DICTIONNAIRE
DE
L'AMEUBLEMENT
ET DE
LA DÉCORATION

PAR

HENRY HAVARD

III

I-O

PARIS
MAISON QUANTIN



DICTIONNAIRE

DE

L'AMEUBLEMENT

ET DE

LA DÉCORATION

TOME III

I-O

DICTIONNAIRE

DE

L'AMEUBLEMENT

ET DE

LA DÉCORATION

Depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours

PAR

HENRY HAVARD

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS,

ET HONORÉ DES SOUSCRIPTIONS

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE L'ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS,

DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA VILLE DE PARIS

III

I-O

PARIS

ANCIENNE MAISON QUANTIN

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

MAY & MOTTEROZ, DIRECTEURS

7, rue Saint-Benoit



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

IVOIRE.

LE COURONNEMENT DE LA VIERGE.

Groupe du XIVe siècle (Musée du Louvre).



Fig. 1. — Lettre tirée d'un alphabet dessiné par Kilian (XVIIe siècle).

Ianthin, *adj.* — Terme didactique. Sert à désigner les objets d'une couleur violette plus ou moins intense. Ce mot est rarement employé dans le langage mobilier.

Ibenus, *s. m.;* **Ibernus,** *s. m.* — Nom donné, au XIVe et au XVe siècle, à l'ÉBÈNE. (Voir ce mot.) « Un eschiquier à eschas d'ivoire et d'ibernus. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Une esconsse d'or, à un manche d'ibénus semé de roses et de fleur de liz. Pesant un marc quatre onces deux esterlins, maille d'or. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) On pourrait multiplier ces exemples.

If, *s. m.* — Bois indigène, résineux, tenace, incorruptible, facile à travailler, mais malaisé à polir. Sa couleur rougeâtre est presque toujours nuancée. L'ébénisterie l'emploie quelquefois en placages. La tabletterie l'utilise pour les petites pièces ; on en fait aussi des manches de canifs et des jouets d'enfants.

Illande (Bois d'Illande ou **bort d'Illande).** — Voir IRLANDE.

Illuminature, *s. f.* — Expression ancienne. Action d'ILLUMINER ou ENLUMINER (voir ces deux mots) et résultat de cette action. « A Messire Martin Bourgeois, presbtre, chapelain des maistres d'ostel de Madame l'archiduchesse, la somme de quarante-six livres seize solz en prest et en paiement tant sur l'estoffe, comme sur l'escripture illuminature d'or et lyure d'un riche livre de velin de messes, en discant que Monseigneur lui avoit despieçà ordonné faire pour envoier en don au Roy son père, et ce oultre et par-dessus la somme de six livres. » (*Compte de Philippe Longin, receveur général des finances de Philippe le Beau,* 1501.)

Illuminée, *s. f.* — Nom donné, au siècle dernier, à une étoffe de soie. (*Journal général de France* du 17 janvier 1787.)

Illuminer, *v. a.;* **Illumineur,** *s. m.;* **Illuminure,** *s. f.;* **Illyminure,** *s. f.* — Forme ancienne des mots enluminer, enlumineur, enluminure. On rencontre fréquemment cette orthographe du XIVe au XVe siècle. Le verbe illuminer et le substantif illumineur ne sont, au surplus, que l'adaptation française du latin *illuminare* que Du Cange définit : « Pingere, coloribus adumbrare », et d'*illuminator,* dont le même auteur nous fournit l'explication suivante : « Aurarius pictor, qui libros variis figuris, iisque aureis, condecorat. » Cette façon d'écrire et de parler fut surtout usitée dans les pays bourguignons et dans la vallée du Rhône. Nous relevons dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (Malines, 1524) : « Une petite Notre-Dame en papier, fête de illyminure, tenant son filz. » Les *Archives du département du Nord* (série B, n° 2339) possèdent un reçu de 9 livres de Jean Rouhier, « illumineur », pour « une illuminure que Madame [la gouvernante] lui a n'aguères faict faire », et (série B, n° 2510) un reçu de 6 livres d'Adrien Reyniers « pour avoir faict et illuminé quatre patrons du nouveau scel et contre-scel, ordonné faire par le roy d'Angleterre ». Les *Actes consulaires de la ville de Lyon* mentionnent, aux années 1557-1560 (série BB, reg. 81), un « mandement certificatif » de 21 livres payé pour « ung tableau escript en parchemyn, illumiué en or, azur et aultres painctures et figures », etc.

Nous avons vu, au mot ENLUMINEUR (t. II, col. 462), qu'un certain nombre de municipalités avaient l'habitude de faire orner de miniatures les procès-verbaux de leurs décisions. Les *Comptes de la ville de Lyon,* à l'année 1593, mentionnent le payement de trois écus à « Rambert Badoy, Me illumineur, pour la fourniture et illumineure » d'un document de ce genre, et, à l'année 1616, les *Actes consulaires* de la même ville nous apprennent qu'Antoine Badoy, enlumineur de Lyon, fut agréé pour remplacer son père, Rambert Badoy, lequel avait été chargé jusqu'à son décès « d'illuminer les sindicats (procès-verbaux) qui s'estoient faictz à l'eslection des nouveaux prévosts des marchands et eschevins ».

On voit que cette manière d'écrire eut cours à Lyon jusqu'au XVIIe siècle.

Image, *s. f.;* **Imaige,** *s. f.;* **Ymage,** *s. f.* — Aujourd'hui, dans le langage du mobilier, on donne plus spécialement le nom d'image à une estampe imprimée à l'aide

d'une planche en relief, et souvent enluminée, qu'on suspend à la muraille. On appelle aussi de ce nom, mais d'une façon moins générale, les planches et vignettes qui garnissent un livre; de là l'expression de « livre à images ». Autrefois, ce substantif avait une signification infiniment plus étendue, et désignait uniformément toutes les représentations que les artistes exécutaient (soit en peinture, soit en sculpture) d'êtres humains ou inanimés. Il s'étendait même parfois à toutes sortes de décorations; car dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous trouvons décrit : « Ung hanap d'or goderonné, esmaillé par dehors à ymages, qui sont lettres, et à couronnes par dessus. » Ainsi, dans le cas présent, le mot image désignait une suite de monogrammes. Mais cette extension de sens est exceptionnelle et, le plus souvent, image s'applique à des personnages peints ou sculptés, parfois même sculptés et peints, fondus en or, en argent, en laiton, en cuivre ou en plomb, modelés en terre ou en cire, voire exécutés en broderie comme ce « turcq, sa femme et ses enfans, très grands, en forme d'imayge, ouvrez très richement de fil d'or et de soye », que le petit Jehan de Saintré « donna à la royne qui très grant joye en fist »; en un mot, confectionnés dans les matières les plus diverses. Guillebert de Metz, parlant dans sa *Description de Paris* (1407) du Palais de la Cité, écrit : « Si est de bel édifice à tours et ymages dedens et dehors. » Et plus loin, à propos de Notre-Dame : « Il y a une chappelle de costé comme l'en va au chapitre, de merveilleuse façon : et y est la légende Job entaillée; et par dehors l'église sont belles ymages. » Nous lisons dans le *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VI:* « L'an 1409, le jour de la my-aoust, fist tel tonnoyre environ entre cinq ou six heures au matin, que une ymage de Notre-Dame, qui estoit sur le moustier de Saint-Ladre, de forte pierre et toute neufve, fut du tonnoyre tempestée et rompüe par le mylieu, et portée loing de là. » Plus loin, l'auteur de ce curieux *Journal,* racontant, à l'année 1424, l'Entrée du Régent à Paris, écrit : « *Item,* devant le Chastelet avoit ung moult bel mystère du Vieil Testament et du Nouvel que les enffans de Paris firent, et fut fait sans parler ne sans signer, comme ce ce feussent ymages enlevéz contre un mur. » A cette époque, au reste, l'usage était si bien de désigner toutes les représentations plastiques sous ce nom d'images, que nous relevons dans les *Comptes de la chambre du roi Louis XI,* à la date de 1480, un payement effectué « à Jehan Villain... pour une grant ymage de Saint Martin, dorée de fin or et d'azur, que ledit Seigneur le roi a fait faire, pour mectre à la chapelle dudit lieu de Bonne Adventure ». Ajoutons que cette façon de s'exprimer persista durant tout le XVIe siècle, car Gilles Corrozet (1539), dans son *Blason du Cabinet,* vante le



Fig. 2. — Image en laiton (XIIIe siècle) représentant le *Baptême de Jésus-Christ.*

> Cabinet de tout accomply,
> Cabinet de tableaux remply,
> Et de maintes belles images
> De grands et petits personnages...

De Thou, en ses *Mémoires* (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. LIII, p. 144), parlant du Mont-Saint-Michel, décrit la rue principale « bordée des deux côtéz de boutiques où l'on vend aux pèlerins des chapeletz, des images de plomb, et autres bijoux de dévotion ». On la retrouve même employée au XVIIe siècle, dans le *Tarif général des droicts des sorties et entrées du Royaume* (1664), où nous relevons les deux articles qui suivent : « Images peintes sur toilles ou bois, le cent pesant payera comme tableaux trois livres. — Images peintes sur papier, le cent pesant payera comme dominoterie trente-deux sols. »

Ainsi comprises, les images furent toujours en très grand honneur dans notre pays. On sait que les anciens Gaulois avaient pour elles un véritable culte, et ce culte, ils le tenaient des Grecs et des Romains, qui avaient, eux aussi, ces représentations en estime singulière. Sans vouloir nous étendre sur des époques sortant du cadre que nous nous sommes tracé, il nous paraît nécessaire cependant de dire un mot du privilège que l'on appelait à Rome *droit d'image.* On nommait ainsi la faculté que possédaient les seuls patriciens d'exposer, sous l'*atrium* de leur habitation, leur portrait et ceux de leurs ancêtres, avec l'habillement et les insignes des fonctions publiques et des magistratures qu'ils avaient exercées. Ces portraits étaient le plus souvent de cire coloriée. Il y en avait aussi de marbre et de bronze. Ils étaient ordinairement en buste, plus rarement en pied, toujours de grandeur naturelle.

Ces images étaient pompeusement portées dans les funérailles et dans certaines autres cérémonies, où elles servaient à attester la haute ancienneté de la famille, et le grand nombre d'hommes illustres, de personnages consulaires et de magistrats, dont celle-ci avait le droit de s'enorgueillir. La conséquence de cette coutume était que le public jugeait de la puissance et de la noblesse d'un patricien, par le nombre d'images qui avaient figuré aux



Fig. 3. — Image de bronze doré (XIIIe siècle) représentant la *Mise au tombeau.*

funérailles de son père, de son frère ou de ses proches. Parfois ce nombre devenait extrêmement considérable, parce que des familles patriciennes faisaient porter leurs images aux funérailles de parents éloignés, soit pour les



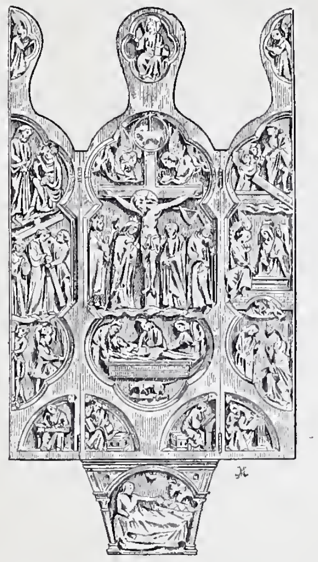


Fig. 4 et 5. — Image ouvrante en ivoire (XIVe siècle).
Musée du Louvre.

honorer, soit pour attester certaines alliances ou des liens de parenté qu'elles avaient intérêt à bien faire constater. C'est ainsi qu'aux funérailles de Junia, femme de Cassius et sœur de Brutus, on vit figurer les images de plus de vingt familles illustres. Plus tard, Tibère, au convoi de Drusus, pour montrer la grandeur et l'ancienneté de sa Maison, fit porter toutes les images de la famille des Jules, depuis Énée, suivies de la descendance et du dénombrement des rois d'Albano, ainsi que l'image de Romulus et toutes celles de la noblesse sabine. En temps ordinaire, ces images étaient logées dans des niches plus ou moins richement décorées et qui restaient closes, excepté les jours de cérémonies publiques et de fêtes solennelles. Ces jours-là, on les ornait de guirlandes et de riches draperies. Il y avait chaque année, à Rome, une fête des Images.

Nous avons pensé qu'il n'était pas inutile de rappeler ces coutumes, à la fois curieuses et typiques, parce qu'on peut y découvrir l'origine de deux usages qui demeurèrent en honneur chez nous presque jusqu'à la Révolution. Tout d'abord, c'est la coutume qu'on avait de fabriquer, aussitôt après la mort d'un monarque ou d'un prince, une image de ce monarque ou de ce prince, aussi ressemblante que possible, qu'on habillait de ses propres vêtements et qui, sous le nom d'*effigie,* était servie pendant un certain nombre de jours par les officiers attachés à la personne du défunt, et qui figurait ensuite à ses funérailles. C'est en second lieu l'habitude que les familles nobles contractèrent d'avoir, dans leur résidence préférée, une collection des images de leurs ancêtres, et d'appuyer leurs prétentions nobiliaires par une galerie de portraits, attestant la haute ancienneté de leur race et le rôle glorieux de ceux qui les avaient précédés.

A vrai dire, nous n'avons pas trouvé qu'au Moyen Age on ait fait usage de pareils documents pour authentiquer une filiation plus ou moins illustre; mais dans le soin qu'avaient, de leur vivant, les seigneurs les plus riches et les plus renommés de faire placer sur les sépultures de leurs aïeux, de leurs parents ou sur leur propre tombeau, des images destinées à convaincre de leur importance les générations les plus éloignées, on peut voir l'indice d'une préoccupation de cette nature. On possède un grand nombre de documents notariés et même de marchés, relatifs à la confection d'images de ce genre. Les archives de la Côte-d'Or (*Cour des comptes de Bourgogne,* série B, t. IV) renferment la minute d'un contrat passé en 1360, sur l'ordre de la reine, avec Jean de Soignoles, maçon et « imageur » de Paris, pour la façon, à la Sainte Chapelle de Dijon, d'un tombeau en marbre noir, avec deux « images ou ressemblances en albâtre de Philippe de Bourgogne et d'elle-même », le tout moyennant 350 florins et une robe de 20 florins. Le 27 janvier 1379-1380, Isabelle de Bourbon, dictant son testament, y faisait inscrire le passage suivant : « Nous eslisons la sépulture d'icelli nostre corps en l'esglise des frères meneurs de Paris, en la fosse et soubz la tumbe ou sépulture de mabre, où le corps de feu notre chère dame et mère... gît, sus laquelle tumbe nous voulons et ordenons un ymage d'alabastre fait à notre semblance estre mis et acheté de noz propres biens. » Le *Compte de Jean de Visen, trésorier de Philippe le Bon,* finissant le 31 décembre 1444, mentionne un marché consenti par Jean de la Vuerta dit d'Aroca, qui s'engage, pour la somme de 400 livres payables en quatre ans, à exécuter un tombeau destiné au duc Jean (sans Peur) et à Madame de Bavière, sa femme, « d'aussy bonnes pierres et matières que étoit celle (la sépulture) du duc Philippe, ayeul dudict Duc ; et seront mises sur lesdictes sépultures les images et représentations des personnes dudict Duc Jean et de ladicte Duchesse sa femme, selon le portraict qui lui sera baillé ». M. Lecoy de la Marche a publié toute une série de lettres et documents, allant du mois de septembre 1447 jusqu'au 12 février 1462, relatifs à la construction du mausolée du roi René. Par ces documents, nous apprenons qu'au 31 août 1450 « l'imaige du Roy », qui était en deux morceaux, avait « le corps près de fait jusques à polir, et la teste pas encores toute esbochée ». A cette même date, « l'imaige de la Royne » était aussi fort avancée, car le corps était « à moictié esboché et la teste preste à pollir » ; et cependant, le 9 septembre 1459, le bon roi René, apprenant la mort de maître Jacques Moreau, son imagier ordinaire, écrivait aux gens de ses Comptes de s'enquérir à Bourges des artistes flamands qui avaient travaillé à la sépulture du feu duc de Berry, et de traiter avec eux, s'il était possible, « car, avons entendu, ajoute-t-il, [que] ce sont les meilleurs ouvriers qui soient en ces marches de par deçà ».



Fig. 6.
Image en ivoire (XVe siècle)
représentant l'ange Gabriel.

En 1474, Louis XI faisait solder « à Michau Colombe, tailleur d'image, et Jehan Fouquet, paintre à Tours, XXII livres, sçavoir, audit Colombe, XIII livres XV sols, pour avoir taillé en pierre un petit patron en forme de

tombe, qu'il a fait du commandement du Roy et à sa pourtraicture et semblance, pour sur ce avoir avis à la tombe que le Roy ordonnera estre faitte pour sa sépulture, et audit Fouquet pour avoir tiré et peint sur parchemin un autre patron pour semblable cause ». On possède encore les divers contrats passés entre Marguerite d'Autriche d'une part, et d'autre part Louis van Boghem et Conrad Meyt, « tailleur d'images » (1526), pour l'exécution des fameuses sépultures de Philibert le Beau, de Marguerite de Bourbon, sa mère, et de Marguerite d'Autriche, sa femme, dont les « images » si merveilleusement sculptées font l'admiration de tous ceux qui visitent l'église de Brou. Ajoutons que ce n'étaient pas seulement les grandes personnes qu'on gratifiait de ces images posthumes. Les *Archives du Nord* (série B, n° 2339) conservent la commande faite en 1527 d'une sépulture pour le jeune François d'Autriche, « qui sera une figure couchant de la longueur d'un enffant de dix-huict mois... ung cussing dessoubz la teste, et ung lyon au pied et accoustré en linge, etc. »



Fig. 7. — Image en argent doré représentant saint Sébastien (fin du XVe siècle).

Remarquons encore que ce n'était pas uniquement pour les honorer qu'on exécutait alors l'image des gens. Quand on voulait les punir, on les châtiait en effigie, c'est-à-dire en image. La *Chronique de Tournai* nous apprend que la garnison du château d'Harcourt avait, en l'année 1449, pour capitaine un certain « Richart Sogneval, qui pour lors estoit deshonnouré, car on avoit pendu son ymage et pourtraiture à la porte de Louviers, pour aulcune promesse et foi mentie, et estoit sadite ymage mise et pendue les piedz desupz ». Enfin les opérations d'envoûtement se pratiquaient aussi sur des images. De nombreuses *Lettres de rémission* du XIVe et du XVe siècle mentionnent la fabrication d'images destinées à ces opérations mystérieuses. Un de ces documents, daté de 1382 et cité par M. de Laborde, accuse la femme Sauvarelle d'avoir fait acheter « un quarteron de cire » pour en faire « un vœu à la fourme d'un homme ». En 1459, un sieur Bernard Desplez faisait « information » contre un de ses voisins, « lequel en haine de ce fist une ymage, au moyen de laquelle ledict Desplez pust estre si blessié et impotent qu'il ne pust jamais escripre ». Cette conviction, qu'on pouvait ainsi blesser ou faire mourir quelqu'un, persista presque jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Dans les *Contes de la reine de Navarre,* il est parlé de ces pratiques. « Celles (les images) qui auront les bras pendants, y est-il dit, seront ceulx que nous ferons mourir, et ceulx qui les auront eslevés, seront ceulx dont vous vouldrez avoir la bonne grâce et amour. » On croyait si bien à l'efficacité de ces agissements que Cosme Ruggieri fut impliqué dans le procès de La Mole (1574), à cause d'une image de cire qu'il avait faite, et il fallut l'intervention directe de Catherine de Médicis pour lui éviter le suprême châtiment. L'interrogatoire de La Mole, qui nous a été conservé, ne laisse aucun doute sur les croyances de l'époque. « Interrogé que c'est de l'image de cire, que l'on dit avoir trouvée en sa maison ? a dit : Ah ! mon Dieu ! si j'ay fait image de cire pour le Roy, je veux mourir. Interrogé des figures d'or qui sont à son chapeau, a dit qu'il n'en sçait rien. . . Interrogé où est ladite image de cire, a dit que Cosme l'a, et est faite pour une femme, et n'a donné charge audit Cosme de faire autre chose, et que ledit Cosme luy a baillé ledit coup au cœur. Interrogé pourquoy il luy bailloit ledit coup, a dit qu'il ne sçay. Luy a esté baillé de l'eau et a dit que on l'oste et il dira la vérité. » Enfin dans la *Comédie des Comédiens,* représentée en 1629, l'auteur fait dire à un certain docteur (acte V, sc. I) : « Si je veux, on croira un jour que c'estoit un monstre qui devoroit les villes entières, et declaroit la guerre aux choses divines et humaines ; on s'ymaginera que c'estoit un magicien qui piquoit toujours quelque image de cire avecques des aiguiles, et qui troubloit tout le monde de son temps par la force de ses charmes. »

Par les magnifiques mausolées des cardinaux d'Amboise et du grand sénéchal de Brézé à Rouen, par les admirables sépultures de Saint-Denis, par un curieux marché, passé le 11 août 1587, entre Joseph Foulon, abbé de Sainte-Geneviève, et le sculpteur Germain Pilon, et enfin par les accusations d'envoûtement que nous venons de citer, on peut voir que les préoccupations iconographiques sévirent sous ces diverses formes jusqu'à une date relativement récente.

Mais quelque importance que nos ancêtres aient attachée à la possession des images de leurs ascendants, et quelque soin qu'ils aient pris de nous transmettre leurs propres traits, il faut reconnaître qu'ils se sont encore infiniment plus préoccupés des images sacrées, statues, statuettes, tableaux, amulettes souvent précieuses, presque toujours bénites, qui furent, pendant huit siècles, pour eux, l'objet d'un véritable culte. Parmi les recommandations que la dame des Belles Cousines fait au petit Jehan de Saintré, nous remarquons la suivante qui est bien typique : « Encores vueil et vous commande, pour quelque compaignie de roy, de royne, de seigneurs et de dames, où que vous soyez, soit par champs, par villes, par maisons, quant vous verrez les ymages de Nostre Seigneur, de nostre dame, en quelque façon qu'ilz soyent, aussi de la croix, des anges, des saincts et sainctes, ausquelz vous ayez vostre devocion, que, pour honte du parler ne du penser des gens, vous ne laissez à oster vostre chaperon, chapel ou barette, dessus vostre chief, se vous luy avez, et sinon que de vostre cueur le saluez. » Les hommes de guerre les plus éminents, même dans les instants les plus critiques, n'oubliaient pas ces saintes images et se recommandaient à leur



Fig. 8. — Image représentant la vierge Marie (XVIIe siècle).



Notor, del. Maison Quantin, imp.-éd.

IMAGE

EN BOIS SCULPTÉ, REPRÉSENTANT SAINT PIERRE

(Fin du XVe siècle).

intercession. Racontant l'exécution du connétable de Saint-Pol (1475), Jehan de Troye, dans sa *Chronique scandaleuse,* nous apprend qu'après s'être confessé, le connétable retira un petit anneau d'or qu'il portait à son doigt et le remit au religieux qui l'assistait, le priant « qu'il le donnast et presentast de par luy à l'image Nostre-Dame de Paris, et le mist dedans son doigt : ce que le dit Penitencier promist de faire ». L'imagination ardente de nos pères prêtait à ces images des vertus assurément fort exagérées. Aussi leur confiaient-ils leurs secrets, leur demandant conseil et leur parlant, comme ils eussent fait à des personnes existantes. On sait les longs entretiens que Louis XI avait avec les images de la Vierge et de saint Michel, qu'il faisait porter partout avec lui. Nous relevons dans *ly Myreur des histors* de Jean d'Outremeuse une anecdote au moins aussi typique. Menacés par Philippe IV, dit le Bel, les Flamands envoyèrent une députation auprès d'Édouard Ier d'Angleterre. Celui-ci leur refusa tout secours effectif, à cause des liens de parenté qui l'unissaient au roi de France. Il avait, en effet, épousé la sœur de ce prince, et son fils était fiancé, par le traité de Montreuil, à la fille de Philippe. Mais, voulant les aider, il eut recours au singulier stratagème que voici : « Li roy Édouars, écrit Jean d'Outremeuse, s'alat cuchier aveque sa femme, si soy tournoit et retournoit; et la damme li demandat qu'ilh li falloit : ilh dest qu'ilh ne poioit dormir por les novelles que les Flamens li avoient dit et fist creanteir del nient redire à homme ne à femme. Là priat la damme qu'ilh li vosist dire que ch'estoit : elle estoit son espeuse, et tout I corps d'eux II; et tant li priat, qu'ilh dest que por riens ilh ne li diroit, mais ilh le diroit à une ymaige qui estoit pointe en I mure de la chambre où ilh demoroient, si qu'elle l'entendit bien. Atant se leva li roy, et vint devant l'ymaige dire I menchongne, qu'il avoit aviseit en teile manière : — Image, sache qu'ilh n'at en Franche chevaliers, dus ne conte, evesque ne archevesque, qu'ilh n'aiet trahit le roy de Franche, et meimes ses frères Loys d'Évroy (d'Évreux), et l'ont vendut por argent as Flamens; et quant ilh se combateront as Flamens, ilh fuyront tous leur voie, et le lairont en la batalhe, où ilh ert pris et tantoist li coperont le chef. — Et quant li roy Eduars oit che dit, ilh soy recuchat aveque sa femme, et fist semblant qu'ilh dormoit et commenchat à ronquire. » Le lendemain, la reine, effrayée par cette révélation et ne pouvant croire que son mari eût menti à une image, dépêcha auprès de son frère un messager fidèle, et le doute qui entra dans l'esprit du roi fut plus profitable aux Flamands (dit la *Chronique de Courtray*) que si le roi Édouard leur avait prêté dix mille hommes.



Fig. 9. — Imagerie populaire. — L'assassinat de Henri IV (1610).

Ce qui donne, au surplus, une haute idée de l'importance qu'on attachait alors aux images, c'est leur magnificence. L'*Inventaire de Charles V,* si riche et si merveilleusement pourvu d'objets d'art, regorge de ces saintes représentations en métal précieux, souvent enrichies de pierreries. Les récolements du même genre dressés à Paris, sous le règne du malheureux Charles VI, n'en sont pas moins bien fournis, malgré la dureté des temps. Dans l'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol* (1418) nous remarquons : « Un ymage de Nostre-Dame, d'argent doré, qui tient son Enfant, couronnée, et est la couronne garnie de doubléz rouges et indes, et a un fermail en la poitrine assis sur un entablement, ouquel a six tournelles, et a un reliquaire de cristail de costé ledit image. Pesant douze marcs et demi, et fault en l'une des tournelles le clochier. — *Item,* un autre image d'argent doré de la décolacion saint Jehan Baptiste. Pesant XII marcs VI onces et demi. » Dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1420) figurent : « Premièrement un ymage d'argent de Nostre-Dame assis sur un tabernacle, lequel est assis sur un pié, et est l'entablement du pié à plusieurs ymages esmailléz, et sur ledit tabernacle a un cruxefilz. — *Item,* un ymage d'argent de saint Lyénard tenant un prisonnier en sa main, et un petit reliquaire de cristail à l'autre, sur un entablement esmaillé des armes de la royne Jehanne d'Évreux, et une royne à genoulx devant. »

Ces petites images étaient estimées alors d'un tel prix qu'on ne dédaignait pas de les offrir en cadeau aux princes les plus puissants. Un *Compte de Jean de Pressy* nous apprend qu'en 1408, le duc de Bourgogne remit à messire Regnier Pot une image d'or, de saint Michel, garnie de pierreries, pour qu'il la présentât de sa part au roi de Hongrie. Véritables objets de dévotion, ces statuettes, alors même qu'elles étaient de peu de valeur comme matière, étaient placées dans les pièces les plus distinguées du logis. Le 1er mai 1447, le roi René fit payer à son peintre ordinaire, Barthélemy de Clerc, une somme de six florins un gros et demi « pour achat d'une image de saint Michel, à mettre en la chambre dudit Seigneur ». Au château d'Angers, « dans la chambre du hault retraict du roy », on voyait, en 1471, « plusieurs petites ymaiges de terre, faictes en molle, de la passion de Nostre Seigneur, et des douze Apostres ». En 1478, Louis XI faisait payer 24 livres 1 sol 3 deniers tournois à « Jacotin Blot, menuysier, demourant à Tours, pour ung tabernacle de boys ouvré, qu'il a fait pour mectre en la chappelle du Plessis du Parc, pour asseoir et mecttre en icelluy ung image de Nostre Dame ». Hâtons-nous d'ajouter que les artistes les plus en vue n'hésitaient pas à exécuter de ces petites images. S'il en fallait une preuve, nous invoquerions le document suivant qui associe dans un même travail le sculpteur François Jacquet, propre neveu du célèbre Michel Colombe, et l'illustre peintre Jehan Bourdichon : « A Jaquet Fran-

çoys, faiseur d'imaiges, et Jehan Bourdichon, paintre enlumineur, la somme de cent neuf livres ung sol huit deniers tournoys, à eulx ordonnée par ledit Seigneur (Louis XI) ou mois d'avril ensuivant (1478) en XVIII escus d'or. C'est assavoir, audit Jaquet pour une imaige de bois de Monseigneur saint Martin à cheval et le povre, qu'il a fait et livré par l'ordonnance dudit Seigneur, durant le mois de mars, oudit an, pour mectre en la chappelle du Plessis du Parc, XVIII escuz d'or. — Audit Bourdichon, pour avoir estoffé et pain ledit saint Martin, le cheval et le povre, de fin or moulu et de fin azur et autres couleurs riches, XX escus d'or. » (*Comptes de la chambre de Louis XI,* 1480.)

Enfin, ce n'étaient pas seulement les artistes français qu'on mettait à contribution. Le 25 août 1496, Anne de Bretagne faisait rembourser à messire Loppe de Dicastello, chevalier et son maître d'hôtel ordinaire, une somme de 45 livres 10 sols, « qu'il avoyt payée pour plusieurs petites ymages... qu'il avoit achaptées à la foire d'Envers, en Flandres, et icelles livrées et mises ès mains de la dicte Dame », alors qu' « ung tableau faict de ambre de senteurs, ouquel y a ung ymaige Nostre Dame tenant son enffant », mentionné dans les *Comptes de l'argenterie* de cette reine (1499), semble originaire d'Italie. Constatons encore que nombre de ces jolies images étaient de véritables reliquaires, des *sainctuaires,* comme on disait, renfermant des ossements ou des objets bénits. On en faisait qui s'ouvraient et découvraient à l'intérieur de petits bas-reliefs ou des sujets peints et sculptés. Le Louvre possède une belle image de ce genre en ivoire. (Voir fig. 4 et 5.) L'*Inventaire de Charles V* (1380) mentionne également : « Une ymage de Notre-Dame qui clot et euvre, séant et tenant son enfant. » D'autres de ces images remuaient la tête ou agitaient les bras. Dans un *Compte de l'église de Saint-Maclou de Rouen* (1541) il est question de « deux ymages de anges mouvantz » commandées à Nicolas Questel, « ymaginier ». Le goût d'alors, épris d'étrangetés et de bizarreries, se manifestait jusque dans ces petits ouvrages. Enfin, ne craignons pas de le redire, jusqu'à la fin du XVIe siècle, le mot image ou ymage a servi à désigner toutes sortes de petits bas-reliefs et de décorations, toute espèce de figures, même celles qui avaient une utilité, comme cette « petit ymage d'un enffant d'argent blanc, tout nu, séant en une chayère d'or, tenant ung chandelier et ung escran », que nous relevons dans l'*Inventaire de Charles V;* même celles qui servaient de parure, comme cette « ymaige d'or » représentant « ung homme armé assiz et une chaize de hébène dessoubz le pavillon d'or et son cheval près de luy », que François Ier achcta à Laurens Giron, son joaillier.



Fig. 10. — Imagerie populaire.
L'entrée de l'ambassadeur turc aux Tuileries.

Vers la fin du XVIe siècle, le mot image perdit de son universalité de signification. Après 1600, il sortit peu à peu du langage courant et se spécialisa. Vingt-cinq ans plus tôt, Amadis Jamyn (1575) constatait déjà que la vénération pour les images s'était beaucoup attiédie, et, parlant de la couleur « jaune doré », il écrivait :

> Les images ne sont que bien peu reverées
> Si leur habillement ne s'en voit honoré...

A partir de 1630, dans le langage mobilier, le mot image commença à signifier presque exclusivement une estampe commune. C'est uniquement de ces sortes de gravures qu'il est question dans ce *Cri de Paris :*

> Avec belles images, images,
> Images pour du pain !
> Achetez-les aujourd'hui,
> Car je m'en vais demain.

Et, dans ses autres acceptions, notre mot fut remplacé par les substantifs statue, statuette, groupe, figure, bas-relief, etc., encore usités de nos jours.

Imagerie, *s. f.;* **Imaigerie,** *s. f.;* **Ymagerie,** *s. f.* — On désigne aujourd'hui sous ce nom la fabrication et le commerce des estampes communes, généralement tirées en typographie, le plus souvent grossièrement coloriées au patron, destinées à être placées directement sur la muraille, sans encadrement préalable et sans mise sous verre. Cette imagerie, dont les débuts suivirent de près la diffusion de l'imprimerie, et dont il faut chercher l'origine dans les estampes communes de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, comme la *Procession de la Ligue* et l'*Assassinat de Henri IV,* et aussi dans les *Thèses* et les *Almanachs* du XVIIe siècle, si nombreux et si décoratifs, s'est développée, surtout au siècle dernier, où elle devint une branche assez importante du commerce des merciers. La Révolution, particulièrement, lui donna un grand essor. Jusque-là, indépendamment de quelques événements populaires ou appelés à un grand retentissement, elle s'était presque uniquement cantonnée dans l'exploitation des sujets religieux ou bachiques. A partir de 1789, elle commença à revêtir des allures de pamphlet et à exploiter les sujets politiques. La prise de la Bastille, la fête de la Fédération, les exécutions publiques donnèrent naissance à une foule d'images extrêmement curieuses, et qui constituent aujourd'hui de véritables documents d'histoire. Sous le règne de Napoléon Ier, l'imagerie patriotique prit une extension nouvelle. Les portraits de l'empereur, de l'impératrice, du prince Eugène, du valeureux Poniatowski, les victoires et conquêtes, traduites en estampes criardes, pénétrèrent dans tous les hameaux, et les plus modestes chaumières furent décorées de ces feuilles volantes racontant l'épopée napoléonienne. La Restauration rendit aux images religieuses une partie de leur ancienne vogue et ramena l'imagerie dans des sentiers plus battus. Puis on vit apparaître, à côté des vieilles histoires de la *Vierge de Nanterre,* de *Geneviève de Brabant* et du *Juif Errant,* les images humoristiques représentant *Crédit est*

mort, M. et Mme Denis, la Boulangère a des écus, etc. En même temps le parti libéral se servait de ces décorations vulgaires comme moyen de propagande.

Plusieurs grandes villes trouvèrent dans cette fabrication la source de transactions considérables. Paris, Rennes, Nancy, Montbéliard et surtout Épinal ont été longtemps les principaux centres de production de ces sortes d'estampes. La dernière de ces villes a même donné son nom à un genre assez peu relevé de l'imagerie populaire.

Collées aux murs des cabarets, des logis d'ouvriers et des habitations de paysans ces feuilles sont condamnées à une existence éphémère. Elles deviennent forcément les victimes du temps et ne peuvent échapper à des causes de destruction à la fois nombreuses et fatales. Aussi l'imagerie un peu ancienne est-elle d'une rareté extrême. Nous en avons réuni ici quelques échantillons qui nous ont semblé particulièrement curieux. On remarquera notamment l'*Assassinat de Henri IV,* pièce unique que possède le Musée de la ville de Paris, et l'*Entrée de l'ambassadeur turc aux Tuileries,* réplique naïve du tableau de Parrocel et de l'admirable tapisserie des Gobelins.

L'histoire de cette *imagerie populaire* a été écrite à diverses reprises, et comme ces feuilles, d'une conception artistique peu distinguée et d'une exécution fort médiocre, n'ont jamais concouru que dans une mesure très limitée à la décoration des habitations françaises, pour plus amples renseignements, nous renvoyons aux auteurs spéciaux.

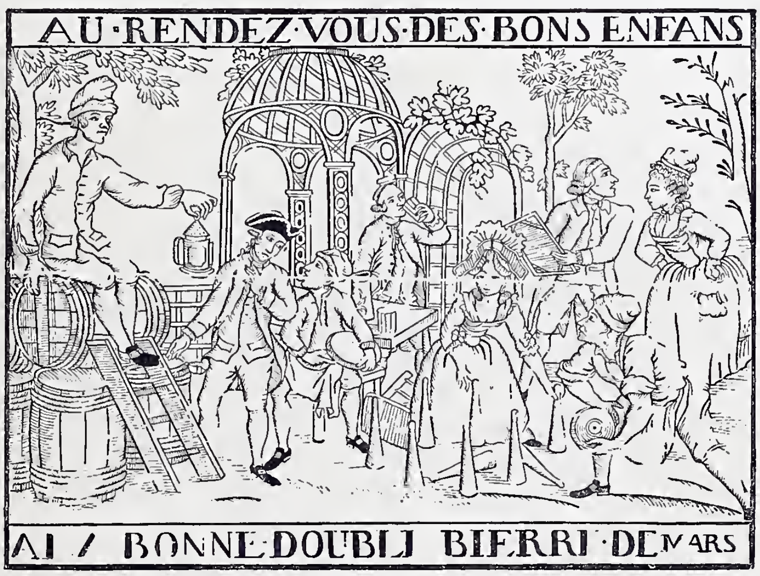


Fig. 11. — Imagerie populaire. — Enseigne de cabaret (XVIIIe siècle).

Autrefois, le mot imagerie avait une signification beaucoup plus étendue. Il s'appliquait à la fabrication et à la vente de toutes sortes d'IMAGES, et comme ce dernier terme (voir l'article précédent) embrassait tout ce qui touchait au domaine de la peinture et de la sculpture, il en résultait que les tableaux et les statues étaient qualifiés d'ouvrages d'imagerie. C'est ainsi que, dans le *Dit des Marcheans,* qui remonte au XIIIe siècle, nous relevons les deux vers suivants :

> Crucefiz et ymagerie
> D'argent et d'yvuire entaillée.

Bien mieux, sous le nom d'imagerie, on comprenait, au XVe siècle, non seulement les petits ouvrages qu'on pouvait colporter, mais encore la sculpture monumentale. Comme exemple, nous citerons le passage suivant emprunté à l'*Ordre observé au sacre et couronnement, à Sainct-Denys, de la royne Claude, fille du roy Louis XII* (l'an 1517) : « Pour venir à parler de la grande salle du palais, qui est moult grande, et large, où y a neuf gros pilliers, ausquels de chascun costé et alentour de ladicte salle sont tous les roys de France mis en bosse, et imagerie, et au pied d'un chascun leurs noms en escript et la datte de leur règne, et combien chascun a vescu. » Nous mentionnerons également l'extrait qu'on va lire, d'un compte relatif à l'*abbaye royale de Saint-Père, érigée dans la vallée de Chartres :* « Le samedi, XVIIIe jour de novembre (1542), François Marchand, maistre ymager, demourant à Chartres, confesse avoir eu et receu du Révérend Père en Dieu, Me Pierre de Brizay, abbé commandataire de ladicte abbaye, la somme de soixante-dix livres tournois, sur et tant moins de plus grant somme, qui peult estre deue audict Marchand, à cause des œuvres d'ymagerie qu'il a prins à faire en ladite abbaye. »

Imagier, *s. m.;* **Imager,** *s. m.;* **Ymagier,** *s. m.;* **Tailleur d'images,** *s. m.* — Au point de vue artistique, les imagiers constituèrent, pendant tout le Moyen Age et la Renaissance, deux des Communautés les plus importantes dont nous ayons à nous occuper. Leur profession les autorisait à entreprendre et à exécuter toutes sortes d'images ; et comme, sous ce nom, on comprenait la représentation par la peinture ou la sculpture de tous les êtres vivants et des objets inanimés, il s'ensuivait que les tableaux, statues, bas-reliefs, peintures, ornements et décorations quelconques rentraient dans la compétence des maîtres imagiers.

Lorsque Étienne Boileau codifia les usages et traditions des métiers qui, de son temps, existaient à Paris, il se trouva en présence de deux corporations distinctes d'Imagiers : 1° ceux qui avaient pour unique profession de sculpter les matières dures ; 2° ceux qui, non contents de modeler ou de sculpter des images, avaient l'habitude de les peindre avant de les mettre dans le commerce, et qui, en outre, exécutaient tous les travaux de peinture qu'on voulait bien leur commander. Il respecta cette division et transcrivit dans deux chapitres successifs, sous les titres LXI et LXII, les coutumes en vigueur parmi les membres de ces deux professions que l'auteur de la *Pronostication nouvelle* qualifiait de « subtilz méeaniques ».

Le titre LXI eut pour rubrique : « Cis titres paroles des ymagiers tailleurs de Paris et de ceus qui taillent cruchefis à Paris. » Ce premier métier était libre. « Quiconques veut estre ymagiers à Paris (écrit Étienne Boileau), ce est à savoir taillères de crucefiz, de manches à coutiaus et de toute autre manière de taille quele que ele soit, que on face d'os, d'yvoire, de fust et de toute autre manière d'estoffe, quele que ele soit, estre le puet franchement, pour tant que il sache le mestier, et que il euvre aux us et aus coustumes du mestier devant dit. » Ce premier article était à reproduire en entier, parce qu'il spécifie fort exactement les droits de l'imagier sculpteur ou « tailleur », comme on l'appelait au XIIIe siècle. Il lui était permis, d'une façon générale, de sculpter toute espèce d'objets en toutes sortes de matières ; et si Étienne Boileau prend soin

d'indiquer spécialement les manches de couteaux comme rentrant dans sa compétence, ce n'est pas au hasard ou parce que la fabrication de ces manches constituait une de ses plus lucratives occupations ; c'est simplement parce que cette fabrication était contestée aux imagiers par les *fèvres-couteliers* et les *feseeurs de manches,* qui avaient la prétention de faire exclusivement les manches des couteaux qu'ils livraient au commerce. De même, si Boileau parle du bois (fust), de l'os, de l'ivoire, et ne parle pas des autres matières, c'est que les charpentiers avaient, à maintes reprises, émis l'opinion, que seuls ils possédaient le droit de travailler le bois, et que les tabletiers, de leur côté, prétendaient être seuls autorisés par leurs statuts à mettre en œuvre l'os et l'ivoire. Ainsi, ne craignons pas de le redire, les imagiers sculpteurs avaient la permission de tailler et de sculpter toute espèce de sujets dans toutes sortes de matières.

Si le métier était libre et si l'on ne devait aucune redevance pour s'établir, par contre, nul ne pouvait exercer la profession sans avoir fait un long apprentissage. Chaque maître ne devait avoir, indépendamment de ses enfants légitimes, qu'un seul apprenti à la fois ; mais celui-ci était tenu de s'engager pour une période qui variait de huit à dix ans. Ce délai considérable semblait indispensable pour apprendre cette profession délicate. « Et ce ont ordené et establi les preudeshomes du mestier, pour la réson de ce que il ne leur semble pas que hom pust souffisant apprendre autre (autrement) el mestier desus dit, se il ne l'eust apris de mestre (maître) au mains (moins) le terme devant dit. » Par contre, l'imagier pouvait se faire aider par autant d'ouvriers ou de valets que besoin était, à condition de ne pas faire travailler ses gens après le coucher du soleil. « Car la clartéz de la nuit ne souffist pas à ouvrer de leur mestier : car leur mestier est de taille. » En outre, les imagiers étaient tenus de sculpter leurs ouvrages dans des blocs d'un seul morceau. « Nus ouvriers du mestier devant dit ne puet ne ne doit ouvrer ymage nule, qui ne soit tresto [ute] d'une pièce fors mise la cour [one], se il ne sont briesiéz an taill [ier], car lors le puet on bien rejo [indre], et hors mis le crucefiz qui est [fait] de III pièces, c'est à savoir : l [e] cors d'une pièce et les bras entéz. » La raison de cette restriction s'explique par la solidité nécessaire à l'ouvrage,



Fig. 12. — Imagerie populaire. — Portrait de Louis-Philippe Ier (1830).

et par ce fait que la plupart des statues, statuettes et bas-reliefs étant peints avant d'être livrés, il était à peu près impossible à l'acquéreur de savoir si ces images étaient en un ou plusieurs morceaux. Enfin, toutes infractions aux règlements, notés par Étienne Boileau, étaient passibles d'une amende de dix sols parisis.

Le titre LXI, que nous venons d'analyser, compte treize articles ; le suivant n'en compte que huit. Il a pour rubrique : « Le tiltre des paintres et tailleurs d'ymages. » Ici encore le métier était libre, à condition de se conformer à ses us et coutumes, et d'être suffisamment capable. Les imagiers peintres à Paris avaient le droit d'« ouvrer de toutes manières de fust, de pierre, de os, de cor (corne), de yvoire et de toutes manières de paintures, bones et léaus (loyales) ». Le nombre de leurs apprentis n'était pas limité. Les maîtres étaient dispensés du guet, « par la reison de ce que leurs mestiers n'apartient fors que au service de Nostre Seingneur et de ses Sains, et a la honnerance de sainte Yglise ». Pour une raison analogue, les œuvres que les prud'hommes qualifiaient de fausses, c'est-à-dire qui ne remplissaient pas les conditions exigées par les statuts, ne pouvaient être brûlées « pour les réverances des Sains et des Saintes, en qui ramenbrances elles sont faites ». La principale cause de « fausseté » que les prud'hommes avaient à relever, à cette époque, consistait dans la dorure, qui devait toujours être sur feuille d'argent, et que les imagiers peu scrupuleux appliquaient parfois sur feuilles d'étain. Quand cette fraude était constatée, la statuette devait être grattée et la dorure refaite.

Par la variété des travaux dont les imagiers avaient le privilège, on devine aisément que leurs Communautés devaient, en tout temps, être assez nombreuses. Les rôles de la taille de l'année 1292 ne mentionnent pas moins de vingt-quatre imagiers et une imagière, la femme Aalis (Alice), établie « rue Guerlande », près la place Maubert. Le quartier Saint-Denis paraît avoir été préféré par ces artistes. Dans la rue Saint-Denis et près de la porte de ce nom, on remarquait six imagiers ; d'autres habitaient rue Bourg-l'Abbé, rue Quincampoix, rue des Déchargeurs, rue Saint-Sauveur, etc. Le rôle ne distingue pas entre les imagiers peintres et les imagiers tailleurs. Cependant, un



Maison Quantin, imp.-éd.

IMAGERIE POPULAIRE

LA PROCESSION DE LA LIGUE

(fac-similé d'une estampe du XVI[e] siècle).

d'eux, le nommé Allain, s'est fait inscrire avec le titre d' « entailléeur d'images ». Un autre, Amauri, est qualifié tabletier. Enfin, parmi ces imagiers de 1292, nous notons un certain Jehan Maalot, établi près de la porte Saint-Denis, dont le fils, Martin Maalot, travailla pour Philippe le Long et sculpta, en 1316, son fauteuil de couronnement. (*Comptes de l'argenterie de Geoffroi de Fleuri.*) Sur le *Rôle de la Taille* de 1313, les deux branches de la profession sont également confondues. Mais les titulaires du métier sont moins nombreux. On n'en compte que douze et une imagière, la femme Gile, domiciliée rue du Moustier-Saint-Nicolas. Parmi les imagiers, nous relevons les noms de Jehan de Noyon, Richart de Bailleul, Jehan le peintre, Robert de l'Aunay, Henri le Paumier, Jehan de Donay, et enfin celui de Jehan le Braalier, qui paraît avoir été l'ascendant direct du fameux Jehan le Braalier, mentionné dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine* avec le titre d'orfèvre du dauphin d'abord, du roi ensuite. Comme tel, Jehan fabriqua le merveilleux trône de couronnement du roi Jean II (voir *Dictionnaire,* t. II, col. 720, au mot Fauteuil), et ce monarque le prit en affection, au point de l'attacher à sa personne en qualité de valet de chambre, et de lui donner en cadeau des robes de drap et des fourrures.



Fig. 13. — Imagier.
Jean Trupin qui sculpta les stalles de la cathédrale d'Amiens (fin du xv[e] siècle).

Cette haute faveur accordée à un simple imagier, au surplus, n'est pas pour nous surprendre. Jusqu'au milieu du xvi[e] siècle, ce titre fut accepté par les artistes les plus éminents, et porté par les sculpteurs dont l'art français s'enorgueillit avec le plus de raison. Si l'on voit, en effet, des imagiers sculpter des fauteuils, comme Martin Maalot, ou des armoiries, comme fit Denis Rebours en 1507, « pour servir en l'ostel de Pierre de l'Orme » (*Comptes du château de Gaillon*); ou bien fournir par centaines des écussons aux armes du roi et de la reine, comme cela arriva à Jean Coste, peintre et imagier de la ville de Lyon (*Actes consulaires,* série BB, reg. 68); par contre, ce furent également des imagiers, qui couvrirent nos monuments civils et religieux de ces délicieuses statues et de ces hauts reliefs si charmants, que nous admirons encore sans réserve.

C'était un simple imagier que ce Jacques de Bars qui, de 1386 à 1389, exécuta les « grans tables d'autel de bois entaillées d'ymaiges et ouvrées de menus tabernacles sur yceulx ymaiges » dont était ornée la chartreuse de Champmol à Dijon. Quarante ans plus tard, dans un procès qu'il intentait à la mairie de Dijon, le fameux Claux de Werne prenait le titre de « tailleur d'ymages et vallet de chambre de M. S. le duc de Bourgogne » (*Cour des comptes de Bourgogne,* série B, t. V); et Claus Sluter, l'auteur de ce puits de Moïse, qui passe pour une des œuvres les plus parfaites de la sculpture du xv[e] siècle, est porté sur l'*État des officiers et domestiques du duc Jean de Bourgogne,* avec la qualification de tailleur d'images. Colin de Hurion, Jacques Morel ou Moreau, Pons Poncet et son fils Jean Poncet, tous sculpteurs de premier mérite, que le roi René employa à décorer ses châteaux et à exécuter sa sépulture, ne sont pas qualifiés autrement dans la correspondance du bon roi, et dans les actes qui cimentent leurs engagements. Nous avons vu, au mot Image, François Jacquet, qui travailla pour Louis XI avec l'illustre enlumineur Jehan Bourdichon, porté sur les *Comptes de la chambre* du roi avec le titre de « faiseur d'images ». Si nous feuilletons les *Comptes du château de Gaillon,* nous verrons que Michel Colombe, le premier des artistes français de ce temps, Antoine Just, Jean de Bony, Guillaume de Bourges s'accommodaient parfaitement de cette désignation et n'en souhaitaient point d'autre; alors que sur les registres des *Comptes des bastimens* (1540-1550), les premiers peintres et sculpteurs Jean le Roux, Jean Challuau, Fresmin Deschauffour, Loys Sonnier, Cardin du Monstier, Laurens Regnauldin, Antoine Jacquet, dit Grenoble, Pierre Bontemps, Louis Lerambert, Guillaume Durant et Claude de Luxembourg, qui travaillèrent pour François I[er] à Saint-Germain et à Fontainebleau, sont uniformément désignés sous ce même titre.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, au surplus, pour bien expliquer la nature et la variété des travaux exécutés au xvi[e] siècle par ces artistes, que de transcrire ici un marché passé, le 2 janvier 1519, entre Jehan Soulas, « maistre ymagier, demourant à Paris, au cymetière Saint-Jehan », et le Chapitre de la cathédrale de Chartres, pour l'exécution de quatre bas-reliefs destinés « à la Tour du chœur » de cette église : « ... C'est assavoir que ledit Jehan Soulas a promis faire bien et deuement, ainsi qu'il appartient, de bonne pierre de la carrière de Tonnerre, les ymages qu'il fault pour quatre histoires cy-après désignées. En la première histoire sera figuré Joachim, en l'aage de quarante ans ou environ, gardant les bestes, assavoir deux



Fig. 14. — Imagier sculptant une statue, d'après le manuscrit 9392 de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne.

chèvres, trois moutons et deux agneaulx, deux bergers et ung chien, et l'ange descendant du ciel et parlant à luy. En la seconde, on figurera Anne, en l'aage aussi de xl ans ou environ, triste et dolente, gardant sa maison avec sa

chamberière et l'ange descendant du ciel parlant à elle, et devant elle ung oratoire, et près d'elle ung orillier et ung chien barbet sortant de dessoubz l'oratoire. En la tiercc sera figurée la ville de Jéhrusalem, et en une des portes, qui sera dicte la porte dorée, arriveront Anne et Joachym, l'un d'un costé et l'autre de l'autre, et derrière Joachym ung levrier, et du costé de sainte Anne sa chamberière. Et en la quatriesme histoire sera figurée sainte Anne, couchée au lict et une femme qui tiendra la Vierge Marie, et deux autres femmes, l'une tenant ung pot, en façon d'argent, descouvert, et l'autre faisant de la bouillie, et au dessoubz du lict une cuvette, et au cousté du lict, joignant le bort, sur une scabelle, aiant ung linge dessus, ung bassin et une coupe en façon d'argent, le lict à pilliers et du linge à l'entour des pilliers en façon de rideaulx du lict, et au dessus ung ciel, où il y a des campanes pendantes au long du lict. »



Fig. 15.
Pierre Vischer, imagier (XVIe siècle).
Statuette en bronze.

Ce qui double l'intérêt de ce contrat, c'est qu'à l'époque où il fut rédigé, les imagiers étaient à la veille de renoncer au nom qu'ils avaient si glorieusement illustré pendant tout le Moyen Age. La très puissante Communauté des orfèvres était parvenue, dès 1507, à faire interdire à ces habiles artistes l'emploi des métaux précieux. C'était un premier échec. Cependant, la Communauté tint bon encore, pendant plus de cinquante ans. Récemment, M. Guiffrey a publié un très curieux document qui nous révèle les noms des principaux « painctres et ymaigiers de Paris en l'année mil cinq cens soixante ung ». Ils se nommaient : « Guyon le Doulx, Jehan Rondel, Scipion de Brunbal, Pierre le Roy, Jehan Lejeune, Didier Poultier, Gilles Charpentier, Jehan Testart, Loys Marchant, Estienne Boullenger, Thomas Plastrier, Édouard de Braye, Robert Roussel, Jehan Aubert, Mathieu le Roux, Jehan du Fessé, Estienne de Broye, Thomas Aubert, Henry Desprez, Loys Entier, Pierre Jacquet, Jacques Turquet, Pasquier Desjardins, Philippes Poutheron, Claude Estyot, Jehan Mynoteau, Girard Remond, Hiérosme Boullery, Pierre Quenel, Jacques du Breuil, Mederic Fréminet, Jacques Bénard, Guillaume Rondel, Lazare le jeune, Jehan Rousselet, Nicolas Chevalier, Pierre Normyn (?), Christophle Labbé, Loys Marchant, Nicolas Margerie, Fremyn Lebel, Claude Julian, Jehan des Blez, Mathurin Regnier, René Giffart, Guyon de Vable, Jacques Patin, Guillaume de la Salle, « faisans et représentans la plus grande et seyne partye des maistres painctres et tailleurs d'ymaiges de ceste ville de Paris ». Beaucoup de ces noms, au reste, nous sont connus, soit par des marchés importants récemment publiés, soit parce qu'ils figurent sur les *Comptes des bastimens du roy*. Ceux de Fréminet, de Mathieu le Roux, de Guillaume Rondel, de Quesnel et de Du Breuil, sont cités par M. de Laborde. Parmi les *Mandats de payement du règne de François Ier*, on rencontre la note suivante, datée du 17 février 1533 (1534, nouveau style) : « A Pierre de Brymbal, tailleur et ymagier, la somme de cinquante escuz d'or soleil, auquel le dict Seigneur (Roy) en a faict don pour, en partie, le récompenser de la peine et travail qu'il a déjà eu et aura à faire et tailler une histoyre faicte de marbre, en laquelle y a plusieurs personnages tailléz, qu'il a, par commandement du Roy, commancée depuys ung an ou environ et en laquelle il besongne journellement ; et icelle somme avoir et prandre sur les finances ordinaires et extraordinaires dudit Seigneur, ainsi que par Monsr le Légat sera advisé. » On voit que, parmi ces imagiers parisiens, il se trouvait des gens de premier mérite. Mais, en mars 1613, intervint un arrêt du Parlement qui réunit les peintres et les sculpteurs en une seule Communauté, et la qualification de « tailleur d'images » passa aux tabletiers, qui eurent, dès lors, le privilège de vendre les crucifix de buis ou d'ivoire, les pièces d'échecs et autres menus objets taillés et sculptés. Quant au titre d'« imagier », il fut adopté par les merciers et surtout par les dominotiers, qui commençaient à vendre de l'imagerie enluminée et qui s'établirent presque tous dans la rue Saint-Jacques. (Voir Savary, II, 840.)

Imagineur, *s. m.;* **Imaginier**, *s. m.;* **Ymaginier**, *s. m.* — On rencontre assez fréquemment, dans les comptes du XVIe siècle, l'une ou l'autre de ces variantes du mot IMAGIER. (Voir plus haut.) Un compte relatif à la construction du château de Gaillon mentionne Michellet Descombes et Pierre Masurier, « ymaginiers demourant à Rouen », comme ayant été chargés, en mai 1508, « de faire intailler tous les marmoucetz de bois qu'il fauldra faire sur les lices, qui seront faictes et assises au long du chemin à venir de la porte des Plans... » Nous relevons également dans les *Dépenses faites au cloître des Célestins* (Paris, 1547) un payement de 11 livres 5 sols tournois « à Me Jaspard, ymagineur, pour avoir faict ung patron de terre pour mectre en cuivre, où sont ung crucifix, les quatre évangélistes et la Magdaleine, pour jetter l'eaue dans le bassin... » On pourrait multiplier ces exemples.

Imberline, *s. f.* — Étoffe d'ameublement, qui présente de grandes analogies avec le satin français. On employait



Fig. 16. — Imagier sculptant un tombeau, d'après Jost Amman.

beaucoup, il y a cinquante ans, l'imberline comme doublure de portières ou de rideaux, pour les intérieurs de lit et aussi, mais plus rarement, comme garniture des sièges. Nous avons relevé toutefois dans l'*Apposition des scellés*

chez Mathurin Pelissier, Bourgeois de Lyon (1780) : « Six fauteuils, bois noyer, un sopha de même, leurs sièges et dossiers, garni en crin, couvert d'imberline. — Un autre fauteuil percé de même bois, garni et couvert comme le précédent. » Aujourd'hui l'imberline, singulièrement délaissée, n'est presque plus employée dans l'ameublement.

Imbrication, *s. f.* — Nom donné aux ornements dont la disposition rappelle les écailles d'un poisson ou des tuiles plates et arrondies formant une toiture. L'emploi des imbrications est fort ancien. En France, il fut surtout pratiqué à l'époque romane et dans les premiers temps de l'architecture ogivale. On en trouve de nombreux échantillons dans les constructions du XIIe et du XIIIe siècle.

Imbriqué, *adj.* — Se dit des ornements qui sont disposés comme les écailles d'un poisson ou comme les tuiles d'un toit, et qui se recouvrent.

Imbue, *s. f.* — Terme de peinture en bâtiment. Nom donné à la première impression de peinture à l'huile, appliquée sur une matière spongieuse, bois, plâtre, mortier, et qui est destinée à être absorbée par cette matière.

Imitation, *s. f.* — On appelle arts d'imitation, les arts qui se proposent pour but la reproduction de la nature. La peinture, la sculpture, la gravure sont des arts d'imitation. Dans le langage mobilier, on appelle de même une sorte de contrefaçon licite, en matière commune, d'objets ayant une valeur plus considérable. On donne, par exemple, le nom d'orfèvrerie d'imitation, à l'orfèvrerie en plaqué, ou à l'orfèvrerie en cuivre recouverte d'une feuille d'argent. On dit de bijoux en cuivre doré, qu'ils sont en imitation. Enfin on appelle encore bronze d'imitation, des copies de statuettes, chandeliers et pendules de bronze, exécutées en zinc. Cette imitation ne se recommande que par son bon marché résultant du peu de valeur du métal et de l'absence des frais de ciselure.

Impan, *s. m.* — « Aux deux costéz de l'ouverture y avoit deux grandes histoires les plus grandes qu'il fust possible..., d'environ XV pieds de hault, en ce comprins le pied d'estal jusques à l'impan. » (*Hist. de la ville de Paris par M. Felibien;* pièces justificatives, t. III, p. 432 b.) Aucun dictionnaire ne donne ce mot qui (*Entrée à Paris de Henri III,* 1573) semble avoir signifié sommet.

Imparfait, *adj.* — En langage mobilier, se dit des objets inachevés, incomplets, mal terminés, auxquels il manque quelque chose pour être parfaits. « Et combien que au jour du trespas d'icelle dame, elle n'eust pas encores livré à l'Église les dits aournemens, pour ce qu'ilz estoyent en Advignon, imparfaitz et en devoit à l'ouvrier qui les avoit faiz deux mille frans, neantmoins, dès son vivant, elle chargea ledit Maistre Chiffart, son chancelier, et l'un de ses testamenteurs, de bailler les lettres du don des choses dessusdites à Monsg^r l'Abbé de Saint-Denys. » (*Chronique de Charles VII,* par Jean Chartier, t. Ier, p. 210, — année 1437.)

En terme de manufacture, écrit Savary, imparfait désigne « une étoffe qui est mal fabriquée, qui n'a pas eu toutes ses façons et tous ses apprêts ». Les relieurs et les libraires, au temps de Richelet, appelaient livre imparfait tout livre « où il manque quelque feuille. — On ne vend point de livres imparfaits, ajoute cet auteur, ou du moins on n'en doit point vendre. » Suivant le *Dictionnaire de Trévoux,* les fleuristes nommaient, au XVIIIe siècle, fleurs imparfaites celles qui ont des défauts, auxquelles il manque des pétales, ou qui en ont de trop petits.

Les tapissiers, au XVIIe et au XVIIIe siècle, appelaient meubles imparfaits, et surtout lits imparfaits, ceux dont les garnitures n'étaient pas achevées ou encore ceux auxquels il manquait quelques pièces. L'*Inventaire du mobilier de la Couronne,* dressé le 22 avril 1697, mentionne : « Un lit imparfait de très riche broderie d'or, lizérée de noir, relevée et emboutie, orné de tableaux de point satiné de broderie or, argent et soye platte, représentant diverses histoires de l'Ancien Testament et autres, enrichy de perles et de bouquets de fleurs et fruits au naturel, le tout sur un fonds de broderie d'or à grain d'orge, composé de trois pantes, deux bonnes grâces, deux cantonnières, et quatre rideaux. » Nous trouvons dans un autre *État* du même mobilier, enregistré en 1701 : « Un meuble imparfait, de riche broderie d'or, relevée sur un fond de broderie d'argent à grain d'orge, enrichy de figures en petit de broderie d'or, argent et soye, représentant les Roys, Reynes, princes, princesses du sang royal, depuis la Reyne Blanche jusqu'à aujourd'huy, habilléz selon les modes des temps, consistant en un lit, quatre fauteuils, dix-huit sièges ployants et quatre carreaux. — Le grand dossier de broderie de point satiné représentant le temple de la Gloire, où Janus présente l'Histoire de France ; au hault, trois médailles de l'histoire du Roy, et au-dessus un bout de rideau, manière de brocat, au bas, un pavé d'argent nué, manière de marbre, sans doublure ny garniture. — Deux pilastres de broderie d'or sur fonds d'argent, représentant par le haut un soleil, et des instruments de mathématiques au-dessous, sans doublure ny garniture, pour servir aux costez du dossier. — Le dossier chantourné de broderie d'or, relevé sur fonds de broderie d'argent, représentant des trophées d'armes, et, au hault, les armes de France couronnées sur un globe de broderie d'argent, sans doublure ny garniture. — Les quatre fauteuils de broderie fonds d'argent, représentant, sur les fonds et dossiers, des devises de point satiné avec divers ornemens, et sur les derrières les armes de France à deux, et les chiffres du Roy couronnés aux deux autres, les acotoirs de broderie tout or et argent, sans bois ny campanes. — *Nota.* — Que le tout est sans aucune tente ny garniture. » La mention finale indique, croyons-nous, suffisamment la signification qu'il faut attribuer ici au mot imparfait.

Impass, *s. m.* — Locution bretonne. Lampas.

Impastation, *s. f.* — Terme de construction et de décoration. Mélange de matières pétries ensemble et liées par une sorte de mastic qui durcit à l'air. Le stuc est une impastation. « Quelques-uns, écrit Furetière, croyent que les obélisques et ces grosses colonnes qui restent des Anciens estoient faites par impastation, les autres par fusion. » Nous savons à quoi nous en tenir aujourd'hui sur ces opinions contradictoires.

Impériale, *s. f.* — Ce mot a plusieurs significations. En architecture, il désignait, au XVIe et au XVIIe siècle, une toiture de pavillon en forme de dôme, se terminant en pointe, et qui, s'élargissant par en bas, présente de profil la forme de deux S adossés, et se joignant à leur sommet. Ce nom fut donné à l'impériale à cause de la ressemblance (assez vague du reste) qu'elle offre avec la couronne impériale. La couronne fermée à son sommet, dite *couronne impériale* ou *couronne à impériale,* fut adoptée par les rois de France à partir de François Ier. Henri II fut le premier qui, à son sacre, porta une de ces couronnes fermées. On lit à ce propos, dans l'*Ordre observé au couronnement du roy Henry II, l'an 1547* (*Cérémonial de France,* p. 335) : « Ledict Seigneur ainsi desvestu, et revestu d'autres très riches et somptueux habillemens, et ayant sur sa teste une couronne, qu'il avoit faict faire et estoffer des joyaux et bagues de ses coffres, en laquelle

y avoit quatre grandes tables de diamans, dont les deux estoyent les plus grandes et spacieuses qui ayent jamais esté veües, et d'autres diamans suivans les précédens, tant au cercle du tour qu'à la closture, qui la faisoit impériale par dessus. Et entre le bonnet et la closture impériale de la dicte Couronne, pendoit le ruby ballay, appellé l'Oue de Naples, avec une très grosse perle qui rendoit un merveilleux esclat de lumière. » Également par analogie, les tapissiers appelèrent impériale un dais ou ciel de lit, offrant une forme à peu près semblable ; puis, par extension, on donna le nom d'impériale à tous les ciels de lit qui étaient façonnés en dôme.

C'est d'Italie que nous vint la mode des lits à impériale. Elle apparaît en France au XVIe siècle, et, fait à constater, c'est dans le Midi qu'elle se manifeste tout d'abord. Les archives des hôpitaux de Toulouse nous fournissent, avec le *Dossier du docteur du Codroy, médecin à Pamiers* (*Invent.* dressé les 14 et 16 août 1566), la première description de l'impériale. Elle est ainsi conçue : « Licts garnis de coytes, coyssins, mathalas, couvertes, avec les garnimens de sarge jaulne d'orbans et ayant franges, l'ung faict à l'impérialle et pavillon, l'autre à rideaulx et ung pavillon de cadis roge neuf. » Nous relevons ensuite dans l'*Inventaire du médecin Antoine Vacquier* (Marseille, 1574) la mention d'une « couchete de noyer faicte à l'impériale, avec ses cornisses, garny de quatre pommes dorées », etc. Dans l'*Inventaire du Sr Bordette* (Marseille, 1583), on remarque : « Ung lict de noyer à l'impérialle avec ses garnimens » ; et dans l'*Inventaire de messire Jean de Boniface* (Marseille, 1585) : « Ung cortinage à l'impérialle de toille bigarrail, avec un rideaulx vielz, avec ses franges blancs et bleux. » La présence de ces sortes de lits, à Toulouse et à Marseille, plusieurs années avant que nous ne les voyons apparaître dans le nord, nous permet de constater quelle route leur importation a suivie.

Ce n'est, en effet, qu'en 1589, dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis,* que nous rencontrons à Paris des lits de cette nature. « Un bois de lit, façon d'impérialle, peint en rouge », figure dans le mobilier de cette princesse. Puis il nous faut retourner dans le midi, à Bordeaux, où l'*Inventaire de Jehan Verrier, seigneur du Boscq et scytoien* (*sic*) *de Bordeaux quand vivoyt* (1590), décrit : « Ung petit chalit à l'impérialle de noyer garny de... ung pavilhon, et troys courtines, et ung courtinon, le tout de camelot rayé. »

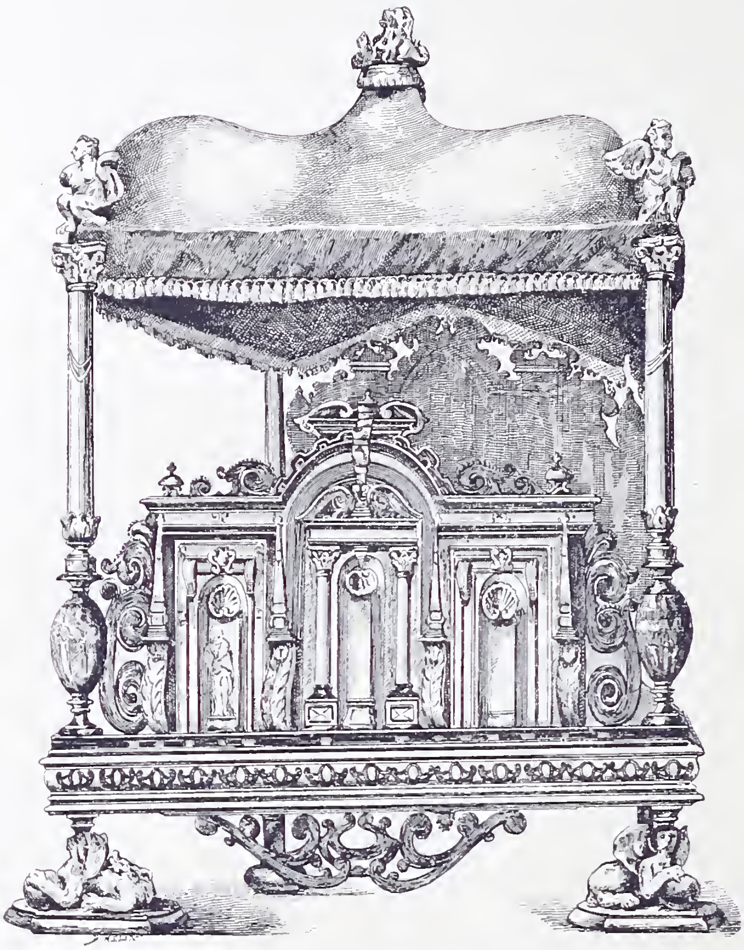


Fig. 17. — Lit à impériale (fin du XVIe siècle).

Ensuite, c'est l'*Inventaire du peintre Jérôme Franck* (Paris, 1610), où l'on remarque « ung lict, fasson impérialle, de boys de noyer... avec le ciel de drap noir en broderie ». Pour ne pas multiplier à l'infini les exemples, nous finirons en citant : « Un lit à impérialle ou à la duchesse avec les pentes, le dedans, la couverture, le tour de satin blanc brodé », emprunté à l'*Inventaire du chevalier de Piré* (Rennes, 1719), et « Une impériale et couchette à la duchesse, de quinze pieds de haut richement sculptées », à vendre chez le sieur Donail, sculpteur, rue Thévenot à Paris. (*Annonces, affiches et avis divers,* 28 mars 1768.) Ces deux citations prouvent que, au XVIIIe siècle, les deux mots impériale et duchesse avaient fini par être quelque peu synonymes. Enfin, et pour en terminer avec les lits, mentionnons encore une annonce publiée par le *Journal général de France* du 18 juin 1779 ainsi conçue : « A VENDRE lit à la Turque à *deux impériales* avec ses ferrures, chez le sieur Brugnière, serrurier, rue de Sève, près la Croix-Rouge. »

L'impériale ou toiture en dôme s'appliquait à d'autres meubles qu'au lit. On en surmontait les carrosses dont il y aurait beaucoup à dire, mais qui, malheureusement, sortent du cadre de nos études. Toutefois il nous faut constater que ces sortes d'impériales n'avaient plus la forme en S que nous avons indiquée en commençant. Elles consistaient en une simple toiture bombée, comme le montrent les deux figures (n°s 18 et 19) accompagnant cet article. De là vint que, jusqu'au XVIIIe siècle, on désigna certains lits dont l'impériale affectait cette forme simplement bombée, sous le nom de lits à *impériale de carrosse.* Il est encore question de ces meubles dans les *Principes de l'art du tapissier* de Bimont, imprimés en 1774. « Au lit en forme d'impériale de carrosse, écrit Bimont, l'étoffe se met comme celle du lit en baldaquin, c'est-à-dire que le pied de la fleur se pose au bord du pourtour et en dehors du châssis ; elle se coupe par pointes vers le centre des impériales, qui sont plus ou moins ornées à cet endroit nommé le plateau. Les découpés des lits à impériale, baldaquin, châssis et autres, sont souvent sculptés et peints en couleur réchampie ou bien dorés ; ce qui fait un bon effet. » Enfin Richard de Lalonde, dans ses *Cahiers d'ameublement,* donne tous les détails de fabrication des impériales à simple et double voussure.

Parfois, on surmontait aussi de ces mêmes couronnements les sièges d'apparat. C'est ainsi, par exemple, qu'on

remarque dans l'*Inventaire de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680) : « Ung grand fauteuil de commoditéz à l'impériale avec trois rideaux, deux joues et sa table, le tout couvert de sarge violet avec franges », etc.

Ajoutons que, par suite d'une habitude assez répandue dans les arts de l'ameublement, et qui consiste à donner à la partie le nom du tout, les tapissiers appelèrent impériale, la garniture en étoffe qui, à l'intérieur et à l'extérieur, recouvrait la carcasse de l'impériale proprement dite. Comme preuve, nous citerons l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), où nous trouvons : « Une impérialle de velours jaulne en broderie de thoille d'argent, avec les soubassemens et la quenouille de mesme. » L'*Inventaire du château de Versailles* (1708) détaille les garnitures de vingt chaises roulantes, « composées chacune d'une impériale, quatre pentes de dehors, quatre pentes de dedans, deux rideaux », etc. Nous lisons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 7 juin 1762, la description d'un « Lit complet dont le coucher est excellent et dont l'impériale, la courtepointe et garniture sont de damas cramoisi ». Enfin, Mme de Genlis, racontant la mort de son fils, écrit : « Mon fils mourut à cinq heures du matin ; le même jour à la même heure j'étois seule avec ma garde (elle étoit malade de la rougeole), je ne dormois pas, et levant les yeux vers le ciel de mon lit, dont une grande rosace dorée occupoit tout l'impérial (*sic*), je vis distinctement mon fils sous la figure d'un ange, dont les ailes bleues se dessinoient sur la dorure, il me tendoit les bras. » (*Mémoires*, édition Ladvocat, 1825, p. 293.)

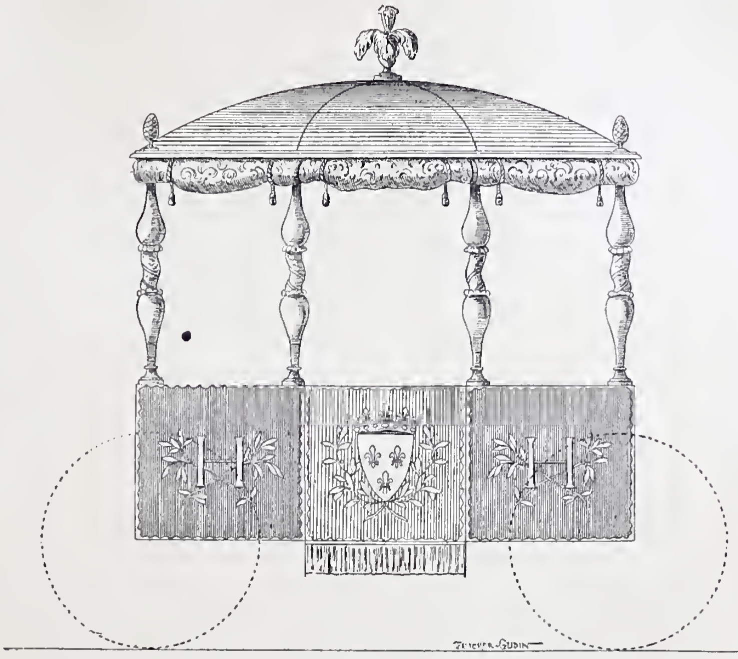


Fig. 18. — Impériale du carrosse de Henri III (fin du XVIe siècle).

Remarquons, pour terminer, qu'à la fin de l'Ancien Régime, on commença de fabriquer des carcasses d'impériale en fer, qui, à l'avantage d'une solidité supérieure, ajoutaient celui d'une plus grande légèreté. Une annonce du 2 avril 1793 nous signale comme étant à vendre chez le sieur Boulet, serrurier, rue Michel-le-Comte : « Huit lits de fer doux et poli de diverses façons et diverses grandeurs, à roulettes et à impériale en fer... »

IMPÉRIALE. — On a encore donné ce nom à une sorte de serge qu'on fabriquait à Amiens, au siècle dernier, — on en peut voir des échantillons aux archives du département de la Somme, — ainsi qu'à des étoffes de laine d'Espagne fabriquées dans le Languedoc. (*Dictionnaire universel de commerce.*) Enfin, le passage suivant d'une réclame publiée le 6 février 1760 (*Annonces, affiches et avis divers*) laisserait croire qu'on a fait également des impériales de soie : « La manufacture royale d'étoffes de soie pour meubles, établie à Lavaur, dans le haut Languedoc, dit cette réclame, a formé un dépôt de ses étoffes à Lyon, chez MM. Jean Roux et fils, négociants de cette ville, rue de l'Arbre-Sec, et ils les vendent au même prix que dans la manufacture. Ces étoffes consistent en Damas, façon de Gênes, de largeur ordinaire, Impériales en trois couleurs, Afriquaines, soie et fil, ou soie fleuret imitant bien l'Impériale, Brocatelles, etc. »

Imperméable, *adj.* — Qui ne se laisse pas traverser par les liquides. On rend imperméables les constructions en plâtre et en bois, à l'aide d'une ou de plusieurs couches de peinture dont on les couvre. Par des procédés chimiques, on rend également imperméables le drap et les autres tissus.

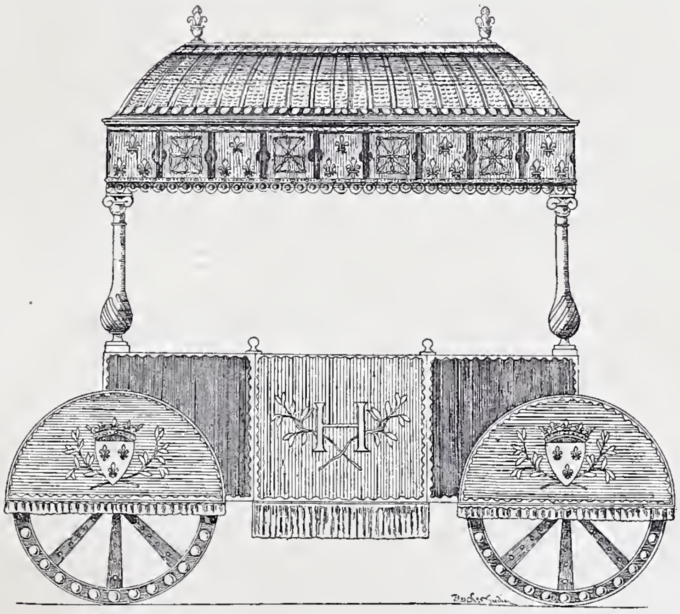


Fig. 19. — Impériale du carrosse de Henri IV (commencement du XVIIe siècle).

Imposte, *s. f.* — Terme d'architecture. C'est l'espèce de corniche qui couronne le pied-droit, et sur laquelle vient retomber une voûte ou une arcade. C'est aussi la partie fixe et dormante qui surmonte certaines portes ou certaines croisées, et en diminue la hauteur. Enfin, les serruriers appellent de ce nom les grilles qui garnissent et ferment la partie supérieure d'une baie. Les impostes sont d'une application ancienne. Nous en reproduisons une, existant encore à Orléans et qui remonte à l'aurore de la Renaissance. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les impostes ont fourni matière à des décorations ingénieuses.

Nous en donnons ici deux exemples, empruntés à Roubo fils. On remarquera que l'une de ces impostes est organisée pour donner de la lumière dans un entresol. Cette disposition fut très usitée au XVIIIe siècle, et les architectes en ont souvent tiré un heureux parti.

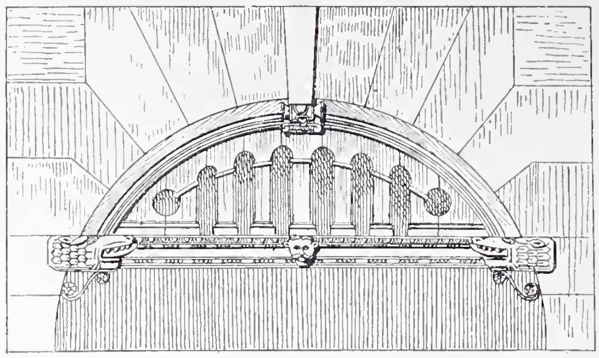


Fig. 20. — Imposte du XVIe siècle. Maison rue du Châtelet, à Orléans.

Impression, *s. f.* — Ce mot a, dans le langage mobilier, un grand nombre de significations, suivant les personnes qui l'emploient ou les professions auxquelles il s'applique ; mais ces diverses significations dérivent toutes d'une action unique, celle d'imprimer ou de donner à un corps une empreinte à l'aide d'une pression plus ou moins forte. Ainsi, la cire reçoit l'impression d'un cachet ; l'or, l'argent et le cuivre, celle des coins qui servent au monnayage, etc.

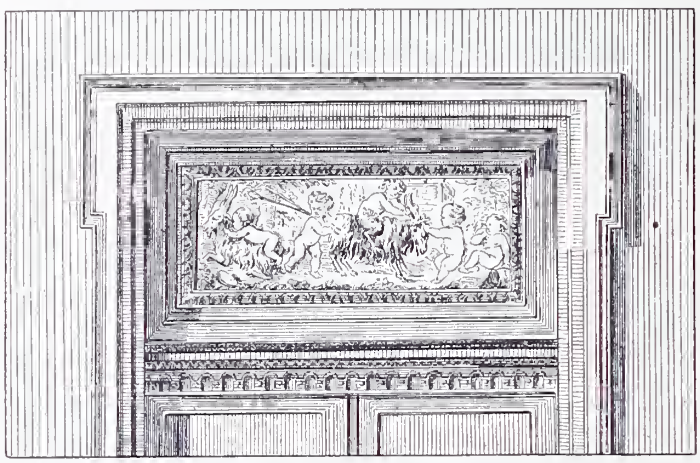


Fig. 21. — Imposte surmontant une porte intérieure.

Plus spécialement, en terme de librairie, on appelle « impression d'un livre », l'action d'imprimer, c'est-à-dire de couvrir de caractères les feuilles de papier qui, convenablement pliées, formeront ce livre. C'est aussi le résultat obtenu par l'imprimeur, résultat dont la perfection dépend de la beauté du caractère et de la régularité du tirage. Enfin, on a donné autrefois ce nom aux éditions successives d'un ouvrage, et l'on a dit d'un livre qu'il était à sa première ou à sa seconde impression, pour signifier qu'on l'imprimait pour la première ou la seconde fois.

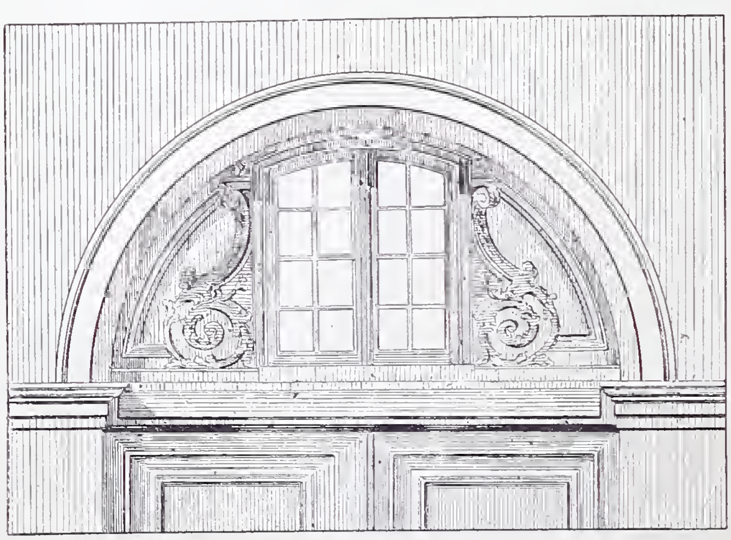


Fig. 22. — Imposte surmontant une porte extérieure.

En terme d'iconographe et de marchand d'estampes, c'est l'empreinte que les planches de cuivre ou de bois laissent sur la feuille de papier après qu'elle a passé sous la presse. On dit alors de l'impression qu'elle est en taille-douce, quand la planche dont on se sert est gravée en creux, et qu'elle est en relief lorsque les traits portant l'encre font saillie. Nous avons parlé de ces différentes sortes d'impressions aux mots GRAVURE et ESTAMPE (tome II).

Les fabricants d'étoffes donnent également ce nom à l'art d'imprimer les satins, taffetas ou toiles de coton, de façon à les couvrir de dessins variés et de couleurs différentes. On rencontre des tissus imprimés dans les anciens inventaires du XVIe siècle. Dans celui de Gabrielle d'Estrées, dressé en 1599, nous relevons : « Un lit couleur de fueille morte imprimé, à double pente et trois soubassemens... — Un aultre lit de serge jaulne, imprimée », etc. Mais il serait peut-être imprudent d'assigner à ce terme le sens exact que nous lui attribuons aujourd'hui. Le qualificatif imprimé, au XVIe siècle, servait surtout à désigner des tissus gaufrés par suite d'un passage entre deux cylindres, ou qui avaient reçu un relief analogue au marteau. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le brevet octroyé, en 1622, par les archiducs d'Autriche, à Antoine Kindt, résidant à Anvers, et portant privilège d' « imprimer et graver sous sa marque, avecq ses ouvriers, toutes sortes de cuirs chamois et manufactures de lin, laisnes et sayes, et icelles vendre et distribuer, etc. » De même pour le passage des *Statuts et ordonnances de la Communauté des maistres brodeurs et marchands chasubliers de la ville de Paris* (1665), les autorisant à « coupper, découpper, égratigner, cizeler et razer toutes sortes de veloux et satins, et tirer sur les draps de soye, repincer, bouillonner, gauffrer et imprimer, etc., etc. »

Les premiers tissus d'ameublement couverts d'impressions en couleur, dont on fit usage en France, semblent originaires de l'extrême Orient et avoir été confectionnés en Chine. Jusqu'au XVIIIe siècle, ces tissus imprimés sont assez rares, et, dans les inventaires qui nous ont été conservés, ils ne figurent qu'à l'état d'exception. C'est ainsi que, dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653), nous remarquons : « Une couverture de cotonnie imprimée de fleurs de diverses couleurs, façon de Turquie, picquée à deux faces, garnie de coton, longue de deux aunes et demie, large d'une aune trois quarts. » Dans

l'*Inventaire de Fouquet* (1661), on note également : « Une tenture de tapisserye de taffetas blanc, imprimé de plusieurs figures, contenant six pièces doublées de thoille. » Enfin, dans l'*Inventaire de Marie Cressé,* mère de Molière, nous relevons : « Sept tours de lit, dont trois de serge jaune imprimée. » Faut-il voir, dans ces différents tissus, des étoffes imprimées par les mêmes procédés que de nos jours ? Nous n'oserions l'affirmer. Avec le siècle suivant, le doute cesse.

Dès le milieu du XVIIe siècle, on avait pris l'habitude de peindre les tissus les plus variés. Pendant qu'aux Gobelins Loir et Bonnemère exécutaient, sous la direction de Le Brun, des tableaux véritables (voir t. II, fig. 841), dans des sphères plus modestes, des artistes de moindre talent couvraient de légers bouquets et d'arabesques gracieuses des tissus de soie, qui servaient, pour l'été, de tentures et de rideaux. Ces peintures étaient exécutées de deux façons, soit directement, avec des couleurs à la détrempe, soit « en teinture », c'est-à-dire avec des mordants qui, lorsque l'étoffe était ensuite trempée dans un bain, retenaient la couleur et l'incorporaient au fil. On trouve dans les *Comptes des bâtiments* des traces de peintures obtenues à l'aide de ces deux procédés. On alla même jusqu'à employer le second pour peindre du linge de table ou de lit qui, de la sorte, pouvait se laver. Dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé le 30 janvier 1681, nous notons : « Deux draps de lit d'une pièce, peints tout autour d'une frize et cinq fleurons dans le milieu et les quatre coins. — Deux draps de lit de toille de coton, peinte par un bout seulement. » Une fois cette peinture entrée dans les usages, on devait être amené d'autant plus rapidement à employer l'impression pour la suppléer, que, somme toute, le linge marche généralement par services, qui comportent des pièces en nombre. Cependant la peinture sur étoffe continua d'être usitée. Piganiol, dans sa description du château de Bellevue (t. IX, p. 44), écrit : « L'ameublement est peint sur étoffe par M. Perrot et représente, ainsi que les tableaux, tous les attributs de l'agriculture. » Remarque curieuse, ni dans son huitième volume, publié en 1765, ni dans son supplément de 1778, l'*Encyclopédie* ne dit rien des impressions en couleur sur étoffe. Mieux renseigné, Savary, dont le livre précieux parut en 1742, en fait mention ; mais le travail qu'il nous décrit paraît encore fort rudimentaire. La seule impression sur étoffe qu'il semble avoir connue consistait à représenter « avec une couleur noire, par le moyen de certains moules en bois de poirier, taillés et gravés en relief, divers desseins de personnages, d'animaux, de fleurs et de grotesques, qu'on relève d'autres couleurs ensuite avec le pinceau ». De là le nom d'étoffes peintes, que portèrent pendant si longtemps les tissus imprimés.

C'était vraisemblablement un établissement d'impressions de ce genre que Casanova organisa à Paris, dans l'enclos du Temple. « Il s'agissait, écrit-il (*Mémoires,* t. IV, p. 113), de produire sur les étoffes de soie, au moyen de l'impression, les beaux dessins que l'on exécute à Lyon par les moyens lents et difficiles du tissage, et de pouvoir ainsi procurer un grand débit à des prix bien inférieurs. J'avais toutes les connaissances chimiques nécessaires, ajoute Casanova, et assez de fonds pour assurer le succès de l'entreprise. » On peut conclure de cette citation que les mordants n'étaient pas étrangers à l'application et à la fixation des couleurs employées par cet industriel improvisé. Il semble résulter également du nombre d'ouvrières qu'il occupait et du genre d'apprentissage auquel elles étaient soumises, que la main jouait un grand rôle dans leur travail, et que les couleurs devaient être appliquées au pinceau. Malheureusement Casanova ne nous dit rien de plus sur ses procédés. Nous savons seulement que son inconduite amena la ruine de son entreprise.

Le genre d'impression dont Casanova prétend avoir été l'introducteur chez nous constituait, au surplus, une grande nouveauté à son époque. On peut voir (au mot INDIENNE) que, pour sauvegarder les intérêts des fabriques d'étoffes brochées, qui existaient alors sur toute l'étendue du royaume, le gouvernement rendit un nombre considérable d'arrêts et d'édits, interdisant l'entrée en France d'abord des étoffes imprimées dans l'Inde, ensuite de celles imprimées en Europe. Ces mesures restrictives expliquent également pourquoi Casanova s'établit dans l'enclos du Temple, qui constituait, à cette époque, une sorte de lieu de refuge échappant à la juridiction des Corporations, et comment il se concilia, avant tout, la protection du prince de Conti.

Mais, en dépit des prohibitions, le goût était à ces étoffes d'un aspect nouveau. Dans l'ameublement, où l'on n'employait guère de tissus de soie imprimés, les cotonnades étaient devenues extrêmement à la mode, à ce point qu'un journal de ce temps reprochait aux ministres de rendre leurs arrêts d'interdiction dans des pièces tendues de ces étoffes prohibées. Ajoutons que la tentative de Casanova ne fut point un fait isolé. En 1749, un sieur Gervaise informait les lecteurs du *Mercure* (voir le n° de juin) qu'il était en mesure de fabriquer des tissus de ce genre approchant de la perfection. En 1775, le même journal (n° de juin) annonçait qu'on trouvait « à l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, le dépôt d'une nouvelle manufacture de toutes sortes d'étoffes peintes d'un nouveau goût, à l'instar des plus beaux pékins, sur tafetas, satins, mousselines des Indes, pour robes de femmes et pour meubles ». Mais, malgré ces tentatives, la France resta encore longtemps tributaire de l'étranger, notamment de l'Angleterre, de la Suisse et de la Hollande.

C'est à un Anglais illustre, James Watt, que l'on fait l'honneur des premiers perfectionnements mécaniques apportés à l'impression sur étoffe. La machine dont on lui attribue l'invention est, toutefois, assez simple. Elle se compose d'une table sur laquelle le coup de planche est donné ; d'un appareil assurant la tension du tissu que l'on veut imprimer ; d'un récipient renfermant le mordant et d'un mécanisme faisant mouvoir la planche dans une direction indiquée. Cette première machine, qui fonctionna avec succès en Angleterre et sur le continent, fut introduite chez nous, avec de nombreux perfectionnements, par Oberkampf. On trouvera plus loin (voir JOUY) un rapide exposé des services considérables que ce savant et ingénieux industriel rendit à la production française. Plus tard, après la ruine d'Oberkampf, les procédés furent encore améliorés d'une façon singulière. Retracer toutes ces transformations sortirait de notre cadre. Elles ont été minutieusement décrites dans le *Traité théorique et pratique de l'impression des tissus,* de Persoz, où l'on peut les suivre pour ainsi dire année par année. Qu'il nous suffise de rappeler qu'une grande révolution fut introduite dans l'impression des tissus par Perrot, qui parvint, en 1834, à substituer un mouvement mécanique à l'intervention jusque-là indispensable des tireurs à la main, dont le travail coûteux présentait de grandes irrégularités. En 1844, Perrot apporta encore des améliorations considérables dans la machine qui avait pris son nom, et qu'on appelait *Perrotine.* En même temps, il construisait un autre appareil imprimant à quatre couleurs à la fois, et grâce auquel deux

très exquisement relié à la turque, d'un marroquin incarnat. » (*Journal de Pierre de l'Estoile*, t. IX, p. 287, à l'année 1609.) « Un lict complet composé de dix-sept pièces... de satin fonds gris de perles à fleurs et compartimens incarnadin, vert et isabeau. » (*Invent. du cardinal de*

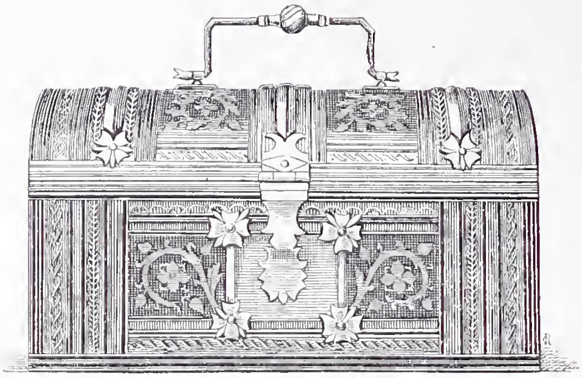


Fig. 24. — Coffret en fer incrusté d'argent et de cuivre.

Mazarin, 1653.) « Trois pièces de tapisserie de taffetas rayé incarnadin et blanc. — Plus un lict de brocard de soye à fondz ver, doublé de satin incarnat. — Plus un déshabillé de broderie de rapport sur du blanc et de l'autre costé incarnadin... » (*Invent. de Fouquet;* château de Vaux, 1661.) « Un emmeublement de Mohaire incarnadin chamarré sur les lez d'un guillochis... — Un emmeublement de petit brocat rayé incarnadin et blanc, etc. » (*Invent. général des meubles de la Couronne;* état du 20 février 1673.) « *Item*, un lit de gaze, doublé de tafetas incarnat, consistant en six rideaux, etc. » (*Invent. de l'abbé d'Effiat;* Paris, 1698.) Du nombre et du choix des inventaires que nous venons de parcourir, on peut conclure que la couleur incarnate ou incarnadine fut particulièrement en vogue au XVII[e] siècle.

Une autre preuve de cette faveur spéciale nous est fournie par ce fait que, comme pour l'écarlate, le mot incarnadin, après avoir désigné une couleur, désigna une étoffe. Sous le nom d'*Incarnadin d'Espagne*, on voit, en effet, figurer, dans les comptes de cette époque, un taffetas de soie rouge, qui paraît avoir été assez apprécié. Pour ne citer qu'un exemple, nous nous bornerons à transcrire la mention suivante, empruntée à l'*Inventaire* (déjà cité) *de Grégoire Beunnom, marchand* (Bordeaux, 1607) : « Plus deulx aulnes trois cartz incarnadin d'Espaigne, à trois livres quinze soulz l'aune. »

Incarné, *adj.* — Qui est de couleur de chair ou d'un rose se rapprochant de cette couleur. « *Item* [on fera], à Saint Jehan l'Évangéliste le manteau de rouge clerc, l'habit de dessoubz de fin or tiré de blanc ; les nus bien incarnés, le tout faict à l'huille et verny, de bon or, azur et autre couleur. » (*Marché de peinture consenti par Estienne le Tonnelier, painctre de Chartres, pour la chapelle des Vierges*, 1548.)

Incartation, *s. f.* — Terme d'orfèvre. Manière de purifier l'or avec de l'eau-forte et de l'argent en grenailles. (Boiste.)

Incertum (opus). — Voir Appareil, t. I[er], col. 99.

Inciser, *v. a.;* **Incision,** *s. f.* — Inciser, c'est pratiquer une fente. En terme de verrerie, inciser le verre, c'est le couper, soit pour le séparer de la felle ou sarbacane, soit pour retrancher l'extrémité opposée à celle de la felle, soit enfin pour l'ouvrir d'un bout à l'autre, pour en faire des vitres. Ces différentes incisions s'exécutent en jetant une goutte d'eau froide sur le verre quand il est encore chaud, et en le frappant du bout d'une verge de fer.

Incombustible, *adj.* — On donne ordinairement ce nom aux substances qui ne brûlent pas. Le danger perpétuel du feu, la crainte d'être incendié, ont fait, à différentes reprises, rechercher les moyens de rendre les habitations et le mobilier incombustibles. Les premiers essais sérieux, tentés dans ce but, dont nous ayons retrouvé la trace remontent au siècle dernier. Nous lisons à ce propos dans la *Gazette de France* du 8 juin 1790 (p. 220) : « Parmi les expériences de *maisons incombustibles* que le sieur Cointeraux fait dans son attelier, il vient d'en construire une qui est bâtie entièrement en terre, à l'exception seulement de ses fondations, ce qui fait naître l'idée et ce qui prouve que dans les campagnes, où l'on est souvent dépourvu de tous les matériaux, on peut faire solidement une maison avec la terre seule, sans qu'il soit besoin de pierres, de bois, ni de fer, soit pour les murs, soit pour le toit. C'est la seconde que l'auteur a bâtie de cette manière. Tous ceux qui voudront la voir se rendront à l'attelier situé à Paris, au Colisée, près des champs *Élisées* où le sieur Cointeraux se fera un plaisir de montrer ses divers procédés économiques et incombustibles. Toutes les personnes qui ont souscrit auront l'entrée libre, et celles qui ne voudront pas souscrire payeront 12 sols chacune. »

Plusieurs incendies fameux, et surtout des incendies de théâtres, ont remis en honneur ces recherches sur la possibilité de rendre incombustibles les boiseries et les tissus. On est parvenu à diminuer les chances de conflagration pour les robes et les jupes des danseuses, ainsi que pour les décors de théâtre en les trempant dans des dissolutions de certains sels. (Silicate de potasse, phosphate d'ammoniaque, chlorure de calcium, borax, etc.) Imprégnés de ces liquides, les tissus brûlent encore, mais très lentement, sans flammes, et en répandant une odeur désagréable qui avertit du danger.

Incrochetable, *adj.* — Nom donné aux serrures à secret ou à pompe, parce qu'elles ne peuvent pas être crochetées.

Incrustation, *s. f.* — On donne ce nom au travail qui consiste à faire pénétrer et tenir, dans une matière relativement commune, une autre matière plus précieuse. On incruste dans un mur une tablette de marbre ou des plaques de faïence. « Les incrustations du Louvre sont de marbre, écrit Richelet ; mais les incrustations du château de Madrid ne sont que de poterie. » L'or est incrusté dans l'argent, dans l'écaille, dans le fer, l'ivoire dans le bois, l'écaille dans le cuivre et réciproquement. La Marqueterie et le Damasquinage sont des travaux d'incrustation. Comme l'incrustation et la marqueterie ont été longtemps confondues ensemble, nous nous réservons de donner, à Marqueterie (voir ce mot), quelques détails sur l'incrustation et sur son histoire. (Voir également t. II, col. 30.)

Incrusté, *s. m.* — Terme de décorateur, usité au XVIII[e] siècle, pour désigner des espèces de mosaïques faites de stuc, et composées par panneaux servant au revêtement des murailles. On lit dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 19 mai 1780 : « Le sieur Regnier, stucateur, à la haute Courtille, fait en stuc tout ce qui concerne la décoration des sallons, galleries et cabinets, et en *incrusté* les panneaux, pilastres et arabesques dont il a des échantillons... »

Incruster, *v. a.* — Faire des incrustations, c'est-à-dire faire pénétrer une matière précieuse, brillante et polie, qui

doit servir d'ornement, dans une autre matière de moindre valeur entaillée à cet effet.

Inde, *s. m.* — Terme d'ébénisterie. On nomme inde ou campêche ou encore laurier aromatique, un bois de placage exotique, employé dans l'ébénisterie et dans la marqueterie. Ce bois, qui provient généralement de Campêche, de la Martinique ou des Indes occidentales, est d'un rouge glacé de jaune ; il est dur et lourd et son odeur est forte.

L'Inde est aussi utilisé comme bois de teinture. Sa décoction est d'un très beau rouge et a été fort employée au XVIIe et au XVIIIe siècle par les teinturiers. Le célèbre Macquer s'en est servi notamment pour teindre la soie en écarlate. (Voir *Avant-Coureur* du 16 octobre 1769.)

Inde, *adj.*; **Ynde**, *adj.* — Pris adjectivement, le mot inde n'est guère employé qu'au XIVe et au XVe siècle, où il est appliqué à des étoffes. Il a, dans ce cas, la signification de couleur bleu de ciel, quoique M. Francisque Michel ait pensé que sa nuance pourrait bien se rapprocher du violet. Les vers suivants du *Roman de la Violette* paraissent même lui donner raison :

> Et voit sor sa dextre mamiele
> Une vïoletc noviele
> Inde paroir sor la car blanche.

Mais Nicot et Furetière définissent notre mot : « Couleur azurée dont se servent les peintres. » Richelet indique qu'elle se fait de « l'escume du pastel » et Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue françoise,* fait dériver inde du latin *indicum,* d'où nous avons fait également INDIGO. Quoi qu'il en soit, les exemples suivants montrent que cette désignation était alors d'un usage constant. « Premièrement, pour une chambre inde, en laquelle il est ciel, cheveciel, courtines, et VIII quarriaus de meismes, XI pièces de cendaus indes pour faire la dite chambre. — *Item,* VIII pièces de cendaus indes pour le seurtail de fleur de liz de la dite chambre, pesans touz ces cendaux enssamble IIIC XLIV onces — III s. VI d. pour l'once, valent LX l. IV s. » (*Comptes du couronnement de Philippe le Long,* 1316.) « Une courtepoincte de cendal ynde, à fleur de liz. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Une courtine de toille inde grant et longue. » (*Invent. de l'hôtel de Quatremares,* 1334.) « Pour XX pièces de toilles yndes, pour la dicte chambre I s., la pièce I l. » (*Compte particulier d'Édouard Tadelin, mercier de Philippe de Valois,* 1342.) « Le dit Prince Guillaume, pour XV pièces de toiles yndes, bailliées au dit Estienne, pour faire l'envers aux coutepointes des dictes chambres, un escu et demi la pièce. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean,* 1352.) « Une sarge inde à lit..., deux serges à lit et une pièce inde à cochette. » (*Invent. d'Alix de Frolois, abbesse de Jouarre,* 1399.) « Une bourse de satanin ynde, bordée de soye blanche, à un Y entre deux papegaulx et est plaine de reliques. » (*Invent. des joyaux de la Couronne,* 1418.) Et pour terminer, empruntons un dernier exemple au gracieux roman de *Floire et Blanceflor :*

> En une chambre entrai l'autr' ier
> Un venredi après mangier,
> Por déporter as demoiseles,
> Dont en la chambre avoit de beles.
> En cele chambre un lit avoit
> Qui d'un paile couvert estoit,
> Indes et rouz, broudés par tors.

Ces citations, qu'on pourrait multiplier, montrent combien le mot inde était communément employé à cette époque. (Voir INDIGO.)

Indé, *adj.*; **Yndé**, *adj.* — Teint en couleur inde, c'est-à-dire en bleu. « Une salle yndée, à lozanges et papegaux, bordée de rouge, tenant (se composant de) cinq pièces. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Indentation, *s. f.* — Échancrure pratiquée dans un corps dur, et dont la forme allongée et pointue se rapproche de celle d'une dent.

Indes, *s. f. pl.* — Nom sous lequel on désigna, durant tout le Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, les objets d'ameublement et tissus provenant de l'Asie, de l'Amérique et de l'Afrique méridionale. Parmi les divers produits tirés de ces lointains pays, ceux qui tiennent la place la plus importante dans l'ameublement sont les tissus et notamment les toiles et les damas. Les noix et les papiers des Indes étaient également recherchés.

Les tissus furent, jusqu'au XVIIe siècle, l'objet d'une importation assez considérable pour que l'industrie lyonnaise crût devoir s'en alarmer. Les *Actes consulaires* de cette ville (série BB, reg. 255) mentionnent la mission dont fut chargé, en 1697, Jean-Baptiste de La Forest, ex-consul et l'un des principaux marchands de soie de Lyon, d'aller solliciter du roi la défense de faire usage des étoffes des Indes, dans toute l'étendue du royaume, espérant par ce moyen rétablir le commerce de la ville de Lyon et redonner du lustre à sa manufacture d'étoffes d'or, d'argent et de soie. On sait que l'application des moyens mécaniques à la fabrication de tous les tissus produisit de telles économies dans la main-d'œuvre, que bientôt Lyon put rivaliser de bon marché avec les produits de l'extrême Orient, et fabriquer des étoffes assez belles et assez peu coûteuses pour pouvoir, à leur tour, être exportées aux Indes.

BOIS DES INDES. — Au siècle dernier, on a désigné



Fig. 25. — Coffret en ébène incrustée d'ivoire.

sous ce nom, et d'une façon en quelque sorte générique, tous les bois exotiques employés dans l'ébénisterie. — « 22 juin 1758. S. M. le Roy pour le château de Saint-Hubert : Deux commodes à trois tiroirs, plaquées en bois des Indes, garnies de boutons et pieds dorés, les marbres

de Flandre, à 230 l. : 460 l. » (*Livre journal de Lazare Duvaux.*)

Damas des Indes. — Nous parlons longuement de ce beau tissu au mot Damas (voir t. II, col. 26) et nous expliquons comment, après avoir été pendant longtemps tiré d'Orient, le damas des Indes est, depuis le xviiie siècle, exclusivement fabriqué à Lyon et à Tours.

Noix des Indes. — Nom donné à la noix de coco. (Voir Noix.)

Papiers des Indes. — On désigna sous ce nom, au xviiie siècle, des feuilles de papier imprimées en Chine ou au Japon, qui étaient employées à garnir les écrans et les paravents, et aussi comme papier de tenture, pour couvrir les murailles. C'est à partir de 1750 que l'emploi de ces papiers se généralise dans l'ameublement français. Par les citations suivantes, on verra combien ces décorations furent alors recherchées, et les prix élevés qu'on payait ces feuilles tombées, depuis quelques années, à si peu de valeur. « 20 mars 1750 — à Mme Calabre : Six feuilles de papier des Indes et six figures des Indes formant six écrans à main, avec la façon des dits écrans, 108 livres. » — « 30 mai 1753 — Mme la comtesse d'Egmont : Quatre panneaux pour dessus de porte, couverts de toile et garnis de papier des Indes, 36 l. » — « 1er juin 1753 — Mme la comtesse de Maurepas : Deux dessus de porte faits en papier des Indes, où l'on a fourni deux feuilles de papier à armoires, les toiles et façon, 26 l. » — « 12 février 1754 M. le duc de Bouillon : Les toile et papier des Indes de trois dessus de porte, pour la maison du Roule, 31 l. » (*Livre journal de Lazare Duvaux.*) « Un écran de papier des Indes. » (*Invent. du duc de Villars;* Marseille, 1770.) « A vendre : une tenture de salon, en papier des Indes à baguettes dorées. — On s'adressera, pour le prix, à Mlle de Mailly, chez Mme la marquise de Sanzai, rue de Vaugirard. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 28 avril 1768.) « A vendre : deux parties de papiers des Indes, collées sur toile, et ajustées sur des châssis avec baguettes et agraffes sculptées, peintes en bleu et blanc. Elles ont chacune 4 pieds 10 pouces de large, sur 7 pieds 4 pouces de haut. » (*Ibid.,* 12 décembre 1769.)

Les papiers des Indes furent remplacés, dans la décoration des appartements, par le papier peint.

Toiles des Indes. — On appela ainsi, pendant un siècle et demi, les toiles de coton imprimées ou en blanc que l'on importait de l'Orient. Les tissus imprimés des Indes firent fureur au xviiie siècle. L'*Avant-Coureur* du 27 juillet 1761 constate que « le goût des desseins des Indes, tout irrégulier qu'il est, a un genre de beauté qui lui fait donner la préférence pour les meubles et autres choses de caprice ». Les nombreuses imitations, du reste, qu'on fit de ces étoffes étranges montrent mieux que tous les éloges de quelle vogue elles jouirent. Le *Mercure* de juin 1775 contient l'annonce d'une importation de ces tissus où se trouvent énumérées la plupart des toiles des Indes alors en vogne. (Nous consacrons, au surplus, à chacune d'elles un article spécial.) Cette annonce est ainsi conçue : « Mlle Charpentier, enclos des Quinze-Vingts, vient de recevoir un assortiment de toile des Indes comme Sirak, Tepoise, Cirsakas, Canadaris, Denouchay, Sistrecay, Sistremencay et autres. — Elle tient toujours des Pékins Gourgourans, Patisoyes, Satins, Lampas, Damas, belles toiles d'orange et autres, et mouchoirs des Indes de toutes façons. » Une vente publique de marchandises, effectuée à Lorient par la Compagnie des Indes, le 16 octobre 1786 mentionne encore les noms suivants : Galatis, Calapatis, Patkas, Isaris, Amertis et Lacoris, Bissouty, Handial, Tamjet, Serbett, Nasouques, etc. (*Annonces, affiches et avis divers.*)

L'emploi, dans l'habillement et le mobilier, de l'indienne et du calicot fit passer la mode des toiles des Indes.

Indice, *s. m.* — Au xviie siècle, on rencontre ce mot avec le sens de signet. « Plus un grand indice de satin violet, la teste large d'environ la paume de la main, garni de perles. — Plus un autre indice de [couleur] rose sèche, la teste en broderye garnye de perles. — Plus un autre indice ponceau, garnie de bouton d'or perlé avec la teste où est le nom d'Henry de Béthune, aussy perlé. » (*Invent. de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.) Ces indices, véritables joyaux, étaient destinés à des livres de liturgie.

Indicque, *adj.* — Originaire de l'Inde. Rabelais écrit (*Pantagruel,* liv. V, ch. xxxvii) : « Iapperceu dadvantaige deuz tables de aymant indicque amples et espoisses de demye-paulme. »

Indie, *s. f.* — Voir Indye.

Indienne, *s. f.* — On désigna d'abord sous ce nom la plupart des étoffes importées de Chine ou des Indes. Ainsi, quand Loret nous dit (2 mars 1658) que la foire Saint-Germain abonde

> En antiquailles, bagatelles,
> Confitures, draps et dentelles,
> En indiennes, en écrans...;

lorsque l'*Inventaire de Molière* (1673) décrit : « Douze carreaux de toile indienne peinte, remplis de plume »; lorsque le *Livre commode* annonce, en 1691 (p. 21), que le sieur « Petit, chef grossier au *Chevalier du Guet* », fait commerce « d'étoffes indiennes », il est à peu près certain que l'on doit entendre par ce mot des tissus importés des Indes, mais différents de l'indienne de nos jours. De même quand le *Mercure* (n° de février 1700), racontant, dans tous ses détails, le bal qui fut offert par M. le Prince à la duchesse de Bourgogne, le 12 de ce mois, nous apprend que « toutes les tables avoient de riches indiennes pour nappes », nous sommes amenés à penser que c'étaient probablement de belles étoffes de soie que le rédacteur du *Mercure* entendait désigner, et non pas de simples toiles peintes. Cette explication semble d'autant plus plausible qu'on donna aussi le nom d'indiennes à des étoffes laine et soie, que fabriquaient à Amiens les hauteliceurs de la sayetterie, et dont il est fait mention dans le *Règlement des manufactures* de 1666.

C'est seulement aux premières années du xviiie siècle qu'on commença de désigner uniquement sous le nom d'indiennes des « toiles de coton peintes de diverses couleurs et figures, qui viennent des Indes orientales ». (Savary, *Dict. universel de commerce,* t. II, col. 877.) Ces étoffes servirent dans le principe à faire des robes de chambre, et c'est de là même que leur vint leur nom, car ces robes s'appelaient des *Indiennes.* Puis peu à peu on les appliqua à d'autres usages et notamment au mobilier. En 1709, le gouvernement français, désireux d'assurer à la Compagnie des Indes le monopole de l'importation des tissus de coton, et poussé par les fabricants français, qui voyaient dans l'introduction des tissus imprimés la ruine de leurs diverses industries de tissage et de brochage, défendit, « sous peine de confiscation et de 3,000 livres d'amande, à toutes sortes de personnes de quelles qualité et condition qu'elles soient de vendre, acheter, garder aucune de ces sortes de marchandises », c'est-à-dire d'étoffes importées des Indes et notamment de « toilles peintes ou indiennes », et d'en faire des meubles de quelque nature que ce fût. « Sur l'état des

plaintes et remontrances des intéressés aux manufactures de France », dit, à ce sujet, la *Clef du cabinet des princes* (janvier 1710), on avait « supputé que les négocians hollandais, depuis l'année 1705, avoient tiré d'argent comptant plus de six millions du royaume ». En 1714, un nouvel arrêt du Conseil confirma celui du 27 août 1709 ; le 15 décembre 1717, le Parlement enregistra une nouvelle prohibition du mois de juillet de cette même année ; les 5 juillet et 14 décembre 1723, on édicta de nouveaux arrêts prohibitifs ; enfin, le 28 novembre 1730, un arrêt du Conseil d'État renouvela les défenses d'introduction, port et usage des toiles peintes ou teintes de la Chine, des Indes et du Levant. Cette prohibition, au surplus, continua d'être en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et fut confirmée par un *Arrêt du conseil du roi* du 10 juillet 1785. (*Journal de Verdun,* décembre 1709, p. 433; octobre 1714, p. 158; février 1718, p. 106, 107; mars 1723, p. 213; septembre 1723, p. 215; février 1724, p. 155; février 1731, p. 150; *Journal général de France,* 17 juillet 1785, etc.)

Ces arrêts si nombreux s'expliquent, en effet, par le peu d'empressement que le public apportait à se conformer à leur teneur. L'étoffe défendue devenait rare ; étant rare, elle était recherchée et l'on mettait une sorte de gloire à s'en procurer et, dès qu'on en avait, à l'étaler au grand jour. « Toutes les femmes, écrit Mathieu Marais (*Journal et Mémoires,* t. II, p. 477), ayant recommencé à porter aux Tuileries et aux spectacles des robes d'indienne, quoique cent fois défendues, il a fallu renouveler les défenses par un arrêt du 5 juillet (1723), dont on se moquera dans trois mois. » On voit que Mathieu Marais était bon prophète. Nous remarquerons, en passant, que l'édit de 1717, confirmé par les arrêts suivants, et qui portait plusieurs peines afflictives, « entre autres celle des galères perpétuelles, même plus grande si le cas y écheoit », contre les introducteurs de ces sortes de marchandises, eut surtout pour but d'interdire l'entrée en France des indiennes imprimées en Europe.

Dès la fin du XVIIe siècle, on avait, en Hollande d'abord, puis à Hambourg et ensuite en Angleterre, établi des fabriques d'indiennes ou toiles peintes, imitant si bien les produits de l'Orient, que la confusion était possible. Cette fabrication, introduite à Genève en 1690, y fut portée à une telle perfection, que, pendant de nombreuses années, neuf fabriques fonctionnèrent dans cette ville, fournissant l'Allemagne, l'Italie et la Savoie de tentures d'appartements et de lits, de rideaux, de tapisseries, etc., et même faisant entrer frauduleusement ces étoffes en France. Nous trouvons, en effet, dans les inventaires de ce temps, de nombreuses parties d'indienne. L'*Inventaire de Mlle Desmares* (25 septembre 1746) mentionne notamment : « Un lit d'indienne, impériale et rideaulx pareils. — Quatre aunes de tapisserie rouge et blanche d'indienne vieille. — Quatre rideaux de toile de coton, encadrés de bordures d'indienne rouge et blanche. — Trois rideaux de bazin des Indes entourés d'indienne rouge et blanche. — Deux rideaux d'indienne bleue et blanche rayée... — Un rideau d'indienne fond blanc à bouquets encadré d'indienne fond rouge... » Cette profusion montre assez combien était grande la faveur dont ces tissus jouissaient en notre pays. L'*Année littéraire* de 1755 en donne la raison : « Les causes du goût que les François ont pour ces sortes de toiles, écrit ce journal, c'est qu'elles sont à bon marché; qu'elles durent longtems; qu'elles sont agréables à la vue; qu'elles peuvent se laver et sont d'usage en toutes saisons. » Ce même recueil nous apprend qu'à cette époque, les indiennes se divisaient en trois classes distinctes. Les premières servaient aux personnes riches pour les habillements et pour les meubles, et remplaçaient les étoffes de soie, de fil ou de coton. Les secondes, d'un usage plus étendu, étaient employées à habiller les enfants et les jeunes personnes, et meublaient les cabinets à la ville. « On ne voit, ajoute l'*Année littéraire* (1755, t. V, p. 339), autre chose dans les campagnes, et elles en bannissent les tapisseries, les siamoises, les cotonnades, les brocatelles. » Enfin, les troisièmes servaient uniquement pour les gens de basse condition.

Curieux rapprochement, l'époque où ces lignes étaient tracées devait voir s'introduire chez nous la fabrication

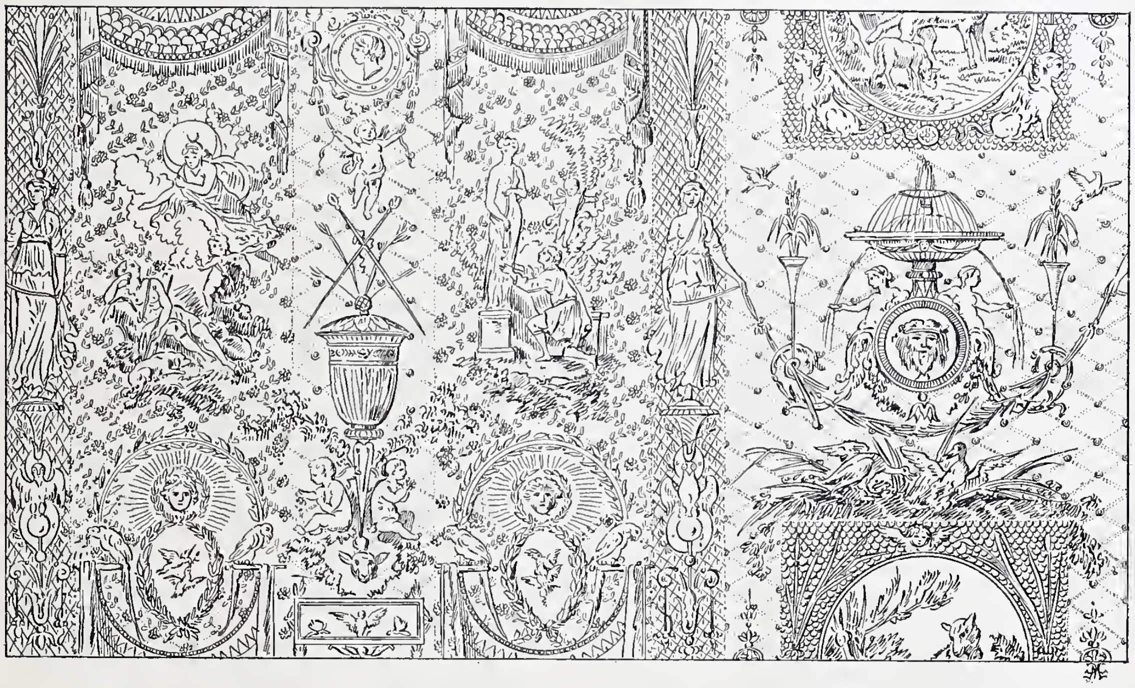


Fig. 26. — Modèle d'indienne imprimée en France. — Dessin de Huet.

courante de ces tissus. Dès 1749, un sieur Gervaise, domicilié en l'hôtel du duc de Beaumont, rue de Beaune, informait le public qu'il avait le secret de fabriquer ces sortes d'étoffes, et s'offrait « de faire toutes les épreuves convenables et de prouver que toutes ses couleurs soutiennent le savonnage et la lessive, aussi parfaitement que celles des Indes ». (*Mercure*, juin 1749.) On sait, du reste, que l'impression sur étoffes était alors une des préoccupations dominantes des esprits inventifs. Casanova, dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 113), prend soin de nous informer que lui-même il installa, dans l'enclos du Temple, une manufacture de tissus imprimés. Le duc de Luynes, en outre (*Mémoires*, t. XV, p. 155), nous apprend qu'en mars 1757 le roi accorda au sieur Flachat le privilège d'établir « une manufacture de toiles de coton peintes comme celle des Indes ». Cet établissement, qui devait employer dix mille ouvriers étrangers, se heurta, dès le principe, contre l'opposition de tous les manufacturiers français, et ne paraît pas, du reste, avoir donné les résultats qu'on en attendait. En 1760, le sieur de Musy, ingénieur-mécanicien, domicilié rue des Tournelles, au *Cerceau d'or*, faisait annoncer par l'*Avant-Coureur* (n° du 15 septembre) qu'il venait d'inventer une machine destinée à imprimer du même coup de l'indienne ou toile peinte avec toutes ses nuances. La même année, l'éditeur Barrois, demeurant quai des Augustins, mettait en vente une brochure intitulée *Traité des toiles peintes dans lequel on voit la manière dont on les fabrique aux Indes et en Europe*. (*Année littéraire*, 1760, t. IV, p. 285.) Quelques mois plus tard, la dame Doré, femme d'un sculpteur, établie rue du Roule, informait le public qu'elle avait trouvé une manière particulière de peindre les étoffes qui surpasse de beaucoup les Pékins pour la vivacité du coloris ; et le sieur Magoulet, habitant à Chaillot, près de la Savonnerie, faisait annoncer qu'il peignait sur toile toutes sortes d'ameublements, à la façon des Indes. (*Avant-Coureur* des 26 janvier et 27 juillet 1761, p. 472.) Enfin, vers ce même temps, se fondait la manufacture de toiles peintes d'ORANGE (voir ce dernier mot) dont nous parlerons plus loin. On voit que jamais innovation industrielle ou commerciale ne préoccupa plus de monde à la fois ; mais il appartenait à Oberkampf d'établir d'une façon définitive, dans notre pays, cette fabrication qui devait dans la suite prendre un essor si remarquable. En 1760, ce savant industriel construisit la fameuse fabrique de Jouy, dont les produits furent si recherchés et dont la réputation fut si grande. Longtemps Oberkampf eut à combattre la routine, mais après vingt ans de luttes, il finit par triompher. Ses détracteurs les plus acharnés ouvrirent les yeux, et à partir de ce moment, l'indienne fut acclimatée en France. Les nombreuses manufactures d'Amiens, de Rouen, celle de Venoix, près Caen, où les sieurs Perret et Buch exécutaient en « indienne ou toile peinte » tous les « desseins les plus à la mode pour meubles, courtepointes, rideaux, tapisseries, etc. » (*Affiches de la basse Normandie*, 30 mars 1788), achevèrent de généraliser chez nous l'emploi de ce tissu, juste au moment où les revirements de la mode allaient le proscrire de notre ameublement. Ajoutons que ce changement dans la mode ne découragea pas les inventeurs, et il y aurait ingratitude à ne pas mentionner les noms du chevalier de Montfort, du duc de Chaulnes et du sieur Coquet qui, tous trois, firent progresser cette artistique industrie ; le premier, en découvrant la formule de « couleurs limpides et brillantes, solides et pénétrantes, propres à peindre toutes sortes d'étoffes » (*Mercure* de juillet 1776) ; le second en divulguant le « secret de peindre comme les Chinois sur des étoffes avec des couleurs insolubles à l'eau froide » (*Almanach sous verre*, notice de 1783, col. 217) ; le dernier en construisant « une machine permettant de satiner les toiles peintes d'une manière plus égale, moins fatigante, et à l'aide de laquelle deux hommes peuvent satiner 40 à 45 pièces par jour, selon le plus ou moins de largeur des indiennes ». (*Almanach sous verre*, notice de l'an III, col. 732.)

L'amour des décorations régulières, imitées de l'Antique, qui commença à sévir à partir de la fin du règne de Louis XVI, devait mal s'accommoder, toutefois, de la haute fantaisie de ces indiennes aux couleurs voyantes et aux dessins compliqués. Elles furent donc bannies par le goût nouveau et ne reparurent dans le mobilier que cinquante ans plus tard, sous le nom de CRETONNES. (Voir ce mot.) Aujourd'hui, les indiennes sont surtout employées pour le vêtement ; mais on aura une idée de l'important bienfait dont nous sommes redevables à Oberkampf quand on saura que l'on évalue à près de 300,000 le nombre des ouvriers employés dans nos fabriques d'indiennes, et à 350 millions le chiffre de leur production.

Pour terminer cette rapide notice, il ne nous reste plus qu'à passer en revue les divers usages auxquels l'indienne fut adaptée dans l'ameublement. On en fit des coussins de siège ; on en couvrit des fauteuils et des canapés : « Six fauteuils de noyer tournés, à fond de paille, avec leurs coussins et dessus de toile peinte à l'indienne. » (*Invent. après le décès de Molière* ; logis d'Auteuil, 1673.) « Plus un canapé couvert en indienne, que nous avons estimé, de l'avis desdits experts, 15 livres. » (*Invent de Nicolas-Alexandre de Ségur* ; Bordeaux, 1755.) « Une bergère garnie d'indienne en bleu. » (*Invent. du château d'Amilly*, 1765.) On en faisait des doublures et des housses : « Deux portières de panne bleue à bandes de tapisserie, doublées de toile indienne, avec leurs tringles de fer poli. » (*Invent. de la Dlle Molière, dressé lors de son mariage avec le sieur de Montalant* ; Paris, 1705.) « Un fauteuil de bois de noyer, garni d'une tapisserie à petits points de soye, avec son fourreau indienne. » (*Invent. d'Amable Deschamps* ; Marseille, 1755.) « Onze chaises de noyer à la reine..., avec leur fourreau indienne. » (*Invent. de Louis-Pierre Veyrier* ; Marseille, 1779.) On en faisait encore des tentures d'appartement, des rideaux de lit et de fenêtre, des courtepointes, et on en couvrait des paravents, etc. « Un châlit de bois de noyer à colonnes torsses, garny d'une paillasse, deux matelas, le ciel, dossié et la courtepointe d'indienne piquée. » (*Invent. de Martial de Mosnier, conseiller au Parlement* ; Bordeaux, 1723.) « Quatre rideaux aux fenestres, indienne peinte à fonds blanc. » Et plus loin : « Six rideaux aux fenestres, indienne rayée à fleurs. » (*Invent. du cardinal de Belzunce* ; Marseille, 1745.) Enfin les militaires en doublaient leurs tentes. « Une tente de coutil, doublée d'indienne. » (*Vente à l'hôtel de la Rochefoucauld*, 6 août 1778.) A Paris même, à cette époque, l'indienne trouvait place, comme étoffe d'été, dans les plus riches maisons. L'hôtel de la marquise de la Poupelinière, rue Saint-Dominique, possédait une tenture d'indienne. (Voir sa vente, *Annonces, affiches et avis divers*, n° du 15 octobre 1759.) Le Pelletier de la Houssaye, maître des requêtes, couchait dans un lit d'indienne (*Ibid.*, n° du 31 mars 1760) : et à la *Vente du Sr Granjan de la Croix, conseiller au Châtelet*, nous voyons figurer des « lits, tenture et meuble d'indienne ». (*Ibid.*, n° du 2 mai 1760.) Citons encore : « Une tenture tapisserie d'indienne faisant le tour de l'appartement. — Dix-neuf fauteuils bois de noyer garnis d'indienne. » (*Invent. du duc de Villars* ; Marseille, 1770.) « A VENDRE, chez le sr Bi-

mont, tapissier, rue aux Ours, un paravent d'indienne en quatre feuilles fond blanc, bordé de pareille toile fond vert. » (*Ann., aff. et avis divers*, 22 janvier 1770.) Puis viennent le *Testament du graveur Benoît Audran* (8 janvier 1772),



Fig. 27. — Marmite du XIII[e] siècle portant une inscription.

qui mentionne « une courtepointe d'indienne » ; la *Vente des meubles et effets de M*[me] *Thelusson* (Marnes, 8 juillet 1781), qui comprend des « tentures de Perse et d'indienne » ; celles du baron de Nyvenheim, demeurant rue des Saussaies (3 décembre 1783), et de la duchesse de Mazarin (2 septembre 1784), qui comportent également des rideaux et tentures de cette même étoffe, etc. On voit par ces nombreux exemples que l'indienne tenait une place considérable dans l'ameublement du siècle dernier.

Indigo, *s. m.* ; **Indigue**, *s. m.* — Jadis appelé INDE et plus tard INDIGUE, l'indigo est une matière tinctoriale qu'on tire de l'indigotier. Le suc de cette plante, incolore tant qu'il demeure enfermé dans le tissu végétal, devient vert, puis bleu, sous l'action de l'air, et dépose peu à peu l'indigo. On réduit alors le dépôt ainsi obtenu en une pâte, et l'on forme de petits pains pesant environ 100 grammes. — Pour teindre avec cette matière, on fait dissoudre l'indigo à l'aide de certains agents chimiques, tels que le sulfate de fer ou la chaux, qui le rendent soluble dans l'eau, mais qui, momentanément, lui font perdre sa coloration ; on trempe dans cette solution les tissus qu'on veut teindre, et ensuite on les expose à l'air, qui peu à peu fait reparaître la couleur bleue. Les juifs, au Moyen Age, passaient pour être exclusivement en possession de cette teinture. C'est par eux que l'Occident la connut. Elle commença seulement, en 1664, d'être employée d'une façon courante. Les *Actes consulaires* de la ville de Lyon (série BB, reg. 219) mentionnent une enquête ordonnée par le roi sur « l'usage d'une drogue appelée indigue, servant aux teinturiers de laine », ainsi qu'un rapport des marchands de Lyon attestant l'excellence de ce produit, et insistant sur les nuances non moins riches que variées auxquelles son mélange avec d'autres substances colorantes peut donner naissance. Au XVII[e] siècle, le grand commerce de l'indigo fut centralisé à Amsterdam. On distinguait sur cet important marché plusieurs sortes d'indigos. Les plus réputées étaient au nombre de six : *indigo Cirquée, indigo de Guatemala, indigo de la Jamaïque, indigo de Java, indigo de Saint-Domingue, indigo Lauro.* L'indigo payait, à l'entrée en France, un droit de 10 livres, établi par le tarif de 1664.

Indispensable, *s. m.* — Nom donné, au commencement de ce siècle, à un petit sac muni d'un long cordon que les femmes portaient presque toujours avec elles, et dans lequel elles serraient leur argent, leur mouchoir, leurs étuis, bonbonnières, etc. Quand on jouait ou travaillait, l'indispensable se suspendait au dossier de la chaise ou du fauteuil où l'on prenait place.

Indye, *s. f.* ; **Indie**, *s. f.* — Le « Pays d'Indye », nom sous lequel on désignait, au XVI[e] siècle, la contrée alors peu connue qu'on appela plus tard les Grandes Indes. « A Jehan Gremer, tapissier, demourant à Tournay, la somme de sept cens quatre-vingt-quatre livres seize sols, pour quatre cens trente-six aulnes de riche tapisserie bien richement faicte à la manière de Portugal et de Indie. » (*Comptes de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe le Beau*, 1504.) « A Pierre Lemoyne, marchant, demourant à Portugal, la somme de deux cens quatre-vingt-sept livres tournois pour son payement d'un chaliet marqueté à feuillages de nacle de perle faict au pays d'Indye. — Ensemble une chaire faicte à la mode dudict pays d'Indye... » (*Acquits au comptant du roi François I*[er], 1529.

Infoliature, *s. f.* — Ouvrage de mosaïque ou d'incrustation représentant des feuillages. Nous n'avons rencontré cette expression que dans Rabelais. Décrivant le « Temple de la Bouteille » (*Pantagruel*, liv. V, chap. XXXVIII), Rabelais dit : « Dessus le porticque, la structure du pavé estoyt une emblemateure à petites pierres rapportées, chascune en sa naïfve couleur, servans ou desseing des figures ; et estoyt comme si par dessus le pavé susdict on eust semé une ionchée de pampre, sans trop curieux agencement... et estoyt ceste infoliateure insigne en tout endroictz. » Plus loin (ch. XLIII), Rabelais écrit encore : « On myllieu dycelle estoyt une fontaine de fin alabastre, en figure heptagone, à ouvraige et infoliateure singulière, plaine deaue tant clère que pourroyt estre ung élément en sa simplicité ; dedans laquelle estoyt à demye pousée la sacrée bouteille... »

Ininflammable, *adj.* — Voir INCOMBUSTIBLE.

Inorné, *adj.* — Dépourvu d'ornements. Ce terme est peu usité.

Inquiétude, *s. f.* — Nom donné à des fauteuils branlants, dans lesquels on pouvait se balancer. « Une inquié-

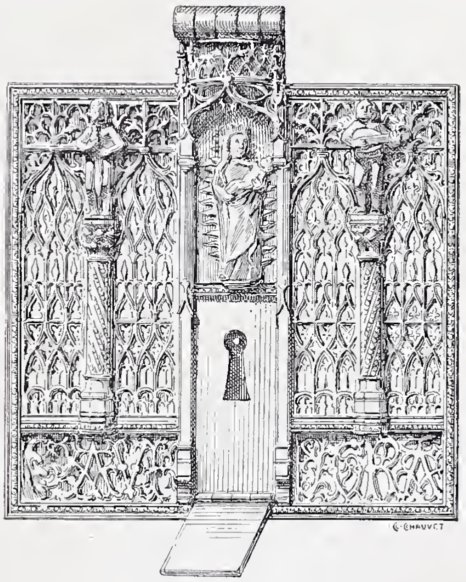


Fig. 28. — Serrure du XV[e] siècle portant une inscription.

tude de bois de saule garnie de soigne. » (*Apposition des scellés chez J.-B. Audier, courtier royal* ; Marseille, 1755.) « Une inquiétude foncée en paille avec carreau et accoudoirs garnis en cuir rouge. » (*Procès-verbal du séquestre du domaine de Lespinel-Rangueil* ; Toulouse, 1793.)

Inscription, *s. f.* — Texte peint ou gravé, qu'on place sur un objet, soit pour en indiquer la provenance, l'utilité, la destination, soit pour consacrer le souvenir d'un événement mémorable ou d'un personnage illustre. Suivant les cas, les inscriptions peuvent être indicatives, dédicatoires, commémoratives, funéraires, ou simplement décoratives. Les inscriptions indicatives sont celles qui expliquent la destination d'un édifice ou d'un objet, le nom de celui à qui il appartient, l'usage auquel sert un monument ou une salle, l'emploi qu'on doit faire d'un meuble, le chemin qu'on doit suivre, etc. On nomme inscriptions dédicatoires ou votives celles qui ont pour but de rappeler qu'un édifice ou une

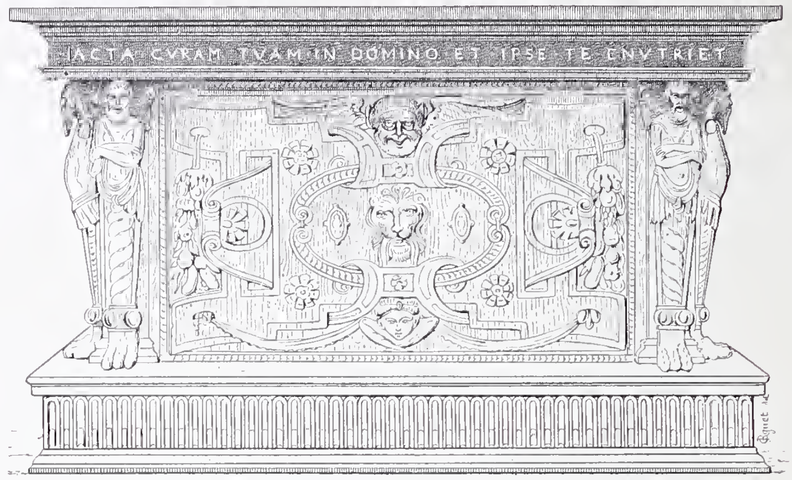


Fig. 29. — Huche à pain portant des inscriptions (XVIe siècle).

œuvre d'art ont été solennellement consacrés à une divinité ou à un saint personnage. Les inscriptions commémoratives sont chargées de perpétuer la mémoire d'événements considérables. Sous ces diverses formes, les inscriptions ont joué, de tout temps, un rôle important dans la décoration des édifices, et le soin qu'on a pris de les envelopper dans des cadres et d'orner les tables et cartouches qui les portaient les a rendues souvent décoratives.

L'Antiquité a fait grand usage des inscriptions et leur interprétation a donné naissance à l'Épigraphie. L'Épigraphie est une science relativement moderne, mais qui a déjà rendu les plus grands services à l'histoire. Les inscriptions, en effet, constituent une des sources d'information les plus sûres et les plus précieuses. On leur doit, non seulement une foule de renseignements sur la chronologie des peuples



Fig. 30. — Plaque de coffret décorée d'une allégorie avec inscription explicative.

et sur la biographie des hommes célèbres, mais aussi des connaissances très variées sur la linguistique, sur l'administration, sur l'existence sociale, sur la législation et la vie intime des peuples disparus. En France, une des classes de l'Institut accorde une attention toute spéciale à l'étude de l'épigraphie. Fondée par Louis XIV en 1663, cette classe prit d'abord le nom d'*Académie des inscriptions et médailles*. Elle le changea en 1716 contre celui d'*Académie des inscriptions et belles-lettres* qu'elle porte encore aujourd'hui. Réorganisée en 1816, elle est présentement composée de 40 titulaires, de 10 académiciens libres, de 8 associés étrangers et d'un nombre indéterminé de correspondants. Depuis 1717, l'Académie des inscriptions publie des *Mémoires* qui constituent un véritable trésor d'érudition. Ajoutons que la mission de cette savante Compagnie ne se borne pas à déchiffrer des textes anciens. On lui a demandé en maintes circonstances de composer de nouvelles inscriptions. C'est à elle, ou plutôt à ses membres que l'on doit la plupart de celles qui, depuis deux siècles, ont été placées au fronton de nos édifices, sur nos monnaies et médailles, et jusque sur certains objets mobiliers, notamment sur les tapisseries. Quand il s'agit de fabriquer aux Gobelins les célèbres tentures dites des *Éléments* et des *Saisons*, Colbert demanda à l'Académie de lui fournir des inscriptions latines caractérisant les sujets qu'on voulait représenter. A ce propos, nous relevons dans les *Mémoires de Perrault* l'anecdote suivante, qui mérite d'être transcrite : « Ayant porté à M. Colbert 48 devises pour une tapisserie, 16 de l'abbé de Bourzeis, 16 de l'abbé Cassagnes et 16 de ma façon, toutes mêlées les unes avec les autres, afin qu'il en choisît 16 sans savoir qui en étoit l'auteur, il s'en trouva 14 des miennes. Dans la joie que j'en eus, je ne pus m'em-



Fig. 31. — Plaque de coffret décorée d'une allégorie avec inscription explicative.

pêcher de lui dire : sur quoi il me demanda quelles étoient les deux autres devises de ma façon qui n'étoient pas adoptées. Les lui ayant marquées : — Ces deux-là, me dit-il, me semblent aussi bonnes que les deux que j'ai mises à leur place ; il faut les joindre avec les autres et

qu'elles soient toutes de vous. » Quant aux inscriptions latines des boucliers ornant les angles de la bordure de ces mêmes tapisseries, elles furent composées par ce pauvre abbé Cassagnes, garde de la bibliothèque du roi, fort malmené par le sort, au grand bénéfice de l'amour-propre de Perrault.

Depuis lors, l'Académie, nous l'avons dit, a fourni à peu près toutes les inscriptions qui ornent nos monuments. On lui doit celles qu'on lit sur la porte Saint-Denis, sur la porte Saint-Martin, sur la colonne Vendôme, etc. Enfin, il y a quelques années, la ville de Paris a institué un comité qu'elle a chargé de rédiger des inscriptions commémoratives, destinées à prendre place sur les façades des édifices qui ont vu naître ou mourir un personnage considérable, ou s'accomplir quelque grand événement historique.

Envisagées au seul point de vue décoratif, les inscriptions ont joui de tout temps, en France, d'une vogue soutenue. Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée,* nous apprend que Charlemagne, lorsqu'il fit construire la basilique d'Aix-la-Chapelle,

> Droit en la vote du kanciel,
> Fist li rois asir a pinciel,
> Laitres de fin or ki son non,
> Sans plus, devisoient Karlon
> Roi de France et emperour
> De Roume...

Pendant tout le Moyen Age, cet usage des inscriptions continua d'être en honneur et fut d'autant plus apprécié que la généralité des seigneurs de ce temps étant dépourvus d'instruction, les lettres ainsi tracées prenaient, à leurs yeux, une importance mystérieuse et cabalistique. On chargea d'inscriptions, non seulement les monuments et les tentures, mais aussi les ustensiles d'un usage journalier. Les cloches, sonnettes, marmites, serrures, etc., de cette époque, portant des inscriptions, sont assez communes. Nous reproduisons (fig. 27) une marmite du XIIIe siècle décorée d'une longue inscription. Au mot DEVISE (t. II, col. 116), on trouvera des meubles, tentures, etc., de ce même temps également ornés d'inscriptions. A l'époque de la Renaissance, celles-ci devinrent philosophiques et sentencieuses. Parlant de son séjour à Bâle en 1579, De Thou rapporte en ses *Mémoires* (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. LIII, p. 137) qu'il alla voir « Théodore Zwingher, dans une maison qui apartenoit à ce sçavant homme, et que Zwingher avoit ornée de plusieurs inscriptions, en quoi il excelloit ». Le coffre très curieux que nous donnons (fig. 29), et qui servait à serrer les provisions, outre l'inscription : JACTA CURAM TUAM IN DOMINO ET IPSE TE ENUTRIET, placée en façade, porte sur le côté gauche l'inscription : PRUDENTIA CARNIS MORS, et sur le côté droit : PRUDENTIA SPIRITUS VITA. D'autres inscriptions de ce temps sont simplement explicatives, comme celles des plaquettes qui accompagnent cet article. Aujourd'hui, avec la diffusion de l'instruction, les inscriptions qui, semble-t-il, devraient être plus abondantes, se sont faites, au contraire, beaucoup plus rares que par le passé.



Fig. 32. — Tapisserie avec inscriptions, appartenant à la suite des *Saisons.*

Instrophier, *v. n.* — Littéralement couvrir de strophes, c'est-à-dire décorer d'inscriptions. Dans la *Sciomachie et festins faictz à Romme, au palays du cardinal du Bellay, pour la naissance du duc d'Orléans* (1549), Rabelais écrit : « Ou myllieu de la place pendoyent les armoyries de mondict seigneur d'Orléans, en bien grande marge à double face entournoyées dung ioyeux feston de myrtes, lierres, lauriers, et orangiers, mignonnement instrophiées d'or cliquant, auecques cette inscription :

Cresce, infans, fatis nec te ipse vocantibus aufer.



Fig. 33. — Intaille ayant servi de sceau à Charles le Chauve. (Cabinet des médailles.)

Et plus loin : « Les nappes levées, pour laver les mains, furent présentées deux fontaines artificielles sus la table, toutes instrophiées et garnyes de fleurs odorantes... »

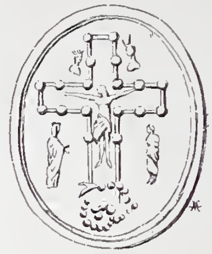
Intaille, *s. f.* — C'est le nom qu'on donne aux pierres gravées représentant des figures, personnages, groupes, scènes, animaux, armoiries, emblèmes, monogrammes, etc., dont la gravure a été exécutée en creux. Elles diffèrent en cela du camée (voir t. Ier, col. 534), dont les images ou dessins sont traduits en relief.

Le mot intaille paraît fort récent dans notre langue. Ni Richelet, ni Furetière, ni l'Académie (2e édition, 1696) ne l'ont connu, et Littré ne cite aucun texte ancien qui le mentionne. Cette omission est d'autant plus curieuse qu'on rencontre fréquemment au Moyen Age le verbe Entailler avec la signification de sculpter et de graver en creux. C'est ainsi que dans le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360) nous constatons le payement de 106 sols 8 den. à l'orfèvre Hannequin « pour un saffir entaillié à une teste, acheté de lie pour le Roy ». Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), on relève également : « Une escuelle de cristal où est entailliée ung aigle ou fons. — *Item,* ung seel d'or, pendant à une chayne, et a une pierre corneline où dedens est entaillée une teste d'omme, bien parfont. » Ce dernier texte a une importance spéciale, parce qu'il nous indique un des usages des intailles ou entailles au Moyen Age. Elles étaient employées, le plus souvent, à faire des cachets. On en confectionnait des Sceaux et des Secrets. Le prince qui les portait sur lui constamment, sous forme de bague et d'anneau, s'en servait comme d'une attestation suprême, et pour ajouter un redoublement d'authenticité aux documents, munis de son grand sceau, qu'il expédiait aux princes ses alliés ou à ses principaux dignitaires.



Fig. 34. — Intaille ayant servi de sceau à Charles le Chauve. (Cabinet des médailles.)

Une anecdote, empruntée au vieux chroniqueur Jean d'Outremeuse, fera comprendre l'usage et l'abus de ces secrets, qui ne quittaient pas la personne du roi. Enguerrand de Marigny, à ce que rapporte notre chroniqueur, estimant que si les Flamands obtenaient une bonne paix du roi de France, lui, Enguerrand, ne pourrait plus piller le trésor du roi et rançonner les habitants, prit sur lui d'écrire, au nom du roi, une lettre injurieuse qu'il adressa au comte de Flandre, et dont il chargea deux moines jacobins qui traversaient Paris. Mais, pour donner une forte apparence de réalité à cette lettre, il lui fallait y apposer, avec le grand sceau du roi, son signet personnel. C'est alors que le ministre prévaricateur eut recours à la fraude. « Et Engorant, écrit Jean d'Outremeuse, at fait la lettre à sa volonteit, et puis entrat en la chambre le Roy, si est assis deleis li et li dest : — Sire, par ma foid, la contesse Maheal de Henau me doit LX^M^ libres de paresis et ne me vuelt paiier ; presteis moy vostre signet et vostre grand sael, lee mandant en vostre nom que, s'elle ne me paie, que vos vos donreis congiet del aresteir et prendre sor lee. — Et li roy l'otriat... Et at la letre saelee et donneit aux Jacobins, qui s'en vont ; mains anchois, ilh les dest (leur dit) tout che qu'ilh avoit escript en la letre. »


Fig. 35. Intaille sur cristal du trésor de Conques.

Indépendamment de cet emploi spécial et dont on comprend toute l'importance, les intailles, laissées par l'Antiquité, étaient employées, ainsi que les camées, à la décoration des pièces d'orfèvrerie. Comme telles, elles étaient doublement recherchées, et on trouve la description d'une quantité invraisemblable de ces pierres, provenant de Rome antique, ou taillées à Byzance, pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, associées à des vases, à des ciboires, à des calices d'or ou d'argent doré. Il est même curieux de voir que les orfèvres de ce temps n'avaient aucun souci du sujet représenté sur la pierre, et qu'ils employaient souvent des intailles extrêmement profanes à l'ornementation de vases on ne peut plus sacrés. Bien mieux, le nombre des intailles utilisées pour l'orfèvrerie au Moyen Age est si considérable, que plusieurs archéologues se sont préoccupés de savoir où toutes ces pierres gravées ont bien pu passer. « Une question grave se pose ici, écrit M. de Laborde : que sont devenus ces intailles et camées, matière indestructible, sans emploi dans aucune préparation, sans valeur intrinsèque ? » « Il est constant, ajoute M. Labarte, qu'ils n'ont pas été détruits et qu'ils n'ont pas été jetés à la rivière. » Aussi, la seule réponse plausible qu'on puisse faire à cette question, c'est que presque toutes les pierres gravées dont il est question au Moyen Age, étant des pièces antiques, furent pieusement recueillies lorsque les vases, croix et calices qui les portaient ont été détruits et qu'à l'heure présente, ces mêmes intailles enrichissent nos collections publiques et les cabinets de nos amateurs

Mais cette constatation entraîne une autre observation non moins importante : toutes ou presque toutes les intailles que nous possédons appartenant à l'Antiquité, on a été amené à conclure de là que le Moyen Age n'a pas pratiqué la gravure des pierres dures, et qu'il a ignoré le travail de la glyptique. Cette opinion a été soutenue par M. Labarte avec beaucoup de talent et un certain bonheur. On lui a opposé, il est vrai, des textes assez nombreux et quelques pierres gravées, qui sont parvenues jusqu'à nous. Toutefois, il ne s'est pas laissé convaincre. Il remarque tout d'abord que M. de Laborde, dans son *Glossaire,* ne mentionne que trente-huit intailles ou camées que l'on peut, par leur sujet, attribuer au Moyen Age. Il ajoute que le peu de connaissances archéologiques des scribes de ce


Fig. 36. — Intaille du XVIe siècle ayant servi de cachet à Michel-Ange. (Bibliothèque nationale.)

temps et la façon incomplète ou hâtive dont certaines mentions sont rédigées ont pu donner naissance à des confusions faciles. Il fait observer enfin que plusieurs des pierres décrites comme représentant des sujets religieux ornent des meubles ou des orfèvreries dites « œuvres de Damas » ou « façon de Damas », et qui, par conséquent, sont d'origine orientale. Or il n'est pas même à présumer que les intailles soient d'une autre provenance que le meuble ou la pièce qui les porte. On en peut donc conclure qu'il s'agit là d'intailles ou de camées byzantins.

C'est à cette origine que M. Labarte rattache la fameuse intaille de Lothaire, qui est enchâssée avec des camées et pierres fines dans la croix d'or du trésor d'Aix-la-Chapelle ; et il s'efforce de démontrer que cette croix, ayant été envoyée à Lothaire par l'impératrice Théodora, a été fabriquée en Orient, et que les intailles sont, par conséquent, elles aussi, de travail oriental. Les deux sceaux de Charles le Chauve, que possèdent les Archives, aident le savant auteur de l'*Histoire des arts industriels* à donner à sa démonstration un caractère plus général. On peut voir que ces deux sceaux ont été sertis l'un et l'autre dans un cercle de métal portant une inscription, et M. Labarte s'empare de ce fait pour faire remarquer que, si la glyptique eût été pratiquée à l'époque de Charles le Chauve, on eût tracé l'inscription sur la pierre même, et non sur une surface métallique voisine. Il en conclut que ces deux intailles sont antiques, qu'elles appartiennent, comme exécution, à une bonne époque, et qu'on les a serties très postérieurement, et spécialement pour les faire servir de sceaux. Ce qui confirme cette opinion, c'est que ces deux têtes laurées des intailles conservées aux Archives n'offrent aucune ressemblance avec les beaux portraits que l'on possède de Charles le Chauve, dans les Bibles de Saint-Martin de Tours, et de Saint-Paul hors des murs, dans l'Évangiliaire de Saint-Emmeran et dans le livre de prières de ce prince.

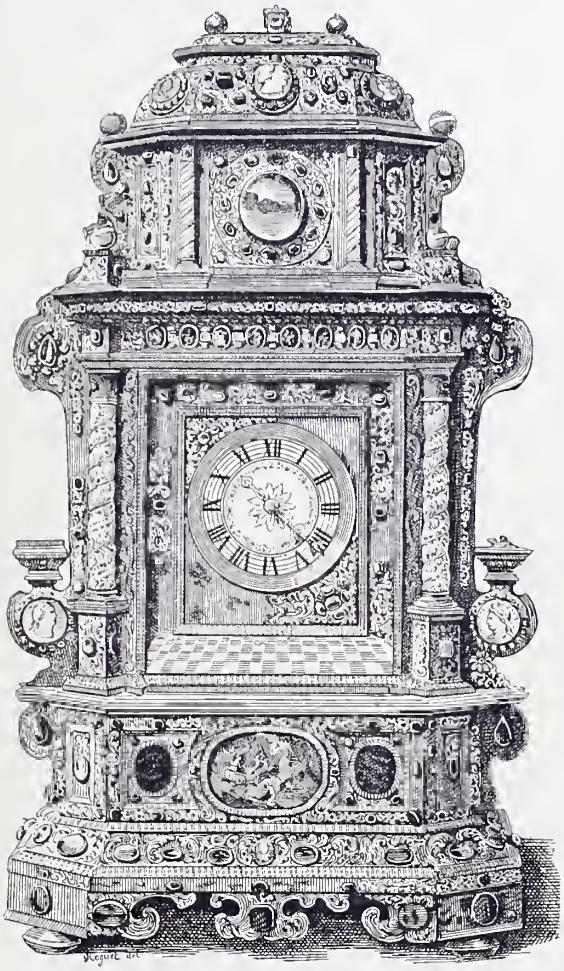


Fig. 37. — Petite horloge décorée d'intailles et de camées (XVII[e] siècle).

M. Labarte conteste également à l'intaille sur cristal du trésor de Conques, dont nous donnons ici une reproduction, l'origine occidentale que certains auteurs lui ont attribuée ; mais, si l'on est d'accord avec lui pour ces diverses pièces, il faut bien reconnaître aussi que relativement à nombre d'autres, non moins intéressantes, ses prétentions sont loin d'être aussi bien assises. Pour ne citer qu'un ou deux exemples : « Le camahieu noir beslong ou dedens est taillié l'ymage Nostre-Dame », que décrit l'*Inventaire de Charles V,* ne saurait être considéré — quelque bonne volonté qu'on y mette — comme une pierre antique, et l' « annel d'or auquel est le visaige de M. S. (c'est-à-dire du duc de Berry), contrefait en une pierre de camahieu » qui figure dans l'inventaire de ce prince (1416), ne fut certainement pas exécuté à Byzance. Une autre raison qui vient attester la fabrication française d'un certain nombre de pierres gravées ou entaillées, comme on disait au Moyen Age, c'est l'existence à Paris même, au XIII[e] siècle, d'un groupe de lapidaires assez important pour former une Communauté et recevoir des statuts. Ces statuts furent donnés aux lapidaires par saint Louis en 1290, et depuis confirmés par Philippe de Valois. Les maîtres y étaient qualifiés « estailliers et pierriers de pierres naturelles », et nous savons par Guillebert de Metz qu'ils poussaient l'habileté et la science jusqu'à tailler le diamant. Il est donc plus que probable que ces artisans exécutèrent des intailles à une époque où celles-ci étaient fort à la mode, et si ces intailles n'ont pas trouvé place dans nos collections modernes, c'est qu'elles étaient beaucoup moins fines comme exécution et assurément moins belles comme dessin, que celles très abondantes et singulièrement parfaites que nous a laissées l'Antiquité.

Aux dernières années du XV[e] siècle, les doutes cessent et la discussion prend fin. La glyptique, à ce moment, est officiellement redevenue en honneur. Les rois de France ont des graveurs attitrés, qui creusent leurs images et leurs hauts faits dans la cornaline. Les grands seigneurs et les simples gentilshommes font exécuter des bagues et des cachets à leurs armes, jouant le même rôle que les *secrets* d'autrefois. Les simples bourgeois portent au doigt leurs initiales gravées dans la pierre dure et surmontées d'une couronne plus ou moins ambitieuse. Enfin on grave dans le cristal de roche des décorations d'un goût rare et d'un travail exquis. Cette période de l'intaille est, au surplus, connue. Nous en avons parlé aux mots CAMAÏEU, GLYPTIQUE et GRAVURE. Nous renvoyons le lecteur à ces différents articles.

Intrados, *s. m.* — C'est le contraire de l'EXTRADOS (voir ce mot) et par conséquent la surface intérieure d'un arc, d'une voûte, etc.

Inventaire, *s. m.* — « On appelle Inventaire parmi les petites marchandes qui courent les rues de Paris et qui y crient leurs marchandises, une sorte de panier plat fait d'osier ou de bois, qu'elles portent devant elles attaché avec deux sangles à leur ceinture. C'est sur cet Inventaire qu'elles étalent ce qu'elles ont à vendre, comme des fruits, des bouquets, du poisson, des légumes et autres denrées semblables. Les Colporteurs ont aussi des espèces d'Inventaires ou de paniers dans lesquels ils mettent leurs petites merceries, leurs Arrêts, Déclarations, Almanachs et Livrets,

qu'ils crient et débitent ; mais, outre qu'ils sont différents pour la forme, les Colporteurs les portent pendus à leur col, d'où ils ont pris leur nom. » (Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce.*) Furetière (1688) donne

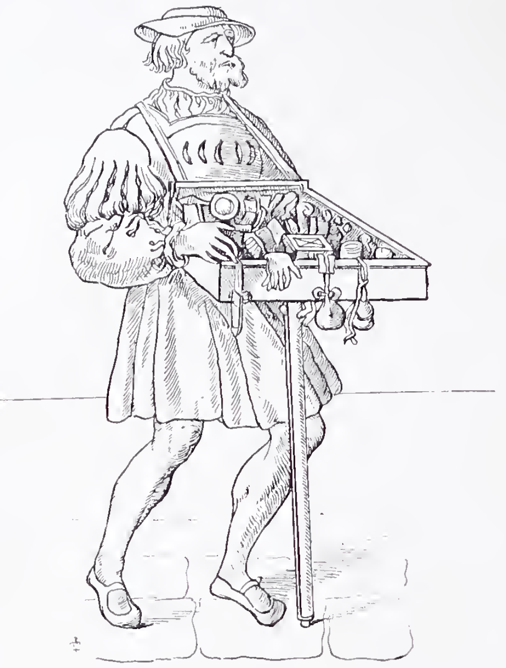


Fig. 38. — Inventaire de colporteur, d'après le *Praxis criminis...* (Paris, Simon de Coline, 1541).

déjà ce mot avec une définition presque semblable. Le terme était donc, à la fin du XVII[e] et au commencement du XVIII[e] siècle, d'un usage général. Aujourd'hui ces sortes de paniers portent le nom d'ÉVENTAIRES.

Inventoire, *s. m.* — Locution bretonne. Meuble, ameublement.

Invisible, *s. f.* — Étoffe en vogue au XVII[e] siècle. Le *Mercure galant,* dans son *Extraordinaire* d'avril 1678, en fait mention dans les termes suivants : « La dernière mode est d'une étofe que l'on nomme de l'*Invisible.* Il y en a de plusieurs couleurs, mais celle qui règne le plus est couleur de Prince. »

Ionique, *adj.* — On désigne sous ce nom l'un des cinq ordres de l'architecture antique, et l'un des trois ordres de l'architecture grecque. Comme richesse et comme élégance l'ordre ionique tient le milieu entre le dorique et le corinthien.

Iridium, *s. m.* — Métal découvert en ce siècle. Il est d'un blanc d'argent irisé, cassant et très dur.

Iris, *s. m.* — Nom qu'on donne, dans les arts, aux colorations qui se rapprochent de celles de l'arc-en-ciel.

Irisation, *s. f.* — Propriété qu'ont certains minéraux et surtout le verre et le cristal de produire à leur surface les couleurs de l'iris. On donne également ce nom aux couleurs elles-mêmes. On dit d'un cristal qu'il présente de belles irisations.

Iriser, *v. a.* — Donner naturellement ou artificiellement à un corps l'irisation ou les couleurs de l'iris. « Le quartz, le cristal de roche, et tous les autres verres produits par la nature, écrit Buffon, se ternissent, s'irisent et se décomposent à la surface, par la seule impression de l'air humide. » (*Minér.,* t. III, p. 272.) On produit de la même façon une irisation artificielle du verre de fabrication. A l'Exposition de 1878, la section autrichienne contenait des assortiments fort curieux de services en verres irisés. Cette irisation du verre, considérée alors comme nouvelle, a depuis été imitée dans tous les pays. Elle a mis en outre en défiance les amateurs à l'égard de certains verres prétendus antiques, et dont l'irisation constituait le principal caractère d'authenticité.

Irlande, *s. f.;* **Illande**, *s. f.;* **Hillande**, *s. f.* — Bois d'Irlande ou Bort d'Illande. Au XIV[e] et au XV[e] siècle, on a désigné sous ce nom le chêne d'Irlande ou chêne du Nord, qui était particulièrement recherché pour l'ameublement. On en faisait surtout des sièges, des berceaux, des « porches de chambre » et des « cuves baignoires ».

On sait que le chêne du Nord est un bois dur, sans nœuds ni gerçure et d'une belle couleur jaune; il justifiait donc la préférence qu'on lui donnait. De nos jours il est encore fort employé pour la belle menuiserie. Quelques extraits de divers documents montreront combien, au XIV[e] siècle, ce bois était en honneur. Les *Comptes du couvent des Chartreux* à Dijon (1390-1397) mentionnent la pose, aux fenêtres de la Chapelle, d'un châssis pour empêcher que le vent et la pluie ne « gastent le bois d'hillande, dont cette chapelle est houssée ». Citons également : « A Jehan le huchier pour une berseil de bois d'Illande, pour bersier madame Jehanne de France, fille de madame la Royne. » (*Comptes de l'argenterie de Charles VI,* 1388.) « A Raoulet du Gué, huchier, demourant à Paris, pour avoir fait un berceul tout de bort d'Irlande. » (*Comptes de l'argenterie de la Reine,* 1403.) « A Maître Jehan de Liège, charpentier, demourant à Paris, pour l'achat... de deux cuves de bois d'Illande à baignier et deux chapelles à ce appartenant. » (*État des objets achetés par la duchesse de Bourgogne pour les couches de la comtesse de Rethel, sa belle-fille;* Paris, 1403.) « S'ensuit la mise et despense pour une fermeure de bort d'illande, appelée communément ung porche de chambre. » (*Compte de la sœur Jeanne la Plaige, prieuse de l'Hôtel-Dieu ;* Paris, 1432.) Etc.

Irrigateur, *s. m.* — Nom donné à un instrument de forme cylindrique, employé pour les lavements et injections, et qui remplace avantageusement les seringues, clysoirs, clysopompes, etc. Il fonctionne à l'aide d'un système analogue à celui des lampes dites *modérateur*. Son inventeur est M. Éguisier ; il fut perfectionné par M. Charrière.

Irrotateur, *s. m.* — Sorte de vaporisateur servant à parfumer les appartements, et qui consiste en une petite fontaine de compression.

Isabelle, *s. f.* — Couleur participant du blanc et du jaune. On dit que le nom de cette couleur vient d'un vœu qu'Isabelle de Castille fit au siège de Grenade, de ne pas changer de linge avant que la ville ne fût rendue. Le siège s'étant prolongé outre mesure, le linge de la reine avait pris la teinte que l'on connaît, lorsque Grenade ayant capitulé, Isabelle de Castille put enfin changer sa chemise sale contre une propre. Ajoutons que quelques auteurs veulent faire bénéficier de cette anecdote médiocrement ragoûtante, Isabelle d'Autriche, fille de Philippe II, et au lieu du siège de Grenade, prétendent que le vœu fut prononcé au siège d'Ostende. Cette seconde version est moins vraisemblable, car le siège d'Ostende, commencé en 1601, ne finit qu'en 1604, ce qui donnerait à ce vœu tout spécial une durée quelque peu exagérée. Quoi qu'il en soit, dans l'*Inventaire de Grégoire Beaunom,* marchand à Bordeaux, dressé en 1607, nous trouvons déjà des raz de Montauban couleur isabelle, à trente-cinq sous l'aune. Nous savons, en outre, par La Colombière (*Théâtre d'honneur,* I, p. 458), que le comte de Vische, en un tournoi à Turin, en 1609, était vêtu de couleur isabelle et de gris. Notre couleur était

donc à la mode à Turin et à Bordeaux dès les premières années du XVIIe siècle.

Elle fut également recherchée à Paris dans l'ameublement au XVIIe et au XVIIIe siècle. Nous relevons, en effet, dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653) : « Un lict complet composé de dix-sept pièces... de satin fonds gris de perle à fleurs et compartimens incarnadins, vert et izabeau. » Dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) figure : « Un lict complet à pentes de damas Isabelle et la courte-pointe avec des franges de soye. » L'*Inventaire des meubles de la Couronne* (1697) mentionne : « Un entour de lit de drap isabel doublé de taffetas »; enfin dans l'*Inventaire de Martial de Mosnier, conseiller au parlement de Bordeaux* (1723), nous notons : « Quatre caquetoires bois de noyer verny en noir, avec un agrément doré, couvert d'un damas Isabelle fons vert. » Une autre preuve, du reste, de l'engouement qu'on éprouvait alors pour cette couleur aujourd'hui délaissée, c'est que les *Règlemens pour la teinture des soyes,* édictés au mois d'août 1669, indiquent les formules d'après lesquelles doit être composée la couleur isabelle.

Isochromatique, *adj.* — Terme didactique. Qui est d'une seule couleur.

Issue, *s. f.* — Ouverture par laquelle s'échappe l'eau. Porte secrète par où l'on peut sortir. Rabelais écrit : « Chambre garnye de arrière chambre et yssue en une grande salle. » Par extension, plats sucrés, pâtisseries sortant du four, qui figurent au dessert et qu'on mange en dernier lieu, au moment de quitter la table. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre ce passage d'Amyot : « Ouvrage de four, confitures et issues de table curieusement labourées et apprestées », et la phrase suivante empruntée à Montaigne : « Ils mangeoient comme nous le fruict et l'issue de la table. »

Pierre de Larivey, dans son amusante comédie de *la Vefve* (acte II, sc. VI), fait décrire par un de ses personnages le banquet offert par le seigneur Ambroise : « Pour l'issue, dit-il, nous eusmes popelin, gasteau feuilleté, tarte seiche, force fruitz et de toutes sortes, force confitures, avec la bouette de Cotignat de Gennes. » On voit qu'au XVIe siècle (*la Vefve* fut jouée en 1579) ce qu'on appelait l'issue ressemblait beaucoup à notre dessert.

Italie (argent d'). — On rencontre ce terme assez fréquemment employé dans les inventaires du XVIIe siècle. Il désigne les pièces d'orfèvrerie d'origine italienne qui étaient d'un aloi inférieur à celui de l'argent français. Comme exemple, on peut citer les articles suivants, empruntés à l'*Inventaire de Mazarin* (1653) : « Un grand limaçon d'argent d'Italie, porté sur un pied à godrons, faisant quatre coquilles, avec une corniche par bas servant de sousbassement, et sur le pied est un balustre godronné à pied quarré, orné de quatre Dauphins et Limaçons marins. — Un petit miroir d'argent vermeil doré, façon d'Italie, ayant au dos une platine gravée de feuillage, avec les armes de Son Éminence. » Mentionnons encore cet autre article qui figure dans l'*État du mobilier de la Couronne,* dressé le 20 février 1673 : « Un grand bassin composé de neuf pièces, gravé de godrons, fueüillages et oyseaux, garny d'argent d'Italie vermeil doré, sur lequel règne un ornement d'or appliqué, percé à jour, esmaillé de diverses couleurs, pesant le tout 16 marcs 2 onces 1 grain. Le dit bassin long d'un pied 8 pouces, large de 15 pouces. » Dans les divers inventaires de l'orfèvrerie de la Couronne, rédigés sous le règne de Louis XIV, on ne relève pas moins de 12 bassins en argent d'Italie, du poids total de 164 marcs 4 onces.

Italienne (à l'). — Dans la décoration et dans l'ameublement, on donne ce nom à un certain nombre d'objets, dont la forme, la disposition, la structure ou l'ornementation rappellent l'Italie et ses arts mobiliers ou décoratifs. En architecture, on nomme *toiture à l'italienne* une toiture en terrasse, entourée d'une balustrade comme celles que l'on voit en Toscane et dans les anciens États romains. Au XVIIe siècle, on qualifiait *chambre à l'italienne* toute chambre qui était ornée de colonnes, d'un plafond à caissons, et dont les murs étaient décorés de peintures rappelant la fresque. Parlant de la reine Christine, alors en villégiature à Fontainebleau (1656), la grande Mademoiselle écrit : « Elle étoit dans une belle chambre à l'italienne qui est chez Esselin. » (*Mém.,* t. II, p. 457.) Quatre années plus tard, passant à Avignon, cette même princesse écrit : « La maison de Grillon (lire Crillon) est fort belle, bâtie et peinte à l'italienne. » (*Ibid.,* t. III, p. 399.) De son côté, le *Mercure,* racontant le mariage de M. de Mesmes, dit : « Vers les six heures du soir, Mme la duchesse de Vivonne et Mme la comtesse de Naneré, comme plus proches parentes de M. de Mesmes, allérent prendre la mariée

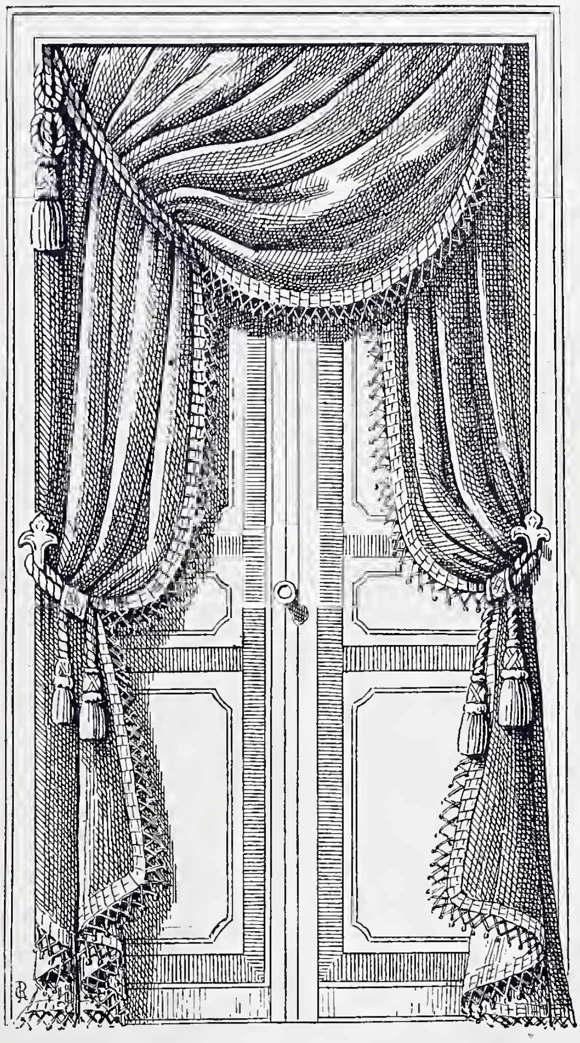


Fig. 39. — Portière double relevée à l'italienne.

et la menèrent à l'hôtel de Mesmes, où elle fut reçue par M. de Mesmes et par un grand nombre de personnes de la première qualité qui l'attendoient. On passa jusqu'à huit heures à recevoir tous les conviés. M. le duc visita dans ce temps-là Mme de Mesmes, et après le compliment ordi-

naire, on se rendit dans l'appartement à l'italienne, où tout le monde fut régalé d'un excellent concert de musique. » (Numéro de mai 1695.) Enfin, nous trouvons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 décembre 1766 la description d'une petite *maison à l'italienne,* rue du Petit-Vaugirard, près de la rue de Bagneux. — Cette maison consistait en : « salle à manger, office, cuisine et appartement au rez-de-chaussée ; antichambre, salon, boudoir, 2 chambres à coucher et 3 cabinets, petite antichambre, autre chambre à coucher et 4 cabinets au 1er, — 3 chambres à coucher, 5 cabinets et chambres de domestiques au

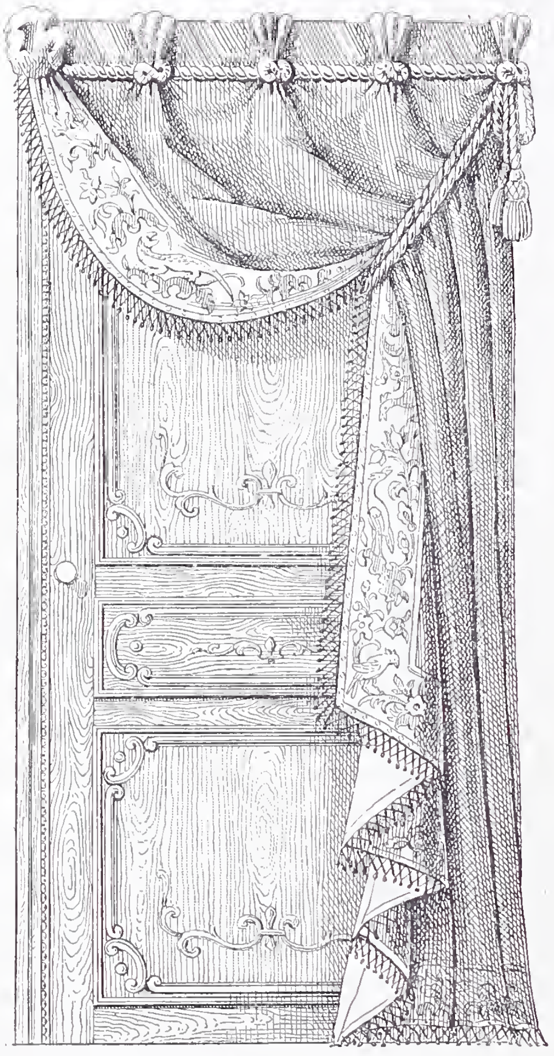


Fig. 40. — Portière simple relevée à l'italienne.

second. Terrasse et pavillon, le tout boisé en plein, parqueté et orné de glaces et de cheminées de marbre et de pierres de liais, avec 2 escaliers, écuries, remises, cour et jardin. » On voit que, dans l'espèce, c'était la toiture en terrasse qui entraînait la qualification « à l'italienne », car cette maison ne se distinguait pas sensiblement, comme ordonnance et comme dispositions intérieures, des petites maisons de cette époque.

Les tapissiers emploient également l'expression A L'ITALIENNE pour spécifier certaines tentures et certaines draperies. On fait des stores, des rideaux, des portières, à l'italienne. On nomme stores à l'italienne des stores qui, au lieu d'être tendus, sont bouillonnés et plissés. Les rideaux et les portières sont dits à l'italienne, quand ils sont relevés par le milieu dans la forme et l'esprit qu'indiquent nos vignettes. Cette expression remonte au siècle dernier, car dans la *Vente des meubles et effets de Mlle Blouin-Dubois, pensionnaire du roi* (18 décembre 1779), il est question de « deux draperies à l'Italienne de damas vert et blanc » ; et Bimont, dans ses *Principes de l'art du tapissier* (p. 86 et suiv.), décrit longuement les deux façons, usitées de son temps, pour faire des rideaux à l'italienne.

Italique, *s. f.* — « Nom de mesure et de vaisseau servant à boire. C'étoit un vase qui contenoit ce qu'on peut boire en un coup, comme nos verres, nos tasses, nos goblets. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

Italique, *adj.* et *s. m.* — Adjectivement se dit de ce qui a rapport à l'ancienne Italie. Rabelais (au livre II, chap. XXXII, de *Pantagruel*) place la phrase suivante : « De la partant, passay entre les rochiers qui estoyent ses denz, et fey tant que ie montay sus une, et là treuvay les plus beaulx lieux du monde, beaulx grandz ieux de paulme, belles guallerves, belles prairyes, force vignes, et une infinité de cassines à la mode italicque, par les champz plains de délices. » Pris substantivement, italique est un terme de typographie. On donne le nom d'italique à des caractères légèrement inclinés de gauche à droite.

Iuleer, *s. m.* — Locution bretonne. Huilier.

Ivoire, *s. m.* ; **Ivore,** *s. m.* ; **Yvire,** *s. m.* ; **Yvière,** *s. m.* — Dans le langage ordinaire, on désigne spécialement sous le nom d'ivoire la matière compacte, blanche et dure que fournissent les défenses de l'éléphant et par extension les dents de certains autres animaux, tels que l'hippopotame, le morse, le narval. Dans le commerce, on distingue parmi les dents d'éléphant deux sortes d'ivoire, l'ivoire naturel qui provient d'animaux récemment tués, et l'ivoire fossile, qui provient d'animaux également fossiles. Ce dernier porte aussi le nom d'ivoire de Sibérie. Quant à l'ivoire naturel qui, à l'état brut, reçoit le nom de morfil, on le tire de Guinée et de l'Inde. Il arrive en Europe par l'Égypte et le cap de Bonne-Espérance. L'ivoire de Guinée, le plus serré, le plus dense et aussi le plus estimé, est légèrement blond, translucide et blanchit en vieillissant. L'ivoire du Cap est tantôt jaunâtre, tantôt d'un blanc mat, mais plus tendre que le précédent. Ajoutons que l'ivoire des Indes se divise en trois sortes : l'ivoire de Ceylan, qui est légèrement rosé, l'ivoire de Siam ressemblant, comme couleur, à l'ivoire de Ceylan, mais qui est d'un grain différent, et enfin l'ivoire dit de Bombay, provenant de la côte orientale de l'Afrique, et très inférieur comme qualité.

Dès la plus haute antiquité, l'ivoire a toujours été extrêmement recherché. Les Hébreux passent pour en avoir décoré leurs meubles, et jusqu'aux murs de leurs palais. Les musées égyptien et assyrien du Louvre contiennent de nombreux objets remontant à ce lointain passé, qui donnent aux textes juifs une grande vraisemblance. On pense que des Phéniciens la connaissance et le goût de l'ivoire passèrent aux Grecs ; et l'on croit que ceux-ci commencèrent à travailler cette substance peu de temps après la guerre de Troie. L'*Iliade,* en effet, ne fait qu'une seule fois mention de cette précieuse matière. Mais l'*Odyssée* nous apprend que les meubles et les palais des Grecs en étaient ornés. Le trône de Pénélope était enrichi d'ivoire et d'argent. Dans la demeure de Ménélas, l'ivoire était associé à l'or, à l'argent et à l'ambre. Enfin, entre les mains des grands sculpteurs de la Grèce, l'ivoire devait recevoir une destination plus haute. Nous voulons parler de la statuaire *chryséléphantine,* qui, dès le VIe siècle avant notre ère, commença d'être en honneur. Les sculpteurs Emilus, Théoclès, Niedon et Doryclidas acquirent une juste célébrité par les statues d'or et d'ivoire de Jupiter, de Junon, de Thémis, des Saisons, de Minerve, qu'au dire de Pausa-

nias, on conservait à Élis dans le temple de Junon. Phidias exécuta avec ces mêmes matières le fameux Jupiter d'Olympie et la Minerve non moins célèbre du Parthénon. Le dieu, assis sur un trône enrichi de pierres précieuses, affectait des proportions colossales. La déesse, presque aussi grande, portait une tunique talaire entièrement en or, et tous les nus étaient d'ivoire. Ces deux colosses marquent l'apogée de la sculpture éburnine. Jamais, depuis lors, cette matière ne fut employée à d'aussi vastes et à d'aussi magnifiques ouvrages.

Les Romains, bien que, à l'exemple des Grecs, ils aient éprouvé pour l'ivoire une véritable passion, ne paraissent pas avoir songé à le faire servir à des emplois aussi majestueux. On sait que le sceptre de Tarquin était en ivoire, et que les chaises curules des premiers magistrats de la République étaient enrichies de cette précieuse substance. L'histoire rapporte que Marcus Papirius frappa d'un bâton d'ivoire le soldat gaulois qui avait touché sa barbe ; mais, à l'exception d'une statue colossale de Jupiter que l'empereur Adrien fit exécuter en or et en ivoire, on rencontre, en Italie, très peu d'exemples de sculpture chryséléphantine. Par contre, les musées de l'Europe conservent un grand nombre de petites pièces antiques et de fragments ayant servi de tablettes, ou qui furent employés au Moyen Age dans les reliures, et qui donnent une très haute idée de la perfection du travail de l'ivoire pendant l'Antiquité.



Fig. 41. — Bénitier portatif en ivoire (XIe siècle).

Le Moyen Age éprouva pour l'ivoire un goût aussi vif que celui de la Grèce et de l'ancienne Rome. Ce goût affecta même une acuité plus intense, à cause de la rareté relative de l'ivoire pendant près de cinq siècles, et des difficultés que rencontrait son importation. Les diptyques, les tables et tablettes furent extrêmement recherchés, et l'on n'hésita pas d'abord à employer des bas-reliefs antiques, et parfois singulièrement profanes, pour l'ornementation des livres saints. Plus tard, on confectionna en ivoire mille objets variés, comme calices, reliquaires, boîtes à hosties, bénitiers portatifs, crosses, coffrets pour les usages domestiques, et on en tailla des statuettes, des saints personnages, des retables et des groupes entiers. « Plusieurs textes, écrit M. Jules Labarte, établissent la preuve de cet emploi varié de l'ivoire, à l'époque carlovingienne, et de l'existence d'artistes ivoiriers, dans les grandes cités soumises à l'empire de Charlemagne. » Ainsi, l'on sait qu'Éginhard envoya à son fils Vassin un coffret enrichi de colonnes d'ivoire, lequel était l'ouvrage d'un artiste contemporain. Un *Inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Ricquier,* dressé en 831 sous Louis le Débonnaire, parle d'une statue, d'un diptyque et d'une châsse en ivoire. Le *Testament du comte Everard,* dicté en 837, mentionne un évangiliaire, une châsse, un baudrier, une poignée d'épée, faits en ivoire.

Parmi les matières précieuses que Charlemagne rapporta de son expédition en Espagne, Philippe Mouskes cite, dans sa *Chronique rimée,* des

> ... Samis, cendaux, orfrois,
> Rubis, émeraudes, safirs,
> En grans vasciaux d'ivore entirs.

Et plus loin, parlant encore de Charlemagne, Philippe Mouskes ajoute :

> Et li boins rois disant ses saumes,
> Mis à genons, jointes ses paumes,
> Les saintes relikes reciut
> C'on li donna, si com il dint,
> Et mist en rices aumosnières,
> Et en boistes d'ivorie cières,
> Et en vassiaus d'or et d'argent,
> Pardevant la commune gent.

Cette belle substance était donc fort recherchée dès cette lointaine époque.

Quand la grande souleur de l'an 1000 fut passée et que le monde, ne redoutant plus de voir venir sa fin, se reprit à travailler et à vivre, l'ivoire ne fut pas oublié parmi les matières précieuses que l'on choisit de préférence, pour la création de ces curieuses œuvres d'art qui nous intéressent si fort. Un grand nombre de textes viennent démontrer qu'à cette époque de renouvellement du mobilier religieux, l'ivoire figura dans la décoration de celui-ci, en certaine abondance. Par son livre relatif aux actes de son administration (1122-1152), Suger nous apprend qu'il existait à Saint-Denis un lectrin couvert de sculptures en ivoire, qui faisait l'admiration des connaisseurs. Dans son *Dictionnaire du mobilier,* M. Viollet-le-Duc donne la reproduction d'un autel portatif de cette même époque. Des crosses et des coffrets qui se trouvent dans diverses collections, la châsse de saint Yved, provenant de l'abbaye de Braisne en Soissonnais, que possède le musée de Cluny, deux petites châsses conservées au Louvre, et la superbe châsse de l'abbaye du

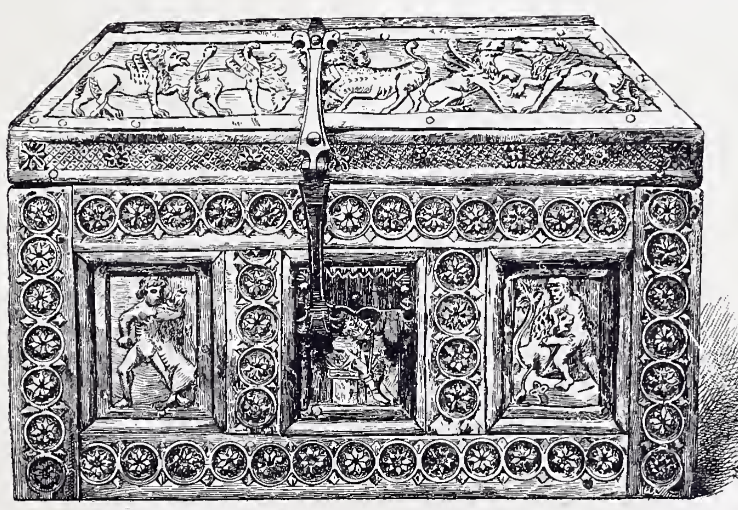


Fig. 42. — Coffret en ivoire sculpté (XIIIe siècle).

Puy en Velay attestent l'activité des ivoiriers de ce temps, dont la production est facile à reconnaître à cause des bustes allongés, des figures recueillies, de la roideur des poses et des draperies serrées et comme mouillées, qui sont,



Fig. 43. — Fond de miroir en ivoire représentant le siège d'une ville (XIVe siècle).

en quelque sorte, les marques caractéristiques de cette période de l'art français.

L'édification des églises, bâties en si grand nombre sous le règne de saint Louis, aida singulièrement au développement de la statuaire française. La sculpture en ivoire suivit tout naturellement le mouvement qui poussait la production nationale dans cette belle voie. Le XIVe et le XVe siècle virent cet art délicat cultivé par un grand nombre d'artistes de premier mérite, et dont le talent s'affirme encore aujourd'hui dans des œuvres charmantes, parvenues jusqu'à nous. Le *Couronnement de la Vierge,* dont la reproduction accompagne ce volume (voir pl. I); une Vierge ravissante, également conservée au Louvre, une autre Vierge de la collection Spitzer, par la simplicité de la pose, la naïveté et la sincérité du modelé, la justesse dans les inflexions du corps, l'élégance des draperies, attestent à quelle haute perfection l'art de la statuaire était parvenu, à cette époque, par la seule interprétation de la nature et sans rien emprunter à l'Antiquité.

On trouve dans les anciens inventaires de nombreuses descriptions de statuettes en ivoire. L'*Inventaire de la Sainte-Chapelle,* dressé en 1340, mentionne une statue de la Vierge, avec une couronne d'argent. *Quædam imago eburnea de beata Maria cum corona argenti.* L'*Inventaire de Notre-Dame de Paris* (1343) comprend une autre statue de la Vierge, enfermée dans un tabernacle également d'ivoire. *Imago eburnea in quodam tabernaculo eburneo.* Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous remarquons : « Ung ymage de Notre-Dame d'yvire, assis en une chayère. — Ung image de sainte Anne d'yvire, lequel est dans un tabernacle d'argent. — Ung ymage de Nostre-Dame d'yvire à une couronne d'or garnye de turquoises et de ballaiz », etc. Enfin, c'est à cette même époque qu'il faut attribuer ces « images ouvrantes » dont le Louvre possède un très curieux spécimen (voir *supra,* fig. 4 et 5) et qui, extérieurement, forment une statuette, alors qu'elles portent un petit retable à l'intérieur.

Mais ce n'est pas seulement par les sculpteurs, ou, pour parler le langage du temps, par les imagiers, que l'ivoire était traité avec un art remarquable. « Il faut dire que, dès le XIIIe siècle, écrit M. Labarte, il existait à Paris trois corporations qui travaillaient l'ivoire. Ce fait nous est révélé par les *Registres de mestiers et marchandises de la ville de Paris,* commencés par Étienne Boileau, qui fut nommé par Louis IX, en 1258, garde de la prévôté de Paris. » M. Labarte se trompe de plus de moitié. Aux *ymagiers-tailleurs,* aux *paintres et tailleurs-ymagiers* et aux *fabricants de tables à escrire,* autrement dit tabletiers, qui constituent les trois Communautés industrielles mentionnées par lui, on doit ajouter les *couteliers faiseurs de manches,* dont Étienne Boileau parle au titre XVII de son livre; les *patenostriers faiseurs de noyaux à robes,* dont il est question au titre XLIII; les *pingniers et lanterniers de Paris,* auxquels le titre LXVII reconnaissait le droit de travailler la corne et l'ivoire, et enfin les *déiciers,* ainsi définis : « Ce est à savoir les feseeurs de dés à tables et à eschiés », dont les règlements sont classés au titre LXXI. Ainsi, sept Communautés parisiennes avaient le droit de mettre en œuvre cette coûteuse matière. Nous allons voir, par quelques nouveaux exemples, que ces différents métiers n'avaient garde de négliger un si précieux privilège. Il semble inutile de revenir sur les images ou statuettes. Nous avons suffisamment établi plus haut qu'un chiffre considérable de ces œuvres délicates et charmantes, faites en ivoire, figuraient dans la plupart des grands inventaires de ce temps. Mais voici les tableaux, dont on rencontre également un grand nombre, soit qu'on comprenne sous ce nom les retables ornés de bas-reliefs, qui servaient à décorer les autels et les petits sanctuaires intérieurs, soit qu'on y voie plutôt l'œuvre des tabletiers, et qu'on fasse de ces tableaux une variété des tabliers à jouer, ou de ces tables (tablettes) à écrire, dont il est question dans l'histoire de *Floire et Blanceflor,*

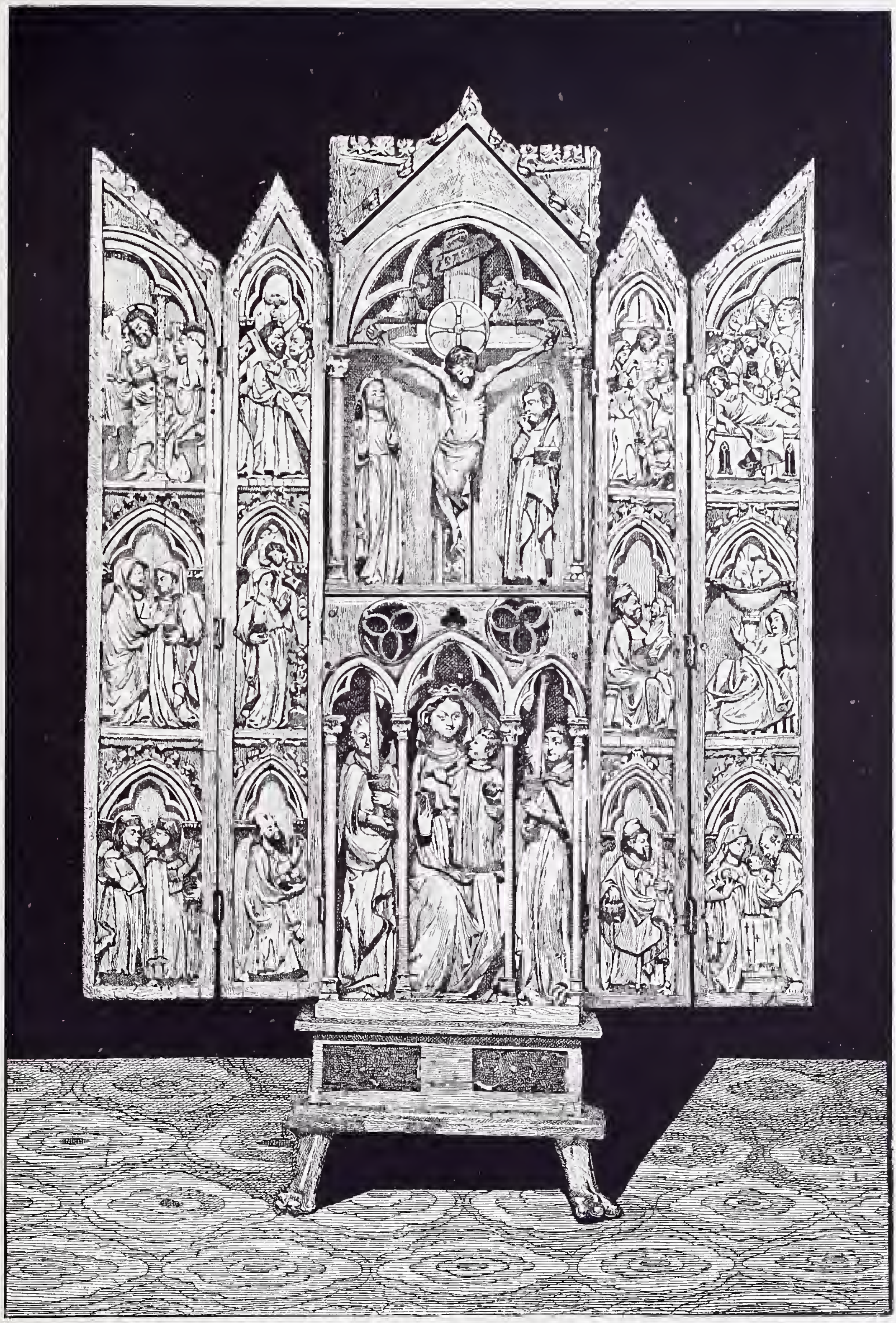
> Et quant à l'escole venoient,
> Lors tables d'yvoire prenoient,
> Adont lor veïssiez escrire
> Letres d'amor.....

Nous citerons, entre autres, plusieurs diptyques ainsi décrits : « Uns tableaux d'ivire par dehors, et par dedens



Fig. 44. — Fond de miroir en ivoire représentant un tournoi (XIVe siècle).

sont d'or, où sont l'Annonciation et le Couronnement de Nostre Dame. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) « Uns tableaux d'ivire cloans de haute taille, en l'un des costéz desquelz sont saint Jehan, Nostre Dame, saint Jacques, et en l'autre un Cruxifiement à deux couplés (char-



P. Eriz del. Maison Quantin, imp.-éd.

IVOIRE

TRIPTYQUE SCULPTÉ EN BAS-RELIEF

(XVe siècle).

nièrcs) d'or et un clouant (volet) d'or, en un estuy semé de fleurs de lis brodé de perles. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.) Nous savons, en outre, que la reine Marie d'Anjou acheta, en 1455, deux petits tableaux d'ivoire à Henri de Senlis, tabletier à Paris, et que cet industriel fournit, en 1458, à Charles VII « deux tabliéz d'yvoire, garnys de tables et eschaiz de mesmes ». Enfin l'*Inventaire de Charlotte de Savoie,* dressé à Tours le 19 décembre 1483, nous apprend que cette princesse possédait « un grand tablier d'yvière ».

Si les tables, tableaux et tabliers étaient assez nombreux, les coffres, coffrets et écrins, qui ne l'étaient guère moins, constituaient aussi de véritables œuvres d'art. A la *Vente des meubles de Clémence de Hongrie* (1328), nous voyons adjuger à Pierre de Nesles : « Un escrin d'ivoyre garny d'argent, [avec] une boueste d'ivoyre dedens et deux vaisselles d'argent dedens. » L'*Inventaire de Charles V* (1380) mentionne : « Ung escrin d'yvire et ung couvescle à feste,

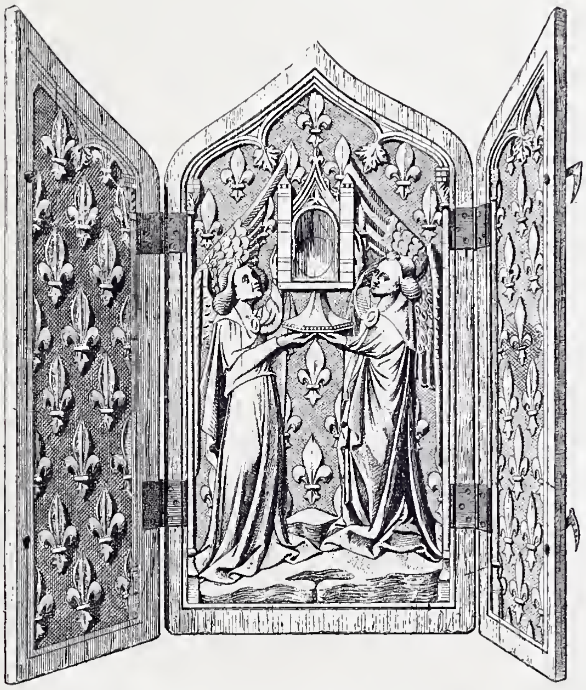


Fig. 45. — Petit triptyque en ivoire (xve siècle). (Musée du Louvre.)

taillé d'ymagerie et garny d'argent. » Dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471), on remarque, dans la chambre du haut retrait du roi René : « Ung coffre viel, tout fait à personnaiges d'yvoire, ouquel a plusieurs pappiers. » L'*Inventaire de la reine Charlotte de Savoie,* déjà mentionné, ne décrit pas moins de quatre coffres et coffrets d'ivoire, les uns plats, les autres « à fest », c'est-à-dire avec le couvercle en forme de toiture, ferrés d'argent ou de vermeil, doublés de velours rouge ou noir. Dans un premier *Inventaire des joyaux d'Anne de Bretagne,* dressé en 1498, figure un coffret qui, d'après une désignation de l'inventaire, était destiné à contenir les amulettes de la reine. Ce petit meuble est ainsi décrit : « Un coffre d'ivoire fermant à clef, faict à personnaiges à demye bosse, iceulx imaiges pains, dont la claveure, clef, charnière et garniture faict d'argent doré ; ouquel coffre a doze patenostres de cassidoynes et jaspes enfillées en ung cordon, et au bout une houppe de soye. » Un nouvel inventaire des meubles de cette même reine, dressé en 1507, mentionne un autre « coffre d'ivoire taillié à personnaiges tout autour et sur le couvercle, dont les garnitures et charnières sont d'argent doré doublé de velours noir dedans ». Enfin, il nous faut encore enregistrer la mention suivante : « Oudict cabinet a été trouvé ung coffre d'iveyre persé à jour, dedans lequel il est doublé de veloux cramoisy, la serrure d'argent. » Ce dernier petit meuble est emprunté à l'*Inventaire de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois* (1514).



Fig. 46. — Bas-relief en ivoire représentant des joueurs de guitare (xve siècle). — Musée de Cluny.

A côté de ces coffres et coffrets prennent place les boîtes, dont un certain nombre étaient destinées à recevoir « le pain à chanter », c'est-à-dire les hosties avant la consécration. Telles étaient : « Une boueste d'yvière à mettre pain à chanter, garnie d'argent », comprise dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie;* « une grant boiste d'yvire à mectre pain à chanter, ferrée d'argent blanc », qui figure dans l'*Inventaire de Charles V;* « une boueste d'yvière et une quenoille de soye » appartenant à l'*Inventaire de Charlotte de Savoie.* On pourrait multiplier ces exemples.

Les peignes et les miroirs d'ivoire, dont nous parlons plus loin, furent aussi relativement très nombreux. Parmi les miroirs, quelques-uns étaient d'une richesse rare. Dans certains inventaires, on en trouve qui sont garnis d'or et d'émaux. On connaît, en outre, les jolis vers d'Eustache Deschamps :

> Et miroer pour moy ordonner
> D'yvoire me devez donner,
> Et l'estuy qui soit noble et gent
> Pendu à cheannes d'argent.

Il nous tarde d'arriver aux lanternes d'ivoire, chande-

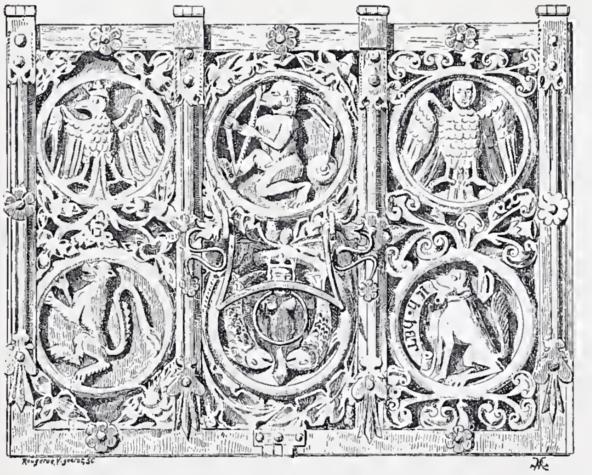


Fig. 47. — Couvercle de coffret en ivoire (xve siècle).

liers, platines et palettes à mettre bougies, objets moins connus, et qui ont depuis longtemps cessé complètement d'être en usage.

Dans l'*Inventaire de Charles V,* déjà cité, nous rele-

vons : « Une esconse d'yvire, qui est sur ung haul pié, et est sur ung petit chandelier à broche d'argent doré, et y a une rose esmailliée d'Estampes », et « une petite palete d'yvire, à tenir chandelle, garnye d'un petit (peu) d'argent ». Les *Comptes royaux* nous apprennent qu'en 1394 et en 1402, la reine Isabeau de Bavière acheta chez un tabletier des « absconses d'yvire pour lire dans ses heures ». L'*Inventaire des joyaux de la Couronne* (1418) décrit : « Une esconce d'yvire, qui est sur un hault pié », et dans l'*Inventaire de la reine Charlotte* (1483), nous relevons « deux petits chandeliers d'yvière ».

Si l'on ajoute à toutes ces pièces si variées, et pour quelques-unes si riches, les menus objets de toutes sortes qu'on ne cessa pas de fabriquer en ivoire, les billes, boules, échecs, jonchets, quenouilles, fuseaux, bâtons, etc., qu'on rencontre presque toujours par nombre dans les documents du XIVe et du XVe siècle, on se convaincra que le Moyen Age a été extrêmement épris de cette précieuse matière, et qu'étant donnée sa grande rareté, il en a fait un usage relativement considérable.

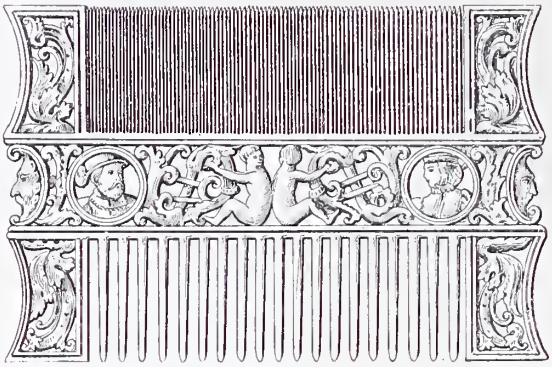


Fig. 48. — Peigne en ivoire sculpté (XVIe siècle).

Le XVIe siècle ne paraît pas avoir nourri, à l'endroit de la sculpture sur ivoire, un goût aussi prononcé que les trois siècles antérieurs. La sculpture sur bois, qui permettait l'exécution d'œuvres plus importantes comme dimensions, le préoccupa beaucoup et fit certainement quelque tort aux ouvrages d'ivoire. Cependant, un certain nombre d'ivoiriers demeurèrent fidèles à leur matière préférée. Plusieurs employèrent leur talent à exécuter des mascarons, des poignées d'épées, de poignards, de dagues, des pulvérins, des manches de couteaux ; d'autres profitèrent de ce que la dent de l'éléphant est naturellement creuse à son centre, pour la transformer en panse de vase et sculpter, sur sa partie extérieure, des hauts-reliefs d'une superbe allure, que d'habiles orfèvres enchâssèrent ensuite dans des montures de prix. Enfin, dans la seconde moitié du XVIe siècle et dans la première du XVIIe, on sculpta des bas-reliefs et des figures en ivoire, qui appartiennent, en tant qu'exécution, à l'art le plus élevé. Comme il fallait s'y attendre, ces œuvres remarquables ont été attribuées à de très célèbres artistes. Les noms de Michel-Ange, de Benvenuto Cellini, de Cicognara ont été prononcés un peu à la légère, et sans que des preuves déterminantes vinssent appuyer ces attributions parfois téméraires. Chez nous, on a également donné à Jean Goujon un pulvérin du musée du Louvre, et tantôt à Francheville, tantôt à son maître Jean de Bologne, un groupe que possède le musée de Cluny, sans qu'aucune certitude existe à cet égard.

Il ne serait pas surprenant, toutefois, qu'à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, des artistes de premier ordre se soient livrés à ce genre de travail, car on cite plusieurs très hauts personnages, voire de princes, qui furent tellement passionnés pour l'ivoire, que non seulement ils accordèrent leur très efficace protection à certains ivoiriers, mais encore ne craignirent pas de façonner, de leurs augustes mains, des vases et des statues en ivoire. Dans le nombre, il faut citer l'électeur de Saxe, Auguste le Pieux, mort en 1586 ; l'électeur de Brandebourg, Georges Guillaume, mort en 1640 ; l'électeur de Bavière, Maximilien (1651) et son successeur (1679), etc. Les œuvres des artistes allemands, toutefois, pénétrèrent peu en France, et les seuls sculpteurs du Nord dont les ivoires paraissent avoir été particulièrement recherchés des amateurs français sont : le Hollandais Jacob Zeller, le Bruxellois François du Quesnoy, dit François Flamand, et Gérard van Obstal, qui, né à Anvers à la fin du XVIe siècle, fut attiré en France par Richelieu, figura parmi les premiers membres de l'Académie des beaux-arts et travailla surtout pour Louis XIV. On peut voir, au musée du Louvre, cinq bas-reliefs de sa main, découpés pour être appliqués sur un fond noir ; un autre du même genre est conservé au musée de Cluny. Nous en donnons un peu plus loin une reproduction. (Voir fig. 52.)

A ces artistes de mérite indiscuté, la France peut opposer Michel Anguier, dont Alexandre Lenoir a possédé un superbe groupe, et qui sculpta de remarquables crucifix ; Le Geret, qui excellait à travailler le bois, mais qui exécuta également de fort beaux christs d'ivoire ; Milet, de Dijon, qui s'expatria et alla exercer sa profession à Bruxelles ; les deux frères Jaillot, Pierre Simon et Alexis Hubert, que l'abbé de Marolles vante comme gens de talent et dont l'un, Simon, fut nommé, en 1661, membre de l'Académie de peinture et de sculpture ; enfin l'illustre Girardon, auquel on a attribué un certain nombre de crucifix exécutés pour des maisons religieuses, et dont le « chef-d'œuvre », consistant en « un beau Christ d'yvoire de 22 pouces de haut sur une croix de palissandre », était à vendre, le 11 décembre 1769, dans la maison de M. Langlard, notaire, rue Saint-Honoré. (*Annonces, affiches et avis divers.*)



Fig. 49. — Coffret en ivoire sculpté (XVIe siècle).

Conjointement avec ces artistes de premier mérite, nous voyons une légion d'ivoiriers de moindre réputation se

grouper en un centre de production des plus actifs, et qui devait acquérir dans le travail de l'ivoire une rapide célébrité. Villault de Bellefond, dans la relation de son voyage aux côtes d'Afrique, effectué en 1666, raconte



Fig. 50. — Abattant de cabinet en ébène marquetée d'ivoire (fin du XVIe siècle).

qu'en 1364 les Dieppois équipèrent deux vaisseaux, et, après avoir heureusement accompli un périlleux voyage, rentrèrent, l'année suivante, avec une abondante provision d'ivoire, et c'est à cette date, si l'on en croit Villault de Bellefond, que la sculpture de cette précieuse matière se serait spécialement acclimatée à Dieppe. Cette affirmation a paru téméraire à quelques auteurs sérieux. On s'est livré à des recherches d'archives. M. Vitet, dans son *Histoire de Dieppe,* dit que les plus anciens ouvrages d'ivoire qu'il a pu découvrir dans cette ville ne remontent pas au delà du XVIIe siècle. Peut-être serait-il prudent d'assigner au moins la seconde moitié du XVIe siècle comme date originelle à cette aimable industrie. La seule chose qu'on puisse affirmer, c'est que, dès 1608, Dieppe jouissait, pour ces sortes d'ouvrages, d'une célébrité incontestée, puisque, cette année-là, la femme du médecin Héroard, étant allée pour prendre les bains de mer, crut devoir rapporter au Dauphin un petit sifflet d'ivoire, comme souvenir de son voyage. Quatre ans plus tard (15 avril 1612), le jeune Louis XIII possédait tout un service de table en ivoire, et le 30 novembre 1617, étant allé de sa personne à Dieppe, Héroard écrit qu'il fit, pour passer le temps, jeter à la mer le sieur de Frasque, écuyer de la reine, et acheta « beaucoup de petites besognes ». Enfin le *Livre commode* de 1691 nous apprend que le dépôt des ivoires de Dieppe était établi, au XVIIe siècle, chez David Laurent et David Lescuyer, logeant l'un et l'autre rue Bourg-l'Abbé, au *Lion d'or.*

Louis XIV ne paraît pas avoir éprouvé pour l'ivoire la même bienveillance que ressentait son père. Nous relevons, il est vrai, dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* (état du 20 février 1673) : « Un grand vase d'yvoire, taillé de plusieurs figures de divinitéz, presque de relief, garny d'argent d'Allemagne, partie blanc et partie vermeil doré, avec son anse et son couvercle, aussy d'argent d'Allemagne, au-dessus duquel est la figure d'Hercule qui tue un Centaure, hault de 18 pouces. » Mais c'était là une véritable œuvre d'art, un joyau, qui n'était pas déplacé au milieu des objets en pierres rares et en métal précieux, composant le trésor du Grand Roi. Quant au XVIIIe siècle, à l'exception des crucifix en ivoire, il ne semble pas, non plus, s'être beaucoup enthousiasmé pour cette coûteuse matière. Dieppe, dont la fabrication était si florissante en 1650, vit, sous le règne de Louis XV et sous celui de Louis XVI, son commerce décroître progressivement. Cependant il ne fut jamais abandonné et l'*Avant-Coureur* du 10 mars 1760 constate que « la réputation de l'Ivoirerie et Tabletterie de Dieppe se soutient toujours ». Il cite, en outre, d'une façon toute spéciale, l'établissement de la veuve Ricœur, où l'on trouvait alors « toutes sortes d'ouvrages en ivoire », et qui le faisait « sculpter et cizeler avec la plus grande délicatesse ». C'est seulement depuis cinquante ans que la vente des menus bibelots en ivoire a repris à Dieppe une réelle importance, et que leur fabrication a reconquis une certaine activité.

Il est une autre application de l'ivoire qui, au XVIIe siècle, jouit d'une grande faveur. Nous voulons parler de la marqueterie. On confectionna, à cette époque, quantité de jolis meubles, et surtout de cabinets en ébène incrustée d'ivoire. C'est même dans ces incrustations de l'ivoire, auquel on substitua l'étain d'abord, ensuite l'écaille, puis des bois diversement colorés, qu'il faut chercher l'origine de ce qu'on appelle l'ébénisterie. L'aspect funèbre des marqueteries d'ébène et d'ivoire est la raison principale qui les fit abandonner. On a, en outre, renoncé à faire des objets d'ameublement en cette matière restée toujours très rare, à cause de son prix très élevé et de la difficulté qu'on éprouve à la travailler. L'ivoire, en effet, résiste à l'action du ciseau frappé par le maillet ; la scie est l'instrument qu'on emploie de préférence pour le dégrossir, et, le premier dégrossissage opéré, on ne le sculpte plus qu'à l'aide



Fig. 51. — Vase à boire en ivoire sculpté monté en vermeil (XVIIe siècle).

du burin et de grattoirs, opération à la fois longue et délicate.

Dans la tabletterie, où l'on utilise l'ivoire surtout en placages, on le débite à la scie, en ayant bien soin de le tenir pressé entre des étaux de bois, de façon qu'il ne puisse

éclater. On le teint pour varier ses effets. Les couleurs qu'il prend le mieux sont le vert, le bleu et le rouge. Les billes des billards et les pièces d'échiquier sont teintes en rouge avec de la cochenille.

Les anciens ouvrages sur l'art du marqueteur et du tabletier contiennent une foule de recettes pour ramollir l'ivoire, de manière à pouvoir le façonner, le mouler et lui rendre ensuite sa dureté primitive. De l'avis des hommes les plus compétents, on ne saurait trop se défier de ces prétendus secrets, dont quelques-uns ont pour unique résultat de transformer l'ivoire en gélatine.

Ivoire végétal. — Depuis près de cinquante ans, un certain nombre des industriels qui mettent l'ivoire en œuvre ont essayé de lui substituer, pour les petits ouvrages, une matière d'une grande blancheur à laquelle on a donné le nom d'ivoire végétal. Cette matière est fournie par un arbrisseau du Brésil. On l'apporte par masses en Europe, où elle est connue dans le commerce sous le nom de noix de taga, noix de palmier, marron de coco, etc. L'ivoire végétal se travaille bien au tour. Il prend aisément les teintures les plus variées. Les tabletiers en confectionnent de nombreux objets, qui souvent sont vendus comme étant en ivoire véritable.

Ivoire artificiel. — C'est avec du caoutchouc durci et coloré par des procédés convenables, que l'on est arrivé à composer cette substance dure et élastique, qui ressemble à l'ivoire et en a les principales propriétés. On en fait des billes de billard, qu'on dit être d'un excellent usage.

Les Américains ont récemment inventé une nouvelle contrefaçon de l'ivoire, composée de coton-poudre et de camphre, à laquelle ils ont donné le nom de *celluloïd*. On confectionne avec cette composition des broches, des boutons, des peignes d'un aspect satisfaisant, et qui seraient d'un emploi plus général, si ce produit ne brûlait pas avec une extrême facilité.

Ivoirerie, *s. f.* — Ce mot a deux sens différents. Il signifie, tout d'abord, le travail et le commerce de l'Ivoire. (Voir ce mot.) Il désigne, en second lieu, l'ensemble des objets exécutés en ivoire chez une nation spéciale ou pendant une période déterminée. Dans ce sens, on dit l'ivoirerie du XVe siècle, l'ivoirerie de l'Inde, etc.

Ivoirier, *s. m.* — Artisan qui sculpte et façonne l'ivoire. Les ivoiriers n'ont jamais formé une Communauté spéciale. Ils ont toujours, suivant la spécialité qu'ils avaient adoptée, été compris dans la profession qui s'occupait de cette spécialité. Nous indiquons, à l'article Ivoire, les sept corps de métier qui, sous l'Ancien Régime, avaient le droit de travailler cette précieuse substance.

Ivoirin, *adj.* — Qui a la couleur de l'ivoire. Cet adjectif a été fort employé au XVIe siècle. Comme exemple, nous citerons le passage suivant des *Œuvres poétiques* d'Amadis Jamyn :

> Quand le fils de Nestor vit choir en sa poitrine
> Le glaive de celui que l'Aurore enfanta ;
> Quand Patrocle sentit le fer qui le donta
> Dessous la main d'Hector plein de force divine :
> Tous deux souillez de sang en leur face ivoirine
> Eurent Achille alors qui fort les regretta.

Ivoirin n'est plus guère usité de nos jours.



Fig. 52. — Bas-relief en ivoire. — Musée de Cluny.



Fig. 53. — Lettre J dessinée par Devéria (XIXe siècle).

Jable, *s. m.* — Ce mot a deux significations très différentes. Terme de tonnellerie, il désigne la feuillure que l'on fait aux douves des tonneaux, pour arrêter les pièces du fond. Dans ce sens, il est ancien, car un *Édit* de 1596 établit que « les fustailles ne se trouvans de jaulge, bouge et jable raisonnables », doivent être confisquées. En terme de verrier, il indique la jonction d'un pot avec la flèche.

Jablière, *s. f.;* **Jabloire,** *s. f.* — Nom donné par les tonneliers aux couteaux spéciaux qui leur servent pour faire les jables des douves. La jablière a la forme d'un couteau à gaine, avec cette particularité que la lame peut s'allonger ou se raccourcir à volonté.

Jacaranda, *s. m.;* **Jaquaranda,** *s. m.* — Nom donné au palissandre dans les pays de production. On emploie quelquefois ce mot dans le commerce. « Jardinière en émail cloisonné de Chine avec socle en Jacquaranda massif. » (*Vente de Mlle Gabrielle Elluini,* Paris, 1883.)

Jacinthe, *s. f.* et *m.;* **Jaconce,** *s. f.;* **Jagonce,** *s. f.* — Pierre précieuse. C'est la même que l'HYACINTHE, dont nous parlons dans notre second volume (col. 1380). La jacinthe fut surtout portée en bijoux. « Les claires, écrit le prédicateur René (*Essay des merveilles de nature;* Paris, 1622, p. 177), s'enchâssent sous des chattons percés à iour. Sous les autres on met une feuille d'or clinquant pour donner lustre et faire esclatter leur feu qui est un peu morne et quasi endormy. La châsse d'or où elles sont emboîtées les fait estinceler plus vivement. » Au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, on prêtait à la jacinthe, parfois appelée jaconce ou jagonce, une foule de qualités mystérieuses qui la faisaient rechercher des gens du monde. On lui croyait le privilège de faire aimer ceux qui en portaient quelque fragment enchâssé dans un bijou, de tenir les gens en belle humeur, et de les protéger contre la foudre et contre certaines maladies contagieuses. Enfin, la jacinthe était considérée comme pierre d'ESSAI (voir ce mot), c'est-à-dire qu'elle dénonçait la présence du poison. « JACONCES. — *Jacinctus* en latin, écrit Olivier de la Haye, dans le *Glossaire* placé par lui à la suite de son poème sur la *Grande Peste de 1348,* est une manière de pierre précieuse, qui de sa propriété conforte le cuer et resjouit, et vault contre venim et a moult d'autres nobles opérations selon Aubert et les autres. » Jean de la Taille, dans son *Blason de la marguerite et des autres pierres précieuses* (publié en 1574), célèbre également ses propriétés merveilleuses :

> Phœbus encore et Juppiter
> Font au jacinth ce don de rendre
> L'homme aymé, s'il touche à la chair ;
> De l'esjouir et le deffendre
> Du tonnerre à l'éclattant son,
> De foudre, de peste et poyson.

On trouve, à cette époque, la jacinthe associée aux pierres les plus précieuses, dans la décoration des pièces d'orfèvrerie. Nous relevons, notamment, dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) : « Un vase de nacques de perles, garny d'argent doré, avec des jacintes, des petits safis, des perles, des camayeux d'agates, prisé XL escus. »

Jacobine, *adj.* — Chambre jacobine. Dans le Forez et le Lyonnais, c'est le nom qu'on donne aux petites chambres placées sous les toits et aux chambres mansardées.

Jaconas, *s. m.* — Étoffe de coton, très fine et d'un tissu assez lâche, tenant le milieu entre la mousseline et la percale, moins serrée que celle-ci, mais ayant les fils plus rapprochés que la mousseline.

Jaconce, *s. f.* — Pierre précieuse. (Voir JACINTHE.)

Jacquart, *s. f.* — Nom donné par abréviation au métier à la Jacquart.

Jacquemart, *s. m.* — Figure de fer ou de fonte, armée d'un marteau, frappant les heures sur la cloche d'une horloge. (Voir JAQUEMART.)

Jacquet, *s. m.* — Jeu qui se joue sur le trictrac et qu'on nommait jadis « toutes-tables », parce que, dès le commencement de la partie, les joueurs placent toutes leurs dames sur les deux tables du jeu.

Jadde, *s. f.* — Orthographe fautive de JATTE usitée dans l'Angoumois. « Neuf jaddes de faïence fine peintes

en fleurs rouges. » (*Invent. des meubles de Jean Rondeau, procureur au présidial;* Angoulême, 1751.)

Jade, *s. m.* — Ou Pierre divine, est une substance minérale blanchâtre ou verdâtre, transparente sur les bords. Connu des Anciens, qui lui attribuaient la vertu de guérir les maux de reins et de vessie, et qu'à cause de cela ils portaient en amulette, et surtout fort admiré des Chinois, qui, de tout temps, en ont fabriqué les objets les plus divers, le jade nous vient aujourd'hui tout travaillé de l'extrême Orient. Il commença d'être en honneur chez nous au XVIIe siècle. A cette époque, on distinguait déjà plusieurs sortes de jades, et les curieux établissaient une différence de valeur sensible entre les jades blancs, les jades gris, les jades verts et les jades dits d'Orient. En faisant un recensement général des articles de cette matière, décrits dans les différents *Inventaires de la Couronne* (1673-1701), on constate que le Grand Roi ne possédait pas moins de treize vases de jade. C'étaient :



Fig. 54.
Bloc de jade sculpté
(travail chinois).

Deux petites sous couppes de jade blanc.
Deux tasses rondes de jade gris.
Une petite tasse de jade d'Orient blanc.
Une autre tasse de jade.
Un grand vaze couvert de jade d'Orient.
Un vaze de jade gris verdastre.
Trois vazes de jade d'Orient vert.
Un vaze de jade gris.
Un vaze de jade (sans autre désignation).

De ces diverses pièces, les unes étaient simples et sans garnitures, les autres étaient montées en or ou en vermeil; enfin, quelques-unes étaient enrichies de pierres précieuses. Parmi ces dernières, nous citerons : « Un vase de jade vert, travaillé à godrons par le bas, porté sur un pied de mesme jade, lié d'or esmaillé de diverses couleurs et entouré par le bas d'un cercle aussy d'or esmaillé, et enrichy de quatre chattons de rubis, avec son couvercle aussy de jade travaillé à godrons, entouré d'un cercle d'or esmaillé de diverses couleurs, et au-dessus est un petit bouquet aussy d'or esmaillé, hault de 6 pouces, large de 3 pouces environ. » (*État* du 20 février 1673.) Et parmi les plus compliquées, nous mentionnerons : « Un vaze de jade, à neuf godrons, en forme de dragon aislé, sur un pied à balustre et patte de mesme qualité, laquelle est enrichie d'un cercle de vermeil doré avec un ornement d'or esmaillé, sur lequel sont attachéz six appliques d'émeraudes et grenats; le pied à balustre est lié par les deux extrémitez de pareils ornemens enrichis de mesme; les aisles et la queue sont aussy d'or esmaillé, ornéz de grenats, émeraudes et turquoises, et sur les deux costéz du vaze tombent deux petits festons enrichis chacun d'une grosse turquoise, de petits grenats et émeraudes; hault dans son entier de 10 pouces 7 lignes, et large de 3 pouces 2 lignes. » (*État* du 25 avril 1701.) Ajoutons que Louis XIV n'était pas seul à aimer et à posséder des objets en jade. « Les cabinets des Curieux sont pleins de cimeterres, de couteaux emmanchéz de jade », écrit Furetière. (*Dictionn. universel,* t. II.) Depuis lors, les objets d'art en jade n'ont pas cessé d'être à la mode et ont continué d'être recherchés par les amateurs.

Jadeau, *s. m.* — Sorte de vase à boire, espèce de jatte. On ne trouve guère cette expression qu'au XVIe siècle. Dans *Pantagruel* (liv. V, chap. XXXIV), parlant du fameux *Oracle de la bouteille,* Rabelais décrit : « ... Cent formes de voyres à pied et voyres à cheval, cuveaulx, retumbes, hanapz, iadaulx, salvernes, tasses, guobeletz et telle semblable artillerye bacchique. »

Jadot, *s. m.* — Terme de boulanger. Instrument dont ces artisans font usage, dans leur travail, pour donner à certains pains la forme de couronne.

Jaffet, *s. m.;* **Japhet**, *s. m.* — Crochet dont on se sert pour abaisser les branches d'arbres, lorsqu'on en cueille les fruits.

Jagonce, *s. f.* — Sorte de pierre précieuse dont il est assez souvent question au Moyen Age. Parlant du duc Richart, la *Chronique des ducs de Normandie* s'exprime ainsi :

Fist faire ovraiges e merveilles
D'or, d'esmeraudes, de rubis,
De jagonces e de safirs...

Dans son poème sur *la Grande Peste de 1348,* Olivier de la Haye écrit :

Et avec les choses predictes,
Si ajoustez de margarites,
De jagonces et d'esmeraudes
Où il n'ait nulz defaulx ne fraudes.

L'auteur du gracieux *Roman de Floire et Blanceflor* prétend que ces pierres se trouvaient avec beaucoup d'autres dans l'Euphrate.

En icele ève, demanieres
Truevé on précieuses piéres :
Saffirs i a et calcidoines,
Boines jagonses et sardoines...

Cette pierre, du reste, n'était autre que la Jacinthe. (Voir ce mot.) Nous en parlons plus haut.

Jais, *s. m.;* **Jaiet**, *s. m.;* **Jayet**, *s. m.;* **Gest**, *s. m.* — Variété de lignite, d'un beau noir, assez dure pour être travaillée au tour et polie. Le jais, jayet ou gest, car son nom a tour à tour revêtu ces formes différentes, se rencontre en France, en Espagne, en Allemagne; on en fait des objets de parure. Autrefois, on l'utilisait dans l'ameublement. Il était alors regardé comme une matière des plus



Fig. 55. — Écuelle avec son couvercle, en jade taillé et gravé
(travail chinois).

précieuses, et associé au cristal de roche, à l'ambre et à l'ivoire. Quelques exemples montreront quels étaient ses principaux emplois : « Un esmouchoir de drap d'or à fleur de lis, escartelé des armes de France et de Navarre, a un baston d'yvoire et de geste, prisé V francs d'or. » (*Exécu-*

tion du testament de Jehanne d'Évreux, femme de Charles le Bel, 1372.) « Un jeu d'eschetz, figuré de seize pièces d'ambre jaune et seize pièces de gest. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Deux chandeliers d'argent, dont les pomeaux sont en cristal et les pieds et platènes (*sic*) sont de gest. » (*Invent. de Charles VI,* 1399.) A une époque plus voisine de nous, notons encore : « Un miroyr ayans la glace ronde garnye de jayet. » (*Invent. des meubles du château de Nérac,* 1598.) Enfin, « un eau-benitier de jayet » est compris dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680).

Signalons, en outre, deux particularités intéressantes qui, jadis, rendirent l'usage du jais beaucoup plus fréquent dans le mobilier, qu'il ne l'est de nos jours. Par sa couleur noire, le jais avait une place marquée dans les ameublements de deuil, à l'époque où il était d'usage de faire prendre le deuil à ses meubles. C'est ce qui explique comment, chez un grand nombre de veuves de très haut lignage, on rencontre des coupes, des salières, des chandeliers de jais. Pour ne citer qu'un ou deux exemples, nous emprunterons à l'*Inventaire de Marie Stuart* (1586) une « coupe de gectz garnye d'or, et les deux sallières de mesme », et à l'*Inventaire de Catherine de Médicis,* dressé en 1589, les « quatre chandeliers de getz, les piedz en forme de triangle », dont était ornée la chambre de cette princesse. Ajoutons que Catherine de Médicis, qui, en matière de luxe, aimait à raffiner, s'était fait faire un lit à « quatre coulonnes de gez, brizées par le meilleu et fermant à vis ». C'est peut-être l'objet le plus considérable de cette matière qu'on rencontre dans les mobiliers de ce temps. M. Bonnaffé, à qui nous devons la publication de l'*Inventaire* de cette princesse, pense que ces ouvrages précieux avaient été fabriqués par « Jehan Lemercier, ingénieur et faiseur de chesnes, boutons et colliers de jais », qui figure dans les comptes de dépenses de la reine mère.

L'autre particularité qu'il importe de relever, c'est que, jusqu'à ce qu'on eût trouvé le secret de passer les glaces au tain, de façon à arrêter la lumière et à leur donner le pouvoir de réfléchir les objets, on fit en jais poli de petits miroirs fort recherchés. Pour exemple, nous citerons l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524), où l'on remarque : « Ung miroir... en gaie noir fait en manière de cueur, et de l'autre costel ung cueur en piesse sur une marguerite. »

Le prix élevé du jais amena rapidement des industriels ingénieux à contrefaire cette matière jugée précieuse. Avec des pâtes de verre teint en noir et disposées en forme de perles, on fabriqua un produit qui lui-même prit le nom de jais, et qui rappelle vaguement son coûteux homonyme. Cette fabrication devint par la suite une branche assez importante de la verrerie vénitienne. Dès le XVIe siècle, en effet, on se servit beaucoup de ce jais contrefait pour les ajustements et les parures de deuil. Mentionnons, entre autres, la garde-robe de Gabrielle d'Estrées, où figurent « une robe de satin noir en broderie de getz par tout le corps et les manches », et « cinq petits bonnets de satin noir, dont deux en broderie de jetz ». Il faut croire, toutefois, que, dans le principe au moins, ce jais artificiel n'était pas lui-même très bon marché, car la *Déclaration du Roy pour le retranchement du luxe* (31 mai 1644) le traite à l'égal des matières précieuses et interdit l'emploi « d'argent fin ou faux, trait ou filé, ou de gez » sur les habits.

Enfin, il semble qu'au siècle dernier, par suite d'une extension de sens tout à fait inattendue, on ait donné ce nom de jais à des pâtes de verre de toutes sortes de couleurs, dont on se servait comme de perles, pour broder les ameublements. C'est ainsi qu'à la *Vente des meubles et effets de M. Tourmont* (20 novembre 1769), nous voyons figurer plusieurs lots de « tapisseries, dont une à cartouche, travaillée en jais blanc ». A la *Vente de la duchesse de Brancas* (14 décembre 1769), nous relevons un « superbe ameublement complet et paravent de jays blanc, brodé en chenille nuancée ». Dans une seconde vente des effets de cette dame, qui eut lieu le 3 mai 1770, se trouvaient compris un « grand lit et 8 fauteuils de tapisserie de soie encadrés de jais couleur d'or ». Le 28 mars 1776, on vendait, rue de l'Observance, « un beau meuble fond de jais blanc, avec palmiers de chenille de soye cramoisie, fruits et oyseaux relevés en bosse en or, et magnifiques bordures d'or », et « 12 fauteuils fond de jais et soye, assortis audit meuble ». (*Annonces, affiches et avis divers.*) Enfin, à la *Vente des meubles et effets de la duchesse de Mazarin* (3 septembre 1781), nous notons encore : « Un beau meuble de jais sur bois doré. » Toutes ces tapisseries, dites de jais, étaient vraisemblablement exécutées avec des perles de verre.

Jaivi, *s. f.* — Locution forézienne. Cage. On dit communément : « La jaivi d'un uzai, — la cage d'un oiseau. »

Jalaie, *s. f.;* **Jaloie,** *s. f.;* **Jaloye,** *s. f.;* **Jalois,** *s. m.;* **Jaloy,** *s. m.* — Locution tourangelle. Mesure qui servait à la fois pour les liquides et les solides et qui jaugeait environ quatre pintes de Paris. Nous notons dans le *Testament de Jean Lesillé* (1382) la disposition suivante : « Ge donne et laisse à tous journees (*sic*) aux paroissiens affluans chascun an en l'église de Juigné, au jour de Pasques, une jaloye de vin. » En 1430, à la suite d'une lettre écrite par Jeanne d'Arc en faveur de la fille Héliotte, le Conseil de la ville de Tours décida que des aliments seraient gratuitement fournis pour le mariage de cette fille. « ..... Et à icelle fille sera donné du pain et du vin le jour de sa dite bénédiction ; c'est assavoir le pain d'un septier de froment et quatre jalaies de vin, par mandement et quittance, cy rendu avec les lettres de la Pucelle. » (*Registre des délibérations,* voir le *Cabinet historique,* t. V, p. 115.) D'autre part, nous relevons dans une *Lettre de rémission* datée de 1411 : « Un sac ouquel il y avoit environ un jaloy de blé » ; et D. Carpentier cite un texte, duquel il résulte qu'au XVe siècle le jalois a été, aux environs de Vervins, une mesure agraire. Suivant les pays, la jalaie changeait donc de nature et de destination. On fera bien, en outre, de rapprocher ce terme des mots JALE et JALLÉE.

Jale, *s. f.;* **Jaille,** *s. f.;* **Jalle,** *s. f.;* **Jasle,** *s. f.* — Espèce de baquet ou de seau, dont les vendangeurs se servent pour transporter le raisin à la cuve. Jadis, ce mot avait une signification plus générale et s'appliquait à tous les grands baquets indistinctement. Dans les *Comptes de l'hôtel du duc Jean de Berri* (1398), nous notons la dépense suivante : « A André l'esculier... pour trois jales de bois, 6 sols tournois. » Il est peu probable que le duc de Berry eut besoin dans son hôtel de baquet à vendange. De même, dans le *Compte des dépenses* faites à l'occasion des joutes qui eurent lieu, en 1344, devant le prieuré du Pré-lez-Rouen, nous voyons figurer une somme de douze sous, pour le payement « des varlés qui apportèrent seilles et jalles pour arouser le champ où Monseigneur le duc jouxta ». (*Actes normands de la Chambre des comptes,* p. 304.) Une *Lettre de rémission* de 1396 porte la phrase suivante : « Icelle Jeannette print en ses mains deux selles ou jailles, et alla à la fontaine quérir de l'eau. » Enfin, dans les *Comptes des bastimens du roy,* à l'année 1537, nous relevons le payement d'une somme de 264 livres à Claude Regnault, tonnelier, pour « douze cuves, baisgnoires et jasles pour le Roy ».

Du xve au xvie siècle, on appela également du nom de jale une mesure de capacité relative aux liquides, laquelle contenait environ quatre pintes de Paris. C'est cette même mesure que les Anglais nomment encore gallon.

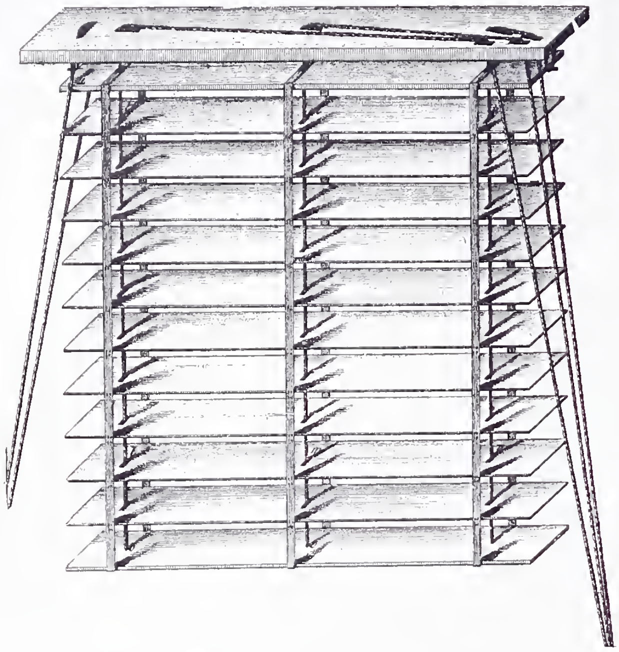


Fig. 56. — Modèle de jalousie, d'après Roubo fils.

Jallée, *s. f.* — Quantité de liquide contenue dans une Jale. (Voir ce mot.) « Sa femme allant à la messe avec son *vade-mecum* de chambrière, fut, par une partie dressée, jetée une jallée d'eau sur la tête. Quoi fait, elle se jette soudain en la maison accordée, où elle trouva Catin Pourceau, vous l'avez connue, qui la recueillit par grand pitié. » (*Contes et discours d'Eutrapel,* p. 210.)

Jalousie, *s. f.* — On donna d'abord ce nom à des ouvertures, fenêtres ou lucarnes soigneusement treillissées, et d'où l'on pouvait voir ce qui se passait au dehors sans risquer d'être aperçu. Le *Dictionnaire abrégé de peinture et d'architecture* (Paris, 1746) définit la jalousie : « petite fenêtre faite de bandes de bois croisées diagonalement qui laissent des vuides, par où on peut voir sans être vu ». Telles étaient, en effet, les premières jalousies en usage au delà des Pyrénées, car c'est en Espagne que nous les rencontrons tout d'abord. Sébastien Moreau de Villefranche, dans son livre sur la *Prinse et délivrance du Roy,* racontant le séjour forcé que François Ier fit en ce pays (1524-1530), écrit : « Arrivé que fut ledit Seigneur en ladite ville de..... en lougis paré et accoustré comme il appartient, bientost l'Empereur l'envoya quérir au palays pour commencer à le festoyer ; ladite dame estant aux carraulx d'icelluy pallays, mussée derrière une jalousie, laquelle sçavoit bien sa venüe, estant accompaignée de ses plus principalles dames et demoyselles qui là luy faisoient compaignie... » ; et plus loin : « Touctes ses dames et demoyselles estoient aux autres carreaulx où il n'y avoit point de jalousie, lesquelles les unes avec les autres, ne tenoient autres propos sinon de la beauté dudit seigneur. » Rendant compte des faits et gestes de l'ambassade envoyée à Madrid, pour négocier le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, l'abbé Bertaut écrit à sa sœur Mme de Motteville (1659) : « ..... Aux deux côtés de la salle, il y avoit deux niches fermées de jalousies. Dans l'une étoient les petits princes et quelques gens du palais, et dans l'autre, qui étoit vis-à-vis, étoit M. le Maréchal. » (*Mém. de Mme de Motteville,* ch. lii.) D'Espagne, les jalousies passèrent en Italie ; et Tallemant des Réaux nous apprend que, lors de la canonisation de saint Diégo, « l'ambassadeur d'Espagne fut contraint de voir la cérémonie par une jalousie », de peur d'être assassiné par le marquis de Pisani. (*Historiettes,* t. Ier, p. 27.) En France, où nous les retrouvons ensuite, elles affectent toujours la même disposition ; le texte suivant le prouve : « Plus pour avoir faict faire trois grandes portes avec leurs jalousies, pour fermer la loge. Lad. somme payée au charpentier. Liv. 90. » (*Comptes de la ville de Lyon,* 1642.)

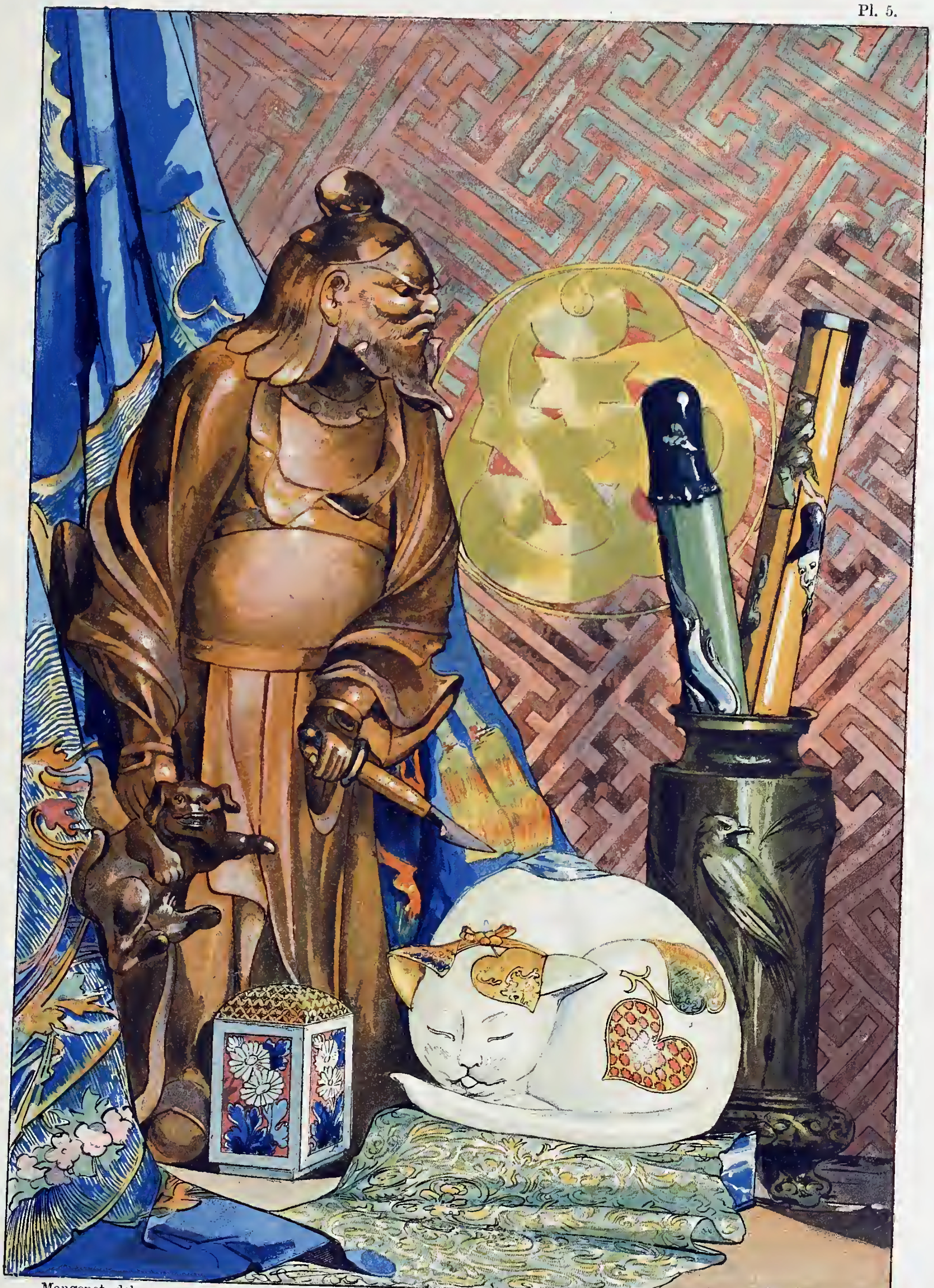
Bien mieux, dans son *Explication des termes d'architecture,* Daviler écrit (t. III, p. 723), au mot Panneau de sculpture : « C'est un morceau d'ornement taillé en relief... Il se fait de ces panneaux à jour pour les clôtures de chœur... et pour servir de jalousies aux tribunes.

Plus tard, on eut l'ingénieuse idée de rendre cette fermeture mobile ; de là est née cette espèce de contrevent formé de planchettes minces non assujetties, disposées parallèlement, et qu'on peut, à l'aide d'un mécanisme très simple, monter et descendre, baisser ou incliner plus ou moins, suivant le besoin. Le principal but de cet appareil est de garantir du soleil, mais il a pu avec raison conserver le nom de jalousie, car lorsqu'il est baissé, on peut, en inclinant convenablement ses lames, voir et n'être pas vu.

A quel homme intelligent faut-il faire honneur de cette invention ? L'histoire ne nous le dit pas ; mais par un article de journal, daté de 1757, nous savons qu'au milieu du siècle dernier, grâce à un sieur Lebeuf, demeurant à Paris, dans l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, sous la porte Saint-Benoît, les jalousies étaient arrivées à peu près à leur point de perfection. Le sieur Lebeuf, en effet, prit soin, cette année-là, d'informer le public et la postérité qu'il venait d'inventer de nouvelles « jalousies de fenêtres qui remontent seules, — qui sont aussi faciles à poser que les autres, qui ne portent pas plus d'épaisseur, et qui se placent, au choix des personnes, en dehors ou en dedans de la croisée. Les nouvelles jalousies étant posées, on peut faire rentrer les cordons au dedans de l'appartement. Pour les faire descendre, il ne faut que tirer le cordon : elles s'arrêtent à la hauteur que l'on veut, sans qu'il soit besoin de les attacher. Quand on veut entièrement les abattre, on tire le même cordon qui n'est point attaché, et elles descendent perpendiculairement jusqu'en bas. Lorsqu'elles sont tout à fait descendues, pour les faire remonter, il suffit d'appuyer la main sur le cordon placé à côté de celui qui les fait descendre ; elles s'élèvent sur-le-champ jusqu'en haut. Ce détail, ajoute le sieur Lebeuf, fait voir la différence de ces nouvelles jalousies aux anciennes ou à celles qui sont usitées, et par conséquent leurs avantages. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 24 août 1757, n° 34, p. 135.)

Quelque parfaites que puissent nous sembler les jalousies de cet ingénieux fabricant, il est à croire cependant qu'elles ne satisfirent pas absolument ceux qui les employèrent ; car, en 1769, un sieur Labadie, demeurant rue Phélipeau, substitua le fer au bois, et fabriqua ainsi des jalousies « plus commodes et moins chères que celles que l'on exécute en bois ». Ces nouvelles jalousies eurent l'honneur d'être approuvées par l'Académie royale d'architecture. (*Essai d'almanach général.*) On peut voir, par cette double citation, que le xviiie siècle ne nous a guère laissé d'innovations à réaliser, et parmi celles dont notre temps pourrait s'enorgueillir, nous ne trouvons guère à citer que la *jalousie-store.* Faite en fer, comme celle de Labadie, elle s'enroule à l'aide de chaînes sans fin sur un arbre horizontal et, munie, en outre, de bras pouvant la maintenir à dis-





Mangonot, del. Maison Quantin, imp.-éd.

JAPON

ÉTOFFES, CÉRAMIQUES ET BRONZES JAPONAIS

(Collection de M. Louis Gonse.)

tance, elle joue à volonté le rôle de store ou celui de simple jalousie. Ajoutons qu'en 1782 on semble avoir donné à des stores faits en cannes le nom de jalousies ; du moins, la réclame suivante, insérée cette année-là, le 7 août, au *Journal général de France,* le laisse entendre assez clairement : « Le sieur *Le Sure Harmant,* rue Tiquetonne, chez la veuve Dupré, bourrelière, construit des jalousies de la Chine en canne, qui sont très solides, et qu'un enfant de six à sept ans peut aisément faire mouvoir. Il a fait celles du *Café Turc,* sur le boulevard. — Prix : 25 à 30 sols le pied quarré, suivant les grandeurs. »

Pour en revenir aux jalousies ordinaires, il résulte de divers documents qu'au siècle dernier, à l'époque où elles étaient le plus à la mode, elles demeuraient la propriété des locataires, et qu'elles n'étaient pas, ainsi que cela a lieu de nos jours, considérées comme un mode de fermeture dépendant de l'immeuble auquel il est appliqué. On trouve bien, il est vrai, quelques annonces dans le genre de celle-ci : « A LOUER : joli appartement plafonné, avec jalousies, alcôve, deux cabinets et lambris, etc. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 21 octobre 1765.) Mais on rencontre infiniment plus d'avis et de réclames offrant de céder des jalousies isolées, et prouvant que le commerce s'en faisait d'une façon très régulière. Citons comme exemples : « A VENDRE, chez Mme Lépine, sage-femme, rue de la Mortellerie : deux paires de jalousies de bois de chêne, *à la persienne,* garnies de leurs dormans de 9 pieds de haut sur 5 et demi de large. » (*Ibid.,* 31 mars 1768.) « A VENDRE, rue de Richelieu, quatre jalousies neuves, de bois de chêne, en huit parties, dont deux de 7 pieds 10 pouces de haut sur 4 pieds et demi de large, et deux de 7 pieds 8 pouces sur 4 pieds, avec dix-huit lattes tournantes à bascule, à chaque jalousie. » (*Ibid.,* 17 mars 1769.) « A VENDRE : six parties de jalousies *à la prussienne,* en chêne, peintes en gris, portant chacune douze feuilles à ressorts. Elles servoient à des croisées de 8 pieds de haut sur 4 de large. Prix : 5 louis. » (*Ibid.,* 18 décembre 1769.) « En VENTE, au pavillon des Quatre-Nations, la première porte par la rue de Seine : deux jalousies de 12 pieds et demi de haut sur 5 pieds 11 pouces de large, à deux vantaux, avec entablement au moyen duquel on peut les raccourcir ou les élever, les lattes mouvantes garnies en cuivre. » (*Ibid.,* 17 août 1780.) « A VENDRE : quatre bonnes jalousies à ressorts de 7 pieds de haut sur 4 pieds 6 pouces de large. S'adresser au sieur Labrisée, maison de M. Gilleron, après la grille des Champs-Élysées. » (*Ibid.,* 18 mars 1783.) On pourrait multiplier ces exemples. On aura remarqué les deux annonces qui offrent des jalousies *à la persienne* et *à la prussienne,* ce qui doit être une seule et même sorte de jalousies, le second texte étant sans doute entaché d'erreur. C'est vraisemblablement dans ces jalousies qu'il faut voir l'origine des PERSIENNES si répandues de nos jours.

Jamavas, *s. m.* — Terme de marchand d'étoffes. Nom donné, au siècle dernier, à un taffetas des Indes à fleurs d'or, peu usité, du reste, dans l'ameublement.

Jambage, *s. m.;* **Jambe,** *s. f.* — Terme d'architecture. Montant vertical d'une porte, d'une fenêtre, d'une cheminée. Ce mot ne s'emploie que lorsqu'il s'agit de travaux de maçonnerie. On le rencontre dans les anciens comptes dès le XIVe siècle. « Pour renfourmer de pierre et parfaire les jambes et la vousseure de une fenestre sus la porte du chastel de Verneuil. » (*Actes normands de la chambre des comptes,* 1329.) « A Pierre Patin et Guyon le Doulx, paintres, la somme de VIIc IIIIxx I livres XII sols... pour ouvrages de doreures et estoffemens d'or fin battu, par eux faits audit Fontainebleau, aux lambris de menuiserie tant du pourtour de la chambre du Roy que de la chambre de la Reyne, jambages et manteau de la cheminée, etc. » (*Comptes des bastimens;* Fontainebleau, 1540-1550.) « Les manteaux, jambaiges et astre de la petite chemynée faicte et érigée au petit cabinet triangle de Mme la duchesse de Valentinois, etc. » (*Ouvraiges de maçonnerye à Saint-Germain-en-Laye,* 1548-1550.)

JAMBE. — Ce mot est également employé en architecture pour désigner les pieds-droits, piliers, chaînes, etc., qu'on introduit dans une muraille, soit pour soutenir les grosses poutres, soit simplement pour ajouter à sa solidité. Les jambes sont généralement formées de pierres de grandeurs différentes, dont la superposition constitue ce qu'en terme de maçonnerie on appelle une HARPE. On distingue plusieurs sortes de jambes : la *jambe boutisse,* la *jambe étrière,* la *jambe parpaigne,* la *jambe d'encoignure,* etc.

Jambette, *s. f.* — Nom donné à des petits couteaux à manche de bois qui se plient en deux, sans ressort, et qu'on nommait ainsi parce que, dans le principe, leur manche avait l'aspect d'une petite jambe. Les jambettes furent à la mode au XVIIe siècle ; nous en trouvons la preuve dans un curieux pamphlet où sont racontées les premières amours de Mme de Maintenon avec une sorte de fermier poitevin. (Voir *Suite de la France galante,* ou *les Derniers dérèglemens de la Cour.*) « Il n'alloit en aucun des marchés voisins, écrit l'auteur de ce libelle, en parlant du galant en question, qu'il ne lui apportât quelques gâteaux ou fouaces, des aiguilles, des épingles, des jambettes et quantité d'autres raretés de cette nature. » Au XVIIIe siècle, la vogue des jambettes étant passée, on les expédia par quantité en Afrique, où elles constituèrent un appoint recherché dans la traite des nègres. Depuis lors, les progrès de l'industrie coutelière les ont fait disparaître de la circulation.

Japon, *s. m.;* **Japonais,** *adj.* — Les arts japonais, si goûtés de nos amateurs, que certains d'entre eux éprouvent une sorte de fanatisme pour toutes leurs productions, sont chez nous d'une importation relativement récente. Dans notre premier volume (col. 835), nous avons établi que les produits de la Chine avaient pris place dans notre mobilier dès la fin du XVIe siècle. Ce n'est guère qu'au milieu du XVIIIe siècle qu'il commence à être sérieusement question du Japon chez les collectionneurs français. Les premiers poètes qui chantent dans leurs vers ses brillantes richesses sont Le Mierre, mort en 1793, et La Harpe, mort en 1803.



Fig. 57. Jambette.

> Vous enchantez mes yeux, délicates argiles,
> Qu'on façonne au Japon en divers ustensiles,
> Où sont peints des châteaux élégamment cintrés,
> De gros bonzes en mule, et des magots lettrés.

Ainsi s'exprime Le Mierre, et La Harpe ajoute :

> ... Venez voir ma maison ;
> Le porphyre, l'émail, le stuc et le Japon
> Y brillent à l'envi...

Mais avant de recevoir cette consécration littéraire, le Japon avait obtenu, des plus fins connaisseurs d'art, ses lettres de naturalisation et de créance. Avant d'entrer dans la poésie, il avait pénétré dans toutes les collections et dans les intérieurs à la mode. Dès 1746, nous trouvons des figures de porcelaine blanche du Japon installées à Saint-Germain, dans l'appartement de la belle Mlle Desmares, et à partir de ce

temps il n'est pas de collectionneur renommé, qui ne leur réserve une place au milieu de ses richesses les plus appréciées. Aux ventes de Mme de Pompadour et du marquis de Ménars (28 avril 1766), de la duchesse de Brancas



Fig. 58. — Japon. — Grande lanterne en bronze provenant du temple de la Shiba.

(14 décembre 1769), de M. Bonnemet (4 décembre 1771), du duc de Saint-Aignan (17 juin 1776), du fameux Randon de Boisset (27 février 1777), du comte de Watteville (12 juillet 1779), du duc d'Aumont, « le plus grand connaisseur en porcelaine de son temps » (12 juillet 1782); du duc de Choiseul (18 décembre 1786), de la présidente de Bandeville (3 décembre 1787), du maréchal de Duras (23 décembre 1789), de Grimod de la Reynière (15 avril 1793), du duc de Choiseul-Praslin (9 mai 1808), le Japon joue un rôle des plus honorables. Il n'est pas jusqu'à l'ancienne Cour, au surplus, où il n'ait été apprécié, car dans l'*Inventaire de Marie-Antoinette,* dressé en 1789, nous voyons figurer : « Deux jattes à pans, porcelaine d'ancien Japon, rouge et blanche, avec fleurs et arabesques, montées sur un pied à quatre consoles d'or moulu, posées sur plinthe de griotte d'Italie. »

Faut-il ajouter que si le nom du Japon n'apparaît, chez nos collectionneurs, qu'à une époque relativement tardive, il est fort vraisemblable que ses produits étaient, depuis bien des années, fort goûtés, sans qu'on se fût préoccupé de leur assigner une origine exacte? Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, en effet, tous les articles de l'extrême Orient furent indifféremment englobés sous la désignation de l'Inde ou de la Chine. Les estampes japonaises dont on habillait les paravents, les dessus de portes et les écrans, étaient indistinctement qualifiés de « papiers des Indes », alors que les porcelaines se trouvaient comprises dans les lots de « vieux la Chine » et de « nouveau la Chine » dont les collectionneurs tiraient vanité.

Est-ce donc que l'art japonais et l'art chinois se confondent si bien, présentent des affinités d'origine et des ressemblances si intimes dans leur développement que l'on puisse les prendre impunément l'un pour l'autre? Le prétendre serait commettre une erreur grave, et il suffit d'examiner avec soin l'art de ces deux peuples pour demeurer convaincu, avec M. Albert Jacquemard, de la distance énorme qui, sur ce terrain, sépare les Japonais des Chinois : « Ceux-ci, surtout patients et habiles, reproduisent avec une invariable fidélité les patrons séculaires transmis par l'atelier; ceux-là, élevés à l'étude de la nature, livrés aux inspirations de leur génie propre, mettent dans leurs ouvrages ce caprice inspiré, cette verve mordante, qu'un esprit philosophique peut aimer à fixer en scènes grotesques, pour fronder les mœurs de ses contemporains. » Mais ces distinctions ingénieuses, subtiles même, n'étaient ni



Fig. 59. — Japon. — Cornet en bronze. Collection Cernuschi.

dans la tournure d'esprit, ni dans le caractère de nos devanciers, qui voyaient dans ces importations exotiques bien plus un enchantement pour les yeux qu'une occasion d'études passionnantes.

Remarque plus curieuse encore, c'est seulement en ces dernières années qu'on a écrit en Europe une histoire exactement chronologique et sérieusement raisonnée de l'art japonais. Ajoutons que le jeune érudit qui s'était chargé de cette difficile besogne s'en est tiré avec un rare bonheur. Son livre, édité avec un luxe exceptionnel, a pris tout de suite place dans les plus riches bibliothèques. M. Louis Gonse a, depuis cette époque, publié, sous le nom de *l'Art japonais,* un nouveau travail réduit à des proportions moindres, et qui, véritable résumé de son grand ouvrage, est rapidement devenu populaire. Dans ce livre nouveau, M. Gonse passe en revue les différents arts du Japon : la peinture, la sculpture, l'architecture, la ciselure et le travail des métaux, les laques, les tissus, la céramique et les estampes. A l'exception de l'architecture, qui ne peut trouver que très accidentellement place chez nous, il faut reconnaître que, pour tous les autres arts, le Japon nous a fait ses tributaires. Aujourd'hui, grâce à l'excessif bon marché de la main-d'œuvre dans l'extrême Orient, il n'est presque pas de ménage français, si modeste qu'il soit, qui ne possède quelque pièce de céramique ou quelque objet mobilier d'origine japonaise ; et dans les intérieurs les plus riches, les peintures, les tissus brodés, les bronzes et les grandes porcelaines tiennent une place souvent considérable.



Fig. 60. — Japon. — Statuette en bois sculpté.

On comprendra que nous ne suivions pas l'auteur dans tous les développements de sa puissante étude. Un pareil travail sortirait de notre cadre et nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à rappeler que c'est d'abord par la céramique que le Japon pénétra dans l'Occident. Les Hollandais, établis à Nagasaki, dès la première moitié du XVIIe siècle, servirent d'intermédiaires entre l'Europe et ces artisans merveilleux. Ce qui paraît avoir d'abord ébloui les possesseurs de ces richesses, c'est moins, toutefois, la beauté de la forme, l'originalité et l'éclat du décor, que l'incomparable pureté de la matière.

On a la preuve, en effet, que les Hollandais ne se bornèrent pas à acheter et à transporter en Occident des quantités considérables de pièces céramiques de toutes sortes. Ils en firent fabriquer des provisions non moins grandes, et, détail curieux, fournirent non seulement les modèles de ces pièces, mais encore les motifs du décor. Nous avons retrouvé à la Haye, aux Archives du royaume des Pays-Bas, un certain nombre de commandes transmises par les gouverneurs de Batavia aux agents hollandais de Nagasaki, et le doute n'est pas permis sur la part qui revient aux dessinateurs européens, dans les compositions des céramiques japonaises. Cette participation, d'ailleurs, est d'autant moins surprenante, qu'une des aptitudes les plus remarquables des Japonais est surtout de se montrer des copistes parfaits. On connaît l'anecdote du Portugais Pinto, naufragé sur les côtes du Japon et n'ayant pu sauver du désastre que son arquebuse. Les Japonais, à cette époque, connaissaient la poudre, mais ignoraient l'usage des armes à feu. Pinto prêta son arquebuse à des habitants qui l'examinèrent avec soin. A son départ, ils avaient déjà trouvé moyen d'en fabriquer cinq cents absolument pareilles à la sienne. Deux ans plus tard, ils en possédaient trois cent mille. Des baromètres, des thermomètres, des télescopes ont été construits par eux de la même façon. On ne saurait être surpris qu'ils n'aient point témoigné de résistance à copier exactement les modèles de céramique qu'on leur envoyait d'Europe.

Par une réciprocité assez étrange, c'est aux céramistes européens que nous sommes redevables du goût que nous ressentons pour les œuvres d'art japonaises. Ce furent les faïenciers de Delft et les premiers porcelainiers saxons et français, qui comprirent tout d'abord la délicatesse et le naturalisme aimable de cet art charmant. Ils s'appliquèrent à l'imiter, s'en inspirèrent avec plus ou moins de bonheur et amenèrent insensiblement les amateurs à contempler avec soin ces objets si finement exécutés, si curieusement décorés et qui, pour relever d'une esthétique essentiellement différente de la nôtre, n'en appartiennent pas moins à un art extraordinairement intéressant.

Aujourd'hui, le Japon a chez nous ses fanatiques. Des collections d'une importance sans précédent et composées d'objets choisis avec une sûreté de goût et une sévérité exceptionnelles permettent aux amateurs de se rendre un compte exact de ce que le Japon, pendant cinq siècles, a produit de plus remarquable à tous les points de vue, et font de Paris le centre de la curiosité japonisante. Les kakémonos (peintures sur étoffe), les foukousa (tissus brodés et pailletés), les laques admirables, les porcelaines brillantes, les fines poteries de Satsouma alternent, dans les collections de MM. Bing, Gonse, de Goncourt, avec les délicieuses poignées de sabres, les menoukis, les netzkés, les figurines en terre cuite laquée et les incomparables estampes d'Hokousaï. Quant aux bronzes, la collection Cernuschi, offerte par son généreux possesseur à la ville de Paris, constitue une réunion unique au monde, et dont on chercherait vainement autre part l'équivalent.

L'admiration que toute une génération a ressentie pour ces ouvrages d'une perfection si rare ne pouvait manquer d'exercer une certaine influence sur les artistes français contemporains. Il s'est produit dans notre monde des arts un mouvement présentant une singulière analogie avec la tendance qui, au commencement du XVIIIe siècle, porta nos peintres et nos décorateurs à se rapprocher de la Chine et à s'inspirer indirectement de ses ouvrages. Cette curieuse évolution s'est manifestée surtout dans les arts secondaires, dans ceux qui touchent à l'ameublement et à la décoration, et le mouvement a été assez important pour qu'on ait cru nécessaire de lui donner un organe. Paris a possédé, pendant quelques années, une *Revue de l'art japonais.*

Japonner, *v. a.* — « Les marchands qui font commerce de porcelaine se servent de ce terme pour exprimer une nouvelle cuisson qu'ils font donner, en Hollande ou en Angleterre, aux porcelaines de Chine, dont ils souhaitent augmenter le prix, en les faisant passer pour porcelaines du Japon. Comme les porcelaines de la Chine sont ordinairement toutes blanches et bleuës, on a trouvé l'invention de les colorer de rouge, et même d'y ajouter des fleurs et filets d'or, qui ont plus de brillant que le véritable Japon ; et pour faire tenir ces nouvelles couleurs, on les met au feu. Beaucoup de personnes s'y trompent, mais non pas les connoisseurs. » (Savary des Bruslons, t. II, col. 834.) Cet article, malgré les erreurs manifestes qu'il renferme, était utile à noter et bon à retenir. Il sert à faire comprendre certains textes comme celui-ci : « Il est arrivé chez le sieur Magimel, bijoutier, rue Dauphine, *Au Vase d'or,* de très beaux vases et des services de table complets en porcelaine japonnée. » (*Ann., aff. et avis divers,* 22 décembre 1768.) Il met fin, en outre, à toutes les suppositions développées par des céramistes mal renseignés, relativement à l'origine de ces décors appliqués après coup sur les porcelaines d'extrême Orient, et dont on faisait fort malencontreusement honneur à la Chine ou au Japon.



Fig. 61. — Japon. — Brûle-parfum en forme de canard.

Nous avons déjà (dans notre *Histoire de la faïence de Delft*) réduit ces suppositions à la valeur qu'elles méritent. La vérité, c'est que les Hollandais ont, pendant de très longues années, importé en Europe des porcelaines japonaises, décorées uniquement au grand feu et qu'on achevait d'orner à Delft ou ailleurs de frises, de fleurons polychromes et dorés, non seulement parce que ce décor appliqué après coup au feu de moufle revenait meilleur marché, mais encore parce qu'il pouvait être accommodé au goût du client, et complété par l'adjonction de son chiffre ou de ses armes.

Ajoutons qu'on donnait également le nom de faïences japonnées aux faïences d'Europe, quand, par la beauté de l'émail et la variété des couleurs, elles se rapprochaient de la porcelaine orientale. C'est ainsi que le sieur Germain Desparges avait fondé à Paris et exploitait en 1760, dans la rue des Boulets (faubourg Saint-Antoine), une « Manufacture de fayence japonnée de Saxe ». Deux ans plus tard, le sieur Desparges étant mort, les *Annonces, affiches et avis divers* (25 mars 1762) inséraient l'avis suivant : « A VENDRE. Belle manufacture de fayence fine japonnée, façon de Saxe, ayant trois fours, de beaux magasins et de grands jardins. — Rue des Boulets, faubourg Saint-Antoine, n° 3. — On vendra des outils, ustensiles, terres, etc. Et l'on s'accommodera du secret des émaux et du blanc en émail. »

Jaquemart, *s. m.* — Figure de fer ou de fonte, représentant généralement un homme armé, tenant un marteau à la main, et qui, mû par un mécanisme plus ou moins compliqué, frappe les heures sur le timbre d'une horloge. Nos ancêtres étaient grands admirateurs de ces personnages mécaniques dont nous avons déjà dit un mot dans notre premier volume (2e édit., article CLOCHETEUR, col. 888). Ils aimaient à en installer un peu partout. Parlant du jeune Dauphin, qui devait, cinq ans plus tard, prendre le nom de Louis XIII, Jean Héroard écrit de Saint-Germain-en-Laye, à la date du 5 juin 1605 : « Il battoit de sa cuiller sur le bord du plat, qu'il tenoit d'une main, disant : — Mamanga, je sonne les heures comme le jacquemard qui frappe sur l'enclume. — Je lui demande : — Monsieur, où est ce jacquemard ? — A Fontainebleau. » (*Journal d'Héroard,* t. Ier, p. 138.) Le jaquemart qu'imitait Louis XIII enfant a disparu ; mais d'autres nous sont restés et jouissent dans leurs pays respectifs d'une légitime renommée. De ce nombre sont les deux jaquemarts de Dijon, qui battent les heures sur l'horloge que Philippe le Hardi enleva de Courtrai et donna à la ville comme marque de sa reconnaissance. Ces deux étranges figures, refaites au XVIe siècle, ornées depuis lors de larges chapeaux et d'une pipe monumentale, augmentées au XVIIIe siècle d'un petit enfant chargé de sonner les *dindelles,* ont fait couler des flots d'encre. On les a célébrées sur tous les tons, on les a chantées en vers et en prose. Il n'est pas jusqu'à leur nom, devenu en quelque sorte patronymique et sous lequel on désigne aujourd'hui d'une façon générale tous les automates du même genre, qui n'ait mis les imaginations en mouvement et provoqué des polémiques instructives ; et pendant que les étymologistes discutaient, que les savants ergotaient, Jacquemart, comme dit la vieille chanson bourguignonne,

> Jacquemart de rien ne s'étonne :
> Le froid de l'hiver, de l'automne,
> Le chaud de l'été, du printemps,
> N'ont pu le rendre mécontent.

A Paris, nos ancêtres ont connu plusieurs jaquemarts également fameux, celui de la Samaritaine notamment, qui fut célébré en vers et en prose par les écrivains du XVIIe siècle. Si nous en croyons la *Lettre consolatrice escripte par le général de la Compagnie des Crocheteurs de France,* en 1622, ce jaquemart aurait été remis, cette année-là, à la place qu'il occupait précédemment et dont il avait été temporairement privé. Scarron, heureux de cette rentrée en scène, lui prête la parole dans plusieurs de ses épîtres

burlesques, et Berthod ne manque pas de s'extasier devant lui dans sa *Description de Paris :*

> Hé, mon Dieu, la Samaritaine,
> Voyez comme elle verse l'eau,
> Et cet horloge, qu'il est beau !
> Escoute, escoute, comme il sonne :
> Dirois-tu pas qu'on carillonne ?
> Regarde un peu ce Jacquemard ?
> Teste-bleu, qu'il fait le monard !
> Tien, tien, ma foy, aga, regarde,
> Il est fait comme la Guimbarde,
> Pardy, c'est pour estre estonnéz :
> Il frappe l'heure avec le nez.

Cette figure, chère à nos ancêtres, fut supprimée en 1712, lorsqu'on reconstruisit la Samaritaine. Le jaquemart de l'église Saint-Paul jouissait aussi d'une légitime réputation auprès des Parisiens. Il est fait mention de lui dans le *Testament de Tabarin* (1622), dans la *Sentence par corps,* ainsi que dans les *Caquets de l'accouchée,* publiés en la même année. Et Claude Le Petit, dans sa *Chronique scandaleuse* ou *Paris ridicule,* en a tracé un portrait un peu libre, mais qui mérite de trouver place ici.

> Passons, et d'un crayon fidelle
> Peignons à la postérité
> Ce Gaudenot emmaillotté,
> Qui fait là-haut la sentinelle :
> Que les dames ont mis ton nom,
> Jacquemard, dans un beau renom,
> Et qu'elles aiment à l'entendre ;
> Non pas qu'il soit si doux qu'on dit,
> Mais à cause qu'il se peut prendre,
> Par métaphore....

Martin et Martine de Cambrai, quoique d'un âge moins respectable, sont presque aussi célèbres. Ces deux Maures, à la figure peu avenante, sont cependant d'une grande simplicité à côté des jaquemarts de Lund en Suède, et du fameux *Hans Von Iéna.* La première de ces horloges, à chaque sonnerie de l'heure, montrait deux cavaliers qui, venant à la rencontre l'un de l'autre, se frappaient d'autant de coups qu'il y avait d'heures à sonner. Cela fait, une porte s'ouvrait, laissant voir la vierge Marie assise sur son trône, tenant le divin enfant entre ses bras, recevant les rois-mages qui venaient déposer à ses pieds leurs offrandes, pendant que deux trompettes sonnaient pour célébrer ce mémorable événement. Puis tout disparaissait pour reparaître à l'heure suivante. A Iéna, au-dessus du cadran de l'horloge, on voit une tête monstrueuse dont la bouche s'ouvre au moment où l'heure va sonner. Alors un vieux pèlerin approche de ses lèvres une pomme d'or piquée au bout d'un bâton ; mais au moment où la pomme est sur le point d'être avalée, le pèlerin la retire prestement, condamnant ainsi le pauvre Hans à l'éternel supplice de Tantale. Pour équilibrer cette scène grotesque, à gauche de la tête on aperçoit un ange lisant, qui agite à chaque heure son livre et une clochette. Enfin, il ne faut pas oublier les fameux *Piquentins* qui, depuis trois siècles, font la joie et l'orgueil des habitants de Compiègne, non plus que les jaquemarts de Lambese, chers à Mme de Sévigné. Quant au nom assez singulier sous lequel on désigne ces sortes de figures, il a prêté à grandes discussions, sans que son origine ait été clairement établie. « Lorsque, par *Jaquemart,* on entend cette figure d'homme qu'on met sur les horloges avec un marteau à la main pour frapper les heures, écrit Le Duchat, il y a apparence que le *Mart* de ce nom est le mot simple duquel vient *Martin,* qui est le nom du *Jaquemart* de l'horloge de Cambray, par rapport à la fonction de cette figure qui consiste à frapper les heures avec le marteau qu'elle tient à la main. » Furetière, au contraire, pense que le nom vient de Jacques Marek qui, le premier, confectionna une figure de ce genre. Quant à Ménage, qui résume les diverses opinions émises avant lui, il écrit dans son *Dictionnaire étymologique :* « On l'a ainsi appellé du nom de l'ouvrier qui en a été l'inventeur, qui s'appeloit *Jacques Marc.* Quand on dit armé comme un *Jacquemar,* cela vient de *Jacques-Marc de Bourbon,* troisième fils de Jacques de Bourbon, connétable de France sous le règne du roy Jean. C'étoit un seigneur fort brave et vaillant... qui, pour donner bon exemple et se moquer des fanfarons, étoit toujours armé à l'avantage, disant que les armes n'étoient faites que pour cela ; et dès lors on appella *Jaquemars* tous ceux qu'on voyoit armés de pied en cap. Tout cela, ajoute Ménage, est dit sans preuve et sans apparence. Jaquemar a été fait du mot de *Jaque* et de celui de *maille ;* et il a été dit originairement d'un homme armé de Jaque de Maille. » Nous laisserons au lecteur le soin de décider entre ces diverses opinions. Il pourra, en outre, pour s'éclaircir, consulter la *Dissertation* de M. Gabriel Peignot sur le jaquemart de Dijon, l'*Histoire de l'horlogerie* de Pierre Dubois et quelques autres ouvrages.

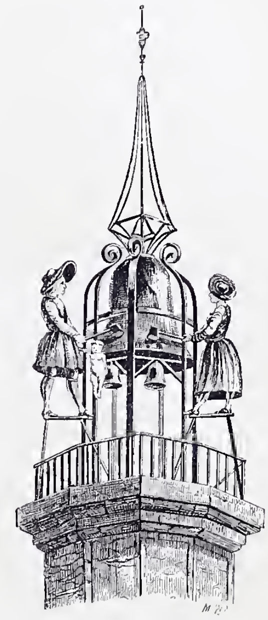


Fig. 62.
Jaquemart de Notre-Dame de Dijon.

Jarbière, *s. f.* — Outil dont se servent les boisseliers.

Jardin, *s. m.* — Le goût des jardins est des plus anciens. Les jardins de Sémiramis sont classiques depuis près de vingt siècles. Homère trace une peinture délicieuse des jardins d'Alcinoüs et de Laërte ; le jardin de Théophraste, situé au bord de l'Ilissus, ne fut pas moins célèbre. Par Tite-Live, nous savons qu'aux premiers temps de Rome, Tarquin posséda des jardins remarquables. Ceux que, beaucoup plus tard, Lucullus, Pompée, César avaient dans la banlieue de la ville éternelle, étaient plus beaux encore. A l'époque d'Auguste, la décoration des jardins se compliqua de la taille des arbres. Pline nous apprend que, dans sa villa Laurentia, il avait fait planter du buis qui fut taillé en forme de lettres. Enfin, on a conservé le souvenir des jardins de Néron et d'Adrien.

Le Moyen Age suivit de loin la tradition de l'époque gréco-romaine. Charlemagne paraît avoir aimé les jardins. Il dressa même, dans un curieux capitulaire, la liste des plantes qu'on devait y cultiver. Mais il ne semble pas que les jardins qu'il posséda aient été très étendus et très remarquables. Philippe Mouskes, dont la *Chronique rimée* raconte en grand détail l'édification du palais d'Aix-la-Chapelle, ne mentionne pas les jardins qui pouvaient exister dans cette résidence préférée du Grand Empereur. Le *Valkenhof* de Nimègue n'en porte pas trace non plus. Pendant tout le Moyen Age, au surplus, l'insécurité absolue de la campagne força les seigneurs à établir leurs jardins dans l'enceinte de leurs châteaux, et les bourgeois dans l'intérieur des villes. La crainte des surprises, les nécessités de la défense, l'habitude, dès qu'on apprenait l'approche de l'ennemi, de semer les terrains avoisinant l'habitation de chausse-trapes et de les planter de palis, devaient empê-

cher, pendant plus de quatre siècles, les princes et les manants d'avoir des jardins en rase campagne.

Les jardins intérieurs, par contre, étaient assez nombreux. On sait que celui de saint Louis se trouvait situé en la Cité. Il fut conservé par ses successeurs, et, au XVe siècle, Guillebert de Metz pouvait écrire, en parlant du Palais : « Si est de bel édifice, à tours et ymages dedens et dehors, et y a beau jardin. » Le même Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (1407), nous apprend que sur les murs du Petit Châtelet, les Parisiens cultivaient des jardins suspendus, curieux diminutif de ceux dont Sémiramis avait gratifié l'antique Babylone. « Petit Pont est moult fort, écrit-il, là est petit Chastelet, si espès de murs qu'on y menroit bien par-dessus une charrette. Si ont dessus ces murs beaux jardins. » Et Guillaume Gruel, l'auteur des *Mémoires d'Artus III, duc de Bretagne, comte de Richemont et connétable de France,* raconte que, lorsque ce seigneur se rendit auprès de Charles VII, « le roy le receut à Angers en un jardin, et luy fit grande chère et bon accueil ».

Par les lettres, comptes et mémoriaux du roi René, nous savons que ce prince possédait à Angers, à Saumur, à Aix, à la Ménitré, à Chanzé, à la Baumette, à Reculée et aux Rivettes, des jardins plus ou moins considérables, mais tous entretenus avec beaucoup de soin. Le 18 mars 1454, une lettre du bon roi recommandait à ses gens que son grand jardin d'Angers fût bien soigné et son petit jardin « le mieulx et le plus gentement faict que faire se pourra ». Un devis de 1456 nous fait connaître que ces deux jardins étaient « joignant la chapelle du chasteau ». Par un payement effectué le 11 avril 1457, nous savons que les appointements du jardinier étaient de quatre écus d'or français. Un *Mandement* du 20 novembre 1471 nous informe que ledit jardin était garni de treilles « construites en charpenterie bien ouvrée, belles et bien faictes »; et il résulte d'une *Ordonnance des gens des comptes du roi* qu'on y voyait une grande volière ou « grant caige » pleine de « petitz oyseaux », et un vivier où des canes et autres palmipèdes prenaient leurs ébats. Un payement effectué à la date du 18 septembre 1477 nous révèle encore qu'à Beaugé, le roi René possédait dans son jardin un *Dedalus* ou labyrinthe. A Saumur, les jardins avaient été tracés dans les « taillis du château », près de la Chapelle Saint-Jean. A Aix, le roi avait dans son jardin une ménagerie. A Reculée, le jardin était dominé par une galerie munie d'un accoudoir.

Avec les règnes de Charles VIII et de Louis XII, une grande transformation s'opéra dans l'économie des jardins. La sécurité qui se fit plus grande, l'existence devenue plus sédentaire, les progrès réalisés dans la culture des plantes et surtout les modifications essentielles que l'emploi de l'artillerie amena dans la construction des habitations seigneuriales, toutes ces conditions réunies permirent de donner aux jardins un développement beaucoup plus grand et une disposition nouvelle. Malgré cela, les préoccupations anciennes persistaient dans une large mesure. Si l'on rendit les habitations plus accessibles par des ouvertures plus grandes, si on leur donna un aspect moins rébarbatif; encore eut-on soin de laisser autour d'elles un vaste espace entièrement libre, tout à fait découvert, permettant de fouiller du regard toutes les directions, de découvrir de loin ceux qui approchaient du château. De cette façon les habitants se sentaient mieux à l'abri d'une de ces tentatives hardies, comme il s'en pratiquait encore à cette époque. C'est là l'explication de cette disposition si frappante, qu'on retrouve dans la plupart des anciennes résidences seigneuriales, même au XVIIe siècle, où elle était assurément moins nécessaire, mais où elle continua d'exister par la force de la tradition. Tous les châteaux de cette époque, en effet, sont isolés. Rueil, que fit bâtir le cardinal de Richelieu, et Richelieu, qu'il refit de fond en comble; Choisy, élevé et embelli par les soins de la Grande Mademoiselle; Vaux-le-Vicomte, où Fouquet épuisa les raffinements du luxe; Sceaux, refuge de Colbert; Meudon, orgueil de Louvois, à qui Le Bouteux dédia son recueil de *Plans et dessins nouveaux de jardinage;* Saint-Maur, réédifié par le prince de Condé; Villeneuve-le-Roi, à M. Lepelletier; Chaville, au chancelier Letellier, et cent autres châteaux appartenant à des personnages moins illustres, et dont l'image, cependant, nous a été conservée, répondent à ce *desideratum,* qui n'excluait, du reste, ni le faste ni la magnificence.

L'art, en effet, ne perdit rien à cette disposition spéciale. Les terrasses, les balustrades, les vases en bronze, les statues en marbre, les ifs et les buis taillés vinrent peupler ce grand désert et dominèrent, de leurs formes élégantes, ces jardins disposés au ras de terre, avec leurs combinaisons en broderies, qui, de leur construction même, prirent le nom de parterres, de plates-bandes, etc., et constituèrent ce que nous appelons aujourd'hui le *jardin français.* C'est à Le Nôtre qu'on fait communément l'honneur de l'invention de ces dispositions solennelles. La vérité, c'est qu'elles existaient bien avant que ce grand homme ne vît le jour. André Le Nôtre naquit, en effet, en 1613, et dès le milieu du XVIe siècle, les jardins de Fontainebleau, de Blois, de Beauregard, d'Anet, de Gaillon, avec leurs majestueuses terrasses et leurs superbes parterres, étaient justement célèbres; celui de Conflans, dont Ronsard chanta, dans une *Ode à M. de Villeroy,*

> La forêt d'orangers, dont la perruque verte
> De cheveux éternels en tous temps est couverte;

celui de Pau, agrandi par Jeanne d'Albret et admiré par de Thou; ceux de Nérac, de Monceaux et de Saint-Germain, « jardins excellents », comme les appelle le chancelier de Cheverny, qu'Henri IV « augmentoit tous les jours »; celui de Montargis, avec sa fameuse galerie en charpente, dont du Cerceau nous a conservé l'image (voir t. Ier, col. 771); les jardins du château de Richelieu, dont Tallemant vante la belle ordonnance; ceux de l'Arsenal, qu'un poète du temps (voir la *Promenade du Cours à Paris,* 1630) célèbre dans les termes qui suivent :

> Entrons dans ce palais de Flore
> Où son soin entretient des fleurs
> Avec de plus vives couleurs
> Que les lumières de l'aurore :
> On diroit, à voir l'ornement
> De ce pompeux ameublement,
> Que la terre tout orgueilleuse
> Veuille combattre avec les cieux,
> En cette saison amoureuse,
> A qui se parera le mieux;

tous ces jardins, auxquels il faut ajouter celui des Tuileries, dont le père de Le Nôtre était précisément le jardinier en chef, n'étaient pas moins remarquables. Le biographe de l'illustre artiste a donc eu tort d'écrire, en parlant de son client : « C'est alors qu'on vit pour la première fois des portiques, des berceaux, des grottes, des treillages, des labyrinthes orner et varier le spectacle des jardins. » (*Biographie universelle de Michaud,* t. XXIV, p. 99.) Toutes ces choses existaient bien avant que Le Nôtre s'occupât de jardinage et, à l'instar des jardins Boboli à Florence, de ceux du palais Borghèse, du palais Aldobrandini, de

Pratolino et de Tivoli, la France possédait depuis longtemps des jardins de très grand style.

Mais si Le Nôtre n'inventa rien, par contre, il perfectionna. Élève de Simon Vouet, ami de Le Brun, entré tout jeune au service de Fouquet, il introduisit dans l'art du jardinier le goût du peintre avec la science de l'architecte, et mit à contribution de la façon la plus heureuse les tâtonnements de ses prédécesseurs et aussi les précieuses découvertes de Robin, le fondateur du Jardin botanique du roi, qui était parvenu, en quelques années, à acclimater chez nous une quantité de plantes nouvelles.

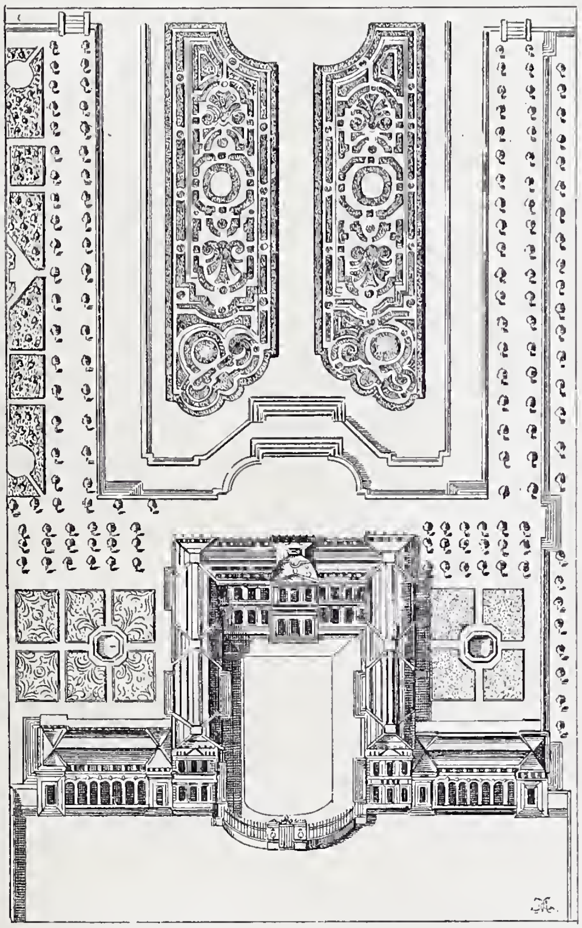


Fig. 63. — Jardin du château de Clagny, d'après une estampe de Perelle.

Ce qui nous est resté des jardins de Versailles, de Trianon et de Fontainebleau nous permet de deviner ce qu'ils pouvaient être au temps de leur splendeur. Nous avons raconté plus haut (au mot Fleur, t. II, col. 858) les dépenses énormes que le Grand Roi fit, durant son heureuse fortune, pour embellir ces parterres que, certains soirs, l'odeur des tubéreuses rendait inhabitables. (Saint-Simon, *Mémoires,* t. III, p. 394.) Nous ne reviendrons pas sur ces détails suffisamment connus. Nous nous bornerons à rappeler que Le Nôtre créa ou embellit, et en tout cas transforma les jardins de Clagny, de Chantilly, de Saint-Cloud, de Meudon, des Tuileries, le parterre du Tibre à Fontainebleau et l'admirable terrasse de Saint-Germain. Faut-il ajouter encore qu'il ne fut pas étranger aux embellissements que des seigneurs de moindre importance apportèrent dans l'agencement des jardins par eux possédés au cœur même de Paris, car ces jardins étaient encore relativement nombreux à cette époque ?

Les plus célèbres, au XVIIe siècle, étaient l'ancien jardin du financier Zamet, où Gabrielle d'Estrées se promenait quelques instants avant sa mort (voir *Mém. du chancelier de Cheverny*) ; le jardin de Gérôme de Gondi, dont Palma Cayet parle dans sa *Chronologie novénaire,* ceux de l'hôtel de Condé, le jardin de M. de Chamlay, rue du Colombier, celui de M. de Montigni, le jardin de Benserade, à Arcueil, le jardin de Presle, celui du président de Nicolaï, etc. Perelle, dans ses précieuses estampes, nous a conservé l'image d'un grand nombre de ces beaux jardins, qui s'efforcent de rappeler, en très petit, les somptuosités de Versailles, et nous devons à Le Bouteux et à Poilly de curieux recueils de *Plans et dessins nouveaux de jardinage,* ainsi que de nombreuses planches de *Parterres de broderies pour jardins,* qui montrent combien ce luxe si dispendieux était apprécié à cette époque.

Le temps n'était pas loin, toutefois, où les dispositions monumentales et la solennité majestueuse allaient cesser de plaire à un public spirituel, aimable, mais par-dessus tout amoureux du changement. On a fait à l'Angleterre l'honneur de cette modification dans le goût français ; la vérité est que cette transformation tint à une foule de causes où les Anglais n'ont que voir. On dit bien que, dès 1590, Bacon avait composé pour un prince, dont le nom ne nous est pas connu, un projet de jardin, que nos voisins d'outre-Manche se plaisent à considérer comme le prototype de leurs *parcs paysagers.* Mais c'est seulement à l'instigation d'Addison et après que Pope eût, dans une de ses épîtres, critiqué vivement les jardins classiques, avec leur ordonnance basée sur l'architecture, que Kent, dont les Anglais opposent le nom à celui de Le Nôtre, réalisa les souhaits de ces grands hommes. C'est uniquement en 1710 qu'il s'appliqua, dans ses créations de jardins, à substituer le pittoresque de la nature aux combinaisons symétriques et pondérées, qui jusque-là avaient fait l'admiration du public. Or depuis longtemps déjà, en France, des tentatives avaient été faites dans ce genre.

Charles Rivière Dufrény, né à Paris en 1648, peut, en effet, être regardé comme le promoteur, chez nous, de ce qu'on appelle à tort les *jardins anglais.* Lorsque Louis XIV résolut de donner aux jardins de Versailles l'étendue et la magnificence qu'ils ont prises depuis, il s'adressa à Dufrény, qui était attaché à sa personne en qualité de valet de chambre, et lui demanda des dessins. « Dufrény en fit deux différens ; ce prince les examina et les compara avec ceux qu'on lui avoit présentéz ; il en parut content et ne les refusa que par l'excessive dépense, dans laquelle l'exécution l'auroit engagé. » D'Alençon, à qui nous empruntons ces lignes, était forcément bien renseigné. Il avait été l'ami de Dufrény, et c'est lui qui, après la mort de cet écrivain, recueillit ses œuvres éparses et les publia en 1731. Or d'Alençon ajoute : « Dufrény ne travailloit avec plaisir, et pour ainsi dire à l'aise, que sur un terrain irrégulier et inégal. Il lui falloit des obstacles à vaincre, et quand la nature ne lui en fournissoit pas, il s'en donnoit à lui-même ; c'est-à-dire que d'un emplacement régulier et d'un terrain plat, il en faisoit un montueux ; afin de varier, disoit-il, les objets en les multipliant et se garentir des vuës voisines, en leur opposant des élévations de terre qui servoient en même tems de belveders. Tels étoient les jardins de Mignaux, près Poissy ; et tels sont encore ceux qu'il a faits dans le faubourg Saint-Antoine, pendant les dix dernières années de sa vie, dont l'un est connu sous le nom de Moulin, et l'autre qu'il appelloit le Chemin Creux. Tout le monde connoît aussi la maison et les jardins de M. l'abbé Pajot, près de Vincennes, et par là, l'on peut

juger du goût et du génie de Dufrény dans ce genre. »

Mais ce qui aida à l'importation, en France, du système prôné par Dufrény et par Kent, ce fut surtout le morcellement graduel de la propriété, qui commença à s'opérer au XVIIIe siècle. Pour pouvoir construire ces beaux jardins français, dont Le Nôtre s'était fait une spécialité, il fallait de vastes espaces, permettant de majestueux développements. Avec les allées sinueuses, au contraire, on pouvait tromper sur l'étendue rétrécie des propriétés et simuler une profondeur et des proportions que celles-ci sont loin d'avoir. Enfin, la sécurité était devenue complète, absolue, et au lieu de juger nécessaire un isolement, qui mettait les maisons à l'abri des surprises, on redoutait ces grands parterres nus, qu'il fallait traverser sous les rayons du soleil, pour gagner un lointain abri. On peut conclure de ces observations, que si le goût pour ce qui est étranger, et surtout l'anglomanie, eurent une certaine part dans la transformation de nos jardins, les nécessités physiques et les exigences sociales y sont aussi pour quelque chose.

Mais, comme il arrive souvent, on ne tarda pas à tomber d'un excès dans un autre. « Jettons sans partialité les yeux sur notre siècle, écrit le chevalier de Jaucourt. (*Encyclopédie,* t. VIII, p. 460.) Comment décorons-nous aujourd'hui les plus belles situations de notre choix, et dont Le Nôtre auroit su tirer des merveilles? Nous y employons un goût ridicule et mesquin. Les grandes allées droites nous paroissent insipides; les palissades, froides et uniformes; nous aimons à pratiquer des allées tortueuses, des parterres chantournés, et des bosquets découpés en pompons; les plus grands lieux sont occupés par de petites parties toujours ornées sans grâce, sans noblesse et sans simplicité. Les corbeilles de fleurs, fanées au bout de quelques jours, ont pris la place des parterres durables; l'on voit partout des vases de terre cuite, des magots chinois, des bambochades, et autres pareils ouvrages de sculpture, d'une exécution médiocre, qui nous prouvent assez clairement que la frivolité a étendu son empire sur toutes nos productions en ce genre. » C'est, en effet, à cette époque que l'on commença à tomber dans les excès, en poussant le pittoresque à outrance et en subordonnant la disposition des jardins à une foule de constructions hybrides, d'une singularité voulue, qui ne tardèrent pas à dénaturer leur caractère. Par les ruines qu'on aperçoit encore au parc Monceau, et dont Carmontelle, en un livre spécial, consacra les magnificences et le goût (Paris, 1789); par le petit village qui décore le parc de Trianon, il nous est permis de nous faire une idée des embellissements singuliers dont on orna les jardins de cette époque. Encore faut-il ajouter que ces deux types de jardin pittoresque doivent compter parmi les plus raisonnables, parmi les moins extravagants. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la description du jardin que M. Demonville s'était fait disposer à l'entrée de la forêt de Marly. « La chose du jour est toujours ce qu'on vante et ce qu'on admire exclusivement, écrit Métra à la date du 5 juin 1782. (*Correspondance secrète,* t. XIII, p. 79.) L'on a vu, l'on a cité jusqu'à présent comme des petites merveilles, les jardins de M. Boutin à Clichy, de M. le duc de Chartres à Mousseaux et de la Reine au Petit Trianon. Eh bien, tout cela disparoît devant celui que M. Demonville vient d'exécuter lui-même, au Désert, dans la forêt de Marly, sur un espace très irrégulier et très varié de soixante-quinze arpens. On y parvient par une grotte faite à l'imitation de celle de Montésinos de Don Quichotte. Déjà les bocages, les villages, les prairies, les ruisseaux, les ponts, les aqueducs, les réservoirs, les étables, les cavernes, les ruines, les statues, les labyrinthes, les parterres, les treillages et les surprises de toutes espèces sont distribués sous tant de points de vue naturels, que leur ensemble annonce une véritable féerie. Mais ce qu'on ne peut concevoir, c'est que l'auteur, après avoir mis tant de goût dans l'ordonnance générale, ait eu la bizarrerie de placer l'habitation principale dans la base d'une colonne de soixante-quinze pieds de diamètre, où il a pratiqué huit appartements complets, dont les jours sont formés dans les cannelures du fust à demi rompu. On s'est extasié sur un pareil tour de force, on a regardé cette idée comme neuve et hardie; la stupéfaction ouvre la bouche bien grande et s'écrie : ah! que c'est beau! la saine critique dit tout bas : ah! que c'est bête! »

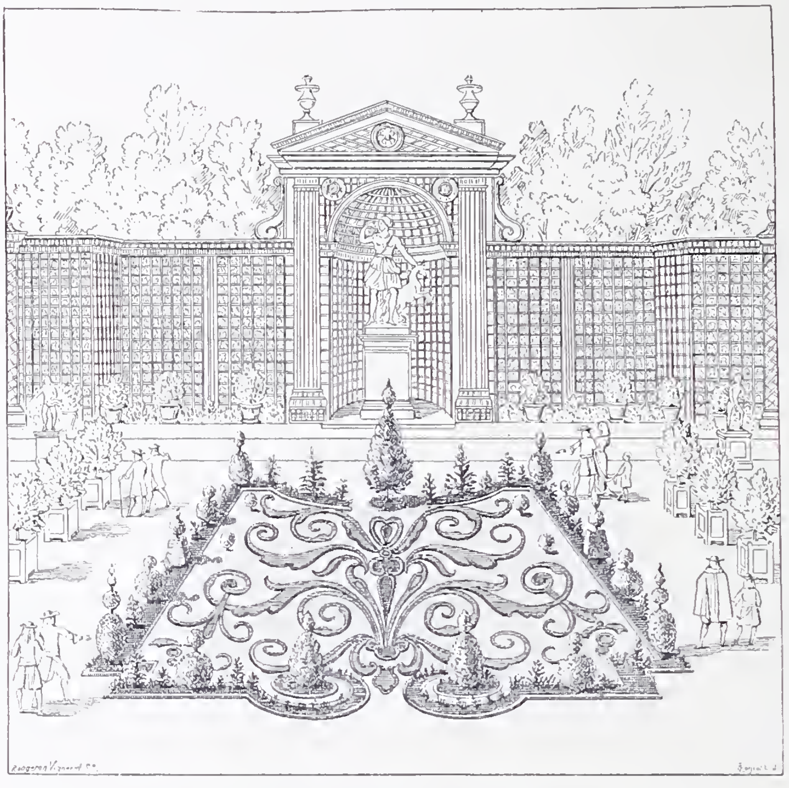
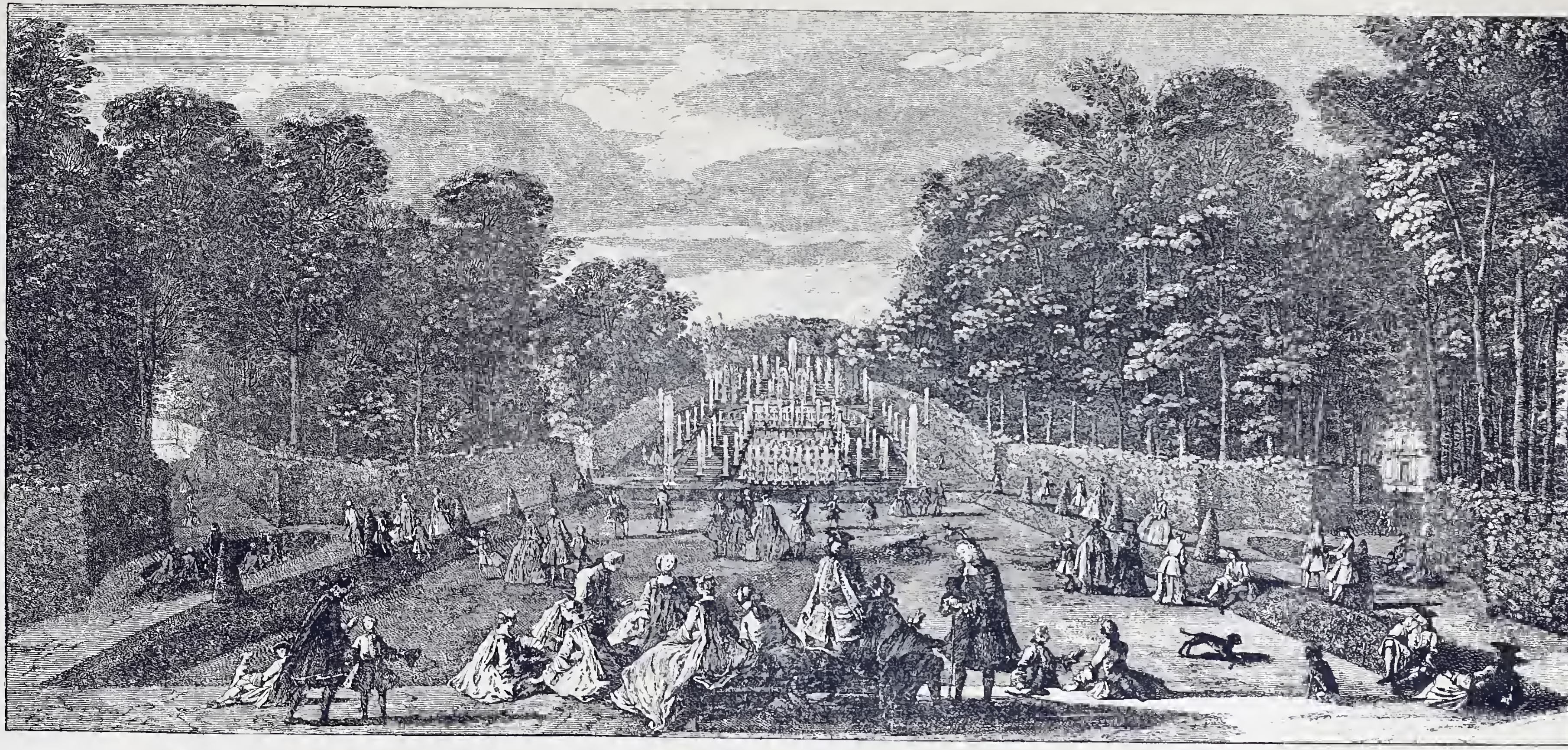


Fig. 64. — Jardin de M. de Chamlay, rue du Colombier, à Paris, d'après une estampe du XVIIe siècle.

Krafft nous a conservé le dessin de cette habitation invraisemblable, et par ses *Plans des plus beaux jardins pittoresques de France, d'Angleterre et d'Allemagne* (Paris, 1810), ainsi que par son *Recueil d'architecture,* nous savons également qu'à cette époque, il en était beaucoup d'autres presque aussi extraordinaires. Parmi ces jardins si étrangement pittoresques, il nous faut citer celui que l'architecte Dubois (le neveu du fameux Antoine, architecte de la Monnaie) dessina pour M. Davelouis, à Soisy-sous-Étioles. On y remarquait une salle de danse égyptienne, entourée de volières, une orangerie gothique, un



J. Rigaud, del.

Maison Quantin, imp.-éd.

LES JARDINS DE CHANTILLY

FAC-SIMILÉ DE L'ESTAMPE DE RIGAUD

pavillon de Flore également gothique, une salle de fleurs, un temple égyptien, donnant accès dans une glacière, des kiosques, etc. A la même époque, l'architecte Renard avait construit à Armainvilliers, pour orner le jardin du duc de Penthièvre, un pavillon turc, un pont turc, une salle de bains gothique, un tombeau également gothique, une salle de jeu de même style, et près de là, un pavillon et un salon chinois. Le jardin que M. Julien possédait à Épinay, et qui avait été embelli par l'architecte Molinos, renfermait un temple rustique, plusieurs chaumières et une « île des Cygnes ». L'architecte Labbé avait égayé celui de M. Lacroix, situé près de Melun, par la construction

« Elle avoit, écrit-il, rue Saint-Marc, vis-à-vis l'hôtel Luxembourg, la maison la plus singulière qu'il y eût à Paris. Elle n'avoit que deux croisées de façade et cinq étages. Au rez-de-chaussée, la cuisine ; au premier, la salle à manger ; au second, le salon ; au troisième, la chambre à coucher ; au quatrième, le logement de ses gens, et au-dessus, un jardin grand comme le reste et aussi haut que ceux de Sémiramis. »

Aujourd'hui, ces étrangetés ont cessé d'être et personne ne songera à s'en plaindre sérieusement. A la ville, le prix exagéré des terrains, à la campagne un goût plus châtié et une meilleure entente des devoirs que doivent remplir les

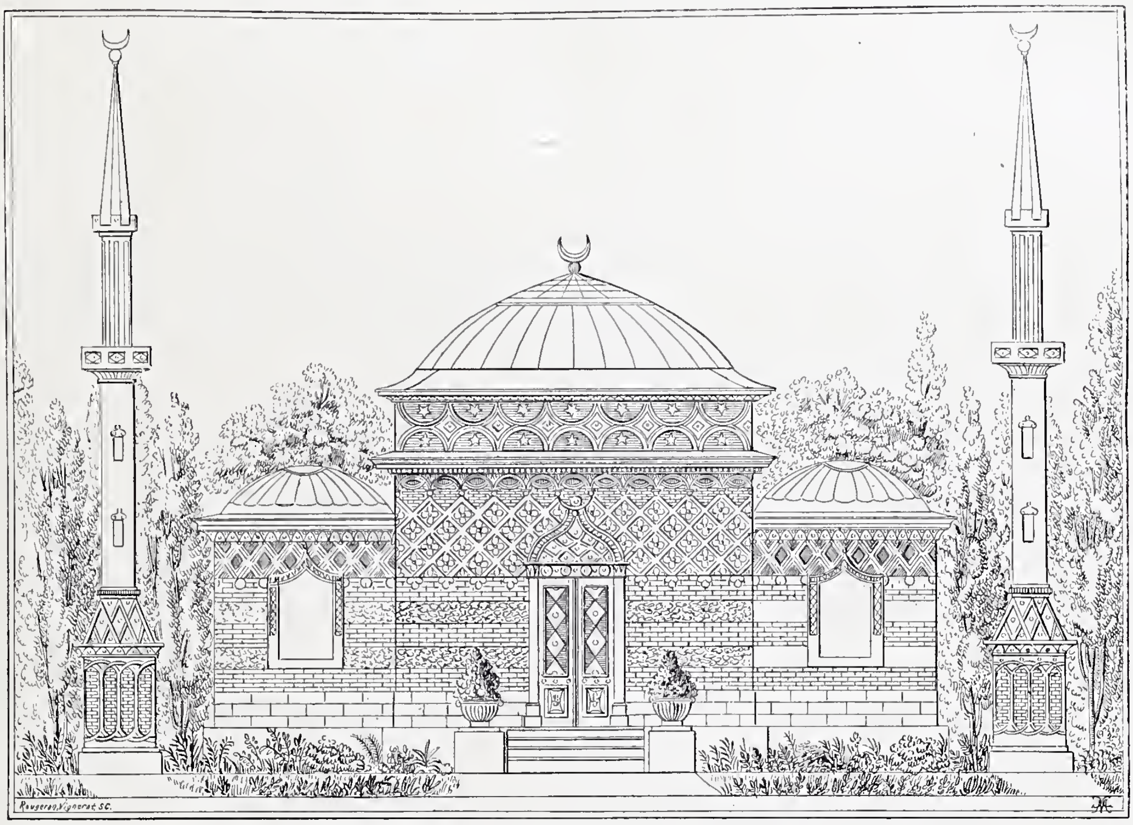


Fig. 65. — Pavillon turc dans le jardin du duc de Penthièvre, à Armainvilliers, d'après un dessin de Krafft.

d'une chapelle et de tombeaux gothiques. Enfin, pour ne pas multiplier ces citations, rappelons que l'architecte Bellanger, un des maîtres du genre, avait distribué dans le célèbre jardin de Saint-James une serre chaude antique, une grotte, un souterrain et un pavillon chinois, un « pont des sphinx », un rocher abritant un temple antique, des jeux égyptiens, un temple turc, un pavillon de Vénus, un « pont d'Amour », et plusieurs monuments gothiques. S'il est vrai que l'ennui soit fils de l'uniformité, on ne devait certes pas s'ennuyer dans le beau jardin de Saint-James.

Ajoutons que ce n'était pas seulement aux alentours de Paris que ces excentricités trouvaient moyen de se produire. Le *Journal général de France,* annonçant dans son numéro du 22 août 1787 la mise en vente de l'hôtel de l'architecte de Wailly, nous apprend que le jardin construit en terrasse était décoré d'un petit temple à colonnes de marbre qui dominait la rue de la Pépinière. Bien mieux, Dufort de Cheverny, dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 240), est amené, à propos du fermier général Roslin jeune, à parler de Mlle Coupé, de l'Opéra, avec laquelle ce financier vivait.

jardins privés, ont fait disparaître ces plantations suspendues, et ces fabriques que nous sommes portés à considérer comme de coûteux et ridicules enfantillages. C'est surtout dans l'association des belles fleurs, des plantes rares et des grands arbres que nous cherchons désormais les perspectives heureuses, qui nous paraissent constituer la beauté du jardin actuel. Disons pour terminer qu'il est peu de questions touchant la décoration et l'embellissement de l'habitation qui aient préoccupé davantage les esprits éclairés du XVIIIe et du XIXe siècle, que la bonne disposition et l'ornementation des jardins. Nous avons déjà mentionné un certain nombre d'ouvrages spéciaux traitant cette matière ; citons encore la *Théorie et la pratique du jardinage,* par Dargenville (1747) ; le *Détail de nouveaux jardins à la mode ou jardins anglo-chinois,* par Lerouge (1776-1785) ; *Essai sur l'art des jardins modernes,* par Horace Walpole, traduit par le duc de Nivernais (1785) ; les *Promenades et itinéraires des jardins de Chantilly* (1791) et *des jardins d'Ermenonville* (1811), par Mérigot ; la *Description des nouveaux jardins de la France et de ses*

anciens châteaux, par le comte Alexandre de Laborde (1808); le *Traité de la composition et de l'ornementation des jardins,*

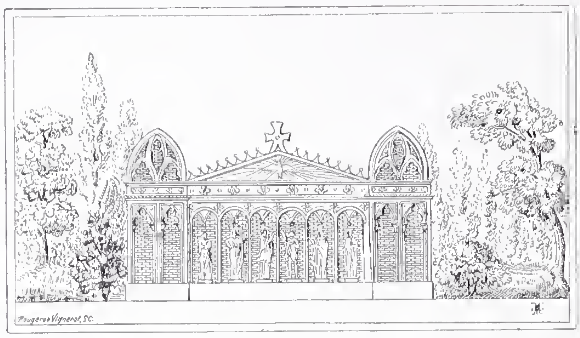


Fig. 66.
Tombeau gothique ornant le jardin de M. Lacroix, à Melun, construit par l'architecte Labbé.

par Boitard (1825); l'*Art des jardins,* par le baron Ernouf (1868); l'*Art des jardins,* par MM. Ernouf et Alphand (1885), etc., etc. Enfin, n'oublions pas que Delille consacra un poème à l'*Art des jardins* (Paris, 1801).

On voit que le lecteur désireux de s'instruire ne manquera pas d'ouvrages à consulter.

Jardinage, *s. m.* — On trouve ce mot au XVe siècle avec la signification de jardin. Parlant de la bataille de Frémigny (15 avril 1450), Jean Chartier écrit (*Chronique de Charles VII,* t. II, p. 194) : « Lesdits Anglois s'estoient fort mis à leur advantage; car ils avoient laissé derrière leur dos grant quantité de jardinages plains de pommiers, périers, et autres arbres, afin qu'on ne les pust surprandre par derrière, et avoient aussi environ un traict d'arc derrière eux une petite rivière, et entre deux encore d'autres jardinages plains d'arbres; le tout affin qu'on ne les pût attaquer à dos. » Au XVIIe siècle, on le retrouve, à Lyon, employé pour désigner les caisses à fleurs et pots installés sur les fenêtres. Les *Actes consulaires* de la ville de Lyon (série BB, reg. 191, année 1637) portent : Défense aux habitants de Lyon de placer en dehors de leurs fenêtres sur la rue « des quaisses de fleurs et autres jardinages pensibles (suspendus), dont peuvent arriver grands inconvénients, advenant la cheute des dites quaisses ».

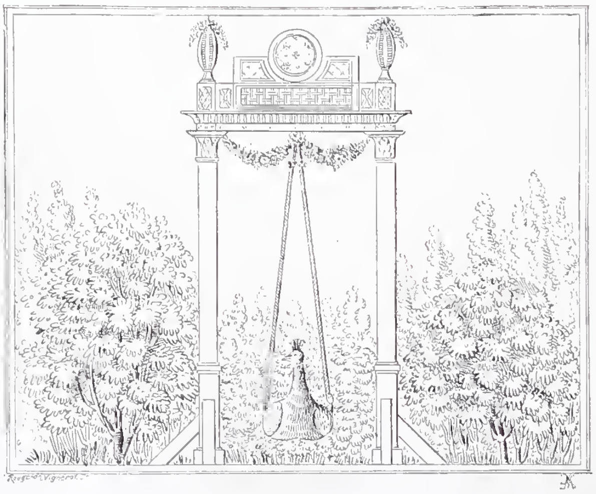


Fig. 67. — Balançoire dans le jardin de Saint-James, dessinée par l'architecte Bellanger.

Jardiner, *v. a.* — On trouve ce verbe employé, au XVIe siècle, avec le sens de disposer, d'aménager des jardins. « L'année suivante (1567), le Roy estant à Monceaux, chez la reine sa mère, qui y faisoit jardiner et bastir... » (*Mém. du chancelier de Cheverny,* dans les *Mém. relatifs à l'hist. de France,* t. L, p. 63.)

Jardinière, *s. f.* — On rencontre ce mot dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (vacation du 20 juillet 1589). S'agit-il du petit meuble que nous désignons aujourd'hui par ce nom? C'est ce que nous ne saurions décider. Plusieurs objets de parure, en effet, se sont appelés ainsi. Au XVIe siècle, on nommait jardinière une dentelle de la largeur du doigt, qui se posait en bordure des coiffes et des fraises. Au siècle suivant, le nom passa de la dentelle à la coiffe qui la portait. Dans les *Mots à la mode* (scène XV), Boursault fait dire à l'un de ses personnages :

> Une longue cornette, ainsi qu'on nous en voit,
> D'une dentelle fine et d'environ un doigt,
> Est une jardinière...

Le 15 mai 1691, Mme de Sévigné écrivait au duc de Chaulnes, à propos de la transformation qui venait de s'opérer à la Cour dans la toilette des femmes : « Plus de



Fig. 68. — Jardinière en marqueterie (fin du XVIIIe siècle).

coiffures élevées jusqu'aux nues, plus de casques, plus de rayons, plus de bourgognes, plus de jardinières! » Enfin, au XVIe et au XVIIe siècle, on donnait encore le nom de jardinière aux broderies qui n'étaient pas posées en plein, mais en bordure. On voit que, pour les textes anciens, les éléments de confusion ne font pas défaut.

Il faut donc apporter d'autant plus de prudence dans l'interprétation qu'on donne à ce mot, que, jusqu'à une époque très récente, on ne rencontre aucune description assez détaillée, pour pouvoir diagnostiquer sûrement à quel genre de jardinière on a affaire. Le premier document qui soit explicite consiste en une annonce relevée dans les *Affiches et avis divers* du 17 juillet 1777, laquelle est ainsi conçue : « A VENDRE, une jolie *table à fleurs* venant d'être faite, en bois satiné, doublée en plomb, les quatre pieds à roulettes, garnis de sabots dorés d'or moulu, ainsi que les anneaux servant de poignées; avec un tiroir, aussi doublé en plomb, pour égouter les eaux. On s'adressera au nommé Thomas, rue de Ménars. » Eh bien, cette annonce nous apprend que si le joli petit meuble de salon dont nous recherchons l'origine existait, à cette époque, dans la forme et avec l'apparence que nous lui connaissons, le nom que nous lui donnons aujourd'hui n'était pas encore d'un usage général, sans quoi, au lieu

d'une « jolie table à fleurs », il eût été fait mention d'une « jolie jardinière ». Bien mieux, les jardinières dessinées vingt ans plus tard par Percier portent également pour légende le mot *table à fleurs*. La modernité du nom et même celle du meuble s'expliquent, au surplus. Jusqu'à une époque assez proche de nous, on n'avait point l'habitude de parer les appartements de plantes vivantes. On ne se servait pour ce genre de décoration que de fleurs coupées. Ces fleurs, ainsi que nous l'avons expliqué précédemment (voir t. II, col. 857), étaient placées sur les tables et sur des guéridons dans des vases, quelquefois somptueux,

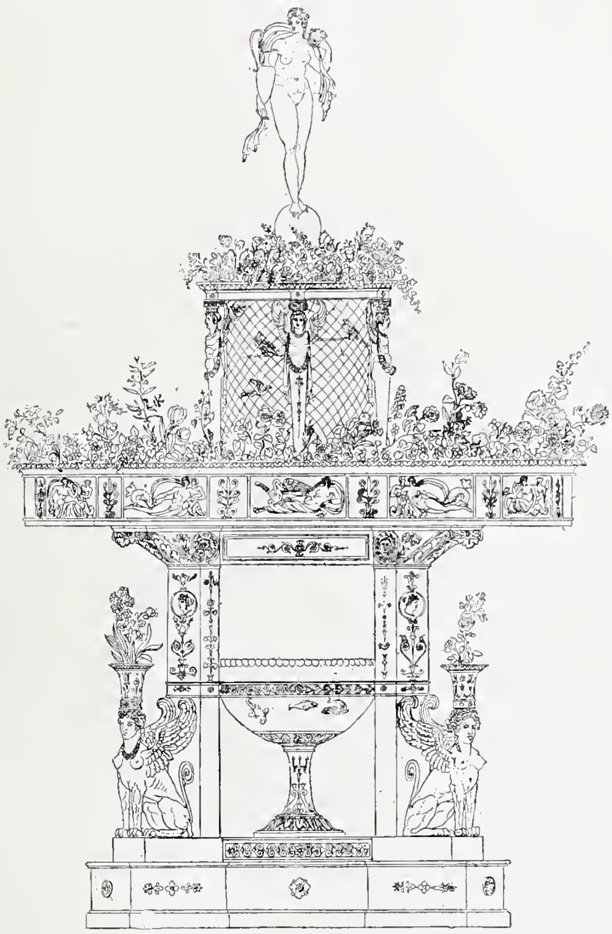


Fig. 69. — Jardinière dite *Table à fleurs*. Dessin de Percier.

très souvent en métal précieux, mais qui n'avaient pas été exécutés en vue de cette destination spéciale. D'autres fois, elles étaient disposées en gerbes dans des corbeilles d'argent ou d'osier doré, comme cela eut lieu, par exemple, à la fête que le président de Maisons offrit, en avril 1651, au jeune Louis XIV et aux grands personnages de sa Cour. Il ne paraît pas, en effet, qu'on ait construit de récipient particulier pour mettre des fleurs coupées, avant le XVIIIe siècle, et nous avons constaté à BOUQUETIER que ce mot se rencontre en 1728 pour la première fois. Au milieu du XVIIe siècle, quand le Jardin botanique, inauguré par le célèbre Robin, eut permis d'acclimater dans l'Ile-de-France les plantes du Midi, on commença de leur donner asile dans les appartements ; mais elles n'y prirent place qu'individuellement, dans des vases séparés. C'est alors que Claude Ballin exécuta, pour loger les orangers du roi, ces admirables caisses en argent, dont nous donnons autre part plusieurs spécimens. (Voir t. II, col. 859 et 860.) Il fallut encore attendre près d'un siècle pour qu'on eût l'idée d'associer, dans un même meuble, des plantes différentes et d'en composer un petit jardin, d'où le nom de jardinière appliqué à ces récipients à fleurs d'un nouveau genre.



Fig. 70. — Table jardinière. Dessin de Percier.

Nous donnons ici la représentation d'une de ces jolies tables à fleurs du siècle dernier. (Voir fig. 68.) Elle est enrichie de plaques de porcelaine ; sa forme est élégante et fine. Une autre jardinière, tout à fait contemporaine et telle que les ébénistes parisiens en fabriquent de nos jours d'une façon courante (voir fig. 71), montre qu'on est revenu aux modèles du siècle dernier. Entre temps, sur les indications de Percier, l'ébéniste Jacob en confectionna un certain nombre de très remarquables, comme architecture et comme ornementation, dont les dessins nous ont été conservés. Nous en reproduisons deux ici, et la richesse de ces meubles, le soin



Fig. 71. — Petite jardinière d'appartement (ébénisterie contemporaine).

que Percier a pris d'en dessiner tant de modèles variés, prouvent que la jardinière acheva, au beau temps de

l'Empire, de s'acclimater dans les intérieurs élégants et de prendre dans les habitations parisiennes la place qu'elle n'a pas cessé d'occuper depuis lors.

Actuellement, l'amour des fleurs, qui règne avec une intensité autrefois inconnue, joint aux étonnants progrès de l'horticulture, qui a donné naissance à toute une flore d'appartement, a poussé singulièrement à la multiplication des jardinières. Il n'est presque pas de salons où l'on n'en trouve et, ainsi que le fait remarquer M. Albert Jacquemard dans son *Histoire du mobilier,* la passion du bric-à-brac aidant, on a adapté à ce service une foule de vases anciens qui, dans le principe, étaient destinés à tout autre usage. Les seaux à rafraîchir, notamment, et les brasiers noblement godronnés, ont subi cette métamorphose. En outre, par une de ces extensions de sens dont on gratifie trop souvent certains mots, des écrivains autorisés, M. du Sommerard, entre autres (voir *Catalogue du musée de Cluny,* n° 3321 à 3325), ont attribué le nom de jardinière à des petits vases en faïence et en porcelaine, destinés à recevoir des fleurs coupées. Ces vases, qui n'ont rien de commun avec les petits *jardins* dont nous parlions à l'instant, n'ont droit qu'au titre de bouquetier ou de porte-bouquets. Nous en parlons à une autre place.

Jargon, *s. m.;* **Zircon**, *s. m.* — Substance minérale, vitreuse, parfois transparente, souvent opaque, de couleur variable, rouge, jaunâtre, bleuâtre, quelquefois même incolore. On rencontre le jargon un peu partout, en Norvège, en Écosse, à Ceylan, aux États-Unis, en France dans les environs du Puy-en-Velay. Plusieurs variétés, naturellement incolores, et d'autres, auxquelles on fait perdre leur couleur, sont taillées et utilisées comme faux diamants. On emploie le jargon à décorer des bijoux et certains petits meubles. On lit dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 30 avril 1778 : « Le 19 de ce mois, on a perdu, à Versailles, dans le château, une montre d'or, à double boëte d'autre métal, représentant un pot de fleurs en jargon, sur un fond bleu, le cadran et les deux aiguilles aussi en jargon. » Le *Journal général de France* du 5 juillet 1786 annonce également que : « Le 29 juin, à 2 heures, on a perdu dans les rues de Lancry et du Marais une montre entourée de jargon... »

Jarre, *s. f.* — Grand vase de terre cuite, dans lequel, en Provence, on conserve l'huile à manger. Les jarres ont été aussi, dans le Nord, une sorte de mesure de liquides. A Paris et dans les environs, elles devaient contenir quarante pintes. Plus tard, quand on établit, dans les cuisines parisiennes, des fontaines en terre cuite et en grès plus ou moins vernissé, on donna à ces récipients le nom de jarres. « Il ne manquoit aux fontaines de terre connues sous le nom de *jarres,* que d'être filtrantes ; on est parvenu à les rendre telles. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 27 avril 1761.) En 1762, le sieur Perrier, marchand, établi quai de la Mégisserie, *A la Tête noire,* faisait annoncer qu'il tenait « magasin de Fontaines ou de Jarres de grès de toutes sortes de grandeurs, garnies ou non garnies d'osier, où l'eau la plus trouble se clarifie en peu de temps ». Les plus belles jarres étaient tirées de Provence. C'est de ce pays que le sieur Tavernier, établi quai de la Mégisserie, *Au Cygne blanc,* et le sieur Noireaux, fontainier, rue Thibautodé, faisaient venir celles qu'ils vendaient de préférence.

Enfin, ce nom a été encore appliqué à des vases en métal, dont la forme se rapprochait de celle de la jarre en terre. « Grande marmite, façon de jarre, sans pied, autre petite, à pieds, garnies de leurs couvercles, toutes deux de cuivre rouge. » (*Invent. de Molière,* 1673.)

Jarret, *s. m.* — Terme d'architecture. Basses saillies ou inégalités qui se produisent dans la courbe d'une voûte.

Ce mot a été aussi employé autrefois dans l'ébénisterie. Son application rappelle, d'une façon générale, le jarret d'un animal. On a fait pendant longtemps des sièges à jarret, des tables à jarret.

Jarreter, *v. a.* — Terme de menuisier et d'ébéniste. On s'en sert pour qualifier une moulure irrégulière et mal poussée, c'est-à-dire avec des ondulations, des inégalités. On dit d'une moulure de ce genre qu'elle jarrette, c'est-à-dire qu'elle forme des jarrets.

Jarron, *s. m.* — Diminutif de Jarre. (Voir ce mot.) On emploie les jarrons plus spécialement pour loger le poisson mariné, les anchois et l'huile.

Jasle, *s. f.* — Sorte de baquet. (Voir Jale.)

Jasmin, *s. m.* — Terme de passementerie. On donne ce nom à divers petits ornements, superposés par un travail de nouage, qu'on pose sur les franges et sur les jupes des glands.

On a aussi appelé jasmin une sorte de vases octogones, comme le prouve le passage suivant du *Catalogue* de la célèbre collection de M. Randon de Boisset (vendue le 27 février 1777) : « Deux mortiers ou jasmins octogones, deuxième grandeur, dont quatre pans sont à pagodes, les autres à bouquets, etc. »

Jaspe, *s. m.;* **Jaspre**, *s. m.* — Pierre précieuse, variété de quartz, sorte d'agate opaque et colorée par différentes substances. On distingue une quantité considérable de jaspes. Les principaux sont le jaspe arborisé, le jaspe rubané, le jaspe agatisé, le jaspe tigré, fleuri, œillé, le jaspe marbré, etc. On désigne aussi le jaspe d'après son lieu de provenance. C'est ainsi qu'on rencontre dans les inventaires des jaspes dits d'Allemagne, de Floride, d'Orient, du jaspe commun, etc. Une des variétés les plus belles, et de toutes la plus connue, est le jaspe sanguin, d'un beau vert foncé et semé de taches opaques, d'un rouge très intense, qui lui valent son nom. Le jaspe blanc, qui ressemble à l'ivoire, est le plus rare. La Sicile surtout est riche en beaux jaspes. La Sibérie en fournit une variété, rubanée de vert et de violet, qui est fort recherchée. On en rencontre dans la Prusse rhénane une sorte jaune, avec des herborisations noires. On emploie actuellement ces diverses espèces de jaspes à la confection de bijoux et de menus objets tels que cachets, boîtes, bonbonnières, socles, serre-papiers. Les fragments un peu grands servent à la décoration de petits meubles, vases, cartels, pendules, etc. Le jaspe est presque toujours d'une grande dureté, il raye le verre et fait feu sous le briquet. Il est donc malaisé à travailler, et la difficulté qu'on éprouve à le polir rend toujours coûteux les petits ouvrages qu'on exécute avec cette belle matière.

Depuis un grand nombre de siècles, le jaspe est très apprécié et employé dans la décoration ainsi que dans l'ameublement. Au xxxviiie chapitre du livre V de *Pantagruel,* où il explique « comment le pavé du Temple estoyt faict par emblémateure admirable », Rabelais mentionne le « iaspe verd, avecques certaines vènes rouges et iaunes » parmi les pierres précieuses qui composaient cette mosaïque d'une richesse invraisemblable. Dans son *Paradis d'amour* (1598), Guy de Tours construit un temple idéal, merveilleux, féerique, et il ne manque pas, lui non plus, de faire entrer le jaspe dans sa décoration.

> Opalles et saphirs enchâssez uniment
> Couvriront tout le corps de ce beau bastiment.
> Son frontispice soit de jaspe et de porphyre...



Saint-Elme Gautier del. Maison Quantin, imp.-éd.

JASPE

DRAGEOIR MONTÉ EN VERMEIL, ENRICHI DE PIERRES FINES

(XVIe SIÈCLE) GALERIE D'APOLLON.

On peut rapprocher ce temple idéal du somptueux palais dont il est question dans l'*Isle des hermaphrodites* : « Le marbre, le jaspe, le porphire, l'or et la diversité des émaux estoit ce qu'il y avoit de moindre... » Néanmoins, il ne paraît pas que le jaspe ait été jamais recueilli par surfaces assez vastes, pour être utilement employé dans l'architecture. Par contre, parmi les petits objets d'ameublement, on le voit figurer d'une façon constante et en abondance. Cette abondance, au surplus, s'explique non seulement par la beauté de la pierre, par son admirable poli, par ses couleurs séduisantes, mais aussi par la croyance où l'on était que le jaspe possédait des vertus secrètes, capables d'exercer, sur ceux qui l'avaient à leur portée, une action bienfaisante. Dans son *Blason de la Marguerite et des autres pierres précieuses,* publié en 1574, Jean de la Taille nous apprend que

Le jaspe rouge-vert arreste,
Par Saturne, le sang coulant
Et l'ardeur d'amour deshonneste.

C'est sans doute à ces qualités, au moins autant qu'à son origine exotique, que le jaspe dut, pendant longtemps, d'être considéré comme une drogue et vendu par les épiciers. Le *Dit des marcheans,* qui remonte au XIIIe siècle, atteste cette singularité :

Marcheanz d'uile et de coton,
Et de gingembras d'Alixandre,
De jaspe, de cristal et d'ambre,
Et de trestoute espisserie.

Ne nous étonnons pas après cela de rencontrer des objets de jaspe chez un grand nombre de princesses. Ce n'était peut-être pas sans intention qu'on leur faisait de pareils cadeaux. Ainsi, la comtesse Mahaut d'Artois (1313) possédait « I eschequier de jaspre et de cassydoine à tout la mesnie, l'une de jaspre et l'autre de cristal, et touz garniz et bordéz d'argent et de pierres ». Cette belle pièce était estimée 500 livres, somme énorme pour l'époque. L'*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux, femme de Charles le Bel* (1372), mentionne également : « Un eschiquier de jaspe et de crystal, garny du jeu de mesme. » L'*Inventaire de Charles V* (1380), si bien fourni en objets précieux, renferme un certain nombre de pièces exécutées en jaspe. Nous citerons entre autres : « Un coffre de jaspre rouge garny d'or, où sont quatre ymages aux quatre coings et ung saphyr ou mylieu. — Deux cuillers de jaspre, garnies d'argent. — Ung pot de jaspre, sans garnyson. — Une bouteille de jaspre rouge, garnye d'argent doré à ance. — Ung goubelet de jaspre à couvescle avec l'aiguière de mesmes garniz d'argent, etc. » Dans les *Inventaires* dressés sous le règne de Charles VI, les joyaux de jaspe sont pareillement abondants. Au château de Vincennes (1418), nous remarquons plusieurs coffres de jaspe blanc et de jaspe rouge, garnis d'or, une écuelle de jaspe et enfin : « Une petite nef de jaspe rouge, garnie d'argent doré, aux deux bouts deux testes d'aigle et un archier et un arbalestrier, garnie ou pié et en la bordure de amatisques, saphirs et proesmes de esmerauldes. » A la même époque, on trouvait, au trésor de la Bastille Saint-Antoine, de superbes gobelets de « jaspre verd » à couvercle, garnis d'or et garnis d'argent. L'*Inventaire du duc de Berry* (1422), outre « deux bouteilles de jaspre noir garnies d'argent doré », mentionne des drageoirs, des hanaps et « ung gobelet d'une pierre de jaspre sans couvescle ». Enfin les « quatre couteaulx à trencher devant le Roy », dont on se servait pour la table du roi René, étaient « emmanchéz de jaspre ». On voit, par ces quelques exemples, combien le goût des objets en jaspe était alors répandu. Cette pierre fut également très à la mode à l'époque de la Renaissance.



Fig. 72. — Cassolette en jaspe fleuri ayant appartenu à Marie-Antoinette.

Anne de Bretagne (1490) possédait un petit « baril de jaspe garny d'argent doré ». En 1538, François Ier achetait au lapidaire Allart Plommyer, demeurant à Paris, « trois paires de patesnostres de jaspe oryental, garnies de pilliers d'or ». Parmi les présents que « le Commis d'Angleterre » offrit en 1545 (à l'occasion du baptême de François II) à Madame la Dauphine, c'est-à-dire à Catherine de Médicis, se trouvait « une couppe de jaspe ». En 1551, Henri II achetait à l'orfèvre Robert Mangot « un jaspe vert, goutté de sang, où est gravé un Indien ». Dans l'*Inventaire des joyaulx et pierreries du cabinet du roy de Navarre,* dressé par Jeanne de Foix en 1583, figurent « un petit baril de jaspe... » et « un coffre de jaspe, dans lequel y a trois aiguilliers garnis de rubis ». Les richesses du roi de Navarre, dans ce genre, étaient dépassées par celles de Gabrielle d'Estrées, car nous lisons dans l'*Inventaire* de la belle favorite (1599) : « En la salle du commun [avons] trouvé une table de marbre et jaspe de plusieurs couleurs, de quatre piedz de large et de quatre doigts d'épaisseur. » Enfin, le *Journal de Jean Héroard* nous apprend que Marie de Médicis donna au jeune Louis XIII « un petit coffre de jaspe pour présent, qu'elle lui avoit promis s'il prenoit sa médecine » (26 avril 1612).

Mais il faut arriver à Louis XIV pour trouver une véritable et complète collection d'objets de jaspe, de la plus grande valeur et de la plus haute rareté. Les *États du mobilier de la Couronne* du 30 janvier 1681, du 20 mars 1684, du 25 avril 1701, ne comptent pas moins de cinquante-trois pièces, qui se décomposent ainsi :

1 vase en jaspe ordinaire.
4 pièces (1 boule, 1 coupe et 2 tasses) en jaspe de diverses couleurs.
3 pièces (1 coupe et 2 tasses) en jaspe de Floride.

32 pièces (1 coffre, 6 coupes, 1 cuvette, 1 gobelet, 4 gondoles, 12 tasses et 7 vases divers) en jaspe d'Orient.

11 pièces (1 bouteille, 2 coupes, 1 écritoire, 3 tasses, 4 vases) en jaspe d'Allemagne.

2 tasses en jaspe rouge d'Orient.

La plupart de ces pièces, soit comme exécution, soit comme monture, étaient d'une beauté rare et d'un prix

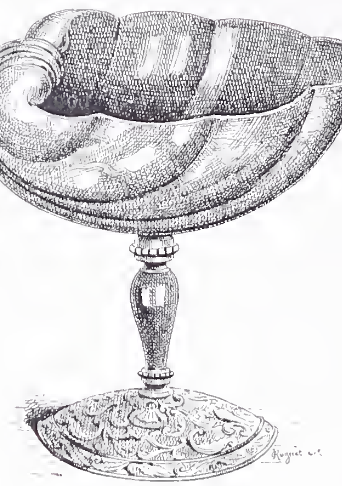


Fig. 73. — Drageoir en jaspe sanguin. (Galerie d'Apollon.)

exceptionnel. Nous citerons dans le nombre : « Un vase rond de jaspe d'Orient vert, en forme de coupe, sans pied, gravé autour du bord d'escriture chinoise, et par le corps de feuillages et fleurs, tout uny par dedans, sur un petit cercle de mesme morceau, qui luy sert de pied, hault de 2 pouces et demi, et de *diamettre* 5 pouces 3 lignes » (*État* du 20 février 1763) ; et « Un vase en coquille à sept godrons, de jaspe d'Orient, sur un pied rond à balustre de mesme jaspe, bordé et lié hault et bas de cercles d'or esmaillé de rouge et blanc, sur laquelle cocquille il y a un petit Bacchus d'or assis sur un baril de cornaline, ledit vase hault de 5 pouces, large de 5 pouces. » (*État* du 20 mars 1684.) Quelques-uns de ces beaux vases avaient des formes extrêmement originales. Nous mentionnerons entre autres : « Un vase de jaspe vert, en forme de dragon, lié d'or, esmaillé d'un peu de blanc par les extrémitez, au-dessus du couvercle duquel est un *signe* (*sic*) d'or esmaillé de blanc, ledit vase porté sur un pied de mesme jaspe aussy lié d'or, hault de 8 pouces, long, depuis le bout de la teste jusqu'au bout de la queue, de 11 pouces et demi. » Enfin, à côté de ces pièces, il se trouvait un certain nombre de petites figures sculptées, telles que : « Un Christ de jaspe d'Orient, hault de 5 pouces, attaché à une colonne de cristal de roche, porté sur un pied d'estail d'or, esmaillé de blanc et vert, sur lequel sont ciseléz les quatre évangélistes, avec quatre enfans de relief assis aux quatre angles, hault de 3 pouces et demi sur 3 pouces en quarré. »

Le XVIIIe siècle, on le sait, fut moins épris que son aîné des coûteuses fantaisies en pierres précieuses. Néanmoins, la découverte dans la seigneurie de Troplitz, auprès de Prague, d'une nouvelle carrière de jaspe (voir *Almanach sous verre* de 1785, col. 288, n° 67), rendit un peu d'activité à la fabrication des objets de curiosité exécutés en cette coûteuse matière. Le jaspe, au surplus, ne cessa jamais de tenir une place d'honneur dans les cabinets des curieux. A la *Vente de la duchesse de Ruffec,* qui eut lieu les 9 et 10 décembre 1761, figuraient « quantité de bijoux comme boëtes de sardoine, de lapis et de jaspe sanguin ». Le *Catalogue de la collection Randon de Boisset* (1777) décrit nombre de pièces en jaspe, de première importance, parmi lesquelles nous citerons : « Un vase, en gondole, en jaspe fleuri, orné de gorge et mascarons marins et d'où sortent des joncs, et supporté par les queues de quatre dauphins entrelacés en bronze doré d'or mat. — Une jatte à côtes saillantes, creuses en dedans et à facettes, supportée par un groupe de trois enfants, avec socle de bronze doré. — Deux jolis vases forme de coquetiers, leur pied pris dans la masse, garnis de très légères anses à deux serpents entrelacés, de petits tors et plinthe de bronze doré en or mat, avec double plinthe de même jaspe. » Nous relevons à la *Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781) : « Un couteau de chasse garni en or et brillants, ainsi que la poignée et la coquille qui sont en jaspe. » Enfin, dans la *Collection particulière de la reine Marie-Antoinette* (1789) figurent une « petite cuvette en jaspe sanguin, avec une gorge ; couvercle du même jaspe et fruits à grains au-dessus ; posée sur quatre consoles en enroulement, torses supportés par quatre sphinx, [avec] un enfilage de grains de jaspe au milieu... Monture en bronze doré d'or mat. Hauteur totale, 6 pouces » ; et « une cassolette de jaspe fleuri rouge et blanc, avec des cannelures prises dans la masse, la plinthe du bas de même jaspe, montée en forme de trépied, avec têtes de satyre et pieds de bouc, orné de guirlandes et vignes, avec un serpent qui se contourne dans le trépied ; le haut orné par une corbeille découpée. Le tout en bronze d'or mat. » Cette dernière pièce, que nous reproduisons (voir fig. 72), et qui clôt dignement cette énumération, peut-être un peu longue, avait figuré précédemment, dans le cabinet du duc d'Aumont, et, à la vente de ce cabinet, avait été payée 12,000 livres.

Jaspé, *adj.* — Couvert de couleurs diverses et bigarrées, imitant, par la disposition de leurs nuances, le jaspe. Il est souvent question, dans les inventaires et descriptions, d'objets mobiliers de marbre jaspé. « Une couppe ronde de marbre jaspé, sur un pied à balustre de mesme jaspe. » (*État des meubles de la Couronne,* 20 février 1673.) Ces



Fig. 74. — Drageoir en jaspe sanguin. (Galerie d'Apollon.)

marbres qui, au commencement du XVIIe siècle, étaient encore fort rares, devinrent abondants quand on en eut découvert en France des carrières d'une certaine importance. Voici dans quels termes le *Mercure galant* de septembre 1678 parle de cette découverte :

La France, qui est si abondante en toutes choses, l'est devenue en marbre depuis quelques mois (1678); on en a trouvé de jaspé dans le territoire de Saint-Maximin en Provence (Var). Il y en a tout un quartier, qui contient une lieue de long et autant de large.

Ce marbre est si bien diversifié que les plus habiles peintres, abandonnant leur pinceau à leur imagination, auroient peine à faire un plus agréable assortiment de couleurs. Ce sont de petites taches, rouges, blanches, vertes, bleües, jaunes, et couleur de ciel semées sur un fond noir.

Il y en a d'autres dont le fond est tout aurore, avec les mêmes couleurs.

Mais c'est surtout à la porcelaine et aux étoffes que ce qualificatif est appliqué. Nous relevons dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux les deux articles suivants : « 21 novembre 1753 — M. d'Azincourt : Un vase de porcelaine jaspée de rouge et bleu, monté en bronze doré d'or moulu, 600 livres. » — « 13 décembre 1753 — Mme de Pompadour : Deux grands vases de porcelaine jaspée de rouge et de bleu, montés en bronze ciselé et doré d'or moulu, 3,600 livres. » Rappelons encore que l'*Avant-Coureur* du 4 octobre 1762 vante les velours de la manufacture de Vernon qui, « jaspés de deux ou trois couleurs mélangées avec goût, font un très joli effet ».

Jaspure, *s. f.* — Nom qu'on donne aux colorations mêlées qui rappellent l'aspect du Jaspe. (Voir ce mot.)

Jatte, *s. f.;* **Jate,** *s. f.;* **Gate,** *s. f.;* **Gatte,** *s. f.* — Ce mot désigne plusieurs objets de formes à peu près identiques, mais de tailles variées. C'est d'abord un grand récipient fait d'une pièce de bois tournée et creusée au tour, dont on s'est longtemps servi à la cuisine, pour laver la vaisselle. Telle était la « jatte toute pleine d'eau saigneuse, tripes, amers, escailles de poisson » dont il est fait mention dans les *Propos rustiques et facétieux* de Noël du Fail (p. 89). Par analogie avec cette première espèce de récipient, on a donné le nom de *culs-de-jatte* aux infirmes qui, forcés de se traîner à terre, logent les parties inférieures de leur corps dans une grande sébille de bois.

La jatte désigne également une sorte d'écuelle de bois, dans laquelle on peut manger et boire. C'est dans des jattes de ce genre que les bergers recevaient, servaient et buvaient le lait de leurs brebis. On lit dans le *Banquet du Boys* :

> Le beau pain bis, la belle eau toute plate,
> L'ail et l'oignon, la petite maison,
> Beaulx pois pilëz toute plaine une jatte,
> Ou le beau laict, quant il en est saison,
> Sur l'erbe vert du surplus nous taison.

Dans ce sens, les substantifs Gatelette et Gatelot (voir t. II, col. 1080), diminutifs de gatte ou de gate, sont encore en usage en Picardie, pour signifier écuelle.

Les relieurs donnent le nom de jattes aux récipients où ils mettent leur colle ; les sculpteurs au baquet où ils logent le grès pilé ; les passementiers à une sébille de bois, percée de trous, employée par eux pour faire certains cordons, notamment ceux dont les ecclésiastiques se servent pour ceindre leurs aubes. Toutes ces jattes sont en bois. Par extension, on a encore appelé de ce nom un certain nombre de vases de matières différentes, métal, faïence, porcelaine, dont la forme se rapproche de celle de la jatte.

L'usage des jattes est fort ancien dans notre pays. Par le *Dit des marcheans,* qui remonte au XIIIe siècle, nous savons que les escueliers et vanniers vendaient

> Hotes et vanz et escueles,
> Et les gates et les foiseles.

Le *Ménagier de Paris,* qui date du siècle suivant, nous apprend qu'à son époque on battait les œufs dans une jatte, et peut-être les nombreuses Jales (voir ce mot) dont il est question dans les anciens comptes ne sont-elles que des jattes de la première heure. Au XVIe siècle, nous voyons apparaître les jattes de métal. L'*Inventaire de Claude Millet, sommelier de la paneterie de la duchesse d'Uzais* (*sic*) (1585), mentionne « une jatte d'estain à laver les herbes ». A la fin du siècle suivant, les jattes en métal précieux se montrent sur toutes les tables. Rendant compte du bal offert à la duchesse de Bourgogne dans l'hôtel de la Chancellerie, le *Mercure* de février 1700 dit : « On y voyoit quantité de corbeilles magnifiques, des vases de cristal, d'argent et de vermeil doré, des jattes, des bandèges... » L'*État des meubles de la Couronne* du 10 mai 1701 porte que le service du fruit, sur la table du roi, comptait six jattes godronnées, six jattes de même genre, mais de moindre taille, une grande jatte cannelée par le haut, le tout de vermeil doré. Le *Mercure de France* de septembre 1726, dans la description qu'il donne de la toilette exécutée, pour la reine, par Thomas Germain, décrit :



Fig. 75. — Jatte à contours, accompagnant une aiguière en argent (fin du XVIIe siècle).

« Deux jattes... faites en nacelles, dont la poupe et la proue sont ornées d'enfans qui lient un dauphin avec des festons, lesquels règnent sur tout le bord de la jatte. » Nous avons également relevé des jattes d'argent dans l'*Apposition des scellés de Nicolas Desègre, sculpteur* (1726), dans l'*Inventaire de Ch. Villain, écuyer, gentilhomme de la grande fauconnerie du Roi* (Angoulême, 1728), dans l'*Inventaire de Françoise Leguay* (Paris, 1744), etc. Mais c'est beaucoup moins par l'emploi des jattes en métal précieux que par celui des jattes céramiques, que le XVIIIe siècle se distingue.

Ces jattes devinrent surtout extrêmement répandues à partir de 1740, quand on eut pris l'habitude de substituer à l'aiguière solennelle le pot à l'eau plus familier. On rencontre, en effet, quantité de ces pots et jattes dans tous les inventaires et dans les comptes du temps. L'*Apposition des scellés après le décès d'Hyacinthe Rigaud* (1743) mentionne : « Un petit pot à l'eau et une jatte de porcelaine de couleur. » Le 29 octobre 1753, Lazare Duvaux livre au duc de Villeroy : « Un pot à l'eau et sa jatte ovale de porcelaine de Vincennes, garni en vermeil », du prix de 112 livres. Le 12 février 1754, Louis XV fait prendre chez ce même marchand : « Un pot à l'eau et une jatte de porcelaine de Vincennes, fond bleu céleste, avec des sujets d'enfans », cotés 600 livres. Le 5 juin 1755, Duvaux fournit à Mme de Pompadour : « Une grande jatte à laver les mains, de 120 livres. » Le 21 juillet 1757, Mme de Rouillé lui achète : « Un pot à l'eau et sa jatte, de porcelaine blanche à frise d'or, de 84 livres. » On pourrait multiplier ces exemples.

Indépendamment de ces jattes, que la cuvette a remplacées, le XVIIIe siècle faisait également usage de jattes en porcelaine pour mettre les fruits, et aussi les fleurs coupées. C'est ainsi que nous trouvons chez Mlle Desmares, en

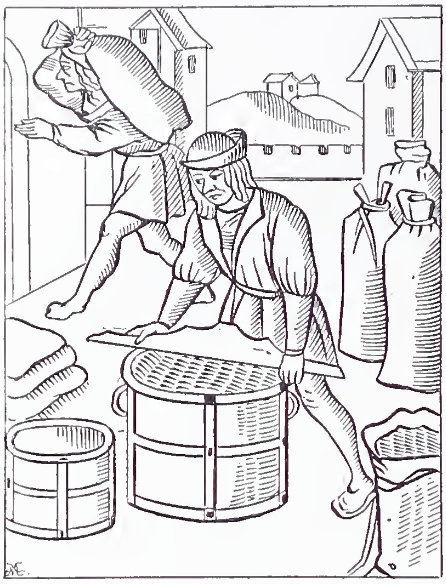


Fig. 76. — Jaugeurs des grains de Paris, d'après les *Ordonnances royaux de la juridiction de Paris* (1528).

1746, de grandes jattes en porcelaine de Chine et du Japon, destinées à prendre place sur la table. Chez S. A. S. Mademoiselle, on remarque, en 1751, une jatte de porcelaine céladon à contours sur son plateau, également à contours; et chez M. Douet fils, une jatte à fleurs avec sa cuvette de plomb ajustée.

Vers le même temps, nous rencontrons des jattes à bouillon en porcelaine de Chine, et il est peu de services à thé qui ne soient accompagnés de leurs jattes. A la *Vente du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 21 mai 1781), on adjugea « cinq jattes à bouillon avec leur plateau et leur couvercle fond blanc, peintes en fleurages (porcelaine du Japon) » ; ainsi qu'un « service à thé (en porcelaine de la Chine) fond bleu et blanc, travaillé à jour, consistant en quatre théières, deux jattes, dix-sept tasses à thé, dix tasses plus petites avec leurs soucoupes ».

Enfin, les grands collectionneurs du temps n'hésitaient pas à donner place dans leurs cabinets à des jattes exotiques, en porcelaine ou en pierres dures, qui étaient traitées comme de véritables œuvres d'art. Ainsi, à la *Vente de Mme de Pompadour* (28 avril 1766), on adjugea : « Une grande jatte de porcelaine de la Chine, fond bleu, à dessin en or, de 13 pouces de diamètre, sur son plat, de 20 pouces tracés de même sorte. — Deux jattes de porcelaine de nouveau la Chine colorée, de 11 pouces de diamètre » — véritables pièces de collection. Dans le *Catalogue de la collection Randon de Boisset* (Paris, 1777) nous voyons figurer : « Deux jattes en porcelaine du Japon à bord brun, à huit pans, dont quatre, fond rouge à dessein bleu céleste foncé, et les autres à bouquets, arbuste en dehors, avec bordure à petites fleurs rouges, oiseaux de paradis en dedans et garnies de pied à cul-de-lampe, à quatre consoles en bronze doré en or mat »; et plus loin : « Une petite jatte en agathe onyx orientale, couverte, de forme ronde méplatte, le pourtour travaillé à côtes, garnie de boutons, de bandeau à léger branchage, d'anses à serpents entrelacés, de cul-de-lampe et de pied à trois consoles, se terminant chacune par une tête de dauphin, le tout de bronze doré. » Nous relevons également dans la *Collection de la reine Marie-Antoinette* (1793) : « Deux jattes à pans, porcelaine d'ancien Japon, rouge et blanche, avec fleurs et arabesques, montées sur un pied à quatre consoles d'or moulu, posées sur plinthe de griotte d'Italie. »

N'oublions pas qu'à côté de ces belles pièces, dignes de prendre place dans les collections les plus illustres, on fabriquait des jattes en faïence commune (voir le *Mercure* de décembre 1760). Ces jattes sont, au surplus, restées en usage chez nous, surtout pour contenir et conserver le lait.

Jauge, *s. f.;* **Jaulge,** *s. f.* — C'est la mesure exacte d'un récipient appelé à contenir des liquides ou des matières sèches. « Se un jaugeur jauge, écrit Étienne Boileau dans son *Livre des mestiers,* et cil qui vende ou cil qui achate se doute de la jauge, qui n'est mie droitement jaugée (autrement dit, croit la jauge falsifiée), rappeler en puet par devant un des autres jaugeurs. » Un *Édit* de 1596, recueilli par Delamare, dit : « Les fustailles ne se trouvans de jaulge, bouge et jables raisonnables, elles seront confisquées. » Pour mesurer la capacité des futailles, on se sert d'une verge graduée qui porte aussi le nom de jauge. Cette façon de procéder est fort ancienne, car il est parlé, dans le *Ménagier de Paris,* de fil d'archal long comme la verge d'un jaugeur. Le nom de jauge s'applique encore à un certain nombre d'instruments gradués, dont diverses professions font usage pour prendre la grosseur de cordages, de fils de fer et de pièces du même genre.

Jaunâtre, *adj.* — Qui tire sur le JAUNE. (Voir ce mot.)

Jaune, *s. m.* et *adj.* — Une des six couleurs du prisme, une des trois couleurs qualifiées simples, le jaune était, en outre, considéré, au siècle dernier, comme une des cinq couleurs *matrices,* employées par les teinturiers. Le jaune se subdivise en une foule de nuances : soufre, citron, safran, or, etc. Pour la teinture, on l'extrait de diverses matières, les unes végétales, les autres minérales. Parmi les premières figurent la gaude, le fustet, le carthame, etc.; parmi les autres, on trouve les chromates, si nombreux et si variés, l'orpiment, etc.

Le jaune, si ce n'est sous l'aspect de dorure, n'a jamais été fort employé dans l'ameublement. La cause en doit être cherchée dans certains préjugés spéciaux. Au Moyen Age, le jaune était la couleur affectée aux juifs. Au XVIe siècle, il devint la nuance distinctive de ceux qui avaient trahi leur pays. « Proche du Louvre, écrit Saint-Foix, sur le quai, à l'entrée de cette rue, cette vieille maison, qu'on appelle aujourd'hui le Garde-Meuble du Roi, appartenoit au connétable de Bourbon. Ayant été déclaré criminel de lèse-majesté en 1523, on y sema du sel; ses armoiries y furent brisées, et le bourreau barbouilla les fenêtres et les portes de ce jaune infamant, dont on barbouille les maisons des traîtres. » (*Essais historiques sur Paris,* dans les *Œuvres de Saint-Foix,* t. III, p. 65.) Au milieu du XVIIe siècle, les traces de ce barbouillage étaient encore visibles. Tallemant rapporte, en effet, que la princesse de Conti, « passant un jour avec feu madame la comtesse de Soissons devant la porte du Petit-Bourbon qui regarde sur l'eau, lui fit remarquer qu'on y voyoit encore un reste de la peinture jaune dont elle fut barbouillée autrefois, quand le connétable de Bourbon se retira. — Il faut avouer, dit Mme la comtesse, que nos rois ont été bien négligens de ne pas jaunir la muraille de l'hôtel de Guise. » (*Historiettes,* t. Ier, p. 51.) Ajoutons que la maison de l'amiral Coligny avait été également après la Saint-Barthélemy peinte en jaune. (*Dictionnaire de Trévoux.*)

Plus tard, des traîtres la couleur jaune passa aux maris trahis et continua de jouir dans le mobilier d'une estime fort mince. Toutefois, comme on lui reconnaissait le pouvoir de mettre en beauté les carnations brunes, nous avons plus haut signalé sa présence dans les chambres de quelques coquettes du siècle dernier. Il nous faut aussi remarquer que le premier meuble de cabinet que posséda Louis XV était de cette couleur. Il est vrai qu'à l'âge du jeune monarque, la nuance fatale ne pouvait tirer à conséquence. Ce cabinet est ainsi décrit dans l'*Inventaire général du mobilier de la Couronne,* dressé en 1718 : « Un meuble de cabinet de damas jaune, chamarré de galons d'argent par compartimens, avec ornemens et feuilles de broderie, consistant en deux sophas, quatre fauteuils, dix sièges pliants, une portière, deux rideaux de fenêtres et un écran. » Les *Affiches de Paris* du 14 mai 1750 nous apprennent que le marquis du Châtel avait, à sa maison de campagne d'Enghien, plusieurs pièces tendues « de moère jaune, avec lits garnis de pareille toile ». Enfin, nous savons que la chambre de la duchesse de Brancas était brodée de « jais jaune » (*Annonces, affiches et avis divers* du 18 juin 1770) et que le fameux sculpteur Houdon couchait dans un « lit à la polonoise en damas jaune des Indes ». (*Ibid.,* 27 juillet 1775.)

Si le jaune, comme couleur, a été toujours peu estimé dans notre pays, par contre, comme représentant l'or, il a été chanté par les poètes. Amadis Jamyn lui a même consacré une pièce de vers :

> Las ! Qu'est-ce que diroient tant de chozes dorées,
> Et la belle Judith, et l'or tant désiré,
> Si j'oubliois l'honneur du beau jaune doré
> Veu que mille beautéz par luy sont adorées.

Jaune Clairembourg, *s. m.* — Ou Satiné jaune. Bois de placage exotique, employé dans l'ébénisterie et la marqueterie ; provient des Antilles ; il est jaune couleur d'or, veiné ou ondé, et de qualité pleine.

Jaune fleuri, *s. m.* — Nom qu'on donne à des marbres couleur de bouton-d'or, dont la pâte est coupée de stries et de petites veines rouges.

Jaune de Naples. — Voir Naples.

Jaunery, *s. f.* — Locution forézienne. Chatière, trou pratiqué dans le bas d'une porte pour laisser entrer et sortir un chat. Le passage suivant d'une vieille chanson du Forez, citée par P. Gras dans son *Dictionnaire,* semble indiquer que jaunery signifie aussi guichet :

> Si par d'hounettes raisouns
> Quauquun se trove on présoun,
> Passouns ny par la jaunery
> Una neiri — Una granda neiri.

Il faut entendre par ces mots : *una neiri,* une noire, c'est-à-dire une bouteille pleine, par opposition à la bouteille vide, qui est transparente. Cette explication paraît indispensable pour l'intelligence du texte.

Jaunet, *adj.* et *subst.* — Comme adjectif, jaunet s'applique aux objets qui sont légèrement jaunes. Substantivement, il a été employé pour désigner des pièces d'or de petit volume. En langage populaire, les louis d'or, les napoléons, les pièces de vingt francs sont qualifiés jaunets.

Jaunir, *v. a.* — Rendre jaune. Suivant les professions qui l'emploient, ce verbe prend des significations spéciales. En terme de doreur sur bois, jaunir un fût, c'est l'enduire d'une couche de jaune à l'eau. En terme d'épinglier, jaunir désigne la première façon qu'on fait subir au laiton. Les cloutiers nomment ainsi l'opération qui consiste à secouer les clous dans un vase où il y a du vinaigre.

Javotte, *s. f.;* **Javelotte,** *s. f.* — Nom que les forgerons donnent à la masse de fer coulé, dans laquelle s'encastre l'enclume d'une grosse forge.

Jayet, *s. m.* — Orthographe ancienne de Jais. (Voir ce mot.) « Un petit coustel garny d'or, dont le manche est de jayet. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) Au XVII[e] siècle, cette orthographe était encore usitée. La *Subvention générale du vingtième sur les marchandises entrant en France* (1641) mentionne : « Jayet lis et brut, le cent pesant estimé trente-six livres, [paiera] 18 sols. »

Jectisse, *s. f.* — On donne ce nom aux pierres qui, dans les travaux de maçonnerie, peuvent se poser à la main.

Jegneux, *s. m.* — Petit pot en forme de tasse. C'est, selon l'abbé Corblet, l'équivalent de l'ancienne mesure de capacité appelée en bas-latin *jalogneus.* (Voir fig. 77.)

Jenny, *s. f.;* **Mule-Jenny,** *s. f.* — Nom donné par Hargreaves à une machine à filer le coton, inventée par lui.

Jet, *s. m.* — Terme de fondeur. Se dit des conduits pratiqués dans la chape, et par lesquels on introduit dans celle-ci le métal en fusion, et par extension du métal qui demeure dans ces conduits. — On dit d'une statue qu'elle est fondue d'un seul jet, quand toutes ses parties sont fondues en même temps. La fonte d'un seul jet est très importante, parce qu'elle dispense des opérations délicates du montage et de l'ajustage des pièces séparées. « Une statue de onze pieds de haut, représentant la *Santé,* fut fondue le 8 de ce mois à la fonderie de l'Arsenal, par le sieur Jean-Baptiste Lemoyne, sculpteur ordinaire du Roi, et membre de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, et par le sieur Gor, commissaire général des fontes de l'artillerie. Cette opération a eu un entier succès. Après le dépouillement du moule, il ne s'est trouvé aucun défaut sur la figure, et l'on peut la regarder comme une des plus parfaites en ce genre qui ayent été coulées d'un seul jet. Elle est destinée, ainsi qu'une autre statue qui représentera la province de Bretagne, à accompagner la statue pédestre du Roi qui doit être placée à Rennes. » (*Gazette de France* du 19 août 1752.)

En peinture décorative, on donne le nom de jet à chacun des tons d'une peinture en granit. On dit aussi d'une draperie ou d'une figure qu'elles sont d'un beau jet, pour exprimer que cette figure ou cette draperie sont rendues avec une certaine élégance et une sorte de fierté.

Enfin jet est encore pris dans le sens de Gect ou de Jeton (voir ce mot), de là l'expression encore en usage : « Calculer au jet et à la plume. »

Jet d'eau, *s. m.* — On donne ce nom à une colonne d'eau plus ou moins grosse, projetée soit verticalement, soit horizontalement, par une pression plus ou moins forte. Les jets d'eau, à partir du XVII[e] siècle, sont devenus la parure ordinaire des jardins français. Plus tard on eut l'idée de les transporter dans les appartements. Les *Annonces, affiches et avis divers* (3 août 1778) offrent : « Une belle volière formant un château, avec joli jet d'eau posé sur une table. » On lit dans le *Journal général de France* du 30 mars 1780 : « A vendre chez le sieur Bourgeois, ferblantier : Joli jet d'eau de table, de fer-blanc, en forme de pavillon à quatre façades, avec groupe (*sic*) de 2 enfans et d'un Dauphin... et les tuyaux, réservoirs, etc., en plomb. » Ce sont les premiers appareils de cette nature que nous



Fig. 77.
Jegneux, d'après l'*Encyclopédie.*

ayons rencontrés. Depuis, on en a construit de formes et de dimensions très variées.

On nomme également jet d'eau la partie basse d'un châssis de porte ou de fenêtre, disposée de façon à rejeter

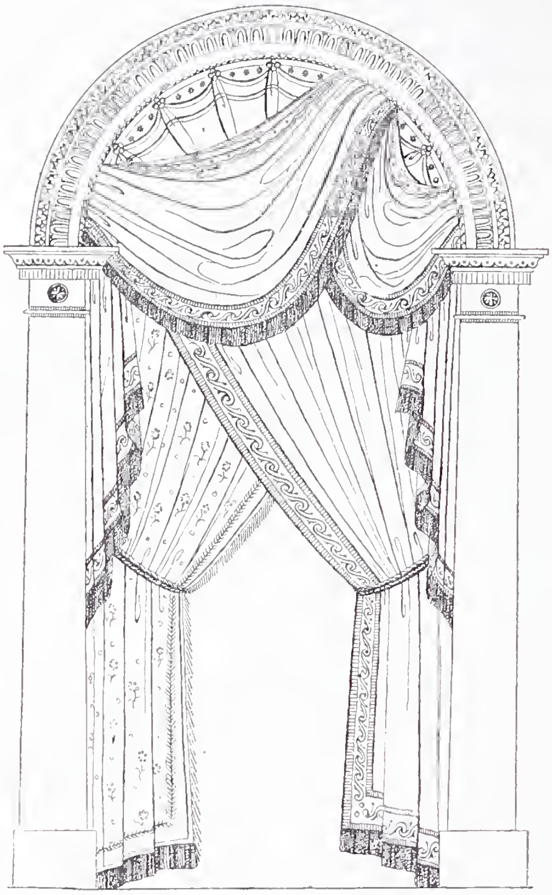


Fig. 78. — Draperie jetée (style Empire).

au loin les eaux pluviales. C'est généralement à l'aide d'une moulure très saillante et curviligne que l'on obtient ce résultat. L'outil à l'aide duquel on traîne les jets d'eau dans les traverses porte le même nom.

Jeté, *s. m.;* **Jetée**, *s. f.* — Terme de tapissier. Nom donné à des draperies qui, dans la composition d'une portière ou d'une garniture de rideaux, semblent posées ou jetées sur la galerie, et dont on ne distingue pas les points d'attache ; et plus particulièrement on nomme *Jetée de lit* un morceau d'étoffe servant à couvrir la literie.

Jeteiche, *adj.* — Locution ancienne, qui désignait, au XIIIe et au XIVe siècle, les pièces de métal fondu. Étienne Boileau, par son *Livre des mestiers,* nous apprend que, dans certaines professions, il était interdit de se servir de « chose emprientée, ne enpastée, ne ieteche » ; et il ajoute : « Li Seliers appele chose empraînte, ou enpastée, ou ieteche d'estain, quant aucuns fet euvre par molles, de quelque chose que li molles soit faiz, et puis cette chose mollée,... etc. »

Jeter, *v. a.;* **Jetter**, *v. a;* **Geter**, *v. a.* — Ce verbe a, dans le langage mobilier, plusieurs significations. En terme de fondeur, jeter en moule, ou jeter en bronze, en laiton, en plomb, signifie fondre. Au titre où il parle des lormiers de la ville de Paris, Étienne Boileau écrit : « Nus Lormiers ne puet et ne doit metre en œvre nule manière d'œvre getée en molle ; car ele est fause, et doit être despecié. » Les *Comptes des Bastimens* de François Ier (1540) mentionnent l'appointement de « Benoist le Bouchet, pour avoir vacqué et jetté en fonte de cuivre, les figures et choses antiques amenées de Rome au dit Fontainebleau, à raison de XX livres par mois ». Au XVIIIe siècle, cette façon de s'exprimer était encore d'un emploi courant. Parlant de la fonte de la statue pédestre de Louis XV, destinée à la ville de Reims, et des figures qui l'accompagnaient, la *Gazette de France* du 20 décembre 1762 écrit : « Les deux figures ont été coulées d'un même jet, et l'opération a parfaitement réussi. On ne tardera pas de jetter en fonte la statue même. » Aujourd'hui cette expression est encore usitée. Au XVIIe siècle, on disait aussi « jeter en plâtre », pour signifier qu'on prenait une empreinte avec du plâtre, et quand il s'agissait de faire faire son masque, « jeter du plâtre sur la figure ». Tallemant des Réaux (*Historiettes,* t. Ier, p. 322) raconte qu'une « Italienne mariée à un gentilhomme en Champagne eut une fantaisie de se faire jeter du plâtre sur le visage, comme on fait à une personne morte, pour avoir sa figure en plâtre. Elle crut qu'en se mettant une canule à la bouche pour respirer cela ne lui pourrait faire du mal. Elle en pensa pourtant étouffer. »

Les tapissiers nomment draperie jetée une draperie qui, dans la garniture d'une portière ou d'une fenêtre, paraît posée sur la galerie, sans qu'aucun lien apparent la soutienne.

JETER, dans l'ancien langage, est aussi pris très souvent dans le sens de compter avec des JETONS. (Voir ce mot.) Olivier de la Marche, dans son *Estat du duc,* raconte que,

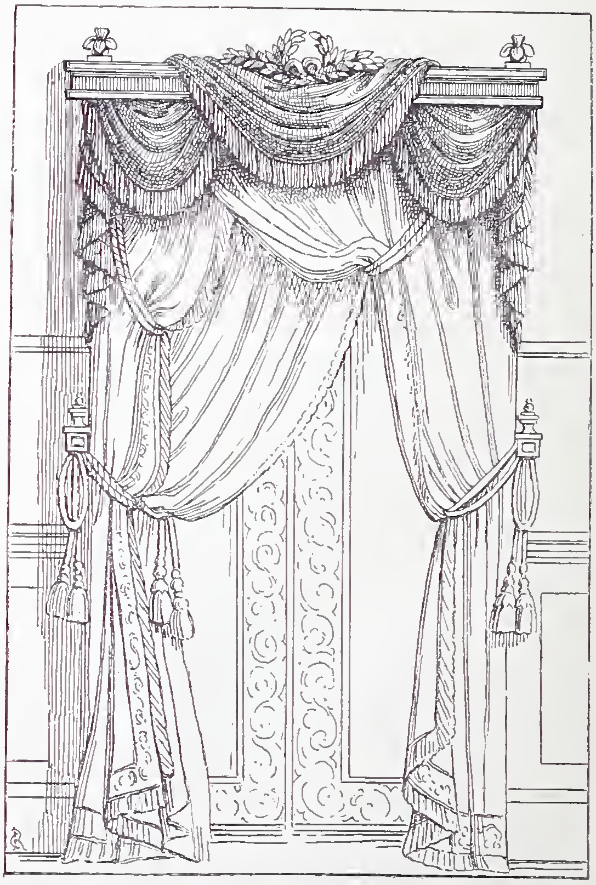


Fig. 79. — Draperie jetée (époque contemporaine).

lorsque le duc de Bourgogne voulait compter avec son trésorier et ses contrôleurs des comptes, il s'asseyait au bureau et « jetoit » comme eux. « Et n'y a différence entre eux, en icelui exercice, écrit notre auteur, sinon que le duc

jecte en jects d'or et les autres de jects d'argent. » L'*Inventaire de la reine Clémence de Hongrie,* antérieur de près de cent cinquante ans à l'ouvrage d'Olivier de la Marche, montre que, dès le commencement du XIVe siècle, cette expression était déjà d'un commun usage. Nous lisons en effet dans ce document : « Une coutepoincte de cendal ynde, à fleur de liz, presié XXV l. par. Et trois tapis de la sorte, presié XV l. par. Et le demourant de la chambre fut donné à l'Hostel-Dieu. Valent par le tout XL l. par. ; ballié à l'Ostel-Dieu de Paris et n'est pas geté. » Enfin il est dit dans une *Ordonnance au sujet des finances du duc de Bourbon,* datée de 1373 : « Le contrerolleur qui sera dit des finances de la despence ordinaire, ou Chambre aux deniers, de l'argenterie, ou escuierie, gettera et calculera les rolles qui seront fais au trésorier ou recepveur général, en la présence de l'un de ceulx des Comptes, s'il y est, et de l'argentier. »



Fig. 80. — Tapisserie flamande du XVIe siècle, représentant l'*Arithmétique enseignant à compter avec des jetons.*

Jeton, *s. m.;* **Gect,** *s. m.;* **Gectoir,** *s. m.;* **Getouer,** *s. m.;* **Giton,** *s. m.;* **Gicton,** *s. m.;* **Jetoir,** *s. m.;* **Jet,** *s. m.;* **Jetton,** *s. m.* — « J'appelle de ce nom, écrit Diderot, tout ce qui servoit chez les anciens à faire des calculs sans écriture, comme petites pierres, noyaux, coquillages et autres choses de ce genre. » C'est, en effet, dans l'habitude de compter avec de menus objets de formes variées, d'abord avec des cailloux, d'où le nom de calcul donné aux opérations arithmétiques, et plus tard avec des médailles, fabriquées spécialement à cet effet, qu'il faut chercher l'origine de ces nombreux jetons, qui tiennent une si large place dans les médailliers publics et privés, et dont le musée monétaire de l'Hôtel des Monnaies, à Paris, renferme près de quatre mille coins, se rapportant aux règnes de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI. Cette habitude, au surplus, avait sa raison d'être à une époque où, par suite de l'emploi du système duodécimal dans la division des monnaies, et de l'extrême variété des espèces en cours, les calculs n'étaient rien moins que faciles. Ajoutons encore l'usage des chiffres romains dans l'écriture des calculs, joint à l'éducation peu développée de la plupart des bourgeois et des bourgeoises, appelés à compter journellement avec leurs fournisseurs, et l'on comprendra que cette façon de faire des additions et des soustractions ait paru, pendant très longtemps, extrêmement commode et se soit perpétuée jusqu'à une époque assez proche de nous. Nous verrons, en effet, au cours de cet article que c'est seulement au XVIIIe siècle qu'on renonça à *jeter,* c'est-à-dire à se servir de jetons pour établir ses comptes.

Au temps où commencent nos études, l'usage des jetons, que le Moyen Age avait hérité de l'Antiquité, était dans toute sa faveur. Une curieuse tapisserie du XVIe siècle, que nous reproduisons et qui représente l'Arithmétique enseignant le calcul à de jeunes seigneurs, nous montre comment alors on s'y prenait pour *jeter.* Car c'est à l'aide de jetons que l'Arithmétique donne sa précieuse leçon à son illustre auditoire. A chaque fois qu'une somme était appelée, on « jetait » autant de pièces qu'elle renfermait d'unités ; plus tard, on recomptait toutes les pièces ainsi amassées, et l'on avait le total souhaité. Pour empêcher les pièces que l'on jetait de la sorte de rebondir, on avait soin de couvrir la table où l'on comptait — et qui de là prit le nom de comptouer — d'un tapis de bure. Telle fut l'origine du BUREAU. (Voir ce mot.) Parfois, quand les espèces qu'on avait à compter étaient de valeur différente, ou comportaient des subdivisions compliquées, on se servait d'une sorte de tableau, divisé en cases plus ou moins nombreuses, ressemblant à un échiquier dont il prenait le nom. Au tome II (col. 306), nous parlons de ce genre de meubles, et nous donnons la description d'un échiquier de cette espèce, qui figure dans l'*Inventaire du château de Reculée.*

En temps ordinaire, les trésoriers, argentiers, gardes des joyaux, de l'échansonnerie, de la cuisine, en un mot tous les officiers chargés, chez le roi ou chez les princes, de la dépense courante, portaient sur eux des jetons renfermés dans une bourse particulière. Ces jetons leur étaient fournis par le prince ou par son argentier, qui les faisait fabriquer spécialement par l'orfèvre royal. Nous relevons dans les *Comptes du roi René* deux articles mentionnant des fabrications de ce genre. On les lira avec intérêt. — 14 janvier 1448. « A Hennequin, orfèvre, demourant à Aix, ledit jour, huit florins unze groz III patarz, pour les choses qui s'ensuivent. C'est assavoir : pour cinq onces XVI deniers et demi d'argent fin, dont il a fait XXXII gittons pour le Roy, à raison de X florins VI gros le marc, vallent VII florins V gros III patarz ; et pour sa paine d'avoir frappé lesdits gittons, XVIII gros ; comme appert certifficacion de Pierre de Meullion, seigneur de Ribiers, conseiller et premier escuier d'escuierie. Pour ce, VIII florins, XI gros III patarz. » — 3 août 1448. « Au dit argentier... pour quatre comptes de getons d'argent ordonnéz estre faiz par le Roy, c'est assavoir pour chascun compte XXXII gictons qui sont VI^xx VIII gictons, à raison de VII florins et demi le get[on], par estimacion, selon le pris des aultres faiz le temps précédent : XXX florins. »

Les jetons ainsi fabriqués portaient généralement les armes du prince et souvent, sur le revers, une devise indiquant leur destination. On lit, sur certaines de ces pièces

frappées sous le règne de Charles VIII : ENTENDEZ BIEN ET LOYAUMENT AUS COMPTES. D'autres, ayant servi à la maison d'Anne de Bretagne, portent : GARDEZ-VOUS DE MES COMPTES, c'est-à-dire de commettre des erreurs en comptant, car il y a là un de ces jeux de mots fort à la

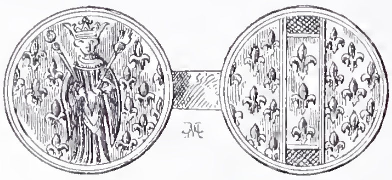


Fig. 81. — Jeton en plomb des brodeurs parisiens (XVe siècle).

mode au XVe siècle, et il faut comprendre : « Gardez-vous de mécomptes. » Louis XII, bon latiniste, avait fait graver sur ceux qui servaient à ses officiers : CALCULI AD NUMERANDUM REGI JUSSU. LUD. XII. Enfin au XVIe siècle, on trouve des jetons avec la maxime : QUI BIEN JETTERA, SON COMPTE TROUVERA. Il est vraisemblable que le chiffre des jetons qui étaient attribués à chaque officier variait suivant l'importance de ses fonctions, et la nature ou la complication des calculs que comportait sa charge. Comme on devait en perdre beaucoup, et que les jetons s'usaient vite, ils étaient périodiquement remplacés. Olivier de la Marche, dans son *Estat du duc,* nous apprend que les maîtres d'hôtel, le maître de la chambre aux deniers et le contrôleur du duc de Bourgogne recevaient, chaque année, un marc pesant de jetons d'argent : « Les maistres d'hostel, écrit-il, le maistre de la chambre aux deniers, le contrerolleur jecteut et calculent icelles parties, et sur ce sont mises les sommes, et pour ce faict, ont tous les aus chacun d'eux, pour un marcq de jects d'argent, aux armes et devises du Prince. » Parfois, Philippe le Bon, qui était fort ordonné, venait assister à ces opérations arithmétiques (voir JETER), et son fils Charles le Téméraire, par la suite, se conforma à son exemple. Les jetons dont ils faisaient usage étaient semblables à ceux de leurs officiers, avec cette différence qu'ils étaient en or. « Là vient le Duc (en la chambre des finances), continue Olivier de la Marche, bien souvent, et ne se cloent nuls comptes sans luy ou sans son sceu. — Luy mesmes il sied au bout du bureau, jecte et calcule comme les autres, et n'y a différence en eux, en icelluy exercice, sinon que le Duc jecte en jects d'or et les autres de jects d'argent. »

Pour les petits officiers de la Cour, pour ceux qu'on appelait les clercs de la paneterie, de l'écurie et de l'échansonnerie, ainsi, du reste, que pour le commun du public,



Fig. 82. — Jeton en plomb des boursiers et tassetiers parisiens (XVe siècle).

pour les changeurs, les lombards, les commerçants de toutes sortes, également obligés de faire des comptes assez compliqués, on frappait des jetons en cuivre ou en plomb. Dès le XIVe siècle, on trouve dans les *Comptes royaux* la mention d'achats de jetons, compris dans ce que nous appellerions aujourd'hui les fournitures de bureau. C'est ainsi que dans le premier *Compte de l'hôtel de Charles VI* (1380) nous relevons, sous la rubrique PANETERIE, la dépense suivante : « Jehannin Biétris, clerc de Paneterie, pour I papier neufs, acheté par lui pour l'office de Paneterie, VIII s. p.; II douzaines de parchemin, XIV s. la douzaine; une escriptouere neufve, garnie de cornet, canivet et laz de soye, XXIV s. p.; un bureau, XII s. p.; un cent gestouers, IV s. p.; pour gester et enregistrer les parties dudit office, du premier jour d'octobre, jusques au premier jour de janvier; lundi XXXI et derrenier jour de décembre, illec. Argent, LXXVI s. p. » Sous la rubrique FRUICTERIE, nous notons cette autre dépense presque identique : « Jaquin le Clerc, clerc de fruicterie, pour II douzaines et demie de parchemin, a XIV s. p. la douzaine, XXXV s. p.; un papier, XII s. p.; un cent gestouers, XIV s. p.; achetés par lui pour gister, enregistrer et transcripre les parties dudit office. » Sous la rubrique ESCUIRIE figure une dépense à peu près semblable. Enfin sous celle de CHAMBRE AUX DENIERS, nous lisons : « Guiot Filleau, pour III c. de gettouers, et III chandelliers de cuivre, achetés par lui pour ladicte chambre, mardi XX jours de novembre, le Roy au Louvre. Argent XX s. p. » Relevons encore la mention suivante attestant, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que ces jetons étaient enfermés dans une bourse. « Pierre du Fou, coffrier, demourant à Paris,



Fig. 83. — Jeton à la devise de Henri II (1558).

pour II petiz coffrez à mettre cédulles, et III boursses à mettre gettouers en ladicte chambre, jeudi XXIX jours de novembre, le roy illec. Arg. XXX s. VIII den. par. » Ces sortes de dépenses, au surplus, se continuent pendant de très longues années. En voici un exemple que nous relevons, en 1450, sur le *Compte de l'hôtel de Charles VII :* « Henry Castel et ses compaignons, clers de cuisine, pour ung pappier neuf, XII s. VI den. tourn., ung cent de gectons, V s. tourn., etc. »

Le commerce et l'usage de jetons destinés aux calculs persistèrent, nous l'avons dit plus haut, jusqu'à une époque relativement récente. Nous lisons dans les *Contes et discours d'Eutrapel,* publiés en 1585 : « Le papier, gettons, plume et encre apportéz, commencèrent à battre fort et ferme sur leur compte... » Au commencement du XVIIe siècle, le sieur d'Ouville, dans une de ses *Nouvelles,* nous montre un jeune homme fraîchement marié, oubliant que sa femme l'attend au lit, « se promenant à grands pas par la chambre, calculant avec ses doigts, et ne pouvant pas bien trouver son compte, il tire des jettons de sa poche, et s'accoudant sur la table, se met à jetter toute la dépense, disant : Tant pour le tavernier, tant pour le rôtisseur, tant pour le boulanger..... » (*Élite des contes,* t. Ier, p. 10.) Tallemant des Réaux, toujours sarcastique et moqueur, raconte que Malherbe (il était horriblement frileux) « avoit une telle quantité de bas, presque tous noirs, que pour n'en mettre pas plus à une jambe qu'à l'autre, à mesure qu'il mettoit un bas, il mettoit un jeton dans une écuelle ». (*Historiettes,* t. Ier, p. 178.) Autre part (*Ibid.,* t. VI, p. 68) il réédite,

au milieu de *Contes, naïvetés et bons mots,* la plaisante anecdote qu'on va lire : « Un homme de la provinee, dont la femme avoit eu un enfant au bout de trois mois de mariage : quand ce vint au carnaval, de peur des railleries, il se mit devant sa porte avec une table et des jetons. — Que



Fig. 84. — Jeton frappé pour Claude Gouffier.

faites-vous là ? lui demanda-t-on. — Je suppute combien j'aurai d'enfants, à un tous les trois mois, si je suis quarante ans en ménage. » Marie Cressé, la mère de Molière, laquelle mourut en 1633, possédait, son *Inventaire* l'atteste, cent jetons d'argent qui lui servaient à faire ses comptes. Loret, dans sa *Muze historique,* écrit à la date du 31 mai 1659 :

> Un antre dit : Je voudrois bien,
> Mesdames, vous faire du bien ;
> Mais je ne le sçaurois, pour l'heure,
> Je n'ay point d'argent, ou je meure ;
> J'ay bien encor quelques testons,
> Qui me tiennent lieu de getons ;
> Mais ce sont toutes pièces fausses.

Les *Comptes des bâtiments* nous apprennent que chaque année le trésorier en exercice recevait 1,500 livres pour achat de bourses et de jetons, et que les graveurs G.-L. Errard et L. Loir fournissaient environ 2,000 jetons à Louis XIV. Enfin l'*État des biens de messire Aubry de Barneville,* dressé en 1713, mentionne : « Deux cents jettons d'argent blanc, poinçon de Paris, pesant ensemble cinq marcs quatre onces, prisés à raison de trente-sept livres six sols neuf deniers le marc, à la somme deux cent trois livres dix-neuf sols sept deniers. »

S'il restait, au surplus, le moindre doute sur l'habitude qu'on avait, au XVIIe siècle, de compter avec des jetons, la scène première du *Malade imaginaire* suffirait à le lever : « Argan, seul en sa chambre, une table devant lui, compte des parties d'apothicaire avec des jetons : il fait, parlant à lui-même, les dialogues suivants : Trois et deux font cinq, et cinq font dix, et dix font vingt. Trois et deux font cinq. « Plus, du vingt quatrième, un petit clystère insinuatif, préparatif et remollient, pour amollir, humecter et rafraîchir les entrailles de Monsieur. » Ce qui me plaît de monsieur Fleurant, mon apothicaire, c'est que ses parties sont toujours fort civiles. « Les entrailles de Monsieur, trente sols. » Oui, mais, monsieur Fleurant, ce n'est pas tout que d'être civil, il faut être raisonnable et ne pas écorcher les malades. Trente sols un lavement, je suis votre serviteur, je vous l'ai déjà dit. Vous ne me les avez mis dans les autres parties qu'à vingt sols, et vingt sols en langage d'apothicaire, c'est-à-dire dix sols ; les voilà dix sols. » Enfin, pour terminer, relevons dans les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 219) un certificat, daté de 1645, attestant l'utilité d'une « carte d'arithmétique » de l'invention de François Morel, habitant de la ville et marquisat de Ruffec, « et qui est avecq les jettons, très facile pour faire promptement un compte de toutes choses sans erreur de calcul, tant par multiplication que par partition, ny avoir la main à la plume pour multiplier ou partir ». Il est présumable que si l'homme prudent dont parle le *Mercure galant* de 1673 (t. Ier, p. 270) eût connu cette carte, il n'eût pas fait la réponse singulière qu'on lui prête. Ce personnage, devant lequel on venait de faire le récit d'un combat, répondit, en effet, que pour savoir juste quel était le vainqueur, il fallait faire le compte des tués et des blessés tombés de chaque part, et il termina en ajoutant : « C'est ce que j'examineray en me couehant, ne pouvant le faire sans jettons. » Aujourd'hui cette plaisanterie ne serait plus comprise.

Ainsi, jusqu'à ce que la substitution des chiffres arabes aux chiffres romains, en rendant les calculs plus faciles, eût permis de substituer les comptes écrits aux comptes par jetons, ceux-ci demeurèrent d'un usage si eonstant que Diderot pouvait éerire : « Il n'y a guère plus d'un siècle, qu'on employoit encore, dans la dot d'une fille à marier, la science qu'elle avoit de cette sorte de calcul. » L'usage général des jetons donnait lieu, cela se comprend, à des transactions assez importantes. Les grands seigneurs en faisaient frapper à leurs armes et se dédommageaient ainsi du droit de battre monnaie qui leur avait été enlevé. Après les seigneurs, les Magistrats et les Consulats en firent graver aux armes de leur ville, et les corporations aux emblèmes de leurs métiers. Bien mieux, lorsque les jetons cessèrent d'être usités, pour compter, les Communautés marchandes continuèrent d'en faire frapper, considérant cette prérogative comme un de leurs privilèges. Et voilà comment on trouve, en 1613, des jetons des vendeurs de poissons de mer ; en 1638, des bonnetiers ; en 1641, des merciers ; en 1651, des barbiers-chirurgiens ; en 1654, des marchands de vin ; en 1662, des six corps des marchands ; en 1691, des chargeurs et rouleurs de vins, des garde-bateaux et metteurs à port ; en 1698, des orfèvres ; en 1699, des drapiers ; en 1704, des brodeurs-chasubliers ; en 1709, des jurés-vendeurs, contrôleurs de volaille ; en 1710, des traiteurs, des apothicaires-épiciers ; en 1711, des commissaires-mouleurs de bois. Ajoutons que l'on rencontre encore, frappés sous Louis XIV, mais non datés, des jetons des cordonniers, des teinturiers *de bon teint,* des tailleurs et des lingères.

Sous Louis XV, on trouve des jetons non datés provenant des boulangers, des bourreliers, des distillateurs-marchands d'eau-de-vie, des jurés-auneurs et visiteurs de toile ; des jurés-mesureurs et visiteurs de grains ; plus, des jetons datés des peintres-vitriers (1715), des graveurs de sceaux (1718), des barbiers-perruquiers (1719), des imprimeurs-libraires (1723), des officiers-porteurs de charbon (1732), des inspecteurs des vins (1733), des menuisiers-ébénistes (1740), des taillandiers-ferblantiers (1746), des chandeliers et huiliers (1750), des selliers (1751), des charrons (1755), des doreurs-argenteurs-ciseleurs en tous métaux (1765), des verriers, faïenciers, émailleurs (1767), des pâtissiers-oublieurs (1770), des miroitiers et opticiens (1770), des charpentiers (1773). En 1674, le notaire



Fig. 85. — Jeton d'argent frappé sous Louis XIII à l'occasion du siège de la Rochelle.

chargé de dresser l'*Inventaire de Michel-Ange Slodtz,* constatait la présence dans les tiroirs de l'éminent sculpteur de « 59 jettons d'argent frappés au coin des 6 corps » de métier de la ville de Paris. Quant aux corporations des



Fig. 86. — Jeton en argent frappé sous Louis XIV pour l'édification de l'Hôtel des Invalides.

tapissiers, des marchandes de modes, des tissutiers, rubaniers, etc., nous n'avons pas rencontré de leurs jetons en cuivre ou en argent avant le règne de Louis XVI.

De leur côté, les rois ne négligèrent pas — eux non plus — de faire frapper des jetons à leur effigie. « Les rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, dit M. Feuillet de Conches, les princes, les princesses, la plupart des courtisans avaient leurs jetons spéciaux pour le jeu, portant leurs armes et souvent leur nom. La forme en était fort variée, souvent bizarre. Sous Louis XVI, ceux de l'ambassadeur de Venise, le chevalier de Canale, grand joueur, étaient de la forme et de la grandeur d'un petit écu, portaient son nom, et lui servaient à la fois de cachets de visite, qu'il laissait chez les Suisses des grands hôtels. »

Ainsi détournés de leur emploi primitif, et appelés à être maniés par les mains les plus délicates et les plus aristocratiques, les jetons se transformèrent peu à peu en charmantes petites médailles dont le revers, représentant le plus souvent l'événement capital de l'année, s'orna de menus tableaux, de dessins et d'emblèmes du meilleur goût et de l'aspect le plus gracieux. Si bien qu'étant donnée la quantité extraordinaire que l'on possède de ces jetons, on pourrait presque reconstituer, grâce à eux, l'histoire des règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Hâtons-nous d'ajouter que, bien avant le XVIIe siècle, les jetons avaient revêtu un caractère artistique qui les faisait grandement rechercher. Un article des *Dépenses secrètes* de François Ier, en date du 15 septembre 1536, nous apprend qu'il fit, ce jour-là, payer 96 écus à « François Perdriel, maistre de la Monnoye de Paris, pour argent et façon de quatre cens gectons d'argent, pour aucuns des princes et gens du conseil privé ». On devine que de pareilles médailles, exécutées sur l'ordre d'un tel roi, devaient être d'un goût rare. Ces traditions de faire frapper des jetons de luxe se continua, au surplus, sous les derniers Valois et aussi sous le règne de Henri IV. On sait que l'illustre graveur Varin ne dut la vie qu'à la réputation qu'il s'était faite en gravant de ces jetons de luxe. « Laffemas l'alloit faire pendre, pour avoir fait de la fausse monnoie, écrit Tallemant (*Historiettes,* t. V, p. 354) ; mais le cardinal de Richelieu, ayant ouï parler que c'étoit un excellent artisan, voulut qu'on le sauvât ; il ne fut que banni. On le rappela d'Angleterre où il s'étoit retiré, quand on voulut travailler aux louis d'or et d'argent. »

Il ne faut donc pas s'étonner de voir, dès le commencement du XVIIe siècle, des collections importantes de jetons se former, et les numismates les recueillir avec un empressement qu'explique suffisamment leur beauté.

« Le samedi 27 janvier 1607, écrit Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VIII, p. 273), j'ay acheté, de Richart Tutin, quatre gettons d'argent nouveaux de ceste année 1607, pour mettre avec mes autres différents, qu'il y a vingt ans que j'amasse par curiosité. J'en ay, à ceste heure, sept vingts deux (142). Lesdits quatre m'ont cousté quarante-cinq sols. » L'année suivante (juin 1608), L'Estoile écrit encore sur son précieux *Journal* (t. IX, p. 87) : « M. Le Coq m'a donné, ce jour, deux gettons d'argent dont y en a un fort ancien où il y a escrit : *Guill. de Monmoranci, premier baron de France,* que j'ay mis avec mes autres différens, dont j'ay, à ceste heure, sept vingt cinq (145). Je luy ay donné ma pièce en cuivre des Gueux de Flandres, qui ne se trouve plus, où il y a : FIDÈLES AU ROY JUSQUES A LA BESACE. » Et plus loin : « J'ay mis, ce jour, entre les mains de M. Courtin, mes gettons d'argent différens, qui sont dans une bourse de veloux vert, pour en traier les devises et les années, afin de sçavoir ceux qui me défaillent. Ce qu'il m'a promis de faire, et les avons comptés lui et moy. Il y en a sept vingt cinq ; et croi qu'il ne s'en trouvera un seul qui ne soit différent, y aiant tousjours pris garde de fort près, depuis que je me suis amusé à ceste curiosité, laquelle j'ay commencée il y a plus de vingt ans. » Aujourd'hui, en fait de jetons, seuls ceux dont on se sert au jeu et les jetons de présence sont encore frappés d'une façon courante.

Les collections de jetons, peu nombreuses aux premières années du XVIIe siècle, le devinrent extrêmement, quand Gaston d'Orléans, Richelieu et Mazarin eurent introduit dans la plus haute société le goût des réunions de médailles. Aux jetons frappés par ordre du roi s'ajoutèrent ceux que les particuliers et les villes firent graver. Ces derniers surtout étaient spécialement soignés, et les Municipalités n'hésitaient pas à allouer pour leur confection des sommes relativement importantes. Nous relevons sur les registres des *Actes consulaires de Lyon* (série BB, reg. 171), à l'année 1627, un mandement de 1,741 livres 17 sous 6 deniers, au sieur Trouilleu, pour la valeur de douze cents getz, que le Consulat lui avait ordonné de fabriquer.

A Paris, la Municipalité faisait également, chaque année, frapper des jetons en argent pour ses membres et cent jetons en or qu'elle offrait au roi. Barbier nous apprend que Louis XV employait ce cadeau à faire refaire sa vaisselle d'or qui avait disparu dans les refontes successives de l'argenterie de la Couronne. « Il n'a encore que quarante-deux assiettes d'or, écrit Barbier, en parlant du roi (septembre 1754). Elles ont été faites par demi-douzaines, tous les ans, avec des bourses de cent jetons d'or que l'on donne au roi pour ses étrennes. » (*Journal,* t. VI, p. 65.) C'est sur ce trait inattendu d'un roi, faisant refondre les jetons offerts par ses sujets, pour reconstituer son ser-



Fig. 87. — Jeton d'argent frappé sous Louis XVI pour l'Extraordinaire des guerres.

vice de table, que nous aimerions finir, si nous n'avions à dire encore un mot de quelques sortes spéciales de jetons.

JETONS DE PRÉSENCE. — On nomme ainsi des médailles qui sont attribuées aux membres de certaines compagnies,

chaque fois qu'ils assistent à une réunion ou à une séance. Le rôle des jetons de présence est de stimuler l'assiduité des personnes convoquées. Ils constituent, par conséquent, une rémunération indirecte. C'est pourquoi on les a nom-



Fig. 88. — Jeton de l'Académie française (1684).

més « l'honneur et l'excuse du payement ». On comprend, dès lors, que la valeur des jetons de présence doit être assez variable. Le jeton de la Banque de France (pour citer quelques exemples) vaut 24 francs (l'ancien louis) ; ceux des compagnies de chemins de fer sont de 40 francs. Les jetons des chambres de notaire et des administrations publiques, des ministères, etc., sont repris pour une somme variant de 5 à 10 francs. Quelques-uns de ces jetons sont particulièrement réussis. Ceux du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, gravés par M. Alphée Dubois et représentant une tête de Minerve, étaient si remarquables que, collectionnés par ceux auxquels ils étaient attribués, ils disparurent peu à peu de la circulation.

L'origine des jetons de présence doit être recherchée dans l'habitude, mentionnée plus haut, qu'avaient les princes de donner chaque année, à chacun de leurs grands officiers, une bourse de jetons d'argent qui leur servaient à établir leurs comptes. Cet usage était encore en vigueur sous le règne de Louis XIV, et nous avons pu relever dans les *Comptes des Bâtiments,* aux années 1665, 1672, 1674, etc., la mention d'un versement annuel de 1,500 livres aux sieurs Antoine Le Menestrel, Lebègue, de la Planche, etc., trésoriers généraux des Bâtiments, « pour pareille somme employée en achat de bourses et gettons d'argent » pour leur année d'exercice. Toutefois, on ne constate de distribution régulière, faite périodiquement aux membres d'une même compagnie qu'à partir de l'institution de l'Académie française. Louis XIV établit qu'il y aurait à chaque séance 40 jetons distribués entre les membres présents. Cette distribution devait constituer, pour les académiciens assidus, un revenu de 800 livres. Ce fut en 1674 qu'eut lieu cette innovation. Voici en quels termes le *Mercure* de cette année (t. VI, p. 190) annonce la nouvelle à ses lecteurs : « J'ai oublié, en vous parlant de l'Académie, de vous dire que, par une magnificence toute royale, Sa Majesté fait donner, depuis un an, à chacun des académiciens un jetton d'argent chaque jour qu'ils s'assemblent ; et comme ils sont quarante, et qu'ils tiennent académie trois fois la semaine, on leur distribue par mois deux cens quatre-vingts jettons, les absens n'ont point de part à cette distribution, et chaque jour on donne aux présens les quarante jettons, quand même ils ne seroient que douze. » Toutefois, c'est seulement trois ans plus tard (23 mars 1677) que nous relevons dans les comptes royaux la fourniture, par l'orfèvre Ballin, de 2,416 jetons d'argent spécialement destinés à l'Académie française. En 1676, l'illustre artiste étant mort, sa veuve fut chargée de continuer ces fournitures, qui en 1678 passèrent entre les mains de Loir. A partir de cette époque, cet habile orfèvre resta en possession de frapper et livrer non seulement les jetons destinés à l'Académie française, mais ceux de l'Académie des sciences et ceux de l'Académie de peinture. (Voir *Comptes des Bâtiments,* t. Ier, col. 55, 109, 157, 308, 554, 671, 674, 735, 736, 780, 804, etc.) Depuis la Révolution, les jetons académiques, au lieu d'être fournis gracieusement par la munificence royale, ont été prélevés sur le budget de l'Institut.

Jetons de jeu. — La beauté des jetons d'argent et de bronze, leur abondance, leur variété, les firent rechercher au XVIIe et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, comme marques, pour compter les points aux jeux de cartes. Plus tard, quand ils commencèrent à se faire rares, on les remplaça par des rondelles d'ivoire, de nacre, d'ambre, de cristal, qui prirent également le nom de jetons. Cette transformation s'effectua aux environs de 1750. Les boîtes à jeu, avec jetons variés, abondent dans l'*Inventaire du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781). « Grande boëte de verre gravé contenant des fiches et jettons de cristal à charnières et serrure d'or. — Quatre boëtes à quadrille à charnières d'or avec fiches et jettons d'ambre ». Etc.

Jettice, *adj.* — Terme de manufacture. On appelle laine jettice la laine de rebut.

Jeu, *s. m.* — Ce mot désigne : 1° toutes sortes d'amusements d'enfants et de grandes personnes. Parlant de Charles le Téméraire, Olivier de la Marche écrit : « Il joüoit aux barres à la façon de Picardie. » (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. VIII, p. 279.) Et Bouchet, dans ses *Mémoires de Louis de la Trémouille* (1525), nous montre son héros adonné à « courir, sauter, luicter, jetter la pierre, tirer de l'arc, et controuver quelques nouveaux jeux et passetems consonans à l'étude militaire ». Rabelais ne manque pas d'énumérer longuement tous les jeux qu'on fit apprendre à Pantagruel, et l'auteur anonyme de la *Moralité des enfans de maintenant* nous révèle les jeux préférés par les mauvais sujets de son temps.

> En ce royaulme, de toutes pars
> Y a tant de maulvais paillars ;
> J'en fourniroye bien, pour certain,
> Tant seulement dedans demain,
> Une douzaine de ma bande,
> Lesquelz je vueil que l'on me pende
> Se ne les faictz maistres passéz
> A jouer à cartes et detz,
> En tous les ars de tromperie,
> De finesse et mocquerie,
> Celluy n'y a que je le saiche
> Bien jouer quant se tient en place
> A la romfle et à la chance,
> Aux cartes et au jeu public,
> Au masgaret, aussi au glic,
> En toutes manières de jeux.

2° Les objets avec lesquels on joue — ce qui rentre mieux dans le mobilier. — Aussi traitons-nous cette



Fig. 89. — Jeton frappé pour le duc du Maine (1734).

seconde signification avec quelque détail au mot Jouet.

3° La réunion, le groupement de plusieurs objets composant un ensemble. C'est ainsi qu'un certain nombre de cartes, de dominos forment « un jeu » de cartes ou

de dominos. « Un jeu de cartes d'argent complet de XLVIII feuilles. » (*Invent. du mobilier de la Couronne*, État du 20 février 1673.) De même, un certain nombre de vases, de potiches, d'aiguilles constituent « un jeu ». « Le 17 mars 1783, on a perdu... un sac à ouvrage de Marly, brodé en chenille bleue, contenant un jeu d'aiguilles avec sa boëte. » (*Ann., aff. et avis divers*, 5 avril 1783.)

4° Le bon fonctionnement d'une porte, d'un volet, d'un tiroir. Lorsque ces parties de meubles n'évoluent qu'avec du frottement, on leur *donne du jeu*.

Jeu de glands, *s. m.* — Ganse ou câblé plus ou moins long, terminé à chacune de ses extrémités par un gland.

Joaillerie, *s. f.*; **Jouaillerie**, *s. f.* — Fabrication et commerce des joyaux. On désigne aussi sous ce nom l'ensemble des marchandises qui font l'objet du négoce du lapidaire et du joaillier : « Pierreries taillées ou non taillées, comme diamans, rubis, saphirs, grenats, émeraudes, topases, amétistes. On y comprend aussi, ajoute Savary, à qui nous empruntons cette nomenclature, les turquoises, les opales, les agathes, l'ambre jaune, le corail, le lapis, etc., et toutes sortes de bijoux et joyaux d'or, d'argent et d'autre matière précieuse. » Le commerce de la joaillerie demeura, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, entre les mains des Merciers et des Orfèvres. (Voir JOAILLIER.)

Joaillier, *s. m.*; **Joyaulier**, *s. m.*; **Joyaullier**, *s. m.*; **Géolier**, *s. m.* — Nom qu'on donne aux marchands faisant négoce de pierres précieuses, et des bijoux qui en sont ornés. Au XIVe et au XVe siècle, on trouve un grand nombre de fournisseurs de la Couronne, désignés par cette qualification. Les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* mentionnent à l'année 1492 l'achat fait « à Symonnet Barbe d'or marchant geoalier, demourant à Paris » d'un « petit dyamant » et d'un « grand kamayeul à la façon de Véronicle ». Un *État des dépenses secrètes* du roi, arrêté à Montpellier le 23 août 1533, porte : 1° un payement de 4,657 liv. 10 sols effectué « à Jehan Grain, marchant lapidaire et joyaullier de Paris » ; 2° un payement de 3,037 liv. 10 sols tourn. « à Pierre Conig (*alias* Conin), autre marchant joyaullier et lapidaire, demourant à Lyon » ; 3° un payement de 900 livres « à Jehan Crespin, autre marchant joyaullier, demourant audit Paris », etc. On voit que les joailliers du XVIe siècle avaient en François Ier un sérieux client. Dans d'autres *Comptes*, concernant ce monarque, nous relevons les noms d'Allart Plommyer (*alias* Plombier), de Denis de Bonnaire, de Guillaume Hauctemer, de Regnault-Danet, de Loys Berlant, dit la Gastière, de René Claveau, de Jacques Doudet, de Simon Gaudin, de Christophle Hérault, de Hans Jontrer (*alias* Yonctrer), d'Odinet Turquet, etc., tous qualifiés « marchands joyaulliers » et tous inscrits pour des sommes fort importantes. Un d'eux, Jehan Crespin, est, sur une note de 1538, appelé « géolier de Paris »; mais comme la somme de 380 écus qui lui est allouée se trouve spécifiée « pour son payement d'une longue saincture et de deux paires de patenostres, le tout d'or et de perles, que le Roy a naguières achapté de luy, et icelles retenues en ses mains pour en faire et disposer à son plaisir », il ne saurait y avoir d'erreur sur sa qualité, et il faut voir, dans cette rédaction, une fantaisie de scribe ; d'autant mieux que Jehan Crespin se retrouve sur le compte du 23 août 1533, avec la qualification de « marchant joyaullier ». En 1644, le libraire Hugueton publia, à Lyon, un livre intitulé *le Parfaict joaillier ou histoire des pierreries où sont amplement décrites leur naissance, juste prix, moyen de les cognoistre et se garder des contrefaites, facultéz médicinales et propriétés curieuses.*

Après cela, l'on pourrait croire que le métier de joaillier constituait une profession à part et formait une Communauté des plus importantes. Il n'en était rien. Professionnellement, les joailliers furent, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, confondus soit avec la Communauté des orfèvres, soit avec celle des merciers. Ces deux corporations prenaient, en effet, par privilège consigné dans leurs statuts, la qualité de « maîtres joüailliers », et, à l'exclusion de tous les autres corps de métiers, avaient la faculté de vendre tous bijoux ornés de pierres, avec cette différence, toutefois, que les merciers ne pouvaient ni tailler, ni monter, ni mettre en œuvre aucune pierre précieuse ni joyaux d'aucune sorte, alors que les orfèvres avaient la faculté de façonner, sur



Fig. 90. — Costume emblématique de la joaillière, d'après Larmessin.

commande ou à leurs risques et périls, tous les articles de bijouterie et de joaillerie qu'il leur plaisait de fabriquer.

Enfin, Savary constate que, de son temps, les lapidaires prenaient aussi le titre de joailliers, mais indûment. On trouvera des détails sur ces différentes professions aux mots MERCIER, ORFÈVRE et LAPIDAIRE.

Joiel, *s. m.* — Joyau, objet précieux généralement enrichi de pierres fines. (Voir JOUEL.)

Joint, *s. m.* — Se dit de l'endroit où deux surfaces se joignent. En architecture, ce mot s'entend plus spécialement de l'intervalle laissé entre deux pierres. Cet intervalle se nomme *joint vif*, quand les pierres sont réunies sans mortier ni plâtre entre elles, et *joint garni*, quand cet intervalle est rempli de plâtre ou de mortier. On distingue, dans la pratique, huit ou dix sortes de joints qualifiés d'une façon différente. Les dictionnaires d'architecture en expliquent la raison. En ébénisterie, on appelle joint l'assemblage de deux pièces de bois.

Jointe, *s. f.* — Terme de menuiserie. On nomme ainsi les planches d'une cloison ou d'un plancher, assemblées à rainures et languettes.

Jointeur, *s. m.;* **Jointteur,** *s. m.* — Outil de tonnelier. Une *Lettre de rémission* de 1382 porte le passage suivant : « Icellui Regnault frappa Vincent Bernart par la teste d'un jointteur à joindre tonneaux. »

Jointier, *s. m.;* **Jointtier,** *s. m.* — Sorte de billot. On lit dans une *Lettre de rémission* de 1445 : « Jehan le Bouier, d'icelle hache couppa ledit pain sur le chappuiz ou jointtier dudit relieur. »

Jointif, *adj.* — On donne ce nom à deux surfaces qui se joignent. On dit que deux pièces sont jointives, quand elles n'ont entre elles qu'un JOINT. (Voir ce mot.) On dit d'une cloison qu'elle est faite de planches jointives, quand les planches qui la composent se touchent sur toute leur longueur, mais sans être assemblées.

Jointoiement, *s. m.;* **Jointoyer,** *v. a.* — Faire un jointoiement, c'est garnir de mortier, de ciment ou de plâtre les joints d'une construction. Jointoyer, c'est exécuter un jointoiement.

Jolinei, *s. f.* — Locution limousine. Volière, cage à poule. C'est sans doute dans le substantif géline, qu'il faut chercher l'origine de jolinei.

Jonc, *s. m.* — Plante qui croît habituellement dans les marais et autres lieux humides. Le jonc est employé à divers usages mobiliers. On en fait des claies, des corbeilles, des paniers, des dessous de plat. Dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), on voit figurer « XXII platz de jonc » destinés « à mettre fruitz ». Divisé en petites lames, on en a fait également des nattes, soit pour garnir le plancher, soit pour tapisser les murailles. Depuis le XIII[e] siècle le jonc est employé à cet usage. On lit dans le *Roman de Floire et Blanceflor :*

> Sor jons noveax se sont assis
> Entr'ax dos ont l'eschequier pris...

Et l'*Inventaire de Charles V* (1380) mentionne « une natte de joncq entière ». On s'en sert pareillement pour canner les sièges. Au XVII[e] siècle, les Hollandais acquirent une très grande réputation dans ces sortes d'ouvrages et en eurent, pendant quelques années, le monopole exclusif. Cette industrie, toutefois, ne tarda pas à s'acclimater en France. Le *Livre commode* (édition de 1691, p. 86) annonce que « les tourneurs qui vendent des chaises garnies de jonc sont pour la plupart au Marché-Neuf, rue Grenier-Saint-Lazare et rue Neuve-Saint-Méderic ». En outre, dans les inventaires du XVIII[e] siècle, on rencontre fréquemment des sièges garnis de la sorte. L'*Apposition des scellés chez Antoine Aubry, graveur du Roy* (1722), mentionne « six chaises de jonc à bois rouge ». A cette époque, il était d'usage, quand on appliquait le jonc aux fauteuils soignés, de le dorer. Aujourd'hui, on a généralement renoncé à ce petit luxe, et le jonc n'est plus guère employé que pour les fauteuils de bureau et les chaises ordinaires de salle à manger. Au XVIII[e] siècle, on faisait également des paillassons de jonc; le 1[er] septembre 1750, Lazare Duvaux livrait à la marquise de Pompadour : « Deux paillassons de jonc d'Hollande du prix de 4 livres. »

Enfin, dernier usage aujourd'hui bien oublié, au Moyen Age on se servait de morceaux de jonc pour tenir lieu de mèche de lampe. C'est ainsi qu'il faut comprendre ce vieux cri de Paris :

> J'ai jonc paré pour metre en lampes.

JONC est aussi le nom d'une moulure ronde en forme de baguette réservée dans la masse du bois, ou en cuivre rapporté, et qui suit les contours du meuble qu'elle orne.

Jonchée, *s. f.;* **Jonchière,** *s. f.* — On donne ce nom à « un petit panier à jour qui est plein de crème qu'on vend par les rües de Paris, un peu après Pasques ». Ainsi s'exprime Richelet. D'autre part, nous lisons dans les *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* à l'année 1552 : « A mesure que nous marchions, nous trouvions tousjours des paysans avecques vivres, mesme des femmes, chargés de fourmages de jonchées, dequoy elles remportoient bien de l'argent, et s'en retournoient tous fort contants : qui nous fust un grand soulaigement. » Et Ronsard, en 1560, écrit dans sa *Troisième églogue :*

> Il a tant de bétail qu'il n'a jamais esté
> En hyver sans du laict, sans fromage en esté,
> Et ses paniers d'esclisse et ses vertes jonchées
> De caillottes de crème en tout temps sont chargées.

Comme ces sortes de petits paniers n'eussent pas paru dignes, au Moyen Age, de figurer sur la table des princes et des rois, on avait soin d'en fabriquer en argent. On rencontre de ces jonchées ou jonchières en métal dans les inventaires du XIV[e] siècle. « Une jonchière à faire fourmages, pesant un marc III onces. » (*Invent. du duc de Normandie,* 1363.) « *Item,* une jonchée à faire fourmages, etc. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

JONCHÉE est aussi le nom qu'on donne aux feuillages et aux fleurs répandus sur le sol des rues, des maisons, des églises. C'est en faisant allusion à cette coutume de semer les chemins que devaient parcourir les processions de feuilles et de fleurs que l'auteur du *Mémoire historique sur Charles VIII,* racontant la conquête du royaume de Naples, écrit : « Il alloit à la conqueste d'un Royaulme au son des violons et marchant sur la jonchée et sur les fleurs. » Ce mot fut fort employé par les poètes. D'Aubigné, dans ses *Tragiques,* s'écrie :

> En prodiguant dessus mille fleurs épanchées,
> Pour cacher notre meurtre à l'abri des jonchées.

Et Ronsard, au livre second des *Amours :*

> Je veux faire un beau lict d'une verte jonchée
> De parvanche fueillue en contrebas couchée,
> De thym qui fleure bon et d'aspic porte-épy,
> D'odorant poliot contre terre tapy,
> De neufard toujours verd qui les tables imite,
> Et de jonc qui les bords des rivières habite.

On le rencontre également sous la plume des argentiers, des économes et des historiens. Le *Rôle de la dépense extraordinaire d'Antoine de Navarre* (1557) porte un versement de 45 livres 16 sols à Étienne Le Paige, valet de chambre et tapissier du roi, « pour la tenture, clous, cordes, feuilles jonchées..., qui estoient en la salle ou led. Seigneur a faict le festin à Reins ». Et Palma Cayet, dans sa *Chronologie novénaire* (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. VIII, p. 365), parlant de la visite solennelle que, le dimanche 25 juillet 1593, Henri IV fit à la basilique de Saint-Denis, écrit : « Les rues estoient tapissées et pleines de jonchées et fleurs. »

Joncher, *v. a.;* **Jonchier,** *v. a.* — C'est couvrir le sol de fragments de jonc, et par extension de toutes sortes de feuillages et de fleurs. Au Moyen Age, il était d'un usage à peu près constant de joncher le sol des maisons, de feuilles, de paille, et surtout d'herbe fraîche, quand on devait recevoir des hôtes qu'on voulait honorer. Le poète Olivier de la Haye, dans son poème sur la *Grande Peste de 1348,* recommande, pour éviter la contagion, de joncher sa maison de plantes aromatiques :

> Maiz, en esté et chaleur forte,
> Proffite moult et réconforte

Jonchier la chambre druement,
Et l'arrouser legièrement
D'eaue très froide et de vinaigre
Fort odorant, poignant et aigre,
Et dessuz semer volentiers
Des roses et fleurs d'aiglentiers.

On jonchait aussi de branchages les rues et les places par où devaient passer des seigneurs d'importance. Nous donnons plus haut (t. II, col. 788 et 1274) des exemples nombreux de cet usage. Les chroniqueurs, au surplus, les historiens, les romanciers et les poètes, s'il était nécessaire, nous en fourniraient des preuves nouvelles. Adenès Li Rois, dans son roman de *Berte aus grans piés,* écrit :

Les cloches de la vile sonnèrent hautement,
De ce ne vous vueill faire nul lonc acontement,
Car n'ot rue en la vile, par le mien escient,
Ne fust toute couverte de dras très richement,
Et les rues jonchiés d'herbe tres netement.
Et les dames, parées contre l'avenement.

Et l'auteur du gracieux *Roman de Floire et Blanceflor :*

Li vallez s'assist sor un banc,
Sor un fautre de poile blanc;
Environ lui fu sa mesniée,
En la sale qui fu jonchiée :
De ce avoit Floire bon sens,
Que son mengier querroit avant.

Parlant de l'Entrée solennelle à Paris des plénipotentiaires anglais venant traiter de la paix (1360), Froissart (*Chroniques,* t. IV, p. 74) écrit : « Et sonnèrent toutes les cloches de Paris à leur venue et furent, adoncques qu'ils entrèrent en la cité, toutes les rues jonchées et pavées d'herbes et autour parées de drap d'or, aussi honorablement comme on peut aviser et deviser, et aussi furent-ils amenés au palais, qui richement étoit appareillé pour eux recevoir. » Plus loin (t. XII, p. 369), à propos du comte de Foix rentrant en son palais, le même chroniqueur écrit : « Il entra dans sa chambre, et la trouva toute jonchée de verdure fraîche et nouvelle. » Le *Tabularium Vindocinense,* cité par Belly dans l'*Histoire des ducs de Guienne,* porte : *Tunc inclinavit se comes* (il s'agit du comte de Poitiers) *et accepit viridum scirpum; nam domus recenter erat juncata; sicut solemus facere, quando aliquem personæ potentis vel dominum suscepimus vel amicum.* Au XVIe siècle, les fleurs, mieux cultivées et plus abondantes, remplacèrent la paille et les feuillages, jugés trop primitifs. « Nous autres suyvions après, et trouvasmes ceste chambre toute jonchée de roses, giroflées et autres fleurs; mais c'estoit avec beaucoup d'espesseur; car on disoit que cela soulageoit fort les pieds de celuy qui estoit seigneur du lieu, lesquels autrement se fussent offensez aux lambris de la chambre, quand il y eust marché. » (*Isle des hermaphrodites,* p. 20.) Même avant cette époque, cette coutume paraissait si charmante qu'on reproduisait en mosaïque ces jonchées de fleurs et de feuillages. « La structure du pavé, écrit Rabelais, en parlant du fameux Temple de la Bouteille, estoyt une emblémateure à petites pierres rappourtées, chascune en sa naifve couleur, servans ou desseing des figures, et estoyt comme si par dessus le pavé susdict, on eust semé une ionchée de pampre, saus trop curieux agencement. » (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXXVIII.) C'est peut-être dans cette très ancienne coutume, dont la trace ne s'est conservée chez nous que dans certaines cérémonies catholiques, qu'il faut chercher l'origine de ces brillants bouquets décorant les tapis à haute laine qui ornent nos demeures.

Jonchets, *s. m. pl.* — Petits bâtons d'os, d'ivoire ou de buis dont on se sert pour jouer. Le jeu de jonchets consiste à jeter une poignée de ces petits bâtons sur une table, et ensuite à les enlever un à un à l'aide d'un crochet sans déranger les bâtons voisins. Le jeu des jonchets était connu des anciens, Ovide le mentionne. Il fut usité durant tout le Moyen Age. Il paraît avoir été dédaigné au XVIe siècle, quoique Rabelais, sous le nom de *jonchée,* l'ait compris parmi les jeux enseignés à son illustre héros ; mais, au siècle suivant, il reprit faveur. Tallemant des Réaux nous montre (*Historiettes,* t. III, p. 64) Mlle de Rohan jouant aux jonchets avec MM. de Chabot et de Ruvigny ; et Mme de Villars rapporte dans ses *Lettres* (p. 126) que la reine d'Espagne jouait « trois et quatre heures par jour aux jonchets, jeu favori du roi, sans lui marquer de chagrin ». Depuis lors, le goût de ce jeu un peu primitif a de nouveau passé et seuls les enfants ont continué de s'y amuser, encore ne le pratique-t-on que d'une façon exceptionnelle.

Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique,* écrit : « Plusieurs croyent qu'on jouoit autrefois à ce jeu avec de petits brins de jonc, au lieu qu'on y joue aujourd'hui avec de petits brins de paille ou de petits bâtons d'ivoire et que de là il avoit été appellé *jonchets.* J'apprens qu'à Saint-Lô, en basse Normandie, on y joue avec des brins de jonc, ce qui confirme cette étymologie. »

Jonquille, *s. m.* — Nom d'une couleur d'un jaune vif, se rapprochant de la fleur du *Narcissus junquilla.* Au XVIIIe siècle, la couleur jonquille fut à la mode dans le mobilier. On remarque dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne,* dressé en l'année 1730 : « Un ameublement de brocart de Lyon fond jonquille, à fleurs d'argent, dessein de Lallié, garnie de broderie grande crépine, frange, molet et galon d'argent, consistant en un lit, deux fauteuils, deux carreaux, six plians, un écran, un paravent à coulisse, une tapisserie, quatre portières, le tout du brocart et deux rideaux de fenêtres de gros de Tours jonquille. » En 1761, le lit de l'abbé de Menou était de damas jonquille. La *Vente des effets de la marquise du Luc, rue Neuve-des-Bons-Enfants* (18 juin 1770), comportait également un « beau lit à la polonoise, tenture et huit fauteuils de damas jonquille ». D'autre part, Métra raconte une désagréable, mais amusante histoire, arrivée à un heiduque de Frédéric II, qui s'était construit et fait meubler une délicieuse maison, avec soixante mille écus dérobés sur la cassette du prince. Le roi, ayant appris incidemment les dépenses faites par son officier, se fit conduire à la maison, qu'on achevait de meubler, contempla tout, admira tout ; puis tout à coup, perdant patience, donna « une volée de coups de canne » au serviteur infidèle et lui dit : « Je te l'aurois pardonné, coquin, sans cet appartement jonquille où tu as l'audace de coucher. » (*Corresp. secrète,* t. IX, p. 7.) On voit qu'à cette époque, cette fraîche et délicate couleur n'était pas appréciée seulement en France.

Joue, *s. f.* — On donne ce nom, dans les arts de l'ameublement, à toutes les surfaces qui sont disposées de façon à empêcher un objet de sortir de l'endroit qui lui est assigné. Ainsi, dans un canapé ou un fauteuil, la joue est l'espace compris au-dessous de l'accotoir, entre le dossier et la console qui soutient l'extrémité du bras. Suivant que cet espace est fermé par un panneau de bois ou par une garniture recouverte d'étoffe, on dit que la joue est pleine ou qu'elle est garnie. Lorsque cet espace n'est pas garni, on dit que le fauteuil ou le canapé a la joue ouverte. Ce terme, pris dans cette acception spéciale, est déjà ancien dans

notre langue, car nous remarquons dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680) : « Un grand fauteuil de commoditéz... avec trois rideaux, deux joues et sa table, le tout couvert de sarge violet. » L'*État*

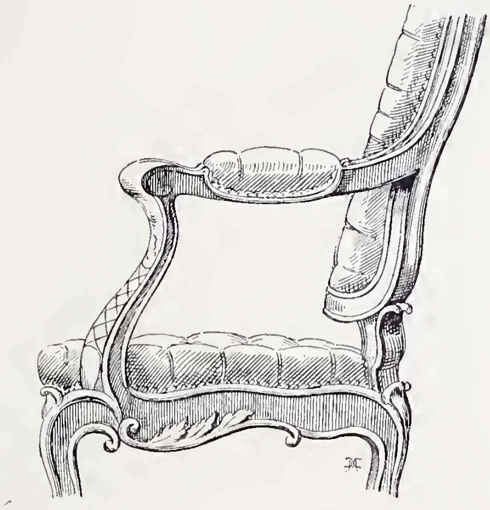


Fig. 91. — Fauteuil à joue ouverte.

des meubles de la Couronne du 22 avril 1697 mentionne « un grand fauteuil de commodité, avec joues qui vont jusque sur les acotoirs », et dans un *Inventaire des meubles de la Couronne,* daté de 1732, on note un « canapé de six pieds de long à joues reculées, couvert en plein de gros de Tours ».

Les menuisiers appellent également de ce nom l'épaisseur de bois qui reste de chaque côté d'une mortaise ou d'une rainure ; et les serruriers nomment joues d'un rouleau de store les rondelles de métal qui retiennent en place le coutil, la poulie et la corde.

Jouée, *s. f.* — Terme d'architecture. Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, d'un soupirail. Cette fenêtre a beaucoup de jouée. On dit dans un sens analogue : la jouée d'un abat-jour, d'une lucarne. Littré

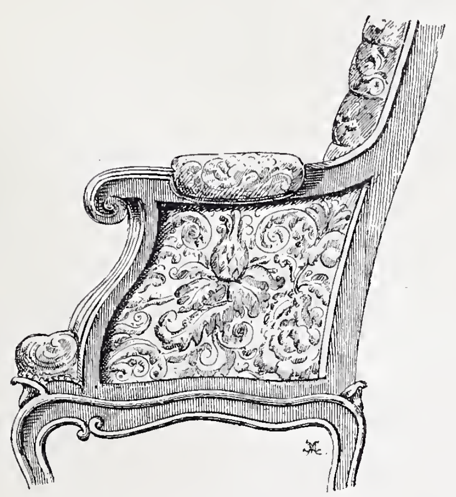


Fig. 92. — Fauteuil à joue garnie.

donne encore à ce mot la signification suivante : « Terme de tapissier. La partie d'étoffe avec laquelle on ferme l'espace qui reste vide entre le siège et les bras d'un fauteuil, d'un canapé. »

Jouel, *s. m.;* **Joiel,** *s. m.;* **Jouelle,** *s. m.;* **Juel,** *s. m.;* **Joiau,** *s. m.;* **Joyau,** *s. m.* — Ce mot, sous ces formes diverses, signifiant proprement joyau, s'appliquait, au Moyen Age, non seulement aux objets de parure, mais encore aux objets d'ameublement d'un certain prix.

> O moi venrez en France, la terre noble et gente,
> Jà n'i verrez jouel, tant soit de chiere vente,
> Que je ne vous achatte se il vous atalente,
> Et si vous asserrai ou pays bele rente,
> N'aura home en la terre qui de riens vous tormente.
>
> (*Li Roumans de Berte aus grans piés.*)

Les tissus précieux, les robes, les chaperons étaient considérés comme des joyaux. Joinville, dans ses *Mémoires,* cite les armes de guerre parmi les joyaux offerts à saint Louis. « Tandis que le Roy fermoit Sayette, écrit-il, vindrent à li les messagés à un grant seigneur de la parfonde Grèce, lequel se faisoit appeler le grant Commenie et sire de Trafentesi. Au Roy apportèrent divers joiaus à présent : entre les autres li apportèrent ars de cor (arcs de corne) dont les coches entroient à vis dedans les ars. » On lit dans

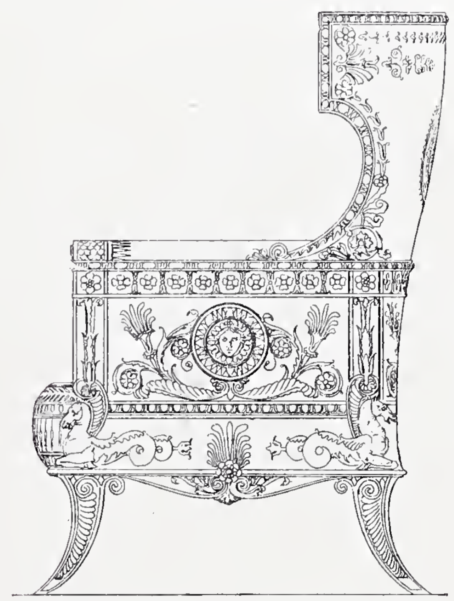


Fig. 93. — Fauteuil à joue pleine (style Empire) d'après un dessin de Percier.

la *Chronique de Saint-Denis* : « Il avient aucune foiz que jugléor, enchantéor, goliardois et autres manières de ménestriex, s'assemblent aus co[u]rz des princes et des barons et des riches homes, et sert chaseuns de son mestier au mieuz et au plus apertement que il puet, pour avoir dons ou robes ou autres joiaus. » Nous relevons dans le *Dit des marcheans,* qui remonte au XIIIe siècle, ces deux vers dont le sens n'est pas moins clair :

> Les joiaus d'argent et de soie,
> Et de fin or i trueve l'on.

Philippe Mouskes, dont la *Chronique rimée* date de la même époque, va encore plus loin. Passant en revue les générosités que l'empereur de Constantinople et le patriarche font à Charlemagne, il comprend les chevaux, mules, roussins, palefrois, ours, lions, gerfauts et faucons parmi les joyaux.

> Adoncques proia l'emperère,
> Com à signor et com à frère,
> A Carlemainne le buen roi,
> Tout par amor et sans desroi,

Que de lor juians fesist prendre
Biaus et joians ; sans plus atendre,
Li fist mostrer samis, orfrois,
Cevaus, roncis et palefrois,
Mules et murs, ours et lious ;
Girfans et ostoirs et faucons,
Hanas d'argent et coupes d'or,
Çaintures et fermaus enkor
Pières précieuses assés,
Tant que li rois en fu lasés
Blous seulementes del veoir.

Il faut attendre le XIVe siècle pour que jouel, joicl, juel, joyau, commencent à désigner exclusivement les objets en métal précieux. Par le testament qu'il fit au bois de Vincennes, le 2 juillet l'an 1350, Philippe de Valois donna à la reine Blanche de Navarre, sa femme, tous ses joyaux,



Fig. 94. — Joyau. — Pend-à-col en or émaillé orné de pierreries, composé par Hans Collaert (XVIe siècle).

« tant seulement excepté, dit ce document, nostre couronne royale, de laquelle nous avons usé, ou accoustumé à user en grandes festes, ou en solennitéz et de laquelle nous usâmes et la portâmes à Chevalerie de Jean nostre ainsné fils ». De même, dans l'*Inventaire du duc Louis d'Anjou* (1360) nous voyons figurer : « Un petit jouel d'argent doré séant sur III serpentelles à testes d'omme et dessus chascune teste a un piler de maçonnerie, et à haut desdiz pilers a serpentelles, et le corps dudit jouel est aussint comme d'une fontaine à III biberons par enhaut..., etc. » Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous notons, entre autres, un chapitre intitulé JOIAULX D'OR D'ÉGLISE, GARNIZ DE PIERRERIE et parmi ces joyaux « la belle croix d'or appellée la croix du vendrediz garnie de pierres, ballaiz, saphirs, esmeraudes et perles... » et vingt-six autres croix plus ou moins magnifiques, toutes en métal précieux, ornées de perles et de rubis. Dans un autre chapitre, nous trouvons un joyau d'or « où est la résurrection, en un tabernacle et dessuz est une croix où est ung crucifix, Nostre-Dame et sainct Jehan aux deux costéz et deux angelotz sur la croix et un pelican tout au-dessus ». Un second joyau est « ouvré de maçonnerie, où au-dessoubz est le Trépassement de Nostre-Dame, et au-dessus, en ung tabernacle est Nostre-Seigneur en estant, tenant l'âme Nostre-Dame... » Un autre encore a le pied « de feuillages où sont plusieurs lymaçons yssans de grosses perles, et au-dessus est Nostre-Seigneur en yssant du sépulchre, etc. » On voit qu'à cette époque les mots jouel ou joyau s'appliquaient à une foule d'objets de parade et d'ameublement. Deux siècles plus tard, le *Coustumier général* (t. II, p. 691) dira encore : « Par les joyaulx si entendent aiguyères, anneaux, chaisnes et tous autres choses et d'argent non monnoyé... » C'est ce qui explique, au surplus, comment l'officier nommé « garde des joyaux » (voir col. 140) avait dans sa compétence non seulement les vases d'or et d'argent, les bassins, les croix, les drageoirs, mais aussi les tapisseries et les tissus. Les *Archives du Nord* (série B, n° 2454) possèdent une lettre de Charles-Quint prescrivant à Pierre Damant, « garde joyaulx de l'Empereur », de lui fournir inventaire de « neuf grandes pieches de tapicerie de l'histoyre de Gédion et ung riche dosseret de drap d'or frizet, la queue et le ciel de meismes y servant, avecq les armes de feu le bon Duc Philippe ».

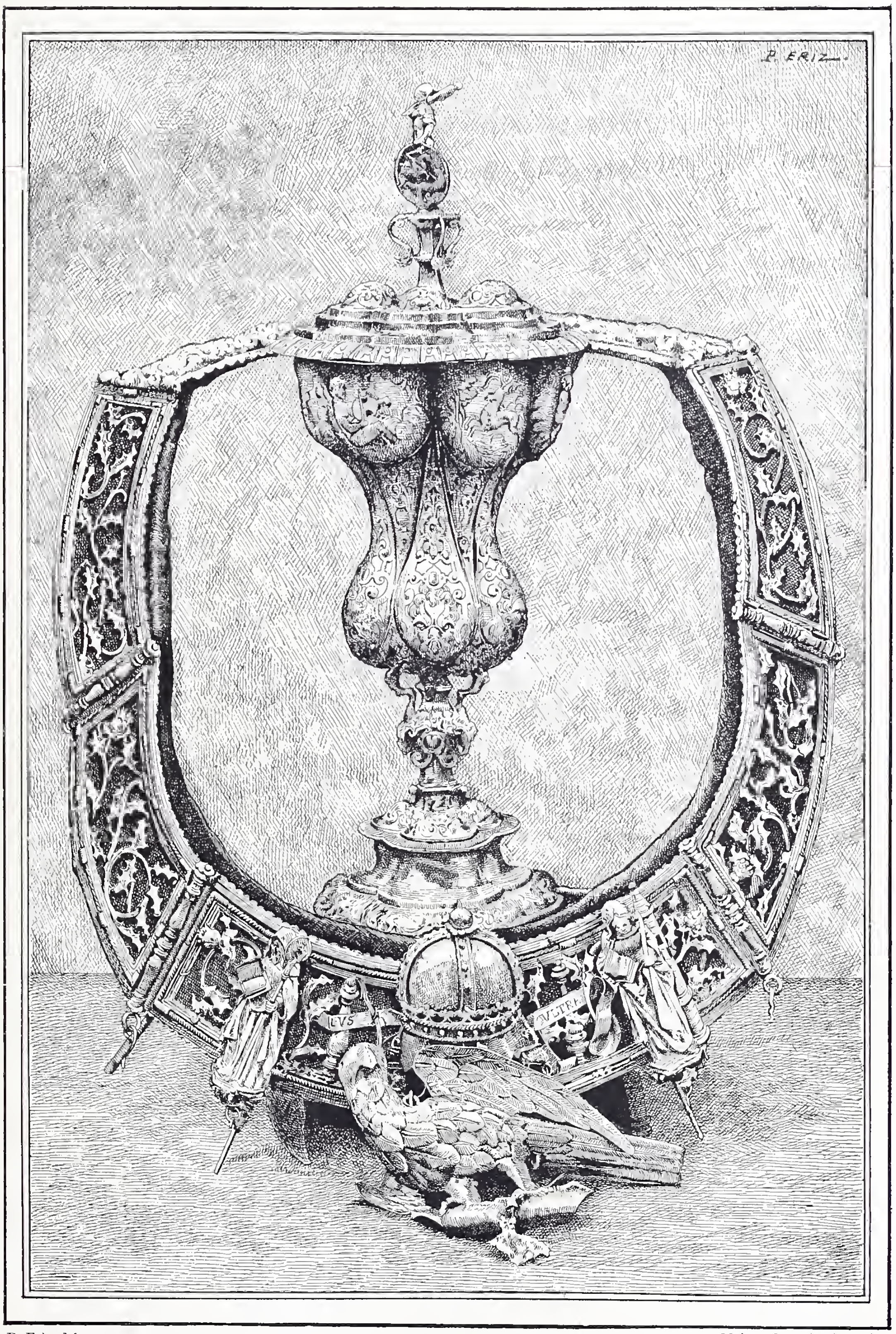


Fig. 95. — Joyau. Pend-à-col en or émaillé, enrichi de brillants et de perles fines, composé par Hans Collaert (XVIe siècle).

Racontant la grande émotion qu'éprouva Anne de Bretagne, lors de la maladie si grave que fit le roi Louis XII, Brantôme rapporte que, « voulant pourvoir à son affaire et à son fait, en cas qu'elle vînt à estre veufve, cette reine fit charger sur la rivière trois ou quatre bateaux de tous les plus précieux meubles, bagues, joyaux et argent pour les transporter en sa ville de Nantes ». Plus tard, dressant son testament, notre auteur, dans la disposition suivante, met bien en évidence la différence de taille et de nature qu'affectaient alors les joyaux. « Pour totale fin, écrit-il, je donne mes bagues et *petits joyaux* à mes susdits nepveux et nièces, de très bon cœur, et les prie de



Fig. 96. — Joyau. Petit étui en or enrichi de pierres fines. Dessin de Lucotte.



P. Eriz, del. Maison Quantin, imp.-éd.

JOYAUX DE CORPORATION

COLLIER DE LA GILDE DES CARABINIERS DE NIVELLES

(XVIe siècle).

les garder et porter pour l'amour de moy, tant que leur vie durera, en souvenance de moy, leur bon oncle, qui les ay ayméz et honoréz d'une amitié très ferme et fidelle. »

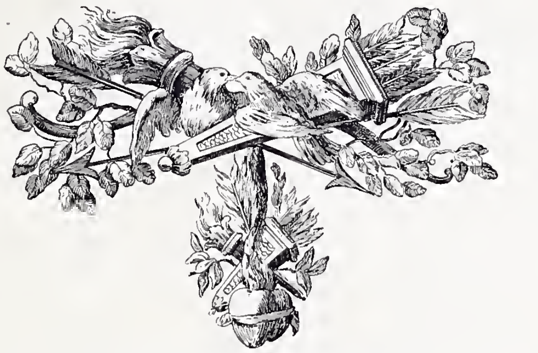


Fig. 97. — Joyau. — Broche en or, enrichie de pierres fines, d'après un dessin de Lucotte.

En outre, d'une façon générale, le mot jouel désignait, au Moyen Age, tous les riches cadeaux, surtout ceux d'orfèvrerie. C'est ainsi que l'évêque Philippe Mouskes est amené à dire :

> Si ne violt prendre nul juiel
> Ki tant i soient rice et biel.

Monstrelet nous montre, le 1er janvier 1409, le duc de Bourgogne distribuant à tous ses gentilshommes et aux grands officiers de sa cour des joyaux dont la valeur montait, « selon l'estimation et commune voix », à 14,000 florins d'or. Ajoutons que ces joyaux, « faits à semblance de ligne ou de règle qu'on appelle nivel de maçon, tant d'or, comme d'argent doré, et à chacun bout de chacun nivel pendoit une petite chaînette dorée à la semblance d'un pommel d'or », renfermaient une allusion transparente aux secrets projets du duc. « Cette chose, ajoute notre chroniqueur, estoit en signification. C'est à savoir que ce qui étoit mis par âpre et indirecte voie seroit mis à plein et en son Rieulle, et le feroit mettre et mettroit à équité, etc., et droite ligne de raison, si comme on pouvoit croire et penser. » Nous lisons également dans le *Journal de Paris sous le règne de Charles VI :* « *Item,* le premier jour de mars 1415, ensuivant, jour de saint Aubin, entra l'empereur roy de Hongrie à Paris à ung dimanche, et vint par la porte Saint-Jacques, et fut logé au Louvre, et le deuxième mardy ensuivant furent envoyées semondre les demoiselles de Paris et des bourgeoises les plus honnestes, et leur donna à disner en l'Ostel de Bourbon, le disiesme jour ensuivant après sa venuë, et à chacune aucun joüel. »



Fig. 98.
Joyau du Serment
des arbalétriers de Clèves.

Jouel, juel ou joyau avaient, en outre, à cette époque, plusieurs significations spéciales qu'on s'étonne de ne point voir indiquées dans les glossaires. Ils désignaient chacune des pièces composant le trésor des églises, et aussi la réunion de tous les ustensiles et objets en métal précieux, dont on faisait usage pour la célébration des divins mystères, et qu'on exposait aux regards des fidèles, dans les circonstances solennelles : calices, ciboires, patènes, croix, bénitiers portatifs, monstrances et reliquaires. Dans le *Testament d'Isabelle de Bauzemont* (1407) nous voyons la testatrice léguer une somme de 20 sols au « juel de l'église Saint-Marien-de-Vy, à porter le corps Nostre-Seigneur aval la ville au jour du Saint-Sacrement », c'est-à-dire au calice dans lequel on portait les saintes espèces aux processions solennelles. Le *Journal de Paris sous le règne de Charles VII* (1438) mentionne une taille qui fut mise sur les joyaux des différentes églises. « Après cette douloureuse taille, firent une autre très déshonnestes, car les gouverneurs prindrent ès églises les joyaulx d'argent, comme encensiers, plats, burettes, chandeliers, paix, brief de tous vesseaux d'église qui d'argent estoient, ils prenoient sans demander, et en après ils prindrent la grigneur partie de tout l'argent monnoyé qui estoit au trésor des confrairies. »



Fig. 99.
Joyau du Serment
des arbalétriers de Clèves.

Enfin, dans le Nord, on donnait encore le nom de jouel ou joyau aux prix qui étaient distribués dans les puys d'amour, dans les réunions de rhétoriciens et dans les concours de tir à l'arc et à l'arbalète. La *Chronique de Tournai* (voir le *Corpus chronicorum Flandriæ,* t. III, p. 289) rend compte, à l'année 1394, d'une « noble feste et trairie (tir) de l'arcbalestre », qui eut lieu à Tournai cette année-là. Après avoir décrit pompeusement les échafauds qui furent construits et ornés de draperies et tentures, les berceaux édifiés pour abriter les tireurs, les mâts et panonceaux qui furent disposés sur le passage du cortège, le chroniqueur anonyme nous apprend que le Magistrat avait décidé, dans sa sagesse, « que les joiaux et pris de ladite feste seroient telz : le Souverain, II quennes d'argent dorées, tenans, II los, et pesans X marcs et une unce au marc de Troies ; le Second, II pos de lot, de argent doréz et pesans VI mars et une unce ; le Tiers, II gobelés de argent doréz et pesans III mars demy XV estrelins ; le Quart, II temproirs (coupes) de argent doréz et pesans II mars demy ; le Quint, pour la plus belle compaignie, ung gobelet de argent doré, pesant marc demy et demie unce ; le VIe, pour la plus lointaine ville, venans par terre, une poire de argent dorée, pesans ung marc V estrelins, et que ou sum (sommet) de cascun des dessusdits joiaulx, aroit ung aigle doré, tenant, pendant à son biecq, II escuchons des armes du Roi et de ladite ville ; le VIIe, pour les jeux de personnages du soir,

ung dragioir de argent doré, vaillable LX sols parisis; le VIII[e], que toutes villes qui trairoient à pleine disaine aroient ung fermail de argent doré et roseté de rosettes de argent dorées, vaillant XX sols tournois; le IX[e] et derrenier, que tous ceulx qui prenderoient mesure, pour cascune fois, aroient une vergue de argent dorée, soubz conditions qui ci-après seront dites ». Plus loin, le chroniqueur nous apprend que les joyaux qu'il vient de spécifier furent exposés à la vue de la foule, qui admira grandement ce beau spectacle. « Le VI[e] dudit mois (juillet 1394) que les entrées des bonnes villes se firent, furent mis dessupz une asseile gracieusement ouvrée, emprès la poiye (l'appui) du hourt fait devant ladite halle des draps, tous les dessusdits pris et joiaux de argent, qui estoit moult rice chose à véir, car, sans tous les gros joiaux, y avoit XVIII fermaulx d'argent doréz et II[c] vergues d'argent dorées. »

En 1455, une solennité du même genre eut encore lieu à Tournai et fut accompagnée d'une exposition semblable, pendant toute la durée des fêtes. « La devanture de laquele maison (faisant le coin de la rue Notre-Dame), fut toute painte de verd, aïante une asselle deseure les fenestres, du lèz du marchié, vestue et ornée de verd drap à mettre les pris et joiaulx de ladite feste, supz laquele, depuis le entrée de ladite feste jusques à la fin de icelle, on povoit journelement veir les joiaulx qui s'ensièvent, c'est assavoir : douze quennes de argent ricement et gracieusement ouvrées et pesantes XXXVI mars de Troies, trois aighières, pareillement de argent et pesantes IIII mars et demi, et noef gobelés aussi de argent et pesans IX mars et demi, toutes lesqueles pièces estoient dorées aux bors et armoiées des armes de Saint George, du roi et de la ville. Et avec lesdis joiaulx, estoient deux broques de argent, qui estoient à donner au serment derrenier traiant et cloand ledit jeu. » Puis quand les joutes furent finies, les joyaux furent solennellement remis à ceux qui avaient gagné les prix. « Le venredi XIX[e] du dit mois de septembre (1455), furent les dessusdis pris et joiaulx portéz et presentéz aux villes et sermens qui gaignié les avoient à leurs hostelz, par le roi, connestable et pluiseurs aultres arbalestriers, aians les ménestreux et trompette de la ville et menans avec eux III gentes et gracieuses pucelles en ung bel et plaisant vergier, par lesqueles ilz présentoient lesdis joiaulx, pour lesquelz recepvoir les arbalestriers de dehors avoient fait, au dehors de leurs hostelz, tenderies de tappis et aultres draps, avec ostention et pompe de vasselle supz dréchoirs ricement ornéz, et gardéz de fortes gardes comme pluiseurs sermens de iceulx avoient fait la journée que ilz avoient trait. » (*Corpus chronicorum Flandriæ,* t. III, p. 291, 530, 537.)



Fig. 100. — Le garde des joyaux de la Gilde de Saint-Luc, d'Anvers, d'après un tableau de Corneille de Vos.

Ces joyaux étaient ensuite précieusement conservés par les Serments ou Corporations qui les avaient gagnés et, dans les occasions solennelles, ils étaient exposés comme de glorieux trophées. Aux processions, ils étaient portés par l'huissier ou « messager » de la corporation, marchant en tête, précédant le chef homme et les doyens, et qui s'avançait fièrement, le corps bardé d'enseignes et de plaques, portant des cornes à boire, des hanaps, des gobelets, etc. Une très curieuse peinture de Corneille de Vos, que nous reproduisons ici (fig. 100), montre le messager de la corporation de Saint-Luc d'Anvers, avec les joyaux de la Communauté, et dans un célèbre tableau de Van der Helst, que possède le Louvre, on peut voir les doyens et chefs de la Gilde de Saint-Sébastien d'Amsterdam, tenant en main les joyaux de leur association puissante.

JOYAUX (Garde des). — L'étonnante variété d'objets compris, au Moyen Age, sous le nom de joyaux et leur valeur considérable expliquent le caractère exceptionnel qu'eut, pendant tout le XIV[e] et le XV[e] siècle, l'emploi de garde des joyaux du roi. S'il était besoin de prouver l'importance de ces fonctions, nous n'aurions qu'à invoquer les gages fort importants que touchait le garde des joyaux de la Couronne. Au XVI[e] siècle, à une époque où beaucoup de grands officiers étaient appointés à raison de 150, de 100 et même de 50 livres par an, le garde des joyaux recevait 400 livres. Un *État des acquits au comptant* de François I[er], dressé en 1537, mentionne un versement de 390 l. 10 s. 10 d. « à M[e] Charles de Pierre Vive, ayant la charge et la garde de la vaisselle d'or, d'argent, relic-

quaires et autres joyaulx du Roy », et ce payement est motivé par « l'état et gages » dudit Charles de Pierre Vive : « à cause de la garde desdits meubles, durant III^c L jours, commencés le XVI janvier (1536), qu'il fut pourveu en ladite charge et finiz le dernier jour de décembre ensuyvant et derrenier passé qui est, à raison de CCCC livres par an ». Dans son *Estat du duc* (p. 667), Olivier de la Marche nous apprend que ces fonctions n'étaient pas moins considérées à la Cour de Bourgogne. « Le Duc, écrit-il, a un Garde de joyaux, et son aide ; et est icelluy Garde des joyaux fort privé du prince, car il a en ses mains un million d'or vaillant, et sert à garder les deniers de l'espargne du prince, tous ses joyaux d'or et pierreries dont le duc est riche, et lequel en a les plus belles qu'on sache. Il a en sa main toute la vasselle d'or et d'argent, et tous les ornemens de sa chapelle. Et je cuide qu'il a en vasselle d'argent que blanche, que dorée, cinquante mille marcs en ses mains. » Les officiers qui remplissaient ces hautes fonctions étaient toujours des personnages distingués, souvent considérables. Un marché passé avec le sculpteur Jean de la Vuerta et qui figure dans les *Comptes de Jean de Visen,* receveur général de la Cour de Bourgogne — comptes finissant le 31 décembre 1444 — nous apprend que Philippe Machefoing, « garde des joyaulx » de Philippe le Bon, était en même temps « varlet de chambre dudit Duc et maire de la ville de Dijon ». Amiot Noppe, Jacob Bregelle, Jean Martin et Monot Machefoing, qui remplirent le même office auprès du duc Philippe, n'étaient pas des personnages moins importants. Un *Compte du receveur Jean Courret* (1470) nous informe que Charles de Visen, le fils du receveur Jean de Visen, exerça les mêmes fonctions auprès de Charles le Téméraire. Enfin, nous savons, par l'*État des officiers et domestiques* de la maison de Bourgogne, que le garde des joyaux était assisté d'un « aide garde des joïaux », d'un sommelier des joyaux, d'un « chartier pour les joïaux » et d'un « varlet de chartier ». Ce détail a son importance, car il nous rappelle que les rois et les princes faisaient voyager constamment leurs joyaux avec eux et ne trouvaient de sécurité pour leur trésor que dans le lieu où ils résidaient en personne. Autre détail curieux : ces joyaux voyageaient enveloppés dans du linge de toile. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes de l'hôtel du duc Jean de Berri* (1398) la dépense suivante : « A Martin le Jardinier, le derrenier jour de juillet mil CCC IIII^XX et XVIII, pour l'achapt de V paires de linceux pour envelopper les joyaux de Monseigneur pour chascune paire XV s. t. Pour ce, LXXV s. t. »

Jouer, *v. n.* — Dans le langage mobilier, ce mot a deux significations très différentes, suivant les professions qui l'emploient. Quand ce sont des serruriers, il signifie se mouvoir avec aisance. Dans cette première acception, on dit : « Cette serrure joue librement. » Si un menuisier, par contre, dit d'un meuble qu'il joue, cela signifie que les assemblages se disjoignent, par suite de la dilatation ou de la contraction du bois. Un meuble qui joue ne saurait, en aucun cas, être un bon meuble.

Jouet, *s. m.*; **Jué**, *s. m.*; **Jeu**, *s. m.*; **Joujou**, *s. m.* — On appelle, d'une façon générale, du nom de jeu, toutes les occupations qui causent un divertissement ou une récréation. On donne le nom de jouet aux objets qui permettent de se livrer à un jeu quelconque, et plus spécialement aux « bimbelots », à l'aide desquels les jeunes enfants s'amusent. « Tels sont les poupées, les chevaux de carte, les petits carrosses, les religieux sonnant leur cloche, les prédicateurs en chaire, les crocheteurs chargés de bonbons ; enfin tant d'inventions grotesques et ridicules, propres à amuser un âge incapable d'aucune occupation plus sérieuse. »

Cette définition, que nous empruntons à Savary des Bruslons, a son prix, parce qu'elle montre que, de son temps, les jouets des enfants ne différaient pas beaucoup de ceux auxquels la jeunesse de nos jours accorde ses préférences. C'est même une chose extrêmement remarquable que les diverses espèces de jeux constituent une des sortes de meubles qui se sont transmises avec la plus grande exactitude et qui ont le moins changé, en traversant les siècles. Nous savons, en effet, par des textes certains, que, dans la Grèce antique et à Rome, les jeunes enfants jouaient à la balle, à la poupée, au palet, aux osselets, aux dés, et aimaient à galoper sur une canne (*in arundine lunga*). Dans les tombeaux des premiers chrétiens, on a découvert une grande variété de jouets antiques, des toupies, des hochets, des cerceaux et de ces réunions de petits ustensiles que, depuis plus de trois siècles, on appelle des MÉNAGES. Si nous connaissons peu de chose du Moyen Age, nous pouvons, toutefois, au XVIe et au XVIIe siècle, nous assurer que les jouets de cette époque ne différaient pas essentiellement de ceux de nos jours. Cependant, qui le croirait ? le mot jouet n'est pas très ancien dans notre langue. Littré n'en donne qu'une leçon qu'il emprunte à Montaigne ; encore est-elle prise au sens figuré. Antérieurement à Montaigne, l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523) nous fournit la description de deux jouets, aujourd'hui oubliés, et dont les noms ne nous sont même pas clairement expliqués. Il s'agit d' « ung *jué* rond de *lymeson ;* le fond rouge et le lymeson verd ; et de l'autre costel doré, figuré avec certaines cartes et personnaiges » et d'un « *jué* de bois rond, pertusié tout à l'entour, de seze [é] guillettes blanches et rouges, y pendantes ». (On remarquera cette orthographe *jué,* qui pourrait bien être la forme première du mot qui nous occupe.) Une *Décharge donnée par Charles-Quint à Pierre de Corteville, garde des joyaux de l'Empereur* (1532), nous apprend, en outre, que cette princesse possédait au moment de sa mort tout un petit « ménage » en or composé de « deux pots, six gobelettons, six tassettes, une coupette, deux bassinets, deux petits chandeliers, un bassin à réchauffer le lit, ung petit buffet, un chandelier à boissies (bougies) et la Renette à filler, — le tout pesant un marc trois onces six estrelins et demy ». Ce poids nous dit assez que ces petits objets étaient d'une taille minuscule, et il est vraisemblable que la princesse, au temps de sa première jeunesse, s'était grandement amusée avec ces jolis et précieux bimbelots. Vers le même temps, un *Compte de Jean Beauvalet, chapelain* et précepteur de la future duchesse de Parme (1529), porte : « X livres pour menuz plaisirs de ma dicte demoiselle, comme de ses pouppées et aulcuns petits dons par elle faicts. » Dans une lettre, postérieure de plus de quarante ans, adressée, en 1571, par Claude de France, duchesse de Lorraine, au célèbre orfèvre Pierre Hottmann, nous trouvons la description d'un « petit mesnage d'argent pour enfans, tout complet », se composant « de buffet, pots, plats, escuelles et telle aultre chose comme on les faict à Paris... pour envoyer à l'enfant de Mme la Duchesse de Bavière, accouchée puis n'aguerres ». L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) décrit seize « poupines » dont huit étaient vêtues de deuil, une autre costumée en demoiselle, une habillée de blanc, etc. Et, Tallemant, en ses *Historiettes* (t. Ier, p. 106), nous apprend qu'une fois il en coûta à un contemporain de Richelieu, au cardinal de la Valette, « deux mille écus pour une poupée, la chambre, le lit, tous les meubles, les déshabillés, la toilette et bien des habits à

changer, pour Mlle de Bourbon, depuis la duchesse de Longueville, encore enfant ». Enfin, grâce au *Journal* si instructif de Jean Héroard, nous pouvons passer la revue des principaux jouets qui permirent au plus ennuyé de nos rois de se distraire durant ses jeunes années.

Tout d'abord, c'est Sully qui, le 26 mai 1604, envoie M. de la Chevalerie à Saint-Germain, porter au jeune Dauphin « un petit carrosse plein de poupées ». L'année suivante (3 mars 1605), mené chez le roi, le jeune prince est ensuite conduit au cabinet de la reine, laquelle lui donne « un petit ménage d'argent », auquel il ne paraît pas autrement s'intéresser. Deux mois plus tard (26 mai), il reçoit de sa remueuse « un petit ménage de plomb, un calice, un encensoir, un coq et une femme, le tout dans une boîte ». « Il range ces petites besongnes », ajoute le fidèle Héroard, nous révélant par cette phrase que, déjà à cette époque, ce n'étaient pas les plus beaux jouets qui avaient le privilège exclusif d'amuser les jeunes enfants. Un des objets, par contre, qui paraissent avoir le mieux séduit le jeune Dauphin, c'est un « navire d'argent doré sur roues, allant au vent à la hollandoise », que la reine Marguerite lui envoya, le 8 février 1608, par un sieur Ferrals. Le futur Louis XIII tint à remercier par écrit la première femme du roi, son père.

Plus sérieux en ses goûts que son auguste frère, Gaston d'Orléans préférait les réductions de véritables navires aux vaisseaux de métal précieux. « La passion qu'il a eue dèz son enfance pour les eaux — écrit l'auteur des *Mémoires d'un favory du duc d'Orléans* — obligea Monsieur le Colonel à luy faire bastir une petite barque qui avoit la forme d'une galère, laquelle il fit armer de petits canons de fonte. C'estoit dans ce petit vaisseau que ce jeune prince passoit une partie de ses heures inutiles, et on avoit eu soin de faire venir de vieux mariniers, avec lesquels il parloit tantost de la marine, tantost des vents, et bien souvent des pays où ils avoient été. » Mais revenons au jeune Louis XIII.



Fig. 101. — Jeux d'enfants.
Fac-similé d'une gravure de Silliman, placée comme frontispice en tête du *Kinder Spel* de Cats.

Parmi ses jouets favoris, il faut mentionner encore les petits personnages, les animaux, les vases et les sifflets en poterie, qu'il achetait aux marchands ambulants, ou que lui



Fig. 102. — Jeux d'enfants, d'après une gravure du XVIe siècle.

donnaient les personnes de son entourage, et surtout ses fameux soldats de plomb, qu'il s'amusait à faire manœuvrer. « A sept heures et demie, déjeuné, écrit le ponctuel Héroard à la date du 26 septembre 1610, il envoie quérir ses petits hommes de plomb et en dresse des escadrons sur la table percée »; et quinze jours plus tard (10 octobre) : « Il s'amuse à mettre en diverses figures de bataillons ses hommes de plomb sur la table percée; n'en peut partir. » Ce dernier détail n'est-il pas charmant? Peut-être est-ce en souvenir de ces fameux « hommes de plomb », qui avaient tant amusé son auguste père, que Louis XIV fit exécuter pour le Dauphin, son fils, une véritable « armée de vingt escadrons de cavallerie et de dix bataillons d'infanterie, qui se remuent par ressort », dit un Compte du temps. Cette petite armée ne coûta pas moins de 30,000 livres. Henry de Gissey, qui avait été chargé de son exécution, cumulait les fonctions de dessinateur du Cabinet du roi et de concierge des Tuileries. Nous relevons dans les *Comptes des bâtiments* (col. 366) : « 27 septembre 1669, 11 avril 1670 : à Henry Gessey (*sic*), pour parfait payement de 28,963 liv. 14 sols pour les petites figures de soldatz composant une armée de vingt escadrons de cavallerie et dix bataillons d'infanterie de carte, que Sa Majesté a commandé estre faite pour Monseigneur le Dauphin, 28,963 liv. 14 sols. — 14 avril 1670 : à luy, restans entre ses mains de 30,000 livres de fonds, pour le payement de lad. petite armée, pour l'instruction et le divertissement de mond. Monseigneur le Dauphin, 1,036 liv. 6 sols. »

Si le Grand Roi gratifiait généreusement son fils de



Fig. 103. — Jeux d'enfants, d'après une gravure du XVIe siècle.

petits soldats, les jouets qu'il préférait, lui, pour n'être pas à beaucoup près aussi sérieux, n'en étaient pas toutefois moins magnifiques. En parcourant les *Inventaires des meubles de la Couronne* dressés sous le règne de Louis XIV, nous voyons que ce prince possédait une foule de petits jouets en or, en vermeil et en argent émaillé, qu'on ne se serait certes pas attendu à rencontrer chez un monarque aussi grave. Nous notons, en effet, au milieu de cent objets du même genre : « Un petit ménage de poupée, composé des pièces qui ensuivent, sçavoir : un petit brazier à huit pans; une petitte corbeille à huit pans, en façon d'ozier; quatre petits flambeaux de douze pouces de hault; un roüet; cinq chaises et un fauteuil; une table à huit pans; quatre petits colimaçons; deux coquetiers; dix petits paniers en façon d'ozier de plusieurs formes, pour servir audit ménage de poupée, le tout pesant ensemble 8 marcs 5° 0 grain. — Plus neuf boutiques de la foire garnies de petites figures d'émail. — Deux petits ballets, dont les manches sont de bois bleu, garnis de filigrane d'argent. — Deux porteurs de chaize avec leur chaize. — Un vinaigrier avec sa broüette. — Un gagne-petit, aussy avec sa broüette. — Un vendeur de noir à noircir. — Un chaudronnier. — Deux autres plus petits Maures couchéz sur un lit de filigrane, l'un tenant une flutte à la bouche, et l'autre une trompette,

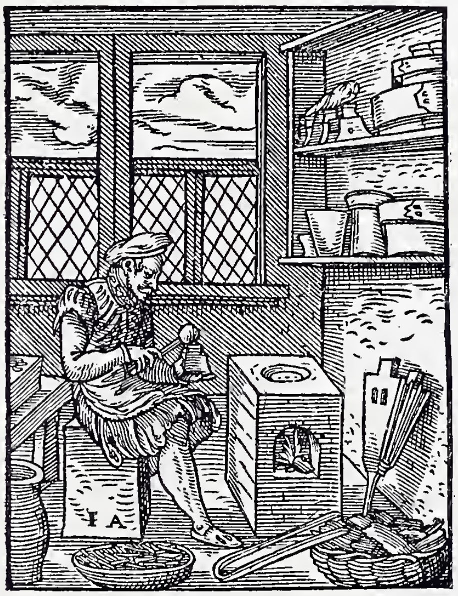


Fig. 104. — Le fondeur de jouets d'étain, d'après Jost Amman.

haults de trois pouces et demy, etc. » Ces amusantes et précieuses futilités éprouvèrent un sort cruel. Elles furent comprises dans les refontes de l'argenterie, provoquées par les catastrophes qui marquèrent la fin de ce long règne et disparurent dans le creuset de la Monnaie.

Heureusement que d'autres jouets du même genre et du même temps nous ont été conservés, plus communs, il est vrai, mais qui nous permettent de nous figurer approximativement ce que pouvaient être les menues curiosités ornant les vitrines du Grand Roi, ainsi que celles de Mme de Montespan et d'Henriette d'Angleterre. Nous voulons parler de ces petits jouets en argent, qu'on fabriqua en si grand nombre à Amsterdam, à Rotterdam, à Utrecht, à la Haye, et qui furent extrêmement à la mode en Hollande, au XVIIe et au XVIIIe siècle. On rencontre, parmi ces menus objets, tous les ustensiles de ménage, depuis le seau jusqu'à la théière, depuis le rouet jusqu'au chauffe-pieds. On y trouve des mobiliers complets, avec les lits, les chaises, les tabourets, les grilles à charbon. Les petits personnages alternent, dans ces séries curieuses, avec les meubles en miniature, et les cavaliers avec les carrosses et

les piétons. Maîtres et domestiques ont leurs portraits réduits, et les principales professions y sont représentées. Les marchandes de lait et les porteurs de tourbe y figurent



Fig. 105. — Le jeu de volant, d'après une gravure des *Emblèmes* de Cats.

en nombre considérable. Il n'est pas besoin de dire quel intérêt ces petits jouets en argent, assez rudement fabriqués, offrent pour l'observateur, et quel jour ils nous ouvrent sur les mœurs et les coutumes de ceux qui les confectionnèrent. Voilà pourquoi plusieurs musées importants n'ont pas craint d'en réunir des collections. C'est au South Kensington qu'on en trouve le plus complet assortiment.

Ces menus jouets en métal précieux devaient être également très répandus chez nous au XVII[e] siècle, car M[me] d'Aulnoy, dans son joli conte de *Finette Cendron,* cette gracieuse émule du *Petit Poucet,* n'hésite pas à écrire : « Elle les réveille et leur conte toute l'histoire ; elles se mettent à pleurer et la prient de les mener avec elle, qu'elles lui donneront leurs belles poupées, leur petit mesnage d'argent, leurs autres jouets et leurs bonbons. » (*Les Contes de fées,* t. II, p. 6.) Toutefois, ce n'étaient pas là les plus beaux jouets, ou du moins les plus recherchés qu'on eût au XVII[e] siècle. Ceux dont il est surtout question dans les auteurs bien informés sont d'une autre nature et d'une com-



Fig. 106. — Boutique de jouets au XVII[e] siècle, d'après une gravure des *Emblèmes* de Cats.

plication plus grande. Nous avons parlé, tout à l'heure, de cette réduction d'appartement offerte par M. de la Valette à la future M[me] de Longueville. La fameuse *Chambre du Sublime,* que M[me] de Thianges donna, en 1685, comme étrennes, au duc du Maine, et qui, grande comme une table et meublée comme un salon, renfermait « une quantité de petites figures de personnages connus, beaux esprits et femmes de lettres », cette *Chambre du Sublime* fit événement à la cour du Grand Roi, et ce n'était que justice. On peut, en effet, se faire, aujourd'hui encore, une idée de ce qu'était cette curieuse réduction, par deux petites maisons du même genre que l'on conserve aux musées d'Amsterdam et de la Haye, et qui nous révèlent avec une précision inouïe, et jusque dans leurs détails les plus secrets, la distribution et l'installation mobilière des habitations de nos ancêtres. Cette mode des menus intérieurs habités se continua, au reste, pendant tout le XVIII[e] siècle. En 1745, « Raux le fils, marchand de bijoux, rue du Petit-Lion », faisait annoncer dans le *Mercure* (n° de novembre) qu'il tenait à la disposition de ses clients « des petits cabinets de carton à la façon des cabinets de la Chine, renfermant des personnages d'émail, des hommes, des femmes,



Fig. 107. — La marchande de petits moulins, d'après une estampe de Poisson.

des joueurs, des musiciens ; plus de petits corps de logis de même matière, avec des appartements fort jolis où se passent des histoires véritables ». Le 27 novembre 1766, les *Annonces, affiches et avis divers* indiquaient, comme étant à vendre chez le sieur Oudinot (rue de la Vannerie, à l'*Écharpe blanche*) « un chasteau d'architecture antique, exécuté en petit, ayant 2 pieds et demi de long sur un pied et demi de large, meublé très joliment et dans le dernier goût, propre pour *orner un cabinet de curiosités ou un appartement à la campagne ;* il a 2 faces et est fait comme pour être placé entre cour et jardin ». Enfin, parmi les jouets curieux et compliqués, qui virent le jour au XVIII[e] siècle, citons encore le « jeu de chasse des Indes, pouvant se poser sur une table de 6, 8 et 9 pieds de long, avec les décorations représentant l'histoire de ce pays, et des lions, des ours blancs, des tigres, des martres et des singes. On y joue avec des fusils arqués ; la balle lâchée attaque un de ces animaux, le fait fuir au milieu de la forêt, puis revient et ouvre une petite porte qui indique un numéro marqué au-dessus. » (*Journal général de France,* 14 décembre 1780.)

Tous ces jouets, cela se comprend, ne laissaient pas, eux aussi, que d'être fort coûteux. Ils appartenaient à cette classe d'objets si dispendieux qu'on ne peut guère les abandonner entre les mains des enfants. Car, dès cette

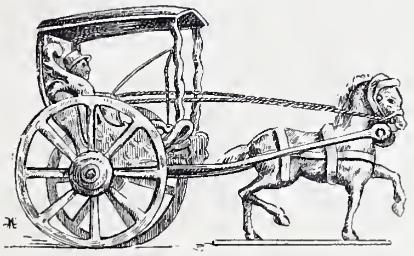


Fig. 108. — Petit carrosse, jouet en argent (XVIIIe siècle).

époque, ces jouets précieux étaient conservés en lieu sûr. Une lettre bien curieuse, écrite, en 1730, par la future Mme d'Épinay, encore fillette, et adressée à M. de Ronche-rolles, ne nous laisse aucun doute à ce sujet : « Mon oncle et ma tante, y est-il dit, nous ont fait descendre un peu avant le dîner. Ils ont donné bien des joujoux à ma cousine et une petite cave d'argent pour ses étrennes, à condition que demain elle rendra tout cela à ma tante, qui les serrera jusqu'à ce que ma cousine soit plus grande. »

Heureusement qu'à côté de ces jouets, d'un prix excessif, les bimbelotiers, toujours ingénieux, en fabriquaient aussi d'un bon marché extrême, qu'on n'était pas tenu de conserver jusqu'à ce que les enfants fussent arrivés à un âge où le cœur a d'autres préoccupations que les joujoux. De tout temps, en effet, les jouets communs ont constitué une branche importante de commerce. Les poupées en bois et en carton ; le jeu des maréchaux qui frappent alternativement l'enclume, et qui semble des plus primitifs ; ces ménages minuscules en fer-blanc ou en poterie grossière ; ces petits moulins en papier dont on aperçoit des marchands jusque dans nos premières estampes du XVIe siècle ; les grossières petites charrettes que les enfants ont tant de bonheur à tirer après eux, sont autant de jouets fort anciens, si anciens même qu'on ignore leur origine exacte. On est plus heureux avec les pantins, dont l'état civil est établi par l'avocat Barbier, dans son curieux *Journal* (voir t. IV, p. 211). « Dans le courant de l'année dernière, écrit-il en janvier 1747, on a imaginé, à Paris, des joujoux qu'on appelle des pantins, pour d'abord faire jouer les enfants, et qui ont servi ensuite à amuser tout le public. Ce sont de petites figures faites de carton, dont les membres sont séparés, c'est-à-dire taillés séparément et attachés par des fils pour pouvoir jouer et remuer. Il y a un fil derrière qui répond aux différents membres, et qui, faisant remuer les bras, les jambes et la tête de la figure, la font danser. Ces petites figures représentent un Arlequin, Scaramouche, mitron, berger et bergère, etc., et sont peintes, en conséquence, de toutes sortes de façons. Il y en a eu de peintes par de bons peintres, entre autres par M. Boucher, un des plus fameux de l'Académie, et qui se vendoient cher. Il y en avoit aussi qui étoient de figures et de postures assez lascives. Ce sont donc ces fadaises qui ont occupé et amusé tout Paris, de manière qu'on ne peut aller dans aucune maison, qu'on n'en trouve de pendus à toutes les cheminées. On en fait présent à toutes les femmes et filles, et la fureur en est au point qu'au commencement de cette année, toutes les boutiques en sont remplies pour les étrennes. Cette invention n'est pas nouvelle, elle est seulement renouvelée, comme bien d'autres choses. Et il y a vingt ans que cela étoit de même à la mode. Il y a une chanson de caractère et consacrée pour cette petite figure :

> Que Pantin seroit content
> S'il avoit l'art de vous plaire !
> Que Pantin seroit content
> S'il vous plaisoit en dansant !
> C'est un garçon complaisant,
> Gaillard et divertissant,
> Et qui pour vous satisfaire
> Se met tout en mouvement.
> Que Pantin...

Sur cet air de Pantin, chacun a fait des chansons de toute espèce. Cette sottise, ajoute Barbier, a passé de Paris dans les provinces. » Depuis lors, le pantin n'a jamais cessé d'être à la mode, et, en dépit des perfectionnements que la science et l'industrie ont apportés dans la fabrication des jouets, il a gardé ses séductions.

A l'heure actuelle, cependant, les grands magasins de jouets ressemblent à de véritables microcosmes, où l'on trouve en miniature tout ce qui se rencontre sur notre continent, quadrupèdes automates, oiseaux chanteurs, personnages grotesques, bébés qui parlent et qui crient, petits chemins de fer et grands bateaux à vapeur, maisons, écuries avec chevaux, théâtres avec acteurs et décors, pièces mécaniques de toutes sortes, ménages de toutes espèces, jardins des plantes, soldats de bois et de plomb, caissons, canons, sabres, fusils, lanternes magiques et toupies lumineuses, poupées en grande toilette, polichinelles, trompettes, tambours, etc. Dans ce nombre sans cesse croissant de ces jouets, il en est plus d'un qui rentre dans la catégorie de ces joujoux précieux, dont nous parlons plus haut et qu'il faut mettre de côté. C'est de ces coûteuses fantaisies que le rapporteur de l'Exposition de 1867 entendait parler quand il disait : « Tel jouet n'est pas destiné directement à l'enfant ; il est fait en vue de l'acheteur riche qui se trouvera dans la nécessité de faire à la mère, en se couvrant du prétexte de l'enfant, un présent d'un prix élevé. » Il est clair que ces salons, parodies de ceux du Grand Règne, qu'on nous présente peuplés de petites poupées luxueusement vêtues, et qui varient, comme prix, de 1,000 à 3,000 francs, ne sont pas à l'usage de l'enfance. Le rapporteur de 1867 se scandalisait de voir sur les épaules d'une poupée un cachemire de 300 francs. Que dirait-il aujourd'hui que certaines poupées portent de vrais diamants et des bijoux sortant de chez nos grands joailliers ?

Les philosophes, qui protestent avec raison contre cet abus, vantent, par contre, les bienfaits du jouet instructif.





Fig. 109 et 110. — Fauconnier et laitière, jouets en argent (XVIIIe siècle).

On a, en effet, inventé, en ces dernières années, des jeux de patience qui enseignent la géographie, des boîtes de construction qui apprennent à bâtir, des jeux de loto qui révèlent les grands faits de l'histoire de France, etc. Mais, par une singulière fatalité, le succès de tous les jouets spé-

cialement ingénieux ou précieux à l'excès est essentiellement éphémère, et pour connaître les amusements à succès durable, il suffit de jeter les yeux sur les curieuses gravures remontant au XVI[e] et au XVII[e] siècle que nous reproduisons ici. Notre figure 101 surtout est frappante. Œuvre de Silliman, elle a servi de frontispice à un ouvrage que le vieux poète hollandais Cats intitula *Kinder Spel*. Au centre de la composition se déroule une petite armée d'enfants battant du tambour et jouant au soldat. A droite, nous assistons à un colin-maillard des plus vifs, et à un jeu de saut de mouton des mieux organisés. D'autres sautent à la corde, montent sur des échasses, galopent sur un bâton et jouent au cheval fondu. Sur la gauche, au premier plan, des fillettes s'amusent à la poupée, au petit ménage, à la dînette. Des garçons jouent au sabot, à la toupie, au cerceau, font des bulles de savon, des culbutes, gonflent des ballons, font tourner en courant des petits moulins, jouent au cheval et enlèvent des cerfs-volants. Ce sont toujours là les amusements les plus en honneur. Faut-il ajouter qu'au temps de Silliman ces jeux étaient eux-mêmes fort anciens? Nos deux vignettes 102 et 103, publiées aux environs de 1560 par la veuve Leclerc, établie *A la Salamandre royale,* l'attestent. Bien mieux, Olivier de la Haye, dans son poème de la *Grande peste de 1348,* en défend un certain nombre.



Fig. 111.
Fillette jouant avec sa poupée, d'après les *Jeux d'enfance* de Coypel.

Dont s'ensuit que c'est chose sote
Que jouer lors à la pelote
Courre, lutier, jeter la pierre.

L'auteur des *Mémoires* du maréchal de Boucicaut nous apprend, en outre, que, dès son plus jeune âge, son héros jouait au soldat avec une passion peu commune. « Ses jeux enfantelins, écrit-il, estoyent communément de choses qui peuvent signifier faicts de chevalerie... Il assembloit les enfans de son aage, puis alloit prendre et saisir certaine place, comme une petite montaignete, ou aultre part, et avec luy Geoffroy, son frère, qui, en son parfaict aage, a esté et est chevalier de très grand emprise..., et aussi Mauvinet, leur frère de mère, qui moult vaillant chevalier a esté en son vivant. Iceux estoyent avec luy, à garder le pas, ou le lieu contre les autres petits enfans, à qui de sa puissance chalengioient la place, et autre-fois... aux enfans faisoit bacinets de leurs chapperons, et en guise de routes de gens d'armes, chevauchant les bastons et armez d'escorces de buches, les menoit gaingner quelques places les uns contre les autres. A tous tels jeux volontiers jouoit, ou aux barres ou au jeu, que l'on dict le croq madame, ou à saillir, ou à jetter le dard, la pierre, etc. » Enfin, nous lisons dans les *Mémoires de Robert de la Marck, seigneur de Fleuranges,* que ce jeune seigneur jouait à la boule avec le duc d'Angoulême (plus tard François I[er]) et le futur connétable de Montmorency, et à l'*escaigne* « qui est un jeu venu d'Italie, et se joue avec une balle pleine de vent qui est assez grosse, et l'escaigne qu'on tient dans la main est faicte le devant en manière d'une petite escabelle ». Remarquons encore que Silliman n'est pas complet. Il a omis, dans son tableau, le volant et le bilboquet. Le volant cependant était connu déjà. Notre figure 105, empruntée au *Spiegel van den ouden et nieuwen tydt* (Miroir de l'ancien et du nouveau temps), du poète Cats, le prouve, et le bilboquet fut, sous le règne de Henri III, en grand honneur à la Cour de France. Les jouets ont, à maintes reprises, tenté les collectionneurs, et ces réunions auraient été sans doute encore plus nombreuses, si ces objets, impitoyablement détruits par les enfants, n'étaient à cause de cela devenus extrêmement rares. La collection la plus importante de jouets qui ait été groupée de nos jours appartenait à M[me] Gandouin. Elle a été récemment livrée aux enchères.

Joujou, *s. m.* — Terme enfantin. (Voir Jouet.)

Joukoir, *s. m.* — Terme picard. Perchoir. (Voir Juc.)

Jour, *s. m.* — En architecture, on donne ce nom à toutes les ouvertures par où la lumière pénètre à l'intérieur, de quelque nature et étendue qu'elles soient. Suivant la position de ces ouvertures, le *jour* prend un nom différent. Ainsi, on appelle *jour d'aplomb,* la lumière qui tombe d'en haut par un plafond vitré ; *jour droit,* celle qui entre par une fenêtre percée à hauteur d'appui ; *jour d'en haut,* celle qui descend par une lucarne ou par un soupirail ; *faux jour,* celle qui n'arrive pas directement, mais seulement après avoir traversé une autre pièce ; enfin, on appelle *jour de souffrance,* toute ouverture qui n'est pas de droit, mais simplement tolérée.

Les sculpteurs et les ciseleurs donnent ce nom aux découpures qui agrémentent leurs ouvrages. On dit d'un panneau de bois, d'une pièce d'orfèvrerie, d'un morceau de céramique qu'ils sont « repercés à jour », d'où les mots Ajour et Ajourés dont il a été parlé plus haut. De même pour les brodeurs. « Un emmenblement de damas de Gennes rouge cramoisi, garny d'un passement d'or et



Fig. 112. — Figure de pantin non découpée (XVIII[e] siècle).

d'argent persé à jour... » (*Invent. du mobilier de la Couronne,* 1673.)

Les charpentiers et les couvreurs nomment également jours les interstices qui, entre deux pièces de bois ou dans une toiture, livrent passage à l'air, et les peintres donnent

ce nom à la façon dont sont éclairés leurs tableaux. Autrefois, on employait encore ce mot pour signifier ce que nous appelons aujourd'hui les lumières, et l'on a continué de dire qu'un tableau est dans son jour ou à contre-jour, pour indiquer que la lumière extérieure reçue par lui le frappe dans le même sens ou dans un sens contraire à celle indiquée par le peintre.

Journal, *s. m.* — « Les mesnagers observent d'avoir un iournal, sur lequel ils escrivent ce qu'ils ont délibéré d'exécuter pour le bien de leur famille : ce qu'ils ont acheté, ce qu'ils ont receu de leurs rentes ou de leurs négoces et



Fig. 113. — Toile imprimée en garance à la planche plate. Fabrication d'Oberkampf. Musée industriel de Rouen.

ce qu'ils ont donné ou presté à intérest. » Cette définition, que nous empruntons à la *Science du monde* de Cardan (4ᵉ édit.; Paris, 1661, p. 140), est à la fois trop complète et trop claire, pour que nous ayons rien à y ajouter. Nous nous bornerons à faire remarquer que l'usage de ce genre de livres est singulièrement ancien, puisque nous relevons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) la présence d' « ung journal, qui a les aiz de brodeure à perles, où d'un costé est une Pitié, et d'autre, ung demy ymage de Nostre-Dame, à deux fermoers d'or ». On voit, par sa toilette soignée, de quel prix était ce genre de livres aux yeux du prince que Christine de Pisan appelle « le sage roi Charles ».

Journal est aussi un livre à l'usage journalier des ecclésiastiques. C'est un journal de ce genre que désigne l'*Inventaire de la Sainte-Chapelle,* dressé en 1363. « *Unum jornale parvum et pulcrum cum suo repositorio quod nunc defficit.* — Un petit journal très bel atout un estuy, lequel deffaut à présent. »

Journet, *s. m.* — Nom donné parfois au Journal ecclésiastique. (Voir l'article précédent.) On trouve ce mot notamment dans un *Inventaire de la Sainte-Chapelle,* dressé en 1340. (Voir D. Carpentier, sous *Jornale.*) Dans un *Inventaire de la chambre des comptes ecclésiastiques* (1371), on lit également : « *Item,* un journet en petit volume. »

Jouy (toiles de). — On a longtemps désigné sous ce nom les toiles de coton ou indiennes imprimées par le célèbre Oberkampf, et par analogie, celles qui étaient fabriquées à leur imitation. On sait qu'Oberkampf, Bavarois d'origine, vint s'établir en France en 1758. Agé seulement de dix-neuf ans, il obtint, l'année suivante, un *Édit royal,* qui lui permit de créer une usine de toiles de coton imprimées. C'est à Jouy, dans la vallée de la Bièvre, qu'Oberkampf monta son usine, dont les commencements furent singulièrement difficiles. Notre jeune industriel, qui possédait pour tout capital une somme de 600 francs, loua une masure abandonnée et s'y livra à ses premiers essais. Jusqu'alors, on s'était borné à imprimer le trait en noir sur les étoffes, et à rehausser à la main et au pinceau ce trait en couleur, opération longue, coûteuse et difficile. Oberkampf construisit des presses qui lui permirent d'imprimer, soit à la planche, soit au rouleau, en toutes couleurs. A la fois constructeur, dessinateur, graveur et teinturier, il exécuta lui-même quelques pièces de dessins variés ; il les vint vendre à Paris, et son succès fut si grand, que bientôt il put réunir autour de lui un certain nombre d'ouvriers qu'il dressa, et avec eux fabriquer, régulièrement et en grand, des toiles imprimées, dont la vogue

s'affirma par de nombreuses commandes. Mais au moment où la réussite justifiait ses espérances et récompensait ses efforts, l'intrigue et la mauvaise foi faillirent amener sa ruine.

Nous avons vu, au mot INDIENNE, que le gouvernement, harcelé par les manufacturiers français, avait interdit, sous les peines les plus sévères, l'entrée en France et même l'emploi des tissus de coton imprimés. Forts des *Édits* de 1709 et de 1717, renouvelés et confirmés par celui de 1730, les fabricants français essayèrent de faire assi-



Fig. 114. — Toile imprimée, d'après un dessin de Prud'hon. Fabrication d'Oberkampf (commencement du XIXe siècle).

miler les produits de Jouy aux tissus prohibés et prétendirent que l'emploi de l'impression, pour la décoration des tissus, devait fatalement amener la ruine de leur industrie. La persévérance d'Oberkampf et le goût que le public montra pour ses belles indiennes triomphèrent de tous les obstacles. Non seulement son établissement ne fut pas fermé, mais des *Lettres patentes*, données le 9 juin 1783 et registrées au Parlement le 3 février suivant en faveur des sieurs Oberkampf et Sarrazin de Maraise, entrepreneurs et propriétaires de la manufacture de toiles peintes établie à Jouy (sur la rivière des Gobelins), décident que : « Les toiles de ladite manufacture seront exemptes des visites, plombs et marques prescrites par les règlemens, et pourront, avec la seule empreinte imprimée sur chaque chef, circuler librement dans tout le royaume et être exportées à l'étranger. » « Ce qui devient pour le public, ajoute la feuille à qui nous empruntons ce texte, une nouvelle assurance de la solidité du teint et des couleurs employées dans cette manufacture depuis vingt-cinq ans qu'elle existe. » (*Ann., affiches et avis divers,* 12 mars 1784.) Bien mieux, en 1787, Louis XVI vint à Jouy, visita la fabrique, qui fut érigée en Manufacture royale, et l'industrie nationale comprit enfin l'immense source de richesses qu'Oberkampf avait créée sur notre sol. Jusque-là nous avions été les tributaires secrets de l'étranger. Les indiennes et toiles peintes fabriquées en Hollande, à Hambourg, en Angleterre, à Genève, étaient introduites furtivement en France. Dès lors, ce fut la France qui exporta par millions ses indiennes, et près de 300 manufactures, occupant 20,000 ouvriers, fonctionnèrent sur toute l'étendue de notre territoire.

Les « toiles de Jouy », en effet, devinrent extrêmement à la mode. Non seulement les artistes, les commerçants et les bourgeois les apprécièrent, mais on les rencontra chez les gens du monde et jusque chez les élégantes les plus raffinées. Une fois par hasard, l'engouement du public, justifié par l'intelligence et l'habileté du producteur, se trouva d'accord avec les intérêts de l'industrie nationale, et la faveur des gens de goût n'attendit même pas pour se manifester que le roi eût indiqué aux acheteurs le chemin de la manufacture d'Oberkampf. Dès 1778, les mobiliers les plus distingués admettaient la toile de Jouy à l'honneur de lutter, comme éclat et comme vogue, avec les tissus les plus recherchés et les plus renommés. En 1782 (30 juillet), à la *Vente des meubles et effets, après le décès de M. Parseval,* fermier général, qui demeurait rue Sainte-Anne, nous relevons « un meuble de salon d'été en toile de Jouy ». L'année suivante, à la *Vente du sieur Larsonnier, rue Saint-Victor* (Paris, 2 avril 1783), figurent des « lits de toile de Jouy ». L'*Inventaire de Jean-Baptiste Pigalle, sculpteur du roi* (1785), nous signale dans son boudoir « un canapé, quatre petits fauteuils et deux chaises [couverts] de toile de Jouy ». Dans l'*Inventaire de Mlle Guimard* (1786), dressé lorsque cette artiste mit en loterie son fameux hôtel, nous remarquons, dans la chambre à coucher, « 4 chaises, couvertes en toile de Jouy ». Enfin, il n'est pas jusqu'au mobilier de la Couronne qui n'ait employé ces toiles recherchées. Comment s'étonner, après cela, qu'en Allemagne et en Angleterre les produits d'Oberkampf aient joui d'une faveur presque égale à celle qu'ils rencontraient chez nous ?

En 1787, Louis XVI avait offert à ce fabricant de génie des lettres de noblesse. En 1790, le Conseil général de la Seine décida de lui élever une statue. Oberkampf refusa la statue comme il avait refusé les lettres de noblesse. A l'Exposition de l'industrie, en 1806, on lui décerna la grande médaille d'or. A ce moment, sa fabrication atteignait son plus haut point de prospérité. En 1815, les alliés, jaloux de tant de gloire, et les Anglais, furieux de la concurrence que leur faisait cet établissement modèle, détruisirent la manufacture de Jouy. La population industrielle qui travaillait là, réduite à la misère, fut obligée d'aller mendier son pain, et Oberkampf, ruiné, ne se sentant pas, à soixante-dix-sept ans, le courage de recommencer une lutte au-dessus de ses forces, mourut du chagrin que lui causa ce désastre immérité.

Toutefois les tentatives d'Oberkampf furent d'une grande utilité pour notre pays, et l'on a pu voir, aux articles IMPRESSION et INDIENNE, quel succès couronna les efforts de ses continuateurs.

Joyau, *s. m.* — Objet de prix en métal précieux, enrichi le plus souvent de pierreries. (Voir JOUEL.)

Joyelet, *s. m.* — Diminutif de Joyau. (Voir Jouel.) L'*Inventaire de la Bastille Saint-Antoine,* dressé en 1418, mentionne : « Un petit joyellet d'or, pendant à un petit laz de fil d'or, auquel a une image de sainte Agnès, garny de XXIIII menues perles et esmaillé dessus et dessoubz. »

Juc, *s. m.;* **Juchoir**, *s. m.;* **Jucheoir**, *s. m.;* **Joukoir**, *s. m.* — Assemblage de petites perches sur lesquelles les poules se juchent la nuit. La forme juc est ancienne ; on la trouve seulement jusqu'au XVIe siècle. Olivier de Serres emploie déjà jucheoir. En Picardie, on a longtemps prononcé et écrit joukoir.

Judas, *s. m.* — Petite ouverture pratiquée dans un plancher, dans une cloison ou dans une porte, pour voir ce qui se passe dans une pièce située au-dessous ou contiguë, sans être vu soi-même. Quand ils sont pratiqués dans les portes, les judas prennent parfois le nom de guichets.

Juel, *s. m.* — Joyau, objet en métal précieux généralement enrichi de pierreries. (Voir Jouel.)

Jumeau, *adj.* — On donne le nom de lits jumeaux à deux lits de même taille et de pareille garniture, disposés parallèlement dans une alcôve ou dans l'arrière-partie d'une chambre. L'usage des lits jumeaux est généralement adopté par les époux qui, pour des raisons spéciales, sont obligés de faire lit à part, et qui cependant ne veulent pas coucher dans des chambres séparées. Cette question de la séparation des époux est fort ancienne, et par suite la question des lits jumeaux. Eustache Deschamps l'a traitée avec sa compétence et avec son humour habituels, dans une de ces charmantes ballades qu'on relit toujours avec plaisir :

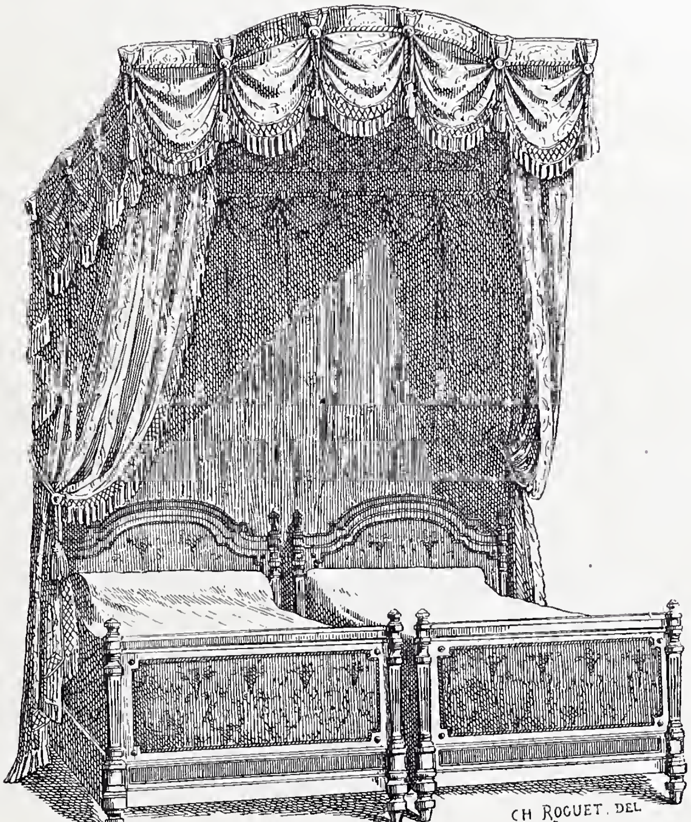


Fig. 115. — Lits jumeaux (XIXe siècle).

> Ce n'est pas toujours saine vie
> De omme et femme en un lit couchier;
> La coustume de Lombardie
> Est mieulx, ce me semble, à priser;
> Car combien qu'omme ait femme cher
> Chacun a son lit, c'est l'usaige,
> En une chambre, et gist tout seulx.
> Dont je prise bien tel mesnaige :
> Plus aise couche un seul que deux.
>
> Car deux ensemble la nuitie
> Est soufrir froidure et dangier;
> L'un sue, l'autre tousse ou crie;
> L'un veult dormir, l'autre veillier;
> L'un veult sa robe entourtillier
> Pour le froit; l'autre contregaige
> Et tire à soy; lors vient buirraige
> De mauvais vent qui fiert entre eulx,
> Reume, toux et pueur sauvaige;
> Plus aise couche un seul que deux.
>
> Et s'on veult avoir sa partie
> Il ne la fault fors que huchier,
> Ou aler où elle est couchié,
> Faire avec lui ce qu'omme a cher;
> Ce fait, s'en retourner arrier
> En son lit. Ains font li saige;
> Couchier seul est grant avantaige
> De bien dormir; je suis de ceulx
> Qui le veult faire, et du linaige;
> Plus aise couche un seul que deux.

Toutefois, ce n'est qu'au XVIIIe siècle que l'on voit les lits jumeaux apparaître d'une façon normale dans les habitations. Jusque-là, les maris avaient régulièrement couché avec leurs femmes ou dans des chambres séparées. Les lits, du reste, au Moyen Age ou à l'époque de la Renaissance, étaient assez vastes pour qu'on y pût tenir plusieurs sans inconvénient. C'était même une attention généralement adoptée à l'égard des personnes qu'on prétendait honorer que de les faire coucher avec soi. En ce temps de sécurité fort précaire, il semblait qu'on voulût rassurer ainsi ceux à qui on offrait l'hospitalité. Racontant l'entrée de Jeanne Darc à Orléans, l'auteur anonyme des *Mémoires de la Pucelle* écrit (p. 111) qu'elle « s'alla coucher dans la chambre qui lui avoist esté ordennée; et avec elle estoyent la femme et la fille du trésorier, laquelle fille coucha la nuict avec ladicte Ieanne ». Saint-Gelais nous apprend (dans son *Histoire de Louis XII,* p. 69) que Charles VIII, vainqueur du duc d'Orléans, le recueillit au Plessis-lez-Tours « et le feit coucher avec lui ». Nous lisons enfin dans les *Mémoires de F. de la Noue* (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XLVII, p. 155) qu'après la bataille de Moncontour, le duc de Guise força, par courtoisie, le prince de Condé, son prisonnier, à partager son lit. « Ainsi, ajoute-t-il, ces deux grands princes qui estoient comme ennemis capitaux se voyoient en un mesme liet, l'un triomphant et l'autre captif, prenans leur repos ensemble. »

Les premiers lits jumeaux que nous ayons rencontrés figurent dans l'*Apposition des scellés chez Hyacinthe Rigaud, peintre du roi* (Paris, 1743). On y voit : « Deux couchettes de lits jumeaux à bas pilliers avec leur garniture. » L'*Inventaire de Me N.-A. de Ségur* (Bordeaux, 1755) décrit également : « Deux lits jumeaux à la duchesse..., de damas ruby, garny de crépine molé et millerel, etc. Estimés 500 livres. » Les *Annonces, affiches et avis divers* du 17 janvier 1765 mentionnent la « Vente de 2 lits jumeaux de 2 pieds de large, à baldaquins de siamoise ». Dans le même recueil (3 juin 1765) figurent « deux lits

jumeaux, à colonnes de damas des Indes, de dessein nouveau à grandes rayures... » En voici deux autres, qui appartiennent à l'*Inventaire du château de Bienassis* (1766) : « Deux lits jumeaux de différentes étoffes, ouvragés de rubans et découpures baroeques grandes et petites raies, etc., 820 livres. » L'*Inventaire du marquis de Chabrignac* (1781) porte la mention suivante : « Lits jumeaux et tenture de moire bleue blanche » ; et les *Annonces, affiches et avis divers* du 28 juillet 1782 nous apprennent que le sieur Chaillou, « clincailler », vendait des « lits jumeaux de fer poli à colonne venant de l'étranger ». Enfin, nous relevons dans la *Vente de feu Mme Gouyn* (21 septembre 1785) la description de deux « lits jumeaux sous une seule housse de damas vert et de tapisserie ». Divisés la nuit, les deux lits se rassemblaient le jour pour ne former qu'une seule couche de parade. Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, montrent qu'à cette époque les lits jumeaux étaient d'un courant usage.

La question des lits jumeaux, si spirituellement traitée au XVe siècle par Eustache Deschamps, a été reprise de nos jours d'une façon magistrale par un de nos plus illustres romanciers. Balzac condamne, de la façon la plus absolue, l'usage des lits jumeaux pour les jeunes mariés. Par contre, il le trouve excellent pour les époux d'un certain âge. « Autant la méthode des *lits jumeaux,* écrit-il, est pernicieuse aux jeunes époux, autant elle est salutaire et convenable pour ceux qui atteignent la vingtième année de leur mariage. Le mari et la femme font alors bien plus commodément les duos que nécessitent leurs catarrhes respectifs. Ce sera quelquefois à la plainte que leur *arrachent,* soit un rhumatisme, soit une goutte opiniâtre, ou même à la demande d'une prise de tabac, qu'ils pourront devoir les laborieux bienfaits d'une nuit animée par un reflet de leurs premières amours, si toutefois la toux n'est pas inexorable. » (*Physiologie du mariage,* p. 178.) Enfin, pour être complet, citons encore une amusante chanson de Ph. de la Madelaine, publiée dans le *Caveau moderne* (année 1809, p. 170), où cette question délicate des lits jumeaux est également traitée, mais à un tout autre point de vue.

LES CINQ PREMIERS MOIS DE MARIAGE

Trait historique.

DIALOGUE ENTRE LE MAÎTRE ET SON VALET DE CHAMBRE

Air : *Contre les chagrins de la vie,* ou n° 4.

PREMIER MOIS

LE VALET DE CHAMBRE.

Mettrai-je deux lits chez Madame ?

LE MAÎTRE.

Non, non ; Frontin, un seul suffit :
Nous n'avons qu'un cœur et qu'une âme,
Et nous n'aurons jamais qu'un lit (*bis*).
Tels, mêlant leurs eaux dans la plaine,
Deux ruisseaux n'ont qu'un cours.
Le jour, maint importun nous gêne ;
Que la nuit soit toute aux amours (*bis*).

SECOND MOIS

LE VALET DE CHAMBRE.

On dit que Monsieur me demande.

LE MAÎTRE.

Oui, Frontin ; et voici pourquoi :
L'alcôve de ma femme est grande,
Fais-y placer un lit pour moi (*bis*) :
La peur de l'éveiller m'alarme
Quand je partage son coucher :
Le plaisir même a plus de charme
Lorsqu'il faut un peu le chercher (*bis*).

TROISIÈME MOIS

LE MAÎTRE.

Il fait chaud ; l'alcôve est étroite.

LE VALET DE CHAMBRE.

Hé bien, Monsieur ?

LE MAÎTRE.

Choisis l'instant
Et mets d'une manière adroite
Mon lit dans mon appartement.
. . . .

Jumelle, *s. f.* — Les serruriers et les charpentiers désignent sous ce nom deux pièces de bois ou de métal, égales et parfaitement semblables, qui entrent dans la composition de la plupart des machines et outils. Ainsi les jumelles d'un étau sont les deux pièces de fer égales, qui composent cet étau et serrent l'ouvrage. Les jumelles d'un tour sont les deux pièces de bois horizontales et parallèles, qui servent à soutenir les poupées et dans lesquelles on les fait avancer ou reculer. Employé au singulier, ce mot désigne encore une pièce de bois dont on double ou réconforte une autre pièce de même longueur.

Jumelles. — On appelle de ce nom, au pluriel, une double lorgnette dont on se sert surtout au théâtre.

Jumelé, *adj.* — Terme de construction. On dit de deux pièces de bois qui sont ajustées longitudinalement l'une contre l'autre qu'elles sont jumelées.

Jupe, *s. f.* — Terme de tapissier. Nom donné à la partie tombante de certaine housse. « Quatre petites chières de noyer garnies de jupes de velours vert. » (*Invent. de François Constans ;* Marseille, 1624.) On dit aussi « la jupe d'un gland » pour désigner la frange qui entoure ce gland.

Jurande, *s. f.* — Charge ou office de juré. « Cette charge, écrit Savary des Bruslons, se donne par élection dans les Corps et Communautés des Marchands ou des Arts et Métiers de la ville de Paris. Ce sont ordinairement les plus anciens qui sont nommés à la pluralité des voix en présence du procureur du Roi au Châtelet. » La jurande conférait à ceux qui l'exerçaient le droit d'indiquer les jours, heures et lieux des réunions des Communautés, de présider à ces réunions, de recueillir les voix, de dresser les délibérations, de recevoir les apprentis, d'assister à la confection de leurs chefs-d'œuvre, de visiter les boutiques, ateliers et magasins, de saisir les marchandises défendues et les ouvrages entachés de malfaçon, d'administrer les deniers de la Communauté, de veiller à l'observation des statuts, règlements, etc. Les jurandes et les maîtrises furent abolies par la Révolution.

Juré, *s. m.* — C'est le titre qu'on donnait aux marchands ou artisans chargés de l'administration et des intérêts des anciennes Communautés industrielles ou marchandes. Le nombre des jurés n'était ordinairement que de quatre pour chaque corps. Certaines Communautés parisiennes, cependant, en comptaient jusqu'à cinq et d'autres six. L'élection des jurés se faisait tous les ans pour les deux plus anciens d'entre eux. Ceux qui sortaient de charge devaient, quinze jours après l'expiration de leur mandat, rendre compte de leur jurande. Dans les Communautés où les femmes dominaient, comme chez les maîtresses lingères, par exemple, il y avait des Maîtresses-Jurées.

Les principaux *Édits* réglant l'établissement des jurés étaient ceux de 1581, 1588 et 1597. En mars 1691, Louis XIV supprima les maîtres et gardes, syndics et jurés d'élection, et créa en leur place, dans toutes les Communautés marchandes et dans tous les corps d'artisans du royaume, des maîtres et gardes, syndics et jurés

en titre d'office. « L'édit, écrit Savary, attribuoit à ces nouveaux officiers les mêmes immunités, honneurs et privilèges dont avoient joui les anciens, mais avec augmentation de droits et d'émolumens. » Cependant peu de ces offices nouveaux furent remplis. Les corporations comprirent combien il leur serait préjudiciable de se voir privées de la liberté d'élire elles-mêmes ceux qui les gouvernaient. La plupart préférèrent payer collectivement la taxe réglée par l'arrêt du Conseil de 1691 et continuer à jouir d'un privilège qui leur était si précieux. Beaucoup de corporations provinciales suivirent l'exemple de la capitale, et le nombre des Communautés qui subirent cet amoindrissement de prérogatives demeura très restreint.

Juré du marteau, Juré du cuir tanné. — On donnait, au XVIIe siècle, ce nom, dans les trois Communautés d'artisans qui travaillaient le cuir dans la Ville, faubourgs et vicomté de Paris, aux gardiens du marteau avec lequel on marquait les cuirs forains apportés à la halle au cuir. Les jurés du marteau avaient aussi la charge d'apposer la marque sur les cuirs étrangers à leur entrée dans la ville.

Juste, *s. f.;* **Giuste**, *s. f.;* **Justet**, *s. m.;* **Justelette**, *s. m.* — Vases de forme et de capacité variables, dans lesquels on servait le vin. On rencontre fréquemment des justes dans les inventaires du XIVe, du XVe et du XVIe siècle; il y en a de grandes et de petites, de rondes et de carrées, de très riches et de fort ordinaires. Ajoutons qu'elles étaient relativement très abondantes, puisque, dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi* (1352), on voit qu'en une seule année on refit les charnières de 52 justes; et l'on en compte jusqu'à 18 en or, 35 en argent doré et 16 en argent blanc dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) — soit en tout 69 de ces vases.

Pour bien faire comprendre de quelle richesse d'ornementation les justes étaient susceptibles, nous allons copier un certain nombre d'articles, empruntés à quelques inventaires célèbres, avec l'indication des poids de ces divers récipients. On pourra se rendre compte, par la différence qu'on relève entre ces poids, de la variété des tailles. Voici d'abord, dans l'*Inventaire de Louis Ier, duc d'Anjou* (1360): « Une juste d'argent, blanche, dont le pié est à souages dorez, et les bors du couvercle et du pot semblables, et dessus ledit couvercle a un esmail d'azur, ouquel a un lyon séant et l'anse est par dehors doré et cizelé. Et poise VII marcs IIII onces XII den. » En voici deux autres, sensiblement plus vastes. « Deux grans justes d'argent blanc pesant XVIIJ marcs IIJ onces et demyes, prisié C frans. » (*Compte de l'exécution du testament de Jehanne d'Évreux,* 1372.) Celles qui suivent, bien qu'en or, pèsent encore davantage et, par conséquent, semblent avoir été plus grandes: « Douze justes d'or rondes, et en chascune ung esmail rond des armes de France; et poisent six vings-sept marcs six onces et cinq estellins d'or. — *Item,* six bien grans justes d'or, toutes plaines à ung esmail ront de France au couvescle; pesans six vings-huit marcs d'or. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Enfin, nous notons dans l'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol* (1418) les articles suivants qui sont à retenir: « *Item,* du nombre de cinq grans justes d'argent blanc, autreffois dorées, lesquelles par le précédent inventoire pesoient XXIX marcs IIII onces. En a esté trouvé deux, ou couvescle desquelles a un ront aux armes de France, pesans ensemble XX marcs VII onces. — Et ou lieu de l'autre juste, en a esté refaicte une autre mendre, ou couvescle de laquelle a un ront esmaillé de France, pesant VIII marcs I once. » On voit, par ces divers exemples, que rien n'était moins fixe que la capacité de ces sortes de vases, et en outre qu'ils étaient d'une richesse rare, car les justes d'or ne sont pas spéciales aux *Inventaires* de Charles V, de Charles VI ou du duc d'Anjou. On en remarque pareillement dans l'*Inventaire du duc de Normandie* (1363), et l'on en voit figurer dans nombre d'autres documents, soit antérieurs, soit de la même époque. Dans la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoît, par exemple, il est question de justes d'or:

> Je vos aport un petit trésor,
> Une mult riche juste d'or
> Requiz a esmerez ez fins,
> Qui assez vault mars d'esterlins.

Une pareille richesse, au surplus, n'est pas pour nous surprendre. C'était, en effet, avec des justes que, en ces temps reculés, les officiers faisaient le service de la table impériale; et c'est dans ces vases que le vin était présenté à l'empereur ou au roi. Charlemagne (dans la *Chronique rimée de Philippe Mouskes,* t. Ier, p. 220), passant la revue de sa Cour et parlant du personnel de son échansonnerie, dit:

> Cil autre jovene danzellon,
> Ki n'ont ne barbe ne grenon,
> Ki tienent ces hanas d'argent
> Dont ils servent moi et ma gent,
> Et ces coupes ki sont d'or fin,
> Et ces justes plainnes de vin,
> Et de claré u de piument
> Sont gentil home voirement.

Si la juste fut de grandeur variable et si, au nord de la France, elle était généralement de capacité considérable — car un vase de métal qui pèse de 3 à 5 kilogrammes est forcément de taille importante — il faut croire que l'on en faisait aussi de petites, puisque nous voyons, dans le *Roman du Rou,* un jeune damoiseau en cacher une sous son manteau, ce qu'il n'aurait pu faire, si la pièce eût été de vaste dimension. Ce larcin s'explique par ce fait que cette dernière juste était d'or, ce qui vient à l'appui de la constatation, que nous faisions à l'instant, de la richesse de certains vases de ce genre.

> Es vos ileuc un dameisel
> Une juste sous sa mantel,
> . . . .
> Sa juste esteit moult bone e chière,
> N'iert mie a achater legière
> Tute esteit d'or noblement faite.
> Cil ki la tuit, l'a avant traite,
> A présent au duc la tendi.

Mais c'est surtout dans le Midi qu'on rencontre des justes de toutes grandeurs. Ainsi, dans l'*Inventaire de Pierre David, premier chanoine de l'église abbatiale de Saint-Sernin* (Toulouse, 1548), nous remarquons: « Une juste de troys cartz — Autre de demy-pegua — Autre de demy cart — Deux justes longues de demy-pegua — Autre juste de troys uchaux — Autre d'ung uchau. » Dans le *Testament de D^lle^ Barthelemie de Bonailh, veuve de Guillaume Triffany* (Toulouse, 1565), nous notons également « l'offrande d'ung grand pain de maison, et de une juste de troys cartz de vin blanc ». Dans l'*Inventaire d'Arnaud Maynieu, écuyer* (Toulouse, 1617), il est aussi question d'une « juste de demy-pega ». On voit, grâce à ces divers exemples, que la gamme parcourue par la taille des justes était aussi fournie que variée; cependant, ces sortes de vases comportaient encore des diminutifs, car D. Carpentier relève dans une *Lettre de rémission,* datée de 1404, la mention suivante: « Un vaissell, appellé justelette, qui estoit d'étain, à quoy l'en boit cervoise. » (*Glossarium*

novum, t. II, col. 964.) Et nous-même, nous avons noté, en parcourant l'*Inventaire de l'hôpital Notre-Dame du Puy* (Toulouse, 1473), « dus justetz eayrats de ung quart caseun ».

Ces citations, ne eraignons pas d'insister sur ee point, prouvent d'une façon irréfutable que la juste n'était pas et ne pouvait pas être « un vasc ou flaeon de table d'une grandeur invariable quant à la capacité », comme l'affirment M. Léon de Laborde dans son *Glossaire* (p. 352) et M. Jules Labarte dans l'*Inventaire du mobilier de Charles V* (p. 65). Cette capacité, au contraire, était des moins stables. Ce qui a pu, toutefois, donner à penser que la juste était d'une contenanee régulière, e'est qu'on l'indique comme mesure de liquide. Le *Règlement de la solde du connétable d'Eu,* pour les guerres de 1337-1340, nous apprend que les sergents de service recevaient « à matin une platelée de souppes, une pièee de char et une juste de vin ». Il est vrai que l'on dit de nos jours une bouteille de vin, un verre de bière, sans que la eontenance de la bouteille ou du verre soit fixée d'une façon invariable.

Quant à la forme de la juste, nous l'avons dit en commençant, elle n'avait rien non plus de très régulier. Le certain, c'est qu'elle était généralement à couverele, puisque Étienne de la Fontaine fit refaire 52 eharnières d'un coup, et qu'on a bien soin d'indiquer, dans les inventaires, quand le eouverele manque ; exemple : « IIIj grands justes d'argent blanc qui sont pareilles, dont l'une est sans couvesele. » (*Invent. du duc de Normandie,* 1363.) La juste possédait aussi une anse, puisque nous lisons dans les *Comptes de l'argenterie de Charles VI* (1410) : « Pour avoir réappareillé et mis à point une juste d'argent doré — refait de nuef les charnières, ressoudé l'anee d'icelle, et le cliquet du eouvercle... » En possédait-elle deux ? Le fait ne semble pas probable, et son aspect, si nous en eroyons une *Lettre de rémission* datée de 1457, devait se rapprocher de eelui du pichet de nos jours. « Trois pichiers ou justes d'argent. » Mais cet aspect, non plus, n'était rien moins que très régulier, puisque nous avons déjà relevé des « justes longues », ee qui indiquait qu'il y en avait de ventrues et des « justes rondes », ce qui donne à penser qu'il y en avait d'octogones et même de carrées, eomme l'atteste, au surplus, le passage suivant de l'*Inventaire de l'hôpital Notre-Dame du Puy* déjà cité : « *Item,* en la cambra del hospitalier una justa de ung pega *cayrada* tala quala. — *Item,* una autra justa *cayrada* de metz pega. — *Item,* una autres justa de stamen (étain), *rodonda* tal qual. »

Après cela, il faudrait, semble-t-il, une certaine témérité pour oser assigner une eontenanee fixe et une forme définitive à un vase qui semble n'avoir rien eu de tout cela, dont l'aspeet, en outre, nous est tout à fait inconnu, et dont le nom, à partir du XVIIe sièele, a disparu non seulement des usages eourants, mais même de notre langue.

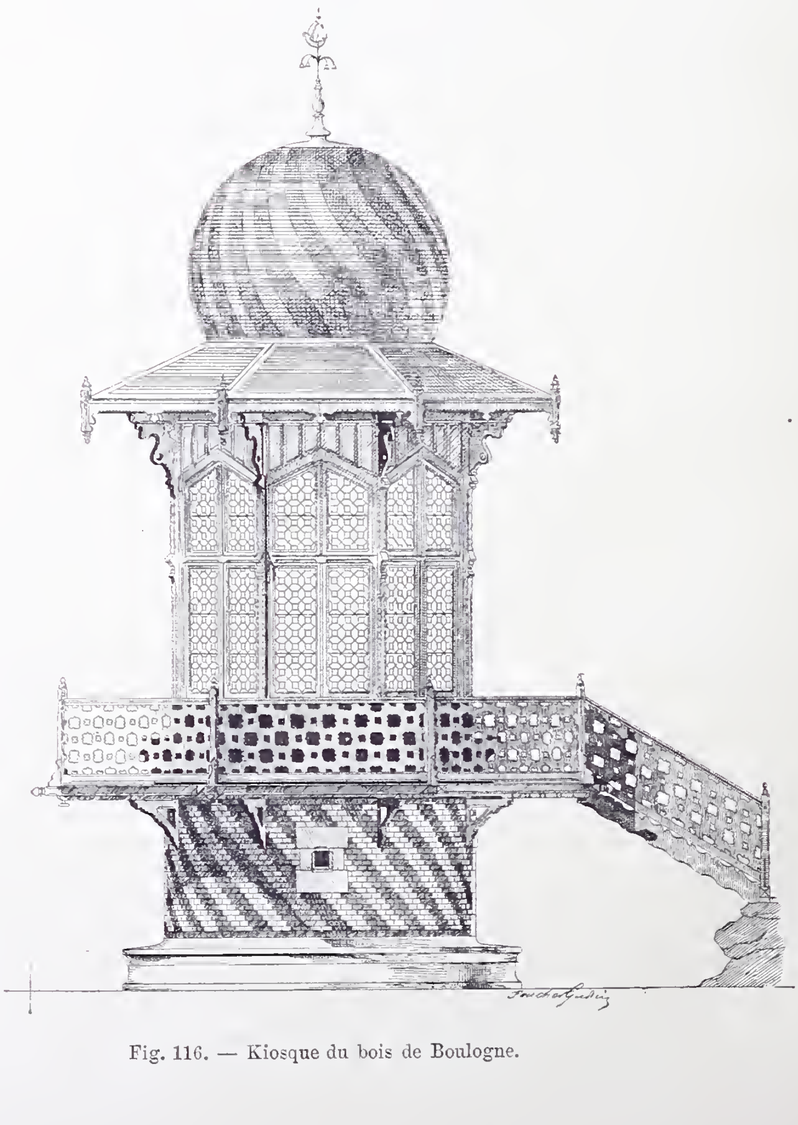


Fig. 116. — Kiosque du bois de Boulogne.



Fig. 117. — Lettre K composée par B. Bette (1785).

Kaine, *s. f.* — Orthographe ancienne de Chaine. (Voir ce mot.)

Et ly Sarrazyn ont la kaine amont sacquie,
Et le pont avalé qui pendoit à polie.
(*Le Roman de Godefroid de Bouillon.*)

Kalande, *s.f.;* **Kalandre**, *s.f.* — Orthographe ancienne de Calandre. (Voir ce mot.)

Kalendrier, *s. m.* — Orthographe ancienne de Calendrier. (Voir ce mot.) « A Colart de Laon, peintre et bourgeois de Paris, pour avoir repeint l'enchâssement du kalendrier du Parlement; pour ce, par sa quittance, donnée le IIIIe jour de décembre (1405). XXIII sols parisis. » (*Curiosités des anciennes justices,* p. 109.)

Kalice, *s. m.* — Orthographe ancienne de Calice.

Les IJ couppes manda Hélyas, li hardis,
Et l'orphevre ensement, qui bien estoit apris;
Deux kalisses en fist li orphevres gentils.
(*Le Roman du chevalier au Cygne.*)

Kambre, *s. f.* — Orthographe flamande de Chambre. (Voir t. Ier, col. 480.) Racontant la vision qu'eut Charlemagne et qui le décida à construire le palais d'Aix-la-Chapelle, Ph. Mouskes, dans sa *Chronique rimée,* écrit :

D'anciserie iert le palais
Asses i ot kambres et lais.

Kamoisé, *adj.* — De couleur chamois.

Kancel, *s. m.;* **Kanchel**, *s. m.;* **Kanciel**, *s. m.;* **Canchel**, *s. m.* — Édifice clos, grande galerie. On lit dans la *Chronique rimée* (t. Ier, p. 260), à propos de Charlemagne et de son palais, construit par enchantement :

Droit en la vote del kanciel,
Fist li rois asir a pinciel
Laitres de fin or ki son non
Sans plus, devisoient Karlon.

D'autre part, un *Acte de la Chambre des Comptes* de l'année 1378 porte l'engagement suivant : « Jan Thumas de Maisnières, Chevaliers, Sire de Cantaing... promech... que ledit canchel (de l'église de Cantaing) et tous les édifices d'icelui je feray, et remettray sus entièrement... »

Kandeler, *s. m.* — Forme flamande de Chandelier. (Voir ce mot.) Dans la *Chronique rimée,* il est parlé de

... Rices kandelers
D'or et d'argent, bien fés et clers.

Kaolin, *s. m.* — Sorte d'argile blanche, extrêmement pure et très fine (renfermant de l'alumine, de la potasse, de la silice), avec laquelle on fabrique la Porcelaine dure. (Voir ce mot.) Il existe des gisements de kaolin en Chine, au Japon, en Saxe, en Angleterre. En France on en trouve à Saint-Yrieix, près de Limoges, aux environs de Bayonne, dans le Finistère, l'Allier et les Côtes-du-Nord.

Kapiele, *s. f.* — Orthographe flamande de Chapelle. Philippe Mouskes, racontant la fondation d'Aix-la-Chapelle, attribue cette fondation à une vision de Charlemagne, dont il nous donne le récit suivant :

Carles proia à Dam-el-Dieu
K'il le consillast en cel lieu
K'il en feroit, et il si fist.
Quar une avisions li dist,
La nuit, si com il se dormoit,
C'une kapiel là feroit
De madame Sainte-Marie;
Et li rois ne l'oublia mie.

Karabé, *s. m.* — Nom donné à l'ambre jaune. Le karabé est mentionné sur le *Tarif des entrées et sorties des marchandises* de 1664.

Kattequi, *s. m.* — Toile de coton bleue, qu'on tirait des Indes orientales, et dont on faisait des housses.

Kavesch, *s. m.* — Voir Cavesch.

Kemineau, *s. m.* — Chenet, landier. (Voir Chemineau.) L'orthographe kemineau reproduit la prononciation usitée dans les provinces du Nord. Nous lisons dans le *Livre des mestiers :*

Et sur un aistre appartient
Un boin fu (bon feu) de laigne (bois),
De tourbes ou de carbon,
Et deux kemineaus,
Une estenaille, un gril,
Un cravet à char, un soufflet.

Keminée, *s.f.* — Prononciation picarde. Cheminée.

Kenat, *s. m.* — Locution picarde. Chaufferette. Pot où l'on serre la braise allumée pour conserver du feu.

Keninon, *s. m.* — Locution picarde. Chenet. Diminutif du latin *canis,* comme dans l'Ile-de-France, chenet (dans sa forme primitive Chiennet) est un diminutif de chien. Les premiers chenets eurent la forme de petits

chiens accroupis. De là ce nom dont, au surplus, on retrouve l'équivalent en allemand et en anglais.

Kenne, *s. f.* — Cruche, cruchon, pot à verser des liquides. C'est la forme picarde du mot Cane, usité dans tout le nord de la France. (Voir Cane, t. Ier, col. 553.)

Kerois, *s. m.* — Locution picarde. Meubles qu'une fille apporte avec elle en se mariant ; ameublement d'une fiancée. Il faut chercher sans doute l'origine de ce mot dans une prononciation défectueuse de *charroi*, indiquant le transport des meubles de l'épousée au logis de l'époux.

Kerrein, *s. m.* — Orthographe vicieuse. Nom qu'on donnait aux tapis d'Orient importés du Caire, et qu'on devait, dans la suite, désigner sous le nom plus général de tapis de Turquie. « Un vieil tapis kerrein de trois aulnes de long sur cinq quarts de large, XXIV liv. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye*, 1664.) (Voir Cairin.)

Kertin, *s. m.* — Locution artésienne. Panier.

Keudrier, *s. m.;* **Keudron**, *s. m.;* **Keudronet**, *s. m.;* **Keudrongner**, *s. m.* — Locutions picardes. Keudron est un chaudron de moyenne taille. Keudronet est un petit chaudron et keudrier ainsi que keudrongner signifient l'un et l'autre chaudronnier.

Keute, *s. f.;* **Keutespointe**, *s. f.* — Voir Kieute.

Keyne, *s. f.* — Prononciation et orthographe flamandes de Chaine. Les *Comptes de la ville d'Ypres* (1383) mentionnent un payement de 12 sols « pour J keyne et J loquet à la porte des Comines ». (Voir Kaine.)

Kieff, *s. m.* — Nom donné à une sorte de divan ou de lit de repos, profond d'environ 1m,80 sur 1m,50 de large, muni d'un dossier et d'accotoirs. Des traversins et des oreillers permettent de prendre sur ce siège confortable toutes les attitudes que l'on désire.

Kielle, *s. f.* — Locution picarde. Contraction de Cahielle, c'est-à-dire chaise. Nous lisons dans les *Aveux du franc Picard :*

> J'ai pour meubi's ein lit, ene kielle,
> En' table, ein crachet, ein cadot...

Kieute, *s. f.;* **Kieutepointe**, *s. f.* — Couverture, courtepointe, carré de tissu ou d'étoffe servant à la fois à couvrir les lits et à décorer les murailles. On lit dans le *Poème de Robert le Diable :*

> Devant lui par les rues tendent
> Pailes, tapis et keutespointes,
> Tous l'encliuoient as mains jointes.

Froissart, racontant comment les environs de Toulouse furent pillés en 1356 par les Anglais et les Gascons, écrit : « Si trouvoient le pays plein et dru, les chambres parées de kieutes et de draps, les écrins et les coffres pleins de bons joyaux. » (*Chroniques*, t. III, p. 104.) Enfin, le *Livre des mestiers* explique que dans une maison bien ordenée :

> Ore faut il des lits
> . . . .
> Sargis et tapis et couvertoirs
> Et kieutepointes aussi
> Pour les lits couvrir.

Kievre, *s. m.* — Orthographe ancienne de Cuivre. (Voir ce mot.) Une charte de 1358, citée par le continuateur de Du Cange, porte : « Huict pots de kievre, deux ferrieus, six poales... »

Kiket, *s. m.* — Locution liégeoise. Planche servant de table. Lorsque les échevins et les nobles du pays de Liège rendaient leurs comptes, pour obtenir le silence, le président frappait avec un maillet sur un kiket. « Et les esquevins et les nobles en rendoient leurs comptes de III mois en III mois, en I hosteit en ysle, et s'avoient I kiket et I malhes (maillet) ; et quant li maistre des esquevins feroit le malhes sor le kiket (ch'estoit I espesse planche de chayne) adonc n'avoit là si hardis qui osast dire I mot. » (1301.) (Le *Myreur des histors* dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. VI, p. 3.)

Kiolte, *s. f.* — Variante de Kieute. (Voir ce mot.) Cette façon d'écrire est peu usitée ; le continuateur de Du Cange (sous *Friggedo*) en cite cependant un exemple :

> Sains Phanuiaus se jut un jour...
> Sour une kiolte de cendal.

Kiosque, *s. m.;* **Kioske**, *s. m.;* **Kiosk**, *s. m.* — Locution d'origine turque, dont on se sert pour désigner une sorte de pavillon, généralement ouvert de différents côtés, parfois fermé avec des verrières et des jalousies, qui, placé sur une petite éminence, sert de cabinet de repos, ou permet de voir la campagne à une certaine distance. Les kiosques firent leur apparition en France au milieu du siècle dernier, quand on commença à dessiner des jardins pittoresques. Ils appartiennent, par conséquent, à cet ensemble de constructions étranges, exotiques, que la fantaisie de nos aïeux implanta chez nous, pour réagir contre la rectitude et la solennité des anciens jardins français. (Voir plus haut, col. 97.) Un grand nombre de propriétés, à cette époque, furent pourvues de kiosques. A propos de la terre de Lure, appartenant à M. Batailhe, ministre plénipotentiaire en Angleterre, qu'il visita lors de son voyage en Franche-Comté, Dufort de Cheverny écrit : « Il y avoit sur la terrasse, où l'on montoit par deux pentes douces, deux kiosques, l'un en manière de ruines avec un salon délicieux ; l'autre, en gothique, d'un travail exquis, peint avec un soin charmant ; les voûtes du kiosque antique étoient en bois et à filets. » (*Mém.*, t. Ier, p. 10 et 11.) Le *Recueil d'architecture civile* de Krafft nous montre un certain nombre de kiosques, bâtis au siècle dernier, notamment ceux qui ornaient le parc de Saint-James, la propriété de M. Davelouis à Soisy-sous-Étiolles et le parc d'Armainvilliers appartenant au duc de Penthièvre.

A cette même époque, on paraît en avoir fait de portatifs, car nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 17 mars 1774 la description d'un « kiosque de 15 pieds de long sur 10 de large, soutenu par 12 colonnes, couvert de toile cirée et tendu en indienne, avec ottomane, tenture de niche et rideaux de perse ». (*Vente de la princesse de Talmont au Luxembourg.*)

Aujourd'hui, non seulement les kiosques sont répandus dans les parcs et servent à la décoration des jardins, mais on en construit ayant un but d'utilité. Ainsi, beaucoup de villes, soit sur leurs places publiques, soit sur leurs promenades, ont élevé des kiosques destinés à abriter des orchestres. Parfois le kiosque sert de retraite et de lieu d'observation à un surveillant. Parfois encore, on y installe un buffet, un café. Les marchands de journaux, à Paris, sont logés dans des kiosques.

Koraque, *s. f.;* **Korate**, *s. f.* — Grosses toiles de coton, fabriquées à Surate et utilisées dans l'ameublement pour les doublures de la literie. Parmi les étoffes exotiques, récemment importées en France, le *Mercure* de septembre 1701 signale 2.240 pièces de ce tissu.



Fig. 118. — Lettre tirée de la *Mer des hystoires,* imprimée en 1484.

Laboratoire, *s. m.* — Ce mot, dont la signification s'est aujourd'hui spécialisée, et qui ne s'applique plus guère qu'aux pièces particulièrement agencées pour le traitement des opérations chimiques, était pris, au XVIIIe siècle et au siècle dernier, dans une acception infiniment plus large. Il désignait toute chambre où l'on travaillait à des ouvrages manuels, et on le rencontre fréquemment avec le sens que nous donnons aujourd'hui au mot atelier. On disait en effet, à cette époque, le « laboratoire d'un graveur, d'un sculpteur, etc. ». Quelques exemples montreront que cette signification était généralement admise : « Dans la chambre où ledit deffunt faisoit son laboratoire, trois tables de bois de chesne, un claffesin (*sic*) monté sur son pied de bois noirci... » (*Apposition des scellés chez Charles Boit, peintre en émail du cabinet du Roi;* Paris, 1727.) « Dans un laboratoire à graver, au second étage : deux vieux fauteuils de tapisserie...; une armoire en bibliothèque, pleine de feuilles de desseins; un petit porte-livres ouvert et vuide. » (*Apposition des scellés après le décès de L.-S. Adam, sculpteur du Roi,* 1759.) « Dans un laboratoire étant ensuite de ladite salle à manger, s'est trouvé un chevalet, sur lequel est une statue de grandeur naturelle représentant une Vénus. » (*Invent. de Claude Desbatisse, M^e sculpteur;* Paris, 1761.) « Dans le laboratoire : un poële de fayance garni de ses tuyaux de taule; deux tables à travailler garnies de leurs châssis, deux tableaux peints... » (*Invent. de Jacques-Philippe Le Bas, premier graveur du cabinet du Roi;* 1783.)

Labour, *s. m.;* **Laboureur,** *s. m.* — Terme de plombier. Ustensile en forme de pelle ou de bâton servant à ramener le sable du moule.

Labourer, *v. a.* — Travailler, façonner. Du latin *laborare.* « Ilz estoyent couverts de chemises de maille, avec morrions en teste, la plus part d'argent, les aultres richement doréz et labouréz. » (*Entrée du roi Henri II à Paris,* 1549.) « Labouré et faict avec grand peine et travail », dit Robert Estienne dans son *Dictionnaire françois-latin* (Paris, 1549). (Voir Élaboré.)

Labrador, *s. m.;* **Labradorite,** *s. m.* — Terme de minéralogie. C'est le nom d'un feldspath à reflets opalins, qui provient de la côte du Labrador, d'où son nom. On en fait des tables, des vases, des piédestaux, etc.

Labyrinthe, *s. m.;* **Dedalus,** *s. m.;* **Chemin de Jérusalem,** *s. m.* — L'histoire fabuleuse du labyrinthe de Crète, la complication de ses innombrables détours et l'impossibilité où l'on se trouvait d'en sortir, quand une fois on y avait pénétré, ne pouvaient manquer de séduire les esprits du Moyen Age, avant tout épris du merveilleux. Par une analogie dont il est facile de suivre la trace, ils comparèrent, en idée, la vie à cet enchevêtrement inextricable de chemins et de routes. Ils placèrent à l'extrémité de ce labyrinthe imaginaire la porte de la Jérusalem céleste, de ce paradis chrétien, où il était si difficile d'être admis, et comme, chez eux, les pensées mystiques se traduisaient presque toujours en reproductions plastiques, ils imaginèrent de disposer, sur le sol des églises, ou au milieu des cloîtres, des pavements dont les méandres figuraient les routes entrecroisées de l'ancien Labyrinthe. C'est là qu'il faut chercher l'origine de ces *Chemins de Jérusalem* existant ou ayant existé dans un grand nombre d'églises, notamment dans celles de Chartres, de Reims, d'Amiens, de Saint-Omer, de Bayeux, de Sens, de Saint-Quentin. Ajoutons que ces labyrinthes, dont M. Amé a recueilli le tracé dans son livre sur les *Carrelages émaillés du Moyen Age et de la Renaissance,* constituent des combinaisons de dallages fort ingénieuses, et qu'à cause de cela, on s'est appliqué à en conserver plusieurs.

Si nous en croyons M. Viollet-le-Duc, les plus anciens labyrinthes établis dans nos édifices religieux ne remonteraient pas au delà du XIIe siècle. Ils auraient pour point de départ des constructions analogues existant en Orient, et dont les premiers croisés auraient rapporté l'idée et les plans. Ce qui tend à donner à cette opinion une certaine consistance, c'est d'abord le nom de Chemin de Jérusalem attribué, nous l'avons dit, à ces premiers labyrinthes, et ensuite la vénération dont ils étaient l'objet. M. Vallet,

en effet, dans sa description de la crypte de Saint-Bertin, à Saint-Omer, établit que les fidèles suivaient à genoux, et en récitant des prières, les lacets tracés par les méandres



Fig. 119. — Labyrinthe circulaire de la cathédrale de Sens.

de ces labyrinthes. On a pensé que ces promenades, exécutées dans des postures à la fois fort humiliantes et très fatigantes, avaient lieu en souvenir du trajet que fit Jésus pour aller de Jérusalem au Calvaire. Peut-être faudrait-il en chercher la raison dans un de ces accommodements de conscience, dont l'histoire du catholicisme, à cette époque, fournit de très nombreux exemples. Par une sorte de transaction qui intervenait entre eux et la Divinité, beaucoup de pécheurs, en ces temps religieux, faisaient le vœu, dans des circonstances solennelles, de se rendre à Jérusalem. Cet acte, qu'on jugeait agréable à Dieu, devait être accompli, soit pour détourner de sa tête la vengeance céleste et le châtiment qu'on craignait d'avoir mérité, soit dans

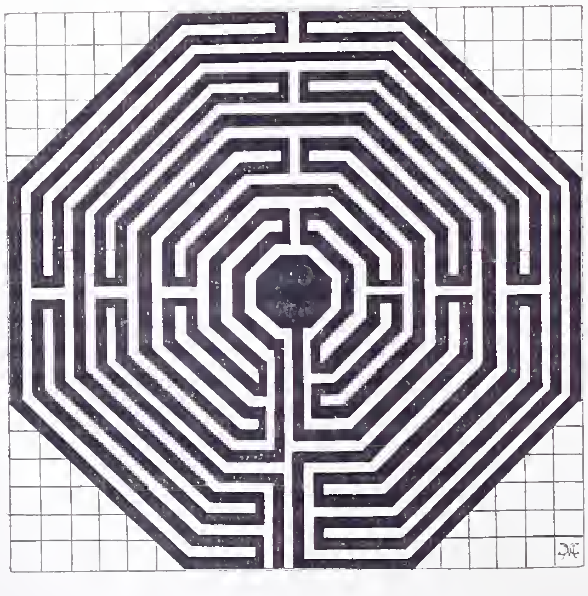


Fig. 120. — Labyrinthe octogone de Saint-Quentin.

le cas où un événement souhaité viendrait à se produire. Une fois l'événement passé, la promenade à genoux sur le chemin de Jérusalem, existant dans l'église voisine, était un moyen rapide, facile et peu coûteux de se dégager d'une promesse embarrassante, et dont la réalisation présentait d'énormes difficultés.

Plus tard, quand la foi se fut attiédie, et quand les pèlerinages en terre sainte eurent cessé d'être à la mode, les labyrinthes ne servirent plus qu'à amuser les visiteurs et les gamins, qui se faisaient un passe-temps de suivre les chemins compliqués, figurés sur leurs dallages. Comme ces distractions troublaient le service divin, on en supprima la cause pour en prévenir le retour. C'est ainsi qu'un certain nombre de labyrinthes furent détruits au XVIIIe. siècle. C'est pour cette raison notamment que le labyrinthe de Saint-Bertin fut remplacé par un pavé ordinaire. En 1768, celui de la cathédrale de Sens fut démoli pour le même motif. Celui de Reims, qui avait été exécuté vers 1240, disparut en 1779. Celui d'Arras fut également anéanti, mais seulement en 1793, et en 1825 le labyrinthe de Saint-Quentin et celui d'Amiens eurent le même sort. La disparition de ce dernier est d'autant plus regrettable, qu'il était accompagné d'une longue inscription en vers indi-

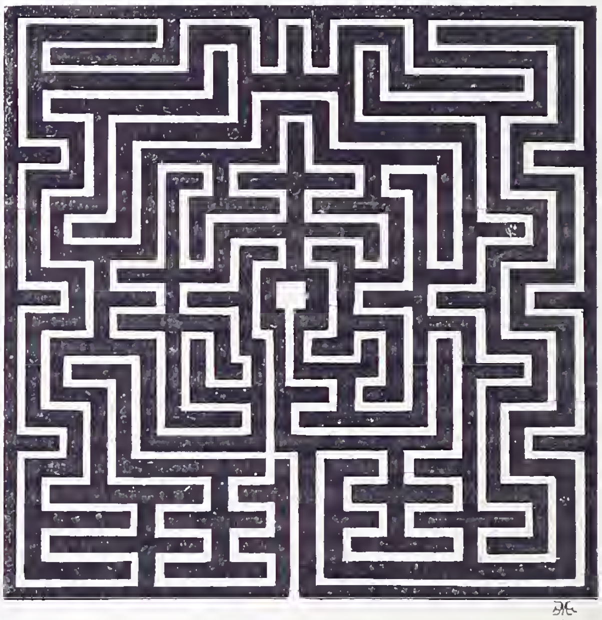


Fig. 121. — Labyrinthe rectangulaire de Saint-Omer.

quant la date de son exécution, et le nom des personnages qui le firent construire. C'est en 1220 qu'il fut commencé, sous l'épiscopat d'Évrard, « evesque bénis », et sous le règne de « Loys, qui fu filz de Philippe le Sage ». Le maître de l'œuvre était Robert de Luzarches, qui eut pour successeur Thomas de Cormont, et ce fut le fils de ce dernier, Regnault de Cormont, qui composa l'inscription et la fit mettre en place. Ce labyrinthe, qui pendant des siècles jouit d'une grande célébrité, était construit en dallages blancs et bleus. Son centre était occupé par une dalle de béton, où se lisaient les vers dont nous venons de parler, accompagnés des portraits des diverses personnes qui avaient concouru à sa confection. Une autre curiosité de cette inscription, c'est que cet ouvrage compliqué y était appelé *Maison de Dalus,* abréviation de Dédalus, nom qui donne raison à l'opinion exprimée par M. Louis Paris, dans son *Mémoire sur le mobilier de Notre-Dame de Reims,* et qui assigne une réminiscence païenne, comme origine première de ces labyrinthes religieux.

Grâce à M. Vallet, nous possédons une description minutieuse du labyrinthe qui ornait la crypte de Saint-

Bertin, à Saint-Omer, un des plus ingénieux qui ait jamais existé, et dont nous donnons ici une représentation graphique. « Il était composé, dit M. Vallet, de carreaux jaunes ou blancs et de carreaux bleus ou noirs ; il était inscrit dans un carré ; son chemin de parcours présentait, comme tous ceux que nous connaissons, un guillochis simple, continu, mais à angle droit. Ce pavement était composé de quarante-neuf carreaux de chaque côté, et par conséquent, sa superficie présentait un nombre de deux mille quatre cent et un carreaux. » En général, les labyrinthes étaient placés dans la grande nef des églises, le plus souvent au milieu. Parfois leurs dimensions étaient considérables, et leurs détours exigeaient un temps assez long pour être parcourus. Le labyrinthe de la cathédrale de Chartres, décrit en beaux vers latins par le poète Bouthrays, dans son *Histoire de Chartres* (1624), est de forme circulaire. Il fut exécuté en pierres bleues de Senlis, et mesure 225 mètres de parcours, depuis l'entrée jusqu'à son centre. Celui de la cathédrale de Sens, aujourd'hui détruit, et qui présentait de grandes analogies, comme dispositions, avec celui de Chartres, mesurait dix mètres de diamètre et comportait deux mille pas de circuit. On employait près d'une heure pour en faire le parcours ; de là le nom de *lieue,* qu'on lui donnait à cette époque, ainsi qu'à un certain nombre d'autres labyrinthes de même étendue. Les labyrinthes des cathédrales de Saint-Quentin et d'Amiens étaient de forme octogonale et se ressemblaient également comme dispositions. Mais les labyrinthes ne devaient pas trouver place uniquement dans les églises. Lorsqu'une sécurité plus grande permit aux rois, princes et seigneurs, d'adjoindre aux forteresses qui leur servaient de résidences, des jardins, et plus tard des parcs, on n'eut garde d'oublier dans la décoration de ceux-ci la « maison de Dédalus ».

C'est donc au XVe siècle qu'on peut placer la création de ces nouveaux labyrinthes. *Un mandement de la Cour des comptes d'Anjou,* daté du 18 septembre 1477, nous apprend que le roi René en avait fait établir un à son château de Baugé. Sur ses ordres, les gens des Comptes firent payer douze livres à Périnet de Véroncourt, son « frutier et consierge du chasteau », pour « la nourriture des ouyseaux et nestoyer les espèces qu'il a en garde... et reffaire le Dédalus qui est ès jardins dudit lieu de Baugé ». Au XVIe siècle, les labyrinthes furent ornés de statues et de vases. Au XVIIe siècle, on les embellit encore en les décorant de fontaines et de véritables petits monuments. Le plus célèbre de tous, le labyrinthe de Versailles, eut pour auteur le fameux Le Nôtre. Perrault, dans la description qu'il nous a laissée de ce palais, en parle dans les termes suivants : « Entre tous les bocages du petit parc de Versailles, celui qu'on nomme le Labyrinthe est surtout recommandable par la nouveauté du dessin et par le nombre et la diversité de ses fontaines ; il est nommé Labyrinthe parce qu'il s'y

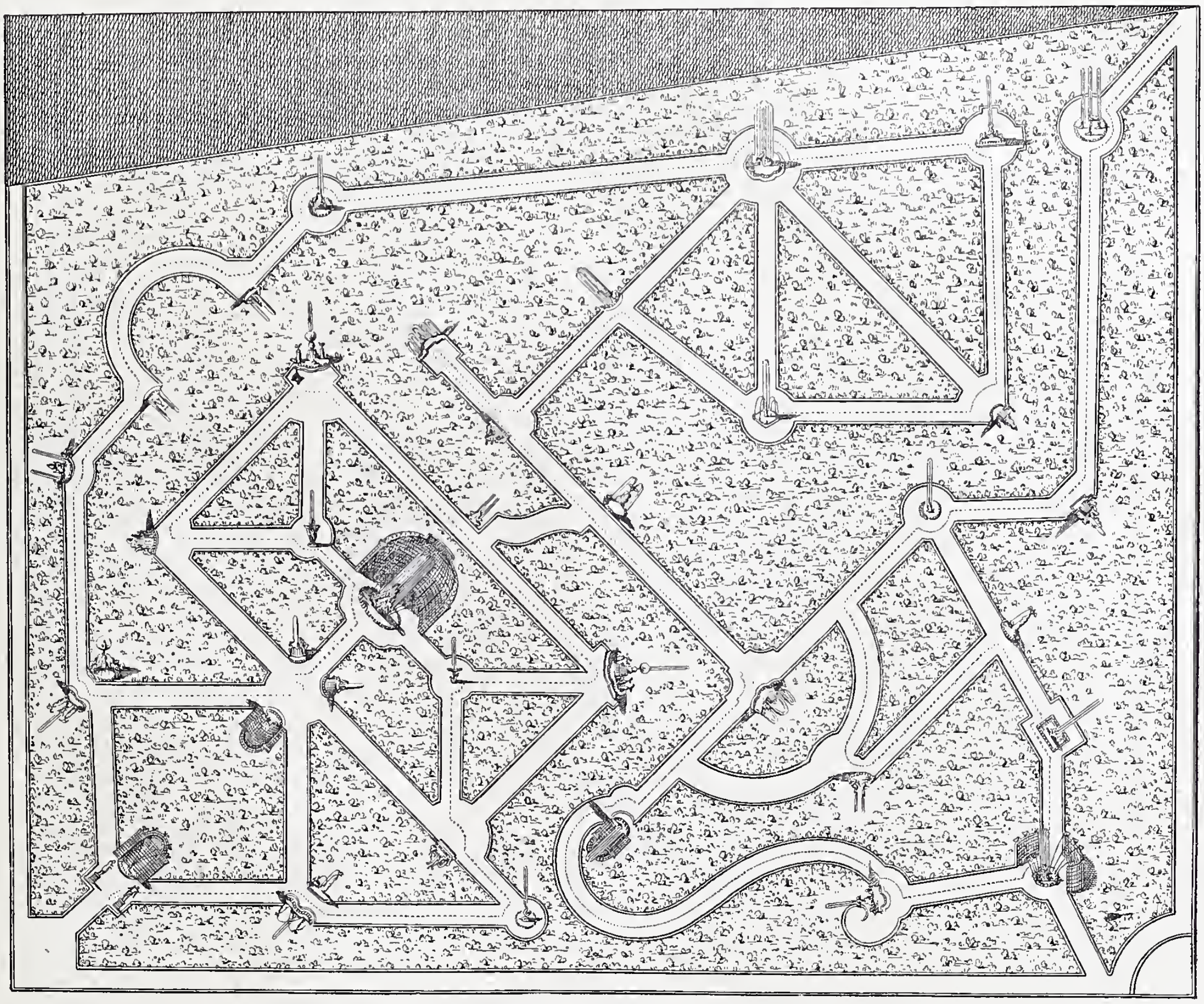


Fig. 122. — Le grand labyrinthe de Versailles, tel qu'il était au XVIIe siècle, d'après une estampe de Pérelle.

trouve une infinité de petites allées, tellement mêlées les unes dans les autres, qu'il est presque impossible de ne s'y pas égarer ; mais aussi, afin que ceux qui s'y perdent puissent se perdre agréablement, il n'y a point de détour qui ne



Fig. 123. — Labyrinthe de jardin, d'après une gravure des *Emblèmes* de Cats.

présente plusieurs fontaines en même temps à la vue, en sorte qu'à chaque pas on est surpris par quelque nouvel objet. » Cette description qui, indépendamment du texte de Perrault, comprend les plans et gravures de Sébastien Leclerc et quarante fables ou quatrains de Benserade, fut publiée à Paris, en 1677. Les pièces de vers accompagnaient, sous forme d'inscriptions, les quarante fontaines en rocaille qui ornaient le labyrinthe, et dont chacune avait mission de symboliser une fable d'Ésope. La légende suivante, que nous relevons sur la planche de Pérelle, représentant ce même labyrinthe, planche que nous reproduisons ci-contre, fournit, d'ailleurs, une indication précise de ce que devait être ce moderne Dédalus. « Le Labyrinthe de Versailles est le second bosquet à gauche en descendant dans le jardin. Il est composé de plusieurs allées entrelassées et enrichies de fontaines de rocailles et de marbre, à chacune desquelles est représentée une fable d'Ésope avec son explication en quatre vers. Les animaux en sont de métal et peints au naturel. Ce bosquet est de l'invention de M. Le Nautre. »

Après celui de Versailles, les labyrinthes les plus célèbres, qui virent le jour au XVIIe siècle, sont le labyrinthe de Choisy et celui de Chantilly. Nous ne savons presque rien du premier. Par contre, nous connaissons le second, grâce à la gravure exécutée par Aveline d'après les plans du sieur de Breteuil, jardinier et dessinateur du prince de Condé. Sa forme, un peu rudimentaire, se rapprochait de celle d'un jeu de marelle, et il ne devait point être extrêmement facile de s'y perdre, ni malaisé d'en sortir quand on y avait pénétré. Le labyrinthe du jardin du roi, aujourd'hui Jardin des Plantes, est dans le même cas. Grâce à leur peu d'étendue, ces dédales purent servir de modèles à un grand nombre de labyrinthes que l'on construisit, au XVIIe siècle, dans toute la province. Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes* (t. II, p. 187), parle d'un labyrinthe existant à Bourgueil, propriété de l'archevêque de Reims. Il nous décrit également (*Ibid.*, t. V, p. 78) celui du jardin de Reuilly, appelé aussi la *Folie Rambouillet*. « Dans ce jardin, écrit-il, se trouvent des allées de toutes figures et en quantité. Les unes forment des pattes d'oie, les autres des étoiles ; quelques unes sont bordées de palissades, d'autres d'arbres. La principale, qui est d'une longueur extraordinaire, conduit à une terrasse élevée sur le bord de la Seine ; celles de traverse se vont perdre dans de petits bois, dans un labyrinthe et autres compartiments : toutes ensemble forment un réduit si agréable qu'on y vient en foule pour se divertir. »

Par une lettre de Mme de Sévigné, datée du 1er juin 1689, nous savons qu'il en existait un aux Rochers. Le XVIIIe siècle paraît avoir été beaucoup moins épris que son prédécesseur de ce genre de bosquets. Leur principal mérite, au temps du Grand Roi, était de trancher sur la symétrie excessive des jardins de l'époque. La substitution des jardins pittoresques aux parterres français (voir Jardin) diminua l'agrément de ces

... Réduits secrets
Qu'un art mystérieux semble voiler exprès.

Les contemporains de Mme de Pompadour et de Mme du Barry, en outre, devaient éprouver peu de sympathie pour ces méandres compliqués. Le mystère n'était plus jugé nécessaire, à cette époque, pour abriter des amours que le grand jour ne parvenait pas à troubler, et Delille était vraiment l'organe de son temps, quand il s'écriait pompeusement :

Des longs alignements si je hais la tristesse,
Je hais bien plus encor le cours embarrassé
D'un sentier qui, pareil à ce serpent blessé,
En replis convulsifs sans cesse s'entrelace,
De détours redoublés m'inquiète, me lasse,
Et, sans variété, brusque et capricieux,
Tourmente et le terrain, et mes pas et mes yeux.
. . . .
Lassé d'errer, en vain le terme est devant moi,
Il faut encore errer, serpenter malgré soi,
Et, maudissant vingt fois votre importune adresse,
Suivre sans cesse un but qui recule sans cesse.

Et voilà comment, à partir de 1760, le labyrinthe quitta nos jardins et nos parcs pour devenir un jeu de salon. Le premier de ce genre que nous ayons rencontré figure dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 8 mai 1769. Il était « à vendre, chez le sieur Léchevin, tapissier, rue Neuve-des-Petits-Champs ». Il consistait en un « jeu de labyrinthe à soixante-six cases, doré d'or moulu avec tableau dans chaque case ». Il était qualifié pièce rare et unique.

Lac, *s. m.*; **Lacque**, *s. m.*; **Lacke**, *s. m.* — Voir le mot Laque.

Laceret, *s. m.* — Outil de charpentier, petite tarière servant à percer des trous dans les pièces de bois.

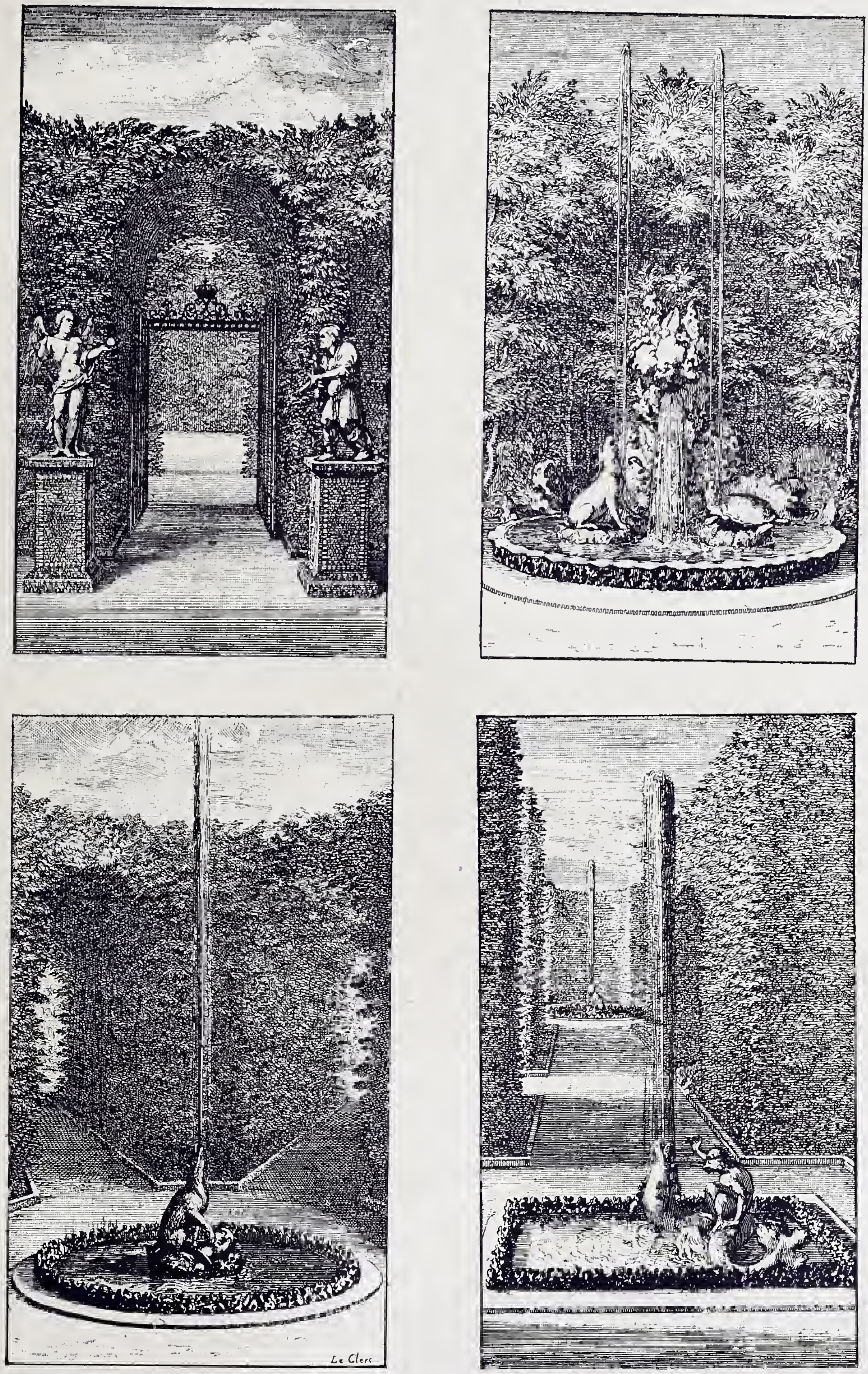
Lacerie, *s. f.* — Terme de vannier. Tissu d'osier mince, fin et serré. Le corps d'une corbeille est généralement fait de lacerie.

Lacet, *s. m.* — De nos jours, ce qu'on nomme lacet est ordinairement une sorte de ruban étroit ou de cordon, ferré à ses deux extrémités, et qui sert, plus particulièrement, dans la toilette, à fermer les chaussures, les corsets, les corsages, etc. Quoique réduit à ce modeste emploi, ce frêle cordonnet a cependant inspiré les poètes, et Amadis Jamyn nous a laissé un sonnet gracieux qu'il intitula :

D'UN LACET

Douce Oriane à la grâce attrayante,
Brûlant d'amour qui point ne cessera,
Tant que mon âme en ce corps logera,
Ce beau lacet en May ie te présente.

Ce beau lacet tissu de main sçavante,
Trois fois heureux qui ton corps lacera :
Où loin de toi ton Amadis sera
Ayant d'ennui la face pallissante.



S. Le Clerc del. Maison Quantin, imp.-éd.

LABYRINTHE DE VERSAILLES

VUE DE L'ENTRÉE ET DES FONTAINES PRINCIPALES

(fac-similé des gravures de S. Le Clerc).

Il est fragile, et pour ce il ne resemble
A ce lien qui nous estreint ensemble.
L'un tous les soirs se trouvera défait.

Mais cestuy-là qui nos deux cœurs enlace
Ne doute point qu'on le rompe ou déface.
Qui déferoit ce que le ciel a faict?

Jadis le mot lacet comportait une signification plus large; il désignait les rubans de soie dont on fermait les lettres et sur lesquels on apposait le petit cachet de cire ou *secret,* les cordons ferrés avec lesquels on enfilait les papiers d'affaires, et rentrait dans ce qu'on est convenu d'appeler les fournitures de bureau. « Micquelot Campion, garde de la Chambre aux deniers du Roy, pour papier, parchemin, encre, cire vermeille, pouldre et lasséz, acheptéz par lui pour le maistre de la Chambre aux deniers, en ce présent terme, contenant six mois, à XL sols tournois, par mois — ci XII liv. t. » On comprenait aussi sous ce nom les cordons de soie auxquels on suspendait de menus objets. « Deux ongles à feurger dens, dont l'un est blanc et l'autre noir, garny d'argent esmaillé de France, et pend chascun à un lasset de soye, et pend à chascun un noyau de perles. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) On l'employait également pour désigner les cordes que les hommes de guerre portaient sur eux, afin d'attacher leurs prisonniers. Nous lisons dans la *Chronique de Tournai,* à l'année 1452, que les Flamands mirent le feu au village appelé Vive, appartenant « au conte de Estanpes, lequel seigneur, sçachant ledit village estre ars et ceulx qui le avoient embrasé estre assembléz en la ville de Nieule, mena ses gens à Courtrai et là fist commander, de par le duc Philippe, que tous hommes fors et de bon éage de la castellerie dudit Courtrai venissent illec, sans déport ne délai, arméz et embastonnéz, ou aians happes ou lacets, pour aler où on les menroit, supz estre réputéz anemis audit seigneur ».

De nos jours, les tapissiers donnent le nom de lacet à une tresse ou cordonnet qui s'emploie dans l'ameublement pour cacher les coutures. Les serruriers s'en servent aussi pour désigner la petite broche de fer à l'aide de laquelle ils réunissent les deux parties d'une charnière, et les fabricants de vitraux, pour distinguer certaines combinaisons figurant des bandes entrelacées. Tels sont le *lacet gothique,* le *lacet Renaissance,* etc.

Lâche, *adj.* — Qui n'est pas tendu, qui n'est pas serré. On dit d'une draperie qu'elle est lâche, quand elle fait des plis inutiles; d'une toile, d'un drap, qu'ils sont lâches, quand la trame n'en est pas assez serrée.

Lâché, *part. passé* de LÂCHER. — S'applique, dans le langage des arts, aux travaux d'une facture peu soignée. Se dit surtout des ouvrages qui révèlent une certaine négligence dans leur exécution.

Lachinage, *s. m.* — C'est le nom qu'on donnait, au XVIIe siècle, aux travaux de laque, exécutés en France et imitant les produits du Japon et de la Chine. On lit dans le *Livre commode* de 1691 (p. 24) : « Le sieur des Essarts, en haut des fosséz de Condé, imite le lachinage en creux et en relief. » Dans le même *Livre commode,* édition de 1692 (p. 68), nous trouvons cette autre annonce également intéressante : « M. Dorigny, rue Quinquempoix, M. Laittier et Mlle Le Brun, à l'*Aport de Paris* (sans doute à la Porte de Paris), ont de belles pièces de porcelaine et de lachinage. »

Lacis, *s. m.* — Sorte de broderie, offrant de grandes analogies avec la guipure. Dans son *Dictionnaire,* Furetière décrit le lacis : « ouvrage de fil ou de soye, fait en forme de filet, ou de reseuil, dont les brins sont entrelasséz les uns dans les autres ».

Le lacis est fort ancien; il en est question dans l'*Exécution du testament de Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel* (1372). Sur ce fond de filet ou de reseuil, on broda, en emplissant un certain nombre de mailles par un point de toilé ou de reprise; puis, pour donner plus d'agrément aux parties qui demeuraient ajourées, on y introduisit des motifs légers d'étoiles, de barres, de picots, de petits sortants, etc. Les broderies exécutées de cette façon ne manquaient pas d'élégance. Elles étaient, de plus, d'une fabrication relativement facile et surtout très rapide. Le lacis ainsi obtenu se divisait ordinairement en petits carrés, que l'on faisait alterner avec d'autres carrés d'étoffe différente, souvent de satin ou de taffetas de couleur. D'autres fois, on en composait des bandes d'entre-deux qu'on faisait alterner avec d'autres bandes d'un tissu de soie sensiblement plus épais. On peut voir, au Musée des arts décoratifs, un remarquable échantillon de ce genre de travail, exécuté au commencement du XVIIe siècle.

Le lacis était, en outre, aisé à conduire à cause de la facilité qu'on avait de compter les mailles et de reproduire des dispositions purement géométriques; aussi jouit-il, au XVIe et au XVIIe siècle, d'un long et légitime succès. On garnit de lacis les draps, les nappes, soit en l'intercalant dans le milieu du tissu, soit en le disposant en entre-deux de bordure. Les plus belles et les plus nobles demoiselles n'hésitèrent pas à en confectionner, de leurs blanches mains, des ameublements complets. « Monsieur, vous faites bien d'aimer Genevièfve, dit la bonne Françoise, dans les *Contens* d'Odet de Tournebu (acte II, scène II)..... En matière d'ouvrage de lingerie, de point coupé de lassis elle ne craint personne... » Et R. Belleau, dans ses *Bergeries,* ne trouve pas d'ouvrage plus charmant à faire exécuter à ses pastourelles idéalisées. « Ces bergères, écrit-il, travaillent sans cesse, l'une après le labeur industrieux de quelque gentil ouvrage de broderie, l'autre après un lassis de fil retors ou de fil de soye de couleur. » Ces sortes de travaux,



Fig. 124. — Dame exécutant du lacis, d'après une estampe de Stradan.

au surplus, semblaient d'autant plus naturels qu'en dehors des raisons que nous venons d'énumérer, les plus grandes dames, à cette époque, employaient le lacis à la parure de leur ameublement le plus intime. Ces détails étaient à consigner ici, car ils font mieux comprendre le petit poème

qui porte le nom de ce joli point et qui fut publié, en 1587, à la suite des *Secondes œuvres et subtiles inventions de lingerie du seigneur Frédéric Vinciolo.*

> Le lacis recouvert sert de filets aux dames,
> Pour les hommes suspendre et enlacer leurs âmes,
> Elles en font collets, coiffures et mouchoirs,
> Des tentures de lit, tavaioles, peignoirs,
> Et maint autre ornement dont elles nous enlacent...

L'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) nous révèle que la maîtresse du galant Béarnais possédait : « Un lict de carré de linonte, les pentes et mattelas [garnis] de lassis recouvert de soye de couleur, rebordée d'or et d'argent. » Nous relevons encore dans ce même inventaire : « Sept pièces de tapisserie de toille blanche, à carréz de lassiz et point coupé, prisées ensemble vingt escuz. » Ajoutons qu'on peut, dans ce document, aussi bien que dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* et dans nombre d'autres pièces de la même époque, constater la présence de quantité de broderies de ce genre. Elles sont généralement désignées sous le nom de Reseuil. (Voir ce mot.) Celles dont nous venons de transcrire la mention étaient, en tout cas, à noter, à cause de l'orthographe adoptée par le scribe officiel. Il ne faut pas, en effet, confondre ordinairement lacis avec Lassis (voir ce mot), qui a la même consonance, mais non la même signification.

Au xviie siècle, outre le lacis exécuté en France, et qui était d'autant plus abondant que cette sorte de broderie, pendant plus de deux siècles, demeura fort à la mode, on en importait encore de l'étranger d'assez grandes quantités, pour qu'il se trouvât mentionné dans les tarifs de douane. On lit, en effet, dans le *Tarif général des droicts des sorties et entrées du royaume,* connu sous la dénomination de « Douane de la ville de Lyon » (1664) : « Garniture de lits de point coupéz (*sic*) passemens, lacis autres de fils et garnitures de lits de toutes sortes, les droicts en seront payés à l'estimation de leur valeur sur le pied de six pour cent. »

Si nous en croyons Savary, à la fin du xviie siècle, le lacis aurait pris le nom de Marly.

Lacs, *s. m.;* **Laqs,** *s. m.;* **Las,** *s. m.;* **Laz,** *s. m.* — Lacet, cordon fort et délié. Le *Roman de la Rose* raconte

> Comment Vulcanus espia
> Sa femme, et moult la lia
> D'un laz avec Mars...

Les lacs servaient à tresser les filets avec lesquels on prenait les bêtes sauvages. « Lors prist peine et diligence d'accumuler précieuses pierres de toutes espèces et couleurs, ensemble riche et somptueuse orfèverye, desquelles il composa subtillement ung leurre très curieux et singulier qui pendoit à ung bel las de soye, brodé mignonnement de fil d'or de cypre, et semé d'un costé et d'autre, de lectres grecques et romaines, le leurre bien actainté, comme dit est. » (*Le Livre du faulcon.*) Dans la vie officielle ils avaient un emploi plus noble. « Le sceau est attaché aux Édits avec des lacs de soye, écrit Furetière, le plomb aux Bulles avec des lacs de filets de chanvre. » « Le venredy au viespre, xiiije jour de marc, revinrent les enbassadeurs de Paris, et rapportèrent ij lettres, scellées en verde chire et las de soie... » (*Chronique de Tournai;* à l'année 1365.) Ces lacs étaient fabriqués par les « laceurs de fil et de soye ». « Quiconques fera laz de soie forré de fil, écrit Étienne Boileau, que il n'i meite point de houppe, et que le fil soit ausi lonc ou plus lonc, comme la soie si que le fil piere. »

Enfin on s'en servait pour suspendre les bourses et les aumônières qu'on portait à la ceinture. « A Jehan de Corbie, pour sa paine de brouder et estoffer les dictes boursètes et y faire un bon las d'or de chippre et de soie, à les porter. — Jehan de Corbie, pour un las d'or de chippre et de soye, à pendre lesdiz couteaux. » (*Comptes royaux.*) « Un laz de soye, ront aux deux bouts et plat ou millieu, et sur le plat à deux rosettes où sont six perles et rubiz d'Alixandre et une émeraude ou millieu ; et est viel et usé. » (*Invent. du*



Fig. 125. — Bande de lacis brodé en reprise au xvie siècle. — Musée des arts décoratifs.

château de Vincennes, 1418.) On voit que ces dernières sortes de las étaient souvent d'une grande richesse.

Lacs d'amour ou simplement lacs. — On donne ce nom à des cordons ou lacets, noués ensemble et formant de gracieux dessins ou des combinaisons ingénieuses. Ce nom vient de ce qu'au XIVe et au XVe siècle, les amoureux se servaient de ces sortes de nœuds pour correspondre d'une façon sûre et secrète. Depuis lors, par extension, on a appelé lacs, des chiffres ou lettres entrelacés et liés ensemble par une cordelière ou un lacet. Ce terme est ancien dans notre langue. On lit dans le roman de *Floire et Blanceflor :*



Fig. 126. — Lacs d'amour réunissant les initiales de Louis XI et de Charlotte de Savoie.

Encor ne set mot Blanceflor;
Ja la metra en grant error
En la chambre est venuz errant;
La pucèle trueve séant :
De ses chevex un laz faisoit,
Qu'à son ami doner vouloit.

Nous remarquons dans l'*Inventaire du château de Chanzé* (1471) : « Six carreaulx couvers de blanc à la devise du roi : une R et un I (initiales de René et de Jeanne de Laval, sa femme) et un laz d'amour. » Celui de Charlotte de Savoie (1483) mentionne : « Ung mirouer... paint aux armes de la Royne, à L et C entrelassez d'un laz d'amour. » Brantôme écrit dans l'article de ses *Dames illustres* qu'il consacre à Blanche de Montferrat : « Par toute la ville on y voyoit l'escu de France et celuy de Savoye, entrelasséz d'un grand las d'amour, qui lioit les deux escus, et les deux ordres, avec ces mots : *Sanguinis arctus amor* ce que dit la chronique de Savoye. » Dans une de ses *épigrammes,* Amadis Jamyn fait aimablement allusion au double sens de lacs. A propos d'un chiffre qui associait le nom de Henri III à celui de Louise de Lorraine, il écrit :

Dedans ce chiffre est le nom de Henry
Au vostre uni d'une amoureuse sorte;
Mais vostre cœur par une amitié forte
De tant de laqs enlace un tel mari
Auprès de soy, que mesme la mort blême
Ne peut domter cet amour si extrême.



Fig. 127. — Lacs composé par Albert Dürer.

Lacs d'amour. — On a aussi donné ce nom, au XVIIe siècle et au siècle dernier, à une sorte de linge damassé qui se fabriquait en basse Normandie et particulièrement aux environs de Caen.

Lacunaire, *s. m.* — Terme savant peu usité, même au XVIe siècle, et qui se trouve expliqué dans le passage suivant de l'*Entrée du roi Henri II à Paris* (1549) : « Sur ce rabat séoit un lacunaire ou plancher plat à parquet de moresques dorées et diversifiées de maintes couleurs. »



Fig. 128. Lacs servant de marque à l'imprimeur Armand de Keyser.

Lagéniforme, *adj.* — Terme didactique. Qui a la forme d'une bouteille ou d'une gourde.

Laget, *s. m.;* **Lagette,** *s. f.* — Nom donné, au XVIIIe siècle, à un tissu fait aux Antilles avec des fibres d'écorce d'arbre. Le laget a été employé, à cette époque, dans l'ameublement, mais seulement à titre de curiosité.

Lagias, *s. m. pl.* — Très belles toiles peintes, fabriquées aux Indes, et qui, importées en Europe, se sont vendues, pendant deux siècles, sous le nom de Perse. (Voir ce mot.) Les lagias étaient fort estimés. Les plus soignées d'entre ces toiles étaient nommées *lagias du Roi.*

Laie, *s. f.* — On donne ce nom à un marteau employé par les tailleurs de pierre, et dont le tranchant est dentelé. Dans les provinces du midi, on appelle de même une espèce d'auge, sur laquelle on place le marc de vin ou d'huile, qu'on veut soumettre à une forte pression.

Laigner, *s. m.;* **Laignier,** *s. m.;* **Loingnier,** *s. m.* — Nom donné, dans certaines provinces, au bûcher, à cause du mot laigne qui signifiait bois de chauffage. Carpentier cite un passage du *Livre rouge* de l'hôtel de ville d'Abbeville où il est parlé de « toute le laigne, le merieng, le carbon qui vient par karette en la ville... » Dans une *Lettre de rémission* de 1391, on lit : « En entrant en icelle taverne, l'exposant chey à un genoul au laigner d'icelle. » Un autre document de même nature (1431) porte : « Le suppliant print ou laignier de

l'hostel une busche ou bâton... » Une charte de 1312 donne l'orthographe loignier.

Laine, *s. f.* — Poil des agneaux, moutons, brebis, béliers, etc., employé dans l'ameublement soit sous forme de tissus, soit sous forme de garniture. La laine est incontestablement la matière textile qui occupe dans le mobilier la place la plus importante. C'est aussi une de celles qui furent le plus anciennement utilisées. Jadis, alors qu'il était presque impossible d'aller dans des pays extra-lointains, chercher des quantités sans limites de cette précieuse matière, la France était obligée de produire la plus grande partie de sa consommation. Les meilleures laines de France provenaient de la basse Normandie; les environs de Valogne et le Cotentin étaient surtout renommés pour leur production. Les laines du Berry venaient ensuite, puis celles du pays de Caux qui servaient à faire des tissus déjà moins fins. Quant à celles de Champagne, on en fabriquait des couvertures. Les laines propres à la tapisserie se filaient spécialement à Abbeville et à Rozières, près d'Amiens. Abbeville teignait une partie des laines qui étaient filées dans ses environs. Le reste et toutes les laines filées à Rozières étaient amenées à Paris et prenaient dès lors le nom de *laines des Gobelins,* parce qu'elles étaient mises en couleur par les célèbres teinturiers établis sur la Bièvre, à l'endroit qui porte encore ce non. Dans les laines des Gobelins, qui étaient presque exclusivement réservées aux ouvrages de haute et basse lice et aux tapisseries exécutées à l'aiguille, il entrait généralement une certaine quantité de laine d'Angleterre et d'Écosse.

La laine d'Angleterre a joui, pendant tout le Moyen Age, d'un renom exceptionnel. On n'a pas oublié le dialogue de M. Guillaume et de l'avocat Patelin (acte Ier, scène V).

PATELIN.

Cette laine me paroît assez bien conditionnée.

M. GUILLAUME.

C'est pure laine d'Angleterre.

C'est elle que les tisserands flamands mettaient en œuvre, et elle leur était d'une telle nécessité pour leurs beaux ouvrages, que le besoin de la recevoir sans entraves décida souvent d'alliances politiques et exerça sur les destinées de la France une influence dont il est encore facile de démêler les conséquences. Il paraît qu'au XVIIe siècle la laine anglaise n'avait rien perdu de sa réputation, car Colbert forma le dessein de transporter en France des moutons enlevés au Royaume-Uni et d'acclimater chez nous ces précieux animaux. Cette entreprise ne laissait pas que de présenter des difficultés considérables, car les Anglais, jaloux de se réserver la propriété exclusive de leurs espèces indigènes, punissaient de mort l'exportation de leurs béliers. Colbert fut détourné de son dessein par le comte de Cominges, notre ambassadeur à Londres, qui lui remontra les dangers d'une pareille tentative, en même temps que la presque impossibilité de conserver la race de ces moutons dans sa pureté originelle. L'industrie française dut donc se contenter de ce qu'elle pouvait importer de laines anglaises, et aussi de laines espagnoles, qui, moins appréciées pour les beaux ouvrages, jouissaient cependant d'une légitime réputation. L'importation espagnole se développa surtout quand l'Angleterre commença de réserver ses laines pour ses fabricants de tissus et résolut d'en rendre la sortie impossible; car l'exportation des laines anglaises fut longtemps prohibée. « L'exactitude et les précautions du ministère d'Angleterre, pour empêcher le transport des laines, écrit Savary, font bien voir qu'elles sont plus rares chez leurs voisins, mais ne sont pas capables d'en abolir entièrement le commerce, les Anglois eux-mêmes se servant des longues nuits d'hiver pour les faire sortir de leur Ile; et préférant un gain considérable et assuré à la peine de la mort qu'ils regardent comme incertaine, outre que cette nation intrépide envisage avec assez d'indifférence ce plus grand de tous les maux, qui fait l'horreur de la plûpart des autres nations. »

Hâtons-nous d'ajouter que, depuis Colbert, nous avons su introduire en France et acclimater chez nous des animaux au moins aussi beaux et aussi fournis en laine fine et soyeuse que les moutons anglais du siècle dernier. Le nom de Daubenton restera lié à cette transformation de nos troupeaux et à cette amélioration des laines françaises qui devaient révolutionner notre industrie. Le 21 avril 1784, il présentait à l'Académie des sciences des échantillons de draps fabriqués avec des laines obtenues dans la bergerie qu'il avait constituée sous les auspices du gouvernement, et ces échantillons furent jugés si remarquables que le problème dès lors sembla résolu. L'acclimatation de la race mérinos et les perfectionnements de l'élevage n'allaient pas tarder, en effet, à nous délivrer du tribut que nous payions à nos voisins, pendant que des procédés mécaniques de préparation, de filage, de teinture et de tissage, très supérieurs à ceux usités jadis, ont permis d'obtenir, avec des laines secondaires, des produits infiniment plus réguliers et plus beaux que ceux fabriqués alors avec les laines les plus rares comme qualité.

Ce n'est pas, toutefois, que, sous l'Ancien Régime, le traitement des laines et la fabrication des tissus fussent livrés au hasard. Un règlement très sévère de 1669 veillait à tout ce qu'on pouvait ou savait prévoir. La laine, après avoir été dégraissée, lavée, séchée, battue sur la claie et épluchée au préalable, — arrosée d'huile si elle devait être filée et tissée, et sans cet arrosage, si elle était destinée à la garniture des meubles, courtepointes et matelas, — devait être cardée avec soin. Le règlement de 1669 défendait, en outre, les mélanges de laines; il obligeait les teinturiers qui les recevaient à ne se servir que de teintures de bon teint. D'autres règlements plus spéciaux, ceux de 1667 et de 1672 concernant les manufactures du Beauvaisis, ainsi que le règlement de 1706 pour les manufactures de Romorantin, témoignent de l'attention et de la sollicitude de l'Administration; mais les résultats obtenus, grâce à ces précautions aussi nombreuses que variées, ne peuvent supporter aucune comparaison avec les progrès réalisés par la machine, substituée à l'ancienne et imparfaite main-d'œuvre.

La laine a été, de tout temps, nous l'avons dit, le textile le plus employé dans l'ameublement; cependant, son usage, comme garniture au moins, n'a pas été sans provoquer de sévères critiques. Les médecins de l'Hôtel-Dieu de Paris, consultés, au siècle dernier, sur les qualités respectives des diverses matières propres à former la literie des malades, et même des gens sains et bien portants, déclarèrent (*Documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris;* — Imp. nat., 1882, t. II, p. 100) qu'après « la plume, la laine est sans contredit la plus dangereuse matière, car, quoiqu'elle soit moins chaude et forme un plan moins inégal que la plume, elle entraîne avec elle, et à un degré pour le moins aussi éminent, l'inconvénient de contracter et de retenir toutes sortes d'infections ». Ajoutons que ce jugement, quoiqu'il semble sévère, a été confirmé par nos modernes hygiénistes.

La laine, si sévèrement qualifiée par les savants, compte cependant des ennemis encore plus dangereux. Nous vou-

lons parler des teignes et des vers. Au siècle dernier, Réaumur présenta à l'Académie des sciences un mémoire sur les *Moyens de défendre les étoffes et les ameublemens de laine contre les teignes ou insectes qui les rongent.* (Voir



Fig. 129. — Pot à lait en cuivre, forme normande.

Procès-verbaux et Mémoires de l'Académie des sciences, année 1728.) La panacée recommandée par l'illustre savant pour détruire ces fâcheux insectes, c'est la senteur de l'huile de térébenthine ou la fumée du tabac. Il ne paraît pas que ce dernier traitement ait donné tous les résultats qu'en attendait Réaumur, ou bien les teignes se sont singulièrement habituées à l'odeur du tabac, car on ne dit pas que les vêtements et les meubles des fumeurs soient exempts de leurs ravages. Quant à la térébenthine, l'essai peut en être fait facilement, d'autant plus que, selon Réaumur, il suffit d'imbiber du papier ou un chiffon avec l'huile en question, de l'enfermer dans une armoire, si c'est pour des tissus non employés, dans un garde-meuble, si c'est pour des meubles momentanément hors d'usage, et de tenir les portes bien closes pendant vingt-quatre heures. En 1768, M[lle] de Métivier eut une idée plus ingénieuse encore ; elle indiqua comme un *Moyen de garantir les étoffes de laine de la piqûre des vers* (*Annonces, affiches et avis divers,* 6 janvier 1768, n° 1, p. 4) l'action de passer la laine cardée à l'huile de térébenthine. La teinture, qu'on lui fait subir ensuite, enlève l'odeur ; mais la laine ainsi préparée demeure inattaquable. « L'auteur de ce procédé, disent les journaux du temps, a exposé pendant une année entière des étoffes ainsi préparées aux irruptions d'une multitude de vers qu'elle avait ramassés exprès pour cela ; non seulement ils ont tous péri, sans endommager les étoffes ; mais encore aucun insecte n'est venu y déposer ses œufs. » Il est fâcheux que, de nos jours, on n'ait pas régulièrement recours à ce procédé aussi simple qu'efficace.

Lainer, *v. a.* — « Lainer une tapisserie. » Ce terme était employé, au siècle dernier, dans les manufactures de papier peint, pour indiquer l'opération que nous nommons aujourd'hui DRAPER (voir ce mot), c'est-à-dire couvrir de laine hachée et réduite en poussière les dessins tracés sur le papier, et qui doivent être veloutés. Jadis on *lainait au tamis,* aujourd'hui on *drape au tambour.*

Laischefrite, *s. f.* — Voir le mot LÈCHEFRITE.

Laise, *s. f.;* **Layze,** *s. f.* — Largeur qu'une étoffe doit avoir entre ses deux lisières. « Pour la salle — une tapisserye de toille d'or et de veloux cramoisy de haulte couleur par laises, et le daiz de mesmes. » (*Trousseau de la princesse Claude de France,* 1588.) Dans le même sens on dit aussi LÉ, LÈSE, LÈZE, etc. (Voir le premier de ces mots.) Sous l'Ancien Régime, la dimension et la nature des laises n'étaient pas facultatives et laissées à la libre décision des fabricants. Celles des tissus d'argent, d'or et de soie étaient déterminées par les trois *Règlements* de 1667, édictés pour les villes de Lyon, Tours et Paris. En 1683, on publia un autre *Règlement pour les layzes des toiles, qui se fabriquent dans la ville et vicomté de Laval,* et ce règlement fut bientôt en vigueur dans tout le royaume.

Les mots LAIZE, LÉSE, LÈZE, ont été aussi usités dans l'ancien français, comme synonymes de largeur, et employés dans ce sens pour toute autre chose que pour des étoffes. « A Johan du Pleseis, pour la tache bailliée pour fère un coulombcis en la cohue de Biaumont, tout au bout de l'alée de la porte, et pour fère un degré par où l'en montera à la haute méson, et sera de la lèse de l'apentis qui entreclôt les huches. » (*Travaux exécutés au château de Beaumont,* 1336.) Citons aussi un marché passé par le roi René, avec Jean Gendrot, maître des œuvres, « pour faire à la chappelle de la Baumette ung revestuaire sur la porte, comme l'on entre en ladite chappelle, lequel aura entre les murs vingt piez de long et huit piéz de laise ou environ ». (*Comptes du roi René; Bâtimens et domaines d'Anjou,* 1464.)

Laisot, *s. m.* — C'est le nom qu'on donnait à Laval à la plus petite laize que les toiles pouvaient avoir.

Lait de chaux, *s. m.* — On appelle ainsi un liquide blanc, obtenu avec de la chaux éteinte et fortement détrempée d'eau. On se sert de lait de chaux surtout pour blanchir les murs soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'habitation. Le lait de chaux s'applique généralement à l'aide d'une forte brosse, emmanchée sur un long bâton. Il entre dans la composition de la plupart des badigeons.

Lait de cire, *s. m.* — Les ébénistes donnent ce nom à une composition ayant pour base la cire dissoute, dont ils imprègnent les meubles pour communiquer au bois du lustre et de l'éclat.

Lait (pot à), *s. m.* — Sous ce nom, on désigne de grands vases qui servent dans les campagnes à recevoir et

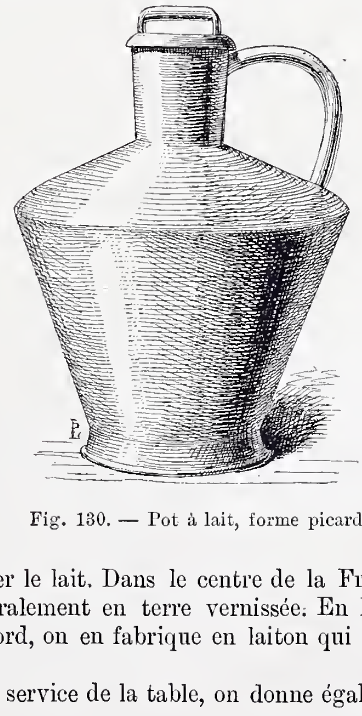


Fig. 130. — Pot à lait, forme picarde.

à conserver le lait. Dans le centre de la France, ces pots sont généralement en terre vernissée. En Normandie et dans le Nord, on en fabrique en laiton qui sont d'un bel aspect.

Dans le service de la table, on donne également le nom

de pot au lait, ou mieux de pot à lait, à un petit vase trapu, muni d'une anse et à bec arrondi, destiné à contenir le lait qu'on verse dans le thé, le café, etc. Les inventaires du siècle dernier mentionnent un certain nombre de ces petits récipients, exécutés en porcelaine de Sèvres ou de Saxe; quelques-uns sont de la plus grande beauté. Nous relevons, entre autres, dans l'*Inventaire du marquis de Ménars* : « Un pot à lait couvert, avec anse en porcelaine blanche à petit dessin bleu en fleurs, avec les bords surdorés »; et : « Un petit pot à lait à bec dans sa jatte de 6 pouces de diamètre, à petit dessin d'animaux : paysage et fleurs avec bords surdorés. »

Laiterie, *s. f.* — Nom donné au local dans lequel on conserve le lait jusqu'au moment où il est livré à la consommation, ou bien transformé en beurre ou en fromage. La principale condition que doit remplir une laiterie, c'est d'être à l'abri des variations de la température. La seconde, c'est d'être d'un entretien extrêmement facile, de façon qu'on puisse y maintenir la plus grande propreté. Pour répondre à la première exigence, et obtenir que la température ne s'abaisse jamais au-dessous de dix degrés, on a généralement soin de construire les laiteries légèrement en contre-bas du sol, et de les envelopper de murailles épaisses, quelquefois même de doubles murailles. On les éclaire ensuite à l'aide de baies de dimensions réduites, convenablement orientées et garnies de doubles fenêtres. Pour faciliter l'entretien de la propreté, on couvre le sol et les parois de revêtements de faïence ou de marbre, permettant des lavages généraux et répétés.

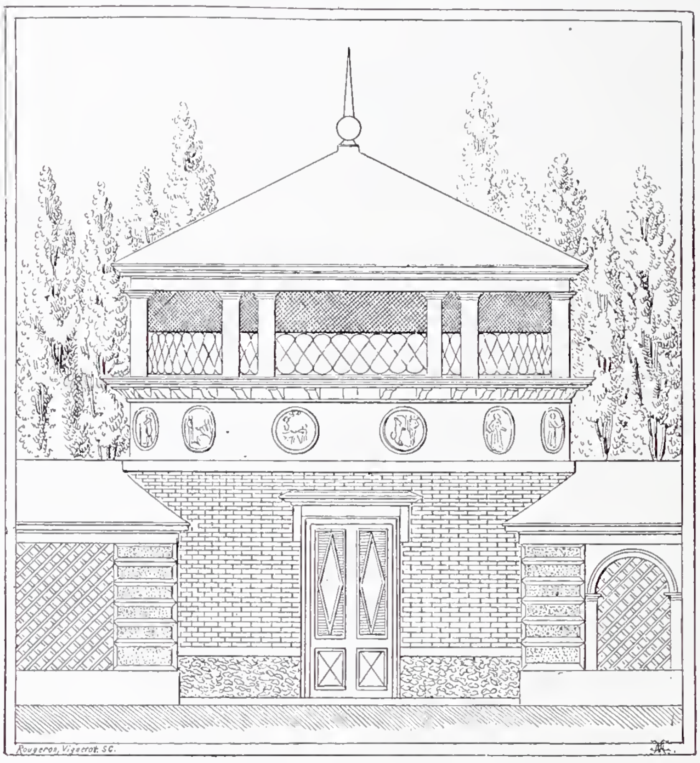


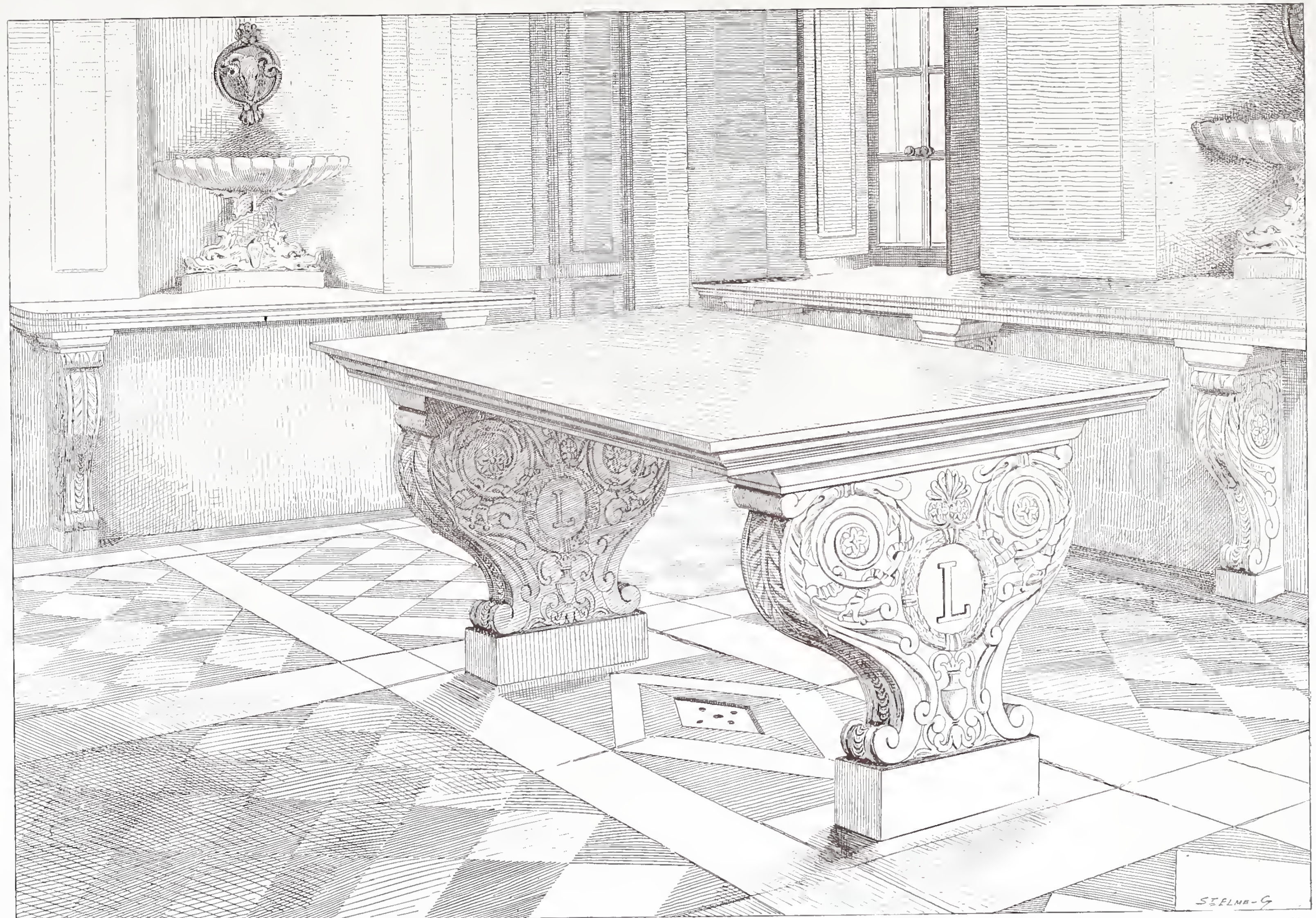
Fig. 131. — Laiterie de la ferme de Neuilly, construite par l'architecte Bellanger, pour M. de Castellane (élévation).

A différentes époques de notre histoire, quand le goût des « Bergeries » prit un certain développement et imprima aux mœurs de la haute société son étrange estampille, on construisit, à grands frais, des laiteries luxueuses, où les plus belles, les plus nobles et les plus « honnestes dames » pouvaient, sans trop se compromettre et sans trop déroger, se livrer à leurs goûts champêtres.

Au XVIe siècle, sous le règne de Charles IX, on établit, au palais de Fontainebleau, une de ces coûteuses laiteries. Nous connaissons par deux extraits de comptes, l'un de l'année 1563, l'autre de l'année 1566, la décoration de ce curieux cabinet. Le premier de ces documents (tous deux recueillis par M. de Laborde) est ainsi conçu : « A Rogier, maistre paintre, la somme de CXXXV livres, pour ouvrages de peinture par luy faits, tant en grotesque que en pierres mixtes et autres couleurs, en l'allée qui va de la laicterie du dit chasteau, en la salle de la dite laicterie. » Le second attribue « à Nicolas L'Abbé, paintre, la somme de CCLI liv. V s., à luy ordonnée par ledit Primadicis, sur et tant moins d'avoir par luy fait six aulnes et un quart d'ouvrages de painture en grotesque, au cabinet de la laicterie du dit chasteau, avec un tableau et autres ouvrages de painture, qu'il a faits en la grande gallerie du dit chasteau. »

Au XVIIe siècle, le fameux roman de l'*Astrée* et la littérature de Mlle de Scudéry remirent très à la mode ces préoccupations pastorales. On possède des lettres de Mme de Motteville, adressées à la Grande Mademoiselle, qui détaillent des plans d'installation champêtre. Mais, ce qui vaut mieux encore, on a, grâce à l'éditeur de Piganiol de la Force (voir *Description de Paris,* t. IX, p. 518), la description détaillée de la laiterie que le prince de Condé avait fait construire à Chantilly. Elle consistait en un petit bâtiment d'aspect gracieux, situé sur un coteau près de la Ménagerie. Cet édifice, écrit Piganiol, « est composé de trois pièces : la première est une espèce d'antichambre ornée convenablement à ce qu'elle annonce. Elle est séparée de la Laiterie proprement dite par une très petite pièce pavée et revêtue de porcelaine, et qui est presque toute occupée par un petit bassin quarré long, au milieu duquel est un bouillon (?) qui s'élève peu, et dont il faut faire le tour pour entrer dans la Laiterie, dont la porte est en face de ce bouillon. Son plan est circulaire et sa couverture en dôme, percée par des yeux (*sic*) de bœufs. Dans l'intérieur, au pourtour de ce pavillon, règne une tablette de marbre à hauteur d'appui. Une rigole est creusée sur ses bords pour recevoir l'eau de plusieurs petites cascades, qui tombent des masques de porcelaine, dont le bruit est très agréable. Au milieu de ce petit sallon est une table ronde de marbre, percée dans son centre, d'où s'élève une petite gerbe dont le bruit, qui se joint à celui des cascades des vases, fait un murmure doux et charmant. Souvent les princesses sont venues dans ce lieu-ci, pour y boire du lait et battre le beurre. Ce sallon délicieux ressemble plus à une fiction de roman qu'à une réalité, et mérite d'avoir sa place dans la description d'un lieu qui rassemble tant d'agréables singularités. »

A la fin du siècle dernier, quand le goût des paysanneries recommença de sévir jusque sur les marches du trône, avec une intensité toute particulière, on s'amusa de nouveau à construire, dans les résidences princières, de petites fermes modèles. On édifia des laiteries extrêmement luxueuses, entièrement garnies à l'intérieur de marbre blanc, souvent ornées de profils sculptés avec soin, et même de bas-reliefs exécutés par des artistes de mérite. On peut encore voir au Petit Trianon celle où Marie-Antoinette venant jouer à la fermière avec la princesse de Lamballe



Saint-Elme Gautier, del.

Maison Quantin, imp.-éd.

LAITERIE DU PETIT TRIANON

(Vue intérieure).

et Mme de Polignac. Durant la période suivante, le goût de ces laiteries d'apparat persista ; mais on s'efforça d'introduire dans leur décoration des réminiscences de l'Antiquité. Nous donnons, d'après le recueil de Krafft, l'élévation et la coupe d'une laiterie que M. de Castellane avait fait élever dans sa belle propriété de Neuilly et dont le fameux Bellanger fut l'architecte. Aujourd'hui ces sortes de locaux ont abdiqué tout attrait sentimental et ne présentent plus guère de ces décorations à la fois charmantes et singulières.

Laiteux, *adj.* — Couleur qui a l'apparence, la blancheur, le reflet du lait.

Laitice, *s. f.;* **Laitisse,** *s. f.* — Orthographe peu usitée de LÉTICE. (Voir ce mot.) On lit dans une *Lettre de rémission* de 1370 : « Un timbre de vair, quatre laitisse, une bourse... »

Laiton, *s. m.;* **Laton,** *s. m.;* **Léton,** *s. m.;* **Letton,** *s. m.;* **Loton,** *s. m.;* **Lothon,** *s. m.* — Alliage de cuivre et de zinc, dont on fabrique des instruments de musique, ainsi que les ustensiles de cuisine et de ménage. Les proportions les plus généralement adoptées pour cet alliage sont de 65 parties de cuivre et de 35 de zinc ; on y ajoute aussi de petites quantités de plomb et d'étain, qui en augmentent la dureté. Le laiton est recherché à cause de son entretien relativement facile, de sa tendance à s'oxyder inférieure à celle du cuivre, et de sa belle couleur claire. La présence de la calamine (oxyde de zinc carbonaté naturel) dans la vallée de la Meuse et son extraction peu coûteuse firent employer le laiton, au Moyen Age, à la fabrication des très nombreux ustensiles qui constituent ce qu'on a longtemps nommé la DINANDERIE. (Voir ce mot.) On en faisait aussi des objets de serrurerie (ce que nous appelons aujourd'hui de la quincaillerie), car Étienne Boileau, dans son *Livre des mestiers,* écrit : « Il puet estre serreuriers de laiton à boîtes, à escrins et à henapiers, à tables et à cofres qui veut. » On en fit pareillement des statues et des objets d'art. Un grand nombre de lectrins, de pupitres religieux, de statuettes, de candélabres, de lampadaires, de chandeliers, ont été faits en laiton. Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée,* décrit une idole élevée par les infidèles et que Charlemagne détruisit durant son prétendu voyage en Terre sainte. Cette idole qui, placée au sommet d'une haute pyramide, brillait d'un très vif éclat aux rayons du soleil, avait été fondue en laiton.

> L'ymage estoit de fin laiton,
> En sanblant d'oume, ce set-on,
> Et ot son visage tourné
> Vers midi ; si atourné
> Estoit qu'il ne pooit mious estre.

Au XIVe et au XVe siècle, le laiton était couramment employé pour faire des statues et des tombes. On voit, à Gand, des dalles funèbres superbes, exécutées en laiton, et Froissart rapporte qu'il y eut « en Béarn, un seigneur qui s'appeloit Gaston, moult vaillant homme aux armes, et fut ensevely en l'église des frères mineurs, à Ortacz ; et là le trouveréz, ajoute le vieux chroniqueur, et verréz comme il fut grant de corps et puissant de membres, car en son vivant en beau léton il se fit former et tailler ». Enfin un document conservé aux Archives du département du Nord nous apprend qu'en 1454 le duc de Bourgogne ordonna de délivrer la somme de 500 couronnes d'or de 48 gros, monnaie de Flandre, « à Jacques de Gérines, dit le *Coperslagher* (en français, tailleur de cuivre), demourant en nostre ville de Brouxelles, pour la pourpaye de II mil couronnes d'or de semblable pris, pour une tombe de léton et de pierre d'Antoing, que, par traictié et marchié, que nous avons faict faire avecques lui par nostre très chière et très amée la Duchesse, signé de nostre main, il doit faire et livrer pour ledit pris dedans deux ans, à mectre en la chapelle de Nostre-Dame, en l'église de Sainct-Pierre de Lille, pour la sépulture de feuz le comte Loys de Flandre, nostre bysaieul, la comtesse sa compaigne et la comtesse Marguerite de Flandres, nostre ayeule, leur fille, dont Dieux ait les âmes, lesquels sont enterréz en icelle chapelle ».

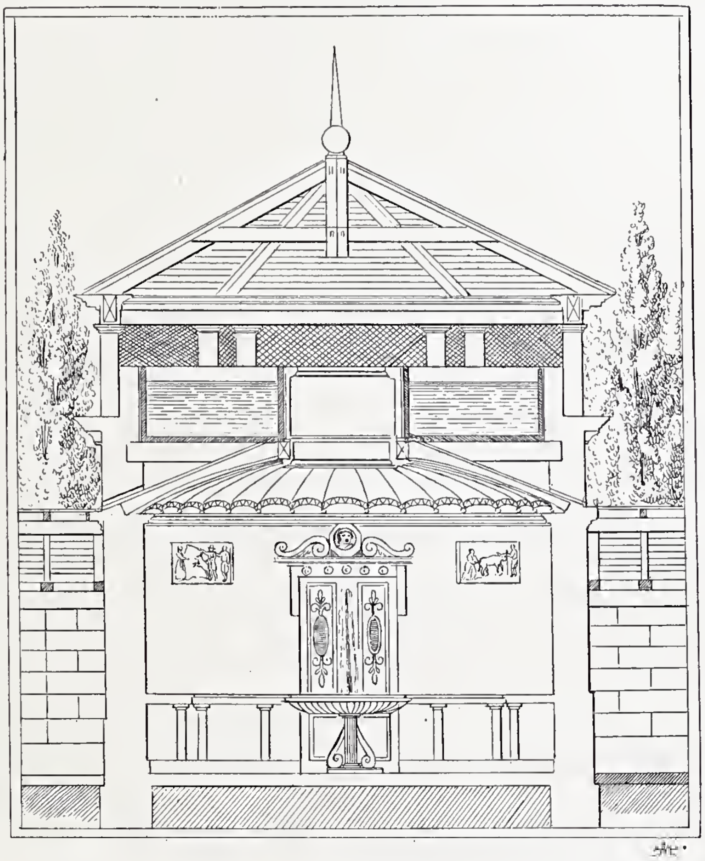


Fig. 132. — Laiterie de la ferme de Neuilly, construite par Bellanger (coupe).

Au XVIIe siècle, et jusqu'à ce que les progrès de la chimie aient permis de régler d'une façon certaine le dosage de certains alliages, on employait du laiton dans la composition du métal servant à fondre les canons et les statues. Savary indique comme proportions à observer pour obtenir de très beau bronze, « dans une fonte de 11 à 12 milliers de métal, 10 milliers de rosette (ou cuivre rouge), 900 livres d'étain et 600 livres de léton ». Dans le marché que le célèbre fondeur Keller fit avec Louvois pour fondre à forfait toutes les statues dont on voudrait le charger, il est expliqué que Keller devait « fournir toutes les choses nécessaires pour faire les moules, fondre le métal et jetter en bronze lesdites statues à ses frais et dépens, à la réserve du cuivre et lotton, qu'on devoit lui fournir aux dépens de Sa Majesté ». (*Cabinet historique,* t. III, p. 182.) On voit que le laiton jouait, à cette époque, un rôle considérable, puisqu'il trouvait place jusque dans la confection des œuvres d'art de premier ordre.

Mais c'est surtout pour les menus objets que cet alliage était recherché, à cause de sa belle couleur rappelant l'or jaune, de son éclat brillant et de son facile entretien. Le laiton, en effet, jouit, durant tout le Moyen Age, d'une réputation exceptionnelle. « Laiton meslé avec estaing et orpin et aultres medecines, prent la coleur d'or, écrit, aux environs de 1370, l'auteur du curieux livre, intitulé *le Propriétaire des choses;* de tel laiton on fait vaisseaulx de moultz de manières, qui semblent estre d'or en leur nouveleté, mays y perdent leur beaulté petit à petit. » On en faisait aussi des broches, des fibules et surtout des anneaux. Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (1407), cite un nommé « Andry, qui ouvroit de laiton et de cuivre doré et argenté », et qui excellait dans ces sortes d'ouvrages. A l'année 1452, on lit dans la *Chronique de Tournai,* que « iij compaignons du pais de Normendie, qui estoient faulx monnoieurs », vinrent s'établir en cette ville « et se logièrent, en la rue de Coulongne, à l'hostel *à le Rose,* donnans entendre à leur hoste, que ilz se entremettoient de faire aneaulx de laiton ». Pour les livres, on faisait aussi de cet alliage des fermoirs et ces gros clous qui avaient la double mission de décorer et protéger les reliures, et, s'il faut en croire le *Dict du Mercier,* ils étaient particulièrement recherchés.



Fig. 133. — Aiguière en laiton (XVe siècle).

J'ai fermailléz d'archal doréz
Et de laiton sor argentéz;
Et tant les aim çax de laiton,
Sovent por argent le met-on.

Le *Deuzième compte de Berthelemi Trotin, conseiller receveur général des finances du comte de Charolais* (1467) et le *Premier compte de Guillebert de Ruple, conseiller et argentier du duc de Bourgogne* (1468), mentionnent l'achat de « gros cloux et broches de letton » destinés à des reliures.

Le laiton qu'on employait alors à Paris était tiré d'Allemagne, notamment de Nuremberg et d'Aix-la-Chapelle. Après la ruine de Dinant, un grand centre de fabrication de chaudronnerie fut créé à Villedieu, en Normandie, où, du reste, on a continué de fabriquer sans interruption, depuis lors, tous les articles de la dinanderie. A partir du XVIIe siècle, il s'établit, au surplus, de nombreuses fabriques de laiton et d'objets en laiton, dans diverses autres localités, à Lyon, notamment, où nous voyons accorder, en l'année 1770, la permission, au sieur Lapradelle et Cie, d'établir, à la Thibaudière, dans le faubourg de la Guillotière, une fabrique de « laiton blanc et jaune, tant en saumons qu'en lingots et traits, et d'y préparer toutes sortes de matières propres à être remises aux clincaillers et fourbisseurs », à condition, toutefois, que cet établissement sera directement soumis à la juridiction et inspection de la police des arts et métiers de la ville. (*Actes consulaires,* série BB, reg. 338.)

De nos jours, le laiton a continué d'être apprécié, surtout dans les pays du Nord, où l'on en fait de grands vases de forme généreuse et pittoresque, destinés à recevoir et à transporter le lait. Dans le Midi, on s'en sert également pour faire des chaudrons à confitures. Dans l'industrie du bâtiment, on l'emploie à fabriquer quantité d'objets compris sous la désignation générale de quincaillerie, robinetterie, serrurerie, plomberie, etc. Enfin, dans l'ameublement, on l'utilise, depuis un demi-siècle, pour faire des élastiques de sièges et de sommiers.

Dans la fabrication des ouvrages courants, le laiton se traite presque de la même façon que le cuivre. Il se bat à froid et se fond avec facilité. Quand il a été fondu plusieurs fois, il perd beaucoup de sa ductilité. Pour lui rendre ses qualités premières, il suffit d'ajouter à la nouvelle fonte 10 pour 100 de cuivre pur. Prétendre écrire ici l'histoire du laiton et de ses applications multiples, ce serait vouloir retracer l'histoire d'une partie très importante de notre mobilier. Tout ce que nous considérons généralement comme cuivre, et que nous appelons de ce nom, les chenets, les chandeliers, les casseroles, les boutons de portes, etc., tous ces ustensiles et bien d'autres sont presque toujours en laiton. « Les argenteurs et doreurs qui vendent des chenets, foyers, girandoles et autres ouvrages de fer et de léton doréz et argentéz ont leurs boutiques rue Dauphine et rue de la Verrerie. » Ainsi s'exprime A. du Pradel dans son *Livre commode* (édition de 1691), et il est bien plus dans le vrai que nous, qui parlons volontiers de girandoles et de foyers de bronze ou de cuivre.

Nous ne retiendrons donc de l'histoire de cet utile alliage que les transformations curieuses par lesquelles a passé son nom. Suivant les époques et les pays, il s'est appelé tour à tour laton, lothon, léton, etc. Quelques exemples indiqueront la succession de ces modifications, qui, du reste, échappent à toute règle, en même temps qu'elles montrent l'étonnante variété d'objets dans la fabrication desquels le laiton a trouvé place. « Boucicaut, garde-huche, pour un antonneur de cuir neuf, embouché de laton, etc. » (*Comptes de l'hostel du roy Charles VI. — Eschançonnerie,* 1383.) « Du XIII août : ung bassin de laiton pour sa chaire nécessaire. » (*Comptes de l'argenterie de la reine,* 1405.) « Ung petit bassin de laton. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) « Dix-huiet



Fig. 134. — Aiguière en laiton (XIVe siècle).

chandeliers de léton. » (*Invent. du duc de Bourbonnoys;* Aigueperse, 1507.) « Ung petit fuzil de lothon. » (*Invent. de Me de Boniffάce;* Marseille, 1585.) « Ung plat bassin de léton, aussi pour laver mains, fasson de Flandres. » (*Invent. des meubles de Pierre Capdeville;* Bordeaux, 1591.) Ces

exemples, croyons-nous, suffisent pour le XVe et le XVIe siècle.

Au siècle suivant, nous relevons, à l'année 1646, dans les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 200) un mandement de 271 livres, à l'ordre de Me Claude Butavand, fondeur, pour une « croix de lotton, de l'haulteur d'environ six piedz, pesant deux cent soixante-onze livres, laquelle croix a esté posée au-dessus de la piramide que le Consulat a fait faire en la place des Terreaux ». Nous notons également : « Six petitz chandelliers de letton jaulne. » (*Invent. de Grégoire Beaunom*; Bordeaux, 1607.) « Six flambeaux de cuivre jaune et un petit chandelier de loton. » (*Invent. de Claudine Bouzonnet-Stella*; Paris, 1693.) Et dans le *Livre journal de Lazare Duvaux*: « 14 octobre 1753. — S. M. le Roy : Un corps de bibliothèque... les quatre portes garnies en laiton et taffetas cramoisi. » — « 16 mai 1754. — M. de Gessin : Les branchages en laiton verni, garni de fleurs de porcelaine de Vincennes, pour deux seaux d'argent. »



Fig. 135. — Lectrin d'église en laiton (XVe siècle).

Laitonner, *v. a.* — Doubler avec du laiton. On laitonnait autrefois le fer pour lui donner l'aspect de la dorure. Les écuyers et gens d'armes faisaient laitonner les harnachements de leurs chevaux et leurs éperons, pour qu'ils ressemblassent à ceux des chevaliers, qui possédaient exclusivement le droit d'avoir des éperons dorés. Nous lisons dans les *Preuves pour servir à l'histoire du meurtre de Jean sans Peur* (1419), publiées à la suite du *Journal de Paris sous le règne de Charles VI et Charles VII* (p. 310) : « Et pour plus avant monstrer qu'il avoit esté audit fait, par plusieurs et diverses fois a monstré (Tanneguy) et fait monstrer à plusieurs personnes, tant officiers du Roy comme autres, qu'il a prins sur le champs, sans armes ne harnois, un esperon noir à molette dorée ou latonnée, qu'il disoit estre l'un des esperons que feu mondit Seigneur de Bourgongne avoit chaussé au jour qu'il fut meurdry. »

Laitre, *s. f.*; **Leitre**, *s. f.* — Orthographe ancienne de LETTRE (voir ce mot), prise dans le sens d'inscription. Un cartouche qui ornait autrefois le labyrinthe de la cathédrale d'Amiens portait ces mots :

Chil qui maistre y est de l'œuvre
Maistre Robert étoit només
Et de Luzarches surnomés;
Maistre Thomas fust après lui
De Cormont, et aprés, son filz
Maistre Regnault, qui mestre
Fist, à chest point chi, cheiste leitre
Que l'Incarnation valoit
XIII^c ans moins XII en falloit.

Laize, *s. f.* — Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières. (Voir LAISE.)

Lambequin, *s. m.* — Voir LAMBREQUIN.

Lambourde, *s. f.* — Terme de charpenterie. C'est une pièce de bois fixée horizontalement le long d'un mur, et qui est destinée à recevoir les extrémités des solives lorsqu'on ne peut sceller celles-ci dans le mur. On donne également le nom de lambourdes à des pièces de bois scellées sur l'aire d'un plancher, et sur lesquelles on cloue les frises du parquet. Enfin, dans le commerce du bois, on a longtemps appelé lambourdes « des pièces de bois de sciage ayant trois pouces en carré ». Ce mot, pris dans ces diverses acceptions, est ancien dans notre langue. Nous le relevons, en effet, dans un *Compte de Guy de Guillebaud, receveur des finances du duc de Bourgogne*, du 3 octobre 1420, et relatif aux constructions funèbres qui furent élevées dans l'église de Saint-Wast, à Arras, le 23 octobre 1419, « pour le salut de l'âme de feu Mgr le duc Jehan, que Dieu perdoint (pardoune) ». Le passage que nous visons est ainsi conçu : « Plus vingt-cinq lambourdes pour faire la bière et les tourelles d'icelle, etc. »

Lambrequin, *s. m.*; **Lamequin**, *s. m.*; **Lambequin**, *s. m.* — En langage de blason, les lambrequins sont des festons d'étoffe découpée, qui pendent autour du casque et embrassent l'écu, auquel ils servent d'ornement. Par analogie, les architectes ont donné ce nom à des ornements pendants et découpés, soit en bois, soit en métal, qui bordent une marquise, un auvent ou la toiture d'un pavillon. Le goût des constructions en manière de chalet, qui s'est répandu depuis quelques années, a généralisé l'usage de ces lambrequins, en même temps que l'emploi de la scie à ruban, pour le découpage du bois, a rendu ce genre d'ornements très fréquent dans les constructions de toutes sortes. Par une extension peu logique, ces découpures, qui devraient prendre le nom de lambrequins seulement lorsqu'elles sont pendantes, le conservent quand on les emploie comme couronnements et comme ornements de faîtage. Dans cette nouvelle adaptation, le lambrequin affecte généralement un dessin beaucoup plus aigu. Les fleurs de lis, les pointes de lance, les feuillages fournissent les motifs les plus

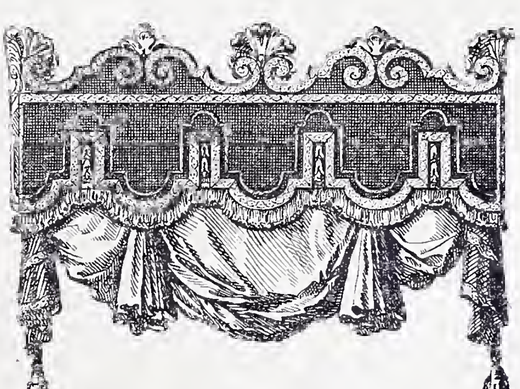


Fig. 136. — Lambrequin galonné, d'après un dessin de D. Marot.

usités. Comme le bois ne pouvait produire que des lambrequins plats, on a demandé au métal des lambrequins en relief. Le zinc et la tôle mince se prêtent assez bien à ce genre de travail, et l'on peut obtenir, avec ces deux métaux, des lambrequins ornés de saillies artistiques et destinés à

voiler les gouttières, à masquer les chéneaux, etc. Les marquises, les auvents, les boutiques sont souvent pourvus de ces lambrequins, dont certains imitent, en outre, la toile

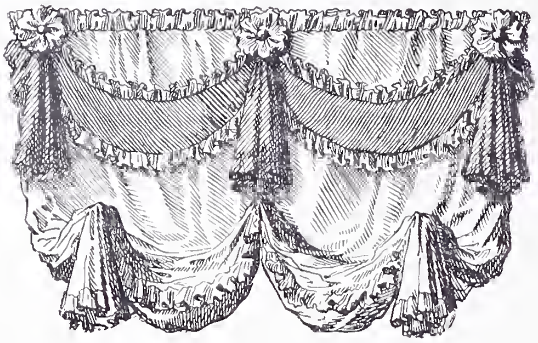


Fig. 137. — Lambrequin à falbalas, d'après un dessin de D. Marot.

découpée et rayée de deux couleurs, que l'on voyait autrefois flotter à la partie inférieure de ces sortes d'abris.

C'est aussi par analogie que les tapissiers appellent lambrequins des bandes d'étoffes tombantes, largement découpées ou échancrées avec art, dont ils décorent les galeries de fenêtres, les ciels de lit, etc. C'est surtout au-dessus des baies, portes ou fenêtres, que le lambrequin a sa place indiquée. Ses nobles découpures encadrent richement les prises de jour et enlèvent aux lignes qui terminent celles-ci leur rigidité toujours monotone.

Les lambrequins sont souvent d'une grande richesse. On les orne d'applications, de broderies, de franges, de glands, etc. Parfois, on les drape pour leur donner plus de caractère. Daniel Marot en a dessiné d'assez beaux modèles. De nos jours, on a encore renchéri sur le luxe du vieux temps, quoique le peu d'élévation de nos appartements actuels rende l'emploi du lambrequin assez rare.

On a essayé de faire remonter à une époque relativement lointaine l'emploi des lambrequins en tapisserie. On a prétendu, non sans apparence de raison, qu'au XV[e] siècle et au XVI[e] ils portaient le nom de FILATIÈRES. (Voir ce mot.) Le certain, c'est que les frises découpées sont en usage dans la tapisserie depuis le XIII[e] siècle, et qu'on les rencontre aussi bien dans la décoration intérieure des chambres que dans la décoration extérieure des tentes et pavillons. Quant au mot lui-même, il est d'adaptation relativement très moderne, et ni Richelet ni Furetière ne le connaissent, employé dans ce sens. Il nous est donc permis de croire que c'est surtout au XVIII[e] siècle qu'il est devenu d'un usage fréquent, et qu'à ce moment ce genre d'ornement était oublié depuis assez longtemps pour paraître alors récemment inventé, et pour que le besoin d'un nom, sinon nouveau, du moins pris dans une acception nouvelle, se fît également sentir.

Ce nom de lambrequin, lamequin ou lambequin, car on le trouve orthographié de différentes manières, désignait, dans le principe, nous l'avons dit, la couverture que les grands personnages plaçaient sur leurs casques, pour se faire reconnaître dans la mêlée. Ces couvertures, faites d'étoffe, servaient à lier les cimiers, qui étaient de plumes. « On croit que les lambrequins ont esté ainsi nommez, écrit Furetière, parce qu'ils pendoient en lambeaux et estoyent tout hachez, à cause des coups qu'ils avoient receus dans les batailles. » D'autre part, le Père Ménétrier prétend que ce mot vient du latin *lemniscus,* nom qu'on donnait aux rubans volants dont les couronnes des anciens étaient attachées. Ces deux étymologies, quoique ingénieuses, n'ont pas été admises par les savants contemporains, et l'origine de lambrequin est demeurée obscure.

Lambris, *s. m.;* **Lembrun,** *s. m.;* **Lambruchis,** *s. m.;* **Lambruis,** *s. m.* — On donne, d'une façon générale, le nom de lambris : 1° aux enduits de plâtre exécutés sur lattes jointives ; 2° aux plafonds rampants disposés sous les combles ; 3° aux revêtements de marbre et de bois qui recouvrent les murailles. Ces derniers sont les seuls qui comportent une ornementation de quelque importance, ce sont aussi les seuls dont il sera question dans cet article. « Dès le règne de David, on lambrissait les appartements, et l'on choisissait les bois odoriférants, pour en revêtir en dedans les bâtiments les plus riches. Salomon porta plus loin la magnificence à cet égard ; il lambrissa de cèdre le Temple tant par les côtés que dans le plafond, et il le planchéia de bois de sapin. L'Écriture remarque que l'assemblage était fait avec grand art. Ce prince fit dans le même goût sa maison du bois du Liban et celle de la fille de Pharaon sa femme : lambris, colonnes, tout y était de bois de cèdre. Ces ouvrages de menuiserie furent exécutés par trente mille ouvriers que Salomon choisit de tout Israël et qui étaient dirigés par Adoniram, leur chef. Il est vrai que les Israélites furent obligés de s'aider des sujets du roy de Tyr, parce qu'ils ne savaient pas si bien couper le bois que les Sydoniens, ce qui prouve que cet art était encore nouveau pour les Hébreux et que les Phéniciens en avaient été les inventeurs. »

Cette citation, que nous empruntons à un article du *Mercure* de juin 1738, concernant l'*Origine des arts méchaniques,* donne suffisamment à entendre que les lambris sont fort anciens. Il ne faut donc pas s'étonner que leur nom se rencontre chez nous dès le commencement de nos études. Ainsi que le remarque fort bien M. Viollet-le-Duc, le substantif lambris s'employait, au Moyen Age, pour désigner toutes sortes de revêtements en planches, quelle que fût la place qu'ils occupaient. « Les charpentes du XIII[e], du XIV[e] et du XV[e] siècle, écrit-il, sont souvent, à l'intérieur, garnies de lambris en forme de berceau plein cintre ou en tiers point. » Plus tard, les poutres et les solives furent munies à leur tour de lambris formant plafonds. C'est de là que nous est restée l'expression « sous un lambris » et « sous des lambris dorés » qui, aujourd'hui, n'a plus ce même sens précis, car le lambris, dans ses plus grandes

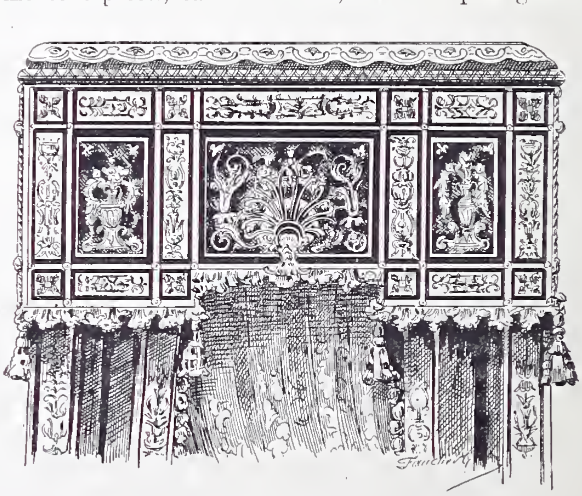


Fig. 138. — Lambrequin brodé (XIX[e] siècle).

dimensions, prend fin à la corniche. Ne craignons donc pas d'insister sur ce point : la décoration en planches du plafond portait autrefois le nom de lambris. Comme preuve, nous pouvons citer un payement relevé dans les *Comptes*

des ducs de Bourgogne, à l'année 1398, et qui est motivé : « pour avoir lambroissié de neuf le comble de la chapelle ». On peut produire également un *Compte de la chambre du roi Louis XI* (1478), révélant qu'il a été payé 17 livres 14 sols 8 deniers à Denis Rochereau, demeurant à Thouars, « pour avoir chambrillé de boys *toute* la chambre dudit seigneur au chasteau de Thouars ». Les *Comptes des Bastimens* nous apprennent qu'en 1550 maistre Francisque Serbec, dit de Carpy, menuisier ordinaire du roi, fit marché avec Philibert Delorme « de faire ung lambruis par dessoubz le plancher » du pupitre de la chapelle au château de Saint-Germain ; il s'engagea, en outre, à faire ce lambris « de compartimens de mollures, sans autre taille..., de vernir tout lediet lambruis, et dorer les filletz des mollures ainsi qu'il appartient ». Enfin le *Dictionnaire de Trévoux* nous offre, au mot LAMBRIS, la définition suivante : « Plafond, ornement de menuiserie, dont on couvre le plancher du haut d'une salle ou d'une chambre de parade. » Au XVIIIe siècle, par conséquent, lambris avait encore conservé sa signification générale. Ajoutons que cent ans plus tôt on lui reconnaissait également celle de parquet, car on lit dans l'*Isle des hermaphrodites nouvellement découverte :* « Nous trouvasmes ceste chambre toute jonchée de roses, giroflées et autres fleurs, mais c'estoit avec beaucoup d'espesseur : car on disoit que cela soulageoit fort les pieds de celuy qui estoit seigneur du lieu, lesquels autrement se fussent offensez aux lambris de la chambre quand il y eust marché. »

Les lambris, de nos jours, ne servant plus qu'à revêtir et décorer les murailles verticales, sont divisés, d'après leurs dimensions, en deux grandes classes : premièrement, ceux qui garnissent toute la muraille, prenant naissance au parquet pour s'élever jusqu'à la corniche, et qui portent le nom de *lambris de hauteur ;* en second lieu, les lambris qui règnent au-dessus du sol, faisant le tour de l'appartement et laissant la partie moyenne de la muraille libre pour recevoir une décoration. Ces derniers sont appelés *lambris d'appui.* Tous les lambris, qu'ils soient de hauteur ou d'appui, se composent d'une série de cadres assemblés, et dans lesquels sont embrevés des panneaux. La principale difficulté, dans la construction des lambris, consiste dans le bon assemblage de leurs diverses parties. C'est dans leurs agréables proportions et dans la richesse des moulures, des sculptures et des peintures dont on les décore, qu'ils trouvent leur beauté. En outre, suivant la façon dont ils sont construits, ils prennent des noms différents. On appelle *lambris à petits cadres,* ceux dont le bâti est orné de moulures ne faisant pas saillie ; *lambris à grands cadres,* ceux dont les moulures présentent un relief plus ou moins accentué ; *lambris à table saillante,* ceux dont le panneau déborde sur le cadre ; *lambris à un parement,* ceux dont la partie cachée reste brute, etc.

Le rôle rempli par ces différentes sortes de lambris n'est pas exactement le même. Ainsi, pour les lambris de hauteur, qui garnissent la pièce depuis le parquet jusqu'à la corniche, l'utilité consiste surtout à préserver l'appartement qu'ils enveloppent de toute humidité. Leur effet est d'assainir les pièces et, quand ils sont artistement traités, de former une parure d'une richesse peu ordinaire. Les lambris de hauteur ont leur raison d'être principalement dans le Nord. Dans le Midi, ils sont moins employés. Là, en effet, leur opportunité est contestable, car ils deviennent promptement des nids à vermine.

Le rôle des lambris d'appui est sensiblement différent. Ils ont pour but de former une sorte de piédestal, si l'on peut dire ainsi, à la décoration murale, et de la protéger contre le frottement des personnes et le choc des meubles. Supposons, en effet, sur notre muraille, une tapisserie à personnages, une verdure de Flandre, une peinture à sujets. Si cette tapisserie descendait jusqu'au sol, une fois les meubles et les sièges rangés autour de la pièce, les personnages, la verdure, le sujet, dissimulés en partie, ne seraient plus intégralement visibles, et dès lors produiraient



Fig. 139. — Panneau de lambris, aux chiffres de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Palais de Fontainebleau.

un effet singulier et fâcheux. Nous serions, en outre, obligés de tenir, à l'aide d'antebois, les meubles à une certaine distance des murs, de façon qu'ils ne frottent pas contre la tapisserie, et cette précaution ne laisserait pas que de rétrécir notre pièce. Les lambris d'appui peuvent donc être considérés comme étant à la fois un préservatif et un ornement imposés par la nécessité et par les convenances.

L'usage des lambris de hauteur et des lambris d'appui remonte, nous l'avons dit, à une très haute antiquité. De Rome il passa dans la Gaule, et nous le retrouvons en pleine vigueur au XIIIe siècle. Au XIVe, les fournitures de lam-

brissage sont mentionnées dans une foule de comptes. Nous voyons figurer, parmi les *Travaux exécutés au château et à la geôle de Caen*, en 1345, la dépense suivante : « Pour lambroissier la chambre où le chastellain gist, en tasche et par rabais, par Robert Erembourc, pour paine, XXX sols parisis. » Dans son livre des *Faiz du sage roy Charles,* Christine de Pisan raconte que Charles V, recevant à Paris son oncle l'empereur d'Allemagne, le fit enlever dans sa chaise, « contremont les degréz, et porter en sa chambre lambroissée de bois d'Irlande ». Parmi les lettres du roi René, il en est une où ce bon prince ordonne l'emploi d'un rachat

en marqueterie de bois précieux. On sait que les lambris de Fontainebleau et de Saint-Germain furent couverts de peintures exquises, dues aux pinceaux de Lerambert, de Nicolas de Labbé, de Jacques Costi et de vingt autres artistes de premier mérite. Le maréchal de Vieilleville, en ses *Mémoires,* raconte que le palais épiscopal de Metz était au XVIe siècle « si dyapré luisant et enrichy de peintures contre les parois,... des salles et chambres que c'estoit chose très belle à veoir ». Un voyageur, qui visita le château d'Anet, alors qu'il était encore dans sa splendeur première, écrit que les lambris et les plafonds des appar-

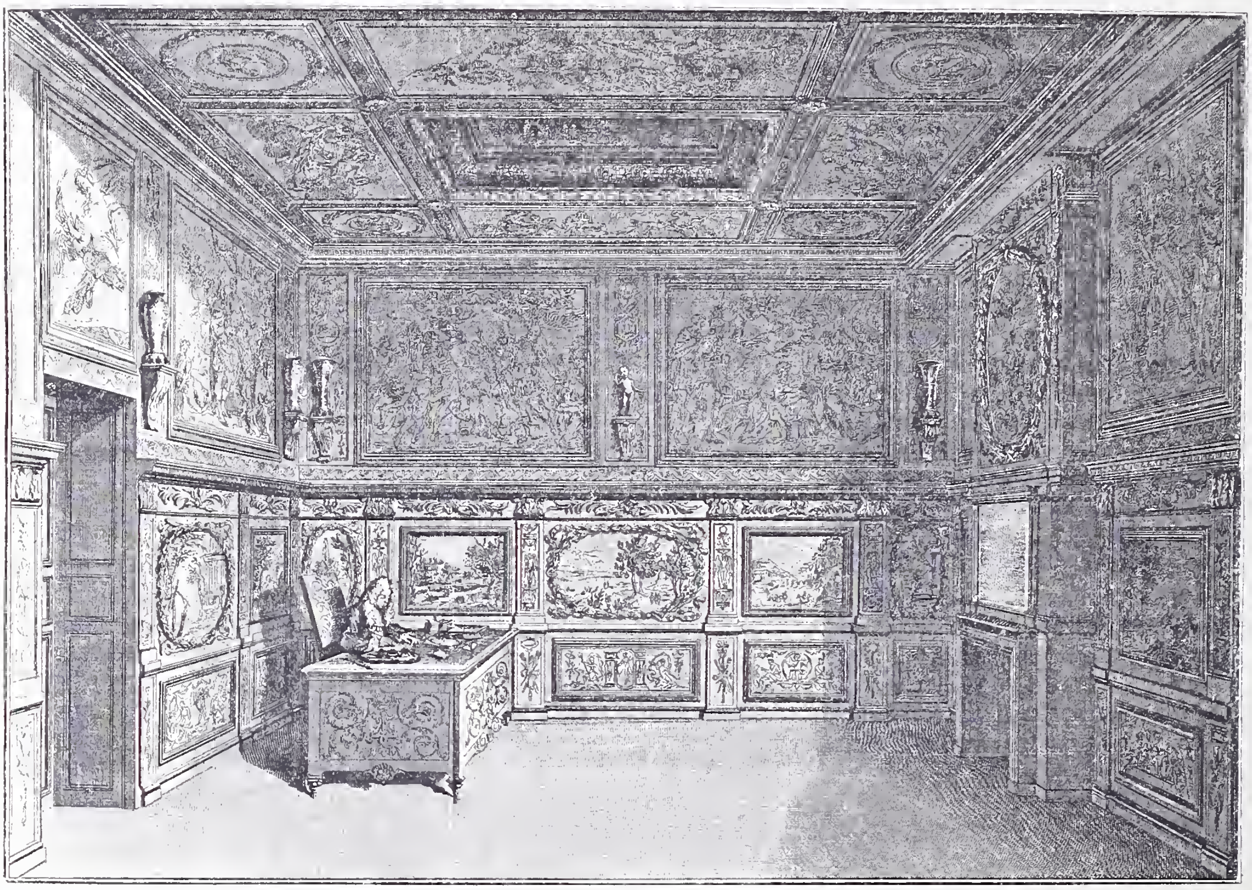


Fig. 140. — Lambris du grand cabinet de l'hôtel Lambert, peint par Le Sueur.
Fac-similé de la gravure de Bernard Picard.

de droit féodal, montant à 200 francs, au payement « du lambruchis qu'avons ordonné et devisé estre fait en la grant salle de nostre chasteau d'Angiers ». Les *Comptes du château de Gaillon* nous livrent l'article suivant : « A Pierre de Valence, menuisier, la somme de cinquante et une livres huit solz, de reste et parpaye de III^c LII toises VIII piéz de lambris, faiz en la gallerie du jardin dudit chasteau, en la chappelle et chambre du Lidieu, à la raison de XXXV sols [la] toise, par queitance du IIIe jour de janvier mil V^c et sept. » Enfin Rabelais (*Pantagruel,* liv. III, ch. LII), dans son pompeux éloge du bois de larix, nous apprend que le héros de son livre « dycelluy [bois] voulut estre faictz tous les huys, portes, fenestres, gouttières, larmiers et lembrun de Thélème ».

La plupart des lambris du Moyen Age étaient peints de couleurs vives et ornés d'attributs, de chiffres, de fleurs ou d'emblèmes en semis. A l'époque de la Renaissance, on commença de les décorer de fines peintures, représentant des sujets compliqués, de les dorer, et aussi d'en exécuter

tements étaient « de bois très différens et très bien travaillés ». (*Cabinet historique,* t. VII, p. 14.) Au château de Gaillon, à la même époque, les dorures alternaient avec les peintures sur les lambris ; de là le terme *lambrissé d'or,* qui date de ce temps, et que nous trouvons, pour la première fois, et à propos de ce château, sous la plume de Jean de la Taille, l'auteur du *Courtisan retiré* (1574).

> Comme un jour j'estoy saoul des pompes de la Cour,
> Qui, lors, du beau Gaillon honoroit le séjour,
> Et que trop de plaisirs m'avoyent ennuyé mesme :
> Pour trouver ceux qu'on a d'entretenir soy-mesme,
> Me desrobant au parc, je quittay le chasteau,
> Lequel lambrissé d'or sied le long du costeau...

L'abus de ces dorures fut même si grand (jusque dans les habitations particulières) que l'autorité royale crut de son devoir d'intervenir, et Henri III interdit sous les peines les plus sévères cet excès de richesse dans la décoration. Cette interdiction donne une saveur toute spéciale au passage suivant du sanglant pamphlet qui porte le



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

LAMBRIS

SCULPTÉ, PEINT ET DORÉ

Ornant l'ancien Cabinet de Sully.

(Bibliothèque de l'Arsenal.)

titre de l'*Isle des hermaphrodites :* « Aussi permettons-nous à nosdicts subjects, qui vivent en leur particulier, de faire dorer les fenestrages, portes, lambris et autres endroicts de leur logis. »

Ce goût des lambris magnifiquement peints et dorés se continua, du reste, pendant tout le XVIIe siècle. Héroard rapporte que Louis XIII, alors âgé de cinq ans, s'amusait à contempler les peintures de Fontainebleau. « Il considère les fruits des vases peints au lambris et les nomme », écrit-il, le 28 avril 1605. (*Journal,* t. Ier, p. 128.) Plus tard, devenu roi, il prit moins de goût à cette contemplation, car nous relevons dans les *Comptes des bâtimens* de

Lambris, malgré son or, sa pourpre et son azur,
Se trouve pour jamais garotté contre un mur;
Sphynx, éléphants, dragons, beliers ailés, chimères,
Chiens, syrènes, griffons, monstres imaginaires,
. . . .
Y sont sous mille clous arrêtés avec lui.

S'il fallait, au surplus, des preuves de ce goût persistant, le cabinet de Sully, à l'Arsenal, dont nous donnons une reproduction, et qui, dans sa forme première, remonte au commencement du XVIIe siècle, serait là pour l'attester. On pourrait invoquer encore d'autres exemples. Un *Mémoire manuscrit du cardinal de Richelieu,* adressé à M. de



Fig. 141. — Lambris de l'ancien hôtel de Roquelaure.

ce même Fontainebleau, à l'année 1639, une dépense qui marque le point de départ des mutilations infligées à cette résidence royale. « Plus à la chambre suivant pour avoir rellevé et dessemblé une partie du lambris, affin de donner la liberté aux massons de reslargir trois portes, et en après reposé et rajusté ledict lambris, et icelluy restably en quatre divers endroictz, qui estoient rompus et pourris, et fourny de trois battans neufz, le tout revenant à six piedz de long sur quatre piedz deux poulces de haut, ensemble pour avoir raccourcy une porte et fourny deux emboistures, icelle porte ayant esté cy devant faicte pour mettre à la bée du pied de l'escallier de la chambre des peintures et posée à présent à la susdite chambre, pour ce, cy... XX livres. »

Mais, en dépit de ces mutilations plus ou moins raisonnées et toujours fâcheuses, le goût des beaux lambris peints et dorés continua presque jusqu'à la fin du XVIIe siècle, et les personnages les plus illustres n'hésitèrent pas à se préoccuper de ces nobles et brillantes décorations, dont le poète Sarrazin, mort en 1654, et un peu irrévérencieux par nature, plaisantait dans la satire suivante :

Bordeaux et cité par M. E. Bonnaffé, nous montre ce grand homme d'État réglant lui-même la hauteur et la disposition des lambris destinés à orner les murailles de son château de Richelieu, et arrêtant les couleurs et les sujets de peintures. *La Vie de M. Costar* nous apprend que cet homme de lettres si estimé de son temps, si oublié aujourd'hui, ayant obtenu de M. de Lavardin, évêque du Mans, un appartement dans le palais épiscopal, « il le fit ajuster et embellir de lambris et de peintures qui l'ont rendu le plus agréable logement qui soit dans le grand et irrégulier bâtiment dont se compose cette maison épiscopale ». Par Saint-Simon (*Note au Journal de Dangeau,* t. VII, p. 34), nous savons que M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, avait fait lambrisser tout son « appartement de Noyon peint en brun, et dans tous les cadres c'étoit deux clefs en sautoir dans un manteau ducal avec la couronne, sans pas un chapeau d'évêque et cela répété partout ». Les gravures de B. Picart, représentant l'hôtel Lambert, nous montrent plusieurs cabinets ornés de lambris dorés et peints de la façon la plus riche et la plus variée; parmi lesquels celui de l'Amour, que les étrangers ne manquaient point d'aller visiter, est décrit de la façon

suivante par Dargenville, dans son *Voyage pittoresque de Paris :* « Au rez-de-chaussée, on entre dans le cabinet de l'Amour. Le lambris doré qui l'entoure est partagé en deux parties par une corniche : huit panneaux sont remplis de paysages de Herman et de Patel. Les autres, ainsi que les pilastres montants, sont enrichis d'ornemens et de figures d'amours tenant les armes des dieux, peints par Le Sueur. Cinq grands tableaux occupent la partie supérieure des lambris, lesquels sont peints par Perrier, Romanelli et autres maîtres. Le sacrifice d'Iphigénie et la déification d'Énée sont aux côtés de la cheminée. Les deux plus grands, en face des fenêtres, sont la défaite des Harpies, et le médecin Japis qui guérit Énée de sa blessure. Le cinquième est Vénus, qui donne des armes à ce héros, etc. » Ajoutons que les peintres des *fêtes galantes* suivirent les exemples de Perrier et de Le Sueur. Audran releva de ses charmantes arabesques les lambris de la princesse de Conti. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 31 juillet 1784 indiquent comme étant à vendre, chez le sieur Arnault, menuisier à la Grande Écurie du roi, un « lambris de 72 pieds de pourtour sur 15 pieds, peint en arabesques par Watteau, avec huit tableaux du même pour les panneaux » ; et ce n'était pas seulement à Paris que ces décorations étaient en honneur. Il nous souvient d'avoir vu en plein Gévaudan, aux environs de Mende, un cabinet de cette sorte, entièrement lambrissé et couvert d'ambitieuses peintures. Cette mode avait même franchi les frontières et s'était répandue à l'étranger. L'abbé Bertaut, frère de Mme de Motteville, qui accompagnait à Bordeaux l'ambassade de France envoyée pour préparer le mariage de Louis XIV (1659), écrit à sa sœur : « Nous entrâmes dans quantités de pièces fort lambrissées et peintes de tableaux. » (*Mémoires,* ch. LII.)

La passion des beaux lambris, du reste, était si générale, à cette époque, que, non seulement on en garnissait les habitations que l'on possédait, mais encore les résidences où l'on n'était que de passage. La Grande Mademoiselle, en ses *Mémoires,* écrit, à l'année 1669, que, s'étant fâchée avec Mme de Choisy et s'étant séparée d'elle, cette dame, avant de quitter le palais du Luxembourg, voulut lui « vendre des accommodements qu'elle y avoit faits ; je ne le voulus pas, ajoute Mademoiselle. Elle emporta tout et ses lambris lui devinrent inutiles. Elle les vendit peu. » Un siècle plus tard, nous verrons Jacques de Rochebrune accuser l'abbé de Saint-Sevin, musicien ordinaire de l'Opéra, d'avoir enlevé, en déménageant subrepticement, tous les lambris d'une chambre sise au premier étage. (Campardon, *l'Opéra au XVIIIe siècle,* t. II, p. 29.) Ces enlèvements suivis de ventes étaient, au surplus, assez fréquents. On en a la preuve par les feuilles de l'époque. En 1766, nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* les deux avis suivants qui attestent cet usage : « À VENDRE, chez M. Nicole, chirurgien ordinaire du roi, rue du Battoir, quartier Saint-André, un lambris à double parement, de 8 pieds de haut sur 16 pieds de large, en bon bois de Hollande, composé de plusieurs pilastres et panneaux à traverses cintrées, avec 2 portes ferrées à pivot, dont le dessus est en sapin et a 2 pieds et demi de haut, prix : 5 louis. » — « À VENDRE, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie : Belles menuiseries anciennes et bien conservées, partie en belle dorure et partie en beaux tableaux peints sur bois, par Simon Vouet, lesquelles servoient de décoration à des cabinets ; avec lambris d'appui et montans enrichis d'ornemens par le même. » Ce dernier avis surtout mérite d'être retenu, car les lambris peints en tableaux commençaient à se faire relativement rares.

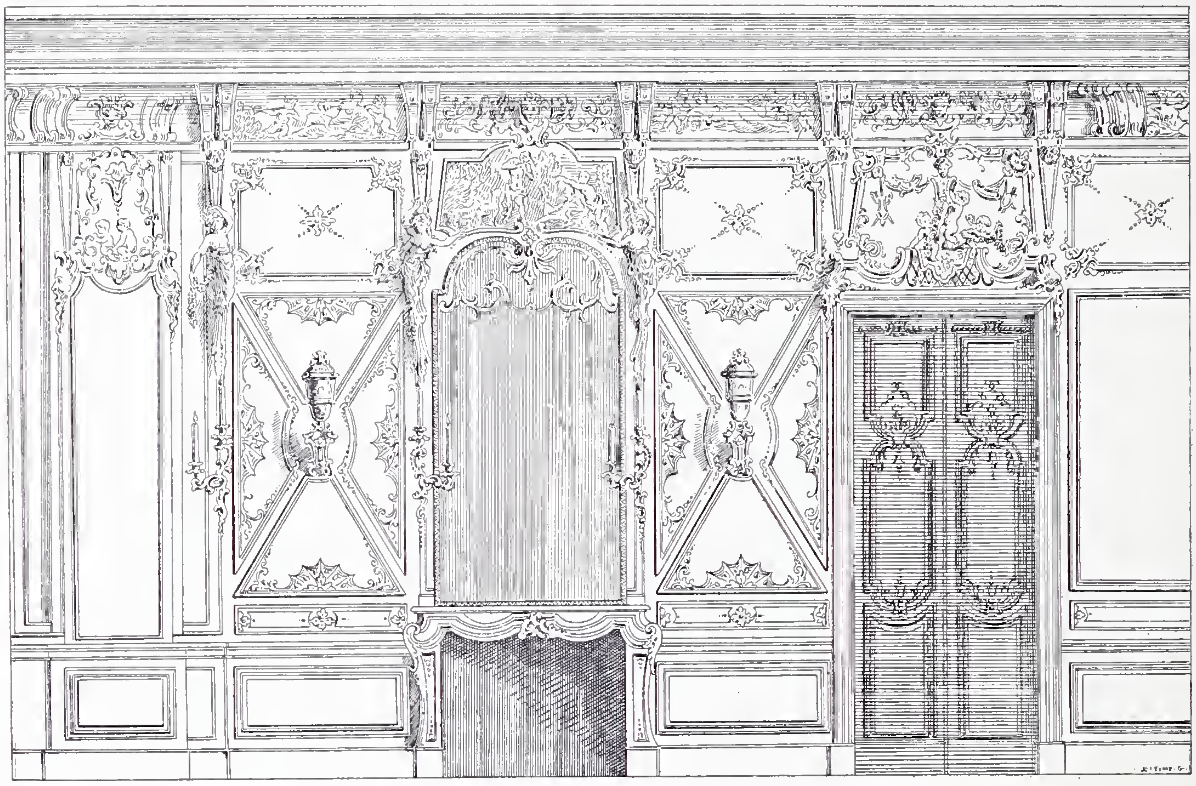


Fig. 142. — Lambris orné de cariatides et de vases (XVIIIe siècle).

Ce n'est pas que la seconde moitié du XVIIe siècle et le XVIIIe se soient montrés moins amoureux des lambris que la période précédente. Bien au contraire, jamais ils ne furent plus estimés qu'à cette époque, et l'on en mit si bien

partout, que Mme de Motteville, éprise des bergeries de l'*Astrée,* projetait de les introduire jusque dans les humbles chaumières, où elle rêvait de mener la vie pastorale avec les plus grands seigneurs et les plus belles dames de la Cour. « Je voudrois, écrivait-elle à Mlle de Montpensier, je voudrois que dans toutes les petites maisons il y eût des chambres lambrissées de bois tout uni, et dont le seul ornement seroit la netteté, et que chacun de nous eût un cabinet qui, selon vos ordres, belle Amelinte, fût rempli de livres, et dans lesquels les hommes savans produiroient des ouvrages dignes d'éterniser notre champêtre République, et où nous autres, bergers, nous apprendrions du moins à perfectionner notre vie et nos mœurs et à jouir de ce repos que nous aurions préféré aux turbulentes agitations de la Cour et du Monde. » (Dans les *Lettres de Mlle de Montpensier,* p. 20.) Mais ces lambris, dont un grand nombre jouissaient d'une célébrité méritée, étaient généralement peints d'une seule couleur, en un, deux ou trois tons, et ne devaient leur réputation et leur beauté qu'aux moulures et aux sculptures rehaussées d'or dont ils étaient couverts. La nouvelle galerie du Palais-Royal, revêtue par Gilles Oppenord « d'un lambris décoré d'une magnifique architecture » (Germain Brice, t. Ier, p. 241); les salons de Bellevue, dont les lambris étaient ornés « de guirlandes de fleurs travaillées avec la plus grande légèreté par M. Verbrek... » (Piganiol, *Description de Paris,* t. IX, p. 44) ; le salon du château de Croix-Fontaine, avec son beau lambris décoré « de trophées de chasse d'un travail admirable » (*Ibid.,* t. IX, p. 186) ; le cabinet de l'hôtel de Bretonvilliers, dont le lambris se distinguait par des « pilastres et diverses sculptures recherchées et dorées avec une extrême propreté » (G. Brice, t. II, p. 345) ; l'hôtel de Brancas, où d'Argenville admirait sans réserve les sculptures dorées des lambris, exécutées par du Goulon (*Voyage pittoresque,* p. 402), rentraient dans cette catégorie des lambris presque monochromes, dont l'architecte Blondel signale l'adoption générale de son temps.



Fig. 143. — Couronnement d'un lambris.
Ancien hôtel Soubise.

« L'usage qui a fait substituer les lambris aux tapisseries, écrit-il, a fait aussi rejetter l'habitude de laisser cette même menuiserie dans sa couleur naturelle, de manière qu'on colore presque tous les lambris en blanc, en couleur d'eau, en jonquille, lilas, etc., dont on dore les moulures et les ornemens : ou bien l'on peint seulement tous les fonds d'une de ces couleurs, et la sculpture et les cadres d'une teinte plus pâle que le reste ; ce qui, par économie, tient lieu de dorure et ne laisse pas de faire un bel effet. De toutes ces couleurs, ajoute Blondel, le blanc a le plus d'éclat ; mais l'expérience a fait connoître que les lumières gâtoient en fort peu de temps ces lambris, ce qui lui fait préférer les autres couleurs dont nous venons de parler, surtout dans les chambres à coucher, où cette couleur semble être hors de convenance, non seulement à cause de l'usage auquel elle est destinée, mais encore parce qu'elle ressemble trop au plâtre ou à la pierre, qui ne paroît pas être faite pour rendre un lieu sain et salubre. »

A défaut des attestations que nous venons de produire, les admirables lambris qui forment une des plus pompeuses décorations de Versailles, ceux qui embellissent l'hôtel de Soubise, devenu les Archives nationales, l'hôtel de Roquelaure, devenu le ministère des travaux publics, l'hôtel de la Vrillière, devenu l'hôtel de la Banque de France, l'hôtel de Nevers, devenu la Bibliothèque nationale, suffiraient à démontrer le grand goût de cette époque, et le soin incomparable qu'on apportait dans la confection de ces nobles ornements. Ajoutons que ce n'était pas seulement à Paris et à Versailles qu'on pouvait contempler de ces beaux et majestueux lambris. Nous avons vu quels artistes avaient sculpté ceux de Bellevue. Aux châteaux de Bercy et de Puteaux, on en pouvait encore admirer, au commencement de ce siècle, qui sont devenus classiques. Louveciennes en possédait de merveilleux. Ce fait, au surplus, n'est pas pour surprendre, car les lambris qui ornaient la plupart des résidences des environs étaient fabriqués dans la capitale. Ces belles boiseries, à la confection desquelles les premiers menuisiers de Paris donnaient un soin exceptionnel, attesté, du reste, par les précieuses gravures de Bernard, de Milsan, de Laurent, de Pelletier,

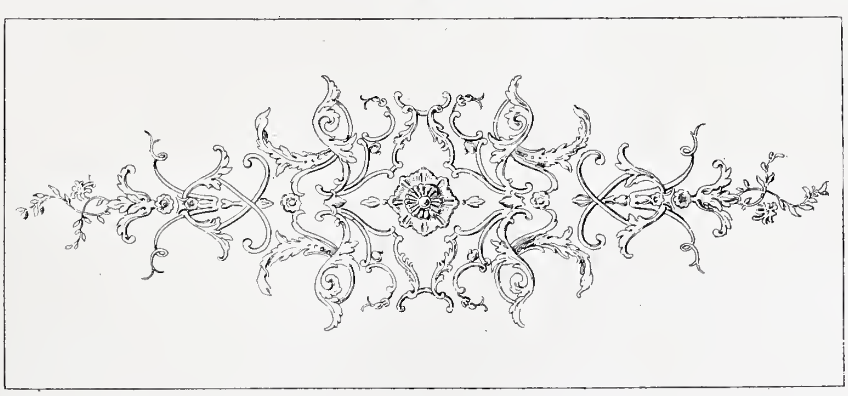


Fig. 144. — Décoration de lambris. — Ancien château de Puteaux.

de Michelinot, de Berthault, par les dessins de Lucotte, et d'A.-J. Roubo, ces boiseries étaient expédiées sur place, prêtes à être montées. Parlant du maréchal d'Estrées et de sa maison de Nanteuil, Saint-Simon écrit : « Il y menoit souvent du monde, mais ni portes ni fenêtres qui y tinssent. Il fit boiser toute sa maison. Toute sa boiserie, prête à poser toute entière, on la mena et on la mit en pile tout plein une grande salle. Il y a bien vingt-cinq ans, elle y est encore. » (*Mém.,* t. III, p. 431.) Heureusement que la plupart des grands seigneurs de ce temps montraient moins de négligence et professaient pour ces beaux lambris, qui leur coûtaient si cher, un peu plus de respect.

Mais c'est le propre de la mode d'être éternellement changeante. Le XVIIIe siècle n'avait pas encore pris fin que déjà le goût de ces belles boiseries de style Louis XIV et va lire : « Hier, M. de Richelieu donna un grand souper à sa petite maison... Tout y est décoré avec la plus galante obscénité. Les lambris surtout ont, au milieu de chaque panneau, des figures fort immodestes en bas-relief. Le beau du début de ce souper étoit de voir la vieille duchesse de Brancas qui vouloit voir ces figures, mettre ses lunettes, et, avec une bouche pincée, les considérer froidement, pendant que M. de Richelieu tenoit la bougie et les lui expliquoit. »

Ces représentations inconvenantes marquent la fin des beaux lambris. Déjà, depuis un certain nombre d'années, on se préoccupait de donner aux murailles un aspect plus en harmonie avec le goût de l'Antiquité qui commençait à régner. Le duc de Luynes, dans ses *Mémoires* (t. XI, p. 249), signale, au mois d'octobre 1751, une invention attestant

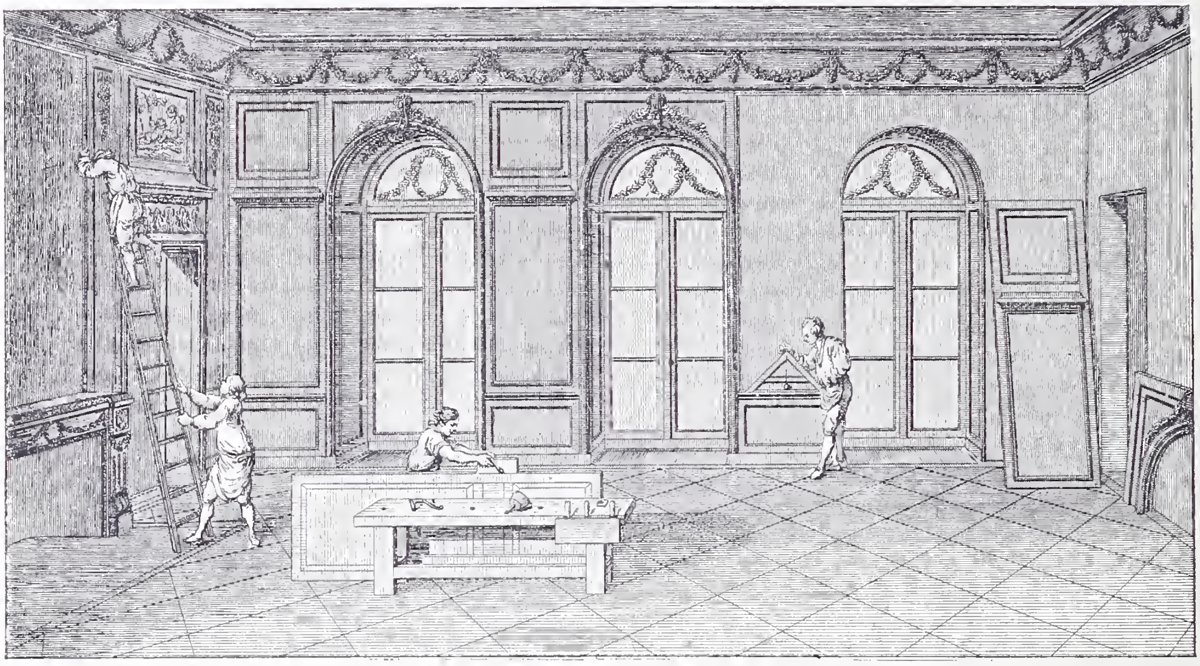
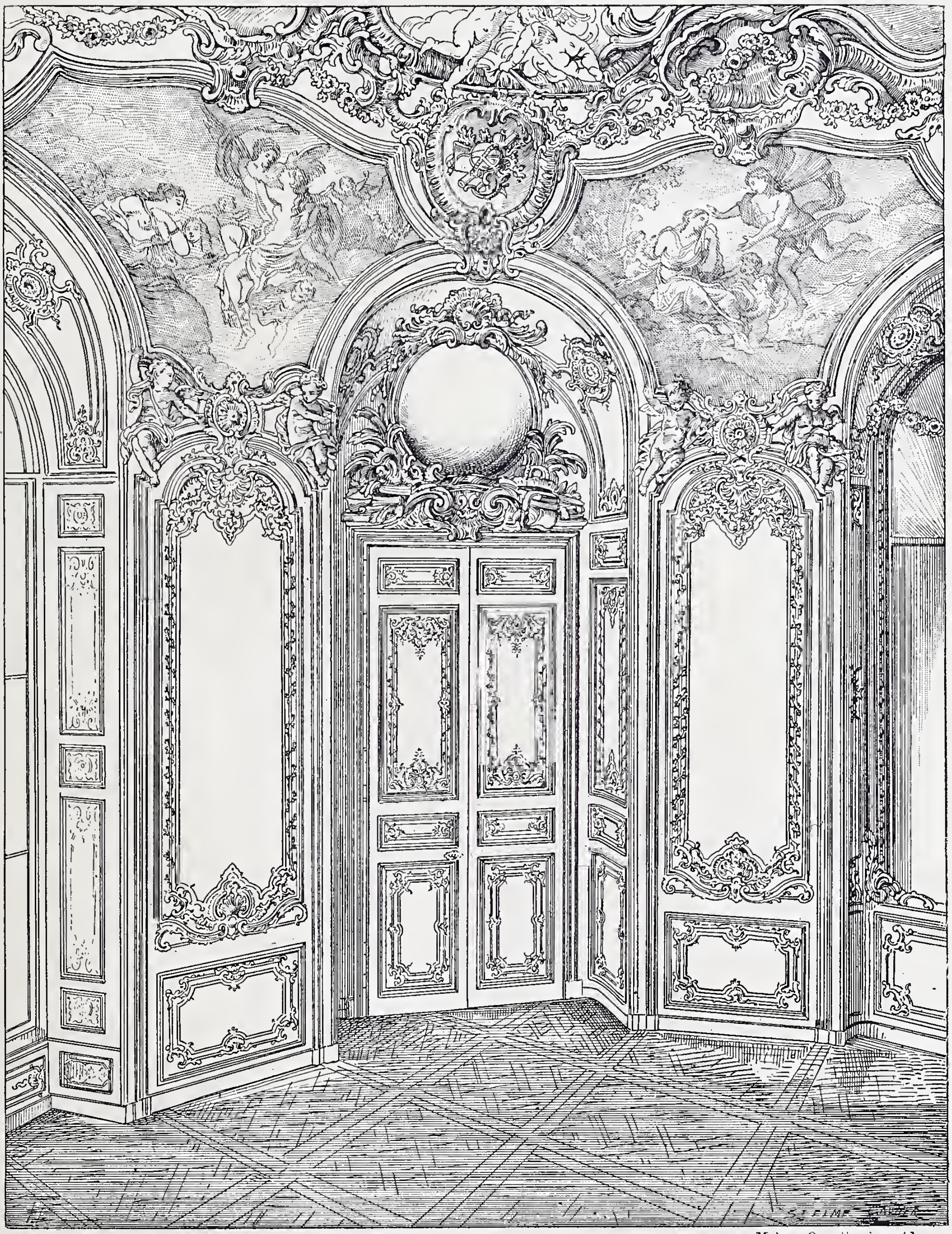


Fig. 145. — Menuisiers posant un lambris, d'après un dessin de Roubo fils.

Louis XV, qui sont à la fois si magnifiques et si originales, avait fait place à d'autres préférences. Suivant une habitude assez régulière, on fit un retour vers le passé. Mme Bertin l'a dit : « Il n'y a de neuf en ce monde que ce qu'on a oublié. » On commença donc de repeindre les lambris, comme on avait fait cent cinquante ans plus tôt. Les gracieuses compositions de Boucher, les chinoiseries de Pillement et de Huet prirent la place qu'occupaient jadis les mythologiades de Lerambert, de Simon Vouet et de Le Sueur. Des vernis précieux, brillants et solides, donnant à ces peintures l'aspect de laques véritables, en augmentaient l'éclat et en doublaient le prix. Le Palais-Royal et le château de Chantilly s'embellirent de cabinets décorés de la sorte, où les singes, donnant la réplique aux guenons, simulaient les amours peu voilées de Louis XV et de la favorite. On peut voir encore, à l'hôtel de Rohan (aujourd'hui Imprimerie nationale), tout un salon rempli de ces scènes curieuses. Les autres ont malheureusement disparu. C'est le propre, au surplus, des œuvres indécentes d'être de peu de durée. L'immoralité des sujets traités fit détruire beaucoup des lambris de ce temps, notamment ceux dont le maréchal de Richelieu avait orné sa petite maison de Vaugirard, à propos de laquelle le marquis d'Argenson (*Mém.,* t. II, p. 199) raconte la plaisante anecdote qu'on clairement cette fâcheuse tendance. Il s'agit de « verre peint par derrière, en marbre, de telle espèce que l'on veut, et dont on peut faire usage pour des lambris ». C'est là ce qu'on peut appeler un premier symptôme. Le 12 novembre 1778, le sieur Bousion faisait publier par les *Annonces, affiches et avis divers* qu'il fabriquait des « lambris façon de marbre brillant et de telle architecture que l'on veut ». A partir de cette époque, ce sont les revêtements de simili-pierre et de simili-marbre qui vont remplacer les nobles boiseries, et les beaux lambris de hauteur, de bois amplement sculpté et doré, vont faire place à de faux lambris d'appui, simulés sur la maçonnerie par l'adjonction de moulures rapportées. Et c'est ainsi qu'a pris fin, presque honteusement, cette confection des lambris qui, au XIIIe siècle, était si considérable et paraissait tellement importante, que les charpentiers faisaient figurer parmi leurs titres celui de LAMBROISSEUR. (Voir Étienne Boileau, *Livre des mestiers,* tit. XLVII.)

Nous en aurions fini avec les lambris s'il ne nous restait à signaler une particularité résultant de leur construction même. Montés sur une charpente grossière, les tenant à une légère distance de la muraille qu'ils étaient chargés de décorer et de protéger, ils recouvraient ainsi une sorte de cavité qui, dès le Moyen Age, fut employée pour dissimuler



Saint-Elme Gautier del. Maison Quantin, imp.-éd.

LAMBRIS

DE L'HÔTEL DE SOUBISE (XVIIIe SIÈCLE).

Aujourd'hui Palais des Archives nationales.

des objets précieux. En 1334, quand on eut arrêté Jeanne

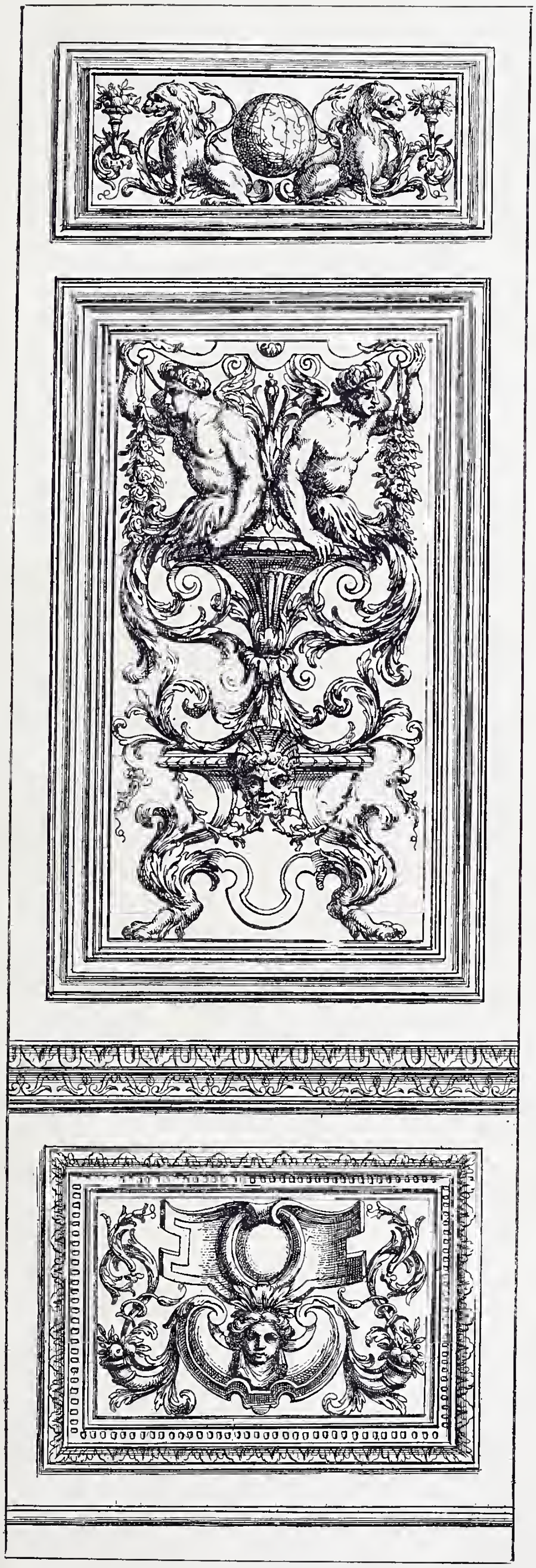


Fig. 146. — Lambris des Tuileries.

de Valois, épouse de Robert d'Artois, on fouilla de fond en comble le château de Quatremares avec l'espoir d'y trouver des pièces compromettantes, et dans ce but la terre fut bêchée, les lambris furent déposés. « *Item,* celuy jour, écrivent les commissaires chargés de ces recherches, cerchasmes toutes les autres chambres et chambretez, gardes-robez, nourriceries, alées de haut, de bas, les caves, les seliers, le fournil, la cuisine, la paneterie, la boutellerie, le garde-menger, la chambre où gisoit le verdier qui faisoit les despens de la cuisine, et feismes bécher en terre, entamer mesiérez et lambruis là où bon nous a semblé, pour savoir se nous trouverions escrips ou autres choses. »

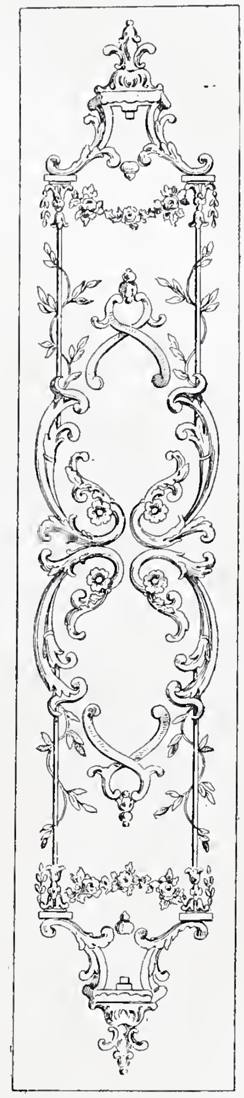


Fig. 147.
Motif de décoration d'un lambris.
Ancien château de Puteaux.

Au XVIe siècle et au XVIIe, les lambris continuaient de servir à cet usage, car nous relevons dans la *Déclaration des meubles que Guillaume Péricard, chanoine, entend donner à la fabrique de la cathédrale de Rouen* (26 juin 1586), la mention d' « ung cabinet dans le lambris, pour serrer papiers et escriptures ». Enfin, dans le *Malade imaginaire,* au premier acte (scène IX), Argan dit à sa femme : « Il faut faire mon testament, m'amour, de la façon que monsieur dit ; mais, par précaution, je veux vous mettre entre les mains vingt mille francs en or, que j'ai dans le lambris de mon alcôve, et deux billets payables au porteur. »

Lambrissage, *s. m.* — Action de lambrisser. Résultat de cette action. Exécution et mise en place de lambris. Nous relevons dans les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 514) un accord fait avec Thomas Blanchet et Germain Panthot, peintres, moyennant 8,000 livres tournois et 10 louis d'or d'étrennes, « tant pour dorer les consoles, corniches et ornemens de sculpture du lambrissage de menuiserie, servant pour le plat-fond de la chambre du Consulat, estant dans l'Hostel de Ville, que pour le grand tableau qu'ilz doibvent faire servant pour ledit plat-fond ».

Lambrisser, *v. a.;* **Embrisser,** *v. a.* — Garnir de lambris. Autrefois on employait ce verbe pour désigner les travaux de plafonnage et de parquetage.

> Chambre, où pour faire un doulx marcher
> On a embrissé le plancher,

dit Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques.* Plus tard, le verbe lambrisser ne s'est plus appliqué qu'aux parois de muraille. Jean Héroard, dans son *Journal* (t. Ier, p. 334), parlant du baptême du duc d'Anjou (26 avril 1608), écrit : « Ce fut en sa chambre proche de la terrasse de la galerie lambrissée qu'il fut baptisé par le révérendissime (cardinal de Bonzi), évêque de Béziers, grand aumônier de la reine,

à deux heures après-midi, y étant Madame, Mme de Montpensier, Mme de Guiercheville, dame d'honneur de la reine. » Nous relevons dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) la mention suivante : « Dans un département vis-à-vis et qui a veue sur le jardin, nous n'avons trouvé dans l'antichambre qui est toute dorée, peinte et lambrissée, qu'un tableau sur la cheminée et un sur la porte d'entrée. »

Racontant les mésaventures du marquis de Valenzuela, la comtesse d'Aulnoy écrit : « Le prieur fit aussitôt pratiquer une cache dans la cellule d'un religieux dont il était assuré ; cette cellule était toute lambrissée ; on en leva un des panneaux, on ménagea dans l'épaisseur du mur une espèce de niche où l'on mit un matelas, et le pauvre marquis s'y enferma. » (*La Cour et la ville de Madrid*, p. 64.)

Au siècle dernier, les LAMBRIS (voir ce mot) furent extrêmement à la mode, et l'on avait soin, dans les annonces de location, d'indiquer quelles pièces étaient lambrissées. Nous citerons, comme exemple, l'avis suivant qui figure dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 13 décembre 1782 : « A LOUER, maison de 3 étages parquetés et lambrissés, avec écurie et remise, rue Culture-Saint-Gervais. »

Lambrisseur, *s. m.;* **Lambroisseur**, *s. m.* — Menuisier qui fait spécialement les lambris. A une époque où les chambres étaient généralement boisées, les lambris, qui jouaient un rôle considérable dans l'aménagement des édifices, au Moyen Age, avaient fait donner, dans la corporation des *Charpentiers de la petite cognée* (autrement dit des « menuisiers »), aux *lambroisseurs* ou lambrisseurs le premier rang dans les trois spécialités qui distinguaient alors la corporation, et dont les deux autres étaient les huissiers et les huchiers.



Fig. 148. — Lame commémorative de la fondation de l'église Sainte-Catherine, en mémoire de la bataille de Bouvines.

Lambrissure, *s. f.* — Partie de muraille recouverte de lambris. Nous relevons dans un acte passé en l'étude de Me Delafons, notaire à Paris, le 23 août 1589, entre « Edme Pillas, paintre, demeurant à Paris, rue de Versailles, en la maison de la vefve de feu Jean Méry », et le R. P. Joseph Foulon, abbé de Sainte-Geneviève, l'engagement de « reblanchir la chappelle de la Miséricorde estant en lad. abbaye, tous les costés, depuis la lambrissure jusques en hault de la voulte d'icelle ».

Lambrois, *s. m.;* **Lambroissier**, *v. a.* — Orthographe ancienne de LAMBRIS et LAMBRISSER. (Voir ces deux mots.) « Pour lambroissier la chambre où le chastellain gist, en tasche et par rabais, par Robert Erembourc, pour paine XXX sols. » (*Travaux au château et à la geôle de Caen*, 1345.) « Pour avoir lambroissié de neuf le comble de la chapelle, etc. » (*Comptes des ducs de Bourgogne*, 1398.)

Lambru, *s. m.;* **Lambruch**, *s. m.;* **Lambruchis**, *s. m.* — Orthographe angevine du mot LAMBRIS (XVe siècle). Une lettre du roi René, datée de la Ménitré, 20 novembre 1470, affecte le rachat d'un droit féodal, représentant une somme de 200 francs « au payement du lambruchis qu'avons ordonné et devisé estre fait, en la grant salle de nostre chasteau d'Angiers ».

Lambrussquadurr, *s. m.* — Locution bretonne. Lambris, lambrissage.

Lame, *s. f.* — On donne ce nom à toute surface mince et étendue, à toute barre battue au marteau, passée au laminoir, ou fondue et coulée dans des moules. — Et plus spécialement, on appelle lames les parties d'un couteau, d'un canif, d'un sabre et d'un rasoir, qui coupent. Ces dernières sont faites en acier ou en fer aciéré. Au temps du poète J.-B. Baïf (1597), on disait en matière de proverbe :

Bonne lame sans une paille.

Aux mots ALLUMELLE et COUTELIER, nous avons déjà parlé de la fabrication de ces lames. Nous y renvoyons le lecteur. Leur qualité et leur bonne exécution furent, de tout temps, l'objet de soins spéciaux. En outre, elles furent très souvent décorées avec une richesse et une élégance rares. Inscriptions, dessins, grotesques, scènes de chasse, musique, tout a trouvé place sur les lames de couteau. Quelques-unes sont même conservées dans nos musées et considérées comme de véritables œuvres d'art. (Voir fig. 149, 150.)

LAME est également usitée dans la métallurgie pour signifier de l'or ou de l'argent trait, qu'on a battu ou écaché entre deux cylindres d'acier poli, pour le rendre apte à être tortillé ou filé sur de la soie, et ensuite employé comme fil d'or ou d'argent. Quoique l'or et l'argent en lames soient presque exclusivement destinés à être *filés*, on ne laisse pas cependant d'en faire entrer de non filé dans la composition de certaines étoffes de grand prix, ainsi que dans certaines broderies. Parmi les plus magnifiques ameublements de cette sorte qu'on ait jamais faits, nous signalerons : « Ung grand liet de velours rouge cramoisy, de riche broderie par bandes d'or et d'argent, doublées de lame d'argent, brodées à fleurs d'or et d'argent, composé de vingt-huit pièces. — Un lict de velours vert tout uny, chamarré d'une grande dentelle par bande or et argent, doublée de lame d'argent à rozes de soie. » Ces deux superbes meubles se trouvent mentionnés dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653).

LAME. — On donne aussi ce nom à des pièces de bois minces et longues. On dit dans ce sens : des lames de persiennes ou de jalousie. Par analogie, au XIVe et au XVe siècle, on appelait de cette même façon les plaques de métal que l'on plaçait sur les tombes, après y avoir gravé l'effigie du mort que l'on voulait honorer, ou qu'on incrustait dans la muraille, pour perpétuer le souvenir d'un événement capital. Parlant de la partie de Paris qui s'étendait, en 1407, en dehors de la porte Saint-Victor, Guillebert de Metz écrit : « *Item*, y a forsbours moult grans, comme se ce

feust une ville à part; si y demouroient ouvriers de divers mestiers, espécialement bouchiers, tainturiers, ouvriers de tombes et de lames et autres. » C'est avec ce même sens

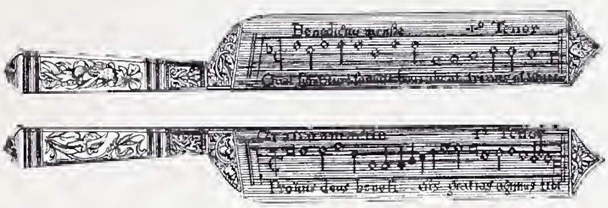


Fig. 149 et 150. — Lames de couteau avec inscriptions liturgiques.

que nous rencontrons le mot lame dans la pièce intitulée *la Vray avocate des dames :*

> Cestuy Jason avoit bien mérité
> Estre des Preux, mais comme dit l'histoire,
> Aux Dames tint si peu de loyaulté
> Qu'il en perdit toute louenge et gloire,
> Et tellement qu'on le descript encoire
> En cronicques, dessus tumbes et lasmes,
> « Le faulx amant, meurtrier des nobles dames ».

A propos du tombeau d'Anne de Bretagne, nous relevons dans les *Mémoires du maréchal de Fleuranges* le passage suivant : « Et y fist faire le roy une tombe de marbre blanc, la plus belle que je vis oncques, sur laquelle a un épitaphe, gravé tel qu'il s'ensuit :

> La terre, monde et ciel ont divisé Madame
> Anne, qui feust des roys Charle et Louys la femme,
> La terre a pris le corps, qui gist sous cette lame,
> Le monde aussi retient sa renommée et fame;
> Perdurable à jamais sans estre blasmée d'âme,
> Et le ciel pour sa part a voulu prendre l'âme.

Lame sert encore à désigner les bandes de métal longues et étroites qui ont été réduites par le laminoir à l'épaisseur convenable pour servir au monnayage de l'or et de l'argent, ou à la frappe des médailles.

Enfin, les couvreurs appellent Lame *à deux tranchants* le corps du marteau dont ils se servent pour couper les ardoises.

Lamé, *adj.* et *subst. masc.* — Les brodeurs nomment ainsi les étoffes sur lesquelles on applique de petites lames ou bandes de métal — or ou argent — d'une longueur déterminée, que l'on coupe à la dimension exigée, et qui sont fixées par leurs extrémités sur le *champ* du tissu. Les amateurs et certains faiseurs de catalogues donnent aussi, fort improprement, ce nom à des tissus où le métal est employé non plus sous forme de lame, mais comme fil. C'est là une locution vicieuse qu'il faut éviter. Autrefois, et bien que le lamé ait toujours constitué un travail délicat et fragile, on avait assez fréquemment recours à lui pour les étoffes d'ameublement. Aujourd'hui, il est presque exclusivement réservé aux broderies d'uniforme.

Lamequin, *s. m.* — Voir Lambrequin.

Lamier, *s. m.* — Nom que prenaient autrefois les ouvriers qui préparaient les lames d'or et d'argent pour les étoffes.

Laminage, *s. m.;* **Laminoir,** *s. m.* — Le laminage est l'ensemble des procédés par lesquels on réduit les métaux en grandes feuilles ou lames fort minces. La machine qui sert à cette opération porte le nom de laminoir.

Le laminoir se compose de deux cylindres de révolution en acier ou en fonte de fer, parfaitement horizontaux, lisses et d'un parallélisme absolu. Ces cylindres sont mus par des engrenages et marchent toujours en sens inverse l'un de l'autre. Si l'on engage entre eux le bout d'une masse métallique, d'épaisseur plus considérable que la distance qui les sépare, cette masse est entraînée par l'effet de l'adhérence, et en passant, elle s'amincit tout en augmentant de longueur. Comme la distance qui sépare les cylindres peut être modifiée, on a la facilité, en la diminuant, de donner aux feuilles de métal l'épaisseur que l'on désire, et quand celles-ci doivent être extrêmement minces, on en passe plusieurs à la fois. De cette façon, la pression est toujours aussi forte qu'on peut le souhaiter.

Lampa, *s. f.* — Orthographe et prononciation méridionales de Lampe. (Voir ce mot.) « *Item,* una petita lampa, una plata de fer. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Lampadaire, *s. m.;* **Lampier,** *s. m.;* **Lampesier,** *s. m.* — C'est le nom qu'on donne à tout appareil construit pour porter une ou plusieurs lampes. Lampier et lampesier sont les formes primitives du mot, celles sous lesquelles il se manifeste au XIVe et au XVe siècle. « Trois lampiers d'argent, pendans devant la grant porte. » (*Invent. de la Sainte-Chapelle,* 1376.) « *Item,* ung lampier pendant à ladicte chappelle, lequel est d'argent doré, en façon de couronne, à petitz pilliers garniz de doublaiz de voirre, et pend à troys chesnettes dorées, où il a ung pommelet au dessus. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « *Item,* un lampier d'argent, à la façon des autres lampiers, excepté qu'il est plus petit, et peut peser environ deux marcs. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) Quant à lampadaire, c'est assurément la forme la plus moderne, si moderne même qu'il n'est pas certain que le XVIIe siècle l'ait connue. Ni Richelet, ni Furetière, en effet, ni le *Dictionnaire de l'Académie,* 2e édition (1696), ne mentionnent ce mot. L'*Encyclopédie* ne connaît, en fait de lampadaire, qu'un officier faisant fonctions de lampiste; et nous relevons dans la *Vente des meubles du duc d'Aumont* (29 mars 1783) la description de « deux figures égyptiennes, portant des lampes et réverbères, exécutés par MM. Houdon et Monnot », qui étaient de véritables lampadaires, bien qu'on ne leur donne pas ce nom.

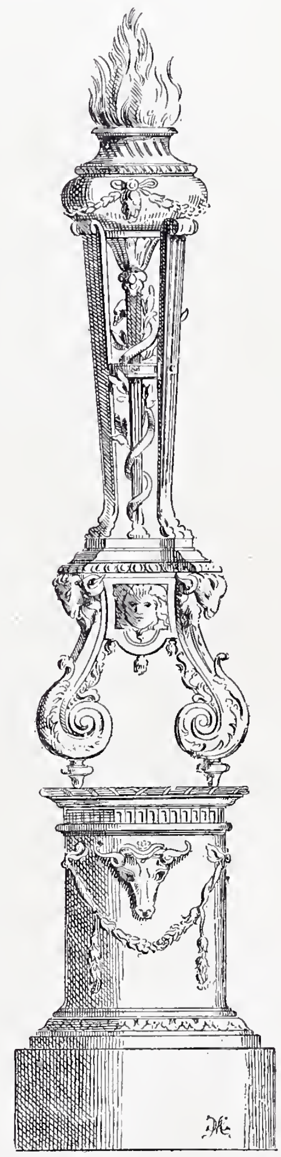


Fig. 151. — Lampadaire, d'après Oppenord.

Toutefois, il faut remarquer que lampier et lampesier ne sont pas des synonymes absolus de lampadaire. Celui-ci signifie plus particulièrement un appareil de support, placé à terre et reposant sur le sol ou sur un piédestal; les deux autres désignent indifféremment des appareils destinés à être suspendus à un plafond, à une voûte. En outre, le lam-

pier ou lampesier, le plus souvent, porte plusieurs lampes. Le lampadaire peut n'en porter qu'une.

LAMPIER était aussi le nom qu'on donnait autrefois aux fabricants de lampes et de chandeliers. Étienne Boileau, dans son *Livre des mestiers*, s'occupe longuement des lampiers. Un des manuscrits de son précieux ouvrage, jadis conservé au Châtelet, les qualifie même de « lampiers nommez fondeurs », et ce titre, ils le méritaient, car ils possédaient le privilège de pouvoir fondre les ouvrages qu'ils mettaient en vente. Les statuts de la Communauté, que Boileau a consignés sous le titre XLV, interdisent aux lampiers de travailler de nuit, de faire des chandeliers à mettre sur table de pièces soudées ni des lampes en plusieurs morceaux, à moins qu'elles ne soient « à clavail », c'est-à-dire à tiges reliant les diverses pièces superposées. Il était également défendu aux lampiers de vendre de vieux ouvrages pour des neufs et « d'appariller nulles menues euvres », c'est-à-dire de réunir les différentes parties d'une même lampe, à moins qu'elles n'aient été « fondues en sa méson ». Enfin, il ne leur était pas permis de travailler ou de faire travailler autre part que dans leur boutique, à moins d'être appelés en ville par les bourgeois, pour exécuter de pressantes réparations. Les *Registres de la taille* de 1292 mentionnent les noms de cinq lampiers : deux habitaient au « quarrefour de la Bufeterie », ils se nommaient Guillaume et Garin ; un troisième, Michiel, avait sa boutique rue Saint-Martin ; un autre, Guillaume, demeurait rue « Traversainne », et le dernier, Pierre Morel, travaillait rue « grant Marivas (?) ». Aujourd'hui, les lampiers sont devenus des lampistes.

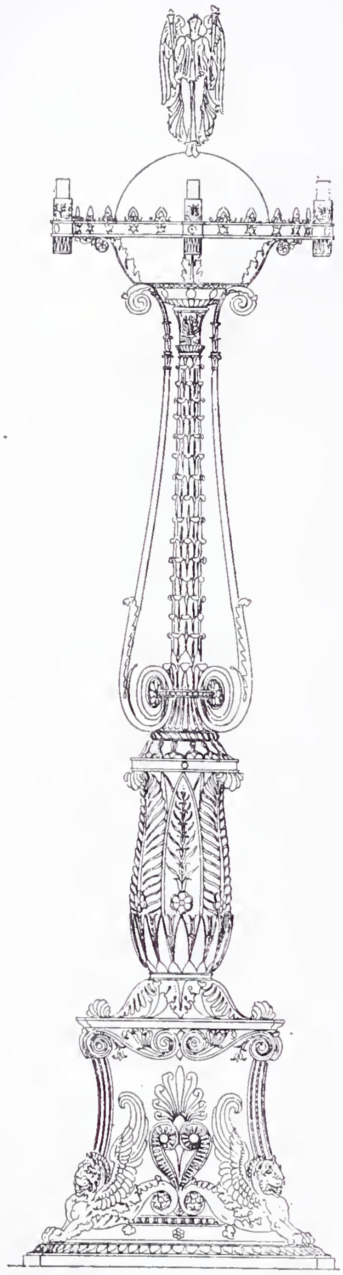


Fig. 152. — Lampadaire, d'après Percier.

Lampadorama, *s. m.* — Appareil d'invention récente dans le genre de la lanterne magique qui se pose sur deux lampes ordinaires et projette sur un écran, avec un agrandissement assez considérable et avec leurs propres colorations, la reproduction de toutes les images et même les objets opaques qu'on présente à l'intérieur.

Lampas, *s. m.* — Étoffe de soie, généralement à grands dessins, qui venait, dans le principe, de la Chine ou de la Perse, et qui, depuis un siècle, est fabriquée à Lyon avec le plus grand succès. Le lampas se distingue du damas en ce qu'il a un fond satiné qui le rend plus chatoyant que son magnifique rival. Les reflets de ce fond, jouant entre les fleurs ou rinceaux du dessin, produisent des effets d'une richesse incomparable. Ce qui constitue, toutefois, pour le lampas une infériorité, c'est que, ayant un envers très prononcé, il est impossible de le retourner quand il est défraîchi. Les lampas sont composés, comme les damas de Lyon, d'une chaîne et d'une trame de soie ; mais ils comportent une seconde chaîne dont le rôle est de lier la trame ; et la chaîne qui sert à faire le fond de l'étoffe est liée, à son tour, par une trame qu'on appelle *coup de fond*. En principe, ce coup de fond doit être en soie. Cependant, il arrive que le fabricant, pour diminuer son prix de revient, l'établit en coton, ce qui altère souvent la beauté de l'étoffe et en réduit toujours la durée. Les lampas se divisent à l'infini comme fabrication. On en fait en ton sur ton, qui prennent le nom de DAMAS SERGÉ. On en fabrique également à plusieurs couleurs. Il y en a de brochés, c'est-à-dire ornés de fleurs ou d'ornements tissés avec une navette spéciale, ou avec une navette marchant dans toute la largeur de l'étoffe. Les lampas emploient un poids considérable de soie et figurent, par conséquent, au nombre des tissus les plus coûteux.

Si le lampas est aujourd'hui une étoffe des plus recherchées, et qui trouve sa place dans les plus riches mobiliers, par contre, on ne le voit figurer que très exceptionnellement dans les ameublements antérieurs au XIXe siècle. Il était connu, toutefois, au XVIIIe, car une annonce, publiée par le *Mercure* de juin 1775, nous apprend que Mlle Charpentier, enclos des Quinze-Vingts, tenait à cette époque assortiment de « pékins, gourgourans, patisages, satins, lampas, damas, belles perses, etc. » En outre, dans la *Vente du mobilier du château de Versailles*, qui eut lieu pendant la Terreur, nous relevons : « Un meuble de lampas bleu et blanc, le dessin représentant les forges de Vulcain, et une rivière, sous la forme de deux hommes versant un pot d'eau ; composé d'un grand canapé en ottomane à matelas et oreiller, d'un tête à tête, d'une bergère, d'un petit fauteuil de bureau, ou en gondole, de deux chaises meublantes ordinaires, le tout à bois élégamment et artistement sculpté et surdoré richement, avec six rideaux de croisée en même lampas et de neuf draperies semblables avec franges, glans et cordons. — L'étoffe, ajoute la description, est artistement travaillée

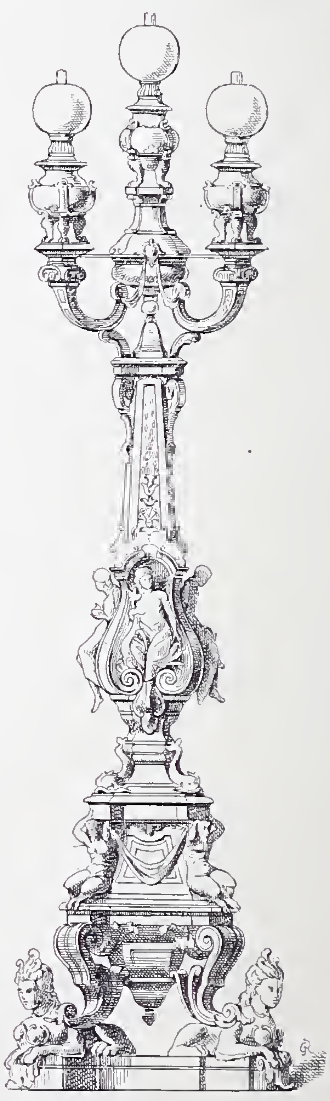


Fig. 153. — Lampadaire exécuté par M. de Marnhyac.



Mangonot del.

Maison Quantin, imp.-éd.

LAMPADAIRE

EN BRONZE, EXÉCUTÉ PAR M. BARBEDIENNE

(D'après le modèle de Toussaint).

en soie, et les figures avec la bordure, tissue exprès, selon les dimensions des meubles. » Cet ensemble, d'une magnificence rare, fut adjugé pour la somme de 10,000 francs.

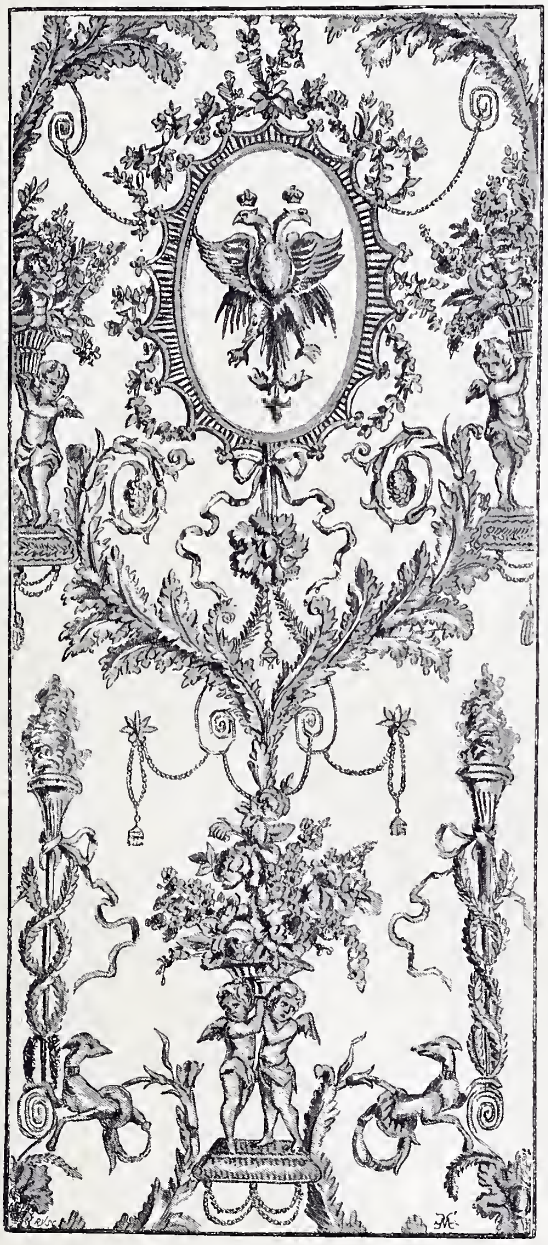


Fig. 154. — Lampas (fin du XVIIIe siècle).

Mais cet ameublement, quelque superbe qu'il soit, doit être considéré comme exceptionnel. Le lampas, qu'il ne faut pas confondre avec la LAMPASSE (voir ce mot), ne commença d'être véritablement à la mode que lorsque la fabrication mécanique eut permis de réduire son prix, qui, dans le principe, était extraordinairement élevé. La Restauration l'employa, et il fit les beaux jours du règne de Louis-Philippe.

Lampascope, *s. m.* — Nom donné à une sorte de lanterne magique. Le lampascope consiste en une armature en fer-blanc, munie de réflecteur et aboutissant à un tube où se trouve logé un système de lentilles, analogue à celui dont on se sert pour la lanterne magique. L'avantage du lampascope est de pouvoir s'appliquer sur des lampes modérateur ou Carcel, dont la puissance éclairante est supérieure à celle des lampes fumeuses employées dans les lanternes magiques ordinaires.

Lampasse, *s. f.* — Les lampasses, qu'il ne faut pas confondre avec le LAMPAS, étaient des toiles peintes fabriquées aux Indes, et particulièrement sur la côte de Coromandel. Ces toiles, très usitées dans l'ameublement, paraissent avoir été surtout à la mode dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On en jugera, au surplus, par les articles suivants : « A VENDRE, chez M. Gui, avocat, cour de l'Archevêché : huit fauteuils et un canapé à deux places de lampasse, fond jaune et blanc. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 1er août 1768.) « A VENDRE, chez M. Dupont, rue Saint-Dominique : un meuble de lampasse des Indes, bleu et blanc. » (*Ibid.,* 27 mars 1777.) « A VENDRE, chez le sieur Danjou, perruquier, place Sainte-Opportune : sept pièces de lampasse des Indes, cramoisi et blanc, d'un beau dessin, chaque pièce ayant douze aunes. » (*Ibid.,* 5 février 1778.) « Lit, tenture, rideaux portière et fauteuils de lampasse cramoisi et blanc. » (*Vente après décès de M. le comte de Langeron,* 18 avril 1780.) « Lit de six pieds de lampasse rouge et blanc. » (*Vente de la vicomtesse de Tavannes,* 5 juin 1781.) « Lits de repos, sièges de lampasse et de damas bleu et blanc... Lampasse souci et blanc en pièces. » (*Vente de Mme de Giac, au Val-de-Grâce,* 8 avril 1783.) « Beau meuble de lampasse cramoisi. » (*Vente de Mlle Billioni, pensionnaire du roi,* 10 août 1783.) « Meuble de salon et lit de lampasse bleu et blanc. » (*Vente de la marquise de Rochambeau, au Palais-Royal,* 23 octobre 1783.) « Lits, rideaux, cantonnières, tentures de lampasse et autres. » (*Vente de Mme la maréchale de Lautrec,* 7 mai 1784.) « Satins, gougourans, moires et patyssoies brodés et unis, lampasses pékins peints et autres..... » (*Vente du comte de Lude,* 27 novembre 1785.) « Meuble de salon de lampasse cramoisi et blanc. » (*Vente du marquis de Broglie,* 28 juillet 1786.)

LAMPASSE. — On trouve aussi ce mot employé comme diminutif et avec la signification de petite lampe. Du moins, c'est le sens qu'il convient de donner à l'article suivant : « Boëte à poudre, lampasse de nuit, lanterne, etc. » (*Vente de la duchesse de Cormaren;* Paris, 4 décembre 1782.)

Lampassé, *s. m.* — Toile peinte, fabriquée dans les Indes orientales, et surtout sur la côte de Coromandel.

Lampé, *s. f.* — Nom qu'on donnait, au siècle dernier, dans le commerce des tissus, à une sorte d'étamine de laine qui se fabriquait dans quelques localités avoisinant Orléans.

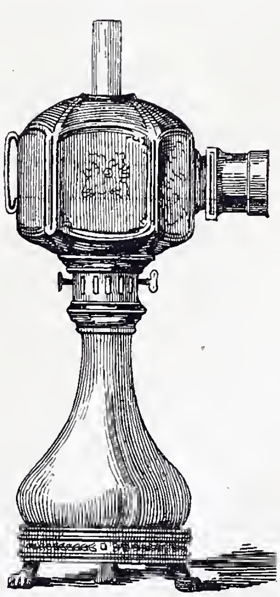


Fig. 155. — Lampascope.

Lampe, *s. f.* — Savary définit la lampe : « Vaisseau propre à contenir de l'huile ou autres matières grasses et onctueuses qui, par le moyen d'une mèche de coton qui en est humectée, servent à éclairer pendant la nuit. » De son côté, Littré écrit à ce même mot : « Vase ou ustensile destiné à produire de la lumière ou de la chaleur, à l'aide d'un liquide combustible et d'une mèche. » Ces deux définitions étaient à rapprocher. Elles montrent, en effet, et sans qu'il soit nécessaire d'insister, comment, à un siècle et demi d'intervalle, la lampe a transformé ses organes et modifié ses services. A notre époque,

la lampe ne consomme plus, comme au temps de Savary, de ces « matières grasses et onctueuses » qui valaient à certains de ces appareils le nom de Crasset ou Graisset. (Voir ces deux mots.) Par contre, elle brûle bien d'autres matières que l'huile, et pour avoir une lumière brillante et limpide, on a recours à des essences fort diverses, dites « huiles minérales ». En outre, on construit des lampes à alcool, et c'est ce qui fait ajouter par Littré que la lampe est destinée parfois à produire « de la chaleur ». Enfin, si nous remontions à une époque très antérieure à Savary, nous découvririons que sa définition n'a pas été toujours d'une exactitude absolue, car, au Moyen Age, où le coton, importé par très petites quantités, se vendait chez les épiciers comme matière exotique, et, par conséquent, rare et coûteuse, les mèches de lampe n'étaient point faites de coton, mais de chanvre ou de lin, comme, du reste, Rabelais l'indique fort clairement dans un passage que nous transcrivons plus loin, et même de jonc décortiqué. C'est, du moins, ce qu'on peut déduire du vers suivant, que nous relevons dans les *Crieries de Paris,* recueillies, au XIIIe siècle, par Guillaume de la Villeneuve :



Fig. 156. — Petite lampe en fer (XIVe siècle).

J'ai jonc paré pour mectre en lampes.

On conçoit facilement que cette association de la graisse et du jonc, ou même du chanvre, devait produire une combustion plus fuligineuse que lumineuse. Il ne paraît pas, au surplus, que la lampe, bien que remontant, comme usage, à la plus haute antiquité, ait constitué jamais — si ce n'est en notre temps — un appareil d'éclairage bien pratique et surtout bien agréable. Jusqu'au XVIIe siècle, on ne semble point avoir connu d'autre modèle que la lampe primitive, consistant en un récipient plus ou moins vaste, de forme plus ou moins élégante, rempli d'huile, et duquel émerge une mèche, dont le fonctionnement est exclusivement basé sur le principe de la capillarité. Par contre, si, durant tout le Moyen Age et toute la Renaissance, on s'est fort peu préoccupé d'améliorer la construction pratique de ces sortes d'appareils, on a toujours pris grand soin de leur forme plastique et de leur ornementation. Dès le XIVe siècle, en effet, nous rencontrons des lampes en métal précieux, décorées avec un luxe rare. Les *Comptes de l'exécution du testament de Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel* (1372), décrivent : « Une lampe d'argent, dorée dehors, à tous (avec) les chaiennes, à IIj escussons des armes de M. le comte d'Estampes, pesant à tout (avec) une coquille d'argent doré, I marc VI onces et demyes, prisié X francs d'or. » Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) nous relevons : « Une lampe de voirre ouvrée en façon de Damas, sans aucune garnison d'argent. » Plus loin, dans ce même document, figure : « Un bacin d'argent avec la chayne à mectre lampes. » Le *Testament du duc d'Orléans* (1403) mentionne : « Un bel chandelier pendant en telle manière, que douze petites lampes y puissent estre. » Un *Compte du roi René,* en date du 1er octobre 1447, nous apprend qu'on paya 8 florins 6 pat. « à Simon, sert de l'eau (*sic*) dudit Seigneur, pour une lampe et une lanterne necessaires pour la garde dudit Seigneur à Masseille... » On ne nous dit pas, il est vrai, comment était cette lampe, ni en quelle matière elle était façonnée ; mais il est à penser que le bon roi devait posséder des lampes précieuses, car, le 24 mars 1449, il faisait payer 1 florin à Julien Turlot, gainier, établi à Aix, « pour ung estuy de cuir d'une lampe d'argent » ; et dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471), nous trouvons : « Ung estui de cuivre couvert, à mectre une lampe, pendu à troys chegnons. » De pareils étuis ne pouvaient convenir qu'à des ustensiles de valeur, que le roi emportait avec lui dans ses déplacements. Enfin parmi les lampes luxueuses de ce temps, il ne faut pas oublier celles en métal précieux dont on ornait les sanctuaires. Ces lampes étaient alors fort abondantes, et les plus grands princes se faisaient un devoir d'en orner les lieux de dévotion. « En ladite année (1478), écrit Jean de Troye en ses *Mémoires,* le Roy fist de grans dons à plusieurs églises et divers saints ; car il vint veoir la benoiste vierge Marie de la Victoire, près Senlis, où il donna deux mille francs, qu'il voulust estre employéz à faire des lampes d'argent, devant l'autel de ladite vierge. » Constatons, en outre, que si toutes ces lampes, même les plus belles, paraissent avoir été, comme construction, d'une simplicité rudimentaire, leur forme toutefois devait être élégante et noble, car on confectionnait alors bon nombre de pièces d'orfèvrerie « en façon de lampe ». Ainsi, l'*Inventaire de Charles V* décrit : « Une douzaine de grans hanaps d'argent, en faczon de tour de lampe » ; et nous relevons dans le *Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves :* « Un gobelet d'or couvert, scizelé à façon d'une lampe, pesant I marc II onces IV estellins. »

Il faut arriver au XVIe siècle pour trouver la description de lampes plus ingénieuses. C'est Rabelais qui nous en fournit une, et il faut croire que l'appareil dont il s'agit lui parut d'une importance capitale, car il lui consacra un chapitre entier de son livre immortel. Ce chapitre, le XLIe du livre V, est intitulé : « Comment le Temple (de la Bouteille) estoyt esclairé par une lampe admirable. » Il est ainsi conçu : « Avant que entrer en l'exposition de la Bouteille, ie vous descriray la figure admirable d'une

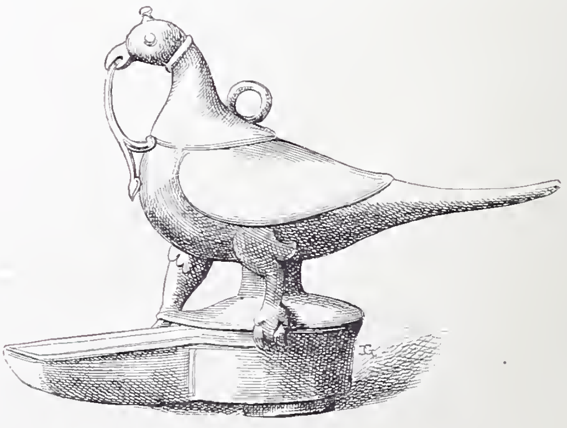


Fig. 157. — Petite lampe en laiton (XIVe siècle).

lampe, moyennant laquelle estoyt eslargie lumière par tout le temple, tant copieuse que, encores que il feust soubsterrain, on y voioyt comme, en plain midy, nous voyons le soleil cler et serain, luysant sus terre. Ou myllieu de la voute estoyt ung anneau d'or massif attaché, de la gros-

seur de plain poing (e'est-à-dire du poing fermé); ouquel pendoyent de grosseur peu moindre troys ehaisnes bien artifieiellement faictes, lesquelles, de deuz piedz et demy en laer, eomprenoyent en figure triangle, une lame de fin

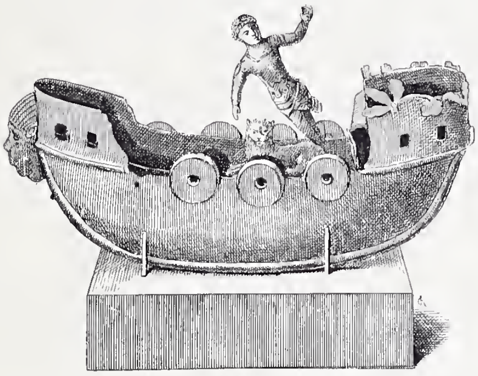


Fig. 158. — Petite lampe en bronze (XVIe siècle). Musée du Louvre.

or, ronde, de telle grandeur que le diamètre exeedoyt deuz coubdées et demye palme. En yeelle estoyent quatre boueles ou pertuys, en ehaseune desquelles estoyt fixement retenue une boule vuyde, eavée par le dedans, ouverte de dessus, eomme une petite lampe, ayant en eireonférence environ deuz palmes, et estoyent toutes de pierres bien prétieuses. L'une de amethyste, laultre de earboucle libyen, la tieree de opalle, la quarte d'anthraeite. Chaseune estoyt plaine d'eaue ardente einq foys distillée par alambic serpentin, ineonsumptible comme lhuyle que iadyz meit Callimachus en la lampe dor de Pallas en Aeropolis de Athènes, aveeques ung ardent lyehnion, faiet part de lin asbestin, part de lin earpasien, lesquelz par feu plustout sont renovellèz que eonsumméz. — Ou dessoubz dyeelle lame, environ deux pieds et demy, les troys chaisnes en leur figure première estoyent embouelées en troys anses, lesquelles issoyent dune grande lampe ronde de erystallin trespur, ayant en diamètre une eoubdée et demye, laquelle ou dessus estoyt ouverte environ deuz palmes : par eeste ouverture estoyt ou myllieu pousé ung vaisseau de erystallin pareil, en forme de eoueourde, ou eomme ung urinal : et deseendoyt iusques ou fond de la grande lampe, aveeques telle quantité de la susdiete eaue ardente, que la flambe du lin asbestin estoyt droietement ou eentre de la grande lampe. Par ee moyen, sembloyt doneques tout le cors sphericque dyeelle ardre, et enflamboyé, parce que le feu estoyt ou eentre et poinet moyen. »

Malheureusement, il est faeile de s'apereevoir que eette curieuse deseription appartient au monde des rêveries. Certes, on fabriqua de belles lampes au XVIe sièele. S'il en fallait une preuve, il nous suffirait de eiter le passage suivant, emprunté au ehaneelier de Cheverny (*Mém.*, année 1592) : « Ceux de ladite ville de Rouen, infiniment aises et glorieux de se voir ainsi délivréz dudit siège..., envoyèrent incontinent à Nostre-Dame de Laurette une lampe de 200 mares d'argent, qu'ils y donnèrent, et fondèrent pour allumer à perpétuité, au nom des députez de ladite ville, pour leur délivranee dudit siège. » Une lampe pesant 200 mares d'argent ne pouvait, à eette époque, être qu'un meuble superbe. Nous savons, par une lettre de Coligny, qu'au mariage de Marguerite de Valois avee le roi de Navarre, des lampes étaient ehargées, dans un empyrée de convention, de simuler les étoiles et les signes du zodiaque. Enfin le récit que Balthazar de Beaujoyeux a traeé du *Balet comique de la royne faict aux nopces de M. le duc de Joyeuse* nous apprend que « tous les arbres du bois » qui formait le déeor de la salle « furent ehargéz de lampes à huile, faietes en façon de petites navires dorées d'or de dueat, la mèehe desquelles faisoit voir la elairté de toutes parts ». Mais, ne eraignons pas d'insister sur ee point, pas plus à l'église qu'à la Cour, la lampe, même quand elle revêtait ees formes pittoresques, n'était, au point de vue méeanique, un appareil bien eompliqué. Son méeanisme, eomme son fonetionnement, étaient d'une simplieité élémentaire. L'eau ardente, einq fois distillée, dont parle Rabelais, lui restait totalement étrangère. S'il en fallait une preuve déeisive, la eurieuse planehe aeeompagnant eet artiele, et qui est empruntée à un préeieux manuserit de la Bibliothèque royale de Belgique, nous montrerait que, même ehez les plus puissants rois, l'huile seule servait à alimenter ses mèehes de lin, ear, eomme le disait un poète eontemporain, J.-A. de Baïf, dans ses *Mimes, enseignements et proverbes :*

Rien ne sert de fourbir la lampe
Qui ne mêt de l'huyle dedans.

La mauvaise odeur de eette huile, éelairant mal et répandant une fumée désagréablement parfumée, la préoeeupation de tenir eontinuellement l'huile à une hauteur eonvenable, l'obligation de tirer la mèehe à mesure qu'elle se eonsumait, et de la eouper de peur qu'en charbonnant elle ne produisît eneore plus de fumée et plus d'odeur, tous ees ineonvénients avaient fait rejeter par les gens délieats ee genre d'éelairage. La lampe était l'apanage des personnages très éeonomes. C'est ee qui faisait dire à Tallemant, à propos de M. de Bretonvilliers : « Il fait des meubles magnifiques, et en même temps il brûle de l'huile, par épargne dans la ehambre de ses enfants. » Et Sobry pouvait ajouter dans son *Architecture* (p. 192) : « Depuis l'invention des ehandelles de eire et de suif, la lampe a été bannie de nos vaisseliers. Quelques pauvres eitoyens s'en servent eependant eneore, et on en met dans les grandes maisons, aux passages, aux eoins des eours, aux éeuries, aux lieux où la fumée peut s'évaporer et où il faut une grande elarté. On les fait de euivre, de bronze, même de fer; ee sont des vases vils. » Ajoutons que Sobry ne dit rien que d'exaet. Si nous pareourons les *Inventaires* dres-

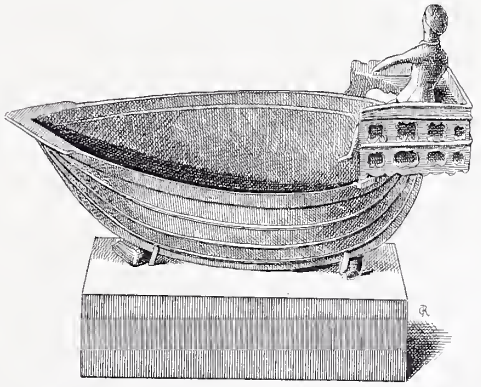


Fig. 159. — Petite lampe en bronze (XVIe siècle). Musée du Louvre.

sés sous le règne de Louis XIV, nous verrons qu'à l'exeeption de quelques lampes très aneiennes, qualifiées même « antiques », généralement en assez mauvais état, et auxquelles leur forme passablement étrange assigne le earaetère d'objets de euriosité — car on en trouve qui

sont « d'une figure de Phénix », d'autres « de figures de cheval », d'autres « d'un pied d'homme » ou « sur une manière de trépied » — en fait de belles lampes, on ne

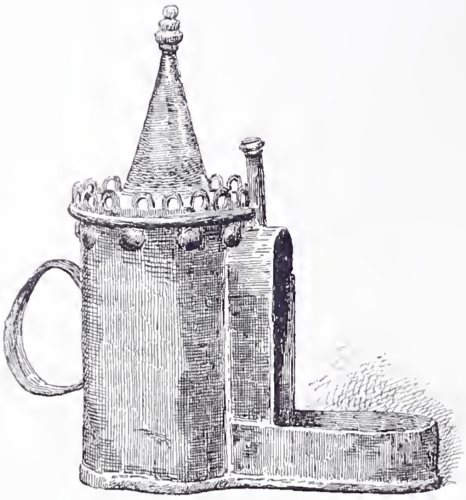


Fig. 160. — Petite lampe à main, en cuivre repoussé (fin du XVe siècle).

rencontre guère dans les *États du mobilier de la Couronne* que des lampes de chapelle.

Parmi ces dernières, nous citerons : « Une grande lampe à deux corps, ciselée sur celuy d'en hault de fueüillages, chérubins, festons, fleurons et autres ornemens, et des trois costéz des armes du Roy, entre lesquelles il y a trois anges qui se terminent en cartouches, et fueüillages façon d'harpies ; et sur le corps d'en bas de trois testes de chérubins, desquelles sortent trois festons et trois demy-festons ; ladite lampe suspendüe avec trois chaisnes d'argent au milieu desquelles il y a une couronne qui sert à porter le verre. » Une autre plus vaste est « ornée sur le corps de trois grands cartouches, dans lesquels sont ciselées les armes du Roy, et de trois linges portéz par trois dauphins, par le hault de trois consolles d'où sortent les trois chaisnes qui portent la dite lampe, au-dessus desquelles est une couronne fermée ; le tout d'argent vermeil doré ; le corps de ladite lampe hault d'un pied et demi. Large d'un pied 7 pouces. » Ces deux magnifiques appareils d'éclairage, décrits sur l'*État* du 30 janvier 1681, pesaient, le premier 59 marcs et le second 94 marcs 7 onces 6 gros. Par le poids, on peut juger de la valeur et des dimensions de ces deux belles pièces.

Cependant, dès cette époque, une amélioration sensible s'était introduite dans la fabrication des lampes. L'*Inventaire de Claudine Bouzonnet-Stella,* dressé en 1693, enregistre « une lampe de Cardan et deux autres, une moyenne et la troisième petite [en] cuivre jaune ». Cette lampe de Cardan, dont il est fait mention pour la première fois, était un appareil relativement perfectionné. « C'est une lampe, dit Furetière, qui se fournit elle-même son huile. C'est une petite colonne de cuivre bien bouchée par tout, à la réserve d'un petit trou par enbas ; au milieu d'un petit goulot où se met la mesche, car l'huile ne peut sortir qu'à mesure qu'elle se consume et fait descouvrir cette petite ouverture. » Cette description, médiocrement claire, est, en outre, incomplète. Ce que Furetière omet de nous dire, et ce qu'une gravure de Larmessin nous révèle (voir t. Ier, fig. 2, et t. II, fig. 544), c'est que « la petite colonne de cuivre « était montée sur un pivot, et qu'on pouvait, suivant l'inclinaison qu'on lui donnait, faire arriver l'huile avec plus ou moins d'abondance. Quant à la confection de cet appareil, que Furetière attribue à Jérôme Cardan lui-même : « La lampe de Cardan, écrit-il, est une lampe de l'invention de cet auteur », elle semble postérieure. Il est très probable que l'illustre mathématicien, mort en 1576, en traça le plan, et que c'est seulement en 1663, quand Charles Spon donna une édition générale des œuvres de ce savant, que l'on s'avisa de réaliser un projet dont il avait indiqué la formule.

Quoi qu'il en soit, au XVIIIe siècle, les lampes redevinrent à la mode en Italie ; et le 26 octobre 1728, Montesquieu pouvait écrire de Florence : « Nous allons dans des maisons où nous trouvons deux lampes d'argent sur la table, et tout autour des dames très jolies, très guayes et qui ont beaucoup d'esprit. » Chez nous, il en fut de même, et les lampes de Cardan marquent le point de départ d'efforts aussi nombreux que variés, pour arriver à rendre ce genre d'éclairage à la fois agréable et pratique. Comme l'histoire des innovations nombreuses et intéressantes qui caractérisent l'histoire de la lampe, à cette époque, n'a jamais été écrite (que nous sachions), on ne nous en voudra pas de la retracer ici avec quelques détails.

Le premier inventeur de ce temps, que nous voyons rompre avec la routine, est un sieur Lesparre, marchand verrier. Ses lampes, auxquelles il donne, on ne sait trop pourquoi, le nom de *lampes allemandes,* sont munies d'une « pompe qui est à la bobèche », et, grâce à cette pompe, peuvent brûler de douze à quatorze heures sans s'éteindre. Elles sont en forme de poires. Il y en a de deux sortes : « Les unes, à pied et à guéridon, qui sont du prix de 20 livres ; d'autres à bobèche, qui valent 12 livres. » (*Journal de Verdun,* janvier 1748, p. 75.) Le sieur Lesparre ne s'en tient pas là. L'année suivante, il invente la *lampe à réverbère,* « propre pour le cabinet et les ouvrages sensibles, qui éclaire comme le plus beau jour, au moyen d'un ajouté qui ménage la vue, et qui fait moitié moins de dépense que la chandelle, qu'il faut moucher huit à dix fois par heure. Ces lampes n'ont point cette incommodité ; elles éclairent avec la même égalité. Si elles sont de grandeur à durer trente heures, il suffit d'en moucher la mèche au bout de douze à quinze heures. » (*Ibid.,* avril 1749, p. 317.) La même année, le sieur Bellevaux, marchand faïencier, établi rue Saint-Martin, au *Roi de la Chine,* invente une nouvelle lampe en cristal, qu'il baptise *lampe chinoise,* dont il ne donne pas la description, mais qu'il

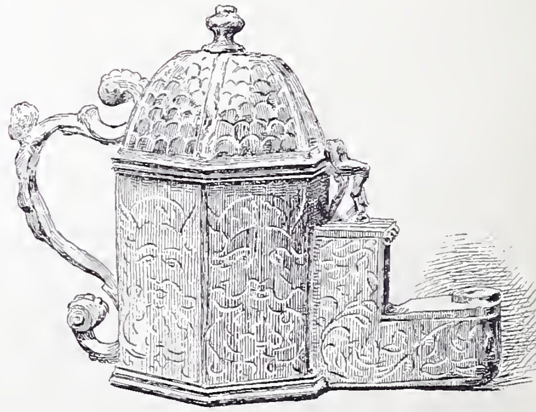


Fig. 161. — Petite lampe à main, en cuivre repoussé (XVIe siècle).

affirme être « beaucoup plus commode et plus utile que celles qui ont paru jusqu'à présent ». (*Affiches de Paris,* 18 décembre 1749.) En 1750, apparaît une innovation assez curieuse. L'abbé Preigney combine un modèle de

lampe imitant les chandeliers et fait approuver son invention par l'Académie des sciences. Le sieur Préaux, potier d'étain, établi à Saint-Denis, se charge d'introduire cet appareil dans le commerce, et met en vente ces nouvelles lampes, lesquelles, « outre l'avantage qui résulte pour la vue de l'usage de l'huile et de l'œconomie qui s'y trouve, peuvent représenter la plus belle bougie, de façon à s'y méprendre ». (*Annonces, affiches et avis divers,* 15 octobre 1751.) Six ans plus tard, nous relevons dans le *Mercure* (juin 1757) la réclame suivante : « On voit tous les soirs, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Filles Sainte-Marie, un billard éclairé de deux seules lampes optiques, qui forment un jour brillant sans interruption pour moucher, ce qui est fort gracieux pour les joueurs. On a ajouté aux lampes un fil de fer qui fixe le niveau des mèches et soulage l'attention des domestiques en rendant l'effet plus beau. » Cette réclame marque l'entrée en scène du sieur Rabiqueau, personnage ingénieux, qui, pendant cinq ou six ans, va être le fournisseur des établissements publics. En 1759, Rabiqueau développe la taille de sa lampe optique. Il en fait qui « éclairent les plus grandes églises, les cours les plus vastes et les plus longs corridors ; et la lumière qu'elles donnent est assez vive pour qu'on puisse lire, à quatre cents pas, dans l'almanach imprimé avec le plus petit caractère ». (*Année littéraire,* 1759, t. VII, p. 351.) Puis, comme il craint la contrefaçon, Rabiqueau adopte une marque de fabrique et informe sa clientèle que ses lampes sont « toutes d'étain et marquées d'un R couronné ». (*Annonces, affiches et avis divers,* 3 mai 1759.) Enfin, en 1762, il introduit de nouveaux perfectionnements dans sa fabrication, rend ses lampes plus commodes, leur fait donner plus de lumière et réalise de sérieuses économies par les diverses qualités d'huile qu'il mélange avec l'huile d'olive, uniquement employée jusque-là. (*Ibid.,* 27 septembre 1762.)

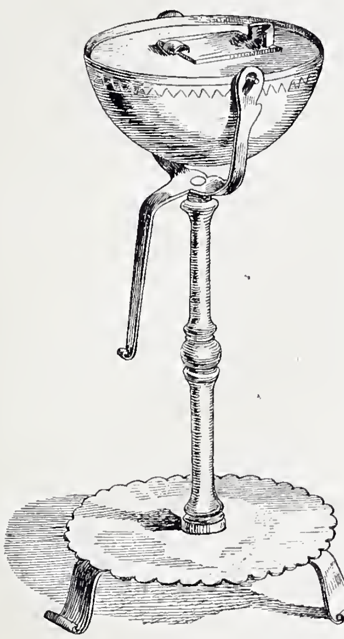


Fig. 162.
Lampe de cuisine portative
(XVIIe siècle).

Cette question de l'économie était, au surplus, grandement à l'ordre du jour. A cette époque, en effet, les bougies de cire coûtaient très cher, et c'est surtout dans l'amoindrissement de la dépense qu'il faut chercher la raison d'être et le succès de tous ces nouveaux systèmes d'éclairage. Aussi, depuis quelques années déjà, nombre d'innovateurs avaient-ils donné à leurs appareils la qualification d' « économiques », espérant par là leur attirer la bienveillance du public. Le premier qui eut recours à ce qualificatif est le sieur Denoye. Au mois d'octobre 1759, cet industriel faisait insérer dans les *Affiches de Paris* l'annonce suivante, que nous croyons devoir reproduire *in extenso,* parce qu'elle est très complète et fort instructive : « Le sieur Denoye, y est-il dit, vient de perfectionner les *nouvelles* LAMPES *œconomiques et optiques,* qui se vendent chez lui, rue Saint-Martin, vis-à-vis la rue aux Ours. Elles sont commodes et de peu de dépense. Il en fait de plusieurs façons, suivant les places pour lesquelles on les destine. Les petites coûtent 15 livres par réverbère ; celles au-dessus, 20 livres ; et les plus grandes, 30 livres. Celles à quartel (*sic*) de pendule n'ont point de prix fixe, attendu qu'elles peuvent être plus ou moins ornées, suivant le goût des personnes qui les commandent. Les lampes plates, couvertes d'un chapiteau, se vendent 10 livres. » Ce titre de *lampes œconomiques,* toutefois, ne devait pas rester longtemps la propriété exclusive du sieur Denoye. Dès le mois de juillet 1760, nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* une réclame du sieur Marigner, « marchand ordinaire du roi », établi sous l'horloge du Palais, à l'enseigne de la *Levrette,* annonçant l'apparition de nouvelles lampes économiques « en forme de bougie ». Elles étaient montées sur un chandelier en métal blanc, et on pouvait leur adapter un garde-vue. Ces lampes nouvelles étaient, paraît-il, de l'invention d'un sieur Messier, et trois mois plus tard (17 septembre 1760), celui-ci, entrant en scène à son tour, décrivait de la façon la plus détaillée la structure de ses lampes et les multiples services qu'on en pouvait attendre : « Elles sont en forme de bougies, montées sur un chandelier de métal blanc, et on peut y adapter un garde-vue : elles peuvent servir pour la nuit, pour la table, le cabinet, les bureaux, les cuisines, les offices, les réfectoires et généralement partout où l'on emploie la bougie et la chandelle. On peut les faire aller et venir, même les pencher, sans répandre l'huile, ce qui les rend plus commodes encore que la chandelle et la bougie, que le moindre mouvement fait couler. Elles contiennent huit à dix onces d'huile, qui peuvent durer une semaine dans les plus longues soirées. » Leur prix (il est important à connaître, puisqu'il justifiait leur titre) était de 6 livres pour les simples, de 12 livres pour les doubles. Les bougeoirs coûtaient 5 livres. En outre, Messier fabriquait des lampes en similor à 9 livres ; en cuivre blanchi, à 10 livres ; en cuivre argenté, à 18 livres ; en fer-blanc, à 3 liv. 10 sols. (*Mercure* d'avril 1761 et *Annonces, affiches et avis divers* du 31 mars 1762.) Hâtons-nous d'ajouter que Messier et Marigner trouvèrent à leur tour des imitateurs, car le sieur Renault, maître fondeur, établi rue de la Bouillerie, au *Chandelier couronné,* informait, en novembre 1762, le public qu'il fabriquait des lampes économiques « tant en similor qu'en cuivre », et nous lisons dans la *Gazette de France* du 23 mai 1763

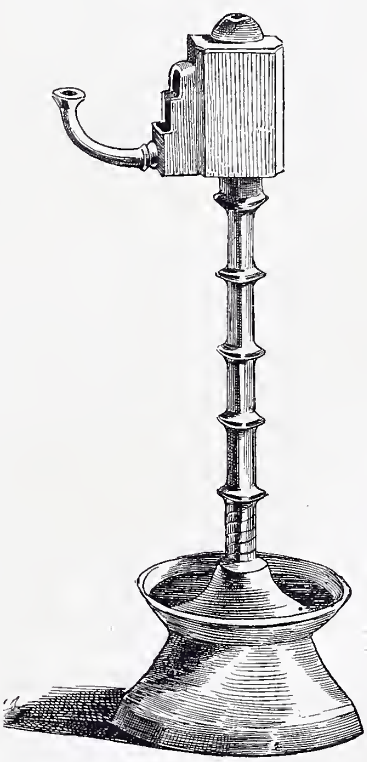


Fig. 163.
Lampe de table à pied de chandelier
(XVIIe siècle).
Musée de la porte de Hal.

que « l'Académie royale des sciences, ayant examiné les lampes œconomiques de l'invention du sieur Chénier, a jugé que ces lampes méritoient à tout égard (*sic*) la préférence sur toutes celles qui se débitent ». Le sieur Chénier, établi à Paris sur le quai de la Ferraille, à l'enseigne des *Trois Croissants,* s'était montré habile homme, en faisant sanctionner son innovation par l'Académie. Son exemple ne devait pas être perdu, et l'*Année littéraire* de 1763 (t. VIII, p. 26) nous apprend que le sieur Perrier a fait également approuver par la haute Compagnie un système de lampes à pompe qui durent douze heures, « sans la sujettion gênante de les moucher », et sans qu'on ait à craindre non plus que l'huile se répande. Plus tard (*Gazette de France* du 5 octobre 1764), le sieur Perrier perfectionna encore son invention, et sa lampe put rester allumée douze heures, « sans qu'il fût nécessaire de presser la pompe, ni de moucher la mèche ».

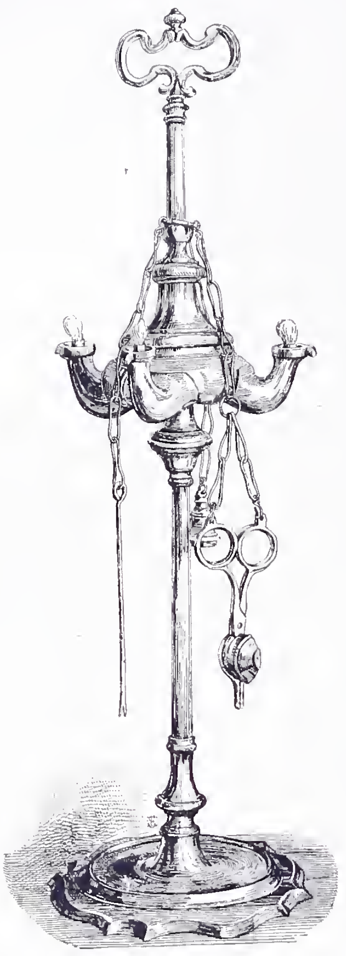


Fig. 164. — Lampe de table avec éteignoir et mouchette (XVIIIe siècle).

Malgré toutes ces innovations curieuses, sur lesquelles il ne faut pas craindre de s'étendre, car jusqu'à présent elles n'ont jamais été mises clairement en lumière, les lampes économiques, optiques, à pompe, etc., ne laissaient pas que de présenter de grands inconvénients. Elles continuaient, en dépit du progrès, d'éclairer imparfaitement, de fumer plus que de raison et de s'éteindre trop souvent. C'est alors qu'un homme ingénieux eut l'idée d'épurer les huiles dont on se servait, pour leur « ôter cette fumée épaisse, nuisible à la vue et à la poitrine » (*Annonces, affiches et avis divers* du 16 avril 1766), et plus tard de substituer, à la mèche de coton ordinaire, une mèche tressée. Cette substitution fut alors célébrée comme un véritable bienfait. « C'est pour vous, mes chers confrères, hommes de lettres, veilleurs déterminés, que je fais ce chapitre, écrit Mercier, dans son *Tableau de Paris* (t. VII, p. 156). J'ai à cœur que vous ménagiez votre vue. Je vous annonce des mèches qui n'exhalent ni fumée ni odeur. Votre lampe studieuse pourra brûler sans incommoder vos yeux ni votre poitrine. Ces mèches sont composées de coton et tressées sur le métier ; elles sont enduites d'une substance grasse, d'une odeur légèrement aromatique. En brûlant elles ne donnent aucun noir de fumée, quelle que soit l'huile qu'on employe ; elles jettent une flamme claire et toujours égale. Ces mèches, continue Mercier, ont mérité l'approbation de l'Académie des sciences ; elles sont de l'invention de M. Léger, demeurant rue Serpente. En ayant vu par moi-même le bon effet, je m'empresse de les annoncer à mes amis, mes compagnons d'étude qui veillent pour le plaisir et l'instruction du monde. » Ajoutons que ces éloges n'avaient rien de particulièrement excessif. Le tissage de la mèche était appelé à produire une heureuse révolution dans la construction des lampes. Il devait donner naissance à la lampe à double courant d'air, qui bientôt allait illustrer le nom de Quinquet. En attendant, Léger, « inventeur des mèches économiques, approuvées en septembre 1782 par l'Académie des sciences », dotait, en 1786, son pays d'une lampe à huit becs, « propre à éclairer un grand appartement et une table de douze à quinze couverts sans bougies. » On voit que ce ne sont pas les précurseurs qui manquent à Quinquet.

Mais avant d'arriver aux appareils de cet inventeur illustre, accordons encore un instant d'attention à quelques essais curieux, qui prouvent combien cette question de l'éclairage par les lampes préoccupait alors le public. En 1778, on importait, à Paris, une lampe inventée à Vienne par un certain M. de Sonnenfels, qui était vraiment économique, car elle ne consommait que « deux liards d'huile en douze heures ». (*Mercure* de mars 1778.) En 1782, M. Fürstenberger, « physicien très éclairé de Bâle », avait, le premier, l'idée d'une lampe brûlant de « l'air inflammable », c'est-à-dire du gaz. « L'air inflammable, écrit le rédacteur de l'*Almanach sous verre* auquel nous empruntons ces détails (notice de 1782, col. 181, n° 135), s'obtient par le moyen de la limaille de fer, sur laquelle on verse de l'acide vitriolique, un peu affoibli d'eau ; il se fait alors une effervescence, et l'air qui sort est l'air inflammable. Il ne s'agit que de le recueillir dans des flacons pour l'usage. » Ces lampes, qu'on pouvait allumer au moyen de l'étincelle électrique, sans être obligé de se servir de briquet, et sans respirer l'odeur du soufre des allumettes, furent mises en vente chez un sieur J.-H. Heitz, marchand à Strasbourg. Enfin, le sieur Gallet, chirurgien à Jambville, près de Meulan-sur-Seine, inventa, vers le même temps, des lampes à cadran, qui marquaient l'heure pendant la nuit.



Fig. 165. Lampe en verre (XVIIIe siècle). Musée de Cluny.

Ajoutons que, malgré les nombreux inconvénients que présentaient encore ces lampes, demeurées assez primitives, en dépit de tant de perfectionnements, on ne laissait pas que de les décorer avec soin et d'en construire en matière relativement précieuse. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter le *Livre journal* de Lazare Duvaux. Le 26 janvier 1751, cet habile marchand vendait à Mme de Pompadour « une cassolette, vase et lampe d'argent » du prix de 210 livres. Le 9 février 1752, il livrait au peintre François Boucher « une lampe de

porcelaine à jour, avec deux chaînes pour la suspendre », coûtant 24 livres. Le 26 décembre 1753, c'était le tour de M. de la Reynière, qui lui achetait une lampe avec cassolette en argent, cotée 216 livres. En 1755 (9 juin), Duvaux expédiait à Mme de Ximénès « quatre petites lampes de cristal », etc. Et ce n'est pas seulement chez lui qu'on trouvait de ces lampes luxueuses. Dans la vente du fonds du sieur Tiron, bijoutier (*Annonces, affiches et avis divers* du 11 décembre 1775), il est fait mention de lampes de nuit en bronze doré d'or moulu, avec figures de porcelaine de Saxe ; et le *Journal général de France* du 24 octobre 1781 indique comme étant à vendre, rue de Richelieu, près le café de Foy, « une lampe de cristal de roche montée en or ». Les lampes de nuit étaient, au surplus, d'un usage général à cette époque. Nous savons que M. de Sonning en possédait une en porcelaine de Saxe. Mme de Pompadour les achetait par demi-douzaines. (Voir *Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 44, 357, 362.) A une vente après décès qui eut lieu le 14 juillet 1766, à l'hôtel d'Espagne, rue Dauphine, nous en remarquons une en cristal de roche. Dans une lettre qu'il adresse à Mlle Volland, Diderot nous montre Mme d'Aine qui « se lève et sort de sa chambre en corset de nuit et en chemise, une petite lampe de nuit à la main ». (*Dernières années de Mme d'Épinay,* p. 130.) Ces appareils étaient même en usage chez les artistes les moins fortunés, car nous relevons, dans un *Mémoire de Greuze contre sa femme,* les lignes suivantes qui se passent de commentaires : « Nous couchions toujours dans la même chambre, lorsque je me réveille en sursaut. J'aperçus Mme Greuze à la lumière d'une lampe de nuit, qui alloit m'écraser la tête avec son pot de chambre. » Nous parlons, du reste, plus loin de ces lampes, au mot MESTIER. Revenons donc aux lampes ordinaires.

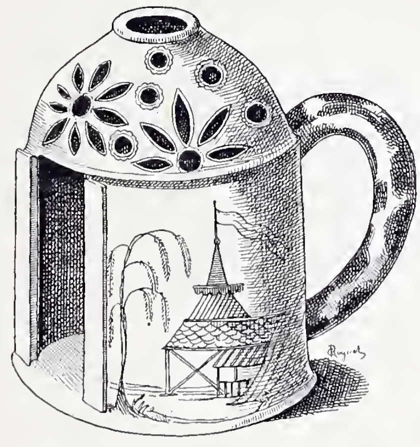


Fig. 166. — Lampe de nuit en faïence (XVIIIe siècle).

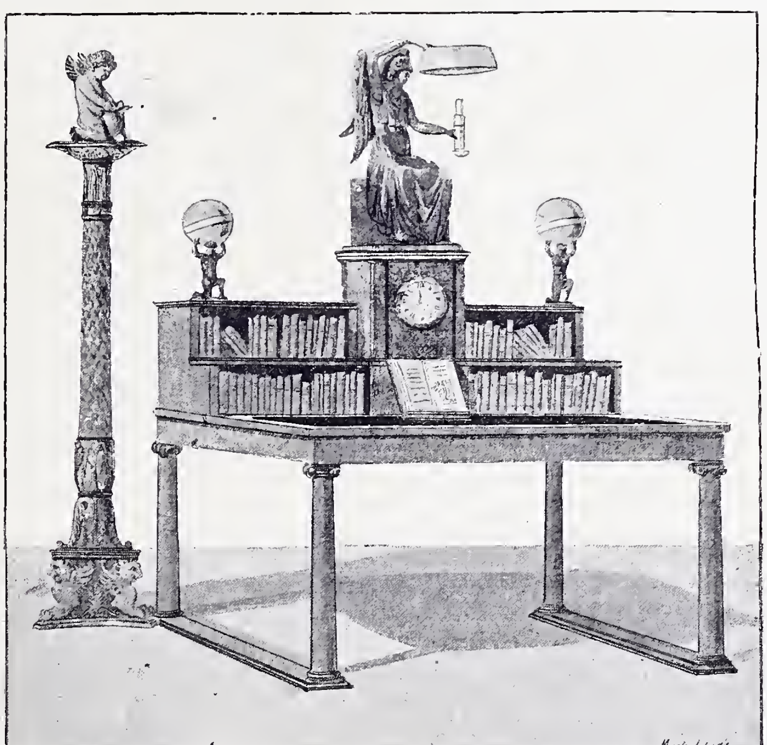


Fig. 167. — Modèles de lampes de bureau. Fac-similé d'un dessin de l'ébéniste Jacob.

Ces divers événements nous conduisent à l'année 1784, où les lampes à double courant d'air vont transformer complètement les conditions de l'éclairage moderne. Le 29 avril de cette année, elles firent leur début et de la façon la plus éclatante ; car c'est à la Comédie française que, pour la première fois, elles apparurent aux yeux du public. « Depuis l'ouverture de la nouvelle salle de Comédie françoise, écrit Bachaumont (*Mém. secrets,* t. XXV, p. 260), on avoit fait différents essais pour la bien éclairer, qui n'avoient pas réussi. On a eu recours à une invention de MM. Lange et Quinquet. Cette lumière, d'un genre plus parfait, quoiqu'elle laisse encore bien des choses à désirer, a été jugée ce qu'on avoit tenté de mieux. Elle est vive, douce, nette, sans la moindre fumée et peu dispendieuse. » Ce passage des *Mémoires secrets* est d'autant plus à retenir, qu'en constatant le succès de l'invention nouvelle, Bachaumont associe au nom de Quinquet celui de Lange, omis, jusqu'à présent, par ceux qui se sont occupés de ce sujet. Quelle était la part de chaque inventeur dans l'œuvre commune ? Peut-être n'est-il pas impossible de l'établir. Quinquet passe, non sans raison, pour avoir substitué aux mèches ordinaires les mèches cylindriques que l'air traverse, de façon à activer la combustion de chacune des faces, et qui, grâce à ce double courant d'air, remplissent les conditions les plus avantageuses, en ce qui concerne la combustion et par conséquent la quantité de lumière produite. Ce qui tend à lui assigner cette part dans l'application commune, c'est que, dès cette époque, les lampes construites d'après ce système prirent le nom de lampes à la Quinquet. Ainsi, dès le mois de février 1785, nous voyons figurer, parmi les articles composant le fonds du sieur B***, mis aux enchères en la salle des ventes du Palais-Royal, des « Lampes à la Quinquet », et le 12 décembre de cette même année (1785), le sieur Palmer, dans une réclame insérée aux *Annonces, affiches et avis divers,* exposait au public les avantages d'un nouveau système de lampe Quinquet, paraissant réunir toutes les conditions désirables. « M. Palmer, d'après sa théorie de la lumière, ayant combiné une lampe *Quinquet,* et mis en usage des procédés chimiques particuliers, pour colorer les verres convenables, afin d'obtenir une lumière de jour parfaitement juste, a ouvert la souscription suivante : pour une lampe peinte et dorée, le globe en cuivre argenté, *absolument exempte de fumée et de cou-*

lage d'huile, donnant une lumière douce, pareille à celle du jour, et suffisamment étendue, pour éclairer une personne seule, à lire, écrire, peindre de petits objets, graver, échantillonner et généralement juger toutes les couleurs ; 120 livres. — Moitié en souscrivant et moitié en recevant

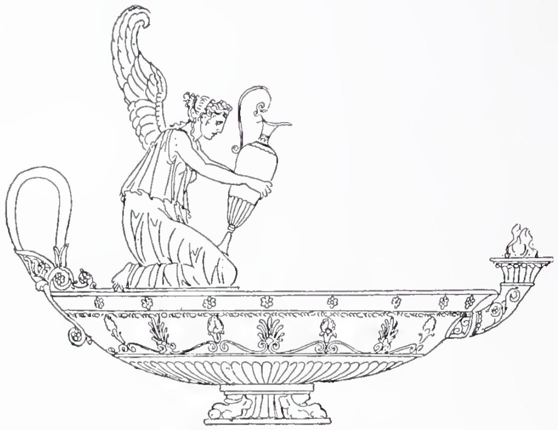


Fig. 168. — Modèle de lampe, genre antique, composé par Percier.

la lampe, au bout de six semaines au plus tard. On verra l'effet de ces lampes, avec leurs différentes applications pour les personnes de cabinet, les peintres, les graveurs, les teinturiers et autres, pendant le mois de décembre et de janvier, tous les dimanches, depuis 4 heures du soir jusqu'à 10, chez *M. Palmer,* rue Meslée, n° 18, et tous les jours, chez *M. Quinquet,* maître en pharmacie, rue du Marché-aux-Poirées. » Ainsi s'exprime cette réclame qui en même temps nous apprend la véritable profession et nous fait connaître le domicile de l'inventeur Quinquet.

Quant au sieur Lange, sa part d'invention n'est pas moins facile à faire. Le 18 février 1784, il soumit une lampe de sa fabrication à l'Académie des sciences et le 16 septembre 1785, MM. Lemonnier et Brisson présentèrent un rapport, duquel il résultait que le mécanisme de cette lampe n'était pas nouveau (c'était celui inventé par Quinquet), mais que Lange avait, le premier, eu l'idée d'adapter à ce système une cheminée de verre. En conséquence, les conclusions du rapport établissaient que « les lampes de M. Lange ne contiennent de nouveau que sa cheminée de verre, et qu'à cet égard seulement, elles méritent d'autant plus l'approbation de l'Académie, que c'est de cette cheminée de verre que la lumière reçoit son plus grand éclat ». Ces constatations étaient absolument nécessaires à établir, car plus tard, Lange, profitant de ce que son ancien collaborateur Quinquet n'avait jamais songé à tirer parti lui-même de son invention, devait se poser en inventeur du système complet, et même essayer de s'assurer la propriété de la double innovation, par un brevet en règle. Nous relevons, en effet, dans le *Journal de Paris* du 3 juillet 1792 l'annonce suivante : « Le sieur L'Ange, inventeur des lampes à doubles courans d'air, et breveté d'invention, a l'honneur de prévenir le public que l'on trouvera en sa nouvelle manufacture ses lampes perfectionnées pour lesquelles, en conformité de la loi du 7 janvier 1791, il a pris un certificat de perfectionnement au Directoire d'invention. L'étendue de son établissement et le choix des ouvriers de tous les genres qui le composent doivent lui assurer l'accueil du public tant pour le goût que pour le prix. » Cependant, en dépit de ce tardif brevet, depuis déjà nombre d'années, le modèle de Quinquet était tombé dans le domaine public, car, dans ce même *Journal de Paris,* à la date du 13 octobre 1790, nous trouvons une annonce du sieur Lecœur, ferblantier, établi au *Cœur couronné,* rue Plâtrière, avertissant le lecteur qu'il fabriquait des « lampes à courant d'air et à cheminée de verre » de la dernière perfection et peinte dans les genres les plus nouveaux.

Pour que le problème, si heureusement résolu par Quinquet, pût donner des résultats absolument satisfaisants, il était encore indispensable que quelques perfectionnements fussent réalisés. Il fallait, notamment, trouver le moyen d'amener, d'une façon régulière et en quantité suffisante, l'huile au contact de la flamme. Cette amélioration indispensable devait être obtenue de diverses manières, soit en s'appuyant sur le principe des vases communiquants, ou sur celui de Mariotte, soit au moyen d'un mécanisme d'horlogerie ou de ressorts élastiques, à tension renouvelée en temps opportun. Suivant le premier système, on devait tout d'abord s'efforcer d'avoir l'huile au niveau du bec, et de la loger dans un réservoir d'une capacité suffisante, pour que le liquide ne pût baisser d'une façon sensible qu'après une combustion prolongée. C'est ce qu'on obtint avec la *lampe astrale* ou en couronne, consistant en un réceptacle circulaire qui sert de support à l'abat-jour et communique avec l'étui renfermant la mèche, au moyen de deux tubes légèrement inclinés. C'est également le résultat auquel on atteignit avec la *lampe de cabinet,* dite aussi *lampe à tringle,* dont le réservoir, formé de deux parties s'emboîtant l'une dans l'autre, ne permet pas au liquide, à cause de la pression atmosphérique, de s'écouler plus rapidement qu'il n'est consumé. Ces deux améliorations, dont les auteurs ne nous sont pas connus, aidèrent à généraliser l'emploi du fameux « quinquet » si apprécié de nos pères, et qui, au commencement de ce siècle, a joui d'une réelle célébrité. Ces nouveaux « quinquets », en effet, furent en honneur pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire. « Pendant la Révolution, écrit Antoine Caillot (*Vie publique des Français,* t. II, p. 222), les quinquets étaient généralement adoptés dans les cafés et estaminets... Les quinquets à trois ou quatre becs, et d'une forme dont l'élégance augmentait tous les jours, éclairèrent, sous le Consulat et sous l'Empire, les boutiques du Palais-Royal et des boulevards. Alors aussi, commencèrent à paraître les lampes astrales qui, en concentrant la lumière, en augmentaient l'éclat. L'industrie se perfec-

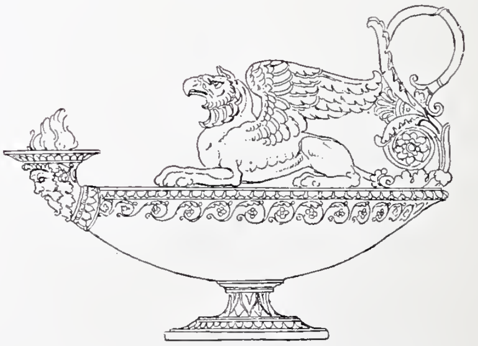
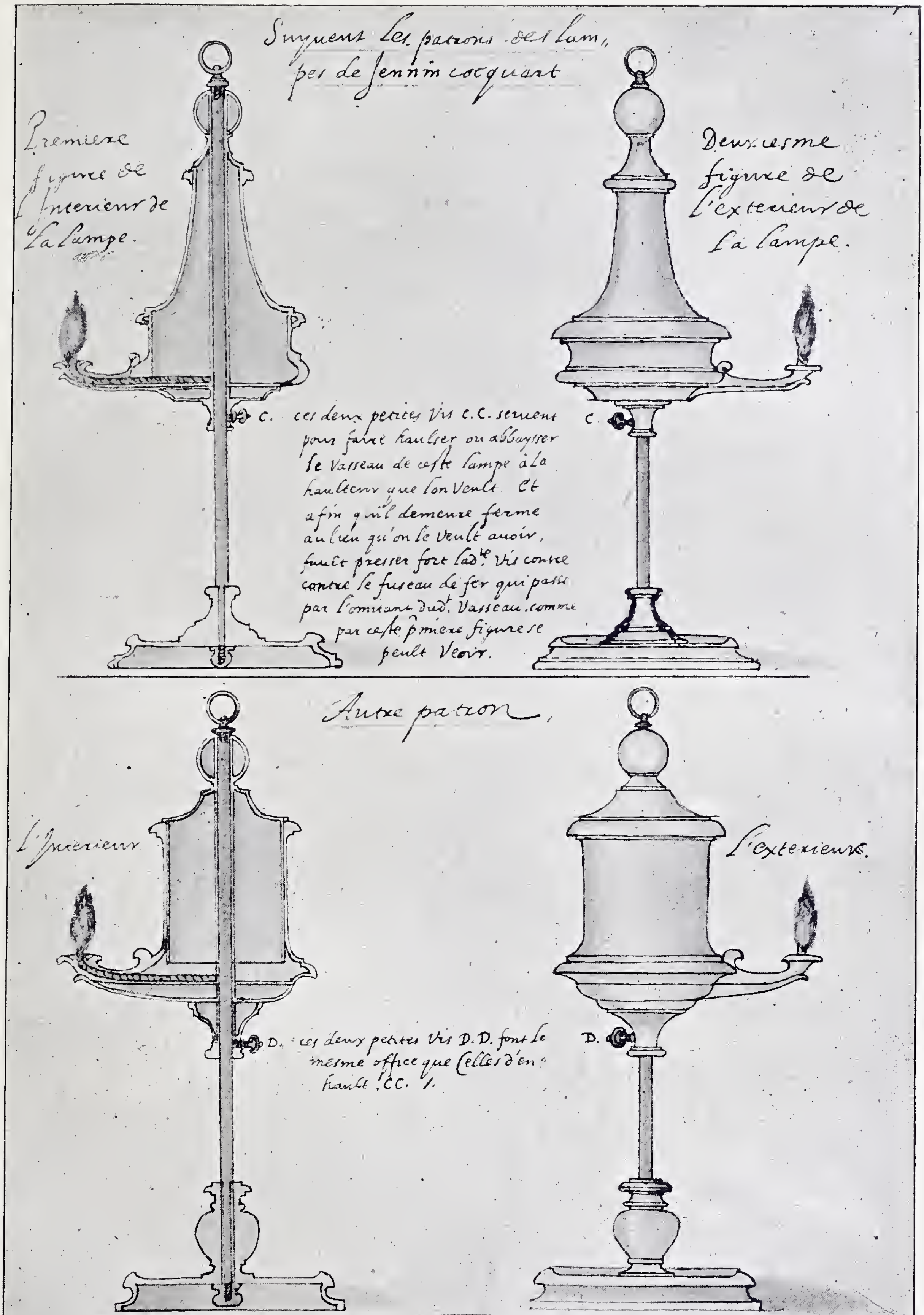


Fig. 169. — Modèle de lampe, genre antique, composé par Percier.

tionnait de jour en jour, pour la manière de s'éclairer, et des lustres qui réfléchissaient la lumière, à beaucoup moins de frais qu'auparavant, suspendus dans un grand nombre de cafés, y appelèrent les amateurs.... » Bientôt les quinquets, les lampes astrales, les lampes à tringle pénétrèrent dans les intérieurs relativement modestes, et Caillot, que



Rougeron, sc. Maison Quantin, imp.-éd.

LAMPES A TRINGLE

AYANT SERVI A PHILIPPE II ROI D'ESPAGNE.

Fac-similé d'un dessin conservé à la Bibliothèque royale de Belgique.

nous venons de citer, ne manque pas de constater leur présence chez les artistes de son temps (1827). « Ne croyez-vous pas qu'on y joue ? écrit-il. Fi donc ! On y dessine à la lampe, on y cause, on y rit, on y taquine à plaisir la convoitise de certains albums. » (*Ibid.*, t. II, p. 171.) C'est sans doute la présence d'une de ces lampes de nouveau modèle, qui inspirait à George Sand cette boutade qu'elle adressait à son fils Maurice (10 décembre 1835) : « Je travaille toutes les nuits jusqu'à sept heures du matin ; je suis comme une vieille lampe. » (*Correspondance*, t. I[er], p. 329.) L'illustre écrivain rééditait ainsi, sans s'en douter, un terme vieux de cinquante ans, car nous lisons dans le *Tableau de Paris*, de Mercier (t. II, p. 133) : « Quelques femmes à Paris ne se lèvent que vers le soir et se couchent lorsque l'aurore paroît ; une femme bel esprit adopte ordinairement cette coutume, et on l'appelle une *lampe.* »

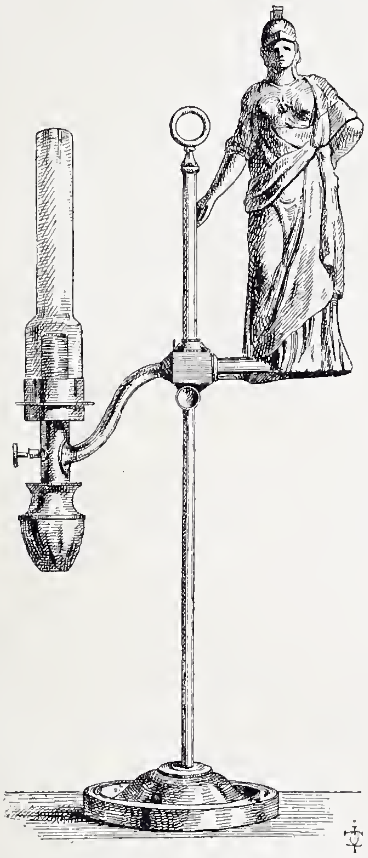


Fig. 170. — Lampe à la Quinquet, modèle à la Minerve. (Musée de la ville de Paris.)

Sous la Restauration, toutefois, la lampe continua d'être frappée d'ostracisme par l'aristocratie. Bannie des maisons éprises de l'Ancien Régime, elle se vit dédaignée par ceux qui, à cette époque, s'intitulaient de bonne compagnie. « Des peintures qui repoussent tout soupçon de fortune nouvelle ; grand feu sous une vaste cheminée, candélabres à sept branches, bougies, *point de lampes ;* de vieux domestiques en livrée, des hommes de la vieille roche, et de la politesse scrupuleuse. » (*Ibid.*, t. II, p. 169.) Tel était l'aspect d'un salon bien pensant en 1827. Et cela s'explique par ce fait que les personnages alors âgés n'avaient pas abdiqué les préjugés de leur jeunesse à l'égard des lampes. C'est ainsi que M[me] de Genlis était amenée à écrire, dans son *Dictionnaire des Étiquettes de la Cour,* t. I[er], p. 310 : « Depuis que les lampes sont à la mode, ce sont les jeunes gens qui portent les lunettes, et l'on ne trouve plus de bons yeux que parmi les vieillards, qui ont conservé l'habitude de lire et d'écrire avec une bougie voilée par un garde-vue. On convient que les lampes sont pernicieuses pour les yeux et que, même, leur odeur est dangereuse, surtout pour les nerfs ; mais qu'importent ces bagatelles, tant que l'on trouvera qu'une lampe a plus d'élégance qu'un beau flambeau. »

Malgré le succès mérité qu'il obtint dans les classes moyennes, le quinquet, cependant, ne tarda pas à être distancé par d'autres appareils plus pratiques. C'est en 1800 que Carcel fit ses premiers essais et fabriqua ses premières lampes. Un mécanisme d'horlogerie assez compliqué, qu'on montait avec une clef, comme une pendule, et qui, agissant à l'aide d'un mouvement alternatif de piston, faisait monter l'huile contenue dans un réservoir placé au pied de la lampe, constitua un progrès qui fut vivement apprécié. Puis, le système de Carcel fut remplacé par la *lampe à modérateur*, inventée en 1837 par Franchot, et perfectionnée par Hadrot et Neuburger, transformation économique de la lampe précédente, qui place le réservoir d'huile à la base de la lampe et l'élève ensuite par la pression d'un piston poussé par un ressort à boudin, lié lui-même à une crémaillère que l'on fait descendre en agissant sur la clef.

A l'heure actuelle, la lampe modérateur constitue encore l'appareil le plus pratique qui ait été mis dans le commerce, et elle serait d'un emploi presque universel, si une grande révolution ne s'était produite, prenant pour base, non plus, cette fois, la simplification de la lampe, mais la substitution du liquide brûlé. Nous avons vu que, dès l'année 1782, on s'était préoccupé de remplacer l'huile par le gaz. Philippe de Girart, quelques années plus tard, construisit une lampe où l'ascension de l'huile était déterminée par sa légèreté spécifique, sensiblement supérieure à celle de l'eau. On avait également construit, au siècle dernier, des lampes à alcool. Nous donnons ici un modèle de ce temps (voir fig. 175) et, le 6 janvier 1755, Lazare Duvaux avait fourni à Louis XV « une lampe à esprit-de-vin avec la mèche, virolle du manche et éteignoir ; le tout en or et le trépied d'acier poli » ; elle coûtait 518 livres. Il n'est donc pas surprenant qu'en 1833 Jobard de Bruxelles ait eu l'idée de faire dissoudre de l'essence de térébenthine

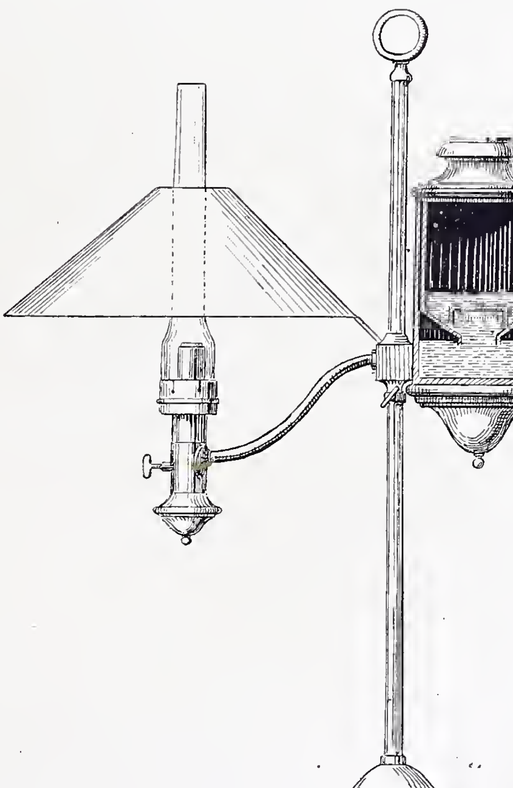


Fig. 171. — Lampe à la Quinquet, à tringle, perfectionnée.

dans de l'alcool, pour procurer à celui-ci le pouvoir éclairant qui lui faisait défaut. De ces essais allait naître un nouveau système d'éclairage, qualifié improprement de *gaz liquide,* de *gazogène,* d'*hydrogène liquide,* auquel les

applications du docteur Guyot devaient donner un caractère pratique, et qui semblait appelé à un brillant succès, quand les lampes à pétrole et à schiste firent leur apparition.

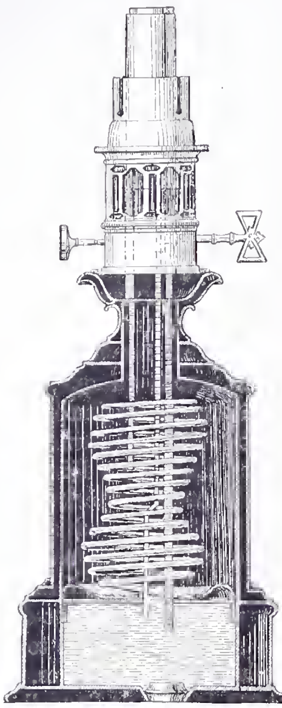


Fig. 172.
Coupe de la lampe à modérateur.

La grande inflammabilité de ces substances amena, en effet, toute une transformation dans la construction des lampes. Jusque-là, on s'était spécialement proposé pour but de remédier, par un mécanisme plus ou moins compliqué, au peu de combustibilité du liquide employé, lequel, en ne brûlant qu'à une haute température, exigeait l'adjonction d'une mèche se consumant en même temps que lui. Désormais, en usant d'un liquide brûlant avec une facilité extrême et possédant un grand pouvoir éclairant, il suffisait d'établir un réservoir avec une mèche ronde trempant dans le liquide, pour obtenir un allumage facile et une grande clarté. Les progrès réalisés dans ce sens, et qui ont été fort rapides, n'ont plus eu pour objet que de régulariser le fonctionnement d'un appareil relativement très simple et de prévenir les explosions.

Il nous reste, pour terminer cet article, à indiquer la signification de quelques expressions spéciales, où figure le mot lampe.

Feu de lampe. — On donne ce nom à un feu lent et doux, produit par une lampe, et qu'on projette au moyen d'un appareil de soufflerie sur le point que l'on veut travailler. L'émail, la décoration du verre, les soudures, etc., s'exécutent souvent au feu de lampe.

Lampe d'émailleur. — « La lampe des émailleurs, écrit Savary, est de fer-blanc, de forme presque ovale, applatie dessus et dessous : son grand diamètre a six pouces, et le petit deux ; son épaisseur est de dix-huit lignes ; une boëte sans couvercle, de même métal et de même figure, l'enferme et sert à recevoir l'huile que l'ébullition et la chaleur en font répandre ; le tout est soutenu sur une pierre plate de figure quarrée, d'un pouce de hauteur. » Au XVIIIe siècle, ces sortes de lampes furent considérablement simplifiées par un sieur Carpy, qui informa ses contemporains de son innovation par l'annonce suivante (*Mercure* de juin 1757) : « Le sieur Carpy donne avis au public qu'il fait et vend des lampes d'émailleur, qui n'ont ni table ni soufflet, qui n'occupent qu'un espace d'environ huit pouces ; en outre, elles n'exigent d'autre mouvement que celui de travailler le verre. Il en vend depuis quatre ans et a eu l'honneur de s'en servir devant le Roi. Il travaille pour presque tous les physiciens connus ; il fait en verre soufflé, en émail, tout ce qu'on a fait jusqu'ici, sans compter plusieurs choses de son invention. Les lampes coûtent 12 livres, en fer-blanc ; 24 livres, en cuivre. » Toutefois, il ne paraît pas que l'innovation du sieur Carpy ait eu un succès durable, car la lampe d'émailleur, employée de nos jours, se rapproche singulièrement de celle décrite par Savary dans son dictionnaire.

Lampe éolipyle. — Comme la précédente, elle est munie d'un chalumeau, mais fonctionne automatiquement et sans le concours de celui qui s'en sert. En outre, ce n'est plus un courant d'air qui traverse la flamme, mais bien un jet de vapeur du liquide servant de combustible. A cet effet, on a recours à deux réservoirs, l'un placé dans la partie inférieure de la lampe où plonge la mèche, l'autre placé au-dessus de la flamme et muni d'un tube recourbé. La combustion de la mèche échauffe le liquide placé dans le réservoir supérieur, et il se dégage une certaine quantité de vapeur qui, projetée sur la flamme, l'alimente et l'active.

Lampe philosophique. — On a donné ce nom aux lampes qui, comme celle du sieur Jobard, décrite plus haut, produisent du gaz hydrogène. Ce gaz se dégage par un tube et on l'enflamme à la sortie.

Lampe de sureté. — Nom générique sous lequel on désigne les lampes dont les mineurs se servent pour prévenir les explosions de feu grisou. Les appareils auxquels Davy, Muesler et Dumesnil ont attaché leur nom sont les plus célèbres. Leur construction est des plus ingénieuses, mais sort du cadre de nos études.

Lamperon, *s. m.* — Petit tuyau ou languette, qui tient la mèche dans une lampe. (Voir Lampion.)

Lampétari, *s. m.* — Locution forézienne. Étoffe de soie qu'on fabriquait à Saint-Étienne, à la fin du XVIe siècle, et qui pourrait bien avoir été le lampas sous sa première forme.

Lampette, *s. f.* — Diminutif. Lampe de petites dimensions. L'*Acte de décharge* donné, en 1532, à Pierre de Corteville, garde des joyaux de Charles-Quint, après la remise des meubles précieux provenant de la succession de Marguerite d'Autriche, mentionne « une petite lampette d'or ».



Fig. 173. — Lampe Carcel en bronze, modèle contemporain.

Lampion, *s. m.;* **Lampron,** *s. m.;* **Lamperon,** *s. m.* — Au XVe, au XVIe et au XVIIe siècle, on écrivait lampron ou lamperon, et ce mot, au dire de Richelet, avait une double signification. Il désignait : 1° le « vase de cristal où l'on met l'huile et la mèche d'une lampe d'église » ; 2° une « sorte de cul de lampe de terre où l'on met de l'huile, et qui se vend deux liards chez les chandeliers de Paris ». Il faut croire, toutefois, qu'avant de tomber à

un si bas prix, ces derniers lampions avaient affecté une forme et une tournure un peu plus distinguées ; car nous trouvons dans « l'étude du roi René » (*Invent. du château d'Angers,* 1471) : « Ung lamperon de terre blanche paint à fleurs perses » ; or il est à supposer que cet ustensile devait revêtir une apparence plus artistique que les infects lumignons dont nous avons humé les âcres parfums sous le règne de Louis-Philippe et sous la seconde République et qui, fort heureusement, ont presque disparu de nos solennités nationales. C'est à la fin du XVIIe siècle que les lampions ou lamperons commencèrent à figurer en grand nombre dans les illuminations publiques. Le *Mercure galant* de mai 1717, rendant compte des fêtes qui accompagnèrent le mariage du prince Charles de Lorraine avec Mlle de Noailles, dit : « Les divertissements ayant duré jusqu'au soir, toute la maison se trouva illuminée, tant au dedans qu'au dehors, les parterres étans aussi remplis de lamperons. »

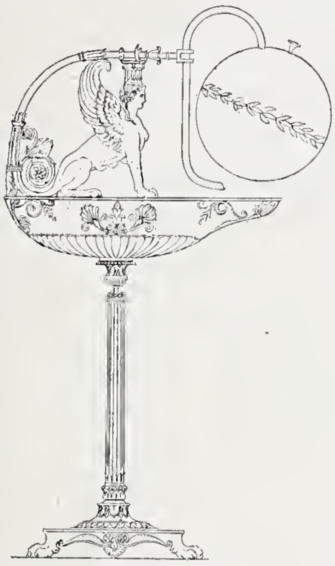


Fig. 174. — Lampe éolipyle, modèle composé par Percier.

C'est seulement à la seconde catégorie de luminaires désignés par Richelet que le nom de lampion a été conservé. Les vases de cristal sont devenus des Verres de couleur. Ce dernier nom, toutefois, ne semble leur avoir été donné que postérieurement au XVIIIe siècle, car, rendant compte de la réception qui fut offerte à Louis XV par la municipalité parisienne, le 15 novembre 1741, Barbier (*Journal,* t. III, p. 560) écrit que « la Cour [de l'hôtel de ville] étoit ornée de lustres et de guirlandes de lampions ». Or il ne paraît pas très commode de construire des lustres et des guirlandes avec les lampions que nous avons vus et sentis. Leur parfum, en outre, eût semblé peu digne d'aussi augustes narines. Ce qui décorait la cour de l'hôtel de ville, c'étaient assurément des lustres et des guirlandes en verres de couleur.



Fig. 175.
Petite lampe à esprit-de-vin (XVIIIe siècle).

Lampion. — On désigne aussi sous ce nom une sorte de verre à boire, en usage dans les environs de Douai et d'Arras. Plusieurs cabarets à Paris ont pris ce verre pour enseigne.

Lampisterie, *s. f.* — Lieu où l'on garde, nettoie et prépare les lampes. Il y a aujourd'hui des lampisteries dans tous les grands établissements qui ne sont pas éclairés par le gaz. Chaque gare importante de chemin de fer a sa lampisterie.

Lamponnier, *s. m.* — « Lamponnier, dit Bourdelot, a deux significations. Il se prend pour un qui fait des lampes et pour un fainéant. » (Ménage, *Dictionnaire étymologique.*) Nous n'avons jamais rencontré ce substantif.

Lampre, *s. f.;* **Lamprig,** *s. m.* — Locutions bretonnes. Le premier de ces deux mots signifie Lampe ; le second, Lampion.

Lance, *s. f.* — Arme composée d'un long bois et terminée par un fer pointu. Par analogie, on a donné le nom de lance à des instruments ou objets d'usages très divers, rappelant plus ou moins vaguement la forme de la lance. La hampe du drapeau a été ainsi désignée. Au XVe siècle, on appelait de même les bâtons qui servaient, dans les occasions solennelles, à porter le ciel ou poêle sur la tête des personnages illustres. On lit dans la *Chronique de Tournai,* à l'année 1450 (entrée de Charles VII à Caen) : « Et adont ledit Sire entra en sa dite ville, en laquele entrée IIIJ chevalliers, demourrans en icelle, portèrent ung ciel tendu supz IIII lances deseure lui. »

De nos jours, les fontainiers accordent ce nom à un jet d'eau qui s'échappe d'un seul ajustage, ainsi qu'à l'appareil d'où sort ce jet d'eau, qu'il soit fixe ou maniable. L'arrosement à Paris et dans les grandes villes se fait à la lance. Enfin, les peintres en bâtiment et les badigeonneurs nomment lance une large brosse dont ils se servent pour exécuter hâtivement de gros ouvrages et qui, le plus souvent, est attachée au bout d'un long manche.

Lance (fer de), *s. m.* — Les fers de lance sont employés en serrurerie pour décorer la partie supérieure des barreaux d'une grille et empêcher qu'on ne franchisse cette grille. Les fers de lance sont généralement dorés.

Lancéolé, *adj.* — Se dit des objets qui ont l'apparence d'un fer de lance, c'est-à-dire qui, se terminant en pointe, affectent une forme triangulaire.

Lancer, *v. a.* — C'est peindre, en se servant de la brosse qu'on appelle Lance. (Voir ce mot.)

Lancette, *s. f.* — Plusieurs objets de coutellerie portent ce nom ; nous citerons : 1° l'instrument de chirurgie en forme de petite lance, dont on fait particulièrement usage pour la saignée ; 2° le petit couteau pointu, également en forme de lance, que les bouchers enfoncent dans la nuque des bœufs qu'ils veulent abattre — cette sorte de couteau s'appelle lancette à bœuf — (voir fig. 176) ; 3° la lame de même forme avec laquelle les graveurs sur bois évident leurs planches ; 4° et enfin le grattoir que les ouvriers papetiers emploient pour éplucher le papier et enlever ses boutons.



Fig. 176. Lancette à bœuf.

C'est aussi le nom qu'on donne à l'arc remarquablement aigu qui figure parmi les éléments du style ogival primaire. Cet arc est produit par la section de deux courbes ayant chacune leur centre en dehors de la ligne opposée. Son nom lui vient, selon les uns, de ce que la baie qu'il circonscrit ressemble assez, comme forme générale, à une pointe de lance ; selon d'autres, de ce que cette même forme rappelle la lancette dont se servent les chirurgiens et les médecins pour inciser les veines et pratiquer des saignées.

Cette dernière explication, toutefois, paraît sujette à caution, car il semble qu'au XIIIe et au XIVe siècle on ait pratiqué les saignées à l'aide d'instruments tranchants présentant la forme de petites haches. Du moins le *Dit du mercier,* qui date de ce temps, le donne à entendre. On y lit, en effet :

> J'ai les hacettes à seignier,
> J'ai les pignes à chef pignier, etc.

Quoi qu'il en soit, l'arc en lancette apparaît dans le style ogival, surtout au XIIe et au commencement du XIIIe siècle. Au XIVe et au XVe, il disparaît pour faire place à des arcs plus ouverts.

Landier, *s. m.;* **Lander**, *s. m.;* **Landey**, *s. m.;* **Landiei**, *s. m.;* **Lendier**, *s. m.* — Nommés LANDEY en Gascogne et dans le Bordelais, LANDER en Bretagne, LANDIEI en limousin, LANDIER sur le reste de notre territoire, les gros, longs et hauts chenets dont furent parées, pendant quatre siècles, les vastes cheminées de nos ancêtres, semblent, dans le principe, s'être appelés des ANDIERS (voir ce mot), et les grammairiens, ainsi que les étymologistes, se sont mis l'esprit à la torture pour retrouver l'origine de cette appellation dont la signification précise est, au surplus, d'un intérêt médiocre. Le principal est de savoir que le landier, développé en hauteur, était un ustensile majestueux se dressant fier et droit, que l'on utilisait conjointement avec le chiennet ou chenet, dont la forme écrasée rappelait le chien accroupi.

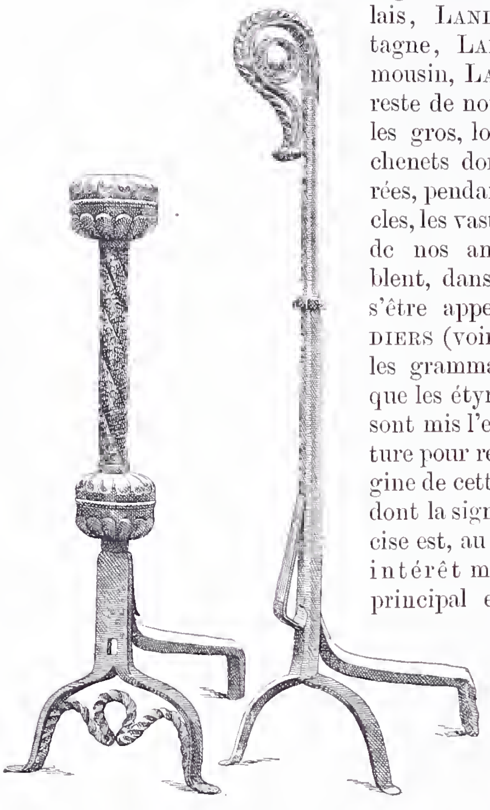


Fig. 177 et 178.
Landier à pomme de cuivre et landier à crosse.

Au mot ANDIER, on a pu voir que l'ustensile dont nous parlons remonte au moins au XIIIe siècle. Il est probable qu'il est encore plus ancien et qu'il vit le jour au moment où la cheminée quitta le centre de la cuisine pour venir s'adosser à la muraille. Sa haute prestance le rendit alors indispensable pour maintenir en équilibre l'amoncellement de bûches, de troncs et de fagots dont on garnissait l'âtre. C'est à cela que se bornaient, en temps ordinaire, ses services ; car il ne faut pas le confondre avec le HASTIER, armé de crochets et souvent terminé à son sommet par une sorte de réchaud, qui servait à deux fins et portait, avec les broches à rôtir, les casseroles où mijotaient les ragoûts.

Ce qui prouve, en effet, que les landiers servaient le plus généralement au chauffage, c'est qu'on les rencontre beaucoup plus dans les pièces d'habitation que dans les cuisines. Au cours de son truculent récit de la célèbre « bataille des andouilles », Rabelais, il est vrai, nous signale frère Jan sortant de sa truie « avecques ses bons souldars, les ungs portans broche de fer, les aultres tenans landiers, contre-hastiers, paelles, coquasses » et autres ustensiles de même sorte. De même, Charles de Bourdigné, dans la *Légende joyeuse de Pierre Faifeu* (1532), nous montre son héros s'en allant

> ..... A une chofferette
> Sur ung landier, qui n'étoit guère nette.

De même encore dans la farce célèbre de *Colin qui loue et despite Dieu :*

> LA FEMME.
> Que dictes-vous que nous ferons?
>
> COLIN.
> Gros rost et feu à troys landiers.

On pourrait conclure de ces diverses citations que le landier figurait aussi bien à la cuisine qu'en la salle. Mais ce sont là des récits quelque peu fantaisistes, où la terminologie n'est pas très fidèlement observée. Ainsi, lorsque nous parcourons l'*Inventaire du château d'Angers,* dressé en 1472, nous trouvons « en la chambre du Roy, deux grans landiers de fer de fonte », puis, dans « la chambre du petit retrait du Roy, deux petiz landiers de fer de fonte » ; dans « la gallerie neufve contre l'oratoire du Roy, deux petiz landiers de fer » ; dans « la chambre de la Royne, deux grans landiers de fer de fonte », etc., tandis que dans la cuisine de ce même château les landiers font absolument défaut. De même pour l'*Inventaire du château de Chanzé,* dressé en 1471. Dans la cuisine, pareille absence de landiers ; mais nous en rencontrons « en la galarerie (*sic*) près la chambre du Roy » et « en la chambre haulte appellée la chambre de Mme Yolland ». L'*Inventaire du château de Reculée* (1479) est un des rares inventaires du XVe siècle où nous trouvions des landiers à la cuisine.

Si nous passons au siècle suivant, l'*Inventaire du château de Gaillon* (1508) signale « deux landiers à pomme de cuyvre » ornant la « chambre blanche » ; dans ce même château (1550), chacune des trois pièces qu'habitait de préférence le cardinal, la *Chambre du Parc,* la *Chambre de velours vert* et la garde-robe de cette dernière, comportent deux landiers « moytié fer et moytié cuyvre ». Si nous voyons dans l'*Inventaire du chastel de la Mothe de Feully* (1514) « deux landiers » sans autre désignation, installés à la cuisine, nous relevons également « en la chambre en laquelle est décédée feu madicte Dame » (la duchesse de Valentinois), « une paire de landiers esquelz y a une pomme de cuyvre dessus ». Puis, voici, dans la salle basse, « une paire de landiers » ; dans la chambre basse de la grosse tour, « une espinette et deux landiers à chauffrecte », et enfin, « en une aultre chambre estant sur ladicte chambre de ladicte tour, ung buffet, un contouer, deux landiers ». Ces diverses citations établissent donc que ces utiles objets prenaient place dans toutes les pièces à feu du logis. Leur usage, au surplus, était si général, que l'amiral Bonnivet, dans une lettre adressée, en 1520, à la commune de Mâcon, comprend deux *andiers* dans l'équipement de tout homme d'armes.

On aura remarqué que parmi les landiers dont nous venons de passer la rapide revue, il s'en trouve une paire surmontée de boules de cuivre, et une autre paire, qui est munie de chaufferettes. Cette dernière paire était vraisemblablement dans le genre des hastiers dont nous parlions plus haut, mais le soin qu'on prend de noter sa disposition montre qu'elle était regardée comme exceptionnelle. Quant aux landiers garnis de pommes de cuivre, on en voit, au contraire, assez fréquemment à cette époque, et, à partir du milieu du XVIe siècle, on en rencontre même qui sont entièrement en cuivre, en laiton ou en bronze. Nous citerons comme exemples : « Un petit landier de louthon (laiton) d'aulteur (de hauteur) d'environ cinq pans », qui figure dans l'*Inventaire de J.-B. Munitian* (Marseille, 1585). « Deux grands landiers de loton, faicts à collonnes », appartenant à l'*Inventaire de J.-P. de la Setta* (Marseille, 1587). Notons encore la mention suivante, relevée

dans l'*Inventaire des meubles du prince de Condé* (1588) : « En la chambre basse de la grosse tour (au château de Taillebourg) où se tient Madame de sa personne, avons trouvé deuz landiers avec des pommes de cuyvre. » Citons encore « une paire de landiers d'érain ». (*Invent. de Jehan Verrier, seigneur du Boscq;* Bordeaux, 1590.) » Une paire de landiers moyens et une aultre père (*sic*) de petitz. » (*Invent. des biens de Pierre de Capdeville;* Bordeaux, 1591.) « Ung paire de petitz landiers fassonnés jaulnes. — Plus ung aultre paire de landiers de fer. » (*Invent. de Grégoire Beaunom;* Bordeaux, 1607.) » Ung grand paire de landiers de cuivre. — Deux autres grands paires de fer. — Deux petits de fer — Ung grand paire d'autres lendiers de euivre, servant à la chambre des Comptes. » (*Invent. des meubles du château de Pau,* 1626.) « Deux faillis landiers, une perre de pincettes, le tout en fer. » (*Vente de Nicolas Le Charpentier;* Saint-Malo, 1636.) « Deux landiers de fer. » (*Invent. du château de Châtelars,* 1672.) « Une paire de landiers de fer, avec sa garniture de léton à la mode. » (*Invent. de la dame de Souras;* Bédarrides, 1704.) « Deux landiers à courte tige, une pelle de foyer, une pincette, un garde-feu aux armes de M. de Pontchartrain. » (*Invent. de la maison et forge de Rancogne,* 1720.) « Deux grands hatiers ou landiers et deux chenets prisés ensemble dix livres. » (*Invent. du château de Bienassis,* 24 novembre 1766.) Etc. Les landiers « de cuivre ou d'airain » devinrent au surplus si communs, à partir du milieu du XVIIe siècle, qu'on les voit former un article spécial sur la *Subvention du vingtième sur les marchandises entrant en France,* édictée en 1641.

Nous avons poussé nos dernières citations jusqu'à une date relativement rapprochée, pour montrer qu'au milieu du XVIIIe siècle les landiers étaient encore d'un usage courant. Dans l'*Inventaire de la dame de Souras,* non plus que dans celui de la Forge de Rancogne, il ne s'agit pas, en effet, d'ustensiles de ménage vieillis et fatigués par un long service. Les uns sont reconnus « à la mode »; les autres sont aux armes des Pontchartrain ; tous étaient donc alors de fabrication récente. On remarquera également que ces textes divers embrassent des pays fort variés et montrent suffisamment que les landiers ont été usités sur tous les points de notre territoire. Ajoutons que nos citations seraient encore plus nombreuses si, dès le XVIe siècle, on n'avait pris, à la Cour, l'habitude d'employer le substantif CHENET (voir ce mot), alors considéré comme plus distingué, pour désigner de véritables landiers. Nous avons montré, à cet article, que la confusion entre ces deux termes s'était produite dès le XIVe siècle. Au XVIe, la substitution fut complète, et nous sommes autorisés à considérer les chenets que Henri II fit faire pour son château de Saint-Germain, aussi bien que ceux de Louis XIV, à Versailles (chenets qui avaient quatre pieds de haut), comme de véritables landiers.

Tous les landiers que nous venons de passer en revue étaient relativement simples, ou du moins les descriptions sommaires que nous en avons recueillies ne révèlent pas une forme ou une décoration bien compliquée. C'est à peine si nous en trouvons une paire ou deux qui soient un peu remarquables comme dessin. Heureusement, d'autres documents nous permettent de constater que la verve des artistes du XVIe et du XVIIe siècle n'a pas été sans s'exercer sur les landiers comme, du reste, sur les autres pièces de l'ameublement. Souvent il arrivait que ees appareils simulaient des personnages. Béroalde de Verville (*Moyen de parvenir,* p. 388) parle de landiers « ayant face d'homme ». Tallemand (*Historiettes,* t. Ier, p. 170) nous montre Malherbe en enlevant du feu « qui représentoient des gros satyres barbus ». D'autres figuraient des guerriers, d'autres encore des Termes ; enfin on en combinait qui offraient presque le même aspect que les épis de faîtage, alors en si grand honneur. Pour terminer, ajoutons encore qu'au temps où les princes et les rois immobilisaient le plus clair de leurs richesses métalliques en objets d'ameublement, on fit des landiers en métal précieux, non pas en aussi grand nombre que d'autres ustensiles, à cause des dimensions et du poids exigés par ces utiles instruments; mais il est question, dans divers documents, de landiers d'argent et de landiers de vermeil. Nous avons eité plus haut ceux qui ornaient la chambre de Louis XIV, à Versailles, nous pouvons encore en signaler d'autres et de plus anciens. Dans l'*Entrée et couronnement du Roy de Naples* (1495) nous voyons qu'on avait dressé « ung buffet qui fust donné au Roy, où y avoit linge non pareil, et y estoient les riehesses d'or et d'argent qui appartiennent au buffet du Roy »; et parmi ecs *richesses* se trouvaient des « landiés, palettes, tenailles, etc. », en un mot, toute la garniture des cheminées de ce temps.

Nous avons dit, autre part, comment le prix de ces pièces d'orfèvrerie et la valeur du métal dont elles étaient faites occasionnèrent leur destruction. Il en fut de même pour la plupart des landiers de cuivre, avec cette aggravation que, lorsqu'une ville était prise d'assaut ou par capitulation, l'artillerie était admise à réclamer la livraison de tous les objets de cuivre appartenant à la Commune ou aux citoyens. Ces objets étaient destinés, en



Fig. 179. — Landiers garde-feu.
Musée de la porte de Hal.

principe, à fournir le bronze nécessaire aux veuglaires, coulevrines et autres pièces composant l'artillerie de l'époque. Cette dernière particularité fait mieux comprendre comment ceux d'entre ces ustensiles qui nous restent sont presque tous de fer et ne rappellent guère par

leur simplicité la splendeur et l'éclat des landiers du vieux temps.

Lanfais, *s. m.;* **Lanfet**, *s. m.* — Nom qu'on donnait, au siècle dernier, aux plus fins toiles de chanvre et à la filasse de première qualité.

Langas, *s. m.* — Tissu des Indes, employé dans l'ameublement. On s'en servait surtout pour doubler des couvre-pieds. Ce tissu paraît avoir été d'un usage assez courant, car le *Mercure galant* de septembre 1701 signale l'importation, en une seule fois, de 161 pièces de langas.

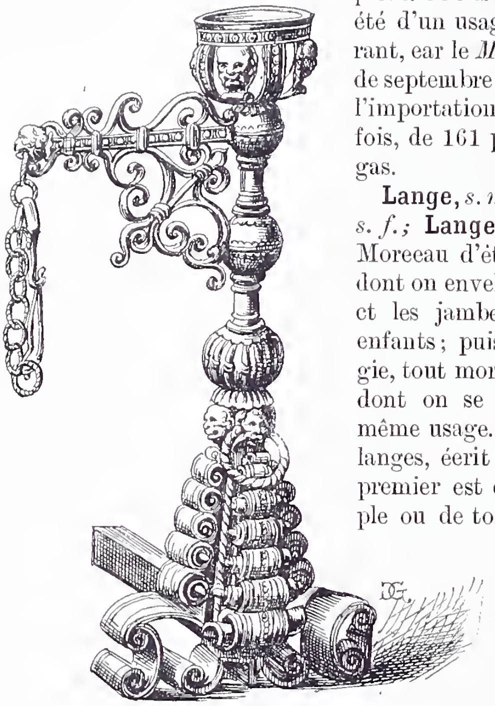


Fig. 180. — Landier à chaufferette.

Lange, *s. m.;* **Langère**, *s. f.;* **Langeul**, *s. m.* — Morceau d'étoffe de laine dont on enveloppe le corps et les jambes des jeunes enfants; puis, par analogie, tout morceau de tissu dont on se sert pour le même usage. « Il y a trois langes, écrit Richelet. Le premier est de toile simple ou de toile piquée, et ce premier lange s'appelle lange piqué, et les deux autres sont ordinairement de drap, ou le second lange est quelquefois un lange de futaine; mais le troisième est un lange de drap. » C'est ce dernier qui forcément devait donner son nom aux deux autres, car, dans le principe, le mot lange s'appliquait à tous les tissus de laine. Dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, le titre L est consacré aux « toisserans de lange », et il y est dit que les artisans de ce nom ne peuvent user, pour leur trame et leur chaîne, que de matière qui « ait esté tainte en layne et piguiée ». On lit en outre dans le *Roman de Lancelot du Lac :* « Et ceux furent si cruelz et selons qu'ilz lui dirent qu'il ne vestiroit jamais linge ni lange. » Ajoutons que cette acception fut couramment usitée du XIV[e] au XVI[e] siècle. A cette époque les couvertures de laine qu'on plaçait sur les lits portaient le nom de lange ou langeul. C'est ainsi qu'une *Lettre de rémission* de 1391, citée par D. Carpentier, mentionne : « Ung langeul à lit, qui bien valoit diz sols » ; et dans *le Dit de Poissy,* écrit par Christine de Pisan aux environs de 1400, on lit à propos des religieuses du prieuré :

> Si ne vestent chemise, et sans langes
> Gisent de nuis...

Enfin Jean Marot, parlant du teinturier Paul de Nove, que le peuple de Gênes avait créé duc, le qualifie : « Bon tainecturier tant en lange qu'en linge. » « C'est-à-dire, ajoute Le Duchat, à qui nous empruntons cette citation, tant en laine qu'en toile. »

En Bretagne, du reste, la forme langère a conservé la même signification et veut dire couverture de laine.

Les langes dont on enveloppait les enfants participèrent, durant les siècles passés, à ce besoin de luxe et d'apparat qui se manifestait dans le costume et l'ameublement. La *Gazette de France* (13 juillet 1639) mentionne, parmi les présents envoyés par le pape au jeune Dauphin, fils de Louis XIII : 1° « Un grand lange de toile d'argent en broderie d'or, relevée et parsemée de fleurs au naturel, doublé d'une autre toile d'argent à fleurs d'or ; — 2° Deux langes de drap d'Angleterre : l'un d'escarlate brodé d'or-trait des deux costéz, et cantonné de quatre mouches à miel aussi d'or : l'autre blanc, brodé d'argent traict et cantonné de quatre autres mouches à miel d'argent. » On voit que Louis XIV fut, dès son berceau, préparé par d'augustes mains à cet amour du faste, qui est demeuré comme l'estampille de son long règne.

Langeau, *s. m.* — Pot, sorte de vase, flacon. Le continuateur de Du Cange cite un texte de 1406 où l'on voit figurer, côte à côte : « Une chopine, six escuelles et un langeau barré. » (Voir *Glossarium novum,* t. II, col. 998, sous *Languella.*)

Langelotte, *s. f.* — Machine pour triturer l'or. (LITTRÉ.) Nous n'avons jamais rencontré ce terme.

Langeron, *s. m.* — Locution picarde. Lange, étroite couverture de laine dans laquelle on enveloppe le corps et les pieds des petits enfants. Ce mot, qui est un diminutif, vient à l'appui de ce que nous disons plus haut de la signification primitive du mot LANGE.

Langue, *s. f.* — Les langues de serpent jouèrent, du XIII[e] au XVI[e] siècle, un certain rôle dans l'ameublement. On leur supposait alors le pouvoir de révéler la présence du poison. Puis plus tard, par extension, on donna ce nom à certaines pierres qui possédaient cette même propriété. C'est, du moins, ce qui semble résulter du passage suivant d'un livre de Mandeville intitulé le *Lapidaire en Françoys.* « Langue de serpent, écrit-il, est pierre à diverses couleurs aucunesfois blanche ou de couleur de plomb noir. Elle résiste au venin, car se on la porte devant soy elle mue sa couleur. » Dans l'*Inventaire des joyaux de la Couronne,* dressé en 1418, à la Bastille Saint-Antoine, nous trouvons la description d'une « espreuve d'or, en laquelle à quatre langues de serpent, un petit saphir et deux emeraudes ». Rien ne s'oppose à ce que nous considérions les langues comprises dans cette « espreuve » et mêlées aux saphirs et aux émeraudes comme étant de ces pierres dont parle Mandeville. Par contre, nous aurions une certaine disposition à prendre pour de vraies langues de serpent celles que l'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol,* dressé dans la même année, décrit de la façon suivante : « Une salière d'or à couvècle à un fretelet d'un saphir pâle, assise sur la teste d'un serpent qui a le doz d'une pierre crapaudine, à une branche où il a cinq langues de serpens, et en ladicte serpente, deux autres langues, l'une en la gueule et l'autre en la queue, sur un pié a quatre compas, esmaillée de vert et de bleu, à petites roses rouges eslevées, et y pendent trois saphirs à trois chenettes. Poise tout ensemble VI marcs une once. » Ces langues servaient aux ESSAIS ou ÉPREUVES. (Voir t. II, col. 555.) Pour les présenter sur la table, on les suspendait généralement à un LANGUIER. (Voir ce mot.)

Langue de bœuf, *s. f.* — Outil dont les maçons font usage, et qui est en forme de cœur.

Langue de carpe, *s. f.* — Ciseau en fer, méplat, dont se servent les serruriers.

Langue de chat, *s. f.* — Petit denticule qu'on place parfois entre deux grands denticules, pour rendre l'écartement de ceux-ci moins sensible.

Languedocque, *s. m.* — Nom qu'on donne à un marbre de couleur incarnat, fouetté et jaspé de veines grises et blanches. Le languedocque a été très à la mode au siècle dernier. On l'appliqua alors à l'architecture. Parlant de

Notre-Dame de Paris, Piganiol de la Force écrit : « Dans le vestibule à droite est une porte entourée d'un chambranle de marbre de Languedoc (*sic*). » (*Description de Paris*, t. Ier, p. 384.) On en faisait aussi des tablettes de commodes et de secrétaires. En 1756, Lazare Duvaux vendit à M. L'Écuyer : « Une commode à deux tiroirs et pieds de biche, avec garniture de mains, entrées et pieds dorés, le marbre de Languedoc ». (*Livre journal*, t. II, p. 284.) Aujourd'hui ce genre de marbre est plus spécialement utilisé pour faire des cheminées.

Languette, *s. f.* — Les menuisiers appellent de ce nom la partie amincie d'une planche de bois qui, dans un assemblage, entre dans la rainure d'une autre planche, destinée à la recevoir. Lorsqu'on veut réunir deux surfaces unies, on pratique dans chacune d'elles une rainure, et l'on introduit dans l'espace formé par ces deux rainures une baguette de bois, indépendante, qui prend le nom de fausse languette.

Chez les orfèvres, ce nom est donné à un petit morceau qu'on laisse en saillie, et que l'essayeur détache pour s'assurer de la pureté du métal. Enfin, les potiers d'étain appellent languette une partie saillante qu'on ménage sur les couvercles des vases, pour pouvoir, quand on les tient par l'anse, lever lesdits couvercles à l'aide d'une simple pression du pouce.

Languier, *s. m.* — Pièce d'orfèvrerie, souvent très compliquée, destinée à porter des LANGUES DE SERPENT. (Voir ce mot.) Nous avons expliqué longuement, au mot ESSAI (voir t. II, col. 555), la vertu qu'on prétendait reconnaître à ces singuliers objets, de déceler la présence du poison. Chaque grand seigneur était donc pourvu de ces langues précieuses, et, sur les tables royales et princières, elles avaient droit à une place d'honneur, ce qui explique le luxe qu'on dépensait pour embellir le petit meuble qui les portait. On jugera, par les descriptions suivantes, de la somptuosité et de la complication de ces ustensiles. « Pour I languier senz pié, de la façon d'un arbre, tout doré, à esmaux de France pendans, pesant VI mars I once X esterlins, prisié VIII escuz le marc. » (*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long*, 1353.) « Un grant languier fait en manière d'un arbre, et y a sur les branches XVII langues de serpent, et aus costéz d'icelles a pierres de diverses couleurs enchaciées en argent et pendent en chaiennète, et sied ledit languier sur un pié bellonc et cizellé à fueillages. Et a un gros pommel entre la coupe où siet ledit languier, et ledit pié, lequel siet sur VI pates. Et poise en tout VII marcs V onces XVIII den. — Un autre grant languier séant sur un pié doré, et un grant chastel ou milieu de l'entablement, doré et esmaillé à maçonnerie, et II petites salières au costé du pied. Et sur le chastel dessus nommé, a un arbre à fueilles et séant au bout des branches plusieurs langues de serpenz, pesant en tout XIII marcs VI onces XII den. » (*Invent. de Louis Ier, duc d'Anjou*, 1360.) Quelquefois le languier était réuni à une pièce du service de la table, à la salière notamment, et alors il servait à deux fins. « Ung grant languier en façon de salière, d'argent doré, et ou mylieu dudit languier a ung grant camahieu d'une teste de femme, et en la pate dudit languier six treffles de France, pesans sept marcs. » (*Invent. de Charles V*, 1380.)

L'usage des langues de serpent dura jusqu'au premier tiers du XVIe siècle. A partir de ce moment, soit que l'on ne crût plus autant à leur efficacité, soit que les mœurs, plus douces et plus honnêtes, aient atténué les préoccupations que causait la menace du poison, les langues de serpent cessèrent d'être présentées sur la table. Depuis longtemps, du reste, les languiers avaient disparu du service courant.

Lanice, *adj.* — Bourre-lanice. (Voir BOURRE.)

Lanille, *s. f.* — Petite étoffe de laine fabriquée en Flandre, peu employée, du reste, dans l'ameublement.

Lansoou, *s. m.*; **Lansoulet**, *s. m.*; **Linson**, *s. m.* — Locutions méridionales. En Provence, on dit lansoou pour LINCEUL, drap de lit. Lansoulet est le diminutif de lansoou. Il signifie, par conséquent, drap d'enfant ou petit drap. En Gascogne et dans le Bordelais, au XVe et au XVIe siècle, on écrivait linson. « Ung leyt garnit ab son capsey, ab dos linsons, ab una cuberta blanqua, etc. — (Un lit garni avec son traversin, avec deux draps, avec



Fig. 181. — Lanterne du château de Chambord.

une couverture blanche. » (*Invent. d'Aymeric de Caumont*; Bordeaux, 1436.)

Lanter, *v. a.* — Terme de chaudronnier. Orner avec le marteau.

Lanterne, *s. f.* — Appareil d'éclairage des plus répandus et des plus usités, la lanterne est assez connue comme

forme et comme disposition générale, pour qu'avant de retracer son histoire, nous commencions par dire quelques mots de diverses constructions qui, par analogie, ont reçu son nom.

En architecture, on appelle généralement lanterne un petit dôme placé sur un plus grand ou posé sur un comble, de façon à servir d'amortissement et en même temps à donner du jour. La fonction principale, qui consiste à répandre de la lumière à l'intérieur, et aussi la forme extérieure de ces petits dômes, expliquent suffisamment leur dénomination, sans qu'il soit besoin d'insister davantage. Par extension, et toujours dans le même ordre d'idées, on a aussi désigné sous ce même nom les cages vitrées qui, placées au-dessus des corridors, des galeries et des dortoirs, servent à l'éclairage de ces pièces. Comme, dans ces divers cas, le principal objet de la lanterne est une prise de jour, qui permet de voir clair intérieurement, comme cette prise de jour est pratiquée dans les parties supérieures de l'édifice, et que, si elle n'était pas bouchée par un vitrage, l'intérieur de l'édifice se trouverait exposé à tous inconvénients résultant des intempéries, on peut conclure de cette disposition que la construction régulière des lanternes n'est pas sensiblement antérieure à l'époque où l'on a commencé à vitrer les grandes baies, et, par conséquent, que leur usage est relativement assez moderne.

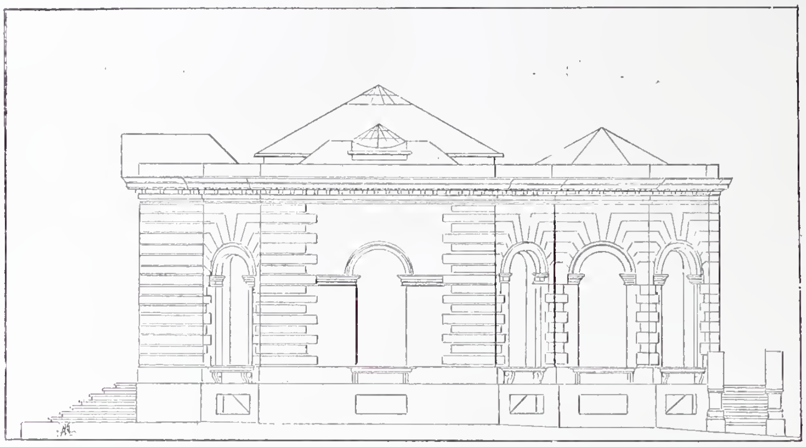


Fig. 182. — Lanterne du pavillon de Madame Élisabeth à Versailles, construit par Chalgrin (élévation).

M. Quatremère de Quincy constate que les Anciens n'ont pas connu les lanternes, et le fait n'est pas pour nous surprendre. Il ne semble pas non plus qu'au Moyen Age on ait eu recours à ce genre d'éclairage, et l'on doit, pour en rencontrer d'importantes, arriver à la Renaissance. Afin qu'elles remplissent toutes les conditions exigibles, il faut que l'usage des dômes se généralise. C'est, en effet, à leur sommet qu'on peut voir les plus remarquables lanternes que nous possédions : celles des Invalides, du Val-de-Grâce, du Panthéon, de la Sorbonne sont justement célèbres. On admire également la forme gracieuse de celle de l'Institut, reconstruite, en ce siècle, par l'architecte Moyaux.

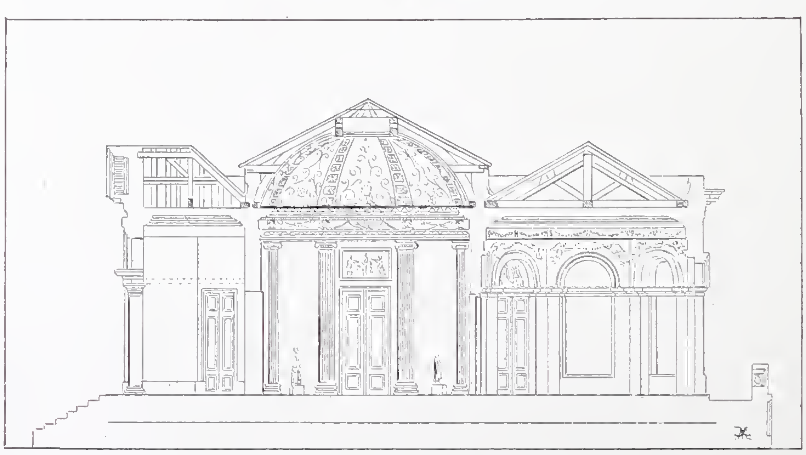


Fig. 183. — Lanterne du pavillon de Madame Élisabeth (coupe).

A la suite de ces lanternes, qu'on pourrait qualifier de monumentales, il faut placer les *lanternes d'escaliers,* qui appartiennent aussi à l'architecture, mais qui sont d'un ordre beaucoup plus intime. On donne, en effet, ce nom de lanterne à une tourelle, élevée au-dessus d'une cage ronde d'escalier, et parfois même à un simple comble vitré qui éclaire cette cage. Les lanternes d'escalier, elles non plus, ne remontent pas beaucoup plus haut que la Renaissance. Celles de Chambord sont, dans ce genre, des modèles parfaits, et l'on en pourrait citer d'autres exemples fort remarquables, datant de la même époque. A Paris, plusieurs hôtels en possédaient. Pierre de l'Estoile, en ses *Mémoires* (t. V, p. 113), nous apprend que « le vendredi 27 [septembre 1591], le feu prist à l'hostel de Nevers et fut la platte-forme de la lanterne, qui jettoit sur l'eau, entièrement arse et bruslée ». Au XVIIe siècle, cette disposition architecturale séduisit un nommé Mouriou, habitant l'Anjou, qui se fit bâtir une maison dont la forme rappelait celle des lanternes de Chambord. Ses compatriotes, pour se moquer de lui, composèrent le couplet suivant :

> Puisque ton architecture
> De lanterne a la figure,
> Il faut par raison conclure
> Qu'un lanternier loge là ;
> Alleluia ! Alleluia !

Au XVIIIe siècle, on construisit, dans un grand nombre de maisons, d'hôtels, des lanternes qui éclairaient, par un jour d'en haut, certaines parties de l'habitation. Le pavillon de Madame Élisabeth à Versailles avait son salon éclairé en lanterne ; le château de Mareuil possédait un escalier éclairé de même et décoré « d'une niche sur le premier palier, avec figures, et de colonnes aux quatre portes d'entrée au premier étage ». (Krafft, *Architecture civile,* p. 18.) Parlant d'une maison remarquable que l'architecte Courtépée avait construite au Raincy, Krafft dit encore : « La coupe fait voir l'intérieur de l'escalier, qui est très élevé et décoré de deux ordres l'un sur l'autre. Il est couvert d'une coupole et éclairé du haut par une lanterne. Une statue est au milieu. sur un piédestal. » A Chanteloup, résidence de M. de Choiseul, après la chute de son ministère, c'était le boudoir qui était éclairé en lanterne

(*Voyage d'un amateur en France,* p. 167); alors qu'à la maison de campagne que Soufflot le Romain avait construite à Sceaux pour M. d'Épinay, « la salle de billard, d'un plan circulaire et entourée d'une tribune », était, elle aussi, éclairée de cette même façon. (Krafft, *op. cit.,* p. 6.)

En province, un certain nombre de ces lanternes se traduisaient, au-dessus du toit, par un petit édicule qui ajoutait au pittoresque de l'habitation. Plusieurs de ces gracieuses constructions furent détruites sous la Révolution. Elles semblaient personnifier, aux yeux des gouvernants de cette époque passionnée d'égalité, les anciens privilèges de la noblesse. On prit prétexte de ce qu'elles étaient couvertes de plomb pour réclamer leur démolition. Dufort de Cheverny raconte en ses *Mémoires* (t. II, p. 172) qu'au-dessus des deux pavillons de son château de Cheverny se trouvaient deux de ces lanternes, et qu'en 1793, il fut invité à les abattre et à faire hommage du plomb à la Nation. Il ajoute qu'il se refusa à les jeter bas, et ne voulut pas « entendre parler de détruire un monument du meilleur goût ». Depuis que l'architecture s'est efforcée de redevenir pittoresque, on a de nouveau gratifié de lanternes un grand nombre de maisons de campagne des environs de Paris, et quelques-uns de ces édicules sont de forme très agréable.



Fig. 184. — Escalier éclairé en lanterne, au château de Mareuil, construit par l'architecte Villetard.

C'est également par analogie qu'on donna, au XVIe et au XVIIe siècle, le nom de lanterne à de petites tribunes en manière de cage, faites de menuiserie, vitrées ou fermées de jalousies, que l'on installait dans les églises pour y prier plus à l'aise et avec moins de distraction, et à des tribunes du même genre, disposées dans les chambres des Cours souveraines, où les ambassadeurs et autres personnes de distinction pouvaient assister aux audiences sans être vus. Ces sortes de logettes devaient leur nom à leur forme. Greffées à la muraille, elles ressemblaient, en effet, assez à des lanternes suspendues. A cette époque, elles étaient relativement nombreuses dans la plupart des églises de Paris, et surtout dans celles de ces églises qui dépendaient de couvents. Fait à noter, leur possession n'était pas individuelle, mais se rattachait très souvent à l'occupation d'un logis, hôtel, maison particulière, parfois même simple appartement situé dans le quartier. En sorte qu'en louant un logement, on acquérait le droit à l'usage de la lanterne correspondante. Au mot TRIBUNE, on trouvera plusieurs exemples attestant cette particularité peu connue. Cette habitude se généralisa surtout à la fin du XVIIe siècle, quand on construisit dans la chapelle de Versailles ces jolies lanternes dorées où, si nous en croyons Voltaire, Mme de Maintenon aimait à prendre place, bien qu'elles parussent avoir été exclusivement édifiées pour le roi et pour la reine.

Quant aux lanternes qu'on pourrait appeler d'ordre judiciaire, elles existaient, dès la fin du XVIe siècle, dans toutes les Chambres des divers Parlements. Il est question, à plusieurs reprises, des lanternes de la Grand'chambre du Palais de Justice de Paris, dans l'*Histoire de la troisième guerre civile* (Paris, 1616). On y lit : « A costé du Roy, à la main droite, estoient la Royne mère, Monsieur, frère du Roy, les ducs et pairs, sçavoir : de Montmorency, d'Uzez, de Rets, de Rohan et de Sully; les mareschaux de France, sçavoir : de Brissac, de Souvré et de Thémines; à costé, près de la lanterne, plusieurs gentilshommes debout. Mesdames, sœur du Roy, estoient en la lanterne, au haut du mesme costé. » Dans son *Journal des Guerres civiles,* Dubuisson-Aubenay, à la date du mardi 11 juillet 1651, écrit, en parlant de la Grande Mademoiselle, et de la façon dont elle assista à la séance du Parlement : « Mademoiselle d'Orléans y fut voir dans une lanterne, ayant la duchesse de Chevreuse avec elle, qui la mena même comme une inconnue en son carrosse. » (Voir également les *Mémoires du cardinal de Retz.*) Passant à Dijon en 1658, la grande Mademoiselle visita le Parlement : « J'eus curiosité de voir, écrit-elle (*Mém.,* t. III, p. 292), si on faisoit de même à Dijon qu'à Paris. J'allai dans la lanterne; Mme de Sully y vint aussi avec moi. » Saint-Simon nous apprend que lorsque le prince de Conti « gagna tout d'une voix » son procès contre M. de Nemours, à l'audience de la Grand'chambre, il se trouvait « dans la lanterne » avec ce prince. Enfin l'avocat Barbier, parlant du lit de justice qui fut tenu à Paris, le 3 avril 1730 (*Journal,* t. II, p. 105), écrit : « Ce qui est de curieux, c'est que M. le cardinal de Fleury étoit dans la lanterne, du côté des greffes, avec les ambassadeurs étrangers. Il a ôté les jalousies, s'est accoté sur la petite barre de fer tout à découvert, et a salué tout le monde. » Aujourd'hui, les lanternes de ce genre n'existent plus guère, et leur nom a cessé d'être usité. Celles qui nous ont été conservées portent le nom de tribunes.

LANTERNE. — Nous arrivons maintenant à la lanterne proprement dite, à celle que Furetière définit : « Vaisseau fait de matière transparente, servant à conserver la lumière qu'on transporte ou qui est exposée au vent ou à la pluye. » Cette définition suffit à faire comprendre que la lanterne doit être un ustensile fort ancien. Les hommes, en effet, ont eu, presque de tout temps, besoin de s'éclairer dans leurs déplacements, et, pour préserver le luminaire qu'ils portaient avec eux, ils l'ont naturellement enveloppé dans

une sorte de carcasse protectrice. C'est cette carcasse qui constitue la lanterne. Les anciens l'ont connue et en ont fait grand usage ; et au moment où commencent nos études, c'est-à-dire à la fin du XIIIe siècle, elle est, chez nous, extrêmement répandue. On en trouve dans les demeures les plus humbles et dans les plus somptueux palais. Le luxe de la décoration et la beauté de la matière dépendent naturellement de l'usage auquel la lanterne est destinée, et du personnage auquel elle appartient. Dans les descriptions qui vont suivre, on en pourra remarquer qui constituent à la fois, comme travail, de véritables œuvres d'art et, comme matière, de véritables joyaux. Mais si nous sommes très exactement renseignés sur la richesse de



Fig. 185. — Lanterne du marchand d'oublies (vignette du XVIe siècle).

ces lanternes aristocratiques, il s'en faut de beaucoup que leur forme nous soit aussi connue.

Pour que la lanterne pût remplir son office, il fallait qu'elle laissât passer, au travers de ses parois, une lumière suffisante pour éclairer. En cela, elle se distinguait de l'ESCONSE ou ABSCONSE, autrement dit de la lanterne sourde, qui, elle aussi, fut extrêmement en usage, et dont nous avons longuement parlé. (Voir t. Ier, col. 6, et t. II, 541.) Pour que les parois de la lanterne permissent à la lumière de filtrer, il fallait qu'elles fussent faites de matière translucides, et à une époque où le verre était sinon inconnu, du moins rare et coûteux, on dut avoir recours à des substances plus communes. Celle de ces substances qui paraît avoir été la plus employée, au Moyen Age, est la corne. Sciée en lames d'une très faible épaisseur, elle présentait une diaphanéité suffisante, pour que, faute de mieux, on s'en accommodât. L'emploi de la corne pour la fabrication des lanternes est fort ancien. On s'en servait couramment dès le XIIIe siècle ; c'est ce qui explique comment les lanterniers se trouvèrent, dans le principe, faire partie de la même corporation que les PIGNIERS, ou fabricants de peignes, eux aussi grands metteurs en œuvre de corne et de buffle. (Voir le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, titre LXVII des *Pingniers et des Lenterniers de Paris.*) La corne, ainsi employée, garnissait les lanternes les plus riches. Nous relevons, en effet, dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Une lanterne d'argent, doré par les bandes ; pesant avec le *cor* (la corne) troys marcs cinq onces. » L'*Inventaire du duc de Berry* (1416) mentionne également : « Une lanterne d'argent veré à troys esmaulx aux armes de feu M. S. d'Estampes, pesant avec le *cor* six mars, etc. » Ajoutons que l'adaptation de la corne à cet usage dura plus de cinq cents ans. Elle était encore d'un emploi général au XVIe siècle, comme l'indiquent les quatre vers suivants empruntés à la *Pronostication nouvelle :*

Si les faulcons et maulvis sont
D'appoinctement par leur doulx chant,
Les cornes croistront sur leur front ;
Lors lanterniers auront bon temps.

Cent ans plus tard, parlant de Saint-Salzard, Bonaventure Desperriers (*Nouvelles récréations,* nouvelle LXXXIII) écrira : « Ses ongles estoient assez grands pour faire des lanternes. » Et, en 1661, l'auteur de l'*Histoire du poète Sibus* renouvellera cette plaisanterie : « Il avoit, dit-il, en parlant de son héros, l'industrie de laisser tellement croistre l'ongle du doigt qui suit le poulce de la main droite, qu'il le tailloit et en écrivoit après comme d'une plume. — Parbleu, voilà un galant homme ! s'escria icy l'amy de Silon. Ne s'en sert-il point aussi au lieu de chausse-pied, et ne vend-il point les autres pour faire des lanternes ? » Ajoutons que le *Tarif général des droicts des sorties et entrées du Royaume* de 1664 fixe à trois livres la taxe à percevoir sur les « cornes de lanterne » ; que Richelet, en 1693, définit la lanterne : « Instrument composé d'ordinaire de verre, de corne ou autre matière transparente » ; et que le *Mercure* d'août 1698 propose à ses lecteurs l'énigme suivante :

Quand de fiers ennemis viennent pour outrager
Celle dont je prens la défense,
Je me sers de ma corne, et telle est sa puissance,
Que leurs plus grands efforts ne sauroient l'offenser.
Mais tandis que pour repousser
Leur dangereuse violence,
Je tiens ferme sans me lasser,
Celle que je défens le plus souvent m'offense.

Enfin, au mot LANTERNE, on lit dans l'*Encyclopédie :* « Il y en a de gaze, de toile, de peau, de vessie de cochon, de corne, de verre et de papier. »

Les lanternes de corne, toutefois, présentaient ce grave inconvénient, que signale l'énigme publiée par le *Mercure,* d'être souvent attaquée par la flamme qu'elle avait pour mission de défendre. Il en était de même pour le papier et pour le parchemin huilé, et aussi pour ces vessies dont parle Rabelais : « Aultres faisoyent de vessies lanternes » (*Pantagruel,* liv. V, chap. XXII), qu'on avait de tout temps et, comme le constate l'*Encyclopédie,* employés conjointement avec la corne dans la fabrication des lanternes communes. Cela n'empêcha pas cependant le parchemin et le papier d'être, eux aussi, dès le XIVe siècle, d'un usage courant, même pour les lanternes de luxe. En 1360, nous relevons dans l'*Inventaire du duc Louis Ier d'Anjou :* « Une lanterne d'argent dorée, laquelle est carrée à VI costés, dont il en a deux qui sont cizelées à ymages, les autres II costés à fenestrages et otiaux, et les autres II sont couverts de velin. » Quant aux lanternes en papier, elles demeurèrent fort longtemps en usage. Les marchands d'oublies, les porte-falots, qui éclairaient la nuit les pro-

meneurs attardés et les noctambules, n'en portaient point d'autres. (Voir t. Ier, fig. 616, et t. II, fig. 217.) C'est à elles, en outre, qu'on eut tout d'abord recours pour l'éclairage des rues. On s'en sert, du reste, encore pour les illuminations et les fêtes publiques ou privées. En 1622, quand Louis XIII fit son Entrée à Lyon, ordre fut donné aux habitants de « mettre le jour de l'Entrée des lanternes de papier, de telles couleurs qu'ilz adviseront, avecq chandelles, en toutes les fenestres de leurs maisons qui regardent sur les rues, et ce par toute la ville ». Quatre ans plus tard (8 février 1626), quand ce même roi se rendit à l'Hôtel de Ville de Paris pour assister au ballet qui lui était offert : « Il est à noter, écrit un contemporain, que par les rues par où le Roy a passé, pour venir du Louvre audit Hostel de Ville, il y avoit des lanternes de papier, de diverses couleurs, à chacune fenestre et boutique de toutes les maisons, suivant les mandemens envoyés par ladite ville aux quarteniers à cette fin. Comme aussi tout en estoit plein audit Hostel de Ville, tant dedans que dehors, ce qui faisoit fort bon voir. » (*Mémoires de Brienne; Éclaircissements,* t. Ier, p. 345.) La Grande Mademoiselle nous apprend qu'en 1637, quand elle arriva à Richelieu : « Il y avoit à toutes les fenêtres de la ville et du château des lanternes de papier de toutes couleurs, dont toutes les lumières faisoient le plus agréable effet du monde. » (*Mém.,* t. Ier, p. 23.) Plus loin (*Ibid.,* t. Ier, p. 94), elle ajoute qu'à l'occasion de la prise de Gravelines (1644), la duchesse d'Orléans, sa belle-mère, fit faire un « grand feu, le lendemain, dans la cour du Palais d'Orléans, à toutes les fenêtres duquel il y avoit des lanternes de papier, où étoient peintes les armes de leurs Altesses Royales ». Loret raconte, dans sa *Muze historique,* que le 22 mars 1659, jour de la mi-carême, le marquis de Montbrun, pour être agréable à Leurs Majestés organisa une course de traîneaux,

> Récréation rare et belle,
> En France jusqu'alors nouvelle,

et que le soir, la place Royale, où eut lieu ce divertissement,

> Brilloit de tant de divers feux
> Qu'on ne pouvoit pour la soirée
> La souhaiter plus éclairée,
> Y comptant, par mes propres doigts,
> Des lanternes deux mille et trois.

En 1678, lors de la fête qui fut donnée par M. de Matignon : « Les dehors estoient ornés de quantité de lanternes peintes, dont les arbres estoient couverts..... Six cens lanternes furent mises pour embellir ce lieu et pour servir à ce régal. » (*Mercure* de septembre 1678.) On pourrait multiplier ces citations. Celles-ci suffisent, croyons-nous, à montrer que les lanternes de papier, dites « lanternes de couleur », que nous employons dans nos illuminations, ont des origines anciennes et même glorieuses. Bien mieux, on peut voir par nos figures 197 et 198 (reproduction de deux estampes du temps) que les lanternes dont Paris était éclairé au XVIIe siècle paraissent garnies en papier. Enfin n'oublions pas que Beaumarchais, en tête de la scène première du quatrième acte du *Barbier,* écrit : « Le théâtre est obscur, Bartholo, don Basile une lanterne de papier à la main... » Hâtons-nous d'ajouter qu'à ces époques déjà lointaines, les industriels, plus ingénieux que les fabricants contemporains, savaient donner à ces fragiles lanternes un aspect plus varié et plus artistique que de nos jours. Savary, après avoir constaté que les « lanternes de papier qu'on met aux fenêtres des maisons, dans les réjouissances publiques », constituaient, de son temps, un important article du commerce des dominotiers, nous apprend que ces lanternes étaient « imprimées et peintes des armoiries, des fleurs de lys, des dauphins, et autres figures convenables au sujet qui cause la joye du peuple ». L'usage de couvrir d'emblèmes et de dessins variés ces sortes de lanternes se conserva presque jusqu'à la fin du siècle dernier. Les dessins nouvellement édités étaient portés par les journaux à la connaissance du public. C'est ainsi que, dans le *Mercure* d'octobre 1742, nous relevons l'annonce suivante : « Le sieur Renault, marchand cartier à Paris, a inventé des petites lanternes en fallot, de quatre sortes différentes : la première est en papier tout blanc; la seconde, peinte, représente l'ambassadeur du Grand Seigneur; la troisième représente des dauphins entrelassés, et la quatrième représente une jardinière. »

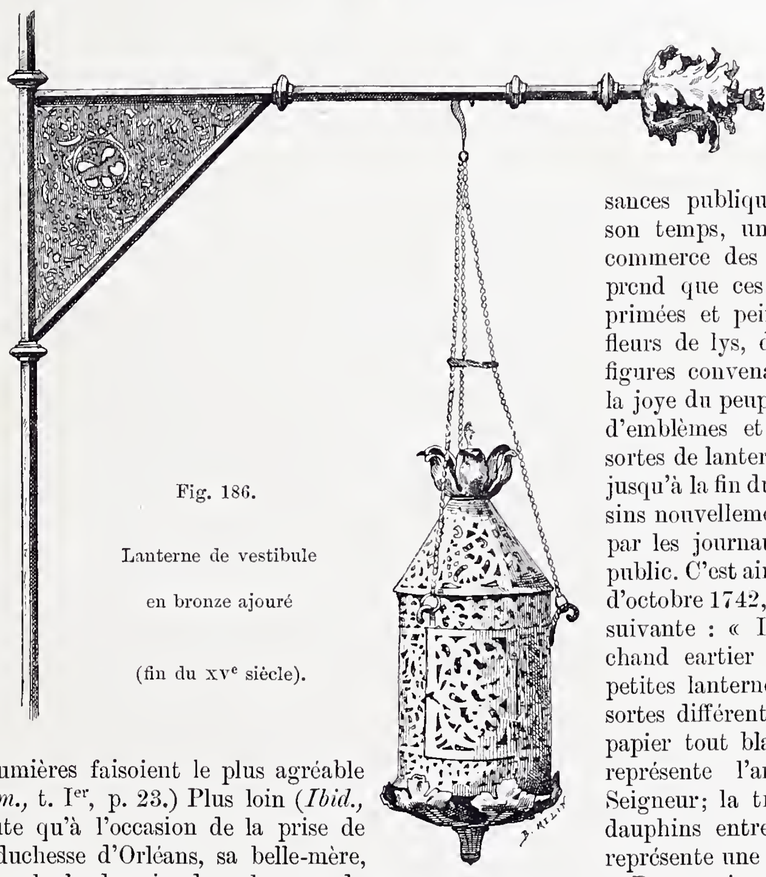


Fig. 186.

Lanterne de vestibule en bronze ajouré (fin du XVe siècle).

De ce qui précède on peut conclure que les lanternes de verre furent les dernières à se produire, et que, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, elles trouvèrent dans les lanternes en corne, en parchemin et en papier, une sérieuse concurrence. Fait curieux, la première lanterne garnie en verre dont nous ayons relevé la trace figure, à Bordeaux, dans le mobilier d'un chanoine de Saint-André. L'*Inventaire de Ramond de Cussac* (1442) mentionne, en effet : « Una lanterna de beyra ». Après cela il faut attendre jusqu'à l'année 1471, pour trouver dans l'*Inventaire du château de la Ménitré,* appartenant au roi René : « Une lanterne de verre, pendue à un traveteau. » Celles-ci, au surplus, restèrent, pendant très longtemps encore, un objet de rareté, si bien que nous rencontrons dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) et dans celui des meubles de *feue Madame, sœur unique du Roy* (1604), des lanternes de six pieds de haut, dont la lumière filtrait à travers des plaques d'albâtre.

Malgré cela, les lanternes n'en étaient pas moins, dès le XIVe siècle, fabriquées en grand nombre. On en faisait avec les métaux les plus précieux, et qui recevaient les

façons les plus soignées et les plus rares. Nous avons déjà pu en juger par quelques exemples empruntés à des inventaires fameux. Ceux qui vont suivre achèveront de nous édifier sur le luxe des lanternes du Moyen Age. L'*Exécution du Testament de Jehanne d'Évreux* (1372) fournit une « lanterne d'argent » pesant I marc V onces. Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) nous relevons un peu au hasard : « Une lanterne d'argent véré, à six costés. — Une aultre lanterne carrée, pendant à une chesne d'argent blanc. — Une lanterne de cuir noir camoisié, garnye d'or et dedens d'argent. — Une petite lanterne de cuir noir camoisié, garnye d'argent véré par dehors et par dedans de laton. » L'*Inventaire du château de Vincennes* (1418) mentionne : « Une lanterne d'argent véré, à six carres, pendant à une chayenne. » Enfin, dans l'*Entrée et couronnement du Roy de Naples* (1495), nous voyons figurer des lanternes d'or sur un buffet chargé de vaisselle de prix.

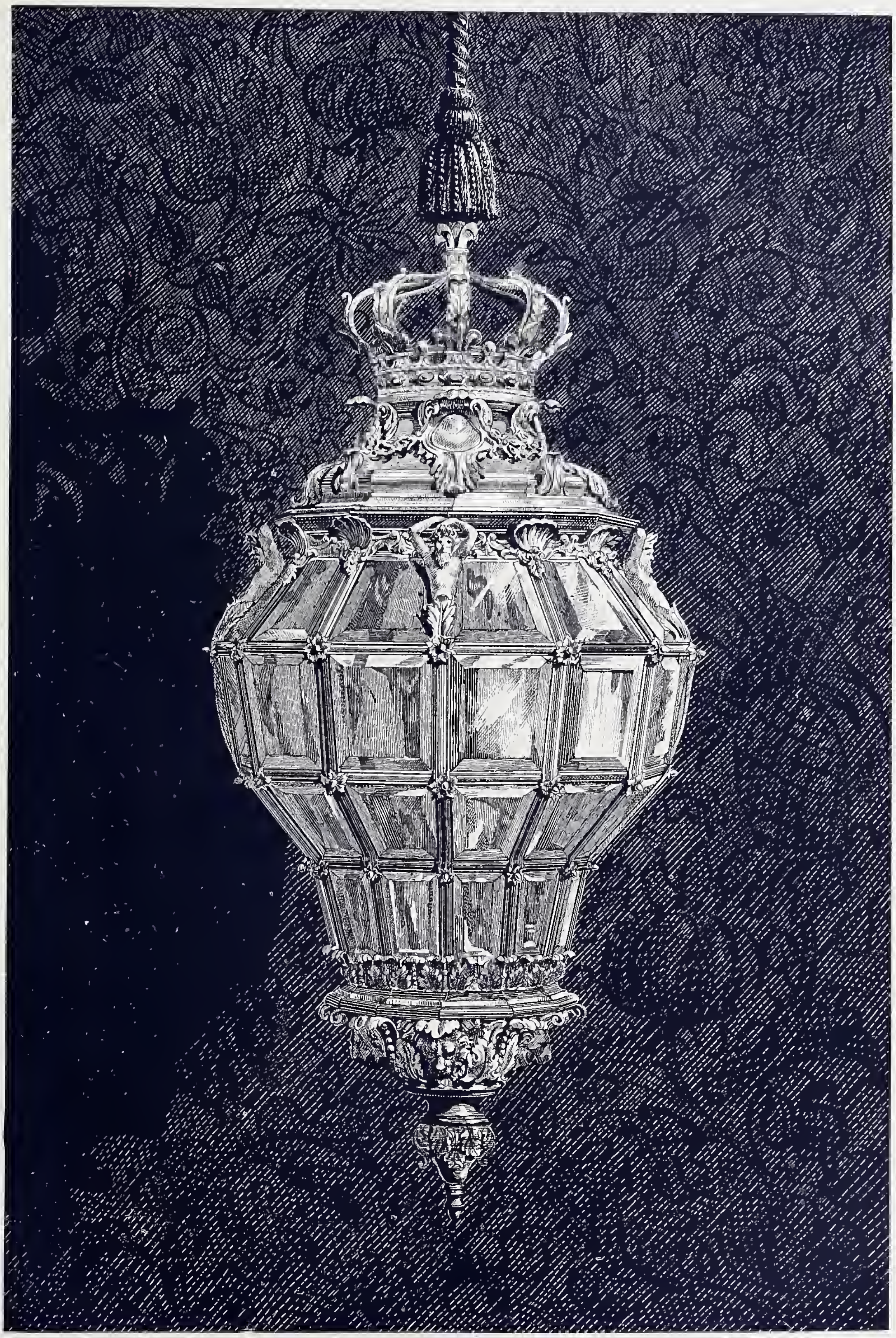
On en fabriquait aussi, cela va de soi, de très ordinaires



Fig. 187. — Dame s'éclairant d'une lanterne, d'après les *Emblèmes* de Cats.

et destinées aux usages journaliers. Pour ne citer que quelques exemples, un *Compte* de 1386, relatif à la construction de la Chartreuse de Champmol, à Dijon, enregistre une dépense de VIII sols pour la façon de lanternes en fer-blanc, portées par les Chartreux, pour se rendre à matines. Notons encore une lanterne de laiton « attachiée à quatre cloux », comprise dans l'*Inventaire du Louvre* (1418). — « Une lanterne de fer-blanc faictes à viz et à plusieurs bobèches », trouvée dans les basses armoires de la garde-robe du roi René, au château d'Angers (1471). — « Deux lanternes en faczon de chandelier, qui sont de feille de leton à créneaux, et sont pour pendre contre ung mur », relevées dans le même inventaire, etc. On voit par ces divers exemples que, dès le XVe siècle, et malgré leur pouvoir éclairant très limité, les lanternes avaient déjà reçu à peu près toutes les applications que nous leur connaissons aujourd'hui. On les portait à la main, on les suspendait au plafond, on les accrochait à la muraille. Malheureusement, ne craignons pas de le redire, si nous possédons quelques détails sur leur ornementation, nous sommes beaucoup moins renseignés sur leur structure. Très peu de spécimens datant du Moyen Age sont parvenus jusqu'à nous, et les représentations anciennes de lanternes et surtout de lanternes de prix sont extrêmement rares. Toutefois, leur aspect devait être agréable. Nous sommes, du moins, amenés à le conclure de ce fait, que certains objets de pure décoration recevaient la forme de lanternes. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Charles V*, cité plus haut, nous remarquons : « Une très petite lanterne d'argent dorée, à une chesne, pour mectre oysellez de Cypre ; pesant une once et demye. »

La Renaissance semble avoir peu pratiqué la lanterne de luxe, et nous ne trouvons à relever au XVIe siècle qu'une « petite lanterne garnye d'or », décrite par l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche*. A la fin du XVIIe siècle il n'en est plus ainsi. Quand Colbert, en établissant sur notre sol des verreries importantes, eut rendu le verre assez commun pour qu'on en pût garnir, à des prix modérés, d'assez grandes surfaces, alors on commença de construire ces grandes et belles lanternes d'escalier, de vestibule et d'antichambre que nous admirons encore aujourd'hui, et qui n'ont pas cessé de nous servir de modèles. Le 13 août 1668, le vitrier Breilly fournissait huit de ces superbes lanternes pour la grande galerie du Louvre. (*Comptes des bâtiments*, t. Ier, col. 207.) L'année suivante, Georges Gosselin exécutait des modèles de lanternes pour la bibliothèque du Roi. (*Ibid.*, col. 383.) L'*Inventaire du mobilier de la Couronne* (1673) décrit : « Deux grandes lanternes à huit pans, couvertes de fer-blanc doré, de six pieds environ », attestant ainsi que, dès cette époque, les très vastes lanternes n'étaient pas inconnues. Mais tous ces appareils d'éclairage présentaient, au point de vue de la forme, un fâcheux inconvénient. Qu'elles fussent octogones ou carrées, leurs vitres leur communiquaient toujours une certaine raideur d'aspect. Cette défectuosité cessa quand on fut parvenu à courber et à bomber le verre. Aussi, au XVIIIe siècle, les très belles lanternes deviennent-elles subitement très abondantes. Le *Livre journal* de Lazare Duvaux est, sous ce rapport, des plus édifiants à consulter. Le 29 décembre 1748, ce célèbre marchand fournit à la duchesse de Boufflers : « Une lanterne de glace à cinq pans, garnie de fleurs blanches », valant 216 livres ; le 24 décembre 1749, à S. A. Mademoiselle : « Une grande lanterne de glace à cinq pans, montée en fleur avec son chandelier », coûtant le même prix ; le 2 juillet 1754, il débite la comtesse d'Egmont, de 21 livres, pour « avoir ajouté dix consoles en bronze ciselé et doré, à une grande lanterne que l'on a aussi fait dorer d'or moulu ». Le 10 juillet 1756, il livre à M. de Cramayel : « Une lanterne carrée à consoles, dorée d'or moulu, garnie en glaces », du prix de 300 livres ; le 14 avril 1757, à M. Bouret d'Erigny : « Une lanterne de glace carrée, montée en bronze doré d'or moulu, avec son chandelier aussi doré », coûtant également 300 livres ; le 7 mars 1758, au comte de Luc : « Une lanterne carrée à consoles, dorées d'or moulu, garnie de ses glaces et de son chandelier à quatre branches et chapiteau de cristal », toujours de ce même prix de 300 livres ; le 31 mai 1758, à Mme de la Ferrière : « Deux lanternes carrées, vernies et bronzées, garnies de verre de Bohême et de chapiteaux de cristal à 33 livres », soit 66 livres. Enfin, il n'est pas jusqu'à Louis XV qui, en cette même année 1758, ne lui demande pour Versailles : « Une grande lanterne à six pans en bronze doré d'or moulu, garnie en glace », de 2,850 livres, et pour le château de Saint-Hubert : « Une grande lanterne en bronze cizelé et doré d'or moulu, à six pans, garnie de glaces, posée dans le salon », valant 4,850 livres. Mais le meilleur client de Lazare Duvaux, pendant cette période, c'est encore Mme de Pompadour. De 1751 à 1756, la belle marquise lui achète : « Une lanterne à six pans en bronze doré d'or moulu, de quatre pieds et demi de haut, sur 30 pouces de diamètre, garnie de ses glaces et chandeliers », coûtant 4,300 livres ; — une seconde lanterne de glace à six pans, « en forme de berceau, à treillage verni, les tours, montans, chapiteaux



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-ed.

LANTERNE D'ANTICHAMBRE

EN BRONZE CISELÉ ET CRISTAL TAILLÉ

(XVIe siècle). Mobilier national.

et couronnemens en bronze doré d'or moulu, garnie de figures et oiseaux de Saxe, avec des branchages vernis, garnis de fleurs de Vincennes », du prix de 1,870 livres ; — une « autre lanterne triangle, en cuivre doré d'or moulu, garnie en glaces, chandelier et chapiteau », payée 128 livres ; — « Une lanterne à deux bougies pour la salle de MM. les gardes, avec chapiteau verni », valant 30 livres ; — « Vingt-quatre lanternes de cristal, garnies en cuivre avec leurs lampes, plombs, poulies et tourets bronzés avec les cordons », à 23 livres pièce, soit 552 livres, etc., etc.

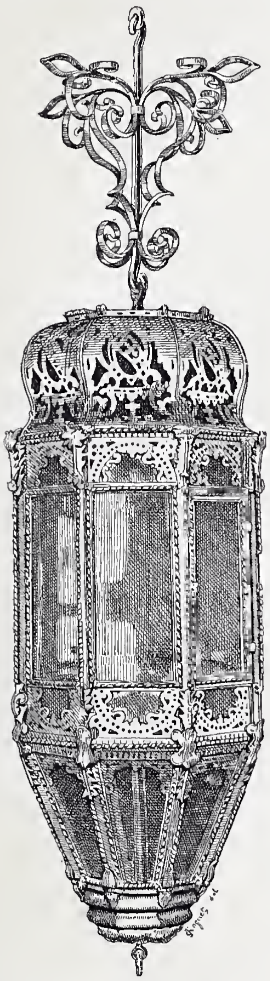


Fig. 188.
Lanterne de vestibule en fer ajouré (XVIIe siècle).
Musée de Cluny.

Dans cette longue énumération, un article est surtout à retenir. C'est celui qui décrit la magnifique lanterne que Louis XV acheta près de 5,000 francs, pour le salon de Saint-Hubert. Cette acquisition marque, en effet, l'introduction des lanternes dans les pièces de réception de la plus haute aristocratie, et leur substitution aux lustres qui laissaient un peu trop pleuvoir la cire des bougies sur le velours des habits brodés. A partir de cette époque et pendant près de quarante ans, on rencontre un assez grand nombre de ces lanternes de salon qui devinrent surtout à la mode quand « le sieur Perier, demeurant quai de la Mégisserie, à la Tête Noire », eut inventé « de nouvelles lanternes garnies de glaces, dans lesquelles on introduit des lustres dont les mèches restent allumées pendant plus de onze heures ». (*Gazette de France,* 5 octobre 1764.) Ainsi, à la *Vente de la duchesse de Brancas* (3 mai 1770), nous voyons figurer : « Une lanterne de salon, de glaces, montée en bronze doré d'or moulu. » Une réclame insérée aux *Annonces, affiches et avis divers* du 17 septembre 1770 nous signale comme étant à vendre, chez le sieur Caron, bijoutier, quai des Morfondus : « Une belle lanterne de forme conique, à six mèches, avec réverbère, entourée de vases à l'antique dorés, et surmontée d'un chapiteau de verre, propre pour un grand escalier, une grande salle à manger, etc. » Le même recueil du 18 mars 1781 recommande à ses abonnés « les lanternes de sallon et boudoir » qui sont en vente rue de Grammont ; le 23 janvier 1782, il informe le public que d'autres « lanternes de salon » sont à vendre vis-à-vis les murs du prieuré Saint-Martin. Nous constatons la présence de ces mêmes « lanternes de salon » à la *Vente de Mme de Silly,* rue Sainte-Apolline (17 mars 1782). Nous remarquons à celle de la marquise de Bullowe (4 décembre 1782), une « lanterne de crystal à girandole », destinée au même usage. A la vente du fameux tapissier Sallior (29 décembre 1782), figurent des « lanternes d'appartement ayant 69 pouces de circonférence et 42 de haut, dorées d'or moulu, à verres bombés, et cinq lumières avec cordons de soie » ; et enfin, à la *Vente du feu duc de Choiseul* (rue Neuve-Grange-Batelière, 21 novembre 1786), nous notons : « Une lanterne de salle à manger. » Les plus illustres artistes de ce temps ne dédaignaient pas, au surplus, d'employer leur talent à la confection et à la décoration de ces beaux appareils. Germain et Goutières n'hésitèrent pas, le premier à fournir des modèles, le second à ciseler et à dorer plusieurs de ces lanternes. MM. de Goncourt (*l'Art au* XVIIIe *siècle,* 2e série, p. 183) signalent un de ces meubles de forme ronde, à bord orné de perles et de moulures à feuilles d'eau, qui, acheté 1,500 livres par le duc de Chabot, avait été vendu par Goutières seulement 500 livres. Une autre lanterne, payée 783 livres par la jolie Mlle de Furcy, n'avait, au dire de Goutières, été cotée tout d'abord que 400 livres. Par ces noms et ces prix, on peut juger de la somptuosité des grandes lanternes de salon vendues à Louis XV et à Mme de Pompadour. Mais comme il arrive trop souvent, on ne sut pas s'en tenir à ces formes si belles et si nobles, à ces décorations d'une élégance et d'une finesse si rares. L'ingéniosité se montra, une fois de plus,

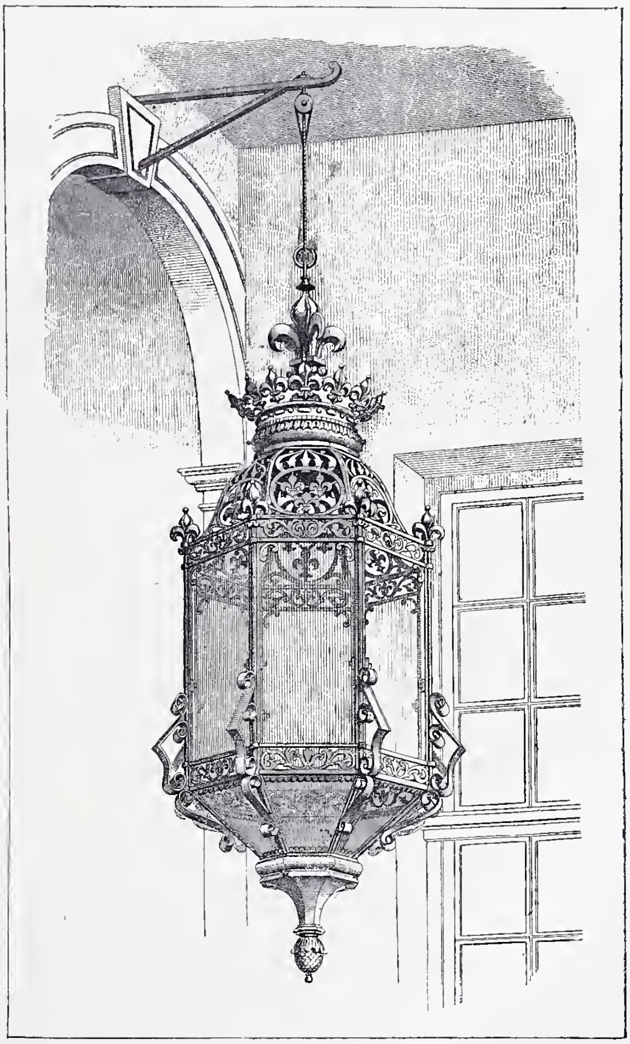


Fig. 189. — Lanterne de vestibule en fer ouvragé (XVIIe siècle).
Hôtel de Vogué, à Dijon.

ennemie de l'art. Après avoir bombé le verre pour l'associer aux contours du bronze, on le transforma en globes, et, dès lors, ce fut lui qui imposa à la lanterne son dessin général. Les premières « belles lanternes en globe de crystal » que

nous rencontrons figurent à la *Vente de Mme la comtesse de **** (aux Grands-Augustins, Paris, 23 janvier 1769). L'année suivante, nous relevons la présence d'une « lanterne en globe », à Marseille, dans l'antichambre du duc de Villars. En 1775, le fameux bijoutier Tiron en mettait en vente, qui étaient montées en bronze doré et relevées de fleurs de porcelaine. (*Annonces, affiches et avis divers.*)

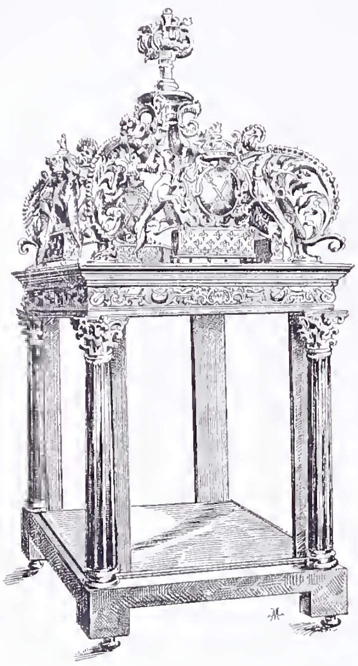


Fig. 190. — Lanterne en fer ouvragé (XVIIe siècle).

Le changement de goût, à la fin du XVIIIe siècle, et la prétention qu'on avait de s'inspirer de l'Antiquité en toutes choses, achevèrent de faire perdre aux lanternes de vestibule et d'escalier leurs formes superbes et leurs élégantes décorations. En même temps, elles furent bannies des salles à manger et des salons, où les lampes astrales, les lampes optiques et les quinquets, alors dans toute la fleur de la nouveauté, les remplacèrent sans avantage. Déjà depuis un certain nombre d'années, l'économie, théoriquement si chère à nos ancêtres et si mal pratiquée par eux, avait fait substituer, à l'intérieur des lanternes, des lampes plus ou moins fuligineuses aux bougies de cire et aux chandelles de suif. Dès 1747, si nous en croyons le duc de Luynes (*Mém.*, t. VIII, p. 95), une transformation de ce genre avait été opérée à Versailles, où, cependant, on ne se privait pas de gaspiller les trésors de l'Etat. « Il y a sept ou huit jours, écrit le noble duc, qu'on a fait ici un nouvel arrangement pour les lanternes des galeries. Ce ne sont plus des lanternes avec des bougies jaunes, suivant l'usage ancien, mais des lampes à l'huile ; on les élève plus que les autres et elles touchent presque à la voûte. Le marché est fait avec l'entrepreneur à 3 sols par jour, par chaque lanterne ; elles durent beaucoup plus longtemps que les autres. »

Deux ans plus tard, un marchand bien connu, le sieur Lespart (*alias* Lesparce), faisait annoncer qu'on trouvait chez lui « des lanternes avec une lampe en forme d'oignon, de la durée de neuf à dix heures ». Enfin, en 1783, le sieur Moinot, ferblantier, rue du Roule, fabriquait « une lanterne économique qui, avec une seule mèche, peut éclairer trois et quatre étages, suivant la disposition de l'escalier, et qui ne consomme qu'un quarteron d'huile en cinq heures, sans qu'elle se répande jamais ». Les belles lanternes d'escalier avaient vécu.

On en pouvait dire autant des lanternes à main, qui disparurent avec le XVIIIe siècle et furent remplacées par le bougeoir. C'était là cependant un ustensile élégant, gracieux et parfois d'une richesse rare. Le 2 juillet 1755, Lazare Duvaux fournissait à Mme de Pompadour une de ces petites lanternes « de cristal taillé, et garnie de consoles et fermetures dorées d'or moulu ». En 1758, le comte du Luc achetait chez ce marchand : « Une petite lanterne de garde-robe en cuivre argenté, garnie de verre de Bohême. » L'*Apposition des scellés chez le comte de Caylus* (1765) nous dénonce la présence, en sa garde-robe, d'une « lanterne de porcelaine ». On devine de quelle élégance devaient être ces jolis ustensiles, qui, moins favorisés que les grandes lanternes de vestibule et d'escalier, n'ont pas été, de nos jours, restitués par d'habiles copistes.

LANTERNE DE LIT. — Nous trouvons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 18 janvier 1782 la mention d'une « lanterne de lit », comprise dans une vente de meubles annoncée à l'hôtel Bullion. C'est la seule fois que nous ayons rencontré une lanterne de ce genre, destinée sans doute à permettre de lire la nuit.

LANTERNE MAGIQUE. — La définition que Furetière donne de cet appareil est à la fois trop naïve et trop curieuse, pour que nous ne la reproduisions point ici : « Lanterne magique, écrit-il, est une petite machine d'optique qui fait voir dans l'obscurité, sur une muraille blanche, plusieurs spectres et monstres si affreux, que celuy qui n'en sçait pas le secret croit que cela se fait par magie. Elle est composée d'un miroir parabolique, qui refleschit la lumière d'une bougie, dont la lumière sort par le petit trou d'un tuyau, au bout duquel il y a un verre de lunette, et entre deux on y coule successivement plusieurs petits verres peints de diverses figures extraordinaires et affreuses, lesquelles se représentent sur la muraille opposée, en plus grand volume. Le premier qui a enseigné la construction de la lanterne magique est Swenterus, en son livre *Deliciæ mathematicæ*. Le Père Kiker et Kestlerus, jésuites, en ont aussi escrit, et avant tous Roger Bakon, Anglois, en avoit donné quelque idée. »

Le père Kiker, dont il est question dans l'article de Furetière, et que certains biographes, mieux renseignés,



Fig. 191. — Lanterne de salle à manger.
Estampe de J. Massard, d'après Moreau le Jeune.

appellent « Athanase Kircher », passe, en effet, pour l'inventeur de la lanterne magique. Ce célèbre jésuite est, on le sait, connu par ses nombreux ouvrages sur les sciences exactes, ainsi que par son cabinet de physique, lequel —

décrit en 1678 par George de Sepi, et en 1709 par le Père Buonanni — est demeuré, jusqu'en ces années dernières, une curiosité de la ville éternelle ; et comme il a vécu de 1602 à 1680, on peut voir par là que la lanterne magique a plus de deux cents ans d'existence.



Fig. 192. — Lanterne flamande (XVIII[e] siècle). Musée de la porte de Hal.

Personne n'ignore, en outre, que cet instrument sert à faire paraître, sur une muraille ou sur un écran, et avec un grandissement assez considérable, des images dessinées et peintes avec des couleurs transparentes sur une lame de verre. Il consiste en une lampe munie d'un réflecteur et placée dans une caisse de fer-blanc hermétiquement fermée. A cette caisse est adapté un tube armé de deux lentilles convergentes, que la lumière traverse avant d'aller éclairer la paroi qu'elle doit frapper.

La lanterne magique fut en faveur chez nous, surtout au XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e]. Vers 1840, on s'avisa de la perfectionner. La lampe qui lui donnait sa clarté fut pourvue d'un pouvoir éclairant supérieur. Le LAMPASCOPE (voir ce mot) fut inventé. Pour les représentations dans les théâtres, on se servit de la lumière de Drummond, et plus tard de la lumière électrique. Mais, à mesure que des perfectionnements successifs rendaient l'appareil plus délicat et son résultat plus brillant, le goût se détournait de ce genre de spectacle. Aujourd'hui, la lanterne magique n'est plus guère exploitée. Elle a été remplacée par des projections présentant un intérêt plus relevé et un caractère d'enseignement que n'avait pas l'appareil du Père Kircher.

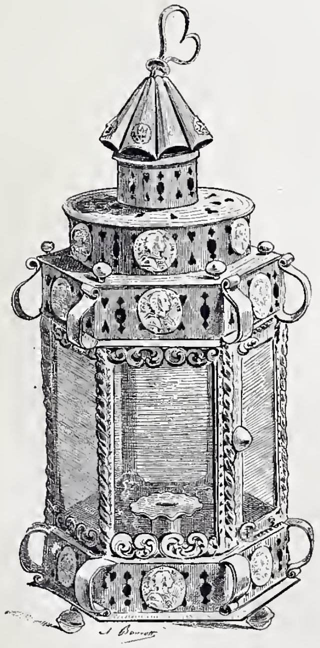


Fig. 193. Lanterne ornée de médailles (XVIII[e] siècle).

LANTERNE A SOUFFLET. — C'est le nom qu'on donnait autrefois aux lanternes en papier, en forme de cylindre, qui se plient sur elles-mêmes et sont terminées à leur base par une planchette arrondie. Ces sortes de lanternes, qui paraissent avoir plusieurs siècles d'existence (on a pu voir plus haut, col. 254, qu'il en est déjà question au XVII[e] siècle), servent encore pour les illuminations publiques.

LANTERNE D'ESSAYEUR. — Les essayeurs d'or et d'argent appellent ainsi une petite armoire vitrée, dans laquelle ils placent leurs balances les plus délicates, de peur que l'action de l'air ne les influence et ne les fasse pencher dans un sens ou dans l'autre. On voit aussi de ces lanternes dans les cabinets de physique et chez les grands pharmaciens.

LANTERNES PUBLIQUES. — La nécessité où les habitants étaient de se faire éclairer dans les rues, quand ils sortaient le soir, pour éviter les accidents de toute nature et surtout les mauvaises rencontres, devait forcément amener l'institution d'un éclairage public, obtenu d'abord à l'aide de torches, de chandelles, et comme il fallait les garantir de la pluie et du vent, à l'aide de lanternes et de falots. Au mot FALOT, nous avons expliqué combien cette habitude de se faire éclairer la nuit était autrefois générale.

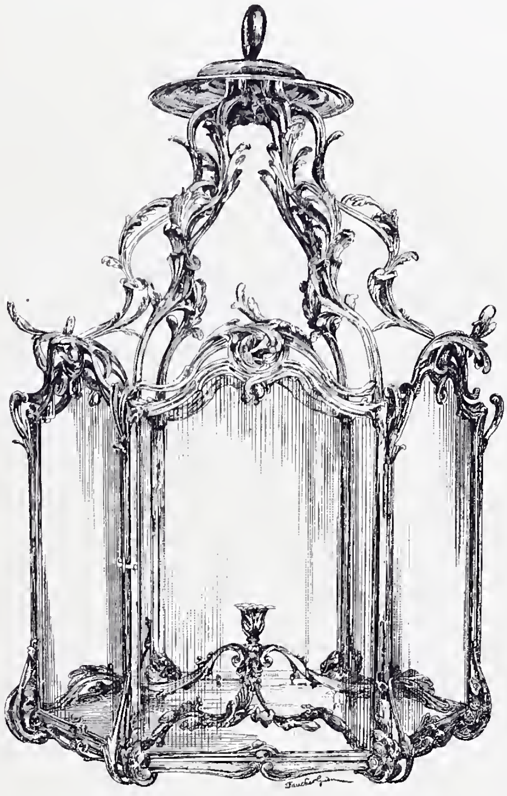


Fig. 194. — Lanterne en cuivre ciselé et doré, Dessinée par Meissonnier.

Dans certaines villes, elle était obligatoire. On trouve, en effet, à différentes époques, des ordonnances des magistrats, interdisant aux habitants de sortir de chez eux la nuit, sans être porteurs d'un de ces appareils. L'histoire fameuse du « gars de Falaise » qui, durant trois siècles, a mis les Normands de belle humeur, n'est point un conte inventé à plaisir. Les *Statuz et ordonnances sur le faict de la police de la ville, cité, fauxbourgs et banlieue d'Angoulesme,* édictés le 27 mars 1529, font « inhibicion et deffence » aux habitants « de non aller deguysèz, ne masquéz, ne *sans feu,* l'heure de huict heures de nuit escheue », et cela sous peine d'arrestation immédiate et d'amende arbitraire. Dans presque toutes les cités du royaume, la police exigeait des manants et bourgeois de pareilles précautions, et celles-ci étaient d'un usage si général que l'auteur des *Mémoires du maréchal de Vieilleville* nous apprend qu'en 1562, ce grand homme de guerre eut l'intuition d'une conspiration qui se tramait à Metz contre son auto-

rité, par ce seul fait que plusieurs individus se rencontraient, en pleine nuit, sans être porteurs de lanternes. « Mais ce qui plus augmentoit ce soupçon en l'âme de M. le Mareschal, estoit que ceste conférence et négociation se faisoit



Fig. 195. — La *Lanterne magique,* d'après une estampe de Schenau.

ordinairement la nuict, et s'en retiroient sans aucune lumière, pas d'une lanterne. » (*Mémoires relatifs à l'histoire de France,* t. XXXII, p. 142.) Quantité de textes, au surplus, remontant au XVIe et même au XVIIe siècle, signalent cette habitude dictée par la plus élémentaire prudence. Une *Lettre du maréchal de Montmorency au duc de Montpensier,* datée du 14 janvier 1564, nous montre le cardinal de Lorraine quittant hâtivement Paris « deux heures avant le jour avec des lenternes ». Pierre de Larivey, dans sa comédie des *Jaloux* (acte IV, scène V), fait dire à l'un de ses personnages : « Nous estions tous masquéz et cachéz soubs la porte, quand le bon homme, sa femme et sa fille sortirent après un serviteur qui tenoit une lanterne. » Enfin Colletet, dans ses *Tracas de Paris,* s'écrie :

> As-tu veu de la mesme porte
> Sortir un grand homme qui porte
> Une lanterne dans sa main?

Nombre d'inventaires de ce temps, au surplus, mentionnent des lanternes et des falots destinés à ces sorties nocturnes. Dans la *Vente des meubles de Robert Richer, chanoine* (Rouen, 1581), nous relevons une « lanterne de fer-blanc..., le bâton et la penture de fer au bout »; et un *Droict de passage,* établi sur la châtellenie de Cognac, au XVIe siècle, nous apprend que les bêtes de somme et les voitures étaient déjà soumises à l'obligation de « porter lanterne » la nuit — obligation qui, du reste, a persisté depuis. De là à imposer aux habitants la charge d'éclairer les rues et les carrefours, il n'y avait qu'un pas, qui fut vite franchi.

Il convient de remarquer, toutefois, que, le luminaire étant fort coûteux à cette époque, on ne recourait à ces injonctions que dans des occasions particulièrement graves et solennelles, lorsqu'un danger pressant ou l'intérêt public l'exigeait.

La première mention que nous ayons découverte d'une précaution de ce genre remonte à l'année 1365. C'est la *Chronique de Tournai* qui rapporte le fait dans les termes qu'on va lire : « Et avint que le nuitie, ainsi que ledit Ernoul Dusecap fasoit le ghet, que on lui rapporta que les tisserans se voloient vengier, et qu'ils avoient manechiet (menacé) de tuer IIII hommes de la ville, c'estoit : Pierre au Toupet, Jaquemin des Aveulles, Yernoul Dusecap et Nikaisse, son frère. Quant il oy qu'il estoient ainsi manechiet, il envoia querre les aultres, qui estoient manechiet; et furent toutte nuit sur leur garde, et firent mettre à cascune maison dou marquiet (marché) et de pluiseurs aultres rues unne lantierne à le frenestre, atout une candaille ardant. » Dans les *Comptes de la ville d'Ypres* concernant les préparatifs qui furent faits pour le siège de 1383, nous relevons trois achats : le premier de sept, le second de six et le troisième de onze lanternes, destinées vraisemblablement à éclairer les principaux carrefours de la ville.

On sait combien les premières années du XVe siècle furent troublées en France. Il n'est donc pas surprenant que les magistrats de plusieurs grandes villes de notre pays aient pris, à cette époque, les mêmes précautions que le guet d'Ypres et de Tournai. Les deux articles suivants empruntés aux *Comptes de la ville d'Amiens,* à l'année 1401, en font foi : « A Avantin le lant^ier^ dit de la Pierre, pour avoir fait à la maison des cloquiers une lanterne, lequelle esclaire à la dicte maison... — A Toussain Cauvin, merchier (mercier), pour corne à faire une lanterne, qui esclaire par bas à la maison des cloquiers... » Cette double dépense semble indiquer que les échevins avaient établi des lanternes à poste fixe, sur un certain nombre de points de leur ville, et notamment devant la maison des « cloquiers » qui, chargés de sonner les cloches, étaient appelés, dans les circonstances graves, à donner l'alarme aux habitants. A Paris, vers la même époque, nous voyons également les lanternes jouer leur rôle dans les solennités publiques et dans les dangers pressants. Le 11 septembre 1408, l'évêque de Liège fit son Entrée à Paris. « Et icellui jour après sa venuë, fut crié ce que en mist des lanternes à bas les ruës, et de l'eaue aux huis et aussi fist-on. » (*Journal de Paris sous le règne de Charles VI,* p. 2.) L'année suivante, le 17 octobre, l'arrestation de Montagu ayant causé une très violente émeute, le prévôt de Paris, pour assurer le maintien de l'ordre, prit toutes les dispositions usitées en pareil cas, et les lanternes ne furent point oubliées. « Et furent les lanternes commandées à allumer, comme autrefois et de l'eau à huis, et toutes les nuys le plus bel gué à pié et à cheval qu'on vit guères oncques à Paris, et le faisoient les mestiers l'un après l'autre. » (*Ibid.*) Le 3 août 1413, Paris ayant repris sa tranquillité, le bourgeois anonyme, auteur du *Journal* que nous citons, écrit : « Et ce jour fut terminé qu'on

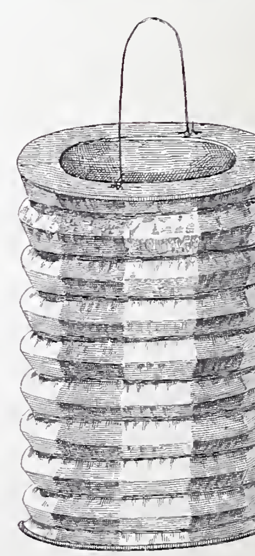
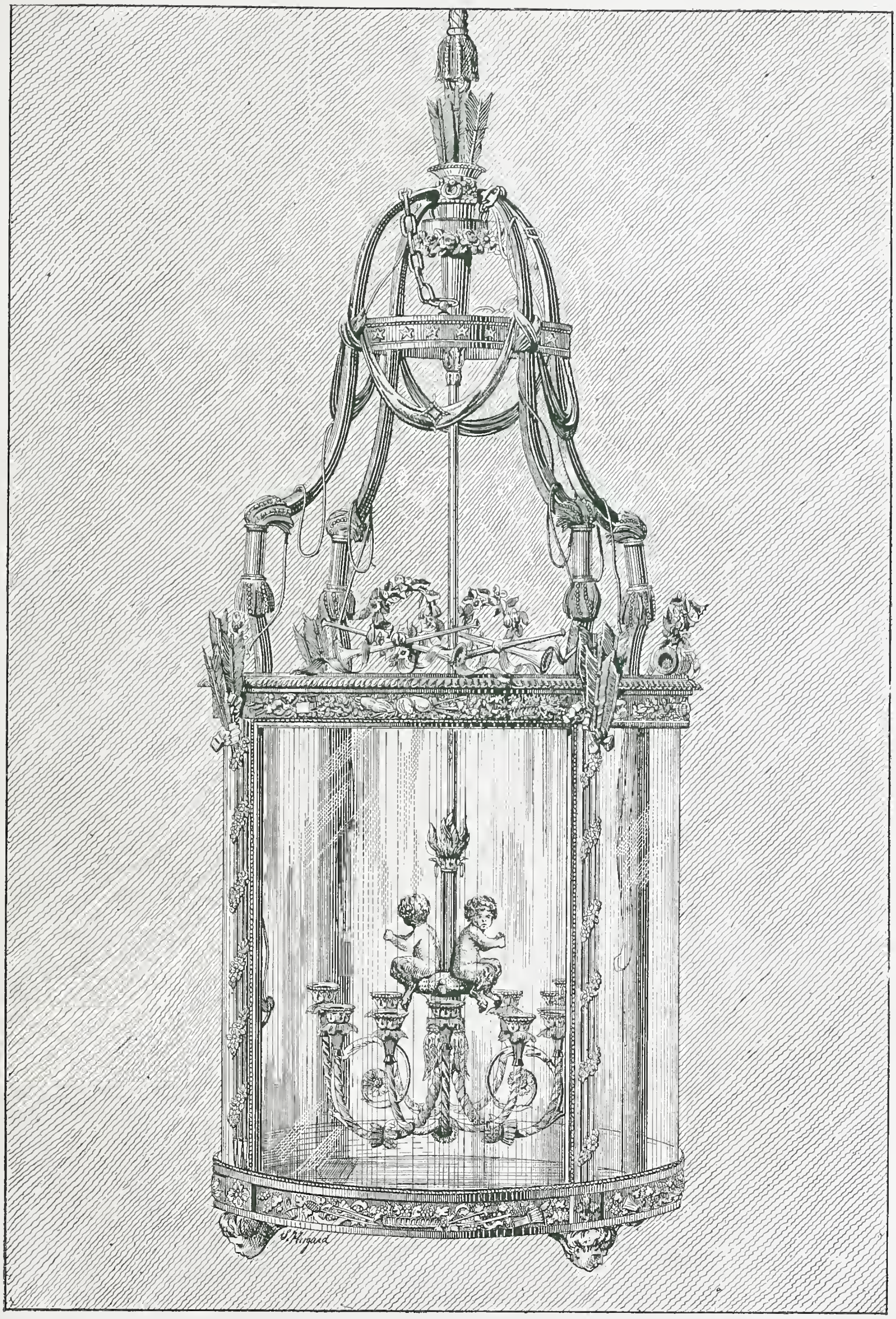


Fig. 196. Lanterne à soufflet.



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

LANTERNE D'ESCALIER
EN BRONZE CISELÉ ET DORÉ
(XVIIIe siècle)
Mobilier national.

ment du XVII[e] siècle, nous aurions l'attestation du sieur Desternod, gentilhomme et poète qui, écrivant en 1626, avoue qu'il eût volontiers volé les passants,

Si l'on ne l'eut cognu au brillant des lanternes.

Ces appareils étaient donc usités de son temps, et il faut conclure de leur présence que, si La Reynie perfectionna l'éclairage de la capitale, ce que personne ne conteste, Dulaure n'en a pas moins eu grand tort d'écrire : « Avant ce magistrat, les rues de Paris, pendant la nuit, restaient privées de lumières. » Ajoutons que, même au temps de La Reynie, il s'en fallait de beaucoup que l'éclairage public fût aussi brillant et aussi régulier qu'on le suppose ; car Félibien (*Preuves et pièces justificatives,* t. II, p. 213) publie un *Arrêt* du 23 mai 1671, ordonnant qu'à l'avenir les rues de Paris seront éclairées du 26 octobre au 31 mars, c'est-à-dire pendant cinq mois et dix jours, au lieu de quatre mois, comme elles l'étaient auparavant. Les considérants de cet arrêt, où la lune joue un rôle assez important, montrent combien, même à cette époque, l'éclairage des villes était encore une chose incomplète et discutée. Et cependant il faut croire que cet éclairage tout imparfait ne laissait pas que de produire une grande impression sur les contemporains, car nous lisons dans la *Critique agréable de Paris,* publiée en l'année 1700 : « L'invention d'éclairer Paris pendant la nuit, par une infinité de lumières, mérite que les peuples les plus éloignez y viennent voir ce que les Grecs et les Romains n'ont jamais pensé pour la police de leurs républiques ; les lumières enfermées dans des fanaux de verre suspendus en l'air, et à une égale distance, sont dans un ordre admirable ; on les met toutes dans le même temps et elles éclairent toute la nuit. »

Ce qui s'était produit, à Paris, à propos des lanternes, avait naturellement eu son contre-coup dans nombre d'autres grandes cités. Les mêmes causes amènent généralement des effets identiques. Les *Archives communales de la ville de Lyon* nous apprennent qu'en 1496 le magistrat fut saisi d'une proposition de faire placer des lanternes aux fenêtres des maisons pour éclairer les rues. En 1591, nous relevons un *Acte consulaire* ordonnant le rétablissement des lanternes qui avaient été anciennement placées au coin des rues principales de la ville. Un siècle plus tard (1697), le roi ayant ordonné l'établissement, à Lyon, d'un service de lanternes publiques, il fut procédé à l'adjudication de la fourniture des chandelles, cordes, poulies et autres engins nécessaires à l'organisation de ce service. Ces lanternes, au nombre de mille, ne commencèrent toutefois à éclairer la ville que le 1[er] octobre 1698. Leur entretien coûtait 15,000 livres par an. En 1703, cette dépense fut portée à 18,000 livres à cause de l'accroissement du nombre des luminaires, et par la substitution de chandelles moulées et perfectionnées, de Nicolas Roux, bourgeois de Lyon, aux chandelles ordinaires. L'éclairage à l'aide de chandelles, qu'il fallait moucher régulièrement, ne laissait pas, malgré ces perfectionnements, que de présenter des inconvénients assez graves. Il était, en outre, d'un prix élevé et variable. Ainsi, en 1709, les graisses ayant, par suite de la rigueur du dernier hiver, subi une hausse considérable, le sieur Paul Girard, qui s'était rendu adjudicataire de l'entretien des lanternes, fut dispensé d'allumer celles-ci pendant six jours de chaque pleine lune. Cependant, ce ne fut guère avant 1750 que les lampes furent substituées aux coûteuses chandelles, et c'est seulement en 1766 que la seconde ville de France fut enfin éclairée avec des réverbères. (*Actes consulaires de la ville de Lyon,* série BB, reg. 23, 55, 255, 257, 262, 270, 316, 321, 336.)

A Paris, les transformations du système d'éclairage

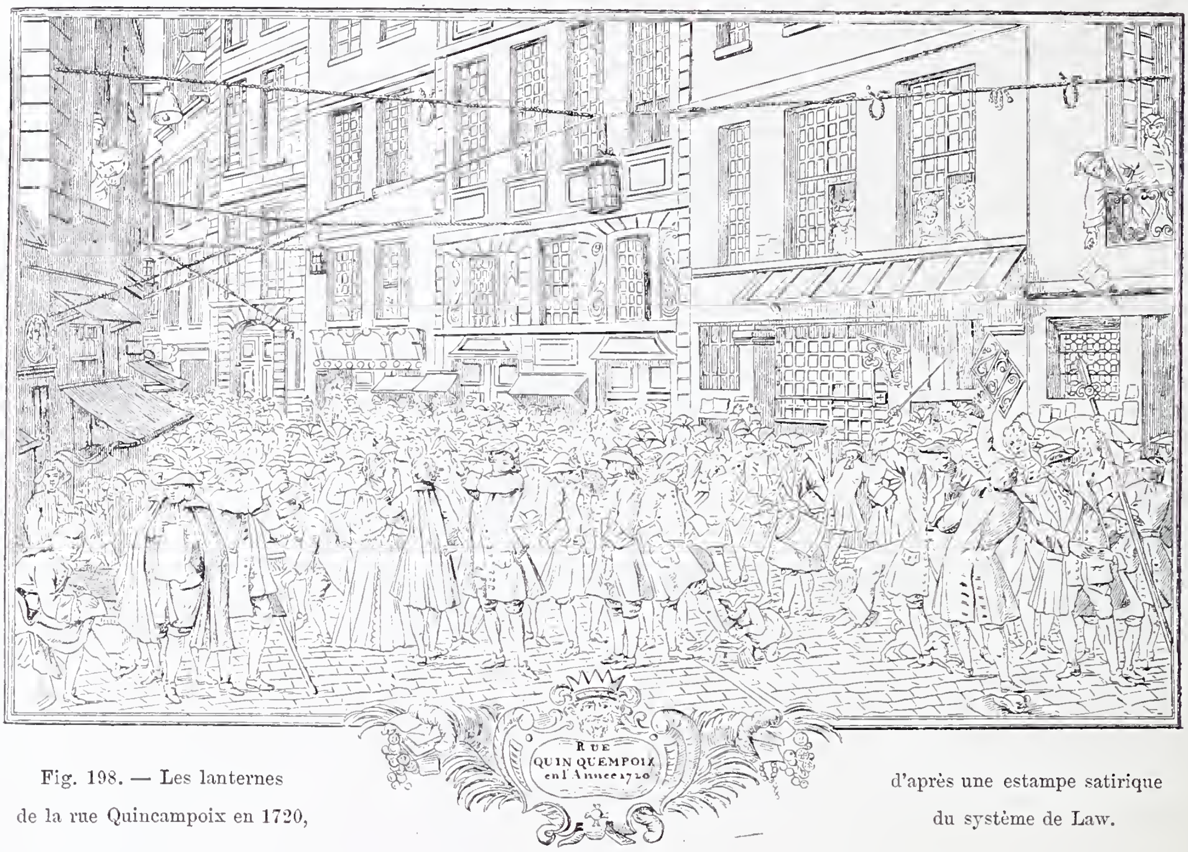


Fig. 198. — Les lanternes de la rue Quincampoix en 1720, d'après une estampe satirique du système de Law.

avaient suivi une marche parallèle. On sait que les lanternes à réverbère, inventées par l'abbé Matherot de Preigney et par le sieur Bourgeois de Châteaublanc, furent adoptées, en 1745, pour l'éclairage de la capitale. Elles

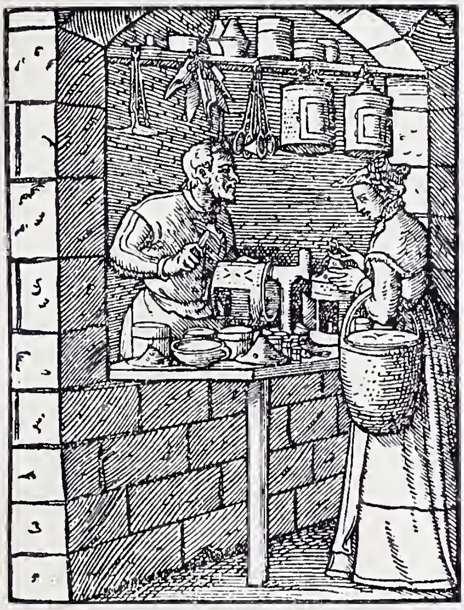


Fig. 199. — Le lanternier-ferblantier, par Jost Amman.

excitèrent tout d'abord un si vif enthousiasme, qu'un poète, le sieur Valois d'Orville, composa et publia, en 1746, un poème à leur louange; mais on ne tarda pas à leur découvrir de notables inconvénients et Bachaumont (*Mém. secrets,* t. XVIII, p. 224) nous apprend que, dès 1766, on avait mis au concours toute une série de perfectionnements dont on jugeait, dès lors, l'application indispensable. Deux ans plus tard, on atteignit enfin à la perfection souhaitée et les *Annonces, affiches et avis divers* du 25 avril 1768 inséraient l'article suivant, qui mérite d'être cité intégralement : « M. de Sartine a fait faire, pendant sept années, tant en particulier qu'en public, des expériences pour éclairer les rues mieux qu'elles ne le sont avec les lanternes ordinaires, et pour les éclairer en tous tems, ce qui étoit impraticable l'été avec la chandelle. L'usage de l'huile a parfaitement réussi depuis deux ans. En conséquence, toutes les lanternes seront changées dans le cours de quelques années, et remplacées par celles de l'*invention du sieur Bailly,* maître fayencier, qui produiront le meilleur effet, et qui sont les plus commodes. On y multipliera les réverbères, suivant la place qu'elles occuperont. Plusieurs particuliers se sont empressés de contribuer *volontairement* aux frais de premier établissement, pour procurer plus promptement aux quartiers qu'ils habitent l'avantage d'être éclairés de cette manière. Les autres quartiers le seront de même, successivement. Il ne sera question, par la suite, d'aucune contribution pour l'entretien. »

Ajoutons qu'il n'y a rien que d'exact dans ce petit article. Les nouvelles lanternes furent jugées si favorablement par les personnages les plus délicats, que, le 27 avril 1770, l'abbé Galiani n'hésitait pas à écrire de Naples à M. de Sartine : « Je ne vous oublie jamais, et comment vous oublier? J'ai rencontré partout à Gênes, à Rome, ici, des vols, des assassinats, des rues obscures, des mendiants, de la boue, et des maisons qui s'écroulent sur les têtes des passants; pendant qu'on marche, à Paris, à la clarté des lanternes, la tête haute, les souliers propres, l'or en main, en ne rencontrant que des offres de multiplier l'espèce humaine, au lieu des menaces et des appareils pour la détruire. » Quant à la participation des habitants, elle ne saurait être contestée, car en moins de vingt années le nombre des lanternes publiques s'éleva, dans Paris, à 5,694 qui se trouvèrent distribuées comme suit :

Ier	quartier,	la Cité	413
IIe	—	Saint-Jacques-la-Boucherie	183
IIIe	—	Sainte-Opportune	153
IVe	—	le Louvre ou Saint-Germain-l'Auxerrois	195
Ve	—	le Palais-Royal	284
VIe	—	Montmartre	300
VIIe	—	Saint-Eustache	247
VIIIe	—	les Halles	142
IXe	—	Saint-Denis	306
Xe	—	Saint-Martin	415
XIe	—	la Grève	200
XIIe	—	Saint-Paul	175
XIIIe	—	Saint-Avoye ou de la Verrerie	173
XIVe	—	le Temple ou le Marais	460
XVe	—	Saint-Antoine	334
XVIe	—	la place Maubert	300
XVIIe	—	Saint-Benoît	307
XVIIIe	—	Saint-André-des-Arts	311
XIXe	—	Luxembourg	396
XXe	—	Saint-Germain-des-Prez	400

Enfin, un marché passé avec le sieur Beaufils, en octobre 1782 (voir *Correspondance secrète,* t. XIII, p. 314), acheva de rendre l'éclairage aussi parfait qu'on le pouvait alors espérer. Ce marché mettait l'Administration en possession d'un « secret » permettant « d'employer, sans odeur et sans fumée, l'huile la plus crasse dans les réverbères destinés à éclairer les rues »; et le secret consistait « dans une manière ingénieuse et nouvelle de construire les lanternes ». Ainsi, après trois siècles d'études, de tâtonnements, d'essais, après avoir usé presque de rigueur vis-à-vis des habitants et recouru à une quantité remarquable d'édits, d'arrêts et de jugements, Paris se trouvait, à la fin du siècle dernier, en possession d'un nombre de lanternes que l'on jugeait absolument satisfaisant; et c'est juste à ce moment que le gaz, dont on commençait d'utiliser le pouvoir éclairant, allait jeter le désordre dans cette belle ordonnance, et révolutionner un état de choses, qui passait alors pour merveilleux, mais qui, sévèrement qualifié de nos jours, ne nous semble mériter que le plus absolu dédain.

Lanterneau, *s. m.* — Diminutif du substantif lanterne, pris dans le sens architectural. Petite lanterne placée au sommet d'un dôme ou d'une cage d'escalier. Les lanterneaux sont généralement construits entièrement en pierre et n'ont qu'une baie, donnant ouverture sur la vis de l'escalier aboutissant à la plate-forme.

Lanternier, *s. m.;* **Lenternier,** *s. m.;* **Lantrenier,** *s. m.* — Artisan qui fabrique des lanternes. Comme, dans le principe, ces appareils d'éclairage laissaient filtrer la lumière à travers une lame très mince de corne ou d'ivoire, les lanterniers furent corporativement groupés avec les Pigniers, qui, eux aussi, travaillaient ces deux matières. Voilà pourquoi Étienne Boileau comprend sous le titre LXVII de son *Livre des mestiers* les « Pingniers et Lanterniers de Paris ». Ce



Fig. 200.
Jeton en plomb des lanterniers (année 1632).

document nous apprend que le métier était libre et qu'il était permis aux maîtres d'employer autant de valets qu'il leur plaisait. Par contre, ils ne pouvaient avoir qu'un apprenti, dont le temps de service était de six ou huit ans. Lorsque l'apprentissage ne durait que six ans, l'apprenti devait payer 40 sols « de deniers ». Encore ce chiffre n'était-il qu'un minimum. Il était, en outre, défendu aux lanterniers de travailler de nuit. Ils devaient chômer les jours fériés et s'abstenir de toute fabrication le samedi, « puis le premier cop de vespres sonans à Saint-Innocent ». On pourrait conclure de cette allocation de statuts que les lanterniers étaient assez nombreux à Paris, au XIIIe et au XIVe siècle. Cependant les *Registres de la Taille* de 1292 ne mentionnent que deux industriels ayant cette qualification, et *la Taille* de 1313 n'en porte qu'un. Il est vrai qu'à cette époque ils étaient, comme nous l'avons dit plus haut, confondus avec les Pigniers, et ceux ci sont au nombre de 12 sur la *Taille* de 1292 et de 3 sur celle de 1313. Ces chiffres ne répondent certainement pas à l'idée qu'on se fait d'une Communauté, qui cependant devait être importante. En 1507, les fabricants de peignes s'unirent aux tabletiers, pour lesquels ils se sentaient une affinité plus grande, et la corporation des lanterniers se disloqua. Ceux qui fabriquaient des lanternes en métal (fer-blanc) s'allièrent aux ferblantiers, ceux qui faisaient des lanternes en toile ou en papier prirent rang dans la corporation des dominotiers, et enfin les plus nombreux, ceux qui faisaient des lanternes à carcasse de bois, se confondirent avec les « Boisseliers, Escuelliers, Soufflctiers » qui ajoutèrent à leurs titres celui de « Lanterniers ». Cette fabrication des lanternes en bois était, au surplus, fort ancienne, car nous avons relevé dans les *Archives des tabellionages* de la Côte-d'Or (série E, t. V) un acte de 1378, par lequel Jean Regnault s'engage pour la vie, vis-à-vis de Bourquin de Montbellet, lanternier à Dijon, et promet de lui administrer et fournir toute la *fustaille,* c'est-à-dire tout le bois débité, qui lui était nécessaire à la fabrication de ses lanternes. De pareils traités indiquent toujours une industrie importante. Il ne faudrait pas conclure, toutefois, de la dislocation de la Communauté, que la fabrication des lanternes périclita, et que la répartition des artisans qui s'adonnaient à ce genre de travail, entre diverses professions, lui devint funeste. Bien au contraire; jamais on ne fabriqua plus de lanternes que lorsqu'il n'y eut plus de lanterniers proprement dits. Un seul exemple en fera foi. « Un mien ami, écrit Pierre de l'Estoile (juillet 1606), m'a monstré, ce jour, une lettre qu'on lui escrivoit de Strasbourg, dans laquelle, entre autres particularités, y avoit la mort et richesse notable (pour le mestier dont il estoit) d'un lanternier, raccoustreur de chaudrons, nommé Bitou, qui, peu de temps auparavant, estoit mort audit Strasbourg, riche de quatre cens mille escus. » (*Journal,* t. VIII, p. 234.) Une pareille fortune se passe de commentaires. A partir du XVIIIe siècle, le marchand de lanternes succéda au lanternier.

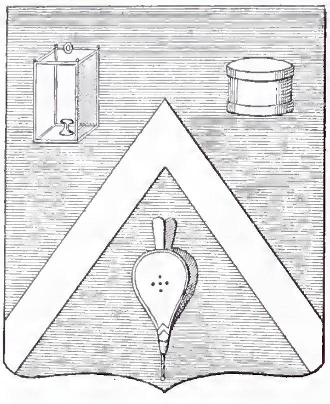


Fig. 201. — Armoiries corporatives des boisseliers-lanterniers.

Lanternon, *s. m.* — Voir LANTERNEAU.

Lantrenier, *s. m.* — Voir LANTERNIER.

Lanture, *s. m.* — Terme de chaudronnerie. Ornement repoussé fait au marteau sur les flancs d'un vase.

Laosse, *s. f.* — Locution forézienne. Cuiller à potage, louche.

Lapidaire, *s. m.* — Nom donné à l'artisan qui taille, grave et polit les pierres précieuses, au marchand qui en fait le commerce, et à ceux qui en ont une connaissance approfondie. Les pierreries et pierres gravées ayant joué, de tout temps, un rôle important dans la parure et la décoration des œuvres d'orfèvrerie, et leur prix ayant été toujours considérable, il n'y a pas lieu de s'étonner que les lapidaires aient joui d'une grande estime et d'une singulière renommée. Rabelais rapporte que son héros allait voir travailler avec infiniment de plaisir « les lapidaires, orfebvres et tailleurs de pierreryes ». Pour la même raison, ces artisans furent réunis en Communauté, à une époque très ancienne. Les premiers statuts qui les régirent leur furent octroyés par saint Louis en 1290 et confirmés par Philippe de Valois. Ils sont qualifiés par ce document de « Maistres Estailliers et Pierriers de pierres naturelles ». L'article XI de ces statuts, qui leur défendait de travailler en pierres fausses ou « de joindre voire [en couleurs] de cristal par tainture ne par painture nule », fut sanctionné par sentence du Châtelet de Paris du 23 janvier 1331; plus tard, quand Henri III donna à Fontainebleau de nouveaux statuts à la Communauté, l'article XVII de ces statuts portait la même défense.

La Communauté des « Maistres Estailliers et Pierriers », quoique reconnue par l'autorité royale, ne jouissait, toutefois, que d'une demi-autonomie. Elle était, en effet, placée



Fig. 202. — Le marchand de lanternes, d'après l'estampe de Bouchardon.

sous la haute surveillance des « Maistres Jurés et gardes de l'orfèvrerie ». Ceux-ci avaient le droit de visite chez les lapidaires; ils prétendaient même les tenir dans une subordination plus étroite, car lorsque les Pierriers-Estailliers obtinrent, en 1584, avec le renouvellement de leurs

statuts le droit de porter un nouveau nom, les orfèvres firent opposition à la mise en pratique de leurs privilèges ; et c'est seulement en 1613 qu'un arrêt du Conseil étant intervenu, ils furent définitivement érigés en corps de jurande et qualifiés de « Maistres de l'art et mestier de Lapidaires, Tailleurs de diamans, rubis, etc., Tailleurs de camayeux, Graveurs et Cristalliers, ouvrans ès pierres précieuses et naturelles de la ville et faux-bourgs de Paris ».



Fig. 203. — Lapidaire. Vase en jade poli.

Ce n'est pas, au reste, la seule difficulté qu'ils eurent avec la corporation si puissante des « Orfèvres Jouailliers ». Jusqu'à l'octroi de leurs nouveaux règlements, les lapidaires avaient joui du privilège de vendre des pierres montées. Les comptes du temps en font foi. Comme exemple, nous citerons les *Comptes de l'argenterie de la reine Anne de Bretagne,* à l'année 1498, où figure la dépense suivante : « A Guillaume Charruau, lapidaire de ladicte Dame, la somme de cinq cens vingt-cinq livres tournois en troys cens escuz d'or, que ladicte Dame lui a fait bailler comptant pour soy acquitter envers lui de partie de plus grant somme qu'elle devoit, pour la vendition et délivrance d'aucunes bagues, qui lui avoit vendues et livrées. Laquelle somme, etc. » De même, si nous parcourons les *Dépenses secrètes* de François Ier, nous trouverons des articles comme ceux-ci : « A Guillaume Hottemer, marchant lapidaire, demourant à Paris, pour son payement de deux chandeliers de cristal, garniz d'or, d'argent, de pierreries, etc. » ; ou encore : « A Baptiste Lautna, autre marchant lapidaire, pour son payement d'une bague d'or, en laquelle est enchâssé deux gros rubiz en façon d'un cueur, etc. » On pourrait citer nombre d'autres fournitures de même genre, faites au trop galant roi, par Hubert Moret, lapidaire de Lyon ; par Loys Berland, dit la Gastière ; par Jehan Grain, de Paris ; Pierre Conig, de Lyon ; Guillaume Herondelle, « lapidère suyvant la court » ; par Allart-Plommyer, lapidaire parisien, et d'autres encore. Les lapidaires, à faire ce double commerce, avaient gagné de grosses fortunes. La *Relation du massacre de la Saint-Barthélemy* rapporte qu'on abandonna aux soldats de la garde suisse, pour leur récompense, le pillage de la maison d'un lapidaire huguenot nommé Thierry Baduère, et que ce pillage produisit plus de 500,000 écus. A partir de 1613, les orfèvres prétendirent empêcher ce commerce et obliger les lapidaires à vendre leurs pierres brutes ou taillées, mais dépourvues de montures. Cette nouvelle contestation dura pendant plus de cent vingt-cinq années, et ce fut seulement le 9 février 1740 qu'intervint l'arrêt définitif qui mit fin à ce procès qu'on pouvait croire interminable.

Par cet arrêt, les lapidaires furent complètement dépouillés du droit de vendre des pierres garnies et mises en œuvre, et se virent astreints à la seule vente des pierres brutes ou taillées, mais non garnies. Il leur était, en outre, défendu de prendre le titre de joaillier, et à leurs jurés de prendre la qualité de gardes. La seule qualification qui leur était tolérée était celle de « Maistres Lapidaires, Graveurs et ouvriers en toutes sortes de pierres précieuses, fines et naturelles ». Il semble cependant que ces habiles artistes auraient dû être traités moins durement. Les garanties qu'on exigeait d'eux pour les admettre à la maîtrise étaient assez sévères pour qu'on ne leur marchandât pas ensuite le moyen de gagner largement leur existence. L'apprentissage, en effet, était de sept années. Au sortir de chez son maître, l'apprenti devait encore servir pendant deux années comme compagnon, et après ces neuf ans, tout aspirant à la maîtrise, « même par privilège et par lettres du Roy », était tenu de faire un chef-d'œuvre. Peu de Communautés, il faut le reconnaître, avaient des règlements aussi durs que ceux-là. Ajoutons qu'une fois arrivé à la maîtrise, le lapidaire voyait encore son activité soumise à des restrictions nombreuses. Il lui était interdit d'avoir plus d'un apprenti. Il ne pouvait pas faire tourner plus de trois roues à tailler les diamants, rubis, etc. Il est vrai que ceux d'entre ces habiles artisans qui mouraient dans la pauvreté, et leurs veuves — quand elles décédaient sans ressources — avaient droit d'être enterrés aux frais de la Communauté. Quant à ceux qui mouraient *in bonis,* ils étaient suivis par huit membres de la corporation portant quatre torches et quatre cierges, pesant en tout douze livres de cire, dont le prix était prélevé sur la bourse commune. Certes c'étaient là des compensations, mais peut-être paraîtront-elles insuffisantes si on les compare à toutes les restrictions qui émaillaient les privilèges si discutés de cette profession si pénible. Des *Lettres patentes* du roi, données à Versailles le 17 mai 1781 et enregistrées au parlement, le 25 du même mois, mirent fin à cette situation douloureuse, en supprimant la Communauté des Maîtres Lapidaires, et en ordonnant leur réunion au Corps des Maîtres Orfèvres-Joailliers.

Lapiré, *s. m.* — Nom donné par les ébénistes au bois de Cayenne, rouge ou jonquille.

Lapis, *s. m.* — Le lapis-lazuli, appelé aussi *pierre d'azur* ou *lazulite,* est une substance minérale bleue, souvent veinée de blanc et pailletée, qu'on rencontre en masses compactes. Le lapis provient généralement de la Sibérie ou de la petite Boukharie. On en trouve aussi au Thibet et en Chine. Lorsque le lapis est d'un beau bleu et par fragments de taille raisonnable, on l'emploie dans la joaillerie. Quand les fragments sont trop petits, on les réduit en poudre, et on en fait cette belle couleur bleue, que les peintres appellent l'outremer. Enfin, quand on en rencontre des morceaux assez grands, on en confectionne des vases, des coupes, et même des meubles. C'est ainsi qu'en janvier 1534, nous voyons acheter par François Ier « à Regnault Danet, marchand joyaullier de Paris, une couppe de lapis azuré, garnie d'or et de pierreries de diamans rubis et perles ». Palma Cayet, dans sa *Chronologie septennaire,* nous apprend, à l'année 1600, qu'au festin célébré à Florence, à propos des fiançailles de



Fig. 204. — Petite coupe lobée en lapis. (Galerie d'Apollon.)

Marie de Médicis et de Henri IV, on vit une table « toute reluisante de précieux lapis, miroirs et autres choses plaisantes à voir ». L'*Inventaire de Louise de Vaudemont,* veuve de Henri III, dressé à Chenonceaux en 1603, décrit : « Ung cabinet de lapis et d'agathe couvert de velours incarnadin », estimé 900 livres, et « ung mirouer de lapis ». Nous savons, en outre, par les *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés de 1663 à 1715, que Louis XIV possédait quatorze pièces de lapis qui se divisaient en deux coupes, trois gondoles, quatre tasses et cinq vases de formes diverses. Enfin, dans l'*Inventaire de l'abbé d'Effiat* (1698), nous relevons : « Un cabinet d'esbeine garny de mignatures, bronzes dorés et lapis, les colonnes façon de lapis », estimé par le célèbre joaillier Guillaume Dautel, expert de la vente, la somme de 150 livres. Au XVIIIe siècle, on rencontre également des vases de ce genre dans les collections des riches amateurs. Le cabinet de M. Randon de Boisset, dispersé en 1777, contenait, entre autres meubles précieux :



Fig. 205. — Drageoir en lapis. — Galerie d'Apollon.

« Un plateau rond, en forme de jatte, de lapis travaillé, à côtes saillantes, creuses en dedans et à facettes, supporté par un groupe de trois enfants avec socle de bronze doré. » Le diamètre de ce beau plateau était de 9 pouces 6 lignes, et le catalogue auquel nous empruntons sa description ajoute : « Ce morceau seroit digne, par sa rareté et le précieux de son genre, d'être placé dans le trésor d'un souverain. » Cette pièce, exceptionnelle comme dimensions, passa ensuite dans la collection Boileau, puis fit partie du cabinet de l'expert Le Brun, vendu le 11 avril 1791. On peut, du reste, se faire une idée par la gondole exposée dans la galerie d'Apollon, et que nous reproduisons dans notre second volume (pl. LIV), de la magnificence de ces sortes de vases. On exécuta, en outre, des peintures sur cette matière particulièrement précieuse. Les *Annonces, affiches et avis divers* nous informent, à la date du 12 juillet 1770, qu'on trouvait à vendre chez Mme Chambery, rue de Richelieu : « Un beau tableau peint par Aldegraff (*sic*), sur Lapis-Lazuli, avec une belle bordure dorée d'or moulu. »

En fragments de moindre importance — nous l'avons vu par quelques exemples cités plus haut — le lapis a également sa place marquée dans l'ameublement, pour la décoration des cabinets, cadres de miroirs, etc., et surtout dans la confection des tables marquetées de pierres dures. C'est ainsi que nous constatons dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653) la présence d' « une table carrée de pierre noire de Parangon, sur laquelle dans les quatre coins sont des escussons de lapis, ornéz de cartouches d'amétistes, profilés de marbre jaune ». Il est probable que « les tables de lapis enrichies de moulures dorées d'or moulu » qu'on voyait au Palais-Royal, du temps de Germain Brice (*Description de Paris,* t. Ier, p. 240), tables qui provenaient d'Anne d'Autriche, devaient être également en mosaïque de ce genre. Enfin, parmi les présents offerts par le marquis de Croisy à M. Constance, qui avait accompagné en France l'ambassade siamoise (1687), nous voyons figurer : « Un grand miroir avec sa bordure de glace à fond de lapis et le chapiteau d'un pareil travail. » (*Mercure,* mai 1687.)

Mais peut-être ce dernier article n'était-il qu'une imitation. On faisait, en effet, au XVIIe siècle, des cadres de miroir en *lapis feint,* et même en bois verni imitant le lapis. Nous trouvons, par exemple, dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* (*État* du 20 février 1673) : « Deux miroirs de vingt-huit pouces sur vingt-deux de glace, dans une bordure de lapis feint, ornés tout autour d'un cordon d'argent cizelé de fueüillages et d'un petit ruban aussy d'argent tortillé à l'entour ; — un autre grand miroir de trente-sept pouces et demi sur vingt-six de glace, dans une bordure de lapis feint, orné tout autour d'un feston de fueüilles de sauge et de fueüilles de laurier. » Ce lapis feint, qu'on appelait également *azur en pierre* ou *smalte,* consistait en « une vitrification ou émail fait d'étain, de soude d'Alicante, de cendre gravelée, de sablon et de safre. C'est ce dernier ingrédient, ajoute Savary, auquel nous en empruntons la recette, qui donne cette couleur bleüe, approchante de celle de la véritable pierre d'azur. » Nous avons dit que parfois on avait simplement recours au bois peint. En voici la preuve : « Un miroir à bordure vernie, façon de lapis, avec ornemens de cuivre doré aux coins. » (*État* du 22 avril 1697.) Ajoutons, pour terminer, que le mot lapis a aussi servi à désigner la belle couleur bleue qui caractérise cette matière précieuse. C'est ainsi qu'il faut comprendre les articles suivants, empruntés au *Livre journal* de Lazare Duvaux : « 14 avril. — Mme la duchesse de Brancas : Un grand gobelet à anses de Vincennes, en lapis et or. » « 12 juillet 1755. — S. M. le Roy : Deux jattes lapis à enfans, camayeu pourpre, pour du bouillon, 108 livres. »

Laquage, *s. m.* — Le succès considérable qu'obtinrent, au XVIIe siècle, les laques de Chine et du Japon engagea les industriels français de cette époque à imiter ces curieux ouvrages. C'est à l'aide de vernis préparés avec grand soin, et appliqués par couches successives sur une surface méticuleusement poncée et rendue parfaitement unie, qu'on essaya, tantôt de copier exactement les produits de l'extrême Orient, et tantôt de créer un décor gracieux, brillant, mais plus en harmonie avec nos traditions et nos habitudes. Les imitations de la Chine et du Japon prirent place surtout sur les commodes. Les décors européens occupèrent les coffrets, les pendules, les guéridons, etc. Les productions connues sous le nom de VERNIS MARTIN comptent parmi les plus beaux spécimens que l'art français ait enfantés dans ce genre à la fois riche et ingrat.

On désigne aussi sous le nom de meubles laqués certains meubles dont les bois peints en couleur de fond, réchampis de tons plus vifs, ont été vernis avec un soin spécial et ont acquis, grâce à ce vernis, un éclat et un poli qui les rapprochent, comme apparence, des laques orientaux. Ces meubles, à la fois brillants et coquets, furent très à la mode au siècle dernier et le sont redevenus de nos jours Le frais aspect de ces bois ainsi peints et vernis reposa

agréablement les yeux de nos ancêtres, fatigués par la solennelle dorure, qui avait tout envahi au temps du Grand Roi. Si nous en croyons Barbier (*Journal*, t. IV, p. 457), ce fut le prince de Soubise qui inaugura ce mobilier nouveau, dans la petite maison qu'il se fit construire à Saint-Ouen. La visite que Louis XV fit à cette jolie demeure et l'approbation qu'il donna à ce mobilier suffirent pour mettre celui-ci en vogue. Il régna d'abord en maître dans les habitations de campagne et dans les résidences champêtres. Puis il pénétra peu à peu dans les grandes villes et à Paris, d'où il ne fut chassé que par la fureur de l'acajou, qui commença à sévir aux plus beaux temps du premier Empire.



Fig. 206.
Torchère guéridon en bois laqué (XVII[e] siècle).

Laque, *s. f.* et *m.;* **Lac**, *s. m.;* **Lacq**, *s. m.;* **Lack**, *s. m.* — La laque, que l'on a longtemps appelée gomme laque, est une sorte de résine qui, sous la forme d'un liquide laiteux, est produite par plusieurs arbres de l'extrême Orient. La *Ficus indica,* la *Rhus vernificera,* la *Ficus religiosa,* la *Dryandra cordata,* la *Rhamnus jujuba,* le *Croton laciferum,* sont les principales espèces qui produisent la gomme laque. Elle en exsude naturellement à la suite de piqûres que certains insectes font à l'écorce de ces arbres et de ces arbustes. On la récolte et on la présente dans le commerce sous l'apparence d'un sucre concret, à demi transparent, sec et cassant, d'un rouge brun (d'où lui vient son nom, *lak,* en persan, voulant dire rouge) et d'une odeur aromatique. La laque est employée dans l'industrie à un grand nombre d'usages. On s'en sert pour préparer les vernis et pour luter les pièces de faïence ; on l'emploie dans la teinture, et elle tient une place importante dans la fabrication de la cire à cacheter. Celle-ci, avant de porter le nom sous lequel elle est généralement connue aujourd'hui, s'est longtemps appelée laque rouge et cire d'Espagne. Par extension, on donne encore le nom de laque à des composés d'alumine, de craie et de matières colorantes, qui sont utilisés dans la teinture des étoffes et dans la fabrication du papier peint. Enfin, dans le commerce des couleurs, on désigne sous l'appellation de laque carminée une solution d'alun mélangé à une décoction de cochenille, dont les peintres font grand usage. Mais, dans l'ameublement, c'est surtout à des ouvrages en carton ou en bois, recouverts d'un vernis brillant et solide, que ce nom est donné. Dans cette nouvelle adaptation le genre du mot change et l'on dit « un laque ».

Les laques commencèrent à être importés en France seulement au XVII[e] siècle, et les premiers échantillons qui pénétrèrent dans nos collections semblent avoir vu le jour en Chine. De là leur fabrication passa au Japon ; et quoiqu'on possède des laques chinois anciens qui sont de la plus absolue beauté, on est d'accord cependant pour placer les produits japonais fort au-dessus de ceux du Céleste Empire. « Il faut le reconnaître, écrit M. Paléologue dans son *Art chinois* (p. 295), dès le début, les Japonais ont atteint dans l'art du laque à une perfection que les Chinois n'ont jamais égalée. Les œuvres que les artistes du Nippon ont créées dans ce genre sont supérieures aux produits similaires de la Chine, par la pureté de la substance, par l'harmonie des couleurs, par l'intensité ou la douceur des reflets, par la séduction imprévue de l'aspect, par la grâce exquise ou l'ampleur robuste du dessin, enfin par la sincérité et la délicatesse du sentiment esthétique dont elles sont l'expression. »

On fabrique, en Chine et au Japon, deux sortes de laques : les laques peints et les laques sculptés. C'est à la *Rhus vernificera* que l'on emprunte la gomme employée pour les plus beaux laques peints. Les vernis communs sont extraits de la *Dryandra cordata* et de la *Rhus semialata.* Le vernis brut subit, avant son application, des traitements divers et nombreux, qui varient presque à l'infini. Ceux qui désireraient connaître ces procédés en détail en trouveront l'explication complète dans un article rédigé au point de vue essentiellement technique, par M. Maeda, et inséré dans le rapport de la commission japonaise de 1878. Dans une forme plus concise, M. Louis Gonse (voir l'*Art japonais,* p. 245 et suiv.) et M. Paléologue (l'*Art chinois,* p. 295 et suiv.) ont expliqué les principales opérations que subissent les laques, avant d'arriver à constituer ces belles enveloppes brillantes et presque métalliques que nous admirons tant. C'est en nous inspirant de ces deux ouvrages que nous allons, à notre tour, résumer les procédés employés par les Japonais et les Chinois, dans l'exécution de ces travaux précieux.

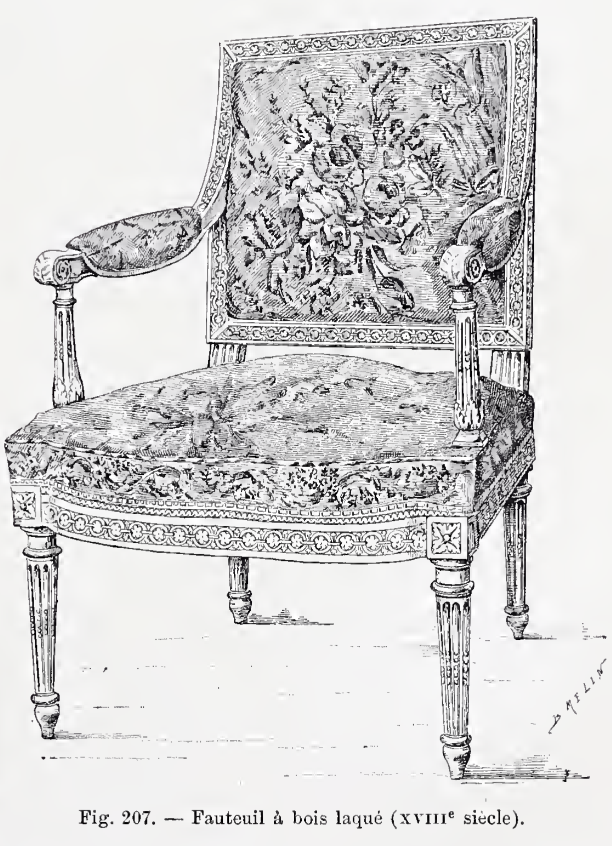


Fig. 207. — Fauteuil à bois laqué (XVIII[e] siècle).

Le vernis brut, avant d'être appliqué sur les objets que l'on veut laquer, doit subir diverses additions. On y ajoute de l'huile, du sulfate de fer, du vinaigre de riz. Le dosage de ces ingrédients varie naturellement suivant la qualité



Fig. 208. — Panneau de laque noir à dessin d'or en relief.

du vernis, et suivant le degré de consistance et de transparence qu'on veut obtenir. En outre, on colore les laques : en noir, avec un mélange de noir animal et d'huile de thé ; en jaune, avec de l'huile additionnée de fiel de porc : en aventurine, en saupoudrant le vernis jaune avec de la poudre ou des paillettes d'or ; en rouge, avec de la cochenille, etc. Sur ces fonds on applique différentes couleurs, qui sont elles-mêmes mélangées à un vernis plus clair et plus liquide, et d'une belle teinte ambrée. La palette des laqueurs est des plus variées. Elle comprend le rouge franc, le rouge vineux ou foie de mouton, le rose tendre, le rose corail, le violet, le bleu indigo, le bleu ardoisé, le vert olive, le jaune d'ocre, la terre de Sienne, etc.

Lorsqu'on veut laquer des objets, on leur fait, au préalable, subir les préparations suivantes : on plane le bois et on le polit avec soin ; on dégage au ciselet les rainures d'assemblage qu'on garnit d'étoupes fines et sur les joints on colle des bandes étroites de papier, puis on recouvre le tout d'un mince canevas de soie. Là-dessus on étend très également, à la brosse dure, un mélange de poudre d'émeri, de vermillon, de gomme gutte, et de fiel de bœuf qu'on laisse sécher. Quand l'enduit est sec, on le polit, puis on recommence une application nouvelle ; on repolit, et ainsi, après plusieurs semaines de travail, on possède le fond sur lequel le décor devra être appliqué. Ce décor peut être uni, ou orné d'un dessin plat ou encore d'un dessin en relief.

Les couches de laque que l'on applique sur ce fond varient en nombre suivant la beauté de l'ouvrage. On n'en appose jamais moins de trois, et jamais plus de dix-huit. Le vernis est disposé en couches minces et très égales avec un pinceau plat et fin. Après chaque application, la pièce est portée dans un séchoir légèrement humide, puis ensuite elle est reprise et polie avec une presse tendre que les Chinois nomment *lao hang chi*. Lorsque sur ce fond uni l'artiste veut exécuter un décor, il décalque d'abord son dessin, pousse un trait, qui achève de lui donner sa mise en place, et commence à peindre. Mais la consistance gommeuse de son fond l'oblige à une extrême légèreté de main, et à des précautions d'autant plus grandes, qu'il ne lui est jamais permis de revenir sur un coup de pinceau une fois tracé. Quant à l'application de l'or, elle se fait à l'aide de poudre d'or logée dans un tampon, et additionnée d'une partie de camphre qui joue le rôle de mordant. Les laques chinois et japonais sont souvent rehaussés d'incrustations d'ivoire, de nacre, de jade, de corail, de lapis-lazuli, de malachite. Les Japonais surtout excellent à harmoniser ces matières diverses.

Les laques sculptés consistent en une pâte épaisse, que l'artiste fouille avec son burin, dans laquelle il représente le dessin qu'il a préalablement décalqué, et qu'il recouvre ensuite d'un vernis rouge. Cette substance, sorte de carton pâte, est composée de filasse fine, de papier réduit en bouillie et de coquilles d'œufs pilées, le tout broyé ensemble, bien mélangé et humecté avec de l'huile de camélia. Ces différentes matières ainsi amalgamées acquièrent, en séchant, sous un poids très léger, une dureté très grande. L'épaisseur de cette pâte varie d'un centimètre à un centimètre et demi. Cette épaisseur suffit à l'artiste, pour y enchevêtrer tout un monde de plantes, de monstres, de dragons, de pagodes, que la fantaisie la plus brillante ne préserve pas toujours d'une certaine confusion.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, l'extrême complication qu'exige ce travail du laquage, surtout lorsqu'on se propose d'exécuter des ouvrages particulièrement soignés. « Dans cette mise en œuvre, écrit M. Louis Gonse, le temps est le facteur le plus important. Les séchages répétés demandent chacun des semaines et même des mois, L'achèvement de certaines pièces n'est complet qu'au bout de plusieurs années. On s'étonne de la solidité extrême que présentent des objets d'apparence aussi fragile ; leur durée merveilleuse semble inexplicable ; leur légèreté spécifique tient du prodige. La qualité et l'inaltérabilité des laques dépendent, en grande partie, des conditions spéciales dans lesquelles le séchage s'opère et du soin qui y est apporté. De telles lenteurs de fabrication justifient, à

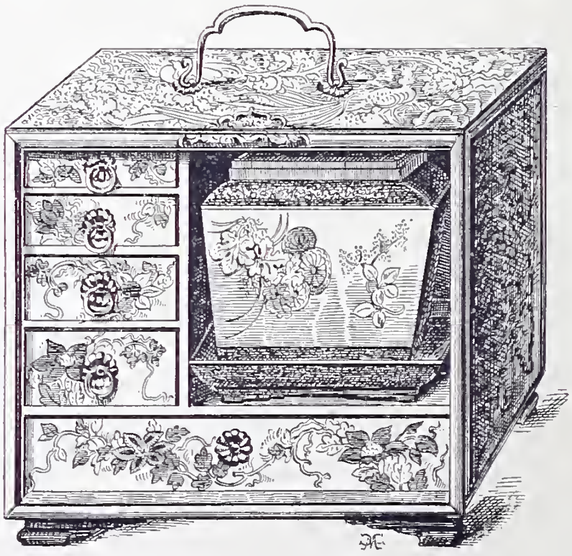


Fig. 209. — Petit cabinet en laque à fond d'or.

elles seules, la haute valeur commerciale qu'ont toujours eue les laques du Japon. Aujourd'hui, les procédés sont beaucoup plus hâtifs. Les commandes européennes ont tué les antiques traditions. Aussi les laques modernes n'ont-ils



S. Hugard, del. Maison Quantin, imp.-éd.

GRANDE ARMOIRE EN LAQUE DE CHINE

(XVIIIe SIÈCLE).

qu'une solidité relative. Le bateau *le Nil* sombra en 1873, près de Yokohama, et les caisses contenant les objets d'art envoyés par le Japon à l'exposition de Vienne séjournèrent plus d'un an au fond de la mer. Lorsqu'on les retira, on s'aperçut avec surprise que les laques anciens, malgré cette immersion prolongée, étaient restés intacts, alors que les produits modernes de Kioto et de Yédo étaient complètement détruits. En somme, rien n'est plus durable, dans son apparente fragilité, qu'un beau laque du Japon. »

Ces qualités si brillantes suffisent à expliquer l'estime particulière dans laquelle les Chinois et les Japonais tiennent ces sortes de produits, et la profonde admiration qu'ils excitèrent en Europe quand ils commencèrent à s'y répandre.

Mais, fait très curieux, alors que les laques remontent en Chine et au Japon à une antiquité très haute, alors que leur fabrication première se perd, pour ainsi dire, dans la nuit des temps, ce n'est qu'à une époque relativement très moderne qu'on les voit pénétrer en France et occuper, dans les cabinets des curieux d'abord, et ensuite dans le mobilier, la place que leur beauté et leur caractère décoratif ne pouvaient manquer de leur assigner.

Il est vraisemblable que c'est seulement au XVIIe siècle que les laques commencèrent à être appréciés dans notre pays. Les premiers échantillons de ces délicats et précieux ouvrages durent être importés chez nous en même temps que les porcelaines chinoises et japonaises, et figurer, dès 1610, aux galeries du palais et à la fameuse foire Saint-Germain, où déballaient les marchands portugais qui s'étaient fait une spécialité de ces articles exotiques. Héroard nous apprend qu'en 1614 son royal client se rendit, « en la galerie du Palais, chez le marchand de la Chine, où il a acheté des étoffes et des meubles ». Par les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (t. III, p. 234) nous savons qu'en 1658 le cardinal de Mazarin fit tirer, dans une des salles de son palais, une petite loterie, dans laquelle figuraient plusieurs cabinets de la Chine. On retrouve de ces cabinets dans les *Inventaires de Molière* (1673) et *du maréchal d'Humières* (1694) ; dans celui de *Philippe Charpentier,* doyen du Grand Conseil, dressé la même année ; dans l'*Inventaire de Le Nôtre* (1700), etc. Serait-il bien téméraire de supposer que, parmi ces fameux cabinets de la Chine, il s'en trouvait quelques-uns en laque ? Assurément non, d'autant mieux que notre Mobilier National possède d'admirables cabinets de ce genre, dont les pieds, fabriqués en France, remontent certainement au XVIIe siècle. Cependant, pas plus dans les deux *inventaires de Mazarin* que dans les très nombreux *États du Mobilier de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, nous n'avons rencontré le mot laque. Cette absence nous surprendrait encore davantage si, dans un certain nombre de ces documents, on ne relevait la présence de meubles en « vernis de la Chine ». Ainsi, l'*Inventaire de Molière,* dont nous parlions à l'instant, comprend : « Un cabinet de vernis de la Chine. » Dans l'*Inventaire de Henry de Béthune,* archevêque de Bordeaux (1680), figure la description d'une « table de vernis de la Chine, avec les ornemens d'or, et les deux petits guéridons assortant (*sic*) ladite table », etc. Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, nous donneraient même un entier apaisement si, au milieu du XVIIIe siècle, à une époque où le mot laque avait pris ses lettres de grande naturalisation dans le langage des marchands de curiosités, on ne rencontrait encore ces mots : « vernis de la Chine », qui ne semblent nullement faire un double emploi. Ainsi Lazare Duvaux, qui, nous le verrons tout à l'heure, fut, avec Gersaint, le marchand le mieux fourni de laques, vend, en 1751, à Mme de Montmort « deux armoires d'encoignure en vernis de la Chine » et, en 1754, à M. de Cury» « deux bougeoirs en vernis de la Chine, garnis en bronze doré ». Bien mieux, à la *Vente Dionis des Carrières* (3 mars 1760), nous voyons annoncer des « bibliothèques, cabinets, coffres et armoires de vernis de la Chine et d'ancien laque ». Enfin, pour ajouter à la confusion, voici les *Affiches de Paris* qui, à la date du 22 juin 1750, annoncent la vente du fameux Gersaint dont nous parlions à l'instant, marchand illustre entre tous, établi *à la Pagode,* près du pont Notre-Dame ; et nous lisons dans cette feuille : « Cette vente consiste principalement en belles pagodes, *lacques,* porcelaines de Chine, du Japon, etc., secrétaires,

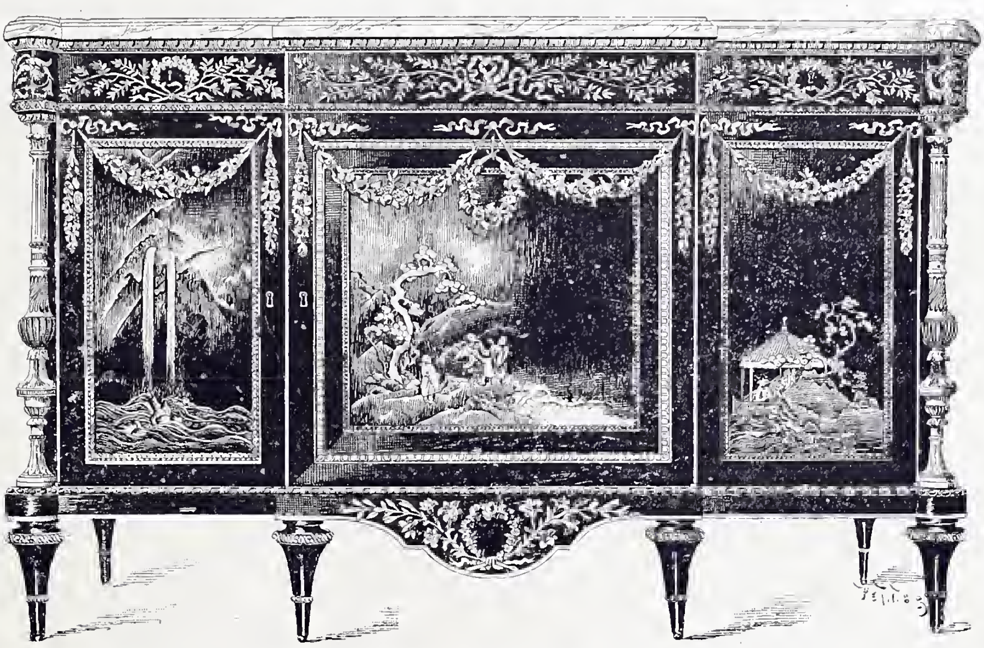


Fig. 210. — Commode en laque avec bronzes ciselés et dorés. — Musée du Louvre.

commodes, encoignures en *vernis* de lacque, etc. » Tout ceci ne laisse pas que d'être embarrassant.

Quoi qu'il en soit, le XVIIIe siècle fut extrêmement épris des laques et leur fit une place à part dans le do-



Fig. 211. — Panneau en laque noir avec incrustation de pierres dures, d'écaille et d'ivoire.

maine de l'ameublement et de la curiosité. Tout le monde pensait alors, avec l'expert C.-F. Juliot, que « les ouvrages précieux d'ancien laque du Japon s'assortissent parfaitement avec les porcelaines, par la singularité des formes, le goût aussi ingénieux que particulier des dessins, le beau ton de l'or et l'excellent fini du travail ; aussi, ajoutait Juliot, les amateurs ont-ils regardé comme essentiel d'en avoir des morceaux les plus rares pour le bel accord de leur cabinet ». (Voir *Catalogue de la collection Randon de Boisset.*) Et voilà comment, à partir de 1750, dans tous les grands mobiliers, on voit les laques abonder et les « curieux » s'arracher à coups d'enchères les plus belles pièces en ce genre qui étaient importées. Ce fut la vente de la comtesse de Linden, à la Haye, qui mit le feu aux poudres. Le *Mercure* de juin 1750 annonça en termes pompeux cette vente remarquable, et le 11 août suivant, jour où elle commença, tous les grands amateurs de Paris y étaient représentés. Peu après, Lazare Duvaux, qui racheta en partie le fonds de Gersaint, fournissait de laques toute l'aristocratie. Il vendait au duc de Rohan « un cabinet de lacq à pagodes » du prix de 600 livres ; à la princesse de Turenne, « des carrés de toilette » ; au comte des Alleurs, « une cassette plate de lacq ancien, fond noir et or, garnie de charnières et plaques d'or à la serrure, avec la clef ciselée et glace dans le couvercle, bordée d'un galon d'or », facturée 392 livres ; au maréchal de la Fare, « une écritoire de lacq garnie de charnières et boutons d'argent avec trois cornets aussi d'argent... », valant 240 livres ; à M. de la Fresnay, « deux armoires d'encoignure, plaquées en lacq ancien, garnies de bronze doré d'or moulu, avec leurs marbres de Porte-or », cotées 1,600 livres ; au marquis de Beuvron, « une table à écrire en ancien lacq, garnie de bronze doré d'or moulu, avec tablette en velours et porte-chandelier », vendue 864 livres ; au maréchal de Richelieu, pour 2,400 livres, « une commode de lacq ancien, à pagodes ornées de bronze doré d'or moulu, avec son marbre de griotte d'Italie à moulures dessus et dessous ». Les amateurs réputés et les femmes d'esprit comptaient aussi parmi ses clients les plus empressés. Il cédait pour 1,800 livres à M. de Gagny « deux encoignures de lacq, les marbres d'albâtre d'Orient » ; pour 120 livres à M. de Jullienne « deux petits barils à pans, de lacq noir uni » ; pour 550 livres à Mme Geoffrin « deux armoires d'encoignure batties en chêne, plaquées en ancien lacq, ornées en bronze doré d'or moulu » ; pour 192 livres à Mme Rouillé « une écritoire de lacq noir et or, garnie de charnières dorées et cornets argentés » ; pour 600 livres à Mme d'Haussy « deux encoignures à pieds de biche en lacq rouge, garnie de cartouches et ornemens dorés d'or moulu, les marbres de Campan ». Enfin, il n'est pas jusqu'aux magistrats et aux financiers, qui ne sacrifièrent alors à la passion des beaux laques. Le président de Lamoignon acheta à L. Duvaux « un cabaret de lacq carré, rouge en dedans, le dehors noir et or » ; M. de Montmartel, « une commode d'ancien lacq, très ornée de bronze, le marbre Porte-or », de 2,700 livres ; M. de Boulogne fils, « une commode de lacq noir et or de quatre pieds, garnie en bronze doré d'or moulu, le marbre d'Antin », de 960 livres ; M. Roussel, fermier général, « un bougeoir de lacq ancien », de 24 livres ; M. Masse, « deux grandes armoires d'encoignure d'ancien lacq, garnies en bronze doré d'or moulu, avec les marbres de griotte d'Italie à double moulure », de 2,000 livres ; et « une commode de lacq, les pieds à consoles, garnie en bronze doré d'or moulu », de 1,150 livres.

On n'en finirait pas s'il fallait tout citer. Les laques se rencontraient alors dans tous les intérieurs coquets et distingués. Une lettre du président Hénault au comte d'Argenson, datée du 9 juillet 1744, nous apprend qu'au château de Sirey, Voltaire occupait un appartement se terminant par une galerie pleine d'instruments de mathé-



Fig. 212. — Pot pourri en laque à fond aventurine, monté en bronze doré. — Mobilier national.

matique, « tout cela accompagné d'ancien laque, de glaces, de tableaux, de porcelaines ». (*Mém. du marquis d'Argenson,* t. IV, p. 382.) Les *Annonces, affiches et avis divers* du 9 décembre 1761 nous font savoir que la duchesse de

Ruffec avait formé une collection de « boëtes de laque ». L'*Apposition des scellés après le décès du comte de Caylus* (1765) constate la présence de plusieurs meubles de laque chez ce gentilhomme artiste. A l'hôtel de Richelieu, au premier étage, on voyait un salon que Piganiol de la Force nous dit être d'un goût singulier. « Il est revêtu, écrit-il (*Description de Paris,* t. III, p. 133), de panneaux de vieux laque avec des peintures chinoises dont les formes, toutes variées et ornées de glaces, offrent un coup d'œil tout à fait séduisant. » L'*Inventaire de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe* mentionne une quantité de « boëtes de lacq » d'une richesse rare. Nous savons que Marie Leczinska acheta à Duvaux, pour 1,512 livres, « une très belle cassette de lacq, garnie en or ». Louis XV se fit livrer par ce marchand « un cabinet d'ancien lacq, fond aventurine et ouvragé en or, avec une très belle pagode de lacq », le tout payé 2,200 livres, ainsi qu'un « secrétaire d'ancien lacq, de trois pieds de long, garni partout de bronze doré », du prix de 1,800 livres. Mais le meilleur client qu'eut Lazare Duvaux, et le plus grand amateur de laque de ce temps, fut assurément Mme de Pompadour. Commodes, secrétaires, paravents, armoires, toilettes, cabinets, bougeoirs, petits bahuts, seaux à rafraîchir, boîtes de toutes couleurs et de tous volumes abondent dans son inventaire, dont un seul chiffre nous révèlera la splendeur : la belle marquise possédait pour 111,945 livres de vieux laque.



Fig. 213. — Encoignure de laque avec ornements de bronze ciselé et doré, par M. Carlin. Musée du Louvre.

Le marquis de Ménars, héritier de Mme de Pompadour, nourrit à l'endroit des laques une affection au moins aussi grande que celle de sa sœur. On trouve, en effet, dans son inventaire, des « urnes d'ancien laque fond noir, mosaïque en or, avec le couvercle à pans et facettes », provenant de la *Vente* du célèbre Randon de Boisset (1777) qui passe, non sans raison, pour avoir possédé en son temps les plus beaux laques de Paris. Nous recommandons aux amateurs les cabinets, commodes, bas d'armoires, boîtes, longuement décrits dans son catalogue. Ils peuvent compter parmi les pièces les plus admirables qu'on ait jamais connues, et la réunion de pareils trésors est d'autant plus remarquable que les beaux laques, nous l'avons dit, furent très recherchés durant tout le XVIIIe siècle. Nous en avons relevé, en effet, d'intéressants échantillons à la *Vente du comte de Watteville* (19 juillet 1779) ; à la *Vente du trésorier Caron* (20 décembre 1779) ; à une *Vente* faite à l'hôtel de Sens, le 26 décembre 1780, où l'on remarque une commode et un bureau de vieux laque; à la *Vente du maréchal duc de Clermont-Tonnerre,* 5 juin 1781 ; à la *Vente du président de Corberon* (14 janvier 1782) ; à la *Vente de la marquise de Vauvré* (24 février 1782) ; à la *Vente de M. d'Épinay, fermier général* (7 avril 1783) ; à la *Vente de la duchesse de Mazarin* (9 août 1784) ; à la *Vente de M. Lenormant d'Étioles* (16 janvier 1785) ; à la *Vente du vicomte de Valfons de Sibourg, lieutenant général des armées du Roi* (24 septembre 1786), etc. Marie-Antoinette aimait les laques ; l'*Inventaire du château de Versailles,* pendant la Terreur, en fait foi ; comme l'*Inventaire du château de Chanteloup,* dressé le 19 mars 1794, atteste que M. de Choiseul avait pour eux plus que de la bienveillance.

Mais aucun amateur de ce temps ne paraît en avoir réuni une collection aussi considérable que le prince Charles de Lorraine. A la vente de cet illustre collectionneur, vente qui eut lieu à Bruxelles, le 21 mai 1781, on n'adjugea pas moins de 393 objets en laque. Parmi ces objets il s'en trouvait de toutes sortes et pouvant servir aux usages les plus variés, depuis les plus gros meubles jusqu'aux plus modestes ustensiles. Nous relevons en effet, dans cette réunion sans pareille, des aiguières, assiettes, balances, bassins, boîtes de diverses formes et grandeurs, brosses, bureaux, cabarets, cabinets, cadres, cafetières, cassettes, chaises, coffres, coffrets, commodes, chiffonniers, crédences, cuillers, dévidoirs, écrans, écritoires, écuelles, encoignures, étuis, fauteuils, flacons, garde-feu, gradins, guéridons, huiliers et vinaigriers, jattes de diverses grandeurs, louches, miroirs, melons, niches, paravents, plats à barbe, plats, plateaux, peignes, pipes, portefeuille, poudrière, pupitres, savonnettes, secrétaires, soucoupes, sucriers, tabatières, tabourets, tables, tablettes, tambour, tasses, terrines, théières, toilettes, urnes et vases de formes diverses et de tailles variées.

A partir de la Révolution, les meubles de laque cessèrent d'être autant appréciés. Sous l'Empire et sous la Restauration, ils tombèrent à vil prix et ce n'est guère que depuis une trentaine d'années qu'ils sont redevenus à la mode. Malheureusement, entre temps, une foule de chefs-d'œuvre uniques ont été irrémédiablement détruits.

On a pu remarquer, au cours de cet article, un grand nombre de meubles dont la forme et l'usage n'ont rien de particulièrement oriental. Tels sont les secrétaires, commodes, bureaux, encoignures, etc., qui abondent dans les inventaires du XVIIIe siècle. Ces divers meubles furent faits d'abord avec des panneaux de laque, que l'on montait dans des bâtis de bois noir ou doré, et qui se trouvaient de la sorte arrangés à nos convenances occidentales. Plus tard, on fit venir des panneaux de laques préparés exprès. Plus tard encore, on expédia en Chine des meubles confectionnés chez nous pour être laqués là-bas. Enfin, comme ces transports ne laissaient pas que d'être très coûteux, et surtout exigeaient de très longs délais, on imita en

France, avec plus ou moins de bonheur, les laques chinois et japonais.

Dans notre premier volume (col. 839), nous avons expliqué qu'un atelier pour ces sortes d'ouvrages fut installé, en 1713, aux Gobelins et que le sieur Dagly, Liégeois de naissance et inventeur de procédés de laquage assez compliqués, y exécuta des meubles nombreux. Nous disons aussi quelques mots de ces travaux à l'article LAQUAGE. Nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet, que nous traitons au mot VERNIS d'une façon plus détaillée.

Laquer, *v. a.* — Couvrir de laque ou d'un vernis brillant. (Voir LAQUAGE.)

Lard (pierre de). — Nom donné, dans le commerce de la curiosité, à une variété de jade (silicate alumineux, hydrate de fer et de magnésie). La pierre de lard a été surtout employée en extrême Orient à la confection de petits meubles et de statuettes. On en importa beaucoup au siècle dernier. Le *Journal général de France* du 21 avril 1787 indique comme étant à vendre, chez le sieur Fontaine, peintre en miniature, au *Café Turc* : « Une pyramide exécutée en nacre de perle, or et burgos, avec figures de pierres de lar, représentant la tour de Nankin. »



Fig. 214. — Le marchand de lardoires; fac-similé de l'estampe de Bouchardon.

Larder, *v. a.* — Terme de menuisier. C'est enfoncer un clou en biais, de manière à faire joindre deux parties de bois. Chez les maçons, c'est cribler une pièce de bois qu'on veut enduire de plâtre, de clous chargés de retenir ce plâtre.

Lardier, *s. m.* — Sorte de saloir en bois où l'on conservait le lard. « Troys cuves, que grans que petites, IIIJ cuviers, IJ tinneis, II tonnelès à verjus, une civière et un lardier. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.)

Lardoire, *s. f.*; **Lardouère**, *s. f.* — Petite broche de fer pointue et fendue à son sommet pour qu'on puisse y introduire un lardon, qu'on pique ensuite dans la viande. Malgré sa taille réduite et ses modestes fonctions, la lardoire a été chantée par les poètes et célébrée par d'illustres prosateurs :

> Lardouère fault et cheminons,
> Petail, mortier, aulx et oignons,
> Estamine, paelle trouée,
> Pour plustost faire la porée,

écrit Eustache Deschamps. Et nous lisons dans une chronique rimée du XVIe siècle (*Petits huictainz contenant les menues particularitez de la ville de Tonnerre, — Cabinet historique,* t. II, p. 30) :

> Lors l'hermitte du reclus
> Apporta force racine,
> Et lui monstara la sus
> Lardoires pour la cuisine.

Rabelais n'hésite pas à dire de « Quaresme-prenant », roi de l'Ile des Tapinois : « Vray est que c'est le plus industrieux faiseur de lardouères et brochettes qui soyt en quarante royaulmes. » Colletet, dans ses *Tracas de Paris,* cite la lardoire au nombre des ustensiles indispensables à toute bonne ménagère. Enfin, s'il faut en croire Tallemant, la lardoire aurait été maniée par des mains particulièrement augustes. « Le Roi, écrit ce joyeux conteur, en parlant de Louis XIII, le Roi se mit à apprendre à larder ; on voyoit venir l'écuyer Georges avec de belles lardoires et de grandes longes de veau. Et une fois, je ne sais qui vint dire que *Sa Majesté lardoit.* Voyez comme ça s'accorde bien, *Majesté* et *larder !* » (*Historiettes,* t. II, p. 75.)

Lardouer, *s. m.* — Endroit où l'on suspendait, dans les cuisines, le lard et les quartiers de porc. Crochet auquel on accrochait, dans les anciennes cheminées, le porc que l'on voulait fumer. On lit dans une *Lettre de rémission,* datée de 1416 : « Le suppliant print en la cuisine un jambon de porc qui estoit pendu ou lardouer... » (Voir LARDIER.)

Large, *adj.* — Employé dans les arts du dessin, l'adjectif large s'applique à tout ce qui est traité avec ampleur, sans rien de mesquin ni de timide.

Largets, *s. m. pl.* — Terme de métallurgie. C'est le nom qu'on donne aux plaques de fer destinées à être passées au laminoir, pour être converties ensuite en languettes.

Larix, *s. m.*; **Laryx**, *s. m.* — Terme scientifique. Nom emprunté au latin et employé pour désigner différents conifères du genre mélèze. On distingue le larix européen, qui est le mélèze ordinaire, et le larix américain, appelé aussi épine rouge. Rabelais fait l'éloge du larix comme bois de menuiserie. Pantagruel (liv. III, ch. LII) voulait qu'on en fît « tous les huys, portes, fenestres, gouttières, larmiers et lembruns de Thélème ».

Larme, *s. f.* — On donnait, au XIVe et au XVe siècle, le nom de Larme ou de Sainte Larme de Vendôme à de petits sachets de plomb, que les pèlerins rapportaient de leurs voyages à l'abbaye des Bénédictins de Vendôme. On sait que cette abbaye, fondée par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Agnès de Bourgogne, sa femme, en l'année 1302, était placée sous le vocable de la Sainte-Trinité, et l'on se vantait d'y conserver une fort belle châsse, renfermant la célèbre relique de la Sainte Larme que Jésus-Christ répandit sur Lazare. Chaque année, le vendredi saint, la châsse était portée en grande cérémonie par une procession qui parcourait les alentours de l'abbaye et que suivait un prisonnier couvert d'un simple drap et tenant dans sa main un cierge de cire. Cet usage avait pour point de départ un privilège accordé, en 1428, à l'abbaye par Louis de Bourbon, comte de Vendôme. Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt et enfermé par les Anglais dans la Tour de Londres, ce seigneur avait fait vœu à la Sainte

Larme, s'il recouvrait sa liberté, d'enrichir l'abbaye et de délivrer chaque année un prisonnier. En conséquence de ce vœu, les juges de la ville donnaient, tous les ans, la liberté à un captif.

Pour faire ses dévotions à la Sainte Larme et gagner les indulgences, on venait de très loin. Paris fournissait chaque année son contingent de pèlerins et ceux-ci, en souvenir de leur pieux voyage, rapportaient un de ces reliquaires en plomb, sur lequel était écrit :



Fig. 215. Sainte larme de Vendôme en plomb, trouvée dans la Seine.

✠ LACR
IMA DEI

Un certain nombre de ces reliquaires ont été trouvés dans la Seine et gravés dans l'ouvrage de M. Arthur Forgeais, *les Plombs historiés* (Paris, 1865). Nous en donnons ici deux spécimens.

Cette relique étrange ne fut pas sans être célébrée par les poètes. Au commencement du XVIe siècle parut un petit in-octavo gothique intitulé le *Mistère de la saincte Lerme,* et dans lequel nous relevons le passage suivant, qui nous donne la description du vase merveilleux où était renfermée cette relique invraisemblable :

L'ange la receust chèrement
Et, comme on le voit clèrement,
La mist en vaisseaulx précieux
Et, à bien les voir, merveilleux,
Car il n'y a nulle fracture,
Ne souldure, ny ouverture,
Et nul, tant soit sage ou savant,
Ne sçauroit estre appercevant
Comme en ces vaisseaulx est pousée
Pour [y] estre dedans gardée,
Le vaisseau, qui est le plus grant,
De dessus est de couleur blanc;
Pas n'est de cristal ne de verre,
Ne de nul métal ne de pierre,
Mais, par le vouloir déifique,
L'ange l'a fait si magnifique :
Et l'autre est [placé] dedans ce,
Qui de couleur d'or à double ance,
Là où reluist, je vous afferme,
La digne et précieuse lerme
Que ploura le Sauveur Jhésus,
Est de belle couleur d'azur.

Si ce curieux poème est le seul ouvrage en vers qui nous soit parvenu, ce n'est certes pas le seul qui ait été écrit sur ce singulier sujet, car une plaquette publiée à Blois en 1641 par François de la Saugère, imprimeur de S. A. le duc d'Orléans, et intitulée *Histoire véritable de la Sainte Larme,* s'exprime ainsi (p. 44) : « Nous avons en mains plusieurs poëmes, épigrammes, sonnets et autres sortes de poësies, tant en françois qu'en latin, composéz en divers temps et par diverses personnes graves et doctes. » Et plus loin (p. 46), l'auteur cite deux miracles arrivés en 1578, et dont le récit est tiré « d'une vieille rime françoise, la simplicité et la naïfveté de laquelle mérite toute créance ». En des temps plus récents, une polémique curieuse s'est produite au sujet de notre relique, entre J.-B. Thiers et le père Mabillon. Cette polémique débuta par une *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme,* publiée, en 1699, à Paris, par J.-B. Thiers, laquelle fut sinon réfutée, du moins singulièrement critiquée dans une *Lettre à Monseigneur l'Évesque de Blois, touchant le discernement des anciennes reliques,* etc., qui parut en 1700. La même année, Thiers ne manqua pas de reprendre victorieusement la parole dans une *Réponse au Père Mabillon touchant la prétendue larme de Vendôme.* Ces trois ouvrages furent réimprimés cinquante ans plus tard à Amsterdam. En 1778, on publia à Vendôme une *Histoire de la Sainte Larme conservée au monastère de la Sainte-Trinité,* etc. Et le *Mistère de la saincte Lerme* l'a été de nos jours par les soins de M. Anatole de Montaiglon.

Larmier, *s. m.* — Terme d'architecture. Partie importante de la corniche dont le rôle est de rejeter loin de la muraille la pluie qui coule. Son nom lui vient de ce qu'en éloignant l'eau, le larmier la fait couler en gouttes ou en larmes. Le dessous ou plafond du larmier est, dans l'architecture classique, creusé en canal. Le bord de ce canal est nommé MOUCHETTE. « C'est à cause de celle-ci, écrit M. Bosc, qu'on appelait autrefois les larmiers mouchettes, parce qu'ils mouchent et coupent le cours des eaux pluviales, qui fouettent la surface d'une corniche. » Bien que le larmier semble devoir demeurer nu pour permettre aux eaux un écoulement plus régulier, cependant les monuments antiques offrent un grand nombre d'exemples de larmiers décorés. Dans l'architecture du Moyen Age, au contraire, les larmiers affectent une grande simplicité et consistent en bandeaux fortement inclinés, pourvus d'un coupe-larme assez large pour rejeter au loin les eaux pluviales.

Dans la construction, on appelait autrefois *larmier de cheminée* le couronnement des souches de cheminée, et *larmier de mur* la petite plinthe placée sous l'égout du chaperon du mur. Ces termes, quoiqu'ils ne se rencontrent plus dans les dictionnaires d'architecture, sont encore en usage dans certaines de nos provinces. Les menuisiers en bâtiment appellent également larmier le rebord saillant d'un châssis, destiné à écarter l'eau. Cette expression est fort ancienne, car nous lisons dans Rabelais que Pantagruel (liv. III, ch. LII) voulut que « tous les huys, portes, fenestres, gouttières, larmiers et lembruns de Thélème » fussent faits en bois de larix.

Enfin, nous trouvons, au XVIIe siècle, le mot larmier avec la signification de petite fenêtre pratiquée sous le larmier, c'est-à-dire sous la corniche extérieure de la maison, ou encore avec la signification d'œil-de-bœuf. Dans les *Mémoires de Mme de Courcelles* (p. 61), il est dit que, le 28 février 1672, cette dame fut enfermée à la Conciergerie dans la tour de Montgomery, où « elle n'avoit là pour toute couche que deux ou trois bottes de paille par terre, et le jour ne pénétroit dans ce cachot que par un larmier fort petit et très élevé ». Nous lisons encore dans ce même ouvrage, à la date du 21 décembre 1678, que les gardes chargés d'arrêter cette dame « se dirigèrent directement vers l'endroit où étoit allée se cacher Mme de Courcelles, c'est-à-dire sur le toit, entre deux cheminées très proches l'une de l'autre ; elle étoit parvenue là en passant par un larmier ou œil-de-bœuf, et l'on n'auroit jamais pu l'y découvrir si, par une singulière fatalité, elle n'avoit été aperçue du grenier d'une maison située en face, par un petit marmiton qui avoit attiré sur elle l'attention des passants, par ses éclats de rire et ses exclamations ». Enfin nous relevons dans une *Description officielle du palais archiépiscopal de Lyon,* dressée en 1731, la mention suivante : « Ledit vestibule prend jour par un larmier de pierre de taille fait en abat-jour, d'environ



Fig. 216. Sainte larme de Vendôme en plomb, trouvée dans la Seine.

deux pieds carrés. » Cette phrase nous prouve que le mot larmier pris dans ce sens était alors employé par les architectes et les scribes officiels.

Las, *s. m.* — Lacet, cordon. (Voir Lacs.)

Lasquette, *s. f.* — Terme de fourreur. Peau de jeune hermine.

Lasseret, *s. m.* — Sorte de petite tarière. (Voir Laceret.)

Lasset, *s. m.* — Voir Lacet. — On trouve assez souvent cette orthographe au XVIe siècle. Nous notons dans un *Inventaire des joyaux de la Couronne,* dressé au château de Vincennes en 1418 : « Un petit reliquaire, ouquel a du grail saint Laurent, en façon d'une petite paylette enchassillée d'os, et pend à un lasset de soye. » L'auteur des *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* parlant de la reddition d'Orléans (1562), écrit : « Alors M. le connestable



Fig. 217.
Latrines au XVe siècle, d'après une miniature du *Décaméron.* Bibliothèque de l'Arsenal.

luy (au roi) présenta les articles : lesquels se fyant en luy, sans aultrement les espluscher, il signa fort allaigrement ; adjoustant de sa main, qu'il accordoit au sieur Dandelot tout ce que son oncle luy avoit promis, et mieulx si besoing estoit, en faveur de ceste volontaire submission ; puis, ordonna que tout fut mis en bonne et probable forme, et scellé du grand seel, à lassets de soye et de cire verte. » Etc.

Lassis, *s. m.* — Capiton ou bourre de soie. On donnait également ce nom à une petite étoffe de peu de valeur faite avec cette matière. On a confondu souvent le lassis avec le Lacis. (Voir ce mot.)

Lasting, *s. m.* — Sorte de satin de laine, plus fortement apprêté que le satin ordinaire.

Late, *s. f.* — Orthographe ancienne de Latte, morceau de bois long et mince. Nous lisons dans la *Farce d'un pardonneur, d'un triacleur et d'une tavernière :*

> Je vous vueil monstrer la creste
> Du coq qui chanta chez Pylate ;
> Et la moytié d'une late
> De la grand arche de Noë.

Latéral, *adj.* — Se dit des surfaces ou des ouvertures qui sont placées sur le côté. — Paroi latérale, muraille latérale, porte latérale, sont des expressions continuellement employées.

Lateur, *s. m.; ***Latteur**, *s. m.* — Ouvrier qui latte les plafonds et hourdis. Une *Lettre de rémission* de 1447 concerne : « Daniel Chevalet, povre homme lateur de maisons..... »

Laton, *s. m.* — Orthographe ancienne de Laiton, assez employée au XVe et au XVIe siècle. Pour ne citer qu'un exemple, l'auteur anonyme du *Journal de Paris sous Charles VI* nous apprend que, le premier samedi de mai 1416, « furent décollez..... trois moult honestes hommes », parmi lesquels se trouvait « ung marchant de laton et espinglier nommé Jehan Perquin ».

Latonner, *v. a.* — Voir Laitonner.

Latrines, *s. f. pl.* — « On ne se sert guère de ce terme en français, écrivent les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux.* Ce que les Latins appelaient *Latrines,* nous l'appelons Privés, Garde-robe, Lieux secrets et même absolument les Lieux. » A ces noms déjà nombreux, nous avons ajouté le substantif cabinet et l'expression anglaise *water-closet.*

Mais le mot latrines n'en est pas moins resté usité d'une façon courante. Constatons, en outre, qu'au XVIe siècle il était d'un emploi général, même en poésie. Nous lisons, en effet, dans la *Farce du Gaudisseur et d'un sot :*

> LE GAUDISSEUR.
>
> On me fist asseoir à la table
> Comme ung roy ou ung connestable
> Et servir à mode de court.
>
> LE SOT.
>
> Par ma foy, vecy bonne fable,
> On le fist mestre en une estable
> Près les latrines de la court.

Relevons encore les vers suivants empruntés à la *Légende joyeuse de Pierre Faifeu* (1532) :

> Faignant aller au retraict et latrines,
> Aussi dire les vespres ou matines,
> S'en alla veoir que faisoit son cheval.

Au mot Garde-robe, nous nous sommes occupé de ce réduit ; nous n'y reviendrons que pour signaler, à ceux qui seraient tentés de regretter un peu trop le passé, l'*Arrêt* du 13 septembre 1533, qui enjoignait « à tous les propriétaires qui n'avoient point de latrines en leur maison d'y en faire faire incessamment, sinon qu'ils y seroient contraints par saisie de loyers, et que les deniers qui en proviendroient seroient employéz pour y faire travailler ». (*Traité de police* de Delamare.) Cet arrêt, compris parmi les règlements de police édictés en temps de peste, prouve qu'au XVIe siècle les latrines étaient encore rares, et que nombre de maisons en étaient privées. Quant à la façon dont elles étaient tenues, la petite vignette qui accompagne cet article, fidèle reproduction d'une miniature empruntée au *Décaméron* de la Bibliothèque de l'Arsenal, nous apprend assez que leur installation était des plus sommaires. Ajoutons qu'à Paris, à la fin du siècle dernier, les choses n'allaient guère mieux que sous le règne de François Ier. Nous laisserons à Mercier (*Tableau de Paris,* t. XI, p. 34) le soin d'en faire la preuve. « Les trois quarts des latrines, écrit-il, sont sales, horribles, dégoûtantes : les Parisiens, à cet égard, ont l'œil et l'odorat accoutumés aux saletés. Les architectes, gênés par l'étroit emplacement des maisons, ont jetté leurs tuyaux au hasard, et rien ne doit plus étonner l'étranger,

que de voir un amphithéâtre de latrines perchées les unes sur les autres, contiguës aux escaliers, à côté des portes, tout près des cuisines, et exhalant de toutes parts l'odeur la plus fétide. Les tuyaux, trop étroits, s'engorgent facilement ; on ne les débouche pas ; les matières fécales s'amoncellent en colonne, s'approchent du siège d'aisance ; le tuyau, surchargé, crève ; la maison est inondée, l'infection se répand, mais personne ne déserte ; les nez parisiens sont aguerris à ces revers empoisonnés. »

Lattage, *s. m.* — Emplacement recouvert par des lattes. On donne aussi ce nom à l'action de latter.

Latte, *s. f.;* **Late**, *s. f.* — Morceau de bois long et mince, qui sert à faire les ouvrages qu'on doit enduire de plâtre, et que les couvreurs clouent sur les chevrons pour porter les tuiles. « Pour I[c] de late de Henri le Moine emploié en la couverture de la grant sale, II sols. » (*Travaux faits au château de Caen,* 1338.) « Pour demi millier de late à later les dites allées, et trouver lates, caulates et toute manière de clou ad ce feire, XXX sols. » (*Œuvres de charpenterie faites au château de Moulineaux,* 1344.)

Dans les manufactures de papier peint, on appelle également latte une sorte de béquille avec laquelle on accroche et suspend le papier foncé pour qu'il puisse sécher. Enfin, on donne aussi ce nom aux bandes de fer plates telles qu'elles sortent de la forge, ainsi qu'à la palette avec laquelle le faïencier enlève la terre détrempée.



Fig. 218. — Un lave-mains au XVI[e] siècle, d'après une estampe de Sadler.

Lattis, *s. m.* — Ouvrage de latte exécuté, soit en vue de la confection d'un Hourdis, soit sur les chevrons d'un comble, pour porter les ardoises ou les tuiles. Dans un *Rapport adressé par le duc d'Antin à Louis XIV,* le 6 juillet 1708, et relatif au château de Saint-Germain, nous lisons le passage suivant : « Dans la seconde visitte que j'ai faite au château, j'ai trouvé dans le grand degré un morceau du plafond tombé du côté des marches par où Votre Majesté descend, cela nous a fort allarméz, la charpente n'ayant pas bon bruit, nous y avons monté, M. de Cotte, M. Lambert et moy, avec Mallet, charpentier, nous avons tout épluché à la faveur d'un flambeau de poing. Je peux vous assurer que la charpente est fort bonne, il n'y a de mal qu'au lattis, qui est poûri dans les deux endroitz que j'ai marquéz. »

Lauaman, *s. m.;* **Lavamans**, *s. m.;* **Lavamas**, *s. m.* — Locutions gasconnes usitées au XV[e] siècle. Lave-mains. « Un bassin lauaman ab son pe de fer. — Un petit bassin lauamans. » (*Invent. de Ramond de Cussac;* Bordeaux, 1442.) (Voir Lavabo.)

Laurier, *s. m.* — Bois de placage, rouge glacé de jaune, dur et lourd, provenant de Campêche, de la Martinique, des Indes orientales. Ce bois est très peu employé dans l'ébénisterie.

Chapeau de laurier. — On donnait, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, ce nom aux couronnes de laurier dont on surmontait, dans la décoration, les monogrammes, chiffres ou armoiries. « Sur la clef de chacune face estoient les armoiries de France couronnées et entourées de chapeaux de laurier, le tout de sculpture, qui donnoient grand ornement à cest ouvrage. » (*Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris,* 1572.)

> Le mérite d'un homme, ou savant, ou guerrier,
> Trouve sa récompense aux chapeaux de laurier,
> Dont la vanité grecque a donné les exemples.
>
> (*Sonnet pour M. le cardinal de Richelieu,* 1625.)

Lauriot, *s. m.* — Terme de boulanger. Petit baquet dont ces artisans se servent, soit pour laver l'écouvillon après avoir nettoyé le four, soit pour y mettre tremper les chiffons avec lesquels on bouche les jointures du fermoir du four.

Lauve, *s. f.* — Perche, mât. Ce mot est peu usité, même au XV[e] siècle. On le rencontre, toutefois, dans quelques documents d'origine bourguignonne. Nous relevons dans un *Compte de Guy Guillebaud, receveur des finances de Bourgogne* (1419), parmi les dépenses faites à Saint-Vaast d'Arras pour le repos de Jean sans Peur : « Quatre lauves de tileul à mettre les bannières au dessus de la chappelle, deux petites lauves à mettre les penons... »

Lauvisse, *s. f.;* **Laudisse**, *s. f.* — Sorte de grenier, appartement placé directement sous le toit d'une maison. Ce terme, depuis longtemps inusité, paraît n'avoir été employé que dans l'extrême Midi de la France.

Lavabo, *s. m.;* **Lavaman**, *s. m.;* **Lave-main**, *s. m.;* **Lavoir**, *s. m.;* **Lavoer**, *s. m.* — Le lavabo, dans son principe, appartient au mobilier ecclésiastique et relève du matériel religieux. C'est le nom qu'on donna longtemps et qu'on donne encore à une sorte de petit tableau où sont tracés ces mots : *Lavabo inter innocentes manus meas...,* et qui a sa place marquée au côté droit de l'autel. En langage liturgique, quand on dit : « Prendre le lavabo..., déplacer le lavabo..., mettre le lavabo à la place où il doit être », c'est toujours de ce petit cadre qu'il s'agit. Puis, par assimilation, on donna le nom de lavabo au linge étroit, auquel le prêtre s'essuie les doigts après se les être lavés à la suite de l'offertoire. Mais ce qui est plus difficile à expliquer, c'est comment ce nom a été appliqué, au commencement de ce siècle, à un petit meuble, dont la vogue commença à l'époque du Consulat et de l'Empire, et qui se

compose d'une sorte de trépied médiocrement commode, portant à son sommet une cuvette et un pot à l'eau, et à son centre une tablette à compartiments, sur laquelle prennent place les boîtes à savon et à brosses. Nous avons vainement cherché, en effet, les raisons qui ont pu faire appliquer ce nom d'origine liturgique à un meuble d'usage courant, qui, pendant quelques années, devait prendre dans nos intérieurs la place de la table de toilette. Quant à son introduction dans notre mobilier, elle nous semble expliquée par les habitudes guerrières de l'époque. Il est clair que cet ustensile, très léger et d'un transport facile, devait paraître singulièrement commode à des officiers, à des généraux, dont la vie se passait au milieu des armées et qui, obligés de se contenter bien souvent d'installations sommaires, recherchaient les meubles peu encombrants et surtout aisés à transporter. Puis, une fois l'habitude prise de se servir du lavabo en campagne, on continua de l'employer quand on fut rentré chez soi, et comme, à cette époque éminemment éprise des choses de la guerre, tout ce qui rappelait l'existence militaire jouissait d'une faveur spéciale, le lavabo finit par s'acclimater même dans les intérieurs les plus pacifiques et, jusqu'à la fin de la Restauration, on continua d'en faire usage.

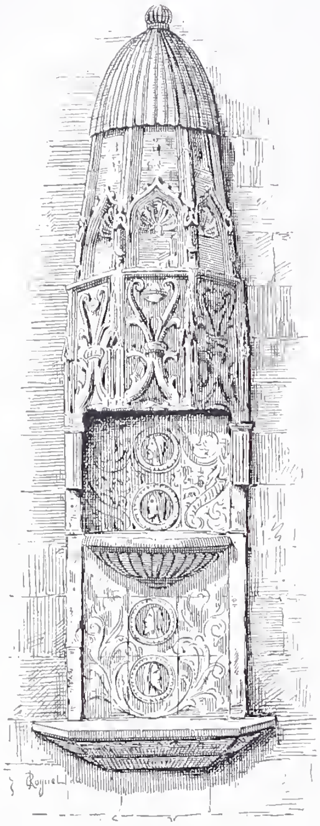


Fig. 219. — Lave-mains de la chapelle des morts, à Thouars.

Ce fut là son beau temps ; on en fabriqua alors de relativement luxueux, en acajou relevé de bronzes ciselés, dont Percier et Fontaine fournirent les modèles. Puis, peu à peu, on se fatigua de cet appareil étriqué, dont la stabilité laissait si fort à désirer. A une époque toute récente, on essaya, il est vrai, de le ressusciter en fer. Ce fut quand les usines Tronchon et Carré eurent mis les sièges de ce métal en vogue. Mais cette tentative n'eut pas de suites durables, et le lavabo se vit définitivement détrôné par les tables et les commodes-toilettes de formes variées, dont on fabriqua de nombreux spécimens plus ou moins compliqués, et parfois d'un bon marché invraisemblable.

Si le lavabo, par son nom et avec son installation complète, est un meuble des plus modernes, il n'est pas impossible, toutefois, de lui trouver des analogues dans notre vieux mobilier. Les meubles les plus anciens, que nous ayons rencontrés, auxquels ce nom de lavabo aurait pu convenir, sont : « Ung grant bassin d'argent doré, cizellé sur les bors et se mest aux grans festes sur ung pié de fer, lequel a deux ances et est esmaillé, ou fons d'une roze en laquelle a ung esmail ront, où sont en esmail ung lyon et une dame qui le manie ; pesant vingt un marcs », qui figure dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), et « un petit lavoir, c'est assavoir chauffecte et bassin, d'argent veré, et est le pié esmaillé à bestes. Pesant trois marcs une once et demie », décrit dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418). Après cela, pendant tout le XVe et le XVIe siècle, on rencontre dans le Midi de la France, en Gascogne surtout et dans le Bordelais, des *bassins-lavemains,* montés sur des pieds de métal ou de bois, qui devaient présenter une analogie assez frappante avec les lavabos de nos jours. C'est ainsi, par exemple, que dans l'*Inventaire de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André* (Bordeaux, 1442), nous remarquons : « Dos bassins lavamans ab rosas au fons. — *Item,* un bassin lavaman ab son pé (pied) de fer, et un petit bassin lavamans. » Dans l'*Inventaire du château de Chanzé* (1471), on note également : « Un chauffoir à laver mains, le tout de cuyvre. » On voit que ces sortes d'ustensiles étaient assez répandus au XVe siècle. L'*Inventaire du duc de Bourbonnais* (1507) mentionne aussi : « Un bassin lavemain. » Dans l'*Inventaire de la succession Massiot-Gautier* (Toulouse, 1578), nous relevons pareillement : « Ung lavemas d'estaing avec son pied de nouguier (noyer). » Enfin, dans l'*Inventaire des meubles de Pierre Capdeville, bourgeois et marchand* (Bordeaux, 1591), nous remarquons : « Ung boys de lavemains à tenir bassin et longière (serviette longue), de boys de noyer faict en menuzerie, qui est en la chambre de devant. » De ces citations, on peut hardiment conclure à l'existence, dans la Gascogne et le Bordelais, au XVe et au XVIe siècle, d'un petit meuble offrant des analogies marquées avec notre lavabo moderne, et que personne encore n'avait signalé à l'attention des archéologues ; alors que la reproduction d'une vignette allégorique de Sadler, accompagnant cet article (fig. 218), et un joli modèle de lave-mains en laiton monté sur pied en fer, que nous reproduisons également (fig. 220), montrent qu'à cette époque l'art n'abdiquait jamais ses droits.



Fig. 220. — Lave-mains en laiton monté sur un pied en fer forgé (XVIe siècle).

Faut-il attribuer une construction et une forme analogues au lave-mains dont nous relevons la présence dans l'*Inventaire du cardinal de Belzunce* (Marseille, 1745) ? « Et ce fait, avons fait fermer la porte d'un bouge qui se trouve à cotté du lavemain, etc. » Ici, il semble plutôt que l'objet désigné soit une de ces petites fontaines s'appli-

quant à la muraille, que le XVIIe siècle devait rendre si communes en France, et qu'on en rencontre dans la plupart des *Inventaires* de ce temps. Telle était, par exemple, la « petite fontaine et cuvette de cuivre rouge » que nous remarquons, en 1705, dans l'*État des meubles apportés par la demoiselle Molière,* lors de son mariage avec le sieur de Montalant, et qui était suspendue dans la salle à manger. Telles étaient encore la « petite fontaine à laver les mains à deux robinets et une grande cuvette, le tout de cuivre rouge, prisé ensemble trente livres », de l'*Inventaire de Pierre Jarosson, procureur au Parlement* (Paris, 1718) ; la « petitte fontaine à laver de cuivre rouge, garnye de deux robinets, avec sa cuvette de fayence », que l'on trouva, lors de l'*Apposition des scellés après le décès d'Hyacinthe Rigaud* (1743), dans « la petite pièce servant d'antichambre »; et aussi la « fontaine et sa cuvette de porcelaine de Vincennes, peinte en blanc et bleu, la garniture en vermeil », que Lazare Duvaux vendit en 1756 au Dauphin, pour la somme de 720 livres.

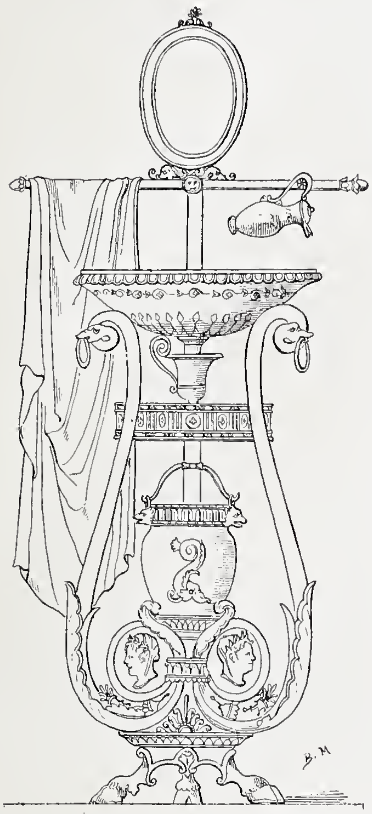


Fig. 221. — Lavabo style Empire. Composition et dessin de Percier.

La forme, souvent fort élégante, de ces fontaines-lave-mains est trop connue pour que nous entrions dans aucun détail à leur sujet. On peut, du reste, voir au musée de Cluny un certain nombre de ces ustensiles qui, bien que d'un usage journalier, n'en sont pas moins d'un dessin ingénieux et d'un décor souvent remarquable. Plusieurs sont en cuivre battu et repoussé, avec des écussons ou des armoiries d'un bon travail. (Notamment les n°s 6271-6272.) On en voit également en céramique, en faïence de Rouen, de Moustiers, de Strasbourg, de Marseille ; mais tous sont, et pour cause, d'une époque assez proche de nous. Le plus ancien qui nous ait été conservé porte les armes du maréchal de Montmorency-Luxembourg et ne remonte pas vraisemblablement beaucoup au delà de 1690, époque à laquelle le maréchal fut nommé gouverneur de Normandie. Nous reproduisons autre part plusieurs de ces lave-mains (t. II, fig. 641, 642, 643, 644, 645, 646 et pl. XLIV). Tous sont d'une certaine élégance.

On a prétendu que ces sortes de fontaines étaient fort répandues au XIVe et au XVe siècle. « Dans les maisons, dans les châteaux, écrit M. Viollet-le-Duc (*Dict. du mobilier,* t. Ier, p. 155), on se servait, pendant le Moyen Age, de lavoirs de marbre, de terre cuite, de pierre, de cuivre ou de plomb, munis d'un ou deux robinets avec une cuvette au-dessous. » Et à l'appui de son dire, l'éminent architecte invoque un dessin de M. Parker, et mentionne un de ces lave-mains qui existerait encore dans « un des bâtiments du palais archiépiscopal de Narbonne ». Certes, ces deux exemples ont leur prix ; mais nous ne pouvons nous empêcher de constater que ce sont à peu près les seuls spécimens qu'on puisse citer d'un ustensile qui, si nous en croyons M. Viollet-le-Duc, devait être, à ces lointaines époques, répandu à profusion dans les maisons et les châteaux. Il est à remarquer, en outre, que l'usage de ces petites fontaines, qu'il ne faut pas confondre avec les grands lavoirs, est en contradiction avec l'habitude, alors générale, de se laver les mains dans un BASSIN à laver (voir ce mot), pendant qu'un domestique laissait doucement tomber dans ce bassin le contenu d'une aiguière. Cette petite cérémonie avait lieu avant et après chaque repas, non seulement pour le maître et la maîtresse de maison, mais aussi pour les invités. C'était ce qu'on appelait « donner à laver ». (Voir plus loin, col. 230.) Les petites fontaines dont parle le savant auteur du *Dictionnaire du mobilier* auraient donc été exclusivement réservées pour les personnes de condition très modeste ou pour les domestiques. Mais alors, elles n'auraient pas trouvé place dans les pièces d'habitation du manoir seigneurial ; on les eût reléguées dans les pièces de service, et telle n'est pas la place que M. Viollet-le-Duc leur assigne.

Enfin il faut reconnaître que, si les indications fournies par certains textes semblent parfois ambiguës, cette ambiguïté cesse dès qu'on lit attentivement, et dès qu'on cherche à pénétrer l'esprit du document. Par exemple, nous lisons dans l'*Inventaire de Pierre de Capdeville* (Bordeaux, 1591) : « Plus ung plat bassin d'estaing faict en fasson d'argent, servant à laver les mains. — Ung aultre plat bassin de leton, aussy pour laver mains fasson de Flandres, avec ung *cannet* ou *fontaine,* aultrement *lavemains* d'estaing de belle fasson, tenant envyron un quarton et demy. » Ainsi, au premier abord, voilà bien un lave-mains qui semble être une fontaine; mais cette fontaine elle-même n'est qu'un *cannet,* c'est-à-dire un petit broc, ce que nous appelons une cannette, contenant un quarton et demy, c'est-à-dire à peu près un litre. De même quand, au château d'Angers, dans le retrait du roi René (1471), nous relevons : « Ung lavouer à mains de terre de Valence », ou encore : « Deux petitz lavemains à bec à la façon de Turquie », il est clair que nous sommes en présence de petites aiguières exclusivement employées à des soins de propreté, et non pas en face de ces appareils que décrit M. Viollet-le-Duc, et dont, selon lui, les fontaines qu'on voit encore de nos jours accrochées à la muraille sont un dernier vestige. Pour nous, nous n'avons rencontré aucun meuble qui ressemblât à ces fontaines suspendues, avant le XVIe siècle, et les deux premières représentations graphiques que nous en ayons relevées ont été reproduites par nous, au tome II, fig. 388 et 640.

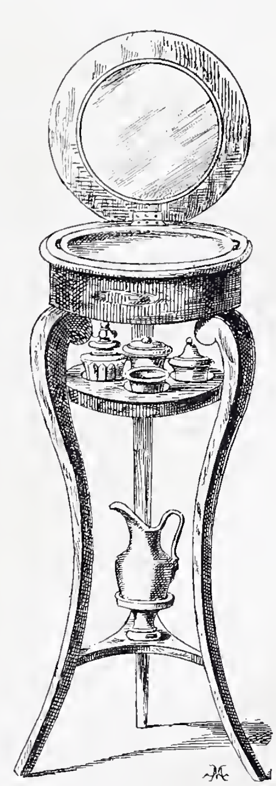


Fig. 222. — Lavabo vulgaire en acajou (1835).

Lavabo. — On a aussi donné ce nom à de grandes pièces dans lesquelles sont disposées des fontaines collectives, où un certain nombre de personnes peuvent se laver ensemble. On rencontre ces lavabos surtout dans les collèges, les lycées, les casernes. Il est probable que les installations de ce genre datent d'au moins un siècle ou deux. Cependant, aucun dictionnaire un peu ancien ne mentionne ni le mot ni la chose. Il n'en est pas de même pour ceux qui existaient dans les couvents, où les religieux de l'un ou l'autre sexe allaient se laver les mains après le repas, comme, au surplus, la règle de leur ordre le leur imposait. Ces lavabos, qui portaient le nom de Lavoir ou Lavatorium, ou encore de Piscina, ou encore de Lave-mains, consistaient dans un bâtiment de petite étendue, abritant, soit une grande vasque circulaire, percée d'un certain nombre de trous par lesquels l'eau s'échappait en mince filet, soit des réservoirs carrés percés, eux aussi, d'un certain nombre de petites gargouilles permettant à plusieurs personnes de se laver en même temps. On a retrouvé, dans les abbayes de Pontivy, du Thoronet, de Fontenay, près Montbard, des traces de semblables lavoirs ; et dans la seconde cour de l'École des beaux-arts, on peut contempler la grande vasque qui servit pendant longtemps aux moines de l'abbaye de Saint-Denis. (Voir fig. 223.)

Lavaduy, *s. m.* — Locution gasconne. Vase de bois ou de métal, dans lequel on lavait la vaisselle et particulièrement l'argenterie. « Un lavaduy de plom. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.)

Lavatorium, *s. m.;* **Lavatoire,** *s. m.* — Endroit où les religieux et les religieuses venaient faire leurs ablutions après le repas. On en trouvera la description au mot Lavoir. On donnait aussi le nom de lavatorium ou lavatoire à une sorte de lit en forme d'auge, où l'on déposait les morts afin de pouvoir les laver avant de les ensevelir. Un auteur du siècle dernier décrit comme suit le lavatoire de l'abbaye de Cluny : « Au milieu d'une chapelle fort spacieuse et fort longue, est le lavatoire, qui est une pierre longue de six à sept pieds, creusée environ de sept à huit pouces de profondeur, avec un oreiller de pierre, qui est d'une même pièce que l'auge, et un trou au bout du côté des pieds, par où s'écouloit l'eau après qu'on avoit lavé le mort. » (*Voyages liturgiques en France ;* Paris, 1718.) Au siècle dernier, on rencontrait encore de pareils lavatoires dans le revestiaire de la cathédrale de Rouen, dans le chapitre de celle de Lyon, et dans la plupart des monastères appartenant à la règle de Cluny ou à celle de Cîteaux.

Lave, *s. f.* — Matière volcanique, dont la composition minéralogique varie suivant le cratère qui l'a émise. On trouve des laves non seulement dans tous les pays qui comptent des volcans en ignition, mais aussi en Auvergne, dans le Vivarais, sur les bords du Rhin, etc., c'est-à-dire dans des pays où il n'y a pas eu d'éruptions depuis les temps historiques. Les architectes emploient la lave dans leurs constructions comme pierre à bâtir. Ils s'en servent, soit comme moellon, soit comme parement. Dans ce dernier cas, on la fait généralement alterner, par assises, avec de la pierre calcaire, et, par le contraste de sa couleur, d'un noir bleuâtre ou rougeâtre plus ou moins foncé, avec les tons gris des autres matériaux employés, on obtient des édifices d'un aspect pittoresque parfois très réussi. On emploie aussi certaines qualités de lave, pour faire des dalles de pavement ou de revêtement et des marches d'escalier. Enfin, on exécute sur la lave des peintures émaillées qui peuvent concourir heureusement à la décoration des monuments.

L'avantage que présentent ces peintures émaillées dans les décorations monumentales, c'est qu'elles résistent parfaitement à l'humidité et bravent impunément le froid et la chaleur. On peut, grâce à elles, remplacer la mosaïque. La peinture sur lave est d'invention récente. Elle fut découverte et appliquée, en 1829, par un fabricant d'émaux vitrifiables nommé Mortelèque. Les procédés qu'on emploie pour la mettre en œuvre sont à peu près les mêmes que ceux de la peinture sur émail.

Enfin, à titre de curiosité, on a aussi fabriqué quelques pièces d'ameublement en lave. Au siècle dernier, on vit dans la collection de M. Boyer de Fons-Colombe, et plus tard dans le cabinet de l'expert Le Brun : « Deux vases de lave, à anses prises dans la masse, de forme étrusque, d'un beau travail. » Ces vases, qui mesuraient onze pouces de hauteur sur une largeur de sept et demi, furent vendus, le 11 avril 1791, avec les autres objets d'art qui garnissaient le cabinet de Le Brun.

Le *Journal général de France* du 5 octobre 1730 signalait également comme étant à vendre chez le S[r] Dupont, rue Saint-Dominique, des « tables de lave du Vésuve pour consoles ». Et à la *Vente du mobilier de Versailles,* sous la Terreur, on adjugea pour 1,200 livres : « Une console mironde couverte d'un marbre blanc incrusté de quatre-vingt-dix plaques de lave du mont Vésuve, donnant autant de nuances différentes de ce marbre factice précieux, toutes symétriquement rapportées. »

Lavège, *s. f.* — Sorte de pierre qui sert « à faire des marmites et autres pots et ustenciles de cuisine qui se mettent au feu. — Il n'y a que trois carrières d'où l'on tire cette pierre, l'une dans le comté de Chiavenne, l'autre dans la Valteline et la troisième dans le pays des Grisons. — La lavège est une espèce d'ardoise squameuse ou écailleuse, connuë telle, mais avec cette différence qu'elle est huileuse et si adhérente, que lorsqu'on la touche il en reste ordinairement quelques écailles aux doigts. On a remarqué que ces pots de pierre bouillent plutôt que ceux de métal, qu'ils conservent plus long-tems leur chaleur, qu'ils ne se cassent jamais, quelque grand feu qu'on puisse faire autour, et qu'ils ne donnent aucun mauvais goût à la liqueur qu'ils contiennent. — Tant de qualités qui les rendent propres à la cuisine en ont établi un commerce très considérable à Chiavenne et dans les deux autres endroits, où les mines de la lavège se trouvent, quoique d'ailleurs il n'y en ait point qui soient plus difficiles à exploiter. — L'ouverture de la mine, où l'on n'arrive que par un trou très profond, n'a ordinairement que trois piés de hauteur ; en sorte que les carriers sont obligés de s'y couler sur le ventre, souvent pendant un demi-mille, et de travailler, dans une posture si gênante, à détacher quelque bloc de pierre, qu'ils apportent ensuite au trou, appuyés sur leurs hanches d'où il est guindé en haut par une machine en forme de moulinet. — Comme chaque bloc pèse environ deux cents livres, pour n'être point blessé par la pesanteur et la dureté de la pierre, ils se garnissent les hanches de coussinets, et pour s'éclairer, n'ayant point les mains libres, ils ont une chandèle attachée au milieu du front avec une espèce de tresse en forme de fronton. Quand les pierres sont montées, on les dégrossit avec le ciseau, et on leur donne une forme cylindrique d'environ un pied et demi de diamètre, afin d'avoir plus de facilité de les mettre au tour. Les instrumens de ce tour ont leur mouvement par un moulin à eau construit avec tant d'industrie, que l'ouvrier qui conduit l'ouvrage en peut arrêter la rouë quand il lui plaît, avec la même facilité qu'un tourneur en bois est maître de sa pédalle. Il faut remarquer que ce sont les ciseaux et autres instrumens de fer

qui tournent et qu'on y présente la pierre qu'on travaille. — De chaque bloc on tire plusieurs pots, plus grands ou plus petits, suivant qu'ils approchent de la circonférence. Il n'y a que le corps des pots qui se tournent, les anses et les piés s'y ajoutent après coup. » (*Dict. universel de commerce,* par Jacques Savary, t. II, col. 982.)

Lave-mains, *s. m.* — Ce mot désignait autrefois deux choses fort distinctes. Dans les couvents, c'était une grande vasque circulaire ou un grand bassin long, situé près du réfectoire et muni de robinets en nombre suffisant pour que plusieurs personnes pussent se laver les mains en même temps. Dans les intérieurs bourgeois, c'était, soit un bassin placé sur un pied, soit une petite fontaine munie de robinets et de cuvettes dont on faisait usage pour de légères ablutions. Nous avons donné, au mot Lavabo, la description de ces divers objets. Nous prions le lecteur de se reporter à cet article.

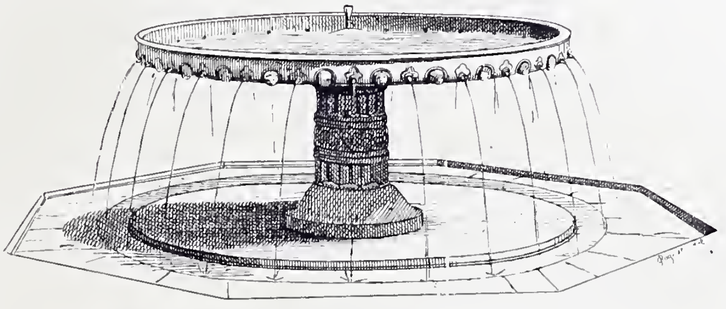


Fig. 223. — Lave-mains de l'abbaye de Saint-Denis (XIIIe siècle), actuellement à l'École des beaux-arts.

Parmi les lave-mains de couvent, le plus beau qui nous ait été conservé est celui de l'abbaye de Saint-Denis. Piganiol en donne la description suivante (voir *Description de Paris,* t. IX, p. 442) : « C'est un lave-main d'une seule pierre de liais taillée en rond, qui a onze pieds huit pouces de diamètre. Il étoit posé sous une voûte soutenue par seize colonnes, dont la plupart sont de marbre... Autour d'une espèce de soubassement sont gravés ces deux vers :

> Hugoni Fratres abbati reddite grates;
> Hoc manibus fratrum sustulit ille lavacrum.

« Comme le dernier abbé de Saint-Denis qui se nommoit Hugues, continue Piganiol, mourut sous le règne de Philippe-Auguste l'an 1204, l'on peut conclure que ce monument a tout au moins plus de quatre cens ans d'antiquité. » A l'abbaye de Montmajour, près d'Arles, on peut voir également un lave-mains très remarquable.

Lavemas, *s. m.* — Locution toulousaine. Lave-mains, sorte de lavabo. « Ung lavemas d'estaing avec son pied de nouguier. » (*Invent. de la succession Massiot-Gautier ;* Toulouse, 1578.) (Voir Lavabo.)

Laver, *v. a.* — Dans les arts du dessin, c'est étendre au pinceau des couleurs d'aquarelle ou de l'encre de Chine délayée dans de l'eau, en procédant par longues touches, comme si l'on voulait laver le papier, et non pas en pointillant comme on fait dans la miniature.

Dans la peinture en bâtiment, c'est lessiver légèrement, à l'aide d'une éponge ou d'une brosse imbibées d'eau ordinaire ou d'un mélange légèrement alcalin, des boiseries peintes et qu'on veut nettoyer, ou encore qu'on désire revernir ou repeindre.

Donner a laver. — Cette expression, fort ancienne dans notre langue, se rapporte à l'usage général, que l'on pratiqua presque jusqu'à la fin du XVIIe siècle, de se laver les mains et de faire laver celles de ses invités, en se mettant à table et en en sortant. Dans notre premier volume, à l'article Aiguière (col. 28) et à l'article Bassin (col. 261), nous sommes entré dans des détails circonstanciés sur cette louable habitude. Nous avons rappelé que Montaigne écrivait à la fin du XVIe siècle : « Et me passerois autant mal aisément de mes gants que de ma chemise ; et de me laver à l'issue de table et à mon lever. » Cette propreté, comme le remarque très finement M. de Laborde, était d'autant plus indispensable « pour les autres avant le dîner, pour soi-même après », que l'on avait alors l'habitude non seulement de manger avec ses doigts, mais encore de se servir en portant la main au plat. Une curieuse miniature empruntée au *Décaméron* de la bibliothèque de l'Arsenal, que nous reproduisons ici (fig. 225), montre avec quel sans-gêne, à la fin du XVe siècle, on mettait la main au plat ; alors qu'une autre miniature tirée de la *Chronique et histoire des IV monarchies du monde,* en nous faisant assister à l'opération du lavement des mains, nous apprend comment le page tenait le bassin, pour que l'eau versée ne pût se répandre. (Voir fig. 224.)

Nous avons établi, au mot Bassin, que cette habitude de laver et de donner à laver remontait au moins au XIVe siècle et qu'il en était fait mention dans Froissart. Les citations suivantes vont montrer que cet usage de propreté se perd dans la nuit obscure du Moyen Age :

> A tant escrient l'aigue e vont lavar
> Assaz a grant daintié, beivre e mainjar.
>
> (*Le Roman de Gérard de Rossillon.*)

> Quant Pepins l'entendi, si en ot grant pité ;
> Lors s'assist au mengier si tost qu'il ot lavé.
>
> (*Le Roman de Berte aux grans piés.*)

> Quant li mangiers fu apresté
> Ainçois qu'ils eussent lavé,
> Floires a fet son ban crier.
>
> (*Le Roman de Floire et Blanceflor.*)

> Là vint Lohiers devant disner,
> Si com devoit l'aigue donner.
> Et descendi droit al palais,
> Se la vérité ne vos lais,
> Et but et manga sans congiet
> Quan c'on i ot aparilliet
> A oès l'empereour Othon.
>
> (Ph. Mouskes, *Chronique rimée.*)

> Ainsi fu là dicte mainte roison,
> Et puis lavasmes,
> Après disner, noz mains, et nous levasmes.
>
> (Christine de Pisan, *le Dict de Poissy.*)

> Monseigneur, sans nul contredit,
> Allons laver quant vous plaira.
> De ce ne vous desdiray jà,
> Ne ne m'en verrez reffuser.
>
> (*La Vie du maulvois riche.*)

Nous avons, en outre, démontré, à l'aide de très nombreux exemples, que ces précautions de propreté n'avaient, depuis lors, jamais cessé d'être en usage et qu'au XVIe et au XVIIe siècle elles étaient encore dans toute leur vigueur. On nous pardonnera de revenir sur ce sujet, bien qu'il paraisse épuisé, pour constater qu'au XVIe siècle le verbe laver était uniquement usité pour indiquer l'action de se faire verser de l'eau sur les mains avant et après le repas. Quand il s'agissait de se laver les mains, comme nous le

faisons, à grande eau et avec du savon ou des pâtes, on appelait cela décrasser. Cette distinction est nécessaire, pour comprendre le passage suivant de la *Ruelle mal assor-*



Fig. 224. — Dame donnant à laver, d'après une miniature de la *Chronique et histoire des quatre monarchies du monde.* (Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal.)

tie, dialogue entre Marguerite de Valois et sa bête de somme : « Adjoustés aussi, dit cette princesse, qu'il n'y a que ces belles mains qui soyent dignes de cette offrande ; voyés-les bien, et quoique je ne les aye décrassées depuis huict jours, gageons qu'elles effacent les vostres, et que, toutes mal soignées qu'elles sont, elles leur feroient perdre leur lustre. » Nous venons de dire que l'habitude de « laver » persista durant tout le XVIe siècle et presque jusqu'à la fin du XVIIe. Nous croyons bien faire en ajoutant quelques preuves nouvelles à toutes celles que nous avons déjà données de la longévité de cet usage. On lit dans le récit de l'*Entrevue de Louis XII et de Ferdinand d'Aragon à Savone* (1507) : « Lorsque les tables feurent couvertes, les Roys et la Royne lavèrent ensemble et après feut baillé à laver à Gonzalve Fernandez. » Dans le *Récit de la joyeuse et plaisante histoire, composée par le loyal serviteur* de l'illustre Bayard, nous relevons le propos suivant : « Ledict maistre d'hostel alla bientost, mais il partit bien tard. Quand il feut chez Laurencin, il estoit à table, mais pour ce qu'il estoit assez privé de léans, monta en hault, et salüa la compaignée, qui luy rendit le semblable. Monseigneur le maistre, dict Laurencin, vous venez à bonne heure, lavez la main, et venez faire comme nous. Je vous remercie, dit-il, ce n'est pas ce qui me meine, Monseigneur m'envoye icy, parce qu'il vous a escrit aujourd'huy bailler à son nepveu de Bayard quelques accoustremens. » Et plus loin : « La messe ouÿe conveint laver les mains et se mectre à table où derechef chascun feit très bonne chère. » Dans son ouvrage intitulé *la Prinse et délivrance du Roy,* Sébastien Moreau de Villefranche écrit : « La nappe fut levée, les mains lavées d'eaux odoriférantes sentant comme baulme à la coustume des princes. » Nous lisons, en outre, à propos de Charles-Quint, à la suite des *Mémoires de Guillaume du Bellay* (Observations. *Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XX, p. 492) : « Comme il alloit se laver les mains pour se mettre à table, il tira de son doigt un anneau, où il y avoit un diamant d'un très grand prix, et le laissa tomber exprès à terre ; la Duchesse (d'Étampes), qui présentoit la serviette, le releva et voulut le rendre : Non, madame, lui dit-il (l'Empereur), il est en trop belle main pour le reprendre ; je vous prie de le garder pour l'amour de moi. » *L'Ordre tenu à l'Entrée à Paris de Madame Élisabeth d'Austriche, royne de France* (1571), porte : « Sa Maiesté aiant quelque temps côtemplé les beautés de ceste salle, luy fut présenté l'eau pour laver et aux princesses de sa suitte. Puis se mist à table où elle fut servie selon la saison de tous les poissons rares et exquis, tant de la mer que des rivières, que l'on pourroit souhaiter. » Dans la pièce intitulée *le Bourgeois poli* (Chartres, 1631), nous relevons l'invitation suivante : « Messieurs, ce sera donc pour vous obéir : j'aime mieux faire l'incivil que l'importun. Là, messieurs, ne laissons point froidir les viandes, elles n'en seroient point meilleures. Messieurs, lavons, s'il vous plaist. Là, monsieur, mestez-vous là. » Enfin, et ceci semblera sans doute un comble, au XVIe siècle, on donnait à laver aux princes et aux rois même après leur mort. *L'Ordre observé aux obsèques et enterrement du Roy François Ier* (1547) en fournit la preuve : « La fin du repas (servi devant le roi défunt), y lit-on, fut continüée par le donner à laver et les grâces dictes par un cardinal, en la forme et manière accoustumée, sinon que l'on y adjoustoit le *De profundis* et l'oraison de *Inclina, Domine, aurem tuam.* Assistans à chascun desdicts repas les mesmes personnaiges



Fig. 225. — Le lavement des mains rendu nécessaire par la façon dont on portait la main au plat, d'après une miniature du *Décaméron.* (Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal.)

qui avoyent accoustumé de parler ou respondre audict seigneur durant sa vie, et autres aussi qui souloyent estre présens. »

On doit bien penser qu'une action aussi répandue, et

justement tenue pour aussi importante, ait préoccupé les auteurs qui, dans les recueils appelés alors *Civilités,* se donnaient pour mission d'apprendre aux jeunes gens les beaux usages et les bonnes manières. Nous avons déjà cité au mot Bassin les excellents conseils de l'auteur des *Contenances de la table.*

On lit, en outre, dans la *Vie civile de Fabrice Campani* (traduite par Ch. Platet, 2e éd., Paris, 1613, p. 128) : « Vous avez dict beaucoup d'incommoditéz des festins, mais vous avez laissé la principale, qui regarde les cérémonies que l'on fait pour se laver les mains, lesquelles travaillent plus les maistres des maisons, que ne font les despenses et le soin des banquets. »

Nous empruntons à Duhamel, le traducteur du « livre de civilité » intitulé *Galathée,* la phrase suivante, qui est également bonne à retenir : « Il me semble qu'on ne devroit point se peigner, ni qu'on ne doit point se laver les mains devant le monde..., néantmoins, quand on va se mettre à table, il faut se laver les mains en présence des autres, quand même on n'en auroit pas besoin ; afin que ceux avec qui on met les mains dans le plat ne puissent douter si elles sont nettes. » Enfin, notons dans le *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* (3e éd., Paris, Josset, 1673) : « S'il arrive qu'une personne de qualité vous retienne à manger, c'est une incivilité de laver avec elle, sans un commandement exprès en observant que s'il n'y a point d'officier pour prendre la serviette dont on s'est essuyé, il faut la retenir et ne pas souffrir qu'elle demeure entre les mains d'une personne plus qualifiée. »

Ainsi, au milieu du XVIIe siècle, l'action de laver était encore dans toute sa vigueur, et le cérémonial en était sévèrement codifié par ceux qui se mêlaient de régenter la politesse. Hâtons-nous de constater, au surplus, que cet acte de propreté était demeuré indispensable, parce qu'on avait coutume de manger salement. Si l'auteur des *Cent nouvelles* trouve naturel qu'un illustre prélat se remplisse de graisse et les mains et la barbe en mangeant des perdrix (*Nouvelle XCIXe*), Tallemant se plaît à nous montrer (*Historiettes,* t. III, p. 423) M. de Guémenée plus malpropre encore : « Il a une certaine vision, écrit-il, de sentir tout ce qu'il mange, et comme il a le nez long et la vue courte, il se barbouille fort souvent le nez, et il lui est arrivé en mangeant d'une omelette ou d'un potage d'en faire aller jusque sur son chapeau, soit que la main lui tremble ou qu'il songe à autres choses. » Enfin la duchesse d'Orléans, dans sa *Correspondance* (t. Ier, p. 210), trace de la jeune duchesse de Bourgogne ce portrait peu flatteur : « Elle déchire de ses mains les poulets et les perdrix dans les plats, fourre les doigts dans la sauce ; bref, il est impossible d'être plus mal élevée ! » Il était donc indispensable, avec de pareils usages, de se laver souvent les mains.

Laverie, *s. f.* — Locution normande et picarde. En Picardie, la laverie n'est autre chose que la buanderie, la pièce où l'on lave le linge et où l'on coule la lessive. En Normandie, on donne également ce nom à une sorte de cabinet attenant à la cuisine, et dans lequel on lave la vaisselle.

Laveton, *s. m.* — Grosse bourre, qui reste dans le moulin où l'on foule les draps. Autrefois on faisait sécher cette bourre, on la cardait et on s'en servait comme article de literie. L'*Inventaire de Charles Benoist, notaire et maître de la chambre des Comptes* (Paris, 1634), décrit : « Une couche de bois de noyer fermant à vis, garnie d'une paillasse de laveton, deux matelas de futeine pleins de bourre lanisse, un lict, un traversin, etc. » L'*Inventaire général du mobilier de la Couronne* du 20 février 1673 mentionne : « Un matelas de laveton couvert de toille et futaine », et dans l'*État* du 30 janvier 1681, nous relevons : « Unze lits par terre, composéz chacun d'un matelas de laveton, couvert de toille de Marseille rayée. »

Lavette, *s. f.* — Locution bretonne et normande. Nom qu'on donne, soit à un morceau de linge, soit à un tampon monté sur un petit manche, dont on se sert pour laver la vaisselle.

Laveure, *s. f.* — Voir Lavure.

Lavier, *s. m.* — Locution usitée dans la haute et la basse Normandie. Évier, table de pierre où l'on lave la vaisselle. Le lavier est muni d'un égout servant à l'écoulement des eaux de cuisine. Il est généralement situé dans la Laverie. (Voir ce mot.)

Lavis, *s. m.* — Genre de peinture qui consiste à teinter certaines parties d'un dessin avec de l'encre de Chine, de la

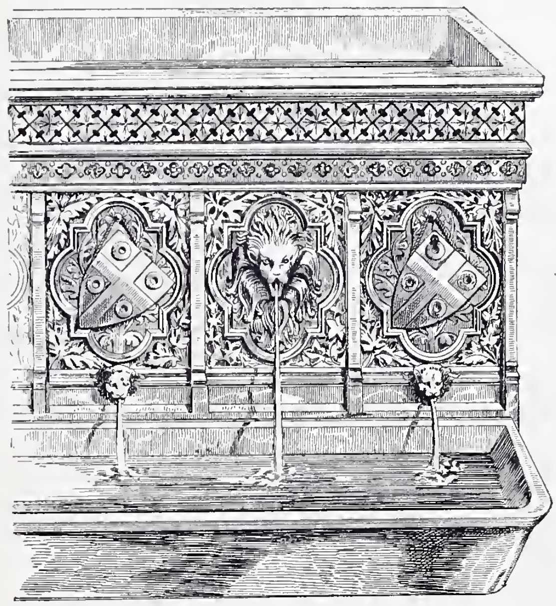


Fig. 226. — Lavoir de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, détail-restitution, d'après un dessin de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford.

sépia ou des couleurs d'aquarelle, délayées dans l'eau. Pour cela on frotte le papier avec un pinceau chargé de matière colorante, comme si on voulait le *laver.* Ce travail, qui a l'avantage d'être très expéditif, est employé avec succès dans les dessins d'architecture et pour les cartes géographiques.

Lavoir, *s. m.* — Ce mot a été pris dans des acceptions fort diverses. Tout d'abord c'est une pièce que, dans le langage liturgique, on appelle *Lavatorium* ou *Piscina,* sorte de chambre ou de salle dans laquelle, après le repas, les religieux se rendaient pour se laver les mains. Cette pièce se trouvait dans le voisinage du réfectoire ; elle était souvent ronde, parfois octogonale ou encore hexagonale. Le lavoir de l'ancienne abbaye de Saint-Denis était en forme de coupole, portée par seize colonnes de marbre. (Piganiol de la Force, *Description de Paris,* t. IX, p. 442.) La baie qui donnait accès à ces sortes de pièces était divisée généralement en deux parties égales, par un pilier ou une colonne, de telle façon que les religieux pussent entrer d'un côté et sortir de l'autre, après avoir fait le tour du lavoir et sans qu'il se produisît d'encombrement. Au milieu de la pièce, se trouvait le *lavatorium* proprement dit, qui consistait le plus souvent en une vasque circulaire, percée

de nombreuses ouvertures par lesquelles s'échappaient des filets d'eau. Parmi les abbayes et les monastères pourvus de lavoirs affectant cette disposition, nous citerons l'abbaye de Pontivy, celle de Fontenay près Montbard, celle du Thoronet, etc. D'autres *lavatoria* présentaient la forme de bassins plus ou moins longs, mais de forme rectangulaire, percés, eux aussi, de plusieurs étages de petites gargouilles. Ceux-là étaient généralement situés dans des préaux, des cloîtres ou des couloirs avoisinant le réfectoire et adossés à la muraille. On trouve à Oxford, à la bibliothèque Bodléienne, un dessin représentant un de ces lavoirs rectangulaires. Ce dessin, considérable comme dimensions et qui a fait partie de la collection Gaignières, porte la légende suivante : « Piscine ou lavoir dans l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, auquel sont les armes de plusieurs abbesses, et qui a été fondu en 1702, pour employer aux dépenses du bâtiment neuf. » Ce lavoir, représenté ici, était en bronze émaillé par place ; il datait du XIVe siècle. Il était divisé en trois parties et percé de onze gargouilles disposées à des hauteurs différentes.

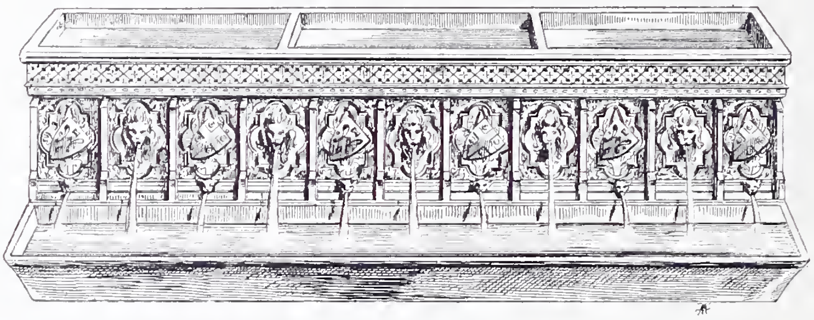


Fig. 227. — Lavoir de l'abbaye de Saint-Amand, vue d'ensemble, d'après un dessin de la bibliothèque Bodléienne.

Dans les maisons bourgeoises, le lavoir a eu également sa place marquée au nombre des pièces de service. Au siècle dernier, on donnait ce nom à un petit réduit situé à côté de la cuisine, et dans lequel on lavait la vaisselle. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les lignes suivantes de la description du palais archiépiscopal de Lyon. (*Invent. de l'archevêque de Villeroy,* 1731). « Dans le passage ci-devant décrit, et vis-à-vis la porte du lavoir ou souillarde..... » Enfin, le lavoir figure parmi les ustensiles de ménage. On rencontre de nombreux documents qui mentionnent des lavoirs. Ceux-ci sont parfois accompagnés de réchauds, et M. de Laborde s'autorise de ce fait pour prétendre que le lavoir était un « vase fermé, rempli d'eau chaude répondant à nos boules ou chaufferettes ». (*Glossaire français du Moyen Age,* p. 357.) C'est là assurément une opinion fort ingénieuse, mais qu'aucun texte ne justifie. Le lavoir était plus vraisemblablement un bassin plus ou moins grand dans lequel on se lavait les mains, et si, parfois, il était muni d'une chaufferette, c'était qu'on voulait sans doute que l'eau ne s'y refroidît pas. Ce n'est pas d'aujourd'hui certainement qu'on fait usage d'eau tiède pour la toilette. Quoi qu'il en soit, voici la description de quelques-uns de ces ustensiles. On jugera si elle justifie notre manière de penser : « Ung bassin et un lavoer. » (*Invent. de la Sainte-Chapelle,* 1376.) « *Item,* ung lavouer petit, c'est assavoir chauffette et bassin d'argent veré, et le pié est esmaillé à bestes ; pesant troys marcs once et demye. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Le suppliant... print en la ville de Thérouenne, deux chauffette, que on nomme, au lieu, pos lavoirs. » (*Lettre de rémission,* 1416.) « *Item,* ung lavouer à mains, de terre de Valence. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.)

LAVOIR. — On donne encore de nos jours ce nom à des établissements spéciaux où l'on lave le linge.

Lavure, *s. f.;* **Laveure,** *s. f.* — Terme d'orfèvre. Se dit : 1° « de l'opération qui a pour but de laver d'une part les cendres et les creusets, d'autre part les balayures, pour en retirer les parcelles d'or ou d'argent qui peuvent s'y trouver ; 2° du métal que l'on récupère au moyen de cette opération ».

Nous relevons dans l'*Édit* de Henri II, rendu en mars 1554 et relatif à l'Orfèvrerie : « Art. XVI. Les affineurs... chasseront les cendres de l'argent qu'ils affineront ensemble les laveures des orfèvres. »

Layetier, *s. m.;* **Layettier,** *s. m.* — Savary définit le layettier (*sic*) « ouvrier qui fait et qui vend des layettes », et il ajoute : « Les maîtres de la Communauté des Layettiers de Paris se qualifient maîtres Layettiers, Écrainiers de la ville et fauxbourgs de Paris. » Aujourd'hui encore, il existe dans toutes nos grandes villes une profession dont les titulaires prennent le nom de layetiers-emballeurs. Ces layetiers fabriquent des coffres en bois blanc et des malles de bois très légères. Cette constatation est intéressante, parce qu'elle nous permettra de déterminer, tout à l'heure, d'une façon plus précise, le vrai sens du mot layette, qui, aujourd'hui, comporte pour le public, une signification très différente de celle qu'on lui attribuait à l'origine.

Les layettes en bois apparaissent dans l'ameublement au XIVe siècle ; la corporation des layetiers doit remonter à peu près au même temps. Cependant, on a peu de détails sur les statuts et règlements qui régissaient leur profession avant 1521, année où ils s'adressèrent au roi François Ier pour faire reviser ces statuts et obtenir une extension de privilèges. Revus dès le 26 mars 1522, c'est seulement le 27 juin 1527 qu'ils furent complètement approuvés, homologués, et acquirent force de loi. Ils contenaient 29 articles qui furent portés à 34 par Henri III (7 janvier 1582). Ainsi remaniés à deux reprises, ces statuts ont continué de régir la Communauté jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Ils assuraient aux maîtres layetiers le privilège d'exécuter toutes sortes d'ouvrages en bois légers, tels que « les huches de bois de hêtre ; les écrains et layettes à gorge ou autrement ; les ratières ou souricières ; les cages de bois à écureuils et rossignols ; tous coffres de bois cloués ; les boêtes à mettre trébuchets et balances ; les pupitres et écritoires de bois ; les boêtes d'épinettes et manicordions ; enfin toutes boêtes de forme ronde ou ovale, et autres légers ouvrages de cette sorte, de bois de sapin, mairain et autres ». Ce qui distinguait leurs ouvrages, c'est qu'ils devaient être exécutés sans colle ni moulures.

La Communauté des layetiers, en tout temps assez importante, et qui fut représentée à l'Entrée solennelle de Henri II à Paris (16 juin 1549), avait ses jurés chargés de veiller à la conservation des privilèges, à l'exécution des statuts et de donner les lettres d'apprentissage et de maîtrise, etc. L'apprentissage était de quatre années, le brevet en coûtait 50 livres ; la maîtrise se payait 500 livres. Pour être nommé maître, il fallait exécuter un chef-d'œuvre ; toutefois les fils de maîtres étaient exemptés de cette obligation.

La Communauté avait son bureau rue du Haut-Moulin. Elle avait pour patron saint Fiacre.

Layette, *s. f.;* **Layete**, *s. f.;* **Laiette**, *s. f.;* **Laiecte**, *s. f.;* **Leaite**, *s. f.;* **Liette**, *s. f.;* **Lyette**, *s. f.* — C'est le nom qu'on donne aujourd'hui à l'ensemble des langes, linges, habillements de corps et de tête, en un mot à tout ce qui sert à vêtir et envelopper un enfant nouveau-né. C'est à peu près le seul sens que ce mot ait conservé, et il s'éloigne beaucoup de celui qu'il avait dans le principe. Du XIVe à la fin du XVIIIe siècle, en effet, on a donné le nom de layettes à des petits coffres de bois blanc plus longs que larges et assez plats, dans lesquels on serrait les petits effets d'habillement tels que rubans, mouchoirs, nœuds, gants, etc. On y mettait aussi des bijoux et des reliques. La première layette dont nous rencontrons la description servait à ce dernier usage. « Une layete de bois, où sont les reliques de sainte Katherine, de saint Laurens et de plusieurs autres sains. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) Parfois, elles renfermaient d'autres bibelots précieux. « *Item,* une laiecte de bois, en laquelle estoient contenues les choses qui s'ensuivent : Premièrement unes tabletes de cire, d'argent doré à ymages, etc. » On y logeait très souvent des papiers. Nous relevons, à l'année 1443, la recommandation suivante, inscrite dans les *Comptes des ducs de Bourgogne :* « Le chancellier de Bourgoingne a ordonné que l'on feist faire bonnes layetes de bois de chaigne, et que en chascune layete feust fait un brevet et inventoire particulier de toutes les lettres qui seront mises en icelle layette. » Un siècle plus tard, nous lisons dans les *Mémoires de Henri de Bouillon* (1573) : « Arrivé à mon logis, je mis mon pappier dans une layette ; le matin venu, je le pris et m'en allay au quartier de Monsieur. » Enfin on y serrait encore son argent, témoin les vers suivants empruntés au *Testament de maître Pathelin :*

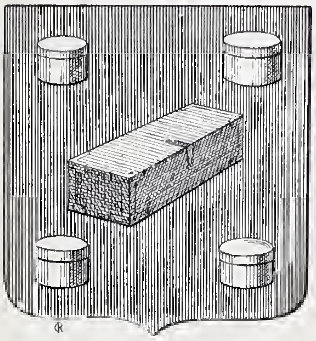


Fig. 228. — Armoiries corporatives des layetiers (XVIIIe siècle).

> Tout premier, à vous, Guillemette,
> Qui sçavez où sont mes escus
> Dedans la petite layette :
> Vous les aurez, s'ilz y sont plus.

Mais dire tout ce qu'on pouvait serrer dans les layettes nous conduirait trop loin. Mieux vaut continuer par la description d'un certain nombre de ces petites caisses ; on verra au cours de cette énumération à quelle variété d'usages elles étaient employées : « Une lyète plate en laquelle il y a ung petit de coural, non estimé. — *Item,* une autre lyète en laquelle il y a du coural en roq non estimé. » (*Invent. de la reine Charlotte de Savoie,* 1483.) « Une layecte de boys, couverte de taffetas changeant, où y a plusieurs relicques non escriptes, une boueste de cristal, aussi quatre testes des Innocents. » (*Compte de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1507.) « Oudict cabinet ont esté trouvés plusieurs petites lyètes, esquelles on dit estre les lectres des appartenances des terres et chastellenye de la Mothe Feuilly et Nérez, et certains petits livres. » (*Invent. de la duchesse de Valentinois,* 1513.) « Une petite liette, le fond d'asul, les bors verd, où il y a les personnaiges suyvans, assavoir : Saturnus, Jupiter, Mars, Sol, Vénus, Mercurius et Luna. — Une petite liette où il y a ung petit ainge, taillé de bois, tenant ung cadrant en sa main, en l'air. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1523.) « Une liete noire dans laquelle y a une salière de cristal, deux petis poz de cristal, une aiguière de cristal, un petit vase de cristal bandé d'argent doré... » (*Invent. des joyaulx et pierreries du cabinet du Roy de Navarre,* 19 mai 1583.) « Une petite laiette de bois, et une aultre grande boeste ronde. » (*Invent. des meubles de Claude Millet, somelier de paneterie de Mme la duchesse d'Uzais* (*sic*) *;* Paris, 1585.) « Plusieurs bouetes et layettes dedans lesquelles sont les pierreries, bagues et joyaulx de la dicte defuncte Dame. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Et icelluy [cabinet étant] ouvert, s'est trouvé en l'une des layettes haultes dudict cabinet, trente-deux mouchouers de diverses grandeurs et façons, tous de fine thoille, enrichiz à l'entour d'or, d'argent et de soye de plusieurs couleurs, apréciéz l'ung portant l'autre, à vingt solz pièce, XXXII liv. » (*Invent. de Louise de Vaudemont;* château de Chenonceaux, 3 janvier 1603.) « Plus ung autre coffre bahut et une liette qui s'est trouvé dans ledit coffre, et dans laquelle liette s'est trouvé grande cantité de lettres. » (*Objets remis au vicomte de Castillon par le comte de Riberac, mignon du feu roy Henri III,* 1603.) « Le mécredi ve (mars 1608), Tavernier m'a donné le pourtrait en tailledouce, fait à Romme, par Villamena, de Clavius, jésuite, grand personnage et docte, lequel j'ay mis dans ma laiette, avec les deux autres de Bellarmin et Barronius, tous deux de la mesme main. » (*Journal de P. de l'Estoile,* t. IX, p. 53.) « Ce fut Duhalliers, capitaine des gardes, avec Fouquerolles, qui menèrent à la Bastille la mareschale (d'Ancre) et avant que d'aller, ils lui demandèrent si elle n'avoit plus de bagues, elle montra une layette qui lui

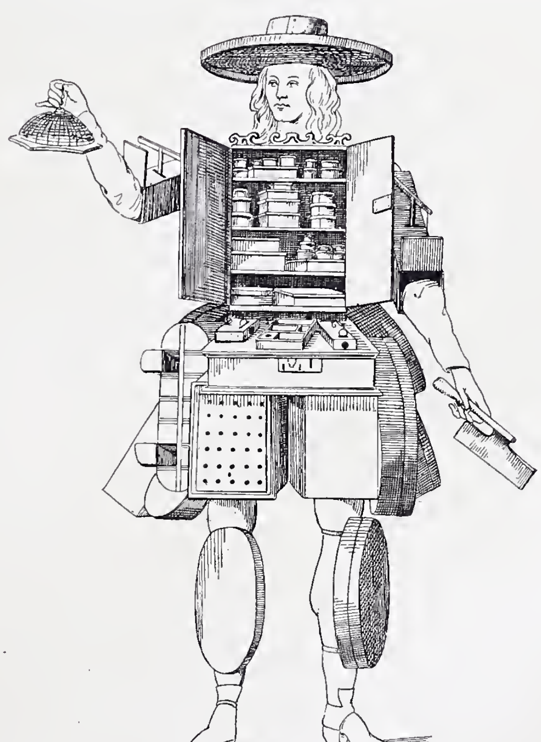


Fig. 229. — Costume emblématique du layetier, d'après une estampe de Larmessin.

estoit demeurée, où il n'y avoit que certaines chaînes d'ambre. » (*Relation de la mort du mareschal d'Ancre,* p. 65, dans les *Mémoires de Brienne.*) « Une grande layette aussy fermant à une clef couverte de tapisserie. » (*Invent.

de Marie Cressé, femme de Jehan Poquelin; Paris, 1633.) Nous lisons encore dans la *Muze historique* de Loret, à la date du 27 juin 1654 :

> Un serviteur d'apoticaire...
> Tua son maître, l'autre jour,
> A Saint-Germain, le grand fauxbourg.
> Puis ayant forcé sa layette,
> Son cabinet ou sa cassette,
> Luy vola quantité d'argent.

Mais continuons nos citations : « Plus, une boîte ou layette, dans laquelle il y a deux tavayolles de soie faictes à l'éguille, dont une à la dantelle d'or, l'autre tavayolle de toille et raiseau, des couvertures d'oreillier de raiseau et autre menu linge. » (*Invent. de Claudine Bouzonnet-Stella;* Paris, 1693.) « Plus une grande cassette *sive* liette avec sa serrure dans laquelle ne sy est rien trouvé. — Une petite cassette *sive* liette, toute dorée, une autre liette parsemée de quelques petites pièces de différentes couleurs. » (*Invent. de Joseph-Marie des Bernards de Saint-Andéol;* Cour de Mazan, 1728.) « Les croisées en sont grillées par de gros barreaux de fer et les murs couvers d'armoires et de layettes où se mettent les chartes et les registres. Ces armoires et layettes se trouvèrent si pourries, lorsque M. Fouquet étoit procureur général, qu'il fut obligé d'en faire faire des neuves et chargea Girard, le plus habile architecte de ce tems-là, pour les ornemens du dessein et de la conduite de cet ouvrage. Girard rangea les layettes dans de grands pilastres de bois et les armoires dans les entre-deux, c'est-à-dire dans les intervales d'un pilastre à l'autre. » (Piganiol de la Force, *Description de Paris,* t. II, p. 30. — Archives de la Sainte-Chapelle.) Etc.

On voit, par ces exemples, choisis dans des milieux très différents et empruntés à des époques successives, que, jusqu'à un temps assez rapproché, le mot layette a régulièrement désigné le petit coffre de bois léger que nous avons décrit en tête de cet article.

Ces menus coffres avaient-ils une forme bien caractérisée? Le fait ne paraît pas douteux, car on fit, dès le XVe siècle, des cassettes en matières précieuses, auxquelles, par assimilation, on donna le nom de layettes. Comme exemple nous citerons « une petite layecte d'or » qui figure, en 1467, dans les *Comptes des ducs de Bourgogne;* ainsi qu'une « liète d'yvyère » mentionnée dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483). L'achat par François Ier à l'orfèvre Guillaume Hérondelle (27 septembre 1538) d'une « layette en façon d'escriptoire » en or, décorée d'une « grant pièce d'agathe taillée »; et enfin une « petite layette d'argent carrée, garnye de son couvercle », comprise dans la *Vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France* (5 septembre 1572), viennent confirmer notre opinion. Bien mieux, dans l'inventaire si détaillé de Marguerite d'Autriche (1524), il est fait mention d'une « petite boete en forme de liette, de bois », contenant 22 petits tableaux. Ajoutons que, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on rencontre dans les intérieurs un peu opulents des coffres servant généralement à serrer les papiers, couverts de cuir, de velours, etc., n'ayant rien, par conséquent, à démêler avec les ouvrages des layetiers, et auxquels cependant, à cause de leur forme, on conserve le nom de layette. Ainsi, nous lisons dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680) : « De la dite petite chambre sommes retournéz dans ledit grand cabinet joignant icelle, et dans icelluy s'est encore trouvé une layette de cuir rouge doré fermant à clef, etc. » Et un peu plus loin : « Plus une layette longue de cuir marbré, dans laquelle s'est trouvé quantité de sermons dudit Seigneur Archevesque, avec un quadran d'yvoire avec son estuy de chagrin et des tablettes garnyes d'argent. » Enfin, au siècle suivant, à la *Vente de M. de Creil* (26 janvier 1762), nous voyons figurer un « coffre de layette, couvert de velours cramoisi galonné d'or fin, et orné de bronze doré d'or moulu », et le 14 novembre 1781, à la *Vente de feu Mme la princesse de Rohan* (place Royale à l'hôtel de Guéménée) nous remarquons une « layette de velours ponceau, brodée et à franges d'or ».

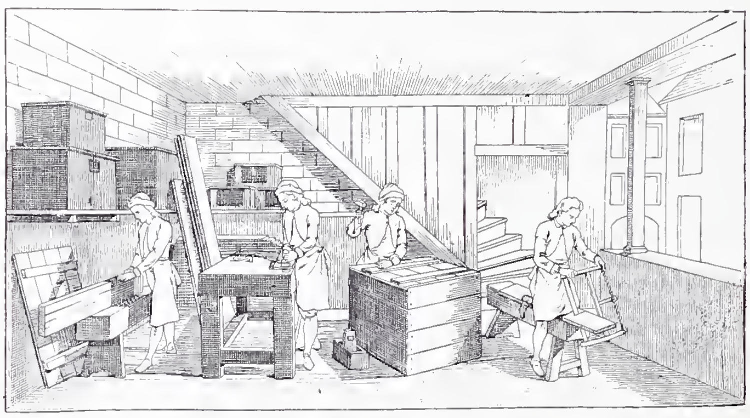


Fig. 230. — Atelier de layetier au XVIIIe siècle, d'après un dessin gravé par Bénart.

Cette forme si particulière, si caractérisée, devait amener le public et les artisans à donner le nom de layettes : 1° aux petits INVENTAIRES (voir ce mot) que les marchands merciers du XVIe et du XVIIe siècle portaient devant eux, et c'est dans ce sens qu'il faut comprendre le passage suivant de l'*Histoire comique de Francion* (livre X) : « L'heure de paroistre en public venüe, il fit porter sur la place toute sa marchandise dans une layette par un petit garçon »; 2° aux tiroirs allongés dont, à partir du XVe siècle, on commença à gratifier un certain nombre d'armoires, coffres, buffets, cabinets, etc. C'est dans l'*Inventaire du château d'Angers,* dressé en 1471, que nous voyons prendre, pour la première fois, le mot qui nous occupe, dans cette nouvelle acception. Nous y remarquons : « Unes armoires à deux guischez et à une léaite », et plus loin : « Une petite establye pour ung orfeuvre, sur laquelle a deux léaites qui se tirent, l'une de çà, l'autre de là. » La description est précise; c'est de véritables tiroirs qu'il s'agit. « Un petit coffre de boys plat, œuvré à la coustume de Flandres....., ouquel coffre a plusieurs lietes tout entour tenant oudit coffre », qui figure dans l'*Inventaire de Louise de Savoie* (1483), paraît être le premier exemple de ces malles à tiroirs, redevenues à la mode de nos jours, après avoir été fort en vogue au commencement du XVIIIe siècle. (Voir fig. 232.) *La Vente des biens de messire Jehan de Samary, chanoine de Saint-André* (Bordeaux, 1526), nous fournit : « Une meyt (met) avecques sa lyette », et celle de *Claude Gouffier, duc de Roannès* (1572) : « Ung buffect aussy de boys de noyer...., garny d'une layette à coullisse. » A partir de cette époque, le mot layette employé pour tiroir devient, au surplus, d'un usage courant. Nous trouvons dans l'*Inventaire des biens de Georges Drumenoir* (Marseille, 1583) : « Une petite table de noyer avec sa petite



P. Eriz, del. Maison Quantin, imp.-éd.

LAYETTE

D'APRÈS L'ESTAMPE DE MOREAU LE JEUNE « *J'en accepte l'heureux présage* »

(XVIIIe siècle).

liette », et dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) : « Une table qui se brise, à layette, marquetée façon d'Allemagne. » L'*Inventaire de Nicolle Lefèvre* (Paris, 1592) décrit pareillement : « Un dressoir de boys de chesne, à deux guichetz, fermans à clef, garny de deux layettes coulisses. » L'*Inventaire de Marie Criquet, femme de Pierre Croizet,* avocat au Parlement de Paris (1625), mentionne : « Un cabinet de boys de noyer, à quatre guichetz fermans à clef, et une layette coulisse. » Dans les *Inventaires de Marguerite Regnauldt, femme Desloges* (Paris, 1627) ; de *Jean Chaudot, valet de chambre du Roi* (Paris, 1628) ; de *Jacques Roger* (Paris, 1628) ; de *Marie Cressé, femme Poquelin* (Paris, 1633), etc., nous relevons de ces armoires ou cabinets munis de « layettes coulisses ». Dans l'*Inventaire de dame Benoîte Gillet* (Villefranche, 1654) figure : « Une table en ouvalle, avec son siège et une liette de boys noyer, estimée sept livres. » Enfin, nous attirons l'attention sur le croquis (fig. 231), emprunté au *Journal d'un valet de chambre de Philippe II,* que conserve la bibliothèque de Bourgogne. L'inscription qu'on lit à droite sur ce curieux dessin lèverait tous les doutes s'il pouvait en demeurer. Ce terme fut donc d'un emploi général jusqu'au milieu du XVII[e] siècle. C'est dans l'*Inventaire de Molière* (Paris, 1673) que, pour la première fois, nous rencontrons le mot tiroir : « Un cabinet de racine de noyer sur son pied, garni de tiroirs et layettes, fermant à clef, prisé XXX livres. » Encore, dans certaines provinces, le substantif layette demeura-t-il en usage, avec le sens de tiroir, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Pour ne pas multiplier nos citations, nous nous bornerons aux deux exemples suivants : « Plus il s'est trouvé dans le même appartement une cassette en bois dur à plusieurs layettes étiquetées : Tiroirs où sont enfermés les exploits et obligations. » (*Invent. du château de Chavaniac,* 1792.) « Une armoire à deux ouvrans, composée de layettes vuides. » (*Invent. du citoyen Joillot, commandant d'escadron d'artillerie légère ;* Toulouse, 1793.)

On sait quel rôle important l'analogie a, de tout temps, joué dans les désignations mobilières. Il n'est donc pas surprenant qu'après avoir donné, à cause de sa forme plate et allongée, le nom de layette aux tiroirs de tables, d'armoires, de buffets, on ait, dans la suite, gratifié de ce même nom les cases inférieures des sièges percés, simplement parce que ces cases disposées à coulisses et pouvant se tirer offraient une certaine ressemblance avec les tiroirs. C'est dans cette extension de sens qu'il faut chercher l'origine de ces « chaises d'affaires à layettes », que l'on voit apparaître dans l'ameublement français à la fin du XVI[e] siècle, et que nous trouvons, pour la première fois, en nombre, dans l'*Inventaire* de la chaste et modeste Louise de Vaudemont (Chenonceaux, 1603) : « Deux chaises à layettes d'affaires, garnyes de velourz viollet, estimées à quarante solz pièce : quatre livres. — Une aultre chaise à layettes d'affaires, garnye de velourz cramoizy haulte coulleur, estimée quarante solz. — Une aultre chaise à layettes d'affaires, garnye de velourz cramoizy brun, estimée pareille somme de quarante solz tournois. » Les chaises à layettes furent, au reste, d'un usage courant pendant tout le XVII[e] siècle. On n'en rencontre pas moins de 73 dans les *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV. La plupart de ces dernières sont fort luxueuses et couvertes soit de damas rouge, bleu ou vert, soit de velours gris de lin ou rouge.

Pour en terminer avec les layettes, il nous reste à déterminer trois points : 1° Comment ce nom passa-t-il, du petit coffre dont nous venons de retracer l'histoire, aux linges et habillements de corps et tête, qui servent aux jeunes enfants ? 2° A quelle époque commença-t-on de donner à ce mot sa signification actuelle et de l'appliquer à ces sortes de petits trousseaux ? enfin 3° Quelle est la racine du mot layette, quelle est son étymologie ?

Sur le premier point, il n'y a pas d'hésitation possible. De bonne heure, on prit l'habitude de serrer les effets destinés aux jeunes enfants dans ces petites caisses plates que nous avons décrites, et du contenant le nom passa au contenu. Ce sont là des aventures fréquentes dans l'histoire du mobilier. Les mots garde-robe et bureau nous en ont fourni la preuve ; nous en retrouverons une démonstration nouvelle à l'article TOILETTE. Sur le second point, on est moins d'accord. Littré cite un passage d'une lettre de

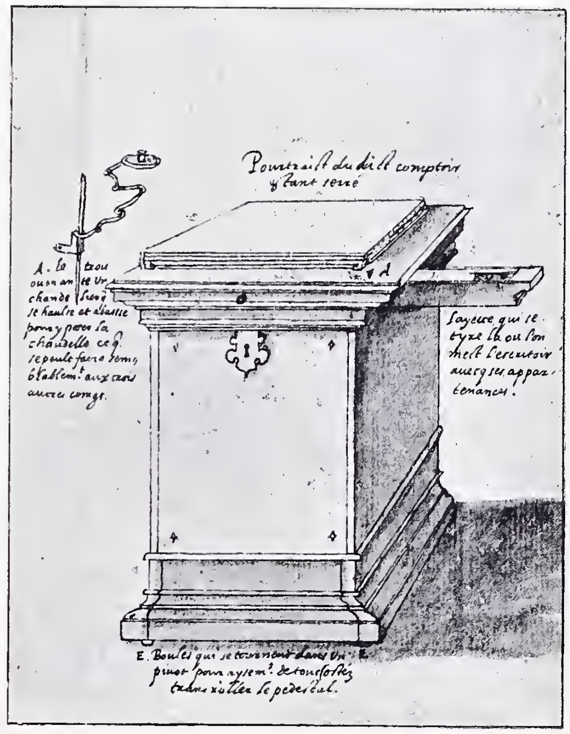


Fig. 231. — Comptoir à « layette qui se tyre là où l'on mect l'escritoire avecq ses appartenances ». Fac-similé d'un dessin du XVI[e] siècle appartenant à la bibliothèque royale de Belgique.

M[me] de Maintenon, adressée à son frère d'Aubigné, le 1[er] mars 1684, et qui laisse supposer que, dès cette époque, le terme avait cours. Mais, en ne se bornant pas à la partie de phrase citée par Littré, en lisant attentivement ce qui suit et ce qui précède, il s'en faut de beaucoup que le sens soit aussi clair qu'il paraît tout d'abord. « L'hiver s'est passé avec tant de plaisirs, écrit M[me] de Maintenon (*Mém. et lettres,* t. VII, p. 232), et mes migraines m'ont si fort tourmentée, que j'ai toujours été ou à lutter dans mon lit contre la douleur ou contre l'ennui dans les appartements du roi. La layette doit être arrivée. Elle n'est pas magnifique : vous savez que je me pique d'avarice. J'attends avec impatience la nouvelle de l'accouchement de M[me] d'Aubigny. Je suis assez indifférente sur le sexe. J'ai mes raisons pour cela. » S'agit-il, dans l'espèce, d'un trousseau d'enfant, ou simplement de la cassette contenant ce trousseau, ou encore de tout autre chose ? Nous laissons au lecteur le soin de le décider. Toutefois, il convient de remarquer que le *Dictionnaire de l'Académie* (2[e] édition, 1696) dit : « On appelle encore *layette* tout l'équipage d'une femme en couches et de l'enfant nouveau-né. » En outre,

Furetière écrit : « Les femmes grosses préparent leur layette, emplissent un de ces petits coffres de tout le linge nécessaire, tant pour leur couche que pour leur enfant. Quand on met un enfant en nourrice, on lui donne une layette. » C'est donc à la fin du XVIIe siècle que le mot layette prit le sens que nous lui accordons exclusivement aujourd'hui. Il n'y aurait, par conséquent, rien d'extraordinaire à ce que Mme de Maintenon se fût servie du substantif layette dans le sens que Littré lui assigne.

En tout cas, l'expression resta rare, car c'est seulement un siècle plus tard, le 23 décembre 1762, que, dans les *Annonces, affiches et avis divers,* nous rencontrons, pour la première fois, le mot layette employé sans confusion possible, avec sa signification actuelle. A partir de cette époque, ce terme devient d'un usage courant et, à la date du 19 octobre 1781, nous lisons dans la *Correspondance secrète* (t. XII, p. 111) : « La demoiselle Bouquet, nièce de M. Grand, banquier à Paris, a épousé le sieur B. Hauteville, Genevois, parent de M. Necker ; celui-ci a joint à l'immense fortune des deux conjoints un présent de 300,000 livres, et Mme Necker promet au premier-né de ce couple une layette de 100,000 livres. Tel a été exactement le présent que Leurs Majestés ont fait à l'enfant de Mme Jules de Polignac ; l'ex-directeur singe ses maîtres avec une indiscrétion qui choque ceux mêmes qui le prônent le plus infatigablement. »

Enfin, pour l'origine du mot, après avoir cité le bourguignon *liaitte* et le wallon *laiète,* qui désignent « la partie de veine pierreuse entre le mur et la couche », Littré fait sortir notre layette du haut-allemand *lada,* en ajoutant cette restriction : « Quoique cette étymologie semble bonne, on remarquera la difficulté que fait la forme par *i* dans le XVIe siècle et dans quelques patois. » N'eût-il pas été plus simple de se souvenir que, jusqu'à la fin du siècle dernier, on a employé le verbe *layer* (voir Furetière) pour désigner l'action de marquer, dans les forêts, les baliveaux que l'on se propose de laisser grandir et devenir de la haute futaie ; que le substantif *laie* (Richelet), *laye* (Savary), s'est appliqué aux marques que l'on faisait à ces baliveaux, qui eux-mêmes portaient le nom de *lais,* et que le travail du LAYETIER (voir ce mot), consistant uniquement à se servir de planches de bois blanc, provenant, par conséquent, d'arbres *layés,* le nom de leurs ouvrages est venu de la nature même du bois qu'ils mettaient en œuvre.

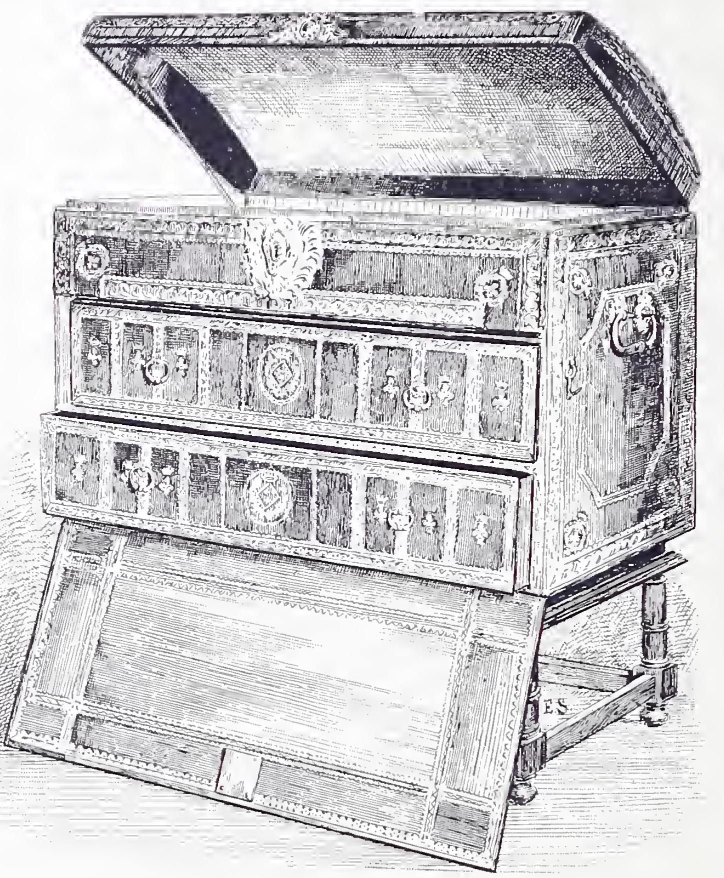


Fig. 232. — Malle à layettes (XVIIe siècle).

Layetterie, *s. f.* — Ouvrages exécutés par le layetier, et plus particulièrement petites caisses en bois blanc. Parlant de la fameuse affaire du collier (24 février 1786), le continuateur de Bachaumont écrit (*Mém. secrets,* t. XXXI, p. 125) : « Elle lui montre ses bijoux en grand nombre et très riches. Il admire surtout une partie de brillants non montés, renfermés dans une petite boîte de layetterie, estimés, suivant elle, 432,000 livres. »

Layze, *s. f.* — Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières. (Voir LAISE.)

Laz, *s. m. pl.* — Orthographe arbitraire de LACS. Cordons ou lacets, mêlés et combinés d'une façon agréable. « Un grand mirouer rond de la grandeur d'un bouesseau, paint aux armes de la Royne à L et C entrelassé d'un laz d'amour. » (*Invent. de la feue reine Charlotte de Savoye,* 1483.) (Voir LACS et aussi ENTRELACS.)

Lazulite, *s. f.* — Voir LAPIS-LAZULI.

Lé, *s. m.* — Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières. Un lé de damas, un lé de reps, un lé de toile. On dit : il faut six lés de telle étoffe, pour signifier qu'il faut six fois la largeur de cette étoffe, pour exécuter un travail quelconque. « Quatre draps de quatre léz à XL sols pour pièce. — *Item,* quatre draps de trois léz à XX sols pour pièce. — *Item,* neuf draps de deux lez à baingnoeres VI sols pour pièce. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Une tapisserie de vingt-cinq léz de Damas or et verd et de vingt-quatre léz de damas rouge cramoisy à grand dessein. — Deux dessus de portes, composés chacun de deux léz du brocat fond d'argent et de deux léz du brocat fond d'or à fleurs d'argent... » (*Invent. du château de Versailles,* 1708.) « *Item,* deux rideaux de fenestre de toille de lin, contenant trois léz sur trois aunes de haut, avec leurs tringles de fer. » (*Invent. de Jean Monin, marchand de vin;* Paris, 1720.) Le *Mercure* nous apprend qu'en 1673 on fit beaucoup de lits qu'on appelait « des lits de Trivelin... parce que chaque lé était d'une étoffe différente ».

La dimension du lé, c'est-à-dire la largeur de l'étoffe variait suivant sa provenance. Le lé de Bruxelles différait de celui d'Ypres, et celui d'Arras n'était pas le même que le lé de Tours ou de Paris. C'est ce qui explique le dialogue suivant de *Maistre Pathelin :*

LE DRAPPIER.

Et je vous demande
Combien vous en faut-il avoir?

PATHELIN.

Il est bien aysé à sçavoir.
Quel lé a-t-il ?

LE DRAPPIER.

Lé de Brucelle.

Le mot lé a été aussi employé, dans notre vieux langage, dans le sens général de largeur. On disait : « le long et le

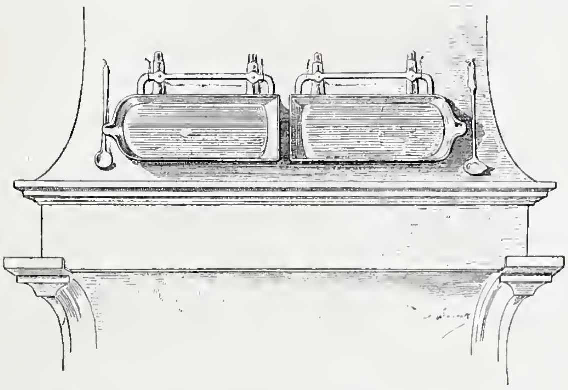


Fig. 233. — Lèchefrites sur le manteau de la cheminée, d'après le *Miracle du tamis*. Tableau de Mostaert au musée de Bruxelles.

lé », pour : « le long et le large ». Nous relevons dans le *Roman de la Roze* les deux vers suivants :

Quand fus un peu avant allé,
Je vis ung verger long et lé.

On lit dans la XLIIe des *Cent nouvelles :* « Quant il fut venu, il compta à son maistre tout du long et du lé la vérité de son adventure, qui en fut très amèrement déplaisant. »

Léaite, *s. f.* — « Unes armoires à deus guischez et à une léaite. » (*Invent. du château d'Angers,* 1472.) C'est LAYETTE qu'il faut lire. Ce mot est pris ici dans le sens de tiroir.

Lebriero, *s. m.* — Locution limousine. Plat de faïence où l'on fait les pâtés de lièvre.

Léché, *adj.* — Dans le langage des arts, c'est le contraire de large. On dit d'un ouvrage qu'il est léché, quand il est fini et poussé outre mesure.

Lèchefrite, *s. f.;* **Laiche-frite**, *s. f.;* **Léchefrée**, *s. f.;* **Lechofrito**, *s. f.;* **Licha-fricha**, *s. f.;* **Licho-froyo**, *s. f.* — Ustensile de cuisine. Sorte de récipient long et plat, avec deux goulots aux extrémités, qu'on place devant le feu et sous la broche, pour recueillir la graisse et le jus des viandes qui rôtissent. Cet appareil est très ancien dans nos cuisines, et, quoique nous ayons d'assez fortes raisons pour penser que, pendant un assez long espace de temps, c'est lui que les comptes et les inventaires désignent sous le nom de BELLE-BOUCHE, encore manifeste-t-il sa présence, sous le nom que nous lui connaissons, dès les premières années du XIVe siècle. C'est ainsi que l'*Inventaire de Mahault d'Artois* (Hesdin, 1313) mentionne : « ıj poz de cuivre, un bacin, i trepié, une laiche frite, une paele à queue, etc. » Dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), nous voyons figurer également, parmi les *Hernoys de cuisine,* « une lechefrée d'airain à queue de fer ». Cette queue de fer, qui disparaîtra plus tard, était alors parfaitement en situation, à cause de l'intensité des feux énormes qu'on entretenait dans les gigantesques cheminées de ces temps primitifs. (Voir fig. 234.) Charles V, dont nous avons eu, maintes fois, l'occasion de constater le luxe, possédait un de ces ustensiles en argent ; il est décrit comme suit dans son *Inventaire,* dressé en 1380 : « Une laischefrite et deux paelles à queue, dont l'une est plus grande que l'autre, pesans vingt-six marcs six onces. » Au siècle suivant, nous trouvons la lèchefrite installée dans le Midi. L'*Inventaire* si instructif du bon chanoine Ramond de Cussac (1442) nous dénonce : « Una lichafricha de fer longa. — Una lichafricha de fer. — Doas lichafrichas de terra, etc. » Au XVIe siècle, c'est dans l'*Inventaire du duc de Bourbonnais* (Aigueperse, 1507) que nous allons relever : « Deux lechefréez et une poële d'acier, sans queheue » ; et l'*Inventaire de la belle Gabrielle* (1599) nous fournira : « Deux broches, une grande lèchefrite, le tout de fer. » Au XVIIe siècle, cet ustensile, précieux par ses services, n'a encore rien perdu de son prestige. François Colletet, dans le pittoresque tableau qu'il trace de la foire Saint-Laurent (dans les *Tracas de Paris*), s'écrie :

Je vois déjà la Ménagère
Qui choisit une crémaillère,
Puis une paire de chenets,
Item deux petits martinets,
Une broche, une lèchefrite...,

et la *Chambrière à louer* célèbre sa présence dans la vaste cheminée :

Soit bien, soit mal, soit gain, soit perte,
Je ne me soucie que bien peu,
Moyennant que je voye au feu
Tousjours cheminer la marmitte,
La broche avec la lèchefrite,
Et du reste : *Gaudeamus.*

Les inventaires, de leur côté, signalent leur constant emploi. L'*Inventaire de Jérôme Franck, peintre* (Paris, 1610),



Fig. 234. — Lèchefrite, d'après une miniature du *Décaméron*. (Manuscrit du XVe siècle. — Bibliothèque de l'Arsenal.)

mentionne : « Deux broches et une lèchefritte, prisées XV sols. » Dans l'*Inventaire de Jean Thomas* (Paris, 1631), nous relevons également : « Deux poesles, deux broches, une lèchefritte, etc. » Dans l'*Inventaire du maréchal de la*

Meilleraye (Paris, 1664) figurent : « Deux pelles à feu, deux lèchefrites », etc. Le XIXe siècle, en supprimant les grandes cheminées, avec leurs broches majestueuses, en



Fig. 235. — Lectrin en forme de meule, monté sur une vis. d'après une miniature du manuscrit 5193. (Bibliothèque de l'Arsenal.)

remplaçant la cuisson au grand feu par la cuisson à la rôtissoire et même (hélas!) quelquefois, par la cuisson au four, amena, sinon la suppression complète de la lèchefrite, du moins son fâcheux délaissement dans une foule de maisons.

Nous avons vu, tout à l'heure, qu'en Gascogne on avait, au XVe siècle, nommé l'ustensile qui nous occupe lichafricha. Les Limousins le désignèrent longtemps sous la forme lechofrito. En provençal, son nom était lichofroyo, et les Bretons l'appelaient CASSE.

LÈCHEFRITE. — Au XVIIe siècle, on appela aussi de ce nom un grand récipient, fort long, en métal, dans lequel étaient fixées des bobèches de chandelier, et où l'on alignait un certain nombre de grosses chandelles. Ces lèchefrites d'un genre spécial, dont le rôle était de recueillir le suif qui coulait des chandelles de fort calibre ainsi plantées, étaient disposées à l'avant-scène et faisaient partie du système d'éclairage alors adopté pour les théâtres.

Lectre, *s. f.* — Voir LETTRE.

Lectrin, *s. m.;* **Lectry**, *s. m.;* **Letrin**, *s. m.;* **Lestrin**, *s. m.;* **Lieutrin**, *s. m.;* **Lutrin**, *s. m.* — Ce mot, qu'on rencontre fréquemment dans les documents relatifs à notre ancien mobilier, désigne un pupitre fait en vue de la lecture, employé pour les usages et besoins religieux, et plus souvent encore, pour les usages et besoins domestiques. Il s'applique aussi, dans certains cas, à un jubé ou à une tribune disposée dans l'église, de façon qu'on y puisse faire la lecture aux fidèles. Peu d'auteurs ont songé à relever cette dernière adaptation du mot lectrin ou lutrin. Cependant, lorsque nous lisons dans Villehardouin, à propos de Dandule (Dandolo, doge de Venise), qui monta en chaire à Saint-Marc : « Le bon dux de Venise, qui molt ère sage et pros, monta el leteri et parla au peuple », il est clair qu'il s'agit là d'un lieu particulièrement élevé, pouvant servir de tribune, et non d'un meuble, quelque volumineux qu'il soit. De même encore quand nous relevons dans le *Roman de Guillaume au court nez* les deux vers qui suivent :

Uns archevesques est el letrin monté
Qui sermonna à la chrestienté.

De même encore pour ce passage des *Grandes chroniques de France* (t. V, p. 339), à l'année 1330 : « Mais le jour ensuivant, il monta sus un lettrin afin qu'il peust estre veu de tous clèrement ; et estoit vestu en habit de frère meneur ; lequiel fu pris premièrement et présenté au pape et aux cardinals, en consistoire. Lequel derechief monta sus un lettrin et prist un theume et dist : — Père, j'ai péchié au ciel et devant toy. » Nous retrouverons, du reste, plus loin, et à propos de travaux de maçonnerie, un certain nombre de jubés désignés sous le nom de PUPITRES. (Voir ce mot.) Les *Comptes des bastimens du roi René* (1464), les *Comptes de la marguillerie de Saint-Germain-l'Auxerrois* (1539-1545), ainsi que les *Comptes des bastimens du Roy* (1548-1550 ; — travaux exécutés à Saint-Germain-en-Laye), mentionnent la confection de divers jubés, appelés de ce nom. Il ne saurait donc y avoir de doutes, et s'il en demeurait, Ménage, au surplus, se chargerait de les lever. « C'est ainsi, écrit-il dans son *Dictionnaire étymologique,* au mot LETRIN, qu'on appelle la chaire où se dit le Sermon. » Après cela n'est-il pas curieux que M. Viollet-le-Duc, qui a décrit avec tant de savoir et de soin toutes les parties de l'architecture religieuse, ait omis de consacrer au lutrin un article dont celui-ci était assurément digne ?



Fig. 236. — Lectrin pliant en fer (XIVe siècle).

Mais nous n'avons pas à nous occuper ici des adaptations religieuses du lectrin ou lutrin. C'est uniquement dans ses emplois civils et domestiques qu'il nous faut l'étudier, et ceux-ci sont assez variés et assez intéressants pour mériter toute notre attention.

Le lectrin, lestrin, letrin, lutrin ou lieutrin est un membre fort ancien de notre mobilier civil ; les formes



Bourotte, del. Maison Quantin, imp.-éd.

LECTRIN

D'APRÈS UNE MINIATURE DU MANUSCRIT 9278

(Bibliothèque de Bourgogne)

très diverses sous lesquelles se manifeste son nom en fournissent la preuve. Ajoutons que ce nom n'a pas laissé que de tourmenter quelque peu les étymologistes et les grammairiens. « Il semble, écrit Ménage dans ses *Observations sur la langue françoise* (p. 17), que Nicod ait préféré *lieutrin* à *letrin* et à *lutrin,* n'ayant pas fait mention de *lectrin* dans l'ordre alphabétique de son dictionnaire, et au mot *letrin* ayant renvoyé le lecteur à *lieutrin,* où il dit seulement que quelques-uns disent *lutrin.* Pour moi, je n'ai jamais ouï dire *lieutrin,* et même je ne l'ai jamais lu que dans Nicod. Ce mot n'estant pas en usage, la question n'est donc plus qu'entre *letrin* et *lutrin. Letrin* est l'ancien mot françois. (Rabelais, liv. III, ch. XLI : *Perrin Dandin, homme honnorable, bon laboureur et bien chantant au letrin.*) Et l'origine favorise cette prononciation; ce mot ayant été fait de *lectrinum,* diminutif de *lectrum,* qui se trouve en la signification de pupitre dans les gloses d'Isidore (p. 684) : *Lectrum analogium, super quo legitur.* »

Ménage se trompe quand il affirme que lieutrin se lit seulement chez Nicod. Il se rencontre également chez d'autres auteurs, notamment dans les *Contes du sieur d'Ouville :* « Sa mère ayant receu ces lettres, envoye quérir celui qui chantoit au lieutrin. » (Édition Jouaust, t. II, p. 203.) Par contre, à l'appui de la leçon recommandée par l'illustre grammairien, on peut ajouter que le plus ancien texte français, dans lequel il soit fait mention du meuble utile que nous étudions, le *Roman de Wace,* remontant au milieu du XIIe siècle, orthographie *lectrun :*



Fig. 237. — Lectrin tournant avec armoire servant de librairie, d'après la *Mer des hystoires* imprimée en 1484.

Devant l'autel s'agegnoilla
Sous un lectrun ses ganz jeta.

Ce qui, du reste, semble être mieux d'accord avec le verbe grec λέγειν et le latin *legere, lego, lectum,* que certains auteurs assignent comme origine à lectrin, et dont sont sortis tant d'autres substantifs français, — notamment lecture et lecteur, — qui présentent avec notre mot les plus frappantes analogies. En tout cas, cette étymologie est préférable à celle que donne Littré, cherchant la racine de lectrin dans le substantif grec λέκτρον, signifiant proprement *lit;* à moins qu'avec Ménage on n'ajoute : « De λέγειν, en la signification de lire, on a dit λέκτρον, pour le lieu où l'on lit. » Ce qui prouve qu'avec les grammairiens, il est toujours des accommodements. Quoi qu'il en soit, lutrin a prévalu ; mais il est à remarquer que cette forme d'écrire et de prononcer n'est devenue définitive que lorsque le meuble dont nous allons retracer la monographie s'est vu relégué dans le mobilier liturgique, et remplacé, dans l'ameublement et dans le langage civils, par le pupitre, seul mot employé depuis plus d'un siècle. Ce n'est pas que le pupitre ne soit, lui aussi, comme mot et comme meuble, fort ancien ; mais, au Moyen Age, il était distinct du lectrin et employé à d'autres usages. On écrivait sur le pupitre, tandis que le lectrin ou lutrin était plus spécialement destiné à recevoir et à maintenir dans une position convenable les livres qu'on lisait ou ceux qu'on voulait copier.



Fig. 238. — Petit lectrin en laiton ciselé.

Le plus ancien lutrin dont nous ayons retrouvé la trace dans les *Comptes royaux* est celui du roi saint Louis. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il était en ébène. Quant à sa forme et à sa décoration, elles nous sont inconnues. Le *Compte de Geoffroi de Fleuri, argentier du roi Philippe le Long,* dressé en 1316-1317, et dans lequel se trouve mentionné ce meuble vénérable, est d'une sécheresse regrettable : « *Item,* j letrin d'ybenus qui fut [à] sainct Loys. » Plus loin, dans ce même document, nous relevons cette autre mention : « *Item,* j letrin qui fut [à] sainct Loys », compris au nombre des objets mobiliers « bailliés » à la reine « le derrenier jour de juillet l'an M CCC XVII », sans qu'il soit possible de décider s'il s'agit du même lectrin ou d'un second meuble ayant également appartenu au pieux roi. Les lectrins d'ébène étaient, du reste, grandement à la mode pendant le Moyen Age ; et l'on n'en compte pas moins de trois de cette sorte dans l'*Inventaire de Charles V* (1380). Ce sont : 1° « Ung letrin d'ybenus » ; — 2° « Ung petit letrin ployant d'ybenus noir » ; — 3° et enfin « Ung letrin d'ybenus à escussons blancs, à troys fleurs de lys noires ». Le fameux lectrin de Louis IX était-il compris parmi ces trois meubles? L'*Inventaire* est muet sur ce chapitre ; mais le souvenir du saint monarque se trouve

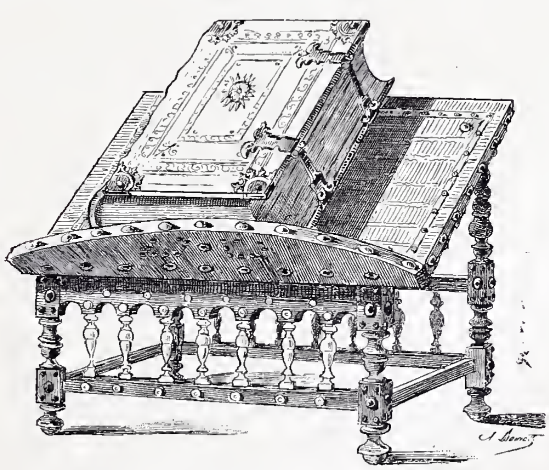


Fig. 239. — Petit lectrin en bois marqueté. Musée de la porte de Hal.

lié à un autre lectrin, qui semble particulièrement digne d'être noté. C'était « ung letrin de deux pièces, entaillé et marqueté », qui portait « en une pièce l'Annonciation et en l'autre saint Loys et saincte Agnès ». L'*Inventaire*

ajoute que ce meuble, remarquable et précieux au point de vue de l'art, était conservé « en ung estuy de cuir ». Toutefois, ce qui doit le plus nous frapper dans cette description, c'est moins la décoration de cet ustensile curieux, que sa disposition en « deux pièces ». Cette disposition, en effet, nous révèle que nous sommes en présence d'un de ces lectrins à double versant, comme on en rencontre fréquemment dans les miniatures du XIVe et du XVe siècle.

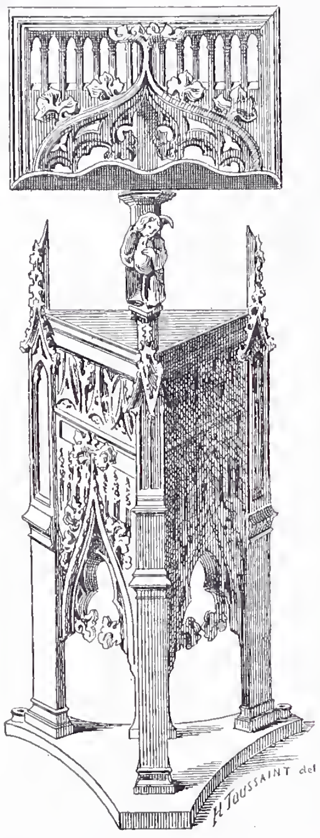


Fig. 240.
Lectrin en bois sculpté
de l'église d'Aoste.

L'utilité de ces doubles lectrins saute aux yeux. Ils permettaient de poser et d'ouvrir sur chacune de leurs faces un ou plusieurs volumes et l'on pouvait ainsi, presque simultanément, consulter un certain nombre d'ouvrages. Ajoutons que, pour faciliter la besogne du lecteur, on avait soin de monter ces doubles lectrins sur un pied de bois ou en métal, à l'aide duquel on leur imprimait un mouvement de rotation, en sorte que le lecteur assis pouvait, sans changer de place et selon les besoins de sa lecture, avoir sous les yeux le livre qu'il souhaitait. L'*Inventaire de Charles V*, déjà cité, mentionne « ung letrin de fer ouvré à fers de moulin », qui appartient à ce genre de lectrins tournants.

Dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418), nous remarquons un autre « letrin d'acier ouvré à fer de moulin », ainsi qu'un « petit letrin d'argent à un pied d'acier », qui semblent construits sur ce même modèle, alors qu'un « lectrin en faczon d'un coffre, lequel est d'yvire blanc et noir et ystoiré de plusieurs ymages », nous révèle l'existence, à cette époque, de pupitres munis. à leur base, d'armoires servant de réserve aux liseurs.

Plus tard, le nombre des volumes augmentant et les besoins de la science se faisant plus grands, on perfectionna ce genre de lectrins. On en construisit à plusieurs étages et on leur donna une forme circulaire. Ces appareils, fort ingénieux, prirent par la suite le nom de roue. C'est ainsi que nous relevons dans l'*Inventaire du château d'Angers*, dressé en 1472 : « Une grant roue de boys pour une estude » dont le bon roi René faisait usage. Cette roue était placée dans la chambre dite « de la tappicerie ». Ces meubles, assez compliqués, réclamaient un point d'appui solide, difficile à ébranler ; aussi la plupart de ces lectrins avaient-ils à leur base un de ces coffres en menuiserie dont nous parlions à l'instant, et dans lequel on plaçait les volumes de rechange. Certains de ces coffres étaient assez considérables pour contenir jusqu'à vingt et trente volumes de grandeurs différentes. Les livres étaient alors très chers et très rares. Étant donné le petit nombre d'ouvrages que chacun possédait, le rez-de-chaussée de ces lectrins constituait ainsi un véritable corps de bibliothèque.

D'autres se piquaient moins d'une utilité immédiate que d'une parure brillante et devenaient un ornement véritable, pour la salle où ils étaient disposés. Tel était le beau lectrin d'ivoire historié, que possédait le château de Vincennes. Ajoutons que, dès ce temps, les lectrins étaient traités très artistement et coûtaient parfois des prix considérables. Les Archives départementales de la Côte-d'Or nous apprennent qu'en 1384, le duc de Bourgogne acheta à Simonnot, de Lille, demeurant à Paris, « ung lectry de layton » destiné à l'église des Chartreux de Dijon, et qui fut payé 300 francs d'or, somme importante pour l'époque.

Ces meubles à la fois superbes et commodes présentaient cependant un inconvénient. Ils étaient difficilement transportables. La caisse pesante qui enveloppait leur pied ; le pivot ou le pas de vis qui supportait la partie supérieure, car la plupart de ces lectrins étaient montés sur une grosse hélice en bois, qui permettait de faire varier, suivant les besoins, la hauteur des tablettes supérieures : le double pupitre, enfin, qui surmontait cette base ingénieuse ; tout cet attirail ne laissait pas que d'être fort encombrant et d'une grande pesanteur. Pour remédier à cela, on s'ingénia à construire des lectrins portatifs, soit en réduisant l'appareil à sa plus simple expression, c'est-à-dire en ne prenant du meuble que sa partie caractéristique, à savoir la tablette inclinée avec ses points d'appui, — et l'on plaça ces sortes de lectrins sur des tables, sur des huches ou autres meubles de même genre, — soit lorsqu'on voulait leur conserver un pied, en réunissant à leur centre de longues tiges de métal, disposées de manière à former une sorte de gigantesque pliant, dont la partie supérieure était occupée par une pièce de cuir ou d'étoffe, sur laquelle on posait le livre dont on tenait à prendre connaissance. Les lectrins de bois d'ébène du roi saint Louis et ceux que nous avons relevés dans l'*Inventaire de Charles V* appartenaient vraisemblablement à la première de ces deux catégories. On peut en présumer autant d' « ung petit letrin d'argent blanc », portant « sur le bort des maistres pilliers les armes de France et douze lozanges où il a une fleur de lys et deux autres lozenges où il a en chascune quatre », qui figure dans ce dernier inventaire, — du moins, son poids (3 marcs 2 onces), inférieur à un kilogramme, le donne à supposer. — De même pour « Un petit letrin ploiant d'ybenus noir », compris dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418).



Fig. 241.
Modèle de lectrin par Oppenord.

Par contre, il nous faut ranger dans la seconde catégorie

certain « lestrin de bastons et pièces quarrées d'argent blanc, à mettre sous un livre », qui, mentionné dans l'*Inventaire du duc de Normandie* (1363), ne pesait pas moins



Fig. 242. — Charlotte de Savoie à genoux devant son lectrin, d'après un tableau au château de Bourbon-l'Archambault.

de 21 marcs; un autre « grand letriu d'argent, ployant en plusieurs », pesant le même poids et provenant de l'*Inventaire de Charles V* (1380); un troisième « grant lestrin ployant en plusieurs manières », toujours du même poids, porté sur la note de l'*Argenterie réclamée par la Couronne de France aux héritiers de Louis Ier d'Anjou* (1385), et qui, d'après le dire même de la réclamation, avait été « prins en l'estude » du roi; un quatrième « letrin d'argent à pié d'acier », compris dans l'*Inventaire de Charles VI* (1399); enfin, le beau lectrin en fer forgé et tordu, avec bande repercée à jour, appartenant au musée de Cluny, et celui de la cathédrale de Rouen, curieux spécimens qui, s'ils n'ont pas des origines spécialement illustres, présentent du moins, pour nous, ce grand et inappréciable avantage de nous avoir été conservés.

Indépendamment des lectrins dont nous venons de donner la description, il existait encore deux sortes de meubles portant le même nom et servant toujours au même usage, dont il nous faut dire quelques mots. Les premiers de ces lectrins consistaient en de petits pupitres, hauts d'environ cinquante centimètres, qu'on plaçait, à l'église, devant les seigneurs et les dames de haute lignée, pour qu'ils pussent y poser leurs livres d'heures. C'est d'un lectrin de ce genre qu'il est question dans le passage du *Roman de Wace* cité en tête de cet article. Ces lectrins étaient faits en bois et généralement fort simples. Ils se résumaient en une petite tablette inclinée, portée par quatre pieds, réunis à leur base par un croisillon. Les *Comptes de l'argenterie du roi* (1454) nous ont conservé la note de payement d'un lectrin de cette nature. Elle est ainsi conçue : « A Sauveton Fumelle, menuisier, demourant à Chinon, pour avoir faict un leutrin pour mondit Seigneur (le Dauphin Charles de France) à tenir ses heures devant lui quant il oyt la messe. Pour ce..., v sols. » Ce prix de cinq sols dit assez que le meuble exécuté par Sauveton Fumelle était exempt de toute ornementation coûteuse. Cette simplicité s'explique, au surplus, par ce fait que ces petits lectrins étaient presque toujours habillés d'une sorte de housse. Lorsqu'un prince allait entendre la messe, on commençait par étendre sur le sol, à la place qui lui était réservée, un épais et luxueux tapis nommé « drap de pied ». Au milieu de ce drap de pied, on disposait un carreau ou coussin; puis, en avant du coussin, on plaçait le petit lectrin, lequel était recouvert, à son tour, d'un autre tapis, souvent très riche, qui, tombant à gros plis carrés, venait étaler sa bordure et ses franges sur le drap de pied. Remarque importante : le tapis de lectrin, dont nous pouvons constater la présence dans une foule de miniatures du Moyen Age, portait, lui aussi, le nom de lectrin. C'est ce qui explique comment ce mot se trouve constamment mentionné dans les descriptions de tentures et d'ameublements des chapelles royales. « Une chappelle d'un drap vert d'oultremer à oisillès d'or garnye; et y a letrin. — Une chappelle noire de dyappré, garnye de frontier, dossier, troys chappes, une couverture à letrin. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Etc. Et ces lectrins de tapisserie ou de broderie, souvent fort riches, faisaient si bien partie intégrante de l'ameublement de toute chapelle soignée et complète, que, lorsque la pièce venait à manquer, on avait bien soin de le constater sur les inventaires : « Une chappelle de veluiau vermeil, brodée à ymages, appellée la chappelle Saint-Denis, et sont les orfroiz aux armes de France et de Navarre, d'autant de pièces que celle de dessus, excepté



Fig. 243. — Juvénal des Ursins devant son lectrin, d'après un tableau du musée du Louvre.

qu'il n'y a point de létrin. — *Item,* une chappelle de camocas blanc d'oultre-mer, brodée à papegaux d'or et à fleurettes, appellée la chappelle de Vendosme, toute entière, sans letrin et sans touaille. » (Même *Invent.*) La touaille

dont il est question dans ce dernier article consistait en une petite serviette brodée, qu'on plaçait par-dessus le tapis du lectrin, pour empêcher que ce tapis ne fût abîmé par le frottement de la lourde reliure du livre de prières, reliure souvent chargée d'orfèvrerie et de pierres précieuses, de camées et de cabochons. (Voir fig. 242.) L'usage de ces touailles était, au reste, fort ancien, car nous relevons dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie*, dressé en 1328, la mention d'une « petite touaille ouvrée pour létrin ».

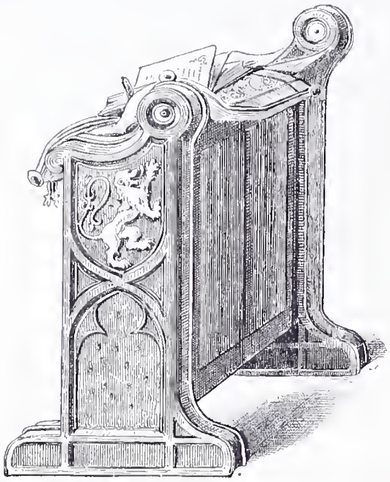


Fig. 244. — Petit lectrin, d'après le tableau nº 107 du musée de Bruxelles.

Enfin, les derniers lectrins dont nous ayons à parler sont les lectrins de librairie. Au Moyen Age, les livres étaient, nous l'avons dit, peu nombreux ; ils étaient, en outre, peu maniables. Aussi, au lieu de les enfermer dans des armoires ou bibliothèques, comme nous faisons, les étalait-on sur de grands pupitres, rangés tout autour de la pièce ou qui, disposés au milieu même de cette pièce, s'alignaient en rangs parallèles. Les lourds in-folio étaient là admirablement placés, souffrant beaucoup moins que s'ils eussent été constamment maniés et changés d'endroit ; car, pour prévenir même les velléités de changement, on avait soin de les enchaîner à la place qu'ils devaient occuper. De là ces traces de chaînes et d'anneaux qu'on remarque souvent aux anciennes reliures.

Cette disposition était générale, au XVe siècle, dans toutes les bibliothèques des Communautés et des couvents. Elle se rencontrait aussi chez les princes et les grands personnages, dès que ceux-ci étaient lettrés et pour peu que leurs bibliothèques fussent importantes. Divers documents viennent attester cette organisation curieuse. Un fragment de *Comptes* remontant à 1478, et emprunté par M. de Laborde aux archives de la Seine-Inférieure (voir *Glossaire,* p. 359), mentionne un payement effectué à un certain « Jehan de la Planche, huscher, pour avoir fait huyt leutrins mis en la librairie. — *Item,* pour avoir fait deux longs lieutrins mis au long de la dite librairie. » Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523), nous retrouvons la trace de cette appropriation ingénieuse et commode, mais fort encombrante. La librairie « estant en l'hostel de Madame, en sa ville de Malines », y est-il dit, comprend un « premier pourpitre, qui encommence sus la pourte et va tout à l'entour jusques à la chemynée ». Puis vient un second « pourpitre suyvant le précédent, qui s'étend entre les fenestres et la chemynée » ; et de la sorte voilà la pièce enveloppée. Au milieu, six grands lectrins ou pupitres alignaient parallèlement leurs tablettes, et, comme Marguerite d'Autriche était une femme remarquablement instruite, et que sa bibliothèque était une des plus considérables de ce temps, les dessous des lectrins étaient convertis en armoires où se trouvaient des livres de rechange, qu'on prenait quand on en avait besoin. Enfin, ces documents viendraient à nous manquer que nous aurions mieux qu'eux à offrir à nos lecteurs, car il existe encore une de ces librairies primitives, avec son arsenal de lectrins. La petite ville de Zutphen, sise dans les Pays-Bas et appartenant à la province de Gueldre, continue de posséder dans une des annexes de son église de Sainte-Walburge un curieux échantillon de ce mobilier disparu. Nous avons donné la description de cette librairie exceptionnelle, dans le deuxième volume de la *Hollande pittoresque.* (Voir *les Frontières menacées,* p. 265.)

On aura remarqué, sans doute, dans le tableau succinct que nous tracions à l'instant de la bibliothèque de Marguerite d'Autriche, que le mot lectrin se trouve remplacé par pupitre. C'est là encore une des bizarreries de l'histoire si curieuse de ce meuble original, et qu'il importe de ne point passer sous silence. L'invention de l'imprimerie non seulement multiplia le nombre des volumes, mais, en outre, les rendit plus faciles à manier, et, par une conséquence toute logique, en même temps que les livres devenaient plus nombreux, ils voyaient leur prix diminuer. On commença donc d'en prendre un soin moins grand. De toutes ces considérations réunies, moindre valeur, abondance, facilité de maniement, résulta, tout naturellement, un usage beaucoup moins fréquent des lectrins. Ceux-ci furent exclusivement réservés pour les in-folio, c'est-à-dire pour les livres liturgiques et pour les ouvrages de science. Pour les autres, on prit l'habitude de les tenir à la main, ou on les posa directement sur une table. Mais, coïncidence inattendue, au moment même où ils cessent d'être d'un emploi courant, les lectrins perdent leur état civil. Ils deviennent des pupitres : tel est le nom, du moins, sous lequel, dorénavant, nous les trouverons désignés. C'est en 1442 que les premières œuvres typographiques voient le jour, et dès 1454, nous rencontrons dans les *Comptes de l'argenterie* la mention suivante : « A Sauveton Fumelle,

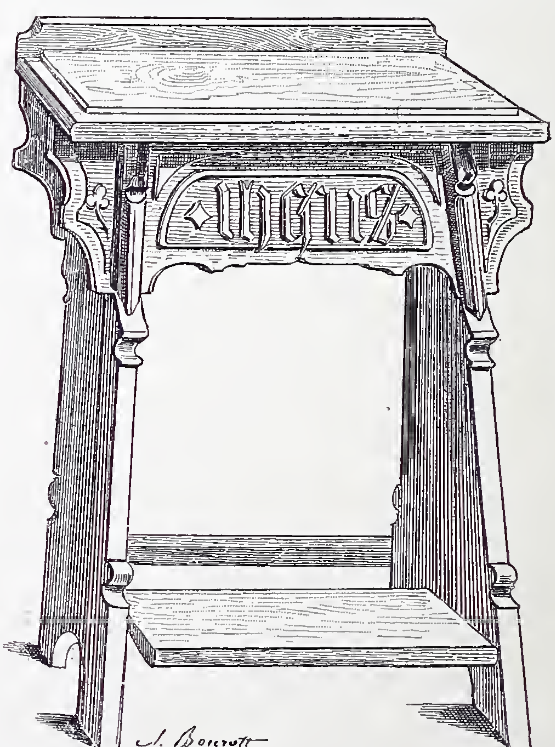
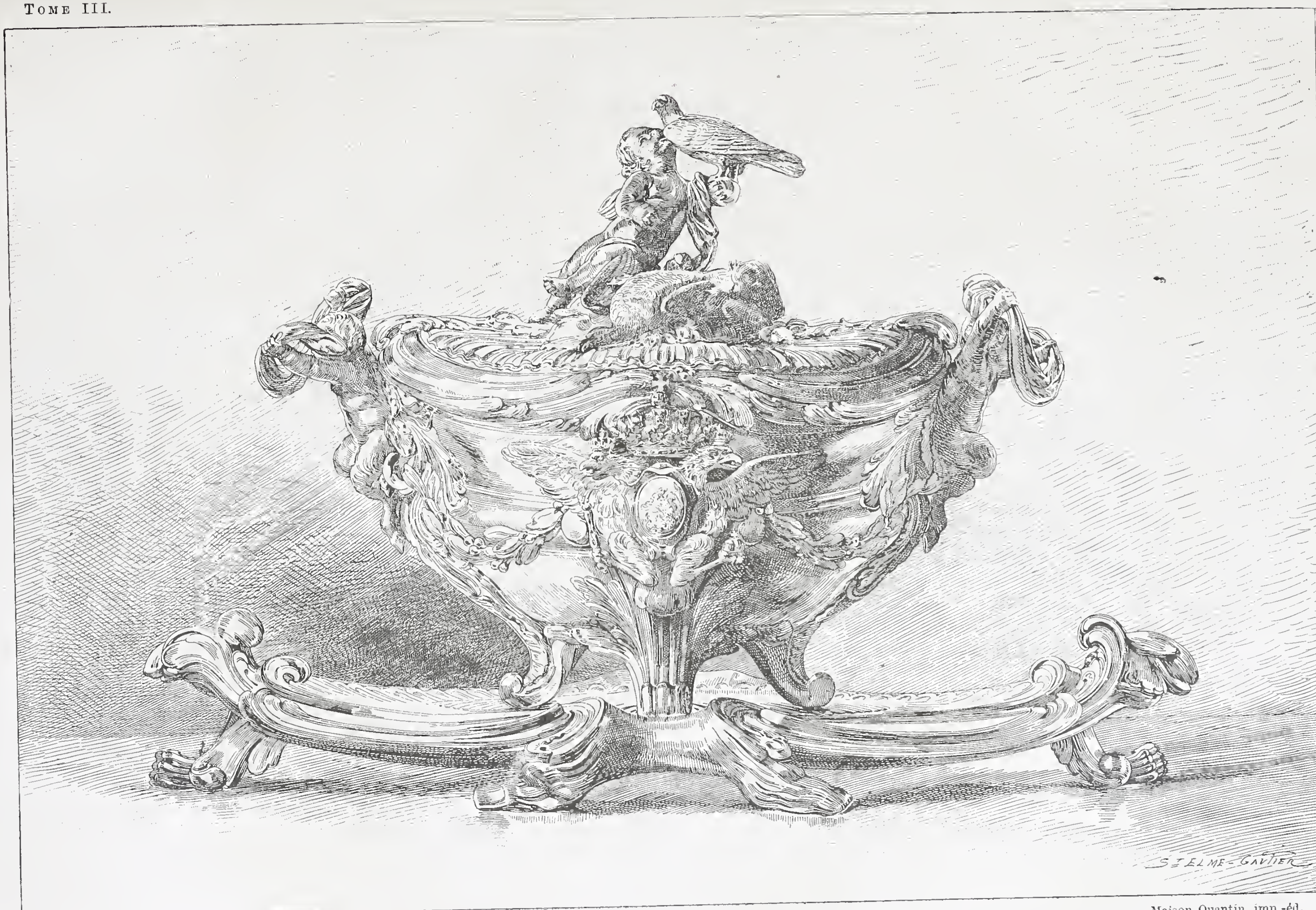


Fig. 245. — Lectrin au nom de Jésus, en bois sculpté, provenant du grand Béguinage de Gand.

— pour une tablette carrée assise sur une croisée de fort boys (c'est-à-dire sur un pied à croisillon) et sur ung pié qui tourne, à mettre dessous les poulpitres ès livres où aprant mon dit Seigneur (le Dauphin Charles de France)... »



Saint-Elme Gautier del. Maison Quantin, imp.-éd.

LÉGUMIER

EXÉCUTÉ POUR LE ROI DE PORTUGAL, PAR FRANÇOIS-THOMAS GERMAIN

Il s'agit pourtant bien là d'un lectrin ; mais le nom est déjà tombé en désuétude. De même quand, dans la chambre à coucher du roi René, nous découvrons « deux pupitres, l'un de troys pièces, couvert de veloux verd, l'autre d'une pièce, couvert de drap vert..... » (*Invent. du château d'Angers,* 1471), c'est bien aussi de deux lectrins qu'il est question. De même encore quand, dans l'*Inventaire du sieur du Lac-Vivier* (Bordeaux, 1572), nous relevons la présence d' « ung poupitre à tenir libres, de fay (de hêtre) » et celle d' « ung poupitre d'estude ». Mais avec ce dernier document, nous voici en plein XVIe siècle, et, à cette époque, on peut dire que le nom du lectrin a cessé d'appartenir au mobilier civil. Si l'on veut retrouver quelque trace de ce meuble utile, c'est dans l'histoire du pupitre qu'il la faut désormais chercher. A partir de ce moment, le mot lutrin n'a plus de signification que dans le vocabulaire du matériel religieux, et quand Bachaumont écrira (*Mém. secrets,* t. VIII, p. 11) : « Feu M. le Dauphin (fils de Louis XV) avoit le goût du lutrin », il n'y aura pas de confusion possible.

Lectrois, *s. m.* — « Dans quelques monastères, se dit

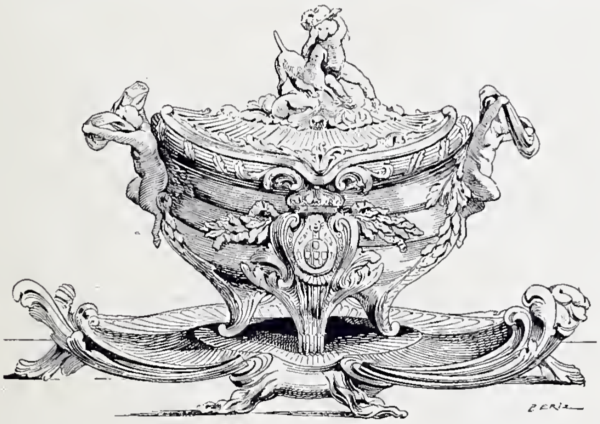


Fig. 246. — Légumier en vermeil exécuté par Thomas Germain pour le roi de Portugal.

du lieu où quelques religieux s'assemblent pour faire la lecture. » (*Dict. de Trévoux.*)

Lecythe, *s. m.* — Vase en forme de grosse bouteille. (BOISTE.) Ce mot est bien rarement employé.

Légatine, *s. f.* — Étoffe légère, mêlée de poil, de fleuret, de fil, de laine ou de coton, dont on se servait seulement dans les ameublements communs.

Légature, *s. f.* — Petite étoffe de fil et de laine, qu'on appelait aussi brocatelle, mezeline ou LIGATURE (voir ce dernier mot), et qui servait pour les mobiliers de campagne.

Légende, *s. f.* — Inscription explicative qu'on place au bas d'un dessin, d'un plan, etc. Dans la peinture décorative, on emploie quelquefois les légendes. Le plus souvent, on a soin de les placer dans un cartouche ou de les développer sur une banderole. (Voir INSCRIPTION.)

Léger, *adj.* — Les architectes appellent ouvrages légers ceux qui sont exécutés en plâtre, avec ou sans lattis.

Légumier, *s. m.* — Vase en forme de casserole couverte qui sert à présenter les légumes aux convives. Les légumiers, comme la soupière, ne commencèrent à être usités que lorsqu'on prit l'habitude de servir les mets sur table, c'est-à-dire aux environs de 1730. C'est dans les POTS A OILLE qu'il faut chercher leur origine. Jusqu'à l'apparition de ces derniers on s'était borné à offrir les légumes dans un plat, et plus souvent encore à placer devant chaque personne une assiette ou une écuelle copieusement garnie. C'est donc aux soupers de la Régence et aux repas intimes de la cour de Louis XV que nous sommes redevables de cet ustensile nouveau. Le XVIIIe siècle peut, en effet, porter à son actif un nombre respectable de légu-



Fig. 247. — Légumier en argent repoussé (XVIIIe siècle).

miers de la forme la plus élégante et du plus charmant décor. Parmi les plus beaux qu'ait produits l'orfèvrerie de ce temps, il faut citer quatre légumiers exécutés par l'illustre orfèvre François-Thomas Germain pour le roi de Portugal. Ces quatre légumiers étaient de deux modèles peu différents, et ne variant que par les figures servant de bouton au couvercle. L'un de ces boutons représentait un amour avec un chien, et l'autre un amour avec deux colombes. Le couvercle était fait en rocaille, la bordure en baguettes réunies par des branches d'acanthe. Au centre, de chaque côté du légumier, on voyait les armes de Portugal entourées de branches de chêne et de laurier. Aux deux extrémités, des faunes agitaient une banderole. Chacun de ces superbes vases était monté sur un plateau en style rocaille.

Parmi les pièces de ce genre qui nous ont été conservées, il faut citer encore le beau légumier qui a passé tour à tour dans les collections Léopold Double, Paul Eudel, et dans celle du prince Demidoff. Exécuté par Thomas Germain en 1733, cette remarquable pièce a la forme d'une écuelle en vermeil, à deux oreilles plates finement ciselées,



Fig. 248. — Légumier en orfèvrerie composé par Gilbert, pour le service de Napoléon III.

avec ornements rocaille. Il porte en relief les armes du cardinal Farnèse. Le couvercle, décoré d'ornements gravés et de canaux creux en spirale, est surmonté d'un artichaut. Son plateau, de forme oblongue et à contours, présente un

décor analogue à celui de l'écuelle et porte au centre les mêmes armoiries gravées. Au XVIII[e] siècle, on fabriqua également des légumiers en porcelaine et en faïence. De nos jours, ce sont à peu près les seuls qui soient demeu-

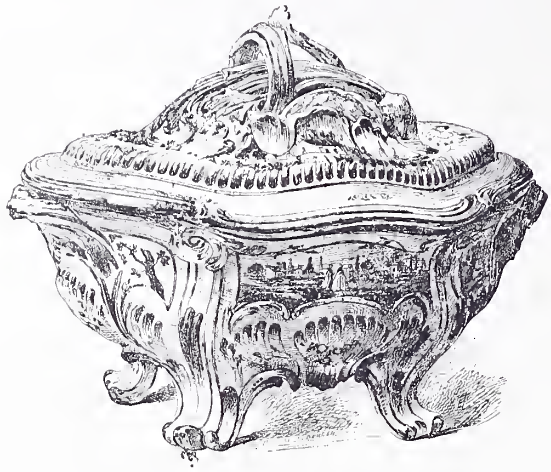


Fig. 249. — Légumier en faïence de Niederwiller.

rés d'un usage courant. Parmi les beaux légumiers contemporains en métal, on doit cependant citer ceux du service de Napoléon III qui furent exécutés par le sculpteur Gilbert.

Leingulé, *s. m.* — Locution bretonne. Ciel de lit.

Leit, *s. m.;* **Leyt**, *s. m.* — Orthographe et prononciation bordelaise et gasconne du mot lit. « Una cuberta de leyt. » (*Invent. d'Aymeric de Caumont, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1436.) « Una granda ucha plata de noguey, que es au pes deu leit. » (*Invent. de Ramond de Cussac;* Bordeaux, 1442.)

Lembroissier, *v. a.* — Voir LAMBRISSER.

Lembrun, *s. m.;* **Lembruch**, *s. m.* — Ancienne orthographe de LAMBRIS. Rabelais l'emploie au livre III (ch. LII) de *Pantagruel,* dans sa description de l'abbaye de Thélème.

Lemelle, *s. f.;* **Lumelle**, *s. f.* — Lame de couteau. Forme primitive d'ALEMELLE. (Voir ce mot, contraction de l'article et de Lemelle.) On ne trouve guère cette façon d'écrire qu'au XIV[e] siècle. « Une paire de cousteaulx à trancher à manche d'argent doré et est escript en la lumelle de l'un CAROLUS DEI GRACIA, et en l'autre CHARLES R. — *Item,* ung viel coustel à manche d'yvire et la lemelle couppée devant. — *Item,* ung autre coutel à manche d'yvire ouvré à ymages, et est ledit manche couvert d'un estuy cloant, d'argent doré, et a en la lemelle dudit coustel une longue roye à esmeaulx de plite, ouvrée à jour. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Lemion, *s. m.* — Locution picarde. Contraction de lumignon. Lampion, lumignon, petit flambeau.

Lenci, *s. m.;* **Lencio**, *s. m.;* **Lensio**, *s. m.* — Locutions foréziennes. — Formes que revêt, dans les dialectes forézien et lyonnais, le mot LINCEUL, pris dans le sens de drap de lit.

> Par de lencio, n'ai jamais de troupi;
> N'ai trey piassit, que sont, je crey, d'étoupe.

« Pour des draps de lit, je n'en ai jamais eu de trop; j'en ai trois rapiécés, qui sont, je crois, d'étoupe. »

Lendier, *s. m.* — Orthographe défectueuse. (Voir LANDIER.)

Lenternier, *s. m.* — Voir LANTERNIER.

Lenticulaire, *adj.* — Qui a la forme de la LENTILLE. (Voir l'article suivant.)

Lentille, *s. f.* — Nom donné aux verres taillés dont la forme rappelle vaguement le légume de ce nom. On en distingue trois sortes : 1° la lentille biconvexe, dont les deux surfaces sont convexes, avec leurs centres placés sur une même ligne droite appelée axe principal; 2° la lentille plan-convexe, plane d'un côté et convexe de l'autre; 3° la lentille concave-convexe, qui forme une espèce de croissant, avec une courbure intérieure moins accentuée que la courbure extérieure. Dans le langage courant, on appelle les lentilles des LOUPES.

LENTILLE est aussi un terme d'horlogerie, qui désigne le poids de métal, de forme lenticulaire, attaché à la partie inférieure du pendule ou balancier.

Lentisque, *s. m.* — Bois européen et exotique. On le récolte en Grèce, en Algérie, en Italie et en Provence. Sa belle couleur, d'un brun foncé, et la finesse de son grain le rendent précieux pour l'ornementation des meubles en thuya et olivier. Les plus beaux morceaux viennent du Levant et de l'Algérie.

Lèse, *s. f.* — Largeur d'une étoffe entre les deux lisières, et dans l'ancien français, largeur en général, sans distinction d'objet ni de surface. (Voir LAIZE.)

Lesine, *s. f.;* **Lezine**, *s. f.* — Sorte de tissu de couleur, employé, au XVII[e] siècle, dans l'ameublement. « Plus un autre tour de lict de lezine blanc, ver et aurore. La tapisserie pour une garde-robbe de mesme estoffe, quatre pommes et courte poincte. » (*Invent. du surintendant Fouquet,* 1661.)

Leson, *s. m.;* **Lizon**, *s. m.* — Espèce de banc. On voit dans le *Roman de Godefroid de Bouillon* (v. 3978) :

> Le roy Cornumarant assist sur un leson;

et on lit dans *Bertrand du Guesclin* (I, 6) :

> Non pourquant cilz Bertran séoit sur un lizon.

D. Carpentier, d'autre part, cite une *Lettre de rémission* de 1385 contenant ces mots : « L'exposant qui se apoioit à un banc appellé leson, qui estoit emmi la maison.... » En outre, dans l'*Inventaire des meubles et ustensiles appartenant à l'empereur Charles-Quint, trouvéz et délaisséz en son hostel de Lille* (1549), on note dans une chambre du « quartier des dames » deux « bancqs lesons »; dans le « quartier de l'Empereur », un « bancq leson vieil »; en



Fig. 250. — Légumier en faïence de Strasbourg.
Musée de Sèvres.

la chapelle, huit « grants bancqs leson », etc. M. Finot, archiviste du Nord, qui, le premier, signala ce dernier document, croit que le banc leson était un banc pour s'étendre. Cette opinion se trouve contredite par les *Dia-*

logues français flamands, écrits au xv[e] siècle par un maître d'école de Bruges. On y lit, en effet :

> Encore vous falent en vo maison
> Lezons, buffés, aumaires...,

ce que notre maître d'école traduit en flamand :

> Noch ghebreken u in u huus
> Lisen, buffetten, scaperaden.

Or *lisen* ne peut être ici que le pluriel de *lies,* signifiant lame ou bande de cuir. On est donc amené à conclure de là que le banc leson était une banquette couverte de cuir, sur laquelle on pouvait sans doute s'étendre, mais qui ne devait pas son nom à cette dernière particularité.

Lessetoufait, *s. f.;* **Lestoufet,** *s. f.* — Étoffe employée, au xviii[e] siècle, dans l'ameublement, et dont la nature ne nous est pas connue, mais qui devait être de qualité médiocre. « Un bois de lit à l'ange... une housse de lessetoufait blanche, le tout prisé ensemble 200 livres. — Quatre rideaux de fenestre de lestoufet..., prisés 50 livres. » (*Invent. du marquis de Piré;* Rennes, 1733.)

Lessivage, *s. m.* — Travail préparatoire que le peintre en bâtiment fait subir aux surfaces qu'il veut nettoyer ou repeindre. Le lessivage, comme son nom l'indique, consiste en un lavage à la brosse, au pinceau, parfois même à la simple éponge, des surfaces à nettoyer ou à couvrir. Suivant qu'on veut repeindre complètement ou repeindre en ménageant les fonds, ou simplement nettoyer, on emploie de l'eau seconde ou du savon noir avec de l'eau pure. Le lessivage à l'eau seconde, en attaquant la surface de la peinture ancienne, facilite l'adhérence de la couche nouvelle, et lui permet de mieux faire corps avec les couches existant déjà.

Lessiver, *v. a.* — Terme de peintre en bâtiment. C'est faire un lessivage. (Voir ce mot.)

Létice, *s. f.;* **Létisse,** *s. f.;* **Lestisse,** *s. f.;* **Lettice,** *s. f.* — Ce mot a quelque peu tourmenté les étymologistes et nous a valu une assez longue dissertation de M. Douët d'Arcq (*Comptes de l'argenterie,* p. xxxv) qui a voulu voir dans cette sorte de fourrure les raies noires qui marquent la peau du petit-gris. Il servait tout simplement à désigner les peaux d'hermine vendues sans mouchetures. Nous avons dit plus haut combien la fourrure de ces animaux était recherchée. C'était surtout des forêts de Prusse que l'on tirait ces sortes de pelleteries. L'auteur de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon,* rendant compte de l'expédition que son héros fit, en 1378, avec plusieurs chevaliers français dans ce lointain pays, écrit : « Et chassièrent ès grans fourests de Prusse qui durent plus de huit journées, esquelles sont les bestes hermines, létisses, gris et martres sebellines, dont les riches fourreures sont apportées par les provinces du monde. » A cette époque, en effet, on trouve dans la plupart des *Comptes royaux* des achats considérables de létices. Ces peaux étaient destinées, soit à fourrer et surtout à border les habits, soit à doubler des *couvertoirs.* « Le xxii[e] jour de décembre — de M. Damon, pour la vente d'une penne à couvertoir d'ermines, qui fut [à] Monsieur le Dauphin, et une autre petite penne de létices qui fu [à] Madame Jehanne de France, achetées pour ledit seigneur, par Thomas de Chalon, pour ce receu lxiii livres. » (*Comptes et recettes des prieuses de l'Hostel-Dieu;* Paris, 1376.) « A Jehan du Val, peletier, demourant à Paris, pour v douzaines de lettices nuefves, achattées de lui pour mettre es garnisons de l'argenterie, dont il est fait recepte ci-devant. Pour ce au pris de xl sols parisis la douzaine valent x livres parisis. » (*Dix-septième compte de Guillaume Brunel, trésorier du Roy,* 1387.) « A Castaigne, pelletier d'Angers, pour x douzaines de létices et pour toille, papier et cordes pour faire le pacquet desdites choses, pour porter d'Angers à Saumur, xv liv. vii s. vi d. » (*Comptes du roi René,* 1442.) Etc. Enfin, citons pour terminer ce fragment de dialogue emprunté à l'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré :* « Et mon amy, de quoy sont vos paremens ? — Ma Dame j'en ay troys qui sont assez riches, dont l'un est de damas cramoisy... et en ay ung aultre de satin bleu losengé d'orfavrerie... qui sera bordé de lestisses, etc. »

Létière, *s. f.* — Voir Litière.

Léton, *s. m.;* **Letton,** *s. m.* — Voir Laiton.

Létrin, *s. m.* — Pupitre et couverture de pupitre. On note dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « La grant chappelle, qui est de camocas d'oultre-mer, brodée à ymages de plusieurs ystoires, et ce sont les ymages et les orfroiz de ladicte chappelle, pourfillez de perles, en laquelle

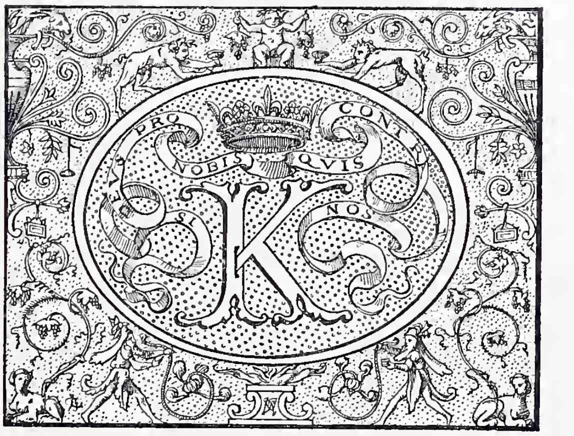


Fig. 251. — Lettre K, initiale de Charles VIII, d'après les *Emblèmes* de Paul Jove.

a frontier et letrin, couverture de chayère à prélat... » (Voir Lectrin.)

Lettice, *s. f.* — Fourrure d'hermine. (Voir Létice.)

Lettre, *s. f.;* **Letre,** *s. f.;* **Laitre,** *s. f.* — Les lettres figurent au nombre des ornements qu'on rencontre, à peu près à toutes les époques, distribués en plus ou moins grande abondance sur les objets les plus divers. Mais c'est durant le Moyen Age et pendant la période de la Renaissance qu'elles apparaissent plus fréquemment. Elles se manifestent souvent à l'état isolé, représentant des initiales du propriétaire de la chose, et attestant par leur présence sa prise de possession. Dans ce cas, c'est surtout sur les pièces d'orfèvrerie qu'on les relève ou sur les broderies de chambres et de meubles. « Un hanap d'or goderonné, esmaillé par dehors, à ymages qui sont lettres et à couronne par dessus. — *Item,* une chambre de satanin blanc brodée de fleurs de lys azurées, et sur lesdictes fleurs de lys autres petites fleurs de lys d'or, et en chascune pièce cinq KK (initiales de Karolus) couronnéz de fleurs de lys comme dessus. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Nous relevons dans la *Liste des joyaux d'Ysabelle de France, réclamés à la couronne d'Angleterre* (1400) : « Une sainture de perles à un Y grégeois d'or et les bous à perles et à pierres. » Les nombreux R alternant le plus souvent avec des J, presque aussi nombreux, que nous avons déjà relevés au cours de nos précédentes recherches, tant sur des coussins que sur des banquiers, lits, joyaux, etc., montrent que le roi René et Jeanne de Laval, sa femme, étaient également désireux d'affirmer leur droit de propriété sur les objets

précieux qui leur appartenaient. L'*Inventaire des meubles et tapisseries du château de Nérac* qui décrit : « Trois pièces de soye rouge semées de marguerites blanches, de chicorées et un pilier au milieu à une épée pendue, et au-dessus du pilier un M couronné a cotré de deux Dauphins », prouve qu'à la cour de Navarre il en était de même. Il n'est besoin que de rappeler les A d'Anne de Bretagne, associés au hérisson de Louis XII ; les F de François Ier faisant pendant à l'éternelle salamandre; les H de Henri II, de Henri III et de Henri IV ; l'L de Louis XIII, l'A d'Anne d'Autriche ; les L couronnés de Louis XIV et de Louis XV ; les N impériaux, etc., qu'on peut voir encore sur quantité de monuments. Ils attestent que cet usage s'est transmis intact jusqu'à nous.



Fig. 252. — Lettres alpha et oméga entrelacées. (Cloître de la Chaise-Dieu.)

Parfois ces lettres, que nous venons de contempler isolées, s'entrelacent et alors forment des combinaisons charmantes dont l'importance historique équivaut à une date précise. Plus loin, nous parlons de ces arrangements gracieux pour la plupart, et d'une valeur ornementale indiscutable. (Voir MONOGRAMME.)

Il arrive encore que les lettres s'associent pour composer un mot. Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 260), nous apprend qu'à Aix-la-Chapelle Charlemagne fit décorer la voûte de la basilique de lettres ornées qui composaient son nom.

> Droit en la vote del kanciel,
> Fist li rois asir à pinciel
> Laitres de fin or, ki son non,
> Sans plus devisoient Karlon,
> Roi de France et empereour
> De Rome...

Par l'*Inventaire de Charles V*, que nous citions à l'instant, nous savons que le verre dont se servait Jeanne d'Évreux portait au pommeau des lettres formant le mot MONJOIE. Parmi la vaisselle d'or et d'argent réclamée, en 1385, par la Couronne, aux héritiers de Louis Ier, duc d'Anjou, vaisselle qui lui avait été prêtée pour entreprendre la conquête de la Sicile, figure : « Une aiguière d'argent doré à fleurs de lis enlevées », sur le fruitelet de laquelle on lisait KAROLUS. L'*Inventaire des joyaux de la Couronne*, dressé au Louvre en 1418, mentionne : « Une pomme plaine d'ambre, garnie d'argent et esmailliée autour de menues lettres. » Puis les mots se groupent, des phrases se forment, et ce sont le plus souvent (on en trouvera la preuve à INSCRIPTION) les textes saints ou des devises, qui s'alignent sur les pièces d'orfèvrerie. Parfois, la poésie s'en mêle, et le vase ou l'objet décoré fait alors concurrence au livre. Dans l'*Inventaire de Charles le Téméraire*, dressé en 1470, nous voyons apparaître un gobelet « garny d'or esmaillé à CII couplés de pensées dessus ». Dans l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) figure un autre gobelet, également « esmaillé de six couppeletz de pensées ». L'équivalent de cet envahissement du mobilier par la poésie nous est fourni, dans les temps plus récents, par ces assiettes de faïence chargées de couplets de chansons, qui faisaient la joie de nos grands-pères et leur permettaient de terminer gaiement le repas.

Enfin, dans certains cas, les légendes formées par ces lettres prenaient une importance historique particulière. Parfois, elles étaient chargées de rappeler soit une donation, soit l'événement qui avait provoqué cette donation, et le nom du donateur, — comme dans la belle et célèbre coupe, possédée jadis par le baron Pichon, et dans cette jolie « bourcette » que la dame des Belles Cousines offre au petit Jehan de Saintré et qui était décorée de « lectres entrelacées ». — D'autres fois, elles avaient pour mission de consacrer le souvenir d'un événement important, intéressant la famille entière. Dans les pays protestants, on fit grand usage des pièces d'argenterie gravées de lettres commémoratives, et dans les familles anabaptistes, où le baptême tardif n'était pas en état de fournir la date approximative de la naissance, on avait régulièrement recours à l'intervention de cuillers, de tasses, de petites écuelles qui, portant des lettres combinées en forme d'inscriptions, étaient pieusement conservées et servaient de pièces d'état civil. Enfin, il convient de rappeler qu'au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, on confectionna des bijoux, et même des boîtes en bois dur, très finement sculpté, ayant la forme de lettres. Nous donnons ici deux spécimens de ces gracieux ouvrages.

Toutes les lettres décoratives, dont nous avons parlé jusqu'à présent, consistaient en caractères latins, gothiques ou « grégeois ». Le Moyen Age, en outre, fit usage de nombreux objets d'orfèvrerie et d'étoffes précieuses ornés de caractères orientaux. C'est ce qu'on appelait être décoré de *lettres de Damas* ou de *lettres sarrasines*. Au mot DAMAS, nous avons donné quelques exemples de l'emploi régulier de la première appellation. Les citations suivantes : « Une ayguyère d'or, dont le pié est petit et ront, sizelé à lettres sarrazines » (*Invent. de Louis Ier, duc d'Anjou*, 1368) ; « Une pièce de soudanin à cinq lictres larges... dont les troys sont lettres de Sarrazin, etc. » (*Invent. de Charles V*, 1380), etc., montrent que la seconde était également usitée. Ces sortes de lettres, au reste, se rencontraient sur presque tous les objets importés soit d'Afrique, soit d'Asie, et à la suite des croisades cette importation devint considérable.

Enfin, n'oublions pas de rappeler que les lettres durant tout le Moyen Age furent employées par les décorateurs comme ornements et indépendamment de leur signification propre. La variété et l'élégance de leurs contours les transformaient en éléments décoratifs, et c'est ainsi qu'on explique ces longues inscriptions disposées en manière de frises, et qui, ne formant aucun mot, n'ont par là même aucun sens.



Fig. 253. — Lettres I H S formant le monogramme de Jésus-Christ. (Cloître de la Chaise-Dieu.)

Pour terminer cette étude rapide, il importe de faire une dernière remarque, c'est que les lettres employées comme ornements se sont faites de moins en moins nombreuses à mesure que l'éducation se généralisa et que l'instruction se répandit.

LETTRE GRISE, LETTRE ORNÉE, GROSSE LETTRE. — C'est le nom qu'on donne aux majuscules qui décorent les commencements de chapitre dans les livres de prix. Les manuscrits des XIIIe, XIVe et XVe siècles portent des lettres ornées de toute beauté et de toute magnificence. Plusieurs

englobent dans leurs gracieux contours de véritables petits tableaux, des portraits, des paysages. La plupart constituent des chefs-d'œuvre d'invention délicate. Ces lettres étaient souvent exécutées par des artistes de premier mérite. On

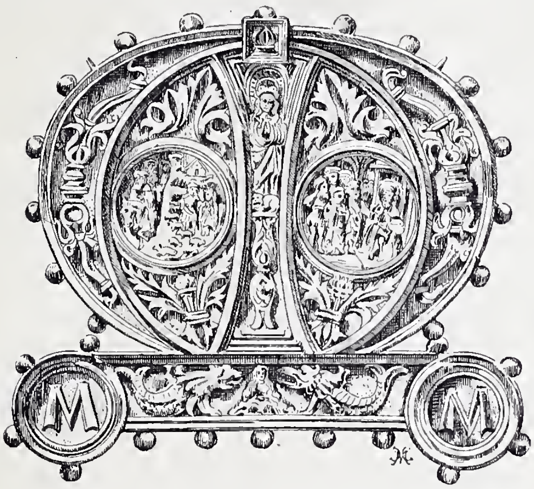


Fig. 254. — Lettre formant une boîte en buis sculpté (fin du XVe siècle).

possède un *Mandat de payement* du 1er octobre 1459, attribuant, par ordre de Philippe le Bon, une somme de 190 écus d'or au peintre Leydet « pour LV histoyres, vignettes, grosses lettres, paraffes », tracés sur un exemplaire de Tite-Live. Après que l'emploi de l'imprimerie se fût généralisé, on continua, pendant près de cinquante ans, d'enluminer les lettres ornées ; puis on cessa brusquement, et c'est alors que ces lettres, devenues monochromes, prirent le nom de lettres grises. Un certain nombre de dessinateurs et de graveurs du plus grand talent ont tracé des modèles de lettres ornées, destinés aux imprimeurs. Geoffroy Tory, Théodore de Brie, Chauveau, Bérain en ont laissé des séries extrêmement remarquables. Nous avons cru bien faire en plaçant des spécimens de ces lettres ornées en tête des principales divisions de cet ouvrage.

LETTRES BRANLANTES, LETTRES TREMBLANTES. — On donnait ce nom à des lettres découpées en métal précieux et qu'on suspendait soit aux vêtements, soit aux parures. L'historien du petit Jehan de Saintré nous apprend que son jeune héros possédait un parement « de satin bleu, losengé d'orfavrerie à lettres branlans », et plus loin il nous le montre avec le chef de son heaume couvert d'une « touaillette » « frangée de fils d'or de grosses perles, et le surplus semée de lettres tramblans ».

Lettré, *adj.*; **Letré**, *adj.* — On trouve, au XIIIe et au XIVe siècle, ce mot avec la signification de couvert d'inscriptions ou de lettres bien formées et tracées avec art; et concourant à la décoration d'un objet, d'une surface. C'est ainsi qu'on lit dans le gracieux roman de *Floire et Blanceflor* :

> Tout ert la tombe néelée
> De l'or d'Arrabe bien letrée.
> Les letres de fin or estoient
> Et en (*l.* au?) lisant cou racontoient :
> « Ci gist la bele Blanceflor
> A cui Floires ot grant amor. »

Lettrine, *s. f.* — Terme d'imprimeur et de bibliophile. Nom donné aux lettres majuscules et ornées qu'on dispose au commencement des chapitres. (Voir LETTRE GRISE.)

Levant, *s. m.*; **Levan**, *s. m.* — On trouve ce mot souvent employé dans le langage du mobilier pour qualifier des objets de provenance orientale. « Plus cinq rideaulx de lict de toille de Levan avec ses frangettes. » (*Invent. de Georges Drumenoir;* Marseille, 1583.) « Il (l'ambassadeur de Turquie) alla aussi visiter la manufacture royale de la Savonnerie où se fabriquent des tapis de Perse et du Levant. » (*Mercure* de juin 1742.)

Levantine, *s. f.* — C'était le nom d'une étoffe de soie unie, fabriquée en France, et, au surplus, peu employée dans l'ameublement.

Lève, *s. f.* — Ustensile en forme de cuiller dont on se servait au jeu du mail, pour lever la boule.

Levento, *s. m.* — Nom donné à une espèce de marbre d'un rouge très sombre, légèrement veiné de noir et de blanc.

Lever, *s. m.* — Oter et plus spécialement « lever la nappe », c'est enlever ce qui couvre la table, desservir. « Et quand les nappes furent levées, sans ôter la table, tous rendirent grâces à Dieu. » (*L'Hystoyre du petit Jehan de Saintré,* p. 213.) « La nappe fut levée, les mains lavées d'eaux odoriférantes, santant comme baulme à la coustume des princes, et grâces dites, chascun se leva prenant son amye pour danser l'ung et l'autre. » (*La prinse et délivrance du roy,* dans les *Archives curieuses de l'histoire de France,* t. II, p. 324.)

Levier, *s. f.* — Barre longue, inflexible, qui sert à mouvoir ou à élever d'autres corps.

Lèvre, *s. f.* — Par analogie, on donne ce nom aux bords des vases, quand ces bords sont recourbés en manière de lèvres.

Levrette, *s. f.* — Sorte de petite fontaine, en forme de levrier. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 15 septembre 1768 portent l'avis suivant : « On a perdu de la rue des Francs-Bourgeois, porte Saint-Michel..., à la rue du Four, une petite *levrette de cuisine* de 5 pouces de long, assise sur un piédestal quarré, jettant de l'eau par la bouche et ayant une douille de cuivre sous les pattes de derrière, pour être ajustée à un robinet de même métal. — On promet 12 livres à celui qui la rapportera au sieur Chéron,

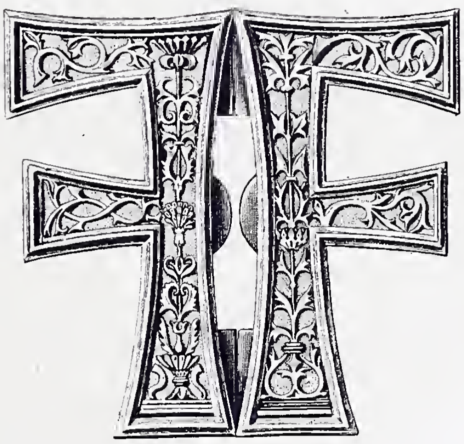


Fig. 255. — Lettre formant une boîte en buis sculpté (XVIe siècle).

fondeur, rue du Four-Saint-Germain, près la rue de l'Égout. » C'est, du reste, la seule mention que nous ayons rencontrée de cet ustensile.

Leyt, *s. m.* — Orthographe et prononciation bordelaises du mot lit. « Ung leyt garnit de linsons et de cuberta. » (*Invent. d'Aymeric de Caumont;* Bordeaux, 1436.) (Voir LEIT.)

Lez, *s. m.*; **Lèze**, *s. m.* — Largeur d'une étoffe entre les deux lisières, et, dans l'ancien français, largeur de toutes

sortes de surfaces ou d'objets. (Voir les mots Laise, Layze, Lé.)

Lez signifie aussi, chez les vieux auteurs, le côté d'une chose, sa limite naturelle. Le *Roman du chevalier au Cygne* en fournit la preuve avec les quatre vers suivants :

> En une riche cambre, dont li huis fu siérés,
> Fu Matabrune enclose et des dames assès.
> Ung varlet ly a dit : « Ma dame, or vous gardés,
> Vostre castiaus est pris environs de tous lès. »

Froissart, racontant le duel célèbre de Jacques Le Gris et du seigneur Jean de Carrouge (1386), écrit : « Et avoit sur l'un des léz des lices faict grants escharfaulx pour voir, les seigneurs, la bataille des deux champions. » (*Chroniques,* t. X, p. 283.) Dans le roman de *Parise la duchesse,* on trouve léz à léz signifiant côte à côte.

> Quant ils orent mangé, el palais sont entréz,
> A une cheminée s'assirent léz à léz.

Citons encore la *Chronique de Tournai* (*Recueil des Chroniques de Flandres,* t. III, p. 409) qui, parlant de Jeanne d'Arc, dit : « Et adont elle (la pucelle) se parti dudit Blois, aians son estandart de blancq satin, ouquel estoit figuré Jhésu-Crist séand supz le arche, monstrant ses plaies, et, à cascun léz, ung angel tenant une fleur de lis. » Et plus loin (p. 520), décrivant l'entrée de Philippe le Bon à Gand (1453), la *Chronique* dit encore : « Les rues esqueles il (le duc) passoit estoient tendues de tappis et aultres draps de ung et aultre léz d'icelles, supz oëvre de carpenterie. »

Lézarde, *s. f.* — Les architectes et les maçons nomment ainsi les fentes qui se produisent dans une muraille, soit par vétusté, soit par malfaçon.

Chez les tapissiers, on donne ce nom à un galon étroit qu'on emploie dans la fabrication des sièges, et qui sert à recouvrir les jointures des étoffes avec le bois.

Lezon, *s. m.* — Sorte de banc. (Voir Leson.)

Liace, *s. f.* — Paquet, trousseau. (Voir Liasse.)

Liais, *s. m.;* **Lyès,** *s. m.* — Pierre de liais. — Pierre calcaire, dure, d'un grain très fin, d'une cassure terreuse, qu'on trouve en abondance dans les carrières des environs de Paris. On en fait des dalles, des chambranles de cheminée ; elle se sculpte facilement, et l'on peut y pousser de belles moulures. Gilles Corrozet, dans son *Blason de la maison* (1539), vante la

> Maison construite avec pierre de taille,
> Pierre de lyès, de marbre et d'aultre sorte,
> Ayant d'entrée une assez large porte.

La chapelle de Versailles est construite en pierres de liais. C'est également dans ce calcaire que sont sculptés les bas-reliefs de la fontaine des Innocents.

Liais. — Est aussi un terme de tisserand. On appelle de ce nom les longues tringles de bois dont on se sert pour soutenir les lices.

Liaison, *s. f.* — Terme de maçon. On donne ce nom au mortier qui sert à jointoyer les pierres, les briques, etc. Les maçons appellent liaison à sec le travail qui consiste à polir les lits des pierres et à les poser ensuite les unes sur les autres, sans mortier. Chez les plombiers, on nomme liaison l'alliage de plomb et d'étain dont on fait usage pour les soudures.

Liaisonner, *v. a.* — Ce verbe est employé par un certain nombre de professions qui touchent au Bâtiment. Pour les maçons, c'est remplir les joints de mortier, ou encore disposer les matériaux, pierres, briques, etc., de façon que le milieu des unes porte sur les joints des autres. Les couvreurs disent qu'ils liaisonnent les lattes quand ils les clouent de manière que leurs extrémités n'aboutissent pas sur le même chevron. Pour les paveurs, liaisonner un pavement, c'est disposer les pavés de façon qu'ils puissent résister aux fardeaux dont on les charge.

Liasse, *s. f.;* **Liace,** *s. f.* — Ce mot n'est plus guère usité aujourd'hui que pour exprimer l'idée de papiers rassemblés et attachés ensemble. Au XIVe et au XVe siècle, on le rencontre quelquefois avec la signification de trousseau. « Trente-huict clefs en une liasse. — *Item,* en une autre lyasse, XV clefs. » (*Invent. du château de Reculée,* 1471.) On disait aussi, dans un sens analogue, une liasse de perles. « Une liace de perles où il a XXI fils et en chascun fil XX perles. — *Item,* une autre liace où il a IX fils et en chascun fil XX perles, etc. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.)

Libage, *s. m.* — Terme de construction. Nom donné aux gros moellons non taillés et aux pierres qui, devant être noyées dans l'épaisseur d'une muraille, n'ont pas besoin de parement.

Liberté, *s. f.* — Terme d'empailleur et de canneur de chaises, fauteuils, etc. On appelle ainsi le filet qui sert à élever et à abaisser les brins de canne, dont on fait le cannage pour faciliter le passage de l'aiguille.

Librairie, *s. f.* — C'est le nom qu'on donna, jusqu'à la fin du XVIe siècle, à ce qui fut appelé ensuite le cabinet des livres, et à ce que nous nommons aujourd'hui la bibliothèque. « Librairie signifioit autrefois une bibliothèque, un grand amas de livres. Henri IV dit à Casaubon qu'il vouloit qu'il eût soin de sa librairie. On appeloit, au siècle passé, dans la maison du Roi, maître de la Librairie, l'officier que nous nommons communément aujourd'hui Bibliothécaire du Roi. M. de Thou a été maître de la librairie. M. Bignon l'est aujourd'hui. On dit aussi garde de la Librairie, tant du cabinet du Louvre que de la suite de sa Majesté. Les librairies des monastères étoient autant de magasins de manuscrits. En ce sens, il est hors d'usage. Les capucins et quelques autres religieux disent encore notre librairie, pour dire notre bibliothèque. » Ainsi s'exprime le *Dictionnaire de Trévoux,* nous renseignant sur l'époque où le mot librairie cessa d'être usité.

Les bibliothèques, bien fournies dans l'Antiquité et particulièrement nombreuses en Orient, furent extrêmement longues à se constituer dans notre pays. Charlemagne, auquel nous devons tant d'innovations utiles, en fonda une au monastère Saint-Gall et réunit, pour son usage personnel, un certain nombre de volumes à l'île Barbe, près de Lyon, et à Aix-la-Chapelle. Mais, si nous en croyons Éginhard, il disposa par son testament de ces collections en faveur des pauvres ; en conséquence, elles furent dispersées après sa mort. Les empereurs et les rois qui lui succédèrent essayèrent de reconstituer un fonds de livres. Il y eut à Paris une bibliothèque au Palais, depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Charles le Chauve, et divers couvents parvinrent à grouper un nombre respectable d'ouvrages. On rapporte que Saint-Angelbert, mort en 814, avait rassemblé 800 volumes dans la librairie de son abbaye de Pontivy. On possède un catalogue de la librairie de l'abbaye de Saint-Riquier, qui comprend 256 numéros. Petit-Radel a publié, dans ses *Recherches sur les bibliothèques anciennes* (p. 96), un catalogue remontant au IXe ou au Xe siècle, qui nous apprend quelle était, à cette époque lointaine, la composition d'une bibliothèque monastique. Au XIe siècle, ces bibliothèques primitives qui,

jusque-là, étaient formées presque exclusivement de livres sacrés, commencèrent à s'enrichir de chefs-d'œuvre profanes. En 990, les moines de Montier-en-Der, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, faisant l'inventaire de leur abbé, qui venait de partir pour la terre sainte, trouvaient dans sa librairie la *Rhétorique* de Cicéron, deux Térence, une explication des *Églogues* et des *Géorgiques,* avec un commentaire de Servius sur Virgile. On cite, aux siècles suivants, les librairies de Gerbert, devenu pape sous le nom de Sylvestre II ; d'Albert, abbé de Gembloux ; de Guillaume, doyen de l'église de Verdun ; de Philippe de Dreux, évêque de Beauvais ; de Pierre de Nemours, évêque de Paris ; de Pierre Ameil, archevêque de Narbonne, etc. Quelques-unes de ces réunions de livres étaient considérables pour l'époque. Celle de Guillaume de Verdun était certainement nombreuse, puisque ses contemporains la comparaient, avec une pointe d'emphase, à la bibliothèque de Ptolémée Philadelphe, et à celle d'Eusèbe de Césarée. Toutefois, il nous faut arriver au milieu du XIIIe siècle pour rencontrer un premier essai de bibliothèque publique, et c'est à saint Louis que nous sommes redevables de cette institution.



Fig. 256. — Le savant dans sa librairie,
d'après une estampe de la *Nef des fous,* par Sébastien Brandt, 1497.

Voici en quels termes M. Ludovic Lalanne traduit le récit que Geoffroy de Beaulieu fait de cette grande et féconde innovation. « Ayant entendu parler, lorsqu'il était encore dans les pays d'outremer, d'un grand soudan des Sarrasins, qui faisait soigneusement rechercher, transcrire à ses frais et placer dans une bibliothèque les livres de toute espèce pouvant être utiles aux savants de son pays, et qui les mettait à leur disposition toutes les fois qu'ils en avaient besoin, le pieux roi résolut de faire copier à ses frais, dès qu'il serait de retour en France, tous les livres utiles et authentiques des saintes Écritures, qu'il pourrait trouver dans les différentes abbayes, afin que lui et ceux de ses sujets qui étaient lettrés et religieux pussent y étudier pour leur utilité particulière et pour l'édification de leur prochain. Ce qu'il avait résolu, il l'exécuta quand il fut de retour. Il fit, en effet, préparer un local convenable et sûr, à Paris, dans le trésor de sa chapelle, et y réunit de nombreux textes de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Gérôme, de saint Grégoire et des autres docteurs orthodoxes. » Ainsi que le remarque fort judicieusement M. Lalanne, cette innovation était d'autant plus heureuse que les livres, à cette époque, étaient extrêmement rares et ne se prêtaient que très difficilement. Encore l'emprunteur, quand il était assez heureux pour obtenir qu'on lui confiât un volume, devait-il fournir un gage. Les princes eux-mêmes étaient soumis à cette formalité. Louis XI, ayant appris que la Faculté de médecine de Paris possédait un manuscrit de Rases, célèbre médecin arabe du Xe siècle, fit demander qu'on le lui prêtât pour le faire transcrire, mais, bien que roi, il dut se conformer à l'usage. La lettre qui lui fut adressée le 29 novembre 1471 ne laisse, en effet, aucun doute à cet égard. « Sire, y est-il dit, combien que toujours nous avons gardé très précieusement ledit livre, car c'est le plus beau et le plus singulier thrésor de nostre Faculté, et n'en trouve point guères de tel, néanmoins que de tout nostre cœur désirons vous complaire et accomplir ce qui vous est agréable, comme tenus sommes, avons délivré audit président ledit livre pour le faire escrire, moyennant certains gages de vaisselle d'argent et autres cautions, qu'il nous a baillés en seureté, de le nous rendre, ainsi que selon les statuts de nostre faculté faire se doit. » La plupart des bibliothèques monastiques étaient alors pourvues de règlements pareils. Le *Statut* relatif à la librairie du couvent Saint-Bernard portait « que personne, de quelque état ou grade qu'il soit, n'ose emporter, pour lui ou pour un autre, dans le collège ou ailleurs, un livre hors de la librairie, à moins que ce ne soit pour cause de réparation : il seroit puni des peines les plus graves. Nous interdisons le vin au proviseur et au sous-prieur, tant qu'un livre sera sorti de la librairie sans bonne raison. » (*Curiosités bibliographiques,* p. 173.) Bien mieux, les livres étaient alors retenus par des chaînes aux tables, lectrins et pupitres sur lesquels ils étaient disposés. Les *Comptes de la fabrique de la cathédrale de Troyes,* relatifs à l'aménagement de la librairie de cette église (1422-1423), mentionnent la façon de « huit verges de fer es popitres, esquelles sont encheinniés les livres », de 40 chaînes de fer neuves et de 80 « mors à attaicher les livres de la dite librairie ». Ajoutons qu'il était expressément défendu de les détacher. Les *Statuts* donnés en 1455 au collège du Plessis par l'abbé Hervé, de Saint-Germain des Prés, sont formels à cet égard : « *Item,* omnes libri collegii incatenentur in libraria et capella, exceptis missalibus, nullusque ipsos decatenare audeat vel accommodare, seu apud se tenere, nisi de consensu omnium ; alias alienasse reputetur, et reddere compellatur etiam pro facto graviter puniendus. » (Félibien, *Histoire de Paris.* Pièces justificatives, I, 387 *a.*) Dès cette époque, les emprunteurs étaient déjà considérés comme les pires ennemis des bibliothèques, et il faut

reconnaître que, de tout temps, il en a été ainsi. Pour se préserver des emprunts, Scaliger avait inscrit sur la porte de son cabinet : *Ite ad vendentes.* Du Monstier, si nous en croyons Tallemant des Réaux, avait tracé sur celle de son logement, au Louvre, l'inscription suivante : « Le diable emporte les emprunteurs de livres », et Pixérécourt, dans le même but, avait obtenu, de la complaisance de Nodier, ce distique qu'il opposait aux demandes de ce genre :

Tel est le sort de tout livre prêté,
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

Quant aux infortunés bibliophiles assez imprudents pour ne pas recourir à ces moyens héroïques, ils furent presque toujours les victimes de leur complaisance. Les deux avis suivants, relevés dans les *Affiches de la basse*



Fig. 257. — Le savant dans sa librairie, d'après une gravure de la *Mer des hystoires.*

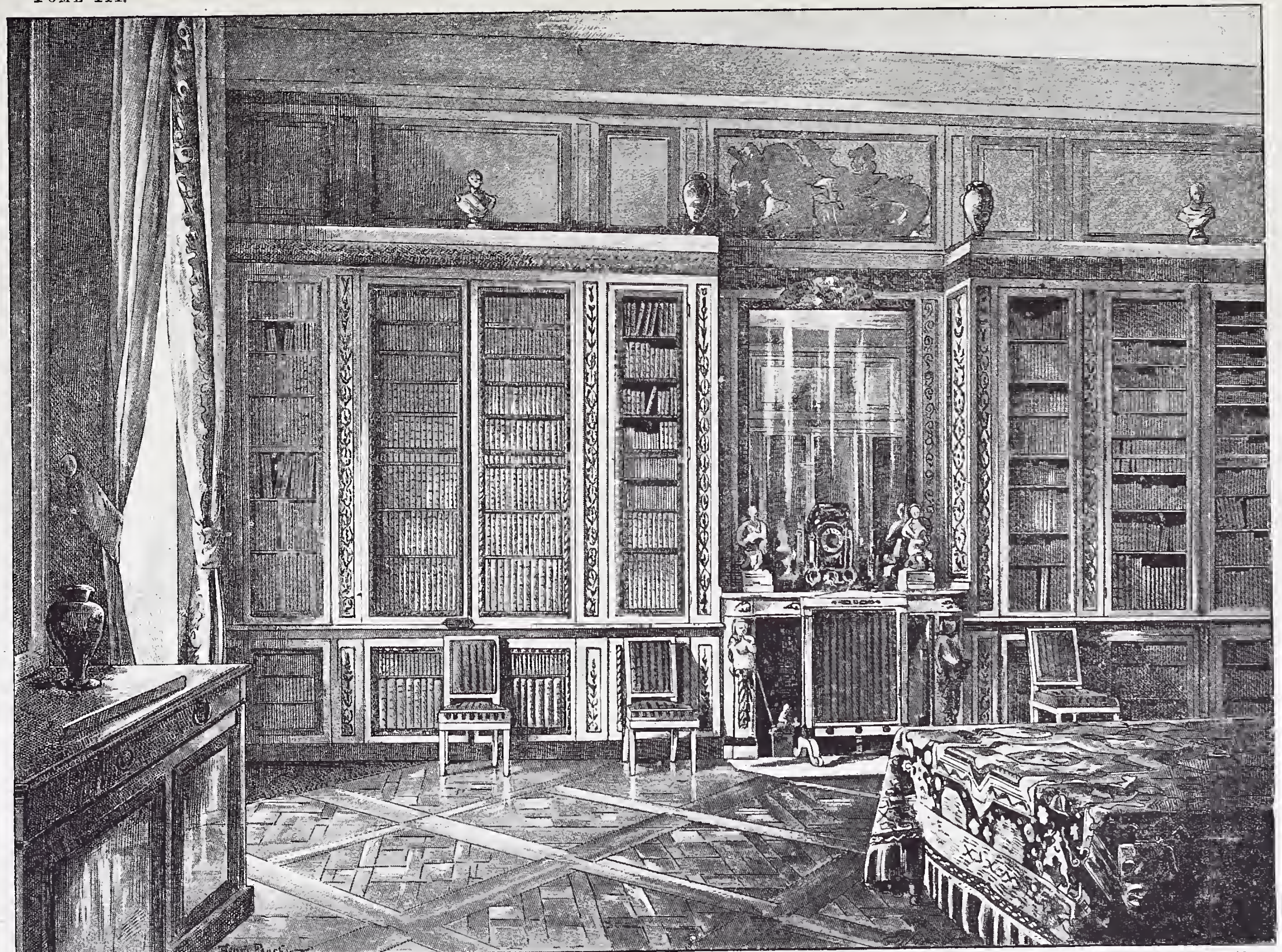
Normandie de mars 1788, et que nous livrons aux méditations des curieux, prouvent assez combien les emprunts ont toujours été funestes aux bibliothèques. « Les personnes à qui feu M. Le Paulmier auroit prêté des livres sont priées de les renvoyer à son étude, rue de Géole ; ou à M. de Biéville, place Saint-Sauveur. Celles qui en auroient à réclamer doivent se présenter à la même adresse. — Feu M. l'abbé Vincent a laissé à sa mort une bibliothèque considérable, dans laquelle se trouvent un grand nombre de livres dépareillés. Les personnes auxquelles il en auroit prêté sont priées de les remettre au curé de Saint-Pierre. »

Avant d'en terminer avec cette partie de notre sujet, nous ne pouvons renoncer au plaisir de transcrire ici l'annotation suivante tracée par André Chénier, sur les marges d'un volume des *Poësies* de Malherbe, qui appartint dans la suite à Tenant de Latour : « J'ai prêté, il y a quelques mois, ce livre à un homme qui l'avait vu sur ma table et me l'avait demandé instamment. Il vient de me le rendre (en 1781) en me faisant mille excuses. Je suis certain qu'il ne l'a pas lu. Le seul usage qu'il en ait fait a été d'y renverser son écritoire, peut-être pour me montrer que lui aussi il sait commenter et couvrir les marges d'encre. Que le bon Dieu lui pardonne, et lui ôte à jamais l'envie de me demander des livres ! »

Mais que cette digression ne nous fasse pas perdre le fil de notre étude, et hâtons-nous de revenir à la bibliothèque des rois de France. A la mort de saint Louis, sa collection fut dispersée comme l'avaient été celles de Charlemagne et des monarques qui lui avaient succédé. Philippe le Bel et, après lui, le roi Jean essayèrent de reprendre la tradition inaugurée par saint Louis ; mais leur tentative n'eut pas de suite sérieuse, et Charles V fut le premier qui réussit à constituer un fonds de bibliothèque devant lui survivre, et qui réunit des livres avec la pensée bien arrêtée de les transmettre à ses successeurs.

C'est dans la tour du Louvre, appelée à cause de cela *Tour de la Librairie,* qu'il installa ses précieux volumes. Les livres y occupèrent trois étages. Il fit fermer les fenêtres à l'aide de grillages pour que les oiseaux ne vinssent pas faire des dégâts à l'intérieur. Les pièces furent lambrissées, et on les éclaira la nuit avec de petits chandeliers et une lampe. Gilles Malet, valet de chambre du roi, et ensuite son maître d'hôtel, fut préposé à la garde de ce trésor. Il en dressa lui-même un *État* intitulé : *Inventoire des livres du Roy nostre Seigneur, estant au Chastel du Louvre.* Cet *État,* après avoir appartenu à Colbert, passa dans la bibliothèque du Roi. Publié en partie par Boivin (au tome II des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*), et en entier par van Praet (Paris, 1835), il est des plus curieux à consulter. « On trouvoit dans cette bibliothèque des livres de toute espèce. Les plus considérables étoient des bibles latines et françoises. Il y avoit aussi une grande quantité de livres d'église, comme des missels, des bréviaires, des psautiers, des heures et des offices particuliers. La plupart de ces livres étoient couverts de riches étoffes et enluminés avec un grand soin. Les ouvrages des Pères y étoient en petit nombre. En revanche, il y avoit beaucoup de livres de dévotion, plusieurs exemplaires de la *Légende dorée,* et grant nombre de vies particulières de saints et de saintes. A l'égard des livres profanes, il y en avoit peu de bons. La plus grande partie consistoit en des traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie, sciences fort à la mode dans ces temps d'ignorance. On y voyoit beaucoup de livres de médecine, la plupart d'auteurs arabes traduits en latin ou en françois ; beaucoup d'historiens et encore plus de romans en prose et en rime ; quelques livres de droit, peu d'anciens auteurs des bons siècles, pas un seul exemplaire de Cicéron ; et pour tous poètes latins, Ovide, Lucain et Boëce. Les livres d'histoire faisoient la partie la plus curieuse de la bibliothèque. Outre les chroniques et les histoires générales, il s'y trouvoit plusieurs histoires particulières, surtout de la vie de saint Louis et des guerres d'outre-mer. Quoique Charles le Sage entendît assez bien le latin, il ne lisoit ordinairement les auteurs latins que dans les traductions françoises. Il y avoit beaucoup de ces traductions parmi ses livres. Dès avant son règne, on avoit traduit de latin en françois Tite-Live, Valère Maxime, la *Cité de Dieu,* la *Bible* et plusieurs autres originaux. » (*Mém. historique sur la Bibliothèque du roi,* en tête du catalogue des livres imprimés de cette bibliothèque, 1739, in-f°.)

Malheureusement, les désastres qui marquèrent le commencement du XVe siècle ne permirent pas à la création de Charles V de se transmettre intacte à ses successeurs. L'année même de la mort de ce prince, on procéda au collationnement de l'inventaire dressé par Gilles Malet, lequel fut trouvé exact. Puis Malet fut congédié, et les premiers princes du sang commencèrent à s'appliquer ceux des ouvrages qui étaient à leur convenance. En 1422, quand Charles VI mourut, on fit une prisée nouvelle des volumes qui se montaient encore à 823. Près de 300 avaient disparu. L'année suivante, le duc de Bedford se fit présenter par Garnier de Saint-Yon, alors garde de la librairie, les



Faucher Gudin del. Maison Quantin, imp.-éd.

LIBRAIRIE

BIBLIOTHÈQUE DU ROI A VERSAILLES

(XVIIIe siècle).

volumes restants, et se les appropria moyennant une somme de 1,200 livres.

Indépendamment de la librairie royale, installée à demeure au Louvre, les rois et les reines possédaient des bibliothèques particulières, qui voyageaient avec eux et les suivaient dans leurs déplacements. Une des princesses les plus lettrées peut-être que nous ayons eues au XIVe siècle, Clémence de Hongrie, femme de Louis le Hutin, possédait en tout trente-six ouvrages qui, à son décès (1328), furent estimés 530 liv. 13 s. Parmi ces ouvrages, figuraient six bréviaires, trois psautiers, un livre d'heures, un espistolier, un graduel, un missel, un ordinaire, une bible en français. Les romans et livres profanes, qui étaient exceptionnellement nombreux, comprenaient : les *Fables* d'Ovide, l'*Almanach aux Juifs* (l'anemallat aus juys), les *VII sages d'Ysopet* (Ésope), la *Conqueste de Sicile,* les *Enfants d'Ogier,* les *Dix commandements de la loi,* le roman de *la Penthère* (deux exemplaires), le roman de *la Trinité,* le roman de *la Rose,* l'*Advocacie nostre Dame,* etc. Ajoutons que cette librairie, considérable pour le temps, tenait facilement en un coffre ou deux. Charles V mourut, comme on sait, au château de Beauté, sorte d'annexe du château de Vincennes, et dans cette dernière résidence, nous ne trouvons pas moins de 31 volumes, renfermés dans les compartiments d'un grand coffre, et portés à l'inventaire sous la rubrique suivante : « Livres estans en la grant chambre dudit Seigneur, en ung escrin assiz sur deux crampons, lequel est à la fenestre emprès la cheminée de ladite chambre, et est à deux couvescles, en l'une des parties duquel coffre estoient les parties qui s'ensuivent... » Indépendamment de cette première série d'ouvrages, un « escrin de cyprès marqueté et ferré d'argent », déposé « en l'estude en la Tour du Bois », contenait 22 autres volumes. A Saint-Germain en Laye, nous relevons « en l'estude du roi » 7 volumes, dont un des *Chroniques de France* et un autre contenant le *Gouvernement des Princes,* ouvrage que Charles V aimait à relire. L'étude du roi, à Melun, renfermait également 6 volumes et parmi ses joyaux les plus précieux, nous remarquons encore 7 volumes de piété, admirablement reliés, que le roi faisait porter constamment avec lui.

Sous Charles VI, il continua d'en être de même. La librairie personnelle du roi tenait en un ou deux coffres qui le suivaient dans ses déplacements. L'*Inventaire* dressé en 1418, à Vincennes, nous apprend que la provision de livres réunis par ce prince dans tout le château n'excédait pas 13 volumes. Ces ouvrages étaient enfermés en un coffre « taillé », c'est-à-dire sculpté, dans lequel se trouvait un « escrin » marqueté, qui lui-même contenait les ouvrages les plus précieux. Parmi ces derniers, on remarque un livre intitulé *De la passion* et couvert de velours, les « heures du Roy », « un journal à l'ordinaire de Romme » et un autre « petit journal » relié avec fermoirs d'argent. Les autres volumes étaient pour la plupart des livres de prière, psautiers, missels, heures, etc.; deux livres seulement affectaient un caractère profane, l'un appelé le *Cadru party,* l'autre, le *Quadrupti tholome.* C'était, somme toute, une assez maigre librairie.



Fig. 258. — La librairie de Leyde aux premières années du XVIIe siècle, avec ses pupitres et ses livres enchaînés. Fac-similé d'une estampe de Crispin de Passe.

Isabeau de Bavière, dont une notice de M. Vallet de Viriville, publiée en 1858, nous a fait connaître la bibliothèque, Isabeau de Bavière emportait également avec elle sa librairie. Nous relevons, en effet, à la date du 4 septembre 1387, un payement de 4 livres parisis, fait « à Pierre du Fou, pour un coffre de bois, couvert de cuir, fermant à clef, ferré et cloué ainsi qu'il appartient, achatté de lui pour mettre et porter en chariot les livres et romans de la Royne ». A cette époque, au surplus, même dans les couvents et dans les églises, toute la librairie consistait souvent en une simple armoire. Chrétien de Troyes, racontant comment il puisa dans la librairie de l'église de Beauvais l'*Histoire de Cligès,* écrit :

> Ceste estore trovons escrite,
> Que compter vos voel et retraire,
> En un des livres de l'aumaire
> Monsignor Saint-Paul, à Biauvais.
> Delà fu li contes estrais
> Qui tesmoyne l'estore à voire,
> Pour ce fait ele mius à croire.

On comprend, après une pareille constatation, que les femmes, même les plus distinguées, pouvaient se contenter d'une malle pour loger leur librairie; d'autant plus que, jusqu'à la fin du XVe siècle, celles qui savaient lire, et surtout celles qui aimaient la lecture et l'étude, constituèrent de rares et brillantes exceptions. Eustache Deschamps, dans son *Miroir du mariage,* ne réclame pas, pour l'épouse exigeante, d'autre ouvrage que son livre d'heures. Il est vrai que ce livre unique doit être garni de « fermaulx » d'or :

> Heures me fault de Nostre-Dame,
> Si comme il appartient à fame
> Venue de noble paraige,
> Qui soient de soutil ouvraige,
> D'or et d'azur, riches et cointes,
> Bien ordonnées et bien pointes (peintes),
> De fin drap d'or très bien couvertes;
> Et quand elles seront ouvertes,
> Deux fermaulx d'or qui fermeront...

En 1497, la bibliothèque de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême, n'était pas mieux fournie. Elle se

composait d' « unes heures à deux fermailz d'or, estiméz les dits deux fermailz à dix escuz ou environ ». Mais ce livre unique était un admirable volume enrichi de miniatures exquises qui, depuis, passa par la collection Sauvageot et que Potier a décrit. Le comte Jean d'Angoulême, cependant, était un grand amateur de livres, comme, du reste, tous les princes de la famille d'Orléans. A l'instar de son cousin, le duc Jean de Berry, dès les premières années du XVe siècle, le duc Louis avait enrichi sa bibliothèque en faisant exécuter à ses frais un certain nombre de volumes d'une rare beauté. Son fils, Charles d'Orléans, hérita de ce goût des beaux livres. Étant captif en Angleterre, il apprit, en 1427, qu'une expédition anglaise se préparait à suivre les bords de la Loire, et craignant que la librairie rassemblée par son père ne tombât entre les mains des envahisseurs, il la fit transporter du château de Blois à Saumur et quelque temps après, à la Rochelle. Ce fut à cette occasion que le catalogue de cette librairie précieuse fut dressé par Jehan de Tuilières, chargé de sa conservation. (Voir la *Bibliothèque de Charles d'Orléans* à son château de Blois, en 1427, par Le Roux de Liney; Paris, 1843.) Plus tard, Charles d'Orléans et Jean, comte d'Angoulême, rentrant en France après vingt-cinq ans de captivité, rapportèrent un certain nombre des volumes enlevés par le duc de Bedford à l'ancienne librairie du Louvre; et ces acquisitions, qui vinrent grossir leur bibliothèque de Blois, en firent une des premières librairies d'Europe. Au temps du bon roi René, la collection de livres qu'un prince aimait à consulter tenait encore dans une malle, car l'*Inventaire du château d'Angers* (chambre du haut retrait du Roy) mentionne : « Ung grant coffre de boys fermant à clef, ouquel est partie de la librairie du Roy. » A la mort de Jean d'Orléans, il fallait un meuble plus vaste, et le récolement des cent soixante-sept articles qui composaient la bibliothèque de ce prince commence par ces mots : « Inventoire des livres trouvéz en l'armoire de feu Monseigneur Jean d'Orléans, le premier jour de juing de l'an mil IIII^C^ LXVII. » Trente ans plus tard, en 1496, à la mort de Charles d'Orléans, une armoire ne suffisait plus. Un cabinet était nécessaire. « Et premièrement nous transportâmes en la chambre de librayerie dudit feu M. le Conte, et en laquelle ont esté trouvéz les libvres et volumes qui s'ensuivent... » Entre temps, l'imprimerie avait fait son entrée dans le monde, les ouvrages en nombreux volumes commençaient à voir le jour, et le règne des in-folio était à ses débuts. L'*Inventaire* des livres réunis par le duc de Bourbon en son château d'Aigueperse, et dressé en 1507, ne comprend pas moins de cent soixante-dix numéros, où l'on prend soin de distinguer les livres « escripts à la main » de ceux qui sont « escripts en fourme » ou « escripts en impression ».

La librairie des ducs d'Orléans qui, à l'avènement de François Ier, allait compléter le fonds de la librairie royale — reconstituée par Louis XI et grossie des acquisitions de Charles VIII et de Louis XII — était cependant loin d'approcher de celle des ducs de Bourgogne. Fondée par Philippe le Hardi, cette bibliothèque, grâce au goût de ce prince, à la richesse et à la munificence de ses successeurs, fut bientôt considérée comme un trésor unique en Europe. Philippe le Bon surtout continua de l'accroître. « Nonobstant, dit le chroniqueur David Aubert, que ce soit le prince, sur tous aultres, garny de la plus riche et noble librairie du monde, si est-il moult enclin et desirant de chascun jour l'accroistre comme il fait; pourquoi il a journellement et en diverses contrées grands clercs, orateurs, translateurs et escripvains à ses propres gages occupés. » Charles le Téméraire, il faut lui rendre cette justice, suivit pieusement l'exemple de son père. Pendant les dix ans qu'il gouverna ses riches provinces, non seulement il procéda à de fort nombreuses acquisitions, mais encore il fit exécuter sous ses yeux toute une série de manuscrits de la plus grande beauté. Se conformant à l'usage d'alors, il emportait une partie de sa librairie avec lui, et l'on sait comment ces précieux volumes firent partie du riche butin qu'après Granson et Morat, ses ennemis vainqueurs se partagèrent. Heureusement, ce qui demeurait à Bruges, à Gand, à Bruxelles fut sauvé, et nous retrouvons dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523) un grand nombre de ces volumes marqués au *fusil,* qui avaient été l'orgueil de l'ancienne librairie des ducs de Bourgogne.

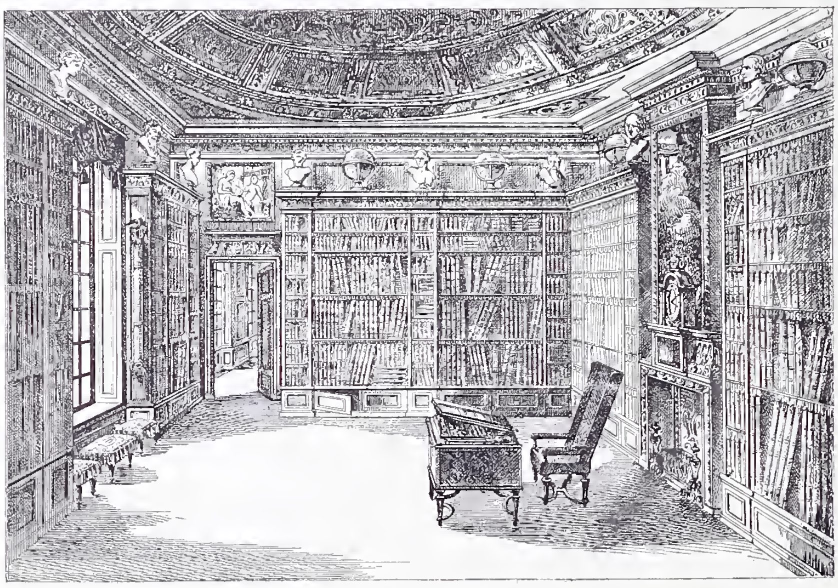


Fig. 259. — Librairie. — Une salle de bibliothèque au XVIIe siècle. Bibliothèque nationale.

La bibliothèque de cette princesse mérite, au surplus, qu'on s'y arrête. Elle dénonce chez celle qui l'avait formée un goût rare et un amour éclairé des lettres. Elle se composait de 360 volumes manuscrits, dont quelques-uns en latin et en grec. Le plus grand nombre de ces ouvrages avait trait à l'histoire, à la philosophie, au droit, aux sciences. Contrairement à ce qu'on avait vu jusque-là, les romans, les contes, les ballades et autres œuvres de littérature s'y trouvaient également en abondance, alors que les livres de piété y étaient relativement peu nombreux. Tous ces volumes étaient revêtus d'une « couverture ». Plusieurs étaient reliés en cuir, mais la plus grande partie étaient couverts de velours bleu, rouge, cramoisi, noir, tanné, vert, violet; et presque tous étaient ornés de clous dorés. Sur les plats on voyait, peintes ou empreintes, soit les armes de Marguerite d'Autriche, soit celles de l'Empereur, soit celles de Bourgogne, soit enfin celles de

Savoie. Mais le plus intéressant pour nous est de savoir que ces 360 volumes se trouvaient placés dans une salle de l'hôtel habité par Marguerite d'Autriche, qu'on appelait la *Librairie,* partie sur deux « pourpitres » dits « en haut », partie sur six « pourpitres » dits « d'ambas » ; partie au-dessous des dits « pourpitres d'ambas et sur le costé » ; enfin partie « dedans une traille de fer ». Des deux pupitres d'en haut, le premier commençait « sur la pourte » et allait « tout à l'entour, jusques à la chemynée ». Ce pupitre portait 52 volumes. Le second, où se trouvaient principalement les heures et les livres de piété, suivait le premier, entre les fenêtres et la cheminée, avec 26. Quant aux six « pourpitres d'ambas », le premier commençant « emprès la prendre. Anne de Beaujeu était une des princesses les plus lettrées de son temps, et nous ne devons pas oublier qu'on lui doit un excellent livre, les *Enseignements d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon.* Nous touchons, au surplus, au temps heureux où l'érudition va se répandre jusque chez les femmes. En 1513, à la mort de Charlotte d'Albret, toute la librairie de cette princesse tenait dans un coffre, et en 1525, Bouchet, l'auteur des *Mémoires de Louis de la Trémouille,* nous montre Gabrielle de Bourbon qui, se retirant « en son cabinet fort bien garny de livres, lisoit quelque histoire ou chose morale ou doctrinale, et si estoit son esprit ennobly et enrichy de tant bonnes sciences, qu'elle employoit une partie des jours

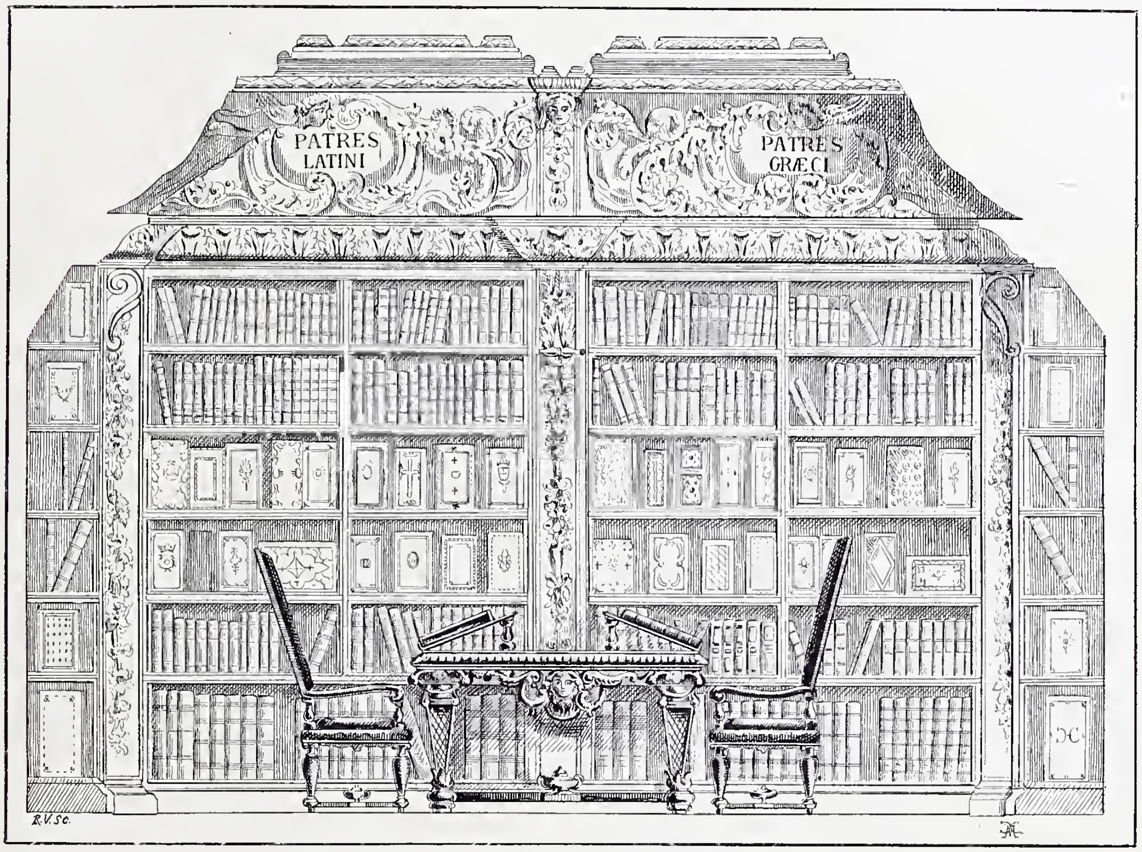


Fig. 260. — Intérieur d'une bibliothèque du XVIIe siècle, à Reims.

porte, au premier siège », portait 14 livres ; puis succédaient : le second avec 26 ; le troisième avec 15. Le quatrième partait d' « emprès la chemynée » avec 15 ; le cinquième avec 19 ; le sixième avec 26. Dessous ces six pupitres, on trouvait : sous le premier, 24 volumes ; sous le second, 21 ; sous le troisième, 23 ; sous le quatrième, 31 ; sous le cinquième, 21 ; sous le sixième, 19. Enfin, 28 volumes, qui étaient enfermés « dedans la traille de fer », c'est-à-dire dans une armoire treillissée, complétaient les 360 numéros dont se composait cette célèbre librairie. La *Librairie d'Anne de Beaujeu* n'était guère moins riche. Son *Inventaire,* dressé par le conseiller Anthoine et le chanoine Espinette, « librayre » de ladite dame, le 19 septembre 1523, l'année même, par conséquent, où l'on inventoria celle de Marguerite d'Autriche, comprend 322 numéros et présente également cette disposition, en rangées de lectrins ou pupitres, généralement adoptée à cette époque. Cette collection était, elle aussi, bien fournie en romans et œuvres purement littéraires. Le fait, du reste, n'est pas pour nous surà composer petits traictéz à l'instruction de ses Damoiselles ». En vingt ans, une révolution s'était accomplie, et les bibliothèques de beaucoup d'hommes, même illustres, n'étaient pas mieux pourvues que celles de certaines dames.

La librairie du cardinal d'Amboise, au château de Gaillon, en 1508, renfermait seulement 191 ouvrages latins, traitant de matières religieuses, historiques, philosophiques, etc. Elle était pareillement distribuée suivant la mode de l'époque, et répartie sur 12 « pulpysttes », une table et deux « liettes » et une « forme basse ». Un nouvel *Inventaire de la librairie de Gaillon,* dressé en 1550, mentionne 217 volumes, alors que l'*Inventaire de Charles-Quint,* dressé à Bruxelles en mai 1536, ne comprend pas moins de :

247 manuscrits sur parchemin
260 — — enluminés
97 — sur papier
13 — — enluminés
36 volumes imprimés

soit en tout 653 volumes. Tout cela est encore modeste.

L'accroissement, toutefois, allait bientôt devenir considérable. Ajoutons qu'il fut singulièrement facilité par la quantité de livres qui, en France, au moins, furent importés des Pays-Bas et d'Italie.

L'étranger fut, en effet, au XV[e] siècle, une sorte de réservoir où les rois et les grands seigneurs puisèrent abondamment. Ainsi Charles VIII augmenta la bibliothèque royale, reconstituée par Louis XI, du célèbre fonds que les princes de la maison d'Anjou avaient groupé à Naples. Louis XII mit à forte contribution la librairie de Pavie, formée par les Sforce. Il acquit, en outre, l'admirable collection réunie par Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, composée de 106 manuscrits de la plus belle exécution. François I[er] ne pouvait manquer de se conformer à ces intelligents exemples. Il fit transporter à Fontainebleau les livres de son aïeul Jean d'Angoulême, avec ceux que les princes d'Orléans avaient rassemblés à Blois et constitua ainsi une librairie extraordinaire pour l'époque, qui ne comptait pas moins de 1,781 manuscrits et de 109 imprimés. Il plaça à la tête de cette collection unique Claude Chapuis, qui prit le titre de « libraire du Roy »: et non content d'avoir ainsi réuni un nombre d'ouvrages sans précédent, il chargea des savants et des diplomates d'acquérir partout, à l'étranger, les volumes rares et précieux qui se trouvaient à vendre. C'est ainsi que nous relevons à l'année 1539, dans ses *Acquits au comptant,* un payement « à Jehan Joaquin, sieur de Vaulx, ambassadeur du Roy à Venize pour remboursement de 300 escuz sol. par luy bailléz à Venize, suyvant les lettres du Roy à M. Jheronyme Fondulus, pour achacter livres et choses antiques ». Henri II et Charles IX travaillèrent, eux aussi, à accroître ce précieux fonds. En 1556, le premier de ces princes rendit une *Ordonnance* enjoignant aux libraires de remettre à la Bibliothèque royale un exemplaire, tiré sur vélin et relié, de tous les livres imprimés par privilège. Malheureusement, cette *Ordonnance,* renouvelée en 1571, tomba rapidement en désuétude et ne fut guère appliquée. Charles IX augmenta la librairie de Fontainebleau de 140 nouveaux manuscrits, tous de la plus belle exécution ou de la plus grande rareté. Nous savons, en outre, par la *Remonstrance* que Jehan Gosselin, « garde de la librairie du roy pendant trente-quatre ans », adressa « à toutes personnes qui ayment les lettres » que cette librairie regardée comme « un des plus beaux thrésors de ce Royaume » fut par ordre « et commandement du roy Charles IX » transportée à Paris. Les troubles de la Ligue ne laissèrent guère à Henri III le loisir de se préoccuper de livres d'aucune sorte ; mais Catherine de Médicis, sa mère, ne réunit pas moins de 900 manuscrits précieux, la plupart provenant « de la fameuse bibliothèque des Médicis... que Catherine acheta, qu'elle fit apporter en France, malgré l'opposition du grand-duc ». « Elle la garda en particulier tant qu'elle vécust, ayant un bibliothéquaire à ses gages. Après sa mort, de Thou en augmenta la bibliothèque du roi, qu'il enrichit de ce trésor acheté des créanciers de cette reine. » (*Mém. relatifs à l'hist. de France,* t. LIII, p. 84.) Catherine fit mieux encore. Pierre de la Ramée, dans la préface de son livre sur le *Proœme des mathématiques,* nous apprend qu'en vraie fille des Médicis, elle ouvrait aux savants les salles de sa librairie des Tuileries. « Vôtre maison des Tuilleries, qu'est-ce qu'elle monstre à ceux de France qu'ils ayent jamais auparavant veu ny ouy? Ils achetèrent à grosses sommes d'argent les plus rares librairies, et vous avez voulu avoir les plus rares et non encore imprimez autheurs grecs et latins, lesquels avez recouvrés en grand nombre et non moindre despense, désirant qu'ils fussent communiquéz à ceux qui sont désireux d'apprendre, etc. »

A côté de celle qu'on appelait la reine mère, nombre de femmes instruites et spirituelles réunissaient aussi des volumes précieux, au premier rang desquelles il faut placer Diane de Poitiers, Louise de Vaudemont et Marguerite de France (la reine Margot), dont Brantôme a écrit (*Dames illustres,* V[e] discours) : « Elle est fort curieuse de recouvrer tous les beaux livres nouveaux qui se composent, tant en lettres saintes qu'humaines ; et quand elle a entrepris à lire un livre, tant grand et long soit-il, elle ne laisse et ne s'arreste jamais, jusques à ce qu'elle en ait veu la fin, et bien souvent en perd le manger et le dormir. » On possède encore de nombreux ouvrages reliés aux armes et emblèmes de la belle Diane, et l'*Inventaire* de la veuve de Henri III nous apprend qu'à Chenonceaux, cette pieuse et douce souveraine avait une librairie bien pourvue. Quant à la collection unique de Catherine de Médicis qui, nous venons de le dire, vint se fondre dans la librairie royale, ce fut seulement dix ans après la mort de cette princesse qu'elle y fut définitivement incorporée. En 1594, par lettres patentes données « au camp devant Laon », Henri IV avait ordonné « que tous les anciens exemplaires hébreux, grecqs, en latin et en françois, italien et autres, trouvéz entre les meubles de la deffuncte Royne, mère des Roys ses prédécesseurs », fussent « mis ès mains du sieur d'Émery, conseiller d'Estat, que ledict Seigneur a choisy et nommé pour maistre de sa librairie ». Mais les très nombreux créanciers de la défunte reine firent opposition, et il fallut un *Arrêt* du 25 janvier 1599, pour que tous ces beaux livres fussent transportés « au collège de Clermont, proche et séparé de la bibliothèque du Roy, et mis en la garde de M. Gosselin, garde de la librairie du dit Seigneur ». (Félibien, *Pièces justificatives,* t. III, 25[a], 38[b], 700[b].)

Le collège de Clermont, où Henri IV logea, à la fin du XVI[e] siècle, sa librairie, avait été confisqué lors de l'expulsion des jésuites. Plus tard, quand ceux-ci, rentrés en grâce, eurent réclamé le bâtiment, on transporta les livres du roi dans le couvent des Cordeliers, puis ensuite rue de la Harpe. Gosselin, « garde de la librairie du Roy », qui avait présidé à cette installation nouvelle, « aagé de près de cent ans, homme de bien et grand mathématicien, fust en ce temps (novembre 1604) trouvé mort dans une chaire près de son feu ». (*Journal de l'Estoile,* t. VIII, p. 168.) Cette mort, bien que prévue, fut une perte pour la bibliographie française. Sous le règne suivant, la Bibliothèque royale s'accrut surtout par suite du dépôt légal, rendu de nouveau obligatoire par *Lettres patentes* enregistrées le 5 septembre 1617. Par ces *Lettres,* il était « ordonné qu'à l'avenir ne sera octroyé à quelque personne que ce soit aucun privilège pour faire imprimer ou exposer en vente aucun livre, sinon à la charge d'en mettre gratuitement deux exemplaires en la bibliothèque publique dudit Seigneur ». Louis XIII, toutefois, aimait peu les livres, et, mal renseigné, ne songea pas à profiter des occasions qui se présentaient. Quant à Richelieu et à Mazarin, ils se préoccupèrent beaucoup plus d'enrichir leurs librairies particulières que d'augmenter celle de leur maître. Il se produisit même ce fait singulier que, le 7 février 1652, quand on procéda au récolement des livres du cardinal de Mazarin, saisis par ordre du Parlement en date du 29 décembre 1651, on découvrit dans le nombre les 350 volumes in-folio, qui avaient composé la bibliothèque de M. de Loménie. (Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles,* t. II, p. 161.) Ces volumes, vendus au roi Louis XIII pour 20,000 écus,



Faucher Gudin del. Maison Quantin, imp.-éd.

LIBRAIRIE

BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS DE FONTAINEBLEAU

(État actuel).

avaient été détournés par le cardinal de Richelieu qui les avait réunis à sa librairie, d'où, après sa mort, ils avaient été transportés chez le chancelier et ensuite chez le cardinal de Mazarin, qui se les était appliqués. Ces volumes furent alors restitués à leur véritable possesseur par le soin du procureur général et logés à la Sainte-Chapelle où se trouvaient alors le Trésor des Chartes et les livres du roi. Ajoutons que les autres volumes, fort nombreux et fort beaux, qui constituaient la bibliothèque de Richelieu n'eurent pas un sort aussi favorable. Si nous en croyons un contemporain, « l'avarice de Mme d'Aiguillon et le peu de soin qu'elle en eut laissa fort dépérir celle-ci ». Sans compter qu'elle fut mise au pillage par le sieur de Tourville, maréchal des logis du roi. (Tallemant, *Historiettes,* t. Ier, p. 401.)



Fig. 261. — Intérieur de la bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève, d'après une estampe de François Ertinger (1680).

Mazarin, toutefois, avec une libéralité dont on ne saurait trop lui savoir gré, n'avait pas constitué son admirable bibliothèque dans un but de satisfaction personnelle. Dès 1644, il l'ouvrit sinon au public, du moins aux érudits et aux travailleurs, et cette bonne nouvelle fut portée à la connaissance des Parisiens par la *Gazette de France*. « Le cardinal Mazarin, y lit-on, fait servir son hostel d'une académie pour tous les doctes et curieux qui y vont en foule tous les jeudis, depuis le matin jusques au soir, feüilleter sa belle Bibliothèque, ornée d'environ neuf mille volumes, en toutes sciences, dont le nombre croist encor de jour en jour, par les soins que prend Son Éminence de satisfaire aussi bien en ce point les gens de lettres, comme il fait en tous les autres. » (N° du 31 janvier 1644.) Ajoutons que ces accroissements dont parle la *Gazette de France* furent extrêmement rapides. Gabriel Naudé, le bibliothécaire du cardinal, était doué d'une activité prodigieuse. « Cette semaine, lisons-nous dans la même feuille (n° du 17 mars 1646), le sieur Naudé, bibliothécaire du cardinal Mazarin, qui estoit parti d'ici dès le mois d'avril dernier, pour aller en Italie chercher les bons livres qui manquoyent à la bibliothèque de Son Éminence, en est revenu, ayant fait amas de plus de 14,000 volumes. » L'année suivante (12 janvier 1647), on écrivait de nouveau au même journal : « Le sieur Naudé, bibliothécaire de Son Éminence, a ici rapporté d'Allemagne plus de quatre mille volumes, tant manuscripts qu'impriméz. C'est le troisième voyage qu'il fait aux pays étrangers, pour enrichir de toute sorte de bons livres la magnifique et abondante bibliothèque destinée par Son Éminence, pour estre bien tost donnée au public, qui est aussi invité à indiquer tout ce qu'il sçaura de rare en cette matière et digne de l'accroistre. » En cette année 1647, le nombre de volumes de la *Bibliothèque Mazarine* (c'était le nom qu'elle allait prendre) s'élevait à près de 40,000. A la mort du cardinal, ce chiffre était presque doublé. Ajoutons qu'en 1652, quand cette réunion unique de beaux livres fut à la veille d'être dispersée, Naudé prit sa défense avec une rare énergie. Il harangua les commissaires préposés pour la vente, écrit Dubuisson-Aubenay, « leur disant s'il étoit raisonnable qu'eux, gens de lettres, ruinassent en trois jours un trésor de lettres amassé par dix-sept ans, avec tant de soins et de dépenses, etc., qu'ils appréhendassent le jugement des autres hommes de lettres et françois et étrangers, et ce que la postérité diroit d'eux. Ce qui n'empêcha pas que, dès le lendemain, lesdits commissaires n'en vendissent pour quinze cents livres. » C'en était fait de cette librairie si précieuse, en effet, si Gilbert Vialet, trésorier général de France à Moulins, n'avait

offert de l'acheter en bloc pour 30,000 livres. Cette offre fit arrêter la vente; on ordonna même à ceux qui avaient déjà acquis des ouvrages de les rapporter. (*Journal des guerres civiles,* t. II, p. 148 et 149.)

Quant à la Bibliothèque royale, ce fut surtout sous l'administration de Colbert et de Louvois qu'elle prit son essor. Le legs de Jacques du Puy, en son vivant « garde de la bibliothèque dudit Seigneur Roy » (1657), l'avait déjà fortement augmentée. Des acquisitions nombreuses développèrent ses diverses spécialités. L'*Inventaire* qui en fut dressé en 1684 donne un total de 10,900 manuscrits



Fig. 262. — Bibliothèque particulière (XVIIIe siècle), d'après un dessin de Gravelot.

et de 40,000 imprimés. Cent ans plus tard, par suite des achats successifs de la bibliothèque de Bigot, en 1706 ; de Gaignières, en 1715 ; de d'Hosier, en 1717 ; de Lamarre, en 1718 ; de Colbert, en 1732 ; de Du Cange, en 1756 ; de Fontanieu, en 1766 et d'une partie du célèbre cabinet de La Vallière, le nombre des imprimés seuls s'élevait à plus de 150,000.

Ajoutons que ce fonds aurait encore pu être bien plus considérable, si la politique ne se fût pas mêlée à l'affaire. Nous lisons, en effet, dans la *Correspondance secrète* de Métra (t. XVI, p. 108), à la date du 11 avril 1784 : « On a été surpris que la proposition de M. de Paulmy, qui offroit sa superbe collection au Roi pour l'honneur d'être son bibliothécaire, n'ait pas été acceptée ; on n'a pas réfléchi qu'elle n'étoit avantageuse qu'au public. M. de Paulmy est ministre d'État, ce caractère est indélébile. S'il eût été bibliothécaire, il auroit eu le droit de travail avec le Roi sans l'intervention du ministre de Paris. Or qu'importe que le public ait 120,000 volumes rares de moins à consulter, pourvu que l'intrigue n'ait pas un ennemi de plus à combattre. » On sait que cette admirable collection de M. de Paulmy a depuis servi de base à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Outre la Bibliothèque royale et la Bibliothèque Mazarine, dont le cardinal, en mourant, avait, par testament, réglé le fonctionnement et ordonné l'ouverture au public, il existait dès le XVIe siècle, à Paris et en province, un certain nombre de librairies assez considérables pour que les travailleurs pussent tirer bon parti de leurs richesses. Au premier rang se trouvait la « librairye de Saint-Victor, fort magnificque », que Rabelais ne manque pas de faire visiter à Pantagruel. On peut également citer celle de Villeroi, dont Ronsard sollicitait l'accès pour ses propres ouvrages, celles de Michel de l'Hospital et du président de Thou, qui furent dispersées ; celle dont Brantôme tirait une juste vanité et qui éprouva le même sort, bien que, dans son testament, l'auteur des *Dames galantes* en eût ordonné autrement. « Je veux aussi que la moitié des plus grands livres de ma bibliothèque soient mis et serréz dans un cabinet de Richemond et conservéz très curieusement, sans les dissiper deçà, delà, et n'en donner pas un à quiconque soit : car je veux que ladite bibliothèque demeure chez moy, pour perpétuelle mémoire de moy, dans un cabinet de Richemond. » Mais c'est surtout dans les établissements religieux qu'on trouvait de ces librairies accessibles aux érudits et au public. Par Germain Brice, par Piganiol de la Force et par le conseiller Nemeitz, nous avons une description assez exacte de la bibliothèque du couvent des Augustins, aménagée sur les dessins de Gobert et de Leduc, l'un et l'autre architectes du roi. Cette bibliothèque consistait en deux galeries et une pièce intermédiaire. « La galerie qui sert d'entrée, écrit Piganiol, a quatre-vingt-trois pieds et demi de longueur sur quatorze pieds de largeur et dix de hauteur. A droite, il y a huit travées et autant à gauche. Dans chacune de ces travées est une armoire de menuiserie, travaillée fort proprement; elle a cinq pieds et demi de hauteur sur sept et demi ou environ de largeur. Ces armoires sont placées dans le fond d'autant d'arcades, soutenues par des pilastres corinthiens de sept pieds et demi de hauteur... Elles sont fermées par des portes à battans avec un treillis de laiton. » Ajoutons que l'autre galerie, en tout semblable comme disposition, mesurait « cent trente et un pieds et demi de longueur sur dix-neuf pieds de largeur et quatorze de hauteur ». Le plafond était « en anse de panier, en plâtre blanchi de blanc des Carmes ». (*Description de Paris,* t. III, p. 114 et 115.) La bibliothèque des Minimes, située place Royale, n'avait pas cet aspect grandiose. Elle était « distribuée en deux longs appartemens situéz de deux côtéz de l'Église », ce qui lui ôtoit beaucoup de son ampleur. (*Séjour de Paris,* t. Ier, p. 270.) Germain Brice, d'autre part, nous apprend que celle de l'abbaye de Sainte-Geneviève possédait plus de 45,000 volumes « rangéz dans des armoires d'une belle menuiserie, fermées de fil d'archal, entre lesquelles on a placé des bustes sur des scabelons, qui représentent les hommes illustres de l'antiquité et quelques personnes distinguées de ces derniers siècles ». (*Description de Paris,* t. II, p. 510.) La bibliothèque de la maison professe des Jésuites, rue Saint-Antoine, se recommandait surtout par ses peintures murales, exécutées par Guérardini ; celle des Célestins, qui ne renfermait pas plus de 7,000 à 8,000 volumes, était disposée en galerie le long d'un jardin. Au dire du conseiller Nemeitz (t. Ier, p. 272), c'était le rendez-vous des personnes de condition.

A ces bibliothèques considérables, il convient d'ajouter

celle des avocats qui comptait 40,000 volumes ; la bibliothèque des Prêtres de la Doctrine, qui avait hérité de la précieuse collection de livres réunie par Miron, docteur en théologie ; la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, peu accessible, mais qui passait avec raison pour une des plus riches de Paris, et dont les manuscrits ont été réunis à la bibliothèque de la Sorbonne ; la bibliothèque de Navarre ; celles des Feuillants, des Cordeliers, des Jacobins, des Chartreux ; enfin la bibliothèque de la ville de Paris, composée de 20,000 volumes et qui, léguée par Moreau, procureur du roi, s'est vue détournée de sa destination, pour former le fonds de la bibliothèque de l'Institut.

A côté de ces librairies, ou pour mieux parler de ces bibliothèques ayant un caractère plus ou moins public, et qui rendaient de très grands services, il se forma, à la fin du XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle, un nombre considérable de bibliothèques privées qui jouirent, non seulement à Paris, mais en France, et même en Europe, d'une réputation justifiée. Nous avons déjà énuméré celles de ces collections qui furent absorbées par la Bibliothèque royale et qui vinrent augmenter les richesses de toutes sortes qu'elle possédait. Il nous faut encore parler de la bibliothèque que Nectaire de Seneterre, évêque du Puy, avait réunie dans sa ville épiscopale, et qui, au dire de De Thou, était « remplie de manuscrits anciens et dignes de la curiosité des sçavans » ; de celle du cardinal François de Tournon (1582), qui se faisait toujours suivre, en voyage, de plusieurs malles de livres qu'il faisait porter par des mulets spéciaux, et qui se faisait accompagner de savants « qu'il exhortoit à travailler pendant qu'il alloit trouver le roy dont il étoit le principal ministre ». (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. LIII, p. 189.) Citons encore les librairies de l'abbaye de Moissac, de l'église de Corbie pillées en 1588, etc. Puis, viennent la bibliothèque, illustre entre toutes, de Grollier, celle de Pereise, celle de Pierre de l'Estoile qu'on venait voir d'Angleterre et d'Allemagne ; celle du père du Breüil, « fournie de beaucoup de bons livres de toutes sortes » (*Journal de l'Estoile,* t. IX, p. 304) ; les bibliothèques des sieurs Chrestien et du Puy ; celle de Moreau le père, que Guy Patin (*Lettres,* t. II, p. 204) estimait à beaucoup plus de 15,000 livres. Il nous faut aussi mentionner le fameux *Cabinet des livres* que Gaston d'Orléans avait établi au Luxembourg et dont il est question dans les *Mémoires du cardinal de Retz* (t. II, p. 104) ; ne pas oublier la bibliothèque de M. de Querver, « curieux en livres jusqu'à en faire venir d'Espagne et d'Angleterre » (Tallemant, *Historiettes,* t. V, p. 229) ; celle de M. de Montausier qui avait réuni à Angoulême une collection de livres appréciés ; et dire un mot de la bibliothèque de l'abbé Bignon ; de celle du cardinal de Rohan, qui occupait une partie du « palais de Soubise » ; de celles du duc de Coislin, du maréchal d'Estrées, de l'abbé de Dangeau, du duc de Noailles, de l'abbé de Renaudot, de M. de Lamoignon, de l'abbé de Caumartin, de M. de Foucault, de l'abbé de Longrue, et enfin d'Étienne Baluze, syndic du collège de Cambrai et bibliothécaire de Colbert, qui laissa



Fig. 263. — Bibliothèque privée, d'après un dessin de Percier (premières années du XIXe siècle).

14,000 volumes imprimés et 1,000 manuscrits d'une qualité rare.

La bibliothèque de Voltaire que la Russie nous enleva ; celle formée par M. de Thémines, évêque de Blois, qui, au

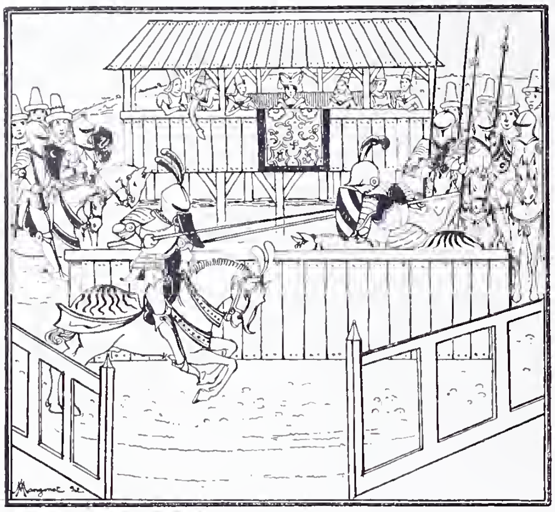


Fig. 264. — Lice de combat, d'après une miniature des *Chroniques* de Froissart. Bibliothèque de l'Arsenal.

dire de Dufort de Cheverny (*Mém.,* t. I[er], p. 430), ayant le goût des livres au suprême degré, collectionna près de 72,000 volumes des éditions les plus belles et les plus rares; la bibliothèque de premier choix que le duc de Choiseul, après sa disgrâce, installa à Chanteloup; celle de l'abbé Sipher qui contenait 30,000 volumes; celle de l'abbé Terray, vendue dans les premiers jours de février 1779; celle du président De Brosses, dont la vente commença le 20 du même mois; et enfin la célèbre bibliothèque de La Vallière, dont la vente produisit 464,677 liv. 8 sols, attestent que le goût des livres fut extrêmement répandu au XVIII[e] siècle.

Une autre preuve de cette généreuse passion, que le XVII[e] et le XVIII[e] siècle éprouvèrent également, c'est la présence, dans la plupart des habitations seigneuriales de ce temps, de bibliothèques spécialement réservées aux dames. Dans une lettre qu'elle adressait à la Grande Mademoiselle, lettre où elle traçait le plan d'une de ces retraites idéales, mises à la mode par les romans d'Honoré d'Urfé et de M[lle] de Scudéry, M[me] de Motteville écrit : « Je voudrois que dans toutes les petites maisons il y eût des chambres lambrissées de bois tout uni, et dont le seul ornement seroit la netteté, et que chacun de nous eût un cabinet qui, selon vos ordres, belle Amelinte, fût rempli de livres. » L'influence des Précieuses, au surplus, aida beaucoup à la vulgarisation de ces bibliothèques féminines. Presque toutes les femmes bien nées de ce temps aimèrent les livres et, qui plus est, les beaux livres. Il s'en trouva même dans le nombre qui, à l'instar de Pauline de Grignan, étaient, suivant la pittoresque expression que M[me] de Sévigné appliquait à sa petite-fille, des « dévoreuses de livres ». Celles-là voyaient leur bibliothèque cataloguée. Le catalogue des livres de M[me] de Simiane fut, en effet, dressé le 17 novembre 1735. D'autres, comme la marquise que Marivaux met en scène dans sa *Surprise de l'Amour,* se contentaient de se faire lire les ouvrages à la mode. « J'ai depuis quinze jours un homme à qui j'ai donné le soin de ma bibliothèque. Je n'ai pas la vanité de devenir savante, mais je suis bien aise de m'occuper : il me lit tous les jours quelque chose; nos lectures sont sérieuses, raisonnables. Il y met un ordre qui m'instruit en m'amusant. » Toutes, par contre, se plaisaient dans la compagnie des livres, et il n'était pas jusqu'aux artistes de second ordre, qui n'eussent leur bibliothèque. Celle de Claudine Bouzonnet-Stella (1697), qui s'illustra comme graveur, ne contenait pas moins de deux cents numéros, dont un grand nombre se rapportaient à sa profession. Dans le mobilier que M[lle] Desmares légua en 1746, nous remarquons deux corps de bibliothèques renfermant plus de 300 volumes, dont 160 concernant la musique, et il n'est pas besoin de parler de l'admirable bibliothèque de M[me] de Pompadour qui comptait 3,545 numéros, tous magnifiquement reliés et comportant les éditions les plus rares.

Comme toutes les modes, même les plus respectables, cet amour des livres finit par tourner en manie. Déjà, au XVII[e] siècle, La Bruyère avait ridiculisé le bibliophile ignorant et stigmatisé ces bibliothèques inutiles qui, suivant son expression pittoresque, par leur odeur de maroquin, faisaient penser aux tanneries. Au siècle suivant, les satires ne manquèrent pas à ces faux amateurs. En 1779, Pons de Verdun leur adressait l'épigramme suivante :

> Après le décès de Grégoire,
> On vendra des livres divers
> Dorés sur tranche, bien couverts
> Et tout neufs, ainsi qu'on peut croire :
> Le défunt, de riche mémoire,
> Ne les avoit jamais ouverts.

Mercier, lui aussi, dans son *Tableau de Paris,* ne se gêne pas pour dire ce qu'il pense de ces faux érudits :

> De sa bibliothèque admirez l'étendue,
> Tous les livres qu'on fit s'offrent à votre vue;
> Les fameux Elzevirs ont imprimé ceux-ci;
> Deromme, en maroquin, couvrit ceux que voici;
> Ceux-là de Baskerville ont illustré la presse,
> D'autres, qui trompent l'œil par une heureuse adresse,
> Ne sont que du bois peint... et lui servent autant.

De nos jours, on pourrait rééditer ces critiques, car la mode se mêle de régenter de nouveau cette noble passion des livres. Constatons, toutefois, que les vrais et les grands amateurs sont aussi nombreux en notre temps qu'au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Les bibliothèques publiques ont pris, en outre, un développement invraisemblable et que nul n'aurait su prévoir. C'est par millions que notre Bibliothèque Nationale compte les volumes qu'elle offre au public. Nos autres bibliothèques, celles de Sainte-Geneviève, de l'Arsenal, la bibliothèque Mazarine, la bibliothèque de la ville de Paris en renferment des centaines de mille. Vouloir donner une liste, même écourtée, de leurs richesses sortirait de notre cadre, aussi bien, du reste, que de décrire nos grandes bibliothèques privées. Ces dépôts magnifiques n'offrent que de bien petits points de ressemblance avec les vieilles librairies du temps passé dont nous nous étions proposé d'esquisser une rapide étude.

Lice, *s. f.;* **Liche,** *s. f.* — Barrière, retranchement, et, par extension, lieu fermé de barrières. Au XV[e] siècle, on donnait le nom de lices aux palissades et clôtures en bois dont on entourait les villes et les châteaux, à la veille d'un siège, pour tenir les assaillants à distance de la place. C'est ainsi qu'il faut comprendre le passage suivant, emprunté à Joinville : « Et adonc le Roy fist venir tous ses capitaines de s'armée, et leur commenda qu'ils feissent armer tous leurs gens d'armes, et estre en aguect et tous prestz à la mynuyt, et que chascun se mist ors des tentes et paveillons jusques au devant de la lice, qui avoit esté faite affin que les Sarrazins n'entrassent à cheval, et à grant nombre en



S. Le Clerc del.

Maison Quantin, imp.-éd.

HAUTE LICE

TAPISSERIE DE LA SUITE DES *Éléments* REPRÉSENTANT LA TERRE

Exécutée aux Gobelins (XVIIe siècle).

l'host du roy : mais estoit seulement faite en façon qu'on y entroit à pié, et tantoust fust fait selon le commandement du roy. » (*Mémoires,* t. I[er], p. 121.) De même lorsque, racontant les événements qui marquèrent, en 1452, le siège d'Audenarde, l'auteur anonyme de la *Chronique de Tournai* nous fait voir les assiégés, à la vue de chevaux qui paraissaient abandonnés, sortant « de leurs lices, cuidans aler querre lesdits chevaulx que ilz voioient seullement en la garde des pages, arière de l'ost ; mais eulx venus emprès iceulx, veirent le arrière-garde venante supz eulx : dont moult se espoventèrent et commenchièrent fuir, saillans ès fossez, pour eulx cuidier saulver ». Dès cette époque, du reste, le mot lice désignait toutes sortes de barrières. La *Chronique normande* de P. Cochon nous montre, en 1405, le frère du duc de Bourgogne pénétrant dans Paris et s'y fortifiant à l'aide de lices et de chaînes dont il fait barricader les rues : « Et l'endemain Anthoine, frère du duc de Bourguongne, entra à Paris à belle compaignie et se logea à la Bastille de Sainct-Anthoine et en bouta hors le frère à la royne qui la gardoit, et de par M. de Bourguongne le Louvre fut enforchié et les rues de Paris ferméez de bonnes liches et caynes, et les auvenz des maisons abatus. » Un *Compte* de 1508 nous apprend que Michellet Descombert et Pierre Masurier, « ymaginiers de Rouen », furent chargés d' « intailler les marmousets de bois » qu'on devait « faire sur les lices assises le long du chemin..... le long des galleries du chasteau » de Gaillon. Bien mieux, Robert de la Marck, connu sous le nom de maréchal de Fleuranges, parlant du fameux Camp du drap d'or, écrit : « Après cela se fist le grand festin où tous les Estats des deux princes vindrent loger dedans les lisses, où on avoit faict ung beau maisonnage tout de bois. » Enfin, nous lisons dans l'*Ordre observé aux obsèques et enterrement de François I*[er] (1547) : « Autour de la dicte bière ou sarcueil y avoit une lice ou barrière de sept pieds de large et dix pieds de long, chargée de quatorze grans cierges, chascun de dix livres de cire blanche, qui ardoyent jour et nuict. »

Plus souvent encore, à cette époque, le mot lice servait à désigner le champ clos dans lequel avaient lieu les combats singuliers et les tournois. La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon,* pour montrer l'excellent accueil que le duc fit, en 1375, au chevalier Perrot de Lignaige et aux autres Anglais qui venaient rompre des lances contre des chevaliers français, dit que « trouva Lignaige sa belle tente (celle du duc) tendue ès lices pour le désarmer et recueillir ses compaignons ». Olivier de la Marche raconte en ses *Mémoires* (*Mém. pour servir à l'hist. de France,* t. VIII, p. 155) qu'en l'année 1446, le duc de Bourgogne, voulant assister aux « armes emprises par le seigneur de Ternant et Galiot de Baltasin, se tira en sa ville d'Arras, auquel lieu furent les lices préparées sur le grand marché, au droit de l'hostellerie de *la Clef* et fut une grande maison eslevée qui venoit jusque sur le bord de la lice ». Nous notons, d'autre part, dans l'*Hystoire du petit Jehan de Saintré* (1459), le passage suivant : « Et ainsy, soy seignant, pas à pas entra dedans les lices, en son reng ordonné, et avecques luy ses quatre seigneurs, ses conseillers et ceulx à cheval et à pié, par semblable nombre, comme estoit ordonné. Et fist son tour d'aller et de venir tout le long de la toille qui toute estoit de fin drap vermeil ; et tant de l'aller que du venir, quant il estoit devant les hours où le roy et la royne estoient, tant bas qu'il povoit se inclinoit, et leur faisoit révérence. » L'*Ordre observé à l'Entrée de Louis XII à Paris* (1498) nous apprend que « huict iours après l'Entrée de Louys de Valoys douziesme de ce nom, Roy de France, feut planté un lis au bout des lisses en la grand rüe Sainct-Antoine, assez près de son hostel des Tournelles, de la hauteur de trente pieds de long, à la pointe duquel estoyent six fleurons, à chascun d'iceux un escu pendant », et qu'en ces lices eut lieu un des plus beaux tournois qu'on vit jamais. Dans ses *Mémoires,* le maréchal de Vieilleville rapporte qu'en 1559 Henri II commanda lui-même « que l'on dressât une grande salle aux Tournelles, et des lices en la grande rue Saint-Anthoine », et les *Mémoires de Jean de Mergey* débutent par cette phrase (1559) : « Pour entrer au discours des choses que j'ay veues et maniées en France,... je commenceray au temps que le roy Henri II, courant en liee, fut blessé en l'œil par le comte de Mongommery. » On pourrait multiplier ces exemples.

Au XIV[e] siècle, on rencontre fréquemment le mot qui nous occupe, orthographié liche. Nous relevons dans la *Chronique de Tournai,* à l'année 1394, l'invitation suivante : « Ledit herrault les crioit en forte voix : — Je vous commande, de part le roi nostre seigneur, qu'il ne soit personne, de quelque estat ou condition que elle soit, qui mette la main supz les liches, supz icelle avoir coppée ; ne qui entre dedens lesdites liches, supz à estre traînéz et pendu. » Et Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (1407), écrit : « En la cousture Sainte Kateline sont liches pour campiuns. »

Lice, *s. f.;* **Lisse,** *s. f.* — Est aussi un terme de tapissier. Lorsque la chaîne d'une tapisserie est tendue entre les deux ensouples, on divise les fils de cette chaîne en deux nappes distinctes. La première de ces nappes contient les fils portant des numéros impairs, 1, 3, 5, 7, 9, 11, etc.; la seconde, les fils portant des numéros pairs, 2, 4, 6, 8, 10, etc. « On sépare ces deux nappes en introduisant entre elles un tube de verre de 0[m],02 environ de diamètre appelé bâton d'entre-deux ou de croisure. La nappe formée par les numéros impairs prend le nom de fils d'avant, les autres sont désignés sous le nom de fils d'arrière. A chaque fils de la nappe d'arrière est fixée à la hauteur de la main une cordelette en forme d'anneau, qu'on nomme *lice,* et dont la boucle est passée dans une perche baptisée, à cause de



Fig. 265. — Lice de combat,
d'après une miniature de l'*Histoire de Charles Martel.*
Manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique.

cela, *perche des lices.* C'est à l'aide de ces lices et en les tirant que le tapissier peut ramener en avant les fils d'arrière, et, en introduisant sa broche chargée de laine de couleur dans l'étroit couloir qu'il a ainsi créé, opérer le croisement de la chaîne avec la trame. »

Nous avons cru bien faire en empruntant cette explication un peu détaillée à notre volume sur *la Tapisserie* (Paris, Delagrave), parce que rien n'est plus commun dans le langage que d'employer ce mot lice, et rien n'est plus rare que de l'appliquer à propos.

On distingue, dans la fabrication de la tapisserie, deux sortes de lices, la *haute lice,* ainsi nommée parce que les lices sont disposées au-dessus de la tête du tapissier, et qu'il est obligé de lever la main pour les atteindre, et la *basse lice,* parce que la chaîne est tendue sur un plan horizontal et que les lices mises en mouvement par les pieds du tapissier sont placées sous le métier, fort bas, par conséquent. Les produits de ces deux modes de fabrication se ressemblent considérablement. Toutefois, la haute lice a toujours été considérée comme plus artistique, parce que, dans la disposition imposée par la façon même dont le travail est exécuté, l'ouvrier, ayant son carton derrière lui, est obligé de conduire son ouvrage de mémoire, et par conséquent d'être, comme dessinateur et comme coloriste, d'une habileté supérieure. Dans les travaux de basse lice, au contraire, la chaîne, disposée horizontalement, est juxtaposée sur le carton qui sert de guide au tapissier. Celui-ci n'a donc besoin, ni comme mémoire, ni comme éducation, d'être aussi fort que son collègue de la haute lice. En outre, les tapisseries s'exécutant toujours à l'envers, il résulte de la disposition même de la chaîne que le travail à la basse lice, renversant le dessin, enlève parfois à l'œuvre une partie de sa beauté décorative. C'est ce qui fait que les tapisseries de haute lice ont toujours joui d'une réputation supérieure et ont été constamment payées un prix plus considérable que les autres.

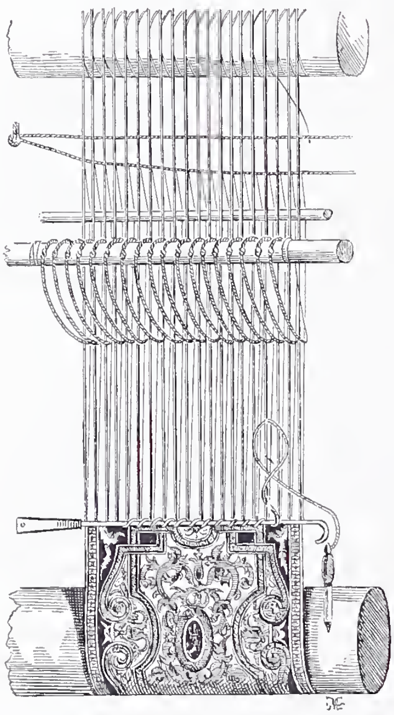


Fig. 266. — Haute lice.
Détail du travail de la Savonnerie.

> Que feist Xérès?
> Que feist Ysis?
> Que feist Araigne?
> L'une les bléz,
> L'autre courtilz,
> L'autre la layne;
> Araigne fut la souveraine
> De tiltre draps de haulte lisse,

s'écrie *la Vray disant advocate des Dames* (*Poésies françaises* des XVe et XVIe siècles, t. X, p. 254), donnant ainsi à ces beaux tissus une origine presque divine. Au XIVe siècle, les « draps de hautes lices », ceux surtout d'Arras, connus dans toute l'Italie sous le nom d'ARRAZZI, étaient si célèbres que, même en Orient, pays par excellence des beaux tissus, on en faisait le plus grand cas. En 1396, le duc de Bourgogne, très désireux de se concilier l'amitié du sultan, qui détenait en captivité le comte de Nevers, son fils, interrogea le chevalier Jacques d'Heilly pour savoir quels présents pourraient être agréables à ce prince farouche, et le chevalier lui répondit « que l'Amorah prendroit grand plaisance à voir draps de hautes lices, ouvrés à Arras en Picardie, mais [pourvu] qu'ils fussent de bonnes histoires anciennes, et aussi à voir blancs faucons qui sont nommés gerfaux ». (Froissart, *Chroniques,* t. XIII, p. 420.) Là-dessus, le duc de Bourgogne s'empressa d'envoyer le chevalier d'Heilly et messire de Chastel-Morant en ambassade, avec nombre de gerfauts et surtout quantité de belles tapisseries. Mais à leur passage en Hongrie, le roi s'opposa à leur mission et confisqua les tapisseries. « Tant que des gerfaux, dit-il, je n'en ferois pas trop grand compte, car oiseaux volent légèrement de pays en pays ; ils sont donnés et tôt perdus. Mais de draps de haute lice, ce sont choses à montrer, à garder, à demeurer et à voir toujours. » (*Ibid.,* 432.) Cette curieuse anecdote caractérise bien, croyons-nous, l'estime en laquelle étaient alors tenus ces tissus magnifiques.

Elle nous ferait défaut, au reste, que le soin pris dans nombre d'inventaires de spécifier que les tapisseries sont de haute lice montre combien on jugeait celles-ci supérieures à toutes les autres. Ainsi les *Archives du Nord* conservent une *Ordonnance* de Philippe le Hardi (1385) enjoignant au gouverneur de ses finances de faire payer à Jean Gosset d'Arras la somme de 700 francs d'or « pour le prix d'ung drap d'haute-lisse, travaillé en or, de l'*Hystoire de saint Georges* ». Vingt ans plus tard, dans le *Testament de Renaud de Trie, amiral de France* (1406), nous relevons l'article suivant : « Je vueil et ordene que Loys de Trye, mon nepveu... ait quatre chambres fournies, c'est assavoir une qui est verte à bestes et est de tapisserie de haulte lisse, et les autres soyent de sarges. » De même, dans le *Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves* (1415), nous voyons mentionner : « Premièrement, une chambre de tapisserie verte, de haulte lisse, à chasse de cerf, ouvrée en or, garnie d'un ciel et dossier, etc. » Cette distinction continue d'être observée au XVIe siècle. Pour le prouver, il nous suffit de citer un *Mandement* de Philippe le Beau, daté de 1509 et relatif à de « menues verdures de hautte lisse » que ce prince acheta à Jean de Pille ; ou encore une quittance de Blaise, « tapissier de haute-lisse », datée de 1556 et concernant douze couvertures de tapisserie destinées aux mulets de la reine de Navarre. (*Archives du Nord,* série B, n°s 1041 et 2584.) De même pour le XVIIe siècle. Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), on remarque : « Une tenture de tapisserie de haute lice, très fine, de layne et soye, fabrique de Bruxelles, composée de dix pièces, dans lesquelles est représentée l'*Histoire de Scipion,* dessins de Jules Romain. — Une autre tenture de tapisserie de haute lisse fine, de laine et soye, représentant la *Fable de Pâris.* — Une autre tenture de tapisserie de haute lisse fine, très riche, de laine et soie, rehaussée d'or, fabrique de Bruxelles, composée de huict pièces dans lesquelles sont représentées le *Jardinage,* à petites figures, avec sa bordure à fond d'or ornée de festons, cartouches, médailles, fleurons et perspectives », etc. Loret, dans sa *Muze historique,* à la date du 25 octobre 1659, racontant l'entrée du roi à Toulouse, nous montre cette

> Ville, ce jour-là, si parée,
> Qu'elle ne l'ût pas été mieux
> Pour recevoir mesmes les Dieux.
> Quantité de riches tentures,
> Tant hautes lisses que verdures,
> Et pluzieures peintures de choix
> Des maizons cachoient les parois.

Presque du même temps, la *Ballade burlesque des partisans,* pamphlet dirigé contre Mazarin, nous livre ces vers :

> Ce fut pour nous un dessein bien maudit,
> De party prendre en injuste milice,
> Pour mieux goinfrer et coucher en beau lit,
> Et pour changer bergame en haute lice.

Dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661), nous lisons également : « Plus une tapisserie de haute lisse des *Vertus,* de trois aulnes et demye de hault ou environ sur vingt-cinq aulnes de cours. — Plus une autre tapisserie aussy de haute lisse, représentant l'*Histoire d'Abraham* et consistant en dix pièces, etc. » Enfin, pour ne pas multiplier ces citations, nous terminerons par l'*Inventaire de Jacques Quiquebeuf, conseiller du Roy* (Paris, 1677), où l'on constate la présence d'une « tapisserye d'haultelisse à personnages... »

Il ne faudrait pas conclure, toutefois, de cette préférence marquée, accordée aux tapisseries de haute lice, que celles de basse lice étaient sans mérite. La distinction entre les œuvres de haute lice et de basse lice n'étant, nous l'avons dit, rien moins qu'aisée ; aussi donnait-on couramment le nom de haute lice, qui sonnait mieux à l'oreille, à toutes les tapisseries, même à celles tissées sur des métiers horizontaux. Ces dernières figurent cependant avec honneur dans un petit nombre d'inventaires, notamment dans celui de Mazarin, que nous citions à l'instant, où nous relevons, entre autres, les tentures de *David* et de *Vulcain,* tapisseries de basse lice fabriquées en Angleterre. De nos jours encore, si les métiers de haute lice sont exclusivement employés aux Gobelins, ceux de basse lice fonctionnent régulièrement à Beauvais et à Aubusson, et la principale raison de leur emploi, c'est qu'ils permettent une main-d'œuvre plus rapide et, par conséquent, moins coûteuse. Dans le travail à la haute lice, en effet, l'ouvrier, ayant la main gauche employée à la recherche, à la séparation et à la croisure des fils, ne peut travailler que de la main droite. Dans le travail à la basse lice, l'ouvrier, faisant usage de pédales, a ses deux mains libres et peut user de ses dix doigts pour passer dans les chaînes ses *flûtes* chargées de laine ou de soie diversement colorées. L'économie de temps ainsi obtenue est de près d'un tiers.

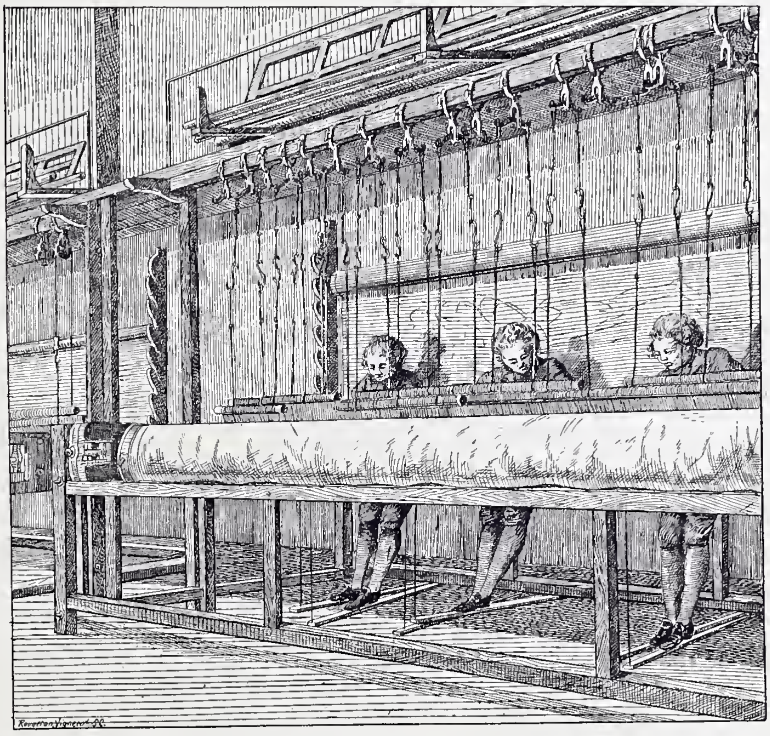


Fig. 267. — Les métiers de basse lice aux Gobelins. Fragment d'une estampe de Bénard, d'après Radel.

Lice, Haute Lice. — Ce mot semble avoir servi également à désigner une sorte de linge damassé qui se fabriquait à Caen, au XVI[e] siècle. Du moins, on le peut inférer d'un passage des *Antiquités de Neustrie,* de Ch. de Bourgueville (1588), conçu dans les termes suivants : « Il n'y a ville en l'Europe, écrit cet auteur, en parlant de Caen, où il se fabrique du plus beau et singulier linge de table, que l'on appelle *haute lice,* sur lequel les artisans telliers représentent toutes sortes de fleurs, bestes, oyseaux, arbres, médalles et armoiries de rois, princes et seigneurs, voire aussi naïfvement et proprement que le plus estimé paintre pourroit rapporter avecques son pinceau. »

Liceron, *s. m.* — Terme de rubanier. Petit outil de bois, plat, dont on se sert, dans la fabrication du ruban, pour soutenir les fils.

Liceuse, *s. f.* — Nom donné, dans les manufactures de soie, à l'ouvrière qui prépare les lices, entre lesquelles on fait passer les fils de la chaîne qui constitue l'étoffe.

Lichafricha, *s. f.* — Locution bordelaise. Lèchefrite. « Una lichafricha de fer. — Doas lichafrichas de terra. » (*Invent. de Ramond de Cussac ;* Bordeaux, 1442.)

Liche, *s. f.* — Voir Lice.

Licho-froyo, *s. m.* — Locution provençale. Lèchefrite. (Voir ce mot.)

Licier, *s. m.;* **Haute-licier,** *s. m.* — Voir Lice et Haute Lice.

Licorne, *s. f.;* **Lincorne,** *s. f.;* **Lincorgne,** *s. f.* — La licorne, animal fabuleux, devenu symbolique, emblème de la Virginité et de la Religion, a tenu, pendant tout le Moyen Age, une place considérable dans les préoccupations journalières d'un monde épris, avant tout, du merveilleux. Quel était, sous sa vraie forme, l'animal qui donna naissance à cette légende extraordinaire ? C'était sans doute le rhinocéros, que les bestiaires anciens désignaient sous le nom de monocéros ou unicorne. Mais, les instincts poétiques aidant, ce robuste et peu gracieux pachyderme ne tarda pas à se transformer en une délicate et gracieuse haquenée, possédant sur son front une corne d'une longueur invraisemblable. Pouvait-il, du reste, en être autrement ? La pensée générale où l'on fut, pendant toute une suite de siècles, que cet animal fabuleux ne pouvait être approché et capturé que par une vierge, devait forcément établir une secrète harmonie entre l'aspect du gibier et celui de sa timide et délicate chasseresse. Il est des compromis qui s'imposent en quelque sorte à l'imagination. La licorne conventionnelle, dont nous avons maintes images, prit donc rang parmi les êtres d'élection qu'on se plaisait à qualifier de vertus merveilleuses. Elle figura dans les romans et dans les peintures, et ses qualités rares lui procurèrent une place jusque dans le mobilier. On rencontre, en effet, nombre de meubles anciens, de pièces d'orfèvrerie, de tapisseries, de peintures où apparaît cette association singulière de la vierge et de la licorne. Nous

citerons, entre autres : « Une couppe d'argent dorée et esmaillée... et est le couvescle de ladite coupe tout esmaillée par dehors,... et ou dedens dudit couvescle a un esmailh ront, azuré, semé de rosetes d'or, et y a une dame qui tient un mirouer et a une unicorne devant li, et y a un arbre ouquel est un homme qui tue ladite unicorne. » (*Invent. de Louis Ier, duc d'Anjou,* 1360.) Dans un drageoir mentionné par ce même inventaire, nous remarquons « ou fons une dame qui a une unicorne en son giron ». Citons encore la magnifique tapisserie du musée de Cluny qui associe également, dans une suite de tableaux d'une élégance rare, mais d'une signification assez obscure, une vierge et une licorne. Nous reproduisons plus loin une pièce de cette tapisserie (fig. 268).

A cette époque, la licorne, qui est restée un des supports des armes d'Angleterre, eut aussi sa place marquée dans les fêtes et les réjouissances publiques. La *Chronique de Tournai,* à l'année 1430, racontant les noces de Philippe le Bon, nous apprend que, dans la cour principale du palais, « estoit une lincorgne de pière qui, par le bout de sa corne, jettoit ypocras, malevisée, rommenie, muscadet et aultres déligieux buvrages entrecambgéement, tout ledit jour durant, desquelz buvrages avoient ceulx qui povoient ».

Mais ce n'est pas tout. Pendant près de huit siècles, on demeura persuadé que la corne d'un animal aussi pur ne pouvait supporter le voisinage d'une boisson corrompue, et qu'elle noircissait immédiatement au contact de toute matière toxique. Or, à une époque où le poison était un des ennemis les plus redoutés et les plus redoutables, car il se dissimulait sous les formes les plus diverses ; en un temps où la crainte du « venin » constituait une de ces préoccupations constantes, avec lesquelles il fallait compter à toute heure du jour et même de la nuit, on peut deviner de quelle faveur devait jouir une substance possédant d'aussi surprenantes qualités. C'est ce qui explique la présence de licornes, c'est-à-dire de cornes ou de défenses d'animaux assez variés, chez les grands seigneurs, et de menus fragments de ces cornes merveilleuses chez les personnages de moindre importance ; car une matière si précieuse ne pouvait manquer d'être extrêmement chère, et son prix atteignait des hauteurs presque aussi fabuleuses que les propriétés dont on se plaisait à la gratifier.

C'est surtout à la fin du XIVe siècle que l'usage de la licorne se généralisa dans le service de la table et dans les ESPREUVES ou ESSAIS. (Voir ces mots.) Elle remplaça, à cette époque, les langues de serpent qui, jusqu'alors, avaient joui, presque sans partage, d'une réputation non moins grande. La première mention qu'on en rencontre figure dans les *Comptes de l'argenterie du roy,* à l'année 1388. « Pour avoir atachié une espreuve de lincorne, et mise sur une chayenne d'argent doré et enchaçonnée. — XXIIIj sols par. » Il semble qu'à ce moment, Charles VI ne possédait que des fragments de la corne précieuse. Ce fut seulement en l'année 1394, « aux estraines », que ce monarque put s'offrir « une grande pièce de corne d'une unycorne, de la longueur de trois piez ou environ, et est toutte tuerse », dit l'*Inventaire* de 1399. Le roi de France ne fut pas longtemps seul à posséder une licorne entière. L'*Inventaire du duc de Berry,* dressé en 1416, nous apprend que ce prince en avait reçu une en cadeau du roi de Navarre. Le duc de Bourgogne en possédait, lui aussi, plusieurs. Au dîner solennel qui eut lieu, en 1470, sur la table de marbre du Palais, on voyait, nous dit Chastellain, « un moult riche dressoir, faict à plusieurs degrés montans, dont les estoremens estoient beaulx et de merveilleux pris ». Sur ce dressoir était disposée en bel ordre la vaisselle que le duc de Bourgogne avait présentée et offerte au roi lors de son sacre à Reims, « hormis trois licornes, ajoute notre chroniqueur, qui estoient là mises, que le duc avoit prestées, et dont la moindre avoit chincq pieds de hault ». Peut-être est-ce une de ces pièces exceptionnelles ou encore une autre plus vaste, qui fournit matière à un article assez singulier que nous relevons dans un *Compte de Simon Longin, receveur des finances de Maximilien, roi des Romains* (1495). Il s'agit du payement d'un charretier qui, sous la conduite d'un « ayde de garde des joyaulx du roi », s'en fut de Louvain à Bruxelles « pour aler quérir la grande licorne de mondit Seigneur, que le Roy vouloit monstrer à l'évesque de Mayence et [aux] princes d'Allemaigne ».

Il est inutile de dire qu'avec le goût des décorations somptueuses qui régnait à cette époque, des objets si précieux devaient être ornés avec une prodigieuse richesse. S'il était besoin d'une preuve attestant ce luxe de parure, nous la trouverions dans les *Comptes des ducs de Bourgogne.* A l'année 1467, ceux-ci décrivent, en effet : « Une lycorne garnye autour du bout, par dessoubz d'or, à la devise de M. S. (le duc Charles le Téméraire) et a la pointe garnie d'argent doré, et depuis l'un des boutz jusques à l'autre garnye de plusieurs filetz d'or. » Ajoutons qu'indépendamment de ces licornes entières, le trésor des rois de France et celui des ducs de Bourgogne renfermaient encore nombre de joyaux où figuraient des fragments de la précieuse substance. Nous pouvons citer, entre autres, parmi les pièces de ce genre appartenant à la Couronne de France : « Premièrement, un pot d'or a un ront esmaillé dessus le couvescle à trois fleurs de liz, et dedans icellui pot a une chayenne ou pend de la lycorne. — *Item,* une petite salière quarrée, de lycorne, garnie d'or, à IIII piez et un couvescle. Pesant ainsi qu'elle (*sic*) II onces » (*Invent. de l'hostel Saint-Pol,* 1418) ; et parmi les objets appartenant aux ducs de Bourgogne : « Une aiguière de licorne, garnie d'or et de plusieurs petites perles entour. — Ung gobelet de licorne, garny d'or, où il y a au pié des CC et des YY esmaillés de noir et de rouge cler, et entre deux des fleurs esmaillées de blanc et de bleu. — Ung aultre gobelet de licorne garny d'or et le couvercle d'or, et sur le frételet les armes de Clèves, etc. » Quant à la valeur qu'atteignaient les licornes entières et même les fragments de licorne, nous en aurons une idée par le passage de Philippe de Comines, où cet historien raconte le pillage de la maison de Pierre de Médicis. Le sieur de Ballassat, entre autres choses, dit Comines, « print une licorne entière qui valloit six ou sept mil ducatz et deux grans pièces d'une aultre ». (Comines, *Mém.*) Brantôme, de son côté, rapporte qu'un seigneur, dont il tait le nom, ayant vendu une de ses terres pour 50,000 écus, accepta en payement, pour 15,000 livres, une corne de licorne : « Grande risée pour ceux qui le surent, ajoute l'auteur des *Dames galantes.* Comme, disoient-ils, s'il n'avoit pas assez de cornes chez soy, sans adjouter celle-là ». D'après Ambroise Paré, la livre de corne de licorne revenait, de son temps, à 1,270 écus soleil, soit plus de 4,600 livres. Ce chiffre, au reste, ne semble pas exagéré. Nous savons, en effet, par une double *décharge* donnée à Pierre de Corteville, garde des joyaux de l'empereur, que Charles-Quint, ayant hérité de Marguerite d'Autriche d'une pièce de licorne de six onces sept esterlins et demi, en fit couper, en 1532, un morceau pesant 15 esterlins dont il disposa à son « bon plaisir ». En 1536, il en fit de nouveau couper cinq esterlins, « lesquelz, dit la *décharge,* avons faict don à Loys d'Avela ». Enfin, nous savons que le pape Jules II donna, pour une licorne entière, 12,000 écus et

que, sous son pontificat, on payait la livre de cette substance 1,536 écus.

Après cela, il n'y a pas à s'étonner de la façon cérémonieuse dont les licornes entières étaient traitées dans les repas, où elles jouaient un rôle des plus importants. Olivier de la Marche, chroniqueur fidèle de la cour de Bourgogne, nous apprend que le sommelier venait quérir en grande pompe la nef, le bâton d'argent et la licorne de service. Puis, une fois que le prince était arrivé et s'était mis à table, « doibt, le vallet servant, ajoute-t-il, prendre la petite nef où est la licorne et la porter au sommellier qui est au buffet, et le sommellier doit mettre de l'eaue fresche sur la licorne et en la petite nef, et doibt bailler l'assay au sommellier, vuydant de la petite nef en une tasse, et la doibt apporter en sa place et faire son assay devant le prince, vuydant l'eau de la nef en sa main ». (Voir l'*Estat du duc Charles le Hardy,* p. 669 et 673.) C'était seulement après cette rassurante opération que le prince, confiant dans les révélations de la licorne, commençait à boire et portait à ses lèvres la coupe dont il avait cessé de redouter le contenu.



Fig. 268. — Tapisserie dite de la Licorne. — Musée de Cluny.

Au XVIe siècle, l'usage de la licorne persista. La confiance qu'on avait dans ses vertus révélatrices était telle que la douce et aimable Anne de Bretagne, qui cependant n'avait guère d'ennemis, ne se contentait pas d'avoir une licorne « enchâssée d'argent doré par les deux bouts, mesurant six pieds et plus de long », et dont « l'enchâseure étoit faicte à feuillages »; elle possédait encore « ung anneau d'or en la teste duquel » était de la licorne (*Invent. de la reine Anne de Bretagne,* 1498), qui lui permettait de contrôler, à tout instant, les breuvages qu'on lui servait. Charles-Quint, nous venons de le voir, était, lui aussi, bien fourni de cette corne précieuse; il buvait dans « ung gobelet, tout de lycorne, garni d'or, esmaillé de six couppeletz de pensées dessus, armoyé des armes de Bourgoingne » (*Invent.* dressé en 1536); et à la cour de France, l'usage de cette substance était si répandu qu'Ambroise Paré, le premier qui osa protester contre cette précaution ridicule, échoua dans sa louable entreprise. Ayant, un jour, demandé à Chappelain, « premier médecin du Roy Charles IX, lequel, en son vivant, estoit grandement estimé entre les gens doctes », d'user de son autorité « pour abolir ceste coustume qu'on avoit de laisser tremper un morceau de licorne dedans la coupe où le Roy beuvoit », il s'attira la réponse suivante : Il me dit, raconte Paré, « que quant à luy, véritablement, il ne cognossoit aucune vertu en la corne de licorne, mais qu'il voyoit l'opinion qu'on avoit d'icelle estre tant invétérée et enracinée au cerveau des princes et du peuple, qu'ores qu'il l'eust volontiers ostée, il croyoit bien que, par raison, n'en pourroit estre maistre ». Hâtons-nous d'ajouter, à la louange d'Ambroise Paré, que sa conviction sur l'inefficacité de la licorne comme contrepoison reposait non pas sur des présomptions conçues à la légère, mais sur toute une suite d'expériences auxquelles il s'était livré.

Il existait, de son temps, sur le Pont-au-Change, « une honneste dame, marchande de cornes de licornes, qui en avoit quantité de grosses, de menues, de jeunes et de vieilles ». Cette dame en laissait toujours un assez gros morceau, attaché à une chaîne d'argent, tremper dans un vase plein d'eau. Cette eau, elle en donnait volontiers à ceux qui lui en demandaient, et c'est avec elle que Paré commença de se rendre compte de l'absence complète de vertu dans cette matière si chèrement vendue. Plus tard, l'illustre praticien renouvela ses expériences avec les licornes des autres marchands de Paris, puis avec celle conservée à Saint-Denis, et qui demeura fameuse jusqu'au milieu du siècle dernier, car, si nous en croyons Piganiol de la Force, on voyait encore, de son temps, dans le trésor de l'abbaye, « une main de justice faite de corne de licorne et dont le bâton étoit d'or » (*Description de Paris,* t. IX, p. 439); enfin, il continua ses essais avec celle qui servait au roi de France lui-même. Paré avait donc toute raison de soutenir que cette substance, alors si fort estimée, était sans efficacité aucune comme antidote des poisons, et de s'élever contre un préjugé qui, entretenant une erreur fâcheuse, empêchait souvent qu'on prît des précautions bien autrement utiles et efficaces. Mais il ne fut point écouté. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir quelques *Inventaires* du temps, celui de Jeanne de Bourdeille, par exemple, dressé en 1595. On y trouve « une licorne anchasée dans de l'argent » et « ung austre licorne faicte comme la moytié ou environ d'un sercle ». Cette double citation prouve qu'à la fin du XVIe siècle, le préjugé n'avait pas encore disparu.

Il fallut que le Père Kircher, en 1662, et Pomet, en 1692 (voir son *Histoire des Drogues*), révélassent ce fait inattendu, que les cornes de licornes, qu'on payait si cher et auxquelles on attachait tant de prix, étaient de vulgaires défenses — provenant d'un poisson fort commun dans les mers du Nord, où il vit en troupe — pour que le public commençât à ouvrir les yeux. « Ce sont les tronçons de cette corne, écrit Pomet, en parlant de ces défenses du narval, que nous vendons à Paris comme ils se vendent ailleurs pour véritable corne de licorne, à laquelle quelques personnes attribuent de grandes propriétés, ce que je ne veux ny autoriser ny contredire. » Enfin, un Anglais, le chevalier Brown, dans un ouvrage qu'il publia contre les *Erreurs populaires,* consacra un article spécial à ce sujet délicat, démontra l'inefficacité notoire de la substance si longtemps vendue comme un contrepoison merveilleux, et mit fin, de la sorte, à une mystification, qui durait depuis un nombre respectable de siècles.

Les résultats de cette utile intervention ne tardèrent pas à se faire sentir. Les excellentes raisons de Brown, jointes aux quantités considérables de défenses de narval que les voyages d'exploration firent arriver sur les divers marchés européens, provoquèrent une dépréciation singulière de cette matière jadis si recherchée. « Depuis que la corne du narval est devenue commune, écrit un auteur du siècle dernier (*Dict. portatif du commerce;* Copenhague, 1761, t. V, p. 125), ses vertus se sont extrêmement diminuées, aussi bien que son prix, et encore plus son usage en médecine, lequel est aussi méprisé que l'est à présent celui de l'yvoire et la corne de l'élan en qualité de remèdes. Les droguistes d'Amsterdam la vendent toujours sous le nom de véritable licorne, à 50 sols courants de Hollande la livre, ce qui montre combien son prix est baissé..... Ces cornes, ajoute l'écrivain, auquel nous empruntons ces détails, sont aujourd'hui à si bon marché que j'en ai vu vendre à Copenhague, en 1760, pour 2 rixdalders à 5 rixdalders la pièce. » (Le rixdalder danois valait à cette époque de 6 fr. à 6 fr. 50.)

Aujourd'hui, grâce aux progrès des sciences naturelles, la croyance aux animaux fabuleux a disparu. Personne ne croit donc plus à la licorne. La bête merveilleuse a cessé d'être prise au sérieux, et les propriétés dont on aimait jadis à parer sa corne si recherchée nous sembleraient bien ridicules, si seulement elles étaient connues du public; car toute cette légende, à laquelle plusieurs siècles ont ajouté une foi aveugle, est depuis longtemps oubliée. On a cependant continué de pêcher le narval et de rechercher sa défense; mais ce n'est plus pour prévenir les effets du poison, ni pour l'enfermer dans un trésor comme un joyau précieux. On l'utilise simplement pour remplacer l'ivoire, et l'on en fait des manches de couteaux et des couverts à salade.

Lictre, *s. f.* — Forme irrégulière du mot LITRE, signifiant bande de couleur. « Une pièce de soudanin à cinq lictres... dont les troys sont lettres de Sarrazin, sur champ azur, et les deux sur menuz fueillages enlasséz. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Lie de vin (couleur). — Nom donné à une nuance de rouge tirant sur le violet, et se rapprochant des taches violacées que fait le vin rouge répandu sur le linge.

Liège, *s. m.* — Nom que porte dans le commerce l'écorce ou mieux l'épiderme du chêne-liège (*Quercus suber*). Le liège est employé, dans l'ameublement, à faire des bouchons, et des espèces de dalles qu'on place à côté des baignoires, pour poser les pieds, quand on sort de l'eau. Réduit en poudre et mêlé à des liquides liants, on le moule et on en fait des boîtes très légères. On en recouvre certains tissus. Brûlé en vase clos, il donne le noir d'Espagne qu'on emploie dans la peinture.

Lien, *s. m.* — Terme de charpentier. Pièce de bois qui réunit et rend solidaires deux autres pièces, en formant avec elles un triangle. Les serruriers donnent ce même nom à une plate-bande de fer, qui maintient un assemblage; et les fabricants de vitraux au petit morceau de plomb qui sert à attacher les panneaux aux verges de fer.

Lierne, *s. f.* — Terme de construction. Nom donné, dans les voûtes ogivales, à certaines nervures qui se croisent. En charpenterie, ce nom est réservé à des pièces de bois horizontales, qui réunissent à leur base deux poinçons dans le sens longitudinal du comble, et qui reçoivent les solives des faux planchers.

Liette, *s. f.;* **Liete,** *s. f.;* **Lyette,** *s. f.;* **Lietto,** *s. f.* — M. de Laborde, dans son *Glossaire,* donne, comme explication de ce mot, la phrase suivante : « Bandeau, liens et rubans dont on se servait dans la toilette »; et, pour exemple, il cite le passage suivant de Brantôme, relatif à Marie Stuart : « A ses femmes leur partagea tout ce qui luy pouvoit rester de bagues, de carcans, de liettes et accoustremens. » Il y a là une erreur d'interprétation qu'il importe de rectifier. Le mot liette, dans ce passage de Brantôme, n'a pas le sens que lui prête M. de Laborde. Liette, ici, est une forme de LAYETTE, et ce mot, à cette époque, désignait généralement un coffret de bois de forme allongée, et plus spécialement une petite cassette de bois, dans laquelle les dames enfermaient leurs menus objets de toilette, leurs bijoux de valeur secondaire, leurs accoutrements de nuit. Au mot LAYETTE, nous avons donné de très nombreux exemples de l'emploi de ce substantif dans le sens que nous indiquons. Nous allons en fournir d'autres ici, mais uniquement puisés parmi ceux où le mot qui nous occupe est orthographié LIETTE : « Une lyète dont la serreure est rompue, en laquelle a esté trouvé un mestier d'yvyère à lozenges blanches et roges, estimé IIII escuz. — Une liète de boys, en laquelle lyète a un coffre d'embre d'un pyé et demi de long. — Une liète de boys blanc, en laquelle a des patins doréz, des gans de Catheloigne, des déaulx de Milan et des esguilles, et troys couvertures de quenouilles. » (*Invent. de la Royne Charlotte de Savoye,* 1483.) « Une liète noire, dans laquelle y a une salière de cristal, deux petiz pos de cristal, une aiguière. — Une liète de bois dans laquelle y a un camaieu de porceline garni d'or, etc. » (*Invent. des joyaulx et pierreries du cabinet du roy de Navarre, faict par Jehanne de Foix au château de Navarreins,* 1583.) « Plus un coffre-bahut et une liette qui est trouvé dans ledit coffre, et dans laquelle liette s'est trouvé grand cantité de lettres. » (*Objets remis au vicomte de Castillon par le comte de Ribérac,* 1603.) Ajoutons enfin que, dans la nouvelle du *Tailleur qui se desroboit soymesmes,* Bonaventure Desperriers écrit (*Nouvelles récréations,* nouvelle XLVI) : « Voyre, quand il tailloit un habillement pour soy, il luy estoit advis que son drap n'eust pas esté bien employé, s'il n'en eust eschantillonné quelque lopin et caché en la liette ou au coffre des bannières. »

Après ces citations, il semble que la preuve de l'erreur où est tombé M. de Laborde soit faite aussi complètement que possible. Cependant, pour bien établir que le mot liette n'est qu'une forme abrégée de layette, nous ferons remarquer que ces deux mots ont suivi constamment une même fortune et que, comme la layette, au XVIIe siècle, la liette, elle aussi, après s'être appliquée à une cassette légère, désigna un tiroir. Nous citerons comme exemple l'*Inventaire de Jean Chaudot, valet de chambre du Roy*

(Paris, 1628), qui porte la mention suivante : « *Item,* ung cabinet d'Allemagne de boys de chesne à serrure fermant à clef, avec liettes à coulisses, sur son pied de boys fermant de mesme, prizé XXXVI livres »; et l'*Inventaire de Jacques Roger,* dressé à Paris la même année, où on lit : « *Item,* un cabinet de boys de noyer façon d'Allemagne, à deux guichetz fermans à clef, avec deux liettes, etc. »

Remarquons enfin, et pour terminer, que le mot liette, s'il a disparu complètement de la langue courante, se retrouve encore dans un certain nombre de nos patois. Ainsi, dans la basse Normandie, la liette est le petit coffre de bois ou de carton dans lequel les femmes renferment leurs coiffes, leurs bijoux, etc. Dans le patois forézien, la liette est un tiroir, et en Provence, lietto a la même signification que liette dans le pays normand.

Lieutrin, *s. m.* — Synonyme de lutrin, et l'une des nombreuses formes de ce mot. « Sa mère, ayant reçu ces lettres, envoye quérir celuy qui chantoit au lieutrin. » (*Contes du sieur d'Ouville,* édit. Jouaust, t. II, p. 303.) (Voir Lutrin.)

Lieux, *s. m. pl.* — Latrines. « On appelle, dans une maison, écrit Furetière, les *lieux secrets,* les *lieux communs,* ou absolument les *lieux,* ceux qui sont destinéz pour se descharger le ventre. » Nous avons parlé de ces sortes d'emplacements aux mots Anglaise, Garde-robe et Latrines. Le lecteur pourra, s'il le juge nécessaire, se reporter à ces divers articles.

Dans les couvents, on nommait autrefois *lieux réguliers* ceux qui, dans l'intérieur du monastère, servaient aux usages de la Communauté, comme le cloître, le réfectoire, le chapitre, le dortoir, etc., par opposition aux *services,* qui étaient la basse-cour, la cuisine, les offices, etc.

Ligature, *s. f.* — Étoffe à petits carreaux ou à grandes fleurs de plusieurs couleurs, qu'on a fabriquée, dès la fin du XVIe siècle, à Rouen, à Lille, à Menin, etc. Celle de Rouen était faite de fil de lin et de laine, celle de Lille entièrement en fil de lin. Ces étoffes légères et assez décoratives étaient « propres à faire des meubles, comme tours de lits de campagne, tapisseries de cabinet, à couvrir des chaises ». (Savary des Bruslons, *Dictionnaire de commerce.*)

A Gand et à Harlem, on fabriquait également, à cette époque, des ligatures dans lesquelles il entrait un peu de soie, et ces étoffes, plus brillantes que les ligatures françaises, furent recherchées pour l'ameublement. Colbert, jaloux d'exonérer la France de tout tribut payé à l'étranger, accorda, par contrat en date du 1er mars 1669, aux sieurs de Londy, Le Clerc et Mandonnet une gratification de 24,000 livres pour les aider à établir en France « des manufactures de ligatures, damas, caffarts et autres estoffes » du même genre, et ces industriels se mirent immédiatement à la besogne, car, le 2 mars de cette année 1669, ils reçurent un premier acompte de 15,000 livres. (*Comptes des bâtiments,* col. 370.) D'autre part, en 1670, les sieurs Louis Bucquet, marchand établi à Rouen, et Henri de Bréas, également marchand, mais établi à Paris, obtinrent des *Lettres patentes,* par lesquelles le roi leur accorda la faculté de continuer à Pont-Saint-Pierre « à faire travailler aux étoffes de ligatures de fil, laine et soye, sur les mestiers qu'ils y avoient déjà fait monter et tel autre nombre qu'ils jugeroient à propos, de la mesme manière qu'elles se fabriquent à Gand et Harlem, mesme de continuer ledit établissement dans toutes les autres villes et lieux de la Province de Normandie, et d'y emploier la quantité d'ouvriers et d'apprentifs qu'ils jugeroient convenables; avec défense aux Maistres et Gardes des Corps et des Mestiers d'inquiéter lesdits entrepreneurs dans la fabrique desdites étoffes de ligatures pendant le temps de douze années ». Nous savons donc, grâce à ces divers documents, l'époque précise à laquelle l'étoffe qui nous occupe commença d'être fabriquée en France. Elle fut, nous l'avons dit, employée dans l'ameublement. Comme preuve, outre le témoignage de Savary, on peut citer, dès le XVIIe siècle, un certain nombre d'inventaires où son nom se trouve mentionné, notamment l'*Estimation des biens meubles de Marie Cressé, épouse Poquelin* (19-31 janvier 1633), où figurent : « Deux lits de camp, savoir : un de damas jaune... et l'autre de ligature de quatre couleurs. » (Ces deux lits furent prisés, avec leurs garnitures, 250 livres.) Dans l'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (Paris, 1664), nous notons aussi : « Deux petites pièces de tapisserie de ligature. » Les *Inventaires des meubles de la Couronne* décrivent : « Une tapisserie de ligature de serge rayée verte et blanc, et rouge et blanc de quarante-neuf lez de cours. — Deux pièces de ligature de soye, fonds rouge, avec bordure fonds vert et aurore... — Une ligature de laine et fil, fonds vert, rouge et blanc. — Une tenture de tapisserie de ligature de soye fonds verd, les bordures fonds rouge... — Deux petits dessus de porte et dessus de fenestres de mesme ligature avec une table et son tapis de mesme estofe. » (*État* du 30 janvier 1681.) Dans celui du sieur Bernard de Saint-Andéol (Cour de Mazan, 1728), nous relevons la mention suivante : « A la grande chambre... s'est trouvé une tapisserie de ligature. » Ces exemples, toutefois, sont relativement rares, ce qu'il faut attribuer à ce fait que la ligature porta aussi, dès l'origine, les noms de Mézeline et de Brocatelle. C'est ce dernier nom qui a prévalu dans l'usage.

Ligature. — A été également employée au XVe siècle comme synonyme de reliure. « A Jacques de Brésille, garde des joyeaulx de Monseigneur... pour la ligature de quatre livres qu'il avoit par ci-devant fait lyer pour feu Monseigneur le Duc, VII livres X sols. » (*Deuxième compte de Berthelemi Trotin, conseiller et receveur de toutes les finances du comte de Charolais,* 1467.)

Lignage, *s. m.* — Terme de charpentier. C'est l'action de tracer à l'aide d'une ficelle frottée de blanc, attachée par ses deux extrémités et qu'on pince au milieu, des lignes droites et parallèles, sur les pièces de bois que l'on veut débiter.

Ligne, *s. f.* — Dans le langage des arts, on donne le nom de ligne, ou lignes, à l'effet général produit par la combinaison des diverses parties d'un objet naturel ou d'une composition. En architecture, les lignes consistent dans les divers plans horizontaux formés par les moulures de l'entablement, de la corniche, du comble, etc. En peinture et en statuaire, ce sont les contours des figures ou les ondulations d'un paysage qui portent le nom de lignes. On dit les lignes du visage pour signifier l'ensemble des traits.

Ligner, *v. a.* — Tracer des lignes parallèles. En terme de constructeur, exécuter un Lignage. (Voir ce mot.)

Lignum, *s. m.;* **Lignon,** *s. m.* — Dans les anciens textes, on rencontre assez fréquemment ce mot associé à divers autres, et toujours avec la signification de bois. C'est ainsi qu'on disait autrefois : *lignum sacrum,* pour désigner le bois de gaïac; *lignum balsami,* pour le baume; *lignum alloes,* pour le bois d'aloès. C'est cette dernière expression qu'on trouve le plus souvent : « *Item,* ung petit coffret de lignum alloës, ferré d'argent doré à quatre piéz de quatre lyons. — *Item,* ung petit baston de lignum aloès garny d'or, aux armes de la royne Jehanne de Bour-

bon. — *Item,* une paire de coutcaulx à trencher, c'est assavoir deux grands et ung petit à manche de lignum allocs, etc. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Une paire de cousteaulx, tous mangiéz de roul, dont les manches sont

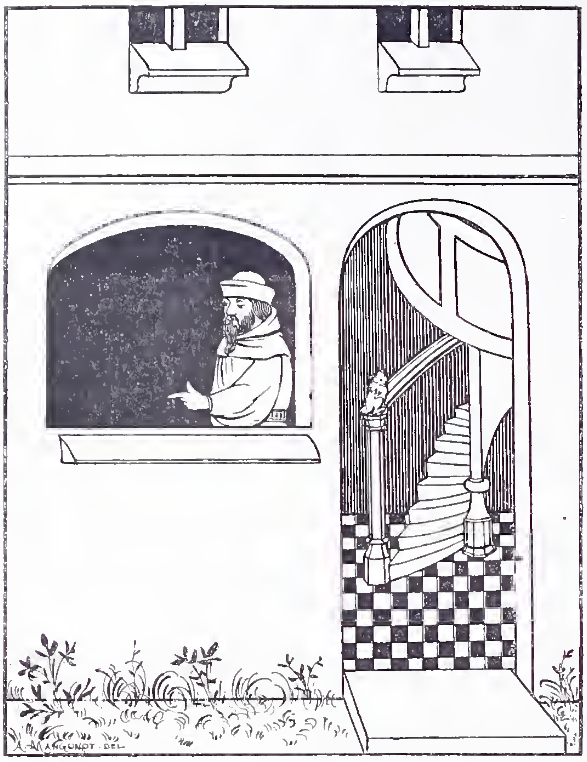


Fig. 269. — Escalier en limaçon, d'après une miniature du *Décaméron* (manuscrit du XV[e] siècle). Bibliothèque de l'Arsenal.

de lignon allouéz à un escuçon de France. » (*Invent. de la Bastille Saint-Antoine,* 1418.)

Lilas, *adj. inv.* et *subst.* — Couleur violet tendre, se rapprochant de celle de la fleur nommée lilas.

Limace, *s. f.* — On appelait autrefois voûte en limace ou en limaçon « une voûte sphérique, ronde ou ovale, surbaissée ou surmontée, dont les assises ne sont pas posées de niveau, mais sont conduites en spirale depuis les coussinets jusqu'à la clef ou fermeture ». (Daviler, *Explication des termes d'architecture,* Paris, 1691, t. III, p. 877, au mot VOÛTE.) Aujourd'hui, ces voûtes sont appelées des *voûtes biaises.*

Limaçon, *s. m.* — Nous avons expliqué, au précédent article, ce qu'on entendait par *voûte en limaçon.* On appelle escalier en limaçon ou en colimaçon les escaliers à vis et surtout ceux à vis évidée, parce qu'ils s'enroulent sur eux-mêmes à la façon d'une hélice, et rappellent ainsi vaguement les enroulements de la coquille du limaçon. La vignette 269, qui accompagne cet article et qui est empruntée à un manuscrit du XV[e] siècle (*Décaméron* de la Bibliothèque de l'Arsenal), prouve que ces sortes d'escaliers sont beaucoup plus anciens qu'on ne le suppose généralement.

Limaille, *s. f.* — Petites fractions de métal que la lime fait tomber. La limaille de fer est employée dans l'ameublement à polir et à nettoyer certains bois. Pour remettre les parquets à neuf, on les passe à la limaille de fer. On s'en sert également pour sceller au soufre les rampes, les montants de grille. Jadis, les teinturiers faisaient usage de limaille d'acier pour teindre en rouge, et de limaille de cuivre pour teindre en vert. La grande *Instruction pour les teintures,* de 1680, en interdit l'usage. Enfin, la limaille de cuivre était encore, au siècle dernier, utilisée par les potiers pour vernisser leurs terres ; aujourd'hui, on ne l'emploie plus guère, car elle présente de grands inconvénients.

Nous ne parlons ici que pour mémoire des limailles d'or et d'argent qui sont recueillies avec grand soin par les orfèvres, pour être ensuite refondues.

Limande, *s. f.* — Terme de charpenterie. Pièce de bois de peu d'épaisseur et d'une largeur modérée. Ce mot est d'un usage fort ancien dans notre langue : « Pour 1[c] de clou sourrestaine à boche, pour coustre les limandes et la chambranne de la porte de la sale à la Royne, XII sols. » (*Travaux faits au châtèau et à la geôle de Caen,* 1345.) « Payement à Jean Touchard, charpentier d'Angers, de vingt et une livres XV sols, pour avoir fait et accomply la charpenterie de la galerie de la Chambre des Comptes, et la cloaison qui sert de coudouers à l'entour du préau, qui est entre laditte galerie et la chappelle, et aussi pour avoir fait de charpenterie, à lymandes renforsées, deux cloaisons et deux eschalles, qui sont comme l'on monte en la chambre, joignant la salle de cestedite chambre. » (*Comptes du roi René;* Édifices d'Angers, 1463.)

Lime, *s. f.* — Outil d'acier trempé, dont les faces sont hérissées d'une infinité de petites dents. On s'en sert pour dresser, ajuster et polir à froid les métaux. Lorsque la lime est destinée à travailler le bois, on l'appelle râpe. Toute lime se divise en deux parties : une queue ou manche pour la saisir, et une partie rugueuse et striée pour exécuter le travail. Cette dernière est nommée verge; le manche, généralement en bois, est traversé par une tige longue qui s'appelle soie. On distingue une quantité de limes, dont les noms changent suivant la forme que chacune d'elles affecte ; et la forme varie, à son tour, suivant le genre de service qu'on attend de l'outil. Beaucoup de limes sont plates. Celles qui sont dites d'*Allemagne* servent à dégrossir les ouvrages. Il y a aussi des limes bâtardes, demi-douces et douces. Il y a des limes demi-rondes, des queues-de-rat, des tiers-point. Enfin le serrurier se sert encore de limes fendantes, de la feuille de sauge, du faucillon, qui sont des genres spéciaux de limes.

C'est avec des limes que les prisonniers ont, de tout temps, essayé de se délivrer des entraves mises à leur liberté. Loret écrit le 4 janvier 1659 :

Ce fut, du moins, l'autre lundy,
Que le sieur Chevalier Londy
Dont le cœur est pour la Castille,
Étant captif dans la Bastille,
Voulut, par un assez bon tour,
Sortir de son épaisse tour :
Quelques personnes anonimes
L'avoient fourny de douces limes,
Pour, de longue main, jour et nuit,
Brizer le fer, sans faire bruit.

La lime à ongles, employée dans la toilette, bien qu'elle soit de dimensions très réduites et de formes délicates, n'en a pas moins son intérêt. Gilles Corrozet, dans ses curieuses poésies, publiées en 1539, lui réserve une mention dans son *Blason* relatif à l'*Estuy* que toute « honneste dame » doit porter avec elle.

Le cure dent, le cure aureille,
La scie petite à merveille,
La lime, la gente pinsette,
Le ratissoir et la forcette,...

vont de pair dans une trousse de bon ton. Aujourd'hui, la lime a encore sa place marquée sur toutes nos tables de toilette.

Limeignon, *s. m.* — Partie de la mèche d'une chandelle ou d'une lampe qui brûle. (Voir Lumignon.)

Limer, *v. a.* — Polir, couper, amincir avec la lime. Autrefois on limait les monnaies et pièces d'argent et d'or pour en diminuer le poids. « Le 17 novembre 1550 se trouve en France quantité de monnoie limée, rongnée et diminuée, plusieurs cruels supplices s'en ensuivent conformément aux Édicts du Roy. » (*Menu de Gaspard de Tavannes* dans les *Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XXVI, p. 101.) Aujourd'hui on a recours à des moyens plus perfectionnés pour falsifier les monnaies.

Limon, *s. m.* — On donne ce nom aux pièces de bois ou de pierre, taillées de façon à former un rampant, et qui portent l'about des marches et la balustrade de l'escalier, dont elles forment ainsi le noyau ou la vis. Dans les anciens escaliers, les marches s'ajustaient dans le limon par encastrement. Dans les escaliers de nos maisons de rapport, le limon est entaillé en crémaillère et les marches s'ajustent par superposition. Ces derniers escaliers, dans lesquels la marche déborde le limon et où la rampe est placée en dehors, sont appelés escaliers *à l'anglaise.*

Faux limon. — On donne ce nom à une pièce de bois rampante, taillée généralement en crémaillère et qui, posée contre un mur ou dans l'ébrasement d'une baie, fait la contre-partie du limon et soutient l'autre extrémité de la marche.

Limousin, *s. m.* — Terme de maçonnerie. On appelle limousins les maçons qui exécutent les gros travaux. « Tous les *garçons* qui deviennent compagnons commencent par être *limousins,* puis ils sont maçons proprement dits. Quand les travaux de limousinerie sont peu considérables, les maçons les exécutent eux-mêmes ; mais quand ils présentent une certaine importance, il vaut mieux confier aux limousins l'exécution des grosses maçonneries. » (Bosc, *Dict. d'architecture,* t. III, p. 78.)

Limousinerie, *s. f.* — Construction en maçonnerie grossière, faite de moellon et de blocage noyés dans du mortier. On nomme ainsi ce genre d'ouvrage, parce que ce sont les Limousins (voir ce mot) qui en sont généralement chargés.

Lin, *s. m.* — Plante textile dont on fait d'abord un fil d'une qualité supérieure, et ensuite des toiles qui jouissent d'une grande réputation. Palma Cayet, dans sa *Chronologie novénaire,* raconte que les habitants de Dourdan vinrent, en 1589, au-devant de l'armée royale avec « l'escharpe blanche à quoy ils employèrent leurs belles serviettes de lin ». On mentionne souvent dans les *Inventaires* que la toile inscrite est de lin, pour la distinguer de la toile plus ordinaire de chanvre. *L'Inventaire des meubles, tiltres et pappiers de Léonor de Pisseleu, en son vivant seigneur d'Heilly* (1614), comprend : « Dix-huit serviettes de lin damassées. — Deux douzaines de fines serviettes de lin, aussy damassées. » On possède une *Ordonnance* des archiducs d'Autriche et du roi Philippe IV (1622-1627) autorisant Antoine Kindt, d'Anvers, à « imprimer et graver sous sa marque toutes sortes de cuirs chamois et manufactures de lin, laines et soyes ».

Lincerr, *s. m.* — Forme bretonne du mot Linceul dans le sens de drap de lit. (Voir l'article suivant.)

Linceul, *s. m.;* **Linceuil**, *s. m.;* **Lincheux**, *s. m. pl.;* **Linchoel**, *s. m.;* **Linseul**, *s. m.;* **Linsul**, *s. m.;* **Linsou**, *s. m. pl.;* **Lencio**, *s. m.;* **Linco**, *s. m.* — Ce mot qui, sous ses différents aspects : linceul et linceuil dans l'Ile-de-France et dans la Touraine, lincheux en Picardie, linchoel en Flandre et principalement à Tournai, linseul, linsul, linsou, dans le Bordelais, la Gascogne et le Béarn, lencio dans le Forez, linco dans le Limousin, lincerr dans la Bretagne, offre, pour nos oreilles, une si pénible et si funèbre consonance, n'avait pas, à beaucoup près, une signification pareille pour nos ancêtres. En effet, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, on l'a employé communément dans le sens de drap de lit. Pour le prouver, les exemples ne manquent pas. Citons d'abord li *Roumans de Berte aus grans piès,* où on lit (p. 35) :

> Povre ostel ot (eut) la dame, quant vint à l'anuitier,
> N'i ot maison, ne sale, ne chambre, ne solier,
> Ne coute, ne coussin, linçueil ne oreillier...

Puis voici les *Quinzes joyes de Mariage* (p. 96) qui, dans la *sixte joye,* s'expriment comme suit : « Ne peut le bonhomme avoir linceulx frais, pour les clefs qui sont perdues... si fault qu'ils couchent en linceulx communs. » Ensuite nous avons le *Livre des mestiers,* dans lequel se trouvent énumérés, dès la fin du XIVe siècle, tous les articles qui constituent le mobilier d'une maison « bien ordenée » :

> Ore faut il des lits,
> Lits de plume pour les riches
> Sus dormir et reposer.
> . . . .
> Sargis et tapis et couvertoirs.
> Et kieute-pointes aussi,
> Pour les lits couvrir,
> Lincheus et orilliers...

Nous pourrions encore interroger le traducteur de Straparole, le fidèle J. Louveau, qui, au moment où Mausse (*Nuits facétieuses,* Ire nuit, fable 5) veut envoyer chercher son beau-frère Démétrius par la chambrière, fait dire à Polissène : « Attendés plustost un autre jour, à cause qu'il pleut et la chambrière est empeschée à faire la lessive pour noz chemises, linceux et autres draps de lin. » A défaut de ce brave docteur, nous invoquerions Rabelais, avec son frère Jean qui « empourta la couverture, le matelat et aussy les deuz linceulx » qu'il avait dérobés « sans estre veu de personne » (*Pantagruel,* ch. XV) ; et Brantôme qui dans son testament écrit : « Outre plus, je lègue et donne à mes serviteurs principaux, qui me servent à la chambre, et autres lieux honorables, comme Secrétaires, Pages, tous mes manteaulx, habillements, linges, c'est-à-dire des chemises, mouchoirs, chaufrettes, sans toucher aux linceuils, ny serviettes, ny nappes aucunement ; désirant que cela demeure parmy les meublés de la maison, pour la succession de mes héritiers » ; et Clément Marot, avec son invitation aimable :



Fig. 270. — Lime.
Serrurier limant une clef,
d'après une gravure sur bois
du XVIe siècle.

> Buvez des vins délicieux,
> Puis après entre deux lincieulx
> Allez reposer votre teste...

Après cela, la *Gazette de France* du 13 juillet 1639, énumérant les présents envoyés par le pape à l'occasion de la naissance du Dauphin, mentionne « quatre linceuls de Cambray garnis tout autour de dentelles de Flandres avec l'entre-taille aux coutures». Puis c'est un *Arrêt du Parlement* du 5 décembre 1639, qui interdit de « mettre ou faire mettre aux linceulx et draps de lits aucuns passements, dentelles ou points coupéz » ; alors que Loret, racontant plaisamment (en janvier 1651) la façon dont le vieux Seigneur de Montbazon congédiait les galants trop empressés autour de sa jeune femme, écrit :

..... Messieurs, à mon tour,
Je veux un peu faire ma cour ;
Laissez-moi ma chère Dorize ;
Adieu, bon-soir, Dieu vous conduize !
Car il n'appartient qu'à moi seul
De coucher en mesme linceul.

Ces divers auteurs et quelques autres qu'on pourrait

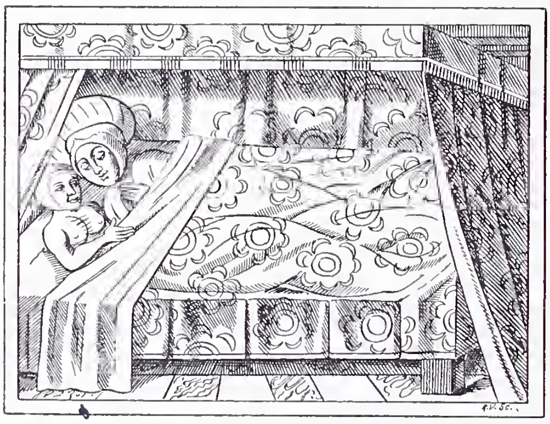


Fig. 271. — Le seigneur et sa dame entre deux linceuls, d'après une miniature des *Enseignemens d'Anne de France*. Manuscrit à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

encore citer fourniraient, croyons-nous, à notre démonstration toutes les attestations nécessaires.

Ainsi, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le mot linceul n'eut pas cette signification lugubre que nous lui prêtons aujourd'hui. D'où naquit cette fâcheuse interprétation ? Elle vint de ce que, durant tout le Moyen Age, et pendant la Renaissance, les cercueils étaient réservés exclusivement aux riches et puissants personnages, et que le menu peuple et la bourgeoisie se contentaient d'envelopper leurs morts dans le meilleur drap qu'on eût au logis et de les porter ainsi cousus au cimetière le plus proche. Notez qu'on se servait d'un drap, parce que c'était la pièce de toile la plus en usage alors. Le linceul, en effet, était plus répandu que les nappes, les longières, etc. En outre, il était généralement plus ample, plus vaste. Mais dans les cas pressants, à défaut de drap, on recourait au premier morceau de toile venu. Comme preuve, on peut citer la très curieuse épitaphe d'un nommé Barthélemy Bourghèse, qui fut pendu à Paris le 22 novembre 1608 (voir *Cabinet historique*, t. XI, p. 67, 2e partie), pour avoir usurpé le nom de Borghèse, et prétendu qu'il était le fils très naturel du souverain pontife.

Ci gist sans drap, linceul, ny nappe,
Barthelemy, le fils du pape...

Ainsi, ne craignons pas de le redire, bien loin de prêter à aucune interprétation fâcheuse, le mot linceul, à cette époque, avait, dans le langage courant, un sens aussi agréable que le mot drap de lit dont il était absolument synonyme. Quelques nouveaux exemples, au surplus, feront encore mieux juger de la valeur du mot et de son emploi. Voici d'abord un extrait des *Comptes* du roi René : « A Ozias — pour LXXXII cannes de toilles de Hénault pour faire linseulz à couvrir les litz à raison de VI gros XII deniers la canne, XLVI fl. II gr. — à luy pour façon desdits linceulz, I fl. IX gr. » (*Despense pour le mesnaige du Jardin*, mars 1449.) « Dans un coffre de boys trante ung linceulx de cherve (chanvre) de deux toilles. — Trois autres linceulx de lin neufz de trois toilles. — Sept autres linceulx de cherve presque neufz de deux toilles, etc. » (*Invent. des biens de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême*, 1497. — Cet inventaire ne contient pas moins de 128 linceulx, tant de lin que de chanvre.) « Dix linceulx de quatre toille d'Olande. — *Item*, huict linceulx de troys toille d'Olande. — *Item*, quatre linceulx de quatre toilles, de toille de Cambray, où il y en a [un] qui est de deux pièces. » (*Invent. du duc de Bourbon*, 1507.) « Vingt-neuf paires et demye de linceulx de toille d'Olande. » (*Invent. de la duchesse de Valentinois*, 1514.) « Premièrement, ung chelit de noyer... avec trois mathellas de layne, deux linceuls de cottonine verde. » (*Invent. des biens treuvés dans la maison de Georges Drumenoir ;* Marseille, 1583.) « Plus quinze linceulx de toille fine et deulx de toille d'Ollande. » (*Invent. de Jehan Verrier, seigneur du Boscq ;* Bordeaux, 1590.) « Un grand linceul de trois toilles tenant de long environ deux verges, qui sont seix verges, prizés soixante solz tournois. » (*Invent. de Jullienne André, femme d'Ollivier Gaignet ;* juridiction de Miniac, 1605.) « Plus un autre vieux béhut de cuir noir sans serrure dedans icelluy deux douzaines de linceulx de chanvre neufz, etc. » (*Invent. de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux*, 1680.) « Une couchette... avec son coüetil barré, ung grand orillier, deux linceulx de toille de brin et de reparon. » (*Invent. d'André Barbedor ;* juridiction de la vicomté d'Artois, 1706.) « Un charlit de bois de chesne guarny d'une couette de plume d'oye, deux linceulx de toille de brin et réparon, etc. » (*Invent. de Jean Jouan ;* juridiction de la vicomté d'Artois, 1709.) « Un charlict de bois de chesne garny de... deux linceulx de toille de brin et réparon. — Autre charlict... et une garniture de toille, deux linceulx de brin et réparon. » (*Invent. de Guillaume Barbedor ;* juridiction de la vicomté d'Artois, 1714.) Etc. On voit, par ces derniers exemples, que le mot linceul conserva jusqu'en 1714, dans la Bretagne, sa signification de drap de lit, et cela sous la plume des officiers ministériels. Il est probable que, dans le langage populaire, l'expression persista pendant encore nombre d'années. L'auteur anonyme du *Dictionnaire françois-breton du dialecte de Vannes*, publié à Leyde en 1744, donne la forme lincerr comme étant, de son temps, d'un emploi général. On peut donc supposer qu'elle resta en usage jusqu'au commencement de ce siècle. Les autres exemples, par nous cités, démontrent, en outre, que le mot linceul fut, pendant quatre cents ans, employé sur toute l'étendue de notre territoire.

Parmi les mentions consignées plus haut, il en est deux qui auront sans doute frappé le lecteur. Ce sont celles tirées de l'*Inventaire du duc de Bourbon* et de l'*Inventaire de Jullienne André*. On y voit des « linceuls *de trois* et *de quatre toilles* ». Cela signifie que ces draps de lit comptaient, dans leur largeur, trois ou quatre largeurs de toile, autrement dit trois ou quatre lés. Ce devaient être, par conséquent, des draps de vastes dimensions. On en rencontre, en effet, à cette époque, qui semblent de taille

inusitée. Ce sont, pour la plupart, des draps de parade qu'on mettait aux lits, quand on voulait recevoir étant malade, et surtout quand les femmes relevaient de couches. Ajoutons que certains documents mentionnent souvent cette destination. Ainsi, dans l'*Inventaire des biens de la comtesse Mahault d'Artois pillés par l'armée de son neveu* (1313), nous voyons figurer : « II paires de granz linceulz deliéz de toile de Reins, pour dames, à parer à leur relevée, dont chacune pièce tenoit XXV aunes. » Ces draps de parade se retrouvent jusque chez de simples particuliers. Exemple, dans l'*Inventaire des meubles de Pierre de Capdeville* (Bordeaux, 1591), au milieu de treize linsseulz de réparons, de treize autres linsseulz de toile de brin, et de onze linsseulz de même toile demi-neufs ayant tous une toile ou un lé de largeur, nous voyons apparaître : « Ung linsseul *paradeux* de quattre toille, estant fort neuf, ayant environ huict aulnes de toille, etc. » Au XVIIe siècle, ces draps de parade étaient encore en usage; mais, si nous en croyons l'*Inventaire du château de Turenne,* dressé en 1615, ils étaient devenus singulièrement ornés et décorés avec une richesse rare. On en jugera, du reste, par les descriptions suivantes : « Premièrement, un lineeul de parade de toille d'Olande à cinq lais, avec quatre bandes de gaze blanche, œuvrés de soye noire et de rozes d'argent. — Plus ung autre linceul de toille d'Olande de cinq lais, avec quatre bandes de gaze blanche, œuvrés de soye noire et d'or. — Plus ung aultre linceul avec neuf bandes de gaze blanche, œuvrés de soye cramoisie et d'or, etc. »



Fig. 272. — Linge de chambre au XVe siècle, d'après une miniature de la *Chronique des quatre monarchies du monde.* Manuscrit à la bibliothèque de l'Arsenal.

Enfin, dans les *Comptes des ducs de Bourgogne,* à l'année 1467, il est question de *linsseux de toillecte,* qu'il ne faut pas prendre pour des serviettes, car ils avaient de cinq à six aunes de long et comptaient de cinq à six lés de largeur. Ce sont plus vraisemblablement des fonds de bain, comme les « draps à baignoeres » qu'on remarque dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328). Le luxe déployé dans l'ornementation de ces linceuls magnifiques, aussi bien que leur emploi à la toilette, confirment pleinement ce que nous disions en commençant que, durant tout le Moyen Age, le mot linceul n'éveilla dans l'esprit de nos ancêtres aucune idée lugubre ou déplaisante.

Linceul de cheminée. — L'*Inventaire des meubles de Cybard Burolleau* (Angoulême, 1621) mentionne : « Ung grand linceul de cheminée de toille de lin. » Il s'agit vraisemblablement d'un grand drap qui servait à clore le vaste orifice d'une grande cheminée. — Toutefois, nous n'avons rencontré ce terme dans aucun autre document.

Lincheux, *s. m.* — Forme que revêt, dans le patois picard, le mot Linceul pris dans son acception de drap de lit.

Lincoir, *s. m.* — Terme de charpentier et de constructeur. Nom donné aux pièces de bois qui, dans un plancher, partent de la muraille pour aller s'assembler dans un chevêtre.

Linet, *s. m.;* **Liné**, *adj.* — Le linet est une toile de lin écrue et fortement satinée, dont on recouvre la garniture des sièges, avant de poser l'étoffe de prix qui doit leur servir de couverture. Le linet ne s'emploie que lorsque la couverture est tendue. Quand elle est capitonnée, on se sert d'une toile blanche de coton, qui est plus souple. C'est sans doute le linet qu'on désignait, au XIVe siècle, sous le nom de toile linée. Exemple : « [A] Michel Girart pour un drap azuré pris de li pour le Roy... — Li pour II aunes de toile linée, II sols. » (*Compte de la dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.)

Lingaigne, *s. f.* — Locution forézienne. Alaise, pièce d'étoffe qu'on ajoute à une autre pour l'élargir.

Linge, *s. m.* — Littré définit le mot linge : « Toile de lin, de chanvre ou de coton, employée aux divers besoins du ménage. » Cette définition, absolument exacte de nos jours, ne l'était pas du XIIe au XVe siècle. A cette époque, le linge ne comportait que les toiles de lin. Les toiles de chanvre étaient vendues et classées dans les ménages sous le nom de Chanevacerie. Jusqu'à la fin du XIVe siècle, la chanevacerie figure comme un article important dans les *Comptes de l'argenterie royale.* Nous en parlons, du reste, plus haut. (Voir t. Ier, col. 756.) Comme, en ce temps, les toiles de chanvre étaient d'une consommation infiniment plus générale que les toiles de lin, et donnaient lieu, par conséquent, à des transactions beaucoup plus considérables, les chanevaciers furent érigés en Communauté bien avant les lingers. Plus tard, les deux métiers fonctionnèrent conjointement, jusqu'au jour où, par suite de l'unification qui se produisit dans toutes les professions, les deux industries se trouvèrent finalement réunies. Ainsi, les *Registres de la taille* de 1292 mentionnent deux chanevaciers, les nommés Guérin et Clyment, et deux « lingiers », les nommés Bertaut et Renout. Les *Registres de la taille* de 1313 nous font connaître quatre chanevaciers, les nommés Bruiet, Herment, Jehan, Guillaume, et une chanevacière, la femme Jehanne, et deux « lingières », les nommées Marie et Nicole, ainsi qu'un lingier, appelé Eudes. C'est seulement à la fin du XVe siècle que cette curieuse démarcation professionnelle cessa d'exister.

Mais, bien avant cette époque, une intéressante confusion s'était déjà produite dans le langage. On avait pris l'habitude de comprendre sous la détermination de linge (le plus court et le plus distingué des deux termes) toutes

les toiles de chanvre et de lin, et on opposait ce mot à Lange, qui désignait les étoffes de laine. On trouve déjà trace de cette extension de sens dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, au titre LXXVI, où il est parlé des Fripiers : « Nus ne puet estre frepier dedans la banlieue de Paris, est-il dit, c'est à savoir vendeur ou achateur de robes, viez linges ou langes, ne de nulle manière de cuirien viez ou nuef se il n'achate le mestier du Roy. » Un texte poitevin de la même époque, expliquant comment les colporteurs arrangent les divers articles, objet de leur commerce, contient la phrase suivante : « e cum il ha achapté, si trosse (trousse) en divers fardeaus sa marchcanderie, en I lo vair, en autre lo gris, en I les chaz, en autre les conilz (lapins) en I lo linge, en autre lo lange, etc. » Dans le Nord, on trouve, au xve siècle, la même opposition entre les serges ou draps, c'est-à-dire entre les étoffes de laine et de linge. Parlant, à l'année 1449, de l'Entrée de Charles VII à Vernon, la *Chronique de Tournai* dit : « Le roi... moult noblement y fust receu des manans de icelle, aians tendu leurs rues de sarges et linges, au mieulx que ilz avoient peu. » Et plus loin, racontant l'Entrée du roi à Rouen, la même *Chronique* ajoute : « Et par toutes les rues où ledit sire passoit, estoient cielz de draps ou linges, et plusieurs allumeries et paremens. » Cette double citation est à retenir, non seulement à cause de la date, mais surtout à cause du pays d'où elle émane.

La Flandre, en effet, bien avant qu'il fût question chez nous des fameuses toiles de Hollande, était notre pourvoyeuse de toiles fines, et, entre toutes ces toiles, celles de Tournai notamment jouissaient d'une renommée exceptionnelle. Parmi le linge qu'il possédait, au moment de sa mort, au château de Beauté (1379), Charles V comptait quatorze nappes « de l'euvre de Tournay ». L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) mentionne également des nappes « de l'ouvrage de Tournay », qu'il oppose avec avantage aux nappes de l'ouvrage de Venise.

Le linge français, qui consistait surtout en toile de Compiègne, de Laon et de Reims, et en toile bourgeoise, était plus gros et par conséquent moins recherché ; mais il n'en était pas moins cependant tenu en assez haute estime et l'objet de soins particuliers. Dans la Maison du roi, les nappes étaient conservées par un officier spécial qui portait le titre de garde-nappes. Une *Ordonnance* de 1261, qui règle l'organisation de « l'hostel du roy » et qui marque les gages des personnages composant cet « hostel », nous apprend que la « lavandière des nappes » était appointée à 3 sols 6 deniers, alors que celle du linge de corps, qualifiée « lavandière du roi », touchait 2 sols 6 deniers. Ces deux précieux serviteurs figuraient, par conséquent, parmi les favorisés, car la grande majorité des autres officiers de la Maison royale étaient appointés entre 2 sols et 3 deniers.

Dans les résidences princières, on entretenait également des officiers spéciaux pour s'occuper du linge et en surveiller l'emploi. Une *Ordonnance au sujet des finances du duc de Bourbon,* rédigée en 1374, nous informe que le *compradeur* du duc devait tenir compte du linge de table servant à l'hôtel, et que l'argentier avait dans son ressort « tous les draps de laine, soye, linge de chanvre, pannes, fourrures, bonnetz et autres choses nécessaires pour la persoune dudit Seigneur ». Les égards (qu'on nous permette ce mot) que les plus grands personnages avaient pour leur linge de table, de maison et de corps, sont attestés, du reste, par un certain nombre de documents curieux. L'auteur du *Poème sur la Grande Peste de 1348* (récemment publié par M. Georges Guigue) recommande à ses lecteurs de

> ..... Faire conserver
> Les linceulz où ilz sont gisans,
> O (en) choses aromatisans
> Et leurs robes, linges, sans faille (faillir)
> Ordonner en forme pareille.

Les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1383) mentionnent l'acquisition par Hugues Dars, chambellan de M. de Valois, de « pampes, roses et lavande, acheté par lui pour mectre avecques le linge dudit Seigneur ». On voit que les sages conseils d'Olivier de la Haye étaient exactement suivis. Le linge ainsi aromatisé était enfermé dans de grands coffres de bois « couvers de cuirs, ferréz et clouéz ainsi qu'il appartient, et chascun a une clef fermant », comme ceux que Pierre du Fou, coffrier à Paris, fournit, en 1387, pour porter le linge « de relais » d'Isabeau de Bavière et du duc de Touraine.

Nous avons longuement parlé, au mot Drap (t. II, col. 201), des fournitures faites par Jehan Taillefer à Jeanne de France, par Guillemette la Pomme à Blanche de Bourbon, par Jehanne de Brie (dite la Brioyse) à la reine Isabeau de Bavière et à Charles VI, qui eut également pour lingère « Robinette la Cousturière ». Nous avons aussi rappelé que le roi René avait été un des premiers princes français qui fit venir son linge de Hollande, et cela, non seulement pour la reine et pour lui, mais encore pour ses pages ; car, le 1er février 1449, il acheta pour ceux-ci, à Guillaume Rousselet, un de ses « lingiers » en titre, des draps linge en toile de Hollande. C'est aussi de linge de cette provenance que Guillou Fanquerelle, lingère à Tours, approvisionnait Anne de Bretagne. Nous avons pareillement cité les quarante-huit draps de Hollande possédés par la reine Charlotte de Savoie, et son inventaire nous permet de constater que cette princesse aimait passionnément le beau linge, car, dans un coffre ferré fermant à clef, elle conservait des draps de « toille de coton », ce qui, à cette époque, constituait une grande rareté, et aussi des « draps de lyuomple », des « touailles de Hollande à franges de fillet », des « soiles d'oreilliers brodées et des serviettes de lynomple », le tout parfumé avec des roses sèches. Cette affection pour le beau « linge de chambre » était, du reste, d'autant plus excusable qu'à cette époque, les plus grands personnages couchaient tout nus. Une quantité de miniatures de ce temps attestent cette habitude, et nos deux vignettes 271 et 272 en font foi.

Mais aucun des princes, aucune des princesses que nous venons de passer en revue ne poussa l'amour et la dépense du beau linge aussi loin que Louise de Savoie. Nous possédons, parmi les *dépenses secrètes* de son fils, François Ier, un *acquit* du 14 juillet 1533 « pour faire payer à Jehanne Cauchonne, lingère, demeurant à Bloys », le solde d'une somme de 27,344 liv. 16 s. 6 d., « à elle deue pour linge et autres choses délivrées en la maison de la feue reyne derrenière décédée, que Dieu absoille ». Durant tout le xvie siècle, au reste, le beau linge fut extrêmement recherché à la cour de France. Un payement de 1,878 livres, effectué en cette même année 1533, nous apprend que François Ier ne craignait pas de faire des cadeaux de « pièces de fine toille de Hollande » à certaine personne « dont il ne veult plus ample déclaration estre faicte ». Quelle est cette personne si soigneusement dissimulée ? L'histoire ne le dit pas. Est-ce de Claude de France qu'il s'agit ? Le fait est peu croyable. Elle aima le beau linge, cela est certain ; mais combien d'autres, de son temps, eurent un goût

prononcé pour le linge de prix! Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, Louise de Lorraine étaient dans le même cas; la belle Diane, surtout, car l'auteur des *Mémoires du maréchal de Vieilleville* nous apprend que son héros offrit « du linge de table et de chambre, qui estoit très beau et riche, comme venant de Flandres, à Mme de Valentinois, qui l'eust en grande estime, estant chose fort rare ». Il semble, toutefois, que Gabrielle d'Estrées ait encore raffiné sur cette passion, car, à l'instar de Louise de Savoie, elle couchait dans du linomple, et si nous en croyons son *Inventaire,* son linge de table était assez beau pour lui être présenté dans une nef d'argent doré, semé de camées antiques.

La seconde moitié du XVIe siècle et le commencement du XVIIe marquent, au surplus, parmi les périodes où le beau linge fut le plus recherché. Les toiles damassées qui avaient fait, chez nous, leur apparition dès le règne de Charles VI (voir t. II, col. 34) étaient arrivées à un rare degré de perfection, et commençaient à compter dans le grand luxe des tables. Un certain nombre de fabricants flamands, parmi lesquels il convient de citer Jean Quartier, s'ingénièrent à faire de leurs nappes et de leurs serviettes damassées de véritables tableaux. Guichardini parle de ces curieux ouvrages, que, déjà de son temps, on fabriquait dans la ville de Courtrai, et l'historien Gramacé ajoute, à propos de ces beaux linges : « On y représente non seulement les armoiries des rois et des princes, mais encore des scènes historiques, des chasses, des combats, etc., avec tant d'artifice, qu'à peine le pinceau d'Apelle pourrait l'emporter sur ces tableaux. » On a conservé le souvenir de quelques-unes de ces nappes historiques. Lors de l'Entrée d'Albert et d'Isabelle à Courtrai, la municipalité leur en offrit un certain nombre sur chacune desquelles étaient figurées les armes des dix-sept Provinces. Un collectionneur, le docteur van den Corput, ne possède pas moins de 65 nappes, napperons et serviettes à personnages, se rapportant à des événements connus. On voit dans le nombre Charles-Quint, Albert et Isabelle, Charles Ier d'Angleterre, Louis XIV, le Grand Dauphin, Philippe V, le prince de Savoie-Carignan, etc. Nous avons donné, du reste, au mot DAMASSÉ, des échantillons de cette belle lingerie dont les dessins, dès le XVIe siècle, étaient composés par des artistes de mérite. On connaît, en effet, quelques opuscules ornés de planches remontant à la fin de ce siècle, tels que les *Patrons d'ouvrages pour toutes sortes de lingerie* (Liège; Jean de Gleen, 1597), ou encore les *Singuliers et nouveaux pourtraits pour toutes sortes de lingerie* (Liège; Jean de Gleen, 1598), montrant que, dès cette époque, les graveurs de talent ne craignaient pas de fournir de bons modèles aux fabricants de linge.



Fig. 273. — Les lingères des galeries du Palais, d'après l'estampe d'Abraham Bosse.

Mais on ne se bornait pas à couvrir les tables et les lits de linge magnifique. Si l'on disposait les nappes de façon à permettre d'admirer leurs riches dessins, on s'ingéniait, par contre, à donner aux serviettes mille formes étranges et inattendues. Cette nouveauté ne laissa pas que de surprendre d'abord. L'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* la signale à ses contemporains comme un raffinement blâmable. « Lors me prenant par la main, écrit-il, il me mena à l'autre bout de la salle, où nous trouvasmes une autre table desjà toute préparée. La nappe estoit d'un linge fort mignonnement damassé ; mais d'autant qu'en ce pays-là les choses qui sont en leur naturel, quelque degré de perfection qu'elles puissent avoir acquis, ne leur sont point agréables si elles ne sont desguisées, elle avoit esté plyée d'une certaine façon, que cela ressembloit fort à quelque rivière ondoyante qu'un petit vent fait doucement souslever. Car parmy plusieurs petits plis on y voyoit force bouillons. » « Les autres serviettes qui estoient à l'entour de la table, ajoute-t-il, estoient desguisées en plusieurs sortes de fruicts et d'oyseaux. » En dépit des critiques et du blâme des censeurs, cette mode ne laissa pas, toutefois, que de s'acclimater dans la haute et riche société. Laissons passer quelques années, et Tallemant (t. VI, p. 308) louera M. Costar de la délicatesse de sa table, de la beauté de son linge et de la richesse de son buffet. Ce même Tallemant (t. VI, p. 96) parlera autre part, avec grand éloge, d'un « homme muet et sourd qui plioit le linge admirablement bien en toutes sortes d'animaux ». Nombre d'ouvrages de cette époque s'occupent, au surplus, du linge de table qui fut et demeura pendant plus d'un siècle une des grosses préoccupations des maîtresses de maison. Le *Philaret,* publié à Arras en 1611, la *Farce du pont aux asnes* qui remonte au même temps, et dans laquelle le *Mary* proclame cet axiome :

Femmes doibvent couvrir la table,
Mettre dessus linge honorable;

l'*Æconomie ou le vray advis pour se faire bien servir* (Paris, 1641), l'*Art de bien traiter* (Paris, 1674), sont à citer ; mais aucun de ces livres n'entre en autant de détails que l'*École des ragouts ou le chef-d'œuvre du cuisinier, du pâtissier et du confiturier* (à Lyon, chez Jacques Canier, 1680), dont l'auteur consacre un chapitre entier (12 pages) à la *Manière de plier toutes sortes de linge de table et en faire toutes sortes de figures.* Parmi ces formes curieuses, nous citerons les suivantes : plié en Melon, en Melon frisé, en Coquille double, en Coquille double et frisée, en Coquille simple, en Pied de bœuf, en Coq, en Faisan, en Poule, en Poule qui couve dans un buisson, en Poule avec ses poussins, en Poulet, en Chapon, en Deux poulets dans un pâté, en Quatre perdrix, en un Pigeon qui couve dans un panier, en Poulet d'Inde, en Tortue, en Chien avec un collier, en Cochon de lait, en Lièvre, en Deux lapins, en Brochet, en Carpe, en Turbot, en Croix du Saint-Esprit, en Croix de Lorraine, etc. On voit que sous ce rapport nos maîtres d'hôtel et nos femmes de chambre sont loin d'être aussi experts que ceux de nos ancêtres.

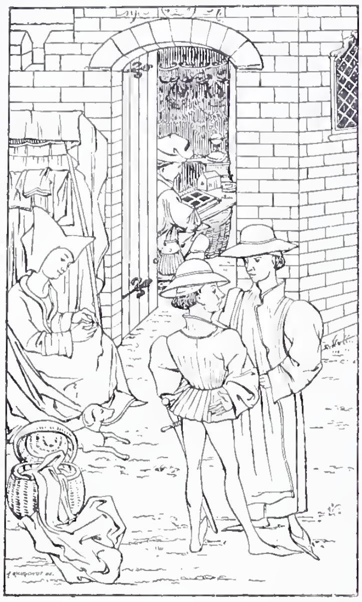


Fig. 274.
Boutique de lingère au XVe siècle, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne.

Pendant tout le XVIIe siècle, au surplus, le linge compta au premier rang dans le luxe de la table, et valut même aux plus grands seigneurs des éloges publics et les compliments les plus flatteurs. Loret n'hésite pas à le constater à propos de l'évêque de Laon.

> Les mets de toutes les manières,
> La multitude des lumières,
> Les meubles beaux et précieux,
> Les brûvages délicieux,
> Avec des fraîcheurs sans pareilles,
> Des linges ouvréz à merveilles,
> Firent que chacun le loüa ;
> Et la reine, mesme, avoüa
> Que cet évesque d'importance,
> Et, de plus, Duc et Pair de France,
> Parmy les gens épiscopaux
> N'avoit pas quantité d'égaux.

Ces louanges, il faut le reconnaître, avaient une valeur singulière, car, plus que personne, Anne d'Autriche était compétente pour apprécier le beau linge. Nous avons raconté plus haut (t. II, col. 202) qu'elle ne se servait pour ses draps que de la plus fine batiste, et qu'aux derniers moments de sa vie, sa dévotion espagnole n'était pas sans inquiétude sur les conséquences qu'un pareil raffinement devait avoir pour elle dans l'autre monde. Le XVIIe siècle, au surplus, devait introduire, dans la confection du linge de maison et dans celle du linge de corps, des perfectionnements particulièrement coûteux. Le règne de Louis XII avait vu se produire, dans le costume, l'usage de ces *crevés* singuliers qui laissaient voir la chemise à travers l'habit. Sous le règne de Henri III, les fraises énormes et les mouchoirs ridiculement petits commencent à se border de points de Venise et de Gênes. Les grands cols tombants et les manchettes à crispin, encadrés de larges dentelles, marquent le règne de Louis XIII. Celui de Louis XIV se distingue par l'introduction des dentelles et guipures dans le linge de maison, dans la garniture des draps de lit, des taies d'oreiller, des touailles et des serviettes. La plupart des femmes illustres de ce temps s'empressèrent de sacrifier à ce luxe nouveau. Les maîtresses royales en donnèrent l'exemple, et toute la Cour suivit. Chez quelques-unes, l'amour du linge de prix se traduisit même par de curieuses extravagances. M[me] de Maintenon raconte elle-même (dans une lettre à M. d'Aubigné, du 6 octobre 1682) qu'elle a débauché vingt-cinq ouvriers flamands pour se faire faire, à Maintenon, du linge pareil à celui de Courtrai, et Saint-Simon parle (*Mémoires,* t. II, p. 435) de la comtesse de Furstenberg, « prodigue en toutes sortes de dépenses », qui possédait « des dentelles parfaites en confusion et tant de garnitures et de linge, qu'il ne se blanchissoit qu'en Hollande ». Ajoutons que cette dame n'était pas la seule de son temps à qui les blanchisseuses françaises ne paraissaient pas suffisantes, et les envois de linge en Hollande, qui se firent régulièrement, pendant toute la durée de la guerre d'Allemagne, ne laissèrent pas que d'occasionner bien des désagréments. Les belligérants, en effet, n'hésitaient pas à se saisir de ces colis et à les considérer comme butin de guerre. Eh bien, cette fantaisie, qui pouvait sembler le comble du raffinement, devait être dépassée cent ans plus tard. Les auteurs de la fin du XVIIIe siècle signalent à l'attention de leurs contemporains un certain nombre de dames qui faisaient blanchir leur linge « aux Iles », c'est-à-dire aux Antilles. Il est aisé de se rendre compte du nombre énorme de draps, de nappes et de serviettes que nécessitaient de pareils déplacements.

Le linge, au reste, était alors un des grands luxes de l'habitation, et nos vénérables aïeules mettaient une sorte de point d'honneur à en posséder des quantités plus que respectables. Sans même citer les folles dépenses de M[me] de Pompadour qui, pour le seul linge affecté au service des hôtes de Crécy, dépensa 600,452 livres, au XVIIe et au XVIIIe siècle, on pouvait constater dans toutes les maisons riches une abondance de linge dont nous n'avons plus d'idée. Chez un simple comédien, chez Molière, on comptait 24 douzaines de serviettes et tout le reste à l'avenant. Dans le legs que M[lle] Desmares fit à M[lle] Damours de son mobilier et de son linge (25 septembre 1746), nous relevons 47 douzaines de serviettes de toile unie ou de linge damassé. Au château de Chanteloup, l'on trouve le linge de table par centaines de douzaines. « Jamais une nappe, écrit Dufort de Cheverny, une serviette, des draps ne servoient qu'ils n'eussent été passés au cylindre. » Il n'est pas besoin d'être très âgé pour se souvenir d'avoir vu, dans de modestes maisons bourgeoises, des armoires remplies de linge parfumé, dont la riche cargaison permettait à nos grand'mères de ne faire dans l'année que deux, parfois même une seule lessive.

Faut-il ajouter que le linge d'appartement était aussi soigné que celui de table ? Pour ne citer qu'un exemple, sous l'Ancien Régime, tous les trois ans, on renouvelait le linge de la chambre de la reine, et ce renouvellement entraînait une dépense de plus de 30,000 francs. Nous possédons, grâce au duc de Luynes (*Mém.,* t. XII, p. 379), la note d'un de ces renouvellements périodiques. Nous croyons bien faire en la reproduisant intégralement. Elle

est trop instructive, en effet, pour ne pas trouver place ici.

MÉMOIRE

de la quantité de linge en renouvellement de la Chambre de la Reine, fait au mois de janvier 1750, *de l'ordre de Mme la duchesse de Luynes, par Mme Bauvin, marchande à Paris,* SAVOIR :

18 paires de grands draps.
12 paires de petits draps.
18 grandes alaises.
6 douzaines de chauffoirs simples.
12 douzaines de chauffoirs piqués.
12 souilles de matelas.
6 draps de saignées.
6 manteaux de lit de mousseline brodée et garnis de dentelle.
4 manteaux de lit de basin des Indes et qui ne sont point garnis.
3 grands couvre-pieds de Marseille, dont deux garnis de point et l'autre d'Angleterre à brides.
3 petits couvre-pieds de Marseille, dont deux sont garnis de point et l'autre d'Angleterre, à brides raiseaux.
18 taies d'oreillers assortissantes auxdits couvre-pieds.
8 morceaux de taffetas de différentes couleurs, de 2 aunes chacun.
6 aunes de satin pour des ceintures.
2 pièces de ruban blanc.
4 saies pour le linge.
2 corbeilles doublées en taffetas.
6 manteaux de lit de satin blanc.
1 pièce de rubans pour les manteaux de lit.

Si l'on compare cette brillante fourniture à la lingerie que possédait la reine Clémence de Hongrie (1328), on a une idée du chemin parcouru par le confortable en quatre siècles. Le linge de cette princesse se divisait en deux séries :

1° Le Linge neuf, qui comprenait 5 paires de draps et 9 draps à baignoire ; 4 couvrechefs ; 11 pièces de toile fine, dont une de toile de Reims, une de toile de Compiègne, 5 pièces de toile bourgeoise et 2 sans désignation, une pièce de toile destinée à faire des nappes, une pièce à faire des serviettes et une douzaine de touailles ;

2° Le Viez linge, composé de 37 nappes en service, 82 touailles et 57 nappes « mauvoises, dépeciées », etc. Tout le linge de cette princesse fut estimé 352 livres 15 sols. Le rapprochement de ces chiffres avec ceux énoncés plus haut se passe de commentaires.

Aujourd'hui, par suite de l'étroitesse de nos habitations, de la facilité avec laquelle on fait blanchir le linge de corps ainsi que celui de maison, et aussi, par suite de l'incertitude de nos installations, l'approvisionnement de linge possédé par la généralité des habitants de nos grandes villes est peu important relativement à celui que l'on s'enorgueillissait d'avoir au siècle dernier. Néanmoins les classifications adoptées à cette époque ont continué d'être admises. On distingue toujours quatre sortes de linges : 1° le linge de corps ; 2° le linge de maison ou de chambre, comprenant également le linge de toilette ; 3° le linge de table ; 4° le linge de cuisine. Ce dernier seul est fait en ce qu'on appelait jadis de la *toile bourgeoise*. Le linge de table est généralement damassé, celui de maison est de fine toile, quelquefois accompagné de guipures.

Linges. — On donne ce nom aux pièces de lingerie consacrées par une bénédiction particulière, sur lesquelles on dispose l'Eucharistie pendant le saint sacrifice. Tels sont les corporaux, les nappes d'autel, la palle, etc. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le passage suivant de la *Chronologie septennaire* de Palma Cayet (année 1601), relatif à la naissance de Louis XIII : « Le pape en fit rendre action de grâces dans toutes les églises de Rome, et envoya vers le roy et la royne le sieur Barberin pour s'en resjouyr avec Leurs Majestéz, lequel aussi apporta des linges bénis par Sa Saincteté, pour servir à ce petit prince. »

Linger, *s. m.;* **Lingère**, *s. f.;* **Lingier**, *s. m.* — Dans le principe, on désignait sous ce nom les marchands qui vendaient et débitaient les toiles de lin, par opposition aux Chanevaciers (voir ce mot), qui faisaient commerce de toiles de chanvre. Bien qu'on ne connaisse pas exactement l'époque où les lingers furent érigés en Communauté, on est amené à croire qu'ils reçurent, fort anciennement, un certain nombre de privilèges et une organisation professionnelle suffisante, car les *Tailles* de 1292 et de 1313 nous les montrent exerçant leur industrie concurremment avec celle des chanevaciers. On sait que saint Louis permit aux moins fortunées d'entre les lingères parisiennes d'étaler leurs marchandises près du cimetière des Innocents, et que c'est dans cette permission qu'il faut voir l'origine de la rue de la Lingerie. On sait également que Jean de Garlande se plaint de ce que le commerce des lingères, consistant en draps, nappes et serviettes, était, de son temps, usurpé par les hommes : *Quidam homines usurpant sibi officium mulierum, quia vendunt nappas...* Nous citons, en outre, à l'article précédent, les noms d'un certain nombre de lingères qui eurent l'honneur de fournir les princes et les princesses de la famille royale. Nous avons mentionné ailleurs les livraisons que Jehan Taillefer fit à Jeanne de France, Guilemette la Pomme à Blanche de Bourbon, Jeanne de Brie (*alias* Jehanne la Briayse) à Isabeau de Bavière. Nous pourrions rappeler encore les fournitures considérables de nappes et de touailles, de l'œuvre de Reims, que cette même Jeanne fit à Charles VI, et qui furent « découpées et seignées à la fleur de lys », c'est-à-dire marquées aux armes royales, par Robinette Brisemiche, qui tient une place considérable dans les comptes de cette époque. A côté de ces livraisons, on peut placer celles faites vers le même temps par Jehan Gautier, Naudin Bouayart, Pierre le Lorrain, la femme Robert au No (*sic*), Jehanne la Lorraine, et surtout les services de nappes et de touailles « de l'ouvrage de Lavalguion », vendus par Colin Marc, dont « chascune pièce » fut « singnée aux deux boutz » par Asselot la lingère.

Tous ces petits faits indiquent une profession en pleine activité, une industrie puissante, un commerce prospère. Cependant, on ne connaît pas de statuts des lingers et lingères avant 1485. Il convient, toutefois, de remarquer que, si les statuts octroyés, cette année-là, par Charles VIII, ne font pas mention de règlements antérieurs, ils constatent que, depuis deux cents ans passés, les lingers et lingères sont en possession du privilège indiqué plus haut, d'étaler le long du marché des Innocents. Ajoutons que ces statuts qui, sur bien des points, se rapprochent de ceux dont les autres corporations étaient gratifiées, s'en distinguent par une recherche de moralité que généralement on ne rencontre pas dans les documents de ce genre. Il y est dit, notamment, que « dores en avant aucunes femmes et filles blasmées ou scandalisées de leur corps » ne pourront être reçues dans la Communauté. Cette préoccupation s'explique par ce fait que « les gens nobles, de justice, bourgeois, marchans et autres notables per-

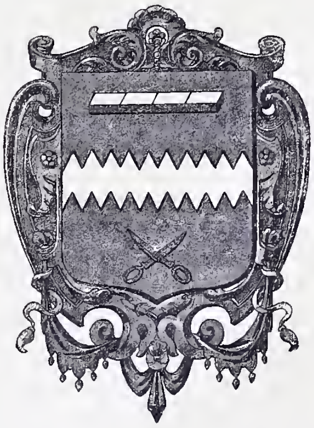


Fig. 275. — Blason des lingères (XVIIIe siècle).

sonnes » avaient l'habitude de mettre leurs filles chez les lingères « pour apprendre honneste maintien, euvre de cousture, estat de marchandise et éviter oysiveté ».

En 1572, les chanevaciers furent réunis à la Communauté des lingères, qui reçurent alors le titre de *M*[des] *Toilières, Lingères, Canevassières*. L'étonnant développement pris par la fabrication de la toile de lin explique cette réunion. Un seul exemple fera juger de l'importance qu'avait alors le commerce des lingères. Elles ne se bornaient pas à fournir les princes et les rois du linge nécessaire. Elles leur en louaient dans les occasions solennelles. C'est ainsi que nous voyons, par le *Rôle de la dépense extraordinaire d'Antoine, roi de Navarre,* que ce prince, en l'année 1557, fit payer « à Jacqueline, lingère, demourante à Reins, la somme de quarante une livres treize sols quatre deniers tournois, pour le louaige du linge quelle a fourny le jour que se feist le festin à Reins ».

En outre, c'étaient elles qui taillaient pour les particuliers les chemises, jupons, bonnets, manteaux de nuit, collets, etc., qui ensuite étaient cousus par la maîtresse de la maison et par ses filles :

GRÉGOIRE.

C'est ma fille. Il luy faut parler,
Louyse, où voulez-vous aller?

LOUYSE.

Mon père, droit je m'achemine
Au logis de nostre voisine
Pour faire tailler des coletz,
Affin de les coudre en aprez,
Estant taillés par la lingère.

Ainsi s'exprime Jean Godard dans ses *Desguisez* (acte II, scène III), et c'était là encore une importante et lucrative besogne.

En 1595, les statuts de la Communauté furent renouvelés par Henri IV, puis confirmés, remaniés, élargis et enregistrés de nouveau au Parlement, le 3 janvier 1645. « Suivant ces statuts, écrit Savary, aucune [lingère] ne peut être reçuë ni tenir boutique, qu'elle ne soit de bonne vie et mœurs, qu'elle ne fasse profession de la religion catholique, apostolique et romaine, qu'elle n'ait été aprentisse pendant quatre ans et servi deux autres années en qualité de fille de boutique. Les femmes mariées ne sauroient être reçuës aprentisses, et chaque maîtresse ne peut avoir plus d'une aprentisse à la fois. Les marchandises que les maîtresses lingères sont en droit de vendre sont toutes sortes de toiles de lin et de chanvre, comme batiste, linon, Cambrai et Hollande, des canevas gros et fins, des treillis blancs et jaunes, des draps vieux et neufs, du fil blanc et jaune ; le tout tant en gros qu'en détail : enfin généralement toutes sortes d'ouvrages de toiles et marchandises qui en sont faites et manufacturées, comme chemises, caleçons, rabats, chaussettes, chaussons et autres semblables. » A tous ces articles il faut joindre les points coupés, points de Venise, dentelles de Flandre, guipures, etc., dont la vente était prohibée, mais dont il se faisait néanmoins un commerce considérable. De nombreux édits, en effet, avaient été rendus pour restreindre ce luxe — notre figure 276 l'atteste — et cependant Richelieu écrivait, le 15 mars 1636, au lieutenant civil : « On se plaint tous les jours au roy du peu de police qu'il y a dans Paris, en beaucoup de choses. Entre autres on dict que les lingers vendent des passemens de Flandres plus cher qu'ils ne firent jamais... » (*Curiosités des anciennes justices,* p. 181.) Enfin, la Communauté, qui avait pour patrons saint Louis et sainte Véronique, était « conduite et gouvernée par quatre jurées, dont tous les ans on en élisoit deux, l'une femme et l'autre fille, qui étoient tenues, aussitôt après leur élection, de prêter serment par-devant le Procureur du Roi ». Une des particularités de ces statuts, c'est qu'aucun mari de maîtresse ne pouvait être appelé à la jurande.

Telle était la loi qui, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, gouverna cette corporation, dont les principaux membres se trouvaient dans la Grande Galerie du Palais. Une jolie gravure d'Abraham Bosse et une autre, non moins fine, de Gravelot (voir t. II, fig. 727), nous montrent ce qu'étaient leurs boutiques. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, suivant M. Alfred Franklin (voir les *Corporations ouvrières*), l'emplacement occupé par les lingères était situé dans la galerie en haut du grand escalier, qui fait face au boulevard du Palais, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les loueurs de toques et de robes. C'était là que le beau monde se pressait en foule, et si parfois,

..... Quelque lingère à faute de succèz,
A vendre abondamment, de colère se picque,
Contre les chicaneurs qui, parlant de procèz,
Empeschent les chalands d'aborder sa boutique,

le plus souvent les jolies *noguettes,* c'était le nom qu'on donnait alors aux lingères, avaient fort affaire de répondre aux galants propos de leurs acheteurs empressés. Ces propos, le *Théâtre de Gherardi* nous en donne un échantillon avec son *Arlequin lingère du Palais,* amusante bouffonnerie, accompagnée d'une planche curieuse.

Aujourd'hui, le commerce de la lingerie n'a rien perdu de son importance, bien au contraire ; mais il est en grande partie passé entre les mains des marchands de nouveautés et des magasins de blanc.

Lingerie, *s. f.* — Ce mot a trois significations. Il s'applique d'abord au commerce du linge ; en second lieu, il sert à distinguer l'endroit où l'on serre le linge, où on le calandre et le repasse, où on le revoit et le met en état ; enfin, il désigne d'une façon générale l'ensemble des articles qui composent le linge de corps ou de maison.

Pour ce qui concerne la première signification, il en est question à l'article précédent qui parle longuement des LINGERS et LINGÈRES. Nous n'y reviendrons pas. La lingerie, considérée comme pièce, est d'introduction récente dans nos installations. Pendant le Moyen Age et la Renaissance, elle se confond avec la garde-robe. On ne la voit apparaître sur les plans d'hôtels et d'habitations privées qu'au XVII[e] siècle. Elle offre, du reste, peu de particularités intéressantes. Par le *Mercure* de septembre 1698, nous savons que, dans l'habitation qu'il se fit construire au camp de Compiègne, le maréchal de Boufflers avait installé une lingerie. Dufort de Cheverny, dans ses *Mémoires* (t. I[er], p. 418), nous apprend que le château de Chanteloup, habité par M. de Choiseul, possédait une lingerie qui était « une des grandes curiosités de cette habitation » et c'est à peu près tout ce que les *Lettres, Mémoires* et récits de tout genre nous racontent sur cette pièce dont on pourrait découvrir peut-être l'origine dans la « Chambre aux nappes », qu'on rencontre dans les résidences princières du XIV[e] et du XV[e] siècle. A cette époque, on trouve également sur les *États des officiers* de la Couronne et sur ceux de la maison de Bourgogne des GARDE-LINGES (voir t. II, col. 1035), dont les fonctions consistaient à conserver le linge du prince et à le lui livrer. Mais ce linge était *gardé* dans des coffres et non dans une pièce spéciale.

Enfin, la lingerie, considérée comme l'ensemble des articles qui composent le linge de corps ou de maison, se

divisait, au siècle dernier, en *lingerie courante* et *lingerie de réserve*. L'*Histoire du petit Jehan de Saintré* (p. 47) nous apprend qu'en 1459, la lingerie d'un jeune page se résumait en « quatre paires de draps linges et quatre cœuvrechiefs bien déliéz ». En 1520, l'amiral Bonnivet décidait que chacun de ses hommes d'armes devait recevoir « deux linceulx par quinzaine, deux nappes et six serviettes par semaine ». Par le livre curieux, intitulé une *Famille de finance* au XVIIIe siècle (t. Ier, p. 82), nous savons qu'en 1700 la lingerie d'Adrien Delahante, notaire-avoué et bailli à Crespy-en-Valois, se composait comme suit : « La *lingerie courante* comprenait vingt paires de draps, vingt-quatre taies d'oreiller, trente-huit nappes et seize douzaines de serviettes... La *lingerie de réserve*, outre vingt-sept paires de draps, dix-neuf nappes, un service damassé et vingt-trois douzaines de serviettes, comprenait cent vingt-cinq aunes de toile destinées à remplir les vides que l'usure devait déterminer dans les armoires. » Il n'est pas besoin d'insister sur le progrès qui s'était accompli durant ces deux siècles.

Lingette, *s. f.* — Petite étoffe de laine croisée, dans le genre des flanelles, mentionnée au *Tarif* de 1664.

Lingorna, *s. f.* — Locution forézienne. Pièce d'étoffe qu'on joint à une autre pour l'élargir.

Lingot, *s. m.* — Barre ou morceau de métal, coulé dans un moule plus ou moins grand et de forme variable, qu'on nomme lingotière. Ce sont principalement les métaux précieux, l'or, l'argent, le platine, que l'on coule en lingots ; le plomb et l'étain se coulent en saumons, la fonte de fer en gueuses. Le mot lingot est en usage dans notre langue depuis la fin du XVIe siècle. Au siècle suivant, les poètes l'emploient, et Loret écrit dans sa *Muze historique* (8 novembre 1659) :

> Le chasseur devint tout transy :
> Néantmoins reprenant courage,
> Et croyant avoir pour partage
> De ce grand et riche trézor,
> Quelques lingots d'argent ou d'or,
> Descendit, à toute avanture,
> Dans ladite caverne obscure.

Lingotière, *s. f.* — Moule de capacité variable, où l'on coule le métal en fusion, et dans lequel il prend la forme de LINGOT. (Voir ce mot.)

Lingueter, *v. a.* — Terme de menuisier en bâtiments. C'est pratiquer la languette et la rainure nécessaires pour assembler deux planches sur leur longueur.

Linjhe, *s. m.* — Locution provençale. Linge.

Linoléum, *s. m.* — Tissu couvert de poudre de liège, mélangée d'huile de lin et combinée avec des matières colorantes, qui produisent des teintes unies et mates, à l'aide desquelles on exécute des dessins variés. Le linoléum est employé comme tapis et comme tentures. Comme tapis, il est doux aux pieds, sourd, imperméable ; comme tenture, il offre l'avantage de préserver de l'humidité.

Linomple, *s. f.* ; **Linon**, *s. m.* ; **Linonte**, *s. f.* ; **Lynomple**, *s. f.* — Sorte de toile excessivement fine dans le genre de la BATISTE et dont nous avons eu occasion de parler à ce mot. A Paris, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les linomples ou linons rentraient spécialement dans la vente des Maîtresses Toilières et Lingères et comptaient au nombre des articles dont le débit exclusif leur était assuré par leurs statuts, revisés en 1644. Au XVe siècle, les dames de haute élégance et de grande fortune couchaient dans le linon et s'en servaient pour leur toilette. La délicate Louise de Savoie possédait « deux draps de lynomple, chascun de VI toilles et de VI aulnes de large », qui furent, à sa mort, estimés vingt livres tournois, somme considérable pour l'époque. Elle avait également « deux soilles d'oreilliers brodées et deux serviettes de lynomple brodées ». Le petit nombre de ces articles fait deviner leur prix, en même temps qu'il atteste leur rareté.

Plus tard, on fit des rideaux et des garnitures de lit en



Fig. 276. — Gentilhomme conformant son linge aux prescriptions des édits contre le luxe, d'après une estampe d'Abraham Bosse.

linon pour les ameublements d'été, comme, de nos jours, on drape avec de la mousseline les lits destinés aux jeunes filles. Par l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) nous savons que, l'été, cette reine de beauté couchait dans « un lit carré de linonte, les penttes et mattelas de lassis recouvert de soye de couleur, rebordés d'or et d'argent ». Ce beau lit, prisé 500 écus, prouve en quelle estime on tenait alors ces étoffes légères, aujourd'hui beaucoup trop délaissées.

Les linomples ou linons se fabriquèrent d'abord dans le nord, à Valenciennes, Arras, Cambrai, Bapaume, Vervins, Saint-Quentin et Noyon. L'Artois et la Picardie en exportaient des quantités considérables. Divers *Arrêts du Conseil d'État*, en date des 12 décembre 1730, 13 février, 13 mars et 24 juillet 1731, et 2 novembre 1737, réglèrent la fabrication des linons dans ces deux provinces, ainsi que dans le Hainaut, la Flandre française, le Cambrésis et les généralités de Paris et de Soissons. (Voir *Journal de Verdun*, mai 1731, p. 384, 444 et 445; septembre 1731, p. 227, et janvier 1738, p. 63 et 64.) Enfin, un *Arrêt du Conseil d'État* du 10 juillet 1785 (voir *Ann., aff. et avis divers* du 17 même mois) interdit l'entrée en France et le débit des linons fabriqués à l'étranger.

LINON. — On rencontre aussi, dans les anciens documents, le mot linon employé dans le sens de LIGNUM (bois). (Voir ce mot.) Exemples: « Un hanap de linon alloez couvert, garny d'or. » (*Invent. du duc de Berry*, 1416.) « Un hanap de linon allouez et sont les bandes de la cuve dudit hanap et du couvèele esmaillées, etc. » (*Invent. des joyaux de la Couronne*, 1418.)

Linonte, *s. f.* — Orthographe vieillie. Lire LINOMPLE ou LINON et voir le premier de ces deux mots. Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) on remarque un lit d'été fait en linonte, dont nous parlons plus haut. Dans le garde-meuble de cette beauté célèbre, on trouvait également : « Deux aulnes un quart de linonte, couvert d'oyseaulx et fleurs en broderie d'or, d'argent et de soye, prisé et estimé la somme de vingt escuz. » On voit que la linonte, à cette époque, était une étoffe appréciée et qui recevait de coûteuses façons.

Linseul, *s. m.*; **Linsseul**, *s. m.*; **Linsou**, *s. m.*; **Linsul**, *s. m.* — Formes gasconne et bordelaise de linceul. « Ung leyt garnit de linsous et de cuberta ab son archaleyt. » (*Invent. d'Aymeric de Caumont*; Bordeaux, 1436.) « *Item*, en la seconda ucha, detz et sept linsous, que de borra que de lin (tant de chanvre que de lin), que entegra que darramatz (tant entiers que déchirés), etc. » (*Invent. de Ramond de Cussac*; Bordeaux, 1442.) « Plus ung linsseul paradeux de quatre toilles, estant fort neuf, ayant environ huict aulnes de toille vallant six livres. — Plus ung aultre linsseul neuf de deux toilles, etc. » (*Invent. des meubles de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand*; Bordeaux, 1591.) « Plus vingt-quatre linseulz, à cinq livres pièce. — Plus quatre linseulz fort uzés, pour mettre sur des lietz. » (*Invent. de Grégoire Beaumom, marchand*; Bordeaux, 1607.) (Voir LINCEUL.)

Lintaou, *s. m.* — Forme provençale du français LINTEAU.

Linteau, *s. m.* — Pièce de bois, de fer ou de pierre que l'on place en travers, au-dessus d'une baie, porte, fenêtre, etc., rectangulaire, pour en fermer la partie supérieure et supporter le poids de la maçonnerie. Les linteaux portent sur les jambages ou pieds-droits qui limitent la baie de chaque côté. Lorsqu'ils sont de bois ou de pierre et qu'ils ont une portée considérable, on les soulage à l'aide de corbeaux ou à l'aide d'arcs de décharge. Quand les ouvertures sont de faible étendue, on construit quelquefois des linteaux dits « en retour d'angle » qui empiètent sur le pied-droit. Avec les linteaux de fer, on n'a pas, pour les longues portées, les mêmes précautions à prendre qu'avec ceux de bois ou de pierre, car on peut toujours les renforcer. Les linteaux de fer sont faits soit en fer carré, soit en fer plat, soit en fer à té. Ces derniers sont les plus employés dans la construction courante. On en met souvent deux ou trois par baie. Quelquefois on les accouple au moyen de brides; dans ce cas, ils prennent le nom de *linteaux-poitrails*.

Lintelé, *adj.* — On lit dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380) : « A elle (Jehanne la Briaise), pour LII aulnes et demie de nappes lintelées... » Nous n'avons pu découvrir le sens de cet adjectif.

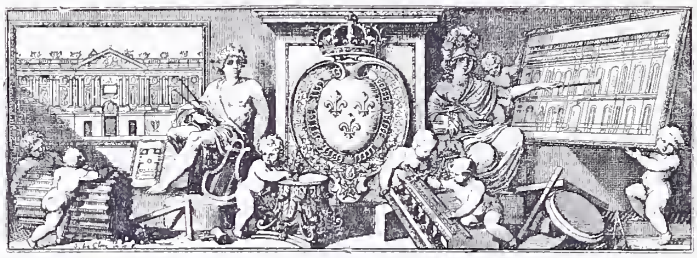


Fig. 277. — Frise ornée de l'écu à fleurs de lis, composée par S. Leclerc (XVIIe siècle).

Lippe, *s. f.* — Terme de serrurerie. On donne ce nom à la partie la plus renversée des ornements exécutés en tôle relevée.

Lis, *s. m.*; **Lys**, *s. m.* — C'est le nom sous lequel on a désigné et l'on désigne encore les fleurs qui ornent ce qu'on appelle, en terme de blason, l'écu de France. On n'est pas très d'accord sur la nature et l'origine de ces fleurs. Un grand nombre de savants ont écrit sur cette délicate matière. Les noms de Chifflet, du Père Tristan de Saint-Amand, du Père Ferrand, de M. de Sainte-Marthe, de du Tillet, de du Cange, du Père Menestrier, du Père Rousselet, de Furetière, de Foncemagne, d'Adalbert de Beaumont, sont à retenir parmi ceux des écrivains qui ont disserté sur ce curieux sujet. Ajoutons que les opinions qui se sont fait jour dans cet intéressant débat sont des plus diverses. Les uns ont pensé, tout naïvement, que le lis de France devait être considéré comme une traduction ornementale de notre lis des jardins; d'autres, plus ingénieux, y ont vu des pointes de lances ou de pertuisanes franques. Furetière et, après lui, Voltaire partagent cette manière de voir. « La plus probable opinion, écrit Furetière, est que ce sont des francisques, parce qu'elles en ont entièrement la figure » ; et Voltaire ajoute : « Les armoiries des rois de France ne ressemblent jamais à des lis. C'est évidemment le bout d'une hallebarde. » D'autres encore y ont découvert des extrémités de sceptre, ou, ce qui semblerait plus logique, une copie plus ou moins déguisée des iris ou *flambes* qui terminaient les sceptres de nos premiers rois. Du Tillet a vivement soutenu cette opinion, estimant même « que son nom de *Flambe* a été cause qu'on a nommé *Oriflambe* la bannière fleurdelisée de Saint-Denis ». Viollet-le-Duc paraît, au surplus, s'être rallié à cette manière de voir, qui est défendable. Quant à Chifflet, qui voit dans le lis une transformation de l'abeille d'or, trouvée dans le tombeau de Chilpéric Ier, et à M. Adalbert de Beaumont qui croit découvrir dans le

mot celtique *ly,* signifiant roi, l'origine du nom de *fleur de lis,* appliqué à toute fleur royale, il faut convenir que leurs présomptions sont bien savantes pour avoir grande chance d'être exactes.



Fig. 278.
Bouclier orné de fleurs de lis.

Les raisons qui ont porté les rois de France à adopter ce fleuron emblématique ne sont guère mieux connues que sa nature. On a prétendu que Saint-Denis en avait gratifié la Maison de France. D'autres ont soutenu qu'un ange l'avait apporté à Charlemagne. Une opinion extrêmement répandue au Moyen Age est que les fleurs de lis avaient été données à Clovis comme une sorte de palladium. Raoul de Presles, dans un discours qu'il adressait à Charles V, disait à ce prince : « Et si portez les armes des trois fleurs de lis, en signe de la benoîte Trinité, qui de Dieu par son ange furent envoyées au roy Clovis, premier roy chrestien pour soy combatre contre le roy Candat, qui estoit sarrazin, adversaire de la foi chrétienne, etc. » Nous croyons inutile de faire remarquer que toutes ces assertions fantaisistes se trouvent réfutées par la constatation de l'époque relativement tardive à laquelle les rois de France adoptèrent d'une façon définitive et régulière les lis sur leur blason. En effet, c'est seulement à la fin du XIIe siècle que ces signes emblématiques, ayant commencé à devenir populaires en France, prirent une signification bien arrêtée et se transformèrent en une sorte d'estampille royale.

A partir du règne de Philippe le Bel, indépendamment des pièces d'orfèvrerie de toute nature qui sont *émaillées de France,* c'est-à-dire couvertes d'un semis de fleurs de lis d'or sur fond bleu, presque tous les objets qui approchent le roi sont ornés de la fleur fameuse. Nous lisons dans la *Chronique de Tournai* qu'un des gros griefs qu'on invoqua contre Enguerrand de Marigny, c'est qu'en 1313, pour contempler un tournoi, « il avoit ordoné une cambre parée de fleurs de lis d'or, comme la cambre du Roy ». Ces fleurs de lis semblaient aux seigneurs de la Cour une sorte d'usurpation. C'était, en effet, la livrée ordinaire des pièces où séjournait habituellement le roi. La chambre dans laquelle reposait Charles V était « de veluyau azurée à fleurs de lys ». Pour sonner, ce prince saisissait « un lys d'or où il pend une sonnette d'or ». Comme lanterne il avait « une esconse d'or à manche d'ybenus semé de roses et de fleurs de lys ». Le bénitier et le goupillon d'or « que l'on meet au chevet du Roy », dit l'*Inventaire,* étaient ciselés « à l'ozanges et à fleurs de liz ». Voulant honorer d'une façon toute spéciale son connétable, ce prince lui fit donner un appartement dans son palais, « où l'on avoit fait tendre une chambre pour lui, fort richement tapissée d'un drap tout semé de fleurs de lys d'or ». (*Mém. pour servir à l'hist. de France,* t. IV, p. 367.) Dans la miniature où il est peint, recevant un manuscrit, offert par Jehan Vaudetar, Charles V est placé sous un dais fleurdelisé et se détache sur une tenture également couverte de fleurs de lis d'or.



Fig. 280. — Écuelle en vermeil repoussé, ornée de fleurs de lis (XVIe siècle).

La miniature qu'on voit en tête de l'*Inventaire du mobilier de Charles V,* et qui représente Charles VI sous un dais royal, nous montre ce prince, vêtu d'un manteau semé de fleurs de lis, assis sur une chaire, dont la housse est couverte de fleurs de lis, dans une pièce dont la tenture bleue est pareillement ornée de fleurs de lis. Sous ce roi, d'ailleurs, ces fleurs emblématiques ne sont pas moins abondantes que sous le règne de son père. Les *Comptes de l'hôtel* le concernant nous apprennent que les serviettes, touailles et pièces de lingerie dont il se servait étaient « signées d'une fleur de lis », par Robinette Brise-Miche préposée à cet emploi. Étant Dauphin, ce prince faisait usage d'un couteau à manche d'ivoire « à deux bandes sur le manche, esmailléz de fleurs de liz et daulphins ». Ce couteau était logé dans une gaine également semée de dauphins et de fleurs de lis. Enfin, quand les objets précieux ne portaient pas, pour une cause quelconque, la fleur royale, on avait soin de les serrer dans des étuis couverts d'un semis de ces mêmes fleurs. L'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol,* dressé en 1420, mentionne : « Uns tableaux d'ivire, cloans, de haute taille, en l'un des costéz desquels sont Saint Jehan, Notre-Dame, Saint Jacques, et en l'autre un cruxifiement, à deux couplés d'or et un clouant d'or, en un estuy semé de fleurs de liz, brodé de perles. » Enfin, quand Charles VI mourut, on mit son corps « sur une litière... par-dessus laquelle avoit un pavillon de drap d'or et un champ d'azur semé de fleurs de lys d'or ».

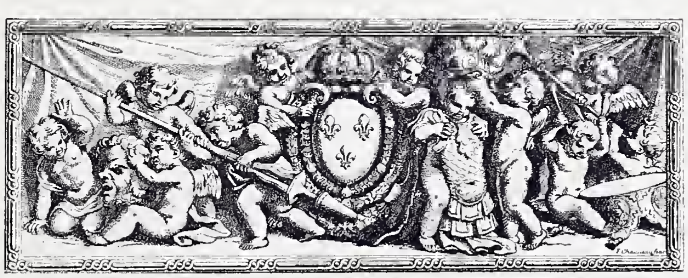


Fig. 279. — Frise ornée de fleurs de lis, composée par F. Chauveau (XVIIe siècle).

Les broderies de fleurs de lis, au surplus, étaient tellement usitées pour tout ce qui touchait à la personne royale, que les brodeurs, sur les jetons de leur Communauté (voir t. III, fig. 80), avaient pris, comme insigne de leur profession, un semis de ces fleurs. On n'en finirait pas s'il fallait décrire ou simplement énumérer tous les objets qui, dans les inventaires royaux, sont ornés de la sorte. C'est, en outre, le moment où le lis, se mêlant à l'architecture et à la décoration, se manifeste partout avec une abondance voisine de la profusion. Il joue son rôle jusque dans les solennités publiques. L'*Ordre observé à l'Entrée du roi Louis XII*

à Paris (1498) nous apprend qu'on avait édifié « à la fontaine du Poneeau un lis bien ordonné, duquel lis sortoit par quatre fleurons de l'eaüe en grand' abondanee, pour rafraischir eeulx qui estoyent alterez et partroublez de chauld ». Ajoutons que eette double propriété de s'associer à la personne royale, et de la représenter au besoin, le lis la conserva jusqu'à la fin de la monarchie. En 1519, quand François Ier reçut Henri VIII au fameux Camp du drap d'or, un témoin de eette entrevue rapporte que le roi d'Angleterre fut festoyé en « un pavillon ayant soixante pieds en quarré, le dessus de drap d'or frizé, et le dedans doublé de veloux bleu tout semé de fleurs de lis de broderie d'or de Cypre ». (*Mém. de messire Martin du Bellay.*) Le même écrivain raeonte qu'en 1530 ee même Henri VIII, fit don à son filleul Henri d'Orléans (plus tard Henri II) d'une « fleur de lys d'or, enriehie de pierrerie ou y avoit de la vraye eroix, venant du bon due Philippe de Bourgogne ». Charles-Quint l'avait mise en gage pour 50,000 éeus; et eette fleur de lis était si merveilleusement belle, qu'en cette même année 1530 « Eustache Chappiret, marchant joaullier, suivant la eour de Madame l'Archiduchesse », fit spécialement le voyage de Londres pour admirer ee joyau. (*Arch. du Nord,* série B, n° 2357.) En 1600, aux fêtes données à Florence pour le mariage de Marie de Médicis et de Henri IV, pour symboliser l'union de la princesse, on dressa dans la salle du banquet « un buffet si somptueux et si riche, que tous les assistans avoient les yeux fichéz dessus : il estoit faict en ferme d'une fleur de lys ornée de perles et pierreries très précieuses, et chargé de vases d'or et d'argent en grand nombre ». (Palma Cayet, *Chronologie septennaire.*) Les *Inventaires*



Fig. 281. — Gourde en verre émaillé, ornée d'un semis de fleurs de lis (XVIe siècle).

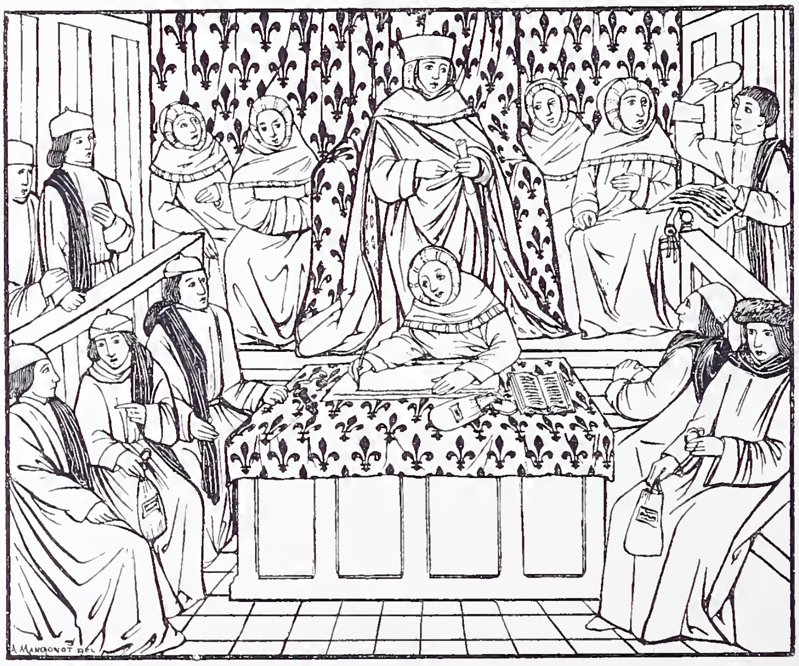


Fig. 282. — Les juges assis sur les lis, d'après une miniature du *Gouvernement des princes* (manuscrit du XVe siècle). Bibliothèque de l'Arsenal.

du mobilier de la Couronne, sous Louis XIV et Louis XV, montrent qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, les fleurs de lis se trouvaient eneore partout, et le soin qu'on prit, à la Révolution, de les hacher sur les monuments et de détruire une quantité de tentures et de tapisseries qui en étaient eouvertes prouve qu'à eette époque les lis avaient continué d'être eonsidérés comme la représentation emblématique de la Maison de France et de son pouvoir royal. Bien mieux, avec la Restauration, on les vit reparaître aussi nombreuses que par le passé, et le manteau de Charles X en fut semé, comme l'avaient été celui de Henri IV et celui de Louis XVI.



Fig. 283. Amorçoir en cuir, frappé de fleurs de lis sans nombre (XVIIe siècle).

Ajoutons que, sous l'Ancien Régime, la valeur emblématique des lis était si bien admise, que la permission octroyée par le roi de porter les fleurs de lis équivalait à une sorte de délégation de la puissance et des attributions dont le prince était investi. C'est ee qui explique la présence de ces ornements sur les vêtements des hérauts, des gardes du roi, et dans tous les lieux où se rendait la justiee. « Les chambres des Cours souveraines et même eelles des Justiees royales sont tapissées de fleurs de lis, écrit Furetière. Les chanceliers et les gardes des sceaux ont droit d'avoir des tapisseries semées de fleurs de lis. » La vignette qui aeeompagne cet article prouve que Furetière n'écrivait rien que de vrai, et lors de son procès (28 avril 1632), le maréchal de Marillac pouvait dire, sans employer aucune figure de rhétorique : « Quant à Chastelet, i'ay horreur, Messieurs, de le voir assis parmy une si honorable compagnie sur ees fleurs de lys, et qu'il aye pouvoir et main levée sur ma vie et sur mon honneur. » (Voir *Journal du cardinal de Richelieu,* p. 166.) Enfin, au sortir de sa charge, chaque garde des sceaux recevait une tenture fleurdelisée, faite spécialement aux Gobelins, où cette fabrication constitua sous le nom de « tentures des chancelleries » une production régulière. Ce fut sous l'administration du duc d'Antin que furent faites



S. Hugard, del. Maison Quantin, imp.-éd.

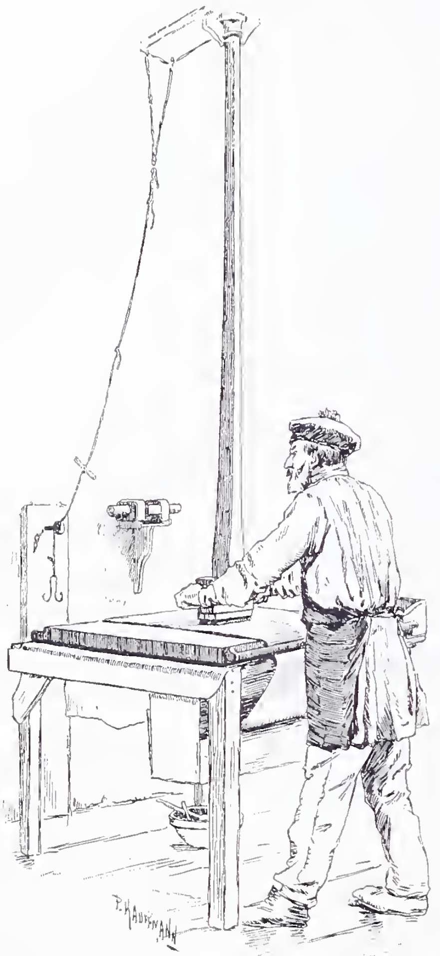
LE ROI CHARLES VI ASSIS SUR LES LIS

D'APRÈS UNE MINIATURE PLACÉE EN TÊTE DE L'*Inventaire du roi Charles V*

(Bibliothèque Nationale.)

Lisière, *s. f.* — On appelle ainsi le bord d'une étoffe, ou mieux, ce qui, des deux côtés, borde sa largeur. Les étoffes de soie, de laine, de coton et de fil ont et doivent avoir des lisières. Celles-ci ne sont pas sans utilité; elles servent à faire connaître la qualité des tissus. C'est ce qui explique comment elles ont fourni matière à une foule de règlements, notamment à celui de l'année 1667, le plus complet qu'on ait édicté à ce sujet.

Les lisières n'étant pas généralement employées, on a eu idée de les utiliser à différents travaux. On a fait notamment des chaussons avec des lisières tressées. On paraît aussi en avoir fait des tapis, et même de grands tapis, car nous relevons à la *Vente de feu Mme Declan* (Paris, 15 août 1786) : « Un tapis de lisière de quatre aunes sur trois », et le *Journal général de France* du 7 octobre 1787 annonce comme étant à vendre un « bon tapis de lisière de 20 pieds sur 15 ».


Fig. 285. — Lisseur de papier peint.

Lisonné, *adj.* — S'est dit, au XVIIIe siècle, de certains vases. M. Courajod croit qu'on écrivait lisonné pour liseronné et que ce dernier mot signifiait : « dont les bords sont ornés de liserons en rinceaux ». (*Livre journal de Lazare Duvaux*, t. II, p. 325, note 3.) Voici, au surplus, les citations qui motivent l'interprétation de M. Courajod. « 20 juillet 1757 — M. l'abbé de Bernis : deux saladiers lisonnés à 60 liv., 120 liv. » « 20 septembre 1727 — Mme de Pompadour : quatre compotiers feuilles de chou, 120 liv., quatre à coquilles, 108 liv.; deux dits lisonnés, 96 livres. »

Lissage, *s. m.* — Action de Lisser. (Voir ce mot.)

Lisse, *s. f.* — Nom qu'on donne aux pièces de bois clouées ou assemblées transversalement sur une suite de poteaux, de façon à en former une barrière, et, par extension, à l'étendue de terrain enclos par cette barrière. On appelle également lisse le couronnement à hauteur d'appui d'un garde-fou en bois, quand ce couronnement est formé par une pièce de bois horizontale. (Voir Lice.)

Lisse, haute-lisse, basse-lisse. — Voir Lice.

Lisser, *v. a.*; **Lisseur**, *s. m.* — Lisser, c'est rendre lisse et faire briller. On lisse les tissus, le papier, le cuir. Le lissage s'opère généralement par le frottement d'une molette ou d'une brosse dure, sur la surface qu'on veut rendre brillante. Pour augmenter la pression, la molette est attachée au plafond au moyen d'une barre de bois inflexible et un peu trop longue, de sorte que, lorsque la barre devient perpendiculaire à son axe, la molette écrase la substance, sur laquelle on la promène. Le papier peint est d'abord couché et ensuite lissé. L'ouvrier chargé de cette opération prend le nom de lisseur. On fait aussi du papier couché et lisse pour envelopper divers produits. Dans certains cas, le lissage du papier s'obtient en soumettant les feuilles, placées entre des plaques de zinc, à la pression d'un cylindre animé de rotation. Cette opération se nomme plus spécialement satinage.

Lissoir, *s. m.* — Ustensile de ménage en métal, en marbre, ou encore en verre, dont on se sert pour lisser le linge. « Deux chaudrons fort usés... une poislonne, un lissoir. » (*Invent. du domaine du Chatelard*, 1672.)

Liste, *s. f.* — Ancien terme de relieur. Nom donné, au XVe siècle, à la tranche du livre. « A Loys Leydet, historieur, pour avoir faict relyer (le second volume de Renaud de Montauban) et dorer dessus les listes. » (*Compte de Guillaume Rujele, argentier du duc de Bourgogne*, 1468.) « *Item*, pour avoir fait lyer les deux volumes et avoir fait dorer dessus les listes, IX livres XII sols. » (*Acte d'attestation*, 1471-1472.)

Liste. — On rencontre également ce mot dans les poésies du XIIIe et du XIVe siècle, avec la signification de bandes de couleur plus ou moins ornées et servant à la décoration, soit intérieure, soit extérieure des églises et des palais. C'est ainsi que nous lisons dans *li Roumans de Berte aus grans piés* :

Li rois fu en la sale d'or painturée à liste ;

et dans le *Roman de Floire et Blanceflor* :

Entre quatre arbres se gisoit
Cele tombe qui faite estoit :
Onques mais por une pucele
Ne rois que fust faite tant bele.
De riches listes ert listée
De chiers esmaus avironée.

Listé, *adj.* — Ce mot, en usage du XIIIe au XVIe siècle, a le plus souvent la signification de décoré de raies ou de bandes plus ou moins ornées. (Voir Liste et Listel.) Comme exemple, nous citerons le *Roman du chevalier au cygne*, où on lit :

Et ly roys Orians et son riche barné
Estoit droit as feniestres de son palais listé ;

le roman de *Godefroid de Bouillon*, dont l'auteur nous montre Labigant :

Qui malade coucast en sa cambre listée ;

le *Roman de Floire et Blanceflor*, où l'on trouve ces deux vers :

Desor le mur a resgardé,
Qui fu de fin marbre listé.

Nous relevons, en outre, dans l'*Inventaire des Baux* (1426) : « 11 pièces de cendal verd de Luque listée d'or. » Enfin l'*Entrée solennelle de Henri II à Rouen* (1551) nous apprend que les vendeurs de poisson portaient au collet « une large bande de velours noir listée et enrichie de broderie ».

Listel, *s. m*; **Listeaux**, *s. m. pl.*; **Listez**, *s. m. pl.* — Pour les architectes, le listel est l'équivalent du filet, c'est-à-dire une petite moulure plate, qui en accompagne une plus grande. On donne encore ce nom aux petites bandes plates qui séparent les cannelures des colonnes, et au filet

qui surmonte le tailloir d'un chapiteau, ou la base d'une colonne.

Les brodeurs appellent de même les raies verticales ou horizontales, brodées sur un champ plus ou moins orné. Le *Récit de l'arrivée et solennelle Entrée de messire Alexandre de Vendôme à Rome* (1615) fait mention de « drap très fin de Turquie, brodé de trois grands listeaux de soye blanche et rouge ». L'*Inventaire des meubles de la Couronne* de 1701 décrit : « Trente-neuf morceaux de paravent faits à la Savonnerie... représentant au milieu une rose... le tout sur fond bleu enfermé d'un listel jaune, sur lequel listel sont posés deux perroquets verts, etc. »

Les menuisiers nomment listel une petite moulure plate, appliquée sur un champ uni. « Deux bureaux de marqueterie... sur le dessus est représenté un vase de fleurs posé sur un bout de table et des rainceaux, oiseaux et papillons, le tout enfermé d'une frise de marqueterie entre deux listels de bois violet et filets de bois blanc. » (*Invent. du château de Versailles,* 1708.) Au pluriel, le mot listel, nous avons eu occasion de le constater, devient listeaux. Il semble, toutefois, qu'en Provence on ait préféré listés; exemple : « Huit listéz de bois pour préserver la tapisserie. » (*Invent. de Jean Salva;* Marseille, 1790.)

Lit, *s. m.;* **Lict,** *s. m.* — Parlant du lit, Xavier de Maistre écrit dans son *Voyage autour de ma chambre :* « C'est dans ce meuble délicieux que nous oublions, pendant une moitié de la vie, les chagrins de l'autre moitié... Un lit nous voit naître et nous voit mourir : c'est le théâtre variable où le genre humain joue tour à tour des drames intéressants, des farces risibles et des tragédies épouvantables. — C'est un berceau garni de fleurs, c'est le trône de l'amour, c'est un sépulcre ! » On ne peut mieux caractériser ce meuble qui joue un rôle si considérable dans notre mobilier et tient une place si grande dans notre vie. Aussi allons-nous essayer de retracer son histoire d'une façon aussi complète que possible. —Littré définit le lit : « Ensemble des diverses pièces qui composent le meuble sur lequel on s'étend et on dort. » Cette définition s'applique parfaitement à l'idée que nous nous faisons aujourd'hui du lit. Elle se légitime, en outre, par une interprétation relativement ancienne, puisqu'en 1696 l'Académie qualifiait le lit : « Meuble dont on se sert pour y coucher, pour y reposer, pour y dormir », et ajoutait : « On comprend ordinairement sous ce nom tout ce qui compose ce meuble, sçavoir le bois de lit, le tour de lit, le ciel, la paillasse, le sommier, le matelas, le lit de plume, le chevet ou le traversin, les draps, la couverture et la courtepointe. » Cependant, il ne paraît pas que, dans le principe, le mot qui nous occupe ait eu une signification aussi étendue. Il semble s'être appliqué d'abord à la garniture horizontalement disposée qui porte directement le corps du dormeur, c'est-à-dire à ce qui servait à rendre le sol ou les planches sur lesquels couchaient nos pères, un peu moins rudes au corps. De là viennent, au surplus, un certain nombre d'applications du mot lit, qui, sans cela, n'auraient pas de sens bien précis. Pour ne citer que celles relatives à l'édification de nos demeures, on dit : un lit de pierres, un lit de mortier, un lit de béton, pour exprimer l'idée d'une matière étendue dans le but de supporter une charge. Plus tard, dans les arts du mobilier et de la décoration, le mot lit subit des adaptations aussi nombreuses que variées, mais toujours se rapportant à la couche sur laquelle l'homme s'étend et repose. Si bien qu'en 1716, un aimable esprit, se cachant sous le pseudonyme de Chrysostomus Matanasius, pouvait enrichir le curieux petit livre qui a pour titre le *Chef-d'œuvre d'un inconnu* (p. 18), de la remarque suivante : « Ce mot (lit) a un grand nombre de significations. On dit un *lit de plume,* un *lit de repos,* un *lit de gazon,* un *lit de fleurs.* Et *lit,* dans ce cas, se prend pour la chose sur laquelle on couche ; les deux derniers sont fort en usage dans les opéras. On dit un *lit de soye,* un *lit de drap,* et *lit* alors se prend pour les rideaux ou autres choses sur lesquelles on ne se couche point. On dit aussi un *lit à colonnes torses,* et alors *lit* se prend pour le bois sur lequel on met le lit de plume, les matelas, etc. Et cela se dit ainsi par la figure que les Rhéteurs appellent *synecdoche,* lorsque l'on prend la partie pour le tout, *quando pars sumitur pro toto,* ou par celle qu'ils appellent *métonymie,* lorsque l'on prend le contenant pour le contenu, *continens pro contento.* C'est ainsi que, dans un voyage que je fis en Hollande, j'écrivis à une illustre abbesse de mes amies, que j'avois couché dans un *lit de fayence,* parce que le lit sur lequel j'avois couché étoit dans une espèce d'armoire pratiquée dans la muraille de la chambre, et partout (excepté le guichet par lequel j'y étois entré) incrustée de carreaux de fayence. »

Il n'était pas inutile, semble-t-il, de commencer par relever la marche suivie dans les usages et dans le langage par le mot lit ainsi que ses adaptations successives. Cette constatation ne peut que faciliter notre étude. Nous allons voir, en effet, que le lit, tout d'abord, a consisté en un ensemble de garnitures sur lesquelles on se reposait ; puis, que son nom s'est appliqué aux étoffes de prix dont on recouvrait le lit proprement dit, et que c'est seulement à une époque relativement récente, et par une dernière extension de sens, par une métonymie, comme le remarque Matanasius, que l'on a désigné sous ce nom le Chalit (voir ce mot) ou bois de lit qui, aujourd'hui, est devenu pour nous la partie essentielle et constitutive du lit. M. Viollet-le-Duc a donc eu tort, dans un *Dictionnaire raisonné du mobilier,* qui s'étend de l'époque carlovingienne à la Renaissance, de qualifier le lit : « Meuble de bois ou de métal, garni de matelas, couvertures, oreillers, etc., destiné au repos. » Cette définition, exacte aujourd'hui, n'a, en effet, commencé à être en usage chez nous que dans la seconde moitié du XVIe siècle. Ceci bien expliqué, entamons notre étude.

Une *Ordonnance de l'hôtel* nous apprend de quoi se composait un lit en l'an 1290 : « Il est ordené que l'en bandéra pour un lit faire, une couste, un coussin, et un faissel de feurre (une botte de paille), à ceux qui devront lit avoir de la fourrière, si comme chapellain, clerc et tèle manière de gent. » De bois de lit, il n'en était pas question, et cela se comprend. Pour les gens de médiocre condition, le coucher était simplement posé par terre. C'est ce qui fait dire à Eustache Deschamps, décrivant le lit d'un ermite :

> .... Faire couste d'une cloie,
> Et le coussin d'un frais ramaige,
> Et dossier de terre et de croie,
> Comme on faict en un hermitaige.

Ajoutons que, même à la Cour, jusqu'au XVe siècle, les officiers et dames de service couchèrent sur le sol. Les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* à l'année 1492, comprennent la dépense suivante : « A Robert de la Lande, pour sa façon d'avoir faict et taillé LIIII aulnes grosse toille brune, six paillasses pour servir à mectre par terre soubz six des lietz des dames d'honneur, damoiselles et femmes de chambre de la dicte Dame, au feur de III sols IV deniers tournoys pièce ; vallent la somme de XX sols tournoys. »

Lorsque le carreau était trop humide et que la literie risquait de se gâter, on la surélevait en la plaçant sur un bois de lit. C'est ce que constate la dépense suivante, em-

pruntée aux *Comptes* de Charles VI (1390) : « Colin de la Baste, pour un chaalis fait en l'eschançonnerie du Roy à Saint-Pol, pour ce que l'eschançonnerie estoit trop moitte ; pour ce, vendredi XXIIII jours de juing, le Roy à Saint-



Fig. 286. — Lit à courtines (XV[e] siècle), d'après le tableau n° 97 du musée de Bruxelles.

Pol à Paris, argent XXXII sols. » Mais, en toutes circonstances, ce bois de lit qu'on appelait châlit ou couche, ou encore couchette, restait indépendant du lit proprement dit. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Richard, archevêque de Reims* (château de Porte-Mars, 1389), la chambre de parement comprend : « Un grant lit de II lecz, couste et coussin, prisié LXIIII sols. — *Item,* un petit fauls lit, couste et coussin, prisié XX sols. — *Item,* une vieze couverture de tiretaine et une vieze eoustepointe prisié VI sols », et ensuite « deux chaalis cordés, un grant et un petit », prisés à eux deux 21 sols. Ces châlits cordés étaient alors en si mince estime que, parfois, on ne songeait pas à les mentionner. Christine de Pisan, dans la visite qu'elle fait au prieuré de Poissy, n'a garde d'oublier, dans le *Dourtouer,* les beaux lits qui reposent sur des cordes, mais elle ne dit rien des bois de lit qui portent ces cordes.

Mais eucor volrent
Plus nous moustrer les dames, qui moult sorent,
Car leur dourtouer ordonné comme ilz l'orent
Et leurs beaulz liz que sur cordes fait orent
Ilz monstrèrent,
Mais en ce lieu, de nos hommes n'entrèrent
Nul quel qu'il fust...

Le *Dict de Poissy,* auquel nous empruntons ces vers, est, croit-on, de 1400. En 1426, Elipde des Baux, fille de Raymond, comte d'Avelin, venait à mourir, et le lit « sur quoy gisoit ladicte Dame » se composait « de coussere, traversier, d'une contrepointe perse, I chiel rouge, I dossier et le convertoir à I devise brodée de I cabrol blanc ». De bois de lit il n'est même pas question. Vers le même temps, le maître d'école de Bruges, auquel nous devons les dialogues français-flamands connus sous le nom de *Livre des mestiers,* voulant décrire ce qu'on appelait, à son époque, une « maison bien ordenée », traçait les lignes suivantes :

Ore faut-il des lits ;
Lits de plume pour les riches
Sus dormir et reposer
Lits de bourre pour povres,
Sargis (serges) et tapis et couvertoirs
Et kieute pointe aussi
Pour les lits couvrir,
Lincheus (linceuls, draps) et orilliers,
Encore faut-il bankiers
Et coussins et cuevrekiefs,
Coiffes pour vos femmes
Et cuevrekiefs de uuit.
Desous vo lit vous faut
Uu calit...

Ce châlit, qui vient si longtemps après l'énumération de toutes les pièces composant le lit proprement dit, ne démontre-t-il pas que le support était aux yeux des gens d'alors un pur accessoire ? La même opinion ressort du *Blason du lit,* tracé, un siècle et demi plus tard, par Gilles Corrozet :

Lict délicat, doulx et mollet,
Lict de duvet si très douillet,
Lict de plume taut bonne et fine,
Lict d'uug coustil blanc comme ung cigne,
Lict dont ce blanc coustil incite
Le dormir quand il est licite,
Lict dout le chevet est si doulx
Qu'il semble que ce soit veloux
Quand on y prent ung bon repos ;
Lict à dormir apte et dispos ;
Lict dont les draps, comme on demande,
Sentent la rose et la lavende ;
Lict dont la riche couverture
Résiste contre la froidure
Et musse les corporels membres ;
O lict, le parement des chambres ;
Lict d'honneur plein de toute joye ;
Beau lict encourtiné de soye,
Pour musser la clarté qui uuict ;
Lict qui attend la trouble nuict
Affin qu'on se repose et couche ;
Lict soustenu en une couche
Ouvrée de menuiserie,
D'images et marqueterie ;
Lict très gentil tant qu'il peut estre ;
Lict beneist de la main du prestre ;
Lict séparé de tout délict ;
O lict pudique, ô chaste lict,
Où la femme et le mary cher
Sont joinctz de Dieu en une chair ;
Lict d'amour sainct, lict honorable,
Lict somnolent, lict vénérable,
Gardez votre pudicité
Et évitez lascivité,
Affin que vostre honneur pulule
Sans recepvoir nulle macule.

Au surplus, c'est encore ce sens unique que les auteurs du XVI[e] siècle, que la reine de Navarre et Rabelais donnent au mot lit. Tout le monde a lu dans *Pantagruel* (liv. V, chap. XV) les exploits de frère Jan : « La vieille le mena au logiz et luy monstra le lict ; et layant loué en toutes ses qualitéz, dist quelle ne faysoit de lencherye si en demandoyt cinq solz. Frère Jan luy bailla cinq solz ; puys, avecques son bragmard, fendit la coitte et coissin en deuz et par les fenestres mettoyt la plume au vent, quand la vieille descendit et cria à layde et ou meurtre, en samusant à recueillir la plume. Frère Jan, de ce ne se souciant, emporta la couverture, le matelat et aussy les deuz linceulx en nostre nef, sans estre veu de personne, car laer estoyt obscurcy de plumes comme de neige, et les donna es ma-

telotz. Puys dist à Pantagruel là les lictz estre à meilleur marché que en Chinonnoys, quoy que y eussions les célèbres oyes de Pautilé. Car, pour le lict, la vieille ne lui avoyt demandé que cinq douzains, lequel en Chinonnoys ne vauldroyt moins de douze francz. » Enfin, dans la 31e nouvelle de l'*Heptaméron,* la reine de Navarre nous montre une bonne dame qui, surprenant son mari couché avec une chambrière, « incontinant envoye quérir ung bon lict garny de linceux, mante et courtepoincte selon que son mary l'aimoyt » et le lui fait présenter pour qu'il soit à son aise.

Ajoutons que les scribes officiels sont d'accord avec les écrivains. Nous relevons, en effet, dans l'*Inventaire du château de Condé,* habité par Claude de France (1569) : « En la première chambre basse soubz la gallerye : deux charlictz sappin ; deux lictz de cutilz, les chevets de mesme... » Jusqu'au XVIIe siècle, cette distinction continuera d'être sévèrement observée. L'*Inventaire de Charles Benoist, notaire* (Paris, 1634), décrit : « Une couche de bois de noyer fermant à vis, garnie d'une paillasse de laveton, deux matelas de futeine pleins de bourre lanisse, un lict et traversin de coustil de Bruselles pleins de plumes, etc. » Enfin l'*Inventaire dressé au domaine du Chatelard* après le décès d'Éléonore de La Rochefoucauld (27 juin 1672) nous fournit l'explication de ces distinctions qui nous paraissent aujourd'hui singulières. Un châlit de bois de noyer (le bois de lit du maître de la maison) est prisé 8 livres, alors que le lit et « traversier en coety de Flandre assé uzé » est estimé 27 livres ; un matelas neuf 12 livres ; une couverture blanche et une courtepointe 6 livres ; et la garniture de serge violette 36 livres. Ainsi sur 89 livres que représente le lit complet, le bois de lit ne figure pas même pour un dixième. Et cependant, depuis plus d'un siècle, une transformation s'était opérée dans la structure du lit, qui avait, en partie, fait cesser cette inégalité de valeur entre le contenant et le contenu. Ici il nous faut revenir en arrière.

Jusqu'au XVIe siècle, les allures de la noblesse avaient été, on le sait, fort vagabondes. Le seigneur, en outre, ne trouvant de sécurité pour ses biens qu'en l'endroit où il résidait en personne, emportait avec lui tous ses meubles. Mais, ainsi que nous l'avons expliqué au mot CHALIT (voir t. Ier, col. 675), ces grands bois de lit, d'un poids considérable, très encombrants et ne pouvant pas se transformer en coffres, étaient d'une manutention difficile et constituaient, dans les déplacements, une sorte d'*impedimenta* extrêmement gênants. Aussi prit-on l'habitude de les laisser à demeure dans les différentes résidences où l'on avait coutume de séjourner, et pour que leur détérioration, voire leur destruction, ne causât que peu de préjudice, on les fit d'une simplicité rudimentaire. C'est ce qui explique le peu de valeur des bois de lit qu'on rencontre, et le mépris relatif dans lequel on les tenait, alors que, jusqu'au XVIIe siècle, l'ensemble des paillasses, matelas, traversins et lits de plume qui constituaient le lit proprement dit, continua de représenter, dans la plupart des maisons bourgeoises, une somme assez élevée.

A partir du XVIe siècle, une grande révolution s'accomplit dans les mœurs qui, devenues plus sédentaires, permirent de donner des façons plus luxueuses aux meubles condamnés à rester à demeure au logis. En outre, une modification radicale s'était opérée dans la fabrication des bois de lit. Ainsi que nous l'avons expliqué (t. Ier, col 676), la substitution des vis de rappel en fer au vulgaire assemblage à tenons chevillés permit de démonter à volonté les châlits, et, en rendant leur transport relativement facile, donna la possibilité de les orner et de les décorer avec une somptuosité inconnue auparavant, et, coïncidence remarquable, c'est justement à partir de l'époque où cette transformation s'effectua, que l'on commença, dans les documents officiels, à donner le nom de lit au châlit ou bois de lit qui, primitivement, avait toujours été désigné par l'un de ces deux termes spéciaux.

Le premier inventaire où nous ayons constaté cette façon de parler est celui du capitaine Morice Sauron, en son vivant écuyer de la ville de Marseille (1585). Dans ce document figure : « Un grand lict de noyer à cornisses avec ses quatre pommes dorées... » Puis, quelques années plus tard, nous le retrouvons dans l'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607) : « Plus ung grand lict de boys de noyer, fassoné avec sa coyte et la garniture dudict lict de camelot jaulne fort uzé. — Plus ung petit lict de boys de noyer fassoné, garny de sa coyte et la garniture de sarge rayée jaulne. » Enfin elle apparaît dans l'*Inventaire du peintre Jérôme Franck* (Paris, 15 juin 1610) qui décrit : « Un lict de bois de noyer, garny de sa paillasse, etc. » L'expression nouvelle, on le voit, était remontée des rives de la Méditerranée aux bords de la Seine, en suivant le cours de la Garonne.

Nous avons dit plus haut que, bien avant d'accorder le nom de lit au grossier châlit de bois, on l'avait attribué aux tentures qui enveloppaient le lit. Cela n'est pas pour surprendre. Ces tentures qui, dans le jour, dissimulaient les garnitures du lit et son armature extérieure, et qui, durant la nuit, abritaient complètement le dormeur contre l'air du dehors, étaient, en effet, d'une magnificence rare et d'un prix qui dépassait presque toujours celui de la



Fig. 287. — Alain Chartier sur son lit, d'après le frontispice des *Fais de maistre Alain Chartier,* imprimés à Paris en 1489.

garniture intérieure, lit de plumes, matelas, etc. Ces parures, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, consistèrent en un ciel garni de gouttières, de pentes ou de lambrequins ; en trois ou six courtines, montées sur anneaux et enveloppant le lit; en une pièce de dos qui, tombant le long de la muraille

et isolant la couche, prit tour à tour, et suivant les provinces, le nom de courtinon, de chevet, de cheveciel, de dossier, etc. ; enfin en une courtepointe recouvrant entièrement le lit et tombant jusqu'à terre. Grâce aux *Comptes, Mémoires, Ventes* et *Inventaires,* il nous a été possible de retrouver la trace d'un assez grand nombre de ces parures somptueuses, dont la plupart s'assortissaient aux tentures de la chambre. Et comme, somme toute, ces beaux tissus constituaient la partie la plus coûteuse et la plus décorative du lit, nous allons, aussi brièvement que possible, et en suivant l'ordre chronologique, les passer en revue.

Le lit dans lequel couchait, en 1316, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, était de cendal vermeil, c'est-à-dire rouge, brodé de perroquets portant les armes de France et de papillons portant les armes de Bourgogne, espacés au milieu d'un semis de trèfles d'argent. Celui de Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin, était, en 1328, de *tartaire* tanné, c'est-à-dire de couleur brune. Celui de la reine Bonne de Luxembourg, femme de Jean Ier (1349), était de *tartaire* vert rayé d'or. Le lit de Jehanne d'Évreux, troisième femme de Charles le Bel (1370), était à compartiments de velours rouge, se détachant sur un fond de velours vert et brodés des armes de Navarre. Celui d'Isabeau de Bavière était de satin blanc avec les rideaux en taffetas de même nuance, semés de roses et d'armoiries. Sur la courtepointe étaient brodés trois grands K (initiale du roi Karolus VI).

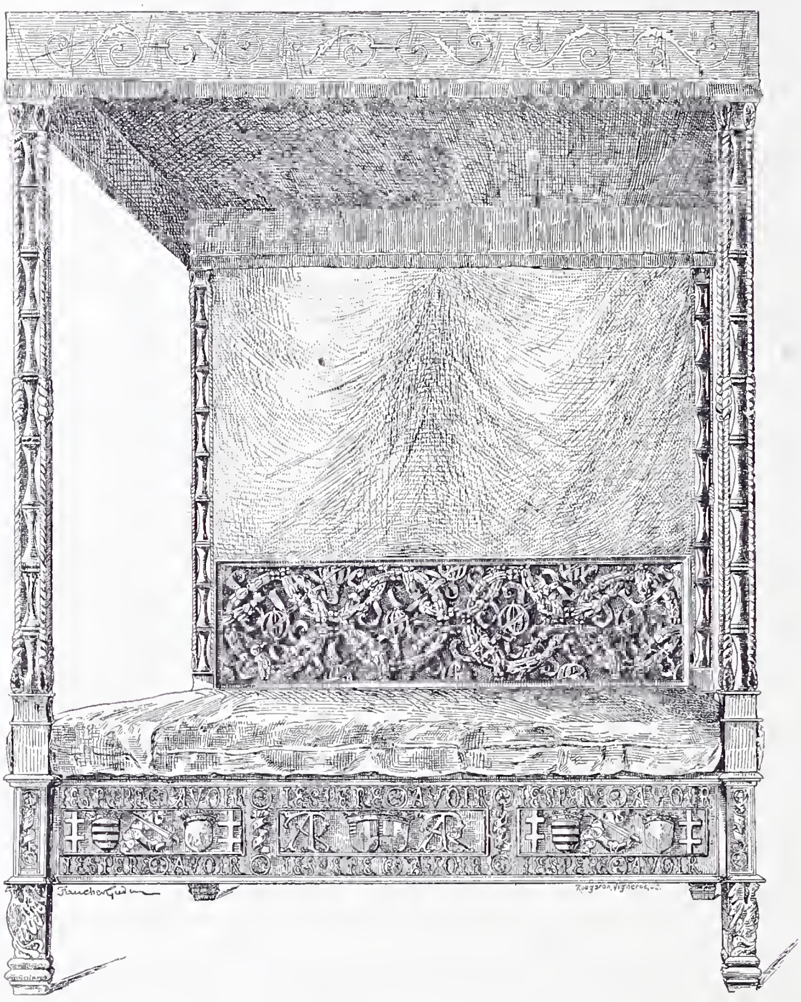


Fig. 288. — Lit d'Antoine de Lorraine (XVIe siècle). (Musée de Nancy.)

Pendant tout le XIVe siècle, les lits des princes ne furent pas moins somptueux. Philippe le Long couchait dans un lit de cendal bleu clair, enrichi de fleurs de lis de cendal jaune et d'armoiries brodées. Ses fils, les princes Jean et Philippe de France, Louis de Bourbon et le comte d'Étampes, possédaient des lits de satin vert. Charles V, dont l'inventaire décrit plus de cinquante parures de lit, toutes plus belles les unes que les autres, aimait à dormir sur une couche de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or. Quant à Charles VI, qui paraît avoir affectionné surtout un lit de satin vert brodé de cerfs-volants, il fit confectionner pour le duc de Touraine, son fils, un lit de satin vermeil.

Au XVe siècle, la magnificence est tout aussi grande. En 1403, la comtesse de Rethel, bru du duc de Bourgogne, accouche dans un lit de soie vermeille. En 1415, Marie de Bourgogne porte, comme partie de son trousseau, chez son époux le duc de Clèves, un lit superbe en tapisserie à rehauts d'or, représentant une chasse aux cerfs. En 1426, Elipde des Baux rend son dernier soupir dans un lit de couleurs et d'étoffes assez disparates. Le couvre-pied en était bleu, brodé d'un chevreau blanc avec une devise, le ciel rouge avec des rideaux d'étamine également vermillon. En 1483, quand elle mourut, Louise de Savoie n'avait pas encore quitté le deuil de Louis XI, et son lit était drapé de serge noire. Enfin, on sait qu'en 1498, Anne de Bretagne couchait dans un lit de velours cramoisi, orné de grandes franges de soie et d'or.

Durant ce siècle de guerre, les documents se font assez rares en ce qui concerne les hommes. Cependant, il nous a été donné de constater que Charles VII, comme son aïeul Charles V, couchait dans un lit de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or ; que le lit de Louis XI, à Plessis-lez-Tours, était tendu de drap brodé, et que celui du roi René, au château d'Angers, était muni de courtines de tapisserie.

Avec le XVIe siècle nous sommes plus riches en renseignements. Si le duc de Bourbon (1507), en véritable homme de guerre, aimait à coucher dans un grand lit simplement tendu de coutil de Flandre ; le cardinal Georges d'Amboise, en véritable homme d'Église, avait un lit singulièrement luxueux, dont le ciel de toile d'or était brodé d'une image de saint Jean, avec les armoiries du cardinal aux quatre angles, et des pentes semées de roses et enrichies de franges de fil d'or et de soie. Le dossier de velours bleu, broché de fil d'or, était brodé d'un saint Georges avec une bordure à l'entour de fort riche broderie. La ruelle était faite d'une pièce de toile d'or, brodée d'un saint Martin et des armes du cardinal, et les rideaux étaient de taffetas jaune. Le lit du cardinal Georges d'Amboise n'approchait pas cependant, comme richesse, du lit de François Ier. Le bois de ce beau meuble, acheté à Pierre Lemoyne, marchand portugais, avait coûté au roi 287 écus. Il était « marqueté à feuillages de nacre de perle », et garni d'une tapisserie d'une extrême finesse, représentant l'*Histoire de Phébus,* acquise chez Bastien de La Porte, marchand à Bruxelles, pour 1,961 liv. 13 sols 10 deniers. La gravure curieuse de Torterel et Perissin, dont

nous reproduisons un fragment (fig. 289), nous fournit une image exacte du lit de Henri II. L'*Isle des hermaphrodites* nous livre une très longue description d'un lit merveilleux qu'on croit avoir été celui de Henri III : « Ce lit, écrit l'auteur du curieux pamphlet, estoit bien l'un des plus richement paréz qu'on eust seeu voir : car le ciel estoit fait par carréz, dont le fond estoit de toille d'argent, rehausséz d'or et de soye, où estoit représentée l'histoire de l'ancien Cenée, qu'on voyoit fort naïfvement se transformer tantost en femme et incontinent après retourner en homme. Les montans estoient d'or nuéz de relief et le double ciel, car ils ne pouvoient pas dormir en ce pays-là sous une simple couverture de carréz de point couppé. Sur le lict estoit une grande housse à bastons de velours vert, chamarée de clinquant, à bastons rompus qui estoit un secret hiéroglifique du pays ; elle estoit traînante à un pied de terre, et au-dessous se voyoit le souzbassement de mesme estoffe. » Enfin le lit du prince de Condé, mort en 1588, était de « velours figuré incarnadin, garny de clinquant d'or et d'argent de largeur d'un doigt ».

La description de ces beaux lits justifie dans une certaine mesure les plaintes que fait entendre l'auteur du *Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'huy en France* (1574). « On n'achetoit point autrefois, écrit-il, tant de riches et précieux meubles pour accompagner la maison. On ne voyoit point tant de licts de drap d'or, de velours, de satin, de damas, ny tant de bordures exquises. » Le luxe des beaux ameublements commençait, en effet, à atteindre ses dernières limites, et nous allons voir par les exemples qui suivent que les lits destinés aux belles dames ne le cédaient en rien à ceux du sexe fort. Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois (1514), était en grand deuil quand elle mourut. Ne soyons pas surpris de trouver son lit tendu de drap noir. Celui de sa fille, Louise Borgia, était, à la même date, sensiblement plus gai. La garniture en était, par tiers parti, de drap d'or, de satin cramoisi et de satin blanc, frangé d'or avec une courtepointe de damas, broché d'or et semé de roses. Ce luxe brillant était, toutefois, singulièrement dépassé par celui de Louise de Savoie. La mère de François Ier couchait dans un lit de velours « enrichi d'entretaillures de thoille d'or fillé en façon de branches et feuilles de lyerre liées de petis neufz (*sic*) », encadrant des panneaux d'entretaillure représentant les Bucoliques de Virgile. Le lit de Claude de France (1558), femme de François Ier, était tendu de bandes de velours cramoisi, alternant avec des bandes de toile damassée d'or.



Fig. 289. — Lit dans lequel est mort Henri II, d'après la gravure de Torterel et Perissin.

Il avait été brodé par Aubert Robellot (brodeur ordinaire de la reine). Marguerite de Valois, femme de Henri IV, étant jeune fille, donnait sa préférence à un lit de damas blanc. Sa belle-mère, Jeanne d'Albret, au château de Pau, couchait dans « un petit lit à triangle, le fondz de velours noir, le dossier de velours vert, couvert de reseuil d'or, au milieu un escusson » ; et Catherine de Médicis, sa mère, bien que son garde-meuble regorgeât de lits magnifiques, paraît avoir préféré une couchette tendue de velours noir, brodé de perles et semé de soleils et de croissants d'or. Indépendamment du lit de damas cramoisi qu'elle occupait à l'hôtel de Soubise, et dont on trouvera la description au mot Chambre (t. Ier, col. 698), Gabrielle d'Estrées, quand elle mourut (1599), possédait dans son garde-meuble toute une série de garnitures de la plus haute somptuosité, qui sont qualifiées dans son inventaire de Riches Litz. Nous en trouvons un, notamment, de velours cramoisi, relevé de bandes d'or et d'argent ; un autre de velours noir doublé de satin orangé, soutaché de galons d'argent et bordé de crépines de même ; un troisième en damas incarnat passementé d'argent et bordé de franges vertes ; un autre encore de velours zizolin, un autre de toile d'argent ; un, enfin, de taffetas blanc avec une broderie d'or et d'argent « semé d'oyseaulx, bestions, fleurs et autres grotesques de soye de toutes couleurs », les « bordeures de mattelas en broderie avec des perles ». Ce dernier lit fut estimé 3,000 écus. Somme toute, plus de douze lits, tous magnifiques. On voit que, suivant les jours et la fantaisie de son royal amant, la belle Gabrielle pouvait varier le cadre de ses amours. Et ce n'était là que les lits d'hiver, car un article de l'inventaire, intitulé Autres litz d'Esté, nous fournit la description d'une demi-douzaine de lits nouveaux, en toile d'argent, taffetas de Chine, gaze blanche, lacis blanc, etc. Quelle reine, de nos jours, possède un assortiment pareil ? Les reines d'alors, au surplus, n'étaient pas mieux pourvues, car Louise de Lorraine, veuve de Henri III (morte en 1602), n'en avait certes pas de plus beaux ni de plus riches. Et cependant, elle aussi, avait son garde-meuble rempli de tentures précieuses. En décrivant la chambre de cette princesse, au château de Chenonceaux (voir t. Ier, col. 699), nous avons montré son lit tout de velours noir, semé de ses emblèmes et devises, portant encore le deuil de l'époux peu recommandable dont elle avait partagé la royale et morose grandeur ; mais il s'en faut de beaucoup que ses autres lits aient affecté des

allures aussi lugubres. L'inventaire de 1603 nous en signale un de velours cramoisi estimé, avec la garniture de la chambre, 1,200 livres ; un autre plus petit de velours et damas « cramoisy de haulte couleur », frangé de crépines et franges d'or, prisé 900 francs ; un autre encore est drapé de damas incarnadin. Enfin cette princesse possédait un lit de « velours viollet par dehors, et de damas viollet et blanc par le dedens ». Tous étaient d'un aspect fort galant, et très riches.

Avec Louise de Vaudemont, morte en 1602, nous pénétrons dans le XVIIe siècle. Henri IV, dont il nous faut parler, affectionna le vert, en souvenir de la duchesse de Beaufort, qui avait pour cette couleur une préférence marquée ; et son lit de prédilection était de damas. Il est, à plusieurs reprises, parlé par les auteurs de ce temps du « lit vert » du roi, notamment par Héroard. (*Journal*, t. Ier, p. 84.) Louis XIII coucha alternativement dans un lit de damas violet foncé, orné de larges broderies d'or, et dans un lit de velours noir rehaussé de galons d'argent. Le cardinal de Richelieu, dont les goûts — en fait d'ameublement — étaient, paraît-il, moins sévères que ceux de son maître, passa ses derniers jours dans un lit de velours rouge soutaché de crespines et passements d'or fin. Avant cela, il couchait assez volontiers dans un lit de satin blanc, couvert de broderies d'or, qu'en mourant il légua au roi, comme un meuble précieux, et qui fut prêté à la reine Christine, en 1653, quand celle-ci visita la Cour. Sans ce détail, que nous devons à Mme de Motteville (*Mém.*, ch. XLIX), on aurait peine à se figurer la sévère figure du cardinal émergeant d'un lit pareil. Quant à la reine Anne d'Autriche, moins coquette que son illustre adversaire, à partir de son veuvage, elle adopta la couleur grise, non seulement pour son lit, mais pour tout son ameublement. Dans les *Mémoires* de M. de La Rochefoucauld, du cardinal de Retz, de Mme de Motteville et de Mlle de Montpensier, il est fait mention de la chambre grise de la reine, retraite assurément bien modeste pour une souveraine aussi hautaine et à l'esprit aussi dominateur. Cependant, le luxe des lits était grand à cette époque, même chez de simples particuliers, même chez les marchandes et bourgeoises. « Celle dont nous parlons, lit-on dans les *Caquets de l'accouchée* (Paris, 1622 ; appendice XXXIV), achapte en gros et vend en détail pour quatre souz de denrées, se besoing est, ou pour plus ou pour moins, quoiqu'elle soit riche et portant trop grand estat. Elle fist une gésine d'ung enfant qu'elle eut n'a pas longtemps. Ainsi qu'on entrast dans sa chambre, on passoit par deux autres chambres moult belles où il y avoit en chascune un grand lict, bien et richement encourtiné... En la chambre de la gisante, laquelle estoit grande et belle, toute encourtinée de tapisserie faicte à la devise d'icelle, ouvrée très richement de fin or de Chippre, le lict grand et bel, encourtiné d'un moult beau parement. Et estoient ouvréz les grandz draps de parement, qui passoient plus d'un espan par soubz la couverture, de si fine toille de Reims, qu'ils estoient prisez à trois cens frans ; et tout par dessus le dict couvertouer à or tissu estoit ung autre grand drap de lin aussi délié que soye, tout d'une pièce, et sans cousture, qui est une chose nouvellement trouvée à faire et de moult grand coust, qu'on prisoit deux cens frans et plus, qui estoit si grand et si large qu'il couvroit de tous lèz le grand lict de parement, et passoit le bort du dict couvertouer qui traisnoit de tous les costéz. » Et ce tableau, qu'on pourrait croire de haute fantaisie, n'a rien de très exagéré. Comme preuve de ce luxe si particulier, nous pouvons invoquer l'*Inventaire de Charlotte Fachon, épouse de Charles de l'Hôpital* (1625), lequel décrit : « Ung lict de broderie d'or et d'argent, et complect, doublé de thoille d'argent, avecq la garniture de la chambre pareille, vallant la somme de quatre mil livres » ; et : « Ung autre lict de damas rouge cramoisy et doubles pantes, tout complect, avecq tapis et sièges, et pareille garniture entière de la chambre, vallant dix-huict cens livres. Plus, ung lict de damas bleu tout garny et complect, avecq le siège de chambre de velours bleu chamarré de clinquant d'or et d'argent, vallant quinze cens livres. » Et ce n'était point là une exception. Dans une sphère beaucoup plus modeste, l'épouse du tapissier Poquelin, Marie Cressé, couchait dans un grand lit « de serge de limosin bleu, garni de bandes de tapisserie au petit point », qui fut à sa mort (1633) prisé 300 livres. Un médecin de campagne, le docteur Lallemagne de Bollène



Fig. 290. — Lit à colonnes du XVIe siècle (dit de Pierre de Gondi). (Musée de Cluny.)



P. Eriz, del. Maison Quantin, imp.-éd.

LIT EN NOYER SCULPTÉ

A COLONNES TORSES, DRAPÉ EN BROCART DE SOIE (XVI[e] SIÈCLE).

(1668), possédait un lit de taffetas jaune garni de franges et frangeons. Magdeleine Tubeuf, femme d'un simple conseiller au Parlement (1676), dormait dans un lit à hauts piliers, drapé de velours noir et de tapisserie de point d'Angleterre. Si le luxe des lits était poussé à ce degré chez de simples bourgeois, on devine ce qu'il devait être chez les princes et les grands officiers de la Couronne. L'*Inventaire du château de Turenne* en décrit une quantité et la plupart superbes : lits à pavillon de damas cramoisi ; lits à quenouilles de velours incarnat ; lits à quenouilles de damas violet, le tout richement passementé d'or et de soie, d'une magnificence rare et qui rappelle ceux de la fameuse abbaye de Thélème, dont Rabelais écrivait : « les lictz estoyent de broderye », mais dont la richesse cependant et la « majesté », qu'on nous permette ce mot, n'approchent pas de ceux qu'on trouve, quelques années plus tard, chez le cardinal Mazarin. Ici il nous faut passer la plume aux scribes officiels.

Dans ses jours de joyeuse humeur, le cardinal étendait sa douillette personne dans « un lict composé de dix-sept pièces, sçavoir : trois soubassemens, quatre cantonnières, deux fourreaux de pillier et trois rideaux, de satin fonds gris de perle à fleurs et compartimens incarnadin, vert et izabeau — la courtepointe, le fonds auquel étoient attachées les trois pentes de dedans et le dossier, était de satin fond gris de perle à fleurs incarnadin — le tout garni de frange or et argent ». L'appareil étant galant, un peu coquet peut-être pour un dignitaire de l'Église ; aussi, quand il se mêlait d'être grave, le cardinal couchait-il dans « un lict de velours vert tout uni, chamarré d'une grande dentelle par bande or et argent, doublée de lame d'argent, à rozes de soie, composée de vingt-deux pièces, treize de velours et neuf de lames d'argent ». Enfin, lorsqu'il était en représentation, c'est-à-dire exposé à recevoir des visites officielles, son lit, pour affecter des allures plus réservées, n'en était pas moins superbe. Il mesurait six pieds et demi de large sur autant de long et sept pieds de haut. Il était de bandes de velours cramoisi alternant avec des lames d'argent, brodées de fleurs d'or et d'argent, savoir le velours brodé d'argent et les lames d'argent brodées d'or. Les rideaux, cantonnières, bonnes grâces, etc., étaient doublés d'un riche taffetas cramoisi, et toute la garniture, ainsi que la courtepointe, étaient bordées d'une crépine d'or et d'argent de la plus grande richesse. Enfin, les quatre quenouilles du lit étaient habillées de fourreaux de lame d'argent, se terminant à leur sommet par quatre vases de couleur cramoisie, « lesdicts vazes portant chacun un grand bouquet d'argent massif, inventoriéz avec l'argenterie ».

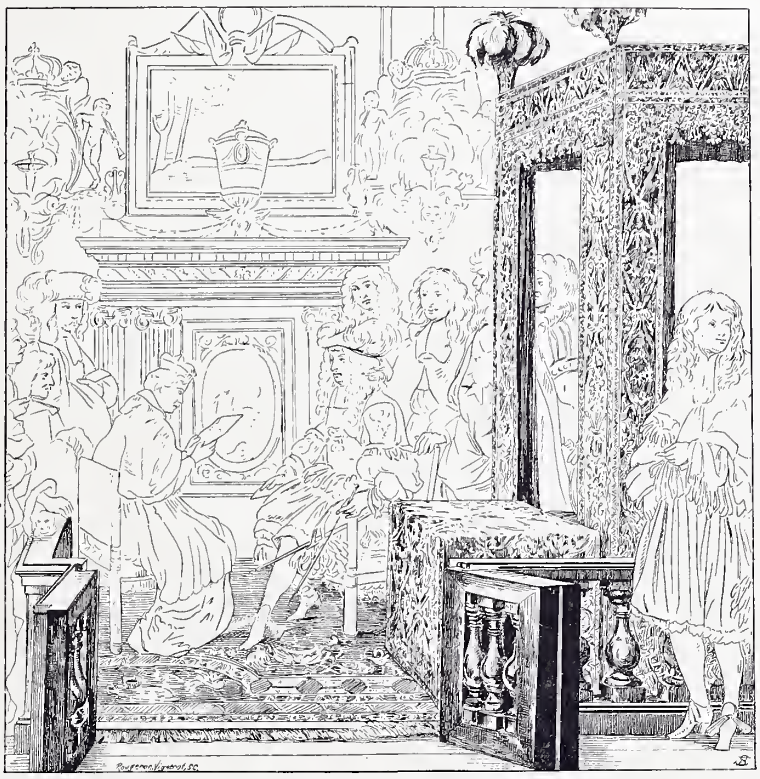


Fig. 291. — Lit de Louis XIV, d'après la tapisserie représentant la *Réception du légat* (XVIIe siècle).

Le lit de M. Mancini, neveu du cardinal, était « de damas cramoisy à ramages, garny de franges grandes et moyennes, de mollet or et argent, avec les pilliers enveloppés de fourreaux de même damas, et surmontés de quatre pommes couvertes également de damas et garnies de passemens or et argent ». Celui du célèbre Ondedei, bras droit de Mazarin, était à housse « de damas rouge, orné d'une frange d'or et de soye cramoisye, avec, aux quatre coins, des boutons à l'italienne d'or et de soye » ; et puisque nous voilà dans l'entourage intime du cardinal, constatons encore que le lit de son capitaine des gardes, M. de Besamo, était de « serge de Mouy rouge cramoisy, garny de frange et mollet de mesme couleur » ; et que celui de M. de Launay, le lieutenant de ses gardes, était de serge ordinaire, rouge également et garni de franges et mollets.

Nous parlions à l'instant du lit de damas gris dans lequel couchait Anne d'Autriche, au Palais-Royal. Il ne nous est pas permis d'oublier que cette princesse possédait, au Val-de-Grâce, un autre lit où, depuis le commencement de sa régence jusqu'à sa mort, elle ne coucha pas moins de cent quarante-six nuits, et qui était entièrement tendu de velours noir. Puis, comme contraste, accordons un coup d'œil au lit de Mme Fouquet, fait de damas bleu avec des bandes de tapisserie, le tout relevé de crépines d'or ; et surtout à celui du surintendant, son mari, lit qui fut estimé 14,000 livres, et qu'on trouve ainsi décrit dans l'*Inventaire du château de Vaux :* « Un lict de velours ver garny de broderye d'or et d'argent, où il y a trois pentes, trois soubzbassemens, quatre quantonnières et quatre rideaux, le tout garny de crespines et moletz aussy dor et dargent. Le fondz, dossier, pentes du dedans, foureaux de pilliers, et courtepoincte de brocard or et argent incarnad et ver. »

Louis XIV se réserva ce beau meuble, qui lui parut digne de prendre place parmi les richesses du *Mobilier de la Couronne,* où il allait se trouver, du reste, en très brillante compagnie. Nous avons quelque peine, en effet, à nous figurer aujourd'hui l'étonnante somptuosité du mobilier royal à cette époque. Les inventaires dressés sous le règne de Louis XIV ne décrivent pas moins de 413 lits, tous d'un luxe rare, et sur lesquels 155 se distinguaient par une importance caractéristique. Ces lits étaient de toutes

formes, lits à hauts piliers, à la duchesse, à l'impériale, à pavillon, en dôme, lits d'ange, lits en housse, lits à pente, en tombeau, etc. Le brocart, les damas de Gênes, de Bruges, de Lucques, les draps d'or et d'argent, la gaze rayée, le gros de Tours, la mousseline (encore très rare à cette époque), le point d'Angleterre, les velours de toutes couleurs et de toutes provenances, le satin de France et de la Chine, la toile des Indes, les tissus de Perse, etc., tout cela brodé d'or, d'argent, de soie, en un mot les étoffes les plus recherchées, avec les façons les plus chères, avaient servi à confectionner ce mobilier unique dans l'histoire du monde. Certaines de ces broderies merveilleuses, représentant ce qu'on appelait des « histoires », fournissaient un état civil à ces lits merveilleux. Il y avait le *Lit des satyres*, le *Lit de l'Enlèvement d'Hélène*, le *Lit du cerf fragile* (*sic*, sans doute dans le principe du *cerf agile*), le *Lit de Messeline* (*sic*). Un grand nombre étaient simplement enrichis de rinceaux, d'arabesques, de grotesques, ou encore des armes de Bourbon, ou de France et de Navarre.

Tous ceux qui étaient admis à contempler ces richesses sans pareilles en revenaient émerveillés. Germain Brice, qui visita le Garde-Meuble alors qu'il était encore dans toute sa splendeur, parle avec une admiration non contenue (*Description de Paris*, t. Ier, p. 125) d'un « lit à fond d'argent où l'on voit tous les rois et les reines de France, avec les princes et les princesses du sang, en habits de leur tems, d'une excellente exécution ». Il cite, avec la même complaisance, le « lit qui a servi à Reims, lorsque Louis XIV y a été pour son sacre », celui « dans lequel Monseigneur défunt est né »; et surtout « un autre lit, dont l'ouvrage n'a pas d'égal pour la richesse, d'une broderie toute rehaussée de quantité de perles de très grand prix ». « Toutes ces pièces, dit-il, sont d'une beauté et d'une magnificence qui ne se trouvent point ailleurs. » En 1686, lorsque les ambassadeurs de Siam vinrent en France porter au Grand Roi l'hommage de leur souverain, on les conduisit au Garde-Meuble pour leur donner une idée du faste des princes d'Occident. « Ils y virent, écrit le *Mercure*, soixante Lits très magnifiques, car on ne voulut pas leur montrer ceux qui sont moins beaux, quoy qu'ils soient fort riches. Les premiers qu'on leur fit voir sont de Perse, de Turquie, de Chine, de Portugal, et de plusieurs autres Nations où l'on travaille le mieux. Il y a le Lit du Sacre à deux envers de broderie, estimé six cens mille livres; le lit de l'Histoire de Proserpine et le lit appellé de la Reyne Marguerite. Il y en a de petit Point que ceux qui les voyent à quatre pas prennent pour de la Peinture, d'autres sur des fonds d'or, et sur des fonds d'argent, d'autres brodés sur des velours de toutes couleurs. » Nous savons, en outre, par les *Comptes des bâtiments* que les bois de la plupart de ces lits étaient sculptés par Proux ou Caffieri et dorés par le célèbre La Baronnière.

On peut imaginer après cela que le lit du roi à Versailles était d'une somptuosité extraordinaire. Par Félibien et par Piganiol de la Force nous avons la description de ce meuble majestueux. Ces auteurs nous apprennent que ce lit, d'un dessin magnifique, était « de velours cramoisi, couvert de broderie si tissue d'or qu'à peine si on peut en connoître le fond ». Il était l'œuvre de Simon Delobel, tapissier, valet de chambre du roi, qui employa près de douze années à ce travail unique, consacré au triomphe de Vénus. Plus tard, quand les jours sombres furent venus, ce sujet parut un peu scabreux. La courtepointe de Delobel fut changée sous Mme de Maintenon pour un couvre-pieds brodé par les demoiselles de Saint-Cyr. « On y voyoit, au lieu des victoires de l'amour, le *Sacrifice d'Abraham*, qui forme aujourd'hui le ciel du lit, et le *Sacrifice d'Iphigénie*. » Un seul détail, au surplus, fera juger de la splendeur de ces broderies. L'auteur des *Curiosités de Paris* (t. Ier, p. 219) rapporte qu'à l'église Saint-Nicolas-des-Champs, le dais servant pour la procession de la Fête-Dieu, meuble « d'une richesse et d'un travail immense en broderie », était le cadeau d'un marchand « qui en avoit fait faire un lit pour le Roy ». Ce lit, paraît-il, n'avait pas été jugé digne, par Louis XIV, de servir à son auguste personne. La description du lit royal, dont le tissu disparaissait sous les broderies d'or embouti, tiendrait presque une colonne de cet ouvrage. Nous renvoyons les curieux aux *Inventaires du mobilier de la Couronne*. Ils comprendront, après l'avoir lue, que le roi-soleil avait quelque droit de se montrer difficile.

Le lit dans lequel le roi aimait à coucher, à Trianon, et qui était placé dans la *Chambre des amours*, est moins connu. L'*État* du 20 février 1673 le qualifie « Lit extraordinaire »; le bois, enrichi de sculptures, portait un grand miroir à son dossier. Le ciel était soutenu par des amours dorés, et les draperies étaient de taffetas bleu orné de broderies en soie bleue et gris de lin or et argent, avec une grande dentelle or et argent et une campane de passementerie de même nature. A Versailles, la reine Marie-Thérèse couchait dans un lit d'ange de brocart fond vert, orné de fleurs d'or et d'argent, rehaussé de nœuds de ruban de brocart à fond rouge, rayé d'or et d'argent, et d'une campane de brocart tout argent. En 1681, lorsque cette princesse vint visiter Saint-Cloud, elle occupa un lit de brocart d'or à fond violet, rehaussé de broderies, auquel le duc d'Orléans avait fait travailler pendant plusieurs années, et qui lui avait coûté 35,000 écus. (*Mercure*, avril 1681.) Pour les couches de la Dauphine, le roi fit faire un lit « de brocart à fonds d'or trait, lizéré de brun », avec quatre rideaux faits de deux brocarts, « l'un fonds d'or fillé à fleurs de soie de plusieurs couleurs, l'autre fond d'argent fillé à fleurs d'or ». A Versailles, le lit de la duchesse de Bourgogne était « de velours vert en broderie d'or et d'argent ». — « Le drap du lit et le couvre-pieds (dit le *Mercure* de décembre 1697, auquel nous empruntons ce détail) étoient aussi fort regardéz et fort admiréz. » — A Marly, cette même princesse couchait dans « un grand lit my partie de vieux velours rouge à ramages, fonds de laine d'or, et de damas rouge cramoisy, garny de campanne de bouqueterie, frange, mollet et gallon d'or ». A Versailles, la princesse de Conti possédait un grand lit de velours rouge à ramages doublé de mohaire d'or agrémenté de crépine, frange et molet de même métal. Le futur Régent, alors qu'il n'était que duc de Chartres, couchait, à Versailles, dans un lit de velours couleur de feu, rehaussé de bandes de brocart or et argent. Celui de la duchesse de Chartres, sa femme, était, à Versailles, « de broderie d'or plein sans fond ». A Marly, cette princesse reposait dans « un lit à impériale à la duchesse fait en lit tournant, de damas de Venise rouge cramoisy et blanc, garny de crespine à teste de bouqueterie, frange, mollet et gallon de soye cramoisy et blanc ». Plus tard, quand il fut duc d'Orléans, le futur Régent coucha dans un lit de velours rouge à ramages, doublé de moire d'or et garni de crépine frange et molet de même matière, et la duchesse dans « un lit miparty de damas rouge et moire d'or, doublé de moire d'argent, garny de crespine de bouqueterie, frange, molet et petit galon d'or ».

A cette époque, les unions et naissances dans la famille royale servaient, à Louis XIV, de prétexte pour gratifier ses fils et filles plus ou moins naturels, aussi bien que ses

neveux et nièces, de lits de la plus grande magnificence. Le *Mercure* de septembre 1679 nous apprend qu'à l'occasion du mariage de Mademoiselle avec le roi d'Espagne, on fit faire pour cette princesse un superbe lit d'ange de brocart d'or, dont le ciel était à pans. Madame Royale emporta à Turin un lit de velours violet, rehaussé de crépine d'or. Lorsque Mlle d'Orléans, sœur du Régent, épousa le prince de Lorraine, son lit nuptial « estoit d'un gros de Tours blanc en broderie d'or et d'argent, façon de la Chine, doublé d'une grosse moire d'or à fleurs blanches », et par la princesse Palatine, sa mère (*Correspondance,* t. Ier, p. 209), nous savons que le lit fabriqué par le tapissier Losné, sur l'ordre de Louis XIV, lit qui accompagna cette princesse dans sa nouvelle résidence, était « en drap d'or épais et frisé de Venise, doublé de drap d'or ». L'exemple du roi fut suivi par les Municipalités. En 1702, on célébra, à Lyon, le mariage de Mlle de Batanges, fille du marquis de Batanges, avec le comte de Chamillart, ministre d'État à la guerre et frère du contrôleur général des Finances ; et la Ville fit présent aux jeunes époux d'un lit de velours cramoisi brodé d'or, avec le meuble de la chambre pareil ; le tout valant 13,053 livres.

Souvent même, il n'était pas besoin d'occasions aussi solennelles pour donner lieu à ces brillants cadeaux. En 1675, Louis XIV offrit à Mlle de la Vallière « un lit composé de vingt-sept pièces, dont dix de taillure d'or et d'argent par carreaux, à fond rouge avec des chiffres d'or et octogones, où il y avoit plusieurs devises d'or et d'argent, et les dix-sept autres pièces de satin vert naissant, parsemé de broderie légère par carreaux, à fond rouge avec chiffres d'or », dans lesquels on admirait « des bouquets de fleurs ». En 1692, ce même prince donnait à son premier chirurgien, Félix, « un lit en dôme de gaze rayée or et argent et couleur de feu, garny de petite frange et frangeon or et argent, composé d'un fonds, dossier, dix rideaux et trois soubassemens, sept festons et la courtepointe de la dite gaze ». Quelques années plus tard, il envoyait à Mme de Maintenon un lit de damas or et vert, garni de grande crépine, frange et molet d'or, et surmonté de bouquets de plumes blanches avec aigrettes. C'est dans ce lit que la veuve Scarron coucha, à Versailles, jusqu'à la mort du roi. Enfin, nous savons par Mme de Sévigné (*Lettres,* t. IX, p. 190) que Mme de Montespan donna, en 1694, au duc du Maine, son fils, un lit de 40,000 écus, et qu'elle fit exécuter, pour le comte de Toulouse, son autre fils, un lit brodé qui, trente ans plus tard, continuait de faire l'admiration des visiteurs. « Dans une alcôve parfaitement bien prise, écrit Piganiol, en parlant de l'hôtel de Toulouse (*Description de la France,* t. II, p. 260), on remarque un lit qui est un ouvrage en tableaux de tapisserie à petits points, compartis par une broderie d'or, qui est proportionnée à la délicatesse des figures qui y sont représentées. »

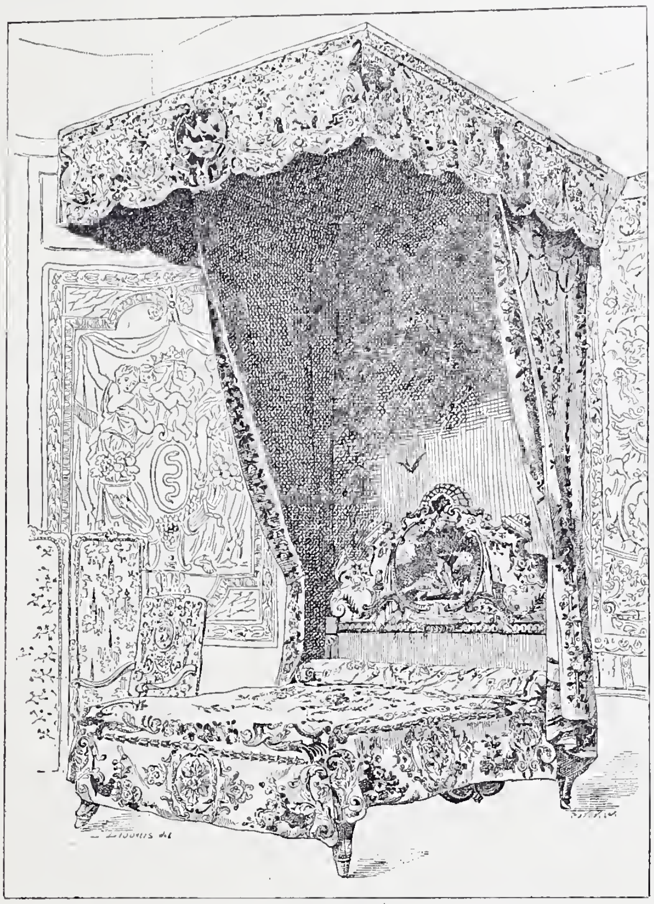


Fig. 292. — Grand lit à la duchesse, en tapisserie à l'aiguille (XVIIe siècle).

Ce n'était pas, au reste, le seul lit aussi beau que possédât le comte de Toulouse. On admirait encore dans son hôtel un superbe lit de parade en broderie d'or sur velours cramoisi, que les auteurs du temps signalent à l'attention des connaisseurs. Le 7 août 1707, quand il reçut le Dauphin, à son château de Rambouillet, « le lit où Monseigneur coucha, écrit le *Mercure,* parut d'une extrême beauté. L'or, qui fait la principale matière de l'étoffe, est la moindre partie de ce lit. La finesse de l'ouvrage, le dessin et les portraits qui s'y trouvent ainsi que dans la tapisserie, qui est du même goût, charment les yeux de tous ceux qui les voient. » Ajoutons que beaucoup de grands seigneurs avaient dans leurs châteaux des chambres et des lits spécialement destinés à recevoir les membres de la famille royale, si, par hasard, — ce qui avait lieu rarement, — il eût pris fantaisie au souverain ou à sa proche parenté de leur faire visite. Par exemple, à la *Vente du maréchal d'Humières* (1694), nous voyons adjuger pour 2,400 livres « le lit du Roi », superbe lit à quenouilles dont la courtepointe était de brocart rouge à fleurs d'or, avec des bandes de velours de même couleur, relevées de broderies ; le tour du lit, les pentes, rideaux, soubassements, étaient à bandes d'étoffes d'or, d'argent et de velours rouge brodé, alternant ensemble et doublés de brocart pareil à celui de la courtepointe, le tout garni de franges et de molet d'argent fin. Le lit destiné à la Dauphine, dans ce même château, était plus remarquable encore. Il était à hauts piliers, avec impériale et drapé « de drap d'or et argent à fleurs, avec une broderie de petit point tout autour, relevée en or, le tout doublé de satin aurore », et sur le haut des colonnes, se dressaient des bouquets de plumes vertes et blanches. Le lit réservé, au château d'Humières, pour le duc d'Orléans fut estimé 1,000 livres. Celui qui meublait la chambre de la duchesse d'Orléans fut prisé 1,600 livres. A côté de ces lits qu'on pourrait qualifier de souverains, le lit du maréchal, drapé en tabis et prisé 200 livres, ainsi que celui de la maréchale, garni de damas vert, avec une crépine en faux or et une housse de serge verte, le tout estimé 300 livres, devaient paraître relativement modestes, surtout pour l'époque.

Le XVIIe siècle, en effet, peut être qualifié de siècle des beaux lits. Un autre homme de guerre, le maréchal d'Effiat, couchait, à l'Arsenal, dans un lit de velours de Gênes cramoisi, doublé de satin rouge de même couleur, qui, à la vente de son neveu, fut payé 4,500 livres. Au camp tenu à Compiègne en 1698, le maréchal de Boufflers possédait un lit à la duchesse, de damas cramoisi, tout garni de galon d'or; et le maréchal de Luxembourg fit cadeau au roi d'un lit de satin de la Chine blanc, doublé de taffetas de même nuance et bordé de dentelle d'or et d'argent. Des personnages, même de second plan, possédaient alors des lits somptueux. Un gentilhomme du Midi, Timoléon de la Baulme, de Suze, seigneur de Pleziau, mort en 1676, avait « un lict de satin violet » avec les pentes et le soubassement « en broderies de morceaux de toylle d'or, de carreaux d'ouvrage à petit point et recordonné de fil d'argent ». Le lit d'André du Guez, seigneur de Balzac, décédé en 1692, était « de damas vert, garni d'une frange de soie rehaussée de houppes aurore et blanc avec un frangeon violet, et les quatre pommes du lit rehaussées à houppe ». L'*Inventaire du château de Montpipeau* (1692) signale, dans la chambre du marquis, un lit de velours jaune à ramage, doublé de taffetas et garni de frange et molet de soie. Enfin, le lit de l'abbé d'Effiat, large de 6 pieds 1/2 sur 7 de long, drapé de satin blanc, brodé d'or et d'argent à fleurs, et doublé de toile d'argent à fleurs, ainsi que le beau lit à quenouilles, de damas violet à fleurs, dans lequel reposait Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, montrent que les hommes d'Église ne dédaignaient pas les lits magnifiques.

Du côté des dames, on n'était pas moins coquet. Par une lettre de Mme de Maintenon, datée du 25 février 1678, nous savons que Mme de La Fayette menait un train de grande dame et couchait dans un « lit galonné d'or ». Une lettre de Mme de Sévigné, datée du 11 mai 1689, nous apprend que cette femme illustre reposait, à Rennes, dans un lit de velours cramoisi, et nous voyons dans l'*Inventaire de la marquise de Frontenac,* dressé le 6 mai 1699, que le lit de cette célèbre *précieuse* était à bas piliers, garni de damas cramoisi à fleurs avec franges et molets d'or fin et faux, et que la housse de ce lit était de toile peinte.

Ajoutons que ce n'est pas seulement par leur somptuosité que les lits se distinguent à cette époque, mais aussi par l'extrême variété de leurs formes et la nouveauté de leur aspect. « On ne se sert presque plus, lisons-nous dans le *Mercure* de mars 1673, que de lits d'anges, dont les couches sont remplies de sculpture et toutes dorées. Ces sortes de lits, que l'on ne faisoit autrefois que d'une manière, sont présentement de cent façons différentes, et comme ils sont tous diversement retrousséz, on n'en voit presquè pas un qui ressemble à l'autre, soit par la manière dont ils sont faits et retrousséz, soit pour les trophées qu'on employe pour les faire. Les uns sont de divers taffetas, les autres sont de toille jaune, tous garnis de point, et j'en ay veu sur lesquels il y avoit pour huit ou neuf cens livres de rubans. L'invention des plus beaux de ces lits et des mieux imaginéz est deuë aux sieurs Bon, qui sont de fameux tapissiers, qui en ont fait un nombre infiny, et qui ont tant d'ouvrages que, lorsqu'on les veut faire travailler, il les faut retenir une année auparavant. » Bientôt le luxe de ces dorures devint si dispendieux, que l'autorité royale crut devoir intervenir et une *Ordonnance* de mars 1700 interdit l'adjonction aux bois de lit « de figures et ornemens de bronze doré ».

Ce débordement, cet excès de parure, ne craignons pas de le redire, avaient fait la tache d'huile et pénétré dans toutes les classes de la société. On était loin du temps où chez les magistrats, chez les financiers, chez les bons bourgeois, on rencontrait des lits simplement confortables. Un siècle et demi plus tôt, on disait déjà en manière de proverbe :

> Draps demy usés;
> Mets d'advocat;
> Vin de confesseur;
> Lict de bourgeois;
> Repos de chanoine;

mais cet éloge s'appliquait plus à la qualité intrinsèque du lit qu'à sa somptuosité extérieure. A partir du XVIIe siècle, le dehors ne le céda en rien au dedans, même pour les lits d'occasion, pour les lits de rencontre. C'est l'époque, au surplus, où Molière, écrivant son admirable scène première du second acte de l'*Avare,* faisait détailler par Harpagon : « Premièrement, un lit de quatre pieds à bandes de point de Hongrie, appliquées fort proprement sur un drap de couleur d'olive, avec six chaises et la courtepointe de même, le tout bien conditionné et doublé d'un petit taffetas changeant rouge et bleu. » Enfin le sieur d'Ouville, dans l'élite de ses *Contes,* faisait conduire par des mystificateurs le pédant Hortensius « dans une fort belle chambre ornée d'un lit de velours cramoisi ».

Nous avons expliqué, dans notre premier volume, que cette dernière couleur devint extrêmement à la mode au milieu du XVIIe siècle, et qu'on fit une telle quantité de lits en damas et en taffetas rouge, que Boursault, en 1679, songea à mettre cette étoffe à la scène : « J'avois, raconte Mme Guillemot, dans le *Mercure galant* (acte Ier, scène III):

> J'avois un lit fort ample, et d'un beau taffetas;
> A force d'être large, il étoit incommode,
> Et le tapissier Bon le remit à la mode.
> Par les soins que j'en pris, j'eus de reste un rideau;
> Le cramoisi régnant, j'en fis faire un manteau.

A quoi Oronte répond :

> Jamais dans ses desseins on n'a mieux réussi,
> Vous êtes à la mode et votre lit aussi.

Le taffetas cramoisi était, on le voit, fort apprécié dans la bourgeoisie. Enfin, il n'est pas jusqu'aux artistes qui, à cette époque, n'aient possédé des lits fort présentables. Mignard, au moment de son mariage (1660), couchait dans un lit à hauts piliers, drapé de rideaux de serge grise, valant 150 livres. Le Brun, au château de Vaux (1661), avait un lit « de taby jaune » avec une courtepointe de même étoffe. Le lit de Gaspard de Marsy, sculpteur ordinaire du roi (1681), était de serge jaune, et celui de Louis Hynart, tapissier du roi et premier directeur de Beauvais, était d'étoffe verte à petites fleurs soie et or. Quant au lit de Molière (1673), si nous l'avons gardé pour la fin, c'est qu'il était passablement extraordinaire et rappelait quelque peu les héros de théâtre et leurs pompeux accoutrements. Nous croyons bien faire en laissant, pour ce lit historique, la parole à « Jacques Taconnet, huissier, sergent à verge au Châtelet, juré priseur, vendeur de biens meubles en ville, prévôté et vicomté de Paris », qui fut chargé de dresser l'inventaire et la prisée de notre grand comique. Ce meuble est ainsi décrit : « Une couche à pieds d'aiglon, feints de bronze vert, avec un dossier peint et doré, sculpture et dorure; un dôme à fond d'azur, sculpture et dorure, avec quatre aigles de relief, de bois doré; quatre pommes, façon de vases, aussi de bois doré; le dit dôme garni par dedans de taffetas aurore et vert en huit pentes, avec le plafond; l'entour du dit lit d'une seule pièce, de deux aunes et un quart de haut, de pareil taffetas; le tout garni de frange

aurore et vert ; un dôme plus petit et de pavillon pour le dedans, de bois doré, sculpture façon de campane; le pavillon en trois pièces de taffetas gris de lin, brodé d'un petit cordonnet d'or, avec frange et mollet d'or et soie, et doublé d'un petit taffetas d'Avignon ; le dit dôme garni dedans de pareil taffetas et frange. Une courtepointe de pareil taffetas, frange et mollet et brodée avec chiffres ; doublée de toile boucassine rouge. Quatre rideaux de deux aunes un tiers de haut, de brocart à fleurs et fond violet, garnis d'agrément d'or faux et soie verte, frange et mollet d'or fin et soie verte ; trois soubassements et trois pentes à campanes, garnies de glands or faux et soie verte, avec les cordons et houppes gris de lin et or faux, et vert et or faux, et les houppes fines ; et encore un paquet de soie rouge cramoisy et trois pentes de satin vert, brodées de lames d'or, pour rehausser les dites campanes. — Le tout prisé ensemble 2,000 livres. » 2,000 livres de cette époque vaudraient près de 8,000 francs aujourd'hui. Un lit de ce prix appartenant à un comédien en dit plus qu'une longue dissertation, et l'on s'explique mieux ces édits somptuaires que nous signalons plus haut, par lesquels Louis XIV, vieilli et besogneux, essaya de refréner le luxe de ses sujets en défendant « aux Greffiers, Notaires, Procureurs, Commissaires, Huissiers, Marchands et Artisans, et à leurs femmes, d'avoir aucuns lits, meubles, chaises, tapisseries et autres, avec de l'or et de l'argent, le tout à peine de confiscation et de 3,000 livres d'amende contre leurs maris, pères ou mères, et de déchéance et d'incapacité pour la maîtrise à l'égard des tapissiers et autres ouvriers qui travailleroient aux dits meubles, avec connoissance qu'ils soient pour des personnes à qui nous avons défendu d'en avoir ». (Delamare, *Traité de police,* t. Ier, liv. III, chap. VI.)

Il ne paraît pas, toutefois, que les édits somptuaires rendus, à son déclin, par le vieux Roi soleil aient exercé beaucoup d'influence sur les mœurs de la nation française. Pendant les premières années de son règne, Louis XV ne fut point, il est vrai, entouré d'un faste débordant ; mais le Régent se chargea d'être, pour lui, magnifique et dépensier ; et tandis que le jeune roi dormait tranquillement, aux Tuileries, dans un lit de damas jaune, lamé d'argent, le Régent se prélassait dans une alcôve de glaces, entourée de tentures de velours grenat, dont la couleur disparaissait sous les broderies d'or fin de la plus grande somptuosité. Plus tard, Louis XV et Marie Leczinska, tant qu'ils couchèrent ensemble, n'eurent point de lits d'un luxe particulier. On sait que la principale recherche de la reine, très frileuse de son naturel, consistait surtout en lits de plumes, et en édredons et duvets, qui procuraient à son auguste époux, d'un tempérament moins glacé, des nuits sudorifiques

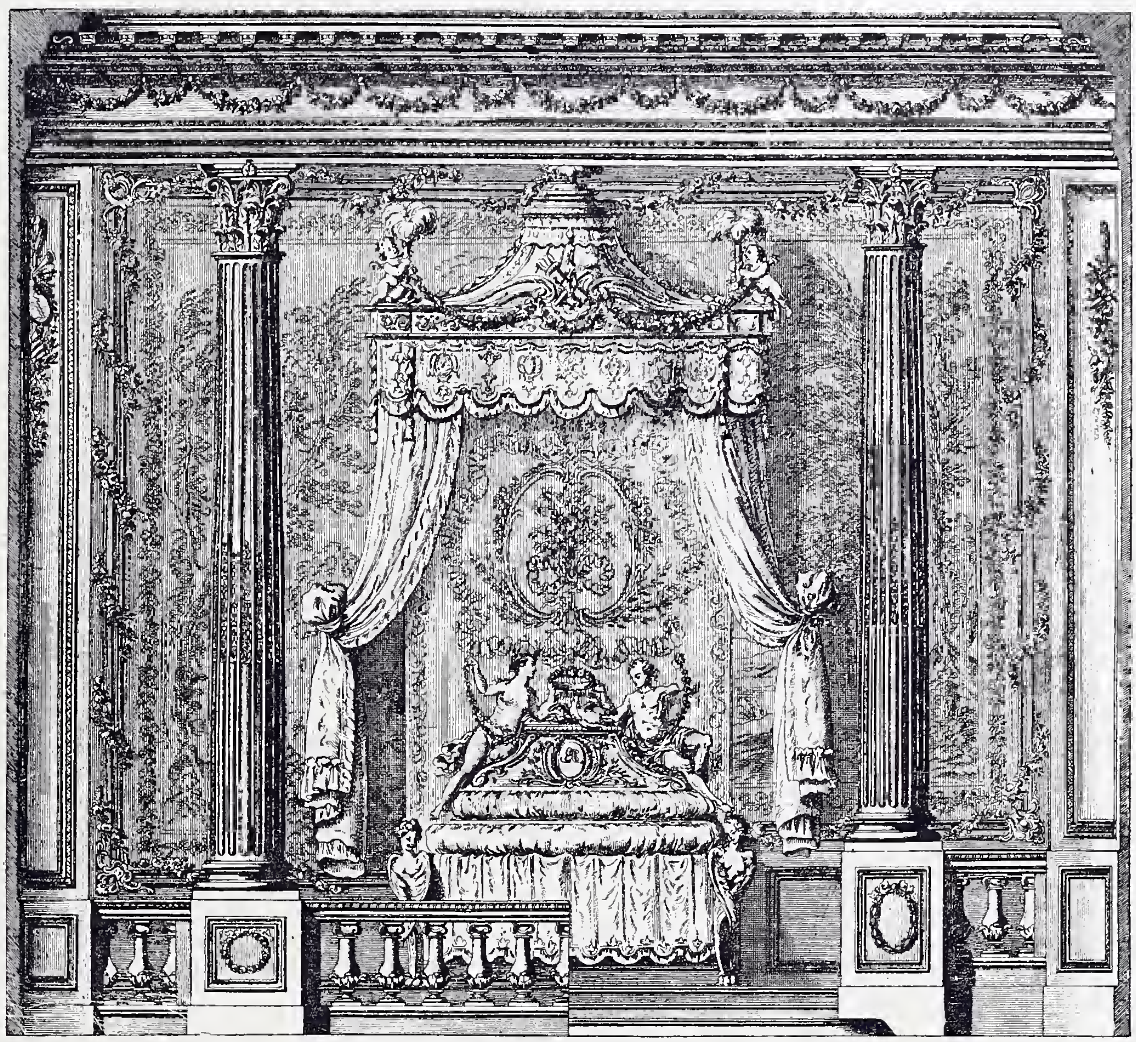


Fig. 293. — Grand lit de parade du Palais-Royal, d'après un dessin de Roubo fils.

médiocrement agréables. Le duc de Luynes rapporte qu'à différentes reprises, Louis XV, étouffant et en proie au cauchemar, se jeta à bas du lit de la reine et faillit même se blesser grièvement. (Voir *Mémoires,* t. Ier, p. 218.) Par contre, si la reine ne recherchait pas les tentures somptueuses, elle donnait tous ses soins aux garnitures intérieures. De Luynes (*Ibid.,* t. II, p. 17) nous apprend que les fournitures du lit royal montaient en taies d'oreiller, draps et couvre-pieds garnis de dentelle, à plus de 30,000 livres, et que ces riches garnitures étaient renouvelées tous les trois ans. Malgré cet étalage de beau linge, la pauvre reine ne sut pas, toutefois, retenir auprès d'elle son inconstant époux. Le marquis d'Argenson raconte (*Mém.,* t. Ier, p. 236) qu'en 1740, la reine, étant à Fontainebleau, fit retourner son lit « de manière à n'y faire qu'une seule ruelle, ce que tout le monde a remarqué, ajoute d'Argenson, comme constituant un divorce d'ostentation, affectation assez hors de propos ». Ce divorce avoué n'empêcha pas, toutefois, le roi de s'occuper à diverses reprises de la transformation ou de l'embellissement de la couche réservée à sa frileuse compagne. En mai 1743, il fit faire à son intention un lit d'été, qui n'était point à quenouilles, comme tous les lits que la reine avait eus jusque-là (de Luynes, t. V, p. 13), mais bien à la duchesse, tendu en gros de Tours blanc, brodé et peint. En novembre 1745, la reine, rentrant à Versailles, trouva son lit « couleur de feu » transformé, lui aussi, en lit à la duchesse. (*Ibid.,* t. VII, p. 130.) Il n'en fut pas de même pour ses filles. Par un *mémoire* du tapissier Salior, nous savons que Mesdames Victoire, Sophie et Louise de France continuèrent de coucher dans des lits « à colonnes et à pentes de damas de Tours, cramoisy, avec découpures de satin blanc et compartimens de feuilles d'ornemens en relief de cannelé cramoisy ». Quant à Louis XV, ses lits *officiels,* à Versailles et Fontainebleau, habillés des plus somptueuses tentures du Garde-Meuble, ne recélaient pas souvent son auguste personne, et dans ceux où il allait chercher une voluptueuse hospitalité, ses goûts fort vagabonds se traduisaient par une préférence marquée, accordée aux étoffes les plus nouvelles. Au pavillon royal de Croix-Fontaine, son lit, si nous en croyons Piganiol (t. IX, p. 192), était en niche et drapé « d'un beau pékin ». A Marly, le lit de Mme de Pompadour, qui le reçut souvent, était « à colonnes et à pentes de siamoise de Rouen, rayée bleu et blanc à bouquets ». A Fontainebleau, la couche de la belle marquise était de satin blanc, brodé de soie. A Versailles, elle reposait dans un lit à la duchesse « fond or, travaillé en feuilles et points à l'éguille ».

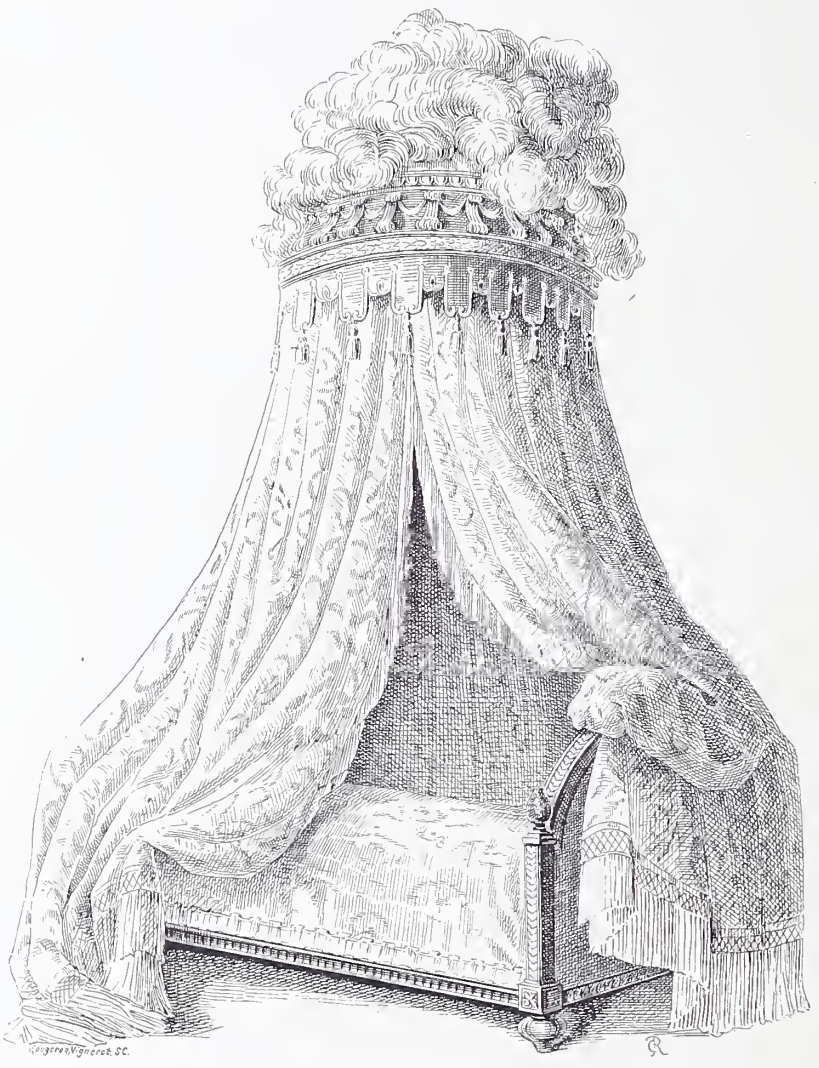


Fig. 294. — Grand lit de luxe, d'après l'estampe du *Couché de la mariée* (XVIIIe siècle).

Avec le règne suivant, ces coquets ajustements firent place à une décoration plus noble, plus sévère, mais non moins somptueuse. Nous possédons le détail du lit qui ornait encore, en 1792, la chambre de Louis XVI, à Versailles. Il était « à la Duchesse avec l'Impériale en voussure, terminée par une Couronne royale posée sur un carreau, ornée d'une corniche taillée de divers ornemens, de casques, têtes et dépouilles de lions, de lauriers, attributs militaires et enfans tenant des couronnes, le tout sculpté et doré ». La couchette était également ornée de têtes de lions, de haches, d'armes, de couronnes de laurier et de griffes. Le chantourné était décoré de boucliers et de cornes d'abondance, le tout sculpté et doré. Ce beau lit, drapé de satin et de gros de Tours cramoisi, bordé de cartisane d'or, ne fut pas estimé moins de 84,942 livres, sans la literie. Ce chiffre nous révèle sa magnificence. Le lit d'hiver de la reine était fort beau, lui aussi. « Il était surmonté d'un couronnement richement sculpté, orné d'une corniche à contours, fleurs et guirlandes, surmontée d'enfants en diverses attitudes, tenant des branches de lis et couronnés de fleurs. » Quant aux draperies, elles étaient de gros de Naples vert, orné de franges et galons brodés. Ce meuble superbe valait 77,377 livres. Celui qui servait l'été à Marie-Antoinette, plus somptueux encore, car il fut prisé 131,820 livres, consistait en un lit « à la duchesse avec impériale en voussure et couronnement composé d'une corniche, guirlandes en festons, coqs et aigles, le tout en sculpture doré, de 6 pieds 8 pouces de large sur 7 pieds 10 pouces de long et 14 pieds 7 pouces de haut », drapé de gros de

Tours, et brocart bordé de molet d'or fin. Les embrasses, faites en guirlandes de fleurs de cartisane, valaient, à elles seules, 1,600 livres.

Ajoutons que nos fabricants de meubles ne confectionnaient pas de pareils lits uniquement pour le roi et la reine de France. Le *Journal de Paris* (10 mars 1782) informait le public qu'on voyait « chez le sieur Ménagé, peintre-doreur, rue Meslée, maison de Jacob, menuisier en meubles », un lit destiné à « un souverain étranger ». La description qui accompagne cette information fait deviner un meuble au moins aussi somptueux, sinon plus, que les lits de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Elle mérite, à titre exceptionnel, de trouver place dans cet article :

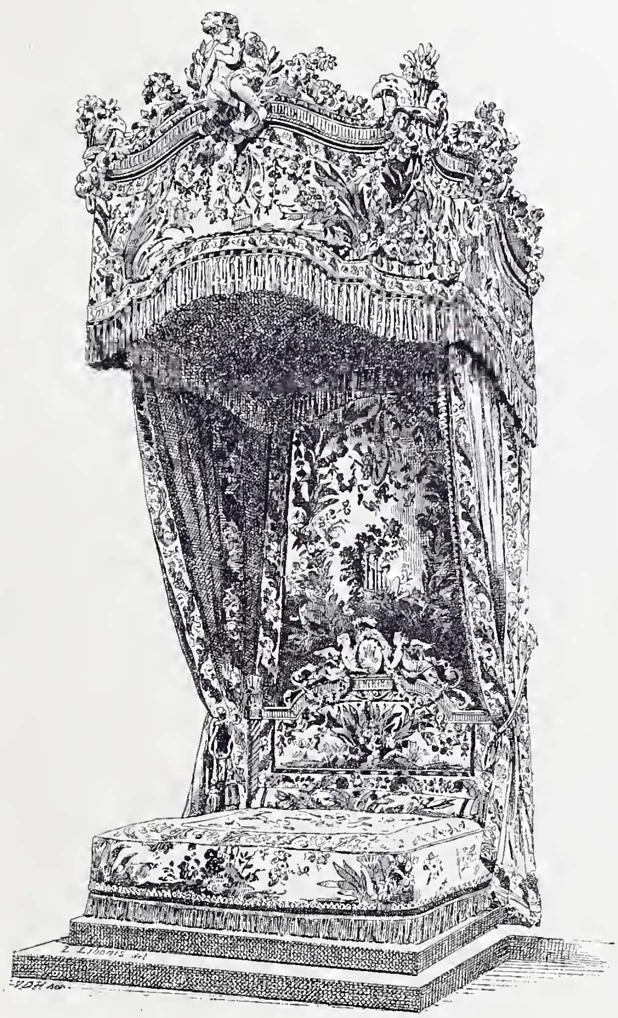


Fig. 295. — Lit d'hiver de la reine Marie-Antoinette. Palais de Fontainebleau.

Ce lit, très riche en sculpture et supérieurement composé, est particulièrement remarquable par la beauté de la dorure qui est d'un fini et d'une précision admirables. L'exécution en était d'autant plus difficile que les ornemens de sculpture sont très délicats et très compliqués.

Le compositeur a formé son lit de quatre traverses réunies par quatre colonnes qui forment les pieds et tiennent au dossier. Ces colonnes sont cannelées et les cannelures sont ornées de tigettes en feuilles de lierre; au milieu de leur renflement règne une ceinture en frise de rose, et immédiatement au-dessous est un rang de feuilles d'eau très allongées et d'une belle forme. Le tout est terminé par le bas en patte de lion, posée sur une boule. Le chapiteau de cette colonne est ionique moderne, avec des guirlandes de fleurs audessous de l'astragale et une frise dans le gorgerin; cette frise, taillée en fleurs, se raccorde avec le dossier. Le chapiteau est couronné par une pomme de pin fleuronnée et posée sur une feuille d'ornement renversée qui forme empattement. Les traverses du bas, qui assemblent les deux dossiers, sont ornées sur la face d'une frise composée d'une double chaîne de ronds entrelacés, dont une porte des perles et l'autre est lisse. La baguette de cette frise est taillée en perle, et au-dessus de la dite frise est une baguette double taillée en cordon. La face extérieure de chaque dossier est composée d'un bouclier à l'antique, terminé par deux têtes d'aigle et ornée dans son milieu d'une tête d'Apollon avec ses rayons. Le cordon de l'ordre de Saint-Hubert entoure ce bouclier; il est accompagné de tous les attributs; au-dessus du bouclier, le bonnet ducal se présente avec la couronne, accompagné de deux cornets d'abondance, jettant des fleurs et des fruits; ces cornets sont cannellés et enrichis de plusieurs ornemens à l'antique. Le bouclier est entouré d'une frise enrichie d'ornemens à l'antique. Le revers, formant la partie intérieure du dossier, est composé d'une couronne de fleurs entourant un chiffre avec des branches de laurier et d'olivier.

Durant tout le XVIIIe siècle, au reste, les lits de prix se rencontrèrent un peu partout. Les belles dames, les guerriers, les financiers et les gens d'Église rivalisèrent de luxe et d'élégance. On apprendra peut-être avec plaisir qu'en 1738 le cardinal de Polignac couchait dans un lit à l'impériale, de 5 pieds et demi de large, avec bonnes grâces, rideaux, housse, courtepointe et soubassements de damas cramoisi à galons et crépine d'or fin. L'*Apposition des scellés chez le cardinal de Belzunce* (4 juin 1755) nous révèle que ce saint prélat expira dans un beau lit à quenouilles, élégamment drapé de damas jaune. La *Vente après décès de l'évêque de Metz* (25 avril 1760) mentionne un lit chamarré d'or et d'argent. En 1761, l'abbé Menou reposait dans un lit jonquille. L'évêque de Verdun, mort en 1770, avait, à son domicile de la rue Culture-Sainte-Catherine, un beau lit de damas rouge. En 1771, le curé de Saint-Eustache mourait, et l'on vendait aux enchères son lit, lequel était de taffetas cramoisi piqué. Le cardinal de Rohan, à la même époque, se reposait de ses nombreux tracas dans un magnifique lit à housse, de velours cramoisi galonné d'or. C'est aussi un lit galonné d'or, mais seulement de damas, que nous voyons figurer à la *Vente de l'évêque de Chartres* (3 et 22 avril 1780). En cette même année, le lit de l'abbé Alibert, chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes, était de damas cramoisi; celui de l'abbé Maurier, de satin vert piqué; celui de l'abbé Batteux, de damas bleu. Enfin, la *Vente après décès de l'évêque de Thermes* (1784) nous apprend que ce prélat sommeillait dans un lit à la turque, de damas vert. Mais tous ces lits, pour élégants qu'ils paraissent, n'approchent pas de celui de l'abbé Terrai, qui fit, en son temps, une sensation inaccoutumée. « M. l'abbé Terrai, écrit Bachaumont (*Mém. secrets,* t. VII, p. 86), s'est fait bâtir un nouvel hôtel, rue Notre-Dame-des-Champs. Il est vaste, magnifique, élégant, comme le peut être un bâtiment fait pour un contrôleur général. Les meubles répondent à la richesse du maître. Tout y est d'un luxe très recherché. On y va voir, entre autres choses, un lit qu'on disoit coûter 400,000 livres, mais qui n'en coûte que 80,000, prix encore énorme pour un pareil meuble. »

Cette dernière citation clôt somptueusement la série des lits qu'on pourrait appeler ecclésiastiques. Ajoutons que les lits laïques étaient aussi fort luxueux. A partir du milieu du XVIIIe siècle, les beaux lits se rencontrent en quantité ; les documents deviennent même tellement nombreux, qu'il les faut résumer aussi brièvement que possible. Nous nous bornerons donc à constater que la belle Mlle Desmares (1746) couchait dans un lit à la romaine, de velours ciselé cramoisi, garni de galons d'or faux ; qu'en 1749 Mme d'Houdetot possédait un lit de gros de Tours bleu brodé en or, argent et soie ; que la marquise de la Saussaye

et la marquise d'Ancezune avaient chacune un lit de damas cramoisi galonné en or ; que le lit de la duchesse d'Humières était de velours cramoisi plein ; et celui de la comtesse de Chavigny de damas jaune. — A l'année 1750, nous retiendrons le lit du chevalier de Broglie fait de damas des Indes, cramoisi et galonné; celui de la princesse d'Anhalt, de damas de deux couleurs ; celui de Mlle Duclos, de damas jaune; celui de la présidente Lepelletier, de damas cramoisi, et celui de Mme de la Vienne, de brocatelle de soie cramoisie, et enfin les lits de la duchesse d'Uzès et de la marquise de Ximénès, faits l'un et l'autre à la polonaise, le premier en moire rayée, le second en taffetas chiné. L'année suivante, le damas cramoisi continue d'être à la mode. Les lits de Mme de Maupeou, de Mme d'Ablèges, de la présidente Dupuis, de Mme Chambon, de Mlle Menant sont de ce beau tissu et de cette couleur. Ceux de la maréchale de Lowendall et de la marquise de la Chenoise sont de damas vert ; et Mlle d'Harcourt de Beuvron repose dans un lit de tapisserie à l'aiguille. — En 1753, nous ne trouvons à noter de remarquables que les lits de la conseillère Mérault et de Mme de la Michaudière, l'un et l'autre de damas vert, et celui de la marquise de Saint-Vandelin, tendu de moire blanche et bleue. — Nous savons par l'*Inventaire de Nicolas-Alexandre de Ségur,* mort à Bordeaux en 1755, que ce personnage et Mme de Ségur couchaient dans des lits jumeaux à la duchesse, drapés de damas rubis avec crépine d'or, molet, etc. — Après cela il nous fait sauter à 1758, où nous constatons chez Mmes de la Popelinière, de Fontanieu, de Salnove, chez la comtesse de Monville, la marquise d'Ingreville et la maréchale de Montmorency, la présence de lits de damas cramoisi ; la duchesse de Ruffec avait, à cette même date, un lit de damas jaune, et Mme Lenoir, un lit de damas vert. — En 1759, le marquis de Chabannes-Curton possédait un beau lit de moire bleue ; et tandis que Mme de Nangis et Mme de Monpéroux demeuraient fidèles au damas cramoisi, Mme de Beaumont, Mlle Hénin et la princesse de Chimay donnaient la préférence au vert, la première avec un lit de moire, la seconde avec un lit de damas, et la troisième avec un lit de satin brodé. — L'année 1760 nous fait assister à un grand nombre de ventes intéressantes : celle de M. Castagnier, directeur de la Compagnie des Indes notamment, qui couchait dans un lit à la polonaise, de perse et de toile d'Angleterre; celle de M. Lebeau de Boujon, dont le lit également à la polonaise était garni de rideaux de gourgouran ; celle du maréchal Guérin-Delamotte, gouverneur de Philippeville, qui possédait un superbe lit de taffetas blanc à bouquets ; celle de M. Le Pelletier de la Houssaye, qui préférait un lit drapé d'indienne. Notons encore les ventes de la duchesse de Villeroy et de la comtesse de Scrys, toutes deux demeurées fidèles au damas cramoisi. — Les lits les plus remarquables que nous rencontrons en 1762 sont, chez le marquis de Clermont d'Amboise, un lit à la turque, garni de moire blanche brodée à nœuds ; chez le maréchal de Lautrec, un lit en tapisserie brodée d'or ; chez le lieutenant-général, comte de la Luzerne, un lit à la polonaise, drapé de damas cramoisi. — L'année 1765 nous fournit, comme lits de valeur, celui du sieur Martin Duvernay, officier d'infanterie, garni de damas cramoisi, richement brodé et galonné d'or, et celui de la comtesse d'Amilly, fait à la duchesse, de moire violette, avec une housse de serge rouge. — En 1767, nous ne trouvons à noter que le lit de la jolie Mlle Hugues, danseuse de l'Opéra, tendu de moire jaune, rayée de lilas et de blanc. — 1768 nous fournit une meilleure récolte. Voici d'abord le lit en niche du duc de Nevers, drapé de velours cramoisi et de galons d'or ; puis le lit de la duchesse de Villequier, qui est de satin blanc des Indes, bordé en soie. Enfin vient celui du très fameux Lebel, valet de chambre de Louis XV : lit à la polonaise, de damas vert. — En 1769, nous ne voyons à citer que le lit du prince de Beaufremont, en satin rose ; alors qu'en 1770 nous relevons la description d'une douzaine de beaux lits : par exemple, celui de la comtesse de Pontchartrain, en velours ciselé galonné d'or fin ; ceux du marquis de Beringhen ; du marquis de Luigné, de Mlle Pons de Verdun, du comte de Bentheim, de la marquise de la Roche-Allard, et de M. de Saint-Amarand, fermier général, en damas cramoisi ; et celui de la duchesse de Brancas, en satin blanc brodé. Citons encore ceux de la marquise du Luc : « beau lit à la polonoise, de damas jonquille » ; de la marquise de la Fayette et de la comtesse de Viriville, en toile des Indes, et enfin le lit du duc de Villars, en damas jaune galonné d'argent. — En 1771, on vend le lit du maréchal duc d'Estrées, lit à housse de velours cramoisi, galonné et brodé d'or ; et celui du peintre François Boucher, « lit à la

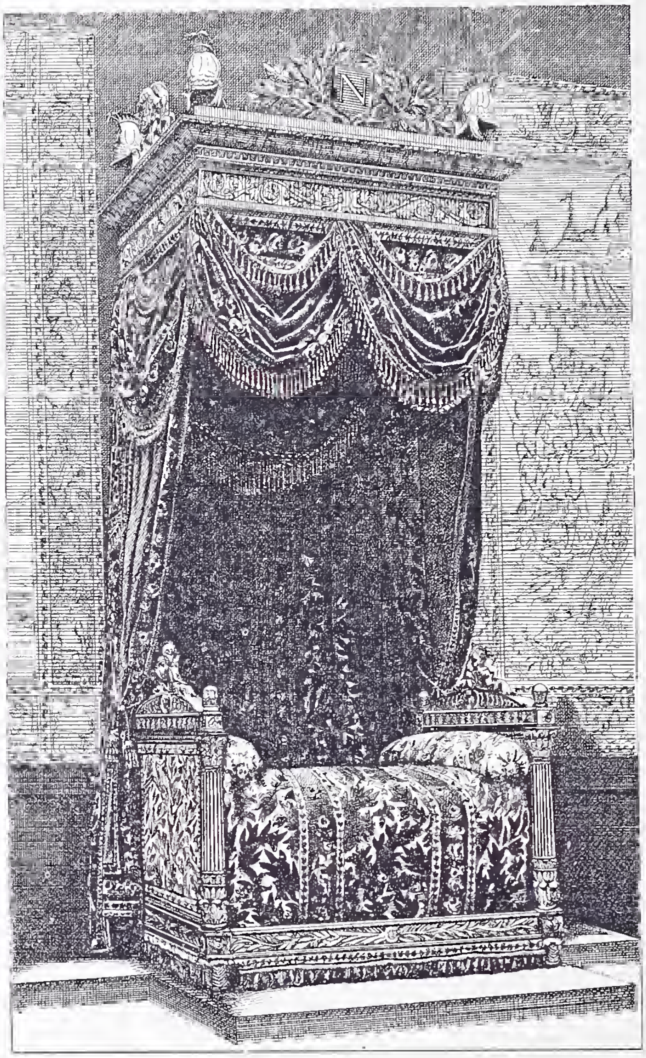


Fig. 296. — Lit à baldaquin de l'empereur Napoléon Ier.
Palais de Fontainebleau.



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

LIT

AYANT SERVI A CATHERINE DE MÉDICIS

(Château de Chaumont).

polonoise, de damas bleu et de moire ». — En 1772, on livre aux enchères le lit du duc de Bouillon, en mousseline brodée, et celui de Mme Favart, lit à housse de damas vert. — En 1773, les héritiers de la duchesse de Brissac font vendre son lit « de perse à fond blanc en découpures de diverses perses lisérées », échantillon précieux de la rage des découpures qui sévissait alors. — En 1775, on adjuge pour 900 livres le lit du chevalier d'Hestin, fait de damas des Indes piqué. — En 1776 et 1777, nous ne relevons que deux lits intéressants : celui du duc de Saint-Aignan, en velours cramoisi plein, galonné d'or fin, et celui de la marquise de Courcillon, de satin jaune brodé à fleurs d'or. — En 1779, nous sommes mieux fournis. Nous avons le lit de Mme la présidente Talon, en damas des Indes ; celui de Mme de Tallange ; celui de Mlle Blouin-Dubois, pensionnaire du roi, celui du comte d'Arcy et celui du comte de Marcouville, tous quatre en damas jaune (le dernier avait coûté 24,000 livres). Nous notons encore, en cette année, les lits en damas cramoisi de la marquise de Saint-Georges et de la comtesse de Bérulle, et celui du trésorier Caron, en moire cramoisie et blanche. — Par une persistance de faveur vraiment curieuse, en 1780, c'est la couleur cramoisie qui reprend la corde. On remarque des lits de damas de cette nuance, chez Mme Tellès d'Acosta, chez la présidente Pâris, chez Mme de Neuville, chez la comtesse de Brébant, chez la princesse de Guéménée, chez le comte de Beaurepaire, chez l'architecte Soufflot, qui possédait également un lit de satin cramoisi. Un lit de damas vert se rencontre chez M. Moline, prieur, curé du Temple ; un lit en damas de deux couleurs (blanc et bleu), chez Mlle Camus de Pontcarré ; et un lit de lampasse cramoisi et blanc, chez M. le comte de Langeron. Enfin, nous apprenons que la célèbre Mme du Deffand couchait dans un lit de moire verte et blanche. Seule, Mlle Vadé, comédienne, possède un lit de damas jaune. — L'année 1781 se signale par quelques ventes célèbres : celle de la duchesse de Châtillon (18 mars), où l'on adjugea un lit à housse de Pékin ; celle de Lacurne de Sainte-Palaye (27 mars), bien connu comme littérateur et étymologiste, qui couchait dans un lit de damas ; la vente de la duchesse de Beauvilliers (11 février et 28 mars), où figurait un lit couvert de tapisserie ; celles de l'illustre Turgot (30 avril), de la présidente Portail (22 mai), de la marquise d'Azy (10 juin), de la comtesse de Breteuil (2 juillet), où nous remarquons des lits de damas cramoisi, jaune et vert ; celle enfin de la vicomtesse de Tavannes, qui comportait un lit de lampasse rouge et blanc. En 1782, le damas continue d'être toujours en grande faveur. Mais ses nuances se font plus nombreuses. La duchesse de Falaris, la jolie Mlle Begon, la marquise de la Bullaye, la marquise de Fénelon, l'abbé d'Espagnac, conseiller à la Grand'Chambre, M. Parseval, fermier général, la marquise de Folleville, Mme de Silly et le comte de Broglie couchaient dans des lits de damas cramoisi. Par contre, la marquise de Montauban possédait un lit de damas jaune, et Mlle Dumegnil, pensionnaire du roi, un lit de damas jaune et blanc. Le damas vert s'était conservé la clientèle de Mme Chopin d'Arnouville, de la comtesse du Guesclin, de la duchesse de Caumont et de Mme de Chateluz, alors que la duchesse de Mazarin et Mme de Bastard réservaient leur préférence pour le damas bleu. Enfin, nous relevons encore, en cette année 1782, un lit de moire bleue et blanche chez le marquis de Chambrignac ; un lit de lampasse cramoisi, chez le marquis de Ménard, et de lampasse bleu et blanc, chez la marquise de Rochambeau ; un lit de perse, chez la marquise de Vauvray ; un lit de tapisserie, chez la marquise de Cucé, et un lit de satin bleu brodé en or et soie chez le chevalier de la Ferrière. — C'est surtout par la fantaisie et la variété que 1783 se recommande. Nous ne rencontrons, en cette année, que quatre lits de damas cramoisi. Ce sont ceux de Mlle Quinault cadette ; de Mme Granval, pensionnaire du Roi ; du comte de Périgny, et de M. Ducoudray, secrétaire général de la marine. Après quoi viennent deux lits de damas vert, appartenant : le premier au chevalier de Nugent, le second à l'architecte Bouchu ; deux autres lits de damas jaune, possédés par la marquise de Puisieux et la comtesse de Fontenilles, et un lit de damas bleu et blanc, occupé par la demoiselle Billioni, pensionnaire du théâtre Italien. Chez Mlle du Pruloy, au palais Bourbon, nous notons un lit de lampasse bleu et blanc ; chez l'abbé de Bourbon, à Suresnes, un lit de perse et de moire ; chez la marquise de Voyer, un lit de damas de trois couleurs ; chez la comtesse de Polignac, un lit de lampasse et de pékin, et chez la comtesse d'Oisy, un lit de lampasse cramoisi et blanc. — En 1784, par un revirement en quelque

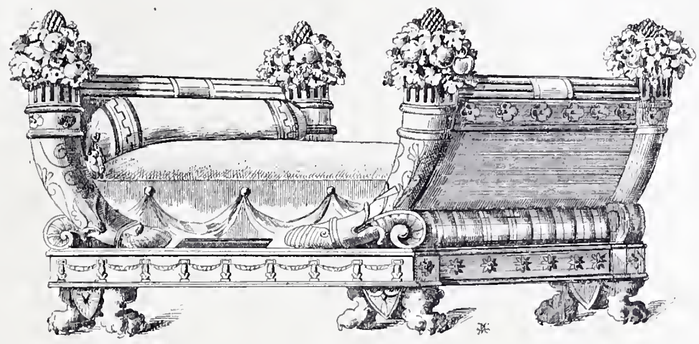


Fig. 297. — Lit ayant servi à Napoléon Ier. — Actuellement au Garde-Meuble (XIXe siècle).

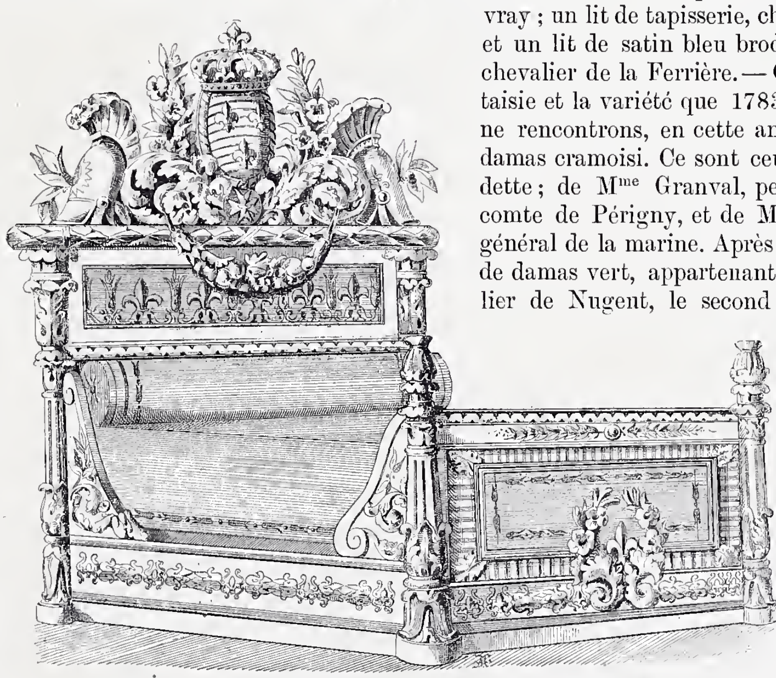


Fig. 298. — Lit de Charles X. — Actuellement au Garde-Meuble.

sorte périodique, le damas rouge reprend faveur une fois de plus. On trouve des lits de cette étoffe, classique par excellence, chez la duchesse de Saint-Aignan, la comtesse de Villepreux, la marquise de la Roche Saint-André, le comte de Saulx-Tavannes, la duchesse de Brancas et la marquise de la Tournelle. Le damas jaune, de son côté, a pour adeptes le commandeur Boscheron, le chevalier de Mouhy (*sic*), Mme de Boisemont et la duchesse de Mortemart. Le camelot jaune satisfait aux goûts plus modestes de la comtesse du Pin ; et la marquise d'Entragues, ainsi que la duchesse de la Vallière, sacrifient à la mode nouvelle, en adoptant le damas de trois couleurs. — En 1786 et 1787, ce beau damas de trois couleurs habille le lit de Mme de Montavan, celui du duc de Béthune et celui de Mme Lorimier d'Étoges. La comtesse de Damas, la comtesse de Fuentès, le vicomte de Valfons de Sibourg, la comtesse de Bourzac et le comte de Ségur demeurent fidèles au damas cramoisi. Le damas jaune a la préférence de la comtesse de Montalembert, de Mlle de Selle et du bailli de Breteuil, alors que le chevalier de la Borde se contente de satinade jaune, la marquise de Liré, d'un lit en fer couvert de 15/16 vert, le comte du Lude, d'un lit de toile anglaise, et le comte de Sauveterre, d'un lit d'indienne. Enfin, le marquis de Ménars, en son vivant plus coquet, dit un éternel adieu à son beau lit de moire bleue, « brodé et exécuté en tapisserie représentant divers sujets ». Le duc d'Orléans, de son côté, renonce, pour toujours, à son lit « à la duchesse de velours fond argent, à fleurs nuées avec franges et crépines d'or » ; et le financier Beaujon s'endort du sommeil final dans un « grand lit en dôme » tendu de tapisseries des Gobelins.

C'est sur ces beaux meubles quelque peu historiques que nous finirons cette revue exceptionnellement longue et qu'on pourrait déclarer fastidieuse, n'étaient les nombreux renseignements qu'elle peut fournir aux curieux, aux amateurs et même aux philosophes, car la couleur et la richesse d'un meuble aussi important que le lit ne sont point indifférentes. Elles révèlent souvent à l'observateur des particularités physiques ou des tendances intellectuelles et morales. D'autant plus qu'aux époques étudiées par nous, la parure du lit n'était pas, comme de nos jours, abandonnée aux soins et au goût d'un tapissier plus ou moins bien inspiré. Ajoutons que les lits dont il vient d'être question ont, tous ou presque tous, joué leur rôle dans le cérémonial compliqué de ce temps, soumis aux étroites réglementations d'une sévère étiquette. Ils participaient aux devoirs et aux honneurs assignés par la Société française, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, aux meubles de parade. C'est des lits rentrant plus directement dans cette dernière catégorie que nous allons parler maintenant d'une façon plus spéciale.

Lits de parade ou de parement. Grand lit. Lit de justice. Lit d'honneur. — Il faut chercher l'origine du lit de parade dans ce qu'on appelait autrefois les lits de justice. Si nous en croyons Eustache Deschamps, les premiers lits de justice remonteraient au règne de saint Louis. « Alors, écrit-il dans son *Miroir du mariage,* fut establi que :

> Seroit le lict à tousjours mis
> En tous lieux où les roys seroyent
> Pour jugement, et que tiendroient
> De France la saincte couronne.
> ... Et pour ce encore on l'ordonne
> Et l'appell' on lict de justice,
> Qui est à ramembrer propice,
> Toutefois que roy proprement
> Doit venir en son parlement
> Ou qu'il sied pour justice alliours.

Nous avons cherché dans l'histoire du saint roi la trace de cette innovation, et nous n'avons rien trouvé de semblable. Joinville écrit, il est vrai, que saint Louis se couchait volontiers dans le jour. « Tousjours aprez disner il se reposoit en son lit, et puis quant il estoit sus, il disoit les mors avecques un de ses chapellains, et puis vespres : et tous les soirs il oit ses complies. » (*Mém.,* t. Ier, p. 24.) Joinville ne dit rien de plus.



Fig. 299. — Le roi sur son lit, d'après une miniature du manuscrit 5193. (Bibliothèque de l'Arsenal.)

Quoi qu'il en soit, à partir du XIVe siècle, le roi ne se rendit plus au Parlement, sans qu'on lui dressât un lit, c'est-à-dire sans qu'on disposât sur une estrade et sous un dais encourtiné, des lits de plumes et des carreaux ou coussins sur lesquels le roi pouvait s'étendre. Le roi couché, les princes assis, les grands officiers debout, les officiers de moindre rang respectueusement agenouillés, la hiérarchie particulièrement chère à notre ancien système féodal trouvait si bien son compte à ce groupement d'attitudes variées que, durant tout le Moyen Age, le lit, mieux encore que le trône, fut considéré comme le siège par excellence de la personne royale. On en fit même un trône quasi divin, car on y plaça en effigie les saints les plus vénérés. « A la porte du Châtelet de Paris, écrit Froissart (*Chroniques,* t. XII, p. 13), racontant l'Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, avoit un châtel ouvré et charpenté de bois et de guérites faites aussi fortes que pour durer quarante ans ; et là avoit, à chacun des créneaux, un homme d'armes armé de toutes pièces, et sur le châtel, un lit paré et ordonné et encourtiné aussi richement de toutes choses comme pour la chambre du roy. Et étoit appelé ce lit, le lit de justice ; et là, en ce lit, par figure et par personnage gisoit Mme Sainte-Anne. »

Les mœurs eurent beau s'adoucir et les coutumes se policer, on n'en continua pas moins de réserver au roi ce siège exceptionnellement honorable. Nous devons à Godefroy (*le Cérémonial françois,* t. II, p. 463) la description détaillée du lit de justice tenu, en 1527, par François Ier : « Le vingt-quatrième jour de juillet, écrit-il, le matin, le roy estoit en son siège et trône royal, au parquet du par-

lement (à Paris), tenant son lict de justice : pour monter auquel lict y avoit sept degréz, couverts d'un tapis de veloux bleu, semé de fleurs de lys d'or en façon de broderie, et au-dessus un ciel de mesme. Et à l'entour, derrière ledit sieur (le roi), et sous les pieds, y avoit quatre grands carreaux de mesme. Au costé dextre du roy, aux hauts sièges dudit parquet (estrade), estoient le roy de Navarre, etc. Au costé sénestre, aux hauts sièges..., estoient le cardinal de Bourbon, etc. Aux pieds du roy estoient le duc de Longueville, grand chambellan de France, le plus près de la personne du roy du costé dextre, couché en terre sur le plus haut degré... Devant le roy estoient à genoux, Anne de Resne, dit Michelet, capitaine du Pont-de-Sée, et le sieur Nagu, huissiers de la chambre du roy, tenans chacun une verge à la main. » En 1559, le cérémonial n'avait pas changé et le lit de justice conservait son même aspect. Parlant de Henri II, le maréchal de Vieilleville (*Mém.*, dans *Mém. relatifs à l'histoire de France*, t. XXXI, p. 242) nous montre le roi descendu aux Augustins et qui « monte en la Grand'chambre et s'assied en son lict de justice, soubs le dais là préparé ; et commande à son Procureur Général de y proposer la Mercuriale ». Franchissons encore un siècle et demi, et nous verrons qu'au siècle dernier les choses ne s'étaient pas sensiblement modifiées. Au lit de justice de 1718, Saint-Simon nous fait voir, dans un croquis dont il accompagne ses *Mémoires* (t. XVII, p. 132), le roi sur son lit, situé dans l'angle gauche de la Grand'Chambre, le grand chambellan couché sur des carreaux placés sur les marches du trône, le prévôt de Paris couché sur les petits degrés qui mènent au lit du roi, les huissiers de la chambre à genoux, les masses de vermeil sur l'épaule, le garde des sceaux sur une chaise à bras sans dossier, le maréchal de Villeroi sur un tabouret, le capitaine des gardes aussi, le premier écuyer, les hérauts d'armes en cotte avec le grand maître des cérémonies debout et, autour de la salle, les pairs ecclésiastiques, les ducs et pairs, les chevaliers du Saint-Esprit et les membres du parlement disposés par ordre hiérarchique ; en un mot, tout l'appareil de notre vieille monarchie, demeuré intact.

L'avocat Barbier, qui assista en personne au lit de justice d'avril 1730, nous en a laissé (*Journal*, t. II, p. 105) une description qui se rapproche singulièrement du croquis tracé par Saint-Simon. Celui de 1732, le premier, observe Barbier (*Ibid.*, p. 342), qui ait été tenu « autre part qu'à Paris, où le Parlement est sédentaire », eut lieu à Versailles dans la salle des Gardes « accommodée sur le modèle de la Grand'Chambre ». Le lit de justice d'août 1756 fut également tenu à Versailles, dans cette même salle des Gardes, décorée de la même façon ; et celui de décembre de la même année (car le règne de Louis XV fut peut-être le plus fertile en lits de justice) ayant eu lieu à Paris, pour en rehausser l'éclat, « le Garde-Meuble de la Couronne envoya ses ouvriers (au Palais) et fournit les tapis, banquettes, dais, fauteuils et autres choses nécessaires, ce qui n'étoit point encore arrivé, et les intendants des Menus firent travailler aux échafauds dans la Grand'-Chambre ».

Ainsi, ne craignons pas de le redire, la mise en scène du lit de justice, inaugurée en plein Moyen Age, demeura en honneur jusqu'au dernier jour de la monarchie. De cette prérogative de prendre place sur un lit, pour donner des audiences solennelles, découla tout naturellement l'habitude pour le roi de faire dresser dans toutes les pièces où il séjournait, un lit symbolisant son privilège royal, lequel prit le nom de Grand Lit, de Lit de Parement et plus tard de Parade. Ce lit, il en usait d'une façon courante et nos vignettes 301 et 302 montrent que les princes, au XVe siècle, recevaient volontiers étant sur leur lit. Cette prérogative singulière s'étendit même, par la suite, aux ambassadeurs qui, représentant la personne royale, eurent le droit d'avoir un lit dans leur salle d'audience. Aussi, lorsqu'en 1686 on meubla, à Paris, l'hôtel des Ambassadeurs étrangers, pour recevoir les envoyés du roi de Siam, le très curieux *Estat des meubles dans lotelle* (sic) *du roi de Siam*, qui fut dressé alors et qu'on peut consulter aux Archives nationales, nous apprend que dans la chambre d'audience, qui était la grande pièce de réception, on avait dressé « un lict de satin rouge brodé d'or avecque médailles, représentant l'ansien Testament, *Histoire de Josuée* ». Quant aux souverains, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, ils ne manquaient jamais de recevoir les ambassadeurs étrangers dans la *chambre du lit*. C'est là également que le roi se montrait à sa Cour dans les grandes occasions, et qu'après sa mort il était exposé aux regards de la foule. Charles V, dans la seconde moitié de septembre 1380, est gravement malade. On le soigne dans un petit lit, dans une couchette d'un accès facile. Dès qu'il entre en agonie, « porté fut le Roy de sa couche en son Lit », dit Christine de Pisan. Godefroy (*Cérémonial françois*, p. 72, 97 et 278) nous apprend que la même étiquette fut observée aux obsèques de Pierre II de Bourbon (1503), d'Anne de Bretagne (1513), de François Ier (1547). « Avoit en ladicte salle, écrit-il à propos de Pierre II de Bourbon, un grand lict de parement dont le ciel, doulciel et grand couverture traînoient en terre de chascun costé de deux aulnes. Le tout de drap d'or bien riche, or sur or, frizé de trois hauteurs, et frangé de franges de fil d'or. » Puis passant à Anne de Bretagne : « En icelle salle estoit la dicte Dame sur un grand lict d'honneur moult hault comme une plate-forme, couvert d'un grand drap d'or pendant en terre de tous costez, où y pouvoit avoir trente six aulnes de drap d'or, fourré

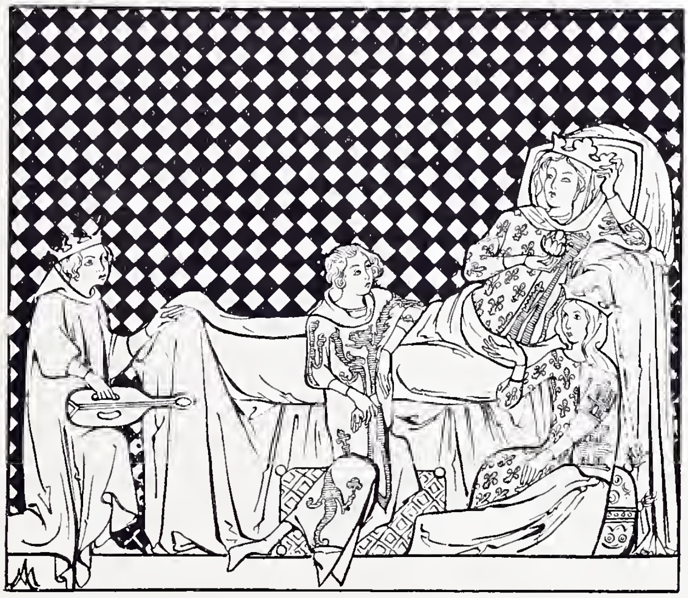


Fig. 300. — La reine sur son lit écoutant des ménestrels, d'après une miniature du manuscrit d'*Ogier le Danois*. (Bibliothèque de l'Arsenal.)

d'ermines, et bordé tout alentour dessus et hors du bort. La dicte dame estoit en estat royal sur le dict lict, ayant les mains iointes, revestües de gants blancs, la couronne sur la teste, sousteinie d'un coissin et carreau de drap d'or. Sa robe et corset estoyent de velours sandale, signifiant pourpre, qui est vestement et habit royal, fourréz d'ermines. » Etc., etc.

Le *lit d'honneur* dressé pour recevoir le corps de Henri II fut plus majestueux et plus riche encore. « Sur le tribunal de quatre marches érigé au hault bout de la salle (voir TRIBUNAL), fut dressé un grand chaslit de neuf pieds en carré (de telle haulteur qu'il y avoit trois marches des deux costez, et au bout des pieds : chacune marche d'un pied) ayant un riche *ciel* ou *ders* attaché au fons de la dite salle, outrepassant chascun costé du dict chaslit, sur lequel estoit une paillace et chevet estoit estendu un grand drap, de fine toille de Hollande, à la quantité de 35 aulnes de Paris, duquel les quatre coings surpassoyent les trois marches et trainoyent sur le plan du dict Tribunal, et dessus icelluy drap de Hollande, estoit estendu un grand drap d'or frizé et diapré, ayant un bord de pied et demi de largeur d'un veloux violet azuré, semé de fleurs de lys d'or à parement d'hermines et traînant de tous costez iusques au bas du dict drap de Hollande, dont il demouroit seulement demi-pied outrepassant le dit drap d'or. » Nous pourrions encore emprunter aux *Registres de l'hostel de ville de Paris* (1614) la description du lit funèbre de la reine Marguerite et à la *Gazette de France* celle du lit de parade où reposa Louis XIII après sa mort. Nous croyons inutile d'insister sur leur richesse et leur magnificence.



Fig. 301.
Le roi Charles VI donnant audience sur son lit, d'après une miniature du XVe siècle.

A la fin du XVIIe siècle, ces mêmes pratiques étaient encore pieusement observées et ce cérémonial se reproduisait identiquement, non seulement pour les rois, mais même pour les princes et les princesses du sang. « Le 20 avril 1690, sur les neuf heures, écrit Dangeau (*Journal*, t. III, p. 101), le Roi, Monseigneur, Monsieur et Madame s'en allèrent à Marly ; on transporta Mme la Dauphine du petit lit où elle étoit morte dans son grand lit, et la dame d'atours lui donna la chemise. »

Cette exposition sur un lit de parade (usage qui remontait au Moyen Age) durait plusieurs jours, et la foule plus ou moins recueillie défilait devant l'estrade. « *Item,* le vingt-uniesme jour du moys d'octobre (1422), trespassa de ce siècle le bon Roy Charles, et fut en hostel de Saint-Pol comme il estoit trespassé dedans son lict en sa chambre, le visage trestout descouvert, deux ou trois jours, la croix au pied de son lict et bel luminaire, et le véoit chascun qui vouloit pour prier pour lui. » (*Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII,* p. 88.) « Le duc Philippe le Bon mort, écrit Duclerc (*Mém.,* liv. V, ch. III), son corps fust laissé sur son lict toute cette nuit, ung noir bonnet sur son chef et en sa chambre. Le lendemain, jusques au soir, chacun qui vouloit le venoit veoir ; il y eult moult grand peuple. » En janvier 1513, Anne de Bretagne fut exposée ainsi à Blois pendant trois jours. La mort même ignominieuse n'enlevait pas aux princes ce privilège de prendre place sur ce lit d'honneur. Parlant de l'infortunée Marie Stuart, Brantôme écrit (*Vie des femmes illustres*) : « Elle fut mise en son liet de parade, ainsy que j'ay ouy dire à une de ses dames, ny plus ny moins que la reyne Anne, que j'ai dict par ci-devant, et vestue des mêmes habits royaux qu'avoit ladicte reyne, qui n'avoient servy depuis sa mort à autres qu'à elle ; et fut portée après dans l'église du chasteau, en même pompe et solennité que ladicte reyne Anne, où elle gist et repose encor. » Pierre de l'Estoile consigne dans son *Journal* (t. X, p. 321) qu'en juillet 1610 il acheta pour deux sols « le pourtrait du feu Roy en son lit de deuil », image dont nous donnons (fig. 303) une reproduction héliographique.

Les princes, jaloux de ressembler en tout au roi, s'étaient arrogé depuis longtemps ce privilège funèbre. C'est ainsi que François, duc d'Anjou, mort en 1584, fut exposé « sur un grant liet d'honneur ». Quatre ans plus tard, le vendredi 4 mars 1588, « le corps du duc de Joïeuse fut amené à Paris et mis à Saint-Jacques-du-Hault-Pas, en une sale tendue de noir où reposoit son effigie en habit ducal, sur un lit de parade ». (*Journal de L'Estoile,* t. III, p. 129.) Au XVIe et au XVIIe siècle, les reines de beauté participèrent, elles aussi, à ce privilège envié. Parlant de Gabrielle d'Estrées, « Sauval assure, écrit Saint-Foix (*Essais historiques sur Paris,* t. III, p. 129), qu'il avoit connu des vieillards qui lui avoient dit qu'après sa mort on l'exposa dans la grande salle de cette maison ; qu'elle étoit vêtue d'une robe de satin blanc et couchée sur un lit de parade de velours cramoisi, enrichi de dentelle d'or et d'argent ». Et Tallemant des Réaux (*Historiettes,* t. III, p. 143) raconte plaisamment que Marion Delorme eut le même honneur après sa mort et qu'elle demeura exposée sur un lit de parade avec « une couronne de pucelle » au front, jusqu'à ce que le curé de Saint-Gervais, qui avait reçu sa confession et savait à quoi s'en tenir sur la pureté de sa pénitente, fit cesser cette mascarade.

Au XVIIIe siècle, l'habitude de ces expositions sur un lit de parade persista ; mais leur durée fut sensiblement abrégée. A la mort du prince de Condé (1er avril 1709), on dressa dans la grande salle de l'hôtel de Condé une estrade « ... et sur l'estrade estoit posé un lit pareil à ceux dont on se sert pour les princes du sang... Il estoit de velours et garny d'écussons en broderie. Le poisle estoit bordé d'hermine et garni de 4 grands écussons en broderie. » (*Mercure galant,* mai 1709, p. 141.) Trois ans plus tard (13 février 1712), nous lisons dans le *Journal de Dangeau* (t. XIV, p. 87) : « Madame la Dauphine fut tout le jour

exposée dans son lit à Versailles ; elle avoit le visage découvert et les mains hors du lit. Le soir, à onze heures, on ouvrit son corps, où l'on n'a trouvé aucune cause de mort. La dame d'honneur et la dame d'atours étoient présentes à l'ouverture du corps : c'est une obligation de leur charge. » Et le *Mercure* de février 1712 ajoute : « On peigna la princesse, on la coiffa en linge uni avec des rubans noirs et blancs, et, en cet état, elle fut ensevelie et mise dans son cercueil par Mme la duchesse du Lude et Mme la marquise de Mailly, celle-là tenant la tête, celle-ci les pieds. Elle resta tout le dimanche sur son lit, dans son cercueil, sans aucun appareil que six cierges, parce qu'on préparoit dans la chambre d'auprès son lit de parade où elle fut mise le lundi 15 et exposée au public. » C'est sur ce même lit que fut déposé, quatre jours plus tard, le corps du Dauphin (19 février 1712). En 1746, une autre dauphine, non moins intéressante que la duchesse de Bourgogne, mourut, et, contrairement à l'usage qui voulait que la personne exposée fût étendue à visage découvert, et parée, on dut, après l'avoir placée sur un superbe lit de damas cramoisi galonné d'or, couvrir la figure de la pauvre morte. (De Luynes, *Mém.*, t. VII, p. 353.)

Ces expositions, au surplus, donnaient souvent lieu à une mise en scène répugnante. On coiffait, on habillait, on pomponnait, on fardait ces infortunées princesses pour donner à leur dépouille inanimée un aspect moins effrayant. Barbier (*Journal*, t. V, p. 166), parlant de la mort de Madame Henriette de France, fille de Louis XV, nous apprend qu'à une heure après minuit (le jeudi 10 février 1752) « on songea, à Versailles, à transporter la princesse à Paris, aux Tuileries. Elle fut mise sur un matelas, dans des draps ; elle étoit en manteau de lit, coiffée en négligé, avec du rouge. Des gardes du corps la descendirent ainsi dans un grand carrosse, placée sur son séant, et elle étoit tenue par un suspensoir sous les bras pour l'empêcher de ballotter et sur le devant du carrosse étoient deux femmes de chambre, qui étoient très fâchées de cet emploi. » Le duc de Luynes, de son côté, raconte (*Mém.*, t. XII, p. 245) que la pauvre princesse fut exposée dans une pièce tendue de satin blanc sur un lit également de satin blanc, et il ajoute : « La tenture en tout étoit fort vilaine : on prétend qu'on avoit eu beaucoup de peine d'en trouver dans

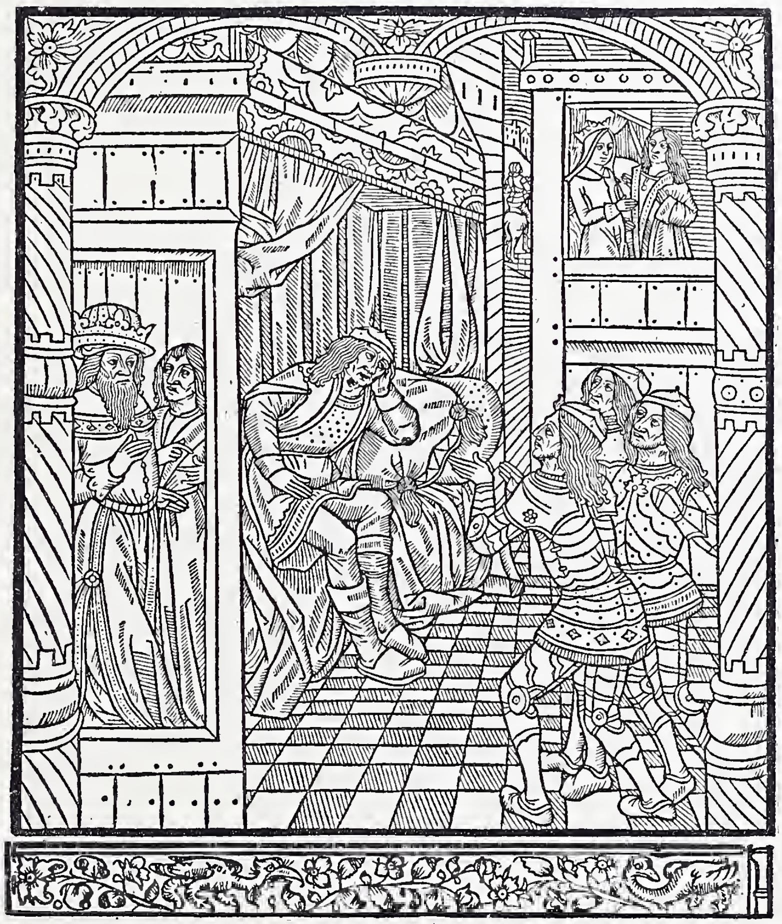


Fig. 302. — Le prince donnant audience sur son lit, d'après une gravure du *Lancelot du Lac* imprimé en 1494.

Paris autant qu'il étoit nécessaire. » L'histoire suivante, que nous empruntons aux *Mémoires de Mme de Genlis* (*Souvenirs de Félicie*, p. 44), est encore moins avenante. C'est, au reste, par elle que nous allons terminer la revue de ces lugubres adaptations du lit de parade.

« Mademoiselle de Sens, princesse du sang, mourut. M. Donnesan, n'ayant jamais été de sa société particulière, eut envie de l'aller voir sur son lit de parade. Il y fut un soir, avec le chevalier de Chastellux. Ils y arrivèrent tard, y trouvèrent une grande foule, et ne purent approcher du lit ; mais ils virent parfaitement, à la lueur d'une multitude de cierges, la princesse morte, assise dans son lit, appuyée sur des oreillers. Elle avoit du rouge et des gants blancs, et elle étoit très parée. M. Donnesan la regardoit fixement, lorsque tout à coup il la vit lever le bras et passer la main sur son visage... Étrangement surpris de cette vision, il la regarda avec plus d'attention encore, et il vit distinctement la princesse, qui paroissoit tenir un mouchoir, le passer une seconde fois sur sa figure. Ce mouvement, fait avec rapidité, fut remarqué d'un grand nombre de personnes, qui tressaillirent en faisant diverses exclamations de surprise et d'effroi... Une jeune femme qui se trouvoit à côté de M. Donnesan s'écria : « Bon Dieu ! qu'est-ce que c'est que cela ?... » M. Donnesan se tourna vers le chevalier, en lui disant : « Avez-vous vu ?... — Oui, répondit le chevalier, cela est singulier... Tenez, cela recommence. » En effet, la princesse passoit encore la main sur son visage... Dans ce moment, plusieurs femmes épouvantées se précipitèrent vers la porte pour s'enfuir. « Sortons, dit le chevalier, je connois la première femme de chambre de la princesse ; elle nous fera passer derrière le lit, nous pourrons examiner de près ce prodige. » Ils sortirent, et, après avoir fait le tour de l'appartement, ils entrèrent dans un cabinet, dont la petite porte dérobée donnoit dans l'alcôve de la princesse ; alcôve immense, soutenue par des colonnes, et séparée de la chambre, comme toutes celles de ce genre, par une balustrade à hauteur d'appui. Là, le mystère fut dévoilé ; les femmes de chambre en donnèrent l'explication. La princesse morte rendoit un abcès par le nez, et pour épargner au public le dégoût que devoit causer un tel objet, on avoit imaginé de placer, derrière l'oreiller de la princesse, une femme de

garde-robe, dont on ne voyoit que les bras gantés, qui paroissoient être ceux de la princesse, parce qu'ils étoient passés sous son manteau de dentelles, et cette femme, qui tenoit un mouchoir, avoit reçu l'ordre d'essuyer, de minute en minute, le bas du visage de la défunte. Mais beaucoup de personnes, qui n'eurent point cette explication, contèrent, le soir, dans leurs familles, une histoire miraculeuse très attestée et que, vraisemblablement, leurs enfants croient encore. »

Heureusement, les lits d'honneur, de parement, de parade, comme on voudra les appeler, avaient leur place marquée dans d'autres circonstances moins funèbres. Lorsque les princesses accouchaient, dès que l'enfant avait été reçu par la sage-femme sur le lit de travail, on portait la mère sur un lit de parade dressé à cet effet. Le *Récit véritable de la naissance de Messeigneurs et Dames les enfants de France* nous apprend que, lors de la naissance de Louis XIII, « la grand'chambre ou ovale de Fontainebleau, qui est proche la chambre du roy, étoit préparée pour les couches de la reine. On y voyoit un grand lit de velours rouge près duquel étoit le lit de travail. » De même lors des cérémonies du baptême, le prince recevait sur un lit de parade les grands seigneurs qui venaient le chercher. Aliénor de Poitiers, à qui nous devons le récit du baptême de la petite Marie de Bourgogne, nous informe qu'à cette occasion on dressa « en la chapelle auprès du chœur de l'église » un « lict de carreaux de drap d'or ». Cet usage resta en vigueur pendant près de trois siècles. Lorsque le Dauphin fut baptisé, le 14 décembre 1606, à Fontainebleau, il se trouvait, au moment où on le vint prendre, « couché sur un lit de parade avec une couverture d'hermine traînante, tendue par-dessus. Son manteau royal, de toile d'argent, aussi fourré d'hermine, étoit étendu sur le pied du lit pour lui servir lorsqu'on le porteroit aux fonts ; ce furent quatre grands seigneurs qui en portèrent les quatre coins. » (Piganiol, t. Ier, p. 21.) Enfin, pour le couronnement, il en était encore de même. Le roi, au moment où la solennité allait commencer, se mettait au lit, et ses officiers venaient le lever et l'habiller pour le conduire à l'église. Nous lisons dans l'*Ordre observé au sacre et couronnement de Henri le Grand* (l'an 1594) : « Tous entrèrent en la première chambre, en laquelle estoit un lict richement paré, et sur iceluy le roi couché, vestu d'une chemise de toile de Hollande, fenduë devant et derrière, pour recevoir la sainte Onction, et par dessus sa camisole de satin cramoisi, fenduë aussi devant et derrière, pour mesme cause, et pareillement d'une robe longue, en façon de robbe de nuict. »

Par une extension de prérogatives assez naturelle, les femmes de qualité prirent l'habitude de recevoir au lit quand elles étaient grosses : et ensuite, pendant tout le temps de leurs relevailles, qu'on faisait souvent durer un peu plus que de raison. Cet usage était si bien entré dans les mœurs, dès la fin du XVIe siècle, que l'auteur des *Caquets de l'accouchée* (1624) se moque plaisamment des femmes de son temps qui prolongeaient cette posture pendant des semaines entières. « Toute la matinée elles sont debout, et l'après-dînée elles se couchent et s'accommodent, se peignans, frisans et encourtinans superbement dans leur lict. » La présence au lit, dans ces circonstances, était si bien admise que, à Versailles, la duchesse de Bourgogne ne le quittait presque pas pendant ses grossesses, ce qui ne l'empêchait pas de donner vingt bals dans sa chambre.

Nous avons vu dans notre deuxième volume (au mot DEUIL) que les femmes de qualité avaient pareillement pris l'habitude de recevoir au lit les compliments de condoléance qu'on avait à leur adresser. Suivant le terme curieux employé par une vieille complainte, elles s'en allaient

..... Gésir au lict tendu de dueil.

Cette position, qui parfois pouvait s'expliquer par une désolation excessive et par un état maladif, résultant de cette désolation, n'avait pas tardé à être, elle aussi, réglée hiérarchiquement. Aliénor de Poitiers explique en détail les formalités auxquelles cette singulière habitude donnait lieu, au XVe siècle, pour les princesses et les dames nobles, à la Cour de France. Au siècle suivant, ces usages n'étaient pas changés. « Le roy Louis mort et enterré, écrit le maréchal de Fleuranges en ses *Mémoires,* Monsieur d'Angoulesme, comme Roy, faisoit fort son debvoir de reconforter la royne Marie, aussi faisoit Madame sa femme ; et est la coustume telle des Roynes de France, que, quand le Roy est mort, elles sont six sepmaines au lict sans veoir, fors de la chandelle : et estoient journellement avecques ladicte Royne, Madame de Nevers et Madame d'Aumont, et avoit tout son estat, aussi grand que quand le Roy son mary vivoit, et ce temps pendant environ trois sepmaines ou ung mois. » Nous ne reviendrons pas sur ces coutumes, dont nous parlons plus haut (t. II, col. 104 et suiv.), si ce n'est pour constater que, malgré la solennité de cet appareil, la douleur des veuves et des orphelines n'était pas toujours des plus édifiantes. Parlant de la belle Mme de Châtillon, qui perdit son mari, en 1649, à la bataille du faubourg Saint-Antoine : « On remarqua, écrit la Grande Mademoiselle (*Mém.,* t. Ier, p. 207), que le jour que l'on l'alla consoler de la mort de son mari, elle étoit fort ajustée dans son lit ; ce qui confirma que l'affliction n'étoit pas grande, parce que, quand elle l'est, l'on n'a soin de rien. » De même Dangeau (*Journal,* t. XIII, p. 134) écrit, à la date du 6 avril 1710 : « Mme la Duchesse reçut les complimens sur la mort de M. le Duc. Elle étoit sur son lit en chaperon, qui est un habillement des princesses du sang, quand elles reçoivent en cérémonies les complimens sur la mort de leurs maris. Toutes les dames qui y allèrent étoient en mante. » Cette tenue solennelle, il faut l'avouer, n'avait rien de particulièrement désolé.

Après avoir reçu au lit les visites de félicitation qui suivaient leur délivrance, et les visites de condoléance occasionnées par la perte de leur mari, les jeunes femmes, au lendemain de leur mariage, prirent également l'habitude de recevoir au lit les visiteurs de tout âge et des deux sexes, coutume assez malséante, au surplus, et ne pouvant guère s'expliquer que par des fatigues, que le bon goût ne forçait pas d'afficher aussi brutalement. Les meilleurs esprits protestèrent contre ces façons de faire déplacées. La Bruyère (*Caractères,* VI) ne manque pas de les flétrir. « Le bel et judicieux usage, s'écrie-t-il, que celui qui, préférant une sorte d'effronterie aux bienséances de la pudeur, expose une femme d'une seule nuit sur un lit comme sur un théâtre, pour y faire pendant quelques jours un ridicule personnage, et la livrer en cet état à la curiosité des gens de l'un et de l'autre sexe, qui, connus ou inconnus, accourent de toute une ville à ce spectacle pendant qu'il dure ! » Malgré cela, cette habitude, plus singulière que morale, tint bon. On pourrait croire que la marquise de Rambouillet, perclue de rhumatismes et obligée de tenir ses jambes en un sac, mit à la mode cette coutume un peu singulière, si elle n'était venue de plus haut. Dubuisson-Aubenay, dans son *Histoire des guerres civiles,* rapporte (t. II, p. 20) que, le jeudi 16 février 1651, les princes, revenant de Paris après leur détention au Havre, « la reine les reçut

étant sur son lit, dans son alcôve ». Tallemant nous apprend que M[lle] de Pons, « devant faire des remèdes durant quelques jours », fit tendre un lit magnifique appartenant au duc de Guise, parce qu'elle « vouloit qu'on la vît dans un beau lit ». M[me] de Courcelles raconte elle-même en ses *Mémoires* (p. 176) que M. de Louvois, étant venu la féliciter de son mariage, la trouva sur son lit. M[me] de Coulanges mande à M[me] de Sévigné que « la nouvelle M[me] de

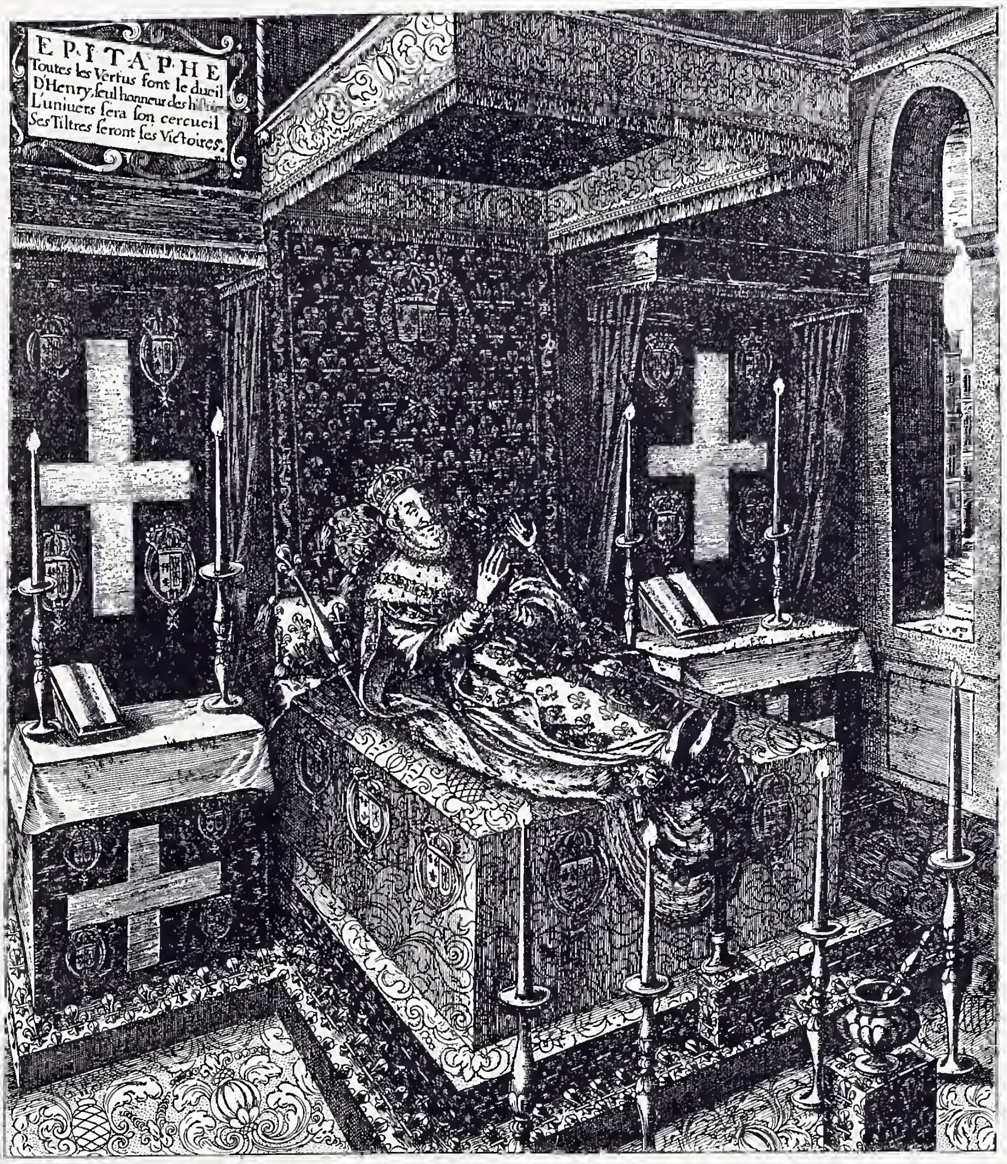


Fig. 303. — Henri IV sur son lit de parade. — Fac-similé d'une gravure du temps.

La Fayette étoit, au lendemain de son mariage, magnifiquement sur son lit... la salle parée d'une belle tapisserie... le lit de la chambre ajusté avec un vieux manteau de l'ordre ». Saint-Simon écrit (*Mém.*, t. I[er], p. 278) comme la chose la plus naturelle du monde que la duchesse, sa femme, le lendemain de son mariage « reçut sur son lit toute la France à l'hôtel de Lorge » et deux jours après à Versailles « toute la Cour sur son lit dans l'appartement de la duchesse d'Arpajon ». Dix lignes plus loin, il ajoute que le duc de Lauzun vit M[lle] de Quintin « sur le lit de sa sœur, avec plusieurs autres filles à marier », qu'il l'épousa et que, le mariage accompli, la nouvelle duchesse « vit le monde sur son lit à l'hôtel de Lorge ». Dans une addition au *Journal* de Dangeau, t. XV, p. 138), il écrit encore : « En arrivant le soir à Versailles, M. le duc de Berry fut tout droit chez la duchesse de Ventadour, chez laquelle la duchesse de Tallart, sa petite-fille, qui venoit de se marier, étoit sur le lit à recevoir les visites. » A son tour, Dangeau, à la date du 10 juillet 1713, trace la note suivante (*Ibid.*, t. XIV, p. 441) : « Le roi tint, le matin, conseil d'État. Il ne put pas finir hier toutes les affaires qu'il y avoit. A trois heures il alla chez M[me] la princesse, voir les nouvelles mariées qui étoient sur leur lit et qui reçurent ensuite les visites de toute la Cour. » A propos de cette même réception, on lit dans le *Journal de Verdun* d'août 1713 : « A la suite de leur mariage (9 juillet 1713), la duchesse de Bourbon et la princesse de Conti reçurent toutes leurs visites étant assises sur leurs lits, habillées et coeffées, étans appuyées sur des carreaux. » Enfin, nous relevons dans les *Mémoires du duc de Luynes* (décembre 1744, t. VI, p. 201) la mention suivante : « Hier, à quatre heures, le Roi descendit chez M[me] la duchesse de Penthièvre, qui étoit sur son lit, habillée et parée suivant l'usage ; il y avoit beaucoup de monde dans la chambre. »

Mais le plus curieux, c'est la contagion qui sévit dans cet ordre d'idées. N'est-il pas, en effet, absolument extraordinaire de voir une mère, une sœur ou une tante, prendre le lit à l'occasion du mariage de sa fille, de sa nièce ou de sa sœur? Cependant, au lendemain des noces de Mlle de Thianges sa nièce, M. de Coulanges nous montre Mme de Montespan, ouvrant sa porte et couchée dans son lit, recevant les compliments de tous ceux qui voulurent aller lui parler. (*Lettre* à Mme de Sévigné, 4 mai 1695.) Trois ans plus tard, la tardive maîtresse du Grand Roi marie sa nièce, Mlle d'Aubigné, au comte d'Ayen. « Le lendemain, écrit Saint-Simon (*Mém.*, t. II, p. 126), Mme de Maintenon se mit sur son lit au sortir de table, et les portes furent ouvertes aux compliments de toute la Cour... L'après-dîner, Mme de Maintenon sur son lit, et la comtesse d'Ayen sur un autre, dans une pièce joignante, reçurent toute la Cour. »

C'était devenu, d'ailleurs, une habitude à Versailles, pour toutes les femmes d'un certain rang, de recevoir au lit les félicitations que leurs amis et connaissances avaient à leur faire. Mlle de Fontanges est faite duchesse avec 20,000 écus de pension (6 avril 1680). Elle en reçoit les compliments sur son lit. (*Lettres de Mme de Sévigné*, t. V, p. 303.) Le roi s'y rend publiquement, les courtisans s'y portent en foule, et personne ne songe à faire un rapprochement malséant entre l'attitude de la nouvelle duchesse et les services exceptionnels qui lui ont valu son beau titre et sa riche pension.



Fig. 304. — Dame recevant ses amies dans son lit, d'après une estampe d'Abraham Bosse.

Le 15 mai 1685, le doge de Gênes vient accomplir à Versailles sa visite historique. « Il est à remarquer, écrit le marquis de Sourches (*Mém.*, t. Ier, p. 116), que Mme la Dauphine et Madame reçurent le doge, assises, Mesdemoiselles et Mme de Guise le reçurent debout, Mme la duchesse le reçut couchée dans son lit, et Mme la princesse de Conti et Mlle de Bourbon, couchées seulement en déshabillé, sur le leur. » Enfin Dangeau ajoute (t. Ier, p. 172) que « les princesses du sang le reçurent sur leur lit, afin de n'être point obligées à le reconduire ». Ce même Dangeau, à la date du 27 septembre 1694, écrit dans son *Journal* (t. V, p. 85) : « La reine d'Angleterre reçut, le soir, les visites de toute la Cour sur son lit »; et, à la date du 11 juin 1717, il nous apprend encore (*Ibid.*, t. XVII, p. 104) que le czar, étant allé visiter Saint-Cyr, entra dans la chambre de Mme de Maintenon qu'il trouva sur son lit, et un peu indiscret par nature ou par défaut d'éducation, « il tira les rideaux pour la voir ».

Ces réceptions au lit étaient, du reste, si bien admises, que les *Traités de civilité*, alors fort à la mode, s'en préoccupaient. Expliquant la conduite qu'il faut tenir lorsqu'une personne de qualité nous fait visite, l'auteur d'un de ces petits livres écrit en 1673 : « Si elle (la personne qualifiée) nous surprend dans notre chambre, il faut se lever promptement, si on estoit assis, et tout quitter pour lui faire honneur, s'abstenant de toute action jusqu'à ce qu'elle soit sortie, et si on estoit au lit, il faut y demeurer. » (*Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*, p. 120.) Cette obligation de demeurer au lit explique, au surplus, l'habitude qu'on avait de s'y tenir. On évitait ainsi la difficulté des pas en avant, des révérences, de la différence des sièges et tout le cérémonial des réceptions, alors fort compliqué et d'autant plus délicat à observer, que chacune des prétentions du nouvel arrivant se basait sur un droit hiérarchiquement reconnu, ou sur une usurpation qu'il était souvent dangereux et toujours inconvenant de ne pas admettre. Un écrivain rapporte que, lorsque le cardinal de Richelieu traita du mariage d'Henriette de France et de Charles Ier, avec les ambassadeurs d'Angleterre, l'affaire fut sur le point d'être rompue pour deux ou trois pas de plus que les ambassadeurs exigeaient auprès d'une porte; et pour trancher toute difficulté, le cardinal se mit au lit. L'histoire a soigneusement enregistré cette curieuse discussion : « Je crois, ajoute Voltaire, à qui nous empruntons l'anecdote, que si on avoit proposé à Scipion de se mettre entre deux draps pour recevoir la visite d'Annibal, il auroit trouvé cette cérémonie fort plaisante. »

Malgré les critiques des philosophes, ces usages persistèrent jusqu'à la fin de la monarchie, et Dufort de Cheverny, qui fut introducteur des ambassadeurs, et partant bien placé pour connaître cette étiquette, nous raconte à quels pas et démarches donnaient lieu, au siècle dernier, les visites faites par un ambassadeur aux princes de la maison royale. « L'introducteur, écrit-il, se rend chez le prince qui est entouré de sa maison. L'ambassadeur arrive *in fiocchi* mené par le secrétaire à la conduite. L'introducteur le reçoit à la tête de la maison du prince, à la dernière marche de l'escalier, et prend la gauche, précédé par le secrétaire; à la quatrième ou cinquième marche, le prince reçoit l'ambassadeur, lui donne la droite et le conduit à la salle du dais où sont trois fauteuils; après s'être tous les trois assis, ils se relèvent, et l'ambassadeur est reconduit avec les mêmes cérémonies. Le prince rend la visite à l'instant dans la même forme : il est accompagné dans sa voiture par l'introducteur et le premier gentilhomme. Si le prince est marié, il faut en faire autant chez la princesse qui reçoit sur son lit, pour éviter toute reconduite.



C. Roguet del. Maison Quantin, imp.-éd.

LIT dit de LOUIS XIV

(PALAIS DE VERSAILLES).

L'ambassadeur, l'introducteur, les dames de la princesse s'asseyent, et c'est la même étiquette chez tous les princes. »

De l'habitude qu'on avait prise de recevoir au lit les visites de conséquence, naquit celle de recevoir également au lit les visites amicales des parents et des familiers. C'est cette coutume singulière que constate Béroalde de Verville (*Moyen de parvenir,* p. 358) : « Vraiment voire ! ce dit la servante de chez nous, si j'estois la maîtresse, je ne bougerois du lit... » Au commencement du XVIIe siècle, cet usage, en effet, devint général. Le cardinal de Retz rapporte (*Mém.,* t. II, p. 31) qu'en 1649, aux jours les plus agités de la Fronde, il fit visite à Mme de Montbazon et la trouva au lit. Il est vrai que les nouvelles apportées par le cardinal semblèrent si graves, que la dame se leva et conduisit de Retz à la cheminée, action qui paraissait alors tout à fait insolite. Mme de Motteville raconte (*Mém.,* t. Ier, p. 18) qu'Anne d'Autriche était couchée quand Buckingham lui fit visite. « Elle fut surprise de ce que tout librement il vint se mettre à genoux devant son lit, baisant son drap avec des transports si extraordinaires, qu'il étoit aisé de voir que sa passion étoit violente et de celles qui ne laissent aucun usage de raison à ceux qui en sont touchés. » Tallemant, dont on connaît les façons de parler exemptes d'afféterie, dit (*Historiettes,* t. II, p. 326), à propos de la marquise de Sablé : « Elle est toujours sur son lit, faite comme quatre œufs, et le lit est propre comme la dame. » Et autre part il ajoute : « Là tout de même qu'à Paris, toujours vautrée sur son lit, elle ne s'en levoit que pour jouer au volant afin de faire un peu d'exercice. » Un autre écrivain du même temps, Bussy-Rabutin, dans son *Histoire amoureuse des Gaules* (t. Ier, p. 122), place dans la bouche du comte de Guiche la phrase suivante : « Je me fis porter chez Mme d'Olonne. Je la trouvai en cornette sur son lit, avec un déshabillé couleur de rose. Je ne vous sçaurai exprimer, mon cher, comme elle étoit belle ce jour-là. » Cette coutume singulière qui s'était établie au XVIIe siècle, même dans la bourgeoisie — la curieuse gravure d'Abraham Bosse que nous reproduisons suffirait à l'attester — cette coutume continua d'exister jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, car Campistron, dans son *Jaloux désabusé,* représenté en 1709, fait dire à Dorante (acte II, sc. II), reprochant à Célie l'extrême assiduité de certains amis :

> En un mot, leurs discours, leurs soins et leurs manières,
> Depuis un certain tems, ne me conviennent guères...
> Ils sont toujours céans, vont vous voir dans le lit.

Bien mieux, cette habitude était si bien entrée dans les mœurs, que Sénecé intitule une de ses épigrammes (livre II, pièce XLVI) *Raison pertinente pour garder le lit :*

> De deviner son mal épargnez-vous la peine,
> Myrtis, cela n'est pas aisé;
> Sans vous en troubler la cervelle;
> Faites mieux, vous-même allez-y.
> Et vous trouverez qu'Isabelle
> A fait faire un lit neuf de velours cramoisy.

Mais le plus extraordinaire et le moins croyable, c'est que cette façon de recevoir les visites, étant couché, fut adoptée par les hommes. On ne manqua pas de se moquer, il est vrai, de ceux qui tentèrent de mettre en usage cette étrange coutume. Loret, en 1650, plaisante agréablement un de ces innovateurs :

> Le fils de feu M. Belièvre,
> Sans aucune langueur ni fièvre,
> Durant trois jours au lit s'est mis,
> Pour recevoir de ses amis,
> Avec grandeur et bienséance,
> Les compliments de doléance.

Ce que le jeune de Belièvre faisait sérieusement et par genre, ce railleur infernal qu'on nommait le duc de Roquelaure le fit aussi, mais par plaisanterie. Le lendemain de son mariage, il reçut les visites destinées à la duchesse sa femme : « Pour insinuer mieux qu'il avoit l'esprit libre, il se fit coiffer avec des cornettes et des fontanges et, tenant la place de sa femme, il reçut les dames qui la venoient voir. Si bien que, comme il n'y avoit pas grande clarté dans la chambre, elles s'en seroient retournées sans prendre garde à la supercherie, s'il ne les eût désabusées par un attouchement qui leur étoit sensible. » (Voir la

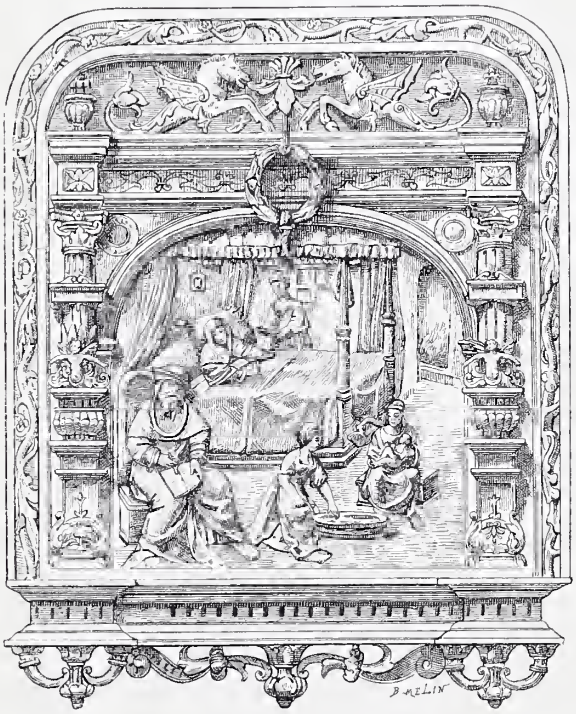


Fig. 305. — Lit de sainte Anne, d'après un dossier de stalle du château de Gaillon.

France devenue italienne, à la suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules,* t. III.) Enfin une addition de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau (t. XVIII, p. 197) va nous apprendre que l'abbé d'Entragues avait encore mieux adopté la tenue des dames de son temps. « Il se piquoit d'être extraordinaire. Il l'étoit aussi en tout et au dernier point, écrit Saint-Simon. Il affectoit toutes les manières des femmes, travailloit en tapisserie, portoit un éventail, et en déshabillé se coiffoit comme elles ; avec une pâleur de mort, du rouge aux lèvres, du noir aux sourcils. Les Grands Jours étant en Normandie, M. Pelletier de Souzy, qui en étoit, se crut honnêtement obligé d'aller voir l'abbé d'Entragues à Caen, où il étoit exilé et où la commission passoit ; on l'introduisit dans une chambre sur le midi. Il voit un lit couvert, une personne dedans, en peignoir à son séant, en cornettes et en rubans à sa tête, travaillant en tapisserie. Pelletier regarde bien, puis recule, fait des excuses et des révérences à cette dame, dit qu'il croyoit entrer chez M. l'abbé d'Entragues, et qu'il est bien honteux de s'être mépris et d'être indiscrètement entré. La personne qui étoit au lit eut beau le rappeler et protester qu'elle est l'abbé d'Entragues, Pelletier court encore et crut qu'on se

moquoit de lui. C'étoient là les façons journalières de ce bon ecclésiastique. »

Ces pratiques singulières achèvent de faire connaître comment le Lit de justice, inauguré par Louis IX, se transforma chez les grands seigneurs en lit de parement ou de parade, et chez les simples particuliers en un meuble exceptionnellement décoré où l'on recevait bien plus qu'on ne dormait. Elles nous expliquent aussi la richesse surprenante de ces lits magnifiques, qu'on rencontre jusqu'à la fin de l'Ancien Régime dans toutes les résidences un peu distinguées ; car la somptuosité du lit fut, jusqu'aux dernières années du XVIIIe siècle, une des caractéristiques du mobilier français. Elle préoccupait même ceux pour qui la simplicité eût été un strict devoir. Le clergé ne se contentait pas de couronner d'or et de pierreries, de vêtir de velours et d'orfrois la pauvre Vierge de Nazareth. Quand l'occasion se présentait, il tenait également à ce qu'elle fût pourvue d'un de ces beaux lits de parement, insignes d'une noble origine et d'une fortune bien assise. En 1548, le chapitre de la cathédrale de Reims, ayant à faire décorer la chapelle de la Vierge, passa marché avec Estienne Le Tonnelier, pour les peintures à exécuter. Pour celle qui devait représenter la naissance du Christ, il fut convenu que le ciel du lit où allait reposer la divine accouchée serait « de fin or champayé de rouge clerc, la couverture du lict de rouge clerc, l'abit de Notre-Dame d'azur, satin broché et drap d'or. *Item,* le corps du chaslit de fin or, le dedans, qui est la refaicte desus le chaslit, de jaspre et profizé ». (*Archives de l'art français.* Documents, t. IV, p. 395.) Le dossier de stalle provenant de la chapelle de Gaillon, que nous donnons ici et qui représente la *Nativité de la Vierge,* offre un tableau du même genre. Dans la vie courante, cette somptuosité, nous l'avons vu plus haut, était devenue générale. Rabelais, meublant l'abbaye de Thélème, n'y veut que des « lictz de broderye ». En 1580, Grumbert, simple valet de Regnault de Beaune, évêque de Mende et chancelier de Monsieur, frère du roi, fut cassé aux gages pour dilapidations. Un des griefs invoqués contre lui fut : « qu'il ne faisoit difficulté d'employer mil escus au seul parement d'un lit où sa femme faisoit sa couche ». (*Journal* de P. de l'Estoile, t. Ier, p. 355.) Nous n'avons plus aujourd'hui une idée très exacte de ce que pouvait être un lit comme celui de l'hôtel de Bretonvilliers qui étonnait même les contemporains du Grand Roi. « On est ébloui, dit le *Mercure* de janvier 1716, décrivant cette somptueuse résidence, on est ébloui de la magnificence d'un superbe lit de parade qui est d'une étoffe à fonds d'or garni d'une frange de mesme. »

Ces lits, en outre, ne se bornaient pas à être superbes, ils affectaient encore des dimensions que nous ne connaissons plus. Lors de ses noces avec Isabelle de Portugal, Philippe le Bon fit construire une chambre de parement pour se montrer en public et « dedens icelle chambre avoit ung lit qui portoit dix-huit piéz de long et XII de lect ». (Le Fèvre de Saint-Remy, *Chroniques,* ch. CLXIII.) L'auteur de l'*Isle des hermaphrodites,* nous conduisant dans le palais habité par ses héros, écrit (p. 8) : « Je vy donc qu'ils s'en alloient droict à un lict assez large et spacieux, lequel, avec l'espace qu'il laissoit entre luy et la muraille, tenoit une bonne partie de la chambre. » Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on trouva de ces lits de parade aux dimensions invraisemblables. Le 23 avril 1782, on vendait, chez la marquise de Folleville, rue des Francs-Bourgeois, un beau lit dont la draperie de damas de Gênes ne mesurait pas moins de 120 aunes. (*Ann., aff. et avis divers.*) Dans chaque maison, au surplus, même chez les riches bourgeois, il y avait un grand lit uniquement réservé au maître et à la maîtresse de la maison, et dont l'occupation constituait une sorte de privilège. On se souvient qu'au livre second de l'*Histoire comique de Francion,* Agathe raconte que sa maîtresse refusait d'aller aux champs, « craignant qu'en son absence Monsieur ne la fist coucher au grand lit ». A la Cour, où les prérogatives du lit étaient singulièrement plus rigoureuses qu'à la Ville, s'étendre sur le lit de la reine était regardé comme un véritable sacrilège. Parlant de Mme de Maintenon, le marquis d'Argenson écrit en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 190) : « Quoi qu'on ait dit, le roi avoit très certainement épousé cette dame. Il n'y avoit pas apparence de le déclarer ; mais elle ne vouloit pas souffrir d'actes contraires à ses droits. C'est une loi que nul ne peut être couché sur le lit de la reine que le roi, quand il s'agiroit de la vie la plus précieuse et de ce qu'il y a de plus grand après Sa Majesté, comme on va le voir. En effet, Mme la duchesse de Bourgogne se trouva très mal chez Mme de Maintenon. On n'eut pas le temps de la porter chez elle, mais Mme de Maintenon ne voulut point qu'on la mît sur son lit, et arrangea bien vite des carreaux sur un sopha pour sauver toute atteinte à ses prérogatives. »

Le lit de la reine, au surplus, était l'objet d'un culte respectueux, qui paraîtra même excessif. Les personnes qui passaient dans la pièce où il était dressé le saluaient, comme le prêtre, de nos jours, s'incline en passant devant l'autel. « Dans la chambre où est le lit, écrit l'auteur du *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France* (1673), on demeure aussy découvert ; et même chez la reine, les dames en entrant saluent le lit ; et personne n'en doit approcher quand il n'y a point de balustre. » Chez le roi, ces salutations s'exécutaient avec encore plus de solennité : « Quand les grandes dames, surtout les princesses du sang, passent dans la chambre du Roy, elles font une grande révérence au lit de Sa Majesté », écrivait P. Besongne, en 1694. (*État de France,* t. Ier, p. 308.) L'auteur de la *Réception des ambassadeurs du roi de Siam* notait en 1686 : « Tous les ambassadeurs mettoient tous les jours des fleurs nouvelles dessus la lettre du roi, et toutes les fois qu'ils passoient devant ce lieu royal, ils faisoient de profondes révérences. Ce respect ne doit point paraître extraordinaire. Tous les vieux courtisans de mon jeune temps saluoient le lit du Roi, en entrant dans la chambre, et la nef. Quelques dames de la vieille cour les saluent encore. » Et cinquante ans plus tard, le duc de Luynes (*Mém.,* t. II, p. 290, note) dira, nous révélant ainsi que ce pieux usage commençait à tomber en désuétude : « On peut regarder comme une marque de respect la révérence que les dames faisoient au lit du Roi en passant par sa chambre à coucher, et même plus anciennement dant le grand appartement au lit de parade qui y étoit. »

Un autre témoignage du respect qu'inspirait le lit royal, c'est la précaution qu'on avait de le faire garder par des officiers spéciaux. A la Cour du duc de Bourgogne, qui copiait servilement l'étiquette de la Cour de France, ce cérémonial était sévèrement observé. « Et doibt le sommelier tenir une torche en ses mains pour veoir faire le lict et après refermer les gourdines. Et doibt les quatre sommeliers garder le lict, jusques à tant que le prince soit couché. » (Olivier de la Marche, *Estat du duc,* p. 667.) L'*État des officiers et domestiques du duc de Bourgogne* nous apprend, en outre, que le sommelier chargé de cette fonction touchait 15 livres par mois, appointement relativement considérable. A Versailles, deux siècles plus tard, il n'en allait pas autrement. L'*État de France* de 1694

porte (t. Ier, p. 298) : « Il y a chaque jour un valet de chambre qui demeure assis dans la balustrade pour garder le lit, et aux heures des repas un de ses camarades a soin de le relever. Ce valet de chambre doit répondre du lit et empêcher dans l'étendue de la balustrade que personne n'en aproche. » Autre part, il dit encore (*Ibid.,* t. Ier, p. 181) : « Quand le Roy quitte pour peu de jours le château de Versailles, ou autre maison roïale, un valet de chambre y reste pour garder le lit de S. M. Et si la table des valets de chambre ne restoit pas, ce valet de chambre auroit un écu par jour pour sa nourriture. » Ces mêmes préoccupations, à une époque très policée, où la présence des valets autour du lit de la souveraine pouvoit sembler oiseuse, amenèrent la création, à la Cour, d'une charge nouvelle, copiée du reste sur ce qui se passait en Angleterre. En 1679, Louvois fit nommer Mme du Fresnoy « dame du lit de la Reine ». Les mauvaises langues, toutefois, ne manquèrent pas de dire que cette charge fut créée plus pour obliger Mme du Fresnoy que pour veiller sur la couche royale; car ces fonctions nouvelles donnaient à la titulaire les entrées et les prérogatives réservées aux dames de la plus haute qualité. (*Mém. de Brienne,* t. II, p. 417, Éclaircissements.)

Constatons, en passant, que cette garde si sévèrement montée n'avait pas le respect pour unique point de départ. La sécurité royale y trouvait aussi son compte, en un temps surtout où l'on croyait aux sortilèges. Palma Cayet, dans sa *Chronologie septennaire,* raconte le supplice d'une certaine Nicole Mignon, qui fut brûlée sur la place de Grève, dans les premiers jours de juin 1600 : « On tient, écrit-il, qu'elle communiqua à quelque sorcier ou sorcière, qui luy bailla (comme elle disoit) un moyen terrible à sçavoir, qu'avec une certaine eau qu'elle jetteroit sur le lict du Roy, il ne failliroit point d'entrer en une certaine langueur, de laquelle il mourroit facilement. » Hâtons-nous d'ajouter que ces précautions et ce respect ne paraissent pas avoir été universellement observés. Un détail d'ameublement vient nous révéler, en effet, que les lits, même royaux, étaient parfois l'objet de promiscuités fâcheuses. L'*Inventaire du château d'Angers,* dressé en 1471, nous montre dans la salle des réceptions : « Un grand charlit de parement, sur lequel a une grande couete et traversier de grosse plume, et ung grant treillis de bois, pour garder que les chiens ne se couchent dessus. » Au château de la Ménitré, à la même date, nous remarquons : « Ung treleis fait de lates cousues ensemble, pour mectre sur les litz pour les deffendre des chiens. » Ainsi, chez le roi René, les chiens, moins respectueux que les hommes, ne se privaient pas de grimper sur le lit du prince. Les *Comptes de la chambre de Louis XI* (1478), qui mentionnent « quatre paires claies pour [mectre] sur les lits », prouvent que les rois de France admettaient, eux aussi, ces animaux dans une intimité qui nous semblerait excessive. C'est de là sans doute qu'est venu le vieux dicton français : « A coucher avec les chiens on attrape des puces. » Cette coutume, en effet, était jadis fort répandue. En ces temps primitifs, les seigneurs, grands chasseurs et fort amateurs de chiens, toléraient ces privautés. Le *Roman des sept sages* nous fait assister à un petit drame de famille, plein, à ce sujet, de révélations instructives. Voulant éprouver l'affection et la patience d'un vieux baron, son voisin, une jeune dame vient l'attendre à son retour de la chasse, le dépouille de son attirail, le déchausse, lui passe sa robe de chambre, lui approche une chaise du feu, et s'assied modestement sur un tabouret. A ce moment « li chien vindrent de toutes parz, si s'en montèrent sur les liz; et la levrière vient, si s'asiet sor le peliçon à la dame. La dame esgarde I des boviers qui fu venuz de la charrue, si ot I costel à sa ceinture. La dame saut, si prant ce costel et fiert (frappe) cele levrière, si l'ocit, si que li peliçon fu ensanglantéz et li foiers. Li sires regarde celle merveille : Qu'est-ce, Dame, fait-il, commant fustes vos si hardie que vos osastes ocirre ma levrière? — Commant, sire, donc ne véez vos, chacun jor, commant ils atornent vos liz; il ne passera ja III jorz, que ne nos conviengne fere buée (lessive) por vos chiens; par la mort Dieu! si les occiroies avant toz, de mes meins, que il alassent ainsint par écanz. »

Avec le XVIe siècle, cette hospitalité peu ragoûtante cessa d'être en usage. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les petits king-charles, les gredins, les carlins, les turquets furent seuls admis à l'honneur de partager le lit de leurs maîtresses, et Saint-Simon (note au *Journal* de Dangeau, t. XII, p. 55) pouvait dire avec dégoût, en parlant du duc de Vendôme : « Les chiens couchoient en foule dans son lit, les chiennes y faisoient leurs petits. » Ces promiscuités n'étaient plus admises.

L'importance sociale qu'avait prise le lit amena les dames de qualité, non seulement à choisir les plus belles étoffes pour sa parure, mais encore à consacrer leurs loisirs à en broder de leurs nobles mains. Cette habitude paraît avoir été très répandue dès le XVIe siècle. Parlant de la sage Rolandine, la reine de Navarre écrit (*Heptaméron,* II, 39) : « Elle se meist à faire ung lict de reseul de soye cramoisie. » Tallemant, en ses *Historiettes* (t. II, p. 310), cite une fervente huguenote, Jeanne Arnauld, qui « avoit fait un lit de réseau qui sembloit admirable » et qu'elle fut un moment sur le point d'échanger contre une maison. Au XVIIe siècle, ces longs travaux ne perdirent rien de leur grande faveur. « Vous avez raison de dire que s'embarquer à faire un lit de point d'Angleterre n'est point une petite entreprise, écrit Bussy-Rabutin à la duchesse de La Rochefoucauld. (*Lettres,* t. III, p. 170.) Il y a tantôt trente ans que Mme de Rabutin a commencé le sien, il n'est pas encore fait et mille gens y ont travaillé. Ma fille de Bussy en a entrepris un, moitié soie, qui sera admirable, car rien n'est plus beau que son patron. » Ajoutons que ces sortes d'ouvrages étaient en honneur, même à la Cour. Le *Journal* de Dangeau (t. II, p. 115) raconte que, le 5 mars 1688, le roi parla à son dîner « du codicille qu'a fait Mlle de Guise en mourant, par lequel elle donne à Sa Majesté la belle tapisserie des *Ages* et son beau lit brodé de perles et de diamants », et le *Mercure* d'avril 1688 nous apprend que, dans ce codicille, Mlle de Guise déclarait modestement « que, comme on ne peut témoigner plus de soumission à son souverain qu'en lui demandant de nouvelles marques de sa bonté, elle supplie très humblement le Roi de vouloir accepter le legs qu'elle lui fait du lit en broderies de perles auquel elle a travaillé plus de dix ans, de ses mains, comme une preuve de son zèle et de son respect, et en l'acceptant, de donner une marque publique qu'il ne dédaigne pas les dernières volontés d'une princesse, qui a eu toute sa vie un attachement respectueux pour sa personne ». Enfin, dans le livre qu'elle consacra à Mme de Maintenon, Mme de Genlis (p. 381) raconte que cette femme célèbre « filoit ou travailloit à la tapisserie en dictant ses lettres, et même seule avec le roi. On voit encore, parmi les meubles de la Couronne, ajoute-t-elle, un superbe lit travaillé en soie, en or, en petites perles fines et petites pierreries, fait par Mme de Maintenon pour Louis XIV. » Ces exemples suffisent à montrer que cette habitude était fort répandue.

Si le rôle considérable que les lits jouaient dans la vie

sociale avait amené les grands personnages à en faire un important objet de parure mobilière, leurs vastes dimensions permettaient, en outre, à leurs possesseurs de pratiquer une hospitalité plus large que de nos jours. Non seulement les membres d'une même famille partageaient souvent le même lit, mais c'était donner une marque de confiance à son hôte que de lui faire place dans sa couche. Joinville raconte que, durant la croisade, la reine étant enceinte, était « en si grant melaise que, sans cesser en son dormir, il lui sembloyt que toute la chambre fust pleine de Sarrazins », et pour calmer ses inquiétudes, elle faisait coucher « tout nuyt ung chevalier au bout de son lict sans dormir ». Les *Mémoires de la pucelle d'Orléans* nous apprennent que, le 30 avril 1429, lorsque Jeanne d'Arc pénétra dans Orléans, elle fut logée chez le trésorier de Charles VII. « Et avec elle estoient la femme et la fille dudit trésorier, laquelle fille coucha la nuict avec ladite Jeanne. » L'auteur des *Cent nouvelles* (Nouvelle XXVII), pour indiquer combien une jeune femme était affectionnée de sa souveraine, écrit : « Et tant estoit en la grâce de la reine qu'elle estoit son demi-lit, les nuits que ladite reine point ne couchoit avec le Roy. » Saint-Gelais, dans son *Histoire de Louis XII* (p. 69), rapporte que Charles VIII s'étant réconcilié avec le duc d'Orléans, « le roy emmena toujours depuis mondit seigneur et le feit coucher avec luy ». Nous savons par la *Joyeuse et plaisante histoire du bon Chevalier sans peur et sans reproche,* que Bayard et son camarade Bellabre partageaient la même couche. Plusieurs biographes de François Ier rapportent que, pour témoigner à l'amiral Bonnivet sa grande estime, François Ier le fit, à diverses reprises, coucher dans son lit. Dans la XLVIIe nouvelle de l'*Heptaméron,* nous lisons : « Auprès du pays du Perche, il y avoit deux gentilz hommes qui, dès le temps de leur enfance, avoient vescu en si grande et parfaite amitié, que ce n'estoit que ung cueur, que une maison, ung lict, une table et une bource. » Enfin les *Mémoires de F. de la Noue* nous apprennent que le soir de la bataille de Moncontour (1562), le prince de Condé partagea la couche du duc de Guise. « Et ainsi, écrit La Noue, ces deux Princes qui estoyent comme ennemis capitaux se voyoient en un mesme lict, l'un triomphant, l'autre captif, prenans leur repos ensemble. » On peut conclure de ces exemples que, jusqu'au XVIIe siècle, ces habitudes hospitalières demeurèrent en usage. Louis XIII paraît être le premier qui ait marqué une répugnance sérieuse à admettre quelqu'un dans son lit. Dès sa plus tendre enfance, il manifesta une répulsion instinctive pour ce genre de cohabitation. « Il chante des Noëls, en fait chanter, écrit Héroard en parlant de son royal client (*Journal,* t. Ier, p. 234, 16 décembre 1606) : Mlle de Ventelet lui représentant le pauvre état auquel Jésus-Christ étoit né, sans draps, dans une crèche, il se prend soudain à dire avec élan et ardeur : *Si j'y eusse été, je lui eusse prêté mon lit et mes draps.* C'étoit une faveur singulière, qu'il ne faisoit à personne, et il ne permettoit qu'au roi de se mettre dessus son lit. » Plus tard, l'historiette extrêmement scabreuse dont Tallemant s'est fait le narrateur nous montre cependant le fils de Henri IV partageant son lit avec le beau Cinq-Mars. Mais l'estime de son hôte et le désir de l'honorer n'étaient pas, s'il faut en croire cette mauvaise langue de Tallemant, les uniques motifs qui décidaient le roi à cette faveur insigne. Du reste, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on trouva naturel de coucher ou de faire coucher plusieurs personnes dans un lit. Dans les maisons de commerce, dans les pensionnats, dans les casernes, et jusque dans les auberges, on pratiquait cette cohabitation familière. La jolie estampe de Lawreince dont nous donnons une reproduction dans notre second volume (fig. 118), et qui représente le *Coucher des modistes,* fournit la preuve visible de ces installations communes. L'histoire du Petit-Poucet et de l'ogre, faisant coucher ses sept filles dans un même lit, nous offre un autre exemple de cette communauté de couche. Les philosophes gémissaient sur les dangers de cette promiscuité nocturne qui, s'il faut en croire Noël du Fail (*Propos rustiques et facétieux;* Paris, 1585), n'auraient point eu au bon vieux temps d'inconvénients sérieux : « A l'occasion de cette merveilleuse confidence, écrit-il, couchoient indifféremment tous les mariés, ou à marier, en un grand lit fait tout à propos, de trois toises de long et de neuf pieds de large, sans peur ou crainte de quelque démesuré pensement, ou effet lourd : pour ce qu'en ce temps-là les hommes ne s'échauffoient de voir les femmes nues et n'aimoient l'un l'autre que pour conter leurs pensées. Toutefois, depuis que le monde est devenu mauvais garçon, chacun a eu son lit distinct et à part, et pour cause. » Les poètes ne songeant ordinairement qu'à plaisanter agréablement, nous recueillons dans la *Correspondance secrète de Métra* (t. VIII, p. 75) cette strophe, publiée le 12 juin 1779, qui montre quels changements depuis un siècle se sont opérés dans nos mœurs.



Fig. 306. — Lits de malades,
d'après une estampe d'Abraham Bosse représentant l'hôpital de la Charité.

> Tous quatre n'avoient qu'un seul lit,
> Lit ample et non mollet, non décoré de soie,
> Non richement doré, non galamment sculpté,
> Mais, ce qui vaut bien mieux, constamment habité
> Par le sommeil et par la joie.

Mais c'est surtout dans les hôpitaux que le regrettable inconvénient de cette cohabitation par trop intime se manifestait. Il s'en fallait de beaucoup, en effet, que chaque malade eût alors son lit séparé. Un Italien, Cassiano dal Pozzo, écrivait en 1625 dans un opuscule intitulé *Parigi, la Corte, la Citta :* « Les hôpitaux ne sont pas le côté

brillant de l'administration française. A l'Hôtel-Dieu, entre autres, on met dans un même lit jusqu'à quatre et cinq malades. » Cependant, dès 1623, François Joulet de Châtillon, qui, d'ailleurs, consacra toute sa fortune à des fondations charitables, avait donné 3,000 livres de rente à l'Hôtel-Dieu de Paris pour être employées « en achapt de lictz de fer, painctz de vert, capable chacun d'iceulx pour coucher un seul mallade, affin que les mallades soient garantiz de punaises et, avec le temps, puissent coucher seul à seul ». Nous relevons dans les archives communales de Lyon (*Actes consulaires,* série BB, reg. 158) une requête des recteurs de l'Hôtel-Dieu, réclamant l'agrandissement de leur local, et qui montre que les choses n'allaient pas mieux dans la seconde ville de France qu'à Paris. Dans cette requête, datée de 1620, il est dit, en effet, que les pauvres sont logés si à l'étroit que « bien souvent dans ung mesme lict se trouvent ung mort, l'autre se mourant et l'autre malade, et qu'on est contrainct de les mettre tous pesle et mesle, bien qu'aucungs soient affligéz de maladies infectes et si fâcheuses que, pour le bien des ungs et des autres, seroit grandement à désirer qu'ilz fussent séparés... » A Paris, un siècle plus tard, l'installation n'était pas meilleure. « Malgré la grande réformation des hôpitaux, prescrite par l'*Édit* du 24 août 1693 et par les règlements du 16 novembre 1698, le régime intérieur de ces établissements, écrit M. Ph. Lebas, laissait considérablement à désirer. Les malades couchaient plusieurs dans un même lit. A l'Hôtel-Dieu de Paris, un des hôpitaux les plus riches et par conséquent les mieux tenus, la plupart des lits contenaient six et huit malades. Ces lits étaient à deux étages : l'un, supérieur, où la moitié des malades reposait et dormait ; l'autre, inférieur, où les autres se tenaient en attendant que leur tour fût venu. Douze cent dix-neuf lits servaient ainsi à trois mille et quelquefois six mille personnes. Trois ou quatre femmes étaient couchées dans un même grand lit. Les femmes enceintes saines avec les malades, les accouchées de la première semaine avec celles qui étaient arrivées à la deuxième. » Le *Traité de police* de Delamare est également, sur ce sujet, plein de révélations douloureuses. Les biographes racontent que M[me] de Pompadour, pour se faire pardonner un peu son crédit, avait résolu de faire donner à chaque malade un lit séparé. Tel serait le point de départ de ces réformes si énergiquement entreprises, dont parle Barbier au tome V (p. 93) de son *Journal;* réformes qui toutefois n'aboutirent pas, car, à la fin du siècle dernier, les hôpitaux parisiens continuaient de loger dans un seul lit plusieurs malades. Et le célèbre Tenon qui, en 1787, avait visité les hôpitaux anglais, pouvait écrire à son retour en parlant de notre Hôtel-Dieu : « Lorsqu'on place quatre ou six malades par grand lit, on en met deux ou trois à la tête et deux ou trois au pied : de sorte que les pieds des uns répondent aux épaules des autres, et réciproquement... Comment reposer dans cette situation, comment se retourner ?... Le sommeil n'entre point dans ces lits d'amertume et de douleur, ou, s'il y pénètre, ce n'est qu'autant que les malades, dont ils sont surchargés, se concertent pour passer alternativement sur un banc une partie de la nuit. »

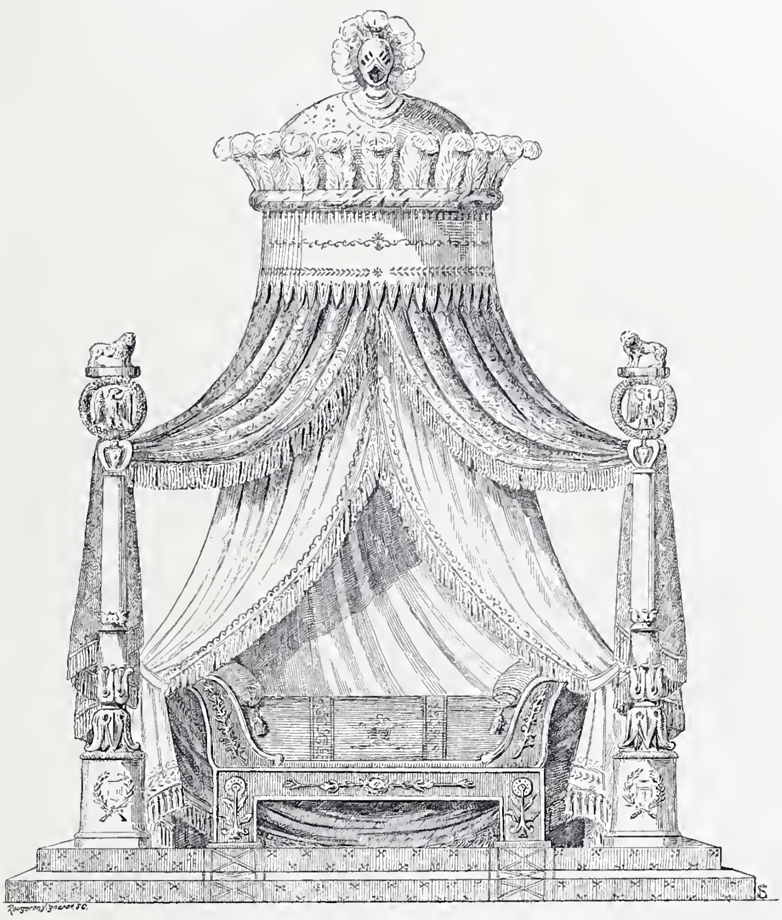


Fig. 307. — Lit d'apparat destiné à Napoléon I[er], d'après un dessin original de Percier.

Mais glissons vite sur ces tristes tableaux.

Mieux vaut rappeler que les énormes lits dont nous avons déjà si longuement parlé servirent au XVII[e] et au XVIII[e] siècle à des usages moins moroses. Constituant une sorte de petite chambre dans la grande, avec leurs armatures de courtines préservant du froid, abritant contre les courants d'air, ils formaient un refuge précieux, en un temps où les portes fermaient peu et où les cheminées fumaient beaucoup. Surtout quand les dames eurent pris l'habitude de recevoir au lit, celui-ci affecta des allures particulièrement accueillantes. C'est alors que, faute de sièges, comme le remarque M. de Laborde (*Glossaire,* p. 366), ou pour se trouver moins espacés, on adopta l'usage de s'asseoir sur les lits. Antoine de la Sale raconte que la dame des Belles cousines ayant fait venir le petit Jehan de Saintré dans sa chambre : « Alors la porte fut close. Madame, assise sur les piés du petit lit, le fist entre elle et ses femmes venir ; et lors print sa foy de lui dire de toutes ses demandes la vérité. » Héroard (*Journal,* t. I[er], p. 146), à la date du 11 août 1605, constate, lui aussi, ces habitudes un peu trop familières. « Mené à neuf heures trois quarts au Bâtiment Neuf, trouver le roi et la reine ; la reine étoit au lit, le roi assis dessus et la reine Marguerite à genoux appuyée contre le lit. M. le Dauphin, mis sur le lit, s'amuse et joue à un petit chien que le roi lui avoit prêté. » Dès cette époque, s'asseoir sur un lit occupé et s'y étendre même était admis dans la meilleure société. Bassompierre raconte (*Journal de sa vie,* t. I[er], p. 244) qu'apprenant la

mort de Henri IV, il courut au Louvre. « Nous le vismes estendu sur son lit, écrit-il en parlant du roi, et M. de Vic, conseiller d'Estat, assis sur le mesme lit, qui lui avoit mis sa croix de l'Ordre sur la bouche. » Passant de la chambre du roi dans l'appartement de la reine, il vit celle-ci « sur un lit d'esté, en son petit cabinet, n'estant pas encore habillée et coiffée, dans une extrême affliction ». Auprès d'elle, sur le pied du lit, étaient M. de Villeroy et le chancelier, qui lui prodiguaient les consolations d'usage. Chez les simples particuliers, cette habitude de s'asseoir sur les lits provoquait souvent des aventures piquantes. Les *Mémoires* de Tallemant contiennent nombre d'anecdotes de ce genre. Parlant d'une jolie veuve qu'il fréquentait beaucoup et qui semble ne pas avoir été insensible à ses assiduités : « Un jour qu'elle étoit au lit, écrit-il, voyant qu'il n'y avoit plus de place dans la ruelle, elle me fit mettre dessus », et pour cela, il fallut qu'un gros abbé dont l'abdomen obstruait la ruelle lui fît place. Ailleurs, parlant de Saint-Surin : « Une fois qu'il étoit chez M[me] des Loges, dit-il, un certain M. d'Interville, conseiller, je pense, au Grand Conseil, s'étoit assis familièrement sur le lit et faisoit le goguenard ; Saint-Surin et d'autres éveillés, pour se moquer de lui, prirent la courtepointe et l'envoyèrent cul par sur tête dans la ruelle. » (*Historietles,* t. III, p. 24, et t. VI, p. 73.) L'action de s'asseoir sur un lit tirait si peu à conséquence, que M[lle] Dervois étant allée voir le maréchal de Brézé (c'est encore Tallemant qui raconte ce fait), celui-ci « lui fit le meilleur accueil du monde et la fit mettre sur son lit, parce que M[me] la princesse la jeune tenoit le fauteuil ». C'est encore lui qui écrit : « Il y avoit un lit dans la chambre ; plusieurs y étoient couchés : Roquelaure se mit à badiner avec une femme qui lui sembla d'assez bonne composition... » Enfin nous lisons dans la *Gazette de France,* à la date du 12 mai 1634 : « La duchesse de Lorraine fut visiter, aux Tuileries, Mademoiselle, qui la vint recevoir à la porte de sa chambre, et l'ayant prise par la main la mena dans son cabinet, où elle la fit asseoir auprès d'elle sur un lit verd à main gauche, et l'entretint de si bonne grâce qu'elle fit admirer à toute l'assistance la gentillesse de son esprit. »



Fig. 308. — Dame sur un lit de camp, d'après une miniature du *Térence* de la bibliothèque de l'Arsenal.

Ce fut seulement au milieu du XVII[e] siècle, quand les lits à la Duchesse et les lits d'Ange, dépourvus de courtines, commencèrent d'être à la mode, que cette habitude familière disparut. Les lits de repos se substituèrent, pour faire la sieste, aux grands lits à pentes ou à housses ; puis vinrent les chaises longues et les sophas. Dès lors, l'auteur du *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* (Paris, Josset, 1673) put écrire (p. 21) : « En la chambre d'une personne de grande qualité où le lit est clos, c'est incivilité de s'asseoir sur le balustre. » Et plus loin (p. 47) : « Mais surtout, il faut observer que c'est une très grande indécence de s'asseoir sur le lit, et particulièrement si c'est d'une femme ; et même il est en tout temps très malséant, et d'une familiarité de gens de peu, lorsque l'on est en compagnie de personnes sur qui on n'a point de supériorité, ou avec qui on n'est pas tout à fait familier, de se jeter sur un lit et de faire ainsi conversation. » Ces honnêtes et sages recommandations, cependant, ne convertirent pas tout le monde. Témoin l'anecdote suivante, relative au prince de Condé, propre fils du grand Condé : « Il entra un matin chez M[me] la maréchale de Noailles dans l'appartement de quartier, comme on achevoit son lit et qu'il n'y avoit plus que la courtepointe à mettre. Il s'arrêta à la porte : — Le beau lit, le beau lit, qu'il est appétissant ! — Et répétant cela avec impétuosité, il prend sa course et saute dessus, et s'y roule sept ou huit tours en tous les sens, puis descend, fait excuse à la maréchale et dit que son lit étoit si propre et si bien fait qu'il n'y avoit point moyen de s'en empêcher. » Saint-Simon, qui raconte l'aventure, nous la donne, il est vrai, comme le fait d'un cerveau mal équilibré. Toujours est-il qu'au siècle suivant, s'asseoir sur le lit d'une dame était devenu un acte si peu respectueux, que le prince de Conti, voulant humilier M[me] de Pompadour, qui oubliait volontairement de lui faire offrir un siège, alla s'asseoir tranquillement sur le lit de la marquise en disant : — Voilà, madame, un excellent coucher. » (*Vie privée de Louis XV,* t. III, p. 8.) En terminant, il nous faut remarquer que si le lit de parade cessa de servir à des hôtes multiples, il n'abdiqua ni ses formes monumentales ni sa magnifique parure. Les exemples, par nous accumulés plus haut, le démontrent surabondamment.

Lit de voyage, Lit de camp (de cam ou de caen), Lit de campagne, Lit de chasse. — L'importance que les rois, les princes et les riches seigneurs attachaient à la possession d'un lit monumental, la difficulté qu'ils éprouvaient à se procurer, dans leurs pérégrinations, des lits vraiment confortables, et avec cela l'habitude qu'on avait, au Moyen Age, d'emporter ses principaux meubles avec soi, obligèrent les grands personnages en déplacement à se faire suivre de leurs lits. Le plus souvent, le lit était accompagné d'une tenture complète habillant toute la chambre et s'assortissant avec lui, de façon à ne point étaler une couche splendide dans un intérieur misérable. C'est ce qu'on appelait « faire marcher les chambres ». Nous avons parlé assez longuement (t. I[er], col. 730) de la façon dont fonctionnait cet important service. Nous n'y reviendrons pas. Nous nous bornerons à faire remarquer que l'on trouve dans les anciens comptes des traces assez nombreuses des frais et des préoccupations qu'occasionnaient ces voyages de lits. En 1316, Jeanne de Bourgogne se rend à Reims pour assister au couronnement de son mari, Philippe le Long, et l'argentier Geoffroi de Fleuri fait délivrer « à Regnaudin le Bourguigon, vallet de la chambre de la royne, XII malles, c'est assavoir : II pour le lit de la royne ; *item,* II pour porter ses materaz ; VI pour la garderobe, et II pour [les] damoiselles ». En 1352, la douce et sympathique Blanche de Bourbon épouse le roi de Castille ; et Édouard Tadelin, mercier du roi Jean, livre au brodeur Thomas de Châlons cinq

pièces de toile vermeille, destinées à faire « III courtines pour servir en chemin madicte dame, avec un demi-ciel et cheveciel, tout de tapisserie ». (*Comptes d'Étienne de la Fontaine,* argentier du roi.) Le 15 mars 1386, Isabeau de Bavière faisait payer huit livres « à Pierre du Fou, coffrier, demourant à Paris, c'est assavoir pour une grant male de cuir fauve, garnie de toille par dedens, de courroies et de bloques, ainsi qu'il appartient, à tout un grant bahu à mettre par dessus ycelle malle, pour mettre et porter le lit de Madame la Royne », etc. Le 30 octobre 1465, Louis XI étant allé à Vincennes pour recevoir l'hommage que le duc de Berry lui faisait de son gouvernement de la Normandie. Le roi, trouvant que la soirée s'avançait, « délibéra ce dit jour de coucher la nuit audit lieu du Bois (de Vincennes) et envoya quérir son lict à Paris ». (Jean de Troye, *Chronique scandaleuse.*) Un siècle et demi plus tard, l'habitude de voyager avec son lit et de compter uniquement sur celui que l'on amenait avec soi s'était si bien conservée, que Henri IV, se rencontrant en 1600, à Lyon, pour la première fois, avec Marie de Médicis, ne chercha pas d'autre argument que l'absence de son lit pour précipiter la consommation de son mariage. « Il fit advertir Mme de Nemours, écrit Palma Cayet (*Chronologie septennaire*), qu'elle dist de sa part à la royne, qu'il estoit venu sans lict, s'attendant qu'elle luy feroit part du sien, qui leur devoit estre commun deslors en avant; Mme de Nemours porte ce message à la royne, laquelle fit response qu'elle n'estoit venue que pour complaire et obéyr aux volontéz de Sa Majesté comme sa très humble servante. Cela luy estant rapporté, Sadite Majesté se fit déshabiller, et entra en la chambre de la royne qui estoit desjà au lict, et lors les princesses et autres dames donnèrent lieu, par leur retraicte, à l'accomplissement du mariage. »

Mais nulle part on ne voit mieux que dans le *Journal de Jean Héroard,* à quelles pérégrinations variées les lits étaient alors soumis, et les inconvénients qu'occasionnait leur marche souvent trop lente. Parlant de son royal client, Héroard écrit : « Il aide à plier son lit et part de Saint-Cloud, à neuf heures et demie » (29 février 1608). — « Près d'Angers il monte à cheval et entre à Angers à sept heures, me dit qu'il avoit mal à la tête, qu'il eût mieux aimé se coucher que souper, si son lit eût été arrivé » (31 août 1614). — « Le lit de la Reine mère n'étoit pas arrivé au soir à Libourne; il lui envoie le sien et se fait tendre un petit lit de camp, porté par les mulets, y travaille lui-même. Il n'y avoit pas de draps, il fait prendre les couvre-chefs et en fait coudre huit ensemble, faisant mettre pour couverture une courtepointe de taffetas en double et le tapis de velours de sa table par-dessus; il s'y couche » (18 décembre 1615). — « Il va après en sa chambre, en son cabinet; son lit n'étoit pas venu, il se met tout vêtu sur une paillasse qu'on lui avoit apprêtée de paille fraîche » (4 juillet 1622). — « Après souper, il va en sa chambre, fait faire son lit qu'il avoit envoyé quérir à Paris, y aide lui-même » (9 janvier 1624), etc., etc. (*Journal,* t. Ier, p. 321, et t. II, p. 155, 189, 277, 291.)

Un autre lit qui, à cette même époque, préoccupa la France et la Cour autant que le lit du roi, ce fut celui du cardinal de Richelieu. On sait qu'aux derniers temps de sa vie, le grand ministre ne quittait plus son lit et voyageait dans celui-ci, et que pour livrer passage à ce monument on abattait les remparts des villes, les fenêtres des maisons. Beaucoup de contemporains parlent de cette façon de voyager qui faisait sensation partout où passait le cardinal. Montglat, Tallemant, racontent qu'on « rompoit les murailles des maisons où il logeoit » ou qu'on « faisoit un rempart dèz la cour et il entroit par une fenestre dont on avoit osté la croisée ». Les lignes suivantes que nous transcrivons sont empruntées au *Passage du cardinal de Richelieu à Viviers,* par J. de Banne (1642).

Quand son bateau abordoit la terre, il y avoit un pont de bois qui du bateau alloit au bord de la rivière; après qu'on avoit vu s'il étoit bien asseuré, on sortoit le lit dans lequel ledit Seigneur étoit couché, car il étoit malade d'une douleur ou ulcère au bras; il y avoit six puissans hommes qui portoient le lict avec deux barres, et les liens où les hommes mettoient les mains étoient rembourés et garnis de buffeteries (*sic*). Ils portoient sur leurs épaules et autour du cou certaines trapointes garnies en dedans de coton, et la couverte de buffe : si bien que les sangles ou surfaix qu'ils mettoient au cou étoient comme une étole qui descendoit jusques aux barres dans lesquelles elles étoient passées. Ainsi ces hommes portoient le lit, et le dit Seigneur dans les villes ou aux maisons auxquelles il devoit loger. Mais ce dont tout le monde étoit étonné, c'est qu'il entroit dans les maisons par les fenêtres : car auparavant qu'il arrivât, les maçons qu'il menoit abattoient les croisées des maisons ou faisoient des ouvertures aux murailles des chambres où il devoit loger, et en après on faisoit un pont de bois qui venoit de la rue jusques aux fenêtres ou ouvertures de son logis. Ainsi, étant dans son lit portatif, il passoit par les rues et on le passoit sur le pont jusques dans un autre lit qui lui étoit préparé dans sa chambre, que ses officiers avoient tapissée de damas incarnat et violet, avec des ameublemens très riches. Il logea, à Viviers, dans la maison de Montarguy, qui est à présent à l'université de notre Esglise. On abattit la croisée de la chambre qui a sa vue sur la place, et le pont de bois pour y monter venoit de la boutique de Noël de Vielh, sous la maison d'Ales, du côté du Nord, jusques à l'ouverture des fenêtres, où le Seigneur Cardinal fut porté de la manière expliquée. La chambre étoit gardée de tous côtés, tant sous les voûtes qu'ès côtés et sur le dessus des logemens où il couchoit.

Mais revenons pour un instant aux lits royaux dont nous avons déjà indiqué, par de nombreuses citations, le mécanisme et la marche.

Nous avons dit (t. Ier, col. 730) ce qu'il fallait entendre



Fig. 309. — Dame sur un lit de camp, d'après une miniature du manuscrit n° 2193 de la bibliothèque de l'Arsenal.

par ces mots : première et seconde chambre. A propos des troubles de la Fronde, nous avons raconté comment, les bagages du roi n'ayant pu sortir de Paris, la Cour, réfugiée à Saint-Germain, se trouva dans un embarras extrême et

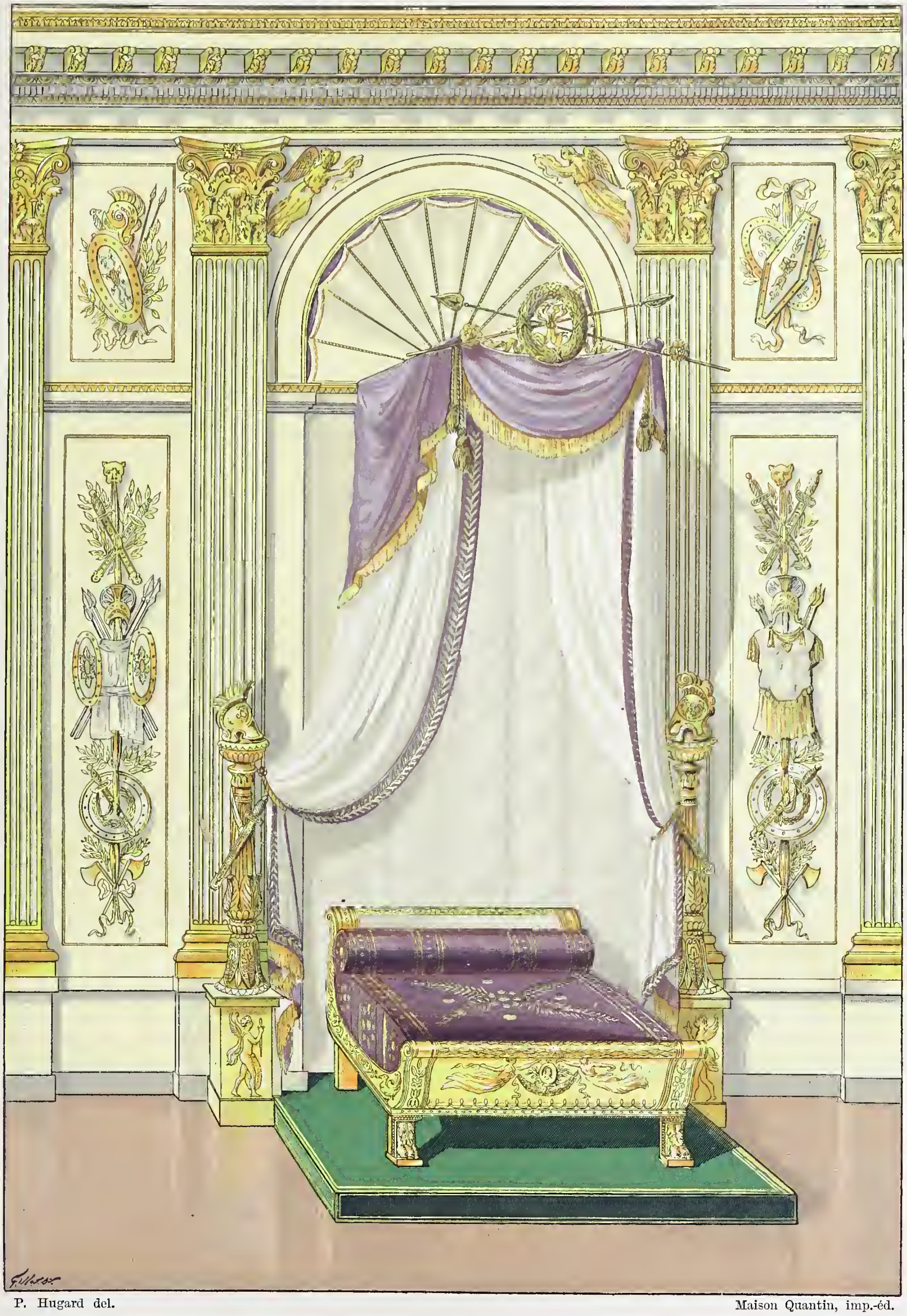
comment certains personnages durent coucher sur la paille, en attendant qu'ils pussent se procurer des lits. Par l'*État de France* (t. Ier, p. 134, 180 et 181), nous savons que, durant tout le règne de Louis XIV, le fonctionnement de ces lits de voyage continua comme par le passé, et une lettre de Mme de Maintenon, datée de Calais le 22 juillet 1680, porte ces mots : « Mes mulets sont admirables, je trouve toujours mon lit arrivé avant moi. Je fais fort grand'chère : je suis gaie, désœuvrée, gourmande et mal vêtue. » Dans une autre lettre, datée de Lunéville, 10 février 1681, Mme de Maintenon dit encore : « Quand j'ai mon lit, je me trouve toujours bien logée et je l'ai. » (*Lettres*, t. Ier, p. 177 et 181.) Pendant tout le XVIIe siècle, les lits gardèrent donc leurs allures vagabondes. L'habitude de s'en faire accompagner était si générale, qu'ils suivaient leurs maîtres même en prison. « Le dimanche (23 janvier 1631), écrit Bassompierre (*Mém.*, t. II, p. 637), je dînay chez M. le maréchal de Créqui, et de la place Royale chez M. de Saint-Luc, je m'accrochai avec le chariot, qui portoit dans la Bastille le lit de l'abbé de Foix, qui avoit esté mené prisonnier le matin; ce qui me fit sçavoir sa prise. » En 1650, les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville furent arrêtés et conduits à Vincennes. La chambre qu'on leur assigna étant dépourvue de lits, ils se virent « contraints de passer la nuit à jouer aux cartes, en attendant qu'ils eussent pu faire venir leurs lits dans ce nouveau domicile ». (*Mém. de Mme de Motteville*, ch. XXXVIII.) Plus loin, racontant le départ lamentable de la reine Christine (1653), Mme de Motteville explique que « cette amazone suédoise » s'en alla « sans train, sans grandeur, *sans lit*, sans vaisselle d'argent, ni aucune marque royale ». (*Ibid.*, ch. XLIX.) En 1774, le 11 mai, l'auteur des *Mémoires secrets* (t. XXVII, p. 220) nous apprend que Mme Dubarry, au lendemain de la mort de Louis XV, attendait à Rueil les ordres du nouveau roi, et il ajoute : « Sa douleur ne l'a point distraite du goût pour le luxe et la vie molle, au point que, ne se trouvant pas assez bien couchée dans le lit de la duchesse d'Aiguillon, elle a envoyé chercher son lit de Versailles. » Enfin, nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 20 janvier 1782 l'offre par un sellier du faubourg Saint-Honoré de « malles à lit, toutes en vache et presque neuves ». Ces derniers exemples montrent suffisamment que, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, on continua, dans la haute société, de faire transporter son lit avec soi.

Cette particularité est d'autant plus curieuse que le maniement et le transport de ces grands lits aux proportions monumentales ne laissaient pas que d'être fort embarrassants et présentaient même des dangers pour les passants inoffensifs. Ce danger était assez fréquent, pour que Colletet, dans ses *Tracas de Paris*, ait cru devoir le signaler à l'attention de ses contemporains.

> Souviens-toy donc dedans les ruës,
> Quand tu vois ces ames bourrnës,
> J'entens ces Crocheteurs chargéz
> De grands piliers de lits rangéz,
> Hérisséz par les bouts de pointes,
> Afin d'éviter leurs atteintes,
> Qui pourroient bien te déchirer,
> De bien loin d'eux te retirer.

Aussi, pour remédier à ces inconvénients, avait-on, dès la fin du XVe siècle, commencé de fabriquer, spécialement pour les voyages et pour la guerre, des lits relativement légers, peu encombrants, faciles à emporter. Le premier de ces lits « de camp » dont nous ayons trouvé la trace est celui de Charles le Téméraire. Racontant le siège de Beauvais (1472), Philippe de Comines (*Mém.*, liv. III, ch. X) écrit, en parlant de ce prince : « Le soir, quand il se coucha sur son liet de camp, vestu comme il avoit accoustumé, ou peu s'en falloit, il demanda à aucuns s'il leur sembloit bien que ceux de dedans attendissent l'assaut. » Dix ans plus tard, l'usage de ces lits de camp s'était déjà si répandu, que les dames s'en faisaient confectionner pour elles-mêmes d'extrêmement élégants. L'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483) nous apprend que cette princesse possédait un lit de camp garni de taffetas rouge, avec un couvre-pieds de satin de même couleur, le tout frangé de fil d'or et de soie. Dans l'*Inventaire des accoutremens et paremens de la première couche d'Anne de Bretagne* (1498), nous constatons la présence de deux lits de camp plus magnifiques encore. L'un d'eux avait les pentes, le ciel, le dossier et le couvre-pied de « velloux gris, noir et viollet » avec trois « rideaulx de satin des dictes coulleurs ». Le second était de « drap d'or frizé, doublé de damas rouge, blanc et tanné » et comportait un ciel « de deux léz et demy, garny de goutières de franges d'or et soye tannée et rouge. — Quatre rideaux de mesmes, de troys léz, la couverture pareille, contenant quatre léz. — Huit bastons dudit lit, couverts de drap d'or pour le tour du lit, et quatre pommettes aussi couvertes de drap d'or »; le tout surmonté d' « ung grant ciel de lit contenant dix léz et deux aulnes troys quarts de long de drap d'or frizé, avecques les goutières de mesmes et la frange toute d'or, ledit ciel doublé de bougran rouge, et les pentes de taffetas rouge ». Enfin, les *Comptes de Simon Longin, receveur général des finances de l'archiduc Philippe le Beau*, mentionnent, à l'année 1501, un payement de 35 livres 2 sols à Jehan Dupont, tapissier à Bruxelles, pour deux grandes couvertures de tapisserie « faictes aux armes de Monseigneur et Madame l'archiduchesse pour couvrir deux lits de camp », pour le voyage de Leurs Altesses en Espagne.

Au XVIe siècle, l'usage des lits de camp paraît avoir été également répandu chez les princesses et chez les femmes occupant une situation considérable. En 1507, lors de l'entrevue de Louis XII et de Ferdinand d'Aragon à Savone, Ferdinand « pour sa personne et pour la royne ne voulut avoir autres licts, ne dormir ailleurs que dans les licts de camp et de linge que le roy (Louis XII) avoit faict apprester pour eulx au chasteau ». (*Archives curieuses de l'hist. de France*, 1re série, t. II, p. 42.) Témoignage de « la grande seureté et singulière fiance qu'il avoit du Roy ». En 1508, la baronne de Pont-l'Abbé se rendit à la cour de Blois. Elle était accompagnée d' « ung lict de caam garny de coettes, traversier, oreilliers et une couverture de Catoilogne ». On sait que Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, possédait (1513) un « lict de can de satin broché viollet, frangé de fil d'or de soye vert ». Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523), nous ne rencontrons pas moins de cinq lits de camp, tous de la plus grande magnificence. Le plus important est « de velours cramoisy chargé de diverses devises d'orfèvrerie, et fraingé de fil d'or, d'argent et de soie rouge et blanche tout à l'entour, avec des courtines de taffetas cramoisy ». Ce lit était à quatre « piliers paincts de rouge et doréz ». C'est un des premiers qui affectent cette disposition alors nouvelle. Les quatre autres, dont deux sont catalogués comme « servans journellement à la chambre de Madame », étaient de velours noir frangé de soie noire. Les deux derniers, qualifiés « vieux et bien uzés », étaient, « le premier de taffetas vert, le second de taffetas noir ». Ils étaient accompagnés de « quatre malles de lict de cuyr ». Ajoutons que les gens d'Église ne le cédaient en rien aux



P. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

LIT DU PREMIER CONSUL

AU PALAIS DE COMPIÈGNE

(D'après un dessin de Percier).

belles dames comme coquetterie. Ainsi, le cardinal d'Amboise possédait dans son château de Gaillon « un lict de camp neuf, faict à porsespicqz (pores-épics) », qui était vraisemblablement un cadeau du roi Louis XII, et un autre « couvert de velours vert..... semé des armaries de Mgr le Légat, les frenges de fil d'or et soye verte ».

Mais, quel qu'ait pu être le luxe de tous les lits de camp que nous venons de passer en revue, ils sont bien loin d'atteindre la somptuosité de ceux qui furent exécutés sur les ordres et pour le compte de François Ier. Il est, croyons-nous, impossible de pousser la prodigalité plus loin. Le 28 décembre 1532, ce prince faisait solder à Anthoine Juge 13,500 livres tournois, pour le parfait payement du lit de camp « que le Roy a naguères faict achapter pour donner au roy d'Angleterre ». En novembre 1534, à l'occasion du mariage de Henri II avec Catherine de Médicis, Claude Yon, tapissier de Paris, fournissait au roi, de passage à Marseille, un riche lit de camp « estant sur champ de veloux cramoisy, remply de grans rinsseaux à feuillaiges d'or, gectant fruit de petites perles de liayson, de grosses perles, etc. » Ce meuble coûtait 1,300 livres. En 1537, ce prince faisait verser 1,665 livres « à maistre Jehan Duval, trésorier de la maison de Messeigneurs le Dauphin et duc d'Orléans, pour le payement des draps de soye et de layne et autres estoffes, d'un petit lict à pavillon de veloux et damas cramoisy, que mon dit Seigneur le Dauphin désira avoir pour luy servir au camp ». L'année suivante, le roi payait 1,961 liv. 13 sols 10 den. « à Bastien de la Porte, marchant à Brusselles, pour III pièces de fine tapisserye et quatre pentes, pour fournir une garniture de ciel de lict de camp, de l'*hystoire de Phébus :* le tout rehaussé de fil d'or, d'argent et de soye; contenant ensemble XVII aulnes quart et demy, et ung seizième d'aulne »; et il faisait envoyer un mandat de 4,542 liv. 15 sols à prendre sur le coffre du Louvre. « A maistre Victor Barguyn, trésorier de la maison de Mesdames filles du Roy, pour convertir au payement des draps, tant de soye que de layne fil d'or et aultres choses qui seront nécessaires pour l'estoffe et parfection de deux lictz de camp, que le Roy a commandé estre promptement faictz pour servir à Mesd. Dames. »

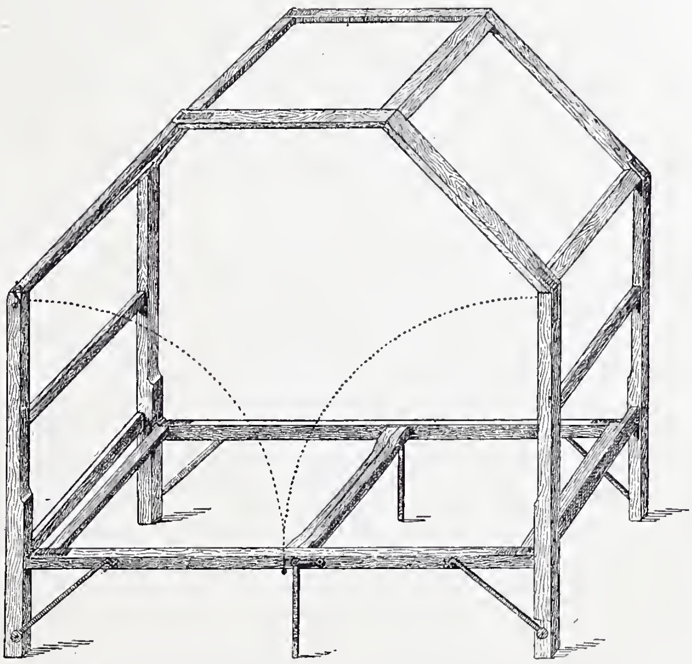


Fig. 310. — Bois de lit de camp brisé, d'après un modèle de Roubo fils.

Ajoutons que ces lits, quelque magnifiques qu'ils fussent, suivaient le roi dans tous ses déplacements, à la guerre et même sur mer. Fait prisonnier à Pavie, François Ier fut embarqué à Gênes pour l'Espagne sur la flotte de Charles-Quint, qui, « ayant le vent en poppe, faisoit dix mille par heure ». « La nuyct venant près à approucher, le lict de camp du roy, coffres et autres choses, varletz de chambre et officiers furent amenés par une barque à bort de son navire, et incontinent feirent mectre son lict de camp, les coffres et officiers dedans, où ils dressèrent son lict de camp et autres choses requises et nécessaires. » (*La Prinse et délivrance du roy,* par Sébastien Moreau de Villefranche.)

L'exemple du galant roi fut, du reste, suivi par tous les princes et princesses de son temps et par les principaux seigneurs de sa Cour. Nous lisons dans l'*Épistre de la venue de la Royne Aliénor au royaume de France* (1530) que son lit de camp, qui était somptueux, ne la quitta pas un instant et qu'il passa en même temps qu'elle la frontière. Le 15 septembre 1572, à la vente du *Mobilier de Claude Gouffier, grand écuyer de France,* nous voyons figurer : « Ung boys de lict de camp de noyer carré, les palieis (piliers) canelléz doréz ; garny de ses crochetz de fer, avec troys courtepoinctes, l'une de taffetas gris picquée à lozenges, — l'autre de taffetas noir picquée, au millieu de laquelle sont les armoyries dudict sieur duc de Rouannoys et aux quatre coings les chiffres d'icelui sieur, — la troisième de toile de Hollande aussi picquée..., le ciel et dossier de vellours noir doublé de taffetas noir chamarré de passement d'or, garny d'une frange de soye noire, couverte d'une crespine d'or, etc. » On pourrait citer nombre d'autres lits de camp presque aussi magnifiques. On comprend, après l'énumération de ces richesses, que Jean de la Taille se félicite, dans son *Courtisan retiré,* de ne plus « tant despendre » (dépenser) en

..... Licts de camp paréz et linge de Hollande.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les lits de camp continuent d'être à la mode et restent luxueux, mais sans atteindre cet excès de somptuosité. Nous en rencontrons dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), dans ceux de Mazarin (1653), de Fouquet (1661), qui sont garnis d'étoffes de prix, sans broderies d'or toutefois et surtout sans perles. Dans l'*État du mobilier de la Couronne,* dressé le 20 février 1673, nous trouvons la description d'un « petit lit fort léger » qui servit à Louis XIV « lorsqu'il est allé en poste à Nantes ». Il consistait en « un pavillon acqueüe (*sic*) de tabis rouge, moletté de frangeon d'or, le bois du lit brisé, deux mattelas de ouatté, un traversin couvert de taffetas rouge, une couverture de ouatte de satin blanc, etc. » Nous voilà bien loin des lits superbes en honneur sous les Valois. Cette fois, le Grand Roi consent à être simple. Ce qui progresse surtout à cette époque, c'est la partie mécanique du lit : le châlit se fait plus léger; il se brise, se replie, tient peu de place et se laisse enfermer dans une caisse longue et plate, généralement en cuir noir. Au siècle suivant, des améliorations se réalisent encore dans la construction des lits de camp. En 1756, le sieur Charles, « menuisier-machiniste à Paris, rue d'Argenteuil », invente « un lit de camp très commode. Ce lit, avec son pavillon,

un oreiller, une couverture, un tabouret brisé, et une table, dit une réclame, se monte en deux minutes sur deux trépieds. On l'a, pour six louis, bien conditionné et renfermé dans un sac. » (*Annonces, affiches et avis divers.*)

Un certain nombre de lits de camp, dont les journaux du temps nous fournissent des descriptions détaillées, permettent, au surplus, de constater que le sieur Charles n'est pas le seul de nos industriels que ce problème ait alors préoccupé. Au 16 mai 1765, nous relevons comme étant à vendre : « Un bon *Lit de camp,* avec bois de lit, garni de sangles, matelas, paillasse, couverture, courtepointe, oreillers, couvre-pied et garniture d'indienne, et malle à lit, neuve ; le tout pouvant être mis sur la croupe d'un cheval en guise de porte-manteau. » Deux ans plus tard (2 février 1767), la dame Ruelle, demeurant rue des Vieilles-Étuves, au quatrième, sur le devant, avertissait le public qu'on pouvait trouver chez elle « un lit de camp, de gros de Tours vert galonné d'or, qui a servi à un prince d'Allemagne, pendant la dernière guerre et qui se replie dans un sac de cuir fait à la Polonoise ». En 1772 et 1773 l'*Avant-Coureur* nous fournit la description de nouveaux lits « portatifs » ou « lits de voyage ». Le 3 janvier 1779, on vendait à l'hôtel de Condé, rue Traversière, un « bon lit de camp à tombeau, complet, se démontant à vis, pièce par pièce, dont la plus longue porte 3 pieds, le tout pouvant se mettre dans un porte-manteau ». Le *Journal général de France* du 24 juin 1783 informe ses lecteurs qu'on trouvait alors « A VENDRE, chez le sieur *Denne,* tapissier, sous le pilier des Halles — un lit de camp, d'un méchanisme simple et ingénieux, propre pour les voyages et presque neuf, pesant 15 à 20 livres au plus ». Enfin, pour terminer cette revue par un meuble historique, rappelons qu'en 1792, quand les commissaires du Gouvernement dressèrent l'*Inventaire du château de Chavaniac,* habité par le vainqueur d'York-Town, ils constatèrent la présence dans le cabinet de M. de la Fayette, d'un « lit de camp garni de ses rideaux, en indienne doublée de taffetas ».



Fig. 311. — Lit de repos (XVIIe siècle), d'après une estampe d'Allard.

Avant d'abandonner tout à fait ces sortes de lits, il nous faut remarquer que, dès les premières années du XVIIe siècle, leur nom s'était modifié, suivant les emplois plus ou moins spéciaux auxquels on les destinait. C'est ainsi que nous trouvons, sous la plume des scribes officiels, les termes : « lits de campagne ou de voyage », appliqués aux couchettes qu'on emportait dans de courts déplacements. Dans la garde-robe de M. Mancini, par exemple, nous relevons en 1653 : « Un coffre quarré avec deux ferrures, couvert de cuir noir, pour metre un bois de lict de campagne. » A la même époque, nous notons au palais Mazarin, dans l'appartement de M. de Mercœur : « Un bois de lict de campagne brizé de noyer. — Un bois de table aussy de noyer brisé de mesme. — Deux bois de fauteuils brisés », etc. En 1661, l'*Inventaire du surintendant Fouquet* décrit : « Un petit lict de campagne complet dont la couverture est douatte (*sic*), la courtepoincte de satin à fleurs, avec frange et molet d'or, les rideaux de serge de soye, avec fleurs rehaussez d'or, doublez de satin verd, l'entour de taffetas verd. » Enfin, dans une lettre, datée de Burgos le 15 juillet 1706, Mme des Ursins écrit à Mme de Maintenon : « Pour vous égayer un peu, madame, il faut que je vous fasse la description de mon appartement. Il consiste en une seule pièce... Mon lit de voyage est le seul meuble que j'y aie avec un siège ployant et une table de sapin. »

Au commencement du XVIIe siècle, on paraît avoir également employé le terme « lit de chasse ». On le rencontre, du moins, dans une lettre adressée par Henri IV à Sully : « Vous me ferez plaisir de venir ce soir coucher ici (à Puiseaux), écrit le roi à son fidèle ministre. Vous n'avez que faire de rien apporter. J'ai fait donner ordre pour votre logis. J'y ai envoyé mon lit de chasse, et fait commander à Coquet de vous tenir un souper prêt et votre déjeuner du matin. » Enfin, au XVe et au XVIe siècle, certains scribes officiels écrivent « lit de champ ». Nous relevons dans les *Comptes de Christophe Godin, receveur général des finances de Philippe II,* à l'année 1594, le payement d'une somme de 3,497 livres pour différents meubles, entre lesquels se trouvent les « coussins, matraces paillasses, plumes pour mectre aux quatre pilliers d'un riche lict de champ ». Les *Dépenses pour le dœuil et funérailles de feu Sa Majesté catholique* (1600) mentionnent l'achat de « draps couleur violet tenduz tant à l'oratoire et aux chambres... et employéz aux dosselets et lict de champ ». Dans ces deux cas c'est lit de camp qu'il faut lire.

LIT DE REPOS. — Bien qu'à toutes les époques on se soit reposé sur les lits, il ne paraît pas que le lit de repos ait une origine bien ancienne. Jusqu'au commencement du XVIIe siècle, quand on voulait s'étendre pendant quelques instants, on se servait du lit ordinaire ; quelquefois même on se déshabillait. Le vénérable Philippe

Mouskes, dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 123), nous apprend que, pour faire sa sieste, l'empereur Charlemagne se dépouillait de tous ses vêtements et couchait tout nu.

> Si mangeoit I poi (peu) de bon fruit,
> Apriès mangier, al miédi,
> Et buvoit une fois ausi;
> Et lors tous nus si se couçoit
> Dormir II heures, puis levoit.

Dans l'aimable roman de *Floire et Blanceflor,* nous voyons le narrateur entrer dans l'appartement de jolies demoiselles et se reposer avec elles sur le grand lit très orné qui décorait cette chambre,

> En une chambre entray l'autrier (l'autre hier, c.-à-d.
> I venredi apriès mengier. [l'autre jour)
> Pour deporter as demoisels
> Dont en la chambre avoit de beles.
> En cele chambre I lit avoit
> Qui de paile aournés estoit,
> Li pailes iert ouvrés à flours,
> Deux des tires bendés à our.
> Illec m'asis pour escouter
> Deux dames que j'oy parler.

Nous avons appris déjà de Joinville que saint Louis se couchait aussi au milieu du jour. A la fin du XVIe siècle, on faisait encore sa sieste sur un lit ordinaire. Le 1er août 1605, le Dauphin étant à Saint-Germain est conduit à quatre heures de l'après-midi au Bâtiment Neuf, dans la chambre de son père, et trouve le roi reposant sur son lit. (*Journal* de Jean Héroard, t. Ier, p. 142.) Henri IV, par conséquent, ne faisait pas sa sieste sur un lit de repos; Richelieu non plus. Le lit où le cardinal demeurait tout le jour était même si vaste, que dans ses pérégrinations, nous l'avons vu plus haut (col. 461), on était obligé de démolir les meneaux d'une fenêtre pour le faire pénétrer dans la chambre qui lui était destinée. Enfin, nous avons également constaté — et les gravures d'Abraham Bosse l'attestent — que, au milieu du XVIIe siècle, les dames reçurent les visites dans leur lit. Toutefois, c'est entre 1630 et 1650 que l'usage des lits de repos commença de se généraliser. Mme de Motteville (*Mém.,* ch. XXXVIII), racontant l'arrestation des princes (1650), écrit : « Le prince de Conti ne parla point du tout. Il demeura toujours assis sur le petit lit de repos qui étoit dans la galerie, sans montrer ni peur ni chagrin, et se laissa conduire sans nulle résistance là où on voulut le mener. » Mazarin, qui paraît n'avoir pas été étranger à leur introduction en France, en possédait de fort beaux dans son mobilier (voir l'*Inventaire* du cardinal, dressé en 1653). Celui qu'il affectionnait surtout était couvert de « satin à fonds gris de perle, à fleurs et compartiments incarnadin, vert et isabeau, orné tout autour d'une frange or et argent fort riche ». Celui du surintendant Fouquet était tout aussi luxueux. C'était un lit « de velours nuancé à fonds d'or,... avecq crespine et molet d'or fin et soye ». En 1656, les lits de repos furent adoptés par la Cour, et nous lisons dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (t. II, p. 435) qu'au château de Chilly « la reine d'Angleterre s'assit sur un lit de repos, et son cercle fut plus grand qu'il n'avoit jamais été, tout ce qu'il y avoit de princesses et duchesses à Paris y étant ». Quinze ans plus tard, on les trouvait partout. L'*Inventaire de Louis de Pontis, colonel du régiment de la feue reine* (Paris, 1670) décrit un lit de repos couvert de moquette blanche et velours rouge. Chez Molière (1673) nous ne relevons pas moins de cinq lits de repos. Le plus remarquable était « de bois de menuiserie, avec une bordure de bois doré, à pieds d'aiglon, feints de bronze ». Le bois de lit, orné d'un « dossier de sculpture dorée », portait « deux matelas, l'un couvert entièrement de satin à fleurs à fond vert, et l'autre garni par des bords seulement de pareil satin, avec un traversin » de même étoffe. Ce meuble, quasiment historique, fut prisé cent livres. Chez le marquis de Monpipeau (1692) nous en trouvons trois assez beaux avec les bois dorés, etc.

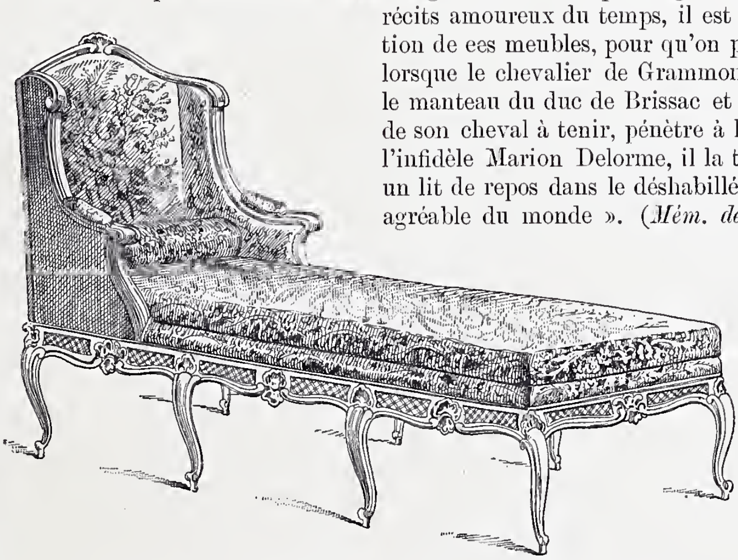


Fig. 312. — Lit de repos, d'après un modèle dessiné par Radel.

La galanterie, alors en très grand honneur, paraît avoir été une des causes principales de la rapidité avec laquelle l'usage des lits de repos se généralisa. Du moins, dans les récits amoureux du temps, il est fait assez souvent mention de ces meubles, pour qu'on puisse le supposer. Ainsi, lorsque le chevalier de Grammont, après avoir emprunté le manteau du duc de Brissac et lui avoir donné la bride de son cheval à tenir, pénètre à la place de son ami chez l'infidèle Marion Delorme, il la trouve, nous dit-il, « sur un lit de repos dans le déshabillé le plus galant et le plus agréable du monde ». (*Mém. de Grammont,* chap. IX.) C'est également sur un lit de repos que le grand Alcandre surprit la mystérieuse beauté qui lui résista. « Il ne se fust pas plustot approché d'un lit de repos qu'il y avoit dans la chambre, qu'il vit la comtesse tout endormie. » (Voir le *Grand Alcandre frustré,* dans l'*Histoire amoureuse des Gaules,* t. IV, p. 41.) Un de ces lits bas et commodes servit à la belle Mme d'Olonne pour donner une audience intime au financier Paget. « Ayant donc compté les deux mille pistoles dont ils étoient convenus, elle les enferma dans une cassette; se mettant auprès de lui dans un petit lit de repos, qui ne lui en servit pas longtemps. » (*Ibid.,* t. Ier, p. 18.) Il est permis d'imaginer que le « lit de repos, fond blanc de tapisserie, entouré de moire bleue dont le dossier se baisse et s'élève », légué par la célèbre Mlle Desmares à la jolie Mlle Damours, n'avait pas une mission beaucoup plus édifiante. Avec Mme de Saint-Herem, c'était autre chose. « Quand il tonnoit, elle se fourroit à quatre pates sous un lit de repos, puis faisoit coucher tous ses gens dessus, l'un sur l'autre en pile, afin que si le tonnerre tomboit, il eût fait son effet sur eux avant de pénétrer jusqu'à elle. » (Saint-Simon, *Mém.,* t. III, p. 205.)

Ajoutons que si les lits de repos étaient chers aux belles dames, les héros ne les dédaignaient pas non plus. Le maréchal de Villars, blessé en 1710 et transporté à Versailles dans l'appartement du prince de Conti, reçut toute la Cour, étendu sur un de ces lits. « Jeux continuels, fêtes, festins, très souvent la musique du roi les soirs, écrit Saint-Simon.

Le héros romanesque en soutenoit pleinement le personnage. Il ne parloit que par tirades de pièces de théâtre, et tenoit des propos si surprenans qu'il embarrassoit souvent sa nombreuse compagnie. Le lit de repos de dessus lequel il dominoit les assistans sembloit le théâtre d'un tabarin. » (*Ibid.*, t. VIII, p. 106.) Ce lit de repos eut même l'honneur insigne d'avoir à ses côtés un autre lit un peu plus élevé sur lequel Louis XIV étendit son auguste personne. « Lorsque le roi honore d'une visite un particulier malade et forcé de rester couché, écrit Mme de Genlis (*Étiquettes de la Cour*, t. Ier, p. 320), on établit un second lit de repos à côté de celui du malade, sur lequel (le lit) le roi se couche ou s'assied. C'est ainsi que fut reçu Louis XIII par le cardinal de Richelieu malade. Louis XIV alla voir le maréchal de Villars blessé et le même cérémonial fut observé. » A la même époque, la duchesse d'Orléans passait des journées entières sur « un petit lit de jour »; — c'est la seule fois que nous ayons rencontré cette expression — et Saint-Simon, qui s'en sert (*Mém.*, t. VIII, p. 81), nous apprend que la duchesse de Bourgogne, l'ayant fait entrer dans son cabinet, le fit « asseoir sur un petit lit de repos auprès d'elle ».

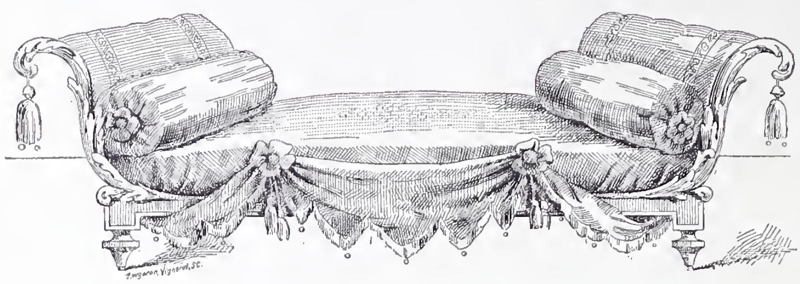


Fig. 313. — Lit de repos à la chinoise, d'après un modèle de Ranson (1780).

Après ces quelques exemples, on conçoit facilement que les lits de repos devaient être nombreux. A Versailles, dans les différents inventaires dressés sous Louis XIV, nous n'avons pas relevé moins de 48 de ces lits. Les uns ont leurs bois directement rembourrés de crin, les autres sont garnis d'un ou de deux matelas. Les bois rembourrés ou les matelas sont recouverts de brocarts d'or, d'argent, de soie, etc., de brocatelle aurore, blanche, verte, de damas aurore et blanc, de satin, ou encore de velours de diverses sortes. Il en est qui ont des bois sculptés ou dorés, d'autres les ont simplement peints, notamment de violet et blanc. La longueur de ces lits varie de 5 pieds 8 pouces à 7 pieds 4 pouces. La largeur est de 2 pieds et demi pour le plus grand nombre et très exceptionnellement de 3 pieds. Enfin, on en relève un « en forme d'armoire ». Le lit de repos spécialement destiné « à la chambre particulière du Roy » est inscrit (en 1697) sous le nom d'un « lit de repos en canapée ». C'est la première fois que nous trouvons cette désignation. Il est couvert « de brocart or et argent à fleurs naturelles, fonds d'argent trait, garny de frange, mollet, gallon et glands or et argent aux endroits nécessaires, avec fausses housses de taffetas blanc doublées de serge ». Celui qui prenait place dans « le Cabinet où le roy tient Conseil à Versailles » était « de velours rouge cramoisy garny de franges d'or ». Nombre de ces lits, en outre, étaient admirablement sculptés. Nous citerons entre autres : « Un bois de lit de repos, avec un dossier de sculpture *persé* à jour (*sic*), au milieu duquel sont les chiffres du Roy et de la Reyne, avec des Dauphins et autres ornements, le tout doré, argenté et peint. » Ce meuble semble avoir servi à la reine Marie-Thérèse.

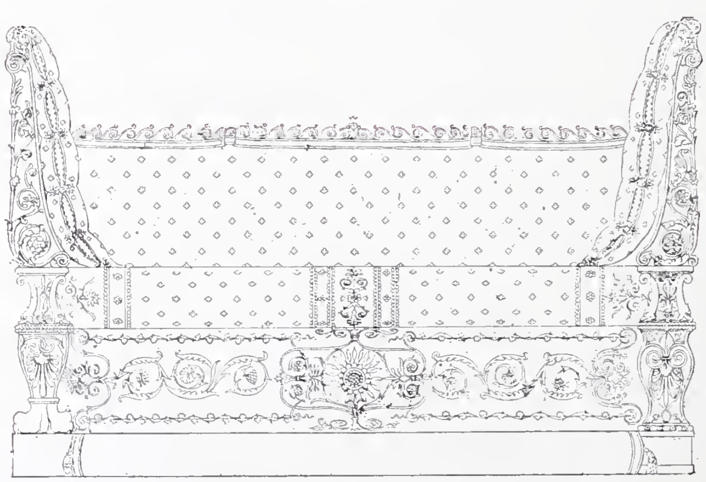


Fig. 314. — Lit de repos, style Empire. Dessin de Percier.

Au XVIIIe siècle, les lits de repos continuent à abonder, et l'on en trouve de fort beaux dans un grand nombre d'intérieurs. L'*Apposition des scellés après le décès d'Hyacinthe Rigaud* (1743) constate la présence, chez cet artiste, d'un « lit de repos à pieds de bois doré garny de son enfonsure, matelas et traversin couverts de vielle étoffe de soye ». A la *Vente du ministre d'État Chauvelin* (11 mai 1752) nous remarquons des « lits de repos de draps d'or et d'argent, de velours et autres ». La *Vente de Mlle de Clermont Saint-Aignan* (même année) comprenait un lit de repos de velours cramoisi. Le 9 août 1755, Lazare Duvaux fournissait à Mme de Pompadour un « lit de repos en baignoire ». A la *Vente de Mme Dumas* (16 mars 1772) nous relevons : « Un lit de repos de satin broché » ; à celle de M. Pelletier, banquier, rue Saint-Magloire (1er juillet 1776), figurait : « Un lit de repos de canne doré et couvert de cirsakas broché vert et or. » Notons encore des « lits en repos, de belle perse, les bois richement sculptés et dorés » (*Vente du duc d'Aumont*, 21 décembre 1782) ; un « lit de repos de damas brodé en or » (*Vente du marquis d'Oyse*, 25 mars 1783); des « lits de repos couverts de musulmane et de damas cramoisi » (*Vente de la duchesse de Mortemart*, 18 avril 1784) ; un « lit de repos de satin à fleur d'or » (*Vente de la duchesse de la Vallière*, 23 mai 1784) ; « un lit de repos de satin à fleurs de soie et d'argent » (*Vente de Mme de Selles*, 26 juillet 1786), etc. Enfin l'*Almanach sous verre* de 1794 nous informe que le sieur Lardé, menuisier à Paris, rue de Sèvres, fabriquait, à cette époque, un genre de lits de repos perfectionnés. « Il peut, dit la notice, former à volonté un lit de repos, un canapé et un coffre. » On voit, par ces exemples, que, jusqu'à la fin du siècle dernier, le lit de repos demeura en honneur, bien que, depuis déjà près de cinquante ans, il eût vu les chaises longues, les ottomanes, les duchesses, prendre place à ses côtés et peu à peu se substituer à lui.

Bien mieux, au commencement de ce siècle, il fut chanté par les poètes. Nous trouvons, en effet, dans le *Caveau moderne* de 1812, une chanson de M. de Rougemont intitulée le *Lit de repos* et qui commence ainsi :

Meuble discret, pierre d'attente,
Reposoir de la volupté,
C'est sur toi que Lise tremblante
Rêve au bonheur qu'elle a goûté.
Du sommeil et de la tendresse,
Tour à tour comblant le désir,
Tu fus nommé par la paresse,
Débaptisé par le plaisir.

Aujourd'hui nos appartements étriqués ont fait bannir de nos intérieurs ce meuble doublement utile.

LITS EN FER et en LAITON. — On est fondé à croire que l'abondance et la grande richesse des lits de camp donnèrent naissance aux lits de repos. Le soin qu'on prit de disposer ces lits de dimensions réduites et facilement transportables, dans les chambres à côté des grands lits, amena insensiblement l'habitude de s'en servir dans le jour pour se délasser. De là à faire construire des lits spéciaux pour se reposer durant le jour, il n'y avait qu'un pas. De même, on peut supposer, sans trop de chances d'erreur, que les lits en métal eurent aussi, pour point de départ, le lit de camp. Le grand avantage que le fer présente, d'être infiniment moins encombrant que le bois, la facilité qu'on a d'articuler aisément les meubles de métal, durent faire rechercher le fer et le cuivre pour la fabrication des lits qu'on emportait avec soi, sans compter que la propriété qu'ils ont d'être inhospitaliers aux insectes dut paraître précieuse en des couchettes qu'on soumettait aux plus dangereuses promiscuités. Le soin de se garantir des puces et des punaises paraît, en effet, avoir constitué une des préoccupations majeures de nos ancêtres. Il en est déjà question dans le *Ménagier de Paris,* écrit en 1393 (voir t. Ier, p. 171), et les *Délices de la campagne,* publiés au courant du XVIIe siècle, ne comportent pas moins de quatre recettes précieuses « pour faire mourir les puces et les punaises ». (Voir p. 337 et 338.) Nous avons vu plus haut (col. 457) que cette crainte de la vermine fut au nombre des raisons qui incitèrent (en 1623) François Joulet de Châtillon à léguer une rente de 3,000 livres à l'Hôtel-Dieu pour être employée « en achapt de lictz de fer ». Cette préoccupation était alors fort naturelle, et le poète Sarrazin, dans une pièce de vers intitulée *le Lit d'hôtellerie,* a pris soin de nous affirmer que ce n'étaient point là des précautions inutiles :

Saisi d'un déplaisir extrême,
En rêvant, j'attends le matin,
Dans un lit où le soleil même
Pourrait bien perdre son latin.
Toute la nature sommeille :
Mais non, j'ai tort ; je m'aperçoi
Que dans ce beau lit où je veille,
Les puces veillent avec moi.
Le bois de cet auguste lit
Est de vieille menuiserie,
Et tout son chevet s'embellit
Des placards d'une confrérie ;
Il est entouré de lambeaux
De grands filets à claire-voie ;
On dit que ce sont des rideaux ;
Qui le voudra croire le croie.

Après cela, ne soyons pas surpris de voir dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 9 juillet 1772 le sieur Boulet, serrurier, rue Michel-le-Comte, informer le public qu'il vend des « lits en fer doux et poli, de différentes hauteurs et largeurs, à la polonoise et autres, NON SUJETS AUX PUNAISES ». Ce sont là des avis qui se passent de commentaires.

Il en alla de même, pour l'avantage que présentaient les lits en métal de tenir peu de place et d'être facilement transportables. L'*Almanach sous verre* (notice de 1778, col. 22, n° 195) décrit un « nouveau lit de fer brisé sans vis ni tenons, ni crochets, imaginé par M. Trahoi ». Ce lit, qui, paraît-il, pouvait être monté et démonté en six minutes, était « à l'usage des voyageurs et des officiers ». Ce n'est point tout. Le 1er juin 1779, le *Journal général de France* annonce la mise en vente, chez le serrurier Boissy, rue du Gros-Chenet, « de lits en fer très solides, se plaçant dans une boëte et pouvant se transporter à la campagne ». En 1782, on trouve chez un serrurier de la rue de Nazareth des « lits de fer ployants ». On peut juger par là que notre époque ne peut pas revendiquer, comme beaucoup de gens paraissent le croire, la gloire d'avoir inventé les lits en fer et en cuivre. Ajoutons que la mise en œuvre du

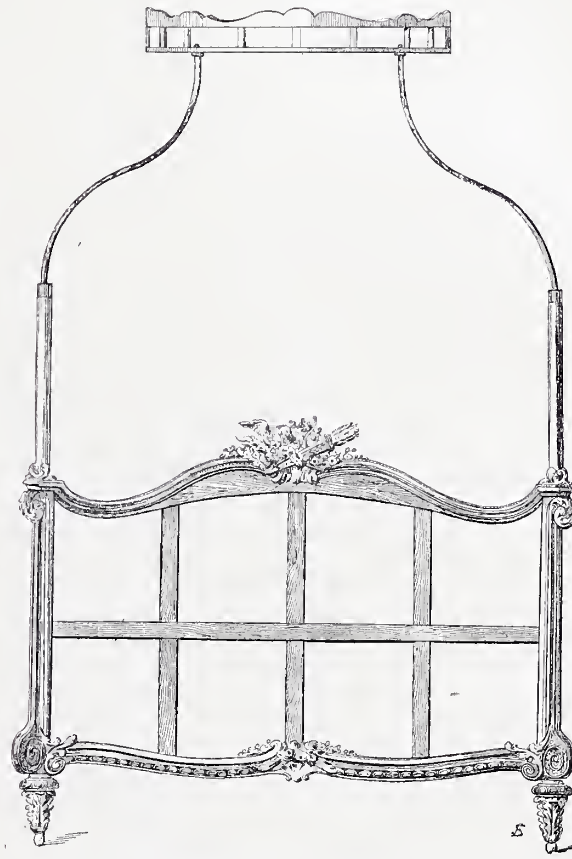


Fig. 315. — Carcasse de lit à la polonaise avec armature en fer, d'après un dessin de Roubo fils.

métal, dans la confection des lits, est relativement ancienne. Nous donnons dans notre petit volume sur la *Serrurerie* (les *Arts de l'ameublement,* chez Delagrave) la curieuse représentation d'un lit en fer de l'extrême fin du XVe siècle ; et dans l'*Inventaire des meubles du château de Nérac,* dressé en 1569, par ordre de Montluc, figure : « Un lit de fer et de cuivre, avec quatre petites colonnes de laiton, ensemble quatre satyres de laiton, quatre petits vases de laiton pour mettre sur les colonnes, dedans ledit lit, il y a la figure d'Olopherne ensemble de Judith, qui sont d'Albâtre. » Toutefois, c'est seulement au XVIIIe siècle que cette fabrication des couchettes en fer semble être entrée dans sa voie véritablement commerciale. Toujours est-il qu'à partir de 1760 on rencontre des lits de fer un peu partout. A la *Vente de M. Bertin, ministre et secrétaire d'État* (24 juillet 1766), nous voyons figurer : « Un lit de fer de 3 pieds de large sur 6 de long et 6 pieds un pouce de haut ; le montant du chevet et du pied pliant, avec traverse dessus à hauteur de dossier, châssis pliant par le

milieu, fond sanglé, 6 roulettes de cuivre, etc., le tout neuf et se montant avec de bons écrous. » La *Vente des meubles de feu M. Leleu, agent de S. A. Électorale de Saxe* (Paris, 23 novembre 1769), comporte également « une couchette de fer avec ornemens ». Les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 janvier 1773 indiquent comme étant à vendre chez M. Marchand, huissier priseur, rue Bar-du-Bec, « 6 couchettes de lit de 3 pieds de large, toutes en fer, nouvellement faites, et qui ont coûté 110 livres chacune ». L'*Apposition des scellés chez Mathieu Pelissier, bourgeois*

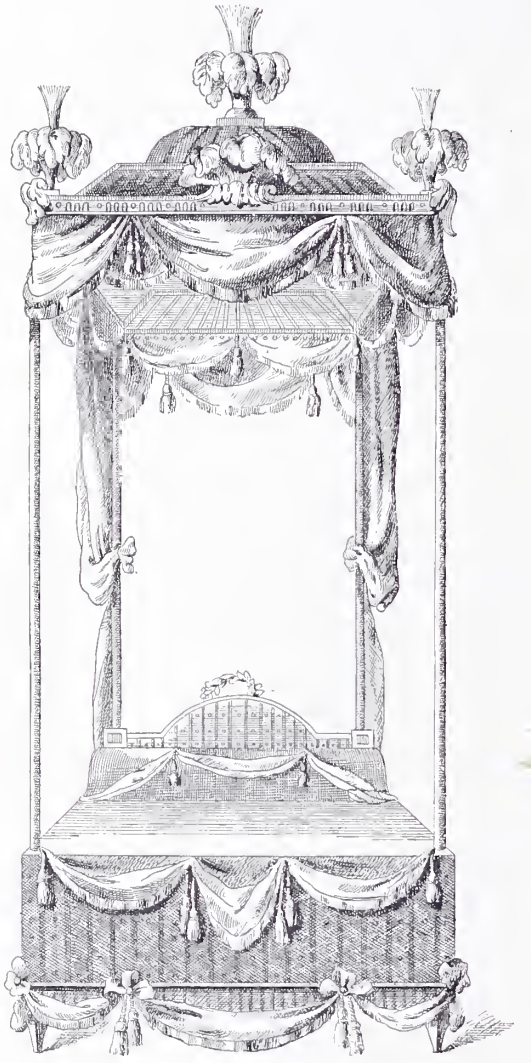


Fig. 316. — Lit à impériale, avec colonnes et carcasse de ciel en fer dessiné par Ranson.

de Lyon (1780), décrit : « Un lit de fer, sur lequel un garde-paille où gît le corps du deffunt, le tour, ciel et dossier étoffe en fil. » Des « lits en fer » sont mentionnés dans l'annonce de la *Vente de la duchesse de Polignac* (29 mai 1783) ; dans celle de la duchesse de Saint-Aignan (4 juillet 1784) ; dans celle de M. Marquet de la Bourgade (10 octobre 1784) où figure « un lit de fer à la polonoise » ; dans celle de la duchesse de Brancas (21 novembre 1784) et dans celle de la comtesse de Bourzac (27 février 1787). Mais le plus remarquable, c'est que tout le mobilier de *nursery* du jeune Louis XVII fut fabriqué en fer. Les lits pour la gouvernante, la nourrice, les remueuses, les veilleuses, etc., étaient en métal et à quatre colonnes. En 1792, l'ameublement de la chambre du Dauphin était de damas vert brodé d'or. Le lit était en fer à colonnes, et les sièges à bois doré se rassortissaient au lit comme étoffe.

De nos jours, l'usage des lits en fer a continué de se généraliser, et l'on peut dire de se vulgariser. Car c'est surtout dans les casernes, les collèges, les hôpitaux et les couvents qu'ils sont usités. Quant aux lits en métal qu'on trouve dans les habitations privées, c'est généralement en cuivre poli et verni qu'on les fabrique. Ces derniers sont très répandus en Angleterre, et l'esprit d'imitation les a fait adopter dans un certain nombre de familles françaises.

Lits mécaniques. — Les lits en fer employés dans les hôpitaux nous amènent à parler des lits mécaniques. L'idée première de ces sortes de lits est assez ancienne. Dès le XVIIe siècle, un médecin connu, le docteur de Lostalot-Bachoué, dans son curieux opuscule : *Nouvelles découvertes pour vivre 80 ans sans infirmités, et pour conserver longtemps les forces et l'agilité du jeune âge,* recommande à ses contemporains d'avoir des lits très inclinés de la tête aux pieds, placés au milieu de la chambre et entourés d'épais rideaux de laine. Selon ce vénérable praticien, il est en outre prudent d'avoir des lits mécaniques qui permettent, lorsque l'on est malade, d'être soulevé facilement. Mais c'est peut-être prévoir le mal d'un peu loin. Enfin il ordonne d'avoir des couvertures boutonnées au matelas sur lequel on repose. Les sages recommandations du docteur de Lostalot passèrent-elles du domaine des prescriptions dans celui des réalités ? Fabriqua-t-on de son temps des lits conformes à ses indications ? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, par exemple, c'est que les premiers lits mécaniques dont il nous a été permis de retrouver la trace furent confectionnés d'abord en bois, et c'est au milieu du XVIIIe siècle qu'il commence à en être parlé sérieusement dans les recueils et les journaux. Le *Mercure* de février 1745 publie la note suivante : « Le sieur Hannot, menuisier, vient de présenter à l'Académie un lit pour les malades et impotens, dans lequel on a ménagé plus de commodités qu'en aucun autre qui soit connu. » Cinq ans plus tard, le même journal (n° de décembre 1750) nous transmet l'annonce suivante qui est à retenir : « Le Sr Dufresne, menuisier, a inventé des lits en forme de buffet, de bibliothèque et de secrétaire, qui peuvent également servir aux valets et aux maîtres, qui débarrassent extrêmement les appartements et les antichambres, et qui deviennent des lits en baldaquin, lorsque la housse est tendue. Ces lits fournissent, d'ailleurs, toutes les commodités de la garde-robe. » Le 24 décembre 1759, les *Annonces, affiches et avis divers* donnent la description d'un lit « de bois de noyer de 4 pieds de large sur 6 de long, qui, au moyen de divers ressorts, et à l'aide de plusieurs tringles et châssis que l'on dispose à son gré, est très commode soit pour mettre un malade sur son séant, soit pour l'élever pour lui toucher (*sic*), et sans même l'éveiller, s'il dort profondément quand son lit a besoin d'être fait ; soit enfin pour lui faire quelque opération de chirurgie. Ce lit, dont la construction est si ingénieuse, seroit fort utile dans un hôpital, ajoute la feuille que nous citons ; il est surtout très propre pour les opérations de la taille et pour les accouchemens forcés. On s'adressera, rue de Cléry, chez le tapissier ordinaire du Roy. » Enfin, l'*Almanach sous verre* (notice de 1778, col. 22, n° 194) parle avec détail d'un lit mécanique fait en vue des malades réduits à la dure nécessité d'être toujours couchés. « Ils peuvent, dit l'*Almanach,* y être en plusieurs situations ; tantôt la tête levée, tantôt comme s'ils étoient assis ; tantôt les pieds plus bas et tantôt plus élevés. Le fond de ce lit est composé de trois pièces dont celle du chevet et celle des pieds sont mobiles, et celle du milieu garde toujours une position horizontale. Lorsque le malade y est assis, elle peut servir de chaise percée. » On comprend

aisément que de pareils lits ne se rencontrent pas très fréquemment chez des particuliers. Cependant, nous avons relevé une « couchette mécanique à colonnes d'un beau travail, en fer poli », à la *Vente de M. Paris-Duverney* (16 décembre 1771). En mai 1778, on trouvait à vendre, à l'hôtel d'Uzès, rue Saint-Thomas-du-Louvre : « Un lit méchanique à doubles colonnes, de damas cramoisi, très frais, avec son coucher, propre pour un malade. On peut, disait l'annonce, par le moyen d'une méchanique, mettre la personne sur son séant, et faire le lit sans la toucher. » Enfin, et pour terminer, citons « un lit méchanique en fer poli, les colonnes cannelées ayant 6 pieds de long sur 3 1/2 de large et 8 de haut, propre pour un malade », qui figurait, le 15 janvier 1782, à la *Vente après décès du sieur Frayet,* serrurier, rue des Chantres.

LITS DE SERVITEURS; LITS PAR TERRE ou PARTERRES; LITS ROULERETS; LITS EN CHARIOLLES; LITS A TRÉTEAUX; LITS PLIANTS; LITS DE SANGLE ou BAUDETS, LITS DE GARDE-ROBE, LITS DE VEILLE. — Tous les lits que nous venons de passer en revue sont des lits de maîtres. Autrefois, à côté de ces lits, on en dressait généralement d'autres, car tous les personnages importants, non seulement les rois, les princes, mais encore toutes personnes ayant un rang, une situation ou simplement de la fortune, évitaient de coucher seuls. Le besoin de sécurité, la crainte d'une indisposition, l'avantage d'avoir sous la main, à toute heure de la nuit, un serviteur dévoué, expliquent suffisamment cette coutume, alors même que l'usage ne l'eût pas, pour ainsi dire, imposée. Antoine de la Sale, dans son *Histoire de Jehan de Saintré,* nous montre la jeune dame des Belles Cousines en sa chambre, « assise sur les piéz du petit lict » où couchait sa suivante et disant « à tous ses escuiers et aultres qu'ils s'en allassent hors ». Chez les princes, ceux qui occupaient ces lits secondaires étaient toujours des officiers considérables. Sous la dynastie des Valois, c'était le premier gentilhomme de la chambre, qui couchait dans ce qu'on appelait alors le « second lit », et cette distinction était regardée comme une très haute faveur. En 1559, à Villers-Cotterets, au moment où l'on discutait le traité de Cateau-Cambrésis, le maréchal de Vieilleville fut commandé par Henri II pour occuper ce « second lit », et l'on peut voir par les lignes suivantes quelle sensation fit un pareil ordre. « Cela dict, parce que c'estoit en sa chambre que ce colloque se tenoit, en laquelle est toujours tendu le second lict, qui est dédié pour le premier gentilhomme de la chambre, qui estoit alors M. le mareschal de Saint-André, Sa Majesté luy dict (à Vieilleville) qu'il vouloit qu'il en prînt possession, et qu'il y couchast tandis que ledict sieur mareschal seroit absent. De quoy toute l'assistance fut par trop esbahye. » (*Mémoires du maréchal de Vieilleville,* dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France,* t. XXXI, p. 230.) Chez la reine, c'était la première dame d'honneur qui remplissait le même office. Robert de la Marck, connu sous le nom de maréchal de Fleuranges, rapporte en ses *Mémoires* que Louise de Savoie, craignant les légèretés de Marie d'Angleterre, seconde femme de Louis XII, légèretés qui pouvaient priver son fils du trône, s'était arrangée pour que sa belle-fille, Mme Claude, ne bougeât « de la chambre de la Royne et lui avoit baillé Mme d'Aumont pour sa dame d'honneur, laquelle couchoit en sa chambre ». Avec les Bourbons, ces allures changèrent ; au lieu de faire coucher auprès de soi un haut personnage, qui prenait en même temps son repos, le roi exigea d'avoir à sa portée un serviteur dévoué, qui demeurait éveillé pendant toute la nuit. Comme on ne pouvait exiger un pareil service d'un grand officier de la Couronne, ce fut un simple valet de chambre qui remplit cet emploi. En conséquence, chaque soir, ainsi que nous l'apprend Besongne (*État de France,* t. Ier, p. 320), « les garçons de la chambre » faisaient, « au pié du lit du roy, le lit du premier valet de chambre, dit le lit de veille ». Le lendemain, le valet de chambre de service venait ouvrir la porte aux garçons de la chambre. Ceux-ci, dit Besongne, « ouvrent doucement les volets des fenêtres, ôtent le mortier et la bougie, lesquels restent encore allumés, après avoir brûlé toute la nuit. Ils ôtent pareillement la collation de nuit (consistant en pain, vin, eau, verre et essay, ou tasse de vermeil et quelques serviettes et assiettes), ôtant aussi ou faisant ôter le lit du premier valet de chambre, appelé le lit de veille. Cela fait, le premier valet de chambre reste seul dans la chambre, les autres garçons ou officiers se retirent, jusqu'à l'heure que le Roy a commandé qu'on l'éveille. « Ainsi, le lit de veille avait disparu avant même que les « petites entrées » eussent accès chez le roi.

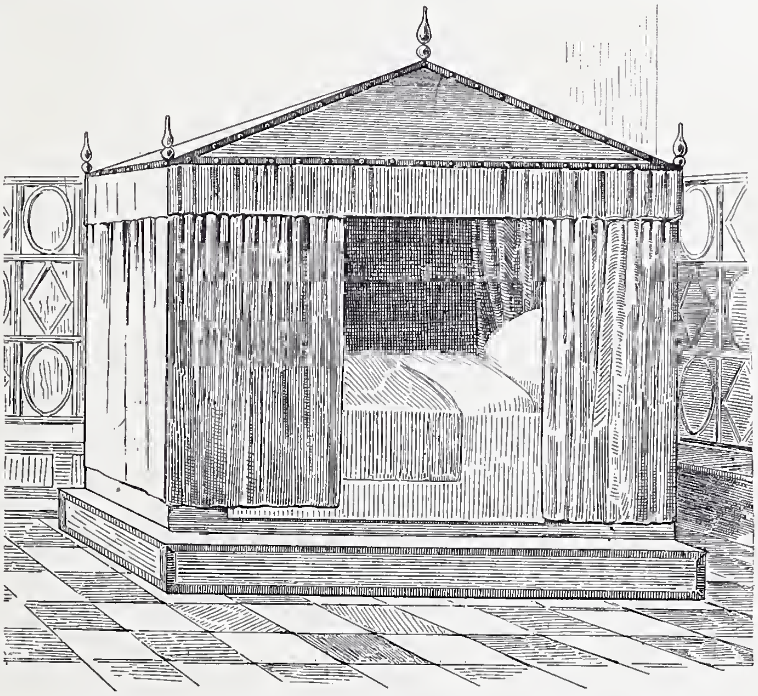


Fig. 317. — Lit de garde-robe à courtines, d'après un tableau flamand du XVIe siècle.

Comme il est facile de le croire, le roi ayant pris l'habitude de se faire veiller, tous les princes qui l'approchaient ne manquèrent pas d'en faire autant. Un passage des *Mémoires de Mme de Motteville* (chap. LIX) nous apprend qu'Anne d'Autriche, durant sa dernière maladie, avait recours pour ce soin aux dames de sa chambre, qui s'acquittaient, du reste, assez mal de cette mission de confiance. Par Saint-Simon (*Mém.,* t. V, p. 406), nous savons que Mme de Montespan, dans sa retraite, tourmentée par la crainte de la mort, « couchoit tous ses rideaux ouverts et avec beaucoup de bougies dans sa chambre ; ses veilleuses

autour d'elle, qu'à toutes les fois qu'elle se réveilloit, elle vouloit trouver causant, jouant ou mangeant, pour se rassurer contre leur assoupissement ». Enfin, le nombre considérable de lits de veille que nous voyons figurer dans le mobilier royal, et la destination assignée à chacun d'eux, viennent attester que tous les princes de la famille royale se conformaient pieusement à l'exemple du monarque. Dans les différents *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés sous Louis XIV, nous n'avons pas relevé, en effet, moins de cinquante-huit lits de veille, destinés, les uns aux premiers valets de chambre du roi et de Monsieur, aux premières femmes de chambre de Madame, de la Dauphine, de la duchesse de Bourgogne, de la duchesse de Chartres, de la princesse de Conti, et enfin aux garçons de la chambre du roi, de Monseigneur et de Monsieur. Ces lits consistaient chacun en un bois garni de sangles, sur lequel on plaçait un sommier de crin, un matelas, quelquefois deux, un traversin et une couverture. Plusieurs étaient munis, en outre, d'un lit de plume, quelques-uns de pavillons de serge. La plupart mesuraient de 3 pieds à 3 pieds 8 pouces de large. La longueur n'est indiquée pour aucun. Les *Comptes des menus plaisirs et affaires de la chambre du roi* (février 1784) nous fournissent le détail et le prix de revient des lits de veille attribués aux premiers valets de chambre du roi : la garniture en coûtait de 43 livres à 62. Pour les filles d'honneur de la reine et de la Dauphine, ils devaient être plus coûteux, car ils étaient sensiblement plus coquets. Ajoutons que les lits de ce genre n'avaient pas toujours affecté cette forme.

L'habitude de faire coucher dans sa chambre des personnes de confiance ou des serviteurs dévoués avait, en effet, provoqué, au XVe siècle, la confection de petits lits très bas, placés sur des roulettes, qu'on roulait pendant le jour dans une pièce voisine, ou simplement qu'on poussait sous le grand lit, quand celui-ci était recouvert de sa housse tombante. Nous avons déjà fourni plusieurs exemples de cette combinaison ingénieuse (voir t. Ier, col. 675 et 768); mais ces petits lits, que l'on nommait chariolles, sourlicts ou roullerets, et qui paraissent avoir été très en vogue à la cour du bon roi René, ne laissaient pas que de présenter de grands inconvénients. Aussi, jusqu'à la fin du XVe siècle, le plus ordinairement, les valets de chambre du roi et les dames de la chambre de la reine couchèrent-ils tout uniment sur des matelas étendus par terre. Les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1492) nous dénoncent un payement de 15 sols, effectué à Robert de la Lande « pour avoir faict et taillié LIII aulnes toille de chanvre » pour faire « six enveloppes pour servir à envelopper et empacqueter » les lits par terre des filles de la chambre de la reine « quant ladicte Dame va par pays ». Plus tard, ces lits par terre (qu'on prit l'habitude d'appeler *parterres*) furent réservés aux officiers subalternes et aux simples gardes. Nous en parlons plus loin en détail. (Voir PARTERRE.) Nous nous bornerons à constater ici qu'en 1681 on en voyait figurer 298 dans le mobilier royal. La plupart se composaient simplement d'une paillasse, d'un matelas de laveton, d'un traversin et d'une couverture. Le dormeur s'y couchait tout habillé.

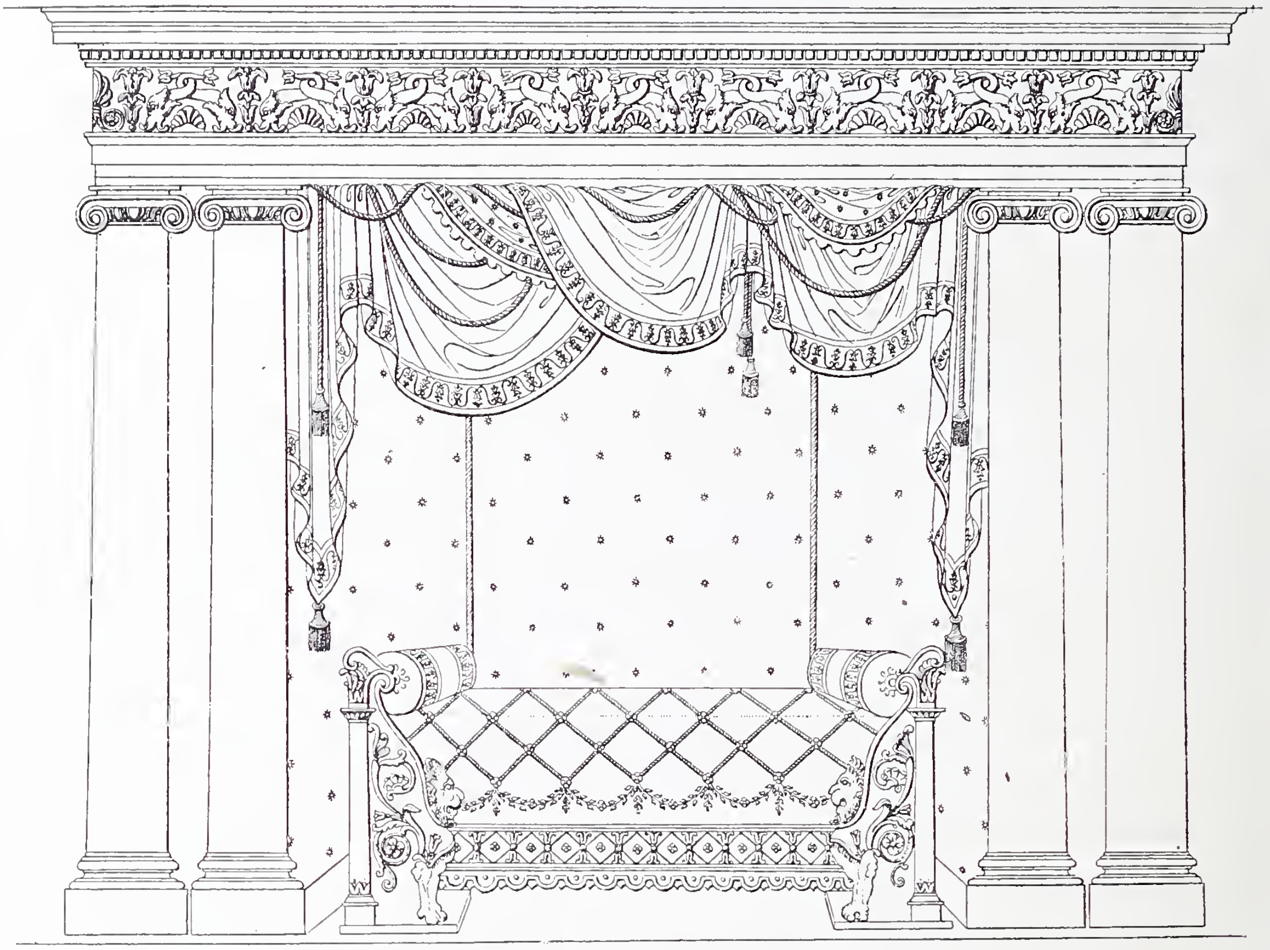


Fig. 318. — Lit à alcôve ornée de pilastres, frise et draperies jetées, d'après un album datant de la Restauration.



Colback del. Maison Quantin, imp.-éd.

LIT DE JUSTICE

TENU PAR LOUIS XV A PARIS, LE 22 FÉVRIER 1723

Fragment de la gravure de l'*Almanach pour 1724*
publié par Jollain.

Pour les serviteurs d'un rang plus élevé, dès le XVIe siècle, on dressait les lits sur des tréteaux. On trouve la mention de cette installation assez peu commode dans un certain nombre d'inventaires de ce temps. Nous citerons, entre autres, celui de Gabrielle d'Estrées (1599), où l'on remarque « deux petis tréteaux, sur lesquelz y a trois aiz... servans de couche, une paillasse de toille, un matelas de toille garny de bourre, une couverture de catelongne blanche, un traversin garny de plume, avec un pavillon de serge bleue qui se pend au plancher, garny de passement de layne orangé et bleu, prisé le tout ensemble cinq escuz ». Ces lits à tréteaux restèrent en usage jusqu'au milieu du XVIIe siècle. On en rencontre encore dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653), en même temps que les *baudais* ou *baudets* (premier nom qu'on donna aux lits de sangle). C'est ainsi que nous trouvons, au Louvre, dans l'appartement du Cardinal, « les bois de trois baudais » qu'on dressait dans sa garde-robe, alors que dans celle de M. de Mercœur nous notons : « Un bois de lict de tréteaux et planches, avec paillasse, mattelas et traversin. » Plus tard, les lits de sangle prirent le nom de « lits pliants »; c'est la désignation qu'on rencontre dans l'*Inventaire de Fouquet* (1661), dans l'*Inventaire du baron de Castelmauron* (Toulouse, 1668). On la trouve également dans l'*État des meubles de la Couronne,* dressé le 30 janvier 1681. Dès cette époque, toutefois, le nom de lit de sangle était employé ; mais il semble qu'on l'ait réservé tout d'abord pour les lits dont le double bâti était retenu par de véritables sangles, alors que le nom de lit pliant désignait plus spécialement ceux dont l'enfonçure était faite par une toile épaisse et résistante. Au XVIIIe siècle, ces distinctions n'avaient plus cours. Nous trouvons dans presque tous les inventaires des lits de sangle doublés de toile, et notamment dans l'*État des meubles de la princesse de Lamballe* (1785) où figure : « Un lit de sangle composé de deux matelas de 3 pieds. — I traversin de plume et coutil, I couverture de laine, — le tout dans un coffre. » Ce lit nous servira de transition pour parler des lits de banc, des *bancs-lits,* ou BANLITS, dont nous avons déjà dit quelques mots. (Voir t. Ier, col. 242.)

Il n'est pas besoin, semble-t-il, d'insister sur l'avantage qu'offraient ces grands coffres en forme de banc qui, le jour, servaient de sièges, et la nuit se transformaient en couchettes. Nos canapés-lits ne sont qu'un rajeunissement de ces meubles commodes. C'est dans le Midi, à Marseille, que nous rencontrons tout d'abord ces bancs-lits. Ils apparaissent à la fin du XVIe siècle. L'*Inventaire de Jacques Prat* (Marseille, 1585) décrit : « Ung liet de bancs, garny d'une bassague, couverte de layne blanche, vieille... » Et plus loin, le même inventaire mentionne : « Ung lict de bancs garny d'une palhasse avec pavalhon de toille bleue fort vieille. » Dans l'*Inventaire de feu messire Jean de Bonifface* (Marseille, même année), nous relevons également : « Ung liet faict à bancs avec une courtine et un mathelas et traversier avec un oreiller de plumes, un pavaillon de toile du levant bigarée assez bon frangé de noir. — Plus ung lict abanes garny dung matellas traversier de plumes, etc. » Au commencement du XVIIe siècle, nous trouvons les lits de bancs, bancs-lits ou banlits acclimatés à Paris. L'*Inventaire de Marguerite Regnauld, femme Desloges* (Paris, 1627), l'*Inventaire de Charles Le Normand de Beaumont, maître d'hôtel du Roy* (Paris, 1628), l'*Inventaire de Pierre Thomas* (Paris, 1676), et vingt autres documents de cette nature mentionnent des lits de cette sorte. Au XVIIe siècle, on eut l'idée de dissimuler le lit de veille dans d'autres meubles que le banc. C'est au château de Vaux que nous rencontrons le premier essai de ce genre. Un inventaire dressé en 1661 s'exprime ainsi : « Plus dans un coin de ladite chambre, il y a une armoire, dans le bas de laquelle il y a une paillasse, matelas, couverture et traversin, pour coucher un vallet. » Il appartenait aux menuisiers et aux ébénistes du XVIIIe siècle, si ingénieux et si habiles, de perfectionner cette espèce de meubles.

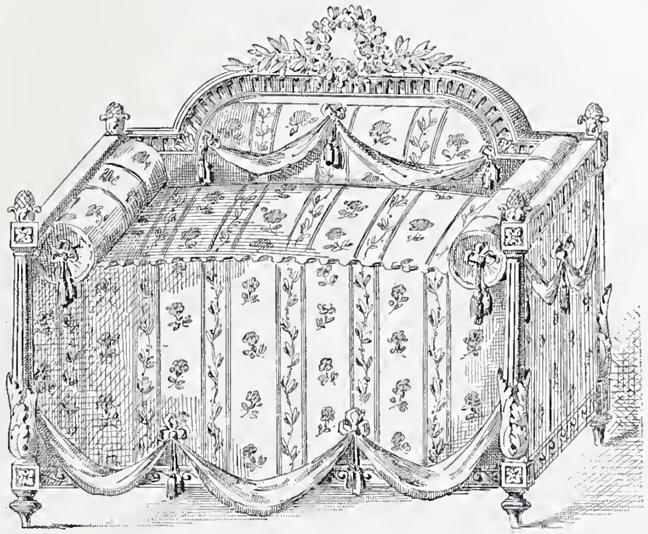


Fig. 319. — Lit à l'anglaise (XVIIIe siècle).

En 1769, nous relevons comme étant « à vendre chez M. Barraud, contrôleur de la Chambre des comptes, quai de l'Horloge-du-Palais, une armoire de 7 pieds de haut sur 6 de large, avec fonds sanglé, servant à coucher deux domestiques dans un antichambre ». A la *Vente de la marquise de Vigean* (26 novembre 1783), figure « un lit d'antichambre, enfermé dans un meuble en forme de secrétaire ». La *Vente d'effets de Mme Le Gras* (22 novembre 1784) mentionne : « Un lit de damas cramoisi enfermé dans une armoire en secrétaire. » Enfin, nous notons dans le *Journal général de France* (27 août 1785) l'annonce suivante : « A vendre, joli lit renfermé dans un secrétaire, en façon de bois d'acajou, avec fontes dorées d'or moulu, ayant 7 pieds de haut sur 3 1/2 de large, propre pour la ville

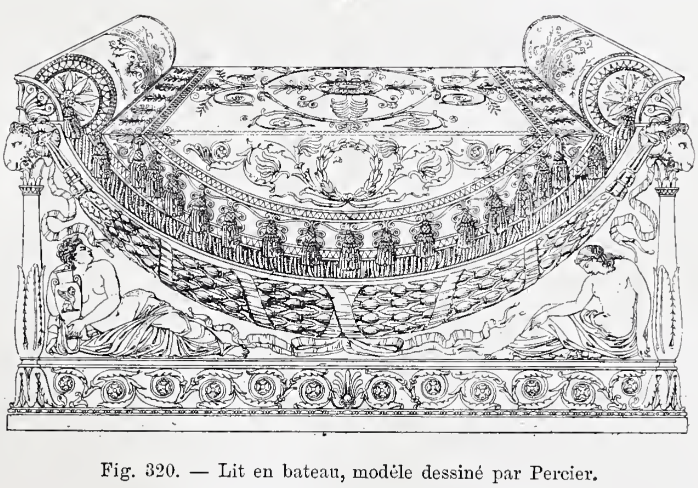


Fig. 320. — Lit en bateau, modèle dessiné par Percier.

et pour la campagne. S'adresser au portier de M. Benoist, rue Simon-le-Franc. » N'est-il pas curieux de constater que la merveilleuse habileté des ébénistes français aboutit, à la fin du XVIIIe siècle, à restituer, pour les domestiques, ces lits logés dans des armoires, qu'on avait construits, dans le principe, pour les maîtres, et dont il nous reste quelques remarquables échantillons? (Voir fig. 321.) Ajoutons que ces *lits clos*, dont les alcôves étroites du commencement de ce siècle constituaient une réminiscence assez peu déguisée, sont demeurés en usage dans quelques villages de Bretagne et de Hollande.

Les alcôves, dont nous avons suffisamment parlé dans notre premier volume, exercèrent une certaine influence sur la disposition et la parure du lit. Cette influence, toutefois, ne fut que momentanée. Les lits ont repris aujourd'hui la forme que l'on pourrait appeler normale. Cette forme, au surplus, commandée par des besoins fixes et demeurant uniformément les mêmes, varie beaucoup moins que la parure du lit; et c'est de cette parure que non seulement dans les siècles écoulés, mais encore à l'époque présente, on a fait, le plus souvent, dériver les surnoms, extrêmement nombreux, sous lesquels ce meuble a été désigné. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les inventaires dressés sous le règne de Louis XIV ne mentionnent pas moins, à eux seuls, de vingt-cinq sortes de lits; et c'est l'agencement des garnitures, rideaux, courtines, etc., qui surtout joue un rôle considérable dans la création de ces désignations, dont beaucoup ont été éphémères. Ce fait est d'autant plus significatif, que les draperies ont toujours constitué la partie coûteuse de la parure du lit, et que l'importance attachée par nos ancêtres à ces draperies atteste que la France fut, de tout temps, un pays d'une richesse peu commune. Ce n'est pas au hasard, en effet, que Montaigne a écrit : « Vous faites malade un Allemand de le coucher sur un matelas, comme un Italien sur la plume et un Français sans rideau et sans feu. »

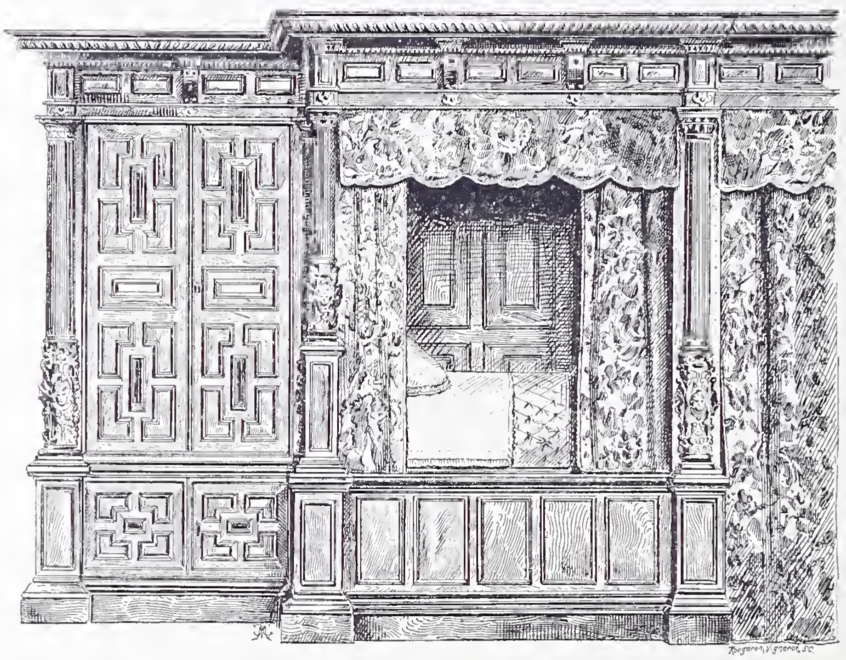


Fig. 321. — Lit clos, modèle de la fin du XVIe siècle.

Nous allons, pour terminer, passer très rapidement en revue les appellations diverses sous lesquelles on a désigné, à différentes époques, les sortes variées de lits dont on a fait usage, expliquant, aussi brièvement que possible, les caractères spéciaux qui leur ont valu leur surnom. Nous employons ici l'ordre alphabétique comme facilitant plus particulièrement les recherches.

Mais avant d'abandonner cette première partie de notre sujet, nous croyons devoir donner asile à deux petites pièces de vers, à deux énigmes, qui, l'une et l'autre, ont le Lit pour objet. La première, publiée par le *Mercure galant* de mai 1709 (p. 406), est ainsi conçue :

Du simple villageois j'habite la chaumière,
Et je brille toujours dans les riches palais.
Des plus grands conquérans, la débile paupière
De mes sombres réduits cherche l'heureuse paix;
Des plus tendres secrets je suis dépositaire;
Des malheureux mortels, je vois finir le sort,
Et l'orgueil dans mon sein, insultant à la mort,
Fait d'une vaine pompe éclater la chimère.

La seconde, qu'on peut lire dans le *Journal de Verdun* du mois d'octobre 1746 (p. 250), s'exprime comme suit :

Je suis de ton repos l'ordinaire instrument,
On m'a vu quelquefois d'or, de marbre et d'argent,
Souvent je suis orné d'une riche parure;
Mais chez certaines gens, je n'ai pour garniture
Que ce que l'on prodigue aux plus vils animaux.
Je fais au malheureux oublier tous ses maux.
Je suis souvent témoin des douleurs les plus vives.
Je pourrois me vanter d'autres prérogatives;
Mais, chut! n'en disons mot; ceci veut du secret,
Et l'on verroit beau jeu, si je n'étois discret.

LIT A ALCÔVE. — Au premier volume de ce Dictionnaire (col. 45 et suivantes), nous avons longuement parlé de l'alcôve, des diverses formes qu'elle revêtit, de son importance décorative et du mobilier qu'elle abritait. Nous nous bornerons à rappeler ici que l'alcôve, après avoir constitué une sorte de pièce à part, séparée du reste de la chambre par des colonnes, une estrade et un balustre, finit par se transformer en une simple niche, limitée à ses deux extrémités par un cabinet vitré. Le lit suivit naturellement la même fortune, et d'un meuble superbe de parade, qu'il était dans le principe, il devint un modeste lit de côté, adossé à la muraille et dissimulé en partie par deux cloisons étroites.

LIT D'ANGE. — On donnait le nom de lit d'ange à un lit sans colonnes ni quenouilles, surmonté d'un dais ou ciel, et dont les rideaux de côté étaient retroussés. Nous expliquons plus haut (t. Ier, col. 77) que les premiers lits d'ange firent leur apparition au milieu du XVIIe siècle. On en voit figurer un dans l'*Inventaire de Mazarin*. Jusqu'au milieu du siècle suivant, ils restèrent en honneur. L'auteur de l'agréable pamphlet intitulé : *Des mots à la mode*, constate (p. 176) qu'en 1692, un des mérites de l'homme de cour était de « juger en dernier ressort du grand art de retrousser les rideaux d'un lit d'Ange ». En 1774, ce genre de meubles avait cessé d'être apprécié, car Bimont, dans ses *Principes de l'art du tapissier*, ne le mentionne même pas. Cependant Delafosse nous a laissé des modèles de lit d'ange, et l'on en remarque un à Trianon, qui passe pour avoir servi à Marie-Antoinette. (Voir t. Ier, fig. 42 et 43.)

Les caractères distinctifs du lit d'ange sont les suivants : 1° son ciel doit être aussi large, mais sensiblement moins long que le lit qu'il surmonte; 2° ce ciel doit être entouré d'une galerie chantournée; et 3° le pied du lit doit être simplement recouvert par la courtepointe tombante et non pas protégé par un panneau plein, comme cela se fait de nos jours. La première personne, à la cour de Louis XIV, qui eut un lit d'ange fut la reine Marie-Thérèse. Cet lit était « de différents brocats or et argent et autres estoffes vertes et couleur de ponceau, garny de grandes et moyennes campanes d'estoffes de différentes façons et de franges et mollet or et argent ». Il mesurait 11 pieds et demi de haut. Dans la suite, il fut transformé en LIT TOURNANT et accommodé pour servir au grand Dauphin.

LIT A L'ANGLAISE. — Au XVIIIe siècle, on donnait ce nom à des lits à triple dossier, qui, dans le jour, prenaient l'apparence d'un haut sopha. Ce sont les ancêtres de nos canapés-lits. Bimont qui, dans ses *Principes de l'art du tapissier* (p. 48 et suiv.), a pris soin de nous détailler les façons de lits à l'anglaise, écrit : « Il peut servir de sopha dans le besoin. On doit avoir soin que les dossiers tombent également l'un sur l'autre, ce qui dépend de la ferrure bien prise. » Les lits à l'anglaise commencèrent d'être à la mode aux environs de 1750. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 28 janvier 1773 indiquent comme étant « à vendre chez M. Carré, rue d'Enfer, un lit à l'angloise, de damas jaune, formant sopha et ayant 5 pieds de large sur 6 de long; la couchette en bois de noyer, sculpté et bien ferré ».

LIT A ARC. — Les tapissiers ont appelé ainsi des lits dont les rideaux légers sont retenus au plafond par un ornement généralement en bois doré et en forme d'arc. Il n'y a pas d'exemples de lits à arc avant le premier Empire.

LIT EN ARMOIRE, EN SECRÉTAIRE, etc. — Nous parlons plus haut (voir col. 482) de cette sorte de lits. Nous en reparlons plus bas, sous la rubrique LIT CLOS. Nous renvoyons le lecteur aux explications contenues dans ces deux paragraphes.

LIT EN BAIGNOIRE. — La réclame suivante, publiée par les *Annonces, affiches et avis divers* du 31 décembre 1782, fait bien comprendre ce qu'étaient ces genres de lit. « En vente, place du Pont-Neuf, au coin du quai des Orfèvres, lit de repos de velours d'Utrecht, contenant une baignoire avec petit coffre au pied, pour le linge, matelas de crin, oreiller de plume et roulettes de bois de gaïac. » Les lits-baignoires furent à la mode à partir de 1750. Mme de Pompadour en possédait un, qui lui avait été fourni par Lazare Duvaux.

LIT EN BALDAQUIN. — Un règlement des tapissiers, datant de 1774, explique que le lit « en forme de baldaquin » ou « en baldaquin » est appliqué contre la muraille. Ce nom paraît donc avoir été donné au ciel du lit, parce qu'il se présentait, non pas par son petit côté, comme dans le lit vu de pied, mais par sa plus large face, comme le *Baldechinum* qui recouvre l'autel. (Voir BALDAQUIN, t. Ier, col. 231.) Nous commettons, par conséquent, une faute, en donnant ce nom de baldaquin, soit à des ciels de lit isolés, soit à des ciels qui surmontent des lits vus de bout, et, en outre, en l'appliquant à toutes sortes de draperies jetées qui entourent les galeries des lits d'ange, à la duchesse, etc. Les premiers lits en baldaquin datent du siècle dernier. Mlle Desmares (1746) en possédait un; le peintre Parrocel également. Ils furent en honneur jusqu'à la Révolution. On les appela aussi LITS A LA ROMAINE.

LIT A BALUSTRE ou LIT DE PARADE. — C'était un lit placé sur une estrade, dans une alcôve défendue par un BALUSTRE. (Voir ce dernier mot, t. Ier, col. 232.)

LIT DE BANC ou BANLIT. — Lit de veille ou de domestiques, qui se renfermait dans le coffre d'un banc. Nous en parlons plus haut. (Voir col. 482.)

LIT BATARD. — Au XVIIe siècle, on nommait ainsi un lit à rideaux ayant la parure d'un grand lit, mais qui était de petites dimensions. Comme exemple de ces sortes de meubles, nous citerons la description suivante, empruntée à l'*Inventaire de Marguerite Regnault, femme Desloges* (Paris, 1627) : « *Item,* un petit lit bastard de bois de noyer garny de son enfonçure, paillasse de canevas, lit, traversin de coutil plain de plumes, un matelas de futaine, plain de boure, une couverture de Castalogne rouge, quatre pentes en forme de housse, XL livres. »

LIT EN BATEAU ou A BATEAU. — Sous l'Empire et la Restauration, on désigna sous ce nom des lits dont le bois avait une vague ressemblance avec une nacelle. Suivant l'expression poétique du temps, « ils aidoient à traverser le fleuve de la vie ». De là leur forme assez ridicule. On faisait surtout les lits à bateau en acajou plaqué; les plus beaux étaient rehaussés d'ornements en bronze d'applique ciselé et doré.

LIT BAUDAIS ou BAUDET. — Nom donné, au XVIIe et au XVIIIe siècle, aux lits de sangle. (Voir col. 481.)

LIT DE BOUT, LIT VU DE BOUT ou LIT VU DE PIED. — C'est un lit dont le chevet seul touche la muraille, les trois autres faces demeurant libres, et autour duquel on peut circuler.

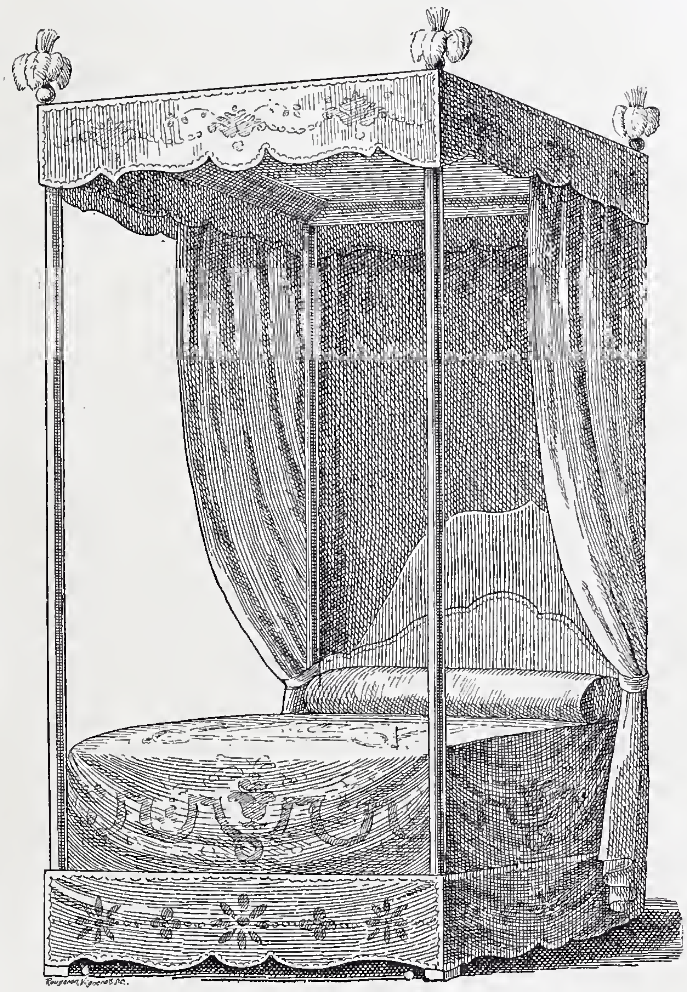


Fig. 322. — Lit à quenouilles, modèle dessiné par Radel (XVIIIe siècle)

LIT BRANDY. — Sorte de lit en usage en Bretagne dont la forme ne nous est pas connue. L'*Inventaire du chevalier de Piré* (Rennes, 25 novembre 1719) mentionne : « Un lit brandy avecq son foureau de sarge rouge, le dedans de damas jaulne avecq une couverture de taffetas cramouezy picquée, trois pentes, un couvrepieds de satin blanc doublé de cramouezy, un matellas, etc., prisé cent écus. »

BRANLE A LA MATELOTE. — On appelait ainsi les lits suspendus par leurs extrémités, et qui se balançaient comme les hamacs et les cadres des matelots. (Voir t. Ier, col. 394.)

LIT DE CAMP. — Il en est longuement question au tome Ier de ce *Dictionnaire* (col. 541) et au tome III (col. 460). Nous renvoyons le lecteur à ces deux articles.

LIT EN CANNE ou LIT CANNÉ. — C'est un lit dont l'enfonçure, au lieu d'être garnie de sangles, est cannée. Les lits en canne ont été en usage au siècle dernier. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 4 janvier 1785 signalent la vente d'un « lit en canne à trois dossiers, pouvant servir d'ottomane dans un salon d'été ».

LIT A LA CAPUCINE. — On désignait par ce nom une sorte de lits de repos très simples, dont les pans s'assemblaient dans des pieds tournés comme ceux des chaises paillées. Nous relevons dans l'*Inventaire de Pierre Le Comte, chanoine de l'église collégiale Saint-Honoré* (Paris, 1725), la mention d'un « lit de repos de bois de noyer à la capucine, etc. », qui marchait avec « six chaises et quatre tabourets de bois de noyer à la capucine, garnis de bourre, etc. » Ce terme, au reste, est peu employé.

LIT A LA CHINOISE. — Ce lit devait uniquement son nom à la forme de ses draperies, qui rappelaient par leurs découpures le décor chinois. On relève, à la fin du siècle dernier, la mention d'un certain nombre de lits à la chinoise faisant partie de mobiliers distingués. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 13 mai 1776 indiquent, comme étant à vendre, à l'hôtel de Luynes : « Un beau lit à la chinoise, de damas bleu, neuf, avec matelas, lit de plume, traversin, oreiller et malle pour l'emballer. » Le même journal, à la date du 28 août 1783, contient l'annonce suivante : « A vendre, chez le sieur Bastien, miroitier, rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue de l'Arbre-Sec, lit à la chinoise, à 4 colonnes, portant une bordure festonuée à moulures, avec 4 courbes qui portent un cadre, aussi à moulures, surmonté d'une impériale et 2 pièces d'ornemens aux 4 coins pour recevoir un vase. » Enfin, à la *Vente du duc d'Orléans* (12 mai 1786) figurait : « Un lit à la chinoise, en étoffe de soie. »

LIT A LA CHOISY. — Nous lisons dans le *Journal général de France* du 23 avril 1783 : « A vendre, maison du sieur Crapard, libraire, rue d'Enfer-Saint-Michel, bois de lit à la Choisy, de 3 pieds 1/2,

sculpté, sans être peint. » La forme de ces sortes de lits ne nous est pas connue.

Lit a ciel ou Lit a dais, Lit a demi-ciel. — Nom générique donné à tous les lits qui étaient surmontés d'un châssis garni de



Fig. 323. — Lit à couronne (xixe siècle), d'après un modèle de Percier.

pentes et rideaux ou courtines. Le ciel ou dais pouvait être suspendu au plafond par un câblé ou soutenu par quatre colonnes. Quand il n'y avait que deux courtines, au lieu des quatre réglementaires, on disait que le lit était à demi-ciel. Les ciels de lit, qui étaient de dimensions considérables au xviie siècle, vireut, au siècle dernier, leurs proportions se réduire. Mercier écrit, à ce propos, dans son *Tableau de Paris* (t. IX, p. 145) : « La mode des ciels de lits suspendus au plancher cessera, je pense, tout à fait, depuis qu'une machine de cette espèce a failli étouffer un contrôleur général des finances, qui, rêvant millions et milliards, ne soupçonnoit pas, dans le calme, un danger de cette nature. »

Lit clos. — On appelle ainsi les lits placés dans une sorte de placard fermant avec portes. Ces lits, qui furent longtemps appréciés en Flandre, en Hollande et en Frise, sont encore usités en Bretagne. Notre figure 321 offre un joli modèle de ces sortes de lits. Ce modèle remonte à la fin du xvie siècle. On a fait des lits clos à plusieurs étages, comme ceux qu'on voit encore dans les cabines des paquebots. Nous relevons dans l'*Inventaire du château de Bienassis* (1766) la mention d'un « lit clos à deux étages, dans le bas dudit lit une paillasse, etc., [le tout] estimé 80 livres ».

Lit de coin. — On donne ce nom à des lits qui, placés dans le coin d'une chambre, laisseut voir leur pied et un de leurs côtés. Le lit de coin doit avoir le chevet de tête plus élevé que celui qui garantit le pied, et les draperies et rideaux doivent être montés sur un châssis d'angle. Les lits de coin, inconnus au xviiie siècle, ne sont en usage que depuis la Restauration.

Lit a colonnes, a quenouilles, a piliers. — La structure de ces divers lits offre de grandes analogies. Aux quatre angles du châlit se dressent quatre bâtons servant de supports pour le ciel ou dais qui se trouve naturellement de la même taille que le corps du lit. Ces supports sont tautôt apparents et tautôt dissimulés sous la garniture des bonnes grâces, rideaux, courtines, etc. Au-dessous de la corniche règne généralement une gouttière en étoffe découpée et formant lambrequin. Il s'est fait de ces sortes de lits d'une grande richesse. Il s'en est fait aussi d'extrêmement simples. Comme signe particulier, le lit à colonnes se distingue du lit à quenouilles en ce que, dans le premier, les bâtons qui soutiennent le lit sont simplement arrondis ou cannelés, alors que dans le second ils sont fuselés et renflés au milieu; quant au lit à piliers, les bâtons peuvent être carrés, chanfreinés, sculptés en cariatides, etc. En tout cas, ils ne sont jamais faits au tour. Cependant, il convient d'ajouter que ces trois termes ont été continuellement confondus et qu'on les emploie encore couramment l'un pour l'autre. Parfois les lits de cette sorte ont leurs colonnes, leurs quenouilles ou leurs piliers habillés de fourreaux d'étoffe. Le plus souvent on les laisse nus.

M. Viollet-le-Duc dit, avec beaucoup de raison, qu'il n'y a pas d'exemple de lits à colonnes ou à piliers, antérieurs au xvie siècle. C'est, en effet, à cette époque qu'on commença d'en fabriquer. Jusque-là, les ciels avaient été uniformément suspendus au plancher. Il fallut qu'on trouvât le moyen de démonter les lits pour que la confection des lits à colonnes devînt tout à fait pratique. Depuis lors on n'a pas cessé de s'en servir. Les reines de France continuèrent de faire usage de ces sortes de lits jusqu'au milieu du xviiie siècle.

Le lit à colonnes, à piliers ou à quenouilles doit être rangé dans la catégorie des lits de milieu. Il perd toute raison d'être quand il est appuyé contre la muraille.

Lit commode ou en commode. — Cette sorte de meubles rentre dans la catégorie des banlits et des lits-armoires. Il en est raremeut fait mention. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 4 septembre 1781 signalent comme étant « en vente chez le sieur Goyer, doreur, rue Montmartre, un lit en forme de commode, garni de cuivre et propre ».

Lit a coquille. — On a donné ce nom à des lits dont les rideaux sont retenus au plafond par des coquilles en bois sculpté ou en cuivre estampé. Ces lits furent à la mode à la fin du siècle dernier et sous la Restauration.

La mention suivante, relevée dans l'*Inventaire des meubles du château de Chavaniac* (1792) : « Dans une chambre du même corridor, avons trouvé un lit à coquille, à rideaux de calamandre rayés bleu et blanc », nous apprend que le général La Fayette couchait dans un lit de ce genre.

Lit a couronne. — C'est un lit dont le ciel est rond ou ovale, et rappelle ainsi, plus ou moins exactement, une couronne. Une draperie à festons avec franges à boulots entoure la couronne; deux rideaux en 15/16 ou en mousseline, également frangés, retombent

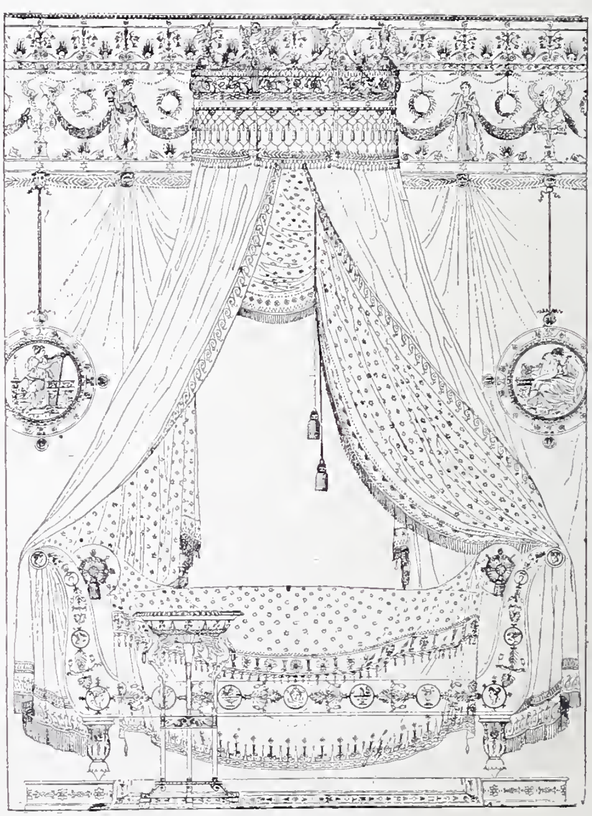


Fig. 324. — Lit à couronne (xixe siècle), d'après un modèle de Percier.

sur les côtés du lit. Cette forme, qui ne manque pas d'un certain effet décoratif quand la pièce est élevée, s'est vue, de nos jours, complètement abandonnée. Elle prit naissance sous Louis XVI et fut surtout à la mode sous la Restauratiou et le règne de Louis-Philippe.

Lit a dais. — Le dais d'un lit est la même chose que le ciel de ce lit. Nous parlons longuement des Dais et de leurs nombreuses applications au tome II (col. 1) de cet ouvrage.

Lit a la Dauphine. — C'est un lit à impériale ou à dôme, mais



Fig. 325. — Servante drapant un lit à housse, d'aprés une estampe d'Abraham Bosse.

très léger, svelte, et dont le dôme, au lieu d'être porté par des colonnes en bois, est soutenu par une armature en fer. Meuble de pure fantaisie, le lit à la Dauphine demeura peu de temps à la mode. En 1780, Ranson en dessina un modéle qui, depuis, a été de nouveau gravé par Péquégnot. (Voir fig. 326.)

Lit en désordre. — Nous parlons de ces lits au tome II (col. 93) du *Dictionnaire*.

Lit en dôme. — On a désigné sous ce nom, au XVIIe et au XVIIIe siécle, des lits dont le ciel était arrondi en forme de dôme. Louis XIV donna, en 1675, à Félix, son premier chirurgien, « un lit en dôme, de gaze rayée or et argent ». Radel, en 1720, a dessiné un modéle de ces lits. La mode n'en survécut pas à la Révolution. On conserve, au Mobilier national, un lit en dôme qui passe pour avoir servi à l'impératrice Joséphine, et qui présente cette particularité que le dôme indépendant du lit porte sur quatre piliers isolés. (Voir t. II, fig. 109.) C'est un des derniers spécimens qu'on connaisse de ce genre de lits. On a souvent confondu les lits en dôme avec les lits à impériale. Ils diffèrent cependant de ces derniers en ce que la courbe terminant la partie supérieure du ciel est arrondie dans les uns, alors que dans les autres elle affecte la forme d'un double S. (Voir Impériale.)

Lit a deux dossiers. — C'étaient surtout des lits de repos qui portaient ce nom. On les construisait avec un dossier légèrement recourbé à chaque extrémité. Ils devinrent à la mode aux environs de 1740. L'*Inventaire de Mlle Desmares,* dressé en 1746, mentionne : « Un lit de repos de bois sculpté à deux dossiers, rembourré de crin, et son matelas, le tout couvert de moire bleue, de 6 pieds de long sur 3 pieds de large. » En septembre 1789, on trouvait « A vendre, passage de Rome, rue des Gravilliers [un] lit à 2 dossiers, avec la courtepointe, le ciel, les bonnes grâces et les pentes retroussés avec des glands....; le tout d'une jolie toile de Jouy, fond blanc, à dessin flambé ». Le prix était de 300 livres.

Lit a la duchesse. — Nous retraçons son histoire en détail au tome II (col. 236 et suiv.).

Lit en épervier ou esprevier. — Il en est longuement parlé au tome II (col. 502).

Lit-fauteuil. — Nous relevons dans le *Journal général de France* du 21 novembre 1780 l'annonce suivante : « A vendre, chez le sieur Laumier, rue St-Honoré, lit en fauteuil de damas cramoisi, entouré et matelassé, avec rideaux devant, propre pour un asthmatique ou pour un autre malade qui ne pourroit se tenir couché. » Il ne paraît pas que cette variété de lits de malade ou lits mécaniques (voir col. 476) ait été d'un usage très répandu.

Lit a flèche. — C'est un lit construit d'après le même principe que le lit à arc, avec cette différence que ce sont des flèches qui soutiennent la garniture de rideaux. Nous donnons plus haut l'histoire de ce genre de lits. (Voir t. II, col. 852. — Un modèle de lit à flèche accompagne cet article.)

Lit de garde-robe. — On donnait ce nom, sous l'Ancien Régime, aux lits destinés aux garçons de la chambre du roi ou aux filles de la chambre de la reine. Ces lits étaient placés dans les garde-robes attenant à la chambre royale. De là leur nom. Les inventaires dressés sous le régne de Louis XIV décrivent : « XIV lits de garderobbe ». Tous sont drapés d'une housse de serge de Londres, bleue, verte ou rouge, ou d'étoffe de fil de laine, blanche et rouge, blanche et bleue, aurore et verte, ou encore de toile de coton rouge, blanche et verte. Ils sont garnis d'un sommier de crin, d'un matelas, d'un lit de plume, d'un traversin et d'une couverture de laine. Quelques-uns comptent deux matelas et deux couvertures. Tous sont accompagnés de 3 à 4 sièges pliants, couverts de la même étoffe que le lit ; avec la plupart, il y a de plus une table couverte de son tapis ; à un seul de ces lits est jointe une chaise d'affaires. Tous sont indiqués comme mesurant 4 pieds de large et 6 pieds de long ; trois sont désignés comme ayant 7 pieds de hauteur et un comme étant à panaches.

Lit de glace. — On a désigné sous ce nom des lits qui possédaient un miroir, d'abord à leur dossier, plus tard encadré dans le ciel de lit. Le premier meuble de ce genre, avec glace au dossier, fut fabriqué pour Louis XIV. On sait que M. de Calonne faillit être écrasé par la glace qui garnissait le ciel de son lit. (Il est parlé de cet accident au tome II du présent *Dictionnaire,* col. 1109.) Mercier et les philosophes ses contemporains s'élevèrent avec beaucoup de force contre cet abus des glaces. Antoine Caillot (*Vie publique des Français,* t. II, p. 99) nous a laissé de curieux détails sur l'abus qu'on fit, jusqu'à la Restauration, de ces miroirs indiscrets.

Lit a la grecque. — On appelait ainsi les lits sculptés d'ornements dans le genre antique. En avril 1772, on trouvait à vendre chez le sieur Doyen, tapissier, cour du Grand-Cerf, rue Saint-Denis,

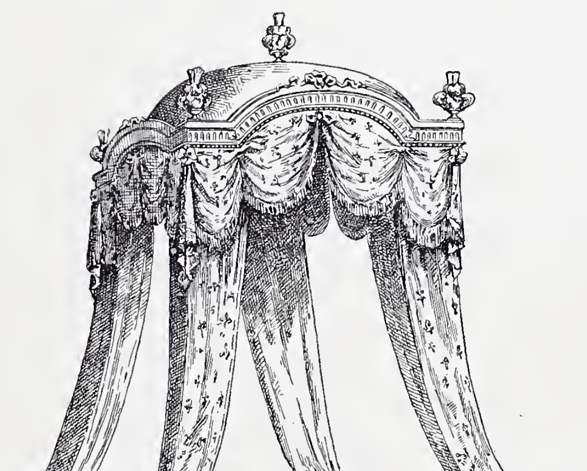


Fig. 326. — Lit à la Dauphine.

un superbe « bois de lit » sculpté à la grecque et doré. (*Annonces, affiches et avis divers.*)

Lit en housse. — C'était un lit dont les draperies, au lieu de courir sur des tringles, se relevaient. Nous en parlons au tome II (col. 1358, voir fig. 950 et 951). Une vignette jointe à cet article

(fig. 325) montre comment on retroussait les housses de ces lits.

LIT IMPARFAIT. — Nous expliquons, à la colonne 20 du présent volume, ce qu'on entendait par ce mot.

LIT A IMPÉRIALE. — Cette espèce de lit, qui fut extrêmement à la mode du XVIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, se rapprochait de celui en dôme, mais avec cette différence que le ciel, au lieu d'être bombé en manière de cercle, l'était suivant une double courbe simulant un S. Aux nombreux exemples de lits de ce genre que nous donnons au mot IMPÉRIALE, nous en pouvons ajouter un qui figure au *Dossier du Sr du Codroy, docteur-médecin à Pamiers* (14 et 16 août 1566). Il prouve qu'à cette époque, ces sortes de lits furent d'un usage courant en province. « Un bois de lit façon d'impérialle peint de rouge », qui figure dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), montre également qu'au XVIe siècle, ils étaient en usage à la cour de France. Leur vogue continua au XVIIe siècle, car l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* du 22 avril 1697 mentionne cinq lits à l'impériale de taffetas jaune, de satin blanc et de taffetas blanc, « le tout brodé de fleurs et branchages de la Chine à tiges d'or passé sur les rideaux et de feuillages et couchures d'or brodées de soye sur le reste du lit ». Enfin Bimont (*Principes de l'art du tapissier*, p. 46) comprend le *Lit en impériale de carrosse* parmi les LITS A COLONNES en honneur de son temps, et ce détail mérite d'être relevé et constaté avec soin, parce qu'un grand nombre d'archéologues et de tapissiers contemporains — M. J. Deville tout le premier (voir *Dict. du tapissier*, p. 204) — ont cru que le lit à impériale était une variété du « lit d'ange ou lit vu de pied, avec cette adjonction que le ciel ou dais était surmonté d'un dôme ». Il y a là une confusion à laquelle il faut bien prendre garde, et qu'on n'aurait pas commise si l'on eût pris la peine de remarquer que presque toutes les descriptions de lits à impériale comportent quatre bouquets de plumes, ou quatre vases, ou quatre pommes, qui devaient forcément prendre place au sommet des quenouilles du lit. (Voir, au surplus, nos figures 17 et 316.) Il est vrai qu'on eut, à la fin du XVIIe siècle, l'idée de supprimer les deux colonnes qui s'élèvent au pied du lit et de suspendre l'impériale au plafond de la chambre. Mais c'est là une adaptation toute particulière et surtout momentanée. Ajoutons que ces derniers meubles prirent le nom de lits à *Impériale à la Duchesse*. Quelle que fût leur forme, ces sortes de lits étaient généralement d'une grande magnificence. « Les découpés des lits à l'impériale, écrit Bimont, baldaquins, châssis et autres, sont souvent sculptés et peints en couleur réchampie ou bien dorés, ce qui fait un bon effet. On peut, pour donner de la bonne grâce au lit à impériale, ajoute-t-il, prendre la forme des mansardes qui creuse en dedans. » Ainsi le lit à impériale pouvait avoir son ciel ou dôme fait à pans coupés.

LIT A L'ITALIENNE. — C'est une variété de lits à impériale, mais garnie de draperies offrant beaucoup de rapports avec les rideaux de croisée qui portent ce nom. (Voir ITALIENNE.) Les lits de ce genre étaient à la mode aux environs de 1775.

LITS JUMEAUX. — Voir JUMEAU.

LIT DE MILIEU. — C'est ainsi qu'on appelle les lits placés au milieu de la paroi principale de la chambre, et dont le chevet seul touche à la muraille. Tous les lits de parade sont des lits de milieu.

LIT EN NICHE. — « Les chambres en niche, écrivait, au siècle dernier, l'illustre architecte Blondel, portent ce nom parce que leur lit est niché dans un espace qui ne contient que sa grandeur; alors il est enfermé de trois côtés et n'a de libre que le devant. Pour la symétrie, on y affecte deux chevets, et l'on pratique aux deux côtés de cette niche des garde-robes, des cabinets ou des dégagemens. Ces sortes de chambres sont fort d'usage à la campagne ou à la ville dans de petits appartemens d'hyver, leur lit ne tenant pas grande place et pouvant être placé à côté ou vis-à-vis des croisées indistinctement. »

Les lits en niche furent très à la mode au XVIIIe siècle. Ils ont également joui d'une grande faveur sous l'Empire et la Restauration; mais alors on les appelait lits à alcôve. Bimont nous donne de longs détails sur la coupe des étoffes qui entrent dans leur façon (*op. cit.*, p. 42 et 43). On a des dessins de lits en niche de la même époque, signés de Le Roux, architecte du roi, et de Cuvilliés. Ce genre de lits est présentement à peu près abandonné.

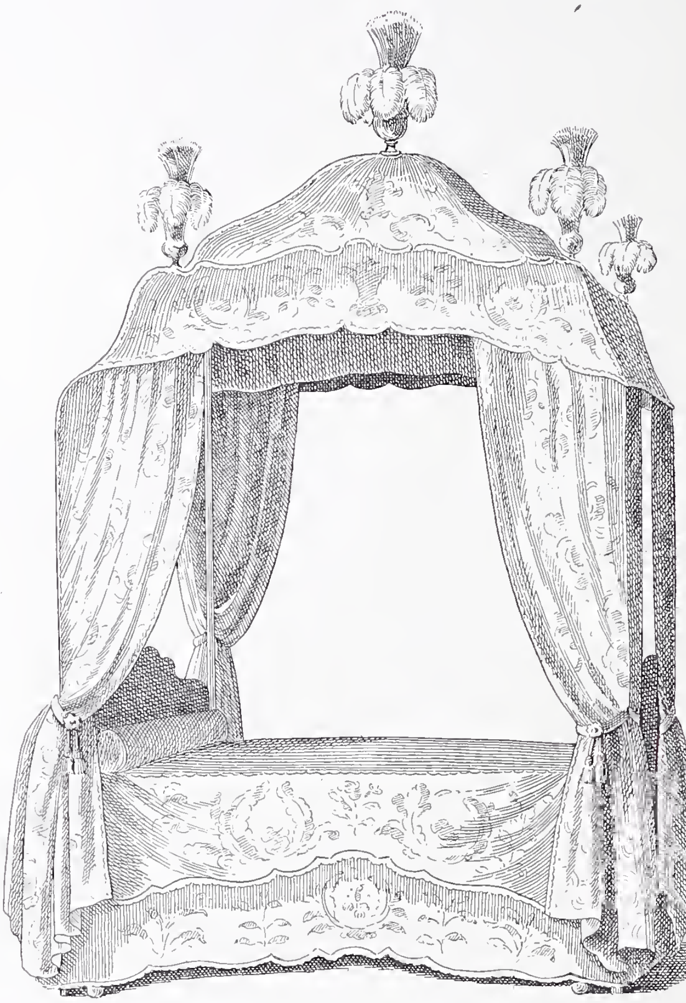


Fig. 327. — Lit à la polonaise (XVIIIe siècle), d'après un dessin de Radel.

LIT EN OTTOMANE. — Lit à trois dossiers servant surtout de lit de repos. Au XVIIIe siècle, on faisait des lits en ottomane à dôme. Nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 12 décembre 1765 l'offre d' « un lit en ottomane, de 5 pieds, le dôme et tous les bois parfaitement sculptés et dorés, la courtepointe, les rideaux et les dedans d'indienne couleur de cerise à colonnes ». Dans une autre annonce, insérée au même recueil, le 28 mai 1770, il n'est pas question de ce complément. On n'y parle que d'un « lit de moire bleue et blanche, de 3 pieds et demi de large, en ottomane, les bois sculptés et réchampis en bleu, avec la courtepointe sans coucher ».

LIT DE PARADE, LIT PARÉ. — D'après le *Dictionnaire de Trévoux* : « C'est un lit magnifique dressé dans la principale chambre de l'appartement, où d'ordinaire on ne couche point et où l'on expose quelque temps les princes ou les grands seigneurs quand ils sont morts, pour les faire voir au peuple. » Nous expliquons plus haut le rôle considérable joué par le lit de parade. (Voir col. 435 et suiv.) L'origine de ces lits se perd dans la nuit du Moyen Age, car nous lisons dans *li Roumans de Berte aus grans piés* :

> En la chambre s'en entre belement et soé,
> Ainsi comme la vielle li avoit commandé;
> Venue est à la serve, qui gist ou lit paré.

LIT PAR TERRE OU PARTERRE. — Nom qu'on donnait aux lits qui reposaient directement sur le sol, sans être isolés par un châlit. Il en est parlé à la colonne 477.

LIT A PAVILLON. — C'était une variété fort ancienne du lit à ciel ou à dais, avec cette différence qu'au lieu d'être plat ou carré, le ciel en pavillon affectait une forme conique qui rappelait le sommet des tentes ou pavillons sous lesquels les seigneurs s'abritaient en campagne. Ces sortes de ciels étaient suspendus au plafond par leur extrémité supérieure. Ils se distinguaient en cela des lits en dôme et à impériale, dont la toiture reposait sur des colonnes ou piliers.

LIT A PENTES. — Il prenait ce nom des petites pentes d'étoffe qui pendaient seules au ciel du lit, à la place des rideaux ou courtines qu'on y voyait ordinairement.

LIT EN PIED OU VU DE PIED. — Il est, comme le lit de bout, isolé sur trois faces, et n'a que son chevet qui touche la muraille.

Lit a piliers, Lit a hauts piliers, Lit a bas piliers. — C'était une variété du lit à colonnes, avec cette différence que le bâton de soutien, au lieu d'être tourné et cannelé, était le plus souvent carré ou chanfreiné et presque toujours sans ornement. Les lits à piliers commencèrent d'être en usage au XVIe siècle, en même temps que les lits à colonnes. La *Vente des meubles de Gombault* (27 décembre 1560) mentionne : « Une couche à piliers ronds et ciel de bois de chêne. » On remarquera cette désignation « piliers ronds » qui montre bien que, d'habitude, ils affectaient une autre forme. On trouve, assez souvent, des lits à piliers servant à des personnages considérables. Le lit du prince de Condé, mort en 1588, était à piliers. Dans ce cas, on habillait ces piliers avec des fourreaux en étoffe pareille à la garniture. Les lits étaient dits à hauts ou à bas piliers, suivant l'élévation de leurs quatre bâtons. Le lit dans lequel Jean-Jacques Rousseau couchait, à l'Ermitage de Montmorency (suivant l'*Inventaire* dressé, le 8 mars 1758, par M. Hébert, notaire), était à bas piliers. A cause de l'importance du personnage, nous donnons ici la description complète de ce lit. Il consistait en « une couchette à bas piliers, paillasse, lit et traversin de coutil rempli de plume, ainsi que deux oreillers avec leurs taies, deux matelas de laine, deux couvertures de laine blanche, deux draps de toile de ménage, la housse complète de serge verte ornée de rubans de soie, à chenille jaune à dessins ».

Lit pliant. — Voir Lit Baudet ou Lit de sangles.

Lit a la polonaise. — Bimont (*op. cit.*, p. 39) donne la description suivante du lit à la polonaise : « Ce lit est à quatre colonnes de quatre à cinq pieds de haut, plus ou moins, selon la hauteur de l'appartement où il doit être placé. Sur chacune de ces colonnes est posée une courbe de fer en forme d'S, qui entre dans le haut de la colonne que l'on ferre à cet effet. Les quatre courbes sont destinées à soutenir le baldaquin. On les enveloppe d'étoffe qu'on a soin de coudre par-dessus et à surjet, afin que les rideaux puissent la cacher. On fait pour les colonnes des fourreaux qui descendent jusque sur le pan du lit, et ils sont de même étoffe que le lit. Le dôme ou baldaquin est comme celui du lit à la romaine, quant à la façon de disposer l'étoffe; mais, pour le bois, il est à quatre faces, au lieu que celui d'un lit à la romaine ou à la turque n'en a que trois. De plus, ce baldaquin doit être beaucoup plus riche. Souvent on y ajoute une seconde calotte de guirlande de fleurs ou autre sculpture. On la met par-dessus l'étoffe pour couvrir les coutures. » Cette description très détaillée et suffisamment claire nous dispense de plus amples explications.

La forme gracieuse du lit à la polonaise, qui se prêtait à des effets heureux, même avec des tentures d'une extrême simplicité, paraît avoir été extrêmement goûtée à la fin du siècle dernier. On rencontre dans les *Inventaires* de ce temps un nombre considérable de lits à la polonaise. Un de ces documents nous apprend que notre grand sculpteur, Houdon, en possédait un, drapé de damas jaune des Indes, garni de crêtes, dont le bois était sculpté et peint en blanc. Par un avis, inséré aux *Annonces, affiches et avis divers* du 22 octobre 1770, nous savons qu'on faisait alors de ces lits tout en fer. On en faisait aussi en bois très richement sculpté. Nous avons relevé en cette même année (1770) l'offre d'un lit à la polonaise de damas cramoisi avec bois sculpté et doré du prix de 3,000 livres; un autre, également doré, était offert, en 1777, à 2,500 livres; un troisième, en 1782, était proposé au prix de 1,100 livres. Ces chiffres disent assez combien ces meubles étaient somptueux.

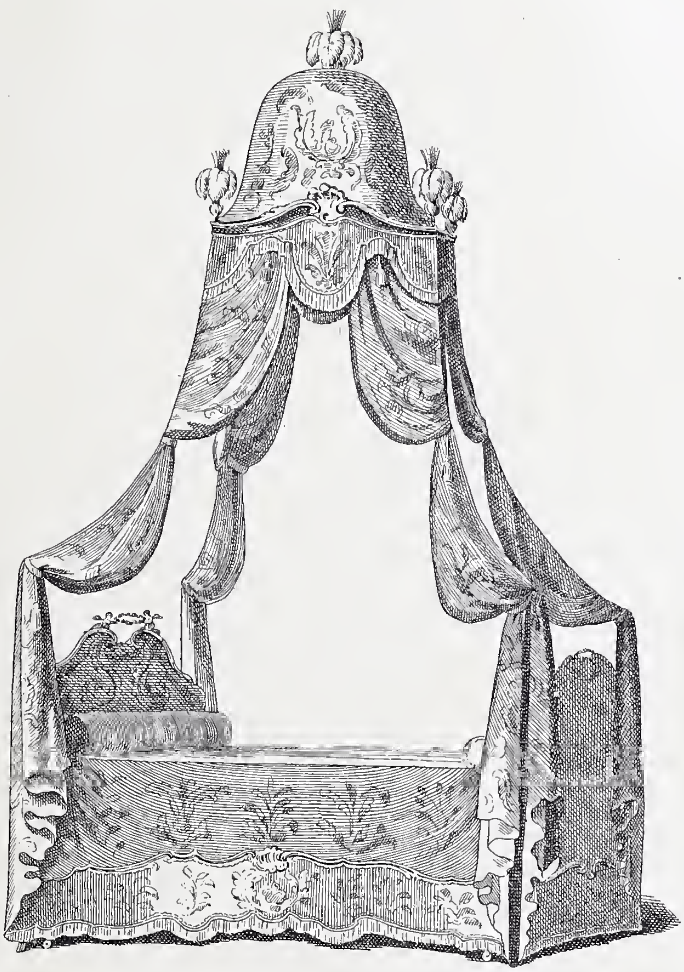


Fig. 328. — Lit à la romaine (XVIIIe siècle), d'après un dessin de Radel.

Lit a quatre faces. — Nous avons relevé dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 5 février 1776 l'offre d'un « beau *lit à 4 faces,* en damas cramoisi, vert et blanc, les rideaux pareils, doublés de taffetas cramoisi, avec cocardes et crépines, cartisannes et 8 plumes ». Ce meuble, qui paraît avoir été fort luxueux, est le seul exemplaire que nous ayons rencontré d'une sorte de lit dont le nom indique suffisamment la structure.

Lit a quenouilles. — C'est proprement un lit à colonnes dont les colonnes sont renflées dans le milieu au lieu d'être droites et cannelées. Mais on a souvent appelé lits à quenouilles des lits à piliers arrondis. Dans ce cas, on habillait généralement les quenouilles avec des fourreaux d'étoffe assortissant à la draperie du lit.

Lit a la reine. — Le 24 mai 1770, on trouvait à acheter chez la dame Bertrand, rue Saint-Honoré : « Une housse de lit à la reine, de taffetas vert piqué, avec couchette de 4 pieds, fond sanglé, prix : 120 livres. » C'est la seule mention que nous ayons rencontrée de cette sorte de lit, dont la forme ne nous est pas exactement connue.

Lit de repos. — Nous retraçons plus haut l'histoire de ces lits. (Voir col. 468 et suiv.)

Lit a la romaine. — Nous trouvons dans les *Principes de l'art du tapissier* (p. 34) une description détaillée du lit à la romaine « qu'on appelle aussi à baldaquin », ajoute Bimont. Cette description est ainsi conçue : « La couchette se met en travers, un des côtés de longueur est porté contre la muraille, et le baldaquin au-dessus de la couchette, précisément au milieu de la muraille. En mettant deux différentes sortes d'indiennes ou d'autre étoffe, ou bien deux dessins différents; le dedans du lit est d'une couleur et le dehors d'une autre, ainsi que les rideaux. » On remarquera que cette description se rapproche singulièrement de celle du lit en baldaquin, que nous donnons plus haut. Le lit à la romaine fut en usage depuis 1760 jusqu'au milieu de ce siècle.

Lit de sangle. — Nous en parlons en détail à la colonne 481.

Lit a la sultane. — C'est une des variétés éphémères du Lit a la turque. La description suivante, insérée aux *Annonces, affiches et avis divers* du 17 février 1766, fixe l'époque où les lits à la sultane furent à la mode : « A vendre, *lit à la sultane* en damas de Gênes jonquille à crettes de soie sur toutes les coutures, ayant 7 pieds de long sur 5 pieds et demi de large. »

Lit en tombeau et en double tombeau. — Le lit en tombeau est un de ceux que l'on rencontre le plus fréquemment au XVIIe siècle, mais toujours avec des garnitures modestes, d'où l'on peut conclure que ces sortes de lits étaient réservées aux pièces secondaires et aux personnes de petite condition. Le lit en tombeau était à piliers, mais ces piliers étaient d'inégale hauteur, et son ciel, au lieu d'être horizontal, s'inclinait en pente assez rapide, comme le montre notre figure 329. Le lit en double tombeau était à double pente. Nous donnons (fig. 310) la carcasse d'un lit de camp en double tombeau. En 1701, nous relevons dans un *Inventaire des meubles de la Couronne* : « Un lit en tombeau de serge violette à deux envers, bordée d'un petit ruban de soye aurore. » C'est le premier de cette sorte que nous ayons rencontré. L'*État des meubles de la demoiselle Molière,* dressé en 1705, lors du mariage de la fille de notre grand Comique avec le sieur Montalant, mentionne : « Un petit lit en tombeau, garni de sa couche de bois de noyer, le tour du lit de serge verte drapée », estimé 100 livres. Le peintre Parrocel, mort en 1752, couchait dans

un lit en tombeau, dont la housse était de « serge de couleur canelle ». On voit que ces lits étaient bien modestes. Le plus cher que nous ayons rencontré fut vendu avec sa literie 200 livres. Il figure dans l'*Inventaire du chevalier de Piré* (Rennes, 1719). On a prétendu que l'origine des lits en tombeau devait être cherchée dans la disposition des mansardes, dont leur ciel semble suivre la toiture inclinée. L'idée est ingénieuse, mais demanderait à être contrôlée.

Lit (tour de). — « On appelle tour de lit ou lit en housse, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, un lit qui est entouré d'une garniture qui est suspendue, mais qui ne se tire point comme les rideaux. » Les tours de lit furent très à la mode au XVIIe siècle. (Voir Lit en housse.) Ils commencèrent d'être usités à la fin du XVIe siècle. Nous relevons dans l'*Inventaire de Jean de Bourdeilles*, dressé en 1595 : « Un tour de lict de caneval fait à l'egulhe au poin d'Ongrie... il a quatre pantes et le dossiel. »

Lit tournant. — Lorsque les lits à la duchesse et les lits d'ange eurent été mis à la mode, les dormeurs se trouvèrent pris un peu au dépourvu. Ils étaient accoutumés à être enveloppés de courtines ou rideaux. La nouvelle disposition faisait complètement disparaître ces draperies. Pour ne pas rompre brusquement avec une habitude à laquelle on tenait beaucoup, on eut recours à un stratagème ingénieux. On plaça autour du ciel du lit une tringle en fer sur laquelle on fit courir un rideau de tissu de soie très léger, et les lits munis de cet appareil prirent le nom de *lit à tournant* ou encore *à tringle tournante*, et par corruption *lits tournants*. (Voir fig. 331.) C'est ainsi que dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne*, dressé en 1699, nous relevons : « Un lit impérial à la duchesse fait en lit tournant », destiné à la chambre des petits appartements de la Ménagerie de Versailles, et « un lit à impériale à la duchesse, fait en lit tournant de damas de Venise rouge », pour la chambre de la duchesse de Chartres, à Marly. Toujours avec la même signification, nous rencontrons dans l'*Inventaire de René Aubry de Barneville* (Paris, 1713) : « Un lit de taffetas cramoisy... avec une housse de serge couleur de feu, garny de ses tringles tournantes. » Enfin, dans l'*Inventaire du marquis de Piré* (Rennes, 1733), nous relevons : « Un bois de lit à l'ange avec ses deux gaulles tournantes en dessus... » Ici l'armature de fer se trouvait remplacée par deux tringles de bois.

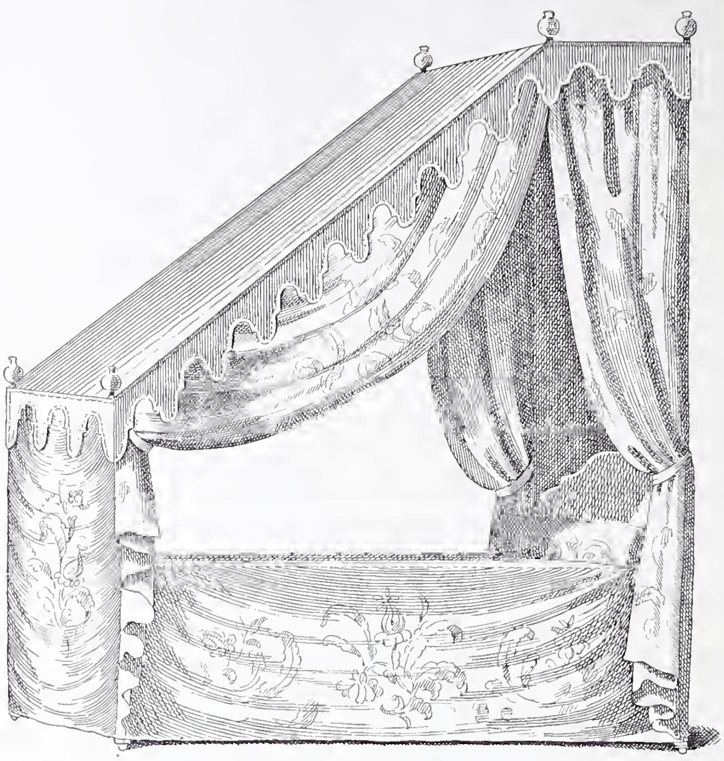


Fig. 329. — Lit en tombeau (XVIIIe siècle).



Fig. 330. — Lit en double tombeau (XVIIIe siècle).

Lit de travail. — Il consistait en une sorte de siège assez bas sur lequel on plaçait les femmes prêtes d'accoucher. Ce lit était parfois entouré d'un pavillon de toile blanche. La relation intitulée : *Comment et en quel temps la Reine accoucha de Monsieur le Dauphin à présent Louis XIII (Nouvelle collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XI) donne des détails sur la façon dont ces lits royaux se disposaient dans les occasions solennelles : « La grande chambre en ovalle de Fontainebleau, qui est proche de la chambre du roy, estoit préparée pour les couches de la reine, où un grand lict de velours de cramoisi rouge, accommodé d'or, estoit près le lict de travail : aussi les pavillons, le grand et le petit, qui estoient attachéz au plancher ou troussèz, furent destroussèz. Le grand pavillon fut tendu ainsi qu'une tente par les quatre coins, avec cordons. Il estoit d'une belle toille de Hollande et avoit bien vingt aulnes de tour, au milieu duquel il y en avoit un petit de pareille toille, sous lequel fut mis le lict de travail, où la reine fut couchée au sortir de sa chambre. » Près d'un siècle plus tard (22 avril 1697), nous relevons sur les *États du mobilier de la Couronne* la mention d'un lit de travail, de toille blanche, consistant en un pavillon et sa suite, qui a esté délivré au sieur Touroles, à Versailles, dont il a donné receu ». On le voit par cette citation, la mise en scène qui présidait à la naissance des jeunes princes était demeurée la même. Bien mieux, la note suivante, empruntée au *Journal de la santé de Louis XIV* par Vallot, d'Aquin et Fagon (p. 386), relatif à la naissance du duc de Bourgogne (1682), nous apprend que ce lit de travail avait servi pour la plupart des reines et dauphines : « La reine n'avait point quitté l'appartement de la Dauphine depuis ses premières douleurs ; les voyant se continuer avec énergie, elle fit apporter dans la chambre les reliques de sainte Marguerite que l'on était dans l'usage d'exposer dans la chambre des reines, quand elles accouchaient. Puis on dressa le lit de travail. Ce lit, conservé dans le garde-meuble du roi, avait déjà servi aux reines Marie de Médicis, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse. »

Le duc de Luynes raconte en ses *Mémoires* (t. XI, p. 219) qu'en septembre 1751 l'accouchement de la Dauphine fut si rapide qu'on ne put se conformer à l'étiquette et faire intervenir le lit de travail. « La nuit du dimanche 12 au lundi 13 de ce mois, écrit-il, Mme la Dauphine

acconcha de Mr le duc de Bourgogne à une heure un quart après minuit; elle n'eut de douleurs pour accoucher qu'environ un demi-quart d'heure, de sorte qu'il n'y avoit dans la chambre de Mme la

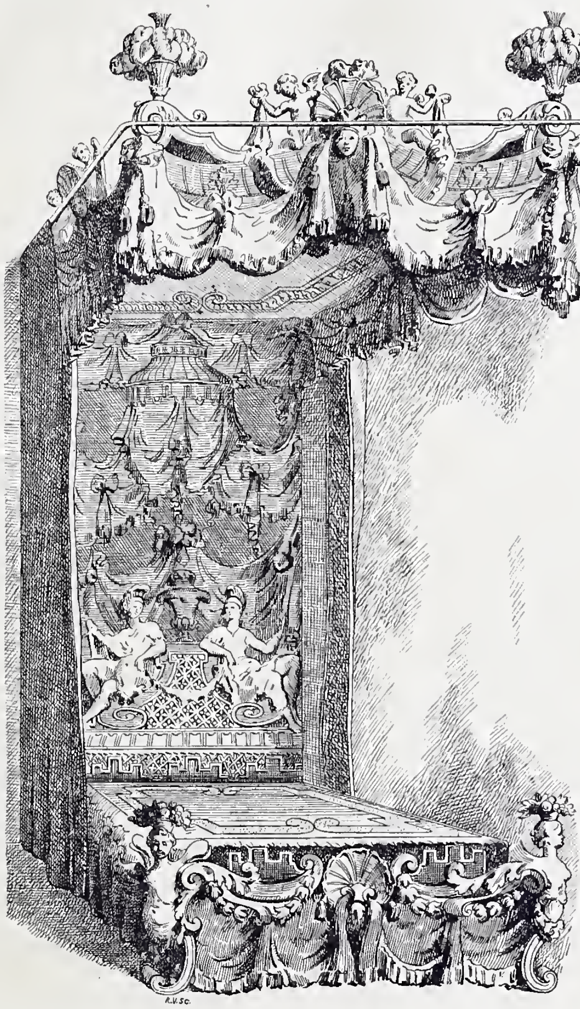


Fig. 331. — Lit à tournant, d'après une estampe de D. Marot.

Dauphine que Mme Dufour, sa première femme de chambre, une femme de chambre de garde et celle de Mme Dufour. On envoya un des valets de pied de garde avertir Jard l'accoucheur; ce valet de pied ne savoit pas sa chambre; il frappa à plusieurs portes, ce qui fit perdre quelque temps. Enfin Jard arriva en pantoufles, mais assez à temps pour recevoir l'enfant. Mme la Dauphine étoit dans son lit; on n'eut pas le temps de faire entrer le lit de travail; elle étoit même dans son déshabillé ordinaire. »

Lit de Trivelin. — Le *Mercure galant* de mars 1673 nous apprend qu'en cette année les tapissiers mirent en vogue une sorte de lits « qu'on appelloit des lits de Trivelin, et ce nom leur a esté donné parce que chaque lé est d'une étoffe différente », par allusion au costume de Trivelin de la Comédie italienne.

Lit a tulipe. — C'est la même chose que le lit à arc ou à flèche, avec cette différence que c'est une grosse fleur en bois ou en cuivre estampé, qui, fixée au plafond, retient en l'air l'armature des rideaux.

Lit a la turque. — Il avait une forme particulière. C'était un lit à trois dossiers, un à chaque extrémité et retourné en crosse, le troisième tenant toute la longueur du lit et s'appuyant au mur. L'agencement du ciel et des rideaux rappelait le Lit a la polonaise. Les lits à la turque furent assez à la mode de 1755 à 1785. Durant cette période, on en rencontre dans un grand nombre d'inventaires. Beaucoup de descriptions sont accompagnées de qualificatifs louangeurs, tels que « superbe lit à la turque », « lit à la turque parfaitement sculpté ». Exemple : « Un bois de lit à la turque de 5 pieds sur 6, richement sculpté, propre pour être doré ou peint, et n'ayant jamais servi, avec trois grands dossiers garnis de crin, châssis sanglé et tringles à l'impériale », fut adjugé, le 11 décembre 1775, pour 600 livres. Bimont entre dans de grands détails techniques sur la disposition, la coupe et l'emploi des étoffes destinées au lit à la turque. Cependant, depuis la fin du siècle dernier, on n'a presque plus fabriqué de ces sortes de lits.

Lit de veille. — On en parle spécialement col. 477.

Lit de vent. — On donna ce nom, au xve siècle, à des matelas de cuir que l'on gonflait avec un soufflet, et qui formaient une couche élastique et facilement transportable. Un *Compte de la chambre de Louis XI*, daté de 1478, nous apprend que ce prince possédait un lit de ce genre. Nous croyons bien faire en reproduisant ici, pour la curiosité du fait, le passage relatif à ce lit original : « A Guillaume du Jardin, tapissier dudit Seigneur (le roi), pour avoir fait mener le lit de vent dudit Seigneur de la Mothe d'Egry jusques à Paris, pour ilec le faire habiller et y faire un soufflet neuf, xx sols tournois. — Pour ung homme et ung cheval, pour avoir porté le lit de vent dudit Seigneur de la Mothe d'Egry jusques à Cléreau, près Vendosme. — Pour avoir fait apporter de Tours jusques à Bray-Conte-Robert, ung grant cuir de Ongrie, pour mectre sur le lit dudit Seigneur, lx sols tournois. »

La plupart des lits que nous venons de passer en revue sont antérieurs aux cinquante dernières années. Depuis lors, on n'a guère inventé, que nous sachions, de forme bien nouvelle. Notre siècle, en effet, s'est montré assez peu ingénieux sur ce terrain, qui avait si largement inspiré nos ancêtres. On s'est borné à copier les modèles anciens. Peut-être est-ce le meilleur parti qu'on avait à prendre. Le commencement du siècle, toutefois, eut son heure d'originalité. On chercha à embellir les lits par une profusion d'ornements d'une opportunité assez discutable. Ainsi que le remarque Mme de Genlis (*Mém.*, t. V, p. 105) : « Pour montrer que les nouvelles idées n'excluoient ni la grâce ni la galanterie, les hommes et les femmes rattachoient les rideaux de leurs lits avec les attributs de l'amour, et transformoient en autels leurs tables de nuit. On vit des conspirateurs qui s'étoient baignés dans le sang, se coucher sur des lits somptueux, ornés de camées représentant Vénus et les Grâces! et l'on voyoit, suspendue sur leurs têtes, non l'épée de Damoclès, mais une flèche légère ou des couronnes de roses. »

Plus tard, quand le romantisme pénétra dans le mobi-



Fig. 332. — Lit de travail, d'après une gravure du *Pline*, imprimé à Mayence au xvie siècle.

lier, on tomba dans des exagérations d'un autre genre, mais d'un goût aussi peu recommandable. La disposition des deux lits que le prince de Metternich contempla, au

palais de Furstenberg, en 1820, et qui avaient coûté 80,000 florins, ne provoque aujourd'hui que peu d'enthousiasme. « Les deux lits de la chambre à coucher, écrit-il (*Mém.*, t. III, p. 348), figurent de la rocaille en draperie, sur laquelle sont appliqués des lézards gros comme le poing, des crapauds et des chauves-souris en bois doré. Ils sont placés dans une alcôve à l'entrée de laquelle est suspendue une lampe sous la forme d'un hibou colossal, qui porte un globe en gaze de soie. Dès qu'on couvre le globe, la lumière sort par les yeux du hibou. » Un lit automate, exécuté il y a huit ans, pour un prince indien, par un de nos grands orfèvres, et que tout le monde a pu voir à Paris, était aussi d'une complication singulière et d'une richesse peu pratique. Par contre, on a pu admirer chez nos actrices et chez nos impures de fort beaux lits, bien conçus pour charmer les yeux.

Le lit de notre illustre tragédienne Rachel, en vieux chêne, à colonnes, avec sa draperie à bandes alternées bleu et noir, avait un grand caractère. Le lit de soie noire de Mlle Caroline Letessier, dont les garnitures furent vendues 5,700 francs, était également fort beau. C'était un lit d'ange à bois doré, avec une courtepointe en satin rouge, brodée d'arabesques d'or. Celui de Mlle Heilbronn, en damas cramoisi d'une richesse excessive, se distinguait surtout par l'abus des draperies. On pourrait multiplier ces citations, sans découvrir toutefois aucun modèle qu'on puisse qualifier de nouveau.

Lit de plume. — Voir Coite et l'article suivant.

Literie, *s. f.* — C'est le terme général sous lequel on désigne tout ce qui entre dans la composition du lit proprement dit. Alphabétiquement, ce mot devrait passer après Liteau ; mais il présente avec l'article précédent de telles affinités, que nous avons cru devoir les réunir. Au mot Lit, nous avons démontré que, dans le principe, le lit proprement dit était considéré comme indépendant du châlit qui le portait et des draperies qui, sous forme de ciel, de pentes, de dossiers, de courtines, etc., enveloppaient le dormeur.

Aujourd'hui encore, le châlit est l'œuvre d'un fabricant spécial, et il ne rentre qu'accidentellement dans ce qu'on appelle, en terme de tapissier, les fournitures de literie. Il en est de même pour le ciel, pour les rideaux, embrasses, housses, courtepointes, etc., qui sont de la compétence exclusive du tapissier, et pour les draps, taies d'oreiller, souilles à matelas, toujours compris dans le Linge. (Voir ce mot.)

Réduite à cette garniture intérieure, la literie nous apparaît, dès la fin du XIIIe siècle, à peu près aussi complète que de nos jours. Elle se compose, pour chaque lit, d'une paillasse, d'un ou de plusieurs matelas, d'un ou de plusieurs lits de plumes, d'un chevet ou traversier, aïeul de notre traversin, d'un ou de plusieurs carreaux ou oreillers et de couvertures de laine. Nous retraçons en leur lieu l'histoire de chacun de ces objets. Nous n'avons donc, à cette place, à nous occuper d'eux que collectivement, c'est-à-dire réunis pour assurer le confortable repos du dormeur. Au XIVe siècle, il est assez difficile de trouver des descriptions d'ensemble de la literie. Les *Inventaires,* cette grande source d'informations, en mentionnent rarement, parce que la literie d'usage courant était, après chaque décès, abandonnée aux serviteurs intimes du mort, et, par conséquent, ne figurait pas dans le relevé de ses biens. Les fournitures très nombreuses de paille ou de Feure, comme on disait alors, que l'on rencontre dans la plupart des *Comptes,* l'obligation pour certaines villes de livrer, à des époques fixes, la paille nécessaire pour l'hôtel du roi, montrent qu'on procédait souvent au renouvellement intérieur des paillasses ; aussi les enveloppes de celles-ci étaient-elles seules considérées comme ayant quelque valeur. Pour les lits de plume ou Coites (voir ce mot), ils étaient généralement en petit nombre, à cause de leur prix élevé et de leur conservation difficile. Dans les plus riches maisons on n'en possédait que la quantité nécessaire au service courant. Dans les garde-meubles, on serrait les enveloppes de ces coites pour les emplir ensuite, et quand le moment de s'en servir était venu, de plumes achetées au fur et à mesure des besoins. Les lits de plume étaient alors extrêmement recherchés. C'était le coucher douillet et chaud par excellence. Dans les communautés religieuses, dont la règle était quelque peu sévère, on avait grand soin de les proscrire, et Christine de Pisan, visitant le dortoir du prieuré de Poissy, veut bien nous informer que les religieuses de cette maison dormaient, non pas sur des « coutes à franges », mais sur de simples « materas ».

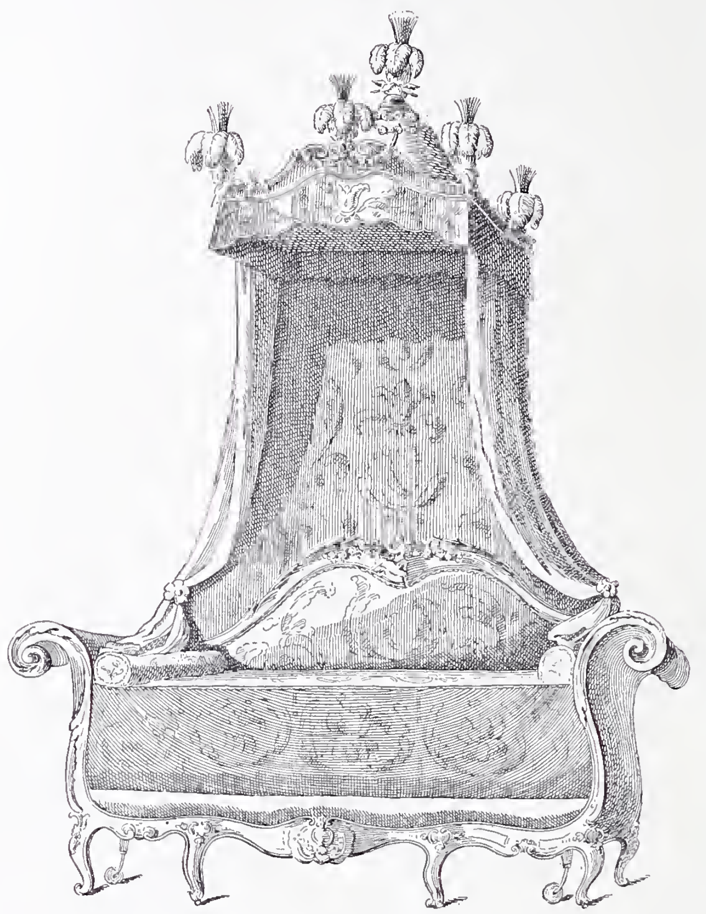


Fig. 333. — Lit à trois dossiers dit *à la turque*.

Dans les maisons bien pourvues, toutefois, la coite n'interdisait pas le matelas (martheras ou materas). Celui-ci prenait place entre la paillasse et le lit de plume et aidait à constituer un coucher à la fois uni, souple et chaud. Ajoutons que certains de ces matelas étaient luxueusement vêtus. Les reines et les princesses faisaient recouvrir les leurs de tissus de prix. Le matelas de Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin (1328), était habillé de bougran brun. Un compte d'Édouard Tadelin, mercier de Phi-

lippe de Valois (1342), mentionne la fourniture de 12 pièces de cendal, destinées à couvrir le matelas de la reine Jeanne de Bourgogne, et de 8 livres de coton et 4 onces de bourre de soie destinées à le garnir intérieurement.

Au XVe siècle, les inventaires moins sommaires, et les testaments souvent très détaillés, énumèrent plus exactement les différentes pièces de literie en usage. Celles-ci, toutefois, demeurèrent à peu près les mêmes qu'au siècle précédent. Le *Testament de Pierre Boschet, président au Parlement de Paris* (12 juin 1403), nous fournit la nomenclature de ces diverses garnitures. Par ce testament, le président « donne et laisse à l'ostel Dieu de Paris dix francs d'or et son lict garny de toutes choses qui y appartiennent, c'est assavoir, de couste, de coissin, de quatre draps, d'une sarge, un dossier et un marchepié ». A la fin du XVIe siècle, les choses n'avaient pas sensiblement changé. Dans les archives communales de Lyon, nous relevons, à l'année 1596, la *Liste des meubles loués ou empruntés par la ville de Lyon pour le service de Mgr de Selleri* (Silleri) *pendant son séjour dans la ville,* et dans cette liste figure : « La garniture d'un lict, à sçavoir deux mathelat, quatre couvertes, une coite, deux chevets, deux paillasses et ung pavillon, et quatre paires de draps pour le prix de somme, [pour] chûn jour, de seze sols. » Au XVIIe siècle, ce sont toujours les mêmes pièces qui composent ce qu'on appelle la literie. Le testament de *Claudine Bouzonnet-Stella* (1693) en est la preuve : « Je donne et lègue aussi à lad. Magdelaine, porte ce document, mon lit où je couche, garny de ses rideaux, de mattelas, lit de plume, traversin, draps et les trois couvertures. » Si la paillasse ici est absente, c'est, comme nous l'avons dit plus haut, parce que, réduite à son enveloppe, elle était considérée comme sans valeur. Au XVIIIe siècle, une grande révolution se produit. Le sommier de crin se substitue à la paillasse. Celle-ci persiste encore en province, et à Paris chez les petites gens ainsi que dans les casernes et les hôpitaux ; mais les personnes riches, et même les artistes et les bourgeois, adoptent presque toutes le sommier, à la fois plus confortable et plus propre. L'*Inventaire de Charlotte Desmares, comédienne du roy* (Saint-Germain, 1746), nous apprend que cette artiste couchait en « un lit à la romaine de velours ciselé, cramoisi, garni de galon d'or faux, avec une frange pareille, la couchette de bois de noyer, de la longueur de 7 pieds sur 4 de large. Ledit lit garni d'un sommier de crin, de deux matelas, un lit de plume, deux traversins, une couverture de ratine blanche, une d'écarlate, un couvre-pieds de taffetas des Indes, et deux petits oreillers de duvet, couverts de bazin. » Les *Annonces, affiches et avis divers* du 6 septembre 1773 indiquent comme étant « à vendre, chez Mimel, agent de change, rue Saint-Denis, un beau lit à la polonoise, sculpté, de 5 pieds de large, avec sommier de crin, 2 bons matelas, beau lit de plume, et 2 traversins » ; et dans l'*Inventaire de la veuve du peintre N. Lancret* (1781) nous notons : « Une couchette à bas pillier ; un sommier de crin, deux mattelas de laine, un lit, traversin et oreillers de coutil remplis de plume, deux couvertures de laine et coton, deux draps, etc. » On remarquera dans cette énumération les couvertures de coton qui, pour la première fois, font leur apparition dans la literie. Notre siècle devait, à son tour, voir s'accomplir un grand progrès. Nous voulons parler de la substitution du sommier à élastiques au sommier de crin. La souplesse des nouveaux sommiers permit la suppression des lits de plume, jugés depuis longtemps dangereux et malsains ; et de cette façon, une double amélioration se trouva réalisée.

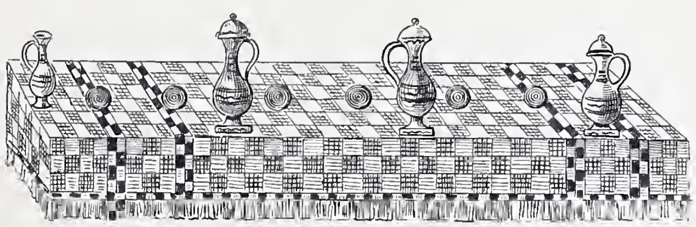


Fig. 334. — Liteau décorant une nappe damassée (XVIe siècle), d'après une miniature du manuscrit 9169 de la Bibliothèque royale de Belgique.

Les divers exemples de literie que nous venons de produire ont été, pour la plupart, empruntés à des intérieurs modestes. Il va sans dire que, dans les demeures royales et princières, le luxe réclamait ses droits. Le duc de Luynes (*Mém.*, t. II, p. 17) nous apprend que tous les trois ans on renouvelait les fournitures concernant le lit de Marie Leczinska. « Aujourd'hui, écrit-il à la date du 20 janvier 1738, Mme de Luynes s'est fait apporter les fournitures qu'elle avoit choisies il y a quelque temps pour la reine, qui sont pour ce qui concerne le lit et qui regardent la dame d'honneur. Elles consistent en : couvre-pieds garnis de dentelle pour le grand lit et pour le petit ; en taies d'oreiller garnies de même, point et Angleterre (*sic*) ; dix-huit paires de draps pour le petit lit ; manteaux de lit et autres linges qui regardent le lit. Cette fourniture coûte environ 30,000 livres, quoique Mme de Luynes n'ait pas fait renouveler les deux beaux couvre-pieds de la reine ; et toutes ces choses sont changées tous les trois ans comme je l'ai dit ci-devant. » Par l'*Inventaire des meubles de la famille royale,* dressé à Versailles en 1792, nous savons que le lit de Louis XVI comportait quatre matelas à 200 livres chacun, et un traversin de duvet, enfermé dans une souille de taffetas blanc du prix de 100 livres. Celui de Marie-Antoinette comptait également quatre matelas payés 900 livres, ainsi qu'un traversin dans sa souille de taffetas, coté 200 livres. On voit que les élégantes, de nos jours, pour leurs dépenses de literie, peuvent s'autoriser de quelques exemples assurément fort augustes.

Liteau, *s. m.;* **Litteau**, *s. m.* — Dans le principe, le liteau était une petite raie que l'on conservait le long de la lisière du drap, dans la teinte naturelle du tissu, pour montrer quelle était la qualité de celui-ci, et pour faire connaître aussi la bonté de la teinture. Cette raie s'obtenait par l'application de petites cordes que l'on cousait tout le long de la pièce avant de porter les étoffes au teinturier. Les liteaux des draps écarlates, bleus et pourpres étaient blancs, ceux des draps verts étaient jaunes, ceux des draps violets d'un rouge clair.

Aujourd'hui, le mot liteau désigne plus spécialement des raies bleues ou rouges, qui traversent le linge de table, allant d'une lisière à l'autre. Actuellement, la toile unie porte seule des liteaux, le linge damassé n'en a plus. Autrefois, il n'en était pas ainsi, et l'on peut voir, par la vignette accompagnant cet article, qu'au XIVe siècle le linge « à façon de damas », ou façonné en damier, portait des liteaux.

A cette même époque, on trouve le mot Lité ou Litté employé dans le sens de liteau. Exemple : « Deux nappes larges de soye blanche à litéz, de quoy l'une est de soye violette et vert, et l'autre perse et rouge, contenant environ chascune cinq aulnes et demye. — *Item,* une

autre large nappe de soyerie à quatre littéz en chascun bout, de soye perse pourfillée de royes d'or. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Toutefois, ce terme n'était pas d'un usage fréquent, et le plus souvent on se servait d'une périphrase pour indiquer qu'une pièce de toile était ornée de liteaux. C'est ainsi que l'*Inventaire de Charles V,* déjà cité, mentionne : « Une touaille qui est de fil de coton, et aux deux boutz ouvrée par manière de royes larges royées de travers. » Nous relevons dans l'*Inventaire de l'hôpital de Notre-Dame du Puy* (Toulouse, 1473) : « Una longiera an dcus vetas negars longa una cana. — *Item,* una longiera longa duas canas an très vetas un cascun. »

Liteau. — Les menuisiers appellent encore de ce nom de fortes tringles de bois, que l'on couche sur les murs pour poser une tablette. On se sert aussi des liteaux pour soutenir les cloisons et pour attacher les tapisseries. « A Anthoine Dubois, Me Charpentier, pour avoir [fourni] douze litteaux pour la tapisserie, tant au logis du Roy, qu'en celluy de Madame la marquise, à XV sols pièce, [font] la somme de III écus. » (*Comptes de la ville de Lyon,* 1595.)

Lithophanie, *s. f.* — Procédé qui consiste à reproduire toutes sortes de dessins ombrés, figures, scènes, paysages, sur des plaques de porcelaine, en donnant à ces plaques des épaisseurs graduées de façon à reproduire des ombres et des lumières. La lithophanie fut inventée en Allemagne. On l'emploie surtout pour les vitraux et les abat-jour. Une fabrique, établie à Choisy-le-Roi, a remplacé, depuis 1870, l'importation allemande par des produits très supérieurs.

Lithophyte, *s. m.* — Sorte de carton-pierre qui fut inventé, à la fin du siècle dernier, par le docteur Carwid Faxe, médecin de l'amirauté de Carlscrone (?) en Suède. Ce carton, dont l'*Almanach sous verre* (notice de 1788, col. 456, n° 95, et notice de 1789, col. 496, n° 92) parle avec éloge, était propre : 1° à couvrir les maisons ; 2° à les doubler intérieurement ; 3° à orner et à décorer les habitations, car il pouvait se mouler et prendre toutes les formes. Il ne paraît pas, toutefois, qu'on ait fait grand usage de ce produit, bien qu'à l'avantage d'être imperméable, il joignît celui de ne pouvoir prendre feu.

Litière, *s. f.;* **Lictière,** *s. f.;* **Lictyère,** *s. f.;* **Littière,** *s. f.* — Quoique, par la nature même des services qu'elle est appelée à rendre, la litière sorte un peu du cadre que nous nous sommes tracé, on ne nous en voudra pas cependant de décrire ce meuble, qui fut à la fois un appareil de transport et de repos ; car, lorsqu'on était obligé de camper, la litière se transformait en lit de camp et prenait place sous le pavillon ou sous la tente. Cela s'explique, d'ailleurs : la litière affectait, le plus souvent, la forme d'une couchette, que l'on couvrait ou découvrait à volonté. Plus tard même, on la ferma avec des vitres, en sorte que, soutenue par un double brancard et portée par des chevaux, elle constituait une sorte de petite chambre de voyage.

L'usage des litières est fort ancien. Il remonte à l'antiquité. Nous trouvons ce mode de transport en honneur pendant tout le Moyen Age. Le *Roman du Renart,* celui de *Robert le Diable* parlent de litières, qui, dès ce moment, étaient déjà magnifiquement décorées et parées avec une somptuosité rare. Nous lisons dans *li Roumans de Berte aus grans piés :*

> L'endemain par matin, quant jours fu esclarcis,
> Blancheflour la roïne ont en litière mis
> Entre deux parlefrois qui furent de grant pris,
> Car ne pot chevauchier, tant fu ses cuers maris.

Il ne saurait donc y avoir de doute sur l'emploi régulier des litières depuis le XIe siècle. A partir de cette époque jusqu'au XVIIe siècle, le mauvais état des routes fit de la litière le véhicule indispensable des grandes dames, et plusieurs documents du XIVe siècle nous fournissent la preuve de leur magnificence. Le *Compte de Geoffroi de Fleuri,* relatif aux « draps d'or, veluaux et autres choses qui ont esté prises en la tour du Louvre, ou haut estaige », nous apprend que, le 27 juillet 1317, Adam des Granges livra : « IIj draps adzuréz à fleurs de lys d'or dont l'en couvri la litière de madite dame Ysabeau », c'est-à-dire d'Isabelle de France, fille du roi Philippe le Long. Dans les *Comptes de l'argenterie,* nous trouvons le détail de la dépense faite pour la litière offerte à Blanche de Bourbon, lors de son mariage avec le roi de Castille. Cette dépense mentionne : « Deux pièces de drap d'or et de soie tenans sur l'azur, pour housser ladicte litière par dedens après la painture ; six aunes d'escarlate vermeille, pour couvrir ladicte litière et housser le fonz d'icelle ; huit aunes de toille vermeille, pour mettre dessous le drap d'or ; huit aunes de toille cirée, pour mettre dessous la toille teinte ; huit aunes de chanevaz à mettre entre l'escarlate et ladicte toille cirée ; trois onces de soye à brouder les fenestres, les pendanz, les lacs de la dicte litière ; sept quartiers d'un marbré brun de graine à faire rayes, cousues doubles, pour mettre dessoubs les clous ; sept aunes d'un autre marbré de Saint-Odmer, à faire une housse dessus et deux mantelléz pour ladicte litière ; huit aunes de toille bourgeoise pour faire une autre housse et deux mantelléz, etc. » On voit combien, au XIVe siècle, la confection d'une litière était chose compliquée. Et ce n'est pas tout. Un certain Robert de Troies toucha, en outre, une somme de 140 livres pour le bois de cette litière, pour la peinture, pour les clous dorés, les pommeaux, les anneaux, chevillettes, etc., qui étaient de cuivre doré ; à quoi il faut ajouter encore le harnais des chevaux, qui était de cuir de Cordoue, avec des arçons peints à la devise de la reine. Un *Compte de Michelet-Joly, concierge de la comtesse de Flandre et d'Artois* (1372), nous détaille la façon d'une autre litière, pour laquelle il fut payé : « A Philippe Ciraffe, huissier, pour faire le fust de ladicte litière, de son bois, XXX frans. — A Jehan de Bruges, pour sa paine et les estouffes pour paindre ladicte litière, IIIIxx V frans. — A Geoffrin Poreau, pour faire la lormerie et cloeterie de ladicte litière, IIIIxx V frans. — A Jehan de Colligny, pour faire les selles, garreaulx et autres harnoys de ladicte litière, XXX frans. » Ces divers exemples montrent suffisamment que le luxe des litières était général au XIVe siècle.

La cérémonie où nous voyons, à cette époque, ces véhicules apparaître dans leur plus bel éclat, est assurément l'entrée solennelle d'Isabeau de Bavière à Paris (22 août 1389). La nouvelle reine s'était arrêtée à Saint-Denis avec toute la Cour. « Or se mirent la reine de France et les autres dames au chemin, écrit Froissart. (*Chroniques,* t. XII, p. 8.) La duchesse de Berry, la duchesse de Bourgogne, la duchesse de Touraine, la duchesse de Bar, la comtesse de Nevers, la dame de Coucy et toutes les dames et damoiselles par ordonnance, et avoient toutes leurs litières pareilles si richement aournées que rien n'y failloit. » Quant à la litière de la reine, continue Froissart, elle était « très riche et bien ornée et toute découverte », et elle était « adextrée », c'est-à-dire escortée par le duc de Touraine, le duc de Bourbon, le duc de Berry, le duc de Bourgogne, messire Pierre de Navarre et le comte d'Ostrevant. Celle qui suivait, et qui contenait la duchesse de Bourgogne et la comtesse de Nevers, sa belle-fille, était également découverte et escortée du comte Guillaume de Namur et de messire Henry de

Bar. Ensuite venait la duchesse d'Orléans, etc. On peut se figurer l'effet produit sur les Parisiens par un tel cortège. « Et vous dis, ajoute encore notre chroniqueur, que sergens d'armes et officiers du roi étoient embesognés à faire voie et rompre la presse et les gens, tant y avoit grand peuple sur les rues, que il sembloit que tout le monde fût là mandé. »

Au siècle suivant, le luxe des litières ne fut pas moins grand. Nous savons par le *Geste des nobles françois,* que lorsque la duchesse, veuve du duc Louis d'Orléans, traîtreusement assassiné dans la rue Barbette, vint se jeter aux pieds du roi et demander justice de la mort de son mari, elle était « accompaignée de haulx seigneurs en estat du plus hault deuil qui devant eust esté veu. Car avec ce que ses charrois et sa litière estoient couvers de noir dont les chevaulx furent blancs, estoit la dame et toutes ses femmes atournées de noirs atours » (27 août 1408). Par la magnificence de cette litière de deuil, on peut juger de celle des litières d'apparat. Nous n'avons que fort peu de détails sur « la belle litière » dans laquelle la duchesse de Bourgogne fit en « moult riche et noble estat » son Entrée à Arras en 1435 (Monstrelet, édit. du *Panthéon littéraire,* p. 697) ; non plus que sur la « littière » dans laquelle le jeune Charles le Téméraire, « fils de mariaige » du duc Philippe de Bourgogne, entra dans Paris en cette même année. Nous savons seulement qu'elle était couverte de drap d'or. (*Journal de Paris sous le règne de Charles VI et de Charles VII,* p. 161.) Mais quelques textes précieux nous apprennent quelle somptuosité les ducs de Bourgogne montraient dans la décoration et l'enrichissement de ceux de ces véhicules qui étaient destinés aux duchesses leurs femmes. Les peintres les plus illustres étaient chargés de les embellir. Le *Troisième Compte de Jean de Visen, receveur général des finances du duc de Bourgogne,* nous révèle qu'en 1439 ce prince fit décorer, par Hue de Boulogne, son premier peintre, la litière de la duchesse, et cette litière, entièrement dorée « de fin or brugny », était ornée d'armoiries et de « deux lettres accouplées d'un lasset blanc et les dittes lettres faictes de couleurs violettes et de noir ». En 1498, ce fut le célèbre Pierre van Coninxlo, qui fut chargé d'orner d'armoiries d'or, d'argent et de couleurs, ainsi que de devises et de « fleurs de jennettes », la litière que Philippe le Beau offrit à l'archiduchesse sa femme. (*Compte de Simon Longin, receveur général des finances du duc de Bourgogne.*)

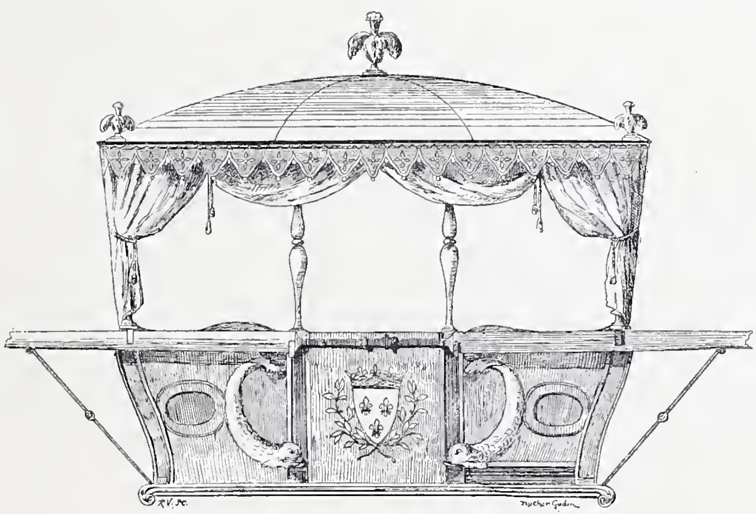


Fig. 335. — Litière de la reine Marguerite de Valois, restituée d'après un dessin de Roubo fils.

Par le récit que nous a transmis Olivier de la Marche (*Mém.,* liv. Ier, p. 170) de la visite que Frédéric, roi des Romains, fit, en 1442, dans la ville de Besançon, à Philippe le Bon, nous savons que la duchesse (Isabelle de Portugal) se rendit en cette ville « en une littière couverte de drap d'or cramoisi ». Ce même chroniqueur rapporte encore qu'aux noces de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, sa seconde femme (1468), la nouvelle duchesse quitta la ville de Dam, pour faire son entrée à Bruges « en une littière richement parée de chevaux et de couverture de riche drap d'or. (*Ibid.,* liv. II, p. 520.) Quand ladite littière approcha, continue Olivier de la Marche, les archers de la Couronne (qui estoyent à ce ordonnez) prirent la littière sur leurs cols et la mirent hors des chevaux, et l'apportèrent plus avant, et puis mirent ladite littière à terre, et fut ladite littière descouverte et vint madicte Dame la Duchesse la mère prendre madicte Dame sa belle-fille, hors de la diete littière et l'emmena par la main, à son de troupes et de clairons, jusques en sa chambre. »

Nous manquons de détails sur la litière qui servait ordinairement à Anne de Bretagne dans l'éclat de sa beauté et de sa jeunesse ; nous savons seulement qu'après la mort de Charles VIII, on employa « douze aulnes de veloux noir » pour la couvrir, cinq « aulnes de migraine » pour la doubler et « troys aulnes de veloux cramoisy pour border à ondes les mantelez pendant dessus ladicte litière ». Le *Registre des Comptes de la ville de Nantes* (1498), auquel nous devons ces renseignements, nous apprend encore que cette litière de deuil était garnie à l'intérieur de trois carreaux de velours noir. Mais à ce véhicule relativement modeste se rapporte une histoire concernant le grand-père de Brantôme et que celui-ci rapporte dans le récit de sa vie ; et cette anecdote est trop amusante pour que nous puissions ici la passer sous silence.

« Messire François de Bourdeille, écrit Brantôme, fut fils de ces deux illustres père et mère que je viens de dire. Après qu'il vint à estre grand et en aage, son père le donna page à la Reyne de France, Anne, duchesse de Bretaigne, et y fut huit ans et avoit cet honneur d'estre son premier page (ainsi luy parloit tousjours) et de monter sur son mulet de devant, qui estoit un très grand honneur et faveur de ce temps-là, pour les pages des Reynes et grandes Princesses, pour estre en cela préférez à tous autres. Et le bon homme feu M. d'Estrées, grand maistre de l'artillerie, grand homme digne de sa charge, que nous avons veu, alloit sur le mulet de derrière, ainsi qu'il me l'a conté souvent, et que bien souvent tous deux ils avoient esté foüettez l'un pour l'amour de l'autre. Car nostre grand-père faisoit toujours quelques petites natretez, ainsi que son esprit prompt, vif et gentil l'y conduisoit ; et surtout quand il faisoit aller le mulet de devant plus viste qu'il ne falloit. C'étoit lors à la Reyne à crier : « Bourdeille ! Bourdeille ! vous serez foüetté, je vous en assure, et vostre compaignon » ; et tant n'y failloient pas, car l'un se remettoit sur l'autre, et disoit que la faute venoit de son compaignon, que le devant s'advançoit trop et qu'il falloit faire suivre l'autre ; et l'autre disoit que le derrière advançoit et passoit l'autre de devant ; et pour ce, de compaignie, sans ouyr leurs excuses et raisons, estoient bien foüettez ; mais M. d'Estrée

m'a dit que toute la faute venoit de vostre grand-père qui faisoit tout le mal. »

Le XVIe siècle, auquel nous amène cette plaisante historiette, devait voir apparaître les premiers carrosses, mais il connut, lui aussi, et pratiqua amplement les litières. Celle de Charlotte d'Albret, mariée au trop célèbre César Borgia, était « doublée par le dedans de satin verd et par le dehors de cuyr », et les harnais des chevaux qui la portaient étaient « couvers de velours cramoisy, avec les boutons de léton doré, les brides aussi à boutons doréz couverts de velours cramoisy ». (*Invent. de la duchesse de Valentinois*, 1514.) L'*Ordre observé au Sacre et Couronnement à Sainct-Denys, et à l'Entrée à Paris de la royne Claude, fille du roy Louis XII et première femme du roy François I*^{er} (1517), décrit comme suit la litière dans laquelle se trouvait cette princesse. « La litière estoit toute couverte par dehors et dedans de drap d'argent traict, enrichy de cordelières d'or enlevées. Et n'y avoit que le fons, affin de veoir mieulx ladicte dame descouverte. Les bras de ladicte litière estoient de mesme drap d'argent. La dicte dame estoit au milieu de ladicte litière, sur un carreau de drap d'or frizé, ayant la couronne sur la teste, avec moult de pierrerie. Et moult bien luy avenoient ses belles contenances et maintien. Portée estoit celle litière de deux beaux et gros roussins bayars, enharnachéz, couverts iusques à demy pied près de terre de pareils habits et acoustremens que lesdicts cheval de crouppe, et hacquenée cy-devant declaréz. Sur lesdicts chevaux y avoit deux enfans d'honneur ayant les testes nües, vestus de pareil habit que les autres enfans d'honneur. Les mors des brides, estriers et esperons estoyent tous doréz. »

Par Paradin (*Histoire de notre temps*, p. 287), nous avons la description de celle dans laquelle la reine Éléonore fit son entrée à Marseille : « Après Monseigneur le Dauphin, estoit une riche et somptueuse lictière toute faicte en ouvrage de riche broderie d'or et de pierreries, sur les brancarts de laquelle estoient deux jeunes pages vestus de mesme parure, et les deux mulets couverts de fin drap d'or ; et estoit ceste lictière ouverte par dessus, de manière qu'aisément se pouvoit veoir la majesté de la reine Aliénor d'Austrice, habillée d'une robe de drap d'argent, chargée de perles et autres pierreries de si grand lustre, qu'il n'y a œil, ny vüe si nette qui n'en fust esblouie. Près de la lictière de la Reine estoit celle de Madame de Vendosme aornée d'infinies richesses, après lesquelles suivoient les Damoiselles de la Reine sur belles hacquenées de riche parure, accompagnées chacune d'ung gentilhomme ; et entre lesdictes Damoiselles y en avoit vingt-cinq accoustrées à l'espagnole, le petit bonnet sur l'oreille, avec la plume plus blanche que neige. Après les damoiselles espagnoles venoient grand nombre de Princesses, Duchesses, Marquises, Comtesses et autres dames héroïques, accoustrées comme telle assemblée le requeroit ; finablement estoient les riches charriots branslans couvers de toiles d'argent et de veloux de diverses couleurs. » L'*Ordre tenu au sacre et couronnement d'Éléonore d'Autriche* nous apprend, en outre, que la reine-mère avait, pour suivre le cortège, pris place « en une autre lictière couverte de veloux noir à broderies de cordes de soye noire » ; alors que deux autres opuscules de la même année, *la Prinse et délivrance du Roy* et l'*Épistre de la venue de la royne Aliénor au royaulme de France,* rapportent que cette princesse gagna Paris à petites journées dans une litière « qui estoit de drap d'or frisé sur frise bien en ordre », ayant avec elle le Dauphin et le duc d'Orléans installés chacun à une des portières. Les *Entrées solennelles* recueillies par Godefroy, dans son *Cérémonial françois,* nous apprennent que les litières dans lesquelles Catherine de Médicis en 1549, et Élisabeth d'Autriche en 1571 firent leur entrée à Paris, n'étaient pas moins superbes. Elles différaient toutefois de celles que nous venons de décrire en ce qu'elles étaient « descouvertes », ce qui permettait à la foule, toujours avide de ces spectacles, de mieux contempler les traits de ses reines. Pour le reste, la magnificence était aussi grande. « Le fons, le dedans, le dehors estant couvert de toille d'argent traînant à terre, les muletz qui portoyent tous couvertz de toille d'argent frizée aussi traînant en terre, et les deux pages qui estoyent dessus et menoyent ladite litière habilléz de toille d'argent, les testes nues » ; alors que dans l'*Ordre observé à l'enterrement de François duc d'Anjou* (1584), Henry de Marle nous montre cette dernière « Royne en sa littière couverte de sarge tannée, ouverte par le devant et costéz à plusieurs fenestres, toutes couvertes de sarge de la mesme couleur, mesme les mulets, portans ladite littière sur lesquels estoient montéz deux pages vestus en dueil noir, nuë teste, la Royne vestuë d'un grand manteau d'estamine tannée, avec son grand voile de crespe tanné, ayant une queue de cinq aulnes de long ». Quant à la litière dont se servit par la suite Catherine de Médicis (1558), elle était « couverte de velours noir et doublée de satin cramoisy », portée par deux mules blanches harnachées de velours noir. (*Comptes et dépenses de Catherine de Médicis.*) La reine en faisait journellement usage, car l'auteur des *Mémoires du maréchal de Vieilleville* observe que, lorsque Catherine se rendit avec le roi, son fils, chez ce seigneur pour le forcer à accepter le titre du maréchal de Saint-André, elle alla à son logis « sans chevaulx, coche, ny lictière », parce qu'il « n'y avoit que l'hostel de Bourbon et le cloistre Saint-Germain à traverser ».

Il faut croire que Marguerite d'Angoulême, la tante par alliance de Catherine, usa aussi grandement de ce genre de locomotion, car Brantôme écrit à son sujet : « Elle composa toutes ces nouvelles, la pluspart dans sa littière, en allant par pays ; car elle avoit des plus grandes occupations estant retirée. Je l'ay ouy ainsi conter à ma grand'mère, qui alloit tousjours avec elle dans sa littière, comme sa dame d'honneur, et luy tenoit l'escritoire ; et les mettoit par escrit aussi tost et habilement, ou plus que si on luy eust dicté. »

Quant à Marguerite de Valois, cette brillante et coquette princesse a pris soin de donner elle-même une description très détaillée de sa litière. Racontant le voyage qu'elle fit, en 1577, dans les Pays-Bas : « J'allois, écrit-elle, en une littière faite à pilliers, doublée de velours incarnadin d'Espaigne en broderie d'or et de soie nuée, à devise. Cette lictière [étoit] toute vitrée et les vitres toutes faictes à devises, y ayant, ou à la doublure ou aux vitres, quarante devises, toutes différentes, avec les mots en espaignol et italien sur le soleil et ses effects. » (*Mém. de Marguerite de Valois,* p. 90.) Jusqu'à la fin du XVIe siècle, l'usage des litières, au surplus, resta si général, qu'en 1588, aux États de Blois, Renauld de Beaune, archevêque de Bourges, portant la parole au nom du clergé, « donnoit pour modèle d'une modération qu'on ne pouvoit trop recommander, la première présidente de Thou, qui, en qualité de femme du premier magistrat, auroit pu se servir, comme les principales Dames de la Cour, d'une litière ; que cependant cette Dame n'alloit jamais par la ville qu'en croupe derrière un domestique, pour servir par sa modestie de règle et d'exemple aux autres femmes ». (*Mémoires de De Thou,* dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France,* t. LIII, p. 297.)

Ajoutons que les *Comptes de la ville de Lyon* mentionnent, à l'année 1596, le payement au sieur Guillaume Charrier, de trente-troiz escuz ung tiers pour son remboursement de pareille somme qu'il a payée « pour le louage de deux littières et de quatre chevaulx qui furent envoyéz au devant de Madame la Présidente Forget, jusques à Rohanne ».

Avec le XVIIe siècle, les litières allaient forcément devenir plus rares. Marie de Médicis en possédait une. Elle s'en servit même pour aller à la foire Saint-Germain, le 9 février 1601, mais de l'Étoile, à qui nous devons ce détail, ne nous dit rien de plus. Nous savons, en outre, par Héroard (*Journal,* t. Ier, p. 177) que, le 12 mars 1606, le jeune Dauphin alla de Saint-Germain à Paris « dans la litière de la Reine ». L'*Histoire de la troisième guerre civile* (1616) nous entretient des plaintes adressées au roi sur ce que le marquis de la Vieuville avait fait fermer les portes de Reims et lever le pont au moment où Mme de Nevers se présentait « en sa litière où elle estoit seule » pour entrer en ville. Mais à partir de la majorité de Louis XIII, à l'exception de la « littière toute descouverte » et placée « sous un fort grand daiz » dans laquelle Anne d'Autriche fit en 1622 son Entrée à Lyon (*Histoire du voyage du Roy,* dans *Archives curieuses,* t. II, p. 329), on ne trouve plus guère à citer que la litière historique dans laquelle Richelieu, malade, se faisait promener à travers la France. Encore cette sorte de monument, qui ne rappelait que de très loin les gracieuses litières du Moyen Age ou de la Renaissance, et devant lequel on abattait des pans de murs et des portes de villes, était-il porté par des soldats, et non plus par des chevaux ou par des mules. Sa forme même différait si bien de la litière, que les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 196) le qualifient « lit portatif, garny de drap viollet porté par des gens de pied ». La description qu'Agrippa d'Aubigné donne de celle du fantastique Calopse (*les Aventures du baron de Fæneste,* p. 208) montre, du reste, que déjà, à son époque, la litière était considérée comme un véhicule démodé et quelque peu ridicule. Toutefois, le règne de Louis XIV connut les litières. Tallemant en parle à diverses reprises. Il nous apprend que Mme Cornuel prit en haine la comtesse de Maure parce qu'elles « furent quinze jours entiers ensemble en litière » et qu'elle était si lasse « d'avoir toujours la même personne sous les yeux, qu'elle eut deux ou trois fois l'envie de l'étrangler ». Il raconte les mésaventures de Scudéry, qui, ayant mal donné son adresse à un conducteur de litière, fut obligé de payer deux fois le voyage de Saint-Germain à Paris. Il nous fait connaître, à propos de Mme Tallemant, que « le branle de la litière » n'était pas sans inconvénient pour les estomacs faibles, et donnait souvent mal au cœur aux dames. (*Historiettes,* t. II, p. 336 ; t. V, p. 37 et 273.) Une lettre de Mme de Sévigné, datée du 8 juillet 1676, nous apprend que Mme de la Fayette vint, le 6 de ce mois, de Chantilly à Versailles en litière. « C'est une belle allure, ajoute Mme de Sévigné ; mais son côté ne peut souffrir le carrosse. » Et nous notons dans les *Variétés historiques et littéraires* (t. X, p. 101) que les ambassadeurs de Siam, se rendant de Brest à Paris (9 juillet 1686), se servirent jusqu'à Nantes de litières et de là jusqu'à Orléans de voitures. Enfin, nous savons par la comtesse d'Aulnoy (*la Cour et la ville de Madrid,* p. 122) qu'à la Cour d'Espagne la litière était encore en honneur de son temps. Il faut même croire que les litières françaises à cette époque n'étaient pas dépourvues d'une certaine recherche de décoration, car la *Déclaration* du roi Louis XIII, en date du 16 août 1634, portant « défense à tous carrossiers de faire, vendre ni débiter du jour de la publication de cette ordonnance, aucuns carrosses ou litières brodéz d'or, d'argent ou soye, ni chamarréz de passemens d'or ou d'argent, passemens de Milan, satins brodéz, ou passemens veloutéz, ni de faire doubler d'aucune étoffe de soye les bottes, mantelets, custodes bouts et goutières de carrosse ; leur défend pareillement de faire dorer les bois des carrosses et litières ; à peine contre les carrossiers et autres ouvriers contrevenans, de cinq cens livres d'amende, de confiscation, d'être déclaréz infames et bannis pour cinq ans du ressort du Parlement, sans pouvoir jamais exercer aucun métier ». Cette *Déclaration,* disons-nous, fut renouvelée et confirmée par les *Édits contre le luxe* de 1660, 1696 et 1700. Enfin, par Roubo fils, nous savons que ces appareils demeurèrent en usage jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, dans les pays de montagnes, où l'on en trouvait de louage. Nous en avons même vu de représentées sur un spécimen de toile de Jouy conservé au musée Carnavalet, ce qui indique qu'il en existait encore en 1770.

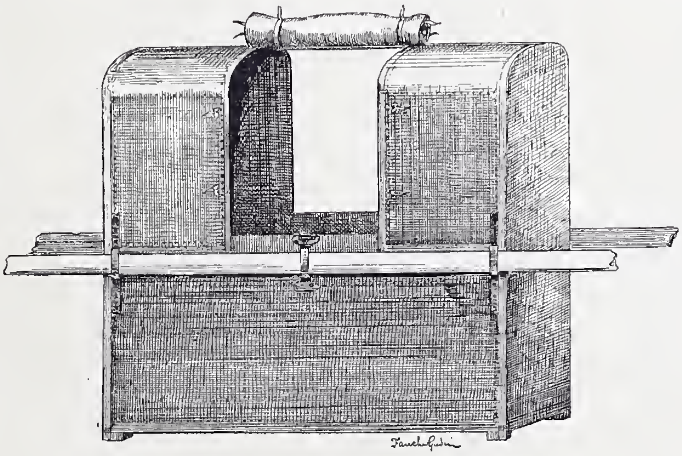


Fig. 336. — Litière ordinaire de louage (XVIIe siècle), d'après un dessin de Roubo fils.

Jusqu'à présent, nous avons parlé de la litière comme d'un véhicule réservé exclusivement aux femmes. Les hommes, hâtons-nous de le constater, en firent également usage ; mais ils préférèrent toujours les longues chevauchées à ce mode de transport qui avait, nous venons de le voir, ses inconvénients. Aussi, pour recourir à la litière, fallait-il qu'ils fussent malades et dès lors dans l'impossibilité de se tenir à cheval. Les textes qui suivent vont confirmer ce que nous venons de dire. Les *Grandes Chroniques,* parlant du roi Philippe III, portent à l'année 1285 : « Ainsi qu'il estoit en telle pensée, si chéy en une fièvre, si qu'il ne pot chevauchier ; et convint qu'il fust porté en une litière. La fièvre crut et mouteplia si que pour l'air qui tant estoit desatrempés et plain de pluie, il luy engregea et puis devint plus fort malade. » Le *Geste des nobles François* nous montre, à l'année 1404, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, dangereusement atteint et se faisant « en une litière, porter en pèlerinage à Nostre-Dame de Hal, mais il trespassa en chemin », et cependant aucune précaution n'avait été ménagée. « Afin que les chevaux qui le portoient allassent plus sûrement et à son aise, écrit Monstrelet (*Chroniques,* liv. Ier, chap. XVIII), y avoit plusieurs laboureurs et manouvriers

qui alloient devant ladite litière, atout planes et autres instrumens de fer pour refaire et ouvrier le chemin. » Martin du Bellay raconte que Louis XII, en 1513, se fit « porter en une litière jusques à Amiens », « pour ce qu'il estoit fort tourmenté des gouttes (*sic*) ». (Voir *Mém. relatifs à l'hist. de France,* t. XVII, p. 23.) Pareillement, le maréchal de Vieilleville, quittant son gouvernement de Metz pour aller se rétablir dans ses terres, « s'achemina... par le Bassigny droict à Orléans, à petites journées et en lictière, à cause de sa foiblesse ». C'est très exceptionnellement que nous voyons un grand seigneur, un prince, voire un roi, recourir à ce mode de transport. Cependant, rapporte Jean de Troye (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XIII, p. 135) qu'en 1466 Philippe le Bon, apprenant que les Liégeois étaient révoltés, « leur alla faire la guerre, et s'y fit porter en une littière et y mena avec lui son fils, ledit seigneur de Charrolois, avec tous les nobles hommes, gens de guerre et autres qu'il peust recouvrer ». Nous savons même que cette litière fut décorée spécialement par Pierre Coustain, « valet de chambre et paintre dudit seigneur », qui livra en même temps pour cette expédition « IV estandarts de fin or, quatre guydons, quatre pennons armoyéz, VIII banières, deux baneriettes, painture de fin or ». (*Compte deuxième de Guilbert de Ruple, receveur général des finances du duc de Bourgogne.*) Aventure plus curieuse, Olivier de la Marche rapporte qu'en 1468, au « Pas de l'Arbre d'Or », couru à Bruges, à l'occasion des noces de Charles le Téméraire, le chevalier de Ravenstein fit son entrée dans la lice « en une littière richement couverte de drap d'or cramoisy ». « Les pommeaux de ladicte littière, ajoute Olivier de la Marche, estoyent d'argent aux armes de mondict seigneur de Ravastain, et tout le boys richement painct aux devises de mondict Seigneur. Ladicte littière estoit portée par deux chevaux noirs, moult beaux et moult fiers, lesquels chevaux estoient enharnachéz de velours bleu à gros clous d'argent richement, et sur iceulx chevaux avoit deux pages vestus de robes de velours bleu, chargés d'orfaverie, ayans barettes de mesmes, et estoyent houssez de petits brodequins iaunes, et sans esperons et avoient chascun un fouet en la main. » (*Mémoires,* p. 534.)

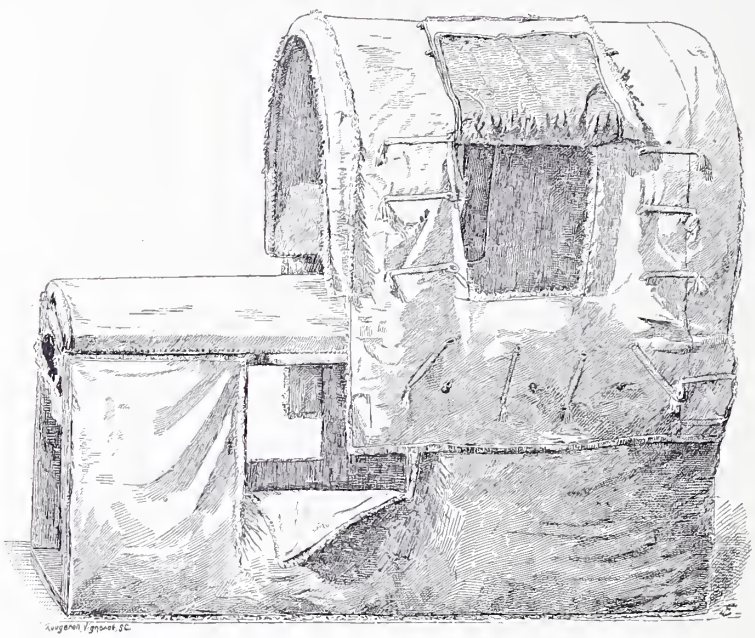


Fig. 337. — Litière de Charles-Quint, conservée à l'*Armeria* de Madrid.

François Ier était un chevalier trop décidé pour apprécier beaucoup ce moyen de locomotion. Néanmoins, les *Mémoires de Robert de la Marck, seigneur de Fleuranges,* nous apprennent qu'en 1513, allant voir Louis XII, qui se trouvait à Amboise, le prince, qui n'était encore que comte d'Angoulême, fit le chemin en litière avec « le jeune adventureux » (c'était le nom qu'on donnait alors à Robert de la Marck) et qu'il y eut grand conflit entre eux pour savoir qui sortirait le premier. Nous savons également, par les *Dépenses secrètes* du galant monarque, qu'il fit faire, en 1532, une superbe litière dont le prix s'élevait à 2,937 liv. 10 sols, et que, la même année, il la fit conduire en Angleterre avec trois grands mulets payés 450 liv., car cette litière était « destinée à la princesse de Boullène, à laquelle icellui seigneur en a faict don ».

Si nous manquons de détails sur ces différents véhicules, nous sommes mieux renseignés sur la litière de Charles-Quint, car elle a été pieusement conservée à l'*Armeria reale* de Madrid. Nous en donnons ici la reproduction fidèle, — litière de campagne peu brillante, qui n'approchait certes pas de celles que nous venons de décrire, et qui vraisemblablement différait aussi de celle dans laquelle ce prince traversa Madrid avec François Ier, car l'Empereur et le Roi, à ce que rapporte Martin du Bellay, « allèrent en une mesme littière veoir la Royne Aléonor, sœur de l'Empereur, et veufve du Roy de Portugal, laquelle par ledit traitté, avant de partir d'Espagne, le Roy devoit fiancer ».

Mais si les princes même les plus puissants n'usaient guère de litières durant leur existence, il n'en était pas de même après leur mort. C'est en litière qu'ils gagnaient ordinairement leur demeure suprême. L'auteur de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (p. 119) raconte qu'en 1380 « le roi Charles de France, cinquiesme de ce nom, qui tant vaillamment et saigement avoit son règne gouverné », fut porté à Saint-Denis « en royal lictière..., et sevelli si haultement, comme il appartient à tel prince ». Il nous apprend, en outre (p. 316), que, la nuit même de sa mort, le corps du bon duc Louis fut mis « en une litière et fut porté à Cosne, en l'esglise, où l'on le veilla en faisant prières à Dieu pour son âme » (1410). Monstrelet (*Chroniques,* liv. Ier, ch. CCLXXVII), rendant compte des funérailles de Charles VI, dit également que « étoit le corps sur une litière moult notablement riche, par-dessus laquelle avoit un pavillon de drap d'or, et un champ vermeil d'azur semé de fleurs de lys d'or ». Il est pareillement question de litières aux obsèques de Charles VIII, de Louis XII, de François Ier, de Henri II et de son fils le duc d'Anjou. A partir de Henri IV, le carrosse se substitua à la litière.

Enfin, constatons, pour terminer, que si les rois malades ou après leur mort étaient portés en litière, certains animaux sous ce rapport n'avaient rien à leur envier. Les *Extraits des comptes du roi Louis XI* nous apprennent qu'en 1470 ce prince fit verser 64 sols à Jehan de Rossou, son maître d'hôtel, « pour faire ses plaisirs et voulentés et avoir fait mener en une litière, depuis les Forges jusques à Tours, un chien courant qui estoit malade ». En outre, les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (années 1478-1480) mentionnent la comparution devant la municipalité de Jean Blasin, écuyer d'écurie du roi, devant les conseillers de ville, auxquels il déclare que Sa Majesté « lui avoit

chargé leur dire qu'il vouloit que la dite ville de Lyon lui baillât conduite pour le mener jusques à Milan, et mener ung lévrier que le Roy, nostre dit sire envoié au sieur Ludovic (Sforce, dit le *More*) à Milan, et, pour ce, faire faire une litière pour mestre sur deulx chevaulx, couverte de drap blanc et rouge et doublée de toyle cirée; outre plus, faire faire au dit lévrier ung jaque de drap de damas blanc et rouge, doublé de drap laine et fourré de coton », etc. On voit que si Louis XI était dur aux humains, il était tendre pour les bêtes.

Litière. — Ce mot, dans une étable ou une écurie, a aussi la signification du lit de paille sur lequel les animaux reposent. Pris dans ce sens, le mot litière est ancien dans notre langue; les deux exemples suivants en font foi :

> Il font destorser lor torsiaus,
> Puis establèrent lor chevaus :
> Moult les fisent bien aaisier
> Et de litière et de mangier.
>
> (*Roman de Floire et Blanceflor.*)

« *Item,* pour foin, avoine et litière pour ledit cheval estant en la mer, I escu. » (*Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.) Dans le Midi, ce même mot fut employé au siècle dernier, avec un sens analogue dans le langage mobilier. Du moins, l'*Inventaire de Ch. Melchior d'Anjou* (Marseille, 1791) le laisse supposer : « Étant montés au premier étage, nous sommes entrés dans une chambre au nord, sur la rue, où nous avons trouvé un lit monté en noyer à deux litières, une paillasse, etc. »

Litoce, *s. f.;* **Litoche,** *s. f.;* **Littoche,** *s. f.* — Petit lit, lit d'enfant. Nous n'avons rencontré ce mot que dans le Comtat-Venaissin. « Une litoche bois noyer avec sa garde-paille, moyenne valleur. » (*Invent. de N. Lallemagne, médecin;* Bollène, 1668.) « Plus une litoche mauvoise. — Plus une littoce à quenouilles mauvoise. » (*Invent. de la Dlle Jeanne-Marie Quinquin;* Cour de Mazan, 1764.)

Litre, *s. m.* — Mesure de capacité, une des unités principales du système métrique, servant pour mesurer des liquides ainsi que des graines sèches. La contenance du litre est exactement d'un décimètre cube. On le rencontre dans le mobilier soit sous la forme de cylindres dont la hauteur égale le diamètre, soit sous celle de bouteilles ayant le gouleau marqué d'une double bague.

Litre, *s. f.;* **Lictre,** *s. f.;* **Litte,** *s. f.* — Bande de couleur, dont on peignait ou dont on décorait les murailles.

Au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, pour les funérailles des personnages considérables, on tendait, dans les églises, des litres d'étoffes noires semées, de leurs armes. Depuis lors, on n'a pas cessé de décorer l'intérieur des églises de ces bandes sombres; mais la noblesse du défunt et ses hauts emplois ne sont plus nécessaires pour justifier ce déploiement de pompe funèbre. L'argent suffit.

Par analogie, au XIVe siècle, on a appelé lictre, littre, litre, des bandes de couleur, enrichies de dessin, tracées dans la longueur d'une étoffe. « Une pièce de soudanin à cincq lictres, larges du long (c'est-à-dire tenant toute la longueur), dont les troys sont à lettres de Sarrazin sur champ azur, et les deux sur menuz feuillages enlassez. — Une autre pièce de soudanin d'icelle façon, à cinq littes, dont les trois sont à lettres et les deux sur champ blanc de menus ouvraiges comme dessus. — Ung autre soudanin à cinq littes, etc. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Prise dans ce sens, litte pourrait bien être la source étymologique de Liteau ou petite litte, signifiant une litre tracée dans la largeur, au lieu de l'être dans la longueur.

Litron, *s. m.* — Mesure de capacité de forme cylindrique, usitée au XVIIe siècle et au siècle dernier, pour mesurer les graines et certains légumes. On s'en servait surtout pour mesurer les petits pois. Dans l'article qu'il consacre à la maison de Condé, Amelot de la Houssaye (*Mém. hist., polit., critiques et littéraires,* t. II, p. 409) dit à propos du prince Henry de Bourbon : « Quelquefois, il alloit en chaise dans les marchés, pour sçavoir le prix des denrées, et voir si ses pourvoyeurs ne ferroient point la mule; mais comme on le connoissoit, on lui vendoit tout plus cher qu'à eux. Un jour qu'il avoit acheté un litron de petits pois cent francs, on lui en servit sur sa table qui n'en coûtoient que quarante. De sorte qu'à force d'être trompé, il se lassa enfin d'aller chercher le bon marché à la Halle. » Loret, dans sa *Muze historique,* écrivait le 12 janvier 1658, parlant d'un repas offert aux Cordeliers :

> Ils eurent trente et deux litrons
> De châtaignes et de marons,
> Vingt tartes, entr'eux partagées;
> Mais ils n'ûrent point de dragées.

Le litron se subdivisait en demi-litrons et quarts de litrons, et il fallait seize litrons pour faire le boisseau de Paris. Une sentence du Prévôt des marchands et des échevins, édictée en décembre 1670 et comprise dans l'Ordonnance générale de 1672, fixait les dimensions exactes du litron. Cette mesure devait avoir trois pouces et demi de haut, sur trois pouces dix lignes de diamètre. Malgré ces précautions, le litron ne laissa pas que de varier de contenance; à la fin du XVIIIe siècle, il n'en fallait plus que douze pour faire un boisseau. A cette époque, la capacité du litron était relativement au litre de 0,813.

Par une adaptation assez naturelle, on donna, au XVIIIe siècle, le nom de litron aux objets, tasses, gobelets, vases — surtout à ceux de porcelaine — dont la forme cylindrique se rapprochait, comme aspect, de la mesure dont nous venons de parler. « Un morceau de porcelaine coupé, formant un litron, avec son couvercle aussy de porcelaine », figure dans l'*Inventaire de Le Nôtre* (Paris, 1700). En 1753, Lazare Duvaux vendait au duc de Chevreuse : « Deux gobelets en litron, de Vincennes, fond jaune, cartouche bleu »; au roi Louis XV, « deux gobelets à anses et soucoupes de Vincennes, en forme de litron, en blanc et or »; à M. Bazin, « un gobelet en litron de porcelaine de Vincennes, etc. » (*Livre journal,* t. II, p. 150, 164, 167.)

Litté, *s. m.* — On trouve, au XIVe siècle, ce mot employé dans le sens de liteau. « Une nappe de soyerie sur champ blanc et tenue à six littéz par manières de royes sur champ bleu ouvré d'or et d'argent pourfillées de royes d'or. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) (Voir Liteau.)

Litteau, *s. m.* — Voir Liteau.

Litteron, *s. m.* — Diminutif de lit. Petit lit et surtout lit misérable. Froissart, racontant la fuite du comte de Flandre, poursuivi dans Bruges par les Gantois (1382), nous apprend que le fugitif pénétra dans le logis d'une pauvre femme « et n'y avoit en cette maison, dit-il, fors le bouge devant, qu'un solier (grenier), auquel on montoit par une échelle de sept échelons. En ce solier avoit un pauvre litteron, où les enfants de la pauvre femme gisoient ». Et plus loin, parlant toujours du comte de Flandre : « Il se bouta, ajoute-t-il, au plus bellement et souef qu'il pût, entre la couste et le feure du pauvre litteron, et là se quatit (cacha) et fit le petit, et faire lui convenoit. » (*Chroniques,* t. VIII, p. 205 et 206.)

Littoce, *s. f.;* **Littoche,** *s. f.* — Locution du Comtat. Petit lit, lit d'enfant. (Voir Litoce.)

Litton, *s. m.* — Orthographe irrégulière de laiton. « On trouve chez le sieur Grancher des theyères en litton. » (*Mercure* d'avril 1775.) (Voir LAITON.)

Liveray, *s. m.* — Nom d'une étoffe de la Chine. Nous trouvons le liveray mentionné au milieu d'un certain nombre d'autres tissus de l'extrême Orient, dans la *Vente du comte du Lude*. (Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 27 novembre 1785.)

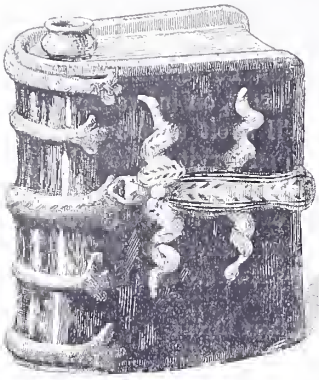


Fig. 338. — Livre feint en faïence (Musée de Cluny).

Livre, *s. f.* — Unité de poids, usitée en France jusqu'à l'adoption du système métrique. A Paris, la livre était de seize onces. Elle se divisait en deux marcs de chacun huit onces, l'once en huit gros, le gros en trois deniers, le denier en vingt-quatre grains. Ces poids étaient ceux employés pour le débit des marchandises de prix. Dans la vente des substances communes, la livre se subdivisait en deux demi-livres, ou quatre quarterons, ou en huit demi-quarterons, qui eux-mêmes comportaient chacun deux onces. Ces divisions et ces subdivisions étaient en usage à Paris, pour tout ce qui regardait les affaires de commerce ordinaire ou les fournitures faites à des particuliers, mais non pour celles faites au roi, car, « chès le Roy, comme nous l'apprend Besongne, la livre n'étoit que de quatorze onces, deux onces moins que la livre ordinaire ». (*État de France*, t. I[er], p. 329.) Ajoutons qu'à Lyon la livre était du même poids qu'à la Cour, et il fallait 116 livres de Lyon pour en faire 100 de Paris. A Toulouse, son poids était encore plus faible, il ne dépassait pas treize onces et demie et l'on comptait 118 livres pour 100 livres de Paris. A Marseille, elle s'abaissait au-dessous de treize onces, et 123 livres égalaient 100 livres de Paris. — Par contre, à Rouen, elle s'élevait à seize onces et demie, en sorte qu'il fallait 104 livres de Paris pour faire 100 livres de Rouen ou de la Vicomté. — Nous pourrions encore citer la livre d'Abbeville qui valait quinze onces, celle de la ville d'Aire, en Gascogne, qui n'en représentait que quatorze, etc. On voit, par ces quelques exemples, à quelles complications singulières entraînait un système aussi irrégulier, et l'on peut ainsi se rendre compte des bienfaits dont nous sommes redevables à l'introduction, dans nos usages, du système métrique.

Livre, *s. m.* — Réunion de plusieurs cahiers de papier écrit ou imprimé, reliés et attachés dans une couverture. Le livre ne constitue pas un meuble à proprement parler. Une étude de cet « ami qui ne trompe jamais » sortirait du cadre de nos travaux. Au mot LIBRAIRIE, nous avons quelque peu parlé de lui, et des rapports qu'il peut avoir avec l'ameublement. On voudra bien se reporter à cet article.

Livre feint, *s. m.* — On appelait, au Moyen Age, livre feint ou livre contrefait, des boîtes en forme de reliure qui imitaient à s'y méprendre le livre fermé. Ces sortes de livres, qui servaient souvent à dissimuler des objets précieux, se rencontrent dans un certain nombre d'inventaires. Nous citerons notamment celui qui figure dans l'*Inventaire du duc de Berry* (1416), et dont la description est bien complète. « Un livre contrefait, d'une pièce de bois paincte, en semblance d'un livre, où il n'a nulles feuilles ne rien escript, couvert de veluiau blanc, à deux fermaus d'argent doréz, esmailléz aux armes de Monseigneur, lequel livre Pol de Limbourc et ses deux frères donnèrent à mondit Seigneur ausdictes estraines mil CCCC et X. » Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523), on en remarque également un, qui, à l'intérieur, avait la forme et la disposition d'une boîte de couleurs. « Ung fainct livre, couvert de velours violet, à deux fermiletz d'argent doréz aux armes de Madame, à trois escailles, une petite boete d'argent et v pinceaux garniz d'argent dedans ledit livre. Le tout servant pour le passe-temps de Madame à paindre. » Enfin, dans l'*Inventaire des joyaulx et pierreries du cabinet du Roy de Navarre* (1583), nous notons encore : « Un petit coffre en forme de livre, dans lequel il y a un livre d'or, où sont enchâssées, aux deux costéz, deux grandes cornalines gravées. » Au XVII[e] siècle, on fabriqua un grand nombre de ces livres feints, mais non plus en matières aussi riches. Ils étaient simplement en faïence décorée plus ou moins artistement. On les remplissait d'eau chaude et ils servaient pour réchauffer les mains quand, en hiver, on allait à la messe. De nos jours, on fait encore de ces sortes de boîtes. Elles sont destinées à recevoir et à serrer des papiers. (Voir fig. 339 et 340.)

Parmi les ouvrages d'orfèvrerie fabriqués au XIV[e] et au XV[e] siècle, on en trouve un certain nombre qui ont extérieurement la forme de livres, et intérieurement celle de tableaux ; de telle façon que ces livres feints composaient des manières de diptyques, que l'on pouvait facilement emporter avec soi. Déployés ensuite, les tableaux servaient à orner une chapelle improvisée ou prenaient place au chevet du lit, et, grâce aux reliques qu'ils renfermaient, appelaient sur le dormeur la protection céleste. Nous citerons parmi ces curieux objets : « Un grans tableaux d'argent, en façon d'un livre, esmaillé par dehors de l'Annunciation Nostre-Dame d'une part, et de l'autre, Nostre-Dame et Saint Joseph, et la représentation de deux évesques agenouilléz, et par dedans, esmailléz d'un crucifiement et de Nostre-Seigneur qui est en l'étache, et en chacun desdicts tableaux a dix reliquaires. » (*Invent. de Charles VI*, 1399.) « Ung tableau faict en fasson de livre, ouquel a une Nostre-Dame tenant son enffent et les troys Roys au devant ; et doze rondeaux, en chacun des queulx a une ymaige paint et environné de fleurs de liz, à ung crochet et une chayne attaché. — Un tableau fermant en fasson de livre faint, où il y a une Nostre-Dame d'un cousté qui

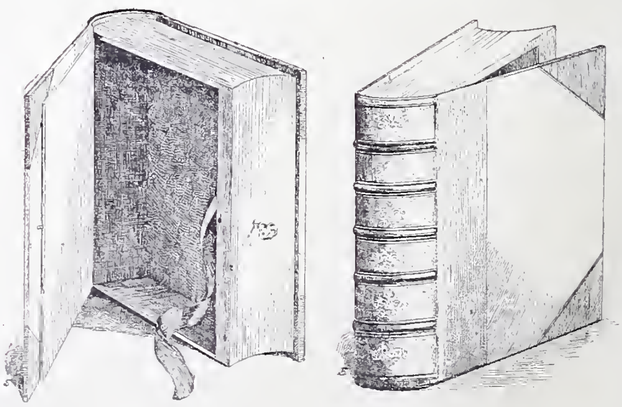


Fig. 339 et 340. — Livres feints servant de boîtes.

alecte son enffant, et de l'autre est escript : *Salve Regina.* » (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne*, 1498, et *Invent. des meubles et joyaux* de cette reine, 1499.) Enfin, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, quand on commença d'avoir des bibliothèques dans la plupart des maisons riches, on se

servit des livres feints, c'est-à-dire de panneaux imitant des rangées de livres, pour dissimuler les portes secrètes pratiquées dans le lambris. La Bruyère signale cette habitude (*Caractères,* ch. XIII) et Mercier (*Tableau de Paris,* t. VII, p. 53) la critique dans une satire, que nous donnons col. 360.

Livrerie, *s. f.* — Orthographe et prononciation du mot librairie, au XVI[e] siècle. Nous lisons en tête de l'*Inventaire de la bibliothèque d'Anne de Beaujeu* (Moulins, 1523) : « Le présent inventoire a esté faict par nous Pierre Anthoine, conseiller du Roy nostre Sire en son grand Conseil, à ce commis. Et a esté vériffié avecques deux vieulx inventoires, trouvés à ladite livrerie, à nous baillés par maistre Mathieu Espinette, chanoyne de Molins, librayre, et commis à la garde de ladite livrerie, qui a esté présent et assistant avecques nous, auquel avons laissé lez clefz et charge de laditte livrerie, comme il avoit par devant, qui nous a promys en respondre sauf lez defficit sus mys. Faict à Molins, etc. »

Livret, *s. m.* — Diminutif de livre. Généralement petit cahier de papier, blanc ou rayé, cartonné ou broché, servant à prendre des notes ou à faire des remarques. Les ouvriers et les gens en place ont été longtemps tenus de se munir d'un livret, sur lequel devaient être écrites leurs entrées et sorties des différentes conditions par eux remplies. Les militaires sont pareillement pourvus de livrets, et c'est sur des livrets que l'on constate les versements qui sont faits aux caisses d'épargne.

Les batteurs d'or donnent ce même nom aux cahiers de papier rouge, sur les feuillets desquels ils conservent l'or en feuilles. Enfin, on appelle encore livrets les catalogues de musées et de collections publiques.

Lizarde, *s. f.* — Toile qui se fabriquait jadis au Caire, et qu'on employait comme doublure dans l'ameublement.

Lizière, *s. f.* — Orthographe ancienne de LISIÈRE. Bordure d'étoffe et, par extension, objets placés en bordure. Aux obsèques de François I[er], les draperies funèbres étaient bordées « de lizières d'escussons de riche armoirie de fin or ». (Th. Godefroy, *Cérémonial françois,* p. 299.)

Lizon, *s. m.* — Sorte de banc. (Voir LISON.)

Loaire, *s. m.* — Locution bretonne. Huche ou pétrin, où l'on pétrit la pâte et conserve le pain.

Lobe, *s. m.;* **Lobé,** *adj.* — Termes d'architecture. Lobe est le nom qu'on donne aux segments de cercle, qui entrent dans la composition de certains ornements tels que les rosaces, les couronnements de fenêtres, etc. La réunion de trois lobes forme une courbe *trilobée* ou en *trèfle,* celle de quatre lobes constitue un arc quadrilobé ou en *quatre feuilles.* Certaines roses sont dites hexalobées, octalobées, etc.; ces derniers termes sont peu employés. Dans le principe, tous les lobes étaient formés par des portions de cercles. Plus tard, on en a fait avec des portions d'ogives. Ces derniers sont dits *ogivés* ou *lancéolés,* suivant que l'ogive qui les constitue est plus ou moins aiguë.

Localité, *s. f.* — Terme de peintre et de décorateur. Qualité de couleur qui convient seulement à une place déterminée.

Locque, *s. m.;* **Loque,** *s. m.* — Bâton ferré, sorte de bêche. (Voir LOUCHET.)

Locrenan, *s. m.* — Nom par lequel on désignait autrefois certaines toiles fabriquées en Bretagne, et qui, employées dans l'ameublement, servaient à donner de la raideur et du maintien aux tissus de soie.

Lodève, *s. m.* — On appelait ainsi les draps fabriqués dans le Languedoc, dans le Dauphiné et la généralité de Montauban, à cause des analogies que leur fabrication présentait avec ceux manufacturés à Lodève. La condition des lodèves était fixée par un arrêt du conseil d'État du 30 mars 1734. (Voir *Journal de Verdun,* juin 1734.)

Lodier, *s. m.;* **Loudier,** *s. m.* — « Couverture de lit », dit Robert Estienne, et plus exactement grosse couverture dans le genre de la courtepointe, faite de deux étoffes piquées et garnies à l'intérieur de laine ou de ploc, c'est-à-dire de poils de divers animaux. « Ung grant charlit, qui n'est point foncé, garny de traverlit et lodier. — Une couchete de bois... garnie de troys materas, de couete, traversier et lodier, et de deux couvertures vieilles. » (*Invent. du château d'Angers,* 1470.) « *Item,* deux longs coffres de boys fermans à clef, en l'un desquelz a ung lodier ou couetepointe et en l'autre n'a riens. » (*Invent. du château de Chanzé,* 1471.) « Premier, audict lict y aura un lodier, sur ledict lodier un linceuil... » (*Ordre tenu aux obsèques de Charles VIII,* 1498.) « *Item,* six lodiers. » (*Invent. du château d'Aigueperse,* 1507.) « Ung lict garny de coute, coussin, lodier et couvertures. » (*Invent. de la maison de la Commanderie des Mayet; ordre de Malte,* 1521.) Etc. On pourrait continuer ces citations : nous nous bornerons à mentionner l'*Arrêt ou Règlement général en temps de contagion* (législation contre la peste, édictée le 13 septembre 1533), qui « défend à toutes personnes à peine de confiscation, de corps et de biens, d'apporter ou faire apporter en la ville ou fauxbourgs de Paris, des autres villes ou lieux circonvoisins ; et à tous habitans de cette même ville ou fauxbourgs, de transporter ou faire transporter d'une maison ou chambres où quelqu'un seroit mort, ou auroit été malade de contagion, en autre maison, chambres ou greniers, aucuns lits, couvertures, loudiers, courtepointes, draps de laines, ni autres choses susceptibles de mauvais air ».

C'est le dernier document d'archives où nous ayons rencontré les formes lodier ou loudier. Cependant l'expression persista. Elle figure, en effet, dans la *Subvention générale du vingtième sur les marchandises entrant en France* (1641), et les *Dictionnaires* de Furetière, de Savary, etc., l'enregistrent comme un terme qui continuait d'être employé. Par conséquent, le mot loudier était demeuré, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, d'un usage courant. De nos jours, il est encore usité en Picardie et dans la basse Normandie.

On aura remarqué que le lodier ou loudier présente quelques analogies avec la contrepointe ou courtepointe. Ce sont, en effet, deux meubles de même famille et presque de même aspect. La courtepointe, toutefois, doublée en plumes ou en ouate, était plus légère que le loudier, doublé en laine commune ou en poil de bœuf. Certains étymologistes prétendent même que de cette pesanteur relative viendrait son nom de *lourdier,* transformé plus tard en loudier. Cette étymologie est assurément moins savante que celle présentée par Furetière et par Ménage, qui dérivent ce mot de *lodix,* ou que celle prônée par Du Cange, qui le fait sortir de *lutherium;* mais elle est en tout cas plus simple et presque aussi plausible.

Loge, *s. f.* — Ce mot, qui a gardé dans notre langue plusieurs significations distinctes, en a exprimé, dans son trajet à travers les âges, un nombre beaucoup plus considérable, qui sont tombées, sinon en complet oubli, tout au moins en désuétude. Nous allons passer ces diverses significations en revue, en ayant soin de noter celles qui sont disparues, et aussi celles qui ont été conservées.

Du XIV[e] au XVI[e] siècle, la loge fut un petit édifice généralement construit d'une façon sommaire, couvert de paille ou de feuillages, sous lequel on s'abritait dans les champs.

C'est ainsi qu'il faut comprendre les vers suivants, empruntés à la vieille romance d'*Aucassin et Nicolette :*

> Elle cueille des fleurs de lys,
> De l'herbe de Narcisse
> Et des feuilles aussi.
> Une loge elle en fit,
> Plus gente que jamais on en vit.

Quand une armée campait dans un endroit isolé, on dressait des tentes ou des pavillons pour les seigneurs, et on construisait des loges pour les mercenaires. On lit dans le roman de *Godefroid de Bouillon :*

> La furent ly taffur qui n'orent pavelon,
> Ains font loges de bos dont ils orent foison;...

et autre part dans ce même roman :

> Et nostre chevaliers tenoient nus les brans.
> Cambre n'y ont laissié, ne loge bien frumans,
> Que tout n'aient cierquict, nuls ne les ait nuisans.

L'armée royale, assiégeant, en 1342, le château de Hennebert, où la comtesse de Montfort avait trouvé asile, construisit une certaine quantité de loges qui lui servaient d'abri. Le jour on combattait, et « quand le vespre (c'est-à-dire le soir) approchoit, chacun se retraist en sa loge ». (Froissart, *Chroniques*, t. II, p. 75.) Un jour, la vaillante femme que l'on tenait assiégée « issit de la porte à toute sa compagnie et se férit très vassalement en ces tentes et en ces loges des seigneurs de France, qui tantôt furent toutes arses ». (*Ibid.*, t. II, p. 76.) Même lorsque les armées étaient en rase campagne, elles avaient soin de construire de ces loges pour suppléer aux tentes qu'on ne pouvait emporter et charroyer en assez grand nombre. Ainsi les Anglais, à la bataille de Poitiers (1356), avaient un camp installé de la sorte, et les chroniqueurs nous apprennent que le soir, après la victoire, « quand ils eurent soupé et assez festoyé, selon le point là où ils estoient, chacun s'en alla en sa loge, avec ses prisonniers pour reposer ». L'habitude, au XVe siècle, de dresser de ces logements sommaires était, du reste, si bien dans les mœurs, que Guillebert de Metz, racontant la façon dont les halles furent construites à Paris, écrit : « Près de la cimetière l'en commença à faire le marchié, et l'appeloit l'en Champiaux, pour ce que c'estoient tous champs ; et encores a ce lieu retenu le nom. Et pour raison du marchié y commencèrent premièrement les gens à faire loges petites et ordes, comme firent les Bourguignons quand ilz vindrent premièrement en Bourgoigne. Et puis petit à petit y édiffièrent maisons ; et y fist l'en hales pour vendre toutes manières de denrées. » (*Description de Paris*, p. 22.) Ajoutons que toutes les loges n'étaient pas édifiées uniquement en vue d'abriter des soldats en campagne ou des marchands. Lorsqu'on donnait une fête, un pas d'armes, un tournoi, au milieu d'une plaine, on construisait des loges pour y placer les dames, qui devaient embellir la solennité de leur présence. « Celluy jour firent les deux roys, loges dresser emmy les préz, où il y avoit fenestres et appuyaulx aux dames et damoiselles ; car la coustume estoit que les Roynes et haultes dames alloient veoir les tournoyemens pour veoir les meilleurs chevaliers. » (*Lancelot du Lac,* t. II, fol. 82, *cité par Lacurne.*)

On en élevait aussi et parfois de fort luxueuses pour abriter les combattants. Racontant un pas d'armes du petit Jehan de Saintré, Antoine de la Sale écrit : « Et, atout celle ordonnance et très bel compaignie, vint descendre en sa grant loge, toute bien tendue, que le roy aux entrées hors des lices pour chascun avoit fait faire. »

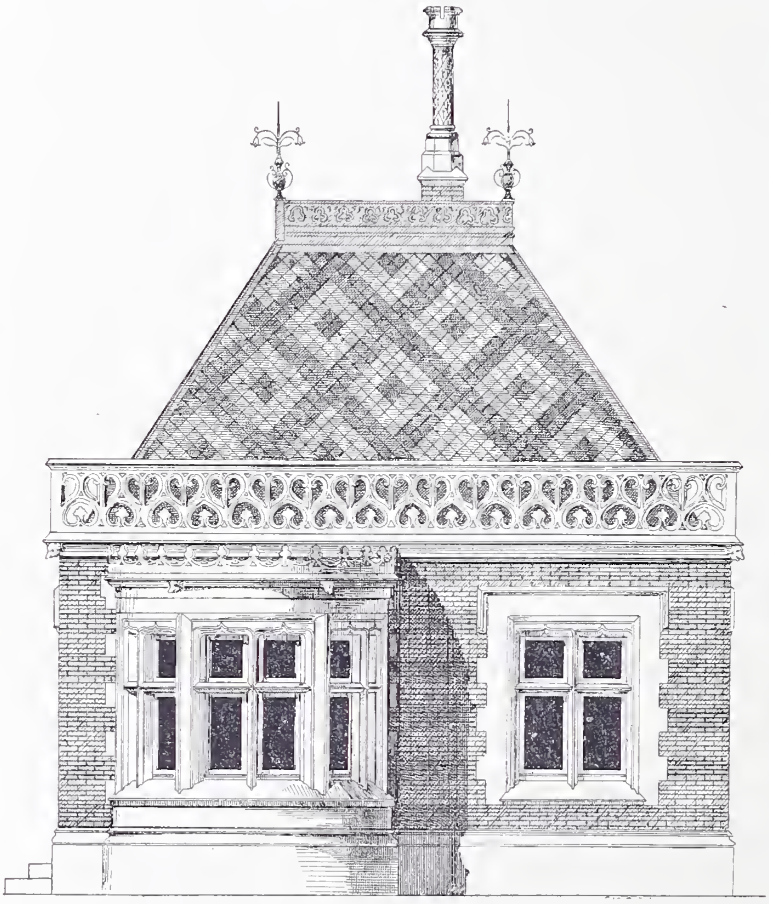


Fig. 341. — Loge de garde, au bois de Boulogne.

Cette première signification a donné naissance à un nom de pays — les Loges, situées près de Saint-Germain, ancien couvent et aujourd'hui succursale de la Légion d'honneur — qui s'appela de la sorte à cause des loges des bûcherons qui occupaient la place, avant qu'une résidence royale y fût établie par les Capétiens. En outre, on conserva jusqu'à la fin du siècle dernier l'habitude de désigner, sous le nom de loges, les petites boutiques que les marchands forains construisaient en certaines circonstances, et qui ensuite étaient démolies. (Voir Savary, *Dictionnaire universel de commerce,* t. II, col. 1121.) A la foire Saint-Laurent, à la foire Saint-Germain, chaque marchand avait sa loge. « Il n'est pas de mercier qui ne sait faire sa loge », dit Cotgrave, en manière de proverbe, et nous lisons dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France* (t. XXVII, p. 352 ; observations), qu'à la bataille qui eut lieu à Saint-Denis en 1567, une partie des combattants étaient armés de lances qui avaient été fabriquées « à Sainct-Denys, depuis leur séjour, des perches qui servoient à la place du landit, pour soustenir les loges, tentes et cabanes des marchands... Ces gaules, attendries et rendues flexibles par le feu, estoient puis après mises en forme, et pressées du costé le plus courbé, jusqu'à ce qu'elles eussent

prins leur droite longueur ; puis après les avoir accommodées d'une pointe que les mareschaux faisoient des grilles, gons des portes, barres, et telles autres ferrements, les donnoient à ceux qui s'en savoient ayder. »

De cette adaptation découle encore l'habitude de nommer loge l'habitation du concierge, parce que cette habitation formait, dans le principe, un petit édicule à part, isolé, situé en avant du corps principal de logis, près de la porte, dont le concierge avait la garde. Ce terme est fort ancien, car, parlant de la tour de Babylone, le poète auquel nous devons le roman de *Floire et Blanceflor* écrit :

En sa loge sist le portier;
Au roi ne sert d'autre mestier.

Et nous relevons dans un *Compte de Humbert de Gresy, châtelain de Versoy* (1313-1318) le détail des dépenses occasionnées par la construction d'une loge pour le portier de la porte du château. Quant à la position indépendante de ces loges, elle est clairement expliquée par le document suivant, emprunté aux *Comptes de la ville d'Amiens* de l'année 1430 : « A Collard le Couseur, merchier, demourant à Amiens, le XIXe jour d'octobre IIIjc XXX pour l'acat et délivrance d'un robinet — lequel robinet, on mist — dedans le loge ou maisons des portiers de la porte de Longue Maisiere. » Même pour les installations éphémères, on construisait de ces loges. Ainsi, l'*Information sur le meurtre du duc Jean* (sans peur) (1419) nous apprend qu'au pont de Montereau, à l'entrée des palissades qui en fermaient l'accès, on avait établi une loge de ce genre. C'est dans cette loge que se cachèrent les meurtriers. « Et ainsi que mon dit Seigneur le Duc estoit à genoulx devant ledit Daulphin, incontinent sans autres paroles avoir d'un costé ne d'autre, ledit Tanneguy et ceux qui tenoient lesdittes haches et plusieurs autres, outre le nombre de dix qui estoient mussiéz en une loge qui avoit esté faitte à l'entrée de laditte barrière, courrèrent sus à mon dit Seigneur et à ses dittes gens. »

Plus tard, quand l'habitation du portier fut, pour des causes diverses, rattachée au corps principal de logis, on lui conserva son nom de loge. Elle le porte encore aujourd'hui. Toutefois, il convient de remarquer que, jusqu'à la fin du siècle dernier, dans un grand nombre d'immeubles, la loge du concierge consista dans une sorte de petite guérite volante et vitrée qu'on plaçait sous la porte de la maison. Bien mieux, on relève, à cette époque, dans les *Annonces, affiches et avis divers*, des offres de loges de ce genre. Comme exemple, nous citerons les deux textes suivants : « A VENDRE, une loge de portier en menuiserie, avec 2 portes vitrées, tablettes et armoire, rue et Croix des Petits-Champs, hôtel de Bourbon. » (N° du 22 juillet 1765.) — « A VENDRE, une loge avec banc, table et vitrages, propre pour un portier ou autres, on s'adressera à M. Meunier, rue du Cherche-Midi, à côté du Bon Pasteur. » (N° du 31 juillet 1766.)

En second lieu, loge signifiait encore et a signifié, jusqu'au milieu du siècle dernier, une petite chambre, une sorte de cellule, située aux étages supérieurs de la maison et dans laquelle on pouvait loger une personne amie. Dans la description que l'auteur anonyme du *Livre des mestiers* nous trace d'une « maison bien ordenée », il est dit :

Il y afiert des cambres,
Des solliers, des greniers
Et boin (bons) degrés pour monter
Es loges de ledite maison.

C'est de ces sortes de loges qu'il est question dans le récit que Froissart nous a laissé de l'Entrée du roi d'Angleterre à Caen (1346). « Ainsi eut et conquit le dit roi la bonne ville de Caen et en fut sire : mais trop lui coûta aussi, au voir (vrai) dire de ses gens ; car ceux qui étoient montés ès loges et ès soliers (greniers) sur ces étroites rues, jetoient pierres, bancs et mortiers, et en occirent que

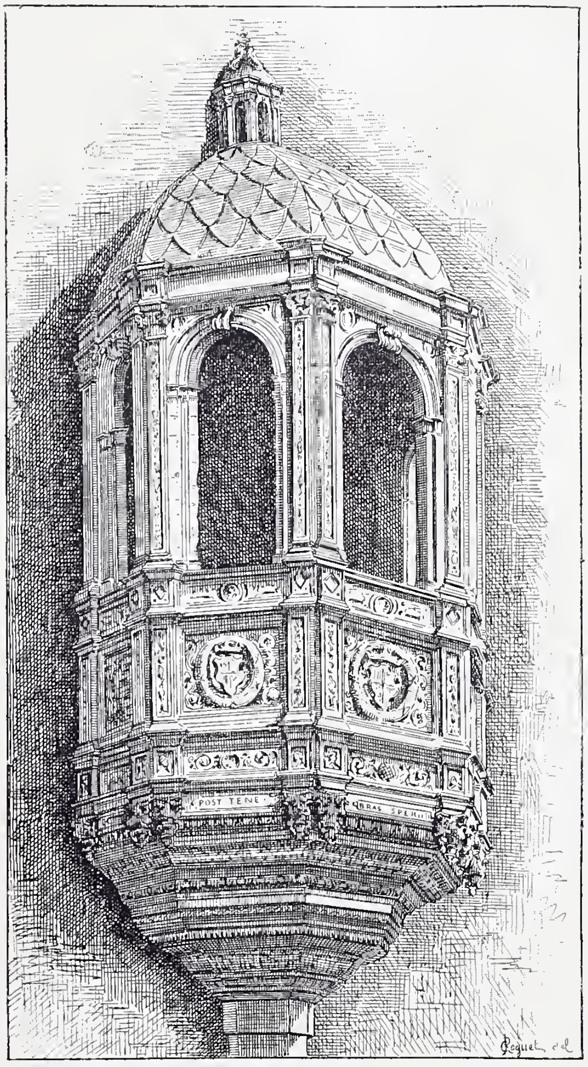


Fig. 342. — Loge adossée à la chapelle du château de Vitré (XVIe siècle).

mehaignèrent (blessèrent) le premier jour plus de cinq cents. »

Ces loges, qui, dans les tavernes et les hôtelleries, jouaient le même rôle que les cabinets particuliers à notre époque, étaient, le plus souvent, munies de fenêtres qu'on louait, aux jours de fêtes, pour voir passer les cortèges, et qui, en temps ordinaire, servaient à contempler le mouvement de la rue et les passants. Parlant de Robert Trésilien, qui débarqua, en 1387, à Londres, pour espionner ce qui se passait à la cour d'Angleterre, il « s'en vint à Wesmoustier, écrit Froissart (*Chroniques*, t. XI, p. 38), à ce jour propre que le Parlement étoit au palais du Roy ; et se bouta en un hôtel, devant la porte du palais du Roy, là où l'on vendoit de la cervoise ; et monta en une loge et s'appuya à une fenêtre qui regardoit en la cour du dit palais, et là se tint moult longuement ». C'est ce même sens que Rabelais donne au mot loge dans sa *Sciomachie*, ou récit des « festins faicts à Romme au palais du cardinal du Bellay, pour la naissance du duc d'Orléans » (1549). « De

mode que les palayz, maisons, loges, gualeryes et eschaffaultz non seullement estoyent plains de gens en bien grande serre, quoy que la place soyt des plus grandes et spacieuses que on voye, mais aussy les toictz et couvertures des maisons et ecclises voysines. »

Jusqu'au XVIIe siècle, le mot loge, nous l'avons dit, conserva cette signification. Dans une lettre que Boursault écrit à l'évêque de Langres (*Lettres nouvelles,* t. II, p. 21), il est question d'un certain Adam qu'une visite à Louison Darquien avait rendu fort malade, et qui avait dû se mettre en traitement chez Dalenié, médecin spécial et fort réputé, établi à l'enseigne du *Palais de Cypris*. A propos de cet Adam, Boursault raconte qu'un ami étant allé rendre visite au malade et « ayant fait voir le billet qu'il avoit reçu, on luy dit de monter au second étage et d'entrer dans une grande allée qui le conduiroit à une petite, où il trouveroit au nº 13 la personne qu'il cherchoit. Il y monta

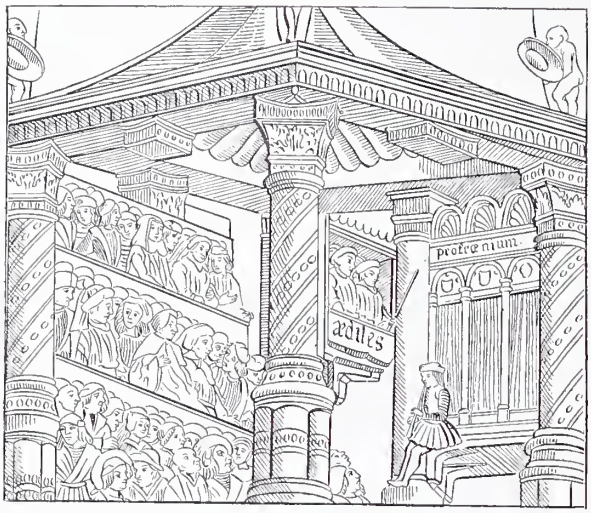


Fig. 343. — La loge des édiles au XVIe siècle, d'après une gravure du *Térence,* imprimé par Treschel.

et trouva plusieurs petites loges, comme des cellules de moines, avec un chiffre sur chaque porte. » Nous avons retenu de cette seconde signification le nom de loges, donné aux chambres dans lesquelles les élèves de l'École des beaux-arts travaillent à leurs concours, ainsi qu'aux pièces plus ou moins spacieuses dans lesquelles les acteurs changent de costumes, et enfin aux petits cabinets ouverts par devant, qui garnissent le pourtour des divers étages de nos théâtres.

On connaît la disposition et l'emplacement de ces dernières sortes de loges. Depuis le rez-de-chaussée, où elles reçoivent le nom de baignoires, elles montent presque jusqu'au paradis. Après les baignoires, viennent les loges de premier, de second et de troisième rang, qui sont divisées en loges de face et de côté, et à chaque extrémité prennent le nom d'avant-scènes. Jadis, on comptait encore « les loges grillées, pour les personnes qui veulent voir sans être vues ; les loges découvertes, pour celles qui veulent voir et être vues, et les loges du cintre, pour celles qui ne veulent ni l'un ni l'autre ». (Voir *Dictionnaire théâtral.*) Ces sortes de loges ont fourni matière à une amusante chanson de M. de Jouy qui parut dans le *Caveau moderne* de 1810 (p. 321). Nous en citons à titre de curiosité quelques couplets :

Au bruit d'une fade musique
Qu'attristaient des vers langoureux,
Hier, à l'Opéra-Comique,
Je bâillais comme un bienheureux
Un voisin me tira de peine,
Et grâce à lui je distinguai
Dans une loge d'avant-scène
Un spectacle beaucoup plus gai. } *bis.*

Malgré l'obstacle de la grille,
Je voyais un jeune homme assis
Près d'une femme, veuve ou fille ;
Ce point me semblait indécis :
Mon voisin, qu'une longue étude
Ne mettait jamais en défaut,
Jugea, d'après son attitude,
Qu'elle était femme ou peu s'en faut.

. . . .

Mais bientôt elle manifeste
De son cœur le trouble croissant ;
Son maintien, son regard, son geste
Expriment tout ce qu'elle sent :
Sur la grille sa main posée
Atteste par son tremblement
Que sa raison est maîtrisée
Par la force du sentiment.

De la musique sur notre âme
Voyez quel différent effet !
De plaisir la dame se pâme
Dans un duo que l'on sifflait ;
Mais tout lui plaisait, il me semble,
Car je fus encore plus surpris,
A la fin du morceau d'ensemble,
De l'entendre demander *bis*.

. . . .

L'introduction du gaz dans l'éclairage des salles de spectacle a rendu presque inhabitables les loges du cintre, qu'on appelait, au XVIIIe siècle, *petites loges,* et qui étaiene extrêmement recherchées par la jeunesse licencieuse du temps. Pour d'autres motifs, les loges grillées ont à peu près partout cessé d'être en usage ; seules les baignoires et les loges découvertes ont persisté et persisteront sans doute encore longtemps. Ajoutons que les loges pratiquées dans les salles de spectacle ne sont point très anciennes. Elles ne remontent pas, pour le public, au delà du milieu du XVIIe siècle. Jusque-là, elles avaient été exclusivement réservées aux autorités. La *loge des édiles* est la seule qui figure sur les gravures du XVIe siècle. Peu à peu, elles augmentèrent en nombre, jusqu'à se compter par centaines. fait curieux et peu connu, elles semblent avoir existé au Palais de Justice avant d'avoir été usitées dans nos théâtres. Nous lisons, en effet, dans la *Chronologie septennaire de Cayet,* à l'année 1600, que le duc de Savoie, étant à Paris, exprima le désir d'assister à une séance du Parlement. « Le Roy envoya donc dire à M. le premier président de Harlay qu'il les vouloit aller voir et escouter (les membres du Parlement). L'on fit préparer la loge de la chambre dorée, où le Roy et le Duc, qui estoient montéz du Louvre par basteau, jusques au jardin et logis du sieur premier président, se mirent, pour voir sans estre veus. » Daviler indique celles du théâtre des Comédiens du Roi, rue des Fossés-Saint-Germain, comme étant les mieux disposées et les plus propres qu'on connût de son temps. (*Cours d'architecture,* t. III, p. 649.) Par là, on peut juger de ce qu'étaient les autres.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ce fut la grande loge de face, celle placée au milieu du balcon, qui constitua la loge royale ou princière. Lorsque cette loge était appelée à recevoir des visites augustes, on lui faisait une toilette spéciale, et on l'entourait de façon à assurer la sécurité complète, absolue, des illustres spectateurs auxquels elle servait momentanément d'asile. « Il est d'usage, écrit Bachaumont, lorsque les princes ou princesses de la famille royale viennent au spectacle, de former une enceinte au-dessous de

leur loge qui est surmontée d'un dais. Cette enceinte est garnie de Cent Suisses de leur garde. La loge des secondes au-dessus de leur tête reste également vuide ; il n'y a qu'un seul garde du corps en sentinelle. Deux gardes du corps sont placés en faction près du Théâtre, ainsi qu'il est d'étiquette au spectacle de la Cour et sont relevés d'acte en acte. » (*Mém. secrets,* t. VII, p. 9.) Depuis cette époque, les souverains qui se sont succédé sur le trône de France ont préféré l'avant-scène à la loge de face ; celle-ci leur offrant le double avantage d'occasionner moins de dérangement dans la salle et de coûter, comme location, beaucoup moins d'argent.

Quant aux loges des artistes, dont il nous faut, à présent, dire un mot, nous nous bornerons à constater qu'elles diffèrent infiniment, suivant les théâtres et aussi suivant les sujets. « Dans les théâtres royaux, écrivait, il y a soixante ans, un observateur humoriste (voir le *Manuel des coulisses,* Paris, 1826), ce sont des appartements complets ; au Vaudeville, aux Variétés, au Gymnase, ce sont des appartements de garçon ; à la Porte-Saint-Martin ce sont des chambres de domestique ; et à la Gaîté on dirait des niches construites pour le chien de Montargis. » Depuis lors, les choses se sont bien modifiées et le luxe en même temps que le confortable ont fait tant de progrès, que le jugement porté par l'observateur de 1826 a cessé, depuis longtemps, d'être applicable aux loges de nos artistes.



Fig. 344. — La petite loge, d'après une estampe de Moreau le jeune.

Loge. — On a encore désigné sous ce nom une portion de galerie dépendant d'un édifice public ou privé, élevée au-dessus du sol et s'ouvrant largement sur le dehors, sans grillages ni vitraux. La loge ainsi comprise ressemble au portique, avec cette différence que le portique est souvent au rez-de-chaussée et que la loge n'y est presque jamais. C'est d'Italie que nous est venu l'usage de ce genre de loges, et cela se comprend. Ces galeries ouvertes exigent un climat doux et une température à peu près clémente tout le long de l'année. Il y aurait, du reste, des doutes sur cette provenance que Daviler, dont l'autorité en la matière n'est pas discutable, ne les laisserait pas subsister. « Les Italiens, écrit cet auteur, appellent ainsi une galerie ou portique formé d'arcades sans fermeture mobile, comme il y en a de voûtées dans les palais du Vatican et de Monte-Cavallo, et à soffite, dans celui de la chancellerie à Rome. » (*Cours d'architecture,* t. III, p. 648.) On remarquera que Daviler ne cite aucun exemple de loges existant en France de son temps, et qu'il laisse même aux Italiens la propriété de ce mot, inscrit, à titre de renseignement, dans son *Explication des termes d'architecture.* On a donc lieu d'être surpris que M. Viollet-le-Duc consacre, dans son *Dictionnaire d'architecture* (t. VI, p. 179), un très long article à la description d'un membre d'architecture qui n'existait pas, et dont le nom n'était même pas connu en France à l'époque qu'il a étudiée avec tant de soin. Nous ne croyons pas, en effet, qu'on rencontre dans aucun texte français antérieur au XVIe siècle le mot loge pris dans le sens de galerie. Le premier livre où nous le voyons figurer appartient à la traduction des *Facétieuses nuits de Straparole.* Dans la curieuse fable qui commence la troisième de ces nuits amusantes, la princesse Luciane, après avoir fait de Pierre le plus sage et le plus beau des hommes, « lui commanda, écrit Straparole, qu'il leur bastit sur un rocher un riche palaix, avec loges, salles et chambres bien garnies, ayant un jardin derrière, plaisant et en belle veuë, remply d'arbres produisans perles et pierres précieuses, au milieu duquel y eut une fontaine, qui fust quelquefois d'eau fraîche et d'autre fois de vins exquis ». (*Les facétieuses nuits,* édit. Jouaust, t. II, p. 12.) Encore faut-il observer que l'auteur de l'histoire est Italien, et que, même en tenant compte de sa nationalité, il n'est pas bien clairement établi que les loges dont il est question ici soient des galeries ou des portiques surélevés. Au XVIIe siècle, loge, dans ce sens, n'était pas encore d'un usage courant, puisque ni Richelet, ni Furetière, ni l'Académie ne l'enregistrent. La seule loge de ce genre dont il soit question sous le règne de Louis XIV est la fameuse « loge de Zyrphée », construite par Mme de Rambouillet, chantée par Chapelain et qui devait, au dire des *précieuses,* servir à la grande Arthemie et à la reine d'Argennes, pour recevoir leur cour. (Voir Tallemant, *Historiettes,* t. II, p. 226.) Encore cette loge célèbre avait-elle la forme d'un cabinet. Il faut attendre jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, pour voir figurer, non pas dans un ensemble d'architecture, mais dans une décoration de fête, une loge présentant quelque analogie avec la *loggia dei Lanzi.* C'est au bal donné par le duc d'Antin à la duchesse de Bourgogne, le 15 février 1700, que nous relevons la présence de ces décorations. Il y avait dans le lieu destiné à la collation, écrit le correspondant du *Mercure,* « deux manières de grandes Loges, ceintrées par le haut, au fond desquelles on avoit élevé des tablettes jusqu'en haut, les tablettes de l'une de ces Loges estoient garnies de cuvettes d'argent et autres ouvrages qui contenoient tout ce qui peut servir à une collation, dont on les avoit chargées en piramides.

Sur l'appuy du devant de la Loge qui estoit en manière de table, on avoit aussi placé en piramides, des oranges, des citrons, des limes (*sic*) douces, des pommes d'apy, de toutes sortes de confitures sèches et de tout ce que la

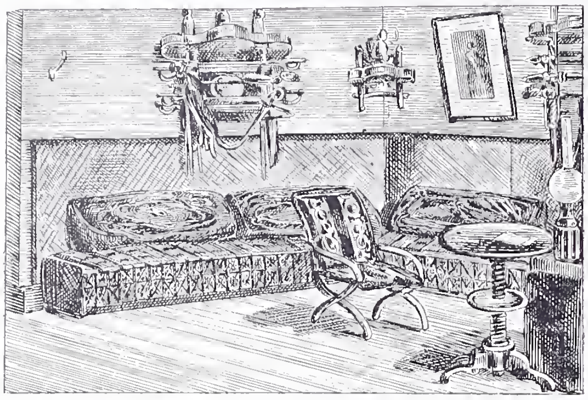


Fig. 345. — Loge de M. Got, au Théâtre-Français.

pâtisserie peut fournir. Le ceintre de cette Loge estoit tout couvert de feuilles d'oranger, auxquelles on avoit attaché des paumes (*sic*), des citrons et des oranges; le tout éclairé par plusieurs girandoles et par quantité d'autres lumières. La seconde Loge estoit remplie de tablettes comme la première, et ces tablettes estoient garnies de tout ce que l'on peut s'imaginer d'eaux et de liqueurs. » (*Mercure galant,* n° de février 1700, p. 218.) Quant aux loges construites dans le goût de celles du Vatican ou du palais de Monte-Cavallo, on peut admettre, à la grande rigueur, que la Fontaine des Innocents, dans sa première forme, c'est-à-dire adossée à une autre construction et présentant trois arcades dont deux en façade et une en retour, ait offert quelque analogie avec elles; mais, là encore, il faut observer que ce monument, même sous son premier aspect, appartient au XVIe siècle, et, qui plus est, à sa seconde moitié. Enfin, pour les prétendues loges dont M. Viollet-le-Duc fournit des dessins fort curieux et des restitutions précieuses, ce sont simplement des bretèques, des galeries couvertes ou des chemins de ronde mettant extérieurement deux échauguettes ou deux tours en communication; c'est encore un palier d'escalier ou un vestibule

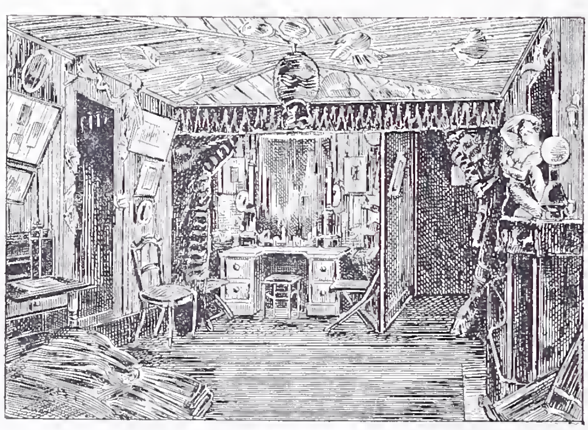


Fig. 346. — Loge de Mme Samary, au Théâtre-Français.

non vitré, comme celui qui existait autrefois sur la cour de la Sainte-Chapelle, et comme celui qu'on a pu voir au manoir d'Écoville, à Caen, mais non pas de vraies loges, car chez nous, à cette époque, ne craignons pas de le redire, le nom comme la chose étaient inconnus, et la première *loggia* sérieuse qui ait été construite est celle dont M. Duban a décoré la cour intérieure de l'École des beaux-arts. On peut citer ensuite celle du théâtre du Châtelet et celle dont M. Garnier a gratifié la façade de l'Opéra.

Logement, *s. m.* — D'une façon générale, lieu où l'on loge. Un logement peut être grand ou petit et se composer d'une ou de plusieurs pièces, ce qui le distingue de l'appartement qui en comporte forcément un certain nombre. Aujourd'hui, en terme de location, logement se dit plus spécialement d'une réunion de chambres où l'on peut loger, mais non recevoir. Le logement ne comprend, par conséquent, jamais de salon. Ceux qui sont dits de *garçon* n'ont ni salle à manger ni cuisine et consistent le plus souvent en une chambre et un cabinet. Jadis, il n'en était pas ainsi, et Boileau, parlant de Paris dans une de ses satires, a pu écrire :

> Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on dort en cette ville;
> Il faudrait dans l'enclos d'un vaste logement,
> Avoir, loin de la rue, un autre appartement.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on désignait aussi sous le nom de logement les appartements que le roi accordait



Fig. 347. — Loge de Mlle Lloyd, au Théâtre-Français.

aux grands officiers de sa Couronne, soit dans les palais où il résidait, soit dans les villes où il n'était que de passage. C'était le maréchal des logis du roi qui avait la charge de distribuer ces derniers logements dont la désignation était indiquée à la craie sur la porte des maisons choisies. Cette répartition, qui ne laissait pas que de fournir matière à de grandes rivalités et à de nombreuses contestations, donna lieu à une comédie intitulée les *Logemens pour la Cour* qu'on dit être de 1636. Quant aux logements attribués dans les palais par le roi et notamment à Versailles, on peut croire qu'ils étaient extrêmement recherchés. Grâce à eux, en effet, on avait accès dans le palais et la facilité de se trouver en relations presque directes avec le roi. Saint-Simon et Dangeau fourmillent de détails sur ces logements, sur la façon dont ils étaient composés, sur leur incommodité, sur les cabales auxquelles leur attribution donnait naissance. L'anecdote suivante, que nous empruntons aux *Mémoires du duc de Luynes* (t. IV, p. 6), prouve que, sous Louis XV, cette attribution de logements, même lorsqu'elle ne servait qu'à masquer des complaisances honteuses, était regardée comme une rare faveur :

Il y a quelque temps que le roi, étant avec M. de Meuse et Mme de Mailly, demanda à M. de Meuse s'il étoit content de son logement, et s'il ne lui feroit point plaisir en lui en donnant un autre, ajoutant

que la chambre qu'il avoit actuellement étoit triste et n'avoit point de jour. M. de Meuse répondit qu'il recevroit toujours avec reconnoissance les bienfaits du roi. Le roi lui dit : « Je veux vous en donner un au-dessus de ma petite galerie. » M. de Meuse se confondit en remercîments et dit que sa reconnoissance étoit d'autant plus grande qu'il seroit bien près des cabinets de Sa Majesté. Le roi dit : « Mais je ferai fermer la communication. » Il ajouta : « De quoi voulez-vous que votre logement soit composé? » Sur cela, on raisonna sur la distribution du logement : il est composé d'une petite antichambre, d'une seconde antichambre assez grande pour y manger, d'une jolie chambre, d'un cabinet, et dans le double une office, une cuisine, une garde-robe de commodité et une garde-robe pour coucher. Le roi, continuant la conversation sur le logement, dit à M. de Meuse : « Votre chambre sera meublée; vous y aurez un lit, mais vous n'y coucherez point; vous aurez une chaise percée, mais vous n'en ferez point usage; vous aurez la clef dans votre poche et vous pourrez y faire entrer M. de Luxembourg et M. de Coigny quaud ils seront revenus de l'armée; mais il faudra que vous y dîniez. Qu'est-ce que vous voulez avoir pour votre dîner? » M. de Meuse, qui n'avoit pas été au fait à la première question, mais qui voyoit de quoi il s'agissoit, dit qu'il aimoit assez à faire bonne chère, qu'il ne seroit pas fâché d'avoir un bon potage, uue pièce de bœuf, deux entrées, un plat de rôti, deux entremets. Le roi lui dit : « Mais j'irai y souper quelquefois. » M. de Meuse répondit qu'alors il feroit faire bonne chère à Sa Majesté. « Combien demandez-vous, dit le roi, pour faire cette dépense? » A cette réponse, M. de Meuse, fort embarrassé, craignant de dire trop ou trop peu, dit à Mme de Mailly : « Madame la comtesse, aidez-moi donc. » On examina ce qu'il falloit d'officiers pour servir cette table et M. de Meuse, pressé vivement par le roi de dire une somme, dit qu'il imaginoit pouvoir faire cette dépense pour 1,200 ou 1,500 francs par mois. Les choses en sont là jusqu'à présent. Il y aura trois douzaines d'assiettes pour cette table et apparemment que le roi donnera aussi des plats; et le valet de chambre de Mme de Mailly sera le maître d'hôtel.

La tendance que les princes avaient à copier le roi leur fit établir dans leurs palais des logements dans le goût de ceux de Versailles et destinés à leurs principaux officiers et aux dames de leur entourage. C'est aux logements de ce genre établis par Gaston d'Orléans à Chambord, que Loret fait allusion dans ce passage de sa *Lettre* du 9 août 1659 :

> Sans spécifier, jour pour jour,
> Tous les logemens de la cour,
> Ce qu'elle a fait, les matinées,
> Les midis, les après-disnées,
> N'en étant pas trop éclaircy,
> Je diray, seulement, icy,
> Qu'à cinq heures de relevée
> A Chambor étant arrivée,
> Lieu charmant et délicieux,
> Où Gaston la reçeut des mieux...

Mme de Genlis, comme gouvernante des enfants du duc de Chartres, eut un logement au Palais-Royal. Plus tard, quand elle quitta ce palais pour aller habiter rue de Bellechasse avec ses élèves : « On me conserva, écrit-elle en ses *Mémoires,* mon logement au Palais-Royal, parce qu'il étoit destiné à ma fille aînée, à laquelle une place étoit promise pour son mariage ; il étoit meublé magnifiquement, tapissé en damas bleu avec des baguettes dorées de la plus grande beauté ; il contenoit pour 18,000 livres de glaces. » Les logements, de nos jours, n'affichent plus cette somptuosité.

Logements au Louvre. — Appartements attribués à des artistes illustres sous la Grande Galerie du Louvre. Nous avons parlé longuement de ces logements au mot Galerie. (Voir t. II, col. 1013.)

Logerisse, *s. m.* — Locution bretonne. Gîte, lieu où l'on couche.

Logette, *s. f.* — Diminutif de loge. Édicule dans lequel, au xive et au xve siècle, s'enfermaient les recluses. Parlant de Mlle du Tillet, Tallemant écrit (*Historiettes,* t. Ier, p. 111) : « Faute de preuves, et pour assoupir une affaire qui n'étoit pas bonne à ébruiter, la Coetman fut condamnée à mourir entre quatre murailles ; elle fut mise aux Filles repenties, où on lui fit faire une petite logette grillée dans la cour, et elle y est morte quelques années après. » Pièce de peu d'étendue, servant de cabinet ou de débarras. Au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, petite Loge (voir ce mot), c'est-à-dire manière de guérites dans lesquelles s'abritaient les sentinelles et les archers. L'auteur anonyme des *Mémoires concernant la pucelle d'Orléans* (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. VII, p. 59) nous montre, en 1427, au siège de Montargis, les Anglais ayant fermé et clos « leurs logis... au long desquels estoient les logettes de ceulx qui tenoient le siège, couvertes de chaume, de feure et d'herbes seiches ».

Loggia, *s. f.* — Locution italienne. Sorte de galerie couverte, de portique situé au premier étage, ou tout au moins surélevé, s'ouvrant largement sur le dehors, et sans vitraux, ni fermetures. (Voir l'article Loge.)

Logis, *s. m.;* **Lougis**, *s. m.;* **Logeis**, *s. m.* — Ce mot, que nous regardons aujourd'hui comme le synonyme de logement, avait autrefois une signification plus étendue. Il désignait en général toute installation capable de recevoir, d'abriter, de loger un ou plusieurs individus. C'est ce qui faisait écrire à Joinville (*Mém.,* t. II, p. 15),

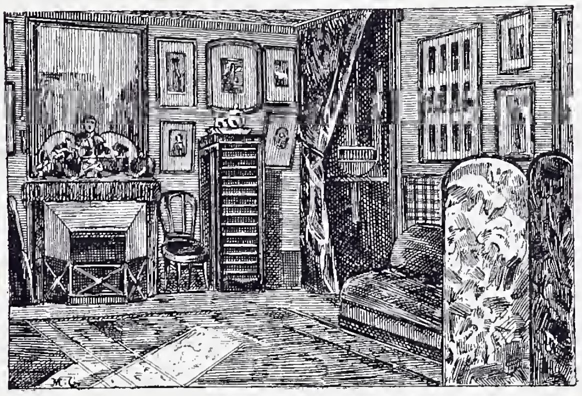


Fig. 348. — Loge de M. Febvre, au Théâtre-Français.

parlant d'une tente magnifique, que « le Souldan » avait fait dresser : « Et estoit celuy logeis tout couvert par-dessus le fust de trillis, et par-dessus le trillis couvert de toille de Ynde, affin qu'on ne peust voir de dehors dedans. » C'est ce qui faisait également dire au duc de Bourbon, à propos de la mort du fils du duc de Berry : « Nature, mère de toutes choses, a donné à nous hommes lougis pour demourer ensemble, mais point ne nous a donné maison pour tousjours habiter. » (*Chronique du bon duc Loys de Bourbon,* p. 275.) De même, l'auteur anonyme du *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII* (p. 162), racontant le siège de Saint-Denis par les Anglais, nous montre les assiégeants dépeçant les maisons de Saint-Ouen, d'Aubervilliers, de la Chapelle, « pour faire leur logeis ». De même encore le *Fidèle serviteur,* historien de Bayard, nous apprend qu'au sacre de François Ier, à Reims, « les logeis estoient pressés, car il y avoit grand, moyen ne petit, qu'ils ne voulussent estre de la feste ». Et plus particulièrement, le mot logis s'appliquait à toute la partie de l'habitation où le maître et sa famille logeaient, par opposition aux dépendances, communs, écuries, etc., où se trouvaient relégués les officiers, domestiques et personnages subalternes. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les documents suivants : « Sur la fin de sa vie, il (Henri VIII) devint si gras, qu'à peine pouvoit-il passer par les portes et monter

les degréz de son logis. » (*Mém. de Martin du Bellay.*) « Plus en une autre chambre qui est joignant et regardant sur les dégréz et bassecourt du logis, s'y est treuvé ung grand chalit de noyer..., etc. » (*Invent. de Jehan Verrier ;* Bordeaux, 1590.) « Ce n'est pas assez, avant de commencer à rebâtir le logis où l'on demeure, que de l'abattre et faire provision de matériaux et d'architectes ; mais il faut aussi s'être pourvu de quelque autre où on puisse être logé commodément pendant le temps que l'on y travaillera. » (Descartes, *Méthode* III, chap. 1er.) Deux siècles plus tôt, nous relevons dans les *Comptes de l'hôtel du roy Louis XI* (1480) : « A Jehan du Chesne, dit Henuyer — pour avoir fait habiller le viefz mesnage du Plessis du Parc — pour ung logeiz qu'il fut fait (*sic*), à mectre ledit mesnaige durant que le viel chasteau fut abatu. »

Lorsqu'en dehors du logis principal, on faisait édifier un pavillon pour recevoir des amis ou des hôtes de marque, ce pavillon prenait le nom de « corps de logis », ou simplement de logis. Parlant de l'habitation que Henri VIII s'était fait construire à Guines, 1519 (pour l'entrevue du Camp du drap d'or), Martin du Bellay, que nous citions à l'instant, dit : « Le roy d'Angleterre festoya le roy près de Guines en un logis de bois, où y avoit quatre corps de logis, qu'il avoit fait charpenter en Angleterre et amener par mer tout fait. » De même, quand on possédait dans une ville une maison destinée seulement à l'habitation, sans communs, sans parties accessoires, ce qu'aujourd'hui nous nommerions « un pied-à-terre », on la qualifiait de logis, pour la distinguer du château ou de l'hôtel, qui comprenait les dépendances nécessaires aux installations encombrantes du temps. C'est ce qui fait dire à Richelet, exagérant un peu la signification du mot : « On appelle ainsi toute maison qui est dans une ville ; de là, l'expression « prendre son logis », pour dire qu'on fait choix dans une ville d'une maison pour y loger. » De là aussi, ces termes : « préparer les logis, retenir les logis, délivrer les logis », que nous relevons dans nombre de documents du XVe et du XVIe siècle. C'est ainsi que s'exprime l'envoyé de Jehan de Paris parlant au roi d'Espagne : « Sire roy d'Espaigne, Jehan de Paris, nostre maistre, vous salue et toute la compaignie. Si vous prie qu'il vous plaise luy faire délivrer logis compétant pour luy et ses gens en ung quartier de ceste ville à part, et il vous viendra veoir et les dames ; autrement il ne viendra poinct. (Le *Roman de Jehan de Paris,* p. 73.) De là encore, les fonctions du Maréchal des logis, officier qui précédait la Cour, et marquait à la craie les maisons que devaient occuper le prince et les principaux personnages de sa suite. Dans l'*Information de la mort de Jean sans Peur* (1419), nous voyons Me Jean Seguinat, secrétaire de ce prince, expliquer comment, devançant son maître, il alla retenir les logis du duc à Montereau : « Il (le duc de Bourgogne) party de Bray pour aller à Monstereaul où estoit ledit Dauphin, et luy qui parle s'en alla de devant au dit Monstereaul ; c'est assavoir ès fauxbourgs pour prendre logeis, et vint devers mon dit feu Seigneur ou chastel dudit lieu. » *L'ordre tenu à l'enterrement de Charles VIII* (1498) porte : « Les mareschaux et fourriers des logis partiront tousjours un iour avant pour aler faire le logeis et avec eulx le lieutenant et partie des sergens du prevost pour donner ordre au logeis et vivres. » Palma Cayet, dans sa *Chronologie novénaire,* raconte que, chargé par François II de conduire sa sœur Élisabeth en Espagne, le roi de Navarre, sitôt qu'il fut arrivé en Béarn, « fit marquer le premier logis pour luy, comme roy absolu, et le second pour la Royne d'Espagne, et fut ainsi marqué, quoyque les mareschaux des logis tant françois qu'espagnols le contestassent, il leur fallut endurer ». Enfin, par extension, on donna aussi ce nom aux auberges et aux hôtelleries. Pierre de l'Estoile raconte que Henri IV coucha avec Mlle de Bueil, qui venait d'épouser le jeune Chanvalon, « au logis de Montauban, où il demeura au lit jusqu'à deux heures de l'après-midi ». (*Journal,* t. VIII, p. 166, octobre 1604.) Et voilà comme un simple logis pouvait comprendre un grand nombre de logements.

Loi, *s. f.*; **Loy**, *s. f.* — Terme de monnayeur et d'orfèvre. Indication de la quantité d'alliage permise. L'*Édit* de Henri II (1554), relatif aux monnaies, porte que, dorénavant, les affineurs « généralement n'affineront d'argent, s'il n'est à dix deniers de loy et au-dessus ». (Voir Aloi.)

Lointain, *s. m.* — Terme de peinture. Nom donné dans un tableau aux plans les plus reculés.

Lombis, *s. m.* — Grosse coquille rougeâtre, employée autrefois par les rocailleurs, pour leurs ouvrages de rocaille.

Londres, *s. m.* — Nom donné à des serges d'ameublement fabriquées en France, mais imitant les tissus anglais. Ces serges, comprises dans la catégorie des étoffes « façon d'Angleterre », étaient manufacturées surtout à Abbeville, Seignelay, Reims, Saint-Lô et Gournay.

Londrin, *adj.* — On donnait, au siècle dernier, ce nom à certains draps fabriqués dans le goût et à la façon des draps anglais.

Longailles, *s. f. pl.* — Terme de tonnelier. Pièces de bois qui tiennent toute la longueur du tonneau.

Longe, *s. f.*; **Longne**, *s. f.* — Corde ou lanière de cuir, dont on se sert pour attacher les animaux à l'écurie. Au XIVe et au XVe siècle, on écrivait parfois longne. « Elle fist enchantement tel, un qu'il fust advis au chevalier, qu'il tenoist une couple de chiens par ses longnes. » (*Perceforest,* t. III, p. 30.)

Longeyra, *s. f.*; **Longiera**, *s. f.* — Locutions bordelaise et gasconne. Longière, grande nappe fort longue et peu large dont on se servait pour couvrir les tables et les buffets. « *Item,* en la segonda ucha..... treys longeyras. — *Item,* quatre longeyras de lin. — *Item,* seys longeyras ; — una longeyra bona et neva, etc. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.) « Una longiera an deus vetas (raies) negars, longa una cana. — *Item,* una longiera longa duas canas, an tres vetas un cascun. » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame du Puy ;* Toulouse, 1473.) (Voir l'article suivant.)

Longière, *s. f.*; **Longier**, *s. m.* — Sorte de nappe étroite, beaucoup plus longue que large, servant à couvrir soit les buffets, soit les dressoirs, soit encore les tables allongées où s'asseyaient les officiers et principaux serviteurs, et qui, placée en bordure des nappes ordinaires, servait aux convives à s'essuyer la bouche et les mains. Les deux figures qui accompagnent cet article montrent de ces longières remplaçant les serviettes. Il est question de ces sortes de linges dans nombre d'inventaires. « *Item,* une grand arche vieille de nouguier, où a XV tabliers de chenève et VIII longières. » (*Invent. du château des Baux,* 1436.) « A Marguerite Bourdelotte, pour une autre piece de doublier de Venise, garni de longières, contenant XLIII aunes, dont on a fait dix nappes. » (*XVIe Compte de l'hostel du roi Charles VIIe.* Paneterie. 1450.) « Dix longières de lin, chascune de cinq aulnes. — Sept longières de lin, chascune de troy aulnes. » (*Invent. du château de la Ménitré.* Linge de table. 1471.) « Quatorze longières longues et plaines (unies), qui sont fort uzées et de peu de valeur. » (*Invent. des meubles de Catherine de Rohan,* 1497.) « Ung coffre noyer, garny de serrure, dans lequel a esté

treuvé : dix-huict nappes grossières ; — huict longières grosses ; — cinq serviettes. » (*Invent. de Pierre Bonafous, conseiller au Parlement;* Toulouse, 1568.) « Douze tabliers : — trois longières ; — soixante-huit serviettes. » (*Invent. de Jean Le Berton, avocat au Parlement;* Bordeaux, 1570.) « Plus ung longier de grosse toille de lin rompu, telles quelles. » (*Invent. de Johan Fau;* Bordeaux, 1588.) « Plus une longière de buffect de mesme fasson. » (*Invent. d'Anthoine Delort;* Bordeaux, 1590.) « Plus deulx longiers ouvrés. » (*Invent. de Jehan Verrier, seigneur du Bosq;* Bordeaux, 1590.) « Plus deux longères pour mectre sur le dressouer frangées à l'entour de toille fyne, vallant III livres. » (*Invent. des biens et meubles de Pierre de Capdeville;* Bordeaux, 1591.) Etc.

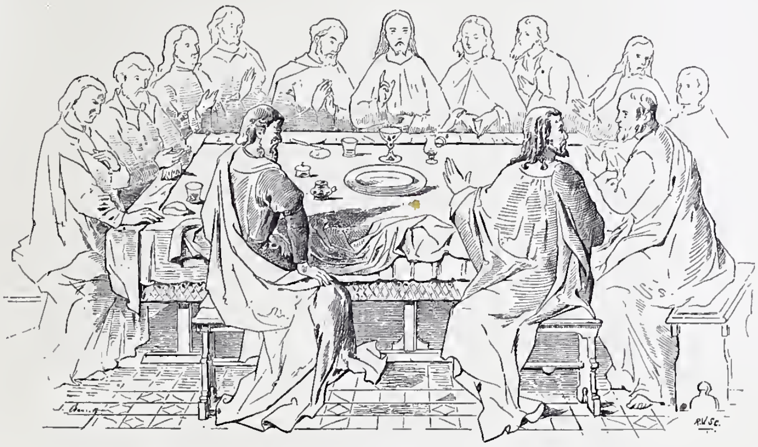


Fig. 349. — Longière garnissant le bord de la table, d'après la *Cène* de Dirk Stuerbout. — Musée de Bruxelles.

On remarquera qu'à partir du XV[e] siècle c'est seulement dans le midi de la France que nous rencontrons des longières. Dans le nord, en effet, elles ont disparu ; les serviettes les ont remplacées, et la nappe est désormais la seule parure que l'on étende sur la table. Dans le Bordelais, il n'en est pas ainsi. Non seulement la longière, ou longère — ou parfois même le longier — continue de border les tables, buffets et dressoirs, mais le passage suivant de l'*Inventaire de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand de Bordeaux,* déjà cité, nous apprend que ce nom de longière fut encore donné, à cette même époque, à de très longs essuie-mains qu'on suspendait au bois des lavabos. « Plus ung boys de lavemains, à tenir bassin et longière, de boys de noyer, faict en menuizerie, etc. » Ajoutons que cet inventaire très bien fait, très complet et dressé du vivant même du sieur de Capdeville et par lui-même, se trouve confirmé par d'autres documents postérieurs, notamment par l'*Inventaire de la D[lle] Bertrand des Vignes* (Toulouse, 1636), où nous relevons : « Un petit essuye-mains — une longière. » Enfin, autre remarque, toutes les longières que nous venons de passer en revue étaient en toile ; toile de lin, toile de chanvre, toile unie ou ouvrée, elles relevaient toutes de l'article lingerie. Le texte suivant va nous apprendre qu'on en fabriquait aussi en étoffes de soie. « Plus une longière de buffet, de sattin rayé vert. » (*Invent. d'Anthoine Fraytet, receveur des décimes du diocèse de Bordeaux,* 1615.)



Fig. 350. — Longière garnissant le bord de la table, d'après un tableau de Martin Schoen. — Musée de Bruxelles.

Longuette, *s. f.* — Nom donné à de petits livres que vendaient, au XVII[e] siècle, les merciers de Paris. Ces petits livres étaient couverts en basane et servaient aux enfants allant à l'école.

Lopin, *s. m.* — Morceau, fraction, coupon. « Six loppins de sarge, l'un rouge et les autres partie jaune et vert. » (*Invent. de Charlotte d'Albret,* 1514.)

LOPIN est aussi un terme de serrurier. C'est le nom donné à un morceau de fer, obtenu par la réunion de plusieurs autres morceaux soumis au travail de la forge.

Loquet, *s. m.;* **Locquet,** *s. m.* — Petit appareil de serrurerie, fermant mécaniquement les portes, volets, etc. Le loquet consiste en une tige de fer nommée battant, qui s'engage dans le cran ou mentonnet d'une autre pièce de fer fixée en travers sur l'huisserie. La queue du battant est attachée à la porte par un clou qui lui laisse son mouvement. Ce battant est mû, tantôt par un simple bouton et alors la porte ne s'ouvre que d'un côté ; tantôt par une petite bascule mise en action par une poignée placée sur l'autre face de la porte, tantôt au moyen d'un petit levier qui, traversant la porte, est enclavée dans un écusson et se termine par une sorte de coquille plate, nommée POUCIER. Enfin, il existe encore une sorte de loquet appelé *loquet à vielle,* qui est monté sur une platine et porte une manivelle semblable à celle d'une vielle. Ce dernier genre de loquets ne s'ouvre qu'avec une clef.

Ce mode de fermeture, très primitif et d'une grande simplicité, est naturellement fort ancien. On trouve de fréquentes fournitures de loquets dans les documents du XIV[e] siècle. En voici quelques exemples : « Pour un loquet en la porte du chastel du bout de la chappelle, X deniers. » (*Œuvres de serrurerie faittes au chastel de Conches,* 1335.) « Pour un loquet à deux clés, et une barre de fer mis en l'uis, jouxte la chambre audit Viconte, III sols. » (*Fournitures et réparations faites au château de Falaise,* 1340.) « Pour un loquet à deux clez mis en l'uis de la cuisine, au chastellain, III sols. » (*Travaux faits au château de la Geôle, à Caen,* 1345.) « Germain Rideau, serrurier, demou-

rant à Paris, pour une serreure à deux loquéz miz en la Panneterie du Roy, au Palais à Paris, pour ce, argent IV sols parisis. » (*Comptes de l'hostel de Charles VI,* 1383.) « Plus avoir faict ung locquet neuf, fermant à clef au guichet de la porte cochère. » (*Comptes des bâtiments du palais de Fontainebleau,* 1639-1642.) Les loquets, comme on peut le voir, furent, jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, extrêmement en usage. C'est ce qui faisait dire au poète Brodeau, mort en 1540 :

> Dame aux huis n'avoient clefs ni loquets...;

au capitaine Laphrise, dans sa *Nouvelle tragi-comique* publiée en 1597 :

> Baste! Quiconque sois, entre par le guichet;
> Il n'est point verrouillé, ni fermé qu'au loquet;

et à Guy de Tours, dans l'amusante pièce de vers qu'il intitule *Description de Bistoquet mon chien :*

> Bistoquet est de bonne guette,
> Et dès qu'on touche le loquet
> Pour ouvrir l'huys, ce Bistoquet
> En grommelant, court à la porte
> Où il jappe de telle sorte,
> Que celui qui désire entrer
> N'oseroit le seuil pénétrer
> S'il n'en a bonne cognoissance.

Aujourd'hui, on ne se sert plus guère du loquet que dans les campagnes. La serrure l'a remplacé dans toutes les habitations ayant quelque prétention au luxe et au confort.

LOQUET est aussi un terme de brossier. C'est le nom qu'on donne aux pinceaux de chiendent ou de soie dont la brosse est formée.

Loqueteau, *s. m.* — Sorte de petit loquet destiné aux châssis, aux persiennes, aux vasistas. « La ferrure [du volet] consiste en deux targettes et deux loqueteaux à ressort. » (*Invent. de Villeroy, archev. de Lyon, 1731; Description du palais archiépiscopal.*) Comme il est généralement placé à une certaine hauteur, on le fait agir au moyen d'un cordon de tirage en fer ou d'une petite corde. On fabrique des loqueteaux en cuivre, en fer forgé, en fonte. On les dit *à pompe* ou *à baril,* suivant la forme de leur ressort. On nomme *loqueteau coudé* celui dont le pêne est recourbé; on distingue encore le *loqueteau à mentonnet, à anneau, à boule, à chapeau,* etc. Le loqueteau s'emploie aussi dans la menuiserie et dans l'ébénisterie. On en place sous les tables des guéridons à bascule pour maintenir ces tables d'aplomb sur la colonne qui les supporte. On s'en sert également pour la fermeture d'un abattant.

Loquetière, *s. f.* — Nom donné, au XVI[e] siècle, au LOQUETEAU. (Voir ce mot.) On lit dans le *Mémoire des ouvrages de serrurerie exécutés par Anthoine Mousseau, à Saint-Germain-en-Laye* (1547) : « *Item,* pour avoir refforgé, ralongé de fer neuf les dix montans et les traversans de fer qui servent à retenir la victre paincte de la salle du bal dudict chasteau, du costé de la court dudict chasteau, et faict les loquetières ausdicts montans et traversans garniz de clavettes. Pour ce, la somme de... IIII[l] X s. »

Loriot, *s. m.* — Baquet de boulanger. (Voir LAURIOT.)

Lormerie, *s. f.* — Nom sous lequel on désignait les travaux des LORMIERS. (Voir l'article suivant.) « *Item,* une vieille selle de roucin, couverte enbandée de veluiau vermeil et noir et harnoys de mesmes, ouvrée de broderie et de lormerie de cuivre doré. Dont fault la bride. » (*Invent. du château du Louvre,* 1420.)

Lormier, *s. m.* — Nom adopté par certains ouvriers « qui travailloient pour les ornements qu'on met aux brides, gourmettes et aux anneaux de brides et de licous, et autres ouvrages de cette sorte, qui leur donnoient de fréquentes prises avec les selliers, cloustiers et epronniers. Ces trois dernières professions, dans leurs statuts et lettres de maistrise, prennent la qualité de *maistres lormiers;* avec cette différence, entre eux, que les selliers et cloustiers ne se servoient ni de lime ni d'estoc, et que les epronniers limoient et polissaient leurs ouvrages ». En 1549, lors de l'Entrée de Henri II à Paris, les Coffretiers-Malletiers et les Lormiers marchaient ensemble. (Voir sur l'origine de ce mot l'article ORMIER.)

Los, *s. m.* — Ancienne mesure de capacité. (Voir LOT.)

Losange, *s. m.* et *f.*; **Lozenge,** *s. m.* et *f.* — Figure géométrique dont la forme est connue. Le losange joue un rôle important dans la décoration architecturale de la Renaissance. Il y paraît sous forme de caissons, de compar-



Fig. 351. — Tenture décorée en losange, d'après le manuscrit de *Tristan et Yseult.* — Bibliothèque Nationale.

timents, de cartouches. Souvent il contient des armoiries, des devises, des emblèmes, des monogrammes. Les filles portaient leur écu en losange posé sur la pointe. « M[me] de Rambouillet m'a pourtant assuré, écrit Tallemant (*Historiettes,* t. II, p. 27), que jamais M[me] d'Aiguillon ne voulût passer pour fille. Cependant elle a pris des armes à lozanges : il est vrai qu'il y a une cordelière; ainsi elle est fille et femme tout ensemble, car il n'y a point d'armes de son mari. »

Dans les décorations murales du Moyen Age, le losange forme des encadrements ou des jeux de fonds, et se complique généralement de lobes plus ou moins nombreux qui altèrent la simplicité de ses lignes et dénaturent son caractère.

En orfèvrerie, les losanges abondent, au XIV[e] et au XV[e] siècle, sur les coupes, les hanaps, les aiguières, etc. On en pourra juger par les quelques exemples qui suivent : « Un gobelet sans trepié doré et esmaillié qui a une frete vermeille et en la frete a petites lozenges d'or... et ou couvercle du gobelet par dedens a un esmail azuré à une lozenge. — Un pot dont le ventre est de cristal... lié du lonc de III charnières, semées d'escussons et de lozanges à plusieurs armes. » (*Invent. de Louis I[er], duc d'Anjou,* 1360.) « Ung eauebenoistier et son aspergès d'or que l'on mect au chevet du Roy, de nuyt, tout ront cizellé par dehors à lozanges et fleurs de liz, pendant à une chainne d'or. — *Item,* ung pot d'argent doré, esmaillé, semé de lozanges à pierres et à perles et de testes enlevées. » (*Invent.

de Charles V, 1380.) « *Item,* deux chandeliers d'argent verés, à quatre rons, chascun esmailléz sur le pié aus armes de France ès deux pommeaux, en chascun huit lozenges et à chascune lozenge une fleur de liz. Pesans x marcs IIII onces. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.) « Six tasses d'argent verrées aus bors, martelées par losenges. » (*3e Compte de Martin Cornille, receveur des finances du duc de Bourgogne,* 1446.) « Une petite poire d'or, esmaillé de gris, verd et blancq, à losenghes clères. » (*Invent. de Philippe II,* 1568.) « Unè petite table de mérizier à lozanges profiles de bois violet, aiant un tiroir par devant, portée sur quatre pieds de biche de même bois; longue de vingt-quatre pouces sur seize de large et vingt-deux de haut. » (*Invent. des meubles de la Couronne.*)

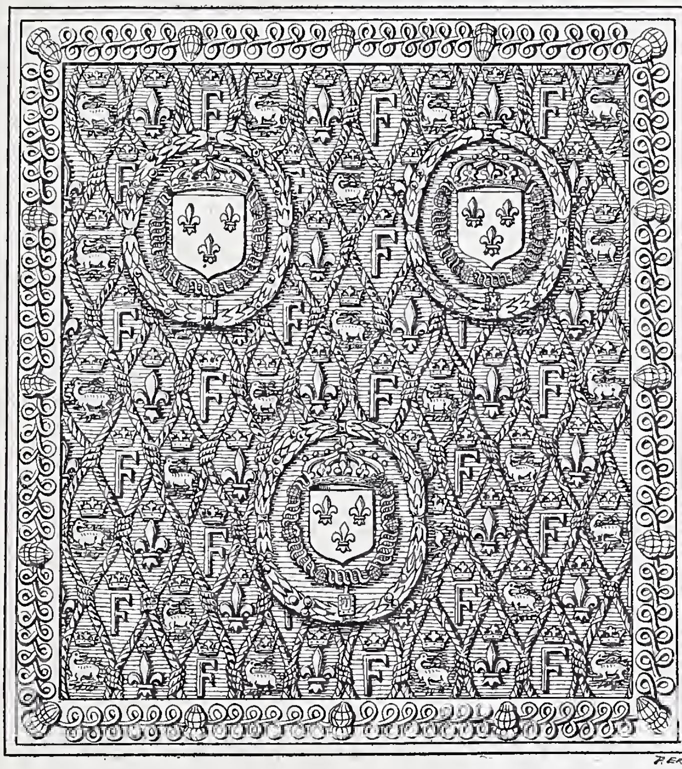


Fig. 352. — Tapisserie décorée de losanges formés par des cordelières (XVIe siècle).

« Une boîte à six pans, en laque usé, noir et or, renfermant trois boîtes en losange assorties. 2 pouces 8 lignes de haut. » (*Collection de la reine Marie-Antoinette,* 1789.) Nous pourrions multiplier ces citations.

Losange, *s. f.* — Autrefois, on appelait ainsi les morceaux de verre qu'on plaçait dans les panneaux de vitres. Sans doute, ce nom leur était venu de ce que, primitivement, ils avaient la forme d'un losange. Mais au XVIe siècle, on appliquait cette dénomination à toutes les pièces de verre, quelles que fussent, du reste, leur taille et leur figure. « En la chambre de Mme Ysabelle, fille du Roy, avoir détaché cinq penneaulx et mis XXIII lozenges, etc. » (*Travaux exécutés à Saint-Germain,* 1548.) « A Nicolas Beauvain, maistre vitrier, la somme de XXXI l. XV s. X d., pour douze lozanges de verre neuf, une couronne à une armoirie du feu Roy, et unc pièce en un escusson d'azur avec une médaille, et mis XXX lozanges neufves, et un rond dans lequel il y a un phénix à la devise de la Reyne. » (*Comptes des Bâtinens,* 1558.) Il semble, d'ailleurs, que l'expression avait encore cours au XVIIIe siècle, car, parlant du château de Cheverny qu'il venait d'acquérir du comte d'Harcourt (1765), et qui était à l'ancienne mode, Dufort de Cheverny écrit en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 333) : « Les croisières du château étoient toutes en vitrage à losanges. » Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot. Le Père Labbé croit que losange vient du grec. M. Guyet le fait dériver de l'espagnol. Gosselin, Dalechamp et Ménage se rangent à l'avis de Joseph Scaliger, qui estime « qu'elles sont ainsi dites, quasi *Laurengiœ,* parce qu'elles ont quelque rapport à la figure d'une feuille de laurier ».

Losangé, *adj.;* **Lozengé,** *adj.;* **Lozenghié,** *adj.;* **Losaingié,** *adj.* — Décoré de dessins en forme de losanges. « De ladicte exécucion : pour une autre aiguière losengiée des armes de France, ou autrement selon ladicte exécucion : une aiguière esmailliée à losenges, pesant 3 marcs 6 onces 15 esterlins, audit pris le marc. » (*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne,* 1353.) « Une chasuble cendré, dont l'orfroiz est lozengé aux armes de France et de Navarre. » (*Invent. de la Sainte-Chapelle,* 1363.) « *Item,* une chambre (il s'agit naturellement des tissus qui servent à la tenture de cette chambre) lozengée de deux satanins, c'est assavoir l'un blanc et l'autre azuré, et sont les lozenges azurées brodées de France. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « En ung aultre lieu, en la garde du dit chastellain, en son dit hostel, six grandes kanes de terre plommées par dehors, lozenghiées et ouvrées à manière d'esmail, de plusieurs œuvres et diverses couleurs. » (*Invent. du château de Hesdin,* 1542.) « Un reloge de léton doré, faict en manière de torrelle, losaingié, eschequeté à l'entour. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1523.)

Losangette, *s. f.;* **Losengecte,** *s. f.* — Petites losanges, et, par extension, pierres précieuses taillées en losanges. « *Item,* une mittre à prélat, d'ancienne broderie seurée et garnie de menues perles et d'autre pierrerie de voirre, et au-dessus de ladicte mittre deux saphirs longs, et à pendans garnis de menues perles et de pierrerie de voirre et d'argent doré. Et aux bouts a X losengectes pendans à chayennetes. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.)

Losangis, *s. m.;* **Losengis,** *s. m.* — Dessins tracés en losanges. « *Item,* un corporailler de drap ouvré fait à l'esguille, de losengis et de diverses sortes, fermant à coupples d'or, sur le couvescle duquel a un Crucifix, Nostre-Dame et saint Jehan d'un costé et d'autre a plusieurs autres personnaiges. » (*Invent. du château du Louvre,* 1420.)

Lot, *s. m.* — Ancienne mesure de capacité, usitée surtout dans le Nord et principalement en Flandre, dans la Picardie et en Normandie, ainsi que l'atteste un *vaux de Vire* du XVIe siècle :

Pot à pot,
Lot à lot,
Chascune manda le sien;
Là beuvoyent,
Là rifloyent;
Au curé et au doyen.

Le maître d'école de Bruges, auquel nous devons le *Livre des mestiers,* nous apprend quelle était la distribution des mesures en son temps (fin du XIVe siècle), et l'on peut voir que le lot y joue un certain rôle :

Et si vous faut encore
Vaissiaux d'estain,

Pots d'estain et canes
D'estain de ij lots,
Lots d'estain et demi-lots,
Pintes et demi-pintes.
Le pinte nomme-on
En aucun lieu chopine.
Et le lot quarte.
Che sont les mesures
Que je say nommer.

Ainsi que l'indique cette nomenclature, le lot équivalait à la quarte, mesure d'Amiens et aussi mesure de Corbie. On peut juger, par ce texte explicatif, que l'usage du lot est fort ancien. D'autres documents attestent également cette ancienneté. Nous citerons, entre autres, le payement fait le 7 avril 1386 à Thibaut-la-Rue, potier d'étain à Amiens, « pour XVII poz, demis-los d'estain, esquels, au Roy et à Mons. de Valois et autres grands seigneurs, furent présentés de par la ville plusieurs pièces de vin ». (*Arch. de l'art français,* année 1878, p. 232.) La *Chronique de Tournai* nous apprend, en outre, qu'aux fêtes et concours qui eurent lieu en 1394 dans cette ville, les « joiaux et pris de ladite feste » consistaient pour « le souverain », c'est-à-dire pour le principal vainqueur, en « deux quennes d'argent dorées, tenans II los et pesans X mars et une unce au marc de Troies, le second II pos de lot de argent doréz..., etc. » Enfin, un autre passage de cette *Chronique* nous informe que « supz cascun lot de vin beu en la ville et banlieue à manière acoustumée », il était prélevé un droit de deux deniers. Le lot, au surplus, est demeuré en usage dans la Picardie jusqu'au commencement de ce siècle. On le voit figurer dans nombre d'inventaires. Nous noterons notamment les deux mentions suivantes : « Une cruche d'estain et ung lot mesure de Corbye aussy d'estain. — *Item,* deux pos de lot, et ung demy lot, aussy mesure de Corbie et d'estain. » Ces citations sont empruntées l'une et l'autre à l'*Inventaire des meubles, tiltres et pappiers demeurés après le trespas de messire Léonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly* (1614).

Loto, *s. m.* — Jeu de hasard, qui consiste à recevoir un certain nombre de cartons, portant des chiffres correspondant à une série de quatre-vingt-dix numéros enfermés dans un sac, et à couvrir chacun de ces chiffres à mesure qu'on appelle un numéro tiré du sac. Celui-là a gagné, dont le carton est le plus vite couvert. Comme pour jouer au loto, on prend place autour d'une table sur laquelle on dispose ses cartons, on a fait des tapis spéciaux pour recouvrir les tables sur lesquelles on joue. A la *Vente du marquis de Chastenoye* (9 décembre 1787), on adjugea « un grand tapis de loto de velours vert à franges ». Sous le nom de *Loto Dauphin,* on a désigné, au siècle dernier, un jeu de loto moins simple que le précédent. Au lieu de cartons, on avait des planches numérotées par cases et percées de trous. On choisissait un certain nombre de ces trous, on y fichait des clous d'ivoire et c'étaient les seuls sur lesquels on marquait pendant le tirage des numéros.

Loton, *s. m.;* **Lotton,** *s. m.;* **Lothon,** *s. m.* — Orthographe ancienne de LAITON. (Voir ce mot.) « Plus une grande paire de chenetz à la modde, de lotton jaulne. — Plus une paire de chenetz de lotton, etc. » (*Meubles fournis par la ville de Lyon au sieur Guérin, conseiller à la Cour des Aides. Archives communales de Lyon.* Série BB, reg. 186.)

Loubetto, *s. m.* — Locution provençale. Terme de serrurier. Crapaudine, morceau de fer creux dans lequel entre le gond d'une porte.

Louche, *s. f.;* **Louce,** *s. f.;* **Pot-Louche,** *s. f.* — Nom qu'on donne aux grandes cuillers rondes, à l'aide desquelles on sert le potage. Ce mot est fort ancien, surtout dans les provinces du nord. Au XIIIe siècle, on voit figurer la « louce » dans l'*oustillement de Vilain.* L'*Inventaire d'Édouard Ier,* roi d'Angleterre, dressé en 1297, mentionne : « Sayze louches d'or. » Au siècle suivant, l'auteur anonyme du *Livre des mestiers* écrit :

Ore faut-il avoir
Louches de bos et potlouches;
Et un escueillier pour mettre
Louches et escuelles de bos.

Enfin, Olivier de la Marche en fait, entre les mains du maître queux, un des insignes les moins discutables du commandement. « Doit le queux, écrit-il (*État de la maison du Duc,* p. 686), en sa cuisine commander, ordonner et estre obéy, et doit avoir une chaière entre le buffet et la cheminée, pour seoir et soy reposer si besoing est, et doit estre assise icelle chaière, en tel lieu qu'il puist veoir et congnoistre tout ce que l'on faict en ladicte cuisine et doit avoir en sa main une grande louche de bois, qui luy sert à deux fins, l'une pour assayer potaige et broüet et l'autre pour chasser les enfans hors de la cuisine, pour faire leur devoir et férir si besoing est. » La louche qu'Olivier de la Marche place entre les mains du maître queux est de bois; celles dont parle le maître d'école de Bruges également. Toutefois, on en faisait et on en fait encore en métal. Celles de nos jours sont de fer pour la cuisine, d'étain, d'argent, et de métal argenté pour le service de la table. Enfin on en a fabriqué en céramique, en faïence principalement. On en peut voir de cette dernière sorte dans nombre de collections publiques et privées.

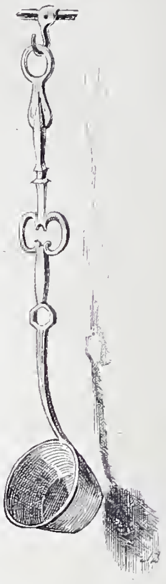


Fig. 353. — Louche du XVe siècle. Musée de la porte de Hal.

LOUCHE est aussi le nom d'un outil de tourneur, servant à agrandir les trous commencés.

Louchet, *s. m.;* **Louquet,** *s. m.;* **Loque,** *s. m.;* **Luchet,** *s. m.* — Sorte de bêche employée pour les terrassements et la culture des champs. Monstrelet, racontant les derniers moments de Philippe le Hardi (1404), écrit : « Au commencement de cet an, le bon duc de Bourgogne Philippe se fit apporter sur une litière de la ville de Bruxelles en Brabant à Hall en Hainault. Et afin que les chevaulx qui le portoyent allassent plus seurement et à son aisde, il y avoit plusieurs laboureurs et manouvriers qui alloient devant ladicte litière, à tous (avec) louchetz et autres instrumens, pour refaire et abonnier le chemin. » Dans certaines éditions de Monstrelet, le substantif louchet est remplacé par PLANE. De son côté, O. de Serres écrit : « La pelle ferrée, qu'on appelle en France besche et en Languedoc luchet... » Il semble donc, après ces deux citations, que la forme et la destination du louchet soient connues. Cependant, D. Carpentier produit une *Lettre de rémission* de 1393 où il est dit : « Le suppliant osta audit berger sa houlette ou louchet. » Dans un second document du même genre, daté de 1409, il est parlé d' « un baston ferré appelé loucet de berchier ». Enfin une troisième *Lettre de rémission,* donnée en 1463, porte : « Icellui Jehan entra en sa chambre, print un baston apellé locque,... etc. » En sorte qu'il faut conclure de ces divers textes, que louchet, luchet, locque, ont servi à désigner des ustensiles de même genre, mais dont la forme était quelque peu variable.

Louchette, *s. f.* — Petite louche. Cuiller de forme ronde, mais ne dépassant pas la taille des cuillers à café. La louchette servait surtout à puiser dans les drageoirs, dans les pots, les hanaps. Elle marchait d'habitude avec une de ces pièces. « A l'Atargié Pierre, orfèvre demourant à Amiens, pour l'achat de XX marcs d'argent, dont il fit deux dragcoirs et les louchettes y servans, lesquels furent présentés à la Royne de France à sa joyeuse et première venue en ceste ville d'Amiens, etc. » (*Comptes de l'hostel d'Artois,* 1463-1464.) « Un petit potkin d'or et audit potkin une petite louchette d'or. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.) « Une petite louchette d'or pesant V esterling VI gros. » (*Invent. de Philippe II,* 1568.) Ce mot, aujourd'hui oublié, ne fut guère usité, jadis, que dans les provinces du Nord, auxquelles il paraît avoir été spécial.

Louchon, *s. m.* — Tronc de sapin sans nœuds.

Loudier, *s. m.* — Sorte de courtepointe faite de deux tissus doublés à l'intérieur de laine ou de ploc. (Voir LODIER.)

Loup, *s. m.* — Terme de serrurerie et de menuiserie. Erreur grave qui peut entraîner la perte d'un travail. Les ébénistes et les menuisiers disent qu'une pièce de bois a un loup quand elle a un défaut capital empêchant de la mettre en œuvre. Les maçons et les constructeurs donnent ce même nom à une pince courbée, avec laquelle on arrache les gros clous, et les orfèvres à un morceau d'ivoire attaché à un manche, dont les brunisseurs se servent pour polir les pièces d'orfèvrerie.

LOUP (TÊTE DE). — Espèce de HOUSSOIR (voir ce mot) fait d'une sorte de balai à longs poils, de forme arrondie, emmanché au bout d'une longue tige de bois, et qui sert à épousseter les plafonds et les objets mobiliers placés très haut.

Loupe, *s. f.;* **Louppe**, *s. f.* — « Terme de jouailler. Ce sont des perles, écrit Richelet, ou des pierres précieuses



Fig. 354. — La louche, insigne des fonctions du maître queux, d'après une gravure de Joost Amman.

imparfaites. » Les loupes, mentionnées dans un grand nombre d'inventaires anciens, ont mis à la torture l'esprit de quelques archéologues. M. de Laborde, entre autres, écrit (*Glossaire,* p. 389) : « Je ne m'explique pas ce que signifie ce terme employé ordinairement en compagnie de pierres précieuses et quelquefois isolément, mais presque toujours à l'occasion de pierres de qualités inférieures. » Grâce à l'explication de Richelet, toute ombre de doute disparaît. Ajoutons que le mot loupe n'a pas complètement cessé d'être en usage dans le langage des joailliers, et si l'on ne rencontre plus guère de loupes dans les inventaires contemporains, par contre, on trouve facilement des lapidaires capables d'expliquer la signification de ce terme. Voici la description de quelques loupes relevées dans divers documents anciens : « Une loupe de saphir encerclée en or. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Une grosse louppe de saphir garnye à croisite d'argent doré. — *Item,* une louppe de saphir, en façon d'escu garny d'argent, et ung crucifix d'un costé. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Une mittre épiscopale, toute semée de perles, garnie de grosses louppes de saphirs, et autres meschantes pierres. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.)

LOUPE. — C'est aussi un terme de menuisier et d'ébéniste. Il sert à désigner les racines de plusieurs bois et les excroissances qui se produisent sur certains autres. L'enchevêtrement des branches diverses, à l'état embryonnaire dans les racines, forme des complications variées qui composent souvent des dessins curieux. Les loupes accidentelles, celles qui sont le résultat de piqûres d'insectes, de blessures, de végétations parasites fournissent, dans quelques essences, des variétés de coloration que l'on met à profit pour obtenir des effets de décoration parfois très remarquables. Les loupes de noyer, de frêne, d'aune, de buis, d'érable sont dans ce cas. On les emploie comme bois de placage.

LOUPE. — Enfin ce nom est donné à un instrument d'optique des plus simples et qui consiste en un verre en forme de LENTILLE (voir ce mot), généralement enchâssé dans un cercle de corne ou de métal. « 28 septembre 1752 — M[me] de Pompadour : un étui en roussette verte usée, garni de charnières et ressorts en or, pour un loupe à deux verres. » (*Livre journal* de Duvaux, t. II, p. 138.) Les loupes servent à grossir les objets placés à une courte distance.

Lourdier, *s. m.* — Ne signifie pas matelas, comme l'a cru Boiste, mais couverture épaisse et courtepointée, remplie de bourre ou de ploc. (Voir LODIER.)

Louton, *s. m.* — Orthographe et prononciation défectueuses. « Plus une escaufelict louton peu de valleur. » (*Invent. de Jean Lauze, négociant à Avignon,* 1588.) C'est LAITON qu'il faut lire. (Voir ce mot.)

Louve, *s. f.;* **Louveteau**, *s. m.* — Termes de maçon. La louve est un instrument de fer de forme carrée, qui sert à enlever les pierres de taille ; et le louveteau, une sorte de coin de fer qu'on emploie pour serrer la louve de chaque côté.

Louviers, *s. m.* — Terme de draperie. Nom donné, au siècle dernier, aux beaux draps de Normandie à cause de l'ancienne réputation que Louviers s'était acquise dans cette fabrication.

Louvre, *s. m.* — Château, palais du Louvre. C'est le château, devenu plus tard palais, où les rois de France logèrent, à Paris, depuis Charles V jusqu'à Louis XV. Jadis ce mot avait une signification quasiment générale. « C'est toujours par abus, écrivent les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* que l'on donne le nom de Louvre à toutes les maisons où le roi loge. Ce terme ne convient proprement qu'au palais magnifique qui est à Paris. On le dit plus communément en parlant des maisons superbes des particuliers. Ce n'est pas la maison d'un particulier, c'est un Louvre. »

Lozenge, *s. f.;* **Lozengé,** *adj.;* **Lozenghié,** *adj.* — Voir les mots Losange et Losangé.

Lucarne, *s. f.;* **Lucane,** *s. f.;* **Luquenne,** *s. m.* — Ouverture de dimensions et de formes variables, percée

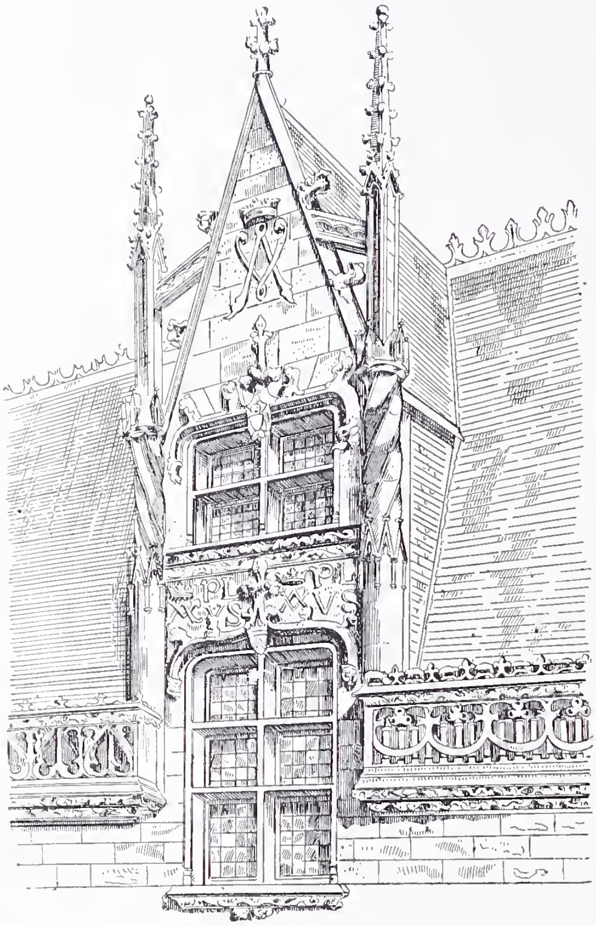


Fig. 355. — Lucarne du château de Josselin, Bretagne (fin du XVe siècle).

au-dessus de l'entablement de la maison, et qui sert à donner de l'air et de la lumière dans les combles. Les lucarnes qu'on appela d'abord lucanes ou luquennes (car on lit dans une *Lettre de rémission,* datée de 1391 : « A la lueur de la lune, qui entroit dans sa maison par un luquenne »; et dans les *Comptes du château de Gaillon* (1507) : « Le samedy IIIe jour de septembre — à Maistre Pierre de Lorme, masson, pour la lucane, premier paiement : XV livres, etc. ») les lucarnes sont nées d'une nécessité architectonique. Elles se sont imposées au constructeur dès que les combles ont commencé à prendre une grande importance. Jusqu'à cette époque, c'est-à-dire pendant toute la période d'architecture romane, les toits étant restés presque plats, on ne sentit guère le besoin d'éclairer l'espace qu'ils recouvraient directement, par l'excellente raison que cet espace était incapable de servir de logement; mais, à partir du XIIIe siècle, quand les bâtiments furent surmontés de combles formant à leur sommet un angle très aigu, on se décida à utiliser l'espace qui se trouvait ainsi recouvert. On y disposa donc des chambres et des galetas, et, comme il fallait éclairer et aérer ces chambres et ces galetas, on eut recours à la lucarne.

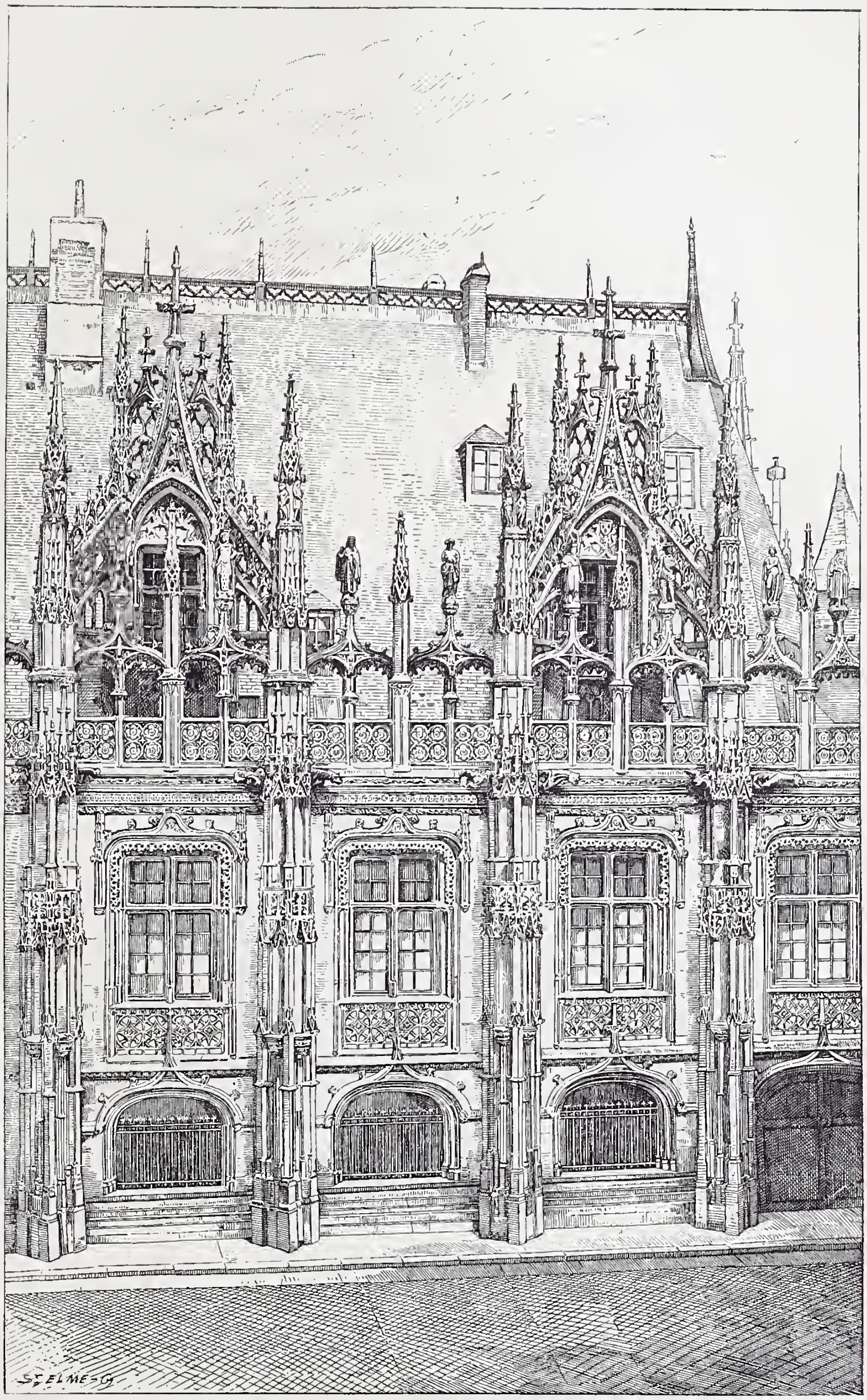
Ouverture de pure utilité, dans son principe, la lucarne ne tarda pas à devenir, entre les mains d'ingénieux architectes, un élément fécond de décoration. D'abord timide et discrète, elle se contenta de percer le toit et de se distinguer seulement par quelques ornements couronnant son faîtage. Construite en bois et se rattachant à la charpente du comble, elle n'avait d'autre effet décoratif que de rompre la monotonie de cette longue pente d'ardoises qui semblait, en quelque sorte, descendre du ciel. Mais peu à peu elle vit son importance s'accroître, si bien qu'avec le XIVe et surtout avec le XVe siècle, elle devint un des ornements principaux de la façade. Dans les maisons à pans de bois, qui ne présentent pas de pignons, mais seulement des murs goutterots, c'est en elle que se résume parfois la fantaisie de l'architecte. Dans les édifices en pierres, elle quitte la position en retraite qu'on lui avait assignée tout d'abord et vient prendre son aplomb sur la corniche, au nu des murs de la façade, dont elle forme ainsi une sorte de prolongement. Alors ses pieds-droits se compliquent souvent de petits contreforts, qui augmentent encore son importance, et son linteau se couronne non seulement d'un pignon central, mais aussi de pinacles latéraux.

Ajoutons qu'avec l'ingéniosité décorative des architectes de ce temps, elle ne pouvait tarder à se couvrir d'une floraison délicate et charmante. Ses baies larges et bien proportionnées sont coupées par d'élégants meneaux, son gable haut et pointu se flanque de pinacles, ses angles s'ourlent de colonnettes tourmentées, et sur sa face les chiffres, les armoiries, les lacs d'amour s'enchevêtrent dans des combinaisons gracieuses. Le XVe siècle est, à tous les



Fig. 356. — Lucarne d'une ancienne maison de Beauvais (XVe siècle).

égards, l'âge d'or de la lucarne. On ne se contente pas d'en faire aux édifices neufs; on en gratifie ceux des anciens bâtiments qui en étaient dépourvus. Le 25 août 1431, le maçon Jean Ouin et le charpentier Olivier des Hayes



Saint-Elme Gautier del. Maison Quantin, imp.-éd.

LUCARNES

DU PALAIS DE JUSTICE DE ROUEN

(XVe siècle).

recevaient, sur le visa de Jacques de Sotteville et d'Alexandre de Berneval, 4 liv. 10 sols pour avoir redressé la lucarne « séant sur la pâtisserie et espicerie » du château de Rouen et pour avoir surmonté cette lucarne d'un épi de faîtage

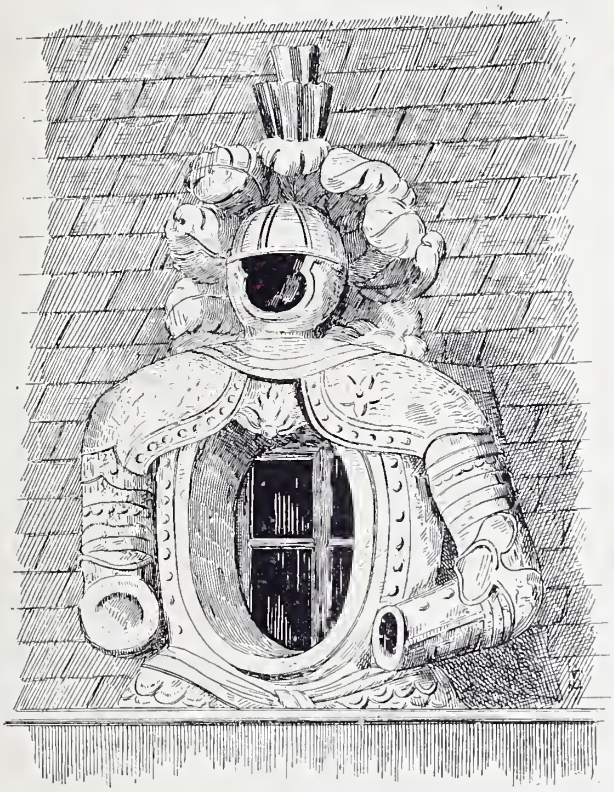


Fig. 357. — Lucarne en œil-de-bœuf de l'hôtel des Invalides.

en faïence. Le 16 novembre 1451, le roi René fait restaurer le château d'Angers, et dans les projets de *machonnerie* qu'on lui soumet, nous relevons la phrase suivante : « *Item,* fault faire deux lucannes (*sic*), garnies de chascune une croyesée et de rondeleys, bestes, crestes et feilles, et ung espy par-dessus. » En 1457, ce prince avait versé à Noël Boulet, menuisier, et Jean Belin, serrurier, une somme de quatre livres « pour avoir faict et ferré huit fenestres en quatre lucarnes, faictes depuis deux moys au galathas de la grande salle du chasteau de Beaufort, esquelles lucannes n'avoit oncques eu fenestres ». En 1497, le cardinal d'Amboise paye la somme de 17 sols 7 deniers « à Guillaume Hervieu, mareschal, pour sa paine d'avoir fait deux espais (épis) aux lucarnes de la maison de Lidieu ». On voit, par ces divers exemples, quelle place la lucarne tenait, à cette époque, dans les préoccupations des plus hauts personnages. Dans beaucoup d'édifices, en effet, elle était presque devenue la partie la plus importante de la décoration. A la fin du XVe siècle, c'est sur elle que l'architecte concentre tout son savoir, et c'est pour elle qu'il développe toute sa fécondité ornementale. On en trouve la preuve au palais de justice de Rouen, « où il semble, comme le fait très finement remarquer M. Viollet-le-Duc, que les façades ne sont faites que pour les lucarnes, puisque leur composition part du sol de la cour ». (*Dictionnaire d'architecture,* t. VI, p. 191.) Remarquons que ce magnifique édifice n'est pas, dans ce genre, le seul exemple à citer. L'hôtel de Cluny à Paris, le château de Josselin en Bretagne, le château de Blois, l'hôtel de ville de Compiègne, l'hôtel de ville de Saumur, nombre de maisons à Caen, à Orléans, à Bourges, etc., montrent quelle importance décorative les lucarnes avaient su revêtir, non seulement au XV[e] siècle, mais encore au commencement du XVI[e], car la Renaissance respecta ces baies magnifiquement encadrées, et qui étaient devenues avec le temps un véritable membre d'architecture. S'il était besoin de quelques exemples, le château de Chenonceaux, le château de Chambord, le château d'Azay-le-Rideau seraient là pour l'attester et un nombre considérable de maisons datant de la même époque, au Mans, à Rouen, à Caen, à Angoulême, etc., font voir tout l'heureux parti que les architectes du XVI[e] siècle ont su tirer de ces ouvertures à la fois utiles et pittoresques. Ajoutons que plusieurs d'entre eux eurent alors l'ingénieuse idée de dessiner des modèles de lucarnes pour les besoins de leurs contemporains. Du Cerceau, chez nous, les De Vries en Flandre nous ont laissé une véritable collection de lucarnes heureusement composées, combinées avec goût, spécimens charmants, dont l'influence se fit sentir pendant tout le règne de Henri IV, pendant une partie de celui de Louis XIII, et dont nous avons nous-mêmes grand tort de ne pas nous inspirer plus souvent.

C'est avec le règne de Louis XIV que la lucarne perdit son prestige et abdiqua son importance. La réapparition des toits presque plats, voilés par une balustrade, devait forcément lui être fatale. Dans les toitures qui demeurèrent en pente, l'adaptation des mansardes ne lui fut guère moins funeste. Ces mansardes, qui, en brisant les combles, enlevaient tout recul et empêchaient la lucarne de s'isoler, de se détacher à belle distance, devaient forcément lui faire perdre son caractère. Englobée dans l'ensemble de la construction, elle redevint peu à peu une baie ordinaire, une fenêtre vulgaire et parfois même un simple œil-de-bœuf.

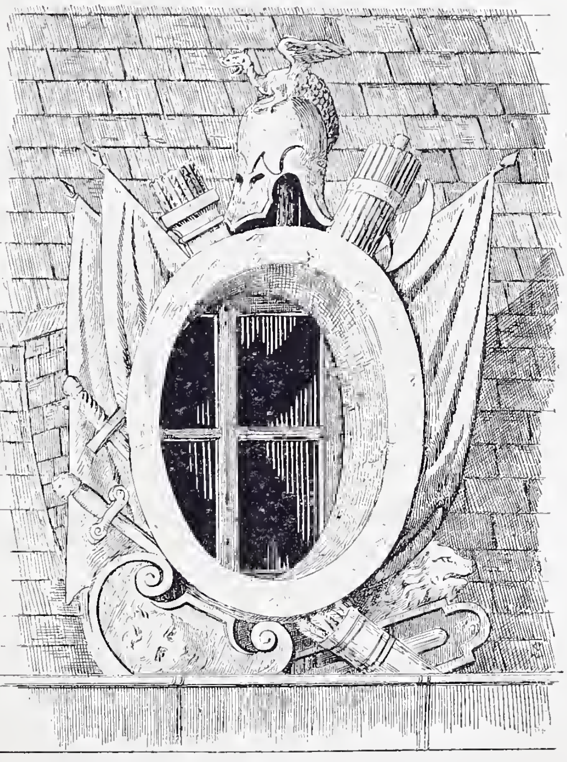


Fig. 358. — Lucarne en œil-de-bœuf de l'hôtel des Invalides.

Les lucarnes des Invalides, quoique fort curieuses, celles de la place Royale et de la place Vendôme, bien qu'elles aient conservé une certaine ampleur, n'ont plus rien qui rappelle les admirables efflorescences des lucarnes du

XVe siècle ni la noble architecture de celles du siècle suivant. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'exceptionnellement et dans les constructions affectant un certain caractère archaïque, que l'architecte songe à se préoccuper des lucarnes. Le soin de leur ornementation est même parfois abandonné à de vulgaires industriels. On fabrique, en effet, des encadrements de lucarnes en zinc, de modèles divers et rarement heureux, qui s'appliquent tant mal que bien audessus de façades, avec lesquelles, le plus souvent, ils n'ont, comme conception et comme style, absolument rien à démêler.

Les constructeurs distinguent plusieurs sortes de lucarnes. Ce sont : d'abord la *lucarne demoiselle,* la plus simple de toutes : elle est en charpente et couverte en triangle ; la *lucarne à fronton ;* la *lucarne rampante,* dont le toit est plat ; la *lucarne en œil-de-bœuf,* et enfin la *lucarne à guitard,* dont le comble en saillie est soutenu par des liens. Cette dernière sorte de lucarnes a sa place indiquée dans les greniers, parce qu'à l'aide d'une poulie suspendue à son sommet, on peut facilement monter les fardeaux qu'on veut emmagasiner, et surtout le foin ou la paille.

Lucarnon, *s. m.* — Petite lucarne. (Voir Lucarne).

Luchage, *s. m.* ; **Luche,** *s. f. ;* **Lucher,** *v. a.* — Terme de dentellière. Dans la fabrication du point d'Alençon, le luchage est l'action de lucher la dentelle, c'est-à-dire de lui donner du lustre en la frottant avec un instrument de fer qui se nomme luche.

Luchet, *s. m.* — Voir Louchet.

Lucie, *s. f.* — Nom donné par abréviation au bois de Sainte-Lucie.

Lucques. — Nom d'une ville d'Italie, célèbre au Moyen Age pour la fabrication des étoffes de soie, qui a donné son nom à une sorte de damas. *L'État des meubles de la Couronne,* dressé le 20 février 1673, ne décrit pas moins de 29 « emmeublemens » en damas de Lucques, des couleurs suivantes : 1° bleu et blanc ; 2° bleu ; 3° vert et blanc ; 4° isabelle et blanc ; 5° aurore et bleu ; 6° aurore et rouge ; 7° aurore et vert ; 8° jaune ; 9° rouge cramoisi ; 10 vert, consistant, chacun, en un lit complet, un ou deux fauteuils, trois à six sièges pliants, un tapis de table et une tenture.

On voit par cette citation que l'emploi de ces damas était fort répandu au XVIIe siècle.

Lucquoise, *s. f. ;* **Luquoise,** *s. f.* — On appelait ainsi, au siècle dernier, des étoffes de soie fabriquées en France, mais imitées de celles fabriquées antérieurement à Lucques. Ces étoffes, fort employées dans l'ameublement, se faisaient tantôt unies, tantôt façonnées, quelquefois brodées d'or ou d'argent. Leur condition était régie par le Règlement de 1667. Leur chaîne devait être de pure et fine soie cuite, sans mélange d'autres matières textiles.

Lucullite, *s. m.* — Marbre noir, originaire de Chio.

Luisant, *participe présent* du verbe *luire.* — On trouve ce participe employé du XIIIe au XVIIe siècle avec la signification de brillant, superbe. C'est ainsi que dans le *Roman du chevalier au Cygne* nous lisons :

> Qu'adont n'éuist tenut Hélyas le vaillant,
> Et se péuist avoir ung boing coutiel trenchant,
> Tantos l'éuist ochis ens ou pailais luisant.

De même nous relevons la phrase suivante dans les *Mémoires du maréchal de Vieilleville :* « Quant à sa quatriesme plainte, incontinant qu'il deslogea de la ville de Metz, je me vins camper en son palais épiscopal, que je trouvai si dyapré, luisant et enrichy de peintures contre les parois et vitres des salles et chambres, que c'estoit chose très belle à veoir. » Le qualificatif luisant appliqué à un palais ne peut avoir une autre signification que celle indiquée en tête de cet article.

Lumachelle, *s. m.* — Nom donné, en géologie, aux calcaires résultant de l'agglomération naturelle de coquilles dans un mortier solide. Dans la décoration, on emploie en placages un certain nombre de marbres lumachelles. Les principaux sont les lumachelles d'Astrakan, à fond noir, semé de coquilles jaune d'or ; le lumachelle bleu, gris et rose, le lumachelle mortuaire, ainsi nommé, parce qu'il est d'un noir très pur avec un semis de coquilles blanches, etc. Le *Journal général de France* du 3 août 1781 indique comme étant à vendre, chez le sieur Dubocq, marbrier, rue du Faubourg-Montmartre, 19, « 2 vases et plusieurs blocs de lumachelle ».

Lume, *s. f.* — Locution provençale. Lampe munie d'une queue en métal.

Lumelle, *s. f.* — Lame de couteau. Voir les articles Lemelle et Alemelle. En Normandie et dans le patois picard, la forme lumelle est encore quelquefois employée.

Lumière, *s. f.* — Ce nom paraît avoir été donné, du XIVe au XVIe siècle, à une sorte de lampe dont la forme nous est demeurée inconnue. Deux documents cités par D. Carpentier, dans son supplément au *Glossaire* de Du Cange (t. II, col. 1095, sous *Lumera*), font supposer, en effet, qu'il existait jadis un appareil d'éclairage portant ce nom. Le premier de ces documents, daté de 1388, est ainsi conçu : « Derechief quatre lumières de cuivre, c'est assavoir une grant et troiz petites » ; l'autre, de 1419, s'exprime comme suit : « Le suppliant getta une lumière qu'il tenoit en sa main, où il avoit de l'uille et une mesche ardant. » En outre, dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), figurent « deux grands potz d'argent doré, appelez lumières », dont la présence vient corroborer les citations produites par le continuateur de Du Cange. Remarquons, en terminant, que ces « grandz potz » devaient être de dimensions considérables, puisque les deux lumières de Gabrielle d'Estrées ne pesaient pas moins de cinquante marcs.

A partir du XVIIe siècle, le mot lumière cesse de s'appliquer à un mode d'éclairage spécial, à un appareil de métal rempli d'huile et muni d'une mèche. Par contre, il prend une signification plus générale et sert à désigner tout flambeau, tout chandelier quel qu'il soit et quel que soit son contenu, chandelle ou bougie. Et, à ce propos, Mercier, dans son *Tableau de Paris* (t. V, p. 151), consigne une amusante observation sur l'usage qu'on faisait, de son temps, du mot lumière : « Quand le jour tombe dans le sallon, écrit-il, le notaire et le gros commis disent aux valets, *des bougies,* les maîtres des requêtes et les présidents disent *des lumières ;* mais les grands seigneurs et les princes disent : *apportez des chandelles,* et pourquoi ? C'est que le roi dit toujours *des chandelles.* » La remarque est curieuse ; mais la vérité, c'est que le mot lumière était alors d'un emploi général, et l'on disait couramment d'un salon bien éclairé le soir, qu'il contenait un grand nombre de lumières. C'est même par extension de cette signification qu'on est arrivé à donner le nom de lumières aux branches d'un candélabre, d'un lustre, d'une girandole, et qu'on dit de ce candélabre, de ce lustre, qu'ils sont à trois, à six, à dix lumières. A partir de 1750, on rencontre fréquemment cette façon de parler. Comme exemple, nous citerons un mandement de 1,380 livres payées, en 1758, à Bailly, marchand de Paris, pour « quatre lustres dorés à huit lumières, qui ont été placés dans la nouvelle salle des spectacles de cette ville (Lyon) ». (*Actes consulaires,* série BB, reg. 325.)

Lumière, dans le langage des arts, reçoit encore d'au-

tres applications. En architecture, quoique le terme ait vieilli, on appelle ainsi les ouvertures étroites par lesquelles le jour pénètre directement dans une pièce ; et les peintres se servent de ce mot pour indiquer la façon dont un tableau est éclairé. On dit, par exemple, d'une peinture qu'elle a « beaucoup de lumière » quand la clarté du jour y est vive. On nomme « lumière réfléchie » toute clarté rayonnée par un corps voisin, « lumière principale » le foyer de clarté le plus intense, « lumière frisante » la clarté qui effleure seulement une surface. Tous ces effets différents sont appelés « jeux de lumière ».

Lumignon, *s. m.;* **Limeignon,** *s. m.;* **Limignon,** *s. m.* — Partie de la mèche d'une chandelle ou d'une



Fig. 359. — Candélabre à cinq lumières (fin du XVIII[e] siècle).

lampe qui brûle. « Le lumignon de cette chandelle est trop grand, il la faut moucher. » (Richelet.) Au XIV[e] siècle, il semble que lumignon, limeignon ou limignon, comme nous le trouvons écrit dans quelques documents, ait signifié la mèche entière. Nous citerons, à l'appui de cette opinion, le passage suivant du *Ménagier de Paris* (t. II, p. 5), où il est dit : « Qui veut faire chandelle, l'en doit avant faire sécher au feu très bien le limignon » ; puis un extrait des *Comptes de l'hostel de Charles VI* (1383) : « Richard Chauvain, pour.... faire les dis cierges, pour huille et limeignon et despens faiz à asseoir les diz cierges, devant Nostre-Dame, ce jour illec — argent, LXVIII sols parisis. »

Aujourd'hui, on donne dédaigneusement le nom de lumignon à un bout de chandelle ou de bougie aux trois quarts consumée.

Luminaire, *s. m.* — Réunion, collection de flambeaux, qui servent à éclairer une ou plusieurs pièces. Le luminaire, dans un appartement, comprend l'ensemble des lampes et des bougies qui y sont allumées ; dans une église, les torches, cierges, lampes dont on se sert pour la cérémonie. Le terme est ancien dans notre langue. Dans la description qu'il nous a laissée des funérailles de Roland, Philippe Mouskes (*Chronique rimée,* t. I[er], p. 334) nous apprend que Charlemagne, après avoir fait embaumer le héros,

> Et l'entraille fist bien saler
> En I vaissiel et saieler.
> Et parmi tout son grant contraire,
> Fist moult bel luminaire faire
> Et couvrir ricement le cors.

Nous savons également par les *Comptes de l'argenterie* qu'en 1298, quand, de Saint-Denis, on transporta le corps de Louis IX à la Sainte-Chapelle, les fruitiers du roi reçurent 2,000 livres tournois (somme énorme pour l'époque), rien que pour « le luminaire ». La quantité de cire que l'on brûlait dans ces cérémonies était parfois si considérable, qu'on était obligé d'en faire venir de l'étranger, ou tout au moins des provinces voisines. Racontant les obsèques de la reine Anne d'Angleterre (1394), Froissart écrit (*Chroniques,* t. XIII, p. 200) : « Si fut ensevelie en l'église et son obsèque fait depuis à grand loisir, car le roi d'Angleterre le voulut depuis faire faire étoffément et puissamment, et furent cires, à grand'foison et coûtages, envoyées quérir en Flandres, pour faire cierges et torches ; et y eut au jour de l'obsèque un luminaire si grand, que on n'avoit point ouï parler ni raconter du pareil,..... et le voulut le roy Richard ainsi faire pour ce que la reine Anne avoit été fille du roi de Bohême, empereur de Rome et roi d'Allemagne. » La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* nous montre en 1404 ce prince, « qui estoit en sa gallerie, regardant les processions partir de son hostel à tout grant luminaire ; et le corps de son fils gisant en bière, lui atendrist le cueur, et lermoya de douleur paternelle ». En 1432, le duc de Bedford, régent pour le roi d'Angleterre, ayant perdu sa femme, les obsèques de la duchesse eurent lieu le 8 janvier, aux Célestins, à Paris. « Et y ot bien quatre cens luminaires de cire. » (*Journal de Paris sous Charles VII,* p. 153.) En 1438, on fit, à Saint-Martin-des-Champs, un service pour le comte d'Armagnac et l'abondance du luminaire fut également constatée par les chroniques de ce temps. (*Ibid.,* 177.) Parlant de l'accord signé en 1453 entre le duc de Bourgogne et les Gantois, Olivier de la Marche écrit, de son côté (*Mém.,* liv. I[er], p. 407) : « Ces choses faictes, s'en retournèrent les Gandois moult ioyeux ; et fut la paix criée en leur ville : et furent feux, luminaires et carolles de ioye parmy la ville. » Lorsque Charles-Quint traversa la France pour aller châtier ces mêmes Gantois révoltés, il passa par Amboise, et : « Pour faire l'Entrée de l'Empereur plus magnifique, le Roy ordonna la faire de nuict, par dedans l'une desdites tours aornées de tous les aornemens dont on se pouvoit adviser, et tant garnie de flambeaux et autres luminaires, qu'on y voyoit aussi clair qu'en une campagne en plein midy. » (*Mém.* de Guillaume du Bellay, dans *Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XX, p. 293.)

Au XVII[e] siècle, on paraît avoir également employé le mot luminaire pour signifier une seule lumière, un seul flambeau. C'est en lui donnant ce sens que La Fontaine écrit :

> Un luminaire, un drap des morts.

Mais la signification collective demeura toujours en usage. Regnard, dans le *Légataire universel* (act. I[er], sc. I[re]), pouvait faire dire à Crispin :

Si mon maître pouvoit être fait légataire,
Je ferois volontiers les frais du luminaire,

et la *Gazette de France* du 21 mai 1660 constate qu'au service funèbre du maréchal de l'Hôpital, le chœur de Saint-Eustache était éclairé d'un très beau luminaire.

C'est encore dans cette acception que luminaire est, de nos jours, usité de préférence.

Lunette, *s. f.* — Ce mot a été pris, tour à tour, dans les acceptions les plus diverses. Il a servi à désigner des objets

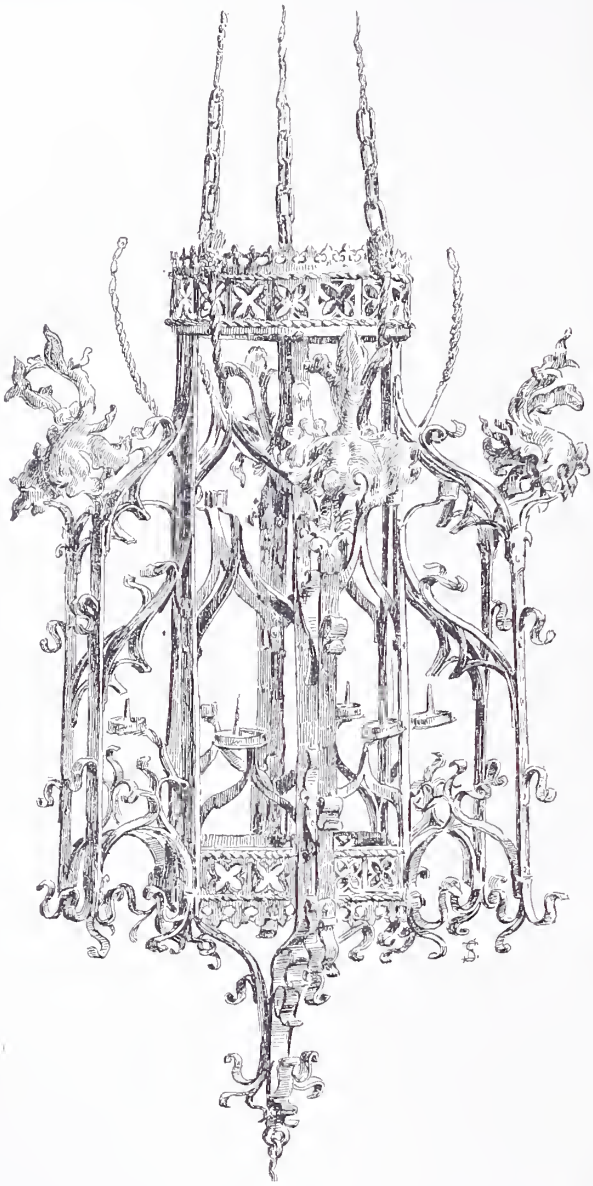


Fig. 360. — Lustre en fer forgé (XVe siècle). Musée de Munich.

fort différents, presque aussi variés que les professions qui en ont fait et en font usage.

Pour les architectes, la lunette désigne : 1° un œil circulaire, ménagé au centre d'une voûte d'arête, en guise de grande clef, pour le passage des cloches ; 2° l'ouverture formée par la pénétration d'une voûte en berceau dans une autre voûte, qui doit être généralement d'un diamètre plus vaste. Ce second genre de lunettes se divise lui-même en trois sortes : la *lunette droite,* qui pénètre d'aplomb ; la *lunette biaise,* qui coupe obliquement le berceau, et enfin la *lunette rampante,* dont l'axe est incliné, comme, par exemple, celui d'une voûte qui se trouve sous un escalier.

Pour les couvreurs et les plombiers, le mot lunette a également une signification spéciale ; il s'applique à de très petites fenêtres — sortes de lucarnons — pratiquées dans les toits et généralement recouvertes en plomb. Ces lunettes servent à aérer les combles.

Au XIVe siècle, chez les serruriers, lunette a été synonyme de gâche. « En l'uys de la chambre aysiée au chastellain,... II luneites, II gons à pierre et un toureil, V sols. » (*Travaux exécutés au château de Breteuil,* 1332.) « Pour VIII verroulz fourniz de lunetes, pour fenestres, et pour II lunetes à clou, pour fenestre et pour III gons, V sols. — Pour VII verroulz fourniz de lunetes, pour mettre en III huis, VIII sols. » (*Comptes des recettes et prieuses de l'Hôtel-Dieu ;* Paris, 1367.)

A la même époque, le mot lunette servait encore à désigner le cercle de métal qui, dans les miroirs d'alors, enserrait la plaque brillante chargée de réfléchir les objets. C'est ainsi que nous relevons, dans les *Comptes des ducs de Bourgogne,* à l'année 1411, la mention d'un « mirouer d'or dont la lunette est perdue, et de l'autre costé, a une demoiselle cueillant fleurs en un jardin », et celle d'un « autre mirouer d'or, dont la lunette est brisée, et de l'autre costé a une licorne et un chevalier dessus ». De même, dans l'*Inventaire du duc de Berry* (1416), nous remarquons également « un mirouer d'or à lunette, esmaillé par derrière, de Nostre-Dame, etc. »

Pour les horlogers, la lunette est le cercle dans lequel on sertit le verre qui recouvre un cadran. Pour les orfèvres, c'est la partie de l'ostensoir destinée à recevoir l'hostie,

« En terme de menuiserie, dit le *Dictionnaire de Trévoux,* la lunette est une planche de bois percée en rond pour servir de siège à un privé ou à une chaise percée. » — Au mot GARDE-ROBE nous avons déjà parlé de ce genre de lunettes. — Enfin les tapissiers donnent aussi ce nom aux ronds de cuir que les hommes de bureau placent sur leurs sièges habituels.

Ajoutons, pour terminer, que le mot lunette s'est appliqué d'une façon encore plus générale à une variété considérable d'instruments d'optique dont les appropriations, la construction et la description sortent du cadre que nous nous sommes tracé. Cette communauté de noms à tant d'objets divers provient uniquement de leur forme ronde, qui rappelle plus ou moins exactement celle de la lune.

Luquenne, *s. m.* — Ouverture pratiquée dans le toit pour éclairer les combles. (Voir LUCARNE.)

Luquet, *s. m.;* **Luqueto,** *s. m.* — Loquet. Prononciation et orthographe limousines et bordelaises. Luquet se disait, à Bordeaux, au XVe siècle. « *Item,* una petita cadeneta de fer, un luquet sans clau. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine à l'église Saint-André,* 1442.) On se sert encore à l'heure actuelle, en patois limousin, des formes luqué et luqueto.

Luquoise, *s. f.* — Tissu. (Voir LUCQUOISE.)

Lustre, *s. m.* — M. Albert Jacquemard, dans son *Histoire du mobilier,* fait remonter la confection des premiers lustres, ou chandeliers pendants, à Jean Scalkin, qui, en 1468, aurait exécuté un appareil d'éclairage de ce genre, « ce qui reporte assez loin, ajoute M. Jacquemard, l'invention des lustres ».

Si l'on doit désigner sous le nom de lustre tous les chandeliers ou candélabres suspendus, et si la suspension suffit à valoir ce nom aux appareils d'éclairage, il faut convenir que l'origine du lustre remonte à une époque infiniment plus lointaine. Plutarque, en effet, dans celle de ses *Vies* qu'il consacre à Antoine, nous apprend que lors de la première visite qu'il fit à Cléopâtre, « entre autres choses, ce

de quoy plus il s'emmerveilla, fut la multitude de lumières et flambeaux suspendus en l'air et esclairans de tous costez, si ingénieusement ordonnez et disposez à devises, les uns en rond, les autres en quarré, que c'étoit une des plus

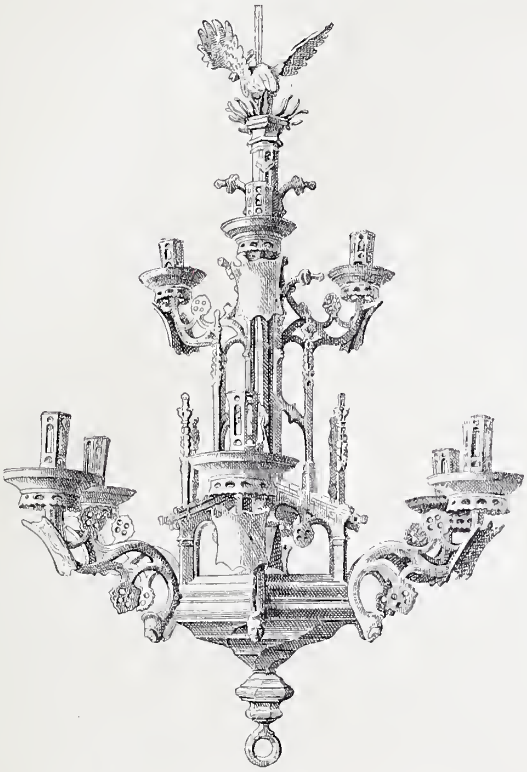


Fig. 361. — Lustre en laiton ciselé (XVe siècle).

belles et plus singulières choses à voir que l'œil eust sceu choisir, dont il soit fait mention par les livres ». (*Traduction d'Amyot.*) Si nous quittons l'Antiquité pour le Moyen Age, nous remarquerons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Douze chandeliers d'argent blanc en façon de plaz, à pendre aux chapelles aux bonnes festes et sont à chesnes ; pesans environ, pour cause de la cire, neuf vings six marcs. » Ces chandeliers remplissent également les conditions indiquées par M. Jacquemard. Bien mieux, en admettant même qu'il faille plusieurs branches ou lumières pour constituer un vrai lustre : « Un bel chandelier pendant, en telle manière que douze petites lampes y puissent être, et un cierge au milieu en l'honneur des treize apôtres », que nous notons dans le *Testament du duc Louis d'Orléans* (1403), paraît se conformer exactement au programme énoncé. Si l'on veut, en outre, se reporter à la colonne 1094 de notre premier volume, on y trouvera décrits, sous le nom de CROISÉES, un certain nombre d'appareils d'éclairage confectionnés en bois, qui jouaient fort exactement le rôle de nos lustres. Ces appareils, un peu primitifs peut-être, étaient extrêmement en usage au XIVe et au XVe siècle. Ils jouaient leur rôle dans les réunions les plus distinguées ; plusieurs miniatures de l'époque l'attestent, ainsi qu'un texte de Le Fèvre de Saint-Rémy, décrivant les splendeurs des noces de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal (1429). Mais il reste à savoir si le mot lustre, dans son principe, a bien signifié un chandelier suspendu et s'est appliqué à tous les appareils de ce genre. C'est là une question qui demanderait à être préalablement élucidée.

Tout d'abord, il convient de remarquer que ce terme semble être d'un emploi relativement très récent. Pour notre part, nous ne l'avons pas rencontré avant le XVIIe siècle. En outre, il ne paraît pas, à cette époque, avoir été appliqué exclusivement à des luminaires suspendus au plafond. Richelet le définit ainsi : « Sorte de chandelier de cristal dont on se sert dans les assemblées et dans les représentations. » Furetière, de son côté, écrit : « LUSTRE, chandelier de cristal qu'on suspend au plancher, ou des plaques de miroir où il y a des branches de chandelier attachées qu'on applique contre la muraille pour esclairer un lieu où il y a quelque notable assemblée ou quelque cérémonie. » Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique,* se borne à cette définition : « Sorte de chandelier de cristal. » Enfin Sobry, dans son *Architecture,* va plus loin encore : « Le candélabre, écrit-il, s'élève sur une seule tige au-dessus de la hauteur moyenne d'un homme et sert à porter des grouppes de flambeaux. On met sur le candélabre des lustres garnis de lames de crystal, qui réfléchissent et multiplient la lumière. Évitez, autant qu'il se pourra, de pendre avec des cordons des lustres aux voûtes. Tout ce qui pend est défectueux ; il faut à tout meuble un point d'appui sur le sol..... » Ces divers textes sont confirmés par d'autres non moins précieux. Ainsi, le *Mercure* de juillet 1678, rendant compte de la réception faite à Caen par M. de Matignon, à la grande-duchesse de Toscane, écrit : « Pour en marquer la somptuosité, c'est assez dire que le buffet estoit garni d'une infinité de bassins, de lustres, de flambeaux et de vases de vermeille doré ». Un siècle plus tard, à la *Vente de M. Houdin, conseiller rapporteur du point d'honneur* (1782), nous voyons figurer : « Deux guéridons (dorés) en or moulu, sur lesquels sont deux lustres de face. » Ainsi, nous voici, avec Furetière, en présence de lustres qu'on applique contre la muraille ; avec Sobry, de lustres qu'on place sur des torchères ; avec le *Mercure,* de lustres qu'on met sur des buffets ; avec la *Vente Houdin,* de lustres posés sur des guéridons. On en peut donc conclure que, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la qualité constitutive du lustre (si l'on peut parler ainsi) n'a pas été, comme le croyait M. Jacquemard et comme le dit Littré, d'être suspendu au plafond ou plancher. Quel était son

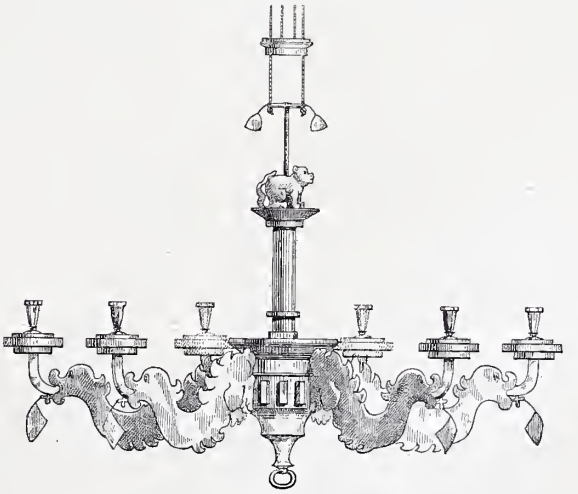


Fig. 362. — Petit lustre en cuivre,
d'après le tableau de l'*Annonciation* (XVe siècle).
Musée du Louvre.

caractère distinctif ? Pour le découvrir, il faut remonter à l'origine même du mot LUSTRE.

C'est, dit le *Dictionnaire de l'Académie* (édition de 1696), « l'éclat de quelque chose de poli, de luisant, de lissé et

d'uni ». C'est avec ce sens très précis qu'il figure dans le *Dictionnaire français-latin* de Robert Estienne, et qu'on le rencontre dans le récit que Balthazar de Beaujoyeux nous a laissé du *Balet comique de la Royne faict aux nopces de M. le duc de Joyeuse* (1582). On lit, en effet, dans ce curieux opuscule : « Le bois estoit voilé d'un rideau faict avec tant d'artifice, qu'au lieu de servir d'empeschement et obscurité à la chose, servoit au contraire de lustre pour représenter plus naïfvement le dedans de tout le contenu au pourpris de ce bocage ». Et, plus loin, on lit encore : « Ce iardin, dans lequel estoyent cent flambeaux de cire blanche, rendans telle lueur et lustre (tant à la fée qu'au

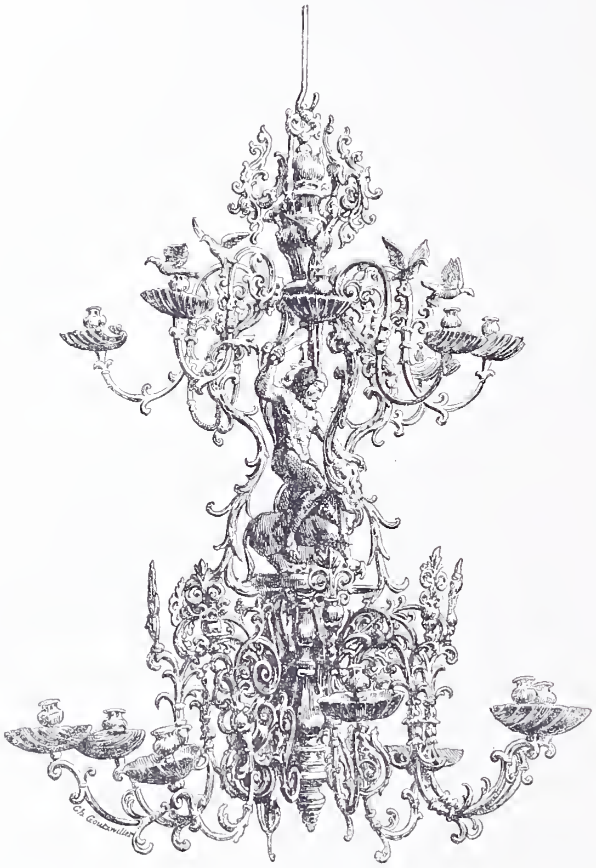


Fig. 363. — Lustre en cuivre ciselé (fin du XVIe siècle).

jardin) que les yeux de l'assistance en demeuroyent tous esblouys. » Si l'on veut bien remarquer maintenant que l'apparition du mot lustre, dans notre langue, avec la signification moderne de luminaire, est en retard de trois siècles sur celle des croisées et autres chandeliers suspendus, mais coïncide précisément avec l'époque où l'on commença à faire usage des « chandeliers de cristal » et des appliques à miroir, on sera amené à conclure de ce rapprochement que l'éclat de ces nouveaux appareils d'éclairage, ornés de pendeloques ou garnis de plaques réfléchissantes, eut beaucoup plus d'influence sur le nom dont on les gratifia, que leur disposition isolée et la façon dont ils étaient accrochés au plafond. L'émerveillement que produisit alors cette adjonction du cristal aux chandeliers suspendus se traduit, d'ailleurs, dans une foule de récits contemporains. Loret, rendant compte du repas offert (en janvier 1656) par le duc de Gramont au duc de Mantoue, parle avec admiration des

> Lustres, miroirs, grandes lumières
> Accompagnant les apas
> De ce délicieux repas.

Trois ans plus tard, il fait raconter à sa *Muze historique* la façon princière dont le comte de Lyonne reçut la Cour, à Berny, le 24 mai 1659 :

> . . . . . Dans un autre bocage
> Orné d'un verdoyant feuillage,
> Et de deux lustres en l'air,
> Où l'on voyoit étinceler
> Des flambeaux, en un si grand nombre,
> Que malgré la nuit assez sombre,
> Aussi vray que je vous le dy,
> Il faizoit clair comme à midy.

Le *Mercure* de mars 1678, nous donnant le récit de la fête galante offerte par M. de Verduron, viguier général de Montpellier, à Mlle de Portales, écrit : « On les conduisit ensuite dans un cabinet richement paré. Douze lustres de cristal l'éclairoient, et trois des meilleurs musiciens de la province y chantèrent. » Le même recueil, dans une description qu'il nous trace de la galerie du jeu à Versailles (décembre 1682), nous informe que cette galerie était éclairée aux deux bouts de deux lustres à huit branches. Par lui nous savons qu' « un lustre de cristaux de roche à dix branches de fonte dorée, ayant une couronne enrichie de plusieurs cristaux de roche et de Milan, le dessous garni de campanes de boules et pièces de cristaux de Milan, avec une grosse poire taillée en coste au milieu », figurait au nombre des plus beaux présents offerts par Louis XIV aux ambassadeurs de Siam (mai 1687). Il nous apprend encore qu'en février 1700, à un bal donné à la duchesse de Bourgogne, la salle était illuminée par « des torchères magnifiques sur lesquelles il y avoit des girandoles, outre dix lustres suspendus ». Un seul fait, au surplus, fera juger de l'éblouissement que causait, à ces yeux faciles à troubler, l'éclat nouveau de cette cristallerie. Une lettre de Scarabaly au président Bertin du Rocheret, publiée par le *Cabinet historique* (t. Ier, p. 46), nous apprend qu'en 1717 le czar, conduit par le duc d'Orléans à l'Opéra, « fut si ébloui, qu'il pria M. le Régent de faire esteindre les deux lustres au devant du théâtre ». Pour les gens du XVIIe et du XVIIIe siècle, les chandeliers de cristal avaient donc un éclat ou, par parler comme l'Académie, un « lustre » suffisant pour qu'on leur appliquât ce nom.

Ajoutons qu'entre temps, l'habitude, devenue générale, de suspendre isolément les beaux chandeliers de cristal avait amené insensiblement le public à donner spécialement le nom de lustre aux appareils d'éclairage fixés au plafond. C'est ainsi que La Bruyère, dans ses *Caractères,* disait de *Ménalque* (le distrait) : « Il entre à l'appartement et passe sous un lustre où sa perruque s'accroche et demeure suspendue : tous les courtisans regardent et rient; Ménalque regarde aussi et rit plus haut que les autres ; il cherche des yeux, dans toute l'assemblée, où est celui qui montre ses oreilles et à qui il manque une perruque. » De même, le *Mercure* de mai 1759 offrait à la sagacité de ses lecteurs cette transparente énigme :

> Mon sort est d'être pendu.
> Quand on me touche, je grelotte;
> Je passe les hivers tout nu
> Et les étés en redingote.

Une fois de plus, l'usage modifia si bien le sens d'un mot, qu'il en voila l'origine aux yeux les plus perspicaces. Aussi, pour ne pas contrarier ce que l'usage a fait, allons-nous retracer à cette place l'histoire des chandeliers suspendus, telle qu'elle résulte des documents variés que nous avons pu recueillir.

Nous avons dit que les premiers appareils d'éclairage

qu'on ait accrochés aux planchers avaient été de bois, et cela s'explique par le peu de pesanteur de cette matière. Pendant tout le XVe et le XVIe siècle, les lustres de bois eurent accès dans les plus riches et les plus nobles demeures. Au château d'Angers, dans la grande salle où le roi René donnait ses audiences, on voyait, en 1471, « deux grans chandeliers de boys, penduz en ladite salle, à quatre bobesches chascun ». Les *Comptes de la chambre de Louis XI* mentionnent, à l'année 1478, le payement de 18 sols 9 d. t. à Jacques Cadot, menuisier, « pour neuf croisées de boys à mectre les chandelles aux chambres ». L'usage de ces lustres de bois se continua, du reste, pendant tout le XVIe et le XVIIe, et même durant la première moitié du XVIIIe siècle. Au *Sacre et Couronnement d'Éléonore d'Autriche* (1530), au plancher de la grande salle « pendoient un très grand nombre de chandeliers de boys doréz en chascun desquelz y avoit quatre grands flambeaux de cire ». Au Louvre, en 1568, nous notons la présence de quatre de ces lustres de bois, d'un modèle riche et fort ornés. Ils avaient été fournis par « Jean Tacet, tailleur en bois », à qui l'on avait payé « la somme de L livres », pour « quatre chandelliers de bois de noyer, ayant chacun cinq branches, tout enrichis de vazes avec gauderons, feuillages, masques, guillochis et autres ornemens antiques, pour estre pendus à l'antichambre du Roi et celle de la Reyne ». L'*Inventaire du château de Lanmary* (1595) nous signale la présence d' « ung chandellier de salle de boys à ouvrage, pendu au plancher de ladicte salle ». Dans l'*Inventaire de Guillaume Cathala, marchand* (Toulouse, 1635), nous remarquons : « Au milieu de la salle, pendu aux chevrons..... ung chandellier boys pour tenir quatre chandelles. » Nous relevons également dans l'*Inventaire de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680) : « Neuf lustres de bois, à mettre les chandelles pour esclairer dans les chambres. » On notera que pour la première fois le mot lustre apparaît. Enfin, l'*Inventaire après décès du musicien Montalant,* gendre de Molière (Auteuil, 1738), mentionne : « Un lustre à huit branches en bois doré. » Ajoutons que,



Fig. 364. — Lustre en bois doré (XVIIe siècle).

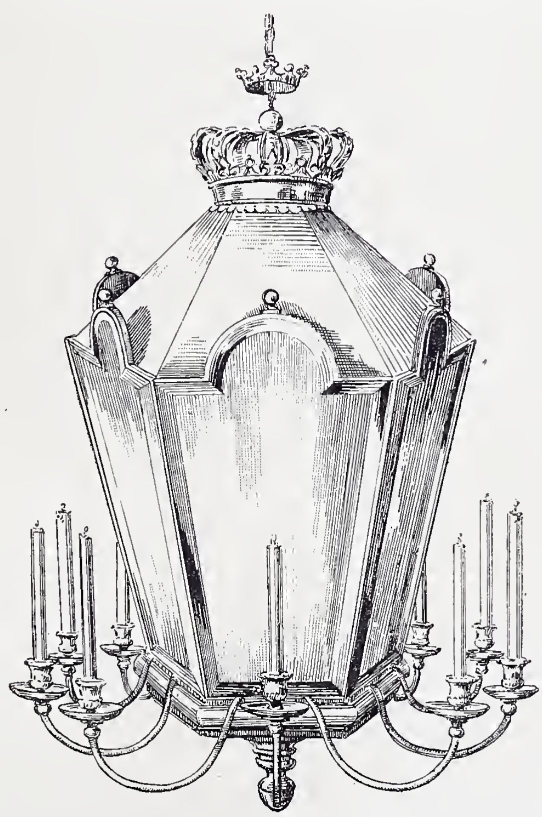


Fig. 365. — Lustre à glaces, d'après une estampe de la fin du XVIIe siècle.

depuis longtemps, ces lustres en bois étaient fort discrédités. Le suif et la cire, en coulant dessus, les pénétraient et les rendaient d'une grande malpropreté et d'un nettoyage difficile. Aussi, le métal, dans les appareils d'éclairage, s'était, depuis un demi-siècle, substitué partout au bois sculpté et doré, et personne ne songeait à s'en plaindre.

Toutefois, avant d'abandonner ces premiers lustres, il nous faut constater que plusieurs d'entre eux avaient jadis revêtu les proportions de véritables monuments. Parmi les plus vastes et les plus compliqués, il convient de citer notamment ceux qu'on fabriqua, en 1468, pour le mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, et auxquels M. Jacquemard paraît avoir voulu faire allusion. La description qu'en donne Olivier de la Marche (*Mém.,* liv. II, p. 527) mérite de trouver place ici, d'autant mieux que ces deux chandeliers, « grâce à sept pièces de miroir moult grandes », étaient assez dignes du nom de lustres, dont leurs successeurs devaient être gratifiés par la suite.

Ladicte sale fut aidée de candelabres de bois, peints de blanc et de bleu, et ès deux bouts de ladicte salle pendoient deux chandeliers moult soubtivement faicts, car dedans l'artifice chascun pouvoit estre un homme, non veu. Les dits chandeliers estoient en manière de chasteaux, et les pieds desdits chasteaux estoient hautes roches et montaignes moult soubtivement faictes, et par les chemins qui tournoyoient autour desdictes roches, voyoit-on divers personnages à pied et à cheval, hommes, femmes et diverses bestes (qui furent moult bien faicts et soubtivement), et le dessous desdits chandeliers furent chascun de sept pièces de miroir, moult grandes et si bien composées, que l'on voyoit, dedans chascune pièce, tout ce qui se faisoit dedans ladicte salle. Lesdictes montaignes estoyent pleines d'arbres, d'herbes, de fueilles et de fleurs, et certainement ils furent fort prisez et regardéz d'un chascun : et furent faicts de la main d'un moult subtil homme nommé maistre Jehan Stalkin, chanoine de Saint-Pierre de Lille : et par aucuns jours ledit Stalkin fit personnes mettre dedans lesdicts chandeliers qui faisoyent virer la moitié desdicts chandeliers aussi dru qu'un moulin à vent et saillirent hors des roches dragons jettans feu et flamme moult estrangement, et ne voyoit-on point comment la soubtivité se conduisoit.

Nous avons dit que la malpropreté forcée des lustres de bois leur fit préférer les lustres de métal. Ces derniers

commencèrent à être d'un usage assez courant à la fin du XIVe siècle. Nous avons cité plus haut ceux que Charles V avait fait faire pour sa chapelle. Au mot CHANDELIER (t. Ier, col. 743), on pourra voir que le roi René possédait, au château de la Ménitré, un grand lustre de bronze à six branches, et que Louis XI fit exécuter, par son serrurier, Pierre Cornier, des lustres en fer pour Plessis-lez-Tours. Renchérissant sur le luxe de ces deux rois, Anne de Bretagne posséda deux lustres en argent. Son *Inventaire,* dressé en 1493, signale en effet : « Deux grands chandeliers pendans, pour servir en salle, faictz à croisée, avecques des chaynes, pesans ensemble cinquante-cinq marcs une once ». On peut voir, du reste, par nos figures 361 et 362, que la forme des lustres au XVe siècle ne laissait pas que d'être élégante. François Ier acheta à Guillaume Hérondelle, « orfeuvre de Paris », un lustre d'argent du prix de 3,982 livres 17 sols 6 deniers. (*Dépenses secrètes,* 27 septembre 1538.) Les *Inventaires* du prince de Condé (1588), de Catherine de Médicis (1589) mentionnent également des chandeliers suspendus de grand prix. Mais il nous tarde d'arriver aux véritables lustres, c'est-à-dire aux « chandeliers de cristal », comme on les appela tout d'abord, à ceux qui méritaient vraiment ce nom de « lustre », étendu par la suite à tous les appareils d'éclairage suspendus. Remarquons, toutefois, que l'apparition des lustres en cristal ne proscrivit pas l'usage de ceux simplement faits en métal. Nous notons, en effet, dans l'*État des meubles de la Couronne,* dressé le 20 mars 1684, la description de « douze chandeliers à six branches, se desmontant et sont faits pour servir en chandeliers suspendus en l'air », qui rentrent dans ce cas. Même au XVIIIe siècle, on rencontre fréquemment de ces derniers. On en relève notamment chez Mlle Desmares (1746), chez M. de Boulogne (1753), chez Mme de Pompadour (1753), chez M. Randon de Boisset (1777), chez M. d'Ennery (1786), etc. Un certain nombre de ces lustres sont même désignés comme sortant des ateliers de l'illustre Boulle. Ainsi les *Annonces, affiches et avis divers* du 14 juillet 1783 indiquent comme étant à vendre, au *Bureau royal de Correspondance,* rue Neuve-Saint-Augustin : « Un beau lustre de Boule, à huit branches, avec cul-de-lampe à boule terminée en spirale, fort globe enrichi de tapis à franges et glands, surmonté d'une Renommée formant la tige : hauteur, 30 pouces; diamètre 28. » D'autres avaient été surmoulés sur des modèles du maître. Tel était : « Un lustre en couleur, à douze bobèches, avec figures et médaillons, modèle de Boulle, supérieurement fini », que la même feuille annonçait être à vendre chez le sieur Feuchère, doreur, porte de la cour Saint-Martin-des-Champs. Après Boulle, Gouthière; après Gouthière, les Thomire appliquèrent leur admirable talent de fondeurs et de ciseleurs à la confection de ces beaux lustres qui ornaient jadis les hôtels du duc d'Aumont, de la duchesse de Mazarin, du duc de Choiseul, de M. de Bondy, et qui sont restés comme des modèles d'élégance et de fine exécution. Un charmant lustre, appartenant au palais de Versailles, composé d'enfants jouant de la trompette et supportant des branches de lumière disposées autour d'une tige centrale en forme de carquois, que nous reproduisons ici, donne une idée exacte de la perfection et du goût que Gouthière apportait dans les œuvres de ce genre.

Mais, ne craignons pas de le répéter, la grande nouveauté du XVIIe siècle et le grand luxe du XVIIIe résidèrent dans les lustres de cristal. C'est aux environs de 1650 qu'ils font leur apparition, et de suite, on les rencontre chez les financiers et les amateurs. Chez Fouquet, au château de Vaux, on n'admire pas moins de neuf de ces lustres, d'autant plus coûteux que ces premiers meubles étaient fabriqués en cristal de roche. Aussi les plus beaux cadeaux que le Grand Roi crut pouvoir faire comprenaient-ils de ces lustres recherchés. A la douce La Vallière, il en offrit un d'une valeur de 2,000 louis (*Histoire amoureuse des Gaules,* t. II, p. 107), et nous avons vu plus haut qu'un lustre de ce genre figurait parmi les présents dont il chargea les ambassadeurs du roi de Siam. Dès 1658, ces luminaires dispendieux avaient fait leur apparition à la foire Saint-Germain. Loret les cite parmi les curiosités qu'au mois de mars de cette année, la reine de Suède alla contempler à cette foire célèbre. Tout le monde les admirait, en effet; et Boursault, dans son *Mercure galant* (acte III, scène I), leur réserve une place à part dans les logis les plus fastueux :

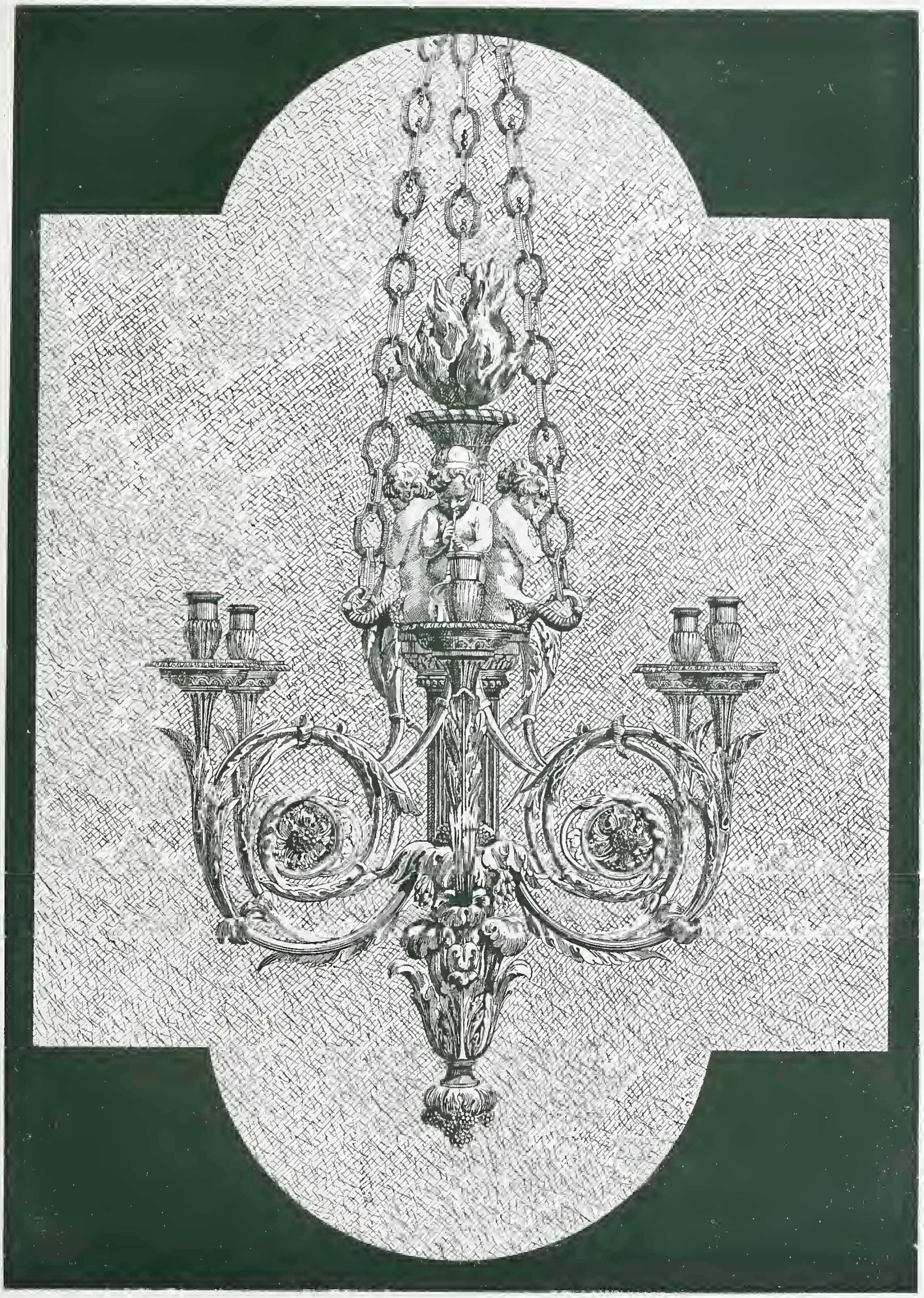


Fig. 366. — Lustre en fer forgé (XVIIe siècle). Musée de Cluny.

> Je connois quatre ducs et plus de vingt marquis,
> Qui n'ont pas, à mon gré, de meubles plus exquis;
> Je n'ai vu que miroirs, que pendules, que lustres,
> Que tableaux mis au jour par des peintres illustres...

Le *Mercure,* enfin, dans ses descriptions de fêtes et de réceptions, n'omet jamais de les mentionner. A propos du mariage du duc de Saint-Simon, célébré à l'hôtel de Lorges, « au milieu du plafond [du salon principal], écrit-il, pend un lustre de cristal très magnifique, et qui semble vouloir réparer la perte que la nuit apporte en ce charmant lieu, en se répétant plusieurs fois avec ses lumières aux quatre côtés dans les quatre grandes arcades de glaces ».

Tous ces lustres, cependant, pâlissent singulièrement à côté de l'appareil monumental qui éclairait le Grand Roi. L'*État des meubles de la Couronne,* dressé le 20 février 1673, décrit trois de ces lustres parmi lesquels : « Un grand chandelier de cristal de roche à douze (12) branches, avec deux bobesches et des platines de cristal, garny par-dessous de cinquante une boulles tant grosses que petittes, et de quantité de gros pendans taillez de diverses façons, le corps



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

LUSTRE

EN BRONZE CISELÉ ET DORÉ, PAR GOUTHIÈRE

(Mobilier national).

tout garny de roses de cristal avec des pendans, fermé par le hault d'une grande couronne *royalle* au-dessus de laquelle est une grande fleur de lis. » L'*Inventaire* de ce même mobilier, dressé le 22 avril 1697, nous apprend que le lustre qui éclairait, aux grands jours, « la chambre du Trosne », à Versailles, était « en forme de couronne, de six pieds de hault, sur quatre pieds de large, à seize branches et seize bobesches de cristal ». Il se compose, ajoute l'*Inventaire,* d'un « entablement sur lequel sont posées huit consoles de cuivre doré garnies de pierreries, vazes dessus et boulles de cristal par les costéz qui portent une couronne royalle ; entre les huit consoles sont huit grosses pièces de cristal taillées en cœur, ledit entablement supporté par huit autres consolles et huit demies consolles enrichies de cristaux, et audessous deux cercles dorés, garnis de pierreries et enrichis de belles boulles de cristal, dont une très grosse le termine ». Quant à celui qui décorait le jour et éclairait le soir la chambre du Grand Roi, il est ainsi décrit : « Un beau chandelier de cristal à huit branches de cuivre doré, avec des consoles et une couronne dorée d'or moulu au hault, garny de pierreries enchâssées, le tout avec grosses pièces et boulles de cristal, et douze vases aussy de cristal posez sur les dites consoles. »

On pourra se faire une idée de la valeur de ces meubles exceptionnels, en contemplant le superbe lustre en cristal de roche, qui orne la salle du trône au palais de Fontainebleau. Acquis par Louis XV, il est moins pompeux, assurément, que celui dont son illustre aïeul tirait vanité ; mais c'est le plus vaste que possède actuellement notre Mobilier national. Il est évalué 50,000 francs, et probablement en vaut le double. Du moins, c'est à cette dernière somme qu'il était prisé jadis, car nous lisons dans les *Mémoires du duc de Luynes* (t. II, p. 167 ; juin 1738) : « Ce même jour on avoit mis dans la chambre du Roi un chandelier de cristal de roche d'une grande beauté et que l'on estime au moins 100,000 livres. »

Les lustres en cristal de roche, est-il besoin de le dire ? continuèrent, pendant tout le XVIIIe siècle, d'être recherchés par les plus riches personnages. Dans sa *Description de Paris* (t. Ier, p. 359), Germain Brice signale à l'attention des connaisseurs celui qu'on voyait, de son temps,

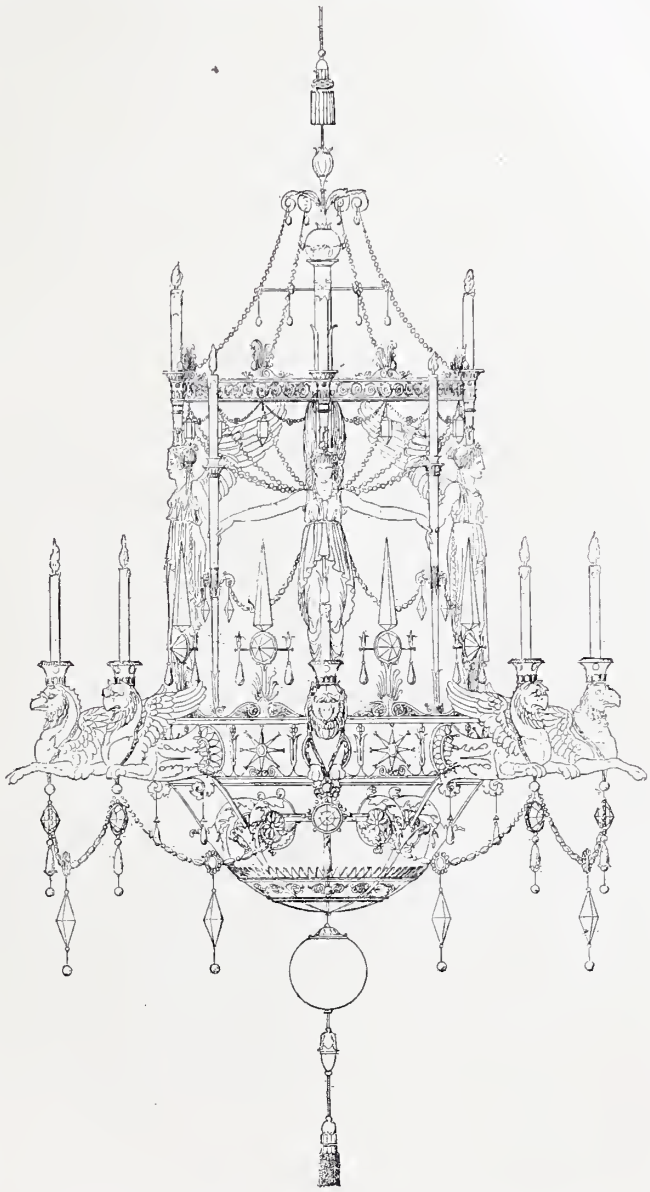


Fig. 367. — Lustre en bronze et cristal, dessiné par Percier.

chez Charles Renouard de la Touane, trésorier à l'extraordinaire des Guerres. Dargenville parle de celui de M. Blondel de Gaigny. On vantait aussi ceux du comte de Charolais, de Mlle de Sens, du duc d'Aumont, de la duchesse de Mazarin, du duc de Sully, de la comtesse de Château-Chinon, du marquis de Gontaut, de la duchesse de Villequier, du duc de Choiseul, etc. Au surplus, on en voit figurer dans presque toutes les grandes ventes de ce temps. Nous en avons relevé dans celles de la marquise d'Houdetot, de la duchesse d'Humières, des marquises de la Saussaye et d'Ancezune, de la maréchale de Luxembourg. En 1766, à la *Vente du marquis de Ménars,* on adjugea un magnifique lustre de cristal de roche, « d'un très beau choix pour la netteté et la blancheur, monté en cuivre doré d'or mat, à huit branches, hauteur, 6 pieds ; diamètre, 3 pieds 6 pouces ». Ce lustre avait appartenu à Mme de Pompadour. Lazare Duvaux avait également fourni à la favorite pour le château de Crécy, le 3 juin 1752 : « Un petit lustre de cristal de roche à quatre branches, garni de vases, bobèches, bassins de cristal », vendu 1,230 livres. En 1785, les amateurs allaient contempler chez M. Véron de Serasne, demeurant « aux colonnades de la place Louis XV », un « beau lustre de crystal de roche, composé de pièces de plus de 6 pouces, avec boule pesant 24 marcs ». Mme de Genlis nous apprend (*Étiquettes de la cour,* t. Ier, p. 359) qu'en 1793 on vendit, à Londres, un lustre de cristal de roche commandé à Paris par le prince Caramani et payé par lui 38,000 livres. Enfin, par l'*Inventaire du mobilier de la famille royale,* dressé en 1792, nous savons que la grande chambre du roi, à Versailles, était ornée d'un « très grand et beau lustre en cristal de roche à 12 bassins, bobèches et 12 piramides en feuillages en cristal, la monture en bronze argenté en forme de palmier avec ornemens antiques, les pièces de cristal du calibre de 6 à 9 pouces, la boule de cristal de roche en poire de 6 pouces de diamètre et 9 pouces de haut en dessous du lustre. Une seconde boule ronde en dedans du lustre de 6 pouces environ, ledit lustre de 5 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 4 pouces de diamètre. » Ce lustre fut estimé 40,000 livres. Quinze ans plus tard, la possession d'un de ces beaux meubles était encore considérée comme une impor-

tante ressource, et la *Bibliothèque de la ville de Paris* possède une curieuse correspondance de Rouget de l'Isle (1806 et 1807), qui espère, grâce à la réalisation d'un lustre de ce genre, échapper à la gêne persistante qui s'acharne après lui. « J'ai présumé, écrivait-il le 18 février 1806, que mon lustre pourroit trouver un débouché chez M. de Talleyrand, soit pour son compte, soit pour les présents que les conjonctures mettent le gouvernement dans le cas de faire aux puissances alliés (*sic*). » Une seconde lettre, datée de janvier 1807 et adressée à sa fille, nous apprend qu'à cette époque l'auteur de la *Marseillaise* n'avait pas encore trouvé l'acquéreur souhaité.

Les prix considérables qu'on payait les lustres en cristal de roche, si fort recherchés par les amateurs, devaient forcément tenter les contrefacteurs et amener l'industrie à en fabriquer des copies plus ou moins réussies, mais certainement moins coûteuses. Dès l'année 1697, nous voyons figurer dans un *Inventaire des meubles de la Couronne* un grand lustre de « cristal de Milan », à quarante-deux bobèches tout d'enfilage, « orné par le milieu du corps de manières de petits aiglons aussy d'enfilages, terminé par le hault d'un grand aigle ayant les ailes ouvertes, le dessous dudit chandelier garny de quantité de petites pièces du dit cristal ». Deux ans plus tard, le *Mercure* (octobre 1699) nous apprend que, « le Roy ayant depuis peu accordé à M. Bertin, dessinateur ordinaire de son cabinet, le privilège de faire seul des lustres de cristal fondu, qui imitent le cristal de roche », ce personnage présenta « requeste au parlement pour l'enregistrement de ses lettres patentes ». Il faut croire, au reste, que ces lustres étaient fort réussis, car M. d'Argenson, après avoir examiné ceux que M. Bertin lui fit voir, voulut bien dire à l'inventeur « qu'il étoit obligé de reconnoistre que cette manière nouvelle de fondre le cristal, et d'en composer des lustres et des girandoles, est une des plus heureuses découvertes de l'industrie françoise, et qu'il estoit surprenant qu'un premier essay approchast si fort de la perfection ». Il ne paraît pas, toutefois, que l'invention du sieur Bertin ait eu tout le succès qu'on en attendait, car presque tous les lustres de cristal fondu et taillé que l'on rencontre au XVIIIe siècle sont indiqués comme étant en cristal de Bohême. Ce sont des lustres de ce cristal que Duvaux livre au chevalier de Gensin, à M. Hébert, à M. Doüet, à Mme de Vougny, à M. de Villaumont, à la princesse de Rohan, à Mme de Boisemont, etc. La plupart sont montés en LYRE. (Voir ce mot.) C'était la forme alors la plus à la mode. A MM. de Caze, de Busseval et au duc d'Aiguillon, il en fournit qui sont « en consoles », forme aussi très recherchée. Ceux qu'on rencontre aux ventes de l'évêque de Metz, du duc de Villeroy, du comte de Vence, du comte de Caraman, de la marquise de Ximénès, de la princesse d'Anhalt, du maréchal de Belle-Isle, ainsi qu'à l'hôtel de Chevreuse et à l'hôtel de Soyecourt sont également en cristal de Bohême. On en trouve de cette provenance même chez de simples bourgeois, comme la dame Parvier, rue de Choiseul, le sieur Touroude, mécanicien, rue des Martyrs-Montmartre, le sieur Maugez, limonadier rue Saint-Antoine, près la rue de Jouy, et le sieur Morand, perruquier vis-à-vis le portail de Saint-Gervais.



Fig. 368. — Lustre entièrement en cristal (règne de Louis-Philippe).

Enfin il n'est pas jusqu'à Versailles où les lustres en cristal de Bohême n'aient pénétré à cette époque. Le duc de Luynes nous en fait la confidence : « A l'occasion de cette fête, écrit-il, parlant des fiançailles de la jeune Madame Infante et du roi qui eurent lieu le 25 août 1739, on a acheté pour le roi un grand nombre de chandeliers de Bohême. On étoit obligé de les louer dans de pareilles occasions » ; et douze ans plus tard (décembre 1751), il ajoute : « J'ai déjà marqué que les Menus avoient acheté un grand nombre de lustres ou chandeliers et de girandoles de cristal de Bohême, pour les fêtes des appartemens. Ce fut à peu près dans le temps du mariage de Madame Infante, et parce que l'on étoit obligé d'en louer à chaque occasion ; depuis ce temps, on en a encore acheté pour 400,000 livres, et il y en a présentement de quoi garnir tous les appartemens. » (*Mém.,* t. III, p. 19, et t. XI, p. 325.) On voit, par cette extraordinaire abondance de cristal de Bohême, répandu partout, que Mme de Genlis a eu grand tort d'écrire, en parlant des Anglais : « Ils ont fait passer de mode la magnificence du cristal de roche, avec du cristal de composition. » Cette mode était passée depuis longtemps, lorsque les Anglais commencèrent à tailler le cristal pour en faire des lustres.

La fabrication des lustres en cristal fondu ne manqua pas, à son tour, de provoquer des concurrences. Si nous en

croyons le *Journal de Verdun,* dès janvier 1727, on s'était appliqué à fabriquer, en fer et en acier fondu, des lustres de toutes grandeurs « ayant la blancheur et l'éclat des lustres de cristal ». Mais cette contrefaçon paraît avoir été peu goûtée et n'eut qu'une durée éphémère. Peut-être sont-ce ces lustres qu'on désigne, sous le nom de grenaille, dans certains inventaires, notamment dans l'*Inventaire de la princesse de Lamballe,* dressé à Versailles en 1785. Une adaptation plus ingénieuse, et qui semble avoir eu un certain succès, est celle des fleurs en porcelaine appliquées sur les lustres en bronze. On sait que le XVIII[e] siècle raffola des porcelaines; il n'est pas surprenant que les lustres aient eu leur part de cet engouement. En 1751, Lazare Duvaux exécuta pour M[me] de Pompadour « un lustre en forme de treillage peint et doré d'or moulu, à six branches, avec des figures de Saxe et une pyramide de cristal de roche, formant le jet d'eau, garni partout en fleurs de Vincennes ». Cette pièce curieuse, payée 1,260 livres, placée par la favorite dans le « cabinet du roi » au château de Crécy, paraît avoir été le point de départ de cette gracieuse innovation. Nous avons retrouvé la trace d'un certain nombre de ces lustres fragiles. En 1757, Duvaux en raccommodait un appartenant au prince de Bouillon, et qui avait subi des avaries. Un avis inséré dans l'*Avant-Coureur* du 16 août 1762 nous apprend qu'à cette époque le sieur Obled, le grand marchand de la rue du Roule, avait remplacé Duvaux dans la faveur publique, pour ce genre de lustres enrichis de fleurs de porcelaine. On en voit également figurer aux ventes de M[me] de Villemer (1[er] juin 1772), du comte de Persan (15 mai 1777), de M. d'Épinay (7 avril 1783), du château de la Guéritande (20 juillet 1785) et du vicomte de Valfon de Sibourg, lieutenant général des armées du roi (24 septembre 1786).

De nos jours, les lustres ornés de fleurs de porcelaine ont complètement cessé d'être usités; mais ceux en cristal, par contre, sont demeurés aussi en vogue qu'à aucune autre époque. Le développement considérable qu'a pris la fabrication du cristal taillé permet d'exécuter, dans ce genre, des ouvrages qui surpassent en beauté et en étendue tout ce qu'on a fait au XVIII[e] siècle. On a même fabriqué, dans ces dernières années, des lustres entièrement en cristal, mais qui ne semblent pas appelés à un durable succès, car, fait bizarre et difficile à expliquer, ils paraissent plus lourds que les lustres en métal ornés de pendeloques.

Lustrer, *v. a.* — Donner du brillant, du lustre. En miroiterie, c'est, après le polissage d'une glace, la *rechercher* avec le lustroir. Chez les marbriers, c'est pratiquer la dernière opération du polissage. On lustre aussi les étoffes. L'art de lustrer les étoffes de soie (si nous en croyons les Archives communales de Lyon, série BB, reg. 211) fut inventé par Octavio Mey, « né en ceste ville », et y faisant sa résidence ordinaire, « en grand crédit, réputation et probité notoire ». En 1753, la municipalité lyonnaise attribuait une gratification de 600 livres à Louis Millet « pour l'invention d'une machine propre à faciliter la fabrication des taffetas noirs lustrés ». (*Arch. comm.,* actes consulaires, série BB, reg. 320.)

Lustrine, *s. f.* — Ce nom a servi, dans le principe, à désigner une étoffe de soie à fleurs, qui se fabriquait à Gênes et qu'on appela de la sorte à cause de son brillant et de son éclat. A la *Vente après décès du sieur Rohault, en son vivant marchand de soieries* (10 mai 1762), nous voyons adjuger des « moires pour meubles, prussiennes, lustrines, ras de Saint-Maur, etc. » et l'*Avant-Coureur* du 14 décembre 1761 cite « les dessins des lustrines » qu'on trouvait au magasin de la manufacture des toiles d'Orange, sis à Paris passage Jabach et rue Neuve-Saint-Médéric. De nos jours, on accorde plus particulièrement ce nom à une sorte de percaline fortement apprêtée et lustrée.

Lustroir, *s. m.* — Outil employé dans les manufactures de glaces. C'est une petite règle de bois dont on se sert pour enlever les taches qui ont échappé au polissoir. Au siècle dernier on employait aussi le lustroir pour donner du satinage aux toiles peintes. (Voir *Almanach sous verre,* notice de l'an III, col. 732, n° 56.)

Lutenaire, *s. m.* — Nom donné au Moyen Age aux joueurs de luth.

> Or ça, danseurs, estes-vous las?
> Il fault reprendre l'ordinaire,
> Et pour mener quelque solas,
> Faictes jouer le lutenaire.
>
> (*La Condamnacion de Banquet.*)

Luth, *s. m*; **Leut**, *s. m.*; **Lut**, *s. m.*; **Luc**, *s. m.*; **Lus**, *s. m.*; **Lou**, *s. m.* — Instrument à cordes des plus anciennement connus et qui a été à la mode, en France, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. On croit qu'il fut d'abord usité chez les Espagnols. Il passa vraisemblablement chez nous au XII[e] ou au XIII[e] siècle. Le *Roman de la Rose* le mentionne et *li Roumans de Berte aus grans piés* nous fait assister à un concert donné par un joueur de vielle nommé Gautier, par un harpiste appelé Garnier, l'autre, ajoute Adenès li Rois,

> L'autres fü leüteres, molt s'en sot bien aidier
> Ne sait comment ot non, mentir ne vous en quier.

Olivier de la Marche, en ses *Mémoires,* nous apprend que cet instrument figurait avec honneur dans les concerts de la cour de Bourgogne. Décrivant le banquet célébré à Lille, en 1453, il nous montre les joueurs de luth tenant leur place dans les entremets qui signalèrent ce repas célèbre. « Il ne fut pas plutôt sorti, écrit-il, que les chantres de l'église chantèrent un air, et que trois musiciens du paté exécutèrent un trio; l'un jouant de la douçaine, le second du luth, le troisième d'un autre instrument. » Les *Comptes d'Anne de Bretagne* (1492) nous informent que son « joueur de lucz » se nommait Pierre Yvon. Et dans la vieille *Farce d'un gaudisseur et d'un sot,* le gaudisseur s'écrie :

> Tabourins, aussi menetriers,
> Joueurs de lucz et d'esquiers,
> Vindrent là pour me faire feste.

Mais c'est surtout au XVI[e] siècle que cet instrument fut apprécié en France. Pendant son séjour en Espagne, les belles dames de Valence et de Madrid se chargèrent d'adoucir, par le son de leurs luths, la captivité de François I[er]. Elles n'étaient point « déshonteuses », écrit Sébastien Moreau de Villefranche, « de l'aller visiter en son lougis, habillées et parées qu'il n'y failloit riens, les unes masquées avec leutz, violles, rebetz, tabourins et autres instrumens et dancer devant luy à la castillane, pour luy donner confort et esjouissement ». Rien d'étonnant qu'à son retour le roi chevalier ait gardé quelque reconnaissance à cet instrument qui avait rendu sa prison moins cruelle. Le certain, c'est que la grande célébrité d'Albert de Rippe, son joueur de luth, la haute protection que lui accorda Marguerite d'Angoulême, le soin qu'il prit d'écrire un traité intitulé *la Manière de bien et justement entoucher les lucs et guiternes,* aidèrent à la vulgarisation de cet instrument, que les prosateurs et les poètes, à cette époque, placent à la fois entre les mains des dieux et des belles.

Les dames les plus distinguées, les princesses les plus illustres, en effet, tenaient à honneur de bien jouer de cet instrument. *Le fidèle serviteur,* auquel nous devons la *Plaisante histoire du chevalier sans peur et sans reproche* (publiée en 1527), nous apprend que Bayard, blessé, trouva, lui aussi, un adoucissement à sa souffrance, dans le talent que les filles de la grande dame chez laquelle il était soigné montraient à jouer du luth. Brantôme, parlant de Diane de France, dit qu'elle « chantoit bien et jouoit bien du luth », et à propos de Marie Stuart : « Elle chantoit très bien, accordant sa voix avecques le luth, qu'elle touchoit bien joliment, de ceste belle main blanche, et de ces beaux doigts si bien façonnéz qui ne debvoient rien à ceux de l'Aurore. » (*Dames illustres,* discours III et VI.) Balthazar de Beaujoyeux nous montre, dans le *Balet comique de la Royne faict aux nopces de M^r le duc de Joyeuse* (1582) : « La damoyselle de Beaulieu... représentant Téthys la déesse de la mer » charmant toute la Cour aux accords de son luth. Henri, duc de Bouillon, dans ses *Mémoires,* parlant de « Madame », sœur de Henri IV, dit que « cette princesse avoyt de fort belles qualitéz... chantant des mieux, jouant fort joliment du luth » ; et c'est aussi d'une grande dame qu'il est question dans les vers qui suivent :

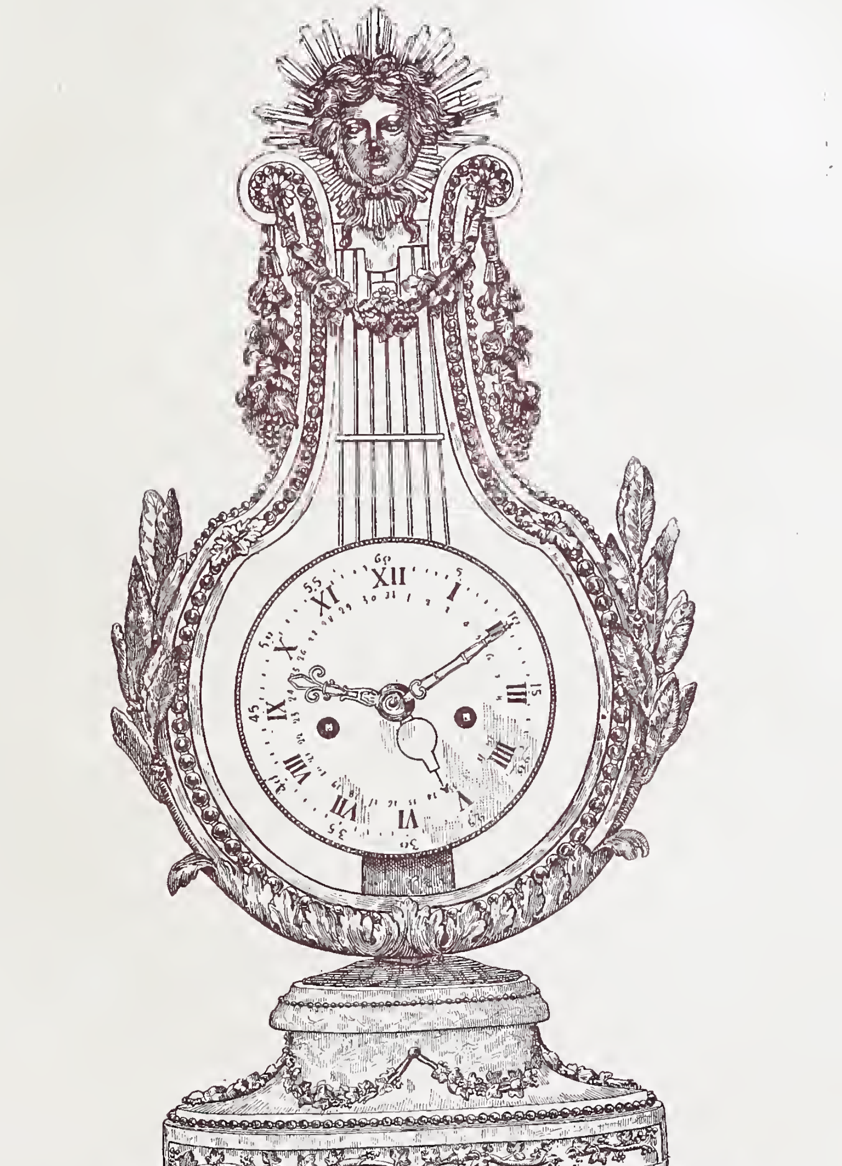
> Quand je la voy si gentille et si belle,
> Si doucement les langues manier
> Du lut aimable, et sa voix marier
> Au son mignard que dit la chanterelle.
> . . . .
> Je pense voir Melpomène au milieu
> De ses huit sœurs, et du poète Dieu,
> Qui tient le lut et sur les cordes chante...

Ainsi s'exprimait le doux Amadis Jamyn, alors que le rébarbatif J.-A. de Baïf s'indignait contre l'homme

> ...... d'humeur fantastique,
> Qui ne sçait ne chant, ne musique,
> Resserre épinettes et luts.....

Dès la fin du XVIe siècle, au surplus, le culte de cet instrument était si général, que Odet de Tournebu, dans ses *Contents,* fait dire à la discrète et bienveillante Françoise (acte II, sc. II) : « Monsieur, vous faites fort bien d'aymer Genevievfe, car, outre qu'elle vous ayme uniquement et qu'elle vous porte continuellement dans son cœur et dans ses yeux, elle a beaucoup de bonnes qualitéz qui la rendent aymable autant que fille qui soit en France. Elle est bonne catholique, riche et bonne mesnagère. Elle dit bien, elle escrit comme un ange; elle joue du luth, de l'espinette, chante sa partie seurement, et sçait danser et baller aussi bien que fille de Paris. » Enfin Noël du Fail, dans ses *Contes nouveaux d'Eutrapel* (1585), trace des joueurs de luth cette plaisante caricature : « Le joueur de luth, ayant sa tablature devant lui, son bonnet haussé, ou sans, bien et ententivement regardant l'accord de l'instrument, commence par une désespérée agonie à entrecroiser ses doigts, élargir sa main, pour plus prendre d'accord, suppléant l'adresse du doigt par un certain mouvement de bouche, par un honnête allongement de museau, par une morsure de lèvre outre le point de bonne grâce, par un contour excellent du menton, tirant parfois la langue à quartier, enfonçant ses sourcils, serrant de rage les dents; puis, tout à coup, laissant les outils, se gratte l'oreille gauche avec un regard essoré, et s'il est lunatique, le pauvre luth est fecé. » Au XVIIe siècle, le luth demeura fort goûté à la Cour. Louis XIII, grand amateur de musique, comme chacun sait, éprouva pour lui, dès son plus jeune âge, une tendresse profonde. Jean Héroard nous le montre, à l'âge de quatre ans, « qui s'amuse, en mangeant, à faire jouer du luth par le sieur de Hauteribe ». (*Journal,* t. Ier, p. 93.) A dix ans, le meilleur moyen pour le tenir éveillé était de faire chanter le célèbre Le Bailly et de « lui faire jouer du luth ». (*Ibid.,* t. II, p. 37.) Peut-être ce goût du jeune roi pour le luth fut-il pour beaucoup dans le soin que les hommes à la mode et les jolies femmes d'alors prirent de cultiver cet instrument. Tallemant des Réaux (*Historiettes,* t. IV, p. 310) nous apprend que Ninon de Lenclos « avoit l'esprit vif, jouoit du luth fort bien et dansoit admirablement, surtout la sarabande ». Sa réputation était telle que la présidente Tambonneau manifesta le désir de l'entendre. Ninon était, du reste, la fille d'un des premiers joueurs de luth du commencement du XVIIe siècle, élève de Jacques Vandebourg, le fameux joueur de luth de Jeanne d'Albret et peut-être de Verdier, le joueur de luth du duc de Guise, qui facilita l'évasion de ce prince alors retenu à Tours, en lui apportant une corde à nœuds cachée dans la panse de son luth. (Voir Palma Cayet, *Chronologie novénaire,* à l'année 1591.)

Parmi les émules de Lenclos, il faut citer Gauthier, mort en 1653, qui eut la confiance d'Anne d'Autriche et donna des leçons au cardinal de Richelieu et à toute la Cour. La réputation de Gauthier demeura si grande jusqu'à son décès, que Lenclos n'hésita pas de faire le voyage de Vienne en Dauphiné, où il s'était retiré, exprès pour l'aller entendre. Tallemant (*Historiettes,* t. V, p. 337) a tracé de cette entrevue le récit suivant : « Eh bien, comment te portes-tu ? — A ton service. » Voilà bien des embrassades; ils dînent et puis se vont promener. « Tu ne joues plus du luth ? lui dit L'Enclos. Pour moi, j'ai quitté là toute cette vilainie. — Je n'en jouerois pas pour tous les biens du monde », répond Gauthier. Au retour, L'Enclos voit des luths : « C'est pour ces enfants, dit Gauthier, ils s'y amusent. Il n'y a pas une corde qui vaille. Tout cela est en pitoyable état. » L'Enclos ne put s'empêcher de les prendre; il trouve deux luths fort bien d'accord. « Hé, dit-il, telle pièce, la trouves-tu belle? » Il la joue. Gauthier lui dit : « Et celle-ci, que t'en semble? » Ils jouèrent trente-six heures sans boire ni manger. » Un autre célèbre joueur de luth de ce temps fut La Roche, valet de chambre de Henri IV qui, jusqu'à la mort de ce prince, lui jouait chaque soir la mélodie intitulée les *Dames du vieux temps,* et qui faisait danser Sully seul dans son cabinet, avec des gestes assez extravagants et des mouvements de tête ridicules. (*Ibid.,* t. Ier, p. 72.) Chanvalon aussi jouit d'une certaine célébrité, mais il dut sa fortune bien plus aux complaisances de sa femme pour le galant Béarnais qu'à ses propres mérites. Enfin il faut encore citer le Flamand Van Broc, que le grand prieur de Vendôme attacha à sa personne, et surtout Nyert qui eut l'honneur de charmer Louis XIII. Celui-ci, en retour du plaisir qu'il prenait à l'entendre, se chargea de sa fortune et de celle des siens. (*Variétés hist. et litt.,* t. IX, p. 331.) La veille de sa mort, il le fit encore jouer dans la ruelle de son lit. (Le Vassor, *Histoire du règne de Louis XIII,* t. XXI, p. 789.) Puis, parmi ceux qui, au commencement du XVIIe siècle, se firent quelque réputation dans cet art sans être ce qu'on pourrait appeler des professionnels, il faut ne pas oublier Racan, M. de Mausaube, le maréchal de Saint-Luc, le jeune Blanc-Rocher, etc., et parmi les femmes, la jolie demoiselle de Harambure, Mme de Champré, qui jouait du luth « aussi bien que personne », la célèbre Mlle Paulet, non moins appréciée pour ses talents musicaux que pour sa beauté, et la vieille princesse de Condé, qui se consolait avec un luth dont elle jouait à ravir de ses galanteries pas-



B. Mélin del. Maison Quantin, imp.-éd.

PENDULE EN FORME DE LYRE

(STYLE LOUIS XVI)

sées. Anne d'Autriche, nous l'avons dit, était élève de Gauthier et se piquait de quelque talent sur le luth ; aussi inculqua-t-elle à son fils l'amour de cet instrument. En 1694, les deux joueurs de luth de la chambre du roi étaient Pierre Chabaneau de la Barre et Léonard Itier. L'un et l'autre recevaient 600 livres d'appointements, 450 livres pour leur nourriture et 106 livres 10 sols pour leur monture. Ils servaient par semestre. Léonard Itier touchait en outre 720 livres « pour aprendre à joüer du luth aux pages ». En 1712, les deux joueurs de la chambre étaient Pierre-Henry Lagneau et Jean-Baptiste Marchand. Léonard Itier avait conservé le service des pages. A cette époque, du reste, il est souvent question de luth à l'occasion des concerts donnés à la Ville et à la Cour. En novembre 1677, le



Fig. 369. — Gentilhomme accordant un luth, d'après une estampe d'Abr. Bosse.

duc et la duchesse d'Orléans étant allés visiter l'hôtel du duc d'Aumont, celui-ci, rapporte le *Mercure galant,* régala Leurs Altesses de deux différents concerts « de clavessins, de tuorbes et de luths ». Dangeau écrit, à la date du 14 septembre 1684 : « Au petit souper du roy, il y eut un petit concert de trois luths théorbes, qui sont des instruments ressemblant aux archiluths d'Italie. » Bien mieux, le nom de luthier, demeuré chez nous aux artisans qui fabriquent les instruments à cordes, dit assez quelle place le luth a tenu pendant longtemps dans les préoccupations de nos pères. Au XVIIIe siècle, l'épinette d'abord, le clavecin, ensuite, firent grand tort au luth. Cependant, on continua d'en fabriquer et d'en vendre, car nous les voyons compris parmi les clavecins, violons, quintes, basses, contrebasses, altos, violles d'amour, guitares et autres instruments alors très à la mode, dans une réclame annonçant la « Vente d'un fonds de boutique de Luthier, rue de la Juiverie ». (Voir *Annonces, affiches et avis divers,* 24 novembre 1784.) Aujourd'hui, l'on n'en joue presque plus.

Le luth se compose d'une table de sapin ou de hêtre, percée d'une ouïe, d'un corps appelé ventre, d'un manche à neuf touches, de cordes de boyau variant de six à vingt-quatre et d'un cheviller renversé. Pour jouer du luth, on tient l'instrument de la main gauche en ayant soin que les doigts s'appuient sur les touches, et la main droite soutient le luth du petit doigt, pendant que les autres pincent les cordes. Tel est, ou plutôt tel était cet instrument, dont on a dit avec raison qu'il avait été, par excellence, l'organe de la musique galante, et que certains musiciens, reconnaissants des succès qu'il leur avait valu, avaient appelé le « prince des instrumens » (*omnium instrumentorum princeps*).

Lutheresse, *s. f.* ; **Leüteres,** *s. m.* — Joueur et joueuse de luth. On lit dans *li Roumans de Berte aus grans piès :*

> Trois menestrès i ot qui moult font à prisier
> Devant le roi s'en vinrent, n'i vorent detrüer,
> Et devant la roïne por li esbanüer :
> Li uns fu vieleres, on l'appeloit Gautier,
> Et l'autre fut harperes, s'ot non maistre Garnier,
> L'autres fu leüteres, moult s'en sot bien aidier,
> Ne sai comment ot non, mentir ne vous en quier.

Lutrin, *s. m.* — Pupitre. (Voir Lectrin.)

Lycorne, *s. f.* — Voir Licorne.

Lydienne, *s. f.* — Jaspe noir ou quartz lydien, employé comme pierre de touche.

Lyès, *s. m.* — Voir Liais.

Lyre, *s. f.* — Instrument à cordes, peut-être le plus ancien de tous, et, en tout cas, remontant à une très haute ancienneté. La lyre, toutefois, ne fut guère usitée chez nous. A l'époque de la Renaissance, le goût qu'on avait pour tout ce qui rappelait l'Antiquité plaida en faveur d'une restitution de cet instrument presque divin. Le *Recueil des choses notables faites à Bayonne, à l'entrevue de Charles IX et de sa sœur, la royne catholique* (1566), parle de « joueurs d'instrumens deux desquelz avoyent deux lyres accompagnées de leurs voix qui estoyent excellentes » ; mais c'est là un fait exceptionnel. Par contre, la forme probablement très conventionnelle, mais assurément fort gracieuse, qu'on a supposée à la lyre antique, est devenue un des éléments décoratifs des arts mobiliers. Cette forme est même caractéristique d'une époque. Elle se manifeste dans l'ameublement français aux environs de 1750. Le 19 septembre 1748, Lazare Duvaux livra pour 720 livres, à M. Hébert, « deux lustres de cristaux de Bohême montés en lyre, moyens, plus garnis qu'à l'ordinaire ». Le 10 octobre de la même année, il vendait à M. Doüet « un lustre de cristal de Bohême monté en lyre à six branches, de 384 livres » ; le 4 juin 1749, il faisait poser à Neuilly, chez Mme de Vougny, « un lustre en cristal de Bohême monté en lyre de 250 livres » ; enfin, le 12 mai 1750, il fournissait à la princesse de Rohan un lustre à six branches, pour 384 livres, etc. (*Livre journal,* t. II, p. 1, 3, 23, 50.)

A partir de cette date, la lyre avait pris place parmi les formes à la mode. On s'en inspira dans la confection de toutes sortes d'objets coquets et gracieux, même de pendules. En 1763, Louis XV, voulant faire un royal présent au duc de Chevreuse, commandait au sieur Martinot « une pendule en forme de lyre de bronze doré d'or moulu, la lyre surmontée d'une teste de soleil et fermée sur les flancs par deux thermes de femmes, qui se terminent par le bas en volutes, etc. » A la *Vente du cabinet de l'expert Le Brun* (11 avril 1791), on adjugea une pendule de même forme, mais de taille exceptionnelle. Elle est ainsi décrite au catalogue : « Une pendule de marqueterie de Boule forme de lyre, enrichie de corniche, rinceaux à feuilles d'ornemens, surmontée d'une figure de l'Amour tenant un flambeau ; le

devant à panneaux de mosaïques orné d'une figure du temps, assise sur une draperie à festons et glands avec pied à quatre gaines ; posée sur un piédestal aussi en marqueterie, garnie de trophées, cadres avec socle à rosaces. Hauteur totale, 6 pieds 8 pouces. » Les meubles eux-mêmes, les sièges, les candélabres, les lustres, ne furent pas sans se ressentir de la fureur du jour. Les chaises légères eurent, agréable contresens, leur dossier paré de l'instrument en vogue. Le 14 février 1785, on liquidait à la *Salle des ventes du Palais-Royal* le fond du sieur B***, fondeur en bronze, et parmi les objets offerts au public, nous notons des « bras en lyre garnis de crystal de roche ». (Voir fig. 370.) A Versailles, en cette même année, dans l'appartement de M[me] de Lamballe, le salon renfermait « vingt-quatre chaises en lyre de bois d'acajou, les fonds couverts en maroquin verd ». (*Invent. général des meubles de la Couronne.*) On peut encore trouver au Mobilier national des VOYEUSES du même modèle. Ce succès dura près d'un demi-siècle. C'est entre 1750 et 1800 que se localise l'emploi de la lyre comme motif ornemental. Elle est, nous l'avons dit, une des caractéristiques du style Louis XVI et du style Empire dans ses commencements.

Lys, *s. m.* — Voir LIS.

Lysse, *s. f.* — Orthographe défectueuse de LISSE. (Voir ce mot.) Dans le récit de l'*Entrée solennelle de Henri II et Catherine de Médicis à Rouen* (1551), il est fait mention « de riches tapisseries de haulte lysse, par personnages rellevéz de fil d'or et de soye ».



Fig. 370. — Bras en forme de lyre. Mobilier national.

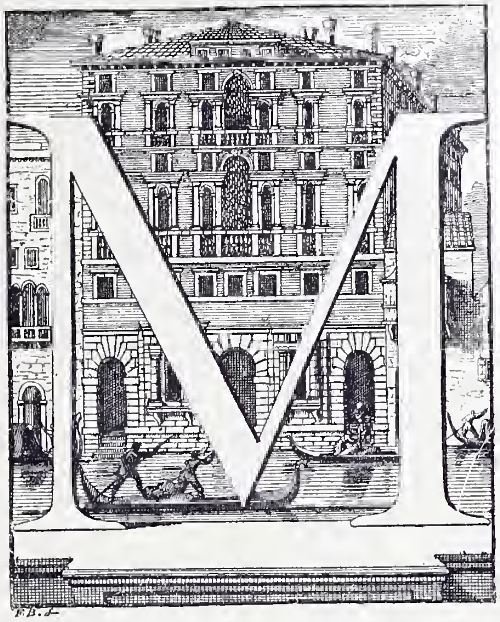


Fig. 371. — Lettre tirée de l'histoire de Venise (XVIIIe siècle).

Ma, *s. f.* — Locution limousine. C'est le pétrin, la huche, la MAIE ou la MET des autres provinces françaises. (Voir le premier de ces deux mots.)

Mabré, *s. m.* et *adj.* — On rencontre, au XIVe et au XVe siècle, ce terme employé avec la signification d'étoffe marbrée. Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi* (1351), il est question de mabré verdelet, de mabré vermeillet, de mabré brousequin, de mabré de graine, etc., et ces désignations diverses s'appliquent uniformément à des tissus mêlés de nuances différentes. Dans l'*Inventaire des meubles d'Alix de Frolois, abbesse de Jouarre* (1369), nous relevons : « Un couvertoir de lit de drap mabré. — Un couvertoir de mabré. » Par cette double citation, on peut voir que mabré était à la fois un substantif et un adjectif qualificatif.

Au XVIe siècle, l'adjectif mabré était également employé pour désigner les veines du bois, surtout quand ces veines ressemblaient à des marbrures. Exemple : « Ung cabinet mabré et façonné de bois de noyer, à quatre guichetz fermant à clef. — Une paire d'aulmoires aussi de bois de noyer mabré et façonné à troys guichetz. » (*Invent. de Claude Ninet;* Paris, 1591.) (Voir MARBRÉ.)

Macaron, *s. m.* — Terme de tapissier. Ornements ronds, qui se posent au coin d'un oreiller, ou à la crosse d'un fauteuil à bois recouvert.

Mace, *s. f.* — Orthographe arbitraire de MASSE. (Voir ce mot.) On lit dans les *Grandes Chroniques de France* à l'année 1323 : « Dont il avint que un sergent du roy qui avoit sa mace esmailliée de fleur de lis, qui sont les armes de France, et la portoit avec soy comme sergent d'armes ont de coustume, il le tua de sa mace meisme. »

Macepain, *s. m.* — Orthographe arbitraire de MASSAPAN. (Voir ce mot.) « Un macepain, où il y a plusieurs reliques. — Un autre macepain où il y a de la robe de M. Saint Antoine de Lezat. » (*Invent. des biens trouvés à Casteljaloux et ayant apparlenu au cardinal d'Albret,* 1520.) Le macepain ou massepan est une petite boîte de bois blanc très ordinaire.

Machemillé, *s. m.* — Les *Annonces, affiches et avis divers* du 12 octobre 1767 indiquent comme étant à vendre : « Une partie considérable de bois de *machemillé* ou *bois satiné bâtard.* Ce bois est très rare, ajoute le texte que nous citons, et très cher dans le pays qui le produit. On s'adressera à Mr Bauchel, rue de Seine-Saint-Germain, vis-à-vis celle du Marais, qui montrera des meubles de ce bois. » C'est la seule fois que nous ayons rencontré la mention du machemillé, et les botanistes ne semblent pas avoir connu ce nom. Peut-être est-ce mancenillier qu'il faut lire.

Machine, *s. f.* — C'est proprement un assemblage de pièces, destiné à transmettre l'action d'une force ou à vaincre une résistance. L'industrie du meuble fait usage d'un grand nombre de machines dont nous parlerons à leur place alphabétique.

Plus particulièrement, on donne ce nom à un groupement de ressorts qui produisent des effets déterminés. Ainsi une pendule, une horloge, un automate, sont des machines. On appelle aussi de ce nom les moyens mécaniques employés dans les théâtres pour changer les décorations, simuler le *vol* d'un génie, etc. C'est dans cette dernière acception qu'il faut prendre le passage suivant des *Mémoires de Mme de Motteville* (t. Ier, p. 312) : « Sur la fin des jours gras (le 2 mars 1647), le cardinal Mazarin donna un grand régal à la Cour, qui fut beau et fortement loué par les adulateurs qui se rencontrent en tout temps. C'étoit une comédie à machines et en musique, à la mode d'Italie, qui fut belle, et celle que nous avions déjà vue, qui nous parut une chose extraordinaire et royale. »

Le cardinal de Mazarin passa longtemps pour avoir été l'introducteur en France de ces sortes de machines. La vérité est qu'elles étaient en usage depuis plusieurs siècles et que, durant tout le Moyen Age, on en vit figurer dans les ENTREMETS (voir ce mot), qui étaient pour le moins aussi compliquées que celles de nos opéras modernes. Si nous consultons les *Mémoires d'Olivier de la Marche,* ils

nous apprendront qu'au banquet donné à Lille par Philippe de Bourgogne, en 1454, on vit la succession la plus curieuse de machines que l'on puisse imaginer. Mais laissons la parole aux témoins oculaires : « Dans une salle immense pour son étendue étoient dressées trois tables, que l'on pourroit plutôt appeller trois grands théâtres, vu la quantité de machines que contenoit chacune. Sur celle du Duc, qui étoit en équerre, il y avoit quatre décorations : 1° une église avec sa cloche, son orgue, et quatre chantres pour chanter et pour toucher cet instrument, quand leur rôle l'exigeroit ; 2° une statuë d'enfant nu, posé sur une roche, et qui, de sa broquette, pissoit eau rose ; 3° une carraque, plus grande même que celles qui naviguoient en mer. On y voyoit des matelots aller et venir, porter des marchandises, grimper aux cordages, monter à la hune, et en un mot faire les manœuvres, comme s'ils eussent été en mer réellement ; 4° une fontaine qui couloit dans une prairie, la prairie étoit garnie d'arbrisseaux et de fleurs. Des roches, semées de saphirs et d'autres pierres précieuses, lui servoient d'enceinte ; et, dans son centre, on voyoit debout un saint André, de la croix duquel jaillissoit un jet d'eau. Sur la seconde table, on comptoit neuf décorations : 1° une sorte de pâté dans lequel étoient renfermés vingt-huit musiciens, hommes ou enfans, destinés à jouer pendant certains momens d'intervalles, et dont chacun avoit un instrument différent : 2° le château de Lusignan, avec ses fossés et plusieurs tours : des deux plus petites, il découloit de l'orangeade dans les fossés. Sur la plus haute, on voyoit Mélusine déguisée en serpent ; 3° un moulin placé sur un tertre. Au haut d'une des ailes étoit attachée une pie : elle servoit de but à des gens de tous les états, lesquels s'amusoient à tirer de l'arbalète ; 4° un vignoble, au milieu duquel étoient deux tonneaux qui représentoient le bien et le mal. L'un contenoit une liqueur douce, l'autre une liqueur amère ; un homme richement habillé, et assis à califourchon sur l'un des tonneaux, tenoit en main un billet, par lequel il offroit le choix de ses liqueurs à quiconque vouloit y goûter ; 5° un désert où étoit représenté un tigre combattant contre un serpent ; 6° un sauvage, monté sur un chameau, et sur le point de faire un grand voyage ; 7° un homme qui, avec une perche, battoit un buisson où s'étoient réfugiés beaucoup de petits oiseaux. Près de là, dans un verger clos d'une treille de roses, étoit assis un chevalier avec sa maîtresse : ils attrapoient les oiseaux que chassoit l'autre, et les mangeoient, sorte d'allégorie satirique, assés ingénieuse, et qui probablement a donné lieu à l'expression proverbiale : battre les buissons pour un autre ; 8° des montagnes et des roches chargées de glaçons pendans. On y voyoit un fou monté sur un ours ; 9° un lac environné de plusieurs villes et châteaux, et sur lequel voguoit à pleines voiles un navire. La troisième table, plus petite que les deux autres, n'avoit que trois décorations : un marchand mercier qui passoit par un village avec sa balle sur le dos ; une forêt des Indes, remplie de différens animaux automates qui marchoient ; enfin un lion attaché à un arbre, et près duquel un homme frappoit un chien. A droite et à gauche du buffet, qui étoit garni de vases de cristal, de coupes ornées d'or et de pierreries et d'une quantité immense de vaisselle d'or et d'argent, il y avoit deux colonnes. L'une portoit une statue de femme nue, dont, pendant tout le souper, la mamelle droite fit couler de l'hippocras, et qui, pour cacher ce qu'il appartenoit, s'enveloppoit d'une serviette chargée de lettres grecques écrites en viollet. A l'autre colonne étoit attaché, par une chaîne de fer, un lion vivant : il sembloit garder la femme nue, ce qu'annonçoit une inscription en lettres d'or, sur une targe : Ne touchez à Madame, etc. »



Fig. 372. — Le *Chariot du Bois,* machine ayant figuré au ballet des noces du duc de Joyeuse.

Ces machines, quelque compliquées qu'elles paraissent, ne l'étaient pas cependant, à beaucoup près, autant que celles exécutées en 1433, au château de Hesdin, par Collard le Voleur, et dont le I[re] *Compte de Jehan Abonnel, dit le Gros, receveur des finances du duc de Bourgogne,* nous a conservé le détail. (Voir *Arch. du Nord,* S. B., n° 1948.) « Engiens pour moullier les dames en marchant par dessus » ; « mirouer où l'on voit plusieurs abus » ; machine qui « doibt venir frapper au visaige de ceulx qui sont dessoubz et [les] brouiller tous noirs ou blancs ». « Ermite qui faict plouvoir tout partout, comme l'eaue qui vient du ciel et aussi tonner et neger et aussi esclitrer comme on le voit au ciel » ; machine faisant tomber les gens dans un sac, « là où ils sont tous emplumés et bien brouillés », etc. Toute cette machinerie extraordinaire, invraisemblable, et qui atteste chez nos ancêtres un grand fond de malice et



Fig. 373. — Le *Char de Minerve,* machine ayant figuré au ballet des noces du duc de Joyeuse.

de gaieté, prouve que les machinistes du Moyen Age égalaient au moins ceux de notre temps. Au XVIIe siècle et, qui le croirait ? à la cour même du pompeux Louis XIV, on réédita ce genre de plaisanteries, et une gravure de Perelle nous montre les visiteurs imprudents de la *Grotte de Thétis* surpris et s'enfuyant devant des jets d'eau indiscrets. Ajoutons qu'au XVIIIe siècle, l'ingéniosité batave prit soin de ressusciter, dans différentes résidences seigneuriales, les machines à surprises du château de Hesdin, et l'on peut encore voir à Rosendaal, près de la jolie ville d'Arnhem, des échantillons très curieux de leur savoir-faire.

Quant aux machines jouant le rôle d'*entremets* dans les banquets et les festins, la Cour de Charles le Téméraire n'eut, sous ce rapport, rien à envier à celle de Philippe le Bon. La description qu'Olivier de la Marche a tracée des fêtes qui eurent lieu à Bruges à l'occasion du second mariage de ce prince avec Marguerite d'York ne laisse aucun doute à cet égard. Ajoutons qu'aux machines de pure décoration, on en joignit qui avaient leur utilité. A propos du repas qui eut lieu lors de ces noces, Olivier de la Marche écrit : « Chacun des services étoit composé de quarante-quatre plats ; et chacun, par des machines, descendit du plafond sur des chariots peints en or et en azur à la devise du duc. » Sous ce rapport, le XVIe et le XVIIe siècle, on le sait, continuèrent les traditions de leurs aînés, mais en les laissant s'amoindrir.



Fig. 374. — La *Fontaine magique*, machine ayant figuré au ballet des noces du duc de Joyeuse.

Le curieux recueil chargé d'édifier la postérité sur les somptuosités du *Balet comique de la Royne, faict aux nopces de M. le duc de Ioyeuse et de Madamoyselle de Vaudemont* (1582), fait défiler sous nos yeux toute une série de machines de ce genre extrêmement remarquables. Chars de triomphe, fontaines marchant, bois enchantés, nuées étoilées, tout ce que l'imagination si riche de ce temps put inventer de surprenant fut mis alors en œuvre pour amuser le triste Henri III et célébrer les épousailles de son favori. Balthazar de Beaujoyeux, qui avait été chargé par Louise de Vaudemont de « dresser le dessein » de cette fête, se montra digne de la confiance de sa souveraine. Nous reproduisons ici trois de ces curieuses machines.

A la même époque et au commencement du XVIIe siècle, on en construisit en Italie un nombre considérable de tout aussi compliquées et dont on peut voir les dessins au Cabinet des Estampes. Les princes italiens de ce temps étaient, au reste, fort épris de ces machines ingénieuses, et s'amusaient à en faire la surprise à leurs hôtes. Sous ce rapport, la Cour de Savoie ne le cédait en rien à celles des autres princes de la Péninsule. (Voir ASCENSEUR.) A un festin offert à Carignan, le 25 février 1631, aux ambassadeurs de France, le maréchal de Thoiras et le président Servient, nos compatriotes, furent grandement étonnés par une machinerie de ce genre.

Sur les tables qui estoient doubles, pour chacune couple de conviéz il y avoit une machine en forme de tour où estoyent six plats qui se presentoient par ordre, du costé de la cheminée brilloit un riche buffet de vermeil doré ; de l'autre, la Comédie italienne se récitoit durant le repas. Après trois services faits dans ceste première sale, on tira par machines imperceptibles les conviéz dans une autre, où estoit un bufet (*sic*) de crystal de roche artistement élabouré, et à l'opposite la Comédie françoise et derechef, après trois nouveaux services, ils furent reportéz insensiblement par les mesmes machines dans une troisiesme chambre où estoit un autre bufet (*sic*) de porcelaines garnies d'or, et où un excellent balet se dança tandis qu'on faisoit trois autres services. Puis on les retira par les mesmes machines dans une autre sale où se firent encore trois services de toutes sortes de confitures. (*Recueil des Gazettes de France*, 1631-1632, p. 111 et 112.)

En fait de surprises de ce genre, Versailles et Marly ne peuvent supporter la comparaison. Nous ne trouvons à citer, en effet, comme machinerie de table que : 1° « quatre grandes machines à porter neuf assiettes chacune », pesant ensemble 78 marcs 3 onces 7 gr. ; 2° « deux autres machines plus petittes à porter chascune un plat fort eslevé », pesant 19 marcs 4 onces ; 3° « une machine de six ronds faits de cercles et de barres d'argent vermeil doré, pour mettre rafraischir des caraffes dans une cuvette », pesant 5 marcs 3 onces ; 4° et enfin « une grande machine à trois estages pour servir des eaues », pesant 45 marcs 1 once. (*Invent. des meubles de la Couronne,* État du 20 février 1673.) Si, comme ingéniosité, ces machines étaient très inférieures à celles que nous venons de décrire, du moins comme valeur et comme prix, ne le cédaient-elles à aucune autre.

Remarque curieuse, par une sorte de réminiscence, au siècle dernier, on donnait, d'une façon générale, le nom de machine à toutes les pièces montées, plus ou moins compliquées, qui prenaient, sur les tables, la place qu'au Moyen Age on réservait aux entremets, et qui, dans les occasions solennelles, tenaient lieu de DORMANT ou de SURTOUT. (Voir ces deux mots.) C'est ainsi que dans la *Nouvelle cuisine avec de nouveaux desseins de table et vingt-quatre menus* (3 vol. in-12, publiés par David père ; Paris, 1751) nous relevons, à la page 61, un menu « d'une table de 14 couvers servie à 13, à souper au mois de may. — *Premier service :* 1° pour le milieu d'une machine ; 2° pour les deux bouts de la machine deux pots à ouille... » Page 106, un menu « d'une table de 80 couvers à dîner, servie au

ciment. Chacun de ces genres de maçonnerie est le plus souvent exécuté par des maçons spéciaux.

Au XIVe et au XVe siècle, on trouve le mot maçonnerie assez souvent appliqué à des travaux d'orfèvrerie. Il faut entendre par là que les objets confectionnés par les orfèvres simulaient de petites constructions, châteaux, églises, chapelles, fontaines, en un mot les différentes sortes d'édifices à la mode à cette époque. Nous citerons comme exemple : « De ladicte execucion, pour une lanterne d'argent dorée et esmaillée d'euvre de maçonnerie pesant V mars III onces X esterlins. — Une fontaine de maçonnerie, à un pié de cristal ou millieu, avec le hanap et un pot de quarte ; [le] tout pesant XLVIII mars IV onces et prisiés XII escuz le marc. » Ce joyau figure dans l'*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne* (1353).

MAITRE DES ŒUVRES DE MAÇONNERIE. — C'est le titre qu'on donnait, au XIVe et au XVe siècle, à la Cour de Bourgogne et dans certaines de nos provinces, aux architectes chargés de diriger la construction des édifices. Nous relevons dans les *Comptes de la Chartreuse de Champmol* (Dijon, 1384-1386), les noms de Droüet de Dampmartin et Jacques de Neuilly, qualifiés « maistres des œuvres de maçonnerie du Duc ». Un *État des officiers et domestiques de Philippe le Bon* donne ce même titre à Pierre Hérendel. On appelait aussi à Paris les maîtres maçons « maistres ès euvres de maçonnerie ». Nous citons, à MAÇON, plusieurs documents où ce terme est employé.

Mactabas, *s. m.* — Nom donné à une espèce de drap d'or dont il est souvent question dans les *Comptes de l'argenterie.* (Voir MARRAMAS.)

Madame (Trou-), *s. m.* — Nom d'un jeu fort à la mode au XVIIIe siècle. On jouait au trou-madame avec de petites balles d'ivoire ou de bois qui, en pénétrant dans divers trous numérotés de chiffres différents, faisaient gagner ou perdre le joueur. Le trou-madame paraît avoir été fort apprécié par l'entourage de Louis XV. Il en est souvent question dans les *Mémoires du duc de Luynes.* (Voir TROU-MADAME.) Sophie Arnould, dont l'esprit caustique est connu, disait du Palais-Royal reconstruit que c'était le plus grand trou-madame qui fût au monde, à cause de la ressemblance des galeries dont est entouré le jardin, avec les portiques qui enveloppaient les tables de ce jeu.

Madapolam, *s. m.* — Sorte de toile de coton assez forte. Elle prit son nom de la ville où elle fut fabriquée d'abord.

Madelinier, *s. m.* — Voir MADERINIER.

Maderé, *adj.* et *subst.* — Voir MADRÉ.

Maderinier, *s. m.;* **Madrinier**, *s. m.;* **Madelinier**, *s. m.;* **Magdelinier**, *s. m.;* **Mazelinier**, *s. m.* — Nom donné, au XIVe et au XVe siècle, aux artisans qui fabriquaient les MADRÉS (voir ce mot) ou coupes de bois tourné, dont on faisait alors un très grand usage. Une *Lettre de rémission* de 1355 signale un certain Odinet, surnommé le Bossu, madrelinier, demeurant à Paris : *Odineto dicto le Bossu, madreliniero, in suo hospitio Parisiis existente...* Un texte de la même époque, emprunté à la Cour des Comptes et cité par Du Cange, dit : « Marchans et vendeurs de magdelins, soit magdeliniers ou autres, paieront pour chascune begne (panier) de hennaps de madré : ij sols. » Les *Comptes de l'argenterie* de 1390 mentionnent un payement de 80 livres à Robert de Susay, « madelenier, demourant à Paris, pour six hanaps couvers de fin madré blanc », achetés pour le service du roi. Ces mêmes *Comptes,* en 1391, portent un autre payement de 91 livres « à Richart de Susay, madelenier, demourant à Paris, pour un hannap caillier couvert, acheté de lui, pour faire une couppe à boire de nuit vin nouvel en la chambre de la Royne, en ceste saison d'yver ». Enfin, à l'année 1416, nous relevons un payement fait « à Jousnes, maderinier en l'ostel de la Royne... pour plusieurs voirres, godéz de Beauvéz et autres vaisselle à boire... » Mais avec cette dernière mention, nous entrons dans un nouvel ordre d'idées.

Comme l'emploi des hanaps de madré était alors considérable, on attacha un artisan spécial à la maison du roi pour les nettoyer, les entretenir et les réparer au besoin. Cet officier, à son tour, prit, par la suite, le nom de maderinier. Plus tard, il eut sous sa garde tous les hanaps, même ceux d'argent. Une *Ordonnance de l'ostel du Roy* de 1316 porte : « Le mazelinier mengera à [la] court, et aura iij deniers de gages et doit retenir et garder les hanas d'argent. » Une autre *Ordonnance* de 1317 porte : « Il y aura ung madrinier qui servira de voires et hanaps, et aura iij deniers de gages par jour pour toutes choses. » Cette charge paraît avoir cessé d'exister au XVe siècle. Le nommé Jousnes, dont il est question plus haut, en fut un des derniers titulaires connus.

Madre, *s. m.;* **Madré**, *s. m.* et *adj.;* **Maderé**, *s. m.* et *adj.* — Ce mot est un de ceux sur lesquels la verve des archéologues s'est le plus exercée, sans pouvoir s'accorder. M. Jules Labarte a résumé l'état de ce dissentiment dans une note dont il a enrichi sa publication de l'*Inventaire de Charles V* (p. 107) : « Les auteurs, écrit-il, ne sont pas d'accord sur la nature de cette matière. Scaliger croit que les vases de madre ne sont autres que les *vasa murrhina* des anciens. Du Cange dit que le madre était l'agate onyx. M. de Laborde veut que le madre soit une sorte de bois ; mais on trouve, à l'article 2119, un grand flacon de madre du poids de onze marcs et demi. Un flacon de bois de ce poids aurait été d'une trop grande dimension pour l'usage. M. Douët d'Arcq, qui est d'avis que le madre était une pierre précieuse, dit que la coupe de saint Louis, qui était conservée dans le trésor de Saint-Denis, et qui était dite de *madre* dans les anciens inventaires, était d'agate. Nous persistons à croire, ajoute M. Labarte, que le madre était une matière précieuse, sans doute l'agate orientale. » Nous pourrions, à l'appui de la conclusion énoncée par l'éminent historien des *Arts industriels au Moyen Age,* reproduire *in extenso* l'éloquent plaidoyer de M. Douët d'Arcq, qui étaye son argumentation très savante sur des citations de Jean de Garlande, sur le *Glossaire occitanien* de Rochegude, sur l'opinion de Du Cange et sur un passage de Bernard Palissy. (Voir *Gloss. des Comptes de l'argenterie,* p. 308.) Nous aimons mieux nous rallier de suite à l'opinion de M. de Laborde, soutenant, à l'aide de fort bonnes raisons, que le madre ou madré est du bois. Non pas parce que ce mot pourrait bien venir, comme le suppose l'érudit auteur du *Glossaire,* de l'anglais *mazere,* qui signifie noyer ; de l'allemand *maeser,* qui veut dire érable, ou de l'espagnol *madera,* qui a la même signification, mais parce que, chez la plupart des auteurs qui ne se mêlent pas d'érudition transcendante, et qui, simples interprètes de la langue et des idées de leur temps, ne s'épuisent pas à découvrir des étymologies surprenantes ou inattendues, les mots madre ou madré sont indiqués comme s'appliquant simplement à un bois veiné ou tacheté, que ses veines ou ses taches devaient faire rechercher des tourneurs.

N'est-il pas surprenant, invraisemblable même, que, dans ce débat mémorable, aucune des parties en cause n'ait songé, avant de s'égarer dans des digressions aussi savantes qu'inutiles, à consulter Robert Estienne, Richelet, Ménage,

ou Savary des Bruslons ou même les premières éditions du *Dictionnaire de l'Académie?* Cela aurait suffi à lever tous les doutes. Robert Estienne traduit en effet « madré » par *crispans,* c'est-à-dire ondé, veiné, « bois madré », par *materia crispans,* et « tables de bois madré » par *pantherinæ mensæ,* c'est-à-dire tables tachetées comme une peau de panthère. « Ce mot, écrit-il, à propos de l'adjectif *madré,* se dit principalement du bois de hestre et signifie : qui a comme de petites taches brunes dures et solides. » *L'Académie* (2e édon, 1696) donne à madré la signification de « tacheté, diversifié de couleur. *Porcelaine madrée.* On appelle *Bois madré* celuy qui a de petites taches brunes. » Ménage ajoute : « *Bois madré, Léopard madré,* c'est-à-dire tacheté. » Voilà qui, semble-t-il, est assez explicite. Savary l'est encore davantage. A l'article Bois madré, il écrit : « Voyez Bois rustique », et le nouvel article auquel il renvoie est ainsi conçu : « Bois rustique et nouailleux, qu'on appelle aussi Bois madré, est du bois qui a crû dans une terre graveleuse et exposée au soleil du Midi. Cette nature de bois est dure à fendre, si ce n'est vers le tronc. Il se dit aussi des racines de noyer, d'olivier et d'autres bois pareils, remplies de veines, dont se servent les tourneurs, les ébénistes et autres ouvriers. »



Fig. 380 et 381.
Couteaux
à manche de madré.

S'il restait à ce sujet quelques doutes, pour achever de faire la lumière, il suffirait de lire avec attention un certain nombre de textes qui associent continuellement le madré au bois ou fust. La partie de *li Establissement des Mestiers de Paris* qui parle des « chausiés, des tonlius, des travers, des conduis..., etc. », et autres droits établis sur la marchandise à son entrée ou sortie de Paris, dit expressément au titre XVIII : « Touz cil qui vendent henas (hanaps) de madré ou de fust, ou escueles ou platiaus hors de leurs hotieus (hôtels, maisons), au jour de samedi, doivent d[enier] de tonlieu. » Dans une autre partie de son *Livre des mestiers,* au titre XLIX qui concerne les écuelliers, Étienne Boileau dit également : « Quiconques veut estre esqucliers à Paris, c'est à savoir venderres d'esqueles, de hanas, de fust et de madré, de auges, fourches, peles... et toute autre fustaille, estre le puet franchement. » Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier de Philippe de Valois* (1348), nous relevons une fourniture importante de « madrés et eaillers à boire vins nouveaux ». Ici, madré semble signifier une sorte de vase. Par suite d'un trope assez commun, le nom de la matière est employé pour désigner la forme, comme, à l'heure actuelle, le mot verre, chez nous, s'applique à des vases à boire qui peuvent être en métal. Mais il est à remarquer que les madrés de Philippe de Valois se trouvent compris sur le même *État* que les Caillers (voir ce mot), qui sont, eux aussi, des vases de bois, et ce rapprochement crée une présomption qu'on peut regarder comme décisive ; d'autant plus que cette association est loin de constituer un fait unique. Un fabliau cité par M. de Laborde (*Glossaire,* 373) dit pareillement :

Por ce qu'il nos a herbergié
Li veil doner cest bon henap
Qui n'est d'érable ne de sap
Mais de madré bel et poli.

Le *Dict des marcheans,* qui remonte à l'année 1320, rapproche également le madré du fust, c'est-à-dire du bois travaillé.

Il y a marchéans de plon,
. . . .
D'estain, de coivre et de métal,
D'orfavrerie et de cristal,
De madre et de fust et de coirre...

Mais ce n'est pas tout. Dans un *Inventaire du château de Vincennes,* dressé en 1418, nous relevons la description d'un « petit escrin de eyprès ou de madre, esmaillé, plain de reliques ». Le rédacteur de l'*Inventaire* pouvait bien confondre le eyprés avec un autre bois ; mais est-il admissible qu'il ait pu le confondre avec une pierre précieuse ? Et c'était si bien la coutume de serrer les reliques dans des coffrets de bois, qu'immédiatement après « ce très petit escrinet » nous trouvons mentionnée « une layete de bois, où sont reliques de sainte Katherine, saint Laurent et plusieurs autres sains ». Dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471), nous notons, « au petit retraict » du roi René, « ung madre de boys à quatre piez couvert ». Villon, dans le *Grand testament de Tastevin,* écrit :

Je laisse à mes enfans ainnéz
Mes grandes boteilles et mes potz,
Leurs vies leur sont assignéz
A suyvre banquetz et escotz ;
Afin de boire à tous propos,
Ils auront escuelles et madres
Et seront plus rouges que cocz,
Bien suis certain qui seront ladres.

L'auteur du *Débat de l'Yver et de l'Esté* met le couplet suivant dans la bouche de l'Hiver :

Esté, j'oze bien dire, qui à droit veult jugier
Que mes hanaps de madre où l'en boit le vin cler,
Qui sont sus riches gens, si sont molt à priser,
Car on y peut très bien le bon vin essaier.

Nous lisons, en outre, dans l'*Entrée du roy nostre sire* (Charles VIII) *en la ville et cité de Paris :*

Après qu'à sa table de marbre
Il fust assiz au fin milieu,
On fust servy non pas en madre,
Mais en or et argent moullu.

Citons encore Gilles Corrozet, qui, dans ses *Blasons domestiques,* arrivé au coffre, le qualifie :

Coffre de bois qui point n'empire,
Madré et jaune comme cire...

Enfin, Bernard Palissy écrit : « Ce cabinet sera couvert d'un esmail blanc, maderé, moucheté et jaspé de diverses couleurs par-dessus ledit blanc » ; et autre part, il ajoute : « Le bois d'érable est plus madré, figuré et damasquiné que nul autre, et pour ceste cause, les Flamands en font des tables merveilleusement belles. »

Toutes ces citations, croyons-nous, répondent bien à ce que Savary nous a dit de ces loupes de noyer et d'olivier, que leurs veines et jaspures font rechercher des tourneurs. Car s'il restait le moindre doute sur l'emploi très général, au XIVe, au XVe et même au XVIe siècle, de vases à boire tournés dans des loupes de buis ou d'olivier ouvrés avec art, Ronsard, dans sa première églogue, se chargerait de les lever.

J'ay dans ma gibbecière un vaisseau fait au tour,
De racine de buis, dont les anses d'autour
Par artifice grand de mesme bois sont faites
Où maintes choses sont diversement portraités.

> Presque tout au milieu du gobelet est peint
> Un satyre cornu, qui de ses bras estreint
> Tout au travers du corps une jeune bergère
> Et la veut faire choir dessus une fougère.

Après cela, il semble que la lumière soit complètement faite ; car nous avons répondu dans notre tome II (col. 1262, au mot HANAP) aux deux seules objections qu'on pourrait encore élever et qui concernent, la première le nombre considérable de vases et surtout de hanaps de madré que l'on rencontre, la seconde l'étonnante richesse des montures de quelques-uns de ces vases. Nous avons démontré, à cette place, que les vases à boire et à manger, hanaps, écuelles, tranchoirs, plats, se faisaient en bois d'une façon courante, et qu'ils étaient d'un commerce si important qu'on les vendait par charretées. Nous avons rappelé, en outre, que l'imagination généreuse de cette époque prêtait au bois de certains arbres des qualités surnaturelles ; que plusieurs passaient pour guérir des maladies dangereuses ; d'autres pour déceler le poison, et que c'étaient là des raisons plus que suffisantes pour que l'on accordât une préférence marquée à ces sortes de matières.

Ceci bien établi, il ne nous reste plus qu'à passer très rapidement la revue des principaux vases ou autres objets de madré, relevés par nous dans les documents qui ont défilé sous nos yeux. Commençons par les vases à boire, coupes, hanaps, etc., qui sont de beaucoup les plus nombreux. L'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328) mentionne : « Un hanap de madre jaune, prisié x sols. — Un hanap de madre à pié d'argent, VI lib. x sols par. — Une coupe de madre à pié d'argent, prisié VI lib. x sols par. — Un hanap de madre, XX sols. » On remarquera que ces vases de madre n'ont de valeur que lorsqu'ils sont montés, ce qui confirme l'opinion émise plus haut. Notons maintenant : « Un hennap de madre couvert, à pié d'argent ront doré, et sur ledit pié a VI escussons aux armes de France. — Un hannap de madre couvert, à pié d'argent doré... — Un autre hannap de madre, à pié d'argent doré, et sur le couvesele a un bouton esmaillé de nos armes. » (*Invent. du duc Louis Ier d'Anjou,* 1360.) « Un coffre lonc ouquel avoit vint et deux cailliers d'argent, un pié d'argent à anap de madre, une boîte d'argent à messaiger. » (*Invent. d'Alix de Frolois, abbesse de Jouarre,* 1369.) « Une couppe de madre, garnye d'or, dont à la pate du pié qui est en façon de roze, sont six ymages enlevéz, et ou pommel, six roys ; et est, ledit pié, à lettres à jour, c'est assavoir K et L et fleurs de lys et troys balaiz, et six grosses perles, dix moindres et ung balay au-dessus. — Une très petite couppette de madre blanc, garnye d'argent doré, le pié esmaillié aux armes Madame d'Artoys, et ung saphir sur le fruitelet. — *Item,* ung petit hanap de madre à pié, couvert, à deux esmaulx de France sur le fruitelet. — *Item,* ung hanap de madre à couvescle, qui a le pié d'or ; sur le couvescle ung lys esmaillé de blanc. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « A Jehan Manu, henappier, demorant vers la loge de Troyes, pour appareiller les henaps de madre qui sont à l'ostel, et mettre argent là où il en faloit en yceulx henaps, III sols IIII den. » (*Comptes des recettes et dépenses de l'hôpital Saint-Nicolas,* pour l'année 1383-1384.)

> Or vous falent
> Hanap d'argent,
> D'or et de madere...
>
> (*Livre des mestiers,* 1390.)

« A Jehan Le Fevre, hennapier, demourant à Paris, pour avoir appareillé et lié de fil d'or le couvercle du hennap de madre de Madame la Royne, qui avoit esté despecié et fendu à cheoir, ouquel il a mis un petit membret d'argent doré et refferé le fruitelet. Pour ce, VI sols par. » (*Comptes de l'argenterie du Roi,* 1387.) « *Item,* je laisse et lègue audit maistre Jehan Bouillon, mon nepveu... II petites aiguières et II grans hanaps d'argent, où il a ou fons II grans esmaux, et avecques, les hannaps de madre eailliers. » (*Testament de Jean Creté, maître des comptes ;* 21 février 1407.) « Une très petite couppe de madre blanc, garnie d'argent doré, le pié esmaillé aux armes de Madame d'Artois, et un saphir sur le frételet. — *Item,* un hanap de madre à oreille de mesmes. — *Item,* un autre hanap de madre à parer, couvert, garny d'or et pierrerie, et a sur le frételet trois grosses perles et un saphir. — Trois couppes de madre garnies d'argent doré, dont le frételet de l'une est gréneté à trois couronnes dessoubz, le IIe d'un liz et lettres d'un esmail de France, pesans les piéz, neuf marcs quatre onces. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) « Un hanap de madre, à couvècle garny d'or, et est le frételet d'une rose blanche et un esmail de la Royne Jehanne de Bourbon. — Un très grand hanap de madre, où dedens est soubz un cristail la teste de Nostre Seigneur. » (*Invent. des joyaux de la Couronne, château du Louvre,* 1418.) « Une couppe de madre à pié d'or, laquelle est à ymages enlevéz, et le pommeau d'ymages enlevéz, garny de six perles et trois petits balaiz, et au fons de ladicte couppe a une lettre ensigné de K, et le frételet du couvéele garny de trois saphirs et un balay et trois perles et dix plus menues perles ; et au fons du couvecle a une L faicte d'ymages. » (*Invent. de la Bastille Saint-Antoine,* 1418.) « Hanaps de madre pour la livrée des maistres d'ostel, maistre et contreroleur de la chambre aux deniers, eschançons et d'autres officiers dudit hostel... que l'on a accoustumé de compter oudit terme de Nouel. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI,* eschançonnerie, 1421 et 1422.) « A Jacques Sealle, orfèvre, pour dorer le pied des madres du roi, V sols. » (*Cour des comptes de Provence,* 1480.) « Un madre en façon de couppe, dont le pié, le haut, l'ance sont d'argent doré, pesant ung marc et demi. » (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 8 mai 1507.)

Nous avons dit qu'indépendamment des coupes, hanaps et vases à boire, on pouvait citer quelques autres objets faits en madre. On en fabriqua, en effet, des chopines, des aiguières, des creusequins. L'*Inventaire de Charles V,* déjà cité, mentionne : « Une chopine demadre à souage et a ung frételet d'argent doré, aveque l'anse d'icelle. — *Item,* ung creuzequin et une aiguière de madre garniz d'argent. » Nous relevons dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1420) : « Une chopine de madre à souaiges et à un frételet d'argent doré, avec l'ance d'icelle », ainsi qu'un « petit creuzequin de madre, sans nulle garnison ».

On en faisait également des manches de couteau. Nous lisons dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI :* « Henequin de la Leue, sommelier des armeures du Roy... pour les manches à un bazelaire et petit coutel, tout de madre, achetés par lui pour ledit Seigneur, ce jour illec, XXXII sols par. » Enfin, dans l'*Inventaire du château du Louvre* (1418) figure : « Un petit coustel à un manche de madre ront et la gaingne estoffée d'or par en hault pour le pendre. » Mais, ne craignons pas de le redire, ces objets sont relativement rares, et le madré semble avoir été réservé presque exclusivement pour les vases à boire. Ce qui confirme, au surplus, cette observation, c'est que la chopine et le creusequin signalés par l'*Inventaire du château de Vincennes* pourraient bien être les mêmes que ceux figurant dans l'*Inventaire de Charles V,* tout comme le petit coutel trouvé, en

1418, au château du Louvre semble pouvoir être identifié avec le petit couteau fourni par Hennequin de la Leue. Quoi qu'il en soit, il est à remarquer que les hanaps, coupes et vases à boire de madré et aussi de *fust,* si nombreux



Fig. 382. — Magasin, d'après une miniature du *Décaméron* (XXIVe nouvelle). Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal.

au XIVe et au XVe siècle, disparurent presque complètement à la fin du XVIe, c'est-à-dire précisément à l'époque où l'on cessa de croire aux propriétés mystérieuses du tamaris, de l'aloès et des autres bois qui avaient le privilège de dénoncer la présence du poison dans les breuvages; et c'est très exceptionnellement qu'on rencontre, au XVIIe et au XVIIIe siècle, des mentions dans le genre de celles-ci : « Cinq tasses de bois doublées d'une feuille d'argent par le dedans », et « cinq soucoupes en bois ». (*Invent. des meubles donnés en gage par M. de Fénelon à Maurice de Charrier, sieur de Fontgrave,* 1728.)

Madrier, *s. m.* — Les charpentiers, menuisiers, maçons, entrepreneurs, etc., appellent de ce nom des planches de chêne particulièrement épaisses qu'on emploie surtout dans les échafaudages et les constructions.

Chez les plombiers, le madrier est une longue table de chêne sur laquelle on pose le moule à tuyaux.

Madrinier, *s. m.* — Voir MADERINIER.

Magasin, *s. m.* — Pièce ou réunion de pièces disposées pour qu'on y puisse conserver des marchandises ou des objets encombrants; les Douanes, la Guerre, la Marine, ont leurs magasins. C'est dans un magasin qu'on serre les décors de théâtres. Il y a aussi des magasins d'accessoires. A Versailles, diverses pièces portaient ce nom, notamment la grande salle des Gardes. « Nous nous rendîmes tous, hier au matin, au lever du Roi, et nous le suivîmes dans la grande salle des Gardes, qu'on appelle le Magasin où se fait la Cène. » (*Mém. du duc de Luynes,* t. VIII, p. 167.) Aujourd'hui, la plupart des commerçants nomment improprement leur boutique un magasin. Cette façon de parler remonte au moins au XVIIe siècle. On la trouve énoncée dans les lois somptuaires de l'époque et c'est en leur donnant ce sens que Rivière du Fréuy parle, dans ses *Amusemens sérieux et comiques,* des boutiques alors fameuses de la rue des Bourdonnais. (Voir *Œuvres complètes;* Paris, 1731, t. V, p. 61.) « Disons un mot du riche païs des Bourdonnois, écrit-il. C'est là que le luxe vous conduit dans des Pérous en magazin, où les lingots d'or et d'argent se mesurent à l'aune; et telle femme, après y avoir voyagé avec quelque étranger libéral, porte sur elle plus que son mari ne gagne, et traîne à sa queuë tout le bien d'un créancier. » Restif de la Bretonne, dans son conte intitulé *le Pied de Fanchette,* écrit : « On parvenait par cette belle route dans un magasin obscur, dont les croisées garnies d'abajours ne donnaient qu'un faible crépuscule. Toutes les étofes, tant de nos manufactures que d'Angleterre et des Indes, s'y trouvaient, on n'avait qu'à choisir. » Enfin nous relevons dans la *Correspondance secrète* de Métra (t. IV, p. 135) le projet burlesque d'une académie de modes, où il est dit : « J'indiquerai, quand il le faudra, l'emplacement pour ce vaste magasin, que j'entends être plafonné, boisé et planchéié de glaces. »

Magdelinier, *s. m.* — Voir MADERINIER.

Magnen, *s. m.* — Locution forézienne. Chaudronnier. (Voir MAIGNEN.)

Magnettes, *s. f. pl.* — Toiles de Hollande assez appréciées au siècle dernier, et dont on faisait surtout des draps pour les lits. Voici en quels termes Savary parle des magnettes : « Ces toiles, qui se fabriquent en Hollande et dans quelques provinces voisines, sont pliées à plat et quelquefois roulées, suivant la fantaisie du tisserand ou du marchand. Leur appréciation, par les tarifs de Hollande, est de 20 florins la pièce. Elles payent 3 sols d'entrée et 4 de sortie, avec une augmentation de 8 pennins si elles entrent ou qu'elles sortent par l'Est, l'Orisont ou le Belt. »

Magnier, *s. m.* — Chaudronnier. (Voir MAIGNEN.)

Magot, *s. m.;* **Magau,** *s. m.* — Ce mot, dont Littré déclare ignorer l'origine, paraît avoir été, dans le principe, le nom d'un peuple de l'Asie centrale. Nous lisons, en effet, dans les *Mémoires de Joinville* (t. II, p. 69) : « Et leur dirent les Tartarins, que entre celle roche et aultres roches, qui estoit vers la fin du monde, estoient enclos les peuples de Got et Magot, qui devoient venir en la fin du monde avecques l'Antecrist, quant il viendra pour tout destruire »; et à ce propos, l'éditeur des *Mémoires particuliers relatifs à l'histoire*



Fig. 383. — Magot chinois en pierre de lard sculpté.

de France (Londres, 1785, t. II, p. 206, observation 42) se livre à une dissertation des plus savantes, pour rappeler qu'il est parlé de ces magots dans l'Écriture sainte, dans les vers des Sibylles, dans les œuvres de Vincent de Beauvais, d'Arias Montanus, d'Athanase Kircher, de Gaffarel, et toujours comme d'un peuple voisin de la Chine. Dans sa *Condamnacion de Banquet,* Nicole de la Chesnaye écrit :



Fig. 384. — Copie de magot exécutée et habillée au XVIIIe siècle.

. . . .
Qui nous ont si bien tatinez?
Ne sont-ce pas monstres marins?
Je croy que ce sont tartarins,
Gotz ou magotz vertigineux,
Babouins, bugles barbarins,
Partans de Paluz bruyneux.

Et dans ce couplet on voit que le sens est à peu près le même que dans le passage emprunté à Joinville. Cette particularité méritait d'être relevée, car on donna, plus tard, fort incivilement, ce nom de magot à de gros singes sans queue, que nous avons appelés depuis macaques. Étienne Pasquier raconte qu'Henri III « nourrissoit, au château de Madrid, des lions, des ours, des gros magots et autres bêtes sauvages, qu'il faisoit souvent combattre dans la cour du Louvre, à huis clos, tantôt les unes contre les autres, tantôt contre des taureaux échauffés ». (*Lettre* à M. Tambonneau.) De son côté, Scaliger écrit : MAGOT *genus illud simiarum maximum galli vocant. In aula regis unus fuit qui diu bipes deambulabat, amictus sagulo militari, ensiculo accinctus. In sella jussus continuit sese pernox, aut perdius publico spectaculo : Ita ut non deessent, qui homuncionem putarent verum.* Par une pente toute naturelle, on appliqua cette épithète aux gens laids et disgracieux. La reine de Navarre parle d'un homme « riant avecq une douleur de visaige semblable à ung grand magot ». (*Heptaméron,* nouvelle XXVII.) Pierre de l'Estoile dit, à propos du frère de Concini, qui fut nommé abbé de Marmoutier (juin 1610) : « On appeloit cest homme « le magot de la Cour » pour ce qu'outre ce qu'il estoit laid et difforme, il avoit si mauvoise mine, que jamais le sieur Conssine (Concini) n'avoit osé prendre la hardiesse de le présenter au feu roy, craignant que Sa Majesté s'en moquast. » (*Journal,* t. X, p. 301.) Plus tard, toujours par analogie, quand l'art chinois commença à devenir à la mode, on prodigua ce nom peu flatteur aux personnages dont étaient décorés les porcelaines, les éventails, les écrans, les paravents, et surtout aux petites statuettes originaires de l'extrême Orient. Aussi un auteur du siècle dernier définit-il le mot magot : « Nom qu'on donne à de petites figures de porcelaine ou d'émail, grossièrement travaillées, et qui convient à bien des personnes. » (*Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux, propre à faire connoître les usages du siècle;* Paris, 1768.)

Dès la fin du XVIIe siècle, cette expression était, au reste, admise dans le langage de la curiosité. L'*Inventaire de l'abbé d'Effiat* (1698), dressé par Guillaume Dautel, orfèvre joaillier, demeurant quai de la Mégisserie, en fournit la preuve. On y remarque : « Deux gros rouleaux de porcelaine à magaux (*sic*) prisés quarante livres. — *Item,* trois autres rouleaux à magaux, dont il y en a un de cassé, prisés cinquante livres, etc. » Mais c'est surtout au milieu du XVIIIe siècle, quand la passion des porcelaines atteignit son point culminant, que les magots abondèrent. « Ce qu'il y a de choquant et de ridicule, écrit J.-J. Rousseau, dans ses *Confessions* (*Œuvres complètes;* Genève, 1782, t. XX, p. 59), c'est de voir une douzaine de flandrins se lever, s'asseoir, aller, venir, pirouetter sur leurs talons, retourner deux cents fois les magots de la cheminée. Ces gens-là, quoi qu'ils fassent, seront toujours à charge aux autres et à eux-mêmes. » Rousseau n'est pas seul à signaler cette invasion des magots. L'auteur de *Thémidore* (t. Ier, p. 15) nous montre, dans les appartements les plus à la mode, « la cheminée garnie de magots à gros ventre, de la tournure la plus neuve et la plus bouffonne ». Et Poinsinet, dans son *Cercle,* fait dire à Lisette, parlant d'Aramenthe : « Nous avons successivement aimé la musique et les petits chiens, les magots et les mathématiques. »

Ajoutons que ces statuettes grotesques étaient payées un prix élevé. Le 26 décembre 1748, Lazare Duvaux fournit à M. de Boulogne « deux magots doubles, de terre des Indes, remuant tête et mains », pour 336 livres. — Le 4 juin 1755, à la duchesse de Chaulnes, « un magot de terre des Indes, couché sur un pied verni », pour 120 livres. — Le 7 mars 1758, au comte d'Usson, « deux petits bougeoirs bleu céleste [faits] de deux petits magots », etc., etc. (*Livre journal,* t. II, p. 9, 230, 354.) Et ce n'était pas seulement Lazare Duvaux qui avait alors la spécialité de ces figurines. Le chevalier de la Morlière nous apprend qu'on en trouvait chez le fameux Hébert et surtout chez Gersaint. « Parbleu, dit le marquis, vous avez là une garniture de cheminée superbe, ces cabinets de la Chine sont charmants. Est-ce de la *rue du Roule?* Pour moi, je suis fou de cet homme-là, tout ce qu'il vend est d'une cherté et d'un rare..., il a un goût divin dans tout cela. Voilà des magots de la tournure la plus frappante, entre autres celui-ci : il ressemble comme *deux gouttes d'eau* à votre benêt de mari. » (*Angola, histoire indienne,* 1746, t. Ier, p. 96, 97.) Les plus belles collections ouvraient alors leurs portes à ces statuettes recherchées. Dans le *Catalogue* du cabinet Randon de Boisset (vendu le 27 février 1777), nous relevons l'article suivant : « Porcelaine d'ancien céladon du Japon : un magot, bien drappé, coëffé d'un chaperon, paraissant conduire un buffle couvert d'une housse de bronze doré, le tout de même porcelaine de ton clair, et placé sur un pied en bronze doré; hauteur, 9 pouces 9 lignes; sur 8 pouces 9 lignes de face. » Aux ventes de Mme de Pompadour (1765), du maréchal d'Armentières (1774), de la duchesse de Mazarin (1784), du comte du



Fig. 385. — Copie de magot exécutée et habillée au XVIIIe siècle.

Lude (1785), nous voyons également figurer de ces magots. Dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 28 juillet 1782, nous remarquons une réclame par laquelle le « sieur Camille, successeur du feu sieur Huit, demeurant

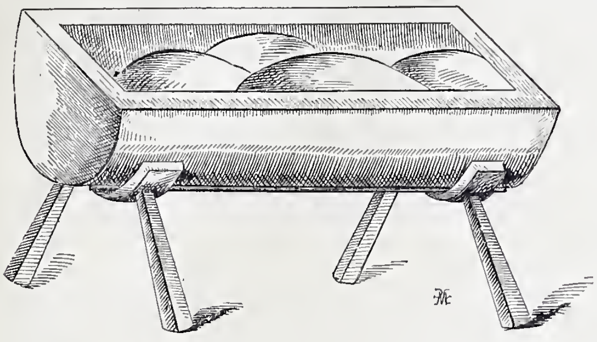


Fig. 386. — Maie en rondin, d'après une gravure du *Virgile*, publié à Lyon en 1517.

rue de la Harpe », informe le public qu'il « continue de raccommoder, de faire mouvoir et d'habiller dans le vrai costume toutes sortes de magots, pagodes et figures chinoises ». Enfin, dernière preuve de leur étonnante popularité, les magots furent chantés par les poètes, et Le Mierre, dans sa *Vente de l'Orient,* écrit :

> Vous enchantez mes yeux, délicates argiles,
> Qu'on façonne au Japon en divers ustensiles,
> Où sont peints des châteaux élégamment cintrés,
> De gros bonzes en mule et des magots lettrés.

Aujourd'hui, quoique nous professions de meilleurs sentiments à l'endroit des produits de l'extrême Orient, le public a cependant continué d'appeler magots les statuettes représentant des personnages du Japon ou de la Chine. Ajoutons, pour terminer, que, pendant longtemps, dans le langage de la curiosité, Pagode (voir ce mot) semble avoir été synonyme de magot.

Mahagoni, *s. m.* — Nom de l'arbre qui produit l'acajou. On trouve, au xviiie siècle, ce nom singulièrement écorché. Nous relevons, en effet, dans le *Journal général de France* du 17 décembre 1786 l'offre de « tables de bois de Magaony », à vendre chez M. Patiot, commissaire ordonnateur des guerres.

Mahaleb, *s. m.* — Sorte de merisier sauvage, originaire de Sainte-Lucie, employé comme bois de placage et connu dans le commerce sous le nom de bois de Sainte-Lucie. (Voir Lucie.)

Mai, *s. m.* — Voir May.

Maie, *s. f.;* **Mait,** *s. f.;* **Maith,** *s. f.;* **Maix,** *s. f.;* **Maye,** *s. f.;* **Mayt,** *s. f.;* **Me,** *s. f.;* **Met,** *s. f.;* **Mect,** *s. f.;* **Mô,** *s. f.* — Il y a peu de meubles qui aient été plus répandus dans nos campagnes, et qui aient rendu plus de services que le brave coffre dont il est ici question. C'est lui qui, pendant une suite respectable de siècles, fut employé, dans certaines de nos provinces, à pétrir le pain, puis, quand celui-ci était cuit, à le conserver jusqu'à l'époque de la fournée prochaine. Parfois même, grâce à une ingénieuse disposition qui le distingue de la huche, il augmentait encore la somme de ses emplois. Divisé en deux corps, il restait pétrin dans sa partie supérieure, et dans sa partie inférieure, une porte à deux battants le transformait en une petite armoire où l'on serrait les provisions du ménage, pendant qu'aux heures des repas, son couvercle rabattu devenait table à manger. Il est difficile, on le voit, de trouver un meuble plus complaisant; aussi en est-il peu qui aient fait un plus rude service et qui aient été plus maltraités ; son nom même n'a point été respecté.

Le langage mobilier comporte, en effet, peu de mots qui aient été soumis à des modifications plus nombreuses, sans qu'on puisse rattacher ces modifications à un système rationnel de transformations logiques, ni même à des causes bien connues. Ces formes diverses se manifestent, presque au hasard, sans que le temps et le lieu suffisent — comme cela se produit souvent — à leur assigner une raison déterminante. Une suite d'exemples choisis un peu sur tous les points de la France, et embrassant une période de trois siècles, fera juger de cette incohérence d'orthographe et même de prononciation : « Une grant met à faire paeste. » (*Invent. du château de Port-Mars, mobilier garnissant le four,* 1389.) « Una meyt prestinheyra (à pétrir). » (*Invent. d'Aymeric de Caumont;* Bordeaux, 1436.) « *Item,* une mayt avecques sa lyette. » (*Vente des biens de messire Jehan de Samary, en son vivant chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1526.) « Une maith à prestir pain. » (*Invent. de la succession Galossa;* Rabastens d'Albigeois, 1565.) « Une mayt vielhe rompue. » (*Invent. de Pierre Bonafous, conseiller au Parlement;* Toulouse, 1568.) « Une grande maix à couler paste, de bois de foulz (hêtre), avec une couverte de sappin dessus. » (*Invent. du château de Condé;* chambre du four, 1569.) « Une grande met de pierre, de sept pieds pour le service des tanneurs..., deux vieilles mets de boys, où l'on met ordinairement la poudre. » (*Invent. de Jean Dorin, tanneur;* Bordeaux, 1570.) « Une petite mé à faire paste, prisée



Fig. 387. — Femmes cachant un homme dans une maie, d'après une miniature du *Décaméron* (nouvelle xxxix). Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal.

avec une petite vieille arche, vingt solz tournois. — Plus, aultre vieille mé et une vieille huge, priséz et estiméz ensemble trente solz. » (*Invent. de Michel Guillon;* juridiction du Plessis-Botherel, 1588.) « Plus une mect à faire

pain, de boys de noyer avec ses tréteaux, vallant le tout, trois livres quinze sols. » (*Invent. des biens de Pierre de Capdeville;* Bordeaux, 1591.) « Une grande met à boullanger sans couvercle. » (*Invent. des meubles du château de Plessis-Guériff,* 1598.) « Une mé à faire paste, prisée quarante soulz. » (*Invent. des meubles de Jeanne Fillault;* juridiction du Plessis-Botherel, 1616.) « Une maye à faire paste à deus aistre, garnie de son couvercle, prisée dix soulz. » (*Invent. de Pierre Gaultier de la Lauer;* juridiction du Plessis-Botherel, 1631.) « Une may à paste garnie de son couvercle, prisée trante solz. » (*Invent. de Pierre Bellier;* juridiction du bois de Miniac, 1644.) « Une mayt à pettrir pain, bois de publier (*sic*), d'environ une canne de longueur avec son pied. » (*Invent. de Marie de Mengaud;* Toulouse, 1668.) « Une hugemet en rondin, bois de chesne, prisée quarante solz. » (*Invent. de la Dame de la Chesnais;* paroisse de la Chapelle d'Esbrée, 1698.) « Une met à boulanger, de chesne, prisée cinquante sols. » (*Invent. de Périne Goyer, femme Paillet;* les Rochers, 1725.) « Une mait à boulanger, bois de châteignier, prizée trente solz. » (*Invent. de René Gouloy;* les Rochers, 1725.) « Une grande met à boulanger, prisée dix livres. » (*Invent. du château de Bienassis,* 1766.) « Deux mets à pétrir. » (*Invent. du sieur Angely;* bourg et paroisse d'Allou, 1777.)

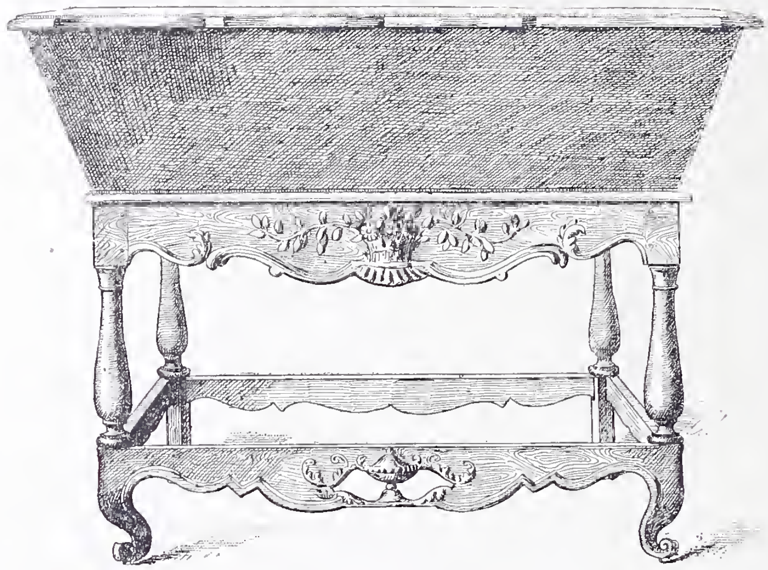


Fig. 388. — Maie normande du siècle dernier.

Nous pourrions citer nombre d'autres exemples. Ceux-ci suffisent, croyons-nous, pour montrer la surprenante variété d'orthographe à laquelle la pauvre et vaillante maie a été soumise pendant sa longue carrière. Si maintenant des garde-notes, tabellions, notaires et autres scribes officiels, nous passons aux littérateurs de profession ou de circonstance, nous ne serons guère moins embarrassés. Malherbe et Tallemant des Réaux écrivaient met. (Voir *Historiettes,* t. Ier, p. 165.) Tallemant dit en note : « C'est un mot de province pour huche. » Il n'était donc déjà plus en usage à Paris. Jean-Jacques Rousseau préfère maie (*Confessions,* ch. Ier), et Littré adopte sa façon d'écrire. C'est, du reste, ainsi qu'on orthographie le mot dans le patois picard, pendant qu'on dit et qu'on écrit met dans toute la Normandie. Enfin, on trouvera encore aux mots MOIE et MOUÉ la preuve que ces deux orthographes furent aussi usitées. Quant à MO, c'est l'orthographe et la prononciation limousines.

Maignen, *s. m.;* **Magnin,** *s. m.;* **Magnier,** *s. m.* — Nom donné, du XIVe au XVIe siècle, aux chaudronniers. (Voir DINANT.) Les étymologistes se sont beaucoup préoccupés de ce mot oublié. Quelques-uns d'entre eux ont cru devoir lui assigner pour origine le substantif *æramen;* d'autres, moins savants, sans doute, mais plus pratiques, le font dériver de *Limagne.* Sous prétexte que, de tout temps, l'Auvergne a produit un nombre incalculable de chaudronniers, on aurait appelé ceux-ci *Limaignens.* Puis on aurait dit *li Maignens* et enfin Maignens tout court, *li* étant assimilé à l'article. Le certain, c'est que le mot est fort ancien dans notre langue, puisqu'on le trouve sous la plume de Guillaume Guiart, qui vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Au XVe siècle, il était d'un usage courant. D. Carpentier cite deux *Lettres de rémission,* l'une datée de 1406, dans laquelle figurent ces mots : « Deux chauderonniers ou maignens, passant par le pays », et l'autre de 1445, où on lit : « Perrin Liénart apporta au suppliant maignin, ou chauderonnier, deux poilliers, etc. » Enfin, dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VII* (cuisine, année 1450), nous relevons la dépense suivante : « [A] Mainot, maignen, demourant à Tours, pour trois paesles à bout, deux autres à queue, une puisetes, VII couvertes à pot et ung chauderon d'arain, le tout pesant XLIII livres, achectéz de lui, le IXe jour d'octobre, l'an mil CCCCL, à IV sols II deniers la livre, valent VIII livres X sols X deniers tournois. » Au XVIe siècle, le mot maignen était encore d'un usage général. La *Farce nouvelle et fort joyeuse des femmes qui font escurer leurs chaulderons,* remontant aux premières années de ce siècle, met en scène un de ces modestes industriels.

LE MAIGNEN.

A-vous que faire du maignen,
Du maignen, commère, du maignen?

LA PREMIÈRE [FEMME].

Commère, avez-vous rien ouy
Crier là dehors?

LA SECONDE.

Par Dieu ouy.
Escoutez :

LE MAIGNEN.

Le maignen, le maignen.

Dans une autre pièce du même temps, intitulée la *Farce des femmes qui font refondre leurs maris,* nous notons le couplet suivant :

Il est arrivé de nouveau
Ung mesgnen d'estrange pays,
Qui faict les gens tous esbahys
De la grant science qu'il sçayt
Et tout le monde l'entend jà.

Enfin, Roger de Collerye, dans son LVIIIe rondeau, dédié à M. le lieutenant civil (*Œuvres de R. de Collerye,* p. 214), écrit également :

Voyant cecy, autant suis resjouy,
Comme ung regnard qui se voit prins au piège,
Ou ung maignan de Dynan ou de Liège,
Chauderonnier de dueil esvanouy.

Mail, *s. m.* — Synonyme de MAILLET. On lit dans les *Grandes Chroniques de France,* à l'année 1347 : « Les

Genevois commencèrent à assaillir la ville plus fort que par avant et pristrent mails de fer, qui avoient longues pointes et grosses testes, lesquels mails sont appelés testus. » Actuellement, ce qu'on appelle mail est un gros marteau dont le carrier se sert pour enfoncer les coins entre les joints des pierres. Au XVIe et au XVIIe siècle, c'était une petite masse cylindrique de bois, garnie, à chacune de ses extrémités, d'un cercle de fer et emmanchée à une longue tige de bois légèrement flexible. C'est cet ustensile, qui donna son nom d'abord au jeu du mail, ancêtre bien français du crocket, puis aux promenades où l'on se livrait à ce jeu. On se servait en effet de cette masse pour pousser une boule de buis dans certains trous, et empêcher celle de son adversaire d'atteindre le but souhaité. L'auteur des *Mémoires de Jean le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France,* nous apprend que son héros, étant enfant, s'exerçait avec un grand mail, pour endurcir ses bras et se donner ce qu'aujourd'hui nous appelons du biceps : « Autres fois férissoit d'une coignée, ou d'un mail grand pièce et longuement, pour bien se duire aux harnois et endurcir ses bras et ses mains à longuement férir, et qu'il s'accoustumast à légèrement lever ses bras. » Au XVIIe siècle, le jeu du mail était très à la mode et pratiqué même par les femmes. Tallemant cite la comtesse du Lude et Mme de Launay qui, de son temps, s'étaient acquis à ce jeu une réputation d'adresse.

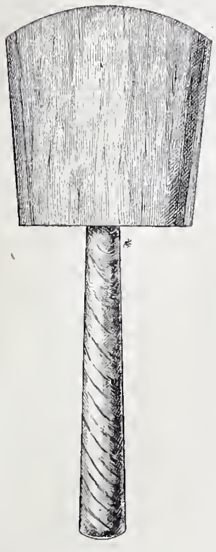


Fig. 389.
Maillet de menuisier.

Rappelons, pour terminer, que le jeu du mail a, dans une foule de villes de province, donné son nom à la promenade sur laquelle il était pratiqué. Paris a possédé plusieurs mails ; l'un d'eux a donné son nom à une rue. Un autre était établi à l'extrémité orientale de l'Arsenal. Israël Sylvestre en a dessiné et gravé plusieurs vues. A Versailles, au XVIIIe siècle, il existait encore un mail. Dangeau écrit, à la date du 12 août 1704 (*Journal,* t. X, p. 94) : « Sur les six heures, le roi et la reine d'Angleterre arrivèrent, le Roi les reçut dans le jardin et les mena d'abord dans un endroit auprès du mail, où l'on avoit préparé une collation magnifique. »

Maill, *s. m.* — Locution bretonne. Anneau, boucle.

Maille, *s. f.* — Nom donné aux bouclettes qui, passées les unes dans les autres, forment un tissu. Les treillageurs appellent également de ce nom les espaces vides que forment les compartiments d'un treillage. On dit de même les mailles d'une chaîne, d'un filet, etc.

La maille est aussi un ancien poids, jadis employé par les orfèvres. Elle représentait à peu près le quart d'une once.

Maillé, *adj.* — Terme de menuisier et d'ébéniste. On dit d'un bois de chêne qui a de belles veines, qu'il est bien maillé.

Mailleau, *s. m.* — Petit maillet.

Maillechort, *s. m.* — Alliage de cuivre, de nickel et de zinc, avec un peu de fer et d'étain, qui possède à peu près l'aspect, la couleur et le son de l'argent. Le maillechort, qui s'argente facilement par la galvanoplastie, sert à faire des flambeaux, des timbales, des plats, des couverts. Cet alliage fut fabriqué pour la première fois, en 1828, par deux ouvriers lyonnais, Maillot et Chorier, qui composèrent son nom de la première syllabe des deux leurs.

Mailler, *v. a.* — Frapper avec un marteau ou un maillet. On lit dans le roman de *Floire et Blanceflor,* à propos du siège de Troie, représenté sur une coupe :

> El hanap ot paint environ
> Troies et le riche doignon,
> Et com le Griu (Grecs) dehors l'assaillent
> Com au mur par grant aïr maillent.

Mailler a signifié aussi, par extension, forger. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le passage suivant de François Villon :

> Tant chauffe on le fer qu'il rougist ;
> Tans le maille on qu'il se débrise.

Maillet, *s. m.* — Espèce de marteau à deux têtes, employé par un certain nombre de corps d'état. Les menuisiers, les charpentiers, les sculpteurs, les tailleurs de pierre font usage de maillets ; c'est avec le maillet qu'on frappe le ciseau pour dégrossir le bois, la pierre ou le marbre. Les plombiers se servent aussi de maillets, mais pour dresser leurs tables de plomb ou les feuilles de zinc qu'ils préparent. Les tonneliers emploient deux sortes de maillets : le plus petit des deux est fait de buis et en forme de coin. Il s'appelle le CHASSEUR (voir ce mot) parce qu'on frappe dessus pour chasser le cercle. Les maillets sont généralement en bois ; on les fait en charme, en frêne, etc. ; on en faisait autrefois en fer. « En celle propre année (1381), écrit Froissart (*Chroniques,* t. VIII, p. 25), les Parisiens se mistrent à faire les maillets de fer, dont ils firent plus de vingt mille. » Cette fabrication de maillets, dont parle Froissart, fut le prélude de la fameuse insurrection des Maillotins, qui tira son nom de l'arme employée par le peuple pour se défendre ; insurrection qui put être comprimée seulement après la sanglante bataille de Rosbecque quand Charles VI revint à Paris avec son armée victorieuse. Le retentissement de cette prise de maillets avait été si grand que, longtemps après, le peuple criait « aux maillets » comme il eût crié « aux armes ». Nous lisons, à l'année 1428, dans la *Chronique de Tournai :* « Jehan de Mortaigne, doien des tisserans et grand doien, avec plusieurs doiens et aultres se assemblèrent emprès ladite porte, et commenchièrent crier : « Vive le Roi, les commis jus, les doiens supz et les prisonniers délivréz ! Maillets ! à la rescousse ! »

Plus tard, le maillet reprit des allures plus pacifiques. Dans la *Romance d'Aucassin et Nicolette,* le pasteur Lucas rappelle, non sans émotion, à ses camarades, que Nicolette leur donna de l'argent « de ses deniers » dont ils achetèrent des gâteaux,

> Avec guaines et coustelets,
> Et fluttes et cornets,
> Pipeaux et petits maillets.

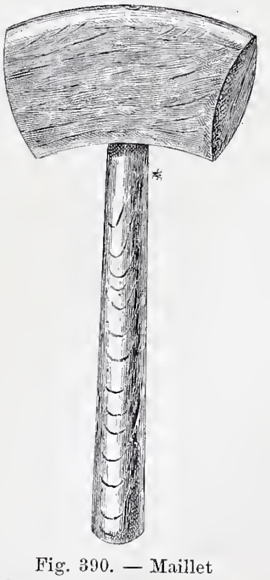


Fig. 390. — Maillet de tailleur de pierre tendre.

Ces petits maillets étaient vraisemblablement destinés à jouer au MAIL. (Voir ce mot.) Cependant le maillet demeura, aux mains des gens malintentionnés, une arme redoutable. Nous n'en voulons pour preuve que l'aventure du grand Thibault, enregis-

trée par Rabelais (*Pantagruel,* nouveau prologue du livre IV) :

> Grand Thibault se voulant coucher
> Avec sa femme novelle,
> S'en vint tout bellement cacher
> Un groz maillet dans la ruelle.
> O ! mon doux amy (ce dist-elle),
> Quel maillet vous voy ie empoingner?
> C'est (dist-il) pour mieulx vous coingner...

Mailloche, *s. f.* — Gros marteau de fer dont se servent les carriers.

Main, *s. f.;* **Main-fixe**, *s. f.;* **Main-courante**, *s. f.* — Le mot main comporte une foule d'acceptions différentes. Dans le langage mobilier, la plus usitée est celle de poignée fixée à un meuble et servant à amener à soi les tiroirs. « Une commode de bois plaqué, fermant à trois grands et petits tiroirs, avec leurs mains et entrées de cuivre, prisée soixante livres. » (*Invent. de Louis Hanique, conseiller de l'Hôtel de Ville;* Paris, 1720.) « Dans une chambre où couche M[lle] d'Isle, une vieille commode de bois de rapport, à deux grands et petits tiroirs, garnis de leurs mains et entrées de cuivre en couleur. » (*Invent. de J.-C. Garnier d'Isle, contrôleur des bâtimens du roi;* Paris, 1755.) « 21 avril 1756. — M[me] de Brancas (pour Madame la Dauphine). Une table plaquée en bois de rose à fleurs, les garnitures et mains dorées d'or moulu. » (*Livre journal de Lazare Duvaux.*) « Un secrétaire en marqueterie bois et ivoire, avec entrées de serrures, mains et balustrades en argent. » (*Vente après décès de M[me] de Pompadour,* 28 avril 1766.) Dans ce sens, il arrive que l'on emploie aussi le terme Main-fixe ; c'est lorsque la poignée, au lieu d'être mobile et seulement retenue aux extrémités par un double anneau, est immobile. « Deux commodes en bois de rose et satiné... avec entrées de serrures, mains-fixes, chutes, fleurons et chaussons de bronze doré d'or moulu. » (*Invent. des meubles du château de Saint-Hubert;* cabinet de M[me] de Pompadour, 1762.)

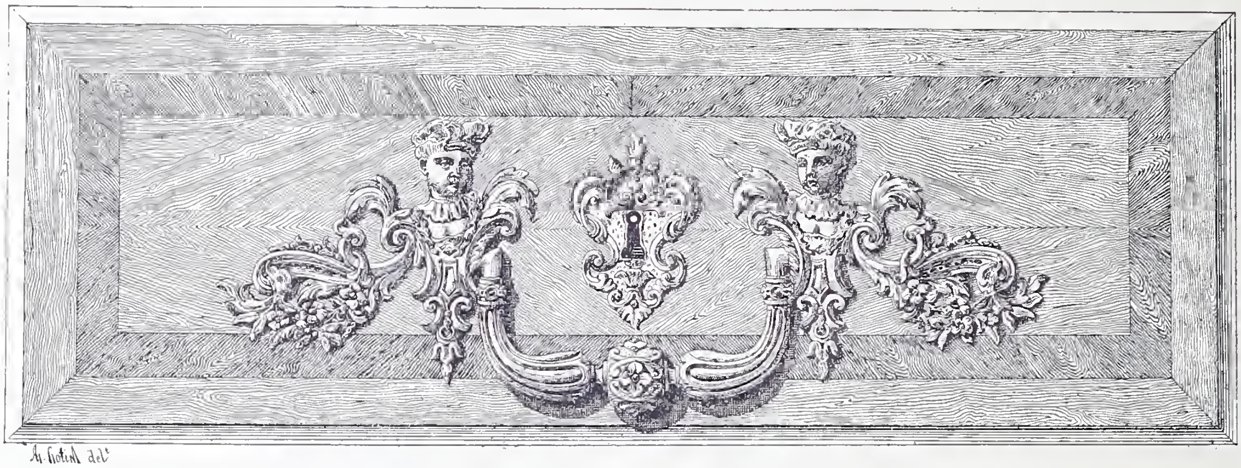


Fig. 391. — Main en bronze ciselé et doré, provenant d'une commode du XVIII[e] siècle. Mobilier national.

On donne également le nom de main aux poignées qui sont placées sur les côtés des coffres et aux anneaux qui servent à guider les chaises roulantes. « Le petit chariot du Roy à troys roues, composé d'un brancard de bois peint de rouge, dont... la main est couverte de velours rouge cramoisy et garnie de frange et molet d'or. » (*Invent. du château de Versailles,* 1708.) On appelle encore de ce nom le crochet de fer adapté à la corde d'un puits, pour retenir le seau, ainsi que toute pièce de fer recourbée, employée pour accrocher un objet pesant.

Main est un terme de papetier. C'est un compte de 25 feuilles. Il faut 20 mains pour former une rame.

Main est aussi employée par les serruriers pour indiquer de quel côté, soit en poussant, soit en tirant, se trouve une serrure. On dit aussi qu'elle n'est pas à la main, lorsque le battant ouvrant à droite, le chanfrein du demi-tour est à l'opposé.

Main-courante ou coulante (Littré dit *main-coulante;* cependant, *main-courante* est à peu près seule en usage dans le langage technique). C'est la partie d'une rampe, d'un balcon, d'une barrière sur laquelle on peut laisser couler ou courir la main. Il y a des mains-courantes en fer; mais on en fait surtout en bois. Les premières sont réservées pour les balcons extérieurs, pour les barrières, pour les garde-fous exécutés en serrurerie. Les autres s'appliquent plus particulièrement aux rampes d'escalier. De nos jours, la fabrication de ces dernières mains-courantes a pris une extension considérable. On les fait en acajou, en poirier noirci, en palissandre, etc., toujours en bois dur, résistant et capable de prendre un beau poli. Le plus souvent, elles sont « demi-rondes »; mais on en façonne aussi à gorge, en olive et suivant d'autres profils plus ou moins compliqués. Enfin, dans les escaliers riches, on en pose qui sont incrustées de cuivre ou de filets noirs.

Les ouvriers qui fabriquent les mains-courantes en bois portent un nom spécial : on les nomme des rampistes. Leur industrie est de création relativement récente. Les anciens escaliers, en effet, ne comportaient pas de mains-courantes d'une nature particulière. Les vieilles vis n'offraient au visiteur, pour s'aider dans son ascension, qu'une corde-appui. Quand, plus tard, la main-courante fut introduite dans ce genre d'escalier, elle le fut seulement du côté extérieur de la cage et pratiquée dans la paroi du mur ; elle était l'œuvre du tailleur de pierre ou du maçon. Quand, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, l'escalier en bois à branchées successives eut remplacé la vis, la main-courante, faisant corps avec la balustrade qui la soutenait, rentra dans le domaine du menuisier. Il fallut l'adoption de l'escalier à vis évidée, munie de la rampe anglaise à barreaux de fer et à main-courante de bois, pour que la profession du rampiste prît naissance et acquît peu à peu l'importance qu'elle possède aujourd'hui.

Main-d'œuvre, *s. f.* — Façon, travail de l'ouvrier, et aussi la rémunération de ce travail.

Mainage, *s. m.;* **Maisnage**, *s. m.* — Orthographe peu usitée et ancienne du mot Ménage La *Chronique de*

Tournai raconte (t. III, p. 183) qu'en l'année 1353, « il plut si fort et si abondamment, que les chéliers et maisons furent si plaines d'iauwe, que les biens et mainages des gens flotoient hors des maisons ». Nous relevons, en outre, dans les *Comptes de l'argenterie des ducs de Bourgogne* (1647) : « Ung maisnage garny en manière d'une esguière large descouverte, etc. » S'il fallait en croire Du Cange, qui fait venir ménage du latin *mainagium,* et Borel, qui le dérive du gascon *mainage,* signifiant enfants, cette orthographe serait au moins aussi bonne que celle adoptée de nos jours.

Mainie, *s. f.;* **Maisnie,** *s. f.* — Voir Mesnie.

Mairain, *s. m.* — Voir Merrain.

Maison, *s. f.;* **Maizon,** *s. f.* — Édifice où l'on peut habiter d'une façon permanente. Littré définit la maison « bâtiment servant de logis ». Cette définition n'est pas excellence de la famille, que celle-ci finit par s'identifier avec celle-là, à ce point que, par une de ces confusions dont nous avons eu déjà tant d'exemples, on prit l'habitude de désigner l'une par l'autre, et de dire : la maison de France, la maison de Bourgogne, la maison de Lorraine, la maison de Montmorency, pour exprimer la succession des princes ou des seigneurs composant ces nobles lignées. De même que, sous le nom de maison du Roi, maison du duc de Bretagne, du connétable de France, on engloba tous les officiers et serviteurs qui appartenaient à l'entourage de ces hautes individualités. Encore aujourd'hui, les termes maison souveraine, maison illustre, noble et bonne maison sont d'un usage courant et ont conservé leur signification imagée.

Dans l'ordre bourgeois, il en fut de même. La maison paternelle fut, pendant des siècles, une sorte d'asile

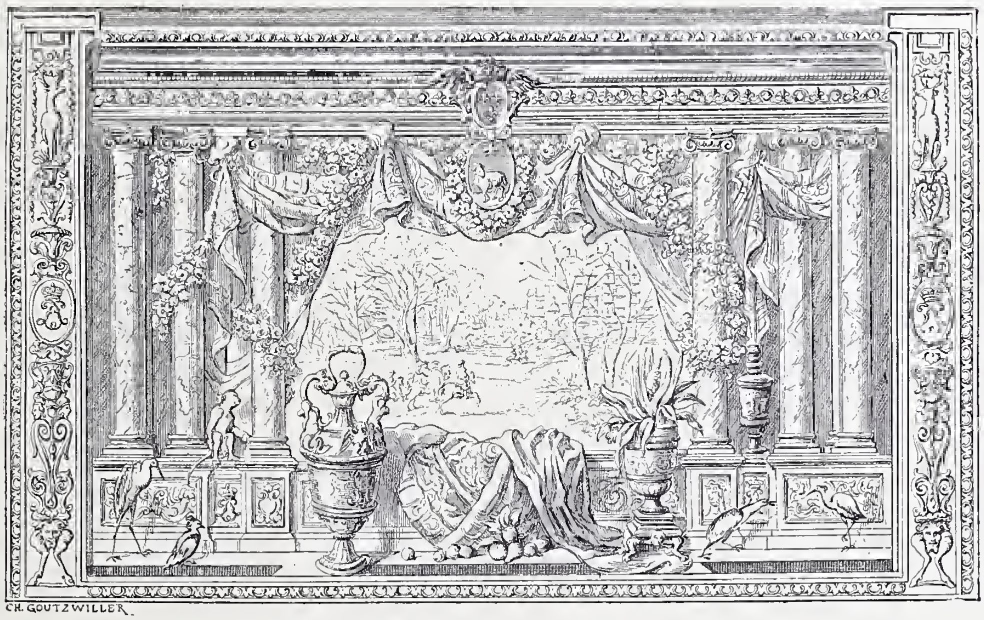


Fig. 392. — Le *Château de Madrid.* Tapisserie de la suite des *Maisons roïales,* exécutée par les Gobelins (xviie siècle).

des plus correctes. La maison, en effet, a toujours eu un caractère d'installation définitive et permanente qui fait défaut au Logis. (Voir ce mot.) C'est ce que le duc Louis de Bourbon mettait bien en évidence dans les solennelles paroles de condoléance qu'il adressait, en 1404, au duc de Berry, pour le consoler de la perte qu'il venait de faire de son fils. « Et vous savez, Monseigneur, que Nature, mère de toutes choses, a donné à nous hommes, lougis, pour demourer ensemble, mais point ne nous a donné maison pour toujours habiter. » Pendant tout le Moyen Age, nous l'avons établi autre part, le substantif maison eut pour synonyme Hôtel. (Voir ce mot.) De nombreux documents attestent cette assimilation. L'*Acte de donation* de l'hôtel d'Armagnac au comte de Charolais (1418) en est même un curieux exemple : « ... Et comme crimineulx de lèze-majesté aient esté et soient tous ses biens à nous confisquéz et acquis, et mesmement soit aujourd'hui escheue et advenue par le moien de ladicte confiscacion la maison ou hostel où demeuroit à son vivant ledit feu conte d'Armignac, appellé à présent l'ostel d'Armignac, situéz et assiz en nostre dicte ville de Paris, près de l'église Saint-Honoré, et en puissons faire et disposer à nostre plaisir et voulenté comme de nostre propre chose... » Dès cette époque, au surplus, la maison était si bien la demeure par permanent et respecté où les générations se succédaient pieusement, liant leur filiation à la possession du sol et de l'édifice qu'il portait.

> Une riche maison est bien plus honorable
> Et bien plus belle à voir, quand un feu perdurable
> Reluist dans le foyer très saint et sacré lieu.

Ainsi s'exprime un poète du xvie siècle, Amadis Jamyn, et cette maison, ce foyer restèrent « lieu très saint et sacré » tant qu'ils demeurèrent l'asile héréditaire de la famille, tant qu'ils continuèrent d'être l'expression visible de cette occupation constante. L'union entre la famille et sa demeure fut, pendant cinq siècles, si complète, si absolue, que l'on peut regarder, avec raison, la substitution de nos installations précaires à cette habitation définitive, comme un des coups les plus rudes que les mœurs modernes aient porté, chez nous, à la vie de famille.

La maison doublement chère, parce qu'aux souvenirs personnels qu'elle évoquait, venaient s'ajouter les traditions du passé et l'espoir de la transmettre à ses descendants, légitimait une sorte de culte, qui se traduisait en une recherche dans son aménagement et un soin dans sa décoration, rendus inutiles de nos jours par l'incertitude toujours croissante de l'habitation moderne. La possession

d'une maison à sa convenance passait en ce temps-là pour le premier des biens. C'est en elle que Saint-Evremond faisait consister surtout le bonheur.

> Avoir une maison commode, propre et belle,
> Un jardin tapissé d'espaliers odorants,
> Des fruits, d'excellents vins, peu de train, peu d'enfants,
> Posséder seul, sans bruit, une femme fidelle...

Tel était, au XVIIe siècle, le rêve du sage, et ce mot maison sonnait alors si agréablement aux oreilles les plus augustes, que, dès le XVIe siècle, les rois de France n'en employaient pas d'autre pour désigner leurs plus beaux châteaux. « J'ay desjà, ce me semble, plusieurs fois assez remarqué, écrit le chancelier de Cheverny, à l'année 1599, comme le Roy, parmy les plaisirs de la paix, passoit doucement son temps dans l'embellissement qu'il donnoit à ses maisons, par les bastimens et jardins excellents qu'il y augmentoit tous les jours. » (*Mém. relat. à l'hist. de France*, t. LII, p. 84.) Louis XIV accordait également ce nom aux palais fastueux, où il avait épuisé les ressources de l'art et de la somptuosité. « On appelle *Maisons royales,* écrivaient en 1696 les rédacteurs du *Dictionnaire* de l'Académie, les maisons qui appartiennent au Roy et où il fait sa demeure »; et pour donner à l'Europe, ainsi qu'à la postérité, la plus haute idée de la splendeur de son règne, Louis XIV fit exécuter, aux Gobelins, une suite de tapisseries merveilleuses représentant ces *Maisons roïales,* et qui en prit le nom. A Saint-Cloud, le duc d'Orléans, animé des mêmes sentiments, ou voulant faire sa cour au roi, fit pareillement représenter ces maisons, sujet d'orgueil pour son auguste frère. Ce fut Mignard qu'il chargea de cette tâche délicate. « La galerie qui vient ensuite, écrit Piganiol, en parlant du château de Saint-Cloud (*Description de la France,* t. II, p. 689), est percée de treize fenêtres de chaque côté. Les trumeaux sont décorés de tableaux qui représentent les Maisons Royales et quelques-unes de celles des particuliers. Sur les trumeaux qui sont à droite en entrant sont Chantilly, Villers-Cotterets, le Rainci, Sceaux, le Plessis, Vaux-le-Vicomte, le Palais-Royal, Saint-Germain, Clagni, les Thuilleries, Saint-Denis et le Luxembourg. A main gauche sont Fontainebleau, Vincennes, le Château-Neuf de Saint-Germain, Versailles, Blois, Fontainebleau, Marimont, Maisons, le Val, le Pavillon de Saint-Cloud, Versailles, Versailles du côté de l'Orangerie et Chambort. » Ajoutons que ce n'était pas le roi seul et les seigneurs de sa Cour qui désignaient ces palais admirables sous ce nom familier. Loret annonce, le 6 octobre 1657, à la Grande Mademoiselle, que la reine Christine, de passage en France, va prendre logement à Saint-Germain. « J'entends, dit-il,

> ... J'entends Saint-Germain-en-Laye,
> Maizon délicieuze et gaye,
> Qui de nos reines et nos rois
> Est le séjour souventefois,
> Où tout plaît, où rien n'est lugubre,
> Et dont l'air est pur et salubre...

Mme de Montmorency n'emploie pas non plus d'autre mot pour parler à Bussy-Rabutin (*Lettre* du 18 juin 1679) de ce Marly qui allait coûter si cher à la France. « Le Roi va bâtir une maison en dessous de Marly, village entre Versailles et Saint-Germain. Ce sera, dit-on, un paradis terrestre. C'est une situation admirable et susceptible de tous les ajustemens qu'on voudra lui donner. » L'habitude, au surplus, chez les poètes, était, depuis le XVIe siècle, de qualifier de *maisons du soleil* les douze signes du zodiaque.

> Le soleil quatre fois a fini le voyage
> De ses douze maisons, nous ramenant les iours
> Et les quatre saisons, compagnes de son cours,
> Depuis qu'à tes beautez i'ai rendu tout hommage...

Après ces quelques citations, on comprend mieux, semble-t-il, l'estime que nos pères éprouvaient pour cette maison dont nous parlons si légèrement, et que Littré traite avec une familiarité qu'on peut qualifier d'excessive.

Prétendre, à cette place, raisonner avec détail sur l'ameublement et la décoration de la maison, ce serait vouloir reprendre, en un article, toute la matière de cet ouvrage. On nous pardonnera de ne l'essayer même pas. Du reste, nous avons déjà consacré un volume entier à ce travail. (Voir *l'Art dans la maison.*) Nous nous bornerons à mentionner ici quelques particularités peu connues, relatives à certaines sortes de maisons, et à éclairer quelques termes demeurés d'un usage plus ou moins courant, mais que l'on ne trouve plus dans les dictionnaires.

MAISONS MOBILES OU PORTATIVES. — Sous ce nom, on désigne, d'une façon générale, les maisons construites en matériaux légers et généralement en charpente, qu'on peut monter, démonter et transporter d'un lieu dans un autre. Ces sortes de maisons sont d'invention fort ancienne. Joinville, en ses *Mémoires* (t. II, p. 14), rapporte que « le Souldan » possédait une maison de ce genre, qui se compliquait d'une « belle tour faite de perches de sappin, toute clouse à lentour de une toille taynte ». Antoine de la Sale, racontant le pas d'armes que le petit Jehan de Saintré soutint « par le pays de Guygnes et de Boullaine (Boulogne) », nous apprend qu'il envoya « Maistres de Paris pour dresser [en] boys et planchoyer deux maisons, l'une pour luy et l'autre pour les seigneurs angloys, [et] ceulx de leur Compaignie qui viendroient faire armes à son pas ». Nous lisons, en outre, dans le *IVe Compte de la chambre du roi Louis XI,* à l'année 1478, que ce prince fit payer à Étienne Durant et Jacques Congie, menuisiers à Orléans, 12 liv. 5 sols 5 d. t. pour avoir fait une maison de bois dans un bateau, pour permettre au roi d'aller par eau d'Orléans à Cléry et autres lieux; et qu'une somme de 31 liv. 19 sols 8 d. fut payée à Nicolas Mesnagier, fourrier du roi, pour une autre maison construite à Corbeil, aussi « pour mectre dedans ung basteau, pour aller par eaue dudit Corbeil à Paris ». M. Douët d'Arcq mentionne, dans un *Compte de l'argenterie* de 1491, la fourniture d'une « chambre toute de boys » à l'usage de Charles VIII. Cette chambre, « que ledit seigneur » fit faire « pour luy servir au camp devant la ville de Rennes », était, à l'intérieur, de velours rouge et de velours tanné. Martin du Bellay (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XVII, p. 86) rapporte qu'à la fameuse entrevue du Camp du drap d'or (1519) : « Le roy d'Angleterre festoya le Roy près de Guines, en un logis de bois, où y avoit quatre corps de maison, qu'il avoit fait charpenter en Angleterre et amener par mer tout faits : et estoit couverte de toille peinte en forme de pierre de taille, puis tendue par dedans des plus riches tapisseries qui se peurent trouver, en sorte qu'on ne l'eust pu juger autre, sinon un des beaux bastimens du monde; et estoit le dessein pris sur la maison des marchands à Calais. La maison, estant après dés-assemblée, fut renvoyée en Angleterre sans y perdre que la voiture. » Cent vingt-huit ans plus tard, une correspondance (citée dans le *Cabinet historique,* t. IX, p. 60) nous apprend que « Leurs Majestés polonoises ayant fait partie pour aller, au commencement du mois prochain, à la chasse à Grodno, où l'on dit qu'il y a quantité d'ours, d'élans et de taureaux sauvages, le

roy de Pologne a fait faire pour ce voyage un appartement de bois pour lui, et un autre pour la reine son épouse, chacun de quatre chambres, avec une galerie qui les joint, le tout bien travaillé, et si peu embarrassant que ces deux

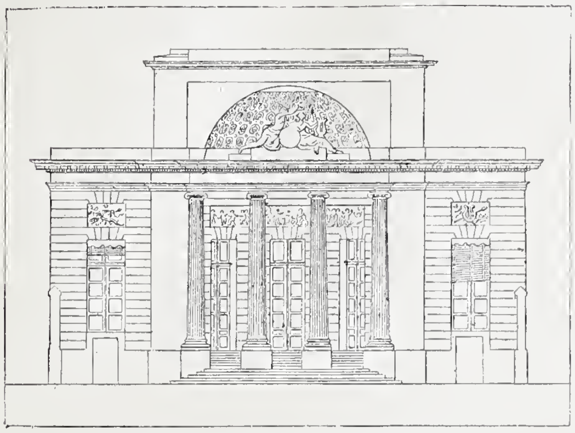


Fig. 393. — Petite maison de Mlle Guimard, d'après une gravure de Ransonuette.

appartemens, dont la couverture n'est que de la toile cirée, se portent sur deux chariots ». Enfin, en 1677, le maréchal de la Feuillade, s'en allant en guerre, fit faire, pour son usage personnel, une maison du même genre. Comme ce fait n'a été, que nous sachions, indiqué nulle part, et que nous avons retrouvé, dans l'étude de Me Carré, notaire à Paris, le marché de cette curieuse maison, nous croyons bien faire en le donnant *in extenso,* à cette place.

Furent présents Jacques de Lobel et Pierre Pressuré, mes menuisiers à Paris et demeurant rue Montmartre, près Saint-Eustache, lesquels ont reconnu et confessé avoir fait marché, promis et promettent à Monsieur le maréchal duc de la Feuillade, et, acceptant pour lui, [à] Mre Henry Prud'homme, mareschal des logis du régiment des Gardes, demourant rue d'Orléans, parse Saint-Eustache, de faire et parfaire, bien et duement les ouvrages de charpenterie qu'il conviendra pour la construction d'une maison qui sera portative, composée de douze pieds de long et dix pieds de large, et douze pieds de haut, compris le lambris de six pieds et demy avec deux portes et deux croiséz et deux chambranles pour la cheminée et pour cet effet fournir le bois, ferrures et autres choses nécessaires pour la confection de lad. maison et la rendre faite et parfaite dans un mois de ce jourd'hui. Ce présent marché fait moyennant la somme de quatre cens soixante livres, sur lesquels lesdits entrepreneurs reconnoissent et confessent avoir eu et reçeu dudit sieur Prud'homme qui leur a baillé, compté et délivré, en présence des notaires soussignés, en louis d'or et d'argent, bons et ayant cours, la somme de deux cens trente livres, dont quittance, et pour les deux cens trente livres restant, iceluy Sr Prud'homme promet et s'oblige pour ledit seigneur duc de la Feuillade, les bailler et payer incontinent après que lesdits entrepreneurs auront fourny et livré ledit ouvrage bien et duement fait dont ils demeureront garands, encore que le bois se dejettast ou autrement pendant la campagne prochaine, lequel bois sera aussi de chesnes en la charpente et les pauneaux de sapin. Ainsi fait, etc., l'an XVIC soixante-dix-sept, le septième jour de novembre après midy et ont signé, etc.

Une quittance définitive, accompagnant ce curieux marché, nous apprend que, le 6 janvier 1678, la livraison de cette maison portative était effectuée. Enfin, donnant la description des divers marchés de la ville de Moscou, le *Mercure* de février 1717 dit : « Le troisième est celui du marché au bois ; on y vend des maisons que l'on trouve toutes montées et dressées ; on les transporte et on les place où l'on veut avec peu de peine et de dépense. » De nos jours, on a pu assister à un spectacle analogue ; et l'on se souvient d'avoir vu, à l'Exposition de 1878, plusieurs maisons complètes, en forme de chalet, se montant et se démontant, et pouvant être facilement transportées d'un lieu dans un autre.

Maison honnête. — Ce terme se rencontre assez souvent dans les journaux du XVIIIe siècle. Les deux exemples suivants sont tirées des *Annonces, affiches et avis divers* (1776) : 1° « On désireroit trouver à louer, paroisse Saint-Roch ou Saint-Eustache, une maison toute meublée ou un appartement complet, dans une maison *honnête,* avec remise et écurie. On y mettra jusqu'à 3,500 livres. » 2° « On souhaiteroit acquérir, vers la Place Royale, une maison *honnête* et en bon état avec porte cochère et jardin. On y emploiera 30,000 livres qu'on payera comptant. » Par ces mots il faut entendre une maison bourgeoisement habitée, c'est-à-dire dans laquelle on ne trouve ni commerçants ni artisans exerçant une industrie bruyante.

Maison bourgeoise a, de nos jours, le même sens que « Maison honnête » au siècle dernier.

Maison follée, Maison feuillue. — Habitation rustique faite en charpente légère avec des remplissages de feuillages. Les archives du Nord (série B, n° 1485) renferment une attestation, donnée en 1430, par Pierre de Becquigny dit le Bègue, lieutenant du châtelain de Hesdin, où il est dit que « les connestable et compaignons arbalestriers dudit lieu de Hesdin ont, au dehors du chastel d'illec, fait faire vingt bersaulx de grant édiffice, au-dessus desquelx bersaulx a chacun une maison follée, close et couverte de tieulle bien et suffisamment ».

Maison d'habitation, Maison de rapport. — On donne le premier de ces noms aux maisons entièrement occupées par un seul maître ou par une seule famille. La maison de rapport, au contraire, est divisée en appartements loués séparément.

Petite maison. — C'est le nom qu'on donnait, au XVIIIe siècle, à de petits hôtels construits par les personnages opulents pour pouvoir, en secret et loin des regards de leurs serviteurs ordinaires, s'abandonner à leurs caprices et recevoir qui bon leur semblait. Ces petites maisons furent très répandues à Paris et dans les environs. Le roi

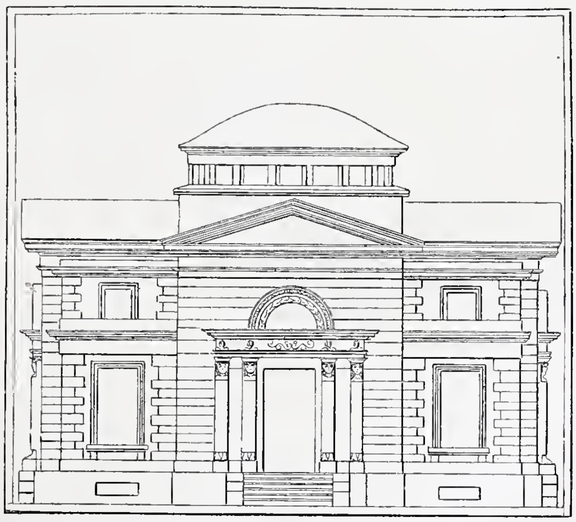


Fig. 394. — Petite maison construite à Sceaux par Soufflot le Romain, pour M. d'Épinay, d'après un dessin de Krafft.

Stanislas en fit construire aux environs de Lunéville. Le duc de Luynes (*Mém.,* t. VI, p. 91) nous donne la description d'une de ces maisons, qui consistait en un petit salon bâti à la turque. « Ce salon, écrit-il, est petit, mais joli. Il est accompagné de trois petites chambres à niche, avec

garde-robe au-dessus et un escalier qui y monte ; un petit endroit pour une chaise percée. Il y a en haut un salon d'où la vue est fort belle. » Krafft, dans son *Architecture civile,* reproduit les plans, élévations et coupes de plusieurs de ces petites maisons, qui se distinguaient surtout par leurs jours d'en haut, et défiaient ainsi les indiscrétions du dehors. On trouve également dans les *Plans, coupes et élévations des plus belles maisons et des hôtels construits à Paris,* publiés par Krafft et Ransonnette, des vues de la petite maison construite rue de Provence, pour le duc d'Orléans, par l'architecte Brongniart ; de celle du duc de Laval, boulevard Montparnasse ; de celles du financier Beaujon, faubourg du Roule ; de M. de Boissière, rue de Clichy ; de Mlle Guimard, rue du Mont-Blanc ; de Mlle Dervieux, rue Chantereine, etc.

Maisonnage, *s. m.;* **Maisonnement,** *s. m.* — Construction provisoire en forme de maison. Les *Mémoires de Guillaume de Villeneuve* nous apprennent qu'assiégé dans le château de Trani, en 1495, cet homme de guerre avait fait « abatre toutes les chambres et maisonnemens » situés dans la basse-cour du château, de peur qu'ils ne servissent d'abri aux assiégeants. Parlant des fêtes qui signalèrent l'entrevue du Camp du drap d'or, l'auteur des *Mémoires de Robert de la Marck, seigneur de Fleuranges,* écrit : « Après cela, se fist le grand festin où tous les estats des deux princes vindrent loger dedans les lisses, où on avoit faict un beau maisonnage tout de bois. »



Fig. 395. — Maisonnettes au XVe siècle, d'après une miniature du *Décaméron.* Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal.

Maisonné, *adj.* — On trouve cet adjectif, au XVe siècle, avec la signification de couvert de maisons. Dans sa *Description de la ville de Paris* (p. 55), Guillebert de Metz écrit : « Pont Neuf est bien maisonné. »

Maisonnette, *s. f.;* **Maisonnelle,** *s. f.;* **Maisoncelle,** *s. f.* — Diminutif. Petite maison. La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (p. 299), parlant du siège d'Amberieu, qui eut lieu en 1409, nous apprend qu'en « la basse court du chastel estoient aucunes maisonnetes couvertes de paille où l'on gecta le feu, et fut toute arse la basse court et les prioré, et tous les vivres ». L'auteur anonyme du *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII* raconte (p. 193), à l'année 1442, que le « unzième jour d'octobre au jeudy fut la recluse nommée Jehanne la Voiriere, mise par maistre Denis des Moulins, lors évesque de Paris, en une maisonnette toute neufve, dedans le cymetière des Innocens, et fist-on ung bel sermon devant elle et devant moult grant foison de peuple, qui là estoit pour le jour ». Guillebert de Metz, dans sa *Description de la ville de Paris au* XVe *siècle,* donne (p. 79) le nom de maisoncelle aux châsses en forme de petites églises, dans lesquelles on enfermait les saintes reliques : « *Item,* à deux lieues est l'abbaïe de Saint-Denis, la quele est d'excellent édifice : là sont les corps de saint Denis et ses compaignons, saint Ruth et saint Eleuthère, en grans riches fiertes ; si y est une maisoncelle dessus appellé tegurion, toute d'argent, à riches pierres, la quele fist saint Éloy. » Enfin, Noël du Fail, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel* (p. 359), parle d'un vieillard de quatre-vingts ans qu'il vit « pleurant sur le seuil d'une pauvre maisonnelle, couverte de branches d'arbres entrelacées de genets et bruyères ». Maisonnette est seule restée d'un usage courant.

Maiht, *s. f.* — Orthographe gasconne de Maie ou Met, signifiant huche ou pétrin. « Une maith à prestir pain. » (*Invent. de la succession Galossa;* Rabastens d'Albigeois, 1565.) « Une maith vielhe rompue. » (*Invent. de Pierre Bonafous ;* Toulouse, 1568.)

Maître, *s. m.;* **Mestre,** *s. m.* — Titre qu'on donnait, sous l'Ancien Régime, aux marchands et manufacturiers, qui avaient le droit ou le privilège de tenir boutique et de vendre, soit des étoffes, des métaux, des meubles, soit toute autre marchandise, et aussi de fabriquer ces marchandises ou de les transformer. Suivant la plupart des statuts accordés à chaque profession, et confirmés par l'autorité royale, pour être nommé Maître dans les Communautés des arts et métiers de la ville et faubourgs de Paris, ou des villes dans lesquelles il y avait une jurande, il fallait avoir fait un apprentissage plus ou moins long, servi en qualité de Compagnon pendant le temps prescrit par les règlements, et confectionné le chef-d'œuvre ou « l'expérience » si le métier le comportait. Il fallait, en outre, s'être soumis à l'examen des Jurés, avoir été jugé capable par eux, faire profession de religion catholique, avoir acquitté la redevance prescrite et prêté serment entre les mains du procureur du roi. C'était parmi les Maîtres qu'étaient choisis les Jurés, Gardes et Syndics des Communautés. Dans la plupart des corporations, un Maître ne pouvait être élu Garde, s'il n'avait au moins dix années de maîtrise et d'exercice de la profession. Les Gardes choisis par la Communauté étaient chargés de la gestion des intérêts et des affaires de la collectivité. Ils avaient le droit de visite chez leurs confrères, afin de maintenir la police sur les marchandises, vérifier les poids et mesures, contrôler le travail, etc. Ils veillaient à l'exécution des statuts, recevaient les apprentis et contresignaient les brevets d'apprentissage ainsi que ceux de maîtrise. Les Maîtres eux-mêmes se divisaient en trois catégories : les *Anciens Maîtres,* les *Maîtres Modernes* et les *Jeunes Maîtres.* On désignait sous le nom d'Anciens Maîtres ceux qui, ayant passé par la jurande, avaient le droit d'assister aux assemblées pour l'élection des jurés et autres officiers. Les Maîtres Modernes et les Jeunes Maîtres n'étaient appelés à participer à l'élection que par une délégation de vingt membres pour chaque catégorie du tableau.

On distinguait encore parmi les Maîtres les *chefs-d'œu-*

vriers, qui étaient arrivés à la Maîtrise après avoir suivi l'apprentissage régulier et fait leur chef-d'œuvre, et les *Maîtres sans qualité,* qui avaient obtenu leur maîtrise sans apprentissage, sans chef-d'œuvre, sans aucune enquête sur leur capacité et qui n'avaient eu à justifier que de leur religion, de leur probité et bonnes mœurs. Ces sortes d'admissions, qui étaient en contradiction flagrante avec les statuts, avaient lieu généralement lorsque le trésor public était à sec, et que les rois se voyaient obligés de recourir à des moyens extra-légaux pour se créer des ressources. Henri III, par son Édit du mois de décembre 1581, confirmé par celui d'Henri IV du mois d'avril 1597, avait adjoint trois de ces Maîtres sans qualité à chaque corps des arts et métiers du royaume. Louis XIV fit pis encore. Les charges de Jurés en titre d'office, instituées en 1691, celles d'auditeurs et examinateurs des comptes en 1694, d'autres de greffiers, trésoriers, gardes des archives, contrôleurs-visiteurs des poids et mesures, etc., ayant été réunies en 1701, 1704, 1706 et 1713 aux Communautés pour lesquelles elles avaient été créées, afin de permettre à ces Communautés de se libérer des frais occasionnés par la réunion de ces charges et offices, les Jurés obtinrent l'autorisation de recevoir un certain nombre de Maîtres sans qualité, en leur faisant acquitter de gros droits de réception. La plupart des Communautés recoururent alors à cet abus, devenu un mal en quelque sorte nécessaire, et les plus considérables ouvrirent leurs portes à dix et jusqu'à douze Maîtres sans qualité, alors que les plus petites en recevaient de quatre à six. Les maîtrises furent abolies par la Révolution, et avec elles les privilèges des Maîtres, ainsi que les formalités de l'apprentissage, du chef-d'œuvre, etc.

Maître des œuvres. — C'était un terme de constructeur. On donnait ce nom, dans la construction des édifices, à ceux qui étaient chargés de la direction des travaux. Le titre de Maître des œuvres du roi pour la Maçonnerie (voir ce mot) correspondait dans certains cas à celui d'architecte de la Couronne. L'*État des officiers et domestiques de Jean* (*dit sans Peur*), *duc de Bourgogne,* mentionne les noms de Huguenin Douay et de Perrenot de Chassigny, comme ayant été successivement Maîtres des œuvres de charpenterie du duc. Les Maîtres des œuvres de charpenterie et maçonnerie de Paris avaient droit à une place d'honneur dans le cortège qui se rendait au-devant du roi, lorsqu'il faisait son Entrée solennelle.

Maître, Maîtresse. — Sont employés encore adjectivement pour qualifier une pièce ou un meuble, et indiquer la supériorité de cette pièce ou de ce meuble sur ses analogues. C'est dans ce sens qu'on dit le maître banc, la maîtresse chambre, pour désigner le plus haut banc et la chambre principale. Parlant du couronnement de Louis d'Outremer, Mouskes écrit (*Chronique rimée,* t. II, p. 74) :

> A Leun, en la mestre sale,
> Al couronner ot moult grant ale.

Et Duplessis dit dans les *Miracles de N.-D. de Chartres* (p. 1) :

> Son mestre estage et son manoir
> Où il li plest plus à manoir.

Il est curieux que Littré n'ait pas songé à enregistrer cette signification particulière du mot maître.

Maître de danse, *s. m.* — Terme de serrurerie. Compas à branches courbes, servant pour prendre l'épaisseur d'un objet.

Maîtresse, *s.f.* — Les maîtresses étaient dans les Communautés de marchandes et ouvrières ce qu'étaient les Maîtres (voir ce mot) dans les Communautés des marchands et ouvriers.

Maîtrise, *s. f.* — Qualité qu'on acquérait dans les corps des marchands et dans les Communautés d'arts et métiers en se faisant recevoir Maître. Les Maîtres et Gardes donnaient les lettres de maîtrise aux fils de Maîtres et aux apprentis qui avaient fini leur apprentissage. Les veuves de Maîtres jouissaient du droit de maîtrise de leurs maris défunts.

Majolique, *s. f.* — Nom attribué par les curieux aux faïences italiennes et espagnoles antérieures au XVII[e] siècle. Ce nom semble avoir pour origine l'île de Majorque, où les faïences dites hispano-moresques furent tout d'abord fabriquées.

Malachite, *s. f.* — Cuivre carbonaté, employé comme pierre précieuse pour faire des tables, des vases, des coupes, des dessus de guéridon, des cheminées, etc. Dans les objets de grandes dimensions, la malachite est mise en œuvre sous forme de placages; mais, même en cet état, elle revient à un prix très élevé, car c'est une matière fort coûteuse. La malachite se rencontre dans la nature en rognons que l'on scie, et qui présentent ensuite des dessins rubanés et concentriques d'un beau vert, allant des nuances les plus foncées aux plus claires. Nous n'avons pas rencontré de malachite dans l'ameublement avant le XVII[e] siècle. L'*État des meubles de la Couronne* dressé le 20 février 1673 décrit : « Une coupe de malachyte ovalle, garnie d'un bord d'or, enrichy de petits rubis, portée sur un pied à balustre de même pierre... haulte de 3 pouces 1/2, longue de 6 pouces. » Une réclame consignée dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 18 mars 1785 nous apprend qu'à cette époque on trouvait chez le sieur de Villeclair, orfèvre bijoutier, pont Saint-Michel, des « tablettes et boëtes à mouche de malachite doublées et garnies, etc. »

Malaque, *s. m.* — Métal factice, composé de cuivre et de zinc, dont on faisait usage au siècle dernier. Le *Mercure* d'octobre 1763 annonce que Lainé, potier d'étain, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, vend des cafetières faites « de bismuth et de malaque, dont la qualité est aussi parfaite et aussi saine que celle de l'argent ».

Malart, *s. m.;* **Mallar,** *s. m.* — Canard sauvage, dont le duvet était utilisé pour doubler des courtepointes. « *Item,* une panne de couvertoers de colz de mallars garny de toille vert. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Malchus, *s. m.;* **Malcus,** *s. m.* — Ce mot a deux significations : c'est d'abord une sorte de cimeterre. (*Ensis falcatus,* suivant la traduction de Robert Estienne, c'est-à-dire un glaive recourbé.) Ce nom vient du Malchus de l'*Évangile* qui eut l'oreille coupée avec un sabre de cette forme « et auquel depuis on a osté son nom pour le donner à une sorte de glaive ». (*Apologie pour Hérodote,* p. 448.) Nous n'avons rencontré de Malchus de cette première sorte qu'au XVI[e] siècle. « Un Malcus à fourreau envyrollé d'argent, C sols. » (*Vente des meubles de Guillaume Roné;* Rouen, 1563.) « Malcus à fourreau de velours et ferrure argentée. » (*Invent. de Jean Nagerel, archidiacre;* Rouen, 1570.) Enfin, seconde signification : « Nous appelons aujourd'hui de la sorte un demi-confessionnal, écrit Ménage, un confessionnal qui n'a qu'une oreille, parce que Malchus n'avoit qu'une oreille, saint Pierre lui en ayant coupé une. »

Male, *s. f.* — Orthographe défectueuse de malle, assez employée au XIV[e] et au XV[e] siècle. « A Augustin Boul, demeurant à Bruxelles, la so[e] de quatre vings dix livres... pour trente six grandes males de drap gris, bordées de cuir... » (*Compte de Jean Nicault, receveur des finances de Charles-Quint,* 1520.)

Mâle, *adj.* — Dans le langage des beaux-arts, on donne cette qualification aux formes expressives, robustes, imposantes. On dit un dessin mâle, des proportions mâles, un pinceau mâle, une architecture mâle, etc.

Malette, *s. f.* — Petite malle. « En ce temps que les trois États gouvernèrent, se commencèrent à lever tels manières de gens qui s'appeloient compagnies, et avoient guerre à toutes gens qui portoient maletes. » (Froissart, *Chroniques,* t. III, p. 287.) (Voir Mallette.)

Malfaçon, *s. f.* — Terme de métier. On donne ce nom à toute imperfection et à tout défaut dans le travail, qui peuvent entraîner le refus de l'ouvrage.

Malhes, *s. m.* — Orthographe liégeoise du mot Mail, Maillet. Jean d'Outremeuse (voir *Ly myreur des histors,* dans le *Corpus des Chroniques liégeoises,* t. VI, p. 3) raconte que les échevins et nobles de Liège rendaient leurs comptes de trois en trois mois, et qu'ils avaient devant eux « i kiket et i malhes », c'est-à-dire une planche de chêne et un maillet. « Et quant li maistre des esquevins

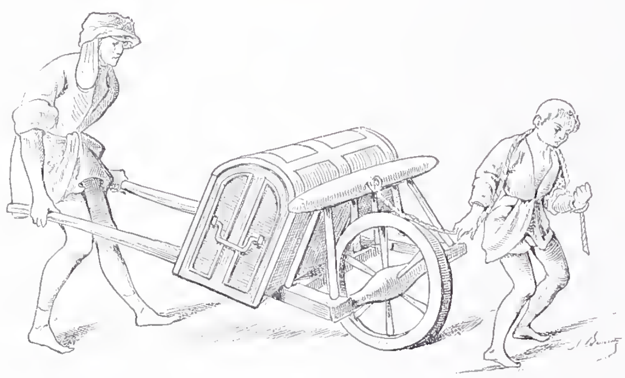


Fig. 396. — Serviteurs transportant une malle, d'après une miniature des *Conquêtes de Charlemagne.* Manuscrit du xve siècle. — Bibliothèque royale de Bruxelles.

feroit le malhes sor le kiket, adone n'avoit là si hardis qui osast dire un mot. »

Malines, *s. f.* — Voir Dentelle.

Malle, *s. f.* — Sorte de coffre généralement rectangulaire, plus long que haut et parfois plus haut que large, dans lequel on serre ses effets et ses vêtements, qu'on emporte avec soi en voyage. Suivant les anciens statuts qui gouvernaient la corporation des maîtres coffretiers-malletiers, les malles qu'on fabriquait, pour être reconnues bonnes et loyales, devaient être de bois de hêtre neuf et sans ourdissure, garnies à l'intérieur « d'une bonne toile trempée en bonne colle et suffisante », couvertes extérieurement de cuir de pourceau ou de veau passé en alun et tout d'une pièce, et ferrées de bon fer-blanc ou noir de suffisante largeur, avec des couplets et serrures bien conditionnés et de force requise. Il est à regretter que ces statuts ne soient plus en vigueur.

Depuis son invention, la malle a toujours joué un rôle considérable dans l'existence humaine ; mais, avec la vie vagabonde qu'on menait au Moyen Age et l'habitude qu'on avait alors d'emporter avec soi la meilleure partie de ses meubles, ce rôle était encore singulièrement plus important qu'il n'est en nos temps plus calmes et plus civilisés. Jamais seigneur ou grande dame, en effet, ne se mettait en route sans un cortège de sommiers chargés de lourds colis ; et l'absence de leurs malles, étant donnée la pénurie de confort qui régnait dans tout le plat pays, ne laissait pas que de leur causer de grands embarras. C'est ce que les historiens et les poètes constatent à maintes reprises :

> Cet jour ot la roïne travail et paine male
> N'i ot sommiers à cofres, ne dras trousséz en male,
> Maison pour osteler.....
>
> (*Li Roumans de Berte aus grans piés.*)

Même quand on s'en allait en guerre, les malles étaient de la partie. Froissart raconte qu'après la bataille de Poitiers (1356) les troupes anglaises se trouvèrent tout à coup « riches d'honneur et d'avoir », par « le gain d'or et d'argent qui là fut trouvé » en « malles farcies de ceintures riches et pesantes, et de bons manteaux ». (*Chroniques,* t. III, p. 241.) Le même chroniqueur nous montre, dans les plaines de Cocherel (1364), les Navarrois disposant leur front de bataille, « tous à pied », et envoyant, par mesure de prudence, « leurs chevaux, leurs malles et leurs garçons » dans un petit bois voisin. (*Ibid.,* t. IV, p. 197.) Nous lisons dans la *Chronique de Tournai,* à l'année 1389 (*Recueil des chroniques de Flandre,* t. III, p. 321) : « Les avangardez du roi Henri ne osèrent passer le pont de Merdul, et tint ledit duc de Sudryen si forte escarmuee que supz eulx gaigna iiij sommiers et ii malles avec ung cariot du roi. » La veille de la bataille d'Azincourt, si funeste à la France (1415), l'armée royale vint camper dans une plaine humide et détrempée. « Lors eussiés veu, écrit Le Fèvre de Saint-Remy, ployer bannières et penons autour des lances, devestir costes d'armes, destrosser malles et bahus, et chascuns seigneurs, par leurs gens et fourriers, envoier aux villages prochains quérir pailles et estrains. » (*Chroniques,* ch. lxix, t. Ier, p. 244.) Jehan de Troye, dans sa *Chronique scandaleuse,* rapporte qu'à la bataille de Montlhéry (1465) : « Fust gaigné bien grant butin sur lesdits Bourguignons, tant en chariots, bahus, malles, boistes que autrement. » Enfin, Guillaume du Bellay, racontant, en ses *Mémoires,* le siège de Gênes, écrit : « Ce jour fut amené par les chevaux légers un prisonnier portant une malle en crouppe, lequel estoit serviteur d'un gentilhomme bourguignon. » Ajoutons qu'on se faisait suivre de ces fameuses malles jusque dans les entrevues les plus solennelles, car l'*Informacion sur le meurtre du duc Jehan de Bourgogne* (Jean sans Peur) (1419) rapporte qu'aussitôt le duc assassiné, « chascun des gens dudit seigneur s'enfuirent et laissèrent malles, bahus, bouges et tous leurs biens, pour ce que de l'austre costé de la rivière, lesdits traistres avoient mis gens d'armes en grand nombre pour les détrousser ». On conçoit, après ces citations, que la dépense qu'on faisait alors comme acquisition de malles devait être relativement considérable. Il ne faut donc pas s'étonner de voir figurer dans les *Comptes de l'argenterie du roi,* non seulement des chapitres spéciaux consacrés aux « coffres, malles, bahus et autres choses achetées de ce mestier », mais encore aux « coffres, malles et bahus pour les dons du Roy ». C'était, en effet, un des articles utiles dont les princes faisaient volontiers cadeau aux chevaliers et aux écuyers de leur suite.

On remarquera le rapprochement de ces deux mots malles et bahuts, qui se trouvent presque constamment réunis dans les anciens comptes et dans les inventaires du Moyen Age. Ce rapprochement, ou pour mieux dire cette association, avait, ainsi que nous l'avons établi au mot Bahut, sa raison d'être. En ces temps lointains, le bahut était en quelque sorte le complément du coffre ou de la malle. C'est ce qu'établissent clairement les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), où l'on voit le malletier Guillaume fournir « iv malles et

IV bahus, baillés et délivrés à Thomas de Chaalons, coutepointier le Roy, pour charger dedens la coutepointerie et tapisserie des chambres du Roy et de Nosseigneurs, et porter hors de Paris aus termes de Pasques et de Toussains,

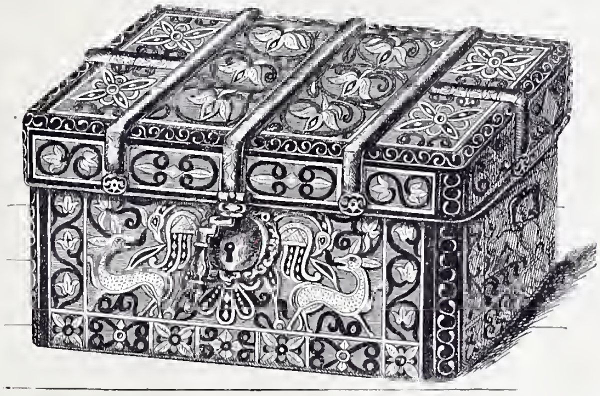


Fig. 397. — Malle en cuir découpé et gaufré, dite portugaise (XVI[e] siècle).

quelle part qu'il soient; pour malle et bahu, 50 s. pièce, valent 10 l. p. » De même pour les extraits suivants, empruntés au *XVII[e] compte de Guillaume Brunel, argentier du roi Charles VI* (1387) : « A Pierre du Fou, coffrier, demourant à Paris... pour une grant male de cuir fauve, garnie de toille par dedens, de courroies et de bloques, ainsi qu'il appartient, à tout (c'est-à-dire avec) un grant bahu à mettre par-dessus ycelle malle... VIII livres parisis. » Et ensuite : « A Pierre du Fou, coffrier demourant à Paris... pour une grant male de cuir fauve à tout le bahu achattié de lui... pour mettre et porter, sus un sommier, les robes et chambres de Monseigneur le duc de Thouraine, pour ce... VI livres VIII sols par. » Dans le principe, ce qu'on nommait bahut était une sorte de grand compartiment bombé, qui s'attachait avec des courroies sur le couvercle plat de la malle, et dans lequel on mettait les effets de rechange les plus courants, ce qui permettait de ne pas être obligé, à tout instant, de décharger les sommiers et d'ouvrir les grandes malles.

Nous venons de noter l'achat à Pierre du Fou d'une malle avec bahut, pour porter les robes et les *chambres* du duc de Touraine, c'est-à-dire les tentures dont on garnissait la chambre où il couchait. A cette époque, on fabriquait, en effet, des malles spéciales pour loger les différentes pièces d'ameublement, que les seigneurs jugeaient à propos d'emporter avec eux dans leurs déplacements. Cette différence de destination entraînait naturellement une diversité de formes assez grande. Il est clair, par exemple, que les trois malles que nous relevons dans les *Dépenses du couronnement de Philippe le Long* (1316), et qui étaient destinées : « II pour le lict le Roy et l'aultre pour le materaz », n'avaient ni la même taille, ni la même forme que les « malles de cuir pour porter en route l'armure de corps et de main du régent », qui figurent dans les *Comptes royaux à l'avènement de Charles VII* (1420). Il est également hors de doute que les « trente-six grandes males de drap gris bordées de cuir » que Charles-Quint fit acheter, en 1530, à Augustin Boul, demeurant à Bruxelles, « pour en icelles mettre la tapisserie du Roy, pour la mener par les champs et s'en servir à son très noble plaisir à son voyage en Allemagne », ne ressemblaient en aucune façon à la « malle de luth », dans laquelle Marguerite de Valois introduisit au Louvre la corde qui devait permettre au duc d'Anjou de s'évader du palais par sa fenêtre (1578). (Voir *Mém. de Marguerite de Valois*, p. 150.) Il est aussi évident que cette « malle de luth » n'avait aucun rapport, comme structure et comme dimensions, avec la « malle de cuyr servant à mectre un mathelas », qui figure dans la *Vente aux enchères du mobilier du sieur de Beaujeu* (Josaphat, près de Chartres, 1591), ni avec la « malle de cuir, dans laquelle y a un bois de lit, façon de camp, qui se ploye », dont parle l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), non plus qu'avec la malle de clisse, c'est-à-dire d'osier, dans laquelle Brantôme, si nous en croyons son testament, tenait enfermés ses précieux manuscrits, « tous bien corrigéz avec une grande peine et un long temps », non plus qu'avec les « huit grandes malles de lict », et les « quatre malles à mettre tapisserie » que nous relevons dans l'*Inventaire du château de Turenne* (1615).

La stabilité que devait prendre le mobilier, dans ces deux derniers siècles, réduisit le nombre des emplois auxquels la malle était soumise. L'usage des « malles à lit », toutefois, se perpétua jusqu'à une époque relativement récente; car une notice insérée dans les *Annonces, affiches et avis divers* (n° du 3 juin 1762) informait le public qu'il pouvait acheter « deux grandes MALLES A LIT de vache noire, doublées de coutil », chez le sieur Warin, sellier, rue de la Planche. La même feuille nous apprend encore qu'à la date du 20 janvier 1782, on trouvait en vente chez le sellier, établi vis-à-vis l'église du Roule, des « malles à lit, tout en vache et presque neuves »; mais ce sont là des faits assez exceptionnels.

Ajoutons que, dès le XVII[e] siècle, on avait pris l'habitude d'appliquer, d'une façon générale, le nom de malle à tous les coffres de voyage, de quelque nature et de quelques dimensions qu'ils fussent, depuis la fine valise qu'on portait en croupe, jusqu'à l'énorme coffre qu'un seul homme ne pouvait remuer.

> ..... La charge est trop pesante;
> Votre malle, monsieur, pèse deux cent cinquante.
> Par ma foi, quand j'aurois la force d'un mulet...

dit Marin à Damon dans la comédie de l'*Aveugle clairvoyant* (scène IX) — depuis la jolie malle de cuir de Russie égayée de clous d'argent ou la malle portugaise en cuir découpé et gaufré, jusqu'à la malle primitive couverte de

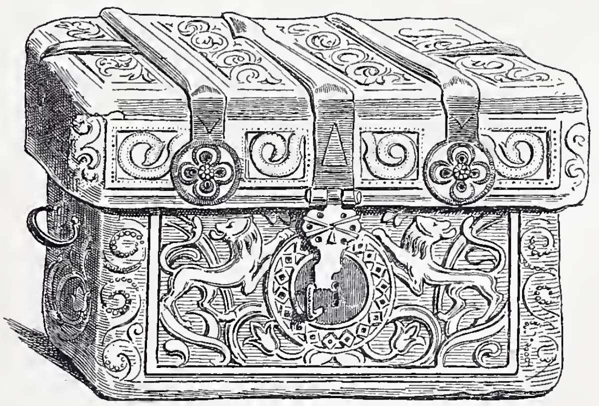


Fig. 398. — Malle en cuir découpé et gaufré, dite portugaise (XVI[e] siècle).

peau de truie, avec ses longues soies revêches. Cette dernière, qui a récemment disparu de la circulation, était déjà connue au XVI[e] siècle, car il y est fait allusion dans une pièce satirique de 1606, visant la comtesse de Moret, et intitulée : l'*Inventaire de la nymphe au petit museau.*

Plus un petit manchon de balle,
Couvert de la peau d'une malle,
Fourré de brebis ou mouton,
Avecques deux pendants d'oreille
De fin jayet, beaux à merveille,
Et une bague de laiton.

Quant aux malles qu'on portait à cheval, elles ont aussi disparu, et depuis plus longtemps. Elles étaient plus légères et plus souples, mais de taille variable. « Il y en a de petites, dit Savary, pour mettre sur la croupe des chevaux des valets qui suivent leurs maîtres en voyage. On en fait de plus grandes, où les courriers et postillons portent les paquets et lettres des ordinaires de la poste. » Ainsi l'usage du mot malle, qui, dans le langage des relations postales, a pris depuis un siècle une extension si considérable, a son origine dans l'emploi de ces valises dont on chargeait les postillons et les courriers.

A la Cour, il existait aussi des porte-malle. Sous Louis XIV, l'officier chargé de cette fonction se nommait



Fig. 399. — Les comédiens faisant leur malle, fragment d'une vignette de J. Dumont (1727) pour le *Roman comique*.

Simon Mouret. Louis Courdenier, son gendre, obtint sa survivance. L'exact Besongne va nous dire en quoi consistaient leurs fonctions. « Lorsque le Roy marche pour un grand ou pour un petit voïage, écrit-il, le porte-malle est obligé de monter à cheval avec sa malle, couverte d'une housse en broderie d'or, aux armes et devise de Sa Majesté. Il ne suit point quand le Roy va à la chasse. Il porte dans cette malle toutes sortes de comodités convenables à l'habillement complet, comme habit, linge, rubans, robe de chambre, bonnet, etc. » (*État de France,* 1694, t. Ier, p. 214.) Sous le règne suivant, les fonctions du porte-malle étaient un peu plus compliquées, car il devait « suivre le Roy partout, à la chasse, en voyage, et porter toujours... son déshabillé et de quoi changer d'habit ». (*Mém. du duc de Luynes,* t. XI, p. 32.) Cependant le service du sieur Courdenier, qui remplissait alors cette charge, n'en était pas plus pénible; loin de là. Il suivait, en effet, le roi, « soit à cheval, soit dans une chaise faite exprès ». La malle, à cette époque (1751), s'était déjà transformée, à la Cour comme dans l'Administration des postes, en une voiture plus ou moins confortable. Cette amélioration dut être accueillie avec joie, non seulement par le porte-malle, mais encore par le monarque lui-même, car, à voyager sur le dos d'un cheval, sa toilette courait parfois de grands risques. Le comte de Saint-Aignan, dans une pièce de vers aimablement troussés, nous a conservé le souvenir d'un fâcheux accident, arrivé à Fontainebleau, et dans lequel la garde-robe royale se trouva en grand péril. (Voir le *Voyage de Louis XIV à Nantes en 1661,* par François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, lieutenant général des armées du roi, réimprimé dans les *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire de la littérature,* 1785, t. IV, p. 10.) Le gentilhomme académicien, car François de Beauvilliers appartenait à l'illustre Compagnie, s'exprime ainsi :

A peine étoit-on hors de la cour en ovale
Que le vieux Brusguignan laissa tomber sa male.
Mais le brave Beaufort qui vit, par l'accident,
La toilette royale en péril évident,
L'ôtant du foible dos de la méchante rosse,
Le plaça de grand cœur dans le fond d'un carrosse.

Si les malles ont beaucoup perdu, depuis deux siècles, de leur importance au point de vue mobilier, elles ont continué cependant d'être fort variées de formes et surtout de dimensions. On en fait de grandes et de petites, de longues et de carrées; on en fabrique de plates et aussi de bombées, qui constituent de véritables bahuts. Les unes sont simplement en bois et doublées de papier, les autres recouvertes de cuir et doublées de toile. Comme enveloppe extérieure et préservatrice, on emploie également la toile cirée et la toile à voiles. Enfin, pour alléger le poids mort des bagages, on a fait, depuis quelques années, des carcasses de malles en osier, invention moins récente qu'on ne croit, car nos pères, dès le Moyen Age, se servaient de malles d'ÉCLISSE ou de CLISSE (voir ces mots) et, le 12 février 1785, on trouvait à vendre, chez le portier du *Bureau de confiance,* des « malles d'osier de cinq pieds de long sur deux de haut, couvertes en cuir ».

A l'intérieur, la plupart des malles sont divisées en compartiments superposés qui s'enlèvent. Dans quelques-unes, que l'on croit être également d'un nouveau modèle, la paroi de devant s'abaisse et les compartiments se transforment en tiroirs. Nos vignettes n°s 232 et 400, qui montrent une malle de ce genre remontant à la fin du XVIIe siècle, attestent que ce progrès n'a rien de bien récent. Jadis, on appelait ces coffres des *malles à layettes.* Ajoutons que, sauf pour les domestiques, dans l'existence desquels elle continue à jouer un rôle capital, la malle ne sert plus de meuble fixe à personne, si ce n'est accidentellement et en voyage, où on la préfère à l'armoire banale et suspecte, dont on redoute, et pour cause, de se servir.

Au siècle dernier, et surtout au XVIIe siècle, il en allait autrement. La malle était alors le réceptacle par excellence des vêtements de prix. On lui confiait ses effets, comme à l'asile le plus sûr. En 1752, lorsqu'on vint, à la suite du décès de Charles Parrocel, apposer les scellés chez ce peintre célèbre, le commissaire chargé de ce soin découvrit « un porte-manteau où étoient les habits à l'usage du sieur Parrocel », et il les fit placer dans une malle en cuir. « Lesquels habits, écrit-il, nous avons fait renfermer dans une malle couverte de cuir noir fermant à clef, après quoy, ayant fermé ladite malle avec ses courroies, avons apposé nos scellés, etc. » (*Archives de l'art français,* 2e série, t. V, p. 146, année 1884.)

Le rôle compliqué, assigné aux malles dans l'habitation, la persistance de leurs services, leur présence constante dans certaines pièces, où elles étaient en quelque sorte à demeure, leur valurent une toilette extérieure, une parure, une décoration plus soignées que celles dont nous gratifions les malles de nos jours. Au XIVe et au XVe siècle, c'était surtout par le luxe des pentures, des fermetures et des ferrements, que cette parure se distinguait. Au XVIe, le gaufrage du cuir et son estampage prirent une importance particulière dans leur décoration. Enfin, au XVIIe et au XVIIIe, on demanda principalement à des combinaisons

de lignes faites de petits clous, souvent argentés et même dorés, formant des enroulements et des arabesques, une ornementation à la fois brillante et pratique, car ces petits clous, non seulement concouraient à la solidité de la malle, mais défendaient le cuir contre les chocs et les heurts.

Nous en aurions fini avec ce meuble utile et avec son histoire si, pour être complet, nous n'avions encore un chapitre sombre à ajouter. La malle, en notre siècle de fer, a servi, à maintes reprises, sinon d'instrument pour commettre certains crimes fameux, du moins de réceptacle pour en dissimuler les victimes. Plus de dix assassinats ont eu lieu depuis vingt ans, où elle a joué son rôle; aussi pourrait-on croire le fait particulier à notre temps. Il n'en est rien. « Un capitaine de la garnison de Metz, écrit Pierre de l'Estoile, fust mis, en ce mois, prisonnier à la Conciergerie, pour avoir violé une fille de ladite ville; lequel, après l'avoir tuée, l'auroit coupée par quartiers et mise dans une malle, puis jettée dans la rivière de Moselle, où on auroit pesché ladite malle et trouvé dedans ceste pauvre créature par pièces. » (*Journal*, t. VIII, p. 346.) On voit qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil et que la perversité de nos ancêtres égalait celle de leurs arrière-neveux.

Malléable, *adj.* — Se dit de tous les métaux qu'on peut forger, et qui s'étendent et s'allongent sous les coups de marteau. L'or est le métal le plus malléable.

Mallemolle, *s. f.* — Toile de coton très fine, fabriquée aux Indes, se rapprochant de la mousseline. On l'employait pour faire des rideaux. Parmi les marchandises récemment importées en France, le *Mercure* de septembre 1701 signale 2,885 pièces de mallemolle, 399 pièces de mallemolle tarnadane et 412 pièces d'une troisième sorte de mallemolle appelée abrohany. Le *Journal général de France* du 7 octobre 1786, annonçant une vente de marchandises introduites par la Compagnie des Indes, mentionne 2,313 pièces de mallemolles diverses. On voit que l'importation de ce tissu était alors considérable.

Malletier, *s. m.* — Ouvrier qui fait et qui vend les malles. Les malletiers appartenaient, sous l'Ancien Régime, à la profession des coffretiers. Celle-ci était divisée en deux branches : les *coffretiers-malletiers* et les *coffretiers-bahutiers*. Cette distinction résultait des statuts et privilèges qui avaient été accordés à la Communauté par Henri IV, en 1596. Les ouvrages que les *coffretiers-malletiers* pouvaient faire et vendre consistaient en malles et coffres de bois de hêtre cuirés, garde-robes et demi-garde-robes, gros et petits sommiers, ainsi que paniers d'osier, à condition que ceux-ci fussent recouverts de cuir. Parmi les articles dont la fabrication et la vente rentraient dans leur spécialité, il faut encore mentionner les malles à mettre les lits de camp, les fourreaux pour les bois de lit, tables et chaises de campagne; les bouges à loger la vaisselle, les bougettes pour serrer l'argent, les fourreaux et étuis de pistolets, enfin tous les ustensiles de cuir qui servent pour le voyage, etc. Les malletiers étaient parfois de véritables artistes et exécutaient dans leur spécialité des manières de petits chefs-d'œuvre. On a retenu le nom de quelques-uns de ces habiles artisans, ceux notamment de Richard d'Arragon, fournisseur de Philippe le Long (1316); de Guillaume le Bon et Reinier le Picart, malletiers du roi Jean (1352); de Pierre du Fou, qui fut au service du roi Charles VI et d'Isabeau de Bavière; de maître Berthault, habitant Aix, qui travailla pour le roi René; d'Anthoine Boutet, « coffretier-malletier suivant la Cour », souvent employé par la reine Anne de Bretagne; de Jean Paré, maître coffretier et malletier à Paris, lequel était parent d'Ambroise Paré; de Loys Sausson, « Me coffretier et malletier du roy (Henri III) et de sa chambre des comptes (1586) ». Etc., etc.

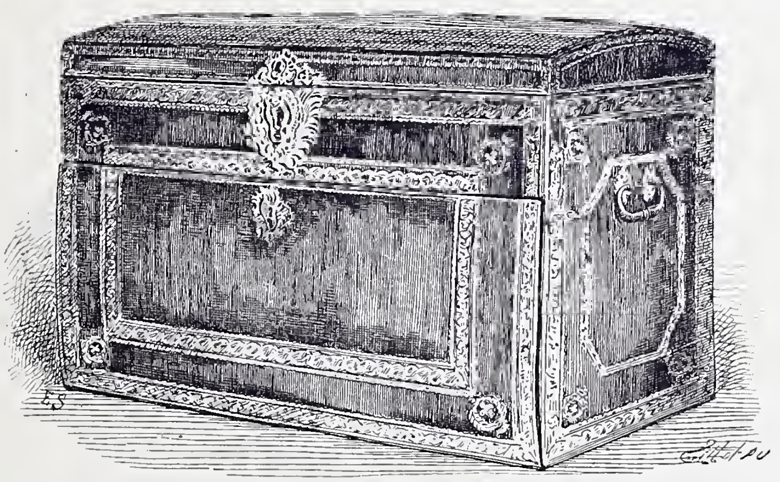


Fig. 400. — Malle à layettes, en cuir de Russie gaufré et rehaussé d'or (XVIIe siècle).

Mallette, *s. f.*; **Malette**, *s. f.* — Malle de petites dimensions. « A Ausselet de Corbueil, tailleur le Roy, une mallète et la façon, délivrée par escroe, XXI s. » (*Compte de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long*, 1316.) « *Item*, deux maletez de cuir et austres menues choses de petite valeur. » (*Invent. des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares après l'arrestation de Jeanne de Valois*, 1334.) « Messire Enguerrant me mena en son hôtel... puis me donna une très belle et riche robbe de velours bleu figuré... laquelle j'ay en ma mallette ici. » (*L'Hystoyre du petit Jehan de Saintré*, 1459.) « Alors la bonne dame... appella un des serviteurs de l'évesque de Grenoble, son frère, auquel elle bailla une petite malette, en laquelle avoyt quelque linge pour la nécessité de son filz. » (*Très joyeuse et plaisante histoire du chevalier sans peur et sans reproche*, 1527.) « Nous estions préparéz, luy et moy, de nous en aller en Allemagne en guise de marchantz, chascun la petite mallette en croupe... » (*Mém. de Jean de Mergey*, 1560.) « Et afin de luy donner occasion d'ajouster foy à son dire, redemanda à Vespier une mallette qu'il lui avoit baillée en garde, en laquelle estoient son argent et ses papiers; il luy monstra tous ses mémoires et lettres, tant celles du sieur de Guise au roy d'Espagne, que celle que le duc d'Albe avoit écrite pour estre présenté à Sa Majesté catholique. » (*Récit d'une entreprise faite contre la reine de Navarre*, 1565.) « Un yor (jour), sur les dix hures, arribe un grand homme mal fait sur une jument abec une mallette derrière, que l'houstesse du *Cygne* eut vien (bien) peine à porter. » (*Aventures du baron de Fœneste.*) Les mallettes de cuir, comme les grandes malles, étaient l'ouvrage des malletiers.

En outre des mallettes destinées au voyage, on confectionnait des mallettes de chambre, qui consistaient en de petites caisses généralement doublées en drap vert, et dont on se servait pour les usages les plus variés. Quelques articles tirés du *XVIIe compte de Guillaume Brunel, argentier et trésorier du roi de France* (1387), nous édifieront sur la fabrication de ces mallettes et sur l'emploi qu'on en

faisait. « A Aubelet Buignet, drappier, demourant à Paris... pour deux aulnes de drap vert achatté de lui, le viij^e jour de janvier CCC iiij ^xx et vj, pour faire deux mallettes pour mettre et poser les robes de la Roync (Isabeau de Ba-

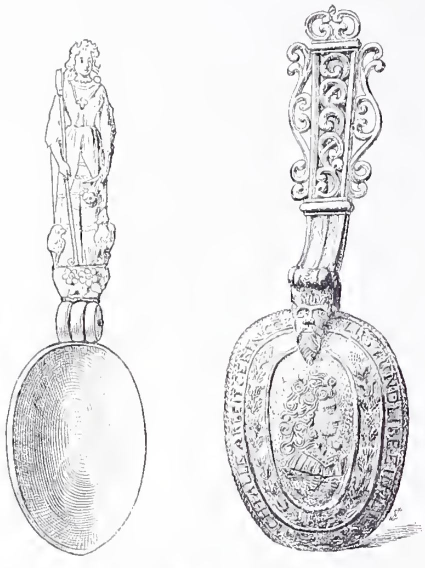


Fig. 401 et 402. — Manches de cuiller à charnières (XVIe et XVIIe siècles).

vière). Pour ce au prix de XVI sols parisis l'aune, valent XXXII sols parisis. » — « A Aubelet Buignet, etc., pour V quartiers de drap vert, prins et achatté de lui le VIIj^e jour de février CCC IIIj ^xx et vj, pour faire une malette pour porter les espices de la Roync, délivréc à Jehan de Dreze, espicier et varlet de chambre de la dicte Dame, au prix de XVI sols parisis l'aulne, valent XX sols parisis. » Ceci était pour les fournitures. Passons maintenant aux façons : « *Item,* pour la façon de III malettes de chambre, faites de IV aulnes de drap vert : c'est assavoir l'une pour ledit tailleur (Pierre L'Estourneau, auteur du *Compte* en question); l'autre pour Jehan de Paillart et l'autre pour Guillebert Guérard, varlès de chambre de ladicte Dame. Pour ce, pour façons et estoffes de chascune, XII sols parisis, valent XXXVI sols parisis. — *Item,* pour la façon, toille, cuir et autres estoffes d'une autre malette, faicte de cinq quartiers de drap vert, achatées de Aubelet Buignet le IXe jour de févricr CCC iiij ^xx et vj, pour mectre et porter les espices de ladicte dame, XII sols parisis. » De ce que ces deux dernières « parties », comme on disait alors, sont comprises dans un compte de Pierre L'Estourneau, « tailleur des robes et varlet de chambre de Madame la Royne de France », il nous faut conclure qu'au XIVe siècle c'étaient les tailleurs et non les coffretiers, qui étaient chargés de confectionner ces petites mallettes de drap qu'on nommait mallettes de chambre. Quant aux mallettes de cuir qui restaient dans la compétence des coffretiers-malletiers, elles figurent sur la *Subvention du vingtième sur les marchandises entrant en France* (1641), où elles sont frappées d'un droit de 12 livres.

Malo, *s. f.* — Locution provençale. Malle, coffre servant exclusivement pour le voyage.

Maloun, *s. m.* — Locution provençale. Carreau de terre cuite, qu'on emploie pour carreler les pièces de grand passage.

Malplaquet, *s. m.* — Nom d'un arbre, dont le fond est d'un rouge pâle vineux, ondulé de gris. (LITTRÉ.)

Mamelon, *s. m.* — Terme de serrurier. On nomme mamelon de gond le bout arrondi du gond.

Mamondis, *s. f. pl.* — On appelait ainsi, au siècle dernier, certaines toiles peintes qu'on importait des États du grand Mogol. L'importation et le commerce des mamondis furent interdits en France après l'installation de la manufacture de Jouy. Néanmoins, dans une vente de marchandises, effectuée par la Compagnie des Indes, le 16 octobre 1786, nous voyons figurer 1,714 pièces de mamondis unies et 1,482 pièces de mamondis brodées. (*Annonces, affiches et avis divers* du 7 octobre 1786.)

Manche, *s. m.* et *f.* — On donne le nom de manche à la partie d'un outil, d'un ustensile, d'un objet quelconque, par lequel on le saisit et on le tient, à condition, toutefois, que cette partie soit droite ; sans quoi elle prendrait le nom d'anse ou de poignée. On dit le manche d'un balai, d'unc lime, d'un marteau, d'une bassinoire, d'un couteau, d'unc coignéc.

> Qui le manche par dépit iette
> Après sa congnée, il est fou,

écrit le vieux Baïf. Le nombre des objets munis de manches est, du reste, si considérable, qu'il est à peu près impossible de les énumérer tous. Dans le seul *Inventaire de Charles V* (1380), il est fait mention des manches de couteau, de cuiller, d'émouchoir, c'est-à-dire d'éventail, etc., etc. « Ung esmouchouer ront, qui se ploye, en yvire, aux armes de France et de Navarre, a ung manche d'ybenne. — *Item,* une paire de couteaulx à trencher, c'est assavoir



Fig. 403. — Manche de miroir en argent ciselé et doré, attribué à Benvenuto Cellini.

deux grans, ung petit et le partpain de mesme, à manche d'argent doré rond à fleur de lys. — *Item,* une cuiller à un manche tors à deux panneaux esmaillez aux armes de la royne Jehanne de Bourbon ; pesant une once dix estel-



S. Hugard, del. Maison Quantin, imp.-éd.

MANCHES

DE COUTEAUX, CUILLERS ET FOURCHETTES EN ARGENT

(XVIe siècle).

lins, etc. » Au XIVe et au XVe siècle, il est souvent question de manches d'esconces ou lanternes sourdes, témoin : « Deux petites esconces d'argent à deux manches de boys, l'une pesant ung marc une onee et demye », que nous rele-

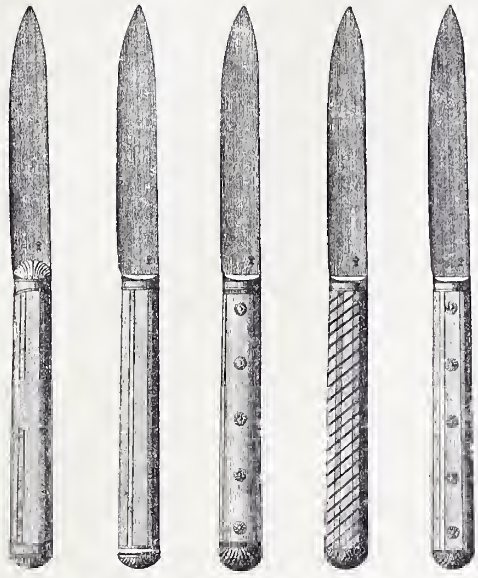


Fig. 404 à 408. — Manches de couteau en nacre de perles à bandes d'or, en ébène avec filets de nacre, en ébène à rosettes d'or, en nacre cannelée obliquement, à bandes d'or cannelées en long, d'après les dessins de Goussier, gravés par Bénard.

vons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380). Quelques-uns de ces manches étaient fort ornés. Nous citerons dans le nombre : « Une esconse d'or, dont le manche est d'ybenus, semé de roses et de fleurs de lys, pesant, à tout le manche, ung marc troys onces dix estellins. » (*Invent. du château de Vincennes*, 1418.) L'*Inventaire du château d'Angers* (1471) mentionne un gril « dont le manche se ploye ». Dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483), nous relevons : « Une cuiller d'argent doré, avecques ung manche de cristal. » Dans la *Remise au duc d'Épernon des objets mobiliers provenant des frères de Foix-Candalle* (1598) figurent : « Deux réchaux d'argent avecque leurs manches débène (*sic*) ; et dans celui de *Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680) : « Deux friquets à escumer le pot ; un grand et un moyen de cuivre jaune, à manches de fer. »

Au XVIIIe siècle, on mit des manches en bois aux cafetières d'argent. Lazare Duvaux, dans son *Livre journal*, débite M. de Cury de 2 livres pour « avoir soudé des tenons à une caffetière d'argent, pour arrêter le manche, et fourni le dit manche ou anse d'ébène ». Il réclame 55 livres à Madame la Dauphine pour « la réparation faite à une caffetière d'or qui estoit crevée et bossuée ; ajouté une rosette d'or à l'endroit du manche que l'on a refait en ébène ».

Au XVIe et au XVIIe siècle, les manches de cuillers et de fourchettes fournirent aux orfèvres l'occasion d'exercer leur ingéniosité ; mais de tous les manches dont il est question dans l'histoire du mobilier, il n'en est pas qui puissent, comme nombre et comme variété, lutter avec les manches de couteau. Dès le Moyen Age, ils ont une place à part dans l'industrie parisienne. Nous avons expliqué, en effet, au mot COUTEAU et au mot ALLUMELLE, que c'étaient deux Communautés distinctes qui, au XIVe siècle, étaient chargées de faire l'une les lames et l'autre les manches. Cette dernière, dont les règlements sont enregistrés dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, sous le titre XVII, ne confectionnait pas seulement des manches « d'os, de fust et d'yvoire » ; souvent elle les garnissait d'or ou d'argent, et parfois même les enrichissait de pierreries. Dans le seul *Inventaire de Charles V* (1380), nous relevons des couteaux à manches « d'yvire ouvréz à ymages », de « lignum aloës, garniz d'or, esmailléz de France », de « [bois de] brésil garny d'argent doré », de « gif (?) garni d'or », d'ivoire « à deux bandes sur le manche, esmailléz sur fleur de liz et daulphins », etc., etc. Ceci sans compter les couteaux commémoratifs des grandes fêtes de l'année dont nous parlons (voir t. Ier, col. 1036), et dont les manches étaient noirs pendant le carême, blancs à Pâques et rayés de blanc et de noir à la Pentecôte.

Nos couteaux contemporains sont loin d'atteindre à ce débordement de luxe. On en a fabriqué cependant au XVIIe et au XVIIIe siècle, et on en fait encore de nos jours qui sont d'une indiscutable richesse. L'*Art du coutelier* de Jean-Jacques Perret, publié à Paris en 1771, nous détaille les diverses substances usitées à cette époque dans la fabrication des manches de couteau, et nous relevons dans cette nomenclature : les bois veinés, la corne, l'écaille, la nacre, l'ébène, le bois de fer, qu'on appelait alors bois de la Chine, l'ivoire, l'argent et l'or, comme étant d'un emploi journalier. Les façons délicates et coûteuses venaient parfois augmenter le prix de la matière mise en œuvre. La nacre, l'ivoire étaient rehaussés de cannelures, d'incrustations et de rosettes d'or ou d'argent doré. Le bois de fer ou bois de la Chine et l'ébène étaient incrustés de filets d'écaille ou de nacre. On confectionnait également des couteaux à manches d'agate, de jaspe et de jade. Au XVIIIe siècle, on fit encore des manches de couteau en porcelaine et en imitation de porcelaine qui, malgré leur fragilité, eurent un succès d'engouement. — Exemples : « Une

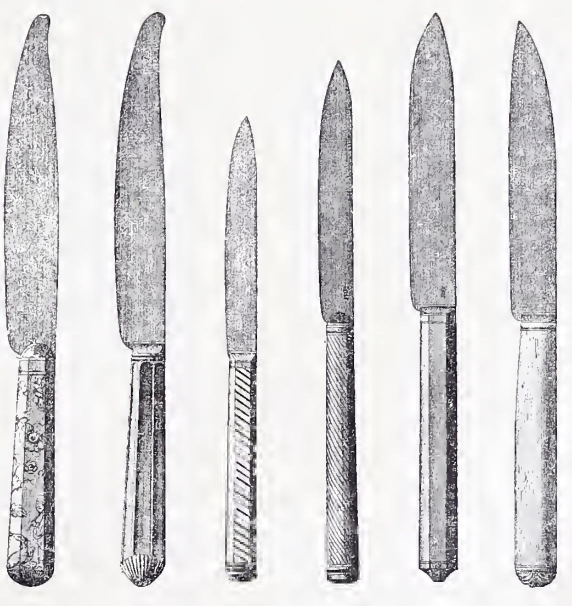


Fig. 409 à 414. — Manches de couteau en porcelaine, en argent, en ébène cannelée, en ivoire à huit pans et en nacre de perles (XVIIIe siècle), d'après les dessins de Goussier, gravés par Bénard.

coutelière en boîte couverte de chagrin, contenant six couteaux de table à manches de porcelaine. » (*Invent. du sieur de la Moradie, lieutenant des gardes du duc d'Uzès* ; Angoulême, 1725.) « Douze couteaux de table neufs à

manches, *façon de porcelaine,* dans leur boîte de cuir bouilli. » (*Invent. du seigneur des Riffaux, ibid.,* 1729.) « Une garenne avec une douzaine de couteaux, manches de porcelaine du Japon et leur virolle d'argent prisés ensemble, vingt livres. » (*Invent. du marquis de Piré;* Rennes, 1733.) Ces manches, dont quelques-uns coûtaient même des prix fort élevés (Duvaux fournit, le 1er septembre 1758, à Mme de Pompadour : « Vingt-quatre manches de couteaux de porcelaine en vert, peints à guirlandes, à 24 livres, soit 576 livres »), cessèrent assez rapidement de plaire, à cause de leur peu de durée ; et de nos jours, c'est la corne, l'ébène, l'ivoire, l'argent, qui ont seuls, ou à peu près, le privilège de prendre place sur nos tables.

Actuellement, le substantif manche, pris dans le sens qui nous occupe, est exclusivement masculin. Il n'en a pas toujours été ainsi, du moins dans nos provinces du Nord. Les *Comptes des ducs de Bourgogne* (1483) mentionnent, en effet : « Une sallière d'argent doré, à *une* manche comme un fuzil, que deux singes tiennent. » On remarque dans l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) : « Un pot de cristal... le couvercle tenant à *la* manche, qui est d'argent doré », et « une nef d'or servant à l'assay (*sic*), *la* manche faicte en personnaiges eslevéz et esmailléz ». Enfin, l'*Inventaire de Philippe II* (1568) parle assez longuement d'« *une* manche d'or servant à tenir bouquet, esmaillé de blancq, gris et violet », dont nous croyons devoir donner ici la description, d'abord parce qu'il s'agit d'un meuble spécial, très rare, qui a complètement cessé d'être en usage, et en outre parce que ce joyau est d'une grande somptuosité : « Une manche d'or servant à tenir bouquet, esmaillé de blancq, gris et violet par losenghes, dedans chacune desquelles est une rosette esmaillé de rouge aiant au-dessus de la dite manche ung bouton avec deux tables de dyamans et deux de rubis, garny de quatre perles entre deux, et dessus le dit bouton a ung rond d'or par en hault eslargissant, sont mis en chattons d'or six cailloux de rubis et trois rosettes de dyamans de cinq pièces, garniz entre deux de six perles ; au dessoubz dudit bouton et manche y a une poincte de dyamant, pesant III onc. X est. 1 fierl. 1 tiers 1 deusque. »

Manchette, *s. f.* — Terme de tapissier. Garniture qu'on applique au milieu du bras du fauteuil, pour rendre les accotoirs plus confortables. « Deux fauteuils de bois de noyer verny, et bois de canne à jour, les bras à manchettes garnies de maroquin citron. » (*Invent. du château de Versailles,* 1722.) « Deux fauteuils couverts de gros de Tours à ramages... les bras reculés et à manchettes. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1732.) « Grand cabinet de Madame Henriette de France au premier étage. — Six fauteuils et huit chaises, couverts de damas jaune et cloué de clous argentés, les dossiers ceintrés, les bras des fauteuils reculés et à manchettes. » (*Fourniture faite par Salior, tapissier, pour le château de Marly,* 1751.) « Un petit fauteuil de canne, très bien sculpté, garni de manchettes en damas. » (*Fourniture par Lazare Duvaux au peintre F. Boucher,* 1756.)

Manchette. — On donne également ce nom à des garnitures en guipure, crochet, filet, mousseline brodée, etc., qu'on appose sur les accotoirs des sièges, pour les garantir contre l'usure résultant du frottement des bras ou des mains de la personne assise. Les garnitures de même sorte qu'on place au sommet du siège, pour le protéger contre le contact de la tête, prennent le nom de têtières.

Manchon, *s. m.* — Terme de verrier. Moule dans lequel on souffle le verre. C'est aussi le nom qu'on donne à certaines lanternes d'escaliers ou de corridors, enveloppées par une lame de verre à demi cylindrique.

Terme de fontainier et de gazier. C'est une douille dont on entoure les objets traversant un mur. Les tuyaux d'eau et de gaz, quand ils sont dans ce cas, sont munis de manchons. Les serruriers appellent encore de la sorte une douille qui réunit deux tringles assemblées ensuite par une goupille, ainsi que les cylindres de fonte, dont on fait usage pour raccorder deux conduites bout à bout.

Mandarin, *s. m.* — Nom qu'on donne, dans le commerce, aux personnages masculins décorant des poteries, des laques ou des éventails d'origine chinoise. On dit « porcelaine de Chine à mandarins » pour désigner des pièces céramiques ornées de ces sortes de figures.

Au siècle dernier, c'était aussi le nom d'une étoffe. A la *Vente du feu comte du Lude* (Paris, 27 novembre 1785), nous relevons, en effet, des parties de « ... lampasses, pékins peints et autres, mandarins, moires peintes... et autres étoffes des Indes et de la Chine ».

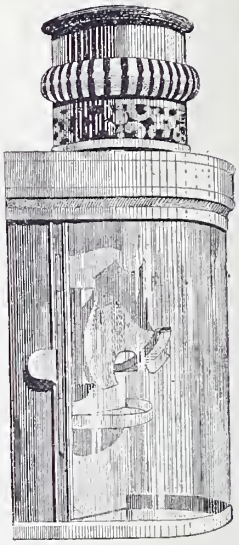


Fig. 415. — Manchon. (Palais de Versailles.)

Mande, *s. f.;* **Mandelle,** *s. f.;* **Mandelette,** *s. f.* — La mande était une sorte de panier couvert, rond ou ovale, étroit dans le fond, et qui allait toujours en s'élargissant jusqu'à son orifice, lequel était clos par un couvercle également d'osier, se rabattant et fermant à l'aide d'un cadenas. Olivier de la Marche raconte en ses *Mémoires* qu'en 1468, à l'Entrée de Marguerite d'York à Bruges, on voyait un grand « pellican qui se donnoit du bec en la poitrine, et en lieu de sang en sailloit ypocras, qui tomboit en une mande d'osier, si soubtivement faicte que rien ne s'en perdoit, mais en pouvoit chascun prendre à qui il plaisoit ». On faisait parfois, mais rarement, des mandes carrées. Un article des *Comptes des ducs de Bourgogne,* à l'année 1451, mentionne : « Une grande mande quarrée, pour mettre, chargier et amener par charroy, treize tableaux de bois ». C'est là, toutefois, une exception. Ce qui arrivait plus souvent, c'est qu'on donnait le nom de mandes à des récipients de métal affectant la forme et l'apparence de paniers évasés. C'est ainsi que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, reconnaissait, en 1452, avoir mis en gage chez certains bourgeois de Lille, « une corbeille ou mande d'argent pour aumosnes, liée de chiercles doréz et armoyés ». Dans l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536), nous voyons figurer : « Une grande mande d'argent, faicte en façon d'osière... pesant IIIjxx XV mares III onces », et les *Comptes de Philippe II* (1557) relatent un payement de 160 liv. 4 sols 3 den. à Simon de Parenty, aide du garde des joyaux, « pour la fachon de certaine grande mande d'argent ».

La Mandelle était une mande de petite dimension ; on s'en servait pour la livraison des combustibles. Elle était considérée comme mesure. « Les bouchiers doivent livrer le bois et le charbon pour la cuisine, écrit Olivier de la Marche (*État de la maison du duc de Bourgogne,* p. 688), et ce pour le prix et par le marché du bois qui se délivre en la fourrière, et se compte par cent de bois, et par mandelles de charbon, soubs la despence de la cuisine. » Dans le patois picard, où le mot mande a continué d'être usité,

son diminutif est, non pas mandelle, mais mandelette.

Mandoline, *s. f.*; **Mandore**, *s. f.* — La mandore est un instrument de musique à cordes, qui se rapproche du luth. Dans le principe, la mandore n'avait que quatre cordes. Plus tard, on en fit à six cordes, qui prirent le nom de mandores luthées, et qui finalement furent remplacées par la mandoline ou mandore de petite taille, que l'on pince avec une plume. La mandore fit son apparition en France au commencement du XVII[e] siècle. Parmi ceux qui acquirent une certaine célébrité à jouer de la mandore, Tallemant cite Gombauld, « qui en jouoit, dit-il, admirablement bien ». La mode de la mandore ne fut pas de longue durée. Elle fut remplacée par le luth, instrument plus complet et qui permettait des effets plus variés.

Mandrerie, *s. f.*; **Mandrier**, *s. m.* — Terme de vannier. Mandrerie se dit de tous les ouvrages d'osier, qui sont pleins et façonnés sans lattes ni cerceaux. La profession de vannier comportait autrefois trois branches distinctes : la vannerie proprement dite ou faisserie, qui comprenait les ouvrages d'osier à jour, tels que paniers à salade, corbeilles légères, claies, etc. ; la mandrerie, dans laquelle se trouvaient englobés tous les gros ouvrages pleins, tels que paniers ronds pour bêtes de somme, paniers à bras, grandes corbeilles pour mettre le pain, etc., et la CLOSERIE, qui se bornait à la fabrication des hottes à vendanges et des vans. On nommait mandriers les ouvriers qui travaillaient à la mandrerie.

Mandrin, *s. m.* — Nom qu'on donne, en différents métiers, à des outils ou à des objets fort divers. Dans les industries métallurgiques, le mandrin est tour à tour : 1° un poinçon qui sert à percer le fer chaud ; 2° un cylindre de fer sur lequel on contourne une serrure ; 3° un morceau de fer employé pour agrandir un trou après qu'il a été percé ; 4° un outil dont on fait usage pour tourner certaines pièces d'orfèvrerie. — Dans les professions qui travaillent le bois, on appelle aussi mandrin : 1° un poteau de bois brut, que l'on place au centre d'une colonne creuse ; et 2° des morceaux de bois de différentes formes, entre lesquels le tourneur fait tenir les ouvrages délicats, qui ne peuvent être exécutés entre les pointes. Enfin, les doreurs appellent encore mandrins les plateaux de bois sur lesquels ils travaillent leurs grandes pièces.

Maneille, *s. f.* — Locution forézienne. Anse d'un seau ou d'une cruche.

Manequin, *s. m.* — Voir MANNEQUIN.

Manequinage, *s. m.*; **Mannequinage**, *s. m.*; **Manquinage**, *s. m.* — Locution vieillie, dont on se servait autrefois pour désigner l'ensemble des travaux de sculpture, décorant un édifice ou une maison. « Au dedans n'estoyent fenestrages à l'antique, manquinages, lambrissemens, ne aultres enrichissemens ; mais, en lieu de telles pompes, estoyent fort bonnes pièces de grosse étoffe pour serrer les outils. » (*Baliverneries ou contes nouveaux d'Eutrapel*, p. 117.)

Manete, *s. f.*; **Mannette**, *s. f.* — Petite manne ; petit panier en forme de manne, c'est-à-dire ovale, plat et avec des anses aux extrémités. Ce mot, peu usité du reste, n'est guère employé que pour désigner des pièces d'orfèvrerie. « Une petite manete de jaspe, garnie d'or, à lentour de laquelle sont enchâssés huict rubis balais, sept saphirs, douze couples de perles et plusieurs autres perles, qui sont tant sur le pied qu'aux bouts de ladite manete. — Une petite manete d'argent dans son estuy. » (*Invent. des joyaulx et pierreries du cabinet du roy de Navarre; fait par Jehanne de Foix, au château de Navarrens*, 19 mai 1583.) Dans le Nord, et en Normandie notamment, on se sert de préférence du substantif BANNETTE.

Mangeoir, *s. m.*; **Mangeoire**, *s. f.* — Ce mot semble avoir eu, au XVI[e] siècle, la signification de pièce où l'on mange, car O. de Serres écrit : « Nostre mesnager aura une anti-cuisine, qui lui servira de sallette ou mangeoir ordinaire. » (Voir *Théâtre de l'agriculture et Mesnage des champs*, p. 24.) Depuis, on n'a guère appliqué ce nom qu'à des anges en bois ou en pierre, dans lesquelles on dépose les aliments destinés aux chevaux et aux bêtes de somme.

> Un monsieur de la Faculté,
> Qui loge en l'Université,
> Homme, ce dit-on, assez grave,
> Ayant de bon vin en sa cave,
> Un sien valet brun, ou rousseau,
> En escroqua plein un grand seau,
> Et le cacha, ce dit l'histoire,
> Dans l'étable, sous la mangeoire
> D'un vieux rodrigue de mulet,
> Que pansoit le susdit valet...

On donne aussi le nom de mangeoire à des augettes en fer-blanc, cuivre étamé, zinc ou faïence, qu'on place dans les cages des oiseaux.

Mangerie, *s. f.* — Ce mot est employé au XVI[e] siècle avec la signification de pièce où l'on mange, et aussi de pièce où l'on fait manger des animaux (chevaux, chiens, etc.). Le *Devis des ouvrages de maçonnerie qu'il convient de faire pour le roy au lieu de la Muette* (1550) indique comme devant être édifiées à neuf : « Deux salles communes qui serviront de mangeries, chacune de XXVIII pieds sur XXIV pieds et demi, qui seront voûtées... » (*Comptes des Bastimens du Roy*, t. I[er], p. 217.) Ce terme, au surplus, se rencontre rarement. (Voir MANGEOIR.)

Manheim (MÉTAL DE MANHEIM). — On lit dans le *Mercure* de décembre 1777 : « Chez le sieur Grancher, bijoutier de la Reine : tabatières et autres objets en métal de manheim, les bordures ou ornements en or de rapport en diverses couleurs, ce qui rend ces bijoux solides et aussi beaux que s'ils étoient totalement d'or. » Depuis cette époque, le métal de Manheim a pris, dans le commerce, le nom de SIMILOR. (Voir ce mot.)

Manichordion, *s. m.*; **Manycordion**, *s. m.* — Ancien instrument de musique qu'on rencontre de la fin du XV[e] siècle au commencement du XVII[e].

> Il n'est [ne] doussaine ne harpe
> Ne son de manycordion
> Qui sceust faire tel gaudion
> Que nous ferons à ceste fois.
>
> (*Bergerie de mieulx que devant.*)

« Un fust de manicordion, III sols III deniers. » (*Vente des meubles de Guillaume Romé*, 1563.) « Une espinette et ung manicordion tels quels, prisés VIII livres. » (*Invent. de Jérôme Franck*; Paris, 1610.) Le manichordion porta aussi le nom d'ÉPINETTE SOURDE et méritait ce nom, car il n'était, à bien prendre, qu'une épinette à soixante-dix cordes, revêtue de drap depuis les sautereaux jusqu'au clavier, pour que le son étouffé parût plus doux.

MANICHORDION est aussi un terme de papetier. Il désigne les fils de laiton qui, dans la forme, soutiennent les vergettes et constituent les pontuseaux.

Maniéré, *adj.* et *s. m.* — Adjectif ou substantif, ce mot se dit des ouvrages où l'on remarque de la manière, c'est-à-dire qui manquent de simplicité. On l'applique aux objets où l'on rencontre de l'affectation. « Le maniéré, toujours insipide, écrit Diderot, l'est beaucoup plus en marbre ou en bronze qu'en couleur. » (*Observations sur la sculpture.* Voir dans les *Œuvres de Diderot*, t. XV, p. 310.) C'est aussi un terme de tapissier, qui désigne un ruban ou

un galon qu'on applique sur une étoffe, et dont les sinuosités ne se rapportent pas aux dessins du tissu. « Un petit fauteuil de commodité, couvert de brocat rayé par bandes, fond de satin bleu à fleurs d'or et argent, et soye noire et

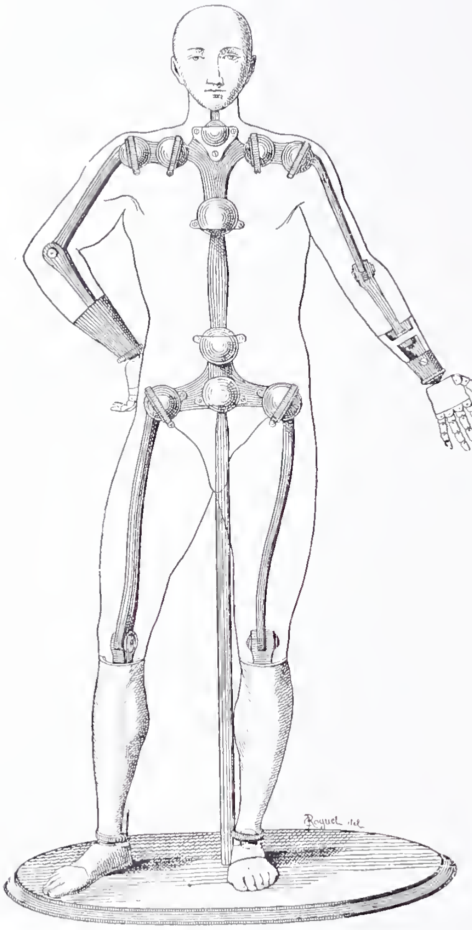


Fig. 416. — Mannequin de peintre, d'après l'*Encyclopédie*.

blanche, et d'une raye de brocat, manière de galon d'or. » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1730.)

Maniveau, *s. m.* — Panier plat, à rebords peu élevés. On donne aussi ce nom à une sorte de plateaux d'osier.

Manivelle, *s. f.* — Bras généralement en fer et souvent coudé, qui sert à faire tourner une roue.

Manne, *s. f.* — Panier d'osier plus long que large. Richelet distingue plusieurs sortes de mannes, qui toutes étaient en usage de son temps. Il cite la *Manne à desservir,* « qui est, dit-il, une manière de panier grand et plat, avec des anses à chaque bout, et où l'on met la vaisselle quand on a desservi ». Il mentionne, en second lieu, la *Manne d'enfant,* « ouvrage de vaunier en forme de berceau, avec une anse à chaque côté de la tête et quatre pieds dessous, où l'on met coucher les enfants au maillot ». Il décrit, enfin, la *Manne à marée,* « sorte de panier, grand, rond et creux où l'on met la marée ». A ces diverses sortes de mannes, il nous faut ajouter encore : 1° la *Manne à linge,* servant à porter le linge qui venait d'être blanchi. — Nous lisons dans Saint-Simon : « Je fus tout étonné de le voir revenir avec deux grosses mannes du plus beau linge de table que j'aie jamais vu », — et 2° la *Manne des camelots,* sorte de « petits panniers quarrés, dans lesquels de pauvres femmes portent, dans les rues de Paris, de petits métiers, des macarons, des biscuits et d'autres semblables friandises pour les enfants ». (Savary.)

Mannequin, *s. m.;* **Manequin,** *s. m.* — Ce mot est pris dans un certain nombre d'acceptions différentes, que, pour plus de clarté, nous classerons méthodiquement :

1° Tout d'abord mannequin, forme française du flamand *manneken* (petit homme), est employé dans quelques inventaires du XVIe siècle, pour désigner une statuette. « Ung petit manequin tirant une espine hors de son pied, fait de marbre blanc, bien exquis. — Ung petit manequin taillé en bois à la semblance de Me Conrat. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1523.) « Le dessus (de l'abbaye de Thélème) couvert d'ardoises fines avec l'endoussure de plomb, à figures de petitz manequins et animaulx bien assortis et doréz. » (*Gargantua,* liv. I, ch. LIII.)

2° Dérivant de la même étymologie, le nom de mannequin est attribué par les peintres « à des statües qui sont ordinairement de cire et quelquefois de bois, desquelles les jointures sont faites d'une manière à leur pouvoir donner telle attitude qu'on désire ». Nous empruntons cette définition à Richelet, parce qu'elle nous apprend comment étaient construits les mannequins du XVIIe siècle. Ceux du XVIIIe paraissent avoir été encore plus soignés.

Non contents de ceux qu'on fabriquait en France, quelques artistes en faisaient venir de l'étranger. C'est ainsi que les *Annonces, affiches et avis divers* du 18 avril 1774 nous donnent la description de « 3 mannequins de deux pieds et demi de haut, faits en Angleterre, dont les mouvemens sont en cuivre, avec des habillemens de diverses couleurs ». Ces jolis mannequins étaient à vendre, rue Mercier, chez la veuve de Gravelot, l'illustre graveur. Cette importation n'empêchait pas qu'on en confectionnât à Paris d'un prix assez élevé. Un passage de l'*Apposition des scellés chez Nicolas Ansiaume, peintre de l'Académie* (1786), semble du moins l'établir.

> Est comparu led. S. Nicolas Desportes, peintre du roi et de l'Académie, ayant charge et pouvoir de M. le président Saron, lequel a reconnu que, du consentement des parties, led. Sr Louveau (maître d'hôtel) lui a remis un mannequin de femme de grandeur naturelle avec la couverture en soye et la tête garnie de cheveux, dans l'état où le tout s'est trouvé, lequel mannequin M. le président Saron estoit de droit de réclamer au moyen de la reconnoissance de 312 l. que led. Desportes a représentée, laquelle remise est consentie moyennant le payement fait par led. Desportes de la somme de 48 livres pour, avec lesd. 312 livres, compléter le prix de la valleur dud. mannequin dans l'état imparfait où il s'est trouvé, sauf à M. le Président à le faire parfaire à ses frais.

Est-ce du même mannequin qu'il est question dans le *Journal général de France* du 26 décembre 1787 : « A vendre, rue du Battoir-Saint-André, n° 11 : — Mannequin de femme, du feu sieur Ancieaume, un des derniers sortis de ses mains » ? En ce cas Ancieaume eût été fabricant de mannequins en même temps que peintre. Pour ceux de nos jours, tout le monde sait comme ils sont faits.

Les mannequins de peintre ont, au siècle dernier, inspiré la littérature : « 30 mai 1776. — Un mannequin, écrit Bachaumont, est une figure factice et mobile au gré du peintre, pour modeler tous les mouvements qu'il veut donner à son original : c'est de là que la satire, dont on a déjà parlé plusieurs fois, a pris son titre : les *Mannequins, conte ou histoire, comme l'on voudra.* L'auteur suppose que tout est mannequin dans le monde, c'est-à-dire suit volontairement ou sans le savoir une impulsion étrangère. Le roi, suivant lui, est le premier des mannequins. » (*Mém. secrets,* t. IX, p. 135.)

3° Le mannequin est aussi une « manière de panier estroict au fond et eslargissant en montant et sans couvercle », dit Nicod. C'est encore, suivant Richelet, un « ouvrage d'osier, panier haut et rond, où l'on apporte du

fruit à Paris ». Les harengères et les dames de la halle s'en servaient pour transporter leur poisson. Nous lisons, en effet, dans le petit pamphlet intitulé *la Permission aux servantes de coucher avec leurs maîtres :* « Mes bonnes gens, puisque nous nous sommes si heureusement assembléz ce jourd'hui, je trouve à propos, cependant que les harengères, poissonnières, auront ouvert leurs mannequins et mis leurs maquereaux en vente, que nous songions à nos affaires. » Il est question d'un mannequin du même genre dans l'aventure de l'abbé Estienne, consignée par Pierre de l'Estoile. « Le commissaire D'Almant, qui scella sa chambre, lui trouva quatre cens cinquante escus dans un mannequin où on mettoit des ordures ; et toutefois ce prestre, qui estoit le confesseur des principaux de la paroisse, se plaingnoit toujours et disoit qu'il mouroit de faim. » (*Journal,* t. V, p. 161.) Ces sortes de paniers étaient d'un bon marché extrême, et Colletet nous a conservé le cri de ceux qui les vendaient :

Deux manequins pour un liard,
Ils servent bien à la maison ;
Je les vends en toutes saisons,
Je vous les pluvis à fiat.

Toutefois, en certaines occasions, on en faisait de plus coûteux et de très soignés comme fabrication et parure. Le jour de la Saint-Louis (25 août 1719), dit le *Mercure galant,* le roi Louis XV reçut une quantité de bouquets : « Parmi ceux qui lui ont été présentés, on n'en a point trouvé de plus galant que celui de M. le Duc. Il consiste en un mannequin lié de coulés d'argent, rempli de toutes sortes d'oiseaux, et d'un pot pourri des plus fins de la Chine. »



Fig. 417.
Le marchand de mannequins (XVIIe siècle), d'après une estampe de Brebiette.

4° Enfin, en terme d'architecture, le mot mannequin a encore signifié les représentations en pierre, de paniers ou de corbeilles de fruits ou de fleurs, utilisés pour décorer des façades, des balustrades ou des portails.

Mannequinage, *s.m.* — Voir MANEQUINAGE.

Manœuvre, *s. m.* — Exactement, ouvrier qui travaille avec ses mains. Dans les industries du Bâtiment, on donne ce nom à tous les subalternes qui aident les Compagnons, et particulièrement à ceux qui servent les maçons, les couvreurs, etc. Ce terme remonte au moins au XVe siècle. L'auteur des *Mémoires du comte de Richemont* (voir *Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. VII, p. 337) écrit, à l'année 1436 : « Cette nuit, il y avoit bien cinq cens maneuvres employéz à travailler. » Dans les *Comptes des Bastimens du Roy,* à l'année 1570, nous relevons parmi les payements faits aux « ouvriers besongnans à gages » la mention suivante : « Aux maneuvres qui ont scié les marbres à raison de VI livres par mois, pour chacun d'eux. » Etc.

Manoir, *s. m.* — « Nom, au Moyen Age, de toute habitation à laquelle était jointe une certaine étendue de territoire. » Cette définition, empruntée à Littré, ne nous paraît pas des plus exactes. Manoir vient évidemment du latin *manere.* Au XIIIe siècle, on trouve manoir employé comme verbe, avec le même sens que le verbe latin, c'est-à-dire avec la signification de rester, demeurer, résider.

... Li bourgois que c'on die
Ont toute la cité vuidie,
A Lisle sont venut manoir
A cuer dolant et triste et noir.

Ainsi s'exprime Philippe Mouskes, racontant l'exode des bourgeois de Tournai, à la suite du sac de leur ville. (*Chronique rimée,* V. 21,349 et suiv.) D'autre part, Duplessis écrit, dans ses *Miracles de N.-D. de Chartres* (p. 1) en parlant de la Vierge :

Quant l'en fist à Chartres s' [on] esglise,
Ou especial chambre a prise,
Son mestre estage et son manoir,
Où il li plest plus à manoir.

Enfin le roman de *Ftoire et Blanceflor,* pour désigner la maison du passeur (V. 1289-90), parle d'un « chasteaus »

..... Où manoit
Cil qui la gent outre passoit.

Il résulte de ces exemples que manoir, pris substantivement (et défini par Robert Estienne *domicilium, habitatio*), avait tout simplement le sens de résidence ou de domicile permanent. Ce qui le prouve encore, c'est cet autre passage de la *Chronique rimée* (V. 13,745 et suiv.), qui établit une différence marquée entre les châteaux et les simples manoirs. Parlant des seigneurs et propriétaires de Normandie, de Bretagne, d'Anjou et d'Aquitaine, qui, soumis par le roi d'Angleterre, ne cessaient pas de relever de la Couronne de France, Mouskes écrit :

Encor en font cil les omages
Qui de la tières ont signourages,
As rois de France et à lor oirs
Et de castiaus et de manoirs ;
Et si doivent siervir en ost
Le roi de France al besoing tost.

On peut citer, nous ne l'ignorons pas, un certain nombre de textes où le mot manoir désigne une habitation champêtre entourée de jardins, de vergers, etc. C'est ainsi qu'on lit dans le *Débat de deux demoiselles, l'une nommée la Noire, et l'autre la Tannée :*

Vouloir m'est prins d'escripre icy
Qu'en la saison qu'arbres florissent,
Hors d'un manoir aux champs issy,
Pour veoir les biens qui de terre yssent
Et comme oyseaulx se resjouissent.

De même Laffemas écrit dans son pamphlet intitulé *l'Umbre du Mignon de fortune :*

Je voulus délaisser les manoirs de plaisance
Pour venir à Paris recevoir des douleurs ;
Mais je n'y fus plus tost que je maudis la France,
Et déploray cent fois ses sinistres malheurs.

Mais, d'autre part, ce nom de manoir était donné d'une façon courante à des maisons bâties dans l'intérieur des villes. Nous lisons dans les *Grandes Chroniques de France,* à l'année 1315, que le 33e grief invoqué contre Enguer-

rand de Marigny, était que « Ma Dame Blanche de Bretaigne luy donna un moult biau manoir pour mieux besoignier à Court ». Or la cour de France était à ce moment-là à Paris. Il est à remarquer, en outre, que Guillebert de Metz se sert de ce même terme pour désigner des hôtels qui, situés au cœur de Paris, ne pouvaient guère être entourés « d'une certaine étendue de territoire ». « Le grand hospital, que le roy Saint Loys fonda, dure dès l'église Nostre-Dame jusques à Petit-Pont; si a devant hospital, en rue neufve, trente-sept manoirs, avec une boucherie... » Plus loin, il ajoute : « ... PONT NOSTRE-DAME : Là sont beaux manoirs; si en y a soixante-quatre qui appartiennent à la ville, et dix-huit qui sont à diverses personnes. » (*Description de Paris,* p. 54 et 55.) D'autre

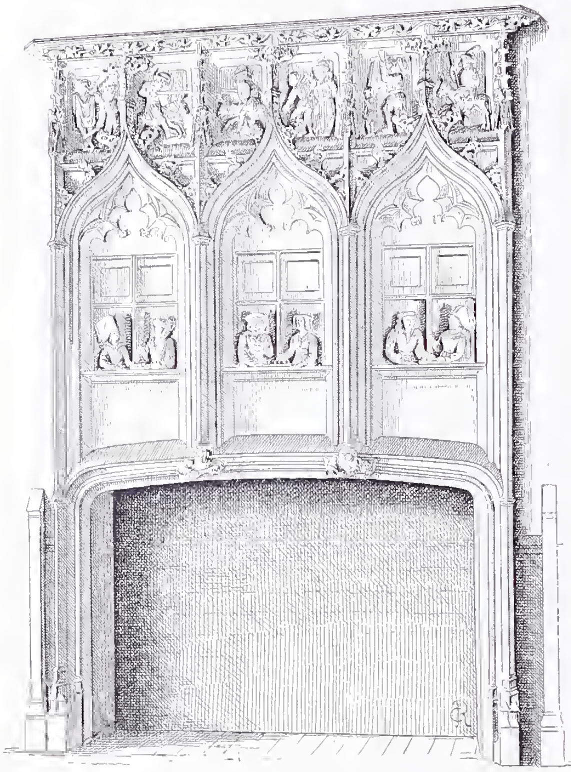


Fig. 418. — Manteau de cheminée.
Maison de Jacques Cœur, à Bourges.

part, le livre *De la diablerie,* composé par Éloy Damerval et approuvé par deux docteurs en théologie, M[es] Guillaume de Quercu et Charpentier, se termine de la façon suivante :

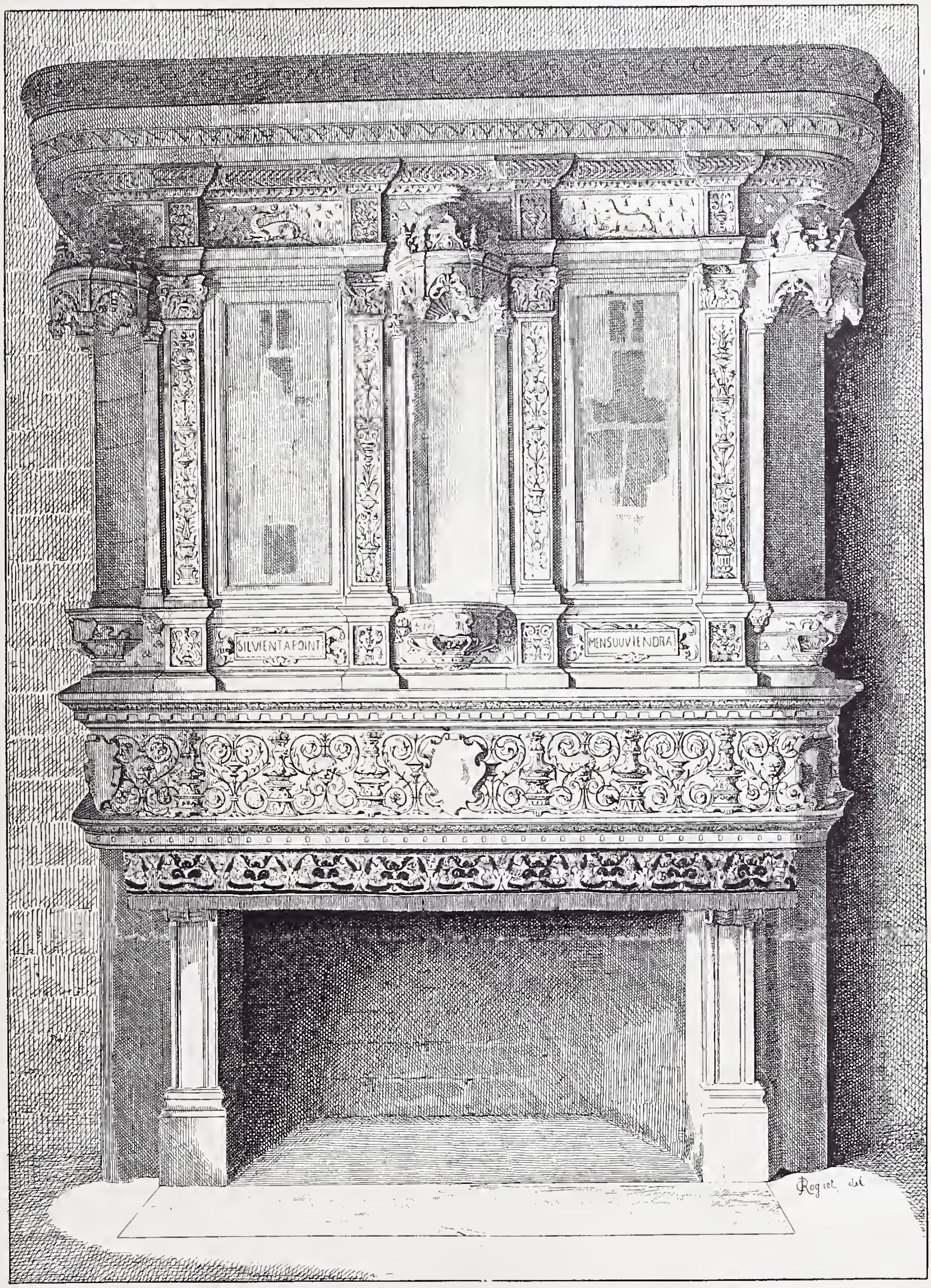
> Et chascun d'eux, par son beau signe,
> Testifie que il est digne
> D'estre imprimé honnestement,
> Car maint y a enseignement.
> L'imprimeur est Michel Lenoir,
> Qui, à Paris, a son manoir
> En la rue Saint-Jacques en somme,
> A la roze blanche; cest homme
> Est vray libraire, et usité
> Juré en l'Université.

Là encore, il n'y a pas trace d'une « certaine étendue de territoire », et l'on n'a pas idée d'un domaine pouvant être joint au manoir d'un imprimeur. Enfin, Richelet écrit : « MANOIR, mot burlesque pour dire *Maison, Logis, Lieu où l'on demeure* », et l'Académie ajoute : « Demeure, maison. Il est vieux, mais il est encore en usage au Palais. » On voit que nous sommes bien loin de la définition fournie par Littré, et que ce terme démodé appartient à la catégorie des mots dont nous avons dénaturé le sens.

Mansarde, *s. f.* — Terme d'architecture. On appelle comble à la mansarde ou en mansarde un comble brisé, composé du vrai comble qui est presque vertical, et du faux comble, formant la partie supérieure, qui est beaucoup moins incliné. Ce nom lui vient, dit Daviler, « de ce qu'on en attribue l'invention à François Mansard (*sic*), célèbre architecte ». Toutefois, cette innovation, ainsi que le remarquent Blondel et Germain Brice, est beaucoup plus ancienne : « On ne doit pas se dispenser d'observer ici une chose singulière, écrit ce dernier, pour désabuser le public, toujours très aisé à tromper par la vanité et l'imposture de ceux qui sont en réputation ; à savoir que le toit ou le comble du Louvre étant brisé, c'est-à-dire à deux reprises différentes, l'invention de cette sorte de toit est bien plus ancienne que le vieux Mansart à qui les ignorans l'attribuent faussement. Il est vrai, cependant, que cet architecte s'est habilement servi de cet exemple dans plusieurs édifices qu'il a élevéz, que l'on a nomméz mansardes pour cette raison ; mais aussi ne peut-on disconvenir qu'il n'ait pris cette idée du vieux Louvre, comme François Blondel le marque dans son grand cours d'architecture. » (*Nouvelle description de la ville de Paris,* t. I[er], p. 54.) Parlant du Palais-Royal, non encore achevé (8 avril 1783), Métra écrit : « Ce qui, selon moi, fait tort à l'architecture des bâtimens, c'est une espèce de calotte qu'on appelle mansarde, dont on les a couverts. Cette calotte, il est vrai, donne 50,000 écus de rente de plus à M. le duc de Chartres. » (*Corresp. secrète,* t. XIV, p. 237.)

Par extension, on a appliqué le nom de mansarde aux chambres pratiquées dans un comble mansardé. Nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 2 janvier 1782 la notice suivante : « A VENDRE hôtel de deux étages avec entresol et mansardes », et dans le même journal, au 4 mars 1784, cet autre avis : « A LOUER, rue du Faubourg-Saint-Denis : 1° deux appartements, l'un au premier, l'autre au second, avec remises et dépendances ; 2° mansarde de six pièces pouvant se diviser par moitié, etc. » Toujours par extension, on a nommé mansardes les lucarnes qui éclairent ces combles. Enfin, les menuisiers désignent encore sous ce nom les fenêtres ouvrant à coulisse, parce que ces fenêtres furent d'abord spécialement employées pour éclairer les mansardes.

Mante, *s. f.;* **Mente,** *s. f.* — « On nomme ainsi à Reims, écrit Savary des Bruslons, des couvertures de laine, qui se fabriquent des plis et autres laines communes du pays. » Au XVI[e] et au XVII[e] siècle, ce terme n'était pas localisé à un seul de nos centres de fabrication ; il s'étendait à toute la France et s'appliquait à toutes les couvertures de laine un peu vastes. Voici quelques extraits de documents qui l'attestent : « Un grant lict et deux couchettes... ouquel grant lict de madicte damoyselle, y a une mante et une cothepoincte; en la couchette dessoubz ledict lict, une mante bleue et une blanche. — En la garde-robbe de ladicte chambre de madicte damoyselle, a esté trouvé ung lict de camp garni de deux couettes, trois mantes, deux linceux, deux coessins, ung orillier. » (*Invent. de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois,* 1514.) « Incontinent envoya quérir un bon lict garny de linceux, mante et courtepoincte selon que son mary l'aimoyt. » (*Heptaméron,* XXXVIII[e] nouvelle.) « Quatre mantes rouges dont l'une est de peu de valleur. — Une autre manthe blanche. » (*Invent. des meubles du château de Nérac,* 1555.) « Des XLII mantes, vérifié pour XXXI, la pluspart mangiées de tegnes et vieillesse, ne pouvant plus servir, et des XI restaurées, se sont perdues les neuf au service de M. de la Force, une lors [du séjour] de Mons. d'Épernon, et la



C. Roguet del. Maison Quantin, imp.-éd.

MANTEAU DE CHEMINÉE

AU CHATEAU D'AZAY-LE-RIDEAU

(XVIe siècle).

dernière a esté dérobée. » (*Invent. des meubles du château de Pau, dressé par ordre du Roy,* 1626.) Nous notons, en outre, dans la *Gazette de France* du 13 juillet 1639, parmi les présents adressés par le Pape au jeune dauphin, fils de Louis XIII, la mention d'une « grande mante ou couverture de toile d'argent, à fleurons et broderie d'or, avec les armes et chiffres de Sa Sainctеté et de Sa Majesté, doublée de toile d'argent, à fleurs d'or ». Enfin, le *Tarif général des sorties et entrées du Royaume,* édicté en 1664, porte : « Castalognes, couvertures et mantes de laine, le cent pesant, payera comme mercerie, troys livres. » C'est la dernière fois que nous ayons relevé le mot mante.

Manteau, *s. m.;* **Mantel**, *s. m.;* **Menteau**, *s. m.* — Terme d'architecture. C'est la partie de la cheminée qui fait saillie dans une pièce. Le manteau se compose des jambages, du chambranle, de la corniche, et, quand le corps de la cheminée n'est pas encastré dans le mur, de la hotte qui forme la partie supérieure. Jadis le mot manteau désignait plus particulièrement la partie haute de la cheminée. Les documents suivants en fournissent la preuve. « Refaire une cheminée toute neufve, du mantel jusques au haut des quarneaux, laquelle est chaette (tombée). » (*Réparations faites au château de Breteuil,* 1349.) « A Pierre Grantgirard, Jehan du Perroy et Guillaume Marchez, charpentiers de la grande coignée, pour avoir fait la charpenterie du manteau de la cheminée de la cuisine du communs... » (*IVe Compte de Robert de la Bouverie, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Travaux faits à l'hostel d'Artois à Paris,* 1462.) « Le manteau, jambaiges et contrecueur de la chemynée de la Reyne. » (*Ouvraiges de maçonnerye à Saint-Germain en Laye,* 1548-50.) « A Lemaire, marchand de bois, pour son payement des chevrons, manteaux de cheminée et colombages qu'il a fournis en divers endroits, 307 livres 16 sols. » (*Comptes des bâtiments,* 1668.) « Dans la cheminée, un feu composé d'une grille et pincette de fer poly à pommes de cuivre argenté; au menteau d'icelle, un trumeau de trois glaces dans son filet de bois doré sculpté. » (*Apposition des scellés après le décès d'Hyacinthe Rigaud,* 1743.)

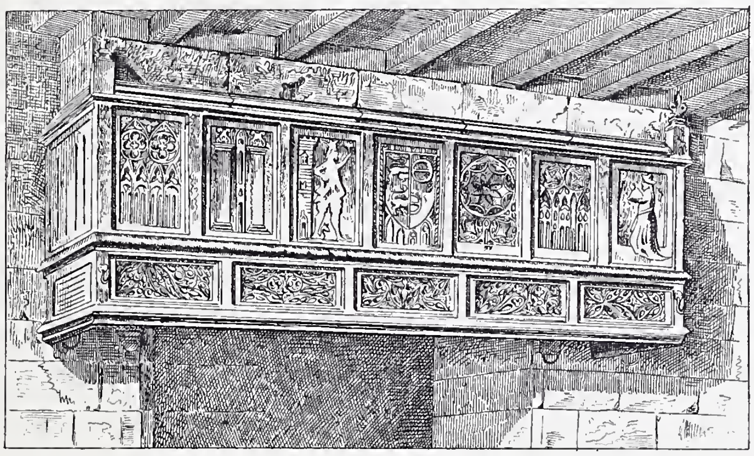


Fig. 419. — Manteau de cheminée à la Barre (Charente) (XVe siècle).

Les documents nous feraient défaut, au surplus, que la vieille expression « sous le manteau de la cheminée », parvenue intacte jusqu'à nous, établirait, d'une façon péremptoire, quelle partie on entendait plus spécialement par ce mot manteau. C'est, en effet, sous le chambranle et sous la hotte que, dans nos anciennes habitations, on venait s'installer, et en certaines cheminées datant du XIVe siècle, on peut voir, ménagées à droite et à gauche du foyer, et le long des jambages, deux saillies de pierre qui, dans le principe, servaient de bancs. Aujourd'hui encore, dans nos campagnes éloignées, le manteau de la cheminée forme une sorte d'abri tutélaire, où plusieurs personnes peuvent aisément prendre place. Ces manteaux et les hottes qui les surmontent ont joué un rôle important dans la demeure de nos pères. Dans les habitations modestes, ils recevaient tout l'attirail de pêche ou de chasse alors en usage, et Noël Du Fail, dans ses *Contes d'Eutrapel* (p. 285), nous montre, accrochées à cette place d'honneur, « trois hacquebutes... et au joignant la perche pour l'épervier, et plus bas, à côté, les tonnelles, esclotouères, rets, filets, pantières et autres engins de chasse ». Dans les maisons riches, le manteau était en trop belle place pour n'être pas décoré, souvent avec une magnificence rare. Jusqu'au XVe siècle, cette décoration, qui comprenait parfois une ornementation très compliquée, faite de bas-reliefs et de niches, respecta la forme de la hotte et en accompagna la pente arrondie ou carrée. A partir du XVe siècle, et surtout au XVIe, elle s'en détache, monte droit vers le plafond, et forme une sorte de massif qui mérite bien le nom de manteau, car il couvre complètement la hotte et l'habille. Cette forme carrée et d'aplomb persiste au XVIIe siècle et se généralise d'autant plus que les manteaux en bois remplacent, un peu partout, les manteaux de pierre. Moins coûteux et surtout plus léger que son prédécesseur, le manteau de bois s'allège encore, en substituant à ses panneaux pleins un cadre évidé où l'on place un tableau. Il est question de peintures de ce genre dans nombre de documents du XVIe et du XVIIe siècle. Nous citerons, entre autres, le *Procès-verbal de la visite faite à la maison occupée par le chanoine Martimbos* (Rouen, 1560). « En la chambre sur la grande salle... au manteau de la cheminée, y a attente pour mectre ung tableau que les dicts sieurs prétendent mectre, qu'ils accordent, y estant mis, demeurer en la dicte maison, aussy bien que les ovalles de marbre qui sont au dict manteau de cheminée. » Nous relevons, en outre, dans les *Comptes des Bastimens du château de Fontainebleau* (1639-1642) la dépense suivante : « A Jean Dubois, peintre, pour avoir fait et posé en place, dans le cadre du manteau de la cheminée de la chambre de la Royne, audict chasteau, ung grand tableau peinct à huille sur thoille, contenant quatre pieds de hault, représentant la Félicité par une figure grande comme le naturel, assize sur un trosne, tenant en la main droicte un caducée, ayant au dessus d'icelle figure un rideau attaché à des branches d'arbres qui sont derrière avec un paysage, le tout bien et deuement peinct et dessigné... XIc liv. » On pourrait citer d'autres exemples. C'est là le dernier effort du manteau vaste et monumental. A partir de ce moment, il s'abaisse insensiblement jusqu'au jour où, après avoir cessé de planer sur la tête des maîtres du logis, il se trouve à hauteur d'appui, servant de piédestal à un trumeau de glace. C'est sous cet aspect modeste qu'il se manifeste dans nos modernes habitations, n'ayant plus pour le faire valoir que le prix de la matière dont il est fait, car le marbre a remplacé le bois et la pierre.

Manteau. — Ce mot est également un terme de serru-

rerie; il désigne la barre de fer qui va d'un jambage à l'autre de la cheminée, et qui soutient la hotte.

Manteau. — Enfin, on rencontre encore, au xviie siècle, ce mot employé avec le sens de mante. L'*État du mobilier de la Couronne,* dressé le 30 janvier 1681, mentionne sous le numéro 249 : « Cinq pièces appelés *manteaux,* de laine fine et soie de diverses couleurs, sçavoir trois blanches parsemées de fleurs, une rayée orange et céladon à fleurs, et une rouge cramoisy, parsemée de grandes roses à tiges. » Nous relevons la note suivante dans l'*Inventaire du marquis de Montpipeau* (1692) : « Un petit manteau de lit, de satin blanc, et un couvrepied aussy de satin blanc, doublé de rouge, prisés ensemble neuf livres. »

Mantelet, *s. m.* — Diminutif de Mante. (Voir ce mot.) Petite couverte plus légère que la mante. On donnait aussi ce nom à la couverture placée entre la litière et sa housse. « VII aunes de marbre de Saint-Odmer à faire une housse dessus et deux mantellez pour ladicte litière. » (*Comptes de l'argenterie,* 1352.)

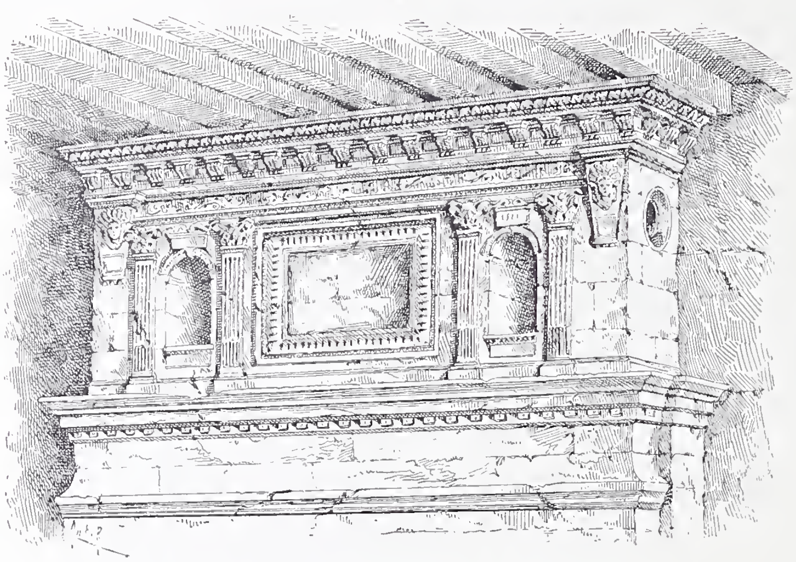


Fig. 420. — Manteau de cheminée au manoir de Huleux (xviie siècle).

Manti, *s. m.* — Locution forézienne. Ce mot a différentes significations. Il désigne : 1° la nappe, et dans ce sens il doit être rapproché de Mantil ; 2° la serviette dont on se sert pour envelopper le pain, de peur qu'il ne sèche, et 3° le morceau d'étoffe qu'on suspend au manteau de la cheminée.

Comme exemple de son emploi dans le sens de nappe, M. P. Gras cite les deux vers suivants :

> Un bai manti, tout fin blanc de buya,
> N'est que lous rats l'ont un pot pertusa.

Traduction : « Une belle nappe, toute blanche de lessive, si ce n'est que les rats l'ont un peu trouée. »

Enfin, on trouve encore quelquefois, en Forez, le mot manti employé comme synonyme du vieux français Mante, c'est-à-dire signifiant couverture.

Mantil, *s. m.* — Ancien mot, qui a servi à désigner le linge de table, et particulièrement la nappe destinée à couvrir celle-ci. D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* datée de l'année 1389, où on lit : « Jehan Charles de Besournay avoit pris environ douze aulnes de toille appelée mantils. » Un autre document, daté de 1457, parle de « linceux, mantiz, nappes et autres linges ». Ce mot est resté en usage jusqu'au xviie siècle. C'est sous le nom de mantil que le linge de table se trouve mentionné dans le *Tarif de la douane de Lyon,* dressé en 1632. Ce tarif, en effet, parle tour à tour des « mantils vieux », des « mantils à grain d'orge », des « mantils et serviettes de Lorraine », et des « mantils de Lorraine grossiers ».

Manuelle, *s. f.* — Les cordiers donnent ce nom à un outil dont ils font usage pour tordre les cordages ; les vignerons, à une espèce de seau à poignée qui sert à puiser le vin dans l'auge du pressoir ou dans les cuves, avant qu'on ait commencé à pressurer le raisin qu'on y a jeté.

Manufacture, *s. f.* — Établissement dans lequel on confectionne en grand certains produits industriels. Théoriquement, la manufacture se distingue de la fabrique en ce que, dans cette dernière, ce sont surtout les appareils mécaniques qui agissent, tandis que dans la première la main de l'ouvrier joue le rôle principal. C'est ainsi qu'on dit avec raison, une manufacture de tapisserie, alors que l'on dit de préférence une fabrique de savon, une fabrique de bougie. Mais, dans l'usage, une confusion presque complète s'établit, et les deux termes sont considérés comme étant à peu près synonymes. Le mot manufacture, toutefois, est généralement pris dans une acception plus relevée et sonne mieux à l'oreille. Ajoutons que cette distinction est moderne. Autrefois, les moyens mécaniques étant peu employés, et la main de l'ouvrier jouant un rôle beaucoup plus considérable dans la confection des produits industriels, on se servait fort peu du mot fabrique, et le mot manufacture était, au contraire, d'un usage tout à fait général. Aussi Furetière définit-il la manufacture : « Lieu où on a ramassé plusieurs ouvriers pour travailler à une même sorte d'ouvrages », sans se préoccuper aucunement ni de la nature des ouvrages confectionnés ni de la façon dont cette « confection » est produite.

Enfin, au xvie siècle, on trouve manufacture employée dans le sens de façon, de main-d'œuvre. C'est ainsi qu'il faut comprendre le passage suivant de l'*Ordre observé à l'enterrement de François, duc d'Anjou* (1584) : « Aux deux costéz du lict d'honneur estoient dresséz deux autels paréz richement, et à chacun, au haut du plancher, un dais de très riche estoffe, comme aussi au plancher, dessus ledict lit d'honneur, y en avoit un très riche et d'excellente manufacture. »

Manufactures royales. — Nous n'avons pas l'intention de nous livrer, à cette place, à une étude approfondie des manufactures. Ce serait vouloir retracer l'histoire complète de notre industrie. Nous nous bornerons à dire quelques mots des établissements qui, qualifiés tour à tour de *Manufactures royales, impériales, nationales,* ont acquis une réputation que l'on peut, à bon droit, affirmer être universelle.

Les premières manufactures royales furent instituées par les Valois en 1550. A l'imitation de son père qui avait réuni au petit Nesle une colonie d'artisans émérites, Henri II essaya de fonder, à l'hôpital de la Trinité, dans la rue Saint-Denis, une fabrique privilégiée de tapisserie, orfèvrerie, etc. Le but que se proposait le gouvernement du roi était complexe : d'abord relever certaines industries artistiques en pleine décadence ; en second lieu, employer à des travaux lucratifs de jeunes orphelins dont l'éducation était une charge pour l'État. Pour atteindre ce double résultat, il fallait, avant tout, enlever le nouvel

établissement à la surveillance des Communautés, dont la réglementation étroite et l'esprit mesquin étaient hostiles à toute amélioration et à tout progrès sérieux. Il fallait aussi installer les ateliers dans un de ces refuges charitables, qui recevaient les enfants abandonnés. Voilà pourquoi la Manufacture royale, instituée par Henri II, fut établie à l'hôpital de la Trinité, et pourvue de privilèges qui la mettaient à l'abri des vexations et de la surveillance des Maîtres tapissiers et des Gardes de l'orfèvrerie.

Cette innovation, on le comprend, ne fut point goûtée par les industriels établis à Paris. Ils protestèrent avec énergie contre une semblable atteinte portée à leurs prérogatives. Des troubles même eurent lieu, qui provoquèrent la publication, à son de trompe, de deux édits (1551 et 1556) confirmatifs des privilèges accordés à ces ateliers placés hors de la règle commune ; mais les règnes suivants furent trop mouvementés pour permettre à une entreprise qui exigeait, avant tout, beaucoup de volonté et un grand esprit de suite, de prendre un essor considérable. Les ateliers de la Trinité continuèrent, toutefois, de fonctionner et de former des Maîtres jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Leurs privilèges, il est vrai, furent singulièrement atténués, et il fallut attendre que Henri IV eût ramené la paix dans le pays et l'ordre dans les finances, pour que l'idée pût être reprise avec des chances plus sérieuses de succès. La fabrique de tapisseries installée à la place des Tournelles, sous la protection directe du roi, par les deux Flamands de Comans et de la Planche ; l'atelier concédé, en 1604, à Pierre Dupont, pour y établir des métiers à faire les tapis de haute laine, l'établissement d'artistes privilégiés aux Galeries du Louvre, peuvent être considérés comme des manifestations sérieuses et durables de l'esprit qui créa nos Manufactures nationales. — Et cela avec d'autant plus de raison, que le premier des établissements que nous venons de nommer fut le point de départ de la célèbre Manufacture des Gobelins, et que c'est dans le second qu'il faut chercher l'origine de la Savonnerie.



Fig. 421. — Manufactures nationales. — Tapisserie de l'*Histoire de Scipion*, exécutée par de Comans et de La Planche (XVIIe siècle).

De Comans et de la Planche ne tardèrent pas, en effet, à se trouver à l'étroit dans le local qui leur avait été attribué à la place des Tournelles. Désireux d'avoir plus d'espace et aussi de se rapprocher des ateliers de teinture, auxquels ils avaient recours, pour ainsi dire, journellement, ils allèrent s'installer au faubourg Saint-Marcel, dans les bâtiments élevés par la famille Gobelin. C'est ce qui fait écrire à Palma Cayet, dans sa *Chronologie septennaire* : « De mesme aussy en la maison des Gobelins aux fausbourgs Saint-Marcel, le Roy a faict accommoder les ouvriers de hautes lisses et des tapisseries de Flandres, y ayant faict venir les plus industrieux de ce pays-là. » En 1625, de Comans et de la Planche, dont l'établissement avait prospéré, demandèrent à Louis XIII le renouvellement de leur privilège arrivé à échéance. Le jeune roi n'eut garde de leur refuser une grâce qui était aussi profitable à l'industrie de son royaume. Il leur concéda de nouvelles lettres patentes, pour la « continuation de la fabrique et manufacture des tapisseries façon de Flandres, pour dix-huict années, à commancer du jour de l'expiration du temps accordé par le feu Roy ». Les principaux privilèges attribués aux deux tapissiers flamands consistaient en un logement spacieux pour eux et leurs ouvriers, en des secours d'argent, et en un fonds de trente mille livres que le roi employait, chaque année, à leur acheter des tapisseries qu'il offrait en cadeaux diplomatiques. Enfin, de Comans et de la Planche étaient, avec tous leurs ouvriers, exonérés de toutes tailles et de tous subsides, logement des gens de guerre, etc., ainsi que de la surveillance gênante des jurés de la Communauté des tapissiers parisiens.

Ces privilèges, considérables pour le temps, leur survécurent. En 1629, après avoir travaillé pendant vingt-sept ans pour la Couronne, Marc de Comans et François de la Planche se retirèrent, laissant à leurs fils la gloire et le soin de leur succéder. Mais la bonne harmonie qui avait régné entre les pères ne se continua pas entre les enfants. Quatre ans s'étaient à peine écoulés qu'ils se séparaient. De la Planche

alla fonder une autre manufacture au faubourg Saint-Germain. De Comans resta aux Gobelins où il fut remplacé, en 1634, par son frère Alexandre, et en 1651, par son autre frère « Hippolyte de Comans, escuier, sieur de Sourdes », qui, le 10 mai de cette année, obtenait, par suite de la mort de ses deux aînés, « la direction des Manufactures de tapisseries de la ville de Paris et autres du royaume ». Ce privilège, toutefois, ne devait point être de longue durée. Colbert, désireux d'émanciper l'industrie française et de lui donner en Europe le premier rang, allait bientôt acquérir l'établissement du sieur de Sourdes et en faire le noyau de l'institution magnifique qui, sous le titre de *Manufacture royale des meubles de la Couronne,* devait, dans le monde entier, populariser le nom des Gobelins.

y voit les grands artistes groupés par les soins de Colbert offrant au roi des cabinets, des tables, des vases magnifiques, de riches mosaïques, et enfin ces tapisseries incomparables qui allaient, pendant deux siècles, assurer à ce grand établissement une gloire impérissable.

Toutes ces merveilles avaient vu le jour aux Gobelins, et l'on ne sera point autrement surpris de la magnificence et de la beauté de ces précieux ouvrages, si l'on veut bien se souvenir que Colbert avait placé, à la tête de cette manufacture modèle, un peintre du plus grand talent. Charles Le Brun, dont le génie essentiellement créateur sut, pendant près de trente ans, inspirer et diriger les artistes de son temps, devait forcément imprimer un élan extraordinaire à cette maison des Gobelins et en même temps

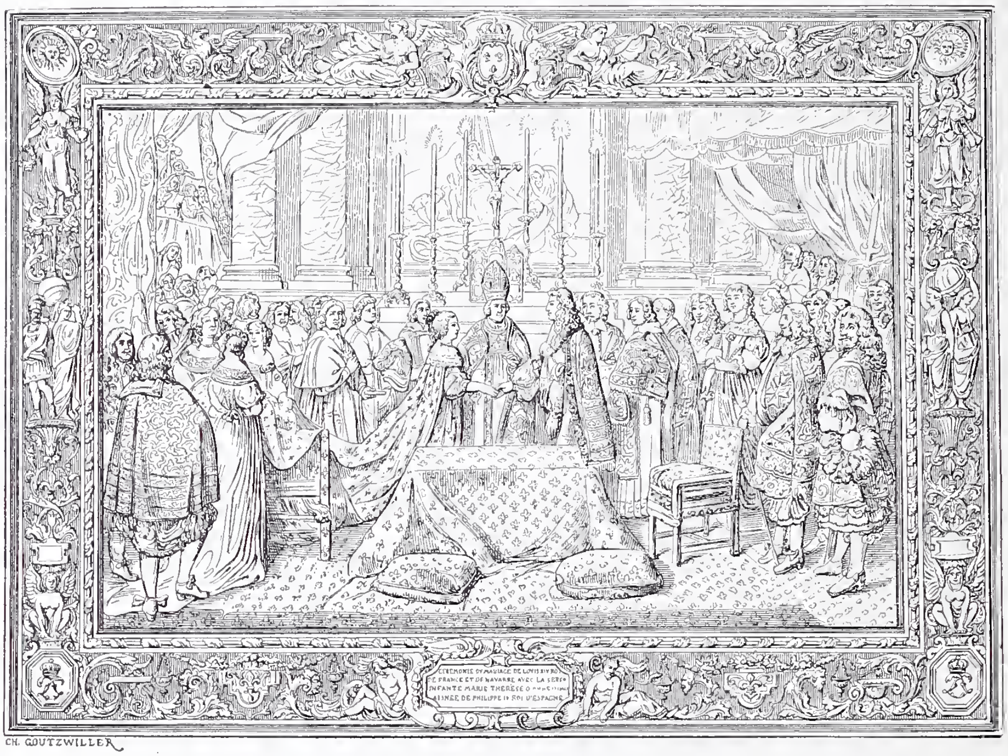


Fig. 422. — Gobelins. — Tapisserie représentant le *Mariage de Louis XIV*.

Les Gobelins. — C'est en 1667 que Colbert fit signer au roi la Charte constitutive de cet établissement unique dans les fastes des arts somptuaires ; mais, dès 1662, l'illustre ministre avait commencé d'acquérir les emplacements nécessaires, d'ériger les constructions qui devaient abriter les nouveaux ateliers et de réunir le personnel d'artistes et d'artisans qui devait assurer le succès de cette magistrale entreprise.

Comme son titre l'indiquait, la *Manufacture royale des meubles de la Couronne* ne devait pas se borner à exécuter des tapisseries. Le surintendant des Bâtiments du Roi et le directeur de l'établissement étaient invités par l'acte constitutif à tenir « la manufacture remplie de bons peintres, maistres tapissiers de haute lisse, orphèvres, fondeurs, graveurs, lapidaires, menuisiers en ébène et en bois, teinturiers et autres bons ouvriers de toutes sortes d'arts et métiers ». Ainsi on devait fabriquer aux Gobelins non seulement des tissus admirables, mais encore des meubles en marqueterie, des bronzes superbes et des orfèvreries sans pareilles. Des échantillons de tous ces produits variés se trouvent, au surplus, réunis dans l'admirable tapisserie représentant la visite du roi Louis XIV aux Gobelins. On

donner à tous les ouvrages qui en sortaient ce caractère d'unité qui constitue les styles.

Ajoutons que jamais directeur ne sut réunir autour de lui un pareil nombre de collaborateurs plus distingués et plus capables de le seconder dans ses généreuses tentatives. A côté de Le Brun, on remarque, en effet, toute une pléiade de peintres d'une valeur peu commune. Van der Meulen, Martin dit des Batailles, Nicolas Loir, Sève, Anguier, Houasse, Monnoyer, Verdier, Bonnemer et Cussac lui prêtèrent, pendant de longues années, l'appui de leurs talents spéciaux. A ces noms il convient d'ajouter encore ceux d'Yvart, de Platenberg, de Lallemand, de Michel Corneille, de Noeret, de Paillet, de Tiercelin, de Mosnier, de Pierre Boel, de Regnard, de Georges Charmeton, de Nicasius Besnard, de Francard, de Genoels, de Claude Nivelon, de Bon Boulongne, de Cussart, de Despeches et de Bailly. Aucune réunion d'artistes ne fut plus brillante, et l'on comprend, à l'énumération de cet état-major, quel fond Le Brun pouvait faire sur de pareils collaborateurs, pour mener à bien les dessins, maquettes, cartons et modèles de ses grands ouvrages.

A cette phalange de peintres, il faut joindre un certain



Roguet del. Maison Quantin, imp.-éd.

MANUFACTURES NATIONALES

TAPIS EXÉCUTÉ A LA SAVONNERIE (XVIIe SIÈCLE).

nombre de graveurs et de statuaires, qui ne sont pas moins célèbres. Les noms de Sébastien Leclerc, de Girard Audran, de Gilles Rousselet, de Chauveau, de Bérain, de Le Pautre, sont connus et appréciés de tous ceux qui s'intéressent au maniement de la pointe et du burin. Ceux de Tubi, de Coysevox, de Sébastien Slodtz, de Jean Legeret, de Caffieri, de Domenico Cucci sont au moins aussi illustres, et quoique ces grands sculpteurs, se conformant aux habitudes de leur temps, aient souvent employé leur admirable talent à des ouvrages de pure ornementation, à des vases, à des bas-reliefs, à des attributs et même à des fermetures de portes ou à des clôtures de fenêtres, encore ne peut-on se dispenser de les placer au premier rang des artistes dont l'École française a le droit de s'enorgueillir.

Après cela, venaient les lapidaires, auxquels on doit ces belles mosaïques, qu'on désignait alors sous le nom de pierres de Florence. Ils se nommaient Megliorini, Branchi et Gachetti. Puis c'étaient les orfèvres : Claude de Villers, Alexis Loir et Merlin, et enfin la légion des tapissiers, enrégimentés sous les ordres de Pierre Lefèvre, Jean Jans le jeune, Delacroix et Mosin. On comprend mieux, après cette énumération, qu'il ait été possible à la manufacture naissante de produire, dans un espace de temps relativement aussi court, tant d'ouvrages d'une perfection incomparable. Ajoutons que, contrairement à ce qui se passe le plus souvent, cette vaillante armée de producteurs, unis dans l'accomplissement d'une œuvre commune, reçut non seulement du roi et de la Cour, mais de tous ses contemporains, les plus vifs encouragements. Il suffit, en effet, de lire, dans la *Muze historique* de Loret, le récit de la visite que le roi fit aux Gobelins le 22 novembre 1665, ou dans la *Gazette de France*, la narration détaillée de celle qui eut lieu le 15 novembre 1667, pour être fixé sur l'enthousiasme que ces belles productions excitaient chez les plus indifférents en apparence, et pour comprendre combien le talent et les efforts de tous ces généreux artistes étaient récompensés par l'admiration qu'ils suscitaient.

Malheureusement, le plus grand nombre de ces merveilles ne devaient pas survivre à la fortune du Grand Roi. Tant que Colbert vécut, la *Manufacture des meubles de la Couronne* fut dans tout son éclat. Aux meubles d'une richesse prodigieuse, aux argenteries d'une magnificence sans précédent, qui devaient, en 1689, prendre le chemin de la Monnaie, à tous ces produits admirables, se joignirent heureusement d'autres œuvres non moins riches, qui nous ont été conservées, et qui attestent le grand goût et l'incomparable activité de toute cette noble période de production. C'est en effet de ce temps que datent les plus belles séries de tapisseries que nous possédions, et qui sont connues dans le monde des arts sous le nom de « grandes tentures historiques des Gobelins ». L'*Histoire du Roi*, les *Résidences Royales*, les *Saisons*, les *Éléments*, l'*Histoire d'Alexandre*, l'*Histoire de Constantin*, etc., comptent encore aujourd'hui parmi les suites les plus magnifiques et les plus parfaites que l'on connaisse. Mais quand, en 1683, Colbert, abreuvé de dégoûts et devenu suspect à son maître, fut mort de chagrin, surtout quand Louvois, qui ambitionnait sa place, à cause de « la privance » et de la facilité qu'elle donnait de voir constamment le roi, lui eut succédé, alors tout changea.



Fig. 423. — Gobelins.
Tapisserie représentant le *maréchal de Turenne*.

Le nouveau surintendant des Bâtiments était un homme de peu de goût. Son éducation artistique était nulle, et ces deux défauts eussent vraisemblablement suffi à entraîner le dépérissement de la *Manufacture royale*, alors même que la haine n'eût pas produit en lui des effets plus dangereux encore. Louvois détestait son ancien rival jusque dans ses œuvres et dans ses collaborateurs. Il ne pouvait oublier quelle passion Colbert avait mise à élever Le Brun et à développer le grand et fécond établissement qu'il dirigeait. Il reporta sur les Gobelins et sur leur directeur une partie de la jalousie qu'il avait nourrie à l'endroit de son illustre collègue, et, dès qu'il put lui donner libre cours, sans exciter les soupçons par une partialité trop évidente, il ne manqua pas de faire sentir à la *Manufacture* et à Le Brun le poids de son lourd ressentiment. Dès 1685, alors que les finances étaient encore prospères, il fit supprimer les fils d'or et d'argent dans les tapisseries, qui jusque-là avaient été rehaussées de ces métaux précieux. En 1686, sur son ordre direct, on interrompit brusquement une suite de l'*Histoire du Roi*, dont Le Brun avait fourni lui-même les dessins. Il espérait, par cet éclat, forcer le maître à la retraite. Puis, étendant à la famille de Le Brun son néfaste mauvais vouloir, il défendit qu'on mît sur les métiers un *Enlèvement d'Hélène* que Verdier, le propre neveu du grand artiste, avait peint en grand d'après les dessins de Raphaël. Enfin quand il eut, pour maintenir son influence chancelante, lancé son maître dans des guerres interminables et

commencé la ruine de la France, il n'hésita pas à signer, en 1689, l'ordre qui envoyait à la refonte toutes les merveilles d'orfèvrerie sorties depuis quinze ans des ateliers des Gobelins. L'année suivante, Le Brun mourut, abreuvé à son tour de dégoûts, poursuivi jusqu'au delà de la mort par la haine de l'implacable ministre, et laissant la place de directeur des Gobelins à Mignard, son irréconciliable ennemi.

L'administration de Mignard fut (cela se comprend) moins productive que celle de Le Brun. Mignard avait soixante-huit ans quand il fut appelé à charger ses débiles épaules de cette lourde direction. Il n'avait ni l'activité ni le genre de génie qui convenaient à une entreprise pareille. Aussi se fit-il suppléer par un homme de médiocre esprit, sans talent et à peu près inconnu dans le monde des arts, qu'on nommait La Chapelle-Bessé. Ajoutons que l'argent, qui était indispensable pour conduire à bien une aussi grande entreprise, continua de manquer. Il n'y a donc pas à s'étonner que, sous la surintendance de Louvois et celle de Villacerf, son successeur, et sous la direction de Mignard et de son suppléant, les Gobelins aient traversé une crise redoutable.

Cette crise fut longue, au surplus, et faillit à plusieurs reprises amener la ruine et la disparition du célèbre établissement. Le personnel fut en partie licencié. Beaucoup de ces artisans émérites passèrent à l'étranger. D'autres durent s'engager dans les armées du roi. A une époque où les métaux précieux étaient devenus d'une extrême rareté, les orfèvres furent les premiers à se trouver sans travail. Les ébénistes, les peintres, les sculpteurs cherchèrent au dehors de l'établissement l'emploi de leur talent. Ainsi, à l'exception de quelques ateliers de tapisserie qui continuèrent de fonctionner, dès cette époque, la grande création de Colbert avait à peu près cessé d'être.

Plus tard, on essaya de réorganiser les divers ateliers dont la réunion avait constitué un groupement unique au monde. Le mémoire, présenté en 1745 par l'architecte Robert de Cotte à Lenormand de Tournehem, mentionne encore des sculpteurs, des graveurs, des orfèvres, des menuisiers, des serruriers parmi les hôtes des Gobelins. En 1750, l'orfèvre Claude Perron obtenait un brevet de logement à la manufacture « à cause de sa capacité ». En 1754, un brevet de même nature était accordé à Jean-François Oeben, « ébéniste, élève de Boulle ». On peut dire, au reste, que, jusqu'à la Révolution, les Gobelins conservèrent des vestiges de leurs traditions et de leur organisation primitive. Un état des artistes résidant à la *Manufacture*, dressé en 1784, mentionne trois orfèvres, deux horlogers, un ébéniste et un menuisier. Mais ce logement constituait bien plus un privilège personnel, octroyé à des artisans favorisés, que le groupement systématique de collaborateurs voués à une œuvre commune.

Le temps, au surplus, de ces grands ouvrages, qui réclamaient la coopération de toutes les industries d'art les plus nobles et les plus brillantes, était passé. A la mort du Grand Roi, les recherches de la coquetterie s'étaient substituées au culte du grandiose. Au lieu de meubles d'argent et de vermeil, on exécutait des meubles laqués. Le sieur Dagly, qui importa en France le secret de ces applications de laque, fut logé à la manufacture en 1713, et son procédé, qui prit le nom de *Vernis des Gobelins*, demeura longtemps un secret. En 1750, le sieur de Neufmaison l'exploitait encore avec le titre de « Directeur des ouvrages de la Chine », et on a conservé le souvenir de Pierre Leroyer (1752), Antoine Igon (1753) et Charles-Louis Gervaix (1780), qui excellèrent dans ce genre d'ouvrages.

La tapisserie seule, nous l'avons dit, persista, mais avec des alternatives cruelles. L'administration platonique de Mignard se signala, il est vrai, par l'exécution de quelques suites remarquables. La *Galerie de Saint-Cloud*, qui comprenait la reproduction des compositions dessinées par Mignard pour la grande galerie de ce château, et la *Tenture des Indes*, suite d'adaptations, faites par Monnoyer, Houasse, Bonnemer et Yvart, de tableaux donnés à Louis XIV par le prince Jean-Maurice de Nassau, comptent au nombre des plus belles séries sorties des Gobelins à cette époque. Mais en 1695 Mignard mourut, et, en même temps que s'évanouissait le prestige attaché au nom de ce maître, on vit se briser le dernier lien qui retenait encore cette famille d'artistes modèles. Les ateliers demeurèrent même fermés pendant près de cinq années, et, quand Mansart et Robert de Cotte succédèrent à Villacerf et à Mignard, le personnel était encore dispersé, la fabrication désorganisée, les ateliers vides et déserts. La dureté des temps se faisait, en outre, vivement sentir. L'argent était rare, les ressources limitées, et l'avenir se présentait trop incertain pour qu'on pût rien entreprendre de considérable.

L'administration de Mansart fut donc peu brillante. On se contenta de reprendre la *Tenture des Indes* et de mettre sur les métiers les *Mois grotesques* d'Audran. Ce fut à peu près tout, et, en 1708, Mansart, suspect à son tour et disgracié, étant mort d'une des « coliques de douze heures » qui, au dire de Saint-Simon, faisaient « beaucoup parler le monde », Louis XIV, par une de ces fantaisies de vieillards, qui se croient d'autant plus aptes à tout qu'ils se sentent plus affaiblis par les années, se déclara l'ordonnateur suprême et le surintendant de ses propres Bâtiments, avec le duc d'Antin sous ses ordres.

D'Antin, aidé dans cette tâche nouvelle par Jules-Robert de Cotte fils, conserva la haute direction des Gobelins jusqu'en 1736, et, les temps s'étant faits moins cruels, il put relever la fabrication tombée si bas à la mort de Mansart. Sous son impulsion, non seulement on reprit et on compléta les admirables suites de l'*Histoire du roi* et la fameuse *Tenture des Indes*, mais on exécuta les deux suites de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, qui peuvent compter parmi les plus remarquables qu'ait produites le XVIII[e] siècle.

L'élan donné à la production des Gobelins par le duc d'Antin se continua sous son successeur, le contrôleur général Orry. C'est de ce temps que date l'*Histoire d'Esther*. Cette suite eut un succès si grand, qu'on s'empressa de demander au peintre de Troy, qui en avait fourni les modèles, de lui donner un pendant, en traitant l'*Histoire de Jason et Médée*. C'est aussi à cette même époque que les ateliers des Gobelins tissèrent la fameuse suite du *Don Quichotte*, de Coypel, — demeurée un des spécimens les plus gracieux et les plus charmants de la tapisserie moderne — et que Desportes livra les cartons de sa nouvelle suite de la *Tenture des Indes*, qui, devenue classique en quelques années, ne devait pas cesser d'occuper les métiers des Gobelins pendant près d'un siècle (1739-1830).

En 1743, l'administration si féconde du contrôleur général Orry prenait fin. M[me] de Pompadour, alors dans toute la fraîcheur de sa souveraineté, se montra jalouse de posséder, à la tête d'un service à la fois aussi important et aussi artistique, une personne à sa complète dévotion. Lenormand de Tournehem, qui lui tenait par des liens peu définis, mais très étroits, fut mis en possession de la charge de directeur des Bâtiments, qui plus tard échut au marquis de Marigny, propre frère de la favorite. Sous cette

administration nouvelle, les principales suites exécutées furent les *Chasses de Louis XV,* à la confection desquelles le peintre Oudry prit une part décisive, le *Lever et le Coucher du soleil,* et nombre d'autres pièces à la fois très gracieuses et extrêmement décoratives de Boucher; l'*Entrée aux Tuileries* et la *Sortie de l'ambassadeur turc,* de Parrocel; *Didon montrant Carthage,* de Restout; l'*Enlèvement d'Europe,* de Natoire; *Neptune et Amymone,*

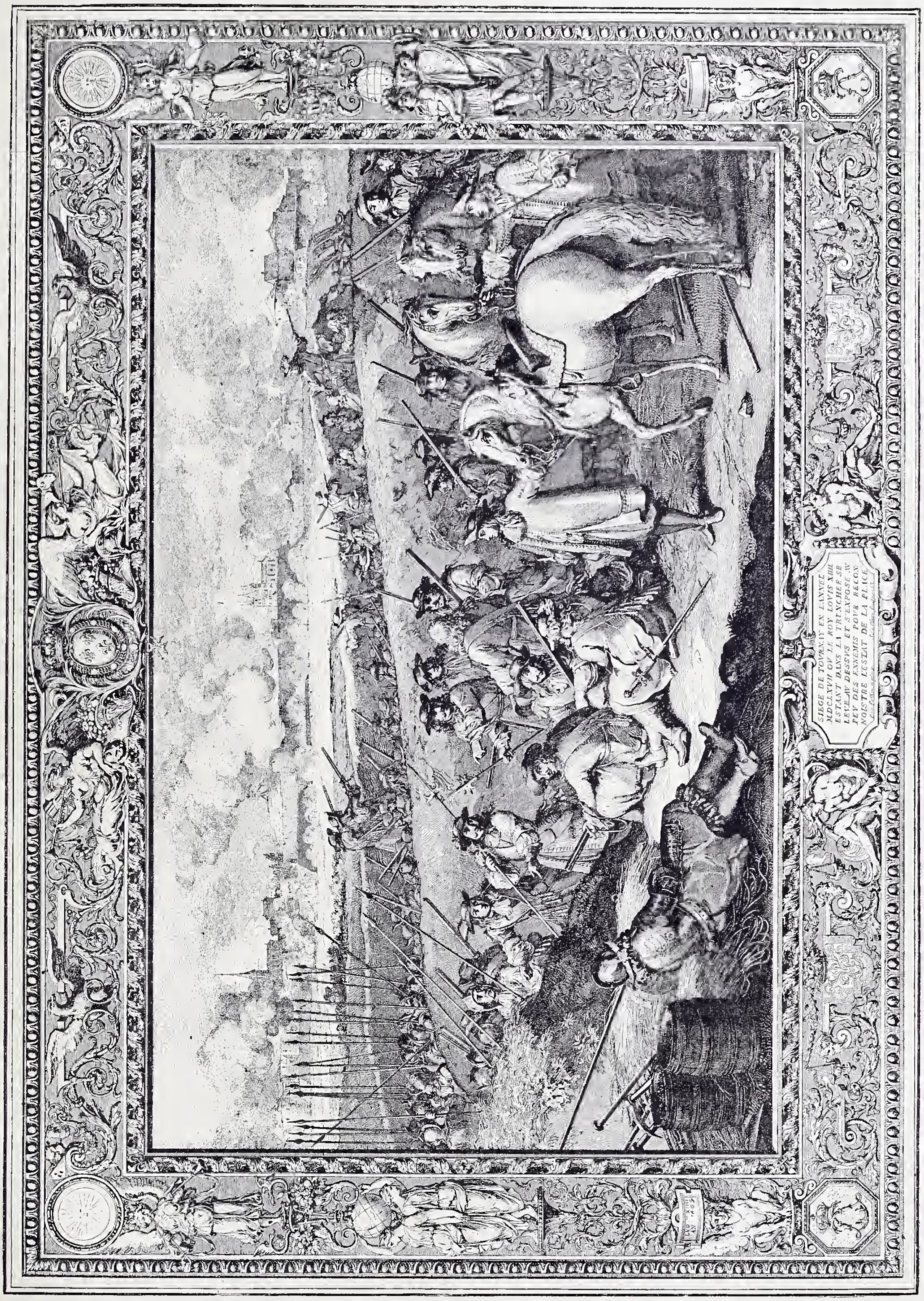


Fig. 424. — Gobelins. — Le *Siège de Tournay*, tapisserie d'après Le Brun et Van der Meulen.

de Carle Vanloo ; la *Course d'Atalante,* de Hallé ; les *Génies de la Poésie,* de l'*Histoire,* de la *Physique* et de l'*Astronomie,* de Bachelier ; d'autres compositions portant les signatures de Belle, de Fragonard, de Nattier, et enfin un certain nombre de *Portraits* du roi, de la reine et de M. Paris de Montmartel, qui marquent une transformation dans les préoccupations de la direction, celle de copier des tableaux, bien plus que de reproduire des compositions faites spécialement en vue de la tapisserie.

Ajoutons que deux noms d'artistes restent liés à la fabrication des Gobelins pendant cette période : celui d'Oudry, dont l'influence funeste suscita des tempêtes et jeta des germes de dissolution qui devaient, à courte échéance, amener la dislocation temporaire des ateliers, et celui de Boucher, qui produisit entre temps une sorte d'accalmie dans ce désordre.

Le dernier artiste de mérite dont le nom se trouve intimement mêlé à l'histoire des Gobelins sous l'Ancien Régime est Pierre. Avant lui, Soufflot (1755), pendant quelques années, avait apporté, avec l'autorité de son nom, les fécondes ressources de son intelligente activité et de sa précieuse expérience, mais sans parvenir à apaiser les dissentiments qui, nés sous l'administration d'Oudry, avaient sommeillé sous celle de Boucher, pour reprendre de plus belle après la mort de ce grand artiste. Ces discordes intestines étaient de deux sortes. D'une part, les entrepreneurs de la Manufacture, Cozette, Audran, Neilson, se refusaient à subir le joug des peintres, dont les exigences, chaque jour plus pressantes, tendaient à obtenir la copie de plus en plus exacte de leurs tableaux. D'autre part, les tapissiers, retardés dans la marche de leur travail par ces mêmes exigences, réclamaient le payement à la journée, au lieu du payement à la tâche, qui jusque-là avait été le seul admis dans la Manufacture.

Ni les améliorations nombreuses introduites dans la fabrication par Neilson, ni la transformation des métiers de basse lice par Vaucanson ne purent, en facilitant le travail des tapissiers, enrayer ces funestes dissentiments. L'intérêt que Louis XVI et Marie-Antoinette, à l'instigation de M. d'Angivillier, le successeur du marquis de Marigny, témoignèrent à la Manufacture et à son personnel n'eut pas un meilleur effet. On put s'apercevoir aisément que les visites royales, le suffrage de la Cour, l'exposition des tapisseries à Versailles et tous les palliatifs en honneur sous l'Ancien Régime, étaient inefficaces pour remédier à la crise que traversait notre grand établissement. De 1782 à 1789, c'est-à-dire tout le temps qu'il demeura à la tête de la Manufacture, Pierre résista aux demandes justifiées du personnel. Guillaumot, qui lui succéda, moins routinier ou plus hardi, dut entrer dans une voie nouvelle. Le 23 décembre 1790, les tapissiers furent placés sous le régime de la solde fixe, qui est demeuré en vigueur jusqu'à l'heure actuelle. Mais, à ce moment, il était déjà trop tard pour faire des expériences profitables, et des événements se préparaient, qui allaient compromettre de nouveau l'existence de notre grande Manufacture.

Ajoutons, avant d'en terminer avec cette période, que, si elle fut néfaste au point de vue économique, elle ne fut guère plus favorable au point de vue de l'art. Les nobles traditions décoratives étaient, en effet, perdues. Le beau temps des Le Brun, des Boucher, des Coypel, des de Troy était passé. La tapisserie, arrivée à une perfection technique que l'on considérait alors comme le point culminant de l'art, allait se poser désormais en rivale de la peinture et, avec le vent d'austère sensibilité qui soufflait, elle ne devait pas tarder à devenir l'interprète attitrée de l'histoire.

Sous le règne de Louis XVI, les ateliers des Gobelins furent occupés à reproduire de grandes compositions de Vincent représentant *Sully aux pieds d'Henri IV, Henri IV prenant congé de Gabrielle d'Estrées,* l'*Évanouissement de la belle Gabrielle,* etc. Pour alterner avec ces tableaux, médiocrement réjouissants, on mit sur les métiers : la *Mort de Léonard de Vinci,* par Rameau ; la *Continence de Bayard,* par Brenet ; le *Siège de Calais ;* la *Mort d'Étienne Marcel,* par Barthélemy, etc., grandes compositions, assez peu décoratives, qui, pour la plupart, ne furent jamais achevées.



Fig. 425. — Gobelins.
Tapisserie des *Chasses du roi Louis XV,* d'après Oudry.

Nous passerons rapidement sur la période révolutionnaire. Le trouble qui agitait la rue fit sentir ses effets au dedans de la Manufacture, et la crise que traversait le pays eut son contre-coup dans les ateliers. Non seulement les métiers furent abandonnés, mais, dans un moment d'exaltation républicaine, on détruisit solennellement, dans la grande cour des Gobelins, un certain nombre de tapisseries qui, au tort impardonnable de représenter des sujets prétendus subversifs, joignaient celui de porter des armoiries dans leurs bordures. Cependant il serait injuste de ne pas constater que, durant ces temps si troublés, les hommes politiques les plus considérables n'hésitèrent pas à étudier le fonctionnement de la Manufacture au point de vue, non encore envisagé, des avantages que l'intérêt général et l'industrie privée pouvaient tirer de la conservation

et de la réorganisation d'un grand établissement comme celui qui nous occupe.

Les rapports des ministres Roland et Paré, bien que présentant la question sous deux aspects fort opposés, peuvent être regardés comme le point de départ des idées qui ont prévalu depuis, et si l'on doit blâmer les administrateurs d'alors d'avoir arrêté la fabrication d'œuvres admirables et d'avoir détruit un grand nombre de tapisseries de la plus haute valeur, encore ne peut-on que leur savoir gré d'avoir eu la pensée de faire servir les travaux des ateliers entretenus par l'État à l'instruction générale de la Nation. Malheureusement, c'est en commandant aux tapissiers de reproduire *Lepelletier de Saint-Fargeau sur son lit de mort, Marat dans sa baignoire,* et d'autres scènes analogues, qu'on prétendit arriver à ce résultat. On devine si ces divers sujets rentraient dans le domaine de la tapisserie.

C'est à Napoléon Ier qu'on doit la réorganisation des Gobelins ; mais il faut constater que cette réorganisation fut beaucoup moins inspirée à l'Empereur par le désir de donner suite aux intentions si profondément honnêtes et utiles des ministres républicains, que par le besoin de copier en toutes choses l'ancien faste royal, et de reprendre les traditions interrompues par la Révolution. Il est curieux, en effet, de constater les analogies frappantes, qui se révèlent entre le rôle assigné par Louis XIV aux Gobelins, et celui que le premier Bonaparte prétendit leur faire jouer sous son règne. Non seulement le but que notre grande Manufacture dut viser, en ses travaux, fut de meubler les résidences impériales, « avec la magnificence qui convient à l'Empereur des Français » (*Lettre du comte Daru à Guillaumot,* 9 août 1805) ; mais de même que, sous Louis XIV, on avait mis sur les métiers une *Histoire du Roi,* de même, sous le premier des Napoléon, on commença une *Histoire de l'Empereur.* Le *Napoléon au Saint-Bernard,* de David ; le *Matin de la bataille d'Austerlitz,* de Carle Vernet ; la *Reddition de Vienne,* par Girodet ; *Napoléon donnant la croix à un soldat russe,* par Debret ; la *Clémence de Napoléon,* par Ch. de Boisfremont ; *Napoléon distribuant des épées d'honneur,* par Gros, et vingt autres compositions chargées de propager et de fixer la légende napoléonienne furent entreprises. Malheureusement 1815 survint avant l'achèvement du plus grand nombre.

Indépendamment de ces grandes tentures historiques, les Gobelins fabriquèrent, de 1806 à 1815, un chiffre considérable de pièces représentant la famille impériale, ainsi qu'un certain nombre de scènes mythologiques ou allégoriques, copiées sur les tableaux de Ledoyen, de Ménageot, de Suvée, etc. Mais si Napoléon reprit les traditions de Louis XIV, quant à la destination des œuvres fabriquées aux Gobelins, les ateliers demeurèrent fidèles, dans l'exécution de ces ouvrages, aux errements mis en honneur par Oudry et par les peintres du XVIIIe siècle. David, qui demeura le grand inspirateur de la période impériale, avait, en effet, une trop haute idée de son génie, de sa personne et de son art, pour penser un seul instant que la peinture dût tenir compte, dans la confection des modèles, des exigences de la tapisserie. Cette dernière continua donc à copier des tableaux.

Sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe, on poursuivit ce même objectif avec un acharnement digne d'une meilleure cause. Il faut rendre, en outre, cette justice à la Restauration, qu'elle fit preuve, dans son administration, de presque autant de passion politique que la Révolution en ses journées les plus ardentes. Les tapisseries commencées avant 1815, sous la direction de Lemonnier, furent brusquement remplacées sur les métiers par une suite de sujets rappelant la vie de Henri IV, et par ce qu'on appelait « les grandes scènes de l'histoire de France » ; et M. des Rotours fit substituer aux portraits des princes de la famille impériale, ceux du duc et de la duchesse d'Angoulême, exécutés par le baron Gros, du comte d'Artois et de la duchesse de Berry, par Gérard, et enfin du jeune Louis XVII, par Lawrence.



Fig. 426. — Gobelins. — Tenture des *Éléments,* d'après Audran (XVIIIe siècle).

Une œuvre considérable, toutefois, signale cette période à l'attention des amateurs. Nous voulons parler de l'*Histoire de Marie de Médicis,* d'après les peintures de Rubens, qui, commencée quelques mois avant la Révolution de 1830, ne fut achevée qu'en 1840, et comprend 14 grandes pièces, dont les dimensions varient de 3^{m},90 à 4^{m},65 en hauteur sur 3 mètres à 3^{m},20 de largeur. Cette admirable tenture coûta plus de 700,000 francs. Indépendamment de ces tapisseries tout exceptionnelles, l'administration de M. Lavocat, qui avait succédé à M. des Rotours, se signala par de nombreuses reproductions de tableaux.

Ces traditions persistèrent sous la seconde république et sous le second empire, avec cette différence que, dans la reproduction des tableaux, on donna la préférence aux œuvres anciennes. C'est ainsi que les métiers des Gobelins tissèrent tour à tour la *Transfiguration,* la *Vierge au poisson* et la *Sainte Famille* de Raphaël, l'*Assomption* du Titien, la *Mise au tombeau* du Caravage, et, dans un ordre moins sévère, des compositions de Boucher. Si l'on cite encore les portraits de vingt-quatre artistes français, destinés à la galerie d'Apollon, ceux de l'Empereur et de l'Impératrice,

d'après Winterhalter, un certain nombre de tableaux de Le Sueur, du Guide, etc., rajeunis par l'adjonction de bordures ingénieuses et destinés au palais de l'Élysée, on aura la liste à peu près complète des principales productions, qui marquent l'administration de MM. Badin et Lacordaire.

On sait qu'en 1871 la manufacture fut incendiée, et ses collections détruites. Depuis cette époque, faute de crédits votés par les Chambres, elle n'a pas été relevée de ses ruines. Mais on n'a pas cessé de fabriquer de merveilleux tissus dans les salles basses, mal éclairées, presque toutes étayées pour éviter l'écroulement. Sous l'intelligente et active direction de M. Darcel, on a achevé un certain nombre de pièces commencées durant la précédente administration et représentant des tableaux anciens. Le *Saint Jérôme* du Corrège et *la Charité* d'André del Sarte, si fort admirés à l'Exposition de 1878, sont de ce nombre ; mais ce qui a distingué surtout la direction de M. Darcel, c'est un retour marqué vers les anciennes et saines traditions de la tapisserie française. L'emploi de tonalités simples, mélangées et rompues par des hachures, substitué aux dégradations infinies de nuances toujours fragiles et d'une conservation incertaine ; la traduction de modèles spécialement composés pour la tapisserie et ayant les véritables caractères décoratifs qui conviennent à ce bel art, ont fait entrer la fabrication des Gobelins dans une voie nouvelle et provoqué une sorte de renaissance.

Le Vainqueur, exécuté d'après le carton de M. Ehrmann ; les figures décoratives de M. Mazerolles, destinées au buffet de l'Opéra ; celles qu'a peintes M. Lechevallier-Chevignard pour le musée de Sèvres ; *la Sélénê,* reproduction d'une peinture de M. Machard, permettent de constater les excellents effets de cette révolution féconde, que M. J. Guiffrey, l'administrateur actuel, achève de mener à bien. Ajoutons que les charmants panneaux, récemment exécutés pour le palais de l'Elysée, d'après les peintures de P.-V. Galland, montrent, par leur perfection technique, que la manufacture des Gobelins est toujours digne de sa grande et magistrale réputation.

En l'année 1826, la manufacture de tapis de la Savonnerie fut réunie à celle des Gobelins. C'est d'elle que nous allons parler maintenant en essayant de retracer aussi brièvement que possible son histoire.

La Savonnerie. — Il ne paraît pas que le Français Pierre Dupont, le fondateur de la Savonnerie, ait eu autant à se louer de la fortune que les deux concurrents flamands. En 1604, il eut l'honneur de présenter à Henri IV les premiers échantillons de son savoir-faire. Ces spécimens parurent assez satisfaisants pour que le roi donnât l'ordre à M. de Fourcy d'établir, pour leur auteur, un atelier et un logement au rez-de-chaussée de la grande galerie du Louvre. Plus tard, continuant d'être satisfait des travaux, le roi « promist, en la présence de beaucoup de seigneurs, d'establir la dite manufacture par toute la France, ainsi qu'il avoit faict celle des tapisseries de Flandres, de l'or de Milan, des estoffes de draps d'or et de soye et d'autres : affin (comme il disoit) d'empescher le transport de l'or et de l'argent qui se fait hors du pays, par le traffic continuel desdites estoffes, et, par ainsi, enrichir la patrie, et faire travailler une infinité de fainéans et vagabonds ». Mais la mort le surprit avant que cette promesse pût être réalisée ; et ce fut seulement en 1627 que Pierre Dupont put établir, à Chaillot, une Manufacture privilégiée d'une certaine importance. Cette Manufacture fut logée au milieu d'anciens bâtiments que Henri IV avait fait reconstruire pour y installer une savonnerie, toujours dans le but d'affranchir son royaume d'un tribut payé à l'industrie étrangère. La mort du roi avait amené l'abandon de cette usine, qui fut convertie par Marie de Médicis en un hôpital d'orphelins. Une des clauses du privilège accordé à Pierre Dupont l'obligeait à employer ces orphelins dans ses ateliers et à leur enseigner le métier de tapissier. Cette clause charitable était avantageuse pour lui, en ce qu'elle mettait à sa discrétion tout un personnel docile, soumis et peu coûteux. Mais une autre clause lui associait un de ses confrères, nommé Simon Lourdet, avec lequel il ne put jamais s'entendre, si bien que Lourdet, seul, occupa les bâtiments de la Savonnerie, empêchant son associé de pénétrer dans la Manufacture, et l'obligeant à se confiner dans son atelier du Louvre qui lui avait été conservé.

Ce serait mal connaître les industriels de ce temps, que de supposer à Dupont assez de grandeur d'âme pour qu'il se laissât dépouiller sans protester avec énergie. A maintes reprises, l'autorité royale dut intervenir entre les deux associés récalcitrants. Les arrêts se succédèrent sans pouvoir amener une réconciliation. Enfin, après dix ans de fastidieux débats, judiciaires et autres, de nouvelles lettres patentes (30 septembre 1637) maintinrent à Dupont la pension qui lui avait été précédemment accordée, prolongèrent cette pension de vingt ans avec réversibilité sur ses héritiers ; mais ces lettres le confinaient dans son atelier du Louvre ; tandis que Simon Lourdet, par d'autres lettres patentes datées du 25 mars 1643, obtenait, avec le titre officiel d' « Entrepreneur de la Manufacture Royale des tapis de Turquie et du Levant », une prolongation de privilège pour dix-huit années.

Par son nouveau privilège, Lourdet recevait, tous les ans, de l'Hôpital général soixante enfants, qu'il gardait en apprentissage pendant six années, et pour chacun desquels il lui était alloué une indemnité de 136 livres. Plus tard, un peintre de l'Académie royale fut chargé d'inspecter les modèles et d'enseigner le dessin aux apprentis jugés capables de l'apprendre. Dès cette époque, les travaux de la Savonnerie étaient fort estimés. En 1659, Lourdet exécutait pour la reine un tapis qui fut particulièrement admiré. Trois ans plus tard, Philippe Lourdet, qui avait succédé à son père, fit commencer la fabrication du célèbre tapis de la grande galerie du Louvre, dont Baudrin Yvart et Francart avaient donné les modèles peints aux Gobelins. Ce tapis, œuvre colossale, dont l'achèvement ne put avoir lieu que vers la fin du règne de Louis XIV, se composait de 92 pièces variées, de 7 aunes et demie de longueur sur 4 à 5 de largeur chacune, comprenant médaillons, armoiries, trophées, paysages, fleurs, et formant ensemble une vaste composition générale. L'*Inventaire du mobilier de la Couronne,* de 1690, donne la description d'un certain nombre de ces pièces. « 1re pièce : Un grand tapis à fond brun, sur lequel il y a un grand compartiment fond blanc, orné des armes de France et de Navarre, dans le milieu un rond bleu avec un soleil. — 2e pièce : Un grand tapis fond brun, représentant un griffon sur un écu rempli de trophées d'armes, rainceaux, cornes d'abondance, et festons de fleurs, avec deux paysages aux deux bouts..... — 10e pièce : Un tapis ayant un trophée d'armes à chacun des quatre coins, et aux costéz des testes d'Hercules et des mufles de lions, au milieu un octogone couleur de rose seiche, remply d'un entrelas d'LL couronnés, et deux paysages aux deux bouts dans des ovales, etc. » Les 11e et 22e pièces furent distraites et envoyées en présent au roi de Siam en 1687. D'après des articles du *Compte de dépense,* en date du 3 juin 1685, le prix des tapis livrés par la veuve Lourdet seule, pour la grande galerie du Louvre, depuis l'année 1664 jusqu'à novembre 1683, s'élevait à 280,591 livres.

Ajoutons que Philippe Lourdet étant mort en 1671, sa femme, Jeanne Haffrey, lui avait succédé avec le titre de « Tapissier et Directeur de la Manufacture de la Savonnerie ».

En 1672, d'après les *Comptes des bâtiments du Roi,* Louis Dupont, qui avait hérité des privilèges de son père et dirigeait la manufacture du Louvre, s'installa, à son tour, à la Savonnerie, et travailla dans des ateliers distincts de ceux de la veuve Lourdet, « à divers ouvrages de tapisseries façon du Levant », pour lesquels il lui fut versé, du 4 juillet 1672 au 26 janvier 1673, une somme de 5,500 livres. Les *Comptes* pour 1674 prouvent qu'il exécuta également des pièces du tapis de la grande galerie du Louvre. Il reçut, cette année, en acompte 9,256 livres; en 1675, 5,500 livres; en 1676, 8,812 livres 15 sous. A partir

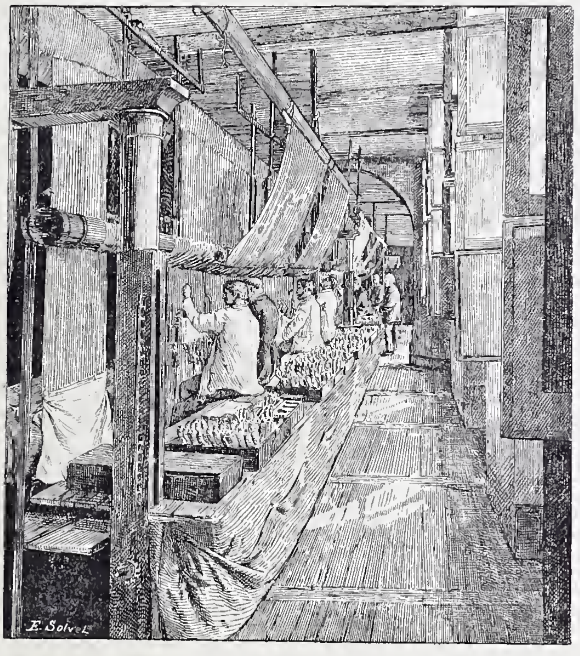


Fig. 427. — L'atelier de la *Savonnerie,* aux Gobelins (état actuel).

de 1678, Dupont obtint d'être, lui aussi, qualifié, sur ces *Comptes,* du titre de « Tapissier du Roi et Directeur de la Savonnerie ».

La crise qui frappa les Gobelins, à la fin du XVIIe siècle, se fit également sentir dans les autres Manufactures. Un moment, les métiers furent abandonnés et les ateliers déserts. Le 8 juillet 1708, le duc d'Antin écrivait à Louis XIV : « Je fus à la Savonnerie; cette belle Manufacture est sur le point de sa chute. Je ferai, dès ce matin, ce qu'il faut pour la soutenir suivant l'état que Votre Majesté a réglé. » D'Antin, en effet, pourvut au plus pressé. En 1711, il fit donner à la veuve Lourdet et à Dupont la commande, pour la chapelle de Versailles, de six tapis qui occupèrent les métiers pendant près de dix années. En outre, la Manufacture produisit, durant cette période, un certain nombre de meubles et de sièges dont Audran, Blin de Fontenay, Ch. Coypel et Desportes fournirent les dessins.

A la mort de la veuve Lourdet (1713), Louis Dupont réunit dans sa main tous les services et resta l'unique directeur. En 1721, son parent Jacques de Noinville lui succéda; puis, en 1743, la direction passa au sieur Duvivier. A ce moment la Manufacture continuait de se recommander par la perfection de ses travaux, — et cette perfection semble attestée par la visite que l'ambassadeur de Turquie fit à la Manufacture sous la conduite de Robert de Cotte, et à l'admiration qu'il témoigna pour ses produits. (*Mercure* de juin 1742.) Toutefois, le chiffre de sa production était singulièrement réduit. Elle comptait seulement 20 ouvriers et 9 apprentis. Ses métiers travaillaient presque exclusivement pour la Couronne. En 1724, ils avaient exécuté un tapis pour la chambre du roi; en 1726, un tapis pour la salle du trône, à Versailles; en 1731, un tapis pour l'Académie de France, à Rome; en 1733, quatre tapis pour le château de Fontainebleau. Trianon et Choisy reçurent également des tapis de la Savonnerie qui, vers la même époque, fabriqua un meuble très important pour Mme de Pompadour.

En 1761, Soufflot s'efforça d'augmenter la production des ateliers, en y introduisant une sorte de métier se rapprochant de la basse lice; mais sa tentative ne fut pas couronnée de succès. Plus tard (1763), il essaya d'abaisser le prix de revient, en augmentant la grosseur de la trame et de la chaîne et, par conséquent, en diminuant d'autant le travail des tapissiers. Cette réforme donna de bons résultats. Elle réduisit sensiblement le prix de la main-d'œuvre; mais les jours sombres étaient proches. En 1780, Duvivier se plaignait amèrement de n'avoir pas reçu, depuis six ans, le payement d'une seule commande officielle. A ce moment, la détresse était si grande, que, pour empêcher la ruine de la Savonnerie, on étudia un projet comportant la réunion de cette Manufacture à celle des Gobelins. La Révolution arriva et empêcha de donner suite à ce projet, qui devait se réaliser quarante ans plus tard.

De 1790 à 1792, la Savonnerie demeura à peu près fermée; la plupart de ses artistes s'engagèrent dans les armées; d'autres allèrent exercer leurs talents à l'étranger. Ceux qui restèrent subirent une atroce misère. Le 17 décembre 1792, Restout, conservateur du Mobilier National, présenta à la commission des Arts et de l'Agriculture un rapport concluant au maintien de la Manufacture. Ce rapport fut adopté, et de grandes modifications furent introduites dans son organisation intérieure et dans son fonctionnement. L' « entreprise » fut supprimée; les artistes reçurent des appointements fixes et furent répartis entre quatre classes, rétribuées suivant la difficulté du travail. En 1794, le Comité de Salut public chargea une commission d'examiner les modèles qui pouvaient continuer de servir; et comme la plupart de ceux dont on avait fait usage jusque-là avaient été détruits, on institua un concours pour la création de nouveaux types. Pendant ce temps, toutefois, les métiers continuèrent de chômer.

Ce fut seulement sous le Consulat qu'un peu d'activité fut rendue à la Savonnerie. Sa prospérité revint avec l'Empire. En 1812, le nombre des artistes était remonté à quarante, et le budget de la Manufacture se trouvait fixé entre 65,000 et 75,000 francs. Les palais impériaux, qu'il fallait meubler, absorbaient toute sa production. Bien loin de décroître avec la Restauration, celle-ci se développa encore. En 1817, le budget de la Savonnerie était porté à 93,000 francs; en 1825, il s'élevait à 118,600 francs. Enfin, l'année suivante, la Savonnerie était réunie aux Gobelins, dont elle ne devait plus constituer qu'un atelier spécial.

Cette réunion, tout en entraînant une subordination complète, ne diminua pas la production des métiers. De très vastes ouvrages continuèrent d'être exécutés. En 1833, le grand tapis du chœur de Notre-Dame, mesurant près de 200 mètres; en 1840, le tapis de la salle du trône, aux

Tuileries; en 1841, le tapis de la salle de concert pour ce même palais; en 1843, le tapis de la salle du Conseil à Saint-Cloud, attestent la fécondité dont fut animé cet atelier sous le règne de Louis-Philippe. Malheureusement, à cette époque, il s'en fallait de beaucoup que le goût correspondît à l'abondance de la production. Sous le second Empire, des artistes de grand talent, Despléchin, Diéterle, Séchan, Chabal-Dussurgey, modifièrent le caractère des modèles, et le genre de fabrication acheva de se transformer sous la troisième République. Au lieu de faire des tapis de pied, devenus beaucoup trop coûteux, l'atelier n'exécute plus aujourd'hui que des tentures décoratives

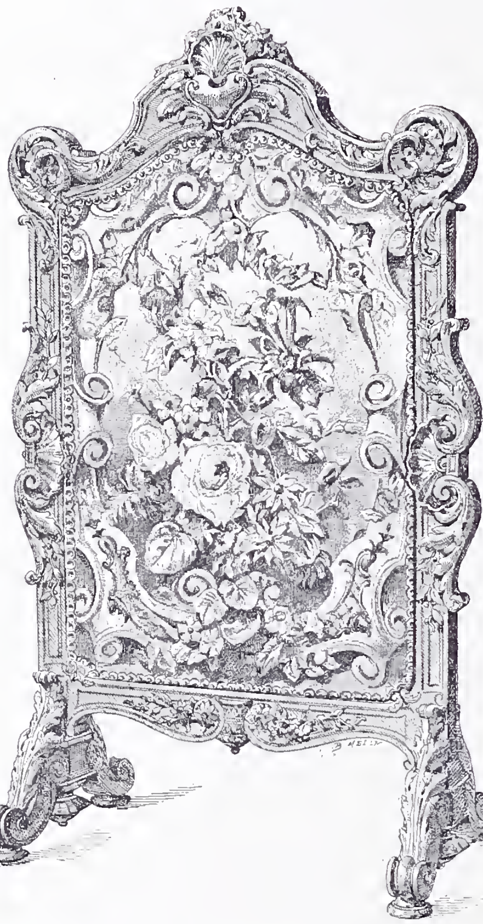


Fig. 428. — Écran en tapis de la Savonnerie. Mobilier national.

pour nos édifices publics et le palais du chef de l'État. Les ouvriers sont actuellement (décembre 1888) occupés au tissage de plusieurs tentures destinées à l'Élysée. *Les Arts, les Sciences et l'Industrie,* ainsi que *la Guerre et la Marine,* d'après Ch. Lameire, *les Arts et les Lettres,* panneaux et dessus de porte d'après Lavastre, occupent les métiers.

La technique de la Savonnerie diffère essentiellement de celle des Gobelins. Le tapis qu'elle fabrique constitue un velours. Le métier est de même forme que le métier de haute lice; mais l'ouvrier travaille à l'endroit, ayant devant lui, à hauteur d'œil, le modèle à copier. Voici comment il procède : ayant choisi la broche chargée de la laine, dont la couleur correspond au coloris du modèle, le tapissier saisit, avec la main gauche, le fil de chaîne sur lequel il doit commencer son travail; il l'attire à lui et fait passer derrière ce fil la broche qu'il tient de la main droite. Au moyen de la lice, il détache de la seconde nappe de chaîne un autre fil et l'enveloppe, avec dextérité, d'un nœud coulant, qu'il serre vigoureusement. Entre ces deux *passées,* le fil de trame forme, au devant de la chaîne, un anneau qui s'enroule, au fur et à mesure de la fabrication, sur un tranche-fil, dont le manche de calibre varié donne la hauteur du poil du velours. En tirant cet instrument, tous les anneaux se trouvent coupés et le velours est formé. Lorsqu'une rangée de nœuds, ou *points* (terme technique), se trouve terminée, l'ouvrier les joint par un fil de chanvre très fort, appelé *duite,* posé entre les deux nappes de la chaîne; mais cette *duite* étant incapable de former un tissu solide, il lie encore entre eux les fils de la chaîne par un fil de chanvre, et enchaîne pour ainsi dire les *points* de velours, en les serrant, les uns sur les autres, au moyen d'un peigne. Vient ensuite la *tonte,* qui se fait à l'aide de ciseaux à branches recourbées. La profession de tapissier de la Savonnerie, très difficile et très délicate, exige des aptitudes particulières. L'artiste tout autant, sinon plus que celui des Gobelins, doit posséder à fond la science du coloris et doit être un excellent dessinateur. Grâce à son personnel d'élite, cet atelier, bi-séculaire, qui complète si heureusement la Manufacture nationale de tapisseries, a produit de véritables merveilles d'art. Si elle venait à se produire, comme cela est à craindre, par suite des difficultés que présente le recrutement des artistes, sa disparition serait un désastre artistique pour notre pays.

La Manufacture de Beauvais, qui partagea avec les Gobelins la mission de maintenir à sa perfection la fabrication de la tapisserie, remonte également, comme création, au XVIIe siècle. Fondée par Colbert en 1664, elle eut pour premier directeur le tapissier Louis Hynart. Le but que se proposait l'illustre ministre était particulièrement d'attirer dans cette partie de la France, déjà célèbre dans l'histoire des industries textiles, des ouvriers étrangers, et surtout des Flamands, possédant à fond l'art de la tapisserie. Colbert se promettait, en outre, et grâce à la présence de ces habiles artisans, de former une pépinière d'apprentis qui se seraient répandus dans tout le royaume. C'est pourquoi le privilège accordé à Hynart renferme deux clauses qu'on ne rencontre point ailleurs. Il lui était accordé un subside pour chacun des ouvriers étrangers qui s'enrôlaient à Beauvais; un secours était, en outre, alloué par le roi à tous les apprentis qui travaillaient sous ses ordres.

Hynart devait fabriquer toutes sortes de *tapisseries de Verdun,* c'est-à-dire de Verdures et Bocages, ainsi que des tapisseries à personnages de haute et basse lice. Pour faciliter ses débuts, outre les privilèges susdits, il lui fut attribué d'importantes subventions, qui lui permirent d'élever les bâtiments nécessaires et de s'approvisionner des matières premières indispensables. Enfin, il obtint pour son établissement le titre de *Manufacture Royale.*

En ses commencements, la nouvelle Manufacture travailla pour la Couronne. De 1667 à 1677, elle expédia pour le roi, à Paris et à Versailles, un assez grand nombre de tentures représentant des « personnages et bestiaux » (sans doute dans le genre de Téniers), « une nopce de Picardie », des Verdures et des Paysages. Plus tard, l'étonnante supériorité des Gobelins fit préférer la production parisienne à celle de Beauvais. Par la suite, la Manufacture paraît avoir travaillé presque exclusivement pour le commerce et pour les particuliers.

Le 10 mai 1684, l'administration de Beauvais passa des mains de Louis Hynart en celles de Philippe Behagle, artiste habile et administrateur dévoué, qui, en dépit des

événements douloureux auxquels la France, à partir de 1688, se trouva en proie, parvint, avec l'aide de sa famille, à maintenir l'établissement et à lui conserver sa réputation, employant ses fils à ses propres métiers, pendant que sa fille dirigeait un atelier où l'on fabriquait de la dentelle. Behagle, en outre, établit, le premier, à Beauvais, une école publique de dessin où ses ouvriers purent se perfectionner. En 1694, quand les Gobelins, faute d'argent, durent fermer leurs portes, il offrit à un certain nombre d'ouvriers une hospitalité généreuse, et parvint ainsi à empêcher la dispersion complète de ce personnel d'élite.

Behagle mourut en 1704; ses héritiers continuèrent à diriger la Manufacture jusqu'en 1710, où ils abandonnèrent l'entreprise aux frères Filleul, commandités par Gabriel Danse, conseiller, lieutenant du maire de Beauvais. L'administration des frères Filleul fut désastreuse. Déchus de leur privilège, ils durent, en 1722, céder la place au sieur Mérou, dont les débuts furent assez heureux. La Manufacture avait, à cette époque, des dépôts à Paris et à Leipzig. Elle produisit un certain nombre de tentures et de meubles, qui furent généralement appréciés, et dont quelques-uns, composés et dessinés par Oudry, obtinrent même un très grand succès. En outre, elle s'augmenta de nouveaux ateliers, où l'on fabriqua des tapis de pied dans le genre d'Aubusson. Pendant quelques années, Beauvais devint ainsi un centre de transactions considérables. Malheureusement, Mérou était un déplorable administrateur, si déplorable, qu'en 1733 on était forcé de le destituer, et qu'il était condamné à payer au roi, à titre de restitution, une somme de 90,000 livres.

Ses successeurs furent Besnier, ancien échevin de Paris, et l'illustre peintre Oudry, qui, depuis déjà plusieurs années, était attaché à la Manufacture. Cette période de l'existence de Beauvais peut, à bon droit, être regardée comme la plus florissante. Oudry réorganisa, sur des bases nouvelles, l'école de dessin fondée par Behagle. Il parvint à reconstituer le séminaire des apprentis, qui depuis longtemps ne donnait plus de résultats sérieux. Il renouvela les modèles, réduisit les dimensions des tentures, de façon à les accommoder aux proportions moindres des nouveaux appartements. Enfin, il fit fabriquer un nombre considérable de petits meubles, écrans, fauteuils, canapés, etc., qui furent particulièrement goûtés. C'est de ce temps que datent les *Chasses nouvelles*, les *Amusements champêtres*, les *Comédies de Molière*, les *Fables de La Fontaine*, ouvrages qui sont aujourd'hui extrêmement recherchés.

Où leurs prédécesseurs avaient englouti la totalité de leur avoir, Oudry et Besnier, par leur ingénieuse exploitation, trouvèrent moyen de faire leur fortune. Besnier se retira le premier, en 1754, et Oudry persévéra jusqu'à sa mort, qui survint peu après (30 avril 1755). A ce moment, il était associé avec André-Charlemagne Charron, parent du receveur de la généralité de Paris. Charron continua les errements de l'administration précédente et s'en trouva bien. Il s'adjoignit les peintres Juliart, Joseph du Mons et Casanova. Beauvais, sous sa direction, dédaigna les sujets solennels pour cultiver les *Bergeries* et les *Pastorales,* et fabriqua surtout des sièges et des écrans. En 1780, Charron se retira sans avoir amoindri sa situation, bien que le goût de la tapisserie commençât à passer, et que les

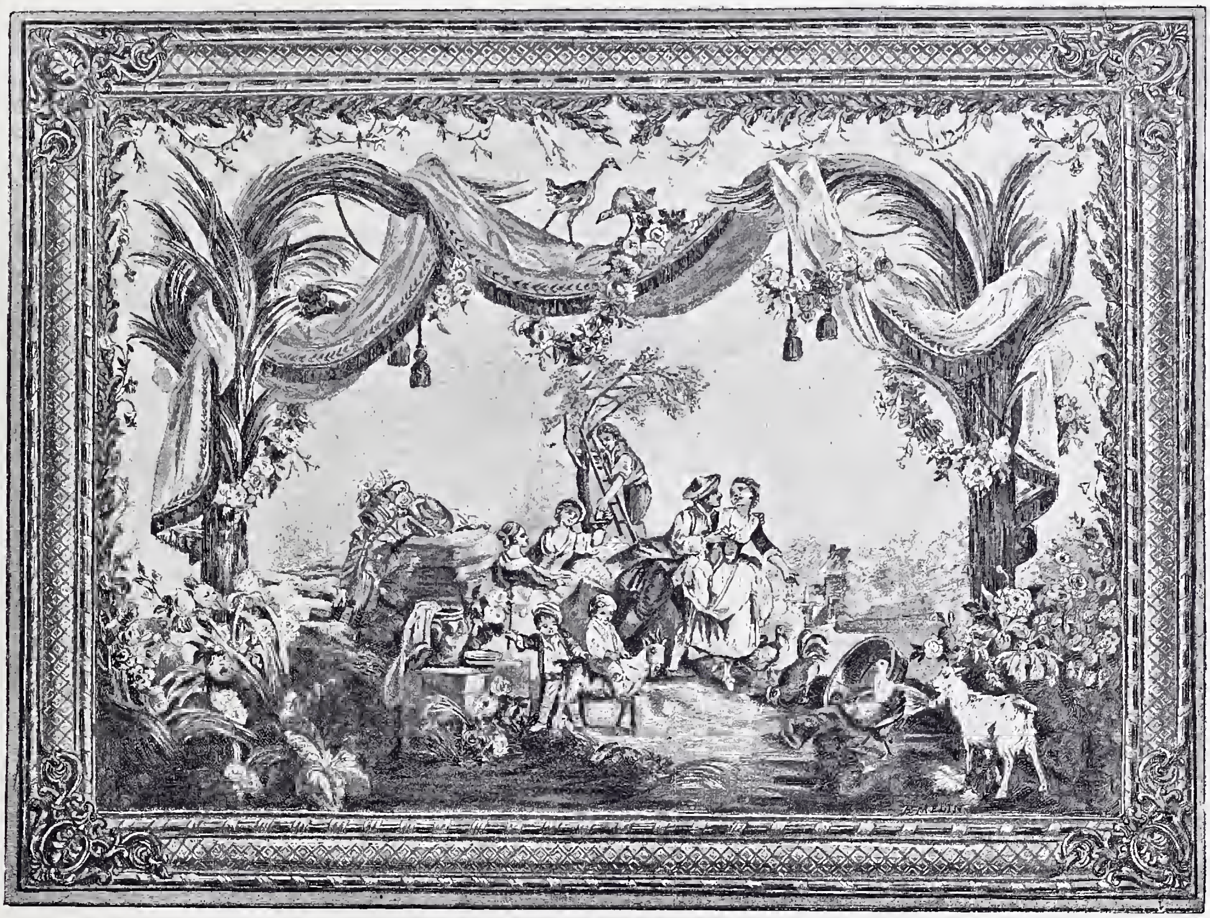


Fig. 429. — Panneau décoratif en tapisserie de Beauvais (XVIIIe siècle).

étoffes de soie et de coton fussent préférées dans l'ameublement.

Menou, qui succéda à Charron, avait été longtemps établi à Aubusson. C'était un homme du métier, expérimenté, habile; mais ni sa compétence, ni son habileté ne purent triompher des événements imprévus qui bouleversèrent notre pays, et les dix dernières années de sa vie s'usèrent dans une lutte de tous les instants contre une détresse affreuse et des réclamations incessantes. A sa mort, et comme personne ne se présentait pour lui succéder, les Comités du Commerce, de l'Agriculture et des Arts, harcelés par les pétitions des ouvriers, qui réclamaient des secours et demandaient à grands cris la reprise des travaux, conférent la gérance provisoire au peintre Camousse, fils et petit-fils de tapissiers ayant toujours travaillé à Beauvais, et qui lui-même était employé depuis longtemps dans l'établissement. Camousse sauva la Manufacture d'une ruine complète et succomba juste au moment où les travaux allaient reprendre un peu de leur ancienne activité.

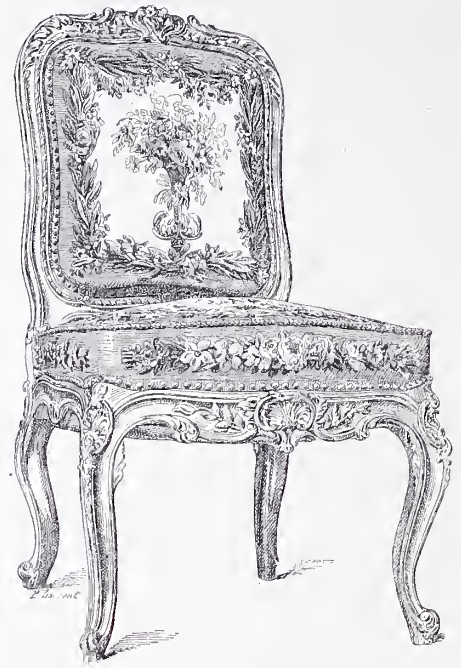


Fig. 430. — Siège en tapisserie de Beauvais (XVIIIe siècle).

Lorsque Camousse mourut, en l'an VIII, le citoyen Huet, qu'on lui donna pour successeur, ne trouva que six tapissiers à Beauvais. Il parvint à ramener quelques déserteurs, forma des sujets nouveaux et, quand les Manufactures nationales passèrent, quatre ans plus tard, dans l'administration de la Maison de l'Empereur, son personnel était assez nombreux et assez bien stylé, pour qu'il pût entreprendre, conjointement avec les Gobelins, de remeubler les châteaux et palais, rendus par le Nouveau Régime à leur destination primitive. Les Gobelins furent chargés d'exécuter les tentures; on confia les meubles à Beauvais. Percier et Fontaine, sur les indications de David, fournirent les modèles. Les compositions galantes et pittoresques, les *Bergeries,* les *Pastorales,* si fort à la mode durant tout le XVIIIe siècle, furent complètement abandonnées. Le genre héroïque seul fleurit. Mars et Bellone avaient chassé les Grâces et les Amours. Les principales pièces fabriquées à Beauvais, pendant cette période, sont : trois meubles pour les Tuileries (salon de Sa Majesté, galerie de Diane et pavillon des Enfants de France); six meubles pour le château de Meudon; cinq meubles pour le château de Fontainebleau; deux pour le palais de Monte-Cavallo, à Rome; quatre meubles pour le Grand et le Petit Trianon. On tissa également plusieurs tableaux. Une *Vue de Suisse,* d'après Auguste Échard, notamment, et un tableau d'après Baptiste, furent traduits par Pisier, maître des élèves; une composition représentant les *Forges de Vulcain,* en camaïeu, fut exécutée par Roinsse; un tableau d'après Monsiau, figurant *Un buste de vieillard,* fut tissé par Caron; un tableau de fleurs, dans un vase antique, posé sur un tapis, d'après Baptiste, fut interprété par Louis Maillard, etc.

Huet mourut en 1814. Il eut pour successeurs ses deux fils, dont le plus jeune mourut en 1819, laissant la place à Guillaumot, chef du bureau de la comptabilité dans la Maison du roi. Sous l'administration de ce dernier, la Manufacture de Beauvais revint à sa véritable fabrication, telle que l'avait créée Oudry, et produisit nombre d'ouvrages recommandables. Malheureusement, Guillaumot mourut en 1828. On nomma, pour lui succéder, un personnage fantasque et mal équilibré, le marquis d'Ourches, qu'on fut obligé, en 1831, de congédier brutalement; et l'on dut confier au fils, encore très jeune, de Guillaumot le soin de réparer les bévues du noble intérimaire. Les encouragements ne manquèrent pas au jeune directeur. Louis-Philippe, à plusieurs reprises, donna des preuves de son intérêt pour la Manufacture, et M. de Montalivet la favorisa d'importantes commandes. Un certain nombre d'œuvres honorables sortirent des ateliers; mais ce ne fut pas sans tiraillements. Le payement à appointements fixes, substitué au payement à la tâche, amena une perturbation profonde dans la production. M. Grau de Saint-Vincent, qui succéda au jeune Guillaumot, eut grandement à lutter contre son personnel et ne put exécuter, pendant cette longue période, qu'une quantité très limitée d'ouvrages.

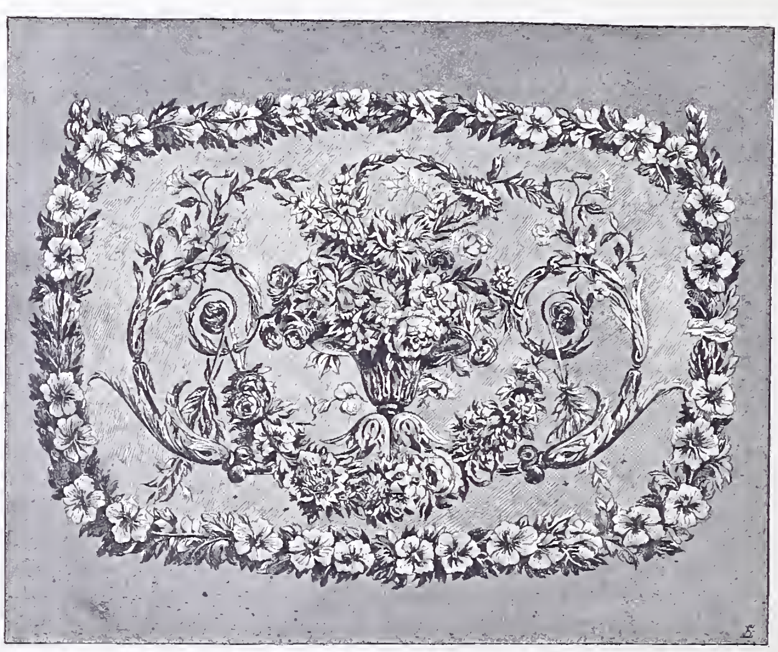


Fig. 431. — Dessus de porte en tapisserie de Beauvais (XVIIIe siècle).

La révolution de 1848 provoqua la réunion, sous une même administration, des deux Manufactures nationales

de tapisseries. M. Badin, peintre distingué, fut nommé directeur, avec résidence à Paris. Une Commission spéciale, composée d'artistes et de savants, fut chargée d'étudier les réformes à apporter dans l'organisation et le fonctionnement des deux Manufactures. Le coup d'État vint mettre fin à ses longs et peu utiles travaux. Les Gobelins et Beauvais, séparés de nouveau, rentrèrent dans les attributions de la Maison de l'Empereur. M. Badin fut nommé directeur à Beauvais, et M. Lacordaire directeur aux Gobelins. En 1860, la réunion des deux établissements eut lieu une seconde fois, sous l'administration de M. Badin, auquel fut adjoint, à Beauvais, un inspecteur, remplacé, deux ans après, par un simple agent comptable. Napoléon III, qui, pendant sa présidence, avait témoigné à diverses reprises l'intérêt personnel qu'il portait à la Manufacture, donna aux ateliers une assez vive impulsion, en faisant procéder immédiatement à une nouvelle décoration des palais et châteaux dépendant de la Couronne. Aussi, la période du second Empire fut-elle particulièrement féconde comme production de meubles et tableaux en tapisserie. Les registres de fabrication de la Manufacture, de 1853 à 1870, soigneusement compulsés, établissent l'état général suivant, qu'on peut regarder comme étant d'une absolue exactitude :

Tableaux et panneaux de décoration : 96. Les principaux sont : les *Quatre Saisons* de Groéland; six tableaux de nature morte de Monnoyer, Desportes, Oudry et Mignon, dont les originaux sont au Louvre; des panneaux de nature morte et des fleurs de Monginot, Diéterle, Petit, destinés à la décoration du palais de l'Élysée.
Meubles canapés : 180, d'une valeur d'inventaire de 388,501 fr. 70.
Meubles fauteuils : 243, d'une valeur d'inventaire de 250,000 francs.
Meubles chaises : 532, d'une valeur d'inventaire de 350,000 francs.
Banquettes, tabourets : 109, d'une valeur d'inventaire de 56,904 francs.
Tentures, rideaux, ornements d'église, dais de procession, bannières et mitres d'évêque : 28, d'une valeur d'inventaire de 56,300 francs.
Tapis : 12, d'une valeur d'inventaire de 20,877 francs.

Presque tous ces meubles constituaient de véritables œuvres d'art. Malheureusement, la plupart furent détruits dans les incendies des Tuileries, du palais de Saint-Cloud et du Palais-Royal. On doit en déplorer grandement la perte. Les peintres auxquels, pendant cette période, la direction de la Manufacture de Beauvais demanda une active collaboration, sont : MM. Chabal-Dussurgey, Diéterle, Arbant, Groéland, Desgoffes, Viollet-le-Duc, Lambert, Galland, Haumont, Godefroy, Badin, Muller, Petit, Barbé, Fouquet, Ventadour, Lucas et Goupil; les deux premiers — M. Chabal-Dussurgey, surtout — ont alimenté Beauvais de modèles de meubles, avec une fécondité et une verve qui, en un quart de siècle de production, ne se sont jamais ralenties. La Manufacture, durant cette période, reprit également d'anciens modèles d'Oudry, Casanova, Monnoyer et Mignon, auxquels on ajouta des bordures, et dont on transforma légèrement les compositions, en vue d'adaptations nouvelles.



Fig. 432. — L'*Amérique*, pièce faisant partie de la tenture des *Quatre parties du monde*, exécutée à Beauvais, à la fin du siècle dernier.

En 1870, les travaux furent interrompus par la guerre et repris seulement en 1873. Depuis lors, la Manufacture n'a pas cessé de produire des ouvrages recommandables à tous égards. Son budget, qui atteint 108,000 francs, dépasse de beaucoup tous ceux qui lui ont été accordés par les divers régimes antérieurs. Son personnel, dirigé

avec beaucoup d'autorité par M. Badin fils, compte trente et un artistes tapissiers, dont le talent s'est affirmé par la production d'œuvres de premier mérite. Les principales de ces œuvres se dénombrent comme suit :

Tableaux et panneaux : 79, représentant une valeur d'inventaire de plus de 400,000 francs. Les sujets principaux sont : *la Lice et sa compagne, le Lion devenu vieux, le Loup devenu berger, le Coq et la Perle,* panneaux d'Oudry ; *le Lion et l'Ane chassant,* de Godefroy et Desroys (31,464 fr. 63), qui décore actuellement le palais Farnèse ; le *Médaillon de Neptune* (18,319 fr. 07), par Arbant, également au palais Farnèse ; un panneau de la galerie d'Apollon, au Louvre ; une copie d'un panneau du cabinet de Sully, à l'Arsenal (16,846 fr. 59) ; un panneau, dit des *Oiseaux,* d'après Oudry, par Godefroy et Desroys ; quatre panneaux décoratifs, fleurs, vases et architectures, par Mme Escallier, MM. Maisiat, Petit et Tony Faivre, tous les quatre destinés à l'escalier d'honneur du Luxembourg ; meubles-canapés : 64 ; meubles-fauteuils : 72 ; meubles-chaises : 62, etc.

Sèvres. — De toutes les Manufactures royales encore existantes, celle de Sèvres est de beaucoup la moins ancienne. Elle eut, en outre, des commencements moins nobles que ses devancières. Enfin, elle est la seule qui ait la céramique pour objet. Dès la fin du XVIIe siècle, l'amour de la porcelaine avait commencé à se faire sentir dans le monde de la Cour et de la haute bourgeoisie. On collectionnait à outrance les produits de la Chine et du Japon. Le XVIIIe siècle, à son aurore, ne fit que renchérir sur cette passion coûteuse. Les délicates figurines de Saxe vinrent apporter un regain d'élégante nouveauté à cette vogue déjà si grande. Partout, en Europe, les princes et les rois rêvèrent de posséder une manufacture de porcelaines, rivalisant avec celle de Meissen. Les financiers eux-mêmes ne se montrèrent pas exempts de ces ambitieuses préoccupations : et c'est ainsi qu'Orry de Fulvy, frère du Directeur des Bâtiments, fut amené à prêter l'oreille aux propositions des frères Dubois.

Ces frères Dubois étaient cependant d'assez piètres personnages, chassés pour leurs méfaits de la manufacture de Chantilly dirigée par le sieur Siroux. Ils s'étaient, en partant, approprié les secrets de leur ancien patron et, réfugiés au château de Vincennes, ils avaient commencé, grâce à la collaboration d'un autre ouvrier nommé Gérin, à fabriquer quelques échantillons de porcelaine. Orry de Fulvy, auquel ces échantillons furent présentés, leur procura un local meilleur et de l'argent ; mais les commencements de l'exploitation ne furent pas heureux. Les Dubois étaient des ivrognes fieffés. On dut les expulser de l'établissement, et un certain Gravant, qui s'était rendu maître de leurs secrets, prit leur place. Enfin, en 1745, la fabrication donna des résultats assez satisfaisants, pour qu'Orry de Fulvy obtint un arrêt du Conseil accordant à son représentant, Charles Adam, un privilège exclusif de trente années pour l'établissement d'une « Manufacture de porcelaine, façon de Saxe, au château de Vincennes ». Un capital social fut constitué. L'exploitation commença à se faire commerciale, et bientôt la manufacture de Vincennes jouit d'une réputation méritée, non seulement en France, mais encore dans toute l'Europe.

Ce qui contribua surtout à cette réputation, ce fut une innovation à la fois gracieuse et originale. Nous voulons parler de l'exécution des fleurs de porcelaine, branche de production dans laquelle les artistes de Vincennes ne tardèrent pas à acquérir une habileté exceptionnelle. S'il fallait en croire le marquis d'Argenson (*Mém.,* t. VII, p. 122), Louis XV aurait payé pour 800,000 livres de ces fleurs à la marquise de Pompadour, qui en aurait décoré le château de Bellevue et ses autres résidences de campagne. Ce chiffre seul, même en tenant compte de l'exagération certaine, dit assez en quelle estime les contemporains avaient ces délicats produits. Ce qui montre encore mieux combien ils étaient appréciés, c'est l'envoi que la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe osa faire au prince, son père, d'un lustre orné de cette gracieuse parure.

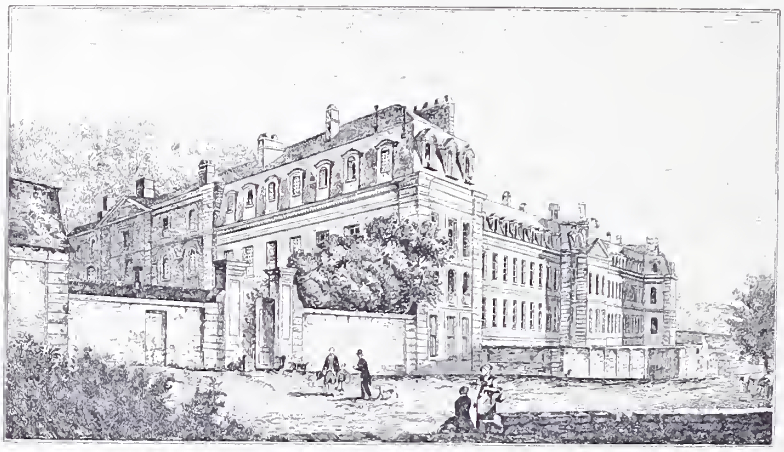


Fig. 433. — L'ancienne manufacture de Sèvres, d'après une aquarelle de Troyon.

Malgré ces succès d'art, la manufacture de Vincennes ne prospéra pas financièrement. En 1751, Orry de Fulvy, son principal soutien, était mort. Ses associés, incapables de maintenir l'établissement, s'adressèrent au roi. L'année suivante, celui-ci transféra à Éloi Brichard le privilège qu'il avait précédemment accordé à Charles Adam ; la fabrique prit le nom de *Manufacture royale de porcelaine,* et les ateliers, qui se trouvaient à l'étroit au château de Vincennes, furent transportés à Sèvres. La compagnie nouvelle, qui s'était formée sous le patronage du roi, acheta le vieux château de la Diarme, ancienne maison de Lulli. A cette demeure plus monumentale que pratique, on adjoignit une verrerie de bouteilles que le roi avait donnée à Mme de Pompadour, et que celle-ci rétrocéda moyennant 30,000 livres.

Mme de Pompadour prit, en outre, Sèvres sous sa protection. L'intérêt qu'elle témoigna pour *sa* Manufacture décida de la faveur de la Cour. Bientôt, on considéra comme un acte patriotique d'acquérir des « porcelaines de France », et les premiers artistes n'osèrent refuser leur collaboration à un établissement aussi fortement protégé. Ajoutons que les produits de la nouvelle Manufacture royale étaient absolument dignes de la faveur qu'on leur accordait. La salle des modèles, formée en ce siècle par M. Riocreux, donne une idée exacte de l'importance et surtout de l'élégance et de la variété des pièces qu'on fabriquait alors. Aux fleurs qui avaient fait le succès de Vincennes, on avait joint les vases de grande ornementation, dessinés par Duplessis, les services de table et à café, les biscuits gracieux, dont Boucher fournissait l'idée et parfois le dessin, ainsi que les statuettes modelées par Falconnet. Du côté technique, les progrès réalisés n'étaient pas moindres. Au *bleu de roi,* qui avait fait la réputation de Vincennes, et au *bleu turquoise,* découvert par Hellot en 1752, s'était ajouté, en 1757, le *rose carné,* dit *rose Pompadour ;*



Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

MANUFACTURES NATIONALES

VASE EN PORCELAINE DE SÈVRES PATE TENDRE

(XVIIIe siècle).

puis étaient venus le *violet pensée,* le *vert anglais,* le *jonquille,* permettant d'obtenir des fonds d'une ravissante fraîcheur et d'une prodigieuse richesse, sur lesquels le pinceau des peintres les plus délicats et les plus habiles déposait des décorations d'un goût exquis. Ces céramiques, en un mot, étaient, dès lors, si parfaites qu'on les offrait comme cadeaux diplomatiques, et que même elles étaient particulièrement recherchées des cours étrangères.

Il semble qu'après une pareille réussite et un triomphe aussi éclatant, la Manufacture royale de porcelaine devait nager en pleine prospérité. Il n'en était rien, cependant. Dès le principe, elle s'était trouvée grevée de frais énormes de premier établissement. Ses constructions très défectueuses et médiocrement commodes, qui auraient dû coûter 200,000 livres, absorbèrent, par suite de l'incapacité de l'architecte Lindel, plus de 1,300,000 livres. L'année 1755 n'était pas écoulée que les intéressés étaient obligés de parfaire le versement du capital par eux souscrit. De 1755 à 1759, Sèvres ne vécut que d'emprunts. Enfin, obérée et n'ayant plus le moyen de faire face à ses engagements, la Compagnie se vit forcée de liquider. Elle s'adressa de nouveau au roi, qui dut prendre l'établissement pour son compte.

En possession d'un monopole absolu qui la garantissait contre toute concurrence française et étrangère, en outre, richement pourvue de subsides par un maître qui devait faire de sa réussite une question d'amour-propre, la Manufacture prit de nouveau un grand développement. Mais si le public se déclarait satisfait, il n'en était pas de même de ceux qui dirigeaient la fabrication. La porcelaine tendre, qu'on avait exclusivement produite jusque-là, était loin de présenter, sinon au point de vue artistique, du moins au point de vue commercial, les avantages des porcelaines de Chine et du Japon. Elle se laissait rayer avec une facilité désespérante; le moindre choc la mutilait; enfin, elle n'allait pas au feu et c'était là, paraît-il, un crime impardonnable.

La préparation très compliquée de la matière première et les procédés de cuisson, très délicats, grevaient, en outre, la fabrication de frais considérables, qui rendaient les produits très coûteux. Quelques chiffres relevés sur les livres de vente du temps et sur les factures des grands marchands parisiens feront connaître, au surplus, le prix élevé qu'on payait alors les *porcelaines de France :*

Assiettes à rubans verts	60 liv.
— à fleurs	18 —
— à oiseaux	30 —
Boîtes à bonbons	360 —
— bleu céleste avec diamants	760 —
Bougeoirs	de 27 à 60 —
Boîtes de montre; la chaîne garnie de plaques de porcelaine	471 —
Beurriers	de 24 à 36 —
— en vert	216 —
Caisses bleu céleste à fleurs	84 —
— peintes, à enfants	108 —
Compotiers carrés	120 —
— à coquilles	24 —
— en feuilles de chou	36 —
Déjeuners (petits)	de 66 à 72 —
— gros bleu plateau carré	de 192 à 384 —
Écuelles à guirlandes et rubans bleus	300 —
— gros bleu	240 —
— à fleurs	72 —
Fromagers blanc et or	60 —
Figures en biscuit	de 36 à 48 —
Garnitures de cheminée (3 vases) en vert à fleurs et oiseaux	600 —
Groupes biscuit de plusieurs figures, d'après Boucher	312 —

Gobelets à rubans roses	96 liv.
— sans anses, soucoupes à fleurs	15 —
— à lait, avec sa jatte	72 —
Jattes à punch, mortier et cuiller, bleu céleste à fleurs	1,200 —
Jattes à fruits	240 —
Moutardiers	120 —
Navettes lapis et or	de 120 à 240 —
Porte-huilier	de 168 à 260 —
Plateaux à fruits, en vert	120 —
Pots à tabac garnis d'or dans une cave d'ancien lacq	420 —
Pots à jus	36 —
Pots à crème, à fleurs	21 —
— blanc et bleu à relief	de 27 à 30 —
Pots à pommade, vert et or, peint à fleur	24 —
Pot à fleurs dans sa jatte	de 132 à 144 —
Pots à sucre blanc et bleu	de 8 à 24 —
Pots à boire	27 —



Fig. 434. — Sèvres; vue intérieure des ateliers.

Pots pourris gros bleu et or	480 liv.
— à fleurs	36 —
Pots à l'eau peints, à oiseaux, avec jatte	de 120 à 156 —
Pots à confitures	de 10 à 15 —
Pots à oille avec plat, en vert	850 —
Seaux à compartiments bleu céleste	240 —
— à 1/2 bouteilles	240 —
— à bouteilles	de 288 à 336 —
— à verres	120 —
— peints à fleurs	144 —
Saucières	300 —
Saladiers feuilles de chou	120 —
Soucoupes	6 —
Salières	de 12 à 36 —
Sucriers en vert	de 240 à 300 —
Tasses à glaces	30 —
— et petit plateau	18 —
— rubans couleur de rose	96 —
— bleu céleste à guirlandes	60 —
— et soucoupes mosaïque	24 —
— gros bleu à oiseaux	48 —
Tabatières à cartouches en vert, peintes à figures.	1,200 —
— sujets d'animaux	600 —
Théières peintes à fleurs	de 21 à 30 —
Terrines couvertes et plats, peints à fleurs	300 —
Vases bleu céleste, paysage	288 —
— à la hollandaise en rose, à rubans et cartouches en miniatures	720 —
Vases à la hollandaise en blanc	15 —
— gros bleu à oiseaux	384 —

On comprend, après avoir pris connaissance de cette sorte de prix-courant qu'on se soit ingénié à découvrir le secret de la porcelaine dure, de celle qu'on fabriquait en Chine, au Japon et à Meissen, en Saxe. Dès 1753, la Direction était entrée en pourparlers avec divers céramistes qui se prétendaient en possession du fameux secret, et nos agents diplomatiques étaient chargés de recruter des inventeurs au delà de nos frontières. C'est ainsi que des négociations furent nouées d'abord avec Pierre-Antoine Hannong, ensuite avec le sieur de Limprünn, directeur de la manufacture de porcelaines de Munich, puis avec le chimiste Maurin des Abiez. Les essais et les tentatives de toutes sortes se poursuivaient ainsi depuis près de quinze ans, quand tout à coup on découvrit en France ce qu'on s'efforçait de trouver dans d'autres contrées.

En 1765, l'archevêque de Bordeaux, grand amateur de céramique, étant venu visiter la Manufacture, le Sr Boileau, alors directeur, le pria d'emporter un échantillon d'une pâte transparente et fine, se rapprochant de celle de Saxe, et de chercher si, dans son diocèse, on ne rencontrerait pas des gisements d'une terre analogue. Le prélat s'adressa à un apothicaire nommé Villaris, qu'il connaissait comme habile chimiste, et quelques mois plus tard, Villaris lui envoya des échantillons de kaolin véritable, qui, traités à la Manufacture, donnèrent d'heureux résultats. Puis, comme il refusait d'indiquer la provenance de son échantillon, on expédia dans le Bordelais les chimistes Millot et Macquer, qui forcèrent par leurs investigations l'apothicaire récalcitrant, et craignant de se voir frustré de sa découverte, à les conduire lui-même à Saint-Yrieix. Mais cette fabrication de la pâte dure, dont on avait poursuivi l'application avec tant d'acharnement, ne devait pas être favorable à la Manufacture. Car, à partir de ce temps, sa production commença à décroître au point de vue artistique, et de nouveaux embarras financiers surgirent.

L'administrateur Boileau, mort en 1775, avait laissé Sèvres dans un état particulièrement florissant. La clientèle qui se disputait ses produits était riche, nombreuse et choisie. Ceux-ci étaient délicats et charmants. Louis XV avait continué, après la mort de Mme de Pompadour, à s'occuper personnellement de la fabrication. Il surveillait lui-même les expositions périodiques de Versailles et se montrait d'autant plus satisfait, que les contributions levées sur sa cassette allaient en diminuant. Il suffit de quelques années et d'un certain nombre d'imprudences, pour changer complètement cet heureux état de choses. Parent, qui succéda à Boileau, était un administrateur entreprenant, audacieux, mais incapable. Il ne lui fallut que trois ans pour ruiner financièrement l'établissement dont la gestion lui était confiée. Il fut congédié et même incarcéré pour ses malversations. Le comte d'Angiviller proposa pour lui succéder le sieur Regnier, auquel fut adjoint Jean-Jacques Hettlinger comme codirecteur.



Fig. 435. — Vase orné de fleurs, en porcelaine de Vincennes.

Hettlinger, Suisse d'origine, était un administrateur sérieux et un ingénieur fort expert; mais il n'avait pas un sentiment artistique assez développé pour pouvoir lutter contre les séductions de la pâte nouvelle, dont les ateliers de Sèvres venaient d'être mis en possession. Dès 1774, en effet, la porcelaine dure était entrée en pleine activité de fabrication. A partir de ce moment, ce qui semble préoccuper l'Administration, c'est moins la recherche de formes élégantes, d'un décor délicat et gracieux, que la pureté de la matière et sa beauté intrinsèque. En outre, on s'efforce de faire grand, avec l'espoir de pouvoir un jour faire énorme. On dédaigne la fabrication des jolis services, pour celle des vases majestueux et des vastes plaques, dont on orne les meubles et même les carrosses. On vise bien moins à doter la porcelaine d'un décor en harmonie avec la forme qu'elle présente ou l'emploi qui lui est réservé, qu'à reproduire des peintures. La préparation de la matière ne cesse de progresser, son traitement artistique laisse prévoir une prochaine décadence.

La faveur, cependant, n'abandonna pas ces produits moins gracieux. Les personnages riches continuèrent de se les disputer, et les souverains étrangers n'attendirent pas qu'on leur en fît hommage. Ils prirent l'habitude de les acheter à grands frais pour pouvoir, eux aussi, en faire des cadeaux. Le roi de Suède, le roi de Danemark, l'impératrice Catherine II, l'empereur Joseph figurent, à cette époque, parmi les clients de Sèvres, et cette vogue européenne dura jusqu'à la Révolution qui, en dispersant l'aristocratique clientèle de la Manufacture, devait conduire celle-ci

à deux doigts de sa ruine. Dès l'année 1790, le ralentissement des affaires était tel, que le roi songea à abandonner Sèvres et dut prendre des arrangements pour reculer certaines échéances devenues trop pressantes. Mais les événements allaient se succéder avec une rapidité foudroyante.

Le 12 août 1792, une loi chargeait le ministre des contributions publiques de l'administration de la liste civile, et Haudry, administrateur des Salines de Franche-Comté, fut désigné pour diriger la Manufacture de Sèvres. Nous passerons rapidement sur les années sombres qui suivirent cette nomination. Les misères endurées par les artistes furent les mêmes à Sèvres qu'aux Gobelins et à Beauvais; et quand la production commença de reprendre un peu de son ancienne activité, une évolution philosophique s'était produite, qui devait être particulièrement funeste aux arts délicats de l'ornementation et de la parure. Des rives fleuries où vivaient de poésie, de musique et d'amour, les galants bergers et les demi-dieux badins, les nymphes aimables et les comédiens joyeux, imaginés par Watteau, Boucher et Lancret, l'art avait insensiblement dérivé vers les jardins d'Académus. Solennels et tristes, graves et sévères, les personnages mis en scène, sous l'empire de ces nouvelles préoccupations, ne discouraient que de morale et ne parlaient que de vertus. En même temps que le culte de l'Amour et de la Beauté, le goût de la Nature avait disparu. Les guirlandes de fleurs elles-mêmes devinrent classiques. Les grotesques, renouvelés d'Herculanum et de Pompéi, se substituèrent aux capricieux rinceaux. Partout la fantaisie disparut et la solennité prit sa place. On demanda à une Antiquité incomplètement ressuscitée, à une philosophie qui voulait paraître noble et qui resta bourgeoise, à un symbolisme banal et prétentieux, les éléments d'inspiration. Sur cette matière précieuse, fine et délicate, destinée à former des œuvres riches, gracieuses et souriantes, on appliqua les images les plus sévères, les sujets les plus moroses. On convertit ces superfluités élégantes en stèles funéraires, en monuments patriotiques. On les chargea d'emblèmes politiques et sociaux.



Fig. 436. — Vase en pâte tendre de Sèvres (XVIIIe siècle).

Le nouveau directeur, Brongniart, dont le nom est intimement lié à l'histoire de la Manufacture, et qui peut compter parmi ses administrateurs les plus éminents, n'était pas, malheureusement, dans une disposition d'esprit, qui lui permît d'endiguer un courant si funeste. Il était, avant tout, l'homme de son temps. Il croyait qu'un des devoirs de l'art céramique consiste à se faire l'interprète des grandes idées d'une époque. Pendant quinze ans, la production de Sèvres fut occupée à célébrer la gloire de Napoléon Ier. La *Table des maréchaux,* la *Table de la famille impériale,* la fameuse *Colonne de l'an XIV,* la *Colonne de la campagne de 1806,* la suite des vases représentant l'*Histoire de l'Empereur,* etc., attestent l'esprit particulier qui animait la Direction de Sèvres à ce moment. L'apothéose impériale se retrouve, en effet, jusque dans les services de table, dans le *Service égyptien,* chargé de perpétuer le souvenir de la campagne d'Égypte; dans le *Service pittoresque,* représentant les divers châteaux où l'empereur séjourna; dans le *Service impérial,* dont les 72 assiettes étaient ornées de peintures relatives aux campagnes de la Grande Armée.

Sous la Restauration, la nature des sujets changea, mais non leur esprit et leur style. La Manufacture, en 1815, avait été pillée par les Alliés. Après leur départ, Brongniart fit reprendre les travaux; et sauf les emblèmes décorant les pièces principales, le caractère de la production artistique de Sèvres, pendant cette première période de la Restauration et durant tout le règne de Louis XVIII, ne présenta point de notables différences avec la fabrication impériale. Les artistes qui fournissent les modèles et ceux qui les exécutent sont les mêmes ou à peu près. L'administrateur qui inspire et dirige les travaux n'a pas changé. Les attributs et sujets relatifs à la royauté sont simplement substitués à ceux qui avaient pour but la glorification de l'Usurpateur. On continue même, en 1818, « à travailler dans l'Antique » et dans « l'Égyptien » si fort à la mode au commencement du siècle; et sur l'état de fabrication de cette année, nous voyons, comme par le passé, figurer des obélisques, des pyramides, des sphinx, des tombeaux étrusques, des trépieds romains, etc. Bien mieux, les registres de la Manufacture font mention, en 1820, de la remise sur les tours, du *Service iconographique,* du *Service des vues de villes,* des *Services à fruits,* simplement modifiés comme fond de couleurs, et, en 1823, on exécute des vases étrusques, semblables à ceux fabriqués sous l'Empire. Quant aux décorations picturales, elles s'inspirent le plus souvent de l'Antiquité classique, de Rome ou de la Grèce, et si les artistes font des incursions dans le domaine de la fantaisie ou dans celui du naturalisme, c'est en suivant pas à pas les traces de leurs devanciers. Et voilà comment l'influence maîtresse que Percier et Fontaine, les fidèles disciples de David, avaient exercée

sur la période impériale, se perpétua après le changement de Régime.

Ajoutons que la direction suivante ne fut pas beaucoup mieux inspirée. A partir de 1818, ce qui illustre Sèvres, c'est la reproduction des tableaux. Cette année-là fut exposée la copie de la peinture de Gros, représentant *Charles-Quint et François Ier à Saint-Denis,* et cet essai charma tellement le public d'alors, que d'année en année on vit se succéder des chefs-d'œuvre du même genre. En 1820, Robert peignit une copie du tableau de Karel du Jardin, du musée du Louvre, la *Charrette au cheval blanc.* A cette même date, Constantin, peintre sur porcelaine très renommé, reçut la commande, pour être exécutées à Sèvres en 1820, 1821 et 1822, des reproductions de la *Fornarina* et de *Saint Jean dans le désert* de Raphaël, de *la Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean* du Titien, de la *Poésie* de Carlo Dolci et de douze portraits de peintres illustres, tirés de la grande galerie des portraits aux Offices. En 1822, Mme Jacquotot termina la *Psyché* de Gérard, et M. Georget, la *Femme hydropique* de Gérard Dow, cédée plus tard pour la somme de 30,000 francs. Ces copies demeurèrent, du reste, en honneur jusqu'à la fin de la Restauration, car, à l'exposition de 1830, la plus importante de toutes les expositions annuelles des Manufactures royales, on put admirer des copies de l'*Atala* de Girodet, par Mme Jacquotot, du paysage du Poussin, dit *le Diogène,* par M. Langlacé, de la *Sainte Thérèse* de Gérard, par Mme Ducluzeau, du *Prince de Carignan montant à l'assaut du Trocadéro* de Paul Delaroche, par M. Constantin.

Si les artistes se fussent bornés à reproduire ainsi quelques tableaux en renom, le mal n'eût point été bien grand. Mais ce genre de reproduction déborda des cadres sur les vases. A l'exemple de ce qui s'était produit aux Gobelins, Sèvres perdit toute originalité. Ses peintres abdiquèrent toute invention décorative, pour se cantonner dans la copie d'un art qui n'avait rien à démêler avec la céramique. Les vues de villes et les scènes d'histoire occupèrent le fond des coupes, des plats, des assiettes, et ce nouveau décor plut tant à la direction, qu'on acheva de s'engager dans cette voie funeste, qui devait rapidement conduire à une décadence inévitable.

Le règne de Louis-Philippe, en effet, montre la continuation de ces errements. La reproduction méticuleuse de toiles plus ou moins célèbres demeura la préoccupation dominante des artistes. La peinture sur porcelaine, finie, poussée jusqu'à la miniature, resta l'idéal du public et de l'Administration, et l'on peut dire que si la grande renommée de Sèvres se soutint pendant cette longue période, la Manufacture le dut entièrement à l'habileté de ses copistes. Les incursions originales que ses dessinateurs et ses sculpteurs dévoyés firent dans les styles turc, arabe, roman, gothique, espagnol, n'ont, en effet, laissé que des traces d'un goût particulièrement douteux.



Fig. 437. — Vase dit de *Fontenoy,* en pâte tendre de Sèvres.

La seconde république s'efforça de réagir contre des tendances aussi fâcheuses. La commission des Manufactures nationales s'occupa activement de Sèvres et formula des programmes de fabrication. En même temps on réalisa des innovations heureuses dans la pratique de la décoration. L'application des pâtes sur pâtes, notamment, permit d'obtenir des effets nouveaux, et l'on commença à se préoccuper davantage des rapports qui devaient exister entre la forme et l'ornementation.

Le coup d'État de 1851 modifia l'organisation de Sèvres, en faisant passer l'établissement dans les attributions de la Maison de l'Empereur. M. Ebelmen, qui avait succédé à Brongniart, mourut, et M. Victor Regnault qui prit sa place, entièrement préoccupé de la composition chimique des pâtes, ne fit rien pour rendre à la décoration et à la forme extérieure la beauté qu'elles avaient perdue. L'éclectisme dont s'était plaint M. de Laborde, à la suite de l'Exposition universelle de Londres (1851), se transforma en confusion des styles, et comme il était difficile de faire grand, on s'efforça de faire énorme. La clientèle, toutefois, continua de s'accommoder de ce genre hybride qui, sur la fin du règne, et par suite de la passion ardente que l'Impératrice montrait pour tout ce qui rappelait Marie-Antoinette, se rapprocha du style Louis XVI, mais sans en retrouver la grâce souple et l'élégante sobriété. Ajoutons que cette clientèle demeura fort restreinte. La Couronne, en effet, absorbait presque tout ce que produisait la Manufacture, soit pour meubler ses palais, soit pour envoyer en cadeaux, soit enfin en attribuant les produits de second ordre aux associations de bienfaisance, aux concours agricoles, aux loteries de charité et à des fonctionnaires de tout ordre.

La troisième République, pour remédier à cet état de choses si préjudiciable, institua une nouvelle Commission de perfectionnement. Cette Commission fit ouvrir une école de dessin dans le but de « former des décorateurs et des artistes, dont les connaissances spéciales et l'instruction développée puissent élever le niveau de l'art céramique en France ». Elle établit des concours périodiques entre les artistes étrangers à la Manufacture ; elle revisa le programme des travaux et s'efforça de bien faire comprendre que Sèvres était appelé à devenir une école de céramique ayant pour but principal de faciliter le développement de notre industrie nationale. Le résultat de résolutions si nouvelles n'a pas tardé à se faire sentir, et tout fait



Fig. 438. — Grand vase en porcelaine de Sèvres monté en bronze doré (fabrication moderne).

espérer que la période actuelle occupera dans l'histoire de la Manufacture une place importante à tous égards. Cette place, elle la mérite, non seulement à cause du revirement qui s'est produit dans la direction artistique, mais surtout à cause des découvertes scientifiques et des applications techniques qui ont été réalisées depuis 1871. Parmi ces dernières il faut mentionner, en premier lieu, la *porcelaine nouvelle de Sèvres,* appelée à rendre à l'art céramique les plus signalés services.

La porcelaine kaolinique, dite *pâte dure,* cuit, en effet, à des températures avoisinant 1,800 degrés, et dont ne sauraient s'accommoder un grand nombre d'oxydes colorants, surtout ceux de cuivre, qui fournissent de nombreuses et superbes couleurs. Dès l'administration de Brongniart, le problème suivant s'était en quelque sorte posé : trouver une pâte intermédiaire, analogue à celle qu'emploient les Chinois, présentant toutes les qualités de la porcelaine kaolinique, mais cuisant à une température où les oxydes de cuivre peuvent encore être conservés. Ce problème, poursuivi par MM. Ebelmen, Gély, et presque résolu par M. Salvetat, fut mené à bien par M. Lauth ; et grâce à la découverte de l'éminent chimiste, la palette des peintres se trouve enrichie d'une quantité d'émaux superbes, hier encore inapplicables. La décoration, par suite, est à la veille d'entrer dans une voie plus brillante que toutes celles parcourues jusqu'à ce jour. Ajoutons que M. Lauth, durant son administration, a également doté Sèvres d'une nouvelle formule de pâte tendre, qui, pour la confection des petites pièces et des objets délicats, permettra de se rapprocher des modèles du XVIII[e] siècle.



Fig. 439. — Vase en porcelaine dure de Sèvres (fabrication moderne).

C'est aussi sous la troisième République que la Manufacture a été transférée dans l'établissement qu'elle occupe aujourd'hui. Dès 1856, les anciens bâtiments, à tort ou à raison, avaient été jugés insuffisants. En 1858, le conseil d'État et en 1859 le conseil des Bâtiments civils donnèrent leur approbation à un projet présenté par M. Laudin, architecte et beau-frère de M. Regnault, alors directeur. Le 17 novembre 1876, le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, accompagné de M. Waddington, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, inaugura la nouvelle Manufacture élevée dans le parc de Saint-Cloud.

Au point de vue architectural, ces constructions se recommandent surtout par le palais bâti en façade, parallèlement à la Seine, et qui renferme le musée, la bibliothèque et les collections. Grâce au dévouement de M. Riocreux et à la vigilance de M. Champfleury, le musée est devenu, depuis quelques années, la première collection céramique du monde entier. Il est, en outre, disposé avec un ordre et une méthode qui facilitent singulièrement les recherches des amateurs et l'instruction du public.



Fig. 440. — Vase en porcelaine dure de Sèvres (fabrication moderne).

MANUFACTURES ROYALES DE GLACES, DE DRAPS D'OR, D'ÉTOFFES, etc. — Indépendamment des quatre grandes Manufactures dont nous venons de retracer l'histoire, et qui ont survécu aux crises politiques et sociales traversées par notre pays, la France, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, a possédé un certain nombre d'établissements industriels qui por-

tèrent le nom de *Manufactures royales.* Les premiers, par ordre de date, de ces établissements furent institués par Henri IV. Telles étaient les manufactures privilégiées de tapisserie, d'or filé de Milan, de draps d'or, de soie, de savons et de verreries, qui furent établies par ordre du roi.

Cinquante ans plus tard, Louis XIV, sur l'invitation de Colbert, reprit cette tradition interrompue et constitua de nouveau un certain nombre de *Manufactures royales.* Les plus importantes furent la *Manufacture royale des glaces* dont Nicolas du Noyer obtint, en 1665, l'entreprise; la *Manufacture royale de draps d'or et de soie,* établie par Charlier à Saint-Maur, près Paris ; la *Manufacture royale de draps* de Sedan dont le privilège fut attribué à Nicolas Cadeau ; celle d'Abbeville dont Josse Vanrobois fut nommé directeur, et d'autres encore dont il est question à différents articles de cet ouvrage.

Les prérogatives accordées aux administrateurs de ces *Manufactures royales* étaient nombreuses et variées. Le privilège de du Noyer, par exemple, comportait, outre la faculté de fabriquer, seul, pendant vingt années, les articles qui lui étaient concédés, « la permission d'associer à sa dite Manufacture telles personnes que bon lui sembleroit, soit ecclésiastiques, nobles ou autres, sans que lui ni ses associés pussent être censés et réputés avoir dérogé à noblesse par raison de la dite société ». Tous les ouvriers étrangers travaillant chez lui devenaient, au bout d'un certain temps, Français et régnicoles, et jouissaient des droits attachés à cette qualité. Ils étaient, en outre, exempts de toutes tailles, impositions, gardes de ville, logement de gens de guerre, tutelle, curatelle, etc. Enfin du Noyer avait l'autorisation de faire mettre sur la porte principale de son établissement, et au-dessus de celle de son bureau, les armes du roi avec les mots *Manufacture royale de glaces,* et d'avoir des portiers vêtus de la livrée royale.

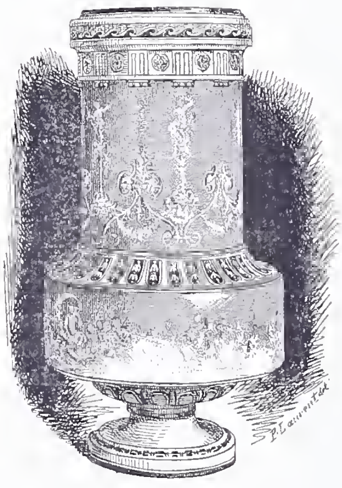


Fig. 441. — Vase en porcelaine dure de Sèvres.

L'article 2 du privilège obtenu par Nicolas Cadeau portait que « les trois directeurs et leurs enfans néz et à naître seroient annoblis et honorés des titres et prérogatives dont jouissent les nobles de France ». Leurs ouvriers étrangers étaient naturalisés et les bâtiments de la Manufacture, déclarés bâtiments royaux, étaient exemptés de toute visite des officiers de police, des Maîtres et Gardes des Communautés, etc. Le roi se réservait la connaissance exclusive des contraventions qui s'y pourraient commettre.

Enfin, Vanrobois avait l'autorisation d'établir dans sa Manufacture une brasserie, servant pour ses ouvriers et sa famille. Il était exempt de tous impôts et pouvait délivrer des passeports à ceux de ses collaborateurs qu'il faisait venir de l'étranger, ou qui retournaient dans leur pays. On voit que ces prérogatives nombreuses et variées, qui se compliquaient de subsides versés par le gouvernement, rapprochaient singulièrement ces manufactures de celles dont nous avons brièvement retracé l'histoire. Ajoutons que la plupart d'entre elles, après des vicissitudes diverses, réussirent à enrichir leurs administrateurs. Puis, par la force du progrès commercial, elles durent céder la place à d'autres établissements qui se trouvèrent mieux organisés, bien que l'autorité souveraine ne fût pas intervenue dans leur exploitation. Et c'est à cette particularité que l'on doit d'avoir vu s'éteindre, les unes après les autres, ces Manufactures royales qui, à la fin de l'Ancien Régime, rentrèrent simplement dans le droit commun.

Mappe, *s. f.* — Carte, feuille de papier couverte de dessins. « Le lavis des mappes de nos géomètres m'avoit aussi rendu le goût du dessein. J'achetai des couleurs et je me mis à faire des fleurs et des paysages... » (J.-J. Rousseau, *Confessions, œuvres complètes,* t. XX, p. 11.)

Mappelmundi, *s. m.* — Forme ancienne et savante de Mappemonde. « Unh mappelmundi rond, en fachon de pomme, avec sa custode bandée d'argent blancq toute rompue. » On remarquera que ce mappelmundi était en forme de sphère. (Voir l'article suivant.)

Mappemonde, *s. f.;* **Appemonde,** *s. f.* — Du latin *mappa mundi,* c'est-à-dire toile ou mieux carte du monde. L'article précédent montre que les premières mappemondes furent construites en forme de sphères. On en faisait aussi en demi-sphère, ce qui semble plus conforme aux connaissances géographiques du temps. L'*Inventaire des joyaux de la Couronne* (château de Vincennes, 1418) décrit un objet de ce genre d'une rare richesse : « Une mappemonde d'or faicte sur un demi-rond, comme la moitié d'une pomme et une perle au milieu pesant II onces VIII esterlins. » Aujourd'hui, on donne plus spécialement le nom de mappemonde à une carte géographique, sur laquelle les deux hémisphères sont représentés en regard.

A une époque où les découvertes et les explorations hardies des navigateurs préoccupaient l'Europe entière, les mappemondes figurèrent, comme tableaux décoratifs, dans un certain nombre de palais. Le roi René, qui se piquait d'érudition en ces matières et auquel ses contemporains furent, dit-on, redevables d'une carte de l'Anjou (voir Villeneuve-Bargemont, t. III, p. 29), ne possédait pas moins de quatre tableaux de ce genre dans son château d'Angers. Les uns étaient peints ou marouflés sur des panneaux formant une sorte de diptyque, comme ce « grant tableau, qui se ferme à coupléz, ouquel à une mapemonde », que l'on remarquait dans la garde-robe du roi. Les autres consistaient en feuilles de parchemin roulées, comme « le rolle en parchemin paint en faczon de mapemonde, rolé en ung baston », qui se trouvait dans un des coffres où le bon roi enfermait ses livres ; ou encore le « rollet en parchemin rollé en ung baston rouge, lequel rollet paint en faczon d'une petite mapemonde », qu'on voyait suspendu aux murs de son « étude ». Cette dernière disposition, qui, du reste, s'est maintenue jusqu'à nous comme étant la plus pratique, était, à cette lointaine époque, la plus répandue. C'est ainsi que parmi les *Meubles et joyaux de la Royne Anne de Bretagne* (récolement dressé le 25 juillet 1499), figure : « Une grand mappemonde roullée en parchemin », et dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523), « deux appemonde (*sic*) bien bielles en parchemin », et une autre « mapemonde en parchemin », qui étaient assurément de même sorte. La mappemonde, toutefois, perdit, au XVIe siècle, de ses qualités décoratives. Elle ne fut bientôt plus considérée que comme un meuble d'étude, jusqu'au XVIIe siècle, où elle se vit remplacée à son tour par les globes et les sphères, dont nous parlons autre part.

Maquette, *s. f.* — C'est l'esquisse de cire ou de terre glaise, que le sculpteur exécute pour se rendre compte de

l'effet que produira l'œuvre qu'il a conçue. On donne aussi le nom de maquette aux esquisses exécutées par les décorateurs.

Marabout, *s. m.* — « On appelle marabout, écrivent les rédacteurs du *Dictionnaire* de Trévoux, une espèce de coquemar de fer-blanc battu, qui est fort large par en bas et qui vient de Turquie. » Le marabout remplissait dans les usages domestiques de nos ancêtres le même rôle que la bouillotte en notre temps. Dans l'*Inventaire du sculpteur Michel-Ange Slodtz* (1764), nous relevons : « Un bassin à barbe, deux boëtes : une à savonnette et l'autre à éponge, et un marabou. » Nous copions dans les *Mémoires de Cochin* (p. 185) : « Je donne et lègue à M. Chauveau, l'avocat en Parlement, mon bassin à barbe, les deux boëtes et le marabout qui en dépendent, le tout d'argent. » D'autre part, le *Catalogue d'effets précieux de la vente de M**** (Paris, 31 août 1767) mentionne : « Un nécessaire de dame garni... d'une lampe de nuit d'argent de Paris doré, d'un marabout, d'un réchaux à esprit-de-vin, etc. » Enfin, nous notons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 5 octobre 1783 : « A VENDRE à la manufacture de fayence, rue de la Roquette : faïences... comme soupières, écuelles, assiettes, marabou... » Ces diverses citations montrent à quels emplois étaient réservées ces sortes de vases. Importée de l'Orient, cette bouilloire à fond évasé fit son entrée dans notre mobilier au milieu du XVIIIe siècle. Depuis lors elle n'a pas cessé d'être en usage et son nom, bien qu'il ne soit plus guère usité dans le public, est encore employé cependant par les fabricants.



Fig. 442. — Marabout ordinaire, en cuivre repoussé, d'après l'*Encyclopédie*.

MARABOUT. — C'est aussi un terme de passementier et de tapissier. On appelle ainsi un gros CHARDON (voir ce mot), produisant l'effet d'une forte chenille demi-ronde, ainsi qu'une sorte de ruban.

MARABOUT (FEU). — On donne ce nom à un petit chenet à pomme de cuivre.

Marbarin, *adj.* — Forme ancienne de MARBRIN. (Voir ce mot.) On lit au tome III (p. 16) du *Roman de Godefroid de Bouillon* :

Lors furent no baron en la tour marbarine.

Marbra, *adj.* — Locution provençale. Marbré. (Voir ce mot.)

Marbre, *s. m.* — Variété de calcaire d'une grande dureté, susceptible de recevoir un beau poli, et qui est employé par les statuaires et les architectes à faire des statues, des bas-reliefs, des vases d'ornement, des colonnes, des frises, des chambranles de cheminée, des revêtements, des pavages, etc. L'industrie du meuble l'utilise également pour faire des socles, des bases, des pendules, des dessus de table, de console, de secrétaire et de commode.

On divise les marbres en trois grandes classes : 1° les marbres unis, qui sont régulièrement d'une seule couleur ; 2° les marbres tachés, tachetés, veinés, jaspés ; et 3° les brèches, sorte de calcaires formés de fragments diversement colorés, de pierrettes, naturellement collées et cimentées entre elles, et qui constituent ainsi une espèce de mosaïque.

Le marbre monochrome ne se rencontre qu'en blanc et en noir. En blanc, il est particulièrement recherché par les artistes, et quand il répond aux qualités exigées pour les applications d'un ordre supérieur, il prend le nom de *marbre statuaire*. On distingue deux sortes de marbre statuaire, l'une est lamellaire, l'autre est saccharoïde. Les marbres les plus estimés, chez les anciens, ceux de Paros, par exemple, appartenaient à la première espèce. Les plus beaux marbres employés par les modernes, ceux de Carrare, entre autres, appartiennent à la seconde. On nomme *marbres antiques* ceux dont les carrières ne sont plus exploitées. Le haut prix du marbre statuaire le fait réserver exclusivement pour les œuvres d'art et ne permet que très exceptionnellement son emploi dans l'habitation. Généralement, on se sert de sortes moins belles, moins pures, légèrement veinées, mais qui se prêtent encore volontiers aux caprices du sculpteur et répondent aux efforts de son talent. Les marbres noirs, non plus, ne s'emploient pas d'une façon très courante. Leur couleur triste, leur aspect lugubre, la ressemblance qu'on leur trouve, quand ils sont polis, avec le graphite ou le bois durci, leur font préférer les marbres mouchetés, jaspés ou veinés, dont l'aspect chatoyant est toujours plus séduisant et plus agréable.

Sous le nom de marbres de couleur ou de décoration, on comprend toutes les sortes qui sont mélangées. Les marbres de décoration sont d'autant plus estimés, qu'ils offrent des couleurs plus vives et une pâte plus homogène. Voici, du reste, quels sont ceux d'entre ces marbres qui sont le plus communément usités : le *Grand Antique,* d'un beau noir, jaspé de blanc et strié de même couleur ; le *Portor,* d'un beau noir veiné de gris et de blanc, et jaspé de jaune orange assez éclatant, ce qui lui vaut son nom ; le *Sainte-Anne* français, gris noir, jaspé de même nuance en plus clair ; le *Sainte-Anne* belge, de même couleur, mais avec des jaspures blanches plus franches et le fond plus noir ; le *Bleu fleuri* d'Italie, gris bleu veiné de noir, avec des veines très écrites et formant une infinité de petites lignes brisées ; le *Bleu turquin* d'Italie, gris bleu, ondé, avec des stries blanches et noires ; le *Vert de mer,* noir, jaspé de vert foncé et de gris, avec des veines qui ont l'air de petites vagues ; le *Vert Campan,* vert clair, avec des marbrures de vert foncé coupées de traits gris ; le *Campan mélangé,* à fond rose, avec de grosses veines rouges, et comme un réseau de petites mailles d'un beau vert tendre ; le *Lancquedocque,* incarnat fouetté et jaspé de veines grises et blanches ; la *Griotte de Flandre,* rouge sombre, avec un jaspé gris, très mouvementé de blanc ; la *Griotte dite d'Italie,* rouge, avec des marbrures noires et des petites taches blanches, appelées œils-de-perdrix ; le *Rouge royal,* rouge déteint, avec des marbrures grises, noires et violacées ; le *Levento,* rouge très sombre, légèrement veiné de noir et de blanc ; le



Fig. 443. — Marabout en argent ciselé. Modèle de Roettiers.

Sarancolin, jadis appelé *marbre d'Antin,* formé de coulées jaunes, rouges, grises et violacées (considéré comme le plus décoratif) ; le *Jaune fleuri,* jaune bouton-d'or, coupé de stries et de petites veines rouges ; la *Brocatelle violette,* d'un rouge vineux, jaspé d'une multitude de petites taches jaunes, gris jaunâtre et blanc cristallin ; la *Brèche d'Alep,* formée par un amas de fragments gris, bruns, noirâtres, mais où le jaune domine ; la *Brèche violette,* où les fragments gris, blanc et rouge sombre sont reliés par une pâte violacée, tirant légèrement sur la lie de vin ; et enfin le *Marbre onyx.* A chacun de ces noms nous parlons, au surplus, de ces différents marbres.

Les architectes et les sculpteurs du Moyen Age firent peu usage du marbre dans leurs constructions et dans l'exécution de leurs statues et de leurs bas-reliefs. « Cette matière, dure et longue à travailler, écrit M. Viollet-le-Duc, ne pouvait convenir à des artistes, qui n'avaient plus les ressources suffisantes pour mener à bonne fin des ouvrages de cette nature. » A cette première raison, il faut ajouter la difficulté des transports, l'incertitude des routes, les guerres perpétuelles, l'espèce de blocus constant dans lequel vivaient les constructeurs, blocus qui les obligeait à se servir des matériaux qu'ils avaient à leur portée, ou qui pouvaient être obtenus dans un rayon limité. Enfin, pour les sculpteurs, l'habitude qu'ils avaient de faire peindre et dorer leurs statues les détournait d'employer pour leurs ouvrages une matière rare, rebelle au ciseau et d'un prix excessif. C'est donc très exceptionnellement que, dans nos provinces centrales au moins, le marbre apparaît au Moyen Age. La fameuse table de marbre du Palais, dont il est si souvent question dans les auteurs qui parlent de Paris, quelques chapiteaux de colonnes provenant du vieux Louvre et conservés au musée Carnavalet, plusieurs statues du XIVe et du XVe siècle, qu'on peut voir à Saint-Denis, ainsi que de précieuses statuettes actuellement au musée de Cluny et enlevées à des sépultures monumentales, prouvent cependant que le marbre ne laissa pas que d'être employé parfois en assez grande masse, et que les artistes de cette lointaine époque, si ingénieux et si vaillants, n'étaient pas indignes de se mesurer avec cette belle matière.

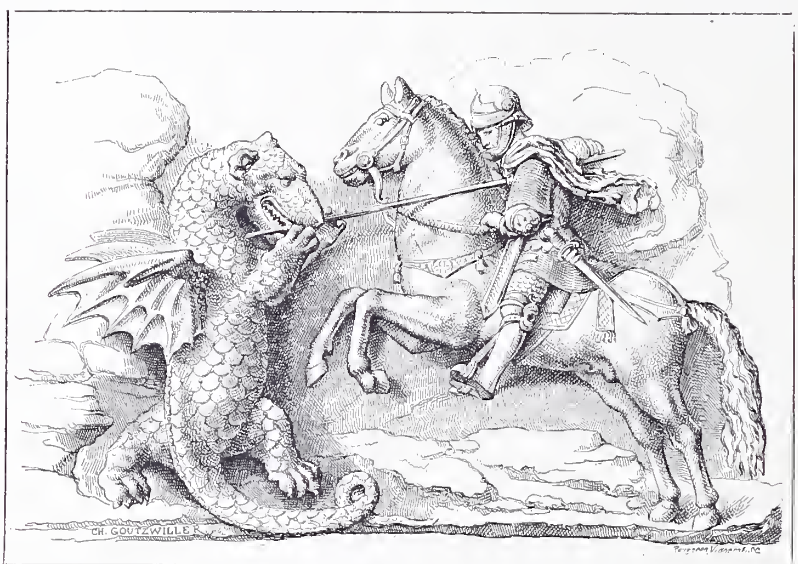


Fig. 444. — Marbre. — *Saint Georges.* Bas-relief par Michel Colombe. Musée du Louvre.

Dans le Nord et dans le Midi, il n'en fut pas de même. Le voisinage des Pyrénées permit aux cloîtres de la Gascogne de s'approvisionner de colonnes de marbre ; et les musées de Toulouse et d'Avignon possèdent un certain nombre de débris de monuments, des XIIIe, XIVe et XVe siècles, d'un beau travail, laissant croire que certains édifices antiques ont dû, à cette époque, être exploités comme de véritables carrières. Dans la vallée de la Meuse, d'autre part, le marbre noir était si abondant que, si nous en croyons Jean d'Outremeuse (voir le *Myreur des histors,* dans le *Corpus des chroniques liégeoises,* t. VI, p. 25), les habitants de Tournay « fermarent leur citeit de noire marbre, tout entour, de mures de XV piés de spessc ». Mais, ne craignons pas de le redire, dans toute la partie centrale de la France, l'emploi du marbre fut exceptionnel, au Moyen Age, et quand nous lisons dans les auteurs de ce temps la description de *palais marbrins,* de *chambres marbrines,* d'*escaliers marbrins,* il faut considérer ces expressions comme d'agréables hyperboles, attestant la haute estime dans laquelle était tenue cette matière, regardée alors comme extraordinairement précieuse.

S'il fallait, au surplus, une preuve du prix qu'on attachait à la possession de ce superbe calcaire, on n'aurait qu'à invoquer la renommée singulière et très exagérée dont jouit, pendant toute une série de siècles et jusqu'en 1618, où elle disparut dans un incendie, la fameuse Table de marbre du Palais de justice, dont nous parlions à l'instant. Cette table de marbre était dans la grande salle, du côté de la cour de la Conciergerie, disposée de manière que les convives regardaient l'Orient, position qui résulte d'une indication de Jean de Jaudun, dans la seconde partie de son *Tractatus de laudibus parisiensis* (ch. II), et d'une remarque consignée par Gilles Corrozet, au chapitre XII de ses *Antiquitéz.* Elle était en marbre noir et de forme oblongue, et, si nous en croyons Froissart (*Chroniques,* t. XII, p. 19), « renforcée d'une grosse planche de chesne espoisse de quatre polz (pouces) ». Guillebert de Metz, qui l'a vue et admirée en 1407, affirme qu'elle se composait de neuf morceaux. « La salle du Palais a de long six vingt piés et de large cinquante piés ; là est la table de marbre de neuf pièces, là sont les ymages des roys qui ont régné en France. » Sauval, au contraire, qui n'a pu la voir, dit (t. II, p. 347) qu'elle était « d'un seul morceau », et la qualifie « la plus grande tranche de marbre qu'il y ait jamais eue ». Piganiol, qui, à plus forte raison, est dans le même cas, écrit qu'elle était « si large et si épaisse qu'on n'a jamais vu tranche de marbre aussi grande que l'étoit celle-ci ». (*Description de Paris,* t. II, p. 6.) La table de marbre servait à différents usages. « Ce n'était pas une estrade destinée à recevoir une table, comme l'ont cru jusqu'ici quelques archéologues, écrit M. Bonnardot (*l'Incendie du Palais en 1618,* p. 18), mais une table dans le vrai sens du mot, autour de laquelle siégeaient de droit, comme convives, les jours de grande cérémonie, le roi, la reine et tous les membres de la famille royale. » L'*Assiette du souper à la table de marbre de la grande salle du Palais,* imprimée à la suite de l'*Entrée du roy nostre sire* (Charles VIII) *en la ville et cité de Paris ;* l'*Ordre observé*

à l'Entrée du roy Louis douzième à Paris (1498) ; l'*Ordre observé au sacre et couronnement à Sainct-Denys et à l'Entrée à Paris de la royne Claude, fille du roy Louis XII et femme de François Ier* (1517) ; la réception de Charles-Quint au Palais, détaillée dans la *Cronique du roy François, premier de ce nom;* le récit du souper fait à cette même table par Henri II et Catherine de Médicis, raconté dans l'*Entrée solennelle de ce prince,* publiée en 1549, semblent confirmer le dire de M. Bonnardot. « Là, lit-on dans ce dernier document (p. 28), fut fait le soir en la grande salle dudict Palais le souper royal, dont l'ordre, tant de l'assiette que du service, fut tel qui s'ensuit : sur le milieu de la table de marbre, qui est en ladicte grand'salle, fut tendu un déz de velours pers semé de fleurs de lys d'or traict, soubz lequel fut posée la chaize où s'assist le roy pour souper. » L'*Entrée de la reine Claude* est encore plus explicite : « La grant table, dit cet opuscule, fut parée pour servir de table d'honneur ; au milieu d'icelle fust la chaire préparée pour la royne. » Et plus loin : « A celle grande et somptueuse table royale et pierre de marbre, s'assist la noble Dame..., etc. » Les clercs de la basoche installaient aussi leur théâtre sur cette table et y donnaient leurs représentations.



Fig. 445. — Marbre. Pleureur provenant d'un tombeau du XVe siècle. Musée de Cluny.

En outre de la table de marbre, il y avait, au Palais, une *Pierre de marbre* également fort célèbre. Elle était située dans la cour du Mai. C'est près d'elle que prenaient place les sergents du roi, pour ajourner les grands vassaux à comparaître devant le Parlement. En 1418, les cadavres des chefs Armagnacs furent exposés sur cette pierre, au pied du degré du Palais. En 1440, on y brûla une fausse Pucelle d'Orléans. Ajoutons qu'à côté de ces échantillons de dimensions exceptionnelles, les plus petits fragments paraissaient encore précieux. Cela ressort avec évidence du soin que l'on mettait à conserver les moindres objets qu'on s'en pouvait procurer. L'*Inventaire du château d'Angers* (1471) décrit deux « grans gobellés de marbre à couvercle de mesmes », qui étaient serrés avec les joyaux de ce prince en son « étude ». Dans l'*Inventaire d'Anne de Bretagne,* dressé en l'an 1500, nous relevons : « Ung plat de marbre blanc, faict en façon de bacin à laver », considéré comme un meuble de la plus haute rareté. Enfin l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523) mentionne avec un respect spécial : « Ung Jésus taillé de marbre » ; et cependant, comme date, ce document avoisine l'époque où cette belle matière allait devenir moins rare. Les campagnes d'Italie et la vue des palais de marbre qui, depuis Gênes jusqu'à Naples, peuplaient la Péninsule, avaient, en effet, éveillé chez les seigneurs flamands et français des idées de somptuosité jusque-là inconnues. Aussi, le *Discours sur l'extrême cherté qui est aujourd'huy en France* (1574) ne manque-t-il pas de comprendre le marbre parmi les causes de ruine de la noblesse française. « On ne scavoit — y lit-on — que c'estoit de mettre du marbre ny du porphyre aux cheminées ny sur les portes des maisons. » Nous avons parlé (t. II, col. 885) de la jolie fontaine de marbre blanc que Louis XII fit élever à Blois, de la fontaine que le cardinal d'Amboise érigea à Gaillon, et enfin de celle que la ville de Lyon acquit du banquier Capponi. (Voir l'article FONTAINE.) Pendant tout le XVIe siècle, l'importation des marbres d'Italie se continua. Les *Comptes des bastimens* mentionnent les nombreuses acquisitions que François Ier et Henri II firent, par l'entremise d'Estienne Troisrieux, de Dominique Berthin, de Guillaume de Vrespin, d'Amand Colletet, et les tombeaux de ces deux rois, admirables monuments exécutés dans le plus beau marbre d'Italie, montrent avec quel soin les envois qu'on faisait avaient été choisis. Nous croyons inutile d'ajouter que les riches particuliers s'empressèrent de suivre l'exemple donné par la Couronne. En octobre 1589, en dépit des guerres civiles qui désolaient la France et qui mirent la royauté en péril, nous voyons le cardinal de Joyeuse faire venir d'Italie, sur une barque commandée par Nicolas Bossu, deux cheminées de marbre blanc destinées à réchauffer son éminente personne. (*Arch. de l'art français,* 1880, 2e série, t. II, p. 61.)

Entre temps, Marguerite de Valois avait fait à Spa et à Liège (1577) ce curieux voyage dont elle a consigné le détail dans ses *Mémoires.* (Voir p. 109.) Elle avait admiré, à Liège notamment, le palais de l'évêque, « accommodé de tant de marbre, qu'il n'y a rien, dit-elle, de plus magnifique et de plus délicieux ». Un siècle plus tard, le *Mercure* (février 1673) se faisait l'écho de cette admiration en célébrant les encadrements de porte, les bancs publics, les façades du pays de Liège enrichis de décorations de marbre. Pour en revenir à Marguerite de Valois, la capricieuse princesse ne manqua pas de vanter, à son retour, ces somptuosités, et comme les relations commerciales entre Paris et la vallée de la Meuse étaient relativement faciles, les expéditions de marbre belge ne tardèrent pas à prendre le chemin de l'Ile-de-France. Nous avons retrouvé, chez Me Albert Yver, successeur très médiat du notaire Delafons, un acte d'échange, daté du 29 juin 1582, qui marque l'aurore de ces relations, devenues par la suite fort actives. Nous croyons devoir le reproduire intégralement à cette place, parce



Fig. 446. — Marbre. Pleureur provenant d'un tombeau du XVe siècle. Musée de Cluny.

qu'il jette un jour précieux sur l'industrie et le commerce de ces temps mal connus. Ce document est ainsi conçu :

Pierre Bibo, marchand de marbres, demourant à Gyvet, à trois lieues par deçà de Dinant, près de Liége, et à présent estant en ceste ville de Paris, logié place de Grève, en la maison où est pour enseigne le *Petit Escu*, confesse avoir vendu et promet garentir à honnorable homme Arnoul Delaville, marchand et bourgeois de Paris, demourant à Sainct-Marcel, en la grande rue de Moufetart, en la maison où est pour enseigne l'*Imaige sainct Loys*, à ce présent acheptenr : deux cuvettes de marbre jaspé, de deux pieds de long et d'un pied de large et d'un pied de hault et de neuf pouces d'enfonceure, chascune desdites cuvettes enrichie de deux testes de lion par les bouts, qui font quatre testes pour lesd. deux cuvettes, lesquelles testes de lyon seront percées pour mectre à chascune d'elles un aneau de la grosseur d'ung doid, et icelles cuvettes polies dedans et dehors bien et duement et comme est poly ung des mortiers que Jean Tillaux (?) a polly aud. Delaville, que led. Bibo dit avoir veu; et icelly mectra dedans deux casses de bois, pour obvier qu'elles ne soient gastées. — *Item*, ung mortier aussi de marbre de telle sorte et grandeur que bon semblera audict Bibo. — *Item*, deux tumbes de marbre noir, de cinq pieds de long, et de deux pieds et demy de large, et de demy pied d'espoisseur, que led. Bibo sera tenu de pollir comme l'on a acoustumé de polir les tumbes. — *Item*, et une table aussi de marbre noir de cinq pieds de long, deux pieds et demy de large et de demy pied d'espoisseur, et icelle table polie bien et deuement comme l'on a acoustumé de polir les tables, le tout bon, loyal et marchant, lesquelles cuvettes, mortier, tumbes et table, ledit Bibo a promis et par ces présentes sera tenu, promet et gaige rendre ferme et livrer à ses propres couts et despens au port de T[h]ou sur Marne, pret, deschargeable dedans six ou sept mois prochainement venant, et led. Arnoul Delaville sera tenu de faire arriver en ceste ville à ses frais et despens lesd. cuvettes, mortier, tumbes et table, et estant en ceste ville de Paris, si iceulx ne se trouvoient de l'eschantillon faict comme dessus est dict au..... du présent marché, led. Bibo est et sera tenu, a promis et promect [indemniser] led. Delaville, au dire de gens à ce cognoyssans, incontinant led. cas advenant. — Ceste vente et tout le contenu cy dessus faict moyennant sept muys de vinaigre de vin, bon, loyal et marchand, que led. Arnoul Delaville a promis et par ces présentes sera tenu, promet et gaige rendre ferme et livrer à ses propres couts et despens audit port de Thou sur Marne, pret et deschargeable aud. Bibo ou au porteur, sçavoir : cinq muyds par le premier marinier qui se présentera pour aller de ceste ville de Paris audit port de Thou sur Marne, et les deux aultres muyds aussi aud. port incontinant la livraison faicte desd. marbres aud. port de Thou, et de tout ce que dessus sans aulcune fraulde, etc.



Fig. 447. — Marbre.
Les *Grâces*, par Germain Pilon.
Musée du Louvre.

Cette pièce si intéressante n'établit pas seulement le point de départ de relations commerciales ; elle constate l'introduction chez nous de ces grandes plaques de marbre qui allaient servir, sous forme de tombes, au dallage des églises, et ensuite au pavage des vestibules, antichambres, salles, etc., et en second lieu des tables de marbre, qui devaient jouer dans notre ameublement un rôle considérable. Bientôt, en effet, ces *décorations marbrines* que Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques,* et l'auteur anonyme de l'*Isle des hermaphrodites,* signalent comme une magnificence rare, allaient devenir presque banales. Quant aux tables, les premières que nous ayons rencontrées figurent dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) et dans celui de *Gabrielle d'Estrées* (1599). La table mentionnée dans le premier de ces deux documents était « marquetée de diverses sortes et couleurs de marbre, assize sur un pied doré et marqueté ». La seconde est ainsi décrite : « Une table de marbre et jaspe de plusieurs couleurs, de quatre piedz de large ou environ, et de quatre doitz d'épaisseur, au milieu de laquelle y a une ovale. » Cette table était assise sur « un châssis de bois de noyer à pilliers tournéz cannellés ». Ce beau meuble fut estimé par Robert Mainart, maître tailleur de marbre, et Louis Leramber, garde des marbres du roi, 300 écus (somme considérable pour le temps). Mais c'est surtout au XVIIe siècle que les tables de marbre commencèrent à se répandre, et que leur nombre toujours croissant amena une transformation dans la structure et la décoration de ce meuble utile. La table, jusque-là, avait été toujours recouverte d'une nappe ou d'une housse. Quand on se servit de tables de marbre, pour ne pas cacher une si magnifique matière, on fut obligé d'enlever la housse, et comme le pied se trouva ainsi découvert, on épuisa le talent et l'habileté du sculpteur, pour donner à ce pied une forme élégante et riche, que le doreur acheva de rendre éblouissante. Ce fut Mazarin qui aida le plus à cette brillante révolution, par les tables de marbre, qu'il importa d'Italie, et qui étaient de véritables monuments. On peut, d'ailleurs, voir encore au Louvre, dans la galerie d'Apollon, plusieurs tables en mosaïque de marbre, qui datent de cette époque et justifient, par leur somptuosité, les descriptions louangeuses qui sont parvenues jusqu'à nous. On comprend mieux, à la vue de ces superbes spécimens, la remarque que Dangeau consigne en son *Journal* (t. X, p. 94), où il nous montre Louis XIV offrant à la reine d'Angleterre « une collation magnifique, avec des buffets nouveaux de porcelaine et de cristal, sur des tables de marbre *sans nappes* ». Ajoutons que le Grand Dauphin ne trouva pas de plus beau cadeau à offrir au roi de Siam que quatre de ces « tables de marbre, avec leurs châssis et pieds de sculpture doréz ». (*Mercure* de mai 1687.) A la

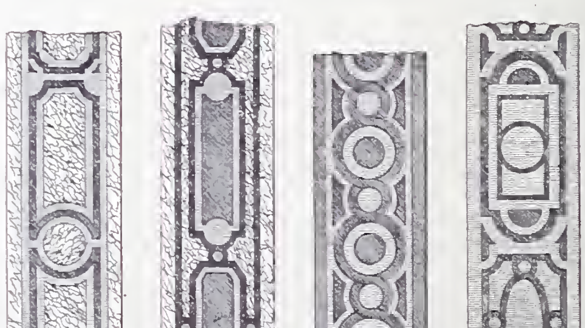


Fig. 448 à 451. — Frises et montants en marbre de couleur (XVIIIe siècle).

fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, le goût de ces meubles somptueux était si répandu que, dans l'*Inventaire du cardinal de Polignac,* dressé le 15 décembre 1738, nous ne relevons pas moins de vingt-deux tables de marbre, Granit oriental moucheté, Jaspe rouge, Jaspe jaune, Albâtre oriental, Porphyre, Jaune antique, Brèche violette, Vert antique, etc.

Dix ans plus tard, ce ne sont plus seulement les tables, ce sont les consoles, les commodes, les secrétaires, les encoignures qui se recouvrent de tablettes de marbre. La marquise de Courcillon, le duc de Tallard, le peintre François Boucher, M. de Portail, M. Masse, M. de Montferrière, Mlle de Voigny, Mme de Pompadour, le roi lui-même achètent à Lazare Duvaux de ces jolis meubles surmontés de marbre de Flandre, de Brèche d'Alep, de Bleu turquin, de marbre d'Antin, de marbre blanc, de marbre de Memphis. Les *Annonces, affiches et avis divers* de ce temps nous dénoncent la présence, chez M. de Joinville, de buffets, commodes, encoignures, avec tablettes de marbre « Porte-or et de Brèche violette ». A l'hôtel de Combourg, on voit une belle commode, à dessus de marbre brocatelle de Venise ; chez le comte de Saint-Chamans, une table de Vert campan à pied doré ; chez la maréchale d'Estrées, une table de « Porte-Or » ; chez la marquise de Nagu, « une belle table de marbre d'Égypte », et chez le duc d'Orléans, au Palais-Royal, des tables de Grand Antique, de Brèche violette, de Vert Campan, etc. Le goût, on pourrait dire la passion du marbre, est si développé à ce moment, que les amateurs ne se contentent plus d'avoir des tables et des dessus de meubles en marbres les plus précieux : ils font grouper sur un même plateau un échantillonnage complet de tous les marbres connus. Nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 18 novembre 1782 la réclame suivante : « A VENDRE, chez le sieur *de Héricourt,* ébéniste, faubourg Saint-Antoine, 2 commodes de bois de rose, ornées de bronzes dorés d'or moulu, qu'on a achetées à la vente de *Mme la marquise de Pompadour,* les dessus en marbre plaqué sur pierre de Rome, formant la collection complette, et aussi rare que précieuse, de tous les marbres d'Italie, par compartimens en lozanges régulières, qui produisent le coup d'œil le plus varié et le plus agréable, chaque table ayant un quart de rond précieusement sculpté et doré. » Le même journal, à la date du 13 avril 1784, décrit, comme étant en vente, chez Mme de Survey, rue Saint-Paul, une table « à petits carreaux, renfermant une collection de tous les marbres d'Italie ».

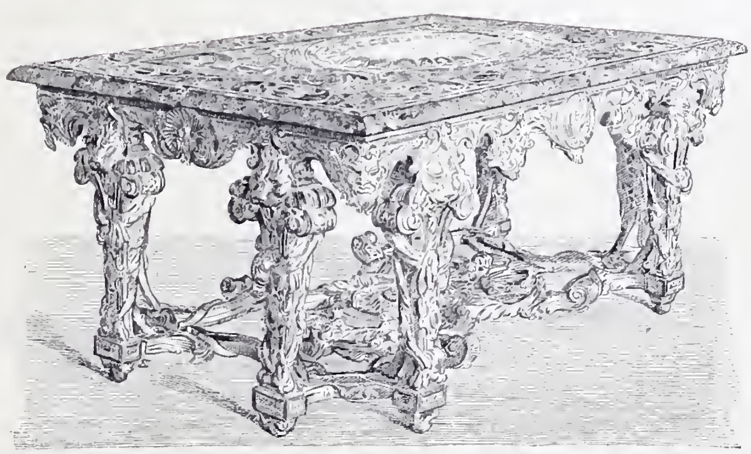


Fig. 452. — Table en marbres de rapport. — Galerie d'Apollon.

Hâtons-nous d'ajouter que cette passion pour les tables de marbre n'est pas exclusive et ne fait pas dédaigner les autres pièces d'un caractère et d'une forme plus artistiques. A Versailles, dans les appartements du roi, nous ne relevons pas moins de cent objets de marbre, tels que bas-reliefs, groupes, têtes, scabellons, urnes, vases, demi-colonnes, etc. En outre de ces cent objets, on y voyait encore quarante-cinq bustes et cinquante figures. Parmi ces dernières, nous notons un *Bacchus adolescent, Pallas assise, Atalante en action de courir, Alexandre tenant un sceptre,* une allégorie de l'*Avarice,* un *Faune,* etc. Au siècle suivant, chez Mme de Pompadour, les vases de marbre abondent. Chez son mari, M. Lenormand d'Étioles, nous remarquons : « Un plateau de marbre gris veiné, avec 6 soucoupes même marbre, 6 tasses marbre blanc, le pot à sucre et la soucoupe, la théyère et la boëte à thé, avec 6 cuilliers marbre jaune, plus un plateau rond, 2 assiettes et plat ovale contourné... Tous ces morceaux d'une si grande délicatesse... qu'ils sont aussi légers que s'ils étoient en porcelaine. » Chez M. Hugot, rue Tiron, on trouve à vendre (6 septembre 1768) : « Un beau coffre de marbre de Gênes blanc, avec figures en relief sur les côtés, et chien épagneul sur le couvercle, prisé 150 livres. » Enfin, chez Mme de Courgy, rue des Jeûneurs, on admire : « Une belle baignoire de marbre noir, d'un seul morceau, ayant 5 pieds de long, 3 de large et 26 pouces de haut ». (Vendue le 15 septembre de la même année.)

La grande faveur dont jouit le marbre comme matière destinée à l'ameublement ne fut, en quelque sorte, que le corollaire de l'usage presque général qu'on en fit en architecture. C'est au XVIe siècle qu'il commença à être employé par grandes masses dans les pavements et les revêtements. Le château d'Anet fut un des premiers champs d'expérience, où l'on utilisa cette belle matière. Les salles et les galeries en furent décorées à profusion. On en fit usage jusque dans l'ornementation des chambres. En 1594, quand Sully, se rendant aux sollicitations de Mme d'Aumale, vint à Anet, « je fus conduit, écrit-il, dans une chambre fort vaste, toute reluisante de marbres » ; mais « cette chambre étoit si dénuée et si froide » que le célèbre ministre ne put y dormir, et dut passer toute la nuit enveloppé dans sa robe de chambre. (*Mém.,* t. II, p. 289.) L'emploi que Diane de Poitiers fit du marbre à Anet trouva des imitateurs. Henri II et Charles IX au Louvre, Catherine de Médicis aux Tuileries, voulurent qu'on s'en servît pour les revêtements tant intérieurs qu'extérieurs. Mais la consommation qu'on en fit, au XVIe siècle, n'approche pas de ce qu'elle devint au XVIIe. A l'article suivant (voir MARBRIER), nous donnons un aperçu des dépenses de marbre faites par Louis XIV au Val-de-Grâce, au Louvre, à Versailles, à Saint-Germain et dans ses autres résidences. En cela, le Grand Roi ne fit que se conformer à des précédents acquis. Sous Louis XIII, le marbre avait pris une large place dans les édifices publics, ainsi que dans les habitations privées, et Loret pouvait, avec raison, célébrer la splendeur des maisons de la place Royale,

> Ajustées de meubles fort riches,
> De moulures, frizes et corniches,
> Dont les dedans sont embellis
> De jaspes, de marbres polis.

Mais la marbrerie de la première moitié du XVIIe siècle était médiocrement gaie. Elle se bornait à faire alterner

des marbres noirs et blancs, ce qui communiquait aux édifices un air de demi-deuil, dont pouvait s'accommoder l'humeur mélancolique de Louis XIII, mais que le faste de son fils devait répudier. Le règne de Louis XIV mar-



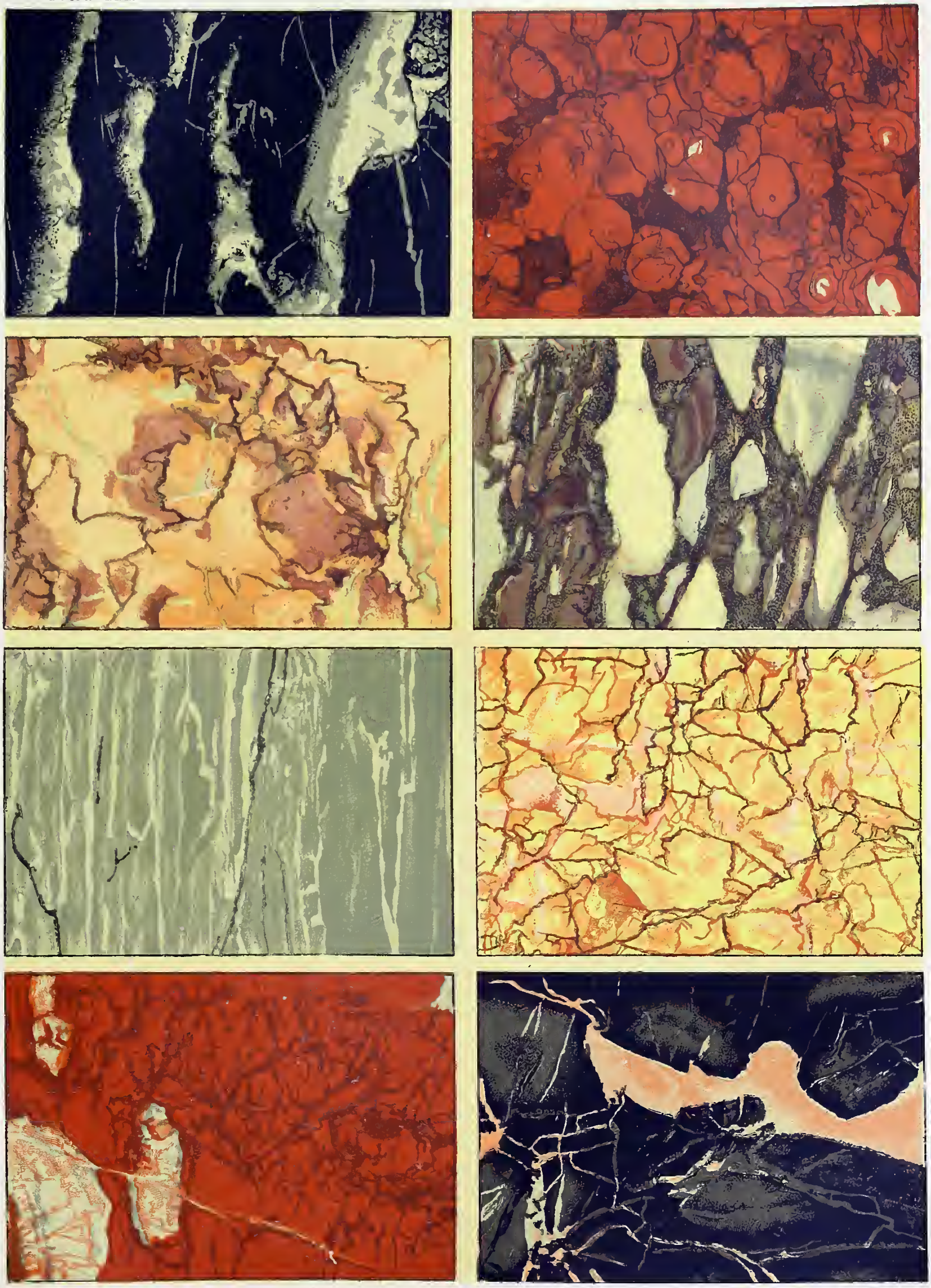
Fig. 453. — Vase en marbre monté en bronze doré. Mobilier national.

que, en effet, dans l'architecture française, l'avènement des marbres de couleur. Grâce à la facilité des transports, on put mettre à contribution des provenances jusque-là inutilisées. Un commerce régulier s'établit avec l'Italie; on alla même chercher des marbres en Afrique. « On a apporté à Toulon, écrit Dangeau (*Journal,* t. II, p. 190), trente belles et grandes colonnes de marbre, qu'on a tirées des ruines d'une magnifique villa, découverte depuis quelque temps sur les côtes d'Afrique, au levant de Tripoli. » On fit mieux encore; on remit en activité certaines anciennes carrières situées sur notre sol, et qui n'avaient plus été exploitées depuis les Romains. De cette façon, on vit affluer, à Paris, les marbres des Vosges et surtout ceux des Pyrénées; et grâce à ces importations aussi variées que nombreuses, on put décorer, avec une somptuosité inconnue jusque-là, ce qu'on appelait alors les *Maisons royales.* Le Louvre, Saint-Germain, Fontainebleau, Versailles, en furent parés avec une profusion qui n'a pas été dépassée; Versailles surtout, où l'on ne se borna pas à orner avec une magnificence sans pareille le grand escalier des Ambassadeurs, qui prit de sa décoration le nom d'*Escalier de marbre;* où l'on ne se contenta pas de peupler le parc de statues taillées dans cette précieuse matière, mais où l'on construisit des portiques entiers de marbres variés. On en couvrit non seulement les murs, mais aussi le sol, et l'on peut encore, à Trianon, contempler des ordonnances superbes qui n'ont pas cessé de marier leurs nuances à demi effacées par un climat implacable, et fouler aux pieds les carreaux alternés de marbres de couleur.

Quoique la passion des constructions grandioses se fît moins sentir au XVIIIe siècle que sous le règne de Louis XIV, la consommation des marbres ne fut pas moins considérable, parce qu'elle s'étendit et se généralisa. En province, où l'on prenait exemple sur la Cour, les constructions se firent nombreuses. On édifia en marbre jusqu'aux soubassements des statues, et les registres des *Actes consulaires de Lyon* (série BB, reg. 277) nous apprennent qu'en 1715 l'architecte Marc Chabry toucha la somme de 30,300 livres, pour l'achat des marbres destinés au piédestal de la figure équestre de Louis XIV. Enfin on décora de cette admirable matière les hôtels particuliers, et c'est vers ce temps que les cheminées de marbre devinrent à la mode. La cheminée de l'hôtel de Toulouse, celle, non moins célèbre, de la grande galerie du Palais-Royal (voir Dargenville, *Voyage pittoresque de Paris,* p. 79), le pavé de marbre de l'hôtel des Invalides, dont Piganiol (*Description de Paris,* t. VIII, p. 124) vante les « compartimens de diverses couleurs parfaitement bien rapportées », d'autres édifices encore, attestent l'habileté des marbriers de cette époque dont le Directeur général des Bâtiments, le duc d'Antin, s'était fait le pourvoyeur.

Un curieux rapport de ce fameux et peu scrupuleux personnage, présenté au jeune Louis XV en mars 1727, nous renseigne sur le rôle actif que le duc jouait dans l'approvisionnement de Paris, et nous explique le nom de *marbre d'Antin* donné à certaines provenances. « Le duc d'Antin, est-il dit dans cet intéressant document, supplie Votre Majesté de vouloir bien lui continuer la permission qu'il a toujours eue de faire venir des Pyrénées, avec les marbres de Votre Majesté, des marbres pour son usage d'autant qu'il ne retire aucune rétribution de ceux qu'il fournit pour les Bâtimens, ni des bois qui servent aux radeaux. » A partir de 1750, du reste, le marbre commence à s'introduire partout, même dans ce que, par la suite, on appellera les « maisons de rapport ». Parlant du château de Puteaux que le duc de Penthièvre venait d'acheter au duc de Grammont pour la somme de 120,000 livres, le duc de Luynes écrit : « Cette maison est ornée de cheminées de marbre et de glaces. » (*Mém.,* t. XI, p. 112.) Dix ans plus tard, nous retrouverons cette même mention dans un grand nombre d'avis de location. Ainsi nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 10 mai 1759 : « Maison, rue de Richelieu, à côté du caffé de Foix, donnant sur le Palais-Royal, avec écurie et remise. Elle est ornée de glaces et chambranle de marbre et occupée par Mme la marquise d'Aubeterre. » Dans la même feuille, on note, à la date du 2 juillet 1760 : « Maison occupée par M. le comte d'Allemans, rue Garancière; 2 appartemens au 1er étage, autant au 2e, avec des chambranles de marbre dans toutes les pièces. » Toujours dans le même recueil (à la date du 13 mars 1775) on lit : « A LOUER, un bel hôtel orné de belles glaces, cheminées de marbre, peintures d'Oudry... » On pourrait multiplier ces exemples. C'est, au surplus, à cette époque que l'auteur anonyme du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* (paru en 1768, chez Benoît Duplain, à Lyon) définissait le marbre : « Pierre dure et veinée et qui reçoit un très beau poli. Un hôtel n'est pas à la mode si le marbre n'y est prodigué, et surtout celui de Gênes et de Carrare. »

On comprend que, pour satisfaire à tant de besoins nouveaux, l'industrie marbrière dut redoubler d'activité. Indépendamment des carrières du Languedoc, qui prirent un développement considérable, et notamment de celles des environs de la Caune, où se trouvaient des carrières exploitées uniquement pour le roi; indépendamment des carrières des Pyrénées qui, à Campan, près de Tarbes, fournissaient le fameux Vert Campan, au val d'Aure le Sarancolin, et à Signan, un marbre d'un vert brun très recherché (voir Piganiol, *Description de la France,* t. IV, p. 222, 306, 460); indépendamment des marbres de Belgique et d'Italie que l'on continua d'employer, on eut la bonne chance de découvrir et de pouvoir exploiter des carrières avantageuses, situées dans un rayon peu éloigné de la capitale. De ce nombre furent les carrières de Franche-



Maison Quantin, imp.-éd.

MARBRES

1. Noir antique.
2. Brocatelle violette.
3. Bleu turquin d'Italie.
4. Lancquedocque.

1. Griotte.
2. Brèche violette.
3. Jaune fleuri.
4. Portor.

Comté, d'où l'on tirait de superbes marbres noirs et des albâtres jaspés par colonnes énormes (*Ibid.*, t. VII, p. 503), et d'autres carrières situées en Champagne, qui, signalées en 1758, furent exploitées par permission royale cinq ans plus tard. (*Annonces, affiches et avis divers* du 15 mars 1758 et du 6 avril 1763.) Telles furent aussi les carrières du Bourbonnais qui servirent à restituer, « en carreaux de marbre blanc et de couleur », le carrelage de Notre-Dame, détruit par un long usage. « On voit, dit à ce propos la *Gazette de France* du 14 juillet 1769, par la comparaison de ces marbres avec ceux des chapelles adossées au chœur, dont une est nouvellement remise à neuf ou ravivée, que les marbres françois ne le cèdent point à ceux d'Italie, ni ceux du Bourbonnois à ceux du Languedoc et des Pyrénées... La découverte des carrières du Bourbonnois, dont on vient de parler, continue la *Gazette,* est due aux soins patriotiques du feu comte de Caylus, qui, de concert avec le sieur Soufflot, architecte du Roy, Contrôleur général des Bâtimens de Sa Majesté, chargea le sieur Carrey de faire la recherche des carrières de marbre que les Romains devoient avoir exploitées anciennement dans ces cantons, puisqu'ils en avoient placé plus de quatre millions de pieds cubes dans la construction des bains de Bourbon-Lanci et des palais de la ville d'Autun, où l'on en voit les ruines. Ces carrières ont été remises en exploitation par les secours et la protection du Gouvernement, qui s'en occupe depuis 1760. »

Les *Annonces, affiches et avis divers* du 23 avril 1778 renferment une révélation du même genre. « Mme de Poncher, conseillère d'État, y lit-on, fit en 1758 la découverte d'une carrière de marbre dans sa terre de Chacenay, en Champagne, à deux lieues de Bar-sur-Seine et à quatre de Bar-sur-Aube ; ce marbre est d'un grain fin, dur, sans fil et susceptible d'un beau poli. Le sieur *Adam, marbrier du Roy,* l'a éprouvé et en a fait de très beaux ouvrages. » Cette carrière, elle aussi exploitée par les Romains et remise en activité par Mme de Poncher, ainsi que nombre d'autres, découvertes et livrées à l'industrie depuis cent cinquante ans, ont rendu, grâce à l'extrême facilité des transports, le marbre si abondant et son prix si abordable, qu'aujourd'hui il n'est presque pas de maisons où l'on n'en trouve au moins sous forme de chambranle de cheminée.

Marbre feint, Marbre factice. — Comme cela arrive presque toujours quand une marchandise est particulièrement demandée, on cherche à lui trouver des similaires et à la contrefaire pour obtenir à meilleur marché l'effet qu'elle produit. Dès le XVIe siècle, on s'était appliqué à simuler le marbre, et l'on était arrivé à exécuter des stucs qui auraient pu jouer le rôle de « trompe-l'œil, tant l'imitation était parfaite ». Ces stucs, quelque remarquables qu'ils pussent paraître, ne furent pas jugés suffisants, car, à la fin du siècle dernier, on vit se produire brusquement un certain nombre de matières ou de compositions nouvelles, toutes fort supérieures au stuc — à ce qu'on affirmait du moins — et pour quelques-unes préférables au marbre lui-même, ce qui peut passer pour excessif. Le premier des innovateurs dont nous ayons relevé le nom est Léonard Boutet, que nous trouvons désigné dans un document daté du 7 octobre 1752, sous le titre de *marbrier artificiel.* Huit ans plus tard, en janvier 1760, nous voyons le stucateur Clérici décorer, d'après les dessins du célèbre architecte Gabriel, le grand salon du château de Saint-Hubert en *marbre factice.* Cette décoration, qui comprenait huit pilastres, quatre arcades, une calotte circulaire, huit grandes consoles, huit panneaux ornés de trophées de chasse, etc., est peut-être le plus grand ouvrage de ce genre et le plus beau qu'on puisse citer. Slodtz, Pigalle, Falconnet et Coustou le fils avaient fourni les modèles des personnages et des trophées. Les animaux avaient été modelés par Verbreck, et Clérici avait composé les dessins des frises, guirlandes, têtes de cerfs, de sangliers, etc.

Bien que la décoration du château de Saint-Hubert fût regardée comme donnant au point de vue de la matière, toute la satisfaction désirable, l'*Avant-Coureur* du 4 février 1760 crut devoir vanter la composition d'un autre marbre factice « composé de chaux, de poussière de marbre ou d'albâtre, de gypse, de plâtre et de sable blanc ou de pozzolane qui forment ensemble une pâte très compacte et très solide ». La feuille que nous citons prit soin, en outre, d'accompagner sa recommandation des lignes suivantes :

L'invention du stuc, qui est très ancienne, a conduit à celle du marbre factice ; mais ce dernier est toute autre chose. Le marbre factice ou composé, appellé en Italie *scujolla,* du nom de l'inventeur, est aussi très ancien.

Depuis 20 à 30 ans, le nombre des ouvriers en ce genre (connus sous le nom de stucateurs) s'est accru à plus de 4,000, et l'on n'en sera point surpris quand on voudra considérer tous les avantages du marbre factice, sans parler du prix, qui n'est pas à comparer avec celui du vrai marbre ; quelle carrière pourrait suffire à l'assortiment d'un de ces grands ouvrages qu'on peut exécuter en marbre artificiel ? On jouit d'ailleurs, par le moyen de cet art, non seulement des plus beaux marbres antiques, mais des plus rares, et de ceux mêmes qu'on ne retrouve plus aujourd'hui. Enfin on est parvenu à donner au marbre factice la dureté et le poli de l'agathe.

Il était toutefois dans la destinée du marbre factice d'être *réinventé* un nombre considérable de fois. La réclame suivante, que nous détachons du *Journal de Paris*



Fig. 454. — Grand vase en marbre exécuté par M. Parfonry.

(3 février 1777), et qui peut être regardée comme le modèle du genre, en fournit une nouvelle preuve :

Les sieurs Grisel et Cie sont inventeurs d'un marbre factice sur pierre, composition qui l'emporte de beaucoup sur le stuc et à quelques égards sur le marbre même ; en effet, ce dernier est dissoluble par les acides. Si à cet inconvénient le marbre joint celui d'être trop tendre, il ne peut résister ni à la chaleur, ni à l'humidité, sans

avoir bientôt perdu son poli. Les acides, au contraire, ne font aucune impression sur ce marbre factice, et à plus forte raison les alkalis, comme il est prouvé par l'Académie royale des sciences et celle de l'architecture; au lieu de se déliter en vieillissant, il se durcit prodigieusement, qu'il soit exposé à la chaleur ou à l'humidité, et devient conséquemment susceptible d'un poli plus brillant et plus vif, en sorte qu'on peut, sans difficulté, le mettre à côté du stuc des anciens qu'on a découvert en Italie. Rien n'est plus facile que d'imiter parfaitement avec cette préparation toute espèce de marbre et conséquemment que de réparer ou décorer avec autant de solidité que de magnificence les églises, chapelles, salons, cabinets, boudoirs, salles de bains. — Les sieurs Grisel et Cie demeurent rue Basse-des-Ursins, au coin de celle de Glatigny, derrière Saint-Denis de la Chartre; ils entreprennent toutes sortes d'ouvrages, soit à la toise, soit à l'entreprise. Cette composition est d'un prix très modique en comparaison de celui du marbre; il [le prix] varie, toutefois, selon l'espèce que l'on veut imiter, car il en est de précieux [des marbres] dont l'imitation exige les couleurs beaucoup plus fines et par conséquent beaucoup plus chères.

De cette invention du sieur Grisel, dont l'*Almanach sous verre* de 1779 (col. 71, n° 294) célèbre de nouveau



Fig. 455. — Sculpteurs et manœuvres travaillant le marbre, d'après Jost Amman.

les nombreux mérites, on peut rapprocher les imitations de marbre qu'on trouvait chez le sieur Rouard, grande rue du Roule (voir *Annonces, affiches et avis divers,* 20 septembre 1780), et l'*argile marbre* du sieur Racle, dont nous parlons dans notre premier volume (col. 148).

Aujourd'hui, on est revenu tout simplement au stuc qu'on emploie d'une façon courante, et dont ces divers marbres feints ou marbres factices n'étaient, à bien prendre, qu'une variété plus ou moins réussie.

Marbre. — Garde des marbres. — On a désigné encore d'une façon générale, sous le nom de marbres, les statues, vases, bas-reliefs, tables, etc., exécutés en cette matière. Sous le nom de *Marbres du roy,* on comprenait, au XVIIe siècle, tous les objets de marbre relevant du mobilier de la Couronne, et l'officier chargé spécialement de leur surveillance et de leur entretien portait le titre de *Tailleur et Garde des marbres du roy.* En 1665, cette charge était remplie par Louis Lerambert. Un compte de 1668 nous apprend qu'il recevait 400 livres d'appointements. Ses fonctions consistaient dans « la garde des figures et le soin de tenir netz et polir les marbres des maisons royalles ». Plus tard, la fonction fut supprimée, et ses attributions réunies à celles du Surintendant des bâtiments.

Marbre est encore un terme de métier. On donnait autrefois ce nom au bloc de pierre polie, sur lequel les peintres, dans leurs ateliers, broyaient leurs couleurs. « Un marbre servant à broyer les couleurs. » (*Invent. de Jean Santorin le jeune;* greffe de Saint-Malo, avril 1642.) La *Gazette de France* du 20 mai 1776 nous apprend que « le sieur Chevalier, peintre-doreur, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, a inventé une machine à broyer les couleurs qui prévient les inconvéniens attachés à la manière employée jusqu'ici et qui a été approuvée par les commissaires de l'Académie ». « Cette machine, continue *la Gazette,* n'expose l'ouvrier à aucun danger, fait le délaiement des couleurs avec plus d'exactitude et leur donne la propriété de se sécher en peu de jours sans laisser de mauvaise odeur. » A partir de cette époque, le marbre disparut peu à peu des ateliers. Les peintres laissèrent aux marchands le soin si délicat de broyer et de préparer leurs couleurs. Il ne paraît pas qu'ils se soient bien trouvés de ce désintéressement.

On donne, aujourd'hui encore, le nom de marbre à des plaques de fonte parfaitement planes, ayant la forme d'une table ou d'un plateau. C'est sur un marbre de ce genre que les imprimeurs massent les caractères qui forment la composition. Enfin les serruriers appellent marbres les petites tablettes de marbre, sur lesquelles on pose les poignées de porte-cochère, les boutons de tirage, etc.

Marbré, *adj.* — Se dit de toutes les surfaces de différentes couleurs, qui sont veinées dans le genre du marbre. « Un cabinet de bois de noyer marbré. » (*Invent. de Marie Cressé;* Paris, 1633.) « Un grand vaze de jaspe d'Allemagne marbré, en forme de coquille. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1701.) « On fait, écrit Savary, plusieurs ouvrages de laine et de soye, à qui on donne le nom de marbrés à cause du mélange de diverses couleurs dont ils sont tissus, faits ou tricotés. Il y a des draps marbrés, des camelots marbrés, etc. » Nous avons parlé de ces tissus au mot Mabré et nous en reparlons deux paragraphes plus loin.

Papier marbré. — On appelle ainsi un papier colorié de diverses nuances, imitant les veines du marbre. Le papier marbré est employé surtout dans la reliure. On s'en sert aussi pour doubler des boîtes et coffrets. Au mot Papier, on trouvera l'explication sommaire du travail qu'on fait subir à ce genre de produit.

Veau marbré. — C'est également dans la reliure qu'est employé ce genre de peau. Le veau marbré est moucheté de noir avec un pinceau qu'on frappe légèrement sur un bâton ou sur le doigt. Une fois la marbrure achevée, on glaire la peau par-dessus, avec du blanc d'œuf battu; après quoi on lisse à l'aide du fer à polir. Autrefois, on se servait du veau marbré pour faire des cassettes, des boîtes, des étuis. Nous relevons dans l'*Inventaire de Henri de Béthune,* archevêque de Bordeaux (1680) : « Une cassette de cuir marbré, fermant à clef... — Plus une autre cassette de cuir marbré faite en forme de pupitre. »

Marbré, *s. m.* — A longtemps désigné une étoffe faite de laines de couleurs variées, dont les fibres mélangées rappelaient vaguement les veines du marbre. On trouvera à l'article précédent l'explication que Savary donne de ce terme. Cette explication est conforme à une *Ordonnance* de 1360, qui porte : « Tous draps tixus de diverses laines comme marbrés et camelins... » C'est surtout au XIVe et au XVe siècle que les marbrés furent à la mode. Nous relevons dans l'*Inventaire de Mahault d'Artois* (1313) :

« IIII aunes d'un marbré vermeil, ou pris de LX sols », qui attestent la valeur de ce genre d'étoffes. Nous notons ensuite, à l'année 1320, dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri,* argentier de Philippe V, les deux articles suivants, établissant que les plus augustes personnages s'habillaient de marbré. « Pour XVIII aulnes de fin marbré baillé à Guillaume Toutain et à Aussian de Corbeille, tailleurs, le XIVe jour de mars pour faire une robe au Roy, que il ot la voille de Pasques... XLIV sols pour aulne valent XXXIX livres XII sols. — *Item,* pour un fin marbré de Broisselles (Bruxelles), baillé aux dits tailleurs pour faier (faire) une robe au Roy qu'il ot le jour de la Penthecouste, LII livres XVI sols. » On employait aussi le marbré à l'ameublement. L'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328) mentionne : « Un couvertoer et demi de marbré violet, fourré de menu vair, presié (prisé) tout ensemble pennes et drap, CXL livres parisis ; vendu à Mme de Bouloigne. » Les *Comptes d'Étienne de la Fontaine,* argentier de Jean II (1352), nous apprennent, en outre, que le roi ne dédaignait pas de faire des présents de marbré aux plus grands princes de son temps. Ces comptes, en effet, renferment un article intitulé : « Dons ordinaires de draps de lainne pour le Roy », et cet article porte : « Pierre le Hamenc, drapier de Paris, pour demi drap marbré brun, de la grant moison de Broixelles, baillié à Gautier Picot, tailleur du roy de Navarre, pour faire une robe de IV garnemens, fourrée de menu vair pour le corps dudit roy de Navarre. » Ainsi que le remarque, du reste, M. Doüet d'Arcq, ce sont les draps marbrés dont il est le plus souvent question dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine,* et après les draps écarlates, ce sont les plus chers et les plus estimés. Plus tard, c'est-à-dire dans les comptes postérieurs, ce sont les draps tannés, c'est-à-dire fauves, qui tiennent le premier rang. Il n'est donc pas surprenant que le roi Jean II se soit, lui aussi, habillé avec du marbré. En 1359, étant prisonnier en Angleterre, il faisait acheter à « James Dudri, drapier de Londres, IV aunes de marbré à faire chauces pour le Roy ; V sols l'aune, valent XX sols ». Enfin, pour en revenir à l'ameublement, dans l'*Inventaire d'Alix de Frolois, abbesse de Jouarre,* dressé en 1369, figure : « Un couvertoir à lit de drap marbré » ; et l'*Inventaire de Charles V* (1380) mentionne : « Ung couvertoër de marbré brun, fourré de menu vair, contenant LXXII bestes de lé et XL tires de long. » On voit que, pendant tout le XIVe siècle, le marbré demeura fort à la mode.

Marbrer, *v. a.* — C'est imiter l'apparence du marbre avec des couleurs disposées de façon à former des taches et des veines plus ou moins accentuées. Le peintre marbre une plinthe, un chambranle de cheminée. Le relieur marbre le veau dont il fait ses plats et la tranche de ses volumes, et les marbreurs le papier marbré.

Marbrerie, *s. f.* — Nom donné d'une façon générale au commerce du marbre et à tous les travaux exécutés avec cette matière.



Fig. 456. — Marbrier. — Magasin de marbre au XVIIIe siècle, d'après un dessin de Lucotte.

Marbreur, *s. m.* — Ouvrier qui confectionne le papier marbré. Le marbreur marbre aussi les tranches et les couvertures des livres.

Marbrier, *s. m.* — On donne ce nom aux entrepreneurs et aux artisans qui pratiquent les travaux de marbrerie et font le commerce du marbre. Tous les marbres, de quelque nature qu'ils soient, quelles que soient leur provenance et leur valeur, sont livrés au marbrier à l'état brut, c'est-à-dire en blocs, pesant chacun de mille à six mille kilogrammes, et dans la forme qu'ils ont au sortir de la carrière. On débite ces masses à la scie, soit en bloquins d'une épaisseur plus ou moins considérable, soit en tranches. Les outils à l'aide desquels s'opèrent ces divisions étaient autrefois mis en action par des forces hydrauliques. Aujourd'hui, ils sont généralement mus par la vapeur. Ajoutons que la première scierie de ce genre qui ait existé dans nos provinces du nord fut imaginée par Philibert Delorme et construite en 1558 par « Georges Baubertrand, maistre menuisier ». Elle consistait « en un mollin et engin à cier le marbre et autres pierres, que ledit Delorme a commandé, et advisé de son invention estre fait, pour plus grande expédition et moins de frais ». Une

fois que le marbre est débité, il passe entre les mains des marbriers ou praticiens, qui le dégrossissent, le découpent, le taillent et exécutent les parties architecturales. Le sculpteur, s'il y a lieu, s'en empare ensuite et achève de lui donner son ornementation définitive. Après quoi, le marbre est poli à la meule ou à l'aide de poudres diverses, telles que le grès, le rabat doux, la pierre ponce, l'émeri, la potée de plomb, etc.; puis il est livré au commerce ou aux particuliers.

C'est dans ce que la statuaire comporte de plus beau, de plus noble, de plus relevé, que le marbre trouve son expression la plus haute ; sa note la plus modeste est fournie par les pavements. Généralement les pavements de marbre sont à deux couleurs, blanc et noir, alternant par surfaces égales ou inégales. Dans les édifices d'une grande importance, on en compose d'ingénieuses marqueteries qui constituent souvent, comme disposition, de véritables œuvres d'art. Plus encore que dans le pavement, le marbre a sa place marquée dans la construction de la cheminée. Ses contours nets, ses profils arrêtés encadrent parfaitement le foyer, en lui assignant une limite précise; son aspect brillant s'harmonise avec la flamme qui scintille dans l'âtre, et son incombustibilité notoire éloigne toute idée de conflagration et par conséquent de danger. Il est à remarquer que, dans presque tous les salons actuels, les cheminées sont faites de marbre blanc ; mais cette préférence résulte beaucoup moins des qualités plastiques présentées par ce genre de marbres, que de la nécessité où se trouvent la généralité des constructeurs de choisir, pour les maisons de rapport, une nuance banale, sans caractère accentué, s'harmonisant avec toutes les tentures, et incapable de se trouver en violent désaccord avec le mobilier inconnu qui, plus tard, occupera la pièce. C'est cette même raison qui fait choisir, au contraire, des teintes neutres, grises ou noires, pour la plupart des cheminées de chambres ou de cabinets. Le marbre et le bronze sympathisant admirablement, on les associe souvent ensemble, soit en décorant avec des ornements de bronze une surface de marbre, soit en faisant servir celui-ci de support, piédestal, socle, scabellon, pour porter un buste ou une statue. Réciproquement, rien n'est plus magnifique qu'un beau vase de marbre richement veiné, largement assis sur un pied de bronze doré, et serti dans une monture élégante et finement ciselée.

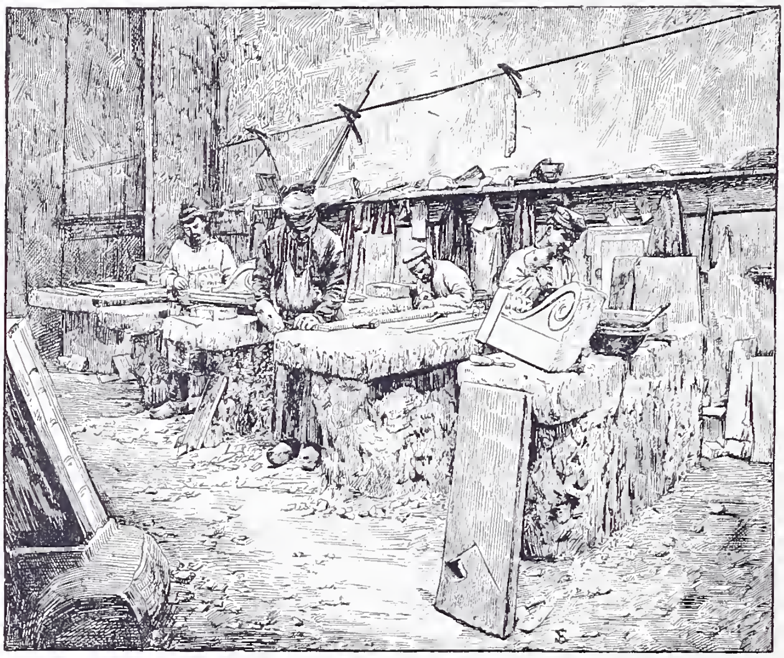


Fig. 457. — Atelier de marbrier (époque actuelle).

Outre les emplois que nous venons d'énumérer, le marbre trouve encore sa place sur un certain nombre de meubles, tels que tables, consoles, guéridons, commodes, etc. Pour ces nouvelles applications, le marbrier choisit généralement des marbres veinés, de couleurs brillantes, qu'on débite en tables d'une certaine épaisseur, qu'on arrondit et qu'on moulure sur les bords pour éviter la dureté des angles droits. Parfois les tables sont couvertes de riches mosaïques de marbre. On peut voir, au Louvre, dans la galerie d'Apollon, quelques-uns de ces beaux meubles qui furent extrêmement à la mode au XVIIe siècle. On en fait encore des baignoires, enfin on emploie cette belle matière comme revêtements. Tous ces ouvrages, ainsi que nous l'avons dit plus haut, sont exécutés par les marbriers, qui se chargent également de la confection des monuments funèbres.

La profession de marbrier, embrassant tous les travaux que nous venons de définir, n'est pas fort ancienne chez nous et ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Même à cette époque, elle n'était pas encore très exactement délimitée, et les fournitures de cheminées, chambranles, dessus de table, scabellons et autres pièces, constituant ce qu'on pourrait appeler la grosse marbrerie, étaient le plus souvent effectuées par des sculpteurs et même par de très grands sculpteurs. Un *Exploit* du 7 janvier 1694, rédigé à la demande d' « Antoine Coizevox, sculpteur ordinaire du Roy, adjoint recteur de l'Académie royalle de peinture et sculpture, demeurant à l'hôtel royal des Gobelins, demandeur », et contrôlé par Pernet, commis au Contrôle, le 9 du dit mois, nous révèle qu'à cette date Coysevox réclamait au révérend Louis-Hyacinthe d'Hautecour, aumônier de la feue Reine, la somme de 417 livres 10 sols « pour tous les ouvrages, fournitures, changemens, augmentations et autres choses faites par le demandeur pour le deffendeur, en raison de la cheminée de la salle de sa maison rue de Grenelle ». Grâce à cette réclamation, nous savons qu'à la fin du XVIIe siècle, les travaux de grosse marbrerie n'étaient nullement dédaignés par les plus éminents statuaires. Un siècle plus tôt, les distinctions étaient encore moins tranchées, et le document suivant nous apprend que, sous le nom de *Tailleur de marbre,* on confondait les plus illustres artistes, comme Jean Marchant et les deux Lerambert, avec de simples ouvriers. Ce document, qui remonte au 9 mars 1549, est ainsi conçu :

Roole des tailleurs de marbre qui ont besongné à tailler et sier les pierres de marbre estaus en l'hostel d'Estampes autrement dit l'hostel neuf, assis devant les Tournelles, pour la construction du sépulchre de marbre, qui se construit audit hostel, pour le feu Roy François, dernier décédé, que Dieu absoille, durant le temps et ainsi qu'il s'ensuyt. Et premièrement : Tailleurs de marbre qui ont besongné à tailler les dits marbres depuis le lundy quatriesme jour de février jusques au samedy neufviesme jour du preseut mois de mars eusuivant, au dict an, iceulx jours iucludz, la quantité des jouruées cy après déclarées à raisou de X solz tournois à chascun d'eulx

par jour : François Lerambert, XXX journées, XV livres; Loys Lerambert, XXX journées, XV livres; Jehan Marchant, XXX journées, XV livres; Pierre Boucher, XXX journées, XV livres. Qui sont quatre tailleurs et VI^{xx} journées, montans LX livres.

Claude Cultillia, autre tailleur de marbre, pour XLIIII journées, qu'il a vaquées pour l'effect que dessus, depuis le lundy septiesme jour de janvier dernier passé, jusques audict samedy neufviesme jour du dit mois de mars à la dicte raison de dix solz tournois par jour, XXII livres.

François de Hant, autre tailleur de marbre, pour XXX journées qu'il a vaquées, depuis ledict quatriesme jour de février dernier passé, jusques au dict jour de samedy neufviesme jour dudict présent mois de mars, à raison de VII solz tournois par jour, X livres X solz.

C'est seulement en 1570, à propos de la sépulture de Henri II, que nous voyons une différence s'établir, dans la rédaction des *Comptes,* entre des artistes comme Germain Pillon, Ponce Jacquiau, Laurens Regnauldin, qualifiés sculpteurs, Mery Carré, indiqué comme « maistre polisseur », et « les maneuvres qui ont scié les marbres » destinés au tombeau du feu roi. Le titre de tailleur de marbre, cependant, ne cessa pas d'être en usage, car, dans une lettre de donation, datée de Fontainebleau, le 30 mai 1609, Henri IV parle de « recongnoistre les bons et agréables services que lui a faitz et continue chacun jour son cher et bien-aimé Robert Ménart, l'un de ses tailleurs de marbre ».

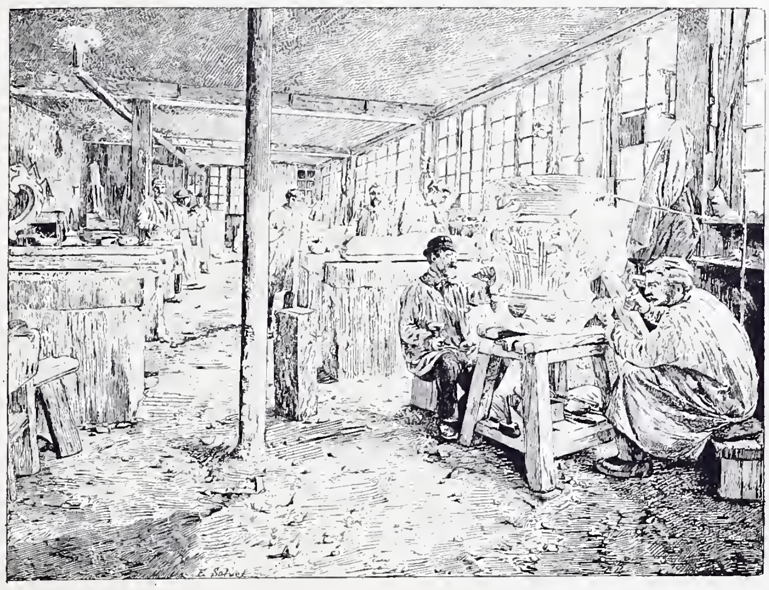


Fig. 458. — Atelier de marbrier (époque actuelle).

Sous le règne de Louis XIV, l'importation et la consommation des marbres devinrent si considérables, que la profession de marbrier se dégagea peu à peu, acheva de prendre corps et se fit à peu près ce que nous la voyons aujourd'hui. Par les *Comptes des Bâtiments,* nous connaissons les noms des marbriers les plus importants de ce temps, car c'est grâce à ces industriels, qu'il fut possible d'enrichir Paris, Vincennes, Fontainebleau, Versailles, de statues, de vases, de bas-reliefs, de pavements et de revêtements de marbre. Dans le nombre, il convient de citer : Ph. Buister, qui fournit les colonnes du Val-de-Grâce ; Pasquier, qui travailla à cette église, au Louvre, à Versailles et à Trianon ; Misson, qui livra une grande partie des marbres des Tuileries et de Versailles ; Bernard et Jean Le Gru (*alias* Le Greu et Le Dru) qu'on employa à Vincennes ; Pierre Mesnard, qui fut occupé au Palais-Royal et à Saint-Germain ; et Lixe, qui exécuta la marbrerie du château de Clagny. Citons encore Du Chesnoy, fournisseur habituel du prince de Conti ; Houzeau, qui mit en place la plupart des termes et piédestaux du jardin et du parc de Versailles, et enfin Hiérosme de Bray, Bourdon, Jean Matheau, Valdor, Bœuf, Godon, de Borson, etc., dont les noms figurent sur les *Comptes royaux.* L'emploi du marbre, à ce moment, fut, au reste, si général à Paris qu'on dut faire appel aux marbriers du dehors. Le 8 août 1672, le sieur de Belleville touchait 339 livres 18 sols pour avoir fait venir onze marbriers de Laval. Le 13 octobre suivant, on payait à Mathaut 1,029 livres, « pour la dépense qu'il a faite, de faire venir de Flandres plusieurs compagnons marbriers, et pour la gratification à luy accordée ». Les versements de 30,000 et 40,000 livres pour livraisons de marbres ne sont pas rares à cette époque. De 1672 à 1680, dans une période de neuf années, les fournitures, pour Versailles seulement, montèrent à la somme de 738,094 livres 18 s. Ajoutons que, dès l'année 1669, le surintendant des Bâtiments avait décidé d'avoir toujours une provision de marbres sous la main, et acquis des héritiers Bontemps un immeuble enclos de murs, situé rue Saint-Nicaize et dans lequel furent placés « les marbres que le Roy fait venir pour ses bastimens ». Cette même année, René Noizette, voiturier, recevait 743 livres pour « avoir voituré plusieurs blocs de marbre, du port au Magasin des marbres ». (*Comptes des bâtiments,* col. 310, 327.)

Au XVIIIe siècle, parmi les marbriers connus, il nous faut noter les noms de Castel (1718), de Lambert (1721), de Nicolas Desègre (1726), d'Honoré Guibert, qui travailla à Fontainebleau, à Trianon, et pour Mme du Barry ; de L.-S. Adam ; de Jean-Nicolas Jouniaux (1781), et aussi celui de Coignard, auquel Mercier s'est amusé à faire cette curieuse réclame : « Si quelqu'un est jaloux de l'honneur du marbre, nous le prévenons avec plaisir que Coignard, sculpteur marbrier, rue des Postes, fait tombes et épitaphes, ainsi que l'annonce une enseigne publique, afin que chacun puisse se pourvoir d'après son goût et que personne n'en ignore. » (*Tableau de Paris,* t. II, p. 69.) Enfin, pour terminer, nous relèverons dans le *Journal général de France* du 8 décembre 1779 l'annonce suivante, qui nous fournit quelques détails sur le commerce de la marbrerie au siècle dernier et sur les sortes de marbres les plus usitées à cette époque.

Le sieur Maulevaut père, sculpteur-marbrier, qui a travaillé à la marbrerie du Roy pendant vingt-trois ans, a, dans son magasin, rue Basse-du-Rempart, près de la Chaussée-d'Antin, n° 3 : Quantités de chambranles ornés d'architecture et de sculpture, d'un nouveau goût, tant en marbre vert Campan des Pyrénées, qu'en marbre séracolin, marbre d'Antin, griotte d'Italie, bleu Turquin, blanc veiné, blanc statuaire, brèche d'Alep, beau marbre de Gémont, étranger, granit, etc. Il a fourni et exécuté depuis quelques années les ouvrages en marbre de Saint-Roch, et des cathédrales de Sens, Bourges et Chartres.

De nos jours, l'industrie du marbre est extrêmement florissante à Paris. Nos marbriers contemporains font venir des pays les plus reculés les variétés les plus riches et les plus rares, et s'ils n'ont plus à exécuter de ces gigantesques travaux, comme ceux qui furent commandés aux fournisseurs du Grand Roi, encore, comme perfection de travail, comme procédés et comme assortiment, les Par-

fonry et les Loichemolle peuvent-ils supporter vaillamment la comparaison avec tous leurs prédécesseurs.

Marbrin, *adj.* — Vieux mot français, qui signifie fait de marbre, et qu'on trouve fréquemment chez les écrivains du XIII[e] au XVI[e] siècle. C'est ainsi que l'auteur du *Chevalier au cygne* dit :

> Ly boins roys Orians prist la france royne,
> Et Hélyas, son fil, qui si bien se doctrine;
> Tout iij s'en vont devant en la salle marbrine,
> Et li barons apriès, qui sont de leur convine.

Une poésie du XIV[e] siècle, intitulée le *Vœu du Héron,* rapporte que :

> L'an M CCC XXXVIII ; .....
> Fut Édouars à Londres, en son Palais marbrin.

Nous lisons également dans la *Romance d'Aucassin et Nicolette :*

> Nicolette en la prison mise
> En une chambre grise,
> . . . .
> A la fenestre marbrine
> S'appuya...

Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques,* parlant de la cour richement dallée, qui doit se trouver au milieu de son habitation modèle, écrit :

> Court de carreaux marbrins pavée.

Enfin Rabelais (*Pantagruel,* liv. V, chap. XXXVI), en route pour l'oracle de la Bouteille, écrit : « Depuys descendismes ung degré marbrin soubz terre. » Ces diverses citations, croyons-nous, attestent suffisamment qu'à cette époque le mot marbrin était fréquemment employé.

Marbrure, *s. f.* — Peinture qui imite le marbre. Imitation plus ou moins fantaisiste du marbre sur le papier, sur la tranche ou la couverture d'un livre.

Marc, *s. m.* — Poids dont on s'est servi en France jusqu'à l'établissement officiel du système décimal, pour peser les marchandises précieuses et surtout l'or et l'argent. Le marc était divisé en 8 onces, ou 64 gros, ou 192 deniers, ou 160 esterlins, ou 300 mailles, ou 640 felins, ou 4,608 grains. — L'once pesait environ 30[gr],59 de nos nouvelles unités. Le marc, par conséquent, représentait 244[gr],75. Quand il s'agissait plus particulièrement de l'or, les divisions du marc étaient autres. Le marc d'or se fractionnait en 24 carats, le carat en 8 deniers, le denier en 24 grains et le grain en 24 primes.

C'est sous le règne de Philippe I[er] que le marc, comme unité de poids, fut adopté en France; mais la plupart des villes du royaume avaient un marc spécial, légèrement différent de ceux des autres villes. Ainsi on distinguait le marc de Tours, celui de Troyes, celui de Limoges, celui de la Rochelle, tous quatre s'éloignant légèrement de celui de Paris, et aussi différant entre eux. C'est ce qui explique comment, dans les inventaires et les comptes de fournitures, on prenait le soin de spécifier la provenance du marc qui servait d'unité de poids. Ainsi, l'*Inventaire des joyaux du duc Louis I[er] d'Anjou* (1360) se termine par ces mots : « De l'or en vesselle, a en la tour, pesé et assommé IX[CC]LX m [arcs] au M [arc] de Troyes..., la vesselle d'argent quy est en la tour, pesée et assommée, monte VIII[M]XXXVI m [arcs] au m [arc] de Troyes. » Tandis que dans les *Comptes et mémoriaux du roi René* nous lisons : « A Michel de Passy, ledit jour (24 décembre 1447), la somme de mil quatre cens florins, en huit cens escuz, pour ung tableau d'or pesant quatre marcs quatre onces huit deniers, marc de Paris. — *Item,* un broc d'argent fin pesant, au marc de Paris, XI marcs III onces XII deniers, qui vallent, etc. — *Item,* deux flaseons d'argent fin pesans, au marc de Paris, etc. » Enfin, les *Comptes de la ville de Tournai,* à l'année 1445, nous apprennent que les vainqueurs du concours de l'arbalète reçurent, cette année-là, « douze quennes de argent ricement et gracieusement ouvrées, et pesantes XXXVI mars de Troies ». Etc.

Aux dernières années du XV[e] siècle, le marc de Paris fut déclaré étalon unique pour tout le royaume. Le poids original en fut remis à l'hôtel des Monnaies et enfermé dans un coffre fermant à trois clefs, dont l'une demeura entre les mains du premier président de la Cour des Monnaies, la seconde entre celles du conseiller commis à l'instruction et jugement des Monnaies, et la troisième entre les mains



Fig. 459. — Marc. — Changeur s'assurant à l'aide d'un marc du poids exact des pièces de monnaie, d'après une peinture de Quentin Metzis. Musée du Louvre.

du greffier. C'est sur ce poids que fut étalonné, en 1494, le marc-type, que l'on déposa au Châtelet, et sur lequel, jusqu'à la fin du siècle dernier, les changeurs, les orfèvres, les balanciers, les épiciers, les apothicaires de Paris, etc., étaient obligés de venir faire étalonner les poids dont ils faisaient usage. En outre, dans chacun des hôtels des Monnaies du royaume, on conserva un marc-type, vérifié sur l'étalon de la Cour des Monnaies de Paris. En 1686, cette uniformité de poids fut étendue par Louis XIV aux provinces nouvellement conquises. Le sieur de Chassebras fut envoyé en Flandre et en Franche-Comté à cet effet. Tous les poids qui furent trouvés en désaccord avec le marc de Paris furent brisés et détruits, et les autres marqués d'un L surmonté d'une couronne.

MARC. — On appelait encore de ce nom un poids d'un marc, composé d'une série de poids emboîtés les uns dans les autres, et qui, tous ensemble, ne représentaient que huit onces, c'est-à-dire la pesanteur du marc. Ces marcs, dont un certain nombre nous ont été conservés, avaient leurs divisions, au nombre de huit, façonnées en forme de petits gobelets et renfermées dans une boîte fermant à couvercle. Cette boîte était elle-même un poids et devait peser

quatre onces, c'est-à-dire autant, à elle seule, que les sept autres divisions ; ces dernières allaient ensuite toujours en diminuant, depuis deux onces jusqu'à un demi-gros. Ces sortes de marcs semblent avoir été fort anciennement employées. Du moins, dans l'*Inventaire des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares après l'arrestation de Jeanne de Valois* (1334), la mention d' « unes balences et les marcs » donne à entendre qu'on s'en servait déjà à cette époque ; en outre, plusieurs tableaux du XVe siècle attestent qu'ils étaient alors d'un usage courant. S'il faut en croire Savary, ces sortes de marcs emboîtés étaient, pour la plupart, fabriqués à Nuremberg. C'est de là que les balanciers de Paris les faisaient venir, et, après les avoir rectifiés et fait étalonner, ils les livraient au commerce. On se servait de ces marcs ainsi étalonnés surtout pour vérifier l'état des monnaies et constater si elles étaient bien « de poids ». (Voir fig. 459.) C'était ce qu'on appelait « peser au marc ». Sébastien Moreau de Villefranche, parlant des sommes d'écus que François Ier dut payer à Charles-Quint pour sa rançon, nous apprend que « le général Lecointe, homme fort sçavant et expérimenté en l'art de monnoye, et le maistre de la monnoie de Lyon, nommé Michel Guillet, aussy fort sçavant homme en cest art, et diligent, qui avoit avec luy un sien nepveu, nommé Gabriel, fort gentil homme, et essayeur dudict Paris, aussy fort sçavant homme en son art, avoient triéz et tintéz tous les escuz et pesez au marc, et ceux qui n'estoient bons et de poix les avoient mis à part ; et n'estoient en nombre des dicts deux monceaulx, qui depuis furent fonduz. » (Voir la *Prinse et délivrance du Roy* dans les *Archives curieuses de l'histoire de France,* 1re série, t. II, p. 403.)

Marc. — C'était encore une mesure de capacité, usitée en Bourgogne pour la vente des liquides et notamment du vin. Sa contenance était de deux pintes. On lit dans la *Coutume de Châtillon-sur-Seine,* remontant au XVe siècle : « A Chastillon a la plus grant mesure de vin de Bourgoingne... Premièrement, tient deux pintes, de icelles qu'on vend le vin en menu, et est appellé le marc au vin. »

Marc franc. — Sorte de marque dont se servaient les charpentiers pour marquer les pièces de bois destinées à la construction d'un édifice. Le marc franc était la première des quatre marques les plus usitées, les trois autres étaient le contre-marc, le crochet et la patte d'oye.

Marcassite, *s. f.;* **Marquascite,** *s. f.* — Pyrite de fer, susceptible d'un assez beau poli, dont on fait des bijoux et des parures de deuil. L'extrait suivant de l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) laisse supposer qu'on s'en est servi en guise de glace, pour faire des miroirs. « Ung aigle d'argent, doré en aulcunes parties, aiant entre les deux testes en hault une couronne impérialle, et au milieu ung miroir de marquascite. » Au XVIe siècle, il est assez souvent question d'objets en « pierre de mine », qu'on croit avoir été de la marcassite. La marcassite, toutefois, fut rarement employée dans l'ameublement. Cependant, les *Annonces, affiches et avis divers* du 30 janvier 1769 mentionnent dans la « Vente d'un fonds de boutique de bijouterie très considérable, rue du Roule, au magasin François, une table de marbre d'Égypte » entourée de marcassite sur un pied carré, ornée de quatre tableaux représentant *les Saisons.*

Marceline, *s. f.* — Étoffe de soie légère, qui sert à doubler les rideaux. La marceline se fabrique à Lyon, à Saint-Étienne ; on en importe également d'Italie. On fait de la marceline de toutes nuances ; mais comme la teinture en est généralement mauvaise, on l'emploie de préférence blanche ou écrue.

Marche, *s. f.* — On donne ce nom aux degrés d'un escalier. Chaque marche se compose généralement de deux parties : la marche proprement dite ou giron, qui est la surface où l'on pose le pied, et la contremarche ou bande verticale, qui sépare deux marches successives. On appelle *marches pleines* ou *massives* celles dont le giron et la contremarche sont formés d'un seul morceau. Parfois, il arrive que deux marches successives sont taillées dans un seul bloc. Comme exemple, nous citerons les deux marches de départ du maître-autel de la chapelle des Invalides. Mais c'est là un fait exceptionnel. Les marches massives ou pleines sont elles-mêmes assez rares, dans les escaliers modernes au moins. Les marches reçoivent différents noms, suivant la place qu'elles occupent dans un escalier, et suivant leur forme particulière. Ainsi, on appelle *marche de départ* la première marche en partant du bas, et marche d'*arrivée,* la marche qui termine une volée. La *marche palière* est celle qui aboutit à un palier ; la *marche droite* est celle dont la largeur est partout égale ; la *marche dansante* est celle qui offre auprès de la muraille un développement plus considérable que dans la partie intérieure aboutissant au limon. Tous les escaliers tournants sont à marches dansantes.

Les marches ne se rencontrent pas uniquement dans les escaliers ; elles jouent aussi leur rôle dans la confection des estrades, des marchepieds, et l'on parle trop souvent des « marches du trône », pour que nous puissions les passer sous silence. Palma Cayet, dans sa *Chronologie septennaire,* rapporte qu'en 1601, quand le maréchal de Biron fut envoyé en ambassade auprès de la reine Élisabeth, la reine « estoit assise dans une chaire eslevée sur trois marches » ; il ajoute que « le duc de Biron luy ayant faict une profonde révérence, elle se leva de sa chaire et l'embrassa ayant descendu d'un pied sur la seconde marche, ainsi que le duc avoit monté un des siens sur la première ».

Enfin, dans certaines professions, on appelle marche la pédale sur laquelle on pose le pied pour mettre un mécanisme en mouvement. Les organistes, les tisserands, les tourneurs emploient ce terme d'une façon courante. C'est de ce genre de marches qu'il est question à l'article 53 des *Statuts des marchands de drap d'or,* édictés en 1667, article concernant les « taffetas figurés à la marche, rayés en long et en travers ». Il s'agit ici de façons obtenues à la pédale, et non pas, comme l'a pensé Littré, d'un mode de tissage spécial.

Marche (Tapisseries de la). — On a longtemps désigné sous ce nom les tapisseries fabriquées dans la province qu'on appelait autrefois la Marche du Limousin et qui était bornée par le Berry, l'Auvergne, le Poitou, l'Angoumois et le Limousin. « Le commerce de la Marche, écrit Bruzen de la Martinière, consiste principalement dans le débit des bestiaux, des tapisseries que l'on fait à Aubusson, Felletin et ailleurs, dont les manufactures sont considérables. » Nous lisons également dans le *Tarif général des droicts des sorties et entrées du royaume,* édicté en 1664 : « Tapisseries fines, neuves et vieilles de la Marche, de Flandres et d'ailleurs, meslées d'or et d'argent payeront à raison de six pour cent de leur valeur. — Tapisseries fines de la Marche, vieilles et neuves, sans or ny argent, le cent pesant payera vingt-six livres. » Enfin, il convient de remarquer qu'au XVIe et au XVIIe siècle, on a désigné sous le nom de « tapisseries de la marche » toutes les tapisseries faites à la basse lice, soit qu'on voulût indiquer, par le mot marche, la pédale sur laquelle le tapissier basse licier appuie le pied pour faire fonctionner son métier, soit qu'on assimilât d'une façon géné-

rale aux tapisseries de la Marche du Limousin, qui étaient faites à la basse lice, toutes les autres tapisseries exécutées par ce même procédé. C'est ainsi que, dans la *Protestation* présentée par les échevins de Paris à Henri IV, au

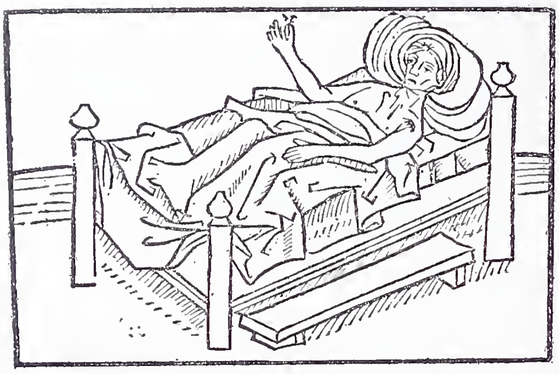


Fig. 460. — Lit avec son marchepied, fac-similé d'une vignette des *Fables d'Esope,* publiées en 1501.

nom des tapissiers de la capitale, dans le but de faire rapporter le privilège qui venait d'être concédé à de Comans et de la Planche, il est dit : « D'aultant que la tapisserie de haulte lisse, qui a cy devant fleury en ceste dicte ville... est beaucoup plus précieuse et meilleure que celle de la marche (ou de basse lisse), dont ils usent aux Païs-Bas, qui est celle que l'on veult à présent establir, nous prions..... etc. »

Marchebanc, *s. m.* — Terme lyonnais, qu'on doit regarder comme une variante assez curieuse du mot ARCHEBANC. (Voir t. Ier, col. 123.) « Un marchebanc vieil de peu de valleur, bois noier, estimé vingt-cinq sols. » (*Invent. de Benoîte Gillet;* Villefranche, 1654.) « Un marchebanc, boys de noyer, qui s'ouvre, propre à mettre lict. » (*Invent. de Guill. Deschamps, bourgeois de Lyon;* Villefranche, 1663.)

Marchepied, *s. m.* — Est encore un de ces mots qui, suivant les époques, ont servi à désigner des objets mobiliers fort différents. Tout d'abord, le marchepied a été ce que nous appelons aujourd'hui le tapis de pied. Le *Compte de Geoffroi de Fleuri,* relatif aux obsèques du roi Jean Ier, 1316, porte un *debet* de 10 livres « pour III marchepiez adzuréz qui demourèrent à Saint-Denis ». Un *Inventaire de la Sainte-Chapelle,* daté de 1335, mentionne : « *Quatuor marchipedes de lana, de armis Franciæ, ad quator compassus Franciæ et Burgondiæ;* — quatre marchepieds de laine, aux armes de France, à quatre compartiments de France et de Bourgogne. » Un autre document du même temps, celui-là rédigé en français, l'*Inventaire des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares après l'arrestation de Jeanne de Valois* (1334) n'est pas moins précis. Il décrit : « III pièces pour capiciers ou marchepiéz de laine verd, armoiéz de France et de Bretaigne, de Champaigne, de Navarre, de Flandres et de Bar. » De son côté, le *Ménagier de Paris* (t. II, p. 61) invite ses contemporains à recommander à leurs chambrières, que les accès de leurs demeures « soient au bien matin balleyés et tenus nettement, et les marchepiés, banquiers et fourmiers (c'est-à-dire les tapis qui couvraient le sol, les bancs et les banquettes), qui illec sont sur les fourmes, despoudrés et escoués ». Olivier de la Marche, dans le récit qu'il nous donne des « armes à pied », qui eurent lieu, en 1450, entre le seigneur d'Espiry et Jacques de Lalain au pas de Plours (*Mém.,* liv. Ier, p. 317), dit également, en parlant du seigneur d'Espiry : « Si fut le pavillon du Chevalier ouvert, qui estoit adossé par dedans, d'un riche drap d'or noir, qui s'estendoit sur une grande chaize et faisoit marchepied partout le pavillon, et iusques dehors plus de deux aunes. » Nous lisons pareillement dans la *Farce des cinq sens :*

> Les piedz, boutez-vous soubz la table
> Sur ce marchepied, à ceste heure.

Enfin, dans l'*Inventaire du château de Turenne* (1614), nous notons encore : « Ung marchepied en parterre de sarge noire, de deux largeurs, servant à la chapelle. »

La seconde acception dans laquelle nous rencontrons le mot marchepied est celle d'estrade. C'est le nom, en effet, qu'on donne, au XVe aussi bien qu'au XVIIe siècle, à l'estrade sur laquelle est placé le trône ou siège du prince. « L'audience se tient le lundy et vendredy, écrit Olivier de la Marche, dans son *Estat de la maison du duc Charles de Bourgogne* (1474). Le duc se sied en sa chaire richement parée de palle de drap d'or, et le marchepied qui est large et de trois pas de montée, est tout couvert de tapisserie richement. » (*Estat du duc,* p. 658.) Palma Cayet, dans sa *Chronologie septennaire,* parlant des États généraux de 1588, écrit : « Si tost que S. M. fust apperceüe sur l'escalier par où elle descendoit droit sur le grand marchepied, toute l'assemblée se leva. » Et plus loin : « M. de Guise estoit devant le grand marchepied, sur le grand eschaffaut, assis justement devant le roy. » Dans la *Relation de ce qui s'est passé aux États généraux* (1614), nous trouvons qu'en la grande salle du Louvre « étoit un grand dais ou tribune en forme de théâtre ou échafaud, élevé de trois marches au milieu duquel étoit un grand marchepied et sur icelui un autre, sur lequel le roi se mit sur son siège ». Dans ce même document, nous lisons que « M. le chancelier étoit sur une chaise sans dossier vers l'extrémité du marchepied ». Louis XIV recevant le doge de Gênes (15 mai 1685) « étoit assis dans une chaire d'argent, en espèce de trône, laquelle étoit sur un marchepied, couvert d'un tapis de Perse. Sur ce marchepied étoient Monseigneur le Dauphin, Monsieur, M. le duc de Chartres, M. le Duc, M. le duc de Bourbon, M. le duc du Maine et M. le comte de Tholoze, c'est-à-dire tous les princes de la maison royale. » (*Mém. du marquis de Sourches,* t. Ier, p. 111.)

Dans la même acception, on donnait aussi ce nom à l'estrade sur laquelle était placé le lit de parade. C'est d'une estrade de cette sorte qu'il est question dans le mémoire suivant : « 23 juillet 1448 — à Simou de Mirebeau, fourrier de la Royne, ledit jour, I florin VI gros pour les parties cy après declairées. C'est assavoir : pour la journée entière de deux menuisiers, qui ont faict une porte ou (au) retrait de la royne; pour ung marchepié en la chambre dudit Seigneur..., etc. » (*Comptes et mémoriaux du roi René,* p. 295.) Parfois, il arrivait que, lorsque le lit était très haut, au lieu de le monter encore sur une estrade, on l'entourait de trois grands marchepieds qui, tout en facilitant son accès, lui donnaient l'aspect d'un lit surélevé. Tel était, par exemple, le « charlit cordé, garni... d'une sarge blanche, [avec] une tante de linge garnie de tresdoix sans rideaux, [et] troys marchepiéz à l'entour dudit lit », qui figure dans l'*Inventaire du château de la Ménitré* (1471). Quelquefois, quand on adoptait cette disposition, au lieu de trois marchepieds pareils, on n'en fabriquait que deux en bois de choix, et, pour le troisième qui, placé dans la ruelle du lit, n'était pas à portée de la vue, on le faisait en bois blanc ordinaire. Un exemple de cette économie singulière se rencontre dans l'*Inventaire du château d'Angers,* dressé également en 1471 : « Ung grant charlit de boys, qui n'est point foncé, garny des deux

coustéz de marchepiés à coffre, fermans à cliefs ; et en la venelle (ruelle) dudit lict a ung marchepié de bois commun. » On remarquera que les deux premiers de ces marchepieds étaient à coffres, ou pour mieux dire, qu'ils constituaient de véritables coffres, dans lesquels on pouvait serrer des vêtements. Cette disposition n'était pas exceptionnelle. On la rencontre dans un certain nombre de marchepieds de cette époque. C'est ainsi que dans l'*Inventaire d'Antoine Sière* (cour de Bollène, 1571), nous trouvons : « Ung marchepied noyer, de longueur de six pans, fermant à clef » ; et dans l'*Inventaire de la dame de la Chesnais* (paroisse de la Chapelle sur Erdre, 1698) : « Une grande couchette à quenouilles bois de chesne... avecq un marchepied bois de cerisier, fermant de cleff et claveure, etc. »

Toutes les chambres à coucher et tous les lits, cela se comprend, ne comportaient pas la présence de ces énormes marchepieds simulant une estrade. Toutefois, comme, jusqu'à la fin du siècle dernier, les lits restèrent particulièrement élevés, on avait, dans chaque chambre, de petits marchepieds composés d'une, deux ou trois marches qu'on plaçait auprès du lit pour en faciliter l'accès. Le *Coucher,* gravure de Duclos, d'après Freudenberg (voir fig. 461), nous fournit une image de ces petits marchepieds, qui sont, du reste, fort anciens; car nous en rencontrons un, au XVe siècle, dans la chambre du roi René. « *Item,* ung petit marchepié à la dite couchette, couvert de drap verd. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471). Une vignette tirée des *Fables d'Ésope,* imprimée en 1501 (fig. 460), nous montre qu'ils étaient d'un usage courant, même dans les plus pauvres demeures. Enfin, l'auteur de l'*Isle des hermaphrodites,* décrivant la chambre à coucher d'un de ses héros : « Sous le lict, on voyoit un grand marchepied, dit-il, et à la ruelle force sièges de mesme parure que le lict, et houssez par la mesme considération. » Au siècle dernier, ces petits ustensiles, très à la mode, reçurent parfois un vêtement des plus coquets. Dans le *Mémoire des meubles faits au garde-meuble de Versailles pendant les premiers mois de 1751,* nous notons : « Un marchepied de quatre marches, avec les deux écuyers couverts en plein de panne cramoisye, pour servir à Madame Sophie pour monter dans son lit. » Nous rappellerons, en outre, que, dans la chambre de Mme de Pompadour, au château de Saint-Hubert, près de Rambouillet, se trouvait « un marchepied couvert de damas des Indes rayé vert et blanc, le bois peint des mêmes couleurs ». (*Invent. des meubles du château de Saint-Hubert,* 1762.) Enfin, dans la chambre de Marie-Antoinette, à Versailles, on remarquait également un « marchepied à deux marches couvert en satin », qui fut estimé 150 livres. (*Invent. des meubles de la famille royale,* 1792.)

C'est à cette même sorte de meubles portatifs qu'il faut rattacher « ung marche-pied pour monté les dames à cheval, d'argent doré, ouvré à plumes, garni de bâtons de bois dedans », pesant 21 marcs, qui figure dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche,* dressé à Malines le 9 juillet 1523, et qui se trouve compris parmi les « pièces de vaisselle d'or et d'argent » de cette princesse. Ces marchepieds furent jadis d'autant plus nombreux, que les femmes nobles montaient journellement à cheval, et que la selle sur laquelle elles étaient assises, quand elles n'allaient pas simplement en croupe, se trouvait par sa construction même d'un accès peu facile. Mais il faut ajouter que bien peu de ces marchepieds étaient aussi luxueux que celui de Marguerite d'Autriche. Le plus souvent, ils étaient de bois et parfois consistaient simplement en une borne de pierre entaillée, placée dans la cour d'honneur ou à la porte du logis.

Dans un ordre d'idées voisin, mais déjà quelque peu différent, il nous faut maintenant mentionner les longs marchepieds qui, au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, étaient placés devant les bancs, alors fort nombreux dans l'ameublement, ou sous les longues tables, pour empêcher que les pieds des personnes assises ne reposassent sur les carrelages toujours froids et souvent extrêmement humides. Parfois, ces marchepieds constituaient de véritables petites estrades, comme dans le « grant banc à reille, jouste lequel à deux marchepiéz en manière de deux degréz », qui ornait la « grant salle » du château d'Angers en 1471. Le plus ordinairement, ils ne prétendaient qu'à se rendre utiles. Nous citerons, comme rentrant dans ce dernier cas, les articles suivants : « Un banc de chesne... avec la table de noyer... et le marchepied de la longueur et largeur de lad. table. » (*Ouvrages de fusterie baillés à maistre Jacques Perelle, menuisier, à Tolose,* 1528.) « Une table carrée de couraillh, avec son archibanc, basse (base), et marchepied de mesme boys. » (*Invent. de Pierre David, premier chanoine de l'église abbatiale de Saint-Sernin ;* Toulouse, 1548.) « Ung archibanc long de deux cannes, avec deux armoyres et son marchepied. — Plus une table longue d'une canne, de noguier, avec ses trecteaux, marchepied et banc doussier, de ladite longueur. » (*Invent. de Pierre Bonafous, conseiller au Parlement;* Toulouse, 1568.) « Plus deux meschans marchepieds, servant à mectre sous ladite table. » (*Invent. de Marguerite des Bordes;* Bordeaux, 1589.) Etc. Aujourd'hui, ces sortes de marchepieds prennent encore place devant les banquettes surélevées de nos salles de billard. L'*Inventaire général des meubles de la*



Fig. 461. — Petit marchepied de lit, d'après le *Coucher,* par Freudenberg.

Couronne, dressé en 1785, nous apprend que dans l'appartement de Mme de Lamballe, à Versailles, il en existait un de ce genre ; on y voyait, en effet, « une banquette de velours d'Utrecht verd, le marchepied couvert de maroquin verd, de 6 pieds 1/2 de long sur 20 pouces de profondeur ».

Comme les bancs sont à peu près bannis des autres pièces de l'habitation, il n'est pas surprenant que les longs marchepieds ne se rencontrent plus guère dans nos intérieurs. Du reste, alors même que nous aurions conservé l'habitude de nous servir de bancs, nos parquets de bois rendraient les marchepieds infiniment moins nécessaires que par le passé.

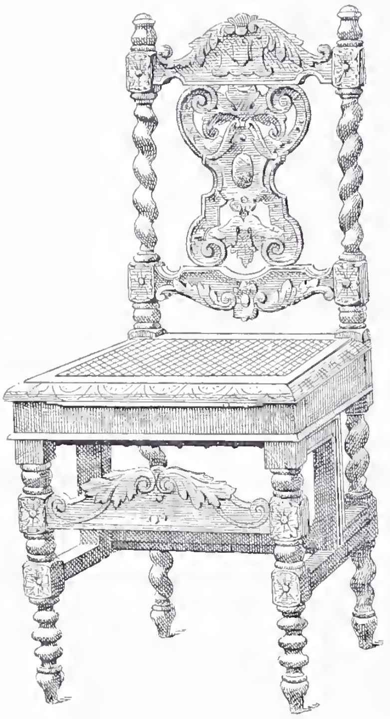


Fig. 462. — Marchepied fermé pouvant servir de chaise.

Par contre, nous avons continué de nous servir des marchepieds que nos pères plaçaient devant leurs sièges, à une seule place. Seulement, au lieu de leur conserver leur nom, nous appelons assez improprement ces marchepieds des petits bancs ou des tabourets. Nos ancêtres étaient plus logiques, et les citations qu'on va lire prouvent que, dès le XVe siècle, ce genre de petits meubles était en usage sous un nom que nous aurions pu respecter : « *Item,* un marchepe obrat de tapissaria (un marchepied ouvré de tapisserie). » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) « Ung siège et ung petit marchepied chesnes. » (*Invent. du château de Condé,* 1569.) « *Item,* deux fauteuils à porter, avec leurs marchepieds, le tout couvert de veloux noir, garny d'un petit mollet de soye meslée. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye;* Paris, à l'Arsenal, 1664.) Etc.

Remarque curieuse : le seul objet mobilier qui ait conservé, dans le langage courant, le nom de marchepied est une sorte de petite échelle simple ou double, ayant dans certains cas la figure d'un escabeau, à la plate-forme duquel on accède par une ou plusieurs marches, et d'autres fois, l'apparence de deux échelles réunies, ferrées de charnières à tête de compas, et maintenues par des crochets d'écartement. Or ce genre de marchepieds n'a pris le nom sous lequel nous le désignons aujourd'hui qu'à une époque relativement récente, et il faut même le croire particulièrement moderne, car c'est fort exceptionnellement qu'il en est fait mention dans les textes anciens. Le plus vieux document où nous en ayons trouvé trace provient de la *Cour des comptes de Bourgogne.* Dans un *Compte d'Amiot-Arnaut,* relatif au couvent des Chartreux de Dijon (1390-1397), nous relevons la façon d'un « hault marchepied à deux montées de degrés, assemblées de mesme taille ». Sauf cet exemple unique, jusqu'au XVIIe siècle, cette sorte de marchepieds fut uniformément désignée sous le nom d'échelle ou d'escabeau, comme le prouvent les documents qui suivent : « *Item,* ung escabeau merché (c'est-à-dire avec des marches). — *Item,* une petite eschelle pour monter à la caige de l'ostevent. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) « Le mardi XIXe (janvier 1593), ravodant en mon estude et estant monté sur le haut de mon échelle, je faillis d'estre tué d'une antique de marbre... » (Pierre de l'Estoile, *Journal,* t. V, p. 213.) La seconde mention où nous ayons rencontré le mot marchepied, pris dans le sens qui nous occupe, remonte à l'année 1680. Elle figure dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux.* « Plus un eschellon ou marchepied de bois noircy. » L'*Inventaire général du mobilier de la Couronne,* dressé sous Louis XIV, mentionne également un marchepied « de bois de violette profilé d'ébène », qui servait dans un bureau.

Au XVIIIe siècle, notre mot acheva de recevoir ses lettres de grande naturalisation, et Lazare Duvaux écrit sur son *Livre journal,* à la date du 18 février 1753 : « Livré à Mme de Pompadour un marchepied de bois de chêne très bien fait, 90 livres. » C'est, nous le disions à l'instant, la seule signification du mot marchepied qui ait survécu et qui ait encore régulièrement cours à notre époque. Ajoutons que de nos jours le marchepied a reçu de nombreux perfectionnements. On en a fait qui constituent de véritables tribunes mobiles, d'autres changent de formes et deviennent entre temps des sièges assez gracieux. (Voir fig. 462 et 463.)

Marchon, *s. m.* — Locution forézienne. Poutre, chevron.

Marelle, *s. f.;* **Merelle,** *s. f.* — Locution picarde. Margelle de puits. Marelle est aussi, en vieux français, un jeu qui se joue avec des jetons, sur une tablette où se trouvent plusieurs points symétriques, mais unis, eux, par des lignes transversales. Ce jeu qui prit son nom des mérelles ou méreaux, sortes de jetons en plomb, en cuivre, en os ou en carton, dont on faisait alors grand usage (voir MÉREAU), et qui rentrait dans la catégorie des jeux de table, se jouait sur une espèce d'échiquier qu'on nommait marellier. Le marellier consistait en un plateau carré sur lequel étaient tracées huit lignes qui, partant du centre,

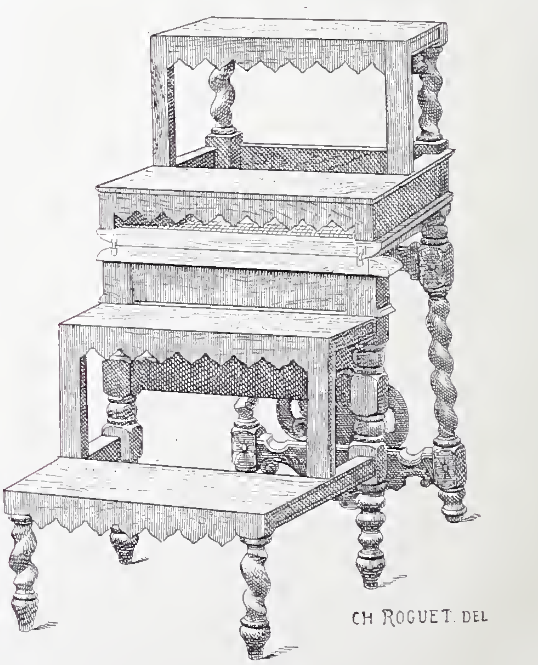


Fig. 463. — Le même marchepied ouvert.

allaient aboutir aux quatre angles et au milieu de chacun des quatre côtés, de telle sorte que les marelliers ressemblaient assez aux armes de Navarre. Le jeu de marelle fut surtout en honneur au XVe et au XVIe siècle. On le considérait, à cette dernière époque, comme un jeu honnête,

car Anne de Beaujeu, dans ses *Enseignements à sa fille Suzanne de Bourbon,* le comprend parmi les « petis et gracieulx ouvraiges » qui sont permis à une jeune fille de haute naissance et de grande vertu. « En oultre, écrit cette princesse, touchaut vostre jeunesse, laquelle on ne doit aucunement laisser vague ne oyseuse, mais la doit on occuper, et employer à toutes choses honnestes, et sans trop grans curiositéz, comme d'aulcuns petis et gracieulx ouvraiges d'eschez, de tables, marrellez, ou autres menuz esbatemens, sans y user de trop grant subtillité ne nouvelleté. » Rabelais rapporte, en outre, que Gargantua apprit, entre autres jeux, à jouer « aux marelles ». Au XVIe siècle, ce jeu était donc admis dans la meilleure société. Quatre-vingts ans plus tôt, cependant, le jeu de marelle avait été sévèrement proscrit par le prédicateur connu sous le nom de Frère Richart. « *Item,* écrit l'auteur du *Journal de Paris sous Charles VII,* à l'année 1429, le cordelier devant dit (frère Richart) prescha le jour de saint Marc en suivant, à Boulongne la Petite (Boulogne-sur-Seine), et là ot tant de peuple, comme devant est dit et pour vray, celle journée, au revenir dudit sermon, furent les gens de Paris tellement tournéz en devocion et esmeus, qu'en moins de trois heures ou de quatre, eussiez veus plus de cent feux, en quoy les hommes ardoient tables et tabliers, des cartes, billes et billars, marelis (*sic*) et touttes choses, à quoy on ce pouvoit courcer à maugrer à feux convoiteux. » Ajoutons que plus tard, pratiqué par les escrocs, il suscita de nouvelles plaintes, fort justifiées du reste. Les *Estranges tromperies* nous montrent, en effet, un jeune homme dépouillé à ce jeu par des filous de profession. « A la sortie du cabaret, je pensois conter mon infortune à quelqu'un de mes amis ; mais ils se gaussèrent de moy et me dirent que je n'estois pas le premier pris, que quelques-uns estoient attrapéz aux merelles, d'autres au filou, d'autres aux gobelets, d'autres aux dez, et beaucoup d'autres jeux que je vous conseille de fuyr, et ne practiquer qu'avec gens de cognoissance. » Bien mieux, saisie de ces plaintes souvent répétées, la justice crut devoir intervenir, et nous relevons dans Félibien une *Ordonnance* du 7 août 1625 ainsi conçue : « Sur la remonstrance faicte par le procureur général du Roy, des assassinats, violences, volleries qui se commettent de nuict et de jour en cette ville et fauxbourgs... entre autres de ceux qu'on nomme *filloux,* joueurs de cartes, dez et merelles, qui, contrefaisans les estrangers, attirent et menent plusieurs personnes aux hostelleries, cabarets, tavernes et autres lieux qui leur sont affidéz... la Cour... a ordonné et ordonne que tous soldatz, vagabondz et autres portans espées, mandians valides, joueurs de cartes, dez et mérelles, soy disans filloux vuideront la ville, prevosté et vicomté de Paris 24 heures après le présent arrest, etc. »

Le jeu de marelle, au surplus, n'a jamais cessé complètement d'être en usage, et il nous souvient d'y avoir joué dans notre jeunesse sur de petits marelliers de carton, mais il n'est plus prohibé par les règlements de police.

Marellier, *s. m.* — Tableau sur lequel on jouait aux MARELLES. (Voir ce mot.) Il est parfois question du marellier dans les anciens textes. Le plus vieux document connu qui parle de ce jeu remonte à 1330. Il est cité par M. de Laborde. (Voir *Glossaire,* p. 381.) Un *Compte* de 1412 parle d' « ung marellier de marqueteure ». On trouve, toutefois, peu de descriptions détaillées dans les inventaires. Le seul où nous en ayons rencontré est celui du duc de Berry (1416). On y remarque : « Une très belle table ployant en trois pièces, en laquelle est le marelier, deux jeux de tables et l'eschiquier, faiz de pourfirz (porphyre) de Romme, jaspre et autres pierres de plusieurs couleurs » ; et : « Une table de bois marquetée du jeu des eschaz et de tables et de mareliers, et y sont les tresteaulx tenans à la dicte table. » On peut conclure de là que la plupart des marelliers étaient très simples, en bois commun ou même en carton, comme on en fait encore. De là vient que l'on a rarement songé à les mentionner dans les inventaires.

Marengo, *s. m.* — Nom d'une couleur. Brun marengo, couleur brune mêlée de petits points blancs.

Marfil, *s. m.* — Voir MORFIL.

Margelle, *s. f.* — Pierre percée, ou assises de pierres formant le rebord d'un puits. Les margelles peuvent être parfois remarquablement ornées. A Venise, notamment, plusieurs puits possèdent des margelles décorées par des sculpteurs de premier mérite.

Margeoir, *s. m.* — Terme de fabricant de glaces. Plaque de fonte dont on se sert pour boucher les soupiraux dans un four de fusion, destiné à la fabrication des glaces.

Marguerite, *s. f.* ; **Margarite,** *s. f.* — Petite étoffe laine et soie, que fabriquaient, au siècle dernier, les hautelisseurs de la sayetterie d'Amiens.

On trouve aussi ce substantif employé, du XIVe au XVIe siècle, avec la signification de PERLE (voir ce mot), traduction ou mieux adaptation du *margarita* latin. C'est ainsi que nous lisons dans le *Poème de la grande peste de 1348,* publié récemment par M. Georges Guigue :

> ... Avec les choses prédictes,
> Si ajoustez de margarites,
> De jagonces, et d'esmeraudes,
> Où il n'ait nulz défaulx ne fraudes...

Et Olivier de la Haye, l'auteur du poème, ajoute, dans une sorte de glossaire, dont il fait suivre son ouvrage : « MARGARITES sont perles et sont de froide et sèche nature, et confortent le cuer grévé de chaleur et clarifient les esperiz. » Telles étaient, en effet, les qualités médicinales et curatives qu'à cette époque on prêtait aux perles. Au XVIe siècle, le nom de Marguerite étant porté par plusieurs princesses, les poètes ne se firent pas faute de le célébrer dans leurs vers, mais toujours en lui conservant sa signification de perle. Jean de la Taille, seigneur de Bondaroy, écrivit même son blason, qui commence ainsi :

> Entre les pierres merveilleuses,
> On en tient sept plus précieuses,
> Le diamant, le saphir pers,
> La ronde et blanche marguerite,
> L'émeraude, l'opal' divers,
> Le jaune et luysant crysolite,
> Puis le rubis au rouge esclair,
> Sur eux n'entre lyme, ny fer...

Marine, *s. f.* — Terme de peinture. « Les peintres appellent marines les tableaux où ils représentent des mers, des ports, des vaisseaux, des tempêtes et autres sujets semblables. » Ainsi s'exprime le *Dictionnaire de Trévoux.* Il ne paraît pas que cette expression soit antérieure au XVIIIe siècle. A cette époque, elle devint, grâce à quelques peintres et surtout à Joseph Vernet, d'un usage courant. « On assure que M. de la Borde, cy-devant banquier de la Cour, vient de conclure un marché considérable avec M. Vernet, peintre célèbre de marines. Il luy a demandé huit tableaux pour orner une magnifique gallerie, et luy donne cinquante mille écus pour ce travail : il est beau de faire servir une grande fortune à la gloire des arts et des artistes, conséquemment à sa patrie. » (*Gazetier de Bruxelles,* 31 octobre 1767.)

Mariole, *s. f.* — Petite image de la Vierge. On faisait de ces petites statuettes, médailles ou plaquettes, en bois, en plomb ou en métal plus précieux ; on en décorait les autels domestiques et on les portait sur soi comme une sorte de talisman. On lit dans le manuscrit de Ginart, énumérant tous les objets du culte :

Clochiers, tours, églises entières,
Calices, fières, filatières,
Chapes du cuer, viez saintuaires,
Sautiers, messels et bréviaires,
Aubes, froz, chasubles, estoles,
Croiz, crucefiz et marioles,
Unes d'argent, autres de fust,
Que l'enfer à l'encontre fust.

D. Carpentier cite un autre texte relatif aux miracles ; on y lit :

Devant ne sai quel mariole
Ki tient un enfant et acole,
Toute jour s'aloit acroupant.



Fig. 464.
Mariole en argent repoussé et doré (orfèvrerie du XIIIe siècle).

Il ne paraît pas que les marioles aient eu des dimensions fixes ni une forme bien spéciale.

Marionnette, *s. f.* — Terme de serrurier. Petites pièces de fer ou de cuivre qui font agir les lames mobiles d'une persienne. Se dit aussi d'un portemanteau léger suspendu par une petite tringle de fer coudée. Ce nom un peu singulier a été donné à ces deux objets par une analogie lointaine avec les marionnettes, petites figures d'hommes, de femmes ou d'enfants, que l'on fait marcher et mouvoir par des fils, par des ressorts ou directement avec la main.

Le nom de ces dernières semble être un diminutif de MARION. On le rencontre du moins avec cette signification dans certaines chansons populaires remontant au XVIe siècle (*les Vaux de vire,* par P. Lacroix (bibliophile Jacob), p. 201) :

Puys que Robin j'ay à nom,
J'aymeray bien Marion,
Elle gente, godinette
Marionette.

Une autre chanson normande du même temps a pour refrain :

Marion, Mariette,
Marionnette, Marions-nous.

On le trouve également avec la signification de MARIOLE. (Voir ce mot.) « Jamais les Égyptiens, écrit Henry Estienne, n'ont fait si cruelle vengeance du meurtre commis en leurs chats, qu'on a veu faire, de nostre temps de ceux qui avoient mutilé quelque marmouzet et quelque marionnette. » (*Apologie pour Hérodote. — Discours préliminaires.*)

Bien qu'on ait cherché l'origine des marionnettes, considérées comme des *Comédiens de bois,* dans un certain nombre de personnages minuscules du XVe et du XVIe siècle, dans le petit Jehan des Vignes, par exemple, dans Polichinelle, où l'on s'est plu à reconnaître une caricature de Henri de Navarre, dans Mignolet, le capitaine Fracasse, le fanfaron de ces temps lointains, dans la Dame Gigogne, dont la fécondité désastreuse pourrait bien avoir été une satire contre Catherine de Médicis, ce n'est guère avant le XVIIe siècle que les marionnettes firent leur apparition officielle à Paris, et commencèrent d'occuper le public d'une façon durable. Dès le principe, elles eurent le plus grand succès. L'illustre Brioché et plus tard son fils Fanchon firent courir tout Paris sur le Pont-Neuf d'abord, ensuite à l'extrémité de la rue Guénégaud, où était leur petit théâtre. C'est là que François Colletet les alla voir.



Fig. 465. — Mariole.
Enseigne de pèlerinage en plomb.

Remarque un peu dans cette ruë,
Sur ce théâtre, deux coquins,
Vestus comme des harlequins,
Avec trois guenilles de linge,
Qui font sauter un pauvre singe,
Et grimper dessus un baston
Afin de gaigner le teston ?
On entre dedans leurs logettes
Pour y voir des marionnettes.

Le « pauvre singe » dont il est ici question eut une triste fin. Il fut tué d'un coup d'épée par le lunatique Cyrano de Bergerac qui se crut insulté par la malheureuse bête. Brioché (de son vrai nom Datelin) (voir Jal, *Dictionn. critique,* p. 470) vit la faveur publique redoubler pendant la Fronde à cause des lazzis que ses petits acteurs se permettaient à l'endroit du cardinal, lazzis dont quelques-uns ont été recueillis dans les *Mazarinades.* Malgré son caractère frondeur, il fut appelé à Saint-Germain en octobre et novembre 1669, avec ses petits comédiens, pour distraire le jeune dauphin et reçut de ce chef 1,365 livres. Il est probable qu'en revenant à Paris nos joueurs de marionnettes s'arrêtèrent en chemin, car Antoine Hamilton les rencontra au Pecq, où ils avaient révolutionné le populaire.

... Blanchisseuses et soubrettes,
Avec les laquais leurs amis,
Venoient de voir à juste prix
La troupe des marionnettes.



Fig. 466. — Mariole.
Enseigne de pèlerinage en plomb.

Il faut croire, au surplus, qu'ils voyageaient beaucoup à cette époque et notamment qu'ils allèrent à Meaux, car le grand Bossuet ne craignit pas de réclamer contre eux l'intervention de l'autorité civile. A vrai dire, leur langage n'était pas très châtié, l'intrigue de leurs petites farces prêtait souvent à redire ; ils se permettaient, en outre, des allusions aux événements du jour qui n'étaient pas sans blesser parfois de hauts personnages. Mathieu Marais, en ses *Mémoires,* nous a conservé quelques-uns de ces traits mordants qui firent de son temps le tour de Paris. Néanmoins, en dépit de ces gaillardises et de ces satires souvent cruelles, ou peut-être à cause de tout cela, les marionnettes firent jusqu'à la

Révolution la joie de nos aïeux. On allait les voir sur leur théâtre ordinaire, on courait les contempler aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent. Il est, du reste, peu d'auteurs célèbres, d'écrivains illustres, en ces deux siècles, qui ne soient allés applaudir et qui n'aient parlé d'elles. Scarron, Mme de Sévigné, La Fontaine, Racine, le poète Lainez, Le Mierre, etc., les citent. Il n'est pas jusqu'au grave Achille de Harlay qui ne s'occupe d'elles, mais c'est pour appeler l'attention du lieutenant de police de la Reynie sur l'inconvenance de certains de leurs spectacles.

Ces jolis comédiens de bois étaient fabriqués au XVIIIe siècle par un maître sculpteur et doreur, nommé Alexandre Bertrand, qui, par la suite, devint, lui aussi, directeur d'un théâtre de marionnettes. Il convient encore de citer parmi ces *impresarii,* Francisque, La Place, Dolet, Nicolet dont le nom allait demeurer célèbre, et Audinot qui, avant de créer l'*Ambigu Comique,* fut « chef des marionnettes connues sous le nom de *comédiens de bois* ».

On serait, en outre, très surpris si l'on passait la revue des auteurs connus, et pour quelques-uns presque illustres, qui écrivirent alors des pièces pour ces acteurs minuscules. Piron, Fuzelier, Le Sage, d'Orneval, Valois d'Orville, furent les pourvoyeurs attitrés des successeurs de Brioché, et Favart donna sa première pièce au théâtre des marionnettes. Pareille bonne fortune, au surplus, était réservée de notre temps à ces dociles acteurs. Après avoir mené pendant les soixante premières années de ce siècle une existence assez obscure, après avoir promené de foire en foire leurs coulisses et leurs tréteaux, après avoir épuisé les maigres ressources d'un répertoire défraîchi et ressassé, dont *Geneviève de Brabant* et la *Tentation de saint Antoine* faisaient les principaux frais, les marionnettes ont repris faveur. Aux environs de 1860, un homme de beaucoup d'esprit qui, devait compter, par la suite, parmi les pionniers de l'école réaliste, M. Duranty, essaya de les doter d'un « théâtre » et écrivit à leur intention un recueil de pièces intitulées les *Marionnettes des Tuileries.* Sa tentative, toutefois, ne réussit pas et les marionnettes ne reparurent avec succès qu'en 1878, grâce à un impresario américain, qui montra au public parisien, dans une petite salle du faubourg Poissonnière, ce que le nouveau monde avait su faire des comédiens de bois. Depuis, elles ont retrouvé, sur un autre théâtre situé galerie Vivienne, des destinées qui ne leur laissent rien à regretter de leurs fastes passés. De véritables poètes ont consenti non seulement à écrire, mais même à réciter des pièces spécialement composées pour elles, et le succès de ces représentations a été d'autant plus vif et d'autant plus remarquable, que les ouvrages représentés n'empruntent rien de leur attrait aux gaillardises pittoresques et aux allusions risquées des comédiens de Brioché. Ajoutons enfin, pour bien marquer qu'aucune gloire ne leur a manqué, qu'elles ont trouvé des historiens savants et diserts. Un membre de l'Institut, M. Charles Magnin, a écrit, en 1852, une *Histoire des marionnettes en Europe* extrêmement intéressante et très complète, et on a publié en 1870, à Lyon, le *Théâtre de Guignol,* ce descendant du polichinelle de la Ligue et du Mignolet de la Fronde.

Marli, *s. m.;* **Marly,** *s. m.* — Ce mot sert à désigner deux choses bien distinctes. C'est d'abord une sorte de tissu léger, dont on faisait des objets d'utilité ou de parure, sacs à ouvrage, enveloppes, etc. Des *Lettres patentes* du 30 septembre 1780 disent : « N'entendons assujetir à aucune règles les linons rayés, mouchetés, brochés, gazes, marlis, mignonnettes et autres toiles de mode. » Les *Annonces, affiches et avis divers* du 31 janvier 1765 informent le public que, le 26 du même mois, « on a perdu, à la Comédie-Françoise, un sac de marly couleur de rose et argent, dans lequel il y avoit une navette, etc. »; et la même feuille, à la date du 17 mars 1783, annonce la perte, « depuis Saint-Louis en l'Isle jusqu'à la rive de la Masure », d'un autre « sac à ouvrage de Marly, brodé en chenillé bleue contenant un jeu d'aiguilles avec sa boîte.., etc. »

Le marli est encore le bord intérieur d'une assiette ou d'un plat de porcelaine ou de faïence, et c'est aussi le filet en talus, qui borde en dedans une assiette ou un plat d'argent. Littré déclare que l'origine de ce mot est inconnue. Peut-être la pourrait-on trouver dans l'italien *merlo,* au pluriel *merli,* qui désigne le rebord extérieur d'une tour ou d'un édifice militaire (voir Henry Estienne, *la Précellence du langage françois,* édit. Delalain, 1850, p. 367), ou encore dans le nom de Marly, et ce qui donnerait une

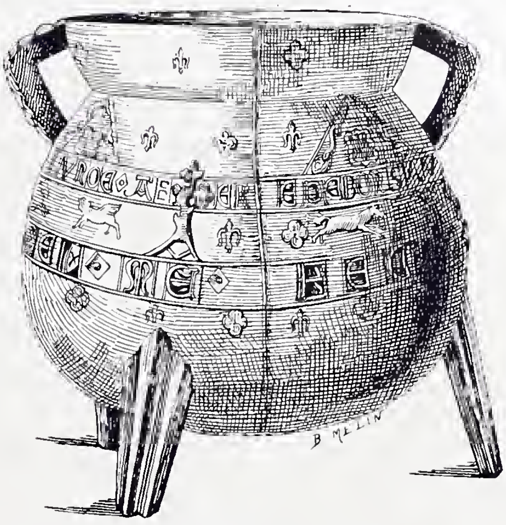


Fig. 467. — Marmite en fonte du XIVe siècle.

apparence de fondement à cette dernière étymologie, c'est le passage suivant de l'*Inventaire du chevalier d'Effiat,* dressé à Paris le 6 novembre 1698 : « ... Trente-cinq assiettes unies, marquées aux armes de M. le Maréchal [d'Effiat], deux grands plats à la Marly, deux moyens de mesme bande, huit moyens plats à moulure, etc. » Dans cet inventaire, les assiettes et plats sont gaudronnés, à moulures, ou « à la Marly », c'est-à-dire à bords unis. Si l'on veut prendre garde que la description de cette argenterie a été faite par Me Jacques Pijart, « orfèvre joyaillier », demeurant à Paris sur le quai des Orfèvres, c'est-à-dire par un marchand très compétent, qui tenait dans son industrie une place considérable, car il fut Garde et Juge-consul, et qui descendait d'une vieille famille parisienne d'orfèvres, comptant, dès le XIVe siècle, parmi les premières de la capitale, on reconnaîtra que cette dernière étymologie est vraisemblablement la bonne.

Marmite, *s. f.* — C'est un des ustensiles de ménage les plus anciens qui soient dans notre mobilier. Dès le XIVe siècle, la marmite apparaît dans tous les intérieurs, aussi bien dans les plus nobles et les plus riches que dans les plus modestes, et à cette époque, elle présente déjà, à peu près, la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. Elle est en métal, munie de trois pieds, d'une anse et d'un couvercle. Seul, son usage n'était pas le même que de nos jours. Elle n'était pas exclusivement réservée à la cuisson

des aliments. Elle servait à faire chauffer de l'eau et même à faire la lessive. Sous ce rapport, elle faisait concurrence au chaudron. Nombre de textes le prouvent. Nous en citerons un ou deux : « A Guillemin Porquet, chauderonnier, pour ung grand pot appelé marmite, tenant ij seaulx

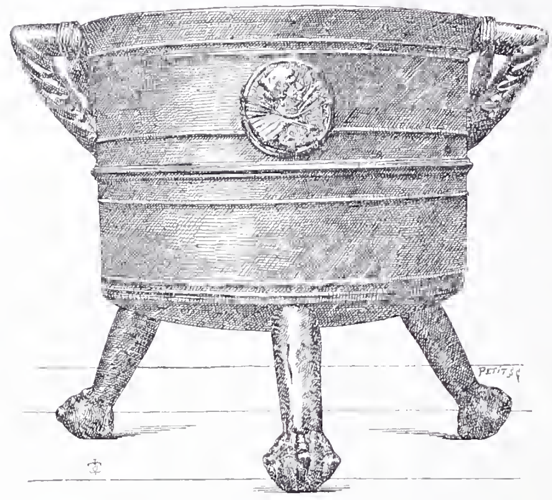


Fig. 468. — Marmite en métal de cloche (commencement du XVIIe siècle).

d'eaue... pour chauffer l'eaue pour les baings à baigner Madame Jehanne de France, et pour laver les drappelés de la dicte Dame. » (*Comptes de l'argenterie de Charles VI,* 1388.) « Ung hault pot appellé marmite et ung grant couvescle, pour bouillir les cueuvrechiefs de Madame la Duchesse de Tourraine. » (*Ibid.,* 1391.) Ajoutons que, malgré son admission dans les demeures royales, la marmite ne cessa pas cependant d'être un ustensile relativement humble. Nous en avons la preuve dans le mot *marmiteux,* qui, dès le XIVe siècle, signifia pauvre, mal venu, mal en point, et qui lui-même n'avait fait que prendre la suite du mot marmite, usité, pendant longtemps, avec une signification médiocrement flatteuse. Comme exemple, nous emprunterons à Du Cange le passage suivant, provenant d'un manuscrit du XIIIe siècle :

> Tex (tel) fait le simple et le marmite,
> Tex fait devant semblant d'ermite,
> Qui regibe (regimbe) et fiert (frappe) derière...

Après avoir été employée un peu à toutes sortes d'usages, la marmite vit ses services spécialisés à la préparation des aliments. A quelle époque s'opéra cette transformation ? Vraisemblablement à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Du moins, on peut invoquer, à l'appui de cette date, d'abord le *Blason de la cuysine,* par Gilles Corrozet, qui la mentionne comme meuble essentiel de cette pièce :

> Devant le feu sont les potz et marmites
> Où sont bouillis tant de divers potages...;

ensuite l'amusant couplet de la *Chambrière à louer :*

> Soit bien, soit mal, soit gain, soit perte,
> Je ne me soucie que bien peu,
> Moyennant que je voye au feu
> Tousjours cheminer la marmitte,
> La broche avec la lechefrite,
> Et du reste *gaudeamus.*

En outre, c'est au XVIe siècle que nous voyons apparaître l'expression typique de « marmite renversée », qui s'est transmise jusqu'à nous avec sa signification pittoresque. Parlant du fameux duel de Jarnac et de la Châteigneraie, et du désordre qui s'ensuivit, le maréchal de Vieilleville écrit : « Et fut ce soupper tout crû enlevé par les Suisses et laquais de la Cour... Les pots et marmites renversés, les potaiges et entrées de table respandus... » (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XXIX, p. 27.) « Ce jour mesme, dit Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VI, p. 52), à la date du 7 juillet 1593, le nouveau roy (c'est-à-dire Henri IV) dîna sur M. de la Chastre, estant sa marmite renversée ; et furent contraints ses gens d'envoier un de ses manteaux et sa housse en gage, pour avoir à disner. » Le Béarnais, au surplus, était coutumier de ces sortes d'accidents. « Son entretien, écrit Sully en parlant de son maître, étoit le seul qu'on pouvoit trouver qu'il négligeoit. Il falloit pour l'obliger à y penser que Montglat, son premier maistre d'hostel, l'avertît que sa marmite étoit prête à donner du nez en terre. » (*Mém.,* t. III, p. 166.) Enfin, soixante ans plus tard, La Fontaine écrivait à M. Vergier (*Poètes français,* t. IV, p. 127) :

> Votre table est renversée;
> Votre marmite est cassée...

On voit que ce vase utile était, à cette époque, définitivement en possession de ses prérogatives. Aussi trouve-t-on des marmites dans toutes les cuisines. L'*Inventaire de Charles Benoît, notaire et maître de la Chambre des Comptes* (1634), ne mentionne pas moins de « cinq marmites de diverses grandeurs, garnies de leurs couvercles, dont quatre de cuivre rouge et l'aultre de cuivre jaulne, prisés ensemble la somme de six livres tournois ». On note dans l'*Inventaire de Molière* (1673), au chapitre « Cuisine » : « Une grande marmite, façon de jarre, sans pied, et une autre petite à pied, garnies de leurs couvercles, toutes deux de cuivre rouge, prisées ensemble VII livres. » Durant tout le XVIIe siècle, au surplus, la marmite est exclusivement réservée à la confection des soupes et potages. Richelet la définit : « Vaisseau de terre ou de métal avec des piéz, où



Fig. 469. — Marmite sur le feu, d'après une vignette du *Virgile* imprimé à Lyon en 1521.

l'on fait cuire de la viande. » Elle n'est plus qu'exceptionnellement employée à d'autres services, comme « la petite marmitte, tant au thé qu'aux bouillons altératifs » du roi Louis XIV, qui figure dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne.* (Etat du 20 février 1673.)

Le XVIIe siècle fut, d'ailleurs, sinon l'âge d'or, du moins l'âge d'argent des marmites, car on en fit de ce précieux métal. Cette fabrication prit même une importance si considérable, que Louis XIV, dans sa *Déclaration, portant règlement sur les ouvrages et vaisselles d'or et*

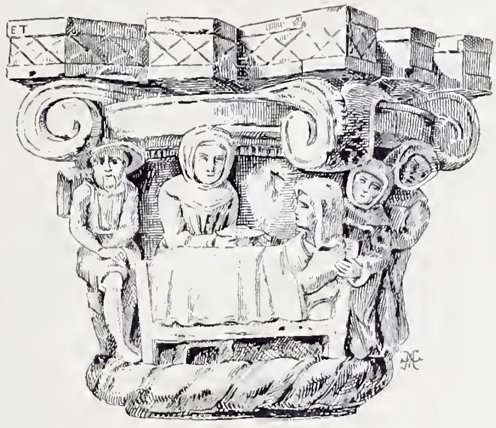


Fig. 470. — Marmousets décorant un chapiteau de l'hôpital du Puy.

d'argent, en date du 14 décembre 1689, crut devoir mentionner les marmites parmi les ustensiles qu'il était défendu à « tous orfèvres ou ouvriers travaillans tant en or qu'en argent... de fabriquer, exposer ou vendre ». Il ne semble pas, toutefois, que l'effet de cet *Édit* ait été de bien longue durée. Par Saint-Simon, nous savons que le Régent, faisant lui-même la cuisine, se servait de marmites d'argent, et en 1754, François-Thomas Germain, l'illustre orfèvre, livrait à Louis XV « deux marmites pour faire du bouillon au bain-marie », pesant ensemble 12 marcs 5 onces 2 gros. Enfin, en 1779, nous voyons, à la *Vente du comte de Watteville,* figurer des « marmites doublées d'argent ».

Considérée comme objet de pure utilité, la marmite, même lorsqu'elle était confectionnée par un orfèvre, a presque toujours été négligée par les décorateurs. Cependant, on rencontre de loin en loin quelques marmites en métal commun, qui sont ornées d'inscriptions, d'armoiries ou de médailles en relief. Ceci semblerait prouver qu'à une époque où la verve décorative embellissait tout, le modeste ustensile dont nous nous occupons n'a pas échappé à ce besoin général. En outre, quelques marmites sont demeurées célèbres par leurs dimensions. La marmite du couvent des Cordeliers, signalée par Sauval et par Piganiol de la Force (*Description de Paris,* t. VII, p. 43), marmite « si grande, qu'elle a passé en proverbe », et, dans des temps plus voisins de nous, la marmite des Invalides ont joui d'une indiscutable renommée.

Nous n'avons parlé, jusqu'à présent, que des marmites en métal. On en fit également en terre. Au siècle dernier, on a même essayé, sinon d'embellir leur forme, du moins de les fabriquer dans une matière un peu plus recherchée que la poterie ordinaire. Le *Mercure,* dans son numéro de décembre 1760, annonce la mise en vente de marmites en faïence blanche, dont le prix variait depuis 2 et 3 livres jusqu'à 6. Dans leur numéro du 28 décembre 1779, les *Annonces, affiches et avis divers* mentionnent « la marmite à jus » parmi les vases de porcelaine, constituant le fonds de la Manufacture du faubourg Saint-Denis. Mais la marmite rudimentaire, en grosse terre vernissée, ne céda jamais complètement la place à ces vases plus distingués, et à la campagne aussi bien qu'à la ville, elle continue son service et garde ses prérogatives.

Cet article ne serait pas complet si nous ne disions un mot de la *marmite américaine.* La science qui se montra, à la fin du siècle dernier, si ardemment avide d'améliorations, ne trouva pas au-dessous d'elle de s'occuper de la marmite. Elle inventa donc la marmite à vapeur, dite *marmite américaine,* dont un recueil du temps, l'*Almanach sous verre* (Not. de 1789, col. 509, n° 165), nous a conservé la description : « C'est, dit ce recueil, un chaudron, dans l'intérieur duquel se trouve placé un vaisseau de fer-blanc, percé de trous. On verse au fond du chaudron une pinte d'eau ; on met des légumes dans le vaisseau de fer-blanc, un couvercle ferme exactement l'ouverture, l'eau réduite en vapeur cuit les légumes d'une manière prompte, économique, et qui conserve aux végétaux toute leur sapidité, que leur enlève en partie la décoction ordinaire. » Malheureusement, à ses grands avantages, la *marmite américaine* joignait l'inconvénient de faire quelquefois explosion. C'est ce qui l'a fait abandonner des cuisinières. Depuis lors, on a inventé plusieurs sortes de nouvelles marmites économiques, qualifiées de noms plus ou moins sonores et presque toujours exotiques, mais qui n'ont pu détrôner la vieille et modeste marmite de nos pères, dans laquelle, suivant un refrain encore populaire, se fait et doit se faire la soupe aux choux.

Marmoréen, *adj.* — Qui est de marbre, ou qui a l'apparence du marbre.

Marmot, *s. m.* — Petite statue représentant un personnage grotesque. A propos du célèbre de Cugnières, dont la figure avait été caricaturée dans une sculpture de Notre-Dame, Étienne Pasquier écrit (*Recherches de France,* t. III, ch. XXV) : « Les ecclésiastiques firent mettre un marmot en un coin de Nostre-Dame de Paris, que nous appelons par une rencontre et équivoque du surnom où il est mis, maître Pierre de Coignet. » Il est également question de ce marmot dans les *Contes et discours d'Eutrapel* (p. 149).

Marmouset, *s. m.;* **Marmoucet,** *s. m.* — Statuette ou représentation d'enfant. Image en bas-relief, en haut relief ou en ronde bosse, etc., d'un petit personnage grotesque. A Paris, il existe une rue des Marmousets, qui, dans les anciens documents, est qualifiée *vicus marmore-*



Fig. 471. — Marmousets décorant un chapiteau de l'hôpital du Puy.

torum, à cause d'une enseigne où l'on voyait deux petites figures taillées en marbre. Marmouset dériverait donc de *marmoretum* et désignerait des statuettes de marbre. Mais, par analogie, on ne tarda pas à donner ce nom à toutes sortes de petits personnages, exécutés dans les

matières les plus diverses. C'est ainsi que l'*Inventaire de Charles V* décrit : « Une couppe de cristal, dont le pommel est à marmousetz » ; et que dans l'*Inventaire de Richard, archevêque de Reims* (1390), nous remarquons, parmi les objets mobiliers garnissant son hôtel à Paris, « huict potz de cuivre, dont ung [à] ances d'arain, à marmousés ». Olivier de la Marche, dans son curieux récit du souper qui marqua le « tiers jour des nopces » de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York (*Mém.,* liv. Ier, p. 550), raconte qu'on servit des pâtés sur la table, et que « sur chascun pasté avoit deux marmousets d'or et d'asur, et vestus de soye, qui tenoyent manière d'enfondrer les dicts pastéz, de divers outils, les uns de hoyaux, les autres de massues, et les autres de besches et chacun faisoit diverses contenances ». Un *Compte du château de Gaillon* (1508) nous apprend que Michelet Descombert et Pierre Masurier, « ymagiers, demourant à Rouen », reçurent 35 sols pour « faire entailler tous les marmoucetz de bois » destinés aux barrières établies le long des galeries du château. Dans son *Blason du banc,* Gilles Corrozet orne de ces petits personnages le siège qu'il nous donne comme type :



Fig. 472.
Petit marmouset en bois sculpté (fin du XVe siècle).

> Banc plus luysant que blanc albastre,
> Banc assis vis-à-vis de l'astre,
> Banc faict à petits marmouzetz,
> Banc du plus beau boys des foretz.

Et l'auteur de la *Chasse au viel grognart de l'Antiquité,* décrivant le mobilier de nos ancêtres, écrit : « Leurs meubles des champs estoient pareils : une grosse couche figurée d'histoires en bosse, un gros ban, un buffet remply de marmouzetz. » De son côté, Berthod, dans ses curieuses *Filouteries du Pont-Neuf* (voir *Paris burlesque*), mentionne

> Un petit marmouset d'albastre.

Et plus loin, il s'écrie :

> Voyons ces tireurs à la blanque,
> Qui pour ornement de leur banque
> Ont quatre ou cinq gros marmousets
> Plantéz dessus des tourniquets,
> Tenans en main une escritoire
> Faite de bois, d'os ou d'yvoire,
> Un peigne de plomb, un miroir
> Garny de papier jaune et noir.

Mais c'est surtout dans le *Journal de Jean Héroard* qu'il est question de ces amusantes figurines. A propos de son royal client, le vieux et consciencieux médecin écrit, à la date du 4 septembre 1604 : « Il s'amuse en déjeunant à de petits marmousets de poterie. » Le 18 mai 1605, Héroard note encore : « J'arrive de Paris, il vient au-devant de moi en la cour ; que m'apportez-vous ? Je lui baille un marmouset à cheval tenant une laisse de lévrier. » Enfin, le 4 août 1611, il ajoute : « Il fait apporter ses marmousets d'argent, les range sur son lit, dit que c'est la foire Saint-Germain, que ce sont marchandises qui viennent d'Allemagne et de Chine. » (*Journal,* t. Ier, p. 85, 101, 130, et t. II, p. 73.) Les marmousets de poterie avec lesquels s'amusait le jeune Louis XIII étaient de petites figures dans le genre de celles de Bernard Palissy, qu'on fabriquait alors à Fontainebleau, et dont il nous a été conservé de nombreux spécimens. (Voir figure 474.) Ses marmousets d'argent consistaient en personnages minuscules, dans le goût de celui que nous reproduisons au mot ORFÈVRERIE.



Fig. 473. — Marmouset en ivoire (fin du XVIe siècle). Musée de Cluny.

Aujourd'hui, on ne se sert plus guère du mot marmouset que pour désigner des sculptures archaïques, datant du Moyen Age et représentant, dans des attitudes plus ou moins grotesques, des petits hommes sculptés sur des consoles ou des chapiteaux. On voit que, du XIVe au XVIIIe siècle, le mot marmouset a reçu des adaptations aussi nombreuses que variées. On s'en est même servi pour désigner les « bonshommes » que les enfants ont de tout temps charbonné sur les murs. Les *Archives communales* de Lyon, à l'année 1652, mentionnent l'établissement d'un concierge au nouvel hôtel de ville, pour veiller à la conservation du « noble édifice » dans l'intérieur duquel des individus pénétraient nuitamment pour y commettre des dégâts de plus d'un genre, « outre que plusieurs autres gens sans considération ny jugement et malicieux, ajoute l'acte que nous citons, gravent et gastent les tailles avec des cousteaulx et autres ferremens, font des marmozetz, et, avec charbon ou craye noire et rouge, escrivent et figurent sur les murailles beaucoup d'insolences et encores y font quantité d'ordures, etc. »



Fig. 474. — Marmouset en poterie (XVIIe siècle). Musée du Louvre.

Marmouset (feu), *s. m.* — On appelle ainsi de petits chenets bas, dont la partie antérieure est décorée d'une figure humaine. Les feux marmousets furent en honneur au commencement de ce siècle. On en fit beaucoup à tête de sphinx, sous le premier Empire. Ensuite, les têtes à casque obtinrent la préférence ; puis, à l'époque romantique, les moines, les truands, les « belles ferron-

nières », etc. Les chenets à pommes ont, depuis trente ans, remplacé les feux marmousets.

Maroquin, *s. m.;* **Marroquin**, *s. m.* — On désigne, dans le commerce, sous le nom de maroquin, les peaux de chèvres qui ont été tannées au sumac. Lorsque le tannage

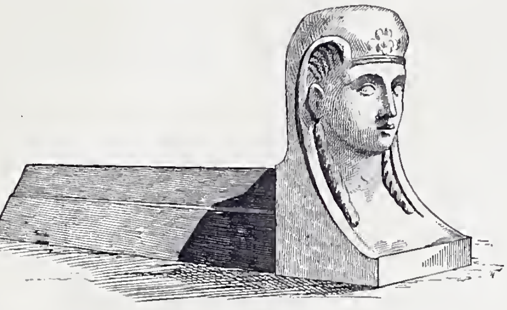


Fig. 475. — Feu marmouset à tête de sphinx.
Palais de Versailles.

a eu lieu à l'écorce (au tan), ces mêmes peaux portent simplement le nom de chèvre. Quand, au lieu de peaux de chèvres, on prépare des peaux de moutons au sumac, celles-ci prennent le nom de faux maroquin, ou mouton *maroquiné.* Le mouton maroquiné est fourni aux acheteurs inexpérimentés sous la désignation de maroquin.

Le tannage au sumac a pour principal avantage de communiquer aux peaux préparées une grande souplesse, et par conséquent de les rendre plus aptes à être employées dans le mobilier. Quand le maroquin doit être teint en nuances claires, il importe qu'il soit tanné avec du sumac de Sicile, qui donne à la peau de la blancheur, alors que celle-ci conserve toujours une nuance foncée quand elle est tannée avec du sumac indigène. Une fois le maroquin mis en couleur, on lui communique l'aspect et le grain que l'on juge convenables. Il est livré au commerce soit en *peaux mates, mates lustrées, mates ternes et nourries,* soit en *peaux à grain,* qui comprennent le *grain long,* le *grain carré,* le *grain du levant,* le *grain chagriné* (écrasé ou naturel), le *gros grain* et le *grain anglais.*

Le nom du maroquin vient du Maroc, où ces sortes de cuirs furent fabriqués en très grande abondance, au XVIe et au XVIIe siècle, et de là exportés dans le monde entier. Les Mores, maîtres de l'Espagne, établirent au Moyen Age, dans les environs de Cordoue, des tanneries si considérables, qu'une grande partie du cuir employé en Europe était préparée là, et qu'à partir du XIVe siècle, on prit l'habitude de désigner d'une façon courante les peaux traitées avec soin, sous le nom de CORDOUAN (voir t. Ier, col. 986), alors même qu'elles n'étaient pas originaires de la Péninsule. Plus tard, quand les Mores, chassés d'Espagne, eurent repassé la mer, ils transportèrent sur la côte africaine leurs établissements, et c'est de là que nous vinrent, pendant plus de deux siècles, toutes les belles peaux de chèvres employées dans l'ameublement. Telle est, du moins, l'explication la plus plausible que nous ayons trouvée du nom qui nous occupe, et ce qui donne une indiscutable autorité à cette explication, c'est que le maroquin n'apparaît dans le mobilier qu'à partir du XVIe siècle. Avant cela, on désignait uniformément tous les cuirs tirés de pays orientaux, sous le nom de cuirs de Turquie. Pour ne citer qu'un exemple, dans l'*Inventaire du château d'Angers,* dressé en 1471, nous relevons, dans les basses armoires de la garde-robe du roi René, « quatorze carreaux longs de cuir de Turquie » ; tandis que dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche,* dressé à Malines en 1524, nous remarquons des : « Pièces de tapisserye de marroquin rouges, chacune de quatre aulnes et demie de longueur, et austant de large, à bendes de painture verde, ouvrée d'or pardessus. » Entre temps les Mores avaient repassé la mer. Ajoutons que, comme il arrive presque toujours, on étendit la désignation, et on l'appliqua même aux contrefaçons. C'est pour cela que Rabelais n'hésite pas à faire dire à Pantagruel en parlant de simples moutons : « De leur peau seront faictz de beaux marroquins, lesquelz on vendra pour marroquins turquins ou de Montelimart ou de Hespaigne pour le pire. »

Cette citation est importante. Elle nous apprend qu'au XVIe siècle, indépendamment du maroquin importé de Barbarie et d'Espagne, on en faisait déjà à Montélimart, qui jouissait d'une grande réputation. On ne tarda pas à en préparer également à Paris, à Lyon, à Avignon, à Limoges et à Rouen. La fabrication française finit même par être si soignée, qu'on la préféra à l'importation marocaine. Par Savary, nous savons qu'au XVIIe siècle on apprêtait à Rouen des quantités considérables de peaux tirées directement de l'Orient. « Ceux de cette dernière ville, écrit-il, en parlant des maroquins rouennais, se nomment quelquefois peaux fraîches et plus ordinairement maroquins façon de Barbarie, parce qu'ils sont pour la plupart faits de peaux apportées de ce païs là. Ceux d'Espagne sont les plus estimés pour la bonté, et ceux de Rouen l'emportent pour la beauté. » A partir du XVIIe siècle, on n'importa plus guère d'Orient que les maroquins rouge clair, jaunes, bleus, violets, etc., c'est-à-dire de couleur tendre. On les faisait venir de Constantinople, de Smyrne, d'Alep, où ils étaient mieux préparés que partout ailleurs, surtout pour la vivacité des nuances, vivacité qui tenait à l'emploi du sumac, encore inconnu chez nous. Particularité curieuse, ces maroquins, importés jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, firent partie du commerce des merciers et des épiciers, qui seuls avaient le droit de trafiquer des produits exotiques.

Le *Géographe parisien* constate qu'en 1769 il existait une manufacture de maroquin, rue Saint-Hippolyte, au faubourg Saint-Marceau. — C'est du reste sur les bords de la Bièvre que sont encore à l'heure actuelle installées les fabriques de ces sortes de cuirs. — Quelques années plus tard, le sieur Garon obtint le privilège d'établir, au faubourg Saint-Antoine, une manufacture de maroquins, et



Fig. 476. — Feu marmouset à tête de sphinx.
Palais de Versailles.

de tenir divers magasins dans la ville de Paris « sans estre troublé par les Marchands, Ouvriers et autres, de quelque art et condition qu'ils soyent, sous peine d'amende ». On croit que c'est lui qui, le premier, introduisit l'usage du sumac dans la préparation des maroquins français et nous

affranchit ainsi de l'importation barbaresque. Émancipation d'autant plus profitable que, dès la fin du XVIe siècle, le maroquin était, en France, employé d'une façon courante dans l'ameublement. A partir de cette époque, on ne cessa pas, pour ainsi dire, d'en garnir les sièges. Dans l'*Inventaire de Jehan Verrier, seigneur du Bosc* (Bordeaux, 1590), nous notons : « Sept peaux de marroquin de couleur jaune, verte et rouge, pour couvrir chayères. » Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), nous relevons également : « Dix-huict chaires à perroquetz, couvertes de maroquin du Levant, rouge, cloué sur un boys de noyer avec cloux doréz. » L'*État des meubles de la Couronne,* dressé le 30 janvier 1681, mentionne : « Un matelas de maroquin, garny de petites touffes or et argent et d'un galon tout autour. » L'*Inventaire du château de Versailles* (1722) décrit des fauteuils avec « les bras à manchettes, garnis de maroquin citron ». Le 28 novembre 1748, Lazare Duvaux vendait au comte de Cossé « un fauteuil de commodité en canne, garni de maroquin rouge (54 livres) ». L'*Inventaire du duc de Villars,* dressé à Marseille en 1770, nous apprend que, dans sa chambre à coucher, le duc avait « un cabriolet garni de marroquin rouge ». A la *Vente de M. Turgot, ministre d'État* (Paris, 7 mai 1781), on remarquait des « fauteuils de maroquin ». Par l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* de 1785, nous savons que Mme de Lamballe avait, à Versailles, dans son salon : « 24 chaises en lyre, de bois d'acajou, les fonds couverts en maroquin verd, cloué de cloux dorés touchants. » A la *Vente du duc de Choiseul* (1786), figuraient des « sièges de maroquin vert », et l'*Inventaire du citoyen Jaillot, commandant au premier régiment d'artillerie légère* (Toulouse, 1793), mentionne : « Six fauteuils garnis en maroquin jaune. » Ajoutons qu'au XVIIe siècle, on couvrait aussi de maroquin les chaises à porteurs. Nous citerons, notamment, celle du cardinal Mazarin, qui est ainsi décrite : « Une chaire servant à porter Son Éminence, de maroquin noir par le dehors, ornée sur le corps de divers rangs de cloux doréz de diverses grosseurs, les testes à ovalles, et sur le dessus est un gallon d'or, mollet et frange, attachéz avec les mesmes cloux... »

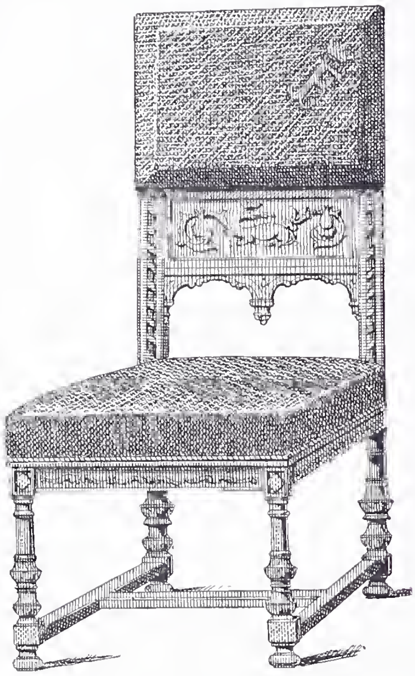


Fig. 477. — Chaise de salle à manger, couverte en maroquin.

Après la garniture des sièges, c'est à la parure des coffres, écrins, étuis, etc., qu'on semble avoir employé surtout le maroquin. Pierre de l'Estoile nous apprend (*Journal,* t. IX, p. 105) que ses principales médailles étaient enfermées dans un « estui de marroquin ». Mme d'Aulnoy, dans son joli conte du *Chevalier Fortuné,* nous montre une fée bienfaisante, frappant « la terre de sa houlette ; il en sortit, écrit-elle, un grand coffre couvert de maroquin du Levant, clouté d'or ; les chiffres de Belle Belle étoient dessus ». En 1750 (6 août), Lazare Duvaux vendait, moyennant 644 livres, à M. Duflot « deux caves de vernis en relief..... le dedans en moire et or, et les étuis en maroquin doré ». En 1757, il livrait au roi Louis XV « une cave d'ancien lacq noir..... dans son étui de maroquin rouge, pour 600 livres », etc.

On en couvrit aussi des tables à écrire, des bureaux ; car l'*Inventaire du cardinal de Polignac* (1738) mentionne : « Un bureau de maroquin et bois noircy, garny d'ornemens, à pied de biche, garny de sabots. » Parmi les fournitures faites à Louis XV, nous relevons (8 janvier 1758) : « Huit tables à écrire en bois d'acajou massif, couvertes de maroquin et cornets argentés. » Et à la *Vente du duc Charles de Lorraine,* qui eut lieu le 21 du même mois, on adjugea : « Un grand bureau de bois de palissandre... le dessus couvert de maroquin rouge entouré d'un galon d'or. » On en confectionna même des meubles complets. Un *Inventaire du mobilier de la Couronne* de 1740 décrit : « Un meuble de maroquin rouge, avec ornemens découpés de maroquin jaune, profilés de petit galon et cordonnet d'or, consistant en : 1 canapé de 6 pieds quatre pouces de long, 2 banquettes de 6 pieds de long, 12 tabourets, 1 paravent de 6 feuilles sur 4 pieds de haut. » Nous savons, en outre, qu'à la même époque M. de Saint-Florentin possédait, dans son cabinet, au Louvre : « Un meuble de maroquin citron, encastré de maroquin rouge, par compartimens chantournés, lisérés de petit galon et cordonnet d'argent, consistant en : 1 sopha cloué de clouds argentés, 2 formes de 6 pieds 1/2 de long, 12 tabourets pareils au sopha, et 1 paravent de 6 feuilles sur 4 pieds de haut. »

Enfin, l'*Almanach sous verre,* notice de 1789, col. 510, nous apprend que Beury, tapissier, rue Saint-Antoine, trouva à cette époque le moyen « d'assortir le maroquin aux meubles d'ancien laque, d'y incruster des figures, des fleurs, des paysages, et d'en faire aussi des mouchetés de différentes couleurs, brodés en or ou non brodés ».

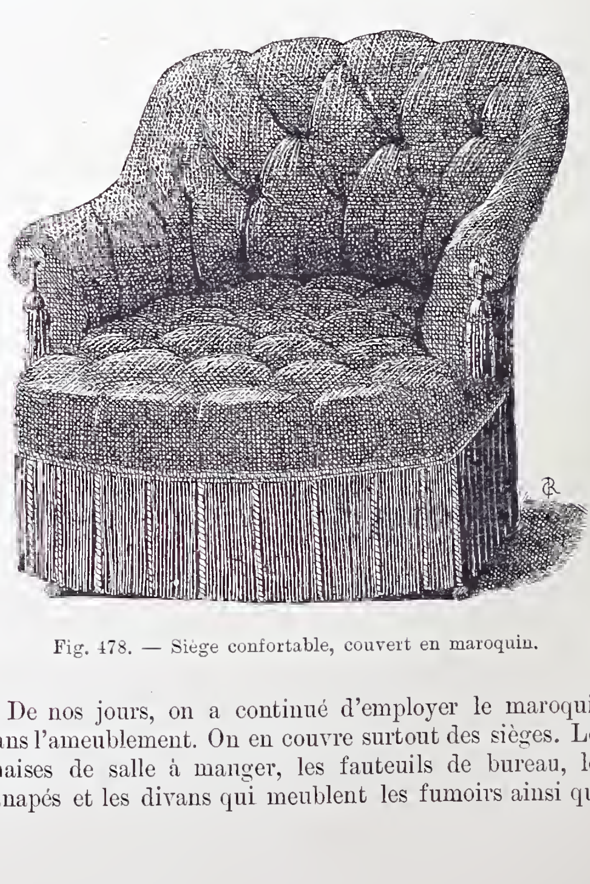


Fig. 478. — Siège confortable, couvert en maroquin.

De nos jours, on a continué d'employer le maroquin dans l'ameublement. On en couvre surtout des sièges. Les chaises de salle à manger, les fauteuils de bureau, les canapés et les divans qui meublent les fumoirs ainsi que

les salles de billard, sont souvent en maroquin. La propriété que possède le cuir de ne pas se laisser pénétrer par l'odeur du tabac le fait rechercher pour toutes les pièces où l'on fume.

Pour terminer, il nous reste à dire un mot du maroquin appliqué à la reliure des livres. Dès le XVIe siècle, on eut



Fig. 479. — Marques relevées sur des tapisseries exécutées à Paris.

recours à lui pour protéger les volumes de prix. Pierre de l'Estoile, en son *Journal* (t. IX, p. 287), nous apprend que le bibliophile Guittard lui « envoia un livre de son cabinet, très exquisement relié à la Turque, d'une marroquin Turc incarnat ». Nous relevons dans les *Registres des actes consulaires* de Lyon (série BB, reg. 164), à l'année 1624, un mandement de 81 livres tournois, ordonnancé au profit de Georges Lavendy, relieur de livres, « pour avoir relié en maroquin violet et doré les exemplaires de la relation de l'Entrée du Roy et de la Reyne à Lyon, que le Consulat avoit adressés à Leurs Majestés. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les reliures en maroquin prirent une telle importance aux yeux des bibliophiles, que souvent leur prix dépassa de beaucoup celui des ouvrages qu'elles habillaient. Les philosophes ne se firent pas faute de critiquer ce luxe exagéré. Tout le monde a lu le curieux portrait que La Bruyère a tracé de *Diognète* (*Caractères,* chap. XIII) : « ... Quand il m'a fait comprendre par ses discours qu'il a une bibliothèque, je souhaite de la voir ; je vais trouver cet homme, qui me reçoit dans une maison où, dès l'escalier, je tombe en faiblesse d'une odeur de maroquin noir, dont ses livres sont tous couverts. » Un siècle plus tard, Mercier, dans son *Tableau de Paris,* devait aussi plaisanter ces bibliophiles amoureux surtout des reliures :

> De sa bibliothèque admirez l'étendue;
> Tous les livres qu'on fit s'offrent à votre vue.
> Les fameux Elzevirs imprimèrent ceux-ci;
> Déromme en marroquin couvrit ceux que voici...

Cette passion un peu exagérée pour le maroquin, passion médiocrement compatible avec le véritable amour de la littérature, n'a pas cessé de sévir, et les critiques de La Bruyère et de Mercier sont encore de saison.

MAROQUIN. — Au siècle dernier, on a donné ce nom à plusieurs petits meubles généralement faits en peau de chèvre.

On appelait ainsi, par exemple, les coussins de peau sur lesquels les hommes s'agenouillaient. Parmi les pièces que les apprentis boursiers devaient savoir faire, Savary mentionne : « Un maroquin à usage d'homme ; c'est-à-dire un sac de maroquin, dont les hommes se servent à mettre sous leurs genoux. » On nommait aussi maroquins les cartons couverts de peau, dans lesquels, sur les bureaux, on serrait les papiers d'affaires. En 1752 (11 mars), Lazare Duvaux vendit à Mme Rémond plusieurs « tables à écrire de poirier noirci, avec des tiroirs à serrures, cornets et maroquins de différentes grandeurs ». Le 20 septembre suivant, il livrait à « S. M. le Roy une encoignure formant secrétaire, en bois d'acajou, garni de ses cornets et maroquins, plumes, cire et papier ». Ce dernier meuble fut envoyé au pavillon de Verrières.

Maroquiner, *v. a.* — Façonner des peaux de mouton, de telle sorte qu'elles prennent l'aspect du maroquin. Le mouton maroquiné doit être préparé au sumac. Quand il est préparé à l'écorce, il prend le nom de basane.

Maroquinerie, *s. f.* — On appelle de ce nom : 1° l'art de faire le maroquin ; 2° le lieu où se façonnent ces sortes de cuirs; 3° l'ensemble des articles dans la fabrication desquels le maroquin ou ses imitations entrent pour une part importante. Les portefeuilles, carnets, étuis, buvards, sacs à main, porte-monnaie, porte-cartes, etc., relèvent du domaine de la maroquinerie.

Maroquinier, *s. m.* — Artisan qui fait des articles de maroquinerie, ou commerçant qui les débite.

Marotte, *s. f.* — Nom donné à un bâton terminé par une tête humaine, que les fous, en possession d'emplois à la Cour, portaient en guise de sceptre. Rabelais, parlant de Seigny Joan, fou parisien, écrit : « Puis en majesté présidentale, tenoit sa marote au poing ; comme si ce fut un sceptre. » Ce nom de marotte vient de la tête qui terminait le bâton, tête de petite fille d'abord, de MARIOLE ou de MARIONNETTE. (Voir ces deux mots.) Ménage, au surplus, constate dans son *Dictionnaire étymologique* qu'à Paris, de son temps, on disait Marotte pour Marion.

Maroufle, *s. f.* — Terme de peinture. Colle très forte et très tenace, dont on se sert pour maroufler.

Maroufler, *v. a.;* **Marouflage,** *s. m.* — Terme de peinture. Maroufler, c'est coller un tableau peint sur toile avec de la maroufle, en l'appliquant soit sur une autre toile, si la première est en mauvais état, soit sur un panneau ou sur une muraille, si l'on veut décorer une paroi, un lambris, un plafond, etc. Grâce au marouflage, le peintre arrive à exécuter rapidement, et dans son atelier, des décorations qui, entreprises sur place, eussent demandé un long temps et présenté des difficultés considérables.

Marque, *s. f.;* **Merche,** *s. f.* **Merc,** *s. f.* — Ce mot a un grand nombre de significations. En premier lieu, il désigne, d'une façon générale, les signes que l'on trace sur les objets pour les faire reconnaître, ou pour indiquer quel en est le propriétaire. Le linge, les pièces d'argenterie, la verrerie, la vaisselle reçoivent des marques qui consistent, le plus ordinairement, en lettres ou en numéros, et qui, parfois, s'augmentent d'emblèmes, d'armoiries ou de couronnes. L'usage de ces sortes de marques est extrêmement ancien. On peut dire qu'il se perd dans la nuit du Moyen Age. Les rois de France faisaient marquer ou « signer », pour employer le terme alors usité, leur linge avec une fleur de lis. Ainsi nous lisons dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1383), sous la rubrique PANETERIE : « Robinete la cousturière, pour la façon des susdiz VIII sacs et sachés de toille blanche et XXIIII sacs de treillis : XII deniers parisis pour pièce, valent XXXII sols parisis. Et pour seigner les diz sacs et sachéz à la fleur de lis, J denier parisis pour pièce ; avec le portaige, valent IV sols VIII deniers parisis. » Le roi René faisait marquer sa vaisselle d'une « croix de Jérusalem » ou d'un R, et parfois des deux. L'*Inventaire du château de Reculée* (1470) comprend : « Cinq quartes rondes d'estaing, merchées à la croix de Jhérusalem. — Vingt troys escuelles d'estaing à pareil merc. — Quinze platz d'estaing, dont il y en a deux grans et XIII petiz



Fig. 480. — Nouvelle marque de la Manufacture de Sèvres.

audit merc. » Parmi les objets qui figuraient dans l'étude de ce prince, au château d'Angers (1471), nous remarquons : « Une merche d'yvoire, au bout de laquelle a une petite virolle d'or esmaillé, et y a dedans gravé une double croix de Jhérusalem et une R. — *Item,* une autre merche d'yvoire, d'argent au bout, en laquelle a pareillement gravé double croix de Jhérusalem et une R. » Ces divers signes servaient vraisemblablement à marquer le linge par pression ou impression. Enfin, on peut voir au mot Hermine (t. II) que ce gracieux animal, ou sa représentation emblématique, servait de marque pour l'argenterie d'Anne de Bretagne. Aujourd'hui encore, on continue de marquer tous les objets qui sont d'un usage personnel.

En second lieu, on désigne sous le nom de marque des caractères tracés ou imprimés sur toutes sortes de marchandises, soit pour indiquer leur lieu de provenance, soit pour attester leur qualité, soit pour faire connaître qu'elles ont été vérifiées et qu'elles ont acquitté des droits prescrits, ou qu'elles sont conformes à certains types et qu'elles remplissent certaines conditions requises. Autrefois, il n'était presque pas de marchandises qui ne fussent marquées de la sorte, et il faudrait tout un volume si l'on voulait détailler les diverses opérations que cette formalité occasionnait, ainsi que les arrêts du Parlement, édits ou règlements généraux régissant la matière. Les tissus de laine, par exemple, devaient, en vertu des règlements de 1669, 1687, 1693, porter la marque de l'ouvrier qui les avait fabriqués, celle du teinturier qui leur avait donné leur nuance, le cachet des Gardes et Jurés qui appliquaient la « marque de fabrique », enfin le timbre des Maîtres et Gardes de la draperie qui donnaient la « marque de vue » ou « marque foraine ». Pour les tapisseries, la marque de l'ouvrier devait être placée dans la bordure, celle du maître ou fabricant tissée dans la lisière ; un signe conventionnel indiquait, en outre, le lieu de production.



Fig. 481. — Marque de Philippe Le Noir, imprimeur à Paris (XVIe siècle).

Pour les tissus de lin, de chanvre, de coton, les obligations étaient presque aussi compliquées. Les toiles blanches de coton et les mousselines des Indes orientales ne pouvaient être vendues sans la marque en plomb de la Compagnie des Indes. Celles qui n'en étaient pas revêtues étaient saisies et brûlées. « Les toiles de chanvre et de lin qui se manufacturent en France, écrit Savary, doivent avoir la marque de l'endroit où elles ont été fabriquées, et celle de la visite du lieu où elles ont été portées pour y être venduës, et il est défendu de les exposer en vente qu'elles n'ayent ces marques, qui doivent être imprimées aux deux bouts de chaque pièce de toile, avec du noir de fumée détrempé dans de l'huile. Ce qui est conforme aux règlemens faits pour les manufactures des toiles, des 14 août 1676, 20 janvier 1680, 7 avril 1693 et 24 décembre 1701. » Ces formalités gênantes étaient, nous l'avons dit, appliquées à presque toutes les marchandises d'une vente un peu courante, et l'on était d'autant plus sévère sur leur exécution, qu'elles rapportaient au fise des sommes relativement importantes. Les potiers d'étain, les couteliers, les taillandiers, les balanciers, les faiseurs de limes étaient obligés d'imprimer, sous peine de les voir saisis, une marque particulière, nommée *marque de maître,* sur tous les objets qui sortaient de leurs boutiques. Les boulangers étaient également tenus d'imprimer sur tous les pains qu'ils vendaient chez eux ou débitaient dans les marchés, des lettres indiquant leur nom, et des chiffres mentionnant la quantité de livres que le pain offert devait peser. Il n'était pas jusqu'au papier et aux livres qui ne dussent être marqués, ceux-ci à la première page, avec la marque du libraire (voir fig. 473), celui-là dans le corps de la feuille, avec une première marque, qui était celle de l'ouvrier, et une autre marque donnée par le Filigrane (voir ce mot) indiquant le format ou la qualité du papier.

Pour un autre motif, toutes les mesures de capacité, de longueur et les poids, les mesures de bois pour les grains, les farines, les légumes, les graines, le sel et le charbon ; les mesures d'étain pour les vins, bières, hydromels, et les mesures de cuivre pour les huiles à brûler, devaient porter une marque d'étalonnage, indiquant qu'elles avaient été vérifiées à l'Hôtel de Ville ou au Châtelet, et qu'elles avaient été reconnues loyales. De même pour les toises et les aunes, les poids de plomb, de cuivre, de fonte, dont se servaient les marchands. A la marque des balanciers qui les avaient fabriqués, ils devaient joindre celle de l'hôtel des Monnaies, attestant qu'ils avaient été « ajustés en conformité des originaux ». Mais de toutes les professions que nous venons de passer en revue, il n'en était aucune où la pratique de la marque fût plus compliquée que chez les orfèvres, et il n'était pas de matière qui fût assujettie à un contrôle plus sévère que l'or et l'argent mis en œuvre par eux. Au mot Orfèvre, on trouvera des explications détaillées sur les diverses sortes de marques auxquelles ces industriels étaient soumis.

Enfin, on a encore donné le nom de marques à des jetons d'ivoire, de nacre, d'os, utilisés par les joueurs de cartes, pour compter les points obtenus, et à des tableaux dont on se sert pour le même usage au jeu de billard. Il est parlé de ces marques au mot Jeton.

Marquer, *v. a.* ; **Mercher,** *v. a.* — C'est appliquer une marque sur un objet, soit pour le reconnaître, soit pour indiquer qu'il est la propriété d'une personne, soit encore pour attester sa qualité, ou témoigner que certains droits ont été acquittés. On marque la vaisselle, les couverts, le linge, les étoffes, etc.

Marquer, c'est aussi compter, à l'aide de jetons ou de marques, le nombre de points qu'on a acquis à divers jeux. (Voir Marque.)

Marqueter, *v. a.* — Marquer, tacheter, moucheter, décorer de Marqueterie. (Voir ce mot.) « *Item,* oudit estude avoit un escrin de cyprès marqueté et ferré d'argent doré, ouquel estoient des choses qui s'ensuivent... » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « En un coffre taillé, en la dicte tournelle, souloit avoir un escrin marqueté et ferré d'argent... » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.)

> A la fin le baillant à Jean, ce bon ouvrier,
> M'en fist une houlette, et si n'y a chévrier
> Ny berger en ce bois qui ne donnast pour elle
> La valeur d'un taureau, tant elle semble belle,
> Elle a par artifice un million de nouds,
> Pour mieux tenir la main, tous marquetéz de clous.
>
> (Ronsard, 1re *Églogue.*)



Mangonot, del.

Maison Quantin, imp.-éd.

MARQUETERIE

LAMBRIS DE L'ANCIENNE CHAPELLE DU CHATEAU DE LA BASTIE

(Collection Émile Peyre.)

Marqueterie, *s. f.;* **Marqueture,** *s. f.* — « Ouvrage en menuiserie composé de feuilles de différents bois précieux et représentant diverses figures : ces sortes d'ouvrages sont fort à la mode. » Cette définition, que nous empruntons à un ouvrage humoristique, le *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* publié à Lyon en 1768, n'a pas cessé d'être exacte. L'emploi, dans le mobilier, de la marqueterie et de l'incrustation qui s'est longtemps confondue avec elle, remonte à l'Antiquité. L'incrustation, toutefois, semble avoir devancé la marqueterie. Un grand nombre de petits meubles que l'on rencontre dans les inventaires du xive et du xve siècle, où ils sont catalogués comme étant « de l'œuvre de Damas », étaient incrustés d'ivoire ou de nacre. Des versets du Coran qu'on désignait alors sous le nom de « lettres sarrasines », et des arabesques gracieuses faisaient le fond de cette décoration, qui conservait, comme son nom l'indique, un cachet tout à fait oriental.

Chez nous, on faisait aussi de l'incrustation, mais plus exceptionnellement. Nous savons, par les *Comptes de l'argenterie* et par ceux de l'*Hostel* des rois de France, que la couleur des couteaux dont on se servait à la table royale variait suivant les époques de l'année. Ils étaient blancs à Pâques, noirs durant le carême, à la Pentecôte, noirs et blancs. Les manches de ces derniers étaient en ébène incrustée d'ivoire. Nombre d'autres petits meubles devaient être faits de la même façon ; et, quoiqu'il ne soit presque pas parvenu jusqu'à nous de spécimens importants de ces sortes d'ouvrages, encore est-il permis de supposer que, parmi les coffrets d'*ybenus* qu'on rencontre fréquemment dans les anciens inventaires, quelques-uns devaient être incrustés.



Fig. 482. — Marqueterie de bois divers. — Porte d'armoire (xviie siècle).

Pour ce qui est de la marqueterie, elle date également du Moyen Age. Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous relevons la présence d'un coffret de ce travail dans l'étude ou cabinet de travail du roi. (Voir Marqueter.) L'*Inventaire du duc de Berry,* dressé trente-six ans plus tard (1416), mentionne : « Un grant tableau où est la Passion de Nostre-Seigneur, fait de poins de marqueteure, et, entour de l'un des costéz, garni d'argent blanc. — Une table marquetée du jeu des eschaz et de tables et de mareliers. » Dans un *Inventaire de Charles VI* (1418), nous relevons également : « Un coffret marqueté et ferré d'argent. » L'*Inventaire du château de Vincennes,* dressé en cette même année, nous apprend qu'au « temps de maistres Gérard de Bruières », on voyait « en l'Estude du roy » un coffret de « cyprès marqueté... ouquel estoient lors plusieurs fermaulx, anneaulx, reliques et autres choses ». L'*Inventaire de Charlotte de Savoye* (1483) décrit : « Ung petit coffre de boys plat, œuvré à la coustume de Flandres, de la grandeur d'un pied et demy de long, fort ouvré et menuysé et marché d'os et d'yvyère. » Enfin, dans un *Inventaire d'Anne de Bretagne,* remontant à 1498, figure : « Ung coffret faict de musayeque de bois et d'ivoire, assis sur six testes de dragon, faict à ymaiges tout à l'entour, taillées en bosse dorée et très richement paint. » Ces exemples, qu'on pourrait corroborer de quelques autres, prouvent, croyons-nous, que la marqueterie fut non seulement connue, mais couramment employée au xive et au xve siècle.

Au xvie siècle, c'est surtout dans les armes qu'il nous est permis de constater les progrès réalisés par l'incrustation. De nombreux spécimens de mousquets, de carabines à rouet, d'arbalètes, qui nous ont été conservés, se distinguent par une ornementation d'ivoire, de nacre, de métal incrustés, d'une finesse merveilleuse et d'une délicatesse charmante. Quant à la marqueterie, l'Espagne et l'Italie, qui commençaient à la pratiquer d'une façon supérieure, nous envoyèrent quelques meubles marquetés, qui paraissent avoir été, dès lors, fort recherchés. Enfin, un certain nombre d'artistes établis en France s'en servirent également dans la décoration de coffres et de sièges. C'est ainsi que nous relevons dans les *Comptes du château de Gaillon,* à l'année 1509, un marché passé avec Michellet Guesnon, qualifié *marquetier,* chargé « de faire la marquetterie à lui devisée aux armoires du cabinet de Monseigneur ». On sait, en outre, que Jean Michaël de Pantaléon fut attaché à la Maison de François Ier, en qualité de marqueteur, et que le titre de « marqueteur du roi » fut accordé en 1576 à Hans Kraus, appelé d'Allemagne pour confectionner les ouvrages de marqueterie qu'on faisait faire à la Cour. Enfin, les beaux lambris exécutés au château de la Bastie par ordre d'Anne d'Urfé, et qui nous ont été conservés, attestent l'habileté des artistes du xvie siècle. A ces travaux de décoration il faut ajouter les meubles importés, assez nombreux et qui ne consistaient plus en petits tableaux ou en menus coffrets, comme au siècle précédent, mais en tables, châlits, etc. Dans l'*Inventaire d'Anne de Beaujeu* (1523), nous remarquons dans la librairie : « Une belle table carrée, faicte à marqueterie, où sont plusieurs villes painctes à piesses rapportées, faicte en Alemaigne. » Un extrait des *Dépenses secrètes* de François Ier nous apprend qu'en 1529 ce prince fit payer à Pierre Lemoyne, « marchant, demourant à Portugal », la somme de 287 livres tournois, « pour un chaliet marqueté à feuillages de nacle de perle, faict au pays d'Indye, ensemble d'une chaire faicte à la mode dudit pays d'Indye, vernissée de noir et enrichie de feuillaiges et figures d'or, lesquels chaliet et chaire lediet Seigneur (le roi) a prins et achaptéz de luy, et iceulx faict mettre en son cabinet au château du Louvre à Paris ». L'*Inventaire du cardinal d'Amboise* (Gaillon, 1550) relate : « Une table de deux pièces de marqueterye à l'Espagnolle. » Dans l'*Inventaire des meubles du château de Nérac* (1555), nous remarquons : « Une table de noier qui se plie, marquetée de boys blanc,

à bandes garnies de cuyvre. » L'*Inventaire de Charles Evento* (Marseille, 1556) décrit : « Une petite chaire faite de marquetterie à la *generoise* (lire à la génoise) », et nous avons vu au mot GÊNES (t. II, col. 1089) en quoi consistait ce genre de marqueterie. Dans l'*Inventaire des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France* (1572), figurent non seulement des tables, des chaises, des escabeaux en marqueterie d'ivoire, d'ébène et de bois de brésil, mais aussi « ung buffect de boys de noyer à marqueterie ». Dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), les meubles de marqueterie abondent également. Nous y relevons trois cabinets d'Allemagne en ébène marquetée d'ivoire ; quatre tables marquetées, dont deux sont « façon d'Allemaigne », et une cinquième table « qui se brise » de même marqueterie. Enfin, l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) fournit : « Un myrouer ardent, garny d'ivoire avec de la marqueterie. » C'est, au surplus, le moment où les grands travaux de ce genre vont commencer à se produire. Le 3 novembre 1600, on vit arriver à Marseille, spectacle inattendu, une galère marquetée d'ébène, de nacre et d'ivoire. « Entre les choses les plus notables » de la flotte qui portait Marie de Médicis (car c'était elle qui faisait son entrée sur le sol français) : « La galère de Sa Majesté, écrit Palma Cayet, attiroit les yeux d'un chascun ; car elle estoit royalement belle, et telle que la mer n'en avoit porté de longtemps une plus riche ny plus superbe : elle estoit de la longueur de septante pas et de vingt-sept rames pour bande, dorées par tout ce qui se pouvoit voir au dehors. Le bois de la poupe estoit marqueté de canes d'Inde, de grenatines, d'ébène, de nacre, d'ivoire et pierre bleuë ; elle estoit couverte de vingt grands cercles de fer doré, croiséz et enrichis de pierreries et de perles, avec vingt grosses topazes et esmeraudes. » On se figure quelle admiration dut provoquer un navire pareil, surtout à une époque où la marqueterie était si goûtée. L'auteur anonyme de l'*Isle des hermaphrodites* est, en effet, le fidèle interprète des préférences de la société raffinée de son temps, lorsqu'il édite cette prescription bonne à retenir : « Quant aux meubles de bois, nous voulons qu'ils soyent tout doréz, argentéz et marquetéz ; et que les dicts meubles, principallement les châlits, soient, si faire se peut, de bois de cèdre et rose et autres bois odorans, si quelqu'un n'ayme mieux en faire d'ébeine et d'ivoire. »



Fig. 483. — Panneau de marqueterie de bois divers.
(Chartreuse de Pavie. — Stalles du chœur.)

Jusqu'à présent, nous avons un peu confondu les travaux d'incrustation et de marqueterie, parce qu'entre les deux systèmes de fabrication, il existe des analogies nombreuses, et aussi parce que l'aspect des meubles exécutés par l'un ou l'autre de ces procédés n'est pas assez fortement caractérisé pour que des scribes inexpérimentés ne se soient pas souvent trompés sur la nature du travail. En outre, les échantillons de meubles marquetés remontant à cette époque sont trop rares pour qu'on puisse baser sur eux un jugement concluant. Ajoutons, pour terminer, que les limites qui séparent ces deux sortes de travaux n'ont jamais été bien rigoureusement tracées et qu'on trouve, encore aujourd'hui, des auteurs spéciaux qui comprennent dans les opérations de marqueterie l'application des *filets* qui relèvent cependant de l'incrustation pure. (Voir notamment Nosban et Maigne, *Manuel de l'ébéniste et du marqueteur* ; Paris, 1877, p. 276.)

Il s'en faut, cependant, de beaucoup que le travail d'incrustation et celui de la marqueterie soient identiques. Dans le premier, on commence par creuser à une certaine profondeur le bois de fond, et dans ce creux, exécuté avec beaucoup de soin, et en suivant strictement les lignes d'un dessin préalablement tracé, on fait pénétrer soit des petits cubes, soit des filets, soit une plaque de matière plus ou moins précieuse, découpés d'après ce même dessin. La marqueterie, au contraire, s'exécute de façons assez différentes, mais qui toutes ont un point de rapprochement : à savoir que le bois servant de fond n'est jamais entamé, mais sert de table, si l'on peut dire ainsi, et porte les matières qui, s'emboîtant les unes dans les autres, forment le dessin. Pour mener à bien des travaux soignés en marqueterie, on prépare tout d'abord des lames de bois, d'ivoire, de nacre, d'écaille, de cuivre, etc., dont on aura besoin, en ayant soin que toutes ces lames soient parfaitement planes et exactement de la même épaisseur. On colle ensuite l'une sur l'autre, et deux par deux, celles de ces lames

dont on veut se servir. On assujettit la pièce dans un étau à mâchoire élastique; puis, à l'aide d'une scie extrêmement fine ou d'un burin bien trempé, on coupe les deux feuilles ensemble et simultanément et, de cette façon, quand on



Fig. 484. — Marqueterie de bois des Iles et d'étain. Détail d'un bureau du XVIIe siècle. — Musée de Cluny.

les décolle, on a quatre feuilles s'emboîtant parfaitement, et deux par deux, l'une dans l'autre. Les deux dessins composés par des feuilles emboîtées de la sorte portent le nom de première partie et de contre-partie, suivant la nature de la feuille qui forme le dessin et de celle qui constitue le fond. Ainsi, quand on découpe une feuille d'écaille et une feuille de cuivre (comme cela a lieu dans les marqueteries dites de Boulle), la plaque dont le dessin est formé par le cuivre (qu'on modèle ensuite à l'aide de traits de burin) constitue la première partie. La plaque, au contraire, dont le dessin est formé par l'écaille, est dite contre-partie.

Indépendamment de cette première sorte de marqueterie, on en fait à l'aide de petits polygones préalablement découpés dans des feuilles de bois d'essences diverses ou différemment teintés, et disposés de telle façon que les contours, s'unissant les uns aux autres, forment une espèce de mosaïque. C'est, du reste, le nom que l'on donne à ce genre de marqueterie.

Nous avons expliqué, à l'article ÉBÉNISTE (t. II, col. 251 et suiv.), comment la marqueterie avait été, dans le principe, l'occupation principale et à peu près unique des artisans portant ce titre. Nous renvoyons le lecteur aux explications que nous donnons à cette place, et nous allons étudier ici le rôle de la marqueterie dans la parure du mobilier, au XVIIe et au XVIIIe siècle, c'est-à-dire pendant la période la plus glorieuse de son histoire.

Ce qui distingue surtout la marqueterie au XVIIe siècle, c'est qu'elle prend tout à coup un essor exceptionnel. Non seulement elle couvre, dans l'habitation, de grandes surfaces, non seulement elle habille de sa superbe livrée des meubles importants, mais elle appelle à son secours des matières qu'elle n'avait pas encore employées, et revêt, grâce à ces éléments nouveaux, une magnificence et une somptuosité inconnues jusque-là. Pendant le XIVe, le XVe et même le XVIe siècle, c'est à l'association un peu triste de l'ébène et de l'ivoire que l'on avait demandé les dessins de marqueterie. Parfois, on avait essayé d'égayer ces deux éléments primordiaux par l'adjonction de la nacre ou de quelques pierres de rapport. Avec le XVIIe siècle, nous voyons l'écaille, le cuivre, l'étain et les bois exotiques entrer en lice, et la palette du marqueteur s'enrichir, grâce à cette adjonction, des colorations chaudes et vibrantes qui donnent aux *meubles de Boulle* leur superbe éclat. Car c'est sous ce nom qu'on a désigné depuis deux siècles, et qu'on désigne encore à l'heure actuelle, ces marqueteries d'une richesse exceptionnelle, faites d'écaille, de cuivre, d'étain et d'ébène, dont l'éblouissante somptuosité s'harmonisait si bien avec le faste du Grand Roi.

Ce nom s'explique par ce fait, qu'on est généralement d'accord pour attribuer à André-Charles Boulle, ébéniste du plus haut talent, la paternité de ces meubles superbes et pour voir en lui l'inventeur de ce mobilier unique en son genre, comme éclat et comme splendeur. Sans vouloir diminuer l'importance et le mérite assurément très considérables de cet éminent artiste, peut-être est-il permis de faire à son sujet quelques réserves et de réduire son rôle à de plus modestes proportions. Tout d'abord il faut remarquer qu'André-Charles Boulle, ou Boule — on trouve le nom écrit des deux façons — n'est pas le premier de sa famille qui ait été ébéniste, et, qui plus est, ébéniste distingué. Le père Orlandi, dans un article de son *Abecedario pittorico,* dédié à Crozat et publié en 1719, c'est-à-dire du vivant même d'André-Charles, — par conséquent forcément exact, — dit positivement que notre artiste aurait été naturellement enclin à s'adonner à la peinture, si son père, artisan ébéniste (*artifice ebanista*), ne l'avait entraîné à se consacrer à son art. Quel était ce père? Quels étaient ses prénoms, son lieu d'activité, son domicile? Orlandi ne le dit pas. On sait qu'il demeurait à Paris, puisque c'est là qu'André-Charles est né le 11 novembre 1642; mais on ignore le reste. M. Charles Read, le fondateur de la *Société de l'histoire du protestantisme français,* a fait d'autant plus d'efforts pour percer ce mystère, qu'il est parvenu à établir que la famille Boulle était protestante à l'origine; mais il n'a rien pu découvrir de certain. Des actes retrouvés par lui nous apprennent que, dès 1619, un certain Pierre Boulle était ébéniste du roi, et, de plus, logé aux galeries du Louvre, qu'il était marié à Marie Bahuche,



Fig. 485. — Marqueterie de bois des Iles et d'étain. Détail d'un bureau du XVIIe siècle. — Musée de Cluny.

sœur de Marguerite Bahuche, veuve du fameux Jacques Bunel, premier peintre de Henri IV, et peintre elle-même. Mais le brevet de logement, au Louvre, du peintre Thomas Picquot « en place du *feu* sieur Boule, menuisier en

ébène », est daté du 2 janvier 1636 ; par conséquent, Pierre Boulle ne peut être le père de Charles-André, qui ne vit le jour que six ans plus tard. Parmi les enfants de ce Pierre Boulle, en est-il un qui puisse jouer le rôle de



Fig. 486. — Marqueterie d'ébène, de cuivre et d'écaille rehaussée de bronze doré.
Porte d'un meuble exécuté par Boulle. — (Mobilier national.)

père de notre grand artiste? Grâce à M. Read, on sait qu'en 1618 Pierre Boulle fit baptiser un fils qui reçut le prénom de Jacques; puis, le 13 octobre 1619, une fille; le 2 juillet 1621, il fit baptiser un second fils nommé Pierre ; le 8 novembre 1626, un autre fils nommé Jacques ; le 3 mai 1628, une fille, et le 28 novembre 1631, une autre fille. De tous ces enfants, seuls le premier et le troisième, Jacques et Pierre Boulle, pourraient nous convenir. Encore, faudrait-il admettre que le premier se fût marié à vingt-trois ans et le second à vingt ans, et qu'ils eussent été pères juste un an après leur mariage. Mais voici qui est autrement troublant : une quittance, tirée par M. J. Guiffrey des *Archives de l'ancienne Maison du Roi,* nous révèle un Pierre Boulle, celui-là aussi « menuizier et tourneur en esbeyne et aultre boys, de longtemps retenu par Sa Majesté », qui toucha, en 1636, des appointements « jusques au premier d'août ». Cette dernière mention est-elle relative à l'année précédente et nous donne-t-elle la date exacte de la mort du premier Pierre, ou nous dénonce-t-elle un troisième Pierre Boulle ? C'est ce qu'il est assez difficile de décider, d'autant que l'on nous signale la présence d'un sieur Boulle comme parrain dans un acte de 1654. Enfin, nous savons encore qu'en 1621 un brodeur du nom de Nicolas Boulle présenta au baptême un fils qui fut tenu par *André* Le Dran, marchand à Paris. Ce nom d'André n'est-il pas un indice et n'est-ce pas de ce côté qu'il faudrait chercher la trace originelle de notre grand artiste? On voit que la confusion ne laisse pas que d'être embarrassante.

Quoi qu'il en soit, il demeure péremptoirement établi que, fils et sans doute petit-fils d'ébénistes très distingués, André-Charles Boulle n'est pas, comme on l'a dit et répété, le fondateur de la dynastie d'artistes qui portent son nom. On peut ajouter également et prouver qu'il n'est pas l'inventeur de cette marqueterie brillante qu'on désigne aujourd'hui, universellement, sous le nom générique de « meubles de Boulle ». Et, en effet, vingt ans avant qu'André-Charles commençât à travailler, on fabriquait déjà des bureaux marquetés de métal, qui offrent avec les meubles connus sous son nom de très frappantes analogies. Dès cette époque, l'écaille et le cuivre poli alliaient leurs reflets éblouissants dans les tables, dans les cadres et surtout dans les cabinets alors fort à la mode. Un de ces derniers, qui figure dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin,* dressé en 1653, à une époque où, par conséquent, André-Charles n'avait que onze ans, présente déjà les caractères brillants que le mobilier dit de Boulle développera plus tard. La longue et minutieuse description de ce beau meuble commence ainsi : « Un autre cabinet d'escaille de tortue et d'ébeine, profilé de cuivre doré par les costéz, porté sur quatre monstres de cuivre vermeil doré, les quatre coins garnis de cantonnières de cuivre vermeil doré percées à jour, à feuillages, masques, cartouches et animaux, le devant des tiroirs de cuivre vermeil doré, à figures de bas-relief représentant diverses fables des *Métamorphoses* d'Ovide, enchâssées dans des corniches d'escaille de tortue..., etc. » On voit que, n'étaient les dates qui ne souffrent pas de confusion, ce superbe objet d'art ne manquerait pas d'être confondu avec ceux qui allaient immortaliser le nom de notre admirable ébéniste. De même pour l'association de l'étain au bois, qu'on s'est plu à présenter comme une innovation d'André-Charles Boulle. Un bureau qu'on dit avoir appartenu à Marie de Médicis (voir fig. 476 et 477), ainsi que l'inventaire précédemment cité, prouvent que ce genre de travail était déjà pratiqué. Cet inventaire mentionne, en effet : « Un cabinet d'ébeine tout uny par le dehors, profilé d'estain. — Un autre cabinet d'ébeine tout uny par les costéz, profilé d'estain..., etc. »

Enfin, lorsqu'on approfondit les *Comptes* de cette époque, on est fort surpris de trouver cet homme, qu'on sait si grand, absorbé à une foule de travaux de second ordre.



Fig. 487. — Marqueterie d'ébène, de cuivre et d'écaille rehaussée de bronze doré.
Porte d'un meuble exécuté par Boulle. — (Mobilier national.)

Ainsi, le 28 mai 1675, nous le voyons toucher 5,488 livres 15 sols « pour transport de plusieurs sapins et arbrisseaux ». Il s'occupait donc, à cette époque, de p'antations et de jardinage. Une autre fois (30 avril 1679), on lui



S. Hugard, del. Maison Quantin, imp.-éd.

MARQUETERIE SUR FOND D'ÉTAIN

CABINET REPRÉSENTANT LES VICTOIRES DE GUILLAUME III

(Fin du XVII[e] siècle).

donne 70 livres « pour avoir raccommodé un parquet de bois ». (*Comptes des bâtiments du Roy,* col. 840 et 1123.) Plus loin, c'est une « quittance d'André-Charles Boulle, ébéniste et marqueteur, de la somme de 300 livres, à lui ordonnée à compte d'une estrade de bois de rapport qu'il fait pour la petite chambre de la Reyne, à Versailles ». (*Quittances de Louis XIV,* dans les *Arch. de l'art français,* 1876, p. 53.) Mais ces mêmes ouvrages, nous les voyons exécuter, dans les mêmes lieux et en même temps, par d'autres ébénistes comme Pierre Gole, Jean Macé, Combord, Philippe Poitou, Jacques Sommer, et d'autres encore, dont la réputation n'est pas même parvenue jusqu'à nous. Alors on se demande si Boulle n'a pas injustement *synthétisé* dans son nom une gloire qui devrait être plus équitablement répartie entre ses nombreux, mais très obscurs collaborateurs. Enfin, dans une lettre publiée en 1856, M. le baron Jérôme Pichon a établi d'une façon parfaitement plausible que, pour le cabinet du Dauphin, considéré comme le chef-d'œuvre de Boulle, et pour les meubles qui garnissaient ce cabinet, notre artiste s'est servi des dessins de Bérain. Il est d'autant plus probable que ce fait n'est pas unique dans l'histoire de notre grand ébéniste, que les planches de Bérain nous fournissent les modèles d'un grand nombre de meubles dont on serait tenté d'attribuer la paternité à Boulle. On peut donc conclure de là que sa part comme inventeur doit être encore de ce côté singulièrement réduite.



Fig. 488. — Portrait présumé d'André-Charles Boulle, d'après un panneau de marqueterie du XVIIe siècle.

Ces réserves étaient à faire ; mais elles ne doivent pas nous empêcher de reconnaître que, même de son temps, Boulle fut tenu par tous ceux qui purent contempler ses productions, pour un artiste absolument exceptionnel. Le père Orlandi, que nous avons déjà cité, proclame que, « comme dessin et comme goût, il atteignit une perfection supérieure et inconnue à son père et à tous ceux qui l'avaient précédé ». En 1684, Brice, venant à parler de lui, à propos des logements du Louvre, dit : « Il fait des ouvrages de marqueterie extraordinairement bien travaillés, et que les curieux conservent soigneusement. » Dans son édition de 1698, Brice ajoute : « On admire surtout le cabinet de Monseigneur, qu'il a fait à Versailles ; il est d'une singulière beauté. » Ce cabinet nous a été décrit par Félibien. « De tous côtés et dans le plafond », il comportait « des glaces de miroirs, avec des compartiments de bordures dorées sur un fond de marqueterie d'ébène. Le parquet étoit aussi fait de bois de rapport et embelli de divers ornemens, entre autres des chiffres de Monseigneur et de Madame la Dauphine » ; et Piganiol ajoute : « C'est le chef-d'œuvre de Boulle et celui de son art. » Il n'est, au reste, besoin que de parcourir la correspondance de Louvois, pour constater l'importance que ce sévère ministre attachait aux travaux d'André-Charles Boulle. Plus tard, nous trouverons dans les rapports adressés par le duc d'Antin à Louis XIV la preuve que, même en 1708, c'est-à-dire aux époques les plus sombres de son long règne, le Grand Roi n'avait pas cessé de se préoccuper de son ébéniste préféré. « J'ai été à Trianon, écrit le duc d'Antin, pour voir le second bureau de Boulle : il est aussi beau que l'autre et sied à merveille à cette chambre. » Et Louis XIV écrit en marge *bon.* (*Le duc d'Antin et Louis XIV,* par J. Guiffrey, p. 18.)

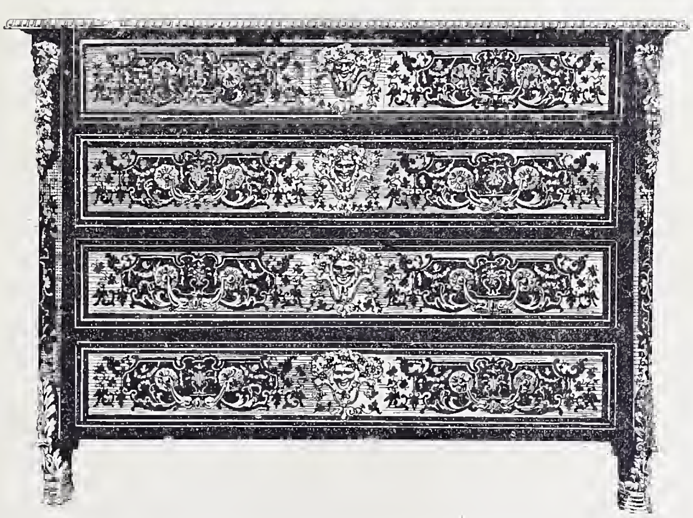


Fig. 489. — Commode en marqueterie de Boulle (XVIIe siècle).

Cette supériorité, qui lui était à la fois glorieuse et profitable, André-Charles Boulle la devait assurément et en premier lieu à ses admirables facultés ; il la devait aussi à sa solide éducation artistique et à son goût marqué pour les œuvres d'art. Nous avons vu qu'il débuta dans la vie artistique par être peintre. Il semble même qu'il ait assez longtemps exercé cette noble profession. Du moins, une quittance datée de 1669, c'est-à-dire d'une époque où Boulle comptait déjà vingt-sept ans, le donnerait à entendre. « 15 décembre. Au sieur Boule, peintre, à compte de ses ouvrages de peinture pour le Roy... 400 livres. » (*Comptes des bâtiments,* col. 367.) Dans l'*Inventaire* dressé en 1720, après l'incendie qui détruisit ses ateliers, nous

voyons figurer : « Cinq caisses remplies de différentes fleurs, oyseaux, animaux, feuillages et ornemens de bois de toutes sortes de couleurs naturelles, la plupart du sieur Boulle père, faits dans sa jeunesse... » Était-ce là encore de la peinture ou des pièces de marqueterie ? Nous ne saurions nous prononcer. En tout cas, commencer par peindre, c'était une excellente école. Quant à sa passion des œuvres d'art, si elle lui fut également profitable, elle finit, s'il faut en croire les mieux renseignés, par lui devenir funeste. « Cet homme, dit Mariette (*Abecedario*, t. Ier, p. 166), qui a travaillé prodigieusement et pendant le cours d'une longue vie, qui a servi des rois et des hommes riches, est pourtant mort assez mal dans ses affaires. C'est qu'on ne faisoit aucune vente d'estampes, de dessins, etc., où il ne fût et où il n'achetât, souvent sans avoir de quoi payer. Il falloit emprunter presque toujours à gros intérêts. Une vente nouvelle arrivoit ; nouvelle occasion de recourir aux expédients. Le cabinet devenoit nombreux, et les dettes encore davantage, et pendant ce temps-là le travail languissoit. » En écrivant que Boulle était assez mal dans ses affaires, Mariette reste au-dessous de la vérité. Dès 1684, le célèbre ébéniste était assigné en justice par un aubergiste du nom de Bédier, et par la femme de cet aubergiste, à l'effet de s'entendre condamner à payer la nourriture que ses ouvriers et lui avaient prise chez ce fournisseur. En 1685, nouvelles difficultés ; cette fois, c'est une sentence de la prévôté de l'hôtel, qui le condamne à régler les salaires de ses ouvriers.



Fig. 490. — Panneau d'armoire en marqueterie de Boulle (XVIIe siècle).

Ces deux documents, qui nous révèlent sous un jour assez peu favorable la situation de ce grand artiste, et qui durent, en leur temps, lui causer quelque déplaisir, présentent pour nous un intérêt extrême, car ils nous dévoilent les noms de ses collaborateurs directs. C'est, d'une part, Charles Houtoire, qui demeura deux ans chez lui en qualité de ciseleur, et qui figure dans l'instance à titre de témoin. Ce sont ensuite Girard, Cieppe, Gaspard, qui avaient pris leurs repas chez le sieur Bédier ; et enfin Jacques Laneuville, Jean Saint-Yves, Antoine Astigues, Maurice Degra, Ulrich Cemelmer, Léo Rhindorff, Simon Chotepot, Adam de Vaux, Michel Chastellier, Joseph Lutier, Léo Venceman, Zacharie Stragne, Dominique Poulain, Jean Maugin et Denis Desforges, « tous compagnons orphèvres, ébénistes et menuisiers », comme les qualifie un acte de procédure du 31 décembre 1685. Ces noms sont à retenir. Ils ont droit à une place d'honneur dans l'histoire du mobilier français. Mais bientôt, ce ne fut plus seulement avec les gargotiers du quartier, et avec ses ouvriers, que Boulle se vit en procès. Un *Mémoire de Pierre Crozat, écuyer, demandeur et défendeur, contre Charles Boulle, ébéniste du Roy, défendeur et demandeur*, nous apprend qu'en 1697 notre artiste se faisait payer d'avance des meubles qu'il lui était impossible de livrer. Ainsi, il en était, depuis longtemps, réduit aux expédients, quand, le 30 août 1720, à trois heures du matin, un incendie terrible vint dévorer, avec ses ateliers, les chantiers où il conservait ses bois d'œuvre. « L'incendie fit de grands ravages, écrit Mariette ; on ne put presque rien sauver en comparaison de ce qui périt, et cependant ce qui fut soustrait [au feu] était prodigieux. On en fit une vente (cette vente eut lieu seulement en mars 1732, après la mort d'André-Charles) qui dura longtemps et où furent exposés les tristes restes d'une des plus belles collections qui aient été faites. » Une sorte d'inventaire sommaire rédigé de mémoire, qui établit le bilan des pertes subies par Boulle, et qui fut sans doute dressé par l'artiste lui-même, dans le but de solliciter une indemnité du Régent, prouve que le dire de Mariette n'a rien d'exagéré. Ce curieux document, qui figure parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, évalue à 370,770 livres la perte totale accusée par l'éminent artiste. Il est en outre des plus instructifs. Suites de dessins et de gravures d'un prix inestimable, tableaux de maîtres, meubles superbes, tout y figure à profusion. Modèles, sculptures, ornements, bronzes, tables, commodes, armoires, buffets, exécutés sur commande ou en voie d'exécution, ivoires, lustres, bras, grilles, tout un monde de richesses artistiques disparut dans cette conflagration, qui fut, au point de vue de l'art, un véritable désastre.

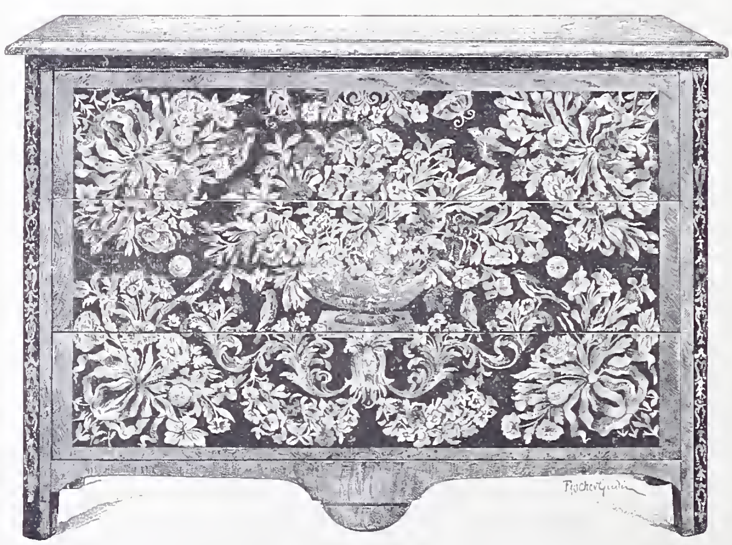


Fig. 491. — Commode en marqueterie de bois de rapport. (XVIIIe siècle). — Mobilier national.

André-Charles Boulle survécut encore onze années à cette terrible secousse ; il s'éteignit en 1732. Il était âgé de quatre-vingt-dix ans. Ses quatre fils, Jean-Philippe, Pierre-Benoît, André-Charles et Charles-Joseph, signèrent à son acte mortuaire, et le *Mercure* de mars 1732 lui consacra la nécrologie suivante : « André-Charles Boulle, natif de Paris, architecte, peintre et sculpteur en mosaïque, ébéniste,

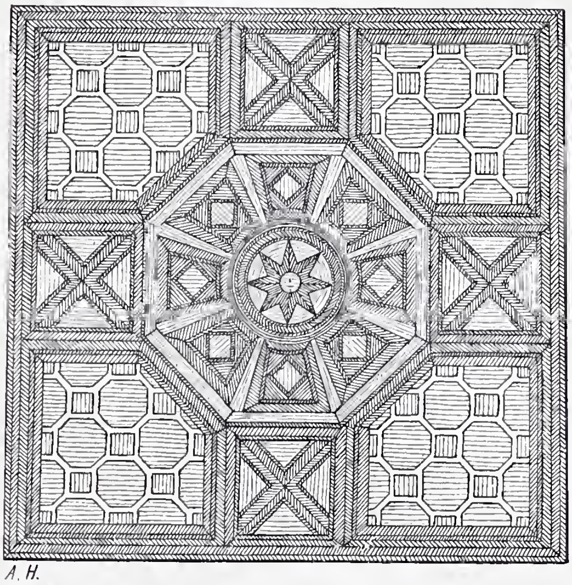
ciseleur et marqueteur du Roy, né en l'année 1642, le 10 novembre, est mort le 29 février 1732, à Paris, dans les galleries du Louvre, où il avoit l'honneur d'être logé depuis 1672. Cet illustre artiste, dont le mérite étoit connu



Fig. 492. — Panneau de commode en bois de rapport (XVIII[e] siècle). — Mobilier national.

en France et dans les pays étrangers, est infiniment regretté par les amateurs des beaux-arts. Il laisse des fils héritiers de ses talents et de son logement aux galleries du Louvre. » Ce dernier passage vise Jean-Philippe et Charles-Joseph, qui, dès l'année 1725, avaient obtenu un brevet de logement, en survivance de leur père, avec lequel ils demeuraient et travaillaient depuis longtemps.

Ajoutons que, si l'on peut admettre sans hésitation la première partie de cet éloge funèbre, il faut faire des restrictions sur la seconde. Comme le déclare Mariette, avec un peu de sévérité peut-être et beaucoup d'exagération, les fils d'André-Charles Boulle ne furent que « les singes de leur père ». Comme créateurs, ils lui sont assurément très inférieurs et ne peuvent supporter la comparaison. Comme exécutants, ils semblent avoir été d'habiles ébénistes; quant à leur vie privée, elle fut des moins exemplaires. Dès 1734, en effet, nous voyons les procès scandaleux recommencer. Charles-Joseph est injurié par des aubergistes auxquels il doit sa pitance, et chez qui il a dû mettre en gage des objets mobiliers. (*Archives de l'art français,* janvier 1877, p. 102.) Mais ce sont là des détails qui, par leur nature et par leur date, sortent du cadre de nos études et que nous avons, du reste, consignés avec tous les développements qu'ils comportent dans la monographie spéciale que nous avons consacrée à Boulle et à ses fils. (Librairie de *l'Art.*) Pour terminer cet article, il nous reste encore à constater que la renommée de Boulle s'est transmise jusqu'à nous, aussi grande qu'il le pouvait souhaiter, car il est peut-être le seul de nos artisans d'art



A. H.

Fig. 493. — Dessus de table en marqueterie de bois de rapport, d'après l'*Encyclopédie.*

dont la réputation n'ait jamais faibli. De son vivant, il avait déjà acquis une notoriété telle, que non seulement il se vit chargé de commandes d'une importance capitale, mais que les amateurs les plus célèbres et les plus grands seigneurs, le roi lui-même, n'hésitèrent jamais à reconnaître ses talents et à les apprécier comme ils le méritaient. Parmi les grands travaux qu'il exécuta pour la Couronne, il faut mentionner des tables de marqueterie pour le Grand Dauphin (1683) ; le grand coffre de mariage de ce prince (1684) ; l'alcôve de la dauphine et l'estrade de l'alcôve de la reine à Fontainebleau (1685) ; des fauteuils et pliants de marqueterie d'écaille et de cuivre (1686), des scabellons (1690), etc., etc. A Versailles, on trouvait des bureaux sortis de ses ateliers, aussi bien dans la chambre du roi que dans celles de M[me] de Maintenon, de Philippe d'Orléans et de la duchesse sa femme. Nous savons, par le mémoire qu'il dressa à la suite de son incendie, qu'à cette époque il travaillait pour le prince de Conti et pour le duc de Bourbon. En 1687, Louis XIV, qui, nous l'avons vu, suivait ses travaux, contrôlés par le duc d'Antin, Louis XIV faisait offrir par le Dauphin une cassette de Boulle à la reine de Siam, et, grâce à cette attention, la réputation de l'illustre ébéniste pénétrait dans l'extrême Orient. Au siècle suivant, bien que la mode eût changé et que le goût des délicates mosaïques de bois exotiques eût



Fig. 494. — Bureau plat, en marqueterie de bois de rapport, par Riesener. — Palais de Trianon.

remplacé celui des fastueuses marqueteries, associant le cuivre à l'écaille, ses productions ne furent jamais dédaignées, et ses beaux meubles, traités à l'égal des œuvres d'art, prirent place dans les galeries des Curieux les plus illustres. Les auteurs des *Descriptions de Paris,* si nombreuses à cette époque, ne manquent pas de signaler ses ouvrages à l'attention des étrangers. Piganiol de la Force (*Description de Paris,* t. V, p. 236) décrit les meubles de sa main, qui ornent le cabinet de M. de Jullienne. On y admire « surtout, dit-il, un grand nombre de tables, cabinets, feux, armoires, etc., de la composition du fameux Boulle, ébéniste. Ses ouvrages, quoique faits il y a plus de quatre-vingts ans, sont encore très recherchés et préférés à tous ceux de notre siècle dans ce genre, par la beauté et la simplicité des formes, jointes au goût exquis des ornemens de bronze doré. » Dargenville (*Voyage pittoresque*) dit, en parlant du cabinet de M. de Gaigny : « On y voit avec plaisir plusieurs commodes, tables et autres beaux ouvrages du fameux Boule. » Le *Livre journal* de Lazare Duvaux a bien soin de signaler la glorieuse paternité des meubles sortis de ses ateliers. Dans les catalogues de ventes, on leur réserve une place d'honneur. Les *Catalogues* du marquis de Ménars (1766), de Randon de Boisset (1777), du duc d'Aumont (1782), de l'expert Le Brun (1791) en mentionnent plusieurs. Enfin, de nos jours, on va encore admirer le bureau monumental du ministère de la Marine, les superbes horloges de l'École des beaux-arts, de l'Imprimerie nationale et du ministère des Finances, et les nombreux cabinets qui, dans la galerie d'Apollon, font compagnie aux joyaux les plus précieux que possède notre grand musée.

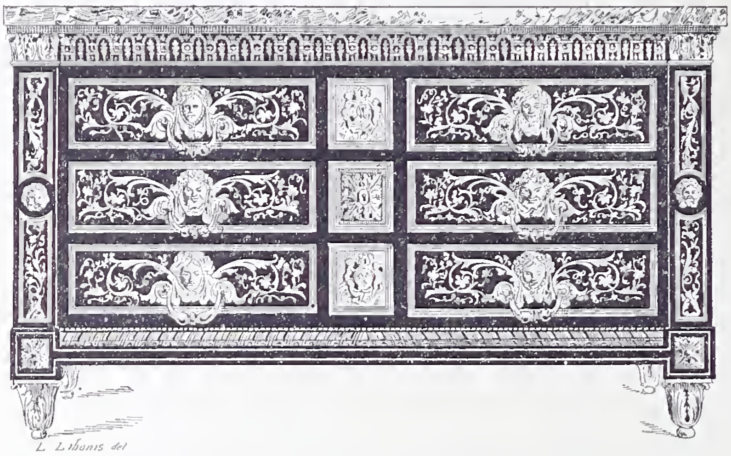


Fig. 495. — Commode en marqueterie, ayant appartenu au comte d'Artois, imitation des ouvrages de Boulle (époque de Louis XVI).

Cette persistance d'admiration, ne craignons pas de le redire, est d'autant plus remarquable que, dès la première moitié du XVIIIe siècle, la mode avait changé ; le goût s'était tourné vers le gracieux et l'aimable. Les mosaïques de bois de rapport, mises en vogue par les Hollandais, qui excellaient, depuis longtemps, dans ces sortes d'ouvrages, avaient remplacé l'ampleur fastueuse de ces beaux meubles relevés de bronze doré, honneur du siècle précédent. Les nouvelles découvertes géographiques, qui préoccupaient tous les esprits, fournissaient, en outre, aux ébénistes et aux marqueteurs, des matériaux qui, au mérite de la nouveauté, joignaient ce prestige particulier qu'ont toujours eu, chez nous, les matières exotiques. Dès 1750, les ébénistes avaient à leur service près de cent sortes de bois, dont les deux tiers étaient tirés d'Afrique, d'Amérique ou d'Asie. (Nous en donnons la liste t. Ier, col. 335-336.) Parmi les bois étrangers, il s'en trouvait qu'on vendait débités en placages de 11 feuilles au pouce, 3 écus la livre, c'est-à-dire 36 francs le kilogramme. C'est à posséder des meubles habillés avec les plus chers d'entre ces bois, qu'on s'appliqua désormais. Il faut rendre cette justice aux ébénistes du XVIIIe siècle qu'ils surent tirer un parti remarquable de ces nouvelles richesses, et aujourd'hui encore, nous admirons sans réserve les ingénieuses mosaïques qu'ils parvinrent à plaquer d'une façon durable sur les façades gondolées, contournées et boursouflées de leurs superbes commodes.

Ce fut Cressent, l'élève d'André-Charles Boulle, l'ébéniste préféré du Régent, qui contribua surtout, par son goût et par son talent, à mettre à la mode ces meubles charmants. Boulle s'y était essayé, mais seulement aux derniers temps de sa vie, et il n'avait plus la jeunesse et la coquetterie nécessaires, pour opérer à souhait cette transformation. Lathuile (1737), dont on peut voir, au Mobilier national, une commode en marqueterie quadrillée de bois de rose et d'amarante ; Duperron qui, en 1760, fournit au roi des boîtes en marqueterie ; Dautriche, qui fut également un des fournisseurs de Louis XV, et Cramer, dont le chef-d'œuvre est au musée du Garde-Meuble, doivent être regardés comme les successeurs de Cressent, et pourraient être considérés comme ses émules, si Riesener et Œben ne leur étaient encore très supérieurs. Malheureusement, tous ces artistes, qui soutiennent glorieusement l'honneur de la marqueterie au XVIIIe siècle, n'ont pas eu de rivaux dans le nôtre. En vain les procédés mécaniques sont-ils venus faciliter le travail délicat de la main-d'œuvre et lui permettre d'atteindre, à peu de frais, une régularité autrefois inconnue. Nous n'avons vu se produire, en notre temps, rien d'équivalent aux ouvrages majestueux qui valurent à Boulle son inaltérable célébrité, ou à ces créations délicates, qui font ranger les ouvrages de Cressent, de Rie-

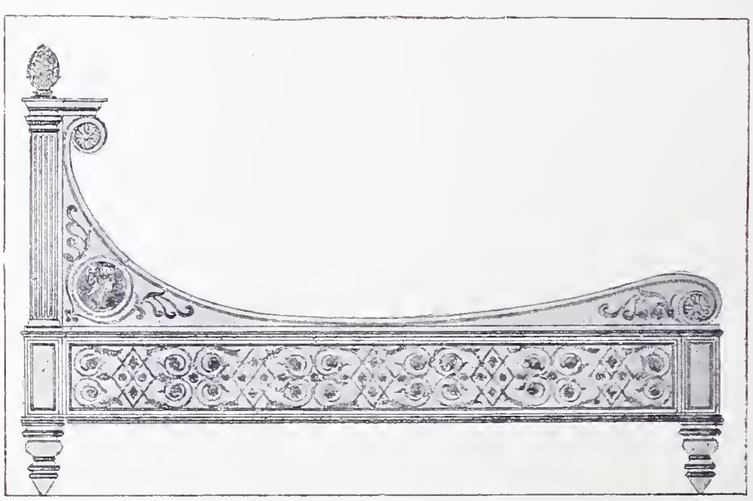
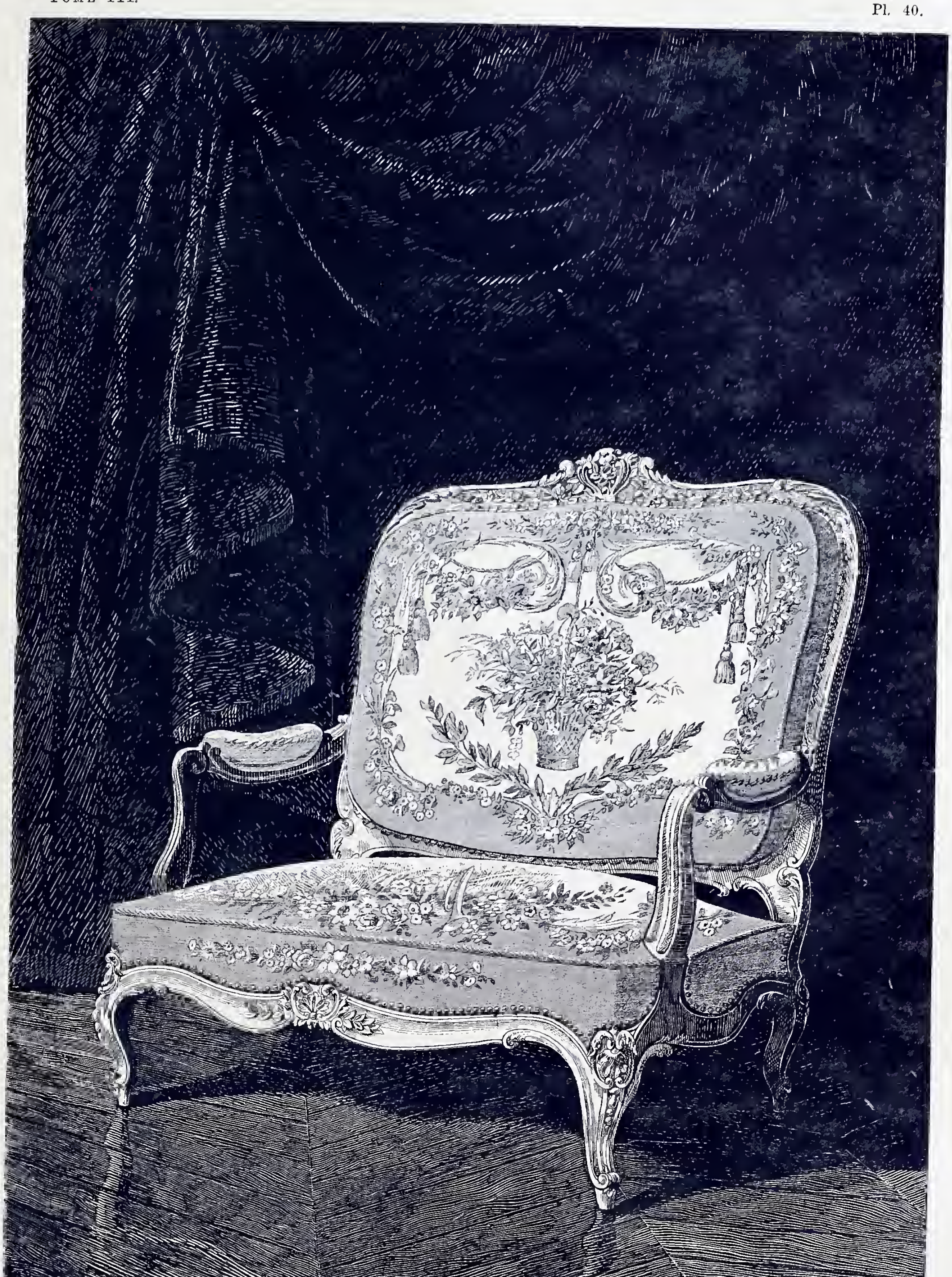


Fig. 496. — Lit en marqueterie de bois de rapport (style Empire). Fac-similé d'un dessin de Jacob.



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

MARQUISE

COUVERTE EN TAPISSERIE DE BEAUVAIS

(Mobilier national).

sener et d'Œben parmi les chefs-d'œuvre du mobilier français. Les seuls morceaux contemporains, qui puissent être regardés comme parfaits, sont des copies, souvent très réussies, de meubles d'un autre siècle.

MARQUETERIE. — On a également désigné sous ce nom

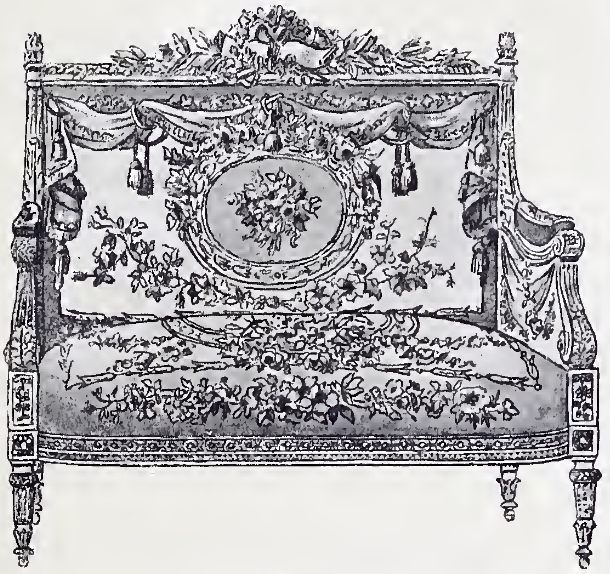


Fig. 497. — Marquise couverte en tapisserie de Beauvais. Mobilier national.

des travaux exécutés par les marbriers et se rapprochant, autant que la différence des matériaux le permet, du travail du menuisier-marqueteur. C'est ainsi que nous relevons dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) : « Une grande table de marbre, marquetée de diverses sortes et couleurs de marbre. » Nous notons également, dans les *Comptes des bâtimenls du roy* (année 1668), un payement de 600 livres « à François Pasquier, marbrier, à cause de la perte qu'il a faite sur le marché du pavé de marbre de marqueterie du Val-de-Grâce ». Ces mêmes *Comptes,* à la date des 12 février et 18 juin 1679, mentionnent eneore deux versements de 300 livres aux Srs Lixé et Drouilly pour « leurs ouvrages du pavé de marqueterie » de la chambre des « bains » du château de Clagny. Nous parlons de ce genre de marqueterie à l'article MOSAÏQUE.

Nous avons dit, dans notre second volume (2e édition, eol. 409), que le mot EMBLÈME avait, dans son principe, possédé la signification de marqueterie ; nous avons même cité deux textes, l'un de Montaigne, l'autre d'Estienne Pasquier, où ces deux termes se trouvent confondus et employés l'un pour l'autre. Il nous reste à constater que Robert Estienne, dans son *Dictionnaire français-latin* (1549), traduit marqueterie par *Vermiculatum emblema,* d'où l'on peut eonclure que la marqueterie s'est, au XVIe siècle, appelée EMBLÈME.

Marqueteur, *s. m.;* **Marquetier,** *s. m.* — Artisan qui fait de la MARQUETERIE. (Voir ce mot.) Sur le tableau des *Gages des painctres, sculteurs, mainsfacteurs et aultres* employés par François Ier, nous relevons le nom de Jehan Michael de Pantaleon, « marqueteur ». Dans les *Comptes du château de Gaillon,* à la date du 16 juillet 1509, nous trouvons un marché passé avec Michellet Guesnon, « marquetier ». Marqueteur est aujourd'hui seul en usage.

Marquise, *s. f.* — Ce mot, dans le langage du tapissier, sert à désigner deux objets fort différents. L'un est un siège, sorte de fauteuil à bois voyant, à dossier bas, à aeotoirs élevés, à la fois large et profond, qui a sa place marquée au coin de la cheminée et qui sert généralement à la maîtresse de la maison. Ce siège confortable, moins gracieux que commode, date seulement du siècle dernier. Si l'on consulte dans l'édition des *Contes de La Fontaine,* illustrée par Fragonard, la vignette qui accompagne la joyeuse histoire du *Mari confesseur,* on verra le bon Artus revenant de la bataille et trouvant sa femme qui muguette, installée sur une marquise de ce genre. On en fit, à cette époque, d'extrêmement coquettes. Nous relevons, à la *Vente des meubles du marquis de Beringhen* (2 juillet 1770), la description d'une « marquise de vernis de Martin ».

De nos jours, ce genre de siège est redevenu très à la mode, et nous notons dans l'*Inventaire de Mlle Lucy Dekern* (Paris, avril 1885) : « Deux marquises en noyer sculpté, forme à contours. » L'une ayant un décor « à coquilles, fleurs et feuillages, rehaussée d'or, couverte en velours ciselé, fond rouge à parterre de fleurs vert et blanc, gainée de soie rouge et garnie de passementeries assorties, style Louis XV. » L'autre « avec coquilles et fleurs en relief, couverte en velours dit de Gênes bleu, dessin à parterre de fleurs, ton sur ton, gainée de soie bleue, style Louis XV ».

L'autre sorte de marquise consiste en une espèce d'auvent ou de porche, parfois temporaire, souvent à demeure fixe, que l'on place au-dessus d'une porte d'entrée ou d'un perron, pour empêcher les personnes qui descendent de voiture d'être mouillées par la pluie. Cette espèee de marquises ne semble pas être beaucoup plus ancienne que l'autre. Le premier spécimen dont nous trouvions la trace figure dans l'*Inventaire de messire Nicolas-Alexandre de Ségur* (Bordeaux, 1755). Il est ainsi décrit : « Plus une marquise de grosse toile estimée douze livres. » Mais s'agit-il là de la marquise telle que nous l'entendons ? Le fait demeure douteux. Une réclame insérée aux *Annonces, affiches et avis divers* du 16 avril 1778 indique comme étant à vendre à l'hôtel de Tournon, « une marquise et sa tente ». La même feuille, au 6 août 1778, nous apprend qu'on trou-

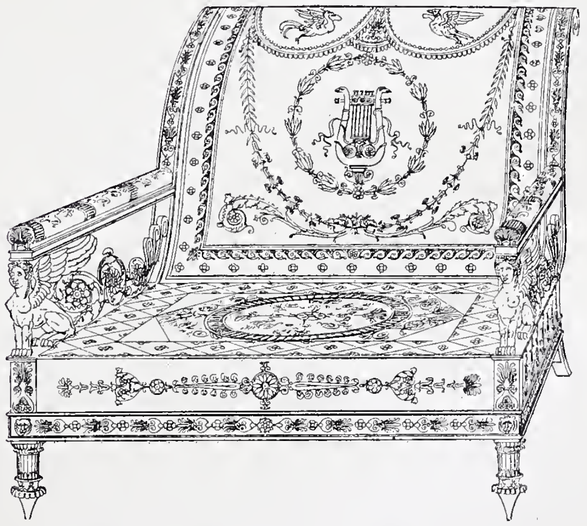


Fig. 498. — Modèle de marquise dessiné par Percier.

vait à céder, à l'hôtel de la Rochefoueauld, « une tente de coutil, doublée d'indienne, avee un cabinet pour la plaee du lit, le bois de lit brisé, la marquise de belle toile ». Toujours dans ee même journal, au 30 juin 1779, nous relevons l'offre de « 2 belles tentes neuves et leurs marquises,

l'une de coutil de Bruxelles, faisant salle à manger ; et l'autre de toile de Jouy servant de chambre à coucher ; toutes deux avec des cabinets. Elles ont été faites pour un colonel. » Enfin, le *Journal général de France* du 30 avril 1785 indique comme étant à vendre, chez le suisse de l'hôtel des Deux-Ponts (boulevard Montmartre), une « tente de coutil de Bruxelles de 7 pieds 1/2 sur 7, doublée de toile d'orange, avec housse de lit pareille, coucher et marquise, n'ayant jamais servi ». — Ces divers documents nous enseignent qu'au XVII[e] siècle, la marquise faisait partie intégrante de l'ameublement militaire, qu'elle consistait dans une espèce de surtout dont la fraction antérieure, relevée à l'entrée de la tente, constituait une sorte de porche. Plus tard, de la porte de la tente, la marquise passa à celle de la maison, et continua longtemps d'être en coutil rayé, puis en coutil imité.



Fig. 499. — Marteau de porte en bronze (XVI[e] siècle).

Ajoutons que depuis trente ans on a singulièrement perfectionné ce genre d'abri. Si l'on fait encore aujourd'hui des marquises temporaires en toile, on en construit surtout de définitives, couvertes en zinc ou vitrées, soutenues par des consoles de fer ou par d'élégantes colonnettes. On en met à la porte des établissements publics, des théâtres, des salles de concert, des restaurants. On en établit enfin le long des maisons d'habitation, dans les cours, etc., où elles permettent d'avoir un passage toujours sec, pour aller d'un corps de bâtiment à un autre.

Marramas, *s. m.* — Sorte de drap d'or, dont il est souvent question dans les documents du XIV[e] siècle. En voici quelques mentions : « *Item,* un ciel d'une salle de marramas, à une bordeure de marramas, armez de Hongrie, baillé à messire Nicole, pour ballier à metre sur la tombe Madame. » (*Invent. de la reine Clémence de Hongrie,* 1328.) « L pièces de drap d'or mattabas et marramas, achetées pour les garnisons de l'argenterie. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine,* 1351.) « Ung bancquier de marramas, bordé de veluiau vermeil, contenant sept aulnes de long et deux de lé, bordé de camocas. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Il faut croire, écrit M. Francisque Michel, qu'au XV[e] siècle le marramas avait changé de nom, car on ne le retrouve plus une seule fois dans les comptes des ducs de Bourgogne. »

Marras, *s. m.* — Instrument de fer qui sert à couper les herbes, espèce de sarcloir. Nous avons relevé ce mot dans l'*Inventaire de Ramond de Cussac* (Bordeaux, 1442).

Marre, *s. f.* — Large pelle qui sert pour les terrassements. Dans certaines contrées, la houe des vignerons porte ce même nom.

Marrelin, *s. m.* — Gros marteau de fer dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs. On lit dans le *Massacre de Meaux en Brie* (1572) (*Archives curieuses de l'hist. de France,* I[re] série, t. VIII, p. 268) : « Car d'autant que le sang des corps frappéz, rejalissant sur les espées et bras retousséz d'iceux meurtriers, les ennuyoit, après avoir beu du vin leur saoul, ils voulurent retourner s'enyvrer de sang, et pour l'espandre plustost et mieux à leur aise, prindrent des marrelins, qui sont gros marteaux de fer dont les bouchers assomment les bœufs, et en présence de ce procureur assommèrent les uns après les autres ces pauvres prisonniers, invoquans Dieu et crians si haut miséricorde, que toute la ville et le marché en retentissoit. » (Voir Merlin.)

Marron, *s. m.* et *adj.* — Couleur d'un rouge brun et très sombre. C'est au XVI[e] siècle que le marron apparaît comme nuance nouvelle. Au XVII[e], il était d'un usage courant. L'habit que Brueys et Palaprat font choisir par leur héros, dans la farce de *Maître Patelin,* est de cette couleur.

MAITRE PATELIN.

Parbleu, la couleur de ce drap fait plaisir à la vue.

M. GUILLAUME.

Je le crois ; c'est couleur de marron.

Le marron, bien que goûté dans le costume, n'a jamais été très employé dans l'ameublement.

Marronnier, *s. m.* — Bois indigène, fourni par le marronnier d'Inde. Il est blanc, peu consistant. Les ébénistes l'emploient dans l'intérieur des meubles.

Marteau, *s. m.* — On donne ce nom à un outil, composé d'une masse de fer aciéré, garnie d'un long manche en bois. On distingue dans le marteau, le *manche,* la *tête,* l'*œil* et la *panne.* La panne est la partie avec laquelle on frappe, l'œil est le trou percé dans le milieu de la tête pour qu'on puisse y introduire l'extrémité supérieure du manche. Il n'est presque pas de corps d'état qui ne se servent du marteau ; certains en font un usage constant, surtout ceux qui travaillent les métaux. Les chaudronniers, les serruriers, entre autres, ne font presque rien sans cet indispensable outil ; aussi les nomme-t-on « Gens de marteau ». Ceci explique comment, au Moyen Age, dans les villes industrieuses de la Flandre, aux heures de danger pressant, on criait « aux marteaux », comme depuis on a crié « aux armes ». Les artisans, à ce cri, sortaient brandissant le terrible outil et constituaient une armée redoutable. Nous lisons dans la *Chronique de Tournai* à l'année 1365 (t. III, p. 328) : « Et commenchèrent (les gens de mestier) à courir de requief viers la porte des Maus, en criant : « A martiaus ! à martiaus ! » et montèrent amont la porte, et ronpirent les wis (huis) des prisons, à tous martiauls de fèvres et de carliers, que li aucuns avoient aportet. » Les marteaux, en outre, étaient employés par les troupes régulières pour enfoncer les portes et détruire les obstacles. Racontant les péripéties qui marquèrent le siège de Césarée, l'auteur du *Roman de Godefroid de Bouillon* écrit (v. 21,076) :

A grans martiaus de fer ont la porte brisié,
La barbakène estoit à tierre trèsbuscié.

Suivant le corps de métier qui en fait usage et la nature du travail auquel il sert plus spécialement, la forme et le nom du marteau varient. Les couvreurs appellent leurs marteaux des *assettes* et des *martelets,* les tonneliers des *essettes,* les tailleurs de pierre des *tétus* et des *marteaux bertelés.* Les gens qui travaillent le cuir se servent d'un marteau à panne très large, qu'on nomme *marteau champignon.* Etc. Parmi ces diverses sortes d'outils, il en est de tranchants, d'autres sont recourbés, quelques-uns sont de véritables masses. On en remarque qui ont la tête fort longue et le manche très

court, comme ceux des chaudronniers et des potiers d'étain. Ceux des maréchaux et des forgerons, au contraire, ont un très long manche avec une tête courte et pesante. Ajoutons que la plupart des corps d'état emploient, suivant les ouvrages qu'ils exécutent, plusieurs sortes de marteaux. Ainsi les chaudronniers, dont nous parlions à l'instant, se servent du marteau rond, du marteau à panne, du marteau à planer et du marteau à river, qui tous ont des têtes différentes. Les serruriers usent de marteaux à panne droite pour frapper et corroyer le fer, de marteaux à rabattre et à panne de travers, pour forger et étirer, de marteaux à devant, à main, à tête plate, à tête ronde pour emboutir, et de marteaux d'établi pour poser et ferrer la besogne. Les batteurs d'or, les relieurs, les papetiers ont des marteaux à tête large, épaisse et courte, avec un manche peu long. Ceux des tapissiers sont légers, avec la tête ouverte d'un bout, et formant deux espèces de dents, qui servent de levier pour enlever les pointes. Ces marteaux ont, en outre, un manche presque tout en fer, dans lequel est emboîté un morceau de buis. Ajoutons que les tapissiers emploient tour à tour le *marteau fin,* dont ils se servent à l'atelier pour les ouvrages délicats, le *marteau fort* ou *ramponneau,* outil plus gros, mais de même forme que le précédent, et le *marteau de ville* que les « villiers » emportent avec eux dans leur trousse, et qui leur sert à faire les ajustements et à poser des rideaux. La plupart de ces sortes de marteaux sont fort anciennes et n'ont presque pas changé de forme. Les tapissiers, en effet, avaient déjà, au XIVe siècle, des marteaux spéciaux. Nous en trouvons la preuve dans les *Comptes de l'hostel du roi Charles VI* (Fourrière, 1380) : « Henry Nycholas, demourant à Paris, pour ij marteaux de fer à tendre les chambres, XX sols parisis. »

Lorsqu'il s'agit de faire poser la première pierre d'un édifice par un personnage illustre, on fait faire pour la cérémonie des marteaux de luxe en métal précieux. Cet usage remonte au moins au XVIIe siècle. Nous relevons en effet, à l'année 1623, la mention suivante qui figure parmi les *Extraits des registres de l'hôtel de ville :* « Ont fait faire ung marteau et une trouelle d'argent pour présenter à sa dite Majesté, lors du posement de la première pierre. »

MARTEAU. — Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on donnait également ce nom à des poinçons emmanchés à la façon des marteaux, sur lesquels se trouvaient gravées des légendes, des armes, des fleurs de lis, et qui servaient dans diverses Communautés pour marquer les produits et leur donner cours sur la place.

Enfin, le mot MARTEAU a encore désigné les battants en fer, placés à l'extérieur des portes, et avec lesquels on heurtait pour se faire ouvrir. C'est de ce genre de marteau que parle Petitjean au premier acte des *Plaideurs.*

On avoit beau heurter et m'ôter son chapeau,
On n'entroit point chez nous sans graisser le marteau.

Ces battants avaient été d'abord fort nombreux. Au Moyen Age, on en plaçait dans les demeures seigneuriales à presque toutes les portes, aussi bien à l'intérieur du logis qu'au dehors. C'est à ces heurtoirs internes qu'Amyot fait allusion dans un de ses ouvrages. « Anciennement, on avoit des marteaux attachéz aux portes, dont on tabouroit pour avertir ceux de dedans. » (*De la curiosité,* VI.) Avec le XVIe siècle, on se montra moins prodigue. On supprima ceux qui étaient à la porte des chambres, pour ne conserver que ceux des portes donnant sur la rue. Quant aux marteaux extérieurs, ils persistèrent jusqu'au premier tiers de ce siècle. Ils ont maintenant à peu près disparu, et le peu qu'on en rencontre encore figurent à la place qu'ils occupent uniquement à titre d'ornement. Nous avons parlé longuement de ces sortes de marteaux au mot HEURTOIR : nous prions le lecteur de s'y reporter.

Martelé, *adj.* — Participe passé du verbe marteler, signifiant travailler au marteau ; se dit, par conséquent, de toutes les substances qui ont reçu une forme ou une façon donnée au marteau. Dans l'ameublement, on emploie un assez grand nombre de matières martelées. Autrefois, au XVe et au XVIe siècle, ce mot était usité, en parlant des métaux, comme synonyme de repoussé. Un *Compte du trésorier du duc de Bourgogne* (1415) nous apprend que ce prince, ayant, le 18 janvier 1412, fait tenir sur les fonts de Saint-Eustache le fils de Robert le Bailleux, donna à cet enfant, outre son nom, six tasses d'argent verrées et martelées. Par un *Compte de Robert de Goremont, receveur général du royaume* (1418), nous savons que le roi fit cadeau à Jacques de Busseul, maître d'hôtel du comte de Charolais, à l'occasion de son mariage avec Magdeleine d'Essemblé, de « VI gobeléz dedens verréz et marteléz ». Le *Troisième Compte de Martin Cornille, conseiller et receveur général des finances du duc de Bourgogne* (1447), mentionne l'achat de « six tasses, verrées au bord, martelées par losenges, et à chascun ung personnaige de damoiselle au fons ». Une *Décharge,* accordée par le duc de Bourgogne à Jean Aubert, receveur de Ponthieu (1450), est relative à « six tasses d'argent verées et martelées », qui furent présentées à Jean Dannet, procureur du roi, « pour aulcuns plaizirs, ajoute ce document, qu'il nous a faiz touchant nos besoingnes et affaires ». Retenons encore les textes suivants : « Deux grans bacins à laver, marteléz, à l'un des quieulx a ung biberon, et les borz et les fonz veréz prêts à mestre esmaux. » (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 1490.) « A Jehan Latour, orfaivre suyvant la court... pour avoir bruny troys tasses martellées de l'eschançonnerie. » (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1494.) « En laquelle vaisselle d'argent ont esté trouvées huit grans tasses à pied et à fond levé, gaudronnées, ung gaudron plan et l'autre martelé, et le fond martelé avec

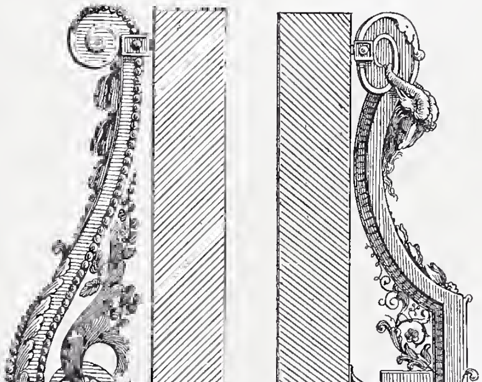


Fig. 500 et 501. — Modèles de marteaux de porte dessinés par Lalonde.

ung esmail au milieu. » (*Invent. de Charlotte d'Albret,* 1514.) On pourrait multiplier ces exemples.

Martelet, *s. m.* — Petit marteau employé pour les ouvrages délicats. Les orfèvres et les ciseleurs font couramment usage du martelet. Les couvreurs donnent ce nom à un marteau de forme spéciale, qui leur sert à écorner

et à tailler les tuiles. Au XIIIe siècle, on disait en manière de dicton : « Marteleiz de Fèvres. »

Marteline, *s. f.* — Marteau à l'usage des sculpteurs. La marteline, dont l'une des extrémités se termine en pointe,



Fig. 502. — Mascaron.
Tête de Méduse, provenant de la porte d'honneur de l'ancien Hôtel de Ville de Paris.

et dont l'autre est munie de fortes dents d'acier, est employée surtout pour gruger le marbre.

Martellerie, *s. f.* — Place dans les forges, où se trouvent et fonctionnent les marteaux.

Martet, *s. m.* — Locution gasconne. Marteau. « Un petit martet de fer. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.) « Ung martet grant, ung esclop de fer. » (*Invent. de la succession de Porcherie, Me Cordonnier ;* Toulouse, 1540.)

Marteu, *s. m.* — Locution provençale. Marteau de porte.

> Quand subran entendé à ma porto
> Quaucun que pico dou marteu.
>
> (*Lou flasquet de meste Miqueu.*)

Marthe, *s. f.* — Voir Martre.

Martin (Vernis). — Voir ce dernier mot.

Martiné, *s. m.* — Terme de métallurgie. Barre de fer ou d'acier de petite dimension, qu'on étire au martinet.

Martinet, *s. m.* — Ce mot a plusieurs significations très distinctes. C'est, en premier lieu, un gros marteau dont on fait usage, dans les forges et hauts fourneaux, pour corroyer des quantités plus ou moins considérables de métal. C'est aussi une sorte de fouet à plusieurs lanières, qui sert soit pour corriger les enfants, soit pour battre les meubles et enlever la poussière. Enfin, on a donné le nom de martinet à une espèce de bougeoir ou de chandelier, muni d'un long manche permettant de le tenir à une certaine distance et de s'éclairer ainsi devant soi. Le martinet, sous forme de chandelier, fut très en usage au XVIIe et au XVIIIe siècle.

> Je voy déjà la ménagère
> Qui choisit une crémaillère ;
> Puis une paire de chenets,
> *Item,* deux petits martinets...,

écrit Colletet, dans l'amusante description qu'il nous a laissée de la foire Saint-Laurent. (Voir les *Tracas de Paris.*) Tallemant, parlant de M. de Turin, raconte la plaisante anecdote qui suit : « Un gentilhomme dont il étoit rapporteur alla une fois pour parler à lui ; il le rencontre en habit court, fait comme un cuistre, qui revenoit de la cave, avec son martinet à la main. Il ne l'avoit peut-être jamais vu ou il ne le reconnut pas, et il lui dit : — Mon ami, où est M. de Turin ? — Mon ami, dit M. de Turin, quel impertinent est-ce là ? Le cavalier, peu accoutumé à souffrir des injures, lui donne un soufflet et se retire. » D'autre part, nous remarquons dans l'*Inventaire de Molière,* dressé en 1673 par Me Durant, notaire : « Un grand chandelier, six autres petits et un martinet. » Un passage du *Jeu de l'amour et du hasard* (acte II, scène v), de Marivaux, nous apprend à quels usages domestiques servait le martinet. « Quand je vous aurois vue, le martinet à la main, descendre à la cave, dit Pasquin à Lisette, vous auriez toujours été ma princesse. » Enfin, nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 16 mars 1769 : « A vendre, Maison de M. Roussel, rue Neuve-des-Petits-Champs : Un beau nécessaire composé de plus de 40 pièces, sçavoir, boëtes à savonnette, à éponge et à thé, plat à barbe, caffetières, réchaud à esprit-de-vin, lampe de nuit, martinet, cuiller, entonnoir, etc., en argent et le surplus en porcelaine et crystal. » On voit que le martinet du XVIIIe siècle ressemblait singulièrement au bougeoir de notre temps.

Martoire, *s. m.* — Gros marteau à double panne dont se servent les serruriers.

Martre, *s. f. ;* **Marte,** *s. f. ;* **Marthe,** *s. f.* — Petit mammifère de l'ordre des carnassiers, type de la famille des mustélins, dont la fourrure a été, de tout temps, extrêmement recherchée. La plus estimée était et est encore celle de la martre zibeline, qu'on a appelée tour à tour *zebelle, zebeline,* et que « quelques-uns, écrit Savary, nomment par excellence *martre sublime* ». Jadis ces précieuses fourrures étaient tirées des forêts de l'Allemagne orientale. La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* nous apprend, à l'année 1378 (p. 65), que les chevaliers français venus pour apporter leur concours au « hault maistre de Prusse » « chassièrent ès grans fourets, qui durent plus de huit journées, esquelles sont les bêtes hermines, letisses, gris et martres



Fig. 503. — Mascaron.
Tête de satyre, ornant la cour d'honneur de l'hôtel Carnavalet.



P. Laurent del. Maison Quantin, imp.-éd.

MASCARONS

DÉCORANT UNE PORTE DU PALAIS DE FONTAINEBLEAU

(XVIIe siècle).

sebellines, dont les riches fourrures sont aportées par les provinces du monde ». Les *Comptes de l'argenterie* comportent nombre d'achats de ces sortes d'animaux pour le service royal. Nous citerons, entre autres, le *XVIIe compte*



Fig. 504. — Mascaron ayant décoré l'arc de la rue Notre-Dame-de-Nazareth.

de Guillaume Brunel, trésorier et argentier du Roy (1387), qui en fait mention à différentes reprises. Olivier de la Marche, dans ses *Mémoires,* parle souvent de ces belles fourrures, ce qui prouve qu'elles étaient en grand honneur à la Cour de Bourgogne. A l'année 1449, il cite celles que Me Jacques Delalain envoya au héraut Toisou-d'Or, « qui avoit esté son juge ». Il nous montre, en 1453, les chambellans du duc d'Étampes magnifiquement « vestus de longues robes de velours, fourrées de martres ». La même année, il nous apprend qu'aux armes faites en Angleterre par le bâtard de Bourgogne, celui-ci était suivi de douze chevaux couverts, « les uns de drap d'or, les autres d'orfaverie, les autres de velours et les autres de martres, que l'on dict *sables,* si belles et si noires, qu'il estoit possible d'en trouver ». (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. VIII, p. 259 ; t. IX, p. 4 et 107.) Parlant du procès du cardinal La Ballue (1468), Jean de Troye nous informe, dans ses *Mémoires* (*Ibid.,* t. XIII, p. 196), qu'une « quantité de martres sebelines et une pièce d'escarlate de Fleurance » saisies chez ce prélat « furent baillez et délivrez à monsieur de Crussol ». L'auteur des *Mémoires du maréchal de Vieilleville* raconte que son héros, étant de passage à Avignon, en 1569, un certain Fabricio, « accompaignié du vice-légat et d'un bancquier italien, nommé Scenamy, vindrent au logis de M. le mareschal et lui apportèrent ung grand cercle d'or, auquel pendoient deux douzaines et demie de martres subelines des plus belles et riches que l'on eust sceu trouver ; et estoit estimé ce présent à 2,000 escus ; disants qu'ils les luy présentoient de la part de Sa Saincteté ». Cette estimation n'a rien d'exagéré, car nous voyons, par les *Dépenses secrètes* de François Ier, que ce prince fit, en mars 1538, payer 2,250 livres à « Christofle Dufftotter, marchant de la ville d'Auxburg, pour deux tymbres de martres sublynes ».

Martrin, *adj.* — Qui tient de la martre. « Pennes martrines », peaux de martres. Dans le roman de *Floire et Blanceflor,* quand le jeune prince part à la recherche de son amie, il emmène avec lui sept chevaux de somme. Deux sont chargés de vaisselle d'or et d'argent, le troisième d'argent monnayé, les deux suivants de drap d'or et

> Les daarrains de sebelines
> Et de belles pennes martrines.

Marvaux, *s. m.* — Corbeilles coniques, dans lesquelles on fait égoutter le sel nouvellement fabriqué.

Mas, *s. m.* — Nom donné, dans le centre de la France et dans l'ancien Comtat, à des maisons de campagne entourées d'une petite terre de rapport.

Mascaron, *s. m.* — On appelle ainsi des têtes souvent grotesques ou fantastiques, d'hommes, de femmes ou d'animaux dont on décore les clefs d'arc ou de voûte, les corniches, les entablements, les consoles, les modillons, les chapiteaux, etc. Le mot mascaron dérive, suivant les étymologistes, de l'italien *mascheron,* augmentatif de *maschera,* masque. L'usage des mascarons est fort ancien. L'Antiquité s'en est servie ; mais, à aucune époque, ils n'ont été plus en honneur qu'au XVIIe siècle, et surtout au siècle dernier. Le Pont-Neuf comporte peut-être la collection de mascarons la plus nombreuse et la plus variée qu'on ait jamais connue, et il n'est presque pas de maisons un peu soignées du XVIIIe siècle qui n'en montrent, au-dessus de leurs baies principales, un certain nombre de remarquablement réussis. Les mascarons ont été également fort employés, pendant ces deux siècles, pour les grottes et les fontaines. Il n'est pas jusqu'aux meubles qu'on n'ait, à cette époque, enrichis de ce genre d'ornements.

L'*Inventaire des meubles de la Couronne* de 1697 décrit : « Un vaze rond, en forme de couppe, dans une partie de la quelle il y a un mascaron de vermeil... » Nous relevons dans l'*Inventaire de Mme de Pompadour* (1766) : « Une commode en marqueterie à deux tiroirs, ornée sur le devant d'un mascaron à tête de satyre... » Enfin, parmi les ouvrages de Boulle ayant fait partie du cabinet de

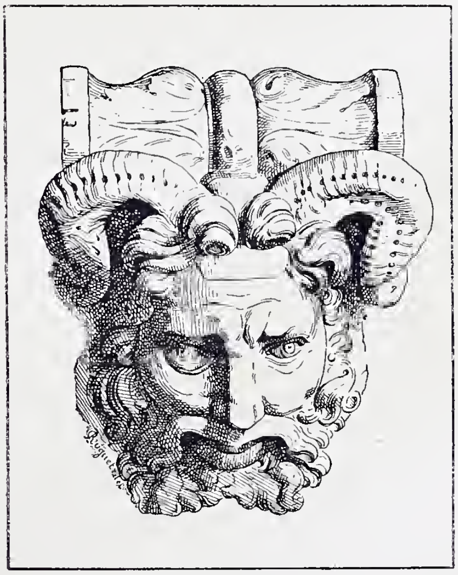


Fig. 505. — Mascaron ayant décoré l'arc de la rue Notre-Dame-de-Nazareth.

l'expert Le Brun, nous voyons figurer : « Un beau meuble, ouvrant à trois portes, le morceau du milieu à rinceaux et à plaques de marqueterie sur fond d'écaille et encadrement de bronze, surmonté d'un fort mascaron de satyre avec guirlandes et rinceaux. »

Masque, *s. m.* — Figure humaine sculptée en ronde bosse ou en bas-relief, ou encore peinte, et servant d'ornement. L'origine de ce mode de décoration doit être cherchée dans les masques du théâtre antique, dont les anciens ont fait un fréquent usage et que nous-mêmes nous employons, dans les trophées et les groupes d'attributs, pour exprimer les idées relatives à la comédie ou à la tragédie. Mais, depuis lors, la signification du mot masque s'est élargie et a désigné toutes sortes de figures, toute espèce de visages peints ou sculptés. De manière que ce terme est devenu presque synonyme de mascaron, avec cette différence, toutefois, que ce dernier mot entraîne avec lui une idée le plus souvent grotesque, que le masque ne comporte pas nécessairement, car celui-ci peut être beau et même noble.



Fig. 506.
Masque décorant une plaque de verrou (XVIe siècle).

Comme les mascarons, les masques ont été fort employés au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle, dans les édifices, dans les motifs d'architecture et aussi dans les arts de l'ameublement. Exemple : « A Jean le Roux dit Picard, et Dominique Florentin, imagers, pour avoir fait vingt-deux tableaux, façon de grotesse..., dedans lesquelz y a des masques faicts de petits cailloux de diverses coulleurs... » (*Comptes des bastimens du Roy,* 1540.) « Deux moyens bras cizelèz de masques, godrons et panaches. — Deux petits vases à fleurs, de forme antique, ciselèz sur le milieu du corps, de masques de satirs... » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1673.) « 22 mars. — A Legros (sculpteur), pour parfait payement de 800 liv., pour six masques et six consoles de plomb et estain... 500 livres. » (*Comptes des Bâtiments,* 1674) : « Un grand vase d'agathe d'Orient, dont le corps est aussy composé de deux pièces, garny par le milieu d'un cercle d'or esmaillé de blanc et de vert de mer, avec son anse d'un corps de Harpie terminé en cornet, et son biberon d'un grand masque, le tout d'or esmaillé de vert et blanc, porté sur un pied à balustre d'agathe. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 20 mars 1684.) « Marbre verd antique, deux vases en gondole, ornés de riches socles à panneaux, à légers fleurons, avec masque de Bacchus. » (*Catalogue de la collection Randon de Boisset,* 1777.)

Masque. — On donne aussi ce nom aux moulages qu'on exécute sur des empreintes en creux obtenues directement sur le visage d'une personne vivante ou morte. On prend généralement le masque des hommes illustres, lorsqu'ils viennent à mourir, pour pouvoir ensuite exécuter avec plus de ressemblance leur statue ou leur buste. (Voir Moulage.)

Massapan, *s. m.;* **Massepan,** *s. m.;* **Macepain,** *s. m.;* **Massopa,** *s. m.* — Locution provençale. Petit coffret, petite boîte ronde, à couvercle, originairement en bois. Ce mot est fort ancien, car on le trouve avec la forme latine, *massapanum,* dans une charte, datée de 1399, et provenant des archives de l'église Saint-Victor, à Marseille. Ce document est ainsi conçu : *Per D. G. Massiliensem episcopum fuit desigillatum massapanum, in quo sunt ossa capitis gloriosi martyris B. Lazari dictæ ecclesiæ primi episcopi...* Au siècle suivant, nous rencontrons notre mot, mais alors traduit en français, dans l'*Inventaire du château des Baux* (1426) : « Une boistette d'argent en quoy a de musquet. — *Item,* i autre massepan, en quoy a i esguillier d'argent, i manche de coutiau, etc. » La forme du massapan était, au reste, caractéristique, car on donnait, par analogie, son nom à des boîtes de métal. Ainsi, dans les *Comptes de l'argenterie du roi René* (1449), nous relevons : « Deux massepans d'argent fin, pesans, au marc de Paris, IIII marcs XVIII deniers. » Enfin, au XVIe siècle, ce mot n'est plus employé que dans certains inventaires provençaux. « Une boîte, *sive* massapan, dans lequel se trouvent deux culhers d'argent, etc. » (*Invent. de feu Guillaume Levesque;* Marseille, 1587.) Dans le Béarn et la Gascogne on écrivait Macepain. « Un Macepain où y a plusieurs reliques. — Un autre macepain ou y a de la robe de M. Saint-Antoine de Lezat. » (*Invent. des biens trouvéz au château de Casteljaloux et appartenant au cardinal d'Albret.*)

Vers cette même époque, on commença de servir, sur les tables riches, des pâtisseries enfermées dans des petites boîtes ayant la forme de massapans, dont elles prirent le nom. C'est de là que sont venus nos *massepains.* Les premiers massepans ou massepains que nous ayons rencontrés figurent dans la collation offerte par la ville de Paris à Charles IX et à la reine sa femme, lors de leur joyeuse entrée. (Voir *Ordre et forme qui a esté tenu au sacre et couronnement d'Élisabeth d'Autriche, reine de France;* Paris, 1571.)

Dans la Gascogne, on relève, vers le même temps, massopa avec la signification de massapan.

Masse, *s. f.* — Ce mot est pris, par ceux qui s'occupent des arts de l'ameublement et de la décoration, dans une foule d'acceptions différentes. Tout d'abord, pour les architectes, la masse, c'est l'ensemble d'un édifice considéré par rapport aux proportions. Pour les ouvriers qui façonnent le bois, les ouvrages *exécutés dans la masse* sont ceux qui reçoivent leur forme sans qu'on ait recours à des assemblages. De même, un ornement, un bas-relief *pris dans la masse* est celui qui, n'étant ni découpé ni rapporté, fait corps avec le fond. Chez les serruriers, les orfèvres et autres artisans qui travaillent les métaux, la signification est presque semblable. La masse est le corps dans lequel l'ouvrier découpera, enlèvera, détachera une pièce. On sculpte, on taille, on prend dans la masse quand le métal ne peut ou ne doit pas recevoir sa forme générale par la fonte. Chez les peintres, on donne le nom de masses aux parties principales d'un tableau, aux espaces importants sur lesquels sont concentrées l'ombre ou la lumière.

Masse. — Dans un certain nombre de professions, c'est un gros marteau, carré des deux côtés, emmanché solidement, et dont on fait usage pour les ouvrages exigeant de la force. Les sculpteurs, les serruriers, les charpentiers font usage de la masse. On se sert aussi d'une masse au jeu de billard ; mais alors elle a une tout autre forme.

Masse est encore une espèce de bâton d'honneur, à tête d'or ou d'argent, qu'on porte, dans les grandes cérémonies, devant certains dignitaires. Autrefois, on portait des masses devant le roi, le grand chancelier et le premier président

du Parlement. On lit dans l'*Hommage de Philippe d'Autriche à Louis XII* (1499) (*Arch. cur. de l'hist. de France,* 1re série, t. II, p. 6) : « Mondit Sieur l'archiduc et mondit Sieur le Chancelier se meirent eux deux ensemble pour entrer en ladite cité, mondit Sieur le Chancelier tousjours à dextre, et chevauchant au devant d'eux, ledit huissier dudit grand conseil, tenant sadite masse haute et descouverte ; et ledit chauffe-cire ayant le seel du Roy sur son dos, comme il est de coutume quand mondit Sieur Chancelier chevauche par le royaume, et deux rois d'armes en leur ordre, sans ce qu'entre mesdits Sieurs l'Archiduc et Chancelier y eust autre. » Palma Cayet, dans sa *Chronologie septennaire,* parlant du mariage du roi d'Espagne Philippe III (1599), écrit : « Après, il y avoit quatre chevaliers portant les masses royales, puis les maistres d'hôtel de la Royne et seize des Grands d'Espagne. » *La relation de tout ce qui s'est passé aux États généraux convoqués en 1614* porte : « Les deux huissiers tenoient leurs masses hautes, étant à genoux au-devant du Roi, entre le grand maître et le grand chambellan. »

On portait encore, dans les solennités universitaires, les masses des principales Facultés. « L'Université de Paris suivoit après à pied avec bon nombre d'hommes de chacune des facultéz d'icelle, à sçavoir des Artz, Medicine, Décret et Théologie, accompagnéz des lecteurs du Roy, tant ès lettres hébraïques, grecques, latines, mathématiques, que autres parties de Philosophie, vestuz de leurs chappes et habitz accoustumez, suiviz du recteur portant robbe descarlatte et chapperon de même verd, aiant ses douze bedeaux devant luy portants masses d'argent doré. » (*Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris,* 1572.) Une des plus belles masses dont la description nous ait été conservée figure dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* dressé le 20 février 1673. Elle était « composée de quatre grandes agathes d'Allemagne, et de trois boutons aussy d'agathe d'Allemagne, le tout lié d'argent vermeil doré et enfilé dans une branche d'argent, au bout d'en hault de laquelle est un lion, et à l'autre bout un anneau ; ladite masse longue d'un pied 7 pouces ».

Massepan, *s. m.* — Locution provençale. Petite boîte munie d'un couvercle. (Voir MASSAPAN.)

Massif, *adj.* — Se dit des ouvrages qui sont pleins et pesants. Ce qualificatif est surtout employé en orfèvrerie, pour distinguer les pièces qui sont pleines de celles qui sont creuses à l'intérieur.

Massif, *s. m.* — Pris substantivement, ce mot, chez les architectes et les constructeurs, désigne une construction de maçonnerie pleine, destinée à servir de base à une autre plus soignée, ou à recevoir un revêtement. On donne aussi le nom de *massif de pierre* à un ouvrage qui est fait de pierre taillée, sans blocage et sans moellon, et l'on nomme *massif de moellon* les ouvrages de limousinerie.

Enfin, dans l'ornementation des jardins, on appelle massifs des masses plus ou moins considérables d'arbres, de plantes ou d'arbrisseaux, qui concourent, par leurs divers plans, à former un ensemble décoratif.

Massopa, *s. m.* — Locution gasconne. « Ung massopa avec quelques bothons et filletz. » (*Invent. de Jehan de la Cassagne;* Toulouse, 1572.) C'est le même mot que MASSAPAN en provençal, c'est-à-dire une petite boîte.

Massue, *s. f.* — Terme de passementier. Torsade de métal ou de soie, recouverte de métal, ayant la forme d'une massue.

Mastic, *s. m.* — On donne ce nom à une espèce de ciment ou de pâte, formé de substances diverses insolubles dans l'eau, qui servent à des opérations très différentes. Suivant la nature de ces opérations, la composition du mastic varie. Nous allons passer en revue les différentes applications auxquelles ont donné lieu les diverses sortes de mastic.

1° MASTIC POUR MARBRE. — C'est, au dire de Daviler (*Explication des termes d'architecture,* t. III, p. 680), une composition faite de poudre de brique, de poix résine et de cire, dont on se sert pour jointoyer les marbres, et où l'on mêle des couleurs, quand on a besoin de réparer les éclats, les fils et les *terrasses* des marbres colorés. Le mastic ainsi compris prend donc l'apparence du marbre, et il faut croire qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, on en faisait de singulièrement fins ; car nous trouvons de ces pâtes employées à orner des pièces d'orfèvrerie. Comme exemple, nous citerons l'*Inventaire des meubles du cardinal de Mazarin* (1653) où figurent : « Deux sallières rondes de cristal de roche... lesdites deux sallières enrichies de cinquante-deux pièces d'or, percées à jour, mastiquées de plusieurs couleurs... et, sous les quatre pommes qui portent les dites sallières, sont quinze petites rozes aussi mastiquées. » Notons encore : « Un grand bassin ovalle de plusieurs pièces de rapport de cocquillages et masticts, représentant dans le milieu Neptune et Thétis avec plusieurs Neyades (*sic*) et tritons. » (*État du mobilier royal* dressé le 20 mars 1684.) Mieux que cela, on exécutait alors des mosaïques avec ces sortes de pâtes qui, de cette façon, jouaient le rôle de stuc. Ainsi nous trouvons dans un *Inventaire général des meubles de la Couronne :* « Une table de masticq fond noir, représentant des cartes à jouer, une lettre écrite en italien et deux autres lettres cachetées, encastrées d'une bordure de cuivre, le tout façon de pierres de Florence, longue de quarante-quatre pouces, portée sur quatre pilliers en gaine, de bois peint, façon de la Chine. »

2° MASTIC POUR PIERRE. — Ce mastic, sorte de ciment qui sert à rejointoyer les dalles, est d'un emploi moins artistique, mais infiniment plus général que le précédent. Aussi a-t-on, pour le préparer, une foule de recettes, qui se divisent en deux grandes catégories : les mastics à base de litharge, et ceux dans la composition desquels la litharge n'entre pas. Les principaux mastics à base de litharge portent les noms de *mastic de Dhil,* de *mastic de Corbeil,* de *mastic de la Rochelle,* etc. Ceux qui sont exempts de litharge portent le nom de *mastic de Vauban,* de *mastic de Fiennes,* de *mastic de limaille de fer,* etc. Au siècle dernier, un sieur Raisonnier inventa un mastic si résistant qu'il fallait, « pour le démolir, de l'acier trempé ». Les curieux pourront en trouver la recette dans l'*Almanach sous verre.* (Notice de 1790, col. 546, n° 138.) Ces diverses sortes de mastics ont, de tout temps, été fort employées dans les constructions soignées. Les *Comptes des bâtiments* mentionnent, à l'année 1667, un acompte de 1,000 livres, versé au sieur Muzard, à valoir sur « ses ouvrages de mastic aux chasteaux de Saint-Germain et de Versailles ».

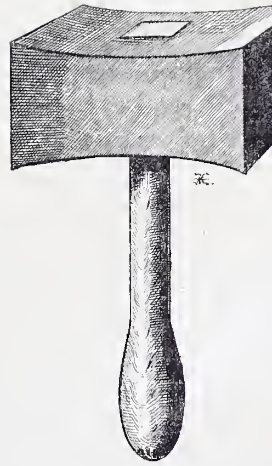


Fig. 507. — Masse de menuisier.

3° Mastic pour fontaines. — Il sert à assembler les conduites et les tuyaux, à jointoyer les pierres, à sceller les robinets des prises d'eaux, et doit résister à l'action de l'humidité ; il s'emploie à chaud. C'est le même qu'on appelait, au xviie siècle, *mastic à feu*. « 1666, 6 octobre. — A Mesnard, marbrier, pour avoir faict de mastic à feu, le fond de cinq bassins en coquille dans la grotte de Versailles, 150 livres. » (*Comptes des bâtiments,* col. 134.) On trouve dans les mêmes *Comptes* de nombreux ouvrages exécutés avec ce genre de ciment, à Fontainebleau, Saint-Germain, Versailles, par le sieur Mercier et par le sieur Disses, l'un et l'autre « fonteniers ». On voit que l'emploi de ce mastic remonte au moins au xviie siècle, ce qui n'a pas empêché Mercier d'écrire dans son *Tableau de Paris* (t. XI, p. 199) : « Le mastic impénétrable à l'eau a été trouvé par le chevalier d'Estienne, mort depuis peu. Il en a tiré le parti le plus heureux, formant sur le comble de son hôtel un jardin aérien et charmant ; si cette idée riante étoit adoptée universellement, Paris offriroit le coup d'œil le plus agréable, et les toits de nos maisons si tristes et si inutiles seroient métamorphosés en terrasses qui contribueroient à la santé publique. » Le sieur d'Estienne, dont parle Mercier, personnage peu connu, quoique chevalier de Saint-Louis et possesseur d'une certaine fortune, avait, en effet, construit à Ménilmontant une maison couverte d'un carrelage enduit d'une légère couche d'un mastic de son invention, et son toit, ainsi transformé en terrasse, était « orné d'un beau jardin, d'une pièce d'eau, de berceaux couverts de vignes, d'un potager, d'arbres fruitiers, d'une volière, etc. » Ce ciment ou mastic revenait à 30 francs la toise. Sa composition était révélée dans une brochure que vendait le chevalier d'Estienne. (Voir *Almanach sous verre,* notice de 1784, col. 258, n° 146.)

4° Mastic des vitriers. — Ce mastic, fabriqué avec du blanc de Meudon mélangé d'huile de noix, sert à fixer les vitres et à empêcher l'air et l'eau de passer entre la lame de verre et le bois du châssis.

Mastic de menuisier. — Appelé aussi *futée,* il est employé pour boucher les fissures qui se produisent dans le bois.

Mastic a porcelaine. — On en fait usage pour recoller les pièces céramiques qui sont brisées. Ce mastic fut inventé au siècle dernier, et sa composition se trouve expliquée dans le *Mercure* de février 1731. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 5 août 1784 vantent également les vertus d'un certain *mastic de la Chine,* qui permettait de restaurer les porcelaines, cristaux, marbres, faïences, etc.

Mastic des orfèvres. — Il est employé par ces artistes pour fixer les pièces qu'ils veulent travailler, et aussi pour donner de l'éclat à certaines pierres.

Mastic (toiles de). — Voir Mastiquer.

Mastic. — C'est aussi le nom qu'on a donné au Moyen Age à l'encens de Perse, sorte de gomme aromatique qui découle du lentisque.

Mastic. — Enfin, on a encore donné ce nom à une couleur qui se rapproche, comme teinte, du mastic des vitriers.

Mastiquer, *v. a.* — Enduire de mastic. Dans le récit que François de Signac, seigneur de la Borde, nous a transmis de l'*Ordre observé à l'enterrement du roy Henri II* (1559), il est dit : « Le corps embasmé, les gentilshommes de sa Chambre l'ensevelirent et posèrent dedans un cercueil de plomb, couvert d'un aultre cercueil de bois, mastiqué aux jointures. » Au xviie siècle, il est souvent question dans les *Comptes des bâtiments* de toiles mastiquées. « A Laqué, pour avoir couvert de toille mastiquée les voultes de la terrasse des Thuilleries, 120 livres (1er novembre 1670) ; — à Muzard, à compte des toiles mastiquées qu'il fait, 7,500 livres (9 may, 6 décembre 1673). » Ces toiles étaient imperméables, remplissant le rôle des bâches enduites de gutta-percha et des toiles goudronnées que l'on emploie de nos jours. De même pour celles qui étaient qualifiées *toiles de mastic* ou *toiles de ciment.* « A Jean Disses, à compte des toilles de mastic qu'il fournit et pose sur la voûte de l'Orangerie, 800 livres. — Au même Jean Disses, à compte des toisles de mastic et de ciment, pour les terrasses et la gallerie des grottes de Sainct-Germain, 21,700 livres. » (12 juin et 31 décembre 1666.)

Mastre, *s. f.* ; **Mastro,** *s. f.* — Locution provençale. Maie, huche ou pétrin, dans lequel on pétrissait le pain. « *Item,* i mastre grand, ii peyrols, l'un grand et l'autre mendre. » (*Invent. du château des Baux,* 1426.) Ces meubles se trouvaient dans la pièce appelée « le four ». (Voir Maie.)

Mastreto, *s. f.* — Locution provençale. Diminutif du précédent. Petite maie, petit pétrin.

Masulipatan, *s. m.* — Nom donné, au siècle dernier, à une toile des Indes très fine et très soyeuse. Elle tirait son nom de la ville où on la fabriqua d'abord.

Masure, *s. f.* — Pauvre maison, habitation vieille et décrépite. *La Chronique de Charles VII,* par Jean Chartier, racontant le siège de Pontoise par l'armée française (1441), dit : « Et se vint logier en l'abbaye de Maubuisson et son dit ost devant Pontoise, au plus près dudit Pontoise, tout au long de la prarrye, en vielles maisons et masures où souloient estre les faulxbourgs. »

Mat, *adj.* — Se dit de toute surface dépourvue de brillant et d'éclat, et surtout des métaux mis en œuvre qui n'ont pas encore été polis. L'or mat est celui qui n'est pas bruni. L'argent mat est celui qui est blanchi, mais qui n'est ni poli ni bruni. Quand on veut, pour une cause quelconque, rendre mate une pièce d'argenterie, on la passe au grès ou à la pierre ponce.

Mât, *s. m.* — Longue pièce de bois plantée debout et que, dans certaines solennités, on orne de banderoles. On a aussi fait concourir les mâts à la décoration permanente des villes. A Venise, sur la Piazza, à Paris, sur la place de la République, on voit des mâts de ce genre. Dans les fêtes et réjouissances, on plante des *mâts de cocagne,* qui sont lisses et savonnés, et au sommet desquels sont suspendus des prix, qu'il faut aller décrocher en grimpant. L'origine des mâts de cocagne est assez ancienne. Le *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII* fixe, à l'année 1425, la première apparition de cet « esbattement nouvel ». Il est curieux que personne n'ait encore songé à signaler le passage suivant à l'attention de ceux qui ont écrit sur nos fêtes publiques : « *Item,* le jour S. Leu et S. Gilles, qui fut au sabmedy premier jour de septembre, proposèrent aucuns de la parroisse faire ung esbattement nouvel, et le firent, et fut tel ledit esbattement. Ils prindrent une perche bien longue de six toises ou près, et la fichèrent en terre, et au droit bout de hault mirent ung pannier, et dedens une grasse oüé (oie) et six blancs, et oingnirent très bien la perche, et puis fut crié que qui pourroit aller querre ladite oüé, en rampeant contre mont sans aide, la perche et pannier il auroit, et l'oüé et les six blancs : mais oncques nul tant sçeut il bien gripper n'y pot avenir : mais au soir ung jeune varlet qui avoit grippé le plus hault ot l'oüé, non pas le pannier, ne les six blancs, ne la perche, et fut fait ce droit devant Quinquempoit en la ruë aux Oüés. »

Matage, *s. m.* — Action de MATIR. (Voir ce mot.)

Matavane, *s. f.* — « Mot corrompu de *martavan* ou martaban. C'est un grand vaisseau de terre, verni dedans et dehors, qui se fait particulièrement à Martaban, dans le Pégu. Les matavanes ont la propriété de purifier l'eau dont on les remplit, en sorte qu'en vingt-quatre heures, l'eau la plus mauvaise et la plus puante y perd son mauvais goût et sa puanteur. » (*Dictionnaire de Trévoux.*) Il résulte de cette description que le vase qu'on nommait matavane, au XVIIIe siècle, se rapprochait singulièrement de nos filtres actuels.

Matelas, *s. m.*; **Matheras**, *s. m.*; **Materas**, *s. m.* — Une des pièces importantes de la garniture du lit. C'est une sorte de grand et très ample coussin, qui tient toute l'étendue de la couchette, et qu'on a fait de coton, de laine, de crin, de bourre ou même de laveton et de mousse, et qui est enfermé entre deux toiles de coutil, de futaine ou d'étoffe plus précieuse. L'usage du matelas, ou mieux du materas, car c'est ainsi qu'on écrivit jusque vers le milieu du XVIe siècle, est fort ancien. Nous relevons dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier du roi Philippe V* (1320), l'achat de « III livres de coton bailliées à Guillaume Toutain, pour le materas du Roy amender ». Dans le *Compte particulier d'Édouard Tadelin, mercier de Philippe de Valois* (1342), figure la fourniture de « XII pièces de cendaulx estroiz, de XVII aunes la pièce, en greine, pesans II^C IIII^XX IX onces, pour faire matheraz pour madicte Dame », c'est-à-dire pour la reine, et la livraison « de VIII livres de coton et IIII onces de soye, pour lesdiz matheraz ». Enfin, dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous remarquons « ung materaz de cendal vermeil, contenant trois aulnes de long et deux aulnes trois quartiers de lé », qui pouvait assurément passer pour un maître matelas, tant à cause de l'étoffe somptueuse dont il était couvert, que de sa mesure peu ordinaire. Pendant tout le Moyen Age, au surplus, par suite de la taille considérable des lits, les matelas affectèrent le plus souvent des dimensions magistrales. Ces dimensions se continuèrent sous la Renaissance. Ainsi, parmi les vingt-sept matelas qui figurent dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), on en relève trois qui mesurent 6 pieds et demi de large sur 7 de long; cinq de 5 pieds et demi de large sur 6 et demi de long; neuf de 5 pieds sur 6; 3 de 4 pieds et demi sur 6, et 3 de 4 pieds sur 6. Ces derniers, qui sont à la taille des grands lits de nos jours, font voir combien les premiers devaient être importants.

Des quelques extraits de *Comptes* ou d'*Inventaires* que nous venons de citer, deux choses sont à retenir : la première, c'est qu'autrefois on rembourrait les matelas de coton, marchandise alors fort coûteuse, importée à grands frais, et qu'on ne trouvait que chez les épiciers. La seconde, c'est qu'on les couvrait en tissus de soie d'une grande valeur. Ces deux dispendieuses particularités font mieux comprendre comment le *Compte des Despens de l'Ostel du roy Charles* (VIe), commençant le 1er octobre 1380, et certains comptes des *Gaiges des vallez du Roy et d'autres gens d'ostel,* datés de 1383, mentionnent, parmi les officiers de la chambre du roi, des « sommeliers du materaz », chargés spécialement de veiller sur ce meuble à la fois très coûteux et fort utile. Elles expliquent aussi comment on avait soin, pour empêcher que les matelas ne s'abîment durant les déplacements si fréquents, d'emballer soigneusement ces matelas dans des malles spéciales. « Pour III malles livrées à Guillotin du Materaz, le jour dessus dict, deux pour le lit le Roy et l'autre pour le materaz. » (Voir les mots LIT et MALLE.)

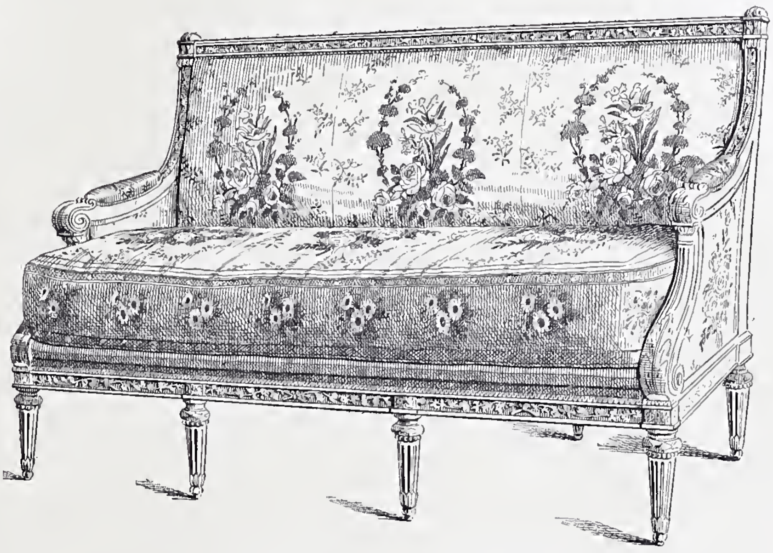


Fig. 508. — Matelas garnissant le siège d'un canapé (XVIIIe siècle).

Tous les matelas, cela va sans dire, n'étaient pas, même à cette époque, aussi richement garnis que ceux sur lesquels reposaient Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, ou Charles V dit le Sage; et c'est sans étonnement aucun que nous entendons Christine de Pisan, parlant des religieuses du prieuré de Poissy, nous dire :

> Si ne vestent chemise, et sans langes,
> Gisent de nuis, n'ont pas coutes à franges,
> Mais materas
> Qui sont couvers de beaulx tapis d'Arras
> Bien ordonnéz, mais ce n'est que baras,
> Car ils sont durs et remplis de bourras.

Sans parler ni des couvents, ni des simples bourgeois, on rencontrait également chez des princes cultivés et même délicats des matelas fort ordinaires. C'est ainsi que dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471) nous relevons une « couchete de boys qui n'est point foncée, garnie de troys materaz, de couete, traversier, etc. », sans autre désignation, ce qui semble prouver que le roi René se contentait de simples matelas recouverts de futaine. De même, dans l'*Inventaire de Charlotte d'Albret,* duchesse de Valentinois (1514), nous notons « deux matheratz et une cothepointe ». De même encore, dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis,* déjà cité, nous ne comptons pas moins de « vingt-sept matelas de fustaine ». Cependant la tradition des matelas richement parés ne s'était pas perdue. Ceux qui garnissaient les lits de parade étaient souvent magnifiques ; ceux sur lesquels on exposait les effigies des princes n'étaient pas moins luxueux. Lors de l'enterrement de François Ier (1547), ce roi fut porté à Saint-Denis, suivi de ses deux fils prédécédés, et Godefroy nous apprend (*Cérémonial françois;* Paris, 1619, p. 292) que le matelas sur lequel reposait l'effigie du Dauphin était ensouillé « de toille d'argent chargée d'hermine », alors que le matelas du duc d'Orléans était couvert de « satin bleu chargé de riches

fleurs de lis d'or ». Ceux que nous retrouvons à la cour galante et recherchée de Jeanne d'Albret et à celle de Marguerite de Navarre, quoique destinés à des emplois moins funèbres, n'en sont pas moins superbes. Dans l'*Inventaire du château de Nérac,* dressé en 1555, figure : « Ung matras couvert de taffetas noir, parfumé de senteurs » ; alors que dans l'*Inventaire des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre* (1578), nous remarquons : « Deux matellas de taffetas rouge, et ung traversin de mesme », destinés sans doute à la couche voluptueuse de la reine Margot. Mais pour atteindre le comble du luxe en ces matières délicates, c'est à la belle Gabrielle (1599) qu'il se faut adresser. Son *Inventaire,* en effet, décrit : « Quatre mattelaz, sçavoir deux de satin, l'un blanc et l'autre incarnat, et [les] deux autres de tafetas blanc, prisez et estimez la somme de quinze escuz sol. la pièce, qui est en totalle soixante escuz. » Ces matelas servaient pour son lit d'hiver. Pour l'été, elle avait un lit « de carré de linonte, les pentes et mattelas de lassis recouvert de soye de couleur, rebordés d'or et d'argent ». Enfin, dans ce même document, nous voyons encore figurer : « Trois bordeures de mattelas en broderie avec des perles, où est représentée l'histoire de David. » Cet étalage de somptuosités, toutefois, n'est pas pour nous surprendre. Les amours royales ont toujours été friandes de ce luxe du coucher, et l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* nous révèle que Mlle de la Vallière reposait son aimante personne sur trois matelas couverts de satin cramoisi.

Les matelas somptueusement habillés demeurèrent, au surplus, en usage jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne,* dressé le 20 février 1673, figurent : « Trois matelas de satin rouge » : dans celui du 30 janvier 1681, nous relevons des matelas couverts de moquette, de maroquin, « garni de petittes touffes or et argent et d'un galon tout autour » de *roussy,* c'est-à-dire de cuir de Russie, de satin rouge, et surtout « deux matelas, l'un de damas vert par-dessus, avec bandes de brocatelle autour, et l'autre avec des bandes de mesme brocatelle, garni d'un frangeon d'or tout autour sur les coutures ». Ces matelas luxueux étaient même d'un usage assez courant, à cette époque, puisque nous lisons dans un livre du temps : « Outre cet avantage, nous avons encore celui d'avoir la soye en aussi grande quantité que nous en avons besoin, pour faire des draps et des satins, des velours et de toutes sortes d'ouvrages ; jusques là même, qu'on en fait des linceuls et des matelas. » (*Les délices de la France;* Leyde, 1728.) Ajoutons que la garniture intérieure ne répondait pas toujours à la parure extérieure, car, parmi les matelas dont on se servait à la Cour, si la plus grande partie étaient, il est vrai, garnis de laine et de crin, on en rencontrait aussi de laveton et même en bourre-lanisse. *Un Inventaire du maréchal de la Meilleraye,* dressé à l'Arsenal le 18 février 1664, décrit : « Un bois de lict... garni de son enfonsure, deux mattelas remplys de bourg (*sic*) et couverts de thoisle. »

Ces dernières citations nous livrent le mot matelas, sinon avec l'orthographe actuelle, du moins avec la prononciation usitée de nos jours. Cette prononciation commença d'avoir cours au XVIe siècle. Nous la rencontrons pour la première fois sous la plume de Rabelais : « Frère Jan, de ce ne se souciant, écrit-il, empourta la couverture, le matelat et aussy les deuz linceulx en nostre nef, sans estre veu de personne. » (*Pantagruel,* liv. V, ch. XV.) Montaigne, de son côté, écrit : « Vous faites malade un Allemand de le coucher sur un matelas, comme un Italien sur la plume, et un Français sans rideau et sans feu. » (*Essais,* liv. III, ch. XIII.) A partir de ce temps, la prononciation reste et l'orthographe devient définitive.

Quant à la garniture intérieure des matelas, il ne semble pas qu'elle ait eu, à beaucoup près, la même fixité. Nous avons dit qu'on les avait faits surtout de laine et de matières plus communes, telles que la bourre-lanisse et le laveton. Nous avons vu également qu'à une époque fort ancienne, on en avait confectionné en coton, matière précieuse et alors très chère. Ces derniers matelas paraissent avoir été surtout réservés pour la période des grandes chaleurs. Plusieurs auteurs, en effet, les recommandent dès le XVe siècle, comme matelas d'été. Au XVIIe siècle, on en fit en crin. Le sieur d'Ouville croit avoir été un des premiers qui aient eu l'idée d'employer cette garniture. On le pourrait conclure, du moins, de cette joyeuse et invraisemblable rodomontade, qu'il recueillit parmi les *Gasconnades* en cours de son temps : « Je veux que vous sçachiez que les matelats sur lesquels je repose mes membres ne sont garnis que des moustaches de ceux dont mon épée a été victorieuse. » (Voir l'*Élite des Contes.*) Le certain, c'est qu'à partir de 1650, on rencontre des matelas en crin dans tous les riches mobiliers. Nous signalions, à l'instant, leur présence dans plusieurs *Inventaires des meubles de la Couronne;* dans celui de Molière, dressé en 1673, on peut relever : « Trois matelas, l'un de futaine..., rempli de laine ; un autre aussi de futaine, rempli de bourre, et l'autre de futaine et toile rempli de crin. »

Le succès de ces derniers matelas paraît avoir été assez grand, à cette époque, et leurs services furent certainement très appréciés. Il se trouva même des écrivains pour faire d'eux un solennel éloge et recommander vivement leur usage au public. « On a trouvé, écrit l'auteur des *Délices de la France,* l'invention de faire des matelas de crin, afin qu'à chaque moment que l'on se roule et qu'on se tourne dans le lit, l'on trouve une couche nouvellement faite, parce que c'est le propre du crin de ne prendre jamais de forme et de tenir incessamment un lit bouffi, puisque la pesanteur du corps ne l'affaisse point. » Enfin, dernière consécration, la science ne dédaigna pas de vanter leurs mérites. En 1781, les médecins de l'Hôtel-Dieu se réunirent afin de décider de quelle manière les matelas devaient être garnis intérieurement, pour présenter, au point de vue hygiénique, le plus d'avantages possible ; et ces illustres praticiens n'hésitèrent pas à se prononcer en faveur des matelas de crin. Ils déclarèrent « qu'un matelat qui seroit fait avec deux tiers de laine et un tiers de crin seroit sans contredit meilleur [qu'un lit de plume], mais qu'il seroit sujet à deux inconvénients : l'infection que la laine contracte et retient et la trop grande chaleur qu'elle procure, alors que le matelas de crin ne présente aucun de ces désavantages ». (Voir, dans les *Documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris,* t. II, p. 100, les *Mémoires contenant l'avis du Bureau des Médecins de l'Hôtel-Dieu,* 6 avril 1781.)

Après cette haute décision, la cause étant entendue et le procès jugé, les matelas de crin n'eurent plus de concurrence sérieuse à redouter. Cette haute intervention, toutefois, n'était pas superflue. D'autres matières que la laine étaient alors fortement prônées. Dès 1770 on avait essayé de propager les matelas de mousse. Bien que l'*Almanach sous verre,* promoteur de cette invention, appuyât sa défense de considérations qui ne sont assurément point à dédaigner, leur essai, cependant, ne devait pas avoir de suites sérieuses : « Plusieurs personnes, dit-il, ayant fait faire à la campagne des matelas de mousse s'en sont fort bien trouvées ; ils sont fort élastiques et ne sont point sujets

à servir de retraite aux souris, aux puces, ni aux punaises. » L'argument assurément a son prix. C'est encore vers le même temps qu'apparurent les « coussins et matelas en peaux huilées et douces remplies d'air ». Ces matelas, formés, au dire du *Mercure* (nº de janvier 1776), « de peaux huilées, collées et cousues l'une contre l'autre, en forme de poche », et munis d'un robinet par lequel « on entonnoit dans la cavité autant d'air qu'il pouvoit y entrer », sont les ancêtres des matelas en caoutchouc et des matelas à air, qui servent encore aux malades, de nos jours. On put croire, à leur apparition, qu'ils constituaient une grande et curieuse nouveauté. Combien leur inventeur eût été moins fier de sa découverte, s'il eût su que Louis XI reposait sur un matelas de ce genre ! Les *Comptes de la Chambre* du roi, à l'année 1478, nous apprennent, en effet, que ce prince possédait « ung lict de vent », fait et couvert d'un « grant cuir d'Ongrie », qu'on gonflait avec un soufflet, quand le roi voulait s'en servir.



Fig. 509. — Matelas garnissant une bergère de style Louis XV.

Les préoccupations multiples que les matelas ont inspirées à nos pères, et dont les applications que nous venons de passer en revue fournissent la preuve, se légitiment par deux causes. La première, c'est qu'il faut attendre la fin du XVIIᵉ siècle, pour que cet utile objet de literie achève de se vulgariser, ou mieux de se démocratiser. — Jusque-là dans beaucoup de provinces et même à Paris, la généralité des bourgeois s'était contentée du lit de plume et de la paillasse. — Et cette absence de matelas s'explique, à son tour, par cet autre fait, que c'est également au XVIIᵉ siècle que l'on commença à carder la laine ; car jusque-là, on s'était borné à la battre. Or il n'y a pas de comparaison, comme élasticité, entre la laine peignée à la carde, et celle qui est simplement battue. Ceux qui douteraient de l'étonnante supériorité de la première n'ont qu'à relire la correspondance de l'abbé Galiani. « Parlons d'une affaire sérieuse, écrit de Naples le spirituel abbé à Mᵐᵉ d'Épinay (17 août 1771). Sachez qu'un des plus grands maux des Napolitains, c'est qu'ils couchent sur des matelas fort durs. Cela vient de ce qu'ils battent leur laine sans la carder. Je me suis donné toutes les peines possibles pour réparer cet inconvénient ; mais tout a été peines perdues, parce qu'ils n'ont point de ces machines propres à carder et n'en connoissent point la forme. Je suis résolu d'en faire venir de Paris. Dites-moi ce que coûteroit tout l'attirail pour carder un matelas. Si je ne me trompe, il y a deux peignes en fer. Mettez-moi cela au clair, et tâchez au moins qu'en dormant, je me souvienne des lits de Paris. Bonsoir. » Et à quelque temps de là (19 octobre 1771) : « Ma commission des peignes, continue-t-il, étoit que, comme on ne connoît point ici l'art de carder la laine des matelas, ce qui fait qu'on est fort durement couché, je souhaitois avoir de Paris le peigne avec lequel on carde les matelas, pour introduire cet art à Naples. Je voulois savoir auparavant combien en coûteroient l'achat et le transport. » (*Correspondance de l'abbé Galiani,* t. Iᵉʳ, p. 431 et 465.) L'abbé Galiani s'adressait, au reste, à bonne enseigne pour être bien servi. « Les meilleures cardes qui se fassent en France sont celles de Paris », écrit Savary des Bruslons. Une dernière lettre de l'abbé nous apprend que le matériel si ardemment souhaité lui fut envoyé peu de temps après. Ajoutons que toujours la bonne et complaisante Mᵐᵉ d'Épinay n'est pas la seule femme d'esprit dont la correspondance porte trace de ces préoccupations un peu terre à terre. « Faites carder mon matelas ; je ne veux pas être mangée aux vers de mon vivant », écrit George Sand à son ami Jules Boucavan. (Nohant, 31 août 1834 ; *Correspondance,* t. Iᵉʳ, p. 281.) Il nous semble que nous ne pouvons terminer sous de meilleurs auspices cette rapide monographie d'un objet aussi utile que modeste.

Matelas. — Jusqu'à présent nous n'avons parlé que des matelas destinés au lit. Au siècle dernier, on en confectionna pour nombre d'autres meubles : « Il y a des matelas pour les fauteuils, pour les carrosses et pour les lits, et la mollesse est assez ingénieuse pour se procurer les meilleurs, sans qu'il soit besoin de les indiquer », écrit un auteur de ce temps. (*Dictionnaire critique, pittoresque,* etc. ; Lyon, 1768.) Il va sans dire que les matelas de bergères, de sophas et de canapés étaient fort différents de ceux employés dans la literie. Tout d'abord, ils n'étaient garnis que très exceptionnellement en laine, à l'intérieur, et seulement quand le siège auquel ils s'adaptaient était exposé à servir de lit. Par contre, ils étaient souvent de plume et quelquefois de crin. En outre, ils n'étaient pas piqués, mais pouvaient se brasser comme on fait des paillasses et des lits de plume. Enfin, ils étaient généralement couverts, sur une de leurs faces et sur un de leurs bords, d'étoffe assortissant à celle du dossier et sur l'autre face, ainsi que sur les trois autres bords, de toile plus ou moins forte et assez grossière.

L'apparition de ces matelas dans notre mobilier coïncide exactement avec l'entrée en scène du canapé ou du sopha, et le premier que nous rencontrons figure dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (Lille, 1694) : « Un canapé, le bois garni de matelat, et un matelat de laine et traversin de plumes au-dessus, couvert de damas caffart. » Au XVIIIᵉ siècle, ils apparaissent en abondance. Comme

exemple, nous citerons : « Un canapé de six pieds de long à joues reculées, couvert en plein de gros de Tours à ramages, enrichi d'ornemens de différents taffetas... avec son matelas couvert de deux côtés du même gros de Tours, et garny d'un côté seulement des dits ornemens. » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1732.) « Plus un canapé, avec son matelas et son coissin couvert de damas à fleurs, doré, estimé trante-six livres. » (*Invent. des meubles de messire Nicolas-Alexandre de Ségur;* Bordeaux, 1755.) « Un canapé à deux dossiers, garni de peluche et de tapisserie à petits points, deux traversiers, deux matelas ; le premier garni comme le canapé, le second garni sur les bords de pluche (*sic*), le milieu de toile à matelas, le tout estimé trente livres. » (*Invent. du château d'Amilly,* 1765.) « Une Bergère à pieds de biche, peinte en gris, garnie et couverte de satinade, avec son matelas de même étoffe, et le coussin de même garni de crin. » (*Invent. de Jean Salva;* Marseille, 1790.) Enfin. terminons par un meuble à la fois superbe et tristement historique. Nous voulons parler du « grand canapé avec son matelas, 2 rondins et 2 carreaux, couverts de brocart, galons et broderies... avec cordons en or, le bois sculpté et doré », compris dans l'*Inventaire des meubles de la famille royale* dressé en 1792. Ce meuble, estimé 10,600 livres, était un des ornements de la chambre à coucher de Marie-Antoinette, à Versailles.

Aujourd'hui, les garnitures élastiques ont remplacé avec avantage les matelas des bergères et des canapés, qui nous ont dit un adieu probablement éternel.

Matelasser, *v. a.* — Rembourrer, garnir de laine, de façon que la surface matelassée soit aussi élastique qu'un matelas. On matelasse les meubles pour qu'en se frappant contre eux, les enfants ou les personnes malades ne se blessent point. Parmi les fournitures de tapisserie faites au jeune Dauphin, fils de Louis XV, nous relevons l'article suivant : « Avoir garni le berceau, de 4 pieds 8 pouces de long sur 28 pouces de large, le dedans matelassé de laine, l'arche et le dossier matelassé idem, couvert de damas vert orné de galon d'or à clouer, et cloux dorés. » (*Invent. général des meubles de la Couronne.*) On matelasse aussi les murs des chambres, des appartements. Mme de Genlis raconte dans ses *Mémoires* (t. IX, p. 318) que le duc de Montpensier était d'une si grande faiblesse, qu'à quatre ans il tétait encore, et qu'il n'avait jamais marché sans être tenu par ses lisières : « Ce qui me paroît d'autant plus singulier, ajoute cette dame, qu'il est dans un appartement matelassé, où il pourroit se heurter et tomber sans se faire le moindre mal. » Le fait signalé par Mme de Genlis constituait, si nous en croyons Dufort de Cheverny, une mesure généralement adoptée pour les jeunes princes. On lit, en effet, dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 309) : « Jusqu'à ce que les enfans de la famille Royale aient atteint douze ans, les pièces qu'ils habitent, telles que la chambre à coucher, le cabinet de travail et le salon, sont étayées. Les étais et les boiseries tout autour sont matelassées à hauteur d'homme, afin qu'en jouant ils ne puissent se blesser. Ces appartements, garnis de tapis de la Savonnerie ou des Gobelins, très épais, les préservent de tout danger de ce côté-là. »

De nos jours, on ne matelasse plus guère que les volets pour empêcher les bruits de la rue de parvenir dans les appartements. Cette précaution date vraisemblablement du milieu du siècle dernier, car nous relevons, dans une vente après décès, du 18 mars 1765, des « contrevents brisés et matelassés pour 5 croisées ».

Materas, *s. m.;* **Matherat,** *s. m.;* **Materasas,** *s. m.;* **Matrace,** *s. m.;* **Mattras,** *s. m.* — Formes premières de Matelas. (Voir ce mot.) Jusqu'au milieu du XVIe siècle, on a dit materas. La forme materasas appartient au midi. On la trouve dans un certain nombre d'inventaires du XVe siècle, empruntés à la région du Bordelais. « Tot prumeyrament, una costa de pluma, de la meya sort, et doas materasas. — Premièrement, un lit de plume, de qualité moyenne, et deux matelas. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) (Voir également Matras.)

Mathématicien, *adj.* — Par une confusion dont l'origine remonte, paraît-il, à saint Augustin, on donna, pendant tout le Moyen Age, le nom de mathématicien aux astrologues et aux autres devins qui prétendaient découvrir l'avenir dans les astres. Puis, par une extension en quelque sorte naturelle, on qualifia de même les objets sur lesquels étaient représentés les signes du Zodiaque ou les principales constellations. Disons, toutefois, que cette expression ne semble pas avoir été très usitée. Le passage suivant, emprunté au *Journal* de Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VII, p. 80), atteste cependant qu'elle était employée, au XVIe siècle, d'une façon quelque peu courante : « Le jeudi XIIIe [février 1597], le Roy arriva à Paris, souppa et coucha sur (chez) Zamet, et le vendredi envoia dire aux marchans de la foire qu'ils n'eussent à destaler, pource qu'il y vouloit aller le lendemain ; comme fist et dîna chez Gondi avec Mme la marquise (la belle Gabrielle), à laquelle il voulust donner sa foire d'une bague de huict cens escuz, qu'il marchanda pour elle sur le Portugais ; mais il ne l'acheta pas, et se contenta de donner au petit César (César de Vendôme) un drageoir d'argent mathématicien, où estoient gravés les douze signes du ciel, que lui vendist un marchand jouaillier, nommé du Carnoi. »

Matière, *s. f.* — Les tapissiers nomment matière pure les ouvrages de passementerie faits en argent ou en soie, dont le fond est le même que la surface.

Matir, *v. a.* — C'est rendre mat l'or et l'argent en les passant au grès ou à la pierre ponce. On matit aussi le verre en le dépolissant, et les peintres en décor matissent l'or et l'argent de leurs décorations, en promenant dessus un pinceau imbibé de colle de parchemin, mélangée avec un peu de safran ou de vermillon. Dans ce même sens, on emploie également le verbe Matter.

Matraques, *s. f. pl.* — La définition de cet objet singulier se trouve consignée dans un conte du sieur d'Ouville. « On fit sonner les matraques pour réveiller ceux qui se doivent lever, qui est un instrument quarré de tables creuzes, pleines de fuzils de fer, qui, tombans sus des gros clous, font un son qui n'est point désagréable à ceux qui le connoissent et y sont accoutumés, mais qui étonne et épouvente ceux qui n'y pensent point. » (Les *Contes du sieur d'Ouville,* édit. Jouaust, t. II, p. 240.) Les matraques, dont il est à croire qu'on ne fit jamais grand usage, semblent n'avoir guère été usitées que dans les couvents.

Matras, *s. m.* — Sorte de cornue, vase de verre à long col, dont on se servait pour les opérations chimiques ou pharmaceutiques. Scarron écrit, dans son *Roman comique:* « Ragotin passa l'après-dîné auprès de lui, qui avoit un matras sur le feu. » (Voir *Roman comique,* t. II, p. 18.) Ambroise Paré, dans le même sens, écrit « materas ou fiolle ». Dans la description du laboratoire que les pères capucins avaient au Louvre, le *Mercure galant* de décembre 1678 mentionne : « Un fourneau à lampes dont on voit l'intérieur. Il est de trois étages pour contenir davantage de matras. » Enfin, on trouve, au XVIe siècle, matras employé pour matelas, pièce de literie. (Voir Materas et Matelas.)

Matrice, *s. f.* — Moule en creux ou en relief, qui produit une empreinte sur les objets soumis à sa pression. Généralement, c'est par la frappe que cette empreinte est obtenue.

Mattabas, *s. m.* — Tissu, sorte de drap d'or analogue au MARRAMAS, et qui fut employé dans l'ameublement, au XVe siècle. On trouve dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine* (1351) la mention de cinquante « pièces de drap d'or mattabas et marramas », achetées « pour les garnisons de l'argenterie ». Dans le *Compte des obsèques de Geoffroi de Vallennes, chambellan du roi* (1352), il est fait mention d'un payement de 54 écus à « Prince Guillaume, marchant bourgeois de Paris, pour III draps d'or mattabas, baillés à Nicolas Wacquier... pour faire le poille miz sur le corps aux Vigilles, le jour de l'oseeque ».

Matter, *v. a.* — Terme de serrurerie. C'est se servir du mattoir pour sertir deux pièces de métal; e'est aussi faire disparaître le bourrelet ou la saillie qui existe au point de jonction de deux pièces soudées ensemble. Matter est également usité dans le sens de MATIR. (Voir ce mot.)

Mattoir, *s. m.* — Outil d'acier qu'on emploie pour sertir, resserrer, refouler le métal sous la pression du marteau. On donne également ce nom à un marteau servant à river les clous ou les boulons chauffés au rouge.

Matton, *s. m.* — Les fabricants de pavages céramiques appellent mattons de grosses briques destinées aux pavements.

Maure, *s. m.;* **Mauresque,** *s. m.* et *adj.;* **Maurisque,** *s. m.* et *adj.* — Voir MORE, MORESQUE, etc.

Mauris, *s. f.;* **Moris,** *s. f.* — Nom qu'on donnait, au siècle dernier, à la percale importée des Indes. Parmi les tissus introduits en France depuis peu, le *Mercure* de septembre 1701 comprend 150 pièces de mauris. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 7 octobre 1785 mentionnent également l'importation de « 1,095 pièces moris et 831 pièces d^o superfin ». On voit que cette étoffe était d'une consommation courante.

May, *s. f.;* **Maye,** *s. f.;* **Mayt,** *s. f.* — Pétrin, huche. (Voir MAIE.) Ces orthographes diverses se rencontrent surtout dans l'Ouest et dans le Midi. « Une maye à faire paste, à deux aistre garnie de son couvercle. » (*Invent. de Pierre Gaultier de la Lauer;* juridiction du Plessis-Bothcrel, 1631.) « Une may à paste garnie de son couvercle. » (*Invent. de Pierre Bellier;* juridiction du Bois de Miniac, 1644.) « Une mayt à pettrir pain, etc. » (*Invent. de Marie de Mengaud;* Toulouse, 1668.)

May, *s. m.* — « Arbre qu'on plante le premier jour du mois de mai devant la porte d'une personne qu'on veut honorer. » Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la plantation du may s'effectua toujours avec une certaine solennité. Quelques tableaux et gravures ont consacré le souvenir de cette cérémonie. Nous citerons notamment la gravure de Sébastien Le Clerc représentant la plantation du may dans la cour de la Manufacture des Gobelins. L'érection des arbres de la Liberté, sous la première République, semble avoir été la continuation de la solennité du may.

May, si l'on en croit quelques étymologistes, viendrait de l'italien *maio,* qui a la même signification. « Et comme les amants, écrit Ménage, plantoient originairement de ces arbres à la porte de leurs maîtresses, les Italiens ont dit : *Appicare il maio ad ogni uscio,* pour dire être amoureux de toutes les filles. » C'est à ce même usage que fait allusion la *Complainte des maulx du mariage* (1480) :

> Quant vient le premier jour de may,
> A son huys fault planter le may,
> Et, le premier jour de l'année,
> Faut-il pas qu'elle soit estrenée ?

Souvent, au lieu de planter un arbre, on se bornait à planter une branche, un rameau vert, de là le nom de may donné par extension à des feuillages coupés dont on garnissait les murailles ou qu'on répandait sur le sol. C'est ainsi que le *Journal de Paris sous le règne de Charles VI* nous montre à l'année 1418 les officiers du roi, surpris par l'ennemi en revenant du bois de Boulogne, où ils avaient coupé de ces branchages pour en garnir le palais de leur maître. « Et vray, écrit le chroniqueur que nous citons, fut que le premier jour de may les gens de l'Ostel du Roy allèrent comme accoustumé est, au Bois de Boulogne pour apporter du may pour l'Ostel du Roy, les gens d'armes de Montmartre à la Ville-l'Evesque à l'entrée de Paris vindrent sur eulx à force, et les navrèrent de plusieurs playes, et puis les desrobèrent de tout ce qu'ils porent. » C'est ce même sens qu'il faut donner à cet autre passage des *Maulx du mariage* déjà cités :

> Quant le jour des nopces est près,
> Il faut semondre à pompe grande
> Et achepter de la viande,
> Louer menestriers et farseurs,
> Maistres d'hostelz et rôtisseurs,
> Avec la salle tapissée,
> Parée de mays et de jonchée.

Au mot JONCHÉE on trouvera quelques autres détails sur cet usage.

Mayneau, *s. m.* — Voir MENEAU.

Mazarin, *s. m.;* **Mazarine,** *s. f.* — Terme d'orfèvrerie. On appela assiettes à la mazarine ou simplement mazarines les premières assiettes creuses dans lesquelles on mangea le potage, que jusque-là on avait servi dans des écuelles. « Plus dix assiettes à la mazarine de mesme estain. » (*Invent. de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.) « Plus huit mazarines d'étain. » (*Invent. de Mme Martiny, veuve du Sr de la Caussade;* Bordeaux, 1735.) « Un plat, six mazarines, une assiette persée et trante neuf autres assiettes, une cuillère potagère et cinq petites cuillères, le tout d'estin, pesant 60 livres, adjugé p^r 48 livres. — Soixante seize livres de vesselle d'estin commun, tant en assiettes que mazarines, etc. » (*Invent. du Sr Angély;* au bourg et paroisse d'Allou, 1777.) On remarquera que c'est seulement dans l'ouest et le sud-ouest de la France que nous avons rencontré cette expression. Elle ne se trouve, du reste, dans aucun dictionnaire.

Boiste écrit : « MAZARIN : petit gobelet commun. » Nous n'avons jamais relevé ce substantif avec le sens que Boiste indique.

Mazelinier, *s. m.* — Voir MADERINIER.

Mazet, *s. m.* — Expression nîmoise. Petite maison de campagne. C'est un diminutif de MAS. (Voir ce mot.)

Mé, *s. f.* — Orthographe arbitraire de MAIE. (Voir ce mot.) « Une mé à faire paste prisée quarante soulz. »

Méandre, *s. m.* — Ornement employé dans l'architecture et dans la broderie, qui consiste, le plus souvent, en une ou plusieurs lignes se développant parallèlement et décrivant des sinuosités qui les enlacent les unes dans les autres. Les *entrelacs,* les *grecques,* les *postes* appartiennent à la grande famille des méandres.

> Ces chiffres forment un méandre,
> Où nos deux noms entrelacés,
> Toujours à se suivre empressés,
> S'abandonnent pour se reprendre.

Ainsi s'exprime le cardinal de Bernis dans une de ses

poésies légères, et c'est peut-être la première fois que l'on rencontre le mot méandre, dans notre langue, avec le sens d'ornement. Cette acception, toute poétique, car elle prend



Fig. 510.
Fauteuil mécanique, dit « chayre des goutes » de Philippe II, d'après un dessin conservé à la bibliothèque royale de Belgique.

son point de départ dans les sinuosités que décrivait l'antique Méandre, fleuve célèbre de la Phrygie, est, en effet, des plus modernes. On n'en trouve point de trace chez les écrivains du XVIIe siècle. Cependant, les méandres ont été, de tout temps, grandement employés. Les Grecs les prodiguaient sur les frises, les bandeaux, les soffites de leurs édifices. Ils en décoraient leurs étoffes et les bords de leurs vases. A leur imitation, les architectes et les décorateurs du XVIe et du XVIIe siècle en firent un copieux usage, mais sans songer à les grouper sous un nom générique. Il fallut, pour donner le jour à ce néologisme, l'érudition mythologique du siècle dernier.

Meble, *s. m.* — Orthographe limousine de MEUBLE. (Voir ce mot.)

Mécanique, *adj.;* **Méchanique**, *adj.* — Qui a rapport aux arts mécaniques. Par extension, qui s'exécute avec la main, ou par le moyen de machines et de ressorts, sans aucune combinaison intellectuelle. Au Moyen Age, on rencontre souvent ce terme appliqué à des individus et désignant des ouvriers. Nous lisons dans la *Chronique de Tournai* (*Corpus chronicorum Flandriæ*, t. III, p. 332) qu'en « l'an de la résurection de Jhésus-Crist, mil et IIIJ^c, ou mois de mai, se encommencha, en la ville et cité de Tournai, une terrible pestilence de épédimie »; et le chroniqueur ajoute : « Et icelle pestilence commenchante, il ne moroit que labboureurs campestres et gens mécaniques, gaignans leur vie à journée ou aultrement. » La *Pronostication nouvelle* porte :

Imagiers, broudeurs, tapissiers
Et aultres subtilz mécaniques,
Orfèvres, imprimeurs, verriers
Seront ceste année fantastiques.

Dans l'amusante comédie des *Tromperies* de Pierre de Larivey (acte V, sc. I), le médecin déguisé en maçon dit : « Cest habit sent trop son mécanicque, je ne voudrois pas pour je ne sçay combien qu'il fust sceu. Enfin je n'ay pas le courage de me présenter à elles en ceste façon, cela répugne trop à ma profession. »

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on a donné le nom de pièces mécaniques ou de meubles mécaniques à des meubles ou à des pièces mis en mouvement, ou se transformant à l'aide d'un mécanisme quelconque. C'est ainsi qu'on lit dans le *Mercure :* « Le sieur Ravoisé, marchand, rue des Lombards, a fait exécuter des nouvelles pièces de méchanique, qui peuvent être placées sur des cheminées des appartements. » Et les *Annonces, affiches et avis divers* du 21 octobre 1786 indiquent, comme étant à vendre chez la D^e Delamotte, de « belles pendules ornées de marbre blanc et de dorure, dont une en cage de cuivre doré, avec serin mécanique, chantant un air différent à chaque heure ». Tout le monde sait ce qu'on entend par « fauteuil, siège, table, etc., mécaniques ». Nos figures 510 et 511, qui accompagnent cet article, sont l'une et l'autre relatives à ce que nous appellerions aujourd'hui le fauteuil mécanique et à ce qu'on nommait au XVIe siècle la *chaise des goutes* de S. M. Catholique. Elles montrent qu'à cette époque les sièges mécaniques étaient déjà d'un usage courant. Enfin, le *Journal général de France* du 23 mars 1783 informait le public qu'on trouvait : « A VENDRE chez le sieur Reboul, menuisier-ébéniste, rue Neuve-Saint-Martin : Une table mécanique que l'on peut rendre ovale pour 6 ou

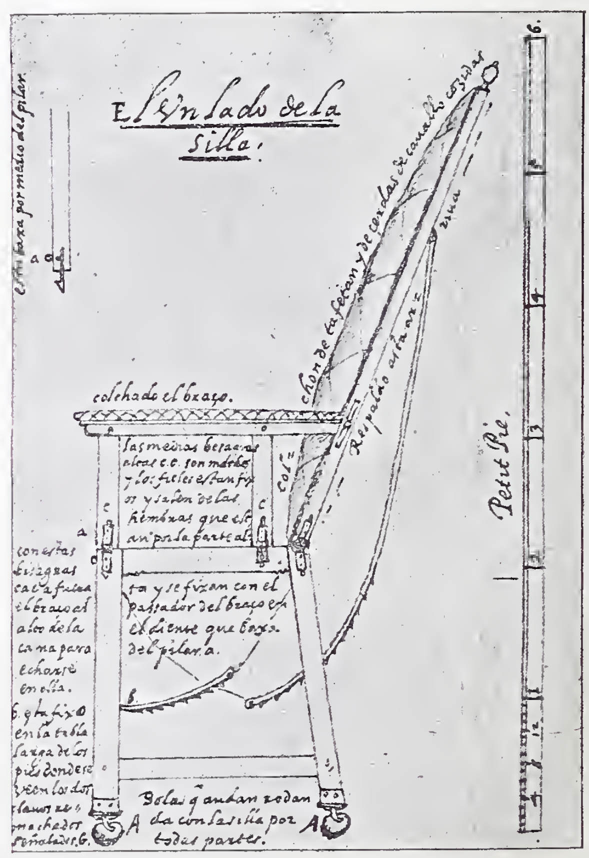


Fig. 511. — Détail et mensuration
de la « chayre » mécanique de Philippe II,
d'après un dessin de la bibliothèque royale de Belgique.

pour douze couverts. » Ainsi, notre vulgaire table à rallonges portait, à la fin du siècle dernier, le nom prétentieux de *table mécanique.*

Mech, *s. m.* — Locution gasconne. Milieu. « *Item,* un autre canet, ab lo pot daurat, ab un sercle au mech, esmalhat en asur. — *Item,* une autre canette, avec le pot (le corps) doré, avec un cercle au milieu, émaillé en bleu. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Mèche, *s. f.* — Ce mot désigne, dans les arts mobiliers, un certain nombre d'objets fort distincts. C'est d'abord, dit Savary, « le fil, ordinairement de coton, qu'on enferme dans de la cire ou du suif, pour en faire la bougie et des cierges, si c'est de la cire qu'on employe, et des chandèles, si ce n'est que du suif ». Dans ce même ordre d'idées, et par extension, au XVIIe siècle, les potiers d'étain ont appelé mèche « la partie du flambeau où l'on met la chandelle ». « Cette partie, écrit Richelet, se nomme par les orfèvres *embouchure;* mais les gens du monde, qui ne sont pas du métier, ne disent ni mèche, ni embouchure ; ils ne disent pas : Mettez de la chandelle dans la mèche ou l'embouchure de ce flambeau, mais : Mettez de la chandelle dans ce flambeau. »

C'est, en second lieu, une sorte de cordon circulaire, fait généralement de coton, qui s'imbibe d'huile, et par lequel la lampe produit sa lumière, et, aussi par extension, c'est le bec qui maintient la mèche enflammée. Prenant le mot dans la première de ses deux acceptions, la *Gazette de France* du 5 octobre 1764 annonce que le sieur Perier a inventé différentes lampes à pompe, entre autres une « qui reste allumée pendant douze heures, sans qu'il soit nécessaire de presser la pompe ni de moucher la mèche » ; et les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 février 1786 nous informent que le S[r] Léger a inventé « des mèches économiques, approuvées en septembre 1782 par l'Académie des sciences ». Avec le second sens, nous relevons dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 210), à la date du 20 juillet 1754, la vente à la duchesse de Mortemart d'une « lampe en cuivre pour une lanterne à quatre mèches ».

En troisième lieu, et sans sortir du même ordre d'idées, on a donné, au siècle dernier, le nom de mèche à ce que nous appelons aujourd'hui des veilleuses. « Le sieur Périn, demeurant rue Christine, même maison de (*sic*) M. Lacombe, libraire, écrit le rédacteur du *Mercure* (juin 1771), délivre des boîtes de petites mèches pour les lampes de nuit; ces mèches sont arrangées sur un rond de carte, et il y en a dans chaque boîte pour toute l'année, moyennant trente sols. Il suffit de mettre cette mèche ainsi préparée sur de l'huile, dans une soucoupe : la lumière dure neuf à dix heures et plus, sans consommer beaucoup d'huile. »

Enfin, dans une acception toute différente, on donne encore le nom de mèche à un outil aciéré, qui s'adapte au trou carré du vilebrequin, et qui sert à percer le bois, le plâtre, la pierre, la brique, etc. On distingue plusieurs sortes de mèches : la mèche à cuiller, qui est creusée en forme de gouge; la mèche anglaise, la mèche à sonnettes, etc.

Mecheron, *s. m.;* **Mecheiron**, *s. m.* — Diminutif de mèche. On trouve ce mot employé, au XVIIe siècle, dans le sens de bec de lampe. « Une veillette de fer ayant deux mecheirons. » (*Invent. du S[r] Bellon, pharmacien;* Bédarrides, 1649.)

Mechine, *s. f.;* **Meschine**, *s. f.;* **Mescine**, *s. f.;* **Meschinette**, *s. f.;* **Meschenne**, *s. f.;* **Mekinette**, *s. f.;* **Mesquine**, *s. f.* — Terme picard. Sorte de support en forme de cercle, sur lequel on place la poêle dans les grandes cheminées de cuisine, et qui est suspendu au-dessus du feu à l'aide d'une crémaillère. Ce nom vient de l'ancien français meschine, lequel, dans le principe, équivalait au mot *fille,* pris dans sa plus large acception, et, par la suite, se spécialisa pour signifier plus particulièrement servante. En Flandre et en Hollande, *meisje* a encore cette double signification. On rencontre fréquemment, dans les anciens textes, meschine pris dans l'un ou l'autre de ces deux sens. Parlant de Charlemagne, Philippe Mouskes écrit dans sa *Chronique rimée :*

> Et chevaliers moult ounouroit,
> Mescines, pucieles et dames
> Destornoit volentiers de blames.

Ici, il s'agit sans doute de filles de qualité, car il n'est pas probable que Charlemagne ait été, comme Louis XIV, élevé à se découvrir devant les femmes de chambre, et qu'il se soit donné la peine d'excuser les actions de simples caméristes. L'auteur anonyme du *Chevalier au Cygne* va plus loin encore. Il donne le nom de meschine à la jeune princesse qui va mettre au monde son héros. Racontant comment elle éprouva, en l'absence de son mari, les douleurs de l'enfantement, il écrit (p. 158) :

> Li cuers et li cors et li membres
> Fisent moult mal à la meschine.

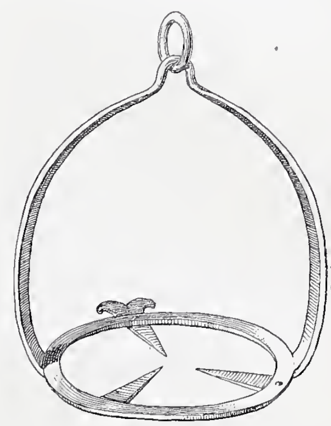


Fig. 512. — Méchinette.

Dans le gracieux roman de *Floire et Blanceflor,* nous lisons (p. 132) :

> La roïne ot un fill molt gent;
> Li rois en ot joie, et sa gent.
> Flo[i]re l'avoient apelé
> Por le haut jor où il fu né,
> La duschoise ot une meschine.
> (Or aïst Diex à l'orfeline.)

Il est clair que, dans ce texte, *meschine,* opposée à *fill,* indique uniquement la différence de sexe des deux enfants qui venaient de naître. Avant cela, dans ce même roman (p. 7), parlant de la duchesse, réduite en captivité et obligée de servir la reine, l'auteur écrit :

> La meschine ert cortoise et prous,
> Moult se faisoit amer à tous,
> La roïne moult bien servoit,
> Comme cele qui saige estoit.

Et, cette fois, meschine a, sinon le sens de domestique ou de servante, du moins celui de dame de compagnie, de dame de confiance ou dame d'atours. C'est une signification plus relevée que nous croyons trouver dans les deux vers suivants, tirés de la fameuse poésie intitulée le *Vœu du Héron :*

> Avecques lui séoient duc, comte et palatin,
> Et donnes et pucheles et maint autre mechin.

Par contre, dans le roman de *Piramus et Thisbé,* il est dit :

> Li riche home orent dui enfanz
> D'égal biauté et de sanblanz,
> L'un fu vallès, l'autre meschine.

Avec la *Chronique normande* du XIVe siècle, publiée par MM. A. et E. Molinier, la condition servile de la méchine s'accentue davantage : « Une autre journée advint que les méchines de la Royne avoient faict une buée et avoient mises les napes de l'ostel du Roy et de la Royne aux champs. » Ici, plus de doute; les filles que l'on charge de faire la lessive appartiennent bien à la classe des serviteurs.

C'est ce même sens, encore mieux défini, que nous relevons dans la célèbre *Farce du pont aux Asgnes,* remontant à la fin du XVe siècle :

LE MARY.

Et à quoy tient-il qu'on ne disgne ?

LA FEMME.

Allez faire bouillir le pot.

LE MARY.

Dya, c'est office de meschine.

LA FEMME.

Dya, c'est office de varlot.

Remarquons encore que Robert Estienne définit « méchine, méquine, c'est-à-dire chambrière ». Enfin, dans les

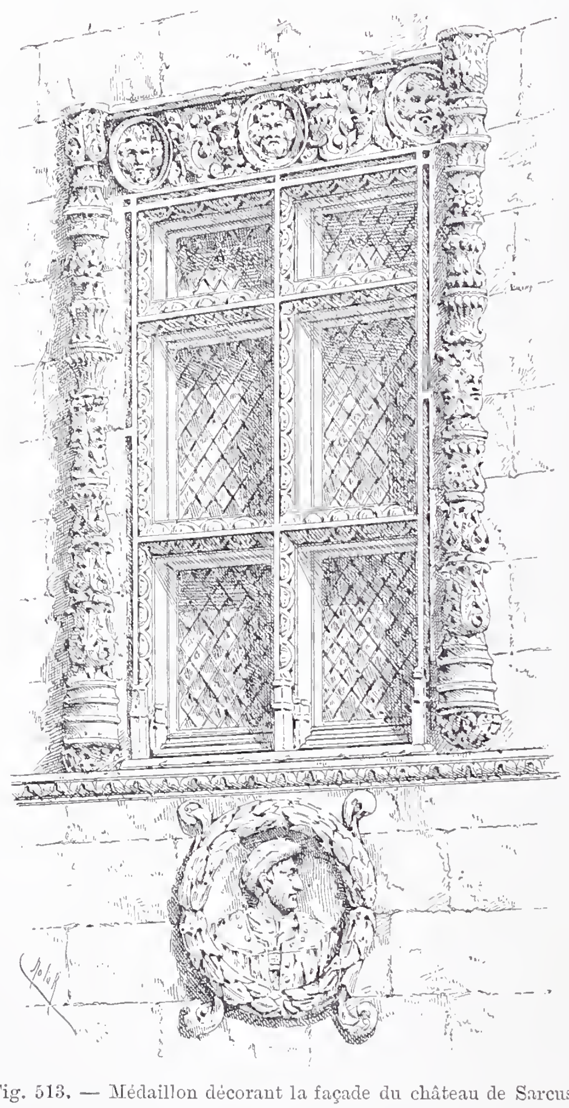


Fig. 513. — Médaillon décorant la façade du château de Sarcus.

Cent nouvelles, nous trouvons, toujours avec la même signification, le diminutif meschinette. « A fin de pièce, après ung tas d'ymaginacion que, pour abréger, je passe les réciter, conclud et se détermina d'envoyer sa meschinette devers lui. » (Centième des *Cent nouvelles,* t. X, p. 78.)

Nous venons de voir par ces quelques citations que s'il y avait des méchines pour faire la lessive et des méchinettes pour faire les commissions, il y en avait également pour aider à la cuisine, pour « faire bouillir le pot », et par conséquent pour tenir la poêle ; et c'est parce que l'appareil dont nous nous occupons remplaçait une de ces filles et dispensait de son service, qu'il en reçut le nom ; comme aujourd'hui, on donne celui de SERVANTE à certains meubles remplaçant d'autres serviteurs.

Médaille, *s. f.;* **Médailh,** *s. f.;* **Médaillon,** *s. m.* — Nous avons réuni à cette place les mots médaille et mé-



Fig. 514. — Médaillon en pierre sculptée (XVIe siècle). Château de Bonnivet.

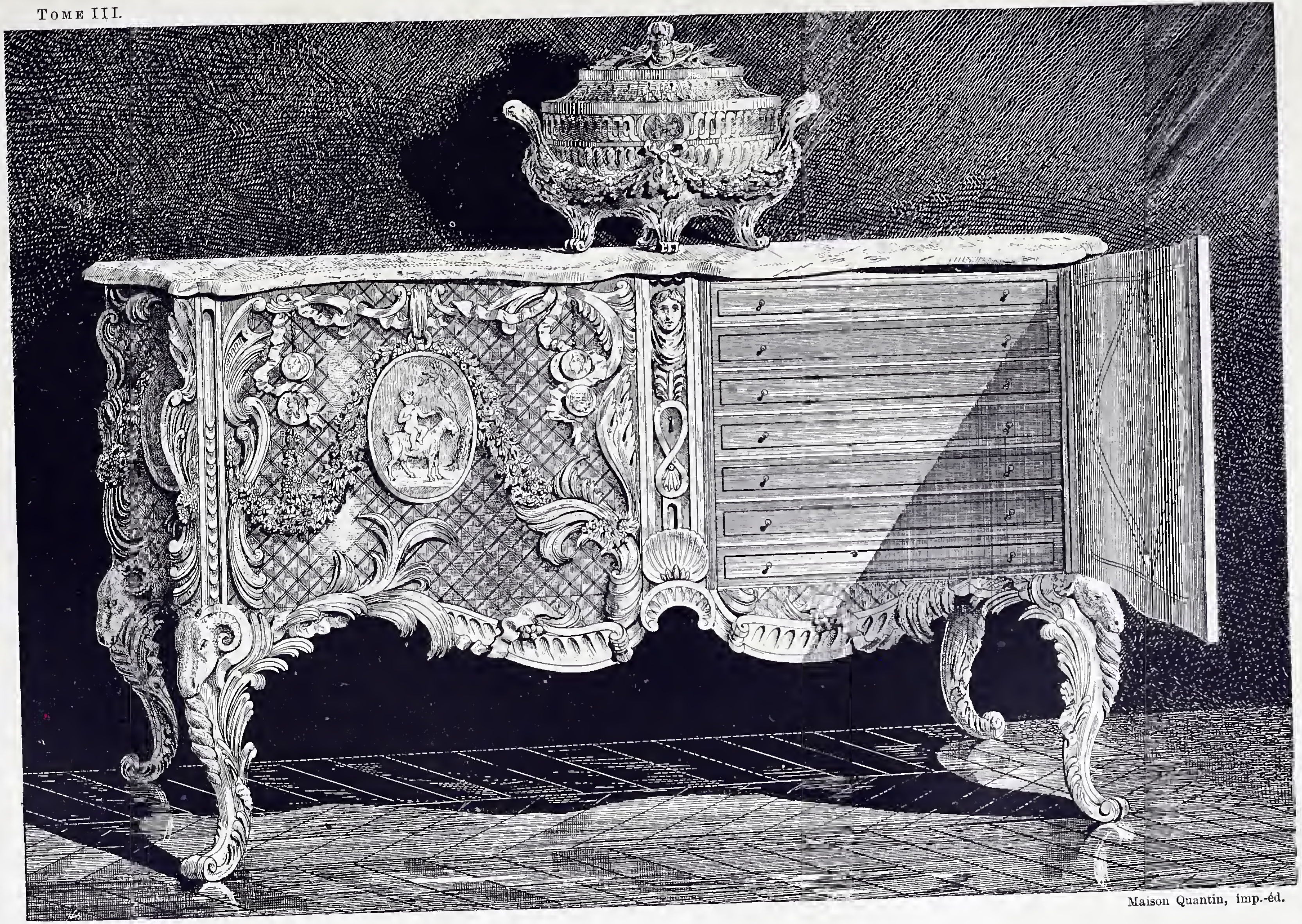
daillon, parce qu'ils ont été longtemps confondus et employés l'un pour l'autre. Aujourd'hui, on donne au mot médaillon le sens amplificatif de grande médaille. Cette interprétation n'est pas nouvelle. Richelet, Furetière et tous les lexicologues du XVIIe siècle ne définissaient pas autrement médaillon. Pour Furetière, notamment, « c'est un nom augmentatif, tiré des Italiens, qui se dit des médailles qui excèdent en grandeur les anciennes médailles romaines ». Cependant, le nom de médaillon, nous allons le voir, fut, dès le XVIe siècle, donné à des médailles offertes en présents par les princes et par les souverains, ce qui indique, par conséquent, une taille assez réduite pour pouvoir être porté au col, alors qu'à cette même époque, l'on accordait le nom de médailles aux médaillons de marbre ou de bois sculpté, dont étaient ornés les façades des édifices et les panneaux des meubles.



Fig. 515. — Canne en grès ornée de médaillons.

Ainsi, l'auteur des *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* détaillant les cadeaux qui furent faits, en 1551, aux députés des princes de l'Empire, au moment de leur départ de Fontainebleau, nous apprend qu'on leur donna : « Trente et quatre chaisnes d'or, dix de quatre cens escus chacune, dix aultres de deux cens et le reste de cent, à toutes les médaillons d'or de l'effigie du roy. » Et nous lisons dans les *Blasons* de Gilles Corrozet :

Court enrichie de medalles,
Et de figures magnifiques,
Tant de modernes que d'anticques.



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

MÉDAILLIER

EN MARQUETERIE, AYANT APPARTENU AU ROI LOUIS XV

(Cabinet des médailles).

Ces « medalles » de grandes dimensions, qui jouèrent, à l'époque de la Renaissance, un rôle considérable dans l'ornementation architecturale et mobilière, ne remontent pas au delà du XVIe siècle. Le Moyen Age ne paraît pas avoir connu la médaille ou le médaillon, considérés comme éléments de décoration. Il fallut qu'on prît goût à l'Antiquité et qu'on commençât à attacher un prix exceptionnel aux médailles anciennes, pour trouver en celles-ci un caractère ornemental analogue à celui des camées et pierres gravées, qui avaient été si fort en honneur pendant le XIVe et le XVe siècle. Quand on eut compris le charme et la beauté des monnaies antiques et des médailles enfantées par la Renaissance italienne, non seulement on transforma ces médailles en objets de parure (voir *Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XXXI, p. 192 et 214), mais on les substitua aux camées et aux intailles dans la décoration des pièces d'orfèvrerie. On fit des gobelets, des coffres, des bassins ornés de médailles. On en gratifia même des vases de cuisine et l'on employa à cet usage les modernes aussi bien que les anciennes. Nous donnons, avec cet article, un gobelet décoré de la sorte. (Voir fig. 517.) Au mot MARMITE, on trouvera l'image d'un de ces ustensiles, dont la panse porte une superbe médaille de Marie de Médicis. (Voir fig. 468.) On sait, en outre, que Gabrielle d'Estrées posséda un buffet d'argent doré (voir l'article suivant) couvert de médailles anciennes, et l'on retrouve, dans les *Inventaires* de Louis XIV, des pièces d'argenterie ornées de la même façon, notamment : « Un petit service d'argent de Paris, vermeil doré, dans lequel sont enchâssées médailles antiques. » (*Invent. du mobilier de la Couronne,* dressé le 20 mars 1684.)

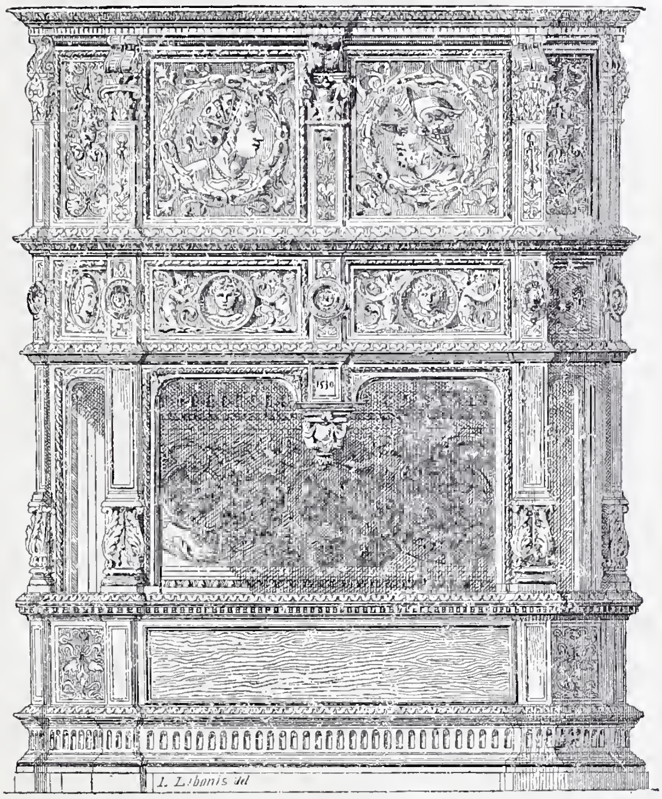


Fig. 516. — Dressoir en bois de chêne, orné de médailles.

Il ne faut donc pas se montrer surpris que, de la décoration des vases et des pièces d'orfèvrerie, le goût des médaillons et des médailles se soit étendu aux meubles et à l'architecture. Les cartouches arrondis, ornés de têtes en saillie ou de profils en bas-reliefs, représentant des personnages plus ou moins antiques, se rencontrent très fréquemment sur tous les monuments du XVIe et même du XVIIe siècle. On en peut voir dans la cour de l'École des beaux-arts, sur les fragments du château de Gaillon, qui y ont été transportés ; au Cours la Reine, à la maison dite de François Ier ; à Rouen, aux façades de bois des anciennes maisons, jadis voisines du Gros Horloge, qui y ont été pieusement conservés ; à Bourges, dans la cour de l'hôtel des frères Lallemand ; aux châteaux de Bonnivet, de Sarcus et dans cent autres endroits.

Quant aux textes prouvant que le nom de médaille était attribué à ces sortes de décorations, ils sont suffisamment nombreux, et surtout d'une clarté indiscutable. Ainsi, nous relevons dans les *Comptes du château de Gaillon,* à l'année 1508, un versement effectué à Guillaume de Bourges « pour quatre médalles de bois, au pris de XXVII sols la pièce ». Dans les *Acquits au comptant de François Ier* (année 1533), figure un payement de 1,200 livres : « Pour les fraiz et voictures des marbres et médailles, que le Roy faict conduyre tant par eaue que par terre, depuis Aigues-Mortes jusqu'à Fontainebleau » ; et dans les *Comptes des Bastimens* (1540), nous notons un nouveau payement à « Imbert Julliot, imager, pour avoir vacqué aux reparemens et racoustrement des medalles, testes et corps de marbre antique, puis naguères apportées de Rome audit lieu de Fontainebleau ». Sur ces trois premiers textes, il n'y a pas de confusion possible. Les deux qui suivent ne sont pas moins clairs : « 26 avril 1669, à Francisque, sculpteur, pour son payement de la sculpture et ornemens de médailles, qu'il a faits du grand escalier du Louvre, 287 livres. » (*Comptes des Bâtiments,* t. Ier, col. 320.) « *Item,* huit médailles de marbre, dont le fond d'une fendu au-dessus de la teste, d'un pied et demy de diamestre, dont quatre testes d'hommes et quatre testes de femmes garnyes de leurs bordures de bois doré, prisées à raison de 40 livres, l'une portant l'autre, revenant ensemble à la somme de 320 livres. » (*Inventaire d'André Le Nôtre,* 1700.)

Ces dernières citations suffiraient à montrer que, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, le mot médaille, dans le langage des architectes, conserva sa première signification ; alors même que Daviler, dans son *Explication des termes d'architecture et de maçonnerie,* etc., publiée en 1691, n'aurait pas imprimé : « MÉDAILLE, c'est en architecture une teste en bas-relief rond, comme celles de la cour de l'hôtel de ville de Paris, ou un sujet historique rond ou ovale, comme les médailles de l'Arc de Triomphe et de la place des Victoires. » Ajoutons que l'expression fut adoptée également dans le langage mobilier. Au XVIe siècle, l'emploi du mot médaille, dans ce sens élargi, est courant et les exemples en foisonnent. Gilles Corrozet, dans son *Blason du dressouer,* écrit :

> Dressouer fermé bien seurement
> De deux guichetz de bonne taille
> Ayant chascun une medalle.

L'*Inventaire de Maurice Ménier, imprimeur* (Paris, 1566), mentionne : « Ung dressouer de bois de chesne à deux guichetz, fermans à clef, à demy ronds, taillés à médailles. » Dans l'*Inventaire de Nicolle Lefebvre, veuve de Gilles Roger, tissutier* (Paris, 1592), nous relevons : « Un dressouer de boys de chesne, à deux guichetz taillés en médailles. »

Au XVIIe siècle, il n'en est pas autrement, et l'*Inventaire de Mazarin* (1653) décrit : « Un daiz de velours roze sciche, en broderie de grotesques, avec figures d'animaux, festons et cartouches, sur lequel sont rapportées diverses médailles, sçavoir : sur le ciel du daiz cinq médailles en ovalles de travers, quatre à costé et une au milieu, brodées de soie, illuminées d'or et d'argent, où est représentée l'histoire de David et de Saül. » Enfin, nous notons dans l'*État du mobilier de la Couronne* du 20 février 1673 la description d'un « vase de forme antique, ciselé sur le corps de l'histoire de David... et son pied de crotesques, masques et médailles ». Ces divers textes, croyons-nous, établissent avec la dernière évidence que, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, dans le mobilier comme dans l'architecture, il y a eu confusion absolue entre ces deux mots : médaille et médaillon.



Fig. 517. — Grand gobelet en argent orné de médailles.

Avec le XVIIIe siècle, il n'en est plus ainsi. Le premier de ces substantifs se spécialise. Il ne s'applique plus qu'aux pièces de petites dimensions, en métal, frappées d'une effigie. (Voir, pour ces sortes de médailles, l'article MÉDAILLIER.) Le mot médaillon, au contraire, que Daviler ne connaissait pas, prend une importance inattendue et s'étend non seulement à tous les ornements de grande taille, de forme ronde ou ovale, qui servent, soit à la parure des personnes, soit à la décoration des meubles, des façades d'édifices, etc., mais encore à une foule d'ornements de même forme, qu'au siècle précédent on aurait désignés sous le nom de cartouches. En sculpture, notamment, tout bas-relief, du moment qu'il est à peu près circulaire, soit qu'il figure une tête, une scène plus ou moins compliquée, ou des attributs, prend le nom de médaillon. Dans la décoration intérieure — lambris, tapisseries, gros meubles, sièges, etc. — tout motif qui présente l'aspect d'un cercle ou de ce qu'on appelait, au XVIIe siècle, un OVALE (voir ce mot), devient un médaillon. Scènes champêtres, fleurs, fruits, portraits, bas-reliefs, tout est qualifié médaillon, pourvu qu'il revête une des deux formes susdites. Les sièges à dossier arrondi sont appelés sièges « à médaillons » ; le sujet central des tapisseries est baptisé de même. Enfin, toute médaille un peu vaste, pourvu qu'elle soit munie d'un anneau et puisse se suspendre, est désignée sous ce même nom, lequel, par analogie, ne tarde pas à s'appliquer aux petites boîtes que les femmes portent au cou et les hommes à leurs chaînes de montre, alors même que ces boîtes ont complètement abdiqué la forme dont était primitivement dérivée leur appellation.

Les quelques exemples qu'on va lire ont été choisis de façon à bien faire comprendre les multiples applications du mot médaillon pendant le XVIIIe siècle : « Vingt-neuf tableaux dessinés à la plume ; cinq médaillons de plomb représentant des têtes. — Un autre tableau carré représentant la Sainte Vierge. » (*Apposition des scellés chez François Roumier, sculpteur du Roy*; Paris, 1748.) « Un tableau en perspective peint sur toile, dans sa bordure dorée ; six médaillons, aussi dans leur bordure dorée. » (*Apposition des scellés chez Juste-Aurèle Meissonnier, architecte et premier dessinateur des chambre et cabinet du Roy*, 1750.) « Il a été présenté à Madame la Dauphine, le 13 décembre 1753, un médaillon représentant la France au comble de ses vœux, par l'heureuse naissance de Monseigneur le duc d'Aquitaine. » (*Mercure* de février 1754.) « Dans la salle de Compaignie... deux testes en médaillons de marbre en bas-relief ; — dans le cabinet d'aisances... deux pots de fleurs en médaillon. » (*Invent. du comte de Caylus*, 1765.) « Deux médaillons d'Henry IV et Sully, en biscuit (de Sèvres) dans les bordures de bois de poirier. » (*Catalogue de la vente de meubles, après le décès de M*^me^ *de Pompadour*, 1766.) « Quatre médaillons or et fond noir de la Chine, ayant chacun un vaze imitant le Japon, en bas-relief, remply de fleurs en nacre de perles, burgos, et tous quatre encadrés dans des bordures d'or moulu. » (*Invent. d'Antoine Vincent, peintre et vernisseur du Roi, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc*; 1772.) « Une urne de porcelaine de Monsieur, fond blanc, richement dorée, en or de couleurs et surmontée d'un bouquet blanc ; sur un des côtés de cette urne est un médaillon, dans lequel est un portrait en bas-relief que l'on croit être celui de Son Altesse Royale Madame l'archiduchesse Marianne ; du côté opposé est son chiffre. Cette urne est posée sur un piédestal de bois sculpté et doré. » — « Cinq vases de porcelaine de Sève, fond bleu céleste, à médaillons de fleurs peintes sur fond blanc, et garnis de bronze doré, formant une garniture de cheminée. » (*Vente de S. A. R. le duc*



Fig. 518. — Petite pendule ornée d'un médaillon (XVIIIe siècle).

Charles de Lorraine; Bruxelles, 1781.) « EN VENTE chez le sieur Grand, ébéniste, rue du Faubourg-Saint-Honoré, médaillon de marbre blanc, orné de fleurs peintes, avec vase entouré d'un cadre ovale de marbre bleu turquin,

de 21 pouces de haut sur 26 de diamètre, couvert d'une glace bombée. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 28 juillet 1782.) « On a perdu, de la rue Mouffetard à la rue de Condé, un médaillon représentant une nymphe, qui allaite Jupiter avec la corne d'Amalthée, le tout sculpté en camée sur un fond noir, avec ces mots : *Bas-relief du palais Giustiniani à Rome,* écrits sur le fond d'or. 4 louis à qui le rapportera à M. *Sageret,* expéditionnaire de Cour de Rome, quai de Bourbon, hôtel de Jassaud. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 18 août 1787.) « Trois vases de porcelaine de Sèvres, fond couleur de chair, parsemé de fleurs d'or à médaillons supérieurement peints avec des anses à têtes de bélier dorées. Le vase du milieu, plus haut, représente un médaillon en mignature. » (*Vente du mobilier de Versailles pendant la Terreur.*)

Remarquons, pour terminer, que les médaillons jouèrent un rôle considérable dans l'ameublement du XVIIIe siècle. Leurs formes arrondies et souples s'harmonisaient admirablement avec les inflexions du style rocaille. Sous le règne de Louis XVI, ils furent également fort goûtés. On les associa aux bronzes, aux tapisseries, aux sièges et même aux meubles à bâtis et panneaux, mais, pour ces

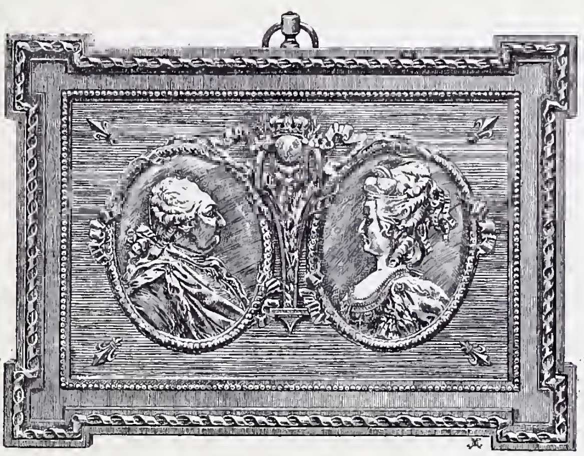


Fig. 519. — Médaillons en argent repoussé représentant Louis XVI et Marie-Antoinette.

derniers, non plus en tant que médailles prises dans la masse du bois, ou de couronnes livrant passage à une tête inclinée, mais sous la forme de plaques en biscuit de Sèvres, qui, à ce moment, faisaient fureur.

L'Empire, avec ses lignes austères et ses raides profils, éloigna peu à peu le médaillon de l'ameublement.

Médaillier, *s. m.* — On donnait autrefois ce nom : 1° aux chambres où l'on serrait les collections de médailles ; 2° aux meubles spécialement fabriqués pour les classer et les conserver. Aujourd'hui, les meubles seuls sont appelés ainsi. Les chambres sont qualifiées « cabinets de médailles ». Le goût de ces collections n'est pas très ancien. Il ne se développa chez nous qu'à l'époque où les études se tournèrent avec passion vers l'art antique, c'est-à-dire vers la fin du XVe siècle. L'Italie, qui précéda la France dans ce grand mouvement, fut la première à former de ces réunions de monnaies et médailles anciennes, si instructives et si précieuses au point de vue de l'histoire. La collection des Médicis était, au XVe siècle, particulièrement fameuse. Comines (*Mém.,* liv. VII, ch. X), racontant le pillage des trésors de Pierre de Médicis, parle de « trois mille médailles d'or et d'argent, [ayant] bien la pesanteur de quarante livres, et crois, ajoute-t-il, qu'il n'y avoit point autant de belles médailles en Italie ». Il faut attendre plus d'un siècle pour rencontrer dans notre pays une collection sinon aussi choisie, du moins aussi nombreuse.

Le premier médaillier dont nous ayons trouvé la trace, en dehors de l'Italie, faisait partie de l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523). Il est qualifié dans cet inventaire « coffre de médailles » et renferme une petite boîte ronde en bois « dedans laquelle sont les pièces suyvans », c'est-à-dire 83 monnaies et médailles. Indépendamment de ce médaillier un peu primitif, cette princesse possédait « diverses médailles de plomb et de léton, cuyvre et autres gros métal, estant en ung coffre audit cabinet » et « IIIIxx médailles d'argent petites, les XL enveloppées en ung petit papier supserites, le tout mis en une bource ». Même en additionnant ces divers chiffres, nous restons loin, on le voit, du médaillier de Pierre de Médicis. C'était, au surplus, l'usage, à cette époque, chez les gens de goût, de posséder un certain nombre de médailles choisies avec soin — et l'on sait s'il en existait de belles. L'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) en fournit la preuve, et Gilles Corrozet, dans son *Blason du Cabinet* (1539), ne manque pas d'en mentionner quelques-unes, au milieu des curiosités qu'il enferme dans ce meuble.



Fig. 520 et 521. — Médailles exécutées à l'occasion de l'entrevue de Bayonne (1565).

> Cabinet paré de médailles
> Et curieuses antiquailles,
> De marbre, de jaspe, de porphire...

Mais il ne paraît pas que, dans la très haute société, on les ait collectionnées systématiquement. Nous voyons même quelques nobles et riches dames, comme Gabrielle d'Estrées, par exemple, les faire servir à la décoration de pièces d'orfèvrerie, imitant en cela les orfèvres du Moyen Age, qui avaient employé les camées les moins chastes à l'ornementation des vases sacrés. Nous relevons, en effet,



Fig. 522 et 523. — Médailles exécutées à l'occasion de l'entrevue de Bayonne (1565).

dans l'*Inventaire* de cette belle favorite, dressé en 1599, un « buffet d'argent doré, garny d'antiques » et parmi les pièces de ce buffet : « Une grande fontaine d'argent doré, couvert de médalles anticques. — *Item,* deux grands flaccons d'argent doré seméz d'anticques. — *Item,* une grande sallière d'argent doré semée d'anticques, etc., etc. »

Dans la magistrature et dans la bourgeoisie, il n'en allait pas de même, et cette fin du XVIe siècle, si troublée, vit se former en notre pays un certain nombre de collections, qui méritent de ne point être oubliées. Aux noms de Groslier, de Peiresc et du Président de Thou, tous les trois justement célèbres, il convient d'ajouter ceux de Grosbois, du Président Molé, de Richard Toutin, « marchand orfèvre sur le pont, homme curieux et amateur de médalles antiques », dit Pierre de l'Estoile, de Sainte-Marie qui demeurait également sur le pont au Change, de Montaut, « advocat à la cour et référendaire en la chancellerie », auquel Pierre de l'Estoile céda ses médailles d'or antiques, et enfin de Pierre de l'Estoile lui-même, dont la collection était, pour le temps, assez importante, car les étrangers demandaient à la visiter. Mais aucune de ces réunions ne semble avoir été assez nombreuse pour exiger l'installation d'une pièce spéciale. Il n'est pas même question de meubles affectant une disposition particulière. Pierre de l'Estoile, c'est lui qui le raconte, serrait toutes ses médailles dans un étui. « J'ay presté ce jour, écrit-il en juillet 1608, à M. Courtin, quatre de mes pièces des plus belles et rares, tirées de mon estui de marroquin. » (Voir *Journal,* t. VIII, p. 101 ; t. IX, p. 61 et 105 ; t. XI, p. 56 et 109.)

Avec le XVIIe siècle, les choses changent d'aspect. Un prince, Gaston d'Orléans, se passionne pour les médailles et constitue un cabinet qui va bientôt devenir le plus considérable de l'Europe. « Monseigneur, écrit un témoin de sa vie, commença en ce temps à avoir cette grande passion qu'il a eue depuis pour les médailles, raretéz et statues antiques et modernes. Je vous diray un effect merveilleux de sa mémoire, en vous assurant qu'il n'y avoit pas une seule médaille d'or, d'argent, de grand, petit et moyen, en cuivre, qu'il ne nommast en voyant son revers. C'estoit une chose merveilleuse de le voir parler des choses les plus remarquables de l'Antiquité avec autant de facilité que si elles se fussent passées de son temps ; et l'on peut dire qu'il se rendit très sçavant dans l'histoire romaine par le mesme moyen dont on s'estoit servy dans ses plus tendres années à luy apprendre les fables, n'y ayant de différence sinon que les figures des fables estoient de papier et celles-cy de métal. Ce fut une chose admirable de voir en combien peu de temps son cabinet fut remply de pièces antiques ; la description mériteroit un juste volume. » Ce prince ne faisait, au surplus, en constituant un cabinet de médailles, que réaliser un dessein souvent conçu et qui n'avait jamais pu aboutir. La cour de France au XVIe siècle, montra, en effet, pour les belles médailles, un goût des plus prononcés. Le moyen le plus ingénieux que le maréchal de Vieilleville trouva de faire sa cour à Catherine de Médicis et à Charles IX fut de faire exécuter « par deux ou trois experts orfèvres environ deux cens médailles d'or... ausquelles estoient des deux costéz les portraicts du roy et de la reyne bien gravéz », qu'il distribua aux officiers étrangers ayant servi sous ses ordres. A propos de Catherine, il avoue que « le comble de son contentement » fut de se voir « si au naturel représentée, que le plus habile paintre de France ne l'eust sceu mieulx portraire avec le pinceau, par la confession même de Janet, le plus excellent ouvrier de ce temps-là ». En outre, il n'était pas de grandes fêtes, de tournois, de spectacles qui ne fournissent l'occasion de frapper des médailles. Lorsque Charles IX se rencontra à Bayonne avec la reine d'Espagne, sa sœur, les fêtes qui eurent lieu alors se terminèrent par une distribution de médailles dont le dessin nous a été conservé dans le récit même de cette entrevue. (Voir fig. 520 à 523.) Plus tard, aux noces du duc de Joyeuse, le *Ballet comique* de la reine fut suivi d'une distribution de médailles emblématiques, dont l'image nous a été transmise par le petit livre de Balthazar de Beaujoyeulx. Enfin l'usage s'était répandu, lors de l'Entrée solennelle des princes et des rois, de frapper des médailles commémoratives. En 1559, nous voyons Jean Barlon et Gérôme Doyes, maîtres orfèvres de Bordeaux, exécuter pour le compte de la Ville une médaille d'or qui fut offerte à Isabelle de France lors de son passage pour aller en Espagne. En 1622, lorsque Louis XIII se présenta aux portes d'Avignon : « A l'entrée de la ville on présenta au Roy une couppe dans laquelle il y avoit deux cens médailles d'or faites exprès, avec l'effigie du Roy d'un costé et la ville d'Avignon de l'autre. » Ces médailles méritaient assurément d'être conservées. Pour des raisons analogues, les curieux s'amusèrent à réunir les médailles et enseignes de pèlerinage, qu'on vendait au menu peuple et qu'on trouve mentionnées dans les *Inventaires* de certains marchands. « Plus trois douzaines médalles, images

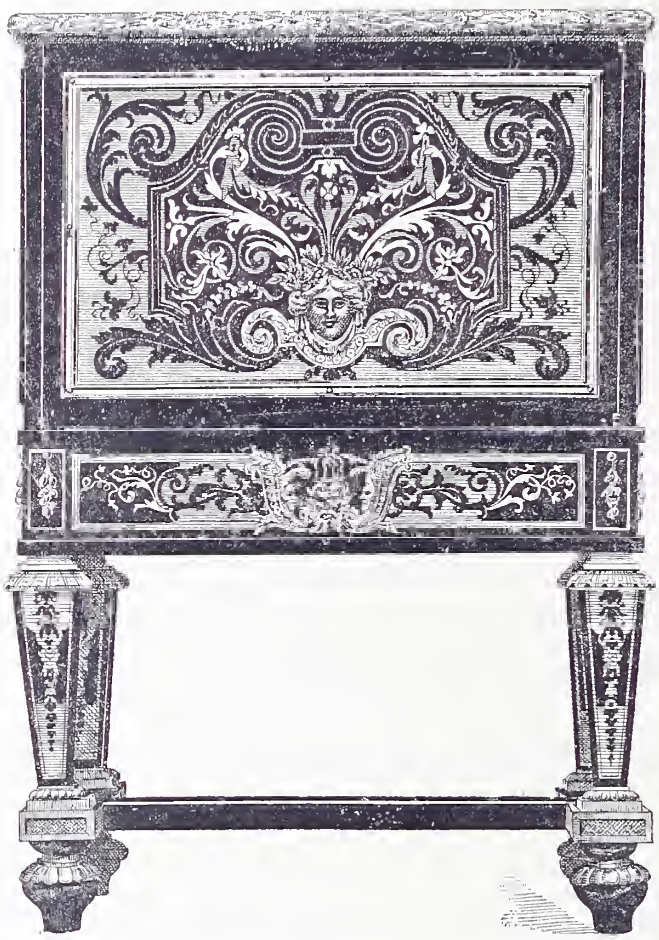


Fig. 524. — Médaillier en marqueterie de cuivre et d'écaille, par Boulle.



A. Hotin del.

Maison Quantin, imp.-éd.

MÉDAILLON
EN BOIS SCULPTÉ PAR JEAN GOUJON
décorant la porte de l'église de Saint-Maclou, à Rouen.

enchâssées, à trente sols la douzaine. » (*Invent. de Grégoire Beaunom;* Bordeaux, 1607.) Il en fut de même des monnaies d'or et d'argent qui, par suite des refontes et des

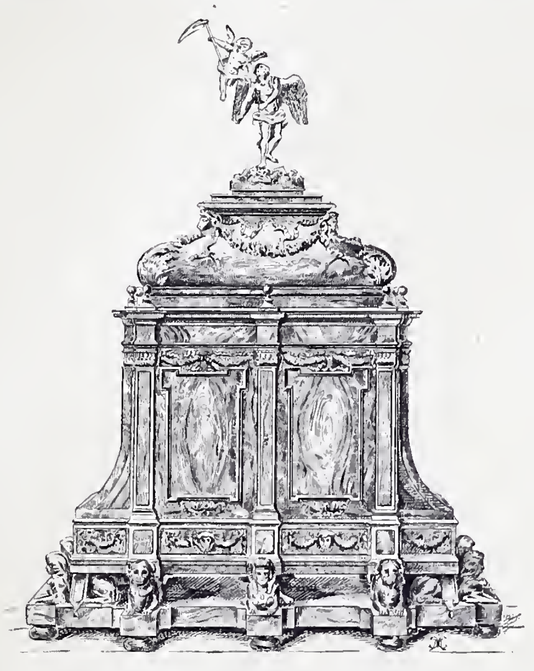


Fig. 525. — Petit médaillier (XVIIIe siècle). Palais de Versailles.

changements si nombreux qu'on apportait, en quelque sorte périodiquement à leur valeur, finirent par constituer de véritables raretés presque aussi difficiles à se procurer que les pièces anciennes.

> Nous n'étions même plus à l'usage de tous,
> Puisqu'enfin, en sortant de dessous la muraille,
> Jusques à la moindre de nous
> Parvint à la grandeur d'antique et de médaille.

Ainsi s'exprime le *Louis d'or* dans un petit poème dédié à Mlle de Scudéry. De là à entreprendre de constituer une collection publique, nationale de médailles, il n'y avait qu'un pas ; et, nous l'avons dit, depuis le XVIe siècle, l'idée était dans l'air. François Ier avait le premier, parmi nos rois, songé à créer un médaillier. Mais ses acquisitions s'étaient bornées à une vingtaine de monnaies d'or et à une centaine en argent. Henri II augmenta ce premier fonds, des médailles que Catherine de Médicis avait rapportées d'Italie et de quelques achats personnels. Charles IX transporta la collection au Louvre et la renforça considérablement par l'adjonction du médaillier de Groslier, acquis en 1565. Malheureusement durant les troubles de la Ligue, ce trésor numismatique ne fut pas respecté, et quand Henri IV voulut reprendre l'idée de François Ier, tout était à refaire. Il parvint, toutefois, à ressaisir un certain nombre des pièces dispersées. Il en confia la garde à un gentilhomme provençal du nom de Bagarris, qui, à la mort de ce prince, et pour les préserver d'une nouvelle dispersion, les emporta avec lui en Provence. Ces médailles furent plus tard recueillies par Gaston d'Orléans, qui développa singulièrement ce premier groupement et qui, nous venons de le voir, très passionné pour la numismatique, mit, par son exemple, cette science à la mode. C'est à ce prince, écrit Dangeau (*Journal,* t. XIV, p. 66), « qu'on est redevable en France de ce goût qui s'est depuis si fort répandu ».

Gaston ne se borna pas à léguer à son neveu son admirable collection ; il lui transmit aussi son amour des belles monnaies. Si nous en croyons le fidèle Dangeau (t. Ier, p. 305), « les après-dînées », le Grand Roi « s'amusoit souvent à voir ses médailles ». Nous savons, en outre, par les *Mémoires de l'abbé de Choisy* (édit. Michaud, t. XXX, p. 599) que cet *amusement* journalier augmenta dans une large mesure « le grand crédit du père de la Chaise, son confesseur. Ce père aimoit fort les médailles et prétendoit s'y connoître. Il prit ce prétexte pour être presque toujours avec le roi... » Un détail fera juger, au surplus, de l'intérêt que Louis XIV trouvait à cette étude. Le 9 avril 1696, quand la future duchesse de Bourgogne, encore enfant, arriva à la cour de France, Louis XIV ne trouva pas de plus jolie distraction à offrir à cette fillette que de la conduire dans son petit appartement et de lui montrer toutes ses médailles. (Dangeau, t. VI, p. 40.) Avec des dispositions aussi bienveillantes, le médaillier royal ne pouvait pas manquer de s'accroître considérablement.

Il s'accrut, en effet, de la collection formée par M. de Brienne (1668), du cabinet de M. de Seguin, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois (payé 22,000 livres en 1669), et de nombreuses acquisitions faites par les soins du sieur Le Cointre, « antiquaire du roy », qui, en 1665, avait été chargé de dresser l'inventaire « des médailles et pierres gravées de S. M. », opération qui dura quinze mois. Ajoutons encore le médaillier de Pierre de Carcavi, acquis en 1667 ; les envois que le sieur de Valcourt, « gentilhomme flamand », fit de Bruxelles (1668), ceux que Huet faisait de Normandie (1669), augmentés de ceux que Vaillant adressait de Rome (1671) au Cabinet du roi. Ces richesses



Fig. 526. — Médaillier, style de la Régence, dessiné par Pineau.

eurent tour à tour pour conservateurs les sieurs Rainssant, Oudinet, Simon, de Boze et Barthélemy. Ce fut ce dernier qui, en 1752, montra le médaillier royal au jeune comte

de Dunois, petit-fils du duc de Luynes. Ce petit seigneur, alors âgé de douze ans, rendit compte de sa visite à sa mère, dans une lettre d'autant plus intéressante à relire, qu'elle nous fait connaître les dispositions du Cabinet des

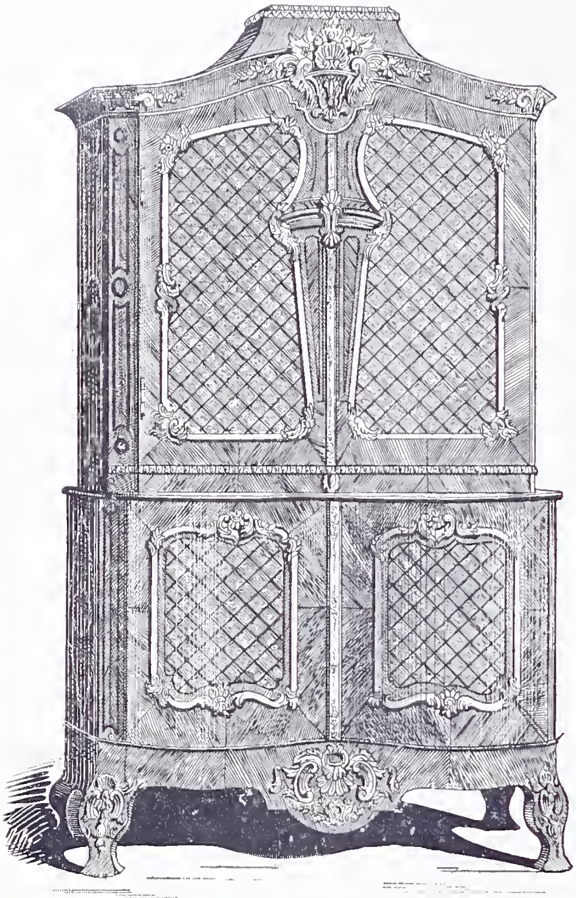


Fig. 527. — Grand médaillier en marqueterie (XVIIIe siècle). Cabinet des médailles.

médailles, et ce Cabinet, à cette époque, avait encore le même aspect et la même disposition qu'au temps de Louis XIV.

« Nous allâmes hier voir les médailles du roi. M. l'abbé Barthélemy, qui a la survivance de M. de Boze, nous mena dans le cabinet des médailles ; c'est un grand salon où on a mis tout autour des tables de marbre qui portent les médailles. Il m'a fait déchiffrer et expliquer les médailles d'or du haut Empire ; il commence à Jules César et finit à Gallien ; le bas Empire est peu estimé ; il va jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs ; alors commencent les médailles modernes qui renouvellent le bon goût. Il y a 1,800 médailles d'or. — Nous vîmes ensuite les médailles d'argent tant grecques que latines. — Nous examinâmes ensuite le grand, le moyen et le petit bronze, et les médaillons antiques, après cela les médailles modernes : le recueil est immense, parce qu'on a des suites de toutes sortes. » (*Mém. du duc de Luynes,* t. XII, p. 190.)

L'exemple royal ne pouvait manquer de porter ses fruits. Au XVIIe siècle, on vit un peu partout se former des médailliers plus ou moins remarquables. Un des plus appréciés fut, si nous en croyons Tallemant (*Historiettes,* t. V, p. 121), celui de Basin de Limeville. « Il avoit des lettres, écrit-il, et ne manquoit pas d'esprit ; il se connoissoit fort bien aux médailles et en avoit assez bon nombre ; mais après qu'il en avoit acheté quelqu'une, on ne la voyoit plus, si ce n'étoit durant quelques jours qu'il la portoit dans son gousset; car une fois qu'elle entroit dans son cabinet, elle n'en sortoit jamais, et on n'avoit garde de l'y aller chercher. » Nous savons par la correspondance de la Palatine (duchesse d'Orléans) que cette princesse possédait une importante collection de médailles et de pierres gravées. Piganiol de la Force appelle l'attention des amateurs sur le médaillier de la maison professe des Jésuites, « fort enrichi par le père de la Chaise, qui tenoit une place parmi les antiquaires de son temps », et augmenté par le père Chamillart ; sur celui de l'abbaye Sainte-Geneviève, constitué grâce aux libéralités du duc d'Orléans ; sur celui du couvent des Augustins, commencé par le R. P. Albert de Sainte-Eugénie. (*Description de Paris,* t. III, p. 119 : t. V, p. 24 : t. VI, p. 87.) En province, on citait le cabinet des médailles de la ville de Lyon, qui ne comptait pas moins de 22,000 numéros. Enfin, il ne faut pas oublier le cabinet des médailles de la Bibliothèque, extrêmement enrichi par Colbert, qui devait s'accroître plus tard de la collection Pellerin, comprenant plus de 30,000 pièces ; du cabinet du marquis de Caylus et, en notre siècle, de la merveilleuse collection du duc de Luynes. Réuni au Cabinet du roi, le médaillier de la Bibliothèque forme aujourd'hui le plus complet et le plus beau musée de médailles qu'on puisse voir au monde.

A la suite de ces médailliers publics, il convient de dire un mot de ceux des particuliers qui, pour être moins fournis, n'en étaient pas moins précieux et superbes. C'est à cette époque, en effet, qu'on exécuta pour serrer les médailles ces coffres charmants et magnifiques, qui sont encore l'ornement de nos collections publiques et privées. Louis XIV, au temps de sa plus grande splendeur (1669), avait fait fabriquer par Philippe Caffieri et par Domenico Cucci « une machine d'armoire » pour enfermer les médailles, agates et cristaux qu'il avait au palais des Tuileries, « machine » qui ne lui coûta pas moins de 9,760 livres. Plus tard, Boulle, et c'est tout dire, exerça son admirable sagacité à construire de ces meubles. Dans l'incendie qui, en 1720, dévora ses ateliers, ce grand artiste vit disparaître une « armoire d'ébaine, ornée de moulures et d'une corniche d'architecture, avec des bas-reliefs sculptés, qui avoit sept pieds de haut sur quatre de large ». Ce beau médaillier fermait à quatre clefs d'argent et « étoit rempli, jusques aux deux tiers de sa hauteur, de petits tiroirs à médailles, qui contenoient six mille médailles de cuivre ou de bronze, trois mille cinq cents modernes de toutes grandeurs » ; et avec cette armoire, disparut « un bureau de marquetterie, de bois de raport, couvert de velours vert, garny de trente-neuf tiroirs fermans à clef, remplis de quantité de curiosités, comme pierres gravées, petites médailles d'argent, au nombre de deux cents ».

Heureusement, d'autres meubles du même genre eurent un sort meilleur. On vit figurer à la *Vente du cabinet Le Brun* (11 avril 1791) « un médaillier plaqué à panneaux, en bois de rapport, garni de quarante-huit tiroirs en beau bois des Indes », attribué à notre admirable ébéniste, et parmi ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, il faut citer les beaux médailliers de M. Charles Ephrussi, qui, nous permettant de juger de la somptuosité de ces meubles disparus, augmentent encore les regrets que nous cause leur perte. Ajoutons que Boulle eut, dans ce genre de travaux, des imitateurs dignes de son généreux talent. Le cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale possède une commode et deux encoignures en bois d'amarante, ornées de bronzes ciselés qui ont fait, pendant longtemps, partie du musée des souverains comme médailliers de Louis XV. Ces meubles admirables, dont nous repro-

duisons ici un spécimen, eurent alors des analogues chez de simples particuliers. Nous relevons, en effet, sur le *Livre journal* de Lazare Duvaux, la fourniture à M. Lallemant de Betz de « deux médailliers plaqués en bois de rose et autres bois, garnis en velours et bronze doré d'or moulu » de 300 livres, et à M. de Boulogne d'un « médaillier de Boulle, garni de ses médailles d'argent », valant 320 livres. On conserve, en outre, des dessins de médailliers composés par Oppenord et par Pineau, qui sont d'une richesse peu commune. Enfin, les *Annonces, affiches et avis divers* du 17 septembre 1785 nous apprennent qu'à cette date, on trouvait à vendre, chez un simple négociant de la rue aux Ours, le sieur Regnaut : « Un médaillier composé de douze tiroirs, dans un petit coffre fermant à clef, contenant la collection des monnaies courantes de France, Espagne, Portugal, Malte, Naples, Rome, Piémont, Sardaigne, Hollande, Bruxelles et Vienne, avec un tiroir où il y a des pièces de différens pays et le détail de leur valeur intrinsèque, en argent du pays et en argent de France, calculée avec le plus grand soin. La valeur réelle de la totalité étant d'environ 2,000 livres de France. »

Nous en aurions fini avec l'histoire du médaillier, car notre siècle n'a rien produit dans ce genre de bien neuf, ni de particulièrement remarquable, si une livraison que nous relevons dans les *Comptes du ministère des affaires étrangères*, à la date du 21 novembre 1741, ne nous fournissait l'occasion de donner quelques explications intéressantes sur un usage assez particulier qu'on faisait de ces meubles, au XVIII[e] siècle. Cet article concerne : « Un médaillier de bois d'amarante à compartimens, avec des ornemens de bronze doré d'or moulu, les tiroirs garnis de tablettes de velours vert, avec de petits galons d'or au pourtour », qui fut livré par Benoist Chéré, ébéniste, « pour les présens diplomatiques ». Sous Louis XIV, une grande révolution s'était opérée dans la nature de ces présents. Pendant tout le Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, on les avait offerts soit en espèces sonnantes, soit en buffets d'argenterie de valeur variable, mais calculée sur l'importance des services rendus et sur le rang de la personne qu'il s'agissait d' « honorer ». Plus tard, on donna des chaînes d'or, puis des portraits enrichis de diamants. Louis XIV, qui, nous l'avons dit, éprouvait à l'endroit des médailles une véritable passion, changea tout cela. Quand le marquis Rinuccini, ambassadeur de Venise, prit congé de lui, il lui fit cadeau d'une série de jetons d'argent, et il fut décidé qu'à l'avenir on donnerait à tous les ambassadeurs la suite des médailles, frappées pour transmettre à la postérité les principaux événements du Règne : « Il y a longtemps, écrit M. de Breteuil, que M. le Chancelier, qui a le soin des médailles, avoit dessein de les faire servir à cet usage, le meilleur que l'on puisse en faire (et que j'avois envie de concourir à son intention); mais comme toute nouveauté dans ce qui regarde un ambassadeur ou un envoyé a de la peine à se trouver de leur goût, on avoit jusqu'à présent reculé à l'exécution, et le Roy voulut même que l'on pressentît Rinuccini sur ce changement avant de le faire. La suite des médailles de la vie du Roy ne pèse en argent que deux mil cinq cens livres, et le moindre présent que le Roy fait aux ministres étrangers est d'environ quatre mille livres, un peu plus, un peu moins. Aussi, pour y suppléer, on mettra un certain nombre de médailles d'or parmi celles d'argent, et le nombre de médailles d'or sera augmenté à proportion du plus ou moins de valeur du présent que Sa Majesté voudra faire. Et comme les revers de ces médailles ne sont pas entendus de tout le monde, et que Sa Majesté a fait imprimer un livre, il y a trois ans, qui en contient l'explication au bas de l'estampe de chacune, je proposay qu'on joignît un de ces livres au présent des médailles ; ma proposition parut raisonnable. Le médaillier que le Roy m'ordonna de donner contenoit treize tiroirs, dans lesquels il y avoit deux cens quatre-vingt-sept médailles, dont 280 étoient d'argent et sept d'or. »

Et voilà comment il se fait qu'on trouve, au XVIII[e] siècle, des fournitures de médailliers effectuées au ministère des affaires étrangères, avec la mention « destinés aux présents du Roy ».

Médaillon, *s. m.* — Voir MÉDAILLE.

Médicis (vase ou forme). — Nom donné à certains vases, à cause de l'analogie présentée par leur galbe avec un vase antique conservé à Florence et qui reçut le nom de la très illustre famille à laquelle il appartint. Les vases Médicis ou de forme Médicis furent particulièrement à la mode dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, lorsque le goût des profils et des ornements antiques se fut développé. Nous relevons dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 270) la fourniture à M. de Jullienne, pour le prix de 1,500 livres, de « deux vases Médicis en bronze, très beaux ». Le *Catalogue de la collection Randon de Boisset* (vendue le 27 février 1777) décrit : « Un vase en marbre vert antique, couvert, forme de *Médicis,* garni de bouton et socle rond de bronze doré ; hauteur, 15 pouces 6 lignes. Il est posé sur une colonne de granit rose, garni par bas d'un socle uni à gorge, aussi de bronze doré, avec plinthe ronde de même granit ; colonne, 40 pouces de haut sur 6 de diamètre. » A la *Vente du cabinet Le Brun* (11 avril 1791) figuraient deux vases en bronze « forme de Médicis, le pourtour à sujets de bas-reliefs d'enfants allant au sacrifice, avec asises en consoles à enroulement, culot à gaudron sur piédouche ouvragé, placés chacun sur un piédestal



Fig. 528. — Vase forme Médicis, en faïence de Lunéville (XVIII[e] siècle).

en marbre noir, garni sur chaque face de têtes de Mercure et de pieds à feuilles d'eau ; hauteur, 15 pouces ».

Sous l'Empire, on fabriqua, à Sèvres, des vases de cette forme, d'une ampleur superbe. On en peut voir plusieurs

de ce genre au musée du Louvre. Quarante ans plus tôt, on en avait fait, également en céramique, de très élégants, à Strasbourg, à Nancy et à Lunéville.

Mégant, *s. m.* — Compartiment. Tiroir. « *Item,* uns grans armaires (armoire), ou a plusieurs mégans et dedens yceulx plusieurs choses d'apothécarie, plusieurs amoles plaines d'aignes, etc. » (*Invent. du château des Baux,* 1426.)

Mégé, *s. m.* — Locution toulousaine, signifiant, vraisemblablement, tablette. Nous avons relevé ce mot dans le *Recueil des contrats de la ville de Toulouse* (année 1528, p. 45). Au chapitre concernant les *Ouvrages de fusterie, baillés à maistre Jacques Perelle, menuisier de Tholose,* on lit : « Deux coffres de la longueur d'une fenestre à l'autre..., et seront les dits coffres arrasés par dedans et emboutiz par dehors, et à chascun desdits coffres aura IV megéz, le tout de bon chesne. — *Item,* du consté devers le jardin de la maison commune aura des armoires..., et seront les dites armoires de dix pans de haut et de deux pans et demy de large dans œuvre. Il y aura auxdites armoires, III portes par devant et IV mégés par dedans, etc. » (Voir MÉGANT.)

Mégie, *s. f.*; **Megeis**, *s. f.*; **Mesgeis**, *s. f.* — La mégie est l'art ou manière de passer les peaux ou cuirs en blanc, pour les mettre en état d'être employés à certains usages particuliers. Au XIVe et au XVe siècle, le mot mégie, alors écrit megeis, mesgis, mesgeis, a désigné également des cuirs mégissés, c'est-à-dire passés en blanc. « [A] Climent, clerc de la chapelle, pour II peaulx de mégis, pour les soufflez des orgues appareillier XIV^D et pour clos, cole et fils VIII^D. Pour tout, XXII . » (*Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.) « Pour megeis, pour appareiller les convertoers, XX sols. — Pour XVIII peaulx de mesgeis, pour appareiller couvertures de l'ostel, la pel XVI deniers, XXIV sols. » (*Extraits des recettes et dépenses des prieuses de l'Hôtel-Dieu;* Paris, 1365-1370).) « Le suppliant trouva en icellui escrin une bourse de mesgis, à usage de femme. » (*Lettre de rémission,* 1404, citée par Du Cange. Voir *Gloss. novum,* sous *Mesgicerius.*)

Mégisser, *v. a.*; **Mesguichier**, *v. a.* — C'est mettre en pratique l'ensemble des procédés employés pour passer les peaux en blanc. On appelle cuir mégissé le cuir ayant subi cette préparation. En Picardie, on disait mesguichier. « Acat et délivrance de X cuirs mesguichiéz, dont furent cuirées X hottes desquelles on a ouvré aux fosséz de la viéz forteresse. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1430.)

Mégisserie, *s. f.*; **Mégissier**, *s. m.*; **Mégeiscier**, *s. m.* — La mégisserie comprend la fabrication et le négoce des peaux et cuirs passés en mégie. Les mégissiers composaient jadis, à Paris, une Communauté assez considérable, dont les statuts remontaient au mois de mai 1407. Plus tard, ces statuts furent confirmés et notablement augmentés par François Ier en 1517, et par Henri IV en 1594. Il n'était permis à chaque maître d'avoir qu'un seul apprenti à la fois. L'apprentissage devait durer six années, et nul ne pouvait être reçu maître, sans avoir exécuté un chef-d'œuvre, qui consistait à passer cent peaux de mouton en blanc. Les mégissiers, nous l'avons dit, furent, pendant tout le Moyen Age, relativement nombreux à Paris. Les *Registres de la Taille* de 1292 comptent 22 maîtres établis dans cette ville; 8 habitaient la rue Saint-Germain, 7 la rue Bertin-Poirée, 3 la rue Thibaut aus déz et 3 la rue des Deux-Portes. On voit que le commerce était localisé dans un petit nombre de rues. En 1313, cette localisation est encore plus accentuée; sur 26 maîtres, 15 étaient établis rue Saint-Germain, 8, rue Bertin-Poirée, et 2, dans une ruelle située à l'extrémité de cette dernière rue. Plus tard (au XVe siècle), Paris posséda une rue de la Mégisserie. (Voir Guillebert de Metz, *Description de Paris,* p. 71.) Plus tard encore, un quai prit ce même nom et l'a gardé jusqu'à nos jours.

Meibilier, *s. m.* — Locution limousine. Mobilier. (Voir ce mot.)

Meignen, *s. m.* — Orthographe arbitraire de MAIGNEN, chaudronnier. Nous relevons dans les *Comptes de Charles VI* (à l'art. Cuisine) la dépense suivante : « [A] Guillaume de Laigny, demourant à Paris, aideur de cuisine et meignen, pour apparciller d'arain X paelles à boux, II paelles à queue, I chauderon moyen à potaige, le museau de bœuf, et pour ressouder une broche de fer, XXXII sols p. »

Mekinette, *s. f.*; **Mequinette**, *s. f.* — Locution picarde. Sorte de cercle de fer, muni d'une anse que l'on suspend à la crémaillère, et sur lequel on peut placer une casserole, un coquemar, un poêlon, etc. Mékinette est un diminutif de MÉCHINE. (Voir ce mot.)

Mélanite, *s. f.* — Nom donné à une variété de grenat de couleur noire.

Mélèze, *s. m.* — Bois indigène qui croît dans les pays montagneux. Il est d'une couleur agréable, jaune ou rougeâtre, très dur, résistant et d'aussi longue durée que le chêne. On l'emploie dans la menuiserie commune, où il rend de grands services.

Mélodium, *s. m.* — Petit orgue portatif, dont les soufflets marchent à l'aide de pédales, que le joueur met en mouvement.

Melonnière, *s. f.*; **Melonière**, *s. f.* — Au XVIIIe siècle, on désignait sous ce nom un plat spécial dans lequel on servait le melon. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 16 septembre 1787 indiquent comme étant à vendre à l'hôtel Bullion : « Jolies fayences angloises de diverses formes, dont plusieurs services complets, et quantité de plats, soupières, compotiers, assiettes, pots à l'eau, melonnières, sucriers, tasses, soucoupes, etc. » Il faut croire que ces sortes de plats n'eurent qu'une durée éphémère, car il n'en est fait mention dans aucun dictionnaire.

Le nom de melonnière, en effet, est uniquement réservé dans ces ouvrages aux emplacements où l'on cultive et fait mûrir les melons. Dans cette acception, le terme est ancien, car Olivier de Serres écrivait au XVIe siècle : « La partie de vostre jardin la plus chaude et la moins exposée aux vents sera choisie pour la melonière. » Daviler, dans son *Explication des termes d'architecture* (t. III, p. 682), nous apprend que, de son temps, les melonnières constituaient « un jardin séparé et clos de murs où l'on élève des melons sur couches ». Le potager du Roi, à Versailles, possédait une melonnière justement célèbre. Au XVIIIe siècle, où, comme on sait, la disposition des jardins préoccupa un certain nombre d'architectes spéciaux, on construisit, jusque dans l'intérieur des villes, des melonnières modèles, disposées de façon à hâter la maturité des melons. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 26 mai 1786 indiquent comme étant à vendre, rue de La Rochefoucauld, n° 2, une « belle maison avec gallerie, salon d'ancien laque, remises, écuries..., terrasse, potager et melonnière ». Pour la louer, on devait « s'adresser à M. Rouen, notaire, rue Neuve-des-Petits-Champs ». Krafft, dans son *Architecture civile* (pl. 72), nous transmet le plan et l'élévation d'une melonnière installée à Douai, d'après les dessins de l'architecte Belanger.

Membre, *s. m.* — On donne ce nom, en architecture, non seulement à chacune des parties qui entrent dans la composition d'un édifice, mais encore à chacune des moulures qui composent un ensemble décoratif. C'est ainsi qu'on appelle *membre creux,* toute moulure concave;



Faucher Gudin del. Maison Quantin, imp.-éd.

VASE DE FORME MÉDICIS

EXÉCUTÉ SOUS LE PREMIER EMPIRE

(Musée du Louvre).

membre bombé, toute moulure convexe; *membre couronné,* toute moulure accompagnée d'un filet au-dessus ou au-dessous.

Membrette, *s. f.* — Terme d'architecture. Partie du pied-droit d'une arcade ornée de pilastres, qui reste nue à droite et à gauche de ceux-ci.

Membron, *s. m.* — Terme d'architecture. Baguette qui sert d'ourlet à la bavette d'un bourseau.

Membrure, *s. f.* — Terme de menuiserie. Pièce de bois concourant à former les bâtis des ouvrages résistants. On désigne aussi sous ce nom les cadres assemblés dans lesquels viennent s'enchâsser les panneaux. Un *Compte de la chambre de Louis XI* (1481) mentionne l'achat à Guillaume Chalourit, varlet de fourrière, de « IIII^c^ V membrures de boys à faire chaslitz et autres choses ». Dans les *Comptes du château de Gaillon,* nous relevons, au 6 mai 1509, un payement de 70 livres « à Nicolas Castille, menuisier », pour avoir planchéié « de membrures de deux pousses d'epoiz la gallerie haulte, etc. »



Fig. 529. — Ménage d'enfants (XVIIe siècle). Fragment d'une estampe de Silliman.

Ménage, *s. m.;* **Mesnage,** *s. m.* — On comprenait, autrefois, sous ce nom l'ensemble des meubles et des ustensiles dont on se servait d'une façon courante. A une époque où le mot mobilier n'était pas encore entré dans les usages, et accepté dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui, le ménage représentait l'assortiment d'objets de toute espèce, dont on avait besoin chaque jour, en quelque sorte à chaque heure, et qui n'allaient jamais prendre, dans le galetas ou dans le garde-meuble, une place réservée exclusivement aux meubles de parement ou d'apparat. C'est ce qu'expliquent fort clairement les poètes du XIVe et du XVe siècle. Eustache Deschamps, dans sa *Ballade des nouveaulx mariéz et de leur mesnage,* écrit :

> Il vous fault pour vostre mesnage
> Entre vous, mesnagers nouveaulx,
> Coustes, coussins, liz et fouraige,
> Fourmes, bancs, tables, trétiaulx,
> Escuelles, poz, paelles, platiaulx,
> Nappes et touailles de lin,
> Couvre-chiefs, garnison de vin,
> Buche, charbon, blef en grenier,
> Feves, pois, gingembre et connin;
> Pensez-y, tout vous a mestier...

Après lui, l'auteur des *Maulx de mariage* (1480) ajoute :

> Or ça pour entrer en mesnaige
> Il fault achepter du mesnaige.

Ensuite vient la *Complaincle du nouveau marié* où nous lisons :

> A mesnaige fault pain et vin,
> Sarges, et coustes et cous[s]in,
> Varlet et chamberière,
> Nappes, touailles, draps de lin,
> Coqs et gelines, et poussin,
> La crible et la chivière,
> Ratel et petel, et mortier,
> Et la pelle à l'avaine,
> Potz de cuy[v]re et mainte cuyllier,
> Robes et draps de layne.

Cette constatation était indispensable pour bien comprendre les lignes qui suivent, empruntées au *Journal de Paris sous Charles VII* (p. 167) : « Et par le recort d'eulx, bien cent charretiers et plus, qui venoient après l'ost, admenoient blés et autres vitailles, disant on pillera Paris, et quant nous aurons vendu notre vitaille à ces vilains de Paris, nous chargerons nos charrettes du pillage de Paris, et remporterons or et argent et mesnages, dont nous serons tous riches touttes nos vies. » C'est aussi la signification qu'il faut attribuer au passage suivant d'une *Lettre de rémission* accordée par Charles VI (6 avril 1417) à un pauvre homme qui, dans une caverne, « avoit faicte une manière de logis, pour retraire soy, sa femme et enfant avec un petit (peu) de mesnage », ainsi qu'à cette phrase des *Mémoires du comte de Richemond* (année 1436) : « Et là se rendirent les président et seigneurs de Parlement, qui s'estoient tenus à Poictiers, avec leurs femmes et tout leur mesnage. » Si nous interrogions, après cela, les auteurs dramatiques, la *Farce de Colin qui loue et despite Dieu,* les *Esprits* de Pierre de Larivey (acte II, scène III), où nous relevons cette phrase : « N'y a-t-il pas des huys, des fenestres et autre mesnage. » Ainsi, à la fin du XVIe siècle, non seulement les meubles meublants et les ustensiles d'usage journalier, mais les boiseries elles-mêmes étaient comprises dans ce qu'on appelait le « ménage ».

Enfin, la définition du ménage, tel qu'on l'entendait encore au XVIIe siècle, nous est également fournie par la *Science du monde,* de Cardan (4e édit., Paris, 1661) : « Comme on divise ce qui compose le mesnage, écrit-il, en choses qui servent pour l'ornement, et en ustencilles ordinaires pour la nécessité du corps, il en faut faire acquisition, et en iouyr après avec art et méthode; et d'une façon qui soit tellement disposée qu'elle sente la propreté du maistre, qu'elle ne sente point son avarice, et le peu d'industrie de ses domestiques. » Ces réflexions durent être, de tout temps, fort goûtées, car les ménages, chez les princes, étaient d'une richesse remarquable. Celui décrit dans l'*Inventaire du duc de Normandie* (1363) ne comprend pas moins de 75 pièces, toutes en argent, sans compter les coquemars, chaudrons et sauciers, également en argent, qui dépendaient de la grande cuisine. Les *Joyaulx du petit mesnage trouvés ou dressouer estant en la chambre du Roy, au boys de Vincennes,* et dont l'*Inventaire de Charles V* (1380) nous livre le détail, sont encore plus nombreux et plus variés. On y relève près de 140 pièces, parmi lesquelles une nef, quatre bassins à laver, trois douzaines d'écuelles, deux douzaines de plats, cinq chaudrons, quatorze hanaps, une lèchefrite, un bassin de barbier, etc. Dans les *Comptes de l'argenterie des ducs de Bourgogne* (1420), nous remarquons également : « Une manière de mesnage de vaisselle d'argent portatif,

tout d'une façon, mis en un estuy, garny des parties qui s'ensuyvent : un grant bernigant, faisant aiguière, VI hanaps dedans, IIj doubles salières, chacune a VI quarréz et VI cuillers, toutes lesquelles parties néellées et verrées par les bors, pesant ensemble XXIII marcs VI onces. »

Tous les ménages du XIVe et du XVe siècle, cela va sans dire, n'étaient pas de cette beauté ni de cette opulence. Ils ne se bornaient pas non plus à des pièces d'orfèvrerie ; ils comprenaient, nous l'avons déjà dit, toutes sortes de meubles. Dans l'*Inventaire du château de la Ménitré*, dressé en 1471, figure un chapitre intitulé : « S'ensuivent les mesnages, qui servent chascun jour en plusieurs endroiz de la maison de la Ménistré. » Nous allons reproduire intégralement ce chapitre. Il montre de quel ensemble d'objets variés se composait alors le ménage du châtelain, préposé par un grand prince, comme l'était le roi René, à la garde d'une de ses résidences d'été. On y trouve :

Vingt-cinq escabeaux. — Deux banc selles. — Six tables et douze tréteaux. — Quatre bien grans plaz d'estain achatéz par le roy. — Six plaz d'estain moyens. — Dix-sept autres plaz moindres. — Trente-cinq grandes escuelles (et y en souloit avoir XXXVI). — Six dozaines d'escuelles, vingt sauciers, le tout d'estain que le roy a fait venir de Lorreinne. — Doze chandelliers de léton achatéz par Huguette, oultre les sept chandelliers de piéça. — Deux petiz chandelliers de cuivre, qui ont chascun une fleur de lis et servent pour la chambre du roy. — Douze chandeliers de fer-blanc qui se atachent contre les murailles, dont les aucuns ont troys bobèches et l'autres n'en ont que deux. — Quatre quartes d'estain. — Sept tierces d'estain. — Douze poz de plon qui servent aux chambres à pisser. — Toute la veisselle d'estain dessus dite, plaz et escuelles, merchée à la croix de Jhérusalem. — Douze lodiers en la maison anxienne. — Cinq autres lodiers et une coetepointe en la maison neufve. — Unes tenailles à prendre les bedonaux. — Une besse (bèche) emmanchée en une potance. — Une serpe dont le manche est d'une corne crochue.

Le ménage d'un châtelain du XVIe siècle n'était ni moins complet ni moins varié. Gilles Corrozet, dans son *Blason de la chambre*, nous en livre le détail, qui, pour être mis en vers, n'en est pas moins intéressant :

Chambre garnie d'un buffect
Et d'aultre mesnage parfaict,
Comme de lict, de banc, de table,
De coffre et chaire prouffitable,
De placet, de selle, scabelle, etc.

Au siècle suivant, c'est encore un poète (Colletet, *Description de la Foire Saint-Laurent*) qui nous fournit l'énumération des multiples ustensiles, qui trouvaient leur place dans un ménage bien ordonné :

Je voy déjà la ménagère
Qui choisit une crémaillère,
Puis une paire de chenets.
Item, deux petits martinets,
Une broche, une lèchefrite,
Une platine, une marmite,
Une cuillère, un chandelier,
Un réchaut de fer, un tripier,
Un chauderon, une escumoire.
Il ne faut plus qu'une lardoire
Et le soufflet, meuble important,
Et chacun d'eux sera content, etc.

A cette époque, tout ménage complet et bien tenu était un sujet de légitime orgueil pour une maîtresse de maison. On aimait à le montrer aux visiteurs. On tirait vanité de sa bonne ordonnance. C'est la conduite que le sieur d'Ouville, dans son amusant conte, *Une dame de campagne* (*Élite des contes*, t. Ier, p. 73), fait tenir à son héroïne : « En l'absence de son mary, étant visitée par un de ses amis, elle luy fit voir son ménage. » L'imprudente femme de Barbe-Bleue, en pareille circonstance, ne procéda pas différemment, et de nos jours les choses ne se passent pas autrement dans la petite bourgeoisie.

Le mot ménage, toutefois, n'a pas conservé, dans son acception mobilière, un sens aussi général qu'au XVIIe siècle et aux siècles précédents. Actuellement, il s'applique plus spécialement aux objets qui touchent de plus ou moins près à la cuisine et à l'office. C'est ainsi qu'il faut interpréter le passage suivant d'une lettre de George Sand à Charles Duvernet (Paris, 19 juillet 1831) : « Je vous laisse à penser ce qu'il a fallu de mémoire, de jambes, de patience et de temps, pour acheter tout un petit ménage, depuis la pelle jusqu'aux mouchettes : c'est à n'en pas finir. Le pis de tout cela, c'est l'argent que cela coûte. J'aurais tort de me plaindre pourtant. Je n'ai rien payé et je payerai s'il plaît à Dieu. » Mais il ne viendrait plus à la pensée de personne de comprendre sous cette désignation les meubles de la chambre à coucher, comme faisait Gilles Corrozet, ni une part notable de l'argenterie, comme nous avons vu que cela avait lieu chez les ducs de Normandie et de Bourgogne.

PETIT MÉNAGE. — On a nommé ainsi, jusqu'au XVIe siècle, les menus objets d'argenterie d'un service journalier. Jean de Troye, racontant comment, en 1648, les biens du cardinal La Ballue furent inventoriés et confisqués, écrit : « Ses robes et un peu de petit mesnage fust vendu, pour payer les frais des officiers et commissaires, qui avoient vacqué à faire ledit inventoire. » Dans l'*Inventaire de Marie Cressé*, mère de Molière (1633), nous relevons également cette expression : « Cent jetons, une paire de mouchettes avec plusieurs ustensiles de petit mesnage, le tout d'argent, pesant ensemble 41 marcs 2 onces. »

MÉNAGE. — On appelle encore de ce nom une réunion de petits meubles, offerts comme jouets aux enfants, et comprenant tous les objets que nous avons vus tout à l'heure constituer les ménages des grandes personnes. Étant donné que les enfants ont toujours été doués d'un esprit particulièrement imitateur, il est à supposer que l'usage de ces ménages est fort ancien. Cependant, soit qu'ils n'eussent pas assez de valeur pour qu'on en prît note, soit pour une autre raison, nous n'en avons rencontré aucun avant le XVIe siècle. Le premier dont on retrouve la trace est compris dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523). Il figure sous la rubrique : « Aultres menuitéz sans argent », et se trouve décrit : « Vingt-trois pièces de mesnaige d'yvoire. » Ajoutons que cette princesse possédait un autre ménage de poupée en or, fort complet, composé de « deux potz d'or, six gobeletons, six tassettes avec leurs couvertes, une coupette d'or avec sa couverte et deux bassinetz, deux petitz chandelliers, ung bassin à réchauffer le lit, ung petit buffet, un chandelier à boissies (bougies) et la renette à filler », et dont le poids total (un marc 3 onces 6 estrelins et demi) dit assez la taille minuscule. Une *Lettre de Claude de France*, fille de Henri II, mariée au duc de Lorraine, adressée au célèbre Pierre Hotman, orfèvre à Paris, nous fait connaître en quoi consistait, en 1571, la composition de ces sortes de jouets. La princesse demande, en effet, « ung petit ménage d'argent pour enfans, tout complet de buffet, pots, plats, escuelles, et telle autre chose comme on les faict à Paris, — pour envoyer à l'enfant de Madame la duchesse de Bavière, accouchée puis n'aguères ». C'est presque le même assortiment qui se trouve représenté dans la jolie gravure de Silliman, placée en tête du *Kinder Spel*, de Cats, et dont nous reproduisons ici un fragment (fig. 529). Au siècle suivant, le cardinal de la Valette dépensait « deux mille écus pour une poupée, la chambre, le lit, les meubles, le désha-

billé, la toilette, etc. », offerts à la jeune demoiselle de Bourbon, qui devait illustrer, quelques années plus tard, le nom de duchesse de Longueville. (Tallemant, *Historiettes,* t. Ier, p. 106 ; article de la princesse de Condé.) Par le *Journal* si précis de Jean Héroard, nous savons que Louis XIII enfant reçut en cadeau de sa mère « un petit ménage d'argent », et de sa remueuse « un petit ménage de plomb, un calice, un encensoir, un coq et une femme, le tout dans une boëte ». Le bon Héroard ajoute, en parlant de son royal client : « Il range ces petites besongnes » ; et un peu plus loin : « Mené à quatre heures au bâtiment neuf, le Roy se reposoit sur son lit ; il dresse en la ruelle tout son petit ménage de poterie verte. » (*Journal,* t. Ier, p. 119, 130, 142.)

La grande vogue, durant tout le XVIIe siècle, demeura aux petits ménages d'argent. Lorsque Finette Cendron,

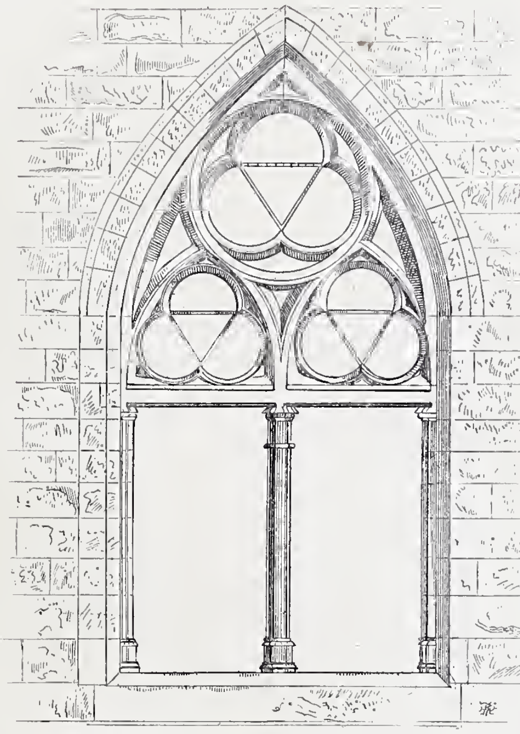


Fig. 530. — Meneaux d'une fenêtre de la porte Narbonaise, à Carcassonne.

cette digne émule du Petit Poucet, se voit abandonnée par la reine sa mère, avec ses sœurs, dans la sombre forêt, « elle les réveille, dit Mme d'Aulnoy, et leur conte toute l'histoire ». Alors les fillettes se mettent à pleurer ; elles supplient leur petite sœur « de les mener avec elle, qu'elles lui donneront leurs belles poupées, leur petit ménage d'argent, leurs autres jouets et leurs bonbons ». (*Les Contes des fées,* t. II, p. 6.) Par un article de l'*Inventaire général des meubles de la Couronne,* dressé en 1696, nous avons la composition d'un de ces précieux ménages. Celui dont il est question dans ce grave document est ainsi décrit : « Un petit ménage de poupée composé des pièces qui s'ensuivent, sçavoir : un petit brazier à huit pans, une petitte corbeille à huit pans, en façon d'ozier, quatre petits flambeaux de deux pouces de hault, un roüet, cinq chaises et un fauteuil, une table à huit pans, quatre petits colimaçons, deux coquetiers, dix petits paniers en façon d'ozier de plusieurs formes, pour servir audit ménage de poupée. »

Si nous avons donné le détail de ces jouets, conservés si précieusement par le sévère et majestueux Louis XIV, c'est, tout d'abord, parce qu'ils pourraient bien constituer le petit ménage dont se servait Louis XIII enfant, et qui, nous l'avons vu, lui fut donné par la reine sa mère, le 3 mai 1605 ; mais c'est surtout parce que nous trouvons là une collection à peu près complète de ces amusants bibelots d'argent, demeurés encore assez nombreux dans nos collections (voir Jouet, col. 149 et 150), pour nous persuader qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, ils devaient être répandus à profusion dans toutes les familles riches. De nos jours, on fait peu de ménages de poupées en argent. Par contre, ce que nos ancêtres ne connaissaient pas, on en voit beaucoup qui sont en porcelaine.

Ménagerie, *s. f.* — Au XVIe siècle, et même au XVIIe, une ménagerie était un « lieu à nourrir des bestiaux et à faire le mesnage de campagne ». (Furetière.) On lit dans le *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (Bordeaux, 1586) : « Alors le François ne s'amusoit point au trafic ny au commerce, ains s'adonnoit seulement à labourer et cultiver sa terre, à nourrir du bestail et à tirer de sa mesnagerie toutes les commoditéz qui luy estoient nécessaires, comme le bled, le vin, les chairs pour sa nourriture, les laines pour faire ses toiles, et ainsi des autres. »

Dans le Midi, on employait aussi ce mot dans le sens de ménage, c'est-à-dire assemblage, réunion d'objets mobiliers ou d'ustensiles de cuisine. « Une ménagerie de terre, bouteilles et verres. » (*Invent. de Marie Bonbalièbre ;* Toulouse, 1645.)

Mencault, *s. m.* — Locution artésienne. Mesure de la contenance d'un demi-septier. Un meneault de blé. Monstrelet et Jean Molinet se servent couramment de ce terme. On lit dans la *Légende de Pierre Faiseu :*

> J'ay veu peuple en mes livres,
> De famyne troublé,
> Et vendre quatre livres
> Un seul mencault de blé ;
> En ceste propre année
> Avoir dessus l'Escault
> La chance retournée
> Ung muy pour un mencault.

Meneau, *s. m. ;* **Maineau,** *s. m. ;* **Mayneau,** *s. m.* — Terme d'architecture. Nom qu'on donne, dans une croisée, aux montants et aux traverses de pierre, de bois ou de fer qui la divisent en compartiments, et qui séparent les jours et les guichets. Il faut chercher l'origine du meneau dans la colonne qui coupa en deux parties, pendant la période romane, les fenêtres qu'on nommait *géminées.* L'architecture ogivale, en développant, d'une façon considérable, l'ouverture des baies et leur étendue, fut amenée naturellement à multiplier les meneaux. Mais si les meneaux devinrent abondants, leur nom resta rare. Littré, qui ignore l'origine de ce mot, n'en a trouvé aucun exemple à citer. Nous sommes plus heureux. Les *Registres de la Cour des comptes de Bourgogne,* aux années 1402-1404, contiennent un compte de Jacquesmard, seigneur d'Andelle, relatif à une « fenestre à meneau » destinée à éclairer une salle basse. Nous lisons, en outre, dans l'*Ordre tenu au Sacre et Couronnement de la royne Catherine de Médicis* (1549) : « Estoit ledict eschaffault (celui où le roi prit place) par le dedans tapissé de riche tapisserie, les séparations et meneaux par le dehors de toile d'argent, et le bas de veloux cramoisi. »

Au XIVe et au XVe siècle, ce mot fut parfois orthographié maineau ou mayneau. Un *Compte* du roi René, relatif à ses édifices d'Angers, porte : « En laquelle chapelle, ilz seront tenus de faire une fourme de victre à un maineau. » Et

plus loin, il est question d' « ung mayneau de tuffeau » ajouté à une fenêtre agrandie. (*Comptes et mémoriaux du roi René,* p. 22 et 27.)

Les Faux meneaux sont ceux qui, n'étant pas assemblés avec le dormant de la croisée, s'ouvrent avec celle-ci.

Menée, *s. f.* — Terme d'horlogerie. Chemin parcouru par une dent de roue, depuis le joint où elle rencontre l'aile du pignon jusqu'à celui où elle la quitte.

Méniane, *s. f.* — Sorte de petite terrasse ou de balcon avec jalousies, disposé en manière de loge, de façon à voir sans être vu. Voici, d'après les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* quelle serait l'origine de ce mot. « Félibien dit que les Italiens appellent *ménianes* les petites terrasses et lieux découverts de leurs maisons, où les femmes du commun vont s'exposer au soleil pour sécher leurs cheveux,

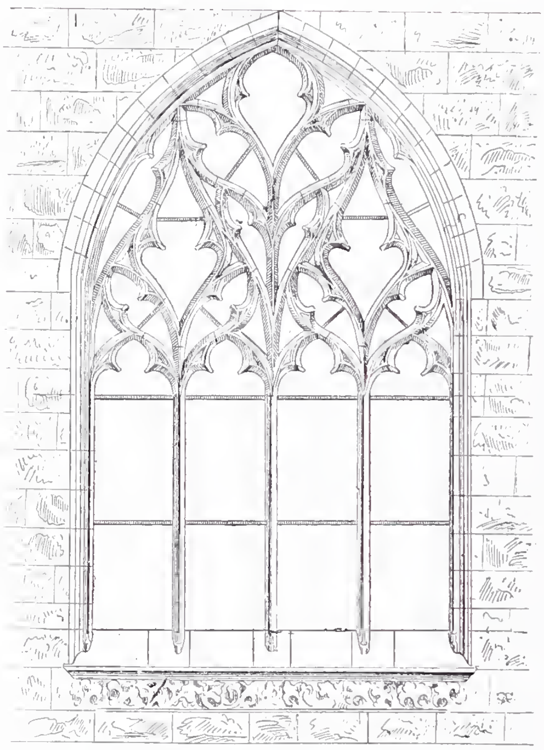


Fig. 531. — Meneaux d'une fenêtre. Chœur de l'église d'Eu.

après les avoir lavés, afin de les rendre blonds. Il ajoute, selon le témoignage des auteurs latins, que les ménianes étoient autrefois ce que nous appelons aujourd'hui *galeries* et *balcons,* qui ont une saillie hors de l'édifice, et que ce mot vient de *Menius,* censeur, qui le premier fit poser des pièces de bois sur des colonnes. Ces pièces de bois, faisant saillie hors de sa maison, lui donnoient moyen de voir ce qui se passoit dans les lieux voisins. Il la vendit à Caton et à Flaccus, consuls, pour y bâtir une basilique ; et en la vendant, il en réserva une colonne avec droit d'y élever un petit toit de planches d'où lui et ses descendans pussent avoir la liberté de voir les combats des gladiateurs. Cette colonne fut appelée *méniane,* et ensuite on donna ce même nom à toutes les saillies qui furent faites à l'imitation de celle-là. »

Mensole, *s. f.* — Terme d'architecture. Pierre placée au sommet d'une voûte, et qui sert à la fermer.

Mente, *s. f.* — Couverture de laine. « Plus ung ciel et cotepointe de toille blanche. — *Item,* une petite mente viollée (violette). » (*Invent. du château d'Aigueperse,* 1507.) (Voir Mante.)

Mentonnet, *s. m.* — Terme de serrurerie. Petite pièce de fer ou de cuivre, qu'on fixe généralement au chambranle d'une porte, pour recevoir le pêne d'un loquet. On applique aussi des mentonnets aux portes d'armoire. On nomme *gâches à mentonnet* celles qui sont munies d'un mentonnet, dans lequel s'engage le pêne d'un bec de cane à loquet.

Menu, *s. m.* — Nom donné à la liste des mets qui sont servis dans un repas et, par extension, à la carte ou tablette sur laquelle cette liste est tracée. On fait des menus en porcelaine, on en fait surtout en papier. Ces derniers sont décorés, parfois, d'une façon fort artistique, et enjolivés de vignettes d'un goût souvent heureux.

Menu, *s. m.* et *adj.* — Autrefois, dans le commerce, on donnait ce nom à ce que nous appelons le détail. La *Coutume de Châtillon-sur-Seine,* remontant au XV[e] siècle, parle des mesures « où l'on vend le vin en menu ».

Menuiser, *v. a.* — Littéralement couper le bois menu et plus spécialement exécuter des travaux de menuiserie. Ce verbe, qui n'est plus guère usité, a été assez employé autrefois, particulièrement au XVI[e] siècle. A ce moment, il servait à distinguer les meubles exécutés à l'aide de bâtis encadrant des panneaux, des meubles plus grossiers faits de planches assemblées carrément en queue d'aronde, ou liées par des pentures de fer. C'est ainsi qu'il faut comprendre les textes suivants : « Ung petit coffre de boys plat, œuvré à la coustume de Flandre... œuvré et menuysé, et marché d'os ou d'yvyère. » (*Invent. de Charlotte de Savoie,* 1483.) « Une chaire de noier menusée. » (*Invent. de Jeanne de Sacaze ;* à Nay, 1573.) Etc. Le plus souvent on disait que l'objet était « de menuiserie » ou bien « ouvré en menuiserie ». (Voir l'article suivant.)

Menuiserie, *s. f.;* **Menuise,** *s. f.;* **Menuzerie,** *s. f.;* **Menusarie,** *s. f.* — Nom donné autrefois à tous les ouvrages de petite taille ou exécutés avec des matériaux de petites dimensions.

Ce mot, qui s'est aujourd'hui spécialisé et qui ne s'applique plus guère, dans le langage courant, qu'aux travaux du bois, avait jadis une signification infiniment plus générale. On l'employait uniformément pour indiquer tout ce qui était de taille menue. Les petits poissons, les goujons, les ablettes, etc., étaient, au XIII[e] siècle, annoncés dans les rues de Paris par ce cri :

> Menuise, douce menuise !
> N'en vendroi-je à personne ?
> Si (pourtant) elle est belle et bonne
> D'en vendre que nul ne me nuise.

Au XVII[e] siècle, on désignait encore, sous l'appellation de menuise, le bois à brûler, « qui estoit trop menu pour estre mis avec les bois de compte ou de corde ». L'article 2 du Règlement de 1724 défendait aux marchands de « triquer le bois de menuise », pour le mélanger avec d'autre bois plus fort et plus long. Encore aujourd'hui, dans le patois forézien, menuse veut dire petit morceau de bois. Enfin, l'*Édit de Henri II sur l'orfèvrerie* de mars 1554 porte (art. VII) : « Voulons et ordonnons que tous les dits orfèvres, en quelque lieu qu'ils soyent establis, fassent et dressent en telle sorte la loy de leurs ouvrages, tant d'or que d'argent, que ce soit grosserie ou menuserie... » Bien mieux, on verra, à l'article suivant, que menuiserie s'entendait, à la même époque, de tous les ouvrages de petite taille exécutés, soit en argent, soit en étain, par les orfèvres menuisiers et par les potiers-menuisiers, ainsi nommés pour qu'on ne les confondît pas avec les orfèvres grossiers et potiers d'étain grossiers, qui entreprenaient surtout les gros ouvrages.

Quant au mot menuiserie, appliqué au travail du bois,

il commença d'être en usage lorsqu'on substitua, dans la confection des meubles, aux planches équarries et corroyées, l'emploi de cadres ou de bâtis assemblés à tenons et mortaises, et dans lesquels des panneaux sculptés en bas-relief se trouvaient embrevés. C'est ainsi qu'il faut comprendre le mot menuiserie appliqué à la description d'un grand nombre de meubles. Il est d'ailleurs à remarquer que c'est seulement au XVe siècle, à l'époque, par conséquent, où les planches pleines cédèrent, dans la confection des meubles, la place à la disposition plus savante en cadres et panneaux, qu'on vit apparaître ce genre de désignations. Du Cange relève, en 1411, le nom de Pierre Buridan, « escrinier ou charpentier en menyserie, demourant en la ville de Guise ». Au XVIe siècle, cette façon de parler devient d'un emploi constant dans le centre et le midi de la France. Les *Comptes des bastimens du Roy* (à l'année 1536, palais de Fontainebleau) mentionnent la réfection de « toutes les croisées de menuiserie, qu'il conviendra [faire] aux offices dudit chasteau ». L'*Inventaire de Pierre Turpin, docteur-médecin du roi de Navarre* (Pamiers, 1562), comprend « ung chalyt de menusarye ». Nous remarquons dans l'*Inventaire de Pierre Bonafous, conseiller au Parlement* (Toulouse, 1568) : « Un grand coffre noyer, ouvré de menuizerie, garny de ses sarrures. » L'*Inventaire de Marguerite des Bordes* (Bordeaux, 1589) décrit : « Ung buffect faict de menuyzerye, ayant deux armoyres fermans à chascune une clef et deux tirettes, avecq son doussier hault, ayans les pilliers cannelléz, le tout de boys de noyer. » On relève dans le *Testament de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand* (Bordeaux, 1591) : « Plus j'ay au Bourdieu... les meubles qui s'ensuyvent : premièrement, ung grand chaallit de boys de chesne faict en menuiserie à panneaux... » Enfin, nous notons : « Une table tirante de bois de nouhier, sur un traitteau en menuzerie. » (*Invent. de Jean Boisson, sieur de Bussac;* Angoulême, 1652.) La menuiserie, au surplus, était si bien considérée, au XVIe siècle, comme un ouvrage fin, délicat, de valeur, que Jean de la Taille se félicitant, dans son *Courtisan retiré,* publié en 1574, d'avoir renoncé à la conduite brutale et tapageuse des hommes de guerre de ce temps, vante le séjour des champs,

> Où ne fault courtiser mareschaux ny fourriers,
> Prendre son bulletin, ny gaigner trésoriers,
> Ny despaver maisons, brusler menuiserie,
> Battre ou fascher son hôte...

Aujourd'hui, il s'en faut de beaucoup que ce mot soit pris dans une acception aussi relevée. Il sert uniquement à désigner l'ensemble des travaux qu'exécutaient autrefois les charpentiers de la petite cognée. (Voir l'article suivant.)

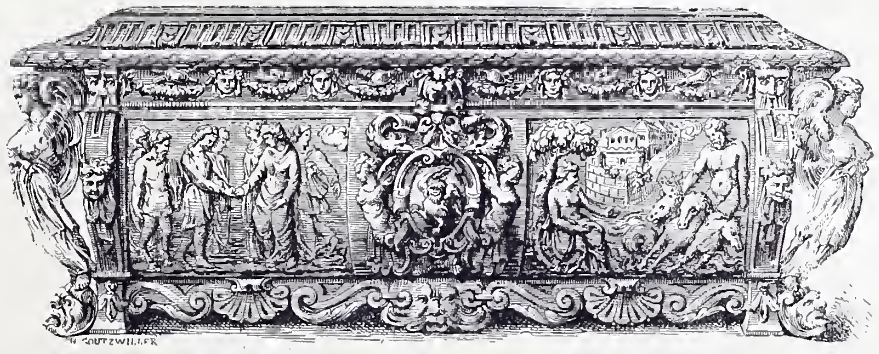


Fig. 532. — Menuiserie. — Coffre de mariage (XVIe siècle). — Musée de Cluny.

Menuisier, *s. m.;* **Menusier,** *s. m.* — A l'article CHARPENTIER (t. Ier, col. 771), nous avons expliqué que, sous cette désignation générique, on avait, dans le principe, englobé tous les artisans qui « œuvroient du tranchant en merien », c'est-à-dire qui travaillaient le bois avec des outils tranchants. Plus tard, on divisa ces artisans en deux classes : les charpentiers de la *grande cognée* et ceux de la *petite cognée.* Ces derniers s'occupèrent plus spécialement des boiseries intérieures et des meubles. Au mois de janvier 1403, la duchesse de Bourgogne étant venue à Paris faire des emplettes pour les couches de sa belle-fille, la comtesse de Rethel, s'adressa à « maistre Jehan de Liège, charpentier, demourant à Paris, pour l'achat de deux bers, l'un de parement et l'autre pour bercer et nourrir ledit enffant, pour deux berseulx servant à yceulx bers, deux euves de bois d'Illande (*sic*) à baignier et deux chapelles à ce appartenant ». A ce moment, le titre de charpentier était encore le seul admis. Peu de temps après, conséquence de l'essor pris par la fabrication des meubles, les ouvriers et les patrons commencèrent à se spécialiser d'après les objets qu'ils fabriquaient plus particulièrement. Ils prirent les noms de COFFRIER, d'ESCRINIER, de HUCHIER, de FUSTIER, d'HUISSIER, suivant les localités, et aussi suivant les travaux qu'ils exécutaient de préférence. Fustier fut le terme adopté dans le Midi. Nous voyons figurer, parmi les fournisseurs du roi René : « Karle de Plains, fustier, demourant à Tharascon » ;

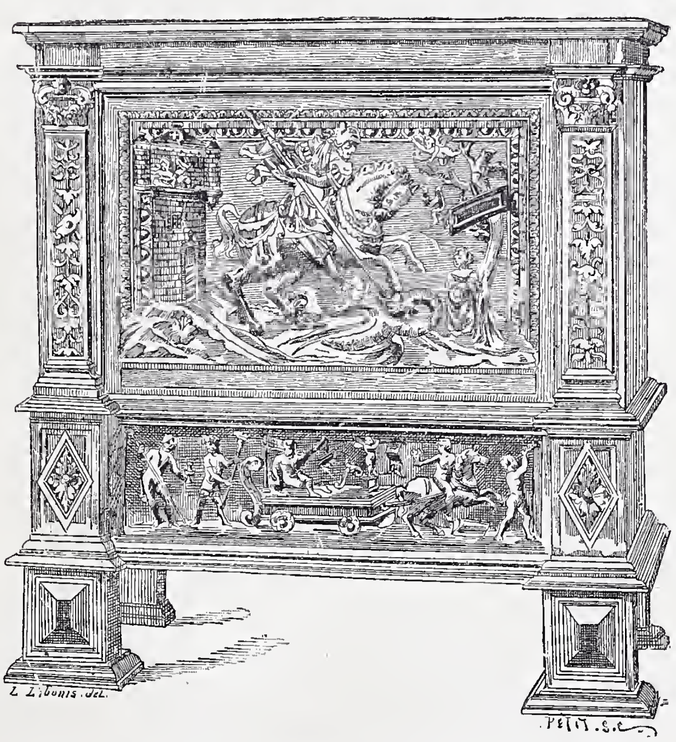


Fig. 533. — Menuiserie. — Buffet à panneaux sculptés (XVIe siècle).

et les *Comptes* de ce prince nous apprennent que pour la réparation du palais d'Aix, on s'adressa au « fustier Jehan de Mascon ». Dans l'Auvergne, le Lyonnais, la Champagne, on employa plus volontiers le titre de huchier, sans

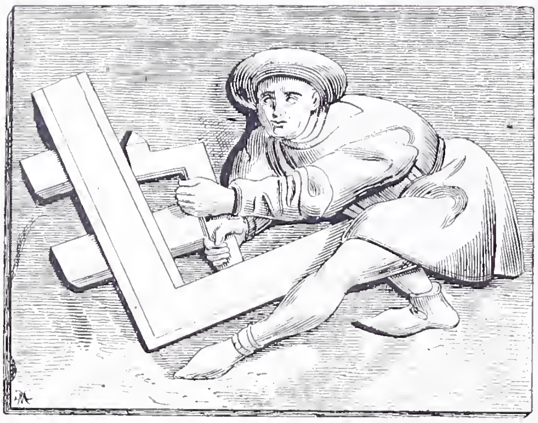


Fig. 534. — Menuisier du XVe siècle, d'après une stalle de la cathédrale de Rouen.

que cette désignation impliquât, pour celui qui l'adoptait, l'obligation de ne faire que des huches ou des coffres ; car nous relevons dans les *Comptes de la ville de Troyes*, à l'année 1426, un payement de 25 sols effectué « à Jehan Odot, huchier, pour avoir fait et mis des barres de bois au cuer de ladicte église pour pendre les draps de haute liche de la vie de Mad^me Ste Marie Magdelaine ». Ce payement prouve que les huchiers étaient chargés parfois de travaux de charpente. En Flandre et dans le Nord, on adopta escrinier. Le *Mémoire* relatif au transport des ossements de Charles le Téméraire, de Nancy à Bruges (1549), porte que « Philippe de Nivelle, escrinier », reçut 90 livres pour exécuter les échafauds, barrières, etc., et qu'un « escrinier de Nancy » fut chargé de faire le *lugeau* ou cercueil. A la même date, un *Inventaire des meubles et ustensiles délaisséz par Charles-Quint, en son hostel à Lille,* établit une distinction entre les « bancqs d'Escripnerie » et les « bancqs de Carpentier ». Enfin, dans le centre, dans l'Ouest, en Lorraine, on fit usage du mot menuisier. Nous avons cité plus haut (col. 802) un document de l'année 1411, concernant « Pierre Buridan, escrinier ou charpentier de menyserie, demourant en la ville de Guise ». C'est la première fois que nous rencontrons ce terme nouveau. Les *Comptes et mémoriaux* du roi René portent, au 23 juillet 1448, le payement de 1 fl. 6 gros « pour la journée entière de deux menuisiers qui ont fait une porte au retrait de la Royne ». A partir de ce moment, le mot qui nous occupe devient, dans les actes officiels, d'un constant usage.

Le nom de menuisier, qui devait, par la suite, remplacer tous les autres, avait l'avantage de posséder un sens à la fois aussi clair et beaucoup plus général. Il exprimait que les artisans ainsi qualifiés confectionnaient de petits ouvrages, et il l'exprimait si bien que, jusqu'à une époque assez proche de nous, il ne fut pas réservé seulement aux gens travaillant le bois, mais à toutes sortes d'autres métiers. Ainsi, au siècle dernier, les orfèvres distinguaient, dans leur profession, les œuvres de *grosserie* de celles de *menuiserie* et portaient, suivant qu'ils exécutaient de petites ou de grandes pièces, le titre d'*orfèvre menuisier* ou d'*orfèvre grossier*. On rencontre de même, au XVe et au XVIe siècle, le mot menuiserie appliqué à des ouvrages d'or et d'argent. Dans l'*Inventaire de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André* (Bordeaux, 1442), nous remarquons : « En un petit drapet, quatre esterlins et aultre menusaria d'argent. » L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (Malines, 1524) comprend un chapitre intitulé « Bagues et menutéz de vaicelles ». Un édit, donné au mois de mars 1554 par Henri II, ne permet aux orfèvres de « travailler l'argent, soit en grosserie ou menuiserie, qu'au titre de XI deniers XII grains de fin à II grains de remède ». Il en était de même pour l'étain ; le *Tarif général des droicts des sorties et entrées du royaume,* édicté en 1664, porte : « Étain ouvré, menuisé, et sans menuiserie, le cent pesant payera cent sols. » Enfin on trouve encore, au XVIIIe siècle, le titre de *potier d'étain menuisier,* réservé à certains industriels. Les mots menuiserie et menuisier, au surplus, étaient si loin d'avoir, au XVIe et au XVIIe siècle, le sens limité qui leur est spécial aujourd'hui, que Brantôme n'hésitait pas à faire dire à une de ses *Dames galantes :* « Je ne sçay qui se doit plus tost plaindre ou vous autres hommes de vos capacités et amplitudes, ou nous autres femmes de nos petitesses et menuitéz, ou plus tost pettites, menues menuseries : car il y a autant à se pleindre en vous autres, que vous en nous. »

Pour en revenir aux artisans du bois, on peut constater que, dès le XVe siècle, le nom de menuisier, sans autre appellation, était appliqué d'une façon assez régulière aux charpentiers de la petite cognée. En 1348, nous notons dans les *Comptes des travaux exécutés au châtel de Cherbourg* la mention suivante : « Pour adouber la porte de dessus Paris, et metre y uns sarEure en estrange bois. Esquelles euvrez et plusours autres *menues euvrez* faire les carpentiers qui ensuivent ont esté. C'est assavoir... » Et, un siècle plus tard, nous relevons dans les *Comptes du roi René* le nom de Noël Boulet, « menuisier », employé à faire les fenêtres du château de Beaufort, et celui de Jean Duperray, « menuisier », « occupé à la façon d'unes grandes armoires, fermante à huit claveures ». En 1478, les *Comptes de Louis XI* mentionnent les noms de Jacotin Blot, « menuysier demourant à Tours », d'Étienne Durant, de Jacquet Congié, et, en 1481, ceux de Jacquet Cadot, de Jean Aubry, de Michel Thélope et d'André Andouart avec le même titre. Enfin, la *Farce des cris de Paris,* composée vers 1480, peut figurer aussi parmi les premiers documents où l'on relève le nom de menuisier.

Je te diroy se me semble
C'est quant ung menusier assemble
Deus pièces de boys, les fault joindre
Et, pour ensemble les conjoindre
Et quand ilz sont jointz il les colle.
Ainsy tu seras, Teste folle !
Le prebstre vous assemblera
La femme et toy, puis sera
Tout ung : Entens-tu ?

C'est donc entre 1450 et 1475 que l'on peut sûrement placer l'adoption générale de cette désignation nouvelle. Ce fait était important à bien établir, parce que Littré, après Lacurne de Sainte-Palaye, assigne à cette adoption la fin du XIVe siècle, s'appuyant sur un arrêt du 4 septembre 1382, que personne du reste n'a pu retrouver, et dont la rédaction semble d'autant moins admissible que, dans la confirmation des statuts accordés, en 1467, aux maîtres charpentiers par Louis XI, il est uniquement question de huchiers, et que les huchiers seuls figurent dans l'*Ordonnance* de cette même année, citée par M. Franklin, laquelle *Ordonnance* enrégimentait tous les métiers parisiens.

Quant aux premiers statuts connus, où il est fait mention du titre de huchiers-menuisiers, ils sont beaucoup plus

récents. Ils datent seulement de 1580. Ces statuts furent refondus en 1645. Ce sont eux qui, avec quelques modifications, régirent la profession jusqu'à la Révolution. La Communauté était administrée par un principal élu et par six jurés. Les jurés étaient tenus, chaque année, de faire au moins quatre visites chez chacun des maîtres. Ceux-ci ne pouvaient avoir qu'un apprenti. L'apprentissage durait six années. Après l'apprentissage, on devenait Compagnon. Pour pouvoir être admis à la Maîtrise, les Compagnons devaient (art. IX) « faire de leurs mains propres, en la maison de l'un des juréz, le chef-d'œuvre prescrit, tant en assemblage que de taille, de mode antique, moderne ou françoise, garny d'assemblage, liaison et moulure... » Les fils de Maîtres étaient eux-mêmes soumis à cette formalité du chef-d'œuvre. Enfin les Compagnons, pour pouvoir travailler dans un atelier, devaient fournir un certificat de leur précédent patron.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour compléter ces détails, que de donner un acte de compagnonnage et un acte d'apprentissage, tirés l'un et l'autre des minutes de Mᵉ Delafons, au XVIᵉ siècle, notaire à Paris, place Maubert. Voici le premier de ces actes :

> Marin Pichart, compaignon menuysier, natif de Chateaudun, confesse soy estre alloué et mis eu service du jourd'huy jusques à ung an prochain finy revolu et accomply et ce avec Anthoine de Flamermont, mᵉ menuisier, demᵗ à Sainct-Marcel-lez-Paris, à ce présent qui a prins et retenu ledict Pichart, son serviteur, et auquel pend. led. temps il promect fournir et administrer ses vivres de boire et manger et de lict, hostel et lumière, et ledit Pichart s'entretiendra d'habitz, linge et auᵉˢ choses à luy nécessaires bieu et honnestement et pour aider à soy entretenir ledict de Flamermont a promis, sera tenu, promet et gaige bailler et payer audict Pichart, la somme de dixhuict livres tournois au feur et à mesure qu'il en aura à faire et qu'il aura gaigné, et, moyenᵗ ce, ledict Pichart a promis et promect servir ledict de Flamermont, son maistre, bien et fidellement luy obéir, faire sou proffict, éviter son dommaige, l'advertir du contraire si tost qu'il viendra à sa cognoissance, sans soy desfuir ny ailleurs servir durant ledict temps, voulant en cas de fuicte estre prins au corps partout où trouvé sera, etc. — Faict et passé l'an 1571, le 26 janvier.

Le second contrat, daté du 14 mars 1580, postérieur de neuf années par conséquent, est ainsi conçu :

> Pierre Lequille, menusier, demourant à Paris, à la Cousture-Sainte-Catherine, confesse pour le prouffict faire de Jehan Lequille, son fils, l'avoir baillé et mis en service et aprentif du jourd'hui, date de ces préseutes, jusques à quatre ans prochainᵗ venant, finiz, revolus et accompliz, ce avec Regnauld Eruest, maistre menuysier à Paris, à ce présent, qui a prius et retenu ledit Jehan Lequille à son service et aprentif, auquel il promect monstrer, apprendre et enseigner au mieulx qu'il pourra son dict mestier de menuysier et [ce] dont il se mesle et entremest à cause de ce, et lui quérir, fouruir et administrer pendant led. temps ses vivres de boyre, menger, feu, lict, hostel et lumière, et ledict Pierre Lequille, son père, l'entretiendra de bons habits, linges, chausses, souliers et autres ses nécessités quelconques, bien et honnestement, sans pour raison dudit aprentissage desbourser aulcuus deniers d'une part ny d'autre. A ce présent ledit aprentif, aagé de douze ans ou environ, lequel de l'autorité de son père présᵗ a dit avoir pour bien agréable ce que dessus l'accepter et accorder, et en ce faisant a promis et promect aprendre ledit mestier à son pouvoir, servir led. preneur, son maistre, bien et fidellement luy obéir en tous ses commandemens licites et honestes, faire son prouffict, éviter sou domaige, l'avertir du contraire sitôt qu'il viendra à sa conguoissance, sans soy desfuyr ni ailleurs servir pendᵗ ledᵗ temps, voullant en cas de fuite estre prins au corps partout où trouvé sera, et estre ramené à son maistre pour parachever le dit temps de ce présent apprentissage, auquel cas de fuite ledit bailleur le promet quérir et chercher par la ville et banlieue de Paris, et le ramener si trouver le peut, pour parachever le temps de ce présent apprentissage, etc.

Malgré leur titre nouveau, et la prétention qu'ils avaient de ne faire que de menus ouvrages, les menuisiers ne laissaient pas, toutefois, que d'en exécuter de considérables. Tout d'abord, ils avaient, dans l'habitation, la fourniture des tables, tréteaux, châlits, escabeaux, écrans, lustres et chandeliers de bois, cuves à baigner, armoires, buffets, bancs d'œuvre, pupitres, tabernacles, retables, tabourets, berceaux et bersouères, etc., en un mot, tout ou presque tout ce que nous désignons aujourd'hui sous le nom de meubles meublants. Ils avaient, en outre, la confection des bancs et des chaires qui affectaient parfois des formes monumentales. Cette dernière spécialité leur valut même les honneurs d'un couplet dans l'étrange chanson qui avait pour titre *la Complainte des gosiers altéréz :*

AUX MENUISIERS

Vos outils pouvez bas poser,
Menuisiers, sans faire pour nous
Chaires pour nos corps reposer ;
Nous disnons bien sur nos genoux ;
Nos pieds posons en bas tout doux ;
Tallons sentent du cul le poix ;
Ainsi mangeons nos pauvres choux :
Le pauvre monde n'a plus croix.

Ils fabriquaient même les cercueils. Les *Comptes des dépenses des obsèques et funérailles de Louis XII* (1515) nous apprennent, en effet, qu'il fut payé 8 livres tournois « A Isambert de Cormin, menuisier du feu roy Loys, etc. C'est assavoir, pour avoir fait un grand coffre de bois quarré, dans lequel a été mis le cuer de plomb dedans lequel avoit été mis tout embaumé le corps dudit feu Seigneur, ledit coffre garni de plusieurs bandes et de six gros anneaux de fer qui ont été attachéz aux deux bouts d'iceluy coffre, pour plus aisément le porter. » Enfin, en dehors



Fig. 535. — Atelier de menuisier, d'après une miniature du XVᵉ siècle.

de ces articles déjà fort nombreux et d'assez vastes dimensions, les menuisiers entreprenaient tous les travaux d'intérieur et d'extérieur qu'on voulait bien leur confier. Non seulement ils se chargeaient de *chambriller,* c'est-à-dire de lambrisser les pièces, mais ils en faisaient les parquets

et en décoraient les plafonds. Ils façonnaient les fenêtres et les volets, sculptaient les rampes d'escaliers, etc. Nous avons mentionné plus haut le payement effectué par ordre du roi René (23 juillet 1448) à deux menuisiers qui



Fig. 536. — Méreau en plomb de la Communauté de menuisiers (fin du XVe siècle).

avaient fait une porte au retrait de la reine. Ces deux artisans fournirent aussi au bon roi un marchepied pour sa chambre et « adoubèrent un scabeau » pour la reine. Un *Compte de l'hostel de la Charité,* datant des premières années du XVIe siècle, porte le payement de 16 liv. tournois, à Lambin Baillet, maître menuisier à Paris, pour « deux fenestres doubles, en la chambre des contrerolleurs, de V piéz de long, et chascune fenestre de deux pyéz de large ». Les *Comptes des bâtiments de Fontainebleau* (1639) mentionnent un versement de 1,200 livres à Jean Gobert, maître menuisier à Paris, à compte « par advance et sur estant moings des ouvrages de menuiserie qu'il a entrepris et doibt faire pour Sa Majesté, et la construction d'un lambris de bois de chesne, au pourtour de la petite chappelle basse du donjon dudict chasteau, tout suivant les desseings pour ce arrestéz et marché faict avec luy ». Une *Ordonnance* du magistrat de Lyon, de 1661, autorise un payement de 2,000 livres à François Basset, maître menuisier, pour « les ouvraiges de menuiserie, qu'il doibt faire dans la chambre appelée Pas-Perdus de l'hostel commun de ceste ville ». Mieux que cela, dès le XVe siècle, on les chargeait de l'édification des maisons complètes. Les *Comptes de la chambre de Louis XI* (1478) portent divers acomptes versés « à André Andouart, menuysier, — pour une maison qu'il a faicte par l'ordonnance dudit Seigneur : tant pour boys, clou, huys, que fenestres, etc. » Au mot MAISON, nous donnons d'autres exemples de commandes semblables. Enfin, au siècle suivant, une nouvelle branche d'activité s'ouvrit pour eux. On commença à leur demander des carrosses. Nous avons été assez heureux pour retrouver un des premiers marchés de ce genre qui aient été passés par un menuisier parisien. Il date du 13 mars 1585. Nous pensons bien faire en en donnant ici la copie :

Honnorable homme Nicolas Maugras, M^e menuisier et corrossier, demourant à Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, rue de Vaugirard, confesse avoir faict marché, promis et promet à noble homme et sage monsieur, Me Jacques Violle, S^r d'Andressay, conseiller du Roy en sa cour de Parlement, et aux requestes du Pallais, demourant rue Ste-Genevief ve, paroisse de Saint-Estienne-du-Mont, p. le prés^t stipulant et acceptant de faire et parfaire un corrosse de la mesme forme et façon que celuy de Monsr l'abbé Delbeine (?) et de telles franges et passement et coulleur qu'il plaira audit Sr Dandressay. Pour faire lequel corrosse, ledit S^r a promis et promet de bailler et délivrer audict Maugras dix aulnes de sarge de Beauvais, de telle coulleur qu'il plaira à icelluy Sr Dandressay, qui seront déduites et rabatues sur le prix cy-après déclaré jusques à la somme de quinze escuz, et sera tenu ledit Maugras de faire ou faire faire les armoiries du Sr Dandressay en la pomme d'anhault (*sic*), et rendre ledit corrosse faict et parfaict..... dans le jour du vendredi de devant Pasques prochaines venant. Plus luy sera fourni et livré [par] ledict Sr Dandressay les rideaulz qu'il conviendra pour ledit corrosse, pour lesquelz sera rabattu aud. Maugras la some de deux escuz et demy sur la some cy-après mentiounée. Plus sera tenu led. Maugras fournir et livrer comme dessus aud. S^r le harnoys de deux chevaulx à collier, trects, foureau. Ensemble les couvertures des harnois, lesquelles couvertures seront de cuir de veau ou bors (baur?) aux choix et option dud. Sr Dandressay, avec les testières et guides façon de....., plus sera tenu ledit Maugras de faire ferrer les roues dudit corrosse, etc., [le tout] moyennant la somme de six vingts escus d'or soleil, sur laquelle somme, etc.

Ajoutons encore qu'un grand nombre des menuisiers de ce temps furent des artistes, et même de grands artistes. Parmi les *Actes de payement des ouvriers orfèvres logeans et besongnans en l'hostel de Nesle* (1546), nous relevons un versement de 13 livres 10 sols à « Pierre Coussinault, menuysier, demourant à Paris... pour avoir par luy fourny et livré de son dict mestier, ung vaze de boys de noyer... à mettre dragées et confitures, selon le devis qui en a esté faict au plaisir du Roy ». Ainsi, Pierre Coussinault faisait des modèles pour ces admirables orfèvres, que François Ier entretenait au petit Nesle. Après cette constatation, on ne s'étonnera pas de voir les menuisiers figurer avec honneur dans le cortège qui vint au-devant de Henri II faisant son *Entrée* dans Paris (16 juin 1549). Ils étaient représentés à cette cérémonie par cinquante hommes armés. Sur soixante-quatre corporations, il n'y en avait que sept qui en comptaient un nombre plus grand. Au XVIIe siècle, l'importance des menuisiers s'accrut encore. Le goût des lambris, qui se développa à partir de 1650, leur fournit, en même temps qu'une recrudescence de travaux, le moyen de montrer leur habileté et leur goût. Une voie nouvelle s'ouvrait à leur « génie » ; on peut dire qu'ils y réalisèrent des chefs-d'œuvre. Ajoutons qu'ils étaient, à cette époque, traités par les plus grands princes comme de véritables artistes. Héroard nous montre le jeune Louis XIII, âgé de neuf ans, ne dédaignant pas leurs travaux et s'amusant « en sa chambre à raboter des ais ». Cinq ans plus tard, il le surprend travaillant avec les menuisiers, et y prenant grand plaisir. (*Journal,* t. Ier, p. 392, et t. II, p. 162.) En 1667, quand Louis XIV institua les Gobelins, les menuisiers furent, avec les peintres, les sculpteurs, les tapissiers et les orfèvres, compris parmi les « bons ouvriers de toutes sortes d'arts et mestiers », dont le Surintendant et le Directeur devaient tenir la Manufacture remplie. A Versailles, à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Paris, les menuisiers transformèrent l'aspect intérieur des hôtels et palais. Le *Mercure* de mars 1692, racontant la visite que Louis XIV fit au Palais-Royal, à

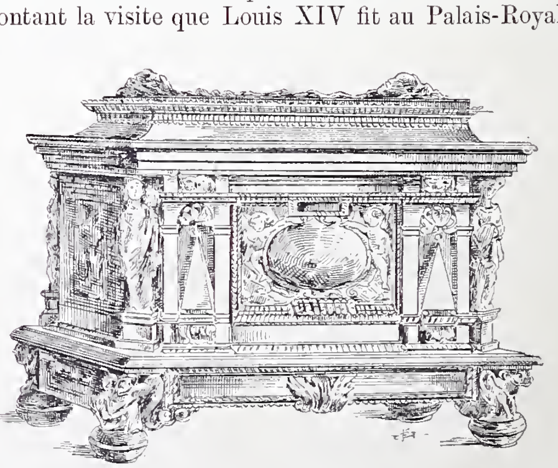


Fig. 537. — Coffret de l'ancienne Communauté des menuisiers de Strasbourg.

l'occasion du mariage du duc de Chartres, écrit : « Le Roy passa ensuite dans un grand cabinet qui est tout de menuiserie, avec des figures scultées (*sic*) et dorées d'or bruny. Il y a dans ce cabinet plusieurs tableaux encastréz dans

la menuiserie... » Au siècle suivant, Dargenville, dans son *Voyage pittoresque de Paris,* signale à l'attention des étrangers « les menuiseries faites par Du Goulon » à l'hôtel de Lassay. Le titre de menuisier était, au surplus, si considéré, à cette époque, que des artistes du plus rare mérite, les Boulle, les Jean Macé, les Stabre, ces admirables marqueteurs, entretenus au Louvre avec les peintres et les sculpteurs les plus fameux de leur temps, étaient qualifiés « sçavans menuisiers » par l'abbé de Marolles. Enfin, dernier témoignage de l'importance qu'avait alors cette artistique profession, les *Comptes des bâtiments* nous apprennent que dans une période de dix-sept années, de 1664 à 1680, Louis XIV fit exécuter pour 2,687,541 liv. 5 sols 10 den. de travaux de menuiserie en ses « maisons royales ». Dans ce chiffre, Versailles seul figure pour 986,886 liv. 10 den., Vincennes pour près de 300,000 livres, Saint-Germain pour près de 250,000 livres.

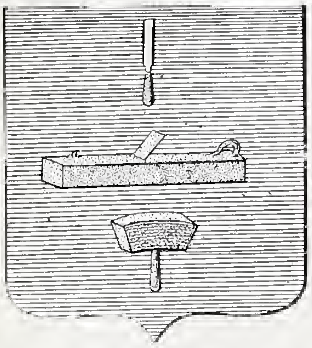


Fig. 538. — Armoiries corporatives des menuisiers parisiens.

Cette abondance de travaux devait, en se continuant au XVIIIe siècle, amener tout naturellement la dislocation de cette grande industrie, et la spécialisation de ses membres suivant leurs aptitudes particulières. Nous avons vu, au mot MARQUETERIE, que Boulle travaillait indistinctement à des estrades et à des commodes. Nous avons parlé de ce cabinet du grand Dauphin qu'il exécuta, à Versailles, entièrement en marqueterie, et que Piganiol qualifie « le chef-d'œuvre de Boulle et de son art ». A ce moment, pour employer une expression un peu triviale, mais d'une exactitude frappante, les menuisiers faisaient encore « tout ce qui concerne leur état ». Il allait bientôt en être autrement. Le 21 août 1689, dans un *Compte* présenté par le peintre Jouvenet au prince de Conti, il est fait mention d'un sieur Grémont, « menuisier pour fauteuils, tabourets et sophas »; et ce n'est pas le premier exemple de spécialisation qui se soit offert à nous. Déjà depuis cinquante ans, un certain nombre d'artisans de grand mérite, les Poitou, les Somer, les Armand, les Golle étaient qualifiés, dans certains *Comptes,* « menuisiers en ébène ». Cependant, ce ne fut qu'en 1743, quand les statuts de la Communauté furent revus et corrigés une dernière fois, que l'on établit des différences précises entre les diverses branches de la profession. A partir de cette époque, on distingua les *menuisiers d'assemblage* des *menuisiers de placage et de marqueterie.* Plus tard, de nouvelles classifications se produisirent. Les *menuisiers en bâtiments* et les *menuisiers en meubles* se séparèrent tout à fait et cessèrent d'entreprendre les mêmes travaux. Puis, dans chacune de ces branches, il se forma ce qu'on pourrait appeler des sous-divisions, ou, pour parler un langage plus moderne, des spécialités. Aujourd'hui, l'industrie de la menuiserie a des débouchés si considérables, que certaines maisons se bornent à une sorte unique de meubles ou de travaux, et n'en font pas moins un chiffre considérable d'affaires.

Le *Livre commode* de 1692 donne le prix et le détail des travaux de menuiserie, tels qu'ils étaient fixés à l'époque où ce livre fut publié. Savary présente un tableau comparé des prix de la *menuiserie en bâtimens* pour les trois années 1690, 1710 et 1716. On y peut suivre l'augmentation des tarifs de menuiserie à vingt-cinq ans d'intervalle. Nous nous bornons à signaler ce tableau aux curieux. Le reproduire nous entraînerait dans un ordre de considérations un peu spéciales. Nous préférons terminer cet article par une liste des menuisiers dont nous avons pu, au cours de nos recherches, constater l'activité ou le talent. Il demeure bien entendu qu'il n'est question ici que des artisans d'élite. L'*Almanach de Paris,* pour l'année 1789, ne compte pas moins de deux cent cinquante maîtres de cette profession. On juge à quel total nous serions arrivé, si nous avions voulu faire un relevé complet de ceux qui ont travaillé pendant les quatre derniers siècles. Nous nous sommes borné à enregistrer les noms des maîtres qui firent, à un titre ou à un autre, œuvre d'artistes.

1411. — BURIDAN (Pierre), escrinier-charpentier à Guise.
1418-1428. — PIERRE Ier, huchier-imagier à Lyon.
1432-1438. — GILLEQUIN, escrinier à Lyon.
1454. — SAUVETON-FUMELLE, menuisier à Chinon. Travailla pour Charles de France.
1457. — BOULET (Noël), menuisier du roi René.
1457. — DUPERRAY (Jean), menuisier du roi René.
1460-1484. — VILLEFRANCHE (Pierre de), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1461-1476. — FÈRE (Robin), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1465-1492. — PIÈTRE (le Jeune), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1468-1480. — GILLEBERT (Jean), menuisier du roi René. Travailla pour la reine.
1469-1496. — GILLET (Hubert), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon. Travailla, en 1494, pour l'Entrée de Charles VIII, qui le prit à son service en 1495 et l'emmena avec lui à Naples.



Fig. 539. — Menuisier à son établi, d'après une gravure sur bois du XVIe siècle.

1471. — LANCELOT (Jean), maître menuisier à Lyon, député des menuisiers de Lyon.
1472-1498. — DURET (Étienne), menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1475-1483. — CROIX (Huguenin de la), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1475-1491. — BRUN (François), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.

1478. — Durant (Estienne), menuisier à Orléans. Coustruisit une maison de bois « dedans ung basteau » pour le roi Louis XI.
1478-1490. — Bois (Jean du), du Boys ou Boys, dit Hacquinet, maître menuisier à Lyon. Travailla, en 1494, pour l'Entrée de Charles VIII.
1478. — Congié (Jacquet), menuisier à Orléans. Travailla avec E. Durant au bateau de Louis XI.
1478-1499. — Tavise (Jean), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1478. — Cadot (Jacquet), menuisier de Louis XI.
1478. — Andouart (André), menuisier de Louis XI.
1480. — Blot (Jacotin), menuisier de Louis XI.
1481. — Thélope (Michel), menuisier à Tours. Fut employé par Louis XI et plus tard par Anne de Bretagne.
1481. — Aubry (Jean), menuisier de Louis XI.
1481. — Ferry (Jean), menuisier de Louis XI.
1482-1485. — Auvergne (Jean d'), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1485-1496. — Rouan (Jean de), maître menuisier et tailleur d'images à Lyon.
1490-1529. — Prulière ou Prolier (Benoît), menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1492. — Dubois (Jean), menuisier d'Anne de Bretagne. Passa en 1497 au service du cardinal d'Amboise. Travailla au château de Gaillon.
1492. — Chassenay (Jean), menuisier d'Anne de Bretagne. Travailla au château de Plessis-les-Tours.
1493-1494. — Antoine II, maître menuisier. Travailla, en 1494, pour l'Entrée à Lyon de Charles VIII et d'Anne de Bretagne.
1494. — Léonet (Claude), menuisier à Lyon. Travailla, en 1494, pour l'Entrée de Charles VIII et d'Anne de Bretagne.
1495. — Collonjet (Jean), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1496-1508. — Papillon (Mathieu), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1497-1509. — Cornedieu (Pierre), menuisier du cardinal d'Amboise. Travailla au château de Gaillon.
1497-1509. — Delaplace (Richart), menuisier du cardinal d'Amboise. Travailla au château de Gaillon.
1497-1509. — Delance (Racet), menuisier du cardinal d'Amboise. Travailla au château de Gaillon.
1497-1509. — Lemaryé (Richart), menuisier du cardinal d'Amboise. Travailla au château de Gaillon.
1497-1509. — Guesnon (Michellet), menuisier du cardinal d'Amboise. Travailla au château de Gaillon.
1497-1509. — Guerpe (Richart), menuisier du cardinal d'Amboise. Travailla au château de Gaillon.
1497-1509. — Castille (Colin), menuisier du cardinal d'Amboise. Travailla au château de Gaillon.
1499-1516. — Thomas (Jean), dit Fauché, maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1504-1507. — Brun (Jean), menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1505. — Thomas (Martin), menuisier à Rennes, « home sçavant et expert esdites choses et semblables ».
1507-1513. — Gentil (Pierre), menuisier, député des menuisiers de Lyon. Travailla, en 1513, à l'Hôtel de Ville.
1509. — Castille (Nicolas), menuisier. Travailla au château de Gaillon.
1509-1510. — Gentil (Paul), menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1510-1512. — Terrasson (Pierre), menuisier à Lyon. Exécuta, en 1512, une partie des stalles de bois sculpté à l'église de Brou.
1512-1529. — Mazot (Claude), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon. Travailla, en 1513, à l'Hôtel de Ville.
1513-1533. — Orland (Jean), maître menuisier à Lyon, député des menuisiers. Travailla, en 1518, pour l'Entrée du duc d'Urbin.
1515. — Carmin (Isambert de), menuisier de Louis XII. Exécuta le coffret dans lequel fut placé le cœur de ce prince.
1515. — Priet (Pierre du), menuisier à Lyon. Travailla, en 1515, pour l'Entrée de François Ier.
1515. — Puys (Michiel du), menuisier à Lyon. Travailla, en 1515, pour l'Entrée de François Ier.
1515-1334. — Banyord (Jean), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1516-1518. — Roy ou Rey (Guillaume), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1516-1548. — Loches (Pierre de), maître imagier et menuisier à Lyon, député des menuisiers. Travailla, en 1533, pour l'Entrée de la reine Éléonore, et, en 1548, pour l'Entrée de Henri II. Menuisier de la Ville.
1517-1518. — Denys (Gonin), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1519-1525. — Loyseau (Pierre), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1520. — Baillet (Lambin), menuisier à Paris. Travailla pour l'Hôtel-Dieu.
1520-1524. — Goyet (Jean), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1520-1529. — Dauphin (Claude), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1527-1549. — Jaillet (Étienne), dit Savoye, maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1528. — Dodarel (Lambert), menuisier à Toulouse. Travailla pour les capitouls.
1528. — Perelle (Jacques), menuisier à Toulouse. Travailla pour les capitouls.
1528-1529. — Mazault (Claude), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1529-1536. — Reymon (Michel), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1529-1548. — Fargarel ou Ferraguey (Jean), dit de Rouan, maître menuisier, député des menuisiers de Lyon, fut, en 1548, « l'ung des conducteurs de l'euvre de menuiserie » pour l'Entrée de Henri II.
1530-1548. — Jacquet (Perrin), maître menuisier-imagier à Lyon. Travailla pour l'Entrée de la reine Éléonore et l'Entrée de Henri II.
1531-1536. — Berthet (Benoît), menuisier, sellier et coffretier à Lyon. Travailla pour le roi en 1536.
1534. — Grangier (Mathieu), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1535. — Bonnyer (Jean), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1535-1547. — Bourdin (Estienne). Travailla au palais de Fontainebleau et plus tard à Saint-Germain.
1535. — Lardant (Jacques). Travailla à Fontainebleau et plus tard à Saint-Germain.
1535. — Roullant (Joachim). Travailla à Fontainebleau.
1535-1538. — Le Coq (Pierre), dit Le Normand, maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1536-1537. — Durand (Claude), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1537-1543. — Rasset (Olivier), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1539. — Estocq (Jean), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1541-1553. — Guichon (Guillaume), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1542-1545. — Pellu (Bastien), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1545. — Sibecq (Francisque), dit de Carpi, menuisier italien établi à Paris. Qualifié menuisier ordinaire du roi aux gages de 400 livres.
1545-1549. — Flamant (Adrien), menuisier à Lyon. Travailla pour l'Entrée de Henri II (1548).
1545-1571. — Croizet ou Crozet (Gilles), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1546-1549. — Darmès (Pierre), maître menuisier de Lyon. Travailla, en 1548, pour l'Entrée de Henri II.
1546-1558. — Vaulbertrand ou Beaubertrand (Georges Ier), maître menuisier. Travailla, en 1556 et en 1558, au château de la Muette et à l'hôtel des Tournelles, à Paris, et fut employé, par Philibert Delorme, au moulin devant servir à seier les marbres pour le tombeau de François Ier.
1547. — Bourdin (Michel), demeurant à Paris. Travailla au château de Saint-Germain.
1547-1548. — Deleau (Laurens), maître menuisier à Lyon. Travailla pour l'Entrée de Henri II (1548).
1548. — Lerme (Laurens), maître menuisier à Lyon. Travailla pour l'Entrée de Henri II (1548).
1548. — Picard (Jean Ier), maître menuisier. Travailla pour l'Entrée de Henri II à Lyon, en 1548.
1548-1583. — Partin (Raymond), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon. Travailla pour l'Entrée de Henri II.
1549. — Nivelle (Philippe de), qualifié escrinier. Travailla à Nancy, à la pompe funèbre qui eut lieu lors du transfert des cendres de Charles le Téméraire.
1549. — Coussinault (Pierre), menuisier, demeurant à Paris. Fut admis au logement de la tour de Nesle, et exécuta des modèles en bois pour les orfèvres.
1550. — Caboche (Jehan), menuisier ordinaire du roi, aux gages de 120 livres.
1550. — Moreau (Jehan), menuisier ordinaire du roi, aux gages de 120 livres.

1550. — Baulge (Gilles). Travailla au palais de Fontaiuebleau.
1550. — Noé (Jean, le Jeune). Travailla au palais de Fontainebleau.
1550. — Savoye (Jean de). Travailla au palais de Fontainebleau.
1550. — Brousle (Nicolas). Travailla au palais de Fontainebleau.
1550. — Vernyer (Pierre). Travailla au palais de Fontainebleau.
1551-1552. — Morin (Antoine), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1552-1557. — Guichard (Claude), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1554-1571. — Silvestre (Guillaume), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1555. — Rivery (François), menuisier ordinaire de la reine.
1555. — Gosset (Clément). Travailla au château de Villers-Cotterets.
1555.— Moussigot (Jean). Travailla au château de Saint-Germain.
1571. — Sagoine (Léon), menuisier à Paris. Travailla au château de Madrid.
1571. — Boucher (Hugues), menuisier ordinaire de la reine-mère, demeurant à Paris.
1571. — Flamermont (Anthoine), maître menuisier à Paris.
1571-1576. — Balasse ou Balliasse (Rolin), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1571-1584. — Perret (Philibert), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1572. — Chaudon (Guillaume), dit le Monge, menuisier à Toulouse. Fut victime des guerres de religion.
1572. — Le Normand (Guillaume), maître menuisier à Paris, rue Béthisy. Fut massacré à la Saint-Barthélemy.
1572. — Robert, maître menuisier à Paris, rue Trousse-Vache, près *la Rose*. Tué à la Saint-Barthélemy.

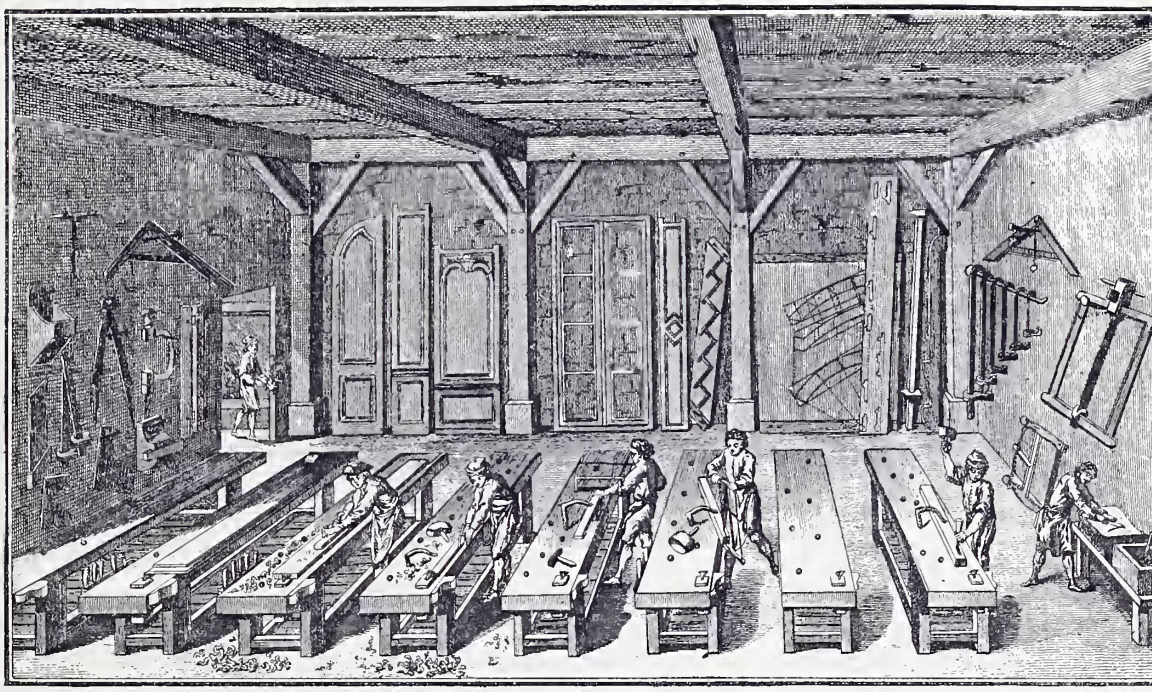


Fig. 540. — Atelier de menuisier au xviiie siècle (fabrication de lambris).
Fac-similé d'une gravure de Berthault, d'après A.-J. Roubo.

1555-1558. — Dièpe (Jean de), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1556. — Richault (Riolle). Travailla à Fontainebleau et au Louvre.
1556. — Huet (Jean), menuisier à Paris. Travailla aux châteaux de Villers-Cotterets et de Saint-Germain, ainsi qu'à l'hôtel des Tournelles.
1557. — Maillart (Raoullaut). Travailla au Louvre.
1561. — Beguyn (Jean). Travailla à Saint-Germain.
1561. — Poirion (Balthasard). Travailla à Saint-Germain.
1561-1581. — Beynier ou Meynier (Jean), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1562. — Silvestre (Geoffrey), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1562. — Hebrard ou Nebrard (Martin), maître menuisier à Laprade. Chargé d'expertiser les dégâts faits par les huguenots dans l'église d'Aubeterre.
1562. — Champagnolle (Jeannet), maître menuisier. Chargé d'expertiser les dégâts faits par les huguenots dans l'église d'Aubeterre.
1562. — Million (Noël). Travailla au château de Fontainebleau.
1562. — Moncigot (Pierre). Travailla au château de Saint-Germain.
1564-1586. — Grangier (Barthélemy), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1565. — Biart (Noël). Travailla au Louvre.
1569. — Partin (Benoît), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1570-1576. — Burgo (Claude), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1570-1579. — Olivier (Antoine), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1572. — Faubert (Guillaume), menuisier, demeurant près l'église Saint-Bon. Tué à la Saint-Barthélemy.
1572. — Thomas (dit le grand Thomas), menuisier à Troyes. Victime des guerres de religion.
1572. — Crespin, menuisier à Bourges. Victime des guerres de religion.
1572. — Monfel (Jean), menuisier à Rouen. Massacré à la suite de la Saint-Barthélemy.
1572. — Le Fevre (Pierre), menuisier à Rouen.
1572. — Le Prince (Jean), menuisier à Rouen, sur l'eau de Robec. Victime des guerres de religion.
1572.— Pauty (Guillaume), menuisier au Mont-Saint-Denis, à Rouen.
1572. — Le Fevre (Geoffroy), menuisier à Rouen. Victime des guerres de religion.
1572. — Marguery (Jean), menuisier à Rouen. Victime des guerres de religion.
1572. — Marinier (Étienne), menuisier à Rouen, demeurant au clos Saint-Marc. Victime des guerres de religion.
1572-1575. — Goin (Martin), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1575. — Lanticque (Nicolas), menuisier-charpentier à Nancy.
1575. — Peut (François), menuisier de la cour de Lorraine, établi à Nancy.
1575. — Collisson (Gilles), menuisier de la cour de Lorraine, établi à Nancy.
1575. — Moictrier (Claude), menuisier à Nancy. Travailla à la pompe funèbre de Claude de France.
1575-1604. — Georgin (Benoît), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1576-1578. — Devaulx (Simon), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.

1576-1591. — Durtière (François), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1577. — Mantello (Noël), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1577. — Fournier (David), maître menuisier à Paris. Occupé aux travaux du château de Saint-Maur.



Fig. 541. — Jeton des menuisiers-ébénistes de Paris (XVIIIe siècle).

1579-1580. — Tramassac (Georges de), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1579-1582. — Dutret (Jean), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1579-1601. — Bizot (René), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1580. — Lequille (Pierre), maître menuisier à Paris.
1580. — Regnault (Ernest), maître menuisier à Paris.
1582-1596. — Georges II Vaulbertrand, maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1583-1585. — Bertin (Nicolas), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1584-1588. — Danger (Jean), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1585. — Maugras (Nicolas), maître menuisier et « carrossier », demeurant à Saint-Germain.
1586-1605. — Grangier (Claude), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1588-1597. — Villette (Antoine), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1590. — Vec (Bertrand), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1590-1592. — Galland (Étienne), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1591-1599. — Mazergues (Jean de), dit le Gascon, maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1592-1611. — Montaignon (Antoine), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1593-1613. — Bucquet (Arthus), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon. On lui doit les portes de l'église Saint-Jean, à Lyon.
1595. — René, maître menuisier à Lyon. Fournisseur de la Ville.
1596-1609. — Gros (Quentin), maître menuisier à Lyon. A travaillé à l'Hôtel de Ville.
1598-1604. — Guérin (Guillaume), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1598-1608. — Mazanieu (Jean de), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1599-1609. — Peudefain (Denis), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1598-1603. — Peudefain (David), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1599-1621. — Serve (Benoît), maître menuisier, député des menuisiers de Lyon.
1611. — Berry (Louis), maître menuisier à Toulouse. Exécuta les stalles de l'église Saint-Étienne, à Toulouse.
1611. — Morissot (Anthoine), maître menuisier à Toulouse. Exécuta les stalles de l'église Saint-Étienne, à Toulouse.
1611. — Monge (Pierre), maître menuisier à Narbonne. Exécuta les stalles de l'église Saint-Étienne, à Toulouse.
1617. — Coysevox (Pierre), maître menuisier à Dampierre-sur-le-Doubs. Obtint ses lettres de bourgeoisie à Lyon.
1621. — Valette père et fils, maîtres menuisiers à Lyon. Construisirent le modèle d'un bateau destiné à l'amusement du jeune roi (Louis XIII).
1627. — Nozé (Guillaume), maître menuisier du duc d'Orléans.
1628. — Baudesson, maître menuisier établi à Paris. C'est chez lui que Girardon apprit à manier le ciseau.
1631. — Vincent (Perneau), menuisier ordinaire du roi.
1631. — Payé (Laurent), menuisier ordinaire du roi, et, en 1649, menuisier de la reine.
1636. — Boulle (Pierre), menuisier et « tourneur en ebeyne ». Logé aux galeries du Louvre.
1639. — Gobert (Jean), maître menuisier à Paris. Travailla à Fontainebleau.
1640. — Pilon (J.), fils du sculpteur, menuisier. Exécuta la chaire de l'église Saint-Étienne-du-Mont.
1640. — Fremery, menuisier du cardinal de Furstemberg.
1641. — Porlbas (Albin), menuisier du duc d'Orléans.
1641. — Prothais (Jehan), menuisier du duc d'Orléans.
1641. — Denis (Noël), menuisier du duc d'Orléans.
1644. — Latarte (Jacques), menuisier du roi.
1644. — Pasquier (Gilbert), menuisier du roi.
1645. — Hebrieu (Claude), maître menuisier, employé à l'archevêché de Reims.
1645. — Morisseau (François), maître menuisier, employé à l'archevêché de Reims.
1647. — Jurine (Antoine), maître menuisier à Lyon. Exécuta le modèle en relief de l'Hôtel de Ville.
1647. — Monside (Léonard de), menuisier du roi.
1647. — Turguier (Louis), menuisier du roi.
1647. — Carat (Simon), menuisier du roi.
1649. — Gazier (Claude), menuisier de la reine.
1653. — Hertier (Pierre), menuisier du roi.
1655. — Bas (Edme), menuisier du duc d'Anjou, frère du roi.
1655. — Favin (Noël), menuisier du duc d'Anjou, frère du roi.
1655. — Legrand (René), menuisier du duc d'Anjou, frère du roi.
1655. — Lemarchand (Pierre), menuisier du duc d'Anjou, frère du roi.
1655. — Levasseur (Jean), menuisier du duc d'Anjou, frère du roi.
1659. — Prou (Jacques), menuisier du surintendant Fouquet. Travailla pour Louis XIV à la galerie d'Apollon, et à l'appartement de Mme de Montespan.
1659. — Chaignet (Charles), maître menuisier. Fabriqua les premières chaises à porteurs.
1660. — Adam, maître menuisier à Nevers et poète.
1660. — Moraine (Jacques), maître menuisier du duc d'Orléans.
1660. — Boucquery (Hubert), maître menuisier du duc d'Orléans.
1660. — Métivier (Macé), maître menuisier du duc d'Orléans.
1660. — Édouard (Gilles), menuisier de la reine.
1660. — Dautruy (Israël), menuisier de la reine.
1661. — Basset (François), maître menuisier à Lyon. Fournisseur de la Ville.
1664. — Hertier (Nicolas), menuisier des menues affaires de la chambre du roi. Travailla au Louvre.
1664. — Armand (Jean), menuisier-ébéniste. Exécuta, pour le roi, des travaux importants d'ébénisterie.
1664. — Macé ou Massé (Jean), menuisier-ébéniste. Très employé par Louis XIV.

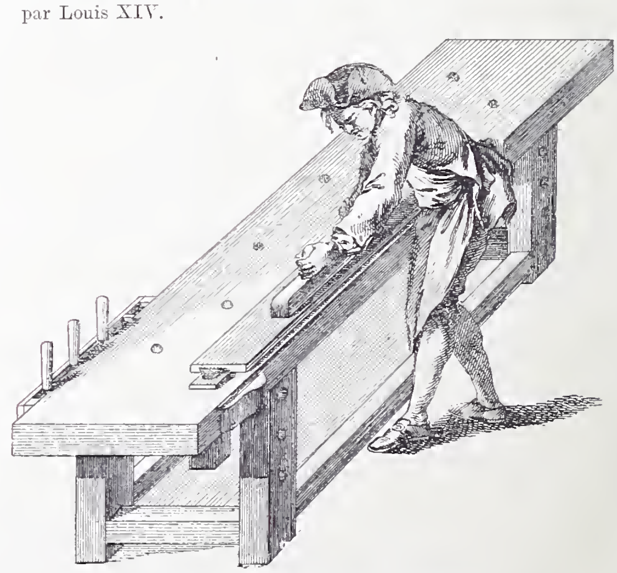
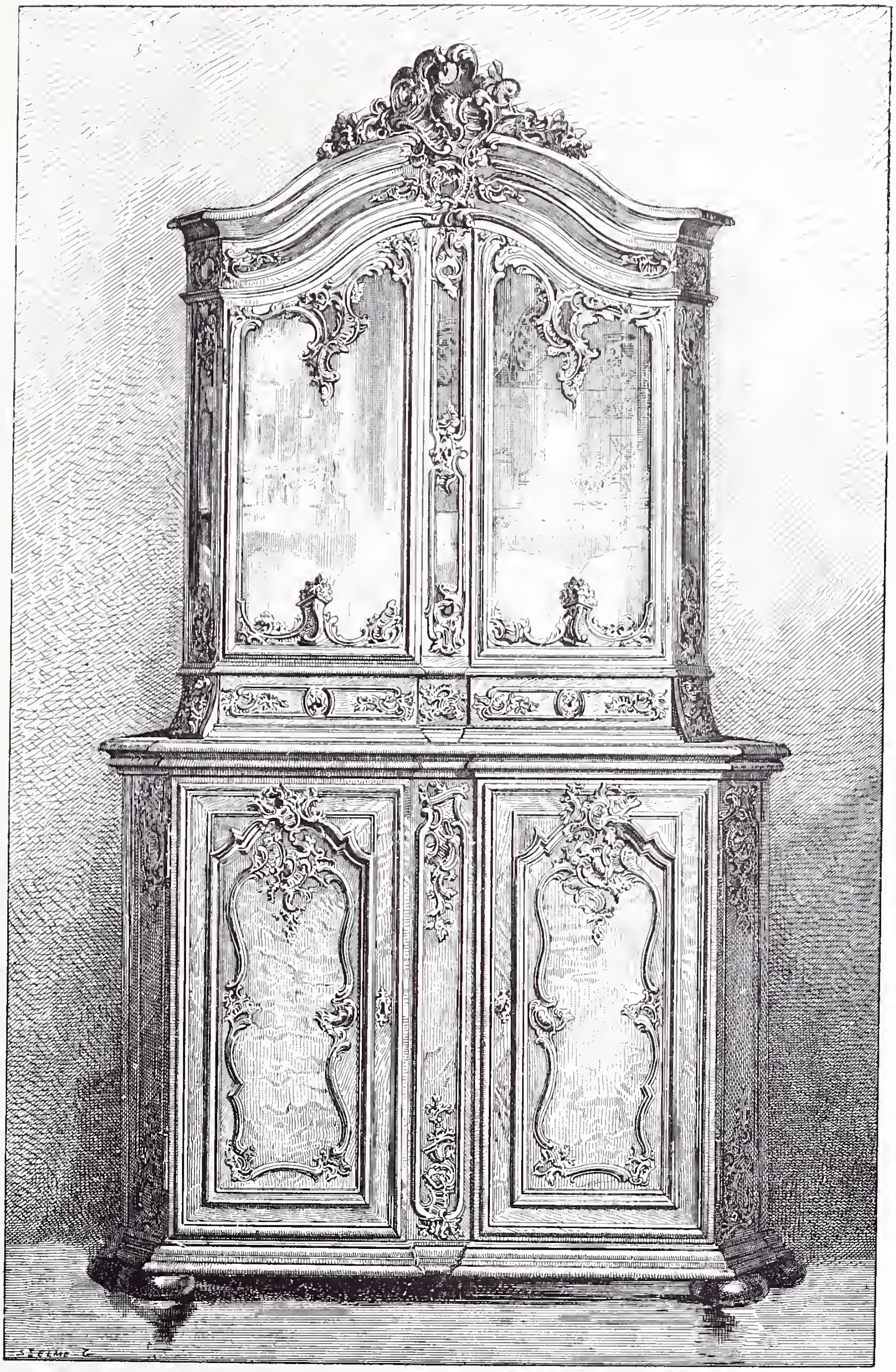


Fig. 542. — Menuisier à son établi.
Fac-similé d'une gravure de Laurent, d'après A.-J. Roubo.

1664. — Saint-Yves (Antoine). Exécuta des cabinets pour le roi Louis XIV et fit, en 1665, le « model du chasteau du Louvre ».
1665. — Golle (Pierre), menuisier-ébéniste du roi.
1666. — Sommer (Jacques), menuisier-ébéniste du roi.
1666. — Coquelart, *alias* Coquelard, maître menuisier à Paris. Travailla au Val-de-Grâce. Devint, en 1669, menuisier du duc d'Orléans.



Saint-Elme Gautier, del. Maison Quantin, imp.-ed.

MENUISERIE

BUFFET EN NOYER SCULPTÉ

(XVIIIe siècle).

1666. — Jurine (Louis), maître menuisier à Lyon. Travailla pour la Ville.
1667. — Fruitier, maître menuisier à Paris. Travailla à Vincennes.
1667. — Cuissin (Pierre), maître menuisier à Paris. Travailla à Fontainebleau.
1667. — Billaudel, maître menuisier à Paris. Travailla à Fontainebleau.
1667. — Chevalier (Pierre), maître menuisier à Paris. Travailla au Louvre.
1667. — Mesny (Thomas), maître menuisier à Paris. Travailla au Palais-Royal.
1667. — Danglebert, maître menuisier à Paris. Travailla au Palais-Royal et aux Tuileries.
1667. — Sarazin, maître menuisier à Paris. Travailla au Louvre, aux Tuileries et au château de Compiègne.
1668. — Milot (Adrian), maître menuisier à Paris. Travailla à Saint-Germain.
1668. — Lavié (Charles), maître menuisier à Paris. Travailla à Saint-Germain.
1668. — Castellot, maître menuisier à Paris. Travailla au Louvre, aux Tuileries et à Saint-Germain.
1669. — Grimbois (Barthélemy), maître menuisier à Paris. Travailla à Versailles.
1669. — Girard (Sébastien), menuisier du duc d'Orléans.
1670. — Fouache, menuisier. Fournisseur du Garde-Meuble.
1670. — Bafou (Christophe), menuisier. Travailla à Chambord.
1671. — Giraud (Benoist). Travailla à la garde-robe du roi aux Tuileries, et à l'appartement de M. de Gintry.
1671. — Buirette. Travailla avec Prou aux appartements de M[me] de Montespan et à la galerie d'Apollon.



Fig. 543. — Atelier du menuisier Jadot, établi dans l'ancienne église Saint-Nicolas (fin du XVIII[e] siècle), d'après une gravure de Lebas.

1667. — Dutrait, maître menuisier à Paris. Travailla au Louvre, aux Tuileries et au château de Compiègne.
1667. — Lemoyne, maître menuisier à Paris. Travailla au Louvre, aux Tuileries et au château de Compiègne.
1667. — Desjardins, maître menuisier à Paris. Travailla au Louvre, aux Tuileries et au château de Compiègne.
1667. — Leclerc, maître menuisier à Paris. Travailla au Louvre, aux Tuileries et au château de Compiègne.
1668. — Dionis (Pierre), maître menuisier à Paris. Travailla au Louvre, au Palais-Royal, aux Tuileries et à Versailles.
1668. — Buret (Claude), maître menuisier à Paris. Travailla au Louvre, au Palais-Royal et aux Tuileries.
1668. — Couvreur, maître menuisier à Paris. Travailla au Louvre, au Palais-Royal et aux Tuileries.
1668. — Remy (Michel), maître menuisier à Paris. Travailla au Louvre, au Palais-Royal, aux Tuileries, à l'église des Récollets, à Versailles, et au château de Marly.
1668. — Carrel (Estienne), maître menuisier à Paris. Travailla à Versailles (appartement du Dauphin), aux châteaux de Saint-Germain, de Chambord et au Palais-Royal.
1668. — Mavaut (Jean), maître menuisier. Travailla à Versailles.
1668. — Auxerre (Nicolas d'), maître menuisier à Paris. Travailla à Versailles.
1671. — Lavier. Travailla au Louvre et à Trianon.
1672. — Boulle (André-Charles), aux galeries du Louvre. (Voir l'article Marqueterie.)
1672. — Bergerat (Claude). Travailla à la galerie d'Apollon, au Palais-Royal et aux Tuileries.
1672. — Houbard. Travailla au Louvre.
1672. — Maillée (Pierre), menuisier de la reine.
1672. — Yves (Claude), menuisier de la reine.
1672. — Dayard (Pierre), menuisier de la reine.
1673. — Varangot, maître menuisier, établi à Paris. Travailla au palais du Trianon.
1674. — Fremery (Martin), menuisier du roi.
1675. — Duval (Nicolas), menuisier du roi.
1675. — Laverdin (Nicolas), menuisier du roi.
1675. — Tournel, maître menuisier à Paris. Travailla au château de Clagny.
1675. — Davignon, maître menuisier à Paris. Travailla au château de Clagny et au palais de Versailles.
1675. — Langouron, maître menuisier à Paris. Travailla au château de Clagny.
1676. — Coutan, maître menuisier à Paris. Travailla à l'Orangerie de Versailles.
1676. — Desgodetz, maître menuisier à Paris. Travailla au palais de Versailles.

1676. — Drouilly, maître menuisier à Paris.
1676. — Cors (Barthélemy du), maître menuisier à Paris.
1677. — Tranchant (Jean), menuisier de la reine.
1677. — Stabre (Laurent), logé aux galeries du Louvre.
1677. — Massé (Claude, fils de Jean). Travailla avec son père logé aux galeries du Louvre.
1677. — Massé (Luc, fils de Jean). Travailla avec son père logé aux galeries du Louvre.
1677. — Massé (Isaac, fils de Jean). Travailla avec son père logé aux galeries du Louvre.
1677. — Lobel (Jacques de), menuisier à Paris, rue Montmartre. Exécuta une maison portative pour le maréchal de la Feuillade et travailla au château de Vincennes.
1677. — Pressuré (Pierre), maître menuisier à Paris. Collabora avec le précédent.
1677. — Combord, menuisier du roi. Travailla au Louvre.
1677. — Poitou (Philippe), menuisier du roi. Travailla au Louvre.
1678. — Lachapelle, menuisier à Paris. Travailla aux palais de Fontainebleau et de Versailles.
1678. — Barrois, menuisier à Paris. Travailla au palais de Fontainebleau.
1679. — Saint-Yves, menuisier à Paris. Travailla à la galerie de Mme de Montespan.
1679. — Maugé, menuisier. Travailla aux ouvrages de menuiserie du comte de Vermandois et de la comtesse de Soissons, et fut employé au château de Chambord et au Louvre.
1679. — Tannerot, menuisier à Paris. Travailla aux appartements du comte de Vermandois et de la comtesse de Soissons, et fut employé à Meudon.
1679. — Mantonnois, menuisier à Paris. Travailla à l'appartement de la duchesse de Toscane.
1679. — Rivet (Antoine), menuisier à Paris. Travailla à l'appartement de la duchesse de Toscane et aux châteaux de Maintenon, de Saint-Germain et de Marly.
1679. — Payen. Travailla à Versailles, avec Couvreur, à l'appartement du Dauphin.
1679. — Falaise. Déposa et reposa les lambris et parquet de l'appartement de Mme de Montespan.
1680. — Prudhome fils (Jean), menuisier du roi.
1680. — Robin (Pierre), menuisier du roi.
1681. — Justine, menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Couvreux, menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Deville, menuisier. Travailla au palais de Versailles et aux logements de l'Orangerie des Tuileries.
1681. — Luquet, menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Grosseval, menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Tessier, menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Cressant, menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Muidebled, menuisier. Travailla au château de Versailles.
1681. — Mourier, menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Pariset, menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Danglebert (Ve), menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Gauray, menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Miché, menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Edmond, dit Classe, menuisier. Travailla au palais de Versailles.
1681. — Lavier (Victor), menuisier. Exécuta des travaux aux châteaux de Marly et de Saint-Germain.
1681. — Bonnet (René), menuisier. Employé au château de Chambord.
1682. — Fonvieil, menuisier. Travailla dans l'appartement de Mme de Maintenon à Versailles et aux châteaux de Saint-Germain et de Monceaux.
1682. — Veilliet, menuisier. Employé aux châteaux de Saint-Germain, de Monceaux et à Versailles.
1682. — Nivet (Louis). Travailla à Saint-Germain et à Trianon.
1682. — Fusiliers (Henri), menuisier. Exécuta les stalles dans l'église des Chartreux.
1684. — Mercier (François). Exécuta la chaire et le banc d'œuvre de Saint-Germain-l'Auxerrois, dessinés par Le Brun.
1684. — Vedot, *alias* Veydeau, menuisier. Travailla à l'église des Récollets, à Versailles.
1684. — Vincent Le Roy, menuisier. Travailla à la bibliothèque du roi et à la salle des Machines au Louvre, au Palais-Royal et à la Samaritaine.
1684. — Sauret (Thomas), menuisier. Travailla à Fontainebleau.
1684. — Millot (François), *alias* Millet, menuisier. Travailla à Saint-Germain.
1685. — Pailliard (Urbain), *alias* Payard, menuisier. Travailla à Marly, à Versailles et au Louvre.
1685. — Vorman (René), menuisier. Travailla à Versailles.
1685. — Perier, menuisier. Travailla à Versailles.
1685. — Bonnardel, menuisier. Travailla à Versailles.
1685. — Martin, menuisier. Travailla à Versailles.
1685. — Beguin, menuisier. Travailla à Versailles.
1685. — Duchesne, menuisier. Travailla à Versailles.
1685. — Roger (Pierre), menuisier. Fournit 60 tabourets et 6 métiers aux brodeuses de Noisy et travailla à Saint-Germain.
1685. — Guérin (Pierre), menuisier. Exécuta des travaux aux grandes écuries du roi, à la Samaritaine et à l'Orangerie de Versailles.
1685. — Hubert Le Roy, menuisier. Travailla au Louvre et au château de Vincennes.
1685. — Du Val (Claude), menuisier. Travailla pour les Maisons royales.
1685. — Galiot, menuisier. Travailla pour les Maisons royales.
1685. — Benoise, menuisier. Employé aux travaux de Chambord.
1685. — Dubois (Michel), menuisier. Travailla à la machine de Marly.
1685. — Massa (Gilles), menuisier. Travailla à la machine de Marly.
1685. — Marteau, maître menuisier à Paris. Fut chargé de rompre la menuiserie du temple de Charenton. Travailla également au Palais-Royal.
1686. — Flandre (de), menuisier. Travailla à Versailles.
1686. — Rogue (Jean de), menuisier. Travailla à Versailles.
1686. — Bigeallois, menuisier. Travailla à Versailles et à la maison de Saint-Cyr.
1686. — Deshayes (Jacques), menuisier. Travailla au pavillon du garde de l'aqueduc de Buc.
1686. — Noel, menuisier. Exécuta des travaux à l'Orangerie du Roulle.
1686. — Avi, menuisier. Exécuta des travaux à la Samaritaine.
1686. — Gillot (Simon), menuisier. Travailla au château de Vincennes.
1686. — Lefebvre (Nicolas), menuisier. Employé à Versailles.
1686. — Portrait (Jacques), menuisier. Travailla au château de Clagny et aux Tuileries.
1686. — Barbier (Guillaume), menuisier. Exécuta 400 caisses pour Trianon et 73 pour Choisy.
1686. — Créant (Jean), menuisier. Travailla à Saint-Germain.
1686. — Mirel (Jacques), menuisier. Travailla au château de Marly et à Saint-Cyr.
1686. — Berton (Élizabeth, Ve de Victor Lavier), menuisier. Travailla au château de Marly.
1686. — Badouleau (Guillaume), menuisier. Employé au château de Maintenon.
1687. — Babin, menuisier. Employé à Versailles.
1687. — Leliau, menuisier. Travailla au couvent de l'Annonciade, à Meulan.
1687. — Mabille (Jean), menuisier. Travailla au couvent de l'Annonciade, à Meulan.
1687. — Thomain, menuisier. Travailla au couvent de l'Annonciade, à Meulan.
1688. — Carel (Nicolas), menuisier. Travailla à Trianon.
1688. — Fraissenet, menuisier. Travailla au Garde-Meuble de la Couronne.
1688. — Morel, menuisier. Travailla au château de Monceaux.
1688. — Massé (Nicolas), menuisier du roi, appointé aux gages de 22 livres.
1688. — Grémont, menuisier pour fauteuils, tabourets et sophas. Fournisseur du prince de Conti.
1689. — Toulouzin, menuisier. Travailla à Trianon.
1689. — Du Verger, menuisier. Exécuta en menuiserie le modèle de la charpenterie du dôme des Invalides.
1689. — Trille, menuisier. Travailla aux Gobelins.
1689. — Rozière (Gabriel), *alias* Rozier, menuisier. Travailla à l'Observatoire.
1689. — Blomet, menuisier. Travailla au château de Limours.
1689. — Barial, menuisier. Travailla au château de Marly.
1689. — Castelotte (Ve), menuisier. Travailla au château de Marly.
1689. — Vante (Jean), menuisier. Travailla au château de Marly.
1689. — Le Maistre (Nicolas), menuisier. Travailla au château de Marly.
1689. — Pin (Jacques), menuisier. Travailla au château de Marly.
1689. — Loquet, menuisier. Travailla au château de Marly.
1689. — Thierry, menuisier. Travailla au château de Marly.
1689. — Marquet, menuisier. Travailla au château de Marly.
1689. — Sergent, menuisier. Travailla au château de Marly.
1690. — Barbier (Ve), menuisier. Fournit 50 caisses pour l'Orangerie de Fontainebleau.
1690. — Lepautre (Pierre), menuisier. Exécuta le banc d'œuvre à Saint-Eustache.

1692. — PERRIER (René), menuisier. Exécuta les modèles de la fontaine du Mont-de-Parnasse et travailla à Saint-Cyr.
1692. — TARNAULT (Jean), menuisier. Travailla au château de Saint-Léger.
1692. — CHEVALIER (Jacques), menuisier. Travailla au dôme des Invalides.
1692. — ROCHEBOIS (Laurens), menuisier. Employé aux maisons royales, travailla à l'Académie de peinture et de sculpture et à la Samaritaine.
1692. — BRUOL, dit LANGUEDOC, menuisier. Travailla à l'Académie de peinture et de sculpture.
1692. — L'ESCARCELLE (Claude), menuisier. Fournit 232 caisses pour l'Orangerie de la pépinière du Roule.
1692. — BOUVRAIN (Marc), menuisier. Travailla dans la maison de la pépinière du Roule.
1692. — NIVELON, menuisier. Travailla au château de Fontainebleau.
1692. — PINGUET, menuisier. Travailla au château de Fontainebleau.
1693. — BRAY, menuisier. Travailla au château de Saint-Léger.



Fig. 544. — Les amours menuisiers.
Fac-similé d'une gravure de Berthault, d'après A.-J. Roubo.

1693. — L'ECHAUDELLE, *alias* LESCHANDELLE, menuisier. Travailla aux Gobelins et au Jardin royal des Plantes.
1693. — TASSIN, menuisier. Travailla au château de Chambord.
1693. — BONNET (Ve), menuisier. Travailla au château de Chambord.
1694. — CHASTENEZ, menuisier. Travailla à Fontainebleau.
1694. — LE ROND, menuisier. Travailla à Chambord.
1694. — DESSANTEAUX, menuisier. Travailla à Choisy et à la pompe de la Samaritaine.
1694. — TOUSET, menuisier. Travailla à Choisy.
1694. — BACOUEL, menuisier. Travailla à Choisy.
1694. — PERSON (Claude), menuisier de la Chambre de la duchesse d'Orléans.
1694. — RIVET (Antoine), menuisier ordinaire de la Maison du roi.
1695. — LOYSELEUR, menuisier. Travailla à Versailles.
1697. — HERTIER (J.-B.-Nicolas), menuisier du roi, appointé aux gages de 300 livres.
1700. — GILLIER (Jacques), menuisier du duc d'Orléans.
1700. — GIRARD (J.-B.), menuisier du duc d'Orléans.
1700. — JULIENCE, menuisier. Exécuta le lutrin dans l'église des Chartreux.
1702. — RIVET (François-Alexandre), menuisier du roi, appointé aux gages de 300 livres.
1706. — ANGUIER, menuisier des menues affaires de la Chambre du roi, aux appointements de 150 livres.
1708. — PONSARD (Jacques), maître menuisier à Lyon. Inventeur d'un procédé mécanique pour scier de long le bois.
1716. — SUALEM (René), menuisier aux Gobelins. Envoyé à Saint-Pétersbourg par le duc d'Antin.
1716. — NAMUR (Claude), menuisier des Gobelins. Obtint la permission de passer au service de la czarine.
1718. — GUESNON (Jean), menuisier ordinaire du roi, aux appointements de 300 livres.
1720. — ROBIN (Antoine), maître menuisier à Lyon. Travailla à l'Hôtel de Ville.
1720. — ARMAND (Claude), maître menuisier à Lyon. Travailla à l'Hôtel de Ville.
1728. — BAZIN (Denis), menuisier du roi, aux appointements de 300 livres.
1737. — PLENCY (Antoine), menuisier du roi, aux appointements de 300 livres.
1750. — DUFRESNE, maître menuisier, inventeur des meubles à transformation.
1752. — PICARD (Charles-Albert), dit CASTEGNY, menuisier du duc d'Orléans.
1755. — GOULON (du), maître menuisier. Se rendit célèbre par les boiseries qu'il exécuta à Notre-Dame de Paris et à l'hôtel de Lassay. En 1771, menuisier des *Menus-Plaisirs.*
1759. — FRANCASTEL (J.-B.), menuisier ordinaire du roi, aux appointements de 300 livres. Devint, en 1775, menuisier du comte d'Artois. En 1771, menuisier des *Menus-Plaisirs.*
1760. — ROUBO fils, compagnon menuisier, auteur d'un ouvrage justement célèbre, intitulé l'*Art du menuisier,* le livre le plus complet qu'on ait écrit sur la matière.
1762. — DULIN, menuisier-ébéniste. Perfectionna le mobilier de voyage et de campagne.
1768. — DUFOUR, « menuisier-méchanicien ». Inventa une échelle de bibliothèque qui avance et s'arrête à volonté.
1769. — FRÉGÉ, rue de la Huchette, menuisier ordinaire de l'Hôtel de Ville.
1769. — GÉRARD, menuisier ordinaire de l'Hôtel de Ville.
1772. — ANTOINE père et fils, menuisiers de l'hôtel des Monnaies.
1772. — BLIN, rue Poissonnière, menuisier du duc d'Orléans.
1772. — BOREL, rue Charlot. C'est lui qui exécuta la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis.
1772. — BONDIN, rue Traversière, ébéniste renommé.
1772. — CHARDIN, rue Princesse, menuisier du roi.
1772. — CHOPART, rue Féron, menuisier du roi.
1772. — CLAVEL, rue des Petits-Champs, menuisier du prince de Condé.
1772. — COQUEROT, rue de Verneuil, menuisier du roi.
1772. — DUBOIS, rue de Charenton, menuisier et ébéniste estimé.
1772. — FAVILLOT, à la Ville-Neuve, menuisier du roi et du Garde-Meuble.
1772. — FROMAGEOT, grande rue Faubourg Saint-Antoine. Meubles de luxe.
1772. — GARNIER, rue Neuve-des-Petits-Champs, ébéniste.
1772. — GONTHIER, rue et barrière du Temple, menuisier du prince de Soubise.
1772. — GUINEBAULT, rue de Perpignan, menuisier de l'Archevêché.
1772. — HOBENNE (lire ŒBEN), aux Gobelins. « Tient fabrique et magazin considérable de meubles en ébénisterie. Fait des envois en province et chez l'étranger. »
1772. — HOBENNE (lire ŒBEN, veuve), à l'Arsenal. Magasin considérable de meubles de luxe.
1772. — JADOT, rue des Orties, au Louvre. « A fait la superbe menuiserie du roi de Pologne et la salle de l'ambassadeur de l'Empire pour les fêtes de Mgr le Dauphin. »
1772. — JOUBERT, butte Saint-Roch. Menuisier et ébéniste ordinaire du roi. Exécuta des meubles très précieux pour la Dauphine et la comtesse de Provence.
1772. — LELEU, rue Royale, menuisier-ébéniste renommé.
1772. — PINCHON, rue de Bretagne, menuisier du prince de Condé.
1772. — SAUVAGE, rue Basse-du-Rempart. Exécuta la chaire de Saint-Roch.
1772. — RENAUD, « rue des Vieilles-Thuilleries », menuisier de Mgr le duc de Penthièvre.
1772. — SEVRER, rue Dauphine, menuisier-ébéniste renommé.
1772. — STOUFF, rue du Bac.
1775. — HENRY (J.-B.), menuisier ordinaire de la reine, aux appointements de 60 livres.
1775. — GASTON (Alex.), menuisier ordinaire de la reine, aux mêmes appointements.
1776. — CHICOT (J.-Al.) fils aîné, menuisier de Monsieur, frère du roi.
1777. — CHALLE, maître menuisier. Machiniste des menus plaisirs du roi.
1779. — GASCOIN, menuisier. Inventeur d'une machine pour cintrer et courber les pièces de menuiserie.
1780. — MAILHAT (François), menuisier de la reine, aux appointements de 60 livres.
1780. — CHICOT (Christophe-Alexandre) fils cadet, menuisier de Monsieur, frère du roi.

1781. — Panseron, menuisier. Auteur de modèles de décoration de portes cochères.
1782. — Jalot, rue Honoré-Chevalier, menuisier de Monsieur.
1782. — Guerne (Abraham), boulevard de la Porte-Saint-Martin, menuisier du roi et de la Ville.
1782. — Thibault, menuisier, rue Neuve-Saint-Denis. Fabriquait des pavillons qui pouvaient se démonter.
1783. — Reboul, menuisier, rue Neuve-Saint-Martin. Fabriquait des tables mécaniques et à rallonges.
1783. — Laignelot (J.-B.), menuisier de Monsieur, frère du roi.
1784. — Arnault, menuisier de la Grande Écurie du roi, cour du Manège.
1788. — Deplaye, rue Sainte-Anne, maître menuisier. Se fit connaître par des escaliers nouveaux et d'une grande légèreté.
1789. — Tabary (Pierre-Charles), rue Hauteville, menuisier du duc d'Orléans.
1794. — Lardé, menuisier-mécanicien, rue de Sèvres, vis-à-vis les *Incurables*. Inventeur de meubles à transformation.

Menuté, *s. f.;* **Menuité,** *s. f.* — Nom générique sous lequel on englobait les petits objets de toutes sortes. L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) renferme un chapitre intitulé Menutéz de vaicelles qui comprend surtout des flacons et flaconnets. (Voir Menuiserie.)

Menu-vair, *s. m.;* **Menuver,** *s. m.* — Sorte de fourrure qu'on appelle aussi petit-gris. Au xive et au xve siècle, on doubla avec cette fourrure les couvre-pieds et les couvertures. « Et quant je fu avecques eulx, ilz me oustèrent mon aubert : et de pitié qu'ilz eurent de moy, me voyant ainsy malade, ilz me gectèrent sur moy une mienne couverture d'escarlate, fourrée de menu ver, que madame ma mère m'avoit donnée. » (*Mém. de Joinville,* t. Ier, p. 153.) « *Item,* I couvertouer de soussie (c'est-à-dire de drap couleur de souci), fourré de menu-vair, ou pris de XL livres. » (*Invent. de la comtesse Mahault d'Artois,* 1313.) « Pour un couvertouer de menuver tenant VII^c XX ventres, valent XLII livres. » (*Dépenses pour le sacre de Jeanne de Bourgogne,* femme de Philippe le Long, 1316.) « Ledit Robert (de Nisy) pour [avoir] fourré à la dite Dame [Marguerite de France, fille du roi Jean] un couvertouer de XXVIII tirés de lonc, et de LIV de lé : XV^c XII ventres, à II sols VI deniers la ventrée, CLXXXIX livres parisis. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean,* 1350-1351). « A Jehan Payen, pelletier, demourant à Arras, huict frans... pour une penne de pointes de menu-vair, laquelle penne avons donnée à nostre amée Bonne de Bangthun, nostre damoiselle. » (*Mandat de Michelle de France, duchesse de Bourgogne,* 1421.)

Méparti, *adj.* — Voir Mi-parti.

Méplat, *s. m.* — Terme de peinture. C'est l'indication des différents plans qui constituent la forme extérieure d'un objet ; c'est aussi la succession des lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. La *ligne méplate* tient un juste milieu entre la ligne droite et la ligne courbe, procédant de l'une et de l'autre, et se distinguant par une multitude et une variété d'inflexions qui échappent à la démonstration mathématique, mais dont la nature offre des exemples dans un grand nombre de ses productions. La science des clairs et des ombres repose tout entière sur la gradation des méplats.

Méplat est aussi pris adjectivement, et dans ce cas s'applique aux objets qui, au lieu d'être carrés, ont plus d'épaisseur sur une de leurs faces que sur l'autre. C'est surtout dans la charpenterie que ce qualificatif est en usage. On le dit également des vases ou autres objets qui ont un de leurs côtés plus développé que l'autre. « Deux coupes méplates, d'agate orientale, surmontées sur trépied à têtes de bélier et girandoles (*sic*) en or, posées sur un jaspe jaune et vert de Sicile. Hauteur, 6 pouces 1/2. » (*Collection de la reine Marie-Antoinette,* 1789.)

Mérandine, *s. f.* — Nom donné, au siècle dernier, à des toiles d'Auvergne un peu fortes, qui servaient surtout à faire des draps de lit.

Merc, *s. m.;* **Merche,** *s. f.;* **Mercher,** *v. a.* — On rencontre, au xive et au xve siècle, ces mots employés en Anjou ; les deux premiers pris dans le sens de marque, et le troisième avec celui de marquer. « *Item,* une merche d'yvoire, au bout de laquelle a une petite virolle d'or esmaillé, et y a dedans gravé une double croix de Jherusalem et un R. (On sait que le roi René prenait le titre de roi de Jérusalem.) — *Item,* une petite merche de fer pour mercher vin. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) « Cinq quartes rondes d'estaing, merchées à la croix de Jherusalem ; — vingt-troys escuelles d'estaing, à pareil merc ; — quinze plats d'estaing, dont il y en a II grans et XIII petiz audit merc. » (*Invent. du château de Reculée,* 1479.)

Mercelot, *s. m.* — C'est le nom qu'on donnait autrefois aux petits merciers qui parcouraient la campagne,



Fig. 545. — Le mercelot ou petit mercier de campagne, d'après Jost Amman.

porteurs de balles remplies de menue mercerie, et aux colporteurs qui, dans les villes, se promenaient avec des mannettes pleines de peignes, de couteaux, d'épingles, de jouets, pendues à leur cou.

Mercerie, *s. f.;* **Mercherie,** *s. f.* — On comprend sous ce nom l'ensemble des marchandises que les merciers ont coutume de vendre. Quoique le nombre de ces marchandises soit encore considérable, et que le commerce des merciers soit un des plus variés, peut-être le plus varié qu'on puisse trouver, et celui qui touche à la plus grande quantité d'objets, il s'en faut de beaucoup que leur compétence s'étende aussi loin que celle de leurs prédécesseurs du Moyen Age. Crapelet, dans ses *Proverbes et dictons populaires au* XIIIe *siècle,* a recueilli et publié le Dit d'un mercier. Pour la curiosité du fait, nous croyons devoir donner intégralement cette pièce :

Moult a ci bele compaignie,
Merciers sui, si port mercerie,
Que ge vendisse volentiers,
Que ge ai besoig de deniers.
S'or vos plaisoit à escouter,
Bien vos sauroie deviser
La mercerie que ge port ;

Mais le fais sostenir m'est fort.
J'ai les mignotes ceinturetes,
J'ai beax ganz à damoiseletes,
J'ai gauz forréz, doubles et sangles;
J'ai de bones boucles à cengles;
J'ai chainettes de fer beles,
J'ai bones cordes à vieles;
J'ai les guinples ensaffrenées,
J'ai aiguilles encharnelées,
J'ai escrins à metre joiax;
J'ai borses de cuir à noiax,
Mais quant les voi presque ne muir
Tant les haz; les borses de cuir
Trop m'ont descreu mon chetel.
J'ai vif-argent, el mont n'a tel,
Que ge mis en cuir de poisson,
Eu un sac pelu de taisson.
J'ai de bon loutre à peliçons;
J'ai hermines et siglatons,
Et orle de porpois de mer.
J'ai polain à secors orler.
J'ai les très cointes aguillées,
J'ai gratuises à pélətées,
J'ai braiex et lasnières beles.
J'ai de bones trosses à seles,
J'ai les déeus à costurières;
J'ai les diverses aumosnières
Et de soie et de cordoan,
Que ge vendrai encor oan,
Et si en ai de plaine toile;
Et si vendroie bien un voile
A une nouain beneoite.
J'ai bons fers à metre en saiete.
J'ai bons cornez à trécoers,
Boucletes à metre en solers,
Fermailléz à enfanz de peutre;
J'ai beax laz à chapeax de feutre;
J'ai beles espingues d'argent,
Si en ai d'archal ensement,
Que ge vent à ces gentix femes.
J'ai de beax cuevrechiés à dames,
Et coiffes laceites beles,
Que ge vendrai à cez puceles;
Et de soie, par covenant,
A chapeax d'orfrois par devant;
S'en ai de lig à damoiseax,
A floretes et à oiseax,
Bien lichiées et bien polies,
A coiffier devant lor amies,
S'en ai de chanvre a cez vilains,
Et moffles à metre en lor mains.
J'ai canpeneles de mostier,
J'ai buleteax à bolangier,
J'ai croissoères à gasteax,
J'ai laz à sercoz et à noiax,
J'ai sonetes de trop beau tor,
J'ai de bons flageus à pastor,
J'ai cuillers de bois et de trenble,
Que j'achetai totes ensanble;
J'ai chauces de Bruges fai' ices,
Argent pel por metre en esclices;
J'ai ameçons à pescheors,
J'ai fers d'alèues as vors,
J'ai les hacetes à seignior,
J'ai les pignes à chief pignier.
J'ai le bon savon de Paris,
J'ai bons coffres où il est mis;
J'ai fermailléz d'archal doréz
Et de laiton sor argentéz;
Et tant les aim çax de laiton
Sovent por argent le met-on.

N'ai pas tote criée m'ensaigne :
J'ai bon coffre à garir de taigne,
J'ai couteax charteins et à pointes,
Dont cil bacheler se font cointes.
J'ai beax clareins à metre à vaches,
J'ai beax freseax à faire ataches
A gros botons d'or et de soie;
J'ai mainte ferrée corroie,
Rouges et verz, blanches et noires,
Que ge vent moult bien à cez foires.

Si ai boîtes de mostier maintes
Netes, polies et bien paintes.
Si ai l'ençans et l'ençanssier,
L'orcuel à tote la cuillier.
J'ai tables, grefes et greffier,
Dont ge reçois de bons deniers,
De cez clercs de bones maailles.
Si ai maintes riches toailles,
Que loient à cez bautes festes
Sez geutix femes sor lor testes.
Si ai tot l'appareillement.
Dont feme fait forniement.
Rasoers, forces, guignoeres,
Escuretes et furgoeres,
Et bendeax et crespiséors,
Traîneax, pignes, miréors,
Eve rose dont se forbisseut.
J'ai queton dont eus se rougissent,
J'ai blanchet dont eus se font blanches.
J'ai lacez à lacier lor manges,
J'ai gingembre, j'ai garingaut,
Qui fait cez clercs chanter en baut.
Figues, dates et alemandes,
J'ai saffren à metre en viandes,
Que ge veut à cez damoiseles
A faire jaunes lor toeles.
J'ai pomes grenetes antières,
Mais ceus me sanblèrent moult chières;
Et ne pourquant ges sai bien vendre,
Ou l'argent ou le vaillant prendre.
Autres espices ai-ge totes;
Oignemenz à garir de goutes.
J'ai le poivre, j'ai le comin,
J'ai fil d'argent à mazelin,
Et d'archal à ceus de manières
Qui sont de lignaige à civières.
J'ai dez du plus, j'ai dez du mains,
De Paris, de Chartres, de Rains;
Si en ai deux, ce n'est pas gas,
Qui, au hocher, chièent sor as.
J'ai fermaus d'archal et anieaus,
Et baudrez et fallois moult beaus,
Dout ge doig trois s. par un oef;
Il n'a gaires qu'ilz furent nuef.
J'ai beax museax à musel,
J'ai beax fresteax à frestel;
Caboz torneiz et pelotes,
Paternostres à cez viellotes.

Ge ne sai mès que je vo die
El monde n'a la mercerie
Que home et feme acheter puissent,
Que tot maintenant ne li truissent.
Une pilete ai ci pendue,
Grosse, pesant et estendue,
Que ge vendrai as chamberières,
A piler en totes manières.
Bien la porrai vendre en plevine
Qu'il est du rachuel de l'eschine,
Pilerons à gros et fachuel
Qu'il est du neu et du rachuel,
Si ne fait pas à aviller,
Ainz m'en doit-on mielz estimer.
Venez avant, Dame, venez;
Venez avant, si m'estrinez,
D'uef, ou de fer ou de deniers,
Si m'alégera cist paniers.
Et vos, petites meschinetes,
Poez revenir as piletes;
Or n'a caienz nul si riche home
Qui miels n'amast une tel some
De mercerie s'il l'avoit,
Et se bien garder la savoit;
Mais ge n'en puis nul bien avoir,
Onques n'i conquis point d'avoir;
N'onques en riens que ge portasse,
Ne gaagnai que je mengasse,
Por ce vueil jou le panier metre
Ge ne m'en vueil plus entremetre,
Ainz revenrai à la bilete,
Dont ge mielz me sai entremetre.
Proiez Diex qu'en châtel me mete.

Une pareille nomenclature semble quelque peu fantastique, et, cependant, le poète facile, cité par Crapelet, n'a rien exagéré. Un autre document vient confirmer et compléter cette énumération invraisemblable. Le *Tarif des droits perçus sur les marchandises entrant à Lyon,* établi en 1295, porte les deux articles suivants : « *Item,* merceri d'or et d'argent et de seya et seyes et tendaux de totes colours, pernes, bevro et tota pereri paiera à l'entra IIII d. por livra à l'estimanci du sairement, senz frauda de celui cui li choza sera. — *Item,* tota autra merceri grossa per quintal paiera VI gros. » Ainsi l'activité et la compétence des merciers au XIII[e] siècle embrassaient tous les objets et tissus d'or, d'argent, de soie, de laine, les pierreries, les fourrures, etc. Et cette étendue exceptionnelle de compétence dura jusqu'à la Révolution. Sous l'Ancien Régime, on le sait, chaque profession était obligée de se mouvoir dans une sphère parfaitement délimitée. Le nombre et la nature des articles, dont la vente exclusivement réservée aux merciers faisait partie de leurs privilèges, étaient fixés par un édit royal et enregistrés tout au long dans les Statuts de la corporation. C'est dans les Statuts, octroyés à la Communauté des merciers, au mois de janvier 1613, que se trouve mentionnée la longue et curieuse liste qu'on va lire. Elle forme l'article XII de ces Statuts, que nous croyons devoir reproduire *in extenso :*

ARTICLE XII. — Pourront lesdits marchands Merciers acheter, vendre et débiter, troquer et échanger tant dans la Ville, Prévôté et Vicomté de Paris, villes circonvoisines d'icelles, et en tous autres lieux du Royaume, même dans les païs étrangers, en gros ou en détail, toutes sortes de marchandises : D'or, d'argent, soyes, ostades, serges de Florence, razes et estamets de Milan, serges de Seigneur, de Leyde, de Mouy, de Chartres, d'Orléans, d'Ascot et de toutes autres sortes, païs et façons. — Camelots, burails, moncahiards, étamines, futaines, doublures, frises, revêches, boucassins, treillis et bougrans. — Draps de Borde, d'Espagne, Angleterre et autres païs étrangers. — Toiles de toutes sortes, ouvrées et non ouvrées, tant françoises qu'étrangères, grosses, moyennes et fines; chemises, mouchoirs, collets et toute autre sorte de lingerie. — Chanvres, lin, fils de toutes sortes, teints et non teints, cordes, cordages, ficelles, sangles, panneaux et filets tant de chasse que de pêche. — Castors à faire chapeaux, laines filées et non filées, teintes et non teintes, bonnets, chapeaux, bas de chausse, tant de soye, laine, que fil ou autre étoffe, camisole, cotons filés et non filés. — Maroquins, cuirs de Levant, chamois, bufles, buffetins, chevrotins, vélins, peaux de moutons parées, cuirs de mégie et généralement toutes sortes de cuirs. — Fourures, pelleteries, gauts, mitaines et tous ouvrages faits des susdites étoffes. — Tapisseries, coutils, courtepointes, couvertures, catalognes et autres. — Franges, passemens, dentelles, lassis, points coupés, rubans, cordons, boutons d'or, d'argent, de soye, fil, crin et de toutes autres étoffes, et de tous païs et façons, même l'or et l'argent, tant fin que faux, filé sur soye ou sur fil. — Ensemble argent de Chipre, soyes cruës et non écruës, teintes et non teintes. — Pareillement toute sorte de jouaillerie, d'or, d'argent, pierres précieuses, perles, joyaux d'or et d'argent et d'autres métaux, corails, grenats, agathes, calcidoines, cristal, ambre, amétistes et toutes autres sortes de pierres taillées et non taillées, et toute sorte de patenostrerie. — Droguerie, épicerie, brésil, pastel, cochenille, graine d'écarlate, garance et toutes espèces de teintures. — Fer, acier, cuivre, airain, léton, ouvrés et non ouvrés, neufs ou vieux, même fil de léton et médailles. — Épées, dagues et poignards, lames, gardes et garnitures d'iceux, et éperons, étriers, mors de chevaux, fers et clous. — Ciseaux, lancettes, canivets, rasoirs, couteaux, épingles et aiguilles. — Ceintures, porte-épée, peignes, éponges et aiguillettes. — Serrures, cadenats, fermetures d'huis, portes, fenêtres, coffres et cabinets. — Dinanderie, quinquaillerie, coutellerie, et de toutes autres sortes de marchandises de cuivre, fer, fonte, acier, et toutes autres œuvres de forge et fonte. — Miroirs, images, tableaux, tant en bosse qu'autrement, peintures, heures, pseautiers, catéchismes et autres livres de prières. — Plumes, gaînes, étuis, boêtes, écritoires et généralement toutes autres sortes et espèces de marchandises.

On voit, par cette liste très longue et extraordinairement fournie, que le nombre et la diversité des articles composant ce qu'on appelle la Mercerie étaient, sous l'Ancien Régime, bien plus considérables que de nos jours.

MERCERIE. — Sous ce nom, on désignait également dans certaines villes la halle où les merciers avaient coutume de se réunir et d'étaler leurs marchandises. A Angers, par exemple, il existait une Mercerie de ce genre, et un mémoire, daté du 15 septembre 1466, intitulé : « Ce qui est à présent nécessaire faire et raparer ès halles d'Angiers, tant de charpenterie que de couverture », mentionne, à différentes reprises, cet établissement. Dans d'autres villes, au contraire, l'endroit où étalaient les merciers portait le nom de halle. C'est ainsi qu'à Rouen il existait une « halle aux mercyers grossiers ». (Voir le *Registre de la recepte et dépense des deniers patrimoniaux de la ville de Rouen,* 1611-1614.)

Mercier, *s. m.;* **Merchier**, *s. m.* — Les merciers formaient, sous l'ancienne législation, le troisième des six corps de marchands de la ville de Paris ; mais comme importance, comme richesse et comme nombre, ils étaient à juste titre considérés comme le premier. Le mercier, ainsi qu'on l'a fort bien remarqué, était, comme son nom l'indique, le marchand (*mercator*) par excellence, de même que le fèvre (*faber*), dont le nom se perdit plus vite, était le type de l'ouvrier, de celui qui façonnait, qui manufacturait, qui *fabriquait* en un mot. Le corps des merciers était, en outre, regardé « comme le plus noble et le plus excellent », parce que ceux dont il était composé « ne travailloient point et ne faisoient aucun ouvrage de la main, si ce n'est pour enjoliver les choses qui étoient déjà faites et fabriquées ». Aussi, écrit un auteur du siècle dernier (Savary, *Dict. de commerce,* t. III, col. 1301), « ceux qui sont admis dans ce corps sont-ils reçus noblement, ne leur étant permis de faire, ni manufacturer aucunes marchandises ». Ajoutons que la corporation des Merciers tirait un redoublement d'importance de ce fait qu'elle était la cheville ouvrière de tout ce qui se faisait alors en France, soit comme importation, soit comme exportation. Ce furent des membres de cette puissante profession qui lièrent les premières relations avec l'Italie, l'Orient et les Indes. Presque tous les articles exotiques passaient par leurs mains, et de nombreuses et lointaines expéditions étaient organisées par leurs soins. Aussi les armoiries qu'ils s'étaient choisies, et qui plus tard leur furent officiellement confirmées par édit royal, portaient-elles sur un champ d'argent, trois navires, dont deux en chef et un en pointe, tous trois faits et matés d'or, sur une mer de sinople, le tout surmonté d'un soleil d'or avec la devise : *Te toto orbe sequemur.*

S'il était besoin d'établir, par un document certain, l'importance du commerce d'importation que faisaient les merciers du Moyen Age, le compte des draps d'or et de soie fournis, en 1342, par le mercier Édouard Tadelin au roi Philippe de Valois, serait là pour nous édifier. Le titre seul de cette pièce curieuse en dit déjà beaucoup. « C'est le compte Édouart Tadelin de Luques, mercier du Roy nostre Sire des parties des *cendaulz, soye, veluyaux, draps d'or, perles* et *toutes autres choses de mercerie,* qu'il a livrées pour la Court, par le commandement de Guillaume de Monstereul, argentier dudit Seigneur [le roi] aus personnes qui ci-après s'ensuivent. » Le détail du compte est encore plus curieux. On y trouve l'énumération des « parties » de cendal, toile d'Inde, samit, velours et camocas, ayant servi à tendre et à garnir la chambre du roi ; des pièces de samit et de toile verte, destinées à l'oratoire de la reine, et toute la nomenclature des tissus employés, « pour faire la chambre ordinaire de Monseigneur le duc » (Jean, duc de Normandie, dauphin de France), pour celle de « Madame la duchesse de Normandie »

(Bonne de Luxembourg, première femme de Jean, duc de Normandie) et pour celles des « joines seigneurs de France, etc. » Or il est à remarquer que toutes ces étoffes de soie, dont la somme totale ne s'élevait pas à moins de

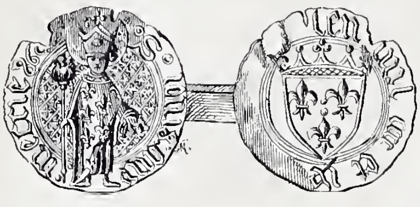


Fig. 546. — Jeton en plomb des merciers parisiens (1406).

9,094 livres 17 sols 2 deniers, chiffre considérable pour l'époque, étaient originaires d'Italie ou d'Orient, et par conséquent importées à grands frais. Et ce n'était pas seulement le Lucquois Édouard Tadelin, qui avait la spécialité de ces tissus admirables. Ils sont, dans tous les *Comptes* royaux, compris parmi les articles de mercerie. Ceux d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean (1352), comportent un chapitre intitulé : « Draps d'or, cendaus et aultres merceries, pour Mgr le Dauphin, pour Mgr le duc d'Orliens, etc. » Les *Comptes de Guillaume Brunel,* argentier de Charles VI (1387), contiennent également une rubrique ainsi conçue : « Draps d'or et de soie, cendaulx et autres choses de mercerie, bailliées et délivrées à ce terme, tant pour le Roy nostre dit Seigneur, comme pour Mgr le duc de Thouraine, etc. » Enfin un *Mandat de payement accordé par la duchesse de Bourgogne à Rifflard d'Ypres, mercier* (1420), mentionne une pièce de soie, des esterlins d'or dont on a fait des paillettes, des canons d'or, de la soie vermeille, de la soie blanche, de la soie noire, des épingles, etc.

Indépendamment des riches tissus que nous venons d'énumérer, il n'était (ainsi que nous l'établissons au mot Mercerie) presque pas d'objets d'ameublement, de vêtement ou de parure qui ne rentrassent dans la compétence de ces industrieux commerçants ; aussi formaient-ils une corporation extrêmement nombreuse et particulièrement riche et puissante. Les plus considérables d'entre eux occupaient, au Palais, une longue galerie qui, dès le XVe siècle, devint le rendez-vous de tous les amateurs de belles choses. Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (p. 53), dit à ce sujet : « La sale des merchiers a de long quatre-vingt piés ; là vent-on divers joyaux d'or, d'argent, de pierres prescieuses et autres. » Les moins achalandés avaient leurs boutiques en « la rue du Feurre, où demeurent les merchiers ». Leur assortiment et leur goût étaient déjà célèbres en Europe, car le *Dit des marchéans* porte :

> Et reviennent de toz païs,
> Les bons marchéans à Paris,
> Por la mercerie achater.

Enfin, leur haute position commerciale leur ouvrait l'accès des fonctions publiques. Nous lisons dans le *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII,* à l'année 1429 (p. 123), que le bruit ayant couru que les « Arminaz » voulaient assaillir Paris, on changea le prévôt des marchands et les échevins, et « Imbert des Champs, mercier et tapicier », fut fait et institué échevin, la première semaine de juillet. En 1431, lorsque le jeune roi Henri fit son Entrée solennelle à Paris, les Merciers furent admis à tenir le poêle qui couvrait la personne royale. « Quant ce vint devant Saint-Denis de la Chartre, les orfèvres laissèrent le ciel et le prindrent les merciers, qui le portèrent jusques à l'ostel d'Anjou. » (*Ibid.,* p. 145.) Pareil honneur leur fut accordé aux *Entrées solennelles* jusqu'à la fin du XVIe siècle. A celle de Henri II (1549), quatre merciers, vêtus de velours violet, prirent place dans le cortège officiel qui se rendit au-devant du roi. A l'Entrée de Catherine de Médicis, ils soutinrent, pendant le quart du chemin, le « poisle de drap d'or frizé » qui abritait la litière de cette princesse ; et le *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée du roy Charles IX* (1572) nous les montre remplissant le même office. Enfin n'oublions pas qu'à la grande revue passée par Henri II en 1557, le corps des merciers avait pu présenter 3,000 hommes armés et en bon équipage.

Les commerçants riches et influents, qui formaient l'élite de la corporation, étaient connus et désignés sous le nom de Merciers-Grossiers-Joailliers. C'est, du moins, le titre que leur donnent les statuts à eux octroyés, en janvier 1613, et confirmés solennellement par Anne d'Autriche en 1645. Ces statuts n'étaient, du reste, que le renouvellement et le développement de privilèges antérieurs accordés à la corporation par Charles VI en 1407 et 1412 ; par Henri II en 1548, 1557 et 1558 ; par Charles IX en 1567 et 1570 ; par Henri IV en juillet 1601. Comme tous leurs pareils, à côté de grands avantages, ces statuts comportaient un certain nombre de restrictions, la défense, par exemple, de prêter son nom et sa marque à aucun marchand étranger ou forain, celle encore de tenir hôtellerie, d'avoir plusieurs boutiques ouvertes, « de vendre aucunes marchandises en des lieux détournés », etc. Ils réglaient, en outre, les conditions de l'admission dans la corporation, et ces conditions étaient assez sévères. Pour pouvoir être reçu, il fallait être Français de naissance, de bonnes vie et mœurs, avoir fait trois ans d'apprentissage, et servi pendant trois autres années chez un maître, en qualité de garçon. Chaque mercier ne pouvait avoir qu'un apprenti à la fois. Le contrat qui réglait les clauses de l'apprentissage devait être passé devant notaire et enregistré au Bureau de la Mercerie. Cet enregistrement faisait foi, et l'apprentissage ne commençait qu'à sa date.

A la tête du corps des Merciers-Grossiers-Joailliers, étaient placés sept « Maîtres et Gardes », préposés à la police de la corporation et à la conservation de ses privilèges. Le premier de ces « Maîtres et Gardes » prenait le nom de « Grand Garde », et il était reconnu comme le chef ou syndic de la corporation. Les six autres, qu'on appelait vulgairement « Petits Gardes », l'assistaient à titre de conseil. Pour être nommé « Grand Garde », il fallait commencer par être « Petit Garde ». Le « Grand Garde » sortait de fonctions tous les ans. Les « Petits Gardes » étaient renouvelés chaque année par tiers. Les « Maîtres et Gardes » des Merciers en charge avaient le droit de revêtir, dans toutes les cérémonies publiques, la robe de drap noir à collet, et à manches pendantes, parementée et bordée de velours de pareille couleur. Cette robe portait le nom de robe consulaire.

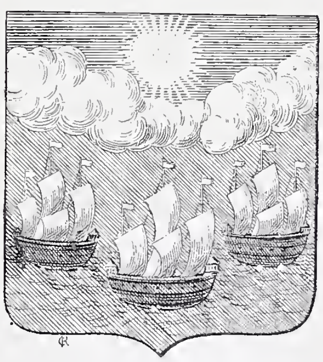


Fig. 547. — Armoiries corporatives des merciers parisiens (XVIIe siècle).

Étant donnée la surprenante variété d'articles que les Merciers avaient la faculté de tenir, il était matériellement impossible à chacun d'eux d'avoir en sa boutique un assortiment à peu près régulier d'une aussi étonnante multiplicité d'objets, présentant souvent fort peu de rapports les uns avec les autres. Il est clair que les fournitures de joaillerie et de bijouterie ne pouvaient qu'être déplacées dans un magasin où l'on vendait de la ferraille, et que les draps d'or, d'argent et de soie ne pouvaient faire bon ménage avec les chaudrons, les casseroles, etc., non plus qu'avec la quincaillerie. Aussi le corps des Merciers était-il divisé en vingt classes, ayant chacune leur spécialité. Nous croyons utile de transcrire ici la liste de ces diverses classes, accompagnée des principaux produits que chacune d'elles avait le privilège de vendre. Cette liste comprenait :



Fig. 548. — Mercier ambulant, d'après une estampe du XVIIe siècle.

1° Les marchands grossiers, qui vendent en gros, en balle et sous corde, tout ce que les autres Corps peuvent vendre en détail, à l'exception des draperies de laine, qu'ils prétendent aussi pouvoir détailler, ce qui leur est néanmoins contesté.

2° Les marchands de draps et étoffes d'or, d'argent et de soye.

3° Les marchands de dorure, qui ne vendent que des galons, des bords, des campanes, des dentelles et guipures, des franges, des boutons, des boutonnières et ganses, des cordons et laises de chapeau, des ceintures, des pièces de corps et autres semblables marchandises manufacturées avec de l'or et de l'argent trait filé sur soye, et fil tant fin que faux.

4° Ceux qui font négoce de camelots, étamines, crêpons, raze, serges à doubler, moncahiards, droguets, tiretaines, baracans et autres semblables étoffes, toutes de laine ou mêlées de soye, fil, coton, poil ou autres matières.

5° Les jouailliers, qui font commerce de pierres précieuses, perles, joyaux d'or et d'argent et toutes marchandises de jouaillerie.

6° Les marchands de toiles, linge de table ouvré et non ouvré, menuë lingerie, futaines, basins, coutils et autres semblables espèces de marchandises.

7° Les marchands de points et dentelles de fil, de batistes, de linon, de mousselines, de toiles, de Hollande, demi-Hollande, etc.

8° Ceux qui ne vendent que des soyes en bottes.

9° Ceux qui font commerce de peausseries, comme marroquins, bazanes, chamois, vaches de Russie, peaux de veaux, de montons, de chèvres, etc.

10° Les marchands de tapisseries, tant de Bergame qu'antres, qui vendent aussi des courtepointes, des tapis, des couvertures, des portières et des étoffes pour faire des meubles, comme brocatelles, satinades, tripes, mocades, moquettes, ligatures, pluches, callemandes, pannes de laine, etc.

11° Les marchands de fer qui vendent du fer en barres, en verges, en plaques, en tôle, en fil, en clous, etc., même de l'acier, de l'étain, du plomb et du cuivre non ouvré.

12° Les quincailliers qui ne font négoce que de marchandises de quincaille, ce qui comprend les armes, la coutellerie, la taillanderie, serrurerie, instrumens et outils pour toutes sortes d'ouvriers et artisans, et autres menues marchandises d'acier, de fer ou de cuivre.

13° Ceux qui vendent des tableaux, des estampes, des candélabres, des bras, des giraudoles de cuivre doré et de bronze, des lustres de cristal, des figures de bronze, de marbre, de bois et d'autre matière, des pendules, horloges et montres, des cabinets, coffres, armoires, tables, tablettes et guéridons de bois de raport et doré, des tables de marbre et autres marchandises et curiosités propres pour l'ornement des appartemens.

14° Les marchands de miroirs et de glaces pour les carosses, de toilettes, de sacs, de carreaux et coussins de velours pour les dames, etc.

15° Ceux qui font négoce de rubans d'or, d'argent et de soye, de tabliers, d'écharpes et de coëfes de taffetas et de gaze, de bonnets d'étoffes d'or, d'argent, de velours, etc., d'éventails, de manchons, de gants, etc.

16° Les marchands papetiers qui vendent de toutes sortes de papier, de l'ancre, des écritoires, des plumes, des canifs, des poinçons, de la poudre, de la cire d'Espagne, du pain et de la soye plate à cacheter, des livres et registres en blanc, des porte-feuilles, des cartons, des livres réglés destinés pour la musique, etc.

17° Ceux qui font négoce de chauderonnerie, comme chaudières, chauderons, cuves, cuvettes, poêlons, poêles à confitures, marmites, casseroles, réchaux, coquemars, caffetières, chandeliers, chenets, bassins, passoires, écumoires, cuillières à poêlon, bassinoires, cassolettes, mains à argent, lampes, alembics, gardes-feu, platines et autres semblables ouvrages de cuivre jaune et rouge qu'on appelle aussi marchandise de dinanderie ; comme aussi de toutes sortes d'ouvrages de fer, tant pour la chambre que pour la cuisine, tels que sont les chenets, feux ou grilles, pêles, pincettes, tenailles, tringles à rideaux, poêles, lèchefrites, broches, réchaux, trépiés, grils, cuillières à pot, couvercles de marmites, même des plaques ou contrecœurs de cheminées, des marmites, des cloches et clochettes, et autres marchandises de fonte.

18° Les vendeurs de toiles cirées en gros et en détail, qui vendent aussi des paraplnyes, des guêtres, casaques, porte-manteaux, chapeaux, capes pour femmes, et tous pareils ouvrages de toile cirée, même des guêtres de treillis et coutils.

19° Les marchands de menuë mercerie qui vendent de la boutonnerie, des padoües, galons, rubans et rouleaux, soye et fil à coudre, boucassins, treillis, bougrans, crêpes, lassets, aiguilles, épingles, dés à coudre, etc.

20° Et enfin les petits merciers qui vendent de la patenostrerie ou chapelets, des peignes, des livres d'enfans, des jambettes, des raquettes, des palettes, des volans, des sabots, corniches, toupies, balles, étœufs, lanières de cuir, poupées, tambourins, violons, boëtes de bois peintes et façonnées, horloges de sables, jeux de quilles, étuis, sifflets, tabatières de corne, de bois et de buis, des damiers, des jeux d'échecs, et de toutes sortes de colificets et joüets de carte et de bois pour les enfans, ce qui se nomme de la bimbeloterie.

Ainsi, sur vingt classes de merciers, nous en trouvons douze dont le commerce embrassait des articles d'ameublement : les classes 2 et 4, qui vendaient des étoffes ; la classe 3, qui tenait la passementerie ; les classes 6 et 7, auxquelles était réservé le commerce du linge de table et de literie ; la classe 9, qui faisait sa spécialité de la peausserie ; la classe 10, qui comprenait les tapisseries ; les classes 12 et 17, dont la première trafiquait des produits de la quincaillerie et la seconde de ceux de la chaudronnerie ; la classe 13, la plus importante à notre point de vue, dans laquelle étaient compris les marchands de tableaux, d'estampes, de bronzes, de curiosités, de meubles ; la 14e, qui concernait la miroiterie, et enfin la 18e, qui avait les toiles cirées pour objet principal de commerce. Ajoutons qu'à tous ces articles il vint s'en joindre, vers 1750, un autre également important — nous voulons parler de la porcelaine. L'*Essai d'Almanach général,* publié en 1769, nous apprend qu'en cette année-là, il y avait à Paris cinq merciers qui vendaient de la céramique. C'étaient Deseutre, domicilié rue Saint-Honoré ; Julliot, même rue ; Obled, demeurant rue du Roule, et Richard et Villerei (*alias* Villeroi), qui avaient l'un et l'autre leur magasin rue Saint-Honoré.

Enfin, en dehors de tous les négociants que nous venons d'énumérer, la corporation des merciers comptait encore vingt-six marchands privilégiés suivant la Cour. (Voir *Almanach des corps de marchands et communautés du royaume;* Paris, 1753, p. 172.) Ces vingt-six marchands

privilégiés ne faisaient point d'apprentissage et, par conséquent, n'avaient point d'apprentis. Ils n'étaient pas justiciables des Gardes de la Mercerie et ne pouvaient parvenir à aucun grade dans la Communauté. Leur privilège leur était délivré sur parchemin par le Prévôt de l'hôtel du roi, et ce magistrat demeurait à la fois leur seul chef



Fig. 549. — Méreau de la Communauté de Notre-Dame de Boulogne.

et leur juge. (Voir *Dictionnaire universel de commerce,* t. III, col. 1303.) Tels sont, retracés à grands traits, les principaux règlements qui régissaient la Communauté des Merciers de la ville et des faubourgs de Paris. On peut juger par eux du rôle considérable que joua, pendant près de cinq siècles, cette corporation exceptionnellement importante. A côté de ces merciers, personnages riches et bien posés, ayant pignon sur rue et boutiques bien assorties, qui recevaient chez eux la plus aristocratique clientèle, à ce point que lorsque la Cour quittait Paris, ils se plaignaient que leurs magasins fussent déserts (voir *les Caquets de l'accouchée,* p. 58), il existait une véritable armée de petits merciers, porte-balles, qui couraient la province et la campagne avec leur assortiment sur le dos. Ces modestes marchands, dont nous donnons par deux fois l'image (voir fig. 545 et 548), jouaient un rôle important, non seulement dans les transactions commerciales du pays, mais aussi dans la vie publique de ses habitants. En venant chercher dans les grandes villes les marchandises qu'ils allaient répandre au loin, ils s'approvisionnaient également de nouvelles. Ils colportaient en outre les écrits défendus, les pamphlets, les images prohibées, et jusqu'à l'Ancien Régime ils continuèrent leur commerce clandestin. L'importance de ces merciers colporteurs se mesurait à la dimension du panier dans lequel ils serraient leurs marchandises. De là le proverbe « A petit mercier, petit panier », usité durant quatre siècles, et qui figure déjà dans l'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré* (1459).

Merde d'oie, *s. f.* — « Couleur entre le verd et le jaune, ainsi nommée de quelque ressemblance qu'elle a avec les excrémens de l'oye. » (Savary.) Cette couleur fut surtout à la mode dans le dernier tiers du XVIIIe siècle. On lit



Fig. 550. — Méreau de la Communauté de Notre-Dame de science.

dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 13 septembre 1780 : « Il est arrivé à Mlle Poidevin la jeune, marchande d'étoffes, aux Quinze-Vingts, des toiles fond prune et merde d'oie, de différentes façons. » Nous relevons dans le même recueil, au 19 février 1781, l'annonce suivante : « En vente, chez le sieur Charpentier, rue de Charenton : Diligence à la françoise fond merde d'oye, doublée de velours cramoisi. » Vers le même temps, cette couleur porta également le nom de Caca Dauphin. En 1860, on l'appela Jaune Bismarck.

Mère-Laine, *s. f.* — Laine de première qualité. Le *Journal général de France* du 2 mai 1785 porte l'annonce



Fig. 551. — Méreau de la Communauté de Saint-Nicolas.

suivante : « Beau lit à la Turque à deux dossiers... trois matelas de maire-laine, lit de plume, etc. A vendre, rue de Richelieu, cour Saint-Guillaume. »

Méreau, *s. m.* — Sorte de jeton, parfois d'argent, mais plus souvent de plomb ou de cuivre, dont on se servait dans les couvents pour contrôler la présence des moines, chantres et chapelains à l'office. L'*Acte de réformation de la Sainte-Chapelle par le roi Charles VI* (1401) porte : « *Item,* Voulons et Ordonnons..... pour remédier aux fautes du divin service qui sont maintenant en icelle (la Sainte-Chapelle), fonder et ordonner distributions pour les heures non fondées, c'est à sçavoir pour prime, tierce, midi, none et complie, et que auxdictes heures et chacune d'icelles les chantres, chapelains et clercs de nostre dite Chapelle fassent entrer dedans le premier *Gloria* et demeurent jusqu'à la fin ; et oultre que le distributeur..... ne baille les méreaux jusqu'à la fin de l'heure de Nostre-Dame. » (Félibien, *Preuves et pièces justificatives,* I ; 136 *b*.) Dans les marchés on se servait également de méreaux, pour justifier le payement des droits d'étalage et d'exposition ; dans les chantiers et les ateliers, pour représenter le prix de certains travaux. Il est peu de professions importantes qui n'aient eu leurs méreaux. Nous donnons ici la représentation d'un certain nombre de ces jetons. Les méreaux servaient aussi de pièces comptables pour la distribution des secours. Dans le *Brief traité des misères de la ville de Paris* (t. IV des *Mémoires de la Ligue,* p. 307), nous lisons : « Là-dessus, ils ordonnèrent que les ecclésiastiques donneroient à manger une fois le jour, quinze jours durant, aux pauvres nécessiteux pour rien, et aux non pauvres, à chacun d'eux, une livre de pain par jour, et à ce portant un merreau marqué des armoiries de la Ville. On leur donna des rôles de pau-



Fig. 552. — Méreau corporatif des gaufriers-oublieurs.

vres et non pauvres, lesquels ayant reçu, prirent jour pour distribuer les vivres. » Un seul fait, au surplus, fera juger de l'abondance de ces jetons. Étienne Boileau, dans son *Livre des mestiers,* les inscrit, sous son titre XIV, parmi les objets dont la fabrication était réservée aux ouvriers « de toutes menues œuvres, qu'on feit d'estaim ou de plom

à Paris ». « Quiconques, écrit-il, veut estre ovriers d'estain, c'est à savoir fesières de miroirs d'estain, de frémaus d'estain, de sonneites, de anelés d'estain, de maillès de plom, de méreaus de toutes manières et de toutes autres menues choseites apartenans à plom et à estain, il le puet estre franchement. » L'usage des méreaux se continua jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Nous avons expliqué au mot MARELLE que le jeu connu sous ce nom avait été ainsi appelé des méreaux dont on se servait, dans le principe, comme de marques. Notre explication se trouve confirmée par ce fait qu'on rencontre quelquefois ce jeu désigné lui-même sous le nom de méreau. C'est ainsi que nous relevons dans la *Moralité des enfans de maintenant* le dialogue qu'on va lire :

FINET.
Jouons au jeu de la merelle;
Je suis las du franc du carreau.

JABIEN.
C'est bien dit; le jeu du mereau
Est bien commun; si est la chance.

LUXURE.
C'est l'ung des beaulx jeulx de France
A quoy il me plaist mieulx jouer.

Merein, *s. m.* — Bois débité. (Voir MERRAIN.)

Merelle, *s. f.* — Sorte de jeu. (Voir MARELLE.)

Méridien, *s. m.* — Sorte de cadran solaire, indiquant l'heure de midi par la coïncidence de l'ombre d'un gnomon avec la ligne méridienne. Les méridiens ont été en usage dans l'Antiquité et n'ont pas cessé d'être en honneur durant tout le Moyen Age. Un grand nombre d'édifices civils et religieux en étaient pourvus. Beaucoup d'entre ces méridiens se compliquaient d'ornements ingénieux et même de statues. On cite parmi les plus célèbres celui de la cathédrale de Florence établi par Paul Toscanella; celui de l'église Saint-Pétrone, à Bologne, construit par P. Ignace Dante, en 1575, revu et complété en 1653 et 1655 par le célèbre Cassini; le méridien de la grande salle de l'Observatoire de Paris, exécuté par Picard en 1669, et refait en 1730 par le fils Cassini; le fameux méridien de Saint-Sulpice, à Paris, établi en 1728 par l'horloger Sully, et augmenté et perfectionné en 1743 par Lemonnier, membre de l'Académie des sciences, et enfin celui qu'on voit à Versailles dans la chambre des Pendules. Au siècle dernier, on essaya de rajeunir le prestige des méridiens depuis longtemps compromis par le succès des horloges, en leur associant le concours de l'artillerie. Nous lisons à ce propos dans la *Gazette de France* (nº du 18 avril 1783) :

Le sieur Regnier, mécanicien du duc de Chartres, a imaginé et construit un cadran solaire, ou pour mieux dire un *méridien horizontal,* qui, à l'aide d'un rouage caché dans le piédestal, sonne midi — toutes les fois que le ciel est sans nuages, lorsque le soleil est au méridien. — Le moyen qu'emploie le sieur Regnier pour faire échapper la détente de la sonnerie n'exige pas même un ciel bien clair; il s'en est assuré par une suite d'expériences qu'il a faites dans le cours de cet hyver; il arme son méridien d'une loupe, et l'effet s'exécute avec moins de chaleur qu'il n'en faut pour faire enflammer de la bonne poudre à canon bien conditionnée; on sait qu'il faut remonter le rouage chaque fois qu'il a sonné. Le piédestal de tôle vernissée a environ 8 pouces de long sur 6 pouces de large et 7 d'épaisseur. La totalité de la machine a environ 18 pouces de hauteur. *La forme agréable de ce méridien sonnant peut lui faire trouver place dans un appartement,* d'autant plus qu'il produit son effet, en recevant les rayons du soleil à travers les carreaux de vitre, et surtout lorsqu'ils sont en verre de Bohême.

Le mécanisme de ce méridien construit en petit, tel qu'il est ici proposé aux souscripteurs, peut servir de modèle pour l'exécution d'un méridien en grand, fait pour l'usage public. Le sieur Regnier s'occupe actuellement à en construire un de ce genre pour la ville de Sémur-en-Auxois, où il réside. Le prix de ce méridien, pour les souscripteurs, est de 96 livres, dont 48 livres en souscrivant et 48 livres en retirant le méridien. On souscrit par la voie de la poste, chez l'auteur, à Sémur-en-Auxois; ou à Paris, chez le sieur Boulangé fils aîné, négociant *A la Gerbe d'or,* vis-à-vis le sépulcre.

Il est à croire que le duc de Chartres trouva l'invention du sieur Regnier trop discrète, car il donna la préférence au sieur Rousseau, qui substitua à une timide sonnerie un bruyant coup de canon. Nous relevons, en effet, dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 28 juillet 1783 le passage suivant qui mérite d'être retenu :

Le sieur *Rousseau,* ingénieur, auteur des méridiens qui annoncent midi par un coup de canon, vient d'en poser un au Palais-Royal, pour Mgr le duc de Chartres. Il en fait à canon et à carillon, ainsi que des montres solaires. Le même trace des méridiens sur les murs, à la ville et à la campagne. Sa demeure est rue Pastourelle.

Ainsi que l'indique le texte qu'on vient de lire, ces curieux appareils d'horlogerie furent aussi baptisés, à cette époque, MONTRES SOLAIRES.

Méridienne, *s. f.* — Sorte de sopha qui tenait le milieu entre la causeuse et la chaise longue. Ce siège comportait trois dossiers. Celui situé du côté de la tête était relativement élevé; celui du fond se raccordait, comme hauteur, d'un côté au dossier de la tête et allait, en descendant, se rattacher à celui des pieds, qui ne dépassait pas beaucoup la hauteur d'un accotoir. La méridienne fut en honneur dans notre mobilier de 1750 à 1820. Son plus beau temps coïncide avec les premières années de l'Empire.

MÉRIDIENNE. — C'est aussi une sorte de petite chambre isolée, avec un lit de repos, dans laquelle on se retire pour faire la sieste ou *méridienne.* On peut voir l'emplacement d'une petite pièce de ce genre dans le *Plan de l'hôtel du marquis de Villefranche à Avignon, par François Franque, architecte du Roi.* (*Encyclopédie,* planches, t. Ier.)



Fig. 553. — Méridienne, style Empire.

Mérinos, *s. m.* — Nom donné à certaines étoffes faites avec des laines supérieures, dites laines de mérinos.

Merisier, *s. m.* — Bois français, employé dans l'ébénisterie. Il provient de l'arbre appelé « cerisier des oiseaux », qui croît à l'état sauvage dans toutes les forêts de l'Europe. Sa couleur est d'un gris rougeâtre, agréablement veiné, avec des couches concentriques fortement accusées. Il est tendre, facile à travailler, prenant bien le poli et le vernis. Le merisier a été à la mode au siècle dernier, et on en a fait des meubles de toutes sortes. En premier lieu, des armoires et des bureaux. « Un petit bu-

reau de bois de merisier et palissandre, garny de quatre tiroirs et deux guichetz dans le fond. » (*Invent. de Pierre Jarrosson, procureur au parlement;* Paris, 1718.) « A Mme la marquise de Coureillon, une armoire d'encoignure en merisier à filets, avec son marbre. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* 1748.) On en confectionna aussi des tables. « Une petite table de bois de merisier, à tiroir, compartimens, rainceaux et losanges d'ébène verte. » (*Appartement de Mme de Maintenon;* Versailles, 1708.) « Une petite table de merizier à losanges profilés de bois violet. » (*Invent. général des meubles de la Couronne.*) « Un pupitre en guéridon de bois de merizier. » (*Invent. de J.-B. Oudry, peintre du Roy,* 1755.) On exécuta encore avec ce bois des toilettes et des tables de nuit. « A M. Duperron : une toilette à armoire, en bois de merizier, 120 livres. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* 1758.) « Une table de nuit de bois de merizier, à filets de bois amarante. » (*Invent. général des meubles de la Couronne.*) Enfin, on en a fabriqué des sièges et des écrans. « Douze chaises à dos, de bois de merisier verny. » (*Invent. du château de Versailles,* 1723.) « Six fauteuils de canne et bois de merizier, sculpté d'ornemens et verny. » (*Ibid.,* 1729.) « 3 décembre 1748 — Mme la duchesse de la Vallière jeune : un écran en merisier avec des papiers des Indes : 12 liv. »

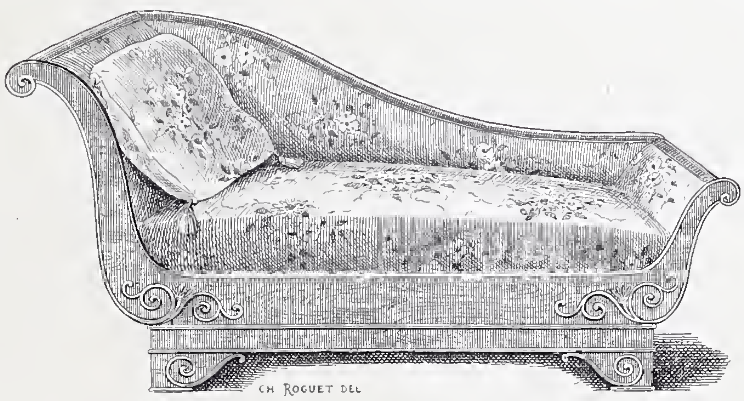


Fig. 554. — Méridienne, époque de la Restauration.

Merlin, *s. m.* — Sorte de hache, dont on se sert pour fendre le bois. On donne aussi ce nom à une cordelette formée de deux ou trois fils de carret réunis ensemble.

Merrain, *s. m.;* **Merrien,** *s. m.;* **Merein,** *s. m.* — Bois généralement de chêne ou de châtaignier, débité en planches d'une faible épaisseur. On se sert de merrain pour faire les lambris, les frises de parquet; on donne aussi ce nom aux douves préparées par la tonnellerie. Dans l'*Inventaire* qu'André-Charles Boulle dressa après l'incendie qui dévora ses magasins (1720) se trouve la mention de « tous les bois de sapin, de chesne, de noyer, de *panneau* ou *mairin* » qu'il conservait « depuis longtemps pour la bonté et la qualité des ouvrages ». Autrefois, la signification de merrain était plus générale. Les quelques textes suivants suffiront à l'établir. Dans sa première croisade, ayant à construire une machine de guerre, saint Louis, nous dit Joinville, « fist une requeste à ses barons qu'ilz luy donnassent et trouvassent façon, d'avoir du merrain des vesseaux qu'ilz avoient sur mer ». (*Mém.,* t. Ier, p. 94.) Nous notons dans l'*État des travaux exécutés au manoir de la Robertière* (1346) : « Pour la façon de deux grans sceaulx au puis, et pour merrien dont ils ont esté fais par Jehan Morel... » Dans le mémoire des *Œuvres de charpenterie, faictes ès lices qui furent faictes devant la pieurté du Pré-lez-Rouen, pour les jouxtes de la feste du duc, et merrien acheté pour icelles faire* (1344), nous relevons l'emploi de « VIII^xx^ XIIII (174) pièces de merrien ». Froissart (*Chroniques,* t. II, p. 288), dans le récit qu'il nous a conservé du siège d'Aiguillon (1346), écrit : « Qui adonc... vit ceux de la porte jeter pierres, grands pots pleins de chaux et grands merreins, bien put voir grand'merveille. » Le *Journal de Paris sous le règne de Charles VII* nous apprend (p. 115) « que le treiziesme jour de juing (1428) le tonnoirre cheut à Paris sur le clocher des Augustins, et fouldroya ledit clocher, toutte la couverture qui estoit d'ardoise et le merrien par dedens, que on estimoit le dommaige qu'il fist à huit cents ou mille francs ». Enfin, dans le *Débat de la demoiselle et de la bourgeoise,* on relève cette expression :

Nous sommes toutes d'un mesrien,

pour signifier : « Nous sommes toutes faites d'un même bois », et dans l'amusante farce de *Colin qui loue et despite Dieu* (*Ancien Théâtre François,* t. Ier, p. 245), on trouve merrain désignant l'ensemble des meubles en bois qui garnissent un logis.

D'où t'est venu tant de merrien
Et de mesnage que j'ay veu?

demande le mari à sa femme. On voit combien, à cette époque, la signification de ce mot était plus étendue qu'elle n'est de nos jours.

Meschine, *s. f.;* **Mescine,** *s. f.* — Voir Méchine.

Mesgeis, *s. f.* — Peau mégissée. (Voir le mot Mégie.)

Mesgnen, *s. m.* — Chaudronnier. (Voir le mot Maignen.)

Mesguichier, *v. a.* — Prononciation et orthographe picardes. (Voir Mégisser.)

Meslins, *s. m. pl.* — Nom donné, au siècle dernier, à certaines toiles de chanvre qui se fabriquaient en Champagne. On s'en servait comme draps de lit grossiers, et surtout comme doublure pour donner de la tenue aux étoffes de peu de consistance.

Mesnage, *s. m.* — Voir Ménage.

Mesnie, *s. f.;* **Mesgnie,** *s. f.* — On trouve souvent, du XIVe au XVIIe siècle, ce mot oublié aujourd'hui, couramment employé dans le sens de famille, puis avec la signification d'entourage, de suite. Tallemant des Réaux (*Historiettes,* t. IV, p. 272), parlant de M. de la Honville, écrit : « Il mène souvent ses sœurs chez lui, et leur mesgnie, et quand il est dans la cour, il descend le premier et leur fait un compliment avec autant de sérieux que s'il recevoit M. le Chancelier. » Au Moyen Age, on s'en est également servi — comme le prouvent les documents suivants — pour désigner une réunion de pièces marchant avec un objet principal, et particulièrement la garniture d'échecs qui accompagnent un échiquier :

Sor jons noveax se sont assis
Entr'ax dos ont l'eschequier pris,
Cil a assise sa mesnie
Et Floire a la soe saisie.
(*Floire et Blanceflor,* p. 202.)

« Ung eschequier de Jaspre et de Cassydoine a tout la mesnie, l'une de jaspre et l'autre de cristal, et touz garniz et bordéz d'argent et de pières ou pris de V^c^ lib. » (*Invent. de la comtesse Mahault d'Artois,* 1313.) Etc.

Messieurs, *s. m. pl.* — Titre qu'on donnait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, aux gentilshommes verriers, apparte-

nant à ce qu'on appelait une « race verrière », c'est-à-dire à une famille ayant le droit de travailler à la verrerie sans déroger. Il y avait, autrefois, en Normandie, quatre de ces « familles verrières ». C'étaient les Brossard, les Caqueray, les Vaillant, les Bongard. Elles produisaient les MESSIEURS qui allaient s'établir dans les autres provinces.

Mestier, *s. m.* — Voir l'article MÉTIER.

Mestre, *s. m.;* **Mestresse**, *s. f.* — Voir MAÎTRE et MAÎTRESSE.

Met, *s. f.* — Maie, huche, pétrin. L'orthographe met est usitée surtout dans l'ouest et dans le centre de la France. Voulant faire expliquer, par le frère Jean des Entonmeures, pourquoi il avait le nez aussi long, Rabelais lui fait dire (*Gargantua,* liv. I, chap. XL) : « C'est parce que ma nourrice avoyt les tétins molletz ; en la taictant, mon nez y eufondroyt comme en beurre, et la seslenoyt et croissoyt comme la paste dedans la met. » Citons encore comme exemples de cette façon d'écrire les textes suivants : « Les filles... filoient ; les unes assises... sur la huge ou met, afin de faire plus gorgiasement pirouetter leurs fuseaux. » (*Contes et discours d'Eutrapel,* p. 197.) « Ungne grant met à boullanger sans couvercle. » (*Invent. des meubles du château de Plessis-Guériff,* 1598.) « Une huge met en rondin, bois de chesne. » (*Invent. de la dame de la Chesnais,* paroisse de la Chapelle-sur-Erdre, 1698.) « Deux mets à pétrir. » (*Invent. du sieur Angély,* bourg et paroisse d'Allou, 1777.) Dans le Limousin, on dit encore met. (Voir MAIE.)

Métal, *s. m.;* **Métail**, *s. m.* — Nom qu'au siècle dernier on donnait, dans les arts du bâtiment, à un alliage « de plomb avec un cinquième d'étain, dont on faisoit des figures, des chapiteaux, des bas-reliefs, et qu'on peignoit en or, en bronze ou autre couleur ». (*Trévoux.*) Un grand nombre de figures et de groupes ornant le château de Versailles, ainsi que les fontaines et bassins du parc, furent faits en « métal ». Du 12 juin au 12 novembre 1678, nous voyons « Tuby et Coisvaux (*sic*) » toucher un acompte de 3,400 livres sur les « trophées de métail qu'ils font au grand escallier » de ce palais. Les sculpteurs Mazeline, Houzeau, Blanchard, Jouvenet, exécutèrent, dans ce même « métal », une quantité de vases fort remarquables. Parfois, ces objets sont indiqués comme étant faits de plomb.

Métal d'Alger, *s. m.* — Composition, imitant l'argent, qu'on fabrique avec un alliage d'étain, de plomb, d'antimoine. On en fait surtout des louches et des couverts.

Métal blanc, *s. m.* — On a donné ce nom, au XVIIIe siècle, à divers alliages d'étain, de plomb et de cuivre qui, bien entretenus, rappelaient l'argent. Une réclame insérée aux *Annonces, affiches et avis divers* du 31 mars 1762, et relative aux lampes fabriquées par le sieur Messier, est ainsi conçue : « Le métal blanc de ces lampes est composé d'étain de Cornouailles ou des Indes avec l'alliage [de cuivre] nécessaire pour le durcir sans le rendre cassant. Ce métal ne produit point de verdet ou de vert-de-gris, comme le cuivre. » Ajoutons qu'on ne se bornait pas alors à faire des lampes de métal blanc. On en faisait aussi des « flambeaux, girandoles, bougeoirs, plateaux à caffé, bassins à barbe, boëtes à savonnettes et à éponges, écritoires à plateaux de bois, boëtes à mouche et à poudre, bénitiers, réchauds à l'esprit-de-vin, boucles de souliers et de jarretières, bossettes et boucles à brides ». (*Ibid.,* n° du 7 janvier 1765.) Une autre annonce, insérée au *Journal général de France* du 22 janvier 1782, nous informe que : « Le sieur *Lafosse,* doreur sur métaux, rue Geoffroy-Lasnier, chez un miroitier, a succédé au sieur Morcau, pour la fabrication d'un métal aussi blanc que l'argent, dans la composition duquel il n'entre ni cuivre, ni aucun alliage nuisible à la santé. Prix : le couvert, 3 livres ; les cuillers à ragoût, même prix ; les cuillers à potage, 4 livres, et celles à café, 15 sols. Il y en a aussi à filets. » Ce dernier document présente un intérêt particulier, à cause des prix qu'il révèle. Enfin une réclame, publiée par la même feuille (n° du 8 juillet 1781), nous apprend que « le sieur Baillot, fondeur, cour de Lamoignon, vend toutes sortes d'ouvrages d'un métal blanc de sa composition, imitant l'argent, savoir chandeliers, bougeoirs, porte-huiliers, porte-moutardiers, salières, coquetiers, couverts, cuillers à café, couteaux de table et de dessert, sonnettes et autres ». Avec ce dernier texte, la nomenclature paraîtra sans doute assez complète.

Aujourd'hui, le métal blanc est surtout employé à la fabrication des couverts. On le compose généralement avec du nickel, du cuivre et une petite fraction de fer.

Métal Le Blanc, *s. m.* — Qu'il ne faut pas confondre avec le *métal blanc,* était un alliage d'une couleur jaune, vive, éclatante, inventé par le sieur Le Blanc, qui lui donna son nom. On en faisait des flambeaux et des pommeaux de canne imitant l'or. Savary des Bruslons vante beaucoup son éclat, et Geoffroy parle de sa fabrication dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (année 1725).

Métal de cloche, *s. m.* — Alliage de cuivre, d'étain et de zinc, dont on fait les cloches.

Métal de La Croix, *s. m.* — Nom donné à un métal fait de cuivre très raffiné, allié à une partie d'étain, que le sieur La Croix composa, au siècle dernier, et qui se recommandait par son extrême ductilité. On le battait pour le mettre en feuille ; et en le passant à la filière, on obtenait des fils assez fins pour en faire des galons.

Métal de prince, *s. m.* — Métal de composition qui, au XVIIIe siècle, a trouvé son emploi dans le mobilier. Dans l'*Inventaire d'Antoine de Saluz, Suisse, officier du Régent* (1716), nous remarquons : « Une écuelle de porcelaine à deux oreilles, cercle et pied de métal de prince. » L'*Inventaire du château d'Amilly* (1765) signale : « Deux douzaines de cueillers et fourchettes de métail de prince, dont une fourchette et une cueiller sont cassées, estimées 30 sols. » Ce métal de prince consistait simplement en cuivre extrêmement raffiné et rendu particulièrement propre à recevoir la dorure au feu et le poli. On en faisait surtout des tabatières, des boucles, des étuis et de petits bijoux, « qui la plupart trompent les yeux, dit Savary, et peuvent se prendre pour de l'or véritable ». Le métal de prince fut d'abord fabriqué en Angleterre, et les Anglais lui donnèrent le nom de *prinz-metal,* à cause de l'hommage qu'on en fit au prince Robert.

Métal à la reine, *s. m.* — Alliage d'étain, de plomb, d'antimoine et de bismuth, employé, au siècle dernier, pour faire des théières, des cafetières, etc.

Métallisation, *s. f.;* **Métalliser**, *v. a.* — On donne le nom de métallisation à une opération métallurgique, qui a pour but de ramener les métaux à l'état de pureté. Au siècle dernier, il est parfois question de fer métallisé ; exemple : « Deux lits en fer métallisé de Russie, qui peuvent s'enfermer dans une malle. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 30 mai 1786.) Il nous a été impossible de découvrir si le mot métallisé avait, à cette époque, la même signification qu'aujourd'hui, ou s'il indiquait que le fer était, de crainte de la rouille, recouvert d'une couche d'autre métal.

Métau, *s. m.* et *f.* — Locution béarnaise. Marmite en fonte.

Métier, *s. m.;* **Mestier**, *s. m.* — On donne le nom de métier à l'exercice d'un art mécanique ou d'une profession manuelle. Les tapissiers, les menuisiers, les serruriers sont des *gens de métier*. Sous l'Ancien Régime, les artisans

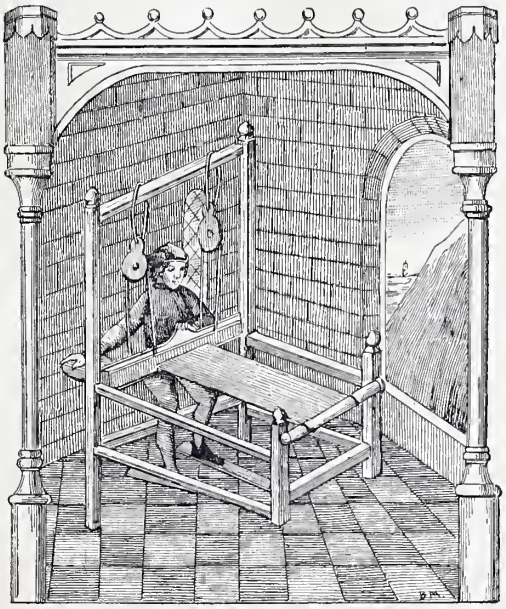


Fig. 555. — Métier de tisserand, d'après une miniature provenant d'une Bible du XIVe siècle.

étaient divisés en *corps de métier*. Dans chaque corps, les *jurés du métier* avaient droit d'inspection sur les *maîtres du métier* et tenaient registre des *apprentis du métier*. Au XIVe et au XVe siècle, dans les provinces du Nord, le mot métier était, en outre, considéré comme synonyme de corporation. On disait le Métier des foulons, le Métier des boulangers, le Métier des teinturiers, pour indiquer les diverses Communautés représentant ces professions différentes. Même lorsqu'elles étaient organisées militairement, les corporations n'abdiquaient pas ce nom. Parlant de la grande revue qui fut passée en 1467 par Louis XI, Jean de Troye écrit : « Et se trouvèrent soixante-sept bannières de mestiers, sans les estendarts et guidons de la Cour de Parlement, de la Chambre des comptes, du Trésor, des généraux, des aydes des Monoyes, du Chastellet et hostel de la Ville. » (*Mém. relat. à l'histoire de France*, t. XIII, p. 151.)

MÉTIER sert également à désigner une machine plus ou moins compliquée dont on fait usage pour le tissage des étoffes. Le tisserand, qu'il fasse des draps de laine ou du linge de table, se sert d'un métier. Dans la tapisserie et la rubanerie, on emploie des métiers de haute et basse lice. Le *Mémoire des meubles apportés par Gilles Roger, tissutier-rubanier, à son fils* (Paris, 1572), mentionne « deux mestiers à basse lisse, garnys de leurs estinsilles ». Les passementiers et les rubaniers en ont de spéciaux qu'ils montent de façons différentes, suivant les ouvrages qu'ils veulent exécuter. Les bas se font au métier, et les brodeurs ont recours à cet appareil pour mener à bien leurs travaux dès qu'ils sont un peu considérables.

Si nous consultons les *Archives communales de la ville de Lyon* (série BB, reg. 313, 315, 320, etc.), nous apprendrons qu'en 1747 la municipalité de cette ville accorda une gratification de 300 livres à Jean Madinier, pour l'invention « d'un métier sans tireuse, servant à la fabrication des étoffes de soie », et que Louis XV fit payer 2,000 livres aux sieurs Polesson et Rivoire pour deux métiers, « l'un en bois, l'autre en fer, propres à la fabrication du velours ». Nous verrons, en outre, qu'en 1749 le sieur Génin reçut des magistrats lyonnais 1,750 livres « à cause d'un nouveau métier inventé par lui, sur lequel un ouvrier peut fabriquer de petites étoffes façonnées, sans le secours d'aucune autre personne pour tirer les cordes » ; et qu'en 1753, une gratification de 1,500 livres fut attribuée à Étienne Laurisse « pour avoir trouvé le secret de placer sur le métier, dans l'espace d'une heure et demie, un dessin entièrement *lu,* ce qui a été reconnu utile à la fabrique de cette ville ». Si, après cela, nous revenons à Paris, nous apprendrons qu'au siècle dernier, le sieur Loriot améliora considérablement le métier à faire les rubans et les galons. (Voir le *Mercure* de janvier 1778.) En 1782, Wailly et Charbonnier perfectionnèrent celui qui sert à filer la laine. (*Almanach sous verre,* 1782.) Il n'est pas besoin de rappeler les prodiges réalisés par le métier à la Jacquart ; mais, quel que soit l'intérêt qui s'attache à ces inventions ou à ces transformations, l'étude de ces différents appareils sort du cadre de notre travail. Seul, le métier à broder, qui a trouvé place dans les chambres, dans les boudoirs et les salons de nos aïeules, rentre dans la catégorie des meubles dont nous avons à nous occuper.

Ce genre de métiers paraît d'invention relativement ancienne. En 1480, la reine de Sicile, femme du bon roi René, fit exécuter par Jehan Gillebert, menuisier, un métier avec un coffre pour le renfermer, et le prix payé pour cette dépense — 5 florins — nous apprend qu'il s'agissait d'un meuble soigné et relativement luxueux. (*Cour des comptes de Provence. — Dépenses de la reine de Sicile,* année 1480.) En 1483, nous voyons figurer dans l'*Inventaire des biens de Charlotte de Savoye :* « Ung petit coffre à fest, ou quel coffre a esté trouvé ung mestier de boys et plusieurs bastons d'yvyère. » Enfin, dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524), nous notons : « Ung petit mestier d'ivoire, doublé dedans de satin cramoisy, garny de dix bandes d'argent dorée (*sic*) avec quatre estoilles de mesme. — Ung aultre mestier de bois noir,

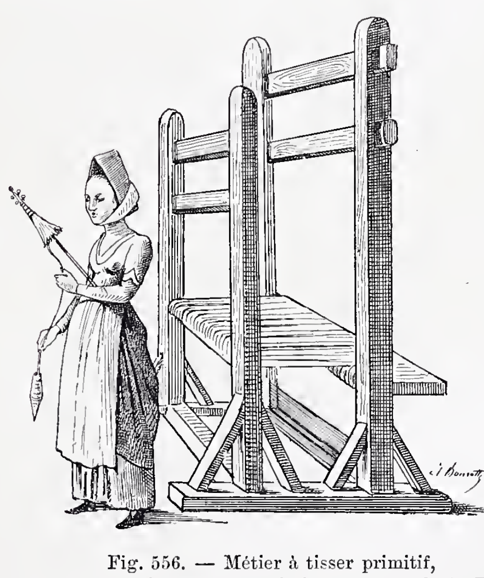


Fig. 556. — Métier à tisser primitif, d'après le manuscrit 9392 de la bibliothèque royale de Belgique.

garniz de XIIII fermilletz d'argent doré, où est sur ung chacun une marguerite avec quatre soleilz, et sur iceulx une marguerite. » Ces citations établissent péremptoirement non seulement que les métiers étaient connus au XVe et au XVIe siècle, mais encore que les plus hautes dames

ne dédaignaient pas d'en faire usage. Ajoutons qu'ils étaient également fort usités aussi bien chez les brodeurs de profession — la curieuse gravure de Jost Amman, que nous reproduisons (fig. 559), ne laisse aucun doute à cet

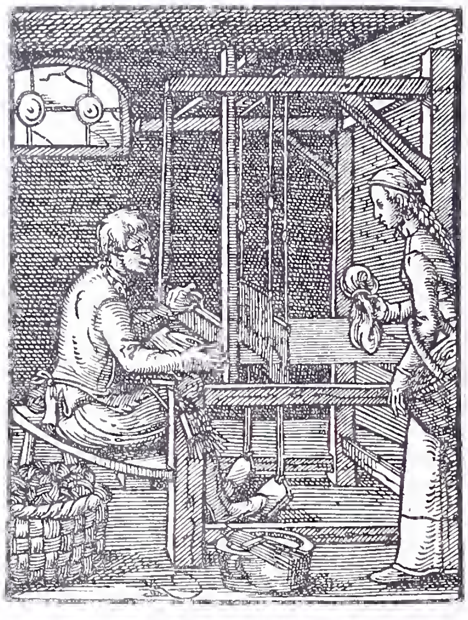


Fig. 557. — Métier à tisser, d'après Jost Amman.

égard — que chez les jeunes femmes de la bourgeoisie. La conversation familière que Jean Guignard place, à l'acte II (scène I) de sa comédie d'*Alizon,* dans la bouche de trois jeunes filles, en est la preuve.

SILINDE.

Ma sœur, apporte-moy une chaire bien basse.

FLORIANE.

En voilà déjà deux. O Dieux ! que je suis lasse !
Or sus auparavant que je remonte en haut,
Pour n'y plus retourner, dites ce qu'il vous faut.

CLARISTE.

Dessus notre buffet est mon poinct de Hongrie.

SILINDE.

Mon mestier est auprès de sa tapisserie.
Petite paresseuse, hastez-vous de venir.

Quand on veut bien se souvenir des énormes travaux de broderie que les femmes de la plus haute société entreprenaient à cette époque et savaient mener à bonne fin, on est forcé de reconnaître que, pour de pareils ouvrages, le secours du métier était indispensable. Peut-être serait-il opportun de rappeler quelques-unes de ces œuvres de longue haleine, devenues presque historiques : l'admirable tenture « à fond d'or rehaussé de toutes sortes de fleurs », par exemple, qui ornait le salon de la duchesse de Chaulnes, ouvrage de cette dame et de ses filles, qui avaient consacré à ce travail près de huit années. Faut-il parler du beau lit de broderie auquel Mme de Rabutin fut occupée pendant trente années de sa vie ; du lit de point d'Angleterre entrepris par Mme de La Rochefoucauld, et enfin du magnifique lit, brodé de perles et de diamants que Mlle de Guise, à sa mort, laissa à Louis XIV, comme un témoignage de son respectueux attachement ? En quelque endroit qu'on allât, on trouvait les plus grandes dames à leur métier. En 1656, Anne d'Autriche, s'étant rendue à l'improviste chez la princesse de Conti, la surprit (dit Loret) « travaillant de ses blanches mains » à des meubles de prix.

Mme de Maintenon acheva de mettre à la mode, aussi bien à Versailles qu'à Saint-Cyr, tous les ouvrages de tapisserie, dans lesquels elle excellait. Mme de Genlis prétend même que, de son temps, on voyait encore, au Garde-Meuble, un lit du plus beau travail, qui était entièrement de la main de cette femme illustre. (*Madame de Maintenon,* t. II, p. 266.) Toutefois, c'est surtout au XVIIIe siècle que les métiers furent particulièrement en honneur. Marie Leczinska, en effet, ne craignait pas d'entreprendre les ouvrages les plus considérables en collaboration avec ses dames d'atour, et il lui arriva de donner aux personnes de son entourage des meubles brodés, au moins en partie, par ses royales mains. (*Mém. du duc de Luynes,* t. VII, p. 321.) Son auguste bru partageait ces mêmes goûts. « J'ai vu la Dauphine assise devant un métier, écrit Dufort de Cheverny (*Mém.,* t. Ier, p. 102), travaillant au tambour, dans une petite pièce à une seule croisée, dont le Dauphin faisoit sa bibliothèque. » Bien mieux, du 26 juin 1751 au 21 septembre 1754, Lazare Duvaux, son fournisseur attitré, ne livra pas moins de quatre métiers à cette princesse. (*Livre journal,* t. II, p. 38, 164, 214 et 217.) Le premier de ces métiers était en « vernis vert poli à relief en or, garni de ses ferrures dorées », et valait 400 livres. Le second, qui mesurait 4 pieds de long, était « en bois d'acajou massif, garni de ses ferrures dorées, avec deux arc-boutans et main tournante dans le milieu aussi dorée » ; il fut payé 240 livres. Le troisième, le plus simple de tous, était « de noyer en fer poli, avec la traverse de fer », et ne coûta que 96 livres. Enfin le dernier, « en bois d'acajou massif, garni de ferrures en couleur d'eau, avec un bras dans le milieu », fut facturé 192 livres. Après cela, il ne faut pas s'étonner de rencontrer des métiers à broder dans la plupart des chambres et des salons de nos trisaïeules. Un grand nombre d'estampes, en effet, attestent la présence de ce meuble utile dans presque tous les intérieurs du temps. La *Serinette* de Chardin, la *Broderie* de Freudenberg, les *Deux jeux* de Lawreince et dix autres apportent leur précieux témoignage. La littérature du siècle dernier nous fournit, elle aussi, son irrécusable attestation. « Francueil est parti ce matin, écrit Mme d'Épinay, et nous sommes restées seules,

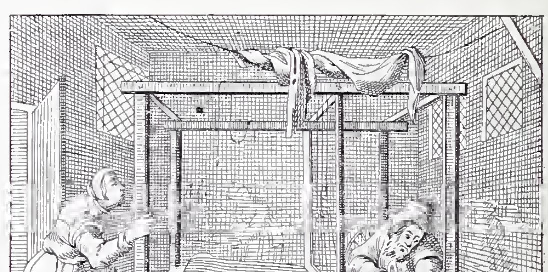


Fig. 558. — Métier à tisser,
d'après une vignette des *Emblèmes* de Cats.

Mme de Courval et moi. Après le dîner, nous avons envoyé mon fils à la promenade avec Linant, et nous sommes établies toutes deux l'une vis-à-vis de l'autre, à nos métiers de tapisserie. » (Voir *Jeunesse de Mme d'Épinay.*) « Mme de Puisieux, couchée sur sa chaise longue, comme de cou-

tume, travailloit au métier; je brodois au tambour », écrit, de son côté, Mme de Genlis. (*Mém. de Mme de Genlis,* p. 75.) La reine, dit Mme Campan, « entroit dans le salon sans que les métiers à tapisserie fussent laissés par les dames ». (*Mém. de Mme Campan,* p. 49.)

Ce très haut patronage commandait une luxueuse toilette. Aussi n'est-on pas surpris de voir figurer un grand nombre de riches métiers dans les inventaires et dans les ventes de ce temps. A la *Vente de la marquise de la Vieuville,* rue d'Enfer-Saint-Michel (24 juin 1782), nous notons de « beaux métiers à tapisserie, rouet, dévidoir, métier à filer »; à celle de Mme de Giac (8 avril 1783), figurent des « métiers à tapisserie et canevas dessinés »; à la *Vente de la comtesse du Pin,* rue du Bacq (*sic*) (3 mai 1784), on relève un « métier à broder ». Et ce n'était pas seulement chez les belles dames de ce temps que l'on rencontrait de ces appareils de prix. Les hommes eux-mêmes se mêlant, eux aussi, de broder, se servaient de métiers. La preuve de cette occupation nous est fournie par l'*Inventaire de messire Nicolas-Alexandre de Ségur* (Bordeaux, 1755), où nous trouvons « un métier à broder des tapisseries »; par la *Vente des meubles et effets du feu comte de Carcado* (Melun, 4 août 1785) où l'on note un « métier à tapisserie », et, surtout, par un curieux fragment du *Cercle* de Poinsinet, représenté en 1764. La scène II, à laquelle nous faisons allusion, se passe dans « un salon où se trouvent des sièges, un canapé, un métier de tapisserie, etc. Le marquis paroît : — Que je suis heureux de vous trouver, mesdames! Mais que vois-je? Que ce point est égal! Comme ces fleurs sont nuancées! C'est l'ouvrage des Grâces, c'est celui des fées, ou plutôt c'est le vôtre. — Aussitôt il tire de sa poche un étui... il y choisit une aiguille d'or, s'empare de la soie et voilà mon colonel qui fait de la tapisserie. »

Enfin le duc de Luynes nous apprend (*Mém.,* t. III, p. 309) que Louis XV lui-même sacrifia à cette mode et travailla « en tapisserie ». « Ce fut le dernier voyage de Choisy, écrit-il en janvier 1741, que le roi commença à se mettre à cet ouvrage. On envoya quérir deux mestiers à Paris. Ce voyage-ci de la Muette, il y avoit sept ou huit métiers. »

C'est sur ce récit que nous aimerions à finir, si nous n'avions à signaler diverses innovations ingénieuses, qui, au XVIIIe siècle, transformèrent complètement le métier primitif dont nos aïeules s'étaient servies. C'est ainsi que chez la belle Mlle Desmares (qui paraît avoir fait alterner les travaux d'aiguille avec ses occupations théâtrales et ses distractions galantes, et qui semble avoir été une brodeuse émérite) nous trouvons, parmi les cinq métiers qu'elle possédait, deux qui sont en forme « de pupitre se renversant d'un côté et de l'autre » et munis à cet effet de crémaillères. Un troisième était en bois de noyer et à ressorts. Un autre, annexé à une table de palissandre, était muni de deux branches en fer dorées. Treize ans plus tard (1759), la veuve Pernit, demeurant rue Coquillière, mettait en vente une nouvelle sorte de métiers à broder dont nous relevons dans les feuilles du temps (*Annonces, affiches et avis divers* du 7 mars 1759) la description suivante : « Il se fait de nouveaux Métiers Tournans pour broder et faire de la tapisserie. Ils consistent en un cercle mobile, garni et couvert d'étoffes sur lequel s'attache l'ouvrage. Ce cercle se hausse et se baisse à volonté, au moyen d'une crémaillère; il se détache et se met sur les genoux. Il y a dans les côtés du support deux petites boîtes pour mettre les laines. Le tout est en bois des Indes et plus ou moins orné, suivant le prix qu'on veut mettre. Le prix ordinaire est de 24 livres. » L'*Avant-Coureur* du 11 janvier 1762 décrit un autre métier non moins ingénieux dans les termes suivants : « C'est un métier, y lit-on, pour broder à la Grecque, fait en forme de tambour de basque porté sur un pied et mobile en tous sens sur ce pied..... Il porte un petit orgue à rouleau qui joue différents airs, tandis que la travailleuse s'en sert pour broder. » Ce petit meuble, « exécuté avec beaucoup de soin et d'élégance », se trouvait dans le magasin du sieur *Dulac,* rue Saint-Honoré, près l'Oratoire. Ajoutons, avant de terminer, qu'un autre métier du même genre, pour faire du filet, fut, en 1776, soumis à l'approbation de l'Académie des sciences; mais celle-ci déclara qu'un pareil objet était indigne de son attention. « Cette Compagnie, dit Bachaumont, a jugé la machine trop futile pour s'en occuper, et a rejeté la demande de l'auteur. On attribue cette décision à M. d'Alembert. Quoi qu'il en soit, le beau sexe est en



Fig. 559. — Métier à broder, d'après Jost Amman.

fureur contre les savants. » (*Mém. secrets,* t. IX, p. 5.) Enfin rappelons que le maître tourneur Mercier, qui, en 1746, demeurait « rue Neuve-Saint-Roch, vis-à-vis le presbitère », et affichait la prétention d'être « le seul qui ait perfectionné les métiers à tapisserie, feréz en bois, et autres propres à mettre sur les genoux », avait pris pour enseigne : *Au métier couronné.*

MÉTIER. — On rencontre encore fréquemment ce mot dans les documents anciens avec la signification de flambeau. Les *chandeliers à mestiers,* les *chandeliers à mettre mestiers,* les *chandeliers dits mestiers* ou simplement les *mestiers* abondent dans certains inventaires. Quelle était la forme de ce genre de flambeaux? C'est ce qu'aucun texte ne dit précisément. D'où venait ce nom? C'est ce que nous ne savons guère mieux, quoique Olivier de la Marche ait tenté de nous donner une explication de ce terme singulier.

Cette explication, malheureusement, est très loin de briller par la clarté. Parlant du fruitier en charge d'office à la cour des ducs de Bourgogne, cet auteur écrit : « Il a en garde les chandeliers à mettre les flambeaux et doit asseoir lesdits flambeaux à la table du prince..... et l'on nomme, en la maison de Bourgogne, les flambeaux qui allument autour, des mestiers, et se prend nom, parce que le fruitier doit estre homme de mestier, et doit faire

luy mesme les torses et flambeaux. » (*L'Estat du duc Charles le Hardy,* p. 689.) Ainsi c'est, selon notre auteur, aux flambeaux de cire qu'était réservé ce nom de mestier, et par une déduction naturelle le nom passa des flambeaux



Fig. 560. — Dame brodant au métier, d'après une vignette des *Emblèmes* de Cats.

aux chandeliers. Le métier était donc un chandelier dans lequel on brûlait des bougies de cire.

Il est à croire, toutefois, que ce chandelier devait avoir une forme spéciale, un aspect particulier, sans quoi on n'eût pas songé à le distinguer des chandeliers ordinaires. Mais ce qui achève de rendre cette indécision absolument étrange, c'est qu'on a conservé, jusqu'à une époque assez proche de nous, l'habitude de se servir de chandeliers dénommés « de métiers ». Le 6 décembre 1755, Lazare Duvaux vendait à M. de Montmartel « un garde-vue de métier » pour la somme de 120 livres. Le 15 décembre 1756, le même marchand vendait à Mme de Lauraguais « un chandelier de métier », également pour la somme de 120 livres. (*Livre journal,* t. II, p. 262, 303.) Et, cependant, aucun dictionnaire du temps ne contient ce mot, aucun livre n'explique ce qu'il faut entendre par ce terme. Enfin, un autre article du fameux *Livre journal* de Lazare Duvaux porte que ce célèbre commerçant livra au marquis de Beuvron « un chandelier de métier à ressort, avec garde-vue dans son étui, pour 21 livres ». (*Ibid.,* t. II, p. 51.) Cette dernière mention pourrait peut-être nous mettre sur la voie. Si l'on tient compte de ce fait que dans certaines descriptions il est parlé du *tuyau* dans lequel entre le « mestier », c'est-à-dire la chandelle de cire, ce mot ressort tendrait à expliquer que le chandelier à métier était muni d'une tige creuse, dans laquelle on enfermait la bougie, et que celle-ci se trouvait maintenue par un ressort à boudin, de façon que son extrémité supérieure affleurât toujours l'orifice du tuyau. Si maintenant on admet que cet orifice était en forme de bassin, c'est-à-dire que la flamme placée au fond d'une sorte de cuvette éclairait la pièce sans fatiguer les yeux, on en pourra conclure que le nom de métier s'est appliqué, au XVIIIe siècle, à ces petits flambeaux de forme étrange, qui figuraient alors sur un grand nombre de tables de nuit, et qui remplissaient le rôle de veilleuse. Nous voilà donc à peu près renseignés pour les temps modernes ; quant à l'aspect et aux fonctions du métier durant le Moyen Age, nous n'avons pu les déterminer exactement. Voici, au surplus, quelques descriptions de chandeliers à métiers, desquelles il résulte clairement que, si nous sommes mal édifiés sur la forme exacte de ces sortes de flambeaux, par contre, aucun doute n'est possible sur leur magnificence : « Un mestier d'or, dont la pate est à VI quarrez pointues, garnye de souages grenetés, et se lyève la pate d'une bosse ronde. Et est le tuyau à metre le mestier à VI demis compas, et dessus a un souage à crénaux et poise II marcs V onces XV d. — Un mestier d'argent, de quoy le pié est d'une tarrasse (terrasse) d'esmail vert, séant sur quatre lions et aux quatre cornes de la dite tarrasse a quatre targes de noz armes, et ou milieu de la dite terrasse a un éleffant esmaillé de soy mesme, et a deux granz danz blanches qui li issent de la guelle, et aux deux costéz d'icelui a II hommes sauvages qui tiennent sur leur co[l]s chascun un bâton. Et dessuz le dos d'icelui oliffant, a un chasteau d'argent doré sur lequel a IIII petites tournelles, dont les couvertures d'icelles sont esmaillées d'azur. Et poise XIII marcs V onces XII d. » (*Invent. de Louis Ier, duc d'Anjou,* 1360.) « IIj chandeliers d'or, pour mettre mestiers de cire, qui poisent chacun VIIj marcs et demi. » (*Invent. du duc de Normandie,* 1363.) « Deux chandeliers d'or, appelléz mestiers, et y a ou pié quatre escussons de France ; lesquelz donna monseigneur de Chevreuze aux estrennes de CCCLXXIX ; pesans dix-huit marcs deux onces seize estellins d'or. — *Item,* quatre chandeliers appelléz mestiers, d'argent doré, et a chascun quatre esmaulx de France en façon de lozenge ; pesans vingt marcs. — *Item,* troys grans mestiers, ausdites armes, et troys petiz qui sont vérez ; pesant vingt-un marcs quatre onces. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Quatre chandelliers appeléz mestiers, armoyés à trois osteaux d'azur a trois fleurs de liz. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1399.) « *Item,* deux chandelliers appelléz mestiers, d'argent doré, esmaillé chascun a trois esmaulx rons des armes de France. Pesans ensemble VI marcs VI onces. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol; Paris,* 1420.) « *Item,* deus grans chandeliers appeléz mes-

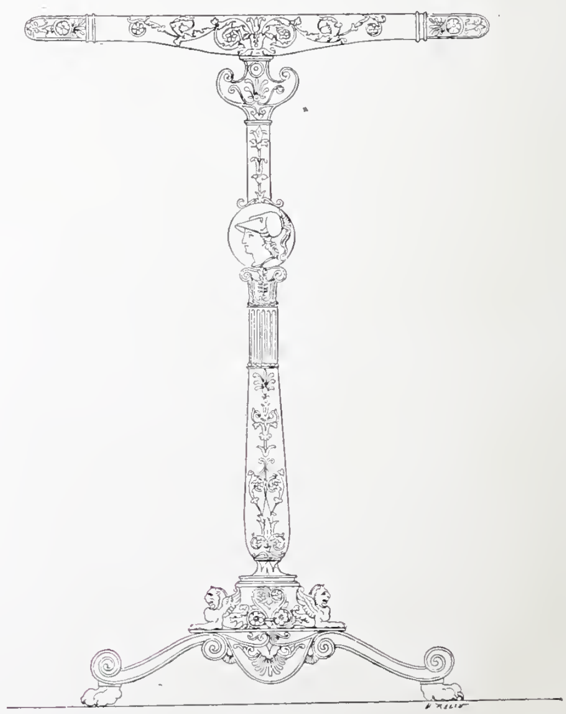


Fig. 561. — Métier à broder, dessiné par Percier.

tiers, d'argent doré, en chascun a troys rons aux armes de France. Pesans ensemble XXII marcs VI onces. » (*Invent. du château du Louvre,* 1420.) « *Item,* quatre mestiers d'argent doréz, pour mettre torches à servir sur table,

signéz des armes de Monseigneur, pesans unze mars deux onces cinq estellins. » (*Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves,* 1415.) Cette dernière citation nous ramène à la définition, que nous empruntions, tout à l'heure, à Olivier de la Marche et à l'usage, qu'il nous signalait, de mettre des métiers sur les tables princières. L'extrait suivant des *Honneurs de la Cour* d'Aliénor de Poitiers (1485) montre que le métier avait encore sa place marquée sur d'autres meubles : « Sur le dressoir qu'estoit en la chambre de Madame (la duchesse femme de Charles le Téméraire) avoit tousjours deux chandeliers d'argent, que l'on appelle à la Cour mestiers, là où il y avoit tousjours deux grands flambeaux ardens. » Nous souhaitons que ces divers textes suffisent à éclairer le lecteur.

Métoche, *s. f.* — Terme d'architecture. On donne ce nom à l'espace compris entre deux denticules.

Métope, *s. f.* — Terme d'architecture. C'est l'intervalle qui, dans la frise dorique, sépare les deux triglyphes. Parfois, les métopes sont unies; dans les monuments importants, elles sont couvertes de sculpture. Les métopes du Parthénon, celles du temple de Thésée à Athènes, les métopes du temple de Sélinonte sont dans ce cas. On appelle demi-métope l'espace un peu moindre que la moitié d'une métope, qui fait l'angle d'une frise.

Métrage, *s. m.* — C'est l'opération par laquelle on établit le nombre de mètres linéaires, carrés ou cubes que représente une surface ou un volume. Le métrage est généralement employé pour arriver à déterminer la somme d'ouvrage exécuté par les ouvriers.

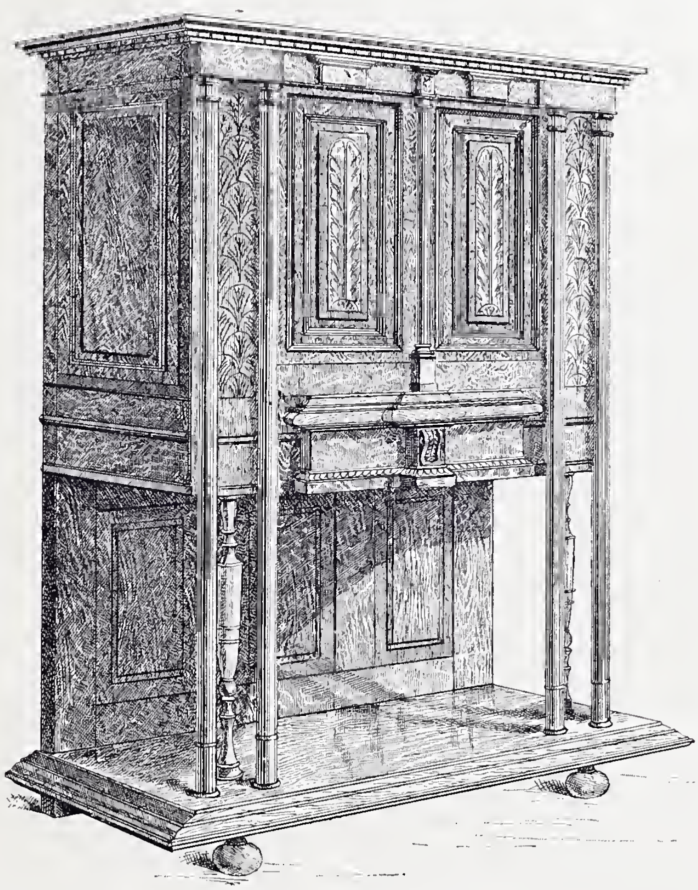


Fig. 562. — Meuble. — Petite armoire du XVIe siècle.

Mètre, *s. m.* — Unité de longueur, égale à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre ; c'est la base principale du système métrique. Le mètre équivaut à 3 pieds 11 lignes 296 millièmes des anciennes mesures.

MÈTRE CARRÉ. — Unité principale de surface du système métrique, qui consiste en un carré ayant pour côté l'unité de longueur.

MÈTRE CUBE. — Unité principale de volume du système métrique, consistant en un cube qui a pour côté l'unité de longueur.

Métreur-vérificateur, *s. m.* — C'est le nom qu'on donne à la personne qui procède au métrage des travaux exécutés ou en cours d'exécution. « Les honoraires des métreurs, écrit M. Bosc (*Dict. d'architecture,* t. III, p. 186), sont fixés à tant pour mille, sur le montant des *Mémoires en demande.* » Il n'existe pas, toutefois, de tarif précis à cet égard, et, en effet, suivant la nature ou l'importance des travaux, les métreurs demandent 12, 11, 10, 8 francs par mille du montant des *Mémoires.*

Métronome, *s. m.* — Instrument employé pour indiquer les divers degrés de vitesse du mouvement musical. Le métronome se compose d'un pendule ou balancier, généralement enfermé dans une petite boîte de forme pyramidale, et dont les oscillations, se traduisant en un bruit assez fort, marquent les temps de la mesure. La rapidité de marche du métronome est plus ou moins grande, suivant que le poids mobile qui est adapté au pendule occupe, sur la tige de celui-ci, une place plus ou moins haute. La découverte et l'application du métronome remontent à la fin du XVIIe siècle. Ce petit instrument s'appela d'abord *chronomètre,* puis ensuite *métromètre,* et finalement métronome.

Mettre dedans. — Terme d'atelier, employé par les tourneurs en chaises, pour indiquer que toutes les pièces qui composent la chaise sont terminées, et qu'il ne reste plus qu'à les monter.

Meublant, *p. pr. du verbe* MEUBLER. — Suivant le *Code civil,* les mots meubles meublants « ne comprennent que les meubles destinés à l'usage et à l'habitation de la maison ». En langage de tapissier, on appelle meubles meublants les gros meubles, ceux qui font partie de l'ameublement fondamental de la pièce, par opposition aux meubles accessoires. « Dans le boudoir, à côté de la chambre à coucher, avons remarqué six tableaux en paysages, qui paraissent peints par Robert, lesquels méritent d'être conservés qui sont les seuls objets des sciences et des arts qui se soient trouvés au ci-devant château d'Amboise, le surplus n'étant que des meubles meublants. » (*Invent. des châteaux d'Amboise et de Chanteloup,* 1794.) Dans une salle à manger, les chaises, le buffet, la table, la servante, etc.; dans une chambre, le lit, les fauteuils, les chaises sont des meubles meublants ; il n'en est pas de même pour les miroirs, pendules, candélabres, coupes, tableaux, etc. Dans un salon, on appelle sièges meublants ceux qui, de même style et de même étoffe que l'ameublement général, sont placés contre la muraille ou disposés à des endroits fixes, par opposition aux sièges de fantaisie ou sièges volants qui ne portent pas de livrée spéciale et n'ont pas de place attitrée.

Meuble, *s. m.* — Richelet définit le mot meuble : « tout ce qui sert à meubler une chambre ou une maison et qui peut se remuer et se transporter ». Cette définition convient encore aux meubles de nos jours ; mais, à l'époque de Richelet, elle était dans toute sa nouveauté et le mot

qui nous occupe avait, au XIVe et au XVe siècle, une signification beaucoup plus vaste. Boutillier, en effet, écrivait, en 1380, dans sa *Somme rurale* : « Meubles sont apelèz qu'on peut transporter de lieu en autre et qui suivent le corps, immeubles qui adhèrent au fond et ne peuvent estre transportéz. » En 1630, J.-B. Buridan disait encore dans son livre si curieux intitulé *les Coutumes générales du bailliage de Vermandois* (titre X) : « Art. 99. Tout ce qui se peut transporter de lieu en autre est réputé meuble. — Art. 100. Les tableaux et images pour estre attachéz à quelque muraille ne se doivent pourtant de prime face estimer faire partie du bastiment ou maison pour les réputer immeuble. — Art. 102. Raisins, bleds et autres fruicts pendans par les racines et poissons estans en viviers, fosses et estangs sont censéz et réputéz de l'héritage. Mais si lesdicts fruicts estoient couppéz et recueillis, encore qu'ils ne fussent mis en grange comme aussi poissons mis en garde en huches ou autres lieux ferméz sont réputés meubles. — Art. 104. Aussi le poisson, qui est par l'espace de trois ans en viviers, fosséz ou estangs n'estant pas encore pesché, est néanmoins réputé meuble. » Etc., etc. Pour qu'un objet cessât d'être considéré comme meuble, il fallait qu'il tînt « à fer et à clou et ne se pût transporter du lieu où il est assis sans fracture ». Aussi quand nous lisons dans Froissart (*Chroniques*, t. XIII, p. 75) : « La somme du testament de messire Olivier de Clisson montoit en purs meubles jusqu'à dix-sept cent mille francs », il faut bien nous garder de croire que c'était là le prix d'estimation de son seul mobilier. Dans cette somme, énorme pour le temps, et qui, au dire des contemporains, représentait « un si grand meuble, que le Roy ne l'a pas si grand », se trouvaient compris les espèces et monnaies d'or et d'argent, les armes, vêtements, pierreries, chariots, bêtes de somme, animaux de labour, etc., ainsi que les prisonniers taxés d'après le chiffre probable de leur rançon. L'artillerie elle-même était considérée comme meuble. Le traité de reddition de la ville de Mantes (1449), dont Jean Chartier nous a conservé la teneur dans sa *Chronique de Charles VII* (t. II, p. 99), porte (art. VIII) : « Est entendu que ceulx qui s'en voudront aller, lesquels peuvent emporter leurs biens par le traicté dessus dit, en iceulx biens sont comprins toutes manières de meubles, sauf canons, coulevrines, arbalestes et autre semblable artillerie, etc. » A la fin du XVIe siècle, cette large acception était encore si bien admise que dans les inventaires et estimations les animaux étaient confondus avec les bijoux, l'argent monnayé avec les meubles meublants, et qu'ils étaient tous englobés sous une même rubrique. Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), nous lisons : « Pour la prisée et estimation desdits biens meubles, or, argent monnoyé, vaisselle d'argent, bagues, joyaux, chevaux et autres meubles. » Hâtons-nous de remarquer que cette confusion, disons mieux, cette promiscuité, était moins choquante à cette époque que de nos jours. Les meubles auxquels nous sommes habitués d'assigner une destination à peu près fixe étaient alors considérés comme essentiellement mobiles. Pour nous servir de l'expression même de Boutillier, ils « suivaient le corps ». En effet, dans ces temps extraordinairement troublés, le seigneur, peu confiant dans la sécurité du pays, transportait avec lui tout ce qu'il avait de précieux, et ne laissait dans le logis abandonné par lui que les quatre murailles, et quelques gros meubles très communs et fort pesants qui, ne valant pas la peine d'être emportés, ne pouvaient tenter la cupidité de personne. Chevaux, chiens, bœufs, espèces d'or et d'argent, meubles et tentures de chambre et de salle, batterie de cuisine, tout le suivait dans ses déplacements, et, en même temps que lui, changeait de résidence. Les prisonniers eux-mêmes, dont nous parlions tout à l'heure, faisaient partie du convoi ; et l'on relève dans les *Comptes et dépenses de Louis XI,* à l'année 1480, le payement suivant, qui atteste cette singulière coutume : « A Lancelot Bertran, archier de la garde dudit Sire, la somme de dix livres quatorze sols sept deniers tournois, que ledit Sire lui a ordonnée au mois de septembre pour le rembourser de pareille somme qu'il a baillée du sien, par l'ordonnance et commandement dudit Sire, pour avoir fait mener par charete ung prisonnier nommé Jacques Carondelay, qu'il avoit en garde de par ledit Seigneur, par tous les lieux par où ledit Seigneur a esté durant les mois de juillet, aoust et septembre audit an. » On sait, du reste, que Louis XI fit construire des cages pour faciliter le transport de ses prisonniers.

Les anciens Comptes nous fournissent un certain nombre de renseignements curieux sur ces déplacements qui mettaient en mouvement de véritables caravanes. Nous croyons bien faire en donnant ici quelques extraits de ces Comptes qui édifieront le lecteur sur les complications qu'entraînaient ces déménagements périodiques.

Pour conduire la chambre le Roy de la Toussains, à Amiens, par Jehan le Tapissier, pour les despens de lui et d'un vallet 6 jours, et pour le louier d'un cheval qui porta ladite chambre, XL sols. — *Item*, pour les fardiaus dudit couronnement, esquiex l'en mist les chambres nostre sire le Roy et Madame la Royne, draps d'or, draps de laine et autres choses nécessaires pour ledit couronnement, pour LXXX et XVI aunes de toille dont les fardiaus furent envolepés, et XXX aunes que l'en bailla à Gautier Louvrier, pour metre en l'endroit de la chambre broudée la Royne, pour ce que l'or ne menjast l'un l'autre. *Item*, pour IV aunes de toille cirée donc les draps d'or du pape furent envolepés, pour VIII flocées dont les fardiaus furent couvers de sus la toille, pour cordes pour enfardeler et lier; pour ce, XI liv. XVI s. Pour le louage de XV chevaus qui portèrent les fardiaus desusdis à Rains, esquiex, l'en fist marchié par le pris de XIV sols chascun cent pesant, et s'en partirent les IX de Paris, XII jours avant le sacre, pour ce que le couronnement fut esloingniés de VIII jours, puis que il s'en furent alés du commandement le Roy, et les autres VI s'en partirent le mardi ensuivant; lesquiex XV chevaus portèrent III milles et VIII ceus pesant, XIV s. pour chascun cent valent XXVI liv. XII sols. — Pour Conrat, frère Gautier Louvier (Louvrier) et II autres qui coudistrent les IX premiers summiers à Rains, pour les despens et de leurs chevaus les XII jours, XV s. par jour valent IX liv. (*Compte des dépenses du sacre de Philippe le Long,* 1316.)

Pierre des Barres, orfèvre, pour deniers à lui bailliéz par sa lettre donnée le XVIIIe jour de février, pour les despenz de lui IIIIe à cheval, faiz taut en alant de Paris au Viviers en Brie, pour conduire et mener 3 charretées à 3 chevaux chascune, chargées de plusieur beaux joyaux du Roy, c'est assavoir : les nefs, la vaisselle d'argent dorée, autres joyaux des garnisons du Temple et du Louvre, et aussi la plus grant quantité d'iceulz qui furent apportéz de Jennes, le bel tapi dudit seigneur ou le viel Testament et le nouvel est conteuu, et plusieurs autres joyaux des garnisous de l'argenterie, nécessaires estre portéez audit lieu pour cause dez noces et espousailles de madame Jehanne de France, fille du Roy nostredit seigneur et du roy de Navarre, comme en demourant là et en retournant par 5 jours, 30 s. pour jour, 7 l. 10 s. Et pour les despens et salaire de 6 varlez et charretiers et de leurs chevaux, par les 5 jours dessusdiz, 45 s. p. pour jour, 11 l. 5 s. Pour tout, 18 l. 15 s. (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du Roi,* 1352.)

Pour le louage de V voictures, une pour la chambre du Roy, une pour la chambre monseigneur Philippe, une pour maistre Jehan le fol, et une pour la paneterie et pour la cuisine, qui vinrent de Sommertonne à Londres, par VIII jours et admenèrent partie du hernois du Roy qui lors s'en revint à Londres, et furent loées à divers pris, excepté la chareite pour la chambre monseigneur Philippe de laquelle l'on ne compte paié que pour 7 jours, pour ce que celi qui l'emmena par 1 jour s'en ala saus paiement dudit jour. Pour tout 7 l. 9 s. (*Comptes de la dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.)

Nous pourrions multiplier ces citations. Les quelques textes que nous venons de passer en revue suffisent, croyons-nous, à faire comprendre ce qu'étaient ces exodes

au Moyen Age. Le dernier surtout est curieux, en ce qu'il nous montre que, même partant pour la captivité, le prince ne renonçait pas à ces habitudes qui nous paraissent aujourd'hui quelque peu singulières. Les « meubles suivaient le corps » jusqu'en prison. On peut voir un peu plus loin (col. 855) que les princes français se rendant par ordre royal à la Bastille n'en usaient pas autrement que le roi Jean se dirigeant vers l'Angleterre.

Les conséquences qu'entraînaient ces voyages perpétuels des meubles meublants ou non meublants sont faciles à deviner. Quand un haut personnage arrivait inopinément dans un de ces châteaux systématiquement dégarnis, les gardiens en étaient le plus souvent réduits à emprunter à des particuliers de quoi meubler à la hâte quelques pièces. En 1447, le duc d'Orléans étant venu à Tarascon sans être attendu, on dut recourir à des bourgeois non seulement de la ville, mais encore d'Avignon, pour se procurer les tentures indispensables aux salles du magnifique château, qui domine encore si fièrement le Rhône. Le roi René fit même payer à Michel Passy 5 florins 3 gros « pour cordes, canevas et tapisseries empruntéz de plusieurs d'Avignon, et qui avoient été amenés en hâte ». En 1458, même accident arriva au château de la Ménitré, où le duc de Bretagne s'était rendu sans prévenir personne. « Incontinent, écrivent les gens des Comptes au roi René, envoyasmes Nicollas, votre tappicier, avec Pierre, qui tout incontinent ont fait venir des choses de Beaufort, et appoincté pour l'ostel pour si pou de temps, au mielx que possible a esté, et tellement que le duc en a esté à mervoilles content. » En 1590, Bruslart de Sillery se rend à Lyon, au nom du roi, et arrive inopinément. La ville, pour le loger, est obligée d'emprunter et de louer des meubles, et nous relevons dans les *Archives communales de Lyon* la dépense suivante : « Pour le port et report de la tapisserie que l'on avoit emprunté pour la chambre dud. S^r, payé VIII s. — Pour le port du châlit et meubles que l'on avoit loué et rendu à qui apertenoit à son despart, payé pour le tout XV s. »

Nous parlions tout à l'heure du domaine de la Ménitré, appartenant au roi René. Nous possédons un *Inventaire* de ce château, où le duc de Bretagne vint, sans se faire annoncer, « soupper, couschier et dîner ». Dressé en 1471, cet *Inventaire* — ainsi du reste que ceux des châteaux d'Angers, de Chanzé et de Reculée datant de la même époque — ne mentionne que des tables grossières, des bancs, des bois de lit de peu de valeur, qui donneraient une triste idée du luxe justement célèbre du roi René, si l'on ne savait que ce prince faisait voyager avec lui tous les objets précieux qui meublaient ses résidences. Ces façons de faire, qui semblent de nos jours quelque peu étranges, se prolongèrent, non seulement pendant le XVe siècle, mais pendant toute la durée du XVIe et même pendant une grande partie du XVIIe. En 1498, Anne de Bretagne, voulant faire ses couches à Plessis-lez-Tours, se vit obligée d'envoyer chercher en chariot à « Mehun-sur-Yevre plusieurs pièces de tappicerie, avec plusieurs litz et couches, pour mectre en plusieurs chambres dudict Plesseis, pour servir, dit la quittance du charretier Collin Mollineau, durant la couche et gésine d'icelle Dame ». Martin du Bellay raconte, en ses *Mémoires*, qu'en 1504, le roi Louis XII étant tombé malade à Blois, Anne de Bretagne, par mesure de précaution, commença par faire enlever tous ses meubles. « Ladite royne, écrit-il, craignant son décèz, avoit fait charger sur la rivière de Loire ses meubles les plus précieux, pour porter à son chasteau de Nantes, lesquels furent arrestéz près de Saumur par le mareschal de Gyé, dont elle print telle haine contre luy, qu'elle le fist chasser hors de la Cour. » Nous avons donné plus haut des extraits de quelques *Comptes* relatifs à ces déplacements. Les *Dépenses secrètes* de François Ier mentionnent, au 25 avril 1538, le payement de 1,200 livres « à Olyvier Mollan pour la voicture des meubles du Roy apportéz de Paris et autres lieux jusques à Nice, que ledit seigneur veult estre raportéz ès lieux où ilz ont esté prins ». En 1574, le mobilier du roi et de la reine de Navarre, qui les suivait dans une excursion en Provence, fit naufrage sur le Rhône, au Pont-Saint-Esprit, « où se perdirent beaucoup de bons meubles, écrit Pierre de l'Estoile, et de trente-cinq à quarante personnes qui estoient dans le basteau, s'en noyèrent et perdirent les vingt ou vingt-cinq ».

Dix ans plus tard, la reine mère, Catherine de Médicis, étant allée à Château-Thierry voir son fils, le duc d'Alençon, alors gravement malade, « en revinst le premier juing, dit un contemporain, et fist apporter par eaue les plus précieux meubles de son dit fils, abandonné des médecins et de tout humain secours ». Et cependant, le prince vécut un mois encore après cette brusque retraite. Au moment même de l'assassinat du duc de Guise, un tapissier était occupé, dans la pièce où le meurtre eut lieu, à détendre « la tapisserie pour aller apprester le logis du roy à Cléry », et Palma Cayet, de qui nous tenons ce détail, ajoute que, « par commandement, il mit une des pièces sur le corps mort du duc ». Pendant la Ligue, un grand nombre de seigneurs et de magistrats quittèrent Paris, et tous ou presque tous emportèrent leur mobilier. De Thou rapporte, en ses *Mémoires* (année 1588), que, « prévoyant les suites funestes des barricades et de la révolte de Paris, il profita du prétexte que lui offrait le mariage de son beau-frère, pour faire transporter au château de Varane ce qu'il avait de meilleur en meubles, « comme ses tapisseries, ses lits, sa vaisselle d'argent, ses pierreries ». Le 31 mai 1588, les gardes de la porte Saint-Jacques faisaient « arrester treize mulets portans chascun deux bahus plains (comme on disoit) de la vaisselle d'argent et autres principaux meubles du duc d'Esparnon ». Plus tard, quand le colonel d'Aubry prit congé du duc de Mayenne et de Mme de Nemours, il avait fait, avant de partir, charger tous ses meubles sur des sommiers. On pourrait multiplier ces exemples.

Nous avons dit que, pendant une grande partie du XVIIe siècle, ces habitudes vagabondes se continuèrent. Grâce à Héroard, nous assistons aux déménagements périodiques du jeune Louis XIII. On nous le montre surveillant le démontage de son lit, et donnant lui-même, à l'occasion, un coup de main aux tapissiers de sa chambre. Au mot LITIÈRE, nous avons vu Richelieu faire mieux encore, remonter le Rhône et descendre la Loire dans une véritable chambre à coucher, qu'on faisait entrer par la brèche dans les villes et les maisons. Mais c'est surtout pendant la minorité de Louis XIV que le mobilier royal reprit officiellement le cours de ses lamentables pérégrinations. En 1648, en effet, lorsque la Fronde recommença les troubles de la Ligue, les Parisiens s'enfuirent de nouveau en province, emportant leurs meubles avec eux. Et ce n'était pas là une précaution inutile, car la Cour qui, en 1649, n'avait point eu cette ressource et s'était inopinément réfugiée à Saint-Germain, se trouva dans un dénuement singulier. « La reine, écrit Mme de Motteville, coucha dans un petit lit, que le Cardinal avoit fait sortir quelques jours auparavant à cette intention. Il avoit également pourvu à la nécessité du Roi... Mme la duchesse d'Orléans

coucha une nuit sur la paille et Mademoiselle aussi. Tous ceux qui avoient suivi la Cour eurent la même destinée, et en peu d'heures, la paille devint si chère à Saint-Germain, qu'on n'en pouvoit trouver pour de l'argent. » Mademoiselle, la Grande Mademoiselle, confirme ces détails dans ses *Mémoires*. « Personne n'avoit son équipage, écrit-elle ; ceux qui avoient des lits n'avoient point de tapisseries, et ceux qui avoient des tapisseries n'avoient point d'habits, et l'on y étoit très pauvrement. » L'usage, alors, était encore si bien d'emporter ses meubles avec soi, qu'on s'en faisait suivre, nous l'avons dit, même en prison. Mme de Motteville (*Mém.*, ch. XXXVIII) raconte que lorsque les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville furent arrêtés, conduits et enfermés à la Bastille, n'ayant point eu, le jour même, le temps de faire venir leurs meubles, ils passèrent toute la première nuit à jouer aux cartes, et ne purent se coucher que le lendemain. Quinze ans plus tard, à Dôle, où la Cour s'arrêta, pareille mésaventure arriva à la Grande Mademoiselle, qui fut presque logée à la même enseigne. Mais, à ce moment, l'on faisait campagne, ce qui explique bien des choses. A partir de cette époque, en effet, le mobilier prend, avec une fixité relative, une physionomie nouvelle. Cependant, puissance de la routine, alors que chez les particuliers les meubles devenaient sédentaires, ils continuèrent, dans l'entourage royal, de conserver leurs allures vagabondes, et on lit dans l'*État de France* (t. Ier, p. 328) : « Quand la Cour marche en campagne, on fait suivre les meubles de la première et de la seconde chambre, qui sont deux chambres complètes, c'est-à-dire double fourniture de lit, doubles sièges, double tenture de tapisserie, etc. » Cela dura jusqu'à la veille de la Révolution, et nous lisons dans la *Correspondance secrète* (t. XVIII, p. 139), à la date du 1er juin 1785 : « M. Thierri, premier valet de chambre du roi et intendant du garde-meuble, vient de proposer un arrangement qui rendra les voyages de la Cour beaucoup moins coûteux. Le transport des meubles formoit un objet énorme de dépense. Il a fait signer au roi un état des logemens des seigneurs et dames qui suivent la Cour, et qui seront fixes à l'avenir. Pour les voyages de Marly seulement, le garde-meuble fournissoit trois cens lits. »

Tant que le meuble traversa cette période de son histoire, qu'on peut qualifier d'aventurière et de nomade, ses dimensions et sa forme furent réglées par la menace toujours imminente d'un prompt départ. D'armoires grandes et ventrues, il n'en pouvait être question, sauf dans le mobilier religieux, immobilisé par sa destination même. Tout se résumait dans une série de coffres, de bahuts, où l'on serrait les bijoux, la vaisselle, la garde-robe, où les tentures elles-mêmes prenaient place, où l'on empilait la batterie de cuisine, les chandeliers, les aiguières, les gobelets, les tranchoirs d'argent, en un mot tout le matériel de la table, et qui, une fois remplis, pouvaient être placés sur des sommiers. Les sièges eux-mêmes servaient de coffres, ou, si l'on aime mieux, les coffres servaient de sièges. Les bancs et les chaises constituaient de véritables petites armoires. Quand, par la suite, plus soucieux de la forme et de l'élégance, on construisit des buffets et des dressoirs ayant un aspect monumental, on s'arrangea de façon que ces meubles pussent se démonter facilement, pour en répartir la charge sur deux ou trois mulets. (Voir fig. 563 et 564.) Ces jolies petites armoires du XVIe siècle, que nous appelons assez improprement des cabinets et des crédences, étaient simplement des armoires à deux corps superposés, dont chaque corps formait un coffre bien clos, où l'on serrait une partie du bagage qu'on voulait emporter. Quant aux tables, uniformément posées sur des tréteaux, elles se déposaient aisément et tenaient, par conséquent, peu de place. Enfin, pour les bois de lits, après avoir été longtemps compris dans ce mobilier grossier, qu'on abandonnait dans les châteaux déserts, quand, au XVIe siècle, ils commencèrent à devenir plus élégants et mieux travaillés, on eut des écrins spéciaux pour les emballer et des malles pour loger leurs garnitures. Nous avons vu, du reste, aux mots ÉCRIN, COFFRE, MALLE, l'étonnante consommation que l'on fit, durant tout le Moyen Age, de ces enveloppes préservatrices pour tous les objets précieux.

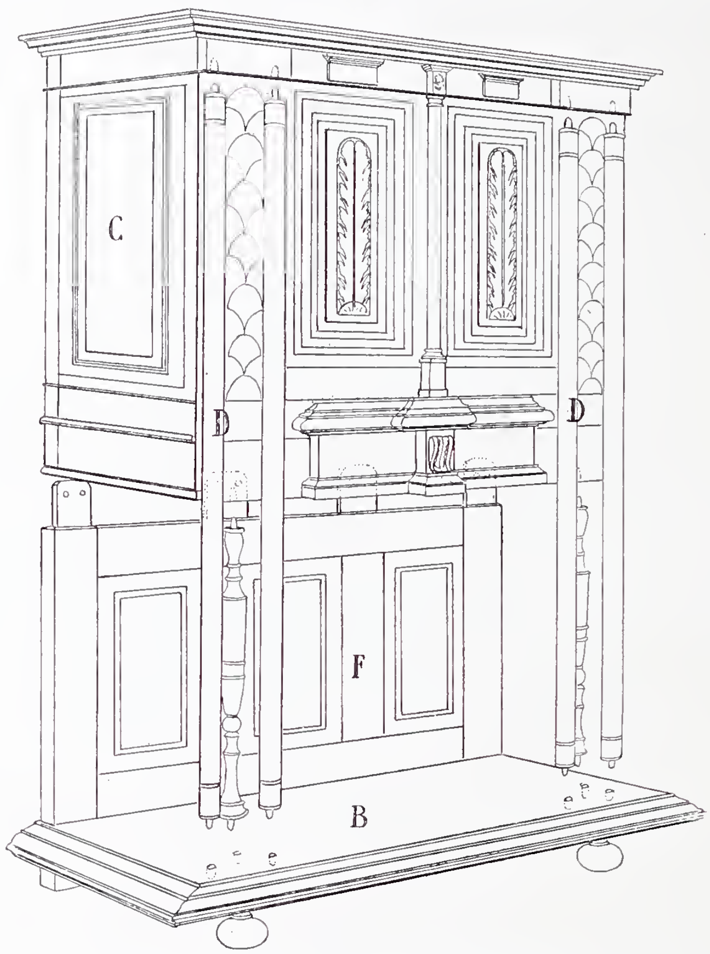


Fig. 563. — Le même meuble (voir fig. 562), avec indication de la façon dont ses diverses parties se démontent.

Une autre conséquence de ces déplacements continuels, c'était la présence constante, dans les demeures princières, d'un personnel spécial exclusivement employé à ce service. Les *États des officiers et domestiques* de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur nous apprennent qu'à la cour de Bourgogne, on entretenait, uniquement en vue des déplacements,

> Douze charretiers pour la chambre et douze valets,
> Douze charretiers pour le cabinet et douze valets,
> Douze charretiers pour la salle et douze valets.

Constatons en passant que ces sortes de fonctionnaires se retrouvent non seulement chez les princes et les rois,

mais même chez les grands officiers de la Couronne pendant tout le XVIe et le XVIIe siècle. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes de la ville de Lyon,* à l'année 1595, le versement d'une somme de dix écus, gracieusement offerte par la municipalité « au porteur de la chambre de Monsieur le Connestable, en recognoissance des peines qu'il a eues pendant le temps que le Conseil s'est tenu en son logis avant l'arrivée du Roy ». Au XVIIe siècle, l'*État de France* nous apprend que ce même service existait à la Cour de Louis XIV, et il en définit comme suit les fonctions :

Neuf porteurs de lits et meubles ou porte-meubles de la chambre et garderobe, servans par quartier; trois à celui de janvier et deux aux autres. Ils ont de gages pour leur nourriture et entretènement 85 livres au bout de chaque quartier, qui fait à chacun 340 l. par an. Ils ont quelques garçons sous eux.

Un porteur de meubles de la chambre avec son garçon, accompagne dans les voïages la première chambre du Roy; et le lendemain la segonde chambre est pareillement accompagnée d'un porteur des meubles et de son garçon qui se trouvent à la descente ou arrivée de ces meubles et coffres, afin de les mettre dans la chambre destinée pour le Roy, ou autre lieu de seureté.

Ce même *État* constate la présence d'un service de portefaix ou portemeuble de la chambre dans la maison du Dauphin et dans celle du duc de Bourgogne.

Ces constatations n'étaient pas inutiles, car elles aident à expliquer et à faire mieux comprendre l'extrême rareté des meubles anciens bien authentiques et bien complets. Non seulement il n'est pas surprenant qu'après d'aussi nombreuses et d'aussi dangereuses caravanes, le mobilier du XIVe et du XVe siècle ait peu à peu disparu, mais il est très étonnant qu'il en soit encore parvenu jusqu'à nous autant de spécimens variés. Si nous consultons les vieux auteurs, nous apprendrons, en effet, que, sous Louis XIV, les meubles de la Renaissance se faisaient déjà très rares. A la fin du XVIIe siècle, on ne citait guère, dans tout Paris, qu'une seule pièce qui eût conservé son ameublement complet, datant du siècle précédent. Cette pièce, vraisemblablement unique, était la fameuse *Chambre de la Ligue* dont parle Saint-Simon, et qui, située dans l'hôtel de Mayenne, était respectée avec une sorte de piété spéciale, parce que c'était là qu'avait été complotée la mort de Henri III. Une autre cause de la disparition de ce vieux mobilier, c'est aussi l'étonnant discrédit dans lequel tombèrent, sous le règne de Louis XIV, tous les meubles du XVIe siècle, et surtout ceux des siècles antérieurs. Qualifiés d' « antiques », ou qui pis est de « gothiques », mots qui équivalaient à une irrémédiable injure, ils furent détruits sans pitié ou honteusement relégués dans les communs, les offices et les logements subalternes.

On est tenté de s'indigner quand on voit ces mauvais traitements et ce méprisant exil, infligés à des ouvrages admirables et qui méritaient plus d'égards. La mode, toutefois, a de ces rigueurs. En outre, en réfléchissant bien, on comprend vite qu'une révolution s'était produite, révolution qui devait influer sur la constitution même de l'ameublement. Le caractère sédentaire que venait de revêtir le mobilier permettait de lui donner désormais une ampleur de formes, une variété et une redondance de contours, qui lui étaient précédemment interdites. On devait naturellement prendre en haine les lignes forcément rigides et l'aspect inévitablement plus simple des meubles du régime antérieur. C'est également dans cette réaction qu'il faut chercher, en partie, l'explication des exagérations, des boursouflures qui, pendant tout un siècle, imprimèrent au mobilier de Louis XIV et à celui de la Régence une physionomie si particulière. Une autre remarque à faire, c'est que le XVIIe siècle, où tant de meubles précieux furent impitoyablement détruits, peut compter parmi les époques qui ont attaché le plus de prix et, disons-le, le plus de gloire à la possession des beaux mobiliers. L'auteur du *Discours sur l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France* était très fondé à dire, en parlant du passé : « On n'achetoit point tant de riches et précieux meubles pour accompagner la maison; on ne voyoit point tant de licts de drap d'or, de velours, de satin, de damas, ny tant de bordures exquises. » Sully, en ses *Mémoires* (t. VIII, p. 44), à propos du contrôleur général Castille, nous fournit la paraphrase de cette plainte : « Il falloit, écrit-il, que l'argent lui coûtât bien peu, puisque les meubles qui, dans toutes les autres maisons, ne sont que de fer et de bois, estoient d'argent dans la sienne. » Tallemant, de son côté, estime le mobilier de l'évêque Pierre de Gondy à plus de deux cent mille écus et nous apprend que le sieur de Saint-Germain Beaupré avait pour cent mille écus de meubles. (*Historiettes,* t. IV, p. 110 et 241.) On ne citerait, au demeurant, presque point de grand personnage, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, qui n'ait été passionné pour les meubles superbes. Nous savons par Héroard que Louis XIII ne dédaignait pas d'aller lui-même aux galeries du Palais pour en acheter de jolis et de précieux. Louis XIV, sous ce rapport, surpassa son père de cent coudées, et la création des Gobelins, les visites qu'il y fit, la façon extraordinairement somptueuse dont il meubla Versailles, Trianon, Marly, laissèrent fort en arrière tout ce qu'on avait vu avant. Mais ce qui distingua surtout le Grand Roi, c'est qu'il aimait à offrir en cadeau ces chefs-d'œuvre magnifiques. La fameuse « Madame », dans une de ses lettres si précieuses pour l'histoire de ce temps, nous apprend que, lors du mariage de sa fille, Louis XIV donna à celle-ci « un meuble de quarante mille écus... On ne peut rien voir de plus beau, ajoute-t-elle. Il est en drap d'or épais et frizé de Venise, doublé de drap d'or... Le célèbre Losné l'a fait. » La chambre et le cabinet que le roi fit broder pour Mlle de la Vallière étaient

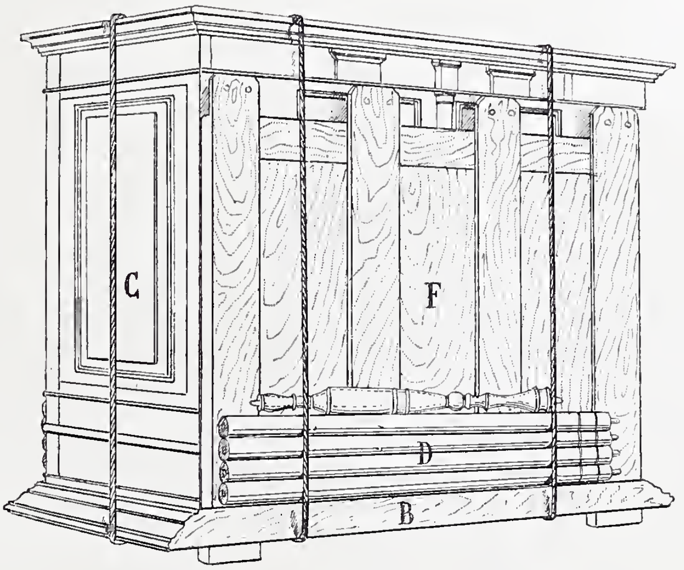


Fig. 564. — Le même meuble (voir fig. 562 et 563) démonté et prêt à être chargé.

plus beaux encore, et le mobilier somptueux qui ornait le Palais-Royal, lors du mariage du futur Régent — autre cadeau de Louis XIV — excédait en splendeur celui offert à la favorite.

Au mot Argenterie, nous avons donné des détails sur l'importance des présents que le roi avait coutume de faire en pièces d'orfèvrerie. Nous avons reproduit la longue énumération de tous les miroirs, lustres, candélabres, bureaux, tables en marqueterie, dont le Grand Roi gratifia les envoyés de son collègue de Siam. Louis XIV faisait également présent de jolis meubles à une foule de dames, et celles qui en recevaient de sa royale main, ou qui en gagnaient aux loteries organisées par ses soins, à Versailles et à Marly, étaient fort à même d'apprécier la beauté de ces riches objets. La plupart, en effet, étaient quelque peu artistes, brodaient à ravir et aimaient à exécuter elles-mêmes des ouvrages de tapisserie souvent considérables par leur étendue. Aux mots Broderie, Lacis, Lit, Métier, Tapisserie, nous en donnons des preuves nombreuses. La *Gazette de France* du 16 avril 1647, racontant la visite qu'Anne d'Autriche fit à la duchesse de Chaulnes, en sa *belle maison* de la place Royale, après avoir vanté les meubles admirables qui garnissaient cette demeure célèbre, écrit : « Mais ce qui en accroist grandement le prix est que la tapisserie et l'ameublement à fonds d'or, rehaussé de toutes sortes de fleurs, sont l'ouvrage de huit années de cette duchesse et de ses filles. » Loret n'est pas moins explicite. En 1656, la reine Anne d'Autriche, étant allée rendre visite à la princesse de Conti, surprit

> ..... Cette rare beauté
> Travaillant avec ses mains blanches,
> Non à des jupes, ny des manches,
> Mais à des meubles précieux
> Dont l'éclat éblouit les yeux.

Mme de Rambouillet, dont nous avons souvent écrit le nom, faisait mieux encore que de broder des meubles. Elle en inventait et dessinait les modèles de ceux qui lui semblaient devoir figurer avec honneur dans ses appartements. « Elle fit bâtir, peindre et meubler un grand cabinet, écrit Tallemant des Réaux, sans que personne de cette grande foule de gens qui alloient chez elle s'en fût aperçu. » A la suite de Mme de Rambouillet, on peut placer Mme de Coulanges, qui dessina, avec un goût parfait, nombre de bijoux, notamment une canne destinée au Dauphin, et Mme de la Fayette, à qui l'on dut le modèle du fameux écran offert par le cardinal d'Estrées à Mme de Savoie. A côté d'elles, il faut mettre Mme de Schomberg, Mme de Sévigné et surtout Mme de Maintenon. « On voit encore parmi les meubles de la Couronne, écrit Mme de Genlis, un superbe lit travaillé en soie, en or, en petites perles fines et pierreries, fait par Mme de Maintenon pour Louis XIV. » A Saint-Cyr, tout un atelier de jeunes filles nobles exécutait des tapisseries admirables, sous la haute surveillance de cette femme d'État, qui, dès 1670, écrivait à son cousin, M. de Villette : « Vous savez que les meubles m'occupent beaucoup. »

Il n'est pas nécessaire, pensons-nous, d'ajouter que Louis XIV n'était pas le seul homme de son temps qui aimât à donner des meubles en cadeau aux jolies femmes. On a pu voir plus haut que c'était avec des présents de cette sorte que les amoureux de la célèbre Marion Delorme tenaient compte à cette beauté fameuse des « bontés » qu'elle avait pour eux. Si nous en croyons un pamphlet de l'époque, intitulé *les Fausses prudes*, la non moins célèbre Mme de Brancas se faisait régaler, par les deux financiers Paget et Moncrot, en monnaie de même espèce.

> Des présents faits de bonne grâce,
> Ils avoient dans leur passion
> Tous deux de l'émulation :
> Si l'un envoyoit une table
> D'une fabrique inimitable,
> L'autre renvoyoit dès le soir
> Un parfaitement beau miroir;
> Si l'un d'eux chômoit une fête,
> L'autre se mettoit dans la tête,
> Depuis le soir jusqu'au matin,
> De la régaler d'un festin.

On verra plus loin (au mot Mobilier) que ce genre de générosités se continua pendant tout le XVIIIe siècle. Les meubles, au surplus, étaient tenus, à ce moment, pour objets de telle conséquence qu'on les faisait entrer, comme appoint, dans les dots les plus considérables. Le 26 avril 1691, Dangeau, consignant sur ses tablettes le mariage du marquis de Villars avec Mlle Piron, écrivait (*Journal,* t. III, p. 328) : « Mlle Piron a eu en mariage 20,000 écus d'argent comptant et pour 50,000 francs de pierreries et de meubles. » Il faut même croire que tout ce beau monde trafiquait un peu de ces meubles de grand prix. Du moins le curieux livre de Cardan, *la Science du monde* (4e édit. ; Paris, 1661), le donne à entendre. Celui qui a des meubles précieux, écrit notre auteur, et qui vante les acquisitions qu'il en a faites « par des diseurs qui relèvent leur prix, à dessein de faire naistre aux autres l'envie de les eschanger avec ceux qu'il possède, c'est une tromperie permise de laquelle le jugement nous peut défendre. — Ainsi celuy-là ne pèche point qui prise ce qu'il possède par-dessus sa légitime valeur : et qui fait en sorte qu'on le solicite, et le presse d'une eschange qui vaut le double. Son adresse lui profite sans crime : et pour y bien réüssir, il n'a qu'à considérer le foible de l'esprit qui veut bien haider avec luy, et la façon de luy faire concevoir des envies de ce qui n'est pas en sa puissance. » On n'a recours à ce genre de casuistique que pour excuser des travers assez répandus. Mais ce que nous voulions surtout démontrer, c'est non seulement le goût, la passion de toute la société d'alors pour les beaux meubles, mais encore la part énorme et directe prise par les personnages considérables de cette époque dans l'invention et même dans la confection de ces meubles si remarquables à tant d'égards, et pour en terminer avec cette partie de notre sujet, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler le curieux passage des *Mémoires de Mme de Genlis* (t. III, p. 101), où ce bas bleu illustre nous apprend que, dans l'ameublement du pavillon de Bellechasse, elle essaya de créer ce qu'on pourrait appeler « l'ameublement didactique », et de faire servir les tentures, les tapisseries et les meubles, à l'éducation des jeunes princes que lui avait confiés la bienveillance un peu trop aveugle du duc de Chartres.

Et cependant, au temps où écrivait Mme de Genlis, une grande révolution s'était déjà accomplie dans la constitution et la fabrication des meubles. Si la haute société continuait d'être l'instigatrice des ameublements qu'elle faisait faire pour ses châteaux et ses hôtels ; si les vieilles familles tenaient encore à être les inspiratrices de leurs fournisseurs, les gens de finance, les parvenus, les enrichis, si nombreux à cette époque, étaient trop pressés et peut-être trop incompétents pour suivre ces errements. Aussi, à partir de 1750, une industrie puissante s'était-elle organisée sur des bases nouvelles ; nous voulons parler des marchands de meubles et des tapissiers travaillant, non plus à façon, mais ayant un magasin amplement approvisionné et en état de répondre à toutes les exigences. Hâtons-nous de constater, toutefois, que cette industrie existait depuis

longtemps à Paris. Une lettre, datée de 1590, empruntée aux *Relations des ambassadeurs vénitiens,* nous apprend « qu'en moins de deux heures » on pouvait, à la fin du XVI[e] siècle, « garnir tout un palais magnifique, en vaisselle, en tapisserie, en linge, en tout ce qu'il faut pour un ménage, qu'il soit riche ou pauvre ». Le 7 janvier 1680, lorsque M[me] de Courcelles fut mise en liberté et sortit de la Conciergerie, elle se procura, nous dit son historien Hubert, « quelques meubles les plus indispensables, que l'on trouve tout faits chez les tapissiers ». (*Mém. de la marquise de Courcelles,* p. 132.) Le *Livre commode* de 1692 (p. 81) prend soin de consigner les noms des principaux fabricants de meubles de ce temps ; et l'on en remarquera dans le nombre quelques-uns dont la renommée a traversé les siècles. « Les Marchands Tapissiers renommez pour les meubles magnifiques, écrit-il, sont entre plusieurs autres Messieurs Bon l'aîné, Tapissier du Roy, rue Tietonne ; Bon le cadet, Tapissier de Monsieur, rüe aux Ours ; Barelle, à Luxembourg ; Montonnet, Cellier et Mendron, rue Michel-le-Comte ; Bernier et Mallet, rue des Bourdonnois, etc. Messieurs Cussy, aux Gobelins, Boulle, aux galeries du Louvre, Le Febvre, rue Saint-Denis, au *Chesne vert,* etc., travaillent par excellence aux meubles et autres ouvrages de marquetterie. » Mais tous ces grands artistes — le titre n'a rien d'exagéré quand il s'agit de Boulle et de Domenico Cucey — travaillaient presque exclusivement sur commande. Nous avons vu plus haut qu'au XVII[e] et même au XVIII[e] siècle, les gens de goût prenaient la peine de faire composer par les décorateurs en renom des ensembles, qu'ils faisaient ensuite exécuter par des artisans connus et appréciés. Le commerce des meubles tout faits, tout prêts, était entre les mains des fripiers et des revendeurs, dont les étrangers et les petits bourgeois formaient la principale clientèle. Mais après la Régence il n'en fut plus ainsi.

Lorsque l'agiotage eut bouleversé les bases de la fortune publique et privée et rendu les situations sociales incertaines, la hâte de jouir et le goût du changement donnèrent aux besoins de la clientèle une instantanéité qu'ils n'avaient point eue jusque-là, et que Mercier, dans son *Tableau de Paris,* signale à notre attention. « Les meubles, écrit-il, sont devenus le plus grand objet de luxe ou de dépense ; tous les six ans, on change son ameublement, pour se procurer tout ce que l'élégance du jour a imaginé de plus beau. Il faut que les lits soient superbes, que tous les appartements soient boisés, avec un vernis précieux et des baguettes en or, et le stuc est venu pour imiter les colonnes de marbre, à s'y méprendre. » C'était toute une révolution dans les habitudes, et cette révolution, comme importance, peut être rapprochée de celle qui s'effectua, au XVII[e] siècle, quand le mobilier perdit ses allures vagabondes et prit une stabilité précédemment inconnue. Elle donna naissance tout d'abord à une quantité de meubles nouveaux. Les ébénistes s'ingénièrent, pour activer le renouvellement du mobilier, à tenter leurs clients par une multitude de créations inattendues, délicates, aimables et pratiques. Pour plaire à cette clientèle inconstante et pouvoir se loger partout, les meubles se firent plus gracieux, plus légers, et par conséquent plus petits. La facilité des relations, l'importation plus régulière des bois exotiques permirent de donner aux travaux d'ébénisterie une variété et une grâce tentatrices, qui leur avaient manqué jusque-là. Du coup, le vocabulaire mobilier s'enrichit de plus de quarante mots inconnus de la génération précédente, et dont quelques-uns ne devaient pas durer plus d'une dizaine d'années. Les contemporains eux-mêmes eurent quelque mal à se reconnaître au milieu de cette efflorescence de termes nouveaux. « Je crois, écrit Mercier, que l'inventoire de notre mobilier étonneroit fort un ancien, s'il revenoit au monde. La langue des huissiers-priseurs, qui savent le nom de cette

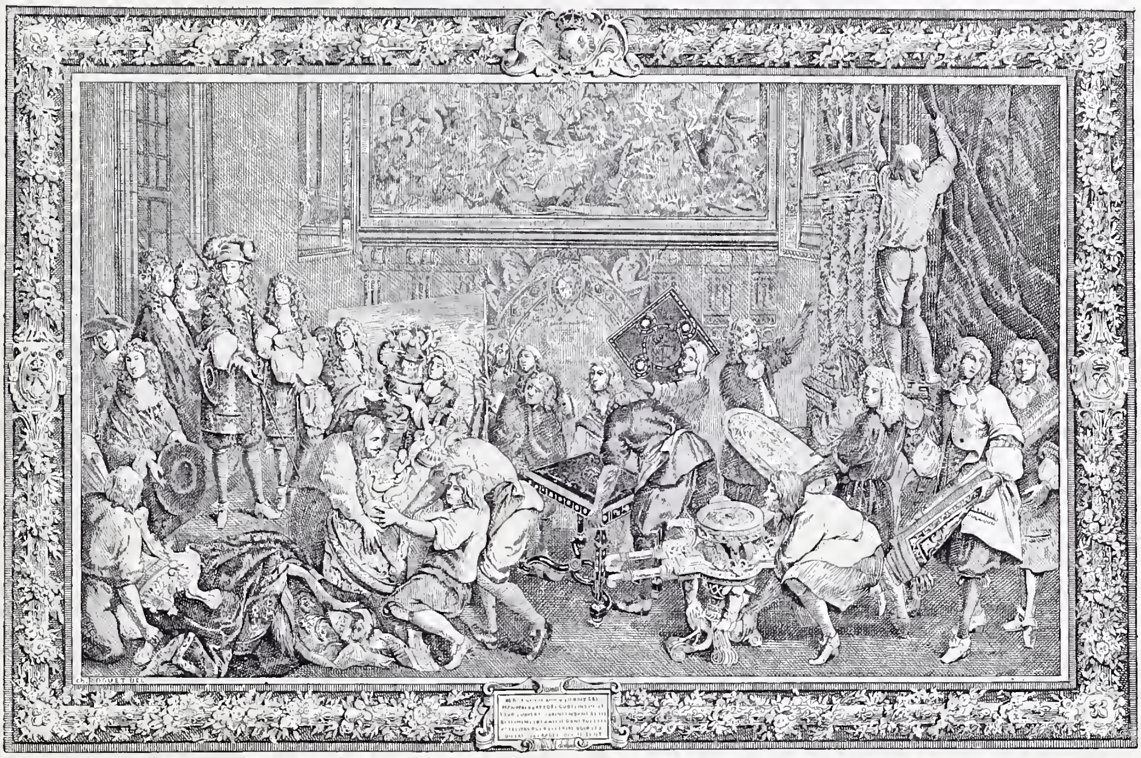


Fig. 565. — Louis XIV visitant la *Manufacture royale des meubles de la Couronne,* d'après une tapisserie exécutée aux Gobelins (XVII[e] siècle).

foule immense de superfluités, est une langue très délicate, très riche et très inconnue au pauvre. » Cette révolution eut encore un autre résultat. Elle porta, si nous devons en croire les juges les plus compétents, un coup fatal à la qualité intrinsèque des meubles. Roubo fils, dans son beau livre (*l'Art du menuisier en meubles,* p. 600-601), condamne vivement l'intervention de ces marchands tenant un magasin de mobiliers tout prêts. « Ils s'ingèrent, écrit-il, à fournir des meubles tout finis aux particuliers, trompent ceux-ci, déprécient la main-d'œuvre et poussent, par l'avilissement des prix, l'ouvrier à ne plus rien soigner. » Mercier, que nous citions à l'instant, n'est pas moins sévère à l'égard de ces intermédiaires qui, dès lors, commencèrent à pulluler. Pour se convaincre de l'étendue de leur commerce, il suffit, au reste, de feuilleter le *Livre journal* de Lazare Duvaux, le *Catalogue* de la vente du célèbre Gersaint, ou l'annonce de la *Vente* d'Hébert, telle que la publient les *Affiches de Paris* du 6 août 1750. Cette dernière pièce peu connue vaut, au surplus, qu'on la transcrive :

Vente du fonds des magasins de meubles et bijoux rares et précieux de M. Hébert, marchand, rue Saint-Honoré, vis-à-vis le Grand-Conseil, le mercredi 8 avril et jours suivants de relevée; elle consiste en feux, bras de cheminée dorés d'or moulu, bureaux, secrétaires, armoires, comodes, encoignures, tables et autres meubles de différents bois des Indes et de lac (*sic*), garnis de bronzes dorés d'or moulu, pendules garnies de bronzes dorés et montées en figures de porcelaine et de bronze, porcelaines anciennes, de Saxe et autres [montées] en or (*sic*), en argent et bronzes dorés, groupes et figures de bronze, de marbre et d'albâtre, anciens et nouveaux, lacs (*sic*), tabatières, montres et autres bijoux de poche, lustres et girandoles, de cristaux de roche et de Bohême et de bronze doré, glaces et trumeaux de cheminée; le tout des plus à la mode et bien conditionné.

Bientôt, lorsque la grande crise qui marque la fin du XVIIIe siècle commença à se faire sentir, on vit apparaître de nouveaux industriels, s'occupant uniquement de la vente des meubles au rabais. C'est ainsi que nous relevons, dans le *Journal de Paris* du 2 août 1790, l'annonce suivante :

Rue Saint-André-des-Arcs, n° 37, au coin de celle de l'Éperon, au premier, au dépôt des marchandises d'occasion, on trouvera un magasin de meubles et effets de nouveauté dans tous les genres, consistant en secrétaires d'acajou, guéridons divers, consoles d'acajou d'une forme agréable, commodes, diverses pendules, tableaux, baromètres, miroirs, tables de nuit, le tout en bon état et à 40 pour 100 au-dessous du cours.

Ces pratiques nouvelles n'améliorèrent pas la qualité du meuble, cela va de soi. Toutefois, elles furent moins funestes peut-être à sa beauté et à la grâce de ses formes que l'introduction de l'acajou (voir ce mot), dont la mode ne tarda pas à sévir partout.

Ajoutons que ces transformations fatales dans la fabrication et dans le commerce des meubles se firent sentir non seulement à Paris, mais eurent aussi leur contre-coup en province. Les communications plus rapides, les chemins plus sûrs permirent aux fabricants parisiens de se faire les fournisseurs de tout le royaume, en meubles au dernier goût du jour. Un prospectus de l'*Abonnement littéraire,* pour l'année 1781, nous apprend qu'au bureau de cet établissement était « jointe une maison de commerce... chargée de vendre en province par commission ». Les demandes devaient être adressées à MM. Luneau de Boisjermain et Cie, au bureau de l'*Abonnement,* rue Saint-André-des-Arts, vis-à-vis l'hôtel de Lyon, et parmi les objets que l'on se chargeait de fournir, nous relevons des « tapisseries, chaises, fauteuils, lits, meubles, décorations d'appartemens, comme lustres, girandoles, sculptures, tableaux, estampes, figures de bronze, figures et vases de porcelaine, pendules, tables à jouer, etc., etc. » Remarquons encore que le Sr Luneau de Boisjermain ne monta cette maison de commission que parce qu'il savait répondre à un besoin assez général. Depuis longtemps, en effet, on expédiait des meubles de Paris en province. Malheureusement, les meubles nouveaux, plus fragiles que ceux du Moyen Age et de la Renaissance, semblent s'être assez mal accommodés de ces déplacements. La requête suivante pourrait en fournir une preuve manifeste. Cette requête, présentée par « noble et illustre seigneur François-Marie de Gautier, mousquetaire du Roy », aux magistrats de la cour de Mazan, et que nous avons découverte dans les archives du département de Vaucluse, mérite d'être citée *in extenso :*

L'an mil sept cents soixante-trois, le 17e jour d'octob. par-devant nous, viguier, etc., s'est présenté le s^r François-Marie de Gautier, lequel a dit et exposé audit viguier qu'il avoit remis avant son départ de Paris, il y a environ deux mois, à Mrs Lefebure et Emeric, entrepreneurs de voitures pour le Roy et pour le Public à l'enseigne du *Renard Rouge,* rue Saint-Denis aud. Paris, une certaine quantité de meubles meublants, et nottamment une cheminée en glace de quatre pieds de hauteur sur deux pieds cinq pouces de largeur, ensemble une commode sortant de chez l'ébéniste, de bois de rapport, à deux grands et trois petits tiroirs, avec les ornements dorés d'or moulu, et un dessus de marbre d'une table à console dorée, lesquels susd^ts meubles meublants lesd^ts Lefebure et Emeric auroient fait transporter de Paris en cette dernière ville de Mazan, suivant le pacte fait entr'eux et led^t exposant, par le nommé Pierre Bonfils, voiturier d'Avignon, et seroit led^t Bonfils arrivé en cette ville sur environ les deux heures après midy du pres^t jour, et ayant voulu led^t exposant faire la vériffication desd^ts meubles en présence dud^t Bonfils et du s^r Roël Ripert, serrurier, et Benoît Nauclaire, m^tre broquier dud^t Mazan, qu'il avoit fait appeller pour aider à décharger led^ts meubles, que sur trois caisses de bois d'ambalage, il s'en est trouvé deux qui étoient toutes brisées avant qu'on les descendît de la voiture, en façon qu'on y voyoit les meubles qu'elles contenoient, et les ayant fait décharger de la charrette en voiture et fait transporter dans la cour de lad. maison, par les d^ts Bonfils, Ripert et Nauclaire, avec la plus grande précaution, et ayant tout de suite defficellé lesd. caisses qui se trouvoient cordées et plombées au sceau du Roy et armes de la ville de Paris, on auroit trouvé que la glace de lad^e cheminée étoit brizée en quinze pièces et la dorure fort endommagée, que lad^e commode est entièrement brizée, de façon à ne pouvoir pas presque compter les pièces ainsi brizées, à la réserve de deux grands tiroirs qui ne se trouvent guère endommagés, et enfin que lad^e table de marbre s'est trouvée coupée en deux, et comme par là led^t exposant souffriroit une perte considérable, etc.

De là assignation par-devant le viguier, etc.

Mais les protestations même les plus légitimes ont peu de prise sur les mœurs. En dépit de ces accidents et des récriminations de Roubo, de Mercier et de nombreux écrivains, le commerce des meubles tout faits a pris depuis lors, à Paris, un développement énorme et occupe une véritable armée d'ouvriers et d'artistes. Tout un arrondissement lui doit sa prospérité; et les envois non seulement en province, mais à l'étranger, sont si nombreux et si importants, qu'on peut regarder avec raison Paris comme le premier marché de meubles de toutes sortes qui soit au monde. Cette situation exceptionnelle est, d'ailleurs, amplement justifiée par la perfection relative des meubles parisiens et par l'indiscutable supériorité de nos fabricants, supériorité, au surplus, attestée dans toutes les branches du mobilier par les innombrables récompenses obtenues aux expositions internationales, et reconnue sans hésitation par tous les producteurs de l'étranger.

MEUBLE. — En langage d'ébéniste et de menuisier, le mot meuble se prend particulièrement dans un sens limité et dans une acception très restreinte. Il s'applique, dans ce cas, uniquement à ce qu'on est convenu d'appeler les *meubles de service.* Ceux qui sont de pure décoration, comme les vases, tableaux, pendules, candélabres, bras,

objets d'art, ne rentrent pas, par conséquent, dans cette désignation étroite. Les meubles proprement dits sont divisés, par les ébénistes, en deux grandes catégories : 1° les meubles à bâtis, qui sont les sièges, les écrans, les tables, etc. ; 2° les meubles à bâtis et panneaux, qui sont les armoires de toutes sortes, les buffets, les commodes, les secrétaires, les bureaux fermés, etc. Chacun de ces objets fournit un article particulier, auquel nous renvoyons le lecteur.

Meuble, en langage de tapissier, est encore usité dans le sens collectif de réunion des meubles meublants, nécessaires pour garnir une pièce désignée. On dit un *meuble de salon*, un *meuble de chambre à coucher*, de *cabinet*, de *salle à manger*, de *boudoir*, pour désigner l'ensemble des gros meubles et surtout des sièges, qui composent l'ameublement d'une de ces diverses pièces. Pris dans ce sens, le mot qui nous occupe n'est pas, comme usage, antérieur au milieu du XVIIe siècle. Dans une de ses lettres fameuses, la duchesse d'Orléans parle d'un « meuble de quarante mille écus », donné par Louis XIV à sa fille, et nous apprend que ce meuble se composait « d'un lit, d'un tapis de table, de six fauteuils, et de vingt-quatre chaises ». Le mot est donc bien exactement employé dans l'acception que nous indiquons, et c'est la première fois que nous le relevons avec cette signification élargie. Avant cette époque, on désignait ces réunions de meubles marchant ensemble, sous le nom de la pièce à laquelle ils étaient destinés. On disait dans ce sens « une chambre » ou « une salle ». C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) figure un chapitre intitulé : « Inventoire des chambres de tapisserie et paremens »; et ce chapitre commence par l'article suivant : « Une chambre de veluyau azurée à fleurs de lys, garnie de ciel, de dossier, de coultepointe, de bancquier brodé et de trois custodes de zabatiz azuré, avec deux gros carreaulx, ung aultre long, six petitz et ung petit dossier à fleurs de lys brodé. » Cette énumération est suivie de la description d'une cinquantaine de chambres aussi belles. Une autre division de ce même inventaire est consacrée aux « salles » et n'en décrit pas moins de sept, toutes magnifiques comme étoffes et tissus. (Voir les mots Chambre, Salle, etc.) Ce mode de désignation resta d'un usage constant jusqu'à la fin du XVIe siècle.

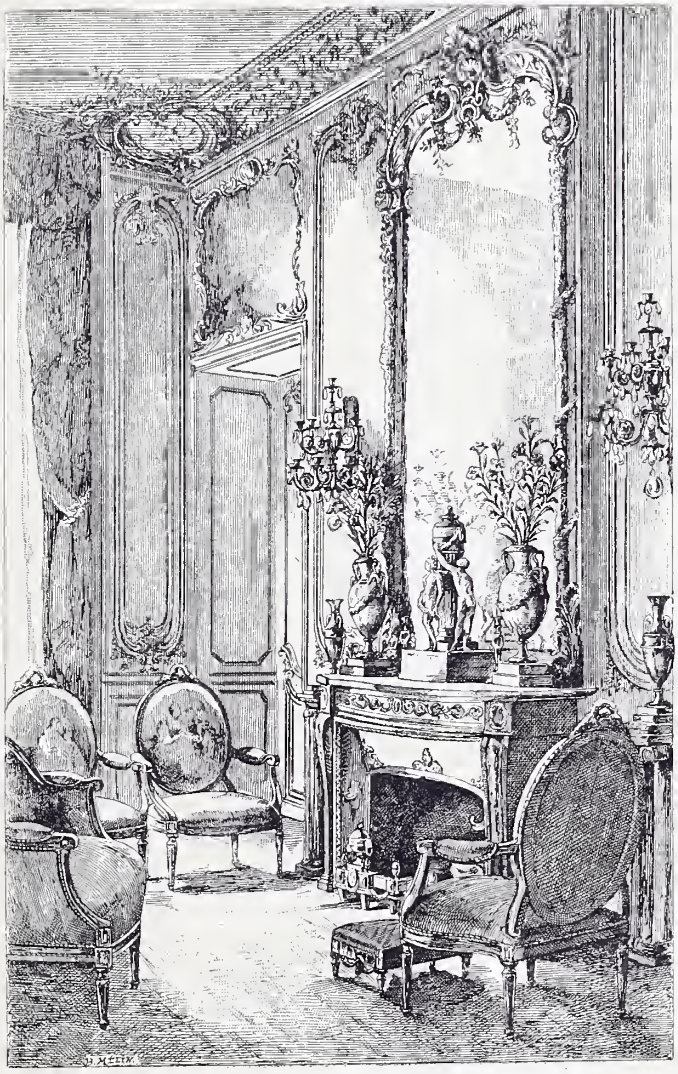


Fig. 566. — Meuble de salon, style Louis XVI. Ancien hôtel de M. Double.

Au XVIIIe siècle, par contre, le mot meuble est seul en usage. Si nous interrogeons les *Mémoires du duc de Luynes*, nous trouvons un grand nombre de récits dans ce goût : « Je viens d'apprendre (décembre 1736) que M. le cardinal a chargé M. de Fontanieu d'aller prendre les ordres de la reine, pour un meuble nouveau que le Roi fait faire pour l'appartement de la Reine ; on a fait faire les étoffes exprès. La reine choisira celles dont les dessins lui plairont davantage : on donnera huit cens aunes d'étoffes pour faire ce meuble. » Ou bien : « La Reine a trouvé, à son arrivée à Fontainebleau (décembre 1737), un nouveau meuble dans son appartement ; c'est une étoffe couleur de feu et or, la couleur de feu un peu pâle. » Ou encore : « Le roi trouva en arrivant (novembre 1739) un meuble neuf dans sa nouvelle chambre. C'est une étoffe cramoisi et or, à laquelle on travaille à Lyon depuis cinq ou six ans ; le goût, le dessin et la fabrique de cette étoffe sont admirables ; elle coûte 400 livres l'aune. La tapisserie est de velours cramoisi avec une broderie d'or fort large, fort épaisse et d'un fort beau dessin, dans laquelle il y a des fleurs et des ornements. » L'*Inventaire des meubles de la Couronne*, qui, du reste, fait loi en ces matières, ne s'exprime pas d'une autre façon. On y relève nombre de mentions dans le genre de celle-ci : « Un meuble de cabinet de damas blanc incarnadin, chamarré de passement et clinquant or et argent fort uzé, consistant en un lit de repos, trois fauteuils, douze sièges plians et un carreau. » Citons encore la description des deux beaux meubles suivants, description empruntée à la *Vente du mobilier de Versailles pendant la Terreur*. « Meuble vert, dit la *Gazette de Rambouillet*, élégamment champêtre, consistant en quatre petits canapés ou tête à tête, huit chaises, un écran et trois draperies de croisée, le tout de gros de Tours verd, brodé en mosaïque et étoilé d'argent, orné de franges de perles et jais ; les bois artistement sculptés en roseaux et coquillages, et peints de même. Le siège formant une grande coquille, le dossier travaillé à jour en roseaux de soie de forme très agréable à l'œil, couvert de paillettes d'argent ; les pieds en roseaux. — Meuble de lampas bleu et blanc ; le dessin représentant les *Forges de Vulcain* et une rivière sous la figure de deux hommes versant un pot d'eau ; composé d'un grand canapé

en ottomane à matelas et oreillers, long 8 pieds et demi, haut 3 pieds et demi, profond 2 pieds et demi ; d'un tête à tête, d'une bergère, d'un petit fauteuil de bureau ou en gondole, de deux chaises meublantes ordinaires, le tout à bois élégamment et artistement sculpté et surdoré richement ; de six rideaux de croisée, haut[r] 11 pieds 9 pouces, large 3 pieds, en même lampas, doublé de taffetas blanc ; et de neuf draperies semblables, avec franges, glans et cordons. L'étoffe est artistement travaillée en soie et les figures avec la bordure tissue exprès, selon les dimensions du meuble. Le dessous du matelas et des carreaux est de la même étoffe que le dessus. » Malgré la dureté des temps, le premier de ces meubles fut adjugé à 4,800 livres, et le second atteignit 10,000 livres. De ce même siècle, nous a été conservé le marché de fourniture d'un meuble de même genre. Ce document est, au point de vue de l'histoire du mobilier, d'une trop haute importance, pour que nous ne le reproduisions point. Il est ainsi conçu :

Nous, Jean-Claude-Prosper Héron de Villefosse, conseiller du Roy, receveur général des finances de Champagne, et Louis Neilzon, tapissier des Gobelins, sommes convenus de ce qui suit, savoir : Que moi, Neilzon, m'engage envers M. Héron de Villefosse de luy faire et fournir dans le courant du mois de février 1740 les dessus de tapisserie de haute lisse, pour couvrir les dossiers, fonds et manchettes d'un sopha et de huit fauteuils, dont le bois dudit sopha aura sept pieds et demi de long et les mesures me seront remises par mond. sieur de Villefosse. Tous lesdits ouvrages seront faits et fabriqués en soye, ainsy que le fond brun excédent le cartouche, excepté néanmoins les bruns qui servent à ombrer l'ouvrage, qui seront en laine fine de bon teint, conformément aux desseins et tableaux, qui sont et seront acceptés par mond. sieur de Villefosse, moyennant le prix et somme de deux cent vingt-cinq livres pour chaque fauteuil complet, et le sopha sera payé suivant et à proportion de sa grandeur relativement auxd. fauteuils. Ce qui a été accepté par moy Héron de Villefosse, pourquoy je m'oblige de payer aud. Neilzon la somme de douze cents livres à-compte du prix dudit meuble, lorsqu'il me livrera le premier fauteuil parfait, et le surplus du prix desd. ouvrages sera payé au fur et à mesure des livraisons. — Fait double entre nous aux susdites conditions, à Paris, le 21 janvier 1739. — *Signé :* Héron de Villefosse.

On remarquera que dans cette pièce, des plus intéressantes et des plus rares, le mot meuble est employé pour signifier surtout l'étoffe de couverture. C'est aussi le sens exact des mots Chambre et Salle que nous écrivions tout à l'heure.

Cette façon de parler était, au surplus, d'un usage courant au XVIII[e] siècle. Comme exemples, nous citerons : la *Vente du marquis d'Aulède,* qui eut lieu en son hôtel, le 22 avril 1750, où nous voyons figurer « un très beau meuble complet bien fait et bien assorti de pluche de soye cramoisi, avec rideaux et portières de gros de Tours cramoisi » ; la *Vente du maréchal de Belle-Isle* (11 mai 1761), où l'on adjugea « plusieurs meubles complets de Pékin » ; la *Vente de M[me] de Pompadour* (6 mai 1765), où l'on admira : « Un meuble de damas de 2 couleurs et de gros de Tours fond or et argent, brodé en chenille. — Un meuble des Gobelins de petit point non monté, etc. » ; la *Vente du duc de Villeroy* (21 juillet 1766), où l'on note « un meuble complet de damas cramoisi à galon d'or » ; la *Vente de la duchesse de Villequier* (11 août 1768), comprenant « un meuble de satin blanc des Indes, brodé en soie » ; la *Vente du marquis d'Hautefort* (6 mars 1776) avec « un meuble de satin des Indes, brodé en soie et or », etc. Aujourd'hui encore, le mot meuble est souvent pris dans ce sens étroit par les tapissiers et les marchands d'étoffes.

Enfin, pour terminer cet article, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de placer sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits des journaux du siècle dernier, nous révélant en quoi consistait au juste ce qu'on appelait alors meuble de chambre à coucher, de salon, de boudoir, etc. Le 3 juillet 1769, on trouvait à vendre chez la dame Mie, rue des Fossés-du-Temple, « un meuble de *sallon,* complet, très frais, sçavoir ottomane et 6 grands fauteuils à la reine, les bois sculptés et dorés, tenture de 7 aunes de cours, sur 2 aunes un tiers de haut, avec plus de 160 pieds de moulures à palmes et agraffes, et 4 parties de rideaux pour 2 croisées, le tout en jaune, ayant coûté 2,600 livres. La tenture et le dessus des meubles, d'une étoffe brochée à ramages, que l'on a fait faire exprès à Lyon pour être de toutes saisons. » Les *Annonces, affiches et avis divers* du 16 janvier 1780 nous apprennent que le meuble de boudoir de M[lle] Dubois, pensionnaire du roi, demeurant rue Saint-Marc, consistait en deux demi-bergères, quatre chaises, quatre rideaux et deux draperies à l'Italienne, le tout de « lampasse vert et blanc », avec rideaux de quinze seize assortis. Enfin, une annonce du 18 décembre 1784 signale comme étant à vendre, rue des Fossés-Montmartre, 37, un « meuble de chambre à coucher de damas bleu et blanc, neuf, sçavoir : lit à la polonoise, tenture de 2 aunes et demie de haut, 4 parties de rideaux de 3 aunes, 6 fauteuils, 4 sièges courans et lit de repos ».

On voit par ces quelques exemples que, comme nombre de pièces, comme destination et composition, les meubles de chambres à coucher, boudoirs et salons du siècle dernier ne s'éloignaient pas beaucoup de ceux de nos jours.

Meublé, *part. passé* du verbe Meubler. — Garni de meubles. On dit d'un salon, d'une chambre, d'un boudoir, qu'ils sont meublés avec plus ou moins de richesse et plus ou moins de goût ; et plus spécialement, on appelle *appartement meublé, chambre meublée,* un appartement et une chambre garnis de meubles et destinés à être loués avec ces meubles.

Meubler, *v. a.* — C'est garnir une pièce, un appartement, une maison, des meubles nécessaires à l'habitation. Se meubler, c'est se procurer l'ameublement, autrement dit les tentures, sièges, tableaux, bronzes et autres meubles, dont on veut garnir et décorer son logis. « Le roi a remis de sa main la croix à son nouveau secrétaire d'État, écrit Bachaumont en parlant du comte de Saint-Germain ; il lui a fait donner 100,000 écus pour se meubler et monter sa maison. » (*Mém. secrets,* t. VIII, p. 268.)

Meufle, *s. m.* — Orthographe vieillie. (Voir Mufle.)

Meularde, *s. f.;* **Meullarde,** *s. f.;* **Meulardeau,** *s. m.;* **Meullardeau,** *s. m.;* **Molardeau,** *s. m.* — « Meullardes. Ce sont, dit Savary, les plus grands meules à taillandiers, et qui ont au-dessus de quatre piés de diamètre. » — Et plus loin il ajoute : « Meullardeux ou Molardeaux. On donne ce nom à une espèce de meule dont se servent les taillandiers pour aiguiser et affuter les outils de fer qu'ils forgent. Il y a de petits et de grands Meullardeaux. Les grands sont ceux qui ont au-dessous de quatre pieds jusqu'à un. »

Meule, *s. f.* — On appelle ainsi un cylindre plat, fait d'un grès extrêmement dur et dont le grain est très serré, qu'on trouve principalement dans les environs de Saint-Étienne et de Langres. Les menuisiers se servent de meules pour aiguiser leurs outils ; les couteliers et les taillandiers pour repasser les couteaux et autres instruments tranchants. On distingue plusieurs sortes de meules. La meule à main, que l'on fait tourner à la main ; la meule au pied, qui est mise en mouvement par une pédale ; la meule à capuchon, etc.

L'*Avant-Coureur* du 16 août 1766 signale à l'attention de ses lecteurs une nouvelle sorte de meules, inventées par

le Sr Coué et qui, fabriquées avec une pâte analogue à celle qui sert à repasser les rasoirs, « travaillent sans eau et ont une onctuosité très propre à entretenir le poli de l'acier ». Bien que ces qualités eussent été constatées par un certificat de l'Académie des sciences du 31 juillet 1766, il ne paraît pas que l'invention du sieur Coué ait obtenu un succès durable.

On emploie également des meules de diverses sortes et de grande taille, pour écraser certaines matières premières. Le blé est réduit en farine à l'aide de meules, l'huile est extraite des graines par leur moyen; on s'en sert pour broyer les pâtes à porcelaine, etc.

Meuleau, *s. m.* — Petite meule qu'on nomme également œillard, dont les couteliers et les taillandiers se servent pour repasser et aiguiser des outils tranchants.

Meulequinier, *s. m.;* **Moloquinier**, *s. m.;* **Moullequinier**, *s. m.* — Fabricant ou marchand de moloquin.



Fig. 567. — Taillandier repassant un couteau à la meule, d'après Jost Amman.

Le moloquin était, dans le principe, une couleur approchant du mauve, et qui donna son nom aux tissus qu'on teignait avec elle. La *Chronique de Tournai,* à l'année 1364, comprend les moullequiniers parmi les « Mestiers » qui furent, cette année-là, remis en possession des bannières et pennons qu'on leur avait précédemment confisqués. Le continuateur de Du Cange cite également les noms de différents meulequiniers ou moloquiniers; notamment Mathieu Wiet, meulequinier, établi à Abbeville, au XIVe siècle, Jehan de Villers et Nicaise Noël, l'un et l'autre mollequiniers (1369), et Lorin Bretoul, « mullequinier de queuvre-chiefs, né du Chastel de Cambrésis » (1392). Plus tard, on distingua sous le nom de mulquiniers les fabricants de toiles fines qui vendaient leurs produits écrus. Les *Lettres patentes* du 9 août 1781 défendent « à tous fabricants, tisserands et mulquiniers de se servir d'aucun ingrédient pour plaquer, cirer, gommer les pièces de batiste ou linon ». En patois picard, on appelle encore le commerce des toiles écrues MULQUINERIE. (Voir ce mot.)

Meulière, *adj.* et *s. f.* — On nomme pierre meulière, ou simplement meulière, la pierre propre à faire des meules. Depuis quarante ans, on emploie beaucoup de pierres meulières dans la construction.

Meullarde, *s. f.;* **Meullardeau,** *s. m.* — Voir MEULARDE.

Meurtrir, *v. a.* — Terme de sculpteur. C'est frapper d'aplomb le marbre avec l'extrémité d'un outil.

Meute, *s. f.;* **Meutte,** *s. f.* — Nom donné, sous l'Ancien Régime, à des pavillons de chasse isolés, servant d'habitation à un capitaine ou à un sergent des chasses, et possédant des chenils pour les relais. « Le Roi, depuis son retour de Choisy, a été tirer tous les jours, écrit le duc de Luynes ; hier (7 octobre 1747), il alla voir ses nouveaux bâtiments à la Meutte, où l'on refait la moitié du château du côté de la cour. » (*Mém.,* t. VIII, p. 304.) La meutte dont il est question ici est celle du bois de Boulogne, qui porte aujourd'hui le nom de château de la MUETTE. (Voir ce mot.)

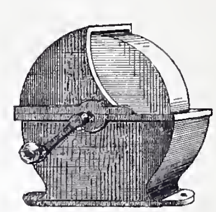


Fig. 568. Petite meule à main.

Mexicaine, *s. f.* — Petite étoffe brochée d'ameublement. (Voir *Almanach sous verre,* notice de 1779, col. 68, n° 262.) A la date du 17 juillet 1786, on trouve dans une *Vente d'effets provenant du mont-de-piété* des « draps, taffetas, damas, gros de Tours, mexicaine, gaze, etc. » (*Annonces, affiches et avis divers.*)

Meyau, *s. m.* — Locution gasconne. Compartiment. « *Item,* una longa ucha, ab dos meyaus, en lo prumey ave tredze toalhas, que unas, que autras, de lin et de bora. » — Traduction : « *Item,* une longue huche avec deux compartiments, dans le premier il y a treize touailles, telles quelles, de lin et de chanvre. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Meyt, *s. f.* — Maie, pétrin, huche. On rencontre cette orthographe dans l'ouest et le midi de la France, dans le Bordelais surtout. « Una meyt prestinheyra. » (*Invent. d'Aymeric de Caumont;* Bordeaux, 1436.) « *Item,* une meyt avec sa lyette. » (*Vente des biens de messire Johan de Samary;* Bordeaux, 1526.) (Voir MAIE.)

Mézeline, *s. f.* — Petite étoffe d'ameublement, qu'on désigne aussi sous le nom de LIGATURE ou BROCATELLE. (Voir ces deux mots.)

Mezzanine, *s. f.* et *adj.* — Sorte de petit étage, bas de plafond, pratiqué entre deux étages plus élevés. A l'époque de la Renaissance, on a souvent construit des mezzanines au-dessus du premier étage. Aujourd'hui, nous n'en établissons plus qu'entre le rez-de-chaussée et le premier, et nous les nommons entresol. On appelle *fenêtre mezzanine* une espèce de petites fenêtres moins hautes que larges, ou encore carrées, qui servent à éclairer un entresol, ou qui sont pratiquées dans les frises de couronnement ou d'entablement, comme on en voyait aux Tuileries, et comme il en existe encore à Fontainebleau. « Le jour des grandes croisées du rez-de-chaussée est encore augmenté par celui que donnent au deuxième étage les fenêtres mezzanines. » (*Pavillon royal*

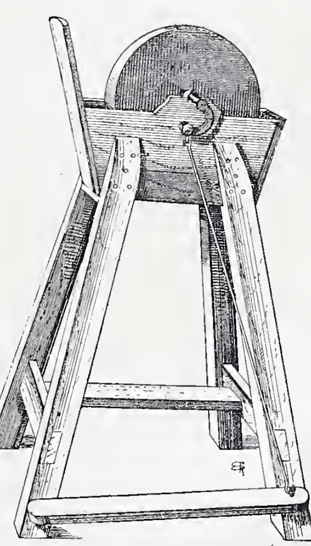


Fig. 569. — Meule au pied.

de Croix-Fontaine.) « Douze appartemens de maîtres occupent le reste du bâtiment, tant au premier étage qui est d'une belle hauteur et bien éclairé, que dans l'étage au-dessus, dont les pièces qui sont plus basses sont éclairées par des fenêtres mezzanines. » (*Palais de Fontainebleau.*) « Ce sallon, qui est d'une noble élévation, est terminé par une salle de billard qui est dans le comble ; elle est éclairée par des mezzanines qui font très bon effet. » (*Maison à Pierrefitte.*) (Piganiol de la Force, *Description de Paris,* t. IX, p. 195, 255, 329.)

Mica, *s. m.* — Nom donné à un certain nombre de substances foliacées, c'est-à-dire divisibles en feuillets minces, élastiques, translucides et à surface brillante. Le mica s'emploie comme verre à vitre. Il a son utilité surtout pour les parties qui sont exposées à une très haute température. C'est ainsi qu'on en fait des fumivores de lampe, et qu'on en garnit les portes de certains poêles (notamment des *salamandres*), de façon à pouvoir apercevoir le feu. Au siècle dernier, on fit des vases en mica. (*Almanach sous verre,* notice de 1790, col. 532, n° 57.)

Micheuse, *s. f.* — Nom donné à une certaine classe d'ouvrières passementières et à des ouvrières qui travaillent pour les tapissiers. « Les grands tapissiers emploient des brodeuses ; les femmes entrent pour deux tiers dans notre personnel ouvrier ; celles qui recouvrent les meubles de bois avec de la soie, et y ajoutent toute sorte d'ornements et d'enjolivements, sont passementières, dites à l'établi, — d'autres sont frangeuses, micheuses, dévideuses, guipeuses. » (*Enquête sur la situation des ouvriers d'art;* Paris, 1881. *Déposition de M. Weber.*)

Miè-Souliè, *s. m.* — Locution provençale. Entresol, soupente, petit logement pratiqué dans la hauteur d'un étage.

Mieustade, *s. m.* — Orthographe arbitraire de Mi-Ostade. (Voir ce mot.) « Une robbe de mieustade à double queue. » (*La Chasse au viel grognart de l'antiquité.*)

Mignarderie, *s. f.* — Peinture ou sculpture délicate, décorant un meuble. On lit dans les *Baliverneries ou contes nouveaux d'Eutrapel* (p. 118) : « Une table de bonne étoffe, sans mignarderie, sans ouvrage, que plain, sur le bord de laquelle la touaille ou nappe est encore. »

Mignature, *s. f.* — Peinture à l'eau, exécutée le plus souvent sur ivoire, et qui est d'une petitesse particulière de format et d'un fini parfait. Voir Miniature, dont mignature est la forme primitive et vieillie.

Mignonnette, *s. f.* — Petite dentelle de fil de lin, fine, claire, légère, fabriquée sur l'oreiller à l'aide de fuseaux et d'épingles, qu'on emploie comme garniture des taies d'oreiller et surtout des toilettes. Cette petite dentelle, fort à la mode au siècle dernier, était principalement manufacturée à Louvre, à Gisors, à Fontenay, à Puisieux, à Saint-Denis, à Montmorency, etc.

Mignoter, *v. a.* — Décorer finement, avec délicatesse. On lit, à propos de l'hôtel du cardinal de Bellay, dans l'*Ordre qui a esté tenu en la nouvelle et joyeuse Entrée de Henri II,* 1549 (fol. 35 r°) : « Je ne m'occupe point après les compartimens mignotéz de grotesques, dont ces pièces estoyent bordées. »

Migraine, *s. f.;* **Migrenne**, *s. f.* — Teinture écarlate. Son nom lui vient de ce qu'elle se rapproche, comme nuance, de la grenade qui elle-même, au XVe et au XVIe siècle, était appelée migraine (voir suppl. au *Glossaire* de Du Cange, t. II, col. 1260 sous *Migrana*), ou *millegraines,* nom que la grenade, projectile d'artillerie ou pièce d'artifices, porta également dans le principe. C'est à propos de ce dernier engin que Rabelais écrit : « Les aultres apprestoyent arcz, fondes, arbalestes, glands, catapultes, micraines, potz, cercles et lances à feu. » (*Pantagruel,* liv. III, prol.) De son côté, D. Carpentier cite, avec la date de 1544, cet exemple : « *Item,* cent pommes grenade ou migraines. » Par extension, on donna le nom de migraine au drap qui était teint de cette couleur. Le procès-verbal de la *Prisée des étoffes et meubles ayant appartenu à Jacques Cœur* mentionne des « migrennes de Rouen vermeilles et violées (violettes), une pièce tenant ung quartier et demy, prisé le tout XXXII s. VI d. » Dans le Compte intitulé *Autres acoustremens de draps d'or et de soye servans pour l'Entrée à Lyon* (d'Anne de Bretagne, 1498) nous lisons : « *Item,* deux couvertures pour deux charriots branslans, qui sont de velours cramoisy, bordées de drap d'or et à lettres (c'est-à-dire avec les initiales de la reine), et doublées de drap rouge ou mygraine. » Enfin, dans les *Comptes de l'argenterie* de cette même princesse (1498), nous relevons la dépense suivante : « A luy (Maurice Briant), la somme de vingt-cinq livres tournoys à luy aussy ordonnée par icelle Dame, pour cinq aulnes migraine, pour doubler la couverture de la lictière au pris de C solz tournoys l'aulne, vallent la dicte somme de XXV livres tournoys. »

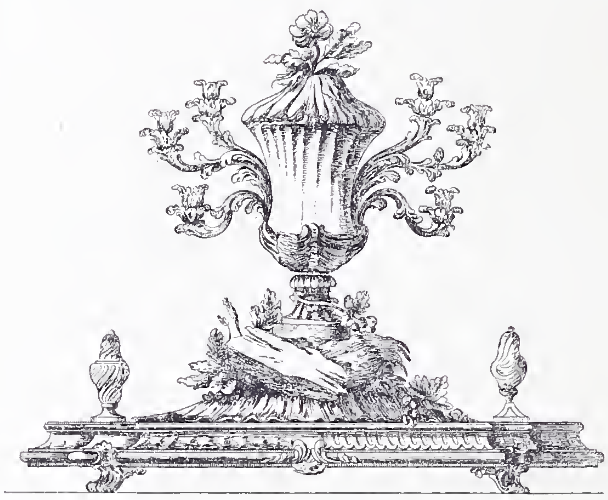


Fig. 570. — Milieu de table.
Dessin de Lucotte, d'après Roettiers (XVIIIe siècle).

Migret, *s. m.* — Terme de passementier. Ouvrage formé de l'assemblage parallèle d'une guipure et d'une cannetille.

Mihierr, *s. m.* — Locution bretonne. Drap. On trouve également ce substantif employé comme terme générique, et servant à désigner la plupart des étoffes.

Milanaise, *s. f.* — Terme de passementier et de tapissier. Petit agrément formé de deux guipures roulées en spirale l'une autour de l'autre.

Milieu, *s. m.* — Milieu de table, ou pièce de milieu. On donne ce nom à une ou à plusieurs pièces réunies sur un plateau ou base, et qui, dans les dîners d'apparat, se placent au centre d'une table. Dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* (1697), nous trouvons deux « milieux de table, d'argent vermeil doré, pour servir sur la table du Roy à Marly ». Ces deux milieux se composaient chacun d'une table ou base, d'une girandole à huit branches, de quatre sucriers, de quatre « poivriers en trois séparations et le milieu en salière », et de huit « enfants ». Le premier pesait un peu plus de 84 marcs. Le second presque 85 marcs 1/2. Le 1er avril 1700, le commissaire Jean Regnault, exécutant des perquisitions chez les principaux orfèvres de Paris, découvrit chez Claude Ballin, dans son magasin de la rue du Louvre : « Un Milieu de table



P. Laurent del. Maison Quantin, imp.-éd.

MILIEU DE TABLE

DU SERVICE D'APPARAT DE NAPOLÉON III

Composé et modelé par M. Gilbert.

appelé Surtout, surmonté de sa girandolle d'où il sort huit branches, deux sucriers, deux poisvrières et deux corbeilles... » Cette pièce magistrale était destinée à l'empereur d'Allemagne. Au XVIIIe siècle, on fit des milieux de table en porcelaine. Le 6 octobre 1757, le célèbre marchand Lazare Duvaux fournit au prince de Francavilla : « Un milieu de dessert, composé de plusieurs groupes et figures de Saxe, vases de fleurs et animaux, orné de branchages dorés d'or moulu et vernis, garni de fleurs de Vincennes, porté sur une terrasse dorée d'or moulu, dont le modèle a esté fait exprès. » (*Livre journal*, t. II, p. 334.) Ce beau milieu fut payé 35 louis, soit 840 livres. De nos jours, l'orfèvrerie a exécuté un certain nombre de milieux de table qui peuvent être considérés comme des pièces capitales. Celui du duc d'Orléans auquel Barye travailla; celui du service de Napoléon III, composé et modelé par M. Gilbert, et dont nous donnons une reproduction, enfin celui destiné au duc de Santonia et modelé par MM. Mercier et Mathurin Moreau, d'après la composition de M. Reiber, peuvent compter parmi les plus beaux qu'on ait faits en notre siècle.

Dans un grand nombre d'inventaires, on trouve les milieux de table désignés sous le nom de SURTOUT. (Voir ce mot.)

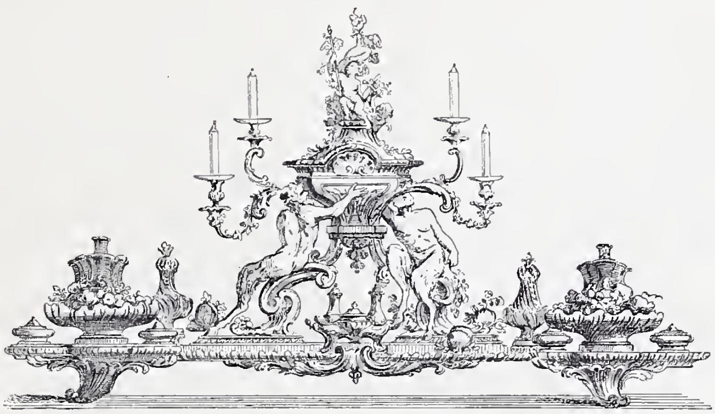


Fig. 571. — Milieu de table composé par Meissonnier (XVIIIe siècle).

Milleret, *s. m.* — Terme de passementier. Agrément uni ou festonné, dont on garnissait autrefois les étoffes d'ameublement, et dont on se servait dans la broderie. « Plus deux lits jumeaux à la duchesse, garnis de fons, dossier, courtepointe, pante, soubassement de damas ruby garny de crépine, molé et milleret, etc., estimés 500 livres. » (*Invent. de messire Nicolas-Alexandre de Ségur ;* Bordeaux, 1755.)

Millerolle, *s. f.* — Mesure de capacité, usitée autrefois en Provence. La millerolle comprenait quatre escandaux.

Millouère, *s. m.* — Locution bretonne. Miroir, glace.

Minchoir, *s. m.* — Couteau à large lame pour hacher les légumes et la viande. On lit dans le recueil de dialogues français flamands, connu sous le nom de *Livre des mestiers,* et remontant à la fin du XIVe siècle :

> Deux coutiaux vous fallent
> Pour tallier vo viande.
> Un coutiel minchoir
> Pour mincher vos porées.

Mine, *s. f.* — Nom d'une ancienne mesure estimative servant pour les grains, les légumes secs et les graines. Ainsi que le fait remarquer Savary, la mine n'était pas « un vaisseau réel », c'est-à-dire une mesure concrète, visible, tangible, capable de contenir la substance qu'on voulait mesurer, mais une « estimation de plusieurs autres mesures ». En outre, la contenance de la mine variait suivant les localités ; ainsi à Paris, elle se composait de six boisseaux ; à Rouen, elle en comportait quatre seulement. Il fallait 18 mines de Dieppe pour faire un muid de Paris, tandis qu'à Paris le muid comptait 24 mines. Cette dernière, comme contenance, équivalait à 78 litres 05. (Voir MINOT.)

Mine (pierre de), *s. f.* — Nom donné, au XVIe siècle, à la marcassite. On relève dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (Paris, 1589) : « Ung rocher de pierre de mine, enrichi de branches de corail où est représentée la Passion. — Deux rochers de pierre de myne servant d'estuys à cuilliers, cousteaux et fourchettes, tous emmangés de branches de corail. »

Mingallière, *s. f.* — Littéralement mangeoire ; par analogie, buffet, armoire aux provisions. Parlant, dans un de ses *Nouelz nouveaulz* publiés à Paris (1520), de Joseph et de Marie, qui comblaient le jeune Jésus de victuailles variées, le bon curé Lucas Le Moigne écrit :

> Chascun d'eux tirant
> A la mingallière,
> Luy donnoyent loreaux,
> Gros godebilleaux,
> Fromaige et millière, etc.

Miniaduyro, *adj.* — Locution gasconne et bordelaise. Qui sert pour manger, sur quoi on mange. « Une taula minyaduyra, plegadissa, ab dos estanncts. — Une table à manger qui se plie, avec deux tréteaux. » (*Invent. d'Aymeric de Caumont, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1436.) « *Item,* una taula minyaduyra ab sous estannetz. » (*Invent. de Ramond de Cussac ;* Bordeaux, 1442.)

Miniature, *s. f. ;* **Mignature**, *s. f.* — « Est une peinture, dont les couleurs se détrempent avec de l'eau gommée, qu'on fait en petit sur du vélin ou sur des tablettes, qui veut être regardée de près, et qui est plus délicate que les autres sortes de peinture. » Cette définition, que nous empruntons à Richelet, est assurément la plus exacte et la plus simple qu'on puisse donner de la miniature. Ajoutons qu'au temps de Richelet, on ne s'accordait pas très bien sur la façon d'écrire et sur la prononciation de ce mot. « MIGNATURE, on prononce *miniature* et même plusieurs personnes l'écrivent, et on croit qu'ils (*sic*) ne font pas mal. » Ainsi s'exprime l'auteur que nous citons. A quoi l'Académie répond : « MINIATURE, on prononce ordinairement *mignature.* » On voit que l'accord est loin d'être parfait. Diderot heureusement se charge de nous expliquer l'origine de cette double prononciation et de cette double orthographe. « Quelques-uns, écrit-il, font dériver ce mot de *minium,* vermillon, parce que, disent-ils, on se sert beaucoup de cette couleur en *miniature,* ce qui souffre quelques difficultés, car les plus habiles peintres s'en servent le moins qu'ils peuvent, parce qu'elle noircit. D'ailleurs, on peut peindre en *miniature* des camaïeux, ou tout autre tableau, sans le secours du vermillon. Quoi qu'il en soit, l'usage françois semble tirer *miniature* du vieux mot *mignard,* délicat, flatté, etc. En effet, la miniature, par la petitesse des objets qu'elle représente et leur grand fini, paraît flatter et embellir la nature en l'imitant ; effet commun à tout ce qui est réduit du grand au petit. »

Notre but n'étant pas de mettre d'accord les étymologistes, mais bien de retracer, d'une façon sommaire, l'his-

toire des arts de l'ameublement, nous nous bornerons à constater qu'après avoir brillé d'un vif éclat pendant l'Antiquité, la miniature, durant tout le Moyen Age, fut un des arts cultivés avec le plus de succès, et un de ceux

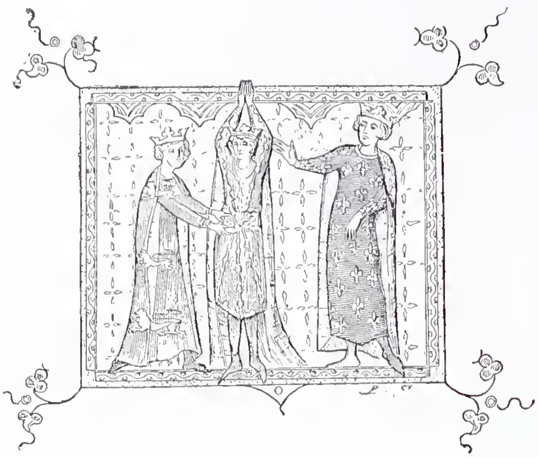


Fig. 572. — Le roi de Navarre armé chevalier. Miniature du XIVe siècle. — Bibliothèque Nationale.

qui ont laissé les témoignages les plus complets et les plus remarquables d'une perfection qui n'a pas été dépassée.

Au XIVe et au XVe siècle, toutefois, la miniature ne portait pas encore le nom que nous lui donnons. Elle s'appela d'abord simplement de la peinture, et cela pour une bonne raison, c'est que l'on ne songeait pas alors à spécialiser les genres, en leur assignant une terminologie particulière. Ainsi, nous lisons dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418) : « Premièrement uns petis tableaux de parchemin, peins à un cruxefilx et à plusieurs ymages. » Plus tard, on employa les substantifs ENLUMINURE ou ILLUMINURE. Et l'on conserva ces deux noms jusqu'au XVIe siècle, où notre mot apparaît. De Thou, en ses *Mémoires* (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. LIII, p. 244), nous apprend qu'en 1584 Catherine de Beaulne lui laissa pour gage de son amitié « un beau livre de prières, orné de plantes et de fleurs, peintes en mignatures, qu'elle avoit eu de la reine Claude, fille de Louis XII, femme de François Ier et mère d'Henri II ». Et il ajoute qu'il le conserva « depuis avec grand soin parmi ses plus précieux bijoux ». Ce nom de miniature, au surplus, les enluminures merveilleuses de ce temps le méritaient amplement, et il suffit de feuilleter les admirables manuscrits du XIVe et du XVe siècle, et de contempler les vignettes dont sont enrichis les livres sacrés et profanes de cette époque, pour reconnaître que les enlumineurs pouvaient alors compter parmi les plus habiles miniaturistes que posséda jamais notre pays. Les noms de quelques-uns de ces peintres délicats et charmants, qu'on peut regarder comme les *primitifs* de notre École nationale, nous ont été conservés. Nous en avons donné la liste au mot ENLUMINEUR. (Voir t. II, col. 458.) Nous n'y reviendrons pas, car il ne nous faut pas perdre de vue que, si nous avons à cette place à nous occuper de la miniature, c'est surtout dans ses rapports avec l'ameublement.

Le talent de ces incomparables artistes ne laissa pas, en effet, que d'être mis à contribution pour la parure des logis royaux et princiers. Nous avons cité (au mot FAUTEUIL) le curieux travail « faict par la main de Pierre Cloet », consistant en 212 pièces de miniature qui, placées sous des cristaux, ornaient et décoraient, de la façon la plus brillante et la plus délicate, le *faudesteuil* qui servait de trône à Jean le Bon. (*Comptes d'Etienne de la Fontaine, argentier du Roy.*) Le tableau d'or, « pains d'enlumineure par dedens », où l'on voyait d'un côté une descente de croix et de l'autre les portraits de la Vierge, de saint Jean et de saint André, tableau qui, après avoir appartenu au duc de Berry, fit partie du trésor de Charles V, constitue, lui aussi, un précieux spécimen de la miniature au Moyen Age. Ajoutons que le goût de ces fines peintures continua jusqu'au beau temps de la Renaissance, car, dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche,* dressé à Malines en 1523-1524, nous trouvons « dedans les armaires » garnissant la seconde chambre à cheminée : « Une petite boîte en forme de liette de bois, où il y a XXII petiz tableaux faits, comme il semble, tout d'une main, dont la paincture est bonne, de grandeur et largeur un chacun d'un trancheoir, figuréz de la vie de Notre-Seigneur et aultres actes après sa mort. »

Pour se rendre compte, du reste, de l'importance que les plus grands princes attachaient, au XVe siècle, à la possession et même à la confection de ces miniatures décoratives, il suffit de parcourir la correspondance du roi René avec les « Gens des Comptes » de la ville d'Angers : « Faictes nous paindre, leur dit-il, à la date du 29 avril 1459, faictes nous paindre en une belle peau de parchemin l'arbre de la Généalogie de France, que nous avons fait bailler en nostre Chambre, et le nous envoiéz par decza par ce porteur. » A cette invitation, les « Gens des Comptes » répondent, le 19 juillet suivant : « Sire, quant au fait du tableau de l'arbre de la Généalogie d'Anjou, qui est en ceste Chambre, dont nous avez escript faire faire le semblable pour vous envoier, nous avons fait venir des paintres et enlumineurs, et n'avons trouvé personne en ceste ville, qui sceust approucher de le faire comme l'austre. » Et c'est à la suite de cet aveu naïf et sincère que le bon René donna l'ordre d'envoyer « quérir Coppin, qui est à Saint-Florent, pour savoir s'il pourra le faire »,



Fig. 573. — Miniature tirée du *Décaméron*. Manuscrit du XVe siècle. — Bibliothèque de l'Arsenal.

et de s'entendre avec lui pour le prix. (*Comptes et mémoriaux du roi René,* p. 170.)

La substitution de l'imprimerie à cette calligraphie merveilleuse qui, jusqu'au XVe siècle, avait seule été chargée de pourvoir à tous les besoins, porta un coup fatal à l'art

du miniaturiste. Pendant tout le XVIᵉ siècle et la première moitié du XVIIᵉ, c'est à peine si l'on trouve à citer cinq ou six noms d'artistes ayant, dans ce genre fragile, égalé leurs illustres devanciers : Louis Duguernier, auquel le duc de Guise, avant son départ pour Rome, fit enjoliver plusieurs manuscrits admirables, et le célèbre Robert, qui exécuta pour Gaston d'Orléans des modèles de fleurs d'une incomparable beauté, et pour Mˡˡᵉ d'Angennes, les encadrements de la fameuse *Guirlande de Julie,* dominent leurs concurrents et les relèguent un peu dans l'ombre. Le temps n'était pas loin, toutefois, où la miniature, chassée du livre, devait faire sa réapparition, dans notre mobilier, sous forme de petits tableaux d'abord, et ensuite sous celle de portraits, de médaillons, de couvercles de tabatières ou de boîtes, et surtout d'éventails.

En tant que tableaux, cet art délicat pourrait bien avoir été remis en honneur par la célèbre Henriette d'Angleterre, première femme de Philippe d'Orléans. Si nous parcourons l'appartement que cette princesse occupait, au Palais-Royal, nous y remarquerons : « Deux petits tableaux de mignature, où est dépeinte l'histoire de sainct Philippe, garnis de leurs bordures d'or émaillé, enrichies d'amatistes, perles et pierres blanches, prisé et estimé le tout ensemble III ᶜ livres » ; puis « deux autres petites mignatures du portraict du Roy et de la Reine, garnies de leurs bordures d'or esmaillé, enrichi de rubis et diamants, prisées ensemble III ᶜ livres » ; et enfin cent cinquante petits « tableaux de mignatures et autres, les uns avec un cristal de roche par-dessus d'autres avec un cristal de Venise, aucunes garnies de petites bordures de filigranne d'or, et la plupart garnyes de bordures de bois et cuivre doré, prisé et estimé ensemble XV ᶜ livres ». (*Nouvelles archives de l'art français,* 1879, 2ᵉ série, t. Iᵉʳ, p. 103.) Hâtons-nous de constater que la gracieuse « Madame » n'était pas seule à éprouver un goût très vif, presque une sorte de passion pour ces gracieux ouvrages. La célèbre marquise de Frontenac, la précieuse, la divine Frontenac, qui triomphait dans « les ruelles » les plus distinguées et donnait le ton à la Ville et à la Cour, possédait, dans son appartement de l'Arsenal, « douze tableaux de différentes grandeurs, peints en miniature, avec leurs verrines et leurs bordures dorées ». Enfin, nous savons, par le *Mercure* de janvier 1680, que l'écran merveilleux offert par le cardinal d'Estrées à Mᵐᵉ de Savoie était surtout remarquable par « une miniature d'un excellent maistre ». Il n'est, d'ailleurs, besoin que de voir les éventails de ce temps, pour deviner de quels petits chefs-d'œuvre les artistes étaient alors capables.

Quel était cet « excellent maistre » dont parle le *Mercure?* L'histoire ne le dit pas. Robert, l'auteur de ces fameux livres de miniatures justement vantés par la Grande Mademoiselle (*Mém.,* t. III, p. 429), et que Gaston d'Orléans légua à son royal neveu, Robert, fort en vogue à cette époque, pourrait sans doute réclamer la paternité d'un certain nombre de ces peintures charmantes. Quelques autres étaient vraisemblablement l'ouvrage de Nicolas Bailly, qui jouit également, au XVIIᵉ siècle, d'une grande réputation. Bailly, en effet, fut le premier et peut-être le seul miniaturiste admis à l'honneur d'être logé aux galeries du Louvre, et la lettre qui lui conférait ce logement est assez intéressante pour trouver place ici :

Aujourd'huy, deuxiesme janvier mil six cens quatre-vingt-treize, le Roy estant à Versailles bien informé de l'expérience que Nicolas Bailly, peintre en mignature, s'est acquise dans cette profession, et qu'il mérite l'honneur de loger avec les autres artisans de réputation, dans la gallerie de son chasteau du Louvre, Sa Majesté lui a accordé et fait don du logement qu'occupait cy-devant en cette gallerie feu Jacques Bailly, son père, voulant qu'il en jouisse aux honneurs, privilèges et exemption y appartenans, tels qu'en jouissent les autres ouvriers logéz dans ladite gallerie, et ce tant qu'il plaira à Sa Majesté.

Bailly, au surplus, était amplement digne de cette rare faveur. Il fut le miniaturiste attitré du roi. C'est à lui que Louis XIV demanda de peindre, avec toute la délicatesse dont il était susceptible, et de réunir dans un livre les devises qui, au fameux carrousel de 1662, servirent à distinguer les plus hauts personnages du royaume. C'est encore lui qui exécuta le splendide volume, appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque de Versailles, et dans lequel



Fig. 574. — Gentilhomme considérant une miniature, d'après *le Jardin de la Noblesse française* d'Abraham Bosse.

sont mises en couleur les compositions d'Israël Silvestre et de Chauveau, relatives à ce même carrousel. On lui doit également les *Tapisseries du Roy,* admirable recueil que possède la Bibliothèque Nationale, et où sont peints sur vélin les encadrements et les devises, qui accompagnent les tapisseries des *Éléments* et des *Saisons*. Enfin, en 1674, il peignit, toujours pour le roi, une suite de miniatures représentant le *Labyrinthe* de Versailles.

Ajoutons que Bailly ne fut pas le seul miniaturiste appelé à travailler pour le Grand Roi. De 1667 à 1672, Samuel Bernard livra à Louis XIV huit tableaux en miniature, qui furent payés 8,610 livres. Clément et Eeman en exécutèrent aussi plusieurs pour ce prince, qui, en 1673, faisait payer 1,100 livres à Zender pour une peinture du même genre, représentant l'*Histoire de Rébecca,* et, en 1680, envoyait 700 livres à la demoiselle Chasteau, pour une *Famille de Darius,* d'après Le Brun, également peinte en miniature.

Mais, nous l'avons dit tout à l'heure, c'est surtout par le

portrait que la miniature reprit en France une importance considérable. Quelques artistes étrangers, venus dans notre pays, au XVIIe et au XVIIIe siècle, furent accueillis avec une telle faveur qu'ils trouvèrent rapidement des imitateurs. « Il se fait des portraits achevéz en différentes manières, en peinture, gravure et en mignature », dit le *Mercure*. (*Extraordinaire* d'octobre 1682.) Quelques années plus tard, Germain Brice signalait à l'attention des amateurs « les miniatures des meilleurs maîtres » qui ornaient le cabinet de M. Vivant, rue Quincampoix. (*Description de Paris,* t. II, p. 28.) La miniature, à cette époque, tenait, avec avantage, dans les mœurs et dans les habitudes affectueuses, la place qu'on accorde de nos jours à la photographie. Au XVIIIe siècle, les miniaturistes couraient la province. Le royaume était, du nord au midi, sillonné par des artistes nomades, dont les feuilles locales signalaient périodiquement l'arrivée. Celui qui voudra écrire l'histoire complète et détaillée de cet art délicat sera obligé d'aller demander à ces fragiles documents les noms d'une quantité d'hommes de talent, dont la trace est aujourd'hui complètement perdue.

Parmi les artistes qui, bien qu'étrangers, furent plus sédentaires, et dont les noms, à cause de cela, sont mieux connus, on doit mentionner le Hollandais Van Donder, les Flamands Torrentius et Hufnagel, Klingstedt, né à Riga, et Arlaud, né à Genève. Ce dernier, élève de Jean Forest et de Largillière, donna des leçons au Régent et peut être considéré comme étant quelque peu notre compatriote, car il passa en France la plus brillante et la meilleure partie de sa vie. Au nombre des étrangers qui ont laissé des traces chez nous, il faut citer encore l'illustre Rosalba Carriera, Félicité Sartori, Joseph Camerata, le Genevois Liotard, le Hollandais Van Blaremberg, dont Versailles possède vingt chefs-d'œuvre, et le Suédois Hall. Si Rosalba Carriera révolutionna la miniature, en lui donnant un vaporeux et une ampleur qui lui avaient manqué jusque-là, c'est à Hall et à ses exemples que cet art précieux est redevable de la vigueur, de la chaleur et surtout de la liberté d'exécution qu'on admire dans nombre d'ouvrages du siècle dernier. Parmi les artistes français, émules de ces grands miniaturistes, figure, en première ligne, Massé, miniaturiste attitré du maréchal de Richelieu, qui, pendant trente ans, jouit d'une vogue exceptionnelle. Puis viennent Jacques Charrier nommé, en 1753, peintre en miniature du roi ; Hénault, Darmancourt, Aubry, le portraitiste préféré de la famille royale ; François Lainé, Jean Gros, le père du célèbre peintre d'histoire, et Garand, dont Diderot écrivait : « Qui voit mon portrait par Garand me voit en personne. »

A cette génération en succéda une autre non moins brillante qui compte dans ses rangs : Vincent, de la Chaussée, Duvigeon, de Mosnier, Le Brun, qui prenait le titre de peintre en miniature du roi ; Violet, Cousin, Sophie Chéron, Bourdier fils, Vestier, Noël Hallé, Mme Vigée-Lebrun, Perrin et Degault. Enfin, en notre siècle, Isabey, Augustin, Duchesne, Mme de Mirbel et Mme Herbelin ont soutenu glorieusement l'éclat et la réputation de notre École française. Malheureusement, en ces dernières années, l'invention de la photographie est venue porter à la miniature un coup au moins aussi rude que celui dont, au XVe siècle, l'enluminure eut à souffrir, à la suite de l'invention de l'imprimerie.

Aujourd'hui, on recherche encore avec passion les jolis ouvrages du XVIIe et du XVIIIe siècle. On admire sans réserve l'habileté des maîtres de cette époque, mais on oublie un peu trop que leurs chefs-d'œuvre pourraient se recommencer, et qu'avec quelques encouragements l'art aimable auquel ils durent le jour pourrait sans doute revivre et refleurir. A l'instar de Blondel de Gaigny, de riches amateurs collectionnent, quand ils en trouvent, les miniatures de Rosalba et de Clinchetel. Un très petit nombre d'artistes comme Charlier, peintre du roi, se composent « un cabinet de mignatures ». (Le sien fut vendu le 10 février 1779.) Mais, en cette branche, comme en beaucoup d'autres, on se contente d'une estime stérile, d'une admiration platonique, qui, se bornant aux œuvres du passé, fait monter à des prix élevés les miniatures anciennes, alors que les miniaturistes de nos jours manquent souvent de travaux.

Ajoutons que, quelle que soit la générosité des amateurs contemporains pour tout ce qui est d'un autre temps, elle ne dépasse pas celle des amateurs du siècle dernier. Il est peu de nos collectionneurs, en effet, qui donneraient, comme le duc de la Force, 12,000 livres pour une *Léda* d'Arlaud. Il en est peu qui feraient exécuter, comme M. d'Aubigné, les ports de mer, d'après Vernet, sur une série de tabatières. (Voir *Annonces, affiches et avis divers* du 26 juillet 1770.) Il en est peu qui commanderaient à un de nos joailliers « un cadre de miniature en or à contours, les fonds unis, d'or de couleur », coûtant 1,050 livres, comme celui acheté à Lazare Duvaux par Mme de Pompadour. Ajoutons que ces petites merveilles d'art n'étaient point alors immobilisées sous des vitrines. On les portait généralement sur soi, et l'on était exposé à les perdre. Témoin la curieuse annonce que nous trouvons dans le *Journal général de France* du 6 octobre 1779, et par laquelle nous terminerons cet article : « Le 30 septembre, dit cette annonce, il a été perdu, au Salon, une boëte d'environ 3 pouces 3 lignes de large sur 2 pouces 3 à 4 lignes ; le dessus couvert d'un crystal quarré, sous lequel est une mignature représentant une femme couchée et un amour, peints par Clinchetel, à l'encre de la Chine, mêlée de rouge ; le dedans de la boëte en or, les côtés et le dessous à filets d'or, entre lesquels est une bande verte, gravée sous émail. 3 louis à qui la remettra à M. Le Brun, peintre, rue de Cléry, à l'hôtel de Lubert. »

MINIATURE. — Par assimilation, on a pris l'habitude de donner ce nom à toutes sortes de peintures, même à l'huile, pourvu qu'elles soient finement exécutées et de très petit format. La collection de la sympathique Henriette d'Angleterre mentionne un certain nombre de ces peintures improprement qualifiées. Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), nous relevons plusieurs cabinets décorés de peintures de ce même genre. Nous citerons, entre autres : « Un cabinet d'ébeine... orné de dix tableaux de mignature. Dans celuy du milieu, sur la porte, est représenté Apollon, et dans les autres, au devant des tiroirs, sont les neuf Muses, et aux quatre coins de la face de chaque tiroir est une médaille, etc. »

Ces cabinets, au reste, étaient assez nombreux au XVIIe siècle. Ce sont eux que Loret appelle :

> Les beaux cabinets esmailléz
> De tableaux, de rares peintures.

Dans la salle d'audience préparée, au Palais-Royal, pour Mademoiselle, devenue reine d'Espagne (1679), on voyait « quatre cabinets garnis de vermeil doré, avec des miniatures » ; et plus loin, les deux grandes galeries « estoient ornées de quinze ou seize cabinets très riches, remplis de miniatures ». (*Mercure galant,* septembre 1679.) L'*Inventaire de l'abbé d'Effiat* (1698) mentionne également : « Un cabinet d'esbeine, garny de mignatures,

bronzes dorés et lapis, les colonnes façon de lapis. — Un cabinet d'esbeinc garny de mignatures..., etc. » Parmi ces meubles, si nous en croyons les *cicerone* contemporains, il s'en trouvait, paraît-il, un particulièrement remarquable, car il était « peint en miniature par Mignard, qui y avoit copié les sujets de peinture de la galerie Farnèse, à Rome ». (*Les Curiosités de Paris,* 1723, t. Ier, p. 143.) Enfin, dans un *Inventaire des meubles de la Couronne,* nous voyons figurer : « Une vieille table peinte en miniature, de masques et festons de fleurs, et sur le milieu d'un grand ovale, dans lequel sont représentés Mars et Vénus, et plusieurs petits Cupidons nuds, etc. »

Au XVIIIe siècle, ce mot miniature a été appliqué pareillement à la peinture sur porcelaine. Nous relevons dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux la vente à la maréchale de Villars d'un « gobelet de Saxe couvert, à miniature » (31 décembre 1748), et celle, au duc de Beauvilliers, d'une « tasse de Saxe, doublée d'or, à miniature, sur un plateau rouge » (6 décembre 1749). Inutile de remarquer que l'emploi du mot miniature n'était pas plus justifié, dans ce cas, que dans le précédent.

Nous ne pouvons terminer cette rapide monographie sans rappeler qu'en 1782 le sieur Ballard publia un petit ouvrage intitulé *l'Ecole de la Mignature ou l'art d'apprendre à peindre sans maître et les secrets pour faire les plus belles couleurs.* Il ne paraît pas, toutefois, que la lecture de cet opuscule soit capable de donner du talent à ceux qui n'en ont pas.



Fig. 575. — Cabinet décoré de miniatures (XVIIe siècle).

Minime, *adj.* — Couleur d'un gris sombre, tirant sur le noir ou le *tanné*. Elle prend son nom des religieux de saint François de Paule qui, par humilité, se nommaient frères minimes, et qui avaient adopté cette couleur comme uniforme de leur ordre. « Plus deulx aulnes de drap minime de couleur, à quarente solz aulne. » (*Invent. de Grégoire Beaunom, marchand;* Bordeaux, 1607.)

Minium, *s. m.* — Couleur d'un rouge vif, dont on se sert pour imprimer les fers et les bois employés dans la construction, et les préserver des ravages de l'humidité. Le minium est, comme composition chimique, un deutoxyde de plomb ou un deutoxyde de fer.

Minot, *s. m.;* **Minott,** *s. m.* — Mesure de capacité pour les matières sèches et notamment pour le sel. C'est une des plus anciennes dont on se soit servi en France. Dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1383), à l'article « Cuisine », nous relevons la mention suivante : « Pour i minot de bois ferré... pour mesurer sel ès garnison du Roy... » Dans l'*Inventaire de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André,* figure : « Un minot ab certana ferralha de fer. » Pierre de l'Estoile écrit en son *Journal* (t. V, p. 8, à l'année 1590) : « Ce jour, j'achetai un minot de bled métail huit escus, lequel je cachai sous la fausse trappe de ma galerie. » Ainsi le minot fut usité au XIVe, au XVe et au XVIe siècle pour les substances les plus diverses. En Bretagne, où il fut employé couramment jusqu'à l'introduction du système décimal, son nom s'écrivait minott. Enfin rien ne prouve mieux la popularité du minot que cette exclamation de Florinde dans la *Comédie des proverbes,* jouée en 1616 (acte II, scène III) : « Je crois que, pour se connoistre, il faut qu'ils mangent un minot de sel ensemble. »

La capacité officielle du minot fut établie par une sentence du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris du 29 décembre 1670, et insérée dans l'*Ordonnance générale de la ville* de décembre 1672. Le minot devait avoir onze pouces neuf lignes de hauteur sur un pied deux pouces huit lignes de diamètre. Sa contenance était de trois boisseaux, c'est-à-dire d'environ trente-neuf litres. Il était, par conséquent, la moitié de la MINE. (Voir ce mot.)

Minusé, *adj.* — Locution provençale. Pour menuisé, c'est-à-dire fait en menuiserie. « Ung grand cabinet de noyer neuf fort minusé, de la grandeur et haulteur de huict pans. » (*Invent. de François Constans;* Marseille, 1624.)

Miostade, *s. f.;* **Mieustade,** *s. f.* — Espèce de petite serge moins forte que les ostades. La miostade fut employée dans l'ameublement pour courtines et rideaux. Elle est mentionnée dans la *Déclaration du Roy Henry IV sur la modération des Entrées qui se levoient à Paris avant la réduction sous l'obéissance de S. M.* (1594.) Son importation était soumise au tarif de 1664, modifié par les arrêts du 20 septembre 1687 et du 3 juillet 1692.

Mi-parti, *adj.;* **Mi-party,** *adj.;* **Méparty,** *adj.* — Se dit des pièces d'étoffes et objets d'ameublement qui sont composés de deux parties égales, mais de couleurs différentes. « Autres deux quarreaulx mépartyz à troys bandes de drap d'or et veloux cramoysy bordéz de fil d'or, à quatre houppes de fil d'or et soye rouge. » (*Invent. de la duchesse de Valentinois,* 1516.) « Les deux pans d'icelluy poille estoyent enrichys de deux escussons my-partis des armaries du Roy et de celles de ladicte Dame. » (*Entrée solennelle de Henri II et Catherine de Médicis à Rouen,* 1551.) « Un lit mi-party de damas rouge et moire d'or. » (*Invent. du château de Versailles,* 1708.)

Miradore, *s. m.* — Sorte de loge ou balcon vitré, disposé pour qu'on puisse voir au dehors sans être vu. Les miradores, très à la mode en Espagne, ont été appliqués à quelques constructions françaises.

Mirailh, *s. m.;* **Miraou**, *s. m.;* **Mirei**, *s. m.;* **Miroux**, *s. m.* — Prononciations proviuciales du mot miroir. En Gascogne, on disait mirailh, en Provence miraou, dans le Limousin mirei, et miroux en Normandie.

Miroir, *s. m.;* **Mirouer**, *s. m.;* **Myrouer**, *s. m.;* **Mirail**, *s. m.* — Nous voici en présence d'un de ces meubles



Fig. 576. — Femmes se regardant dans des miroirs, d'après une gravure du *Virgile*, imprimé à Lyon en 1517.

que quelques philosophes peuvent estimer accessoires, et qui, cependant, tiennent dans l'ameublement, on pourrait même ajouter dans l'existence de l'homme et surtout de la femme, une place de tout premier ordre. Ainsi que l'a dit Chazet, dans une de ses chansons qui a précisément le miroir pour objet (*Caveau moderne,* année 1813, p. 175) :

> En naissant, la coquetterie
> De toute femme est l'attribut :
> Se parer pour sembler jolie,
> C'est là son vœu, c'est là son but (*bis*).
> Fille, à six ans, de plaire est occupée;
> Et cédant à ce doux espoir,
> Quoiqu'elle soit encore une poupée,
> Elle aime déjà son miroir.

Il n'est personne, en effet, qui n'ait recours à lui, personne qui ne réclame ses services, à ce point que les historiens ont cru devoir consigner comme un fait unique, étrange, invraisemblable, la résolution, prise par une femme désespérée, de ne plus consulter son miroir. « Mme de Randan, écrit Brantôme, dans le neuvième discours (art. VII) consacré aux *Dames illustres,* Mme de Randau dite Fulvia, Mirandola, de la bonne maison de l'Admirande, demeura veufve en la fleur de son âge, et très belle. Elle fit un si grand deuil de sa perte, que jamais elle n'a daigné se regarder en son miroir, et a desnié son beau visage au blanc cristal qui la desiroit tant voir, et ne luy pouvoit dire comme la dame qui, rompant son miroir, et le dédiant à Vénus, luy dit ces vers latins :

> *Dico tibi Veneri speculum, quia cernere talem,*
> *Qualis sum nolo ; qualis eram, nequeo.*

c'est-à-dire :

« Vénus, je te dédie mon miroir, car telle que je suis, je n'ai plus le cœur ny la patience de m'y regarder ; et telle que j'ay esté d'autrefois, je ne puis. » Mme de Randan ne mesprisoit son miroir pour ce sujet, car elle estoit très belle ; mais pour un vœu qu'elle avoit fait à l'ombre de son mary, lequel estoit un des parfaits gentilshommes de la France. » On peut s'expliquer, après cela, qu'il n'y ait guère dans l'histoire du mobilier d'objet dont il ait été plus souvent fait mention, et qui ait été plus défini, plus décrit, plus célébré en vers aussi bien qu'en prose. Un des plus anciens, et surtout un des plus complets éloges qui nous aient été conservés du miroir, est celui que nous devons à Gilles Corrozet (1539) :

> Miroir cler et resplendissant,
> Miroir plaisant et resjouissant,
> Miroir ardant de grand splendeur,
> Miroir de très bonne grandeur,
> Miroir de cristal précieux,
> Qui tant es doulx et gracieux
> Qu'à chascun tu monstres sa forme,
> S'elle est belle, laide ou difforme,
> Et ne refuse en ta clarté
> D'aulcun la laidure ou beaulté;
> Miroir d'acier bien esclarcy,
> Miroir luysant, qui es ainsi
> Que l'eau clère, qui représente
> Chascune figure apparente ;
> Miroir de verre bien bruny,
> D'une riche châsse garny
> Où la belle, plaisante et clère,
> Se void, se mire et considère.

Vingt ans plus tard, le fidèle traducteur des *Nuits facétieuses* de Straparole consacrait, dans la fable V de sa XIe *Nuit,* une autre pièce de vers au miroir. Celle-ci, toutefois, présentée sous la forme d'une énigme, s'étend plus sur le rôle de ce petit meuble et sur les services qu'il est appelé à rendre, que sur son aspect et sa composition :

> Vous me regardez, dictes-moy qui je suis,
> Car vous me cognoissez ou me devez cognoistre,
> Puisque quasi toujours, ainsi comme à mon maistre
> Je rens compte et raison de cela que je puis.
>
> Jamais, ou peu souvent, je me monstre les nuicts,
> Encor que serviteur d'un chacun je vueille estre,
> Si quelcun est joyeux, joyeux je veux paroistre;
> S'il est triste, je suis chagrin et plein d'ennuis.
>
> J'ayme la vérité, et ne veux faire accroire
> Que cela qui est blanc soit une chose noire,
> Aussi je n'ay jamais apris d'estre flateur.
>
> Néantmoins, à tous coups, mainte vieille ridée,
> Chassieuse, édentée et assez mal fardée,
> Va publiant par tout que je suis un menteur.

Enfin, au XVIIIe siècle, l'auteur anonyme d'un curieux et spirituel pamphlet, le *Dictionnaire critique, pittoresque,* etc. (Lyon, 1768), nous a laissé une troisième définition du miroir qui est également à retenir. Elle est ainsi conçue :

> Glace de verre ou de crystal, enduite de vif-argent par derrière, que le luxe a rendu un meuble nécessaire et que la fatuité consulte à tout instant, comme la règle qui doit décider si la parure est bien assortie, et si l'on est du bel air. Iride passe la moitié de ses jours dans son cabinet, aussi tranquillement que s'il lisoit les meilleurs livres ; on a beau le demander, on ne peut en approcher, et quelle est donc la sorte d'occupation qui l'applique si constamment et si fortement? Il compte ses dents, il les nétoie, il unit ses sourcils, il accoutume ses yeux à devenir les fidelles interprètes de son impertinence et de ses dédains, et c'est son miroir qu'il regarde comme un autre lui-même, qui lui vaut ce plaisir et cet avantage.

On verra par la suite que ces définitions ou descriptions ne sont pas sans intérêt. Nous pourrions les compléter par quelques-unes des objurgations plus ou moins justifiées, dont les poètes et les moralistes ont accablé le miroir, le rendant responsable de l'insensibilité des belles ou des fautes trop nombreuses qu'occasionne la coquetterie. C'est

ainsi, par exemple, que dans la quatrième des *Élégies de la belle fille lamentant sa virginité perdue* (1557), Ferry Julyot fait dire à son héroïne, reprochant à ses parents leur trop grande faiblesse :

> Combien de fois m'avez veüe empêchée
> A ces mirouers, et ne m'en suis cachée
> Aucunement, car vous le permettiez
> Indulgemment, et ordre n'y mettiez.

Nous pourrions citer encore la plainte poétique de Ronsard :

> Que maudit soit le miroer qui vous mire,
> Et vous faict ainsi estre fière en beauté,
> Ainsi enfler le cœur de cruauté,
> Me refusant le bien que je désire...

Mais une incursion sur ce terrain nous entraînerait trop loin et, si nous avons à nous occuper ici du miroir, c'est uniquement dans ces rapports avec l'ameublement.

Dans ses *Recherches sur les miroirs des Anciens,* publiées avec les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (t. XXIII), Ménard exprime l'opinion que « le cristal des eaux servit l'amour-propre des hommes », et il ajoute que « c'est sur cette idée que nos premiers pères ont cherché le moyen de multiplier leur image ». La fable de Narcisse, et quelques autres histoires aussi vieilles, semblent donner raison à Ménard, et l'on doit convenir que cette préoccupation de pouvoir se contempler fut satisfaite de bonne heure, car les miroirs remontent à une prodigieuse antiquité. Les Égyptiens les connurent, en effet, et témoignèrent, par le soin apporté à leur décoration, de l'importance qu'ils accordaient à ce petit meuble. Chez les Hébreux, qui, vraisemblablement, en apprirent l'usage des Égyptiens, ils étaient si nombreux que Moïse (si nous en croyons l'*Exode*) put faire faire un bassin d'airain avec les miroirs des femmes qui attendaient à la porte du tabernacle. En Grèce, il est peu d'auteurs qui ne les aient mentionnés. Euripide dans *Hécube,* Xénophon dans la *Cyropédie,* Platon dans le *Timée,* en parlent comme d'un meuble très répandu. Plutarque, dans la biographie qu'il trace de Démosthène, écrit : « Il avoit en sa maison un grand mirouer, devant lequel, se tenant debout sur ses pieds, il s'exercitoit et s'apprenoit à prononcer ses oraisons. » Par les spécimens qui sont parvenus jusqu'à nous, aussi bien que par les descriptions des écrivains latins, nous savons que les miroirs abondaient à Rome et faisaient partie de la garniture de toilette de toute femme un peu distinguée. Sénèque constate que, de son temps, on fabriquait des miroirs où l'on pouvait se voir des pieds à la tête : *Specula totis paria corporibus.* Il se plaint de ce qu'un de ces miroirs coûtait plus d'argent qu'il n'en fallait jadis pour doter la fille d'un général d'armée. Le Moyen Age ne fit donc que se conformer à de très anciens et très vénérables exemples, en faisant des miroirs un usage si régulier et si constant qu'Eustache Deschamps les comprend, avant même les « pignes à pigner leur crin », dans l'attirail indispensable aux « nouveaulx mariéz ».

Pour réfléchir la forme humaine il faut une surface plane et polie. Le métal, facile à planer et ensuite à polir, s'offrait tout naturellement pour la confection des premiers miroirs. L'or, l'argent, le bronze, le laiton, le cuivre, l'étain, y furent tout d'abord employés. Plus tard, on se servit de l'acier poli, plus difficile à travailler, mais qui donnait une image plus nette, et dont le coloris se rapprochait davantage de la réalité. Mais l'acier, outre la difficulté du travail, présentait le grand inconvénient de s'oxyder avec une facilité extrême. C'est à cette raison qu'il faut attribuer la persistance des miroirs d'or, d'argent, d'étain et de laiton, moins aisément oxydables et plus faciles à nettoyer, qui continuèrent d'être en usage jusqu'au XVIe siècle.

Les premiers miroirs dont nous trouvions la trace commerciale sont ceux d'étain. Il en est fait mention au titre XIV du *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, parlant de « toutes menües ouevres que on fait d'estaim ou de plom à Paris ». L'article 1er de ce titre XIV est ainsi conçu : « Quiconques veut estre ovriers d'estain, c'est à savoir fesières de miroirs d'estain, de frémaus d'estain, de sonneites, etc., il le puet estre franchement. » Ainsi, dès le XIVe siècle, les miroirs d'étain étaient l'objet, à Paris, d'un commerce relativement considérable. Étienne Boileau n'en cite même pas d'autres. Il ne faudrait pas conclure, toutefois, de son silence, qu'ils étaient les seuls dont on se servait. Les miroirs d'argent, d'or, fabriqués par les orfèvres, étaient certainement connus et même d'un usage assez commun, ceux d'acier étaient également fort répandus ; les documents qu'on va lire le prouvent. Les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long* (1317), mentionnent : « I coffre fustin, ferré de fer, où il a I mirouer d'acier, cuevrechies (couvre-chefs), espingues, et autres choses de pou de value », et plus loin : « I coffre, ouquel il avoit queuvrechies, touréz, espingues et un mirouer d'acier. » On voit que, dès cette époque, le miroir occupait sa place dans les coffres de toilette. Dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), on remarque deux miroirs d'argent, dont un émaillé, et un miroir en-



Fig. 577. — Demoiselle se contemplant dans un miroir, d'après un tareau de carte à jouer gravé en 1466.

châssé dans un boîtier d'ivoire. Dans l'*Inventaire de Louis Ier, duc d'Anjou* (1360), nous trouvons un miroir d'or ainsi décrit : « Un petit mirouer d'or tout ront, qui se ouvre en deux pièces, et est pandu à une chesnete d'or, qui se fourche en IIII, et au bout de la chesnete a un

suifflet... et est le dit mirouer, par dehors, fait aux armes d'Estampes, et par dedens a une lunete d'un costé, et de l'autre a un ymage de Nostre Dame qui tienent son enffant



Fig. 578. — Dos de miroir en ivoire, représentant le siège d'un château (XVe siècle).

en son bras. » Enfin nous empruntons le couplet suivant à une curieuse poésie intitulée *les Ditz et ventes d'amours* :

Sur quatre mirouers d'argent
Est ung oysel bel et gent
Qui de voller point ne repose
Assis sur une passe rose.

A partir de la mort du roi Jean, les miroirs d'or se rencontrent fréquemment et, jusqu'à la fin du XVIe siècle, les *Inventaires* en décrivent de fort beaux et de fort riches. Beaucoup d'entre eux sont ornés de pierres précieuses et d'une somptuosité qui peut nous sembler extraordinaire. Dans le seul *Inventaire de Charles V* (1380), nous relevons : « Ung myroer d'or garny de perles. — Ung myroer d'or, où il a quatre saphirs et trente-quatre perles, pesant troys onces. — Ung myroer d'or, poinçonné dehors à lys et à ung C et ung J ; et dedens est une annunciation, esmaillée sur le blanc. — Ung myroer d'or, et autour la brodeure sont les douze signes esmaillés sur rouge cler, et au doz est l'ymage de Nostre-Dame, saincte Katherine et autres. — Ung myrouer garny d'or, où à l'environ sont les douze signes, et de l'autre costé est l'ymage Nostre-Dame, etc., pesant sept onces cinq estellins. » Au nombre des *Joyaux réclamés à la Couronne d'Angleterre,* comme ayant appartenu à Isabelle de France (1400), nous voyons pareillement figurer « un miroüer d'or, garni de pierres et de perles », donné à cette princesse par le « Comte Mareschal », ainsi qu'un « mirouer d'or à façon de une marguerite » qu'elle avait reçu en cadeau du « comte de Rotelang ». Parmi les pièces d'orfèvrerie vendues, le 1er avril 1413, par le duc d'Orléans à un marchand parisien, nous notons également : « Ung mirouer d'or, ouquel a six saphirs, cinq ballaiz et quarante-six perles, pesant ensemble deux mars trois onces cinq estellins. » Le *trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves* (1415), comprenait : « Un petit mirouer d'or, à une véronnicle et une ymage de Notre-Dame, pesant une once seze estellins » ; et nous voyons mentionné dans l'*Inventaire du duc de Berry* (1416) : « Un mirouer d'or, à une lunette esmaillée par derrière de Nostre-Dame, un serpent à sept testes, un angle (ange) et Saint Jehan l'évangéliste, garny entour de fueillages et d'oiseaulx. » En continuant cette revue par ordre chronologique, nous arrivons à l'*Inventaire de la Bastille Saint-Antoine* (1418), qui décrit : « Un tableau d'ivoire à ymages garniz d'or, où dedens sont deux mirouers garniz d'or et deux escussons de France dessus. » L'*Inventaire de la vaisselle d'or laissée par Jean de Grailly, vicomte de Béarn, dans le château de Pau* (1430), mentionne : « Ung grant mirouer garny d'or. — Ung reliquaire orné d'un mirouer et d'ung camaïeu. » Les *Comptes du roi René* nous fournissent, à la date du 12 janvier 1448, le versement « à Hennequin, orfèvre allemand, ledit jour, pour la façon d'un miroir d'or que ledit Seigneur a donné à Mme la Seneschalle d'Anjou, aux estraines, en vingt escuz d'or, à raison de XXI gros pour escus, trente-cinq florins, comme appert par certifficacion dudit seigneur de Ribiers. » L'*Inventaire de Charlotte de Savoie,* veuve de Louis XI (1483), comprend : « Ung myrouer garny d'or avecques un camahieu, ouquel camahieu a troys petitz personnaiges, garny de cinq petitz rubiz et de cinq petites perles, estimé XX escuz. » Enfin, dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), nous remarquons un miroir « tout d'or, au milieu duquel y a une agate, [avec] deux figures taillées de relief dessus et le portrait du Roy dedans ledit mirouer, garny de diamans et rubiz avec une chiesne d'agate, où il y a des testes de relief esmaillé de rouge, prisé la somme de deux cens cinquante escuz », et « un autre [miroir] d'or, qui est tout rond, gravé et esmaillé, prisé la somme de soixante-dix escuz sol. »

Dans ces mêmes documents, les miroirs d'argent sont relativement moins nombreux. Indépendamment de ceux que nous avons déjà mentionnés, nous ne trouvons guère à en relever qu'une demi-douzaine. Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), on voit figurer : « Ung grant myroer d'argent, armoyé des armes de la reyne Jehanne de Bourbon, et au doz ung ymage de Nostre-Dame. » L'*Inventaire du château de Vincennes* (1418) décrit : « Un mirouer d'argent esmaillé de France, tout à l'environ, hachié par derrière et a ou milieu une véronique. » Les *Dépenses secrètes* de François Ier nous apprennent qu'en 1538 ce prince acheta à son joaillier, Allard Plommyer, « ung myroer d'argent doré, enrichy de plusieurs pierres et plumes », et nous notons dans l'*Inventaire du*



Fig. 579. — Dos de miroir en ivoire, représentant une scène galante (XVe siècle).

prince de Condé (1588) : « Ung mirouer d'argent doré, ayant le manche de cristal, avec une gisye (?) en bosse d'agathe enchâssée d'or. » Enfin la *Gazette de France* prend soin de nous informer qu'au bal dansé le 19 février 1633

à l'hôtel de Chevreuse, en présence de la reine, « les six départements de ce sumptueux hostel » étaient « revestus de grands miroirs d'argent... » A partir de cette der-



Fig. 580. — Petit miroir d'acier, à volet en cuivre repoussé (XVIe siècle).

nière date, nous n'avons plus rencontré de miroirs en métal précieux. Cependant, les *Édits portant règlement pour la fabrique des pièces d'orfèvrerie,* rendus par Louis XIV, aux dates du 26 avril 1672 et du 10 février 1687, donnent à entendre qu'au XVIIe siècle on continuait encore d'en faire, car le premier de ces édits porte : « Très expresses inhibitions et défenses à tous orfèvres et ouvriers de fabriquer et exposer ni vendre... girandoles, *plaques* à miroirs, miroirs, tables-guéridons, paniers, corbeilles... et tous autres ustensiles d'argent massif, ou appliqué sur bois, cuirs et autres matières, sous peine de confiscation et de quinze cens livres d'amende »; et le second interdit pareillement la fabrication des « *plaques* à miroir » et miroirs, sous peine d'une amende de trois mille livres. Ajoutons que la Déclaration du roi du 14 décembre 1689, qui renouvelle cette proscription des ouvrages d'or et d'argent, mentionne encore les miroirs, mais ne parle plus des *plaques*.

Enfin, nous arrivons aux miroirs d'acier, et il est facile de voir, par la parure dont quelques-uns sont ornés, qu'on les tenait également en très particulière estime. Ainsi, nous remarquons dans l'*Inventaire de Charles V :* « Deux myroers d'assier, l'un grant, qui est environné de cuivre, et de brodeure par derrière, et l'autre assiz sur boys. » Dans l'*Inventaire des joyaux de la Couronne* (Louvre, 1418), nous relevons : « Un grant mirouer d'acier, ouvré et doré par les bors à orbevoies, et quatre escussons de France et de Bourbon. » L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523) décrit aussi : « Ung petit myroir d'assier rond, mis en argent, à ung manche d'argent derrière comme un seel, pour le tenir. » François Ier, dont le faste est bien connu, ne dédaignait pas les miroirs d'acier. Le 3 octobre 1532, il en acheta cinq à Guillaume Hotman, joaillier, demeurant à Paris, et en 1534, quatre autres de grandes dimensions à Allard Plommyer. L'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) mentionne : « Ung grand miroir d'achier faict à l'antique et garny de menues perles, fermant à deux clouans. » Dans l'*Inventaire de Jean Nagerel, archidiacre* (Rouen, 1570), nous constatons la présence d'un « grant mirouer d'acier ». Un autre « grand miroir d'acier » fut vendu 39 sols à la *Vente du chanoine Robert Richer* (Rouen, 1581). Ce texte et d'autres qui suivent prouvent que ces sortes de miroirs étaient de prix très variables. L'*Inventaire des joyaulx et pierreries du cabinet du Roy de Navarre, dressé par Jehanne de Foix au château de Navarrens* (15 mai 1583), décrit : « Un petit coffre couvert d'esmail, semé de marguerites, garny dargent, dans lequel y a un petit miroir dacier garny dor, un petit espinglier dor esmaillé. » La *Vente de Jean Le Brun, chanoine de la cathédrale* (Rouen, 1586), comprenait « un grand miroir d'acier », qui fut payé 4 livres. A la *Vente du mobilier de Catherine de Médicis,* on adjugea (vacation du 20 juillet 1589) « ung miroir d'acier », sans autre désignation. Nous relevons dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) la phrase suivante : « Un grand mirouer d'acier, que ledit sieur de Beringhen a dit avoir esté aporté à Monceaulx, du cabinet de Fontainebleau, et ce par le commandement du Roy, pour en prendre son plaisir audit Monceaulx, pendant le séjour de sa diette, le dit mirouer avec ses châssis prisé et estimé la somme de XV escuz sol. » L'*Inventaire de Louise de Lorraine* (1603) nous apprend que cette princesse possédait à Chenonceaux « un grand mirouer d'acier, enchassé, estimé quatre livres dix sols ». Enfin une *Décharge en faveur de Daniel Remy, concierge au château de Pau* (1621), mentionne : « Ung grand mirouer dacier, mis dans une caisse. »

A partir de ce moment, les miroirs d'acier disparaissent des *Comptes* et des *Inventaires;* et il n'en serait plus question si, à la fin du XVIIIe siècle, on n'avait essayé de les remettre en usage. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 1er novembre 1769 nous informent que « le sieur Perret, maître coutelier de Paris, a eu l'honneur de présenter au Roy, le 24 septembre 1768, un *miroir d'acier* de 6 pouces de hauteur sur 3 1/2 de largeur, qui rend nettement les objets et aussi bien que la glace, au moyen d'un beau poli

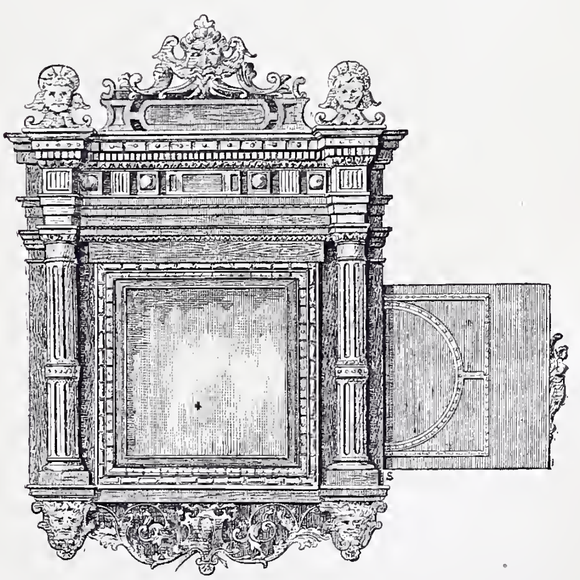


Fig. 581. — Miroir à tableau tirant (XVIe siècle).

noir que l'artiste a su lui donner ». Cette tentative d'un industriel qui, dans sa profession, s'était acquis une très légitime réputation, ne paraît pas avoir eu de suites sérieuses, et nous ajouterons qu'elle n'en pouvait pas avoir. A l'époque

où elle se produisit, les miroirs de glace étaient déjà très abondants, et ils allaient devenir d'un bon marché tel, que les miroirs d'acier n'auraient pu être regardés que comme de coûteuses fantaisies. Pour terminer avec ceux-ci, nous

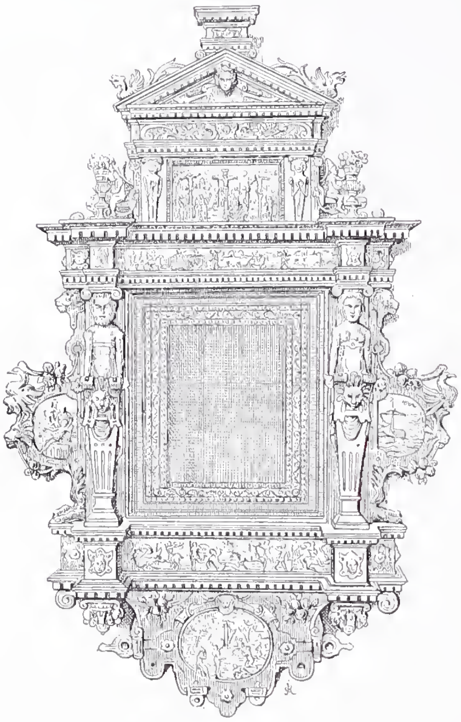


Fig. 582. — Miroir cristallin du XVIe siècle. Musée du Louvre.

appellerons l'attention du lecteur snr le miroir de Charles-Quint, décrit plus haut, et qui « fermait à deux clouans », c'est-à-dire à deux volets. Cette disposition avec fermeture était particulière aux miroirs d'acier. Seulement, au lieu d'être à volets, elle consistait le plus souvent en un petit tableau qui se tirait sur le côté, ou s'abattait sur la surface métallique. Le but du tableau comme celui du volet était, en empêchant le contact de l'air, de diminuer les chances d'oxydation. Parfois, les tableaux ou volets étaient, pour plus de commodité, remplacés par des rideaux, comme dans le miroir figurant à la *Vente des meubles de François Robillard, chanoine à Bayeux,* et qui est décrit : « Un grand miroir, encartellé de bois de poirier, avec sa verge de fer et rideaux de taffetas vert, avec sa frange et cordon, XXV livres. » Quant aux miroirs de cuivre, d'airain, de bronze, de laiton, nous n'en avons pas rencontré ; mais il en existait très certainement des quantités, et c'était de ceux-là qu'on se servait dans la petite bourgeoisie, concurremment avec les miroirs d'étain, dont aucun spécimen n'est parvenu jusqu'à nous et qui cependant, nous l'avons constaté, faisaient l'objet d'un important commerce.

Comme le remarque avec beaucoup d'à-propos M. de Laborde (*Glossaire,* p. 389) : « Ce qu'il y a certainement de plus ancien parmi les ustensiles de l'homme civilisé, c'est le miroir ; ce qn'il y a presque de plus moderne parmi ses inventions, c'est l'étamage des glaces. » Mais bien longtemps avant qn'on eut recours à l'intervention de l'étamage, on confectionna des miroirs en cristal de roche, et même en verre, doublés d'une plaque d'argent ou de plomb, qui tenait lieu de fenille d'étain. A quelle époque fabriqua-t-on ces premiers miroirs de verre ou de cristal ? Il serait assez difficile de le dire au juste ; mais il est à croire qn'ils remontent au moins au XIIIe siècle. M. de Laborde cite, en effet, denx textes latins, le premier de Vincent de Beauvais (1250), le second de Joannes Pisanus (1279), qui font l'un et l'autre l'éloge des miroirs de verre doublés de plomb. *Specula vitrea plumbo subducta.* Vers le même temps, les joailliers et les tailleurs de pierres fines ne se faisaient pas faute d'employer les paillons pour donner de l'éclat aux pierres qu'ils montaient ; et comme les cristalliers étaient alors unis aux lapidaires, ils ne manquèrent certainement pas de confectionner de petits miroirs en cristal de roche, doublés d'une feuille de métal précieux. Quoi qu'il en soit, c'est seulement en 1372, dans l'*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux,* que nous en trouvons un mentionné clairement : « Une damoiselle en façon d'une serainne d'argent doré, qui tient un mironer de cristal en sa main. » A partir de ce temps, on en rencontre d'une façon assez régulière dans les grands inventaires. En 1410, nous relevons dans un *Inventaire du duc de Bourgogne :* « Ung mirouer sangle (?) rond ; d'un costé, la Vierge Marie tenant son enfant et les apostres environ, fait de painture et dessoubs ung verre de cristal... et en l'austre costé dudit mirouer, le verre à mirer environné de huit perles. » En 1426, l'*Inventaire du château des Baux* nous fonrnit : « 1 mirail de corne noire, ou de jayet redont (rond) sans voirre, ouquel a de l'un des flans III ymages d'ivoyre. » Ce petit meuble, qui se trouvait dans la « chambre où Madame soloit gésir », avait sans doute eu sa glace brisée. En tont cas, cette mention de l'absence du verre est caractéristique. Mais c'est seulement au XVIe siècle que les miroirs de cristal commencent à se montrer en nombre. Cette constatation n'est pas, au reste, pour nous surprendre. Le cristal de roche est rarement assez pur pour pouvoir fournir de grandes surfaces sans défaut, et le verre, à cette époque, était trop imparfaitement fabriqué, pour qu'on pût obtenir avec lui des miroirs convenables.

François Ier fut un grand acheteur de miroirs de cristal, et comme il semble peu probable que ce prince ait passé sa vie à contempler ses traits, il est à supposer que ces acquisitions étaient faites uniquement en vue de cadeanx. Elles prouvent, par conséquent, que ces petits meubles étaient alors particulièrement recherchés à la cour de France. En 1532, Allard Plommyer, joaillier ordinaire du roi, fournissait à ce prince : « Ung mirouer de cristail, garny d'or et enrichy de pierreries. » En 1533, le roi achetait d'un coup, à Jehan Grain, treize miroirs. En 1538, Jehan Crespin lui livrait : « Un grand mirouer de cristal » ; Loys Poucher : « Trois miroirs de cristal » : Anthoine de Pierremue : « Un myroer de cristail, enchâssé en bois d'esbeyne taillé à la damasquyne » ; Allard Plommyer : « Sept miroirs de cristal », et enfin Jehan Crespin, déjà nommé : « Cinq myroers de cristalin, couvertz de veloux et enrichiz de broderie. » On remarquera qne ces derniers miroirs sont indiqués comme faits de CRISTALLIN, c'est-à-dire de verre imitant le cristal. Ainsi que nous l'avons établi dans notre premier volume (col. 1081), c'est à la fin du XVe siècle que l'on commence à rencontrer, dans les mobiliers distingués, les premiers ouvrages, coupes, aiguières, etc., en verre cristallin. Ces ouvrages provenaient de Venise. C'est aussi de Venise qne furent importés chez nous les premiers miroirs faits avec cette imitation de cristal, mais seulement cinquante ans après qu'on l'eut utilisée dans les verres à boire, carafons, burettes, etc. Ces miroirs devenant fort à la mode, et leur acquisition occasionnant la sortie de sommes considérables du royaume, le roi Henri II s'efforça d'acclimater en France cette industrie nouvelle et, le 13 février 1552, le Parlement enregistra

des « Lettres patentes du Roy, données à Châteaubriant, le 13 juin 1551 » et accordant à Théséo Mutio, « gentilhomme italien, né à Boullogne (*sic*), la grâce et privilège exclusifs de, durant dix ans, faire ou faire faire en ce Royaume, voirres, miroüers, canons et autres espèces de voirreries à la façon de Venise ». Dès lors, on put espérer de voir se réaliser, à courte échéance, la conception jugée en ce temps-là hyperbolique, de Rabelais, qui, meublant sa fameuse abbaye de Thélème, osait placer « en chacune arrière chambre..., ung mirouer de crystallin, enchassé en or fin, autour guarny de perles ; et estoyt de telle grandeur, que il pouayt véritablement représenter toute la personne ». (*Gargantua,* liv. Ier, ch. LV.) Ce désir de rééditer les merveilles de l'ancienne Rome et de posséder des miroirs où les femmes pussent se voir des bottines au chignon tourmenta, en effet, nos pères pendant plus d'un siècle et demi. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, on en parla comme d'une chose merveilleuse, invraisemblable. En 1680, Mme d'Aulnoy, racontant les lamentables aventures de l'infortunée Cendrillon, écrivait : « Elle couchoit au plus haut de la maison dans un grenier sur une méchante paillasse, pendant que ses sœurs estoient dans des chambres parquetées, où elles avoient des lits plus à la mode, et des miroirs où elles se voyoient depuis les pieds jusqu'à la teste. » Mme d'Aulnoy ne se doutait certainement pas, en traçant cette phrase, qu'au XIXe siècle, ces miroirs fabuleux se rencontreraient, sous forme d'armoire à glace, dans les chambres de nos plus modestes bourgeoises.

Malheureusement, l'établissement de Théséo Mutio ne répondit pas aux espérances qu'il avait fait naître. Pas plus que la fabrique de verre cristallin fondée cinquante ans plus tôt, à Lyon, par Mathieu de Carpel, sa manufacture ne réussit à produire les miroirs d'une façon courante. La France demeura tributaire de Venise, et les miroirs de cristallin continuèrent d'être de petites dimensions et d'un prix très élevé. Le seul de grande taille que nous ayons rencontré à cette époque figure dans l'*Inventaire du Roy, faict à Fontainebleau* (1560). Il est décrit : « Ung grand mirouer de cristalin garny d'argent doré, où y a ung camayeux anticque et plusieurs autres pierres. » Encore faudrait-il savoir ce qu'on entendait aux environs de 1550 par « ung grand mirouer ». Ajoutons que, pendant un siècle et demi, les miroirs en cristal de roche ne cessèrent pas d'être à la mode. Nous remarquons à la *Vente de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France* (15 septembre 1572), un de ces précieux miroirs, enchâssé dans « un ovalle d'or, pendant à un petit bout de chesne d'or ». Un *Mémoire de Gratien Chandon, lieutenant particulier au bailliage de Mâcon,* nous apprend qu'en 1579 cette ville fit acheter, pour l'offrir à la duchesse de Mayenne, « ung miroir de cristal de roche, garny d'argent vermeil, d'ouvraige cyzelé bien achevé, auquel y a ung pied de relief, en paysage garny de bastions, au milieu duquel y a ung trône, contre lequel est appuyé ung satyre soubz tenant sur son col ung compartiment enrichy d'ung Neptune, de nymphes et monstres marins environnans la lune (ou lunette) de cristal fin de roche ». Ce miroir « de fort belle œuvre », comme on en peut juger, avait coûté 169 livres, somme considérable pour le temps. Il était logé dans un étui de velours vert qui lui-même avait coûté 11 livres 17 sols. Nous notons également un de ces précieux miroirs dans l'*Inventaire de Jeanne de Bourdeille* (1595) : « Anchassé au bor la vistre de cristal, et par le darié un lapis couver d'or fassonné. Il est émallié de vert, incarnat, viollet. » Enfin, l'*Inventaire des meubles du château de Nérac* (1598) en mentionne un autre « ayans la glace ronde garnye de jayet, denviron ung pié et troys pouces de hauteur ». Ajoutons que l'habitude de donner une parure exquise à ces précieux objets était alors générale, et Brantôme rapporte que les veuves de son temps, pour marquer leur ennui, « n'osoient porter de pierreries, sinon à quelques mirouers et à quelques heures... »

Les miroirs de cristal de roche, au surplus, étaient, à cette époque, considérés à l'égal des joyaux les plus coûteux. Palma Cayet rapporte dans sa *Chronologie septennaire* qu'en 1600, au dîner de gala qui fut offert à Florence à Marie de Médicis, à l'occasion de son mariage avec Henri IV, en guise de dessert, la table apparut « toute reluisante de précieux lapis, miroirs et autres choses plaisantes à voir, et faisant au long et au large un brillement admirable ». On peut se faire, au reste, une idée très exacte de ce qu'étaient ces miroirs tant appréciés au temps de Marie de Médicis, par celui de cette princesse dont nous copions la minutieuse description dans un *Inventaire des meubles de la Couronne.* C'était « un miroir de toilette, tout d'architecture, le frontispice d'agathe onix au milieu duquel est une teste de Diane de mesme agathe, entourée d'émeraudes, et aux costéz, deux petits vazes d'agathe onix, la corniche posée sur deux colonnes de jaspe gris, soutenues des deux pilastres ; dans la frise de la corniche, il y a douze testes d'émeraudes enchâssées et séparées les unes des autres par trois petites émeraudes, et au costéz des colonnes, deux testes de grenats garnies d'or esmaillé, portés sur deux grosses émeraudes aussy garnies d'or esmaillé ; au milieu du pied d'estal, une teste de femme entourée d'émeraudes ; le tout appliqué sur du cuivre doré, sur six petittes boulles rondes d'agathe

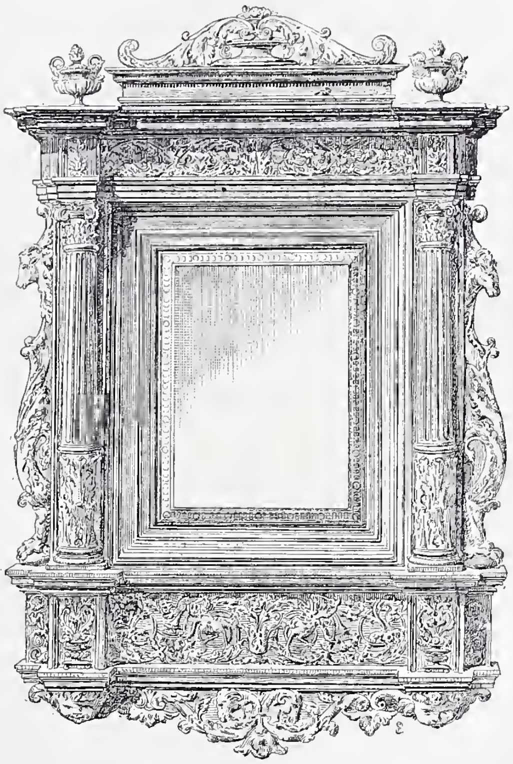


Fig. 583. — Miroir cristallin du XVIe siècle.

onix, hault par le milieu de quinze pouces sur dix pouces de large environ ».

Cette pièce admirable, qui nous a été conservée, figure aujourd'hui parmi les objets les plus précieux de la galerie d'Apollon. Nous en donnons hors texte une reproduction fidèle. Ajoutons que, pendant tout le XVIIe siècle, les mi-

roirs de cristal de roche continuèrent d'être estimés à l'égal des bijoux les plus précieux. Louis XIV comprit, parmi les présents magnifiques qu'il envoya au roi de Siam : « Cinq miroirs de cristal de roche, dont les bordures étoient très artistement travaillées et garnies de pierreries. » (*Mercure*, n° d'avril 1687.) Malheureusement, un bien petit nombre d'entre ces meubles devaient parvenir jusqu'à nous. Leur fragilité les condamnait à une destruction en quelque sorte fatale. Tout le monde a lu dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux le mot épique de M. d'Orgeval, criant à sa femme devant toute l'assemblée : « Notre grand miroir est cassé ; nous en avons pour cinq cens écus dans les fesses » ; et la singulière précaution de Mme Sanguin, femme du maître d'hôtel de Henri IV, qui, « le feu s'étant pris à sa chambre, jeta un grand miroir par la fenêtre de peur qu'il ne fût brûlé ». (*Hist.,* t. IV, p. 354, et t. VI, p. 178.) La Grande Mademoiselle rapporte qu'un accident de même genre lui arriva. « Dès que je fus à ma chambre, écrit-elle (*Mém.,* t. IV, p. 427), je laissai tomber mon miroir qu'étoit une grosse glace de cristal de roche fort épais. Je dis à Barail : — Je meurs de peur que ce soit un augure que je me repentirai de ce que je viens de faire. Il se moqua fort de moi. » Combien d'autres joyaux de ce genre ont eu le même sort, sans que l'Histoire ait pris la peine d'enregistrer leur disparition !



Fig. 584. — Miroir de poche en argent doré et émaillé (XVIe siècle).

Les miroirs en cristal de roche étaient forcément de petites dimensions, mais sans être, cependant, de beaucoup inférieurs comme taille aux miroirs cristallins du XVIe siècle. Ajoutons que, même à l'époque où on les faisait de métal, il ne paraît pas qu'on ait cherché à fabriquer des miroirs de très grande étendue. Tous ceux dont l'image nous a été conservée sont de proportions modestes. Quelques-uns étaient liés à un autre objet, à une boîte, à un coffre ou même à une brosse, comme celui décrit dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483), « auquel coffre a esté trouvé une broesse d'ambre, à laquelle tient ung mérouer ». D'autres, et c'étaient les plus nombreux, se portaient dans la poche, dans les bourses suspendues au côté, ou bien étaient retenus à la ceinture par un lacet de soie ou par une chaîne de métal. Cette dernière mode dura jusqu'au XVIIe siècle, et La Fontaine pouvait encore écrire :

Miroirs aux poches des amants,
Miroirs aux ceintures des belles...

La plupart des miroirs d'or que nous rencontrons dans l'*Inventaire de Charles V* étaient de ce genre. Les miroirs d'ivoire et de bois peint qu'on trouve également en assez grande quantité à cette époque, et dont des spécimens variés nous ont été conservés, étaient dans le même cas. Nous notons dans les *Comptes de l'argenterie* qu'en 1387 Charles VI acheta « à Jehan Girost, pignier, demourant à Paris, un petit miroir d'ivoire avec l'estuy, pendant à un laz de soye ». Ce miroir était destiné à Isabeau de Bavière qui, vraisemblablement, le portait au côté ; et puisque nous parlons des miroirs d'ivoire, il nous faut constater qu'ici c'est l'enveloppe du miroir proprement dit qui donne son nom à l'objet. A l'intérieur, la plaque réfléchissante était de métal ou de verre, parfois d'or, comme dans le « myrouer d'ivire garny d'or à un esmail de France » compris dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418). D'autres fois, elle était en acier poli, surtout dans les miroirs en bois, dont le fond, au lieu d'être sculpté de scènes variées (comme le montrent nos figures 578 et 579), était peint. Cette habitude de peindre les miroirs fut, au reste, générale au XVe et au XVIe siècle. Sur les *Registres de la Cour des comptes de Provence* nous relevons, à l'année 1477, un payement de 50 florins au peintre Jacquet Scalle « pour parfaire... le mirouër où est le visaige du roy, qu'il a donné à la royne ». A l'année 1479, ces mêmes registres portent un autre payement de 27 florins 6 gros, à Armant, peintre d'Avignon, pour avoir peint « six draps et cinq mirouers ». En 1572, Catherine de Médicis commandait à l'orfèvre Du Jardin : « Pour Madame de Savoye [sa fille], un mirouer rond sans couverquel, et de l'aultre coûté [disposé] pour mectre une peinture, avecques la devise que M. de Roysi lui devisera. » Parfois, à la place du bois ou de l'ivoire, on garnissait le fond du miroir de pierres dures taillées. L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) décrit « Ung myroir assiz en gaie (jais) noir, fait en manière de cueur, et de l'aultre costel un cueur enpressé sur une marguerite. » Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), nous notons également : « Un



Fig. 585. — Miroir à main, en argent ciselé et doré. Dessin d'Étienne Delaune.



S. Hugard, del. Maison Quantin, imp.-éd.

MIROIR

AYANT APPARTENU A MARIE DE MÉDICIS

(Galerie d'Apollon. — Musée du Louvre).

mirouer de jaspe, où est gravé un narcis, garny de diamans et rubis au tour (*sic*), avec pendans d'or, les chiffres du roy esmailléz de gris, prisé deux cens escuz. » Celui de Louise de Vaudemont (1603) mentionne : « Ung mirouer de lapis. » Mais tous ces miroirs, ne craignons pas de le redire, étaient forcément de petite taille. Il en allait de même de ceux qu'on portait dans des pommes de senteur ou dans des petites trousses parfumées. Tels étaient les deux miroirs « en deux coquilles d'écrevisse garnis d'ambre », qui figurent dans l'*Inventaire de Françoise de Bretagne* (1481). En 1529, François Ier faisait payer 40 écus d'or « au solleil » à Guillaume Castillon, pour deux « pommes d'or plattes, servans à mectre senteurs, et au dedans desquelles y a deux petits livretz, esquelz sont escriptz les sept seaulmes, et deux myrouers aux deux costéz ». En 1595, nous trouvons chez Jeanne de Bourdeille un miroir du même genre « couvert d'un ouvrage faict à léguille au petit point d'or et d'argent et de soyes de diverses couleurs », et l'auteur de l'*Isle des hermaphrodites,* parlant d'un de ses héros hybrides, écrit : « Après cela, on luy apporta un miroir faict à peu près en forme d'un petit livret, qu'on luy mit dans la pochette droite de ses chausses », etc. L'usage des miroirs de poche, au surplus, s'est perpétué jusqu'à nous, et cela sans interruption. On retrouve facilement leurs traces pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Nous citions tout à l'heure La Fontaine. Un petit meuble de ce genre inspira au poète Mathieu de Montreuil la satire suivante :



Fig. 586. — Miroir à main.
Modèle dessiné par Étienne Delaune.

Qu'un miroir de poche est commode
Pour travailler sans cesse à la mort d'un amant!
Celle qui la première en amena la mode
Étoit cruelle assurément.
Par malheur j'ai cassé le vôtre;
Mais je vous en renvoie un autre,
Où vous pourrez, tout à loisir,
Achever le dessein qu'ont vos yeux sur ma vie.
A votre aise, belle Sylvie :
Je ne vous voudrois pas ôter votre plaisir.

En 1665, dans la *Mère coquette* de Quinault (acte II, scène II), Ismène, *se regardant dans son miroir de poche,* dit à Laurette :

Comment suis-je aujourd'hui? Mais dis la vérité...

Et Dancourt, dans l'*Été des coquettes* (1690) (scène VIII), fait dire à Lisette parlant de certain abbé : « Bon! bon! madame, avant qu'il ait consulté son petit miroir de poche, mordu ses lèvres, arrangé les boucles de sa perruque, et pris l'avis de tous ses laquais sur sa parure, il en a pour un bon quart d'heure sur l'escalier. » Ce même jeu se retrouve dans la *Gageure imprévue* de Sedaine, représentée en 1768. Nous lisons à la scène V : « La marquise tire son miroir de poche ; elle regarde si ses cheveux sont dérangés, si son rouge est bien. » Enfin, il n'est aucun de nos lecteurs qui n'ait vu plusieurs de nos contemporaines, laides ou jolies, demander son avis à quelqu'un de ces petits miroirs.

A côté de ces miroirs de poche, de main, de trousse, de ceinture, il faut placer les miroirs de toilette de dimensions plus vastes, et qu'un serviteur tenait devant le prince ou le seigneur qui s'habillait. Cet usage de tenir le miroir demeura en vigueur jusqu'au XVIIIe siècle. L'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* le signale comme étant pratiqué de son temps : « Chacun d'eux, écrit-il, avoit plusieurs hommes à l'entour de la chaise où ils estoient assis, l'un défaisant ce que l'autre avoit faict; l'autre tenant en ses mains un grand miroir. » Et l'*État de la France,* publié en 1712, informe ses lecteurs qu'un « valet de chambre tient toujours le miroir devant Sa Majesté pendant que le Roy s'habille ou se déshabille, ou change de hardes ; et si c'étoit à certaines heures et à certains endroits où l'on ne voit pas clair, ajoute-t-il, deux autres valets de chambre vont prendre sur la table du Roy chacun un flambeau ou grosse bougie dans un chandelier ou flambeau vermeil doré, et les tiennent aux deux côtéz du miroir, ce qui se fait d'ordinaire au retour des chasses ». Mais cette façon de se faire tenir le miroir, admissible pour un roi, pour un prince, dont la toilette est relativement rapide, était par trop assujettissante pour une princesse ou pour une jolie femme. Aussi prit-on de bonne heure l'habitude de substituer, au serviteur chargé de ce soin, un appareil remplissant le même office. De là ces miroirs munis d'un pied et pouvant se poser sur une table ou encore agencés de façon à pouvoir s'accrocher à des supports spéciaux.

Au Moyen Age, c'était à des appareils nommés DAMOISELLES (voir ce mot) que l'on demandait ce genre de services. On relève dans les *Comptes de l'argenterie,* à



Fig. 587. — Miroir à pied,
d'après la tapisserie de la *Dame à la lycorne.*
Musée de Cluny.

l'année 1350, l'achat d'une « damoyselle à tenir le myrouer à Mme la royne ». Ces mêmes *Comptes* nous apprennent qu'en 1353 Girart d'Orléans, peintre du roi, reçut 12 écus pour la façon « de IIIj damoiselles de fust nettement

ouvrées, et paintes, à bon or bruni, à tenir les miroirs des dictes Dames, à cause de leur dict atour, IIj escus la pièce ». En 1372, nous avons noté déjà dans l'*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux* la description d'une damoiselle « en façon d'une serainne (sirène) d'argent doré, qui tient un mirouer de cristail en sa main ». A la même époque, on faisait des miroirs à pieds qui se posaient sur les tables et remplissaient le même office. Le beau miroir que tient la *Dame à la Lycorne* (voir fig. 587), celui en fer damasquiné, non moins riche, quoique beaucoup plus moderne, que



Fig. 588. — Miroir à pied de fer damasquiné (XVIe siècle). Musée de South-Kensington.

possède le musée de South Kensington (fig. 588) montrent de quelle magnificence ces meubles précieux étaient susceptibles. On en faisait aussi de très simples, ce qui était assez naturel et en quelque sorte forcé, car leur usage était général. Nous en rencontrons, en effet, jusque chez des ecclésiastiques. A la *Vente des meubles de Jean Nagerel, archidiacre* (Rouen, 1570), un de ces miroirs à pied fut adjugé pour 8 sols. Plus tard, on les fit *à valet,* c'est-à-dire munis par derrière d'une tige, qui permettait d'appuyer le miroir en le tenant incliné. L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) signale : « Ung mirouer, avec une pelotte couverte de velours cramoisy rouge à chiffre d'argent, et le vallet... » Parmi les objets remis en 1603 au vicomte de Castillon, par le comte de Ribérac (mignon de Henri III), nous trouvons mentionné « ung vallet de miroir ». Plus tard, cet appui ou ce valet finit même par devenir le signe particulier, la marque distinctive du miroir de toilette. Nous avons donné la description et l'image du miroir de toilette de Marie de Médicis. Celui que possédait sa belle-fille Anne d'Autriche n'était pas moins précieux. Il est ainsi décrit dans les *Inventaires des meubles de la Couronne :* « Un miroir de toilette, avec son appuy derrière, le tout d'or ciselé d'entrelas et compartimens et émaillé des armes et des deux chiffres de la reyne Anne d'Autriche. » Cette belle pièce mesurait 18 pouces de haut sur 15 de large et pesait avec la glace 43 marcs 4 onces. On s'étonne moins, quand on connaît sa richesse, que ce meuble superbe ait donné son nom à la pièce où il se trouvait d'habitude ; car la Grande Mademoiselle nous apprend qu'au Palais-Royal, à côté de la « chambre du lit » où reposait Anne d'Autriche, se trouvait la « chambre du miroir où la reine se coeffoit habituellement ». C'est, du reste, le temps où l'expression être à son miroir va entrer dans notre langue et devenir synonyme des mots : être à sa toilette.

> Le valet de l'amant fidelle
> Fut, le lendemain, chez icelle,
> Et luy prézenta de sa part
> Un bouquet galant et gaillard,
> Qu'elle prit de façon discrette,
> Et le poza sur sa toilette :
> Car elle étoit, lors, au miroir.

Cet office valut également à notre gracieux meuble le nom de « conseiller des Grâces » que lui donnèrent les *Précieuses,* et, dès cette époque, il paraissait si absorbant que l'auteur du *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* (1673) n'hésitait pas à écrire : « C'est une grande incivilité de se regarder au miroir et de se peigner en présence d'une personne que nous considérons. » Après cela, il ne faut pas demander si ces miroirs de toilette étaient nombreux. Les tableaux ainsi que les gravures du temps le prouvent d'une façon surabondante ; et dans les *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés sous Louis XIV, nous n'en comptons pas moins de vingt-neuf. Trois étaient de cuivre doré, douze à cadre de noyer, cinq à bordure d'olivier, un à bordure d'ébène et les huit autres de noyer avec ferrures dorées.

Quoique de taille plus vaste que les miroirs de poche, ceux de toilette ne laissaient pas que d'être encore de dimensions réduites et facilement maniables. Jusqu'au XVIIe siècle, soit qu'ils fussent de forme ronde ou bien ovale, ils demeurèrent relativement petits, et chaque fois qu'ils dépassaient ces proportions modestes, on avait soin de le signaler. S'il en fallait un exemple, nous citerions : « Un grand mirouer rond de la grandeur d'un bouesseau, peint aux armes de la Royne », qui figure dans l'*Inventaire de Louise de Savoye.* Ceux-là mêmes qu'on appliquait à la muraille ou qu'on encadrait dans les lambris conservaient, et pour cause, leurs dimensions modestes. Catherine de Médicis fut la première reine de France qui posséda un « cabinet de miroirs »; or ce cabinet ne comptait pas moins de « cent dix et neuf mirouers plains de Venise » enchâssés dans son lambris. Aujourd'hui avec six ou huit glaces on couvrirait une surface beaucoup plus vaste. On peut, du reste, voir encore à Fontainebleau une petite glace de la fin du XVIe siècle, encastrée dans une boiserie, et qui fut, dit-on, offerte par la République de Venise à Marie de Médicis, à l'occasion de la naissance de son fils aîné. Cet humble miroir en dit plus qu'une longue dissertation sur la taille des glaces à cette époque.

Mais cette application nous fait entrer dans un nouvel ordre d'idées ; nous voulons parler de l'adaptation des miroirs à la décoration des pièces. Cette adaptation est

vraisemblablement ancienne. Nous avons expliqué, au mot Lustre (voir col. 558), qu'aux noces de Charles le Téméraire, les chandeliers suspendus qui éclairaient la



Fig. 589. — Miroir de Venise avec encadrement d'ébène et d'ivoire. Musée de la porte de Hal.

salle du banquet étaient ornés de grandes plaques de miroirs. Longtemps avant cela, le 5ᵉ *compte de Jehan Abonnel, receveur des finances du duc de Bourgogne* (1432), nous apprend que, dans la décoration de la grande galerie du château de Hesdin, les miroirs jouaient leur rôle. Colard le Voleur, valet de chambre du duc, qui avait été chargé de l'agencement de cette galerie, avait établi à l'entrée « ung miroüer où l'on voit plusieurs abuz », c'est-à-dire où les gens qui se regardaient paraissaient défigurés (voir Miroirs ardents) ; et plus loin il avait disposé « ung aultre miroüer là où l'on envoye les gens pour eulx voir... et quand ils regardent dessus, ils sont tous embouseréz de farine et tous blancs ». Ces adaptations comiques suffisent à nous révéler l'existence de miroirs suspendus au mur ou même incrustés (qu'on nous permette ce mot) dans la muraille. Il va sans dire que c'étaient là des miroirs métalliques. Quant aux miroirs de glaces, c'est, nous venons de le voir, à Catherine de Médicis que nous sommes redevables, selon toute vraisemblance, en France, d'une application qui devait se traduire, au XVIIᵉ et au XVIIIᵉ siècle, par ces cabinets et ces chambres de glace dont nous parlons autre part (voir t. II, col. 1107). Cette innovation dut être extrêmement goûtée, et si l'exemple ne fut pas immédiatement suivi, c'est que ce luxe nouveau représentait une dépense excessive ; et, en effet, on ne rencontre que très exceptionnellement, au XVIᵉ siècle, des glaces jouant un rôle décoratif. Pour notre part, nous n'avons constaté leur présence que dans un seul inventaire, celui de Jehan Reynier, consul de Tripoli à Marseille (1597), où se trouve mentionné « un grand miroir enchâssé à la muraille ». Mais quarante ans plus tard, lorsque l'importation vénitienne eut pris tout son développement, et quand on eut commencé d'expédier en France des glaces à meilleur marché, on vit dans tous les riches hôtels les miroirs associés à la décoration murale. En 1651, Loret nous signale leur présence en nombre dans une fête que l'archevêque de Sens,

Qui chérit les plaizirs des sens,

offrit, en mai de cette année, à la duchesse de Longueville.

Cinquante miroirs de Venize,
Des plus riches et des plus beaux,
Servoient d'agréables tableaux,
Pour reprézenter les figures,
Les grimaces et les postures,
Les ris, les grâces, les apas,
Les gorges, les mains et les bras,
De toute la belle cabale
Qu'on fêtoyoit dans cette sale.

Lorsqu'en 1653 la Grande Mademoiselle, en exil à Saint-Fargeau, pour charmer ses loisirs, remania de fond en comble l'appartement qu'elle habitait, elle ne manqua pas de recourir aux miroirs pour décorer sa nouvelle résidence. « J'ajustai le cabinet, écrit-elle en ses *Mémoires* (t. II, p. 284), avec force tableaux et miroirs ; enfin j'étois ravie et croyois avoir fait la plus belle chose du monde. » De retour à Paris, elle ne procéda pas autrement pour le Luxembourg, et c'est à la foire Saint-Laurent qu'elle alla faire ses emplettes. « Nous y fûmes fort souvent, et particulièrement quand le carême fut venu, parce que, pendant le carnaval, on avoit autre chose à faire. Je fus fort heureuse : j'y gagnai quantité de cabinets et de miroirs qui m'étoient nécessaires pour parer mon logis. » (*Ibid.*, t. III, p. 200.) Plus magnifique encore, la duchesse de Bouillon faisait entièrement tapisser son cabinet de miroirs et chargeait le célèbre C.-L. Audran de les encadrer dans ces délicieuses arabesques qu'il excellait à peindre. (*Archives de l'art français. Documents inédits,* t. V, p. 96.)



Fig. 590. — Miroir de toilette.
Fragment d'une gravure de Hortemels, d'après Lancret.

Les miroirs, du reste, demeurèrent la grande passion des belles dames du XVIIᵉ siècle. Ce goût prit même parfois des allures un peu folles. On a lu dans Saint-Simon (*Mém.*, t. II, p. 355) l'amusante histoire de la comtesse de Fiesque :

« Tout au commencement de ces magnifiques glaces, alors fort rares et fort chères, elle acheta un parfaitement beau miroir. — Hé, comtesse, lui dirent ses amis, où avez-vous



Fig. 591. — Miroir de toilette avec cadre d'argent exécuté par Pierre-Thomas Germain.

pris cela? — J'avois, dit-elle, une méchante terre et qui ne me rapportoit que du blé, je l'ai vendue et j'en ai eu ce beau miroir. Est-ce que je n'ai pas fait merveille? du blé ou ce beau miroir! » Vers cette même époque, Mme de Coulanges mandait à Mme de Sévigné que Mme de La Fayette recevait ses visites dans une chambre ornée de « beaucoup de miroirs, de chandeliers, de plaques, de glans, de crystaux, suivant la mode présente ». Cette passion pour les miroirs, qui se traduisait alors par leur association à nombre d'autres meubles, tels que bras de lumière, lustres, etc., était autorisée par de solennels exemples. Mazarin et Fouquet furent grands amateurs de ces coûteux objets. Au château de Vaux, on admirait : « Un cabinet doré, peinct, lambrissé et orné de glaces de mirouer. » Dans le garde-meuble du surintendant, nous remarquons également : « Trois beaux mirouers, dont un plus grand et deux moyens, les deux plus grandz garniz d'argent massif, et l'autre avec des feuillages doréz. » Dans la pièce où l'on avait serré les meubles précieux se trouvait encore « un grand miroir de vingt-quatre poulces en quarré, garny de bois de sabine, avec plaques de cuivre doré ». Peut-être est-ce derrière ce grand miroir que l'imprudent Fouquet oublia le fameux mémoire que Gourville lui avait conseillé de brûler, et qui, par la suite, devait si fort le compromettre. (Voir *Mém. de Mme de Motteville,* ch. LVI.)

Chez Mazarin, où abondaient les miroirs encadrés « d'argent vermeil doré, façon d'Italie », la fantaisie s'alliait au luxe et donnait naissance à des complications ingénieuses. Comme exemple, nous citerons un *miroir-horloge,* qui dut passer, en son temps, pour une pièce merveilleuse. Il consistait en « un grand châssis d'ébeine quarré orné d'argent aux quatre angles, ledit quarré se terminant en huit pans, à l'entour desquels sont marqués les chiffres des heures d'argent, et dans le milieu se rapporte un autre châssis d'ébeine à huit pans, dans lequel est enchâssée une glace de Venize d'un pied et demi de hauteur et d'un pied de largeur, garny d'argent cizelé, percée à jour avec les portraits de S. M. et du duc d'Anjou estans enfans. Dans le milieu du grand châssis, sous le miroir, estoit un mouvement conduisant l'aiguille qui montre les heures. » Mais ces « grands » miroirs, d'une taille considérable pour l'époque, ne sauraient, comme dimensions, supporter aucune comparaison avec ceux qu'on fabrique couramment de nos jours. Ainsi, un des plus vastes qui figurent dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* est décrit comme suit : « Un grand miroir de Venize, de trente-six pouces de glace ou environ dans une corniche d'ébeine couverte d'argent blanc, travaillée à feuillages, percée à jour, rapportée sur ledit ébeine façon de Roberdet, avec ses anneaux de fer, crochetz et cordons de fleuret vert pour le suspendre, ledit miroir dans une boëte de bois. » Cette pièce superbe, exceptionnelle, mesurait donc un mètre « ou environ » dans sa plus grande dimension. Nous sommes bien loin des glaces du nouvel Opéra qui couvrent trente mètres superficiels. (Voir le mot GLACE.)

Ajoutons que le cardinal n'aimait pas les miroirs d'une façon égoïste et ne se bornait pas à en posséder de magnifiques. Il se plaisait à en donner et à les mettre en loterie. Les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (t. III, p. 234) l'attestent. Les loteries de ce genre étaient d'ailleurs fort goûtées à cette époque. Loret, dans sa *Muze historique,* nous apprend que le duc d'Orléans, frère du roi, gagna, de la sorte, un miroir de 1,410 livres.

A la foire de Saint-Germain,
Où Monsieur, à ce qu'on raconte,
Fit ce jour-là son petit compte,
Gaignant un miroir précieux
Où l'on se peut lorgner du mieux,
Valant sept vingts une pistole.

Mais quelque beau que pût être ce miroir et quelque

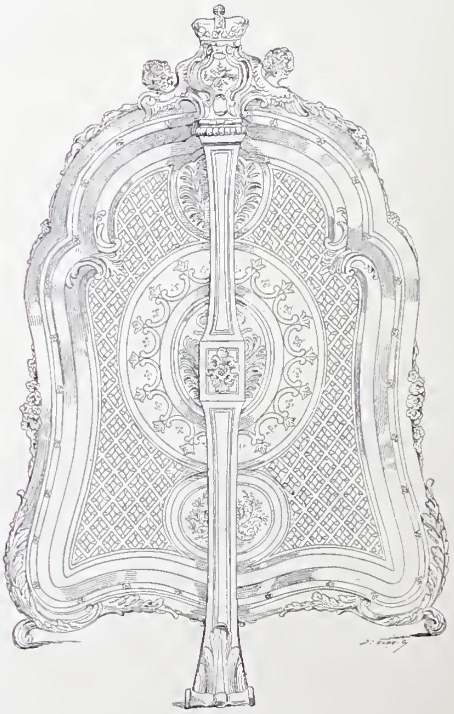
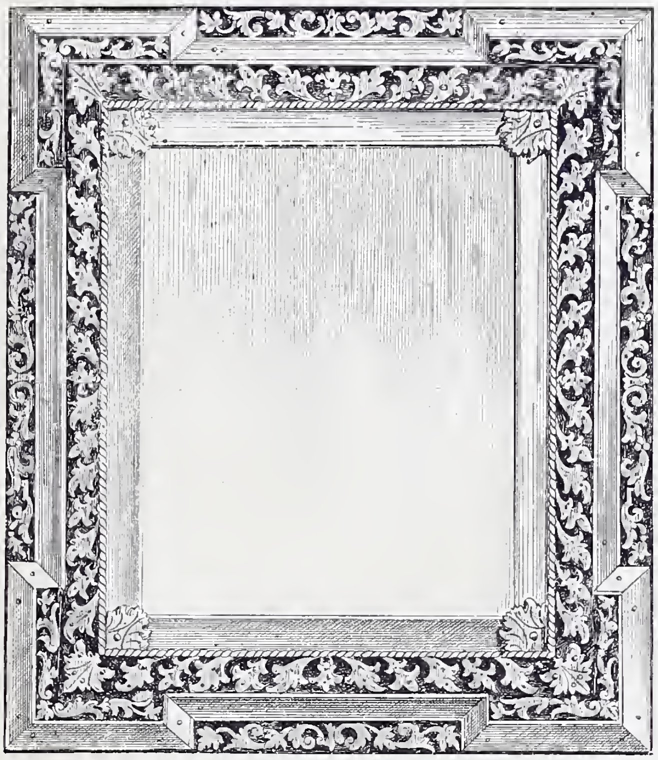


Fig. 592. — Contre-face et valet du miroir représenté à la figure précédente.

riches que fussent ceux de Mazarin, de Fouquet, de Mmes de Chevreuse, de Fiesque, de la Fayette, de la duchesse de Bouillon et de la Grande Mademoiselle, ils n'approchent

assurément pas, comme nombre, comme beauté et comme prix, de ceux que Louis XIV posséda par la suite, et surtout de ceux dont il fit, aux Gobelins, exécuter les merveilleux encadrements. Dans les *Inventaires du mobilier de la Couronne* dressés sous le règne de ce prince, nous n'avons pas relevé moins de 503 miroirs, les plus petits mesurant 10 pouces sur 8 et demi, les plus grands, 53 pouces sur 34. Les plus simples étaient encadrés d'ébène ou de « noyer avec les moulures de bois de poirier noirci, enrichi d'ornemens de cuivre doré ». Parfois, le cuivre était remplacé par du vermeil.

Un grand nombre étaient « à bordures en glace » — ce qui constituait alors une coûteuse nouveauté — et surmontés de chapiteaux de glace, avec des ornements de vermeil ou de cuivre doré. Un de ces miroirs portait « les chiffres de feue M[lle] de Montpensier » et provenait, par conséquent, de l'héritage de cette princesse. Un autre était au chiffre de la reine. Les ornements de vermeil qui décoraient ces brillants miroirs consistaient surtout en masques de femme aux coins, bouquets ou corbeilles de fleurs, dentelles ajourées, emblèmes de « Cupidon », aigles, petits enfants, etc. D'autres étaient encadrés en écaille de tortue, en faux lapis, en bois précieux, bois de violette, de calembour, etc. Enfin, on en trouvait un grand nombre dont les bordures, en bois sculpté et doré, n'étaient ni les moins belles ni les moins coûteuses.


Fig. 593. — Miroir de Venise avec encadrement en cristal (XVII[e] siècle). — Musée de Cluny.

Un de ces beaux cadres, sculpté à jour, portait la devise de Louis XIII entre des guirlandes de fleurs et des trophées d'armes, et avait sans doute appartenu à ce prince. Un autre montrait dans son fronton Vénus sur son char, soutenant de la main droite un écusson aux armes du Dauphin. La glace, encadrée d'argent, mesurait 39 pouces de haut sur 28 de large. Vingt autres étaient aussi magnifiques. Taillées par Caffieri et par Lespagnandel, dorées par l'illustre La Baronnière, garnies de glaces par les miroitiers Legendre et Briot, ou par le tapissier Poquelin, ces bordures constituaient de véritables chefs-d'œuvre, presque aussi précieux, au point de vue artistique, que les miroirs à bordures d'argent exécutés par Marcadé, Breteau, Cousinet, Debonnaire, Chapelle, Domenico Cucci et qui comptaient parmi les meubles les plus riches et les plus beaux du palais de Versailles. Au nombre de 17, ces encadrements superbes pesaient 5,069 marcs 3 gros. Les plus remarquables consistaient en « deux très grandes et très belles bordures de miroir, faites par Debonnaire, ciselés de divers ornemens, aux costéz de deux grandes figures de femme derrière lesquelles il y a une draperie qui forme un pavillon ; sur le hault, les armes du roy entre deux renommées, la couronne portée par deux petits anges, et par le bas, deux autres petits anges qui portent des massues sur des festons de fleurs et de fruits ; renfermant une glace de 40 pouces et demi, sur 30 pouces et demi, ayant 10 pieds de hault sur 6 pieds 4 pouces de large, et pesant les deux 3,477[m] 5[o] 5[g] ». On se fera une idée de ce que pouvaient coûter ces ouvrages magnifiques, quand on saura qu'en 1669 on versa à Debonnaire une somme de 20,000 livres, à compte sur la façon de ces deux grands miroirs. (*Comptes des bâtiments du Roy*, col. 380.)

Une mention spéciale est également due à « deux grandes bordures faites par Cousinet, ciselées à godrons, aux quatre coins, quatre grandes cocquilles eschancrées, aux costéz deux grandes médailles, au hault les armes de France et de Navarre, et au bas un gros muffle de lion avec un anneau, renfermant une glace de 36 pouces sur 26 pouces, ayant 5 pieds et demi de hault sur 4 pieds 4 pouces de large, pesant les deux 769 marcs 3 onces ». Il faut citer encore : « Une autre grande bordure, faite par Chapelle, ciselée de feuillages et au milieu des deux costéz, d'une médaille avec son chapiteau, ciselé des armes de France, soutenuës de deux renommées et de deux cornes d'abondance, renfermant une glace de 36 pouces sur 24 pouces et demi et pesant 139 marcs. » — « Un grand miroir fait par Breteau, ciselé de roses et rinceaux aux quatre coins, de deux termes d'anges, qui soustiennent un vase, avec sa panture ciselée des armes de France, au milieu de deux cornes d'abondance et de deux grands rinceaux, dont la glace a 36 pouces de hault sur 26 pouces de large, pesant 46 marcs 6 onces 4 grains. » Terminons, enfin, par « un miroir de 34 pouces sur 24 de glace, dans une bordure de filigrane d'argent blanc, rapporté sur une bordure de cuivre vermeil doré tout uny ».

A côté de ces pièces d'orfèvrerie d'une richesse sans seconde, les miroirs des particuliers font une assez petite figure. Le *Mercure* de septembre 1679 signale, il est vrai, la présence « d'un grand miroir d'argent » au Palais-Royal, dans l'appartement de la jeune Mademoiselle. Mais le Palais-Royal peut être regardé comme une annexe de Versailles. Dans l'intervalle des refontes de l'argenterie, devenues périodiques à partir de 1689, quelques princesses s'offrent aussi des miroirs encadrés d'argent et de vermeil, Ceux qu'on rencontre toutefois le plus souvent sont à bordure d'ébène ou de bois doré. L'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (1664), celui du *Conseiller Lesaige* (1670) ; l'*Inventaire de Molière* (1673), l'*Apposition des scellés chez Louis de Mainier, peintre ordinaire du roi* (1691), l'*Inventaire de l'abbé d'Effiat* (1698) décrivent des miroirs de cette sorte. Une révolution s'était produite, au reste, dans la fabrication des glaces qui, en permettant d'augmenter

singulièrement leurs proportions, devait entraîner la proscription des bordures en métal précieux, ou du moins rendre leur emploi très exceptionnel. Le *Mercure* de février 1700 nous apprend que les miroirs jouèrent leur

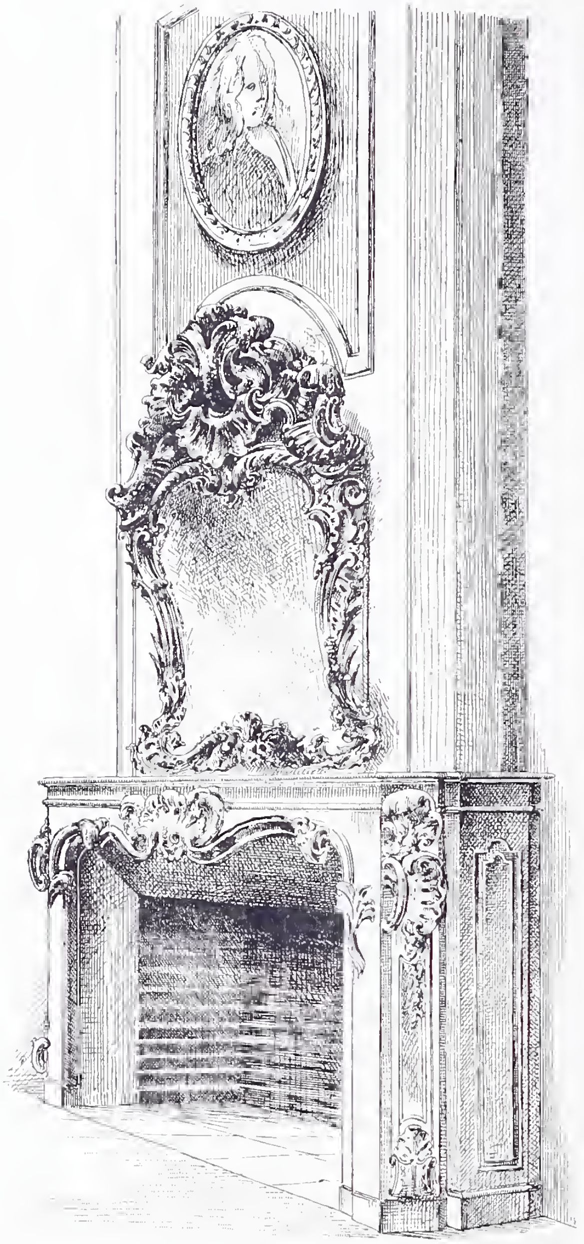


Fig. 594. — Miroir de cheminée (fin du XVIIe siècle).

rôle dans la fête donnée à la duchesse de Bourgogne par M. le Prince. Le même recueil (n° de juin 1704) nous informe qu'ils concoururent à embellir le souper offert, à Charonne, par le baron de Breteuil au duc de Mantoue. Enfin, nous savons encore qu'à la fête offerte par le roi de Pologne, le 6 janvier 1715, « des miroirs placés à l'opposite des portes multiplioient une symmétrie merveilleuse ». (*Ibid.,* février 1715.) Mais de tous ces miroirs, les cadres étaient simplement en bois plus ou moins richement sculpté et doré, et n'auraient pu supporter la comparaison avec les miroirs exécutés pour le Grand Roi par les Cousinet ou les Debonnaire.

Dans notre second volume (col. 1100), nous avons longuement raconté comment la fabrication des glaces s'acclimata chez nous sous le règne de Louis XIV, et grâce à la bienfaisante initiative de Colbert. Nous avons décrit les étonnants progrès réalisés en bien peu d'années, et les transformations que ces progrès amenèrent dans certaines parties de notre mobilier. Nous n'y reviendrons pas. A partir du XVIIIe siècle, pour la décoration des appartements, les grandes glaces montées sur parquet, et immobilisées dans de somptueux lambris, remplacèrent les miroirs mobiles, et l'histoire de ceux-ci se concentra désormais dans les transformations subies par les miroirs de toilette, les miroirs de poche et les miroirs à main. Ces transformations, au reste, n'ont rien de très caractéristique. Les formes que l'on peut considérer comme classiques étaient depuis longtemps trouvées. Les deux seuls faits importants à relever sont : 1° la disparition complète des miroirs à pied ; et 2° la suppression des volets ou rideaux chargés de préserver de l'oxydation le tain des miroirs. Les derniers miroirs que nous ayons rencontrés, encore munis de ces appareils préservatifs figurent, le premier dans l'*Inventaire du conseiller Jean Navarre* (Angoulême, 1720), où il est décrit : « Un grand miroir de glace à cadre et chapiteau doré, avec ses deux rideaux de taffetas verd, estimé 25 livres » ; le second dans la *Succession de la D^e Leviste des Barrières* (Angoulême, 1728). Il consistait en : « Un grand miroir, son cadre à chapiteau, garni de plaques de cuivre, la glace un peu ternie ayant ses rideaux de vieux taffetas vert. »

Pour les autres modifications, elles se rapportent toutes à l'ornementation générale, qui suit fidèlement le style du temps et s'accorde avec la décoration des autres meubles.

Au XVIIIe siècle, en effet, le sommet des miroirs se cintre ; le cadre se chantourne, les palmes et les rinceaux s'infléchissent gracieusement et communiquent à ces jolis meubles cet aspect si particulier, qui a fait donner le nom de *rococo* au style de cette époque. Parmi les miroirs historiques de ce temps, on peut citer celui de Louis XV, dont la description nous a été conservée. C'était un beau « miroir à bordure et chapiteau de glace fond bleu, les bordures des côtés à pilastres chargés de pampres de vigne, feuilles et raisins de glace blanche ; la bordure d'en haut est une frize avec feuilles et refens aussy de glace blanche, celle d'en bas est chargée de deux cornes d'abondance ; le chapiteau chantourné orné de festons de feuilles et fleurs et des chiffres du Roy, dans un feston de feuilles de chêne, terminé d'une couronne royalle, le tout de glace blanche ». Dans son cabinet, Louis le Bien-Aimé possédait un autre miroir servant pour sa toilette « ceintré et chantourné par le haut, garny partout de damas jaune et de deux petits galons d'argent, le valet garny de même ». Le miroir du Dauphin était aussi fort beau. Son *chapiteau* « représentoit les armes de France couronnées, entourées des ordres entre deux grands dauphins ».

Ajoutons qu'à cette époque on exécuta également quelques miroirs encadrés de bronze doré, d'argent ou de vermeil, d'une élégance rare et d'une incomparable richesse. Ceux que Louis XV, en 1742, offrit comme présent au sultan Mahmoud Ier, et dont les bordures représentaient les attributs de l'empire ottoman, entourés de trophées d'armes et des richesses de la mer, peuvent compter au nombre des plus beaux ouvrages de cette féconde période. L'architecte Gabriel en avait fourni les dessins, et Jacques Caffieri en avait, avec son fils Philippe, modelé, fondu et cicelé les ornements. Philippe Caffieri inspira à son tour les orfèvres Germain (le Romain) et Chancelier, chargés, en 1765, d'exécuter la toilette de vermeil destinée à la princesse des Asturies. C'est lui qui modela « le magnifique miroir, au-dessus duquel on voit le dieu de l'Amour sur les nuages, dans le char de sa mère, tenant un

de ses traits qu'il paraît lancer à la Beauté ». « Emblème dont l'application est facile à faire », ajoute l'*Avant-Coureur* du 9 décembre 1765, auquel nous empruntons cette description détaillée. François-Thomas Germain excella, lui aussi, dans ces œuvres à la fois précieuses et noblement décoratives. Le miroir qu'il exécuta en 1766 pour la princesse de Portugal, surmonté d'un « Amour prêt à couronner la Beauté », ainsi que le beau miroir dont nous devons le dessin à M. Germain Bapst (voir *les Germain, orfèvres, sculpteurs du roy*), attestent l'ampleur du goût de cette époque, dont notre siècle s'est souvent inspiré, sans atteindre, toutefois, à la même hauteur, sinon comme perfection de travail, du moins comme originalité.

En ce siècle, en effet, on ne peut guère considérer, comme productions vraiment originales, que quelques miroirs dessinés par Percier, par Feuchère et par Froment-Meurice, assurément fort intéressants, mais qui se dérobent à toute comparaison sérieuse. Ajoutons qu'au XVIIIe siècle les miroirs n'inspirèrent pas seulement les orfèvres. Ils inspirèrent aussi les poètes. Nous avons cité en tête de cet article quelques petits poèmes remontant au XVIe siècle et dont le miroir faisait les frais. Deux siècles plus tard, nous relevons dans les journaux jusqu'à trois énigmes en vers dont ils fournissent le mot. La première se lit dans le *Mercure* d'octobre 1708, la seconde dans le *Journal de Verdun* de mai 1722, la troisième dans le *Mercure* d'août 1759. Nous reproduisons ici, à titre de curiosité, la première de ces trois petites pièces. Elle est de beaucoup la moins faible des trois :

Je sçay faire sans mains, sans couleurs, sans pinceau,
Des portraits d'après la nature.
Et ce qui doit en moy paroistre encor plus beau,
D'un seul trait, je commence et finis ma peinture.
Je fais un chat un chat, un vieillard un vieillard.
Aux gens de belle humeur, je donne un air gaillard ;
Je donne des appas aux belles ;
Enfin, sans peur de m'estre trop vanté,
Je me puis bien nommer, avec les plus fidelles,
L'image de la vérité.

Il nous reste, pour terminer cet article, à expliquer quelques expressions que l'on rencontre dans les documents anciens, et qui ont cessé d'être en usage.

Miroir ardent. — Nous avons longuement parlé de ces sortes de miroirs. (Voir t. Ier, col. 127.) Nous avons expliqué par quelle analogie on avait donné ce nom à tous les miroirs concaves d'abord, puis ensuite à diverses espèces de miroirs, dont la plaque réfléchissante était bombée. Le passage suivant, tiré du *Roman de la Rose*, est à retenir :

Autre mireor sunt qui ardent
Les choses, quand eus les regardent,
Qui les set à droit compasser
Pour les rais ensemble amasser.
. . . .
Autre font diverses ymages
Aparoir en divers étages,
Droites, belongues et enverses,
Par composicions diverses ;
Et d'une en font-ils plusieurs nestre
Cil qui de mireors sunt mestre ;
Et font quatre iex en une teste.

Nous avons vu plus haut (col 901) que cette seconde sorte de miroirs remis à la mode depuis quelques années constituaient une des distractions ou une des attractions du château de Hesdin au XVe siècle. Jusqu'à la fin du XVIe, les miroirs qualifiés ardents sont assez nombreux dans les inventaires. Nous en avons remarqué deux dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483) : « Ung grant et ung petit. » L'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1513) en mentionne trois. Cinq figurent dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524). On en relève un dans celui de Gabrielle d'Estrées (1599), etc. Cette abondance relative nous a amené à rechercher quel pouvait être l'usage de ces miroirs spéciaux. Il est clair qu'ils ne pouvaient, chez les belles dames dont nous venons de transcrire les noms, servir à des expériences de physique. D'autre part, dans un certain nombre de peintures de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe, on voit de ces petits miroirs disposés dans le fond des lits, comme, par exemple, dans le beau tableau de Van Orley du musée de Bruxelles, qui représente les *Épreuves de Job*. D'autres fois ils sont placés sur une table comme dans le *Peseur d'or* de Quentin Metzys, que possède notre musée du Louvre ; et dans leurs petits cadres vient se condenser (si l'on peut dire ainsi) l'image de toute la pièce. Une supposition, dès lors, s'offre à l'esprit. C'est qu'à cette époque, où la défiance était une sorte de vertu commandée par l'incertitude des temps, ces petits miroirs, contemplés sous un certain axe, permettaient d'embrasser d'un seul coup d'œil les diverses parties de la chambre où l'on se trouvait, et en voyant tout ce qui se passait derrière soi, d'être ainsi à l'abri des surprises. Plus tard, ces miroirs n'eurent plus d'autre fonction, dans les habitations privées, que de servir pour la toilette et dans les cabinets de physique de permettre la solution de quelques problèmes renouvelés de l'Antiquité. Nous parlons plus haut (t. Ier, col. 127) du miroir que Louis XIV acquit en 1685 pour l'Académie et qui avait été construit par M. de la Garouste. Nous lisons, dans le *Mercure galant* d'août 1717, que, le 25 juillet, le roi Louis XV ayant daigné visiter le cabinet de curiosités de M. Pajot d'Ons en Bray, celui-ci « montra à S. M. un excellent miroir ardent, estimé 25,000 livres, qui dissout toutes sortes de métaux. Le Roy ût (*sic*) le plaisir de voir fondre un loüis d'or, et plusieurs morceaux d'acier. » On voit que ce dernier miroir ardent justifiait amplement son nom.

Miroir magique. — On donnait ce nom à des miroirs dans lesquels étaient gravés certains chiffres cabalistiques, assez légers pour ne pas troubler le reflet du miroir, mais assez distincts pour apparaître brusquement quand le miroir était présenté d'une certaine manière. Les miroirs magiques furent en usage au Moyen Age ; mais comme ils appartenaient au matériel secret des prétendus sorciers, on n'en trouve de description ni dans les comptes ni dans les inventaires. Cardan toutefois, dans un de ses curieux livres, parle de « Miroirs qui révèlent les choses occultes et secrettes » et en donne la description. Au XVIIe siècle, on paraît avoir renoncé à cette petite fantasmagorie, mais pour recourir à des supercheries plus compliquées. Le *Mercure* de mai 1674 rapporte une aventure curieuse dont nous rapporterons ici les parties essentielles. Une dame nommée Belise va consulter une devineresse. La pythonisse introduit sa cliente dans une chambre d'une simplicité austère. « Belise examina bien cette



Fig. 595. — Miroir ardent placé dans le fond d'un lit, d'après un tableau de Van Orley. — Musée de Bruxelles.

chambre et chercha de tous costéz s'il n'y avoit rien de caché, et n'ayant rien trouvé, la devineresse la fit asseoir; et après avoir longtems marmoté autour d'elle et fait plusieurs cernes, elle luy dit de regarder avec beaucoup d'application si elle ne voyoit rien dans le miroir. » Ce miroir de grande taille était, avec le siège sur lequel



Fig. 596. — Miroir ardent, d'après le tableau de Quentin Metzys, au Louvre.

on l'avait fait asseoir, le seul meuble de la pièce. « Belise, continue notre narrateur, luy dit que non. L'autre luy dit de bien regarder et Belise luy dit qu'elle voyoit une couronne fermée... — Un moment après cette couronne disparut, et Belise dit qu'elle voyoit une très belle maison de plaisance. La devineresse lui demanda si elle la connoissoit; cette belle luy répondit que non, et l'autre luy dit qu'elle estoit en France. — Belise cessa de voir cette face de maison peu de tems après, et le costé du jardin parut, accompagné d'un très beau parterre, et tout remply de jets d'eau. Un moment ensuite on vit un homme très bien fait se promener dans le mesme jardin; et quand il eut fait quelques tours, et qu'il fut rentré dans le logis, Belise apperceut un carreau très riche, sur lequel il y avoit un enfant nouveau-né qui paroissoit d'une beauté achevée. — Quand elle l'eut examiné à loisir, la maison, le jardin et l'enfant disparurent, et la devineresse dit à Belise qu'elle avoit veu toutes ses avantures, et qu'elle en devoit estre bien instruite. Belise lui repartit qu'elle n'y comprenoit rien et qu'elle se moquoit d'elle. Etc. »

Cette petite scène de fantasmagorie ne laisse pas que d'être intéressante; mais ce qui l'est encore davantage pour nous, c'est que le rédacteur du *Mercure* prend soin de nous révéler ce qu'il appelle « les tours de souplesse » de cette ancêtre de M[lle] Lenormand. Belise, en effet, apprit à quelque temps de là « qu'elle ne s'estoit pas abusée quand elle avoit cru que la devineresse trompoit tous ceux qui l'alloient consulter, et que son plancher estoit non seulement percé par le haut et par le bas, pour faire monter et descendre ce qu'elle vouloit qu'on vît dans le miroir, mais que la muraille mesme estoit creuse, et que par le moyen d'un tourniquet, on y faisoit paroistre ce que l'on vouloit... Le jour estoit si bien ménagé, qu'il estoit impossible de découvrir cette supercherie... Celle qui regardoit dans le miroir ne pouvoir voir en mesme tems ce qui se passoit et regarder derrière elle... pour l'empescher de se retourner brusquement, la devineresse se mettoit adroitement derrière sa chaise, comme pour luy faire mieux remarquer ce qu'il y avoit à voir dedans le miroir. »

Au XVIII[e] siècle, par un retour naturel aux pratiques antérieures, le miroir magique redevint à la mode. On sait le rôle que lui firent jouer à cette époque un certain nombre d'illustres charlatans. Nous ne nous étendrons pas sur cette moderne période de l'histoire du miroir magique. Elle est suffisamment connue. Nous nous bornerons à relever dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 5 juin 1784 la note suivante qu'on lira sans doute avec intérêt : « A VENDRE, chez le sieur Ducroquet, maître de danse, rue de Jouy, au petit hôtel d'Aumont, miroir magique, inventé par Franc Roger, dans lequel on fait paraître toutes sortes d'objets. »

MIROIR DE DEUIL, MIROIR DE MORT. — Au XV[e] siècle, on donnait le premier de ces noms à des miroirs peints ou émaillés de noir, que les femmes pouvaient, par conséquent, porter à la ceinture, même lorsqu'elles étaient en deuil. En 1572, la reine de Navarre se trouvant dans ce cas, Catherine de Médicis, qui désirait lui faire un cadeau, commanda à son intention à l'orfèvre Du Jardin « un mirouer enrichy de pierres, et pandu hà une chène aymallaye (émaillée) de noir ynsi que monsieu de Roysi lui ha dévisé ».

Quant aux miroirs de mort, c'étaient des miroirs de bois peint, sur le fond desquels était représentée une tête de mort. Les registres de la *Cour des comptes de Provence*, à l'année 1477, mentionnent le payement à Armant, peintre d'Avignon, de 18 livres 9 gr. pour prix de plusieurs miroirs dont « deux mirouers de mort ».

MIROIR A LA DAUPHINE. — Voir DAUPHINE.

Miroitier, *s. m.*; **Mirouettier**, *s. m.*; **Miroerier**, *s. m.* — Artisan qui fait et qui vend des miroirs. Réaumur, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (année 1712), a décrit l'art du miroitier. Un pareil honneur était bien dû à cette profession, non seulement à cause de son ancienneté et de l'intérêt qui s'attache à ses produits, mais à cause de ses travaux qui, par plusieurs points, confinent à la science. Bien que la fabrication des MIROIRS (voir ce mot) remonte à la plus haute antiquité, c'est seulement en 1581 que les miroitiers furent groupés corporativement. Au mois d'août de cette année, ils furent réunis par Henri III à la Communauté des bimbelotiers. Sous Louis XIV, on leur adjoignit les doreurs sur cuir, et dès lors les Maîtres du métier prirent le titre de « Miroitiers, Lunetiers, Bimbelotiers, Doreurs sur cuire, Garnisseurs et Enjoliveurs de la Ville, Fauxbourgs, Vicomté et Prévosté de Paris ».

Cette constitution tardive en corporation, d'artisans exerçant depuis plusieurs siècles une profession importante, s'explique par ce fait que l'idée dont on s'inspira, dans le principe, pour les groupements industriels fut surtout de réunir ceux qui travaillaient une même matière. Or on faisait, nous l'avons vu plus haut, des miroirs de toute espèce de sortes. On en confectionnait en or, en argent, en cuivre, en laiton, en étain, en acier, et finale-



Fig. 597. — Miroitier dans sa boutique, d'après Jost Ammau.

ment en cristal ou en verre, doublé d'une lame de plomb. Ceux en or et en argent rentraient dans la compétence exclusive des orfèvres. La fabrication et le commerce de ceux en cristal et en verre appartenaient aux lapidaires et



Maison Quantin, imp.-éd.

M. Gouin del.

MIROIR

A GLACES BISEAUTÉES ET CADRE EN ARGENT CISELÉ

(XIXe siècle).

aux patenôtriers. Le *Livre des mestiers* ne laisse aucun doute à cet égard.

Watiers le patrenostier
Vendi à le ducasse
Toute les patrenostres
De cristal, d'ambre,
De voirre, de corne
Et de gaiet, et si fait,
Quant il lui plaist miroirs;
Mais c'est per grâce.

Les merciers, tabletiers, ivoiriers, vendaient ceux enchâssés dans l'ivoire, la corne ou le bois. Le *Dit du mercier,* remontant au XIIIe siècle, mentionne déjà les

... Pignes, miroers...,

et ces industriels conservèrent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime le privilège de tenir ces articles. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, ils en faisaient encore un commerce considérable, surtout en miroirs communs. Les vignettistes du temps, depuis J. Amman jusqu'à Brebiette, nous les montrent vendant de ces objets. Parmi les marchands de la rue représentés dans les *Diverses petites figures des cris de Paris désigné* (*sic*) *et gravé par N. Guérard le fils,* nous remarquons le mercier ambulant, qui se recommande par le cri suivant :

Petits couteaux, petits cizeaux,
Petits miroirs, jolis et beaux,
Pour mirer vos petits muzeaux.

De même les miroirs de cuivre et d'acier étaient exclusivement confectionnés par les divers artisans qui travaillaient spécialement ces métaux. Enfin, nous avons vu qu'au temps d'Étienne Boileau, les fabricants de menus objets en étain avaient aussi le droit de faire des miroirs de ce métal. Il est même à croire que les quatre « Miroeriers » mentionnés sur les *Registres de la taille* de 1292 : Jehan, qui demeurait « grant rue Sainct-Denys » ; Nicholas, dont l'établissement était situé « grant rue de la paroisse Saint-Giles », ainsi que Hue et Guillaume, domiciliés « rue Bourc-l'Abbé », étaient dans ce cas. C'est, au surplus, à la Communauté des bimbelotiers que, par la suite, les miroitiers devaient être réunis. Mais, pour cela, il fallait qu'une transformation radicale s'accomplît dans la confection des miroirs et que ceux-ci, fabriqués non plus en métal, mais en verre, en glace ou en cristal, eussent constitué une industrie tout à fait spéciale.

Les statuts donnés aux miroitiers, en 1581, consistaient en vingt-quatre articles. La Communauté était gouvernée par quatre jurés soumis à l'élection et demeurant deux années en charge. Les jurés donnaient les chefs-d'œuvre et en surveillaient l'exécution, recevaient les maîtres, faisaient les visites, opéraient les saisies, etc. Pour être maître, il fallait avoir fait un apprentissage de cinq ans, en produire le brevet et exécuter le chef-d'œuvre. Les fils de maîtres étaient seuls dispensés de cette dernière formalité qui, pour eux, était remplacée par l'EXPÉRIENCE. (Voir ce mot.) Les compagnons et les apprentis ne pouvaient travailler à leur compte, mais seulement pour un maître. Les articles dont la Communauté avait le privilège exclusif étaient : « Les miroirs d'acier et de tous autres métaux, comme aussi les miroirs de verre, de cristal et de cristalin, avec leurs montures, bordures, couvertures et enrichissures ; les boutons pareillement de verre et de cristal ; les lunettes et les bésicles de toutes sortes montées en cuivre, corne et écaille de tortuë, les unes et les autres de cristal de roche, de cristalin ou de simple verre; enfin tout ce qu'on peut appeler ouvrage de bimbeloterie, d'étain mêlé d'aloy : comme boutons, sonnettes, annelets, aiguilles et ces petits joüets d'enfans qu'ils nomment leur ménage et leur chapelle, même les flacons d'étain servant à mettre vin et eau, cuillières, salières, et autres légères bagatelles d'étain de petit poids, et à la charge que les salières entre autres ne seront hautes que d'un demi-doigt et ne pourront peser qu'une livre et demie la douzaine. »

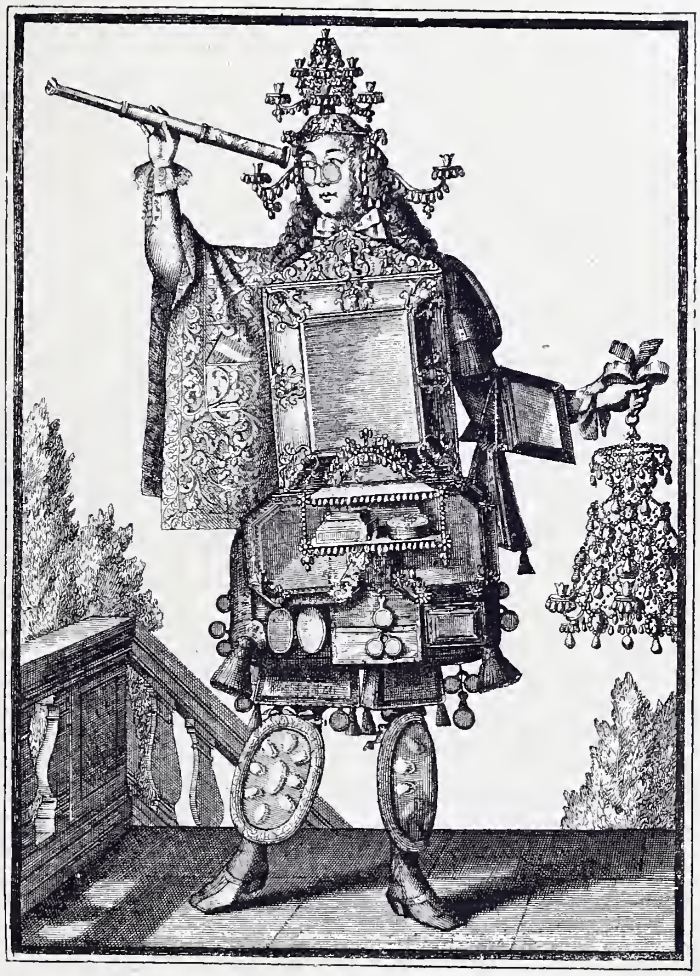


Fig. 598. — Le costume du miroitier, d'après Larmessin.

Au XVIIe siècle, cette compétence, déjà fort considérable, s'étendit à tous les instruments d'optique, qui prirent alors un très grand développement. « Outre tous les verres que les miroitiers, lunetiers, opticiens, travaillent, écrit Savary, comme sont les oculaires et les objectifs, soit pour les lunettes simples, soit pour les télescopes ou lunettes de longue vûë, les binocles, les lorgnettes, les microscopes et autres semblables : on trouve aussi chez eux tous ces divers instrumens tous montés, aussi bien que des cylindres, des cônes, des pyramides poligones, des boëtes à dessiner, des lanternes magiques, des miroirs ardens, soit de métail, soit de verre : des prismes, des loupes, des verres à facettes, enfin tout ce que l'art a pû inventer de curieux et d'utile dans l'optique. » Ce beau privilège, toutefois, ne laissa pas que d'être contesté. Vers la même époque, les « Compagnies des glaces du grand et petit volume », établies en France par Louis XIV, prétendirent avoir le droit de mettre leurs glaces au tain, de

les faire monter en miroirs et de les vendre à qui bon leur semblerait. Les miroitiers protestèrent avec énergie. Un long et important procès s'ensuivit, qui fut réglé seulement

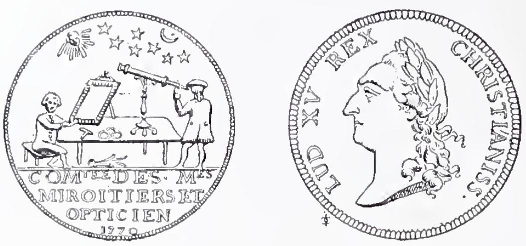


Fig. 599. — Jeton de la Communauté des miroitiers (1770).

par un arrêt du 31 décembre 1716. Par cet arrêt, il fut défendu à la Compagnie des glaces de vendre directement ses produits au public. Toutes les glaces devaient être livrées aux miroitiers, sauf celles destinées à l'exportation ou à l'embellissement des Maisons royales.

Vainqueurs dans ce grand conflit, les miroitiers ne tardèrent pas à se diviser en deux branches distinctes : les miroitiers opticiens et les miroitiers tapissiers. Cette dernière corporation, qui s'occupait plus spécialement de la miroi-



Fig. 600. — Jeton de la Communauté des miroitiers (1773).

terie d'ameublement, forma bientôt une des plus considérables Communautés parisiennes. Elle eut son bureau dans le cul-de-sac Sainte-Marine, pour patrons saint Jean-Porte-Latine et saint Clair, et son hôtel privilégié dans l'église Sainte-Marine. L'apprentissage fut fixé à cinq années et coûtait 50 livres. Le brevet de maîtrise était payé 700 livres. Les veuves avaient le droit de tenir boutique, et les compagnons qui voulaient de l'ouvrage payaient 5 sols aux jurés pour être embauchés. En 1789, la corporation comptait plus de 280 membres.

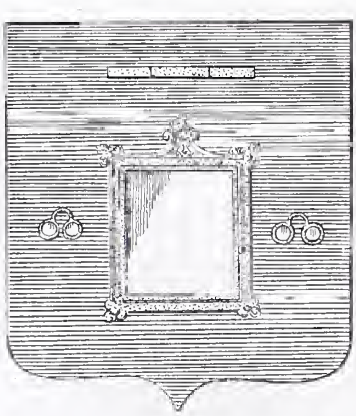


Fig. 601. — Blason de la Communauté des miroitiers (XVIIIe siècle).

Au XVIIe siècle, si nous en croyons le *Livre commode* (édit. de 1691), « les plus fameux mirouettiers » habitaient les environs du pont Notre-Dame. Les miroirs dans le genre de Boulle, avec marqueterie d'écaille, se fabriquaient rue Saint-Denis, et c'est dans l'enceinte du Temple qu'était établie la maison du sieur Avallon, où les merciers et les colporteurs venaient s'approvisionner de petits miroirs. Le *Livre commode* de 1692 (p. 134) donne un prix courant des marchandises de miroiterie. Au XVIIIe siècle, les principaux miroitiers tapissiers étaient Poupart, rue de Reuilly, et Darnault, rue du Roule, l'un et l'autre fournisseurs du roi. Provost, « rue de la Tixanderie » ; la veuve Presle, établie vis-à-vis de la fontaine de la rue Maubuée ; Linart, sur le pont Notre-Dame ; Bizet, rue Saint-Martin, et Beaufiliers, rue des Cordeliers, étaient également fort réputés.

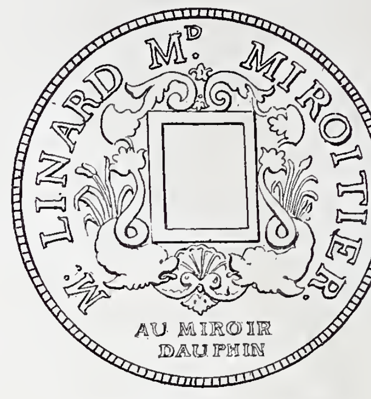


Fig. 602. — Jeton d'adresse du miroitier Linard.

En province, on remarque, au XVIe et au XVIIe siècle, chez certains merciers, des provisions de miroirs indiquant qu'ils en faisaient régulièrement le commerce. Chez J.-B. Munitian, mercier très achalandé de Marseille (1585), on note, dans la boutique, au milieu de quantité de paires de gants, de chapeaux, de boutons, de bonnets, de médailles, etc. : « Ung miroir de banc (corne)..... demy grand. — Ung miroir de boux (bois) pint, grand. — Deux miroires de boux noir, avec les cornisses. — Deux mirouers de boux noir lung garny et l'autre non garny. — Trois mirouer petit de boux pint, etc. » A Bordeaux, chez Grégoire Beaunom, également mercier (1607), nous trouvons « sept miroirs à six livres pièce », etc. Il est à supposer que, dans les autres villes, il en allait de même. Grâce à l'importance si considérable, acquise, depuis quelques années, par la fabrication des glaces et grâce à leur bon marché, la miroiterie a pris dans le monde entier un développement inattendu et qui eût paru invraisemblable à nos ancêtres. La France tient le premier rang dans cette fabrication et l'on peut dire, avec le rapporteur de l'Exposition de 1867, que nos miroitiers « paraissent être les maîtres de cette industrie par la richesse et la variété de leurs produits, rappelant les travaux des anciennes miroiteries française et italienne ».

Mise, *s. f.* — Terme de serrurerie. Morceau de fer ou d'acier qu'on ajoute, en le soudant à chaud, à une pièce de fer ou d'acier, pour en renforcer certaines parties.

MISE AUX POINTS. — Terme de sculpteur. Sorte de travail préparatoire, par lequel le praticien dégrossit un bloc et l'amène à l'état convenable, de telle sorte que le statuaire ou l'ornemaniste n'ait plus qu'à le finir.

MISE EN COULEUR. — Terme de peintre en bâtiments et de menuisier. C'est une opération qui consiste à donner



Fig. 603. — Jeton d'adresse du miroitier Pierre Bizet.

aux parquets et aux meubles une couleur sombre et uniforme, qui soit agréable à l'œil et d'un entretien facile.

Miséricorde, *s. f.* — Petit appui en forme de console ou de cul-de-lampe, placé sous le siège mobile d'une stalle. Il

sert, quand le siège est relevé, à appuyer le centre du corps, pendant que les accotoirs en soutiennent la partie supérieure. Les miséricordes sont parfois curieusement sculptées. Les plus simples comportent généralement de très riches moulures. On en pourra juger, au surplus, par les vignettes qui accompagnent cet article. (Voir fig. 604, 605 et 606.)

Le mot miséricorde, pris dans le sens que nous indiquons, est français assurément, puisque Littré l'a enregistré. Il est, en outre, employé d'une façon courante par les archéologues ; néanmoins, nous ne l'avons rencontré dans aucun texte ancien écrit en notre langue. C'est une tra-



Fig. 604. — Stalle avec sa miséricorde (fin du XVe siècle).

duction de *misericordia,* qui se trouve assez fréquemment dans les écrits latins du XIIIe et du XIVe siècle, et dont Du Cange cite un certain nombre d'exemples. Ces petits sièges furent appelés de ce nom assez étrange « parce que, dit Ménage, c'est un petit soulagement, sans lequel on seroit presque continuellement debout ; l'usage étant, dans les lieux où on n'a pas innové, de ne s'asseoir à stalles baissées qu'aux Leçons avec leurs Répons et à l'Épître avec son Graduel ».

MISÉRICORDE était encore usitée, au XIVe et au XVe siècle, pour désigner la salle où l'on donnait accès aux mendiants, et dans laquelle avait lieu, à certains jours, la distribution des vivres que l'on faisait aux malheureux. Du Cange donne, avec ce sens, un texte de 1452 où on lit : *Tabulas in aula quæ dicitur misericorde fecit renovare.*

Mitereah, *s. f.* — Locution bretonne. Chaudronnerie de laiton ou de cuivre, dinanderie.

Mitraille, *s. f.* — Nom donné, au XVIIe et au XVIIIe siècle : 1° au vieux cuivre rouge ou jaune, brisé, rompu, coupé par morceaux ; 2° au vieux fer et à la menue ferraille, comme têtes de clou et quincaillerie hors d'usage ; 3° à l'argent monnayé qu'on faisait voyager. « En sorte, écrit Savary, que lorsqu'on parle d'un baril de mitraille, on doit entendre que c'est un baril plein d'écus, de piastres ou d'autres semblables espèces » ; 4° enfin, à la menue monnaie comme sols, doubles sols, liards, etc. Ces divers sens sont hors d'usage.

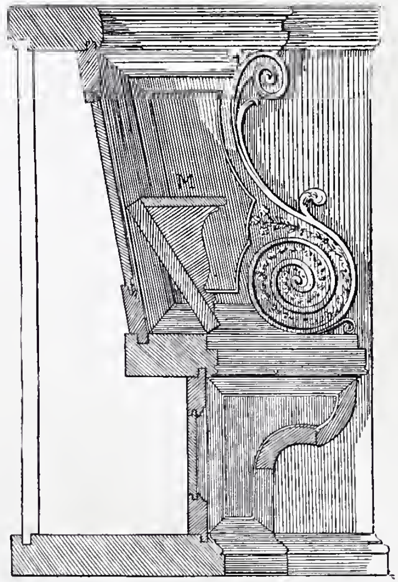


Fig. 605. — Stalle avec sa miséricorde (XVIIIe siècle).
Coupe — d'après un dessin de Roubo.

Mitre, *s. f.* — Terme d'architecture. Appareil dont on couronne les tuyaux de cheminée pour empêcher l'eau de tomber sur le foyer, ou pour faciliter la sortie de la fumée. Pendant le Moyen Age et la Renaissance, et aussi au XVIIe siècle, on a exécuté soit en pierre, soit en terre cuite, des mitres tout à fait monumentales. Profitant de ce que la forme de la mitre peut varier à l'infini et, par conséquent, être à base rectangulaire, cylindrique, carrée, ovale, etc., la fantaisie des architectes s'est donné libre cours. Elle a enfanté des couronnements de cheminée à la fois élégants et pittoresques. Aujourd'hui, à la pierre ou à la terre cuite, les fumistes ont substitué des appareils en tôle qui, sous le nom de lanternes, abat-vent, capotes, etc.,

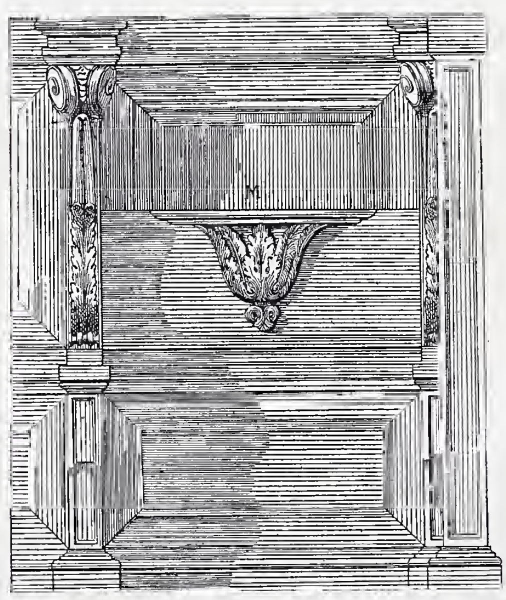


Fig. 606. — Stalle avec sa miséricorde (XVIIIe siècle).
Élévation — d'après un dessin de Roubo.

tournent suivant le cours du vent, et de cette façon activent le tirage et empêchent le refoulement de la fumée.

MITRE est aussi un terme de coutellerie. On donne ce nom au petit rebord plat et rond, qui, dans les couteaux de

table, sépare la lame de la queue en fer. C'est ce petit rebord qui permet d'emmancher les couteaux.

Mitron, *s. m.* — Terme d'architecture. Petite mitre cylindrique. (Voir l'article précédent.)

Mixtion, *s. f.* — Terme de doreur. Mordant léger qui sert à fixer la dorure à l'huile.

Mô, *s. m.* — Locution limousine. Maie, huche, pétrin, meuble qui sert à pétrir la pâte et à conserver le pain.

Mobilier, *s. m.* — On appelle mobilier l'ensemble de meubles et d'autres objets, qui servent à orner ou à garnir une maison, sans en faire directement partie. L'étude du mobilier est une des plus intéressantes et des plus passionnantes qui existent. Volney dit dans un de ses ouvrages que, pour juger du caractère, des inclinations, du genre d'esprit d'un homme qui n'existe plus, dont on n'aurait jamais entendu parler, avec lequel on n'aurait jamais eu le moindre rapport, il suffirait de se trouver à son inventaire, d'examiner avec une intention philosophique ses meubles, ses habits, ses bijoux, ses livres, etc., parce que toutes ces choses, par leur solidité ou leur frivolité, donnent une idée complète du personnage. Mme de Genlis, qui relève cette prétention du célèbre philosophe (*Mém.*, t. V, p. 2 et 3), s'inscrit en faux contre elle, et cite comme exemple le grand Frédéric dont la bibliothèque pornographique n'était assurément pas celle d'un capitaine illustre, et qui couchait tout botté dans un lit galamment entouré de draperies roses et argent. En dépit de cette exception célèbre, il y a beaucoup de vrai dans la remarque de Volney, et l'on trouve forcément dans le mobilier d'un homme, ou d'une famille, non seulement l'indice de préoccupations dominantes, de caractères personnels nettement tranchés, mais encore le reflet des mœurs, des habitudes de l'époque où cet homme et cette famille ont vécu, et de la classe dont ils faisaient partie. Cette thèse, que nous avons longuement étudiée autre part (voir *Art à travers les mœurs*, IIe partie), ne saurait trouver place, avec tous les développements qu'elle comporte, dans un simple article de Dictionnaire. Néanmoins, il nous est bien difficile de retracer ici une notice historique, même très sommaire, de notre mobilier français, sans établir quelques rapprochements entre la constitution de ce mobilier et la vie matérielle et morale du peuple auquel il a appartenu.

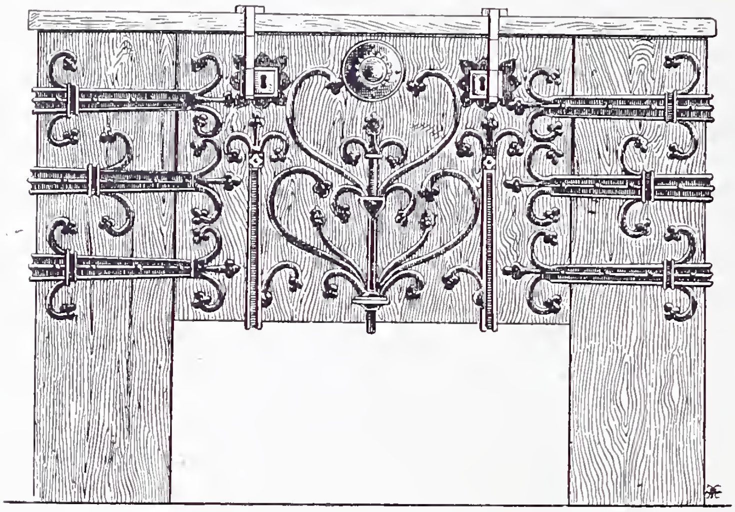


Fig. 607. — Mobilier primitif. — Coffre du XIIIe siècle. Cathédrale de Noyon.

Nous avons vu plus haut (au mot Meuble) que, jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, le mobilier conserva des allures voyageuses que nous ne lui soupçonnons plus aujourd'hui. Ces allures, encore très vagabondes au temps de la Ligue et de la Fronde, n'approchaient pas, toutefois, de ce qu'elles avaient été au Moyen Age. Jusqu'aux environs de 1450, en effet, le mobilier suivait « le corps » de son seigneur et maitre, chaque fois que celui-ci changeait de résidence ; aussi était-il construit surtout en vue des déplacements rapides. Tout meuble se traduisait par un coffre. De là, des meubles de peu d'étendue et de formes particulières. De là, ces armoires qui pouvaient se diviser en plusieurs compartiments faciles à charger sur des sommiers. Nous avons, du reste, donné déjà des indications détaillées sur le double rôle rempli alors par notre mobilier et sur le caractère spécial qu'il affectait. Aux mots Archebanc et Archelit, notamment, on trouvera la preuve, fournie par le vieux langage, de ces doubles fonctions, auxquelles devait se plier alors tout meuble vraiment digne de ce nom. A l'article Meuble on pourra prendre connaissance de leurs comptes de voyage.

On comprend que cette nécessité imposait aux divers membres du mobilier, en outre de ces formes spéciales dont nous parlons, une simplicité et une robustesse particulières. Toutefois, le goût du faste et l'amour de l'apparat, indices caractéristiques de notre race, ne perdaient pas leurs droits. Les coffres étaient parfois ferrés d'argent, souvent enrichis de peintures, et quand ils étaient simplement en bois uni, on prenait soin de les vêtir superbement. De là, ces banquiers dont on recouvrait les chaires et les bancs, ces nappes de dressoir, ces tapis de tables et de buffets, qui jouaient le rôle de housses, et qu'on rencontre en si grand nombre dans les inventaires du XIVe siècle. Leur abondance même montre assez l'importance des fonctions dont ils étaient chargés. L'*Inventaire de Charles V* (1380) renferme un chapitre complet, intitulé : « Dossiers, bancquiers et tappiz », qui ne contient pas moins de vingt-quatre articles, sans compter, naturellement, celles d'entre ces garnitures, qui marchaient avec les tentures des *chambres, salles*, etc., et dont la description se trouve comprise dans ces ameublements.

Cette coutume de parer, d'habiller les gros meubles était alors si générale, qu'on prit l'habitude de construire beaucoup de ces derniers avec une simplicité telle qu'ils ne pouvaient tenter la cupidité de personne, et de cette façon, on put abandonner, sans crainte, les plus encombrants d'entre eux dans les résidences que l'on quittait. On procéda de la sorte, surtout au XVe siècle, et c'est ainsi qu'on explique le nombre assez considérable de ces gros meubles de très petite valeur, qu'on rencontre, à la mort de chaque seigneur, répartis dans les diverses résidences qu'il possédait, alors que dans celle habitée par lui au moment fatal, on retrouve toute la collection des meubles de prix, coffrets, livres, pièces d'orfèvrerie, riches tentures, qui composaient sa véritable fortune mobilière.

Les exigences de la vie, les guerres, les pillages, eurent périodiquement raison de toutes les richesses métalliques possédées par les grands personnages et par les communautés religieuses. L'Argenterie (voir ce mot), nous l'avons démontré, était la grande ressource des mauvais jours et constituait, par conséquent, un bien essentiellement périssable. L'usage et les années ont amené la destruction fatale et irrémédiable des tissus de toutes sortes,

et c'est à peine si quelques rares tapisseries et des broderies, plus rares encore, sont parvenues jusqu'à nous. Quant à ces gros meubles dont nous parlions à l'instant, leur peu de valeur et leur médiocre commodité les condamnaient forcément à être sacrifiés aux caprices de la mode. Il ne nous reste donc presque rien du XIIIe et du XIVe siècle en fait de meubles meublants. Pour savoir à quoi nous en tenir exactement sur la forme et le caractère du mobilier seigneurial de ce temps, nous n'avons guère d'autres sources d'informations que les miniatures, et il est bien difficile, lorsqu'on les passe en revue, de ne pas être frappé par l'importance vraiment extraordinaire que tiennent, pendant toute cette période, les tentures et les draperies qui dissimulent aux regards presque tous les objets mobiliers.

Dans les villes et dans les établissements religieux, où la sécurité était relativement plus grande; où les habitudes étaient aussi plus sédentaires, on avait la coutume, nous l'avons expliqué plus haut, de couvrir les meubles de peintures. Cet usage était même si répandu que le moine Théophile, dans son *Essai sur divers arts*, donne la formule des préparations usitées de son temps, pour peindre les armoires. Nous savons également, par les *Comptes royaux* des XIVe et XVe siècles, que les peintres étaient en possession du privilège de fournir les sièges à nos rois. Or, ces sièges, ils ne les fournissaient que parce qu'ils mettaient la dernière main à leur fabrication, et parce que la façon qu'ils leur donnaient était singulièrement plus artistique et surtout plus coûteuse que la construction du siège par le charpentier. On voit par là que le nombre des meubles peints devait être assez considérable à cette époque, mais ce n'est pas tout. Il nous est permis, à travers les indications du moine Théophile, de découvrir quels étaient alors les procédés de construction des armoires et des coffres. Ces procédés étaient des plus sommaires, on pourrait même les qualifier de barbares. Les planches, destinées à faire les vantaux des portes et les parties pleines des armoires, étaient réunies par un assemblage à grain d'orge ou simplement collées à joints vifs, et consolidées ensuite avec des fausses pentures de fer. Une fois ces planches ainsi assemblées, on les aplanissait avec une sorte de lame tranchante faisant l'office de grattoir ; puis on collait dessus une peau préparée, et sur cette peau, on déposait un enduit de plâtre ou de craie, destiné à recevoir la peinture finale. On voit que, sous ce décor parfois très brillant, se dissimulait un travail de charpenterie extraordinairement pauvre et singulièrement primitif. Les très rares meubles de ces temps lointains qui sont parvenus jusqu'à nous, le coffre aux riches peintures du musée de la Ville de Paris, les armoires de Bayeux et d'Obasine, l'armoire et le coffre de Noyon, que nous reproduisons ici, viennent, au reste, confirmer la mince estime que l'on ressent, après cette lecture, pour la science et pour l'habileté des huchiers, des écriniers, des coffriers, des archiers et des autres artisans du XIIIe et du XIVe siècle, compris sous la dénomination alors généralement adoptée de « charpentiers de la petite cognée ».

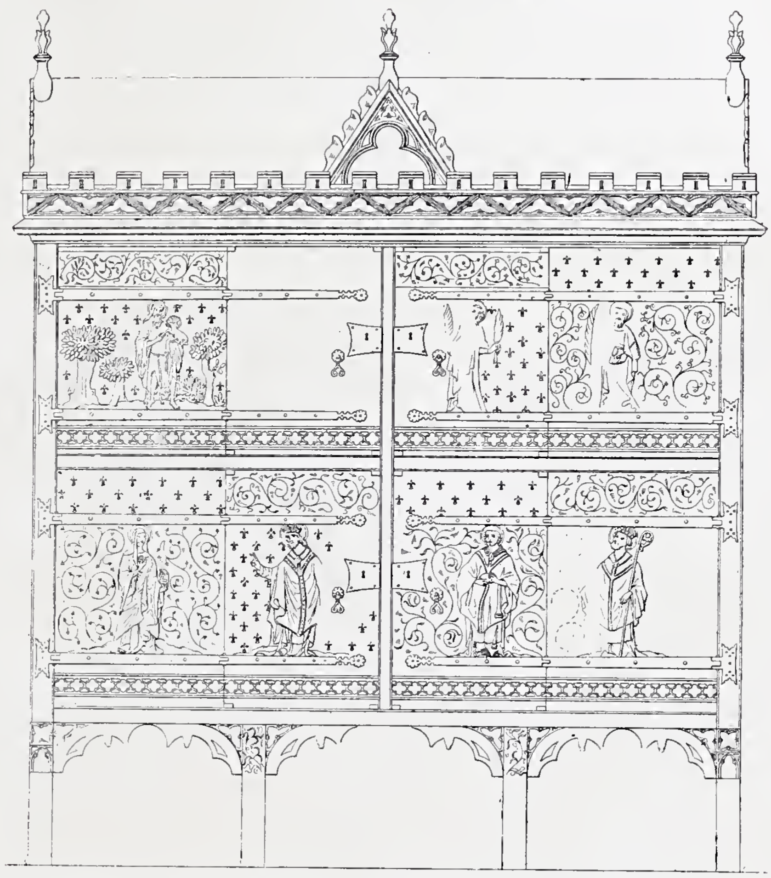


Fig. 608. — Mobilier primitif. — Armoire du XIIIe siècle, avec peintures. Cathédrale de Noyon.

Une révolution analogue à celle que le système ogival devait introduire dans l'architecture se produisit par la suite et amena la transformation complète du mobilier. L'époque de cette révolution n'a jamais été fixée avec précision. Cependant, il est permis de supposer qu'elle eut lieu aux environs de 1350. — De même que les architectes avaient, dans leurs édifices, substitué aux murs pleins, supportant le poids de la voûte, une série de piliers et de colonnettes reliés entre eux par des arcs formerets, et de cette façon, réparti sur un petit nombre de points toute la solidité de la construction ; de même que ces habiles artistes avaient pris soin de boucher les vides demeurés entre les membres de cette ossature, par des murs de remplissage. — De même les huchiers, huissiers, charpentiers, etc., cessèrent de fabriquer les diverses parois de leurs coffres, de planches taillées tout d'une venue, jointées bout à bout, et consolidées par une armature de fer ; ils formèrent désormais la structure générale de ces meubles par des ais solidement assemblés à tenons et mortaises, constituant une suite de cadres, et remplirent l'intérieur de ces cadres par des panneaux de faible épaisseur, embrevés dans ces bâtis résistants.

Cette révolution, aussi curieuse qu'importante, ne devait pas se borner à donner au mobilier une statique nouvelle. Grâce à elle, le meuble allait trouver dans sa construction même les éléments de solidité qu'il avait été jusque-là obligé d'emprunter à une consolidation extérieure. Il devait, en outre, résulter pour lui de cette disposition si logique un système nouveau de décoration. Cette réunion de cadres et de panneaux, méthodiquement espacés, enlevait, par une succession de plans différents, toute monotonie aux surfaces. Elle devait, en outre, permettre au sculpteur d'inter-

venir et de prêter le secours de son art au menuisier. On ne s'aventure donc pas trop dans le domaine des hypothèses, en affirmant que la grande époque du mobilier français commence au milieu du XIVe siècle. Ajoutons que ce n'est pas seulement pour donner une portée plus saisissante à cette transformation si féconde, que nous l'avons comparée à la révolution que le système ogival introduisit dans l'architecture. Le mobilier de ce temps présente, avec les édifices, des ressemblances frappantes. Quelques gros meubles, les armoires par exemple, ont parfois la forme de véritables monuments. Les panneaux des huches et des chaires sont, comme les murs, décorés d'arcatures trilobées et quadrilobées, de clochetons, de découpures. Comme eux ils sont surmontés de petites balustrades ajourées, avec leurs angles ourlés de colonnettes. Il y a, entre le meuble et le bâtiment qui l'abrite, des analogies telles qu'on est souvent tenté de croire que l'un et l'autre ont été dessinés par un seul et même artiste. De cette féconde évolution, les spécimens conservés sont assez nombreux pour qu'on ait presque l'embarras du choix, mais non pas, cependant, pour qu'on puisse établir entre les divers types une chronologie très exacte. Quant aux petits meubles, aux coffrets, aux pièces d'orfèvrerie, s'ils ont, eux aussi, avec l'architecture de nombreux points de contact, leur petite taille et leur variété, prêtant au caprice et à la fantaisie, diminuent, par contre, les chances de toute classification sérieuse.

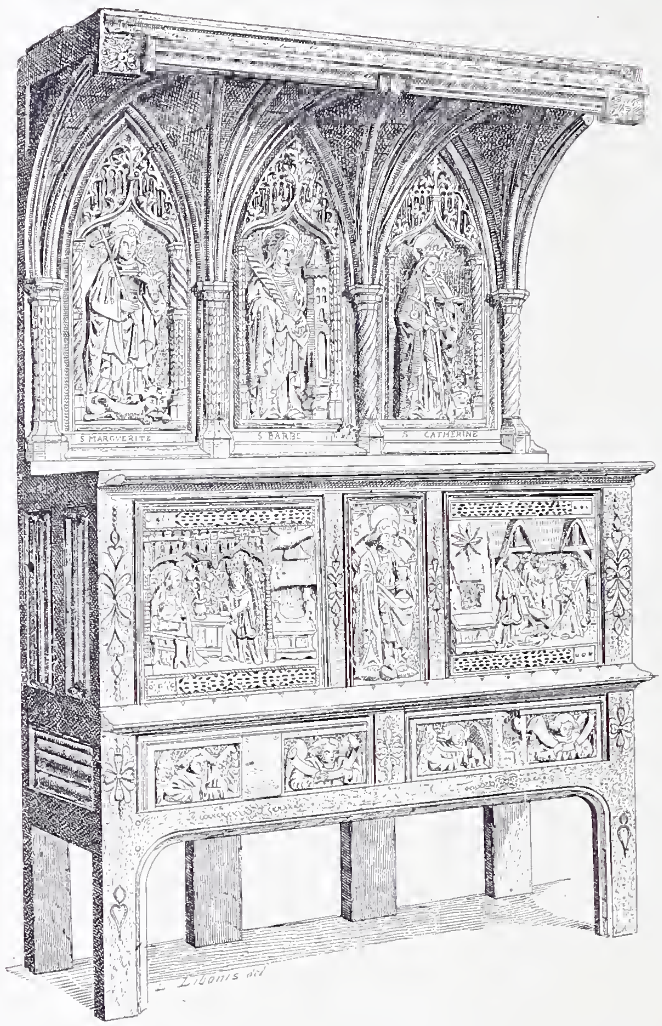


Fig. 609. — Mobilier ogival,
Dressoir décoré de bas-reliefs peints (XVe siècle).

La Renaissance, dans sa première période, agit avec le mobilier comme avec l'architecture. Elle conserva les formes anciennes dans leurs lignes principales, et se borna à les compléter et à les parer avec des ornements d'un style plus moderne. C'est seulement aux environs de 1530 que les meubles à bâtis et panneaux, aussi bien que les sièges, commencèrent à adopter une ordonnance vraiment nouvelle. Pendant toute la durée du XVIe siècle, du reste, l'influence de l'architecture resta évidente. Les meubles se compliquèrent de colonnettes, de portiques, de frontons triangulaires composant de véritables petites façades monumentales. La grâce de ces édicules ornés de niches, de statuettes, de frises, de cartouches, de cariatides, est telle, toutefois, qu'on ne songe pas à se formaliser d'une appropriation, dont l'opportunité reste au moins fort douteuse.

Avec la régence de Catherine de Médicis, le goût italien et son amour du précieux, du clinquant, se répandirent à la Cour et le mobilier en subit le contre-coup naturel. Les bois de prix commencèrent à se substituer aux essences indigènes. L'ébène fit son apparition et donna naissance à l'importante profession des ébénistes, qui, dans le principe, ne furent guère que des marqueteurs. L'ivoire mêla ses délicats filets et ses blanches arabesques aux noirs reflets du bois nouveau. La passion des jolis cabinets se répandit, et en même temps on se mit à pratiquer les incrustations. Tout un genre de décoration devait sortir, au siècle suivant, de ces innovations ingénieuses. Cependant, avec la fin du XVIe siècle, ce mobilier, si gracieux en son principe, s'alourdit et s'épaissit. Sous le crayon prétentieux de Vredeman de Vries et de Du Cerceau, il prit des formes plus massives, plus pesantes, tandis qu'il acheva d'attester, par les riches reliefs de ses sculptures, son caractère plus sédentaire et des habitudes moins voyageuses. Ce fut, au reste, le moment où la sculpture, dans le meuble meublant, acquit son importance la plus grande. Partout, en France, des écoles se formèrent, qui ajoutèrent au style généralement adopté leurs qualités autochtones ou leurs défauts particuliers. Seuls, toutefois, ceux qu'on est convenu d'appeler les gros meubles, c'est-à-dire les meubles à châssis et panneaux, se couvrirent de ces luxuriants reliefs. Quelques tables aussi alourdirent leurs supports de chimères et de rinceaux; mais les autres meubles, les sièges surtout, conservèrent plus généralement leurs formes simples et empruntèrent leurs parures aux étoffes de prix, dont on les habilla complètement. Celles-ci, du reste, continuèrent de jouer dans l'ensemble de l'ameublement un rôle de tout premier ordre. Non seulement, à cette époque, on les voit couvrir les murailles, encadrer les fenêtres, dissimuler les portes, mais elles enveloppent encore le mobilier de leurs plis ondoyants. Sous forme de tapis de table, de courtepointes, de custodes, de courtines, de tapis de pied, elles complètent la toilette de la pièce et achèvent de la rendre somptueuse. Sous ce rapport, la Renaissance n'a rien à envier aux deux siècles qui l'ont précédée. Les tapisseries de haute lice continuèrent, en effet, d'être en usage, et avec elles les velours brodés d'or, les satins brochés, les étoffes de soie. Ce fut aussi le beau temps de ces merveilleuses broderies avec applications, qu'on appelait *entretaillures*, où l'on voyait des *histoires* entières, les scènes multiples des romans de chevalerie ou les métamorphoses d'Ovide, exécutées en drap d'argent et d'or, en cendal, en velours, en satin, relevés d'ornements du plus vif éclat.

Tous les récits, mémoires, lettres de cette époque font

mention de ces meubles admirables et témoignent de l'importance qu'on attachait alors au mobilier. Celui-ci valait souvent plus que l'édifice dont il constituait la parure. « En ce temps (juillet 1576), le roy, écrit Pierre de l'Estoile (*Journal*, t. Ier, p. 141), acheta la terre d'Olinville, sise près Chartres, sous Montlehéri, soixante mil francs, de Benoist Milon, trésorier et intendant de ses finances, puis la donna à la roine sa femme, et y mist pour cent mil francs de nouveaux meubles. »

Les pillages qui accompagnèrent les guerres de religion, et les angoisses de la guerre civile ralentirent un instant cette passion pour le mobilier; mais, dès le règne de Henri IV, elle recommença à s'étendre sur la Cour et la Ville avec un redoublement d'intensité. Marie de Médicis, Louis XIII, Anne d'Autriche, Richelieu, et après lui Mazarin, encouragèrent par leur exemple les plus fastueux excès. Le mobilier de Concini, qui fut pillé à sa mort, était d'une somptuosité invraisemblable. Bassompierre, dans le *Journal de sa vie* (t. Ier, p. 416), nous montre la foule envahissant l'hôtel du maréchal d'Ancre : « Ils entrèrent dedans et pillèrent ce riche logis, où ils trouvèrent pour plus de deux cens mille escus de meubles. » Une pareille leçon aurait pu porter ses fruits. Il n'en fut rien, et Bassompierre nous apprend lui-même qu'un des principaux griefs du cardinal de Richelieu contre sa personne résidait dans le luxe outrecuidant de son mobilier : « J'estois si riche, écrit-il en 1636, que je bastissois un somptueux édifice à Chaliot; que je faisois faire de riches meubles que le Roy n'en avoit pas de pareils, et que je gardois un grand train depuis six ans, et qu'il n'y avoit pas moyen de me mater. » Si les militaires se payaient des mobiliers aussi magnifiques, on se figure ce que devaient être ceux des princes, des grands seigneurs, des magistrats et des financiers. Le 10 février 1651, mourut, au palais Brion, Anne Le Camus de Jambeville. Elle était fille unique du président Le Camus et avait épousé en secondes noces François-Christophe de Lévis, comte de Brion, devenu plus tard duc de Damville. Nous avons, par Loret, un inventaire rimé du mobilier de cette dame, lequel fut vendu au mois d'avril suivant :

On a publié par la ville
Que chez la défunte Danville
Un inventaire se feroit,
Lequel, dit-on, consisteroit

. . . .

En grands cofres tous pleins de linges...
En pots, marmites et chenets;
Tableaux, cassettes, cabinets,
Plaques, bras, fuzils d'Alemagne;

. . . .

Pots de chambre, allambics, seringues;
En lits, paillasses, matelats;
En assiètes, flambeaux et plats,
Pourcelaines, bassins et vazes,
Satin, damas, moires et gazes.

. . . .

Tapis de Turquie et parterres,
Coupes, godets, tasses et verres,
Et le tout se poura monter,
Ains que j'entens raconter,
Y compris quelques méchans livres,
A plus d'un million de livres.

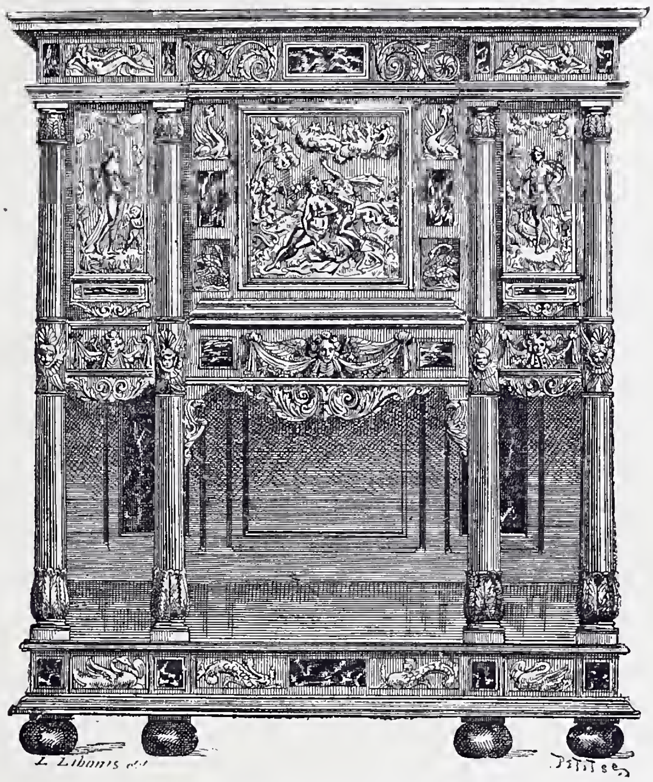


Fig. 610. — Mobilier de la Renaissance.
Dressoir en noyer sculpté (XVIe siècle).

Un million ! le chiffre est beau, et cependant le mobilier de la duchesse de Damville n'approchait pas, comme magnificence, de celui de Mazarin, qui lui-même ne saurait être comparé au mobilier du Grand Roi, son élève.

Le goût de Louis XIV pour le faste est trop connu, et nous avons eu, dans cet ouvrage, trop d'autres occasions d'en parler, pour nous étendre sur la somptuosité des meubles de la Couronne pendant son long règne. Ce qu'il importe davantage de constater, c'est qu'il s'opéra, de son temps, et avec sa participation, une révolution nouvelle dans la construction du mobilier et dans sa décoration. Non seulement pour les armoires, coffres et cabinets on renonça complètement à ces belles sculptures prises en plein bois, qui donnaient à ces meubles une si magistrale allure, mais on cessa également de les habiller de magnifiques housses et d'étoffes chatoyantes, comme on l'avait fait sous les règnes précédents. On s'avisa de réunir ce qui avait été séparé jusque-là, et l'on parvint à créer de la sorte un mobilier si brillant et si paré, qu'il n'eut désormais plus besoin d'emprunter à des tissus brochés ou brodés leur éclat et leur richesse. Mais, par une coïncidence singulière, ce qu'ils gagnèrent en parure, ces meubles le perdirent à un autre point de vue. Leur construction logique cessa d'être visible. Une charpente, une ossature savamment assemblée continua d'assurer leur solidité; mais cette charpente ne fournit plus la base et les premiers éléments de la décoration. Celle-ci devint indépendante, sinon de la forme générale du meuble, du moins de ses divisions caractéristiques. Pour faciliter le développement de ce beau décor, riche et somptueux, le meuble ne présenta plus partout que des surfaces plates et unies. Les saillies si rationnelles des encadrements cessèrent d'exister. L'ornementation, dont le rôle devrait être d'accompagner la forme et non de se substituer à elle, commença d'établir sa complète domination. On fit des commodes en manière de tombeau. Les bas d'armoire, dont les portes furent dissimulées, ressemblèrent à des piédestaux, et cette tendance s'aggravant de jour en jour, le mobilier ne tarda pas, sous l'empire de

la mode, à se gondoler, à se chantourner, à se tarabiscoter de la façon la plus inattendue.

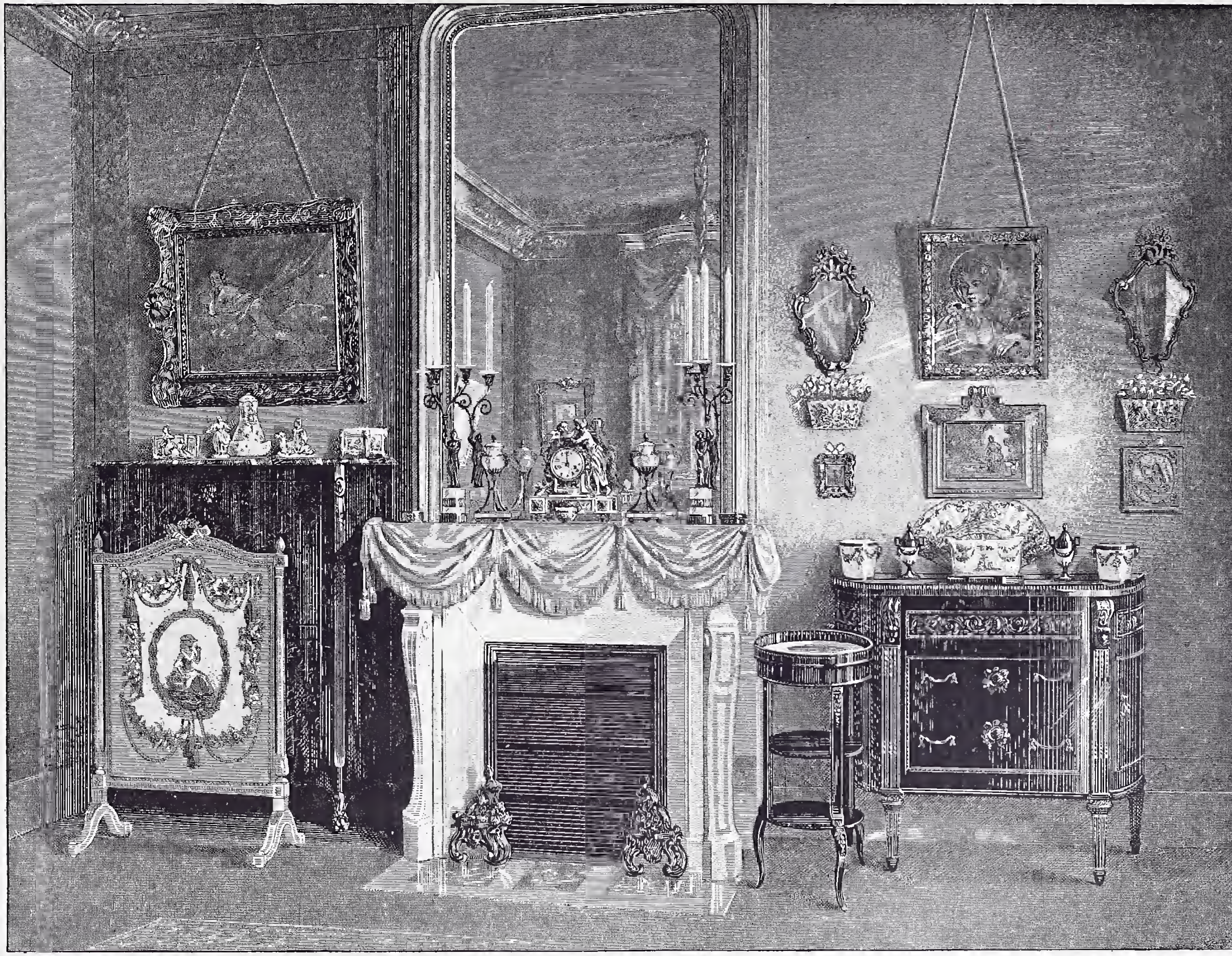
Louis XIV aimait trop passionnément les beaux intérieurs, pour qu'on n'impute pas à son goût exagéré du faste la cause première de cette transformation. La *Manufacture royale des meubles de la Couronne,* établie par son ordre aux Gobelins, les nombreuses et solennelles visites qu'il fit à cet établissement, le soin qu'il avait de se faire présenter, à Versailles, les œuvres qui sortaient de ses ateliers, la protection dont il honora Le Brun, le grand promoteur et l'exécuteur en chef de ces précieux ameublements, attestent assez la part de responsabilité qui lui incombe. Tout son entourage se modela, naturellement, sur son exemple. Le grand Dauphin, M[lle] de Montpensier, la princesse de Conti, M[me] de Montespan, qui fit faire pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouse des mobiliers merveilleux ; le maréchal de Lorges, le maréchal de la Meilleraye, le duc d'Antin, Chamillard ; la duchesse du Lude, qui possédait chez elle pour 27,000 écus de tables, consoles et guéridons d'argent (*Lettres de M[me] de Sévigné,* t. VIII, p. 145) ; Barbezieux, qui, à son pied-à-terre de l'Étang, avait un mobilier de 20,000 écus (voir Dangeau, t. VIII, p. 21) ; le duc d'Orléans, qui, lorsqu'il quitta M[me] d'Argenton, lui assura pour « 400,000 livres d'argenterie et de meubles » (Saint-Simon, t. VIII, p. 56) ; tous ceux qui, de près ou de loin, dépendaient du roi, cherchèrent à se conformer à son exemple, à copier son faste, sans cependant en approcher, car Louis XIV entassa, à Versailles seul, pour plus de 6 millions d'orfèvrerie. (Voir t. I[er], col. 141.)

Le Grand Roi, au surplus, bien qu'à maintes reprises il crut devoir édicter des lois somptuaires pour refréner l'amour que ses sujets montraient pour les beaux ameublements, le Grand Roi poussait lui-même à ce luxe. Non content de donner en cadeau des objets mobiliers, il organisait à Versailles des loteries où l'on en gagnait de magnifiques. Un pamphlet de l'époque, les *Amours de M[lle] de la Vallière,* imprimé à la suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules* (p. 44), nous le montre installant sa gracieuse maîtresse au palais Brion, « qu'il alla lui-même voir meubler des plus riches meubles qui fussent en France », et le pamphlétaire ajoute, en parlant de la favorite : « Elle en change quatre fois l'année. » C'était, en effet, l'usage de la Cour — usage fort raisonnable, du reste, et qui allait se répandre, même dans la province — de varier son ameublement avec les changements de saisons. Le *Mercure* de septembre 1679 nous apprend que la jeune reine d'Espagne, revenant à Paris, trouva « tous les meubles de son appartement, qui estoient d'été quand elle partit pour Fontainebleau, changéz en meubles d'hiver d'une magnificence extraordinaire ». Tallemant parle d'une dame de Pisieux, qui avait une belle maison en Touraine, appelée le Grand Pressigny, où, dit-il, « il y a des meubles pour les quatre saisons ». (*Historiettes,* t. I[er], p. 296.)

Avec le XVIII[e] siècle, époque par excellence du mobilier sédentaire et luxueux, ces habitudes somptueuses se développèrent encore et s'affirmèrent d'une façon générale. Le Régent les introduisit jusque dans le sanctuaire réservé aux plus hautes discussions politiques. « Le Cabinet, nous dit un auteur du temps, nous décrivant les Tuileries, le Cabinet est tendu de tapisseries d'après les plus grands maîtres. On les change comme de saisons. C'est dans ce Cabinet que se tient le conseil de Régence. » (*Curiosités de Paris;* Paris, 1723, p. 107.) On comprend, après cela, ce que devaient être les appartements d'apparat des résidences royales et des demeures princières. Parlant du château d'Ivry, le duc de Luynes écrit, en novembre 1739 : « Tous les meubles sont doubles dans la maison, meubles d'été, meubles d'hiver. Ceux-ci sont tous de velours à parterre ou de velours cramoisi galonnés d'or. » (*Mém.,* t. III, p. 77.) A la *Vente après décès du maréchal duc de Belle-Isle,* nous trouvons : « Plusieurs grans ameublemens d'hiver et d'été, dont deux de velours cramoisi à grandes broderies et galons d'or, d'autres en velours de quatre couleurs taffetas et moëre de différentes couleurs. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 15 avril 1762.)

Le luxe de l'ameublement était, à cette époque, recommandé par les moralistes eux-mêmes, comme un signe de grandeur, de haute naissance et de bonne éducation. Dans sa *Science du monde* (4[e] édition, Paris, 1661), Cardan, en parlant de « l'homme d'honneur », écrit : « Il ne manquera pas de tous les meubles ordinairement nécessaires à un mesnage... Il aura des curiositéz honnestes et qui soient bornées pour les meubles précieux, comme les tapisseries, les tables, les livres, les vaisselles d'or et d'argent et de matière non commune, les pierreries, les peintures, les chevaux et autres choses à qui la seule curiosité donne la vogue. Les meubles formant la richesse d'une famille, leur conservation est nécessaire. Ce qui sert à l'ornement est conservé par les moyens qu'on apprend de ceux à qui la vente ou la facture de ces ouvrages précieux donne profession. » Ces conseils, si bien en harmonie avec les goûts du temps et l'exemple de la Cour, ne pouvaient manquer d'être suivis. La profusion du mobilier était telle, à cette époque, que le comte d'Évreux, mourant presque dans la pauvreté, laissait encore, à son décès, 20,000 écus de vaisselle et un mobilier de 20,000 livres. (De Luynes, t. XII, p. 325.) En 1775, Louis XVI donnait au comte de Saint-Germain « cent mille écus pour se meubler et monter sa maison ». (*Mém. secrets,* t. VIII, p. 268.) Trois ans après (7 février 1778), Bachaumont écrivait : « Un grand objet de curiosité et d'amusement aujourd'hui pour les femmes de Paris, c'est l'inventaire de M[me] la marquise de Massiac, commencé depuis peu et qu'on compte devoir durer six mois. Le mobilier immense de cette dame est une chose à voir : il est évalué à deux millions. On ne connaît point de magasin de marchand d'étoffes, de porcelaine ou de bijoux de toute espèce mieux garni. Cela vaut bien la peine de s'entretenir de la défunte, singulière en tout. » (*Ibid.,* t. XI, p. 105.) En 1782, l'empressement fut au moins aussi grand à la *Vente du feu duc d'Aumont,* où l'on trouvait en abondance extraordinaire des « meubles précieux d'ancien laque, des meubles de marqueterie de Boulle, des lustres, lanternes et feux des plus beaux modèles ». « Les ornemens et montures des principaux morceaux de chaque espèce, ajoutent les feuilles du temps, sont ciselés et dorés en or mat par le sieur Gouthières, ciseleur et doreur du roy, d'après les dessins des plus habiles artistes. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 16 octobre 1782.) Enfin, pour caractériser d'un trait la fureur qu'on avait alors, dans la haute société, de posséder un mobilier magnifique, rappelons que la duchesse d'Estrées, morte en 1743, à quatre-vingt-cinq ans, avait acheté, quelque temps avant sa mort, pour 24,000 livres, un meuble de salon de velours cramoisi, brodé d'or, pour en jouir sa vie durant, ce meuble devant, à son décès, retourner à son propriéraire, M. de Morville. (*Mém. du duc de Luynes,* t. XII, p. 347.)

Mais ce n'était pas seulement chez les grands seigneurs que l'on rencontrait de ces beaux ameublements. Le luxe était tellement général, à cette époque, que le mobilier d'un artiste, homme éminent, il est vrai, mais simple graveur, Sébastien Leclerc, produisit, à sa mort (1736), avec sa vaisselle d'argent, 23,358 liv. 7 s. 1 d. Celui d'un modeste



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

MOBILIER COMPOSITE

CHAMBRE A COUCHER DE Mme PH. GILLE

épicier comportait : « Lits de maîtres et de domestiques, trumeaux de cheminée, commodes à dessus de marbre, armoires, tapisseries, verdures, etc. » (*Vente après décès du sieur Chenard,* 21 janvier 1760.) Chez des marchands ordinaires, comme le sieur et la dame Granier, établis rue Saint-Martin, près Saint-Julien, nous trouvons : « Lits, tapisseries, sièges de damas et de velours d'Utrecht, rideaux, feux, bras, glaces, pendules, consoles, paravents, commodes, secrétaires, armoires, tric-trac, porcelaines, etc. » (*Annonces, affiches et avis divers,* n° du 18 mars 1762.) Un musicien de second plan, Chefdeville, « hautbois et musette de la chambre du roy », possédait des meubles « de velours cramoisi, tapisseries, verdures, commodes à dessus de marbre, pendules, belles bibliothèques », etc. (*Ibid.,* n° du 15 avril 1762.) Si, de ces honnêtes bourgeois, on passe aux demi-mondaines, le spectacle s'élargit singulièrement. L'avocat Barbier, dans son curieux *Journal,* s'étend avec une complaisance marquée sur la vente de la Deschamps, « fille de l'Opéra et danseuse dans les chœurs », que les bontés du duc d'Orléans et la folle prodigalité du fermier général Brissart avaient dotée d'un mobilier splendide. « Cette vente de meubles, écrit Barbier, a commencé le 11 de ce mois (avril 1760), et il n'a été question d'abord que de la batterie de cuisine, des lits de domestiques, de linge et de meubles de peu de conséquence, et l'on a annoncé la vente des porcelaines de Saxe et de la manufacture de Sèvres, qui est celle ci-devant de Vincennes, dont il y a des morceaux admirables et très chers. Dans l'intervalle du 11 au 15, il y a eu un concours considérable de gens de considération, en femmes et hommes, par curiosité, pour voir d'avance l'appartement, les meubles et les raretés en porcelaines, et, en effet, c'est un appartement de dix pièces de plain-pied, qui est distribué en salle à manger, antichambre, pièces de compagnie, et de l'autre, en appartement à coucher, avec les gardes-robes ; entre autres, le salon de compagnie à trois croisées est de toute beauté, étonne en y entrant par sa magnificence. Il n'y en a point de pareil à Paris. C'est un damas fond cramoisi à trois couleurs, et tout le meuble en canapés et fauteuils de même ; des baguettes dorées d'un grand goût. Il y a sept glaces ou trumeaux de très grande hauteur, dont les bordures sont égales, sculptées en palmes. Les bras et le feu de la cheminée sont de la dernière magnificence. Il n'y en a point de plus beaux, ni d'un plus grand volume chez les princes ; les tables de marbre étoient garnies des plus beaux vases de porcelaine, que l'on avoit rassemblés dans une seconde pièce de compagnie, sur de grandes tables et en très grand nombre, pour les exposer à la vue des curieux ; et cette pièce moins grande, pour l'hiver, est tendue d'un péquin d'un grand goût, avec tout le meuble pareil, ce qui est suivi d'un petit cabinet de bibliothèque et, de l'autre, d'un petit cabinet particulier. La chambre à coucher est garnie d'un lit de damas cramoisi à la polonoise et le meuble pareil, à côté de laquelle sont deux cabinets, l'un de toilette, l'autre de lieux à l'angloise, et le tout orné de glaces... Enfin, mardi 15, a commencé la vente des porcelaines et des raretés. La rue Saint-Nicaise, où est cette maison, à côté du magasin de l'Opéra, étoit remplie de carrosses des deux côtés. On ne pouvoit pas y aborder. Il y avoit des Suisses aux portes. On donnoit, sous la porte cochère, des billets aux gens qui paroissoient de distinction pour entrer dans les appartemens. Il y avoit plus de soixante femmes, tant de la première qualité que de robe et de finance, lesquelles, dans un autre temps, n'auroient pas osé entrer dans cette maison. Les appartemens étoient si pleins d'hommes, seigneurs, cordons bleus et autres et de femmes, que l'huissier ne pouvoit pas faire la vente, et qu'il a été obligé de transporter sa table dans la cour, pour que les curieux qui avoient réellement envie d'acheter eussent la liberté d'examiner. Cette vente a continué sur le même ton pendant huit ou dix jours. »

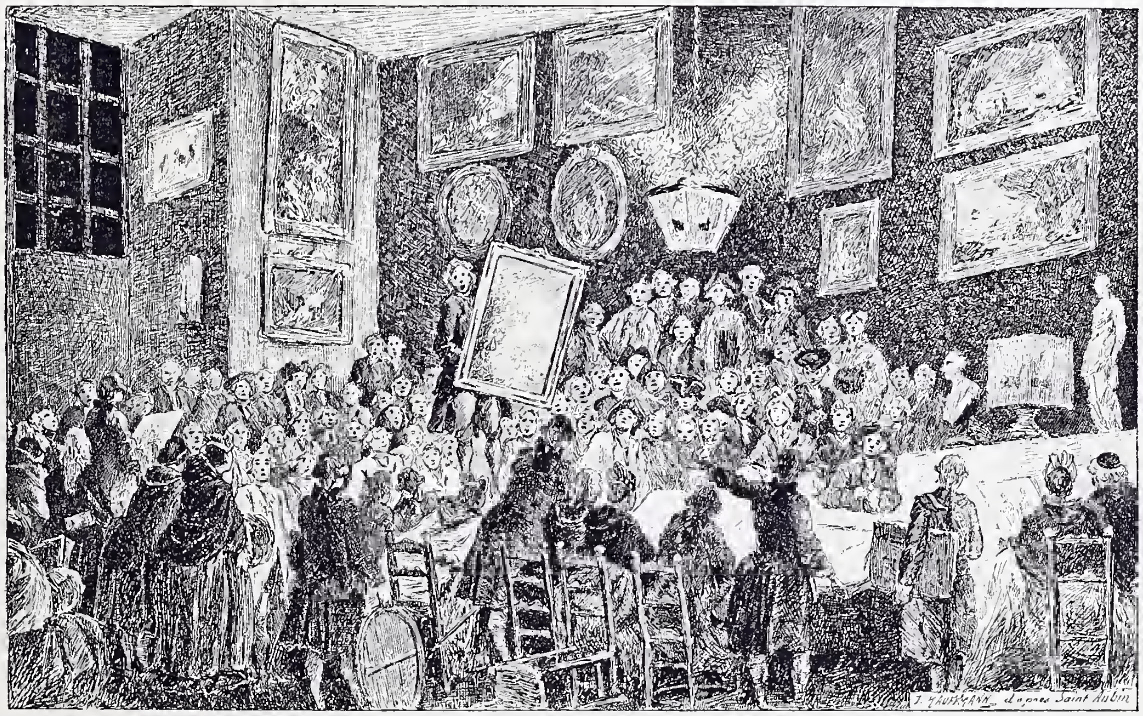


Fig. 611. — Une vente de mobilier au XVIIIe siècle, d'après Saint-Aubin.

Ajoutons que ce n'était pas là un fait unique. En 1762, le mobilier de Mlle Hus, actrice entretenue par M. Bertin,

était estimé 500,000 livres. (*Mém. secrets,* t. Ier, p. 5.) En 1775, quand on décréta de prise de corps la Gourdan, célèbre « appareilleuse » (pour employer l'euphémisme de Métra), que le monde léger d'alors appelait *la Comtesse,* bien qu'elle eût, dans sa fuite, emporté sa vaisselle et ses effets précieux, on trouva encore chez elle pour 70,000 livres de gros meubles. (*Correspondance secrète,* t. II, p. 124.) En novembre 1784, on vit se renouveler, à la *Vente de la Beauvoisin,* le scandaleux empressement qui avait marqué celle de la Deschamps. Parlant du trésorier Baudard de Saint-James, l'amant en titre de cette beauté coûteuse, le continuateur de Bachaumont écrit : « On estime qu'il faut qu'il lui ait donné, en bijoux seuls et autres effets, environ quinze à dix-huit cent mille francs, outre vingt mille écus de fixe par an. Sa vente est aujourd'hui l'objet de la curiosité non seulement des filles élégantes, mais encore des femmes de qualité... Enfin, depuis la vente de la fameuse Deschamps, on n'en connoît point en ce genre qui ait fait autant de bruit. » (*Mém. secrets,* t. XXVII, p. 24.)

Peut-être, pour se rendre compte de ce que pouvait représenter comme luxe le gaspillage de pareilles sommes, souhaiterait-on de savoir à combien pouvait monter l'ameublement complet d'une maison bourgeoise? Un fragment de conversation entre M. et Mme d'Épinay va nous l'apprendre. « Je vous dirai, c'est le mari qui parle, je vous dirai qu'en sortant de chez le ministre, j'ai vu une maison affichée, qui n'est qu'à quatre pas d'ici : elle convient à votre mère comme si elle eût été faite pour elle; je l'ai vue, je l'ai louée; j'y ai donné rendez-vous au tapissier; je vais la meubler de fond en comble et ne l'y mener que lorsqu'il n'y manquera rien. Choisissez les meubles que vous imaginez pouvoir lui convenir. Je payerai tout jusqu'à concurrence de 8,000 livres. » (Lettre de Mme d'Épinay à M. d'Affry dans la *Jeunesse de Mme d'Épinay,* p. 344.) C'est à cette somme singulièrement modeste qu'un viveur, qu'un prodigue estimait alors un mobilier bourgeois. Si, comme point de comparaison, on désire, après cela, parcourir des yeux l'énumération des objets divers qui constituaient un mobilier de prix, l'annonce de la *Vente de la marquise de Polignac* (rue d'Anjou-Saint-Honoré, 2 mars 1779) nous fournira ce détail. Le mobilier de cette dame consistait en : « Batterie de cuisine, lits, tentures et fauteuils de damas cramoisi et autres, meuble complet de petit point, rideaux de 15/16 et autres, encoignures de vieux laque, secrétaires, chiffonnières, commodes, buffets, glaces, feux, bras, tapis, baignoires, bibliothèques, tableaux, estampes, porcelaines, tabatières, ciseaux, étuis, couteaux et autres bijoux d'or, montres à répétition, dont une entourée de brillans, souvenirs et bagues, partie entourés de même. »

Pour terminer avec le mobilier de nos ancêtres, il ne nous reste plus qu'à indiquer succinctement les caractères généraux qui le distinguèrent au siècle dernier et au commencement de ce siècle. La somptueuse ordonnance et l'imposante ampleur du mobilier du Grand Roi ne devaient pas survivre à celui qui lui avait donné l'empreinte de sa majesté. Louis XIV mort, en quelques années le décor change. Aux lignes nobles et symétriques succédèrent partout les contours arrondis. Tout se courbe, se chantourne et se contourne. La solennité, règle unique du règne précédent, fait place à la préoccupation du confortable et du plaisir. La femme, qui prend tout à coup, dans les arts du mobilier un ascendant et une influence inconnus au siècle précédent, assigne à l'ameublement son véritable caractère. Les pièces jugées jusque-là accessoires affectent une importance inattendue et décisive. En même temps, leur décoration se fait plus intime. Aux grandes cheminées ornées de bas-reliefs mythologiques ou de graves portraits, succèdent de petites cheminées surmontées de glaces. Les portes se cintrent; les murs se couvrent d'une menuiserie coquette chargée d'une végétation luxuriante de rinceaux dorés. Les guirlandes et les fleurs se joignent et se croisent, et les angles se dérobent sous des enroulements gracieux. Vingt sortes de sièges nouveaux, cabriolets, causeuses, marquises, vis-à-vis, bergères, ottomanes, canapés, chaises longues, duchesses, etc., répétant leurs contours arrondis dans une profusion de miroirs et de glaces, attestent le besoin qu'on éprouve de ne point froisser les formes délicates et d'encadrer douillettement les fraîches carnations. Puis, vers 1750, ce caractère change de nouveau. Peu à peu, le mobilier revient à ses anciennes préférences et à ses traditions. Il recommence à s'inspirer de l'architecture. Les formes *à la grecque* succèdent aux contorsions du *rococo.* Lalonde et Lafosse rendent leur aplomb et leur rigidité première aux pieds des tables, que Meissonnier et Oppenord avaient contournés, aux pieds des sièges qu'ils avaient tordus. Les bâtis, redevenus symétriques, mais sans être ni roides ni lourds, sont habillés d'une ornementation fine, élégante et variée, qui enveloppe les lignes principales du meuble, sans atténuer sa grâce un peu frêle, et voilà comment ce qu'on est convenu d'appeler le style Louis XVI éclôt et se développe sous le règne de Louis le Bien-Aimé.

Les régimes suivants accentuent cette révolution, qui, peu à peu, exagère ses principes et enlève au mobilier français le meilleur de son originalité et de sa souplesse. Le tapissier cesse, en effet, de chercher des inspirations nouvelles. Une vénération mal comprise de l'Antiquité l'entraîne à des copies fâcheuses et à des adaptations ridicules. Sous la pression de ces étroites préoccupations, l'art se laisse égarer par l'archéologie. Pompéi et Herculanum fournissent Paris de modèles de décoration. Plus tard, le Moyen Age et la Renaissance seront impitoyablement mis à contribution pour répondre à des nécessités tout à fait modernes. Il semble que l'artiste et le fabricant, ne voulant rien livrer aux hasards de l'improvisation, soient frappés de stérilité et n'osent, pour des besoins nouveaux, créer des formes nouvelles. Ils cherchent à tout expliquer par d'inutiles accessoires. Le fauteuil prend les allures d'une chaise curule ou emprunte au cygne son col long et souple, pour légitimer la présence de ses bras. Le pied d'un meuble paisible revêt l'aspect d'un faisceau de licteur ou se termine en griffe. Pour supporter une table, on fait intervenir un quatuor de sphinx décevants. Des torches enflammées figurent les montants d'une glace, et la main qui se pose au bord d'un canapé risque d'aller s'engloutir dans la gueule béante d'un lion irrité. Le mobilier s'alourdit et s'épaissit. Il perd peu à peu toute grâce, tout intérêt, et l'invention disparaît au point que, pour rendre à ses conceptions quelque élégance et quelque variété, le fabricant cherche son salut dans les anachronismes les plus flagrants. Il ne trouve d'autre expédient, pour se tirer d'affaire, que de copier et de recopier les formes chères à nos aïeux, et donne ainsi naissance à un mobilier composite, sinon sans charme, du moins dépourvu de toute originalité.

Mobla, *s. m.;* **Moble,** *s. m.* — Locution béarnaise et gasconne. Meuble, pièce, objet faisant partie de l'ameublement.

Mocade, *s. f.;* **Mocquade,** *s. f.;* **Moquade,** *s. f.* — Nom sous lequel on a désigné, au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'étoffe d'ameublement que nous nommons MOQUETTE. (Voir ce mot.) « *Item,* trois chaires à bras et dossier, deux formes et deux chaises à vertugadin de bois de noyer couvertes de mocade. » (*Invent. de Ch. Le Normand de Beau-*

mont, conseiller au parlement; Paris, 1628.) « A Louis Hinart, maistre tapissier à Paris, pour son paiement de douze chaizes à vertugadin... et une douzaine d'escabeaux ployans garnis de mocquade, par luy fournis pour l'emmeublement dudit chasteau. » (*Comptes des Bastimens du palais de Fontainebleau,* 1639-1642.) « Un vieux fauteuil embourré de crin, couvert de mocade, prisé quatre livres. » (*Invent. du marquis de Piré;* Rennes, 1733.)

Moche, *s. f.;* **Mocheuse,** *s. f.* — La mocheuse est un grand tambour en bois, qui se meut sur un axe horizontal. Il sert à préparer la bourre de soie pour le peignage, et l'on appelle soie en moche les paquets de soie prêts à être filés.

Moco, *s. m.* — Locution provençale. Suspension, porte-lampe, chaîne, corde, tige de roseau qu'on suspendait au plafond, et à laquelle on accrochait une lampe de fer. Ce terme n'est plus usité.

Mocquade, *s. f.* — Voir Mocade.

Mocquin, *s. m.* — Voir Mollequin.

Mode, *s. f.* — Terme d'encadreur. Nom qu'on donnait, au XVIIe siècle et au siècle dernier, à une grandeur de bordures, destinées à encadrer des estampes. Ce nom venait des premières gravures de modes, qui étaient d'un format spécial, et qui furent, pendant un certain nombre d'années, extrêmement en vogue. Les modes étaient considérées comme les plus grandes bordures d'estampes qu'on rencontrât dans le commerce; elles mesuraient 10 pouces 9 lignes de hauteur sur 7 pouces 4 lignes de largeur.

Modelage, *s. m.* — Terme de sculpteur. Opération par laquelle on exécute en terre ou en cire un modèle, qui devra être traduit ensuite en plâtre, en bronze, en pierre ou en marbre. Le modelage est une des parties essentielles de la statuaire. Il se fait tout entier par la main du sculpteur, en se servant principalement d'outils en forme de spatule que l'on nomme ébauchoirs.

Modèle, *s. m.* — Terme didactique relatif aux beaux-arts. C'est l'objet ou l'image de l'objet que l'artiste se propose de reproduire. Les peintres et les sculpteurs, par l'essence même de leur art qui est qualifié art d'imitation, sont tenus de choisir leurs modèles dans la nature vivante ou dans la nature morte. Aussi, par extension, donnent-ils le nom de modèles aux hommes et aux femmes qui posent dans leurs ateliers. Les sculpteurs appellent également de ce nom la figure qu'ils ont modelée en terre ou en cire, sera ensuite reproduite par le moulage, la fonte ou la sculpture, et définitivement exécutée en plâtre, en bronze, en marbre ou en pierre. Ils se servent encore du mot modèle pour désigner le plâtre obtenu après un premier moulage sur la terre, et qui servira plus tard pour faire de nouveaux moules destinés à recevoir la fonte en métal. C'est dans ce dernier sens qu'il faut comprendre l'avis suivant, inséré aux *Annonces, affiches et avis divers* du 30 juillet 1786 : « A vendre au château du Plessis-Piquet, près Sceaux, modèle en plâtre, fait et réparé par M. Houdon, du groupe, qui est au jardin de Monceaux, représentant une négresse et sa maîtresse, les figures plus grandes que nature, sur un socle de pierre, ayant 6 pieds 3 pouces de diamètre et 3 pieds 8 pouces de haut, et sous une tente octogone de 26 pieds de diamètre, portée par huit doubles piliers de fer, et faite en tôle de Suède, dont toutes les feuilles sont soutenues par des barres de fer ajustées à vis et à écrous. » Enfin, les architectes nomment encore modèles des représentations exactes, mais sur une petite échelle, de monuments ou de parties d'édifices qu'on doit exécuter en grand.

Ces derniers modèles sont généralement confectionnés

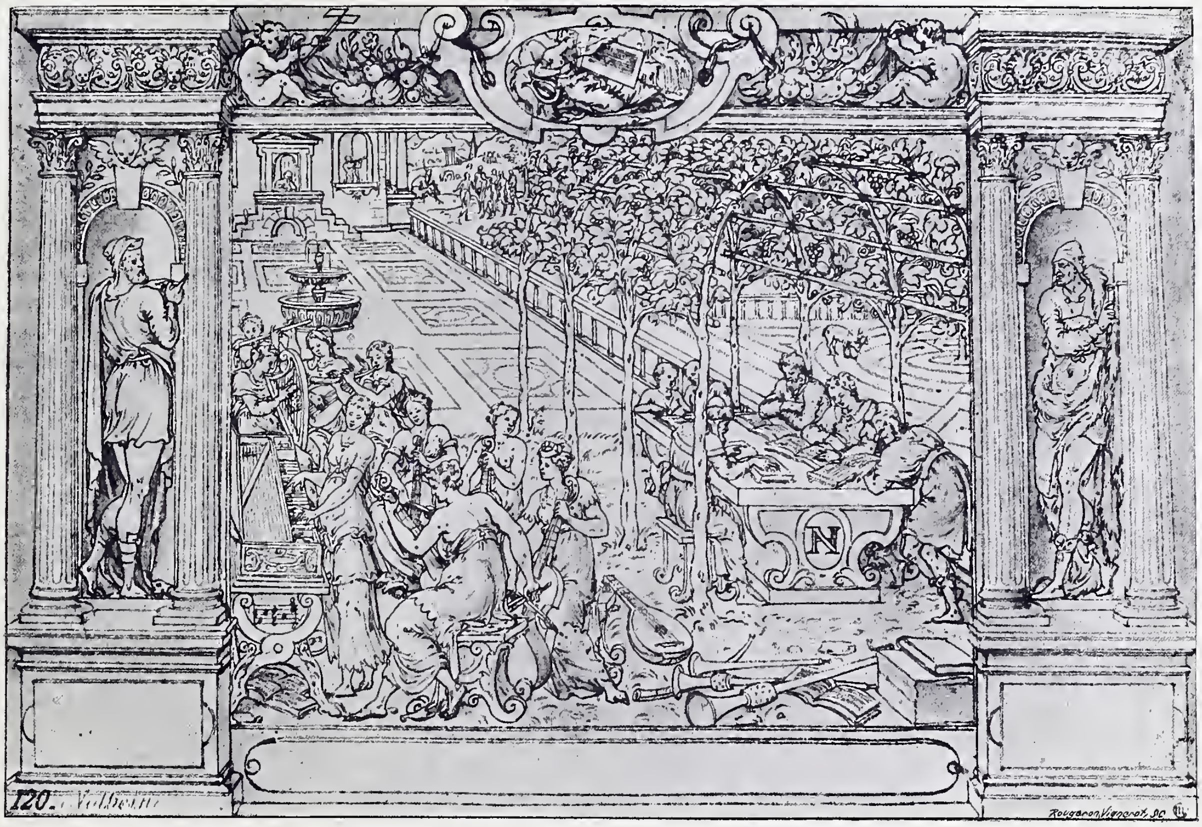


Fig. 612. — Modèle de tapisserie de haute lice (XVIe siècle).

par des menuisiers, et beaucoup d'entre eux constituent de véritables petits chefs-d'œuvre. On rencontre dans les anciens comptes de nombreuses mentions de ces constructions minuscules, qui ont l'avantage de donner, par anticipation, une idée assez exacte de ce que doit être, par la suite, l'édifice projeté. C'est ainsi qu'à l'année 1647 nous relevons, aux archives communales de Lyon (*Actes consulaires,* série BB, reg. 201), le payement d'une somme de 356 livres à Antoine Jurinc, maître menuisier, pour reste et entier payement de la somme de 556 livres, qui lui avait été accordée, pour le « plan et desseing en bois et relief qu'il a faict du nouveau hostel de ville, qui se construit en la place du Temple joignant celle des Terreaux ». Dans les *Comptes des bâtiments du Roy,* à l'année 1664 (colonne 14), nous notons également un payement de 3,300 livres « à Antoine Saint-Yves, maistre menuisier, à compte des ouvrages de menuiserie, par lui faicts pour le modèle du bastiment entier du Louvre ».

Indépendamment des modèles d'ensemble exécutés en petit par les menuisiers, on fait aussi confectionner des modèles de fragments ou de parties de décoration à grandeur d'exécution. Ces nouveaux modèles sont l'œuvre des maçons quand il s'agit de grandes masses ; de sculpteurs, d'ornemanistes et parfois de menuisiers, quand il n'est besoin que de détails. Les *Comptes* anciens font mention de travaux de ee genre. Nous eiterons, entre autres, un payement de 65 livres effectué, en l'année 1662, à Jean Gervaise, dit La Force, maître tailleur de pierre à Lyon, pour « les desseings et modèles qu'il a faietz pour la eonstruction du pont de pierre, traversant de l'archevêché en Bellecourt ». (*Actes consulaires,* série BB, reg. 217.) Nous relevons pareillement, dans les *Comptes des bâtiments du Roy,* à l'année 1670, un versement de 984 liv. 6 s. 8 den. aux maçons Mazière et Bergeron, « pour leur payement du modelle de deux travées de l'arehitrave, frize et corniche du peristile du Louvre », et à l'année 1673, deux autres payements, l'un de 309 livres à Buirette, « pour un modelle de chapiteau » appartenant au même ordre, ete.

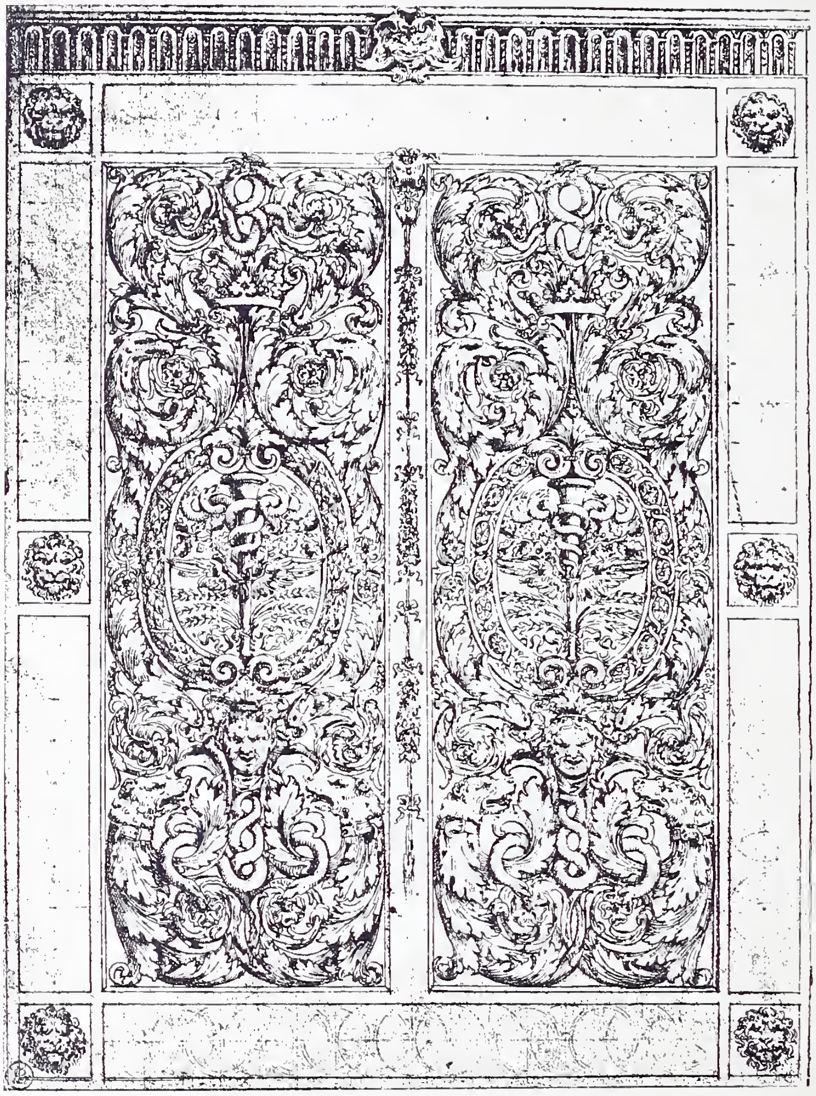


Fig. 613. — Modèle de grille en fer, par D. Marot (XVIIe siècle).

C'est aussi aux modèles d'architecture qu'on peut rattacher « le modelle en plastre de la fontaine vis-à-vis Latone à Versailles », qui fut exécuté en 1671 par le seulpteur Jacques Houzeau, et payé par le roi 2,750 livres, ainsi que les « modelles des fontaines de l'Arc de Triomphe », commandés, en 1678, à Mazeline et Jouvenet, et payés à ces deux artistes 3,846 livres 6 sols. Certains sculpteurs et peintres, au XVIIe siècle, étaient employés presque exclusivement à ces fournitures de modèles. De ce nombre se trouvaient Mazeline et surtout Houzeau, qui touchait annuellement 400 livres, comme « faisant ordinairement les modelles et ornemens, tant au Louvre qu'ailleurs ».

Chez les fondeurs, on donne le nom de modèles aux sculptures (œuvres originales ou copies), sur lesquelles on exécute les bons creux, qui servent ensuite à la fonte des pièees. C'est à cette catégorie qu'appartenaient les modèles de vases demandés à Hutinot, Grenier, Lecomte, Clérion, Gravier, André et Garnier, qui furent modelés en eire, moulés et fondus ensuite, pour orner les parterres du Louvre et de Versailles. C'est dans la même classe qu'il faut ranger les trois « modelles en bois de contre-cœur de cheminées, pour les appartemens de Versailles », livrés, en 1674, par Caffieri, et payés 410 livres à cet artiste. Ajoutons que eette dernière commande présente un intérêt spécial, car elle nous confirme dans la présomption de ce fait, que jadis un grand nombre de modèles destinés à la fonte étaient préalablement sculptés en bois.

Par eontre, quand un objet d'art doit être reproduit par la fonte, à plusieurs exemplaires, on ehoisit de préférence un type de cet objet en bronze finement ciselé, pour servir de modèle dans l'exéeution des épreuves successives. C'est ainsi qu'il faut comprendre le passage suivant de l'*Inventaire* que Boulle dressa en 1720, après l'ineendie qui détruisit eomplètement ses magasins et ses ateliers. « *Item,* tous les models en bronze de lustres, bras et de grilles qui se trouvent cassés et ruinés ; vingt bas-reliefs isolés, moulés sur les yvoirs de Vanostal, qui sont dans le eabinet du Roy. » (*Archives de l'art français. Documents inédits,*

t. IV, p. 348.) Ces modèles étaient estimés par le grand artiste à la somme de 9,000 livres.

Enfin, d'une façon générale, on donne le nom de modèles aux dessins des artistes destinés à être reproduits, et dans l'art de la tapisserie, aux projets ou CARTONS qu'on se propose de copier, quoique, depuis longtemps, ce dernier terme ait prévalu dans l'usage. Au Moyen Age, on appelait ces modèles ou projets des POURTRAICTS, des patrons ou des YMAGES. (Voir ces divers mots.)

Modelé, *s. m.* — Terme de peinture et de sculpture. Relief apparent ou réel, donné par l'artiste à la représentation d'un corps ou d'un objet.

Modeler, *v. a.* — Terme de sculpteur. C'est exécuter, à la main et à l'aide de l'ébauchoir, en argile ou en cire, le modèle qui, plus tard, sera traduit en plâtre, en métal, en marbre ou en pierre. Il ne faut pas confondre ce travail, qui réclame une grande habileté et un certain talent, avec l'action de MOULER (voir ce mot) une statue, un buste ou un bas-relief dont le modèle existe déjà. Une curieuse lettre publiée par le *Journal de Paris* du 2 septembre 1778 prouve que cette confusion s'est produite quelquefois. Nous la donnons ici à titre de curiosité.

AUX AUTEURS DU JOURNAL

Ce 31 août 1778.

Messieurs,

Lorsque M. de la Blancherie a annoncé dans votre journal le buste de la reine *exécuté en carton,* j'ai gardé le silence sur cette expression équivoque; elle ne l'est plus aujourd'hui; c'est M. Gardeur qui *a modelé en carton le buste de la reine;* j'ignorois jusqu'ici qu'on pût *modeler en carton!* La découverte est curieuse! A moins qu'il n'entende par là l'action méchanique de tirer avec du carton l'empreinte d'un moule, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que *modeler.* Cette remarque me seroit indifférente, si M. Gardeur avoit avoué à M. de la Blancherie que je suis l'auteur de ce même portrait modelé en terre d'après nature; il m'auroit évité la peine de faire cette réclamation et de lui rappeler la fable du Geai.

L'impartialité qui caractérise votre journal me fait espérer, messieurs, que vous voudrez bien y insérer cette lettre; les suffrages du public sont pour un artiste la récompense la plus flatteuse; il ne lui est pas agréable de voir ses ouvrages applaudis sous le nom d'un autre.

J'ai l'honneur, etc.

COUASNON, sculpteur.

MODELER est aussi un terme de peinture. C'est s'appliquer à simuler exactement, à l'aide du jeu de la lumière et des ombres, le relief des objets dont le peintre veut reproduire l'image.

Modénature, *s. f.* — Terme d'architecture. Proportion et galbe des moulures d'une corniche. « La modénature détermine le caractère des divers ordres d'architecture. » (*Dict. de l'Académie.*)

Modérateur, *s. m.* — Voir LAMPE.

Moderne, *adj.* — Récent, contemporain. On dit l'architecture moderne, l'art moderne pour désigner l'architecture et l'art de notre siècle, par rapport à l'architecture et à l'art des siècles précédents, qui sont qualifiés anciens. Parfois, l'adjectif moderne prend une application plus vaste et englobe toutes les manifestations artistiques postérieures au XVIe siècle, pour les distinguer de celles antérieures, provenant des temps antiques, du Moyen Age et de l'époque de la Renaissance.

Au XVIIe siècle et au siècle dernier, il n'en était pas ainsi. On appelait, assez improprement, architecture moderne l'art de bâtir à l'italienne et en s'inspirant des principes et du style de l'Antiquité, pour distinguer cette façon de construire de la vieille architecture française, que nous désignons aujourd'hui, fort maladroitement, sous le nom de style ou d'architecture gothique. « L'architecture moderne, écrit un auteur de ce temps, est celle où l'on a emprunté de l'Antique tout ce qu'il y avoit de beau et où l'on a corrigé plusieurs défauts considérables, au jugement de tous les connoisseurs, comme on voit au Louvre, au portail de Saint-Gervais, à Paris, à Maisons, à l'église neuve des Invalides. » (Voir, au surplus, ce que nous disons aux mots ANCIEN et ANTIQUE.)

Modeuse, *s. f.* — Nom donné aux dentellières qui, dans le point d'Alençon, font l'intérieur des fleurs, quand celui-ci doit demeurer à jour.

Modillon, *s. m.* — Terme d'architecture. Ornement en forme de console renversée, qui soutient le larmier dans les corniches d'ordre corinthien ou composite. On distingue plusieurs sortes de modillons : les *modillons en console,* les *modillons à plomb,* les *modillons rampants,* les *modillons à contresens,* etc.

Modulaire, *adj.* — Terme didactique. On appelle architecture modulaire celle qui dérive directement des ordres usités dans l'antiquité grecque et romaine. (Voir le mot suivant.)

Module, *s. m.* — Terme d'architecture. Mesure servant de base pour régler les proportions et la symétrie d'un édifice. On peut choisir pour module une grandeur purement arbitraire; mais, le plus souvent, on emprunte cette grandeur au diamètre inférieur des colonnes ou des pilastres destinés à porter la construction. C'est généralement le demi-diamètre du fût qu'on prend comme module. Vignole divise ce demi-diamètre en 12 minutes pour les ordres toscan et dorique, et en 18 minutes pour les trois autres. Le module adopté par Palladio, Scamozzi, etc., consiste aussi dans le demi-diamètre de la colonne, mais divisé en trente minutes. Cette dernière subdivision a généralement prévalu.

Moelleux, *adj.* — Dans le langage des beaux-arts, s'entend de tout ce qui est souple et doux. On dit des contours d'une statue, d'une peinture, qu'ils sont moelleux, quand on y trouve de la douceur et de la souplesse.

Moellon, *s. m.;* **Moellonaille**, *s. f.;* **Moillon**, *s. m.;* **Moilon**, *s. m.* — Terme de maçonnerie. Pierre tendre et facile à tailler, qu'on emploie en morceaux moins grands que la pierre de taille, et qu'on recouvre habituellement d'un crépi de mortier. Les petits moellons ou débris de moellons se nomment moellonaille. Au XVIe et au XVIIe siècle, on écrivait parfois moillon ou moilon. Le *Compte de l'Edificie de l'ostel de la Chérité près Paris* porte à la date du 15 octobre 1520, sous la rubrique : « Achat de pierre et moillon », l'article suivant : « *Item,* pour VIII chariotz de moillon au pris de VII sols VI d. chascun chariot, LX l. t. » Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique,* adopte l'orthographe moilon.

Moellonier, *s. m.* — Outil de maçon. Coin dont on se sert pour diviser la pierre.

Mohaire, *s. f.;* **Mohère**, *s. f.* — Tissu façonné. (Voir le mot MOIRE.)

Moible, *s. m.* et *adj.* — Orthographe wallonne de MEUBLE. On lit dans le *Myreur des histors* (*Corps des chroniques liégeoises,* t. VI, p. 24) : « Et pires, li roy de Bruge, y entrat promiers, et ilhs se sont plains à luy des XXV borgois qui s'en sont aleis vers le Roy : adonc ont pris tous leurs hostels et leurs biens moibles. » (Voir MEUBLE.)

Moie, *s. m.* — Orthographe picarde de MAIE. (Voir ce mot.) Pétrin, huche où l'on pétrit, et où l'on conserve le pain.

Moilette, *s. f.* — Outil en bois garni de feutre, pour frotter les glaces. (LITTRÉ.)

Moilloir, *s. m.* — Le moilloir ou mouilloir était un petit vase, souvent en métal précieux, dans lequel les dames trempaient leurs doigts, pour tirer plus facilement le chanvre de leurs quenouilles. (Voir le mot MOUILLOIR.)

Moine, *s. m.* — Sorte de carcasse en bois qui soutient un réchaud, et qu'on place entre les draps, pour réchauffer et assainir les lits en hiver. Les moines étaient vraisemblablement connus au XVIe siècle, et quelques auteurs ont cru voir, au chapitre XLV de *Gargantua,* des allusions à ce genre d'ustensiles, dans les jeux de mots que Grandgousier, « lequel en son lict prioyt Dieu », se permet sur les moines. Cependant, c'est seulement au XVIIe siècle que nous avons trouvé la mention de moines dans certains inventaires parisiens. On peut citer comme exemple : « Un moine garny de son chaudronnet, prisés ensemble XXX sols. » (*Invent. de Marguerite Oudet, veuve de Pierre Garnier, pelletier du Roy;* Paris, 1657.) « Deux moines à chauffer le lit. » (*Cession consentie par Mlle Desmares à Mlle Damours;* Saint-Germain, 1746.) Etc. Ajoutons qu'on ne s'en servait pas seulement à la Ville, mais encore à la Cour; témoin l'aventure drolatique que rapporte Saint-Simon, comme étant arrivée à la princesse de Furstemberg : « Un soir, écrit-il (*Mém.,* t. X, p. 67), que Mme de Foix s'étoit amusée fort tard à jouer chez M. Le Grand, elle trouva la princesse de Furstemberg couchée qui, d'une voix lamentable, lui dit qu'elle se mouroit et que c'étoit tout de bon. Mme de Foix s'approche, lui demande ce qu'elle a ; l'autre dit qu'elle ne sait, mais que, depuis deux heures qu'elle est au lit, les artères lui battent, la tête lui fend et qu'elle a une sueur à tout percer, qu'enfin elle se trouve très mal et que le cœur lui manque. Voilà Mme de Foix bien en peine et qui, de plus, n'ayant pas d'autre lit, va par l'autre ruelle, pour se coucher au petit bord ; en se fourrant doucement pour ne pas incommoder son amie, elle se heurte contre du bois fort chaud ; elle s'écrie, une femme de chambre accourt avec une bougie : elles trouvent un moine dont on avoit chauffé le lit, que la Furstemberg n'avoit point senti et qui, par sa chaleur, l'avoit mise dans l'état où elle étoit. Mme de Foix se moqua bien d'elle, et toute la Cour le lendemain. »

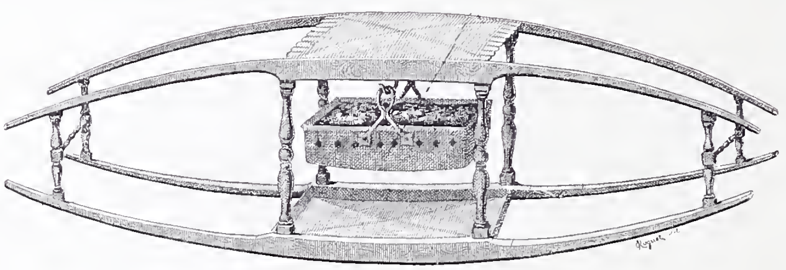


Fig. 614. — Moine en acajou tourné et cuivre ciselé (XVIIIe siècle).

Les moines, qu'on logeait dans d'aussi nobles lits, devaient, cela se comprend, être soignés comme façon et d'un aspect agréable. Celui que nous reproduisons ici, et dont le dessin nous a été fourni par un de nos lecteurs assidus, est en acajou tourné avec le chaudronnet en cuivre et la plaque supérieure ajourée. De nos jours, les moines ne sont plus guère en usage. Ils ont été remplacés par la bassinoire et par la boule, quoique les amateurs (voir Larousse, t. XI, p. 381) affirment que le moine est plus sain.

MOINE est aussi le nom d'une sorte de masse ou marteau pointu.

Moineau, *s. m.;* **Moyneau,** *s. m.* — Guérite montée sur des roues, qui servait à la défense des places et des châteaux. Philippe de Comines raconte (*Mém.,* liv. VII, chap. VII) que « le roy Louis XI, estant malade au Plessis du Parc, feit faire quatre moyneaulx tout de fer, bien espois, en lieu par où l'on povoyt bien tyrer à son ayse, et estoyt chose bien tryumphante, et cousta plus de vingt mille francz ».

Moire, *s. f.;* **Mohaire,** *s. f.;* **Mohère,** *s. f.;* **Mouaire,** *s. f.* — Ce mot, qui dérive de l'arabe *moiacar,* désignant un tissu de poil de chèvre très brillant, a été appliqué chez nous à des étoffes fort diverses. Il semble avoir qualifié, dans le principe, plusieurs sortes de tissus lustrés. Au XVe et au XVIe siècle, en effet, il est question de moires d'or, d'argent et de soie, qui devaient être d'un grand éclat. Dans sa *Muze historique,* à la date du 7 juin 1659, Loret cite la moire en superbe compagnie :

> Elle leur dit : Depuis deux jours,
> Je vien d'acheter du velours,
> . . . .
> Du ras de Châlons, du satin,
> Du brocard, de la moire-lize
> Et tout plein d'autre marchandize.

Dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (château de Vaux, 1661), nous relevons : « Quatre quarreaux feuille morte, deux autres de moire d'argent, un de damas cramoisy et un de deux couleurs. » L'*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673 mentionne : « Un emmeublement de mohaire incarnadin, chamarré sur les léz et demi-léz d'un guillochis d'argent et noir. » Celui du 30 janvier 1681 décrit, sous le n° 623, un lit superbe, dont les rideaux étaient doublés de « mohaire d'or ». Nous savons que le lit de la princesse de Conti, à Versailles, était, en 1682, également « doublé de mohaire d'or ». Dans l'*Inventaire du château de Versailles* (chambre de la duchesse d'Orléans, 1708), nous voyons figurer « un lit miparty de damas rouge et moire d'or, doublé de moire d'argent, garny de crespine de bouqueterie, frange, molet et petit galon d'or ». Et ce même *Inventaire* nous apprend que dans le fond du lit de parade qui recevait le Grand Roi, dans les occasions solennelles, on voyait « un petit tableau peint sur moire, orné de légère broderie représentant la nuit ».

Vers le même temps, on trouve les mots moire, mohaire, mohère, mouaire, employés, dans le langage officiel, pour désigner plus spécialement des étoffes également de soie, à gros grain fort serré. On fabriquait aussi quelques sortes de moires mélangées, car le *Règlement de 1667 pour la ville de Lyon* dit expressément que « les mohères, qui ne seront pas tout de soye, tant en chaîne qu'en trême, mais qui seront mélangées de poil, laine, fil et coton, auront une lisière de différente couleur que celle de la chaîne, pour être distinguées et n'être pas vendües ou prises pour de pure soye ». Quant aux moires tout de soie, on en fabriquait à Tours de fort belles. Nous lisons, en effet, dans les *Maximes d'État* (chap. IX, sect. VI) : « On fait à présent à Tours des pannes si belles qu'on les envoie en Italie... La moire s'y fait quasi aussi belle qu'en Angleterre ; les meilleures toiles d'or s'y font plus belles et à meilleur marché qu'en Italie. »

On classait ces dernières moires en deux sortes : la *moire lisse* (appelée par Loret *moire lize*), qui était unie et sans ondes, et la *moire tabisée,* qui avait des ondes comme le tabis. « La différence entre ces deux étoffes, écrit Savary,

ne consiste qu'en ce que la mohère tabisée passe sous la calandre, et qu'on n'y met pas la mohère lisse. » Bientôt ce fut cet apprêt, regardé comme accessoire, dans le principe, qui devint la cause déterminante de l'appellation, et le nom de moire s'appliqua spécialement à des étoffes ondées, ayant reçu cette façon par un passage à la calandre. Cette préparation du tissu fut perfectionnée par le sieur Saugrain, qui établit à Paris « une presse pour les étoffes à l'imitation des presses angloises ». « Aucune manufacture étrangère, dit l'*Avant-Coureur* du 30 mars 1761, parlant de la fabrique du S[r] Saugrain, ne donne, à ce qu'on nous assure, un plus beau moiré que celle-ci. » Faut-il ajouter que les moires, ou mieux les étoffes moirées, furent très à la mode au XVIII[e] siècle? Nous remarquons dans l'*Inventaire du S[r] des Bernards de Saint-Andéol* (cour de Mazan, 1728) : « Un lit à la duchesse de moire de soye d'Angleterre, couleur de jonquille. » Par les *Affiches de Paris* (n° du 14 mai 1750), nous savons que le marquis du Châtel, à sa maison de campagne d'Enghien, possédait plusieurs pièces « tendues de moère jaune », avec des lits garnis de « pareille toile », c'est-à-dire de toile de même couleur. Le 6 août de la même année, Lazare Duvaux livrait à M. Duflot « deux caves de vernis en relief... le dedans en moire et or », du prix de 644 livres. Un peu plus tard, le sieur Marais, tapissier, rue du Mail, annonçait la vente « d'un ameublement de moire blanche avec des bandes de petit point, sçavoir tenture, portière, rideaux, lit de 5 pieds et housse bien conditionnée, avec 143 aunes de moire bleue à 8 livres ». (*Annonces, affiches et avis divers,* n° du 29 janvier 1759.) En février de cette même année, on adjugeait à la *Vente du prince de Grimberghen,* des ameublements entiers de « moire, de pékin, de taffetas rayé ». L'*Inventaire du château d'Amilly,* dressé en décembre 1765, décrit, dans l' « appartement de Madame », « un lit à la duchesse, garni d'une moyre violette, et bandes de tapisserie », qui devait être fort beau. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 août 1768 indiquent comme étant à vendre « chez le sieur Le Febvre, rue Regratier », « un lit de moire cramoisie de 5 pieds de large, avec un très bon coucher; pris : 30 louis ». La même feuille, au 14 décembre 1769, porte l'offre de « quatre grands fauteuils de moire, ventre de biche, glacée d'argent et brodée de cordonnet ». A la *Vente de la comtesse de la Roche-Aymond* (29 mars 1770), on adjugea un « meuble de moire ». A la *Vente du comte de Mur* (19 juillet 1773), figurait un « lit et tenture de moire jaune ». La *Vente de M[me] de la Vaupière* (14 mai 1781) nous fournit une « tenture de moire brochée en argent », avec sièges pareils; celle de la vicomtesse de Tavannes (5 juin 1781), des « lits, tentures, bergères et fauteuils de moire jaune, rouge et blanche ». Le 11 novembre de la même année, à la *Vente du marquis de Chabrignac,* nous relevons des « lits jumeaux et tentures de moire bleue et blanche ». A la *Vente du comte d'Aspect* (*sic*) (22 avril 1782), on trouve des « lits, sièges et tentures de moire ». Enfin, pour ne pas multiplier ces citations, terminons par la *Vente du marquis de Ménars* (12 mai 1785), où l'on remarque : « Un lit de moire bleue, brodé et exécuté en tapisserie, représentant divers sujets. — Rideaux et fauteuils pareils, etc. » Cette nomenclature, toutefois, ne serait pas complète, si l'on ne mentionnait une sorte de moire qui fut à la mode en l'année 1761. Nous voulons parler de la moire rayée et peinte, dont l'*Avant-Coureur* parle dans les termes suivants : « La moire rayée est un ameublement riant — auquel on ajoute encore aujourd'hui un nouvel agrément. — On peint entre les rayes sur un fond clair un joli rameau montant de fleurs nuées qui ont beaucoup d'éclat et enrichissent ces sortes de tentures. — La peinture ne fait point pâte et n'engage pas le grain de l'étoffe. Elle ressemble à une teinture qui ne s'écaille point, et est cependant d'un ton très vif. » Cette moire décorée avec esprit devait être en effet d'un aspect charmant.

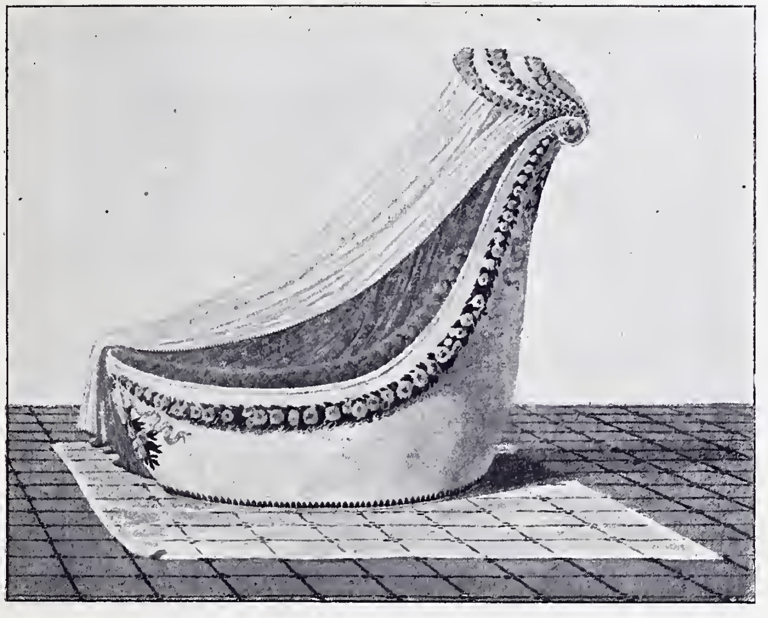


Fig. 615. — Moïse ayant servi au duc de Bordeaux. Fac-similé d'un dessin de l'époque.

En ce siècle, la moire de soie a continué d'être à la mode dans nos ameublements jusqu'aux environs de 1832 ou 1835. La vogue de la moire de laine dura sensiblement plus longtemps. Toutefois, cette dernière étoffe ne fut jamais recherchée que pour les intérieurs modestes. Aujourd'hui, ces deux tissus ne se rencontrent plus guère que dans les mobiliers démodés.

Moirer, *v. a.* — Donner l'aspect de la moire, couvrir d'ondes analogues à celles que ce genre de tissus reçoit de la calandre. « A VENDRE, maison de M. de Lorme, receveur général des finances : deux lits jumeaux... et la housse de camelot moiré. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 25 septembre 1783.)

On ne se borne pas à moirer les étoffes, on moire également les métaux. Les serruriers moirent les palastres des serrures qui doivent rester polies, au moyen d'une sorte de spatule enduite d'émeri et d'huile. On moire aussi le fer-blanc étamé, en versant dessus de l'acide chlorhydrique, de manière à enlever la superficie granuleuse de l'étain et à mettre à nu la couche cristallisée qui adhère au fer. On emploie les *moirés métalliques* ainsi obtenus à la fabrication de plateaux, de chandeliers, de coffrets, de petites boîtes et autres menus meubles d'un usage courant.

Moirette, *s. f.* — Moire de laine de médiocre qualité. Le *Journal de commerce* de 1761 (p. 100) nous apprend que les moirettes de Bruges étaient larges de 3/4 de l'aune et valaient 16 sols.

Moise, *s. f.* — Terme de charpenterie. Il désigne des pièces de bois peu épaisses, assemblées deux par deux au moyen de boulons, et qui servent à maintenir une charpente. On appelle aussi de ce nom les tirants en fer qui remplissent le même office.

Moïse, *s. m.* — Petite corbeille sans pied, soigneusement capitonnée, garnie de mousseline et de dentelle, facilement transportable, et dans laquelle on place, durant le jour, les enfants nouveau-nés. Ce nom est donné au moïse par analogie avec la corbeille dans laquelle Moïse fut exposé sur les eaux du Nil. Nous n'avons pas rencontré de meuble de ce genre avant le commencement de ce siècle. Nous donnons ici un dessin du moïse qui fut exécuté pour le duc de Bordeaux. (Voir fig. 616.)

Moison, *s. f.* — Terme ancien qui signifiait mesure. Il est souvent question, dans les *Comptes de l'argenterie,* du XIVe et du XVe siècle, de draps de « la grant moison » et de draps de « la court moison ». Les *Comptes d'Étienne de la Fontaine* nous apprennent que « le (drap) marbré de Bruxelles, de la grant moison », coûtait 42 livres la pièce, « le verd de courte moison » 22 livres 8 sols, « le verd de Louvain, de la grant moison », 30 livres. Au XVe siècle, plusieurs villes manufacturières françaises demandèrent que leurs draps fussent assujettis à être « de la moison de Bruxelles ».

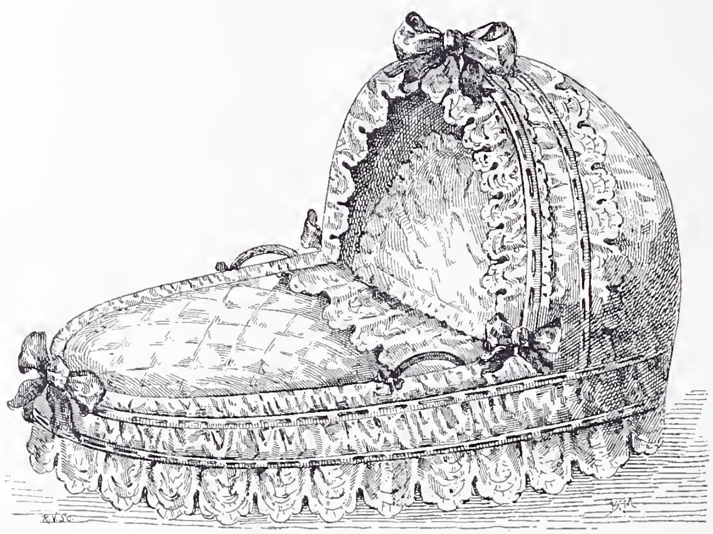


Fig. 616. — Moïse garni de dentelles (modèle contemporain).

Môle, *s. f.* — Fil de laiton dont on fait les têtes d'épingle.

Mole, *s. m.*; **Molet**, *s. m.* — Outil de menuiserie. Instrument dont on se sert pour s'assurer que les languettes de certains assemblages ont une épaisseur convenable.

Molenduy, *s. m.* — Locution gasconne et bordelaise. Pilon. « *Item,* 1 mortuy et son molenduy. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Molequin, *s. m.* — Voir Meulequin.

Molet, *s. m.*; **Mollet**, *s. m.*; **Molette**, *s. f.* — Molet a, dans les arts du mobilier, différentes significations. En terme de tapissier, c'est une petite frange dont les fils sont si courts, qu'elle peut s'attacher verticalement, ce qu'on ne saurait faire des autres franges, dont les fils, sensiblement plus longs, doivent toujours être tombants. Le document suivant est particulièrement intéressant, non seulement parce qu'il est emprunté aux *Comptes des bâtiments du Roi* (année 1669), mais parce qu'il nous donne le détail des différentes sortes de franges employées par les tapissiers au XVIIe siècle. « Au sieur Berger, marchand, pour 8 aulnes trois quarts de grandes franges d'or et d'argent, 27 aunes et demie d'autres franges d'or et d'argent, 49 aunes de mollet et 15 aunes de galon d'or et d'argent, le tout pesant 161 onces, et pour 24 glands riches d'or et d'argent de Boulogne, pour six carreaux qu'il a fournis pour les tendelets des petites chaloupes et brigantins qui sont sur le canal : 880 livres 15 sols. »

Les molets ont été surtout à la mode au XVIIe siècle. L'Harpagon de Molière a grand soin de ne pas les oublier dans la description des objets d'ameublement, qu'il se promet de céder à son fils : « Plus un pavillon à queue d'une bonne serge d'Aumale rose sèche, avec le mollet et frange de soie. » (L'*Avare,* acte II, scène Ire.) Dès le commencement de ce siècle, le molet eut, d'ailleurs, sa place marquée dans les logis meublés avec quelque luxe. Exemples : « Ung lict de bois de noyer... garny de son tour de lict de serge de Beauvais bleu, avec une molette (*sic*) et un passement de filozel; prix, XXV livres. » (*Invent. du peintre Jérôme Franck;* Paris, 1610.) « Une courtepointe de satin viollet, picquée et brodée à fleurons... garnie d'un petit mollet d'or sur un autre de soie. — Deux tapis... garnis de gros boutons et mollet aux costéz, de crespine par bas. — Une portière de damas vert de Naples à grands vases et fleurs, garnie autour d'un petit mollet d'or. » (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653.) « Un grand dais avec sa queue, de damas cramoisy, garny de galons, franges et molets d'or fin; prisé III^c^ livres. » (*Invent. du maréchal d'Humières;* Paris, 1694.) « Dans la grande salle : dix-huit chaises à dos, couvertes de brocatelle de Lion, à fond aurore et fleurs rouges, garnies de franges et mollets avec leurs housses de serge d'aumale verte,... etc. » (*Invent. de l'abbé d'Effiat;* Paris, 1698.) « Un lit de repos..... de brocard à fonds d'argent trait, garny de frange, mollet, gallon, glands et houppes or et argent aux endroits nécessaires. » (*Invent. des meubles de la Couronne.* Cabinet du Conseil à Versailles, 1708.) « Quatre cantonnières d'un lé de brocard, doublées de gros de Tours, bordées de mollet... à 4,600 francs chaque. » (*Invent. des meubles de la famille royale,* 1792.) Ces citations suffisent à montrer combien le molet était répandu au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Molet. — En terme de menuisier, est un petit morceau de bois portant une rainure, qu'on emploie pour vérifier l'épaisseur des languettes d'un panneau. (Voir Mole.) En terme d'orfèvrerie, ce mot désigne une petite pince, dont on fait surtout usage pour tenir les ouvrages délicats.

Moleté, *adj.* et *subs.*; **Molleté**, *adj.* — Pris adjectivement, le mot moleté signifie garni de molet. « Un petit lit de tabis rouge, molleté de frangeon d'or fort léger, pour le service du Roy, lorsqu'il est allé en poste à Nantes. » (*État du mobilier de la Couronne,* 20 février 1673.) Pris substantivement, ce même mot désigne un « ornement imprimé dans les pâtes céramiques au moyen d'espèces de cachets en métal, ou de roulettes de même matière qu'on nomme molettes ». Cette définition, que nous empruntons à Littré, n'est pas appuyée d'exemples, et nous n'avons jamais rencontré ce terme dans aucun document, ni même dans aucun ouvrage spécial.

Molette, *s. f.* — Terme de peinture. Morceau de marbre, de pierre dure ou de verre, dont les peintres se servent pour broyer leurs couleurs.

Terme de rubanier. Petite poulie de bois avec un fer

recourbé pour retordre la soie. Terme de graveur. Petite roue dentée employée pour graver les cylindres dont on fait usage dans l'impression sur étoffe. Terme de céramiste. Outil qui sert à fixer des ornements sur une poterie encore molle. Au commencement du XVIIe siècle, on rencontre également le mot molette ou mollette pris dans le sens de franges. (Voir Molet.) C'est enfin une locution normande signifiant : couverture de molleton.

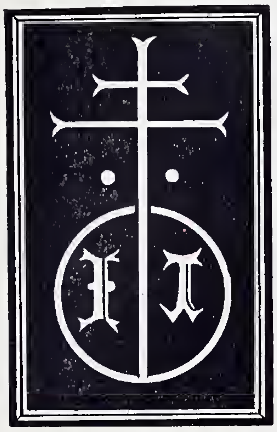


Fig. 617.
Monogramme de Trechsel, imprimeur à Lyon (1489).

Moleur, *s. m.* — Voir Mouleur.

Moleure, *s. f.*; **Molleure**, *s. f.* — Orthographe vieillie de Moulure. « ... Lesdictes formes et fenestres remplies de belles et honnestes molleures comme il appartient. Une porte enchasillée garnie de moleure. — Un grand dressoir à revers, revêtu de moleure. » (*Marchés de la menuiserie et de la serrurerie du château d'Angers,* 22 janvier 1452, 18 et 22 août 1455.)

Molle, *s. m.* — Ce mot a été pris dans plusieurs sens. C'est d'abord l'ancienne orthographe de moule ayant la signification d'enveloppe qui sert à couler en métal un objet d'art ou mobilier, une cloche, une statue, etc. Dans ce sens, Étienne Boileau écrivait : « Quant aucuns fet euvre par molles, de quelque chose que li molles soit faiz, et puis cette chose mollée,... etc. » C'est aussi de cette façon qu'il faut comprendre le mandement de 4 écus d'or attribué par la municipalité de Lyon à Nicolas Leclerc et à Jean de Saint-Priest, sculpteurs, « pour la taille et façon des portraicts et molles faiz pour la médaille ordonnée pour le service et présent de la dicte dame (la Reine) »; ainsi que le payement de 76 livres 8 sols, effectué par Jean Micault, receveur des finances du duc de Bourgogne (1516), « à Jacques Daret, tailleur d'ymaiges... pour les pierres, fachons de molles, papiers et aultres matières qu'il a faicts et livréz », pour le char qui figura aux obsèques du roi d'Aragon.

Au XIVe et au XVe siècle, on écrivait de même le mot moule, pris dans le sens de mesure pour le bois à brûler. L'*Estat des sergens d'armes du connestable d'Eu* (1337-1340) alloue à ceux-ci, par chaque garde de nuit : « I sextier de vin, I molle de busche, quatre quaiers et une poignée de chandelle et une torche. » Nous lisons, en outre, dans le *Journal de Paris sous Charles VI* qu'en 1417 « la buche de molle valoit dix sols parisis le molle, et dura celle charté tout hyver ».

Enfin, au XVIe siècle, on trouve, dans le Midi, molle employé comme synonyme de taille, grandeur, format. « Six grandz platz du grand molle, treze platz du second molle, ung platz du tiers molle, huit platz du petit molle, etc. » (*Invent. des meubles de Pierre Capdeville, bourgeois et marchand;* Bordeaux, 1591.)

Mollet, *s. m.* — Voir Molet.

Molleton, *s. m.* — Étoffe de laine croisée, tissée à poils tantôt d'un seul côté, tantôt des deux côtés, et qui est employée à doubler des rideaux et dans la literie. Ses qualités, qui sont d'être souple et chaud, font rechercher le molleton pour ces deux services. Au XVIIe siècle, on tirait ce tissu d'Angleterre, et son entrée en France était réglée par les arrêtés du 8 novembre 1687 et du 3 juillet 1692. A partir du XVIIIe siècle, la fabrication française suffit à tous les besoins.

Molleure, *s. f.* — Voir Moleure.

Moloquin, *s. m.* et *adj.*; **Meulequin**, *s. m.*; **Mocquin**, *s. m.*; **Moquin**, *s. m.* — Couleur tirant sur le fauve, et par extension, étoffe de cette couleur. On lit dans le *Roman de la Rose :*

> Puis le revest en maintes guises,
> Robes faictes par grant mestrises...
> Cendax, moloquins, galebruns,
> Indes, vermeux, jaunes et bruns.

Nous relevons parmi les tissus figurant à la *Vente de Jacques Cœur* la mention suivante : « *Item,* [vendu] audit Le Civat une aulne de gros mocquin XII sols VI d. »

Les fabricants de moloquin se nommaient Meulequiniers, Mollequiniers, Mullequiniers, etc. (Voir le premier de ces trois mots.)

Moncade, *s. f.* — Voir Mocade.

Moncayat, *s. m.*; **Moncayart**, *s. m.*; **Monquayar**, *s. m.* — Sorte d'étoffe de laine employée jadis dans l'ameublement et dans le costume. « Il semble y avoir encore une considération sur les monquayars, camelots et autres petites étoffes qui sont apportées de Flandres, dont aucuns ont accoustumé de s'accommoder en leurs vêtemens. » (*Advis au Roy,* 1416.)

Monjoye, *s. m.* — Voir Montjoye.

Monochrome, *adj.* — S'applique aux surfaces qui sont d'une seule couleur et d'un seul ton. Quand la peinture d'une surface, sans sortir d'une couleur unique, présente cependant plusieurs tons superposés, et composant soit un *jeu de fond,* soit un dessin régulier, ou simulant un bas-relief, elle cesse d'être qualifiée de monochrome, elle est dite en camaïeu ou en grisaille.

Monocorde, *s. m.* — Nom donné au clavicorde, instrument de musique en honneur au XVIe et au XVIIe siècle et qui compte parmi les ancêtres du Clavecin. (Voir ce mot.) On lit dans l'*Encyclopédie,* à l'article Clavecin : « Les clavicordes, aussi appelés monocordes, sont fort agréables quand on les joue tout seuls; leur son est extrêmement doux, vu que ce n'est pas le pincement d'une plume, comme dans un *clavecin,* qui fait frémir la corde, mais une petite lame de laiton, fichée dans la partie postérieure du clavier qui, en élevant la corde, la fait sonner. On peut exécuter sur cet instrument toutes les pièces du clavecin; il sert aussi très bien pour l'accompagnement d'une voix, flûte ou violon. C'est dommage que ces instrumens ne soient pas connus en France. On en fait d'excellens dans la haute Allemagne, surtout dans les villes de Dresde, Berlin et Hambourg. »



Fig. 618.
Monogramme de Pierre Levet, imprimeur à Paris (fin du XVe siècle).

Monogramme, *s. m.* — Les deux mots grecs qui composent ce substantif disent assez sa signification. Le monogramme est la réunion en une seule lettre ou en un seul signe, plus ou moins compliqué, de diverses lettres formant un mot et ordinairement un nom propre. Le monogramme parfait est celui qui contient toutes les lettres du nom, mais le plus souvent il est im-

parfait et se compose simplement d'initiales entrelacées. Parfois même, il se borne à une seule lettre. Dans ce cas, il se confond avec le CHIFFRE dont il est une variété.

Comme le besoin de figurer son nom ou de le représenter par un signe élégant a été un des premiers que l'amour-propre et la sécurité des relations aient imposés à l'homme, on peut dire que le monogramme est presque aussi ancien que l'art d'écrire. On le trouve relativement très répandu, dès le XIIIe siècle. Un grand nombre de signatures de cette époque, et l'on pourrait presque dire le plus grand nombre, affectent, par la réunion de leurs lettres, une forme monogrammatique.

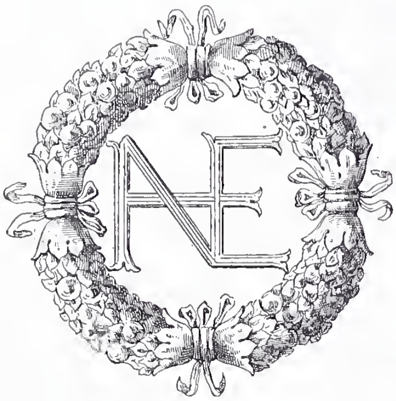


Fig. 619. — Monogramme d'Hélène de Hangest, dame de Boisy, d'après une sculpture du château d'Oiron (XVIe siècle).

Au XIVe et au XVe siècle, les monogrammes continuent de jouer, dans le mobilier, un rôle important. Les *Comptes de l'argenterie,* à l'année 1387, renferment un *Mémoire* de « Martin Didele, contrepointier, demourant à Paris », relatif à la chambre d'Isabeau de Bavière. Cette chambre était de satin blanc, et sur la courtepointe du lit « il avoit trois grands K de broderie assiz et rapportés ». Ces grands K constituaient le monogramme de Charles VI (Karolus). Parmi les objets précieux dont on dressa l'inventaire au château de Vincennes, en 1418, un certain nombre étaient également ornés de monogrammes. Nous citerons, entre autres : « Un très petit signet d'argent, pendant à une petite chayne, où est taillé J. A. — Une bourse de sathanin ynde de soye blanche, à un Y entre deux papegaulx, et plaine de reliques. — Une très petite bourse de broderie, à M et à A brodéz, plaine de reliques. » La plupart des objets d'ameublement intime, servant personnellement au roi René, portaient les lettres R I entrelacées, monogramme du bon roi et de Jeanne de Laval, sa première femme. Dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483), nous relevons : « Un grant mirouer rond de la grandeur d'un bouesseau, paint aux armes de la Royne, A, L et C entrelassé d'un laz d'amour. » Ce monogramme associait au nom de Charlotte ceux de sa mère Anne et de son père Louis de Savoie. Nous donnons (fig. 126) un autre monogramme de cette princesse, réunissant son initiale et celle de Louis XI, son mari. L'*Inventaire des meubles d'Anne de Bretagne* (1498) nous apprend que la chambre dans laquelle cette reine fit ses premières couches était tendue d'une « tapisserie de veloux cramoisy, à lettres d'or de broderie A et K couronnéz [et] seméz ». Nous savons également qu'à son Entrée solennelle à Lyon, le « chariot branslant » qui portait cette princesse était recouvert d'une couverture « de veloux cramoisy, semée de cordelières et de lettres K et A de drap d'or raz et plat ». Un *Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe le Beau,* relate qu'en l'année 1499 le célèbre peintre Pierre Conninxloo reçut 190 livres « pour avoir point (peint) très richement deux chariotz branlans neufs de Madame l'Archiduchesse, tant des armes, devises, lettres de Monseigneur comme de Madame, et de plusieurs fleurs et autres peintures ».

Comme exemples de monogrammes appliqués à la décoration, pendant le XVe siècle, nous pourrions citer également le monogramme du Christ, fort répandu ; celui de l'*Ave Maria,* presque aussi commun et qu'on rencontre dans un nombre considérable d'églises ; celui de saint Maclou, figuré par S M A entrelacés ; celui de Charles le Téméraire, consistant en un C et un E, réunis ensemble par une cordelière et brodés, qu'on voit encore sur un étendard pris à Granson et conservé dans l'église principale de Berne. Enfin, il ne faut pas oublier les monogrammes extrêmement curieux et variés dont les premiers imprimeurs embellirent les titres de leurs incunables. Ajoutons qu'à partir de 1450 l'emploi du monogramme se généralisa d'une façon bien frappante. Après que l'imprimerie eut vulgarisé, par la diffusion de la lecture, la connaissance des lettres et leur signification, son adaptation, au point de vue ornemental, devint en quelque sorte universelle. Il tint lieu d'armoiries à ceux qui n'en avaient pas, et chez ceux qui en possédaient, il fut considéré comme leur corollaire obligatoire.

Avec le XVIe siècle, le monogramme acheva de prendre une place décisive dans les arts somptuaires. Il devint la marque, l'estampille du souverain, l'emblème de sa puissance et se multiplia sur les monuments pour raconter à la postérité l'époque de leur édification, ou les préoccupations galantes qui avaient présidé à leur naissance. Le F de François Ier, alternant à Chambord avec la brillante salamandre, le C de Claude de France, l'M couronné de Marguerite de Navarre, qu'on trouve mêlé à un semis de marguerites, l'H et le C qui unissent les noms de Henri II et de Catherine de Médicis, dans leur beau chiffre si célèbre, le Δ, au moins aussi connu de Diane de Poitiers, l'M et le Φ de Marie Stuart et de François II, toutes ces ingénieuses combinaisons de lettres, qui ont pris place sur nos monuments, ont une valeur historique indiscutable. Mais personne ne poussa plus loin que Diane de Poitiers le culte du monogramme. Elle alla jusqu'à exiger que le

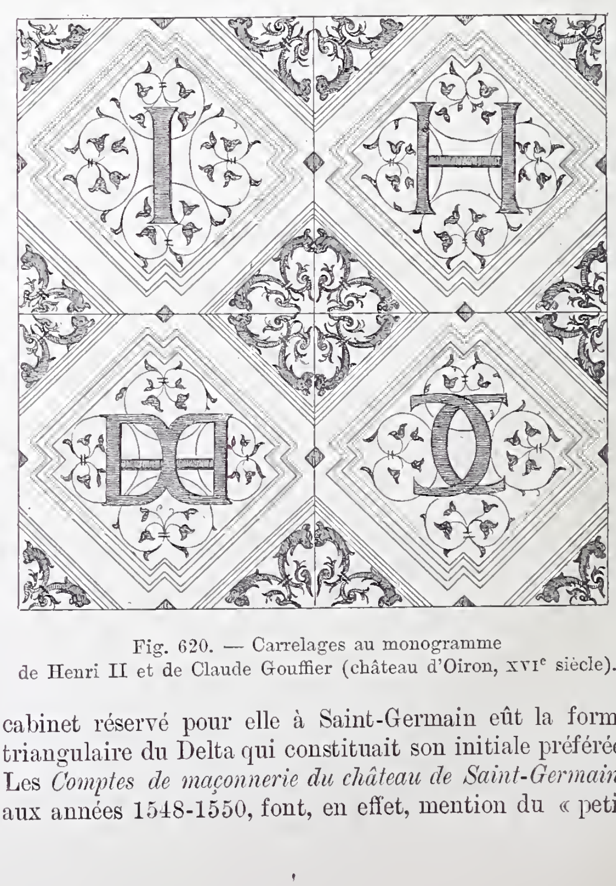


Fig. 620. — Carrelages au monogramme de Henri II et de Claude Gouffier (château d'Oiron, XVIe siècle).

cabinet réservé pour elle à Saint-Germain eût la forme triangulaire du Delta qui constituait son initiale préférée. Les *Comptes de maçonnerie du château de Saint-Germain,* aux années 1548-1550, font, en effet, mention du « petit

cabinet triangle de Mme la duchesse de Valentinois ». En ce temps où la haute érudition était bien portée, les lettres grecques, au surplus, étaient particulièrement à la mode.



Fig. 621. — Monogramme de Henri II et de Catherine de Médicis, d'après une reliure de l'époque. (Bibliothèque Nationale.)

Nous avons vu que François II avait adopté le Phi. Louise de Lorraine, femme de Henri III, choisit le Lambda. On peut voir, au musée de Cluny, une plaque de verrou ovale portant la lettre royale. La Bibliothèque Nationale possède une reliure où le Λ de Louise s'associe à l'H de Henri III, et c'est en faisant allusion à cette alliance de lettres grecques et françaises qu'Amadis Jamyn écrivait :

> Comme vos noms l'uu et l'autre s'ambrassent
> Dedans ce chiffre en un corps assemblé :
> Ainsi les traits d'un amour bien réglé
> Entre-nouëz dedans vos cœurs s'enlacent.

Ce n'est pas là, d'ailleurs, le seul exemple de monogrammes de ce temps que nous offrent nos collections publiques. Au musée de Cluny, on peut voir un vitrail et des carrelages au monogramme du connétable Anne de Montmorency, des couteaux au monogramme de l'amiral de Coligny, un verrou à l'H de Henri IV, accompagné du sceptre et de l'épée. Ajoutons que l'on ne plaçait pas des monogrammes seulement sur les façades des monuments, sur les gros meubles, les tapisseries et les objets d'un usage courant. On en mettait aussi sur les tentures et sur les meubles de cérémonie, qui ne devaient servir qu'une fois. En 1595, Henri VI fit, à Lyon, son Entrée solennelle, et, pour la cérémonie, le Consulat de la ville fit fabriquer un dais superbe, tout orné des chiffres et devises du roi, et dont le compte de fourniture nous a été conservé. Cette pièce intéressante nous a paru digne d'être reproduite in extenso :

A François Blavier, Me brodeur de lade ville, cent seize escus... pour la broderie par lui faicte au poisle préparé pour l'Entrée du Roy, suivant et à la forme du marché faict et arresté avec ledit Blavyer (*sic*) par acte consulaire du XIIII juillet IIIIxx XV. Savoir pour chacun grand escusson des armes du Roy, qui sera d'ung pied et demy en diamettre, sept escuz; pour quatre H couronnées de deux lauriers et aplicquées aux quatre coings du ciel dud. poisle, dix escuz, qui est deux escuz et demy pour chascun; pour chascune des petitz escussons des armes du Roy, estans applicquées aux pentes dudit poisle, trois escuz; pour chascune des devises du Roy, qui sont des testes soufflant des ventz qui estonnent les vagues d'une mer, applicquées au coing dudit poisle, ung escu quinze sols, en ce comprins l'inscription de la devise qui est TURBANT SED EXTOLLUNT; pour chacune des H couronnées et des chiffres du Roy estans à l'entour dud. poisle et les dehors des pentes d'iceluy, l'une portant l'autre, XL sols. Pour toute la broderie estans par le dehors des pentes dud. poisle servant de frize estant quinze aulnes pour toutes les campanes, soixante-cinq escus, ainsi qu'il est déclaré aud. marché et prix faict cy rendu, etc.

Henri IV, au surplus, paraît avoir été grand appréciateur de ces estampilles personnelles. Son carrosse, ainsi qu'on peut le voir par notre figure 19, était orné de son monogramme. La partie du Louvre qui fut construite sous son règne en montre de nombreux spécimens. Il avait, de plus, en décorant Fontainebleau, mêlé à ses initiales celles de la belle Gabrielle. Heureusement pour lui, la foudre fut assez intelligente pour effacer ces monogrammes trop compromettants, juste au moment où le galant Béarnais se préparait à convoler en secondes noces avec Marie de Médicis. « Le mercredi, 2e de ce mois (août 1600), écrit Pierre de l'Estoile, sur les six heures du soir, le tonnerre tomba à Fontainebleau, sur une des galleries, où il abbatist et gasta tous les chiffres de Mme la Duchesse et du Roy. » Plus prudent et surtout plus réservé, Louis XIII couvrit les murs de Fontainebleau et de Saint-Germain de son monogramme, mais en n'y associant que l'A d'Anne d'Autriche (voir fig. 139) ; et ce fut seulement sous le règne de Louis XIV qu'on vit se renouveler ces entrelacements légèrement scandaleux. « Mme de Montespan, écrit Mme de Sévigné, le 8 juin 1676, partit jeudi de Moulins dans un bateau peint et doré, meublé de damas rouge, que lui avoit



Fig. 622. — Monogramme de Henri III et de Louise de Vaudemont, d'après une reliure de l'époque.

fait préparer M. l'intendant, avec mille chiffres, mille banderolles de France et de Navarre ; jamais il n'y eut rien de plus galant ; cette dépense va à plus de mille écus. » (*Lettres,* t. IV, p. 55.) Aucun contemporain ne s'est chargé de

nous dire si ce débordement de monogrammes fut du goût de Louis XIV.

C'est le propre des exemples venant de très haut d'être religieusement suivis. Il est donc naturel qu'à partir du XVI[e] siècle, sur les reliures, sur les cachets, et même dans la décoration intérieure ou extérieure des maisons, le monogramme ait joué un rôle important; d'autant mieux que ses combinaisons de lignes, toujours ingénieuses et souvent élégantes, peuvent fournir au brodeur, au peintre et au sculpteur de charmants motifs d'ornementation. Le XVII[e] siècle et le XVIII[e] surent également tirer un heureux parti de ces associations gracieuses. De nos jours, le monogramme est demeuré fort à la mode. Malheureusement, il s'en faut de beaucoup qu'il soit toujours combiné judicieusement. Son emploi, en effet, réclame une grande prudence et exige une certaine érudition. Comme la plupart des autres ornements, le monogramme possède une histoire, et cette histoire se trouve écrite par la forme même des lettres qui le composent. Il faut donc se garder de commettre des anachronismes trop prononcés, en associant ensemble des lettres appartenant individuellement à des époques fort éloignées les unes des autres, ou encore d'encadrer et d'ornementer des lettres portant une date précise, avec des attributs s'appliquant à un autre temps. Aussi la confection des monogrammes réclame-t-elle des études spéciales. Voilà pourquoi des graveurs d'un réel mérite se sont appliqués, à différentes reprises, à mettre à la disposition de leurs contemporains des suites variées de monogrammes. Dès le XVII[e] siècle, on trouve des artistes qui gravent et publient, à l'usage du public, des recueils où s'inspirent les décorateurs et les joailliers. Les plus connus parmi ces compositeurs de monogrammes du XVII[e] et du XVIII[e] siècle sont : Daniel de la Feuille (1643), Mavelot (1680), Verrien (1685), Pierre Légaré (1747), le joaillier Pouget (1767), et, dans notre temps, un Anglais, M. Barclay (1850), et deux Français, M. Renoir (1860) et M. Demaugeot (1880).

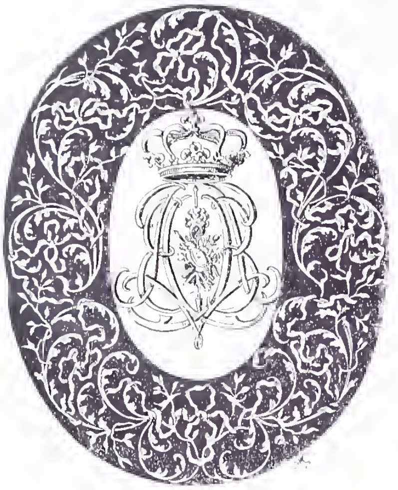


Fig. 623.
Bijou décoré d'un monogramme dessiné par Jacob Morisson (XVIII[e] siècle).

Beaucoup d'autres artistes, toutefois, sans faire du monogramme une spécialité de leur talent, en ont composé de très remarquables. Presque tous les graveurs en médailles, beaucoup de graveurs en taille-douce, des décorateurs comme Bérain, Pillement, Choffard, Marillier, Cochin, Ranson en ont combiné d'exquis. Actuellement, le monogramme compte un certain nombre d'interprètes habiles, qui s'intitulent graveurs héraldiques, quoiqu'ils travaillent surtout pour de simples roturiers. Le monogramme, en effet, s'est mis à l'unisson de nos mœurs modernes : il s'est démocratisé et popularisé, au point de devenir parfois une estampille commerciale.

Monolithe, *adj.* et *subs.* — Qui est d'une seule pierre. Le mot monolithe est aussi pris substantivement, pour désigner une colonne, une statue colossale, un obélisque, faits d'un seul morceau de pierre.

Monoptère, *adj.* — Nom qu'on donne aux constructions circulaires, formées d'une coupole supportée par un seul rang de colonnes. On a construit, au siècle dernier et en ce siècle, nombre de petits édicules de ce genre dans les parcs et les jardins. Trianon possède un petit temple monoptère; au parc Monceau, on remarque un pavillon monoptère construit vers la même époque ; on en voit d'autres, d'édification plus récente, au parc des Buttes-Chaumont et dans le bois de Vincennes, au lac Daumesnil.

Monopyle, *adj.* — Terme d'architecture. Se dit des édifices qui ont une porte unique.

Monostyle, *adj.* — Terme d'architecture. S'applique aux monuments ne comportant qu'une seule colonne, et se dit aussi, par conséquent, des colonnes isolées.

Monotriglyphe, *adj.* et *subst.* — Terme d'architecture. Pris substantivement, monotriglyphe désigne l'espace occupé par la largeur d'un triglyphe, entre deux colonnes ou deux pilastres. Employé adjectivement, il s'applique aux portiques dont les colonnes sont tellement serrées qu'il y a seulement, entre deux de ces colonnes, l'espace nécessaire pour y placer un seul triglyphe.

Monstre, *s.f.* — Voir MONTRE.

Montage, *s. m.* — Action qui a pour but de réunir les divers fragments dont se compose un objet ou une œuvre d'art. Le montage joue surtout un rôle considérable dans la confection des ustensiles mobiliers exécutés en métal. Il se fait toujours à froid et sans soudures, sauf pour les pièces qui doivent être dorées. Lorsqu'il s'agit de meubles compliqués, tels que chandeliers, pendules, chenets, candélabres, la réunion des morceaux a lieu, le plus souvent, au moyen de tiges en fer qui traversent tout l'ouvrage, et qui sont retenues par une suite de vis et d'écrous. Pour les œuvres de la statuaire, on a recours à un emboîtage qui vient consolider un jeu de chevilles ou de rivets, qu'on coupe à fleur du bronze et qu'un travail de martelage et de sertissage confond si bien avec la matière environnante, qu'ils finissent par disparaître complètement. On agit de même pour les parties où doivent s'opérer les raccords. On laisse déborder de chaque côté des sortes de bourrelets qui, sous l'action du marteau et du rifloir, opèrent une jonction si intime du métal, que l'œil le plus exercé ne peut découvrir la trace de la section primitive.



Fig. 624. — Chaise au monogramme de Marie-Antoinette. Palais de Versailles.

Montant, *s. m.* — Se dit, dans les divers arts qui touchent à l'ameublement et à la décoration, de toutes les parties dressées verticalement, par opposition à celles qu'on dispose horizontalement, et qui sont nommées traverses.

Dans la serrurerie, on distingue les montants de grilles, de châssis, de porte, de balcon. Dans la menuiserie, pour ce qui regarde les assemblages des portes et des croisées, les montants sont les principales pièces de bois à plomb, sur lesquelles croisent carrément les traverses. On appelle encore *montant de lambris,* des espèces de pilastres, longs et étroits, servant à séparer les compartiments d'un lambris, et *montant d'embrasure,* des revêtements de bois ou de marbre, avec compartiments, dont on lambrisse les embrasures des portes et des fenêtres.

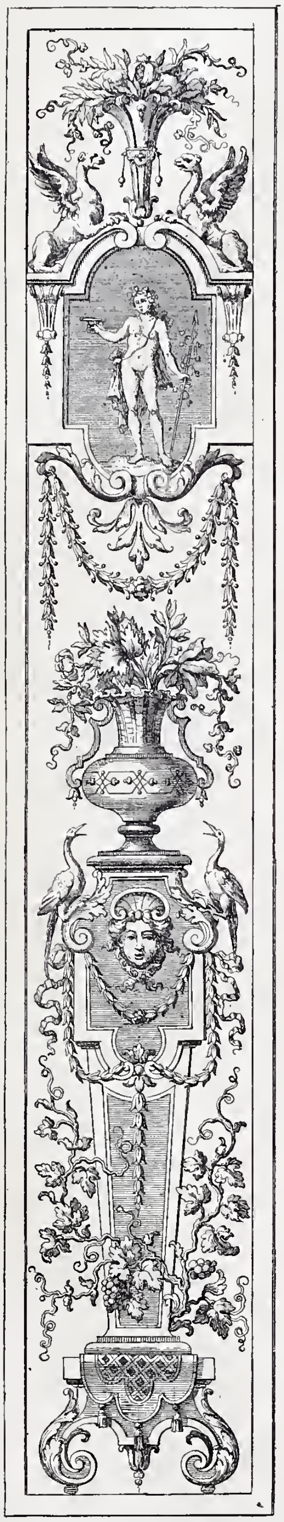


Fig. 625.
Montant de lambris composé par Bérain.

Au XVIe siècle, les tapissiers désignaient également sous le nom de montants les bandes de tapisseries ou d'étoffes précieuses disposées verticalement ou « en montant ». Nous lisons dans l'*Isle des hermaphrodites* (p. 21) : « Ce lit estoit bien l'un des plus richement paréz qu'on eust sceu voir... Les montans estoient d'or, nuéz de relief. » Nous relevons, en outre, dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* (1675) : « Une tapisserie de damas Caffart, fonds de soye bleue à fleurs de laine blanche dont les montans et bordures sont de brocatelle de Flandre, fonds de soye bleue à ramages de laine aurore et blanc. » — Ce terme, au surplus, n'a pas cessé d'avoir cours.

Montauban, *s. m.* — Nom donné, dans l'ouest de la France, à la chaise percée. Quelques personnes ont supposé que ce mot était une corruption ou une contraction de « monte au banc ». D'autres ont prétendu que les premières chaises percées dont on fit usage dans nos provinces occidentales venaient de Montauban. Ces deux explications semblent médiocrement vraisemblables, et l'origine de cette expression singulière demeure obscure.

Monté, *part. passé* du *v.* MONTER. — Terme d'orfèvre et de céramiste. Plat monté, plat muni d'un support sur lequel il doit prendre place, pour dominer ceux qui l'entourent. Assiette montée, assiette placée sur une sorte de piédouche, disposée pour recevoir certains desserts, fruits, confitures, pâtisseries, et faisant partie de la décoration de la table. Au XVIIIe siècle, on donnait aussi le nom de meubles montés aux étoffes et aux tissus destinés à couvrir les chaises, les fauteuils, etc. La *Vente de Mme de Pompadour* (1765) mentionne un « meuble des Gobelins de petit point non monté, de toute beauté ».

Monte-charge, *s. m.* — Appareil qui permet — à l'aide d'un treuil, de chaînes et de contrepoids, ou par tout autre moyen — de monter aux différents étages d'une maison ou d'un magasin, des objets ou des marchandises d'un poids relativement considérable.

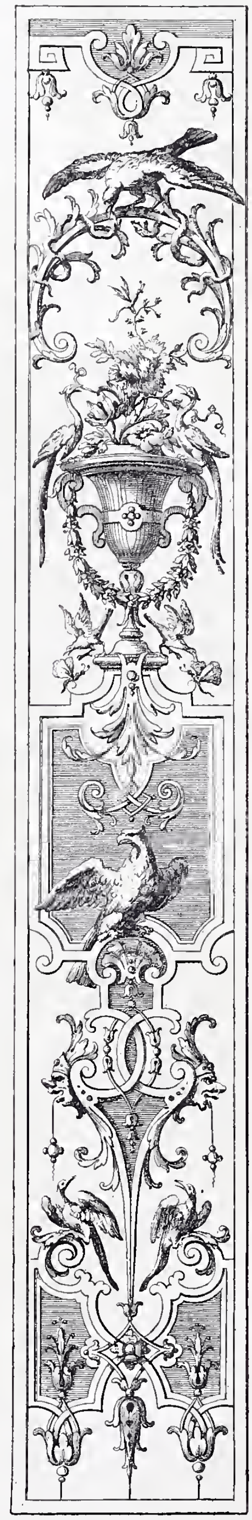


Fig. 626.
Montant de lambris composé par Bérain.

Montée, *s. f.* — Nom qu'on donnait autrefois, et d'une façon régulière, à la révolution comprise entre deux paliers, et, par extension, à l'escalier lui-même. Le *Dictionnaire* de Trévoux essaye d'établir une différence entre les degrés, la montée et l'escalier. A son avis, les degrés sont les marches ; la montée comprend l'ensemble des degrés, et le mot escalier désigne, avec tous les degrés, le bâtiment qui les contient. La vérité, c'est que, dès le XVIe siècle, ces trois termes ont été continuellement confondus. Gilles Corrozet, dans son *Blason de la maison* (1539), écrit :

> Maison ayant estage sur estage,
> Larges degréz et la montée clère.

Pierre de l'Estoile, racontant la tentative d'assassinat qui eut lieu, le 12 novembre 1588, sur la personne de l'avocat Marchais, après avoir expliqué que la victime reçut vingt-neuf coups de couteau « en plusieurs et divers endroits de son corps » ; « ce pauvre homme, ainsi blessé, continue L'Estoile, trouva moyen de gaingner la montée, et descendu en bas d'icelle, entrer en un buscher, dont il ferma la porte après lui, et grimpé sur le bois, par les fenestres regardans en la rue, cria au meurtre et à l'aide ». (*Journal,* t. III, p. 191.) En fouillant les documents du même temps, nous lisons dans le *Procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévosté, sur les faits de la Ligue :* « Le dit Petrepol m'attendoit à la salle basse du Louvre et me fit entrer au cabinet de Sa Majesté par une petite montée, où je ne fus vu de personne. » Et dans l'*Estrange ruse d'un filou* nous voyons le malfaiteur dire à la servante : « Je n'ose entreprendre le chemin sans lumière, craignant que les aisemens ne soient fort esloignéz de ceste chambre et de me blesser en la montée, où il faict encore bien noir. »

Au XVIIe siècle, ce terme était encore d'un usage très courant. Dans une de ses lettres au marquis de Jonzac, où



Fig. 627. — Assiette montée ayant fait partie du service de Napoléon III, d'après le modèle de M. Gilbert.

il parle de la Croix de Lorraine, fameux cabaret du temps, Chapelle écrit :

> Ce fut à la Croix de Lorraine,
> Lieu propre à se rompre le cou,
> Tant la montée en est vilaine,
> Surtout quand, entre chien et loup,
> On en sort, chantant mirdondaine.

Un pamphlet qui date presque de la même époque, *la Déroute et l'adieu des filles de joie,* renferme le couplet suivant :

> On ne vit jamais telle fête,
> Pots, pintes, tables, escabeaux,
> Sièges, chandeliers, cruches, seaux,
> Vaisselle, sans estre comptée,
> Volait d'abord sur la montée.

Racontant la visite qu'elle fit à Meaux, en 1656, la Grande Mademoiselle écrit (*Mém.,* t. II, p. 471) : « Le degré de l'évêché est fort extraordinaire. On le pourroit plus proprement nommer une montée, car il n'y a pas de marches. » On voit qu'à cette époque, montée commençait à perdre sa signification générale. Toutefois, dans son *Chevalier à la mode* (représenté en 1687), Dancourt (acte V, scène III) écrit la phrase suivante : « Eh bien ! là, madame la baronne, descendez par la montée, on vous le permet ; mais dépêchez-vous. » Aujourd'hui, le mot montée n'est plus usité dans ce sens.

MONTÉE est encore un terme d'architecture. La montée d'une voûte ou voussure est la hauteur de cette voûte depuis sa naissance jusqu'au claveau de fermeture.

Monte-plat, *s. m.* — Appareil composé principalement d'un treuil et d'une cage, et servant à monter les plats d'un étage à un autre. Dans la cage circule verticalement un plateau destiné à faire le service de la cuisine à la salle à manger, et *vice versa.* Ces appareils n'ont, au surplus, d'utilité et d'application, que lorsque la salle à manger et la cuisine ne sont pas de plain-pied, c'est-à-dire au même étage. Le monte-plat est d'une invention fort ancienne. Il date au moins du XVe siècle. Décrivant « l'ostel de maître Jacques Duchié, en la rue des Prouvelles », lequel Duchié, clerc du roi à la chambre des comptes, vivait en 1399, Guillebert de Metz nous apprend que « par-dessus tout l'ostel estoit une chambre carrée, où estoient fenestres de tous costéz, pour regarder par-dessus la ville ; et quand on y mengeoit, on montoit et avaloit (descendait) vins et viandes par une polie, pour ce que trop hault eust esté à monter ». Les monte-plats furent très à la mode, au siècle dernier, à l'époque de ces soupers fins, d'où les domestiques étaient bannis, et dans lesquels les convives faisaient eux-mêmes le service.

Monter, *v. a.* — Ce verbe a, dans les arts de l'ameublement, différentes significations, suivant les industries auxquelles il se rapporte.

Chez les bronziers, monter, c'est réunir d'une façon solide, et par un ajustage à froid, les divers fragments qui composent un ouvrage. On monte les candélabres, les chenets, les chandeliers avec des tiges et des écrous. Pour les statues, on a recours à un emboîtage consolidé par des chevilles. On monte aussi les vases de porcelaine, les cristaux. A la *Vente de Mme de Pompadour* (1765), figurait « une très belle lanterne de glaces, montée en bronze doré d'or moulu ». La plupart des grands vases de Sèvres sont montés en bronze ciselé et doré.

En marbrerie, monter, c'est exécuter le scellement de tables ou tranches de marbre sur des dalles de pierre ou sur un massif de maçonnerie. Enfin, on dit des architectes qu'ils montent une construction, des maçons qu'ils montent une muraille, etc., pour indiquer que, par leur travail, la maçonnerie et l'édifice s'élèvent.

Monteur, *s. m.* — Chez les bronziers, on nomme monteur ou ajusteur l'ouvrier spécialement chargé de faire les MONTAGES. (Voir ce mot.)

Montichours, *s. m.;* **Montichicour,** *s. m.* — Étoffe de soie et de coton qui se fabriquait aux Indes orientales, et dont on se servait pour la confection des courtepointes, couvre-pieds, etc. Parmi les tissus récemment importés de l'extrême Orient, le *Mercure galant* de septembre 1701 signale 147 pièces de montichours.

Montjoye, *s. m.;* **Monjoye,** *s. m.* — Il est peu de mots sur l'origine et la signification précise desquels on ait plus discuté que celui-ci. Nicot, Étienne Pasquier, le père Menestrier, Du Cange, Ménage, le baron de Reiffenberg, dans les notes dont il a enrichi la *Chronique rimée* de Philippe Mouskes (pour ne citer que ceux dont le nom a obtenu, parmi nos étymologistes, une réputation durable), ont disserté sur ce mot singulier qui servit de cri de guerre à nos ancêtres, sans lui trouver aucune explication certaine, plausible, définitive. Faut-il, avec Jules Chifflet, voir dans ces sept ou huit lettres une adaptation française du latin *meum gaudium,* et Montjoye veut-il simplement dire : « ma joie, mon appui, mon confort » ? Doit-on plutôt voir dans ce mot une contraction de « Moult Joye » ? Ce cri vient-il, comme le croit Du Cange, d'une colline voisine de Paris, et, dans ce cas, est-il la traduction de *Mons Jovis,* comme l'écrivent quelques auteurs, ou de *Mons Gaudii,* comme l'affirment quelques autres ? Est-ce simplement, comme le prétend Furetière, « un vieux mot qui signifioit autrefois *enseigne de chemins* et particulièrement de ceux qui menoient aux Lieux saints » ?

Nous n'avons ni l'autorité nécessaire pour trancher un pareil conflit, ni le temps et l'espace indispensables pour mettre sous les yeux de nos lecteurs toutes les pièces de ce curieux procès. Nous nous bornerons à constater — et c'est par ce côté que Montjoye se rattache à nos études —

que jusqu'au milieu du XVIIe siècle, ce mot a signifié tas, monceau, amoncellement. Les exemples suivants le prouvent.

Tant i ot pierres aportées
C'une Monjoie y fut fondée.
(*Le Lusidaire.*)

« Quand le petit Saintré fut party de ma Dame, il s'en alla tantost compter son trésor. Et quand il vit telle monjoie d'escuz en sa main, il fut si très ravy qu'il ne savoit que faire, ne que penser. Toute celle journée fut en pensement où il les pourroit musser. » (*L'Hystoyre du petit Jehan de Saintré,* p. 57.) « Sur le train de derrière d'icelui char estoit posée une chaire subtillement umbragée de fin or, par dessus ung Trophée ou Montjoye de despeuilles de guerre. » (*Entrée solennelle de Henri II et Catherine de Médicis à Rouen,* 1551). Enfin, parlant de Mme de Montausier, Tallemant des Réaux écrit (*Historiettes,* t. II, p. 255) : « Elle n'avoit guère que neuf ans, qu'ayant lu la fête des fleurs dans Cyrus, elle s'avisa d'elle-même d'en faire une représentation avec les filles du logis, et lorsque Mme de Rambouillet ne songeoit à rien moins qu'à cela, cette enfant, avec ses compagnes, toutes en guirlandes, pour la divertir, lui vint jeter à ses pieds une grande Mont-Joie de fleurs. »

Faut-il, pour terminer, citer encore Furetière, qui écrit : « Les croix qui sont sur le chemin de Paris à Saint-Denis sont appelées *Montjoye Saint-Denis.* Les *montjoyes* n'estoient souvent que des monceaux de pierres ou d'herbes qui enseignoient le chemin au passant. »

Montoir, *s. m.;* **Montouer,** *s. m.* — Bloc de pierre, parfois en forme de dé, plus souvent comportant une ou deux marches, dont on se servait anciennement pour monter à cheval. « Au mois de mai 1599, lit-on dans le *Géographe parisien* (t. Ier, p. 100), le Parlement fit faire un montoir de pierre de taille au pied du grand escalier, du côté de la Buvette, pour que les anciens présidents ou conseillers puissent monter plus aisément sur leurs chevaux ou sur leurs mules en sortant de l'audience. — Dans ce tems-là, président ou conseiller offrait la croupe de son cheval à son confrère, comme il lui offre aujourd'hui une place dans son carosse. »

Il est surprenant qu'on ait tant tardé à établir un montoir au Palais de Justice, car ces sortes de marchepieds, qui demeurèrent d'un usage courant jusqu'au milieu du XVIIe siècle et que nous avons vus rétablir de nos jours à l'entrée de l'avenue du bois de Boulogne et dans d'autres parties de ce bois, sont fort anciens. La rue du *Pas-de-la-Mule* doit son nom à un PAS ou montoir de ce genre. Il nous souvient d'avoir vu jadis, rue des Noyers, à la porte d'une maison dite de la *Reine-Blanche,* un montoir à trois degrés qu'on avait respecté à cause de la princesse qui s'en était servie. Les textes suivants montrent, au surplus, que l'usage de ces montoirs était autrefois général. « Le duc (de Bourgogne) a quatre laquais vallets, et doivent amener le cheval du prince au montoir, et le doivent aller quérir à l'escuyrie, et le mener par la bride, et non monter sus, et bien garder que nul homme approche ledit cheval. » (Olivier de la Marche, *Estat du duc,* p. 695.) « Elle fut preste et vint en bas, et lui fut amenée la belle mule au montouer, qui n'avoit beu de huit jours, si enraigeoit de soif, tant avoit mangié de sel. » (*Les Cent nouvelles,* nouvelle XLVIIe.) « Il (Racan) alloit voir un jour un de ses amis à la campagne, seul et sur un grand cheval. Il fallut descendre pour quelque nécessité. Il ne put trouver de montoir ; insensiblement il alla à pied jusqu'à la porte de celui qu'il alloit voir ; et, y ayant trouvé un montoir, il remonta sur sa bête et s'en revint sur ses pas sans sortir de la rêverie. » (Tallemant, *Historiettes,* t. II, p. 133.)

De ces montoirs en pierre installés à demeure fixe et de façon assez grossière, il convient de rapprocher certains autres montoirs mobiles et beaucoup plus luxueux, dont les princesses se servaient à la porte de leur hôtel. Le plus riche, dans ce genre, que nous ayons rencontré figure dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523) sous la rubrique : PIÈCES DE VAISCELLES D'OR ET D'ARGENT DU IVe COFFRE. Il est ainsi décrit : « Ung marche-pied pour monté les dames à cheval, d'argent doré, ouvré à plumes, garnis de bâtons de bois dedans, pesant avec iceulx XXI m. »

Montpellier (argent de). — L'argent de Montpellier étant d'un aloi inférieur à celui de Paris, on prenait soin, dans les anciens inventaires, de bien désigner les pièces d'orfèvrerie de cette provenance. « Une douzaine de tasses, de l'argent et la façon de Montpellier, pesant XIIII marcs III onces. » (*Invent. du duc Louis Ier d'Anjou,* 1368.)

Montre, *s. f.;* **Monstre,** *s. f.* — Ce mot est pris dans plusieurs acceptions différentes. Dans le commerce de détail, on appelle ainsi l'exposition que les commerçants font de leurs marchandises et, par extension, celles de ces marchandises qui sont soumises aux regards du public. « La monstre ou la verrière, écrit le prédicateur René dans son *Essay des merveilles de nature,* c'est ce petit coffre ou buffet que l'on met en vüe des passans, garny de pièces d'orfèvrerie des plus attrayantes pour allécher et flatter l'œil des allans et venans, pour les mettre en haut goust et leur faire venir l'appétit d'acheter quelque pièce du mestier. » Aux siècles derniers, quand les corporations étaient gouvernées par des statuts et par des règlements étroits, les dimensions et l'aspect de la montre étaient déterminés pour chaque industrie et devaient se distinguer des montres des autres professions. Ainsi, alors que les marchands de tissus avaient coutume de pendre et d'exposer au dehors de leurs magasins des pièces des principaux articles dont ils faisaient le commerce, les merciers et les épiciers présentaient leurs produits aux regards du public, enfermés dans des boîtes vitrées qu'ils suspendaient verticalement à leurs auvents. Les montres des orfèvres et joailliers avaient également la forme de boîtes vitrées, pleines d'objets de leur commerce ; mais ces boîtes étaient exposées horizontalement à l'intérieur et non pas à l'extérieur de la boutique. Il en était de même des éperonniers, surtout après que ceux-ci eurent spécialisé entre leurs mains la fabrication des boucles, bijoux et poignées d'épée en acier taillé à facettes ; et aussi pour les couteliers, avec cette différence que, pour eux, la boîte servant de montre devait porter leur marque ou poinçon gravés en relief. Enfin, la montre des boulan-



Fig. 628. — Montre d'orfèvre, fragment d'une estampe de Baccio Baldini (fin du XVe siècle).

gers consistait en une grille composée partie de gros fers, partie de treillis de fil de fer, occupant toute la largeur de leur boutique sur la rue, et derrière laquelle les diverses qualités du pain devaient être exposées sur plusieurs tablettes.

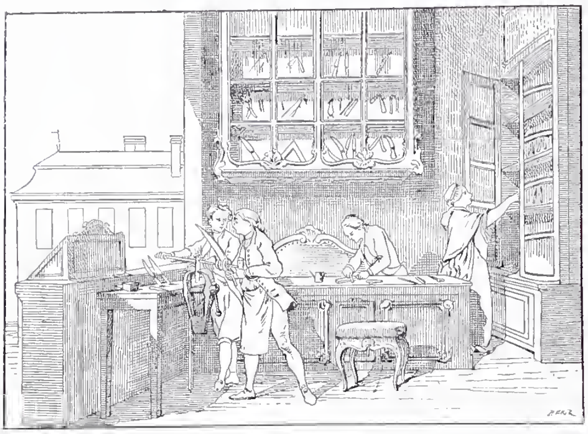


Fig. 629. — Montre de coutelier (XVIIIe siècle), d'après l'*Encyclopédie.*

Au XVe et au XVIe siècle, ces diverses montres avaient pris un tel développement qu'elles gênaient la circulation. C'est pourquoi un *Arrêt du Parlement* du 26 juin 1554 (cité par Félibien dans ses *Pièces justificatives,* t. Ier, p. 647) interdit « à tous manans et habitans d'icelle (ville de Paris) et des fauxbourgs, de quelque estat, qualité et condition qu'ils soyent,... de pendre, hors de leurs ouvroirs et bouticques, aucunes toilles, ni autres choses quelconques, dont la liberté de passage commun puisse estre aucunement empeschée ».

De cette exhibition extérieure de produits divers, — exhibition qui n'est plus aujourd'hui soumise à aucune réglementation professionnelle, — le nom de montre passa aux meubles servant à exposer les marchandises. Ces meubles, dont la forme varie suivant l'emplacement qu'il leur faut occuper et les articles qu'ils doivent contenir, consistent ordinairement en des vitrines ou armoires vitrées, dont la carcasse est souvent en bois et d'autres fois en fer. Les glaces jouent un grand rôle dans les montres. Le plus généralement, elles sont montées dans des cadres à coulisse, dont les panneaux vitrés s'ouvrent en glissant entre deux rainures parallèles.

MONTRE. — On donne aussi ce nom à une petite horloge de poche. On ne sait point au juste à quelle époque les montres, telles que nous les connaissons aujourd'hui, commencèrent à être en usage. Quelques auteurs prétendent que les premières furent fabriquées à Nuremberg par Pierre Hèle, aux environs de l'année 1500. On appela ces premières montres *œufs de Nuremberg,* à cause de la forme ovale qu'elles affectaient. Ces objets essentiellement portatifs, faisant partie de la parure et du costume, sortent du cadre de nos études. A cette place, nous nous bornerons à remarquer que le nom de montre s'appliquait alors et s'appliqua encore, longtemps après, aux cadrans des horloges, parce que c'était la partie qui *montrait* l'heure, et, par extension, aux horloges elles-mêmes. Ainsi, Charles-Quint reçut en présent une montre assez perfectionnée pour qu'elle ait trouvé place dans l'histoire de son règne ; mais on sait aujourd'hui que cette montre n'était autre chose qu'une de ces petites horloges portatives, qui se posaient sur les tables, et dont on continua de se servir jusqu'au jour où Huygens, en inventant la pendule, transforma les conditions de l'horlogerie. (Voir t. II, col. 1312.) C'est dans le même sens qu'il faut comprendre l'article suivant, emprunté aux *Comptes et dépenses de François Ier* (1529) : « A Julien Couldroy, orlogeur, XLIX liv. IV sols tournois pour son payement de II monstres d'orloge sans contrepoids, livrées audit Seigneur. » De même, lorsque François Ier fait verser à son « orlogeur » une somme de 50 écus « pour commencer à faire une monstre d'orloge » (*Dépenses secrètes,* 1531), ou quand Henri III fait exécuter par Gilbert Martinot « deux monstres, sçavoir : une grande ronde pour mettre en la chambre dudict Seigneur (c'est-à-dire du roi) et une aultre haulte à pillastres que Sa Majesté a donnée à M. le bastard d'Orléans, desquelles Sa Majesté a elle-même faict le prix et marché ». (*Comptes des dépenses de Henri III*), il est clair qu'il s'agit de véritables horloges, et non pas de montres de poche ; à plus forte raison en est-il de même, quand nous relevons dans les *Comptes du château de Fontainebleau* (1639-1642) une fourniture de « sept douzaines de dents de loups de fer, pour tenir les potteaux et coulombages des cloisons faictes de neuf, dans les galletas du donjon et librairie, pour enfermer les monstres, machines, verges, etc. » Cette citation nous apprend, en outre, que le terme de *montre d'horloge* demeura en usage presque jusqu'au milieu du XVIIe siècle. On le rencontre, du reste, avec cette signification dans l'*Inventaire de Marie Cressé, femme du tapissier Jehan Poquelin* (1633).

Montre solaire, *s. f.* — Voir MÉRIDIEN.

Monture, *s. f.* — Se dit, dans les arts du mobilier, de toute armature qui sert à garnir, à consolider ou encore à rendre d'un usage plus facile un objet quelconque. On dit la monture d'un vase, d'une pendule, d'un miroir. C'est surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle que les montures prirent, dans le mobilier français, une importance considérable. Les vases de marbre, de porphyre et autres matières précieuses, sous le règne de Louis XIV, les porcelaines sous celui de ses deux successeurs, firent porter l'art des montures à sa perfection et rendirent justement célèbres les noms de Domenico Cucci, de Philippe Caffieri, de Martincourt, de Robert le Lorrain, de Gouthière, de Sautray, de Vassou, etc. Plusieurs des montures exécutées par ces artistes étaient si remarquables, qu'elles prirent place dans les collections les plus fameuses de ce temps, où elles comptaient parmi les œuvres d'art les plus



Fig. 630.
Monture de vase en orfèvrerie, exécutée par Kirstein.



B. Melin del. Maison Quantin, imp.-éd.

MONTURE DE VASE

CISELÉE PAR GOUTHIÈRE

(Mobilier national).

estimées. Dargenville, dans son *Voyage pittoresque de Paris* (p. 137), écrit : « La peinture ne fait pas le seul ornement du cabinet de M. Blondel de Gaigny ; on y voit avec plaisir... une très grande quantité de porcelaines anciennes des plus parfaites, dont les montures semblent disputer de prix avec les pièces qu'elles accompagnent. » Ce fut Duplessis qui exécuta ou fit exécuter sous ses yeux la plupart des montures de vases fabriqués par Sèvres, au siècle dernier. Dans le nombre, il s'en trouve d'exquises. De très grands dessinateurs, Oppenord, Meissonnier, Lafosse, ne dédaignèrent pas de fournir des modèles de montures, ce qui explique l'estime dans laquelle elles étaient tenues par les amateurs et le prix qu'on leur reconnaissait. Le Mont-de-Piété, qui se plaçait à un point de vue moins artistique, ne tenait compte, pour beaucoup d'objets de service, que des montures en argent. Et l'on rencontre fréquemment, dans les journaux du temps, des avis comme celui-ci : « A VENDRE au Mont-de-Piété : montures de salières et sucriers d'argent. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 3 novembre 1783.)

Moquate, *s. f.* — Voir MOQUETTE.

Moque, *s. f.* — Locution provinciale. Dans le nord, on donne ce nom à un gobelet de fer-blanc de la contenance d'un grand verre et qui sert de mesure pour la bière. En Saintonge, c'est un petit pot de terre à anse, dont les paysans se servaient encore il y a vingt ans pour boire le cidre. Du côté d'Avranches, la moque était une mesure de cidre de la contenance d'un grand verre.

Moquette, *s. f.* ; **Mocquette**, *s. f.* ; **Mouquette**, *s. f.* ; **Moucade**, *s. f.* ; **Moquade**, *s. f.* — Étoffe veloutée, qui se fabrique au métier et qu'on emploie soit comme tapis, soit pour la couverture des sièges. La moquette présente, au premier aspect, une certaine ressemblance et de grandes analogies avec les tapisseries à haute laine ; mais si elle ne peut, aux yeux de l'observateur éclairé, supporter la comparaison, comme finesse et comme beauté, avec ces dernières, encore, dans la pratique, offre-t-elle de grands avantages que les tapisseries de haute ou basse lice ne sauraient présenter. Et d'abord, si certaines moquettes, celles d'Aubusson par exemple, se fabriquent toujours à la main comme de véritables tapisseries, le plus grand nombre sont faites à la mécanique, et, dès lors, peuvent être établies à très bon marché. En outre, elles se divisent par bandes, dont les dessins se raccordent, ce qui rend leur emploi beaucoup plus facile. Grâce à la multiplicité des lés, dont on peut à volonté augmenter ou diminuer le nombre, elles possèdent, en effet, une élasticité de dimensions qu'on chercherait vainement dans les tapis ou tapisseries, qui, exécutés d'un seul morceau et proportionnés à une grandeur déterminée d'avance, conviennent assez mal aux habitudes vagabondes de notre temps.

On fabrique des moquettes de deux sortes. La première, qu'on nomme *moquette épinglée*, a l'aspect des tapisseries de haute et basse lice ; l'autre, qui est la *moquette veloutée*, ressemble davantage aux tapis d'Orient ou de la Savonnerie. Cette dernière est de beaucoup la plus employée. Elle trouve, en bandes unies, sa place dans les escaliers, les corridors, les passages. Avec ses combinaisons plus ou moins riches, décorée de dessins orientaux, la moquette, en outre, lorsqu'elle possède une hauteur de laine suffisante et un nombre de couleurs assez variées, — on en fabrique qui comptent jusqu'à quatorze couleurs, — peut parfaitement convenir à une chambre ou à un salon. Elle présente même cet avantage sur les tapis les plus coûteux que, composant toujours un dessin courant, elle fait valoir les meubles à quelque place qu'ils se trouvent, alors que la disposition rayonnante des tapis à dimensions fixes oblige presque toujours à une certaine symétrie dans le placement des gros meubles et des sièges.

De cette seconde espèce, que l'on appelle également moquette velue ou moquette à haute laine, on distingue plusieurs qualités : 1° les moquettes à grands dessins pour tapis, qui sont les plus fournies en laine ; 2° les moquettes *pied-court*, à plus petits dessins, qu'on emploie pour sièges et tapisseries ; 3° les *moquettes communes*, à petits carreaux ou à raies, qui servent pour les coussins, tabourets, banquettes et sacs de voyage ; 4° et les *tripes* unies, d'une seule couleur, ou rayées de plusieurs couleurs, et parfois gaufrées de façon à imiter les velours d'Utrecht.

Littré, au mot moquette, écrit : *Étymologie inconnue.* Avant lui, Ménage dans son *Dictionnaire étymologique*, avait dit : « L'origine de ce mot ne m'est pas connue. » Où Ménage et Littré proclament leur complète ignorance, il n'est guère à espérer qu'on pourra faire la lumière. Cependant, certains auteurs ont pensé à faire dériver notre mot de MONCADE, nom propre de celui qui, sans doute, aurait été l'inventeur du tissu en question. Il est vrai que l'on rencontre, dans quelques livres du XVII[e] siècle, les substantifs MOCADE ou MOQUADE vraisemblablement employés dans le sens de moquette. « *Item*, trois chaises à bras, deux formes et deux chaises à vertugadin, le tout de bois noyer, couvertes de mocade. » (*Invent. de Ch. Le Normand de Beaumont* ; Paris, 1628.) « A Boult, tapissier, pour trente-six chaises de bois de noyer, garnies et couvertes de moquade, pour l'Académie françoise, 378 livres. » (*Comptes des Bâtiments* ; Paris, 1678.) « Un fauteuil en façon de confessionnal couvert de mocade, prisé 5 livres. » (*Invent. du marquis de Piré* ; Rennes, 1733.) Etc. Mais rien ne prouve que ces deux variantes constituent la forme originaire du mot, ni surtout que celui-ci dérive d'un nom propre. Il est à remarquer, en outre, que les plus anciennes mentions de la moquette dont nous ayons retrouvé la trace donnent les formes mosquette, mosquet. « Premièrement, une table de noyer se soubstenant sur quatre pilliers canellés, s'allongeant des deux couptés (*sic*) bonne. Sur ladite table un tapis mosquete vellours, etc. » (*Invent. de J.-B. Munitian, citoyen de Marseille,* 1585.) « Dans une autre guaisse... a esté trouvé : ung grand tapis bon, — ung autre petit vieux et troué, — trois mosquetz neufs, — deux tapiz de coffre maris et fort vielz, — quatre aultres de coffre fort vieux. » (*Invent. de J.-P. de la Setta* ; Marseille, 1587.) Si l'on considère que ces deux citations, relevées à Marseille, précèdent de trente années celles qu'on trouve dans le reste de la France ; que Marseille était la première étape du commerce français avec l'Orient ; que ces mots *mosquette* et *mosquet* rappellent singulièrement le substantif mosquée, en bas-latin *muscheta* et *moscheda*, en italien *moschea* et *moschetta* ; qu'en vieux français *musquette* a cette même signification de mosquée ; exemple : « A la maison, sainte Anne a une très belle église en l'honneur d'elle fondée, mais ils en on fait une musquette » (*Itinéraire de Jérusalem,* cité par Du Cange), on arrivera fatalement à cette conclusion que la moquette pourrait bien n'avoir été, en son principe, qu'un tapis de mosquée, c'est-à-dire un tapis oriental. — Explication d'autant plus plausible, que l'une des conditions essentielles de la moquette est justement de présenter des dessins *à plat* et symétriques, c'est-à-dire pouvant se raccorder, ce qui constitue un des caractères des tapis turcs et persans. De cette façon, on découvre une étymologie probable et presque naturelle à ce mot dont l'origine exacte était jusqu'à ce jour complètement ignorée, et qu'avec un peu de

réflexion Littré n'eût pas manqué de relever, car au mot Mousquet, il écrit : « Nom de tapis de Turquie et de Perse, achetés à Smyrne et entrant en France par Marseille. »

Nous avons dit que les deux textes produits plus haut, et découverts par nous dans les archives des Bouches-du-Rhône, précèdent de trente ans les citations analogues qu'on rencontre dans l'intérieur de la France. Ce n'est, en effet, qu'en 1615, dans l'*Inventaire du château de Turenne,* que nous relevons une nouvelle mention de ce tissu, alors dans toute sa nouveauté : « Plus ung autre tapis de mocquette de trois lais de large et de trois aulnes et demye de long, à fons jaulne. » Nous lisons après cela dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653) : « Un grand tapis de moquette de quatre aunes trois quarts de long, large de trois laiz, faisant une aune et demie » ; et ces deux citations nous montrent que, dès cette époque, la moquette avait déjà cette propriété de se fabriquer par lés, c'est-à-dire par bandes qu'on raccordait ensuite, en donnant autant de lés au tapis qu'on lui souhaitait de largeur. A ce moment, au surplus, la moquette était à la mode, non seulement pour les tapis de table ou de pied, mais encore pour les meubles. L'*Inventaire de Jaqueline de la Regnauldie* (Paris, 1625) comprend : « Douze escabeaux boys, garnis de moquette. » L'*Inventaire de Jehan Thomas* (Paris, 1631) décrit également : « Six chaises caquetoires, de bois de noyer, couvertes de tapisseryes de moquette. » Dans la *Liste des meubles fournis par Dominique Lamare, contrepoinctier de la ville de Lyon, au sieur Guérin, conseiller à la Cour des aides* (1634), figurent : « Six chères de mouquetes à vertugadin toutes neufves. » Dans l'antichambre de Mazarin, au Louvre, on remarque : « Quatre chaises de moquette, deux à dossier, deux à perroquetz » ; et dans l'*Inventaire de Gratien Ménardeau, conseiller à la grand'chambre* (Paris, 1657) : « Douze chaises, six petites, douze placetz et un fauteuil, le tout couvert de mouquette. » Ajoutons qu'au XVIIe siècle la moquette était encore utilisée comme tenture d'appartement, et cela dans les maisons les plus en vue, les plus renommées pour leur élégance et leur confort. Mme de Rohan, raconte Tallemant (*Historiettes,* t. III, p. 69), avait dans son hôtel « un cabinet tout tapissé par haut et par bas de moquette ; c'étoit là que la société faisoit ses conversations ; on équivoquoit sur le mot de moquette, qui est à double entente, et on appeloit cette cabale la *moquette* ». Le mot moquette, en effet, signifiait alors plaisanterie, moquerie. La comtesse Gilonne de Fiesque, célèbre par sa beauté et que dans le beau monde on appelait la reine Gilette, avait pareillement un cabinet de moquette. Elle y trônait au milieu d'une petite cour d'adorateurs, à l'intention desquels elle avait institué un ordre de chevalerie, ce qui faisait dire à Grammont, dans un de ses couplets :

> Ma reine Gilette,
> Que de la Moquette
> Je sois chevalier...

Après Mmes de Rohan et de Fiesque, citons encore Paul de Chantelou, « chevalier intendant de la maison, domaines et finances du duc d'Anjou, frère unique du roi » et grand collectionneur de tableaux (1657), qui avait son cabinet tendu d'une « tapisserye de moquette bleue ». Du reste, à partir de cette époque, il n'est presque pas d'inventaire marquant où la moquette ne joue son rôle. En faut-il quelques preuves ? Voici l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (château de Vaux, 1661), où nous relevons : « Un tapis de pied de moquette, d'environ trois aulnes de long. — Plus une chaise percée de moquette » (c'était celle de Mme Fouquet). Viennent ensuite l'*Inventaire du maréchal de la Melleraye* (Paris, 1664) où figurent : « Un grand tapis de pied de mocquette à queue de pan (*sic*). — Une chaise et un siège pliant couverts de mocquette » ; celui du colonel de Pontis (Paris, 1670) avec « un lit de repos, composé... de trois oreillers couverts de moquette blanche », et l'*Inventaire de Charles de Ruhion du Laurier, conseiller du Roy* (Paris, même année), où nous notons : « Huict chaises de bois de noyer... couvertes de moquette. » On remarque également dans l'*Inventaire dressé après le décès de Molière* (Auteuil, 1673) : « Un tapis de table de moquette, de deux aunes de long sur une et demie de large » ; et deux « chaises d'affaires couvertes de moquette » ; dans l'*Inventaire de Jacques Quiquebœuf, conseiller, secrétaire du Roy* (Paris, 1677) : « Une petite chaise de commodité, couverte de moquette rouge » ; dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680) : « Douze perroquets de bois de noyer, garnis de mocquette, à clous doréz » ; dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (Lille, 1694) : « Dix-sept perroquets couverts de mouquette. — Un tapis de table de la même étoffe. — Six fauteuils et six chaises de moquette verte, etc. » Enfin, il n'est pas jusqu'au mobilier de la Couronne où nous ne voyions figurer : « Quarante sièges plians, garnis de mocquette et de petite brocatelle, pour servir aux ballets et comédie. — Soixante-six formes couvertes de moquette de diverses façons, pour servir aux comédies et ballet. — Six tabourets couverts de moquette ondée. — Douze tapis de moquette rouge pour servir sur des bancs à lits. » — Et finalement : « Six cens aunes ou environ de mocquette de différentes couleurs, pour servir comme dessus. » Voilà pour le XVIIe siècle.

Au XVIIIe, non seulement la moquette demeure d'un emploi très recherché, mais elle se démocratise. Les quelques exemples suivants feront voir qu'alors elle pénétra à peu près partout. C'est d'abord l'*Inventaire de la Dame de Paulmier, épouze de noble homme Sébastien de Sourras* (Bédarrides, 1704), où nous relevons : « Une douzaine de chèzes bois noyer, garnies de mouquette à diverses couleurs, à demy usées. — Une autre chèze à bras, garnie de même. » C'est ensuite l'*Inventaire de Thérèse Guérin, femme d'Antoine-Florant Olivier, épicier* (Paris, 1718), où l'on note : « Un fauteuil et six chaises de bois de noyer à la capucine, garnis de crin et couverts de moquette gauffrée, à bandes cramoisy et verd. » Voici maintenant une facture du tapissier Salior (1er avril 1751), qui figure dans le *Journal du garde-meuble,* où se trouve constatée la livraison, pour le château de Marly, de « six chaises à dos, couvertes de moquette rouge, clouée de clous dorés ». A la *Vente de Sr Aujorrant, conseiller de Grand'Chambre* (10 juillet 1760), on adjugea des « sièges de tapisserie, de moquette et autres ». Dans la *Vente de Vincent de Gournay, intendant honoraire du commerce* (8 janvier 1762), on remarque « un tapis de pied en moquette ». Celle de M. d'Aoust, secrétaire du roi (15 novembre de la même année), mentionne également « un tapis de mocquette ». L'*Inventaire du château d'Amilly* (1765) comporte : « Douze chaises et trois fauteuils de moquette ». L'*Inventaire de l'appartement de Mme de Lamballe* (chambre à coucher; Versailles, 1785) comprend : « Un tapis de moquette fond blanc de 14 pieds 6 pouces, sur 25 pieds, à rosace fond verd et mosaïques de fleurs nouées avec des rubans. » On voit figurer à la *Vente du duc d'Orléans* (12 mai 1786) des « chaises à l'anglaise, couvertes de crins nattés, autres de moquette et de velours d'Utrecht bleu et blanc » ; et dans l'antichambre de Mlle Guimard (1786), si nous en croyons l'*Inventaire* publié par M. Campardon, on s'asseyait sur « douze chaises couvertes en moquette verte ». Ajoutons,

pour terminer, que cette beauté célèbre ne fut pas la seule des artistes de l'Ancien Régime qui possédât de la moquette. L'*Inventaire de P. Mignard* (1695) énumère : « Douze tabourets, six chaises et deux fauteuils, le tout couvert de moquette fasson de Hongrie. » Le *Procès-verbal d'apposition des scellés chez le peintre Simon Bezançon* (1735) cite « un tapis de moquette de soye » ; enfin, l'*Apposition des scellés chez Jean Lefèvre, tapissier hautelissier aux Gobelins* (1739), nous apprend que la chambre de la dame Lefèvre était tendue d'une « tapisserie de moquette veloutée, couleur citron ». On pourrait encore citer d'autres exemples. Ceux-ci, croyons-nous, suffisent amplement.

Cette abondance de moquette, au XVIIIe siècle, n'est pas, au reste, pour nous surprendre. Bien qu'elles aient fait leur apparition dans le Midi, les moquettes n'avaient pas tardé à s'implanter dans le Nord. On en fabriqua des quantités dans la Flandre, principalement à Tournay, et le *Tarif de douane* de 1664 en régla l'importation. En 1667, la consommation française augmentant toujours, Colbert eut l'idée d'attirer en France un Flamand, Philippe Leclerc, qui fut chargé d'établir une manufacture de moquette à la Ferté-sous-Jouarre. Les *Comptes des bâtiments du Roy* (col. 174, 221, 289 et 558) constatent que ce Leclerc, natif de Tournay, reçut pour cet établissement une somme de 10,000 livres, dont 5,000 lui furent payées le 20 juillet 1687 et les 5,000 autres le 7 août de l'année suivante. En 1671, Philippe Leclerc toucha une nouvelle somme de 1,500 livres, pour doter son fils et lui permettre d'établir à Meaux une manufacture dans le même genre que celle de la Ferté-sous-Jouarre ; et à partir de ce moment, la fabrication s'en acclimata dans notre pays. On fit des moquettes à Abbeville, à Lille, à Rouen. Ces dernières étaient les moins estimées. Elles se confondaient même avec les bergames et avec toute la suite d'étoffes communes dites « de la Porte de Paris », qu'on manufacturait à Rouen, si bien que dans l'*Inventaire des ornemens de la chapelle de Notre-Dame d'Aubezine* (Angoulême, 1675), nous trouvons mentionnée une chasuble « de moquette, autrement étoffe de la Porte de Paris ». Aujourd'hui, c'est à Aubusson qu'on fabrique cet article, le mieux et en plus grande quantité. On continue d'en faire de veloutées et de bouclées, et dans ces deux sortes on en produit de qualités fort différentes. Les unes sont exécutées à la main, les autres à la mécanique. Parlant de ces dernières, la *Déposition de M. Gravier,* devant la Commission d'enquête dite « des 44 », définit leurs caractères distinctifs de la façon suivante : « Les établissements de tapis à la mécanique font un genre de moquette assez belle, mais qui n'est pas la vraie moquette artistique d'Aubusson. C'est la moquette du commerce. Dans le langage d'Aubusson, on appelle moquette le tapis velouté fait à la main, et les ouvrières mêmes qui le fabriquent sont également désignées sous ce nom de « moquettes ». Commercialement et industriellement parlant, la moquette est le tapis fabriqué à la mécanique dans les maisons d'Aubusson. »

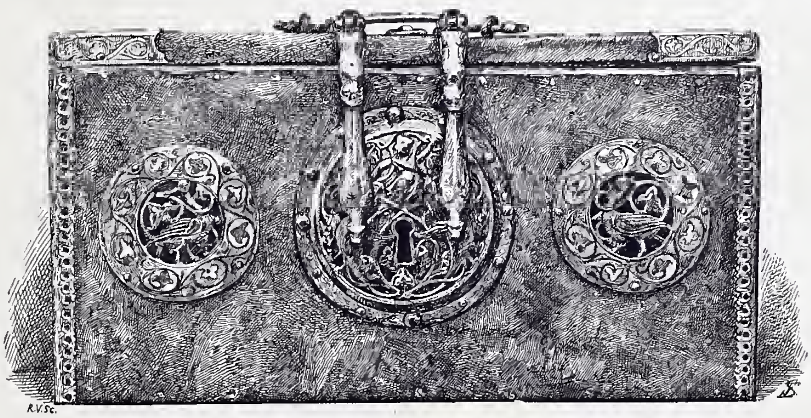


Fig. 631. — Coffre fermant avec deux moraillons (XIVe siècle).

Moquette, *s. f.* — On désigne sous ce nom, à Aubusson, les ouvrières tapissières qui sont occupées plus spécialement à la fabrication à la main de la MOQUETTE. (Voir ce mot.)

Moquin, *s. m.* — Voir MOLLEQUIN.

Morail, *s. m.* — Locution bretonne. Pêne de serrure, moraillon.

Morailles, *s. f. pl.* — Tenaille de fer, en usage dans les fabriques de verre en table. On s'en sert pour tirer et allonger le cylindre de verre, avant de l'inciser et de l'ouvrir.

Morailler, *v. a.* — Faire usage de morailles. (*Trévoux.*)

Moraillon, *s. m.;* **Moreillon,** *s. m.* — Terme de serrurerie. Pièce de fermeture à charnière et à patte, employée surtout pour la clôture des meubles à couvercles. La plupart des coffres, malles, valises, etc., sont munis de serrures à moraillons ; il en était de même autrefois des huches, des maies, des pétrins, etc. Quand la fermeture est à cadenas, le moraillon est évidé par une sorte de mortaise, qui livre passage au piton destiné à recevoir la bague du cadenas. Quand c'est une serrure qui ferme le coffre, le moraillon est muni d'un auberon, qui pénètre dans la serrure. L'usage de ces pièces de serrurerie est fort ancien. Nous trouvons, en effet, dans le *Premier compte de l'hostel de Charles VI,* dressé en 1380, l'achat au serrurier Colin Remon, de « II couplières, I moreillon et I ressort » destinés à garnir une serrure. Ajoutons qu'à cette époque, où l'art du serrurier était poussé à sa perfection, les moraillons recevaient des façons d'une délicatesse et d'une élégance rares. On en trouve de remarquables dans la plupart des serrures de ce temps. Au musée de Cluny, notamment, on peut s'assurer que jusqu'à la fin du XVIe siècle, les moraillons furent aussi soignés comme travail que certaines pièces d'orfèvrerie. Nous en citerons un, entre autres (n° 5982 du catalogue), de forme architecturale, composé de deux colonnes cannelées qui supportent un fronton. C'est un vrai petit monument architectonique.

Moraine, *s. f.* — Terme de construction. Cordon de mortier, que le maçon forme autour d'un ouvrage en pisé pour consolider son travail.

Mordache, *s. f.* — Terme de serrurerie. Sorte de tenaille généralement en bois ou garnie en plomb, quelquefois en cuivre mou, dont on se sert pour ne pas endommager les ouvrages que l'on doit fortement serrer dans l'étau.

Mordançage, *s. m.* — Terme de teinture. Opération qui consiste à fixer une couleur sur une étoffe à l'aide d'un MORDANT. (Voir ce mot.)

Mordant, *s. m.* — Substance usitée dans la teinturerie pour fixer les couleurs d'une façon plus solide sur la laine, la soie ou le coton. C'est généralement le sulfate d'alumine et de potasse, ou l'acétate d'alumine, qu'on emploie à cet effet. Le mordant a pour résultat, non seulement de rendre la couleur plus stable, mais aussi de la rendre plus résistante à l'action de la lumière et de l'eau.

Mordant. — On appelle également de ce nom : 1° le vernis qui sert à fixer l'or en feuilles sur les objets que

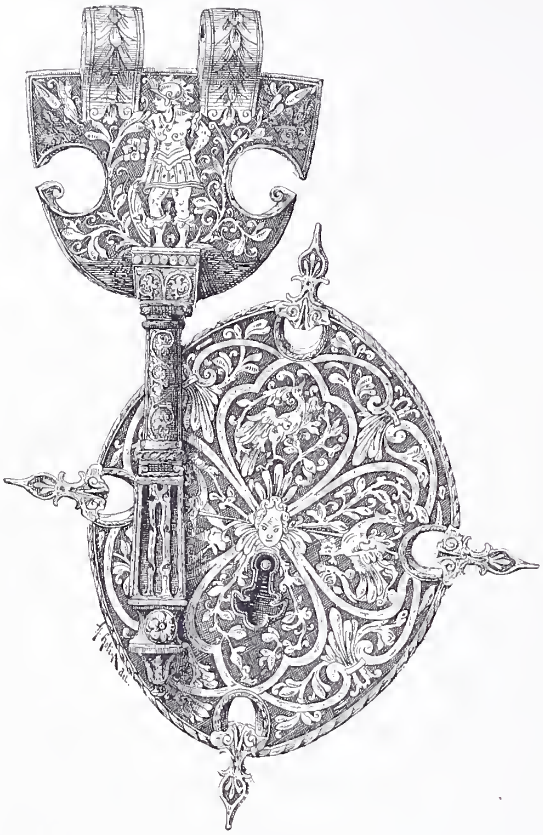


Fig. 632. — Moraillon en fer gravé et ciselé (xvie siècle). Musée de Cluny.

l'on veut dorer ; 2° l'agent à l'aide duquel on décape les surfaces métalliques.

Mordant est encore la pièce de métal ordinairement arrondie, qui s'applique à l'extrémité des rubans, lacets ou tissus, qui sont pris dans une boucle. Le mordant sert à empêcher l'étoffe de s'effiler, quand on l'introduit dans la boucle. Il joue, par conséquent, un rôle capital dans la confection de la ceinture. Mais la ceinture appartient au costume et non à l'ameublement. Dans le mobilier, on n'a guère employé le mordant que pour faciliter la clôture de certains livres, qui se fermaient avec une sorte de bretelle se prenant dans une boucle. En 1401, Philippe le Hardi faisait payer à Dine Raponde 500 écus d'or pour « ung livre apelé la *Légende dorée,* escripte en françoys... convert de velueau, en vermeil teint en graine, et ung bel estuy garni d'une tresse de soye à deux mordants, armoyés aux armes du duc ». Les couteaux que l'officier tranchant portait pendaient à sa ceinture, et cette ceinture était naturellement munie de mordants. En avril 1449, le duc de Bourgogne ordonnança un payement de 454 livres 2 sols 6 deniers à Étienne Le Poële, orfèvre de Bruxelles, pour avoir fait, entre autres articles, « deux mordans d'or, à ung grant coutel en manière de fuzil, lesquels mordans servent à une çainture, entre la grant çainture et la boucle dudit coutel ». (*Arch. du Nord,* série B, reg. 1555.)

Mordoré, *adj.* — Qui est coloré de brun rouge, avec des reflets métalliques. On peint les ferrures d'appartement en couleur mordorée.

Mordre, *a. v.* — C'est ronger le métal à l'aide d'un acide ou d'un outil. Le graveur à l'eau-forte fait mordre sa plaque. Le serrurier se sert de limes, qui mordent le fer et l'acier.

Mords, *s. m.;* **Mors,** *s. m.* — Terme de serrurerie. Extrémité des mâchoires de l'étau, partie qui serre l'ouvrage pendant que les serruriers liment ou travaillent. C'est aussi le nom qu'on donnait, au xive et au xve siècle, aux agrafes qui retenaient la chape sur la poitrine, en mordant l'étoffe. Par analogie, on appela de même au Moyen Age les agrafes qui servaient à attacher les chaînes destinées à retenir les livres aux pupitres sur lesquels ils étaient placés. Les *Comptes de la fabrique de la cathédrale de Troyes* (1422-1423), relatifs à l'aménagement de la librairie (bibliothèque) dépendant de cet édifice, mentionnent une fourniture de 80 « mors à attaicher les libvres de ladicte librairie et xl anneaus avec les...(?) mis ès cheinnez desdits libvres ».

Mors est encore un terme de relieur. On appelle de ce nom les « deux angles intérieurs de chacun des cartons qui servent à la couverture des livres ».

More, *s. m.;* **Moresque,** *s. f.* et *adj.;* **Morisque,** *s. f.* et *adj.* — On rencontre assez fréquemment, dans les documents du xive, du xve et du xvie siècle, les mots « de more », ou « ouvrage de more », ou encore « à la moresque », « à la morisque », employés pour désigner soit des objets d'origine orientale, soit des meubles confectionnés par les Mores ou Morisques habitant l'Espagne. Ainsi, dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471), nous remarquons : « Troys encriers faiz à la faczon morisque. — Une escriptouere de cuir noir, ouvrée à la morisque. — Troys carreaux roux de cuyr rouge, faiz à la morisque, aux armes de la feue royne de Sicille. » De même, dans les *Comptes du roi René,* on relève, au mois de juin 1447, un payement de 1 florin 10 gros à « Andrieu de Rives, Cathalan, pour touailles de mores, qu'il a vendues au Roy », et un versement de 20 écus fait à « Spinola, pour achater des touailles morisques ». — Jusqu'à la fin du xvie siècle, ces tissus étrangers demeurèrent très à la mode, et on les voit figurer assez fréquemment dans les *Ventes* et *Inventaires,* où ils sont désignés substantivement sous le nom générique de moresques. A la *Vente des meubles de Claude*



Fig. 633. — Mords de chape en argent ciselé, doré et émaillé (xve siècle).

Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France (15 septembre 1572), nous trouvons : « Ung cabinet de boys de noyer à marqueterie, de six piedz de hault, à quatre gui-



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

MOQUETTE

MODÈLE DU XVIIe SIÈCLE

(D'après Berain).

chetz fermans à clef, enrichi de moresque blanche, doublé par dedans, par hault, de vellours cramoisi brun et d'ung ruban de soye argenté, prisé LXX livres tournois. » Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), nous notons pareillement : « Un lit carré de moresque, avec des montans de satin orangé et broderie de velours vert, pourfillé de soye vert avec les soubassemens de mesme. »

A la même époque, on désignait encore sous le nom de morisque ou moresque les travaux d'incrustation dans lesquels les Mores d'Espagne ont, de tout temps, excellé. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'extrait suivant de l'*Inventaire des meubles et joyaux de la reine de Navarre* (1534) : « Ung coffre d'or esmaillé de noir à la moresque, où a dedens deux petittes chaupines d'or esmaillé » ; et aussi cet article de l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) : « Deux tableaux de bonne paincture, d'une mesme grandeur, le bord ouvré à la morisque, l'ung avec la figure de l'Empereur et l'autre de l'Impératrix, clouant (fermant) l'ung sur l'autre. » Par extension, on donna également ce même nom aux dessins d'ornement que nous nommons aujourd'hui ARABESQUES. « Moresques, écrit le prédicateur René, dans son *Essay des merveilles de nature* (p. 309), Moresques sont des pinceaux et des cornets autour d'un tableau qui se font d'or sur l'or couleur. Les crotesques ont de plus des personnages. » Les *Acquits au comptant du règne de François Ier* mentionnent, à l'année 1534, un payement de 1,050 livres à « Dominicque de Rota, de Venise, ouvrier en moresque », qui travailla à la décoration de Fontainebleau. Nous lisons dans l'*Ordre qui a esté tenu en la nouvelle et joyeuse Entrée que le roy très chrestien Henry II a faite en sa bonne ville de Paris* (1549) : « Sur ce rabat séoit un lacunaire ou plancher plat, à parquet de moresques, dorées et diversifiées de maintes couleurs » ; et dans l'*Entrée solennelle de Henry II à Rouen* (1551) : « Le deuxième plancher étoit lambrissé de compartimens..., enrichi de moresques et devises royales. » A la *Vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès* déjà nommé (1572) on adjugea : « Huict pièces de tapisserye de cuyr doré faict à moresque. — *Item,* sept aultres pièces de tapisserye de cuir dorré à moresque. » Enfin, au XVIIe siècle, on appela encore moresques les statues ou les figures peintes et dorées, représentant de petits mores et supportant des flambeaux. L'*Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé le 20 février 1673, décrit cinq chandeliers dont un à douze branches et quatre à six branches, « en forme de cornets, d'où sortent des thermes d'enfants, à moresques d'ebeine, qui portent les bobesches ». Plus tard, ces petits mores prirent le nom de GUÉRIDON. (Voir ce mot.)

Moré, *adj.* — Nous lisons dans *li Roumans de Berte aus grans piés :*

> Li rois et si baron sont vestu de moré ;

et dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « *Item,* ung demy couvertoer d'escarlate morée fourré de menu vair. » L'écarlate morée est ici opposée à l'écarlate rosée et à l'écarlate vermeille. On en peut donc conclure que moré indique une nuance, et une nuance de rouge brun très foncé, sans doute celle qu'on a baptisée dans la suite « tête de more ».

Morfil, *s. m.;* **Marfil,** *s. m.* — On donne ce nom à l'ivoire non travaillé. « Ce sont, écrit Savary des Bruslons, les dents d'éléphant en l'état qu'elles se traitent avec les nègres sur les côtes d'Afrique, c'est-à-dire avant qu'elles ayent été débitées en morceaux, et qu'elles ayent reçu aucune façon de l'art. » Ce terme est encore en usage, mais il est peu employé.

Morhol, *s. m.;* **Morholl,** *s. m.* — Locution bretonne. Marteau de porte, heurtoir.

Morillon, *s. m.* — Espèce d'émeraudes brutes, de peu de valeur et qui se vendent au poids.

Morion, *s. m.* — Sorte d'onyx d'un noir rougeâtre, transparent et assez brillant.

Moris, *s. m.* — Voir MAURIS.

Morne, *s. m.* — Manière de petit anneau assez épais. On attachait des mornes à l'extrémité des fers de lances dont on faisait usage dans les tournois, pour empêcher ces fers de pénétrer dans les défauts de la cuirasse, et pour les rendre, par conséquent, moins dangereux. On se servait aussi d'anneaux de même genre dans le mobilier. Nous relevons dans les *Comptes de la chambre du roi Louis XI* (années 1478-1481) un payement de 38 sols tournois pour « quinze visz et quatre mornes de fer, pour atacher les bastons contre les chaslitz de la chambre dudit Seigneur ».



Fig. 634. — Mortier en bronze (XVIe siècle). Musée de la porte de Hal.

Mortaise, *s. f.* — Entaille pratiquée dans une pièce de bois ou de métal, et destinée à recevoir un tenon du même calibre que la partie évidée. L'ASSEMBLAGE (voir ce mot) à tenon et mortaise est un des plus usités dans la menuiserie. La mortaise est généralement carrée, mais elle peut être de toute autre forme. Le plus souvent on la fait un peu plus profonde que la longueur du tenon, pour laisser du jeu dans le fond de l'assemblage ; enfin, on appelle joues les faces intérieures de la cavité. François Boivin, baron du Villars, dans ses intéressants *Mémoires,* décrit, à l'année 1550, de curieuses échelles que le président de Birague avait fait construire pour donner l'assaut à Turin. Ces douze « fortes eschelles » étaient « chacune composée de deux pièces qui se rejoignoient et remboîtoient par le milieu, avec deux mortoises de fer ». On lit dans les *Baliverneries d'Eutrapel* (1585) : « Sur la muraille étoient... entravées quatre poutres en quatre mortoises, le tout perpendiculairement et au niveau jointes. » En serrurerie, l'ouverture pratiquée dans une gâche pour recevoir le pênc d'une serrure s'appelle *mortaise d'empenage.* Au XVe et au XVIe siècle, le mot qui nous occupe était souvent pris dans une acception plus générale. On l'appliquait à toutes sortes de trous et d'excavations carrés, alors même qu'ils n'étaient pas destinés à recevoir un tenon. Nous lisons dans les *Contredits de Franc-Gontier* (voir les *Œuvres de François Villon ;* la Haye, 1742, p. 144) :

> . . . .
> Les vy tous deux par ung trou de mortaise.
> Lors je congneu que, pour dueil apaiser,
> Il n'est trésor que de vivre à son aise.

Mortier, *s. m.* — Nous voici en présence d'un instrument culinaire un peu abandonné aujourd'hui, mais qui a joué un rôle considérable chez nos ancêtres. Au XIVe et au

XVe siècle, il n'était presque pas de plat qui ne fût servi sans être accompagné d'une sauce plus ou moins relevée, chargée de stimuler l'appétit des convives, et il n'était presque pas de sauce qui n'exigeât la collaboration du mortier. On



Fig. 635. — Mortier en bronze (XVIe siècle). Musée du Louvre.

y pilait d'abord les épices, le poivre, la muscade, et pour cela on faisait des mortiers spéciaux. « Un petit mortier a espicier poizant XXVIII liv. prisé avec le pestail de fer XXIV sols. » (*Invent. du château de Porte-Mars,* 1389.) On y pilait également le verjus, la moutarde, les oignons, en un mot tous les condiments indigènes, et surtout l'ail. C'est ce qui faisait dire aux Anglais dans la *Ballade* qu'ils adressèrent, en 1441, à nos compatriotes :

Toujours sent le mortier les aulx.

(Voir *Chronique de Charles VII,* par Jean Chartier, t. II, p. 28.) On s'en servait aussi pour réduire en farine ou en purée les pois, le blé noir, les haricots et tous les légumes secs, qui constituaient alors la seule ressource végétale de l'hiver. Cela est expliqué bien clairement par l'auteur du *Livre des mestiers :*

Et pour faire vos sausses
Vous faut un mortier,
Un pestel et une pilette
Pour piler vos pois.

Pour ce dernier usage, on fabriquait même de très grands mortiers, si grands qu'un d'eux sert actuellement de bénitier dans l'église Saint-Etienne, à Bourges.

Après ces diverses constatations, il ne faut plus s'étonner de la quantité de mortiers qui nous ont été conservés, et de la décoration souvent compliquée, presque toujours élégante, dont sont ornés un grand nombre de ces petits ustensiles. Ajoutons qu'une des conditions essentielles du mortier est d'être en matière résistante, car notre vieux J.-A. de Baïf, en ses *Mimes,* le dit fort bien :

Dans un mortier de l'eau [on] ne pile,

et cette nécessité augmentait encore les chances de durée et de conservation. Toutefois, soit qu'ils fussent de beaucoup les plus nombreux, soit pour toute autre raison, les mortiers de cuivre ou de bronze sont à peu près seuls parvenus jusqu'à nous. Nous allons voir bientôt qu'on en a fait en fer, en argent, en marbre, en pierre, en terre cuite et même en faïence (ceux-ci très rares). Pour notre part, nous n'avons jamais rencontré, en effet, qu'un mortier en faïence. Il faisait partie de la collection de M. Peyre.

Nous avons dit que la décoration des anciens mortiers de bronze était souvent compliquée et presque toujours élégante ; il est sous-entendu que cette décoration s'est conformée, comme style, aux époques où ces mortiers ont été fondus. Durant toute la période ogivale, ce sont les lobes, les fenestrages, les courbes gracieuses, les rinceaux fleuris, qui enveloppent de leurs méandres la panse de ces objets utiles. La Renaissance meuble cette panse de médailles, de petites figures, d'inscriptions et de bas-reliefs. Puis, au XVIIe siècle, de larges moulures se substituent aux motifs ingénieux des époques précédentes, et au XVIIIe siècle, le mortier qui s'est alourdi perd, avec l'élégance de sa forme, jusqu'à l'apparence d'un décor. Ceci bien entendu, nous allons passer en revue un certain nombre de textes, tirés de documents anciens, et faisant mention de l'ustensile qui nous occupe. « Un petit mortier de cuivre à espices, ou pris de XL sols. » (*Invent. de la comtesse Mahault d'Artois,* 1313.) « 1 mortier et un pesteil à battre espices. — *Item,* III mortiers, III pestiaus, II penniers et ung coffre, XX sols parisis. » (*Invent. de la cuisine de Clémence de Hongrie,* dressé par Pierre de Saintré, 1328.) « Ung mortier d'argent à couvescle, veré et taillé, le couvescle à fleurs de lys, et a ou couvescle ung annelet d'argent blanc. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « D'autre part, ung mortier de cuevre et 1 pesteil de fer. » (*Invent. du château des Baux,* 1426.) « Un mortuy de métau, ab son pilon de fer. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) « *Item,* ung mortier de peyra (pierre). » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame du Puy;* Toulouse, 1473.) « Ung mortier double enchâssé. » (*Invent. du château de Reculée,* 1479.) « Ung mortier de métail et son bâton. — Plus aultres deux mortiers de pierre. »



Fig. 636. — Apothicaire pilant dans un mortier, d'après une vignette de J. Amman.

(*Invent. du duc de Bourbon;* Aigueperse, 1507.) « Ung mortier à faire verjus. » (*Invent. de Mgr le Légat, cardinal d'Amboise;* Gaillon, 1508.) « Une table, deux tréteaulx, une grande selle et ung mortier à faire moustarde. »

(*Invent. de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois,* 1513.) « Ung mortier de marbre. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) « Ung mortier de métal avec son pilon de fer. » (*Invent. de Pierre Comte, marchand à Lyon;* 1545.) « Ung mortier de marbre, avec son pillon de boys. » (*Invent. de Grégoire Beaunom, marchand;* Bordeaux, 1607.) « Un chandellier de potin, avec un mortier de fonte fort petit, prisés ensemble XXX sols. » (*Invent. d'Anne Vallet, femme d'un tailleur d'habits;* Paris, 1657.) « Deux mortiers en argent, l'un pesant avec son pilon 13 marcs 1 once 4 grains, l'autre, sans pilon, 3 marcs 1 once 1 grain. » (*Vaisselle de service pour la chambre, la table et les offices du Roy,* 1673.) « Ung mortier de terre, avec son pillon. » (*Invent. de Timoléon de la Baulme, seigneur de Plezian;* Toulouse, 1676.) « Ung mortier de marbre, et son pillon de buys. » (*Invent. de Claudine Bouzonnet-Stella;* Paris, 1693.) « Une quantité de mortiers de marbre blanc veiné et gris, de différentes grandeurs, à vendre chez le sieur Guérin, marbrier, rue Meslé. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 16 avril 1772.) « Mortiers de marbre et de Gayac. » (*Vente des meubles et effets garnissant l'hôtel du Maine,* 26 septembre 1776.)



Fig. 637. — Petit mortier d'éclairage en cuivre ciselé, doré et émaillé (XVI[e] siècle). — Musée du Louvre.

A partir du commencement de ce siècle, le mortier, à peu près banni de nos cuisines où il a été remplacé par des appareils moins primitifs, est resté l'apanage des herboristes et des pharmaciens chez lesquels il n'a pas cessé de jouir d'une considération indiscutée. Plusieurs de ces derniers l'ont même pris pour enseigne et le *Mortier d'or* a possédé, pendant plus de deux siècles, une grande notoriété dans le quartier des Halles. Rien, au surplus, ne peut mieux faire comprendre la vénération ressentie par les apothicaires du vieux temps pour ce meuble utile, que l'anecdote suivante, rapportée, à la date du 3 janvier 1778, par le nouvelliste Métra (*Corresp. secrète,* t. V, p. 354) : « On écrit de Marseille qu'un homme qui avoit passé sa vie et dépensé une bonne partie de sa fortune à rassembler une riche collection de médailles vient de laisser sa succession à un frère, apothicaire fort ignare. Celui-ci, regardant comme fort mal employé le métal qui formoit cette collection, a imaginé d'en tirer un parti plus avantageux. Il l'a fait fondre et il en est résulté un superbe mortier, qui décore la boutique d'une manière très agréable. »

Mortier. — Par analogie, on donna, au XVIII[e] siècle, ce nom à des vases de porcelaine orientale, généralement octogones, et dont la forme trapue rappelait celle des mortiers à piler, employés dans les cuisines et les officines d'apothicaires. C'est ainsi que nous trouvons chez M[lle] Desmares (1746) : « Deux mortiers de porcelaine du Japon avec des filets pareils dessous. » Le *Catalogue de la vente Randon de Boisset* (27 février 1777) décrit également : « Porcelaine du Japon. — Deux mortiers ou jasmins octogones, deuxième grandeur, bord brun, bordure à vignette en dedans, dont 4 pans sont à pagode, les autres à bouquets garnis de pied à cul-de-lampe avec quatre consoles à pied de biche de bronze doré d'or mat; diamètre, 4 pouces 4 lignes; hauteur, même mesure, y compris le pied. » Enfin dans la *Collection de Marie-Antoinette* (1789) figuraient : « Deux mortiers à pans, avec leurs soucoupes (dont une est fendue), aussi de porcelaine du Japon, fond blanc avec fleurs, montés avec des serpents et chaînettes, le dessous de la soucoupe porté par quatre griffes de lion. Le tout doré au mat. Hauteur, 7 pouces 1/2. »

Mortier. — Ce substantif a encore servi à désigner un appareil d'éclairage. « Le fruitier livre torses, flambeaux, files, mortiers de cire et de chandelles de suif par tous les estats selon qu'ordonné lui est », écrit Olivier de la Marche. (*État de la maison du duc de Bourgogne,* p. 690.) Les mortiers avaient surtout pour mission d'éclairer, durant la nuit, les chambres des princes et des princesses. Brantôme, parlant d'Isabelle d'Autriche, femme de Charles IX (*Dames illustres,* discours VIII, art. I), rapporte que la nuit « ses rideaux très bien tirez, elle se tenoit toute à genoux en chemise et prioit Dieu une heure ou demye, battant sa poitrine et la macérant par très grande dévotion ». Ce qui fut découvert par ses femmes, qui l' « appercevoient par l'ombre de la lumière de son mortier plein de cire, qu'elle tenoit allumé en la ruelle de son lit pour lire, et prier Dieu dans ses heures, au lieu que les autres princesses et reynes le tiennent sur leur bûffet ». C'était, en effet, l'usage pour les dames de haut parage d'avoir toujours de la lumière la nuit, dans la pièce où elles reposaient. Tallemant racontant l'audacieuse tentative de M. de Thoré, amoureux de la duchesse de Savoie (Christine de France, fille de Henri IV) : « Il se cacha dans sa chambre, écrit-il (*Historiettes,* t. III, p. 121), pour tenter la fortune après que tout le monde seroit sorti. A peine Madame fut-elle seule, qu'il se jette sur le lit. Elle le reconnut, car il y a toujours de la lumière dans la chambre des princesses comme elle; elle cria; on le mit dehors. » Et en note, Tallemant ajoute : « On appelle ce flambeau-là un mortier. » Au XVII[e] siècle, on continua de recourir à cette utile précaution, et le mortier demeura en usage à la Cour. « Quelque temps après, le Roy se couche, écrit P. Besongne (*État de France,* t. I[er], p. 321); les garçons de la chambre allument le mortier dans un coin de la chambre, et encore une bougie, et ces deux lumières brûlent toute la nuit en cas qu'on en eût besoin. » Et, plus loin (p. 329), notre auteur dit encore : « Il est bon d'expliquer ce que c'est que le *mortier* qui brûle la nuit dans la chambre du Roy. Un petit vaisseau d'argent ou de cuivre est appelé mortier à cause de sa ressemblance à un mortier à piler; il est rempli d'eau où surnage un morceau de cire jaune gros come le point, aussi nomé un mortier, ayant un petit lumignon au milieu. Ce morceau de cire pêze une demie livre, c'est-à-dire sept onces, car chés le Roy, la livre n'est que de quatorze onces, deux onces moins que la livre ordinaire. Ce mortier ou morceau de cire brûle pendant la nuit, et



Fig. 638. Mortier de nuit, d'après l'*Encyclopédie*.

l'eau où il surnage fait durcir ou geler la cire de tout autour, dont il se fait come une croûte. » Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, le mortier continua d'éclairer non seulement la chambre royale, mais encore celles des jolies femmes. On en voit quelques modèles dans les gravures du temps. L'estampe si connue du *Coucher de la mariée* de Moreau le Jeune et le *Lever* de Freudenberg, que nous reproduisons ici, en le simplifiant (voir fig. 639), nous montrent des mortiers placés sur la table de nuit. L'*Encyclopédie* nous en livre un spécimen presque semblable, et tout aussi peu plastique, que nous donnons également (fig. 638). Sa forme ne ressemble plus guère à celle des élégants mortiers du XVIe siècle, qui se compliquaient d'une enveloppe ajourée (voir fig. 637), et l'on n'ose se plaindre qu'il ait été si facilement remplacé par notre modeste veilleuse.

MORTIER est aussi le nom d'un mélange de chaux et de sable ou de toutes autres matières de même nature, réduites à l'état pâteux, et dont les maçons se servent pour lier les assises de pierres qui composent un mur. L'auteur de *Floire et Blanceflor,* parlant de Babylone, écrit (p. 64) :

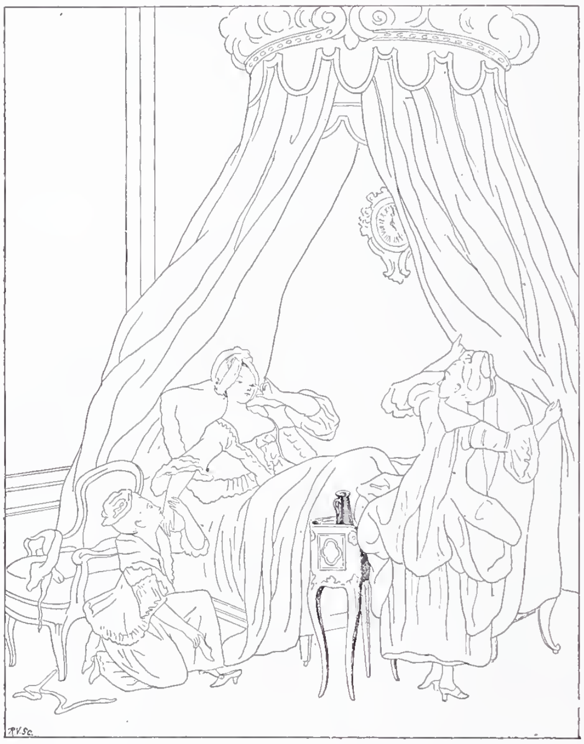


Fig. 639. — Mortier de nuit, d'après le *Lever* de Freudenberg.

> Li murs qui la clôt n'est pas bas,
> Tout entor est fais à compas,
> Et tres tous est fais d'un mortier
> Qui ne [re]doute piquois d'acier.

Littré croit que ce nom a été donné au mortier à cause du vase où on le pilait anciennement. On trouvera dans les dictionnaires d'architecture la composition des divers mortiers en usage dans la construction.

Mortuaire, *adj.* — Relatif à la mort, qui appartient à la pompe funèbre. Lit mortuaire, chambre mortuaire. Ces façons de parler, très en usage au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance (voir Godefroid, *Cérémonial françois;* obsèques de Charles VIII, de François Ier, de Henri II. etc.), n'ont pas cessé d'être en usage.

Mortui, *s. m.;* **Mortuy,** *s. m.* — Prononciation et orthographe bordelaises de mortier. « Et plus dissoren los medis executors que edz aben trobat en lo sou pres de ladeita codina : tot prumeyrament un gran banc espes; *item,* un mortuy ab quatre carras ab son pe de fust. — *Item,* I mortuy et son molenduy. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) « Ung mortui de marbre avec son pillon de boys. » (*Invent. de Grégoire Beaunom;* Bordeaux, 1607.) (Voir l'article précédent.)

Mosaïque, *s. f.;* **Musaïque,** *s. f.* — On comprend sous le nom de mosaïque des ouvrages fort différents et qui, au point de vue de l'art, n'offrent pas, à beaucoup près, le même intérêt, mais ayant tous un caractère commun, celui de présenter ou de simuler un assemblage de cubes de pierre, de marbre ou de pâte, formant une décoration de couleurs variées. L'emploi de la mosaïque remonte à l'Antiquité. Elle fut extrêmement pratiquée à Rome, et l'on retrouve fréquemment des débris de mosaïques, datant de la période impériale, non seulement en Italie, mais en Afrique, en Espagne, dans l'ancienne Gaule, en un mot dans tous les pays où les Romains ont fait un séjour prolongé. De Rome, l'art de la mosaïque passa à Byzance, et ce qu'il y perdit en grandeur artistique fut racheté par une somptuosité et un éclat que les Romains n'avaient pas connus. Il ne cessa pas, pour cela, d'être cultivé en Italie. M. Gerspach qui, dans son très intéressant volume sur la *mosaïque* (Paris, A. Quantin, *Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts*), a retracé, avec beaucoup de soin, son histoire, montre que, pendant les premiers siècles de notre ère, on en décora, dans la Péninsule, presque tous les sanctuaires élevés par la piété chrétienne. En France, un certain nombre de monuments religieux lui durent également un surcroît de parure. Au Ve siècle, l'église de la Daurade, à Toulouse ; au VIe siècle, l'église des Saints-Apôtres de Paris ; au VIIe siècle, les mosaïques que l'évêque Syagrius fit exécuter à Autun et celles dont l'évêque d'Auxerre, Didier, enrichit l'abside de la cathédrale Saint-Étienne; au VIIIe siècle, l'église de Germigny-des-Prés (Loiret) ; au Xe et au XIe siècle, les églises de Lescar (Basses-Pyrénées) et de Sordes (Landes) ; au XIIe siècle, l'église d'Ainay, à Lyon, et l'abbaye de Saint-Denis, attestent que, pendant la période la plus obscure et la plus lointaine de notre Moyen Age, nos édifices les plus fameux durent à cet art coûteux une bonne part de leur somptuosité. On peut même ajouter que la décoration en mosaïque ne cessa, plus ou moins complètement, d'être pratiquée dans notre pays qu'à l'époque où l'architecture ne voulut plus s'accommoder de sa parure. En effet, pour établir les décorations en mosaïque, il est indispensable de pouvoir disposer de grandes surfaces planes. Or l'architecture ogivale, en rendant visible l'ossature des édifices, eut justement pour conséquence de mouvementer les parois et de créer une multitude de plans très pittoresques, mais ne pouvant se prêter à une ornementation unie. La mosaïque fut donc proscrite des constructions nouvelles, par la révolution qui s'accomplit dans la structure même de nos bâtiments. Mais elle demeura en honneur en Italie et c'est de là, nous le verrons bientôt, qu'elle devait nous revenir cinq siècles plus tard.

La première sorte de mosaïque, soit qu'on la qualifie d'*antique,* de *romane,* de *byzantine* ou de *vénitienne,* car on lui donne, suivant les cas, ces divers noms, est toujours un ouvrage composé de petits cubes de pierres naturelles, de marbre, de terre cuite ou de pâte colorée, nommée *smalt,* qui sont retenus par un enduit ou ciment appliqué sur une surface résistante et solide. Les matériaux employés furent à peu près les mêmes dans tous les temps et dans

tous les pays. On en peut dire autant des procédés, et la technique fut partout identique. La seule innovation importante dont les Orientaux aient enrichi le travail de la mosaïque consiste dans les fonds d'or; encore cette innovation fut-elle assez vite introduite en Italie par les artistes grecs, venus pour décorer les grands sanctuaires vénitiens; et, pour obtenir ces fonds, les verriers de Murano n'éprouvèrent aucun embarras à mettre en pratique les procédés qui leur avaient été apportés de Byzance et qui ont continué, du reste, d'être en usage.

La fabrication des smalts pour fonds d'or, en effet, est encore aujourd'hui singulièrement primitive. On prend une lame de verre légèrement concave. On applique sur la surface creuse une feuille d'or. On fait chauffer et l'on coule ensuite sur l'or du smalt en fusion. On aplatit le tout, on remet au four et, après la recuite, on laisse refroidir la plaque ainsi obtenue. Après quoi, ces plaques se débitent comme celles faites de smalt ordinaire. Celui-ci, nous l'avons dit, consiste en une sorte de pâte composée de sable, de minium, de fluate de chaux, de carbonate de soude, d'azotate de potasse, etc., colorée avec des oxydes de cobalt pour le bleu, de nickel pour le brun, d'urane pour le jaune et le noir, de cuivre pour le vert et le rouge, de manganèse pour le violet, de chrome pour le jaune et pour le vert, de fer pour le brun, de platine pour le gris, etc. Les plaques de smalt ainsi nuancées sont distribuées en petits cubes. On agit de même pour le marbre et la pierre, et l'on rectifie, s'il y a lieu, la forme de ces cubes à l'aide d'une meule. Une fois en possession d'un nombre suffisant de ces matériaux convenablement assortis, le mosaïste prépare la paroi qui doit recevoir son travail. Pour cela, il la rend grenue, et parfois même y plante des fils de laiton, pour mieux retenir l'enduit; puis il l'arrose d'eau et la couvre d'une couche de ciment à la chaux. Quand cette première couche est sèche, il étend dessus une nouvelle couche de plâtre, exactement de l'épaisseur des cubes qu'il se propose d'employer. Cela fait, l'artiste décalque sur le plâtre le dessin qu'il entend reproduire et, pour la partie qui doit être exécutée dans la journée, il creuse le plâtre jusqu'à ce qu'il trouve le ciment, humecte fortement celui-ci, remplit l'espace évidé avec un nouveau ciment très fin, et plante dans cette couche fraîche ses petits cubes, qui, convenablement disposés, constituent la décoration souhaitée.

Parfois il arrive qu'au lieu d'opérer directement sur la muraille on prépare la mosaïque dans un grand cadre et qu'on l'applique ensuite par surfaces assez larges sur la paroi. Cette façon de travailler, dont on trouvera les détails dans les livres spéciaux, notamment dans le volume de M. Gerspach, est plus expéditive et par conséquent moins coûteuse; mais elle est certainement moins artistique et moins solide.



Fig. 640. — Mosaïque du XIe siècle, dans l'église de Sordes (Landes).

La seconde sorte de mosaïque dont nous avons à parler est celle qui concerne les bijoux. Nous n'en dirons qu'un mot, car elle ne convient dans l'ameublement qu'à de menus objets, comme les boîtes, les coffrets, etc. Pour ces travaux délicats, on enduit un fond de métal, de marbre ou de verre, d'une couche de mastic à l'huile, dans laquelle on introduit des petits fragments de smalt très fin, filé en baguette. L'ouvrage, une fois terminé, est poli avec soin.

La troisième sorte de mosaïque est celle dont nous avons parlé dans notre deuxième volume à l'article FLORENCE. Elle diffère essentiellement de la mosaïque ordinaire et se rapproche beaucoup plus des travaux d'incrustation ou de MARQUETERIE. (Voir ce mot.) Au lieu d'employer des petits cubes de smalt, on se sert, en effet, de fragments de marbre de couleurs variées, taillés suivant un dessin préalablement arrêté. On utilise, en outre, les veines de ces marbres de façon à accentuer les contours ou la forme des objets que l'on veut représenter. Quand on a de la sorte copié les principaux motifs du modèle, on complète ceux-ci en les encadrant dans un fond uni, obtenu à l'aide d'un travail de mosaïque ordinaire, ou en incrustant ces divers motifs dans une table de marbre noir, où l'on a tout d'abord creusé de grandes alvéoles, ayant exactement la forme des parties que l'on veut incruster. Ce genre d'ouvrage, que l'on appelle aussi *marqueterie de marbre* ou *travail en marbre de rapport,* ne convient que pour les pavements et pour les tables. Cette sorte de mosaïque, nous l'avons dit, fut surtout en honneur à Florence. On en fabriqua des meubles de grande richesse et qui furent extrêmement à la mode en France, au commencement du XVIIe siècle. (Voir t. II, col. 869.) Leur somptuosité fut même si goûtée qu'elle provoqua chez nous une renaissance de la mosaïque.

Mais, avant de parler de cette renaissance, il nous faut revenir à l'Italie, qui, nous venons de l'écrire, ne cessa pour ainsi dire jamais de pratiquer cet art délicat. A la fin du XVe siècle, une grande révolution se produisit dans l'esthétique de la mosaïque murale. Jusque-là, on s'était surtout préoccupé de mettre en évidence ses ressources propres, et de conduire le travail de façon qu'il fournît le résultat le plus brillant que l'on pût obtenir. En un mot, les cartons et les modèles étaient faits en vue de la traduction qu'ils devaient subir. A partir du XVIe siècle, il n'en fut plus ainsi; la mosaïque devint simplement une interprétation. On lui demanda de copier la peinture et de la

rendre avec une fidélité telle, qu'à quelques pas l'illusion fût absolue. « Avec l'aube de la Renaissance, écrit M. Gers-

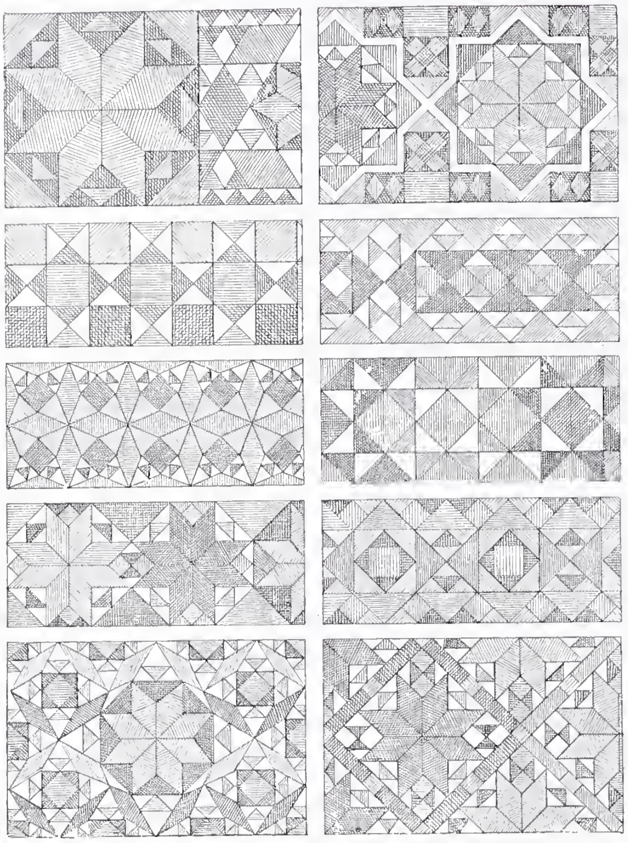


Fig. 641 à 650. — Motifs de mosaïque de marbre (du XIVe au XVIIe siècle).

pach, non sans une pointe d'exagération, commence l'agonie de la mosaïque. Pour prolonger sa vie, elle transforme sa manière et se fait peinture; mais c'est en vain. Après deux derniers et suprêmes efforts, à Saint-Marc de Venise et à Saint-Pierre de Rome, elle s'inclinera définitivement devant sa grande rivale. » Sans vouloir prétendre que le but de la mosaïque doive être de simuler la peinture, pas plus que celui de la peinture ne doit être de simuler la mosaïque, encore peut-on difficilement qualifier d'agonie la production, étonnamment parfaite, de ces belles décorations de Saint-Pierre et de Saint-Marc. Les chefs-d'œuvre exécutés par Rizzo, Bianchini, Bozzo, Marini, Zuccate, Ceccato et Gaëtano, d'après le Titien et d'après le Tintoret, aussi bien que les ouvrages produits par la Compagnie des mosaïstes pontificaux, peuvent avoir, pour point de départ, un système contestable. Ils ne sauraient, en aucun cas, être attribués à un art moribond. D'autant plus que c'est à leur contemplation et à l'admiration que suscitèrent chez nous les envois de Florence qu'il faut attribuer les diverses tentatives faites pour acclimater en France le travail de la mosaïque. A ce titre, ils méritent au moins quelque indulgence.

Les historiens sont généralement d'accord pour fixer, aux environs de 1668, l'établissement à Paris du premier atelier de mosaïstes que, dans les temps modernes, nous ayons possédé. Quelques documents semblent indiquer que, bien antérieurement à cette date, des essais de ce genre avaient été tentés. Nous avons dit que l'architecture ogivale avait, au XIIIe siècle, banni la mosaïque des murailles. Mais celle-ci était demeurée en possession des pavements. Ces LABYRINTHES, dont nous parlons plus haut et qui ornaient la nef de certaines églises, constituaient de véritables mosaïques. Dans un grand nombre d'abbayes et de palais, on exécutait des « pavés marbrins » qui, par leur complication, se rapprochaient de ce genre de travail. L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris* (t. X, p. 16), écrit qu'au château de Bicêtre, bâti par le duc de Berry, frère de Charles V, on remarquait deux petites salles « enrichies d'un parfaitement bel ouvrage à la mosaïque ». Dans son *Dict de Poissy,* Christine de Pisan, à propos du cloître où les religieuses se promenaient, nous apprend que ses galeries étaient couvertes de

..... Grans voltes hautes devers les nues,
Et par dessoubz pavées de menues
Pierres, faites à ouvraiges et nués,
Luisans et belles.....

Au siècle suivant, quand les Français firent en Italie ces expéditions fameuses, qui devaient exercer sur la marche de notre art national une influence si décisive, la vue des mosaïques, dont tant de sanctuaires étaient ornés, ne manqua pas de les frapper. Nous en avons la preuve par Comines, qui, parlant, en ses *Mémoires,* de Venise, vante « la chapelle de Saint-Marc, qui est la plus belle et riche chappelle, toute faicte de musaïq en tous endroits ». Comines ne fut pas seul à être impressionné par la vue de ces décorations. Jean de Ganai, président au Parlement de Paris, qui accompagna Charles VIII dans son expédition de Naples, rapporta une de ces mosaïques, ouvrage du Florentin David Ghirlandajo, et rien ne prouve mieux l'importance attachée par le président à la possession de cet ouvrage que le soin pris par lui de le faire placer à l'église Saint-Merry, dans la chapelle qui reçut son corps. (Aujourd'hui cette mosaïque appartient au musée de Cluny.) Enfin, au XVIe siècle, ces travaux précieux étaient si appré-

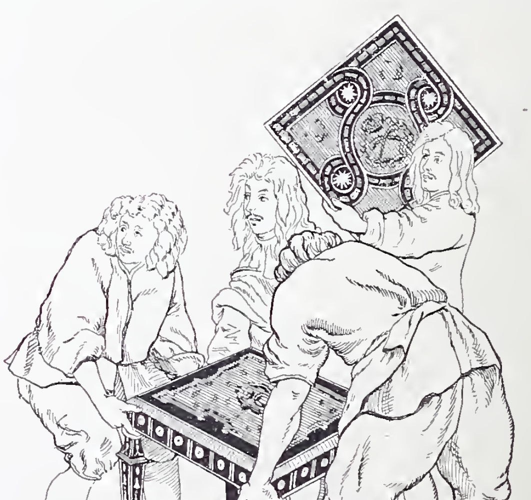


Fig. 651. — Les mosaïstes du roi, d'après la tapisserie représentant la visite de Louis XIV aux Gobelins (XVIIe siècle).

ciés en France, que Rabelais, dans la description qu'il trace de son fabuleux temple de la Bouteille, fait intervenir la mosaïque comme décoration du pavé et de la voûte.

« Dessus le porticque, écrit-il, la structure du pavé estoyt une emblémateure à petites pierres rappourtées, chascune en sa naifve couleur, servans ou desseing des figures ; et estoyt comme si, par dessus le pavé susdict, on eust semé une ionchée de pampre, sans trop curieux agencement. Car en ung lieu sembloyt estre espandu largement ; en laultre, moins : et estoyt ceste infoliature insigne en tous endroictz, mais singulièrement y apparoissoyent, ou demy iour, aulcuns limassons en ung lieu, rampans sus les raisins. » Et plus loin : « Depuys, iectay mes yeulx à contempler la voûte du temple avecques les paroys, lesquelz estoyent tous incrustéz de marbre porphyre, à ouvraige mosaycque, avecques une mirificque emblémateure depuys ung bout iusques à laultre, en laquelle estoyt, commenceant à la part sénestre de l'entrée, en éléguance incroyable, représentée la bataille que le bon Bacchus guaigna contre les Indians en la manière que s'ensuyct... » (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXXVIII.) Après cela, on pourrait s'étonner que François I[er], qui fit venir d'Italie tant d'artistes de mérites divers et les occupa, si longtemps, à la décoration de Fontainebleau, n'ait pas essayé de faire exécuter quelque ouvrage de ce genre. C'est, en effet, ce qui ne manqua pas d'avoir lieu et, dans les *Comptes des bastimens,* à l'année 1540, nous relevons un payement effectué à « Jean le Roux, dit Picart, et Dominique [le] Florentin, imagers, pour avoir fait vingt-deux tableaux, façon de grotesse, dedans les compartimens, faits de pierres cristallines, dedans lesquels y a des masques faits de petits cailloux de diverses couleurs, aussy pour avoir fait la figure d'un chien, en façon de grotesse, de petits cailloux de diverses couleurs ». Il est curieux que cette tentative, parfaitement caractérisée, n'ait été relevée par aucun des écrivains qui ont traité particulièrement de la mosaïque. Il est également curieux qu'on n'ait pas cherché à établir une corrélation entre ces travaux spéciaux, et les rocailles demeurées à la mode pendant toute la durée du XVI[e] et du XVII[e] siècle, et qui, à bien prendre, n'étaient autre chose qu'une sorte de mosaïque grossière de parement, représentant des feuillages, des masques et même des personnages, avec des coquilles ou des cailloux, au lieu d'employer des cubes de smalt, taillés d'une façon régulière.

Mais personne n'a songé à ce rapprochement, et l'on a coutume de ne parler que de la tentative faite par Louis XIV, ou mieux par Colbert, en 1668, pour acclimater la mosaïque florentine aux Gobelins. Cette mosaïque florentine avait fait sa première apparition en France, sous forme d'importation, à la cour des Valois. L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) décrit : « Une grande table de marbre, marquetée de diverses couleurs de marbre, assize sur un pied doré et marqueté. » Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1559) figure « une table de marbre et jaspe de plusieurs couleurs... au milieu de laquelle y a une ovale », qui fut prisée par Robert Mainart, « maistre tailleur de marbre du roy », 300 écus, somme considérable pour le temps. Mais c'est par Marie de Médicis et par Mazarin que la mosaïque florentine fut tout à fait mise à la mode. Mazarin surtout apportait une certaine vanité à faire venir d'Italie de ces beaux ouvrages qui rehaussaient, aux yeux des Parisiens, la gloire industrielle et artistique de son pays et donnaient une haute idée de la magnificence italienne. Son inventaire, dressé en 1653, ne signale pas moins de douze grandes tables de marbre et de mosaïque, incrustées de pierres précieuses. On en trouve en pierre de touche noire avec des « trophées d'armes à la turque, de diverses pierres rapportées, sçavoir : albastre, lapis, jaspe, cornaline, avec nacre de perle ». D'autres sont de pierre noire de Parangon, avec des « escussons de lapis, ornés de cartouches d'amétistes, profilés de marbre jaune ». Il en est de marbre noir, avec « un oval, des quatre costéz duquel sortent des bouquets de diverses fleurs, feuillages et fruits, ayans quelques oiseaux et papillons sur leurs branches, remplissans le fond de ladite table, et dans le milieu dudit oval, un pannier de fleurs, toutes les dites fleurs, fruits, feuillages, branches, oiseaux, oval et pannier de diverses pierres rapportées, sçavoir : jaspe, cornaline, calcédoine et lapis, etc. » On en voit encore de marbre blanc, avec un grand ovale orné d'une « bordure à l'entour façon de broquatelle et lapis autour, et à costé dudit oval des feuillages, arabesques, etc. »

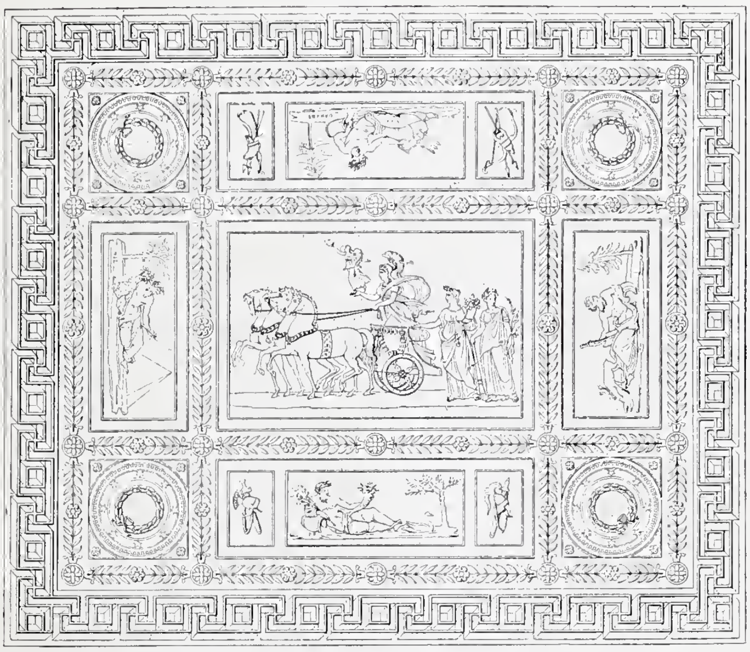


Fig. 652. — Pavement de la salle de Melpomène.
Mosaïque de Belloni.

Pour que la France n'eût rien à envier à l'Italie, on fit venir de ce dernier pays un certain nombre d'artistes de renom. Les frères Megliorini (Ferdinand et Horace), Jean Gachetti (appelé parfois, dans les *Comptes,* Zaquet) et Branchi furent chargés d'exécuter, pour les palais du roi, ces admirables tables en mosaïque florentine, dont le Louvre, le palais de Versailles et le Garde-Meuble possèdent de superbes échantillons. Ces maîtres habiles eurent pour collaborateurs, dans ce travail délicat, les Français : Bavay, Claude Lalouette, Jean et André du Bois, Chéron et François Chefdeville. Si nous en croyons certains textes du temps, ces vaillants artistes ne se bornèrent pas à des travaux purement mobiliers. Ils entreprirent aussi des décorations murales. Nous lisons, en effet, dans le *Mercure galant* de novembre 1701, à propos de la restauration de l'ancien appartement de Louis XIV, à Versailles : « Les glaces et les beaux tableaux du Roy y sont placéz dans les endroits qui leur conviennent, et rien n'est plus beau que la corniche accompagnée d'une mosaïque qu'on y voit

régner. » Quoi qu'il en soit, leurs ouvrages de mosaïque florentine jouirent d'une grande vogue et longtemps après excitaient encore l'admiration des Français et des étrangers. « Le travail d'assortir et de joindre ensemble des pierres de diverses couleurs, pratiqué autrefois ici, écrivait, en 1727, le conseiller Nemeitz, en parlant des Gobelins, est incomparable. Toute la composition consiste en diverses pierres prétieuses, d'*agathes* de différente sorte, de *jaspes,* de *cornalines,* et d'autres espèces, taillées d'une certaine façon et comparties tellement ensemble sur des tables de pierre ou un des cabinets, qu'elles forment ensemble des païsages, oiseaux, fleurs, cartes à jouër et semblables figures, qui paroissent si naturelles qu'on croiroit presque que tout y vivoit. Mais un tel ouvrage demande une grande patience et une application toute particulière. Cependant on a cessé de travailler ainsi, il n'y a guères; je ne sai par quelle raison. Je crois parce qu'il ne valoit pas peut-être la peine de faire tant de dépens pour ces choses. » (*Séjour de Paris,* t. Ier, p. 378.)

Ajoutons que ce n'était pas seulement aux Gobelins que l'on faisait de ces beaux meubles enrichis de mosaïques. Les grands ébénistes du temps en exécutaient aussi, et pour cela faisaient venir d'Italie des mosaïques toutes prêtes. Les *Comptes des bâtiments,* aux années 1668 et 1669, mentionnent divers payements effectués à Jean Harman, ébéniste, pour « une table de pierres de rapport qu'il fait pour le service de Sa Majesté » ; et dans l'*Inventaire* qui fut dressé chez Boulle, après l'incendie de 1720, nous notons : « Une caisse de trois pieds, contenant quantité de pierres de Florence, partie naturelle et partie représentant des oyseaux, fruits et fleurs de pierres rapportées, de différentes couleurs. » Mais tout change, et comme le constatait à l'instant le conseiller Nemeitz, dès le commencement du XVIIIe siècle, la mode de ces mosaïques passa et l'on cessa, dans l'ameublement, d'en faire usage. Les belles tables anciennes, ouvrage des Megliorini, des Branchi, des Gachetti, prirent place dans les collections publiques ou privées, et celles qu'on fabriqua eurent, pour la plupart, un caractère didactique que l'on n'avait pas prévu. On fit, à l'aide de ces « pierres de rapport », des cartes géographiques, ou des échantillonnages de tous les marbres connus. (Voir MARBRE, col. 684.) Encore ces curiosités étaient-elles importées de Rome ou de Florence. Telle était la « belle table ronde en mosaïque composée de différentes laves de volcans, et propre pour un cabinet d'histoire naturelle, à céder ou troquer contre deux beaux chevaux de carrosse ; elle a coûté 100 louis, prise en Italie », qu'offrait de vendre l'abbé Carré, demeurant rue du Gros-Chenet. (*Annonces, affiches et avis divers* du 19 janvier 1779.) Telles étaient aussi les « deux belles tables de trois pieds sur deux, en mosaïque à petits carreaux, renfermant une collection de tous les marbres d'Italie, l'une représentant la mosaïque de Rome, avec deux papillons et un oiseau perché sur un cerisier et l'autre celle de Florence, avec un oiseau et des fruits », mises en vente chez la dame Surivey, rue des Lions-Saint-Paul. (*Ibid.,* 13 avril 1784.) Les seules innovations qu'on relève, à cette époque, proviennent de stucateurs. Nous citerons entre autres le Sr Céra, rue du Temple, « qui avoit le secret d'une composition en marbre et sans marbre imitant la mosaïque », et le Sr Régnier, à la Haute-Courtille, qui offrait au public des contrefaçons plus ou moins heureuses de ces beaux ouvrages fâcheusement démodés. Enfin, pendant la première moitié de notre siècle, les riches bourgeoises, qui avaient accompli en Italie le voyage traditionnel, alors jugé indispensable par la mode et le bon ton, affectèrent de rapporter d'outre-monts quelques-unes de ces tables médiocrement plastiques. Balzac, dans sa *Cousine Bette* (p. 107), signale plaisamment cette inoffensive manie. « La table ronde, immobile au milieu du salon, écrit-il, offrait un marbre incrusté de tous les marbres italiens et antiques venus de Rome où se fabriquaient ces espèces de cartes minéralogiques, semblables à des échantillons de tailleurs, qui faisait périodiquement l'admiration de tous les bourgeois que recevait Crevel. »



Fig. 653. — Médaillon en mosaïque décorant la loggia de l'Opéra (XIXe siècle).

Quant à la mosaïque décorative, à laquelle nous avons hâte de revenir, quelques tentatives furent faites, qui ne donnèrent pas tous les résultats espérés. Vers 1770, un sieur Polverelli demanda à M. Trudaine de vouloir bien l'employer en France à diriger un atelier de mosaïstes. En 1785, les architectes Molinos et Legrand offrirent au contrôleur général des finances d'installer à Paris une fabrique de mosaïque, semblable à celle de Rome, et dont la mission devait être de transmettre à la postérité la plus reculée les chefs-d'œuvre de la peinture. Malheureusement il ne fut donné aucune suite à ces deux propositions.

Il faut attendre l'extrême fin du XVIIIe siècle, pour voir un artiste de l'atelier pontifical du Vatican, Belloni, s'établir à Paris. Quelques ouvrages exécutés par lui, et qui furent jugés satisfaisants, attirèrent l'attention du gouver-



Mangonot, del. Maison Quantin, imp.-éd.

MOSAÏQUE DE PIERRES DE RAPPORT

ORNANT LE DESSUS D'UNE CONSOLE EN BOIS SCULPTÉ (XVIIIe SIÈCLE)

(Mobilier national)

nement. On lui accorda, pour exercer son art, une maison située rue de l'Université, 296, et dépendant des biens nationaux. Plus tard (3 thermidor an XIII), Belloni fut logé au couvent des Cordeliers, et son établissement, qui prit le nom d'École impériale de Mosaïque, fut placé dans la dépendance de la Direction des beaux-arts. On apprenait aux élèves « à copier en mosaïque les tableaux, depuis les plus grands jusqu'à la miniature, et à exécuter tous les différents objets d'ameublement et de décor, ainsi que les ouvrages d'incrustation ». Sous la Restauration, l'école et l'atelier furent compris dans les attributions de la Maison du roi.

On peut voir, au palais du Louvre, dans la salle de Melpomène et dans la rotonde qui précède la galerie d'Apollon, de grandes mosaïques, confectionnées par Belloni et ses collaborateurs. Ces vastes ouvrages, dont le baron Gérard avait dessiné les cartons, sont d'une habile exécution, mais d'une grande froideur. L'atelier de Belloni produisit, en outre, pour le commerce, un grand nombre de meubles, des coffrets, des serre-bijoux, des tables, des consoles et même des tableaux; puis, aux environs de 1835, il fut fermé et l'on ne confectionna plus guère, en France, de mosaïque décorative. Il fallut le succès obtenu, à l'Exposition de 1867, par les produits de la maison Salviati, de Murano, pour qu'on eût l'idée de reconstituer à Paris un établissement de mosaïstes. M. Ch. Garnier résolut de s'en servir pour la décoration du nouvel Opéra. L'avant-foyer de ce théâtre fut orné de médaillons, de figures et d'ornements dessinés par M. de Curzon, et traduits par M. Facchina. Enfin, en 1876, M. de Chennevières, alors directeur des Beaux-Arts, créa une école nationale de mosaïque. M. Gerspach, envoyé à Rome, recruta, avec l'autorisation du pape, un certain nombre d'artistes qui abandonnèrent l'atelier pontifical, et l'un d'entre eux, M. Poggesi, fut nommé chef du nouvel atelier parisien. Les premiers morceaux sortis de ses mains furent la grande frise qui orne le fronton du musée de la Manufacture nationale de Sèvres, et la colonne commémorative élevée, à l'École des beaux-arts, à M. Auguste Rougevin. M. Poggesi travailla ensuite à des ouvrages de restauration et plus tard fut chargé de deux grandes décorations, l'une au Panthéon, l'autre au Louvre, travaux considérables, dont le second, actuellement en cours d'exécution, menace même de n'être jamais terminé.

Durant la même période, d'autres ateliers se sont constitués à Paris, qui ont confectionné, pour le compte de la Ville et des particuliers, de grands ouvrages de pavement dont on peut voir, à l'Hôtel de Ville et au Palais-Royal notamment, des échantillons assez réussis. On doit mentionner également des travaux de revêtement très satisfaisants, parmi lesquels nous citerons l'escalier du Comptoir d'escompte. En somme, la mosaïque est, à l'heure actuelle, plus florissante en France qu'elle ne le fut jamais.

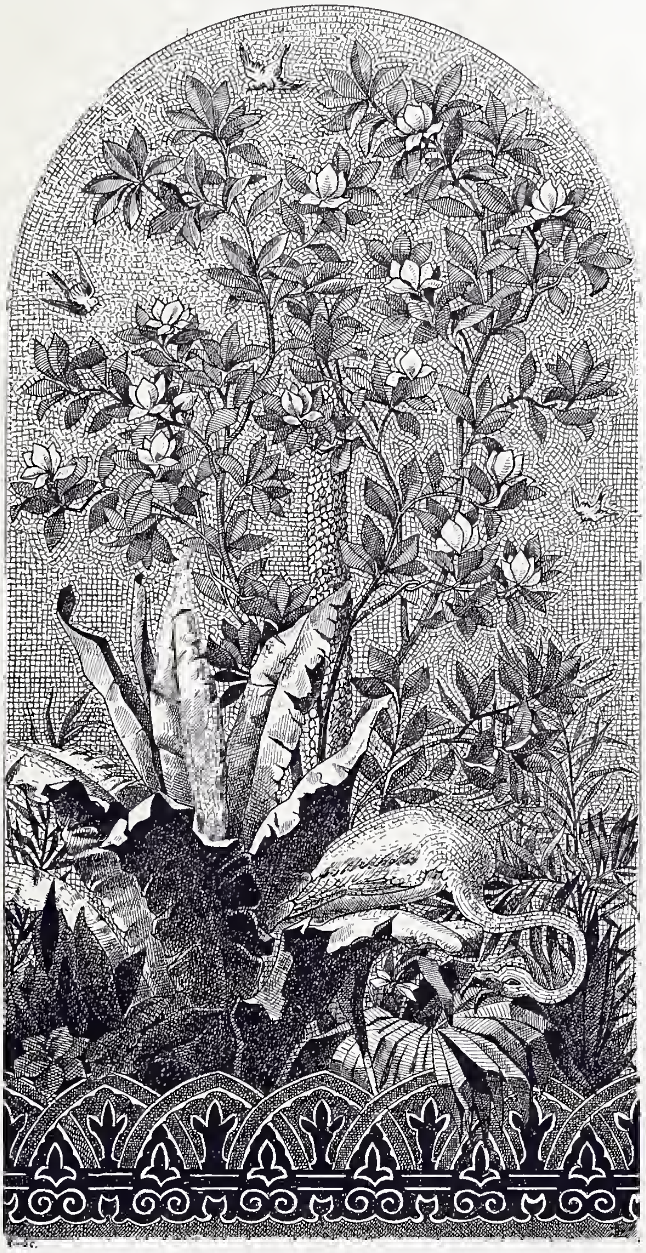


Fig. 654. — Panneau en mosaïque ornant le grand escalier du Comptoir d'escompte.

Mosaïque et Marqueterie de marbre. — On a appelé indifféremment de l'un ou l'autre de ces deux noms les grands travaux de pavement exécutés, au XVIIe et au XVIIIe siècle, dans un certain nombre de palais et d'églises. Le nom de marqueterie, toutefois, convient mieux à ces combinaisons de dalles de formes régulières, qui composent des dessins parfois fort compliqués, souvent très élégants. C'est, d'ailleurs, le nom dont ils sont qualifiés dans les *Comptes des bâtiments*. Nous citerons, comme exemple, au 24 juin 1668, le payement de 600 livres « à François Pasquier, marbrier, à cause de la perte qu'il a faite sur le marché du pavé de marbre de marqueterie du Val-de-Grâce ». Le pavé en marqueterie de marbre de l'Hôtel des Invalides a joui, au XVIIe siècle, d'une juste célébrité.

Le goût des mosaïques de marbre devait naturellement amener leur imitation et même leur contrefaçon. Nous avons relevé dans le *Journal de Paris* du 19 février 1782 la curieuse annonce qu'on va lire. Personne, croyons-nous, n'a songé, jusqu'à ce jour, à mentionner l'intéressante innovation du sieur Férat, qui méritait peut-être un peu d'attention de la part des curieux.

Le Sr Férat, de Châlons en Champagne, a trouvé une méthode par laquelle il forme sur le marbre différents tableaux et ornements qui ont un effet plus agréable, moins servile et moins sec que la mosaïque. Son art consiste à préparer, d'abord avec la pointe, les traits des objets qu'il a à représenter et à leur donner plus ou moins de

profondeur, suivant la nature des nuances dont ils ont besoin, afin qu'ils prennent plus ou moins de couleur et que celle-ci acquière plus ou moins de vigueur. Il passe ensuite une même teinte à l'huile sur son marbre, qui n'en retient que dans les lignes tracées dont on vient de parler. Cette couleur, devenue une avec le marbre qui n'offre

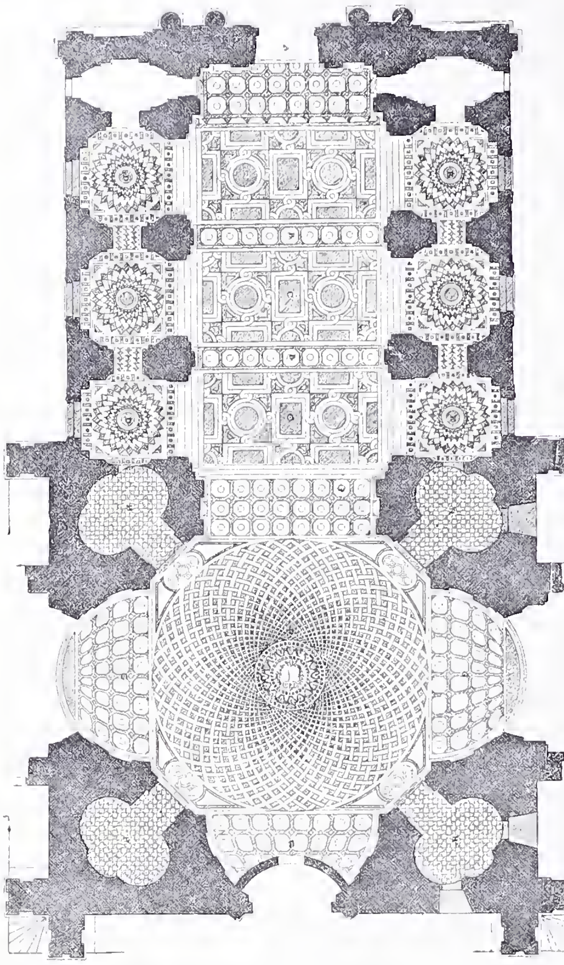


Fig. 655. — Mosaïque de marbre, formant le pavement de la chapelle des Invalides.

dans les parties où elle est qu'une surface raboteuse et sablée, ne peut souffrir aucune altération. L'auteur exécute par ce procédé toutes sortes d'ornements, même des paysages et des portraits.

L'auteur formera des élèves à ce nouveau genre de gravure, s'il en trouve l'occasion. Il demeure à Paris, à l'hôtel de la Providence, rue du Foin-Saint-Jacques.

Mosaïque de bois. — A partir du xve siècle, on prit l'habitude d'appliquer le nom de mosaïque à toutes les surfaces décorées de menues pièces rapportées. C'est dans ce sens que Pierre de Larivey fait dire au Capitaine de sa comédie des *Tromperies,* imprimée à Troyes en 1611 (acte IV, scène Ire) : « Si vous me mettez en colère, je jetteray la porte par terre et vous accoustreray le visage à la mosayque, si menu que ressemblerez à une mappemonde. » Il est donc naturel qu'on ait désigné sous ce nom les ouvrages d'incrustation et de marqueterie, exécutés en bois de rapport. L'expression est même très ancienne. Nous relevons dans l'*Inventaire d'Anne de Bretagne* (1498) : « Un coffre faict de musayeque (mosaïque) de bois et d'ivoire, assis sur six testes de dragon, faict à imaiges tout à l'entour, taillées en bosse dorée, et bien richement painct. » Elle fut surtout usitée, au XVIIIe siècle, quand on fabriqua avec les bois des îles ces délicieuses marqueteries, qui n'ont rien perdu de leur intérêt. Quelques articles, extraits du *Livre journal* de Lazare Duvaux, montreront la fréquence de cette appellation : « 26 janvier 1749. — [le] Président Hénault : Une commode bâtie de chêne, plaquée à mosaïque de différens bois des Indes, avec des ornemens de bronze doré d'or moulu, et marbre de brèche d'Alep, 192 livres. » « 30 juillet 1749. — Mme la Dauphine : Un secrétaire de 30 pouces, plaqué à mosaïque de bois de rose, avec les ornemens et moulures en bronze doré d'or moulu, de 672 livres. » « 3 juin 1752. — Marq. de Pompadour (pour le château de Crécy) : Une table de nuit à deux marbres, plaquée en bois de rose à mosaïque, garnie de mains et pieds dorés d'or moulu, 132 livres. » « 27 mai 1754. — Mme de Beaumont : Une table à écrire de trois pieds, en forme de bureau, plaquée en bois de rose à mosaïque, avec quart de rond et ornemens dorés d'or moulu, 240 livres. » « 27 décembre 1757. — Mlle de Sens : Un cabaret à mosaïque, 600 livres. » Etc. Parmi les ouvrages de ce genre les plus compliqués qu'on ait connus, l'*Avant-Coureur* du 26 mai 1766 signalait chez un marchand, demeurant cour du Louvre, près le guichet de Marigny : « Un tableau en bois de rapport représentant deux temples de l'ancienne Rome, dédiés à Minerve et situés sur le bord du Tibre. L'architecture et la perspective, ajoute l'*Avant-Coureur,* y sont aussi bien rendues que dans un tableau à l'huile ; les ombres sont ménagées avec art. Toutes les petites pièces de rapport sont jointes avec une délicatesse qui en fait un seul tout. Les couleurs sont vraies et formées avec des bois assortis, en coloris, aux nuances qu'exige chaque partie du tableau. — Cette espèce de mosaïque en bois mérite les regards et l'attention des curieux. »

Étoffe mosaïque. — Le *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* publié en 1768, à Lyon, chez Benoît Duplain, définit la mosaïque : « Ouvrage marqueté fait de pièces rapportées, et qu'on imite aujourd'hui dans les galons et dans les garnitures d'habits, comme une mode grecque. » Dès le xve siècle, on prit l'habitude de composer des tapis, des couvre-pieds, des enveloppes de carreaux, coussins, etc., avec des petits morceaux d'étoffes rapportés, formant des dessins plus ou moins réguliers, et rappelant ce que nous appelons l'habit d'Arlequin. Ces mosaïques portèrent, dans le principe, le nom d'*œuvres à l'aiguille.* Les tapisseries d'Entretaillure, dont nous avons eu occasion de parler dans notre second volume, rentraient dans cet ordre de travaux. M. de Laborde (*Glossaire,* p. 408) cite un passage des *Mémoires* du peintre Philippe de Vigneulles (1507) qui décrit un de ces ouvrages : « Je, Phelippe, fis une pièce d'œwre à l'agueille, la non pareille que jamais on avoit veu : c'est assavoir que ce fut ung draps taillié et cousu ensemble, auquel draps y avoit plus de VIIj mil pièces de draps mises et joinctes ensemble, toutes de biais et à laine, et sembloit à la veoir qu'il fut peint, tant estoit justement fait. Et y avoit à milieu l'imaige Notre Dame et s'y avoit à destre et à sénestre l'imaige sainte Katerine, de sainte Bairbe. Et tout à meylieu dudit draps furent faits deux bon-hommes habilliés à la mode du temps passé, lesquels tenoient ung écusson, là où estoit fait dedans le signet de quoy ledit Phelippe husoit (*sic*) en ses lettres, et y avoit en escript tout entour dudit escusson : Phelippe de Vigneulles m'ait fait. »

Ainsi que nous l'apprend l'auteur du *Dictionnaire critique,* ces sortes de travaux devinrent tellement à la mode au XVIIIe siècle, qu'on fabriqua des étoffes imitant ces assemblages de tissus divers, et qui reçurent, à leur tour, le nom de *mosaïques.* Ajoutons que ces étoffes prirent place dans les mobiliers les plus coquets et les plus distingués. L'*Inventaire de Mlle Desmares* (Saint-Germain, 1746)

décrit, en effet : « Deux grands fauteuils couverts de tapisserie en soie bleue à mosaïque. — Un fond de chaise de tapisserie fond blanc, à mosaïque bleue, avec quatre bras pareils. — Quatre fauteuils à mosaïque fond blanc, la mosaïque violette. — Deux fauteuils de mosaïque à tapisserie, fond jaune. — Deux fauteuils à mosaïque cramoisie, fond blanc. » L'*Inventaire du mobilier de la Couronne,* dressé en 1762, nous apprend qu'au château de Saint-Hubert, la chambre de Mme de Pompadour était meublée de « deux fauteuils et six chaises à dos, couverts de même damas. Les bois sculptéz et à moulures réchampis vert et blanc avec housses de siamoise à mosaïque vert et blanc. » A la *Vente du comte du Lude,* rue Notre-Dame-des-Victoires (Paris, 1785), nous voyons figurer des fauteuils de « gourgouran jaune, peint à mosaïque, à fleurs et oiseaux ». Enfin, ces dispositions étaient tellement goûtées que « le sieur Bresson-Maillard, graveur, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie », jugea à propos d'informer le public qu'il avait « trouvé le moyen de former sur le mur des tapisseries factices et économiques, en mosaïque et autres, de divers dessins ». (*Annonces, affiches et avis divers* du 17 juillet 1780.)

La grande difficulté que présentait l'exécution des travaux de mosaïque, leur prix élevé et l'admiration qu'ils inspiraient devaient également amener leur contrefaçon par la peinture. Dès le Moyen Age, on s'ingénia à couvrir les murailles de ces brillantes contrefaçons. L'amusant roman d'*Aucassin et Nicolette* parle d'une pièce décorée de cette façon.

> Nicolette est en prison mise,
> En une chambre à voûte grise,
> Bastie par grand artifice,
> Painte à la mosaïque.

De nos jours, on continue de recourir à ce genre de simulation dans les décorations murales, et certains de nos édifices sont ornés de ces fausses mosaïques à fond d'or.

DÉCOR MOSAÏQUE, PORCELAINE MOSAÏQUE. — Au XVIIIe siècle, on prit aussi l'habitude de donner le nom de mosaïque à des pièces de céramique décorées sur fond d'or, qu'un réseau de traits noirs et irréguliers faisait ressembler à une mosaïque. Ce genre de décor fut pratiqué à Sèvres. Pour ne pas multiplier les exemples, nous emprunterons à l'*Inventaire de Mme de Pompadour* (1766) quelques citations, qui suffiront à montrer la fréquence de cette expression : « Un déjeuner composé d'une théière, d'un sucrier couvert, d'une tasse à deux anses, d'une autre tasse sans couvercle, toutes les deux avec leurs soucoupes, sur un plateau à bords festonnés, le tout tracé en mosaïque et petit dessin à fleurs naturelles. — Un petit broc dans sa jatte de porcelaine de Sèvres avec dessin en mosaïque et bouquet de fleurs. — Une petite tasse en mosaïque, fond lilas, avec cartouches, sujets d'enfans et paysages, sur son plateau en porcelaine blanche de Sèvres. » Etc.

Mosle, *s. m.* — Orthographe arbitraire de Moule. « Esdiz plastraz fist le mosle et empraint en forme d'un blanc de huict deniers. » (*Lettre de rémission ;* Paris, 1408.) « Lesquelz mosles ainsi faiz, c'est assavoir le vendredi avant ladicte feste de Toussains, icellui suppliant print certaines petites bouteilles d'estain à mectre triacle, et autres pièces d'une vieille escuelle d'estain, et mist en test de terre pour faire fondre lesdictes bouteilles et pièce d'estain tout ensemble. » (*Ibid.,* 1418.)

Mossuguéi, *s. m.* — Locution limousine. Meuble de cuisine. Billot sur lequel on prépare la viande pour faire les hachis.

Mostardière. — Moutardier. « Ung dressoir, escuelles de boix au nombre de quatorze, huict tranchoirs, une petite mostardière. » (*Invent. des biens de la succession Galossa ;* Rabastens d'Albigeois, 1565.)

Mot, *s. m.* — Nom qu'on donna, dans le principe, à ce que nous appelons aujourd'hui des DEVISES. (Voir cet article.) Au Moyen Age, on faisait grand usage des emblèmes et des mots. Quelques-uns de ces mots avaient un caractère définitif et demeuraient, pour l'existence, la propriété distinctive de ceux qui les avaient adoptés. Tels, le mot JAMAIS que choisit Charles VI, et JE L'AI EMPRIS (entrepris) qui fut, sa vie durant, la devise de Charles le Téméraire. Olivier de la Marche raconte qu'à l'entrée de Marguerite d'York à Bruges (1468), les principaux monuments étaient décorés des armoiries de ce dernier prince, et au-dessus « estoyent les fusils, pour devise et le mot de mondit Seigneur qui dict : Je l'ay empris. » Souvent le mot choisi était la conséquence d'un acte important, le résultat d'un événement tenu pour considérable dans la vie, comme AULTRE N'AURAY que Philippe le Bon adopta, lors de son second mariage, l'appliquant sans doute aux femmes légitimes, comme remarque finement M. de Barante, car, pour les autres, il ne s'en priva pas plus avant qu'après. Lorsqu'il eut perdu Jeanne de Laval, sa première femme, le roi René prit pour mot : ARDENT DÉSIR. L'auteur des *Mémoires du maréchal de Boucicaut* nous apprend que son héros : « A celle fin que chacun veid que il estoit prest et appareillé s'il estoit requis d'aucun délivrer et faire telles armes comme on luy voudroit requérir et demander, prit adonc le mot que oncques puis il ne laissa, lequel est tel : CE QUE VOUS VOULDREZ. »

Parfois, les mots étaient collectifs, c'est-à-dire communs à plusieurs personnages. L'auteur de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon,* racontant (à l'année 1378) la fin de



Fig. 656. — Jeune homme portant un mot sur sa manche, d'après une miniature du *Décaméron.* — Bibliothèque de l'Arsenal.

l'expédition que certains seigneurs français firent en Prusse, écrit : « Et puis, ung des chevaliers frères de la religion, à ung chascun bailla ung mot par escript en lettres d'or sur leurs espaules : HONNEUR VAINC TOUT !

Et l'en demain les chevaliers prindrent congié du hault maistre de Prusse, et s'en retourna ung chascun en sa contrée. » Ces mots, comme l'indique la *Chronique* que nous citons, étaient portés ostensiblement et constituaient une sorte d'étiquette, à laquelle se reconnaissaient ceux qui avaient participé à une même entreprise. On les faisait broder sur ses vêtements. Dans une circonstance d'un autre genre, le maréchal de Boucicaut dont nous venons de parler « prist devise et mot propice à l'entente et propos de son amour, qu'il porta en tous ses habillemens ». Notre vignette (n° 656) montre un jeune homme dont la manche est brodée de ce mot : MON CŒUR ESPÈRE. On faisait également transcrire son mot sur les harnais de ses chevaux, sur la casaque de ses serviteurs, sur les armes, sur l'argenterie, les tapisseries. L'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol* (1420) décrit : « Un aubenoistier, lequel est doré et poinçonné au mot du Roy, JAMAIS. » Dans ce même inventaire, nous remarquons : « Deux bassins d'argent doréz, tailléz sur les bors, et poinçonnéz dedens au mot du Roy qui dit JAMAIS, et ou milieu, à chascun a un esmail



Fig. 657. — Mot de Philippe le Bon, d'après une miniature conservée à la Bibliothèque royale de Belgique.

aus armes de France, et un mot qui dit EN BIEN. » Un grand nombre de manuscrits ornés de miniatures montrent presque à chaque page, dans les encadrements ou lettres ornées, le mot de celui pour qui ils ont été écrits. On peut voir par notre figure 302 que Charles VI faisait également broder son mot sur ses vêtements et sur les tentures de son lit. Quant au mot de Philippe le Bon reproduit avec cet article (fig. 657), il est emprunté à un manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique.

Motet, *s. m.* — Diminutif du précédent. Courte devise. Parmi les objets précieux qui faisaient partie de la dot de Catherine de Bourgogne, fille de Jean sans Peur, et qui furent renvoyés à ce dernier, en 1413, après la rupture du mariage de cette princesse avec Louis d'Anjou, figure « une grant chambre semée de motéz [et] des armes de Mme de Guise, garnie de ciel, etc. »

Motif, *s. m.* — Dans la langue des arts, ce terme sert à désigner le sujet principal d'une composition, celui qui la domine et « motive » les accessoires qui la caractérisent. Des trophées où se trouvent groupés les attributs de la pêche et de la chasse sont de bons motifs de décoration pour une salle à manger. On appelle encore de la sorte les parties secondaires d'une peinture. Ainsi, l'on peut dire, en parlant d'un tableau, « qu'il y a des motifs, dans ce tableau, qui sont traités d'une façon tout à fait supérieure ».

Mouaire, *s. f.* — Étoffe de soie passée à la calandre et ondée. Orthographe vieillie. On écrit aujourd'hui MOIRE. (Voir ce mot.)

Moucade, *s. f.* — Nom sous lequel, au XVIIe et au XVIIIe siècle, on désignait, dans certaines localités, l'étoffe que nous nommons MOQUETTE. (Voir ce mot.) Le *Tarif général des sorties et entrées du Royaume* édicté en 1664 et connu sous le nom de *Droits de la douane de Lyon*, porte : « Moucade, la pièce contenant unze aulnes payera trois livres. Et en tapis payera l'équipolent. »

Moucharaby, *s. m.* — Mot emprunté au langage oriental. On s'en sert pour désigner de petites lanternes ou loges, posées en encorbellement et garnies de treillages, qui permettent de voir sans être vu.

Mouche, *s. f.* — Terme de passementier. Points de broderie dispersés sur une étoffe de façon à produire de petites taches noires régulièrement espacées. Dans le *Mémoire présenté par Beury, brodeur, à Mme la duchesse de Valentinois* (1759), il est parlé de « cartouches brodés en soie et lisérés d'un cordon d'or, et entourés de mouches et rosètes de passé d'or ». (*Arch. de l'art français*, 2e série, t. II, p. 145.)

MOUCHES (boîte à). — Voir t. Ier, col. 346.

Moucher, *v. a.* — « En technologie, écrit M. Bosc, moucher une arête signifie arrondir légèrement cette arête. C'est une excellente pratique qui diminue les chances d'épaufrures et qui n'ôte pas à des tableaux, à des pilastres, le caractère que leur donne la vive arête. On mouche les arêtes des seuils, des marches, des tableaux ou embrasures des portes et des fenêtres. »

Moucheter, *v. a.* — « Mouscheter, à vray dire, écrit René dans son *Essay des merveilles de Nature*, c'est le vol de plusieurs mousches, ou plustost le papillotage noir que fait un tas de mousches assises sur quelque estoffe d'autre couleur, où vous voyez un monde d'atomes noirs, de là mouscheter, c'est sursemer quelque estoffe d'une couleur, d'autres mouchetures et couleurs surespareillées. » Le verbe moucheter est fort employé, dans les arts de l'ameublement, pour désigner toutes sortes de taches foncées répandues irrégulièrement sur une surface. C'est, en premier lieu, un terme de fourreur. Moucheter l'hermine, c'est y semer d'une façon régulière, et en ordre de quinconce, des petites queues noires qui, avec beaucoup de bonne volonté, peuvent paraître ressembler à de grosses mouches.

C'est également un terme de brodeur. Les *découpeurs égratigneurs* nommaient ainsi l'action de pratiquer certaines petites égratignures ou découpures sur le taffetas et le satin. Depuis, on a appelé « étoffes mouchetées » les étoffes semées de petits pois ou de taches régulières, et par assimilation tous les objets offrant cette même particularité, notamment certains bois de rapport et particulièrement l'acajou. « Une chiffonnière en bois satiné, gris moucheté, couverte d'une plaque de marbre blanc, d'un beau travail d'ébénisterie... L. 200. — Une autre, appelée bonheur du jour, avec petit secrétaire en bois satiné, moucheté, d'une nuance très agréable : le dessus couvert d'une plaque de marbre blanc... L. 250. » (*Vente des meubles du château de Versailles, sous la Terreur.*) « Un coffre, fond aventurine moucheté en or. » (*Invent. de Marie-Antoinette*, 1789.) Quelques calcaires ont été qualifiés de la sorte, le marbre appelé Grand Oriental, par exemple. (Voir *Invent. du cardinal de Polignac*, 1738.)

Mouchette, *s. f.* — Petit ustensile qui sert à moucher les chandelles. C'est un objet qu'on croit généralement d'invention récente. Plusieurs archéologues ont écrit qu'on ne rencontre pas de mouchettes avant le XVIe siècle. La première mention que M. de Laborde signale dans son *Glossaire* remonte à 1552. Elle est ainsi conçue : « Pour

ung sysiaux à moucher la chandelle, IIJ sols. » (*Comptes royaux.*) Plus heureux que lui, nous avons relevé, dans les archives de la Somme, l'article suivant, qui recule de dix-sept ans l'invention de cet utile instrument : « *Item,* aud.



Fig. 658 et 659. — Mouchettes de la fin du XVIe siècle. Collection Sauvageot.

coffre est trouvé une esconsette d'argent, où on failloit avoir une petite tenailles, lesquelles ont été pendues aud. esconsettes pesant VIIJ onces et demy. » Et plus bas : « Les tenailles pour esmoucher la chandelle sont au coffre des marambres (?). » (*Invent. du Trésor de la cathédrale d'Amiens,* 1535.) Bien mieux, dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche,* datant de 1524, c'est-à-dire antérieur encore de onze années, on trouve, parmi les « baigues et menutéz de vaicelles », « une mouschette d'argent ». Enfin, dans la note des *Joyaux d'Isabelle de France réclamés à la couronne d'Angleterre* (1400), nous notons la phrase suivante : « *Item,* il lui donna une esconce d'or, un coffin pour chandelles, un *mouschoir* à chandelier moult riche. » S'agit-il ici d'un instrument pour moucher la chandelle? Cela semble assez probable, et du coup, la mouchette remonterait à la fin du XIVe siècle. Quoi qu'il en soit, nous avons la certitude que les mouchettes existaient au commencement du XVIe siècle, non pas dans la forme qu'elles ont revêtue depuis, mais sous celle de petites tenailles ou de petits ciseaux, retenus par une chaîne au chandelier ou à la lanterne, dont elles dépendaient. En second lieu, nous pouvons conclure de l'incertitude d'un nom régulier qu'elles n'étaient pas très répandues. L'usage, en effet, avait été jusque-là de moucher la chandelle avec ses doigts, et cette habitude persista pendant de nombreuses années, car, en 1606, nous la trouvons encore usitée à la Cour de France. Cette année-là, le 26 novembre, si nous en croyons le bon Jean Héroard, « le Roy dit au dauphin et à M. de Roquelaure : — Qui voudra être le mignon de papa, il faut qu'il mouche ce flambeau. Il (le dauphin) y saute soudain tout le premier, le mouche net et se brûle au bout du doigt indice, sans s'en plaindre qu'en souriant. » (*Journal,* t. Ier, p. 229.) Cette façon de faire, un peu vulgaire, n'était pas, au milieu du XVIIe siècle, complètement disparue des usages, en province tout au moins, puisque Scarron, parlant, dans son *Roman comique,* de Mlle de la Rapinière, dit : « Elle n'estoit pas laide, quoyque si maigre et si seiche, qu'elle n'avoit jamais mouché la chandelle avec ses doigts, que le feu n'y prist. » (*Roman comique,* chap. IV.) Il ne faudrait pas conclure de ces dernières citations, toutefois, que les mouchettes ne fussent pas non seulement très connues, mais même assez répandues. Nous relevons à la *Vente des meubles de Jean Nagerel, archidiacre à la cathédrale* (Rouen, 1570) : « Une escriptoire de cuyr doré fournie de trébuchat, mouchettes et ciseaux, fermant à clef. » Le *XVIe Compte de Christophe Godin, receveur des finances de Philippe II* (1594), porte l'achat, à Godeffroy van Gebre, « d'une mouchette à chandelles » en argent. Quarante ans plus tard, on en rencontre chez de simples bourgeois, faites en métal précieux. L'*Inventaire de Marie Cressé, femme du tapissier Jehan Poquelin,* dressé le 19 janvier 1633, décrit : « Une paire de mouchettes avec plusieurs ustensiles de petit mesnage, le tout d'argent. » Une vignette tirée des *Emblèmes* de Cats, datant presque du même temps, nous montre les mouchettes en action (voir fig. 665). Les *Comptes de la ville de Lyon,* à la date du 24 février 1641, mentionnent un payement de 9 livres pour « Une placque avec sa mouchette pour moucher chandelles », et un *Acte consulaire* du Magistrat de cette même ville (1650) fait défense aux fondeurs de poinçonner les fourchettes, cuillers, mouchettes de laiton argenté. Scarron lui-même, dans le récit qu'il fait faire à Énée de son départ de Troie, trace les vers suivants :

> L'un prit un poëlon, l'autre un seau,
> L'un un plat et l'autre un boisseau...
> Mon fils se chargea des mouchettes.

Il existe, du reste, au musée du Louvre (nos 394 de la *Notice des bronzes* et 475 du *Catalogue* de la collection Sauvageot), une mouchette dont le récipient porte sur son couvercle une Bellone entourée de flambeaux, tenant le bouclier au bras gauche, l'épée dans la main droite, et couronnée par deux génies, qui, si elle n'est pas du XVIe siècle, comme l'a cru M. Clément de Ris, est au moins du commencement du XVIIe. Cette belle pièce, dont les branches sont



Fig. 660 et 661. — Mouchettes de la fin du XVIe siècle. Musée du Louvre.

formées par deux cariatides, offre déjà la disposition commode que présenteront désormais ces sortes d'ustensiles, dont l'apparition constitua un grand progrès. Au même musée, on remarque encore quelques autres belles

paires de mouchettes, l'une représentant Adam et Ève, l'autre une tête de Gorgone entourée d'arabesques. Le musée de Cluny possède également plusieurs de ces mouchettes, les unes en cuivre, les autres en acier, avec le

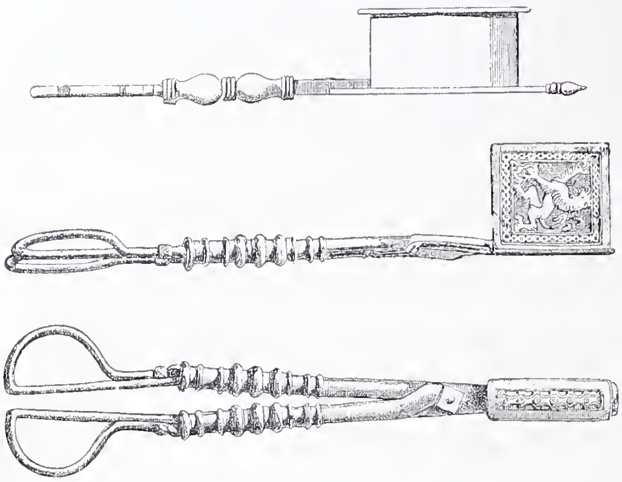


Fig. 662 à 664. — Mouchettes du XVIIe siècle. Musée de Cluny.

petit plateau sur lequel on les plaçait d'habitude. (Voir notamment les n°s 6204, 6234, 6235, 6236, etc., du *Catalogue*.) Ces divers spécimens appartiennent au XVIIe siècle. Toutes les mouchettes de cette époque n'offraient pas cependant cette disposition ingénieuse ni ces décorations remarquables; il en existait encore de très primitives. Ainsi, l'*Inventaire de Claudine Bouzonnet-Stella*, bien que dressé en 1693, mentionne : « Un petit chandelier de fer, dont la baubèche sert de mouchette. » Pour celles qui étaient munies d'une assiette ou plateau, il arrivait souvent qu'elles étaient retenues à ce plateau par une petite chaîne. Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), figure: « Une assiette à mouchette, garnie de sa chaisne et mouchette d'argent blanc, façon de Paris. » L'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) décrit : « Six petiz flambeaux et des mouchettes, avec une petite chaisne, le tout d'argent doré. » De même dans l'*Inventaire de Claudine Bouzonnet-Stella*, que nous citions à l'instant, nous notons : « Une mouchette enchaisnée sur son assiète. » L'*Inventaire de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680), mentionne : « Un soleil avec les mouchettes attachéz ensemble par une chesne. » Dans l'*Inventaire de l'abbé d'Effiat* (Paris, à l'Arsenal, 1698), nous trouvons : « Une assiette à mouchette, la mouchette et sa chaîne (le tout en vermeil). » Enfin, dans les différents *Inventaires des meubles de la Couronne*, allant de 1673 à 1700, nous relevons : « Deux assiètes à mouchettes avec leurs chaisnes et mouchettes marquées aux armes du Roy, en argent blanc. — Deux assiètes à mouchettes vermeil doré, avec leurs manches, mouchettes et chaisnes. »

On remarquera que ces dernières mouchettes étaient toutes en métal précieux. Quoiqu'il n'en soit presque pas parvenu jusqu'à nous, les mouchettes d'argent et de vermeil furent, en effet, particulièrement nombreuses au XVIIe et au XVIIIe siècle. Indépendamment de celles que nous décrivions à l'instant, le cardinal de Mazarin avait encore chez lui cinq paires de mouchettes d'argent blanc, dont deux d'argent d'Allemagne et trois d'argent façon de Paris. Louis XIV, de son côté, n'en possédait pas moins de vingt-sept paires, dont vingt-quatre en argent et trois en vermeil, lesquelles, qualifiées à l'*Inventaire* de « mouchettes à soleil », faisaient partie de la « vaisselle de service pour la Chambre et la Table » du roi. Dans l'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (1664), nous notons une « assiette à mouchette et la mouchette, le tout d'argent blanc ». Et ce n'était pas seulement chez les princes, chez leurs ministres et chez les grands seigneurs que se rencontraient les mouchettes en métal de prix, les simples particuliers en faisaient également usage. Dans l'*Inventaire de Molière* (Paris, 1673), nous trouvons « une mouchette » d'argent. Dans l'*Inventaire de Joseph Descartes* (juridiction de la Barillière, 1693), nous relevons des « mouchette et porte-mouchette, le tout d'argent, pesant un marc deux onces ». Dans l'*Inventaire d'Anne de Bellancourt, veuve de Charles Regnier, officier de la feue reyne mère* (Paris, 1720), figurent : « Une mouchette et son porte-mouchette,... quatre flambeaux,... le tout d'argent blanc, poinçon de Paris. » Dans l'*Inventaire de Nicolas Desègre, sculpteur-marbrier* (Paris, 1726) : « Quatre chandeliers, un porte-mouchette avec sa mouchette,..... le toutte (*sic*) d'argent. » Dans l'*Inventaire de la dame Martiny, veuve de la Caussade* (Bordeaux, 1735) : « Une mouchette et un porte-mouchette d'argent. » Dans l'*Inventaire de l'argenterie du cardinal de Polignac, dressé à l'occasion du mariage de son neveu avec Mlle Mancini* (Paris, 1738) : « Trois portes (*sic*) mouchettes avec leurs mouchettes, une gaudronnée et l'autre unye. » En 1750, François-Thomas Germain livrait à l'infante, duchesse de Parme : « Une mouchette portée sur trois petits pieds, le tout en or. » L'*Inventaire du sieur de La Place, seigneur de Torsac* (Angoulême, 1754), mentionne : « Une mouchette et son porte-mouchette d'argent aux armes dudit Seigneur ». Dans l'*Inventaire de demoiselle Marie Rousset, veuve du sieur Estienne Sibon* (Marseille, 1755), nous notons encore : « Une mouchette et son tombeau, une écuelle couverte et une soucoupe, le tout d'argent. » Enfin, à la *Vente des effets précieux de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar* (Bruxelles, 21 mai 1781), on adjugea au moins une douzaine de mouchettes de vermeil ou d'argent, etc. En voilà suffisamment, croyons-nous, pour montrer combien, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les mouchettes en métal précieux étaient abondantes.

Il nous faut retenir, toutefois, l'avant-dernière de ces

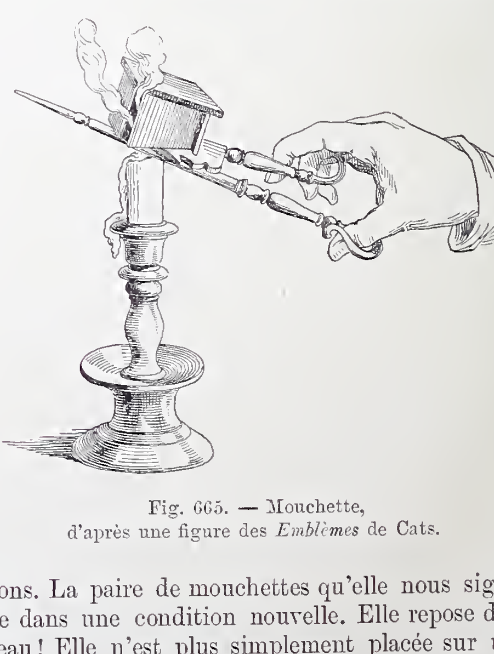


Fig. 665. — Mouchette, d'après une figure des *Emblèmes* de Cats.

citations. La paire de mouchettes qu'elle nous signale se trouve dans une condition nouvelle. Elle repose dans un tombeau! Elle n'est plus simplement placée sur un plateau, enchaînée ou non, elle est enfermée dans une boîte.

Cette disposition, que nous n'avions pas encore relevée, remonte cependant au XVIIe siècle. L'*Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé le 20 février 1673, mentionne « une

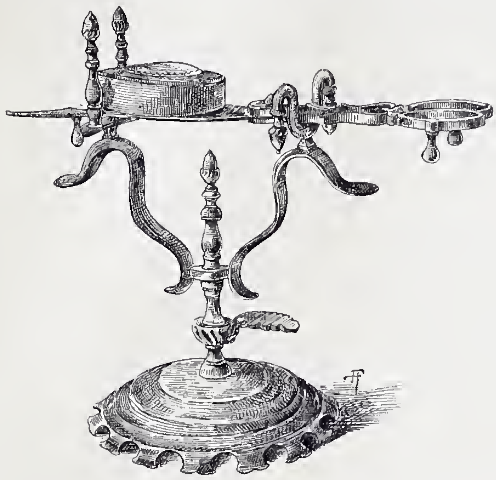


Fig. 666. — Mouchette ronde sur son support (XVIIe siècle).

mouchette et sa boëte » ; et dans une *énigme,* publiée par le *Mercure galant* (n° de novembre 1713), nous lisons :

> Dans une espèce de cercueil,
> Mais qui n'est point pourtant désagréable à l'œil,
> Je suis le plus souvent couchée...

Le *tombeau* existait donc dès cette époque. Malgré cela, c'est le petit plateau qui, jusqu'à la fin, prévalut. Ajoutons que l'énigme dont nous citions les premiers vers n'est pas la seule de ce genre que les feuilles légères publièrent au XVIIIe siècle. Par deux fois encore, à notre connaissance, l'utile instrument excita la verve et l'ingéniosité des poètes. (Voir le *Journal de Verdun,* numéro de juin 1724, p. 401 ; le *Mercure galant* d'août 1760.) Nous transcrivons ici le dernier de ces petits jeux d'esprit. Puisse-t-il sembler à nos lecteurs aussi spirituel qu'il parut l'être aux amateurs de l'autre siècle !

> Tu vas me deviner, sans faire un grand effort.
> Je sers assidûment une blanche maîtresse ;
> Malgré moi, quelquefois, je lui donne la mort,
> Sans en être puni : c'est un défaut d'adresse
> De quiconque est mon conducteur.
> Il n'entre dans mon corps que noirceur, que misère.
> Et bien que je sois sans lueur,
> Je fais renaître la lumière.

Le XVIIIe siècle, au reste, est le beau temps des mouchettes. Avec le XIXe et la découverte des mèches nattées, elles allaient bientôt disparaître et suivre dans sa retraite obscure la chandelle, à l'existence de laquelle elles étaient intimement liées. C'est aux environs de 1840 que les mouchettes commencèrent à être congédiées des intérieurs

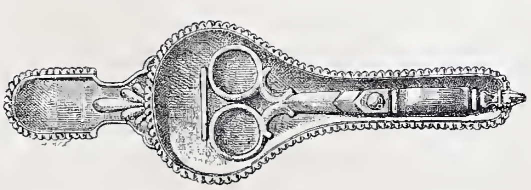


Fig. 667. — Mouchette dans son tombeau (XVIIIe siècle).

bourgeois. Le 19 juillet de cette année, George Sand écrivait encore à M. Charles Duvernet : « Je vous laisse à penser ce qu'il a fallu de mémoire, de jambes, de patience et de temps, pour acheter tout un petit ménage, depuis la pelle jusqu'aux mouchettes ; c'est à n'en pas finir. » (Voir *Correspondance de George Sand,* t. Ier, p. 193.) Cette lettre de l'auteur de *Mauprat* est un des derniers textes où il soit fait mention des mouchettes.

MOUCHETTE. — Ce mot est employé, en architecture, pour désigner la partie du larmier d'une corniche qui empêche l'eau de pluie de passer sous la corniche et de suivre la façade des murs.

Les menuisiers donnent encore ce nom à des rabots dont le fût et le fer sont disposés de façon à pouvoir pousser certaines moulures.

Mouchettes, *s. f. pl.* — Locution provençale. Pincettes à deux branches, servant à disposer le bois dans l'âtre et à tisonner le feu.

Moucheture, *s. f.* — Série de petites taches inégales et diversement répandues sur une surface. (Voir MOUCHETER.) Par analogie, nom donné, au XVIIe siècle, à différentes façons qu'on faisait subir aux étoffes en les égratignant, et aussi à la fourrure d'hermine quand elle est parsemée de petites mouches noires. Au XVIIIe siècle, ce nom passa à certain « mélange de plusieurs petits desseins ronds, dont on orne les mousselines, les taffetas, les satins, et que les

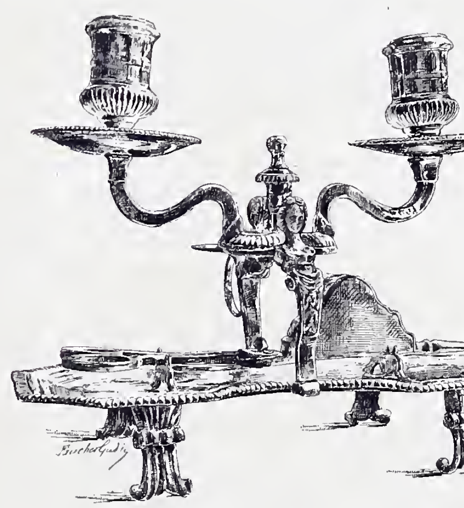


Fig. 668. — Bongeoir en argent, avec plateau et mouchette (XVIIIe siècle).

femmes préfèrent à l'uni, comme une bigarrure qui peint celle de leur esprit ». (Voir *Dictionnaire critique, pittoresque,* etc. ; Lyon, 1768.)

Mouchoir, *s. m.* — On donnait, au XVIIIe siècle, ce nom à la pièce d'étoffe que nous appelons aujourd'hui une têtière ou appui-tête. Le 3 juillet 1755, Lazare Duvaux livrait à M. de Belhombre « un mouchoir de taffetas festonné pour fauteuil ». (*Livre journal,* t. II, p. 248.)

Moué, *s. f.* — Orthographe et prononciation auvergnates et picardes des substantifs MAIE ou MET. Nous relevons dans le *Noël des grands jours d'Auvergne* (1665) le couplet suivant :

> Quan dans dous mei foué
> Ou be qué garda
> Sa pata et sa moué
> Ou qué que s'en voué ?

Mouère, *s. f.* — C'est la forme ancienne de MOIRE. (Voir ce mot.) Décrivant la chambre qui servait à la reine, à bord du navire l'*Entreprenant,* le *Mercure* dit (numéro de septembre 1680) : « Cette chambre estoit tapissée de damas blanc à bandes, et bordures de moüère d'or. Il y avoit un lit de la mesme étoffe, garny partout de crépines

et de franges d'or, aussi bien que les fauteuils, tabourets et portières. »

Moufle, *s. m.* et *f.* — « On appelle *moufle*, écrit Henri Estienne, une pièce de terre ou de fer, qui est en voûte pour

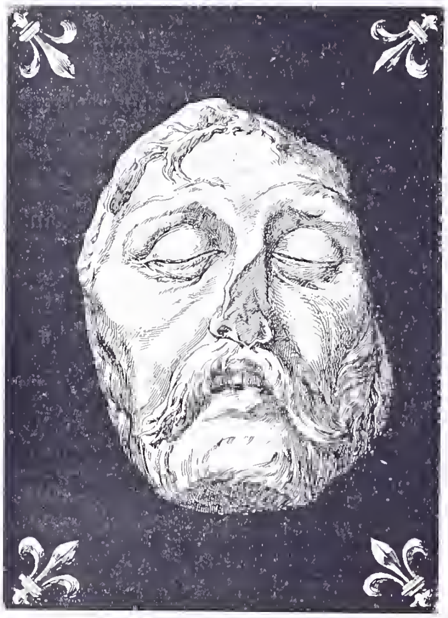


Fig. 669. — Moulage de Henri II, exécuté par Clouet. Musée du Louvre.

couvrir le creuset, afin que le charbon du fourneau ne tombe point dedans. » (La *Précellence du langage françois*, p. 148.) De nos jours, le moufle (dans ce sens le mot est masculin) est un petit four fait en voûte allongée, qu'on place dans un fourneau plus vaste. C'est encore une sorte de vaisseau de terre dont on se sert pour exposer divers objets à l'action du feu, sans que la flamme soit en contact direct avec eux.

On donne également ce nom à un assemblage de poulies usitées pour élever les charges pesantes. Les moufles (ici le mot est féminin) sont très employées dans la construction pour monter les matériaux. Il y a de nombreux systèmes de moufles. On en fait à deux, à trois et parfois à quatre poulies, à poulies égales ou de tailles différentes, etc.

Moufler, *v. a.* — Terme de maçon et de constructeur. Moufler un mur, c'est y appliquer une barre de fer, à l'extrémité de laquelle on a pratiqué des yeux. (Littré.)

Mouflette, *s. f.* — Sorte de manche, fait de deux pièces de bois creusées, et dont les plombiers et les fabricants de vitraux se servent pour saisir et manier les fers à souder.

Mouilloir, *s. m.;* **Moueillouer**, *s. m.* — M. de Laborde, dans son *Glossaire,* suppose que le mouilloir ou moueillouer était « un petit moulin à main, semblable à nos moulins à café ». C'est une erreur qu'il importe de rectifier. Richelet définit le « Mouilloir : Sorte de petit vase d'argent ou de fer-blanc, que les femmes qui filent attachent à leur tablier pour se mouiller les doigts, lorsqu'elles tirent le chanvre de leur quenouille. » Les citations qui suivent, et qui sont les seules où nous ayons rencontré le mot mouilloir, ne sont point en désaccord, du reste, avec la signification que Richelet donne à ce mot. « Une douzaine de cuillers d'argent et ung petit moueillouer d'argent, le tout pesant environ deux marcz. » (*Invent. de Charles, comte d'Angoulême,* 1497.) « Une borse dor faicte à huit quartiers à fiel de grame (filigrane). — Ung moilloir dor à quatre ances de fiel de grame. — Ung coffret d'argent à fiel de grame. » (*Invent. des meubles et effets précieux du château de Pau,* 1517.) Etc.

Moulage, *s. m.* — Ce nom a deux significations distinctes. En premier lieu, il désigne l'action de couler une substance rendue liquide ou un métal en fusion, dans un moule en creux, de façon à avoir une épreuve en relief de la figure ou de l'objet dont le moule porte intérieurement l'empreinte. Il signifie aussi le résultat de cette action.

Le moulage des métaux s'obtient en amenant leur fusion par le feu, et en les versant ensuite dans des moules en sable, que l'on a préalablement façonnés sur un modèle en bois, en plâtre, en argile ou en cire. Ces moules sont parfois extrêmement compliqués ; c'est lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une statue ou d'un groupe, dont ils doivent suivre tous les contours. On les divise alors — excepté dans la Fonte *à cire perdue* (voir ce mot) — en divers compartiments qui, s'emboîtant les uns dans les autres, permettent de retirer le modèle qu'ils enveloppent exactement, et dont ils conservent intérieurement l'empreinte. Dans d'autres cas, au contraire, les moules sont d'une extrême simplicité. Par exemple, lorsqu'on veut obtenir des *saumons* ou des *gueuses* de métal, ou encore lorsqu'on fond des contre-cœurs de cheminées, alors on moule en sable, mais à découvert.

Dans le moulage en plâtre, on commence par enduire avec de l'huile le modèle quel qu'il soit : vase, statue, groupe, etc., et de quelque matière qu'il puisse être : bois, terre, cire, plâtre ou métal. Cette précaution a pour but d'empêcher l'adhérenee ; puis on recouvre de plusieurs épaisseurs de plâtre. Après quoi, pour mouler *à bon creux,* on détache l'enveloppe par pièces qu'on rajuste ensuite, et qui, réunies, servent pour couler, à l'intérieur, le plâtre qui prendra à son tour la forme du modèle.

On ne moule pas que des objets inertes. On exécute aussi des moulages sur le vif. C'est à André Verrochio, illustre sculpteur de la seconde moitié du XVe siècle, qu'on attribue généralement l'idée première de prendre sur un visage une empreinte en plâtre, fournissant une image d'une exactitude absolue. Vasari, du moins, lui accorde généreusement le mérite de cette innovation. « Andréa, écrit-il, fut un des premiers qui mirent en usage l'art de mouler en plâtre, c'est-à-dire avec cette pierre tendre que l'on tire des carrières de Volterre, de Sienne, etc. Cette pierre, cuite au feu et ensuite délayée dans de l'eau tiède, acquiert une souplesse qui permet de l'étendre sur les corps les plus raboteux, dont elle prend l'empreinte en se durcissant, de telle manière qu'elle peut servir de moule pour répéter mille fois la même image. Andréa moulait ainsi des mains, des pieds, des genoux, des jambes, des bras, des torses, afin de les copier à son aise. Bientôt après, on vint à mouler à peu de frais les visages des personnes mortes ; aussi voit-on dans chaque maison de Florence, au-dessus des cheminées, des portes, des fenêtres, une foule de portraits auxquels il ne manque que la parole pour paraître vivants. »

Sur la foi d'une affirmation aussi précise, les archéologues sont excusables d'avoir attribué à Verrochio une découverte ou tout au moins une application, dont Vasari lui faisait si exclusivement honneur. La vérité, cependant (ainsi que l'a fort bien démontré M. Courajod, dans une conférence faite à la IXe exposition de l'*Union centrale des Arts décoratifs*), c'est que l'usage des moulages est beaucoup plus ancien, et qu'il a été pratiqué en France et en Italie pendant tout le Moyen Age. Il est même curieux que Vasari, qui ne se fait pas faute de citer Cennino-Ceunini, ne se soit pas souvenu, on n'ait pas pris garde, que cet élève de Giovanni Pisano, mort en 1437, à l'âge de quatre-vingts

ans, a, dans son célèbre *Traité de peinture,* décrit tous les procédés du moulage sur nature, tel que le pratiqua plus tard André Verrochio. Notre cadre limité ne nous permet pas de reproduire intégralement les curieuses leçons de Cennino-Cennini qui, d'ailleurs, ont été traduites en français et publiées (Paris, 1858) par M. Victor Mottez. Mais les titres de quelques-uns des chapitres suffiront à édifier le lecteur. Celui qui porte le n° CLXIII est intitulé : *Comment il est utile de mouler sur nature;* le chapitre CLXIV : *Comment on moule sur nature un visage d'homme ou de femme;* le chapitre CLXV : *Comment on procure la respiration à la personne dont on moule la figure,* etc. ; et Cennino-Cennini explique, dans ces divers passages de son beau travail, la façon dont il faut s'y prendre pour jeter le plâtre sur le visage, pour faire l'empreinte et ensuite pour l'enlever. Il démontre qu'on peut mouler « tout le nu » d'un homme, d'une femme, d'un animal, et indique comment on peut se mouler soi-même (ch. CLXVIII). Il n'oublie aucun détail. Il prescrit de raser la barbe et les petits cheveux, pour empêcher qu'ils ne restent attachés au moule. Il décrit les tubes d'argent qu'il faut acheter à l'orfèvre, pour les introduire dans les narines et permettre ainsi au modèle de respirer pendant le temps que dure l'opération. Il prodigue même les raffinements, pour rendre l'application du plâtre aussi peu désagréable que possible. Il recommande, lorsqu'on enduit la figure, d'employer de l'huile de rose ou de senteur. « Rappelle-toi, ajoute-t-il dans un autre endroit (ch. CLXVI), que si celui dont tu moules le visage occupe une haute situation comme seigneur, roi, pape ou empereur, il faudra pétrir ton plâtre avec de l'eau de rose tiède.....; pour les autres, l'eau de fontaine, de fleuve ou pluie suffit, pourvu qu'elle soit tiède. »

Il semble qu'après cette lecture, il n'y ait plus de place pour l'ombre d'un doute. Verrochio est d'autant moins l'inventeur du moulage, que Cennino-Cennini s'est borné à enregistrer des recettes usitées longtemps avant lui ; et, en effet, dix ans avant sa naissance, on pratiquait déjà, à la Cour de France, le moulage, après décès, des personnes de la famille royale. Des textes précis nous apprennent qu'en 1350, le visage et les mains de Philippe VI de Valois furent moulés pour permettre à l'artiste, chargé d'exécuter l'effigie du roi, d'obtenir une ressemblance parfaite. A partir de cette époque jusqu'à la fin du XVIe siècle, il n'est, pour ainsi dire, pas de souverain dont on n'ait ainsi moulé les mains et le visage. M. Courajod est persuadé que c'est d'après un moulage, pris sur le vif, que fut faite, en 1364, par le sculpteur Beauneveu, l'image de Charles V. En 1422, à la mort de Charles VI, « maître François d'Orléans, paintre et valet de chambre dudit feu Seigneur », fut chargé de mettre en couleur « le chief et visage d'iceluy, moslé et faict sur son propre visage et après le vif, le plus proprement que on a peu ». Cette coutume persista jusqu'au XVIIe siècle. Particularité curieuse, Le Fèvre de Saint-Remy, dans sa *Chronique* (ch. CXXVII), dit que le moulage de la figure de « Henry d'Engleterre le concquerrant », mort en 1422, fut traduit en « cuyr bouly, paint moult richement, portant en son chief couronne d'or moult précieuse ». Et Jean Chartier, dans sa *Chronique de Charles VII* (t. III, p. 118), nous apprend qu'il en fut de même pour son héros : « Et estoit ladite figure de cuir, revestue d'une tunique, et ung manteau de velloux blanc à fleurs de liz, fourré d'ermines. » Plus tard, on revint à la cire qui rendait mieux le velouté et la transparence de la peau, et l'usage de ces moulages se continua, tant que dura l'habitude de servir les rois et les reines quarante jours après leur mort, comme s'ils étaient demeurés vivants. On possède, par les *Comptes royaux,* le détail des dépenses qu'occasionna le moulage des figures de Louis XI, de François Ier et de Henri II. Les *Archives de l'art français* (2e série, t. Ier, p. 2 et suiv.) ont reproduit une partie de ces documents. D'autres ont été imprimés par M. de Laborde. (*La Renaissance des arts à la Cour de France,* t. Ier, p. 82 et suiv.) Cette double publication nous dispense de les donner ici. Nous nous bornerons à rappeler que Jean Perreal, dit Jean de Paris, fut chargé d'exécuter le moulage de Louis XII, et que François Clouet s'acquitta du même travail pour François Ier et pour Henri II. On remarquera, à ce propos, que cette mission délicate entrait dans les attributions du peintre ordinaire du roi et n'était pas, comme cela semblerait plus naturel, confiée à un sculpteur. Enfin, si nous n'avons pas la chance d'avoir conservé les moulages de Louis XII et de François Ier, par compensation, on a été assez heureux pour retrouver à Saint-Denis un moulage en terre cuite, certainement obtenu dans le bon creux, que Clouet avait pris de Henri II, peu d'instants après sa mort. En outre, la cathédrale de Bourges possède le masque moulé sur le visage de Jeanne de France, fille de Louis XI et première femme de Louis XII.

Ajoutons que, depuis le XVIe siècle, on n'a pas cessé de se servir de moulages, soit pour tirer des éditions nombreuses de statues, de bustes ou de bas-reliefs, soit pour perpétuer les traits des personnages illustres, ou même d'individus célèbres à un titre quelconque. Tallemant parle en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 322), d'une « Italienne qui, mariée à un gentilhomme en Champagne, eut une fantaisie de se faire jeter du plâtre sur le visage comme on fait à une personne morte pour avoir sa figure en plâtre. Elle crut, dit-il, qu'en se mettant une canule à la bouche pour respirer, cela ne lui pourroit faire du mal ; elle en pensa pourtant étouffer. » Au siècle dernier, les beaux bustes

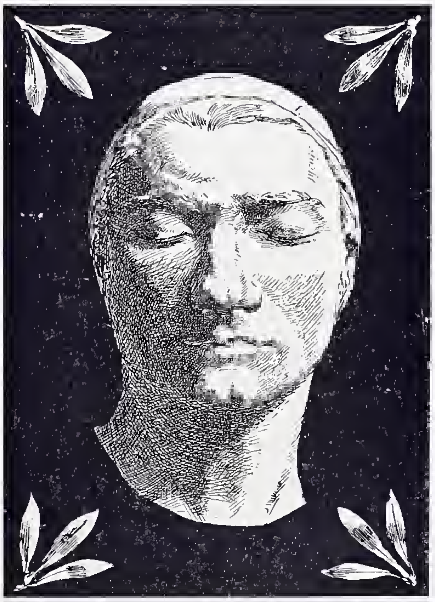


Fig. 670. — Moulage du visage de Paul Baudry, exécuté par M. Gaston Guitton.

de Pajou, de Pigale, de Houdon, furent moulés et surmoulés, et les épreuves de ces moulages furent répandues à profusion dans toutes les grandes villes d'Europe. On fit également, à la même époque, des moulages sur nature, d'une ressemblance à faire illusion. Le musée Curtius puisa

une grande partie de son attrait dans des moulages de ce genre, exécutés avec beaucoup d'habileté et d'après le vif. Métra, dans sa *Correspondance secrète* (t. VI, p. 29), parle longuement d'un autre artiste de même ordre, qui obtenait en carton des moulages d'une perfection singulière. « Nous avons ici, écrit-il, à la date du 16 février 1778, un homme unique, pour mouler les ressemblances en carton. Un de nos princes s'est amusé dernièrement à affubler d'une robe de chambre son buste, que l'artiste en question avoit parfaitement rendu. Ce simulacre, placé sur un lit, représentoit d'une manière étonnante un homme couché. Un valet de chambre entre, et tout étonné de voir son maître dans une pareille attitude, à une heure indue, le croit malade, lui parle et l'appelle en vain ; inquiet et effrayé, il fait accourir par ses cris tous les gens de la maison et envoie même chercher les médecins. Cette scène fut interrompue et la pièce finit par les éclats de rire qui échappèrent au prince, dans le cabinet voisin, où il s'étoit caché pour en être témoin. »



Fig. 671. — Moule à bimbeloterie d'étain, en pierre gravée (XVIIe siècle).

En notre siècle, les études phrénologiques auxquelles se livra, avec une sorte de passion, la génération qui nous a précédés, multiplièrent ce genre de reproductions directes, devenues, pour la science nouvelle, un moyen de contrôle et un procédé d'information. On moula également dans les hôpitaux un grand nombre de corps ou de fragments de corps, présentant des déformations spéciales ou des particularités curieuses. De même, on a régulièrement moulé les têtes des criminels après leur exécution. Enfin, les artistes, à l'instar de Verrochio, ne se privent pas de recourir aux moulages les plus hardis et les plus compliqués, pour se procurer des renseignements d'un prix inestimable.

Dans les arts industriels, le moulage joue aussi un rôle important, et, à côté de certaines industries comme celles des fondeurs, des céramistes, des stucateurs, des ornemanistes, chez lesquels il est d'un usage constant, on pourrait citer nombre de professions, qui ont recours à ses procédés toujours expéditifs et ordinairement peu coûteux.

Moule, *s. m.;* **Mosle**, *s. m.;* **Molle**, *s. m.* — Dans les arts et l'industrie, on appelle ainsi plusieurs objets très différents, mais présentant tous cette particularité, qu'ils concourent à donner certaines formes à d'autres objets. Pris dans son acception la plus répandue, le mot moule désigne, le plus souvent, un objet constituant un creux taillé ou façonné de telle sorte, que la matière qu'on y introduit — soit à l'état de fusion, soit liquéfiée ou à l'état pâteux — reçoive, dans ce creux, une forme déterminée. C'est ainsi que l'on fait usage de moules pour fondre les cloches, les canons, les statues, les chandeliers, les bronzes d'ornement, la bimbeloterie d'étain et les objets mobiliers en métal, etc. On s'en sert aussi pour obtenir en cire, en terre, en plâtre, toutes sortes de reliefs. De là l'expression *jeter en moule,* qui a été autrefois employée d'une façon générale. On note dans les *Comptes des bâtiments,* à l'année 1671, un payement de 450 livres « à Guillaume Cassegrain, pour avoir jetté en moule huit figures antiques venues de Rome, et avoir fourny le plastre ». L'opération de jeter en moule un objet a souvent pour but et pour résultat d'obtenir de cette façon de nouveaux exemplaires d'un ouvrage qui, sans cela, demeurerait à l'état unique. C'est ce qu'explique fort bien la lettre suivante adressée par François Ier à Michel-Ange, lettre où le roi de France prie le grand sculpteur florentin de laisser prendre le moule de deux de ses œuvres principales pour qu'on en puisse exécuter ensuite des épreuves destinées à orner la chapelle royale :

Sr MICHELANGELO

Pour ce que jay grant désir dauoir quelques besongnes de vre ouvraige jay donné charge à labbé de St Martin de Troyes pût porteur que jenuoye par dela den recouurer vous priant, si vous avez quelques choses excellentes faictes à son arriuée, les luy voulloir bailler en les vous bien payant, ainsi que je luy ay donné charge et dauantaige voulloir estre contant pour lamour de moy quil molle le Christ de la Minerue et la Nre dame de la febre affin que jen puisse aorner lune de mes chapelles comme de chose que l'on ma asseuré estre des plus exquises et excellentes en vre art priant Dieu, Sr Michelange qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Saint-Germain en Laye, le VIIe jour de feurier MV^e XLVI (1546).

FRANÇOYS,
DE LAUBESPINE.

Aux articles FONTE, MOULAGE et MOULEUR, nous donnons quelques détails sur la nature, la confection, la mise en œuvre des moules employés, soit pour obtenir la copie directe des objets naturels, soit pour la reproduction d'ouvrages d'art. Au mot FONTE, notamment, on trouvera succinctement indiquée la façon dont on prépare les moules pour la *fonte à cire perdue* et la *fonte à noyau et à pièces rapportées.* Nous expliquons aussi que les statues, bustes, groupes, exécutés en terre glaise par les sculpteurs, doivent être moulés en plâtre avant d'être soumis à la fonte. On trouve fréquemment, dans les anciens *Comptes,* des mentions relatives à des travaux de ce genre. Nous citerons, entre autres, un payement de 215 livres, effectué en 1671 « à François Langlois, pour le moulle de plastre du Roi du cavallier Bernin », c'est-à-dire pour avoir fait en plâtre le moule du buste fameux, que le cavalier Bernin venait d'achever d'après Louis XIV.

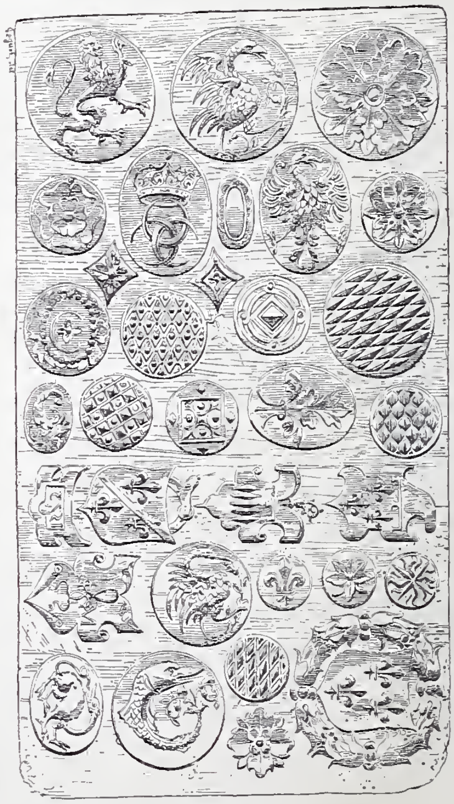


Fig. 672.
Moule à gâteaux, en bois sculpté (1573).
Musée de Cluny.

Nous ne reviendrons pas ici sur la confection de ces diverses espèces de moules. Nous nous bornerons à remarquer que ceux dont on se sert pour les métaux facilement

fusibles sont plus compliqués que les autres. On les fait soit en pierre creusée et gravée (voir fig. 671), soit en métal, ce qui permet de ne pas les recommencer à chaque fonte, sort réservé aux moules en sable usités pour fondre les autres métaux.

Dans un grand nombre de professions, le mot moule est également employé, mais avec une signification particulière, et qui s'éloigne sensiblement de celle que nous venons d'indiquer. Ainsi les passementiers donnent ce nom à de petites rondelles de bois, qu'ils recouvrent de ganses ou de fils tressés, et qui forment la partie solide des boutons. Les appareilleurs et les maçons appellent moules les calibres de fer, de cuivre et quelquefois de bois ou de carte dont ils font usage, soit pour tracer les profils des ornements d'architecture qu'ils ont à exécuter, soit pour vérifier si les contours des moulures ou corniches qu'ils ont commencé de pousser sont conformes aux indications de l'architecte. Autrefois, les vitriers et aujourd'hui encore les fabricants de vitraux se servent de deux sortes de moules, qu'ils emploient pour couler le plomb dont ils sertissent leurs compartiments de verre. Dans la première qui porte le nom de *moule à lien,* ils fondent les petites attaches de plomb, destinées à lier les panneaux aux verges de fer qui les retiennent dans les châssis. Dans la seconde, appelée *lingotière,* ils coulent les petits lingots qui, filés au rouet ou tire-plomb, relient entre eux les fragments composant un même panneau.



Fig. 673. — Moule à gâteaux, en bois sculpté (1577). Musée de Cluny.

Ces sortes de moules, qui ressemblent à ceux en usage chez les fabricants de gaufres, nous amènent à parler des *moules à oublies,* dont il a été déjà question aux articles Fer et Gaufrier. On pourra voir, à ces deux mots, que ces sortes de moules remontent, comme origine, à une époque lointaine et qu'un certain nombre d'entre eux ont reçu des décorations tout à fait artistiques. Les moules des pâtissiers, faits généralement en tôle de cuivre repoussée, et qui diffèrent complètement comme structure et comme aspect des moules à gaufres ou à oublies, exécutés en fonte de fer, sont aussi fort anciens. Dès le Moyen Age, ils servaient à confectionner ces majestueux entremets, honneur des grands repas, dont les seigneurs tiraient vanité. Au XVIe et au XVIIe siècle, ils continuèrent de tenir une place en vue dans les cuisines des gens riches et dans les officines des pâtissiers et des traiteurs. La curieuse vignette que nous reproduisons d'après Abraham Bosse l'attesterait au besoin. Le musée de Cluny, particulièrement riche en moules à gaufres et à oublies, possède aussi quelques *moules à gâteaux,* en bois gravé, du XVIe siècle, qui montrent comment, à cette époque, on savait embellir d'une ornementation ingénieuse les objets qui semblent le moins susceptibles de décoration. Parmi ces moules en bois, deux surtout sont intéressants. Le premier, catalogué sous le n° 7278 et qui remonte à 1573, ne comprend pas moins de trente-trois motifs, écussons aux armes de France, armoiries de famille, emblèmes, etc. Le second, plus jeune seulement de quatre années, est également enrichi d'armoiries et de monogrammes, avec des cimiers superbes, couronnés d'animaux chimériques, et un lambrequin magnifiquement décoratif. Plus tard, quand on commença, dans les repas, à faire grand usage des glaces et des sorbets, on fabriqua des moules spéciaux, pour donner aux unes et aux autres des formes appropriées. A la *Vente du maréchal d'Estrées* (7 mai 1786), nous voyons figurer des « moules d'étain à glaces ».

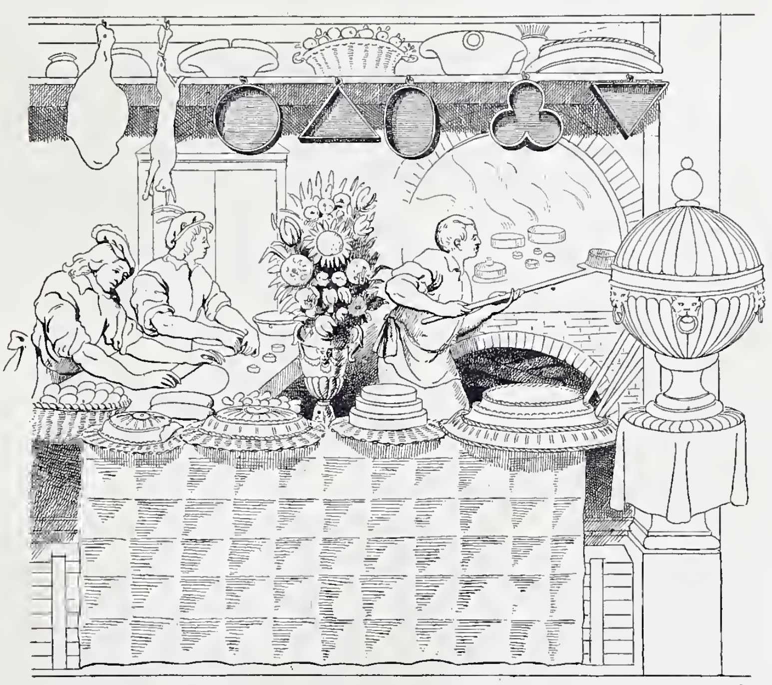


Fig. 674. — Moules de pâtissier, d'après une estampe d'Abraham Bosse.

Enfin, après avoir mentionné les *moules des batteurs d'or,* consistant en feuilles de parchemin, coupées carrément, entre lesquelles ces artisans mettent les feuilles d'or et d'argent qu'ils ont battues sur le marbre ; et les *moules des vanniers* qui se résument en un brin d'osier, tourné en ovale ou en rond, et qui leur sert de calibre pour les paniers, hottes, mannes et autres ouvrages de leur métier, nous dirons, pour terminer, quelques mots de ce qu'on appelait communément au Moyen Age un *moule de bois.*

Au XIVe, au XVe et même jusqu'au XVIIe siècle, ce terme, aujourd'hui hors d'usage, a désigné un grand cercle de fer, qui servait, sur les quais de débarquement et dans les chantiers, à mesurer le bois de chauffage. Par une exten-

sion toute naturelle, on nommait également moule de bois la quantité de bûches nécessaire pour remplir ce grand cercle. C'est ainsi qu'il faut comprendre le passage suivant du *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VI* (p. 26) : « Mars 1414. *Item,* environ sept ou huit jours en mars, fut Saine si cruelle à Paris, que ung moulle de bûche valloit neuf ou dix sols parisis, et un cent de costerets qui le vouloit avoir bons, vingt-huit ou trente-deux sols parisis. » De même pour cet autre passage de la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troye relatif à l'année 1479, qui fut particulièrement rigoureuse : « Et à cette cause ne vint point de bois à Paris... et fust bien cher, comme de sept à huit sols pour le moule. »

Couramment employé à cette époque, ce terme continua d'être en usage pendant les trois siècles suivants. Ajoutons qu'on orthographiait souvent molle, mosle, mole. C'était, au surplus, la façon d'écrire alors communément adoptée, même pour les moules servant à fondre les métaux ou à estamper de la céramique. Pour ne citer qu'un exemple de cette orthographe, nous mentionnerons « plusieurs petites ymaiges de terre faictes en molle, de la passion de Nostre Seigneur et des douze apôtres » qui, comprises dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471), ornaient « la chambre du hault retraict du Roy René ».

Mouler, *v. a.* — Obtenir des reliefs à l'aide d'un moule. On moule les statues, les groupes, les bustes, les vases et les ornements. L'*Entrée solennelle de Henry II et de Catherine de Médicis à Rouen* (1551) décrit un arc de triomphe orné de compartiments remplis « de feuilles fleuronnées et de fruits moulez près le naturel ». Les *Lettres patentes* du 20 décembre 1636, relatives au retranchement du luxe, défendent aux orfèvres de Paris « de faire dores en avant aulcuns ouvraiges cizelés et moulez ».

Pour le détail des opérations, nous prions le lecteur de se reporter aux mots Moulage, Moule, Mouleur.

Moulerie, *s. f.* — Terme de fondeur et de maître de forges. Atelier dans lequel on jette en moule les gros ouvrages de fonte.

Moulet, *s. m.* — Terme de menuisier. Calibre en bois dont on se sert pour régler l'épaisseur de certaines pièces.

Moulettes, *s. f. pl.* — Terme de rocailleur. Petites coquilles dont on fait usage pour former ou pour revêtir des figures en relief.

Mouleur, *s. m.;* **Molleur,** *s. m.* — On donne, d'une façon générale, ce nom aux nombreux artistes et aux divers ouvriers qui exécutent des moulages. Lorsque le statuaire a fini son modèle en terre, comme celui-ci, en se séchant, risquerait de se craqueler, de se fendiller et finalement de tomber en morceaux, le mouleur est appelé, qui prend un *bon creux* de ce modèle, et, dans ce bon creux, coule en plâtre un ou plusieurs Moulages (voir ce mot) de l'œuvre achevée. On moule également en plâtre, d'après la nature vivante. Dans le principe, ces travaux ne paraissent pas, toutefois, avoir été exécutés par des artistes spéciaux. Nous avons vu plus haut (col. 1002) que c'étaient deux peintres (Jehan Perréal et François Clouet) qui avaient moulé les visages de Louis XII, de François I[er] et de Henri II. L'article suivant, remontant à l'année 1540 et emprunté aux *Comptes des bastimens du roi,* montre que c'est également à un peintre que François I[er] confiait le soin de mouler les antiques, qu'il faisait venir d'Italie à grands frais. « A Jacques Veignolles, paintre, et Francisque Rybon, fondeur, pour avoir vacqué à faire des mosles de plâtre et de terre, pour servir à jetter en fonte les anticailles que l'on a amenées de Rome pour le Roy... » Ce n'est qu'en 1562, dans les *Comptes de Fontainebleau,* que nous trouvons la mention d'un artiste qualifié spécialement mouleur : « A Charles Padouan, mouleur en bassetail, la somme de L livres, pour plusieurs testes de moules, de feuillages, de corniches et figures de bassetail, de papier pillé couvert de poiraisine et d'autres estoffes, qui est à raison de XV livres par mois. » Mouleur en basse taille doit être compris ici comme l'équivalent de mouleur en bas-relief. Par le détail des objets que Charles Padouan avait à mouler et par les « étoffes » qu'il employait, il est facile de voir qu'il était ce que nous appelons aujourd'hui un Ornemaniste.

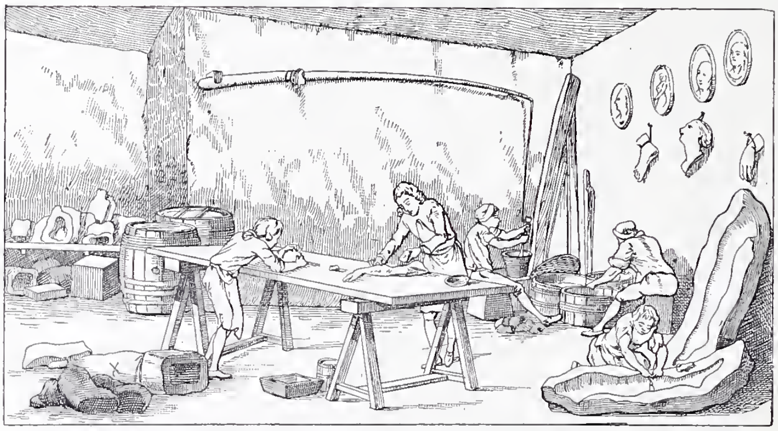


Fig. 675. — Atelier de mouleur, d'après un dessin de P. Falconet fils.

Les industries qui ont pour but la traduction en métal des œuvres d'art ou des objets d'ameublement, telles que celles des bronziers, des fondeurs, etc., ont aussi recours aux mouleurs pour confectionner les Chapes, dans lesquelles on coule les pièces qui sont à fondre. Ces artisans, toutefois, se nomment plus spécialement « mouleurs en terre et en sable ». Les maîtres fondeurs de la ville et faubourgs de Paris faisaient figurer autrefois ce titre au nombre des quatre qualités, qui leur étaient attribuées par leurs Statuts. Indépendamment de ces maîtres fondeurs de gros ouvrages, il exista également, au Moyen Age, une Communauté ayant le privilège de mouler et de fondre les objets de dimensions réduites, tels que « boucles mordans, frémaux et aneaux d'archal et de quoivre (cuivre) ». Cette Communauté, qui porta le nom de « fondeurs et molleurs », fut instituée par saint Louis et vit ses règlements recueillis par Étienne Boileau. Enfin, on comptait encore une autre Communauté, celle des « ouvriers de toutes menues ouevres, que on fait d'estaim ou de plom à Paris », qui moulait et fondait une foule de petits ouvrages, tels que « mirouers, frémaux, sonnectes anelés (petits anneaux), mailles de plom, méreaux, etc. » Elle se servait soit de moules en fer, que l'on nommait *coquilles,* soit de moules creusés dans une pierre tendre. (Voir fig. 671.) Les jouets d'enfants, les enseignes de pèlerinages, les amulettes en étain étaient moulés de la sorte. Les artisans qui confectionnaient ces divers objets prenaient également le titre de molleurs, mosleurs ou mouleurs.

Mouleurs de bois. — C'était le nom qu'on donnait à Paris, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, à certains officiers établis par la Ville, sur les ports et dans les chantiers, pour

mesurer le bois à brûler, et tenir la main à l'exécution des Ordonnances concernant la police qui devait être observée dans le débit de ces marchandises. Les mouleurs de bois formaient une des corporations les plus considérables et les plus anciennes de Paris. Certains auteurs font remonter son établissement à Louis le Jeune (1170) ; d'autres prétendent qu'elle fut instituée par Philippe II (1190). Quoi qu'il en soit, une *Ordonnance* du Parlement datée de 1299, un *Règlement,* édicté en 1350 par le roi Jean, qui leur accorda le titre de « jurés mesureurs de la bûche », et enfin une *Ordonnance* de Charles VI (1415), font assez connaître l'ancienneté de cette Communauté, et quelle était son importance.

Moulin, *s. m.* — Petit ustensile de ménage dont on a fait usage, dès le XVe siècle, pour moudre les épices et la moutarde, et qui, à partir du XVIIIe siècle, fut employé pour moudre le café. Le moulin à épices se rencontre, toutefois, assez rarement dans les anciens textes ; au XIVe et au XVe siècle, on faisait de préférence usage du MORTIER, et c'est encore à cet appareil qu'on a recours en Orient et en Afrique pour réduire le café en poudre impalpable. Pour notre part, nous n'avons trouvé à relever au XVe siècle qu'un seul moulin à épices, ainsi décrit : « Un molin à mostarda. » (*Prise en charge par Guillaume Du Val, capitaine du château d'Hyères, des objets composant le mobilier dudit château;* Cour des comptes de Provence, 1428-1448.) Quant aux moulins à café, s'ils sont sensiblement plus récents, ils sont, par contre, infiniment moins rares. Citons : « Un moulin à caffé, prisé VI livres. » (*Invent. de Louis Hanique, conseiller de l'hôtel de ville;* Paris, 1720.) « Un moulin à caffé d'or, ciselé en or de couleur, représentant des branches de caffier (*sic*). » (*Vente après décès de Mme de Pompadour,* 24 janvier 1765.) — Étant donné le goût particulier de Louis XV pour le café, on peut considérer ce moulin comme un meuble quasiment historique. — « ... Un tableau représentant la dame Eisen, un moulin à caffé de bois,... — tous ces objets appartenant à Mme Eissen. » (*Apposition des scellés après le décès de C.-J.-D. Eisen, peintre dessinateur;* Paris, 1778.) « Dans le garde-manger : un moulin à caffé dans une armoire, et sur cinq planches en tablettes, différents ustensiles ne méritant description. » (*Invent. de J.-B. Pigalle, sculpteur du roi;* Paris, 1785.) « Un nécessaire contenant vingt pièces en argent, chocolatière moulin, cuillers à caffé, etc. » (*Vente des biens de M. ***, ancien banquier;* Paris, 1786.) Etc. L'art, qui jadis cherchait à tout embellir, n'a pas dédaigné ces modestes appareils, et l'on peut voir, au musée de Cluny, parmi plusieurs moulins de formes assez gracieuses, un moulin à café en fer gravé, datant du siècle dernier, et sur lequel sont représentées les figures des quatre Saisons. Nous venons de constater, au surplus, grâce à la *Vente après décès de Mme de Pompadour,* qu'il s'en faisait d'infiniment plus précieux.



Fig. 676.
Petit moulin à café (XVIIe siècle).
Musée de la porte de Hal.

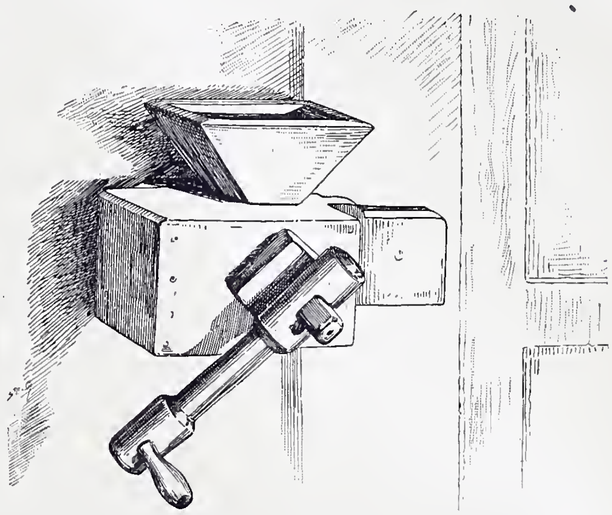


Fig. 677. — Grand moulin à café en bois, retenu à la muraille (XVIIIe siècle).

Par extension, on a donné, au XVIIIe siècle, le nom de moulin aux appareils de forme cylindrique et montés sur un pivot, qui servent à brûler le café en lui imprimant, pendant toute la durée de la cuisson, un mouvement rotatoire. Dans les livraisons d'argent blanc, aux armes du roi, faites par François-Thomas Germain, le 1er février 1754, à Versailles, on trouve : « Un moulin pour brûler du café, de 8 pouces de haut sur 4 pouces de diamètre, pezant avec son couvercle 5 marcs 4 onces 6 grains. » (*Journal du Garde-Meuble,* AN. O^1, 3316, p. 3 r°.)

Mouliner, *v. a.* — Terme de marbrier. C'est égaliser et polir l'épaisseur ou le parement d'une tranche de marbre, en frottant cette tranche sur une plaque de fonte ou sur un autre morceau de marbre couvert de grès.

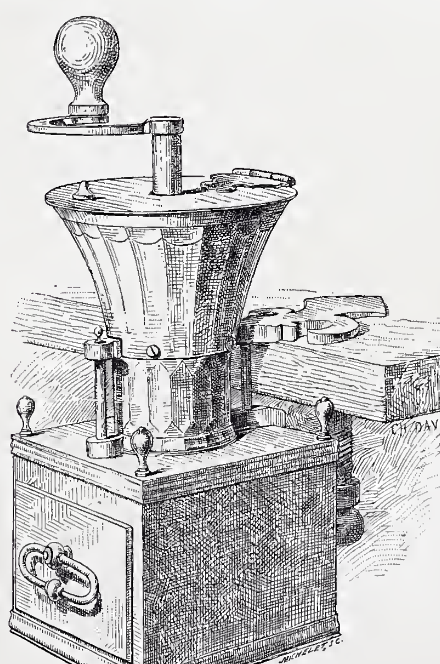


Fig. 678. — Moulin à café en fer (XVIIIe siècle).

Moulinet, *s. m.* — Bâton dont on se sert pour faire mousser le chocolat. On dit également Moussoir. (Voir ce mot.) C'est aussi le nom que l'on donnait, au XVIIe siècle, aux petits moulins de carton, avec lesquels les enfants s'amusent.

Moulinet en tranchoir. — Terme de vitrier. « Ce sont des pièces de vitre. » (Richelet.)

Moullequinier, *s. m.* — Fabricant de Moloquin. (Voir Meulequinier.)

Moulu, *part. passé* du *v.* Moudre. — Or moulu. « On a fait depuis peu, à Paris, pour le roi de Sardaigne, une boëte de pendule de bronze doré d'or moulu. Quoiqu'elle ne soit pas d'un grand volume, elle ne laisse pas que d'être très riche. » (*Mercure* d'août 1732.) « Lampe de nuit en bronze doré d'or moulu, avec figure de porcelaine de Saxe. » (*Vente du fonds du sieur Tiron, bijoutier;* Paris, 11 décembre 1775.) Mode particulier de dorure au mercure. (Voir t. II, col. 153, et t. III, au mot Or.)

Moulure, *s. f.;* **Moleure,** *s. f.* — Terme d'architecture et de décoration. C'est le nom donné à tout ornement plat ou arrondi, saillant ou rentrant, placé sur le nu d'une surface. Ce nom vient, dit-on, de ce que ces ornements, se deux, le *filet* ou *listel,* dont la forme est carrée, et le *bandeau* ou *plate-bande,* dont la largeur est toujours plus considérable que la saillie. Les principales moulures curvilignes simples sont le *quart de rond* ou *échine,* le *cavet,* le *congé,* l'*ove* et la *baguette.* Les moulures curvilignes composées sont ainsi nommées, parce que leur mouvement est ordinairement compliqué de deux courbes qui se contrarient. Elles se nomment le *talon,* la *doucine,* le *tore,* le *bec-de-corbin.* Enfin on donne encore d'une façon générale le nom de *moulures lisses* à celles qui ne sont point sculptées, de *moulures ornées* à celles où l'on a taillé des ornements, soit en relief, soit en creux ; et celui de *moulures couronnées* à celles qui sont accompagnées d'un filet. Toutes ces moulures, droites ou curvilignes, simples ou composées, peuvent être heureusement associées les unes aux autres, et c'est en variant les proportions de ces divers profils et en les combinant avec plus ou moins d'habileté, d'expérience ou de bonheur, que l'on arrive à former ces belles et riches moulures, qui fournissent la parure de tant de façades superbes, et qui constituent l'élément principal de magnifiques décorations.

Ces différentes moulures, dont nous donnons une image

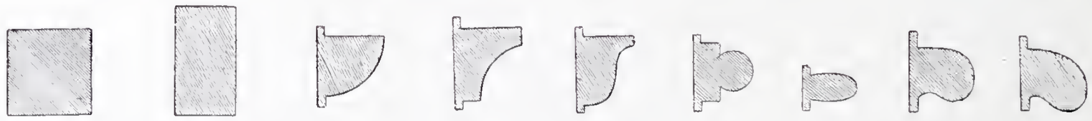


Fig. 679 à 687. — Moulures classiques.

répétant avec fidélité, semblent avoir été moulés les uns sur les autres. « Dirons-nous, écrit à ce propos M. Quatremère de Quincy, que ce fut au procédé du moulage qu'on dut les objets que dans l'architecture on appelle moulures ; ou ce nom leur fut-il donné parce qu'ils ont l'air d'être le produit mécanique du moulage ? On sait, en effet, que les objets qui sortent d'un moule sont remarquables par leur similitude identique. Or, comme l'art d'exécuter une moulure sur un édifice consiste surtout à lui donner, dans ses diverses positions, cette entière ressemblance qui naît de la répétition, il nous semblerait que cette apparence d'avoir été coulés dans un même moule a pu faire donner aux profils le nom de moulures. » Quoi qu'il en soit du nom et de son origine, il faut reconnaître que les moulures jouent un rôle considérable dans tous les arts qui touchent à la construction et à l'ameublement. Un grand nombre de membres d'architecture, les corniches, les chambranles, les bases des colonnes, des pilastres, etc., sont formés par des moulures. Les panneaux en sont le plus souvent encadrés. L'importance qu'on leur accorde ne saurait être exagérée. Un auteur les a comparées à une sorte d'alphabet, et il a eu grandement raison. Non seulement les moulures suffisent, dans beaucoup de cas, à caractériser les styles, mais encore elles permettent de distinguer clairement les différentes périodes de ces styles et de déterminer, pour beaucoup d'édifices, l'époque à peu près exacte de leur construction.

Les livres expressément consacrés à l'architecture s'occupent longuement des *profils* ou moulures. Nous nous bornerons ici à constater que, malgré leur étonnante variété, le principe des moulures est cependant assez simple. Elles se divisent en deux grandes classes : les moulures plates et les moulures curvilignes, et en deux genres : les moulures simples et les moulures composées. Les moulures plates sont toujours simples. Elles sont au nombre de qui nous dispense de plus amples descriptions (fig. 679 à 687), appartiennent à ce qu'on est convenu de nommer l'architecture classique, c'est-à-dire à celle qui s'inspire des exemples et des modèles grecs et romains. L'architecture ogivale comprend, elle aussi, un nombre assez considérable de moulures, qui, classées avec moins de soin, portent des noms moins connus. M. Ad. Berty, dans son *Dictionnaire de l'architecture au Moyen Age,* s'est efforcé d'en établir une classification ingénieuse, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

En menuiserie, les moulures sont les mêmes qu'en architecture. Elles n'ont pas moins de signification et elles offrent, en outre, plus de variété, parce que le bois, étant plus aisé à travailler que la pierre ou le marbre, les moulures de menuiserie peuvent être plus tendres, plus ressenties, et prêter à des combinaisons encore plus variées et plus nombreuses que les moulures des bâtiments. Jadis, toutes les moulures de menuiserie étaient poussées directement par l'ouvrier, à la main et sur une sorte d'établi qu'on nommait banc à profiler. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi que pour les moulures de lambris, et pour celles qui sont chantournées. Quant aux moulures droites, destinées aux meubles, elles s'obtiennent à l'aide d'un instrument animé d'un mouvement rotatif extrêmement rapide, qu'on nomme la *toupie.* Ajoutons qu'un bon menuisier doit, non seulement attacher une importance spéciale à la confection de ses moulures, mais qu'il doit aussi se préoccuper de savoir si elles seront peintes à l'huile ou peintes à la détrempe, ou enfin dorées. Chacune de ces différentes opérations complémentaires réclame, en effet, un soin spécial et des précautions particulières. Il est clair que si les moulures doivent être dorées, il faut tenir les saillies moins épaisses et les dégagements plus forts. Si elles doivent être peintes, il faut encore accentuer la ténuité des saillies et l'importance des creux. Si l'on ne

prenait cette précaution, les moulures, s'empâtant sous plusieurs couches de peinture, finiraient par n'avoir plus ni forme ni accent.

Après ce que nous venons de dire, on ne saurait s'étonner de voir les moulures spécialement mentionnées dans un certain nombre de documents anciens. Depuis le roi René, qui, procédant à des marchés de menuiserie et de serrurerie, pour le pavillon du château d'Angers (18 et 22 août 1445), commande « une porte enchassillée, garnie de moleure » et « ung grand dressoir à revers, revêtu de moleure », etc., jusqu'au comte du Luc, qui achète, en 1751, à Lazare Duvaux « trois panneaux formant un petit cabinet en papier des Indes, fond blanc, avec les moulures garnies en vert » ; depuis le cardinal d'Amboise qui, le samedi 17 juillet 1507, fait payer une somme de 4 liv. 6 d. « aux menuysiers qui font les mouleures du pavillon » de son château de Gaillon, jusqu'à Mme de Pompadour, qui, en 1753, reçoit du même marchand « une châsse à moulures en bronze doré », ces ornements tiennent une place importante dans les préoccupations de la société élégante de ces temps féconds en beaux édifices et en meubles superbes. L'auteur du *Discours sur l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (1574) les comprend, avec les « caneleures », parmi les ornements qui, au XVIe siècle, renchérissaient singulièrement les constructions. Ils figurent même dans le vocabulaire des poètes, et Loret, dans sa *Muze historique* (22 mars 1659), vante

.... L'hôtel des Hameaux,
Éclairé de bien des flambeaux,
Ajusté de meubles fort riches,
De moulures, frizes, corniches.

Les écrivains les plus distingués ne dédaignent pas de s'intéresser à leur sort, et Saint-Simon, à propos de la refonte de l'argenterie, opérée en 1709, se lamente grandement sur « la perte et le dommage inestimables de toutes ces admirables moulures, gravures, ciselures, de ces reliefs et de tant d'ornemens achevés, dont le luxe avoit chargé la vaisselle de tous les gens riches et de tous ceux du bel air ». (*Mém.*, t. VII, p. 211.) Enfin il n'est pas jusqu'à Mme de Simiane, qui, répondant à un de ses amis à propos de conseils d'ameublement, n'écrive : « Vous voudriez peut-être des moulures, des encadrures ; vous avez raison, mais cela coûte trop. » (Voir dans les *Lettres de Mme de Sévigné*, t. X, p. 197.)

MOULURE. — Au XVIe siècle, on trouve ce mot employé avec la signification de bordure ou de cadre. Nous citerons, comme exemple : « Soixante tableaux painctz en huille, faisant partie de soixante-huict tableaux garnis de leurs moulures dorées ; l'une : ung cartel de la figure de feu sieur duc de Guise et les aultres, etc. » (*Vente du mobilier de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France*, 1572.)

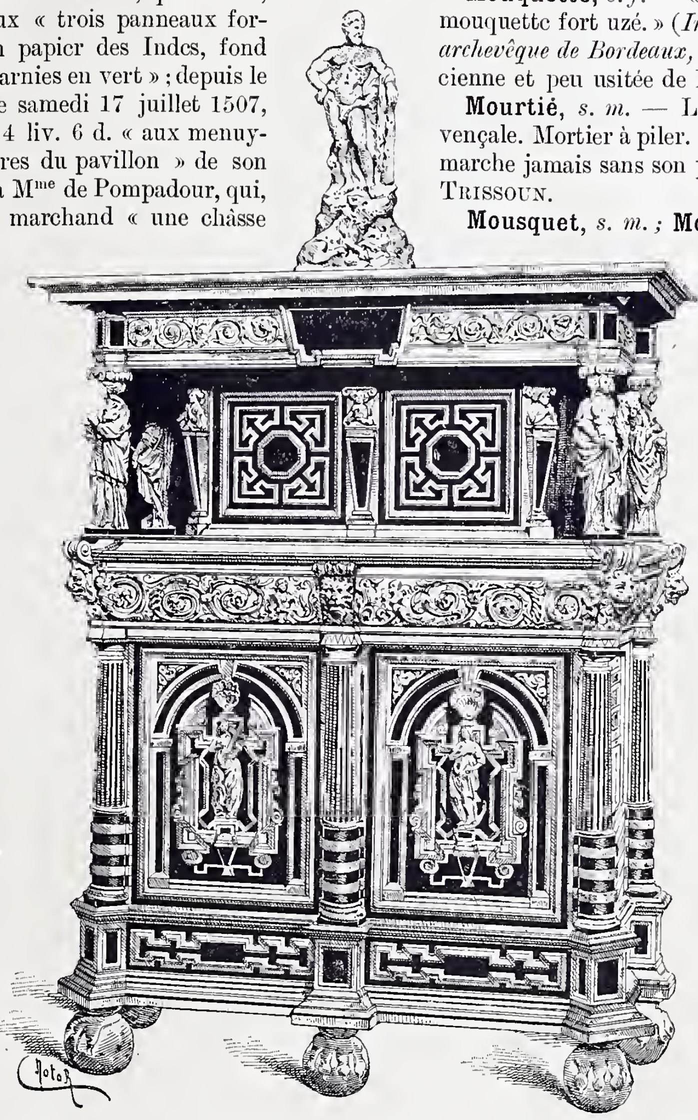


Fig. 688. — Armoire flamande, décorée de moulures (XVIIe siècle).

Moulurer, *v. a.* — Pousser, c'est-à-dire faire, exécuter des moulures, décorer un objet à l'aide de moulures. On dit un cadre mouluré, un siège mouluré, pour désigner un cadre ou un siège ornés de moulures.

Mouquet, *s. m.* — Locution normande. Petit flambeau, bout de chandelle, fixé sur un morceau de bois.

Mouquette, *s. f.* — « Plus un tapis de pied de mouquette fort uzé. » (*Invent. de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux*, 1680.) C'est une forme ancienne et peu usitée de MOQUETTE. (Voir ce mot.)

Mourtié, *s. m.* — Locution forézienne et provençale. Mortier à piler. En Provence, le mortier ne marche jamais sans son pilon. Ce dernier se nomme TRISSOUN.

Mousquet, *s. m.* ; **Mousquette**, *s. f.* — « Nom de tapis de Turquie et de Perse, achetés à Smyrne et entrant en France par Marseille. » (LITTRÉ.) Nous démontrons plus haut (col. 962) que ces tapis ne sont autre chose que de la MOQUETTE. (Voir ce mot.)

Mousse, *s. f.* — Au siècle dernier, on s'est servi de mousse pour rembourrer des SOMMIERS et des MATELAS. On trouvera à ces deux mots quelques détails sur ces lits de mousse.

Mousseline, *s. f.* — « Entre les toiles qu'on achète à Daca, écrit l'abbé Raynal, les plus importantes sans comparaison sont les mousselines unies, rayées et brodées. De toutes les contrées de l'Inde, on n'en fait que dans le Bengale, où se trouve le seul coton qui y soit propre. Il est planté à la fin d'octobre et recueilli dans le mois de février. On le prépare tout de suite, pour le mettre en œuvre dans les mois de mai, juin et juillet. C'est la saison des pluies. Comme [alors] le coton prête plus et casse moins, elle est la plus favorable pour fabriquer les mousselines. Ceux qui en font le reste de l'année entretiennent cette humidité nécessaire au coton, en mettant de l'eau immédiatement au-dessous de leur chaîne. Voilà dans quel sens il faut entendre qu'on travaille les mousselines dans l'eau. » (*Hist. des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, 1786, t. Ier, p. 410.) Pendant très longtemps, les mousselines nous vinrent uniquement de l'extrême Orient. Colbert, désireux d'en établir des fabriques en France, en prohiba l'importation ; mais Louis XIV, tout en maintenant la défense à l'égard des particuliers, la leva, sur la

fin de son règne, en faveur de la Compagnie des Indes, et celle-ci ne se fit point faute d'en introduire dans le royaume, non seulement des quantités considérables, mais encore des variétés singulièrement nombreuses, et dont beaucoup ne nous sont plus connues que de nom. Nous emprunterons donc à un écrivain du temps, bien renseigné sur tout ce qui touche le commencement du XVIIIe siècle, la liste curieuse de ces tissus exotiques : « La Compagnie des Indes orientales de France, écrit Savary, apporte de Pondichéry et de Bengale plusieurs sortes de mousselines, savoir : des Bétilles simples, des Bétilles organdy, des Bétilles tarnatanes, des Tarnatanes chavonis, des Adatais, des Mametiaty, des Abrohany, des Doulebsais, des Hamedis, des Mallemolles simples, des Mallemolles tarnatanes, des Casses, des Chabnam ou Rosées, des Doréas, des Mamotbanys, des Tansjebs, des Terindannes. »

Le *Mercure* de septembre 1701, qui annonce l'arrivée d'un chargement de mousseline en France, donne aussi une nomenclature assez détaillée des espèces alors employées. Au mois d'octobre 1726, la prohibition qui avait été édictée par Louis XIV fut reprise par son successeur, et un *Arrêt* du 7 septembre 1764 renouvela les mesures draconiennes qui refusaient l'entrée du royaume aux mousselines provenant de l'étranger. Enfin, le 22 juin 1768, le gouvernement, étant avisé qu'il se faisait une contrebande importante de ces articles, entrant par la Lorraine, défendit, par *Arrêt du Conseil d'État,* d'entreposer, tant dans les duchés de Lorraine et de Bar que dans les trois évêchés et en Alsace, aucune sorte de mousseline, sous peine de 500 livres d'amende. Une seule exception fut faite à cette sévère législation. Un arrêt du 18 janvier 1787 permit l'entrée en France et la vente dans le royaume de 8,000 pièces de mousselines rayées, quadrillées, brochées, « provenant du commerce françois de l'Inde ». C'était, en quelque sorte, la liquidation de nos grands établissements coloniaux. Faut-il ajouter que, malgré cette prohibition sévère, on rencontre la mousseline à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, jouant son rôle dans un certain nombre de grands mobiliers? Et tout d'abord l'*Inventaire des meubles de la Couronne* du 30 janvier 1681 énumère 19 pièces de mousseline, lissées, unies, à fleurs blanches, rayées, jaunâtres, à fleurs vertes et rouges, etc. Ainsi le tissu proscrit avait trouvé bon accueil chez son proscripteur même. Bien mieux, le haut clergé était aussi hospitalier pour la mousseline que le Grand Roi, car l'*Apposition des scellés sur les effets de feu Mgr Belzunce de Castelmoron, évêque de Marseille* (1755), mentionne « deux rideaux de mousseline aux fenêtres » accrochés à des « tringles de fer ». Malgré cela, l'emploi de la mousseline dans l'ameublement n'en demeure pas moins rare à cette époque.

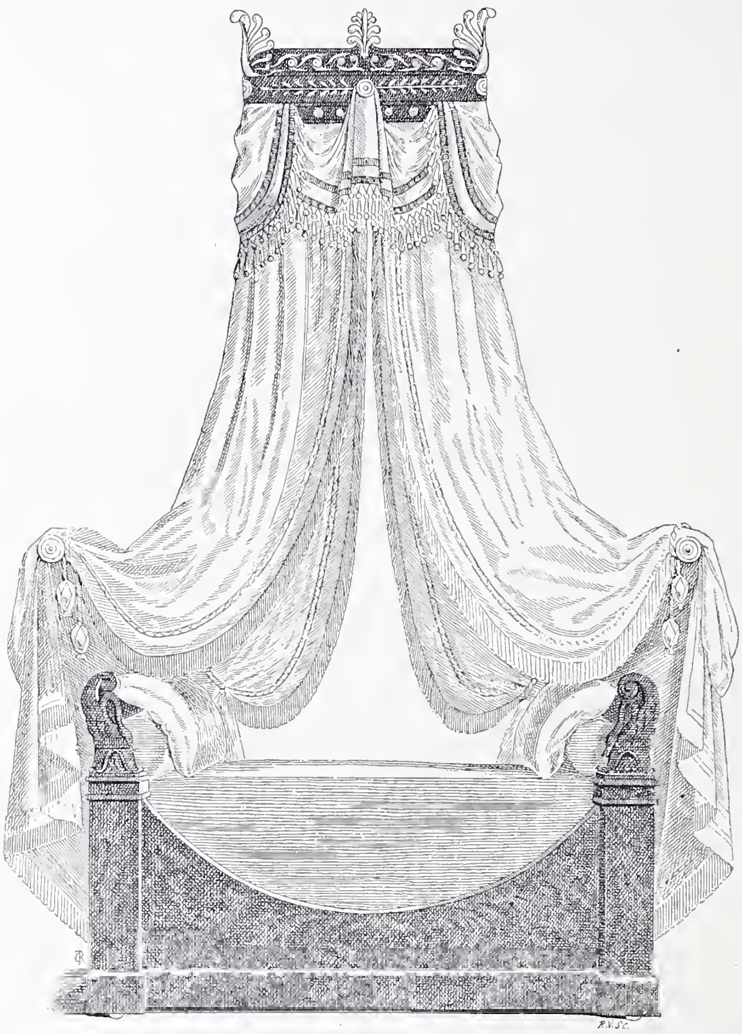


Fig. 689. — Lit garni et drapé de mousseline (modèle de 1836).

En dépit de cette protection énergique, il ne paraît pas cependant que les différentes tentatives faites pour acclimater chez nous cette fabrication aient eu tout le succès désirable. De ces tentatives, sinon la plus féconde, du moins la plus curieuse, est assurément celle qui eut lieu à Paris même par les soins du clergé. « L'ingénieuse charité de M. le curé de Saint-Sulpice, écrit Piganiol de la Force, l'a fait penser à établir dans sa paroisse une manufacture de mousseline aussi fine que celles qui nous viennent des Indes. Cet établissement, en retirant un grand nombre de fainéants de la misère et du libertinage, sera encore d'une grande utilité pour le Royaume. » (*Nouvelle description de la France,* t. II, p. 81.)

Cette fabrication, toutefois, n'avait pas encore, aux dernières années du XVIIIe siècle, poussé chez nous des racines bien profondes, puisque nous lisons dans l'*Almanach sous verre* de l'an VI la communication suivante : « Le citoyen Barneville a mis sous les yeux du public, à la séance du lycée du 30 floréal dernier, tous les faits établissant la possibilité de fabriquer en France des mousselines superfines et d'enlever aux Anglois le commerce des mousselines des Indes. Il a tous les moyens nécessaires pour : 1° la préparation du coton; 2° sa filature au plus haut degré de finesse; et 3° l'emploi des fils dans la fabrication des plus fines mousselines : trois objets absolument distincts, et qui exigent des recherches et des industries particulières, dans lesquelles cet artiste a atteint la dernière perfection. » De nos jours, fort heureusement, le problème est résolu, la France n'a plus rien à envier à l'Inde. Tarare et Saint-Quentin, pour les mousselines blanches, Alençon, Nancy, Rouen, etc., pour les mousselines claires, rayées, brochées, etc., peuvent soutenir, avec avantage, toutes les comparaisons.

La mousseline, dans l'ameublement, est surtout employée à faire des couvre-pieds et des rideaux. Dès le XVIIe siècle, elle était déjà fort estimée pour cet usage. L'*Inventaire du mobilier de la Couronne* du 20 janvier 1673 mentionne : « Une couverture de mousseline figurée d'ovalles et fleurons de fil par bandes. » L'*État* du 30 janvier 1681 décrit une autre « couverture de mousseline blanche, façonnée avec des campannes de mousseline et des houppes de soye au bout ». A la *Vente de Mme la duchesse de Brissac* (Paris, 16 juillet 1770), figuraient des « lits et tentures... d'indienne, de mousseline rayée, etc. » A la *Vente de M. le duc de Bouillon* (Paris, 4 mai 1772), nous relevons un « lit de mousseline brodée »; à celle de la marquise de la Tournelle (Paris, 20 juin 1784), nous remarquons de « grands rideaux de mousseline »; la *Vente de la comtesse de Damas de Crux* (Paris, 28 août 1785) comprenait un « lit de mousseline doublé de rose », etc. Enfin, récemment, à la *Vente de Mlle Humberta, artiste lyrique* (juin 1887), on vit adjuger un « couvre-pieds en mousseline de l'Inde, brodé au chiffre de la reine Hortense et garni d'une large valenciennes ».

De nos jours, c'est quelquefois en grands rideaux, et plus ordinairement en rideaux de vitrages, que la mousseline trouve son emploi. Pour ce dernier usage, on l'achète rarement unie ; on la choisit généralement ornée de rayures, de quadrillages, de rinceaux ou d'ornements compliqués. Plus souvent encore, on la préfère brodée à la main ou avec applications, c'est-à-dire découpée à jour, avec les découpures remplies par des morceaux de tulle. Aux premières années de ce siècle, quand la mousseline commença d'être fabriquée couramment en Europe, on la mit un peu à toutes sauces. Le prince de Metternich, voulant, en 1820, initier sa famille aux beautés mobilières du palais Furstenberg, écrivait : « Les meubles sont en damas bleu, ornés de grands bouffis de mousseline, qui sont eux-mêmes galonnés d'or et d'argent et bordés de vert et de rouge. Tous les appartements sont pareils. » (*Mém. de Metternich*, t. III, p. 348. *Détails de famille.* Lettre du 27 mai 1720.) Aujourd'hui, on a fort sagement renoncé à ce débordement de tissus légers.

Mousseline (Verre). — On donne ce nom à une qualité de verre qui, pendant sa fusion, a été mélangé avec une certaine quantité d'émail blanc, et qui, par suite de ce mélange, a perdu sa transparence. On obtient aussi du verre mousseline, en dépolissant un des côtés de la feuille de verre, à l'aide de l'acide fluorhydrique. Dans ce cas, on ménage généralement des parties transparentes, qui forment des petits dessins analogues à ceux dont la mousseline est décorée. Le verre mousseline mérite bien alors le nom qu'on lui a donné. On emploie ces sortes de carreaux pour vitrer les châssis de portes et de fenêtres, dans les couloirs ou dans les pièces secrètes du logis. La principale propriété du verre mousseline est, en effet, d'empêcher de voir à travers les vitres, tout en laissant passer une quantité suffisante de lumière.

On donne encore le nom de verre mousseline à des pièces de gobeletterie exécutées en verre si mince qu'il ne paraît pas plus épais que le tissu dont il emprunte le nom. « Très beau et important service de table en verre mousseline de forme absolument originale, de style ancien, au chiffre G. E. » (*Vente de Mme Gabrielle Elluini;* Paris, 1883.)

Moussoir, *s. m.* — Ou Moulinet (voir ce mot), sorte de bâton dont on se sert pour faire mousser le chocolat. « On agite le mélange avec un moussoir en le faisant tourner rapidement entre les mains [agitées] en sens contraire, et on le verse dans une tasse quand il est bien mousseux. » (*Dict. des arts et métiers,* au mot Limonadier.) L'*Encyclopédie,* décrivant la même opération, emploie le mot moulinet à la place de moussoir.

Moustiquaire, *s. f.* — Le substantif moustique étant de fraîche date en notre langue — ni Richelet, ni Furetière, ni le *Dictionnaire de l'Académie* (2e édition, 1696) ne le mentionnent — il n'est pas surprenant qu'on ne rencontre pas le mot moustiquaire dans les documents un peu anciens. Mais comme les insectes, faute de porter ce nouveau nom, n'en ont pas moins été, à toutes les époques, fort désagréables, ils n'épargnaient pas plus nos ancêtres qu'ils ne nous épargnent nous-mêmes. Les épidermes les plus augustes étaient soumis à leurs sévices. S'il en fallait une preuve, nous la trouverions dans le *Récit de l'Entrevue de Louis XII et de Ferdinand d'Aragon à Savonne* (1507). On lit en effet dans ce curieux opuscule : « Temps fut de prendre rafraischissement, car lors la chaleur estoit audict lieu tant extresme que les plus légèrement vestus à peine la pouvoient supporter, et avec ce tant de petites mouches picquantes comme aguillons y couroient, que chascun en portoit la marque; car la nuict sortoient des fentes et trous des chambres des maisons et ceux qui là dormoient nuds et descouverts en estoient attaincts et picquéz, en manière que plusieurs en avoient corps et visages tous bosseléz et rougeolléz. » Aussi éprouvait-on, en ces temps lointains, comme de nos jours, le besoin de se protéger contre ces hôtes incommodes, et dès le XIVe siècle on rencontre déjà des moustiquaires ; mais elles s'appellent des *cincenelliers* et tirent également leur nom des mêmes insectes qu'on nommait alors des cincenelles. « *Item,* écrit l'auteur anonyme du *Ménagier de Paris* (t. Ier, p. 172), j'ai veu aucunes fois, en plusieurs chambres, que quant l'en estoit couchié, l'en se trouvoit tout plain de cincenelles qui, à la fumée de l'alaine, se venoient asseoir sur le visage de ceulx qui dormoient, et les poingnoient si fort qu'il se convenoit lever et alumer du foing pour faire fumée, pour laquelle il les convenoit fuir ou mourir; et aussi bien le pourroit l'en faire du jour qui s'en doubteroit, et aussi bien par un cincenellier, qui l'a, s'en peut l'en garantir. » Au XVIe siècle, les cincenelles avaient changé de nom. Elles s'appelaient simplement des mouches, et voilà pourquoi nous trouvons dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (Malines, 1523) : « Ung pavilon fait de fil de soie jaulne et grise. Le pied d'ambas est de taffetas noir, d'ung demy-pied de large, fait par-dessus de lettre de fil d'or, fraingé de soie jaulne et grise, pour servir contre les mouches — ung aultre pavilon fait de fil blanc, de mesme ouvraige que le précédent, pour servir aussi contre les mouches. » Trois siècles plus tard, Dufort de Cheverny, parlant du château de Chanteloup, écrivait en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 419) : « L'appartement de la duchesse de Gramont étoit la chose la plus recherchée et la plus magnifique qu'on pût imaginer. Les fenêtres étoient garnies de châssis de canevas, formant comme un tamis, pour empêcher les mouches d'inquiéter et de tourmenter. » A la fin du XVIIIe siècle, les cincenelles prirent le nom de cousins, et voilà pourquoi, dans la chambre du jeune Louis XVII, à Versailles, nous rencontrons : « Une cousinière de six lés de gaze d'Italie, sur trois aunes un quart de haut, bordée de galon de soye blanc et bandelette, garnie de sept glands de soye et plomb, petit cordon de soie, annelets et agraffes. » (*Invent. des meubles de la famille royale,* 1792.) Aujourd'hui le mot moustique ayant trouvé place dans le *Dictionnaire de l'Académie* et paraissant plus noble que cousin, mouche ou cincenelle, on fabrique désormais des moustiquaires.

Moutardier, *s. m.;* **Moustardier**, *s. m.;* **Mostardier**, *s. m.* — « C'est une espèce de petit boisseau de bois avec un couvercle que les garçons des vinaigriers portent suspendu à leur bras, avec une sangle, ou qu'ils roulent sur une petite broüette, qu'ils poussent devant eux, dans lequel ils tiennent proprement la moutarde, qu'ils vont crier par les rües ; — c'est encore un petit meuble de table, d'or, d'argent, d'étain ou de fayance, dans lequel on sert la moutarde pour la manger avec la viande. » Ainsi s'exprime Savary, et, pour ne pas sortir de notre cadre, nous ne nous occuperons que de la seconde sorte de ces moutardiers. Les plus anciens dont nous ayons retrouvé la trace appartiennent au XIVe siècle et semblent avoir été de grandes dimensions. Il est, en outre, à remarquer qu'ils sont en étain. « A Colin Bridel, sommelier de paneterie, pour I pot d'estain acheté par lui, à servir de moustarde en sale, VI s. p. — A Colinet Bordel, sommelier de la chambre des nappes, pour un pot d'estain pesant X marcs, acheté par lui pour servir de moustarde en sale, X sols parisis. » (*Comptes de l'hostel de Charles VI;* Paneterie, 1380-1383.) Au XVe siècle, on en rencontre en argent. Nous citerons notamment : « Un baril d'argent blanc, à mectre moustarde pour la bouche du Roy, à un escuçon devant, taillé à trois fleurs de lis. Pesant VII marcs », compris dans l'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol* (1420), et deux autres ustensiles de même genre, qui figurent dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoye* (1483) : « Ung moustardier d'argent, poisant quatre marcs troys onces. — Ung petit moustardier et quatre petites saussières d'argent, etc. » Mais le grand nombre reste en métal commun. « *Item,* ung mostardier de staint. » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame du Puy;* Toulouse, 1473.) « Trente ung platz et quatorze escuelles, ung moutardier, le tout d'estaing, poisans ensemble six vings livres. » (*Invent. des meubles de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême,* 1497.) « *Item,* ung moustardier d'estaing. » (*Invent. du duc de Bourbonnoys;* Aigueperse, 1507.) « Ung demi-setier, ung moustardier, une salière... d'estain. » (*Mémoire des meubles apportés par Gilles Roger à son fils;* Paris, 1572.) « Une pinte, une chopine, un demy septier, ung petit moustardier... d'estain. » (*Invent de Cl. Millet, sommelier de la duchesse d'Uzès* ; Paris, 1585.)



Fig. 690. — Moutardier en argent ciselé, avec sa cuiller (XVIIIe siècle).

Ce n'est qu'à une époque relativement récente que les moutardiers en argent, en vermeil et même en or apparaissent en abondance. Le *Service pour la chambre, la table et les offices* de Louis XIV ne compte pas moins de dix-huit moutardiers, tous en vermeil doré, pesant ensemble 42 marcs 6 onces 3 gr., c'est-à-dire plus d'une livre chacun. La plupart de ces moutardiers étaient décorés avec un grand soin. Ceux qui servaient spécialement à Marly étaient gravés aux armes du roi avec trois couronnes. Plusieurs sont désignés, dans les inventaires du temps, sous le nom de *Barils à moutarde,* montés sur un trépied, ce qui nous indique assez exactement leur aspect et leur forme. Le 28 novembre 1727, l'illustre orfèvre Thomas Germain livrait au roi Louis XV : « Un moutardier de forme ovale (en or), porté sur quatre consolles cannelées à mufles de lion, avec son couvercle en coquille, ciselé de deux branches de feuilles et graines de moutarde de relief et terminé d'une fleur de lys double. » Ce moutardier exceptionnel était posé sur un plateau ovale à deux anses fixes par les bouts, ciselé d'oves et de cannelures, et orné de deux écussons des armes du Roy et de deux compartimens où sont les trois couronnes ; le tout de relief, pesant, avec une petite cuillier à moutarde, 4 marcs 5 onces 4 gros et demy. » On voit que sur l'article moutardier, Louis le Bien-Aimé ne le cédait pas à Louis le Grand. Et ce n'était pas seulement chez le roi qu'on trouvait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, des moutardiers en métal précieux. Dans l'*Inventaire* d'un simple artiste, de Nicolas Desègre, sculpteur-marbrier (1726), on voit figurer un moutardier d'argent. Chez François Haize, peintre du roi (1766), nous rencontrons : « Quatre flambeaux et un moutardier avec sa cuiller, le tout d'argent blanc, poinçon de Paris. » Le XVIIIe siècle, toutefois, semble avoir été moins épris des moutardiers en métal que des moutardiers en porcelaine. Il n'est besoin que d'ouvrir le *Livre journal* de Lazare Duvaux pour voir de quelle faveur ces derniers jouirent, aux environs de 1750. Le 8 janvier 1752, le célèbre marchand livre à la marquise de Beuvron : « Un moutardier de Saxe, cuiller et plateau, avec sa chaîne d'argent », au prix de 32 livres. — Le 23 janvier 1754, à Mme de Pompadour : « Deux moutardiers de Vincennes couverts, avec leurs plateaux peints à fleurs », ci : 60 livres. — Le 4 septembre 1755, à M. Bazin : « Un moutardier de Vincennes », de 30 livres. — Le 5 janvier 1757, à M. de Montférier : « Un moutardier gros bleu, peint à oiseaux », valant 60 livres, etc. (*Livre journal,* t. II, p. 111, 190, 255.) Le 7 janvier 1780 « et jours suivants », on vendit à l'hôtel d'Aligre le fonds de la fabrique de porcelaine du faubourg Saint-Denis, et les moutardiers sont compris parmi les articles de luxe que produisait cette manufacture. C'était là le tribut des riches. Les petites bourses se satisfaisaient à moins de frais. Le *Mercure* de décembre 1760 nous apprend que les moutardiers en faïence blanche se vendaient alors 10 sous. Il nous a été conservé un assez grand nombre de moutardiers céramiques ; nous entendons de ces jolis moutardiers en porcelaine et en faïence que vendait Lazare Duvaux. La Saxe, Vincennes, Sèvres, Saint-Cloud, Rouen, Mennecy, Strasbourg, comptent encore, dans les vitrines de nos amateurs, de nombreux échantillons du savoir-faire



Fig. 691. Moutardier monté en argent (XVIIIe siècle).



Fig. 692. Moutardier monté en argent (XVIIIe siècle).

des céramistes de ce temps. On peut voir, notamment, au musée de Cluny, plusieurs exemplaires de moutardiers en faïence de Rouen (entre autres les n°s 3356, 3357, 3358), qui sont d'une forme agréable et fort élégamment décorés.

De la même époque ou postérieurs de quelques années, sont ces jolis moutardiers en cristal bleu foncé, gracieusement portés par une délicate monture d'argent. Ces aimables créations furent particulièrement à la mode à la fin du siècle dernier. Une note insérée aux *Annonces, affiches et avis divers* du 3 mai 1783 informe le public que, le 30 avril précédent, « on a perdu, depuis l'hôtel de Tessé, quai des Théatins, jusqu'à la rue d'Orléans, un moutardier de verre bleu, monté en argent et en relief, avec cuiller d'argent ». Une « récompense honorable » est offerte « à qui le rapportera au suisse dudit hôtel ». On rencontrait, au surplus, de ces jolis objets chez les célébrités du jour. La *Vente des effets précieux de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781) mentionne des moutardiers, poivriers et doubles salières en verre bleu de Bohême montés en argent. Le procès-verbal d'arrestation d'un nommé Bompas, qui avait dévalisé la maison de Sophie Arnould, à Clichy-la-Garenne, nous apprend que la célèbre artiste possédait « un moutardier d'argent garni de pierre bleue de composition, et portant un chiffre formé des lettres S A, avec une cuillère à moutarde de porcelaine ». (21 janvier 1789.) Rien n'est plus décoratif, du reste, que l'association du verre bleu foncé avec l'argent ciselé; c'est ce qui explique comment ces jolis spécimens ont continué d'être fort à la mode. Toutefois, ces moutardiers, quelque précieux qu'ils puissent être, n'approchent certainement pas de celui dont se servait Louis XVI et que l'*Inventaire du mobilier de la Couronne,* dressé en 1792, estimait 1,114 livres 16 sols 4 deniers.



Fig. 693.
Moutardier monté en argent (XVIIIe siècle).

Mouton, *s. m.* — La peau de mouton joue un rôle assez important dans le mobilier. On l'emploie avec sa laine pour servir de tapis de pied ou de descente de lit. Dans ce cas, elle est parfois teinte en couleur vive. Exemple : « Un tapis de mouton rouge de quatre peaux à quatre pantes, doublé de serge d'Aumalle rouge et bordé d'un gallon de soie, large de trois quarts et demi et long d'une aune compris les pantes. » (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653.) Plus souvent, on lui conserve sa couleur blanche, avec une petite bande de drap rouge tout autour, pour relever sa blancheur. En outre, elle est généralement doublée d'une toile épaisse.

On fait aussi grand usage de peaux de mouton tannées. Quand le tannage a eu lieu au sumac, ces peaux gardent le nom de mouton ou prennent celui de *mouton maroquiné.* Quand elles sont tannées à l'écorce, on les appelle *basane.* Préparée au sumac, la peau de mouton peut être mise en œuvre, soit sous forme de peau mate, soit maroquinée à grain long, à gros grains, à grain anglais, ou chagrinée, etc. Dans ce cas, elle sert surtout à couvrir les sièges, les fauteuils, les canapés. Sous cette forme, elle présente presque les mêmes avantages que la peau de chèvre. Elle constitue une garniture propre, fraîche, d'un entretien facile, qui ne se laisse pas pénétrer par l'odeur du cigare ; mais sa tenue est moins bonne et sa solidité moins grande. Elle se raye et s'écorche beaucoup plus facilement.

Mouvement, *s. m.* — Terme de peinture. C'est la pose propre au personnage mis en action. C'est aussi l'inflexion plus ou moins compliquée que suivent les contours d'une chose inanimée. « Si vous vous souvenez de la première lettre que je vous écrivis touchant le mouvement des figures que je vous promettois d'y faire, et que tout ensemble vous considériez ce tableau, je crois que facilement vous reconnoîtrez quelles sont celles qui languissent, qui admirent, celles qui ont pitié... » (Poussin, *Lettre du 28 avril 1639.*)



Fig. 694.
Moutardier monté en argent, exécuté par M. Ch. Normand (1820).

Terme d'horlogerie. Ensemble du mécanisme qui fait mouvoir les aiguilles et la sonnerie d'une horloge, d'une pendule, etc. « Messaiges envoiéz. — Jehan Darizolles, chevaucheur, envoié de Crécy en Brye porter lettres de par le Roy à Paris, devers Gillet Malet, pour avoir 1 mouvement (d'horloge) qui devoit estre à Beauté ; dymenche, VII jours de juillet, le Roy à Crécy en Brye. Argent : XII sols p. » (*Comptes de l'hostel du roy Charles VI,* 1381.)

Terme de serrurerie. Levier coudé qui sert à changer la direction des fils moteurs d'une sonnette. Articulations qui permettent de donner à un mannequin la position qui convient. « *A vendre* chez la dame veuve Gravelot, rue Mercier, 3, mannequins de 2 pieds et demi de haut, faits en Angleterre dont tous les mouvements sont en cuivre, avec des habillemens de divers couleurs. » *Annonces, affiches et avis divers,* 18 avril 1774.)

Mouveron, *s. m.* — Terme de confiseur. Spatule de bois avec laquelle on agite les sirops, pour casser et dissoudre les cristaux, qui se forment pendant la cuisson et le refroidissement.

Mouvette, *s f.* — Grande cuiller de bois, dont on se sert pour la cuisine. Ce terme est spécial aux départements qui forment la haute et basse Normandie.

Mouy. — Petite ville du Beauvaisis. « Il s'y tient tous les ans une foire assez considérable, dit Savary, et tous les mois un marché. Son plus grand commerce consiste en serges, que de son nom on nomme serges de Mouy. » La réputation de ces serges est ancienne. Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), on trouve : « Un tour de lict à housse de serge de Mouy rouge cramoisy, garny de franges, mollet de laine de mesme couleur. » (Chambre de M. Servient, précepteur du jeune Mancini.) D'autre part, l'*Inventaire de Charles de Foresta, seigneur de Belleville, conseiller du Roy* (Paris, 1670), mentionne : « Huict feuilles



Fig. 695. — Moutardier en argent, exécuté par M. Odiot (1835).

de paravant garnyes de serge de Mouy rouge. » Ces deux citations font connaître à quels usages on employait la serge de Mouy.

Muce, *s. f.*; **Muche**, *s. f.* — Voir Musse.

Mudo, *s. m.* — Locution limousine. Cage à poulets en osier.

Muette, *s. f.* — « Terme de chasse, écrit Furetière. C'est une maison bastie dans une capitainerie de chasse, tant pour y tenir la jurisdiction concernant les chasses, que pour y loger le capitaine ou quelques officiers, ou même les chiens et l'équipage de chasse. On nomme ainsi celles du bois de Boulogne, de Saint-Germain, etc.; et on les appelle ainsi, à cause que les gardes et sergents y apportent les muës ou les testes que les cerfs ont posées, quand ils en trouvent dans le bois. » Nous avons dit plus haut que ces sortes de pavillons de chasse avaient jadis porté le nom de Meute. (Voir ce mot.) Néanmoins, l'étymologie donnée par Furetière semble juste, car nous trouvons dans un payement fait, le 2 juin 1548, au serrurier Mathurin Bon, par ordre de l'abbé d'Ivry (c'est-à-dire de l'illustre architecte Philibert Delorme), la mention suivante : « *Item*, a esté ferré l'huis fort, qui ferme la chambre où l'on mect les mües de cerf en la basse-court, près le logis du cappitaine. » Ce texte ne laisse aucun doute sur l'habitude qu'on avait de recueillir ou de conserver dans un logis spécial les bois de cerfs trouvés dans les forêts royales. Un certain nombre de ces pavillons sont encore debout et ont continué de porter le nom de Muette. Le château de la Muette, à l'extrémité de Passy, et la Muette de la forêt de Saint-Germain qui est voisine de Maisons, sont connus de tous les Parisiens.

Nous possédons peu de détails sur la Muette située à Passy, du moins dans son état primitif. Le *Compte premier de Jean Durant, trésorier* (1556-1557), contient un article relatant un payement, fait à Thomas Mignot, pour ouvrages de vitrerie exécutés à « la Muette du bois de Boullongne-lès-Paris ». Un autre compte, émanant de Maistre Guillaume Le Jars, conseiller du roi et trésorier de ses offices domestiques, mentionne le versement de 220 livres, effectué, en 1568, à Guillaume Chevallier et Nicolas Girard, arpenteurs, « pour avoir aplany et mis en route et allée un grand chemin qui va au travers du bois de Boullongne, depuis le Chasteau jusqu'à la Muette dudit bois ». Nous savons, en outre (voir col. 870), que Louis XV fit rebâtir cette muette et en fit un rendez-vous de chasse. C'est peu et c'est tout.

Avec la muette de la garenne de Glandaz, située près de Saint-Germain, nous sommes plus heureux; non seulement nous en avons deux représentations fort remarquables : une vue prise dans sa splendeur, qu'Androuet du Cerceau a insérée dans les *Plus excellens Bastimens* (t. Ier), et une vue de ce même édifice en ruines, reproduite par Israël Sylvestre dans son œuvre précieux (t. Ier, p. 60); mais encore nous possédons le devis de la transformation de ce pavillon en rendez-vous de chasse princier. C'est, on le sait, sur l'ordre de François Ier (1541) que commença cette métamorphose. Le *Compte de Maistre Nicolas Picart, notaire et secrétaire du Roy*, dressé en 1540, nous dira en quoi elle consistait. Nous pensons bien faire en reproduisant ici ce curieux document.

C'est le devis des ouvrages de maçonnerie qu'il convient faire pour le Roy au lieu de la Muette, de sa garenne de Glandas, au bout de la forest de Saint-Germain-en-Laye, pour y faire et édiffier de neuf un logis en façon d'un grand pavillon qui contiendra neuf toises cinq pieds de long sur huit toises quatre pieds, à prendre le tout par dedans œuvre, sous partie duquel y aura par bas, sous le rez-de-chaussée, deux salles communes qui serviront de mangeries, chacune de vingt-huit pieds sur vingt-quatre pieds et demi, qui seront voultées, et sur l'autre partie y aura deux caves et deux allées aux deux bouts, et au-dessus desdites mangeries et caves en l'estage du rez-de-chaussée dudit grand pavillon, qui sera six pieds ou environ plus hault que le rez-de-chaussée dudit lieu pour y monter à douze marches; y aura deux grandes chambres au-dessus desdites deux mangeries et de pareilles lougueur et largeur, et dessus lesdites deux caves, à costé desdites deux chambres, y aura une grande salle de huit toises quatre pieds de long sur vingt-huit pieds de largeur, à prendre par dedans œuvre, lequel estage dudit rez-de-chaussée contieudra vingt pieds de haulteur sous les sollives du plancher de ladite salle, et est assavoir que sous le plaucher, à l'endroit desdites chambres, y aura un sous-plancher eu manière de double plancher et contrefons pour garder d'ouïr le bruit et marchis de dessus, et au premier estage d'au-dessus dudit rez-de-chaussée y aura semblable salle et chambres de pareilles longueurs, largeurs et essaulcements que dessus et en l'estage du galtas, lequel sera voulté et couvert en terrasse, de telle façon et ordonnances que les voultes et terrasses du bastiment neuf du chasteau dudit Saint-Germain-en-Laye; y aura quatre chambres et aux quatre coings dudit grand pavillon y aura quatre autres pavillons carrés qui auront chacun vingt pieds en carré par dedans œuvre, lesquels servirout de chambres, garde-robbes et cabinets, en chacun desquels y aura sept pièces qui sont estagés l'un sur l'autre, comprins celuy qui sera par hault au-dessus de la terrasse du grand pavillon devant déclaré, lesquels quatre pavillons seront pareillement voultéz par hault et couverts en terrasse comme ledit grand pavillon, et dedans les angles desdits quatre pavillons et coings dudit grand pavillou, y aura quatre tournelles en façon de demy-rond sortans en partie en saillie hors œuvre qui auront chascune douze pieds et demy de long et de sept à huit pieds à prendre par dedans œuvre, lesquelles quatre petites tournelles applicquéz en telle façon et sorte que en chacun d'icelle y aura petite vis et cabinets, et dedans l'encoignure de chacun desdits quatre pavillous y aura retraits dedans les espoisses ès murs pour servir en chacun estage, et contre le milieu de l'un des pans dudit grand pavillon y aura une chapelle qui contiendra vingt-quatre pieds de long sur dix-huit pieds de largeur à prendre par dedans œuvre, laquelle chappelle sera voultée et aura vingt-cinq pieds ou envirou de essaulcemens sous clef, afin que des chambres et salles d'au-dessus du réez-de-chaussée l'on puisse voir et ouïr messe en ladite chappelle, et dessus ladite chappelle y aura deux chambres l'une sur l'autre, esquelles l'ou ira desdites vis par petites galleries, qui seront sur arceaux par dehors œuvre chacune de quatre pieds de large, garnies de dalles ou terrasses de pierre de liais et appuyes et garde-fols de pierre de taille, et sera la chambre haulte voultée et couverte en terrasse comme les terrasses des susdites, et y aura l'uu par-dessus la grande terrasse dudit grand pavillon, et à l'autre pan dudit grand pavillon, à l'opposite de ladite chapelle, y aura un grand vis qui contiendra aussy vingt-quatre pieds à prendre par dedans œuvre, laquelle vis sera faitte à deux noyaux pour monter par deux costéz et dessus ladite vis y aura une chambre qui sera voultée et couverte en terrasse comme dessus; eu laquelle chambre l'on entrera par-dessus ladite graude terrasse d'icelluy grand pavillon, le tout et ainsy que demonstre le portrait de ce fait, et ainsy qu'il sera advisé pour le mieux, et est assavoir que du costé de ladite chappelle, entre icelle chappelle et deux des quatre pavillons, et du costé de ladite grande vis, entre icelle vis et les autres pavillons, y aura huit petites galleries en façou d'arceaux par dehors œuvre, c'est assavoir deux l'uue sur l'autre de chacun costé de ladite chapelle, et deux l'une sur l'autre de chacun costé d'icelle grand vis de largeur et façon que dessus est dit et déclaré.

A toutes ces constructions, déjà si nombreuses et si vastes, s'ajoutait encore une seconde chapelle, qui était elle-même un véritable monument. Enfin, sur toute l'étendue de ces bâtiments, la toiture devait être transformée en terrasse, « le tout de pareilles matières, façons et ordonnances, que les voultes et terrasses desdits édiffices dudit chasteau de Saint-Germain-en-Laye ». Sur ces terrasses, si nous en croyons les contemporains, on se proposait d'établir un jeu de paume. Ce fut Pierre Chambiges, « maistre des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris », qui, en 1541, fut chargé de la construction de cette muette modèle. Il passa, à cet effet, un marché avec messire Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, et Philbert Babou, seigneur de la Bourdaizière, trésorier de France, « commissaires ordonnéz et députéz, sur le fait des bastimens et édiffices de Saint-Germain-en-Laye et de la muette de la

garenne de Glandaz lès ledit Saint-Germain-en-Laye ». Plus tard, le Primatice fut désigné pour continuer l'œuvre de Pierre Chambiges, jusqu'à son achèvement, qui eut lieu aux environs de 1559. On avait donc travaillé dix-huit ans à ce rendez-vous de chasse, et cela à l'époque la plus raffinée du goût et de l'art français. On sait ce qu'il resta de tant de soins, d'ingéniosité et d'argent, prodigués, hélas ! en pure perte pour la postérité. Dès le XVII[e] siècle, cette belle résidence était en ruines, ainsi que l'atteste la gravure d'Israël Sylvestre, dont nous parlons plus haut.



Fig. 696. — Mufle de lion. Cathédrale de Beauvais.

Mufle, *s. m.;* **Meufle,** *s. m.* — Terme d'architecture, employé également dans la plupart des arts décoratifs. Se dit de tous les ornements qui imitent ou rappellent les mufles d'animaux et plus particulièrement ceux du lion et du tigre. Les mufles trouvent leur place sur les panneaux de porte, dans les frises, dans les cartouches; ils servent aussi de gargouilles pour les fontaines, etc. « A Estienne Carmoy et Martin Le Fort, sculpteurs, la somme de III[c] XXVI livres à eux ordonnée par le sieur de Clagny, pour avoir par eux taillé en pierre de Saint-Leu, autour de quatre ovalles de marbre mixte, à chascune un meufle de lion et deux festons de chesne pendant dudit meufle, lesdites ovalles estans entre les collonnes du second estage,... etc. » (*Compte des bâtimens. Palais du Louvre,* 1565.) « Une petite cuvette d'une agathe aunis (onyx) bordée d'un cercle d'or, deux mufles de lion avec deux anneaux aux deux bouts. — Un grand vase gravé sur le corps de fleurs, feüillages et crotesques; au-dessus de la poupe est un masque de mufle de lion. » (*État du mobilier de la Couronne,* 20 février 1673.) « Deux vazes d'agathe onix, en forme de tasse ovalle pointue, gravée par dedans de dix godrons creux, garnie par un des bouts d'un mufle de lion d'or, enrichy de rubis, sur lequel est posé un triton. » (*État des meubles de la Couronne,* 20 mars 1684.) Etc.

Muglias, *s. m.* — On n'est pas très d'accord sur la nature des muglias. D. Carpentier suppose que c'est un tissu, parce que, dans une *Lettre de rémission,* datée de 1409, il est question d'une « petite bourse de soye quarrée et doublée de muglias ». D'autre part, M. Jules Labarte croit que cette substance n'est autre que le musc ; et son opinion s'étaye sur l'*Inventaire de Charles V* (1380), où l'on rencontre des « boutons de muglias, d'argent, esquels a en chascun une menue perle »; des « patenostres d'or, plaines de muglias »; ou encore « un petit bastounet de muglias, où y a une perle au bout », etc. Si l'on veut se souvenir que dans l'*Inventaire de Charles VI* (1399) on trouve des « pommes d'argent doré, garnies de muglias », et dans les *Comptes des ducs de Bourgogne* (même année) « une pomme de muglias estoffée d'or, garnie de perles »; si l'on ajoute enfin que dans l'*Inventaire de la Bastille Saint-Antoine* (1418) il est fait mention d'un « estuy de brodure où sont deux CC couronnéz, où est un bouton d'or plain de mugliaz », on reconnaîtra que des deux opinions émises, celle de M. Labarte est certainement la plus défendable.

Muguette, *s. f.;* **Musguette (Noix),** *s. f.* — Nom qu'on donnait, au XIV[e] et au XV[e] siècle, aux noix de coco. « *Item,* une aiguière [faite] d'une noix musguette garnye d'argent. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) (Voir NOIX.)

Muid, *s. m.;* **Muy,** *s. m.;* **Muyd,** *s. m.* — Ancienne mesure de vin. Une des neuf espèces de futailles ou fûts réguliers dont on se servait, en France, pour loger les vins. Vincent Carloix, l'auteur des *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* nous apprend que le maréchal, ayant reçu en don, de Henri II, l'abbaye de Saint-Thierry-lez-Reims, « départit six vingts muids de vin très excellent, qui furent trouvéz en ladite abbaye, à tous les principaux et les plus grands de la Cour ». Palma Cayet, dans sa *Chronologie novénaire,* rapporte qu'en 1590, pendant le premier siège de Paris par Henri IV, « le sieur de Givry, qui tenoit le pont de Chamois pour le parti royal, fut sommé de laisser passer la traite de dix mille muids de vin et de trois mille muids de blé ». Citons encore le passage suivant du *Testament de maître Pathelin :*

MESSIRE JEAN.

Au nom de sainct Pierre l'apostre,
Dites où vous voulez que vostre
Corps soit bouté en sépulture ?

PATHELIN.

En une cave, à l'adventure,
Dessoubz ung muid de vin de Beaulne.
Puis, faictes faire en lettre jaulne,
Dessus moy, en beau pathelin :
Cy repose et gist Pathelin,
En son temps advocat sous l'orme,
Conseiller de Monsieur de Corne
Et de Damoiselle sa femme.
Priez Dieu que il ait son âme !
Vous sçaurez bien tout cela faire ?



Fig. 697. — Vase décoré de mufles de lion. Mobilier national.

Et n'oublions le couplet du vaux de vire d'Olivier Basselin, intitulé *les Gales Bon-temps :*

Si j'avois tousjours en cave
Un muid de vin savoureux,

Fust d'Orléans ou de Grave,
Je me tiendrois bien heureux.

Ces deux citations, dont l'esprit devait, deux siècles plus tard, servir de thème à des chansons bachiques devenues classiques en quelque sorte, achèvent de montrer que, même aux yeux des poètes, le muid était par excellence la mesure du vin.

Le muid se divisait en demi-muids ou feuillettes et en quarts de muid. A Paris, il comptait 36 septiers, chaque septier étant composé de 8 pintes. Mais il s'en fallait de beaucoup que cette grandeur fût la même dans toutes les provinces, villes et paroisses du royaume. D. Carpentier, dans son supplément au *Glossaire* de Du Cange, ne mentionne pas moins de cent cinquante sortes de muids de capacités différentes, variant d'une localité à l'autre, et parfois d'une façon considérable. Ainsi, le muid de Saint-Lô valait 3 muids 6 septiers et 3 quartes de Paris. Le muid de Caen valait 2 muids 12 septiers de Paris, alors que le muid de Gonesse ne valait que 40 septiers, celui de Lyon 33, celui de Lille 27, celui de Tournai 20, celui de Saint-Riquier 14, le muid de Corbie 11 et celui d'Amiens 10 septiers, etc. On juge combien cette diversité de contenance devait rendre les transactions peu faciles!

Le muid, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et qu'on a pu le constater par la dernière de nos citations, constituait aussi une mesure pour les solides. Il est souvent question dans les anciens documents de muids d'avoine. Un *Mandement du duc de Bourgogne,* daté de 1415 et conservé aux Archives du Nord, accorde à Jean des Poulettes, sénéchal de la comté de Saint-Pol, outre ses gages, « un muy d'avaine, mesure dudict lieu ». Nous savons, en outre, que Charles VII reçut de la ville de Tours, en 1423, comme don de joyeux avènement : « x pipes de vin, x muids d'avoine, c moutons gras,... etc. » (*Cabinet historique,* t. V, p. 104.) Enfin, les *Comptes de l'hostel du roy Louis XI* mentionnent, à l'année 1480, un payement effectué « à Jehan Rinal, marchant, demourant à Tours, pour l'achapt de deux chartées de foing, et deux muys d'avoyne, qu'il a achectéz, pour nourrir les daings et docgues estans au Plesseiz du Parc, en l'année finissant le derrenier jour de septembre, oudit an mil cccc IIII^xx. » C'était, en outre, si nous en croyons Savary, « la grande mesure des choses sèches, comme blé, orge, avoine, pois, fèves, lentilles, sel, plâtre, chaux, charbon de bois, etc. », et il ajoute que, pris dans cette acception, « le muid n'est pas un vaisseau réel qui serve de mesure, mais une estimation de plusieurs autres mesures, telles que peuvent être le septier, la mine, le minot, le boisseau, etc. » A Paris, par exemple, le muid d'avoine était le double de celui du blé, le premier comprenant 24 septiers et le second seulement 12. Le muid de blé, en outre, n'était pas le même à Paris qu'à Orléans, ni à Orléans qu'à Rouen, ni à Rouen que dans le Berry. Bien mieux, le muid de plâtre, qui se composait de 36 sacs, n'avait rien à démêler avec le muid de pierre de Saint-Leu, qui consistait en un cube de 7 pieds. Le muid de chaux était formé de 48 minots de 3 boisseaux chacun, et le muid de charbon de bois comprenait 20 sacs, etc. On voit que tous ces muids n'offraient entre eux aucune analogie.

Mullequinier, *s. m.* — Fabricant de Moloquin. (Voir Meulequinier.)

Mulquinerie, *s. f.* — Locution picarde. Nom qu'on donne au commerce de toile, de batiste, de linon, etc., quand ils sont écrus. Le mot mulquinerie dérive de *molochin,* dont on a fait mullequin, substantif duquel on s'est servi pour désigner, dans le principe, une couleur fauve. De la couleur, le nom est passé à l'étoffe, puis il s'est appliqué à tous les tissus écrus. (Voir Meulequinier.)

Mur, *s. m.* — Massif de maçonnerie, dressé verticalement, d'une épaisseur et d'une hauteur extrêmement variables, qui, extérieurement, enclôt les édifices de toutes sortes, et intérieurement en constitue les principales divisions. On fait des murs en pierre de taille, en moellons, en briques, en cailloutis, en pisé, en hourdis, etc. Les noms des différents murs varient suivant la place qu'ils occupent dans la construction, et suivant la fonction qu'ils remplissent ou la forme qu'ils affectent. C'est ainsi que, dans une habitation, on distingue les *murs de fondation,* de *soutènement,* de *soubassement,* de *façade* et de *refend.* Quand les murs de façade portent des gouttières, ils sont dits *gouttereaux,* et à *pignon,* s'ils se terminent en pointe ou en mître. Le *mur mitoyen* sépare deux propriétés et appartient à la fois aux deux propriétaires. Le *mur de clôture* enveloppe l'habitation, ou divise deux espaces qui doivent être distincts; quand il n'a qu'un mètre de hauteur, ce mur devient un *mur d'appui.* Si le mur d'appui clôt la partie basse d'une croisée, on le nomme *mur d'allège,* et l'on appelle *mur d'échiffre* celui qui porte la rampe d'un escalier.

Muraille, *s. f.* — C'est la même chose que le Mur (voir ce mot), avec cette différence, toutefois, qu'on emploie de préférence le mot muraille, pour désigner un mur épais, haut et capable de résister.

Mural, *adj.* — Qui est appliqué sur un mur. On dit dans ce sens : « Une peinture murale, des cartes murales, etc. »

Murer, *v. a.* — C'est clore ou boucher à l'aide d'un mur. On mure une propriété, on mure une porte ou une fenêtre. On connaît le plaisant jeu de mots auquel donna lieu l'établissement, au siècle dernier, du mur d'octroi :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

Mûrier, *s. m.* — Bois français employé dans l'ébénisterie. Il est blanc, jaune et tendre. On s'en sert surtout dans le Midi. « Deux chères bois de meuriers, demy-caquetoires, délivrées pour vingt huit solz. Cy II livres IV sols. » (*Vente des biens d'Antoine Brunel;* Bollène, 1668.)

Muros, *s. f.* — Locution normande. Nom donné, dans les environs de Caen, à la fruiterie.

Murrhin, *adj.* et *s. m.* — Terme d'archéologie. Les vases murrhins étaient extrêmement estimés des anciens. On n'est pas fixé sur leur composition. Plusieurs auteurs ont pensé qu'ils étaient faits en une matière vitrifiée d'un grand éclat. D'autres ont prétendu que ce n'était autre chose que de la porcelaine de Chine, amenée à travers l'Asie jusqu'à Smyrne ou au Caire, et de là transportée en Europe. D'autres encore ont cru découvrir dans le Madré (voir ce mot), si répandu au Moyen Age, une substance analogue à celle dont étaient fabriqués les vases murrhins. Somme toute, on ne sait de ces derniers qu'une chose, c'est qu'ils atteignaient des prix invraisemblables.

Musc, *s. m.;* **Muz,** *s. m.;* **Musque,** *s. m.;* **Must,** *s. m.* — Tout le monde connaît ce parfum pénétrant, tenace et difficilement supportable. On sait qu'il provient de petits animaux du genre chevrotin, qu'on rencontre en Chine, au Thibet, au Bengale, en Tartarie, et qui portent cette odorante substance dans une petite poche placée sous le ventre du mâle. Au Moyen Age, où l'usage des odeurs fortes était, pour des raisons qui se devinent, extrêmement répandu, il est très souvent question du musc ; mais il semble qu'on ait donné ce nom à diverses matières très fortement parfumées et relativement dures dont on faisait ou garnissait les pommes de senteur, patenostres, reliquaires,

tableaux, etc. On trouve, en effet, dans les anciens *Comptes,* et dans les *Inventaires* du xve siècle, de fréquentes mentions de ces sortes d'objets. Nous en donnerons quelques exemples : « Un grand tableau d'or et de musque carré, à la devise de M. S. de Berry, lequel tableau M. S. de Guienne avoyt donné à Mme la duchesse, à Paris. » (*Invent. du duc de Bretagne,* 1414.) « Une très grosse pomme de fin ambre et de must, garnie d'or à l'ouvraige de Damas. — Une autre pomme de must garnie d'or, à l'un des bouz est un saphir et huit perles, et à l'autre sept. — Unes patenostres faites de must enfilées en las, faict de fil d'or et de soye bleue, garnies de IIJ boutons de perles, lesquelles la Royne de Chippre donna à M. S. aus estraines l'an CCCC et quinze. — Une pièce de must, faiete en manière d'un reliquaire à porter au col. — Un lis de must, dans une boeste de bois. » (*Invent. du duc de Berry,* 1416.) « Deux pommes de muz, faictes à la facson de Damaz et sont d'argent. » (*Invent. de la Bastille Saint-Antoine,* 1418.) « Ung tableau de muscq garny de charnières d'argent, couvert de velourz cramoesy. » (*Invent. du château de Chanzé,* 1471.)

Ainsi (ne craignons pas d'insister sur cette particularité), ce qu'on désignait, à cette époque, sous le nom de musc, était un corps solide, dur, résistant, dans lequel on pouvait tailler, découper, façonner une foule d'objets. Cependant, Olivier de la Haye, dans le glossaire dont il accompagne son poème de la *Grande peste de 1348,* écrit : « Musque ou musc, *muscus* en latin, c'est une chose moult chière, rédolent et précieuse et, comme je treuve, c'est le sang d'une beste séchié et appuré, et est de chaulde et sèche nature, et eouforte moult la teste, le cuer et les esperiz. » Comment ce sang pouvait-il devenir solide et assez dur pour être taillé ? C'est ce qu'un article des *Dépenses secrètes de François Ier* (1537) va nous révéler en partie. « En présence de moy... notaire et secrétaire du Roy nostre Sire, — dit cet acte, — Dominicque Rota de Venize s'est tenu et tient comptant et bien payé de ce que ledit Seigneur luy peult devoir pour... soixante patenostres de *pâte* d'ambre gris et de muscq couvertes d'or, etc. » Ainsi, il résulterait de ce document qu'on fabriquait des pâtes odorantes avec l'ambre et le musc, et c'est avec ces pâtes que les objets mentionnés plus haut étaient ensuite confectionnés. Quelle était, au juste, la composition de ces pâtes ? Il serait d'autant plus difficile de l'établir aujourd'hui, que cette fabrication constituait alors un précieux secret. Les pâtes de musc restèrent, en effet, jusqu'à la fin du xvie siècle, d'un prix tellement élevé, qu'on les considérait presque à l'égal de l'or et même des perles. Nous n'en voulons d'autre preuve que la citation suivante, empruntée à un pamphlet célèbre, l'*Isle des hermaphrodites,* composé vraisemblablement en 1588 : « Un autre lui apporta une grande chaisne, qui estoit en deux ou trois doubles, de grains de musc, entremesléz de perles et de petits grains d'or. » Depuis lors, le musc n'a pas cessé d'être employé comme parfum ; mais l'on n'en confectionne plus d'objets d'ameublement ou de toilette.

Musc. — C'est aussi le nom d'une couleur d'un gris foncé tirant sur le brun. Dans le *Règlement sur les manufactures* de 1669, il est question de tissus « muses, minimes, gris de Maure, couleur de roi et de prince, noisettes et autres de couleur semblable ». Loret, parlant, en mars 1657, de la fameuse foire Saint-Germain, dit qu'il y perdit

Un curedent de beau métal,
Une aiguille d'argent, un busque,
Des gants garnis, couleur de musque.

Dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (château de Vaux, 1661), nous relevons : « Un lict à pente de camelot de Hollande brune, couleur de musc, avec des bandes de tapisserye à bastons rompus. » Dans l'*Inventaire de l'archevêque Henri de Béthune* (Bordeaux, 1680), nous notons également : « Une petite caisse de bois de hêtre, et dans icelle quatre pommes à champignon, couvertes de tafetas couleur de muscq, avec houpe de soye de mesme couleur. » Enfin l'auteur du *Diable boiteux* parle, au chapitre VI de son amusant récit, d'un « appartement tapissé de drap musc ». Cette couleur cessa d'être à la mode vers le milieu du XVIIIe siècle.

Muscadier, *s. m.* — Bois de placage exotique, employé jadis dans l'ébénisterie et la marqueterie. Il est moelleux et provient des Indes orientales. On s'en sert peu de nos jours.

Museau, *s. m.* — Les menuisiers ont longtemps appelé de ce nom les accotoirs des hautes et basses stalles d'église, parce que, autrefois, on décorait ces accotoirs de mufles ou museaux d'animaux. Par assimilation, ce nom a été aussi donné, mais plus rarement, à certains bras de fauteuils ou à des accotoirs de banc.



Fig. 698.
Clef du XVIe siècle (dite des Strozzi) à museau en peigne.

En serrurerie, le nom de museau s'applique au devant du panneton de la clef. Jadis, le museau de certaines clefs était très travaillé. On en remarque plusieurs, aux musées du Louvre et de Cluny, qui ont la forme de peignes. (Voir notamment, au Louvre, la clef n° 217, coll. Revoil.)

Museau de bœuf, *s. m.* — Sous ce nom, on a désigné, au XIVe siècle, un ustensile de cuisine, dont la forme ne nous est pas connue, mais qui vraisemblablement se rapprochait, comme aspect, de la tête de ce paisible animal. Les documents suivants indiquent, en effet, que des vases de ce nom figuraient, d'une façon régulière, parmi la chaudronnerie de cuisine du roi Charles VI. « A Nycolas Rémon, demourant à Meleun, pour ferrer de neuf un museau de bœuf, et rappareiller une puisette, et mettre plusieurs pièces à deux chaudcrons dudit office... argent, XVI sols parisis. — A Symonnet le Maignien (c'est-à-dire le chaudronnier)... pour II museaulx de beuf, pour ferrer de neuf une belle bouche, etc. — A Guillaume de Laigny, demourant à Paris, aideur de cuisine et meignen, pour appareiller d'arain X paelles à boux, II paelles à queue, I chauderon moyen à potaige, le museau de beuf, et pour

ressouder une broche de fer, XXXII sols parisis. » (*1er, 2e et 5e Compte de l'hostel du roi Charles VI*, 1380-1383.)

Musée, *s. m.;* **Muséum**, *s. m.* — Musée est le nom qu'on donne à un édifice public renfermant des collections de tableaux, de sculptures, d'objets d'art, de pierres gravées, d'estampes ou encore de curiosités naturelles. La désignation de musée n'est pas relative à l'importance des collections, à leur valeur intrinsèque, ou à la grandeur des bâtiments qui les renferment. Elle est afférente à la qualité d'établissement public. Une collection quelque nombreuse et quelque riche qu'elle soit, du moment où elle est la propriété d'un amateur, constitue une collection, un cabinet, une galerie, mais jamais un musée. Si, au contraire, elle appartient à l'État, à un Département, à une Commune, si certains jours de la semaine le public est admis à contempler les objets qu'elle renferme, aussi petite et aussi pauvre qu'elle puisse être, elle prend le nom de musée. Cette constatation était d'autant plus indispensable, que cette différence très tranchée ne remonte pas au delà d'un siècle. Il y a cent cinquante ans, les deux termes étaient confondus. On citait les tableaux du Cabinet du roi, et cent amateurs possédaient des musées. Le couplet suivant, emprunté au *Mercure galant* (n° de mai 1773), montrera qu'à cette époque le mot musée servait à désigner le « cabinet d'un homme de lettres — lieu destiné à l'étude des beaux-arts, des sciences et des lettres — du nom des muses protectrices des beaux-arts ». (Définition donnée par le *Dictionnaire de Trévoux.*)

> L'homme savant dans son *Musée,*
> Par un faux espoir agité,
> Se flatte en son âme abusée
> Qu'il va saisir la vérité.
> Mais, dans cette longue poursuite,
> Le préjugé marche à la suite
> Et l'éblouit par ses lueurs.
> Séduit par l'apparence vaine,
> L'orgueil aveugle le promène
> Dans un labyrinthe d'erreurs.

Conjointement avec le mot musée pris dans ce sens, qu'on pourrait appeler *privé*, on se servait, pour la même désignation, du mot muséum. Le curieux passage qu'on va lire, tiré des *Mémoires de Dufort de Cheverny* (t. Ier, p. 19), indique quel emploi on faisait, au XVIIIe siècle, de ce dernier terme, et aussi comment l'idée des musées privés se développa en France, avant celle des musées publics. « Ce fut à peu près vers ce tems (en 1784 probablement) que Pajou, le fameux sculpteur, m'offrit de me donner son plâtre de Pascal et celui de Buffon; c'étoient ceux qui avoient servi de modèle aux deux marbres qu'il faisoit pour le roi... Flatté de cette offre, je fis disposer une grande pièce à voûte plate, contiguë à l'escalier, pour en faire un Muséum. Je fis venir des tables à dessus de marbre et à pieds dorés, et j'acquis des maîtres les plus superbes plâtres, réparés par eux-mêmes, et que supportoient trente gaînes en façon de marbre. La salle fut blanchie à plusieurs couches; des appuis de marbre régnèrent tout autour, et, en un hyver, cette pièce fut prête à recevoir ces deux monuments des Arts... »

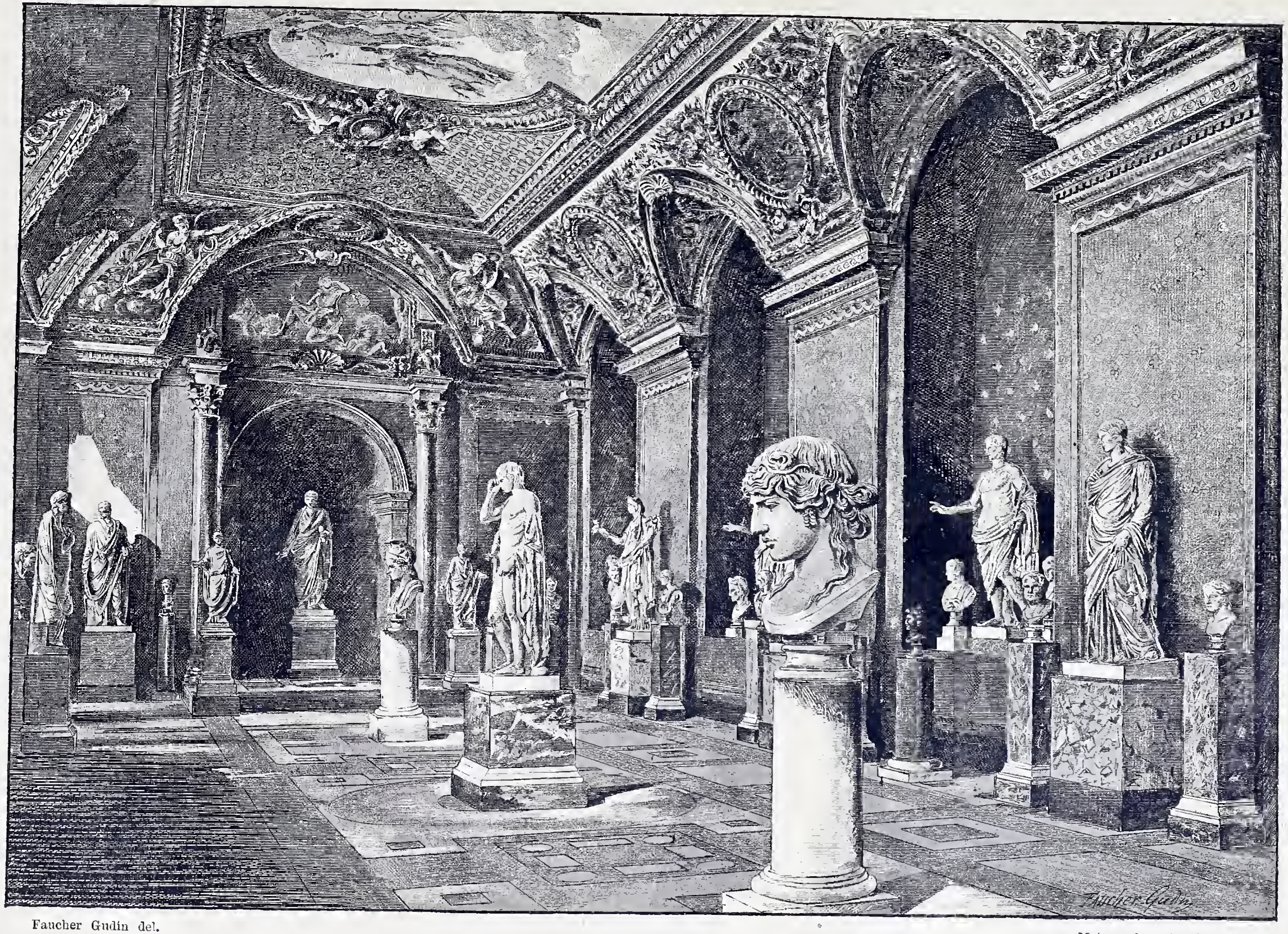
Les musées publics sont, on le sait, d'institution toute récente, et c'est la France républicaine qui a eu l'honneur, sur ce terrain, de donner l'exemple au monde entier. On peut dire hautement que le Louvre a été le premier musée national qui ait existé en Europe. C'est encore lui, au surplus, qui peut être considéré comme le plus riche, le plus beau, le plus complet des musées. A la plupart des admirables collections qu'il renferme, et qui, prises individuellement, pourraient, chacune dans leur sphère, constituer un musée, les établissements similaires de l'étranger peuvent opposer des collections rivales. Rome, Florence, Londres, Vienne, Madrid, Amsterdam, Bruxelles, la Haye, Munich, Berlin s'enorgueillissent, à juste titre, de chefs-d'œuvre indiscutés; mais aucune réunion n'est aussi complète que celle du Louvre, et l'on ne saurait contempler nulle part un groupement plus nombreux et plus varié de spécimens plus magnifiques de l'art chez tous les peuples et dans tous les temps.

Sans vouloir nous étendre outre mesure sur la valeur inappréciable d'ouvrages admirables et de toutes sortes que possède notre grand musée national, il convient de remarquer que, dans un seul bâtiment, qui lui-même constitue un palais unique au monde, on a réuni et groupé plus de douze musées différents. Les musées égyptien, assyrien, hébraïque, étrusque et romain qui occupent le rez-de-chaussée, avec le musée de sculpture et la chalcographie, se complètent, au premier étage, des musées de peinture, du musée des dessins et pastels, du musée gallo-romain et de la plus merveilleuse collection d'ivoires, de verreries, de faïences, d'orfèvreries, de meubles que l'on puisse rencontrer. Enfin, le deuxième étage, on peut visiter un musée ethnographique de premier ordre, accompagné d'un musée de marine particulièrement intéressant, auquel on ne peut adresser d'autre reproche, que de tenir par des liens un peu trop indirects aux collections de chefs-d'œuvre artistiques, dont le Louvre est, pour ainsi dire, rempli.

Indépendamment de ce musée, exceptionnellement riche, Paris possède encore une douzaine d'autres musées fort remarquables et qui, pris individuellement, suffiraient à la gloire de bien des grandes villes. Tels sont le musée du Luxembourg, le musée de Cluny, le musée d'Artillerie, le musée du Conservatoire des arts et métiers, le musée de l'École des beaux-arts, le musée du Conservatoire de chant et de déclamation, le musée céramique de Sèvres, le musée des Gobelins, le musée Carnavalet, le musée des moulages et le musée ethnographique, ces deux derniers au Trocadéro; le musée des Arts décoratifs, le musée des Dieux, etc., qui peuvent être regardés comme des galeries d'enseignement du plus haut intérêt, alors que le cabinet des médailles, le département des manuscrits et le cabinet des estampes, à la Bibliothèque Nationale, constituent de véritables musées, dont on chercherait en vain l'équivalent au delà de nos frontières.

Ces admirables collections forment de grandes et fécondes écoles, dont les heureuses leçons ne sont pas sans influer sur le goût et sur le sens artistique de la nation. L'utilité de nos musées, au surplus, a été si bien comprise, que tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1792 ont fait les plus louables efforts pour augmenter le nombre de nos richesses et pour attacher leur nom à la création de galeries nouvelles. De leur côté, les collectionneurs les plus illustres et les amateurs les plus distingués se sont fait un devoir d'enrichir nos musées, en leur léguant les trésors qu'ils avaient amassés au prix de sacrifices et de recherches sans nombre. Les noms de Du Sommerard, de Sauvageot, de MM. La Caze, Thiers, Davillier, His de la Salle, Duchâtel, sont dignes de passer à la postérité, non seulement parce qu'ils ont concouru, dans une large mesure, à l'augmentation de nos collections artistiques et, par conséquent, mérité, de ce chef, toute notre gratitude, mais encore parce qu'ils ont ouvert une voie féconde, et que leur généreux exemple ne saurait manquer d'être suivi.

Ajoutons que, de son côté, la nation tout entière a su reconnaître la valeur éducative des musées publics. Ainsi que l'a très bien remarqué M. de Lasteyrie, « les musées parisiens



Faucher Gudin del.

Maison Quantin, imp.-éd.

MUSÉE DU LOUVRE

GALERIE DES ANTIQUES

sont un lieu de pèlerinage favori pour la classe ouvrière qui s'y porte en foule à ses moments de loisir... Il y a plaisir à voir avec quel empressement, chaque dimanche, la foule les envahit. C'est par vingt et trente mille, quelquefois davantage, qu'il faut compter les visiteurs au Louvre. » Ce qui résulte de ces promenades au milieu de tous ces chefs-d'œuvre se devine assez. Le goût général s'épure, les yeux et l'esprit se meublent de belles formes et d'harmonieuses couleurs, et l'on peut dire que si nos musées sont un lieu d'enseignement unique pour nos artistes, c'est à eux également que nos producteurs industriels sont en grande partie redevables de leur supériorité d'invention et de goût.

Les musées parisiens ne sont pas les seuls en France qui contiennent des chefs-d'œuvre de premier ordre. Un certain nombre de nos collections provinciales sont, sous ce rapport, heureusement pourvues. Les musées de Lyon, de Lille, de Toulouse, de Marseille, de Bordeaux, de Dijon, de Montpellier, de Caen, de Rouen, de Nantes, d'Orléans, de Saint-Quentin, d'Angers, d'Avignon, de Rennes, de Tours, de Grenoble, etc., méritent une mention spéciale et jouiraient chez nous d'une réputation considérable, si, au lieu d'être répartis sur notre territoire, ils étaient situés au delà de nos frontières.

Musette, *s.f.* — Littré donne ce mot comme « synonyme poétique de cornemuse ». De leur côté, les écrivains spéciaux déclarent que cet instrument « n'a rien de commun avec la cornemuse ». Il n'est pas facile de faire concorder ces deux opinions. Hâtons-nous d'ajouter que la seconde nous paraît la seule justifiée. Sans nous livrer à une étude technique, qui sortirait du cadre que nous nous sommes tracé, il suffit de constater la place importante que les ouvrages, traitant particulièrement de la lutherie, réservent à chacun de ces deux instruments, pour être convaincu qu'ils ne peuvent ni ne doivent être confondus.

Tous deux, il est vrai, sont à anches et composés de chalumeaux qui s'adaptent à une poche de peau de mouton faisant l'office de soufflet et communiquant avec un bourdon. Mais la cornemuse est un instrument grossier, dont on n'a jamais tiré qu'un médiocre parti, et dont l'usage fut, de tout temps, abandonné aux gens du commun. « La cornemuse, écrivait le chevalier de Jaucourt, au siècle dernier, est principalement d'usage au Nord; il n'y a guère que les paysans qui en jouent parmi nous. » La musette, au contraire, fut cultivée par les plus nobles seigneurs et les plus belles dames, surtout aux époques de notre histoire où le goût des *Bergeries* fut grandement à la mode; et pour se convaincre de la qualité de ceux qui en jouaient, il n'est besoin que de connaître les toilettes superbes dont cet instrument était constamment paré. « On l'habille toujours, écrit un auteur du XVIIIe siècle, qui connut la musette dans tout son éclat. On enveloppe le porte-vent d'une espèce de robe que l'on nomme couverture; on couvre de même le soufflet et ce qui en dépend. Le velours ou le damas sont ce qui convient le mieux pour faire ces couvertures, parce que ces étoffes sont moins glissantes que les autres étoffes de soie, d'or ou d'argent, et, par conséquent, que la musette en est bien plus ferme sous le bras et la ceinture autour du corps. On peut enrichir cette couverture, autant que l'on veut, soit de galons ou point d'Espagne, ou de broderie, etc., car la parure convient fort à cet instrument. » On voit qu'il en était peu de plus coquet et de plus riche. Puis l'auteur que nous citons continue en ces termes : « On peut mettre aussi une espèce de chemise entre la peau et la couverture, ce qui entretient la propreté de celle-ci. Il reste à parler des chalumeaux, du bourdon et des anches. Les chalumeaux sont des tuyaux d'ivoire, perforés d'un trou cylindrique dans toute leur longueur et percés de plusieurs trous comme les flûtes, qui communiquent à celui qui règne dans toute la longueur du chalumeau. L'extrémité inférieure, appelée la patte, est ornée de différentes moulures, ce qui est assez indifférent. On ménage, en tournant le chalumeau par dehors, des éminences dont on forme des tenons que l'on fend en deux avec un entailloir droit ou courbe, qui sont de petites écoines. C'est entre deux de ces tenons qu'on ajuste les clés d'argent ou de cuivre qui ferment les trous des feintes ou demi-tons, lesquelles sont au nombre de sept au grand chalumeau et au nombre de six au petit. » Ajoutons que l'*Encyclopédie*, à laquelle nous empruntons ces minutieux détails, n'exagère pas la luxueuse toilette des anciennes musettes. Il nous a été permis de retrouver, dans les journaux et dans les annonces de vente du siècle dernier, un certain nombre de descriptions d'instruments de ce genre, et nous devons avouer que ces descriptions ne sont pas au-dessous du brillant portrait que nous venons de copier. Ainsi les *Annonces, affiches et avis divers* du 29 avril 1765 indiquent comme étant à vendre, chez le sieur Viaucour, joaillier, place Dauphine : « Une musette organisée, ayant 2 chalumeaux, bourdon d'yvoire, clefs d'argent, soufflet et robe de soie. » La même feuille, dans son numéro du 26 novembre 1785, mentionne l'offre d'une « belle musette de velours vert, galonnée d'or, les corps en ivoire, garnis en argent; avec boîte de noyer, bien sculptée et doublée de satin blanc brodé ». Cet instrument était à vendre au café du Levant, rue Saint-Jacques. On pourrait multiplier ces exemples.

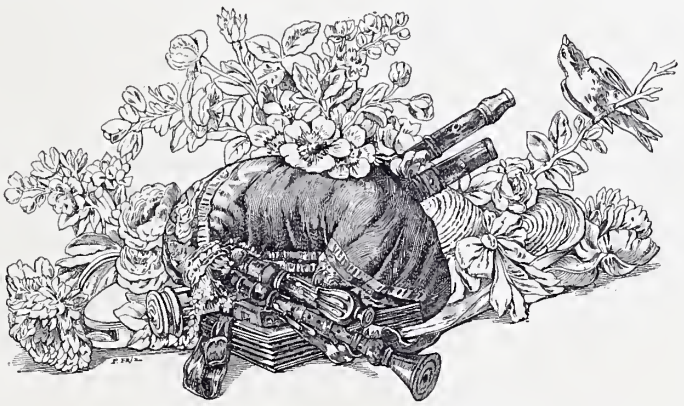


Fig. 699. — Musette dans un ensemble décoratif, d'après la tapisserie de l'*Amour et Céphale* (XVIIIe siècle).

L'exquise toilette de la musette, sa robe de velours galonnée, ses chalumeaux d'ivoire, ses clefs d'argent lui valurent l'honneur d'être considérée, par les peintres et les sculpteurs du siècle dernier, comme un objet de forme et d'aspect particulièrement décoratifs. A ce titre, la musette prit place dans les trophées d'attributs chargés de symboliser les occupations et les plaisirs des champs. Malheureusement, au point de vue musical, sa construction n'atteignit jamais une perfection suffisante pour qu'elle pût figurer utilement parmi les instruments d'orchestre; aussi demeura-t-elle essentiellement champêtre. L'auteur du *Banquet du boys* la comprend parmi les instruments de ses concerts agrestes :

A chacun méz ont assez flageollé
Et de musete, de fleuste, de bedon.

Ronsard écrit dans sa première églogue :

> L'autre jour que j'estois assis près d'un ruisseau
> Radoubant ma musette avecques mon alesne...

Nous lisons dans les *Ennuis des paysans champestres* (1614) : « Il y avoit un concert de musettes, de flûtes et de

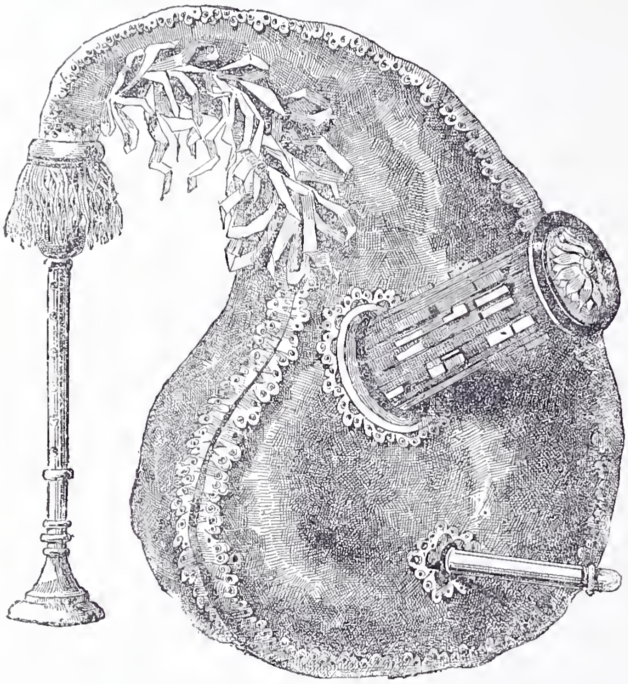


Fig. 700. — Musette française (XVIIIe siècle).

hautbois, et après un banquet somptueux, la danse rustique duroit jusqu'au soir. » — On voit par ces quelques citations qu'il y avait possession d'état pour notre instrument.

Aux fêtes qui furent données lors de l'entrevue de Bayonne (1565), il prit place, toutefois, dans le cortège principal ; mais il faut avouer que ce cortège était lui-même singulièrement rustique. « Premièrement, entroyent six excellens ioueurs de musettes... Après eux marchoyent cinq bergers et dix bergères habillez tout d'or. » Sous Louis XIV, la musette fit également sa partie dans les concerts de la Cour et fut comprise dans la bande instrumentale dite de la *Grande Écurie*. Cinquante ans plus tard, on essaya, mais sans grand succès, de l'employer dans les musiques militaires. Mme de Genlis nous apprend, en outre, qu'elle jouait de la musette, du clavecin et du tympanon. Mais les musettes de Chefdeville, « hautbois et musette de la chambre du roi », non plus que les instruments maniés par les belles dames de la Cour, qui comptèrent parmi les plus renommées, ne purent trouver grâce devant les compositeurs de talent, et ce coquet instrument se vit condamné à n'interpréter, jusqu'à son dernier soupir, que la musique naïve et champêtre.

Musguette (Noix), *s. f.* — Ou noix d'Inde, nom qu'on donnait, au XIVe et au XVe siècle, aux noix de coco. (Voir le mot Noix.)

Musique, *s. f.* — La musique, qui tient dans notre existence moderne une place si large, ne pouvait rester étrangère aux choses de l'ameublement et de la décoration. Après avoir fourni, pendant des siècles, les motifs de faisceaux, de trophées, de frises, elle joue, depuis deux cents ans, un rôle important dans le mobilier occidental, grâce aux instruments qu'elle a installés à demeure dans certaines de nos pièces, et qui, par leur taille aussi bien que par leur architecture, constituent parfois des meubles très meublants. Tels ont été le virginal, le manicordion, l'épinette, le clavecin, la harpe ; tels sont encore aujourd'hui le piano droit, le piano à queue, l'harmonium, l'orgue portatif, etc. Il est, croyons-nous, inutile d'insister sur l'importance quelque peu envahissante de certains de ces instruments, qui, étant données les dimensions de nos appartements, occupent un espace souvent excessif. Enfin, dans ces derniers temps, les boîtes à musique ont fait leur apparition, et les sièges à musique n'ont pas tardé à marcher sur leurs traces. On sait que les premières fonctionnent à l'aide d'un mécanisme d'horlogerie qui se remonte à clef comme une pendule. Les autres obéissent à la pression résultant du poids de la personne qui se pose dessus. Le principal attrait, et peut-être le seul, de ces sortes de meubles réside dans la *douce* surprise qu'ils causent généralement à ceux qui s'assoient. Il y a environ quarante ans que l'on a vu arriver de Suisse, où on les confectionne plus spécialement, les chaises, fauteuils et tabourets à musique. Disons vite que l'invention de cette « musique d'ameublement » est beaucoup plus ancienne. Elle remonte au moins au XVIe siècle. Rabelais, du moins, décrit (*Pantagruel,* liv. V, chap. XXXVII), une porte à musique, qui contient en germe l'idée de cette application que nous croyons être beaucoup plus moderne : « Soubdainement les deux portes, sans que personne y touchast, de soy-mesme souvrirent, et, souvrant, feirent non bruit strident, non frémissement horrible, comme font ordinairement portes de bronze rudes et poisantes, mais doulx et gracieux murmur, retentissent par la voute du temple : duquel soubdain Pantagruel entendit la cause, voyant, soubz lextrémité de lune et laultre porte, ung petit cylindre, lequel par sus lesseuil ioignoyt la porte et se tournant selon que elle se tyroyt vers le mur, dessus une dure pierre dophites, bien terse et esgualement polye, par son frottement faisoyt ce doulx et harmonieux murmur. » Fait curieux, deux siècles plus tard (1775), un prêtre italien reprit cette idée et combina, à son tour, une porte musicale. Voici dans quels termes le *Mercure* de l'époque parle de cette invention : « Dom François Pica, prêtre du royaume de Naples, a fabriqué à Rome une porte harmonique, qui fait entendre, lorsqu'on l'ouvre, un morceau exécuté par quatre instruments, et, lorsqu'on la ferme, un autre morceau à *sourdine*. Cette porte, dont l'harmonie est formée d'un contrepoint parfait, offre un magnifique bas-relief travaillé dans le goût antique. » (*Mercure galant,* numéro d'avril 1776.)

Musique. — Terme de maçonnerie. Les constructeurs donnent ce nom aux gravois, débris, fragments de toutes sortes, pierres, briques, plâtre, mortier, avec lesquels ils bouchent les interstices de la construction. C'est avec ces débris et ces fragments qu'on garnit les intervalles existant entre les lambourdes des planchers, et qu'on fait les aires pour établir les carrelages. Mais il arrive aussi qu'on s'en sert pour des usages moins honnêtes. C'est quand les maçons, au lieu de mettre une pierre de taille qui tienne toute l'épaisseur du mur, plaquent sur les deux façades des parements de pierre, et remplissent l'espace resté vide avec un hourdis composé des raclures en question : « L'œil est trompé, si le mur doit avoir 20 pouces d'épaisseur et un seul morceau de pierre, il n'en a que six en deux morceaux, et si le morceau en pierre vaut 6 livres, les deux morceaux ne valent que 20 ou 30 sols. Il reste un vide de 14 pouces entre les deux carreaux. Quelquefois, le dangereux maçon laisse le vide par économie ; mais, quand il a un reste de pudeur, il le remplit avec des débris de cheminées ou par

de petits morceaux de moëllons liés avec du mortier ou du plâtre. Ce délit punissable est appelé, en terme de maçonnerie, *faire de la musique.* » Ainsi s'exprime Mercier, dans son *Tableau de Paris,* et l'on peut juger, par la date où il écrivait, que les fraudes dans la construction remontent à une époque déjà suffisamment éloignée.

Musqué, *adj.* — Qui a l'odeur du musc. Autrefois, on employait de l'eau musquée pour se laver les mains à table. On faisait aussi brûler de l'alcool musqué pour parfumer les chambres. Dans sa *Sciomachie* (1549), Rabelais parle de deux fontaines « dessous lesquelles ardoyt un feu plaisant et redolent, composé d'eau ardente musquée ».

Musquinier, *s. m.* — Nom qu'on donne, dans certaines localités, aux ouvriers qui travaillent aux batistes et aux toiles fines.

Musse, *s. f.;* **Muce,** *s. f.;* **Muche,** *s. f.* — Cachette pratiquée dans une muraille, et par extension, trésor ou objets précieux enfermés dans cette cachette. On rencontre fréquemment, dans les textes du XIVe et du XVe siècle, le verbe *musser, mucer, mucher,* avec la signification de cacher. Le sire de Joinville, dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 137), nous apprend qu'une maladie épouvantable sévit dans l'armée royale, pendant la première croisade de saint Louis, et cette maladie, nous dit-il, « estoit telle que la chair des jambes nous dessécheoit jusques à l'os, et le cuir nous devenoit tanné de noir et de terre, à ressemblance d'une vieille ouze, qui a esté long-temp mucée derrière les coffres ». La *Chronique de Tournai* (t. III, p. 241) rapporte qu'en 1367 le gouverneur de cette ville revint de Paris « et raporta nouvelles qu'une grant conpagne de gens d'armes devoient venir ou païs d'Artois et de Picardie et en Tournésis. Et reehut-on lettres de par le roy, lesquelles furent luttes en Tournay et en pluiseurs aultres villes; lesquelles contenoient que le Roy commandoit que, pour doutte de la grant conpagne, que les gens dou plat païs muchent tous leurs biens en fortes villes et en fors castiaus, devens l'isue d'avril. » Le *Journal de Paris, sous le règne de Charles VI et Charles VII,* racontant le pillage de Paris par les Bourguignons (1418), écrit : « Tout joyeux estoit qui se povoit mucer en cave ou en celier, ou en quelque destour. » Olivier de la Marche nous montre, après leur défaite (1451), les Gantois « mussez sous les lietz et ès chambres, planchers et celliers, chascun qui mieux mieux pour garantir sa vie ». Jean de Troye, après avoir expliqué que Louis XI réquisitionna l'argenterie de ses fidèles sujets, pour confectionner la grille d'argent qu'il réservait à Saint-Martin de Tours (1478), nous apprend que cette argenterie « fut en grande partie mucée, et ne fust plus veüe ès lieux où elle avoit accoustumé de courir ». L'auteur des *Mémoires du maréchal de Boucicaut,* détaillant « les saiges establissemens et ordonnances » que le maréchal fit à Gênes, pendant qu'il gouvernait cette ville, écrit : « Adoncques veissiez les bons marchans et hommes de bonne volonté, qui souloient musser le leur, de peur d'estre robéz de mauvaise gent, mener grant joye, et mettre hors leurs marchandises à plain, et par mer et par terre. Et les changeurs, qui leur argent souloient tenir mussé et leur change clos (car s'il les eussent ouverts, tantost eussent été robéz), prirent à ouvrir changes, et leurs finances mettre dehors, et le faict des monnoyes tenir. » Enfin, Sébastien Moreau de Villefranche, dans son récit de la *Prinse et délivrance du roy* (*François Ier*) (1524-1530), nous montre les dames de la Cour prises de grand appétit qui « demandoyent du pain aux officiers, et se mussoyent pour manger derrière la tapisserie » Ces citations un peu nombreuses peut-être nous ont paru utiles à produire pour bien établir que le verbe musser, aujourd'hui complètement oublié, fut d'un usage courant au Moyen Age et même jusqu'au milieu du XVIe siècle. De ce verbe on fit le substantif musse, qui fut pris, nous l'avons dit, dans le sens de cachette. Par la *Chronique de Tournai,* plus haut citée (*Ibid.,* p. 378), à l'année 1423, nous apprenons que certains partisans de Charles VII n'échappèrent aux ennemis de ce roi qu'en se tenant clos et enfermés dans des musses : « Lequel secrétaire ne avoit garde de eulx, y est-il dit : car il estoit en secrète et seure muche, en la maison de messire Gérard d'Esne, chevalier, en laquele il fut depuis grand espace; et après, s'en r'ala devers monseigneur le delphin, mieulx roi de France, nommé Charle et VIIe de ce nom. » D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* de 1470, qui porte ces mots : « Icelle chappelle... a unc retraicte en manière de ung boulet ou muche qui est maçonnée. » Dans les *Chroniques et histoires saintes et profanes,* manuscrit du XVe siècle, de la Bibliothèque de l'Arsenal, il est expliqué, à la suite de la mort de David, que : « Son filz Salomon le fist ensevelir en sa cité de Jherusalem bien honnourablement... Il recouvra beaucop de richesses avec lui en viij muces qu'il fist faire environ sa tumbe, la grant quantité desquelles poura chacun cognoistre ce qui s'ensuit. » Treize cents ans plus tard, le grand prêtre Hyrcan, comme la cité était assiégée par Antiochus, « ouvrit lune de ces muces du sépulchre de David, de laquelle il osta III^m talens d'or, dont il donna partie à Anthiocus, et ainsi fist lever ce siège, qui de longtemps avoit duré ». Enfin, par extension, on trouve le mot musse employé avec le sens de trésor caché. Une *Lettre de rémission* de 1325 mentionne une condamnation de 300 livres, infligée à Michel Sautier et Juliane la Giraude « pour cause d'une muce d'argent, que il avoient trouvée, laquelle muce il avoient recellée ».



Fig. 701. — Salomon cachant un trésor
dans une musse pratiquée sous la tombe de David,
d'après une miniature des *Histoires saintes et profanes.*
(Ms. du XVe siècle. — Biblioth. de l'Arsenal.)

Enfin, dans les *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* Vincent Carloix raconte les mésaventures d'un brave curé des environs de Bordeaux, qui, craignant les exactions des troupes royales, s'était taxé lui-même à 800 livres de rançon : « Mais, non contants de cela, estants advertis (les soldats

du maréchal) que depuis deux mois il avoit mis en ung cachot tous les calices, croix, reliques et aultres meubles d'argent, avec des chasubles, chappes et plusieurs riches ornemens de draps de soye, pour les saulver des incursions et furie de la commeune, et mesme de l'armée, le forcèrent, la dague sur la gorge, de leur descouvrir cette mussc. »

Mussif, *adj.* — On appelle or mussif une sorte d'alliage fait de soufre et d'étain qui sert à différents usages.

Musulmane, *s. f.;* **Muzulmane,** *s. f.* — Tissu d'ameublement broché qui fut très à la mode à la fin du siècle dernier. On faisait de la musulmane de toutes couleurs. A la *Vente du comte de Marcouville, rue Basse-du-Rempart* (15 août 1780), on voit figurer des « canapé, fauteuils et bergères de muzulmane blanche à fleurs, les bois dorés et rideaux pareils, le tout neuf ». A la *Vente des meubles et effets de feu Mme la duchesse de Mazarin, quai Malaquais* (3 septembre 1781), on remarque également des « fauteuils de muzulmane et de satin blanc brodé, sur bois doré ». La *Vente des meubles et effets de Mme la duchesse de Mortemart, rue de l'Université* (24 août 1784), comporte des « lits de repos de musulmane et autres ». De même, la *Vente de feu le comte de Ségur à l'Arsenal* (24 août 1785) comprend divers « lits, dont un de damas cramoisi, rideaux de taffetas et autres, sièges de tapisserie, de damas cramoisi et blanc, de musulmane et autres ». Enfin, à la *Vente de feu M. Dumas des Fossés, rue de l'Ancienne-Comédie-Françoise* (1er septembre 1787), on trouvait « un meuble de salon de musulmane, brodé en chaînette ». Ces exemples, choisis parmi les ventes les plus considérables du XVIIIe siècle, prouvent que la musulmane avait reçu, dans les maisons les plus distinguées, un accueil des plus flatteurs.

Mutule, *s. f.* — Terme d'architecture. Espèce de modillons, carrés, placés sous le larmier de la corniche dorique, qui répondent aux triglyphes et où sont souvent figurées des gouttes ou clochettes.

Muy, *s. m.;* **Muyd,** *s. m.;* **Muys,** *s. m.* — Mesure de capacité. (Voir MUID.)

Muzulmane, *s. f.* — Voir MUSULMANE.

Mygraine, *s. f.* — Teinture rouge, dont la nuance se rapproche de celle de la grenade. Drap teint de cette couleur. (Voir MIGRAINE.)

Myne (Pierre de), *s. f.* — Voir MINE.

Myrouer, *s. m.* — Voir MIROIR.

Myrrhe, *s. f.* — Gomme résine, en grains jaunes, translucides, d'une odeur aromatique assez agréable, d'une saveur un peu âcre. Jetée sur des charbons ardents, la myrrhe, du moins celle que l'on connaît aujourd'hui donne, une fumée dont le parfum est loin d'égaler celui de l'encens. Néanmoins, cette gomme était célèbre dans l'Antiquité et constituait une des substances que les Israélites brûlaient en l'honneur de l'Éternel. Il est à croire qu'au XIIIe et au XIVe siècle, ce mot a aussi désigné un bois de prix, car nous lisons dans le gracieux roman de *Floire et Blanceflor :*

> De myrre et ausi de benus
> Sont les fenestres tout li plus.

Myrrhite, *s. f.* — Sorte d'agates jaunes.

Myssouer, *s. m.* — Sorte de verrou. On lit dans la *Complaincte du nouveau marié :*

> En mesnaige fault le myssouer
> Pour myssier la porte,
> Quenouille, fuseau et batouer,
> Pour battre la buée.

Mystère, *s. m.* — On trouve ce mot, au XVe siècle, avec la signification de mécanisme caché. « Au plus près de Nostre-Dame, avoit un cerf volant bien et suptivement faict, lequel par mistère s'agenouilla devant le Roy. » (*Entrée de Charles VII à Rouen,* 1449. — *Chronique de J. Chartier,* t. II, p. 169.)

Mystères de Paris, *s. m. pl.* — Nom donné, dans l'ébénisterie, aux environs de 1848, aux chaises percées qui affectent la forme d'une pile de volumes, et qu'on nommait précédemment : *Voyage aux pays-bas.*

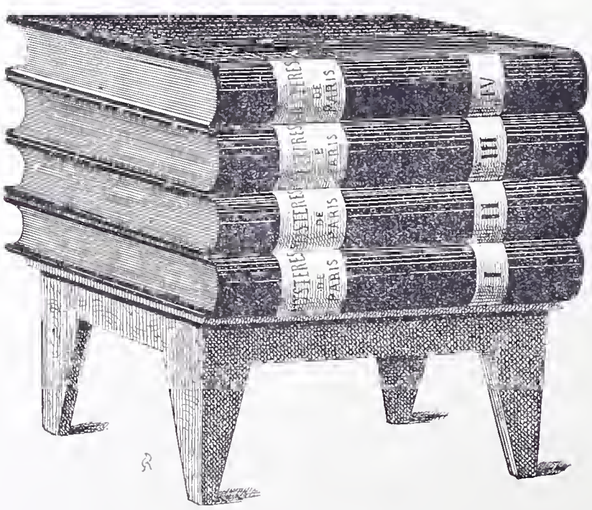


Fig. 702. — Mystères de Paris.



Fig. 703. — Initiale de Napoléon III. — Cour du Louvre.

Nabot, *s. m.* — Terme ancien, usité au XVIIe siècle, avec la signification de hotte ou mannequin. Le cardinal de Retz écrit (*Mém.*, t. IV, liv. 5) : « Encore saigne la plaie et le trou que M. de la Meilleraye, dans les troubles de la Fronde, fit au nabot d'un crocheteur. »

Nac, *s. m.* ; **Nacis**, *s. m.*; **Nachiz**, *s. m.* — Nom donné à une sorte de brocart qui fut longtemps importé d'Orient et qui se fabriquait, comme nous l'apprend Marco Polo (*Voyages*, chap. XXV), dans la ville de Bagdad : « En Baudac, écrit-il, se laborent de maintes faisons, dras dorés et de soie ce sont nassit et nac et cremoisi, et de deverses manières laborés à bestes et ausiaux mout richemant. » On trouve le nac et le nachiz souvent mentionnés en Europe dans les *Comptes* et *Inventaires* du XIVe siècle. Nous citerons notamment l'*Inventaire de la cathédrale de Canterbury* (1315) ; le *Compte de l'argenterie de Geoffroi de Fleuri* (1316) ; l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328) ; l'*Inventaire du garde-meuble de l'argenterie* (1353) ; l'*Inventaire de la Sainte-Chapelle* (1363). Au XIVe siècle, on fabriqua également de ces sortes de draps d'or en Italie, car nous relevons dans un *Compte d'Étienne de la Fontaine* de 1350 : « II pièces de drap d'or naciz de Lucques. »

Nac, *s. f.* ; **Nacle**, *s. f.* — Voir NACRE.

Nacarat, *adj.* et *subs. m.* — Couleur d'un rouge tirant sur l'orangé. Le nacarat était une des sept couleurs rouges mentionnées par les statuts des teinturiers. On ne le rencontre pas, toutefois, avant la seconde moitié du XVIIe siècle. « Un parement de chaize gros de Naples à fleurs de soye nacaract, le hault ou courtine de la dite chaize de la mesme estoffe, garni de frange de soye blanche et nacaracte au bas et de frangeon tout autour. » (*Invent. de la cathédrale de Dol en Bretagne*, 1660.)

Nacelle, *s. f.* — Les termes maritimes ont été fréquemment employés pour désigner la forme des vases. Les mots CONQUE, GONDOLE, NACELLE, NAUTILE, NAVIRE, NEF, VAISSEAU, sont, aux différentes époques de l'histoire du mobilier, d'un usage constant pour caractériser certains récipients. Le substantif nacelle est un des plus récemment usités. Nous ne l'avons rencontré que dans un seul texte remontant au XVIe siècle, et c'est Rabelais qui s'en sert. (*Pantagruel*, liv. IV, chap. XIII.) Le seigneur Basché, énumérant les cadeaux qu'il fait à ses gens, dit : « Aux palfreniers, je donne ceste nacelle d'argent doré ; aux portiers, je donne ces deux assiettes, etc. » Au XVIIIe siècle, nacelle fut adoptée par le langage de la curiosité, exemple : « Deux vases d'albâtre en forme de nacelle, couverts et évidés en dedans, avec bords et boutons surdorés ; de 11 pouces sur 6 de haut. » (*Vente de Mme de Pompadour*, 28 avril 1766.) — « PORPHYRE VERD : un vase couvert en nacelle, garni d'un bandeau à fleurons, entre deux fils de perles, et de pieds à légers entrelacs. — PORPHYRE : un vase couvert, en nacelle, et garni d'un bandeau à fleurons et d'une plinthe à panneaux brétés en bronze doré. » (*Catalogue de la collection Randon de Boisset*, vendue le 27 février 1777.) — « PORPHYRE ROUGE : un très beau vase de porphyre couvert, forme de nacelle, profilé à gorges et moulures, etc. » (*Catalogue de la vente Le Brun*, 11 avril 1793.)

NACELLE, de nos jours, sert à désigner la partie de la barcelonnette ou du berceau suspendu, qui est appelée à recevoir le corps de l'enfant.

Nacre, *s. f.* ; **Nac**, *s. f.* ; **Nacle**, *s. f.* ; **Nacque**, *s. f.* — Substance calcaire à reflets irisés. Elle se trouve dans l'intérieur de certaines coquilles, qu'elle tapisse en quelque sorte. La nacre la plus recherchée dans les arts de l'amenblement est fournie par l'avicule ou aronde perlière. Dans le commerce, on distingue plusieurs sortes de nacre ; les principales sont : la *Nacre franche*, la *Nacre bâtarde blanche*, la *Nacre bâtarde noire*, la *Nacre d'oreille de mer*

et la *Nacre de Burgau* ou *Burgaudine*. Cette dernière, qui nous vient du Levant, est particulièrement estimée, à cause de la vivacité de son éclat et de la beauté de ses reflets. Son iris est rouge, bleu et violet. En raison de sa dureté extrême et de son peu d'homogénéité, l'emploi et le travail de la nacre présentent de grandes difficultés. Il faut, pour la débiter, des scies fortement trempées, et son épiderme ne se laisse guère entamer que par le burin. Généralement, on commence par la débiter en morceaux carrés. Quand on a besoin de morceaux circulaires, on emploie une scie annulaire ou trépan à couronne, que l'on fixe sur le mandrin d'un tour, et l'on achève d'aplanir les surfaces ou de les arrondir, au moyen d'une meule à aiguiser qu'on a le soin de tenir constamment mouillée.



Fig. 704. — Nacelle en porcelaine de la Chine avec monture en bronze ciselé et doré. Musée du mobilier national.

On fait avec la nacre des manches de couteau et de cuiller, des pièces de damier ou de jeu d'échecs, des boutons, des boîtes de petites dimensions. On s'en sert également dans la marqueterie et la tabletterie. L'éclat de la nacre, ses reflets irisés, son aspect chatoyant ont eu, de tout temps, le privilège de charmer ceux qui se laissent séduire par les objets brillants. Aussi, dès le Moyen Age, la trouvons-nous employée, sous le nom de *coquilles de perle*, dans un certain nombre d'ouvrages de grand prix. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) nous remarquons : « Quatre paires de tabliers... garniz de jaspre, de coquilles de perles, de cristal et de feuilles d'argent doré. — Ungs tableaulx pains de plusieurs ymages de coquilles de perles, etc. » Ce n'est guère qu'à la fin du XVe siècle que le mot nacre ou nacle, emprunté à l'Espagne (en espagnol, *Nacar;* en persan, *Nakar*), fait son apparition dans notre langue. La première mention rencontrée par nous figure dans les *Comptes de l'argenterie de la reine Anne de Bretagne* (1498) ; elle est ainsi conçue : « Ung tableau d'or, auquel a ung crucifiement et XII autres hystoires au-dessous, le tout de nacle de perle, enfermé en un tabernacle de bois. » A partir du règne de François Ier, la nacre entre dans la confection d'objets mobiliers d'un usage courant, et les *Acquits au comptant,* en date de l'année 1529, nous apprennent qu'un marchand portugais, nommé Pierre Lemoyne, fournit à ce prince « un chalict marqueté à feuillages de nacle de perle, faict au pays d'Indye ». En outre, François Ier acheta à Pierre Conyn, « marchand joyaullier, demourant à Lyon », un coffre de nacre, garny et enrichy de perles », et à Allart Plommyer, « marchant lappidaire, demourant à Paris », « troys douzaines de cuillères de nacre de perles, garnies d'argent doré » (1538).

En continuant nos investigations, nous trouvons dans l'*Inventaire des meubles du château de Nérac* (1555) : « Ung tablier à jouer aux dames..., garny de petites platines d'argent ouvrées et de nacre de perles. » L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) nous fournira : « Ung petit coffre de *naquar* de perles » ; l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) : « Un vase de nacques de perles, garny d'argent doré, avec des jacintes, des petits safis, des perles, des camayeux d'agates, prisé XL escus » ; et l'*Inventaire du peintre Jérôme Franck* (1610) : « Une couppe de nacque de perle garnie d'argent. » Dans la *Quittance donnée par les héritiers de Françoise de la Chassagne, veuve de Michel de Montaigne, à son exécuteur testamentaire* (Bordeaux, 1627), nous relevons : « Quatre cuilhers, qui ont le manche de couraill et l'escuelle de nacle de perle et coquille » ; dans l'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (Paris, Arsenal, 1664) : « Une table d'escal tortue, enrichye de nac de perles, filet d'argent, un cabinet de mesme fasson fermant à un guichet et plusieurs tirouers, avec son pied de pareil escaille, enrichie aussy de nac de perles et fillet d'argent, prisée ensemble IIII^C liv. » Enfin, dans l'*Inventaire de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680), nous notons encore : « Trois petites tasses, deux de nacre et l'autre de coquille. » Etc.



Fig. 705. — Marqueterie de nacre burgautée et de laque (travail indien).

Au commencement du XVIIIe siècle, la nacre perdit un peu de son prestige ; mais elle ne tarda pas à le reconquérir. La burgaudine, entre autres, fut très recherchée, à cette époque, pour faire des boîtes et des tabatières, et le malicieux auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque,* etc., publié en 1768, n'hésite pas à écrire de ce mot la définition suivante : « Nacre ou coquille de perles. On en fait de

fort jolis ouvrages, et que les jolies femmes connoissent mieux qu'un bon livre. » Les ouvrages auxquels il est fait allusion consistaient surtout en une sorte de marqueterie de nacre découpée, appliquée sur papier, rehaussée d'or et ensuite collée sur les meubles qu'on voulait décorer. Mme de Genlis, dans ses *Mémoires* (édit. Ladvocat, t. VI, p. 235 et suiv.), nous fournit la curieuse description d'un travail exécuté de cette manière. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire son intéressant récit. « J'ai donné, écrit-elle, à Mme la marquise de Grollier un ouvrage fait par moi et de mon invention : c'est un *dessus de table* qui représente, sur du papier noir, un bouquet de fleurs encadré dans une guirlande ; les fleurs sont en nacre, et les feuillages et les queues sont en or brillant et mat. L'ouvrage n'est point en application collé dessus le papier. J'ai découpé tout le dessin, à l'exception des queues. J'ai collé l'or et la nacre en dessous, et j'ai peint les queues en or, de manière que l'ouvrage, ne pouvant se décoller, est extrêmement solide ; il a eu le plus grand succès. » Mme de Genlis ajoute qu'il eût été plus charmant encore, si elle eût pu se procurer des plaques de nacre aussi minces que du papier, comme lui en fournissait, précédemment, un ouvrier mort depuis ; et finalement elle nous informe que Mme de Grollier fit monter son cadeau sur une belle table d'ébène. « Je l'avois, dit-elle, déjà recouvert d'une glace. »

D'une annonce, parue dans le *Journal général de France* du 6 octobre 1786, on peut conclure que la nacre, réduite en paillettes, qu'on employait pour ce genre de travail, était assez précieuse. Cette annonce est ainsi conçue : « Le 9 septembre 1786, il a été perdu 3 onces 3 gros de paillettes de nacre de perle, enveloppées dans du papier, sur lequel le poids est écrit. Récompense honnête à celui qui les rapportera, au café de l'Obélisque, rue Saint-Honoré. » Ajoutons que la mode de ces curieux ouvrages était née de l'importation des meubles similaires, venus d'Italie, et qui étaient alors fort goûtés. Quelques-uns de ces meubles se recommandaient par un soin d'exécution et par une richesse exceptionnels. Nous citerons, dans le nombre, une table qui figura à la *Vente de M. Houdin, conseiller rapporteur du point d'honneur* (23 février 1783). Le plateau de cette table représentait « la place Saint-Marc et la ville de Venise, du côté de la mer, le fond d'azur, incrusté en or, argent et nacre de perle. Les personnages et *les voitures* bien finis. » Ce dernier détail a son prix, et ces voitures sur la place Saint-Marc pourront sembler singulières.

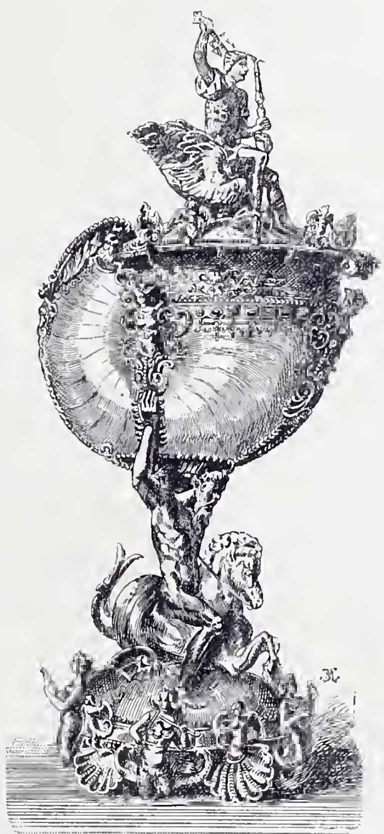


Fig. 706.
Nacre de perle montée en nautile (XVIe siècle).

Indépendamment des incrustations de nacre, le XVIIIe siècle professa un certain goût pour les statuettes et les objets d'étagère, confectionnés dans cette coûteuse matière. Les quelques documents qui suivent, empruntés aux feuilles publiques du temps, indiquent quels objets avaient, à ce moment, la préférence des amateurs. « A VENDRE, chez M. Bruchard, rue et Montagne Sainte-Geneviève, à l'Image Saint-Pierre : Très beau christ de nacre superbe, d'un seul morceau, très bien exécuté, dans une boîte de bois d'acajou, surmontée de deux enfans dorés d'or moulu, avec les attributs de la Passion. Le tout sur un pied de bronze, ayant un pied dix pouces de haut : 250 livres. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 13 mars 1783.) « Pagodes de laque et de nacre de perle, magots de nacre et de porcelaine. » (*Vente après décès de la duchesse de Mazarin,* quai Malaquais ; Paris, 9 août 1784.) « A VENDRE : Pyramyde en nacre de perles, or et Burgos, avec figures de Pierre de lar, représentant la tour de Nankin, ouvrage chinois..., etc. S'adresser au sieur Fontaine, peintre en miniature, rue de la Vieille-Draperie, au café Turc. » On pourrait multiplier ces exemples.

Nageoire, *s. f.* — Terme de porteur d'eau. Rondelle de bois très plate, que les manœuvres font flotter sur leurs seaux pleins, pour empêcher l'eau, balancée par leur marche, de jaillir au dehors.

Naïf, *adj.* — On trouve, du XIVe au XVIe siècle, cet adjectif employé avec la signification de vrai, naturel, sans mélange, à l'état *natif* (dont naïf pourrait bien être la contraction, car les linguistes les mieux informés font dériver ce mot de *natus*). C'est ainsi qu'on disait de la laine naïve, du duvet naïf, du drap naïf. « Samedy, XIIIIe de décembre. Thomelin, le drapier, de Lincole, pour 13 aunes de drap nayf pour le Roy, acheté par Tassin du Brueil, 11 nobles valent : LXXIII sols, IV d. p. » (*Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.) « A Sainte, femme Nicolas Ferreboue, coustière, demourant à Paris, pour XXVIII livres de duvet naïf, achatté de elle le XXIIIIe jour d'avril CCCIIII^XX^ VII après Pasques, pour emplir VI quarreaulx de satin d'estive pour la chambre de satin vermeil d'estive de Monseigneur le Duc de Thouraine. » (*Comptes de l'argenterie de Charles VI,* 1387.) A la fin du XVIe siècle, Guy de Tours, dans son *Paradis d'amour* (publié en 1598), compare galamment les lèvres des « nymphes de Tours » à du corail naïf.

> On se paist de nectar, quand le coral naïf
> De leur bouche de musc mignardement desserre
> Un langage, qui fait si doucement la guerre.

Aujourd'hui, l'adjectif naïf n'est plus guère usité dans ce sens. On ne l'applique plus aux objets inanimés, et sa signification est devenue toute morale.

Nain-porte, *s. f.* — Locution picarde. Petite porte. Porte naine, par opposition à la grande porte. « A Gille le Merchier, torqueur, auquel fu marchandé atasque (à taxe, c'est-à-dire suivant taxation), par le maistre des ouvrages de clorre de besogne, pailloler et torquer dehors et dedens, et enduire de blanc mortier une agavité (une cavité, une baie) assise sur la nainporte de le Porte de Paris. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* à l'année 1416.)

Naissance, *s. f.* — Point de départ, commencement d'un ouvrage quelconque. La naissance d'une colonne est la partie la plus voisine de sa base. « Dans les travaux de plâtrerie, écrit M. Bosc, on nomme naissance un raccord

d'enduit ou de crépi dont la largeur n'excède pas $0^m,33$ sur les murs et $0^m,50$ sur les plafonds. On désigne encore ainsi les plates-bandes d'enduit qui forment le pourtour des croisées. »

Nancelle, *s. f.* — Terme d'architecture. Nom qu'on donne à la moulure creuse, ou à l'espace concave qui sépare deux tores.

Nancy (cheminée à la). — Voir CHEMINÉE A LA LORRAINE.

Nankin, *s. m.* — Tissu de coton généralement de couleur jaune chamois, qui se fabriquait, autrefois, exclusivement en Chine et nous venait de Nankin. Souvent on peignait ces tissus. « Ce n'est pas des Nankins peints que je désire, écrit Mme de Pompadour à Mme de Lutzelbourg, (28 juillet 1747), mais si vous trouvez des gourgourans d'une couleur pour faire des rideaux de meuble, soit en jaune et blanc, cramoisi vert ou bleu, cela est plus de résistance que le taffetas. » (*Correspondance de Mme de Pompadour*, p. 99.) Cette étoffe, plus tard imitée en France, a été, pendant les quarante premières années de ce siècle, employée comme rideaux de fenêtres et de lits. Au siècle dernier, on en faisait également des housses de meubles et des couvre-pieds. Une vente de marchandises, effectuée à Lorient le 16 octobre 1786, par la Compagnie des Indes, mérite d'être citée à cette place, non seulement à cause de son importance (elle comprenait près de 200,000 pièces de Nankin), mais parce que sur ce chiffre, il se trouvait 145,250 pièces de Nankin jaune, 21,500 pièces de Nankin blanc et 2,008 pièces de Nankin rose. On voit, par cette énumération, qu'on faisait des Nankins de nuances diverses; et cependant, le substantif nankin a été longtemps usité, dans le langage courant, pour désigner une couleur d'un jaune chamois très particulier.

SOIE DE NANKIN. — Voici dans quels termes l'*Avant-Coureur* du 30 juillet 1770 parle de cette soie.

> Cette soie est reconnue pour être la seule propre à faire le filet ou point de Toulouse. Elle est non seulement supérieure en qualité à toutes les autres soies pour cet ouvrage, mais elle a encore l'avantage de se blanchir comme le fil.
>
> Le Sr Granchez, marchand bijoutier, au Petit Dunkerque, quai de Conti, au coin de la rue Dauphine, vient de recevoir un assortiment de cette soie, torse d'Angleterre, dans lequel il y en a de trois grosseurs.

C'est la seule mention que nous ayons trouvée de cette soie, dont la réputation dut être éphémère.

Nankinette, *s. f.;* **Nanquinette**, *s. f.* — Toile de coton de la nuance du nankin, mais plus fine et plus légère.

Naples (DAMAS DE), *s. m.* — Au XVIIe siècle, le damas de Naples a été fort recherché comme étoffe d'ameublement. Nous relevons dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin,* dressé en 1653 : « Une tenture de tapisserie de damas de Naples rouge cramoisy, à grands ramages et vazes, consistant en quarante-un lais de tour, haute de deux aunes trois quarts et demi, bordée d'un ruban rouge par le bord. » L'*Inventaire du cardinal de Belzunce* (Marseille, 1745) porte : « Dans la première chambre en entrant, si est trouvé huit chaises bois noyer à bras, garnies de damas de Naples très usé. » Enfin, nous relevons dans l'*Inventaire d'Amable Deschamps* (Marseille, 1755) : « Un lit à quenouille, bois de noyer, garni de damas de Naples, avec deux matelas laine, une paillasse, un chevet plumes. » Au XIXe siècle, le damas de Naples a cédé sa place, dans l'ameublement, au damas de Lyon, plus beau, plus solide et moins cher.

NAPLES (JAUNE DE). — Matière jaune, d'apparence terreuse, que l'on emploie surtout dans la peinture sur émail. Pendant longtemps, la composition du jaune de Naples demeura un secret. En 1767, Fougeroux de Bondaroy en pénétra le mystère et s'empressa de porter sa découverte à la connaissance de ses concitoyens. Un journal du temps (*Annonces, affiches et avis divers,* 10 juin 1767) mentionne cette communication dans les termes suivants : « M. Fougeroux de Bondaroy, de l'Académie royale des sciences, a découvert le secret de la composition du *Jaune de Naples,* employé dans tous les genres de peinture, principalement dans la peinture sur l'émail, ainsi que sur la porcelaine. Voici le procédé dont il a fait part à l'Académie :

> On prend 12 onces de belle céruse, 2 onces d'antimoine diaphorétique, une demi-once d'alun calciné et une once de sel ammoniac bien pur. Toutes ces matières étant bien pilées dans un mortier de marbre et mêlées ensemble, on les met dans une capsule de terre à creuset garnie de son couvercle; on calcine le tout à un feu modéré qui d'abord doit être fort doux, et qu'on augmente peu à peu, mais de manière que la capsule ne devienne que d'un rouge obscur. Cette calcination dure environ trois heures, et au bout de ce temps, on trouve la matière convertie en jaune de Naples. — Si l'on veut que ce jaune soit doré, il faut augmenter la dose de l'antimoine et du sel ammoniac. Lorsqu'on veut qu'il soit moins fusible, on augmente la quantité de l'antimoine et de l'alun.

Napo, *s. f.* — Locution limousine. Nappe.

Napolitaine, *s. f.;* **Néapolitaine**, *s. f.* — Terme de passementier. Petit agrément formé de deux guipures roulées l'une autour de l'autre en spirale.

NAPOLITAINE a aussi servi à caractériser la décoration de certaines malles couvertes d'ornements de cuivre et de clous polis. Les caisses ou coffres à la napolitaine étaient, au XVIe siècle, d'un usage général dans le midi de la France. « Ung coffre de noyer à la néapolitaine, dans lequel est trouvé deux coussins de velours noir. » (*Invent. du baron de Saint-Blancard, capitaine des galères du Roy;* Marseille, 1556.) « Une caisse à la nappolitaine. » (*Invent. de J.-P. de la Setta;* Marseille, 1587.)

Nappe, *s. f.;* **Nape**, *s. f.* — « C'est, dit le *Dictionnaire de Trévoux,* le linge qui couvre une table à manger. » Au temps où commencent nos études, les nappes jouaient déjà un rôle important dans l'existence de nos ancêtres. Elles étaient les compagnes assidues de tous les repas, si bien que les expressions « mettre la nappe » et « enlever ou lever la nappe » avaient, à cette époque, et conservèrent, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le sens de servir et de desservir la table. Un nombre considérable de textes nous ont été conservés, qui attestent l'usage constant de ces deux phrases typiques. Nous allons en citer quelques-uns. Commençons par la première de nos deux expressions, et prenons d'abord le *Roman du Renart.* On y lit :

> Einsi s'esbatent sans dangier,
> Tant qu'il fut ore (heure) de mangier,
> Et pue les napes furent mises,
> Et dessus les tables, assises
> Et les salières et li pains.

Le *Roman de Guillaume au Faucon* s'exprime presque identiquement dans les mêmes termes :

> Et les tables basses assises,
> Et les blanches napes mises,
> Et après les mez apportés,
> Pain et vin et hastes tornéz.

Après cela, le gracieux roman de *Floire et Blanceflor* nous offre les quatre vers qui suivent :

> Quant il furent asséuré
> Et lor mangier ont aprestê,
> Napes font metre et vont laver,
> Puis s'i assistrent au souper.

Et neuf pages plus loin :

> Quant du mangier sont souffisant,
> Les napes ostent li serjant :
> Dont font lor lis aparillier;
> Lassés sont, si se vont couchier.

Puis vient la description suivante, empruntée au *Livre du faulcon :*

> La salle estoit honnestement tendue
> De beaux tappis de couleur blanche et verte;
> A tous venans vis la nape estendue,
> Comme se fust d'un prince cour ouverte.

Notons encore dans la *Condamnacion de Bancquet :*

> La table est mise gentement.
> Nappes, touailles, serviettes.
> Le pain y est semblablement,
> Tout entier, sans nulles miettes.

Enfin le *Vergier d'honneur,* racontant la marche triomphale de Charles VIII sur Naples, porte :

> Le lendemain soubdain après la messe,
> Et sans tenir petite ou grant estape,
> Moult bien en point [il] se partit de Verce (Verceil)
> Et s'en alla en la ville de Cape (Capoue)
> A tous venans il fist mettre la nappe
> Et s'y eût-on des vivres grant largesse.

Après avoir consulté quelques poètes, adressons-nous maintenant à ceux qui écrivent en prose.

Une *Lettre de rémission,* accordée, à Paris, en 1381, porte cette phrase : « En signe de ce et en recongnoissance de bonne amour, elle (Mahault, fille publique) leur mist la nappe, du pain et noys pour mangier, et bailla deux pos audit Perret le Roy, pour aller quérir du vin en la ville. » De son côté, l'auteur du *Ménagier de Paris,* dans son histoire de la dame romaine qui veut tromper son mari (t. Ier, p. 158), s'exprime ainsi : « Les damoiselles furent venues, les tables furent drecées et les nappes mises et tous s'assirent, et la dame fist la gouverneresse et l'embesongniée et s'assist au chef de la table en une chaire. » Dans une *Lettre de rémission,* datée de Paris (1417), nous relevons le passage qui suit, attestant qu'on mettait la nappe non seulement pour manger, mais pour boire : « Ouquel hostel survint un appellé Thévenin Pignières, qui autrefois avoit esté en la compaignie dudit Jehan Raoulet et encores estoit. Et pour lors, y avoient aucuns compaignons qui buvoient. Et pendant que on mectoit une nappe pour boire, icellui Pignières monta en hault en la chambre où estoit ledit bourguignon prisonnier et la chambrière dudit suppliant... » Dans la vieille pièce de théâtre intitulée *Farce nouvelle d'ung savetier nommé Calbain,* qui date vraisemblablement de la fin du XVe siècle, le héros principal s'écrie :

> Boutez la nape; bon gré ma vie
> Par le sang bieu, j'enraige de faim.

Dans la farce du *Pont aux Asgnes,* remontant à la même époque, le mari dit à sa ménagère :

> Femmes doibvent couvrir la table,
> Mettre dessus linge honorable,
> Aux gens de bien, s'on les admeine,
> Monstrer un semblant amyable
> Et faire chère convenable.

Ainsi la nappe était d'un usage général jusque dans les plus modestes ménages. Les précédentes citations nous apprennent que, dans les cabarets, on mettait la nappe même pour boire! A plus forte raison était-elle en honneur chez les princes et chez les grands seigneurs. « Le soir, écrit Moreau de Villefranche, célébrant la délivrance de François Ier, les tabourins et [autres] instrumens ne furent espargnés, tables furent myses, couvertes de nappes et serviettes et de viandes en grand habondance en touctes sortes. » Rabelais, de son côté, expliquant comment la reine Quinte-Essence était servie à souper, écrit : « Ces motz achevéz, se retira avecques part de ses damoiselles quelque peu de temps,... les tables feurent promptement dressées, puys feurent couvertes de nappes préticuses. » (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXIII.) Mais revenons aux petites gens.

Les *Nouvelles récréations* (Nouvelle XIV) de Bonaventure Desperriers nous livrent la citation suivante : « Advint un autre jour que La Roche Thomas estoit allé disner en la ville chez un de ses voisins, comme la coustume ha tousjours esté en ces cartiers là de manger les uns avec les autres et de porter son disner et son soupper, tellement que l'hoste n'est point foullé, sinon qu'il met la nappe. » A la même époque, nous lisons dans le *Monologue du résolu :*

> Sus à coup qu'on mette la nappe.

Et Roger de Collerye, dans son *Dialogue des deux enfants,* fait crier à ses jeunes héros :

> Regardons se la nappe est mise,
> Et nous en allons banqueter.

Passons maintenant à l'autre façon de parler. Adenès Li Rois dans son roman de *Berte aus grans piés,* écrit :

> Les napes ont ostées; quant vint après mengier,
> Menestrel s'apareillent por faire lor mestier.

Froissart (*Chroniques,* t. XIII, p. 387), racontant les noces d'Isabelle de France, fille de Charles VI, avec Richard II d'Angleterre, dit : « Ce dîner passé en la tente du roy de France, qui fust bien brief, on leva les nappes, les tables furent abaissées. On prit vin et espices. » Puis vient le *Récit de la prinse et délivrance du roi François Ier* (1530) qui porte : « La nappe fut levée, les mains lavées d'eaux odoriférantes, santant comme baulme à la coustume des princes; et, grâces dictes, chascun se leva. » Ce texte nous conduit à Noël du Fail, qui, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel,* fait dire à l'un de ses personnages : « Quelque espace de temps [après] grâces dites et les nappes et tables ôtées, les bonnes gens prenoyent plaisir à voir danser en toute modestie cette jeunesse au son de Lénard, tombourineur. »

Étienne Pasquier, dont les *Recherches de la France* nous ramènent dans un monde plus relevé, écrit (p. 196), en parlant des derniers instants de Marie Stuart : « La nappe levée, elle repassa sur son testament, l'augmentant et diminuant selon le plus ou moins du service des siens, et tout d'une suite se fit rapporter l'inventoire des meubles, bagues et joyaux, l'apostillant en la marge des noms de ceux auxquels elle les destinoit. » Et, pour ne pas multiplier indéfiniment ces exemples, la citation suivante de Loret :

> Quand les napes furent levées,
> Et que les mains furent lavées,
> On fit à chacune un prézant
> Assez singulier et plaisant...,

nous apprend qu'en avril 1659 le terme « lever la nappe » était encore d'un usage général, et qui s'explique par une particularité des plus intéressantes, dont nous allons dire quelques mots.

Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, en effet, les tables sur lesquelles on mangeait n'étaient pas, comme de nos jours, formées d'un plateau carré, rond ou ovale, reposant sur un

châssis, qui lui-même est porté par quatre pieds. Ce qu'on appelait table était tout simplement le plateau supérieur. Ce plateau, lorsqu'on voulait s'en servir, était placé horizontalement sur deux tréteaux qui avaient été préalablement dressés devant le siège principal, consistant généralement en un banc adossé à la muraille. Nous avons déjà, au surplus, parlé de cette disposition très particulière dans notre tome Ier (col. 239). Cette façon de « planter » la table présentait deux grands avantages. Le meuble, ainsi divisé, était moins gênant. En outre, étant données les habitudes vagabondes du temps, il était d'un transport plus facile. Il est clair qu'il était plus aisé d'emporter à dos de mulet ou de sommier deux tréteaux légers pouvant, à leur tour, se démonter, que de charger une lourde table sur une bête de somme. Quant au plateau, forcément embarrassant, comme il était à peu près sans valeur, on le laissait dans la cuisine ou dans le garde-meuble de la résidence que l'on quittait, persuadé qu'il ne tenterait la cupidité de personne. Le second avantage qu'offrait cette disposition, c'était de permettre, aussitôt le repas fini, de faire disparaître les tables et de débarrasser ainsi complètement la pièce où l'on se trouvait, d'*impedimenta* encombrants. A une époque où les chambres peu nombreuses servaient à des usages extrêmement variés, une pareille facilité devait être vivement appréciée, et elle le fut. Le *Récit de la prinse et délivrance du Roy,* publié par Sébastien Moreau, de Villefranche (1524-1530), et déjà cité dans cet article, nous apprend qu'à son arrivée à Bordeaux, François Ier invita toutes les jolies femmes de la ville à souper, et qu'une fois le repas fini, « les nappes furent levées, mains lavéez et grâces renduz, tables, tréteaulx, escabelles ostéz, et commencèrent à danser ». Ajoutons que, lorsqu'on était en petit comité, et qu'après le repas, au lieu de danser et de se livrer aux passe-temps violents, qui étaient alors si fort à la mode, on voulait jouer aux dés, à la maille, aux échecs, enfin, à ce qu'on appelait, à cette époque, « les jeux de tablier », on laissait les tables en place et l'on se contentait d'enlever les nappes qu'on remplaçait par un tapis.

> Quant ont mangié et beu à loisir,
> Cil eschançons vont les napes tolir,
> As eschés jeuent païen et sarrazin...

Ainsi s'exprime le poète anonyme, auteur de la *Prise d'Orenge.* Anthoine de la Sale, dans son *Histoire du petit Jehan de Saintré,* n'est pas moins précis : « Et quand les nappes furent levées, écrit-il, sans oster les tables, tous rendirent grâces à Dieu,... etc. » Enfin, nous lisons dans le pamphlet curieux, intitulé l'*Isle des hermaphrodites* : « Après cela, on osta ces deux nappes, et puis on estendit un grand cairin traînant jusques à terre, car ils vouloient jouër au reversis. » La *Joueuse,* de Du Frény (acte II, scène VIII), nous apprend qu'à la fin du XVIIe siècle il en allait encore de même.

Du rôle important réservé à la nappe, il résulta trois choses : tout d'abord un certain respect, une sorte de culte analogue à celui que, depuis lors, nous avons voué à la table elle-même ; en second lieu, un luxe, dont nous n'avons plus d'idée, dans le choix des tissus et dans l'ornementation riche et variée dont on couvrait les nappes ; enfin, on rencontrait dans tous les ménages des approvisionnements relativement considérables de ces articles de lingerie. Le culte, la vénération, se traduisaient par différentes particularités. Il n'était pas permis de s'installer, pour manger ou pour boire, sur la nappe qu'occupait une personne de rang supérieur, sans y avoir été formellement invité. Le partage de la nappe, beaucoup mieux que celui de la table, indiquait une égalité complète de conditions. Dans les repas nombreux et dans les exploitations rustiques, où le maître dînait avec ses serviteurs, tous prenaient place autour de la même table, le seigneur au haut bout dans sa chaire, le personnel sur les côtés, assis sur des formes ou des escabelles ; mais seul le maître avait devant lui une nappe.

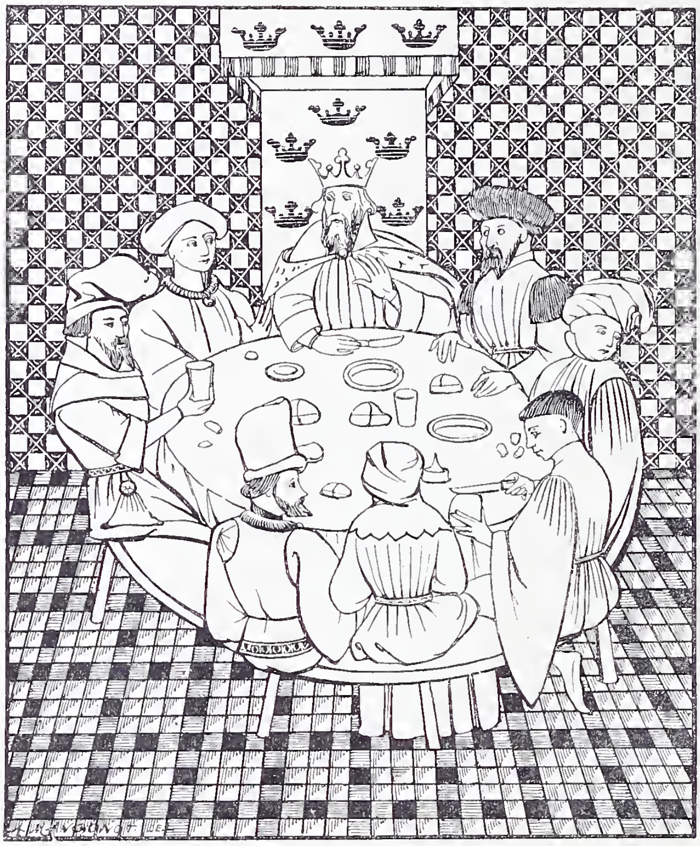


Fig. 707. — Le roi Artus et les chevaliers de la Table Ronde mangeant sur la même nappe, d'après une miniature du manuscrit 5193 à la bibliothèque de l'Arsenal.

Les serviteurs mangeaient généralement sur le bois, ou, quand la nappe couvrait toute la table, à la place du maître, on disposait une touaille par-dessus la nappe pour accuser la démarcation. De même, chez les plus grands princes, quand il s'agissait d'honorer un étranger, son couvert était servi sur la même table que celle de l'amphitryon, mais non sur la même nappe. Pour peu que le convive fût, dans la hiérarchie féodale, d'un rang légèrement inférieur à celui de son hôte, ce dernier faisait mettre, sous le tranchoir qui lui tenait lieu d'assiette, un petit napperon pour établir une différence entre les deux places. Ces napperons s'appelaient le plus souvent des DOUBLIERS. On leur donnait aussi tout simplement le nom de nappe, et c'est dans cette habitude de hiérarchiser le service, qu'il faut chercher l'usage de ces doubles et triples nappes dont il est question dans un certain nombre de textes. Olivier de la Marche, dans son *Estat de la maison du duc Charles le Hardi* (p. 657), nous apprend qu'en outre de la double nappe sur laquelle ce prince man-

geait, on couvrait « l'assiette » occupée par le duc, à l'aide d'une autre nappe, que l'aumônier enlevait. C. del Pozzo, dans le récit qu'il nous a laissé du *Banquet offert au légat*, à Fontainebleau, en 1625, écrit : « Sur la table était d'abord une nappe ordinaire, et sur cette dernière une seconde nappe damassée très fine, pliée en deux et tombant jusqu'à terre, formant ainsi nappe et tapis pour recouvrir la table. »

Indépendamment des différences de rang, les haines personnelles, les dissentiments particuliers, la forfaiture, un manquement aux lois de la chevalerie suffisaient pour qu'un seigneur fût destitué du droit de partager la nappe de ses égaux. On a conservé le souvenir de plusieurs personnages, qui, se trouvant à table avec des convives ayant forfait à l'honneur, coupèrent la nappe pour ne pas avoir l'air de la partager avec des indignes. Couper ainsi la nappe était une des plus cruelles injures qu'on pût faire à une personne noble. La tirer à soi et renverser ce qu'elle portait fut, dans la suite, considéré comme une insulte non moins grave. Parlant d'un « brave et vaillant soldart » qui voulait punir Braguibus de son insolence, Noël Dufail écrit : « Il happe pour se revancher de telle sottise et indignité le bout de la nappe et tire si bien, que tout ce qui estoyt sur la table tomba à terre. » (*Contes d'Eutrapel,* p. 238.) Mme de Motteville raconte que, pendant les troubles de la Fronde, le duc de Beaufort se rendit en forte compagnie chez le restaurateur Renart, pour y insulter le duc de Candale, qui dînait avec quelques amis (1649) : « Il leur demanda, écrit-elle, s'ils avoient des violons. Eux lui dirent que non, et lui en même temps leur repartit qu'il en étoit bien fâché, parce qu'il avoit l'intention de les leur ôter. Et continua disant qu'il y avoit des gens en leur compagnie qui se mêloient de parler de lui et qu'il étoit venu pour les en faire repentir ; et prenant la nappe, il la tira rudement par le coin et renversa les plats, dont quelques-uns de la compagnie, de ceux qui prétendoient les vider, furent salis. » (*Mém.,* ch. XXXIV.)

L'usage constant que l'on faisait de ces linges si utiles obligeait, nous l'avons dit plus haut, de les posséder en nombre relativement considérable. Dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380), nous voyons le service de la Paneterie acheter, d'un seul coup, deux cents aunes de « nappes à l'œuvre de Paris », fournies par Jehanne la Briayse, et ces sortes de fourniture, se renouveler pour tous les autres offices de la Cour. Nous voyons également, dans ces mêmes *Comptes,* Robinette la Couturière « découper » et « seigner », c'est-à-dire marquer ces nappes par cinquante à la fois. Tous ceux qui se mêlèrent de conseiller nos ancêtres sont, au demeurant, d'accord sur ce point.

> Encore vous falent
> Napes et touailles,
> Et doubliers et escorcheuls...,

ainsi s'exprime l'auteur anonyme du *Livre des mestiers.*

> Il vous fault pour vostre mesnage,
> Entre vous, mesnagers nouveaulx,
> . . . .
> Nappes et touailles de lin,
> Couvre-chefs, garnison de vin...,

écrit Eustache Deschamps, dans sa *Ballade des nouveaulx mariéz.* Les *Dix commandemens joyeulx de la table* commencent par ces mots :

> Nape de béguine,

c'est-à-dire bien blanche et bien fine, et « bien flairant » comme dit Christine de Pisan dans son *Dict de Poissy.* Enfin, Gilles Corrozet, dans son *Blason de la table,* recommande d'avoir

> Table d'une nappe parée
> Pour boyre et manger préparée,
> Garnye de metz précieux
> Et de bons vins délicieux.

On comprend mieux après cela que l'auteur des *Quinze joyes de mariage* ait inscrit comme un gros grief de l'époux contre sa femme, de demander des nappes blanches et bien ouvrées, et de se les voir refuser sous un vain prétexte.

Cette abondance des nappes explique également comment, dans les habitations princières, il existait une pièce destinée spécialement à recevoir cette précieuse lingerie ; on l'appelait la *Chambre aux nappes* (nous en parlons plus loin, col. 1056). On avait soin, de plus, d'en emporter une ample provision dans ses déplacements. Nous relevons

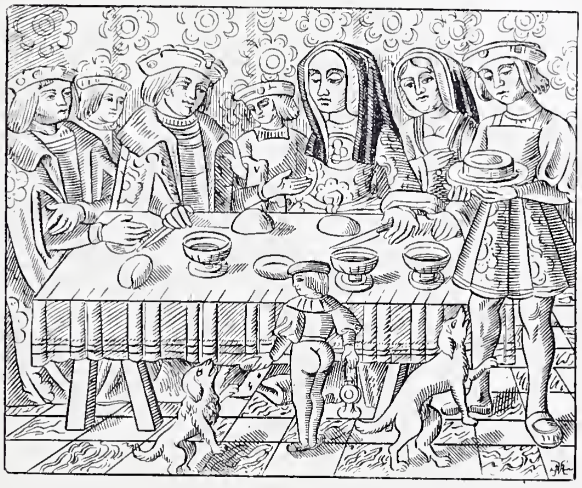


Fig. 708. — La famille du châtelain servie sur une même nappe, d'après une miniature des *Enseignements d'Anne de France.* Manuscrit de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), un achat de carreaux pour placer le linge dans la chambre des nappes ; et dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380) un payement de 9 livres 12 sols parisis, à « Pierre du Fou, coffrier, demourant à Paris, pour IJ grands coffres couvers de cuyr, ferréz à bandes de fer, garniz de serreures et clés, pour mettre nappes, touailles et autre linge pour l'office de chambre de nappes du roy ». Enfin, il n'était pas jusqu'aux militaires en campagne qui ne se servissent de nappes. L'amiral Bonnivet, dans un *Mémoire,* adressé en 1520 à la ville de Mâcon, détaille comme suit l'équipement d'un homme d'armes : « Ung lict garny de deux linceulx par sepmaine,... deux nappes et six serviettes, etc. »

On voit que la nappe avait, dès le Moyen Age, droit de cité partout, et deux siècles plus tard, son emploi était encore si général, que Dangeau songe à inscrire en son *Journal,* comme un fait extraordinaire, que Louis XIV offrit, le 12 août 1704, une collation au roi et à la reine d'Angleterre, et que cette collation fut servie dans le jardin, « sur des tables de marbre sans nappes ». (*Journal,* t. X, p. 94.) Pareille chose, semble-t-il, ne s'était jamais vue.

A cet usage si répandu des nappes, il faut ajouter cette circonstance qu'elles ne pouvaient guère être employées qu'une fois sans être lavées. C'est ce que dit plaisamment

l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* qui définit la nappe : « Linge de table, qu'on ne fait jamais servir deux fois de suite, à moins que d'être économe ou malpropre. » Et cette définition se justifie par ce fait que nos ancêtres, mangeant avec leurs doigts et prenant directement au plat, répandaient forcément une partie de leurs aliments sur la nappe. Aussi les moralistes et les éducateurs de la jeunesse ne manquaient-ils guère de recommander à leurs jeunes lecteurs les plus grands soins et toutes sortes de ménagements à l'égard de la nappe. « Enfant, écrit l'auteur des *Contenances de la table,*

> Enfant, garde bien de froter
> Ensemble tes mains et tes bras
> Ne à la nape, ne aux draps :
> A table on ne se doit grater.

Si nous en croyons Mgr della Casa, l'auteur de *Galathée,* et Jean de Tourmes, son traducteur (Paris, 1598), ces recommandations n'étaient certes pas superflues, car leur petit livre nous montre des convives « qui se barbouillent tellement les mains presques jusques au coude, qu'ils en salissent les nappes, de telle façon que les torchons à panosses (*sic*) de la cuisine sont plus nets et plus blancs ; et encore, bien souvent, ils n'ont pas honte d'essuier leur sueur avec lesdites nappes, sueur, dis-je, qui leur dégoute du front et du visage et d'entour le col, pour l'hastiveté qu'ils ont à la morfe (*sic*), et ne se contentent pas de cela ; s'il leur vient à poinct, ils se torcheront le nez avec lesdites nappes ». Le tableau est complet. Constatons que le croquis tracé par La Bruyère, de son Gnathon, n'est guère plus ragoûtant, sans compter que Tallemant met des noms propres au bas de certains portraits, attestant ainsi que les descriptions de Jean de Tourmes et de Mgr della Casa n'ont rien d'excessif. Ne nous étonnons donc pas de voir, dans les documents qui vont suivre, les nappes jouer un rôle d'une importance tout à fait capitale.

On comprend qu'avec de pareils commensaux les blanchisseurs devaient avoir fort à faire. Aussi le premier de nos documents, par ordre de date, est-il relatif à une buée (lessive) faite par les filles de la reine pendant le siège de Lille (1297) : « Une autre journée advint, que les meschines de la royne avoient fait une buée, et avoient mises les napes de l'ostel du roy et de la royne aux champs, et fut la buée estandue aux raiz de la Maladerie assez près de la porte. Le Roux de Fauquemont s'arma et sa gent aussi, et yssirent de la porte et des gens de pié avecques eulz. Le cry leva parmi l'ost, et ceux qui firent le gait du jour coururent sur les Alemans. Le sire de Fauquemont et sa gent se combatirent contre les François et les tindrent tant que les gens de pié eussent cueillie la buée et portée à Lille. » (*Chronique normande,* p. 75.) Ceux qui viennent ensuite sont empruntés à quelques inventaires. Citons d'abord celui de Clémence de Hongrie (1328), qui ne compte pas moins de 126 nappes de tailles différentes, sans comprendre un faisselet (petit fardeau) de nappes usées. Après cela, nous notons l'*Inventaire de Jeanne de Valois, femme de Robert d'Artois* (1334), où les nappes sont comptées par groupes de trente. Puis voici ceux de Charles V et de Charles VI, où, indépendamment des nappes de service, on trouve des nappes en pièces, pour la rechange. Dans l'*Inventaire de Charles V,* on relève, en une seule de ses résidences, plus de « vingt pièces de nappes » ayant cette destination.

Nous avons dit plus haut qu'on leur consacrait une pièce spéciale, qui portait le nom de « chambre aux nappes ». De pareilles chambres existaient non seulement aux châteaux de Vincennes, de Beauté, au Louvre, mais dans la plupart des hôtels et manoirs. Le *Compte des travaux exécutés au château de Breteuil* en 1332 mentionne un payement de 10 sols « pour un huis faire tout neuf, en la chambre aus nappes ». Dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1381), nous relevons l'apposition de « II serreures neufves, pour mectre ès huis de la paneterie et de la chambre des nappes » du château de Compiègne. L'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol* (1420) fournit l'article suivant, qui est à retenir : « En la chambre des nappes ont esté trouvéz les joyaulx qui s'ensuient ; lesquelz n'ont point esté peséz pour ce que les officiers d'icelle chambre ne l'ont voulu souffrir, disans que iceulx joyaulx ne sont aucunement à la charge ne garde de l'argentier, et n'en fut oncques mais fait inventoire. » Enfin, certains états des officiers de la maison royale font mention d'officiers spécialement chargés de veiller sur les nappes. Nous citerons notamment l'*Ordonnance pour l'hôtel du roi Philippe le Bel,* rendue à Vincennes en janvier 1285, où figurent un « galeran des nappes », deux « sommeliers des nappes » et un « vallet à gages » pour garder leurs trois chevaux. Les *Comptes de la maison de la reine Anne de Bretagne* (1492) comprennent un « nappier » et un « aide d'icelluy office ». Ce nappier se nommait Perrot, dit Chrétien, et touchait comme gages 135 livres tournois ; l'aide avait nom Michel de Latouche. Il était appointé à 75 livres tournois.

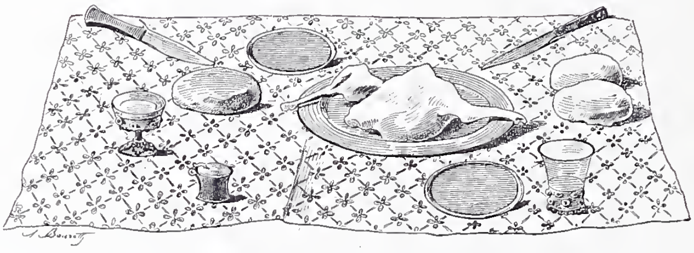


Fig. 709. — Nappe damassée, d'après le *Miracle de saint Benoît,* tableau de Mostaert au Musée de Bruxelles.

Les nappes étaient généralement faites en toile de Reims, de Compiègne ou de Lavauguion. On les achetait aux lingiers. Les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380), que nous avons déjà eu l'occasion de citer, mentionnent un payement de 69 livres 12 sols parisis à « Jehanne la Briayse, demourant à Paris, pour IIcXXXII aulnes de toile à faire nappes pour le Roy ». L'article suivant, emprunté aux *Comptes de l'hôtel d'Isabeau de Bavière* (1401) et compris dans les fournitures du service de la paneterie, montre de quelle variété de taille étaient ces nappes : « Colin Marc, pour VIIIxx III aulnes de nappes, de l'ouvrage de Lavalguion, dont l'en a fait LIII nappes, c'est assavoir deux nappes contenant chascune VI aulnes, VI nappes chascune de V aulnes, VIII nappes contenans chascune IV aulnes, XV nappes contenant chascune trois aulnes et XXII nappes contenans chascune deux aulnes, qui font en somme VIIIxx III aulnes, achetées de lui par les maistres d'ostel et les panetiers III sols IV deniers l'aune, samedi VIII jours de janvier, la royne à Saint-Pol. Argent, XXVII livres III sols IV deniers parisis. » Ces nappes étaient brodées d'une fleur de lis, pour indiquer qu'elles appartenaient à la maison du roi. On relève nombre de dépenses dans le genre de celle-ci : « Jehanne la Lorraine pour la façon de IIIIxx IIII fleurs de liz, par elles faites de fil noir



Bourotte del. Maison Quantin, imp.-éd.

NAPPE

D'APRÈS LE TABLEAU REPRÉSENTANT « JÉSUS CHEZ SIMON LE PHARISIEN »

Par Jean Gossaert (Musée de Bruxelles).

oudit linge (nappes et touailles) à i denier la pièce. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI,* 1421.)

Ces habitudes se continuèrent jusqu'à la fin du xvie siècle, et ce n'était pas exclusivement en France que

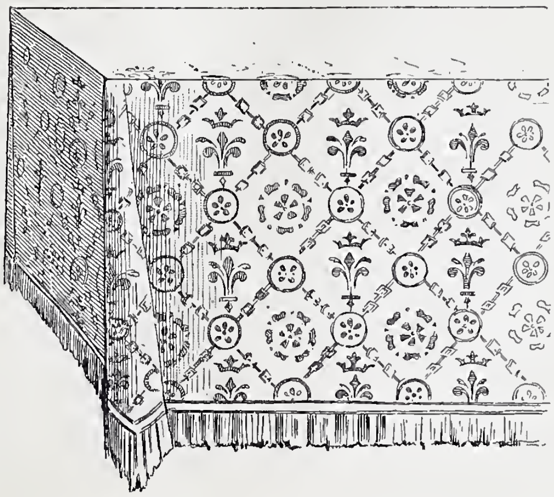


Fig. 710. — Coin de nappe brochée, d'après un tableau de Van Coninxloo au musée de Bruxelles.

l'on trouvait, chez les princes, cette abondance de nappes. Le *Septième compte de Nicolas Baert, conseiller et receveur général* de Philippe II, constate, à l'année 1577, un payement de 3,733 livres 4 sols : « A quoy montoient xiv^c^lxxiv aulnes de nappes, à l'advenant de xxxiv sols l'aulne, et ii^m^cxcvi aulnes de serviettes à l'advenant de xi sols iv deniers l'aulne, par luy achetées à l'ordonnance de Sa Majesté et pour le service de son buffet, en tant moins de laquelle somme il avoit receu de la part d'icelle des deniers venant d'Espaigne. » Enfin, à partir du xviie siècle, non seulement chez les princes et les grands seigneurs on continue de rencontrer les nappes en quantité; mais elles se font nombreuses chez les simples bourgeois. Dans l'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607), nous en relevons deux douzaines. Dans l'*Inventaire de Marie Cressé, épouse du tapissier Poquelin* (1633), nous en comptons une quarantaine dont : « Une douzaine de grandes nappes de toile de chanvre neuves, prisées ensemble xxv livres. — Dix nappes grandes de toile de fin lin, prisées avec six serviettes aussi de fin lin xxx livres. — Quatre grandes nappes damassées et ouvrées, prisées avec quatre douzaines de grandes serviettes aussi damassées et ouvrées, c livres. — Six serviettes de fin lin, prisées avec dix nappes de même, xxx livres, — et quatre douzaines de grandes serviettes damassées et ouvrées, prisées avec quatre grandes nappes de même, c livres. » L'*Inventaire de Charles Benoît, notaire* (1634), énumère vingt-huit nappes de toile de lin, plus quarante-quatre nappes de « toille de chambre » (*sic*) et six autres de même toile plus petites. On pourrait multiplier ces exemples. Bornons-nous, pour en terminer avec cette partie de notre sujet, à constater que certaines de ces nappes étaient aussi d'une taille considérable. Les deux réclames suivantes en font foi : « A vendre trois nappes dont une de 72 couverts, une de 24 et une de 18, avec six douzaines de serviettes, le tout de belle toile des Indes neuve, chez M. Duvivier, rue d'Anjou-Dauphine. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 26 juin 1779.) « A vendre chez le sieur de Héricourt, ébéniste, faubourg Saint-Antoine, service de table de coton de la plus grande finesse et de la plus grande beauté, fait de commande au Bengale où il a coûté 4,500 livres, et n'ayant été blanchi que deux fois, savoir : nappe de 72 couverts sans couture; autre de 40 couverts également d'un seul morceau; autre de 25 couverts servant de napperon, et six douzaines de serviettes. S'adresser, pour le prix, au portier de la maison abbatiale de Prémontrés, rue Hautefeuille. »

La magnificence des nappes s'explique par la simplicité des tables qu'elles étaient chargées de recouvrir. Celles-ci, appelées à être constamment maniées et changées de place, étaient forcément légères et exemptes de toute décoration. C'était, par conséquent, dans le tissu dont elles étaient comme enveloppées que résidait toute la richesse de leur parure. Aussi, dès l'aurore du xive siècle, trouvons-nous des nappes damassées, et même couvertes de broderies. L'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328) mentionne : « xx nappes que plaines (c'est-à-dire unies), que ouvrées. » Le *Recensement des biens trouvés à l'hôtel de Quatremares,* après l'arrestation de Jeanne de Valois (1334), comporte également des « doubliers ou nappes ouvrées ». Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous relevons : « Deux nappes larges, de soye blanche à litéz, dequoy l'une est de soye violete et vert, l'autre perse et rouge, contenant environ chascune cinq aulnes et demye » ; et : « Troys nappes, dont l'une est parée et brodée d'aigles et à rozes. » Les nappes étaient, à cette époque, si recherchées et si considérées, qu'on les offrait comme présents aux princes les plus puissants. Parlant de ce même Charles V, la *Chronique de Tournai* dit (à l'année 1368) : « Quant il vint à Saint-Martin, on lui présenta de par la ville...., viij tonniaus de vin et bien pour ii^c^ frans de napes et de doubliés. » Dans l'*État des dépenses faites à Reims lors du sacre de Charles VII* (1429), nous notons un payement de 240 livres parisis « à Jesson de Chaalons, pour une fine nappe large, à lui achetée, donnée au Roy nostre sire, après ce qu'il fut sacré en cette ville ».

Au xvie siècle, le luxe des nappes ne fut pas moins grand. Nous avons vu, tout à l'heure, que Rabelais faisait souper sa reine Quinte-Essence sur des « nappes précieuses ». Le beau tableau de Jean Gossaert, dit de Maubeuge, au musée de Bruxelles, représentant *Jésus chez*

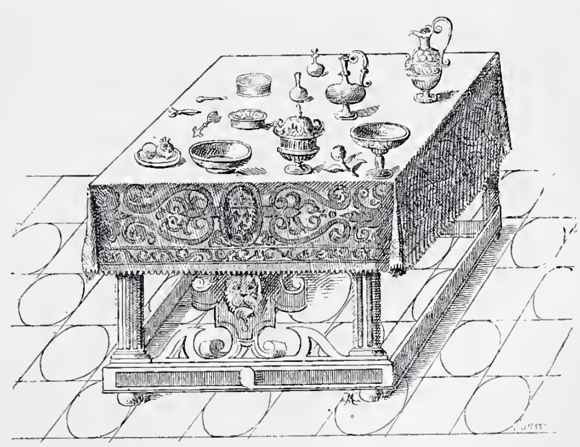


Fig. 711. — Nappe avec bordure aux armes de Henri II, d'après l'estampe de Torterel et Périssin, représentant la mort du prince.

Simon le Pharisien, dont nous donnons hors texte une reproduction, nous montre une de ces nappes de prix, frangée, brodée sur ses bords de soie et d'or; d'autres étaient semées de jolis dessins, nos figures 709 et 710, d'après des peintures de Mostaert et de Van Coninxloo, l'attesteraient au besoin ;

d'autres encore étaient entourées de superbes bordures, témoin celle qui couvrait la table de Henri II. (Voir fig. 711.)

Mais, à ce moment, le luxe du linge de table change de nature. Au lieu de consister en broderies plus ou moins

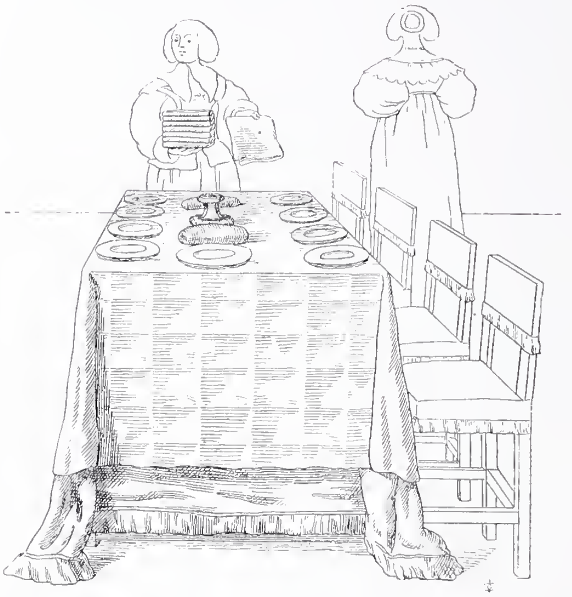


Fig. 712. — Nappe de service, d'après une estampe d'Abraham Bosse.

riches, il réside, de préférence, dans les ingénieux dessins dont les « telliers et tisserands » ornent leurs toiles de lin. Déjà, au XVe siècle, il est question, dans les inventaires, de ce beau linge « à l'œuvre de Damas » que nous appelons, encore aujourd'hui, linge DAMASSÉ. (Voir t. II, col. 33.) Les *Comptes de l'hôtel des rois de France,* aux années 1421-1422, l'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483), celui de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême (1497), en font mention à diverses reprises. Mais ces premiers échantillons, qui, apportés d'Orient, étaient seulement couverts de dessins losangés, quadrillés de raies ou de vignettes, assurément élégants, mais un peu monotones, ne purent bientôt supporter la comparaison avec les compositions compliquées et superbes, dont les tisserands flamands commencèrent alors à orner leurs beaux produits. Comme exemple, nous citerons une fourniture faite, en 1528, à Charles-Quint par Jacques de Hoochboosch, tisserand de nappes à Malines, laquelle consistait en trois nappes et trois douzaines de serviettes que l'Empereur lui avait commandées pour s'en servir « aux chapitres de son ordre de la Thoyson d'or ». Une de ces nappes portait « au milieu les armes de l'Empereur et d'un côté saint André, de l'autre saint Jacques, avec quatre fusils (briquets de Bourgogne), et la devise PLUS OULTRE aux quatre coins, et cinquante armes des chevaliers de l'Ordre, selon qu'au dernier chapitre, tenu à Barcelone, ils étoient placés, chacune en un parquet fait à l'antique, avec le collier de l'ordre autour, les armes des rois surmontées de la couronne, celles des dues du chaperon ducal, celles des comtes du chapelet des comtes, et les autres de ceintures ». Cette première nappe et les trois douzaines de serviettes assorties étaient réservées pour la table de l'Empereur. La seconde, qui était destinée à la table des quatre officiers de l'Ordre, « savoir : le chancelier, trésorier, greffier et hérault », portait, comme la précédente, « les armes de l'Empereur, avec saint André et saint Jacques, la devise, mais seulement aux quatre coins les armes des quatre officiers ». Enfin la troisième avait, aux quatre coins, les armes de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, de l'empereur Maximilien et du roi de Castille, Philippe le Beau, « avec le collier de l'Ordre et les fusils ». Cette fourniture montait à 1,750 livres. L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (Malines, 1524), très fourni en nappes « damassées à grandes fleurs », en nappes « ouvraige de Venize » et « ouvraige de Tournay », possédait, entre autres, une nappe « damassée figurée de la Passion au millieu, et aussi du nom de Jhesus ». On a pu voir encore, au mot DAMASSÉ et à l'article LINGE, la description de nombreuses nappes présentant de ces décorations compliquées. Nous citerons spécialement à cette place les parties de toiles achetées en 1529 pour François Ier à « Denis de Moctkerke, marchand, demourant à Envers », et qui étaient évidemment destinées à faire des nappes. La magnificence du dessin n'en était pas moins surprenante. Enfin, parmi les *Effets précieux,* inventoriés, en 1569, au château de Pau, figuraient « quatre nappes ouvrées à façon de damas de Flandres », qui semblent avoir été, elles aussi, curieusement décorées.

C'est au milieu du XVIe siècle que l'on commença de fabriquer, en Normandie, surtout aux environs de Caen, des nappes en linge damassé, qui pouvaient lutter avec celles de Venise et de Flandre. Bientôt, les belles nappes devinrent si abondantes que l'on n'attacha plus qu'une importance secondaire à leurs dessins. Pour renouveler leur aspect, on les plissa de façons plus ou moins originales. C'est ce qui faisait écrire à l'auteur de l'*Isle des hermaphrodites :* « La nappe estoit d'un linge fort mignonnement damassé : mais d'autant qu'en ce pays-là les choses qui sont en leur naturel, quelque degré de perfection qu'elles puissent avoir acquis, ne leur sont point agréables, si elles ne sont déguisées, elle avoit esté ployée d'une certaine façon, que cela ressembloit fort à quelque rivière ondoyante, qu'un petit vent fait doucement sous-lever. » Pierre de l'Estoile (*Journ.,* t. VII, p. 240) raconte qu'à la célébration, à Florence, du mariage de Marie de Médicis, « la table de la roine fut couverte d'une chasse de tous animaux avec de grands arbres, partie faits de sucre et partie de linge ploié ». (Octobre 1600.) De même, un siècle plus tard, quand les étoffes des Indes commencèrent à être de grande mode, on en fit des nappes joyeusement historiées. A la fête offerte par M. le Prince à la duchesse de Bourgogne, le 12 février 1700, « toutes les tables, dit le *Mercure,* avoient aussi des riches indiennes pour nappes », et il ajoute : « La nape du buffet étoit d'étoffe des Indes, avec des bordures régulières d'ornemens d'or et de couleur, et l'on voyoit sur le plein du tout des grotesques dont la richesse égaloit celle de la bordure, ainsi que le travail. » Mais ces fantaisies furent de courte durée, et l'on continua, pendant tout le XVIIe et le XVIIIe siècle, de fabriquer des nappes damassées comportant de véritables tableaux. Dans l'*Inventaire du château d'Humières,* dressé en 1694, nous relevons : « Un service damassé de quatorze serviettes et deux napes représentant le *Mariage du Roi,* prisé CL livres. — Un autre service de pareille toile représentant le *Jugement de Salomon,* prisé CL livres. » L'*Inventaire de Joseph-Marie des Bernards de Saint-Andéol* (cour de Mazan, 1728) mentionne également : « Trois napes damassées, l'une desquelles représente l'Ancien Testament et une autre le Nouveau. » Aujourd'hui encore, les nappes brillamment damassées constituent un des luxes de la table, et l'on en a admiré récemment aux expositions universelles, qui, par la largeur et la belle entente de la composition, la perfection du dessin et la beauté de l'exécution, sont dignes de leurs illustres devancières. (Voir t. II, fig. 25.)

NAPPES DE BUFFET, NAPPES DE CUISINE, NAPPES DE

SAUSSERIE. — C'étaient les nappes dont on recouvrait les tables, à la cuisine et à la sausserie, ainsi que le buffet quand on s'apprêtait à servir. « Jehanne de Brie, pour XXIII aulnes de toille... pour faire dressouers et nappes en sausserie. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI,* 1380.) « Quand le prince veut aller à table, le saussier doit aller couvrir le buffet devant le gueux (queux) d'une blanche nappe, et puis doit mettre la vasselle du prince par pilles de plats et par pilles d'escuelles devant le gueux. » (*Estat du duc Philippe le Hardi,* p. 688.) « Au bout d'en bas il y avoit une fort longue table et assez large, dessus laquelle il y avoit un grand linge estendu traisnant jusques en terre ; dessus ceste table, on avoit mis un petit escalier de bois de quatre ou cinq degréz seulement, qui contenoit toute la longueur de la table, et sur lequel escalier on avoit estendu un autre linge qui couvroit chascune de ses marches. J'estois estonné à quoy pouvoit servir cette cérémonie ; mais aussi tost on vint arranger dessus plusieurs sortes de vaisselles d'argent : comme plats, escuelles, assietes, bassins, vases, esguières, et tout cela disposé en fort bel ordre, de sorte que cela avoit quelque ressemblance avec ces reposoirs qu'on faict en ce pays, le jour de la Feste-Dieu. » (L'*Isle des hermaphrodites,* p. 98.)

> En la cuysine. . . . .
> Là vont traînant nappes et serviettes,
> Touailles, torchons, là sont pailles, bassins.
>
> (Gilles Corrozet, *Blasons domestiques.*)

NAPPE EN ÉTAIN. — C'est le nom que les marchands de vin en détail donnent à la feuille d'étain dont est recouvert leur comptoir. Dans les annonces de vente de fonds, il est souvent question, à propos de ce genre de commerçants, de « comptoirs à nappes en étain ». Exemple : « MATÉRIEL de marchand de vin : Comptoir avec nappe d'étain, tables, chaises, poêle, verrerie, ustensiles. » (*Vente aux enchères après décès de M. Boisson, marchand de vin ;* 12 janvier 1889.)

NAPPE DE TOILETTE. — On donnait, au siècle dernier, ce nom à de petites pièces de batiste, bordées de dentelles, que l'on plaçait sur la toilette pour préserver les étoffes de soie du contact direct des peignes et des brosses. « Une grande et une petite nappe de toilette de mousseline, garnies de dentelles, plus une autre grande et petite nappe aussi de toilette [de] mousseline à bouquets détachés, le tout estimé 24 livres. » (*Invent. du château d'Amilly,* dressé par Perseval, tapissier à Nogent-le-Rotrou, 1765.)

NAPPES (GARDE-). — Officier chargé de veiller à la garde et à l'entretien des NAPPES. (Voir ce mot.)

Napperie, *s. f.* — Littré définit napperie : « Lieu où l'on serre le linge de table, soit dans une Communauté, soit dans la maison d'un prince ou d'un riche particulier. » Il y a là une confusion assez curieuse. La napperie, ainsi que l'explique très bien le continuateur de Du Cange, constituait un « office » de la Maison du roi, *Officium in aulâ regiâ,* et non pas une pièce spéciale dans laquelle on conservait le linge de table. C'était une charge analogue au Gobelet, à la Panéterie, à la Fourrière. Le titulaire de cet office était qualifié garde-nappes, et ses aides prenaient le titre de « servans de naperie ». Nous en parlons au mot NAPPE. Mais il n'y a pas d'exemple de napperie, employée comme synonyme de « chambre aux nappes » ou de lingerie.

Napperon, *s. m. ;* **Naperon,** *s. m.* — Littré définit le napperon : « Petite nappe qu'on met sur la grande, et que d'ordinaire on ôte au dessert. » D. Carpentier, dans son *Glossarium novum ad scriptores medii ævi,* prétend, au contraire, que le napperon est une « grande nappe ». De cette discordance d'opinions, on pourrait être amené à conclure que la signification précise de ce substantif a varié, et qu'après avoir été, au Moyen Age, un augmentatif, il est devenu, depuis un siècle, un simple diminutif, non sans avoir subi, entre temps, une éclipse assez surprenante, car ni Richelet, ni Furetière, ni l'*Académie* (édit. de 1696), ni même le *Dictionnaire de Trévoux* ne donnent ce mot.

Malheureusement, les deux exemples que produit D. Carpentier ne sont rien moins que décisifs. Le premier, tiré d'une *Lettre de rémission,* datée de 1391, nous apprend qu'un nommé Perrin, « en l'hostel de Jehan Alot le Roux, embla un naperon, que il vendi trois solz parisis », et l'autre, daté de 1394, porte simplement : « Une vieille nappe, une touaille, un naperon. » Avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de rien trouver dans ces deux textes, qui justifie l'opinion de celui qui les cite. Par contre, Olivier de la Marche, dans son *État de la maison du duc de Bourgogne,* écrit : « Le saussier doit livrer les sausses de verdure, et le buage des nappes pour le buffet, et des napperons pour nettoyer la vaisselle, et ce, par un marché faict, qui se compte tous les jours soubs la despense de la cuisine. » Ici il y a bien présomption que les napperons sont de petites nappes de la grandeur d'une touaille ou serviette, car on ne voit pas la nécessité de recourir à des nappes de format considérable, pour nettoyer des écuelles, des hanaps, des tranchoirs, etc. Enfin, nous savons par le *Glossaire du patois picard* que « naperon », dans cette province, a toujours signifié « petite nappe qu'on place sur la grande pour la préserver des taches ». On en peut conclure que la définition de Littré est aussi bonne pour le passé que pour le présent.

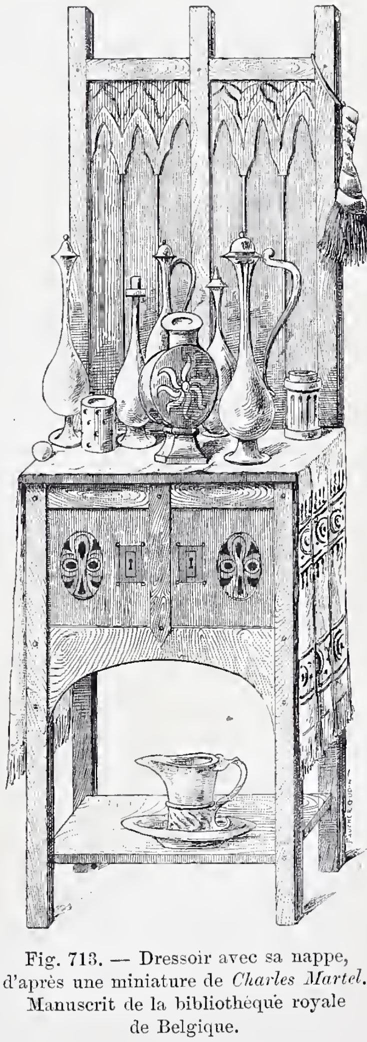


Fig. 713. — Dressoir avec sa nappe, d'après une miniature de *Charles Martel.* Manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique.

Nappier. — Voir GARDE-NAPPES et NAPPE (col. 1048).

Naquar, *s. f.;* **Nacar,** *s. f.* — Nacre. « Ung petit coffre de naquar de perles. » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.) C'est la translation en français du mot espagnol *Nacar,* dont nous avons tiré le substantif nacre.

Naque, *s. m.* — Orthographe arbitraire de NAC (drap d'or). (Voir ce mot.)

Narguilé, *s. m.* — Sorte de pipe orientale, composée d'un long tuyau, d'un fourneau où brûle le tabac et d'un vase rempli d'eau de senteur, à travers lequel on aspire la fumée. Les narguilés sont susceptibles d'une décoration riche et brillante. Leur présence dans un fumoir peut concourir à l'ornementation de celui-ci. Les narguilés n'ont jamais été d'un usage courant en France. Cependant, on en a constamment fabriqué à Paris. Il est vrai que la plupart étaient destinés à l'exportation. Nous lisons dans les *Mémoires secrets* (t. XXVI, p. 92), à la date du 12 juillet 1784 : « On alloit voir ces jours derniers, chez le sieur Ménière, orfèvre joaillier, les présents que le roi envoie au Grand Seigneur... La plupart de ces pièces sont enrichies de diamans. Les pipes sont montées sur des flacons de porcelaine du Japon... » Ainsi, dès cette époque, on confectionnait à Paris des narguilés pour les riverains du Bosphore.

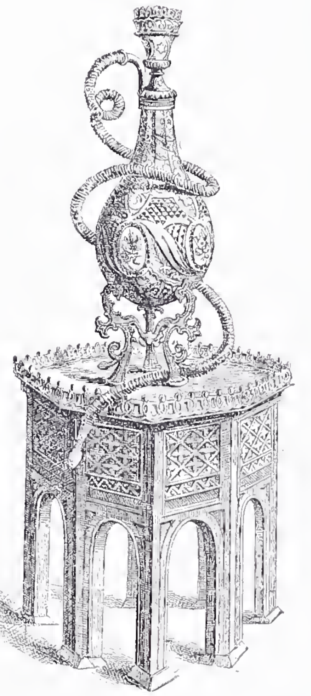


Fig. 714. — Narguilé persan monté sur un tabouret en marqueterie de nacre.

Nasse, *s. f.* — Espèce de grand panier ou corbeille de forme allongée, dans lequel on servait le poisson pour le faire égoutter. On faisait des nasses en argent pour les tables des riches personnages. « Une nasse d'argent doré, garnye de son couvercle, pesant trente-quatre marcs. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.)

La nasse est aussi un instrument de pêche, consistant en une sorte de panier construit de façon à servir de piège. Le poisson, une fois entré, n'en peut plus sortir. Amadis Jamyn (*Œuvres poétiques,* t. II, p. 246) comprend la nasse dans l'énumération des engins de pêcheur :

> Dessus le bord du murmurant rivage
> Ils reposoyent sur les feuillars séchéz,
> Tous leurs labeurs près d'eux estoyent couchéz,
> Tous les outils de leur mestier humble,
> Tout ce qui sert dessus l'onde liquide :
> Cannes, paniers, lignes, nasses, filets...

Enfin, on a construit également, au XVe siècle, des nasses en fil de fer pour les rats. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes de l'hostel du Roy Louis XI* (1480), une dépense de 80 sols t., dont 60 « pour deux nasses de fil de fer à prendre des ratz » et 10 pour « quatre sourissières à prendre souris ».

Nateron, *s. m.* — Diminutif de natte. (Voir Natteron.)

Natier, *s. m.* — Voir Nattier.

Natte, *s. f.*; **Nate**, *s. f.* — Tissu grossier fait de paille, de jonc, de roseaux ou de sparte, et d'une façon si particulière, que l'on dit des autres textiles, tissés de la même façon, qu'ils sont nattés. Les nattes sont considérées comme un des premiers produits de l'art de tisser, et en tant qu'origine remontent à une époque extrêmement ancienne. Les sauvages eux-mêmes fabriquent des nattes ; il est donc très vraisemblable que les Gaulois en confectionnaient et en faisaient usage dans leurs habitations. Néanmoins, nous n'avons pas rencontré de traces de nattes dans notre pays avant la seconde moitié du XIIe siècle. Il y a cent vingt ans (1771), on montrait encore au *Trésor de l'abbaye de Clairvaux,* dans le haut de la première armoire, « la natte sur laquelle étoit mort saint Bernard ». (*Cabinet historique,* t. IV, p. 15.) Sans insister sur l'authenticité plus ou moins vérifiée de cette relique, nous constaterons que le premier auteur chez lequel on trouve la mention de nattes employées à des usages domestiques est Joinville. « Le Roy, écrit-il, m'avoit baillé, en ma bataille, cinquante chevaliers : toutes les foiz que je mangoie, je avoie dix chevaliers à ma table avec les miens dix ; et mangoient l'un devant l'autre selonc la coutume du pays, et séoient sur nates à terre. » (*Mém.,* t. II, p. 332.) Et, autre part, racontant comment le Soudan fut empoisonné : « Et la manière du faire fust, dit-il, que ce varlet de chambre, que on appelloit en office le Serrais en leur mode, congnoissant que souventes fois aprèz que le Souldan avoit joué aux escheez, il se alloit couscher sur des nattes, qui estoient au pié de son lit ; la natte sur laquelle se séoit tous les jours le Souldan, il envenima de poisons. Et advint que le Souldan tout deschaux se mist sur celle natte envenimée, et se tourna sur une escorcheure de mal, qu'il avoit en une de ses jambes. Et incontinant le venin lui entra par celle escorchure de mal au corps, tellement qu'il devint perclus, tous le cousté du corps de cette jambe. » (*Ibid.,* t. Ier, p. 62.)

Cette double citation est à retenir, car elle laisse supposer que l'usage des nattes, dont, au XIVe siècle, on commença de faire un emploi considérable dans l'ameublement, pourrait bien avoir été réimporté chez nous par les Croisés, après être demeuré longtemps en désuétude. C'est assez notre coutume, au surplus, de recevoir des pays étrangers, avec un retour de faveur, les objets mobiliers qui ont cessé, depuis des années, d'être appréciés dans leur lieu d'origine. Une remarque, en outre, donne un certain poids à cette observation. Les nattiers devenus, au XVe et au XVIe siècle, si nombreux qu'à l'entrée de Henri II à Paris (16 juin 1549), on n'en comptait pas moins de vingt, figurant dans le cortège qui se rendit au-devant du roi, et qu'au XVIIe siècle la corporation se composait de près de cent maîtres, les nattiers, disons-nous, ne sont même pas mentionnés par E. Boileau dans son *Livre des mestiers.* Ajoutons que cette omission est expliquée par les *Registres de la taille.* Sur ceux de 1292, on ne voit figurer qu'un seul « natier », et trois seulement sur ces mêmes registres à l'année 1313.

Quoi qu'il en soit, au XIVe siècle, les nattes devinrent chez nous d'un usage courant et constant. Guillaume de la Villeneuve nous montre, dans ses *Crieries de Paris,* les colporteurs parcourant la ville et annonçant leur marchandise par cet innocent distique :

> Nates i a et naterons ;
> Cerciaus de boys vendre volons...

Et ce n'était pas seulement dans les modestes logis que les nattes prenaient alors place. Nous relevons dans l'*Inventaire de Charles V* : « Une natte de joncq entière », et, les *Comptes des dépenses faictes* par ce roi mentionnent la pose par « Regnault Lançon, natier », de dix toises et demie de nattes « en réparation », livrées et assises « au Louvre, en la chambre à parer du roy, devers la fauconnerie, et en la chambre à parer de la Reyne ». Un *Compte de la Vicomté de Rouen,* daté de 1432, porte : « A Raoul le Nouvel, nattier, pour sa peinne et sallaire d'avoir natté la

chambre du Roy nostre sire et la chambre de parement auprès d'icelle dedans ledit chastel, et à ce faire trouvé et livré mattières nécessaires, par quittance d'icellui certiffiée par ledit maistre des œuvres, escripte le XXIIIe jour dudit mois de décembre ou dit an. Cy rendue, XIIII l. V s. » Ainsi, les pièces les mieux meublées des châteaux et palais de nos rois, les « chambres à parer » elles-mêmes, étaient tapissées de nattes. On en fonçait aussi les lits des plus grands seigneurs, car un *Compte de l'hostel du duc Jean de Berri,* pour l'année 1398, porte un payement de 7 sols 6 deniers tournois « à Jehan le natier, pour sa paine de trois jours, qu'il a aidé à torcher liz à Neelle (l'hôtel de Nesle) ». Au XVe siècle, on continua à se servir de nattes. Les *Comptes des menus plaisirs de la Reine* (Isabeau de Bavière) nous apprennent qu'en avril 1416 on employa 24 toises carrées de nattes, pour natter la chambre de cette princesse à l'hôtel Saint-Pol; et ce n'était pas exclusivement dans le Nord qu'on faisait usage de ces tentures un peu primitives, mais excellentes pour garantir du froid et de l'humidité. Nous possédons une lettre du roi René, datée du 29 novembre 1456 et adressée à Pierre Derbaus, concierge du château d'Angers, dans laquelle le bon Roi recommande « qu'il fasse nater les chambre, retraiz et petite chapelle du dit chastel, et pareillement celle de sa compaigne la Royne, pour ce que il [le roi] a entencion d'y estre à ceste feste de Noüel, et qu'il y fasse mestre les nattes qui estoient l'année passée ». En outre, par l'*Inventaire* de ce même château, dressé en 1471, nous constatons la présence, dans la chambre du roi, de « quatre pièces de nates de Turquie, c'est assavoir troys grandes et une petite », qui garnissaient le plancher. Dans la plupart des résidences un peu confortables, il en allait de même. La *Complaincte du nouveau marié* dit :

> En mesnage fault des berceaulx,
> Et petits poillons et langeaulx,
> Des nattes et du feurre...

Et les *Comptes d'une dame parisienne sous le règne de Louis XI* portent l'article suivant : « *Item,* le mardi XIVe jour du dit mois de mars IIII^c LXII (1462), mist icelle damoiselle qu'elle fit bailler à un natier qui mist à point les nates de la chambre neuve de la dite damoiselle, V s. par. » Le commerce des nattes était, au surplus, devenu si important, à cette époque, qu'au *Tableau de péage des marchandises, passant par les châtellenies de Merpins et Cognac,* les « bestes portant nathes » sont taxées à 1 denier.

Au XVIe siècle, les nattes ne cessèrent pas d'être d'un usage général; et Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques,* vante la

> Chambre natée en toute place.

Les plus grands seigneurs continuaient d'apprécier leurs services. Le samedi 13 avril 1505, le cardinal d'Amboise fit payer 108 sols « à Cardin Bastart, natier, demourant à Rouen, pour XXVII toises de nattes pour natter la chambre de Monseigneur, les gardes robbes et la chambre basse à Gaillon, à IIII sols la toise ». Dans les *Comptes de Jacques d'Estouteville* (1510), nous relevons également une dépense de 7 livres « pour XXVJ toises de nattes, pour l'hostel des Tournelles, assis en une chambre et salle du dit hostel, pour la venue du roy Louis XII, qui y a logé pendant le mois de mars ». Enfin, les *Comptes des bastimens du Roy* mentionnent quantité de versements ayant le même objet. En 1532, François Ier fait payer : « A Jehan Douare et Jehan Cossu, natiers, demourans à Paris, la somme de quarante-quatre livres unze solz sept deniers tournois, c'est assavoir au dit Douare, XXXII livres VII sols X deniers tournoys, pour quatre-vingtz douze toises et demye, [et] troys quarts de pied de natte, par luy baillées et livrées et mises en œuvre, pour le pourtour et parterre de la chambre du Roy et autres du castel du Louvre, ainsi qu'il lui a esté ordonné, et au dit Cossu, XII livres III sous IX deniers tournois, pour trente-deux toyses et demye aussi de nattes, par luy livrées et mises en œuvre, en la chambre des filles de Madame. » En 1535, ces mêmes nattiers reçurent 258 livres 8 sols, pour « ouvrages de nattes à Fontainebleau », et sur le compte de ce même château de Fontainebleau, de 1540 à 1550, on paya « à plusieurs ouvriers nattiers » la somme, considérable pour le temps, de 4,278 livres 8 sols 9 deniers.

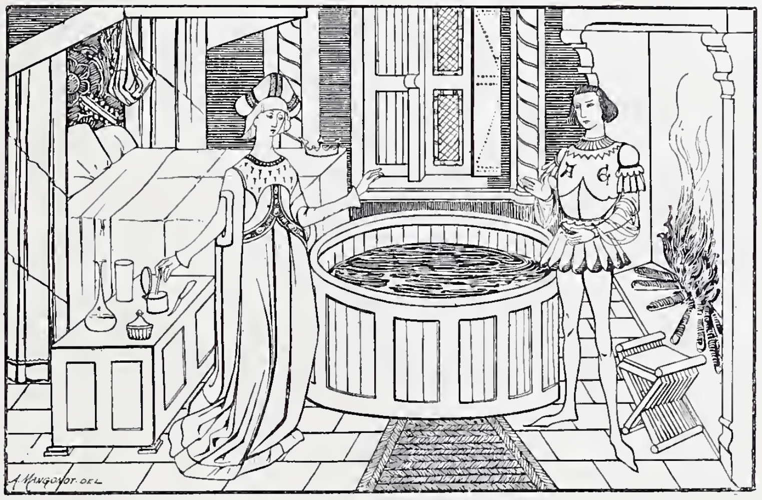


Fig. 715. — Chemin en natte aboutissant à une baignoire, d'après une miniature de l'*Histoire de Jason.* (Manuscrit du XVe siècle. — Bibliothèque de l'Arsenal.)

On mit, en effet, à cette époque, des nattes un peu partout : « au pourtour de la chambre du rez-de-chaussée..., au bout des lisses où s'arme le Roy..., au parterre, tant de la chambre de la Royne que de la duchesse de Valentinois..., à la chambre de Mme la comtesse de Breyne ». A Saint-Germain, Henri II, dès son avènement (1548), fit garnir de nattes l'appartement de Diane de Poitiers. On plaça, en effet, des « nattes neuves au parterre de la chambre de Mme la duchesse de Valentinois, estant au-dessous de la chambre de la Royne ». La même année, on posa, dans ce même Saint-Germain, « une toise de nattes, faicte du long du lict, en la chambre de Mme d'Humières », et l'on tapissa toute la grande galerie du château de « nattes faictes de neuf contre les murs... estant du costé du jardin, contre la tournelle du coing du logis du Roy et la tour de l'orloge, tant contre les deux pans de murs aux deux costéz de la dicte galleryе, que aux deux boutz d'icelle ». Enfin, en 1556, 1559 et 1562, c'est le palais même du Louvre que Nicolas des Loges et Estienne Bingnebeuf (*alias* Guignebœuf), l'un et l'autre « maistres nattiers », garnissent de leurs « ouvrages de nattes ».

L'usage de revêtir les murailles de nattes persista donc durant tout le XVIe siècle. Il se continua pendant la plus

grande partie du XVIIe et jusqu'à la fin de ce dernier siècle, dans la petite bourgeoisie, fut considéré comme une sorte de luxe.

Les chambres garnies de nattes étaient alors jugées comme particulièrement confortables, et quand il en existait quelqu'une dans une maison, on ne manquait jamais de signaler sa présence dans les inventaires, contrats de vente et autres documents officiels. C'est ainsi que, dans le *Procès-verbal de visite d'une maison occupée par Martimbos, chancelier, et Clerel, chanoine de la cathédrale* (Rouen, 1560), les scribes du chapitre notent avec soin « les nattes que les dits sieurs ont dict estre prestes de attacher, quand les peintres auront achevé en la dite chambre ». Par le *Récit de l'exécution du maréchal de Marillac* (1632) nous savons qu'après sa condamnation « on conduisit le mareschal en une de chambres de derrière, et hors du bruit », et le procès-verbal nous apprend que cette pièce était « nattée contre les murailles et sur le carreau, et tapissée d'une tapisserie de haute lisse ». Nous relevons, en outre, dans les *Contes du sieur d'Ouville* la phrase suivante : « Les laquais du logis avoient fait un trou à la muraille de la chambre, qui étoit couvert de la natte, et qui ne paroissoit point dedans »; et Chapelle, dans son *Ode à l'hiver,* n'hésite pas à s'écrier gaiement :

On garnit les appartements
De doubles châssis et de nattes;
Et les grands foyers s'allumants,
On sacrifie aux dieux pénates
Des victimes à tous moments.

Enfin, dans son *Testament* (1693), Claudine Bouzonnet-Stella écrit, à propos de peintures dont elle disposait en faveur de diverses personnes : « Lesdits tableaux sont tous dans la petite chambre nattée, sur la planche qui est tout en haut. » Chez les personnages importants, les magistrats, les financiers, les tapisseries, par contre, avaient remplacé les nattes; et ce n'est certes pas par manière d'éloge que Tallemant des Réaux, parlant du président de Nicolaï, dit (*Historiettes,* t. III, p. 314) : « Cet homme avoit encore à sa mort une chambre qui n'avoit que de la natte pour toute tapisserie. »

Grâce à un certain nombre de miniaturistes et de dessinateurs, nous connaissons l'aspect de ces chambres nattées. Abraham Bosse, dans deux de ses curieuses estampes, si précieuses pour l'histoire de l'ameublement et du costume, son *École de garçons* et son *École de filles,* nous montre des murailles habillées jusqu'en haut de ces nattes confortables. Ces deux intéressantes gravures justifient la phrase suivante que nous empruntons à Savary : « Avant que la magnificence des emmeublements eût été poussée en France au point où elle est, on faisoit, avec des nattes, des tapisseries de cabinet, des tapis d'estrades et autres légers meubles semblables, qui, malgré leur simplicité, ne manquoient pas d'agrément. » Elles attestent aussi l'exactitude de cette autre phrase du *Dictionnaire de Trévoux :* « Il n'y a pas longtemps que toutes les murailles des maisons étoient tapissées de nattes. » Il est vrai que les rédacteurs du *Dictionnaire* se hâtent d'ajouter : « Maintenant, la natte ne sert plus que pour couvrir des planchers, pour mettre au-devant des fenêtres et dans les jeux de paume »; et là encore ils ne disent rien que d'exact. C'est, en effet, vers le milieu du XVIIe siècle que l'on commença, dans les habitations seigneuriales et princières, à dédaigner ces peu coûteuses tapisseries. On les conserva, toutefois, comme tapis de pied. L'*Inventaire de Mazarin,* dressé en 1653, mentionne : « Un tapis de natte de Hollande, façonné de diverses couleurs, long de cinq aunes un quart, large de deux aunes trois quarts. » Dans celui de Fouquet (1661), nous remarquons : « Un roulleau de bandes de jong, servant à faire des tapis de pied. » En 1670, Pierre Oran, nattier, fournissait pour 365 livres 10 sols de nattes, « pour la conservation des pavéz de marbre, pour l'église de l'abbaye du Val-de-Grâce ».

Indépendamment des nattes employées comme passages ou tapis, on continua aussi d'en faire pour boucher les fenêtres et empêcher les courants d'air toujours désagréables et souvent dangereux. En 1669, Étienne de Lionne, nattier, recevait 374 livres « pour son payement de la natte fournie par lui, pour mettre devant les croisées du grand salon des Thuilleries, et pour avoir attaché la toile dessus la dite natte »; et l'on payait « à la dame Foubert, lingère, 252 livres 18 sols pour 562 aulnes de toille par elle fournies, pour couvrir la natte des croisées du grand salon des Thuilleries ». A l'année 1672, nous trouvons de nombreux payements effectués au nattier Le Roy, pour fournitures du même genre faites à Trianon, et en 1678 et 1680, pour d'autres livraisons faites à Versailles. Enfin, le *Livre commode* de 1691 nous apprend que « les paillassons de nattes servant à boucher les croisées en hiver » se payaient alors « à raison de trente sols la toise carrée »; que « les paillassons d'été » se vendaient « quatre livres dix sols, estant garnis de toile d'un seul côté », et « six livres, estant doublez dessus et dessous ». « La natte ordinaire » était cotée à deux livres cinq sols la toise.

Au XVIIIe siècle, la transformation des appartements, la substitution des lambris de menuiserie aux tapisseries de haute et basse lice, la meilleure installation et le chauffage des pièces mieux entendu, amenèrent le délaissement des nattes. « L'usage, dit un auteur de cette époque, s'en perd presque entièrement à Paris; les provinces le conservent encore, mais la plus grande consommation s'en fait dans les pays étrangers. » (*Dict. de commerce,* t. III, col. 1476.) Bientôt, les nattes, qui avaient reçu dans les plus aristocratiques demeures un accueil si bienveillant, ne trouvèrent plus d'emploi que dans les plus humbles habitations. La seule mention que nous en ayons rencontrée à partir de 1750 figure dans les *Mémoires de Dufort de Cheverny.* Encore s'agit-il de nattes anglaises, et l'on sait que l'anglomanie faisait alors juger parfait tout ce qui venait d'outre-Manche. On lit dans ces *Mémoires* qu'en 1771 M. Batailhe, ministre plénipotentiaire en Angleterre, avait fait garnir l'escalier d'acajou — une des curiosités de son château de Lure — d'une natte, de peur qu'on ne l'abîmât. C'était, il est vrai, une « natte anglaise très fine ».

Le temps n'était pas loin, d'ailleurs, où une industrie plus distinguée allait se substituer au modeste travail du nattier. En septembre 1776, le *Journal de Verdun,* informant ses lecteurs qu'on venait d'établir « rue Popincourt, au faubourg Saint-Antoine, à Paris », une manufacture de sparterie, ajoutait : « C'est un nouveau genre d'industrie en France. » Deux ans plus tard, dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 25 juillet 1778, nous relevons la réclame suivante : « On trouve chez le sieur Jourdan, bouchonnier, rue du Four-Saint-Germain, des nattes façon de Hollande. Les fines servent de lambris; on en garnit aussi les appartemens cirés que l'on a à traverser. Les communes servent de marche-pieds et pour mettre derrière les tapisseries. » Enfin, dans cette même feuille, à la date du 20 juillet 1779, on voit annoncer l'établissement d'une nouvelle manufacture de sparterie, dont le dépôt est établi chez le sieur Louis Gilbert, mercier, rue Saint-Martin. A partir de cette dernière date, il n'est presque plus ques-

tion de nattes, au moins dans les mobiliers distingués, et les seules qu'on emploie encore de nos jours sont de provenance exotique.

Nattes a faire grenier. — C'était le nom qu'au siècle dernier on donnait, à la Rochelle, à des nattes de paille et de jonc, sur lesquelles on faisait sécher, dans des greniers spéciaux, les légumes et les fruits destinés à être embarqués sur les vaisseaux.

Natte est encore un terme d'architecture. On donne ce nom à des entrelacs peints ou sculptés, qui rappellent plus ou moins exactement des nattes tressées.

Natter, *v. a.* — C'est faire des nattes avec de la paille ou du jonc. C'est aussi garnir une pièce avec des nattes,



Fig. 716. — Chambre nattée, d'après une miniature des premières années du xvie siècle, représentant Louis XII et Anne de Bretagne.

soit qu'on les étende par terre, soit qu'on en revête les murailles. Ce genre de revêtement fut fort employé jusqu'à la fin du xviiie siècle. Parfois, on laissait les nattes à nu, le plus ordinairement on les recouvrait de tapisseries. Dans ce second cas, elles faisaient l'office de corps isolant et préservaient les tentures des infiltrations et de l'humidité. Il est souvent question, dans les anciens textes, des *chambres nattées,* et l'on en parle toujours comme de pièces particulièrement chaudes et confortables. Dans les *Contredicts de Franc Gontier,* François Villon nous montre :

> Sur mol duvet assis ung gras chanoine,
> Lèz un brasier, en chambre bien nattée,
> A son costé gisant dame Sydoine,
> Blanche, tendre, pollie et attaintée.

A. de la Sale, dans son *Hystoyre du petit Jehan de Saintré* (1459), nous apprend que la « sallette » où l'amoureux abbé reçut la dame des Belles-Cousines était « telle comme une chambre de parement très bien tendue, tapissée et natée, et les fenêtres verrées et très bon feu ».

La *Chronique scandaleuse,* à propos d'une inondation qui, en 1460, détruisit une partie du château que l'évêque de Meaux possédait à Claye, dit : « Et entre les grands dommages, ladite rivière (Marne) vint si grande qu'elle en emporta toute la massonnerie du devant, où il y avoit deux belles tours nouvellement basties, dedans lesquelles il y avoit de belles chambres bien nattées, voire bien garnies de licts, tapisseries et aultres choses, que tout en emporta ladite rivière. » Gilles Corrozet écrit en ses *Blasons domestiques* (1539) :

> Chambre où, pour faire un doulx marcher,
> On a embrissé le plancher ;
> Chambre natée en toute place.

Dans la 57e des *Cent Nouvelles,* le berger héroïque n'hésite pas à répondre « qu'il est plus aise que ceulx qui ont leurs belles chambres verrées, nattées et pavées ». Dans la 4e nouvelle de la première journée de l'*Heptaméron,* il est parlé d'une chambre « si bien accoustrée, tapissée par le haut et si bien nattée, qu'il estoit impossible de s'appercevoir d'une trappe qui estoit en la ruelle du lict ». Enfin, le *Récit des obsèques de Henri II* (1559), décrivant la salle où le corps du roi fut exposé après sa mort, nous apprend que « le parterre d'icelle salle et les théâtres collatéraux estoient nattéz ». On pourrait multiplier ces exemples. Ceux-ci suffisent, croyons-nous, à montrer en quelle estime on tenait les pièces garnies de Nattes. A ce mot, on trouvera la preuve que l'usage de natter les chambres persista jusqu'à la fin du xviie siècle.

Natteron, *s. m.;* **Nateron,** *s. m.* — Diminutif de natte. Paillasson de peu d'étendue, fait en nattes de paille. (Voir les *Crieries de Paris,* recueillies par Guillaume de la Villeneuve et publiées dans les *Proverbes et dictons populaires au* xiiie *siècle;* Paris, Crapelet, 1831, p. 144.)

Nattier, *s. m.* — Ouvrier qui fabrique des paillassons de Nattes. On a pu voir, à ce dernier mot, que la profession des nattiers fut autrefois relativement importante. Bien qu'on n'ait pas de traces de son existence avant le xvie siècle, on croit cependant que leur Communauté était ancienne, car, ainsi qu'il est dit plus haut, à l'Entrée solennelle de Henri II dans Paris, les nattiers figuraient, au nombre de vingt, dans le cortège des Corporations qui se rendirent au-devant du roi. Or les horlogers et les charrons n'étaient représentés que par six maîtres, les pourpoinctiers par huit, etc. Au milieu du xviie siècle, la Communauté comptait encore une centaine de maîtres régis par des statuts assez compliqués. Deux jurés étaient chargés de maintenir la discipline et de faire les visites. Ils recevaient les postulants et surveillaient la confection du chef-d'œuvre. Outre le chef-d'œuvre qui ne devait pas être bien difficile à exécuter, les candidats à la maîtrise devaient justifier d'un apprentissage de trois années, à moins d'être fils de maîtres ; auquel cas, ils étaient dispensés de toute formalité. Nous avons dit qu'au xviiie siècle le commerce des nattes se ralentit singulièrement. En 1718, de cent, le chiffre des nattiers parisiens était tombé à douze, et vers 1720, les statuts cessèrent d'être observés, « par la misère de la plupart des maîtres, dit un contemporain, et des apprentifs, si pourtant il se fait encore de ces derniers ». Les nattes de Pontoise, à cette époque, étaient plus estimées que celles de Paris. C'était dans cette ville que s'approvisionnaient les revendeurs, et les nattiers parisiens en étaient réduits pour vivre à rempailler les chaises. Encore leur fallait-il les rempailler « seulement en nattes, et non en paille torse, ce qui étoit du mestier de tourneur ».

Nautile, *s. m.;* **Nautilus,** *s. m.;* **Notille,** *s. f.* — Nom donné à une sorte de vases faits avec une conque marine polie et montée, le plus souvent, sur un pied d'argent ou de vermeil. « *Item,* une notille garnie d'argent qui est



Fig. 717. — Nautile monté en laiton doré (XVI[e] siècle). Musée de South-Kensington.

cassée, prisée à sa juste valleur, XL livres. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye,* 1664.) (Voir fig. 717.)

Naux, *s. f. pl.* — C'est le pluriel de NAVE et de NEF. On lit dans les *Mémoires de Guillaume de Villeneuve* (1494-1497) : « Audit port de Brindes trouvasmes quatre naux et trois gallions, qui estoient aux Biscayens, qui ordinairement avoient demouré là pour la garde dudit port, et bien besoing leur en fut. » Et plus loin : « Car assez suffisoit des deux naux pour recouvrer la ville de Naples pour l'heure ; car les deux naux estoient belles et grandes, et s'appelle l'une la nave Gallienne et l'autre la nave l'Espinole. » (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XIV, p. 27 et 55.)

Nave, *s. f.* — Pièce d'orfèvrerie en forme de vaisseau. (Voir NEF.) C'est aussi, dans le Midi, un baquet assez grand et de forme ovale. « Ung nave servant pour saler pourceaulx. » (*Invent. de P. Turpin, médecin de la reine de Navarre;* Pamiers, 1562.)

Navette, *s. f.* — Au XIV[e] siècle, on donnait ce nom aux petits vases de forme très allongée, dans lesquels on met l'encens que le prêtre jette dans le brasier de l'encensoir. Les navettes se rencontrent, d'une façon en quelque sorte obligatoire, dans le mobilier de toutes les chapelles seigneuriales de ce temps. Elles étaient ordinairement fort luxueuses. Pour ne citer qu'un exemple ou deux — le mobilier ecclésiastique sortant de notre cadre — nous mentionnerons : « Une navette à mettre encens, séant sur un pié... et sur le couvecle a II esmaux faiz en manière de treffle, et dedenz yceux a bestelettes et arbriceaux, et a dedenz une culier d'argent blanc. » (*Invent. de Louis I[er], duc d'Anjou,* 1360.) « *Item,* une navecte d'argent verée, à mettre l'encens, ou couvescle de laquelle à un escuçon entaillé à trois fleurs de liz, et dedans une petite cuiller à puiser l'encens. Pesant 11 marcs 11 onces. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.) Etc.

Par la suite, on donna ce nom à certains vases destinés à des usages plus profanes, et du coup il s'appliqua à des salières, à des encriers, à des vases à boire, etc. La raison en était que le mot navette, pris dans le sens de nacelle ou de petit navire, convenait à tout récipient de forme allongée, rappelant plus ou moins vaguement l'aspect d'une embarcation quelconque. C'est ainsi que nous lisons dans les *Comptes de l'argenterie des rois de France :* « De l'inventoire Guillaume de Monstereul, pour une navette de cristal, garnie d'argent, dorée et esmailliée, à faire salière ; pesant 3 mars 3 onces 15 esterlins. » (*Invent. du garde-meuble de l'argenterie,* 1353.) Dans l'*Inventaire du duc de Normandie* (1363), nous trouvons également une « navette à mettre enqure (encre), plume et canivet, sur un comptoir d'argent blanc à escussons des armes Monseigneur ». Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) figurent : « Une petite navète de jaspre, assise sur un pié d'or, garnie de pierrerie. — Une coupe de cristal sans couvescle à façon de navette, garnye d'argent. — Une navette d'argent blanche, où il a une coquille dessus enlevée, etc., etc. » Parfois la navette serrait de très près la forme du vaisseau d'alors. Telle était la « navette de cristal garnye d'argent avec deux petiz chateaulx aux deux boutz », que décrit ce même inventaire. Mais la plus complète et la plus compliquée que le « sage roy » (comme l'appelait Christine de Pisan) ait possédée est assurément « la navecte d'or goderonnée » qu'on servait en grande pompe sur la table royale. « Et mect on dedens, ajoute le document que nous citons, quand le Roy est à table, son essay, sa cuillier, son coutelet et sa fourchette, et poise atout (avec) le couvescle troys marcs cinq onces et demye. »

Cette navette-là, c'est le meuble de haute valeur et d'importance capitale que nous allons rencontrer, jusqu'à la fin de la monarchie, sur la table du roi, et qui porte plus ordinairement le nom de NEF. Sous le règne de Charles VI, on l'appelle encore navette, car nous trouvons, dans le XVII[e] *compte de Guillaume Brunel, argentier du roi* (1387), le payement de huit sols parisis à Simonnet Le Bec : « Pour avoir rappareillé et mis à point la navette d'argent doré de M[me] la Royne. En laquelle il a refait, ressoudé et redrécié la pate, et ressoudé le fretelet du couvescle, ycelle sablonnée et rebrunie. » Mais à partir du règne suivant, le mot navette ne désigne plus guère que le petit meuble ecclésiastique dont nous parlons en commençant, lequel, d'ailleurs, figure encore aujourd'hui parmi les objets consacrés au culte. Les navettes, comme pièces d'orfèvrerie, sont mentionnées dans le *Règlement des orfèvres* du 30 décembre 1679. Il y est dit que ces petits vases devaient être marqués et contre-marqués au corps et au couvercle. Le carré du pied et la cuiller pouvaient être seulement marqués du poinçon du maître.



Fig. 718. Navette en nacre montée en argent doré, d'après Lalonde.

NAVETTE. — On donne également ce nom à un outil, qui sert au tisserand, pour faire passer transversalement sur son métier les fils de la toile. C'est elle qui court entre les fils de la trame. La navette, sous cette forme nouvelle, n'a pas eu seulement accès dans les ateliers ; elle a pareillement trouvé place



Notor del. Maison Quantin, imp.-éd.

NAUTILE EN NACRE

MONTÉE EN ARGENT REPOUSSÉ

(XVII[e] siècle).

dans les salons et les boudoirs. Un écrivain du siècle dernier, le malicieux auteur du *Dictionnaire critique pittoresque,* etc., publié en 1768, la définit ainsi : « Petit instrument en forme de bateau, de nacre ou d'or, et dont les femmes se servent pour faire des nœuds, depuis qu'il est indécent d'employer l'éguille ou le fuseau. »

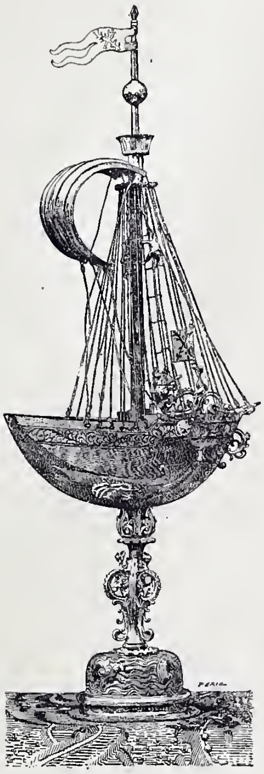


Fig. 719.
Petit navire en argent doré (XVIe siècle).

En disant qu'on les faisait d'or et de nacre, l'auteur que nous citons n'exagérait pas la magnificence de ces petits outils qui, pendant près de cinquante ans, fonctionnèrent entre les mains les plus délicates et les plus distinguées. Le *Livre journal* de Lazare Duvaux nous apprend que ce célèbre marchand fournit, le 4 novembre 1755, à Mme de Pompadour, « une navette en or émaillé à rubans », du prix de 690 livres. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 1er avril 1762 nous informent que : « Le même jour, à huit heures du soir, on a perdu dans la cour du Temple un sac à ouvrage d'étamine noire, contenant une navette d'or dans un étui de galuchat... » Par la même feuille (n° du 31 janvier 1765), nous savons que, cinq jours plus tôt, il avait été perdu, « à la *Comédie-Française,* ou en sortant du spectacle, un sac de Marly, dans lequel il y avoit une navette de Burgos montée en or ». Le même journal (4 février 1765) invite celui qui l'aurait trouvée, à rapporter au célèbre Georges, bijoutier, quai des Orfèvres (l'inventeur des georgettes), « une navette d'or de couleur, à jour, garnie de soie mordorée, dans un sac de taffetas couleur de rose, brodé en argent ». Le 11 mai 1767, la comtesse de Ranes, demeurant rue d'Enfer, promettait une récompense à qui lui restituerait « une navette d'or travaillée à jour, dont le milieu représente les attributs de l'amour en or de plusieurs couleurs ». Enfin, Métra (*Corresp. secrète,* t. V, p. 29) écrit, à la date du 12 juillet 1777 : « Voici un petit quatrain dont le tour me paroît ingénieux. Il accompagnoit une *navette d'or* dont Mme la duchesse de Villeroi vient de faire présent à Mme la comtesse de Brionne :

> L'emblème frappe ici vos yeux,
> Si les grâces, l'amour et l'amitié parfaite
> Peuvent jamais former des nœuds,
> Vous devez tenir la navette.

A cette époque, les navettes étaient décorées avec tant de goût, et on les considérait si bien comme des objets de luxe, qu'elles trouvaient place dans les cabinets des curieux. A la *Vente des effets précieux de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 21 mai 1781), nous ne relevons pas moins de dix-sept de ces jolis ustensiles. Le premier était en ambre, garni de lames d'or ; cinq en écaille ; deux en ivoire ; trois en nacre de perle ; un en agate et un en bois pétrifié. Tous étaient montés en or et décorés avec un art charmant.

NAVETTE. — Ouvriers de la grande navette, ouvriers de la petite navette. Ces deux titres furent portés, pendant près de trois siècles, par les membres de la Communauté des Maîtres « Tissutiers-Rubaniers de la Ville, Cité, faux-bourgs et banlieue de Paris ».

NAVETTE. — Enfin, c'est encore le nom d'un outil de menuisier, sorte de GUILLAUME appelé ainsi, parce que son fût se rapproche, comme aspect, de la navette des tisserands.

Navire, *s. m.* et *f.* — Il nous faut rappeler ici ce que nous avons dit au mot NACELLE, et presque répéter les explications qui commencent l'article précédent, avec cette différence que le nom de navire ne s'est jamais appliqué, d'une façon spéciale, à un récipient destiné aux cérémonies du culte, mais qu'il semble, au contraire, avoir servi à désigner plus particulièrement, soit des vases de pure ornementation, soit la NEF, dont la place, ainsi que nous l'expliquons plus loin, était marquée sur les tables royales et princières. Dans l'*Entrée et couronnement du roi à Naples* (1495), il est fait mention de « grans navires » au milieu de « poz, flacons et couppes d'or », qui garnissaient le buffet royal. Nous lisons dans l'*Inventaire de la vaisselle d'or de la reine Anne de Bretagne* (1505) : « Plus une petite navire d'or et d'argent, garnye de plusieurs escussons aux armes du Roy et de la Royne, que la dicte Dame a faict prendre, pour mectre les unze mil vierges. » Ces deux navires paraissent rentrer dans la première de nos deux catégories, c'est-à-dire dans la classe des vases d'ornementation, alors que le « navire d'or » offert par le duc de Bordeaux à la reine Éléonore (1531), navire accompagné de deux « chandeliers, ainsi grands, pour mettre aux deux bouts de la table » (voir Godefroy, *Cérémonial françois;* Paris, 1619, t. Ier, p. 778), nous semble appartenir à la

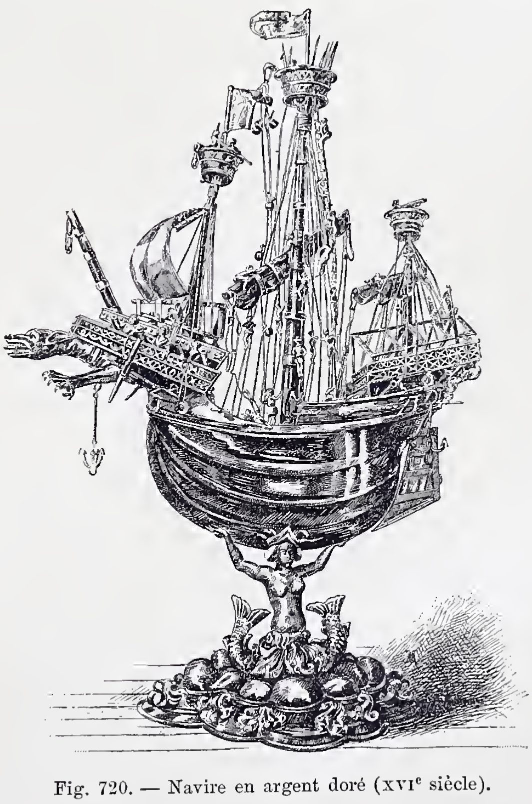


Fig. 720. — Navire en argent doré (XVIe siècle).

seconde, autrement dit à la famille des nefs royales. Quant à la citation suivante, empruntée au *Pourtrait du Roy* (Louis XIII), tracé par le sieur de Bellemaure (Paris, 1618), elle ne saurait prêter à l'équivoque : « Le peu qu'il mange

et qu'il boit, c'est avec si peu de cérémonie et de délicatesse, qu'il n'y a pas un de ceux que leur grandeur nourrit soubs le dais entre le cadenat et le navire, à qui la



Fig. 721. — Navire en porcelaine tendre de Sèvres (XVIIIe siècle).

friandise desdaigneuse de sa bouche ne donne davantage de peine. »

A l'époque de la Renaissance et au XVIIe siècle, on rencontre, en outre, un grand nombre de petits navires en métal précieux, munis d'automates, qu'il faut considérer comme des objets de pure distraction, ou encore comme de superbes jouets destinés aux enfants. Parmi les premiers, on peut ranger le joli navire du musée de Cluny, qui passe pour avoir appartenu à Charles-Quint. (Voir pl. 56.) Parmi les autres, il faut citer le « navire d'argent doré sur roues, marchant au vent, à la hollandoise », que le sieur de Ferrals présenta au Dauphin âgé de huit ans — depuis Louis XIII — de la part de la reine Marguerite (16 février 1608), et dont le jeune prince remercia celle-ci par écrit. (*Journal de Jean Héroard*, t. Ier, p. 317.)

Enfin, au XVIIIe siècle, quand la grande mode de la porcelaine se fit sentir, on fabriqua des petits navires en pâte tendre ou dure. Nous donnons (fig. 721) une de ces pièces d'étagères, de forme médiocrement gracieuse, et qui paraissent cependant avoir été recherchées, car nous relevons, à la *Vente de Mme de Pompadour* (28 avril 1766) : « Un vase en forme de navire, de porcelaine de Sèvres, à cartouches fond bleu et fleurs naturelles, de 17 pouces de haut et 14 de long. » En terminant, il convient de remarquer que le mot navire se rencontre rarement dans les textes anciens. Il est généralement remplacé par le substantif NEF, qu'on lui préfère. (Voir ce mot.)

Nécanée, *s. f.* — Toiles de coton rayées de bleu et de blanc, qu'on tirait autrefois des Indes orientales et qui étaient utilisées dans la literie.

Nécessaire, *s. m.* — Littré définit le nécessaire « sorte de cassette ou d'étui qui renferme tout ce qui est indispensable à la toilette, et que l'on porte en voyage avec soi ». Plus loin il ajoute : « Petit coffret qui renferme les objets nécessaires pour travailler à l'aiguille. » Cette double définition ne laisse rien à reprendre. Telles sont, en effet, les deux significations que nous donnons aujourd'hui au mot nécessaire. Il nous reste à démontrer : 1° que ce terme est relativement récent dans notre langue ; 2° qu'à son origine et pendant tout le XVIIIe siècle, on lui a attribué un sens beaucoup plus étendu que de nos jours.

La réunion des menus objets indispensables à la toilette ou au travail féminin est assurément fort ancienne. On en trouve des traces dès le XIVe siècle. Mais ces groupements prenaient alors le nom du récipient qui les recevait. On les nommait généralement étuis ou coffrets. Les coffres et les cassettes de nuit, dont nous parlons plus haut (voir t. Ier, col. 610 et 908), étaient de véritables nécessaires. Il en allait de même pour l'étui que Charles VI fit acheter, le 3 mai 1387, à « Henry des Grès, pignier, demourant à Paris », et qui, payé 112 sols parisis, est ainsi décrit dans les *Comptes de l'Argenterie* : « Un estuy de cuir bouilli poinsonné et armoié des armes de Monseigneur le Duc de Thouraine, pendant à un gros las de soie, garny de trois pignes, une broche et un miroir, pour pignier le chief dudit Seigneur, et baillé à Sallomon, son barbier. » Le précieux nécessaire dont nous trouvons, à l'année 1538, la mention dans les *Comptes de dépenses* du roi François Ier, quoiqu'il soit beaucoup plus complet, ne porte pas un autre nom. Cette pièce, d'une richesse rare, qui avait été fabriquée par Jehan Cousin l'aîné, orfèvre à Paris, est décrite comme suit : « Un estuy de peigne de boys d'ébène, garny de trois peignes, ung miroüer, une père de cizeaulx et une brosse à nettoyer lesdits peignes, le tout taillé à la moresque et remply d'or fin, semé de rubiz et turquoyses enchâssées en or, au-dessus duquel estuy y a une orloge, et au couvercle d'icelle ung grand saphir. » Ce nécessaire contenait en outre : « Ung autre petit miroüer qui est de semblable ouvraige et boys d'ébène, et troys escritoires de plumes fines, dont les manches sont d'argent doré, deux desquels sont seméz de pierres fines, et à chascun d'iceulx ung mirouer de cristal, et le petit est semé de pierres. »

Plus tard, comme nous l'avons expliqué autre part, le mot cassette prévalut ; il fut préféré au mot étui et employé presque seul au XVIIe siècle. C'est dans une « cassette rouge » que se trouvaient enfermés le « petit bassin ovalle », les « petits platz », les assiettes, la « soubs-coupe », l'« esguière couverte », les flacons, flambeaux, mouchettes et tous les objets d'usage journalier, que le surintendant Fouquet emportait constamment avec lui dans ses déplacements. (Voir *Invent. du château de Vaux*, 1661.) Il faut arriver à une lettre de la duchesse d'Orléans, mère du Régent, datée du 24 mars 1718, pour trouver le mot nécessaire écrit pour la première fois, et le soin que la princesse prend d'expliquer ce qu'il faut entendre par ce terme montre suffisamment qu'il était d'application fort récente. « Mon fils, écrit-elle, a donné à sa sœur un nécessaire ; c'est une petite caisse carrée, où se trouve tout ce qu'il faut pour prendre le thé, le café, le chocolat. Les tasses sont blanches, et tout ce qui ressort est or et émail. » (*Corresp. de la*

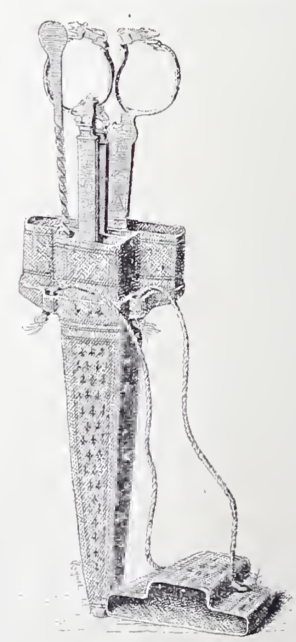


Fig. 722. Nécessaire de toilette, couvert en cuir gaufré (XVIe siècle). Musée de Cluny.

duchesse d'Orléans, t. II, p. 204.) Ajoutons que ni Richelet, ni Furetière, ni la seconde édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1696) ne contenant notre substantif, on peut donc fixer sûrement la date de son apparition aux environs de 1715.

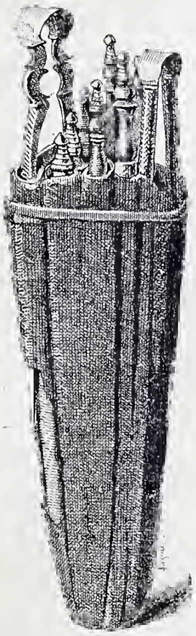


Fig. 723. Nécessaire de toilette, couvert en soie (XVI[e] siècle). Musée de Cluny.

Nous avons dit qu'en son principe, le nécessaire fut un meuble beaucoup plus compliqué qu'il n'est de nos jours, et contenant nombre d'objets qui ont cessé d'y prendre place. La définition suivante, empruntée au *Dictionnaire de Trévoux,* prouve que nous n'avons rien avancé de trop : « Petite boîte, divisée par compartiments, pour renfermer différentes choses nécessaires ou commodes en voyage, comme aiguières, soucoupes, tasses, cafetières, théières, chocolatières, etc. » Ainsi, le nécessaire, à cette époque, contenait les pièces d'orfèvrerie, et parfois de porcelaine, indispensables pour prendre un léger repas. Les citations qu'on va lire attestent, en effet, que telle était sa destination. Tout d'abord, mentionnons une fourniture faite par Lazare Duvaux au roi Louis XV. Pour la somme de 3,966 livres, le 24 décembre 1752, Duvaux livre à son royal client : « Une cassette de lacq, garnie de charnières, plaques de serrure et portans en or ciselé ; dans laquelle boëte [se trouvait] un caisson à compartimens de moëre rose et argent, bordée de réseau d'or, formant un nécessaire composé de : une écuelle couverte et son plateau ; quatre gobelets et soucoupes ; deux tasses de toilette couvertes ; un pot à sucre, un pot à pâte et pot à thé garnis d'or ; deux petits pots à pommade garnis d'or ; le tout de porcelaine de Vincennes blanc et or ; et quatre cuillers d'or ciselé ; le tout avec son étui de peau garni en cuivre. » Dans l'*Apposition des scellés après le décès de J.-C. Garnier de l'Isle, contrôleur des bastimens du Roy* (1755), nous relevons également : « Un nécessaire de vermeil, composé de deux assiettes, un couvert, cuillière et fourchette, un couteau, un gobelet, une salière couverte, deux coquetiers, deux chandeliers, le tout de vermeil ; un réchaud à esprit-de-vin ; une grande théière d'argent ; deux couteaux à manche d'argent, une demi-douzaine de brochettes pour les cottelettes. » Les *Annonces, affiches et avis divers* du 28 octobre 1762 mentionnent l'offre d'un « très beau nécessaire de bois de violette, consistant en un moulin à caffé, caffetière, théière, chocolatière, réchauds à l'esprit-de-vin, passoire, cuilliers et autres pièces en argent, et le reste en porcelaine du Japon montée en argent ». Il était à vendre chez M. Delelo, « rue et près Saint-Sauveur ». Nous notons dans le même journal (n° du 24 janvier 1765) l'annonce d'un « nécessaire où il y a deux enfans portant l'un une huître qui sert de salière avec sa cuillier, et l'autre en face qui sert de poivrière et sa cuillier, le tout d'or modelé et ciselé par le sieur Auguste ». Le *Catalogue d'effets précieux de la vente de M. X**** (Paris, le 31 août 1767) décrit (n° 27) : « Un nécessaire de dame garni d'une écuelle avec son couvercle et son assiette, d'un gobelet, d'une paire de flambeaux avec bobèches, d'un couvert avec son couteau d'argent d'Allemagne doré, d'une lampe de nuit d'argent de Paris doré, d'un marabout, d'un réchaux à esprit-de-vin, d'une boëte à double thé d'argent de Paris, d'une théyère, d'un sucrier, de deux tasses et de deux soucoupes de porcelaine de Saxe, de deux pots à pommade, de six assiettes de porcelaine de Chine, de deux flacons et de son écritoire et coffre de bois de noyer, garni de moire blanche. » Nous lisons encore dans les *Affiches* du 17 octobre 1774 l'offre suivante : « A VENDRE chez M. Merlin, rue des Poulies, à l'ancien hôtel de Conty, un nécessaire à caffé composé de deux caffetières, sucrier, théière et cuiller d'argent, tasses et soucoupes de porcelaine ; dans un étui de maroquin noir. » Enfin, le *Mercure* de juillet 1774 nous apprend qu'à cette date on trouvait « chez le sieur Grandchez, bijoutier de la Reine, de jolis nécessaires en forme de surtout, avec crystaux, contenant tout ce qu'il est nécessaire (*sic*) à l'usage de la table, très commodes à servir sur le lit d'un malade ».

Indépendamment de la vaisselle indispensable pour la confection et le service d'un léger repas, un certain nombre de nécessaires (et celui fourni à Louis XV par Lazare Duvaux était dans ce genre) contenaient la série des pièces de toilette. La communication suivante, insérée au *Mercure* d'octobre 1763, le prouve également. « AVIS. Je suis malheureusement intéressée, monsieur, dans le sort d'une amie qui a perdu à Versailles, le premier de juillet, un *nécessaire* en forme de *cassette,* d'un pied et demi en quarré, demi-pied de hauteur, qui contient toutes les choses nécessaires à la toilette d'une femme, et une petite boëte de bois qui renferme deux plaques de brasselets entourés de diamants, un petit cœur et le petit nœud de diamants, une paire de boucles d'oreilles de cocques de perles entourées de diamants et cinq bagues. Cette cassette contient aussi un portrait très précieux pour moi. Mon amie a cru satisfaire à toutes les recherches, et fait offrir vingt-cinq louis à ceux qui pourront lui donner des renseignements sûrs de ces effets. Elle a été oubliée [la cassette] par des domestiques dans la cour du grand Commun, à Versailles, au bas de l'escalier de la chambre aux Deniers. Ceux qui pourront avoir des lumières sur ce sujet n'auront qu'à écrire à M. L'Empereur, orfèvre jouaillier, cour du Palais, à Paris. » D'autres avis, différents dans la forme, mais identiques au fond, et non moins intéressants, figurent dans les feuilles de l'époque. En voici quelques-uns, pris un peu au hasard, et qui confirment ce que nous disions à l'instant. « On désireroit acheter de hazard un *nécessaire pour homme,* où il y eût bassin à barbe, 2 boëtes à éponge et à savonette, coquemar, bouilloire, 2 petits flambeaux et place pour gobelet, soucoupe et autres pièces ; le tout dans un étui ou petite caisse. Il faut s'adresser à M. Cosseron, Étienne, rue Saint-Honoré, près la rue des Bourdonnois. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 20 mai 1765.) « Un nécessaire en argent, contenu dans deux coffres longs, très propres, entourés de cercles de cuivre, garnis en dedans de taffetas bleu, avec tous les compartiments nécessaires pour y placer les pièces ci-après énoncées : un plat à barbe, un pot à l'eau, une cafetière, trois gobelets, dont un couvert avec manche d'ébène, deux boîtes à savonnette, deux pots à

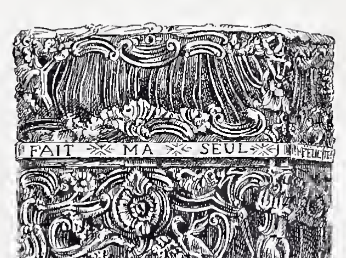


Fig. 724. — Petit nécessaire à ouvrage en or émaillé (XVIII[e] siècle).

pattes, un couteau, une veilleuse, un entonnoir, une sonnette, un bougeoir, une boîte à thé, deux cuillers et deux fourchettes ; en tout vingt pièces. » (*Vente après décès de Mme de Pompadour,* 1766.) « A VENDRE : un beau nécessaire garni de pièces d'argent et vases de porcelaine, pour femme, prix 720 livres. Il y a pour 500 livres d'argenterie. S'adresser à M. Bréart, huissier-priseur, rue du Jour. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 10 décembre 1770.) « Le 16 ou le 17 novembre 1775, il a été perdu : un nécessaire contenant un bassin de fer-blanc d'Allemagne, 2 boëtes à savonnette et 2 pots à pâtes d'argent, un flacon dans lequel est de la lavande, une croix de Saint-Louis et 3 serviettes portant la marque de la Ménagerie. On prie de le remettre à M. de la Roche, gouverneur de la Ménagerie. » (*Ibid.,* 30 novembre 1775.) « A VENDRE, chez le sieur Blanchon, gainier, rue du Sépulchre, un nécessaire pour homme, pouvant se mettre dans un manteau ou dans un sac de nuit, consistant en un déjeuner et toilette, partie en argent haché et partie en fer-blanc, avec deux cuillers à café d'argent ; prix 300 livres. » (*Ibid.,* 23 avril 1778.) Le 1er janvier 1781, le bijoutier Chevet faisait annoncer, dans le *Journal général de France,* qu'on trouvait chez lui des nécessaires « de femme en argent pour la toilette et le déjeuner, garnis de porcelaines ». Dans la *Vente publique des effets précieux du duc Charles de Lorraine,* qui eut lieu à Bruxelles, le 21 mai 1781, on ne remarque pas moins de neuf nécessaires, la plupart garnis d'or et de la plus grande magnificence. Presque tous sont renfermés dans des étuis de galuchat. Il s'en trouve pour le déjeuner, la toilette, pour la correspondance. Deux sont qualifiés *nécessaires pour les dents;* un dernier possède « une boussole au-dessus et de l'autre côté une chambre obscure ». Enfin, et pour ne pas multiplier ces exemples, terminons cette longue énumération, en rappelant qu'au troisième acte (scène V) du *Barbier de Séville,* Beaumarchais écrit :

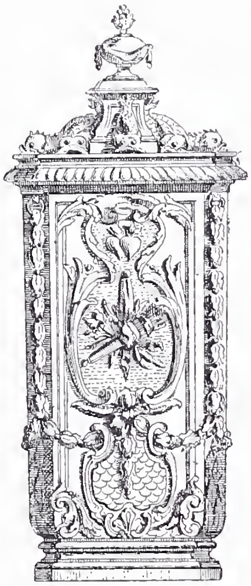


Fig. 725. — Petit nécessaire à ouvrage en or, dessiné par P. Moreau (XVIIIe siècle).

(*Ici l'on entend un bruit comme de la vaisselle renversée.*)

BARTOLO, *criant :*

Qu'est-ce que j'entends donc ? Le cruel barbier aura tout laissé tomber par l'escalier, et les plus belles pièces de mon nécessaire !... (*Il court dehors.*)

On voit que l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* imprimé à Lyon en 1768, n'avait pas tort de définir le nécessaire : « Nom qu'on donne à certains meubles, qui sont d'un usage continuel à raison de leur commodité. Ainsi, l'on appelle un nécessaire un petit service en argenterie où l'on trouve tout ce qu'il faut pour se faire raser. »

Les textes que nous venons de transcrire, choisis avec soin dans un nombre considérable de documents de même genre, nous ont montré l'étonnante variété d'objets, qui trouvaient place dans les nécessaires du XVIIIe siècle ; et en même temps qu'ils nous révélaient la forme de certains d'entre eux, ils nous en décelaient l'étendue. Cette forme et cette étendue différaient naturellement suivant le nombre et la nature des pièces que le nécessaire devait contenir. Encore l'énumération à laquelle nous avons indirectement procédé est-elle forcément incomplète. Pour ne citer qu'un exemple, le nécessaire renfermait parfois les bijoux les plus précieux, ceux qu'on ne voulait pas laisser à la portée et sous la main des domestiques. Le *Livre journal* de Lazare Duvaux nous apprend que, le 10 octobre 1750, il vendit pour 96 livres : « A Mme de Boulogne de Préninville, un coffre de noyer à caissons, garni d'étoffe, composant un nécessaire, dessous la place des diamans, et deux tiroirs, un pour les bijoux et un pour l'écritoire. » D'autre part, Métra écrit dans sa *Correspondance secrète* (t. XVIII, p. 393) : « La semaine dernière, on a volé dans le nécessaire du prince Camille de Rohan une superbe croix de diamans, évaluée 30,000 livres ; il y a apparence que le voleur étoit bien instruit et au fait de la maison, puisqu'il n'y a aucune fracture au nécessaire. »

Dans ce cas particulier, le meuble que nous étudions devait présenter des caractères spéciaux de solidité et de bonne fermeture, qui le rapprochaient, comme construction et comme taille, des cassettes encore très en vogue. Ajoutons qu'à côté de ces nécessaires forcément vastes, et dont le prix variait généralement entre 500 et 1,500 livres, il s'en fabriquait de petits, de mignons, qui prenaient le nom de « nécessaires de poche » et recélaient, dans une enveloppe en métal précieux, l'attirail indispensable pour écrire, ou mieux encore pour travailler à ces jolis ouvrages de broderie et de découpures, qui furent si fort à la mode au XVIIIe siècle. Dans ce dernier genre, nous pouvons citer « un petit nécessaire en filigrane d'argent », qui figure dans l'*Inventaire de la veuve de Nicolas de Largillière* (Paris, 1756) ; un « petit nécessaire d'or », compris dans la *Vente de la duchesse de Brissac* (Paris, 9 juillet 1770) ; un « beau nécessaire d'agathe orientale gravée et enrichie de 20 brillans, monté en or, avec des pièces d'or et d'autres garnies en or », vendu par autorité de justice, le 6 octobre 1779, au grand Châtelet ; un « nécessaire de poche, en galluchat vert, contenant des ciseaux d'or, un couteau à manche de nacre et à lame d'or, une aiguille d'or, servant de curedent, un crayon et des tablettes d'ivoire, perdu entre le 12 et le 13 septembre 1783, depuis l'hôtel Longueville jusqu'au théâtre Italien », et réclamé par le sieur Vésian, contrôleur des Fermes, demeurant à l'hôtel de Longueville (*Journal général de France,* 20 novembre 1783) ; un « beau nécessaire en or de couleur, enrichi de diamans, contenant cizeaux, couteau, crayon, plumes et autres pièces en or ». (*Vente d'effets précieux chez M. Godefroy, huissier-priseur, rue de l'Arbre-Sec,* 29 décembre 1782.) Etc., etc.

Pour terminer, nous dirons qu'on trouvait ces petits nécessaires chez les principaux marchands de cette coquette époque, notamment chez « le sieur Granchez, bijoutier de la Reine », qui vendait « des nécessaires de poche en roussette garnis d'or, contenant boëtes à mouches et une lunette diagonale, petite lorgnette de spectacle, en or émaillé de diverses couleurs » (*Mercure,* janvier 1778) : chez le sieur Robert, papetier du roi, porte Montmartre, au coin du boulevard, qui fabriquait spécialement, « pour les étrennes des dames, des boëtes ou nécessaires où l'on trouve tout ce qui a rapport à l'écriture » (*Journal général de France,* 5 janvier 1782) ; enfin chez le sieur Salmon, établi rue Dauphine, 26, au *Portefeuille anglais,* lequel confectionnait « des nécessaires de toutes formes en bois des Isles et autres ». Remarquons que, par une de ces extensions de sens dont nous avons eu déjà, à maintes reprises, l'occasion de parler, le nom de nécessaire passa

du contenant au contenu, et qu'au XVIIIe siècle on se servit de ce mot — comme on l'avait déjà fait à propos de buffet — pour spécifier l'ensemble des pièces garnissant les étuis ou cassettes qu'on appelait nécessaires. C'est ainsi que, parmi les présents faits par Louis XV à la reine d'Espagne, figure « un nécessaire *composé* de cuillère, tasse et soucoupe, le tout en or », et qu'à la *Vente de S. A. R. le duc de Lorraine* (Bruxelles, 1781), on adjugea : « Un nécessaire d'argent *consistant* en une aiguière d'argent à manche de bois, un grand plat à barbe, deux boëtes à savon dont l'une est travaillée à jour, une grande boëte ronde avec son couvercle, un *id.* petite, deux chandeliers se verinant l'un sur l'autre avec deux bobèches et une mouchette d'argent, un flacon de cristal..., etc. »

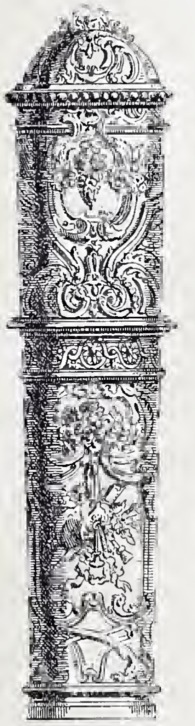


Fig. 726. Nécessaire à ouvrage en argent doré. Modèle dessiné par P. Moreau (XVIIIe siècle).

De nos jours, le mot nécessaire possède une signification moins étendue. Il ne sert plus guère à désigner que les étuis de poche qualifiés « nécessaires à ouvrage » et les « nécessaires de toilette », placés dans les malles ou dans les sacs de voyage.

NÉCESSAIRE POUR LES DENTS. — On donnait ce nom, au XVIIIe siècle, à un petit étui de poche où l'on logeait des cure-dents en métal précieux. « Un étui de Galucha verd, contenant un petit nécessaire pour les dents. — Un étui de chagrin noir, contenant un petit nécessaire pour les dents ; le tout garni en argent. » (*Vente des meubles et effets précieux de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar ;* Bruxelles, 1781.)

NÉCESSAIRE UNIVERSEL. — Nous lisons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 21 mai 1780 : « Le meuble ingénieux appelé, par l'Académie royale des sciences, *vrai nécessaire universel,* vient d'être rapporté à Paris, après un voyage de plus de 1,500 lieues. On le voit à toute heure, sur le boulevard du Temple, près de l'Ambigu-Comique. L'artiste en fait lui-même la démonstration. » Nous n'avons pu découvrir quels étaient les mérites particuliers et les signes distinctifs de ce petit meuble.

NÉCESSAIRE (SIÈGE). — Au XIVe et au XVe siècle, on trouve le mot nécessaire pris adjectivement, accolé, d'une façon assez constante, aux substantifs chaise, selle, etc., et constituant un de ces euphémismes qui sont fréquents en notre langue. La chaise nécessaire, en effet, n'était autre chose que la chaise percée. C'est ainsi qu'il faut comprendre les textes suivants : « Ledit maistre Girart, pour VI selles nécessaires, feutrées et couvertes de cuir et de drap, délivrées audit terme pour les diz seigneurs, LX sols parisis pièce, XVIII livres parisis. » (*Compte d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean,* 1352.) « Maistre Girart, pour une chaière neuve nécessaire, pour le Roy, c'est assavoir pour le fust et la façon du charpentier, XX sols ; pour le cuir et la garnison par le sellier, XIII sols IV deniers ; pour tout XXXIII sols IV deniers. » (*Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.) « Pour une serge verte de III rayes, acheté le XIII août (1405) et délivré pour servir à une chaière nécessaire pour Monseigneur de Ponthieu, pour ce XLVIII sous parisis. » (*Compte de l'argenterie de la reine Isabeau de Bavière,* 1404.) Etc. Dans ce même sens le mot nécessaire ne tarda pas à devenir également substantif, et l'on dit « le nécessaire », comme plus tard on devait dire « le privé » ou « le cabinet ». C'est ainsi qu'Eustache Deschamps écrit :

> Nécessaire a ou jardin,
> Où l'on poura chascun matin
> Aler une fois par licence.

Ce terme demeura en usage, dans le Lyonnais, jusqu'à la fin du siècle dernier, car nous remarquons dans l'*Apposition des scellés chez Mathieu Pélissier, bourgeois de Lyon* (1780) : « Une garde-robe ou nécessaire, bois noyer, garni de son vase. »

Néellé, *adj.;* **Néeslé,** *adj.* — Orthographe vieillie du participe passé du verbe NIELLER. (Voir ce mot.) Parlant du mausolée que les parents de Floire firent élever à Blanchefiore, l'auteur du curieux roman de *Floire et Blanceflor* écrit (p. 23) :

> La tombe fut moult bien ovrée,
> D'or et d'argent ert néélée.

Nous relevons également : « Ung hanap d'or à couvercle neeslé. — Une couppe vérée neellée à fleurs de lys », etc. (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Nef, *s. f.* — « Synonyme poétique de navire », écrit Littré. Autrefois, le mot nef était l'expression courante, le terme ordinaire, dont on se servait pour désigner les bateaux de toute taille et de tout aspect. « Nous apelons nef qui cort par mer ou par flueve ou par estanc, jà soit que ele soit petite », dit un texte du XIIIe siècle. Étienne Boileau, dans son *Livre des mestiers,* comprend dans la corporation des charpentiers les « faiseurs de nez (nefs) ». Froissart raconte (*Chron.,* t. IV, p. 301) que Pierre le Cruel, ne se croyant pas en sûreté à Séville, « fit trousser et mettre en nefs et en coffres son trésor, sa femme et ses enfans et se partit de la ville ». Olivier de la Marche décrit, en ses *Mémoires* (à l'année 1453) un *entremets* ayant la forme d'une « nef à voile levée, moult bien faicte, en laquelle avoit un chevalier tout droict armé, qui le corps avoit vestu d'une cotte d'armes des plaines armes de Clèves » ; et Jean de Troye, dans le récit qu'il nous a laissé de l'*Entrée* de Louis XI à Paris (1461), nous apprend que ce prince trouva, à la porte Saint-Denis, « une moult belle nef en figure d'argent, portée par haut contre la maçonnerie de ladite porte, dessus le pont-levis d'icelle, en signifiance des armes de ladite ville ; dedans laquelle nef estoient les trois Estats, et aux chasteaux de devant, et derrière d'icelle nef estoient justice et équité, qui avoient personnages pour ce à eux ordonnéz, et à la hune du mast de la nef, qui estoit en façon d'un lis, yssoit un roy habillé en habit royal, que deux anges conduisoient ». On pourrait fournir quantité d'autres citations du même genre.

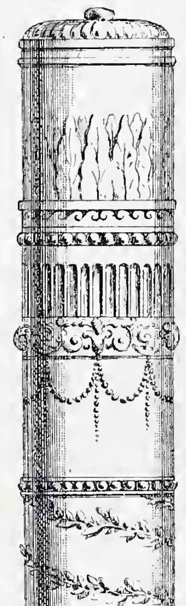


Fig. 727. Nécessaire à ouvrage en argent doré. Modèle dessiné par Lalonde (XVIIIe siècle).

A une époque où les imagiers aimaient à représenter,

avec un réalisme mitigé, les objets qui s'offraient journellement à leur vue, la nef participa de cette faveur générale et prit une place d'autant plus importante dans la peinture et la sculpture du temps, que l'esprit mystique du Moyen Age aimait à comparer la vie à un voyage incertain sur les ondes. Plus tard, la nef, qui devait donner son nom à la partie centrale de l'Église catholique, eut accès dans les sanctuaires sous forme de pièce d'orfèvrerie. Dans les dangereuses tempêtes, quand tout espoir semblait perdu, et que la bienveillance céleste devenait le dernier refuge des voyageurs terrifiés, on promettait au saint le plus accessible une nef d'argent, si l'on parvenait à aborder sain et sauf. De là, ces jolis navires en métal précieux qui ornaient, au XIVe et au XVe siècle, les autels des saints particulièrement vénérés; fastueux ex-voto, précurseurs de ces embarcations plus modestes, que nous voyons encore aujourd'hui suspendues aux voûtes des chapelles de nos côtes. Joinville raconte qu'au retour de la Terre sainte, une tempête effroyable assaillit la flotte de saint Louis, dans le voisinage de Chypre. La reine malade se désespérait, quand Joinville lui conseilla de promettre de faire un pèlerinage à saint Nicolas de Varengeville, et, comme la princesse hésitait, objectant qu'elle craignait que le roi ne lui permît pas d'accomplir ce vœu : « Au moins, Madame, lui dit Joinville, promectez-luy que si Dieu vous rend en France sauvement, que vous luy donnerez une nef de cinq marcs d'argent pour le roy, pour vous et voz enfans. Et si ainsy le faictes, je vous promect et asseure que, à la prière de saint Nicolas, Dieu vous rendra en France. » Et Joinville ajoute : « Lors elle promist à saint Nicolas de luy donner la nef d'argent : et me requist que je luy en fusse pleige. Ce que je voulu. Et tantoust elle retourna à nous et nous vint dire que Dieu, à la supplication de saint Nicolas, nous avoit garentiz de ce péril. Quand la royne fust revenue en France, elle fist faire la nef qu'elle avoit promise à monseigneur saint Nicolas, et y fist enlever (c'est-à-dire représenter en relief) le roy, elle et leurs trois enfans, les mariniers, le mast, les cordaiges et les gouvernailz, tout d'argent et cousuz à fil d'argent. Laquelle nef elle m'envoya, et me manda que je la conduisisse à monseigneur saint Nicolas; et ainsy le fis. Et encores depuis long-temps aprèz la y vy-je, quant nous menasmes la seur du roy au roy d'Almaigne. » (*Mém.*, t. II, p. 129.)



Fig. 728.
Nef avec ses deux châteaux, d'après un plomb de la collection Forgeais.

La plupart de ces nefs en métal précieux, ainsi placées sur les autels, furent utilisées par le clergé comme reliquaires; d'autres servirent comme tabernacles pour conserver les hosties et les linges sacrés. Leurs formes élégantes ne pouvaient manquer de séduire les orfèvres, qui, pour des usages plus profanes, les imitèrent. C'est là vraisemblablement qu'il faut chercher l'origine de ces nefs qui, pendant huit siècles, ont orné la table royale, employées à serrer non pas les objets nécessaires au culte, mais les ustensiles indispensables au repas. « Et y met-on dedans, quand le Roy est à table, son essay, sa cuiller, son coutelet et sa fourcette... » (*Invent. de Charles V.*)

Indépendamment de ces divers objets, la nef contenait les assaisonnements et les épices et aussi les épreuves, c'est-à-dire des fragments de licorne ou des langues de serpent permettant de faire l'ESSAI. (Voir ce mot.) Non seulement elle jouait un rôle considérable dans l'ornementation de la table royale, mais elle concourait à la sécurité du prince et à sa tranquillité. Elle éloignait cette préoccupation de l'empoisonnement, fantôme terrible qui fit trembler tout le Moyen Age. Aussi, jusqu'à la fin de la monarchie, la tradition aidant, la nef royale fut-elle considérée comme une sorte d'objet sacro-saint et jouit-elle de prérogatives spéciales. Les *Ordonnances* de 1665 et 1681, signées par Louis XIV, nous montrent qu'à cette époque, pourtant si voisine de nous, ce beau meuble n'avait rien perdu de son prestige. Son entrée dans la salle des repas était presque triomphale, et le cérémonial qui l'accompagnait avait quelque chose de particulièrement solennel. Quelques instants avant que le roi se mît à table, la nef faisait son apparition, portée par le chef du Gobelet avec tout le respect imaginable. Un huissier de salle, baguette en main, et un garde du corps armé, marchaient devant ce meuble précieux et lui faisaient faire place. Le soir, le même huissier, outre sa baguette, tenait un flambeau, et c'est ainsi que, processionnellement en quelque sorte, la nef venait prendre sa place sur le buffet ou sur la table du roi. Pendant tout le repas, elle avait pour gardien un des gentilshommes servants, qui ne la quittait pas du regard, et, quand on avait besoin de quelqu'un des objets qu'elle renfermait, c'était l'aumônier seul qui avait mission d'en enlever le couvercle. « Si la nef étoit posée sur la même table où le Roy mange, écrit P. Besogne, auquel nous empruntons ces détails, toutes les fois qu'il faudroit changer de serviète à Sa Majesté, après que l'aumônier auroit découvert la nef, un gentil-hôme servant leveroit le coussinet de senteur dont elles sont couvertes, pour doner la liberté à un autre gentil-hôme servant de les prendre; puis ce premier gentil-hôme servant remettroit le coussinet, et l'aumônier servant recouvriroit cette nef. » Enfin, chaque fois que, pour les actes de son service, le maître d'hôtel passait devant la nef, il lui faisoit la révérence comme le prêtre passant devant le tabernacle. (*État de France*, t. Ier, p. 77, 79, 81, 83.)

Ajoutons que si le maître d'hôtel, par devoir professionnel, était obligé à cette respectueuse génuflexion, les courtisans et les dames de la Cour, par simple désir de marquer leur obséquieuse vénération, ne manquaient pas de se conformer à son exemple. C'est seulement au XVIIIe siècle que l'habitude de saluer au passage la nef royale commença de se perdre : « Il y a encore un autre usage aussi de respect, mais presque entièrement abandonné, écrit le duc de Luynes en ses *Mémoires* (t. II, p. 290). Lorsque le roi soupe au grand couvert, la nef est dans la salle des gardes; actuellement, c'est dans la salle des gardes de la reine, parce que le roi ne soupe au grand couvert, dans les lieux où est la reine, que dans l'antichambre de la reine. L'une et l'autre nef sont gardées par deux ou trois gardes du corps sous les armes; toutes les dames, en passant devant la nef, pour aller au souper du roi, faisoient une profonde révérence, et je l'ai vu faire encore aux dames de l'ancienne Cour; mais cela ne se pratique plus. » Remarquons en finissant que le grand panetier avait, comme support de ses armoiries, une nef d'or, et que celle-ci comptait parmi les attributs de sa charge. (Voir fig. 733.)

Le roi n'était pas le seul, à la Cour, qui eût droit à la nef. Cette même prérogative souveraine appartenait à la reine, et les princes, oncles ou fils du roi, avaient également droit à la nef. Au XVe siècle, quand le roi dînait avec les princes et avec la reine, les diverses nefs — ainsi que le montre notre figure 729 — prenaient place côte à côte

sur la table royale. Plus tard, il fut fait une distinction hiérarchique entre ces différents meubles. A partir du XVIe siècle, les nefs des princes cessèrent non seulement de prendre place sur la table royale, mais même d'avoir accès dans la pièce où mangeait le roi. Quant à la reine, sa nef fut bien admise dans la salle, mais placée sur le buffet, ou sur une autre table à quelque distance. « La nef du roi est sur une table, et celle de la reine sur une autre dans une même salle », écrit de Luynes, dans une note ajoutée à ses *Mémoires* (*loc. cit.*). A la fin de l'année 1685, la reine étant morte, Louis XIV accorda comme une faveur singulière à la Dauphine d'être servie avec la nef. Dans la suite (31 janvier 1698), la Dauphine étant morte à son tour, la duchesse de Bourgogne lui succéda dans cette prérogative. « Le roi, écrit Dangeau (*Journal*, t. VI, p. 298), a réglé que Mme la duchesse de Bourgogne seroit servie avec la nef; mais le maître d'hôtel ne portera point le bâton. » Ce fut seulement treize ans plus tard (22 avril 1711) que l'officier attaché à cette princesse fut autorisé à « porter le bâton », et en note au *Journal* de Dangeau, qui constate cet événement, regardé alors comme étant d'importance capitale, Saint-Simon écrit : « On voit l'amitié du roi pour Mme la Dauphine en lui accordant des honneurs qui ne sont dus qu'à la reine, et les lui donnant si promptement. » (*Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 392.)

On comprend mieux, quand on connaît ces détails, que, pendant près de cinq siècles, la nef royale ait été considérée, à la Cour et à la Ville, non seulement comme la pièce d'orfèvrerie noble par excellence, mais aussi comme le cadeau le plus magnifique et le plus agréable qu'on pût faire à un roi ou à un grand seigneur. Car il faut noter que si les princes, chez le roi, n'avaient aucun droit à la nef et devaient se passer de ce meuble précieux, chez eux, par contre, ils ne se privaient guère d'en user et singeaient tout à leur aise le faste et les prérogatives royales. Comme les nefs qu'on offrait à de si puissants personnages ne pouvaient manquer d'être d'une magnificence rare, c'étaient généralement les villes qui se chargeaient de ces sortes de cadeaux, et pour les faire, elles choisissaient l'occasion toute naturelle de l'Entrée solennelle du monarque. Ainsi, lorsque Charles V vint, pour la première fois, après son couronnement dans sa bonne ville de Paris, celle-ci lui présenta une « grande nef » d'or, qui pesait 125 marcs et une autre plus petite, destinée à servir de salière, laquelle était « pareille à la grant nef d'or » et pesait 15 marcs 6 onces d'or. En 1377, quand l'empereur d'Allemagne visita Paris, le roi, son neveu, ne trouva pas de cadeau plus agréable et plus noble à lui faire, qu'une nef en métal précieux. « L'endemain, dit Christine de Pisan dans son livre des *Faiz et bonnes mœurs du sage roy Charles* (t. II, p. 107), le prevost des marchans et les eschevins, à l'eure que l'empereur disnoit, entrèrent en la chambre et, de par le roy, lui présentèrent une nef pesant neuf vingts et dis mars d'argent, dorée et très richement œuvrée. » Onze ans plus tard, Isabeau de Bavière faisait son Entrée à Paris, et nous savons par Froissart (*Chron.*; t. XII, p. 24) que les « bourgeois très richement parés et vestus tous d'un draps (c'est-à-dire portant tous des vêtements de même étoffe et de même couleur) vinrent devers la reine de France, et lui firent présents sur une litière qui fust aportée en sa chambre, et recommandèrent la Cité et les hommes de Paris à li (elle); auquel présent avoit une nef d'or, deux grans flacons d'or, etc. » Quant à l'époux de la belle Isabeau, la nef dont il se servait était « d'argent doré sans couvécle, semée de pierres néellées et de cristaulx, pesant IX marcs VII onces ». Elle lui avait été envoyée, lorsqu'il était encore dauphin, par le pape Grégoire XI. C'est de cette nef que Charles VI fit usage jusqu'au moment où son oncle, le duc de Berry, lui donna pour ses étrennes (jour de l'an 1404) « une nef d'or assise sur quatre tigres », avec « le corps de la nef bordé de feuillages, et six émaux des armes de France et de Berry, garnye tant ladite nef, comme les deux chasteaux d'icelle, de douze balaiz (rubiz) et de soixante grosses perles, pesant la nef trente-huit marcs d'or ». Ces sortes de présents continuèrent, au surplus, d'être en usage jusqu'à la fin du XVIe siècle. Un *Inventaire des joyaux d'Anne de Bretagne*, dressé en 1505, décrit la « grant nef d'or, laquelle fut donnée à la royne, à la seconde Entrée à Paris », et Godefroy, dans son *Cérémonial françois* (t. Ier, p. 778), nous apprend que la municipalité de Paris fut grandement hésitante sur le cadeau qu'elle devait faire à la reine Éléonore, lors de son Entrée solennelle (1531), parce que, « déjà par la ville de Bordeaux luy (à la reine) avoit été donné un navire d'or ». Enfin, en 1571, « honorable homme » Richard Toutin, marchand orfèvre, exécuta pour Charles IX « une navire couverte pesant trente-deux marcs ». (*Comptes pour l'Entrée du roy et de la royne.*)

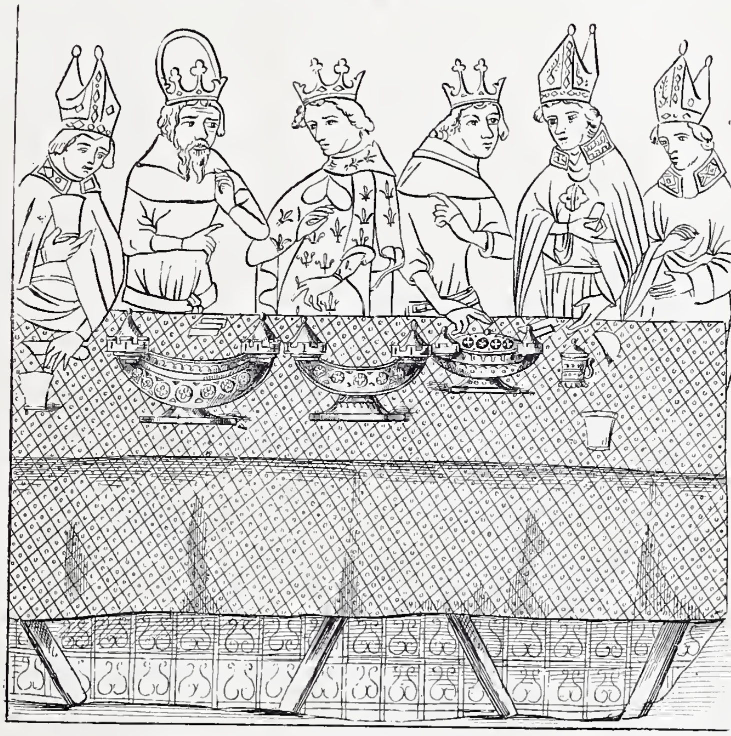


Fig. 729. — Les nefs de l'empereur, du roi et de la reine, au banquet offert par Charles V à l'empereur d'Allemagne, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

Indépendamment des nefs qui figuraient sur les tables des princes et des rois, il y en avait aussi de spéciales qui servaient pour leur couronnement. Celles-là demeuraient la propriété de la cathédrale de Reims. Le 5 février 1575, jour de son sacre, Henri III fit à cette église présent d'une

nef de ce genre, ayant la forme d'un « petit navire garni de tous ses agrès. A l'intérieur, se trouvoient onze vierges dont cinq en argent et six en or esmaillé. La coque du navire estoyt formée par une cornaline du Japon ; les escussons portoient les armes de France et de Pologne, et sur la base, on lisoit l'inscription suivante : de saincte Ursule et des onze mille vierges. » Cette nef servit aux divers monarques qui vinrent se faire sacrer à Reims, jusqu'au jour où Louis XIV, la trouvant insuffisante pour « sa majesté », en fit faire une beaucoup plus belle et surtout beaucoup plus lourde. Cette dernière pièce d'orfèvrerie fut, pendant tout le XVIII[e] siècle, montrée aux visiteurs comme objet de curiosité. « J'ai vu aussi la nef d'or, qui sert au sacre pour le dîner du roi, écrit l'avocat Barbier en octobre 1722 ; c'est dans quoi on met tout son couvert. C'est un bel ouvrage. C'est Louis XIV qui l'a fait faire il y a plus de cinquante ans pour le sacre

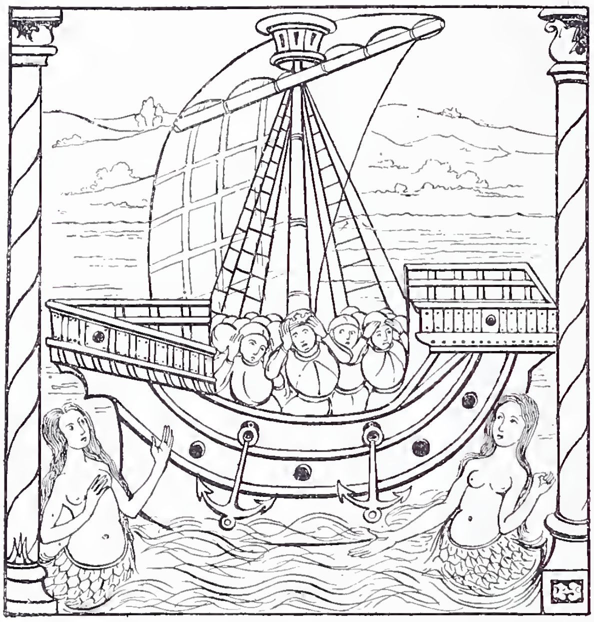


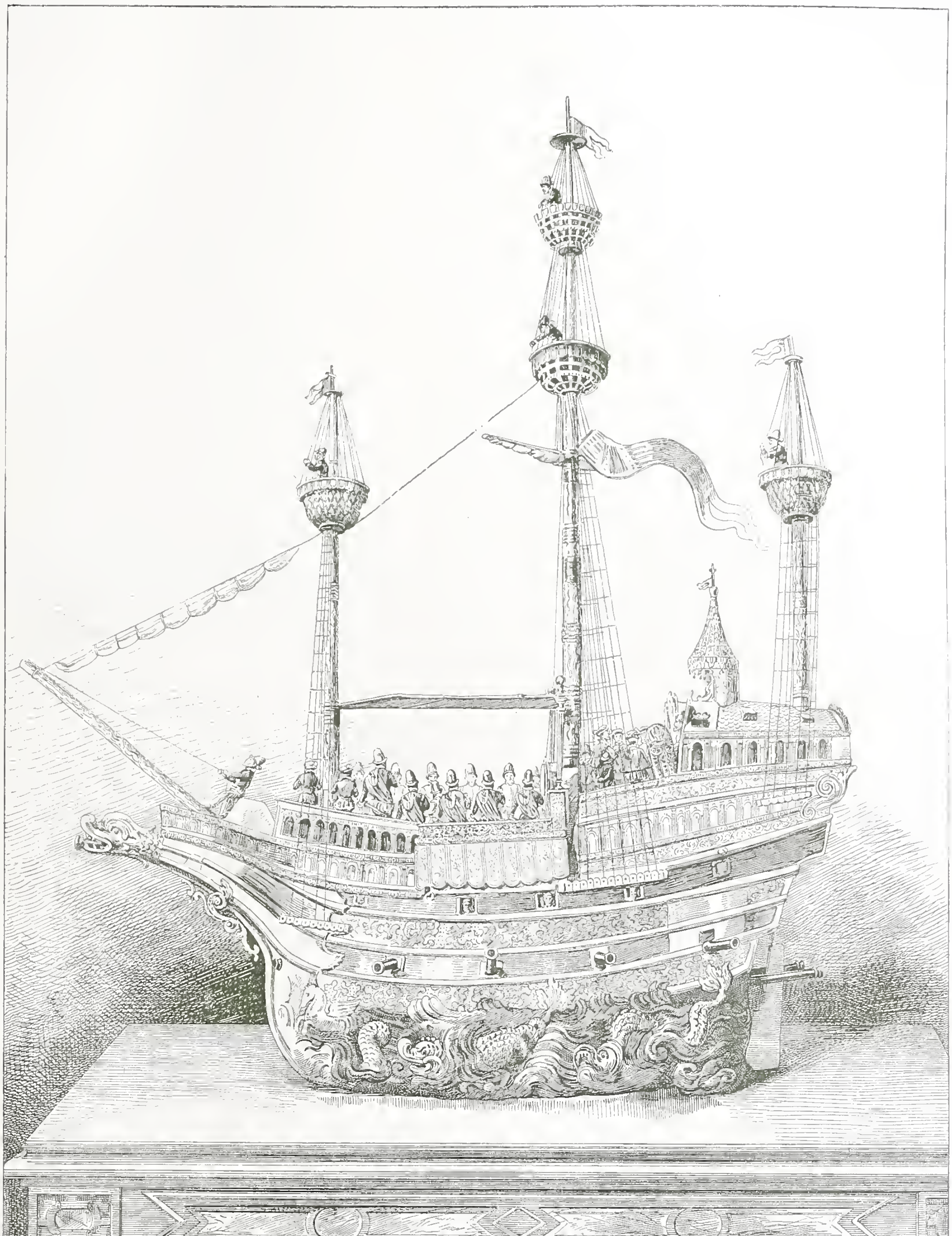
Fig. 730. — Nef avec ses deux châteaux, d'après une miniature de la *Chronique des histoires saintes et profanes*. Bibliothèque de l'Arsenal.

des rois. Il pèse, dit-on, cent sept marcs. » (*Journal*, 1[re] série, p. 243.) Enfin, avant de procéder à la description de quelques-uns de ces vases admirables, constatons encore que la nef étant un des attributs de la puissance souveraine, les princes l'emportaient avec eux dans leurs déplacements et même lorsqu'ils allaient à la guerre, car les ducs de Bourgogne, et après eux les princes de la maison d'Autriche, conservèrent longtemps dans leur trésor « une nef d'argent doré, où il y a aux deux costéz deux penonceaux armoyés aux armes de France, gaigné à Montlehéry », dépouille opime que Charles le Téméraire avait enlevée à Louis XI.

Cet usage de faire voyager sa nef avec soi est attesté, au surplus, par un certain nombre de documents. Nous citerons, entre autres, un payement de 4 livres parisis effectué « à Jacquet aux Connins, bouteiller, demourant à Paris, pour un grant estuy de cuir bouilly, poinçonné et armoié des armes de France ; achatté de lui le XII[e] jour de may CCCIIII[xx] et VII, pour mettre et porter une grant nef d'argent dorée, de laquelle on sert continuellement le Roy, nostre sire », et une seconde somme de 64 sols parisis, versée au même « Jacquet aux Connins, pour un grant estuy de cuir bouilly, poinçonné et armoié des armes de la dicte Dame (la reine Isabeau de Bavière), pour mettre et porter une nef d'argent, dont ladicte Dame est servie continuellement..... par quittance dudit Jacquet, donnée le XXIII[e] jour de juillet, l'an mil CCCIIII[xx] et VII ».

Ajoutons que ces beaux joyaux n'étaient pas placés « à cru » dans ces écrins de cuir, mais préalablement enveloppés dans des sacs d'une rare magnificence. C'est ainsi que dans l'*Inventaire des joyaux de la Couronne,* dressé au château de Vincennes, en 1418, nous notons : « Une très belle gibecière, brodée de perles, en laquelle a une nef. » Enfin, au cours des descriptions suivantes, et, pour nous renfermer dans les bornes qui nous sont assignées, si nous ne nous étendons pas sur la forme de chacune des nefs superbes que nous allons passer en revue, toutefois, il demeure bien entendu que cette forme est celle d'un navire. C'est à cette condition seulement que le vase décrit prend le nom de nef. Parfois, la copie est exécutée avec une minutie extraordinaire, comme, par exemple, dans la nef que Joinville porta, au nom de la reine, à l'église Saint-Nicolas de Varengeville, ou comme dans celle de Charles-Quint, possédée par le musée de Cluny, où l'on voit non seulement la reproduction exacte d'un vaisseau de cette époque, avec ses agrès et ses cordages, mais jusqu'à des petits personnages qui sont autant de portraits. D'autres fois, l'imitation était moins précise ; cependant, on ne trouve jamais, comme le prétend M. de Laborde (*Gloss.,* p. 403), de ces vases ayant la « forme de châteaux forts ». M. de Laborde commet ici une confusion facilement explicable. Les châteaux dont il est question dans certaines descriptions sont les deux tours qui, dans les navires du XIV[e], du XV[e] et même du XVI[e] siècle, occupaient les gaillards d'arrière et d'avant. « Le chasteau est d'œuvre haute, écrit le prédicateur René, dans son *Essay des merveilles de nature,* au chapitre XII où il parle de la *Marine.* Il prend depuis l'Estrave iusques au plat bord, et enferme le mast de misaine, sur lequel on tend le pont de chordes au combat, et met on l'artillerie. » On peut, du reste, se rendre compte de la position de ces châteaux par un simple coup d'œil accordé à nos figures 728 et 730. Le texte que nous empruntons plus haut à la *Chronique* de Jean de Troye, aussi bien que l'article suivant, provenant de l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « *Item,* une petite nef de cristal garnye d'argent, et sont les bors esmailléz à arbres ; et aux deux boutz deux chasteaulx esmailléz d'azur ; pesant cinq marcs », et d'autres encore qu'on lira plus loin, ne sont pas moins explicites.

Ceci dit, constatons que la reine Clémence de Hongrie posséda deux nefs : une d'argent fort simple dans laquelle se trouvaient des langues de serpent (elle pesait 15 marcs 10 onces 4 esterlins), et l'autre d'argent « vairré », qui semble avoir été plus grande, car elle pesait 21 marcs et 3 onces. La nef du roi Jean était sensiblement plus considérable. Elle était « à deux chasteaulx aux deux boutz, et à tournelles tout entour » et pesait environ 70 marcs. A l'occasion des noces de Jeanne de France avec le roi de Navarre (1352), l'argentier, Étienne de la Fontaine, acheta à Jean Arrode, bourgeois de Paris, et orfèvre, moyennant 305 écus, « une nef d'argent à parer », qui fut offerte à cette princesse ; et nous savons par un *Inventaire du garde-meuble de l'argenterie,* dressé en 1353, que la nef dont Jeanne de Bourgogne faisait usage était « d'argent veré, assise sur IV roes, semée d'esmaux, et sur chascun bout, avoit un chastel ». Indépendamment de cette pièce, dont le poids s'élevait à un peu plus de 21 marcs, Jeanne de Bourgogne possédait une « nef de cristal, dorée et esmailliée, pesant VI mars V onces ». C'était un vase de pure décoration.



Saint-Elme Gautier, del. Maison Quantin, imp.-éd.

NEF dite DE CHARLES-QUINT

EN ARGENT REPOUSSÉ, CISELÉ ET DORÉ

(Musée de Cluny).

L'*Inventaire du duc Louis d'Anjou* (1360) donne, de la nef d'or qui, dans les occasions solennelles, servait à ce prince fastueux, la description suivante, que nous transcrivons intégralement : « Une nef d'or, séant sur un



Fig. 731. — Nef de table, en métal précieux (XVIIe siècle), d'après une restitution de M. Viollet-le-Duc.

entablement bellonc, qui devers les costés s'avance, et est à plusieurs souages, et le portent VI lyons gisans, et dessus est ledit entablement semé de IIII esmaux de rouge cler et un petit piller bas qui la porte, ouquel a VI esmaux vers d'esmail de triple. Et ou ventre par dehors a IIII esmaux de rouge cler et en chascun esmail a V petis compas, esquelz il a plusieurs bestes enmantelées, et autour IIII esmaux de triple, et environ chascun esmail a IIII grenas et IIII petites pelles et de l'autre costé est semblablement esmaillié, et aus II bouz de la nef a une teste d'omme, qui a par dehors un visage de lyon. Et poise XIX mares VI onces et VI deniers. » En outre de ce meuble magnifique, le duc Louis possédait, en vaisselle de service et pour son usage journalier, onze autres vases de même sorte qui sont compris dans son inventaire sous la rubrique *Nez* (nefs) *à mettre sur table,* et dont les deux spécimens les plus vastes sont ainsi décrits : « Premièrement une grant nef, dorée et esmaillée, de très grant ouvrage de maçonnerie et de ymages, et est le fons de la nef de quacidoine, tout d'une pièce et a deux grans chasteaux de maçonnerie et d'ymages, et sur deux tours, qui sont ou milieux d'icelle nef, a Sanson fortin qui euvre la gueule au lyon, et dessous, a IIII lévriers et deux seraines couronnées tenans escriptiaux, et soustiennent le pié de la nef, pesant en tout LVII mares II onces. — Une autre nef dorée, esmailliée, séant sur quatre roes, et tout entour d'icelle a granz visaiges d'ommes et de fames doréz, et sur les II bous d'anhaut a II serpens volanz, et est le champ de ladite nef d'azur, à fueillages d'autres couleurs, pesant en tout LXXI mares III onces. »

A côté de ces pièces somptueuses, les deux nefs que mentionne l'*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux* (1372) semblent quelque peu mesquines. Elles consistent : 1° en « une petite nef d'argent doré à esmaux, où il a II chasteaux aux deux bouts, esmailléz aux armes de ma dicte Dame la royne Jehanne, pesant XX mares et VI onces ; prisié VI^{xx}V francs d'or » ; et 2° en « une nef d'argent verré a IJ bannières des armes de ma dicte Dame, et y a IJ chastiaux qui soustiennent les dictes bannières, que IIIJ hommes sauvaiges soustiennent, pesant XXIJ mares VIJ onces et demyes ; prisié VIIJ^{xx} francs ». Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), par contre, on n'en compte pas moins de 5 en or et 20 en argent, toutes plus magnifiques les unes que les autres. On en remarque qui sont « assises sur quatre lyons », d'autres avec des « serpens aux deux bouz », d'autres encore avec des aigles. Une petite, en argent blanc, « que six lionceaulx portent », était surmontée de « deux villains » à ses extrémités. Le corps d'une autre était en cristal de roche godronné, avec les anses en forme de « deux serpens volans ». Mais la plus belle de toutes était « la grant nef d'or, à deux angelz sur les deux boutz, à quatre escussons esmailléz de France, dont les deux sont à troys fleurs de lys, et les autres seméz de fleurs de lys, et six lyons d'or qui la soustiennent ; et poise cinquante-trois mares quatre onces d'or ».

Ajoutons que, dans ce même trésor, se trouvait encore la nef ayant appartenu à la reine Jeanne de Bourbon, laquelle était « armoyée à ses armes », et celle dont Charles V se servait, quand il n'était que duc de Normandie. Cette dernière pièce est ainsi décrite : « Une nef d'argent, dorée, assise sur quatre roes, semée des armes Monseigneur le Daulphin et aux deux boutz, deux lionceaulx esmailléz desdites armes, pesant vingt ung mares trois onces. » Cette nef ainsi que celle de Jehanne d'Évreux, et quelques autres encore, furent confiées à Louis d'Anjou, lorsqu'il entreprit de conquérir son royaume de Sicile. Nous en retrouvons la mention sur la liste de l'argenterie qui fut réclamée, en 1385, par la Couronne aux héritiers de ce prince. C'est, au surplus, le moment où l'usage des nefs est le plus répandu. On en rencontre chez tous les grands seigneurs et chez un certain nombre de prélats. L'*Inventaire des biens de*



Fig. 732. — Nef en vermeil, d'après un dessin du XVIIe siècle, conservé au Cabinet des Estampes.

Richard, archevêque de Reims (1389), décrit : « Une nef d'argent, dorée dehors et dedans, à deux chevaliers d'argent dorés, et deux salières tenanz auxdiz chevaliers. » Une quittance de « Pierre, l'orfèvre, demeurant à Hesdin », datée

de 1396 et relative à certaines « parties faites pour Monseigneur le duc de Bourgogne », nous apprend que Philippe le Hardi possédait plusieurs nefs de formes variées. L'une d'elles était surmontée d'un heaume couronné de deux



Fig. 733. — La nef royale, restituée d'après les armoiries du grand panetier (XVIIIe siècle).

ailes ; une autre est qualifiée « la nef d'or aux brebis », sans doute à cause de sa décoration ; une troisième est dite « la nef où les tymbres séoyent », etc. Toutes ces nefs étaient de service courant, car Pierre l'orfèvre eut mission de réparer les avaries qu'elles avaient subies. Ces avaries, qui s'expliquent par leurs voyages nombreux, étaient, du reste, très fréquentes, car, en 1414, Gheldekin Luppart, orfèvre parisien, fut chargé de restaurer pour le duc de Bourgogne « une nef rompue, à deux singes aux deux bouts ». Luppart la remit à neuf « et furent reffais iceulx singes, en manière que l'on les povoit oster et remettre ».

En continuant notre revue, nous voyons figurer dans le *Trousseau de Marie de Bourgogne,* mariée au comte de Clèves (1415) : « Une nef d'argent doré, armoyée, pesant quinze mars cinq onces douze estellins demi. » A la fin du règne de Charles VI et malgré les rudes épreuves auxquelles le trésor royal avait été soumis, le nombre des nefs ayant survécu au désastre, et n'ayant pas encore été converties en or ou en argent monnayé, restait considérable. Les divers *Inventaires,* dressés à la Bastille Saint-Antoine (1418), à l'hôtel Saint-Pol (1420), au château de Vincennes, etc., décrivent tous quelques-uns de ces vases d'une richesse singulière. Une des plus belles d'entre ces nefs était « d'argent doré, assise sur six tigres, sur entablemens garniz de huit esmaulx aux armes de France, et aus deux bouts de ladicte nef, a chascun un paon assiz sur une terrasse de vert, encolèz autour d'une couronne d'argent doré, où il pend deux cosses de genestes ». Cette superbe pièce pesait 70 marcs. Le trésor de la Bastille en renfermait une autre en cristal de roche, montée en argent doré et émaillé d'azur. Une troisième, « d'argent doré, sur quatre roues, autour de laquelle a plusieurs osteaulx rons, esmaillèz à trois fleurs de liz et deux lyons assis sur deux entablemens, pesant LIX marcs III onces et demie », plut tellement au régent du royaume (duc de Bedford) qu'il se l'appropria. Mais, au XVe siècle, la solennité où l'on rencontre ces vases précieux en nombre particulièrement imposant, c'est le grand souper qui accompagna les noces de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York (1468). « Premièrement, écrit Olivier de la Marche (*Mém.,* liv. Ier, p. 537), furent les tables dressées en la manière de celles du dîner ; mais elles estoient beaucoup plus larges et sur lesdites tables avoit trente nefs, chascune d'icelles portant le nom de l'une des seigneuries de mondit Seigneur de Bourgongne, dont il y avoit cinq duchéz et quatorze comtéz et le surplus estoient des autres seigneuries comme de Salins, de Malines, d'Arcle et de Béthune, qui sont grandes et nobles seigneuries. Lesdictes naves estoyent toutes peintes d'or et d'asur, armoyées chascune des armes de la seigneurie dont elle se nommoit, ès bannières et ès targeons et sur les hunes, dont en chascune nave y avoit trois où estoyent les bannières de Monsieur de Bourgongne, et au plus haut avoit un grand estendard de soye noir et violet, semée de fusils d'or et de grandes lettres, où estoit le mot de Monsieur : *Je l'ay emprins.* La viande estoit dedans icelles naves qui faisoyent les plats. Les blasons estoyent de soye et tout le cordage doré de fin or. » On se figure aisément quel beau spectacle devait présenter cette petite flotte. A la Cour de France, pour être moins nombreuses, les nefs n'en étaient pas moins magnifiques ; bien au contraire. Celle de Charlotte de Savoie (1483) était de « coquilles de perles » et enrichie de rubis, « le pyé d'icelle d'or garny de perles et de petites pierres, avecques la couverture faicte en manière d'une hune garnye de perles et de menues pierres ».

Nous avons déjà parlé de la nef d'Anne de Bretagne, qui lui fut offerte par la ville de Paris. Nous savons, en outre, que cette princesse en fit changer les tourelles par son orfèvre, Robin Porchier. La duchesse de Valentinois, veuve de César Borgia (1513), possédait, elle aussi, une nef à tourelles, « avec le pied armoyé des armes de ladicte Dame ». Elle pesait ving-six marcs trois onces. Nous avons vu que la ville de Bordeaux présenta à Éléonore d'Autriche la nef dont elle fit usage par la suite. Nous n'avons pu trouver aucun détail sur celle de François Ier, si ce n'est qu'elle fut fondue à la suite de la bataille de Pavie, ce qui prouve qu'elle était d'une taille considérable, puisque la matière dont elle était fabriquée pouvait entrer en ligne de compte dans la rançon du roi. On se fera une idée de ce qu'elle était comme poids, quand on saura que celle du chancelier Duprat, confisquée avec son argenterie, en 1536, ne pesait pas moins de 29 marcs 7 onces. L'*Inventaire de Charles-Quint,* dressé en cette dernière année, mentionne une nef d'or fort belle, que l'empereur avait héritée de son père, Philippe le Beau. Cette nef, qui était de petite taille, est ainsi décrite : « Une nef d'or servant à l'assay, la manche faicte en personnaiges enlevéz et esmailléz, garnie la dite nef par bas de quatre rubis et de quatre trousses de perles à trois, et par hault de unze rubis et de dix trousses de perles à trois, au bord des chatteaulx de la dite nef, sont lettres de P et Y et de fusilz, le tout pesant IIII mares VII onces XVIII esterlins. » Dans le même document, nous voyons figurer également plusieurs nefs en « coquille de perle » et une « petite nef de noire agathe ». Nous parlons plus haut des nefs de Charles IX et de Henri III. L'*Inventaire du château de Navarrens,* dressé en 1583, nous apprend que parmi les joyaux du roi de Navarre figurait : « Une nef de cristal avec son couvercle, garnie d'argent doré, la base sizellée et le pied garni de diverses pierreries » ; et par celui du prince de Condé (1588), nous savons que ce prince se ser-

vait d'une « grande nef dorée dedans et dehors, avec son couvercle sizelé en bosse, poisant quatorze marcs, une once, marchée des armes du dict Seigneur ». N'oublions pas surtout — fait peut-être unique — de rappeler que Catherine de Médicis possédait une nef en céramique, chef-d'œuvre de quelque émule de Bernard Palissy, ou peut-être du grand artiste lui-même. Cette pièce est décrite à son *Inventaire* (1589) : « Une nef de terre blanche aux armoiries de France. » Enfin, les nefs s'étaient tellement répandues chez les riches seigneurs de la fin du XVIe siècle, que l'auteur anonyme de l'*Isle des hermaphrodites* n'hésite pas à en critiquer vivement l'usage devenu beaucoup trop général. « Tout au bout de la table, écrit-il, il y avoit un assez grand vaisseau d'argent doré et tout cizelé, faict en forme de nef, excepté qu'il avoit un pied pour le tenir ferme sur la table, et cela servoit, à ce que ie peus voir par après, à mestre l'esventail et les gands du Seigneur-Dame du lieu, quand il estoit arrivé, car le vaisseau s'ouvroit et fermoit des deux costéz, en l'un, estoient les serviettes dont l'*Hermaphrodite* devoit changer et en l'autre, se mettoit ce que j'ay dit ci-dessus. »

Au XVIIe siècle, cet abus cessa. La société se hiérarchisa plus fortement, et le service de la nef fut réservé au seul souverain. C'est à peine si les princes osèrent ouvertement prétendre à la possession du CADENAS (voir ce mot), qui, désormais, accompagna la nef. La nef de Louis XIII était même assez modeste. Dans la description que C. del Pozzo a tracée du banquet offert, en 1625, au légat, il est dit : « Au bout de la table, du côté du couvert du Roi, étoit un vase en argent, en forme de petit navire, avec un petit pied, où l'on avoit coutume de mettre les serviettes propres. » Nous voilà bien loin des nefs en or, enrichies de pierreries, en usage au XIVe et au XVe siècle. A l'exception du mobilier royal, le seul inventaire où nous ayons, à partir de 1650, rencontré des meubles de ce genre, est celui du cardinal de Mazarin. Le premier ministre d'Anne d'Autriche en possédait deux. La première était « d'argent de Paris, vermeil doré, toute unie, avec son couvercle ayant au milieu une figure de relief, d'un enfant porté d'un dauphin ». Son poids était de cinquante-deux marcs trois onces. La seconde consistait également en « une nef d'argent de Paris, vermeil doré, cizelée, parsemée de médailles antiques, d'argent blanc, avec son couvercle semé comme dessus » ; mais elle ne pesait que quinze marcs six onces quatre gros.

Enfin, nous arrivons à la nef de Louis XIV, à celle qu'au commencement du XVIIIe siècle, les officiers saluaient encore humblement, et à laquelle les belles dames faisaient gracieusement la révérence. Il faut convenir qu'elle méritait, comme pièce d'orfèvrerie, ces respectueux hommages. L'*État du mobilier de la Couronne*, dressé le 20 février 1673, en donne la description suivante : « Une grande nef d'or avec son couvercle esmaillé en quelques endroits, soustenue par deux tritons et deux sirènes sur une base portée par six tortues, enrichies à l'entour de dix chattons de diamans et de douze de rubis, par les bouts, de deux couronnes de diamans, au-dessus, des armes du Roy esmaillées, et au-dessus du couvercle, d'une grande couronne de diamans et rubis, portée par un petit Amour au milieu de deux dauphins, haulte de 22 pouces environ, sur autant de largeur, pesant 106^{m} 7^{o} 0^{g}. » Le modèle de ce véritable chef-d'œuvre avait été exécuté par le sculpteur Laurent Magnier, qui reçut 450 livres pour son travail. La confection en fut confiée à l'orfèvre Jean Gravet, qui consacra près de six ans à ce difficile et délicat ouvrage, et reçut 13,500 livres rien que pour la façon. Encore Gravet ne put-il voir son œuvre complètement achevée, car il mourut en 1670, et la pièce ne fut terminée et livrée que l'année suivante. Il y était entré pour plus de 80,000 livres d'or, sans compter les pierres précieuses. On se figure ce que pouvait être un pareil monument. Indépendamment de cette nef, Louis XIV en fit exécuter trois autres qui servirent à la reine, au grand Dauphin, à la Dauphine, et plus tard, ainsi que nous l'avons déjà dit, au duc et à la duchesse de Bourgogne. Celle du Dauphin pesait 57 marcs 3 onces 4 gros. Elle est ainsi décrite : « Une nef (en argent vermeil doré), ayant à chaque bout un dauphin, la teste en bas et la queüe en hault, avec un couvercle au-dessus duquel il y a une couronne. » Enfin, la dernière nef royale dont le souvenir soit parvenu jusqu'à nous est celle qui fut confectionnée pour Louis XV, sur les dessins de Meissonnier. Le croquis de l'artiste, qui nous a été conservé et que nous donnons ici (fig. 734), nous dispense d'entrer à son sujet dans des détails plus amples.

NEF. — Nous trouvons encore, au XVIIe et au XVIIIe siècle, un certain nombre de vases, généralement en pierres dures, qui sont désignés sous le nom de nefs, à cause de la ressemblance plus ou moins vague qu'ils offrent, comme forme, avec un navire ou vaisseau. Dans le seul *Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), nous relevons : « Une tasse de forme de nef d'argent d'Italie vermeil doré, cizelée de coquille et poissons et sur la poupe est un lézard. — Une autre tasse en forme de nef d'argent d'Italie, vermeil doré, toute unie, portée par une coquille. — Une autre tasse en forme de nef à six godrons d'argent d'Espagne, vermeil doré, toute unie, dans laquelle sont des grenouilles d'argent blanc et au-dessous six ovalles d'or esmaillez de blanc, rouge et noire... — Une autre tasse en forme de nef, argent d'Italie, vermeil doré, cizelée de cartouches, etc. » Ces mêmes vases sont, dans d'autres documents, qualifiés GONDOLES (voir ce mot), et dans l'usage, c'est ce nom qui a prévalu. Ainsi l'admirable gondole que nous reproduisons dans notre second volume (pl. 54) est décrite comme suit dans un *Inventaire des meubles de la Couronne* du 20 février 1673 : « Un grand



Fig. 734. — Nef en or du roi Louis XV, d'après un dessin de Meissonnier.

vase de lapis en forme de nef, gravé de godrons par le corps, sur la pouppe de laquelle est une figure de Neptune, assis dans une cocquille, au-dessus d'un grand masque, d'où sortent des festons de fleurs liéz de rubens, qui viennent joindre la proue de la dite nef, faite d'une teste de

dragon, le tout d'or esmaillé de plusieurs couleurs, avec son pied à balustre, aussy de lapis, enrichy de masques, festons et autres ornemens d'or esmaillé de plusieurs couleurs, le tout porté sur quatre sphinx, hault, compris la figure de Neptune, de 14 pouces et demi, long de 13 pouces et demi, large de 4 pouces environ. » Le même *Inventaire* mentionne encore : « Un grand vase d'agathe aunis, en forme de nef, travaillée à godrons par dehors, garni de deux anses d'or esmaillées de fueüilles et de fleurs, avec son pied aussy d'or, esmaillé de mesme, sur lequel sont rapportéz huit petittes testes d'agathe de relief, et son couvercle aussy esmaillé et enrichy de dix belles testes d'agathe en relief à l'entour, et au-dessus, d'une grande agathe d'Orient qui représente Junon dans son char, et le zodiaque, haulte, sans le couvercle, de 4 pouces 2 lignes, longue de 7 pouces environ, sur 4 pouces et demi, non compris les anses. » On trouve aussi, dans ce document, la mention de nombreuses nefs d'ambre et de cristal de roche, que nous signalons à l'attention des amateurs, mais dont la description nous entraînerait trop loin.

NEF. — L'espèce de fascination que la navigation lointaine exerçait sur nos ancêtres les porta à désigner sous le nom de nefs tout ce qui offrait quelque analogie avec les embarcations qu'ils voyaient s'éloigner du rivage, non sans une sorte de crainte superstitieuse. Ayant remarqué que la principale travée de leurs églises, celle qui va du portail au chevet, présente une certaine ressemblance avec l'intérieur d'un navire retourné, ils lui donnèrent le nom de nef. Nous n'avons pas, toutefois, rencontré ce terme avant le XIVe siècle. Christine de Pisan l'emploie dans son *Dict de Poissy :*

> Ceux qui dient la messe et l'escripture
> De l'évangile,
> Si sont dehors et les gens de la ville ;
> Et en la nef sont les dames sans guile,
> Qui répondent de haulte voix habile
> A ceulx de hors...

Plus tard, on appliqua ce nom à toutes les salles de grandes dimensions et voûtées. C'est ainsi que les réfectoires des couvents, les vastes salles des palais de justice, sont souvent qualifiés de nefs, mais d'une façon beaucoup moins régulière.

Nègre, *adj.* — Terme de serrurier. On donne aux serrures dont tout l'intérieur a été limé le nom de serrures blanchies, et le nom de serrures nègres aux serrures communes, dont aucune partie n'a été limée.

Neige, *s. f.* — Petite dentelle particulièrement blanche. Ce terme, usité au XVIIe siècle, n'est plus guère employé.

Neiri, *adj.* et *subst. f.* — Locution forézienne. Comme adjectif, neiri signifie noir. Pris substantivement, il désigne une bouteille. Un poète forézien a écrit une chanson intitulée, « la Neiri », qui passe pour un petit chef-d'œuvre. En patois du Forez, on dit en manière de dicton : « oh frare, payès-tu una neiri ? » (Gras, *Dict. forézien.*)

Nellé, *adj.* — Voir NIELLÉ.

Nerf, *s. m.* — Terme de serrurier. On donne ce nom aux filaments intérieurs du fer. Le fer qui a du nerf est le contraire de celui qui a du grain. Nerf est aussi un ancien terme d'architecture. Autrefois, il était synonyme de NERVURE. (Voir ce mot.)

Nérinde, *s. f.* — Toile de coton des Indes. On désigna également sous ce nom, au commencement de ce siècle, un taffetas à gros grain, qui servait à couvrir des sièges et des écrans.

Nerver, *v. a.* — C'est renforcer un panneau de bois avec des nerfs collés dessus pour le consolider. On nervait jadis les panneaux des grandes portes, en appliquant à l'intérieur des barres de bois, de l'étoupe mêlée de colle ou des nerfs, pour les empêcher de se disjoindre. Les boucliers, écus et rondaches des anciens hommes d'armes étaient soigneusement nervés.

En terme de relieur, nerver un livre, c'est dresser les nerfs ou les cordelettes sur le dos de ce livre, et les fortifier en collant dessus de la toile ou du parchemin.

En terme d'orfèvre et de tapissier, c'est décorer une pièce de nervures. « ..... Deux quartes esmailliées d'unes chauves souriz et nervées, pesant ensemble XXI mars IV onces ; — [à] Jehan de Fleury, pour I autre quarte rondé nervée, esmailliée à ymages enlevéz, etc. » (*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne,* 1353.) « Sur deux bassetz chargéz de carreaux de fine toile d'or enrichie de boutons de perles et nervéz de passement d'or, estoient assises deux petites filles... » (*Entrée de Henri II et de Catherine de Médicis à Rouen,* 1551.)

Nervoir, *s. m.* — Terme de relieur. Outil dont on fait usage pour détacher les nerfs de l'encollage, sur le dos des livres. C'est aussi un instrument qu'emploient les confiseurs pour simuler les nervures des feuilles.

Nervure, *s. f.* — Terme d'architecture. Partie d'un ouvrage qui fait saillie, en affectant la forme d'une côte, et particulièrement moulure arrondie constituant l'arête saillante d'une voûte ogivale. Les nervures jouent un grand rôle dans la construction de ces voûtes. Elles simplifient le travail du maçon, car, lorsqu'elles sont montées, ce qui reste à faire peut se résumer en une sorte de remplissage. C'est durant la période où l'architecture dite gothique a fleuri, que les nervures eurent surtout une importance capitale. Elles apparaissent, au XIe siècle, sous la forme d'un tore accompagné de filets ; puis le tore se double, se complique de moulures nouvelles, et finalement aboutit à des guirlandes de feuillage, qui encadrent les fenêtres et vont se terminer aux clefs pendantes. C'est principalement dans le Nord que l'on rencontre de belles voûtes à nervure.

Les orfèvres désignent sous le même nom des moulures délicates, disposées verticalement sur les pièces d'argenterie, et les serruriers, un filet saillant, réservé pour donner de la force à l'ouvrage. On nomme pêne à nervure celui dont le chanfrein est renforcé de deux filets.

Nez, *s. f. pl.* — Pluriel de NEF. (Voir ce mot.)

Niche, *s. f.* — Nom dérivé de l'italien *nicchio,* qui signifie conque marine, peut-être, comme l'explique Daviler, parce que les statues qu'on enferme dans des niches y sont comme dans une coquille, « ou encore à cause de la coquille qui orne le cû-de-four de quelques-unes ». Ce nom sert aujourd'hui à désigner les enfoncements pratiqués dans l'épaisseur des murs, pour y loger des statues, groupes, vases, poêles, cheminées, lits, etc. En architecture, on distingue plusieurs sortes de niches. Les principales sont la *niche à cru,* qui ne porte pas sur un massif, mais part directement du plancher. C'est dans des niches à cru que l'on place les appareils de chauffage et les lits de repos. La *niche carrée* est celle dont le plan et la fermeture sont rectangulaires ; la *niche ronde,* au contraire, celle dont le plan et la fermeture sont cintrés. On nomme *niche angulaire* celle qui est pratiquée dans l'angle d'un mur, et *niche en tour ronde,* celle qui est prise dans le dehors d'un mur circulaire. La *niche à tabernacle* est surmontée d'un fronton et ornée de montants, de pilastres ou de colonnes torses. La *niche rustique* est formée d'assises alternées, les unes en bossage et les autres unies. La *niche de rocaille* est revêtue de coquilles. La *niche de buste* consiste en un enfoncement semi-circulaire ou demi-ovale, dans lequel on loge

un buste porté par une console. Telles sont les niches qui décorent la façade du palais de la Légion d'honneur. Et enfin on appelle *niche feinte* une niche de peu de profondeur où les statues sont représentées en peinture ou en bas-relief.

Ainsi que le remarque fort bien M. Viollet-le-Duc, les niches qu'on rencontre très souvent dans les monuments romains ne paraissent pas avoir été très goûtées par les architectes du Moyen Age. On ne peut donner, en effet, le nom de niches aux arcatures ou encadrements rapportés sur le nu du mur, et aux pinacles qui surmontent les statues posées sur des consoles en encorbellement. Il faut attendre la fin du XIVe siècle pour trouver des niches qui,

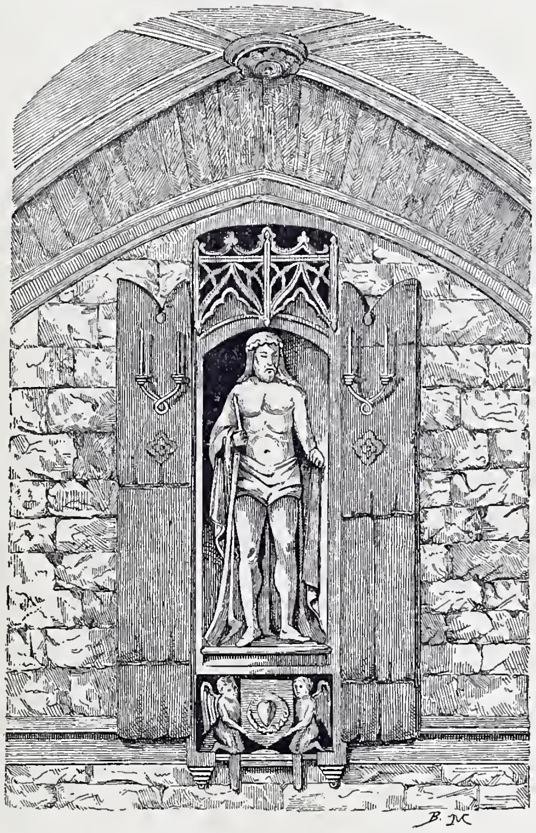


Fig. 735. — Niche fermante abritant le « Bon Dieu » de l'ancienne chapelle du Charnier des Innocents.

creusées dans le parement, forment un enfoncement véritable. Encore les niches isolées sont-elles rares dans la première moitié du XVe siècle, et même lorsqu'elles sont angulaires et prises sur l'encoignure d'une façade, elles sont couronnées d'un dais et reposent sur un cul-de-lampe qui leur enlève le caractère distinctif de la niche, telle qu'on la comprend depuis le XVIe siècle. Les seules exceptions qu'on rencontre à cette règle sont quelques niches spéciales se fermant à volets, et construites soit pour renfermer des statues miraculeuses, soit pour jouer le rôle de crédence; nous en donnons ici un curieux exemple. (Voir fig. 735.)

A partir de la Renaissance, au contraire, les niches se font nombreuses dans l'architecture, et par imitation on les introduit dans le mobilier. Il est peu de palais ou d'églises construits à Paris, pendant le XVIe siècle et la première moitié du XVIIe, où les niches ne jouent leur rôle. La cour intérieure du Louvre, la façade de l'ancien Hôtel de Ville de Paris, le château des Tuileries, le portail du Val-de-Grâce, la façade de la Sorbonne, montrent combien cet ornement était alors goûté. Dans les habitations privées, à l'angle des maisons et au-dessus des portes, on en peut également trouver d'assez nombreux exemples. On les faisait alors figurer jusque dans les décorations passagères. Les arcs de triomphe élevés dans Paris, à l'occasion de l'Entrée solennelle de Henri II (1549) et de celle de Charles IX (1571), présentent presque tous des enfoncements de ce genre.

En dehors de Paris, un grand nombre des résidences royales ou princières en furent embellies. Un voyageur qui visitait le château d'Anet, en 1640, c'est-à-dire à une époque où il était encore dans toute sa splendeur, écrit : « Le dedans du logis n'est pas moins majestueux, orné de plusieurs colonnes, de statues placées dans des niches en ovale, et marbres de diverses couleurs. » (*Cabinet historique,* t. IX, p. 5.) Piganiol de la Force, célébrant les splendeurs du château de Clagny, s'exprime dans les termes qui suivent : « Dans le détail que l'on a fait des beautés de ce château, chef-d'œuvre de J.-H. Mansart, l'on a omis une des choses qui fait le plus d'honneur au bon goût de l'auteur. Ce sont, dans le vestibule, les niches admirables par leurs belles proportions et le choix exquis de leurs ornemens judicieux et sans profusion. Ces niches passent pour les plus belles depuis l'invention de l'architecture, et ont servi de modèle à toutes celles de ce genre. » (*Descr. de Paris,* t. IX, p. 523.)

On peut voir, au surplus, par les niches du vestibule du château de Maisons, dont nous donnons ici une reproduction (pl. 57), et par celles qui décorent la façade de l'ancien Garde-Meuble, sur la place de la Concorde, que les niches restèrent en honneur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le retour vers l'Antiquité, qui se produisit, à la fin du règne de Louis XVI, porta même les simples particuliers à orner les façades de leurs demeures de niches importantes. On retrouve encore quelques échantillons de ce genre de décoration dans nombre de maisons de rapport et d'hôtels remontant au commencement de notre siècle. Depuis lors, les niches ont à peu près disparu de nos constructions civiles.

Nous avons dit que les niches décorèrent non seulement les façades des édifices publics et privés, mais qu'elles furent également utilisées dans l'ornementation des meubles. Une quantité d'armoires à un ou deux corps et de cabinets du XVIe et du commencement du XVIIe siècle en fournissent la preuve. Ce fait n'est pas pour nous surprendre, car les façades de ces jolis meubles sont trop manifestement inspirées par l'architecture pour qu'il en soit autrement. Ces niches sont parfois posées dans des entre-colonnes; plus souvent elles occupent le fronton. Nous nous bornerons ici à la description d'un seul meuble de ce genre. On en trouvera d'autres aux mots ARMOIRE et CABINET. « Un cabinet de bois de cèdre orné par devant lui de huit colonnes de même bois, d'ordre de Corinthe, dont les bazes et chapiteaux sont dorés ; au milieu est une niche, dans laquelle est la figure du roy Henri IV à cheval, foulant aux pieds ses ennemis. » (*Invent. des meubles de la Couronne.*)

L'architecture des meubles ne fut pas seule à adopter les niches comme ornement. La décoration des jardins s'en empara également, et on lui doit les niches de treillage, que Daviler nous explique être construites « de barreaux de fer et d'échalas, pour orner quelque portique ou cabinet de rustiques ». C'est au XVIe siècle que ces niches champêtres devinrent à la mode. Marguerite de Valois, en ses *Mémoires* (p. 9), racontant la fête qui fut offerte, en 1565, à Catherine de Médicis dans l'île d'Aiguemeau, sur

l'Adour, écrit qu'ayant « cerné, dans le milieu de l'isle, un grand pré ou ovale de bois de haute fustaye », on disposa « tout à l'entour de grandes niches, et dans chacune une table ronde à douze personnes ». Palma Cayet, dans sa *Chronologie septennaire* (p. 212), à propos de l'Entrée solennelle de Marie de Médicis à Lyon (1600), nous apprend que « le milieu du pont de la rivière de Saône estoit couvert d'un graud berceau de verdure, sous lequel estoient douze niches à jour, remplies de statues des princes de la maison de Médicis ». Ajoutons que les niches de treillage furent encore plus en vogue au XVIIe siècle que sous le règne des Valois. Aux châteaux de Versailles, de Meudon, de Chantilly, de Sceaux et de Chaville, on en construisit de fort belles et de très vastes. A Paris, dans les jardins de l'hôtel Louvois, du président Nicolaï, du comte de Morstein (voir fig. 740), de l'hôtel Chamlay (rue du Vieux-Colombier) et de la maison de Benserade, à Arcueil, il s'en trouvait aussi de fort remarquables, dont l'image nous a été conservée. « Les ouvrages de sculpture, écrit Daviler, contribuënt avec beaucoup de magnificence à la richesse des jardins, comme les figures et les groupes auxquels une niche de treillage ou une palissade est avantageuse pour les faire détacher. Les vases, les colonnes et les obélisques qui doivent estre isolez se mettent aux bouts des rampes, aux coins des perrons, aux bassins, aux encôgnures des par terres de broderie, et au milieu de ceux de gazon. »

Lorsque les jardins cessèrent d'être solennels pour se faire pittoresques, on renonça à ces portiques de treillage et aux niches qui les accompagnaient. Aujourd'hui, on n'en bâtit plus guère que pour masquer des constructions trop voisines, ou pour dissimuler des murs mitoyens.

Nous avons vu plus haut que les niches n'avaient pas été employées, en architecture, seulement à la décoration extérieure des édifices, mais qu'on en avait également fait usage pour l'ornementation intérieure des vestibules, escaliers, salles, etc. De là à construire de ces excavations ayant un but d'utilité, il n'y avait qu'un pas. On établit donc des niches pour loger les appareils de chauffage. On en fit aussi pour y installer un ou plusieurs sièges confortables, et créer de cette façon, dans des pièces énormes, un petit réduit discret, où l'on pût s'isoler en quelque sorte et causer plus secrètement avec un ou deux amis. La première mention que nous rencontrons de ces niches intimes figure dans la description que Mme de Motteville nous donne, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 314), d'une salle de bal, qui fut construite au Louvre, en 1647. « Cette salle, écrit-elle, étoit aussi meublée de sièges et de carreaux, qui se trouvoient placés dans des niches qui étoient tout autour, sans que la main des hommes parût y avoir quelque part. »



Fig. 736 et 737. — Anselme Adornes et sa femme, chacun dans une niche à pinacle et encorbellement, d'après un dessin flamand du XVe siècle.

Mais ce qui généralisa cette pratique, ce fut moins encore l'avantage de pouvoir s'isoler et causer discrètement en un galant réduit, que l'amour du bien-être, la crainte des vents coulis, si redoutables dans les habitations anciennes, et surtout un auguste exemple dont il nous faut dire quelques mots.

Au XVIIe siècle, outre les diverses définitions que nous avons déjà données, on appelait encore niche « une espèce de petit trône de bois doré ou d'étoffe précieuse, surmonté d'un dais ou d'un dôme, avec des panaches et des aigrettes, où l'on plaçoit le saint-sacrement, dans le cas où on l'exposoit à l'adoration publique des fidèles ». (*Trévoux.*) Mme de Maintenon, qui se trouvait à la Cour de Louis XIV sur un pied assez mal défini, n'osant pas, en toute rencontre, et surtout en présence du roi, prendre un fauteuil, ce qui aurait révélé trop clairement le mariage secret qui l'unissait à son auguste protecteur, ne voulant pas non plus se contenter d'une chaise à dos, ce qui l'eût simplement égalée aux princesses, imagina, dès qu'elle fut absolument assurée de la faveur souveraine, de se plaindre amèrement des courants d'air de Versailles, de gémir sur ses rhumatismes, de se lamenter sur ses douleurs, et de ne trouver de soulagement que dans une niche portative, analogue à celle dont on se servait pour le saint-sacrement et qu'elle s'était fait construire.

Elle se montrait ainsi doublement habile, car c'était faire sa cour au Roi-Soleil que de se plaindre devant lui de douleurs, dont il n'était pas plus exempt qu'un simple mortel, mais qu'il s'efforçait de dissimuler. C'était aussi se créer une situation à part, à Versailles, que d'y installer, à son usage, une sorte de petit trône, unique en son genre, et qui ouvrait le champ aux suppositions les plus flatteuses, sans que l'étiquette cependant fût aucunement violée. Le marquis de Sourches nous a transmis une description de cette fameuse niche : « C'étoit, dit-il en ses *Mémoires,* un grand confessionnal garni d'étoffe, pour empêcher le vent de trois côtés. Elle en avoit, ajoute-t-il, de semblables dans tous ses appartements. » Mme de Maintenon recevait les visites les plus distinguées et les présentations officielles à demi couchée dans cette niche. Saint-Simon a laissé un curieux récit de la façon dont il fit connaissance avec ce meuble auguste, et avec la femme éminente qu'il renfermait : « Sitôt que je parus, écrit-il (*Mém.,* t. VIII, p. 355), on me fit entrer. Je fus réduit à prier le valet de chambre de me conduire à elle, qui m'y poussa comme un aveugle ; je la trouvai couchée dans sa niche, auprès d'elle la maréchale de Noailles, la chancelière, Mme de Saint-Géran, qui toutes ne m'effrayoient pas, et Mme de Quailus. En m'approchant, elle me tira de l'embarras du compliment en me parlant la

première... Elle me dit, en s'inclinant à moi, de bien goûter le bonheur d'avoir une telle femme, et en souriant agréablement ajouta tout de suite d'aller à Mme de Noailles, qui avoit bien affaire à moi, et qui l'avoit dit en m'entendant annoncer, la plaisantant de ce qu'elle saisissoit toujours tout le monde. Elle me prit, en effet, comme je me retirois et me voulut parler derrière la niche de je ne sais quel emploi dans mes terres. »

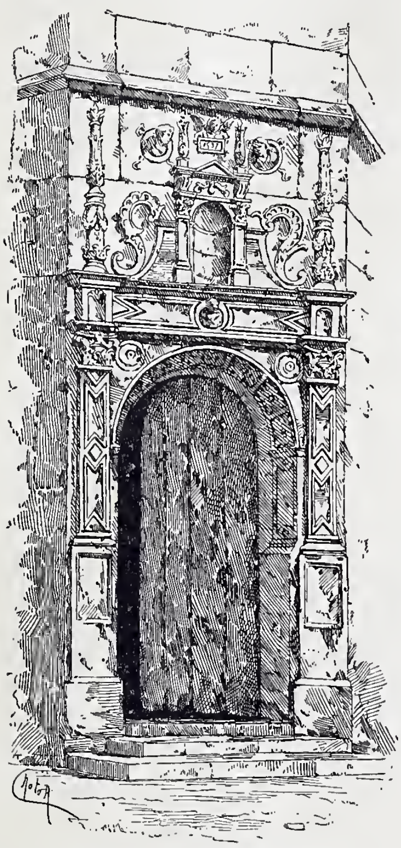


Fig. 738. — Niche surmontant la porte d'une maison du XVIe siècle, à Crépy-en-Valois.

Bientôt même, Mme de Maintenon ne se borna pas à avoir de ces niches dans toutes les pièces de son appartement, elle en eut chez la duchesse de Bourgogne. Dès lors, elle affecta d'être mal à l'aise partout où sa niche lui manquait. Le 3 mai 1706, elle écrivait au duc de Noailles, en parlant de ses veilles auprès du roi, alors malade : « Je me trouve aussi assez fatiguée d'une assiduité qui, me tirant de ma niche et m'exposant au vent, me donne bien des rhumatismes. » Le 31 octobre 1710, elle disait dans une autre lettre adressée au même duc : « Mme la maréchale [de Noailles] me vint voir le lendemain de votre départ ; elle étoit si froide que j'irois lui rendre sa visite, si je pouvois aller dans un lieu où je n'ai pas ma niche. » (*Lettres,* t. V, p. 58 et 188.) Ce meuble, au surplus, constituait si bien un siège privilégié, non seulement aux yeux des courtisans, mais encore aux yeux du roi lui-même, que ce dernier, voyant un jour Mlle de Savoie assise dans la niche en question, s'écria : « Otez-vous donc, ne voyez-vous pas que vous êtes à la place de Madame. » (*Mém. de La Beaumelle,* t. IV, p. 248.) Enfin, par l'*Inventaire du mobilier de la Couronne,* dressé en 1701, nous avons la description exacte de ce fameux réduit. Il consistait en « une niche en forme d'armoire, garnie en dedans et par le pied en dehors de damas rouge cramoisy, avec deux montans de molet d'or en dehors et deux en dedans, et, pour servir dans la niche, un lit de repos de même damas ». Une seule chose manque à ce document, les dimensions. Un second inventaire, daté de 1708, va nous le fournir. Cette nouvelle mention est ainsi conçue : « Une niche de bois de chêne, longue de 5 pieds 10 pouces sur 2 pieds 10 pouces de large et 8 pieds 1/2 de haut, garnie en dedans de 4 léz de damas rouge et de 3 léz de damas or et vert assemblés par un petit galon d'or sur les coutures, et en dehors de 3 léz de damas or et verd et 2 léz et une bande de damas rouge aussy assemblés par un petit galon d'or. »

Après la mort de Louis XIV et la retraite de Mme de Maintenon, l'usage des niches persista à la Cour, mais non plus pour les favorites. L'histoire, en effet, ne dit pas que Mmes de Mailly, de la Tournelle, de Châteauroux, Mme de Pompadour ni Mme du Barry, qui plaçaient leurs moyens de plaire autre part que dans leurs rhumatismes, aient eu recours à cette sorte de siège, pour prouver la faveur spéciale dont elles jouissaient. Par contre, la reine et la Dauphine semblent s'en être accommodées, surtout pendant leurs grossesses et aussi pour aller, en hiver, entendre la messe dans la chapelle toujours glacée de Versailles. L'*Inventaire général,* à l'année 1730, décrit une niche « en forme d'armoire, servant à mettre un lit de repos » ; la longueur du lit de repos, qui était de cinq pieds, nous dit la largeur de la niche. La largeur du lit (deux pieds et demi) nous révèle sa profondeur ; nous savons, en outre, qu'elle avait huit pieds et sept pouces de haut. C'était un véritable petit monument. Elle était garnie de brocart à fond d'argent, avec « rainceaux d'or profilés de musc », disposé par bandes, et alternant avec d'autres bandes de damas cramoisi broché d'or. Deux rideaux de même étoffe, garnis de franges et molets d'or, doublés de taffetas cramoisi, garantissaient l'entrée de ce réduit, que surmontaient quatre vases de fleurs en bois sculpté et doré. Le lit, pièce principale, était également couvert de bandes de damas

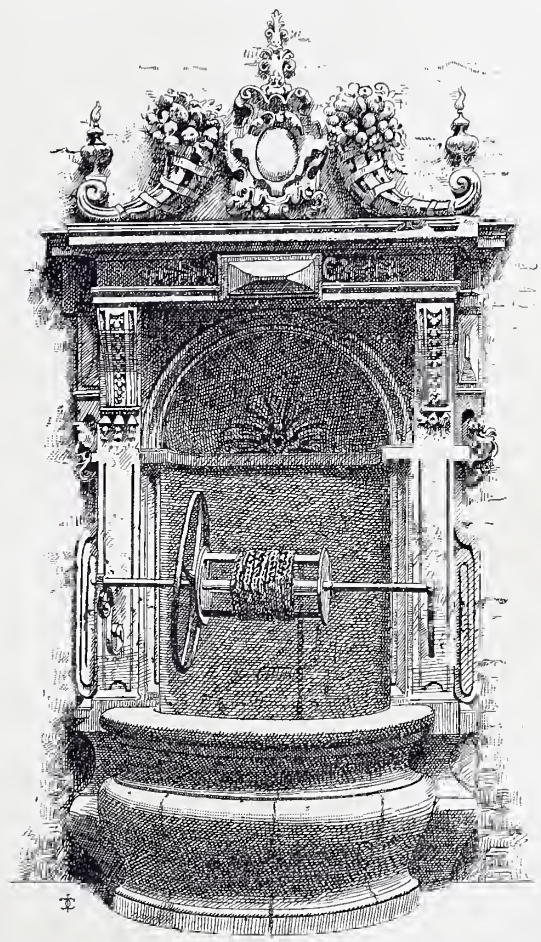


Fig. 739. — Niche abritant un puits à Toulouse (architecture du XVIe siècle).

et de brocart, avec crépines, galons, molets, houppettes, glands d'or, etc.

Peut-être est-ce de cette niche qu'il est question dans le passage suivant des *Mémoires du duc de Luynes* (t. VIII, p. 171) : « Aujourd'hui, le sermon de la Passion et le ser-

vice de l'ordinaire. Mme la Dauphine n'a point été au sermon ; elle est venue dans sa niche en haut pour entendre l'office. » Quoi qu'il en soit, l'usage des niches se généralisa vers cette époque, et l'on commença d'en rencontrer non seulement à Paris, mais encore en province, et jusque chez les prélats. L'*Inventaire du cardinal de Belzunce* (Marseille, 1745) mentionne : « Une niche avec des rayons de chaque cotté, quatre petittes pièces de tapisserie, toille painte à la détrempe en dorure, et une pièce dans la niche. » Puis, au lieu de ces niches portatives, qui ne laissaient pas que d'être fort encombrantes, on pratiqua dans la muraille, dès que la taille des appartements se fut sensiblement réduite, une sorte de gracieuse retraite, qu'on garnit d'un canapé ou d'un sopha, et aussi d'un miroir, laquelle prit naturellement le nom de niche. La Dauphine fut une des premières à inaugurer ce genre de petites alcôves, dont Moreau le jeune, Gravelot et les vignettistes de l'époque nous ont laissé de nombreux croquis. (Voir t. Ier,

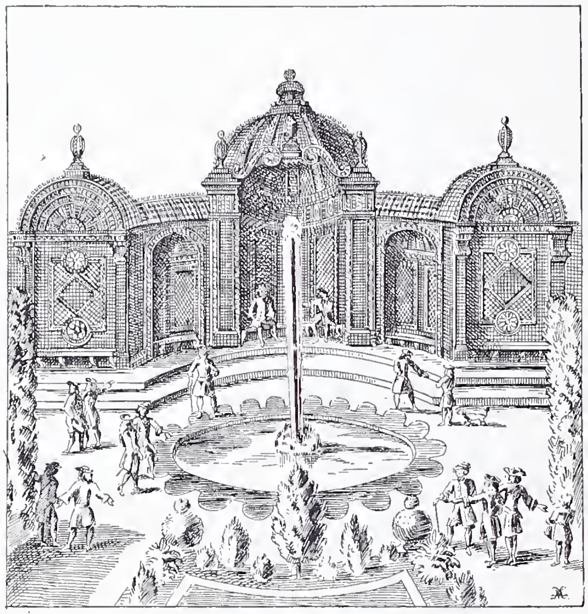
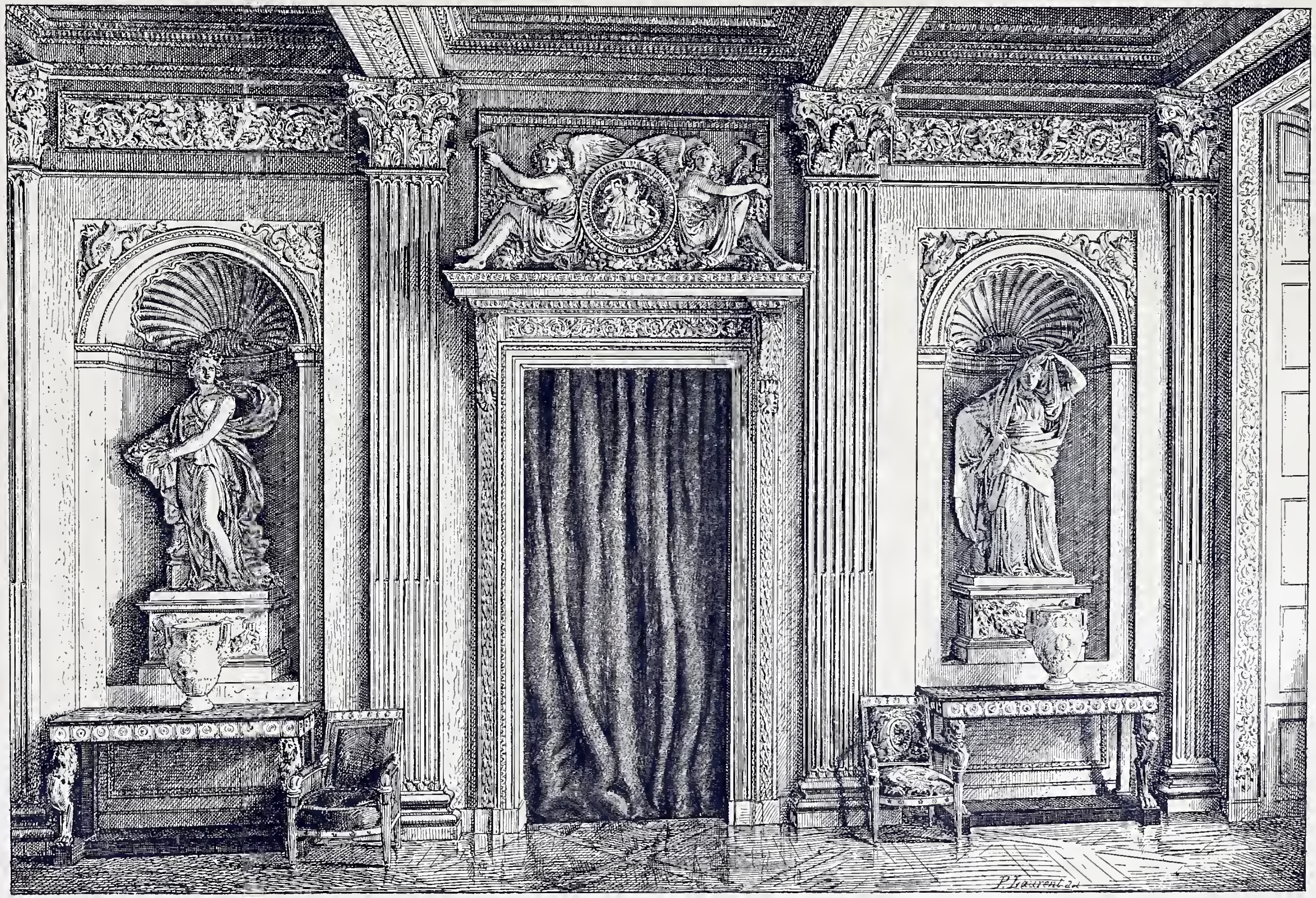


Fig. 740. — Niches de treillage
dans le jardin du comte de Morstein, à Paris,
d'après une estampe de Pérelle.

fig. 259.) De Luynes, en ses *Mémoires* (t. VIII, p. 331), donne quelques détails intéressants sur cette niche quasi royale, qui ne manqua pas de faire sensation à Versailles : « On entre dans un petit cabinet qui est celui de Mme la Dauphine ; celui-ci est peint très agréablement, avec des petits cartouches et des dessins de Bérain, des fleurs, des oiseaux, etc., en miniature. On y a fait une niche, avec une grande glace dans le fond, où il y a beaucoup de dorures. »

A la Ville, on trouva bientôt de ces niches chez toutes les élégantes et même chez les élégants. On les tapissa d'abord de papier des Indes, alors extrêmement à la mode, et le *Livre journal* de Lazare Duvaux nous apprend que ce célèbre marchand vendit dans ce but, au duc d'Agenois et au duc de Bouillon, de grandes feuilles de ce précieux papier, à raison de 10 livres la pièce. Puis, quand les glaces se firent abondantes, on en décora les trois parois de la niche, et souvent aussi le plafond. L'*Inventaire du château de Versailles* (1785) nous fournit une curieuse description de la niche où la princesse de Lamballe trônait pendant le jour. Elle mesurait six pieds de large sur neuf pieds neuf pouces de haut, et son ouverture était encadrée d'une draperie de « gros de Tours broché à fond blanc, dessein à lozange et bouquet de roses à mosaïque, liés avec des rubans bleux », le tout « encadré de bordure à treillage ». La draperie consistait en « deux retroussis, deux écharpes, deux bonnes grâces ». A l'intérieur, la niche était meublée d'un « canapé couvert de même étoffe, avec deux rondins, un carreau et deux oreillers ». Bientôt ce luxe des niches en glaces devint si général, que, dans les avis de location, on informa le public de la présence de ces réduits à la fois charmants et indiscrets, et qu'on en trouva même à vendre isolément. Les annonces suivantes, prises un peu au hasard, font la preuve de ce que nous avançons. « A VENDRE, rue des Bons-Enfants, vis-à-vis un café, belle niche en glace pour boudoir, 1,200 livres. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 8 juin 1780.) « A VENDRE, rue Notre-Dame-des-Champs, belle niche en glaces, dont celle du fond a 60 pouces sur 56, avec canapé de damas vert, le bois sculpté et doré. » (*Ibid.,* 10 janvier 1783.) « A LOUER, bel hôtel entre cour et jardin, ayant deux appartements ornés de glaces, boiseries et chambranles de marbre, avec boudoir et niche en glaces... place de la Croix-Rouge, n° 103. » (*Ibid.,* 8 juillet 1786.) Les niches en glaces restèrent en honneur dans les habitations riches jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et nous devons à Mme de Genlis (*Mém.,* t. II, p. 25) le récit d'une plaisante aventure, attestant que, même à leur dernière heure, elles jouirent, dans la plus haute société, d'une faveur marquée. « Dans le cours de l'hiver, écrit cette dame, Mme la duchesse de Mazarin conçut l'idée de donner, dans sa superbe maison de Paris, une fête champêtre. Elle rassemble un monde énorme dans son salon nouvellement décoré et rempli de glaces, dont la plupart, placées dans des niches, occupoient tout le lambris jusqu'au parquet. A l'extrémité de ce salon étoit un cabinet qu'on avoit rempli de feuillage et de fleurs, et, en ouvrant une porte, on devoit voir à travers un transparent un véritable troupeau de moutons bien blancs, bien savonnés, défiler dans ce bocage et conduits par une bergère, danseuse de l'Opéra. » L'intention était assurément galante, mais n'eut pas un résultat aussi heureux que la duchesse le souhaitait, car les moutons crevèrent le transparent, entrèrent dans le salon, bousculèrent les danseurs et brisèrent les niches de glaces.

L'usage des niches de boudoir et l'abri confortable qu'on trouvait dans ces gracieux réduits devaient amener fatalement la construction des lits en niche. Ceux-ci, logés dans une alcôve étroite, outre qu'ils tenaient ainsi moins de place, se trouvaient complètement préservés des courants d'air. Ce fut naturellement dans le nord que l'on disposa les premières chambres à niche. Le duc de Luynes signale (*Mém.,* t. VI, p. 91) leur existence, en 1744, dans les petites maisons que le roi Stanislas s'était fait bâtir entre Chanlieux et Lunéville. Six ans plus tard, elles étaient adoptées à la Cour, et le *Mémoire des meubles faits de neuf au garde-meuble de Versailles,* pendant les six premiers mois de 1751, décrit : « Un lit en niche de damas jaune, composé de deux pièces de tapisserie, dont une de trois pieds et demi de cours et l'autre de six pieds sept pouces, un fond, à petites pentes, un grand dossier, une courtepointe et un soubassement, les deux rideaux de trois léz chacun de serge d'Aumalle jaune, sur six pieds de haut. » Enfin, à partir de 1765, on voit couramment figurer de ces lits dans les *Inventaires* et dans les *Ventes.* Les *Annonces, affiches et avis divers* du 14 mars 1765 indiquent comme étant à vendre, rue des Fossés-Montmartre : « Un beau meuble de damas des Indes à fleurs, sçavoir lit en niche avec la garniture du dedans de la niche, rideaux



P. Laurent del. Maison Quantin, imp.-éd.

NICHES

ORNANT LE VESTIBULE DU CHATEAU DE MAISONS

(XVIIIe siècle).

de lit et de fenêtre, etc. » La *Vente des effets de feu M. l'évêque de Noyon* (11 décembre 1777) mentionne : « Une niche de lit et tenture de damas cramoisy. » Le *Journal général de France* du 10 août 1782 annonce la vente, au coin de la rue Chabannais, d'un « lit en niche de cinq pieds, avec bon coucher, tenture, rideaux, impériale et courtepointe, etc., damas bleu à petit dessin, etc. » Les lits en niche étaient encore à la mode au commencement de ce siècle, et nous savons que, jusqu'à son dernier souffle, Mlle Guimard reçut ses amoureux visiteurs dans « un lit à niche » muni de tenture, impériale, courtepointe et rideaux d'alcôve, en damas de Gênes cramoisi et blanc.

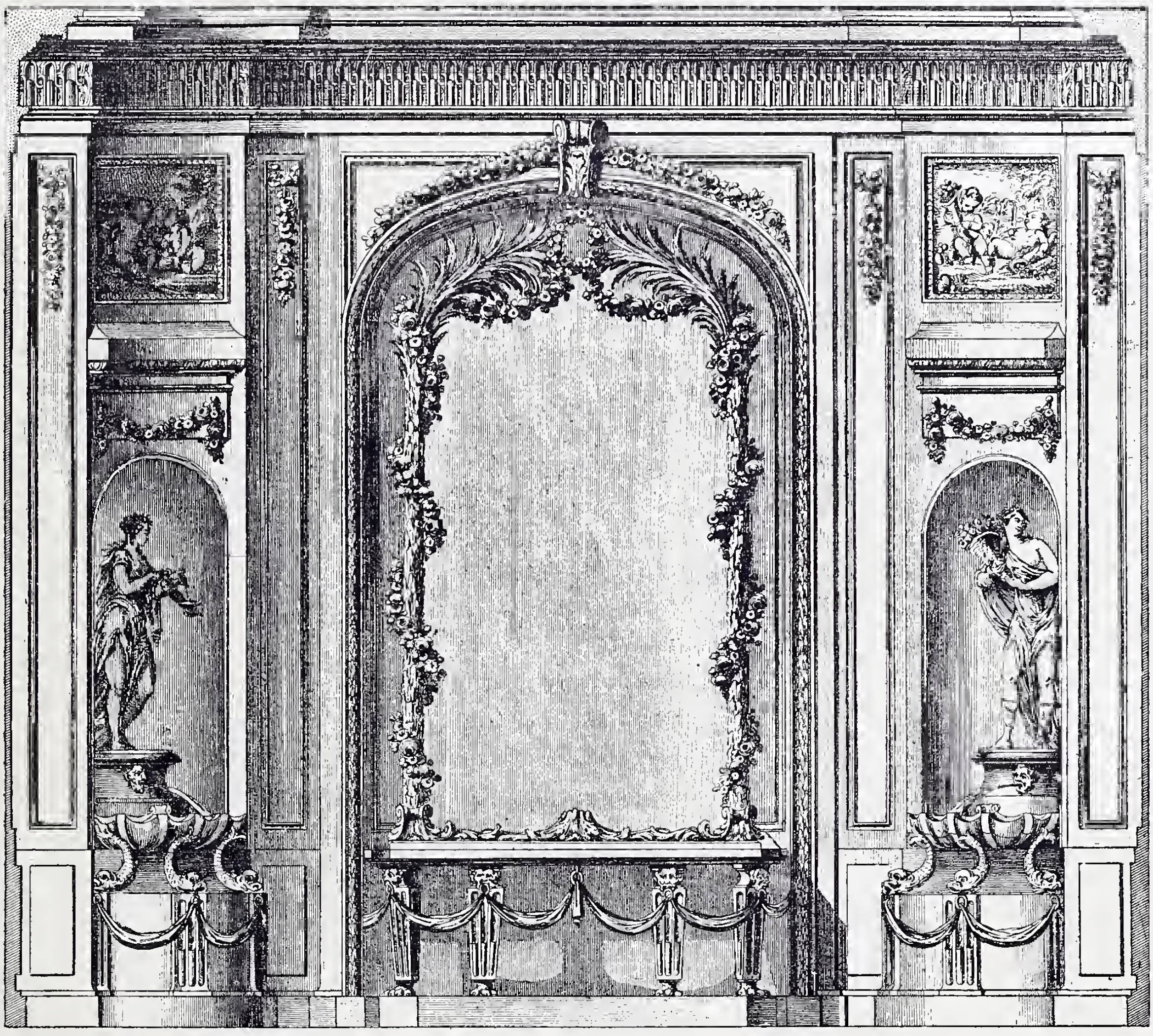


Fig. 741. — Niches abritant des statues, d'après un modèle de décoration de J.-A. Roubo.

Niches a chien. — Ces petites habitations portatives, dans lesquelles on loge les chiens de toute taille, sont vraisemblablement fort anciennes, car nous relevons dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328) : « Deux coffres [doublés] de soye pour ung chien. » Néanmoins, c'est seulement au XVIIe siècle qu'on semble leur avoir donné le nom qu'elles portent aujourd'hui, et encore tout à la fin de ce siècle, car ni Richelet ni Furetière n'ont connu ce genre de niches. La première mention que nous ayons rencontrée de ces réduits spéciaux figure dans l'*État des meubles de la Couronne* de 1697. On pourra juger, par les descriptions suivantes, que le Roi-Soleil ne faisait rien à demi, et l'on ne peut souhaiter, pour un meuble si modestement habité, des commencements plus brillants et plus magnifiques. Il s'agit, en effet, de « deux grandes niches de 4 pieds et demi de long, sur 18 pouces de large et pareille haulteur, de bois noyer à placage avec fillets d'ébeine et fleurs de rapport par devant, ayans chacune deux entrées, cintrées et séparées, pour servir aux chiens du Roy à Marly ; les dites niches garnies en dedans de tripe d'Hollande rouge cramoisy. — Deux longs matelas de la dite tripe, pour mettre dessus les dites niches. — Quatre matelas de pareille estoffe pour le dedans. — Seize tayes de toille pour les petits matelas. » Cette niche était déjà fort belle, mais n'égalait pas celle que le même *État* décrit un peu plus loin : « Une niche de marqueterie de 5 pieds de long, sur 1 pied 10 pouces de large, avec ornemens de bronze doré, garnie en dedans de tripe rouge, avec trois matelas de la dite tripe, picqués de houppes aurore, avec un gallon aurore autour, dont deux petits pour le dedans et un grand pour le dessus, et douze tayes de toille blanche, pour les dits matelas. » Ajoutons que Louis XIV avait fait faire encore une « autre niche semblable, sauf qu'elle avoit 5 pieds et demi de long, pour servir aux chiens du Roy, à Meudon ».

Avec le XVIIIe siècle, les niches à chien perdent de leur taille et de leur solennité. Les trois textes qui suivent con-

cernent des niches assurément fort jolies, mais qui n'ont rien à démêler, comme dimensions et comme somptuosité, avec les niches réservées aux compagnons du Grand Roi.

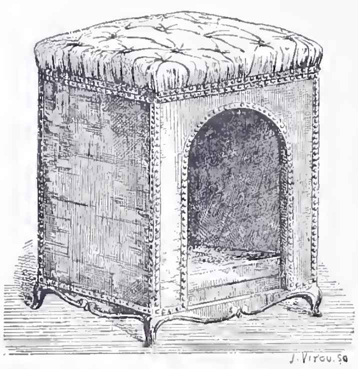


Fig. 742. — Niche en tabouret, d'après l'*Encyclopédie*.

Le premier de ces meubles se trouvait, en 1762, au château de Saint-Hubert, dans la chambre de Mme de Pompadour. Il consistait en « une niche en tabouret pour 2 chiens, couverte de damas, ayant en dedans 2 matelas de toile blanche, avec leurs souilles de même toile, et sur le tout une housse de siamoise ». Le second de ces meubles était à vendre, en août 1766, chez le sieur Briel, baigneur, rue de Richelieu, aux *Bains royaux*. Il est ainsi décrit : « Une belle niche pour coucher un chien, couverte en damas jaune de Gênes très frais, et garnie de 2 matelas, l'un de laine et l'autre de crin. Elle se démonte tout entière en été et forme un lit à 4 quenouilles, garni de 4 rideaux en huit parties, de très beau taffetas jaune, galonnés d'argent, avec tringles, anneaux et mains pour soutenir lesdits rideaux. Le bois de la niche est richement sculpté. » Que dire de cette niche qui, en été, se transforme en un lit à quenouilles? Nous sommes loin, aujourd'hui, d'être aussi ingénieux. Enfin, mentionnons encore, à titre de curiosité : « Une belle volière formant un château, avec joli jet d'eau, posée sur une table, entourée de grillage formant niche à chien », dont la description figure dans les *Annonces, affiches et avis divers* de mars 1778.

De nos jours, les niches ne sont plus guère en usage dans les chambres ni dans les salons, et les chiens d'appartement couchent sur des tapis ou dans des corbeilles.



Fig. 743. — Niche à chien en vannerie, d'après l'estampe du *Joli dormir* par Jeaurat.

Nickel, *s. m.* — Corps simple métallique, d'un blanc grisâtre, dur, peu fusible, ductile et malléable, découvert, en 1751, par le Suédois Cronsted Bergmann fit connaître ses principales propriétés et Richter l'obtint pour la première fois à l'état pur. Le nickel, qui jouit de l'avantage de s'oxyder difficilement, est rarement employé pur; mais, avec un alliage de cuivre et de zinc, il sert à la fabrication des couverts de table et forme plusieurs composés, dont le plus connu est le maillechort. Sans alliage, — ou à peu près, — il est utilisé avec succès pour faire des bidons, des timbales, des flacons et toute la batterie de cuisine. Le nickel, en effet, est un métal *sain*, et comme tel est appelé à rendre de grands services. Il ne s'altère pas à l'air, l'eau ne l'oxyde pas, il exige peu d'entretien, il n'a pas d'odeur. En outre, il est à la fois résistant et ductile. Il se moule, se bat, se lamine, se tréfile, s'étampe, se soude et s'emboutit. Sa blancheur est agréable à l'œil, il prend un poli fort beau, et le frottement ne fait qu'augmenter son éclat. Grâce à ces qualités, il est appelé à prendre une large place dans l'ameublement. Actuellement, on en fait aussi grand usage pour nickeler les ustensiles de fer et les préserver ainsi de la rouille.



Fig. 744. Nielle italien (XVe siècle).

Nickelure, *s. f.* — Opération par laquelle on recouvre certains objets en métal d'une couche très mince de nickel, destinée à les préserver de toute oxydation. C'est à la galvanoplastie qu'on a le plus souvent recours pour la nickelure de ces objets.

Nicolo, *s. m.* — Nom qu'on donne à certaines agates, dont le fond brun est recouvert d'une couche laiteuse plus ou moins épaisse.

Nielle, *s. m.;* **Neelle,** *s. m.;* **Neesle,** *s. m.* — Terme d'orfèvrerie. Nom donné à des incrustations remplies d'une sorte d'émail noir, dont on décore les métaux précieux, et qui remplacent la damasquine dans les bijoux et les armes de valeur. Pour exécuter des nielles, les orfèvres procèdent comme pour les incrustations ordinaires et commencent par intailler plus ou moins profondément le métal, sur lequel ils ont, au préalable, tracé, à l'aide d'un burin, le dessin qu'ils veulent reproduire. Une fois les intailles creusées à la profondeur et dans les formes voulues, on introduit dedans l'émail obtenu de la façon suivante. On fond dans un matras 384 parties de soufre, 72 de cuivre, 50 de plomb, 36 de borax et 36 d'argent. On coule ensuite dans l'eau, et l'on recueille les grenailles qui se forment ; on les pulvérise, on les lave avec une dissolution légèrement alcaline et après cela avec de l'eau gommée. On produit ainsi, finalement, une sorte de bouillie dont on remplit les incisions faites dans le métal ; puis on soumet celui-ci à un feu suffisant pour fondre de nouveau la composition. Cela fait, on laisse refroidir. On râpe à la lime les saillies de l'émail jusqu'à ce qu'elles affleurent la surface du métal. On polit le tout et l'on obtient ainsi ces jolis ouvrages, en quelque sorte indestructibles, car le frottement, en usant à la fois le métal et l'émail, achève de les unifier et les fait briller davantage.



Fig. 745. — Nielle italien (XVe siècle).

L'art du nielleur est fort ancien. L'Antiquité l'a connu et pratiqué. Les Romains appelaient l'émail dont ils se servaient pour ces sortes d'ouvrages *nigellum* (noir), à cause de sa couleur, et c'est de là que sont dérivés les substantifs neesle, neelle, nielle, et les verbes neesler, neeller, nieller, qu'on rencontre souvent dans les vieux documents. « Vigenère, en ses annotations sur les images de Philostrate, décrivant la façon de la nellure qui est une espèce d'esmail, dit entre autres choses que, dans sa composition, il entre trois onces de plomb, sur deux de cuivre et une d'argent ; qu'en les fondant, il les faut remuer avec un charbon, que ces métaux étant fonduz, ils sont jettés en un pot de terre à demi-plein de soufre vif broïé en poudre, du plus noir qu'on puisse trouver ; bref, qu'après que la nellure est appliquée sur l'or et sur l'argent, on la doit limer doucement et la polir avec du tripoli ou du charbon broïé menu. Je ne sais proprement ce que c'est que la nellure ou neller, écrit Caseneuve, à qui nous empruntons ces lignes ; mais je juge bien que, puisqu'il y entre tant de noir, ces mots viennent de *nigellus,* diminutif de *niger.* » On peut voir, en outre, par cette citation, que les secrets du niellage ne furent jamais perdus. Les orfèvres de Byzance exécutèrent un grand nombre de pièces niellées, et dans la *Diversarum artium schedula,* du moine Théophile, la fabrication et l'emploi du *nigellum,* que les orfèvres du XIIe siècle introduisaient dans les incisions par eux pratiquées dans l'argent, fournissent la matière de trois chapitres. Le premier (XXVII) est intitulé *De nigello,* le second (XXVIII), *De imponendo nigello,* et le troisième (XXXI), *Idem de imponendo nigello.* A partir du XIIIe siècle, en France, les objets niellés sont, au reste, très nombreux et paraissent avoir été fort appréciés. Les poètes du XIIIe et du XIVe siècle en font souvent mention comme d'ouvrages d'un grand prix. (Voir NIELLER.) Mais, fait remarquable, alors que plusieurs écrivains modernes présentent l'argent comme le seul métal qu'on ait jamais niellé, on rencontre, à cette époque, conjointement avec l'argent, l'or et le cuivre décorés de la sorte. Ainsi, dans l'*Inventaire de Mahault d'Artois* (1313), nous relevons : « 1 escrin de léton néellé d'argent, à grand planté d'enclastres », objet certainement très précieux, car l'*Inventaire* ajoute : « On ne scet estimer, mais on n'en feroit point un tel à Paris pour C lib. et fu aportez du trésor de Nochières. » L'*Inventaire de Charles V* (1380) nous fournit en outre : « Une couppe vérée, néellée à fleurs de lys. — *Item,* un hanap d'argent blanc par dedens, néellé par dehors à fleurs de lys. — Ung hanap d'or, à couvercle néeslé, à ung esmail de troys fleurs de lys ou fons du couvescle, et est le fruitelet d'un beau ruby balay. — Ung gobellet d'argent blanc par dedens et par dehors néellé à fleurs de lys, et sur le fretelet une perle », etc. Parmi les *Joyaux réclamés par la Couronne aux héritiers de Louis Ier d'Anjou* (1385), nous trouvons : « Un couvescle d'or d'un goubelet tout plain, neeslé ou fons, semé de fleurs de lis, et le fruictelet d'un saphir. » Enfin, dans l'*Inventaire de la reine Charlotte de Savoie,* nous notons : « Une petite escriptoire d'argent neslée de noir, poisant deux onces, estimée II escuz. »



Fig. 746. — *Mars.* Nielle de Nicoletto de Modène.



Fig. 747. Le *Tireur d'épine.* Nielle par Nicoletto de Modène.



Fig. 748. — Modèle de nielle, par Jean-Louis Durant (1670).

Au XVe siècle, le travail du niellage fut pratiqué surtout en Italie, et personne n'ignore que nous lui devons une des plus précieuses et des plus fécondes découvertes dont nos arts aient fait profit, l'invention de la gravure en taille-douce. On sait par quel concours de circonstances étranges cette belle découverte eut lieu. Comme il est toujours difficile et délicat de retoucher l'ouvrage, une fois l'émail fondu et fixé dans les tailles, les orfèvres, pour se rendre compte de l'avancement de leur œuvre, ont soin, dès que les incisions leur paraissent suffisamment profondes, d'introduire dans celles-ci une substance noire, généralement une argile teintée ou du soufre coulé, qu'on retire facilement ensuite. De cette façon, on peut avoir une idée assez exacte du résultat final que présentera la pièce terminée. Un jour que Maso Finiguerra, orfèvre renommé de Florence, avait ainsi préparé un de ses nielles, afin de se renseigner sur son état d'avancement, une femme, par mégarde, posa un paquet de linge légèrement mouillé sur la plaque, et quand elle reprit son paquet, l'orfèvre fut extrêmement surpris de voir que la gravure de sa planche avait laissé une empreinte très nette sur la toile humide. De là à essayer d'obtenir des épreuves semblables sur parchemin ou sur papier, il n'y avait qu'un pas. Le musée des Offices de Florence conserve précieusement la paix niellée par ce grand artiste, et la Bibliothèque Nationale possède une épreuve tirée sur papier, avec la plaque de cette même paix, avant que les incisions fussent remplies d'émail.

Parmi les orfèvres italiens du XVe siècle qui exécutèrent des nielles remarquables, on cite Pallaiuolo, Francia, Caradosso, Turini, etc. A la fin de ce siècle et au siècle suivant, presque tous les orfèvres et un certain nombre d'artistes, parmi lesquels Nicoletto de Modène, Benvenuto Cellini, Étienne de Laune, Pierre Wœiriot, etc., s'essayèrent dans ce genre de travail. Le musée du Louvre possède (n°s 790 et 791) une coupe avec son couvercle en argent niellé à l'extérieur, gravée et dorée à l'intérieur, et surmontée d'une figure de Neptune, qui donne une heureuse idée de la délicatesse des ouvrages de cette époque. Au XVIIe siècle, les nielles jouirent encore d'une faveur marquée, et plusieurs joailliers ou dessinateurs, entre autres R. Toutin, Jacquard, Christollien, Gédéon Legaré et Jean-Louis Durant, en tracèrent des mo-

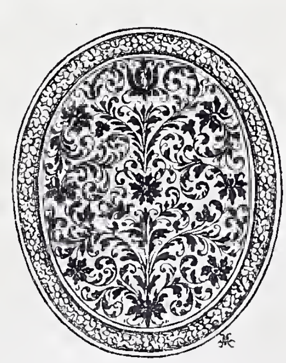


Fig. 749. — Motif de nielle, par Jean-Louis Durant (1670).

dèles charmants destinés aux orfèvres leurs contemporains.

Puis le goût de ces fines décorations se perdit dans l'ouest de l'Europe, et seuls les Russes continuèrent de nieller l'argent d'une façon en quelque sorte régulière.



Fig. 750. — Nielle composé par M. Lechevallier-Chevignard.

C'est seulement en notre siècle que cet art si particulier a repris quelque activité. Aux environs de 1830, deux bijoutiers, MM. Wagner et Mention, établirent à Paris un atelier qui ne tarda pas à fabriquer des bijoux niellés aussi parfaits, comme exécution, que ceux du XVIe et du XVIIe siècle. Les moyens mécaniques employés par ces artistes leur permirent, en outre, de produire ces ouvrages à un prix très abordable. Malgré ce bon marché relatif, les contrefacteurs ne se découragèrent pas. Ils se sont appliqués à simuler ce travail demeuré délicat et qui exige des soins minutieux, par des opérations plus rapides. C'est en sulfurant fortement l'argent, à l'aide de procédés spéciaux d'oxydation, qu'on est arrivé à couvrir ce métal d'arabesques et de dessins superficiels, offrant une ressemblance assez grande avec les nielles véritables, pour que les amateurs inexpérimentés puissent s'y tromper. Le grand inconvénient de ces contrefaçons est de ne donner que des résultats peu durables.

Nieller, *v. a.;* **Nielleur**, *s. m.;* **Neeller**, *v. a.;* **Neeler**, *v. a.;* **Neesler**, *v. a.;* **Neller**, *v. a.* — Nieller, c'est orner un bijou ou une pièce d'orfèvrerie de nielles. On donne à l'artiste qui exécute plus spécialement ces genres de travaux le nom de nielleur. Autrefois, on écrivait néeler, néeller et aussi neller. Parlant du tombeau que les parents de Floire firent élever à la maîtresse de leur fils, l'auteur du roman de *Floire et Blanceflor* écrit :

> Donc mandèrent maçons vaillans
> Et boins orfèvres bien sachans;
> Faire lor font un tel tombel :
> Nus hom de char ne vit si bel.
> La tombe fu moult bien ovrée
> D'or et d'argent ert néelée...

Nous relevons également, à la date du 31 décembre 1498, parmi les objets précieux mis en gage par Philippe le Beau entre les mains de marchands florentins, « deux trompes de sache (chasse) d'argent nellé ». (*Archives du Nord*, S. B., nº 2163.)

Niellure, *s. f.;* **Néeleure**, *s. f.;* **Néellure**, *s. f.* — Décoration exécutée à l'aide de nielles. Dans la description de la coupe qui fut donnée par les marchands, en échange de Blancheflore (*Floire et Blanceflor*, vers 435 et suivants), on lit :

> A grant mervelle fu bien faite,
> Et moult soutivement portraite
> Par menue nééleure...

Nillas, *s. f.* — Étoffe d'écorce mêlée de soie, qu'on tirait des Indes. Parmi les tissus récemment importés, le *Mercure* de septembre 1701 signale l'arrivée de 2,756 pièces de nillas. On voit qu'il s'en faisait en France une consommation assez considérable. On employait les nillas surtout à l'habillement. Dans l'ameublement, on s'en servait pour les rideaux légers.

Nille, *s. f.* — Terme de fabricant de vitraux. C'est le nom qu'on donne à des petites boules carrées, en forme de pitons, où l'on engage les clavettes destinées à maintenir les panneaux de vitres. On appelle également nille le fourreau de bois dont on entoure le manche coudé d'une manivelle, pour que ce manche offre plus de prise, soit moins froid à la main, et ne risque pas de blesser celui qui met la manivelle en mouvement.

Nimbe, *s. m.* — C'est le cercle lumineux dont les peintres entourent la tête des saints personnages. On donne aussi ce nom à un cercle qui, sur quelques médailles antiques, est placé autour de la tête des empereurs.

Niveau, *s. m.* — Terme d'architecture. Instrument dont on se sert pour reconnaître si un plan est parfaitement horizontal. On distingue plusieurs sortes de niveaux : le *niveau d'eau*, le *niveau à bulle d'air*, le *niveau du poseur*. Dans les arts de la décoration et de l'ameublement, on dit d'une chose qu'elle est « de niveau » quand elle est parfaitement horizontale sur toute son étendue.

Noblesses, *s. f. pl.* — Insignes et décorations qu'on accordait autrefois, comme récompenses et marques d'honneur, à la suite des tournois et des cours plénières. On donnait aussi ce nom aux joyaux de la Couronne. C'est de ceux-ci que parle Bossuet quand il dit (*Polit.*, XVII, V, 18) que le roi, au moment de son sacre, promet « de conserver la souveraineté, les droits et noblesses de la Couronne de France, sans les aliéner ou transporter à personne ».

Nœud, *s. m.;* **Noud**, *s. m.* — Le nœud proprement dit est un enlacement fait avec une corde, un fil, un ruban; mais ce mot comporte dans le langage de l'ameublement un grand nombre d'applications diverses.

Les tapissiers forment des nœuds avec des cordons, des lacets, des tissus plus ou moins riches, et s'en servent comme élément de décoration. Jadis, ces nœuds étaient l'objet de soins particuliers et jouaient dans l'ameublement un rôle encore plus important que de nos jours. Un *État des meubles de la Couronne* du 30 janvier 1681 décrit un lit « composé de trois grandes pentes de brocat, fonds verd à fleurs d'or et d'argent...., avec seize nœuds de ruban de brocat, fonds rouge rayé d'or et d'argent ». L'*Inventaire général des meubles de la Couronne* (État de janvier 1681) mentionne : « Trente-six nœuds de ruban d'or et d'argent et de satin de diverses couleurs, pour servir à Fontainebleau aux appartemens et logement de la Reyne d'Espagne », et « vingt-quatre nœuds de ruben d'or et d'argent de plusieurs couleurs, portéz à Saint-Germain, pour les appartemens de Madame la Dauphine ». — Les



Fig. 751. — Nielle composé par M. Lechevallier-Chevignard.

cadres des tableaux et des miroirs étaient retenus à la muraille par des nœuds souvent magnifiques. Dans un *Inventaire des meubles de la Couronne,* daté de 1708, nous relevons : « 4 nœuds de cordon d'or, avec chacun deux houpes aussy d'or, servans à deux miroirs. — 6 autres nœuds de cordon d'or, avec chacun deux houpes ou demy houpes aussy d'or, servans à deux grands tableaux. »

Nœud. — Les verriers donnent ce nom aux épaisseurs et aux nodosités qui restent au milieu des plats de verre obtenus par les anciens procédés de soufflage.

Nœud. — Pour les menuisiers, c'est une espèce de cheville à l'intérieur du bois, produite par la naissance d'une branche. C'est de nœuds de ce genre que Ronsard entend parler quand, décrivant la houlette d'un de ses pasteurs, il dit dans sa première églogue :

> Elle a par artifice un million de nouds,
> Pour mieux tenir la main, tous marquetéz de clous.

Les nœuds sont défavorables aux travaux de menuiserie. Par contre, ils sont recherchés pour les placages. C'est dans les *loupes* de certains bois qu'on débite les feuilles les plus décoratives et les plus riches comme dessin.

Nœud. — Pour les serruriers, le nœud d'une charnière est la partie roulée et soudée qui reçoit la broche. C'est aussi la pièce qui remplit le même rôle dans les ferrures de porte, pentures, paumelles, etc. Mais le mot Œil est plus employé.

Enfin les plombiers donnent encore le nom de « nœud de soudure » au renflement qui se produit au point de jonction de deux tuyaux emboîtés l'un dans l'autre.

Nœud. — On a également désigné sous ce nom, au XVIIIe siècle, un ouvrage d'aiguille exécuté par les dames et analogue au filet. « Je soutiens que pour rendre un cercle vraiment agréable, écrit J.-J. Rousseau en ses *Confessions,* il faut non-seulement que chacun y fasse quelque chose, mais quelque chose qui demande un peu d'attention. Faire des nœuds, c'est ne rien faire, et il faut tout autant de soins pour amuser une femme qui fait des nœuds que celle qui tient les bras croisés. Mais quand elle broche, c'est autre chose; elle s'occupe assez pour remplir les intervalles du silence. » (*Œuvres complètes;* Genève, 1782, t. XX, p. 59.) En 1741, ce genre de travail fut très à la mode. A la date du 19 janvier de cette année, M. le marquis d'Argenson constate en ses *Mémoires* (t. II, p. 206) que « le roi fait des nœuds présentement avec les dames de la société intime ». Le goût de ce passe-temps ne dura guère et fit place à la mode de la Tapisserie. (Voir ce mot.)

Nœud gordien. — On sait l'histoire de Gordius et du nœud qui reçut son nom. Le nœud gordien fut, à l'époque de la Renaissance, adopté comme emblème des difficultés insolubles, et, comme tel, prit place dans nombre de décorations. Lors de l'Entrée solennelle d'Élisabeth d'Autriche à Paris (1571), on exposa une statue qui tenait en ses mains un nœud gordien. Nous en donnons une représentation, d'après une gravure de l'époque. (Voir fig. 752.)

Noguet, *s. m.* — Espèce de grand panier d'osier, très plat, plus long que large et aux angles arrondis. Au siècle dernier, les fruitières portaient le noguet sur leur tête, après y avoir disposé en équilibre une quantité de petits paniers remplis des fruits qu'elles allaient vendre dans les rues. Les noguets servaient aussi aux laitières pour mettre leurs fromages à la crème. Mais, dans ce dernier cas, ils étaient garnis, à l'intérieur, de fer-blanc, pour que le lait ne s'égouttât pas sur les vêtements de la porteuse. Enfin, on appelait encore noguets de grands paniers d'osier à claire-voie dans lesquels les lingères livraient à leurs clientes les ajustements empesés. Ces paniers étaient assez semblables à ceux de nos blanchisseuses actuelles.

Noguette, *s. f.* — Au XVIIe siècle, on donnait ce nom aux demoiselles de magasin des maîtresses lingères, et plus particulièrement à celles qui tenaient boutique aux galeries du palais. Ce nom leur venait du Noguet (voir ce mot) dans lequel elles serraient et portaient leurs marchandises à domicile.

Noguey, *s. m.;* **Noguier,** *s. m.;* **Nouguier,** *s. m.* — Nom donné dans le midi de la France, en Provence, Gascogne, Béarn, Guyenne, etc., pendant le XVe et le XVIe siècle, au bois de Noyer. « Une grand arche vieille de nougnier, où a XV tabliers de chenève et VIII longières. » (*Invent. des Baux,* 1426.) « Una granda taula de noguey, ab sous estannez. » (*Invent. de Ramond de Cussac,*



Fig. 752. — Statue tenant un nœud gordien, élevée pour l'Entrée solennelle de la reine Élisabeth d'Autriche à Paris (1571).

chanoine de Saint-André; Bordeaux, 1442.) « Un dressador de noguier, long de deux palmes, anticque. » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame du Puy;* Toulouse, 1473.) « Deux escabelles vieilhes de chaîne, autre escabelle de noguier en triangle. » (*Invent. de Pierre Bonafous, conseiller au Parlement;* Toulouse, 1568.) « Ung escabellard de noguier. » (*Invent. de M. du Lac-Vivier;* Toulouse, 1572.) « Ung lavemas d'estaing, avec son pied de nouguier. » (*Invent. de la succession Massiot-Gautier, maître maçon;* Toulouse, 1578.) « Un coffre de noguier fermé à clef... VIII livres. » (*Vente du mobilier d'Antoinette Pachin;* Rodez, 1620.) « Un archellit bois noguier, d'environ sept pans de largeur. » (*Invent. de Geoffroy de Naves;* Toulouse, 1668.)

Noier, *s. m.* — Voir Noyer.

Noir, *s. m.* et *adj.* — On donne le nom de couleur noire à celle qui absorbe si complètement tous les rayons lumineux, qu'elle n'en laisse réfléchir aucun; et, dans les arts, on désigne aussi de la sorte toutes les matières colorantes et toutes les préparations qui sont propres à donner aux objets les qualités négatives du noir. Les principales de ces substances portent le nom de *noir animal, noir d'ivoire, noir de fumée, noir d'Allemagne,* etc. Le noir est

surtout employé dans la teinture des étoffes. Il constitue une des cinq couleurs de la teinturerie. Le meilleur se fait avec de la guède. Un des articles des anciens Règlements des teinturiers (août 1669) obligeait ceux-ci à guéder leurs étoffes et à les passer au bleu, avant de leur donner la teinte noire définitive.

Le noir a été, de tout temps, considéré comme une couleur sinistre. « Tout dueil est faict par noir », dit Rabelais. (*Gargantua,* liv. Ier, chap. x.) Malgré cette fâcheuse réputation, il n'a pas laissé que d'inspirer parfois les poètes. C'est ainsi qu'Amadis Jamyn écrivait au XVIe siècle :

> Les habitans de Crète et les peuples de Thrace
> Marquoient de pierre noire un iour infortuné,
> Et les jours qui avoient un bonheur amené
> Estoient marquéz du teint qui la noirceur efface.....

Dans une note moins sévère, nous citerons une curieuse chanson, recueillie par Métra. (*Corresp. secrète,* t. XVIII, p. 155.) Étant à double entente, elle est faite à la fois contre la couleur qui nous occupe, et contre le fameux lieutenant criminel Lenoir, qui remplissait, à cette époque, les fonctions de préfet de police. Voici le premier couplet de cette pièce amusante :

> Dans le monde tout varie,
> L'esprit et le sentiment :
> Suivant son goût, sa manie,
> L'un veut noir et l'autre blanc.
> Pour moi, fier de ma patrie,
> Un lys fait tout mon espoir
> Et je déteste Le Noir.

Noircir, *v. a.* et *v. n.* — Devenir noir. Dans ce sens, on dit qu'avec le temps les peintures noircissent. C'est aussi rendre noir. On noircit le bois, les tissus. Le noir étant considéré comme couleur funèbre, on noircissait autrefois les sièges, estrades, barrières, chandeliers, etc., qui servaient dans les cérémonies de deuil. Le *Compte de Guy Guillebaud,* relatant les dépenses du service fait pour le « salut » du duc Jean sans Peur (23 octobre 1419), nous apprend que « tous les chandeliers et parquéz [furent] noircis ».

Dans la menuiserie de siège et dans l'ébénisterie, on emploie un certain nombre de bois noircis, notamment le poirier, qui prend fort bien cette couleur, et, convenablement coloré, simule assez heureusement l'ébène.

Noisetier, *s. m.* — Bois indigène, peu employé dans l'ameublement. Cependant, on adjugea à la *Vente du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781) : « Un grand bureau à écrire de bois de pallixandre et noisetier de Turquie, très richement orné de bronze doré. »

Noisette, *s. f.* — Couleur. Nom donné à une variété de gris. La couleur noisette a été à la mode dans l'ameublement, au milieu du XVIIe et au XVIIIe siècle. Dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) nous relevons : « Une pièce entière de mesme étoffe (panne à deux faces), couleur de noizette d'un costé et grisal (gris sale) de l'autre, contenant huit aunes trois quarts. » Dans l'*Inventaire de Charles de Foresta, seigneur de Belleville, conseiller secrétaire du Roy* (Paris, 1670), on remarque également : « Une petite cassette de nuit, couverte de velours couleur de noisette. » Enfin, les *Annonces, affiches et avis divers* du 8 octobre 1782 indiquent comme étant « A VENDRE... un lit complet de damas gris noisette, très frais, avec 2 bergères et 4 fauteuils, 600 livres. »

Noix, *s. f.;* **Noix muguette,** *s. f.;* **Noix d'Inde,** *s. f.* — On trouve fréquemment les noix mentionnées dans les anciens inventaires. Souvent elles sont montées avec luxe. Dans ce cas, elles forment généralement le hanap d'une coupe ou le corps d'un vase. Ces noix, désignées généralement sous le nom de *noix d'Inde* ou sous celui de *noix muguette,* étaient vraisemblablement des noix de coco. Néanmoins, la certitude fait défaut sur ce point ; on en est réduit à des suppositions, mais qui s'appuient non seulement sur la taille considérable des noix employées, et sur quelques spécimens de cette sorte de fruits, montés avec luxe, qui nous ont été conservés ; mais encore sur ce fait que jusqu'à l'époque où des relations régulières s'établirent avec les pays tropicaux, la noix de coco fut très recherchée, regardée comme presque aussi précieuse que l'ivoire, et travaillée avec un soin extrême par les mêmes ouvriers qui sculptaient cette coûteuse matière. A la fin du XVIIe siècle, Dieppe jouissait encore d'une réputation universelle pour ce genre d'ouvrages, et il n'y a pas deux cents ans que Pomet signalait cette ville comme « l'endroit de l'Europe où se travaillent le mieux ces sortes de fruits, aussi bien que l'ivoire ». (*Hist. des drogues ;* Paris, 1692.)



Fig. 753.
Noix formant un gobelet monté en argent (XVIe siècle).

C'est au commencement du XIVe siècle que nous voyons apparaître les premières noix dont nous ayons à nous occuper. « Une noiz d'Inde, sur un pié d'argent, pesant marc et demy dix esterlins. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) Ce poids, concernant uniquement la monture, indique qu'il s'agit d'une pièce relativement importante. De même pour l'article suivant : « Ung pot d'argent, qui a le ventre d'une noix muguette, et est garny de plusieurs grenaz, pesant II marcs. » (*Invent. du duc de Normandie,* 1363.) Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) où les vases de cette sorte sont au nombre de quatre, la preuve de leur grande taille ressort moins du poids (car la plupart de ces objets ne sont pas pesés) que de la forme même des vases, et de l'emploi auquel ils étaient destinés. On y trouve : « Ung pot d'argent qui a le font d'une noix musguete, et est garny d'amatistes. — *Item,* deux pots de noix musguette garniz d'argent doré. — *Item,* une aiguière d'une noix musguette garnye d'argent. » Etc. On en peut dire autant d'une « aiguière de noix d'Inde, garnie d'argent doré », qui figure dans l'*Inventaire de la Bastille Saint-Antoine* (1418), et de « deux pos de noiz d'Inde, l'un plus grant que l'autre, garniz d'argent doré », mentionnés par l'*Inventaire du Louvre,* dressé la même année.

Les noix d'Inde ou noix muguettes paraissaient, du reste, assez précieuses pour qu'on les conservât soigneusement sans les faire monter, et sans qu'elles fussent transformées en coupes, en aiguières ou en vases. Dans l'*Inventaire du château d'Angers,* dressé en 1471, nous rencontrons en « l'Estude du roy » René : « Troys noués d'Inde et moitié d'une autre nouéz vide. » Par contre, jusqu'au milieu du XVIe siècle, lorsqu'on jugeait à propos de les gratifier d'une monture, on n'épargnait ni la matière ni la façon. C'est ainsi que nous trouvons dans un *Inventaire d'Anne de Bretagne* (1498) la description d'une « coupe

faicte de noës d'Inde garnye d'argent doré, avecques le couvercle esmaillé, faicte à plusieurs bestes, le pié pareillement esmaillé, laquelle est paincte, pesant ung marc sept onces et demie ». Dans une *Note des achapts faicts par le Roy* [François Ier] *à Georges Vezeler, marchant orfèvre, demourant à Envers* (1533), nous remarquons également : « Une couppe de noix dainde (d'Inde) garnie d'argent doré, cyzelée de fueillaiges antieque, poisant III marcs VI onces I gros. » Enfin, nous lisons dans la *Chronologie septennaire* de Palma Cayet, à la date du 18 novembre 1600 : « Le lendemain, les Avignonnois, en corps de ville, firent présent à Sa Majesté de cent cinquante médailles d'or, où estoit relevé, d'un costé, l'image de la Royne au naturel, et de l'autre, le portraict de la ville d'Avignon en perspective, et en d'autres, l'image du Roy ; qu'ils luy présentèrent dans une belle et rare coupe, faicte d'une noix d'Inde, enchâssée en argent. » C'est un des derniers exemples que nous ayons rencontrés de la noix de coco, considérée comme matière de grand prix. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'abondance de ces noix devait, nous l'avons dit, leur faire perdre leur valeur.

Nole, *s. f.;* **Nolette,** *s. f.* — Sorte de sonnette ou de petite cloche, dont on se servait dans les cérémonies du culte. « Et devons savoir qu'il y a en l'église cinq manières de cloches. C'est assavoir esquelles, timbres, noles, noletes et cloches. La cloche sonne en l'église, l'esquelle ou refectouer, le timbre ou cloistre, la nole ou chœur, la nolette en l'horloge. » (Jean Goulain, trad. du *Ration.* de Durand.) Les substantifs nole et nolette sont, au surplus, fort peu usités.

Nolet, *s. m.* — Terme de construction. Nom donné aux tuiles creuses destinées à recevoir les eaux. On place les nolets à la rencontre de deux combles. Ils servent ainsi de gouttières. (Voir NOULET.)

Nolette, *s. f.* — Voir le mot NOLE.

Nombril, *s. m.* — Terme de verrier. Nom donné au centre d'un plateau de verre.

Nompareille, *s. f.* — « Terme en usage, dit Savary, parmi plusieurs marchands et artisans, dont ils se servent pour exprimer ce qu'ils vendent ou ce qu'ils fabriquent de plus petit, de plus menu, de plus étroit. » Chez les marchands de tissus, la nompareille était un camelot très léger et de peu de largeur. Chez les rubaniers, c'était un ruban de soie d'environ deux lignes de large. La *Gazette de France* du 4 août 1664, racontant la réception faite par la reine mère au cardinal Chigi, nous apprend qu'elle régala Son Éminence « d'une collation de 24 grands bassins de vermeil doré, chacun chargé de plus de 30 corbeilles, garnies d'une infinité de nompareille de toutes sortes de couleurs, et remplis des plus beaux fruits et des plus exquises confitures de la saison ».

Nosophore, *s. m.* — « Appareil de fer composé de quatre piliers ou colonnes, réunis par des tringles ou traverses de métal, et destiné à servir de lit pour les blessés. » (LITTRÉ.)

Nossaris, *s. f.* — Toile de coton blanche, qu'on tirait, au XVIIIe siècle, des Indes orientales.

Nostre, *adj.;* **Nôtre,** *adj.* — On n'est pas très d'accord sur la signification de ce mot. Étienne Boileau, dans son *Livre des mestiers,* place le règlement de la Communauté des « tapiciers nostrez » (titre LII), immédiatement après celui des « tapissiers de tapis sarrazinois ». Ce règlement comprend huit articles. Il commence par établir que « quiconques veut estre tapissier de tapis nostrez à Paris, estre le puet franchement, pour tant qu'il sache le mestier, et œvre aus us et aus coustumes du mestier ». Ces coutumes permettaient d'avoir autant de valets qu'il était nécessaire, mais seulement deux apprentis, à moins que ceux-ci ne fussent enfants du maître et issus de légitime mariage. Le minimum de l'apprentissage était de quatre années. Les tapissiers « de tapis nostrez » ne pouvaient ouvrer que de fil de laine bon et loyal. Chaque tapis devait être d'un seul lé. Il leur était défendu de colporter leurs tapis par la ville, et finalement, ils avaient la liberté de teindre leurs laines dans leur maison.

Cette opposition des tapissiers nostrez ou nostres aux tapissiers sarrazinois a porté plusieurs auteurs à considérer le mot « nostre » comme ayant la signification d'indigène, et les tapis nostres comme étant des ouvrages exécutés d'après nos procédés nationaux, alors que les sarrazinois étaient fabriqués d'après les procédés usités en Orient ; et il faut bien reconnaître que cette façon de penser semble assez plausible. Mais d'autres ont fait remarquer que le mot nostre était appliqué non seulement aux tapis, mais encore à nombre de tissus, et même à d'autres objets que des tissus ; que la grande différence existant entre les tapis sarrazinois et les tapis nostres consistait surtout en ce fait que ces derniers étaient ras, alors que les premiers ont toujours été velus ; que, par conséquent, on en pouvait conclure que nostre ou nostré est synonyme de ras, et comme preuve de cette signification, on a produit les citations suivantes : « Le cent de congnins nostres d'Auvergne et de Prouvence et de lièvres d'Allemagne, IIIJ deniers. » (*Tarif pour Paris,* 1296.) « Maistre Jehan, le fol du Roy, pour fourrer un couvertoir pour son lit, une penne de connins nostrez. » (*Comptes de l'argenterie du Roy,* 1352.) « On banist Donas Dauby, à Saint-Lambert du Liège, pour ce qu'estant drapper de laine englesque, s'est ensonnié de faire drapper de laine nostre. » (*Registre au bannissement de la ville de Douai,* 1427.) Etc. On ne peut s'empêcher de regarder cette seconde explication comme fort ingénieuse, mais on ne peut non plus se défendre de trouver les documents cités bien insuffisants. Donas Dauby fut banni de la ville de Douai, cela est certain ; mais c'est pour avoir employé de la laine *nostre,* c'est-à-dire indigène et inférieure, au lieu de laine *englesque,* c'est-à-dire de laine de première qualité, et non pas pour avoir fait une étoffe rase, quand il devait la faire velue, ce qui ne pouvait constituer une tromperie, la différence étant trop apparente. De même les connins nostres sont des lapins indigènes, opposés aux lièvres d'Allemagne et surtout à ceux de Danemark et du Nord, dont la fourrure était plus belle, et par conséquent plus chère. Ce n'était pas, ce ne pouvait pas être une sorte spéciale de lapins à poil ras. Les textes produits ne prouvent donc pas ce qu'on entend leur faire



Fig. 754.
Noix formant un gobelet à anse monté en vermeil
(XVIe siècle).

dire, et la première explication, quoique moins ingénieuse, semble pourtant la seule plausible.

Peut-être fallait-il chercher toute la cause de ce grand débat dans le z qui termine certaines citations anciennes et qui a fait croire à plusieurs commentateurs que l'E, lettre pénultième du mot, n'était pas muet. C'est là une erreur qu'il importe de rectifier. Le z final, au XIVe, au XVe, au XVIe, et même parfois au XVIIe siècle, est régulièrement employé par les scribes officiels comme équivalent de l's. Il indique le pluriel et ne modifie pas la prononciation de l'E muet. Ceux qui voudront s'en convaincre n'ont qu'à lire attentivement quelques documents anciens, ou à simplement feuilleter ce *Dictionnaire,* ils y verront des centaines d'exemples des mots : *petitez, grandez, haultez, bassez, chambrez, chambrettez, garde-robez,* qui ne laissent aucun doute sur l'innocuité du z, quant à la consonance finale du mot.

Notille, *s. f.* — Vase fait avec un coquillage. (Voir Nautile.)

Noud, *s. m.* — Voir Nœud.

Noue, *s. f.* — Terme de plomberie. Petite table de plomb ou de zinc, qui sert, dans les couvertures d'ardoise, à égoutter les eaux. Espèce de tuile formant canal et destinée au même usage.

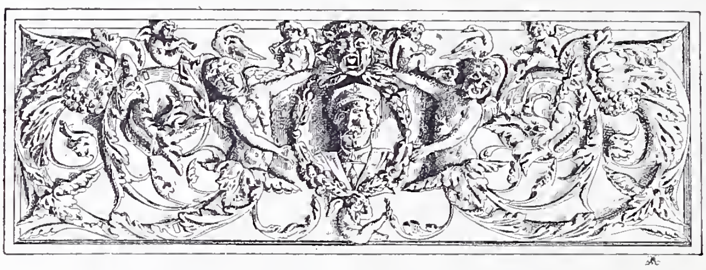


Fig. 755. — Panneau de coffre en noyer sculpté (XVIe siècle).

Noué, *s. f.;* **Nouéz,** *s. f.* — Noix. « Troys noués d'Inde et moitié d'une autre nouéz vide. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) (Voir Noix.)

Nouette, *s. f.* — Locution normande. Drap de lit d'une largeur d'un lé et demi. C'est aussi le nom qu'on donne à une sorte de tuiles bordées d'une arête.

Nouguier, *s. m.* — Forme méridionale et surtout gasconne du mot Noyer. (Voir Noguey.)

Noulet, *s. m.* — Terme de charpentier. Assemblage de charpente qui forme l'intersection de deux combles d'inégale hauteur. C'est aussi le petit canal, doublé avec des tuiles creuses, ou avec des Noues (voir ce mot), qui, dans l'enfoncement existant entre deux combles, reçoit les eaux et les conduit à la gouttière.

Nourricerie, *s. f.* — Pièce destinée à recevoir les petits enfants. Ces sortes de chambres, peu répandues en France, existent dans la plupart des maisons anglaises, où le chiffre plus élevé de la progéniture les rend à peu près indispensables. Elles y sont appelées *nursery,* et le goût que nous avons pour tout ce qui est exotique a fait importer en France, depuis quelques années, ces *nurseries,* dont l'utilité, au surplus, se justifie suffisamment. Nous aurions pu, toutefois, nous souvenir que des pièces de ce genre existaient dans les anciennes habitations féodales. S'il en fallait un exemple, nous citerions la perquisition opérée à l'*hôtel de Quatremares,* en 1334, peu de temps après l'arrestation de Jeanne de Valois : « Iceluy jour, est-il dit dans ce document, cerchâmes toutes les autres chambres et chambretez, garde robez, nourriceries, alées de hault, de bas, etc., pour savoir se nous trouverions escrips ou autres choses. »

Nourrir, *v. a.* — Terme de peinture. C'est couvrir la toile de diverses couches de couleurs assez abondantes pour que l'exécution définitive paraisse fortement empâtée.

Noyale (toile), *s. f.* — Nom qu'on donnait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, à certaines toiles grossières. Dans l'*Historiette* qu'il consacre à Mme de Beringhen et à son fils, Tallemant écrit : « Pour son père, il alla jusqu'en Bretagne et se mit à trafiquer d'une espèce de toile qu'on appelle de la noyale ; elle sert à faire des voiles de navire, mais il n'a jamais paru en ce commerce et on ne sauroit prouver qu'il ait dérogé. » Piganiol de la Force (*Nouvelle description de la France,* t. IV, p. 184) nous fournit l'explication et l'origine du nom que portaient ces tissus : « La manufacture des toiles noyales, dont la première fabrique fut établie dans la paroisse de Noyal, à deux lieues de Rennes, étoit autrefois fort considérable, puisqu'il s'en débitoit pour plus de quatre cens mille livres par an. »

Noyau, *s. m.* — Terme d'architecture. Pile ou colonne, autour de laquelle gironnent les marches d'un escalier en hélice. La plupart des escaliers du Moyen Age étaient construits en vis, avec un noyau soit en bois, soit en pierre, suivant la nature des marches. Quand l'escalier était en bois, le noyau se composait d'un arbre, dans lequel venaient s'encastrer, à l'aide de mortaises, les tenons formant les abouts des marches. Ce noyau, en outre, était généralement mouluré dans le sens de la révolution effectuée par l'escalier, et cette moulure, le plus souvent, servait de main-courante. Dans les escaliers en pierre, les marches superposées portaient chacune le fragment du noyau qui leur était adhérent. Au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, on construisit des escaliers à double révolution, où deux personnes pouvaient monter à la fois sans se rencontrer. Le célèbre escalier de Chambord est resté un type de cette disposition ingénieuse. On appelait, au XVIe siècle, les escaliers de ce genre des « vis à deux noyaux ». Nous lisons dans les *Comptes des bastimens du roy,* à l'année 1550 (construction de la Muette dans la forêt de Saint-Germain) : « A l'autre pan dudit grand pavillon, à l'opposite de ladite chappelle, y aura un grand vis, qui contiendra aussy XXIV pieds à prendre par dedans œuvre, laquelle vis sera faitte à deux noyaux pour monter par deux costéz. »

Les escaliers à un seul noyau s'appelaient également escaliers à vis ou simplement Vis. (Voir ce mot.) Plus tard, quand les cages d'escalier eurent pris un assez grand développement, on construisit des escaliers à *noyaux évidés.* Dans ces sortes de montées, les marches sont maintenues et retenues par un encastrement.

Noyau est encore un terme de fondeur. C'est une masse en terre que l'on dispose au milieu de la chape, de façon à économiser le métal, afin que celui-ci, se bornant à former la surface extérieure de la pièce, subisse, au refroidissement, moins de déformation. Les *Archives communales de Lyon* conservent un mandement de 300 livres attribué à Marc II Chabry, « sculpteur, pour avoir fondu, à noyau, deux des grenouilles du bassin trèfle de la place Louis-le-Grand ».

Noyer, *s. m.* — Bois français, employé dans l'ébénisterie. Il est d'un jaune fauve, veiné de brun ou de noirâtre, serré, doux à l'outil, très durable et susceptible de recevoir un beau poli. Il convient admirablement aux travaux de fine menuiserie et à la décoration des appartements. Souvent aussi, on s'en sert comme bois de placage, et l'on peut dire qu'avec l'acajou il est le plus usité dans la confection des meubles à panneaux. Il présente, du reste,

quand il est bien choisi, une variété de dessins presque égale à celle de ce dernier. Comme lui, il est tantôt veiné, tantôt loupeux, flambé, moiré, etc. Il ne le cède à l'acajou que sous le rapport du brillant et surtout de la teinte, qui est moins belle et moins chaude. Dans le commerce, on distingue deux sortes de noyer, le *noyer blanc*, le plus commun et le moins estimé, dont on fait des meubles qu'on teint, pour imiter le vieux bois, et le *noyer noir*, dit aussi *noyer d'Auvergne*, qui est particulièrement recherché pour les placages. Indépendamment de son bois, le noyer fournit encore à l'ébénisterie sa racine, qui est souvent assez grosse pour qu'on puisse en tirer des billes d'une grande dimension. Ces billes sont très recherchées à cause de leur veinage, qui est très riche. Certaines de ces loupes sont parfois, comme dessin, d'une véritable magnificence.

Il ne paraît pas que, dans les temps anciens, on ait beaucoup employé le bois de noyer comme placage. Par contre, on en fit quantité de stalles d'églises, de boiseries, de meubles à panneaux, et aussi de sièges qui, parvenus jusqu'à nous, prouvent non seulement les remarquables qualités de ce bois indigène, mais encore la délicatesse et la finesse de travail dont il est susceptible. Sa réputation, du reste, comme matière excellente pour la sculpture, date de loin. Dès le XVIe siècle, il était tenu pour le meilleur de nos bois français, et l'on trouve dans les *Statuts des peintres et sculpteurs de la ville de Rouen* la preuve de cette supériorité hautement reconnue : « *Item* (portent ces Statuts, vieux de près de trois siècles), que nul tailleur d'ymage ne soit si hardi de tailler ymages, qui sont d'un pied de long et au-dessus, si ce n'est de bon fort noyer, ou autre bon bois, et non pas de mort bois, ni de tilleul, tremble, ni autre mort bois, parce que ledit mort bois est bientôt pourri et vermoulu, et ne pourroit souffrir être râclé ou gratté ni rayé, pour le repeindre s'il en étoit besoin. »

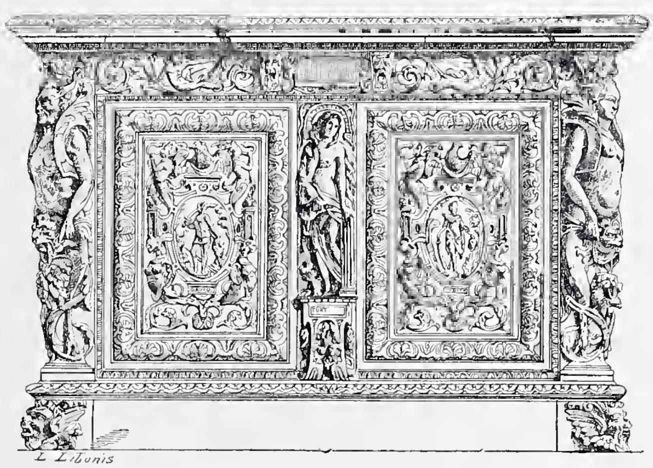


Fig. 756. — Bas d'armoire en noyer sculpté (XVIe siècle).

C'est surtout dans le Midi que le noyer fut, de tout temps, usité pour la confection des meubles soignés. Aux mot Noguey, Noguier, Nouguier, noms qu'il portait dans nos provinces méridionales, nous avons cité de nombreux exemples de son emploi au XVe et au XVIe siècle. Nous allons donner ici quelques autres textes, attestant qu'il était également apprécié dans nos provinces septentrionales. « A Jehan le huchier charpentier, demourant à Paris, — pour le fust d'une chaière de bois de noyer, appellée faulx d'estueil, etc. » (*XVIIe compte de Guillaume Brunel, argentier du roi Charles VI*, 1387.) « Une table de noier qui se plie, marquetée de boys blanc, à bandes garnyes de cuyvre. » (*Invent. des meubles du château de Nérac*, 1555.) « Ung archibanc de noyer. » (*Invent. d'Amédée Chalamont;* Bollène, 1571.) « Ung buffet aussy de boys de noyer à marqueterie. » (*Vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France*, 1572.) « Une table de noyer, qui salonge par les deux bouts, ouvrée. » (*Invenl. de Jehan Verrier, seigneur du Bosq et scytoien* (sic) *de Bordeaux quand vivoyt*, 1590.) « Un archibanc de noyer façonné. » (*Invent. de Pierre Sella;* Marseille, 1623.) « Un bufet de bois noyer, ayant deux guichetz fermans à clef. » (*Invent. de Marguerite Regnault, femme Desloges;* Paris, 1627.) « Douze chaises boys noyer; garnies de canabas, avec la frange de laine. » (*Invent. de Bernard Peleprac;* Toulouse, 1654.) « Quatre chaizes caquetoires de bois de noyer. » (*Invent. de Marie de Haury;* Paris, 1657.) Etc.

Au XVIIe siècle, quand les bois dorés commencèrent d'être à la mode, le noyer se vit abandonné pour des essences plus tendres, d'un travail plus facile et d'un moindre prix. Au XVIIIe siècle, l'affluence des bois exotiques le fit également dédaigner dans la fabrication de ces meubles de marqueterie, brillants et coquets, alors si fort en vogue. Cependant, on le rencontre parfois employé pour des ouvrages véritablement artistiques. C'est ainsi que dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* nous trouvons : « Un miroir de toilette à bordure de noyer et d'ébène à moulures, orné de huit plaques d'argent à chiffres et palmes couronnés. » De même, Lazare Duvaux fournit en 1754, à Mme de Pompadour, « deux commodes de bois de noyer »; et en 1756, à M. Boileau, « deux tables de nuit de noyer, avec marbre ». (Voir *Livre journal*, t. II, p. 221 et 294.) Enfin, nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 mars 1771 la vente d'un « beau nécessaire de noyer neuf et complet, pour homme, garni d'argenterie au poinçon de Paris », coté 1,500 livres; alors que la même feuille, à la date du 22 mai 1775, offre un « secrétaire de bois de noyer, très bien travaillé, avec neuf tiroirs à secret, dont un à double fond, servant de serre-papiers, etc. » Ces diverses citations permettent de conclure que le noyer, à cette époque, jouissait encore d'une certaine faveur. Mais cette faveur allait redevenir complète, absolue, avec notre temps, qui a su utiliser ses précieuses qualités dans la fabrication de dressoirs et de buffets finement sculptés, rappelant par leur perfection les meubles les plus élégants du XVe et du XVIe siècle, ainsi que dans la confection d'autres ouvrages d'un beau travail et du meilleur goût.

Noyer, *v. a.* — Terme de maçon. Envelopper complètement dans une maçonnerie un objet de bois ou de fer.

Nu, *s. m.* et *adj.* — Terme d'architecture. Surface unie et plane, sur laquelle se détachent les ornements en saillie. Le nu d'un mur, d'une construction, désigne la partie plane de ce mur, de cette construction, celle qui sert de champ à la décoration. En menuiserie, ce mot a une signification analogue.

En peinture, on désigne sous ce nom les figures qui ne sont pas drapées. Tous les peintres d'histoire sont obligés de faire de nombreuses études de nu.

Enfin, adjectivement, on dit d'un objet d'art, d'une construction, d'un édifice, qu'ils semblent nus, quand ils ne sont pas ornés d'une façon suffisante.

Nuance, *s. f.* — Se dit des degrés de noir et de blanc ou de toute autre couleur, qui se trouvent mélangés avec

une couleur initiale et qui établissent une gradation régulière, depuis les tons les plus clairs jusqu'aux plus foncés. Les Statuts et Règlements de la Corporation des teinturiers obligeaient les Maîtres et Gardes de cette profession à teindre, tous les deux ans, seize sortes de nuances en cramoisi, à savoir : « quatre rouges, quatre écarlates, quatre violettes, quatre canelles », ces seize nuances devant servir d'échantillons-types pour les autres teinturiers. Le 30 mars 1658, Loret écrivait plaisamment dans sa *Muze historique :*

> L'incarnat, le jaune et le vert,
> La couleur d'Espagnol malade,
> L'amarante, orangé, grenade,
> Le bleu mourant, le zinzolin,
> Le gris de perle et gris de lin,
> Le pourpre, l'or, l'azur, l'aurore :
> Et je croy que madame Flore,
> Durant l'amoureuze saizon
> Où le ciel, pour chaque horizon,
> N'a que de douces inflüances,
> A moins d'émail et de nüances
> Que ces cocs, poules et chapons.

Nuancer, *v. a.* — En terme de tapissier, c'est ménager les dégradations des nuances, dans une tapisserie ou tout autre travail de même nature, de façon qu'elles forment des transitions agréables. « On dit un satin à fleurs bien nuancé, pour dire un satin à fleurs dont les couleurs sont bien ménagées. » (Savary.)

Nudité, *s. f.* — Terme de peinture. On désigne par ce mot les figures entières ou les parties de figures qui, dans les œuvres d'art, tableaux ou statues, ne sont pas drapées. On se souvient des plaisants reproches de Célimène à la prude Arsinoé (*Misanthrope,* acte III, scène v) :

> Elle fait des tableaux couvrir les nudités,
> Mais elle a de l'amour pour les réalités.

Saint-Évremond en adresse un du même genre au duc de Mazarin : « Un conseil dévotement imbécile fait couvrir les nudités; un pareil scrupule fait défigurer les statües, etc. » (Voir *Oraison funèbre de Mme la duchesse de Mazarin;* Saint-Évremond, *Œuvres choisies,* p. 95.)

Le duc de Mazarin ne fut pas le seul personnage de son temps qui rendit les œuvres d'art victimes de ses scrupules. Tallemant (*Historiettes,* t. II, p. 16) parlant de des Noyers, qui fut surintendant des Bâtiments, écrit : « Sa cagoterie parut en ce qu'il brûla quelques nudités de grand prix, qui étoient à Fontainebleau. » M. Joseph Guyot, dans sa *Chronique de Dourdan,* nous apprend qu'Alexandre de Pessart, mort le 30 août 1696, avait inscrit sur son testament la réserve suivante : « Si parmy mes tableaux on juge qu'il y ait quelques nudités criminelles, je prie Monsieur mon exécuteur d'y faire remédier au plustôt, en faisant voiller ou drapper les choses deshonnestes ; mais comme la pluspart sont tableaux de prix, je le prie de choisir un peintre habile à cet effet, affin que leur valeur en souffre moins de diminution, et ne pas se servir de peintres communs qui les gasteroient immanquablement. » Enfin, nous lisons dans les *Mémoires du duc de Luynes* (t. XI, p. 85) à l'année 1751 : « M. le duc de Valentinois est à l'extrémité, d'un ou de plusieurs abcès dans les entrailles. Il a une très belle maison dans le faubourg Saint-Germain, que feu M. le maréchal de Montmorency, ci-devant prince de Tingry, avoit commencé à faire bâtir et qu'il vendit, n'étant pas en état de l'achever. Cette maison est remplie de meubles magnifiques, de tableaux des plus grands maîtres et de porcelaines de toutes espèces. Le P. d'Hericourt, théatin, fameux prédicateur, auquel M. de Valentinois a remis le soin de sa conscience, lui a représenté avec raison que plusieurs de ces tableaux, quoique de grand prix, n'étoient soutenables dans la maison d'un chrétien, par l'indécence et l'immodestie des figures ; et en conséquence les tableaux ont été déchirés. »

Après les destructeurs, il convient de donner un souvenir à Mme de Maintenon, qui se borna à faire couvrir, comme Arsinoé, les Nymphes trop peu vêtues. On peut voir à l'Elysée plusieurs tapisseries des Gobelins, dont un habile travail de rentraiture exécuté par ses ordres a habillé de draperies les beautés décolletées. Ajoutons que cette cagoterie était presque excusable en un temps où la liberté dans les représentations allégoriques frisait la polissonnerie et le libertinage. Jamais aucune époque n'usa des nudités avec autant de profusion que le XVIIIe siècle et ne sut montrer la nature sans voiles sous des aspects plus indécents. Le plus extraordinaire exemple qu'on puisse citer de cette passion immodérée pour le nu, qui tourmentait alors peintre et sculpteur, est peut-être cette statue de Voltaire par Pigalle, qu'on peut voir à l'Institut, et qui, si elle n'était pas si extravagante, pourrait alarmer une pudeur facile à s'effaroucher. Les contemporains eux-mêmes ne manquèrent pas de plaisanter cette invraisemblable fantaisie. « On critique avec assez de raison, écrit l'auteur de la *Correspondance secrète* (t. X, p. 84), la bizarrerie de cet artiste qui s'est amusé à représenter Voltaire entièrement nud, sans craindre de choquer les yeux par le spectacle désagréable de l'affreuse maigreur de ce grand homme. Vous connaissez sans doute le petit couplet satyrique qui fut fait à cette occasion sur l'air : *O Filii et Filiæ :*

> Voici l'auteur de *l'Ingénu,*
> Pigalle le montre tout nud;
> Monsieur Fréron le drapera :
> *Alleluia.* »

Nué, *adj.* — « Signifie la même chose que nuancé et est d'un usage plus ordinaire et meilleur. » (Savary.) Ce mot, de nos jours, tout à fait tombé en désuétude, et jadis couramment employé, est très ancien dans notre langue. On le rencontre, en effet, au XIVe siècle : « Premièrement, VIII grant pièces de biaux doubliers tous nuéz. » (*Invent. des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares,* 1334.) Au XVIe siècle, il était des plus usités. « Un grand ders, le fond duquel estoit tout d'or gaufré à gros grains d'orge, et par-dessus enrichi de personnaiges d'or nué. » (*Ordre observé au sacre et couronnement du roi Henri II,* 1547.) « Les montans estoient d'or nuéz de relief... » (*Isle des hermaphrodites,* p. 21.) Il était encore d'un usage constant à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. Comme exemple de son emploi à cette époque, nous citerons « six pièces d'étofes à fleurs nuées, lisérées d'or », offertes par Louis XIV aux ambassadeurs de Siam. (*Mercure,* mai 1687.) « Quatre aulnes de tapisserie de brocatelle nuée. — Deux dessus de porte de brocatelle de Venise rouge à fond aurore, avec des bordures de brocatelle de Venise nuée fond blanc. » (*Invent. de l'abbé d'Effiat;* Paris, à l'Arsenal, 1698.) « Un lit à impérialle avec les pentes, le dedans, la couverture, le tour de satin blanc brodé... avec festons à fleurs et boucquets de plumes nuées. » (*Invent. du chevalier de Piré;* Rennes, 1719.) Depuis lors, cet adjectif a cessé d'être employé, au point qu'il n'est plus compris, même des gens spéciaux, et que parfois il a été faussement interprété par les écrivains d'art.



Fig. 757. — Lettre tirée d'un alphabet de Kilian.

Obélisque, *s. m.* — Monument d'origine égyptienne, souvent monolithe, dont le nom, qui signifie aiguille, est en partie justifié par sa structure élancée. Les obélisques égyptiens, de forme carrée, d'une hauteur considérable relativement à la largeur de leur base, terminés à leur sommet par un pyramidion et couverts d'inscriptions hiéroglyphiques, avaient un caractère à la fois historique et religieux. L'admiration et l'étonnement que ces colosses ont toujours éveillés les ont fait rechercher par tous les peuples comme décoration de leurs places publiques. Aussi, sur trente obélisques qui sont encore debout, l'Égypte n'en a-t-elle conservé que sept. Quatorze ont été conduits en Italie, et sur ce nombre douze sont à Rome. On en trouve deux à Constantinople, deux sont en France et cinq en Angleterre, y compris l'*Aiguille de Cléopâtre,* qu'on y a récemment transportée.

En France, dès le Moyen Age, on a construit des obélisques. Mais ou ces obélisques étaient des œuvres ordinaires de maçonnerie, comme ceux de Figeac (Lot), dont le but et la nature n'ont jamais été bien déterminés (voir *Congrès archéologique de France,* XLIV[e] session, p. 499 et suiv., et Bosc, *Dict. d'architecture,* t. III, p. 306) ; ou bien ils servaient soit à indiquer la route dans les contrées où les neiges sont fréquentes, soit à marquer dans les pays de montagne certains endroits particulièrement élevés, soit à fournir des points de repère pour les travaux météorologiques ; ou bien enfin ils constituaient de simples décorations.

Ces derniers — les seuls, du reste, dont nous ayons à parler ici — ont surtout été en honneur auprès des architectes du XVII[e] siècle. Ils les ont employés, dans un grand nombre de constructions, comme amortissement. Leurs confrères du XVI[e] siècle, à vrai dire, ne s'étaient pas fait faute d'utiliser cet ornement un peu pesant, mais qui, offrant plus d'une analogie avec les anciens pinacles, permettait de conserver un membre des précédents édifices, en lui donnant une forme et un aspect plus en harmonie avec les idées classiques alors en faveur. Ils construisirent aussi des obélisques de décoration. L'auteur des *Mémoires du maréchal de Vieilleville* constate qu'en 1549, à l'Entrée solennelle de Henri II à Paris, « les Parisiens, pour n'estre point veus ingrats envers leur prince souverain, firent merveille de le bien recevoir, car il n'y avoit place, canton, ny carrefour, qui ne fust garny, ou d'un théâtre, ou d'un arc triomphant, ou d'une pyramide, ou d'un obélisque... » Par la curieuse plaquette intitulée : *l'Ordre qui a esté tenu en la nouvelle et joyeuse Entrée* de ce roi, nous avons, non seulement la description du principal de ces obélisques, mais encore sa représentation. Ce remarquable monument, que nous reproduisons (fig. 758), et qui est qualifié de « merveilleuse aiguille trigonale », mesurait 70 pieds « en haulteur depuis son rez-de-chaussée, non comprins en ce l'empiétement qui estoit dedens terre, plus de sept piéz en profond ». Il était égalé, sinon dépassé en beauté par l'obélisque de la maison de Longueville, œuvre de François Anguier, qu'on admirait dans l'église des Célestins. Enfin, Noël du Fail, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel,* publiés en 1585 (p. 366), plaisante agréablement tous les architectes et « grands ouvriers de toute la France » qui n'avaient alors « d'autres mots en bouche que frontispices, piédestals, obélisques... et desquels par avant on n'avoit oncques ouï parler... » L'œuvre de Du Cerceau suffirait, au surplus, à nous édifier sur l'emploi des obélisques au XVI[e] siècle.

Au XVII[e], pendant tout le règne de Louis XIII, l'architecture pesante s'accommoda fort de ces pinacles alourdis, les portails de maintes églises parisiennes en témoignent. Les architectes de la seconde moitié de ce siècle ne manquèrent pas non plus de les associer à leurs décorations

solennelles et pompeuses. En outre, ils leur réservèrent une large place dans les constructions temporaires, où, agrémentés, décorés, transformés, ils remplirent un rôle important. Les pompes funèbres surtout trouvèrent dans cet ornement, emprunté à une architecture essentiellement profane, un élément nouveau, dont on tira un majestueux

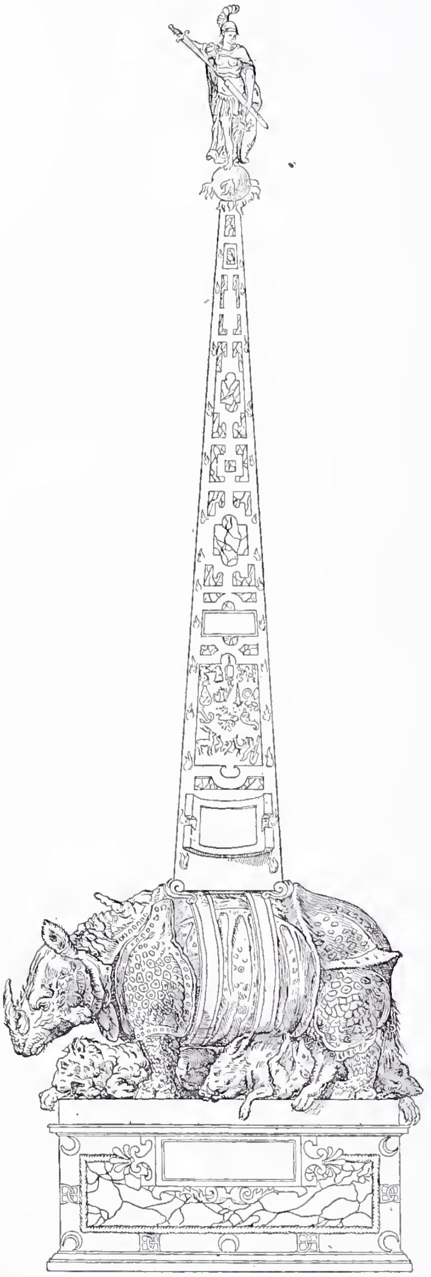


Fig. 758. — Obélisque élevé à Paris pour l'Entrée solennelle de Henri II (1549).

parti. Nous avons, par le *Mercure galant* de décembre 1678 une description très détaillée du monument en forme d'obélisque que le clergé et les fidèles du diocèse de Troyes élevèrent à l'évêque Mallier du Houssaye. Après 1680, il n'y eut presque plus de funérailles princières, sans que les obélisques figurassent au seuil de l'église et aux coins du catafalque. Citons encore le tombeau du comte d'Harcourt aux Feuillants, et celui de Mignard aux Jacobins, l'un et l'autre en forme d'obélisques. Ceux-ci jouèrent également leur rôle dans les solennités moins lugubres. Nous lisons dans la *Gazette de France* du 1er février 1698 que, la paix ayant été signée, le cardinal de Furstemberg, abbé de Saint-Germain-des-Prés, fit chanter le *Te Deum.* Et la *Gazette* ajoute : « L'Église et la grande court estoient toutes illuminées, avec un grand obélisque de lumière au milieu. » Enfin, Daviler écrit dans son *Cours d'architecture* (Paris, 1691, p. 199) : « Les obélisques..., se mettent aux bouts des rampes, aux coins des perrons, aux encoignures des parterres de broderie, et au milieu de ceux de gazon. » On voit qu'ils étaient alors d'un usage général.

Le XVIIIe siècle assigna à l'obélisque un rôle moins solennel et l'employa à des figurations moins majestueuses. Oppenord, le grand décorateur de la première moitié de ce siècle galant, lui ouvrit à deux battants les portes du Palais-Royal. Dans la description qu'ils nous ont laissée de la *Galerie d'Énée,* Dargenville (*Voyage pittoresque de Paris,* p. 102) et l'auteur du *Voyage d'un amateur,* etc. (p. 114) nous signalent, sur les deux côtés de la cheminée, « deux grands obélisques ornés de trophées et surmontés d'un aigle déployé ». Ajoutons qu'Oppenord ne se borna pas à introduire l'obélisque parmi les motifs d'ornementation intérieure ; nous avons de lui de très ingénieux et très gracieux modèles de ce genre de constructions, rajeunies et mises au goût de son temps, dont la destination était évidemment tout extérieure. Comme monument commémoratif, ainsi que dans la décoration des portes monumentales, des fontaines ou d'autres constructions de même sorte, l'obélisque, au surplus, n'a pas cessé d'être régulièrement employé. Un des plus importants spécimens de ce genre se voit à Marseille, où il surmonte une fontaine. Le gnomon construit par l'horloger Sully dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, affecte également la forme d'un obélisque.

Enfin, dernière adaptation, il appartenait au XVIIIe siècle de créer l'obélisque de chambre ou de cabinet, l'obélisque en miniature, qu'on pouvait loger dans une collection d'objets d'art. Nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 13 mai 1765 la mise en vente d'un « obélisque à quatre faces, dont la principale offre la statue équestre de Louis XIV, et les autres représentent le Triomphe de la Religion, la Renommée et Mars, avec tous les attributs de la Guerre et de la Victoire, et diverses statues, médaillons, figures allégoriques et emblèmes ; morceau d'architecture et de sculpture très curieux, renfermé dans une espèce de châsse à verre blanc d'environ 3 pieds et demi de haut, et propre pour orner un cabinet ». En 1765, les curieux pouvaient contempler cette pièce intéressante chez le sieur Georges, traiteur (boulevard de la porte Saint-Martin, au bas du caffé de la ville). Une autre annonce de la même feuille (nº du 3 juillet 1784) signale également comme étant à vendre à l'*Hôtel de Berlin,* rue de Grenelle, « deux obélisques, l'un de 3 pieds et demi de haut, en granit rose, avec piédestal pareil ;... l'autre de 2 pieds 3 pouces de haut, en porphyre rouge, orné de même ». Ces deux obélisques étaient offerts pour 300 livres.

Oblique, *adj.* — Qui n'est pas droit, se dit surtout d'une ligne ou d'une surface qui n'est pas perpendiculaire à la ligne ou à la surface qui la précède immédiatement. Dans ce sens, on dit « une entrée oblique », « un passage oblique », « une fenêtre oblique ».

> Par les détours étroits d'une barrière oblique,
> Ils gagnent les degrés et le perron antique...

écrit Boileau, au Ve chant du *Lutrin ;* et Gresset, dans son épître de *la Chartreuse :*

> Si ma chambre est ronde ou quarrée,
> C'est ce que je ne vous dirai pas :
> Tout ce que je sais, sans compas,

C'est que depuis l'oblique entrée
De cette cage resserrée,
On peut former jusqu'à six pas.

Oblong, *adj.* — Se dit des surfaces ou des objets qui sont plus longs que larges. « Deux théièrcs oblongues surmontées d'un lion. » (*Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine;* Bruxelles, 1781.) « Plateau oblong avec bords à jour, en ancienne faïence de Strasbourg. » (*Vente de Mlle Lucy Dekern;* Paris, 1885.) Autrefois on disait Beslong. (Voir ce mot.)

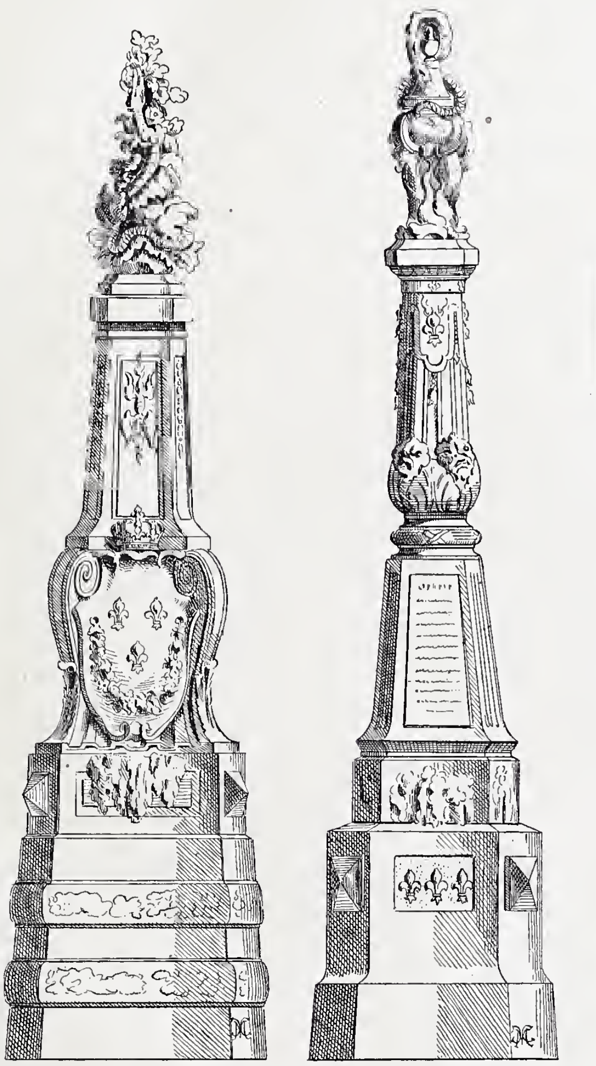


Fig. 759 et 760. — Modèles d'obélisques, par G. Oppenord.

Obrador, *s. m.* — Locution gasconne et bordelaise. Ouvroir, boutique; au pluriel, ateliers. Ce mot signifie aussi artisan, ouvrier.

Obraige, *s. m.* — Locution gasconne et bordelaise. Ouvrage. « Plus deux cielz de boucassin de toille blanche obraige de Ytalie. » (*Invent. des meubles restés au pouvoir du maître d'hôtel de Pau,* 1519.)

Obrat, *adj.;* au *f.* **Obrada.** — Locution gasconne et bordelaise. Ouvragé. « Un marchepé obrat de tapissaria. — *Item,* un banc de born obrat. — *Item,* una tassa obrada, ab una rosa et 1 bolhon au mech. — *Item,* un pareilh de grans caminaux betz et obratz. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) Etc.

Obron, *s. m.;* **Obronnière,** *s. f.* — Termes de serrurerie. L'obronnière est une patte de fer attachée au couvercle par une charnière, et qui porte dans sa partie inférieure une boucle ou un piton de fer nommé obron, dans lequel passe le pêne de la serrure.

Obsidienne, *s. f.* — Substance vitreuse, d'origine volcanique. L'obsidienne est parfois opaque, souvent translucide. Sa couleur est tantôt noirâtre, tantôt verdâtre, rougeâtre ou blanchâtre. L'obsidienne a été employée par les civilisations primitives, pour faire des haches, des couteaux, des miroirs. Le Moyen Age l'a mise en œuvre, mais seulement pour les parures de deuil.

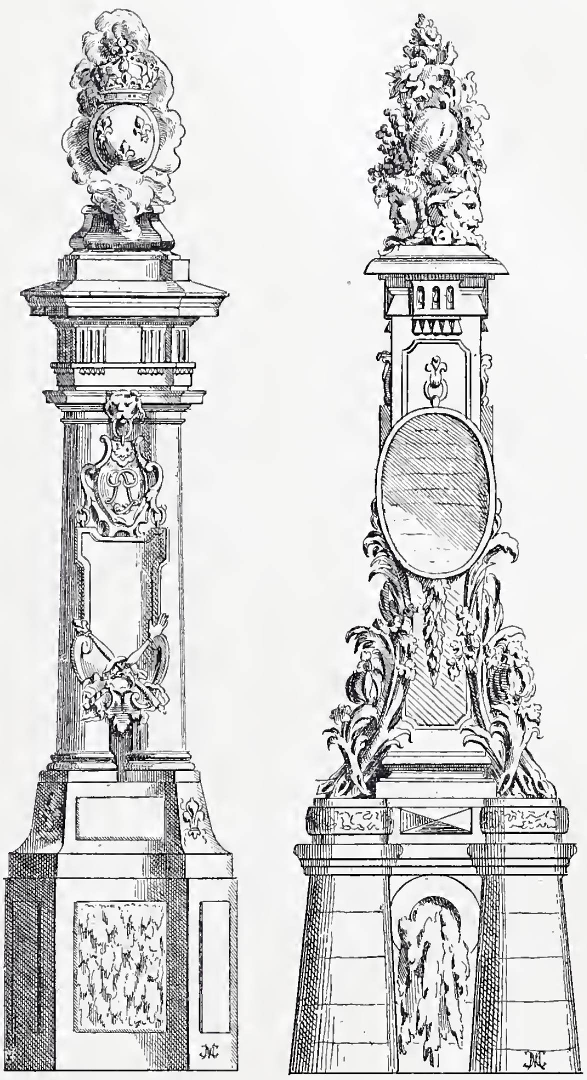


Fig. 761 et 762. — Modèles d'obélisques, par G. Oppenord.

Ocre, *s. f.* — Argile colorée par un oxyde de fer. L'ocre est rouge quand elle est anhydre, elle devient jaune quand elle est hydratée. La plupart des ocres sont employées en peinture, soit qu'on peigne à l'huile, en détrempe ou à l'eau. La *terre de Sienne,* la *terre d'Ombre,* le *brun Van Dyck,* le *rouge indien,* etc., sont des variétés d'ocre, naturelles ou calcinées. La *sanguine,* qu'on emploie comme crayon, est également une sorte d'ocre.

Octangle, *adj.* — Qui a huit angles. « Un petit coffre octangle, dont le corps est d'argent d'Allemagne vermeil doré, tout couvert d'un ornement d'argent blanc. » (*Invent. du mobilier de la Couronne.* État du 20 février 1673.) Ce terme, peu employé, même au XVIIe siècle, a été remplacé depuis longtemps par son équivalent Octogone.

Octogone, *adj.* — Qui a huit côtés. « Un miroir en octogonne, cadre noir, apretié à trois livres. » (*Invent. de Pierre Lurat, conseiller de l'élection d'Angoulême,* 1675.) « Un pot octogone, fond bleu et or, avec des cartouches blancs peints en fleurages. — Un vase octogone fond pâle verd, avec des cartouches fond blanc, peints en bleu et rouge. » (*Vente du prince Charles de Lorraine;* Bruxelles, 1781.) Au XVII[e] siècle, on disait également OCTANGLE. (Voir ce mot.)

Odorant, *adj.* — Qui exhale, qui répand une odeur. Les bois odorants sont particulièrement recherchés dans la menuiserie et l'ébénisterie, non seulement à cause du parfum agréable qui distingue certains d'entre eux, mais surtout parce qu'ils échappent à l'action destructive des insectes. Depuis que l'importation des bois exotiques est devenue régulière, ces sortes de bois n'ont pas cessé de jouir d'une faveur méritée. L'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* recommande « que les meubles, principallement les châlits, soient, si faire se peut, de bois de cèdre et rose et autres bois odoraus ». De nos jours, le bois de ce genre le plus employé est le palissandre ou bois de violette.

Œf, *s. m.* — Voir ŒUF.

Œfvier, *s. m.;* **Ovier**, *s. m.* — L'œfvier, ou ovier, n'est pas, comme l'a pensé M. de Laborde (voir son *Glossaire*), un coquetier. C'était une corbeille pour servir les œufs sur la table. La preuve de cette destination ressort du poids même de ces ustensiles. On en rencontre, en effet, qui pèsent un, deux et jusqu'à trois marcs. On imagine mal un coquetier de 500 à 750 grammes. Ce poids est plus en rapport avec la taille d'une corbeille ou d'un petit coffret. Au XIV[e] et au XV[e] siècle, on disait et on écrivait plus généralement OVIER. (Voir ce mot.)

Œil, *s.m.* — Dans les arts mécaniques, on donne ce nom à des ouvertures pratiquées dans certains instruments ou outils. L'œil d'un marteau est le trou par où on passe le manche. L'œil d'une penture, d'une charnière, est l'ouverture dans laquelle pénètre le goud de cette penture ou le goujon de cette charnière. Les horlogers nomment « œil du ressort » une fente qu'on pratique à chaque extrémité du grand ressort d'une horloge, pour le faire tenir aux crochets du barillet et de son arbre. Enfin les architectes appliquent encore ce nom aux ouvertures, circulaires ou ovales, prises dans un fronton, dans un attique, dans les reins d'une voûte, etc., pour éclairer l'intérieur d'une construction. Dans ce sens, toutefois, on dit plus volontiers ŒIL-DE-BŒUF. (Voir l'article suivant.)

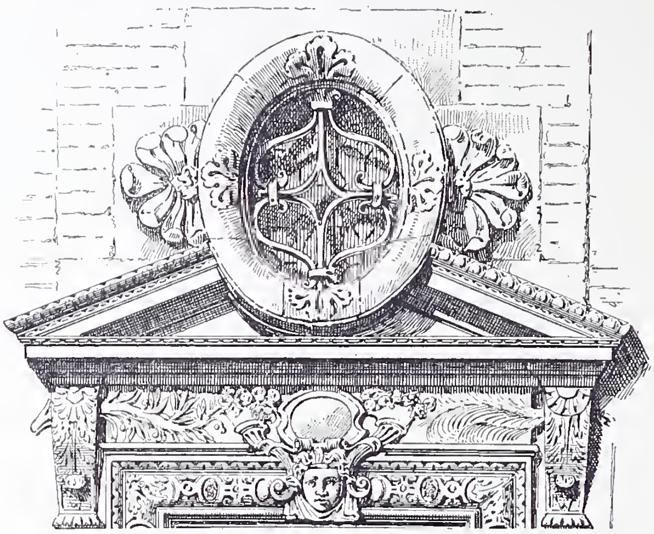


Fig. 763. — Œil-de-bœuf d'une maison du XVI[e] siècle, à Toulouse.

Œil-de-bœuf, *s. m.* — Fenêtre ronde ou ovale, pratiquée dans un mur, un tympan, un attique et même dans un comble, pour éclairer l'intérieur d'un édifice. On donne aussi ce nom à certaines lucarnes et aux baies rondes qu'on voit dans la partie supérieure des portes cochères. La grande salle du palais de Justice a été longtemps éclairée par des œils-de-bœuf, le dôme du palais du Tribunal de commerce en montre de fort vastes et de très beaux. Il en existe aussi de remarquables au nouvel Hôtel de Ville de Paris. Piganiol de la Force (*Descr. de Paris,* t. III, p. 115), parlant du couvent des Augustins, signale les « yeux de bœufs (*sic*) » qui éclairaient la bibliothèque et mesuraient chacun « deux pieds sept pouces de hauteur, sur quatre pieds de large ». Mais le plus célèbre de tous, aussi bien dans le passé que dans le présent, est l'œil-de-bœuf de Versailles. Mercier en parle dans les termes qui suivent : « Il faut apprendre aux étrangers, écrit l'auteur du *Tableau de Paris* (t. IV, p. 148), ce que c'est que l'œil-de-bœuf ; c'est une antichambre qui retient son nom d'une fenêtre de forme ovale. Là vit un suisse quarré et colossal : c'est un gros oiseau dans la cage. Il boit, il mange, il dort dans cette antichambre et n'en sort point : le reste du château lui est étranger. Un simple paravant sépare son lit et sa table des puissances de ce monde. Douze mots sonores ornent sa mémoire et composent son service. *Passez, messieurs, passez ! Messieurs, le Roi ! retirez-vous. On n'entre pas, monseigneur !* Et monseigneur file sans mot dire. Tout le monde le salue, personne ne le contredit ; sa voix chasse dans la galerie des nuées de comtes, de marquis et de ducs, qui fuyent devant sa parole. Il renvoye les princes et princesses et ne leur parle que par monosyllabes. Aucune dignité subalterne ne lui en impose, il ouvre pour le *maître* la portière de glaces et la referme, le reste de la terre est égal à ses yeux. Quand sa voix retentit, les pelotons épars de courtisans s'amoncèlent ou se dissipent ; tous fixent leur regard sur cette large main qui tourne le bouton. Immobile ou en action, elle a un effet surpre-

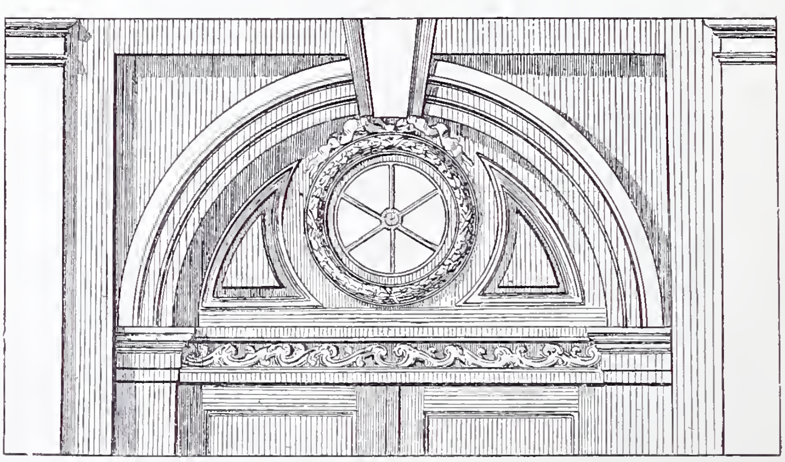


Fig. 764. — Œil-de-bœuf de porte cochère, d'après un dessin de Roubo.

nant sur tous ceux qui la regardent. Ses étrennes montent à cinq cents louis d'or; car on n'oseroit offrir à cette main un métal aussi vil que l'argent. »

Œil de chat, *s. m.* — Pierre dure et chatoyante, fort recherchée au Moyen Age, où elle passait pour avoir des propriétés magiques. On en ornait des anneaux et aussi des gobelets et des coupes. « Deux yeulz de chat, enchastonnéz en or. — Ung annel d'acier, auquel a une pierre d'ueil de chat. » (*Invent. du duc de Berry,* 1416.)

Œil de perdrix, *s. m.* — Bois de placage exotique, employé dans l'ébénisterie et la marqueterie. Il provient des Indes orientales ; il est gris brun et très dur.

C'est aussi un terme de lingère. Les fabricants donnent ce nom à des serviettes damassées à petits motifs, dont le dessin arrondi rappelle vaguement la forme d'un œil. On fait usage des serviettes à œil de perdrix surtout pour la toilette.

Œillé, *adj.* — Parsemé de petites taches rondes, ayant la forme ou l'aspect d'un œil. « Un coffre carré composé de six plaques d'agate orientale, rubannée, œillée et chamarrée. » (*Invent. de la reine Marie-Antoinette,* 1789.)

Œillère, *s. f.* — Nom donné aux petites baignoires de porcelaine dont on se sert pour se baigner les yeux.

Œillet, *s. m.* — Terme d'émailleur. Petit trou, sorte de bouillon, qui se produit quelquefois à la surface de l'émail pendant sa cuisson.

Œuf, *s. m.* — Terme de passementerie. Moules de bois ayant la forme d'un œuf, recouverts de laine ou de soie et ornementés de passés à l'aiguille. Les tapissiers nomment *œufs plombés* les boules de métal qu'on place à l'extrémité des cordons de tirage, pour faciliter le fonctionnement des rideaux.

Œuf d'autruche, *s. m.;* **Oef d'austrice,** *s. m.* — Les œufs d'autruche, comme les noix de coco et comme, du reste, tous les produits naturels orientaux, ont été extrêmement recherchés au Moyen Age. Ils constituaient alors des objets de haute curiosité. Aussi ne faut-il pas s'étonner de rencontrer dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) un chapitre spécial intitulé : « Couppes d'œufs d'ostruce », chapitre que l'on retrouve, au surplus, en 1399, dans l'*Inventaire de Chartes VI.* Antérieurement à ces deux dates, nous relevons dans l'*Inventaire du duc de Normandie* (1363) : « Deux coupes d'eufs d'otrice, couvesclées, assizes sur piés d'argent esmailléz et les couvescles esmailléz. » Dans celui de Charles V (1380), les pièces les plus marquantes, indépendamment d'une « couppe, dont le bassin est d'ostrusse par dedens cizellé », sont décrites comme suit : « Une couppe d'œuf d'ostruce, et est d'argent blanc, greneté dedens, esmaillé le pié par dehors et le couvescle ; pesant troys marcs troys onces. — *Item,* une autre couppe sans couvercle qui fut d'œuf d'ostruce par dehors, et est le pié esmaillié par dehors ; pesant deux marcs » ; et enfin : « Ung pot dont la pansce est d'un œuf d'ostruce, et a une serpentelle ou fruitelet ; pesant un marc sept onces dix estellins. » Dans le *Mémoire des pièces d'orfèvrerie réclamées à Louis Ier, duc d'Anjou* (1385), nous voyons encore figurer : « Un gobelet de la façon d'un oef d'autruiche, à un esmail aux armes de Monseigneur d'Anjou sur le couvescle » ; dans l'*Inventaire du duc de Berry* (1416) : « Une couppe d'un œuf d'autrusse, garnie d'argent doré, esmaillé, et sur le couvercle a un R et un C et sur le fretelet un aigle volant. » Dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418), on note aussi : « *Item,* une autre couppe dont le bassin est d'ostrusse, par dedens cizelé. Pesant trois onces. »

A mesure que les communications se firent plus faciles et les relations plus régulières, les œufs d'autruche devinrent naturellement plus abondants et perdirent de leur prix en même temps que de leur rareté. En outre, mieux renseigné par les voyageurs et rendu moins crédule, le public cessa d'ajouter foi aux fables plus ou moins extravagantes et de croire aux vertus mystérieuses dont on gratifiait ces œufs, jusqu'alors réputés pour avoir une origine merveilleuse. Un des derniers inventaires où l'on rencontre des œufs d'autruche luxueusement montés est celui de Charles-Quint (1536). On y relève : « Ung pot d'ung œf d'austrice garny d'argent doré, aiant sur le couvescle ung esmail d'une estrange beste. » Aujourd'hui, l'œuf d'autruche concourt encore à la décoration de certains intérieurs fantaisistes. Il y figure sous forme de suspension, enveloppé dans une sorte de passementerie orientale.



Fig. 765. — Colonnes en hors d'œuvre décorant une armoire à deux corps.

Œufrier, *s. m.* — « Vase dans lequel on fait cuire des œufs frais, en y versant de l'eau bouillante. » (Littré.) (Voir Ovier.)

Œuvre, *s. f. ;* **Oevre,** *s. f.;* **Uevre,** *s. f.* — Terme d'architecture. Ensemble d'un bâtiment limité à ses murs principaux. On dit d'un escalier qu'il est *dans œuvre,* quand il se développe à l'intérieur des murs ; *hors d'œuvre,*

quand sa cage se trouve au dehors et constitue une saillie sur l'extérieur. On construit des perrons, des balcons, des trompes hors d'œuvre ou hors œuvre. « ..... Une visz hors œuvre, une porte chartière,... etc. » (*Visite et prisée d'une maison sise rue Garancière,* 17 août 1597.) (Voir t. II, col. 1338.) On emploie également les mêmes termes pour indiquer les mesures relatives aux édifices. On dit d'une salle qu'elle a tel nombre de mètres *dans œuvre,* pour donner ses dimensions intérieures. « *Item,* du cousté de vers le jardrin de la maison communes aura des armoires, lesquelles seront de longueur du canton de ladite chambre jusques à la fenestre respondant sur le jardrin et seront lesdites armoires de dix pans de haut et de deux pans et demy de large dans œuvre. Il y aura auxdites armoires III portes par devant à quatre mèges par dedans... etc. » (*Ouvrages de fusterie baillés à maistre Jacques Perelle de Tholose;* Toulouse, 1528.) « Duquel portail... ayant de douze à treize pieds d'ouverture dans œuvre. » (*Bref et sommaire recueil de l'Entrée de Charles IX à Paris,* 1572.) « Ledict roy de Polongne... avoit disné en une grande salle de bois que ladicte ville avoit faict faire et préparer audict lieu de S. Anthoine des Champs... ayant douze toises de long dans œuvre, sur quatre toises de large, aussi dans œuvre. » (*Entrée du roi de Pologne à Paris,* 1573; Félibien, *Pièces justificatives,* t. III, p. 430 *b.*) On dit pareillement d'une façade qu'elle a tant de mètres *hors d'œuvre,* pour indiquer sa largeur, en comprenant l'épaisseur des murs qui la limitent de chaque côté.

Œuvre. — Au XIVe et au XVe siècle, ce mot avait encore, dans les arts de l'ameublement, la même signification que le mot Ouvrage et servait, comme tel, à désigner la provenance des objets auxquels il était appliqué. Ainsi on disait d'un plateau, d'une coupe, d'un coffret, qu'ils étaient « d'œuvre d'Indie » ou « d'œuvre de Damas », pour expliquer leur origine orientale. Nous remarquons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Ung grand calice d'ancienne façon, d'œuvre de Damas, semé de pierreries. » « Dix-sept doubliéz faicts à l'œuvre de Venize. » (*Invent. du cardinal d'Amboise;* Gaillon, 1550.)

On disait aussi d'un objet qu'il était de « riche œuvre » ou « d'œuvre précieuse et bonne », pour indiquer qu'il était finement travaillé ou exécuté avec beaucoup d'art et de soin. Dans sa *Chronique rimée,* Ph. Mouskes parle (t. Ier, p. 106) de :

> ..... Rice kandelers
> D'or et d'argent bien fés et clers,
> De moult rice œvre...

Et plus loin (t. Ier, p. 432), à propos du vase dans lequel était enfermée la relique de la Couronne d'épines, il ajoute :

> Et si a ouvert I vaisciel
> De fin or moult rice et moult biel,
> Dont l'uevre est précìose et bonne,
> Et là dedens iert la couronne
> Dont Dieus ot esté coronnés,
> Quant à passion fut menés.

Souvent, le mot œuvre est simplement synonyme de construction, de travail. L'auteur anonyme de la *Chronique de Tournai* raconte qu'à l'entrée solennelle de Philippe le Bon dans la ville de Gand (1453), « les rues esqueles il [le duc] passa estoient tendues de tappis et aultres draps de ung et aultre lez de icelles sups œvre de carpenterie ». Enfin, on appelait *maître ès œuvres* ou *maître des œuvres* celui qui, dans une construction, était chargé de la direction des travaux. Le maître des œuvres de maçonnerie était à la fois l'entrepreneur et l'architecte du bâtiment. Des *Lettres patentes* du 3 mars 1406 nous apprennent que Perrenot de Chassigny succéda, à cette date, à Huguenin Douay, comme « maître des œuvres de charpenterie » du duc de Bourgogne. (Voir Maître.)

Œuvré, *adj.* — Avait le même sens que Ouvré (voir ce mot) et signifiait ouvragé, façonné. « Ung petit coffre de boys plat, œuvré à la coustume de Flandres. » (*Invent. de la feue reine Charlotte de Savoye,* 1483.)

Office, *s. m.* — On donne ce nom à une pièce, placée près de la salle à manger, dans laquelle on serre la vaisselle, on apprête les couverts, on découpe les viandes, etc. Autrefois, cette pièce portait le nom de Dépense. (Voir ce mot.) Dans les habitations riches, hôtels, palais, etc., en plus de cet office qui, parfois, est, comme agencement, assez considérable, il existe une autre salle que l'on nomme office des domestiques ou simplement office, et dans laquelle la domesticité prend ses repas. De là l'expression « manger à l'office » pour dire manger avec les domestiques. « Morgué ! sauf correction, monsieur de la Ramée, je crois que je boirions plus à notre aise à votre office que dans cette chambre; tout le monde passe ici, et quand je suis interrompu, le vin que j'avale ne fait que m'altérer. » Ainsi s'exprime maître Nicolas dans le *Tambour nocturne,* de Néricaud Destouches, représenté, pour la première fois, en 1762 (acte Ier, scène 1re). M. de la Ramée, à qui l'on s'adresse, est le sommelier de la maison. C'est seulement à partir du XVIe siècle que ce genre d'office adopta, d'une façon régulière et constante, le nom qu'il porte aujourd'hui. Ce nom lui vint des serviteurs auxquels, dans les grandes maisons, on donnait le titre d'officiers. Dès les premières années du XVe siècle, on trouve, il est vrai, le mot office employé dans un sens voisin, qui laisse pressentir sa prochaine adaptation. Ainsi, on lit dans les *Comptes d'Isabeau de Bavière* (1401) : « Jehan de Montrousti, potier d'estain, pour IX dozaines plats... XXIV dozaines d'escuellez... achetéz de lui par les maistres d'ostel, pour servir en l'office. » Dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VII* (1421-1422) on voit également « Jehan Gouppil, potier d'étain, demeurant à Tours », fournir « cinq douzaines et quatre plats d'étain, treize douzaines et deux escuelles, pour servir en office de cuisine et sausserie ». De même, Olivier de la Marche, dans le récit qu'il nous a conservé des noces de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York (1468), écrit : « Pour commencer aux *communs offices,* à la cuisine avoit trois cens hommes; à la saulserie, quatre-vingts; à l'eschansonnerie et paneterie, pour chascune soixante hommes, et en l'espicerie, quinze, et généralement, tous les offices furent fournis de gens. » Mais c'est seulement en 1536, dans un contrat relatif aux *Comptes des bâtimens de Fontainebleau,* que nous voyons ce substantif pris dans son acception définitive. Par ce contrat, Étienne Bourdin, menuisier, promettait de « faire et parfaire bien et duement au dit d'ouvriers et gens en ce connoissant » les ouvrages ci-après : « C'est assavoir toutes les croisées de menuiserie, qu'il conviendra aux offices dudit chasteau, les unes de XIV pieds de hault, etc. » Au XVIIe siècle, le terme était si bien passé dans les usages, qu'on le rencontre sous la plume des personnages les plus distingués et sous celle des poètes,

> Dans une (*sic*) office d'importance,
> Sur une superbe crédence,
> Parmy cent vases prétieux,
> Regnoit une grosse salière...,

lit-on dans le *Mercure* d'août 1681, et dans les *Mémoires du duc de Luynes* (t. III, p. 77). « Le jeudi, le Roi fut de bonne heure à Ivry avec les dames. Il se promena beaucoup dans la maison et voulut tout voir : cuisine, office et

trouva partout un ordre, un goût et une magnificence singulière. » Ajoutons qu'il en est de même dans les inventaires et les avis de location. « Alouer : appartement très bien meublé et orné de glaces... au second cuisine, office et garde-manger. » (*Annonces, affiches et avis divers,* janvier 1760.) « Attenant au sallon à manger, nous avons trouvé un office où nous avons trouvé : 32 chandeliers, laiton, fer et mouchettes, dix solitaires faïence, etc., etc. » (*Invent. des meubles du ci-devant château du citoyen Las Bordes;* Toulouse, 1793.)

Officine, *s. f.* — Local où les pharmaciens préparent leurs potions et conservent celles de leurs substances médicamenteuses, qui réclament un maniement délicat.

Offroy, *s. m.* — Orthographe arbitraire d'Orfroi. (Voir ce mot.) « Deux chappes de damas rouge cramoisy avec leurs offroys marqués aux armes du chapitre. — Deux chappes de satin rouge, leurs offroys de satin blanc... — Deux chappes de Damas jaune avec leurs offroys en broderie. » (*Invent. du trésor de l'Église de Lyon,* 1724.)

Ofrorie, *s. f.* — Partie d'un édifice dépendant vraisemblablement de la toiture, en tout cas surélevée. Le continuateur de Du Cange écrit, à propos de ce mot (sous *Offrator*) : *Ædificii seu domus vars nescio quæ.* Une *Lettre de rémission* de 1474 porte la phrase suivante : « Le suppliant monta par une fenestre au sellier, sur l'ofrorie dudit hostel, et par icelle trouva moyen et de faict entra par une fenestre en une chambre. » Ce texte ne suffit pas à nous éclairer sur ce qu'était l'ofrorie.

Ogival, *adj.* — Qui a l'ogive pour base. Art ogival. Architecture ogivale.

Ogive, *s. f.;* **Augive,** *s. f.* — C'est le nom sous lequel on désigne, depuis le XIVe siècle, les arcades fermées par deux portions de cercle d'un égal rayon qui se rencontrent à leur sommet et forment ainsi un angle dont l'acuité est plus ou moins accentuée. On croit que ce nom vient d'*Ogis,* employé dans la basse latinité pour signifier appui. Cette opinion peut s'étayer de cette remarque, que les ogives ont joué un rôle important dans la construction des Nervures (voir ce mot) qui, dans l'architecture du Moyen Age, portaient le poids des voûtes.

Les courbes affectant la forme de l'ogive sont fort anciennement connues. Ainsi que le remarque fort judicieusement M. Viollet-le-Duc, « le compas étant inventé, les intersections des cercles étaient trouvées, et par conséquent la figure appelée ogive ». Des monuments de l'Asie, de la Grèce, de l'Italie, remontant à une très haute antiquité, montrent des cavités dont la voûte supérieure est formée par l'intersection de deux arcs. Mais ces monuments, construits en appareil horizontal, nous apprennent que si l'ogive était connue en ces temps reculés, les constructeurs n'avaient garde de l'employer comme principe d'architecture. Beaucoup plus tard, on édifia, en Orient, des arcades et des coupoles, où l'arc brisé jouait un rôle important. Sur ces arcades, on éleva des pendentifs et des calottes sphéroïdales, mais sans chercher à faire jaillir de cette nouvelle forme d'arcs un système nouveau permettant de modifier la construction des voûtes. Il était réservé au génie pratique et inventif qui distingue les peuples de l'extrême Occident, de s'emparer de cette sorte de courbes, d'y trouver le point de départ d'une architecture particulière, qui prit, dans la suite, le nom d'architecture ogivale.

C'est dans les premières années du XIIe siècle que les architectes du nord de la France commencèrent à faire de l'arc brisé cette application ingénieuse, et qui allait être si fertile en résultats imprévus. Nos constructeurs du Moyen Age comprirent avec une admirable logique que, puisque l'emploi de l'ogive permettait de réduire la coupole à deux diagonales, divisant un parallélogramme inscrit lui-même dans le cercle, base de cette coupole, on pouvait chercher à donner à ces deux arcs une fonction utile. On en fit donc l'ossature des voûtes nouvelles, qui, consistant désormais en un simple remplissage, purent s'allonger, se biaiser, s'incliner en tous sens.

De cette révolution dans la façon de bâtir allait naître tout un art inédit, gracieux, délicat et riche. La décoration s'inspirant de la forme générale, et l'ornementation accompagnant ces lignes élancées et sveltes, devaient se faire, à leur tour, élégantes et distinguées. On comprendra que nous n'essayons pas de retracer ici l'histoire de cet art dont on peut, en dépit des noms étranges qu'il a reçus à différentes époques, réclamer la paternité pour notre pays, et auquel on doit appliquer sans hésitation l'épithète de national. Son ornementation charmante s'étendit, par la suite, au mobilier. Mais l'ogive, quoiqu'elle ait passé des édifices sur les meubles, demeure une courbe essentiellement architecturale ; car, dans cette seconde adaptation, si elle se développe en gracieux fenestrages et en élégantes orbevoies, elle ne figure cependant qu'à l'état de décoration pure et n'a rien à démêler avec la construction.

L'ogive régna sans contestation dans l'architecture française jusqu'à la fin du XVe siècle. Elle persista même au siècle suivant, mais en acceptant des compromis et non plus en se posant en inspiratrice absolue. Puis, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, elle demeura proscrite. C'est alors que le goût de l'archéologie la remit à la mode. Sous le nom de style gothique, on essaya de ressusciter dans les tombeaux d'abord, dans les *fabriques* décorant les Jardins (voir ce mot), dans les habitations particulières et finalement dans les meubles, les exquises créations de nos artistes du XIVe et du XVe siècle. Mais on ne parvint qu'à faire la charge de ces délicieuses conceptions, jusqu'au jour où une étude raisonnée et approfondie de l'art ogival permit de restituer des monuments, des églises surtout, qui manquent peut-être un peu d'originalité, mais qui ont du moins l'avantage d'offrir des réminiscences brillantes d'une des périodes les plus personnelles de l'art français.

Ogivette, *s. f.* — Petite ogive.

Ognette, *s. f.* — Outil de marbrier. Ciseau à tranchant étroit, dont on se sert pour tailler les morceaux ou plaques très minces.

Ogulio, *s. m.* — Locution limousine. Aiguille.

Oie, *s. f.;* **Oye,** *s. f.;* **Ouye,** *s. f.* — On trouve, au XIVe et au XVe siècle, le mot oie employé assez régulièrement pour signifier *ouïe;* puis, par une de ces assimilations dont l'histoire de l'ameublement et celle de l'architecture nous fournissent de si nombreux exemples, on appliqua ce nom aux estrades, aux tribunes et généralement aux parties de salles, disposées pour que le public pût entendre ce qui se disait dans l'enceinte réservée aux ecclésiastiques ou aux officiers du roi. Comme exemple, on peut citer le passage suivant, emprunté à une charte de 1311, comprise dans le *Livre rouge de la chambre des comptes de Paris :* « ... Et sur ce, nous avons fait crier deuement et publier solennellement à l'oye de toutes les paroisses... » Un *Compte des euvres du bailliage de Rouen,* de l'année 1338, porte une dépense de 8 sols « pour appareiller les deux oies de la salle » dudit bailliage. Enfin une *Ordonnance royale* de 1460 contient cette disposition : « Le sergent fera trois cryées, par trois dimenches tous continus, à l'ouye de la paroisse, où les héritages sont asseys. »

Petite oie. — Furetière écrit : « *Petite oye* se dit figu-

rément des rubans et garnitures qui servent d'ornement à un habit, à un chapeau, etc. La *Petite oye* consiste aux rubans pour garnir l'habit, le chapeau, le nœud d'espée, les bas, les gands. » Il faut croire que des ornements du même

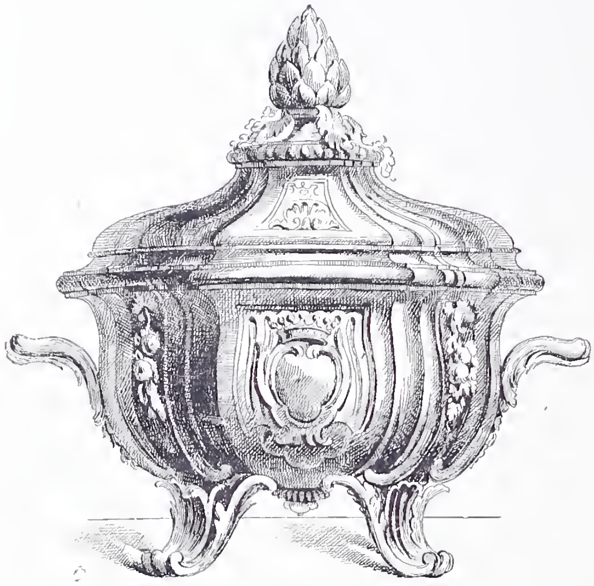


Fig. 766. — Pot à oille en argent ciselé. Modèle dessiné par Meissonnier.

genre, faits de rubans, ont été aussi employés dans l'ameublement, car, à la scène X des *Vendanges de Suresne,* pièce représentée le 15 octobre 1695, Dancourt parle d'un « petit lit de damas feuille morte, avec la petite oie ».

Jeu de l'oie. — C'est un jeu qui consiste à faire suivre à une marque un chemin divisé en soixante-trois cases, diversement décorées et qui, de neuf en neuf, portent une oie. Cette oie donne son nom au jeu, et de plus a le privilège de faire doubler l'étape au marqueur, lorsque le compte de ses points se termine à l'une de ces cases. Quant au nombre de points, il est indiqué par deux dés que chacun des joueurs lance tour à tour. Le jeu passe pour être fort ancien. « Le jeu de l'oye est renouvellé des Grecs », écrit Furetière. Mais il est à croire qu'il subit une éclipse assez longue, car il nous a été impossible de découvrir aucune trace de son existence avant le XVIIe siècle. La première mention retrouvée par nous figure dans l'*État des meubles de la Couronne,* dressé le 20 février 1673. Elle est ainsi conçue : « Un jeu d'oye, peint en mignature, à petits personnages, dans le milieu duquel est représenté la veüe du chasteau de Versailles, du costé de l'Orangerie, doublé de tabis vert. » Un dessin de Chardin nous apprend qu'au XVIIIe siècle ce jeu était pratiqué par la bourgeoisie. Il est vraisemblable que les petites images, ornant les tableaux, dont on se servait généralement, étaient moins luxueuses que celles qui ornaient le jeu de l'oie de Louis XIV. Elles se rapprochaient sans doute des dessins assez grossiers usités de nos jours.

Ajoutons qu'à différentes reprises on s'efforça de rajeunir ce jeu vénérable en donnant aux petites compositions qui meublent ses cases quelque apparence d'actualité. L'époque de la Révolution vit se produire plusieurs tentatives de ce genre, et la politique, naturellement, se mêla à ces transformations. La Restauration proscrivit sévèrement, sur cet innocent tableau, tous les emblèmes démocratiques et les allusions qu'on jugeait alors subversives. Enfin notre temps essaya de donner à cette distraction enfantine une portée instructive. De là naquirent le *Jeu de géographie,* le *Jeu de l'histoire de France,* le *Jeu du steeple-chase,* dont la vogue fut éphémère, et qui ne parvinrent pas à sauver de l'indifférence le jeu de l'oie, cher à nos aïeux.

Oille (Pot à), *s. m.* — L'auteur anonyme du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* imprimé à Lyon en 1768, donne du mot Oille la définition suivante : « Ragoût des Espagnols qui consiste dans un mélange de toutes sortes de viandes et de légumes, et qu'on fait cuire dans une large marmite. Une bonne oille coûte jusqu'à vingt pistoles, et il n'y a guère de grande table en France où ce mets ne soit pas connu. » « Il faut prononcer *olle,* écrivent les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* en mouillant les *ll* et sans faire sentir l'*i.* C'est un ramas des plus excellentes viandes que l'on fait cuire dans un pot ou terrine, avec toutes sortes de béatilles, quantité d'herbes fortes et aromates. L'oille est remplie de toutes sortes de bon gibier et autres viandes, comme faisans, perdrix, cailles, becasses, becassines, ortolans, pigeons, becfigues et autres, que l'on y met en entier. L'oille est le mets favori des seigneurs espagnols ; c'est de là qu'elle est venue en France. Ce fut le cuisinier Asmach que Philippe V fit passer en Espagne pour instruire les cuisiniers de ce pays-là, qui n'apprêtoient rien à son goût, qui rapporta chez nous la manière de faire des oilles. Le pot à oille que l'on sert sur la table du roi est d'argent. Plusieurs seigneurs en ont aujourd'hui de même. »

Les auteurs que nous citons ne disent rien que de vrai quand ils parlent du pot à oille du roi, mais ils sont mal renseignés en prétendant que l'oille fut introduite dans l'alimentation française par un cuisinier de Philippe V, à son retour d'Espagne. La vérité est que son importation, chez nous, est de beaucoup antérieure. Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, l'une et l'autre Espagnoles, avaient, depuis cinquante ans, familiarisé les estomacs de la Cour avec ce ragoût étranger. Mme de Sévigné parle de l'oille à maintes reprises, et Mlle de Montpensier, dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 414), nous apprend que la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, se faisait faire de l'oille à la mode espagnole par la Molina, sa première ca-

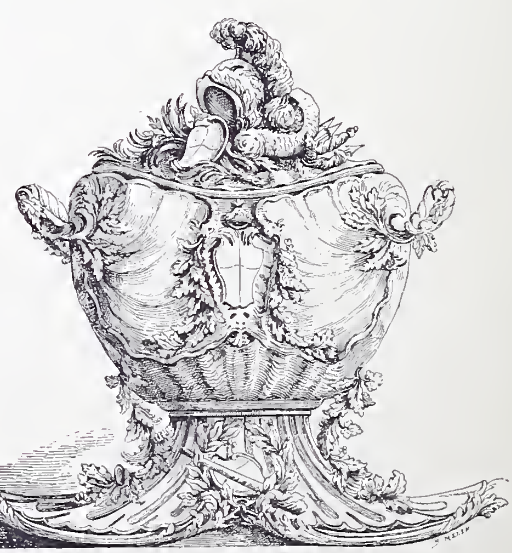


Fig. 767. — Pot à oille en argent ciselé. Modèle dessiné par Roettiers.

mériste espagnole, et, après le départ de celle-ci, par une autre Espagnole nommée Philippa. Le nom de l'oille lui venait de ce qu'elle était faite dans une marmite, en espagnol *olla,* l'équivalent du substantif Oule, usité dans nos

provinces méridionales. Puis, par une sorte de pléonasme, on appela *pot à oille* le vase de forme spéciale, dans lequel on prit l'habitude de servir ce ragoût, quand il fut devenu à la mode.

S'il fallait de nouvelles preuves de l'ancienneté relative

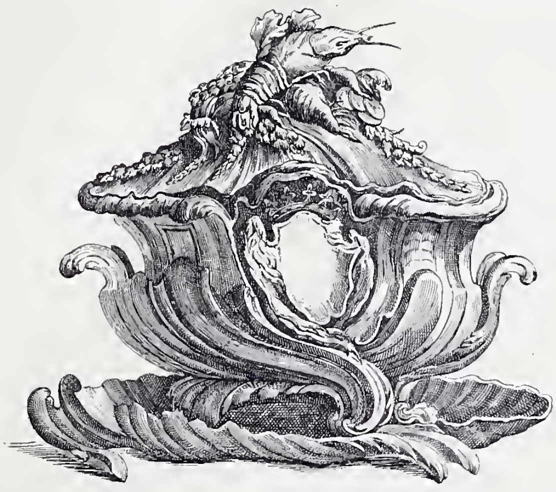


Fig. 768. — Pot à oille en argent ciselé.
Modèle dessiné par Meissonnier.

de l'oille dans notre cuisine, les pots à oille nous les fourniraient, et nous trouverions cette attestation dans l'argenterie même de Louis XIV. C'est seulement en 1700 que Philippe V fut appelé au trône d'Espagne, et un *État des meubles de la Couronne,* dressé le 22 avril 1697, mentionne deux vases de ce genre qui, vraisemblablement, étaient depuis longtemps en service. Le premier est ainsi décrit : « Un pot à l'oille avec ses deux anses, en terme de femme, et son couvercle au-dessus duquel est une fleur de lys, pezant 10 marcs 6 onces 6 gros. — Sa cuillière, pesant 1 marc 6 onces 4 gros. » Le second consistait en : « Un pot à l'oille (en argent blanc) avec les armes du Roy cizelées en relief au corps et au couvercle et une fleur de lys au hault, pezant 13 marcs 2 onces 0 gros. » Quant aux accessoires du pot en question, également en argent blanc, ils sont détaillés comme suit : 1° « Un bassin rond pour ledit pot, avec les armes du Roy dans le milieu aussy de relief, 10 marcs 4 onces 4 gros. — 2° Une grande cuillier pour ledit pot, gravée des armes du Roy, avec les trois couronnes et LL, 2 marcs 1 once 2 gros. » Ces diverses pièces d'argenterie étaient comprises dans la vaisselle du roi à Versailles. Ainsi qu'on peut le voir par les figures qui accompagnent cet article, les pots à oille avaient l'apparence d'élégantes soupières. Au XVIIe siècle, et durant la première moitié du XVIIIe, on les fit en argent et en vermeil. Comme le remarquent fort justement les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* un grand nombre de seigneurs en possédaient de cette sorte. Aux jours sombres, ces belles argenteries, très coûteuses à cause de leurs dimensions considérables, devinrent, pour certains personnages, une ressource précieuse. « La duchesse de Mazarin vit de ménage, écrit d'Argenson dans ses *Mémoires* (t. II, p. 144). Elle vend tout ce qu'elle a et se ruine pour Du Mesnil, son amant, qui est joueur et escroc... la pauvre dame vient de vendre ses deux beaux pots à oille, pour payer une dette de Du Mesnil. »

Par la suite, ces vases utiles furent, comme nos soupières actuelles, fabriqués en porcelaine et en faïence. Les premiers pots à oille en porcelaine qui parurent à la Cour furent offerts, le 29 décembre 1739, à Louis XV, pour ses étrennes. « On servit au roi, écrit le duc de Luynes (*Mém.,* t. III, p. 98), les étrennes qu'on lui a données, qui sont deux beaux pots à oille avec leurs plats et leurs couvercles, et une terrine de même, le tout de Saxe fort beaux et singuliers. Personne ne sait de qui vient ce présent, mais je sais que c'est de Mme de Mailly. » A partir de cette époque, les pots à oille en céramique orientale ou européenne furent très à la mode et fort recherchés. Dans l'*Inventaire de Mlle Desmares, pensionnaire du roi* (1746), nous remarquons : « Deux pots à oille du Japon avec leurs couvercles. » A l'*Apposition des scellés chez M. Parrocel, peintre du roi* (1752), on trouva : « Un pot à oille couvert, des assiettes et autres ustensiles en porcelaine de la Chine et du Japon. » Ces beaux vases en porcelaine coûtaient souvent des prix fort élevés. Le 23 juin 1754, Mme de Pompadour offrit au duc des Deux-Ponts « un pot à oille rond, à contours, sur son plat en bleu céleste et or peint à fleurs », du prix de 900 livres. Elle-même, elle acheta à Lazare Duvaux, pour son usage personnel, « un pot à oille et son plat, peint à berceaux et oiseaux colorés », coûtant 600 livres ; et à la *Vente* de la belle marquise (28 avril 1766), nous voyons figurer : « Deux grands pots à oille de nouveau la Chine, de 22 pouces de diamètre, avec mascarons et anses. » (N° 597 du *Catalogue.*) Les ventes après décès, du reste, nous livrent un grand nombre de descriptions de ce genre. C'est ainsi qu'à la *Vente du cabinet de Randon de Boisset* (27 février 1777), nous relevons l'article suivant : « Porcelaines de Saxe coloriées : deux grands pots à oille, à anse, avec leur couvercle et leur plafond blanc à osier natté et à cartouches de fleurs. » Ces pots à oille en porcelaine étaient jugés, au surplus, si précieux, que pour les garantir à l'intérieur, on les garnissait de cuvettes de métal. Comme exemples, nous citerons : « Un beau service de Saxe, avec pots à oille doublés d'argent », qui fut adjugé à la *Vente des meubles et effets de feu M. de Vanolles, ancien intendant de Strasbourg* (26 novembre 1770), et : « Trois pots à oille de porcelaine de Sèvres avec leurs plateaux et les cuvettes d'argent », lesquels étaient à vendre chez M. Guyot, rue du Croissant. (*Annonces, affiches et avis divers* du 8 mai 1775.) Ajoutons que pour les bourses plus modestes; la « manufacture de faïence blanche en

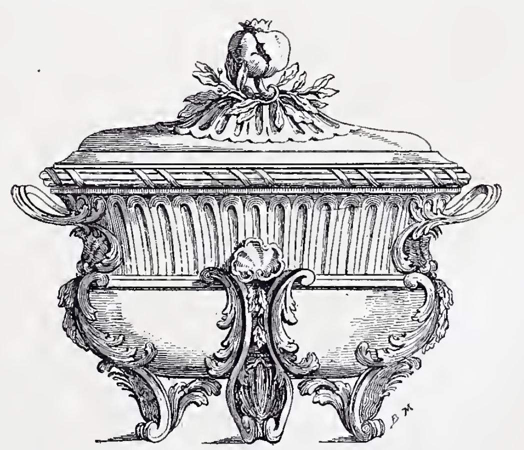


Fig. 769. — Pot à oille en argent ciselé.
Modèle dessiné par François-Thomas Germain.

dedans et feuille morte ou olive au dehors », que le sieur Roussel avait établie, en 1761, avec privilège du roi, « rue Baffroid, près la rue de la Roquette », livrait au public des vases de même forme, à des prix infiniment moins élevés.

Le goût que le XVIIIe siècle manifesta pour les pots à oille en porcelaine n'empêcha pas d'en fabriquer en métal précieux, et les orfèvres ne se firent point faute d'exercer sur ce thème ingénieux leur verve créatrice. Ainsi qu'on en pourra juger par nos gravures, Pierre-Thomas Germain, Meissonnier, Roettiers, La Londe en composèrent des modèles étonnamment riches et particulièrement réussis. Parmi ces vases en orfèvrerie, une mention spéciale est due à ceux que fabriqua François-Thomas Germain pour le nabab de Golconde. En 1752, Louis XV envoya à ce prince diverses pièces d'argenterie, parmi lesquelles figuraient plusieurs pots à oille, dont la *Gazette de France* du 18 novembre 1752 croit devoir parler dans les termes suivants : « Entre les pots à oille, ceux de vermeil méritent une attention particulière. Ils représentent un ordre d'architecture, décoré de guirlandes, et dont les différentes faces forment des panneaux ornés de palmes et de lauriers. Le cizellé est tellement fini qu'il ne perd rien de sa beauté, malgré l'ingratitude du vermeil. Différens légumes, répandus de côté et d'autre avec art, semblent le disputer pour la vérité aux productions de la nature. » Toujours à propos de ces mêmes vases, le *Mercure* de décembre 1752 prend aussi la parole et ne se montre pas moins élogieux : « Les pots à oille en argent, écrit-il, représentent une forme qui tient du rond et de l'ovale. Leurs couvercles sont armés d'un bouquet d'oranges si parfaitement imité, qu'on y découvre avec quel soin l'artiste a copié la nature. Les pots à oille de vermeil représentent des espèces de caisses ornées d'architecture et décorées de guirlandes, ainsy que les gorges qui en accompagnent les pieds ; ces pots à oille se posent dans un grand plat dont les ornemens sont aussi riches que recherchés ; sur leurs couvercles règnent aussi des cadres ornés d'architecture, dont les différentes faces forment des panneaux ornés de palmes et de lauriers, et dont le cizelé est tellement fini que, malgré l'ingratitude du vermeil, il ne perd rien de sa beauté. Sur ces ornemens sont posés différens légumes comme choux-fleurs, cornichons, morilles, trufes, persils, petits poix, etc. La ressemblance de tous ces légumes semble le disputer aux productions de la nature. »

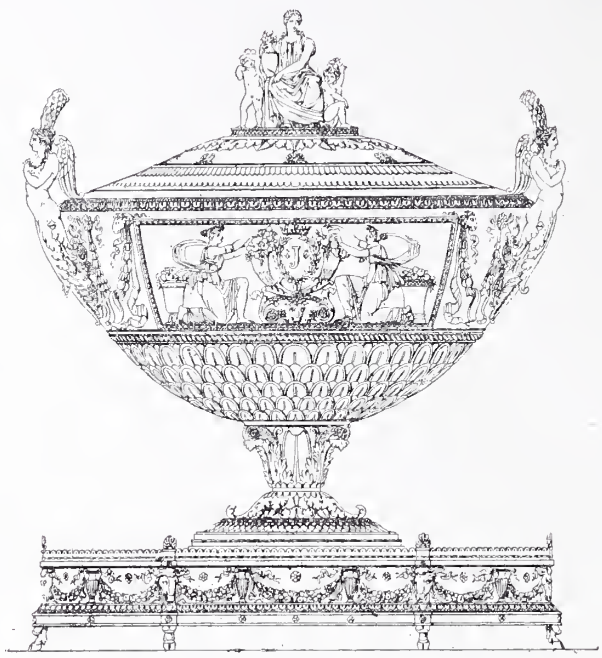


Fig. 770. — Pot à oille de l'impératrice Joséphine.

A la suite de ces pièces, qu'on peut qualifier de capitales, il faut placer : « Un très beau pot à oille tout neuf, avec son plat, très richement ciselé et dans le dernier goût. » « Il a coûté 2,000 livres de façon », ajoutent les *Annonces, affiches et avis divers* du 23 février 1767, qui signalent cette belle pièce comme étant à vendre « chez le sieur Manyer, rue Grange-Batelière ». Citons encore « 5 pots à oils, avec leurs plateaux d'argent ciselé, et d'un travail recherché, représentant différens fruits et animaux », qui figurèrent à la *Vente de M. de Chevers, rue des Jeûneurs* (3 août 1769) ; « 2 beaux pots à oille avec leurs plateaux, pesant 46 marcs 3 onces 5 gros », et un autre « très beau pot à oil d'argent ciselé et très orné, avec plateau, double fond et cuiller », offerts « par M. Bataille de Francès, receveur général des finances, place Louis-le-Grand » (*Annonces, affiches et avis divers* du 6 décembre 1773 et du 16 mai 1774); et enfin : « Un beau pot à oille, avec son plat cizelé, surtout et dessus ornés, pesant environ 25 marcs et du contrôle actuel », qui était à vendre « chez M. Lafitte, procureur, rue Michel-le-Comte ». (*Ibid.*, 3 avril 1775.)

Ajoutons qu'au XVIIIe siècle, par un retour naturel du langage, le ragoût, qui avait tiré son nom du vase dans lequel il était confectionné, restitua ce nom au vase dans lequel il était servi. Au lieu de « pot à oille », on dit simplement « oille ». En 1756, Lazare Duvaux vendait à Louis XV, pour sa résidence de Choisy, « deux oilles rondes » valant 360 livres la pièce. Le *Mercure* de décembre 1760 nous apprend que le prix des « oilles et leur plateau de faïence blanche » était alors de 6 livres. Aux articles OLA, OLE, OLLA, OLLE, OULE, on trouvera, du reste, la preuve que le mot oille, sous des formes légèrement variées, était, ainsi que nous l'avons dit plus haut, employé depuis fort longtemps dans certaines régions de la France.

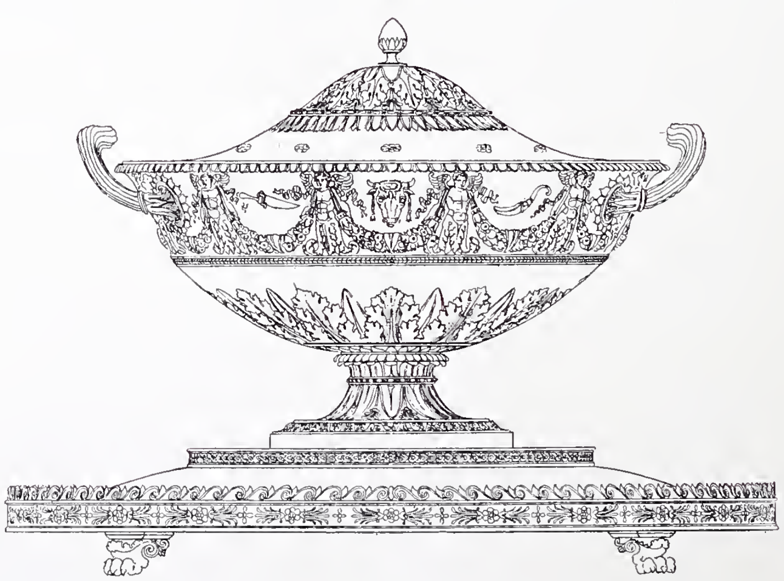


Fig. 771. — Pot à oille orné de bucranes, d'après un modèle de Percier.

Le pot à oille demeura en usage jusqu'à la fin du premier Empire. Durant cette dernière période, il fournit à Percier le sujet de modèles précieux, et à Odiot l'occasion d'exécuter plusieurs belles pièces d'orfèvrerie. Sous la Res-

tauration il disparut de nos tables et fut remplacé par la soupière.

Oiseau, *s. m.;* **Oiselet**, *s. m.;* **Oyselet**, *s. m.* — Les oiseaux ont joué un grand rôle dans le luxe du Moyen Age. On tenait à en posséder de rares ; on les faisait venir de loin ; on récompensait généreusement ceux qui, de retour de hasardeux voyages, en apportaient aux princes et aux seigneurs. Nous parlons spécialement, aux mots CAGE et VOLIÈRE, des rapports nombreux qui ont existé entre les oiseaux de luxe et le mobilier.

A côté de ces oiseaux précieux, les seigneurs accordaient un intérêt particulier aux oiseaux de chasse. Ce qu'on appelait *Chambre aux oiseaux* était la pièce où l'on tenait habituellement enfermés les faucons, les gerfauts, les tiercelets et autres volatiles de proie servant pour chasser, et auxquels on donnait le nom d'*Oiseaux de la Chambre,* au même titre que les chiens de meute étaient, eux aussi, nommés chiens de la Chambre du roi. « A Marc Prévost, pour VIII douzaines de sonnetes pour les oyseaulx de sa Chambre [du roi]. » — « A Jehan Galant, pour six vervelles d'argent renforcées, dorées et esmaillées à fleur de lys, pour mectre ès getz des oyseaulx de sa Chambre, » etc., (*Comptes de la chambre du roi Louis XI,* 1478.) Plus tard, on dit, dans le même sens, *Oiseaux du cabinet du roi,* le mot cabinet paraissant plus relevé. Brienne, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 255), parlant de l'assassinat du maréchal d'Ancre, écrit : « Lorsque le coup fut décidé, on délibéra pour savoir qui l'on en chargeroit. Dubuisson le père, qui avoit soin de gouverner les *Oiseaux du cabinet du roi,* fut choisi pour en faire la proposition au baron de Vitry, et eut l'ordre de l'assurer de la charge de maréchal de France pour récompense du grand service qu'il rendroit à Sa Majesté. »

OISEAU. — Terme de constructeur. C'est encore une petite auge formée de planchettes assemblées et munie de bras, dont les manœuvres se servent pour porter le mortier sur leurs épaules. Au XVe siècle, ces ustensiles, paraît-il, se fabriquaient également en peau, car les *Comptes de la ville d'Amiens,* à l'année 1416, mentionnent parmi les « accats de gorelerie » (achats de cuir de truie) un payement à « Pierre du Mesge, gorrellier, pour sa paine d'avoir fait tanner cuir et rembourer de nœuf V oiseaux apporter (à porter) le mortier aux ouvrages de la ville ». (Voir fig. 772.)

Si nous en croyons certains étymologistes, oiseau, pris dans ce sens, dériverait du substantif AUGET, qui, dans le principe, servit à désigner cette petite auge dont les maçons se sont servis de tout temps et dans tous les pays. Auget dans les patois méridionaux se prononce AOUGET, qu'on a adouci et dont on a fait AOUSET, que l'on a traduit par *oiseau.* Reste à savoir le cas qu'il faut faire de cette explication bien savante et singulièrement ingénieuse, peut-être trop ingénieuse, pour être bien vraie.

OISEAUX ou OISELETS de Chypre. — On appelait de ce nom de petits oiseaux fabriqués en riches tissus, et souvent recouverts de broderie, qu'on emplissait, suivant le cas, de poudre ou de pâte odorante. « Un coffre carré hault, d'oz noir et blanc à la façon de quoy on [t] les selles pour les chevaulx, qui souloit estre plain d'oiseléz de Chippre. » (*Invent. de la Bastille Saint-Antoine,* 1418.) « Une cagette d'argent, à mectre oyselléz de Chippre. — *Item,* ung autre petit coffre de boys plat ouvré à la coustume de Flandres... ouquel coffre a esté trouvé une broesse d'ambre, à laquelle tient ung mirouer, et un lopin de binjoyn et des oysellets de Chippre. » (*Invent. de la reine Charlotte de Savoie,* 1483.) « *Item,* ung petit coffre d'yvoire ferré d'argent doré, auquel y a plusieurs santeurs et oysellets de Chypre. » (*Invent. des meubles de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême,* 1497.) L'*Entrée solennelle de Henri II et Catherine de Médicis à Rouen* (1551) parle de grands « vazes desquelz sortoit grosse flamme de feu ardent signifiant alaigresse, dont s'exhalloient et transpiroient suaves odeurs, plus odorantes que benjouyn ou oyseletz de Cypre ». Au XVIIe siècle, on cessa de donner à ces pâtes la forme d'oiseau qui leur avait valu leur nom, et on désigna par ce mot de simples pastilles parfumées, analogues à nos *pastilles du sérail.* Le sieur Barbe, dans son curieux manuel intitulé le *Parfumeur françois,*

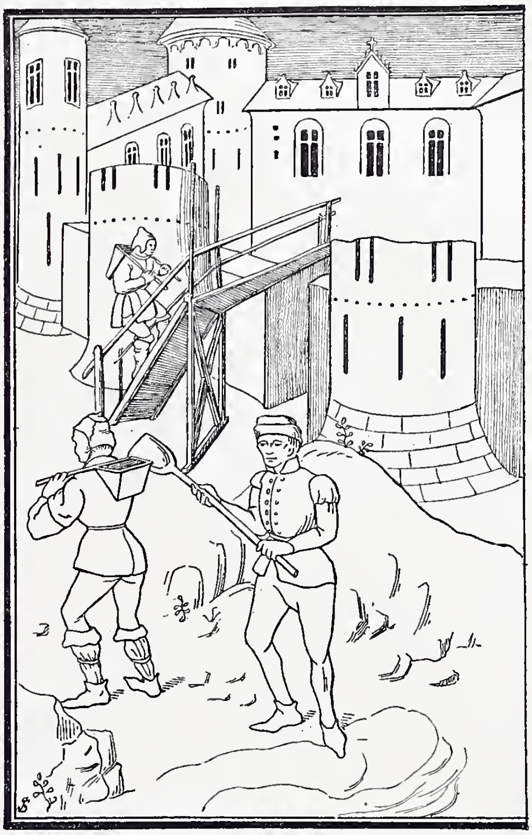


Fig. 772. — Oiseau, d'après une miniature du XVe siècle.

publié à Lyon en 1693, comprend, sous la rubrique : *Manière de faire des pastilles à brûler,* la fabrication des *Pastilles de rozes et oiselets.* Après avoir indiqué comment se prépare la pâte de ces pastilles, « pour en faire Oiselets, écrit-il, vous en prendrez des morceaux que vous roulerez dans les mains, comme un bout de bougie, longs comme le doigt, auquel vous ferez un bout un peu large pour le faire tenir debout, et les mettrez sécher. Ces sortes de Pastilles s'allument comme une Chandelle et brûlent jusqu'à la fin sans s'éteindre et produisent une fumée d'une très bonne odeur. » Et plus loin, Barbe ajoute : « *Pour parfumer une chambre par la fumée.* Les fenestres étant fermées, allumez des oiselets et les posez aux coins de la chambre proche les tapisseries... »

Ola, *s. f.* — Locution gasconne. Oille, marmite. « Una granda ola de métau. — *Item,* una autra petita. — *Item,* una petita ola de métau ab coha. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Olande, *s. f.;* **Ollande**, *s. f.* — Orthographe incorrecte, mais fort usitée du mot HOLLANDE. « Dix linceulx de quatre toille d'Olande. » (*Invent. du duc de Bourbonnois;*

Aigueperse, 1507.) « Vingt-neuf paires et demye de linceulx de toille d'Olande. » (*Invent. de la duchesse de Valentinois,* 1514.) « *Item,* ung mathelas avec son traversier et une catheloigne rouge, et une courtaipointe de toille d'Ollande, faicte à fasson à deuz endroictz. » (*Invent. des meubles du prince de Condé,* 1588.) Parfois, le mot olande employé seul suffit à désigner la toile de ce pays. « Plus trente-deulx pièces toille olande fine, à 15 livres la pièce. — Plus cinquante-cinq aulnes et demye olande, à trante-trois soulz six deniers [l'] aulne. » (*Invent. de Grégoire Beaunom, marchand;* Bordeaux, 1607.)

Olieyra, *s. f.;* **Olliere,** *s. f.* — Locution gasconne et bordelaise. Huilier, vase destiné à recevoir l'huile. « Una olieyra. — *Item,* un broc oliey. — *Item,* una olieyra ab (avec) de l'oli de notz. — *Item,* un broc oley et un autre broc per tenir notz confidas. — *Item,* un autra olieyra. » (*Invent. de Ramond de Cussac;* Bordeaux, 1442.) « Deux eyguyères et deux ollières, six grandz platz, etc. » (*Invent. des meubles de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand;* Bordeaux, 1591.) (Voir Olivière.)

Olifant, *s. m.;* **Olifantt,** *s. m.* et *adj.* — Nom donné à l'éléphant. « Six tappis de l'histoire Indienne à Oliffans et Jeraffes pour tendre une sallette. » (*Compte de Jean Micault, receveur général des finances de Charles-Quint,* 1521.) Par extension, Olifant désigna l'ivoire et par synecdocque le cornet très en vogue au Moyen Age, précurseur de la trompe de chasse, duquel les chevaliers et les chasseurs se servaient pour faire des appels au loin et donner des signaux. Aujourd'hui encore, en Bretagne, Oliffant, substantif et adjectif, signifie ivoire ou qui est fait d'ivoire.

Olivâtre, *adj.* — Couleur tirant sur le vert olive.

Olive, *s. f.* — Terme de passementerie. Petit moule de bois, dont le nom indique la forme, et qui, recouvert de soie ou de laine, est ornementé par des passés à l'aiguille.

Dans la serrurerie et la quincaillerie, on donne ce nom à tous les objets ayant la forme de l'olive, ou qui s'en rapprochent. On dit *douille à olive, bouton, paumelle à olive.*

C'est encore le nom d'une couleur d'un vert légèrement passé, se rapprochant de la nuance de l'olive.

Cuiller a olives. — Petite cuiller à large cuilleron, percé de trous, avec laquelle on se sert des olives. Cet ustensile est d'invention moderne. Il ne remonte pas au delà d'une cinquantaine d'années. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on employait pour cet usage une cuiller ordinaire. « Il faut se souvenir de ne pas prendre les olives avec la fourchette, mais avec sa cuillère; car il s'ensuit quelquefois un sujet de risée quand cela arrive. » Ainsi s'exprime l'auteur anonyme du *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* (3e édit., Paris, 1673, p. 101). Aujourd'hui, l'habitude de se servir de cuillers spéciales rend de semblables conseils absolument superflus et n'expose plus à ces erreurs regardées comme un manque de convenance.

Olivier, *s. m.* — Bois français, compact, pesant, d'un grain fin et serré, susceptible d'un beau poli, facile à travailler. Par sa couleur chamois clair, veiné de brun foncé, et par la richesse de ses nuances, il se rapproche du courbaril, auquel il est supérieur en finesse. Ces diverses qualités en font un bois précieux pour le menuisier et l'ébéniste. Le marqueteur, le sculpteur, le tourneur le recherchent également; cependant, jusqu'à ce jour, les meubles en bois d'olivier ont été peu nombreux. Au XVIIe siècle, on en faisait des tables et surtout des cadres de miroir. Les *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, mentionnent un certain nombre de « miroirs à bordure d'olivier unie ». Nous relevons dans l'*Inventaire du château d'Humières* (1694) (cabinet du maréchal) : « Un petit bureau, avec son gradin de bois d'olivier, garnis de tiroir, et volets fermans à clef, prisé XXX livres. » Au siècle suivant, nous notons dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* la description de « deux tables brisées, de bois violet et d'olivier, le dessus garny de maroquin, aiant chacune un tiroir par le bout fermant à clef, portées sur six colonnes tournées et à pans, longues de deux pieds et demy, sur deux pieds de large et vingt-sept pouces de haut ». Ce même document décrit aussi : « Dix miroirs de toilette, à bordure de bois d'olivier, chantournés par le haut, etc. » (Voir l'art. suivant.)

Olivière, *s. f.;* **Olivier,** *s. m.* — Locution toulousaine. Broc, vase pour mettre et conserver de l'huile. « Un olivier de terre. » (*Invent. de la demoiselle Bertrande de Vignes;* Toulouse, 1636.) « Ung grand bassin à laver les



Fig. 773. — Plat à ombilic en faïence (XVIIe siècle).

mains, une aiguière..., une olivière, un vinagret, le tout estaing commun. » (*Invent. de Marie Bonbalièbre;* Toulouse, 1645.)

Ollaire, *adj.* — Désigne certaines pierres très tendres, faciles à tourner et dont on peut faire des vases. Cet adjectif est peu employé.

Olle, *s. f.* — Locution méridionale. Oille, oule, vase en forme de marmite. « Une olle de cuyvre. » (*Invent. des meubles de Pierre Comte, marchand;* Lyon, 1545.) Racontant le souper que le duc d'Albe donna, le 4 septembre 1707, à l'occasion de la naissance du prince des Asturies, le *Mercure* (no de septembre 1707, p. 273) écrit : « Les potages y furent servis dans de grandes olles d'argent ou de porcelaine rebordées d'argent. » (Voir le mot Oille.)

Ombilic, *s. m.* — Nom qu'on donne au centre d'un plat ou d'une assiette, quand, au lieu de présenter une dépression, il offre au contraire une saillie arrondie, assez prononcée. Les plats à ombilic furent surtout en usage au XVIe et au XVIIe siècle; on s'en servait pour placer les crêpes et les pâtisseries frites. L'ombilic facilitait l'écoulement de la graisse ou de l'huile restant en excès.

Ombrager, *v. a.* — Terme de brodeur. C'est donner plus d'éclat à une broderie d'or ou d'argent, en l'entourant d'un liséré ou d'une autre broderie de soie. On trouve également, au XVIe siècle, ce verbe avec la signification

d'ombrer. Dans la description d'un des arcs de triomphe élevés à Rouen pour l'*Entrée solennelle de Henri II et Catherine de Médicis* (1551), nous remarquons la phrase suivante : « Le deuxiesme plancher étoit lambrissé... l'estendue duquel se monstroyt un païsage d'une perspective peinte et umbragée de main d'excellent ouvrier. »

Ombre, *s. f.* — Obscurcissement que produit sur un point la suppression de la lumière. On distingue dans les arts du dessin entre les *ombres réelles* et les *ombres portées.* Les premières sont celles qui recouvrent toute partie privée de lumière, les autres sont projetées par les corps qui, arrêtant les rayons lumineux, empêchent ceux-ci de frapper les surfaces placées derrière eux, et leur servant en quelque sorte de champ. Les ombres jouent un grand rôle dans la peinture d'imitation. Leur importance n'est pas moindre dans la peinture décorative ; par elles, on fait ressortir les saillies, on donne de l'accent aux moulures, aux ornements presque plats, et l'on simule même les reliefs.

Ombre (Terre d'). — Sorte de terre brune qu'on emploie dans la peinture, et qui tire son nom de l'Ombrie d'où on la faisait venir. C'est une espèce d'Ocre. (Voir ce mot.)

Ombrer, *v. a.* — Tracer des ombres, assombrir une surface. En broderie, on dit ombrer un tissu pour dire qu'on rend plus foncée sa nuance dominante. « Canapé, couvert de gros de Tours, enrichy d'ornemens de différens taffetas brodés, lizérés de cordonnet et ombrés de couleurs formant des cartouches. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1732.) Au XVIe siècle, on écrivait Ombrager.

Omoile, *s. f.* — Locution picarde. Armoire.

Once, *s. f.* — Petit poids qui était la huitième partie du marc et la seizième de la livre. « Les marchandises et choses précieuses, écrit Savary, se vendent à l'once, comme l'or, l'argent, la soye. » Exemple : « Ung miroir de cristal en ovalle d'or, pendant à un petit bout de chesne d'or, prisé CLXXXXVI livres, à raison de XXII livres l'once d'or. » (*Vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès et grand écuyer de France;* 15 septembre 1572.)

Oncial, *adj.* et *subst.* — Nom qu'on donne à des lettres de grandes dimensions. Les lettres onciales devraient rigoureusement avoir un pouce ou près de trois centimètres de haut ; mais on désigne le plus souvent sous ce nom une écriture majuscule, dont les principaux caractères offrent des contours arrondis, et qui se distingue de la *Capitale* surtout dans la forme des lettres suivantes : A, D, E, G, H, M, Q, T, V.

Ondaige, *s. m.* — C'est ainsi qu'au XVIe et au commencement du XVIIe siècle on appelait, à Lyon et dans le bassin du Rhône, le moirage des tissus. On trouve dans les *Archives communales de la ville de Lyon* (Actes consulaires, série BB, reg. 160), à l'année 1621, une attestation portant que Paul et Jean-Jacques Pincetti, père et fils, ont introduit à Lyon la fabrication « d'ondaige des camelots du Levant, l'accommodage des satins faictz en ceste dite ville, en façon semblable à ceux qui se manufacturent à Florence, et [ont] encore réduict tout taffetas, tant plains qu'à fleurs, en tabis à la mode de Venize, toutes lesquelles manufactures n'avoient esté exercées en cette dite ville ny autre du royaume ». Etc.

On dit encore d'une étoffe qui présente un moiré continu, qu'elle est Ondée. (Voir le verbe Onder.)

Onde, *s. f.* — On donne ce nom, dans les arts, à tous les ornements qui offrent une analogie avec le mouvement régulier des vagues. Les fabricants d'étoffes ont surtout utilisé ce genre de décoration, qui, du reste, est fort ancien. La mention suivante en fournit la preuve : « *Item,* oudit retraict fut trouvé une coulte pointe blanche, ployée, ouvrée de poinct à ondes, et au long à deux liziés de soye à ouvrage de sarrazin. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) On dit « les ondes du point de Hongrie », « les ondes du point d'Angleterre », pour exprimer le dessin continu que décrivent ces divers points de tapisserie, qui montent et descendent, comme les vagues d'une eau courante.

Savary nous apprend qu'au siècle dernier on donna le nom d'ondes à de « petites étoffes de soye, de laine et de fil, dont les façons sont ondées, qui se font par les haute-lisseurs de la sayetterie d'Amiens ».

Onder, *v. a.* — C'est communiquer à certaines étoffes, par le tissage ou l'apprêt, l'apparence d'ondes. On dit une tapisserie ondée, un tabis ondé, etc. Les étoffes peuvent être ondées dans leur tissage, ou après coup, à l'aide de la calandre. On trouve dans les *Archives du Nord* (série B, n° 1837) une *Ordonnance des archiducs d'Autriche, confirmée par le roi Philippe IV d'Espagne,* et datée du 1er avril 1624, accordant à Jean Collart, marchand à Lille, l'octroi de continuer « à onder toutes sortes de camelotz, tant de Lille que d'aultres lieux, tant à plyz que sans plyz, et ce pour ung aultre temps et terme de diz ans, à commencer avoir cours à l'expiration de l'octroi courant ».

Ongle, *s. m.* — Les ongles de certains animaux sauvages furent utilisés, au Moyen Age, pour faire des curedents. Nous notons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Deux ongles à feurger dens, dont l'un est blanc et l'autre noir, garny d'argent esmaillié de France ; et pend chascun ung lasset de soye, où pend à chacun un noyau de perles » ; et dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418) : « Un ongle de griffon à deux piéz d'oisel garniz d'argent doré, etc. »

Onglet ou **Anglet,** *s. m.* — Terme d'architecture et de menuiserie. On appelle ainsi la réunion ou l'assemblage de deux moulures, qui se coupent à angle droit. Les retours des chambranles des portes et des encadrements de croisées sont assemblés en onglet. Les menuisiers en bâtiment et en meubles assemblent en onglet les cadres qui entourent les panneaux. (Voir Assemblage.)

Onglet est aussi un terme d'orfèvrerie. C'est le nom d'un poinçon qui sert à tailler le métal et à le graver.

Onglette, *s. f.* — Petit burin plat, employé par les graveurs. On donne également ce nom à une espèce de ciselet se terminant par une pointe triangulaire, dont on fait usage pour ciseler la pierre et le marbre.

Onyx, *s. m.;* **Onix,** *s. m.;* **Onisse,** *s. f.;* **Aunisse,** *s. m.;* **Aulnisse,** *s. f.* — Variété d'agate calcédoine offrant des zones concentriques de nuances diverses. On en fait des camées durs. Les camées ayant été collectionnés, avec passion, au Moyen Age, il ne faut pas s'étonner de rencontrer les onyx mentionnés dans les plus illustres inventaires. Ils étaient d'autant plus recherchés qu'on attribuait à cette pierre certaines vertus curatives, celles, entre autres, de calmer certains sens et d'empêcher les accès d'épilepsie. Telles sont, du moins, les qualités que Jean de la Taille lui reconnaît dans son *Blason des pierres précieuses :*

> L'Onix de l'ongle en toute sorte
> Couleur et forme et nom rapporte
> Esprit et corps plus forts nous rend,
> Rabbat Vénus. . . . .
> . . . . et nous deffend
> Du mal qu'Épylepsie on nomme.

Ajoutons que l'onyx ne fut pas seulement apprécié pour les camées. Chaque fois qu'on put s'en procurer des morceaux assez vastes, on en fit des vases et des coupes. Au

musée du Louvre, on peut voir un certain nombre de ces belles gemmes montées en or et en vermeil, de la plus rare beauté et de la plus grande valeur. Les textes suivants prouveront, au surplus, combien l'onyx fut estimé par nos ancêtres. L'*Inventaire de Charles V* (1380) contient un chapitre intitulé : « ONISSES TAILLÉES. » Nous y relevons : « Ung signet d'une onisse et a, taillée dedens, une teste en manière d'une Pietié, assise en une verge, toute pleine. — Ung signet d'une onisse bellongue, où est entaillé ung griffon à elles, qui a teste d'homme. » Dans un *Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé à Fontainebleau, en 1560, nous remarquons : « Un grand mirouer de cristal de roche garny d'ébène, ayant un aulnisse (onyx) et ung saphir au-dessus, et avec quatre amatirstes (améthistes), et quatre camayeux. » Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), nous notons : « Un pendant d'une onice, en laquelle est gravée la figure du Roy



Fig. 774. — Coupe en sardoine onyx,
dite des Ptolémées, ayant fait partie du Trésor de Saint-Denis.
Cabinet des médailles.

(Henri IV) desgarnie des diamans qui y estoient. » Enfin, pour terminer par quelques pièces de grandeur exceptionnelle et de toute première importance, nous citerons : « Une petite cuvette d'une agathe aunis, bordée d'un cercle d'or [à] deux mufles de lion, avec deux anneaux aux deux bouts, le pied d'un cercle d'or avec deux pattes de lion. » « Un vase d'agathe aunis en forme d'esguière.... ledit vase garny d'or esmaillé, avec son anse [faite] d'un masque et d'un fueüillage en forme de cartouche et son biberon, aussy à fueüillages, le tout d'or esmaillé ; le couvercle [fait] d'une belle agathe aunis et le pied à balustre à godrons d'agathe, hault de 8 pouces, compris l'anse, large de 6 pouces, compris l'anse et le biberon sur deux pouces et demi d'épaisseur. » Ces deux objets sont décrits dans l'*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673. — « Deux vazes d'agathe onix en forme de tasse ovale pointue, gravée par dedans de dix godrons creux, garnies par un des bouts de mufle de lion d'or enrichy de rubis, sur lequel est posé un triton tenant une corne en sa bouche avec des ailes de papillon... chaque vase hault de 11 pouces, y compris la figure. » (*Invent. des meubles de la Couronne. — État* du 20 mars 1684). « Une coupe onyx bien accidentée, forme de gondole, garnie d'un bord de deux cignes formant anses, de pied à cul de lampe et de quatre consoles de bronze doré d'or mat, avec plinthe de porphyre et socle aussi de bronze doré d'or mat. » Cette belle pièce, qui mesurait 9 pouces 8 lignes de hauteur, sur une longueur de 9 pouces 3 lignes, faisait partie, en 1777, du cabinet de M. Randon de Boisset.

ONYX (Sardoine). — On a donné le nom de sardoine onyx, ou sardonyx, à une variété d'agate calcédoine, de couleur rougeâtre orangé, plus ou moins modifiée par des nuances de jaune roux et de brun, que les anciens recherchaient pour la gravure. Un des plus beaux spécimens de sardoine onyx qui nous aient été conservés appartient au Cabinet des médailles. C'est une coupe à deux anses, ornée d'attributs et de masques. Elle est d'origine antique et porte le nom de *coupe des Ptolémées*. Au Moyen Age, elle fit partie du trésor de l'abbaye de Saint-Denis. La monture date du XIIIe siècle.

ONYX (Marbre). — On désigne aussi sous ce nom une sorte de marbre ou d'albâtre calcaire, à demi translucide et de couleur jaunâtre, qui provient d'Algérie. Ce marbre a été très employé dans l'ameublement depuis quelques années, surtout dans la société galante et frivole. Nous relevons dans le *Catalogue de la vente de Mlle Humberta, artiste lyrique* (Paris, 1887) : « Deux belles lampes en bronze, décorées de guirlandes de laurier et de feuilles d'acanthe, sur socle en marbre onyx d'Algérie, formant vase, travail de Barbedienne. »

Oouberouniero, *s. f.* — Locution provençale. Oberonnière, moraillon, pièce de fer attachée au couvercle d'un coffre, d'une malle, et dont l'anneau s'engage dans une serrure et reçoit le pêne.

Oourinaou, *s. m.* — Locution provençale. Urinal, vase ordinairement de verre, dont on se servait pour recueillir les urines des malades. Ce mot a conservé la signification de vase de nuit.

Opale, *s. f.* — Pierre précieuse. Variété de quartz hydraté, d'un blanc laiteux, avec des reflets irisés. « L'opale, écrit l'auteur de l'*Essai des merveilles de nature,* est un corps bigarré, qui porte la livrée d'Iris et se vest de ses couleurs... En l'opale on voit le feu des Rubis, la pourpre des Amathystes, la mer verde des Esmeraudes, et quelques unes ont un lustre avec un meslange incroyable, qui se peuvent parangoner aux plus naifves couleurs des peintres. » L'opale a été employée, au Moyen Age, à décorer les ouvrages d'orfèvrerie. Guy de Tours, en vrai poète qu'il était, n'hésita pas dans la pièce de vers qu'il dédiait, en 1598, aux nymphes de sa ville natale, à comprendre cette gemme fort rare, parmi les matériaux extraordinairement précieux, dont il construisait son temple idéal :

> Pren donc la plume en main et commence à décrire
> Un temple à la façon que je te le veux dire :
> . . . .
> Opalles et saphirs enchâssés uniment
> Couvriront tout le corps de ce beau bastiment.

Comme la plupart des pierres fines, l'opale, à cette époque, avait sa légende et passait pour être douée de propriétés et de vertus merveilleuses. On lui attribuait le pouvoir de préserver du poison et d'attirer à elle les autres pierreries. Jean de la Taille, dans son *Blason de la Marguerite* (1574), lui consacre le couplet suivant :

> Le mesme soleil donne encore
> A l'opale, ou à la pantaure,
> Et les couleurs, et les vertus
> Des autres pierres qu'il attire
> Comme l'ambre à soy les festus;
> Poyson ne peult à qui l'a nuire :
> Rien n'est si beau, ny de tel prix
> Pour l'œil ébattre et noz esprits.

L'opale ne se trouve généralement que par fragments de petites dimensions. Toutefois Tallemant, dans l'*historiette* qu'il consacre à la marquise de Sy (t. IV, p. 183), parle, d'héritiers qui « sottement rompirent une opale grande

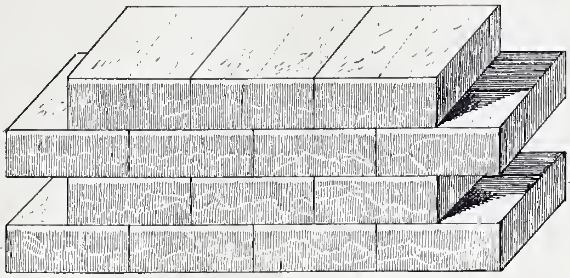


Fig. 775. — *Opus isodomum.*

comme une assiette pour en avoir chacun un morceau; elle valoit bien quarante mille livres ». C'était là une pierre exceptionnelle, vraisemblablement unique.

Opalin, *adj.* — Qui a la teinte laiteuse de l'opale, unie aux beaux reflets qui caractérisent cette pierre précieuse. On donne à certains marbres onyx le nom de marbres opalins.

Ope, *s. f.* — Terme d'architecture. Ouverture qui est entre deux métopes. On appelle aussi de ce nom les trous qui restent dans les murs, à la suite de l'enlèvement d'un échafaudage.

Ophite, *s. m.* — Sorte de marbre, dont la couleur est d'un vert obscur, rayé de filets jaunes qui se croisent.

Oplique (émail d'), *s. m.* — Émail rapporté et appliqué sur une pièce d'orfèvrerie ou un tissu. « Une longue coupe d'or, semée d'esmaux d'opliques et à saphirs et à grenaz. » (*Invent. du duc de Normandie,* 1363.) (Voir Émail.)

Optique, *s. f.* et *m.* — Au xviiie siècle, on appelait communément de ce nom une boîte munie d'un miroir incliné, et dans laquelle on plaçait des estampes enluminées qu'on regardait à travers une lentille grossissante. « Cette machine, écrivent les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* soutenue par quatre espèces de pieds, a la propriété de renverser les objets, de les grossir et de les représenter perpendiculaires, d'horizontaux qu'ils sont, et cela par le moyen d'un miroir plan incliné à l'horizon de 45 degrés, placé à l'un des côtés de la caisse, et d'un verre convexo-convexe, placé au côté opposé. Les verres convexo-convexes sont convexes des deux côtés. » On s'en servit d'abord pour l'amusement et la distraction des enfants. « Le 15 octobre (1717), lit-on dans le *Mercure* de ce mois, le Roi prit beaucoup de plaisir à voir les petites merveilles d'une perspective qu'on appelle communément optique, et que tout Paris a vûë à la dernière foire de Saint-Laurent. Elle présente différents aspects des ports les plus célèbres, comme celui de Constantinople, de Gênes, de Marseille, etc. » Quand ils avaient cette destination, les optiques se vendaient généralement avec une collection d'estampes enluminées. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 28 janvier 1784 portent la demande suivante : « On désireroit acheter, de hazard, une optique un peu grande, bien conditionnée, avec beaucoup de belles estampes. S'adresser au nommé Martin, portier de l'hôtel de Londres, rue du Colombier. » Les artistes faisaient également usage d'un appareil du même genre, pour se rendre compte de la marche de leur travail. Dans l'*Apposition des scellés après la mort de Benoît Audran, graveur* (8 janvier 1772), nous relevons : « Un devant de cheminée représentant un *Enfant tenant un balay* [et sur ladite cheminée], un optique. » Ces optiques avaient de grandes ressemblances avec la chambre noire; on les appelait, à cause des services qu'ils rendaient, *optiques à dessiner.* Un nommé Styles, opticien privilégié du roi, demeurant place du Palais-Royal, se fit une spécialité de la fabrication de ces appareils, auxquels il donna les aspects les plus inattendus. Il en construisait notamment en forme de chapeau d'hommes et de femmes. Il en établissait de microscopiques destinés à la miniature, et qui pouvaient tenir dans un petit étui de galuchat. Il obtint pour ces derniers l'approbation de l'Académie des sciences. (*Gazette de France* du 18 mai 1779.) Enfin, on note dans l'*Avant-Coureur* du 7 février 1763 la description d'un optique d'un genre tout spécial et sans doute unique, possédé par le peintre A. Vanloo : « On remarquoit dans l'atelier de M. Amédée Vanloo, lit-on dans ce recueil, un morceau de peinture unique et fort singulier. Il figuroit la force, la justice, la prudence et les autres vertus principales qui caractérisent un grand roi. La singularité est qu'on n'y voyoit qu'un tableau, traité par un grand maître, de quelque façon qu'on l'examinât; cependant, lorsqu'on le regardoit à travers une lunette placée en face, et fixée à un certain point de vue, toute cette disposition disparoissoit, et on n'y trouvoit plus qu'un portrait du Roi très ressemblant. Ce portrait est formé par l'assemblage de toutes ces vertus dont chacune entre, par une magie d'optique, dans la composition de quelqu'un de ses traits, en sorte que lorsqu'on touche, par exemple, à la *force,* le doigt en travers du tube paroit toucher le front du portrait. » On voyait encore dans « l'atelier de M. Vanloo un petit tableau d'optique représentant une figure nue qui est placée sous un miroir incliné; vue dans le miroir, elle est changée en un masque de satyre et n'a rien de commun avec la métamorphose des vertus dont on vient de parler ».

La Lampe optique était une lampe de construction particulière qui passait, à l'époque où elle fut inventée, pour répandre une vive clarté. Nous en parlons au mot Lampe.

Opus, *s. m.* — On appelle de ce nom, en terme d'architecture, un certain nombre d'ouvrages de maçonnerie, et surtout différents Appareils (voir ce mot) en usage dans la construction. Les principaux de ces appareils sont : 1° l'*opus isodomum,* qualifié également *opus insertum* (qu'il ne faut pas confondre avec l'*opus incertum,* dont nous parlons plus bas). Les pierres, dans l'*opus isodomum,* sont toutes de dimensions identiques, et disposées de telle façon que les joints verticaux d'une assise correspondent au

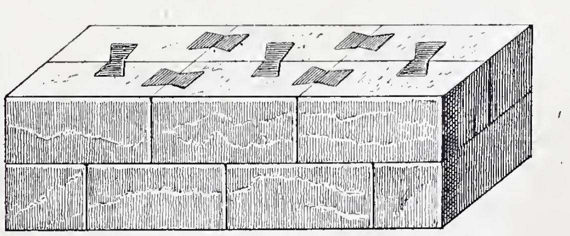


Fig. 776. — *Opus revinctum.*

milieu des pierres qui forment l'assise inférieure; 2° l'*opus spicatum,* ou appareil oblique, fait de briques ou de pierres barlongues, dont l'appareillage rappelle vaguement l'arrangement du grain dans l'épi du blé; 3° l'*opus revinctum,* dont les pierres sont reliées par des grappins de métal géné-

ralement en queue d'aronde; 4° l'*opus reticulatum,* consistant en un blocage dont le parement offre, par la disposition des pierres qui le composent, l'apparence d'un filet; 5° enfin, l'*opus incertum,* ainsi nommé, parce que les pierres irrégulières dont il est formé ne présentent pas d'assises certaines et ne sont appareillées qu'aux angles de la construction.

OPUS est également employé, dans le langage archéologique, pour distinguer certaines espèces de mosaïques. Ainsi on a nommé *opus tesselatum* les mosaïques exécutées à l'aide de petits cubes; *opus sectile,* celles qui sont faites de feuilles de marbre; *opus missivum,* celles dans la confection desquelles les matières vitreuses sont usitées de préférence, etc.

Or, *s. m.* — C'est le plus malléable et le plus ductile des métaux. Les écrivains spéciaux affirment qu'on peut le réduire en feuilles d'un neuf millième de millimètre d'épaisseur. Ils ajoutent qu'avec 6 centigrammes d'or on peut

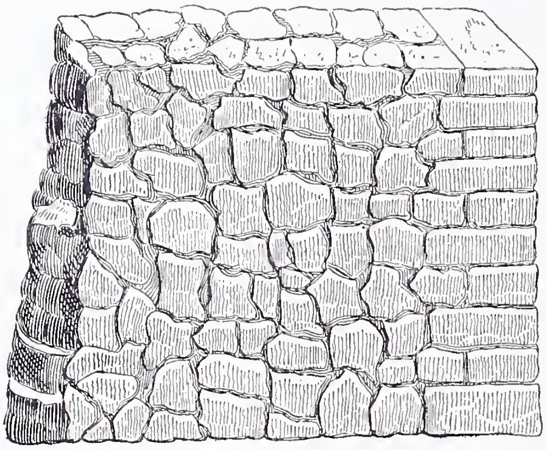


Fig. 777. — *Opus incertum.*

couvrir un espace de 368 mètres carrés, et qu'un gramme suffit pour habiller un fil d'argent de plusieurs myriamètres de longueur. L'or, en outre, est inaltérable à l'air. Toutes ces qualités l'ont, dans tous les temps, fait rechercher, et les Anciens l'ont proclamé le roi des métaux. Sa couleur, sa ductilité, son inaltérabilité lui assignaient, en outre, une valeur exceptionnelle pour la fabrication d'un grand nombre d'objets d'art et de parure, d'ustensiles de service et d'instruments de prix, notamment pour la confection des vases servant à la table et à la célébration des saints mystères. A une époque où la crainte du poison hantait tous les cerveaux, il était considéré comme le métal sûr par excellence, et les imaginations vives de ce temps le regardaient comme le symbole de la pureté. Nous lisons dans les *Mémoires de Bertrand Duguesclin* (*Mém. relatifs à l'hist. de France,* t. IV, p. 81) que le roi de Navarre, pour prouver à Charles V « que sa conduite étoit sincère », fit présent à ce prince « d'un cœur de pur or, comme voulant lui donner par là le gage le plus certain de son inviolable fidélité ».

Ajoutons que, dès la plus haute antiquité, les joailliers et les orfèvres se sont fait une gloire de travailler l'or. Les Grecs et les Romains, qui le tiraient de l'Inde, de la Thrace, de la Macédoine, de l'Arabie, et qui attachaient une importance exceptionnelle à sa possession, l'appliquaient sur le bois, le cuivre, l'argent et le laiton. Depuis on en a couvert le carton, le plâtre, et on l'a associé au verre et à la céramique. Enfin, à toutes les qualités que nous venons d'énoncer, l'or en ajoutait une dernière, son extrême rareté, qui, de tout temps, le rendit le plus précieux des métaux. Il devint ainsi la représentation de la richesse et, par conséquent, de la puissance. Dès l'antiquité la plus reculée, il fut, en effet, employé comme élément essentiel dans les transactions, et les peuples les plus anciens ont connu la monnaie d'or. A défaut de monnaie on s'en servait en lingots. Quand, dans le roman de *Floire et Blanceflor,* le jeune prince part pour aller racheter son amie, il emmène avec lui sept chevaux de somme, et dit au roi son père :

> Comme marcéans la querrai
> Et sept somiers o moi menrai;
> Les deux chargié d'or et d'argent
> Et de vaissiaus à mon talent...

Longtemps avant, l'auteur de *Floire et Blanceflor,* Adenès Li Rois, dans son *Roumans de Berte aus grans piés,* s'était exprimé presque dans les mêmes termes. Tant de privilèges devaient fatalement exciter la convoitise, et les hommes, pour se procurer ce précieux métal, ne reculèrent devant aucun attentat. Les crimes qu'il fit commettre indignèrent les moralistes et les poètes, et Ronsard, dans sa VIIIe Élégie, maudit celui qui le premier le découvrit :

> Celuy devroit mourir de l'esclat du tonnerre,
> Qui le premier trouva les mines de la terre,
> Qui bêcha ses boyaux, et hors de ses rongnons
> Tira l'argent et l'or...

Et plus loin, Ronsard ajoute :

> Les hommes forcenéz enragèrent après;
> Ils vendirent leur foy pour l'amasser esprès,
> Pour captif l'enfoüir en des fosses cavées,
> Ou pour le faire battre en vaisselles gravées,
> Afin que la viande, en un plat jaunissant,
> Allast des conviéz les yeux esbloüissant,
> Et leur buffet, chargé de riche orfèvrerie,
> Fist un jour de la nuict...

C'est que, pendant toute une série de siècles, et jusqu'à une époque relativement récente, le seul fait de manger dans de la vaisselle d'or ou de porter de l'or sur sa personne constituait une présomption de noblesse et d'autorité. L'auteur du gracieux roman du *Chevalier au Cygne,* pour bien signifier que ses jeunes héros étaient appelés à de hautes destinées, raconte qu'ils naquirent avec des chaînes d'or au cou.

> Cil vij anfant trop bel estoient,
> Une chaaigne d'or avoient
> Chascun autor son col fermée,
> Que nature li ot donée.

On sait que, pendant tout le Moyen Age, les chevaliers eurent seuls le privilège de porter des éperons dorés, et les bannerets d'avoir des harnais dorés pour leurs chevaux. Froissart a raconté (*Chron.,* t. VII, p. 173) la violente indignation dans laquelle entrèrent le comte de Flandre et le duc de Bretagne, quand ils apprirent que « le seigneur Pierre de Bournesel, chevalier sage et bien enlangagé », que Charles V envoyait comme ambassadeur en Écosse, s'était arrêté à l'Écluse à cause du mauvais temps et, « en ce séjour, tenoit grand estat et estoffé de vaisselle d'or et d'argent courant par la salle, aussi largement que si fut un petit duc ». L'auteur des *Mémoires du maréchal de Boucicaut* cite, comme une marque de l'étonnante modestie de son héros, qu'à son dîner, toujours « brief et en public », il n'était, malgré son rang, « servy en argent ny or ». Les nombreuses lois somptuaires qui se renouvelèrent périodiquement, pendant cinq siècles, interdisant

aux bourgeois et aux bourgeoises les ceintures, affiquets, enseignes et pendants dorés, avaient moins pour but de forcer le public à des économies, que de prévenir ce qu'on regardait comme une coupable usurpation. Et c'est en s'inspirant de ces idées que Fabrice de Campani, dans sa *Vie civile,* écrivait au XVIe siècle : « Quand on le met (l'or) aux escussons ou qu'on le porte en des habits, il donne indice de noblesse. Les chaînes d'or pareillement qui se portent au col et les pendans d'oreilles (qui conviennent aux femmes seulement, ainsi que remarque Platon en son *Apollogie*) sont marques de noblesse ; mais auiourdhuy on abuse de toutes choses, car le plus petit artisan ayant un peu d'argent de reste fait aussi tost reluire l'or sur ses habits. » (Trad. de l'italien par Ch. Platet; Paris, 1613, fol. 283 v°.)

On comprend mieux, après ces remarques, que les princes, les rois et les grands seigneurs, dans tous les pays et à toutes les époques, aient fait de continuels efforts, non seulement pour posséder de l'or, mais encore pour monopoliser entre leurs mains sa possession ; et l'on s'explique comment tant d'hommes érudits pour leur siècle, et assurément supérieurs, ont usé leur vie en travaux aussi dangereux qu'invraisemblables pour découvrir cette fameuse *pierre philosophale,* qui devait leur permettre d'opérer la transmutation des métaux. Cette recherche, en effet, fut de tous les temps. Elle passionna le Moyen Age. Les princes et les papes eux-mêmes ne furent pas indifférents aux travaux des alchimistes. Quelques-uns, il est vrai, s'en moquèrent et plaisantèrent agréablement ces prétendus sorciers. On peut lire, en effet, dans les *Contes et discours d'Eutrapel* (1585), l'anecdote suivante : « Le pape Léon dixième eut bonne grâce, quand Augurel lui présenta un beau livre en vers latins nommé la *Chrysopée* ou l'*Art de faire l'or,* espérant avoir quelque présent pour récompense, quand il lui donna une belle grande bourse de satin, disant, puisqu'il savoit et écrivoit la façon de faire l'or, il n'avoit besoin, à ce compte, que de bourses et sacs à le mettre. » Mais il s'en fallait de beaucoup que le public fût aussi sage et surtout aussi peu crédule. Les quelques lignes suivantes que Palma Cayet n'hésite pas à transcrire dans sa *Chronologie novénaire,* à l'année 1593, montreront quels étaient encore, à la fin du XVIe siècle, l'ignorance et les préjugés d'hommes instruits et réputés éminents. « En la Silésie mêmes au village de Veicheldrof, écrit Cayet, les dents d'un petit enfant à l'âge de sept ans luy estant tombées, la maschoire d'en bas luy devint d'or tout pur : il y eut un docteur en médecine nommé Jacques Horst, de la ville de Helmestat, lequel en fit la preuve sur la pierre de touche et fut trouvé estre fin or de départ, dont mesmes il en a faict un petit livret. » Après cela, faut-il s'étonner que des gens souvent considérables n'aient marchandé aux chercheurs de pierre philosophale ni leur protection ni leurs encouragements ? En plein XVIIIe siècle, ces expériences se renouvelèrent à la cour de France. « Il y a ici, depuis plusieurs jours, écrit Dangeau à la date du 17 décembre 1710, un homme qui prétend faire de l'or. Boudin, premier médecin de Monseigneur, le fait travailler chez lui, à la Ville. Il est très bon artiste, à ce qu'on prétend, mais personne pourtant n'est persuadé qu'il réussisse ; mais on ne hasarde rien, car on ne lui donne point d'argent. » Avec Casanova, le comte de Saint-Germain et Cagliostro, les gens confiants ne s'en tirèrent pas à si bon compte, et des procès retentissants attestent qu'en notre siècle certains personnages considérables n'ont pas perdu tout espoir de résoudre le dangereux problème.

Cette importance attachée à la possession de l'or explique comment, à une époque où ce métal cependant était infiniment plus rare que de nos jours, les joyaux d'or se soient trouvés en extraordinaire abondance entre les mains des rois, des princes, et même de seigneurs de plus modeste aloi. Peut-être l'auteur du *Roman de Gérard de Rossillon* exagère-t-il un peu quand il nous écrit :

> En mie la sale estendent un noes tapis,
> Desor un faudestuc d'or massis
> Ki li reis de France si est assis.

Mais, si les trônes des rois français n'étaient pas d'or massif, il n'en allait pas de même de leur vaisselle de table ; et d'abord, il n'était pas de souverain qui ne bût dans de l'or. Un inventaire royal nous apprend que le « roy Dagoubert » se servait en son vivant d'une « grosse couppe d'or toute plaine » (c'est-à-dire unie) qui, avec son couverele, pesait quatre marcs. L'*Inventaire de Charles V* décrit : « La couppe d'or qui fut [à] Charlemaigne, laquelle a des saphirs à jour ; et poise cinq marcs cinq onces et demye d'or. » Le même document mentionne la « couppe d'or, semée d'esmaulx de plite et de pierrerie », dont la reine Jeanne de Bourgogne faisait usage. Tous les rois, au surplus, sacrifiaient à cette coutume, même en temps de guerre et quand ils étaient en expédition lointaine. Le trouvère auquel nous devons le roman de *Godefroid de Bouillon,* racontant (v. 28010 et suivants) comment son héros fut empoisonné devant Damas qu'il assiégeait, écrit :

> A boire demanda Godefroy ly prisiés,
> Eracles, ly traîtres, fu en estant dréciés ;
> Et de prendre le vin fu tantos afaitiés,
> En une couppe d'or estoit ly vin dréchiés,
> Et il trait le venin...

Saint Louis, Philippe le Bel, Louis le Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel, Philippe de Valois mangeaient et buvaient pareillement dans de la vaisselle d'or. Le roi Jean, durant sa captivité en Angleterre, ne cessa pas de boire dans un vase de ce précieux métal. Froissart, dans le passage de ses *Chroniques* (t. Ier, p. 117) où il rappelle le voyage en Terre-Sainte qu'accomplit le comte de Douglas, pour porter au Saint-Sépulcre le cœur du roi Robert d'Écosse, dit : « Et avoit en sa compagnie un chevalier banneret et six autres chevaliers des plus preux de son pays, sans autre menée ; et avoit toute vaisselle d'or et d'argent, pots, bassins, écuelles, hanaps, bouteilles, barils et autres si faites choses ; et avoit jusques à vingt-huit écuyers, jeunes gentils hommes des plus suffisans d'Ecosse, dont il étoit servi. » Dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), nous relevons « un hanap d'or à couvercle séant sur un trépied », pesant 7 marcs 4 onces ; « une coupe d'or à pied », pesant 3 marcs 7 onces ; « un hanap d'or à couvercle sans pied », pesant 2 marcs 1 once, etc. L'*Inventaire de Louis Ier, duc d'Anjou,* dressé en 1360, porte comme mention finale : « De l'or que Henry, nostre orfèvre, a pour la grant nef que il fait, comté avecques luy ou mois de mars, l'an M. CCC. LXVIII, fu trouvé que il avoit CCXLVIII mars au m. de Troyes. — De l'or en vesselle a, en la tour, pesé et assommé ou dit mois et an IX^{CC}LX m. au m. de Troyes. Somme de l'or XIII^{CC}VIII m. au dit pois. »

On comprend de quelle magnificence devait être l'étalage de pareilles richesses. L'auteur des *Mémoires de Duguesclin* nous apprend qu'en 1367, lorsque Henri de Transtamare rendit visite au duc d'Anjou, à Villeneuve-lez-Avignon, il fut ébloui par la quantité de vaisselle d'or que le duc avait sur son buffet, et encore était-ce seulement

celle dont ce prince se servait à son couvert ordinaire. « Le duc le traita comme un souverain, dit notre auteur. La table et son buffet étoient chargés de tant de vaisselle d'or et d'argent qu'on n'en avoit jamais vu de si riche, ni en si grand nombre. Henri ne pouvoit se lasser de la regarder avec admiration. » Chez les ducs de Bourgogne et de Berry — les inventaires en font foi — le spectacle n'était pas moins magnifique. Les grandes pièces de vaisselle d'or s'y comptaient par douzaines, beaucoup étaient enrichies de perles et de diamants.

Faut-il ajouter que les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berry étaient encore moins riches en vaisselle d'or que leur frère le roi de France ? L'*Inventaire* de ce prince (1380) est bien autrement pourvu. Nous y relevons, en fait de vaisselle d'or, des hanaps, des salières, des esconces, des chandeliers, des burettes, des bénitiers, des flacons, des fourchettes, des cuillers, des gobelets, des aiguières et sept douzaines de plats. « Lorsqu'on examine dans ses détails le trésor de Charles V, écrit M. Charles Labarte, dans l'*Introduction* qu'il a placée en tête de l'*Inventaire* de ce roi, on est étonné de la quantité des métaux précieux qui y étaient employés en objets de toute sorte. Le poids d'un grand nombre de pièces d'or, d'argent doré et d'argent blanc a été omis ; l'or des anneaux, des signets et de la monture des camées n'est pas indiqué, en sorte qu'il est impossible de donner le poids total des métaux précieux qui se trouvaient réunis dans ce trésor. Cependant, en faisant le relevé des poids indiqués, on trouve déjà le chiffre énorme de 3,879 marcs d'or. » C'est, nous venons de le dire, par douzaines que l'on compte, à cette époque, les vases d'or mentionnés dans les *Comptes* et les *Inventaires*. Sur la liste des pièces d'orfèvrerie réclamés par la Couronne aux héritiers de Louis I[er] d'Anjou, figurent « une douzaine de hanaps d'or cizelléz à vignetez et une rose esmailliée de France ou fons », et « douze hanaps d'or plains, à soage, à une roze au fons esmailliée de France et une freize au millieu ». Dans l'*Inventaire de la vaisselle d'or laissée par Jehan de Grailly, vicomte de Béarn, au château de Pau* (1421), nous relevons de grands bassins, de grandes coupes, des gobelets, une canette, un miroir, un reliquaire, une salière, etc.

Les différents *Inventaires royaux* dressés sous Charles VI, presque aussi bien fournis, dans le principe, que ceux du « sage roy » son père, ne présentent plus, sons son successeur, la même abondance de métaux précieux. Le trésor des rois de France, pas plus, du reste, que celui des églises, monastères, abbayes et châteaux, ne résista à la longue tourmente qui ravagea la France pendant plus d'un siècle. Les *Grandes Chroniques de France* (t. V, p. 465) nous apprennent que, dès 1346, Philippe de Valois avait pratiqué de larges saignées dans le trésor des églises. « Environ la feste Saint-Denis, le roy demanda ou fist demander à l'abbé et au couvent de ce meisme lieu subside pour l'occasion de ses guerres. Et entre les autres choses, l'en demandoit le crucefis d'or. Mais il fu respondu de l'abbé et du couvent que, en bonne conscience, il ne porroit ce faire ; car le pape Eugène le tiers le bénéi et jeta sentence d'escommeniement sur tous ceux qui le descouverroient ou qui dommage i feroient, si comme il est escript au pié de la crois dudit crucefis. » Mais bien peu de vases sacrés jouissaient d'un aussi précieux privilège et on devine le sort qui leur fut réservé. Ce trésor, toutefois, fut reconstitué par la suite. En 1420, Guillebert de Metz pouvait encore écrire (*Descr. de Paris*, p. 81) : « L'on estime l'or, l'argent et pierreries estans aux relicques et vaissellement des églises de Paris, valoir ung grant royaume. » Dix ans plus tard, il n'en allait plus ainsi. Tous ces trésors avaient été mis à sac. « Les églises sont pillées, dit, en 1430, l'auteur anonyme du *Journal de Paris sous Charles VII*. Il n'y demoure ny livres ni la boueste ou coupe où le corps de Nostre Seigneur repose, ne relicques pour tant qu'y ait or ou argent ou aucun métal. » On voit que quand on accuse la Révolution d'avoir détruit tous les pieux trésors amassés par le Moyen Age, on commet un anachronisme singulier. D'autant mieux que ces refontes de l'orfèvrerie sacrée furent, ainsi que nous l'avons expliqué au mot ARGENTERIE, régulières et périodiques. Ajoutons qu'il en fut de même pour l'orfèvrerie civile.

Ce fut Louis XI qui, après la guerre de Cent ans, remeubla les sanctuaires de pièces d'orfèvrerie superbes. Il y employa une partie de son épargne et presque toute la vaisselle d'or et d'argent de ses sujets. Jean de Troye raconte, en ses *Mémoires*, que, pour arriver à parfaire la grille d'argent qui entourait, à Tours, la statue de saint Martin, grille « qui pesoit de seize à dix-sept mille marcs, et qui cousta, avant que d'estre preste et tout assise, bien deux cens mille francs », le pieux roi ordonna des « commissaires pour prendre et saisir toute la vaisselle qu'on pouvoit trouver à Paris et autres villes, laquelle vaisselle fut payée raisonnablement ; mais nonobstant ce, en fut grand quantité mucée, et ne fut plus veuë ès lieux où elle avoit accoustumé de courir. Et à ceste cause, de là en avant, quant on alloit aux nopces franches, et autres, où on avoit accoustumé d'y en veoir largement, n'y estoient trouvéz que beaux verres et esguières de verre et feugière ». Et, plus loin, notre auteur ajoute, à propos de la mort de ce prince dévot : « Il avoit mis son peuple si bas que, au jour de son trespas, estoit presque au désespoir, car les biens qu'il prenoit sur sondit peuple, il les donnoit et distribuoit aux églises..., en grans pensions, en ambassades..., en telle façon qu'il avoit aliéné la pluspart du domaine du royaume. »

Si Louis XI reconstitua le trésor des églises, la vaisselle d'or royale le fut, en grande partie, par Anne de Bretagne. En 1492 et 1493, nous voyons cette princesse mander auprès d'elle Arnould du Vivier, « orfaivre de M[me] de Bourbon » (Anne de Beaujeu), et le faire venir de Moulins à Paris, puis à Tours, « pour lui fayre certaine vesselle et autres choses d'or, pour le service de sa couche et gésine ». Conjointement avec Arnould du Vivier, Robin Porchier, orfèvre de Tours (1493) ; Jehan d'Orléans et Jehan le Père, orfèvres, demeurant à Lyon (1494) ; Jehan La Tour, Guillaume Bonvarlet, orfèvres à Tours ; Robert Chartier, Pierre de Lange et Jean Sanson, orfèvres à Paris, achevèrent de fournir cette princesse d'un rare assortiment de vases d'or de toutes sortes. En 1505, Anne de Bretagne remit avec une certaine solennité entre les mains de Jehan de Paris la vaisselle d'or qu'elle possédait. Cette vaisselle fut serrée dans le Cabinet du roi, au château de Blois, et préalablement « pesée ès présence de Messeigneurs les vischancelier de Bretaigne et des contrerolleurs ». Elle comprenait, d'une part, 275 marcs 6 gros de pots à anses, flacons, drageoirs, aiguières, tasses, etc., en or, exécutés par Arnould du Vivier ; d'autre part, 317 marcs et demi formés par des pots, flacons, bassins d'essai, bassins à laver, aiguières, buires et grandes tasses également d'or, fournis par Henri Dozen, orfèvre de Louis XII ; et enfin, 59 marcs 6 onces et 6 gros représentés par la grande nef d'or que la Ville de Paris avait offerte à la reine, à sa seconde Entrée. Cette première estimation, effectuée le 3 juin 1505, à Blois, montait, dans son ensemble, à 652 marcs 6 onces et 6 gros de vaisselle d'or. Le 6 octobre suivant, la reine fit remettre à Jehan

Nepveu, trésorier de l'Épargne, un autre lot de vaisselle d'or, qui n'avait pas été compris dans le précédent inventaire, et qui se décomposait comme suit : « Deux douzènes de platz d'or pesant ensemble vi^{xx} marcs iiii onces vi gros demi. — Deux douzènes d'escuelles d'or pesant ensemble iiii^{xx} v marcs ii gros demi. — Quatre tranchoirs d'or dont en y a deux ronds et deux carrés, pesans ensemble x marcs iii onces vii gros. — Somme desditz plats, escuelles, essays et tranchoirs : deux cens vingt troys marcs deux onces six gros. » Enfin, Henri Dozen, orfèvre du roi, livra directement à Jean Nepveu, le 6 mai 1505, quatre chandeliers qui achevaient de porter la vaisselle d'or d'Anne de Bretagne à 948 marcs 7 onces, chiffre assurément inférieur à ceux que nous avons passés en revue, mais encore très respectable. On comprend après cela que, lors de son entrevue avec Ferdinand d'Aragon à Savone, Louis XII ait pu éblouir son hôte par sa « vaisselle dont il y en eut d'or, à grande quantité ». (*Archives curieuses de l'histoire de France,* 1re série, t. II, p. 42.)

Nous avons tenu à entrer dans des détails circonstanciés au sujet de la vaisselle d'or d'Anne de Bretagne, parce qu'au commencement du xvie siècle, une grande transformation se produisit dans les mœurs, et l'or, immobilisé en de coûteux ouvrages, cessa de constituer à peu près exclusivement la fortune mobilière de nos ancêtres. François Ier et les derniers des Valois firent preuve d'instincts au moins aussi magnifiques que leurs prédécesseurs, mais chez eux le goût dominait, et ce qu'on commença de rechercher dans les ouvrages d'orfèvrerie, ce fut moins la valeur intrinsèque que l'élégance de la forme et la beauté de l'exécution. François Ier acquit des orfèvres Jean Hotman, de Paris, et Vezeler, d'Anvers, des vases d'or de la plus grande richesse. Il en fit exécuter de plus beaux encore par Benvenuto Cellini et par les artistes italiens qu'il avait attirés en France. Henri II en demanda également à « certains orfeuvres et aultres » logés dans les « édiffices de l'hostel de Nesles »; mais, dans ces œuvres admirables, la perfection du travail primait tout le reste. Puis les jours sombres vinrent, et ces merveilles de goût eurent le même sort cruel que les aiguières pesantes et les grands bassins des siècles précédents. En 1524, après la bataille de Pavie, toute la vaisselle d'or de François Ier et même sa nef, considérée cependant comme un vase sacré, furent impitoyablement fondues. Il en fut de même sous Henri II, après la désastreuse bataille de Saint-Quentin. A l'époque de la Ligue, les pillages réguliers mirent en coupe réglée les trésors des églises, et le dernier des Valois fut obligé d'envoyer à la Monnaie la vaisselle d'or qu'il possédait, pour pouvoir soutenir contre ses propres sujets les droits de sa Couronne. A ces désastres de la guerre il faut ajouter la « renaissance du goût » qui, durant la première moitié du xvie siècle, entraîna également la destruction d'une quantité considérable d'orfèvreries anciennes. La possession d'ouvrages en or ne cessa pas de flatter agréablement la vanité des princes et même des riches particuliers, mais encore fallait-il que la vaisselle possédée par eux fût à la mode nouvelle. C'est ainsi que nous voyons Charles-Quint faire refondre, à Gênes, en 1532, une partie de la vaisselle d'or des ducs de Bourgogne, et celle dont il avait hérité de Marguerite d'Autriche. (*Arch. du Nord,* série B, n° 2370.) En 1544, il payait à Jean Van den Perre, son orfèvre, 24,938 livres pour « les parties de vaisselle d'or d'escuz à xxii carats cy-après déclarées. — ... Assavoir : Quatre belles couppes de paremens, pesans chacune neuf marcqz. — Quatre beaulx potz. — Douze tasses avec leur pied de moyenne haulteur. — Deux belles plattes couppes, couvertes, bien faictes pour journellement user. — Deux bassins aussi bien faictz et tournéz. — Deux esguières couvertes avec un moyen hault piedt de belle fachon », « toutes pièces » qui devaient être « bien et nectement faictes et ouvrées, armoyées des armes de saditte Majesté, etc. » Chez les hauts fonctionnaires de l'État, on retrouvait ces mêmes recherches de luxe. La vaisselle d'or du chancelier Duprat, qui fut, en 1536, confisquée par le roi, était également à la nouvelle mode et ne pesait pas moins de 73 marcs 7 onces 6 gros « qui, à raison de soixante-douze écus d'or soleil le marc, faisoient cinq mil deux cent soixante-dix-sept escus, lesquels, au feur de quarante-cinq sols pièces, valent la somme de unze mille huit cent soixante-treize livres cinq sols », somme considérable pour le temps. Si l'on en croit Jean de la Taille et sa pièce de vers intitulée : *De la Justice en France,* la plupart des magistrats devaient éprouver à l'endroit de ces belles orfèvreries une affection analogue à celle que ressentait le chancelier :

> De la sueur du peuple avoir tapisseries
> Buffets d'or et d'argent, usurper armoiries,
> Pour enfin la noblesse antique supplanter;
> Ne chastrer les procès, qui servent de nourrice,
> Faire aux plus patiens patience quitter,
> Voylà comme s'exerce en France la justice.

Les longs troubles qui mirent, à la fin du xvie siècle, la monarchie française à deux doigts de sa perte vinrent corriger ces excès de luxe. Les princes et les magistrats, toutefois, continuèrent d'avoir pour l'or un culte singulier. Au siècle suivant, le seul joyau que la veuve de l'infortuné Charles Ier songea à emporter dans sa fuite était « une petite coupe d'or dans quoi elle buvoit ». Une simple présidente, comme Mme Tambonneau, ne voulait d'objets intimes qu'en or. « Il faudra que ma femme vende son étui d'or et son écuelle d'or, elle qui dit que l'argent n'est pas propre », s'écriait le pauvre président en apprenant qu'il lui était fait un passe-droit, et se croyant déjà ruiné. (Tallemant, *Historiettes,* t. V, p. 295.) Mais le beau temps de la vaisselle d'or avait pris fin. Le roi le plus magnifique, le plus somptueux de la France, possédait en vases d'or à peine le tiers de ce que Charles V comptait dans ses diverses résidences. Le trésor de Louis XIV ne laissait pas toutefois que d'être encore d'une magnificence rare et d'une richesse qu'après lui on ne devait plus revoir. Nous avons relevé dans les *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés le 20 février 1673 et le 20 mars 1684, près de cinquante pièces en or de la plus grande beauté : arbres de Jessé, barils, bénitiers, brosses, burettes, cadenas, calices, chandeliers, ciboires, coffres, coupes, croix, ferrures, gantières, goupillons, horloges, miroir, nef, paix, patènes, rosier, salves, statuettes, sucriers, tasses, toilette avec sa garniture, vases, etc. Le 6 février 1670, le roi faisait payer à l'orfèvre Pitan 237,393 livres 9 sols « pour 593 marcs 3 onces 6 gros d'or qu'il avoit fourny pour estre employé au buffet d'or, qui se fait pour le Roy ». L'année suivante, la veuve de l'orfèvre Gravet achevait de toucher 13,500 livres rien que pour la façon de sa nef d'or. Ces chiffres se passent de commentaires. Malheureusement, lorsqu'en 1689 et 1709 il fallut sacrifier à la pénurie du trésor les richesses métalliques de Versailles, la vaisselle d'or de Louis le Grand suivit au creuset du fondeur les chefs-d'œuvre des Loir, des Ballin, des Viaucourt. « Le roi est si bien décidé à continuer la guerre, écrivait la princesse Palatine, à la date du 8 janvier 1709, que ce matin il a envoyé à la Monnoie tout son service en or, les assiettes, les plats, les salières, en un mot tout ce qu'il avoit d'or pour en faire des louis. » (*Corresp. de la duchesse*

d'Orléans, t. II, p. 24.) Ajoutons que, dès 1672, celui qu'on est convenu d'appeler le Grand Roi avait, par une *Déclaration,* fait « très expresses inhibitions et défenses à tous orfèvres et ouvriers de fabriquer et exposer ni vendre aucune vaisselle d'or servant à l'usage de la table, de quelque poids que ce puisse être ». A partir de cette époque, l'or, du reste, disparut à peu près complètement des tables françaises, et même de la table royale. Et si Louis XIV, jusqu'à la fin de ses jours, conserva quelques pièces d'un service en or, réservées pour sa personne, son successeur ne jouit même pas de ce luxe, et, en cela, fut moins privilégié que certains ministres étrangers. « La disgrâce du marquis de la Ensenada, ministre d'Espagne, écrit, en effet, l'avocat Barbier (*Journal,* VI[e] série, p. 64) à la date de septembre 1754, fait du bruit dans toutes les Cours. Ce ministre étoit magnifique. Il avoit un service d'or fait à Paris l'année passée et le surtout d'or de table. Le roi de France n'en a pas. Il n'a encore que quarante-deux assiettes d'or faites par demi-douzaines, tous les ans, avec des bourses de cent jetons d'or, que l'on donne au roi aux étrennes. »

Indépendamment de la vaisselle plate, qu'il s'efforçait de reconstituer avec les bourses données par la Ville, Louis le Bien-Aimé s'offrait, de loin en loin, quelque objet d'usage courant, acheté chez ses fournisseurs attitrés. Le 22 mai 1752, Lazare Duvaux livrait au galant monarque « quatre cuillers à caffé, d'or à 22 karats, ciselées d'un nouveau modèle, dans leur étui de roussette verte polie, garnie de charnières et crochets d'or, du prix de 936 livres ». Trois ans plus tard, le 6 janvier 1755, Duvaux portait à Versailles « une caffetière d'or gravé et poli, pour quatre tasses, l'or à 22 karats, 1,536 livres ». Le 16 avril, il envoyait encore au roi « une caffetière d'or à quatre tasses, avec des feuillages et ornements gravés, pesant 1 marc 7 onces 5 gros 30 grains, à 22 karats, 1,533 livres; avec la façon, 2,400 livres ». L'année suivante (26 mars 1757), l'habile marchand vendait à Louis le Bien-Aimé « deux assiettes d'or à contours, gravées et ciselées, l'or à 22 karats, pesant 4 marcs 1 once 6 gros et demi, 24 grains ; 3,284 livres. — Deux cuillers et fourchettes aussi d'or à 22 karats, pesant 4 marcs 3 onces 5 gros et demi 24 grains ; 1,198 livres. » Enfin, il lui facturait, le 9 mars 1758, « un plat ovale à contours en or à 22 karats, pesant 3 marcs 7 onces 3 gros 18 grains et contrôlé ; 2,946 livres ». Ces livraisons sont à retenir, parce qu'elles nous apprennent les prix de ces belles pièces, dont nous n'avons plus que d'imparfaites images. Aux achats faits par Louis XV chez Lazare Duvaux, il convient d'ajouter les admirables girandoles en or livrées par Thomas Germain en 1748 (*Hist. littér. de la France,* par l'abbé Lambert) et la nef en or exécutée pour ce prince sur les dessins de Meissonnier. (Voir le mot Nef.)

L'exemple du roi était alors suivi aussi scrupuleusement que possible. Ne nous étonnons pas, par conséquent, de rencontrer sur les registres de Lazare Duvaux les noms du duc de Villeroy, de M. de Cury, de M. Duflot, de Dupont, secrétaire de Sa Majesté, etc., parmi les acquéreurs de vaisselle d'or. Le célèbre marchand, toutefois, n'eut pas, à cette époque, de meilleure pratique que M[me] de Pompadour. De 1756 à 1758, nous voyons la brillante marquise figurer sur ses livres pour un bénitier d'or, des cuillers à café, une garniture de pot à l'eau en cristal de roche, etc. Ces beaux objets n'eurent malheureusement qu'une existence éphémère. On sait qu'en 1759, Louis XV, se conformant aux exemples de son illustre aïeul, envoya sa vaisselle d'or à la Monnaie et invita ses fidèles sujets à agir de même. M[me] de Pompadour, en cette circonstance, se fit remarquer par son zèle, ce qui n'empêche pas que la vaisselle d'or et d'argent possédée par la favorite, au moment de sa mort, s'élevait encore à plus de 687,000 livres.

Ce fut le chant du cygne de cette débauche de métal précieux, qui devait prendre fin avec l'Ancien Régime. Dès le milieu du XVIII[e] siècle, l'or fut banni du mobilier. Le vermeil et le bronze, admirablement doré d'or moulu, prirent sa place. Seuls, les bijoutiers et les joailliers continuèrent de mettre en œuvre « le roi des métaux » qui, à partir de ce temps, fut réservé exclusivement pour la parure et employé à confectionner une foule de menus objets, nécessaires, boîtes, tabatières, drageoirs de poche, qui tiennent plus du costume que de l'ameublement. Dans toute l'orfèvrerie de Louis XVI, nous ne trouvons à relever, en fait de pièces hors ligne, qu'une « grande corbeille (en or) servant de bol à punch », valant 34,906 livres 5 sols, dans le prix de laquelle la façon entrait pour 20,000 livres.

Or d'Allemagne, Or de Montpellier. — On désignait sous ces deux noms l'or de bas aloi, inférieur à celui de la Monnaie de Paris, dont le titre était, au Moyen Age, supérieur à celui des autres villes de France, et qui est demeuré plus élevé que celui des pays voisins.

La seconde de ces deux expressions est fort ancienne, car nous la trouvons dans *li Roumans de Berte aus grans piés :*

> Quant Berte l'entendi, prist là à enbracier,
> Damedieu et ses sains en prent à gracïer,
> Ne fust mie si lie por l'or de Monpellier.

Quant à la première, elle est vieille aussi de quelques siècles, car on lit dans l'*Essay des merveilles de nature :* « Les ouvrages des Allemands sont de fort bas or et argent, et ne montent quasi qu'à quinze ou seize carats d'or... Aussi la vaisselle d'argent d'Allemagne est à vis, afin qu'on ne remette si souvent les mesmes pièces au feu, car les premières soudures ne tiendroient pas bon. »

Or bas. — Or à bas titre, d'environ 12 carats; lorsqu'il est encore moins bon, on l'appelle « billon d'or ».

Or battu ou Or en feuille. — « C'est de l'or que les batteurs d'or ont réduit en feuilles si minces et si déliées, qu'il est surprenant qu'il soit possible que l'industrie et la patience des ouvriers puisseut aller jusque-là. » Savary, auquel nous empruntons ces lignes (*Dict.,* t. III, col. 1548), n'exagère rien, et l'on a pu voir, en tête du présent article, à quelle ténuité invraisemblable les batteurs d'or savent réduire l'or en feuilles.

L'or se bat au marteau sur un bloc de marbre très uni. Quand les feuilles ont atteint l'épaisseur qu'on désire, on en garnit de petits livrets saupoudrés de bol rouge, pour que l'or ne s'y puisse attacher. Chaque livret, qui prend le nom de quarteron, contient vingt-cinq feuilles. L'or en feuilles sert pour la dorure. (Voir ce mot.) Il a été employé très anciennement, dans la décoration, pour cet usage. Les batteurs d'or sont mentionnés dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, et l'on relève des achats d'or battu dans le *Compte de Guy Guillebaud,* relatif au service mortuaire de Jean sans Peur (1419); dans les *Comptes du château de Gaillon* (1497-1509) ; dans les *Comptes des bâstimens du roi* (1535), etc. La *Subvention générale du vingtième* de l'année 1641 estime à 15 livres « le millier de feuillets d'or battu ».

Or blanc. — C'est le nom sous lequel on désignait autrefois le platine.

Or bruni. — « C'est de l'or qu'on a lissé et poli, avec un instrument de fer qu'on appelle brunissoir, si c'est de l'or ouvré ou de la dorure sur métal, ou avec une deut de loup si c'est de la dorure sur détrempe. » (*Dict. de commerce,* t. III, col. 1550.) Le *III[e] Compte de Jehan de Visen, conseiller et receveur général de toutes les finances du duc de Bourgogne,* porte, à l'année 1439, la mention suivante : « A Hue de Bouloigne, varlet de chambre et peintre de mondit Seigneur, la somme de cinq cens quarante livres..., pour avoir doré de fin or brugny deux chariotz braulans, etc. » Nous lisons dans le *Mercure* de février 1700, à propos du bal offert par M. le Prince, qu'un des principaux ornements de ce bal consistait en un « buffet qui frappoit d'abord la vue. Ce buffet, ajoute le *Mercure,* avoit cinq gradins qui étoient tous formés par des consoles de cinq pouces de haut, dorées d'or bruni. »

Au XIII[e] et au XIV[e] siècle, les peintures sur vélin et les miniatures des manuscrits étaient rehaussées de lettres et d'ornements en or bruni. Le secret de ces applications se perdit au XVI[e] siècle. En 1783, un écrivain, le sieur Brunet, prétendit avoir retrouvé les procédés oubliés dont usaient les miniaturistes du Moyen Age. Voici dans

quels termes il informait le public de sa découverte : « Le sieur Goblet, maître écrivain expert, continue de décorer avec succès en or bruni tous les objets qui en sont susceptibles; il assure que son mordant pour coucher l'or en feuille sur le papier ou le vélin est le même que celui des anciens. Il peut écrire et décorer en or des manuscrits, orner des écrans, des cartels pour contenir des vers, faire des frontispices aux livres imprimés, couvrir en or bruni la lettre imprimée ou gravée, décorer des cartons d'autel ou canons, rehausser des arabesques sur le papier d'appartement, etc. — Son dépôt est chez le sieur Bligny, marchand d'estampes, cour du Manège, aux Tuileries, et sa demeure rue de Rohan, ancien enclos des Quinze-Vingts. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 24 octobre 1783.) A cette même époque, on appelait Or bruni par effet « un or apprêté par un procédé particulier pour l'ornement des verres, flacons ou autres glaces, ainsi que pour la porcelaine, où il s'applique avec bien plus de solidité que par le procédé ordinaire ». (*Almanach sous verre,* notice de 1782, col. 191, n° 209.) Cet or bruni par effet eut pour protagoniste un sieur Michel, « peintre et chimiste en porcelaine », demeurant à Paris, rue de la Grande-Truanderie.

Or en chaux. — Voir Or moulu.

Or en chiffons. — Nom qu'on donnait, au XVIIIe siècle, à l'or provenant du parfilage et des broderies d'or. Sa valeur commerciale lui venait surtout de ce qu'il servait à dorer l'argent.

Or de Chypre. — Voir Or filé.

Or clinquant, Or tremblant. — L'or clinquant « était du fil de cuivre aplati en lame, et employé comme fil d'or pour lamer et broder les étoffes ». (De Laborde, *Glossaire,* p. 411.) Étienne Binet, dans ses *Merveilles de nature,* publiées en 1600, écrit : « Il y a cuivre rouge et letton au fait de l'airain, et tous deux sont propres à battre. On fait du letton l'or clinqant. » L'or tremblant consistait en parcelles de clinquant ou de fil d'or, cousues sur les tissus, mais par une seule extrémité. On en faisait usage surtout pour les vêtements de carnaval.

Or en coquille. — On appelle ainsi des feuilles d'or dont se servent les peintres, après qu'elles ont été réduites en poudre, broyées avec du miel et dissoutes dans de l'eau de gomme. On leur donne ce nom parce que cette préparation est vendue et conservée dans de petites coquilles.

Or couleur. — Terme de doreur. C'est une sorte de couleur grasse et gluante qu'on emploie pour provoquer l'adhérence nécessaire entre les objets qu'on veut *dorer à l'huile* et les feuilles d'or battu.

Or de départ. — Voir Or moulu.

Or (Draps et tissus d'). — On rencontre assez fréquemment, au XIIIe et au XIVe siècle, le mot or appliqué à des objets mobiliers et à des tentures. Comme exemple, nous citerons ces deux vers (33089 et 33090) empruntés au roman de Godefroid de Bouillon :

> En la tente du roy, qui fu d'or et de soye,
> Fureut ly hault baron en solas et en joye.

Le plus souvent, ce qu'on désigne par ce terme, ce sont ces draps d'or dont nous avons longuement parlé dans notre second volume (col. 212), et qui firent, pendant cinq siècles, l'objet d'un commerce extrêmement important. Ces magnifiques tissus furent estimés et recherchés en France, surtout au XVIe et au XVIIe siècle, et c'est dans la fameuse entrevue de François Ier et de Henri VIII qu'ils figurèrent avec le plus d'abondance et d'éclat. « Je n'ay que faire de dire la magnificence des accoustremens, écrit Martin du Bellay à propos de cette rencontre (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XVII, p. 85), puisque les serviteurs en avoient en si grande superfluité, qu'on nomma ladite assemblée le Camp de drap d'or. »

Mais, de même que pour la vaisselle d'or, il semble que le roi et son entourage direct aient voulu se réserver la jouissance exclusive de ces superbes étoffes. En 1517, François Ier, dont nous venons de voir le faste débordant, défendait à ses sujets de porter « aucuns draps d'or, d'argent, veloux, satin, damatz, camelotz, taffetaz brochéz et brodéz d'or ou d'argent », et aux marchands d'en vendre. Cette prohibition, renouvelée en 1543 et rééditée par presque tous ses successeurs, notamment par Henri II en 1549 et par Anne d'Autriche en 1644, demeura inefficace et fut toujours assez mal observée. Pierre Dupont, dans sa *Stromatourgie,* raconte que Henri IV vint voir dans ses ateliers « un emmeublement qui se faisoit pour son service, et qui estoit d'or et de soye », et Claude de l'Estoile, mort en 1652, pouvait se permettre cette amusante satire :

> Les bourgeois en rien ne ressemblent
> A tant de courtisans qui tremblent
> A la rencontre d'un sergent;
> Aussitost ils prennent la course,
> Ils sont couverts d'or et d'argent,
> Et jamais n'en ont dans la bourse.

Sous le règne de Louis XIV, d'ailleurs, l'or prit, dans la confection des tissus, une importance encore plus grande. Les brocarts d'or, fabriqués par Duc et par Marsolier, à Lyon, et par Charlier, à Saint-Maur, près Paris, furent extrêmement recherchés. L'or trouva également place dans la plupart des admirables tapisseries sortant des Gobelins, et ce fut seulement sous l'administration de Louvois qu'on commença d'exécuter des répétitions de l'*Histoire du Roy* et des *Maisons roïales,* où l'or et l'argent étaient remplacés par la soie. A partir du XVIIIe siècle, ce qui s'était produit relativement à la vaisselle se renouvela pour les étoffes. Les broderies d'or furent réservées au costume, et ce n'est que très exceptionnellement qu'on fit usage de tissus brochés d'or dans l'ameublement. Il faut s'en féliciter, parce que cette absence de métal précieux sauva quelques-unes des belles étoffes de ce temps d'une destruction irrémédiable. En 1793, en effet, un certain nombre de tapisseries anciennes furent brûlées pour récupérer l'or qu'on avait employé dans leur fabrication.

Or de ducat. — On donnait ce nom à l'or fin, du même aloi que les ducats. La description du *Balet comique qui eut lieu aux noces du duc de Joyeuse* (1582) parle de « lampes à huile, faictes en façon de petites navires dorées d'or de ducat ».

Or d'essai. — On appelait de ce nom l'or essayé, et dont le titre se rapprochait aussi près que possible de 24 carats.

Or faux. — C'était du filé d'or qui, au lieu d'être recouvert d'une lame d'argent doré, était enveloppé d'une lame de cuivre brillant ou de laiton. On employait et on emploie encore beaucoup d'or faux dans la passementerie, pour les galons, crépines, franges, etc. L'or faux a servi jadis pour des ouvrages de passementerie du plus grand luxe. Nous relevons dans l'*Inventaire des meubles de la famille royale* (1792) la mention d'un « cordon de lustre et 2 glands en or faux surdoré avec frange analogue au meuble » et celle de « 2 glands et cordons de lustres et deux rosaces en or faux, seulement surdoré » qui ornaient la grande chambre du roi et celle de Marie-Antoinette.

Or filé, Or de Chypre, Or de Cypre, Or de Chippre, Or en lame, Filé d'or. — On donnait, au XIVe et au XVe siècle, le nom d'or de Chypre à du fil d'or, ou plutôt ce qu'on appelle, en terme technique, de l'or filé ou du filé d'or. Le fil d'or, qualifié aussi *or trait,* se fabrique avec un petit lingot d'argent qui n'est doré qu'à sa superficie, et que les tireurs d'or amènent à n'avoir plus que la finesse d'un cheveu, en le faisant passer successivement par des trous de filière, qui vont toujours en diminuant de grosseur. Cet or trait est aplati ensuite entre deux cylindres d'acier poli et prend le nom d'or en lame. Il est propre à être filé sur la soie ou employé seul. Quand il est filé ou enroulé sur la soie, on l'appelle or filé ou filé d'or.

L'or trait, dont nous parlons plus loin, peut s'employer en boutons, crépines, cordons, etc. L'or en lame peut former la trame de certaines étoffes, que l'on dit alors tramées d'or. Enfin l'or filé ou filé d'or sert à faire des draps d'or ou des broderies. Dans les anciens *Comptes de l'argenterie,* l'or de Chypre est surtout acheté en vue de ce dernier emploi. En 1519, pour la solennité du Camp du drap d'or, on en fit des cordages. « Le lendemain, écrit à ce propos Martin du Bellay dans ses *Mémoires,* le roy devoit festoyer le roy d'Angleterre près Ardres, où il avoit faict dresser un pavillon ayant soixante pieds en quarré, le dessus de drap d'or frizé et le dedans doublé de veloux bleu, tout semé de fleurs de lis, de broderie d'or de Cypre, et quatre autres pavillons aux quatre coings de pareille despense, et estoit le cordage de fil d'or de Cypre et de soye bleuë turquine, chose fort riche. Mais le vent et la tourmente vint telle que tous les câbles et cordages rompirent et furent, lesdites tentes et pavillons, portéz par terre. »

On n'est pas bien fixé sur les raisons qui ont fait donner le nom d'or de Chypre à l'or filé, car la fabrication en était centralisée en Italie. Ce qu'on peut dire, c'est que ce terme est fréquemment employé, et à une époque fort lointaine. On le rencontre notamment dans les documents du XIVe et du XVe siècle. Les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du Roi* (1352), mentionnent un payement de cinq écus trois quarts, versé à « Édouart Thadelin, pour un quartier de veluyau asuré, II onces d'or de Chippre et II onces de soie ardant; [le] tout baillié à Thomas de Chaalons pour broder, faire et estoffer la bourse au seel du secré du Roy ». Dans sa *Ballade pour les nouveaulx mariéz,* Eustache Deschamps écrit :

> Il vous faut pour vostre mesnage,
> Entre vous mesnagers nouveaulx
> . . . .
> Quenoilles, hasples et fusiaux,
> Aguilles, fil, soie ou lusiaux,
> Pour ouvrer, et de Chyppre or fin.

C'est au XVIe siècle seulement que ce nom cessa d'être en usage, sans que l'on renonçât cependant à l'or filé et à l'or trait pour l'ornementation et même pour la confection des étoffes (voir Draps d'or); mais on l'appela Or de Milan ou Or de Lucques.

Or fin, fin Or. — Nom qu'on donnait à l'or battu de bonne qualité pour le distinguer des feuilles de cuivre battu avec lesquelles on faisait la dorure en Or faux. « Ledit Coppin doit faire le reliquière dudit lieu selon que le roy de Sécile le luy a devisé, c'est assavoir : le champ de derrière sera de bon fin, azur d'Almaigne semé de fleurs de lis d'or fin. — *Item,* ledit reliquière et les imaiges qui y

sont serout dorèz aussi de fin or. Pareillement les chappitreaux de dessus le roy mort seront dorèz de fin or. » (*Comptes et mémoriaux du roi René*, à l'année 1472.)

OR EN LAMES. — Voir OR FILÉ.

OR EN LIQUEUR. — Nom donné à une dissolution d'or « si liquide qu'on peut l'employer à la plume, aussi facilement que l'encre commune ». Le sieur Michel, « peintre et chimiste en porcelaine », demeurant rue de la Grande-Truanderie, était l'inventeur de l'or liquide. (*Almanach sous verre*, notice de 1782, col. 191, nº 210.)

OR DE LUCQUES. — Nom donné, au XVe siècle, à l'OR FILÉ. (Voir ce mot.) « Six aulnes de franges d'or de Lucques, emploïées esdites bannières. » (*Comptes de G. Guillebaud, trésorier du duc de Bourgogne. — Dépenses pour le salut de l'âme de Jean sans Peur*, 1419.)

OR DE MANHEIM. — On appelait ainsi, au siècle dernier, une sorte de cuivre jaune ou mieux de laiton composé de 90 parties de cuivre et de 10 parties de zinc. On en faisait surtout des bijoux, des boîtes, des tabatières, des pommes de canne et des boucles. Nous relevons dans le *Journal général de France* du 21 mai 1780 l'annonce suivante, où il est question de ce métal : « Le 15 mai, on a laissé dans un fiacre une boëte de femme, doublée d'écaille, à cercles d'or de Manheim, avec un portrait d'homme vêtu de bleu. Récompense honnête à qui la rapportera chez M. Lormeau, notaire, rue Petit-Lyon-Saint-Sauveur. »

OR MAT. — Nom donné à l'or qui n'a pas été *bruni*, c'est-à-dire poli avec le polissoir.

OR MIER. — Voir ORMIER.

OR DE MILAN. — C'est de l'or filé, la même chose, par conséquent, que l'or de Chypre ou l'or de Lucques.

OR DE MONTPELLIER. — Voir OR D'ALLEMAGNE.

OR MOULU, OR EN CHAUX, OR DE DÉPART. — C'est, dit Savary, « de l'or épuré prêt à fondre dans le creuset, qu'on retire à l'instant du feu et qu'on fait refroidir. C'est de cet or dont on se sert (*sic*) pour faire le vermeil doré. » On l'employait également pour exécuter les dorures au mercure, en or rouge, qui furent très à la mode au XVIIe et au XVIIIe siècle, et dont nous parlons dans notre tome II (col. 153). La première mention que nous ayons rencontrée de ce genre de dorure figure dans l'*Entrée solennelle de Henri II et de Catherine de Médicis à Rouen* (1551). On y lit : « Trois des éléphantz portoient sur la bastine de grandz vases de bronze recouvertz d'or moullu, pour mieux monstrer (imiter) l'anticque œrain de Corinthe. » Nous ne retrouvons plus ensuite cette expression que dans les *Comptes des Bâtiments*, en 1675. Cette année, on paya 329 livres à Domenico Cucci « pour ouvrages de dorure d'or moulu qu'il a faits ». Dans le livre si précieux de Lazare Duvaux, il est constamment question de pièces dorées d'or moulu. Nous citerons entre autres : « Un feu en bronze doré d'or moulu, représentant une poule et des pigeons, les poupées dorées, avec ses garnitures de pelle et pincettes, pour la chambre des bains. » Ce feu, payé 726 livres, fut livré à Mme de Pompadour, le 26 janvier 1751. Ce terme n'est plus guère employé.

OR EN PÂTE. — Est de l'or prêt à fondre au creuset.

OR EN PLATE. — C'est de l'or en barre ou en lingots. On lit dans *li Roumans de Berte aus grans piés* :

> Je lo en bonne foi que nous nous en alons,
> Argent et or en plates sor les soumiers troussons.

OR DE SAINT-DENIS. — Nom donné à une qualité très fine d'OR TRAIT. (Voir ce mot.)

OR SOULDIS. — Nom qu'on donnait jadis à l'or réduit en lames étroites et très minces destiné à faire des paillettes. « Pour IX esterlins d'or souldis dont on a faict paillettes. » (*Mandement de Michelle de France, duchesse de Bourgogne*, 1421.)

OR DE TOUCHE. — Ce nom servait à désigner l'or d'un aloi convenable, ainsi que l'écrivait J.-A. de Baïf dans ses *Mimes* :

> On éprouve l'or à la touche.

On trouve assez souvent ce terme au XIVe et au XVe siècle. « Pour faire et forgier la garnison d'un baciuet... tout d'or de touche. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du Roi*, 1353.) « Pour avoir un pou amendé X marcs IJ onces XV esterlins d'or estant à XIX karas... et l'avoir faict venir à XIX karas et J quint, qui est or de touche... » (*Comptes des ducs de Bourgogne*, 1423.)

OR TRAIT. — C'est de l'or transformé en fil par le tireur d'or, à l'aide du banc à tirer et de la filière. « Il y a, écrit le prédicateur René, six façons de fil d'or différentes les unes des autres; plus ou moins déliées ou serrées, ou plus enflées, selon qu'il faut pour ouvrer le clinquant et faire le passement d'or et la broderie, car il y a des ouvrages qui ne veulent estre faits que d'or battu, d'autres qui sont d'or trait au molinet et subtilizé au roüet, qui est l'*or de la rue Saint-Denis*, où sans cesse on va passant et repassant cet argent doré par des pertuis grands et petits iusques au dernier que rend le fil d'or ou d'argent, comme une soye de cheval ou un cheveu de femme. Au reste, le fil d'argent couste quasi autant que le fil d'or, n'estant quasi rien ce peu d'or dont l'on dore l'argent. Le miracle est comme il est possible d'estendre si démesurément un peu d'or sans que jamais il esclate, et qu'on puisse voir un seul filet d'argent descouvert, et que la dorure soit esgale par tout. » (*L'Essay des merveilles de nature*, ch. XXVI, p. 213.) L'or trait a été surtout usité au XVIe et au XVIIe siècle. « Sur le milieu de la table de marbre fut tendu un doz de velours pers, semé de fleurs de lis d'or traict. » (*Entrée de Henri II à Paris*, 1549.) « A l'un des boutz de ladicte grand salle estoit tendu un déz de velours pers, semé de fleurs de liz d'or traict, sous lequel fut mise la chaire en laquelle S. M. s'assist pour soupper. » (*Entrée solennelle de Charles IX à Paris*, 1572.)

> Les uns mignons muguets
> Se parent et font braves de clincant et d'or trait.
>
> (*Les Tragiques*, par Ch.-Agrippa d'Aubigné, 1598.)

« Ledit lit composé de trois pantes, quatre cantonnières, des bonnes grâces et trois soubassements d'un riche brocat fonds d'or trait. » (*État des meubles de la Couronne* du 30 janvier 1681.)

OR TREMBLANT. — Voir OR CLINQUANT.

OR DE VENISE. — C'est de l'or filé, la même chose que l'or de Lucques, de Milan ou de Chypre.

OR VERT. — On appelle ainsi l'or en feuilles, appliqué par le doreur sur l'assiette préalablement brunie. Il a plus d'éclat que l'or mat et moins de brillant que l'or bruni. On s'en est longtemps servi, dans la dorure à la détrempe, pour les visages et les carnations.

Orange, *adj.*; **Orangé**, *s. m.* et *adj.* — Nom d'une des couleurs du prisme qui tient le milieu entre le rouge et le jaune. La couleur orangée se divisait autrefois, dans la teinturerie, en deux nuances principales. L'*orangé nacarat*, qui s'obtenait avec le jaune et le rouge de garance, et l'*orangé de garance*, pour lequel on employait du jaune de gaude, avec un peu de *terra-merita* dans le garançage. Au XVIe siècle, l'orangé a été fort à la mode dans la toilette. En 1575, Amadis Jamyn, dans une pièce de vers qu'il dédiait à sa « Lumière », faisait l'éloge du bleu et de l'orangé, couleurs préférées de cette belle :

> Je lève à tous momens dedans le ciel mes yeux,
> A tous momens aussy de vous j'ay souvenance,
> Voyant que voz couleurs, belles par excellence,
> Servent d'habillement et parement aux yeux.

Plus tard, la maison d'Orange ayant adopté cette nuance emblématique, on en fit des écharpes que les seigneurs, partisans de cette maison, portaient par-dessus leurs cuirasses. Cette couleur ingrate, cependant, n'a jamais été très employée dans l'ameublement, et c'est par exception qu'on en rencontre quelques exemples. Nous citerons entre autres : « Quatre pavillions orangés, de buratz d'Auvernhe, garnys d'une petite frange de laine orangée toute autour, avec leurs chapiteaux garnis d'un grande frange. » (*Invent. du château de Turenne*, 1615.) Parfois, comme dans l'histoire peu édifiante des *Amours de Faublas* (t. III, p. 23), il est question de rideaux de « toile orange »; mais c'est « toile d'Orange » qu'il faut lire. (Voir l'article suivant.)

TOILES D'ORANGE. — « Ce sont des toiles peintes et imprimées. On les appelle d'Orange, parce que cette nouvelle manufacture a été établie à Orange. Ces toiles imitent les plus belles toiles des Indes et d'Angleterre. Elles se fabriquent sur toile, fil et coton. Elles servent pour faire des meubles. Le magasin général de ces sortes de toiles est rue Saint-Merry, à l'hôtel de Jabac. On y trouve des toiles depuis 32 livres l'aune dans le fin, jusqu'à 55 sols dans le commun. » Cette définition, que nous empruntons à l'*Almanach en faveur des étrangers et des personnes curieuses*, est trop complète pour que nous ayons besoin d'y rien ajouter, si ce n'est toutefois que ces toiles étaient marquées « en tête et en queue de ces mots : MANUFACTURE J.-R. WETTER ET SA COMPAGNIE A ORANGE ». (*Annonces, affiches et avis divers*, 23 mai 1764.) Nous nous bornerons à citer les quelques textes suivants, qui prouvent que les



Rigaud del. Maison Quantin, imp.-éd.

VUE DE L'ORANGERIE DE VERSAILLES

PRISE DE LA BALUSTRADE BORDANT LA TERRASSE DU CHATEAU

(d'après l'estampe de Rigaud).

toiles d'Orange furent appréciées par le monde des arts et par la bourgeoisie. La *Vente de feu M. Chomel, médecin ordinaire du roi, rue des Noyers* (12 août 1765), comprend des « tentures de tapisserie de haute-lisse et toile d'Orange ». A la *Vente des meubles et effets de feue Mlle Camargo, pensionnaire du roi, rue Saint-Honoré, au coin de la rue Saint-Florentin* (2 juillet 1770), figuraient des « tentures et ameublemens de damas cramoisi et de toile d'Orange ». Citons encore : « Lit, tenture et fauteuils de toile d'Orange. » (*Vente de feu le Sr Le Kain, pensionnaire du roi,* 4 mars 1778.) « Tentures et fauteuils de toile d'Orange. » (*Vente du feu sieur Torré, physicien et artificier du roi,* 21 juin 1780.) « Lits de toile d'Orange et autres. » (*Vente de M. Boussenot, rue de Vaugirard, vis-à-vis le Théâtre-François,* 28 novembre 1782.) « Meuble de boudoir de toile d'Orange, représentant des sujets de la fable, avec guirlandes et encadrements, chaises et fauteuils pareils, et 36 aunes de pareil camayeu, à personnages : le tout en pièce. — A vendre, chez M. Epoigny, rue d'Orléans. » (26 avril 1783.) « Lit de toile d'Orange, canapé, fauteuils et chaises de toile d'Orange et d'indienne. » (*Vente du Sr Fromigué de Roze, rue Saint-Florentin;* 9 mars 1787.) Etc. Parfois la toile d'Orange était appelée « toile orange », comme dans le passage de *Faublas* (t. III, p. 23) cité à la colonne précédente, passage où nous lisons : « Mes rideaux de toile orange s'agitaient avec un doux frémissement. » Mais ce sont là, le plus souvent, des erreurs de copiste.

Oranger, *s. m.* — Bois de placage exotique employé dans l'ébénisterie et la marqueterie; provient de l'Europe méridionale et de la Chine; il est plein, jaune; il a très bonne odeur.

Orangerie, *s. f.* — Grande pièce munie de larges baies vitrées et ouvrant au midi, dans laquelle on resserre, en hiver, les caisses d'oranger et les plantes de serre froide, qui, laissées en plein air, ne pourraient pas supporter la température hivernale de nos climats. Dès le XVIe siècle, les orangers devinrent la parure des résidences princières. Dans son *Ode à M. de Villeroy*, Ronsart, parlant du célèbre château de Conflans, vante :

> La forêt d'orangers, dont la perruque verte
> De cheveux éternels en tout temps est couverte,
> Et toujours son fruit d'or de ses feuilles défend.

A Paris, on construisit, sous le règne de Henri IV, au jardin des Tuileries, un bâtiment destiné à élever des vers à soie. Plus tard, ce bâtiment fut transformé en orangerie : « Elle existoit déjà en 1640, et la rue Saint-Florentin, qui venoit y aboutir, lui dut son premier nom de rue de l'Orangerie. » (*Variétés hist. et litt.,* t. VII, p. 309.)

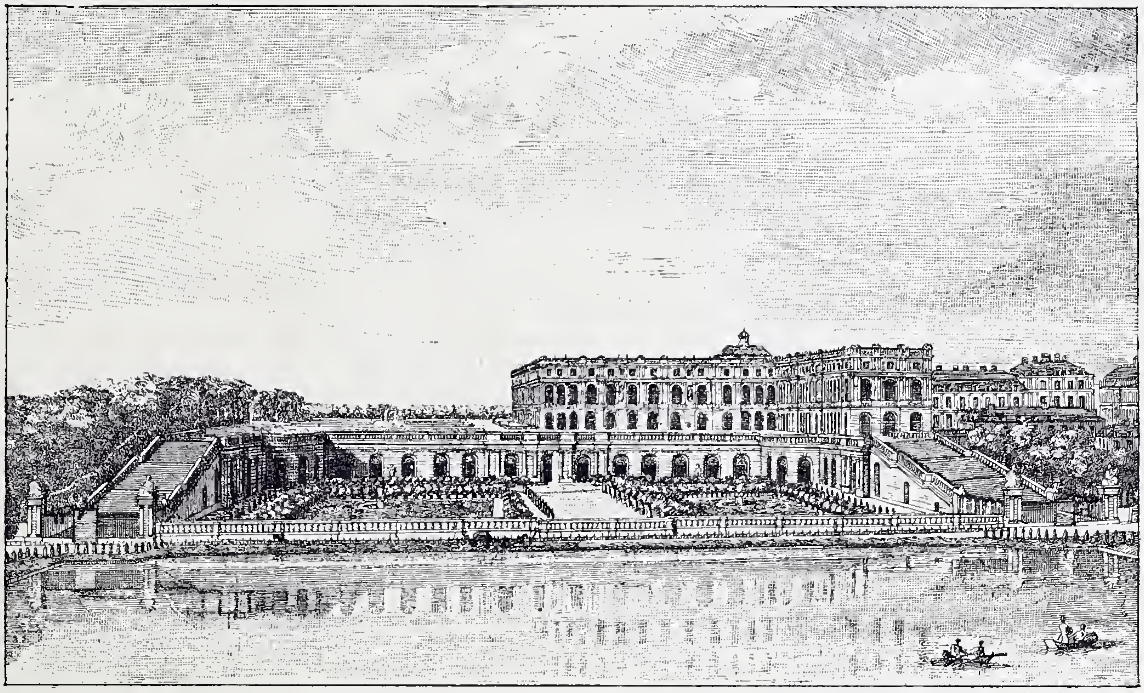


Fig. 778. — L'Orangerie du palais de Versailles, vue de la pièce d'eau des Suisses, d'après l'estampe de Rigaud.

A Versailles, la salle de Diane et celle de Vénus étaient ornées en hiver de « caisses d'orangers en argent ». Du reste, les anciens palais royaux possédaient tous des orangeries, dont quelques-unes sont demeurées fameuses. Celle de Versailles, notamment, est connue du monde entier. Nous en donnons ici une double reproduction, d'après les belles estampes de Rigaud appartenant à la Chalcographie.

Oratoire, *s. m.* — « Petite chapelle ou lieu particulier d'une maison où il y a quelque autel ou quelque image, qui est destiné pour prier Dieu en particulier. — Ce que les enfans appellent leur chapelle, les grands l'appellent leur oratoire... — On a commencé à appeler oratoires les petites chapelles qui estoient jointes aux monastères, où les moines faisoient leurs prières avant qu'ils eussent des églises, et ce mot a passé depuis aux autels ou chapelles qui estoient dans les maisons particulières et même aux chapelles basties à la campagne qui n'avoient point droit de parroisse. » Nous avons emprunté à Furetière cette définition, parce qu'elle est la plus détaillée que nous ayons rencontrée. Nous verrons tout à l'heure qu'elle est loin cependant d'être complète.

L'oratoire, tel qu'il nous le montre d'abord, est une

sorte de chapelle, parfois même une chapelle importante, non pas une pièce prise dans l'intérieur du logis, et appropriée pour *orer,* ou prier, d'où son nom.

Et li rois les fist demorer
En sa kapielle pour orer,

dit Ph. Mouskes, dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 229), mais un édicule construit spécialement pour honorer Dieu, la Vierge et les saints. On rencontre dans les anciens textes la mention d'édifices de ce genre. Nous trouvons, en effet, dans un *Compte des œuvres du bailliage de Rouen,* daté de 1338, le détail d'un oratoire élevé dans l'enclos du manoir des Gallies. Ce document est ainsi conçu : « Pour un horatoire faite en clos dudit manoir, fondée de Sainte-Anne. — Pour pierre achetée à Colin Mase, machon, pour faire le fondement de ladite oratoire, x sols. — Pour III journées que Pierre de Cavel,... machon, ouvra à taillier et asseoir ladite pierre, c'est assavoir pour III jours en l'an XXXVII, II sols par jour, valent VI sols. — *Item,* p [aié] audit Colin pour II jours que son varlet ouvra avec lui, XIIII deniers par jour, valent XXVIII deniers. — A Guieffroy du Tot et à Johan Cressen, carpentiers, pour carpenter et mettre à point le bois de ladite horatoire, etc. » Parfois, ces oratoires isolés constituaient de simples abris, garantissant une statue consacrée, devant laquelle les passants ne manquaient pas de s'agenouiller et de réciter une oraison. Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris* (t. Ier, p. 102), nous apprend qu'on avait élevé des oratoires de ce genre dans tous les endroits où saint Germain s'était arrêté pour prier Dieu ou pour prêcher la divine parole. Saint Martial en possédait de pareils dans Paris, qui furent en 1034 détruits par un incendie et rebâtis ensuite. (*Ibid.,* t. II, p. 498.) Voilà donc une première forme de l'oratoire qui nous le montre comme un petit édifice isolé et indépendant.

Sa seconde forme fut celle de pièce faisant partie d'un palais, d'un hôtel, d'un corps de logis et spécialement destinée au maître ou à la maîtresse de la maison, qui venaient y faire leurs dévotions. Parfois, sous ce second aspect, l'oratoire dépendait d'une chapelle plus grande. Il constituait une sorte de tribune où l'on pouvait s'isoler, s'absorber loin des regards, qui se trouvait reliée à une autre pièce, sensiblement plus vaste, dans laquelle le prêtre officiait. Tel était l'oratoire à la porte duquel saint Louis aimait à s'asseoir, ses prières faites, pour entendre les réclamations de sa famille ou de ses barons. « Après ces choses, écrit Joinville (*Mém.,* t. Ier, p. 14), le bon Roy appella Messeigneurs ses filz : et s'assit à l'uis de son oratoire, et mist la main à terre et dist à ses ditz filz : séez vous ici prèz de moy. » Tel aussi était l'oratoire que Charles V fit disposer, en 1365, dans la chapelle du château du Louvre, pour s'y retirer lorsqu'on disait la messe. (Sauval, *Histoire et antiquités de Paris,* t. II, p. 22.) Cet oratoire, dont l'inventaire nous a été conservé sous la rubrique : « C'est ce qui estoit en l'oratoire de la petite chapelle au Louvre », était meublé avec une richesse vraiment extraordinaire, et mérite qu'on s'y arrête. On y trouvait des croix d'or, des reliquaires rehaussés de pierres précieuses, des chandeliers d'or à broches, des « boistes d'or à mectre pain à chanter », des statuettes parmi lesquelles « ung ymage de Nostre Dame, sa robe esmaillée d'azur, tenant ung saphir en sa main. — Ung ymage de saint Jehan, tenant ung cristal en une main et l'aignel en l'autre. — Ung ymage de saint Denys, assiz sur ung cristal ront, tenant ung cristal en sa main et sa couronne en l'autre, où sont troys saphirs, ung ballay et trois perles. » On y voyait, en outre, quantité « de tableaux d'or esmaillé » enrichis de camées, l'un représentant l'Annonciation ; un second la Vierge « tenant la croix noire et le Roy à genoulx » ; un troisième « l'Annonciation et la gésine Nostre-Dame » ; d'autres, sainte Catherine, saint Georges, saint Christophe, le « trépassement Nostre-Dame », etc. Ajoutez à cela des groupes qualifiés de *joyaux,* en métal précieux, parsemé de pierreries, figurant des scènes parfois très compliquées. Enfin, on remarquait encore dans ce somptueux réduit « ung reloge à la façon d'un timbre, que donna Monseigneur de Berry au Roy », et « ung très grand eschicquier de boys paint et les eschetz de mesme », révélant que le « sage roy Charles », comme l'appelait Christine de Pisan, avait quelques ressources à sa disposition, pour ne pas trouver les offices ennuyeux à l'excès.

Louis XI, lui aussi, fit aménager, entre deux contreforts de la Sainte-Chapelle de Paris, un oratoire, d'où, par une ouverture biaise, il pouvait voir officier à l'autel, sans être aperçu des assistants. Ce réduit a continué d'exister. Nous ne savons plus rien de la façon dont il était décoré ; mais lorsque le roi l'occupait, sa voûte en berceau, ainsi que ses murailles complètement nues, disparaissaient vraisemblablement sous des tentures luxueuses, relevées d'œuvres d'art en métal précieux. L'extérieur, du reste, fort orné et décoré de fines sculptures, se termine par une balustrade fleurdelisée portant au centre un L couronné, et son élégance laisse deviner la livrée brillante que l'intérieur devait revêtir aux jours de présence du roi. Parmi les oratoires de ce genre existant encore, il ne faut pas oublier les deux réduits qui, dans la chapelle de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges, à droite et à gauche de l'hôtel, offraient un confortable asile au maître et à la maîtresse de maison. Détail à noter, chacun de ces oratoires était muni d'une cheminée particulière, de façon qu'en hiver on pouvait entendre la messe sans souffrir du froid. Cette même disposition, fort appréciée du reste à cette époque, se trouve au château d'Amboise et dans l'église de Brou, qui en son principe n'était qu'une immense chapelle. Ces oratoires, au XVIe et au XVIIe siècle, continuent d'exister même dans les églises. Les *Caquets de l'accouchée,* imprimés en 1622, en font foi. Ils nous montrent les Pères de l'Oratoire faisant édifier leur église et vendant par anticipation aux familles la propriété des chapelles et des oratoires. « Quand on va les voir, ils font apporter une carte. — Messieurs, disent-ils, voicy nostre plan : voilà le grand autel ; icy sera la porte ; icy la sacristie ; voilà les chapelles. — Mais qui sont toutes ces petites entrées que je vois dans vostre plan ? — Ce sont des oratoires, monsieur : à chasque chappelle il y en aura deux. Cela constera, à la vérité, mais les bonnes gens nous ayderont : monsieur un tel nous baille cinq cens escus pour sa chappelle, l'autre autant, et son cousin autant ; pour les oratoires, on ne les vend que deux cens éeus, — et ainsi ma commère, tout leur bastiment est payé devant que d'avoir faict les fondemens. » Cette façon de procéder n'était pas particulière aux Pères de l'Oratoire. Les églises des autres communautés, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, offrirent cette même disposition. Seulement ces oratoires portaient le nom de TRIBUNES. Nous nous en occupons plus loin.

Mais, le plus souvent, l'oratoire particulier, au lieu de confiner à une chapelle ou à une église, ouvrait sur la chambre du prince ou du seigneur, en sorte que celui-ci pouvait, à toute heure et en toute saison, s'isoler et se recueillir s'il le jugeait convenable, et faire ses oraisons en un endroit sanctifié, sans avoir à traverser de froides galeries et à s'exposer aux regards de nombreux visiteurs. Ces pièces, d'étendue forcément réduite, étaient cependant assez vastes

pour qu'on y pût tenir plusieurs personnes, et y passer de longues heures dans la méditation. Froissart, parlant du « roi de Portugal », qu'il qualifie de « sage homme », nous le montre « moult souvent à genoux dans son oratoire ». Salmon, dans ses *Mémoires,* raconte qu'il fut admis, en 1409, dans l'oratoire du roi d'Angleterre. « Une fois entre les autres, écrit-il, [il] me manda et fit demourer en son oratoire, tout seul avecques lui, et lors me dit ces paroles..., etc. » (*Mém. de Salmon,* p. 5, à la suite des *Chroniques de Froissart,* t. XV.) Un passage de l'*Inventaire d'Anne de Bretagne,* dressé en 1499, nous apprend que l'oratoire de Charles VIII attenait aussi à la chambre de ce prince. Ce texte mentionne, en effet : « Ung parement de veloux jaulne tout simple, qui autreffoiz a servi ou petit oratoire du roy, près sa chambre. » Brantôme nous montre (*Dames illustres,* disc. III) Marie Stuart à la veille de sa mort se retirant dans son oratoire, « où elle pria Dieu plus de deux heures, les genoux nuds contre terre, car ses femmes s'en apperçurent ». Cette disposition fort commode se retrouvait jusque chez les gens d'église et chez les bourgeois riches. Le procès-verbal de la *Vente d'une maison occupée par le chanoine Martimbos, chancelier de la cathédrale de Rouen* (1560), décrit un « oratoire ou cabinet » fermé par un « huis vert » et communiquant avec la chambre de ce bon chanoine. Odet de Tournebut, dans sa comédie intitulée *les Contens,* fait dire à la commère Loyse, parlant de la fille du logis (acte III, scène VII) : « Au lieu de lire dans les livres de Ronsart et Desportes, elle ne fait que dire ses heures en son petit oratoire, à genoux devant un crucifis. » Le nombre de ces pieux réduits était si grand au XVIe siècle, et l'habitude d'y faire célébrer les saints offices si générale, que le cardinal de Châtillon « fit connoître qu'il faloit abolir les privilèges qui sont accordés pour entendre la messe dans les maisons particulières et ne permettre plus que le saint sacrifice se fasse hors de l'église ». (*Lettre de Prosper de Sainte-Croix au cardinal Borromée,* novembre 1561.) Ajoutons que cette restriction apportée à d'anciens privilèges se justifiait pour maintes bonnes raisons. Parfois ce voisinage entraînait des confusions plaisantes. Un *Compte des dépenses* de Henri III, daté de 1580, porte l'achat de « dix-huict sacqs de pouldre violette musquée, [et] deux sacqs de roses, pour servir à l'oratoire, au petit lict et à la garde-robbe dudit Seigneur ». Enfin, à une époque plus récente, certains oratoires de princes et de princesses furent agencés de telle façon que de leur lit, et sans se déranger, ils pouvaient voir le prêtre officier. Celui d'Anne d'Autriche était disposé de la sorte. Quand cette princesse, sentant sa fin venir, demanda l'extrême-onction : « On lui dit que rien ne pressoit, écrit la Grande Mademoiselle ; elle répondit : — Je crois que l'on n'aura pas loin à la quérir, car j'ai entendu ouvrir la porte de mon oratoire et je crois que ce l'est. Ainsi on la lui donna. » « De voir, continue cette princesse, ces beaux chandeliers de cristal avec des diamants et cette croix de même que la reine, ma grand'mère, avoit fait faire avec tant de soin et de plaisir, dont celle-ci avoit paré son oratoire, tout cela ne paroissoit pas être fait pour un apprêt de mort. » (*Mém. de Mlle de Montpensier,* t. IV, p. 26.) L'oratoire où la femme crédule et naïve de Louis XIV aimait, suivant l'expression de Bossuet, à « s'enfoncer » et où « elle trouvoit le carmel d'Élie, le désert de Jean et la montagne si souvent témoin des gémissements de Jésus » (*Oraison funèbre de Marie-Thérèse*), touchait également à sa chambre à coucher. Beaucoup d'autres, à cette époque, affectaient la même disposition, les personnages de la Cour ayant coutume de conformer leurs habitudes à celles des reines et des rois. La commodité, au reste, plus encore que la piété, recommandait cette proximité d'installations, et La Bruyère reproche à un grand nombre de femmes de son temps de se réfugier « dans l'enceinte des oratoires où elles lisent des billets tendres, et où personne ne voit qu'elles ne prient point Dieu ». (*Caractères,* chap. III.)

Les dehors de la dévotion étant moins apparents à notre époque, les oratoires ont à peu près cessé d'être en usage dans la plupart des logis. Les seules habitations où l'on en rencontre encore sont généralement d'anciens manoirs, de vieux châteaux, et leur présence doit être attribuée plutôt au respect de l'archéologie qu'aux besoins d'une absorbante et insatiable piété, exigeant à toute heure de la nuit ou du jour des moyens de se satisfaire.

Nous avons envisagé l'oratoire sous forme d'une chapelle séparée, puis sous celle d'une pièce du logis, consacrée spécialement à une destination pieuse ; mais Furetière nous dit encore : « Ce que les enfants appellent leur chapelle, les grands l'appellent leur oratoire. » Or, au temps de Furetière, ce que les enfants nommaient *chapelle,* c'étaient des petits chandeliers, des petites croix, des bassins de plomb, en un mot tout l'attirail nécessaire pour disposer et garnir de petits autels. Eh bien, on trouve, dans les *Comptes* et les *Inventaires* du XIVe et du XVe siècle, le mot oratoire pris également dans le sens de meubles garnissant un oratoire. Et à mesure que l'on remonte dans le passé, ces garnitures prennent une importance d'autant plus grande, qu'emportées par le prince ou par le seigneur dans ses déplacements, elles lui permettaient d'établir dans tous les lieux où il séjournait, ne fût-ce que pendant quelques jours, un oratoire luxueux et digne de sa personne. Un grand nombre de *Comptes* et d'*Inventaires* mentionnent des tentures, des tapis, des courtines, des draps d'autel, compris dans l'ameublement de ces oratoires ambulants. Les textes suivants prouvent combien leur usage était général : « A Thomas de Chaalons, coutepointier du Roy, pour la facson des deux quarreaux d'oraitoire..., etc. » (*Comptes d'Estienne de la Fontaine, argentier du roi Jean,* 1352.) « Deux courtines pour oratoires, de samit blanc, royées de soie. — *Item,* deux autres courtines de samit vermeil,



Fig. 779. — Dame à son oratoire, d'après une miniature de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

royées d'or, pour autel et deux autres pour oratoire. » (*Invent. de Charles V*, 1380.) « A luy [Auzias, marchand à Avignon] pour cent trente-huit palmes dudit drap employé en trois courtines pour l'oratoire dudit Seigneur



Fig. 780. — Philippe le Bon dans son oratoire, d'après une miniature de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

[le roi René]. » (*Comptes de la chapelle du roi René*, 15 mars 1449.) « Ung ciel de satin vert frangé de soye jaulne et rouge, faict par compas, sans doublement (doublure), qui servoit audict oratoire. » (*Invent. d'Anne de Bretagne*, 1499.) « Trois-pentes de damas noir, servant à l'oratoire. — *Item*, ung ciel de velours noir, pour mectre dessoubz madame à son oratoire. — *Item*, deux coussins de velours noir, servant audit oratoire. — *Item*, deux tappis servant audit oratoire. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche*, 1523.) Etc.

A ces oratoires que l'on peut qualifier de privés, il convient d'ajouter ceux qui avaient droit, en quelque sorte, au titre d'oratoires officiels et publics. Nous avons expliqué, aux mots Clotet et Courtine, que, pendant longtemps, l'habitude pour certains princes fut d'entendre la messe, abrités contre les regards des assistants et aussi contre les courants d'air, dans une sorte de pavillon fait de trois ou quatre rideaux, qu'on ouvrait seulement du côté de l'autel. La première trace que l'on rencontre de ces oratoires officiels remonte à l'année 1316 et nous est fournie par les *Comptes de Geoffroi de Fleuri*. Elle est relative au sacre de Philippe le Long. On y lit : « Ce sont les parties de moy Geffroy, pour la mercerie. — Premièrement. Pour XVIII draps de Turquie, bailliéz à messire Adam Hairon, desquieus il en y ot II de quoy la chaère le Roy et la Royne fut encourtinées en l'église de Rains, et II que li Rois donna à Nostre-Dame de Rains, la veille de son sacre. » On peut découvrir, sans effort, dans ces chaires encourtinées, l'origine des oratoires qui, à partir de 1350, allaient devenir d'un usage général. A propos des fêtes célébrées à Saint-Ouen pour l'institution de l'ordre de l'Étoile, nous lisons dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1350-1351) : « Et est à sçavoir que l'oratoère dessus faict pour cause de la feste de la Noble Maison [de Saint-Ouen], avec les carreaux empliés en la manière que dit est dessus, furent rapportés de ladicte Maison et mis ès garnisons de l'argenterie. » En 1352, le roi marie sa fille Blanche de Bourbon avec Pierre le Cruel, et nous trouvons dans les *Comptes de l'argenterie* la dépense afférente à l'oratoire que cette princesse emporte avec elle, et qui le long de la route l'abritera chaque fois qu'elle voudra entendre la messe. « Des garnisons de l'argenterie, pour VIII pièces de cendal de graine, baillées audit Thomas, pour faire les courtines de l'oratoire de madicte Dame, achatées piéça à Berthelemi Spifam. Rendu pour néant. — Édouart Thadelin dessus dit, pour demie pièce de samit de graine et pour demie pièce de toille vermeille, tout, à faire et couvrir les II quarreaux pour ledit oratoire, XI escuz. — Ledit Philippot, pour II autres semblables tapis pour chappelle, contenant sur tout VIII (*sic*) aunes quarrées, c'est assavoir chacun III aunes de lonc et II de lé, à faire l'un pour estandre par terre devant l'ostel, l'autre pour le seiège de l'oratoire, audit pris, XIV l. VIII s. » Bien mieux, le roi Jean étant fait prisonnier et emmené en Angleterre, nous trouvons dans le *Journal* de sa dépense (1359-1360) l'article suivant : « [A] Symon Boissel, pour VI pièces de cendal vermeil pour faire un oratoire pour le Roy et unes custodes pour l'autel, acheté par Tassin du Bruil, XXIV s. la pièce, valent VII l. IV s. »

On voit par ces quelques documents combien l'usage de ces oratoires portatifs était répandu. Les textes qui suivent vont achever de le démontrer. Quelques années plus tard (1368), nous relevons, à propos de Charles V, dans la *Chronique de Tournai* : « L'en demain ala le roy oïr grant messe à Nostre-Dame, et luy fist-on une oratore ou cuer, et s'offry à l'offrande vj frans. » Le *Cérémonial pour la première Entrée à Dijon des ducs de Bourgogne*, qui fut rédigé vers la même époque, n'est pas moins explicite : « Et mesdits Seigneurs les Ducs, y est-il dit, se rendent jusques près du grant hautel, là où mesdiz Seigneurs tiennent un oratoire et s'agenouillent, et font leur dévotion devant l'autel tout garny de relicques. » Par Le Febvre de Saint-Remy (*Chron.*, chap. LVIII), nous savons que c'est dans un oratoire de ce genre que Charles VI assista, « le samedy veille des Roix » de l'année 1414, au service solennel qui fut célébré « pour le defunc Loys, duc d'Orléans, son frère ». « Le roy, écrit Saint-Remy, estoit en ung oratoire emprès l'autel, du droit costé, sans habit noir. Auprès de luy estoit le duc d'Orléans, devant tous aultres, pour la cause du service de son feu père ; puis le duc de Berry, le conte de Vertus et plusieurs aultres en belle ordonnance. » Jean Chartier, dans sa *Chronique de Charles VII* (t. II, p. 170), raconte que ce prince, à son Entrée à Rouen, le 10 novembre 1449, se rendit à l'église « où il fut et demoura en son oratoire, estant en oraison par certain espace de temps ». Et le *XXI*^e^ *Compte de l'hôtel* de ce même roi porte, à l'année 1450, la dépense suivante : « [A] Jehan Belin, clerc de la Chambre, pour corde, crochetz et encens, pour tendre l'oratoire du Roy et encenser par la chappelle, en ce terme, contenant six mois, à V s. t. par mois. Valent argent... XXX s. t. » Dans le récit que Jacques de Bigne, valet de chambre de Louis XII, nous a laissé de l'*Ordre observé à l'enterrement de Pierre II, duc de Bourbon* (1503),



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

ORATOIRE

DE LA REINE CATHERINE DE MÉDICIS.

Émail du XVIe siècle (Musée de Cluny).

nous lisons : « *Item,* estoit Monseigneur le duc d'Alençon hors le chœur en un oratoire, qui est faict pour les ducs en leur chappelle neufve, où il estoit tout seul fors un sien chambellan et son confesseur ou aumosnier. » Louise de Savoie, en ses *Mémoires,* nous apprend qu'au Camp du drap d'or (1520), l'oratoire de François Ier fut tendu dans la chapelle qui fut construite par le roi d'Angleterre. L'*Ordre observé au sacre et couronnement du roy Henry II* (1547) porte qu'en la cathédrale de Reims « ledict Seigneur se mit dedans son oratoire, tendu et dressé à la main dextre dudit grant autel, là où il ouyt vespres en grande devotion ». Enfin Palma Cayet, dans sa *Chronologie septénaire,* parlant du mariage du roi d'Espagne (1599), raconte que la reine fut conduite jusqu'au grand autel, « devant lequel il y avoit un oratoire haut eslevé, couvert de drap d'or, qui eust peu tenir trois personnes ; encore un autre, qui en eust peu tenir cinq, qui se voyoit de tous, et estoit fort commode pour se mettre de genoux ». La forme de ces oratoires nous est connue : elle se rapprochait sensiblement de celle des tentes ou pavillons. Quelques vignettes et des miniatures qui nous ont été conservées en fournissent la preuve.

Ajoutons que, pour plus de commodité, on construisit à demeure, dans certaines églises où les princes venaient régulièrement, des oratoires en menuiserie, qui les abritaient mieux que de tremblantes courtines, et peut-être ces constructions légères furent-elles le point de départ de ces oratoires établis à demeure dans les églises et les chapelles dont nous parlons en commençant. Quoi qu'il en soit, nous relevons dans les *Comptes de l'argenterie des ducs de Bourgogne,* à l'année 1398, un « payement à Girardin le huchier, pour avoir fait, du bois de mondit Seigneur (le duc d'Orléans) un oratoire de bois d'Illande ». De même, nous voyons figurer dans l'*Inventaire du château des Baux* (1426) : « Ung oratoyre de fuste, en quoy madame Elipde de Baux oyoit sa messe, lequel elle appeloit cloistrer », oratoire, avec lequel marchaient « un coussin vert de drap de soie, trois coussins de cuir et deux petits tapis ». Plus tard, résultat de cette curieuse tendance que l'on a de donner à la partie le nom du tout, on appela oratoire une sorte de prie-Dieu, qui portait devant lui un petit retable. C'est ainsi qu'il faut comprendre le texte suivant, emprunté à un *Marché de* IV *bas-reliefs pour la tour du chœur de la cathédrale de Chartres, passé par Jehan Soulas, maistre ymagier, demourant à Paris, au cymetière Saint-Jehan* (1519). Dans ce marché, il est dit que, dans le second de ces quatre bas-reliefs, « figurera Anne en l'âge aussi de XL ans ou environ, triste et dolente, gardant sa maison avec sa chamberière et l'ange descendant du ciel, parlant à elle, et devant elle un oratoire, et près d'elle ung orillier et ung chien barbet sortant de dessous l'oratoire... » Une autre citation, presque du même temps, nous montre un oratoire enfermé dans un cabinet de cuir doré : « A Pierre Rosset, libraire, demeurant à Paris, cinquante une livres cinq sols tournoys pour ung cabinet de cuir doré, à ouvrages moresques, au dedans duquel y a trois entrelatz, ung petit oratoire et deux layettes garnyes d'un archet, et de deux petits anneletz d'argent. » (*Comptes de l'argenterie de François Ier,* 1528.) Un autre *Compte* relatif aux funérailles de Claude de France (1575) mentionne également la construction d'oratoires du même genre : « Payé à Malhomme de Sainct-Disier douze frans six gros pour douze cheverons sapin qu'il a délivré à maistre Claude Moictrier, menusier, pour faire les barrières des rues depuis Saint-Georges jusques aux Cordeliers, à l'advenant des rues du costé des maisons, afin qu'on n'empeschât la cérémonie du dueil marchant aux églises ; pour employer les dites planches à faire des oratoires, marchepiedz, petis bancs ez églises de Sainct-George et des Cordelliers tant pour les Roys, Roynes, Princes et Princesses envoyéz pour l'enterrement de feue Madame. » Une quatrième citation, tirée des *Mémoires de Pierre de l'Étoile* (1593) (*Journal,* t. VI, p. 304), et relative à la conversion de Henri IV, donne aussi le nom d'oratoire à un meuble en forme de prie-Dieu : « Après la confession, écrit P. de l'Étoile, le dit archevêque l'a conduit sur un oratoire couvert de velours cramoisy brun, semé de fleurs de lys d'or, sur lequel s'est mis à genoux et a entendu la grande messe, célébrée par l'évêque de Nantes. » Il est à noter que Palma Cayet, dans sa *Chronologie novénaire,* parlant de la même cérémonie, s'exprime presque dans les mêmes termes : « Confessé que fut sa Majesté, l'Archevesque de Bourges le ramena s'agenouiller et accouder sur l'oratoire couvert de velours cramoisi brun semé de fleurs de lis d'or, qui là estoit préparé, sous un dais ou poësle de mesme velours et drap d'or. » Le passage suivant du *Journal* d'Héroard (t. II, p. 86) semble également désigner sous le nom d'oratoire une sorte de meuble du même genre. Parlant de Louis XIII, alors âgé de onze ans : « Après souper, dit Héroard, il va chez la reine ; à sept heures trois quarts est ramené, prie Dieu, puis descend son oratoire pour le faire partir le lendemain. » Enfin, pour terminer, empruntons au *Journal général de France* du 17 juillet 1780 une de ses annonces, qui, au mérite d'être fort explicite, joint l'avantage de nous montrer que l'oratoire, en tant que meuble, est demeuré d'un usage assez courant jusqu'à la fin du der-

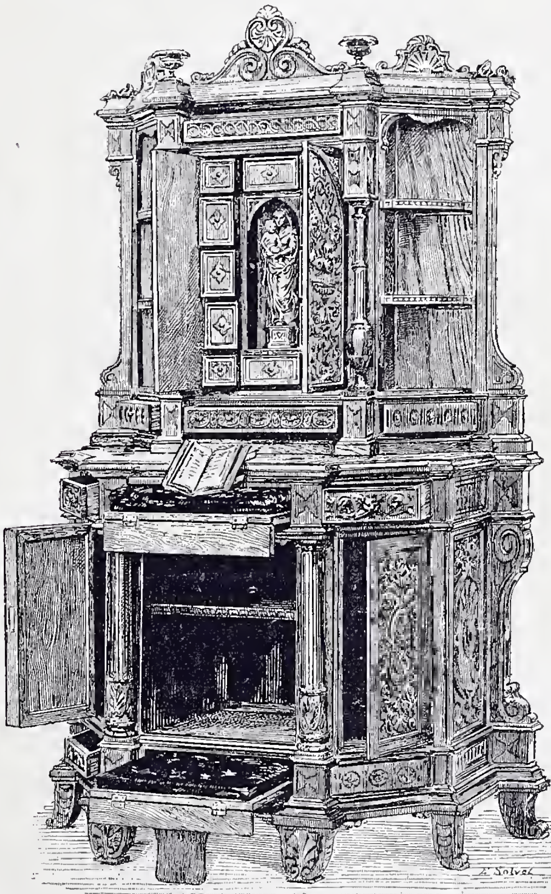


Fig. 781. — Oratoire meuble, exécuté pour l'impératrice Eugénie.

nier siècle. « A VENDRE chez le sieur Catherinet, menuisier, faubourg Saint-Antoine, joli oratoire en chêne, avec bas-relief, prie-Dieu, Vierge en relief, Christ, deux bras de chandelier, et armoire sous le prie-Dieu. » On peut donc conclure des citations qui précèdent que le mot oratoire, outre le sens que nous lui accordons couramment aujourd'hui, a possédé autrefois au moins trois significations précises, qui ne sont plus guère usitées.

ORATOIRE (APPUI D'). — Parfois, au XVIe siècle, on donna ce nom aux lectrins. (Voir col. 325, et plus haut, col. 1178, ce qui est dit à propos du sacre de Henri IV.) Parlant du couronnement de Henri II (1547), Godefroy écrit : « Vis-à-vis de ladicte chaize, environ dix piéz en arrière, feut assise une autre chaize pour le roy sur un grand drap de pied..... Et entre la chaize dudit Seigneur et celle de mondict sieur de Rheims y avoit un appuy d'oratoire couvert d'un autre grand drap de pied, de très riche drap d'or frizé, avec deux carreaux de mesme... pour servir tant audit seigneur qu'audit archevesque de Rheims, lorsqu'il se veint prosterner avec ledict Seigneur durant la litanie. » (*Le Cérémonial françois*; Paris, 1619.)

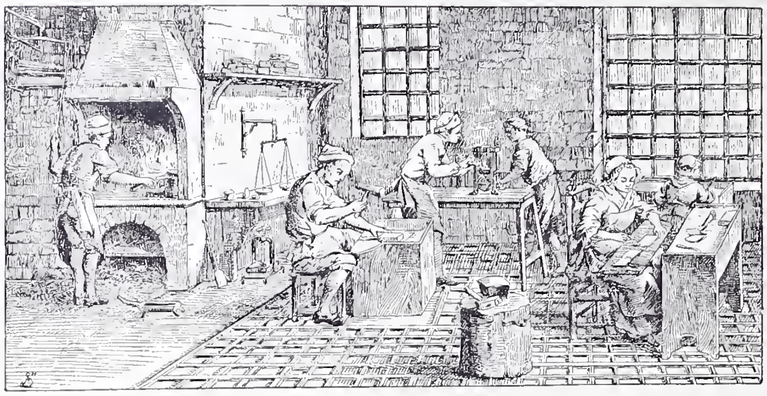


Fig. 782. — Atelier d'orbatteur, d'après l'*Encyclopédie*.

Orbatteur, *s. m.*; **Orbatterie**, *s. f.* — Le titre d'orbatteur était porté, au XIVe et au XVe siècle, par ce que nous appelons aujourd'hui les batteurs d'or, en même temps que par les orfèvres travaillant au marteau. L'orbatterie était l'ouvrage produit par l'orbatteur. Toutefois, il convient de remarquer que ces habiles industriels sont qualifiés dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau « baterres d'or et d'argent en fueilles », tandis que, dans leurs statuts, renouvelés en 1332, ils sont dénommés orbatteurs. On peut donc conclure de ce rapprochement que ces deux façons de parler ont été simultanément employées. Quant à orbatterie, ce mot était également usité à cette époque, car on relève dans les Règlements que nous venons de citer un article VI ainsi conçu : « Que nuls orbateurs ne soient si hardiz d'ouvrer ne faire ouvrer d'orbaterie, ne mettre en euvre en icelluy mestier, ne en autre, or ne argent, etc. »

Orbatteur, au surplus, demeura d'un usage courant au XIVe et au XVe siècle. Un *Compte de l'argenterie du roi*, daté de 1389, mentionne un payement de 165 l. 12 s. 9 d. p. « pour iij marcs xvij esterlins et ob. d'or fin à xxiij quaras baillé à Étienne d'Espernon, orbateur, à aplatir et mettre en plate ». Le *Journal de Paris sous Charles VII* (p. 147), parlant des réjouissances assez mesquines, qui eurent lieu à Paris, à la suite du sacre du roi Henri d'Angleterre comme roi de France (1431), écrit : « Pour certain, maintes fois on a vû à Paris enffens de bourgeois, que quant ils se marioient, tous mestiers comme orfèvres, orbateurs, brief gens de tous joyeurs mestiers, en admendoient plus qu'ils n'ont faict du sacre du roy. » Citons encore dans le *Ve Compte de Claude de Savignac pour l'hôtel-Dieu de Paris* (1516) le versement « à Drouet Dancher, marchant orbateur, demourant à Paris, de la somme de xiiij livres tournois, pour avoir par luy livré à Jehan Patin, painctre, cinq cens d'or fin double, pour dorer le crucifiement de cuyvre », placé au-dessus de la porte du célèbre hôpital. Enfin, dans un *Édit* de Henri II, rendu en mars 1554 et relatif aux « Titres des monnoies », nous lisons : « Art. XIX. Lesquels orbatteurs,... tant de nostre ville de Paris, Roüen, Lyon et que des aultres villes de nostre Royaume, Païs, Terres et Seigneuries, feront le serment pour ce qui est requis en nostre dite cour des Monnoies, etc. » A partir du XVIIe siècle, orbatteur cessa d'être usité, et batteur d'or est le seul terme employé de nos jours.

Orbe, *s. m.* et *adj.* — Pris substantivement, le mot orbe désigne un filet placé sous l'ove d'un chapiteau. Adjectivement, il s'applique à une surface ne présentant pas d'ouverture. Mur orbe est synonyme de mur aveugle.

Orbevoie, *s. f.*; **Orbevoye**, *s. f.* — Ce mot, qui n'est plus guère usité aujourd'hui que dans le langage archéologique, était autrefois d'un emploi constant. On donnait ce nom d'orbevoies à des ouvertures, arcades, ou fenêtres simulées, aussi bien à l'intérieur d'une galerie qu'à l'extérieur, et à des décorations destinées à servir de pendant à une fenêtre véritable. Au XIVe siècle, les orbevoies constituaient un des ornements les plus employés par les orfèvres, et par les menuisiers pour leurs pièces ouvragées. Un *Compte d'Étienne de la Fontaine*, daté de 1350, mentionne la fourniture d'une « chaire à dossier couverte de veluyau, painte et ouvrée d'orbevoies ». Un autre *Compte de l'argenterie* de 1352 relate la livraison de « trois aulnes et un quartier de veluyau, pour faire les sièges de six chaaires,... lesquelles furent ouvrées à orbevoies à deux endroiz ». Nous remarquons dans l'*Inventaire de Louis Ier, duc d'Anjou* (1360) : « Un petit gobelet de cristal, enchacé en argent, et est l'anse d'une serpentelle, qui a une petite esles esmaillées de violet, vert et azuré. Et siet ycellui gobelet sur un pié quarré à une orbevoie, et est cizelé. » Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous relevons également : « Une pomme d'ambre, garnye



Fig. 783. — Orbatteur, d'après Jost Amman.

de quatre bandes d'or par manière d'orbevoyes. — *Item,* le pommeau d'un paveillon d'argent, lequel est ouvré d'orbevoies, garny de doublaiz vers et yndes. — *Item,* un grand myroer d'acier, ouvré et doré par les bors et à orbevoyes, etc. » Enfin, dans l'*Inventaire de la Bastille Saint-Antoine,* dressé en 1418, figurent : « Un hanap de linon allouez, et sont les bandes de la cuve dudit hanap et du couvècle esmaillées des armes de Monseigneur de Berry, et est le souage dudit hanap poinçonné à orbevoyes sans pierrerie. — *Item,* une très belle sarrure en acier, à orbevoies. » Ces exemples suffisent à montrer le cas que les joailliers, les menuisiers et autres artisans de ce temps faisaient des orbevoies comme élément décoratif.

Orceau, *s. m.;* **Orcel,** *s. m.;* **Orcuel,** *s. m.;* **Ourcel,** *s. m.* — Bénitier. Vase destiné à recevoir et à conserver de l'eau bénite. Ce nom, aujourd'hui complètement tombé en désuétude, a été pendant au moins cent ans assez régulièrement employé.

Les citations suivantes suffiront, croyons-nous, pour montrer qu'il fut au XIVe siècle d'un usage très courant : « I ourcel d'argent, à tout l'espergés d'argent, ou pris de XXX lib. » (*Invent. de la comtesse Mahaudt d'Artois,* 1313.) « Un orcel d'argent à eaue benoiste, et le getouer pèse III marcs II onces. — *Item,* un orcel d'estain à eaue benoiste. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « *Item,* un ourcel d'argent doré... avecques son aspersoir doré. » (*Invent. de la Sainte-Chapelle;* Paris, 1376.) On note encore dans la *Chronique de Saint-Denis* la mention d'un « orcel d'argent, qui moult estoit granz et pezans ». A partir du XVe siècle, notre mot se fait de plus en plus rare. EAUBENOISTIER, et plus tard BÉNITIER, le remplacent dans le langage courant et deviennent à peu près les seuls termes employés dans tout le centre et le nord de la France; sauf, toutefois, dans les environs de Chartres, où ourcel est demeuré en usage jusqu'à l'année 1690. Au XIVe siècle, les orcels faisaient partie des articles vendus par les merciers. On lit, en effet, dans le *Dit du mercier* remontant à cette époque :

Si aì l'ençans et l'ençansier,
L'orcuel à tote (avec) la cuillier.

Orchale, *s. m.* — Locution bretonne. Laiton.

Orchestrino, *s. m.*—Instrument de musique à clavier, dont les cordes sont mises en vibration par une roue qui sert d'archet.

Orchestrion, *s. m.* — Sorte d'orgue portatif très compliqué, et qui ajoute aux « voix » des instruments à vent, le tambour, la grosse caisse, les cimbales, le triangle, etc. On fabrique beaucoup d'orchestrions en Allemagne. En Flandre, on les apprécie particulièrement.

Ordonnance, *s. f.* — « Se dit en architecture, comme en peinture, de la composition d'un bâtiment et de la disposition de ses parties. » (Daviler, *Explication des termes d'architecture,* t. III, p. 720.) De nos jours, ce terme a encore deux autres significations. Il s'applique à la manière dont, en une façade, les trois ordres sont employés et de l'effet qui en résulte. Il sert aussi à indiquer le nombre de colonnes qui ornent une façade, et la façon dont ces colonnes sont disposées.

Ordonner, *v. a.* — On rencontre ce verbe au XIVe et au XVe siècle avec la signification de mettre en ordre, préparer, dresser. Exemple : « Et là furent les tables ordonnées; premièrement, celle pour les rois qui fut longue et belle; et le dressoir couvert de noble vaisselle et de grandes richesses. » (Froissart, *Chroniques,* t. XIII, p. 386; Mariage d'Isabelle de France et de Richard II d'Angleterre.)

Ordre, *s. m.* — Terme d'architecture. Nom sous lequel on désigne l'arrangement régulier des parties saillantes d'un édifice, de façon que cet arrangement compose un ensemble non seulement correct, mais encore harmonieux. « L'architecture, écrit Daviler, n'a que cinq ordres qui lui soient propres, sçavoir le *Toscan,* le *Dorique,* l'*Ionique,* le *Corinthien* et le *Composite.* » Indépendamment de ces cinq ordres, on se sert encore des termes *ordre rustique, ordre attique, ordre cariatique* ou *persique,* pour exprimer cer-

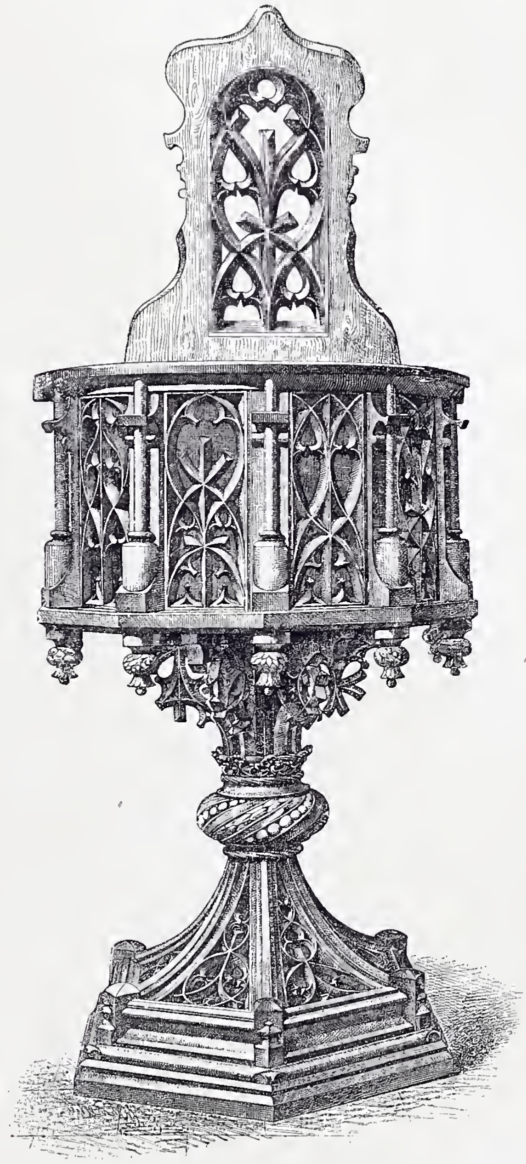


Fig. 784. — Siège décoré d'orbevoies (XVe siècle).

taines particularités architecturales. Enfin, il importe de ne pas oublier les tentatives fort intéressantes, qui furent faites au XVIe et au XVIIe siècle, pour créer dans notre pays, en dehors des cinq ordres déclarés classiques, un sixième, qu'on appela l'*Ordre français.*

Tout ordre classique se divise en trois parties principales, qui sont le piédestal, la colonne et l'entablement. Parfois, la première de ces trois parties se trouve supprimée. Le piédestal disparaît, sans que le reste cesse de constituer un ordre. Sur les cinq ordres classiques, trois sont d'origine grecque : le *Dorique,* l'*Ionique,* le *Corinthien.* C'est aux architectes romains que nous sommes redevables du *Toscan* et du *Composite.* Dans chacun de ces ordres,—

à l'exception du *Composite,* dont la hauteur est la même que celle du *Corinthien,* — la colonne affecte des proportions différentes, qui sont réglées à l'aide du *module* servant de terme de comparaison et qui est égal à un demi-diamètre

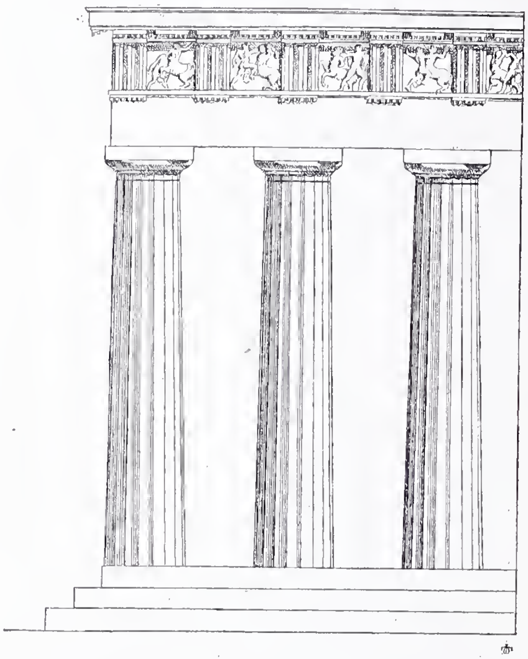


Fig. 785. — Ordre ionique.

de la colonne prise à sa base. Ainsi la colonne dorique compte dans sa hauteur 16 modules, l'ionique 18, la corinthienne et la composite 20, la toscane seulement 14. Ces proportions, aujourd'hui universellement adoptées, n'avaient point, dans l'Antiquité, le caractère fixe, immuable, que certains architectes de la Renaissance — au nombre desquels Vignole a droit à une place d'honneur — lui ont assigné. Les Anciens estimaient que l'œil, le goût, le savoir de chaque artiste, constituent un guide plus sûr qu'une réglementation sévère. On trouve donc, chez ceux-là mêmes qu'on donne en exemple, des dérogations nombreuses et souvent heureuses au canon fixé après coup par Vignole et par ses contemporains.

Indépendamment des proportions qui lui sont personnelles, chaque ordre possède encore, en propre, une ornementation particulière qui sert à le distinguer. Ainsi, dans le Toscan, le fût de la colonne est toujours lisse. Dans les quatre autres ordres, il doit être cannelé. Le chapiteau, en outre, comme nous l'avons expliqué (t. Ier, col. 764), varie suivant chaque ordre et revêt une physionomie spéciale. L'entre-colonnement, ou espace compris entre deux colonnes, et la disposition, ainsi que la décoration et les dimensions de l'entablement, diffèrent également d'un ordre à l'autre. La hauteur de l'entablement dorique, par exemple, compte quatre modules, qui se décomposent comme suit : la corniche occupant un module et demi, la frise, un module et demi, l'architrave un module. L'entablement ionique est un peu plus haut et mesure quatre modules et un neuvième. Quant à l'entablement corinthien, le plus orné de tous, il comporte cinq modules. Enfin les entablements des ordres classiques reçoivent, suivant les cas, une décoration spéciale composée de larmiers, de métopes, de mutules, de denticules, de bucranes, de bas-reliefs et de moulures diverses.

L'ordre *cariatique* et l'ordre *persique* se distinguent des ordres regardés comme classiques en ce qu'aux colonnes ils substituent des personnages. Dans l'ordre cariatique, ce sont des statues de femmes qui supportent l'entablement. Dans l'ordre persique, ce sont des figures d'esclaves persans. On appelle encore ordre *rustique* celui qui comporte des bossages, comme on en peut voir au palais du Luxembourg, et ordre *attique,* un petit ordre de pilastres de la plus courte proportion, avec une corniche architravée pour entablement, tel est celui qu'on remarque au château de Versailles, au-dessus de l'*ionique,* du côté du Jardin.

Enfin, Daviler définit « l'Ordre françois » dans les termes suivants : « Celui dont le chapiteau est composé des attributs convenables à la nation, comme de testes de coqs, de fleurs de lys, de pièces des ordres militaires et qui a les proportions corinthiennes. » Peut-être trouvera-t-on que, pour une disposition architectonique nationale et absolument particulière à notre pays, Daviler se montre un peu bref. Pourtant, il est un de ceux qui parlent le plus longuement de cet ordre. La plupart des écrivains modernes ne prononcent même pas son nom ; et cependant, « l'Ordre françois » a son histoire.

A une époque où nos architectes, tout en professant pour l'Antiquité un très grand respect, se mêlaient, toutefois, d'avoir de l'originalité, plusieurs tentatives furent faites pour nous doter d'un ordre d'architecture qui nous fût personnel. Philibert Delorme, le premier, essaya de créer cet ordre nouveau. Il en fit l'application au palais des Tuileries. Mais son essai, tout en étant jugé favorablement, ne fut pas suivi. Les architectes, ses contemporains, demeurèrent fidèles aux préceptes de Vignole. En 1671, Louis XIV, incité par Colbert, qui lui-même était sans doute stimulé par Perrault ou par Le Brun, s'efforça de renouveler cette tentative, et pour lui donner plus de poids et d'autorité, il résolut de mettre cette grave question au concours. En conséquence, sous la rubrique « de Paris, le 14 octobre 1671 », la *Gazette de France*

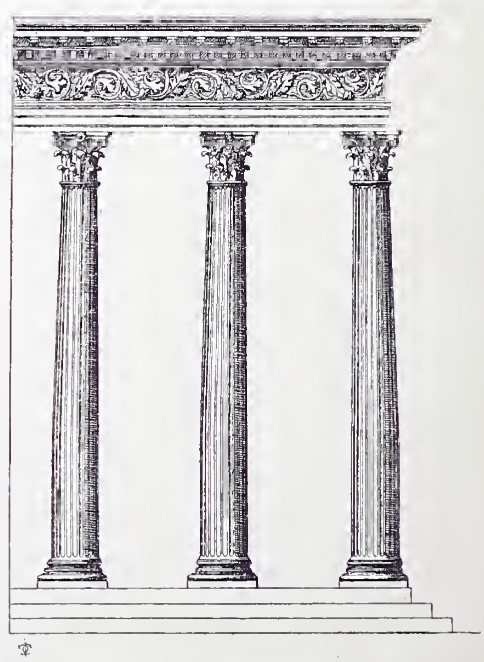


Fig. 786. — Ordre corinthien.

publia l'avis suivant : « Le Roy désirant qu'il soit inventé un nouvel ordre d'architecture pour mettre au-dessus du corinthien et du composite qui sont au dedans de la cour du Louvre, Sa Majesté a fait, ces jours derniers, publier,



Saint-Elme Gautier del. Maison Quantin, imp.-éd.

ORDRE RUSTIQUE

PORTE D'ENTRÉE DU PALAIS DU LUXEMBOURG

(XVIIe siècle).

par une affiche, qu'elle fera délivrer son portrait enrichy de pierreries à celuy des architectes, peintres, sculpteurs ou autres, qui réussira le mieux à trouver ce nouvel ordre d'architecture, qui portera le nom de François. L'affiche porte aussi que ceux qui viendront y travailler seront tenus de faire un modèle de l'architrave, frise et corniche, dont le module ou diamettre de la colonne sera de cinq poulces, et de le faire porter dans une sale basse du Louvre, où l'ordre a esté donné de le recevoir d'ici le premier jour de l'année prochaine, auquel le prix sera délivré; et si quelqu'un ayant trouvé quelque belle pensée ne peut la modeler, il sera reçu à en apporter le dessein dans la fin de ce mois, pour estre modelé par les sculpteurs de Sa Majesté s'il se trouve le mériter. » Nous n'avons pu découvrir quels furent les résultats de ce concours si curieux, et qu'il serait cependant fort intéressant de connaître. L'invitation ne demeura pas sans effet, toutefois, car nous rele-

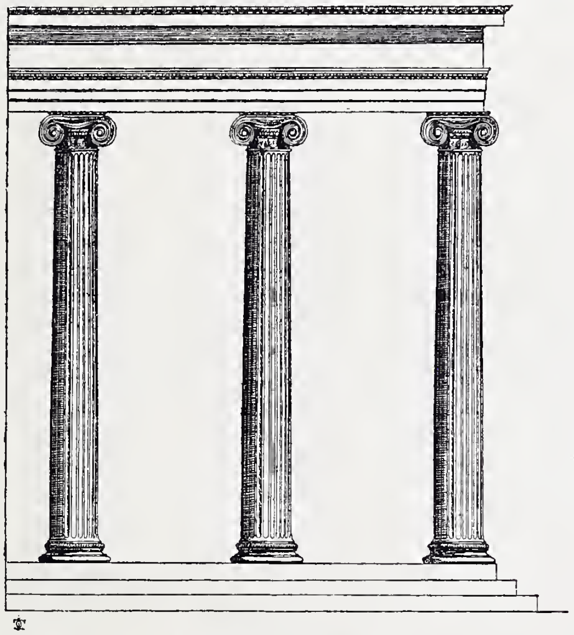


Fig. 787. — Ordre dorique.

vons dans les *Comptes des bâtiments* (col. 596, 597 et 671) les dépenses suivantes, desquelles il résulte qu'un certain nombre d'artistes répondirent à l'appel royal : « 21 janvier 1673, à Buirette, pour plusieurs modelles de bois qu'il a faits pour l'ordre françois, 309 livres. — 19 avril 1673, à Temporiti, pour un modelle de chapiteau de l'ordre françois qu'il a fait, 110 livres. — 1673, à Francisque, pour le modelle de l'ordre françois qu'il a fait, 948 liv. 3 s. » Mais il ne paraît pas qu'aucun des projets ait obtenu l'assentiment des juges et complètement satisfait le Maître. Dans son *Cours d'architecture enseigné à l'Académie royale* (Paris, 1683), le grand architecte Blondel, tout en reconnaissant que la création d'un ordre nouveau serait chose souhaitable, émet l'opinion qu'on n'y pourra parvenir. « Bien que l'on ait employé le nom du Roy, écrit-il, pour inviter les plus habiles hommes de notre siècle à travailler à la recherche de ce sixième ordre que l'on devoit appeler l'*Ordre françois,* et que l'on ait proposé des prix de grande valeur pour ceux qui produiront quelque pensée qui méritât un nom si glorieux; je ne sçay, néanmoins, par quel malheur il est arrivé que d'un million de différens desseins qui ont esté envoyéz sur ce sujet, de toutes parts, tant du dedans que du dehors du Royaume, la plus grande partie n'est remplie que d'extravagances et de chimères gothiques ou de fades allusions, etc. »

La tentative malheureuse de 1671-1673 fut reprise, quelques années plus tard, mais non plus à l'aide d'un

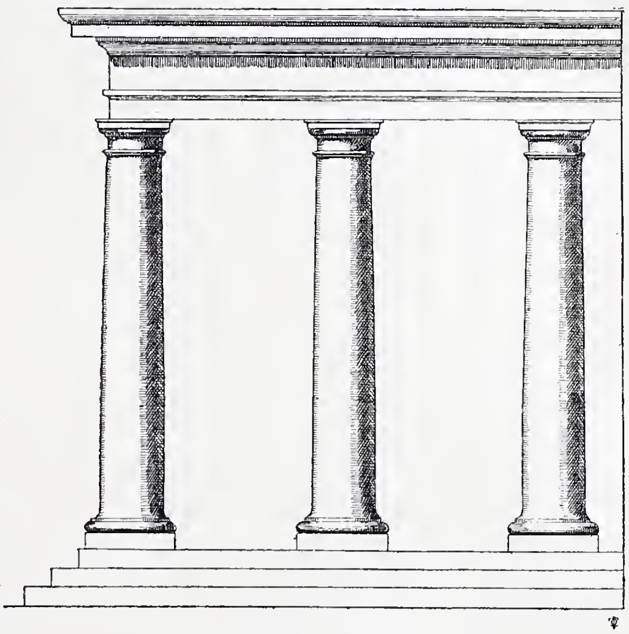


Fig. 788. — Ordre toscan.

concours. Une dépense libellée aux dates des « 1er juillet-1er décembre 1680 » nous apprend qu'il fut payé à Philippe Caffieri 5,500 livres « pour les chapiteaux de l'Ordre françois de métail, pour les colonnes et pillastres de la grande Gallerie ». La « grande galerie » dont il est ques-



Fig. 789. — Ordre français.

tion ici est celle de Versailles, et nous savons que Le Brun en dessina les colonnes et les pilastres. Ainsi les modèles de Buirette et de Temporiti ne parvinrent pas à fixer l'ordre français au Louvre; et celui de Versailles, inventé et

dessiné par Le Brun, fut traduit en relief par Ph. Caffieri. Mais, cette fois encore, l'exemple d'originalité donné par nos artistes les plus éminents ne porta pas les fruits qu'on en attendait. Les architectes continuèrent de combiner les

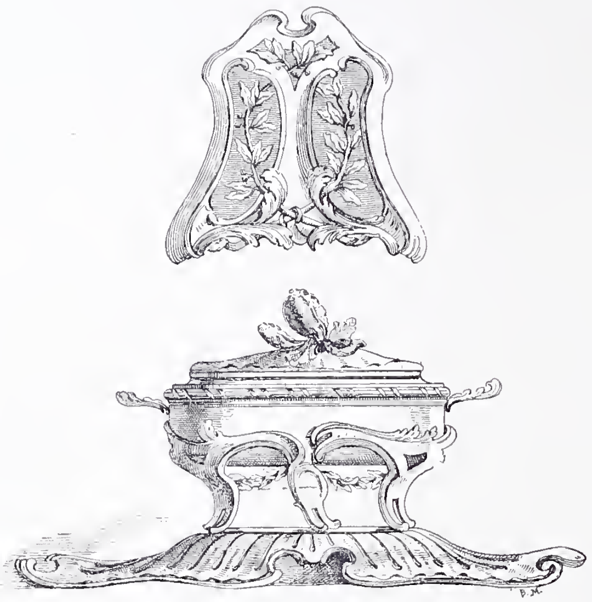


Fig. 790 et 791. — Écuelle à oreilles en argent sur sa soucoupe, et détail de l'oreille.

ordres classiques, et l'annonce suivante que nous relevons dans le *Mercure* de septembre 1749 montre quelles étaient les préoccupations majeures des constructeurs du siècle dernier : « Le sieur Silny vient de composer sur les principes généraux d'architecture des anciens un frontispice de deux ordonnances doriques l'une sur l'autre, ce qui a été estimé impossible jusqu'à ce jour. Les curieux pourront voir cet ouvrage chez l'auteur, rue Neuve-des-Petits-Champs, près l'hôtel de Saint-Pouange. »

Oreille, *s. f.* — Dans le langage de la décoration et de l'ameublement, ce nom a été appliqué à une foule d'objets ou de parties, qui offrent plus ou moins d'analogie avec les oreilles humaines. En architecture, on appelle oreilles les retours qu'on fait faire, par en haut, aux chambranles et aux bandeaux des portes et des croisées. Les tapissiers et les fabricants de sièges donnent ce nom à des pièces garnies, fixes ou mobiles, qui s'ajoutent au dossier d'un fauteuil, et sur lesquelles on peut appuyer et reposer sa tête. Pour les serruriers, oreille désigne toute partie saillante qui excède l'ouvrage principal. On dit, par exemple, les oreilles d'un décrottoir. Enfin, les orfèvres appellent oreilles des appendices qu'ils placent de chaque côté de certains vases, des écuelles notamment, et qui permettent de saisir celles-ci des deux mains, pour les porter à la bouche.

Les écuelles à oreilles, en or, vermeil, argent, et même en étain, ont été fort nombreuses chez nous, à partir du XIVe siècle. Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous remarquons : « Quatre petites tasses dorées par dedens, à une oreille, en laquelle il y a une dame qui tient deux pennoneaulx, et aux deux costéz a deux serpens »; et plus loin : « Ung hanap de madre à oreille. » Dans l'*Inventaire de la reine Charlotte de Savoie* (1483), nous notons également : « Une escuelle d'argent à oreilles, poisant ung marc troys onces un gros. » L'*Inventaire de Marguerite des Bordes* (Bordeaux, 1589) décrit : « Une douzaine et demye de platz d'estaing, deux douzaines d'assiettes, six escuelles à oreille. » En outre, nous trouvons dans l'*Inventaire des biens meubles du sieur Lesaulnier* (greffe de Saint-Malo, 1605) : « Deux escuelles à oreilles, et une sallière d'estain »; dans l'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607) : « Deux escuelles à oreilhes, aussy d'estaing »; dans l'*Inventaire d'Estienne Bazire* (greffe de Saint-Malo, 1642) : « Six escuelles à oreilles, aussy d'estain »; dans l'*Inventaire des frères Boissot* (sénéchaussée d'Angoulême, 1660) : « XXXI escuelles d'estain, dont il y en a deux à oreilles. » Le *Testament de Claudine Bouzonnet-Stella,* dicté à Paris en 1693, contient l'article suivant : « *Item,* je donne et lègue à ma filleule Claude Charmetton, fille de M. Charmetton, sculpteur, rue Saint-André-des-Arts, une des écuelles à oreille d'argent que j'ay, par bonne amitié que je luy porte. » Enfin, nous relevons dans l'*Inventaire d'Antoine Saluz, Suisse, officier du Régent* (Paris, 1716) : « Une écuelle de porcelaine à deux oreilles »; et dans l'*Inventaire de Jean Navarre, juge au présidial d'Angoumois* (Angoulême, 1720) : « Une écuelle d'argent à oreilles portant les armes du défunt sieur Navarre. »

Ces exemples suffisent, croyons-nous, à établir que, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, sur toute l'étendue du territoire, les écuelles à oreilles furent d'un usage constant. Ajoutons que les spécimens datant de cette dernière époque et parvenus jusqu'à nous sont assez élégants de forme et d'une décoration assez souple et assez gracieuse, pour nous faire regretter la disparition de cet ornement. Malheureusement, avec l'introduction de la porcelaine dans nos usages, l'oreille allait perdre beaucoup de son utilité. Le but qu'on avait poursuivi en greffant cet appendice sur ces vases, c'était, nous l'avons dit, de permettre à celui qui s'en servait de prendre la tasse remplie de breuvage chaud, et de la porter à ses lèvres sans brûler ses doigts, ce qu'on n'eût pu faire sans cette précaution, à cause de la grande conductibilité du métal. Les écuelles à oreilles étaient, pour cette raison, recherchées des personnes gourmandes ou pressées. Elles étaient aussi fort employées par ceux

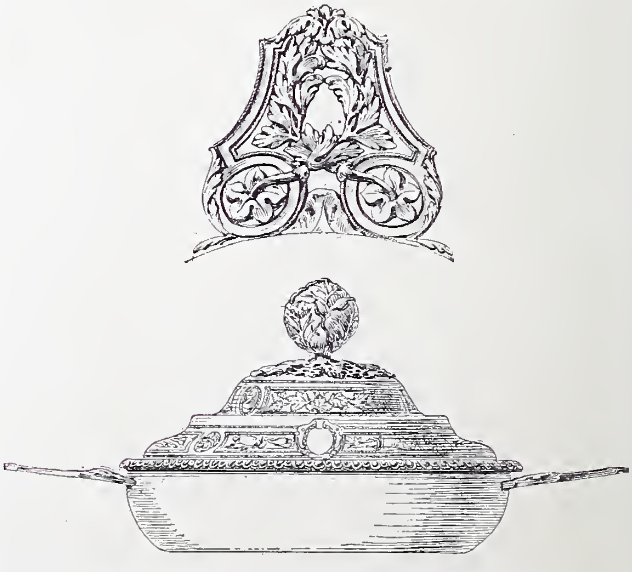


Fig. 792 et 793. — Écuelle à oreilles en argent, et détail de l'oreille.

qui tenaient à boire à grands coups. Brantôme parle d'une mère qui, redoutant les écarts de tempérament de sa fille, lui fit avaler, pendant toute sa jeunesse, des quantités de bouillon d'oseille. « Fust en ses viandes, fust en ses potages,

et avecques bouillon, fust pour en boire de grandes escuelles à oreilles, sans autres choses entremeslées. »

Ajoutons que, durant tout le Moyen Age, ces oreilles préservatrices furent couramment appliquées à d'autres



Fig. 794 et 795. — Écuelle à oreilles en faïence, et détail de l'oreille.

objets que les écuelles. Ainsi, dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous voyons figurer : « Ung chandelier d'or, à une oreille, tout plain » (c'est-à-dire sans ornement) ; et plus loin : « Ung autre plus petit chandelier d'argent à broche, à deux oreilles. » Ces flambeaux précieux porteraient aujourd'hui le nom de bougeoirs. De même, dans l'*État des objets achetés par Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, pour les couches de sa belle-fille, la comtesse de Rethel* (1403), on trouve : « Une paille (lire poêle ou chaudron) d'arain, ferrée à oreilles, pour baigner ledit enffant. »

L'emploi de la céramique, ne craignons pas de le redire, en substituant au métal une matière infiniment moins conductrice de la chaleur, entraîna, pour la vaisselle de table, la suppression des larges oreilles ornées de gracieux dessins, et lorsqu'on en ajouta à certains vases de faïence ou de porcelaine, particulièrement lourds et difficiles à saisir, pour permettre de les mouvoir plus facilement, ce ne furent plus que de petites oreilles, en forme de coquille et présentant une faible saillie. Tels étaient les « deux vases à oreilles, bleu céleste, peints à enfants », que Lazare Duvaux fournit, en 1755, à milord Hairé, et les

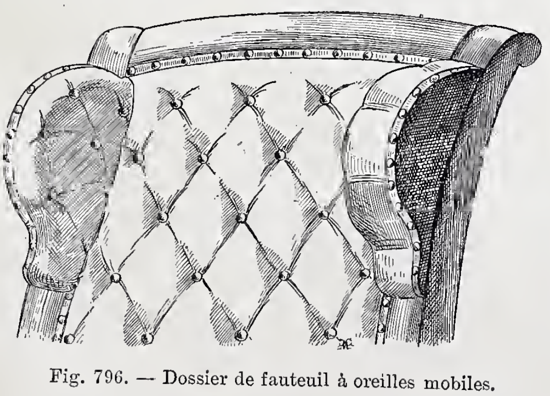


Fig. 796. — Dossier de fauteuil à oreilles mobiles.

« six vases de porcelaine peints à fleurs, à oreilles », qu'il livra, le 4 mars 1757, à M. de la Reynière. Tels sont encore nombre de vases, seaux à rafraîchir, cache-pots, soupières, etc., dont les dessins d'orfèvrerie et les modèles du siècle dernier nous offrent de nombreux spécimens, et qui, du reste, sont demeurés en usage de nos jours.

Oreille d'âne, *s. f.* — Terme de serrurerie. Outil méplat que l'on place dans l'anneau d'une clef pour la fixer sur l'étau pendant qu'on en lime le panneton.

Oreiller, *s. m.;* **Orillier**, *s. m.;* **Horillier**, *s. m.;* **Aurelier**, *s. m.* — Coussin rempli de duvet ou de plume qu'on met sur le chevet ou traversin du lit, pour avoir la tête plus haute. L'oreiller est fort ancien dans notre mobilier. Un grand nombre de textes du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle en font mention. Adenès Li Rois, dans son *Roumans de Berte aus grans piés,* écrit :

> Povre ostel ot la Dame, quant vint à l'anuitier,
> Ni ot maison ne sale, ne cambre ne solier,
> Ne coute, ne coussin, lincueil ne orillier.

Nous lisons, d'autre part, dans le *Livre du Faulcon :* « Je me trouvay un jour tout pensif, actainct de melen-

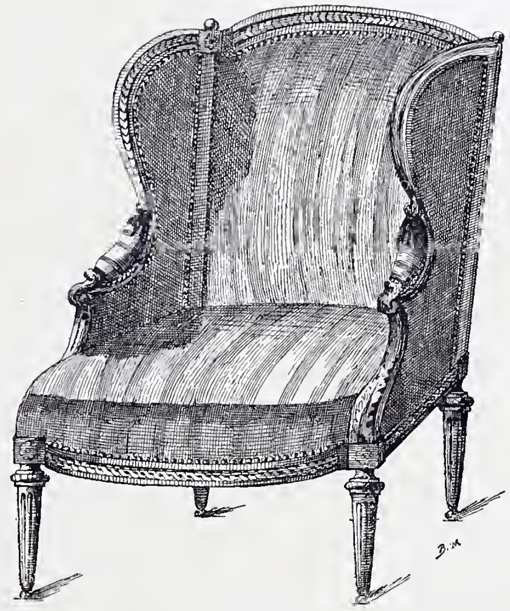


Fig. 797. — Fauteuil confessionnal à joues et oreilles fixes. Modèle dessiné par Lalonde.

colie et tendant à pesante sonnolence, en telle manière que je fus contrainct de moy geeter sur la couche, mettre la teste sur l'oriller et prendre aulcune porcion de repos. » Les *Grandes Chroniques,* racontant les pillages qui eurent lieu en l'année 1306, nous montrent les soldats « debrisans » tous les meubles et « aux couteaux ouvrant les coutes et les orilliers traiant plumes contre le vent ». Dans *le Débat de la demoiselle et la bourgeoise,* on note les vers qui suivent :

> Ainsi que j'euz la teste mise
> Sur le bort de mon orillier,
> Me vint frapper un vent de bise
> Qui me fit tout droit soumilier.

Enfin, le *Monologue nouveau et fort joyeulx de la chamberière despourvue du mal d'amours* nous livre ces quatre vers :

> Seulle esgarée de tout joyeux plaisir,
> Dire me puis en amours maleureuse ;
> Au lit d'ennuy il me convient gésir
> Sur l'oreiller de vie langoureuse.

On n'en finirait pas s'il fallait tout citer, et ces quelques textes suffisent à montrer combien l'usage de l'oreiller était déjà répandu au Moyen Age.

Les miniatures du XIVe et du XVe siècle nous font voir, en outre, que, dès cette époque, les oreillers étaient à peu près faits comme ceux de nos jours. Ils se composaient d'une souille de toile, de forme carrée, remplie de plume ou de duvet, et enfermée, à son tour, dans une taie en toile plus ou moins fine. Dans les *Comptes de l'argenterie d'Isabeau de Bavière* (8 mai 1403), nous relevons, à l'occasion de la naissance de Charles VIII, l'achat de 24 aunes de toile de Reims « pour faire euevrechiefz, bandes et taies d'orilliers, pour Monseigneur Messire Charles de France ». Dans ces mêmes *Comptes,* à l'année 1404, on note l'achat à Michel Mercati, marchant de draps d'or et de soie, de 3 aunes de cendal, « pour faire contrendroict aux oreillers de Mgr de Pontieu », ce qui prouve que la souille était parfois d'étoffe plus précieuse que la taie. Il est assez vraisemblable que certaines belles princesses trouvèrent la toile indigne de supporter leur jolie tête et choisirent pour leurs taies d'oreiller un tissu plus luxueux. L'exemple d'Anne de Bretagne faisant payer 13 livres 2 sols et 6 deniers tournois « à Jehan Georget, pour cinq aulnes [et] quart taffetas blanc, acheté de lui le XVIe jour dudict mois (août 1492) et livré à Perrine de Chaulx, pour faire des toailles d'oriller », pourrait l'attester au besoin. C'est là, néanmoins, une exception assez rare, et à toutes les époques, les princesses réputées les plus délicates, comme les beautés les plus en renom, ont presque toujours préféré, pour l'oreiller de lit, pour celui qui sert à soutenir la tête lorsque l'on dort, — car nous verrons plus loin que notre meuble reçut d'autres destinations, — la fraîcheur de la toile au glacé de la soie, ou au lustré du satin. C'est ainsi que l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514) décrit : « Deux grands orilliers de lict de toile blancs et cinq petits. » On relève, de plus, dans les *Archives du Nord* (série B, n° 2363) un mandat de payement de 1,045 livres 1 sol 3 deniers, daté du 31 décembre 1531 et ordonnancé en faveur de Rogier Hughes, marchand à Anvers, pour toiles fournies à l'Empereur, « pour en faire coiffes, couvrechiefs de nuit, thoyes d'oreillers et aultrement s'en servir en sa chambre, à son très bon plaisir. ». Les *Mémoires d'un favory du duc d'Orléans* (1608-1630) font mention d'oreillers « couverts de toile brodée ». Par Mme de Motteville, nous savons qu'Anne d'Autriche reposait sa tête sur des oreillers enveloppés de fine batiste. Les *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés en 1673, 1681 et 1697 ne décrivent guère, même pour les lits de repos, que des orilliers (*sic*) habillés de « bazin des Indes blanc royé, garnis de dentelle de Flandre plissée de plusieurs haulteurs », ou de « toille de Hollande, aussy garnie de dentelle de Flandre ». Enfin, le procès-verbal d'arrestation d'un nommé Bompar, accusé d'avoir dévalisé la maison de campagne de Sophie Arnould (21 août 1789), nous apprend que cette célèbre actrice faisait usage d'oreillers de toile, garnis de mousseline. (Voir Campardon, *l'Opéra au* XVIIIe *siècle,* p. 32.) Aujourd'hui encore, les taies les plus élégantes et les plus recherchées sont faites de batiste ou de fine toile brodée, enrichie de guipure ou de dentelle.

Quant à l'oreiller proprement dit, sa forme et sa contexture — ne craignons pas de le répéter — ont été à peu près les mêmes à toutes les époques. Nous venons de feuilleter quelques inventaires illustres et des comptes royaux. Si, abandonnant ces hauts parages, nous parcourons le modeste *Inventaire de Marguerite Gudin, femme de Rémy Levesque, docteur en médecine* (Paris, 1629), nous y trouvons : « Une petite couche bastarde garnye de sa paillasse, lict, traversin, deux horilliers, le tout remply de plumes. » Dans l'*Inventaire de Molière* (Paris, 1673), nous relevons également : « Sept oreillers de coutil remplis de plume » ; l'*État du mobilier de la Couronne,* dressé le 20 février de la même année, énumère : « Quatorze oreillers remplis de duvet, avec des tayes de toille d'Hollande. » Dans l'*Inventaire de Mlle Desmares* (1746), on note : « Quatorze oreillers de duvet couverts de futaine, deux oreillers couverts de coutil de Constance, plumes d'oie. » On pourrait citer quantité d'autres exemples ; ceux-ci suffisent, croyons-nous. Mais si la forme comme la garniture de l'oreiller n'ont, pour ainsi dire, presque pas changé pendant une longue suite de siècles, on n'en peut dire autant de sa destination.

En principe, cela ne saurait présenter l'ombre d'un doute, l'oreiller fut fabriqué exclusivement — son nom l'indique — pour poser l'oreille, c'est-à-dire pour soutenir la tête.

Mais ce nom d'oreiller, si juste, si logique, par une adaptation assez inattendue, fut appliqué successivement à une foule de coussins, qui n'avaient que des rapports fort indirects avec cette destination primitive. On comprend, à la rigueur, que Tallemant des Réaux écrive (*Historiettes,* t. Ier, p. 132) : « Mme la comtesse [de Soissons] étoit bien faite, mais une pauvre femme du reste. Elle avoit des oreillers dans son lit de toutes les grandeurs imaginables. Il y en avoit même pour son pouce. » On s'explique tout aussi aisément le passage suivant, emprunté au *Journal de la santé du roi Louis XIV* (2 juin 1705) : « Le roi, se sentant accablé, avec la fièvre et un renouvellement de goutte au pied gauche, voulut bien se coucher, ne prendre que du bouillon avec un peu de pain dedans, permettre qu'on allumât un bon feu dans sa chambre, qu'on lui mît des petits oreillers sur le col et sur les épaules, particulièrement sur la gauche et sur le bras droit, et qu'on étendît sa couverture d'hiver sur lui. » On trouve encore bon que Saint-Simon, en 1715, ait ajouté la petite note suivante au *Journal* de Dangeau (voir t. XVI, p. 13) : « La goutte, dont il (Louis XIV) avoit eu de longues attaques, avoit engagé Fagon à emmailloter pour ainsi dire le roi tous les soirs dans un tas d'oreillers de plume, qui le faisoient tellement suer toutes les nuits, qu'il le falloit frotter et changer les matins, avant que le grand chambellan entrât. » De même, quand Mme d'Épinay écrit à l'abbé Galiani : « Je vous annonce que je commence un peu à me désobstruer ; mais c'est bien peu de chose encore. Je ne suis désenflée que d'un oreiller. Il m'en falloit cinq pour dormir ; à présent, je me contente de quatre. Il n'y a pas encore de quoi chanter victoire. » Enfin, on ne songe point à s'étonner de cette phrase, recueillie dans le *Dictionnaire critique, pittoresque,* etc. : « Certains habitants du Nord se font des pyramides d'oreillers pour pouvoir reposer plus à leur aise ; mais les François, beaucoup mieux avisés que toute autre nation dans tout ce qui s'appelle commodité, n'en ont qu'un seul et s'en trouvent fort bien. » Ces divers oreillers, en effet, étaient originellement confectionnés et habillés pour supporter la tête, et si on les plaçait sous d'autres parties du corps, c'était en les détournant temporairement de leur destination. Mais où l'on cesse de trouver l'appropriation du mot oreiller juste et logique, c'est quand on lit dans *la Prinse et délivrance du roi François Ier :* « Au sortir de table, ledit Seigneur ne faillit de prandre par la main la dessusdite dame, ausquelz fut apportée une chaise couverte de drap d'or, frizé sur frize, oreillers de fin cramoisy, de plus fin œuvre pour se asseoir, ce qu'ilz feirent l'ung devant l'autre pour tousjours renforcer leurs bons et honnestes propoz en amours » ; ou encore lorsque,

dans certain *Placard* de 1594, racontant *Comme le Roy alla à l'église Nostre-Dame rendre graces solennelles à Dieu de ceste admirable réduction de la capitale de son royaume,* on trouve des phrases dans le goût de celle qu'on va lire : « Après ces paroles dictes, le Roy baisa la croix et entra dans le cœur (*sic*) et s'achemina jusque devant le grand autel, où, s'estant mis à genoux sur un oreiller,... etc. » Nous avons aussi quelque lieu d'être surpris, quand on nous lisons à propos du couronnement de Marie de Médicis : « Avec cette compagnie, la Royne arriva à l'église, se mit à genoux sur un oreiller devant le grand autel. » (*Supplément* au *Journal* de Pierre de l'Estoile, t. X, p. 400.) De même encore, quand, décrivant l'étiquette qui accompagna le lit de justice tenu par Louis XIII, en 1620, au Parlement de Bordeaux, le *Cérémonial françois* (t. II, p. 616) nous explique longuement « que Monsieur, frère du Roy, estoit assis sur un oreiller de veloux violet, garny de clinquant d'or, tandis que M. le prince de Condé, premier prince du sang, estoit à un pas esloigné de Monsieur, sur un autre petit oreiller de veloux violet sans clinquant ».

Il y a là certainement un abus et une confusion — abus et confusion fort anciens, car dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), parmi les « vestemens, dras et autres choses en chapelle », nous notons « un petit oreillier, pour mettre sous le messel ». Ajoutons que cette manière de parler, quoique étrangement fautive, persista d'une façon régulière depuis cette lointaine époque. Nous relevons, en effet, dans l'*Inventaire du sieur Déolières* (Marseille, 1583) cette mention typique : « Plus trois carreaux *sive* aureliers de tapisserie, doublés de cuir rouge, pour s'asseoir dessus. » Et Héroard inscrit dans son *Journal* (t. Ier, p. 7), à la date du 5 octobre 1601 : « Le Dauphin est porté chez la Reine. Le Roy se y trouva et, le voulant rendre à la nourrice, couché sur un oreiller de velours ras, il l'a soulevé pour le baiser ; l'enfant coule et le Roy baise l'oreiller. » Il est clair que, dans toutes ces citations prises un peu au hasard, il s'agit d'un carreau ou coussin ; et voilà comment le mot oreiller, détourné de son sens primordial et rationnel, devint, dès le XIVe siècle, le synonyme de ces deux autres objets quelque peu similaires.

Ces observations étaient indispensables. Sans elles, on aurait pu s'étonner, à juste titre, de rencontrer dans les inventaires princiers des oreillers couverts de broderie, rehaussés d'orfrois, avec adjonction de clinquant, de fils d'or et même de perles et de pierres précieuses, sur lesquels il était impossible de poser sa figure. Certains de ces oreillers magnifiques étaient affectés aux lits de parade, sur lesquels on se couchait tout habillé et là, par conséquent, les reliefs de la broderie cessaient de présenter des inconvénients aussi graves. Telle était la destination des « deux orilliers de lit à parer, tout autour à bestes et à fueillaiges, et à ung compas ou mylieu d'un costé et d'autre où il a deux oiseaulx de broderie », que nous relevons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380). Ces oreillers de parade servaient aussi pour l'exposition funèbre du roi ou de son effigie. Jean de Troye, dans sa *Chronique scandaleuse,* racontant la façon dont fut reconnu le corps de Charles le Téméraire (1476), écrit : « Et après que ledit de Bourgogne, ainsi trouvé, eust esté porté audit lieu de Nancy, et illec lavé, mondé et nétoyé... dessous sa teste fut mis un oreillier de veloux noir, et dessus le corps un poille de veloux noir. » De même, dans le récit que nous a transmis Pierre d'Urfé, de l'*Ordre tenu à l'enterrement du roi Charles VIII* (1498), nous lisons : « Et sur ledict drap d'or y aura deux oreillers de drap d'or, l'un soubz la teste et l'autre aux pieds de la stature du Roy qui sera couché sur le dict lit. » Mais le plus souvent, les oreillers brodés dont il est parlé dans les anciens documents étaient de véritables coussins, des carreaux plus ou moins luxueux, et c'est ainsi qu'il faut entendre les textes qui suivent : « VIII oreillers... de veluiau vermeil, brodéz à cynes, à armes atachées à couz de cynes, et sont les dites armes de France, de Valois, de Costentinoble et d'Artois. » (*Invent. des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares, après l'arrestation de Jeanne de Valois,* 1334.) « V orilliers de veluel, IV vermeil et I vert brodéz, garnis de perles, dont en lun a IIIJ gros botons de perles et lassis et compas de perles... » (*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux,* 1372.) « Deux petiz orilliers brodéz à bestes sauvaiges, qui ont testes de hommes arméz, garniz de perles. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Ung petit oreiller de cuyr cramoisi. » (*Invent. du duc de Bourbon,* 1507.) « Dix oreillers de velours et satin, sçavoir : quatre de velours jaune figuré à fonds de satin garnys de franges et crespines d'argent, trois de satin cramoisi rouge, ung de velours cramoisi rouge et deux de velours gris et toille d'or, doublés de cuir. » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.) « Trois tayes d'oreiller en broderie d'or et d'argent, couvert de soye. » (*Invent. de Gabriel d'Estrées,* 1599.) « Six oreillers de velourz noir, passementéz de passements d'or et d'argent. » (*Invent. de Louise de Vaudemont,* 1603.) Enfin, et pour montrer qu'on rencontrait de ces oreillers luxueux jusque dans la bourgeoisie, citons le passage suivant des *Caquets de l'accouchée :* « En ce lict estoit la gisante, vestue de drap de soye tainct en cramoisy, appuyée de grandz oreillez de pareille soye, à gros boutons de perles, atournée comme une damoyselle. »

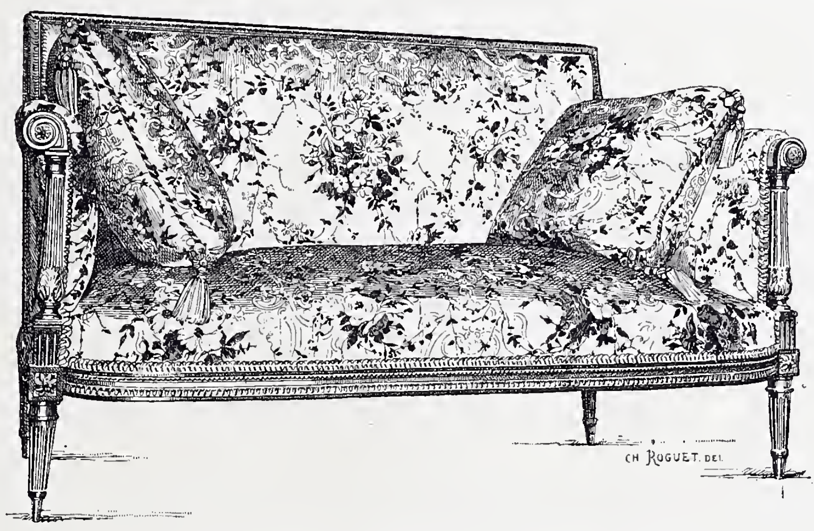


Fig. 798. — Canapé Louis XVI couvert en brocatelle, avec ses oreillers.

Le mot oreiller, au reste, à partir de cette époque, est constamment employé avec la signification de coussin rembourré de plumes ou de duvet et, au XVIIe siècle, quand on commença à découvrir que les sièges de paille manquaient de confortable, les coussins dont on les garnit pri-

rent ce nom. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Jacques Quiquebœuf, conseiller secrétaire du roy* (Paris, 1677), nous relevons : « Un grand fauteuil de bois de noyer, garny d'un orillier de plume, ledit fauteuil couvert de tapisserie de point de la Chine, etc. » ; et plus loin : « Deux petits fauteuils de bois noircy, façon de la Chine, garny de paille, cinq autres petittes chaises de bois tourné et garny de paille, et chacune de leur orillier et dossier remply de plume et de crin couvert de brocatelle ». Dans le *Procès-verbal d'apposition des scellés chez Antoine Aubry, graveur du Roy* (1722), nous remarquons également : « Six chaises de jonc à bois rouge : deux orillers garnys de plumes pour mettre sur les chaises, lesdits orillers couverts de satin blanc à fleurs aurores. »

Au XVIII[e] siècle, il en alla de même, et, quand l'invention d'une foule de sièges confortables eut transformé le mobilier français, on ne craignit pas non plus d'appliquer improprement ce nom d'oreiller à une multitude de coussins, où l'on posait toute autre chose que les oreilles. Tels furent les oreillers de canapé, de sopha, de bergère, de chaise longue. « Étendue à demi couchée sur une chaise longue, écrit Mercier dans le portrait qu'il nous trace de l'élégante de son temps, enveloppée dans le plus beau linge, elle se perd dans une infinité d'oreillers grands et petits. On ne voit que dentelles artistement plissées et de grosses touffes de rubans. Elle attend sur ce trône les visites de tout le monde ; elle a tout préparé pour qu'on admire jusqu'à son couvre-pieds. » (*Tableau de Paris*, t. VI, p. 28.) Et Antoine Caillot, dans son curieux livre, intitulé la *Vie publique des Français* (t. II, p. 99), nous montre dans le boudoir de la jolie d'Hervieux, « sur les glaces du parquet de ce petit temple de Vénus, des oreillers étendus qui servaient aux combats amoureux ». Aujourd'hui, on abuse encore de ce mot, mais on s'en sert généralement d'une façon plus judicieuse.

Nos ancêtres étaient d'humeur trop poétique pour ne pas sacrifier quelques vers à un objet d'ameublement qui leur rendait des services aussi nombreux et aussi variés. Le *Mercure*, à diverses reprises, se fit l'interprète de ces sentiments. En 1722 (voir le n° d'octobre), il ouvrit ses colonnes à une description de l'oreiller, qui prit, suivant l'usage du temps, la forme de l'énigme.

> Il n'est point d'oiseau dans le monde
> Aussi bien emplumé que moi.
> Je suis toujours dans une paix profonde
> Et ne puis voler haut d'un demi-pied de roi.

Trente-cinq ans plus tard (voir le n° de février 1757), l'énigme étant encore à la mode, voici le nouveau chef-d'œuvre qu'elle inventa :

> J'habite sous le ciel, sans poser sur la terre,
> On m'aime gros, on me hait gras,
> Très rarement on me voit à la guerre ;
> Je ne trouve que des ingrats
> Qui m'accablent de coups ; il ne m'importe guère,
> Ils augmentent mon embonpoint.
> C'est leur caresse, et, tout franc sur ce point,
> Je puis être jaloux, car souvent j'en vois faire

OREILLER. — Terme de passementier et de dentellière. Petit cadre soit rond, soit carré, rembourré et couvert d'étoffe, qu'on place sur les genoux, et dont on se sert pour exécuter, avec des fuseaux et des épingles, les dentelles, guipures ou autres ouvrages de même sorte. Les oreillers de passementiers sont généralement carrés. Ceux qu'emploient les dentellières sont ronds de préférence.

Oreillon, *s. m.* — Petite oreille. Ce mot est usité, en architecture, comme l'équivalent d'oreille, ou comme son diminutif. Il en est de même, dans le langage mobilier, pour les ustensiles de ménage et les vases. Exemples : « Une escuelle à oreillons, avec bassin d'argent, pesant un marc cinq onces. » (*Invent. de Marguerite Gudin, femme de Remy Levesque, docteur en médecine*; Paris, 1629.) « A VENDRE, cuvette de marbre de 6 pieds de long sur 2 de large et 9 pouces d'épaisseur, demi ovale, neuve, ayant deux oreillons sur les côtés, pris dans le même morceau. » (*Annonces, affiches et avis divers*, 14 février 1780.) « Beau fauteuil en noyer sculpté, dossier cintré, à oreillons découpés, orné de fleurs, couvert en velours de soie ciselé, fond brun, dessin à fleurs en tons plus clairs, gainé de soierie caroubié (*sic*) et garni de passementeries assorties, style Louis XV. » (*Vente de M[lle] Lucie Dekern*; Paris, 1885.)

Oreloge, *s. f.* — Orthographe défectueuse, très employée au XV[e] et au XVI[e] siècle. (Voir HORLOGE.)

Orfaveriser, *v. a.* — Décorer de pièces d'orfèvrerie. Terme peu usité, mais qu'on rencontre notamment dans les *Mémoires de Ph. de Comines* (liv. I[er], chap. III) : « Ceux de la part du Roy, les conduisoit Poncet de Rivière : et estoient tous archiers d'ordonnance, orfaverisez et bien en point. Ceux du costé des Bourguignons estoient sans ordre et sans commandement, comme volontaires. »

Orfeuroi, *s. m.* — Orthographe fantaisiste du mot ORFROI. (Voir cet article.) « Une entretaillure d'orfeurois, où il y a quatre houppes vertes, rouges et blanches... » (*État des meubles du château de Pau, transportés à Paris par ordre de Henri IV*, 1602-1603.)

Orfèvre, *s. m.*; **Orfebvre**, *s. m.*; **Orfeuvre**, *s. m.*; **Orphèvre**, *s. m.* — « On entend aujourd'hui par orfèvrerie l'art de travailler l'or et l'argent. Nos orfèvres modernes ne daigneraient pas toucher à des matières moins précieuses ; mais au Moyen Age et même au temps de la Renaissance, où les riches métaux n'étaient pas aussi abondants, les orfèvres travaillaient le cuivre et d'autres métaux encore, à l'égal de l'or et de l'argent. » Cette phrase, par laquelle M. Labarte commence l'étude pleine d'intérêt qu'il a consacrée à l'orfèvrerie dans son *Histoire des arts industriels* (t. I[er], p. 225), contient une grave erreur qu'il convient d'autant plus de rectifier, qu'elle a été partagée par un certain nombre d'écrivains spéciaux. Non, les orfèvres ne travaillaient point autrefois le cuivre et les métaux vulgaires à l'égal de l'or et de l'argent ; et l'on chercherait vainement, dans les statuts corporatifs qui régissaient leur importante Communauté, au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, rien qui ressemblât à une tolérance pareille. La mise en œuvre des métaux secondaires leur était, au contraire, très sévèrement interdite, et cela pour trois raisons péremptoires.

La première, découlant des usages commerciaux et des traditions industrielles de ces temps lointains, voulait que tous les producteurs fussent groupés, non pas suivant le genre de travail qu'ils exécutaient, mais suivant la nature de la matière qu'ils traitaient. C'est ainsi que nous avons expliqué, au mot LANTERNE, que les lanterniers et les fabricants de peignes étaient réunis en une même corporation, parce que, les uns et les autres, ils mettaient en œuvre le bois et la corne. De même, la Communauté des IMAGIERS se fondit avec celle des TABLETIERS, parce que ces deux professions façonnaient l'ivoire. Dans un autre ordre d'idées, on a vu les COUTELIERS divisés en deux Communautés différentes : les faiseurs de lames et les faiseurs de manches, parce que les lames et les manches n'étaient en aucun cas de la même matière. Les orfèvres donc devaient bien se garder de revendiquer la faculté de travailler

le cuivre, parce que, par manière de compensation, les fondeurs, les tréfiliers d'archal, les lampiers, les fermaillers de laiton et autres industriels qui avaient, par leurs statuts, le droit de traiter ce dernier métal, n'auraient pas manqué de se prévaloir de l'usurpation des orfèvres, pour faire entrer l'or et l'argent dans la confection de leurs produits.

La seconde raison était toute de sécurité commerciale. Le prix de l'or et de l'argent ayant toujours été considérable, la valeur intrinsèque de la matière employée figurait nécessairement pour un *quantum* particulièrement élevé dans l'estimation des pièces d'orfèvrerie. Il importait donc que cette matière ne pût subir des altérations qui auraient singulièrement atténué son prix marchand. Or ces sophistications eussent été étrangement facilitées par la faculté accordée aux orfèvres de travailler le cuivre, et cette liberté leur aurait fourni toutes sortes d'excuses et de faux-fuyants, pour expliquer le mauvais aloi des objets par eux fournis. Voilà pourquoi, par les statuts qu'ils juraient d'observer, ces artisans s'engageaient de la façon la plus formelle, non seulement à ne mettre en œuvre que deux métaux, l'or et l'argent, mais encore à n'employer ces métaux qu'à l'état de pureté presque absolue. Et c'est aussi ce qui explique pourquoi nous trouvons, au titre XI du *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, titre où il est question « des orfevres et de l'ordenance de leur mestier », les deux déclarations suivantes, qui, du reste, se rencontreront plus tard, consignées à nouveau et sous des formes plus ou moins différentes, dans tous les statuts, qui seront, par la suite, accordés à la Communauté : « II. Nus orfèvre ne puet ouvrer d'or à Paris, qu'il ne soit à la touche de Paris ou melleur, la quele touche passe touz les ors de quoi on oevre en nulle terre. — III. Nus orfevre ne puet ouvrer à Paris, d'argent, que il ne soit ausi bons come esterlins ou meilleur. »

Enfin, à ces deux raisons venait s'en ajouter une troisième d'ordre politique. Pendant tout le Moyen Age, les métaux précieux furent d'une relative rareté. Comme, malgré cela, ils constituaient le plus clair de la fortune mobilière du temps, leur possession était encore plus recherchée que de nos jours, et le seigneur qui parvenait à les accaparer avait grand soin de s'en faire tout l'honneur possible. De là ce déploiement d'orfèvreries somptueuses, dont les récits du XIVe et du XVe siècle nous ont laissé un éblouissant tableau. Mais cette immobilisation de richesses métalliques ne laissait pas que d'être funeste au pays. L'or et l'argent, qu'on transformait ainsi en drageoirs superbes, en coupes magnifiques, en bassins merveilleux, étaient enlevés de la circulation, et les espèces indispensables pour le payement des troupes, le recouvrement des impôts, le règlement des transactions, faisaient presque constamment défaut. Le législateur, pour mettre obstacle à cet accaparement, s'efforça donc, tout naturellement, de maintenir les pièces d'orfèvrerie à un aloi supérieur à celui de la monnaie courante, de façon à empêcher, dans la mesure du possible, les orfèvres de s'emparer de l'argent et de l'or monnayés, pour les transformer en vaisselle de service ou de décoration. C'est ce qui explique comment, à toutes les époques troublées de notre histoire, le taux des monnaies fut subitement abaissé, et comment, durant des périodes relativement longues, ce taux fut maintenu assez bas, pour rendre extrêmement onéreuse la refonte des espèces en cours. Ajoutons, pour terminer, que la réglementation de l'aloi était sanctionnée par des pénalités très sévères. Si les prudhommes de la Communauté, dit Étienne Boileau, « treuvent 1 homme de leur mestier qui ovre de mauvès or ou de mauvès argent, et il ne s'en voille chatoier (amender, corriger), li preud'omme ameinent celui au prévost de Paris, et li prévoz le punist si qu'il le banist à IIII ans ou à VI, selonc ce qu'il a desservi ».

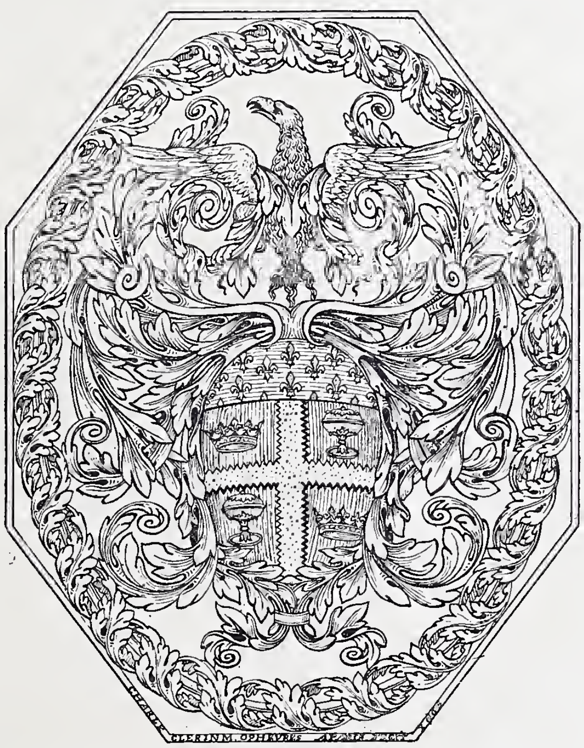


Fig. 799. — Armoiries corporatives des orfèvres parisiens, d'après un dessin exécuté, en 1663, par l'orfèvre Ch. Clérin. Bibliothèque de la ville de Paris.

Est-ce à dire que cette loi quelque peu draconienne ne rencontra pas, dans la pratique, de sensibles atténuations ? Elle en subit certainement. D'abord, dans toutes les provinces, la législation n'était pas exactement la même. Ainsi à Limoges, nous l'avons vu au mot ÉMAILLERIE (t. II, col. 375), non seulement l'aloi était inférieur à celui de Paris, mais encore les orfèvres avaient, par exception, la faculté d'exécuter des émaux sur cuivre, alors que ceux de Paris, au XVIe siècle, n'avaient même pas le droit d'employer des émaux opaques sur or et sur argent, sous prétexte que ces émaux empêchaient de constater la qualité exacte de la matière par eux couverte, et augmentaient indûment le poids de l'ouvrage livré. Des dérogations nombreuses étaient, en outre, tolérées par l'autorité supérieure, quand il s'agissait de pièces servant au culte ou à la décoration des églises. Enfin, dans nombre d'abbayes et même de châteaux, il existait des ateliers, qui se trouvaient soustraits à la réglementation en vigueur dans les villes directement soumises à la juridiction royale. De tout ce que nous venons d'établir, il résulte donc clairement que, si l'on peut et si l'on doit ranger parmi les pièces d'orfèvrerie certaines grandes châsses, des retables, des lectrins, qui sont exécutés en métal vulgaire, par contre, il convient de considérer ces pièces comme exceptionnelles, et surtout de ne pas proclamer que les orfèvres du Moyen Age avaient la faculté et le droit de travailler le cuivre à l'égal de l'or et de l'argent. Cette limitation de leur activité aux métaux précieux était si bien dans l'esprit du législateur, qu'il édicta, à l'endroit des orfèvres, l'obligation — nous le verrons bientôt — pour tous les maîtres et compagnons de travailler au grand jour, dans

des boutiques ouvertes, et l'interdiction d' « ouvrer de nuit » dans des chambres secrètes », non pas, comme l'a pensé M. Bonnardot, pour permettre à ces artisans experts d'étaler leur habileté aux yeux du public, mais simplement pour rendre la surveillance plus facile et pour empêcher les malversations.

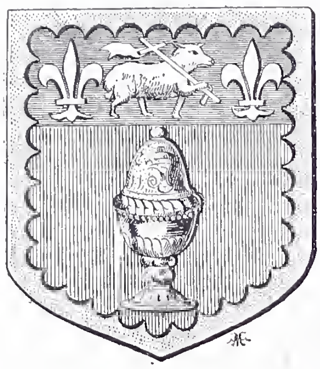


Fig. 800. — Armoiries corporatives des orfèvres de Rouen.

Enfin, à ces diverses raisons, découlant toutes des conditions mêmes qui présidaient à l'exercice de la profession d'orfèvre, on peut joindre un certain nombre de preuves résultant d'actes judiciaires, établissant que, même au XVIe siècle, il était interdit, avec la dernière sévérité, aux orfèvres de mettre en vente et de fabriquer des objets en cuivre ou en tout autre métal commun. Le 21 novembre 1542, les Gardes des orfèvres découvraient chez Regnault Cocaigne et Nicolas de Caumont, non pas orfèvres, mais simplement merciers joailliers à Paris, « plusieurs ouvraiges de latton doréz et argentéz », qui furent déclarés « frauduleux et déceptifs ». En conséquence, il fut ordonné que « lesdits ouvrages, comme tels, seroient casséz et rompus et deffences faites ausdits deffendeurs et à tous autres de racheter, vendre, engager ne exposer en vente iceux ouvrages ne autre de pareille façon, sur telle peine, etc. » Cocaigne et de Caumont firent appel de cette sentence, qui fut confirmée par arrêt du Parlement du 2 janvier 1544. L'année suivante (1545), les Gardes de l'Orfèvrerie trouvaient, à Paris, dans la boutique de l'orfèvre Richer, de la vaisselle en fer-blanc, « qu'il faisoit contre l'Ordonnance du Mestier », et cela bien que « plusieurs fois il en ait été repris ». Richer fut poursuivi, et un jugement intervint, ordonnant « la dite vaisselle estre rompüe, deffences itératives luy estre faictes de plus en faire et de garder l'Ordonnance dudit Mestier, sous peine d'estre privé de ladite Orfèvrerie et son poinçon cassé et rompu ». Le 13 avril 1556, les Gardes de l'Orfèvrerie de Paris faisaient saisir chez Nicolas Chicarre, à Rouen, « plusieurs tasses, monstres, cuillères et aultres besongnes de latton argenté ». Chicarre, pour ce méfait, fut condamné, outre la perte des objets saisis, à cent sols tournois d'amende; et la Cour profita de cette occasion pour rappeler une fois de plus qu'il était défendu à tous orfèvres, fondeurs, merciers, de vendre ni exposer en vente aucun ouvrage de laiton ou de cuivre doré ou argenté, excepté certains joyaux d'église. A ces diverses décisions, on pourrait encore ajouter un arrêt du 23 juillet 1557, qui renouvelle la défense aux orfèvres de faire ou vendre aucun ouvrage de laiton doré ou argenté; et enfin une sentence du 18 mars 1604, condamnant un certain Lefèvre à la confiscation de ses outils et marchandises, et à douze livres d'amende envers le roi pour avoir travaillé à des objets de laiton argenté, et infligeant une pareille amende au sieur Le Roux, orfèvre à Paris, pour avoir loué audit Lefèvre la chambre dans laquelle celui-ci travaillait. C'est seulement en 1650 que la vente des ouvrages d'orfèvrerie, en métal commun, argentés ou dorés, fut tolérée, à condition que ces ouvrages seraient marqués d'un poinçon spécial.

Nous avons cru bien faire en insistant, dès le principe, sur ces divers points, parce que les nombreux travaux qui ont été publiés, jusqu'à ce jour, sur les orfèvres ont laissé ces particularités dans l'ombre. De ces travaux, les plus anciens, comme le *Recueil et Mémoire historique, touchant l'origine et l'ancienneté de la présentation du tableau votif des orfevres* (Paris, 1685); le *Recueil des statutz, ordonnances, règlements et privilèges,* publié par Lambert Roulleau, en 1688; les *Statuts et privilèges du corps des marchands, orfèvres, joyailliers de la ville de Paris,* réunis par Pierre Leroy, ancien Garde de l'orfèvrerie (Paris, 1759); le *Tableau général de tous les maîtres et marchands orfèvres* à Paris, chez Delaguette (1783); et le *Code de l'orfèvrerie,* édité par Knapen et fils, en 1785, traitent la question au point de vue purement corporatif et professionnel. Les études plus modernes, celles de M. Labarte notamment et de M. Viollet-le-Duc, la monographie publiée par MM. Paul Lacroix et F. Seré; les notices de l'abbé Texier, ainsi que les excellents articles de M. Paul Mantz, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (t. IX, p. 15 et 82; t. X, p. 14 et 129), s'occupent presque exclusivement, des conditions artistiques et des procédés de fabrication de l'orfèvrerie. D'autres, enfin, comme les publications de MM. Guiffrey et Germain Bapst, ne s'appliquent qu'à une période limitée ou concernent seulement l'histoire d'une famille. Or, pour bien comprendre les phases diverses traversées par l'orfèvrerie française, il est indispensable de tenir un compte à peu près égal de la nature du travail exécuté par ces habiles artistes et de la législation, des traditions et des usages qui réglèrent, pendant cinq siècles, l'exercice de leur généreuse profession. Comprise ainsi, « l'histoire de l'orfèvrerie, comme l'écrivait si bien M. Paul Mantz, serait, pour une plume patiente, un noble et utile labeur ». Nous n'avons pas la prétention de combler, par deux articles de *Dictionnaire,* cette regrettable lacune; mais en nous plaçant successivement au double point de vue que nous venons d'indiquer, nous allons nous efforcer de présenter l'existence agitée de l'orfèvrerie française sous un aspect assez saisissant pour que bien des questions demeurées jusque-là obscures se trouvent mises en lumière.

Au moment où commencent nos études, les orfèvres sont déjà fort nombreux en France; leurs boutiques, bien assorties, attirent dans les villes les regards des passants et fixent l'attention des étrangers. « Les orfèvres se tiennent assis devant leurs fourneaux et leurs tables sur le grand pont, écrit Jean de Garlande; ils fabriquent des hanaps, des fermails, des colliers, des épingles, des agrafes en or et en argent; ils préparent les anneaux pour les turquoises, les rubis, les saphirs et les émeraudes. » A Paris, les *Registres de la taille de 1292* mentionnent plus de cent dix maîtres bien et dûment établis. Sur les *Registres de la taille de 1313,* nous en relevons cent cinquante-six, parmi lesquels figurent trois orfavresses; l'une se nomme Marie et demeure rue « Perrin-Gacelin, au quartier Saint-Germain »; la seconde a nom Jehanne et loge dans

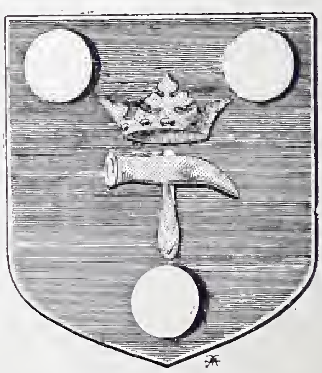


Fig. 801. — Armoiries corporatives des orfèvres de Bordeaux.

la « ruele de Bièvre » ; la dernière, Basile la Cortillière, a sa boutique « rue de la Courraerie ». Enfin, au nombre des orfèvres inscrits sur ces précieux tableaux, figurent les noms de Robert d'Aire, fournisseur attitré de Philippe le Long, et celui de Symon de Lille, établi rue Saint-Germain, lequel fut chargé, en 1328, avec ses collègues Jehan Pascon, Jehan de Toul, Pierre de Toul et Félix d'Auxerre, de faire l'inventaire et l'estimation des joyaux de Clémence de Hongrie, femme de Louis le Hutin. Les taxes auxquelles ces divers industriels sont soumis varient naturellement suivant l'importance de leur maison. Le plus imposé est un certain Laurent des Chans (Deschamps), qui paye 70 sols. Le moins imposé est Gille de Sessons, taxé à 12 sols. C'est entre 20 et 40 sols que varie la contribution du plus grand nombre.



Fig. 802. — Armoiries corporatives des orfèvres d'Amiens.

A ce moment, les orfèvres ont déjà commencé à se répandre sur la rive droite de la Seine. Précédemment établis sur le Pont au Change, dont ils occupaient un des côtés (l'autre étant réservé aux changeurs), ils s'en étaient vus chassés par l'écroulement de ce pont en 1281 et avaient été obligés de se réfugier un peu partout. Après ce sinistre, on les rencontre surtout dans le quartier Saint-Martin, dans les rues Bourg-l'Abbé et Quincampoix, dans la rue Aubry-le-Boucher, aux alentours de la paroisse de Saint-Josse dont le nom, par la suite, allait devenir synonyme d'orfèvre. Plus tard, quand le Pont au Change fut reconstruit, ils y reprirent leur place et réoccupèrent une de ses rangées de maisons, dans toute sa longueur. « Grant pont a de l'un costé soixante-huit louages, et de l'autre costé soixante et douze, écrit, en 1407, Guillebert de Metz ; là demeurent les changeurs d'un costé et orfèvres d'autre costé. En l'an quatorze cent, et quant la ville estoit en sa fleur, passoient tant de gens toute jour sur ce pont, que on y encontroit adèz ung blanc moine, ou ung blanc cheval. » Cette reprise de possession de leur premier lieu d'activité ne les empêcha pas, toutefois, de continuer à détenir de nombreuses boutiques dans l'intérieur de la ville. Rues « de Quinquempoit, là demeurent les orfèvres ; et de Aubry-le-Bouchier », écrit encore Guillebert de Metz.

Dès cette époque, ces habiles industriels n'étaient pas seulement fort nombreux, ils étaient encore riches et considérés. Le privilège qu'ils possédaient exclusivement de manipuler les matières les plus précieuses, les capitaux relativement considérables qu'exigeait l'exercice de leur profession, enfin, les relations constantes qu'ils avaient avec les plus grands personnages du royaume, faisaient d'eux des artisans tout à fait à part, et qui tenaient dans la hiérarchie commerciale du temps un rang absolument exceptionnel. Dans leurs solennités corporatives et dans leurs fêtes de famille, ils déployaient un faste remarquable. L'auteur anonyme du *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII,* parlant de l'*Entrée solennelle* du roi Henri VI à Paris, et des réjouissances qui signalèrent son sacre (1431), dit que ces fêtes furent moins belles que celles auxquelles donnait lieu, de son temps, le mariage de certains fils d'orfèvres. « *Item,* vray est, écrit-il, que le dit Roy ne fut à Paris que jusques au landemain de Noüel. Ils firent une petite joustes landemain de son sacre ; mais pour certain, maintes fois, on a vû à Paris enffens de bourgeois, que quant ils se marioient, tous mestiers, comme orfèvres, orbateurs, brief gens de tous joyeux mestiers, en admendoient plus qu'ils n'ont fait du sacre du Roy et de ses joustes et de tous ses angloys. »

Ajoutons que depuis saint Éloi, qui, avant de devenir le patron de la corporation, fut trésorier de Dagobert et comblé de biens par ce monarque, les orfèvres ont toujours eu leur place marquée dans l'entourage direct des princes les plus puissants. Les *Comptes d'Étienne de la Fontaine,* à l'année 1352, nous apprennent que, cette année-là, le roi Jean II éleva son orfèvre Jean le Braalier à la dignité de valet de chambre, et lui fit délivrer l'étoffe nécessaire pour confectionner une robe à la livrée royale. Dans le même siècle, Hennequin du Vivier, fournisseur régulier de Charles V, devint valet de chambre de Charles VI. En 1403 et 1410, Jehan Vilain et Jehan Mainfroy, furent l'un et l'autre nommés valets de chambre du duc Jean de Bourgogne. On doit encore rappeler qu'Étienne Marcel, dont le rôle comme prévôt des marchands fut capital, appartenait à une famille d'orfèvres, qui continua d'exercer sa profession jusqu'à une époque assez proche de nous. Enfin, l'on sait que Jacques Cœur, argentier du roi, était fils d'un orfèvre de Tours. Ces hautes situations, rarement occupées par des gens de métier, s'expliquent non seulement par le prestige que les orfèvres tiraient des matières mises en œuvre par eux, mais encore par la nature même des services qu'ils étaient appelés à rendre à leurs protecteurs.

Les temps étaient-ils prospères, l'or et l'argent, drainés par les agents du fisc, affluaient dans les coffres du souverain. Mais comme ce souverain tenait à faire parade de sa richesse, au lieu de rester à l'état de métal monnayé, l'or et l'argent affinés se transformaient en magnifiques ouvrages, comme ceux dont les *Inventaires* de Louis d'Anjou, de Charles V, de Charles VI, du duc Jean de Berry, des ducs de Bourgogne, etc., nous fournissent un éblouissant tableau. Le prince, en ces jours heureux, éprouvait donc le besoin d'avoir sous sa main, dans la résidence même qu'il occupait, un artisan digne de toute sa confiance, chargé d'opérer cette brillante conversion. L'horizon devenait-il sombre, toute cette vaisselle magnifique était appelée à jouer un autre rôle. Elle retournait au creuset pour être alloyée avec du cuivre, transformée en lames et battue aux armes du souverain. Et alors aussi, il fallait un homme habitué à la manipulation des métaux, pour remplir les fonctions de monétaire. La présence de ces artistes expérimentés dans le voisinage direct des princes et des rois semblait si naturelle, même au XVIe siècle, que Rabelais leur réserve un logis à part dans sa fameuse abbaye de Thélème. (Voir *Gargantua,* ch. LVI.) Bien mieux, dans un autre de ses chapitres, Rabelais nous montre le héros de son livre allant voir travailler les orfèvres, et

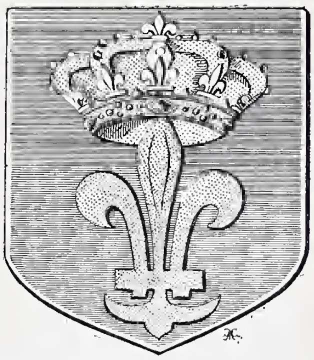


Fig. 803. — Armoiries corporatives des orfèvres de Marseille.

prenant à cette contemplation un extrême plaisir. Cette présence, en outre, était jugée si caractéristique, que, si nous en croyons la *Chronique de Richard II,* une des objections que firent valoir le chambellan et le confesseur de ce prince pour qu'il ne laissât pas davantage la reine, sa femme, sous la conduite de la dame de Coucy, c'est que cette dame détenait chez elle « deux ou trois orfeuvres... aussi bien comme vous ou la royne », dirent les deux conseillers. Cette particularité leur semblait une usurpation.



Fig. 804. — Armoiries corporatives des orfèvres de Cambrai.

Une partie de la considération qui naissait de cette haute familiarité rejaillissait nécessairement sur les autres orfèvres, nous entendons sous ceux qui exerçaient librement leur profession, sous le contrôle de la Communauté. Non seulement ces ingéieux artisans faisaient partie, à Paris et dans la plupart des grandes villes, de ce qu'on appelait « les Six Corps de métiers », et comme tels figuraient dans toutes les solennités publiques, mais « l'on remarque singulièrement que dans les Entrées des rois, reines ou légats, où les Six Corps ont le privilège de porter le dais sur les personnes, rois, reines ou légats, souvent on n'appelloit à ces cérémonies que trois, quatre ou cinq de ces corps, mais que jamais celui de l'orfèvrerie n'a été omis, qu'il a fréquemment fourni des sujets pour les places municipales et juridictions consulaires, et qu'il est le seul, au moins depuis plus de trois cents ans, chez lequel on ait pris un prévôt des marchands, en l'année 1570, qui se nommoit Claude Marcel et étoit d'une famille ancienne de l'orfèvrerie ». Cette observation de Diderot se trouve, au reste, confirmée par les procès-verbaux des *Entrées solennelles* des rois et princes à Paris. Le privilège qu'il rappelle était, en outre, fort ancien ; il remontait au moins au XIVe siècle. Au XVe, il était fidèlement observé, car, à propos de l'Entrée à Paris du jeune roi Henri d'Angleterre (1431), l'auteur du *Journal de Paris sous Charles VII* en constate l'existence : « Et là prindrent le ciel les orfèvres, écrit-il, et le portèrent parmy la ruë de Kalende et parmy la Vieille Jurie jusques devant Saint-Denis de la Chartre, et n'alla point à Nostre-Dame celle journée. Quant ce vint devant Saint-Denis de la Chartre, les orfèvres laissèrent le ciel et le prindrent les merciers, qui le portèrent jusques à l'ostel d'Anjou. » Au XVIe siècle, la coutume était encore dans toute sa vigueur. *L'Ordre observé au sacre, couronnement et à l'Entrée à Paris de la royne Claude,* femme de François Ier (1517), nous montre dans le cortège « les bourgeois, marchands grossiers, orfèvres, chaugeurs, apothicaires, et les drappiers richement acoustréz, et de robes de plusieurs couleurs et sortes de veloux, satins et draps my partis, comme d'escarlate et autres couleurs, ayans chascun la livrée de son mestier, et marchant deux à deux en bel ordre ». A l'*Entrée de l'empereur Charles-Quint* (1539), nous retrouvons dans le cortège « les quatre maistres des orfèvres, vestus de veloux cramoisy, avec les gens de leur mestier ». Dans le récit qu'Hardoin Chauveau nous a conservé de l'Entrée à Paris de Henri II (1549), nous voyons également les quatre jurés de l'orfèvrerie habillés de longues robes « de veloux cramoysi, suiviz d'un grand nombre de gens dudict mestier habillez diversement », se rendre au-devant du roi. Au retour, ce prince entra dans la ville « soubz un ciel à veloux pers, semé de fleurs de lis d'or traict, à frange de mesme, couvert de ses armes, chiffres et devises, qui fut porté premièrement par quatre eschevins de la ville depuis la porte dudict Sainct-Denys jusques devant l'église de la Trinité, et de là jusques devant l'église de Sainct-Leu-Sainct-Gilles par les Gardes de la draperie de la dicte ville, seconds en ordre, qui le mirent aux mains des quatre maîtres espiciers, lesquels les portèrent depuis icelle église de Sainct-Leu-Sainct-Gilles jusqu'à Sainct-Innocent, où les merciers le receurent et depuis le délivrèrent aux pelletiers, qui s'en acquittèrent jusques devant le Chastellet, et là les bonnetiers le vinrent prendre pour en faire leur devoir jusques à Sainct-Denys de la Chartre, où ils le délivrèrent aux orfèvres, qui le portèrent jusques à Nostre-Dame et encores depuis jusques au palais ». Le lendemain, Catherine de Médicis fit, à son tour, son Entrée solennelle dans une superbe litière, et « le poisle, qui étoit de drap d'or frizé frangé de soye cramoysie rouge aux armoiries de la dicte Dame, fust porté par ceulx mesmes qui portèrent celuy du Roy ». A l'Entrée solennelle de Henri II et de Catherine à Lyon, qui avait eu lieu l'année précédente (23 septembre 1548), les « orphevres », vêtus « de veloux noir doublé de taffetas blanc doré, et le collet, pourpoinct et chausses garnis de gros taffetas entre semés de petits et gros botons », figuraient pareillement à une place d'honneur dans le cortège royal. Le *Bref et sommaire recueil de l'Entrée de Charles IX à Paris* (1572) dit aussi que les orfèvres portèrent le dais depuis Saint-Denis de la Chartre jusqu'à Notre-Dame, et depuis Notre-Dame jusqu'au palais. Cette Entrée offrit même ceci de particulier, qu'à ce moment le prévôt des marchands était ce Claude Marcel, dont parle Diderot, descendant d'Étienne Marcel, et que Catherine de Médicis appelait « son compère ». Si l'on veut savoir quels étaient, dans le cortège, l'accoutrement et la tenue de ce personnage doublement considérable, le bref et sommaire recueil nous le dira : « Après eux marchoit maistre Claude Marcel, prévost des marchans, aiant une robbe mi partie de veloux rouge cramoisi brun, et veloux tanné, fourrée d'une excellente marte sublime, le saie de satin rouge cramoisi, à boutons d'or. La mulle harnachée d'un harnois de veloux noir, frangée d'or à boucle et cloux doréz, la housse bandée et frangée de mesme, traînant en terre. Au devant duquel marchoient quatre hommes à pied vestuz de ses couleurs, et deux grandz lacquais à ses deux costéz, dont l'un portoit les clefz de la ville attachées à un gros cordon d'argent et de soye des couleurs du roy, pendant à un baston couvert de veloux cramoisi, canetillé d'argent. » Mais reprenons le cours de nos investigations. L'*Ordre et forme qui a esté tenu au sacre et couronnement d'Élisabeth d'Autriche, roine de France,* imprimé à la suite de l'*Entrée de Charles IX,* nous apprend que, cette fois encore, les orfèvres jouirent de la même prérogative. Pour aller à Notre-Dame et pour

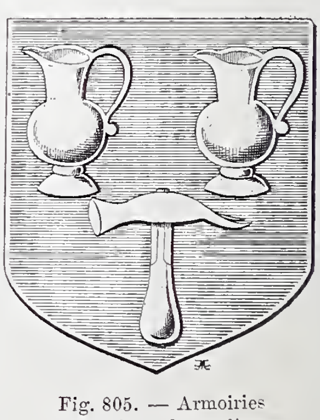


Fig. 805. — Armoiries corporatives des orfèvres de Château-Thierry.

revenir de Notre-Dame au Palais, c'est à eux que le dais fut confié. Nous demandons pardon au lecteur d'insister sur cette particularité, mais ces constatations réitérées n'étaient point superflues. Elles montrent, en effet, que M. Paul Lacroix (*Histoire de l'orfèvrerie,* p. 74) s'est trompé en prétendant que les orfèvres avaient « un des bâtons du dais à tenir ». Ils le portaient intégralement, pendant à peu près le tiers du chemin, et ce détail mérite d'autant mieux d'être consigné ici, que c'était immédiatement après la visite à la cathédrale de Paris, dans un logis d'apparat, décoré spécialement pour la circonstance, qu'était offert au roi et à la reine le présent traditionnel, qui consistait toujours en une ou plusieurs pièces d'orfèvrerie.

L'usage de ces présents d'orfèvrerie, sur lesquels nous aurons à revenir, à l'article suivant (voir ORFÈVRERIE), car c'est en eux que se résumaient l'ingéniosité et l'habileté des artistes de l'époque, était d'autant plus caractéristique que les rois de France et les princes héritiers de la Couronne y avaient seuls droit, et parmi les princes étrangers, les empereurs. Quant aux autres grands personnages, princes ou ambassadeurs, ils recevaient, il est vrai, un présent de la Ville, mais d'une nature moins précieuse. C'étaient généralement du vin, des confitures et des torches de cire. Ainsi, en 1530, le chancelier Duprat fit son Entrée à Paris avec la qualité de légat, et le lendemain (21 décembre), le prévôt et les échevins venaient lui offrir « vingt-quatre quartes d'ypocras en douze doubles quartes ; c'est à sçavoir le tiers de blanc, le tiers de cleret et le tiers de vermeil ; vingt-quatre layettes d'espisses en doubles macepains de Lion, tous doréz de fin or, avec vingt-quatre torches, chacune pesant deux livres ; et six demy queuës de vin de Beaune blanc et cler et du meilleur qui a esté possible recouvrer ». « Duquel présent (ajoute la narration à laquelle nous empruntons ces détails) iceluy reverendissime a esté bien joyeulx, et en a grandement remercié ladicte Ville. » Le 11 juin 1533, la Ville faisait présenter de même au duc de Norfolk, ambassadeur d'Angleterre, « six doubles quartes d'ypocras, deux de vermeil, deux de clairet et deux de blanc, douze livres d'espices et douze torches ». En 1548, à l'Entrée de la duchesse de Ferrare, « les prévost des marchans et eschevins, vestus de leurs robbes my parties », se rendirent à l'hôtel de Reims, où cette princesse était descendue, et « luy firent presens de dragées, massepains et ypocras, en la manière accoustumée ». (Félibien, *Preuves et pièces justificatives,* t. III, p. 335^b 341^a 358^b.)

Tous ces honneurs et toutes ces prérogatives n'empêchaient pas les orfèvres d'être soumis, dans l'exercice de leur profession, à une réglementation extrêmement sévère. Les statuts enregistrés par Étienne Boileau, dont nous avons déjà dit un mot, et qui, par ordre de date, sont les premiers dont on ait retrouvé la trace, étaient, somme toute, d'une assez grande simplicité. Ils comprenaient seulement douze articles. L'article 1er nous apprend que le métier était libre pour « qui veut et faire le set », à condition toutefois de se conformer aux usages et aux coutumes admises. Les articles 2 et 3 réglaient l'aloi du métal à employer. Par l'article 4, il était défendu à tout orfèvre d'avoir plus d'un apprenti étranger ; mais de sa famille ou de celle de sa femme, il pouvait en avoir autant que bon lui semblait. La durée de l'apprentissage était fixée à dix années (art. 5). L'article 6 portait défense de travailler la nuit, si ce n'est pour le roi, la reine, leurs enfants ou l'évêque de Paris. Par l'article 7, les orfèvres étaient dégrevés de tous impôts indirects, dispense qui leur était commune avec plusieurs autres industries de grand luxe. Il leur était interdit (art. 8) d'ouvrir leurs boutiques aux jours de fêtes des apôtres et le dimanche ; toutefois, en ces jours fériés, une boutique devait à tour de rôle rester ouverte, à la condition que le bénéfice réalisé par le vendeur serait déposé dans une boite spéciale, « en la quele boiste on met les deniers Dieu, que li orfèvre font des choses que ils vendent et achatent » ; le produit de cette « boîte » servait chaque année, au jour de Pâques, à offrir un dîner aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. L'article 9 obligeait les orfèvres à jurer d'observer le règlement de leur profession. Par l'article 10, ils étaient exemptés du guet, mais soumis à toutes les autres redevances. L'article 11 réglait la nomination de prud'hommes ou Gardes du métier, au nombre de deux ou trois restant en fonctions pendant trois ans et ne pouvant être réélus que trois ans après leur sortie d'emploi. Enfin, l'article 12 établissait les pénalités qui frappaient l'orfèvre fautif et récalcitrant, pénalités qui pouvaient s'élever jusqu'à trois ou six ans de bannissement. Ces statuts, relativement simples, allaient être confirmés et renouvelés un nombre assez fréquent de fois, et à chaque renouvellement les conditions restrictives qui régentaient la Communauté devaient être aggravées par quelque disposition nouvelle.



Fig. 806. — Les orfèvres portant le dais à l'Entrée de Louis XII à Paris, d'après une miniature de la fin du XVe siècle.

Philippe le Bel paraît avoir été le premier qui ait apporté de sérieuses entraves à la liberté professionnelle des orfèvres. En juin 1313, un Grand Conseil composé de prélats et de barons du royaume, ayant été convoqué pour s'occuper « du faict des monnoies », obligea les maîtres de l'orfèvrerie, non seulement à apposer leur poinçon sur les pièces fabriquées par eux, mais encore à faire poinçonner les ouvrages « au seing de la ville ». Ce *seing*

devait être gardé par « deux preud'hommes establis et eslus à ce faire ». De là le nom de *Gardes* que prirent, à partir de cette époque, les chefs du métier. Plus tard, ces Gardes furent portés à quatre, puis à six. On croit que cette dernière augmentation remonte à l'année 1330; néanmoins, on ne possède la liste de ces élus qu'à partir de 1337. Les premiers dont les noms soient parvenus jusqu'à nous sont Philippe Davert, Jean de Lille, Aleaume Gaureau, Thomas Augustin, Jean Parvin et Gilles Le Coustellier. Telle fut l'origine du poinçon de la corporation des orfèvres. L'empreinte de ce poinçon, qui attestait le titre loyal du métal mis en œuvre, ne tarda pas à devenir obligatoire, et l'obligation en fut sanctionnée par une pénalité rigoureuse. Tout orfèvre qui essayait de se soustraire à ce contrôle pouvait être puni « de corps et d'avoir », c'est-à-dire qu'il se rendait passible de l'amende et de la prison. En outre, chaque ville eut un poinçon différent, qui fut changé tous les ans, au moment de l'élection des nouveaux Gardes.

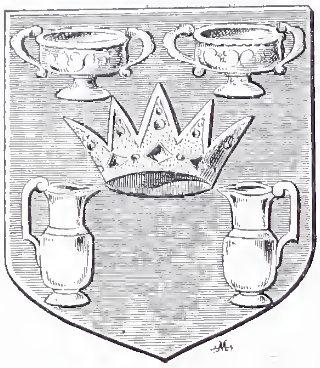


Fig. 807. — Armoiries corporatives des orfèvres de Quimper.

Ainsi, dès le XIVe siècle, ne craignons pas d'insister sur ce fait, chaque pièce d'orfèvrerie dut porter des poinçons de deux sortes : le poinçon du maître et celui de la Maison commune. Le premier représentait la signature, la marque de l'orfèvre. Cette signature, cette marque consistèrent d'abord en un emblème quelconque, qui prit le nom de contre-seing, et qu'on surmonta d'une fleur de lis. Plus tard, vers 1495, la fleur de lis fut accompagnée de deux points, chargés de rappeler à l'orfèvre qu'il n'avait droit d'user que de « deux grains de remède », c'est-à-dire que le titre de l'or ou de l'argent employé par lui ne pouvait être inférieur de plus de deux grains à l'aloi établi. En 1506, les orfèvres ajoutèrent au contre-seing fleurdelisé et aux deux grains leurs lettres initiales. Puis, comme quelques-uns donnaient à ces signes une importance considérable, la taille de la marque fut, en 1679, réduite à deux lignes de haut sur une ligne un quart de large. Cette première marque demeura obligatoire jusqu'en 1790. Quant au poinçon de la maison commune, il avait pour objet d'attester que la pièce avait été essayée par les Gardes et qu'elle était au titre requis. La forme et la dimension de ce poinçon différaient, ainsi que nous l'avons dit, suivant les villes et les années.

Les statuts de la Communauté des orfèvres ainsi augmentés, revisés, modifiés, furent confirmés et renouvelés par Philippe de Valois, qui paraît avoir éprouvé pour ces artisans une bienveillance spéciale. C'est à lui, en effet, que les disciples de saint Éloi se prétendaient, encore au siècle dernier, redevables de leurs armoiries corporatives. Ils affirmaient, en outre, que ce prince, non content de leur confier, dans les festins publics, la garde de l'argenterie exposée aux regards de la foule, leur avait donné le premier rang parmi les Six Corps de métier de la ville de Paris. Jean II semble avoir été animé, à leur égard, de sentiments moins généreux. Au mois d'août 1345, il renouvela, à son tour, leurs statuts et règlements; mais dans ce renouvellement, l'on voit apparaître, de plus en plus clairement, les clauses restrictives, qui devaient aller en s'aggravant jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Ces statuts nouveaux se rapprochaient, sur plus d'un point, de ceux enregistrés par Étienne Boileau. Par eux, le métier continuait d'être libre, à condition de se conformer aux usages de la profession; mais, pour l'exercer, il fallait être admis « par les maistres et bonnes gens du mestier ». Chaque orfèvre, comme il est dit plus haut, devait avoir un poinçon; mais il ne pouvait l'apposer sur aucun objet d'or, à moins que celui-ci ne fût « à la touche de Paris ou meilleur », c'est-à-dire que le titre du métal employé devait être au moins de « dix-neuf carats et un quint ». Il lui était, en outre, sévèrement défendu de mêler des pierres fausses aux vraies, et de mettre sous les grenats et les améthystes des feuilles d'argent doré. Il lui était également interdit d' « ouvrer d'argent qui ne se revienne aussy bon comme argent du Roy », et « tenir ni lever forge ne ouvrer en chambre secrette » et non plus « ouvrer de nuit », si ce n'est « en l'œuvre du Roy, la Royne, leurs enfans, leurs frères, ou si ce n'est du congé et licence des Maistres du Mestier ». Chaque orfèvre, qui plus est, ne devait avoir qu'un apprenti. L'apprentissage était fixé à huit années. Il était interdit à tout maître étranger, venant s'établir à Paris, de « tenir ni lever forge », à moins d'avoir servi un an et un jour chez un maître parisien, « pour sçavoir de ses mœurs et de son œuvre », et au moment d'ouvrir son atelier, il lui fallait payer un marc d'argent, moitié pour la confrérie de saint Éloi et moitié pour le roi. Si « nuls outremontains », disent encore ces statuts, étaient surpris faisant « ouvrer secrettement ne en appart en leurs hôtels », les pièces auxquelles ils faisaient ainsi travailler devaient être saisies. Enfin, la corporation était administrée par six Gardes élus par les prud'hommes du métier et chargés de veiller à ce que la profession fût exercée « bien et loyallement aux us et coustumes devant dittes ». Quant aux amendes et autres recettes, elles étaient versées dans « la boiste de saint Éloy », pour, le jour de Pâques, offrir un dîner « aux pauvres de l'Hostel-Dieu de Paris et à tous les prisonniers de Paris qui, pour Dieu, le veulent prendre ». Ajoutons que cette dernière coutume, particulièrement touchante et qui, nous venons de le voir, se trouve déjà consignée dans le livre d'Étienne Boileau, était spéciale à la Communauté des orfèvres.

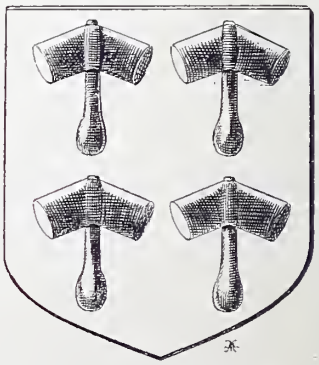


Fig. 808. — Armoiries corporatives des orfèvres de Crépy-en-Valois.

Malgré la surveillance à laquelle les ateliers étaient soumis, et en dépit de l'apposition du double poinçon, dont on attendait tant de garanties, des fraudes assez nombreuses ne laissèrent pas, toutefois, que d'être commises. Il faut même croire qu'elles prirent une certaine fréquence et une indiscutable gravité, car Charles V, dont le bon vouloir pour les orfèvres n'est pas douteux et qui, dans les temps les plus troublés de notre histoire, trouva le moyen de leur faire exécuter une quantité incalculable de chefs-d'œuvre, Charles V rendit, en 1378, une *Ordonnance* dont le préambule est empreint d'une véritable sévérité. Ce préambule constate qu'on a découvert « plusieurs deffaux et malfaçons ès œuvres des or-

fèvres de la bonne ville de Paris, en or ou en argent de moindre loy et valeur que estre ne devroient, par les ordonnances et usages anciens ». Pour remédier à ces fraudes, le roi crut devoir renouveler les règlements et statuts que nous venons d'analyser, en accentuer les mesures de surveillance, mais en donnant comme compensation aux orfèvres quelques facilités de plus. Ainsi, en sus de l'apprenti unique permis par les statuts de 1345, le nouveau règlement admit, chez chaque orfèvre, un autre apprenti « de son lignage ou de lignage de sa femme », ajoutant que lorsque le maître « n'en auroit aucuns de son lignage ne de sa femme », il pourrait avoir « deux apprentifs estrangers ». Les restrictions relatives au titre de l'or et de l'argent à mettre en œuvre furent maintenues et précisées. Il était dit, en outre : « Tous orfèvres qui ouvreront en vaisselle et autres joyaux, comme pots, plats, escuelles, hannaps, gobelets, calices, cuilliers, ceintures et autres choses quelconques,... ouvreront d'argent qui soit aussi bon et revienne, sans les soudures, comme l'argent appelé l'argent le Roy, lequel argent le Roy est à unze deniers douze grains fin et auront remède de trois grains au marc d'argent et non plus. »

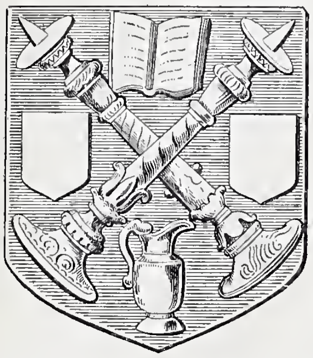


Fig. 809. — Armoiries corporatives des orfèvres de Fougères.

Ces précautions nouvelles n'eurent malheureusement pas toute l'efficacité qu'on en attendait. Les temps, du reste, étaient si troublés, que toute police sérieuse était difficile, sinon impossible. On ne refusait pas de se soumettre au contrôle des Gardes, et on ne négligeait pas de faire apposer le poinçon de la Communauté sur les pièces fabriquées, ce qui eût facilité leur saisie ; mais l'ouvrage en apparence terminé et contrôlé recevait ensuite des adjonctions imprévues. On soudait des anses, on vissait un pied, on complétait un vase avec un couvercle non présentés au contrôle. Aussi, un des premiers soins de Charles VII, quand il commença de ressaisir l'autorité, fut-il de rendre une *Ordonnance royale,* motivée « pour occasion de grandes fautes que la Cour de Parlement a trouvées en plusieurs ceintures d'argent et autres œuvres d'orfèvrerie, arrestées sur les merciers de Paris, qui s'en excusent sur les orfèvres qui les ont faictes et vendües ». Pour empêcher le retour de « semblables ou grièves fautes », cette *Ordonnance* prescrivit que les poinçons des orfèvres seraient appliqués sur les diverses parties des objets fabriqués, avant que ces objets n'eussent passé au brunissage.

Toujours dans le même but de protection du public, Louis XII, en 1506, ordonna que le contre-poinçon serait apposé, par les Gardes et Jurés du métier, immédiatement après l'essai. Il fut déclaré, en outre, que tous les orfèvres seraient pourvus de nouveaux poinçons, « afin que chacun réponde de l'ouvrage de son temps »; et que « lesdits poinçons et contre-poinçons seroient enregistréz en la Chambre des Monnoyes, et empraints à la table de cuivre ». La décision royale interdisait également l'exportation des pièces d'orfèvrerie et limitait le poids des ustensiles et vases de service en métal précieux. « Ordonnons, y est-il dit, que tous orfèvres de nostre dit Royaume, païs et seigneuries, ne pourront doresnavant faire aucunes vaisselles de cuisine d'argent, bassins, pots à vin, flacons et autres grosses vaisselles sans nos congé et licence,... feront seulement tasses et pots d'argent du poids de trois marcs et au-dessous, sallières, cuillères et autres menus ouvrages de moindre poids. » Enfin, toute vaisselle plus pesante, rachetée par les orfèvres, ne pouvait être remise en vente. « Ils ne la pourront rebrunir ny redorer, dit le texte que nous citons, mais la fondront et la difformeront. »

Ce document (le fait mérite qu'on le constate) est le premier qui mentionne l'obligation, pour les orfèvres parisiens, d' « empreindre » leurs poinçons sur une table de cuivre, déposée en la Chambre des Monnaies. Il est probable, toutefois, que cette formalité du dépôt du poinçon de l'orfèvre et de son application sur un tableau spécial était déjà en usage, car dans nombre de villes de province on la trouve depuis longtemps en vigueur. Le musée de Cluny possède, en effet, une table de ce genre, remontant à l'année 1408 et couverte des « sings et contre-sings » des orfèvres de Rouen. Ce monument, excessivement curieux, porte comme en-tête l'inscription suivante :

C'EST CY LA TABLE OU SONT ESCRIPS LES NOMS DES OUVRIERS DU MESTIER D'ORFÈVRERIE A ROUEN QUI ONT CONTRE-SINGS ; ET AUSSI Y SONT FRAPPÉS LES CONTRE-SINGS DESDITS OUVRIERS ENTRE LE NOM ET LE SURNOM D'ICEULX. LAQUELLE TABLE FUT FAITE ET COMMENCÉE LA VÉGILLE DE NOUEL DE L'AN DE GRACE MIL QUATRE CENS ET HUIT, JEHAN TAVEL ESTANT GARDE DU MERC DES MARCS DE ROUEN ET DE CESTE TABLE A CAUSE DUDIT MESTIER, ET JEHAN POITEVIN L'ESNÉ, JEHAN COURTOYS ET JEHAN POTART, GARDES D'ICELLUI MESTIER.

Ce préambule est suivi de 146 noms d'orfèvres rouennais. Ajoutons que Rouen n'était pas, au XVe siècle, la seule ville où l'inscription des orfèvres sur de pareils tableaux était rigoureusement exigée. Les *Mémoriaux* du roi René (p. 217) nous apprennent que le 15 octobre 1466, en présence « de maistres Robert Jarry, Guillaume Bernard, conseillers et auditeurs, Loys Delacroiz, procureur d'Anjou, et G. Rayneau, les orfèvres juréz de la ville d'Angiers ont apporté en la Chambre des Comptes ung petit tableau de cuivre plat, ouquel sont emprains et escriptz leurs noms et leurs merches, dont ilz merchent toute manière de vesselle d'argent qu'ilz font ; lequel tableau a esté mis en la voulte, sur les armaires darrière l'uys, atachè avec aultres tableaux. Et ont promis et juré user pour l'advenir chascun de leurs dites merches apposées audit tableau, sans en user d'autres et sur les peines qui y appartiennent. »

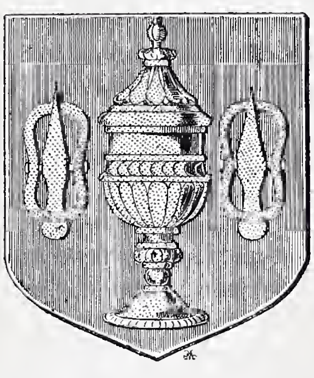


Fig. 810. — Armoiries corporatives des orfèvres d'Ypres.

L'*Ordonnance* du roi Louis XII présente encore un intérêt d'un autre genre. Nous voulons parler de son caractère somptuaire. Hâtons-nous de constater que, sous ce dernier rapport, elle n'innovait rien et ne faisait que rajeunir des dispositions fort anciennes. En 1311, le poids des vases d'orfèvrerie de service avait été limité par l'autorité royale, et ceux de ces vases qui étaient destinés au public ne devaient pas dépasser 3 à 4 marcs. En 1322, un *Édit* du 5 mai avait pareillement défendu que nul orfèvre « ne autre ne fust si hardy de faire grosse vaissel-

ment d'argent, si ce n'est d'ung marc et au-dessous », cela, naturellement, « à moins de commandement du roy ». Mais c'est le propre des lois restrictives du luxe privé d'être de peu d'efficacité et d'une durée précaire. Aussi l'*Ordonnance* de 1506 n'eut-elle pas un meilleur sort que ses aînées. « Le luxe étoit (à cette époque) parvenu à un tel excès, écrit Delamare (livr. III, tit. I, chap. IV), que les sujets du roy faisoient venir des pays étrangers la vaisselle qui excédoit le poids de cette Ordonnance. Les orfèvres s'en plaignirent et représentèrent que pour ces ouvrages qui étoient tirez des païs étrangers, il sortoit de la France beaucoup d'argent, tant pour la matière que pour les façons ; ils ajoutèrent que les étrangers, qui avoient accoutumé de faire fabriquer leur vaisselle en France, ne le pouvant plus depuis cette Ordonnance, s'étoient retirez ailleurs, ce qui portoit un notable préjudice au commerce ; ainsi, la faveur du commerce vint au secours du luxe et cette Ordonnance fut révoquée par une Déclaration du même prince, du 24 juin 1510. »



Fig. 811.
Plaque provenant du collier du doyen des orfèvres de Gand (XVe siècle).

Ajoutons qu'en cette circonstance, le Conseil du roi accorda aux doléances des orfèvres une attention d'autant plus grande, qu'entre temps, leur corporation avait achevé de prendre une consistance et une autorité tout à fait exceptionnelles. En outre, elle s'était, si l'on peut dire ainsi, « mise dans ses meubles ». Pendant de longues années, en effet, la Communauté des orfèvres parisiens s'était vue obligée, à ses fêtes solennelles, de faire chanter ses messes dans diverses paroisses, notamment à Notre-Dame, à l'église Saint-Paul, à l'église Saint-Denis de la Chartre et à l'église Saint-Martial, où elle avait des autels privilégiés. Charles V permit aux orfèvres de se construire une chapelle ; mais, comme ils avaient l'ambition de joindre à cette chapelle une maison de retraite pour leurs ouvriers invalides, et une maison commune pour régler les affaires de leur corporation, il leur fallut attendre jusqu'en 1399 pour mettre à profit le privilège qu'ils avaient obtenu. Cette année-là, ils achetèrent, moyennant 400 écus d'or, un immeuble rue des Deux-Portes, et, en 1405, ils purent inaugurer leur chapelle, leur hospice et leur hôtel corporatifs. Ce dernier reçut le nom de *Maison aux orfèvres,* l'hôpital et la chapelle furent désignés sous le nom de *Chapelle et hôpital de saint Éloi.* Dans le principe, l'hôpital était fort réduit, car il ne comptait que quatre lits. En 1457, il fut agrandi ; une maison voisine fut acquise, et le nombre des lits fut porté à vingt-cinq.

Indépendamment de ce centre professionnel, qui donnait à leur Communauté une importance considérable, les orfèvres avaient fondé plusieurs confréries. La première et la plus ancienne, car elle remontait, dit-on, au roi Dagobert, avait sa chapelle à Saint-Denis de la Chartre, ce qui explique pourquoi, dans les Entrées solennelles, les orfèvres prenaient devant cette église les quatre bâtons du dais royal et accompagnaient le roi ou la reine jusqu'à Notre-Dame, où ils avaient également une chapelle. Cette église de Saint-Denis de la Chartre, située rue Saint-Denis, était, en outre, un lieu de franchise pour certains compagnons orfèvres. Dès 1144, son prieur, le vénérable Hugues de Crisset, avait obtenu de Louis VII que trois chambres dépendant de son église seraient exemptées des divers règlements imposés aux industriels par les officiers de la Couronne. En conséquence, les artisans logés par le prieur, dans ces chambres, n'étaient soumis à aucune surveillance, ni à aucune des obligations qui incombaient aux artisans du dehors. En 1270, le prieur alors en exercice sollicita le droit de donner franchise à un orfèvre ; puis, par tolérance, il finit par en loger un certain nombre, et cela dura jusqu'au 6 octobre 1671, où signification fut faite non seulement à messire Testu, prieur de Saint-Denis de la Chartre — « parlant à Renée, sa servante domestique », dit l'exploit de l'huissier — mais au commandeur de Saint-Jean de Latran, au Grand Prieur de France, en son palais du Temple, au Prieur du couvent des Bernardins, etc., d'avoir à expulser les artisans qu'ils logeaient chez eux. Toutefois, ce fut seulement en 1679 qu'un *Arrêt* du Conseil d'État, contresigné par Colbert, constatant qu'un « nombre considérable de compagnons orfèvres se retirent dans l'enclos du prieuré de Saint-Denis de la Chartre, du Temple, etc. », ordonna à tous les « maîtres compagnons ou travaillant en ces divers endroits... d'en sortir incessamment et fit défense à tous orfèvres de s'y establir ». Ces détails peu connus nous ont paru devoir trouver place ici, parce qu'ils expliquent le fidèle respect que les orfèvres conservèrent si longtemps pour ce vieux sanctuaire.

En outre de cette première confrérie, les orfèvres, au XIVe siècle, en constituèrent une seconde, qui eut son point de ralliement à deux lieues de Paris, au hameau de Blanc-Mesnil, près du Bourget, dans une chapelle placée sous l'invocation de la Vierge. Cette chapelle, largement pourvue d'indulgences par Innocent VI, devint un but de pèlerinage, et les orfèvres et les changeurs qui s'y rendaient en procession, pour y faire dire des messes solennelles, prirent le titre de *Confrérie de Nostre-Dame de Blanc-Mesnil.* Enfin, au XVIe siècle, une troisième confrérie fut instituée, qui eut son siège à Notre-Dame, et qui, dans le but d'honorer saint Marcel, dont la châsse avait été exécutée par saint Éloi, adopta le nom de *Confrérie de sainte Anne et de saint Marcel.* Nous aurons, du reste, occasion de reparler de ces institutions et si nous en avons dit ici quelques mots, c'est pour montrer surtout le développement corporatif et l'importance sociale que les orfèvres avaient acquis dès le XVe siècle. Ajoutons que leur zèle pieux fut, de tout temps, célèbre et que nombre d'églises, de chapelles, de couvents, d'oratoires durent à leur générosité l'éclatante parure qui les ornait. Dans ses *Noëls nouveaux,* le poète troyen, Nicolas Pourvoyeur, était donc fondé à leur réserver une place à part parmi les bourgeois qui allèrent saluer le Christ naissant :



Fig. 812.
Boutique d'orfèvre du XVIe siècle d'après un dessin du Ms. 10292 (Bibliothèque royale de Bruxelles).

Les orfèvres, remplis de zèle,
Se sont montrés très généreux,

Non pas de la simple vaisselle
Ils ont offert au Roy des cieux;
C'étoit une belle couronne
De pur or et de diamans,
Et mieux que docteurs en Sorbonne,
Ont fait à Dieu leurs complimens.

Mais revenons à l'étude des règlements et des statuts qui gouvernaient leur profession. On possède de François Ier quatre *Édits* ou *Ordonnances,* relatifs à l'orfèvrerie, qui ne modifièrent pas sensiblement les dispositions régissant la Communauté des orfèvres. Ces actes, en date du 18 août 1523, du 14 mai 1540, du 24 novembre 1541 et du 1er décembre 1543, visent principalement l'aloi des métaux mis en œuvre. Celui de 1540, toutefois, fut jugé trop sévère, surtout à cause de l'effet rétroactif qu'il attribuait aux mesures édictées; et l'*Ordonnance* de 1541, ainsi que l'*Édit* de 1543, eurent pour premier objet d'atténuer sa rigueur. Dans cet édit de 1540, une particularité est surtout à retenir : c'est l'interdiction d'appliquer des émaux opaques sur les matières d'or et d'argent façonnées par les orfèvres, sous prétexte que ces émaux non seulement augmentent le poids des pièces fabriquées, sans rien rendre ensuite à la fonte, mais encore ne permettent pas de constater l'aloi du métal qu'ils recouvrent. Les orfèvres protestèrent contre cette disposition anti-artistique, disant avec raison qu'il leur était impossible « d'user d'esmail clair (lire translucide) en plusieurs besognes, comme tailles d'espargne, visages d'images, petits filets appliquéz en bordure, etc. », et ajoutant que « plusieurs personnes se trouvent, qui ne veulent leurs besognes esmaillées dudit esmail clair ». A cela, l'*Édit* donné à Sainte-Menehould, le 1er décembre 1543, répondit : « Quant à l'esmail requis par lesdits orfèvres pour estre mis et employé par eux indifféremment en tous ouvrages, iceux orfèvres pourront user de tous esmaux, pourvu que lesdits esmaux soient bien et loyament mis en besogne, et sans aucun excès superflu, sujet à visitation, etc. » Mais comme les règles exactes de cette « superfluité » n'étaient rien moins que bien établies, les orfèvres hésitèrent à s'exposer à des investigations toujours dangereuses, et il semble que c'est dans cet *Édit* de 1540 qu'on doive découvrir l'explication, si longtemps cherchée par ceux qui se sont occupés spécialement de l'émaillerie française, de ce fait extrêmement particulier, à savoir qu'un très petit nombre de pièces de métal précieux, parvenues jusqu'à nous, sont décorées d'émaux opaques.

L'*Édit* de 1540, malgré son caractère restrictif, ne constitue pas cependant la mesure la plus attentatoire aux privilèges des orfèvres qu'ait prise François Ier. Jusqu'à son règne, les statuts qui régissaient la Corporation avaient été respectés aussi scrupuleusement que possible par nos différents rois, au moins en ce qui regardait l'exercice de la profession et le recrutement des maîtres. Le successeur de Louis XII fut le premier qui viola à la fois l'esprit et la lettre de ces règlements, en installant à Paris, sur un domaine royal, c'est-à-dire privilégié, un certain nombre d'orfèvres qui, placés en dehors de la Communauté, travaillèrent, beaucoup pour la Couronne et un peu pour les particuliers, sans être soumis à aucune des charges et des obligations afférentes au métier.

Ce fut au petit Nesle, en face du Louvre, de l'autre côté de la Seine, que François Ier créa cet atelier privilégié où il logea d'abord Benvenuto Cellini, « orfèvre singulier du pais de Florence », comme l'appelle un ordre de payement de M. Pierre de la Fa. Il le chargea d'exécuter pour son compte des vases délicats, des salières admirables et des statues colossales. Benvenuto s'était fait accompagner à Paris par divers « personnaiges ses aydes et serviteurs, tant dudict païs que d'ailleurs », auxquels on attribua également « plusieurs édifices, comme chambres, cabinets et forges, pour servir à les loger et à fabriquer leurs dicts ouvraiges ». En 1545, quand le turbulent Italien dut s'enfuir de Paris, où il s'était fait tant d'ennemis, les artisans venus avec lui « pour le faict et fabricque des dits ouvraiges d'or, d'argent, de cuyvre et autres matières » continuèrent d'être logés au petit Nesle et de travailler pour le roi ; et les principaux d'entre eux, Ascaigne (Ascanio) Desmarris, Paul Romain et Pierre Baulduc, demeurèrent en possession de leur établissement privilégié, même après la mort de leur protecteur. Les *Comptes des bastimens* mentionnent, en effet, le payement de leurs appointements jusqu'à l'année 1556, et, à cette date, ces appointements, plus élevés que jamais, montaient, pour Paul Romain et Ascanio Desmarris, à la somme, considérable pour le temps, de 680 liv. 10 s. t., et pour Pierre Baulduc à



Fig. 813. — Boutique d'orfèvre, d'après un manuscrit d'*Aristote*. Bibliothèque de Rouen.

331 liv. 4 s. Ainsi l'artiste allemand était payé moitié moins cher que chacun des deux artistes italiens.

Enfin, il faut encore reprocher à François Ier une dernière mesure funeste à l'orfèvrerie. Nous voulons parler de la *Déclaration* du roi, datée de 1537, « qui veult et entend que les chaynes, vaisselles, lingotz et autres pièces d'or et d'argent non monnoyées, que l'on prendra en payement des achaeteurs de son dommaine, aides, gabelles et impositions, soient apportéz au Louvre et que les députés au coffre dud. Louvre, ou les deux d'iceulx, et l'un des controrolleurs de l'Espargne, appeléz gens experts et congnoissans, advisent le meilleur et le plus prompt expédient d'en tirer promptement deniers, soit à les vendre argent comptant, ou les faire fondre et monnoyer en la Monnoye de Paris, et les deniers, qui en proviendront comptant, soient mys esd. coffres... » Ce document montre comment, dès le XVIe siècle, les objets d'orfèvrerie donnés en payement à la cassette royale, c'est-à-dire saisis chez les débiteurs insolvables, étaient régulièrement dépecés et refondus. Ce fait est à retenir, surtout pour l'opposer à cette opinion, généralement admise, que la plupart des belles pièces d'argenterie du Moyen Age ont été impitoyablement détruites à la fin du siècle dernier.

Henri II ne manqua pas de se conformer aux exemples de ses prédécesseurs. A peine monté sur le trône, il se préoccupa, comme eux, de réglementer la profession des orfèvres. Le 14 janvier 1549, des lettres patentes confirmèrent

les privilèges antérieurement concédés à la Cour des Monnaies, défendirent aux maîtres de fondre les espèces d'or et d'argent, les obligèrent à facturer séparément le prix du métal employé et celui de la façon, et fixèrent l'aloi de l'or et de l'argent, ainsi que le prix du marc. Les orfèvres vécurent pendant cinq ans sous cette législation un peu dure. En 1554, le roi renouvela leurs statuts et donna à la corporation une loi nouvelle, qui se distinguait de l'ancienne par certains points dignes d'être notés. En premier lieu, aucun apprenti ne pouvait être admis à la maîtrise qu'à condition de savoir lire et écrire, et de passer, devant la Cour des Monnaies, un examen établissant qu'il savait faire « les alleaiges tant d'or que d'argent ». Dans un autre article, le nombre des orfèvres existant aussi bien à Paris que dans le reste du royaume était qualifié d'excessif, et une limitation sévère était décidée pour l'avenir. En troisième lieu, les orfèvres étaient tenus de verser une caution. A Paris, cette caution était fixée à 20 marcs d'argent. En outre, ils étaient obligés de faire leurs alliages de telle manière que, déduction faite des soudures, l'or se trouvât toujours être d'au moins 22 carats, et l'argent de 11 d. 12 gr. Le manque d'un huitième de carat et de deux grains d'argent entraînait la confiscation de l'objet et 50 livres d'amende. Tout aloi inférieur soumettait le délinquant à une peine arbitraire et à la perte de la profession. Les marchands étaient responsables de tous objets vendus par eux ou mis en vente dans leurs boutiques, alors même qu'ils ne les avaient pas fabriqués, et passibles de 1,000 livres d'amende et de punition corporelle, s'ils ne tenaient pas « bons, entiers et loyaux registres » mentionnant les opérations de leur commerce et le nom de leurs clients.

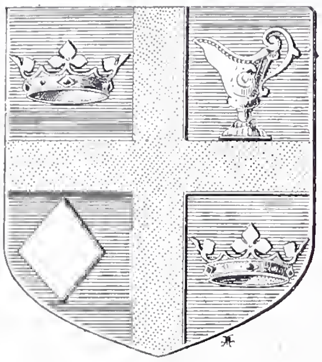


Fig. 814. — Armoiries corporatives des orfèvres de Besançon.

Cette réglementation, plus draconienne encore que l'*Édit* de 1540, ne laissa pas que de provoquer des protestations aussi vives de la part des intéressés. Elle fut atténuée par un nouvel *Édit,* donné à Fontainebleau le 25 mars 1555. Mais les principales dispositions furent maintenues, surtout celles relatives à l'aloi du métal employé. La sévérité de la Cour des Monnaies, au surplus, était telle, à cette époque, que les orfèvres n'osaient presque pas recourir aux soudures, de peur qu'à la refonte le métal mis en œuvre par eux ne fût trouvé d'un trop bas aloi. C'est ce qui explique comment, dans les grands ouvrages, ils avaient recours à des chevilles d'argent pur pour rattacher les diverses parties, et se gardaient de souder celles-ci, à cause de la quantité de métal de bas aloi qui serait entrée dans ce travail. Ainsi, lorsque l'empereur Charles-Quint traversa Paris pour se rendre dans la Flandre révoltée, la Ville, fidèle à d'anciennes traditions dont nous parlons plus haut, lui offrit un présent d'orfèvrerie consistant en une statue d'Hercule en argent repoussé, debout entre deux colonnes. Cette statue mesurait six pieds de hauteur, et Benvenuto Cellini rapporte que les jambes et la tête étaient réunies au moyen de rivets d'argent pur. Le fait est vrai ; mais cette façon de faire n'avait pas pour cause, comme le prétend Benvenuto, l'incapacité des orfèvres parisiens. Elle était le résultat d'une loi fiscale, poussée à son extrême sévérité.

Nous avons vu que Henri II, à l'exemple de son père, continua d'entretenir à l'hôtel de Nesle des artistes étrangers, que son bon plaisir plaçait en dehors des règlements corporatifs de la Communauté. Il se permit encore une autre dérogation, beaucoup plus grave, aux privilèges des orfèvres. François Ier avait fondé, en 1545, dans la rue Saint-Denis, un hôpital placé sous l'invocation de la sainte Trinité, et dans lequel on recueillait des enfants pauvres. Pour ne pas laisser ces enfants dans l'oisiveté, le roi résolut, en 1550, de leur faire apprendre un certain nombre de métiers, et notamment ceux de tapissier et d'orfèvre. Ces enfants se trouvaient ainsi soustraits aux règles de l'apprentissage et aux obligations corporatives. Les orfèvres parisiens s'élevèrent avec énergie contre cette nouvelle usurpation. Des troubles même eurent lieu. L'hôpital eut ses vitres brisées, ses directeurs furent battus. « Tant d'avantages, dit un chroniqueur de ce temps, alarmèrent de telle sorte les maistres et compagnons de la ville, qu'ils menacèrent de tuer tout ce qu'il y avoit d'artisans dans la Trinité sans en épargner aucun. » L'autorité souveraine dut intervenir. En 1551, le Parlement édicta des défenses, avec punition corporelle, d'entraver le travail des artisans de la Trinité et de molester leurs personnes, et, en 1556, le roi plaça les maîtres et compagnons de l'hôpital sous sa protection et sauvegarde. Ainsi force resta au bon plaisir royal. Mais ce qu'ils n'avaient pu obtenir par les émotions de la rue, les orfèvres tentèrent, sous les règnes suivants, de se le faire attribuer juridiquement. Ils introduisirent, en conséquence, une instance devant le Parlement, et, en 1576, ils eurent un premier succès. On leur accorda que l'orfèvre chargé de l'instruction des enfants devrait être préalablement certifié « suffisant et capable » par les Gardes de l'orfèvrerie. En 1578, Henri III, étant averti « des troubles que font et s'efforcent de faire journellement les maistres juréz des mestiers de ladicte ville de Paris, envieux des bonnes reigles et opérations desdicts pauvres petits enfans », régla l'ordre des visites. Il décida que celles faites par les Gardes et jurés auraient lieu à l'avenir en présence de deux administrateurs de l'hôpital, assistés de « deux bons bourgeois ou marchans, cognoissans ausdicts ouvraiges ». Bien qu'ils n'eussent pas le droit de saisir les pièces défectueuses, ce contrôle, toléré par l'autorité royale, constituait, pour les Gardes de l'orfèvrerie, une seconde victoire. Enfin, un autre arrêt, du 8 octobre 1621, leur donna gain de cause sur un troisième point. Il fut ordonné que, désormais, le titre de *Maître de la Trinité* ne serait accordé que tous les huit ans à deux orfèvres, l'un travaillant l'or, l'autre l'argent. Cette prérogative, ainsi réduite, resta acquise à l'hôpital jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

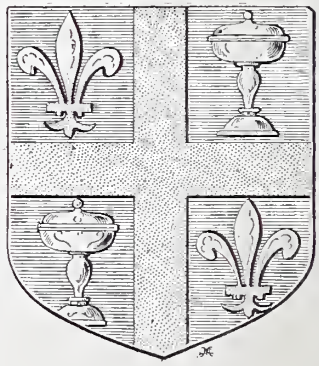


Fig. 815. — Armoiries corporatives des orfèvres d'Alençon.

Les orfèvres, qui jusque-là avaient lutté avec tant de ténacité contre les empiétements royaux, avaient aussi à se défendre contre les usurpations des particuliers ; car, de ce côté, leurs privilèges étaient également soumis à de dangereuses épreuves. Nous avons expliqué plus haut qu'une des principales précautions édictées par les *Ordonnances* nom-

breuses qui réglaient leur profession consistait dans l'obligation pour les orfèvres de travailler dans des boutiques situées sur la rue, et en quelque sorte sous les yeux du public. Quant aux autres personnes qui n'appartenaient pas à la profession, « de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soyent », il leur était interdit « de ne faire, avoir ou tenir dans leur maison ny ailleurs aucuns fourneaux ne instrument propre à fondre ou affiner métaux ». Malgré cette prohibition très explicite, de nombreuses dérogations s'étaient produites, surtout à la faveur des troubles religieux. Dans certaines maisons, on procédait presque régulièrement à des refontes clandestines de l'argenterie dérobée dans les églises ou chez les particuliers. Un pareil état de choses provoqua des *Lettres patentes* de Charles IX et de Henri III « contre les compagnons et serviteurs orfèvres, qui travaillent en lieux cachéz et ceux qui les retirent ». Ces lettres, sollicitées par les Gardes de l'Orfèvrerie et publiées à son de trompe sur leur demande, portent, sous le premier de ces deux rois, les dates du 16 avril 1564, du 17 mars 1568 et du 26 avril 1571. « Nous sommes düement informéz, dit l'une d'elles, que les larcins et sacrilèges, qui se sont faits et se font ordinairement tant de jour que de nuit en ce Royaume, de plusieurs reliquaires et joyaux d'église, vaisselles d'or et d'argent, pierreries, bagues et joyaux, tant qu'aux princes et princesses et autres seigneurs estans de notre Cour et Suite et même de nos Gardes de vaisselles, comme Sommelliers, Panetiers et aultres estans à nostre service et semblablement à plusieurs et diverses personnes provient de ce que..... les affineurs d'or et d'argent, passementiers, drapiers, frippiers, marchands de soye, merciers, contreporteurs, revendeurs, revenderesses, attournaresses et plusieurs autres marchands de tous estats,..... les achètent de larrons et voleurs en leurs chambres et boutiques secrettes, et les déguisent et fondent en chambre et lieux secrets, de peur d'en estre repris par le Clerc de l'Orfèvrerie, qui est commis pour en faire la recherche. Pour à quoy obvier, tollir et oster les larcins..... vous mandons et commettons par ces présentes, etc. »

Ajoutons que Charles IX ne se borna pas à prendre la défense des orfèvres contre ceux qui usurpaient sur leurs prérogatives. Le 1er septembre 1572, il donna l'ordre au Parlement d'enregistrer à nouveau les Statuts et Règlements que le roi son père avait, en 1555, accordés à leur corporation et, par *Lettres patentes,* rédigées en son Conseil, le 16 octobre et le 18 novembre de la même année, tout en confirmant les privilèges que les orfèvres tenaient de Louis XII, il acheva de les décharger des mesures restrictives que ce prince avait apportées à l'exercice de leur profession, quant au poids et aux dimensions des pièces par eux fabriquées.

Mais ces bonnes dispositions de l'autorité royale et les facilités attribuées aux orfèvres ne devaient pas être de bien longue durée. Les temps troublés sont particulièrement favorables à la fraude. Il ne faut donc pas s'étonner que le règne relativement court de Henri III soit un des plus chargés en Édits, Ordonnances, Règlements, Arrêts et Lettres patentes. Dès le mois d'octobre 1575, le roi de France et de Pologne renouvela les privilèges de la corporation, sans apporter, du reste, à ses Statuts aucun changement notable. En septembre 1577, il réglementa une fois de plus « le droit de remède sur l'or et sur l'argent », c'est-à-dire l'abaissement de l'aloi par suite des soudures. Par la même occasion, le roi défendit l'exportation de l'or et de l'argent monnayé et non monnayé, et décida que la marque et la contre-marque ne devaient être apposées que sur l'œuvre complètement terminée. En outre, avant « toute vente et délivrance », et dès qu'un ouvrage était achevé et marqué, l'orfèvre était tenu de faire enregistrer ledit ouvrage et de payer d'avance, « par chacun marc en ouvrage [d'or] esmaillé, quatre livres tournois ; sans esmail, soixante sols tournois ; et de chacun marc d'ouvrage d'argent vermeil doré, cinquante sols tournois ; et de chacun marc d'argent cizelé et véré, quarante sols tournois, et de chacun marc d'ouvrage d'argent doré par les garnitures, vingt-cinq sols tournois ; pour chacun marc d'ouvrage d'argent blanc, vingt sols tournois ». L'*Édit* que nous citons ajoutait cette phrase : « Afin que, sous ombre de la vaisselle d'or et d'argent que nous faisons pour notre service, il ne nous soit fait fraude de nos droits... », et, partant de là, décidait que l'argenterie et la vaisselle plate destinées au roi seraient frappées des mêmes droits que celles des particuliers, manière



Fig. 816. — Orfèvre au XVIe siècle, d'après une gravure de Jost Amman.

indirecte de prévenir les nombreuses demandes d'exemption provenant de l'entourage royal. C'était, en un mot, l'institution du contrôle onéreux de l'État venant s'ajouter au poinçon bénévole et peu coûteux des Communautés et des villes. Des contrôleurs furent, en conséquence, établis pour veiller à l'exécution de cette réglementation. Munis d'un poinçon spécial, le même pour toute la France, ils furent chargés de rendre générale, sur toute l'étendue du royaume, l'application rigoureuse de ces nouvelles mesures fiscales. Un des considérants de cet important édit mérite surtout d'être retenu. Ces exigences inattendues sont motivées par le besoin et le devoir « d'obvier et punir le luxe, qui est tant en la quantité excessive des dits ouvrages, que en façons très somptueuses d'iceux que chascun fait faire et acheter, lesquels demeurent serrées, gardées et enfermées plus par curiosité que par nécessité d'iceux..., qui est un or et un argent mort, et duquel ne se tire aucun profit ».

Les *Registres du bureau de la ville* nous apprennent que les orfèvres, représentés par les prévôt des marchands et échevins de Paris, soumirent, le 6 août 1578, de très humbles remontrances au roi sur l'institution de ces contrôleurs, qui leur semblait une nouveauté abusive et dangereuse, et sur l'impôt particulièrement onéreux dont on voulait les charger. Toute une procédure suivit cette protestation. La Chambre des Comptes, la Cour des Monnaies,

le Parlement intervinrent tour à tour. Les années 1579 et 1580 furent remplies par des démarches de toutes sortes et des instances de toute nature. Le 7 avril de cette dernière année, les Maîtres Jurés de l'Orfèvrerie s'opposaient encore à l'adjudication de ce qu'on appelait la *Ferme du droit de remède,* et cherchaient à empêcher le nommé Jean Courault de s'en rendre adjudicataire ; mais il fut passé outre à ces protestations.

Ce n'est point tout. En 1578, Henri III publia une *Ordonnance* rendant de nouveau obligatoire la confection du chef-d'œuvre, tout en interdisant aux officiers de la Cour des Monnaies « de connoistre des dits chefs-d'œuvre ». Enfin, le 14 juillet 1584, furent renouvelées les prohibitions, édictées par Charles IX, réprimant les ateliers clandestins et défendant à tous « orfèvres, compagnons et serviteurs dudit art de ne besogner d'aucuns ouvrages d'orfèvrerie en lieux secrets et cachés » — prescription que les troubles de la Ligue rendaient absolument nécessaire.

En dépit de ces aventures terribles et sans cesse renaissantes, du conflit perpétuel dans lequel vivait la nation française, et des angoisses que traversa l'industrie nationale, le XVI[e] siècle, cependant, fut une époque relativement brillante pour l'orfèvrerie et pour les orfèvres. Si les traditions et le système économique du Moyen Age, qui n'avaient pas cessé de prévaloir, faisaient encore consister la principale partie de la fortune mobilière dans la possession des métaux précieux, qu'on étalait avec ostentation aux yeux du public, une appréciation judicieuse de la forme, un goût fin et délicat, une éducation plus subtile, qui commençaient à donner à la beauté plastique une sorte de droit de préséance sur la valeur intrinsèque et réalisable, achevèrent alors d'assigner aux pièces d'orfèvrerie le caractère de véritables œuvres d'art. Cette transformation, à laquelle les plus grands artistes de ce temps prêtèrent leur concours, et qui a rendu à jamais illustres les noms des Briot, des Étienne Delaune, des Pierre Woëriot, des Claude Delahaye, etc., valut un redoublement de considération aux orfèvres, et une intimité encore plus marquée s'établit entre ces habiles artisans et leurs augustes protecteurs. On a des lettres de Catherine de Médicis, adressées à Dujardin, son fournisseur préféré, qui respirent une familiarité cordiale ; et grâce au puissant crédit de cette princesse, l'orfèvre Claude Marcel, dont nous avons parlé à propos de l'Entrée de Charles IX, qui avait souvent l'honneur de la recevoir dans sa boutique du pont au Change, fut nommé deux fois échevin (en 1557 et 1562), puis conseiller de la Ville, et enfin prévôt des marchands. Catherine fit mieux encore. Elle consentit à tenir un des enfants de Marcel sur les fonts et dès lors l'appela son *compère.*

Pour leurs travaux d'orfèvrerie, Allart Plommyer, les Hotman, les Pijart, R. Toutin, Dujardin, Delahaye, Marcel n'hésitaient pas à recourir à la collaboration des plus célèbres sculpteurs de ce temps, auxquels ils demandaient des modèles. Un seul exemple fera juger du personnel d'élite qu'ils mettaient à contribution dans les occasions solennelles. Au milieu du XVI[e] siècle, la chapelle que les orfèvres parisiens avaient dédiée à saint Éloi menaçait ruine. Le 31 décembre 1554, Nicolas Lepeuple, Pierre Sanson, Lambert Hotman, Jean Pijart l'aîné, Jean Rouvet et Thibault Laurent, Gardes de la corporation, signèrent un marché avec Philibert Delorme et Germain Pilon, pour la reconstruction de ce sanctuaire.

Vers cette même époque, les orfèvres, qui, jusque-là, étaient demeurés groupés autour du pont au Change et dans le quartier Saint-Merry, occupèrent le pont Saint-Michel, qui venait d'être rebâti. Un peu plus tard, quand, en 1580, ce pont fut joint au terre-plein du Pont-Neuf par un quai surélevé, les disciples de saint Éloi firent également construire à leurs frais les hautes maisons bordant cette voie nouvelle, qui prit leur nom. Depuis lors, ils ne l'ont jamais complètement désertée.

Le règne de Henri IV, plus calme, dans sa seconde partie au moins, que celui de son prédécesseur, aurait dû, semble-t-il, être plus favorable aux orfèvres et à leurs coûteux travaux. Il n'en fut rien. Avec le règne des Valois, la passion du luxe effréné et sans mesure avait pris fin. La longueur de la guerre civile, la gêne universelle, les ruines accumulées avaient fait entrevoir sous un jour nouveau l'utilité et le prix de l'or et de l'argent. Au lieu de les envisager comme les signes évidents d'une richesse qu'on aimait à étaler aux yeux du public, on commença de considérer leur possession comme une ressource qu'il fallait avoir toujours prête, pour le cas où un pressant besoin se ferait sentir. Le prix de la main-d'œuvre, en outre, avait plus que quadruplé pendant le XVI[e] siècle. Le possesseur d'une riche orfèvrerie ne retrouvait plus, en la faisant refondre, la presque intégralité de ce qu'elle lui avait coûté. Il fallait en déduire la valeur des façons, qui souvent égalait celle de la matière. On connaît l'aventure de François I[er] et de M[me] de Châteaubriand. Le galant monarque ayant fait réclamer à la belle favorite les joyaux qu'il lui avait donnés au temps de leurs brûlantes amours, celle-ci les lui retourna en lingots. Instructive leçon ! car elle nous montre que, dès ce temps, le travail de l'orfèvre était plus considéré que le métal mis en œuvre.

L'ère des grandes prodigalités n'était pas close, toutefois. Le galant Béarnais et son majestueux petit-fils devaient encore fournir aux artistes, leurs contemporains, le moyen de déployer leur « génie » ; mais l'éclatante somptuosité, dont les *Inventaires* de Gabrielle d'Estrées, d'Anne d'Autriche et les *États* du mobilier de la Couronne nous fournissent un éblouissant tableau, ne devait plus revêtir le caractère éminemment artistique qu'elle avait eu un siècle plus tôt. En outre, l'autorité royale, mieux affermie, allait, après avoir triomphé de la féodalité, s'en prendre aux privilèges de la bourgeoisie, et les orfèvres, placés bien en évidence par l'importance de leurs transactions, devaient être des premiers atteints.

Sous ce rapport, Henri IV fut peut-être, de tous les rois, celui qui porta les coups les plus rudes à cette puissante Communauté. Non seulement il refusa de fermer les ateliers de la Trinité et de leur retirer la faculté qu'ils avaient de former des maîtres en dehors des conditions normales, mais encore il ouvrit, aux galeries du Louvre, toute une série d'autres ateliers privilégiés, et il institua un certain nombre de charges d'orfèvres « suivant la Cour » qui, relevant uniquement de son bon plaisir, échappaient au contrôle et à la surveillance des Gardes de l'Orfèvrerie. Cette dernière création fut d'autant plus mal vue, que les « marchands suivant la Cour » ayant non seulement le droit, mais encore le devoir d'ouvrir et de tenir boutique partout où le roi se trouvait en personne, ce n'était pas simplement les commerçants parisiens qui avaient à souffrir de cette concurrence dangereuse, mais encore ceux de toutes les villes où le roi séjournait. La noblesse et la bourgeoisie, en effet, désireuses de se modeler sur les gens du bel air, ne manquaient pas d'accorder leur préférence à ces artisans honorés de la faveur royale.

Fait curieux, c'est seulement au XVII[e] siècle que les orfèvres furent officiellement appelés à prendre place parmi ces « marchands privilégiés suivant la Cour ». Malgré que l'orfèvrerie jouât, longtemps avant cette époque, un rôle

fort important dans la vie des souverains et dans celle de leur entourage, le roi, dans ses déplacements, n'était accompagné d'aucun orfèvre. Bien qu'on relève dans les *Comptes d'Anne de Bretagne,* à l'année 1494, le nom de « Jehan Latour, orfaivre, suyvant la Cour, » cependant ils ne se trouvent nominativement compris ni dans l'Édit de Louis XII, qui institua cette compagnie privilégiée, ni dans les *Lettres patentes* du 19 mars 1543, qui porte leur nombre de 93 à 160; et il faut attendre la chute des Valois pour leur voir prendre rang officiellement dans cette cohorte privilégiée. Ce fut Henri IV qui combla cette lacune. Ses *Lettres patentes* du 16 septembre 1606 instituèrent deux charges d'orfèvres suivant la Cour, dont les lettres de privilège étaient à la discrétion du « Grand Prévôt de l'Hôtel ». Cette fondation, qui exemptait les titulaires de tous services et impositions, ne laissa pas que était ainsi conçu : « Trois jours après que le Roy sera parti en lieu plus éloigné, ils [les marchands] seront tenus de fermer leurs boutiques et magasins, à peine de confiscation de leurs marchandises. » Enfin, il était ajouté que « le Roy estant à Paris, les marchands et artisans des Communautéz de la Ville » auroient le droit d'effectuer leurs visites « chez les privilégiéz, en la présence de l'un des officiers de la Prévôté de l'hôtel ».

Nous avons tenu à mentionner ces restrictions apportées aux prérogatives des marchands suivant la Cour, pour bien faire sentir quelle était l'étendue de leurs privilèges, et combien les avantages qui leur avaient été concédés, dans le principe, devaient paraître dangereux aux membres ordinaires des Communautés marchandes. Les orfèvres surtout poursuivirent, par tous les moyens en leur pouvoir, la suppression d'une institution qu'ils jugeaient abusive. Un *Arrêt*

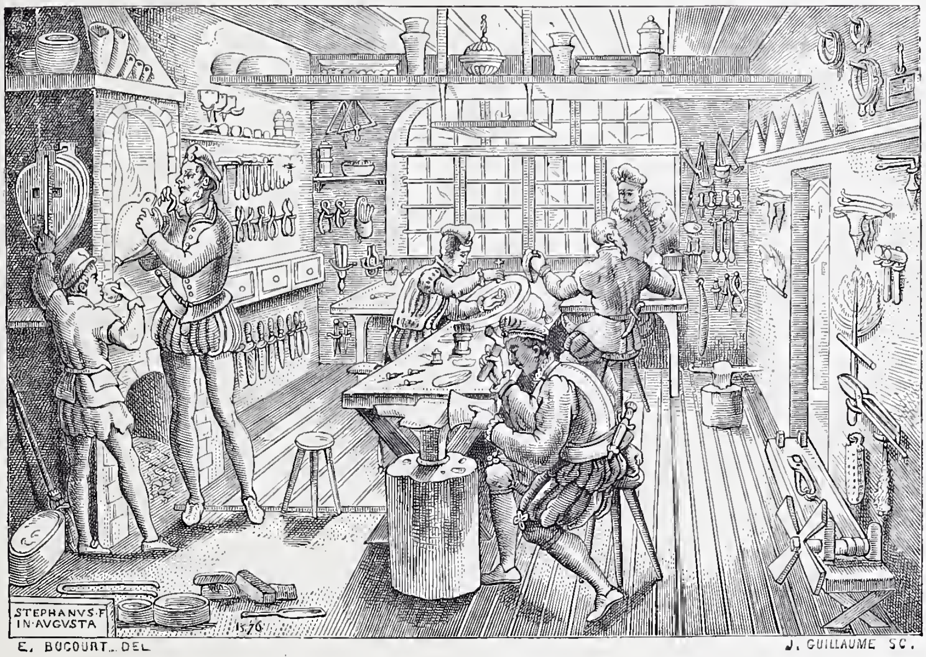


Fig. 817. — Atelier d'orfèvre au XVIe siècle, d'après une estampe d'Étienne Delaune.

de provoquer, selon l'habitude, des protestations à la fois énergiques et nombreuses. On peut trouver, dans le *Traité de police* de Delamare (livre Ier, titre X, chap. IV), la trace des multiples contestations qui s'élevèrent alors de diverses parts et qui se poursuivirent pendant plus de quatre-vingts ans.

Dès 1618, le jeune Louis XIII était forcé de reconnaître « que presque pas un de ceux qui avoient été pourvus de ces commissions ne suivoient la Cour, qu'ils ne s'y faisoient admettre que pour jouïr seulement des privilèges et exemptions dans la ville de Paris, ce qui diminuoit considérablement les aides et autres droits du Roy, et troubloit la police des arts et mestiers ». Un *Arrêt* en forme de *Règlement* du 20 janvier 1625 obligea, en conséquence, le prévôt de l'hôtel à ne plus admettre que des marchands français « à toutes les places de marchands et artisans privilégiéz, dont jouissoient alors les étrangers, de quelque nation qu'ils fussent ». Il était dit encore, dans ce *Règlement,* que les orfèvres suivant la Cour ne pourraient, à l'avenir, tenir boutique à Paris que lorsque le roi se trouverait de sa personne dans cette ville, ou en résidence à Saint-Germain, Monceau, Fontainebleau « ou en autre lieu d'égale ou plus proche distance ». Un autre passage *du Conseil* du 28 septembre 1672, rendu sur la requête des maîtres et Gardes de l'orfèvrerie, nous apprend qu'à cette époque la Communauté avait obtenu que nul ne pût « exercer l'art et commerce d'orfèvre à la suite de la Cour ou ailleurs, sans avoir été reçu maître, conformément aux Ordonnances, à peine de mille livres d'amende ». Un autre *Arrêt* de 1676 étendit en faveur des Gardes de la Communauté le privilège des visites. Enfin, un *Arrêt* du 13 juillet 1688 reconnut « que les statuts du Commerce et des Arts et Métiers ont été donnéz à chacun des Corps et Communautéz, pour y établir l'ordre et la perfection nécessaires au bien de l'Etat ; — que ces justes et sages précautions étoient devenues inutiles par les abus qui se commettoient, sous prétexte des titres de marchands et artisans suivant la Cour ; — que depuis quelques années il s'en faisoit un si mauvais usage qu'au lieu que, suivant les Ordonnances, les Statuts et les Règlemens, tous marchands et artisans doivent se contenir dans les bornes de leurs possessions, sans entreprendre les uns sur les autres, et qu'au lieu que ceux qui prennent les titres de marchands et artisans privilégiéz suivant la Cour doivent être premièrement marchans et artisans choisis dans le nombre de ceux qui composent les Corps et Communautéz déjà établis, ceux

qui prenoient ces titres n'étoient d'aucun Corps ou Communauté, ou, s'ils en étoient, c'étoient des Corps ou Communautéz dont les exercices étoient incompatibles avec les privilèges qu'ils obtenoient.... Par ces raisons, etc. » Les conclusions découlant d'un préambule si fortement motivé sont faciles à sentir, et c'est ainsi que prit fin une création qui, selon les mœurs commerciales du temps, pouvait être, à bon droit, considérée comme étrangement révolutionnaire.

La Communauté des orfèvres n'eut pas aussi facilement raison des privilèges accordés aux artisans logés par le roi aux galeries du Louvre. Ainsi que nous l'avons déjà expliqué dans une autre partie de cet ouvrage (voir t. II, col. 1013), ceux qui étaient honorés de cette faveur avaient non seulement la faculté de fabriquer et vendre leurs produits sans être assujettis à aucune des formalités et à aucune des obligations des maîtres ordinaires, mais encore il leur était loisible de former des apprentis, qui arrivaient à la maîtrise par une voie détournée, et sans être soumis aux épreuves imposées par les statuts de la Communauté aux autres postulants. « Nous leur avons permis, disent les *Lettres patentes* du 22 février 1608,..... de prendre à chacun deux apprentifs, qui, entrant audit apprentissage, s'obligeront aux maîtres par bon contrat passé pardevant notaires, et ayant servi et parachevé leurs temps, lesdits maîtres leur en bailleront certificat en bonne et due forme. » Ce certificat devenait, plus tard, une sorte de clef d'or, qui ouvrait les portes de la maîtrise. Sur le simple vu de leur brevet d'apprentissage, les élèves des artistes logés au Louvre devaient, en effet, être acceptés comme maîtres « tant à Paris que dans toutes autres villes du Royaume, tout ainsi que s'ils avoient fait leur apprentissage sous les maîtres desdites villes, sans être astreints à faire aucun chef-d'œuvre, prendre lettres,... etc. » Les orfèvres n'avaient pas manqué, on peut le croire, de protester contre ces prérogatives léonines ; mais ils échouèrent cette fois d'une façon complète. Les privilèges attachés à la possession des logements du Louvre furent confirmés par un arrêt du 24 février 1672 ; et, qui pis est, les maîtres et gardes virent se renouveler dans l'enceinte des Gobelins ces mêmes abus de pouvoir, contre lesquels ils s'élevaient avec autant d'énergie que de persévérance. Ces derniers présentaient même une aggravation : l'apprentissage qui, aux galeries du Louvre, était de huit années, se trouvait réduit à six pour les artisans formés aux Gobelins.

L'échec fut particulièrement douloureux, car, de tout temps, cette question de l'apprentissage demeura au nombre de celles qui tenaient le plus au cœur des anciennes Communautés, et cela se comprend. L'apprentissage était, en quelque sorte, la clef de voûte de la corporation. Aussi les actes qui en constataient les conditions étaient-ils toujours passés devant notaire, et le plus souvent avec une certaine solennité. Nous avons été assez heureux pour retrouver un de ces contrats, reçu par Me Beaufort (prédécesseur très médiat de Me Carré). Nous croyons bien faire en le transcrivant à cette place :

Fut présent Jacques de Lens, demeurant à Paris, sur le quay de la Mégisserye, paroisse Saint-Germain-Lauxerrois. Lequel pour son proffit faire... s'est vollontairement mis en aprentissage de ce jourd'huy jusqu'à huit ans après ensuivant finis et accomplis. — Et [d'] autre [part], Pierre de Lens, mc orphèvre, bourgeois de Paris, demeurant sur le quay de lorloge, isle du Palais, parre Saint-Barthélemy, à ce présent et comparant [déclarant] qu'il a pris et retenu pour son aprentif durant led. temps, pendant lequel il promet et soblige luy monstrer et enseiguer led. art d'orphèvrerie et tout ce dont il se mesle et entremest en iceluy, luy fournir ses vivre, feu, lit et logement, et le traitter doucement et humainement comme il apparticnt. Led. aprentif sentreticndra de ses habits, linge, chaussures et autres ses nécessitéz selon sa condition ; ce présent apprentissage fait moyennant la somme de deux cents livres, sur laquelle led. Pierre de Lens confesse avoir reçu dud. Jacques de Lens cent livres, dont est quittance, et pour ces cent livres restant led. Jacques de Lens soblige de les payer aud. Pierre de Lens dans quatre ans d'huy à peine... et promettant led. aprentif aprendre led. mestier à son pouvoir servir son maistre en iceluy et en toutes autres choses qu'il luy commandera de licite et honeste, faire son profit, éviter son dommage, l'advertir du contraire s'il vient à sa connoissance, sans que pendant lesd. huit ans led. aprentif puisse s'absenter ny aller ailleurs servir. Ainsi pr. ob. fait et passé à Paris, en lade estude, l'an XVIe soixante-dix-sept, ce vingt-deuxiesme jour de juin.

Ont signé :

PIERRE DE LENS.
JACQUES DE LENS.
BEAUFORT.
OGIER.

Les contrats d'apprentissage n'étaient pas les seuls actes pour lesquels les orfèvres avaient recours à l'intervention des notaires. Le marché ci-dessous en est la preuve. Ce document, qui emprunte une importance spéciale, non seulement à la haute situation de l'homme éminent, auteur de la commande, mais encore à la grande notoriété de l'orfèvre contractant, fournit un type intéressant de ces sortes d'engagements. Denis Debonnaire, ou de Bonnaire, dont la signature est apposée au bas de cet acte, était, en effet, un des artisans appréciés de son temps. Dès 1614, il avait été élu Garde de l'Orfèvrerie, conjointement avec Jean Herondelle, Charles Avelines, Pierre Lefevre, Noël Jalloux et Vincent Courtet. Il fut de nouveau appelé à remplir ces hautes et délicates fonctions en 1623, 1632 et 1633. Il appartenait à une famille d'orfèvres justement célèbres. Son frère, Philippe Debonnaire, fut nommé Garde de la Communauté en 1630. Il était, en outre, le père de Marc Debonnaire, qui figure sur la liste des Gardes, à l'année 1663, et l'oncle d'Antoine Debonnaire, qui reçut de Colbert le titre de « Conducteur des ouvrages d'orphèvrerie du roy ». La pièce dont nous parlons est ainsi conçue :

Mémoire des pièces de vaisselle d'argent que Denis de Bonnaire, maistre marchant orfebvre à Paris, promest de faire et fournir à Monseigneur de la Fayette, évesque de Limoges et premier aumosnier de la Royne, pour sa grande chappelle en argent blanc cizellé.

Suit le détail des pièces en argent et en vermeil qui est sans intérêt :

Touttes lesquelles pièces moy dict Denis de Bonnaire prometz de faire et fournir à mondt Seigneur l'Évesque de Limoges en bonne estoffe fabriquée, façonné comme il a esté entre nous convenu et ainsi qu'il a esté porté par le mémoire de l'aultre part, soit, sçavoir la petite chappelle dans le huictiesme du mois de febvrier prochain, et la grande chappelle dans le huictiesme de may prochain, et de les luy deslivrer ou à celuy qui aura charge de sa part en ceste ville de Paris. — Et nous, François de la Fayette, nommé par le Roy à l'Évesché de Limoges, promettons audit de Bonnaire luy donner pour chacun marc d'argeut doré goderonné façouné pour noe petite chappelle la somme de trente-quatre livres tournois, et pour le marc d'argent de notre grande chappelle, a argent cizellé, de mesme façon fabriqué que celle qu'il a faite pour le sieur abbé de Saint-Ambroise — trente-deux livres tournois pour marc, ainsy qu'avons convenu et accordé eusemblement. En déductiou desquelles sommes, nous dit, Évesque de Limoges, avous baillé par advance aud. de Bonuaire la somme de mil livres tournois, promettons lui payer le surplus de ce que monteront a raison que dessurs lesd. deux chappelles en deux payemeus, sçavoir la moictié dans le huictiesme de febvrier, dans laquelle moitié entrerout et seront comprins lesdts mil livres données par advance, et l'aue moictié qui sera le total et entier payement ung an après qu'il m'aura délivré toutes les pièces ci-dessus mentionnées pour les deux chappelles.

De toutes lesquelles conditions nous, Évesque de Limoges, et moy dict de Bonnaire, avons demeuré d'accord et promettons garder et accomplir. En foy de quoy avons signé au prés[t], faict à Paris, ce seiziesme jour de décembre mil six cent vingt-sept.

Ont signé :

De la Fayette, *Év. nommé de Lymoges.*
De Bonnaire.

Enfin, parmi les actes notariés du XVIIe siècle, on rencontre un certain nombre de quittances. Nous reproduisons la suivante, qui émane d'un des artistes les plus célèbres de ce temps.

Je soubzsigné, Claude Ballin, orfèvre du Roy, recognois avoir receu de M. Jérosme Duboys, mandataire de M. le comte de la Rochefoucauld la somme de 210 livres tournois que ledict M. le Comte me devoit pour la fasson d'un flambeau de main, que j'ai faict conforme au patron à moy remis, de laquelle somme de deux cens dix livres je teins quipte le dict Duboys, au dict nom et m'en tiens content et satisfait et n'en auray plus rien à requérir. En vérité de quoy j'ai signé la présente quiptance de mon seing manuel à Paris, le VIIe jour de mars 1665.

Ballin.

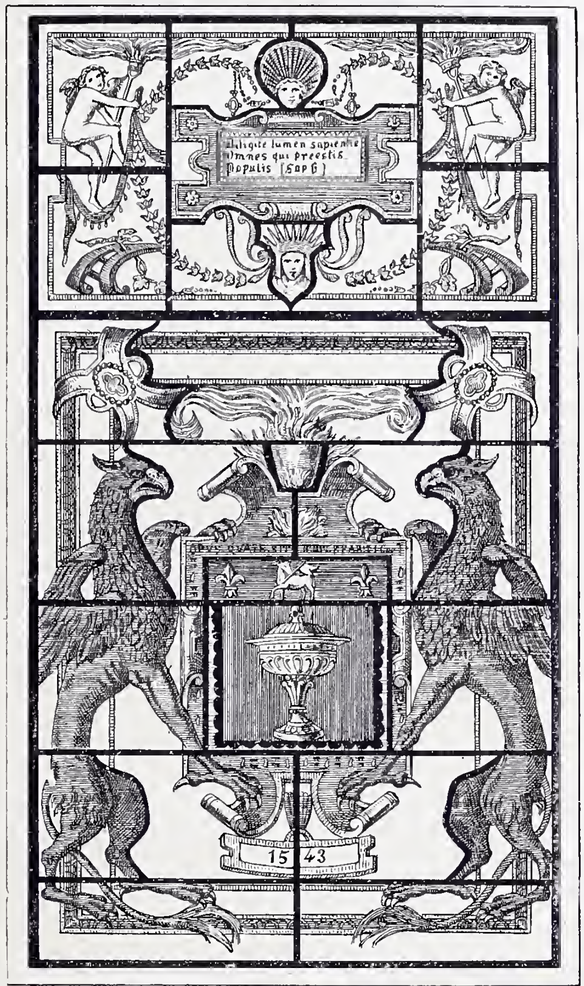


Fig. 818. — Vitrail de la maison des orfèvres de Rouen, avec les armoiries de la corporation.

Mais ces diverses pièces, pour curieuses qu'elles puissent sembler, ne doivent pas nous faire perdre de vue la condition générale des orfèvres au XVIIe siècle. Fait à noter, si ces habiles artistes purent se plaindre avec raison des empiétements de l'autorité royale et d'attentats nombreux à leurs privilèges, ils eurent, durant la première moitié du XVIIe siècle, bien plus à souffrir encore des lois somptuaires. « Le lundy XVe jour de janvier 1607, écrit Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VIII, p. 270), j'ai acheté, un sol, un nouvel édit du Roy, pour la défense des passemens d'or et d'argent, à commencer du 1er mars prochain premier jour de karesme, où volontiers telles réformations se publient et renouvelent, et se gardent en une année comme en l'autre. » Les prohibitions édictées par Henri IV contre les passements et les broderies d'or furent appliquées, peu de temps après, à l'orfèvrerie, et renouvelées avec une rigueur peu commune par le modeste et réservé Louis XIII. Le 20 décembre 1636, ce prince fit signifier à la Communauté des orfèvres des *Lettres patentes* portant que, « pour arrêter le luxe et la trop grande superfluité des ouvrages d'or et d'argent qui étoient alors en son Royaume, il étoit fait très expresses inhibitions et défenses à tous les orfèvres, tant de Paris que des autres villes, de faire dorénavant aucuns ouvrages cizeléz et moulez pour quelque personne que ce fût ». Le roi décidait, en outre, qu'il serait « fait inventoire de tous ceux qui se trouvoient dans leurs boutiques », que cet inventaire serait « porté au greffe de la Cour des Monnoyes, pour y avoir recours quand besoin seroit, afin qu'il n'en pût être abusé ». Enfin, il était défendu de faire « pendant un an, et jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté en ait esté ordonné, aucune vaisselle ou ouvrage d'or excédant le poids de quatres onces, ni aucunes pièces de vaisselle d'argent excédant quatre marcs, pour qui que ce fust, sans une permission expresse par *Lettres patentes* [scellées] du grand sceau, enregistrées en la Cour des Monnoyes ; à peine de confiscation des ouvrages, cinq cens livres d'amende, fermeture de la boutique des orfèvres pour la première fois, et de punition corporelle en cas de récidive ».

L'année prescrite par cette *Ordonnance* à peine écoulée, les orfèvres présentèrent aussitôt une supplique pour avoir la liberté de travailler à des ouvrages de tout poids. Leur requête apportée au Conseil, le roi ordonna, par un *Arrêt,* rendu le 6 mars 1638, « qu'il en seroit délibéré au premier jour, pour être sur le tout fait tel règlement, pour la commodité publique, qu'il appartiendroit ». En attendant, Louis XIII permit aux orfèvres « de faire des bassins, des éguières couvertes, de grands plats potagers d'argent, dont les particuliers pourroient avoir besoin, nonobstant qu'ils excédassent le poids de quatre marcs porté par la Déclaration du 20 décembre 1636, et fit défenses de les y troubler ».

Mais cette liberté ne dura guère. De nouvelles restrictions ne tardèrent pas à venir entraver la fabrication de l'argenterie. Sous la régence d'Anne d'Autriche, ces restrictions furent si précises, et la surveillance si bien établie, que même pour les plus puissants personnages, les artistes les mieux en Cour n'osaient pas entreprendre des pièces excédant un certain poids. Un curieux document, emprunté aux archives des Affaires étrangères, nous apprend qu'en 1644 le cardinal de Mazarin, ayant éprouvé le besoin de posséder une cuvette d'argent du poids de 70 marcs, s'adressa à François Lescot. Commerçant honoré, et qui, plus tard, fut élu Garde de la Communauté (1652), Lescot en référa prudemment à sa Compagnie, qui sollicita pour lui la permission de déroger aux *Édits et Règlements.* Cette dérogation en faveur du premier ministre, c'est-à-dire du personnage le plus puissant de ce temps, ne pouvait être refusée, puisqu'elle dépendait exclusivement de celui-là même qui donnait la commande. Lescot fut donc autorisé à fabriquer sa cuvette, par des *Lettres patentes* dont la teneur nous a été conservée et que nous consignons ici, à cause de leur valeur documentaire. Ces lettres étaient ainsi conçues :

Louis, par la grâce de Dieu, etc., aux maîtres et gardes de l'orpheuvrie de notre bonne ville de Paris, salut. Notre cher et bien-aimé François Lescot, nostre orpheuvre, nous a humblement remontré qu'il luy a été commandé de faire une cuvette d'argent du poids de soixante-dix marcs pour le service de notre très cher et bien-aimé cousin le



Fig. 819. — Les orfèvres du roi, au XVII[e] siècle. Fragment de la tapisserie représentant la *Visite de Louis XIV aux Gobelins.*

cardinal Mazarin; et d'autant que par notre dernière Déclaration nous avons fait deffenses de faire fabriquer des pièces d'argent de ce poids et de cette qualité sans notre permission expresse, l'exposant nous a requis nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes nous avons permis et permettons audit exposant de faire fabriquer ladite cuvète de soixante-dix marcs, pour notre dit cousin le cardinal Mazarin, à la charge que ladite pièce sera portée en votre maison commune pour y être par vous essayée et marquée en la manière accoutumée, vous faisant apparoir ces présentes, sans que ledit exposant soit tenu de faire enregistrer icelles en notre Cour des Monnoyes et sans prendre autre permission, car tel est notre plaisir.

Donné à Paris, le … janvier l'an de grâce mil six cent quarante-cinq et de notre règne le deuxième.

Ce document mériterait assurément d'être commenté. Il montre mieux qu'aucun autre à quelle surveillance étroite était soumise alors la profession d'orfèvre. Ce premier ministre, obligé de s'autoriser lui-même, par un acte officiel, à déroger aux obligations découlant d'*Edits* et d'*Ordonnances* qu'il avait pour mission de faire observer, offre un spectacle curieux et tout à fait digne d'être mis en lumière.

On pourrait croire que, sous le règne de Louis XIV, prince magnifique et dépensier, qui donnait à l'Europe le spectacle de la prodigalité la plus débordante, cette législation limitative du luxe privé subit un temps d'arrêt, et qu'il fut permis aux sujets de se modeler sur l'exemple de leur monarque. Eh bien, il n'en fut rien. Sous ce long règne, on ne compte pas moins de vingt *Édits* ou *Ordonnances* réglant cette délicate matière. Jamais roi ne se montra plus prodigue en lois somptuaires de toutes sortes. Le 26 octobre 1656, le 27 novembre 1660, le 17 mai 1661, le 18 juin 1663, le 29 décembre 1664, le 17 novembre 1667, le 13 avril et le 9 juillet 1669, le 5 juin 1677, le 10 février et le 1[er] mai 1687, le 14 novembre 1691, en mars 1700, le 12 décembre 1703 et le 10 février 1704, notamment, Louis XIV frappa les industries de luxe de mesures restrictives, et les dates de ces *Édits,* la plupart suivis de nomination de commissaires spéciaux, de visites, perquisitions, saisie et destruction d'objets précieux, méritent d'autant plus d'être retenues, qu'un certain nombre d'entre elles coïncident soit avec des commandes invraisemblables d'orfèvreries merveilleuses, soit avec des livraisons de meubles d'un prix considérable, soit enfin avec des encouragements et subsides accordés à des artisans étrangers, pour monter en France des manufactures de passements, de dentelles, de brocarts, de draps d'or et de soie, dont ces mêmes *Édits* défendaient la fabrication et la vente.

L'orfèvrerie, toutefois, ne compta pas, dans le principe, parmi les professions spécialement maltraitées. C'est seulement en 1672 que Louis XIV commença à s'occuper d'elle. Les édits antérieurs, notamment celui de 1636, étaient peu à peu tombés en désuétude. Nous avons raconté au mot ARGENTERIE (t. I[er], col. 136) comment les princes et les ministres avaient été les premiers à enfreindre la réglementation sévère, établie par Louis XIII. Le poids de l'orfèvrerie possédée par le cardinal de Mazarin dépassait 5,000 marcs. Le contrôleur général de Castille, beau-père du célèbre Fouquet, ne se gênait pas pour étaler chez lui des meubles d'argent massif, et la reine Anne d'Autriche avait autour de son lit un balustre de ce métal. Louis XIV, dès qu'il fut en état de donner essor à ses goûts fastueux, renchérit sur ces exemples, et nous avons détaillé (t. I[er], col. 137 et 138) les magnificences sans pareilles dont il enrichit et décora Versailles. On peut croire que les simples particuliers, encouragés par un si beau modèle, ne se firent pas faute d'imiter le Grand Roi. Mais celui-ci ne pouvait tolérer qu'on essayât de lui ressembler. Aussi, par sa *Déclaration* en date du 26 avril 1672, enregistrée le 5 mai suivant, fit-il défenses expresses « à tous orfèvres et ouvriers de fabriquer et exposer, ni vendre aucune vaisselle d'or, servant à l'usage de la table, de quelque poids que ce puisse être; et pareillement de fabriquer, exposer ni vendre aucuns bassins d'argent excédans le poids de douze marcs, ni des plats excédans le poids de huit marcs, ni toutes autres vaisselles et pièces d'argenterie pour l'usage des tables, excédans le dit poids de huit marcs ». Et la *Déclaration* ajoute : « Leur faisons pareillement défenses de fabriquer, exposer ni vendre des buyres, seaux, cuvettes et autres vases d'argent, servans d'ornement de buffet, ni chenets, feux d'argent, braziers, chandeliers à branches, girandoles, plaques à miroirs, miroirs, cabinets, tables, guéridons, panniers, corbeilles, vases, urnes et tous autres ustanciles d'argent massif, ou appliqué sur bois, cuirs et autres matières, à peine de confiscation et de quinze cens livres d'amende pour la première fois, applicable, savoir un tiers à Nous, un tiers à l'Hôpital Général,

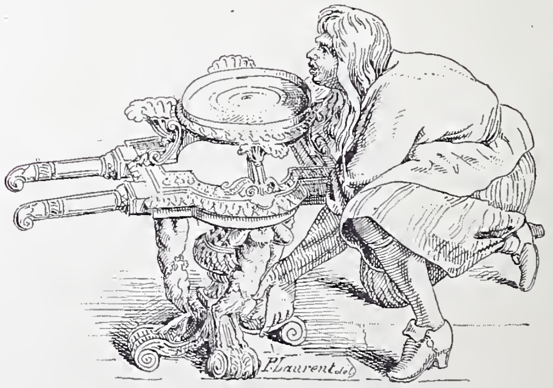


Fig. 820. — Orfèvre du roi (XVII[e] siècle). Fragment de la tapisserie représentant la *Visite de Louis XIV aux Gobelins.*

et l'autre tiers au dénonciateur, et en outre de punition corporelle en cas de récidive ; à l'exception toutefois des ornemens d'argenterie des églises, qui seront fabriquéz en la manière accoûtumée, et sans limitation de poids. » On voit

le peu de ménagements gardés avec ces pauvres orfèvres. Les particuliers n'étaient pas mieux traités. La même *Déclaration*, en effet, enjoignait « à toutes personnes ayant de la vaisselle, pièces d'argenterie, meubles et ustansiles

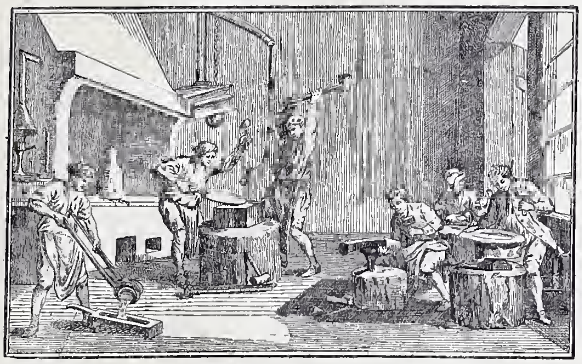


Fig. 821. — Atelier d'orfèvre grossier, d'après l'*Encyclopédie*.

d'or et d'argent de la qualité et poids ci-dessus défendus, de les porter, en l'Hôtel des Monnoyes, pour y être converties en espèces, et leur en être délivré la valeur ». Comme unique marque de sa tolérance, l'Autorité accordait six mois aux détenteurs des ouvrages proscrits pour en faire connaître l'estimation et pour en opérer la remise.

Ces mesures restrictives, si funestes à nos arts somptuaires, trouvèrent non seulement des approbateurs, mais encore des apologistes. « La liberté ayant été laissée aux orfèvres de travailler à tels ouvrages et de tels poids que bon leur sembloit, écrit Delamare, les amateurs en avoient abusé, l'argent avoit été prodigué à tel point, que ce n'étoient plus des plats, des bassins et autres vaisselles nécessaires, mais des tables, des guéridons, des chenets, des grilles de feu, des cabinets et d'autres meubles qui en étoient fabriqués. L'or, à proportion, n'étoit pas mieux ménagé. Il n'y avoit plus d'autres bornes que celles de la Fortune ; les Conditions n'étoient pas distinguées ; un aussi grand dérèglement demandoit un puissant remède. » Ces considérations préliminaires et déterminatives sont d'autant plus dignes d'être relevées, qu'elles émanent du commissaire même, qui allait être chargé de l'exécution des édits dont nous parlons. Ce fut, en effet, Nicolas Delamare qui, en 1687 et 1689, procéda aux perquisitions chez les orfèvres et saisit, mutila, détruisit ou fit détruire, sous ses yeux, les œuvres d'art qui n'étaient pas conformes aux instructions renfermées dans la *Déclaration* du 26 avril 1672 et dans les autres décisions royales subséquentes.

De nouvelles *Ordonnances*, en effet, rendues en 1673, 1675, 1677, 1679, étaient venues confirmer ces mesures vexatoires. Mais c'est surtout quand la persistance de la guerre eut mis le trésor à sec, que les lois somptuaires furent appliquées avec une inexorable rigueur. La *Déclaration* du 10 février 1687, par laquelle Louis XIV renouvelait toutes ses prescriptions antérieures, se distingue par son caractère particulièrement explicite. Elle énumère, une fois de plus, les objets qu'il était désormais interdit de fabriquer et défend, en outre, « à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de faire ni laisser travailler dans leurs hôtels et maisons aucuns ouvriers ni orfèvres ausdits ouvrages, aux peines portées par les anciennes Ordonnances et Règlemens ». De plus, il était enjoint au lieutenant général de police de Paris, aux lieutenants généraux des bailliages, ainsi qu'aux juges royaux, de se transporter dans les boutiques des orfèvres et ouvriers de Paris et des provinces, de se faire représenter les ouvrages achevés ou en cours d'exécution, de dresser leur procès-verbal et de faire cesser le travail, chaque fois qu'ils trouveraient les fabricants en contravention avec la *Déclaration* royale.

Pour assurer, à Paris, l'application rigoureuse de cette *Déclaration*, le roi nomma un commissaire spécial. Delamare fut chargé, nous l'avons dit, de cette mission délicate. Nous savons par lui-même qu'il s'en acquitta avec une conscience et un zèle dignes d'un meilleur emploi. Il a pris soin, en effet, de nous laisser les procès-verbaux des perquisitions auxquelles il procéda chez le célèbre Alexis Loir, chez Thomas Aubry, chez Philippe de Larbre, chez Charles de la Fresnaye, en la boutique de Pierre Loizon, située dans la galerie des prisonniers au palais, chez Jean-Baptiste Favier, établi également au palais, etc. Ni le titre de Garde, ni celui d'orfèvre de la Couronne, ni les logements privilégiés, accordés par le roi aux galeries du Louvre, n'exemptèrent de ces visites inquisitoriales. Une des premières perquisitions exercées par Delamare eut lieu dans « la maison du sieur Nicolas Delaunay, marchand orfèvre ordinaire du Roy et l'un des Gardes à présent en charge, demeurant dans les galeries du Louvre ». Le procès-verbal relatant ces investigations vexatoires est daté du 4 mars 1687. On voit que l'actif commissaire n'avait pas perdu de temps. Il n'était en fonctions que depuis trois jours. Le 6 mai 1687, le lieutenant général de la Reynie informait Sa Majesté que, dans le cours de mars et d'avril, Delamare avait découvert et saisi, chez les orfèvres parisiens, un poids de 3,266 marcs « d'ouvrages défendus, tant achevéz qu'imparfaits et prêts à achever », et le roi, en son Conseil, rendait un *Arrêt* ordonnant que les pièces mentionnées dans les procès-verbaux annexés seraient « brizées, rompues et défigurées en présence du sieur de la Reynie, ou des officiers de police qui seront par lui commis à cet effet ; en sorte que lesdits ouvrages ne puissent être réparéz ni vendus ». Sa Majesté daignait, toutefois, accorder un adoucissement aux malheureux dont on détruisait ainsi le travail. Le roi consentait à leur faire rembourser les droits de contrôle perçus par l'État sur les objets d'art mutilés.

Les années sombres qui suivirent, bien loin d'atténuer cette persécution, firent redoubler, au contraire, le zèle des iconoclastes officiels. La *Déclaration* du roi du 14 décembre 1689 renouvela, en les aggravant, les prescriptions précédentes. La dorure de l'argent fut interdite, si ce n'est pour l'orfèvrerie religieuse. Le système des investigations et des perquisitions fut étendu aux mer-



Fig. 822. — Jeton de la corporation des orfèvres (XVIIIe siècle).

ciers, joailliers, bijoutiers et miroitiers. Toutes les pièces d'orfèvrerie comprises dans les ventes, par autorité de justice, « toute argenterie et vaisselle d'argent, de quelque qualité qu'elle soit », trouvée parmi les meubles d'une personne décédée, devaient être saisies au moment de la mise

en adjudication, transportées à l'hôtel des Monnaies le plus voisin et converties en espèces. Bientôt, le roi envoya à son tour son argenterie à la refonte. Versailles et les palais royaux furent démeublés et les fidèles sujets de Sa Majesté, invités à suivre l'exemple royal, se conformèrent docilement aux injonctions du maître. Nous avons raconté autre part ce désastre. (Voir t. I[er], col. 138.)

L'*Édit* de 1700, qui clôt cette série de mesures vexatoires, renchérit encore sur ceux qui l'avaient précédé. Pour le faire exécuter dans toute sa rigueur, un seul commissaire ne parut pas suffisant. Le lieutenant de police d'Argenson adjoignit à Delamare cinq nouveaux collègues, disposés à rivaliser de zèle avec leur ancien. On conserve, aux Archives nationales, les procès-verbaux des perquisitions que Jean Regnault, commissaire au Châtelet, pratiqua, le 1[er] avril 1700, chez Nicolas Delaunay, directeur de la monnaie et des médailles du roi, aux galeries du Louvre; chez Françoise Féron, veuve d'Adrien Lefèvre, rue Saint-Honoré; chez Thomas de Roussy, établi même rue, *Aux Bâtons royaux;* chez Jacques Claye, rue Neuve-Saint-Honoré; chez Jean-Baptiste Coquolt, dit Gilbert, même rue; chez Antoine Lévesque, rue Saint-Honoré, attenant au Palais-Royal; chez François Simonnin, Pierre Coeffé, Françoise Barbier, veuve de Jean Benoist, Charles Quévanne, tous quatre établis rue de l'Arbre-Sec; chez Pierre Cordier, au carrefour de la Monnaie; chez Guillaume Dautel, quai de la Mégisserie; chez Simon Le Bastier, *A la Croix d'or,* et chez Jacques Dubourg, *A l'Étoile d'or,* tous deux rue de l'Arbre-Sec; chez Quentin Lequeux, rue de la Monnaie; chez Claude de Louan, même rue; chez Gabriel Vaucoux, rue du Roule; chez Edme Vallée, rue Saint-Nicaise; chez Denis Patu, rue de l'Arbre-Sec; chez Honoré de Villers, rue des Lavandières; chez Lambert Payen, même rue; chez Philippe Mathieu, rue Jean-Lantier; chez Claude Payen, rue des Deux-Portes; chez Charles Despots, rue Thibautodé, etc. On voit que le commissaire Regnault n'avait pas perdu sa journée.

Le 3 avril, après un jour de repos bien gagné, il reprit ses perquisitions, commençant par Julien La Vallée, rue Saint-Honoré, et par Catherine, veuve de Claude Béguin, rue Saint-Honoré, près la rue Saint-Louis, etc. Dans le magasin de l'illustre Claude Ballin, sis rue du Louvre, on découvrit « un milieu de table appelé surtout, surmonté de sa girandolle, d'où il sort huit branches, deux suceriers, deux poisvriers et huit corbeilles ». On voulut se saisir de cette pièce magnifique, qui n'était pas achevée; mais Claude Ballin déclara que ce surtout était destiné à l'empereur, et il présenta une autorisation spéciale, signée du roi et datée du 21 novembre 1699, qui lui permettait de « faire et parachever » ce beau morceau d'orfèvrerie.

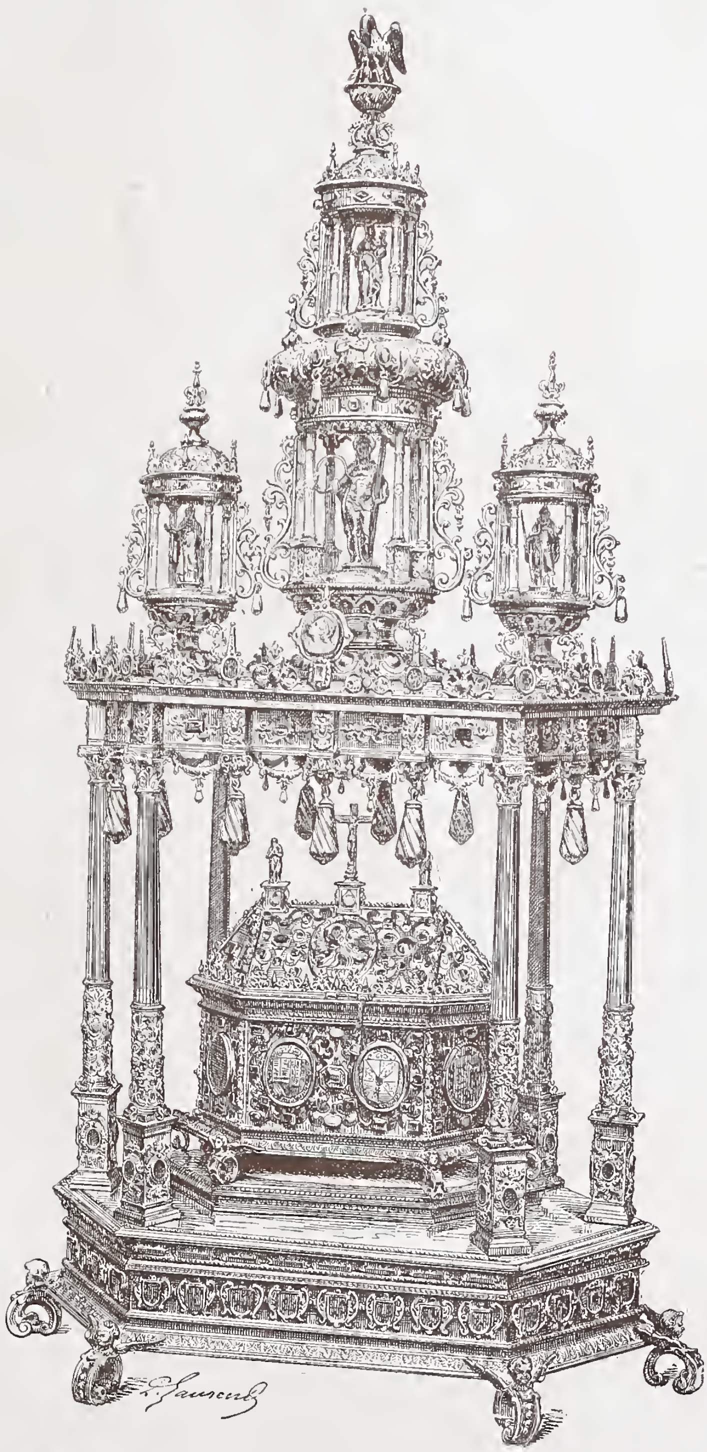
Les collègues du commissaire Jean Regnault ne montrèrent pas moins d'activité. Delamare prend le soin de nous informer que les visites et les perquisitions furent continuées pendant plusieurs jours chez tous les orfèvres et joailliers; mais, ajoute-t-il, non sans une pointe de fierté, « les Édits précédens avoient été si exactement observéz que, dans cette visite, il ne se trouva aucun ouvrage défendu ». Cet aveu, peu sujet à caution, se passe de commentaires.



Fig. 823. — Carte-adresse de l'orfèvre Biennais (fin du XVIII[e] siècle).

Cette surveillance de tous les instants, cette inquisition constante, eurent encore un autre résultat que celui poursuivi par le Roi-Soleil. Les orfèvres ne se bornèrent pas à ne plus fabriquer que des pièces d'un poids et d'une dimension limités, ils apportèrent aussi une régularité plus grande et une honnêteté plus scrupuleuse à n'employer que des métaux d'un aloi parfait. Les Gardes de l'Orfèvrerie, qui pouvaient, à la fin du XVII[e] siècle, s'écrier avec fierté : « Le public sait de quelle conséquence est l'état des orfèvres et ne peut ignorer qu'il n'y a point de profession si délicate que la leur, néanmoins on n'entend point parler d'eux dans les tribunaux, parce qu'ils sont fidèles dans leur ministère et qu'ils ne donnent aucun sujet de se plaindre dans leur conduite », les Gardes de l'Orfèvrerie, cinquante ans plus tôt, n'auraient pas été fondés à tenir un aussi fier langage. Un certain nombre de villes en France — Lyon particulièrement — avaient, pendant deux siècles, assisté à une succession de scandaleux procès, qui avaient obligé les magistrats à édicter contre la corporation tout entière une suite de mesures rigoureuses.

Dès l'année 1480, la municipalité lyonnaise, désireuse d'assurer la loyauté du titre de l'argent employé, avait exigé l'application d'un poinçon de garantie, déposé entre les mains d'un officier spécial. Le premier titulaire de cette charge fut un nommé Louis Lepère, qualifié, dans les actes du temps, « gardien du poinçon de la Ville ». Au XVI[e] siècle, ce poinçon fut contrefait à différentes reprises, notamment, en 1583, par un certain Jérôme, fourbisseur, qui en mar-



P. Laurent del. Maison Quantin, imp.-éd.

ORFÈVRERIE

CHÂSSE DU SAINT-SANG

(A Bruges).

qua des cuillers et des fourchettes, qu'il faisait vendre par des colporteurs. A la suite de diverses contraventions de ce genre, relevées par les magistrats, les orfèvres de Lyon furent dotés, en 1598, d'un nouveau règlement qui, entre autres obligations, contenait celle de graver sur un tableau spécial « les noms et poinçons de ceux qui estoient receus maîtres dudit art d'orphèvrerie » et de tenir un registre mentionnant « les actes de réception desdits maîtres ». Malgré cette précaution un peu tardive, des délits de toute sorte furent de nouveau commis, si bien qu'en 1621 les magistrats, en présence de dénonciations nombreuses, relatives à des pièces d'orfèvrerie et à des bijoux qui n'étaient ni du poids ni de la qualité voulus, durent poursuivre les délinquants et firent injonction aux orfèvres d'avoir, à l'avenir, à faire plus exactement poinçonner les ouvrages, grands et petits, sortant de leurs ateliers ou boutiques.

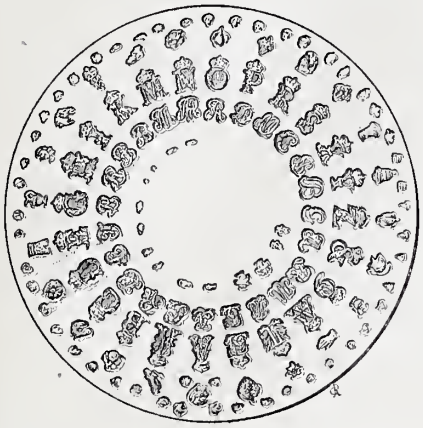


Fig. 824. — Poinçons de charge et de décharge au XVIIIe siècle, d'après la plaque de la ferme de Fouache. (Musée de Cluny.)

Plusieurs contraventions furent relevées. En 1629, notamment, une sévère amende frappait un nommé Samuel Malcontent, convaincu d'avoir mis en vente des anneaux défectueux et « hors le tiltre ». Mais cette sévérité n'enraya pas la fraude. En 1630, les magistrats étaient, une fois de plus, saisis de plaintes réitérées contre un certain nombre d'orfèvres lyonnais, qui se faisaient un jeu de tromper le public, en lui vendant des pièces d'argenterie et des joyaux d'or de mauvais aloi. Ces plaintes se renouvelèrent pour ainsi dire régulièrement, jusqu'à l'année 1634, où le scandale devint tel que les échevins se virent contraints de prendre des mesures particulièrement graves. Cette annéelà, Jean Robin, garde du sel au grenier de la Ville, plaça sous les yeux de la municipalité diverses pièces, entre autres une gondole, qu'il avait achetée à un orfèvre de la Ville, demeurant rue Saint-Jean, ainsi que des fourchettes et des cuillers acquises de plusieurs autres marchands, lesquelles, marquées de poinçons réguliers, étaient néanmoins défectueuses et d'un titre inférieur. Vers le même temps, un autre personnage connu, Antoine Sagy, marchand établi à Lyon, accusa l'orfèvre Jean Morel, demeurant rue Saint-Jean, de lui avoir vendu des cuillers et une gondole également poinçonnées, et qui, malgré cela, s'étaient trouvées de bas aloi. Il ajoutait, dans sa plainte, que ledit Morel était « coustumier de vendre tels ouvrages deffectueux ». Or ce Jean Morel était précisément un des maîtres jurés de la corporation des orfèvres lyonnais. Il y avait donc nécessité absolue de faire une enquête approfondie. Ordre fut donné aux Gardes de la Communauté de remettre à la Ville les tables où se trouvaient estampés leurs poinçons et où leurs noms étaient gravés. Les scellés furent, en outre, apposés sur la chambre qu'ils avaient à l'Hôtel de Ville. En même temps, les graveurs Jean Ducourty et Lavallée furent commis pour procéder à la confrontation des poinçons particuliers des orfèvres, avec les marques empreintes sur les planches et sur les pièces saisies.

Jean Morel, Jean Soleillat, Clément Berthier et Jean Vaze, « maîtres jurés de l'art des orfebvres de la ville de Lyon », comparurent devant les prévôt des marchands et échevins et déclarèrent « que, satisffaisant à l'Ordonnance consullaire du dix-huictième du présent mois, ils rapportoient les planches de cuivre sur lesquelles sont gravés les noms et poinçons de ceux qui ont été reçeus maîtres dudit art, et un livre contenant les actes des réceptions et noms des maîtres dudit art, commencé l'an mil cinq cens nonanteneuf et finissant le dixième décembre mil six cens trentetrois ». Après s'être excusés du retard qu'ils avaient mis à déposer ce livre et ces planches, les jurés demandèrent que les scellés apposés sur « la porte de la chambre des orfebvres estant dans l'hostel de la Ville fussent levés et qu'on leur permît d'y continuer leurs essays et autres actes de maîtrise, que de toutte antiennetté ceux qui les ont préceddés en la maistrise ont exercés ». Cette requête ne reçut pas tout d'abord l'accueil que les maîtres jurés souhaitaient. Nous voyons, en effet, par les registres des *Actes consulaires* de la ville de Lyon, qu'en 1635 l'échevin Jean Janorey fut délégué pour surveiller l'estampage annuel sur le tableau des orfèvres, et que ce tableau et le registre d'inscription des maîtres admis dans la Communauté ne furent restitués à la corporation qu'en 1638. Enfin, il est à croire qu'à la fin du XVIIe siècle, de nouvelles infractions furent encore relevées contre les orfèvres lyonnais, car le prévôt et les échevins décidèrent, en 1683, qu'il serait procédé à une visite exacte des boutiques, ouvroirs et ateliers des maîtres orfèvres de la Ville ; qu'on prendrait chez chacun d'eux quelques-uns de leurs ouvrages et qu'on les essayerait par le feu et la touche, pour s'assurer qu'ils étaient bien au titre porté par les Règlements et Ordonnances du roi. (Archives de la ville de Lyon, série BB, *Actes consulaires,* cahier 352, et registres 110, 135, 160, 176, 177, 186, 187, 192 et 240.)



Fig. 825. — Saint Éloi, patron des orfèvres, d'après une statuette en bronze du XVe siècle.

Nous n'avons pas trouvé trace, au XVIIe siècle, dans les archives parisiennes, de contraventions aussi nombreuses et aussi persistantes, à la charge des orfèvres de la capitale. Un certain nombre de poursuites furent bien exercées, pour dérogation aux statuts de la Communauté, mais ce sont là des faits exceptionnels. Cependant, le 30 décembre 1679, la Cour des Monnaies fit publier un ordre d'avoir à couvrir de marques et de poinçons les divers membres des pièces d'orfèvrerie fabriquées. Cet ordre, par sa précision et par l'exagération même des précautions qu'il constate, laisse supposer que les fraudes devaient être plus fréquentes et plus variées que nous ne le supposons. Nous donnons ici l'*État* qui réglait le détail de ces marques et contre-marques. Pour plus de commodité, et pour permettre d'embrasser d'un coup d'œil ses multiples dispositions, nous avons pris soin de le présenter sous la forme du tableau ci-contre.

ÉTAT DU 30 DÉCEMBRE 1679

RÉGLANT LES CONDITIONS DES OUVRAGES ET PIÈCES D'ORFÈVRERIE, PIÈCES D'APPLIQUES ET GARNISONS QUI DOIVENT ÊTRE MARQUÉES DU POINÇON

DÉSIGNATION des PIÈCES.	PARTIES qui doivent ÊTRE MARQUÉES et CONTREMARQUÉES.	PARTIES qui sont seulement MARQUÉES au POINÇON DU MAÎTRE.
Aiguières.	Corps, couvercle et collet du pied.	Les deux coquilles de l'anse, le bec, le suage ou doussine, les quarréz du pied.
Assiettes (voir Bassin).		
Bassins, plats, assiettes et autres ouvrages, plats du poids d'une once et demie et au-dessus.	Au corps.	
Bassins, plats, assiettes et autres ouvrages du même genre pesant moins d'une once et demie.		Au corps.
Boetes a poudre ou a dragées.	Fonds, baste et couvercle.	Le quarré.
Boîtes a mouches (voir Petits ouvrages).		
Bougeoirs.	Corps.	Bobèche et manche.
Bras.	Corps principal, la plaque, le bassinet.	La bobèche, le crochet.
Cachet (voir Petits ouvrages).		
Carrés de toilette.	Corps, bastes, fonds et couvercle.	Le quarré du pied.
Cassolettes.	Culot, collet ou baste, dôme et chaudron.	Le manche.
Chandeliers d'étude.	Le collet du pied.	La bobèche, le suage et le quarré du pied.
Chandeliers a branches et Girandoles.	Corps principal, branches fortes de 2 onces et au-dessus; bassinets, festons, pendants, fleurons, collets, termes, consoles, pommes et vases au-dessus de 2 onces.	Branches au-dessous de 2 onces, bobèches, quarrés du pied, festons, pendans, fleurons, pommes et vases au-dessous de 2 onces.
Chenets.	Faces des pieds; bastes, fonds, vases et pommes.	Griffes, suppots, collets, flammes et termes.
Chocolatières.	Corps et couvercle.	Manche.
Clochettes au-dessous de 4 onces.		Corps.
Clochettes du poids de 4 onces et au-dessus.	Corps.	
Coquemars.	Le corps et le couvercle.	L'anse et le quarré du pied.
Coquetiers.	Corps.	Pied.
Corbeilles.	Corps et collet du pied.	Les anses, suages, quarré du pied.
Cuillers et Fourchettes.	Le manche.	
Écritoires et Poudriers.	Corps, baste et fonds.	Couvercles et cornets.
Écuelles.	Corps et couvercle.	Les aurillons.
Écumoires servant à confitures, à manches en virolle.	Corps.	Manche.
Feu (voir Garnitures).		
Petits flacons au-dessous du poids de 3 onces.		Corps.
Flacons.	Corps et fonds.	Quarré du pied.
Flambeaux.	Collet du pied et tuyau.	Le suage ou doussine et quarré du pied.
Garnitures de feu ou Grilles.	Faces, bastes, vases et pommes.	Griffes, collets, suppots et flammes.
Girandoles (voir Chandeliers).		
Guéridons.	Corps du pied, termes, vases, bastes, bassinets, colonnes, balustres, panaches, suages, fust, consoles, suppots, figures, draperies, pilastres et socles forts.	Frises, architraves, corniches, socles faibles, festons, pendans, fleurons et autres ornemens.
Hochets (voir Petits ouvrages).		
Manches de couteaux.		Au haut du manche.
Marmites.	Corps, couvercles, anses, griffes fortes ou pieds, du poids de 2 onces et au-dessus.	Griffes ou pieds de moins de 2 onces.
Miroirs.	Coins, bandes, faces, bastes, suppots, termes, consoles, figures et draperies.	Festons, pendans, fleurons et autres ornements.
Mouchettes de 2 onces et au-dessus.	Les deux branches.	Le fond.
Mouchettes de 2 onces et au-dessous.		Les deux branches.
Moutardiers.	Corps.	Pied, anse, couvercle.
Passoires.	Corps.	Manche.
Pelottes.	Bastes et fonds.	Couvercle et quarrés du pied.
Petits ouvrages inférieurs comme poids à 1 once et demie, comme hochets, sceaux, cachets, boîtes à mouches.		Corps.
Plaques a bénitier.	Corps, coquilles et bassinet.	Le vase.
Plaques.	Corps principal, coquilles, bassinets, consolles et bandes.	La bobèche.
Poilons.	Corps et manches.	
Pots a fleurs.	Corps.	Gorge ou collet et quarré du pied.
Poudriers (voir Écritoires).		
Réchauds (façon de fer).	Corps et fonds.	Les branches, grilles et manches.
Réchauds a culot.	Corps et culot.	Les branches, grilles et manches.
Salières (petites).	Le salleron.	Le collet.
Salières (grandes).	Collet, salleron, et, si elles portent flambeaux, les platines, bassinets et branches.	Les bobèches.
Soucoupes.	Corps et collet du pied.	Le suage et carré du pied.
Sucriers.	Corps, fonds et couvercle.	Le quarré.
Tables.	Coins, faces, bastes, termes, consoles, griffes, pommes, boules, figures, draperies, suppots et socles forts.	
Tasses.	Corps et couvercle.	Quarré du pied et coquilles.
Tourtières.	Corps.	Anses.

L'obligation d'appliquer ces marques et contre-marques persista jusqu'à la Révolution ; mais, grâce à ces précautions et à la surveillance dont nous parlions tout à l'heure, le XVIIIe siècle, c'est une justice à lui rendre, ne devait pas voir se reproduire les scandaleuses informations que nous rappelons plus haut. Il ne devait pas non plus voir se renouveler ces grandes et magnifiques entreprises d'orfèvrerie qui assignent à la première partie du règne de Louis XIV un caractère si grandiose. Avec les implacables refontes de 1689, de 1700 et de 1709, disparurent, pour toujours, ces meubles de métal précieux, dont la somptuosité peut à peine être soupçonnée par notre génération. Plus de dix millions de façons inestimables, de moulures, de sculptures, de ciselures, de bas-reliefs, furent alors anéantis dans les creusets de la Monnaie. L'orfèvrerie religieuse elle-même ne fut pas épargnée. Le roi, au surplus, avait donné l'exemple. Ces pièces superbes, dont Le Brun avait souvent fourni le dessin et toujours l'idée première, auxquelles avaient travaillé les plus illustres artistes de ce temps, les Debonnaire, Claude et Pierre Ballin, les Cousinet, Alexis et Guillaume Loir, Jacques du Tel, Claude et François de Villers, le célèbre Delaunay, Thomas Merlin, Verbeck, Pierre Germain, Jean Viaucourt et nombre d'autres ; ces torchères monumentales, ces caisses de fleurs magnifiques, ces brancards que deux hommes pouvaient à peine porter, ces aiguières et ces vases qu'on soulevait avec effort (voir fig. 819 et 820), et toute cette décoration invraisemblable de luxe et de richesse s'évanouirent pour jamais.

Ce n'est pas que le XVIIIe siècle ne puisse compter à son actif un certain nombre d'orfèvres de tout premier talent, créateurs de haut vol, capables d'affronter la comparaison avec leurs illustres devanciers. Les dynasties des Ballin, des Germain, des Loir, des Leroi, des Roettiers, enfantèrent, durant cette période, une nouvelle lignée d'artistes d'un rare mérite, auxquels les Meissonnier, les Antoine Masson, les Pineau, les Babel, fournirent directement ou indirectement l'appui de leur ingéniosité. Mais c'est plutôt par un goût curieux et nouveau, par une exécution tourmentée, par la grâce et le charme, que les productions de ce temps se distinguent, que par la majesté. La refonte ordonnée par Louis XV, en 1759, et l'introduction de la porcelaine de Sèvres dans le service de la table royale, achevèrent de réduire encore à des travaux de second ordre, comme importance, l'activité des orfèvres du XVIIIe siècle. A partir de ce moment, la confection de très grands ouvrages ne peut plus être considérée que comme un fait exceptionnel. Quant aux conditions corporatives et fiscales dans lesquelles les orfèvres pouvaient exercer leur profession, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, elles demeurèrent à peu près les mêmes qu'au XVIIe siècle. Le temps d'apprentissage resta de huit années et fut suivi d'un compagnonnage de deux ans. Les enfants de maîtres étaient dispensés de l'un et de l'autre, mais non pas du chef-d'œuvre, que tous les aspirants à la maîtrise étaient tenus d'exécuter, sauf les apprentis formés par les orfèvres de la Galerie du Louvre et ceux qui avaient travaillé pendant six années dans la Manufacture royale des Gobelins. Les maîtres établis devaient avoir leurs forges et fourneaux scellés en plâtre dans leur boutique, à six pieds de la rue et bien en vue. Seuls, les marchands faisant partie de la Communauté avaient le droit de vendre de la vaisselle et de l'argenterie fabriquées hors de France. S'ils cessaient momentanément d'avoir boutique ouverte, ils devaient déposer leurs marques et poinçons au bureau des orfèvres, pour y rester enfermés sous scellés, jusqu'à ce qu'ils eussent de nouveau un magasin ouvert sur la rue. Les veuves pouvaient continuer de tenir la maison précédemment conduite par leurs maris, mais à condition de faire poinçonner par un autre maître les objets fabriqués chez elles. Tous les ans, les maîtres procédaient à l'élection de trois orfèvres qui, durant deux années, réunis à ceux de l'élection précédente et de l'élection suivante, constituaient le collège de six Gardes, qui avait pour mission de surveiller les essais, d'asseoir la capitation, de la percevoir, de visiter les ateliers, de surveiller les travaux de leurs confrères et de gérer les affaires de la Communauté. Enfin, les contestations qui naissaient « sur le fait de l'Orfèvrerie » étaient portées, pour toute contravention concernant la police, devant le lieutenant-général siégeant au Châtelet, et pour tous manquements aux titres des matières d'or et d'argent, devant la Cour des Monnaies.

Quant aux poinçons, nous avons expliqué plus haut qu'ils servaient à attester la parfaite loyauté des pièces livrées au commerce. Comme l'apposition de ces poinçons ne laissait pas que de constituer une série d'opérations assez compliquées, nous allons, pour terminer, emprunter à un auteur du temps, bien placé pour être renseigné sur ces matières, l'explication de la façon dont cette formalité avait lieu.

> Chaque orfèvre, écrit Diderot, a un poinçon à lui particulier, composé des lettres initiales de son nom, d'une devise, d'une fleur de lys couronnée et de deux petits points ; il lui sert comme de signature et de garantie envers celui qui achette les ouvrages de sa fabrique ; lors de sa réception à la Cour des Monnoies, il est obligé de donner une caution de 1,000 livres pour répondre des amendes qu'il pourroit encourir, s'il étoit surpris en contravention aux réglemens sur le titre des matières : ce poinçon est insculpé sur une planche de cuivre déposée au greffe de la Cour des Monnoies, et sur une autre planche de cuivre déposée au bureau des orfèvres, pour y avoir recours en cas de contestation, soit par voie de comparaison ou de rengrênement. Indépendamment du poinçon de chaque orfèvre, il y a encore trois autres poinçons qui doivent être apposés sur les ouvrages de la fabrique de Paris ; savoir, le poinçon de charge, le poinçon de la maison commune et le poinçon de décharge. Tous ces poinçons s'appliquent en différens tems et pour causes différentes : dès qu'un orfèvre veut fabriquer une pièce d'or ou d'argent, il l'ébauche au marteau ; il met alors son poinçon dessus, qui constate que cette pièce est de sa fabrique ; il la porte ainsi revêtue de son poinçon au bureau du fermier des droits du roi, où il signe une soumission de rapporter cette pièce lorsqu'elle sera finie, pour acquitter les droits que le roi prélève dessus en vertu de ses édits et à raison du poids de ladite pièce ; le fermier applique alors dessus cette pièce un poinçon, que l'on appelle poinçon de charge, parce qu'il charge le fabriquant des obligations ci-dessus expliquées. La pièce revêtue de ce second poinçon passe au bureau des orfèvres, appelé maison commune : les gardes orfèvres, préposés pour la police du corps, et singulièrement pour l'essai des ouvrages, coupent un morceau de cette pièce du côté qu'il leur plaît, l'essayent, et si la matière est trouvée au titre qui est de 11 deniers 12 grains pour l'argent au remède de 2 grains de fin, de 20 karats un quart pour l'or au remède d'un quart de karat, et de 22 karats un quart au remède pareillement d'un quart de karat pour les grands ouvrages d'or, comme chandeliers, lampes, etc. ; ils apposent alors leur poinçon dessus : c'est ce poinçon, qui est toujours une lettre de l'alphabet, couronnée, laquelle change tous les ans, qui est le garant du titre des ouvrages ; ce poinçon est aussi insculpé sur une planche de cuivre au greffe de la Cour des Monnoies et au bureau des orfèvres lors de l'élection des gardes, lesquels sont responsables en leurs propres et privés noms de la sûreté de ce poinçon, et s'il y avoit erreur ou contravention, on les poursuivroit extraordinairement ; aussi si l'ouvrage n'est pas au titre prescrit, les gardes biffent les deux premiers poinçons, déforment la pièce et la rendent en cet état au fabriquant, en lui délivrant un bordereau du titre auquel sa matière s'est trouvée, afin qu'il l'allie en la refondant, alors il est obligé de recommencer tout ce que dessus. Dans le premier cas, où la pièce, ayant été trouvée au titre, a été revêtue du poinçon de la maison commune, l'orfèvre finit sa pièce, la rapporte toute finie au bureau du fermier des droits du roi, paye les droits, acquitte sa soumission qu'on lui rend acquittée, et on appose pour certificat du payement desdits droits un quatrième et dernier poinçon, que l'on appelle à cause de cela poinçon de décharge : l'ouvrage en cet état peut être exposé en vente librement et sans crainte.

L'apposition de ces divers poinçons, ainsi, du reste, que

les statuts analysés plus haut, demeurèrent en vigueur jusqu'à l'année 1776, où la suppression des jurandes, édictée par le ministère de Turgot, porta un premier coup à cet édifice compliqué. Les jurandes ayant été rétablies peu après la chute de ce ministre, les Communautés marchandes et industrielles virent leurs règlements soumis à quelques remaniements intérieurs qui, pour les orfèvres, n'eurent pas de conséquences bien graves. La modification la plus importante introduite dans leurs statuts consista surtout dans l'abaissement du droit de maîtrise, qui fut réduit de 2,400 livres à 800. Les orfèvres sauvegardèrent ainsi leurs privilèges, jusqu'au jour où la Révolution vint renverser tout d'un coup cet échafaudage compliqué qu'on avait mis tant de siècles à parfaire.

Depuis lors, la profession d'orfèvre est demeurée libre; et grâce au concours d'artistes de premier talent, elle n'a pas cessé de briller du plus vif éclat. L'orfèvrerie française occupe encore aujourd'hui, en Europe, le premier rang. Les Odiot, les Froment-Meurice, les Christofle, les Fannière, les Bapst, les Falize, les Fontenay, les Boucheron, et vingt autres artistes de mérite, suivent dignement les traces de leurs aînés. En outre, groupés syndicalement, les orfèvres de Paris ont fondé des écoles et des établissements de prévoyance, attestant que les grandes qualités de bienfaisance et d'assistance mutuelle qui distinguaient leurs prédécesseurs sont demeurées en honneur dans cette corporation, où se sont aussi conservées les traditions d'honnêteté scrupuleuse, dont, au siècle dernier, les orfèvres parisiens se montraient justement fiers.

Orfèvrerie, *s. f.;* **Orphévrerie,** *s. f.* — On prenait, autrefois, ce mot dans trois acceptions parfaitement distinctes. La première désignait le négoce des ouvrages d'or et d'argent; la seconde s'appliquait au corps des orfèvres qui faisait partie des Six Corps marchands de Paris; la dernière comprenait « toutes sortes d'ouvrages d'or et d'argent travaillés ou fabriqués pai les orfèvres ». C'est seulement de cette troisième acception que nous avons à nous occuper à cette place. Nous avons longuement parlé des deux autres à l'article précédent.

L'orfèvrerie est, de tous les arts somptuaires, le plus précieux et peut-être le plus ancien. Dès qu'on sut fondre les métaux, elle prit naissance. Elle eut pour mère la vanité de l'homme et la coquetterie de la femme; c'est assez dire qu'elle remonte aux premiers âges du monde. Toutes les civilisations dignes de ce nom ont eu une orfèvrerie plus ou moins compliquée, plus ou moins riche, plus ou moins brillante. Les deux livres les plus anciens que nous possédions, la *Bible* et l'*Iliade,* ne laissent aucun doute sur l'estime dans laquelle on tenait, dès les premiers temps historiques, le travail de l'or et de l'argent. La *Genèse* atteste que le traitement des métaux précieux et leur transformation en vases d'utilité ou en objets de parure étaient connus même des patriarches. C'est par un présent d'orfèvrerie qu'Éliézer se concilia la bienveillance de Rébecca, et Thamar, avant de s'abandonner à Juda, exigea de lui qu'il lui donnât l'anneau dont son doigt était orné. Plus tard, l'*Exode* nous apprendra que les Hébreux avaient non seulement emporté d'Égypte une énorme quantité d'ustensiles d'or et d'argent, d'anneaux et de bracelets, mais encore qu'ils avaient la connaissance des procédés d'orfèvrerie, usités dans leur pays de captivité; car, au milieu du désert et sans recourir à des artisans étrangers, les Juifs fabriquèrent les vases sacrés et fondirent le fameux veau d'or, premier symbole de l'amour du luxe.

« Chez les Grecs, comme chez les Hébreux, les plus anciens monuments de la littérature attestent le haut degré de perfection auquel, dès les temps préhistoriques, la mise en œuvre de l'or et de l'argent était parvenue. Homère consacre la meilleure partie du XVIIIe chant de l'*Iliade* à célébrer l'ornementation compliquée du bouclier



Fig. 826. — Coupe du trésor d'Hildesheim.

d'Achille, et la description encore plus détaillée qu'Hésiode trace de l'armure d'Hercule embrasse un poème tout entier. Même en tenant compte de la part qui revient, dans ces longs récits, à l'imagination du poète, on en peut conclure que les Grecs étaient déjà familiarisés avec les ouvrages d'orfèvrerie les plus complexes. Les admirables découvertes de l'érudition moderne sont venues, depuis peu, démontrer la relative exactitude de ces descriptions dithyrambiques.

« Enfin, les inscriptions cunéiformes de l'Assyrie dont nos savants ont, les premiers, pénétré le mystérieux langage, en constatant officiellement l'étonnante richesse des monarques de ce pays, en énumérant notamment la surprenante quantité de meubles et de bijoux que le roi Sargon rapporta comme butin de ses nombreuses conquêtes, nous dévoilent assez que le travail des métaux précieux avait atteint chez les peuples orientaux un développement considérable. Il ne faut donc pas s'étonner qu'après les guerres médiques, les artistes grecs aient pu entreprendre et mener à bien la confection de ces énormes ouvrages en or et en argent que décrivent les historiens et dont la prodigieuse richesse n'a pas cessé d'être pour nous un sujet d'admiration et de surprise.

« Il appartenait, au surplus, au génie de cette admirable nation de porter l'orfèvrerie à un point de perfection qui n'a guère été dépassé depuis. Ses plus grands hommes furent si sensibles aux charmes de la belle orfèvrerie que, si nous en croyons l'auteur des *Vies des hommes illustres,* Démosthène lui-même se serait laissé émouvoir par la contemplation d'une coupe qu'Harpalus lui fit soupeser dans une intention qu'on devine. A Rome, où la passion de l'argenterie fut encore plus développée qu'à Athènes; à Rome, où l'on vit, au dire de Plutarque, des palais entiers uniquement garnis de meubles d'argent et d'or, les personnages les plus illustres et hiérarchiquement les plus élevés, non seulement mettaient un grand amour-propre à la possession de vases en métal précieux, mais encore attachaient une sorte de gloire à faire servir sur leurs tables des coupes, des œnochoés, des patères de vieille orfèvrerie, dont on attribuait la paternité aux grands artistes de l'ancienne Grèce.

« Tout le monde a lu, dans Plutarque, le récit du cadeau

dont le fils d'Antoine gratifia Philotas, puis de l'offre qu'il lui fit d'échanger cette belle argenterie contre de l'argent comptant « pour ce que son père pourroit à l'adventure demander quelqu'un de ces vases faicts à l'antique » et qu'il estimait particulièrement « pour l'excellence de l'ouvrage ». On sait également que Caligula se vantait de boire journellement dans la coupe dont Alexandre le Grand avait fait usage. Pline parle de vases que les amateurs de son temps achetaient jusqu'à cinq et six mille sesterces la livre ; et Martial se plaint d'être obligé, au cours des longs repas, d'entendre ressasser la généalogie de coupes et de bassins dont on fait remonter l'origine au temps de Nestor et d'Achille. Un certain nombre de pièces qui nous ont été conservées de la belle époque romaine démontrent, au reste, que l'admiration des anciens pour leur orfèvrerie était largement justifiée.

« La superbe patère en or, trouvée au commencement de ce siècle à Rennes, les soixante objets, vases, disques, spatules, ustensiles de tout genre, groupes et statuettes, qui furent mis au jour, il y a une cinquantaine d'années, auprès de Bernay ; le grand et précieux disque pêché dans le Rhône il y a près de deux siècles, et connu sous le nom de *bouclier de Scipion,* tous ces superbes objets, pieusement conservés au Cabinet des Médailles, viennent, avec la magnifique réunion de pièces de décoration et de service découvertes, il y a environ vingt ans, près d'Hildesheim (Hanovre), avec les nombreux monuments composant le trésor de Notre-Dame d'Alençon (Eure-et-Loir), que l'on peut voir au Louvre dans la *Salle des bijoux,* et avec quantité d'autres ouvrages qui sont l'ornement des musées européens, attester l'incomparable perfection à laquelle l'orfèvrerie romaine était parvenue aux premiers temps de l'Empire.

« Ajoutons que les Latins n'étaient pas seuls épris de ces précieux ouvrages. Avant eux les Étrusques — notre Louvre se charge de le prouver — avaient nourri pour les bijoux d'or et d'argent une passion dont la mort ellemême ne savait triompher. Les couronnes, les diadèmes, les colliers, les épingles en or martelé, repoussé et chargé de filigranes d'une incroyable délicatesse, qui ornent notre grande collection nationale, proviennent, en effet, de tombeaux où ils étaient enfouis. En outre, presque tous les peuples que l'on englobait alors sous la dédaigneuse dénomination de *Barbares* possédaient des quantités d'or et d'argent dont on ne soupçonne pas généralement l'importance. Pour ne citer qu'un exemple, emprunté à notre Gaule elle-même, le trésor que les Tectosages conservaient dans leur capitale (Toulouse) et dont Q. Servilius Cepio s'empara vers les premières années du IIe siècle, s'élevait, d'après Posidonius, à quinze mille talents (près de 90 millions de notre monnaie). Sa prise et sa dilapidation fournirent même matière à une sorte de dicton. Au XVIIIe siècle, on appelait *or de Toulouse* « un bien qui entraîne la perte de qui s'en est emparé ».

« Il va sans dire que l'orfèvrerie, dans les provinces éloignées, n'affectait pas ce caractère d'art recherché et raffiné qu'on trouvait encore en Grèce et qui florissait à Rome. De ce côté des Alpes, toutefois, le travail des métaux précieux était depuis longtemps en honneur et pratiqué avec un indiscutable mérite. Les premières armées gauloises auxquelles se heurtèrent les légions romaines portaient des enseignes brillantes, représentant un cheval libre, une laie, un sanglier. Les plaques, les agrafes, les torques, les umbos de bouclier, retrouvés aux environs d'Alise, et contemporains du siège de cette valeureuse cité, montrent une ornementation fine, des proportions heureuses, une exécution délicate, pleine à la fois d'habileté, de savoir et de goût. Les adversaires de César possédaient déjà des orfèvres expérimentés. » (L'*Orfèvrerie,* édit. Delagrave.)

Ne soyons donc pas surpris qu'au moment où commencent nos études, les orfèvres de l'Occident, sans atteindre à cette perfection technique des orfèvres de Rome et de la Grèce, se trouvent, au point de vue du métier, en possession de tous les procédés courants de fabrication. Ils savaient, depuis près de mille ans, fondre les divers métaux. Les grands travaux même leur étaient familiers. Saint Ouen nous apprend (*Vita S. Eligii,* lib. Ier, chap. XXXII, et lib. II, chap. VI) que saint Éloi, héritier du talent de ces fondeurs gallo-romains qui coulaient de si admirables statues, fit d'or et d'argent les tombes de plusieurs bienheureux. Ce même écrivain rapporte, en outre, qu'Éloi était aussi bon joaillier qu'habile orfèvre, et que la fine exécution de ses chatons, ainsi que la façon dont il montait les pierres précieuses, lui valurent l'admiration de ses contemporains. Une gondole enrichie de saphirs, de grenats et de perles orientales, exécutée par le saint, gondole dont Suger nous a conservé la description (*Hist. franc. script.,* t. IV, p. 349), et diverses pièces longuement détaillées dans l'*Inventaire du trésor de Saint-Denis,* confirment ce que dit à son sujet l'auteur de la *Vie* du patron des orfèvres. Enfin, M. Labarte pense que les économies réalisées par Éloi dans la confection de ce fameux trône, qui lui valut la confiance absolue de Dagobert, résultaient surtout d'un alliage savant, fait dans des proportions si justes, que la solidité du métal s'en trouvait augmentée et qu'en éprouvant l'or

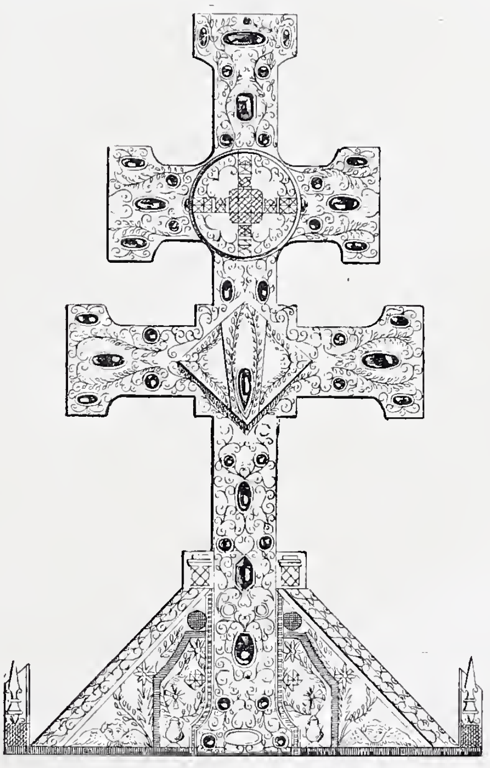


Fig. 827. — Croix attribuée à saint Éloi (ancien trésor de Saint-Denis).

à la pierre de touche on ne pouvait cependant s'apercevoir de la présence d'un élément étranger. « C'est ainsi que saint Éloi, écrit l'auteur de l'*Histoire des arts industriels* (t. Ier, p. 244), put retirer de la masse totale de l'or qu'on lui avait livrée une certaine quantité de ce métal, sans rien

diminuer du poids attribué d'avance à l'objet exécuté. » Mais pour qui sait combien ces procédés d'alliage sont délicats, il résulte du subterfuge même, employé par le saint orfèvre, que le traitement des métaux par la fusion était poussé, de son temps, à une perfection remarquable ; et comme les plus anciens portraits qui nous ont été conservés de lui le représentent presque tous avec un marteau à la main, si les autres preuves venaient à faire défaut, on trouverait dans ce fait la certitude que les travaux de repoussé, de coquillé et de martelage de l'or et de l'argent étaient également familiers aux orfèvres de son époque.



Fig. 828. — Saint Éloi, d'après un plomb du XVe siècle.

Éloi obtint de Dagobert des faveurs sans nombre. Le roi lui donna notamment le domaine de Solignac, près de Limoges. Il y fit construire un monastère et réunit dans son enceinte des moines habiles dans tous les arts. Thillo, son élève, fut le second abbé de ce monastère, et sous son administration, une quantité considérable de beaux ouvrages d'or et d'argent furent exécutés pour les églises et les abbayes de tout le royaume. Quelle était la valeur artistique de ces divers morceaux ? Il est assez difficile de l'établir. Les documents précis et surtout les représentations graphiques font défaut. Cependant, on peut avoir une idée de la magnificence un peu primitive de l'orfèvrerie de ces temps lointains par quelques descriptions parvenues jusqu'à nous, et surtout par le trésor de Guarrazar, que conserve le musée de Cluny, et qui remonte au VIIe siècle.

Les préceptes et les exemples laissés par saint Éloi et par ses élèves ne furent pas perdus. La période carolingienne fut presque aussi fertile en pièces d'orfèvrerie considérables que celle à laquelle elle succédait, et cette passion des beaux vases d'or et d'argent, des monuments en métal précieux, prit un redoublement d'intensité, lorsqu'après la longue nuit de l'an 1000 et ses appréhensions terribles, le monde recommença à espérer et à vivre. Parmi les grands personnages contemporains de cette renaissance, qui encouragèrent leurs orfèvres et propagèrent leurs travaux, une place à part doit être faite à Suger qui, de 1122 à 1152, fut abbé de Saint-Denis. Ministre de Louis le Gros, Suger fut chargé, plus tard, sous Louis VII, de la régence du royaume. Partant de ce principe que « plus les objets ont de prix, plus ils sont dignes d'être consacrés au service du Seigneur », cet abbé-ministre s'occupa d'enrichir le trésor de son église abbatiale, qu'il venait de réédifier, et il s'efforça de doter ce sanctuaire d'un mobilier à la fois précieux et magnifique.

Quelques spécimens des ouvrages exécutés par les ordres de l'illustre prélat nous ont été heureusement conservés. Le musée du Louvre en possède deux. Le premier consiste en un vase de cristal monté en argent doré, dont le pied et le col sont enrichis de pierreries ; le second en un vase de porphyre rouge, que Suger fit transformer en un reliquaire, ayant la forme d'un aigle. (Voir fig. 830 et 831.) La ciselure de cette seconde pièce, d'un fini remarquable, et l'ingénieux emploi, dans la première, de filigranes très délicatement traités, témoignent de procédés perfectionnés et d'un art d'autant plus complet, que ces deux échantillons de l'orfèvrerie du XIIe siècle sont de bien peu d'importance, à côté des grands ouvrages de ce temps, qui ont fâcheusement disparu. Les œuvres les plus considérables que Suger fit fabriquer ont été détruites, en effet, et parmi elles, la plus grande, la plus belle qu'aient produite, à cette époque, les disciples de saint Éloi, le tombeau de saint Denis et la châsse qui l'enveloppait, véritable monument dont la description n'occupait pas moins de douze folios dans l'*Inventaire de l'abbaye de Saint-Denis,* dressé au XVe siècle, époque où ces chefs-d'œuvre existaient encore.

Ajoutons que Suger ne fut pas le seul prélat de ces temps lointains, qui donna un puissant essor à l'orfèvrerie. Maurice de Sully, évêque de Paris ; Gervais, abbé de Saint-Germain, d'Auxerre ; Samson, archevêque de Reims ; Simon, abbé élu du monastère de Saint-Bertin ; Guillaume, abbé d'Andernès, dans le diocèse de Boulogne, et nombre d'autres ecclésiastiques s'inspirèrent de son exemple et firent exécuter de grands travaux d'argenterie, disparus, hélas ! mais dont le souvenir nous a été conservé. Vers le même temps, un centre considérable d'émaillerie et d'orfèvrerie religieuse s'établissait à Limoges, et lorsque Henri le Jeune, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, prit possession de cette laborieuse contrée, il put enrichir la plupart des sanctuaires d'Angleterre avec celles des dépouilles de l'abbaye de Saint-Martial, de Limoges, et de l'église de Saint-Front, à Périgueux, qui ne furent pas implacablement détruites par ses compagnons avides de pillage.

Un des témoins de ces déprédations sacrilèges, Geoffroy de Vigeois, dans sa *Chronique du monastère de Saint-Martial,* donne la description de plusieurs de ces ouvrages anéantis, et, dans le nombre, il en est qui semblent avoir été de véritables œuvres d'art. Ce fait n'est pas, au reste, pour surprendre. Parmi les pièces de ces siècles lointains, parvenues jusqu'à nous, plusieurs attestent une main-d'œuvre déjà singulièrement perfectionnée. L'autel d'or de l'empereur Henri II, que possède le musée de Cluny ; l'autel portatif et les deux reliquaires du trésor de Conques, qui ont été décrits avec tant d'autorité par M. Darcel, suffisent à prouver l'habileté déjà grande des orfèvres du XIe et du XIIe siècle.

Malheureusement, les spécimens de l'orfèvrerie de ce temps sont aujourd'hui extrêmement rares. L'aventure de Henri le Jeune, que nous citions à l'instant, n'est pas un fait isolé. Les *Grandes Chroniques de France* fourmillent de récits du même genre. Nous y lisons, à l'année 1276, que les soldats de Robert d'Artois « prenoient à force les veufves femmes et les pucelles et se couchièrent avec elles et puis les despoillèrent et tollirent quanqu'il avoient ; et n'espargnièrent né églyse né moustier, ains s'en vindrent à la tombe du roy Henry qui gisoit en l'églyse Nostre-Dame, et cuidèrent qu'elle fust d'or et d'argent, si la despecièrent toute et esrachièrent par pièces et par morceaux ». A l'année 1306, les *Chroniques* ajoutent : « Et le roy de France s'en retourna de Lyon, après Noël, en France. Et cest an meisme le pape se parti de Lyon, environ la purification Nostre-Dame, et s'en ala vers Bourdiaux ; et là furent faictes moult de maux et de roberies aux églyses tant layes comme de religion, par luy et par ses menistres ;



Fig. 829. — Saint Éloi. Enseigne de pèlerinage en plomb (XIVe siècle).

dont il avint, si comme l'en disoit, que frère Gile l'Augustin, arcevesque de Bourges, fu mis à si grant povreté que il par nécessité fu contraint à prendre les distribucions cotidiennes si comme un des simples chanoines, et hantoit les heures de l'églyse. » Quarante ans plus tard (1346), c'est le comte de Derby qui s'empare de Saint-Jean-d'Angély d'abord, puis de Poitiers, et qui fait convoyer à Bordeaux d'abord, puis en Angleterre, toutes les orfèvreries que contenaient les églises, couvents, palais, hôtels et maisons de ces deux villes. (*Grandes Chroniques de France,* t. V, p. 53, 170 et 465.) Jehan Chartier n'est pas moins explicite ; il nous montre, en 1435, le chapitre de Saint-Denis contraint d'abandonner la vaisselle d'argent, « qui estoit en refretouer d'icellui couvent, pour et à ce que ceulx de ladite garnison en peussent estre appaisiéz aucunement ». Deux ans plus tard, les religieux de ce même « monastère et abbaye de l'église roialle, Monseigneur saint Denis en France », étaient obligés de « racheter à grant somme et deniers comptant » les « précieux aournemenz ordonnéz au service de Dieu et donnéz par feu le roy de Cécille en son testament » — ornements qui avaient été dérobés — afin qu'on ne commît pas de sacrilège en les appliquant « en autres usaiges ». Enfin, un des articles du *Traité de la reddition de Bayeux* (16 mai 1450) est ainsi conçu : « *Item,* seront restablis et restituéz par ceulx de ladite garnison tous les joyaulx et ornemens d'église qui pourroient par eulx avoir esté prins ès églises de ladite ville et ès faux-bourgs d'icelle. » (*Chronique de Charles VII,* t. Ier, p. 182, 237, et t. II, p. 209.) Ajoutons que ces restitutions qu'on insérait dans les traités n'étaient pas toujours possibles. La brutalité et la rapacité des soudards ne connaissaient aucun obstacle, rien n'était sacré pour ces pillards. « Le mardy des festes de Pasques, écrit l'auteur du *Journal de Paris sous Charles VII* (année 1436), les gouverneurs de Paris firent partir de Paris, environ mynuit, bien six ou huit cents Angloys pour aller bouter le feu en tous les petis villaiges et grans, qui sont entre Paris et Pontoise sur la rivière de la Seine, et quant ils furent à Saint-Denis, ils pillèrent l'abbaye et vray est qu'en l'abbaye aucuns prenoient les reliques pour l'argent avoir qui au tour estoit et défait, l'ung regarda ung prestre qui chantoit la messe et pour ce qu'elle luy sembloit trop longue, quant le prestre eut dit *Agnus Dei,* et qu'il usoit le précieux sang, ung grant ribault saut avant, et tantost print le calice et les corporaux et s'en va, les autres prindrent nappes de tous les autels, et tout ce qu'ils porent trouver dans l'église Saint-Denis, et s'en alloient à tout faire les douleurs que nos évesques et les gouverneurs leur avoient donnéz à faire. » Et c'est ainsi que les invasions périodiques subies par notre malheureux pays, jointes aux guerres civiles passées à l'état endémique, amenèrent des

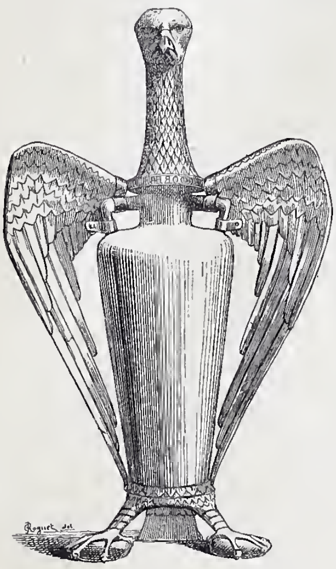


Fig. 830. — Vase en porphyre monté en vermeil, par ordre de l'abbé Suger. Galerie d'Apollon.

ruines irrémédiables, auxquelles il faut ajouter les donations pieuses.

Celles-ci furent particulièrement nombreuses, durant tout le Moyen Age, et parfois prirent, elles aussi, les proportions d'un désastre. En 1349, Jeanne de Navarre, reine de France, abandonnait, par testament, tous ses joyaux et son orfèvrerie à « l'œuvre du Moustier de Nostre-Dame du couvent des Carmélites de Paris » pour bâtir une église. Dans cet acte curieux, il était stipulé que ce trésor serait conservé dans un coffre « mis en seur et certain lieu de ladite église, dont iceulx religieux auront une clef et nous ou personne qui à ce soit establie de par nous ou nos exécuteurs, une autre, jusques à tant que lesdits joyaux puissent profitablement estre venduz ». (Félibien, *Pièces justificatives,* t. Ier, p. 222b.) On peut se figurer ce qu'était le trésor de cette reine et quelles richesses furent ainsi dispersées et dénaturées.

Tous les récits, tous les *romans* de cette obscure époque nous montrent, en effet, les rois et les reines rivalisant de zèle, apportant une sorte de fièvre à la confection de ces belles argenteries. Dans le roman du *Chevalier au Cygne* (t. Ier, p. 42), à peine la reine Matabrune a-t-elle pu s'emparer des chaînes qui ornaient le col de ses petits-fils :

> Ung orfèvre manda qui estoit boin ouvrier;
> Les vj kaines li vot isnielement baillier
> Et li dist : « Allez-moy une coupe forgier
> Et le me raportés, puis ares vo loyer. »

Dans *Floire et Blanceflor* (vers 430 et suivants), c'est contre une coupe en or que l'héroïne du roman est cédée à des marchands :

> ... Une chière coupe d'or
> Qui fut emblée du trésor
> Au riche empereóur de Rome.

Et la description de cette coupe tient près de 70 vers. Puis, quand il s'agit d'élever un tombeau à Blancheflor (vers 538 et suiv.), on mande :

> . . . . Maçons vaillans
> Et boins orfèvres bien sachans
> Faire leur fait un tel tombel,
> Nus homes de char ne vit si bel.
> La tombe fu moult bien ovrée,
> D'or et d'argent ert neellée.

Ces récits détaillés ont l'importance d'une déposition précise. Malheureusement, on n'apportait point à conserver ces beaux ouvrages le même soin qu'à les faire exécuter.

Enfin, à toutes les causes de disparition que nous énumérons plus haut, il faut ajouter aussi les variations du goût ou, suivant l'heureuse expression de M. J. Labarte, les ravages de la mode, « cette déesse du changement dont le culte destructeur a contribué plus encore que toutes les misères à l'anéantissement des plus beaux objets d'orfèvrerie ».

Il est à remarquer, toutefois, qu'au milieu de ces cataclysmes politiques, où l'existence même de la nation fut plusieurs fois menacée, l'habileté relative de la technique ne se perdit jamais complètement. Le *Livre des mestiers,* d'Étienne Boileau, par l'importance qu'il donne au titre de l'or et de l'argent, nous apprend combien les orfèvres étaient

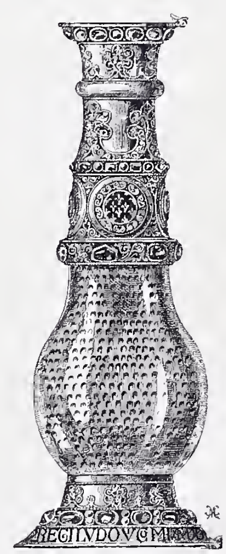


Fig. 831. Vase en verre monté en argent doré et émaillé, ayant appartenu à Suger. Galerie d'Apollon.

demeurés maîtres de leurs alliages, et par la précision et le soin que le moine Théophile apporte, dans sa *Diversarum artium schedula* (liv. III, ch. LX), à décrire les procédés de fonte à cire perdue, on peut se rendre compte de l'expérience et du savoir des orfèvres de cette époque.

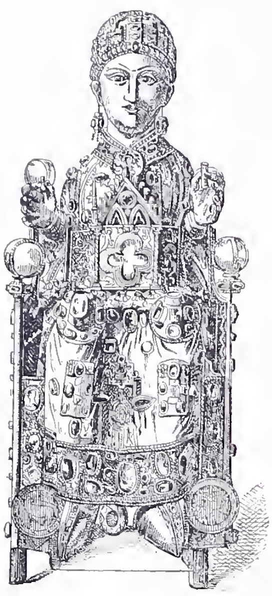


Fig. 832.
Statue de sainte Foy (trésor de Conques).

Ajoutons qu'à partir du XIIIe siècle, suivant en cela l'exemple de l'architecture et des autres arts, l'orfèvrerie entre dans une voie nouvelle. Elle renonce complètement aux traditions byzantines, pour adopter, avec les formes occidentales, une esthétique plus moderne. L'émail, dont on s'est rendu maître et qui commence à s'échapper des étroites cellules où les façons anciennes l'avaient jusque-là cloisonné, se répand sur les plus belles pièces et remplace avec avantage, par ses tons brillants, l'éclat des pierreries. Grâce à lui, l'orfèvre, n'ayant plus à se conformer aux exigences du lapidaire, peut donner libre cours à sa verve décorative. Sa fantaisie s'émancipe et enfante toute une série d'œuvres bien françaises, bien vivantes, et qui n'ont plus rien à démêler avec l'hiératisme, dans lequel les compositions des siècles précédents se trouvaient comme figées.

A défaut de spécimens parvenus jusqu'à nous, des textes certains nous initient, par les descriptions qu'ils nous livrent, à l'habileté technique et à la puissance créatrice des orfèvres de ce temps. Ainsi, nous savons que la châsse de sainte Geneviève ayant été rompue en diverses places, l'orfèvre parisien Bonnard fut chargé par l'abbé de Sainte-Geneviève d'en exécuter une nouvelle, et cette châsse, qui avait la forme d'une petite église à double pignon fleuronné, dont les parois latérales étaient divisées en arcades abritant les douze apôtres, fit, pendant cinq siècles et demi, l'admiration des Parisiens et des étrangers. (Lebœuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris,* t. II, p. 579.) On avait employé, pour la faire, 93 marcs d'argent et 7 marcs et demi d'or. Comme on le voit, c'était une pièce considérable à tous égards.

Lorsqu'en 1297 Boniface VIII eut ouvert à Louis IX les portes du paradis, son tombeau fut fouillé par les ordres de son petit-fils Philippe le Bel. La tête et l'omoplate furent destinées à la Sainte-Chapelle et renfermées dans un buste d'or, représentant l'effigie du saint roi. Nous avons, par l'*Inventaire de la Sainte-Chapelle,* dressé en 1573, le détail des pierres précieuses qui garnissaient la couronne et le manteau de cette figure d'orfèvrerie, et leur énumération ne tient pas moins de dix pages. Une bonne gravure, ajoutée par Du Cange à l'*Histoire de saint Louis,* du sire de Joinville, nous permet de reconnaître que c'était un ouvrage d'un rare mérite et d'une indiscutable beauté. (Voir fig. 833.) Félibien, d'autre part, nous fournit la reproduction d'un buste d'or de saint Denis, exécuté sous le règne de Philippe le Hardi, qui est également d'un très grand caractère. Enfin le musée du Louvre possède une statuette de la Vierge, provenant du trésor de Saint-Denis, qui atteste le charme que les artistes de ce temps savaient donner à leurs moindres œuvres.

Mais c'est surtout au XIVe siècle que l'imagination des orfèvres prend sa plus belle envolée. Nous avons indiqué (t. Ier, col. 134, et t. III, col. 1197) le rôle à la fois politique et social que leur bel art joua durant tout le Moyen Age. Les métaux précieux constituant, à cette époque, le plus clair de la richesse mobilière, étaient soigneusement drainés par les maîtres qui gouvernaient. « C'était tout l'avoir des rois, des princes et des seigneurs, écrit avec beaucoup de raison M. de Laborde. (*Notice des émaux,* p. 84.) Ce que nous plaçons dans les fonds publics, dans les actions industrielles, ce que nous possédons en argent comptant, le seigneur du Moyen Age l'avait en orfèvrerie..., capital mort, sans doute, mais qui donnait, au lieu d'intérêts, le plaisir fastueux d'étaler ses richesses sur les dressoirs aux jours de grande fête et de repas magnifique. » Jusqu'à la fin du XVe siècle, en effet, ces brillantes exhibitions firent partie du cérémonial de la Cour. A tous les banquets, aux repas qui accompagnaient les Entrées solennelles, les joutes, les tournois, les pas d'armes, toute l'orfèvrerie royale ou princière était exhibée aux regards de la foule, qui jugeait de la puissance et de la richesse du maître par le poids et par la beauté de son argenterie.

A l'Entrée des rois de France à Paris, c'était au Palais, dans la Grande Salle, sur quatre buffets sévèrement gardés, qu'avait lieu l'exposition de la vaisselle royale. Au dîner offert par Charles V, le jour de l'Épiphanie (1377), à son oncle, l'empereur d'Allemagne, une grande partie du trésor de ce prince fut disposée sur trois majestueux dressoirs. Comme on redoutait la cohue et les vols qui auraient pu se commettre, ces dressoirs furent entourés de fortes barrières, et « l'en n'y povoit aler, dit Christine de Pisan, fors par certains pas, qui gardéz estoient par chevaliers à ce ordonnéz ». (*Le livre des faiz et bonnes mœurs du sage roy Charles,* t. II, p. 109 et 110.) Le Fèvre de Saint-Rémy nous apprend (*Chroniques,* t. II, p. 160) que des précautions identiques étaient prises à la cour de Bourgogne, où ces expositions se renouvelaient fréquemment.

Il n'était guère de grande solennité, en effet, dont Jean sans Peur et Philippe le Bon ne profitassent, pour faire un pompeux étalage de leur riche orfèvrerie. Georges Chastelain nous montre le second de ces deux princes, faisant construire, en 1461, « en my le grand' salle d'Artois, ung dressoir faict en manière d'ung chasteau rond, à douze degrés de hault, plains de vaisselle dorée, en pots et en flascons de diverses fachons, montant jusques à six mille marcs d'argent doré, sans celle qui estoit au plus hault de fin or, chargié de riches pierres de merveilleux prix, et sans quattre licornes qui là estoient assises aux quatre quariés, dont la moindre avoit cincq pieds de hault ».

Aux couches des princesses de la maison de Bourgogne, les ducs prêtaient leur orfèvrerie pour augmenter l'apparat des relevailles. Aliénor de Poitiers décrivant, dans ses *Honneurs de la Cour,* le cérémonial qui suivit l'accouchement d'Isabelle, comtesse de Charolais, femme de Charles le Téméraire, écrit : « En ladite chambre, il y avoit un grand dressoir, sur lequel y avoit quatre beaux degrés, aussi longs que le dressoir estoit large, et tout couvert de nappes, ledit dressoir et les degrés estoient toutz chargéz de vaisselle de cristal, garnies d'or et de pierreries, et s'y en y avoit de fin or, car toute la plus riche vaisselle du ducq Philippe y estoit, tant de pots, de tasses, comme de coupes de fin or, outre vaisselles et bassins, lesquels on n'y met jamais qu'en tel cas. Entre autres vaisselles il y avoit sur ledit dressoir trois drageoirs d'or et de pierreries, dont l'un estoit estimé à quarante mil escus et l'autre à trente mil. »

On comprend mieux, après ces détails, la tendresse que ces princes ressentaient pour cette orfèvrerie, enseigne visible de leur puissance, et comment certains d'entre eux, plus amoureux du faste que scrupuleux, laissaient leurs troupes, sans subsides, rançonner le pauvre commun et mettre leurs propres États au pillage, plutôt que de se dessaisir de cet or et de cet argent qui fournissaient de si beaux spectacles, et auxquels ils attachaient tant de prix. Il faut citer, à ce propos, la sortie véhémente de Duguesclin contre le trop prudent Charles V. Comme le « sage roy » l'assurait de sa protection et de sa bienveillance, « Sire, lui dit-il, je m'en apperçoy mauvoisement, car vous m'avez osté tout mon ébat, et maudit soyt l'argent qui se tient ainsi coy, plustost que de le despartir à ceulx qui gerroyent vos ennemis. » Le roi, pour le calmer, lui promit alors 20,000 livres dans un mois. « Hé quoy, sire, s'écria Duguesclin, ce n'est pas pour un déjeuner ; je vois bien qu'il me faudra despartir de France, car je n'y sçais chevir, si me convient renoncer à l'office que j'ay. » (*Mémoires relatifs à l'histoire de France,* t. IV, p. 426.) Ajoutons que le connétable était d'autant mieux fondé à tenir à Charles V ce rude langage, qu'il venait de distribuer à ses soldats les présents magnifiques que le roi Henri de Castille lui avait récemment envoyés. Ces présents consistaient en deux mulets chargés d'orfèvrerie. Dans cet envoi, nous dit l'auteur des *Mémoires de Duguesclin,* « il y avoit un petit vaisseau de fin or, des couronnes et des tasses de mesme métal, artistement façonnées, grand nombre de pierreries et beaucoup d'or et d'argent monnoyé ». Avant d'employer généreusement ces richesses au payement de ses compagnons d'armes, ce grand capitaine avait déjà partagé entre ses troupes sa propre argenterie. Nommé connétable, il avait commencé par vendre « sa vaisselle, ses bijoux et joyaux d'or et d'argent qu'il avoit apportés d'Espagne, pour soutenir la dépense qu'il falloit faire pour enrôler beaucoup de soldats ».

Aucune histoire, au demeurant, n'est plus capable que celle de Duguesclin d'édifier notre temps sur le rôle de l'orfèvrerie au XIVe siècle. On y voit Pierre le Cruel abandonnant ses fidèles partisans à la vengeance du vainqueur, et s'enfuyant de Tolède après avoir fait « charger sur ses mulets son or, son argent et ses meubles les plus précieux », sans oublier « une table d'or d'un prix inestimable et couverte de pierres précieuses et de fines perles d'Orient fort rondes et fort grosses, dans laquelle on avoit enchâssé les portraits en or des douze pairs de France ».

On peut rapprocher cette table merveilleuse, qui vraisemblablement avait été apportée en dot par Blanche de Bourbon à son cruel mari, de l'admirable fauteuil que Jean Le Braalier exécuta pour le sacre de Jean II et dont nous donnons autre part la description. (Voir t. II, col. 721.) Ces deux pièces disent assez de quelle importance étaient, à cette époque, les travaux des orfèvres parisiens. Mais là ne se bornent pas les enseignements à tirer du livre que nous analysons. Un peu plus loin, par un retour singulier de la fortune, c'est le roi Henri qui, vaincu à son tour et proscrit, traverse le midi de la France et s'en vient, sous un déguisement, à Villeneuve-lez-Avignon, solliciter la bienveillance et l'appui du duc Louis Ier d'Anjou, frère du roi de France. « Le duc le traita en souverain ; la table et son buffet étoient chargés de tant de vaisselle d'or et d'argent qu'on n'en avoit jamais vu de si riches ni en si grand nombre. Henri ne se pouvoit lasser de la regarder avec admiration. Le duc, s'en appercevant, dit qu'il luy faisoit présent de tout ce qu'il voyoit pour lui payer la bienvenue. » Cette orfèvrerie, qui éblouissait Henri de Transtamare, et dont le duc Louis d'Anjou disposait si généreusement en faveur de ce roi détrôné, n'était, au surplus, qu'une bien petite fraction de celle que possédait ce prince, dont l'*Inventaire* nous a été conservé. Cette réunion invraisemblable de joyaux de toutes sortes mérite qu'on s'y arrête. Si elle montre quelle profusion d'orfèvrerie on rencontrait chez les princes à cette époque (l'*Inventaire* en question ne décrit pas moins de 800 numéros, représentant 960 marcs d'or et 8,036 marcs d'argent), elle nous apprend aussi quelle transformation s'était opérée dans l'esthétique des orfèvres français.

Ses principales divisions sont particulièrement instructives. Cette merveilleuse collection d'orfèvrerie était cataloguée et décrite en vingt-cinq chapitres, dénommés comme suit :

1° « La vesselle de chapelle dorée et esmaillée. »
2° « Les pots, aiguières, coupes et hanaps » qui, étant sans doute d'un usage courant, « ne pevent estre en leur ordre avec les autres ».
3° Les flacons.
4° Les pots et aiguières d'or « qui ne puent [estre] en leur ordre ».
5° Le reste de la vaisselle d'or, pots, aiguières, flacons, etc.
6° Les « plats d'or pour mettre viande touz plains ».
7° Les « escuelles d'or pour mettre viande ».
8° Les plats d'or « pour fruiterie ».
9° La vaisselle de rechange, dorée et émaillée pour la chapelle.
10° Les « nez (nefs) à mettre sur table ».
11° Les « épreuves » et salières.
12° Les flacons d'argent « esmailléz, doréz et blans ».
13° La vaisselle émaillée en fontaines, coupes, pots hanaps et aiguières.
14° Les pots d'argent dorés et ciselés.
15° Les pots et aiguières « dorés tous plains ».
16° Les hanaps « blancs par dehors, doréz, sizeléz et esmailléz par dedens ».
17° Les bacins à laver « doréz et esmailléz et touz blans ».
18° Les drageoirs d'argent « doréz, esmailléz et blanz ».
19° La vaisselle blanche.
20° Les plats et écuelles.
21° Les métiers émaillés, dorés et blancs.
22° Les plateaux de fruiterie.
23° Les plats de cuisine.
24° Les chaudrons d'argent pour cuisine, destinés à cuire la viande
25° Les saucières ou « poz d'argent à mettre sausse ».



Fig. 833. — Tête reliquaire de saint Louis, d'après une gravure de l'*Histoire de saint Louis.*

Nous avons tenu à dresser cette « table des chapitres » pour montrer l'extrême variété de pièces d'orfèvrerie que possédait alors un très grand prince, et les emplois multiples

auxquels, à cette époque, on adaptait ces métaux précieux dont la rareté dans le public était en quelque sorte proverbiale. Si nous entrons maintenant dans le détail de ces grandes divisions, nous trouverons que la diversité des objets décrits en chacune d'elles n'est pas moins instructive. Ainsi le premier et le huitième chapitre, relatifs l'un et l'autre à la vaisselle de chapelle, nous apprennent qu'au XIVe siècle la parure de ces sanctuaires comprenait des chandeliers, des bassins, des bénitiers, des reliquaires, des tabernacles, des tableaux, des croix, des encensoirs, des *galices* (calices), des burettes, des lanternes, des boîtes « à mettre le pain à chanter », des navettes et une infinité de statuettes, cataloguées sous le nom d'images. Parmi ces images, qui toutes avaient un caractère de grâce et d'élégance spéciales, les anges jouaient un grand rôle. Cette charmante création, avec sa nature hybride, sa jeunesse éternelle et son sexe indécis, se prêtait, du reste, admirablement à l'interprétation naïve des artistes de ce temps. Après les anges, c'est la douce Vierge Marie, tenant en ses bras l'enfant divin, qui paraît avoir été la source d'inspiration la plus féconde. Nous ne relevons pas moins de « huit » images de Notre-Dame dans l'*Inventaire du duc d'Anjou*. Puis vient saint Jean-Baptiste, représenté quatre fois ; ensuite saint Pierre, deux ; après cela, nous trouvons saint Jacques, saint Marc, saint Guillaume, saint Nicolas, saint Paul, saint Laurent, saint Eustache, saint Louis, saint Yves, saint Martin, la Madeleine et sainte Marthe, chacun avec une image. La plupart de ces statuettes étaient montées sur des entablements ; parfois l'entablement portait lui-même sur des lionceaux ; beaucoup étaient ornées de pierreries, presque toutes dorées en partie ou émaillées, et plusieurs tenaient en leurs mains de petits reliquaires.

Indépendamment de ces pieuses images, la chapelle du duc Louis renfermait un certain nombre de tableaux d'or ou d'argent doré repoussé, enrichis de pierres fines, où l'on voyait figurées des scènes à plusieurs personnages. Comme exemple, nous transcrirons la description de l'article portant le n° 23 : « Un tableau d'argent doré, semé par dedenz de esmeraudes granz et petites, balaiz, granz et petiz, camahieux granz et petiz et menues perles grant quantité. Et, ou milieu dudit tableau, a un très grant camahieu vermeil, ouquel a Nostre Dame gisant Nostre Seigneur en la cresche, et les angeles tout entour, et dessoubz a Nostre Dame qui baigne son enfant, et derrière elle a saint Josef séant, et sieent ledit tableau sur un souage, qui est semé de esmeraudes, de rubis d'Alisandre et petites perles. Et entre ledit souage et tabernacle a un chapiteau de maçonnerie à fenestrages, et dedenz yceulz a ymages entailléz. Et poise en tout XIIII marcs VI onces et demie. »

Dans plusieurs de ces œuvres charmantes, l'influence de l'architecture se faisait directement sentir. C'est ainsi qu'un des tabernacles compris dans cette chapelle magnifique était « fait en manière de chastel, à doubles murs crenelléz » avec des portes « bateilleresses » et des « tournelles » de cristal. La fantaisie, elle aussi, exerçait son empire dans ce milieu à la fois brillant et sacré ; et au fond d'un des bassins réservés aux saintes ablutions, on voyait un émail fait en forme de rose, et « ès feuilles d'icelles, hommes qui ont le corps de bestes sauvages », et au milieu de la rose deux femmes, dont l'une jouait de la vielle et l'autre « d'un sartelion (psaltérion) ».

Mais c'est surtout dans l'orfèvrerie de service et dans celle destinée au parement des buffets que la joyeuse fantaisie, si caractéristique de ce temps, se faisait jour. Les vases curieux qui sont décrits dans les chapitres suivants de ce précieux *Inventaire* en fournissent la preuve. On y voit des aiguières en forme de coqs, de lions « enmantelés » et de griffons. Une autre de ces aiguières représente « une royne enmantelée d'un mantel fendu devant, esmaillié à petis compas d'azur et de vert et vermeil, et est à chevauchons sur le dos d'une beste sauvage, qui a teste et mains d'omme, et II piéz et queue de serpent, et dessus le dos dudit serpent a II elles esmailliées d'azur et de vert, et tient ladite Royne, en sa main destre, un fouet, et sa sénestre main tient à la teste de l'omme, qui a sur sa dicte teste un lonc chapel de feutre, du bout duquel ist l'eaue que l'en y met ». Une délicieuse fontaine avait l'apparence d'un « mallart (canard) de rivière, d'argent, tout esmailliée et à col vert, et en son bec tient un poisson par la bouche duquel ist eaue, et ou bout de sa queue est une feuille longue, en laquelle a pertuis, par laquelle entre l'eaue dedans le ventre dudit mallart ». Les gobelets, les coupes et les hanaps d'or et d'argent étaient émaillés « à bestellettes de plusieurs manières », à « oyseaus d'or à vizages de plusieurs contenances », à « arbrisseaus vers, et dessous les arbrisseaus à chiens et connins », ou encore à « quatre enfans qui chacent aus papeillons ». La plupart étaient architecturés comme de petits monuments, reposant sur des pieds ayant l'apparence de « pilliers de maçonnerie », le corps orné « de fenestraiges » ou d'orbevoies, avec des couvercles à créneaux et de petites toitures en poivrières, surmontées, en guise de girouette, d'un élégant « frételet ».

A ces amusantes adaptations il faut mêler des figurines grotesques. Ici c'est « une dame qui a la moitié du corps de femme et l'autre de beste sauvaige... et du giron de ladicte dame part une teste de bœuf dont elle tient les cornes en ses mains... et aus oreilles de ladicte teste, aus coustés de ladicte dame et au bout de ces girons pendent à chayennes escussons des armes de l'arcevesque de Roen et de Marigny », ou bien « un singe d'argent doré....., lequel singe a une mittre d'évesque sur la tête et... sur les deus pointes de la dicte mittre a II boutonnés d'argent..... » Là c'est « un brouète séant sur un pié cizelé à feuilles de vigne..., et y a, à un des bouz, un homme qui maine ladite brouète, qui a les pans à la ceinture, et son chaperon en fourure, et la cornète du chaperon vient sur le front, et devant a une femme qui en sa main destre tient la brouète et en la sénestre tient une hache danoise, et a un chaperon d'une vielle, lequel chaperon est à la façon de Picardie... »

Les objets de forme ordinairement banale adoptaient, en ces temps ingénieux, l'aspect le plus inattendu. Au chapitre concernant les salières, nous en trouvons plusieurs qui ont la figure « d'une serpent volant ». Une autre est faite « en manière d'une violette » ; une troisième « en manière d'une rose » ; une autre encore « en manière d'une quoquille ». On en remarque dont le corps est de pelle (perle), avec « un pellican qui se fiert du bec en sa poitrine ». Une des plus amusantes consiste en « un homme séant sur un entablement doré et scizelé, lequel homme a un chapeau de feutre sur la teste, et tient en sa destre main une salière de cristal garnie d'argent, et en la sénestre un serizier garni de fueilles et serizés et oizeléz volanz sur les branches ». Les épreuves ou languiers nous apparaissent, dans l'*Inventaire* que nous analysons, transformés en un arbre orné de camées, ou en un gentil château garni de langues de serpents, etc.

On comprend aisément quel intérêt de curiosité devait offrir, pour le public et même pour les officiers et les courtisans, une pareille réunion d'œuvres originales, étranges et charmantes, exposées, aux grands jours, sur le buffet ou, lors des réceptions solennelles, rangées en bel ordre sur les dressoirs d'un aspect monumental. Ajoutons que cette

curiosité bien légitime n'était pas moins stimulée par la massive richesse de la vaisselle d'apparat et de service. L'Argenterie du duc Louis d'Anjou comptait, en effet, vingt-quatre grands plats pour servir la viande, façonnés en or à 22 carats, et pesant en moyenne 13 marcs; et douze plats d'or destinés au service de la fruiterie, pesant de 5 à 8 marcs. Qu'on joigne à cela les nombreux flacons, les aiguières, les bassins et les buires, et l'on aura un aperçu de la merveilleuse somptuosité de ces exhibitions éblouissantes, et de la haute opinion qu'elles pouvaient donner de la puissance souveraine.

Enfin, sur la table même où le possesseur de ces richesses prenait place, on voyait figurer, sous forme de vaisselle de

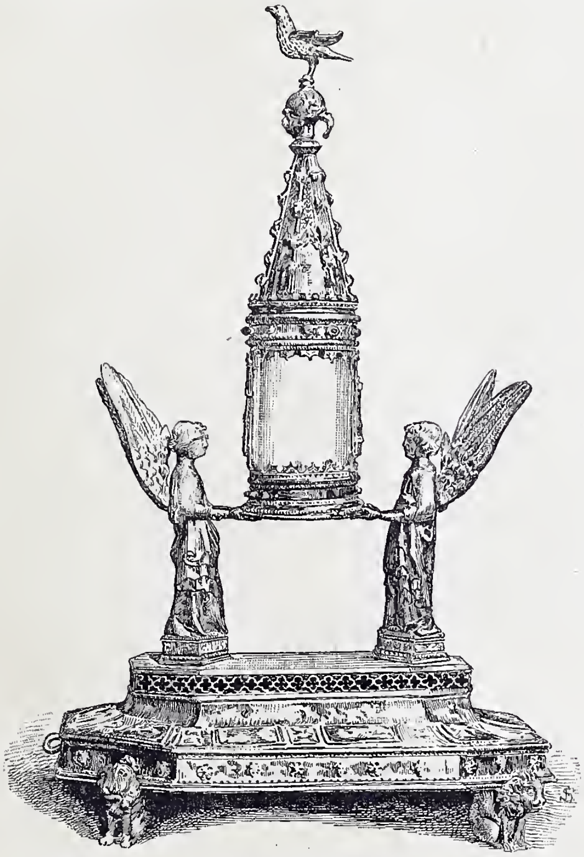


Fig. 834. — Petite monstrance en argent repoussé et doré (fin du XIV[e] siècle).

service, de hors-d'œuvre ou d'entremets, des pièces d'orfèvrerie d'une complication et d'une valeur dont nous n'avons plus d'idée. Une note ajoutée à la fin de l'*Inventaire du duc Louis d'Anjou* nous apprend qu'en 1368 Henry, l'orfèvre du duc, avait reçu 248 marcs d'or pour exécuter la grande nef d'apparat, qui servait dans les occasions solennelles. Indépendamment de cette nef magistrale, le prince en possédait onze autres en vermeil ou en argent émaillé, dont le poids variait de 12 à 70 marcs et dont la description tiendrait une colonne de ce livre. A droite et à gauche de ces beaux vaisseaux, et pour égayer le prince entre deux services, de jolies fontaines s'alignaient sur la table seigneuriale. Puis c'étaient les pots d'or, les aiguières et les hanaps qui « courroient par la salle », suivant l'expression du temps. Enfin il n'était pas jusqu'à la vaisselle, servant à la cuisine — plats, chaudrons, cuillers, « foisselles », trépieds et saucières, — qui ne fût d'argent.

Chaque division de ces richesses métalliques était remise à la garde d'officiers spéciaux. Les écuyers de l'Échansonnerie, de la Paneterie et de la Fruiterie devaient veiller à leur conservation. Quant aux pièces de pure décoration, le garde des joyaux en était responsable. Olivier de la Marche consacre plusieurs pages de son *Estat du duc* à spécifier les devoirs et la responsabilité de chacun de ces serviteurs, et l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de l'invraisemblable somptuosité de cette mise en scène, ou de la surprenante prudence de ceux qui s'en trouvaient les heureux possesseurs.

Nous nous sommes longuement étendu sur cet *Inventaire du duc d'Anjou,* non seulement parce qu'il est le témoignage indiscutable d'un luxe que nous ne connaissons plus, mais parce qu'il donne une notion très exacte de la multiplicité et de l'étonnante complication des travaux d'orfèvrerie, exécutés dans la seconde moitié du XIV[e] siècle. Cette époque, au reste, est peut-être, de tous les temps modernes, celle où l'ingéniosité des orfèvres a pu se donner le plus libre cours. Les plus habiles d'entre eux, Jehan de Lille, Jehan Pascon, Jehan de Toul, qui travaillèrent pour Clémence de Hongrie ; Jehan Le Braalier, qui confectionna le trône de Jean II, comme saint Éloi avait fait celui de Dagobert; Jehan Arode, qui fabriqua l'orfèvrerie d'Anne de France ; Jehan Lussier et Pierre Chapelier, qui fournirent celle de la sympathique Blanche de Bourbon; Henri Hambert, orfèvre de Louis I[er] d'Anjou; Claux de Fribourg, orfèvre du dauphin, duc de Normandie (qui, plus tard, régna sous le nom de Charles V); Hennequin du Vivier et Simon de Dampmartin, qui comptent au nombre des fournisseurs attitrés de ce roi : Simonnet Le Bec; Jehan du Vivier et Simon Soulas, qui travaillèrent pour Charles VI, et quelques autres encore, n'étaient pas seulement des artisans remarquables, c'étaient aussi des créateurs, des inventeurs, d'une fécondité sans pareille et d'une surprenante originalité. Car cet entassement de richesses dont nous venons de passer une revue très sommaire ne constituait pas, en ce temps — où les métaux précieux étaient pourtant si rares, — un fait exceptionnel. L'orfèvrerie des duc Philippe de Bourgogne et Jean de Berry ne le cédait en rien à celle de leur frère Louis d'Anjou, et n'approchait pas de celle dont Charles V se montrait le gardien trop sévère. Les *Inventaires* dressés du vivant ou au décès de ces divers seigneurs, *Inventaires* dont nous avons déjà, dans ce livre, donné de très nombreux extraits, ressemblent à une féerique énumération, digne des *Mille et une nuits.* Celui de Charles V, surtout, est d'une opulence invraisemblable.

A la mort de ce prince, son argenterie fut estimée dix-neuf millions, et l'on a peine à croire, même avec le procès-verbal sous les yeux, que tant de richesses aient pu être accumulées par un seul homme, quelque puissant qu'il pût être. A plus forte raison, si l'on veut bien tenir compte des constantes inquiétudes et des guerres incessantes au milieu desquelles ce roi vécut, de la crise terrible que traversa alors la royauté, et de l'écrasement de la France, l'étonnement se change presque en stupéfaction. Ajoutons que la singulière habileté des orfèvres, à cette époque, ne semble pas moins surprenante, et l'on comprend difficilement comment, en proie à ces vicissitudes et en des temps si précaires, ils trouvaient à perfectionner leur main-d'œuvre et même à exercer leur profession. Cependant, ce n'était pas seulement aux châteaux du Louvre, de Beauté et du Bois (de Vincennes), aux hôtels de Saint-Pol et des Tournelles, au château de Melun et dans les autres résidences royales que l'on rencontrait de ces chefs-d'œuvre de précieuse ingéniosité. Les hôtels des particuliers et les magasins des marchands en regorgeaient.

Froissart (*Chroniques,* t. II, p. 320) raconte qu'en 1346 les Anglais furent, pendant trois jours, maîtres de Caen et que ce délai leur suffit pour expédier dans leur île « par barges et par bateaux » des draps, « joyaux, vaisselle d'or



Fig. 835. — Coupe en or couverte d'émaux translucides (XIVe siècle).

et d'argent, et toutes autres richesses, dont ils avoient grand'foison ». A Paris, les boutiques du pont au Change étincelaient d'argenteries magnifiques, et leur étalage était d'autant plus suggestif que dès cette époque les marchands avaient l'habitude de les exposer en un « buffet » mis « en veüe des passants, garny de pièces d'orfèvrerie des plus attrayantes pour flatter l'œil des allans et venans, pour les mestre en haut goust et leur faire venir l'appétit d'acheter quelque pièce du mestier ». Ces buffets ou vitrines étaient si largement échantillonnés et pourvus qu'en 1360, lorsque le roi Jean, revenant de sa captivité, fit son Entrée dans sa capitale, « ceux de la Ville lui firent un présent en don de mille marcs d'argent en vaisselle » (Godefroy, le *Cérémonial françois,* 1619, t. Ier, p. 635) qu'ils eurent seulement la peine d'aller acheter chez Jean Ballin, Pierre de Sèves, Regnault Bochet, Pierre Leclers, Garnier Bandelle, ou chez quelque autre orfèvre réputé de ce temps.

Dix-sept ans plus tard, en 1377, quand Charles V reçut, à Paris, la visite de son oncle, l'empereur d'Allemagne, les orfèvres de la Ville avaient également en magasin de quoi satisfaire amplement aux présents que le roi et le prévôt des marchands avaient coutume de faire aux grands princes traversant la capitale. Si nous en croyons Christine de Pisan (*Livre des faiz et bonnes mœurs du sage roy Charles,* t. II, p. 107), le cadeau offert à l'empereur par le prévôt et les échevins consistait en une « nef, pesant neuf vingts et dis (190) mars d'argent, dorée et très richement ouvrée, et deux grands flacons d'argent esmailliéz et doréz, du poix de soixante-dix mars; et à son fils, une fonteine, moult bien ouvrée et dorée, du poix de quatre-vingt et treize mars, avec deux grans poz dorés, de trente mars, dont l'Empereur grandement mercia la Ville et eulx aussi ». La reine envoya « un bel reliquaire d'or, grant et moult riche de pierreries, où ot de la vraye croix et autres reliques ». Quant au roi, le duc de Berry présenta en son nom de nombreux et magnifiques objets, parmi lesquels se trouvaient « deux grans flacons d'or où estoit figuré, en ymages enlevéz, comment saint Jacques monstroit à saint Charlesmaine le chemin en Espaigne, par révélacion, et estoient lesdis flacons en façons de coquilles, si lui dit le duc de Berry, bien gracieusement, que, pour ce qu'il estoit pellerin, lui envoyoit le Roy des coquilles; encore lui présenta un grant hanap, d'autre façon, un gobellet et une esguière, tout d'or, garnis de pierrerie et esmailliéz de diverses façons, [et] deux grans poz d'or à testes de lions ». En même temps, le roi faisait donner au fils de l'empereur, qui accompagnait son père, « quatre grans poz, un grant gobellet, une esguière, tout d'or, garni de pierrerie, et, oultre cela, une ceinture d'or longue, garnie de riche pierrerie, du pris de huit mille francs. Desquelz présens l'empereur faisoit merveilleusement grant conte, et moult mercioit le Roy, si fist son filz. Après, ensuivant à tous ses princes fut présentée vesselle d'or et d'argent, si largement et à si grant quantité, que tous s'en émerveilloyent et tant, qu'il n'y ot si petit officier de quelque estat qu'il fust, qui par le Roy ne receussent présent, mais quoy et quelz se passe la Cronique pour cause de brieflé; si réputèrent moult cette grande largèce, et moult louèrent, mercièrent et magnifièrent, comme raison estoit, le Roy de France. » (*Ibid.,* p. 115, 116 et 117.)

Christine de Pisan, à qui nous empruntons ces détails, ne nous dit pas les noms des maîtres qui avaient fourni toute cette argenterie de luxe. Peut-être étaient-ce Bouchard de la Fontaine, Geoffroy Commode, Pierre Ajart, Jean Oblet, Nicolas Demanerois ou Pierre Leclers, que nous savons avoir été précisément, en cette année-là, les Gardes de l'orfèvrerie. Mais elle nous apprend que l'empereur fut tellement émerveillé de la remarquable habileté des artistes parisiens, qu'il demanda « à veoir la belle couronne que le Roy avoit fait faire; si lui envoya le Roy, par Giles Malet, son vallet de chambre, et Hennequin, son orphèvre; la tint et regarda moult longuement partout et y prist grant plaisir, puis la bailla et dist que somme toute, oncques en sa vie, n'avoit veue tant de si riche et noble pierrerie ensemble ».

Malheureusement, cette accumulation inouïe de richesses ne devait pas être de bien longue durée. Nous avons vu, plus haut, avec quelle magnifique générosité Louis d'Anjou disposait de ses trésors en faveur des rois vaincus. Toute la merveilleuse argenterie dont nous venons d'analyser l'*Inventaire* devait subir, à courte échéance, un sort pareil à celui du lot de vaisselle confié à Henri de Transtamare. Ces plats d'or et d'argent, ces aiguières délicates, ces hanaps ciselés, ces drageoirs en forme de châteaux forts, ces coupes, ces pots, ces fontaines émaillées, ces nefs monumentales, ces salières épiques, ces languiers à la fois singuliers et charmants, servirent à payer les frais de l'expédition en Sicile. Louis d'Anjou ne se borna pas à refondre les pièces qui garnissaient ses dressoirs, — chefs-d'œuvre de patience et d'ingéniosité dont la perte est à jamais regret-



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-ed.

ORFÈVRERIE

PRÉSENT OFFERT PAR LA VILLE DE PARIS AU ROI CHARLES IX

lors de son Entrée solennelle (1571).

table, — il profita encore de l'ascendant que son titre d'oncle lui donnait sur le jeune Charles VI, pour mettre à forte contribution le trésor royal. M. Lecoy de la Marche a publié, il y a quelques années (1873), l'inventaire de la vaisselle d'or et d'argent qui restait à rendre par Louis Ier, duc d'Anjou, sur celle que le roi de France lui avait prêtée pour l'aider à la conquête de son royaume de Sicile (6 mars 1385).

Grâce à l'intervention des ducs de Bourgogne et de Berry, une bonne partie de l'orfèvrerie léguée par Charles V à son malheureux fils demeura cependant à peu près intacte. Elle s'accrut même de nombreux présents que, à différentes reprises, la ville de Paris fit au nouveau roi. En 1389, lors de son Entrée solennelle dans sa capitale, les Gardes de l'orfèvrerie qui, cette année-là, se trouvaient être Robert Duval, Jean Mouton, Jean Pijart, Jean d'Ivry, Étienne Guillement et Raoul de Béthisy, se rendirent, avec les jurés des autres métiers, à la rencontre du prince et de sa jeune épouse et firent porter devant eux une litière toute dorée, que couvrait un grand voile de gaze. « Or vueil-je dire, écrit Froissart (*Chroniques,* t. XII, p. 24), tout ce qui sur la litière étoit, et dont on avoit fait présent au Roy. Premièrement, il y avoit quatre pots d'or, quatre trempoirs d'or et six plats d'or, et pesoient toutes ces vaisselles cent et cinquante marcs d'or. » Plus loin, le vieux chroniqueur ajoute : « Pareillement, autres bourgeois de Paris, très richement parés et vêtus tous d'un draps, vinrent devers la reine de France et lui firent présents sur un litière, qui fust apportée en sa chambre, et recommandèrent la cité et les hommes de Paris à li (elle) ; auquel présent avoit une nef d'or, deux grands flacons d'or, deux drageoirs d'or, deux salières d'or, six potz d'or, six trempoirs d'or, douze lampes d'argent, deux douzaines d'écuelles d'argent, six grands plats d'argent, deux bassins d'argent, et y eut en somme pour trois cents marcs, que d'or que d'argent. » Enfin, à l'occasion de cette Entrée, les bourgeois de Paris donnèrent encore à la gracieuse Valentine de Milan, qui venait d'épouser le prince Louis, alors duc de Touraine et depuis duc d'Orléans, une « nef d'or, un grand pot d'or, deux drageoirs d'or, deux grands plats d'or, deux salières d'or, six pots d'argent, six plats d'argent, deux douzaines d'écuelles d'argent, deux douzaines de salières d'argent, deux douzaines de tasses d'argent, et y avoit en somme, que d'or que d'argent, plus de deux cents marcs ». On peut conclure de cette prodigalité que l'orfèvrerie parisienne était vraiment, à cette époque, à la hauteur de sa réputation.

L'usage d'offrir des présents d'argenterie aux princes faisant leur Entrée solennelle dans la capitale se continua jusqu'à la fin du XVIe siècle. Cette habitude se généralisa même et s'étendit aux autres villes. Les événements terribles qui marquèrent la fin du règne de Charles VI et l'avènement de Charles VII permettent de croire, toutefois, que cette coutume ne fut pas régulièrement observée pour le second de ces rois. Nous manquons également de renseignements sur l'Entrée solennelle de Louis XI à Paris ; mais les *Comptes de la ville d'Amiens* nous apprennent qu'en 1463, lorsque Charlotte de Savoie fit son entrée dans cette ville, Pierre l'Atargié, orfèvre, livra aux magistrats « deux drageoirs et les louchettes y servant, lesquels furent présentés à la royne de France à sa joyeuse et première venue ». Ces beaux objets pesaient vingt marcs. Nous savons pareillement qu'à son Entrée à Naples, en 1495, Charles VIII reçut un présent au moins égal à ceux que ses prédécesseurs avaient obtenus des Parisiens. « Au milieu de la salle, écrit un auteur contemporain, avoit ung buffet qui fut donné au Roy, où y avoit linge non pareil, de degré en degré, et y estoient les richesses d'or et d'argent qui appartiennent au buffet du Roy : aiguières, bassins d'or, escuelles, platz, pintes, potz, flacons, grans navires, couppes d'or chargées de pierreries, grilles, broches, landiés, pallettes, tenailles, soufflés, lanternes, tranchoirs, salières, cousteaulx, chaudrons et chandeliers, tous d'or et d'argent. » (*Entrée et couronnement du Roy à Naples.*) Enfin, Anne de Bretagne, à sa seconde Entrée solennelle à Paris (comme femme de Louis XII), reçut en cadeau une grande NEF d'or (voir ce mot), pesant 159 marcs 2 onces.

Avec François Ier, ces sortes de présents changèrent de caractère, et cette modification est d'autant plus intéressante à constater, que la production de l'orfèvrerie se ressentit alors de l'évolution qui venait de s'effectuer dans la haute société française. Les orfèvres, en effet, cessèrent brusquement d'être les inspirateurs, les créateurs de leurs œuvres. Il ne leur fut plus permis de s'abandonner aux caprices aimables de leur ingénieuse fantaisie. Désormais, la Cour et la noblesse, qui avaient senti la curiosité s'éveiller au contact de la Renaissance italienne, allaient se piquer de connaissances spéciales en matière d'art. Chaque grand seigneur commençait à se doubler d'un amateur qui, plus instruit que ses prédécesseurs, frotté d'érudition latine, ayant une notion superficielle de l'Antiquité, devait essayer de raffiner, et ne plus s'en rapporter exclusivement aux conceptions à la fois élégantes et pratiques des orfèvres parisiens. Au lieu de présenter des projets, ceux-ci reçurent des programmes. Les poètes et les statuaires furent consultés sur des faits d'orfèvrerie, et les présents offerts au prince ne consistèrent plus en pièces de vaisselle somptueuses et magnifiques, mais en compositions allégoriques ou emblématiques, dissimulant sous une forme gracieuse une sorte de rébus alambiqué.

Sous ce rapport, le groupe offert par la ville de Paris à François Ier, en 1515, marque une transformation qui est à retenir. Comme la description de cette superbe pièce se trouve détaillée dans le procès-verbal de remise, nous croyons bien faire en reproduisant ici ce curieux document : « Et le dimanche unziesme jour de mars ensuivant, audict an, fut par mesdicts sieurs Prévost et Eschevins, accompagnéz de plusieurs conseillers et bourgeois de la Ville, présenté au Roy en don de par la Ville, à cause de son Entrée et joyeux Advènement à la Couronne, le don qui avoit esté pieça advisé et ordonné. C'est à sçavoir un ymage de S. François assis sur un pied double à quatre pilliers, entre lesquels pilliers a une salemande couronnée tenant en sa gueule un escripteau esmaillé de rouge et blanc, auquel a

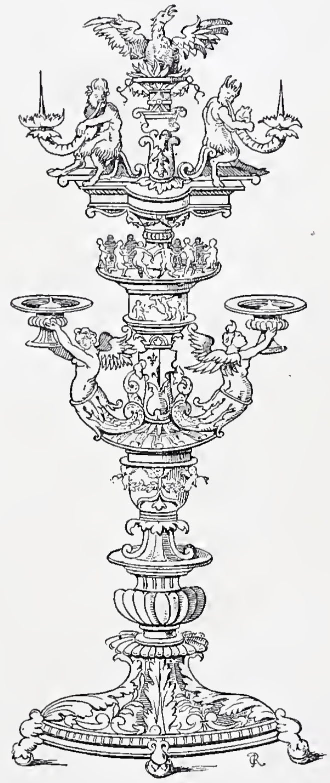


Fig. 836. — Candélabre offert par la ville de Paris à la reine Éléonore, en 1531, d'après la gravure publiée par Geoffroi Tory.

en escript *Nutriscor et extinguo.* Et au-dessus d'icelle couronne un petit ange tenant une cordelière, en laquelle estoit assise une grande table d'esmeraulde carrée, icelny image portant de hault, compris ledict pied et le chérubin, deux pieds et demy ou environ, le tout d'or pesant 43 marcs 4 onces 5 gros, touché et prisé par le maistre de la Monnoye de bon or d'escus à 23 carats. Lequel don et présent fut par ledict seigneur, en la présence de plusieurs princes et seigneurs, receu et accepté joyeusement, en remerciant la Ville, et s'offrant avoir les affaires d'icelle en bonne recommandation. Et au présent faire estoient présens deux notaires que la Ville y avoit menéz pour en avoir acte. » (Félibien, *Histoire de Paris,* pièces justificatives, t. III, p. 332.)

Lorsque la reine Éléonore dut, en 1531, faire son Entrée dans la capitale, les érudits et les amateurs d'Antiquité méditaient de lui servir également un groupe allégorique dans lequel le vaisseau, emblème de la ville, aurait joué son rôle traditionnel. Malheureusement, la ville de Bordeaux avait pris les devants et offert, elle aussi, une pièce d'argenterie en forme de navire. Il fallut donc renoncer au projet ébauché ou risquer de faire double emploi. On se rejeta sur une paire de candélabres magnifiques, dont on trouvera la description au tome I[er] de ce *Dictionnaire* (col. 737), et dont nous donnons ici même une fidèle reproduction (fig. 836). Neuf ans plus tard, quand Charles-Quint traversa la France pour aller châtier les Gantois révoltés, François I[er] voulut que son hôte fût partout traité comme s'il était roi de France. La ville de Paris dut, en conséquence, offrir un présent à l'empereur, et, à cet effet, une députation se rendit auprès de lui. « Messieurs de l'hôtel de la Ville, écrit un contemporain (voir *Mém. de G. du Bellay,* dans *Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XX, p. 490), y firent paroître leur gravité, estant richement habillés et parés selon leurs états et offices, et lui firent présent d'un beau Herculès tout d'argent et revêtu de sa peau de lion (ainsi que les poètes le décrivent), laquelle étoit d'or; et étoit cette statue proportionnée à la juste hauteur d'un grand homme, pour faire voir à l'empereur les richesses de la ville suffisantes de lui tenir tête; et fournir au roi ce qui lui seroit nécessaire pour les frais de la guerre. » Un autre document, où il est question de ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie, donne sur cette belle pièce quelques détails à retenir. Ce « bel et grand Hercules effigié, y est-il dit (Félibien, *Pièces justificatives,* t. III, p. 357[a]), tenoit deux grosses colonnes d'argent, lesquelles il plantoit à force dedans terre; et portoit en son escharpe un grand escripteau où il y avoit escript : *Altera, alterius robur;* et à l'entour desdictes colonnes estoit escript : « Plus outre », qui est la devise dudict empereur : et avoit à ses pieds sur le devant un aigle à deux testes. Lequel Hercules fut mis dedans un estuy de cuir, sur lequel avoit des aigles à deux testes doréz, et estoit doublé de satin verd. »

Une fois en si belle voie, on comprend que les orfèvres ne se soient point arrêtés. Le récit que Hardouin Chauveau nous a conservé de l'*Entrée de Henri II à Paris* porte une longue description du groupe offert à ce roi, description qui ne tient pas moins de deux grandes pages. Tout d'abord, l'auteur prend soin de bien nous expliquer que le présent « estoit tout de fin or de ducat, cizelé, buriné, et conduict par tel artifice d'orfèvrerie, que l'on ne veit oncques plus belle pièce d'ouvrage en toute Europe ». Mais le principal pour nous, c'est de savoir qu'il consistait en un beau groupe, dont la base triangulaire reposait sur trois harpies, personnifiant les vices, que trois rois foulaient aux pieds. « Le visage du premier, écrit Hardouin Chauveau, se rapportoit naïvement au roi Loys douzième, ayeul, et celuy du second au roy François, père du triumphant, lequel aussi pouvoyt y veoir le sien exprimé come en un miroer. » Ses deux prédécesseurs montraient au roi « une table carrée en manière de cartoche, attachée à l'une des branches avec une petite chaisnette d'or de subtile manufacture, dedans laquelle estoit escrite d'esmail blanc sur fons noir : *Magnum magna decent* ». Trois autres figures, Janus, la Justice et la Noblesse, complétaient ce groupe à la fois ingénieux et magnifique, que Henri II « receut de bon cœur, come évidentement manifesta la veue (le regard) qui donnoit signe de liesse, pendant que la bouche royale respondoit à la petite harangue du prévost des marchans ».

Le lendemain, Marie de Médicis, à son tour, fit son Entrée solennelle dans la capitale. La reine se rendit de Saint-Denis de la Chartre à Notre-Dame sous un dais porté par Simon Cressé, Pierre Pijart, Jacques Barbier, Pierre Sanson, Pierre Hotman et Noël Pincebourde, qui, cette année-là, étaient Gardes de l'orfèvrerie. Elle fut ensuite conduite à l'évêché, dans une salle spécialement préparée, et « cela faict, le prévost des marchans avec les eschevins de la ville feit présent à la Royne d'un buffet bien accompli de vaisselle d'argent doré à deux couches, si qu'il sembloit que ce fust tout fin or semé de fleurs de lys avec croissans ».

Lorsque Henri II fit, en 1551, son Entrée solennelle à Rouen, les orfèvres de cette ville tinrent à ne pas se montrer inférieurs à leurs confrères de la capitale, et le cadeau offert au roi consistait en une statue de Minerve, haute de deux pieds, « autant bien taillée, que fust oncques celle d'or et d'ivoire fabriquée par Phydias ». Elle avait les « cheveulx grésillés, testonnéz et torquéz d'un vert rameau de palme, symbole de la victoire ». De sa main gauche, elle tenait une lance à laquelle était suspendu une sorte de trophée. Sa main droite portait un rameau d'olivier. Un des côtés du piédestal « présentoit une cartoche enrichie de ce quatrain couché de noir sur blanc esmail :

> Après t'avoir instruict en sapience,
> Donner te vueil mon olive et harnoys
> Qui te feront, usans d'eulx par science,
> Roy triumphant au monde sur tous Roys. »

Le cadeau que les Rouennais offrirent le jour suivant à Catherine de Médicis n'était ni moins beau ni moins précieux. C'était une statuette « de fin or de ducat, de pied et demy de haulteur ». Elle était « autant bien cizellé, taillé et proportionné par bonne et juste symmétrie et artificielle sculpture, qu'elle ne cédoit en rien à la Minerve du Roy ». Elle était « esmaillée sur le nud d'incarnation » et « représentoit la Vierge astrée ». « La dicte Dame estoit plantée de bien bonne grâce sur un pied destal conduict avec toutes les proportions et beaultéz artificielles d'architecture », et portant les cinq vers qui suivent :

> Royne, sans per, je suis la vierge astrée
> Qui revien vivre en ce ciècle fécond,
> Voyant régner par grâce à tous monstrée
> Le tien espoux, ung auguste second
> Dont la vertu rend la France illustrée.

On aura remarqué que, pour la reine, les orfèvres parisiens ne s'étaient pas mis en grands frais d'imagination. Au lieu de composer une œuvre d'art, ils s'étaient bornés à offrir à Catherine un lot choisi de vaisselle de vermeil. Il en fut de même pour François II, qui reçut de la Ville « un beau grand bassin d'argent vermeil doré plein de dragées », parce qu'il fit son Entrée solennelle (4 juin 1559) étant encore dauphin de France. Mais avec Charles IX les généreuses traditions reprirent, et le *Bref et sommaire*

recueil, publié par Denis Dupré en 1572, porte une longue et minutieuse description du présent offert par le prévôt des marchands au nouveau roi très chrétien. Ce présent consistait en un piédestal porté par quatre dauphins, sur lequel s'élevait un char de triomphe traîné par deux lions, ayant au col les armoiries de la Ville. Dans ce beau char, on apercevait « Cibelle, mère des dieux, représentant la Royne, mère du Roy, accompagnée des dieux Neptune et Pluton et [de la] déesse Junon, représentant Messeigneurs frère et Madame seur du Roy ». Cybèle se retournait pour regarder un Jupiter à cheval, c'est-à-dire Charles IX, placé au sommet de deux colonnes, l'une d'or, l'autre d'argent, figurant celle-ci la Pitié, celle-là la Justice. Un aigle le couronnait. Sur le piédestal accompagnant le char, se trouvaient Charlemagne, Charles V, Charles VII et Charles VIII,



Fig. 837. — Pièces d'orfèvrerie portées à Rouen dans le cortège du roi (1551), d'après une gravure de l'*Entrée solennelle de Henri II* dans cette ville.

« lesquelz, dit le *Bref et sommaire recueil,* de leurs temps sont venus à chef de leurs entreprises, et leurs règnes ont esté heureux et prospères après plusieurs affaires mises à fin, comme nous espérons qu'il adviendra de nostre Roy ».

La planche 62, qui accompagne cet article, fidèle interprétation de la gravure d'Olivier Codoré, fera juger, au surplus, de la beauté de l'œuvre et de la richesse de la composition. Quant à la reine, elle fit son Entrée le jour suivant, et une rarissime brochure, intitulée l'*Ordre et forme qui a esté tenu au sacre et couronnement d'Élisabeth d'Autriche,* nous apprend que, conformément à l'usage établi, elle fut conduite à la maison épiscopale, où on lui offrit une délicate collation. Après cela, elle fut menée « en une chambre prochaine, en laquelle étoit dressé, sur une table, un buffet d'argent vermeil doré [et] cizelé, de grande valleur; lequel, pour l'excellence de l'ouvrage d'iceluy et beauté des histoires convenables et dépendantes des choses susdictes dont il estoit aorné par tout, meriteroit bien une description à part. Ce buffet luy fut présenté et offert par lesdicts prévost des marchans et eschevins non comme chose digne de sa roïale Majesté, mais pour recognoissance de l'honneur qu'il luy avoyt pleu faire à ladicte Ville. » Enfin, le dernier présent de ce genre dont nous ayons pu retrouver la trace fut celui que Henri III reçut de la ville de Paris, en 1573, le 15 septembre, lendemain de l'Entrée solennelle faite par lui dans la capitale, en qualité de roi de Pologne.

Ce jour-là, le prévôt des marchands et les échevins, procureur, greffier, receveur et autres officiers de la Ville, bien magnifiquement vêtus, se rendirent processionnellement « à l'hostel d'Anjou, où estoit logé ledict sieur roy de Polongne, et luy présentèrent, au nom commun des habitans, bourgeois et citoyens d'icelle Ville le présent qu'ils luy avoient préparé, qui estoit un chariot d'argent doré, taillé, esmaillé et enrichi, dedans lequel y avoit un dieu Mars tiré à deux chevaux blancs, derrière lequel chariot y avoit un laurier chargé de trophées d'armes et au dessus une quantité de mouches à miel en trouppes, dessus un pied en façon d'ovalle y ayant quatre grands roulleaux. Lequel présent, ils supplièrent très humblement à S. M. recepvoir et l'avoir aussi agréable comme il luy estoit offert de bon cœur, comme plus au long luy fut dict par la harangue que luy en fist ledict sieur prévost des marchands, lequel luy déclara ce que signifioit ledict présent et chacune pièce d'iceluy. Auquel fut respondu par ledict sieur roy de Polongne fort humainement et bénévolement, remerciant ladicte Ville de ce beau présent qui luy estoit offert, et aussi de l'honneur très grand que l'on luy avoit faict à ladicte Entrée, disant que c'estoit la plus belle Entrée qui jamais fut faicte en ladicte Ville à roy quelconque; et prist et accepta ledict présent. » (Félibien, *Pièces justificatives,* t. III, p. 439[b].) On trouvera peut-être que nous nous sommes longuement étendu sur ces orfèvreries offertes aux souverains, à leur Entrée solennelle; nous l'avons fait pour deux motifs : le premier, c'est qu'il nous a semblé que les œuvres présentées aux princes dans des occasions aussi particulières devaient marquer le point de perfection auquel étaient parvenus l'art et l'industrie locale; le second, c'est que le désir de plaire au monarque, le besoin de se concilier la haute bienveillance, devaient porter les magistrats aussi bien que les artistes à se conformer aux idées en faveur, à s'inspirer de ce que l'on considérait alors comme le bon goût, et que ces ouvrages, par conséquent, nous fournissent un indice certain des évolutions subies par ce bon goût, un spécimen exact des tendances dominantes, au moment où ils furent exécutés.

Ces constatations ont assurément un grand intérêt; mais elles ne doivent pas, toutefois, nous faire perdre de vue la marche générale suivie par la production de l'orfèvrerie, pendant cette période mouvementée de son histoire. Il nous faut donc faire un long retour en arrière et étudier, autrement que dans les présents royaux, la production de ce bel art, durant ces deux cents années. Nous avons dit que les calamités dont furent marqués les commencements du XV[e] siècle devinrent particulièrement funestes aux grandes réunions de chefs-d'œuvre doublement précieux, dont nous avons passé une rapide revue. Le trésor de Louis d'Anjou, que nous avons pris pour type d'une collection princière d'orfèvrerie, à cette époque, fut absorbé par la conquête du royaume de Sicile. Celui de Charles V fut entamé par les prêts consentis à l'aventureux Louis d'Anjou, et plus tard mis au pillage par ceux qui s'étaient attribué le gouvernement du royaume. Il est encore facile de retrouver dans les *Inventaires* du Louvre, du château de Vincennes, de l'hôtel Saint-Pol et de la Bastille Saint-Antoine, dressés de 1418 à 1420, un certain nombre d'objets ayant figuré dans le merveilleux récolement opéré au lendemain de la mort de Charles V. Mais dès que le malheureux fils de ce prince fut passé de vie à trépas, les Anglais, au nom de Henri VI, n'hésitèrent pas à s'emparer,

non seulement de la Couronne, mais encore de tous les trésors qui en étaient l'apanage, et c'est ainsi que les ingénieux et remarquables ouvrages de Jehan de Lille, de Jehan Le Braalier, de Guillaume Vaudethar, de Jehan de Montreux, de Claux de Fribourg, de Hennequin du Vivier, de Jehan de Fleury, de Pierre Chapelu, de Guillaume Gargoulle, de Jehan de Piequigny, de Pierre des Barres, de vingt autres grands orfèvres et grands artistes de eette période, fournisseurs attitrés du roi Jean, de Charles V et de Charles VI, furent dispersés, dérobés ou détruits.



Fig. 838. — Petite Vierge ayant appartenu à la reine Jehanne d'Évreux (orfèvrerie du XIVe siècle). Musée du Louvre.

De tout cet amas invraisemblable de pièees hors ligne, c'est à peine s'il nous est demeuré quatre ou einq spéeimens. Une statuette de la Vierge, ayant appartenu à Jeanne d'Évreux, et que possède le musée du Louvre, peut donner une faible idée des merveilles de l'orfèvrerie française, en ees temps lointains. La *Rose d'or* envoyée par le pape Clément V au prinee évêque de Bâle, aujourd'hui au musée de Cluny, et dont nous donnons ici une reproduction, ainsi qu'une troisième œuvre, plus intéressante encore, au dire de M. Labarte (*Histoire des Arts industriels au Moyen Age,* etc., t. II, p. 53), le *Rossel d'or,* conservé dans l'église d'Altœtting (Bavière), sont à peu près tout ee qui nous reste de capital. Ce dernier monument, ear c'en est un véritable de 58 centimètres de haut, mérite d'être décrit. Son étage inférieur, fait en argent doré, représente un portique à jour porté par quatre colonnes, soutenant une plate-forme à laquelle aboutissent deux esealiers latéraux. Sous le portique, un jeune éeuyer tient par la bride un eheval riehement harnaché. Sur la plate-forme, se dresse l'étage supérieur tout en or et qui consiste en une estrade surmontée d'un berceau fait de feuillages et de fleurs. Ce berceau abrite la Vierge assise entre saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste, avee le petit Jésus sur ses genoux. Le divin enfant offre un anneau à sainte Catherine ; et au pied de l'estrade, on voit le roi Charles VI à genoux, armé de toutes pièees et portant par-dessus ses armes un sureot fleurdelisé. En faee et de l'autre côté de la Vierge, un éeuyer à genoux tient le heaume du roi.

Tous les personnages de cette belle pièce sont exécutés en ronde bosse. Sa deseription figure dans un *Inventaire manuscrit des joyaux de Charles VI,* dressé à la fin de 1405 et appartenant à la Bibliothèque nationale. Elle fut offerte à ce roi par Isabeau de Bavière, pour le jour de l'an de 1404. En 1413, elle fut enlevée au trésor royal par Louis de Bavière, frère de la reine Isabeau, et emportée en Allemagne. Et e'est ainsi qu'après avoir été légué à l'église d'Ingolstadt, le *Rossel d'or* passa, en 1509, dans l'église d'Altœtting à laquelle il fut cédé. Combien d'autres ouvrages, d'une beauté au moins égale, ont été dérobés de même ! Combien d'autres, plus précieux eneore, n'ont pas été eonservés à notre admiration !

Il ne paraît pas que les guerres ineessantes qui marquèrent presque toute la durée du règne de Charles VII aient permis à ee prinee de reconstituer, même en partie, le trésor royal si fâeheusement dilapidé. La vie nomade à laquelle les grands seigneurs furent eondamnés par les luttes eontinuelles que néeessita la conquête du royaume de Franee sur les Anglais ne dut point non plus les porter à réunir dans leurs ehâteaux, hôtels et manoirs, où ils ne résidaient guère, des eolleetions d'orfèvrerie qui pouvaient se trouver à la merei d'un retour offensif, effectué par un ennemi souvent vaineu, mais toujours menaçant.

Par eontre, les seigneurs et le roi lui-même firent, au eours de cette longue campagne, qui dura près de quarante ans (1422-1461), un singulier étalage d'orfèvrerie sur leurs personnes. Suivant une expression du temps, ils semblaient « parés eomme des ehâsses ». Racontant l'Entrée triomphale de Charles VII à Rouen, le 10 novembre 1449, la *Chronique de Tournai* dit : « Auprès du Roy estoit le eonte de Saint-Pol, armé au blaneq, dessupz ung eheval enharnesquié de noir satin, sepmé de orfaverie, et ses pages le sievans en paraulx habillemens, vestus de vermeil satin,leurs mane[h]es couvertes de blance orfaverie, iceulx portans ses harnas et habillemens de cief eouvers de fin or, de diverse oevre de orfaverie, et ornéz de plumes de ostrices de pluiseurs coulleurs. » Plus loin, à propos de son Entrée à Caen, qui eut lieu l'année suivante, la même *Chronique* ajoute : « En eeste entrée furent et estoient tous les dessusdits seigneurs ricement et seignereusement habilliés, tant eulx, comme leurs chevaulx, tant de soie eomme de orfaverie, pières prééieuses et aultres ricesses, dont ci n'est faite mention pour eause de briefté. » (*Recueil des Chroniques de Flandre,* t. III, p. 443 et 457.) Ajoutons que l'auteur anonyme de eette curieuse *Chronique* n'exagère rien. Jean Chartier nous apprend, en effet, qu'à eette époque, le comte de Saint-Pol dont il vient d'être question « avoit ung ehanfrain à son eheval d'armes, prisé trente mille eseuz ». (*Chronique de Charles VII,* t. II, p. 176.)

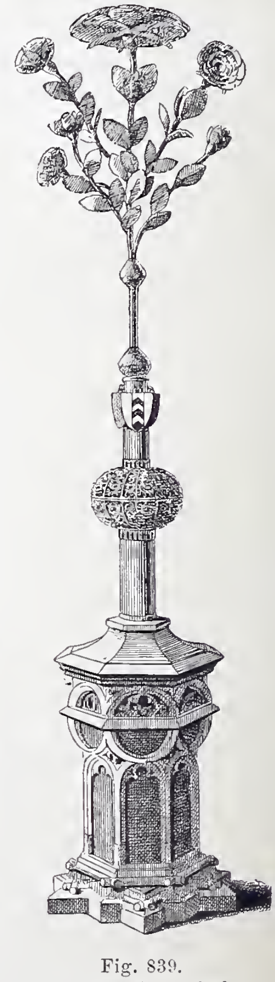


Fig. 839. La Rose d'or de Bâle (orfèvrerie du XIVe siècle). Musée de Cluny.

Faut-il dire que, sous ce rapport, les dames tenaient à n'être pas inférieures à leurs maris ? Le même Chartier nous montre, à la date du 25 juin 1436, la reine de Franee, « au matin vestue d'une robbe de velloux pers, toute cou-

verte d'orfaveries à grans feuillages, qui estoient moult belles et moult riches ». (*Ibid.*, t. I[er], p. 231.) A la Cour de Philippe le Bon, on était tout aussi luxueux. Olivier de la Marche, en ses *Mémoires,* nous montre « Jehan, monsieur de Clèves et son mignon Jaques de Lalain » « fort en point d'orfaverie, et de campanes ». Lorsque le bâtard de Bourgogne alla faire, en 1453, « des armes » en Angleterre, il emmena avec lui douze chevaux « couverts, les uns de drap d'or, les autres d'orfaverie ». (Olivier de la Marche, *Mém. relat. à l'hist. de France,* t. VIII, p. 93, et t. IX, p. 107.) Enfin, il n'était pas jusqu'aux simples hommes d'armes et aux archers, enrichis par le pillage de l'ennemi, qui ne se distinguassent par un déploiement inconnu jusque-là d'affiquets, d'enseignes et de plaques ciselées, que Jehan de Troye, dans sa *Chronique scandaleuse,* compare plaisamment à des « tranchouers d'argent ». (Voir *Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XIII, p. 104.) On voit que l'auteur du *Roman de Jehan de Paris* reste dans les bornes de l'exacte réalité quand, dépeignant le cortège de son héros, il écrit : « Tantost arrivèrent six clérons moult bien empoint qui sonnoient si mélodieusement que c'estoit une belle chose à ouyr ; puis venoit un homme d'armes sur un grand coursier bardé saillant qui portoit l'enseigne, et après luy venoit deux mille archiers bien empoint, et avoient tous des hocquetons d'orfaverie qui reluisoient contre le soleil qui fort beau estoit. » C'est à propos de ces guerriers si somptueusement harnachés que Philippe de Comines devait inventer ce joli néologisme : *orfaverisé,* qui s'applique aux archers d'ordonnance du roi, conduits par le capitaine Poncet de Rivière. (*Mém.,* liv. I[er], chap. III.) On peut donc présumer hautement de ces exhibitions d'argenterie que les orfèvres attitrés de Charles VII, Lubin de Queux, établi à Chinon ; Chenu, orfèvre à Bourges ; Guillaume Janson, orfèvre parisien, élevé par ce prince à la dignité de valet de chambre ; André Mignon, qui fut Garde de l'Orfèvrerie en 1433, 1438, 1443, 1445 et 1446 ; Renault Pijart, qui appartenait à une des plus anciennes familles d'orfèvres parisiens ; Guillaume Barbedor et quelques autres encore s'occupèrent plus de lui fournir des joyaux et des bijoux, que des orfèvreries de service ou de décoration.

Louis XI, pour d'autres raisons, ne se montra pas très empressé de reconstituer le trésor d'orfèvrerie des rois ses prédécesseurs. Ce prince, madré et superstitieux, connaissait trop le prix de l'argent pour l'immobiliser en objets de parade. Les principaux travaux qu'il fit exécuter à Jehan Fernicle, à Étienne Hulièvre et à Jehan Barbier, ses fournisseurs préférés, dont les noms reviennent souvent dans les *Comptes de Guillaume de Barye,* conseiller général de ses finances, ceux qu'il confia plus tard à l'orfèvre Mangot, établi à Tours (1466), à Jean Chenuau et à Guillaume Poissonnier, demeurant dans la même ville, ainsi qu'à Lambert de Sey, orfèvre à Amboise, consistèrent surtout en objets destinés au culte, dont il fut toujours grand donateur, et en joyaux précieux, employés par lui à se créer des amitiés dévouées dans l'entourage des princes, ses rivaux ou ses ennemis. Il poussait si loin cette générosité intéressée que ses contemporains n'hésitèrent pas à l'accuser d'avoir, pour la satisfaire, presque ruiné ses malheureux sujets. (Voir col. 1159 et 1160.)

En 1478, après avoir fui Paris à cause de la peste, Louis XI alla faire un pèlerinage à Vendôme. « En ladite année et au retour dudit pays, écrit Jean de Troye, le Roy fist de grans dons à plusieurs églises et divers saints, car il vint veoir la benoiste Vierge Marie de la Victoire, près Senlis, où il donna deux mille francs qu'il voulust estre employéz à faire des lampes d'argent devant l'autel de ladite Vierge. Et aussi fist couvrir d'argent la châsse de monseigneur Sainct-Fiacre, où il fut employé de sept à huict vingt (140 à 160) marcs d'argent. Et, en outre, pour sa grande et singulière confidence, que de tout temps il a eu à monseigneur Saint-Martin de Tours, voulust et ordonna estre fait un grand treillis d'argent tout autour de la châsse dudit sainct Martin, lequel y fut fait et pesoit de seize à dix-sept mille marcs d'argent, qui cousta, avant que estre prest et tout assis, bien deux cens mille francs. »

Quant aux ambassadeurs ou envoyés des princes, ses amis ou ses ennemis, on n'en pourrait presque pas citer qui, approchant de sa personne, n'aient reçu un de ces importants cadeaux avec lesquels il s'efforçait d'acheter les

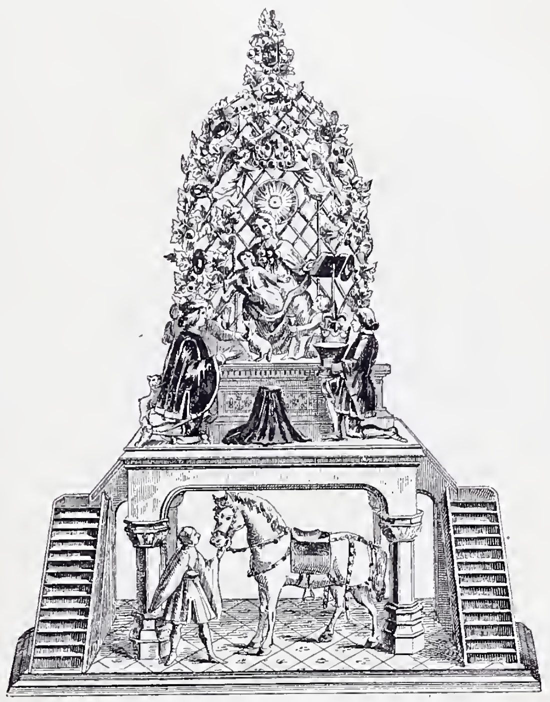


Fig. 840. — Le Rössel d'or.
Église d'Altœtting (Bavière).

sympathies. Les envoyés du roi d'Angleterre, du duc de Bretagne, du duc de Bavière, du duc de Bourgogne, furent comblés par lui de dons de toutes sortes. En 1467, il reçoit à Rouen le comte de Warwick escorté d'une suite nombreuse, et M. de Beaurepaire, dans sa *Note sur six voyages de Louis XI à Rouen,* enregistre les deux articles suivants qui ne laissent aucun doute sur la façon dont il s'y prenait pour bien disposer l'esprit des visiteurs de cette sorte.

A Guillaume le Tavernier, orfèvre, demourant audit Rouen, la somme de huit cens quatre vings livres quinze solz t. monnoye dudit pays de Normandie, pour soixante-dix-sept marcs cinq onces d'argent ouvré en plusieurs sortes de vaisselle tant dorée que blanche, que ledit S[r] a fait prendre et achater de lui le pris dessus dit pour la donner à aucuns chevaliers et autres dudit royaume d'Angleterre venuz devers luy en lad. compagnie d'icelui conte de Warwyk, et ce, oultre le nombre de VI[xx] quinze marcs trois onces quinze esterlins, que ledit S[r] a fait prendre en une autre partie dudit Guill. Restout, cy dessous nommé, pour donner pareillement ausd. Anglois pour ce VIII[c] IIII[xx] VI[l] XV s. t.

Audit Guillaume Restout, la somme de quinze cens soixante-neuf livres douze sols tournois, dicte monnoye de Normaudie, pour six vings quinze marcs trois onces quiuze esterlins d'argent ouvré en plusieurs sortes et espèces de vaisselle tant dorée que blauche que le

dit S[r] a fait prendre et achater de lui le pris dessus dit, pour la donner à aucuns chevaliers et autres du royaume d'Angleterre, qui estoient venuz devers luy en la dicte ville de Rouen en la compaignie dudit conte de Warwyk, et ce, oultre le nombre de LXXVII marcs cinq onces d'argent que ledit S[r] a semblablement fait prendre et acheter de Guillaume le Tavernier, orfèvre dudit Rouen, pour donner pareillement ausdiz Anglois, pour ce lad. somme de XV[e] LXIX l. VII s. t.



Fig. 841.
Statuette de saint Jean en argent ciselé et doré (XV[e] siècle).

Trois ans plus tard, il faisait payer à un orfèvre d'Angers, Pierre Boulon, 338 liv. 1 s. t. pour « dix-huit tasses, ung pot, quinze cuilliers et deux sallières, le tout d'argent ; laquelle vaissèle ledit Seigneur a fait prendre et achapter de luy le 6[e] jour d'août 1470, pour icelle estre portée et baillée au président de Bretaigne et à André de l'Espine, auxquels le Roy nostre Seigneur en a fait don, en faveur de ce que puis naguères ilz estoient venuz au pont de Sée en ambassade devers luy, de par le duc de Bretaigne ». En 1473, ayant reçu les envoyés du roi d'Aragon, il les hébergea, fit faire devant eux la *montre* ou revue de ses troupes et « donna aux deux seigneurs, chefs de ladite ambassade, deux hanaps couvers à personnages, tout de fin or, qui pesoient quarante marcs d'or fin et coustèrent trois mille deux cens escus d'or ». (*Chronique scandaleuse,* p. 271, 389 et 444.)

Si Louis XI dédaigna pour son compte personnel les grandes dépenses somptuaires, il n'en fut pas de même des princes ses contemporains. Le roi René s'efforça, en mettant à profit les talents des frères Charlot et Guillemin Raoulin, du fameux Hennequin, dont le père avait été valet de chambre et orfèvre de Charles VI, de Jean Nicolas, de Ligier Rabotin, le célèbre argentier d'Avignon, et de Jehan Gros, son orfèvre d'Aix, de restituer en partie les magnifiques collections dont son aïeul, Louis I[er] d'Anjou, avait tiré un si légitime orgueil ; mais c'est surtout à la cour de Bourgogne que, pendant ce demi-siècle, le travail des orfèvres fut vraiment en honneur. Les *Inventaires* de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire se distinguent par un nombre et une variété de richesses, qui peuvent lutter d'importance artistique et de valeur intrinsèque avec celles de Charles V et du duc d'Anjou. Les désignations, qui demeurent à peu près les mêmes, et les descriptions, qui ont un grand caractère de ressemblance, montrent que, par leur nature, leur disposition générale et leur décoration, les ouvrages d'argenterie du XV[e] siècle devaient offrir de grandes analogies avec ceux du siècle précédent. Cette constatation n'est pas sans importance. Si les objets d'orfèvrerie religieuse de ce dernier siècle, conservés dans les musées et les églises, sont relativement assez nombreux, par contre, les pièces de table ou d'usage sont devenues extrêmement rares. Il serait donc malaisé de raisonner sur les travaux profanes des orfèvres de ce temps, sans les détails consignés dans les *Comptes* et *Inventaires* et surtout sans les miniatures et les tableaux qui nous fournissent une mine de renseignements d'un prix inestimable. Lorsqu'on étudie ces derniers, il est facile de voir, particulièrement dans les peintures flamandes, que le style des grands ouvrages ne subit pas de transformation fondamentale, mais qu'il se laissa, par contre, fortement influencer par les modifications éprouvées par la statuaire et l'architecture. Les lignes générales perdirent de leur tranquillité. La décoration se compliqua, les figures affectèrent des formes plus élégantes peut-être, moins correctes assurément. Le fini et la délicatesse furent poussés jusqu'à l'exagération, et la richesse de l'ornementation ne parvint pas toujours à voiler ce que les poses avaient de tourmenté et ce que tout cet art, à son déclin, avait de maladif.

Quoi qu'il en soit, l'orfèvrerie du XV[e] siècle, bien que inférieure à celle du XIV[e], est encore charmante. Ses compositions sont toujours ingénieuses, et alors même qu'on critique l'ensemble de l'œuvre ou quelqu'une de ses parties, celle-ci continue de séduire par l'exquise perfection de la main-d'œuvre, par son caractère exceptionnellement individuel et sa profonde originalité.

Les noms des artistes que les ducs de Bourgogne employèrent à la confection de toutes ces merveilles d'orfèvrerie, dont ils tiraient justement vanité, nous ont été, en partie, conservés. Voici ceux que nous avons personnellement relevés dans les *Comptes* de ces princes magnifiques : Hannequin de Hacht (*alias* Haact), établi à Dijon (1394) ; Thomas d'Estampes, à Paris (1395) ; Pierre, orfèvre à Hesdin (1396) ; Thomas Descamps, établi à Arras (1397) ; Michaut de Laillier, orfèvre à Paris, fournisseur de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne (1403) ; Jean Vilain, orfèvre et valet de chambre du duc de Bourgogne

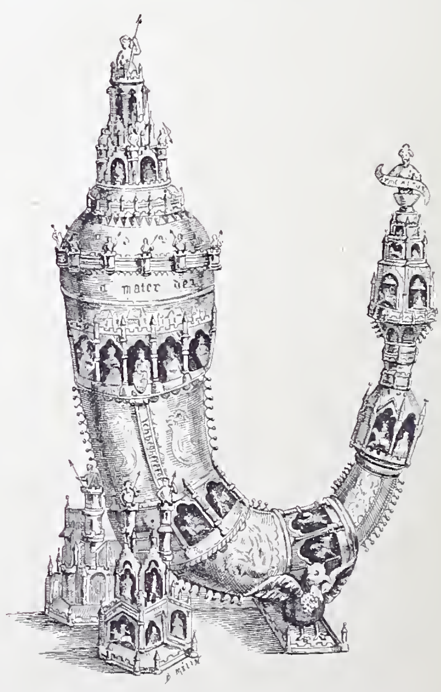


Fig. 842. — Corne à boire dite d'Oldenbourg en argent émaillé et doré (XV[e] siècle).

(1410) ; Jean Mainfroy, également orfèvre et valet de chambre du duc Jean (1474) ; Jean Martin, orfèvre à Boulogne (1425) ; Loys de Blasere, à Bruges (1428) ; Firmin du Praiel, à Arras (1432) ; Simonnet Mahiet, à Arras

(1435) ; Hance Steclin, à Valenciennes (1439) ; Étienne de la Poele, à Bruxelles (1447) ; Marcellin de Milain (*alias* Milan), à Bruges (1449) ; Colar (*alias* Hans Colaerd), à Bruxelles (1450) ; Hector de Huiseghem, Bruxelles (1453) ; Guillaume Van Vlueten, orfèvre et valet de chambre de Philippe le Bon (1455) ; Henri de Perenchies, orfèvre à Lille (1464) ; Wienquin Vichan, orfèvre à Lille (1466) ; Gérard Loyet, orfèvre et valet de chambre de Charles le Téméraire (1471) ; Jaspart Van de Backere (1473) ; Pierre Leroy, à Bruges (1477) ; Jean de Man, orfèvre à Saint-Omer, et Corneille de Bout, orfèvre à Gand (1480).

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ces vaillants artistes constituèrent, au profit de cette riche et puissante maison de Bourgogne, un trésor capable de lutter d'importance avec ceux de Charles V et de Louis d'Anjou ; et parlant de Philippe le Bon, Olivier de la Marche pouvait, en 1467, écrire en ses *Mémoires* (liv. Ier, p. 494) : « Il mourut le plus riche prince de son temps, car il laissa quatre cent mille escuz d'or comptans, soixante-douze mille marcs d'argent en vaisselle courant, sans les riches tapisseries, les bagues, la vaisselle d'or garnie de pierreries et sa librairie moult grande et moult bien étoffée ; et pour conclusion, il mourut riche de deux millions d'or en meubles seulement. » Malheureusement, toutes ces orfèvreries admirables allaient bientôt disparaître dans un cataclysme irrémédiable. Charles le Téméraire, prince amoureux du faste, se faisait accompagner partout, même à la guerre, d'une partie de ses trésors. Après la bataille de Granson, « les dépouilles de son ost, écrit Ph. de Comines (*Mém.*, liv. V, chap. II), enrichirent fort ces pauvres gens de Suisses qui, de prime-face, ne connurent les biens qu'ils eurent en leurs mains et pur espécial les plus ignorans. Un des plus beaux et riches pavillons du monde fut desparty en plusieurs pièces, il y en eut qui vendirent grande quantité de plats et d'escuelles d'argent, pour deux grands blancs la pièce, cuidans que ce fust estaing. » L'année suivante, après la défaite de Nancy, c'est grâce à diverses cicatrices et à « ses grands ongles, qu'il portoit plus que nul autre homme de la Cour ni personne » (Jean de Troye, *Mém.*, p. 356) que le cadavre de ce prince infortuné put être reconnu. Il était entièrement nu. De ces grands biens qui le suivaient partout, rien ne lui était demeuré.

Quant aux merveilles d'orfèvrerie qu'il possédait en ses palais de Lille et de Bruxelles, elles furent en partie sauvées ; et l'on en vit, par la suite, figurer de nombreux spécimens dans les *Inventaires* de Philippe le Beau, de Marguerite d'Autriche et de Charles-Quint. Mais la mode devait avoir raison de ceux que les guerres avaient épargnés. Un siècle plus tard, ces chefs-d'œuvre disparurent un à un, condamnés sans regret, détruits sans remords, car leur grand crime était d'être « gothiques ».

L'étonnante richesse des ducs de Bourgogne, l'incomparable collection de pièces d'orfèvrerie de toutes sortes qu'ils avaient amassée, la grande célébrité que ce trésor avait acquise, à une époque surtout où celui du roi de France, dispersé par la guerre de Cent ans, n'avait pas encore pu être reconstitué, toutes ces raisons ont fait attribuer, par certains écrivains, aux orfèvres flamands une influence bien supérieure à celle qu'ils ont eue réellement sur la marche générale de l'art français. Il est bien évident que Philippe le Bon et Charles le Téméraire ne manquèrent pas de faire travailler les artistes installés dans leurs riches provinces, pour exécuter ces éblouissantes vaisselles dont, aux grands jours, ils paraient leurs buffets. Mais il faut remarquer toutefois que ce n'est pas uniquement aux orfèvres de Bruges et de Gand qu'ils s'adressèrent. Ceux de Lille, d'Arras, de Boulogne et de Dijon, travaillèrent beaucoup pour eux. Il est même établi que, pendant ses nombreux séjours à Paris, Philippe le Bon employa fréquemment des artistes de cette ville. Par contre, il n'est pas certain que Charles VII et Louis XI aient eu recours à des orfèvres flamands. Il n'eût guère été prudent, en effet, de faire exécuter des pièces de grand prix par des industriels logés aussi loin, car les routes n'étaient rien moins que sûres. Lorsqu'un commerçant, au XVe siècle, avait à faire voyager une belle pièce d'argenterie ou quelque lingot de métal, il était obligé de faire appel au ban et à l'arrière-ban de ses confrères, et de composer ainsi une escorte pour convoyer le précieux colis. Deux siècles plus tard, ces précautions étaient encore de mise. « S'il faut mener une voye d'argent à Sa Majesté, écrit l'auteur des *Caquets de l'accouchée,* on prendra quatre cens hommes à qui l'on baillera tous les jours un escu ou deux pour gages, de sorte que devant que l'argent soit à l'armée, on trouvera, si on veut bien conter, qu'il couste quinze ou seize mil escus à le mener. » Le 17 juillet 1615, Malherbe écrit à Peiresc qu'on est venu prendre à la Bastille l'argent destiné au voyage du roi. C'était 1,200,000 livres en quart d'écus. « L'argent, dit-il, fut tiré sur quarante charettes qui portoient chacune trente mille livres. » On comprend qu'un pareil convoi n'allait pas sans escorte. En 1689, 1700 et 1709, quand on effectua la grande refonte de l'argenterie, les orfèvres parisiens s'adressèrent aux Monnaies de province, qui, moins encombrées que celle de la capitale, pouvaient leur rendre plus vite des écus frappés, en échange des pièces d'orfèvrerie qu'on leur confiait. Mais ces envois n'avaient pas lieu sans qu'on les fît accompagner à l'aller et au retour. Encore ces expéditions ne réussissaient-elles pas toujours au gré de ceux qui les entreprenaient. « Il se fit dimanche un grand vol, écrit la marquise d'Huxelles (27 novembre 1709). Un corps d'orfèvres de vingt ou trente, s'étant servis de la monnoie de Reims, où l'on a de l'argent du soir au matin de sa marchandise, ce qui se remet à six semaines, à Paris, faisant voiturer une somme de 190,000 li-



Fig. 843. — Casque de Charles le Téméraire en orfèvrerie rehaussée de perles et de pierres précieuses, d'après un dessin conservé à la bibliothèque de l'Arsenal.

vres sous l'escorte de cinq ou six d'entre eux. cette somme fut attaquée et volée en deçà le Mesnil, à cinq ou six lieues d'ici, par seize cavaliers bien montés et armés, ayant des manteaux rouges uniformes. On court après, et il y en a qui les croient rentrés à Paris... » Par ce fait, on juge de la sécurité des routes, deux siècles plus tôt.

Quant à déplacer les artisans de réputation, il n'y fallait point trop compter. Chacun, dans sa ville, avait son titre de maître, son rang dans la Communauté, sa qualité de bourgeois et ses privilèges à sauvegarder, sans parler des intérêts pécuniaires, des immeubles possédés, des relations de famille, qu'il aurait fallu abandonner pour toujours et de l'opposition que n'eussent pas manqué de faire les maîtres en exercice à l'installation de nouveaux venus, n'ayant pas acquis la maîtrise dans leur cité. Les déplacements d'artisans estimés étaient donc relativement rares. On débauchait facilement quelques compagnons obscurs ; mais pour les maîtres en exercice, ayant boutique achalandée, ce n'était pas chose aisée, et le fait ne pouvait se produire que très exceptionnellement.



Fig. 844. — Aiguière en argent repoussé, ciselé et doré, attribuée à Benvenuto Cellini. Palais Pitti.

Il importait de faire ces remarques pour répondre aux affirmations hasardeuses de plusieurs écrivains qui, mal renseignés sur les conditions économiques de l'industrie, au Moyen Age, ont cru pouvoir attribuer fort gratuitement à des artistes flamands la plupart des belles orfèvreries exécutées en France, et notamment à Paris, durant le XVe siècle. Il en va de même pour cette prétention singulière, qui consiste à assigner un caractère flamand à la production française de cette époque, jusqu'au jour où il devient permis de l'enrôler sous la bannière des Italiens. Il suffit, en effet, d'un instant de réflexion pour réduire ces peu patriotiques suppositions à leur juste valeur. Non seulement nous savons, par des documents certains, qu'il exista, pendant tout le Moyen Age, une corporation très riche et très nombreuse d'orfèvres parisiens, mais nous possédons la liste des Gardes de cette Communauté, et sur les six cents noms inscrits sur cette liste, il n'en est pour ainsi dire pas d'étrangers. Il faut bien avouer, en effet, que les noms des Devillaire, des Pijart, des Mignon, des Guyart, des Lefèvre, des Vaillant, des Chartier, des Chevrier, des Barbedor, des Chérard, des Levesque, des Lefourbeur, des Sénéchal, des Lemaistre, des Viollette, des Vacher, des Fleury, et deux cents autres que l'on pourrait citer, n'ont aucune apparence exotique. Avec la meilleure volonté, il est impossible de reconnaître un caractère flamand aux Legraud, aux Chipot, aux Lecomte, aux Delange, aux Lesage, aux Masson, aux Marcelle, aux Boinville, aux Deprat, aux Boulanger, etc., etc., qui figurent au premier rang parmi les orfèvres de cette période. Quelques-uns des Gardes de l'Orfèvrerie parisienne portent, il est vrai, des noms et des surnoms qui laissent soupçonner, sinon le lieu de leur naissance, du moins le lieu d'origine ou d'extraction de leur famille. Tels sont Jean et Robert de Rouen, Pierre de Langres, Jean de Gonesse, Lefèvre de Mante, François de Rennes, etc. Mais rien n'indique, rien ne prouve que les familles de ces maîtres n'étaient pas établies à Paris depuis plusieurs générations. En outre, tous étaient de race française, et c'est une grande rareté que de trouver sur ces précieux registres des noms comme ceux de Pierre et Jean Leflamant ou de Simon d'Arragon, qui révèlent plus ou moins vaguement une extraction étrangère.

Nous aurons bientôt occasion de voir qu'il en va presque de même pour ces fameux orfèvres italiens auxquels, avec une générosité outrée, on concède la rénovation du travail de l'or et de l'argent, chez nous, au XVIe siècle. Ce qui n'est pas niable, toutefois, c'est qu'à la suite des expéditions de Charles VIII en Italie, une grande révolution s'opéra dans les idées et dans le goût de la haute noblesse. Au frottement de la Renaissance italienne, la société française adopta des allures nouvelles ; le culte dont on se reprit pour l'Antiquité, le charme particulier qu'on trouvait aux productions inspirées pour l'art ancien ; la connaissance des lettres latines qui commença à se généraliser, l'amour du changement et avant tout cet engouement dont les Français se prennent si facilement pour les produits étrangers, surtout pour ceux des pays qu'ils ont conquis, et dans lesquels ils ont séjourné, toutes ces causes amenèrent une véritable évolution dans les mœurs, et, par contre-coup, dans les arts. Mais, il ne faut pas craindre de le dire, cette évolution eut pour exécuteurs toute une pléiade d'artistes français, qui surent entrer habilement dans les idées nouvelles, se plier aux exigences qui leur étaient imposées, et interpréter, avec une grâce et une saveur spéciales, les tendances que les guerres d'Italie avaient mises à la mode.

Pour l'industrie que nous étudions, la preuve de cette participation nous est fournie par les noms mêmes des artistes qui travaillèrent pour la Couronne. Quels sont les principaux orfèvres de la Cour sous le règne de Charles VIII ? Ce sont Lambert de Sey, établi à Amboise, fournisseur de Charlotte de Savoie, et qui fut, après la mort de cette princesse, chargé de l'inventaire de ses bijoux ; Arnould du Vivier (*alias* de Viviers), fournisseur d'Anne de Beaujeu, artiste habile appartenant à une des plus vieilles et des plus illustres familles d'orfèvres parisiens, et dont les ancêtres avaient travaillé avec honneur pour le roi Jean, pour Charles V et Charles VI. Parmi les orfèvres attachés à la personne du roi, M. Paul Mantz (*Gazette des Beaux-Arts ;* 1re série, t. IX, p. 19) cite également les noms de Charles et Pierre Faucon, qu'il croit être une adaptation française de l'italien *Falcone ;* mais outre que ce nom de Faucon est très français, M. Mantz a-t-il su que Charles Faucon, avant d'être attaché à la maison royale, était établi à Limoges, ce qui rend peu probable son origine transalpine ? Anne de Bretagne, qui fit beaucoup travailler les orfèvres de son temps, n'eut recours qu'à des artistes français. En 1490 et 1492, elle avait pour fournisseurs Jean Gallant, Robin Porchier et Patrice Binet, tous trois Tourangeaux. En 1493, elle manda près d'elle Arnould du Vivier, orfèvre d'Anne de Beaujeu, qui devint par la suite son orfèvre préféré. En 1494, elle employa Jehan Latour, Pierre Delange, Jehan Lepère, Jehan d'Orléans, tous quatre de Lyon, et Guillaume Bonvarlet, orfèvre à Tours, etc. L'admirable médaille d'or

qui fut offerte, le 24 décembre 1500, à Louis XII, faisant dans cette dernière ville son Entrée solennelle, avait été fondue par le Français Papillon, sur un modèle donné par le célèbre Michel Colombe. Quant à l'orfèvre attitré de ce



Fig. 845. — Coupe en argent repoussé, ciselé et doré, attribuée à Benvenuto Cellini.

roi, il se nommait Henry ; il était né à Bourges. A Gaillon, pour l'exécution de ces beaux travaux qui ont une saveur « renaissante » si particulière, le cardinal d'Amboise avait recours à Jacques Delongchamp, un des principaux orfèvres de Rouen, et à Robin Rousseau, célèbre orfèvre de Tours. Enfin, ce fut Étienne Siguerre, orfèvre, établi à Rouen, qui fut chargé de monter les pierreries que ce grand ministre avait rapportées d'Italie. La coupe fameuse qui valait 200,000 écus, et qui fut léguée par le cardinal à son neveu, le sire de Chaumont, avec le reste de son argenterie, était-elle sortie des mains de cet Étienne Siguerre ? Il serait téméraire de le prétendre. En tout cas, rien ne vient attester qu'elle était d'origine italienne. Ce qui prouve, au surplus, mieux que tout le reste, combien, à cette époque, la production de l'orfèvrerie française était considérable et recherchée, ce sont les deux Édits de Louis XII, dont nous parlons plus haut. (Voir col. 1209 et suiv.) On ne cherche à limiter une industrie que lorsqu'elle est très florissante. La déclaration de 1506, réduisant les dimensions et le poids des pièces fabriquées, dut-être rapportée en 1510. Pourquoi ? Parce que les grands seigneurs, au lieu de renoncer à garnir leurs buffets et dressoirs de monuments d'orfèvrerie, s'étaient adressés à des fournisseurs étrangers, pour obtenir les vastes ouvrages qu'il n'était plus permis aux orfèvres français de produire ; et, surtout, parce que les princes étrangers avaient cessé de se fournir à Paris, bien que le titre plus élevé de notre argenterie facilitât la concurrence du dehors. Ainsi, il avait fallu une loi somptuaire pour que ces puissants consommateurs songeassent à se pourvoir hors du royaume.

Sous François I[er], les choses ne changèrent pas sensiblement. Les orfèvres en titre du roi furent Louis Deuzen et Pierre Mangot de Blois, fils ou petit-fils d'André Mangot, orfèvre de Louis XI. En 1516, le roi donna le titre de valet de sa garde-robe à l'orfèvre Richard Salomon. On cite également comme ayant obtenu, en 1529, le titre d' « orfèvre des Menus Plaisirs » Guillaume Castillon, qui appartenait à une vieille famille d'artistes parisiens. Son père, Jean Castillon (ou de Castillon), avait été, en 1503, Garde de l'Orfèvrerie. Lui-même remplit ces importantes fonctions à six reprises différentes : en 1516, 1520, 1525, 1530, 1536 et 1545. Parmi les principaux fournisseurs de François, il faut encore placer au premier rang le vieux Guillaume Hotman (*alias* Hottemen ou Hostement), d'origine allemande sans doute, mais établi depuis longtemps à Paris, car il avait été nommé Garde de l'Orfèvrerie en 1497. Ce Guillaume Hotman eut pour successeurs dans la faveur royale ses deux fils, Jean Hotman, élu garde en 1515, en 1519 et 1539, et Thibault Hotman, qui exerça ces mêmes fonctions en 1520, 1523, 1527, 1532 et 1537. Au nombre des orfèvres de la Couronne, nous remarquons également Jehan de Crèvecœur (*alias* de Creuvecours), qui figure parmi les Gardes de l'Orfèvrerie en 1503, 1508, 1516 et 1525 ; Jean Trudaine, qui fut chargé de dresser l'inventaire et l'estimation de la vaisselle d'or du chancelier Duprat, et qui fut Garde en 1522, 1531 et 1534 ; Guillaume Herondelle, qui exerça la même charge en 1538, 1543 et 1548 ; Jean Rousseau, le grand orfèvre de Lyon ; Jehan Caric, établi à Rouen. Regnault Danet, Simon Gilles et Jacques Polin (*alias* Poulain), tous trois orfèvres parisiens, qui, avec des états de services moins brillants, comptent parmi ses fournisseurs les plus assidus, étaient, eux aussi, des artisans bien français. Ajoutons qu'en fait d'orfèvres étrangers ayant travaillé pour François I[er], on ne peut guère citer qu'un ou deux artisans originaires de Milan, l'Anversois Georges Vezeler, le graveur véronais Matteo dal Nassaro (dont les *Comptes royaux* dénaturent le nom, qu'ils transforment en Mathée d'Alvassar), et enfin la colonie de fondeurs et ciseleurs, commandés par Benvenuto Cellini et établis au petit Nesle.

De tous ces artistes, un seul vraiment célèbre, vraiment choyé, avec cela homme de grand talent et d'audace peu commune, ne doutant de rien et de lui moins encore que



Fig. 846. — Salière en argent ciselé et doré, exécutée par Benvenuto Cellini. — Trésor de Vienne.

du reste, Benvenuto Cellini, aurait pu exercer sur l'art français une influence plus ou moins décisive. Mais Cellini ne demeura que cinq ans à Paris, et, pendant ce temps, s'occupa beaucoup plus de statuaire que d'orfèvrerie. Eh

bien, en dehors de ce petit groupe, dont l'action fut bien limitée, on ne relève aucun autre initiateur — et si l'on ne découvre rien, c'est qu'il n'y a rien ; sans quoi, on n'eût pas manqué de le savoir.

A cette époque, en effet, où les privilèges corporatifs étaient encore respectés par les souverains, les maîtres des diverses Communautés parisiennes constituaient une sorte de féodalité ayant le droit exclusif d'exercer, sous un certain contrôle et en vertu de certains règlements, les différentes professions qui touchaient au commerce et à l'industrie. Si l'on eût accordé ce même droit à des étrangers, les Gardes de l'Orfèvrerie ne se seraient point fait faute de protester, comme ils ne se privèrent pas de le faire plus



Fig. 847. — Orfèvrerie. — Bouclier de Charles IX. Galerie d'Apollon.

tard, quand Henri II établit les ateliers de la Trinité, et quand Henri IV ouvrit les logements privilégiés aux galeries du Louvre. Or on ne trouve, sous le règne de François I[er], aucune trace de protestations de ce genre, et l'on en peut conclure que sauf la dérogation de l'hôtel de Nesle, sauf l'installation, dans une enceinte royale, de Cellini, d'Ascanio Desmarris, de Paul Romain et du Flamand Baulduc, travaillant exclusivement pour le roi, la production nationale de l'orfèvrerie en France, durant cette période si importante, demeura entièrement entre les mains des orfèvres français. C'est à eux, par conséquent, qu'il faut faire remonter tout l'honneur de ces belles pièces anonymes parvenues jusqu'à nous, et dont on attribue trop bénévolement l'exécution à des étrangers.

Cette constatation était d'autant plus nécessaire, nous dirons même indispensable, que l'orfèvrerie de cette époque opéra une révolution complète dans son esthétique. Non seulement la décoration des pièces d'argenterie changea, mais aussi leur forme. Au lieu de continuer à puiser leur inspiration dans le vieux fonds que leurs pères avaient exploité avec tant de succès, les orfèvres, une fois de plus, se conformèrent aux exemples que leur donnaient les architectes. Leur art se transforma en même temps que les autres arts. Le beau chandelier offert à la reine Éléonore, lors de son entrée à Paris (voir fig. 836), révèle des préoccupations classiques que les orfèvres des générations précédentes n'avaient pas soupçonnées. Ces vieux praticiens n'auraient certes pas reconnu les modèles qui leur étaient justement chers, dans cette suite « de grans vazes doréz, plains de fruicts et de fleurs,... desquelz vases les aulcuns estoyent goderonnéz, les aultres canneléz, et rudentéz et moulléz de diverses antiquailles », que les orfèvres de Rouen portèrent à l'Entrée de Henri II dans leur ville. (Voir fig. 837.)

Enfin, nous avons remarqué plus haut, en parlant des présents offerts par la ville de Paris à François I[er] et à Charles-Quint, que les tendances littéraires et les allusions savantes se mêlaient désormais à la création de tous les ouvrages, même des plus coquets et des plus futiles en apparence. Ce goût d'érudition alambiquée est d'autant moins à oublier, qu'il exerça sur l'arrangement et la disposition de l'ornementation une influence directe. Se traduisant en emblèmes gracieux, ornés de devises obscures, à sens multiples, il présida à l'éclosion d'une quantité de bijoux ravissants, d'une ingéniosité un peu quintessenciée, mais tellement pleine de grâce et de charme, que la matière employée à la traduire semblait, malgré son prix, être, en comparaison, sans valeur. Les plus délicats poètes et les femmes les plus spirituelles de ce temps ne dédaignaient pas, en effet, d'inspirer et même de diriger l'agencement de ces petits chefs-d'œuvre. Ce sont ces devises et ces emblèmes qui, composés par ce que la Cour de France avait de plus illustre, donnaient aux bijoux que la brune M[me] de Châteaubriant avait reçus de son infidèle et royal amant, un prix inestimable. Nous avons déjà raconté comment la duchesse d'Étampes, à qui François I[er] ne savait encore rien refuser, voulut avoir ces joyaux, « non pas tant pour le prix et la valeur, écrit Brantôme, mais pour l'amour des belles devises qui y étoient mises, engravées et empreintes, lesquelles la reine de Navarre avoit faites et composées ». Nous avons dit aussi comment se termina ce débat. La belle Châteaubriant fit fondre les bijoux et rendit un lingot, au lieu de ces merveilles que la postérité eût été si heureuse de pouvoir connaître.

Si l'orfèvrerie française, soumise, comme tous les arts somptuaires, aux fluctuations de la mode, se conforma au goût régnant et emprunta parfois son inspiration à des sources étrangères, la main-d'œuvre parfaite qu'elle avait héritée du XIV[e] et du XV[e] siècle lui facilita singulièrement cette assimilation et lui permit non seulement d'égaler, mais de surpasser, comme exécution, les spécimens qu'on lui donnait pour exemples. Certes, on peut parler avec toute l'admiration possible de la salière et du magnifique bassin que Benvenuto Cellini présenta à François I[er] comme deux chefs-d'œuvre, et qui méritaient ce nom. Mais, outre les ouvrages bien français dont le souvenir nous a été conservé, on peut, au Louvre, dans les vitrines de la galerie d'Apollon, contempler des pièces qui, pour avoir une paternité moins tapageuse, n'en atteignent pas moins à la perfection la plus délicate.

Le monument incomparable dont Henri II enrichit le trésor de la cathédrale de Reims et qui représentait le *Saint-Sépulcre* ; le groupe, « vrai chef-d'œuvre d'orfèvrerie », comme l'appelle Gilles Corrozet, que la municipalité parisienne donna à ce roi, lors de son Entrée solennelle dans la capitale ; l'admirable présent offert à Charles IX

par cette même municipalité, ainsi que le buffet que reçut Élisabeth d'Autriche, ouvrages hors de pair, exécutés par Robert Bourgonnière, Jean Delvaulx et Jacques Even, tous trois orfèvres parisiens, ont leur place marquée parmi les merveilles de l'orfèvrerie de tous les pays et de tous les temps. Le bouclier, le casque et la cuirasse de Charles IX, chefs-d'œuvre d'exécution, ciselés « dans un or splendide et pur », recouverts d'émaux d'un éclat et d'une coloration sans pareils, rappellent les « harnois » féeriques de ces paladins dont les romans du Moyen Age vantent les fabuleux exploits. Les admirables pièces qui portent la signature de Briot ; les médaillons emblématiques, destinés aux héros de l'entrevue de Bayonne, et dont le dessin nous a été conservé ; la grande médaille que Jean Barlon et Jérôme Doyen, orfèvres bordelais, gravèrent en 1559 pour être offerte, par la municipalité de leur ville, à Isabelle de France se rendant en Espagne ; cette plaque, « toute d'or, grande comme la main, où estoient groupés les fruits et singularitéz de chaque province », que seize dames figurant les Provinces de France présentèrent au duc d'Anjou, quand il fut appelé au trône de Pologne ; le « mirouer de cristal de roche, enrichy et couvert d'or », que Richart Toutin exécuta pour la duchesse de Lorraine ; enfin, ces mille bijoux charmants dont les princesses et les grandes dames, la reine Marguerite en tête, aimaient à se parer, et auxquels elles ne renonçaient même pas dans leurs plus grandes afflictions, les chargeant de « testes de mort, os mis en croix, lacqs mortuaires, larmes, etc. », et « autres gentillesses », suivant l'expression pittoresque de Brantôme, tous ces prodiges d'un goût raffiné et d'une exécution parfaite disent assez que, durant tout le XVIe siècle, l'orfèvrerie française demeura la première orfèvrerie du monde.



Fig. 848. — Orfèvrerie. Médaillon exécuté pour l'entrevue de Bayonne (1565).



Fig. 849. — Orfèvrerie. Médaillon exécuté pour l'entrevue de Bayonne (1565).

Pour que son triomphe fût complet, il faudrait que chacune de ces œuvres précieuses pût être authentiquée et qu'on en connût l'auteur. Nous connaissons les noms d'un certain nombre de grands artistes de cette époque. Nous venons de citer à l'instant ceux de Robert Bourgonnière, de Jean Delvaulx et de Jacques Even, qui exécutèrent les présents offerts par la ville de Paris à Charles IX et à la reine Élisabeth. Nous avons noté au passage celui de Richard Toutin, fournisseur de la Cour de Lorraine. Nous savons que les deux Hotman (Jehan et Thibault) livraient au roi les joyaux que celui-ci donnait en cadeau aux ambassadeurs des puissances étrangères. Les *Comptes* du temps nous apprennent que le premier fournit, en 1532, la coupe « tout d'or » qui fut remise au vicomte de Rochefort, envoyé du roi d'Angleterre, et le second la coupe d'or que le roi « bailla » à l'évêque d'Auxerre, « à son partement pour aller à Romme ». Jehan Delabare nous est signalé comme ayant ciselé le cadeau offert à Henri II et à Catherine de Médicis, à leur Entrée à Lyon, et Jehan Chesneau de la Rochelle, comme l'orfèvre préféré de Jeanne d'Albret. Les noms de Hiérosme Coustard, de Mathurin Lussaud, de Dujardin, de Claude Marcel et de Gilbert Giraudeau figurent parmi les orfèvres de la Couronne. Les documents d'archives nous informent, en outre, que Gilbert Giraudeau fut chargé de l'inventaire des joyaux de Catherine de Médicis, que Dujardin et Dussaud travaillèrent beaucoup pour cette reine, ce qui n'empêcha pas ce dernier d'être assassiné à la Saint-Barthélemy, et que Claude Marcel, qu'elle appelait « son compère », fut nommé prévôt des marchands. Nous relevons, enfin, sur la liste des Gardes de la Communauté, les noms souvent répétés de Jean de la Nouée, de Jean Trudaine, de Noël Pincebourde, de Jacques Lempereur, de Jean Havart, de Nicolas Lepeuples, et nous voyons périodiquement reparaître les descendants de ces nombreuses et puissantes lignées d'orfèvres, Pierre, Lambert, Claude et Simon Hotman ; Pierre, Jacques, Jean et Robert Pijart; Jean Ier, Guillaume et Jean II Hérondelle ; Claude et Jean Delahaye ; Mathieu, Claude et Mathias Marcel ; Jean et Simon Cressé ; Jean et Guillaume Castillon, etc., attestant que les officines des grands orfèvres parisiens étaient devenues des sortes de fiefs héréditaires, qui se transmettaient de génération en génération, demeurant l'apanage d'une même famille ; mais faute de documents certains, il nous est malheureusement impossible d'assigner à chacun la part qui lui revient dans les pièces trop rares qui nous ont été conservées.



Fig. 850. — Orfèvrerie. Médaillon exécuté pour l'entrevue de Bayonne (1565).



Fig. 851. — Orfèvrerie. Médaillon exécuté pour l'entrevue de Bayonne (1565).

A défaut d'œuvres originales, quelques dessins, toutefois, sont parvenus jusqu'à nous, qui nous édifient sur la beauté des ouvrages les plus courants de ce temps. Nous voulons parler des délicates eaux-fortes de ceux qu'on appelle les « petits maîtres », d'Étienne de Laune, cet orfèvre de fine race, de Woëiriot et d'Hennequin de Metz, ces deux Lorrains de grand talent, de René Boivin et de Du Cerceau, exemples charmants, précieux spécimens d'un art exquis, permettant de bien saisir les particularités qui distinguent l'orfèvrerie du XVIe siècle de celle du siècle suivant.



Fig. 852. — Orfèvrerie. Médaillon exécuté pour l'entrevue de Bayonne (1565).

A la chute des Valois, le caractère général de l'art français se transforme, en effet, et l'orfèvrerie n'a garde de le contredire. La joaillerie prend, dans ses préoccupations,

une place si considérable qu'un orfèvre, Pierre Leroy, pouvait écrire par la suite : « Les orfèvres sont aussi essentiellement joyailliers, qu'ils sont nécessairement orfèvres. » Et, avec la mise en œuvre, ne craignons pas de dire, avec l'abus des perles et des pierres fines, la majestueuse somptuosité se substitua insensiblement à la délicatesse subtile et à la suprême élégance. Tel est, en effet, le signe distinctif de l'art, pendant cette dernière période de l'Ancien Régime. L'avènement des Bourbons marque le début d'une ère nouvelle. Pour se rendre compte des tendances de cette petite cour de Nérac, qui, après bien des luttes et des vicissitudes diverses, devint enfin la cour de France, il suffit de consulter les *Inventaires* des châteaux de Pau et de Navarrens et de fouiller ses écrins. Les joyaux précieux s'y rencontrent en abondance ; on n'y trouve presque pas de pièces capitales d'orfèvrerie. L'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) présente cette même particularité. Le mobilier, extraordinairement somptueux, de cette reine de la main gauche renferme un certain nombre de beaux meubles d'argent, quelques nefs bril-

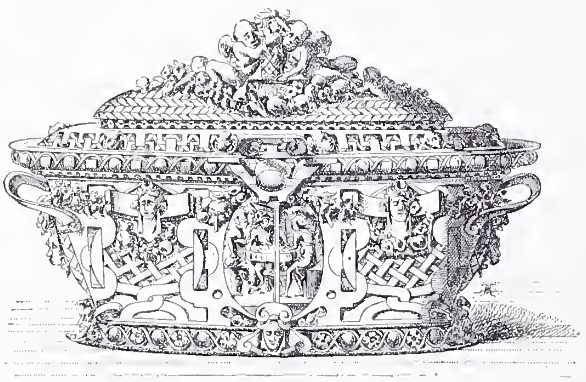


Fig. 853. — Corbeille en argent ciselé.
Modèle dessiné par René Boivin (fin du XVIe siècle).

lantes, des coupes ornées de médailles antiques. Mais toutes ces richesses ne dépassent pas, au dire des experts, une douzaine de mille livres, alors que les pierres précieuses y figurent à profusion. Ce n'est pas que les habiles orfèvres aient fait défaut à cette époque. Albin de Carnoy, valet de chambre du roi et orfèvre de sa maison, qui fut chargé de l'estimation des joyaux de Gabrielle d'Estrées, était un artiste de mérite. Jean Delahaye, dont le nom nous est connu, et Paul Le Mercier, lui aussi valet de chambre du roi et son fournisseur ordinaire, qui l'un et l'autre aidèrent de Carnoy dans son estimation, n'étaient point certainement des artisans vulgaires. Parmi les orfèvres de la maison royale, il faut citer encore Jean Allain, Mathurin Ferré, que, dans ses jours de bonne humeur, Henri IV appelait plaisamment « gris vestu » ; les deux frères Isaac et David de Vimon et Pierre Touset, tous gens experts en leur art. Enfin, quand, en 1608, le roi, par une dérogation formelle aux statuts qui régissaient la corporation, ouvrit les portes du Louvre à deux orfèvres, Julien de Fontenay et Pierre Courtois, qui, les premiers, occupèrent dans les galeries de ce palais des ateliers privilégiés, étaient assurément des praticiens d'une valeur indiscutée. Cependant, on cite peu d'œuvres vraiment marquantes datant de cette période. C'est que les artistes de tous les temps ne sont que les traducteurs du mouvement intellectuel de leur époque, les interprètes du goût et des préférences des classes opulentes qui les font travailler.

Or, sous les Bourbons, la haute société française n'offre plus cette délicatesse et ce raffinement d'éducation, qui, sous le règne des Valois, avaient imprimé une direction si particulière à l'art français. Élevée au milieu des camps, dans un pays en proie à la guerre civile, ne songeant qu'au pillage et guidée par ses instincts destructeurs, cette génération nouvelle avait été habituée, dès ses premiers pas dans la vie, à tenir peu de compte des chefs-d'œuvre que les hasards des armes faisaient tomber entre ses mains. Les façons étaient maigrement estimées par ces vainqueurs, que préoccupait seule la valeur intrinsèque. Vingt fois déjà, nous avons eu occasion de constater cette destruction en quelque sorte systématique de la vaisselle d'argent pendant tout le XVIe siècle. En 1554, c'est Félibien qui nous l'apprend, Henri II avait disposé non seulement d'une partie de ses joyaux, mais encore emprunté aux Parisiens toute leur argenterie « pour la convertir en monnoie ». En 1562, on eut recours aux trésors des églises pour soutenir la vraie foi. Pierre de l'Estoile, de son côté, rapporte (*Journal*, t. V, p. 26) qu'en 1590, sur l'avis du Légat et de l'évêque de Paris, il fut décidé « qu'on prendroit tous les ornemens d'argent, hormis ceux nécessaires au service divin, de toutes les églises et paroisses de Paris pour paier les gens de guerre ». Et le 29 mai de cette année, les *Registres de la Monnaie* constatent que les religieux de l'abbaye de Saint-Denis ont apporté un crucifix d'or pesant 19 marcs 4 onces 5 gros, lequel a été fondu, et dix-huit jours plus tard, une couronne d'or, pesant 10 marcs 10 onces moins deux gros, qui a été également détruite. Mais toutes ces destructions volontaires n'approchent pas des ravages produits par les guerres religieuses. Saisies, confiscations et pillages périodiques des sanctuaires et des châteaux firent disparaître, en quelques années, des trésors d'art amoncelés pendant des siècles, et l'on est peu surpris qu'une génération dressée au pillage, et dont l'unique souci était le titre et le poids des objets dérobés, se soit, par la suite, montrée peu sensible à la grâce de l'ornementation et à l'élégance des formes. Enfin, il faut encore constater que le parti triomphant était celui de la « Religion », parti dédaigneux par système de la beauté extérieure, et contempteur acharné des industries de luxe, et dont le poète Auvray flétrissait en ses vers ardents les excès et l'iconoclastie :

> Quoy, secouer le joug des monarques puissants,
> Mesurer vostre foy à l'aune de vos sens,
> Vous donner tout en proye aux charnelles délices,
> Violer nos tombeaux, dérober nos calices,
> Fouler l'hostie aux pieds, enfoncer, inhumains,
> Au sang des innocents vos homicides mains,
> Et mesdire des roys d'une rage animée :
> Appelez-vous cela l'Église réformée.

Après ces constatations fâcheuses, on s'étonne moins du peu de traces laissées par Henri IV et son entourage dans l'histoire de notre orfèvrerie.

Louis XIII, élevé au milieu de cette Cour peu raffinée, confié aux soins de Mme de Monglat et plus tard de M. de Souvré, eut, de bonne heure, un goût prononcé pour les métaux précieux. Ses premiers jouets, des « marmousets » (voir fig. 855), un petit panier qu'il tenait de sa gouvernante et un petit navire à roues « marchant à la Hollandoise », cadeau de la reine Marguerite, furent des pièces d'orfèvrerie. Mais ce qui le touchait plus que la beauté de l'orfèvrerie, c'était son prix, et nous avons raconté (t. Ier, p. 135) qu'il s'emportait contre sa gouvernante, à la seule pensée qu'elle recevrait un jour son argenterie de service, comme récompense de son dévouement. En avançant en âge, ces sentiments étroits n'eurent garde de se modifier, alors que la présence à la Cour de la belle et très influente Anne d'Autriche imprima à la confection





M. Gouin et B. Melin del. Maison Quantin, imp.-éd.

ORFÈVRERIE

SUCRIER ET SOUPIÈRE EN ARGENT CISELÉ

(XVIIIe siècle).

de l'orfèvrerie une impulsion nouvelle, à peu près dans le même esprit, et dont le contre-coup devait se faire longuement sentir.

Peu de femmes, en effet, eurent, sur les modes de leur époque, plus d'ascendant que cette princesse, dont le rôle n'a jamais été bien nettement tracé. Avec la fille de Philippe III, les idées espagnoles franchirent les Pyrénées et commencèrent à se tailler dans la littérature un large domaine. La parure, le vêtement et l'ameublement subirent l'influence de cette reine qui, suivant un mot de Mme de Motteville, « ne prenoit plaisir qu'à ce qui lui rappeloit l'Espagne ». Mais cette patrie si chérie était, depuis un siècle, le grand dépôt des métaux précieux. L'argent du nouveau monde y affluait, importé par des flottes entières. L'arrivée des fameux galions répandait sur toute l'Espagne une manne sonore, qui se traduisait par les exagérations d'un luxe un peu barbare, mais extraordinairement somptueux. On faisait en argent des meubles entiers. Cette mode passa les Pyrénées, et c'est dans l'ameublement d'Anne d'Autriche que nous voyons apparaître pour la première fois les tables et les balustres d'orfèvrerie. L'exemple de la reine fut rapidement suivi. En 1641, à la fête qui accompagna la première représentation de *Mirame,* l'évêque de Chartres vint présenter la collation à cette princesse, ayant à sa suite quarante officiers qui portaient vingt énormes bassins de vermeil. Chez le fameux contrôleur général de Castille, beau-père de Fouquet, on trouvait déjà nombre de meubles en argent massif. Quant à l'argenterie du cardinal de Mazarin, elle pesait plus de 5,000 marcs et comblait d'admiration les plus difficiles. Dans son *Inventaire,* en effet, on ne relève pas moins de dix-neuf grands vases pesant près de 265 marcs, en argent ou vermeil d'Italie, d'Allemagne, de Portugal, voire de Paris, c'est-à-dire de toutes provenances, couverts de la plus luxurieuse décoration. Sur l'un, on voit l'entrée de Louis XIII à la Rochelle; sur un autre, c'est Jupiter qui foudroie les géants, ou Bacchus sur un chariot traîné par des tigres, celui-ci est orné d'une large frise représentant une chasse au sanglier, celui-là d'une chasse à l'éléphant; sur un autre on remarque des médailles antiques; on en voit encore un, en forme de sirène tenant une coquille en sa main, etc., etc.; de ces pièces de provenances variées, il convient de rapprocher son argenterie française. Lescot, l'orfèvre du cardinal, s'était enrichi à lui fournir les chenets, les brasiers, les lustres, les bras et les plaques de vermeil que Brienne énumère avec un enthousiasme de connaisseur.



Fig. 854.
Canette en argent repoussé (commencement du XVIIe siècle).

Ce déploiement fastueux d'orfèvrerie s'accommoda malheureusement assez bien de la tournure ampoulée que l'art prit à cette époque. La redondance espagnole faisait sentir ses effets à la fois dans les arts plastiques et dans la littérature. Brusquement le dessin s'alourdit, l'ornementation perdit de son élégance, abdiqua sa précision et l'exécution devint molle et boursouflée. L'histoire nous a conservé les noms d'un certain nombre d'orfèvres de ce temps. Une mention spéciale est due à Nicolas Charpentier, Louis Delahaye, François du Jardin, Le Mercier, Gassiet, Peyronnin, Daniel Vimont, Jean Loret, Corneille Roger, Pierre Vergne, David Quelot, Simon Favre, François Colas, David Bagnard, Rolland Poitevin, qui portèrent le titre d'orfèvres de la maison du roi; à Marie Lenormant, « orfavresse », à Pierre Desornay, Jean Marchedieu, Thomas Verbeck, orfèvres de Gaston d'Orléans; à Jean Girard et Étienne Papillon, orfèvres de la maison de Condé; à Charles Delahaye et François Lescot, qui travaillèrent presque exclusivement pour Mazarin, à Philippe Debonnaire et son fils Louis, qui, avec Lequin, fournirent l'orfèvrerie du palais de Fontainebleau; à Marc Bimbi-Vincent Petit, La Barre l'aîné et Gravet, qui obtinrent un logement au Louvre; à Toutin le fils, grand collectionneur d'œuvres d'art; à Jean Hémant, dont parle Tallemant, et à vingt autres, qui furent assurément des gens de premier mérite. Très peu de leurs œuvres cependant sont parvenues jusqu'à nous, et cette rareté n'est peut-être pas extrêmement regrettable.

Louis XIV se montra fidèle aux traditions de somptuosité que lui avait léguées sa mère. Ses premiers jouets furent, comme ceux de son père, de véritables joyaux. Loménie de Brienne, qui allait devenir, par la suite, secrétaire d'État, commença de bonne heure son métier de courtisan, en dévalisant, pour son jeune maître, le magasin du fameux Roberdet, artiste alors si réputé, que ces mots: « façon de Roberdet », se rencontrèrent, durant un demi-siècle, dans une foule d'*Inventaires* et de *Comptes.* Parmi ces jouets, il convient de citer un petit canon en or et de petits soldats, que le célèbre orfèvre Merlin fondit et cisela sur les modèles du sculpteur Jules Chassel. Plus tard, quand le jeune roi eut grandi, il se pénétra des exemples qu'il avait sous les yeux, et l'influence d'Anne d'Autriche se fit sentir, non seulement durant toute sa régence, mais encore bien au delà de sa mort. Les arts somptuaires redevinrent, il est vrai, plus français, sous le règne de Louis le Grand; mais celui-ci demeura, jusqu'à son dernier souffle, sensible à ces formes redondantes, à cette ornementation puissante et massive, qui avaient été si fort goûtées par ses ascendants, et il ne fallut rien moins que l'étonnant génie de l'illustre Le Brun, pour arriver à donner une vie à cet entassement de richesses, dont notre histoire nationale n'offre pas de précédents.



Fig. 855. — Marmouset en argent ciselé (XVIIe siècle).

Au mot ARGENTERIE, nous avons passé la revue de ce mobilier unique, dont le Grand Roi avait paré Versailles. Jamais profusion pareille ne s'était rencontrée: « Brancards d'argent portant des girandoles, quaisses d'orangers d'argent, posées sur des bazes de mesme métal, vazes d'argent accompagnant les brancards, torchères dorées portant de grands

chandeliers d'argent ; girandoles d'argent sur des guéridons doréz ; foyers d'argent de deux pieds de haut sur trois et demy de diamètre », remplissaient de leur étincelant éclat les salons de réception, la Galerie des fêtes et la Chambre de Mercure, réservée aux joueurs. Dans la Chambre du Trône, rapporte le *Mercure* d'avril 1681, auquel nous empruntons ces détails, « la table, les guéridons, la garniture de la cheminée et le lustre sont d'argent... Un trône d'argent de huit pieds de haut est au milieu..., aux deux côtés du trône, sur l'estrade, deux scabelons d'argent portent deux carreaux de velours... Quatre girandoles, portées par des guéridons d'argent de six pieds de haut, parent les quatre coins de la chambre, etc. » Faut-il ajouter que les autres pièces étaient à l'avenant ? Dans la chambre du lit : « Une balustrade d'argent de deux pieds et demy de haut, sur laquelle posent huit chandeliers de



Fig. 856. — Bassin en argent repoussé, d'après une tapisserie des Gobelins (suite des *Maisons roïales*) (XVIIe siècle).

mesme matière, et hauts de deux pieds chacun », entoure l'estrade ; dans les angles sont des scabellons d'argent portant des cassolettes de cinq pieds de hauteur ; des bassins de trois pieds de diamètre soutiennent des vases proportionnés. Les chenets mesurent quatre pieds, le lustre compte dix-huit bougies, les cadres des miroirs n'ont pas moins de neuf pieds de haut et tout cela est en argent. Dans la salle de Diane, dans celle de Vénus, dans le salon où sont dressés les buffets, ce ne sont également que guéridons, lustres, candélabres, brancards, vases, cassolettes et caisses d'oranger en argent, et le journal qui nous fournit cette énumération ajoute : « Il n'y a point de morceau d'argenterie qui ne soit historié. Des chandeliers représentent les douze mois de l'année. On a fait les saisons sur d'autres, et les travaux d'Hercule en composent une autre douzaine. Il en est de mesme du reste de l'argenterie ; tout a été fait aux Gobelins et exécuté sur les dessins de M. Le Brun. »

Ici le *Mercure* commet une erreur qu'il importe de rectifier ; la plupart des objets merveilleux qui viennent de défiler sous nos yeux avaient bien été confectionnés, en effet, sur les croquis ou d'après l'inspiration plus ou moins directe de Le Brun ; mais tous ne sortaient pas des Gobelins. Nous savons, en effet, les noms des orfèvres qui travaillèrent à ce fastueux mobilier ; dans le nombre figurent plusieurs maîtres parisiens, établis au centre même de la grande ville. L'illustre Claude Ballin, dont Voltaire a dit qu'il avait mérité d'être mis au rang des plus célèbres artistes, pour la beauté de son dessin et l'élégance de ses ouvrages, Ballin, nommé Garde de l'orfèvrerie en 1666 et 1667, est de ceux-là. Avec Pierre Marcadé qui fut Garde en 1670, il exécuta la série des pièces décoratives qui portaient le nom de *Fables d'Ésope,* et il fut occupé pendant près de dix ans à ce que les *Comptes des bastimens* appellent d'une façon générale « les grands ouvrages », c'est-à-dire qu'il fondit, repoussa et cisela des bassins, des vases, des brancards enrichis de figures. Or Claude Ballin était établi au Louvre et avait même reçu du roi un subside de 1,000 livres, pour y faire construire une forge et une petite fonderie.

Gravet, qui fournit à Louis XIV sa merveilleuse nef d'or, habitait pareillement le Louvre, depuis l'année 1643, où il avait obtenu le « logement et la boutique » occupés précédemment par l'orfèvre La Barre. Thomas Merlin, qui travailla, lui aussi, « aux grands ouvrages » et livra à Versailles d'énormes bassins, des brancards et des vases, s'était vu attribuer, en 1660, dans ce même palais, l'atelier du sculpteur Jacques Sarrazin. Viaucourt, Lorrain d'origine, naturalisé en 1669, et mort en 1674 ; Gérard Debonnaire, nommé Garde en 1669, et du Teil, qu'on doit également comprendre parmi les auteurs de « grands ouvrages », tenaient boutiques d'orfèvre dans Paris. Verbeek, ancien fournisseur de Gaston d'Orléans, et après lui sa veuve ; René Cousinet, qui figura parmi les Gardes aux années 1672, 1684 et 1685, et Guillaume Loir livrèrent eux aussi, à Versailles, des caisses d'orangers, des chandeliers, de grands bassins, des vases et « autres meubles », et l'un et l'autre comptent au nombre des maîtres parisiens. En fait d'orfèvres établis à demeure aux Gobelins, l'abbé de Marolles ne cite, au reste, que deux noms, celui d'Alexis Loir, et celui de Claude de Villers, ce dernier, assisté de ses fils.

> De Vilers et ses fils sont dans l'orfèvrerie
> Des hommes achevéz, Alexis Loir comme eux.
> De Paris, tous les quatre, ont des dessins heureux,
> Mêlant à ce qu'ils font une rare industrie.

Mais l'abbé se trompe, lui aussi, quand il écrit : « tous les quatre de Paris ». Si Loir appartenait à une famille d'orfèvres parisiens, il n'en était pas de même de son collègue de Villers. Celui-ci descendait peut-être de cette vieille famille des Devillaire, dont nous avons eu déjà occasion de tracer le nom, et dont les ancêtres figurent, pour la première fois, sur les tableaux des Gardes de l'orfèvrerie, à l'année 1340. — Ce fait n'aurait rien de surprenant, car on trouve, dès le XIVe siècle, sur les listes des Gardes, les noms d'un certain nombre d'orfèvres célèbres du XVIIe siècle. Jacques Toutin fut Garde de la Communauté en 1344 ; Guillaume Ballin, en 1350, et Jean Ballin en 1354. Thomas Pijart fut élu en 1359, et depuis cette date, on compte des Pijart parmi les grands orfèvres parisiens. — Quoi qu'il en soit, Claude de Villers ou Devillaire, avant d'être installé aux Gobelins, était établi à Londres. En 1665, Colbert l'avait fait venir à Paris avec sa famille, « pour travailler pour Sa Majesté ». On a même la note des dépenses de ce voyage, montant à 375 livres, dépenses qui furent remboursées à l'artiste par la cassette royale.

Ajoutons que Colbert n'eut pas à se repentir d'avoir fait traverser la Manche à cette intéressante famille. De Villers et ses fils exécutèrent, sous la direction de Le Brun, et

avec une verve incomparable, les pièces les plus considérables comme dimensions et les plus chargées comme décor. Dans le nombre, on peut citer deux grandes cuvettes pesant 2,311 marcs. Rien que par le poids, on devine

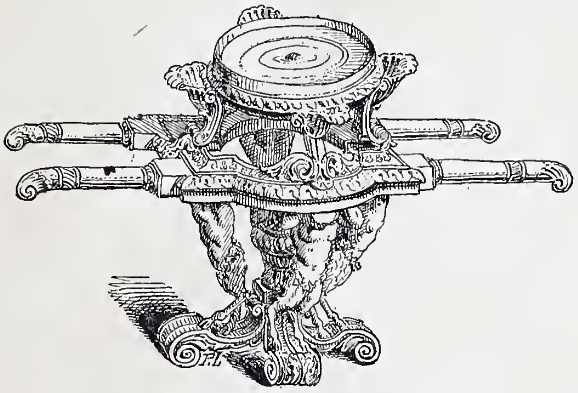


Fig. 857. — Brancard en argent ciselé, d'après la tapisserie représentant la *Visite de Louis XIV aux Gobelins.*

quelle devait être la taille de ces orfèvreries. Quant à la richesse de leur décoration, l'admirable tapisserie représentant la *Visite de Louis XIV aux Gobelins* (voir fig. 565) nous en donne une idée suffisamment exacte. Le superbe brancard supporté par quatre satyres, qu'on remarque au premier plan ; le vase gigantesque que trois compagnons orfèvres parviennent à peine à dresser ; le volumineux bassin que soutient péniblement un autre ouvrier, tout comme le guéridon, à demi renversé, dont on découvre une moitié sur la gauche du tableau, toutes ces pièces magnifiques justifient l'émerveillement du *Mercure* et donnent un corps à ses descriptions fastueuses.

Quant au groupe placé, dans ce précieux tableau, presque au centre de la composition et dans le voisinage du duc d'Orléans, il offre pour nous un intérêt d'un autre ordre. Ces deux artistes bien vêtus, à la figure distinguée, à la physionomie intelligente, qui présentent au roi un vase de forme tourmentée, avec une anse faite d'une chimère et un pied porté par des tritons, ces deux personnages importants sont vraisemblablement Loir et de Villers. Ajoutons qu'il serait aisé de trouver, dans quelques autres documents de même nature, des renseignements presque aussi curieux et aussi certains, sur la disposition, le décor et les dimensions des orfèvreries qui virent le jour à la *Manufacture royale des meubles de la Couronne,* pendant cette féconde période. La suite des tapisseries qui porte le nom de *Maisons roïales* étale, dans ses premiers plans toute une collection de vases d'argent et de vermeil, d'urnes, d'aiguières, de bassins, de cassolettes au chiffre du roi, qui, sans aucun doute, ont une origine semblable.

De même encore pour certaines tapisseries de la suite dite l'*Histoire du Roi.* Celle, notamment, qui représente l'audience accordée au Légat nous montre les meubles principaux qui garnissaient, à cette époque, la chambre royale. Derrière le roi et le légat, mais très en évidence néanmoins, on aperçoit, placé contre la paroi, un cabinet dont la corniche d'argent, ornée d'une frise faite de feuilles d'acanthe enroulées et de guirlandes de fleurs, est soutenue par quatre pilastres ioniques en lapis-lazuli. Dans le panneau central et s'enlevant sur un fond bleu, se trouve un bas-relief d'argent. Non loin de là, sur le buffet, un grand vase d'argent, orné de bas-reliefs, et des buires de même métal arrondissent leurs formes opulentes. Le vase se détache sur un tableau représentant un paysage, dont le cadre est d'argent. Aux murs sont trois appliques à monture de vermeil et réflecteur d'argent, formées d'une sorte de cartouche accosté de quatre génies sonnant de la trompette et portant la couronne royale. A gauche, à l'angle de la tapisserie, se dresse un guéridon d'argent, dont la tige est composée de trois figures de femmes demi-nues et debout sur un piédestal très orné. Peut-être faut-il voir, dans cette dernière pièce d'orfèvrerie à la plus fière allure, un de ces trépieds que les *Comptes des bâtiments du Roy* nous signalent comme exécutés par Loir et les frères de Villers, ouvrage de haute valeur, dont la fabrication, avec celle de deux autres meubles semblables, ne coûta pas moins de 50,114 livres 15 sous. Les vases superbes qu'on admire également dans la tapisserie du triomphe d'Alexandre (l'*Entrée à Babylone*) pourraient bien avoir une origine identique ; leurs formes comme leur décoration donnent à penser que si jamais ces beaux vases existèrent, c'est aux artistes des Gobelins qu'il faut en faire honneur.

Enfin, nous savons par la *Gazette de France* que Louis XIV, visitant les Gobelins, le 15 octobre 1667, put contempler, au milieu de la Cour, un buffet d'orfèvrerie, composé de 24 grands bassins. Or nous avons encore, par les *Inventaires* du Grand Roi, la description d'un certain nombre de ces ouvrages d'une richesse et d'une puissance d'ornementation vraiment extraordinaires. On voit figurer sur ces admirables bassins les planètes faisant cortège à Apollon, la Richesse, la Renommée, les Arts, la Paix, des trophées alternant avec les armes du roi, des tritons, des monstres marins, les quatre éléments, les quatre saisons, des griffons, les attributs d'Apollon, accompagnés de six figures de femmes représentant les vertus, des chasses, la bataille de Constantin, des grotesques, etc., etc. Mais la suite la plus importante, assurément, était celle qui comprenait l'*Histoire du Roi.* Ici, il nous faut céder la parole

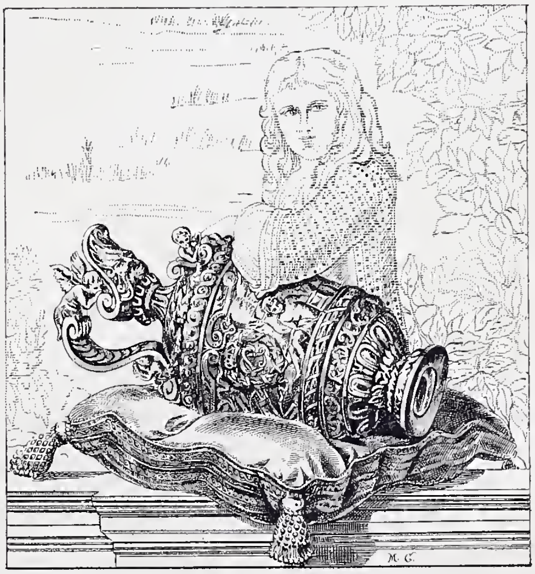


Fig. 858. — Buire en argent repoussé, d'après une tapisserie des Gobelins (suite des *Maisons roïales*) (XVIIe siècle).

aux *Inventaires :* « Un grand bassin ovalle, fait par Merlin, ciselé dans le fond de la figure du Roy debout, accompagné de ses officiers d'armée, qui considère un cavalier renversé d'un coup de canon près de Sa Majesté, au siège

de Douay, et sur le bord, de diverses actions de guerre; dans quatre cartouches des armes du Roy et de plusieurs figures, long de 3 pieds 7 pouces, large de 2 pieds 8 pouces, pesant 117 marcs 3 onces 0 grain. » — « Un autre

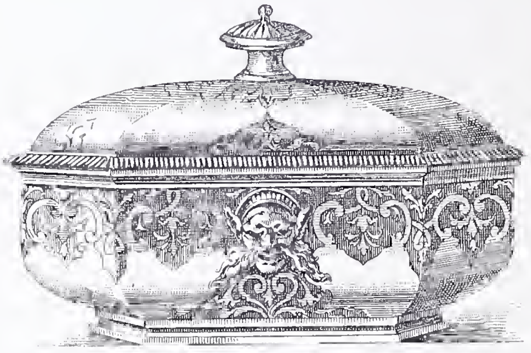


Fig. 859. — Boîte à épices en argent ciselé (XVII[e] siècle).

bassin dont la longueur, largeur et les bordures sont semblables à celles du précédent, ciselé dans le milieu, de l'entrée du Roy dans la ville de Tournay, où l'on veoit, sur le devant, la figure de Sa Majesté à cheval et dans l'enfoncement la ville de Tournay, pesant 116 marcs 2 onces. » — « Un autre bassin ovalle, de mesme grandeur que le précédent, ciselé dans le fond du magistrat de la ville de Douay, à genoux devant le carrosse de la Reyne, pour lui présenter les clefs de leur Ville, et sur les bords, des armes, des chiffres et de la devise de Sa Majesté sur huit globes couronnéz, accompagnéz de figures d'hommes et d'enfans assis, pesant ensemble 126 marcs 3 onces... » D'autres pièces du même genre représentaient la prise de Dunkerque, celle de Dôle, celle de Marshal, le Mariage du roi, le Renouvellement de l'alliance avec les cantons suisses, l'Audience donnée par Louis XIV à l'ambassadeur d'Espagne, le sacre, etc., etc.

Malheureusement, toute médaille, quelque brillante qu'elle puisse être, a son revers. Ce qui fit, en tout temps, le prix de l'argenterie a été aussi de tout temps la cause de sa perte. Immobilisé, aux jours prospères, dans d'admirables ouvrages, dès que le ciel s'assombrit, le métal précieux dépouille ces formes somptueuses et rentre dans la circulation. On ne pourrait presque pas citer d'émeutes ou de troubles civiques, de guerres intérieures ou extérieures qui n'aient exercé leur contre-coup sur les destinées de l'argenterie. A l'époque de la Fronde, comme au temps de la Ligue, les chefs avaient dû faire le sacrifice de leur argenterie. « Y a-t-il beaucoup de gens qui nous aient imités vous, M. de Beaufort et moi, quand nous avons envoyé notre vaisselle à la Monnaye »? écrivait le cardinal de Retz. (*Mém.*, t. I[er], p. 265.) Le règne de Louis XIV ne s'acheva pas sans que le roi lui-même ne se vît forcé de recourir à cette ressource suprême. C'est en 1682 que le *Mercure galant* nous a montré Versailles dans toute sa splendeur. Huit ans ne se seront pas écoulés que toutes ces merveilles auront cessé d'exister.

Nous avons dit autre part (t. I[er], col. 141) quels amers déboires le Grand Roi éprouva dans la refonte de ces meubles incomparables. Nous n'y reviendrons pas. Pour colorer ce désastre et dissimuler les regrets royaux, le *Mercure* de février 1690 représenta cette destruction comme un sacrifice nécessaire au bien de la nation.

Dans les riches appartemens
De Versailles, l'objet de ses amusemens
Louis avoit fait voir la grandeur de la France.
Le luxe, à la faveur de la magnificence,
Devenu plus hardy, redoubloit son éclat,
Car il se doutoit bien qu'on le prendroit pour elle,
Et qu'il pourroit du magistrat
Suspendre sous son nom le zèle.
. . . .
Quel remède? Louis, qui faisoit son plaisir
De ce lieu qu'esleva, qu'embellit son loisir,
Resva quelques momens sur ce triste remède,
Enfin il se résout, il cède,
Et laissant de son cœur échapper un soupir,
Ouy, Bonté, dit-il, vous estes la maistresse.
Montrez à ces sujets ingrats, fastueux,
Ce que me coûte la tendresse
Que votre seul conseil me fait prendre pour eux;
Et faites-leur sçavoir qu'à leurs besoins propice
Je consens à ce sacrifice...

Faut-il rappeler que les fidèles sujets du tout-puissant monarque furent invités à se conformer à l'exemple du maître et que le clergé lui-même reçut la prière, ou pour mieux dire l'ordre d'offrir à son tour les richesses métalliques qu'il détenait? « Le roi fait écrire des lettres-circulaires à tous les évêques, dit Dangeau en son *Journal* (t. III, p. 64), à la date du 8 février 1690, afin qu'ils règlent, dans leurs diocèses, l'argenterie qui convient dans les églises, tant dans les villes qu'à la campagne, et qu'ils en envoient ce qu'il y en aura de trop à la Monnoie la plus prochaine, ou dans les villes où le roi a établi des changeurs. »

Le texte de ces lettres-circulaires nous a été conservé et mérite de trouver place en cet article. Elles étaient ainsi conçues :

Mon Cousin,

Comme j'ay esté informé qu'il y a beaucoup d'argenterie dans les églises au delà de celle qui est nécessaire pour la décence du service divin, dont la valeur estant remise dans le commerce apporteroit un grand avantage à mes sujets, je vous fais cette lettre pour exhorter à examiner ce qu'il y a d'argenterie dans les églises de votre diocèse..., vous assurant que vous ferez chose qui me sera fort agréable et fort utile au bien de mon état, d'ordonner qu'elle soit portée dans mes monnoies pour être convertie en espèces d'or et d'argent, la valeur en être payée comptant sur le pied porté par ma déclaration du 14 décembre dernier à ceux qui l'apporteront, et ce qui proviendra de ladite argenterie superflue être ensuite employé au profit des Églises à laquelle la dite argenterie appartenoit.

Le 16 février suivant, l'archevêque de Paris écrivait au clergé, tant régulier que séculier de son diocèse pour l'inviter à se conformer aux ordres du roi ; ce qui se fai-

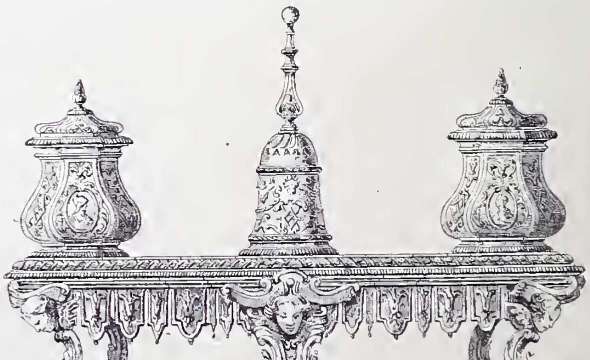


Fig. 860. — Encrier en argent ciselé.
Modèle dessiné par Bérain (XVII[e] siècle).

sait dans le diocèse de Paris devait évidemment se faire dans tous les autres.

Il était dit, hélas! que cette rude leçon ne porterait pas tous les fruits qu'on était en droit d'en attendre. L'orage

passé, on se remit à fabriquer de ces belles orfèvreries. On en meubla de nouveau les appartements royaux, de telle sorte qu'en dépit des regrets comme aussi en dépit des flatteries, l'épreuve désastreuse par laquelle l'argenterie royale avait passé, en 1690, dut se renouveler vingt ans plus tard. Le Grand Roi, au déclin de sa sombre carrière, vit, une seconde fois, disparaître le mobilier somptueux qui l'entourait ; les pièces qui avaient survécu à la première destruction, comme celles qu'il avait fait refaire depuis, furent envoyées à la refonte.

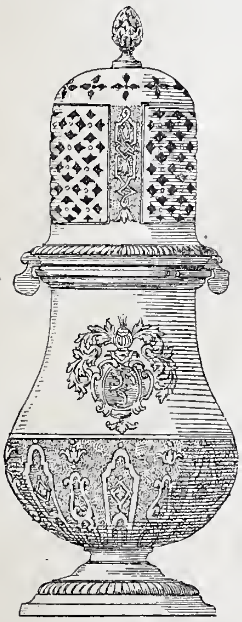


Fig. 861.
Sucrier en argent ciselé (XVIIe siècle).

« Le roi, écrit Mme de Maintenon, le 9 juin 1710, a envoyé sa vaisselle d'or à la Monnoie. Il a donné ses pierreries à M. Desmaretz pour les mettre en gage, si on peut. » Et plus loin elle ajoute : « J'ai été des premières à envoyer ma vaisselle... Il y en a pour 13,000 ou 14,000 liv. S'il n'y avoit qu'à manger sur de la faïance, nous en serions quittes à bon marché. » (*Lettres de Mme de Maintenon,* édit. de Maestricht 1789, t. IV, p. 322, et t. V, p. 122.) Fidèles copistes du roi, les courtisans renchérirent encore sur le zèle iconoclaste du monarque et de sa compagne. Il fut de bon ton et de bon goût d'envoyer à la refonte sa vaisselle et ses meubles d'argent. C'était un moyen de faire sa cour, et les conserver fut, si nous en croyons Saint-Simon, presque considéré comme un acte de rébellion, comme une marque de félonie. Puis, quand le bon vouloir eut fourni toutes les preuves de dévouement qu'on était en droit d'exiger, l'inquisition se mêla de l'affaire. On avait déjà à trois reprises différentes édicté des lois somptuaires qui limitaient la fabrication de l'orfèvrerie. Une heureuse tolérance en avait mitigé l'application. Désormais on les appliqua dans toute leur rigueur. Les recherches et les perquisitions commencèrent ; les saisies se succédèrent chez tous les orfèvres. (Voir col. 1229.) Jamais destruction ne fut menée avec une sévérité plus implacable et avec une méthode plus rigoureuse. C'est ainsi que disparurent dans un instant tous les beaux ouvrages des Ballin, des Delaunay, des Cousinet, des Leroy, des Périgoux, des Du Teil, des Verbeek, des Roussillon, des Viaucourt, des Gravet, des Merlin, des Marcadé, des Debonnaire, des Massé, des Van Clèves, des Pijart, des Germain, des Loir, des Laurent de Montarsy et de tant d'autres admirables artistes, sans compter les joyaux inspirés par les fins modèles de Gédéon et de Gilles Lesgaré ou de leurs émules. Un seul chiffre fera juger de l'importance de ces refontes. Les objets d'argent blanc décrits dans les *Inventaires du mobilier de la Couronne* (États des 20 février 1673 — 30 janvier 1681 — 20 mars 1684 — 22 avril 1697 — 4 mars 1701), donnent un poids total de 91,036 marcs et 4 gros 1/2. En admettant même que certains de ces objets furent sauvés ou encore que nombre d'entre eux figurent sur plusieurs *États,* on peut estimer l'importance de ce désastre sans précédent dans l'histoire.

De ces richesses sorties de tant de mains fameuses, aucune ne devait survivre au Grand Roi, et nous n'aurions que de bien vagues renseignements sur leur somptuosité, sans les documents graphiques qui nous permettent de raisonner sur la forme et le décor de toutes ces belles orfèvreries. Les compositions de Le Brun, dont nous parlons plus haut ; une suite de beaux dessins, conservés au Cabinet des estampes et dont plusieurs furent tracés pour le service même du Roi-Soleil ; quelques grands vases de Ballin et surtout les gravures de Bérain, les modèles de Le Pautre et les innombrables vignettes de Daniel Marot nous permettent de juger de leur style fastueux, plus pompeux que vraiment noble, où la magnificence s'exagère et tient, dans la conception de l'œuvre, plus de place que la saine logique, l'élégance de la forme et la finesse du décor.

C'est aussi par les estampes et les dessins qu'il nous est permis de connaître à peu près convenablement l'orfèvrerie du siècle suivant, car les grandes crises et les événements redoutables qui marquent, en France, la fin de presque chaque siècle n'ont pas fait aux chefs-d'œuvre des maîtres de ce temps un sort meilleur que celui réservé à leurs devanciers. Le joug que Louis XIV avait fait peser sur ses contemporains était trop lourd pour qu'une réaction violente ne suivît pas de très près son départ de ce monde. Les novateurs n'attendirent même pas que le vieux roi eût dit un éternel adieu à sa toute-puissance, pour lever l'étendard de l'insubordination. Déjà Watteau avait ouvert la grande porte de la peinture à des préoccupations inattendues, et la génération qui arrivait à la vie ne demandait qu'à substituer ses chansons joyeuses aux pompeuses et solennelles déclamations des fidèles du Grand Roi. L'orfèvrerie dut offrir quelques résistances sérieuses à cette transformation. Les maîtres d'alors avaient été élevés à la fière école du long règne. Ils étaient les héritiers de grands noms et de sévères traditions. Nicolas Delaunay, fatigué par l'âge, mais riche à millions et doublement considéré, tenait toujours bon et jusqu'à sa mort (1727) refusait d'abdiquer. Claude Ballin, le neveu, avait grandi chez son oncle et s'était pénétré de ses leçons et de ses exemples, et Thomas Germain avait à soutenir la gloire de son illustre père. Néanmoins, les idées nouvelles devaient finalement triompher de ces scrupules, et dès l'année 1708, dans l'exécution du *Soleil,* offert par le chanoine Antoine de la Porte au chapitre de Notre-Dame, Claude Ballin laissait pressentir sa prochaine conversion. Il est vrai que cette œuvre n'était pas entièrement de lui. L'architecte de Cotte en avait fourni le dessin, et le sculpteur Bertrand avait été chargé de modeler la ronde bosse. Ce détail est à retenir, car nous



Fig. 862. — Cafetière en argent ciselé (fin du XVIIe siècle).

verrons bientôt que les artistes étrangers à l'orfèvrerie exercèrent, durant tout le XVIIIe siècle, une influence décisive sur la marche de cet art, et que, par leur intervention directe, ils en précipitèrent les transformations.

Parmi ceux qui travaillèrent le plus à faire perdre à l'orfèvrerie française la solennité de ses formes et la symétrie de sa décoration, il faut citer Gilles Oppenord, le favori du Régent, le décorateur du Palais-Royal, et Juste-Aurèle Meissonnier, dessinateur ordinaire de la chambre du roi. L'un et l'autre étrangers, ils aidèrent puissamment à créer en France le style le plus français que nous ayons jamais eu. Architectes l'un et l'autre, ils introduisirent dans nos arts décoratifs le mépris absolu de l'architecture. La construction logique, la sage répartition des masses portantes, le respect de l'aplomb que l'on avait jusque-là



Fig. 863. — Girandole en argent ciselé (XVIIIe siècle).

observés, furent brusquement répudiés par eux, et ce spectacle nouveau parut si charmant que, bon gré mal gré, les artistes spéciaux durent se conformer à ces troublants exemples.

Thomas Germain lui-même, à qui son père avait tenu à donner une éducation classique, Germain, qui avait étudié la peinture sous Bon Boulogne et la sculpture avec Legros, Germain, qui avait fait le voyage d'Italie et qui afficha, jusqu'à la dernière heure, la prétention d'être un classique, Germain, l'un des plus grands orfèvres de ce temps, l'un des plus favorisés et des plus capables de réagir contre les idées nouvelles, Germain dut, lui aussi, se laisser entraîner par le torrent. Ce ne fut pas, toutefois, sans que ses amis protestassent en son nom. « Si M. Germain, écrit Mariette, ne copie pas tout juste l'Antique, et si, pour se prêter au goût régnant, il se livre à des formes singulières, il ne donne jamais dans des écarts blâmables. » Et cependant nous savons qu'en 1752 le fils de Germain faisait admirer à Louis XV et à Marie Leczinska un coquemar et une cuvette, ouvrages de son père destinés au roi de Portugal. « Les ornemens du coquemar, écrit de Luynes, sont la figure d'Esculape, dont le couvercle fait le bonnet ; ceux de la cuvette sont, à un bout, une cigogne, et, à l'autre bout, un coq. » Si ce sont là des copies de l'Antique, il n'y paraît guère. Mais il est, avec les styles, des accommodements, et Germain lui-même, dans les notices dont il accompagna quelques-unes de ses créations capitales, plaidait les circonstances atténuantes et prenait le soin de déclarer qu'elles étaient « d'une forme nouvelle, mais dans le goût romain ».

De même, Claude Ballin, qui mourut le 18 mars 1754, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, et qui, avant de mourir, avait donné le jour à tant d'œuvres baroques et compliquées, Claude Ballin se crut obligé, dans les derniers temps de sa vie, de gémir sur le bon goût qui se perdait, et de se lamenter sur ce qu'on « gâtoit les belles formes en substituant aux sages ornemens des Anciens des escrevices et des lapereaux, qui ne sont pas faits pour garnir le dehors des vases d'orfèvrerie ».

Ces plaintes timides, singulières chez des gens qui tenaient si peu compte de leurs propres observations, trouvèrent cependant un écho dans le public et même à la Cour. Il faut, en effet, qu'elles aient eu à Versailles un certain retentissement, pour que le duc de Luynes, qu'on n'est pas habitué à voir protester contre quoi que ce soit, ait cru devoir enregistrer des critiques assez vives à l'endroit de ces entorses étranges, données par la fantaisie à l'équilibre et à la symétrie. Bientôt même la presse du temps fut saisie de la question. « Nous leur serions infiniment obligés, écrit Cochin dans sa *Suplication aux orfèvres,* publiée par le *Mercure,* s'ils vouloient bien ne pas changer la destination des choses et se souvenir, par exemple, qu'un chandelier doit être droit et perpendiculaire pour porter la lumière, qu'une bobèche doit être concave pour recevoir la cire qui coule, et non pas convexe, pour la faire tomber en nappe sur le chandelier, et quantité d'autres agréments non moins déraisonnables, qu'il seroit trop long de citer. » Au mois de décembre 1754, le *Mercure* revenait sur cette délicate question, et sous le titre : *Conseils d'un artiste pour faire observer certaines règles sur l'art de la décoration,* adressait aux disciples de saint Éloi les objurgations suivantes : « Sont priés les orfèvres, lorsque, sur le couvercle d'un pot à ouille ou sur quelque autre pièce d'orfèvrerie, ils exécutent un artichaut ou un pied de céleri de grandeur naturelle, de vouloir bien ne pas mettre à côté un lièvre grand comme le doigt, une allouette grande comme le naturel et un faisan du quart ou du cinquième de sa grandeur ; des enfans de la même grandeur qu'une feuille de vigne ; des figures supposées de grandeur naturelle sur une feuille d'ornement qui pourroit à peine soutenir sans plier un petit oiseau ; des arbres dont le tronc n'est pas si gros qu'une de leurs feuilles et quantité d'autres choses aussi bien raisonnées. »

Ces observations, qui visaient directement Meissonnier et qui auraient pu s'appliquer également à Roettiers, ne manquaient pas (il faut en convenir) d'une certaine justesse et d'un indiscutable à-propos. Elles n'eurent pas, toutefois, le pouvoir de ramener immédiatement la mode dans des sentiers plus austères et surtout plus logiques. Mais cette dérogation aux lois de la saine raison n'empêcha pas cependant les orfèvres parisiens de continuer à être les arbitres du goût et les fournisseurs attitrés de toute l'Europe. En 1726, Ballin exécutait pour le comte de Dawn, gouverneur du Milanais, un service d'argenterie avec un surtout représentant la *fête de Comus.* Ce service eut un si grand succès, que le prince Eugène adressa des commandes nombreuses à Ballin, et que le roi d'Espagne voulut avoir, de la main du célèbre artiste, un surtout analogue. Ce

nouvel ouvrage, qui représentait des chasseurs et *chasseuses* (*sic*) se reposant à l'ombre d'un chêne, ne sembla point alors trop champêtre pour une pièce d'orfèvrerie. Mais c'est principalement dans l'exécution du service en



Fig. 864. — Sucrier en argent, ciselé par Pierre Germain (XVIIIe siècle).

or du marquis de la Ensenada que Ballin se distingua. Neptune et les Naïades firent les frais de cette composition, particulièrement rocailleuse, que le tout Paris d'alors alla voir, et dont Barbier (*Journal,* VIe série, p. 64) consigne l'apparition comme un fait des plus notables.

Une lettre, adressée au *Mercure* et insérée dans le numéro de juin 1751, offre une description très complète de ce service fameux. Nous croyons bien faire en la reproduisant ici : « Je vous prie, monsieur, est-il dit dans cette lettre, de vouloir bien placer dans votre *Mercure* le nouveau surtout en orfèvrerie, de la composition du célèbre M. Ballin, premier orfèvre du Roy, connu depuis longtemps par ses talents supérieurs en tout genre. Cet ouvrage est destiné pour M. le marquis de la Ensenada, premier ministre du roi d'Espagne. La baze est de forme ovale, contournée sur un baroque agréable, et renferme dans son pourtour une mer agitée par les flots, qui désigne leur impétuosité en se répandant par divers côtés. Neptune y paroît sur une conque marine, artistement rocaillée, et traînée par des chevaux nourris dans cet élément. Son attitude est celle d'un Dieu courroucé de ne pas voir ses Nayades lui offrir des présents, et ne s'occuper qu'à nager, plutôt que de lui rendre leur hommage. Plusieurs enfans se jouent des différens poissons qu'ils ont sçu prendre ; le dauphin en est le principal. Cet ingénieux auteur n'a point oublié les écueils qui se rencontrent dans cet abîme intarissable, ni les roseaux, dont les feuilles paroissoient brisées par les vents. Cet ouvrage est exécuté avec tout le soin possible. Les connoisseurs en jugeront. C'est à l'insçu de ce vigilant et laborieux artiste que l'auteur de ce faible éloge, moins ouvrier que théoriste, peut prouver le zèle de sa reconnoissance, n'ayant dessein de se faire connoître que sous des lettres initiales. Je suis, etc. — L. F. »

De son côté, François Germain ne fut pas moins favorisé des princes étrangers. Nous avons déjà parlé des fournitures faites par son père et par lui au roi de Portugal. Ces fournitures montaient, en 1752, à près de vingt-cinq pièces, toutes fort coûteuses, car le coquemar et la cuvette cités plus haut comportaient, si nous en croyons le duc de Luynes, 20,000 livres de façon. Outre ces ouvrages, les Germain exécutèrent, pour l'électeur de Cologne, un calice d'or qui fit également grande sensation, des garnitures de toilette pour la reine d'Espagne, pour la princesse du Brésil, pour la souveraine des Deux-Siciles ; un service d'argenterie que le roi Louis XV offrit au Sultan, et toute la vaisselle de table du roi de Danemark. On peut dire qu'à cette époque — où, chez nous, on déplorait si fort la décadence de l'orfèvrerie et la perte du bon goût — les cours étrangères regorgeaient d'argenterie française.

Hâtons-nous d'ajouter que la cause principale de ces brillants succès résidait surtout dans la perfection de la technique et la finesse exquise de la ciselure. Les édits somptuaires rendus par Louis XIV au déclin de sa carrière, les ordonnances et déclarations qui envoyèrent à la refonte tant de pièces admirables, eurent pour résultat de développer extraordinairement l'art du ciseleur et de l'amener à une délicatesse inconnue jusque-là. Ne pouvant plus exécuter des chenets, des guéridons, des torchères, en argent ou en vermeil, on s'efforça de suppléer, par la beauté du travail, à la vulgarité de la matière. De ces préoccupations naquit une école de bronziers et de doreurs extrêmement remarquable, qui se forma à la fin du XVIIe siècle, et, dès cette époque, attira l'attention du gouvernement ; car on trouve déjà la preuve de son intérêt dans un arrêt du 22 mai 1691. (Voir Delamare, livre III, t. Ier, ch. v.) Ces deux professions allèrent en se perfectionnant jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. C'est à ces artistes émérites, parmi lesquels il convient de citer les fondeurs Le Blanc et Duplessis, les ciseleurs Mondon, Chancelier, Prieur, Delarche, Hervieux, Horé, et plus tard l'illustre Gouthière, que s'adressèrent les orfèvres parisiens du siècle dernier pour leurs ouvrages de grand prix. C'est grâce à eux que notre orfèvrerie nationale acquit une réputation de finesse et de beauté qu'on eût vainement cherchée autre part.

Plus tard, quand de nouvelles catastrophes eurent amené de nouvelles refontes de l'argenterie, c'est encore par ces artistes éminents que la renommée de la main-d'œuvre française fut soutenue. Ils chargèrent l'orfèvrerie *plaquée, fourrée* ou *doublée* de façons extrêmement soignées, et donnèrent aux montures en bronze doré une telle perfection que les plus illustres amateurs, le duc d'Aumont, Randon de Boisset, M. de Jullienne, Mme de Mazarin et la reine Marie-Antoinette n'hésitèrent pas à les ranger parmi leurs joyaux les plus artistement traités. Enfin, toujours ingénieux, ils inventèrent certains alliages qui furent alors très estimés. Dans la liste des objets précieux remis par Louis XV à l'ambassadeur turc, Saïd-Méhémet pacha,



Fig. 865.
Petite aiguière en argent repoussé, et ciselé par Pierre Germain (XVIIIe siècle).

nous voyons figurer deux « grands brasiers de similor ». Leur choix, dans une circonstance aussi solennelle, suffit à nous révéler quel prix on attachait, grâce à la perfection du travail, à ces objets en métal commun.

C'est en 1759 que Louis XV, se conformant aux déplorables exemples que lui avait légués son aïeul, envoya son orfèvrerie à la refonte et fit, à son tour, appel au dévouement et à l'abnégation de ses sujets. Il s'en fallait de beaucoup, à cette époque, que la vaisselle royale et l'argenterie décorative (si l'on peut employer ce mot) égalassent, comme magnificence et comme poids, celles dont Louis XIV avait tiré vanité. Jamais, si nous en croyons Barbier, Louis le Bien-Aimé n'avait possédé plus de cinquante assiettes d'or (*Journal,* t. VI, p. 65) ; c'était peu pour le premier roi de la chrétienté. On a donc quelque peine à se figurer quelles raisons obligèrent ce roi frivole de recourir à une mesure, qui avait déjà si mal réussi à son illustre



Fig. 866. — Seau à rafraîchir en argent repoussé, et ciselé par Pierre Germain (XVIIIe siècle).

aïeul. La décision royale, toutefois, ne surprit personne. Plus d'un an avant qu'elle fût rendue publique, on la prévoyait à Versailles, et, en mai 1758, le duc de Luynes écrivait en ses *Mémoires* (t. XVI, p. 452) : « L'ordonnance pour la vaisselle ne paroît pas encore, mais on sait que l'intention du Roy est que l'on ne porte plus de vaisselle d'argent à l'armée, et tous les officiers généraux et [les] particuliers qui avoient de la vaisselle d'argent en font faire actuellement de fer-blanc ; chaque assiette coûte un peu plus de 3 livres, et le service le plus complet revient à 2,000 livres. » Dix-huit mois plus tard, Louis XV ayant invité « les bons citoyens » à porter leur argenterie à la refonte, Barbier consigne dans son *Journal* (t. VII, p. 200) l'alinéa suivant (novembre 1759) : « Mme la marquise de Pompadour, le maréchal de Belle-Isle, le duc de Choiseul et autres ministres ont envoyé leur vaisselle à la Monnoie et, à leur exemple, les princes du sang et tous les seigneurs de la Cour se sont disposés à faire la même chose. » Barbier nous informe, en outre, que « tous les soirs le Roy se faisoit présenter la liste de ses dévoués sujets qui avoient envoyé leur vaisselle, en sorte que les gens en place ne pouvoient guère se dispenser de prouver, par ce sacrifice, leur soumission au Roy et leur zèle pour le bien de l'État ». Le roi lui-même envoya, en deux fois, cinq mille quatre cents marcs. « Ainsi, cela est très sérieux », dit Barbier. Enfin, à la date du 11 mars 1760, il nous apprend que « l'invitation » avait été étendue aux Communautés régulières et séculières. Le roi bien-aimé tenait à n'oublier aucun de ses sujets.

Cette refonte eut pour effet immédiat de faire disparaître le peu d'orfèvrerie ancienne qui demeurait encore, et pour résultat indirect de provoquer, dans le style de l'orfèvrerie de service, une nouvelle révolution. Puisque tout était à refaire, et qu'une fois le sacrifice authentiquement accompli, chacun avait hâte de se remeubler de vaisselle plate et montée, on était en droit de souhaiter d'être au moins au goût du jour. Le temps n'était pas loin où Mercier, en veine de philosophie et d'austérité, allait poser à ses contemporains cette grave question : « Faut-il donc que la vaisselle soit de l'orfèvre à la mode et qu'on refonde tous les ans son argenterie ? » Il ajoutait plus loin : « On refond la vaisselle comme on change de meubles. » Ici, le plus dur était fait, puisque l'argenterie était fondue. Une décoration nouvelle surgit donc tout naturellement de cette destruction générale, décoration à laquelle la favorite du jour fut des premières à sacrifier.

Mme de Pompadour, en effet, qu'on est habitué à considérer comme l'inspiratrice du style baroque, ne fut point aussi entichée de l'ornementation rocaille qu'on a bien voulu le prétendre. Lorsque la belle marquise arriva à la faveur, on pourrait dire au pouvoir, Meissonnier et Oppenord avaient jeté tout leur feu. Déjà, nous venons de le voir, on commençait à se fatiguer de leurs gracieuses incohérences, et la maîtresse du roi aimait trop la nouveauté pour essayer d'enrayer un si beau mouvement. Elle se fit, il est vrai, la protectrice de Carle Vanloo et de Boucher, mais elle prit pour maître Girardon ; et le graveur Guay, qui travailla sous son inspiration, professait pour l'Antiquité un respect tout spécial. Plus tard, lorsqu'elle voulut former son frère à la surintendance des Beaux-Arts, elle choisit, pour le guider, un archéologne, l'abbé Leblanc, un graveur habile, Cochin, ennemi juré des rocailleurs, et l'architecte Soufflot. On connaît, par les monuments qu'il éleva, quelle sorte de génie animait ce dernier. Les préférences de l'abbé Leblanc ne sont, non plus, un mystère pour personne. Quant à Cochin, on lui doit les *Observations sur les antiquités d'Herculanum,* parues en 1755, qu'il grava avec Bellicard, et ce livre curieux servit de point de départ au retour vers l'art antique qui caractérise la fin du XVIIIe siècle. Bien mieux, on chercherait vainement dans les lettres de Mme de Pompadour à son frère, pendant son voyage d'Italie (voir *Corresp. de Mme de Pompadour,* publiée par Poulet-Malassis ; Paris, 1878), un mot tendant à le détourner de ses admirations classiques. Nous avons dit plus haut (t. II, col. 1182) que la belle marquise fut, en outre, une des premières à posséder des meubles à la GRECQUE. (Voir ce mot.) Ainsi, bien avant qu'elle fermât ses beaux yeux pour toujours, la révolution était accomplie et, dès 1763, Grimm pouvait écrire : « Depuis quelques années, on a recherché les ornemens et les formes antiques... Tout se fait aujourd'hui à la grecque ; la décoration extérieure et intérieure des bâtimens ; les meubles, les étoffes... ; les formes sont belles, nobles, agréables, au lieu qu'elles étoient tout arbitraires, bizarres et absurdes, il y a dix ou douze ans. » Enfin, on lisait dans le *Mercure* de janvier 1766 la réclame suivante qui indique assez quelles étaient, dès ce moment, les idées dominantes dans l'orfèvrerie :

Le sieur Germain, sculpteur-orfèvre du Roy et Compagnie, toujours animé du désir de porter les ouvrages qu'il entreprend à la plus haute perfection, prévient le public que le 24 de ce mois on vendra

dans la maison où sont ses ateliers, rue des Orties, vis-à-vis le guichet S[t]-Michel, une collection de vases antiques d'une composition qui égale en beauté l'agathe et les pierres les plus précieuses, tous ornés de bronzes d'un goût exquis et de la plus belle dorure, qu'il a encore perfectionnée depuis qu'elle a été présentée au roi. Le S[r] Germain se propose de continuer en tout genre et de varier ingénieusement les formes et les ornemens de tous les ouvrages d'argenterie ; la quantité de modèles qu'il a joints à ceux de son père le mettent à même, plus que tout autre artiste, de produire de quoi satisfaire les personnes les plus curieuses d'ouvrages recherchés. Le sieur Germain continuera d'entreprendre toutes sortes d'ouvrages, à tels prix qu'ils puissent monter, et il n'exigera point, comme il est d'usage, des avances pour les matières.

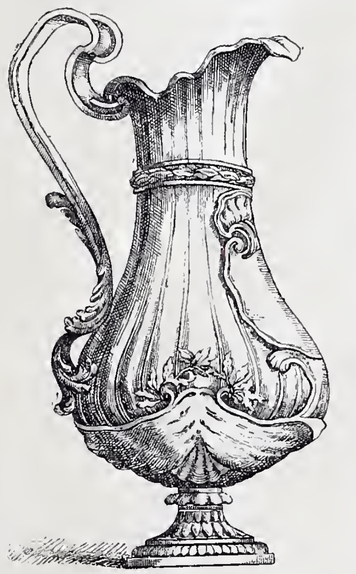


Fig. 867. — Pot à l'eau en argent, ciselé par Pierre Germain (XVIII[e] siècle).

Le sieur Germain dont il est question ici est François-Thomas Germain, le fils de Thomas Germain, de l'illustre artiste que le duc de Luynes n'hésitait pas à qualifier « fameux orfèvre en grande réputation dans toute l'Europe » (*Mém.,* t. IX, p. 83) et qui mourut en 1748. Ses réclames dans les journaux du temps et la transformation de son « style », toutefois, ne lui réussirent guère et ne parvinrent même pas à le sauver de la déconfiture. Au moment où François-Thomas Germain s'adressait au *Mercure* pour appeler l'attention sur la nouveauté de ses produits, il venait d'être dépossédé du logement au Louvre, précédemment occupé par son père et par son aïeul, et où tant de chefs-d'œuvre avaient vu le jour. Il ne devait pas moins de 2,400,000 livres. A la fin d'avril 1765, 180,000 livres d'effets souscrits par lui ayant été protestés, il se trouva en faillite ouverte, et, dès le 1[er] mai, ses créanciers unis firent apposer les scellés sur ses ateliers. Trois mois plus tard, le 14 août 1765, les affaires de Germain n'étant plus susceptibles d'accommodement, M. de Marigny dut appeler l'attention du roi sur ce désastre. Il proposa de retirer à Germain son logement des Galeries et, malgré la bienveillance dont Louis XV avait entouré sa famille, le malheureux orfèvre fut expulsé.

Cet effondrement d'une maison si justement célèbre mérite d'autant plus d'être signalé qu'il constitue, dans l'histoire de l'orfèvrerie française, un fait absolument exceptionnel. Au XVIII[e] siècle, en effet, comme au XVII[e], en dépit des refontes, des lois limitatives et même de la substitution de la porcelaine à l'argenterie, dans les services de table et de toilette, les orfèvres ne laissèrent pas que de faire des opérations assez fructueuses. On ne connaît pas d'autre exemple, en effet, d'artistes logés aux galeries du Louvre qui n'aient prospéré. Claude Ballin mourut en 1754, riche et honoré, laissant à son fils ses ateliers, qui avaient été concédés à celui-ci, dès l'année 1741, par un brevet de survivance. Marteau, qui occupa l'atelier de Thomassin ; François-Jules Barbier, qui avait été mis en possession de celui du sculpteur Van Clève ; Besnier, qui fut un des grands fournisseurs de Louis XV et céda à Roettiers, son gendre, sa clientèle et son logement privilégié ; Auguste père, auquel on accorda, dans la suite, le logement de Roettiers, tous ces artistes s'enrichirent à travailler pour la Cour et pour le public. On en peut dire autant de Th. Ducrollay, de Jean Coutelle, de Jacmin et de Maillard, tous quatre orfèvres de la Couronne, de Claude Perron, occupé aux Gobelins, de Charvel, de Ratavelle, de Dupan, de Charles Le Tor, et de Michel Montaigne, qui eurent la confiance du duc d'Orléans, de Fayolle, de la Fresnaye et d'Auber, auxquels on demanda l'argenterie des mariages du dauphin (1747) et du comte d'Artois (1770), de Pierre II Germain, dit « le Romain », de Gallien, de Louis Mercier, de Lecain, de Jean Fremin, de Louis Lenhendriek, de Lempereur, d'Hubert-Louis Cheval, d'Odiot père, de Jean Formey et d'Haudry, Gardes de l'orfèvrerie ou juges consuls, qui comptèrent parmi les orfèvres les plus distingués de cette période.

On doit ajouter que, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, en dépit des embarras politiques et financiers, de la pénurie de métaux précieux, de la gêne universelle, le commerce de l'orfèvrerie demeura florissant. Mercier, dans son *Tableau de Paris* (t. II, p. 137), écrit, en parlant du quai des Orfèvres : « On se mire, en passant sur ce quai, dans les beaux plats d'argent qui tapissent la boutique ; il y en a d'oblongs propres à recevoir le plus long des lièvres ; les larges et épaisses soupières au ventre ciselé surchargent les comptoirs ; les nécessaires qui n'admettent point de vuide offrent leurs boîtes pleines et pesantes très artistement fermées. » Deux annonces de vente de ce même temps, en énumérant les articles qui constituaient le fonds de ces magasins, viennent confirmer le dire de Mercier. La première est ainsi conçue : « *Vente d'effets de M[me] Ducy, orfèvre, quai Pelletier,* consistant en plats, jattes, casserolles, flambeaux, cafetières, chocolatières, marabouts, bouillottes, pots à l'eau, gobelets à pieds, timballes, tasses, cuillers à soupe et à ragoût, couverts unis et à filets, cuillers à café, moutardiers, saucières, porte-huiliers, salières, coquetiers, boëtes à éponge, encrier, poudrier et autres objets d'argent et de vermeil, avec outils et modèles en plomb, dont un du Christ de *Girardon.* » (*Annonces, affiches et avis divers* du 2 décembre 1780.) La seconde empruntée au *Journal de Paris* du 18 décembre 1790, porte : « Vente de marchandises d'orfèvrerie et bijouterie après le décès de M. Rigal, marchand orfèvre-bijoutier, quai des Orfèvres, à la *Tête noire,* comprenant pots à œil (*sic*) et leurs plateaux richement cizelés, terrines, jattes, plats, assiettes, porte-huiliers, salières, bouts de table, couverts à filets et unis, gobelets à pied, timballes ordinaires à ratafiat, caffetières de toutes grandeurs, bouillottes, chocolatières et pots à crème, poelons, casserolles, boucles et autres ustensiles d'argent ; tabatières tant pour hommes que pour femmes, chaînes de montre, étuis, anneaux d'oreilles, le tout d'or, boëtes avec émaux et peintures, bonbonnières, boëtes à mouche et autres bijoux d'or ; il y sera procédé lundi prochain 20, et autres jours suivants, trois heures de relevée. »



Fig. 868. — Pot à l'eau, en argent ciselé et repoussé (XVIII[e] siècle).

Ajoutons que Paris, non seulement continua de produire beaucoup de pièces d'orfèvrerie, mais qu'il conserva la réputation légitime qu'il avait conquise dans cet art. C'est à un orfèvre de la capitale, à Gallien, qu'en 1761 la



Fig. 869. — Soupière avec son plateau en argent ciselé (XVIIIe siècle).

ville de Lyon s'adressait pour faire faire les deux grosses clefs d'argent, qui devaient être présentées au roi lors de son Entrée solennelle. En 1784, la foule se portait chez le sieur Ménière, pour y admirer les présents que le roi envoyait au sultan par son nouvel ambassadeur, le comte de Choiseul-Gouffier. Ces présents consistaient en un service de vermeil, un sabre, deux pistolets, un fusil garni en or, une montre de parade, deux aiguières de vermeil et deux cassolettes avec un aspersoir, etc. « La plupart de ces pièces, écrit l'auteur des *Mémoires secrets* (t. XXVI, p. 92), auquel nous empruntons ces détails, sont enrichies de diamants. Les pipes qui accompagnent cet envoi sont montées sur des flacons de porcelaine du Japon. On voit ensuite plusieurs pendules et une quantité prodigieuse de montres soit en or, soit en argent, dont les heures sont marquées sur le cadran par des lettres ou chiffres turcs. » L'année suivante (3 février 1785), nous relevons dans la *Correspondance secrète* de Métra (t. XVII, p. 311) le passage suivant : « Tout Paris est allé voir ces jours-ci, chez le sieur Auguste, fameux orfèvre, la magnifique toilette de vermeil qu'il a faite pour l'infante de Portugal, qui va épouser l'infant don Gabriel d'Espagne. Le fini de cette orfèvrerie et l'élégance des dessins ont frappé tous les spectateurs. Hier, tout a été emballé et va partir pour Lisbonne, avec trois carrosses superbes, destinés pour la même noce. » Deux ans plus tard (2 avril 1787), le *Journal de Paris* informe le public que « le sieur Boullier, élève de l'école royale de dessin, orfèvre de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans », vient d'achever un service de table en argent, exécuté pour une « Cour étrangère ». « Les formes sont d'un style simple, mais élégant ; les ornements qui l'enrichissent laissent aux galbes toute leur pureté. Les pièces qui les composent nous ont paru d'un fini précieux. » Enfin, le 12 janvier 1788, le même journal nous apprend que le sieur Boullier terminait, toujours pour « une Cour étrangère », une chapelle en or et un service de table en argent.

Ainsi, jusqu'à la veille de la Révolution, les orfèvres parisiens étaient demeurés les fournisseurs de l'Europe, les pourvoyeurs attitrés des princes et des rois, non pas que leurs ouvrages eussent continué d'avoir la même ampleur et l'incomparable magnificence, qui distinguaient l'argenterie du Grand Roi. Il ne s'agit plus, au XVIIIe siècle, de tables, de consoles, de guéridons, de brancards et de torchères en métal précieux. Les modèles des Germain, des Roettiers, des Lalonde, des Lafosse, des Pineau, des Babel, qui nous ont été conservés, et qui inspirèrent les artisans de cette brillante époque, ne nous montrent, en fait de grandes pièces, que quelques surtouts, des pots à oille et des soupières. Mais tous ces modèles sont élégants, souvent ingénieux, quelquefois nobles, et leur forme toujours heureuse explique la vogue universelle, qui, jusqu'à la fin, demeura fidèle aux orfèvres français. Ajoutons qu'à côté de ces belles argenteries de service, la mode avait donné naissance à une multitude invraisemblable de menus objets, de fantaisies curieuses, qui suffirent à occuper des ateliers nombreux. Jamais les boîtes, les tabatières, les trousses, les pommes de canne, les chaînes, les breloques, les cachets et autres futilités en or, ne furent plus goûtés qu'en ces temps troublés, et par cette génération en parturition d'une rénovation sociale. « Ce que Paris renferme en meubles d'or et d'argent, en bijoux, en vaisselle plate est immense », écrivait Mercier. (*Tableau de Paris,* t. Ier, p. 27.) Malheureusement, une crise nouvelle, suivie de nouvelles refontes, allait, une fois de plus, amener la destruction de tous ces trésors d'art.

Un *Décret* de l'Assemblée nationale du 6 octobre 1789, reprenant les traditions désastreuses des règnes précédents, ouvrit de nouveau les portes de la Monnaie à l'argenterie publique et privée. Le 12 du même mois, Louis XVI, ayant sanctionné ce décret, qui dès lors eut force de loi, détermina dans une *Proclamation* « le prix auquel les vaisselles d'argent aux poinçons des provinces et celles de fabrique étrangère, dites d'Allemagne, seroient payées par le Trésor public ou admises dans l'Emprunt national ». Le

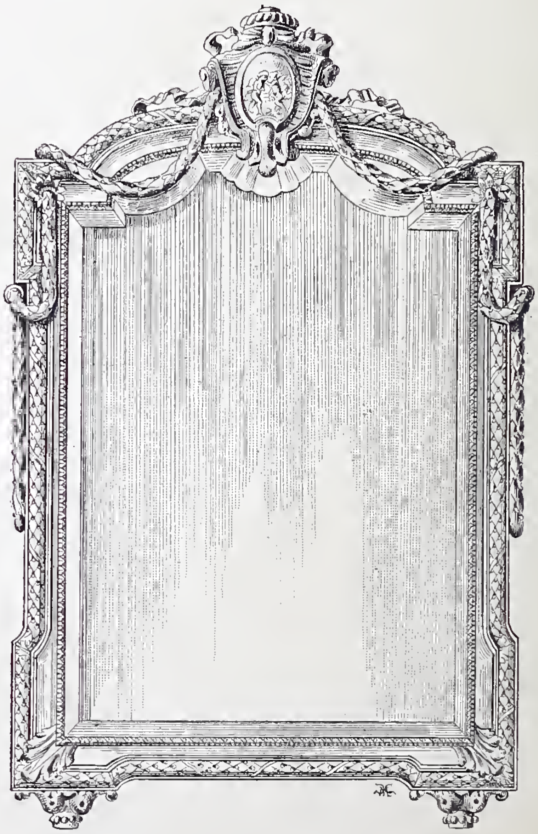


Fig. 870. — Cadre de miroir en argent ciselé, exécuté par François-Thomas Germain.

roi fixa de même « les prix des bijoux d'or au poinçon de Paris, de ceux aux poinçons des provinces et de ceux de fabrique étrangère ». Cette *Proclamation,* qui contient douze articles, est suivie de tableaux extrêmement curieux,

où les prix des vaisselles et des bijoux sont indiqués suivant que le propriétaire exige le remboursement en espèces à six mois du dépôt, ou consent à ce que la vaisselle par lui déposée soit comprise dans l'emprunt. Ajoutons que les

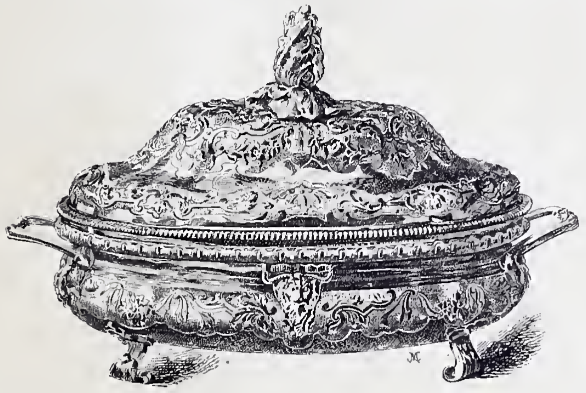


Fig. 871. — Soupière en argent repoussé (XVIIIe siècle).

bons citoyens n'avaient pas attendu cette *Proclamation* pour sacrifier leur orfèvrerie.

Le supplément au n° 293 du *Journal de Paris* contient un *État des bijoux et vaisselle d'or et d'argent portés à la Monnoie de Paris du 22 septembre 1789 au 31 juillet 1790 inclusivement,* et ce document, qui ne compte pas moins de 48 pages, fournit un total de 739 marcs 2 onces 5 deniers 23 gros d'or, et de 219,428 marcs 5 onces 15 deniers d'argent. Les noms les plus illustres figurent sur cet *État.* On lit en tête ceux du roi, de la reine, de Monsieur, de Madame, du duc d'Orléans, du duc de Penthièvre, du ministre Necker, du maréchal de Contades, du duc de Liancourt, du duc et de la duchesse de Charrost, des comtes de la Luzerne, de Surgères et de la Tour du Pin, etc. Les financiers y tiennent également une place brillante. Duclos-Dufresnoy, le banquier Van den Yver, le contrôleur général Lambert, Louis Monneron, le fermier général d'Épinay y sont inscrits, chacun pour des centaines de marcs. Les artistes et les savants apportent aussi leur tribut. Le comte Cassini, de l'Observatoire, la baronne d'Holbach, la veuve du statuaire Pajou, Pipelet, directeur de l'Académie de chirurgie, le peintre Lagrenée, Mlles Dangeville et Deschamps, pensionnaires du roi ; Oberkampf ; les architectes Boucheron, Michault et Vermont ; Villemorin, le « grainier du roi » (*sic*), les peintres Jollain et Edenberger ; l'orfèvre Tiron de Nanteuil, etc., sont au nombre des donateurs importants. Enfin il n'est pas jusqu'aux petits et aux humbles qui n'offrent leur obole ; les tailleurs Leduc et Dimpré, le parfumeur Joannis, l'épicier Guérin, le miroitier Dreux et cinq cents autres commerçants ont envoyé leur demi-douzaine de couverts. Cette fois, le sacrifice est complet ; l'immolation irrémédiable ; et c'est vraiment un miracle, après toutes ces refontes, qu'il nous soit resté encore quelques rares spécimens de l'argenterie de nos aïeux.

Quand les ateliers se repeuplèrent et qu'on recommença à ouvrer les métaux précieux, le phénomène qui s'était produit quarante ans plus tôt ne manqua pas de se manifester de nouveau. Une transformation suivit cette refonte générale. En 1760, le style que les amateurs de notre temps appellent improprement du nom de Louis XVI avait pris la place des fantaisies rocailleuses. En 1798, ce que ces mêmes amateurs, amis des classifications précises, nomment tout aussi improprement le style Empire substitua sa maigre froideur et son austérité relative aux formes plus souples et à l'ornementation mieux équilibrée du régime précédent. On goûte mal, à l'heure actuelle, l'orfèvrerie de cette époque. L'art de l'extrême fin du XVIIIe siècle et des premières années du XIXe est peu apprécié de nos connaisseurs. Il serait assurément téméraire d'affirmer qu'il n'y a pas beaucoup à reprendre dans les créations de ce temps. Les procédés d'étampage employés avec excès amenèrent, par la répétition des mêmes ornements, une inévitable monotonie et rendirent plus sensible la maigreur des formes ; mais de ce que les ouvrages ne répondent pas au goût actuel, il n'en faudrait forcément pas conclure qu'ils sont absolument défectueux.

Au commencement de notre siècle, l'art français, soumis et enrégimenté comme l'était le pays lui-même, accepta, avec une docilité parfaite, la tyrannie très ombrageuse d'un peintre de génie, dont l'ambition était de faire oublier Le Brun. David fut le grand inspirateur de son temps. Percier et Fontaine, ses deux disciples, furent des infatigables fournisseurs de modèles. Dessinateurs ingénieux et décorateurs érudits, connaissant, en outre, leur métier à fond, capables de construire et d'orner les monuments les plus vastes et les palais les plus somptueux, mais ne dédaignant pas d'appliquer toute leur intelligence à un projet de flambeau ou de cafetière, Percier et Fontaine gratifièrent l'ameublement français d'une livrée à laquelle on peut reprocher d'être compassée, sèche parfois, et souvent monotone, mais qui possédait au moins le mérite d'être originale et de répondre d'une façon caractéristique à l'idéal de leur temps.

L'orfèvrerie ne pouvait échapper à leur influence. Ils lui prodiguèrent leurs inspirations, et il faut croire que le public et les artistes leur trouvèrent de singulières vertus, car il serait difficile de rencontrer, à cette époque, aucune trace sérieuse d'émancipation. Bien au contraire, les grands producteurs de ce temps, Auguste fils, Thomire, Odiot père et Biennais appliquèrent tout leur zèle et le talent éminent de leurs ciseleurs, à bien rendre ce que ce style, aujourd'hui si peu sympathique à la plupart d'entre nous, offre d'un peu sec et de légèrement guindé. Jamais conscience plus absolue ne fut mise au service d'un art plus froidement irréprochable.



Fig. 872. — Pot à l'eau en argent ciselé, d'après un modèle de l'album de Robert de Cotte (fin du XVIIIe siècle).

Un critique contemporain a fait un crime aux orfèvres du premier Empire de s'être adressés à des architectes, pour avoir des modèles d'orfèvrerie. On a prétendu, non sans raison, qu'il ne pouvait exister d'harmonie parfaite dans une œuvre métallique, qu'à une condition expresse, c'est que son « inventeur » connût toutes les ressources de la matière mise en

œuvre, et qu'il eût appris, par une longue pratique et par son expérience personnelle, tout le parti qu'on en peut tirer. A cette observation pleine de sens, il n'y aurait rien à objecter si, depuis la Renaissance, presque tous les orfèvres n'avaient eu recours, pour la composition de leurs ouvrages, à des artistes étrangers à leur profession. Ni Du Cerceau, ni Le Brun, ni Meissonnier, ni Lafosse, ni Pineau n'étaient du métier, et, quand Percier et Fontaine eurent dessiné leur dernier croquis, les orfèvres du XIXe siècle ne renoncèrent pas à ces emprunts fâcheux, sans doute, mais singulièrement vénérables. Les Cahier, les Fauconnier, les Wagner, qui succédèrent à Auguste fils et aux Thomire dans la faveur du public, ne se privèrent pas d'employer les architectes et les sculpteurs. « C'est sur l'avis de Chenavard, écrit M. Falize fils, que Fauconnier tenta ses premiers essais de style Renaissance, et ce fut pour lui que Barye composa ses premières maquettes, les fondit et les cisela. » Wagner, de son côté, fit travailler Liénard, Ganneron et Geoffroy de Chaumes. Wechte mit son art de ciseleur, dans lequel il était passé maître, au service des grands argentiers de son temps ; Morel Ladeuil, avant de s'expatrier et d'aller en Angleterre, fut également prodigue de son talent. Les modèles dessinés par Klagmann sont aussi nombreux que remarquables. Gilbert fut pendant de longues années absorbé par la maison Odiot. Dupouchel demanda des dessins à Justin et à Névilé, et Froment-Meurice s'aida du concours de Pradier, de Cavelier, de Préault et de Schœnwerk, dont il se fit, à maintes reprises, l'interprète fidèle.

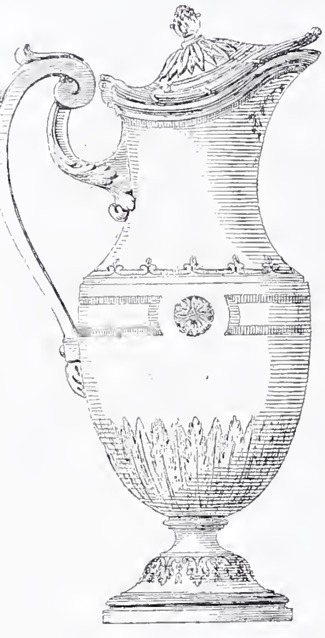


Fig. 873. — Petite aiguière en argent ciselé et gravé (premières années du XIXe siècle).

Cette génération, ardente, passionnée et romantique, lança l'orfèvrerie française dans des voies absolument inattendues. Après avoir rompu brusquement et sans retour avec la tradition impériale et classique, elle essaya de remonter dans un passé lointain, pour s'abreuver à des sources plus nationales. Le Moyen Age et la Renaissance, peu digérés ou mal compris, ne parvinrent malheureusement pas à lui inspirer toujours des chefs-d'œuvre. Cependant, elle n'en présente pas moins de réels mérites. Une ardeur irréfléchie l'entraîna parfois à des exagérations assurément condamnables ; mais elle fit preuve de beaucoup d'audace, d'un courage véritable, et d'esprit d'invention, et si les ouvrages principaux de ce temps, aujourd'hui démodés, ne sont plus appréciés des prétendus connaisseurs, ils n'en sont pas moins très dignes de fixer l'attention de ceux que l'histoire intéresse.

La période dite *Impériale* avait péché par une logique de construction un peu trop rigoureuse et par des préoccupations architecturales un peu trop accentuées. La période *Romantique,* au contraire, s'était distinguée par des excès de fantaisie parfois répréhensibles ; c'est par une libérale association de ces deux forces initiales, de ces éléments d'inspiration si différents, que la troisième période de ce siècle a cherché à se tirer d'affaire et que souvent elle y a réussi. On lui doit, en effet, un certain nombre d'œuvres des plus honorables, souvent ingénieuses, élégantes ou distinguées. Fidèles aux traditions de leurs prédécesseurs, les orfèvres contemporains ont eu également recours aux talents variés d'artistes éminents. C'est Gilbert, dont nous avons déjà cité le nom, qui, à la tête d'un peloton de jeunes sculpteurs déjà connus, exécuta pour M. Christofle, le père, le fameux *Service de l'Empereur,* ensemble considérable, qui comptait plus de cent modèles variés et qui coûta plus de treize cent mille francs, bien qu'il fût en cuivre argenté. Cette précaution de ne mettre en œuvre qu'un métal vulgaire avait été prise pour sauver ce service unique d'une refonte en quelque sorte fatale. On sait qu'elle ne préserva pas ces belles pièces de la destruction. Celles-ci disparurent dans l'incendie des Tuileries. On peut dire d'elles que, pendant leur courte existence, elles constituèrent, en orfèvrerie, le morceau capital du second Empire.

En 1878, c'est à M. Reiber que MM. Christofle et Bouilhet demandèrent la composition de leur service principal de table, alors que l'exécution des figures avait été confiée à MM. Mathurin Moreau, Hiolle, Gautherin et Lafrance. Pour d'autres pièces moins magistrales, la verve facile de M. Carrier-Belleuse les avait approvisionnés de modèles aimables. M. Froment-Meurice fils avait, lui aussi, pour cette solennité, demandé à des statuaires réputés de lui prêter leur concours. MM. Carlier et Lafrance avaient travaillé pour lui, alors que MM. Gilbert et Récipon modelaient pour la maison Odiot ses plus beaux « prix de courses ». Ainsi, bien peu d'orfèvres contemporains ont réalisé ce *desideratum* vanté par les critiques de nos jours, qui consiste à exiger d'un orfèvre qu'il produise lui-même entièrement son œuvre. Presque seuls, en notre temps, les frères Fannière ont cherché à vivre exclusivement sur leur propre fonds, modelant, fondant et ciselant eux-mêmes leurs beaux ouvrages, et parmi les trop rares confrères qui marchent sur leurs traces, nous ne voyons guère que M. Falize fils et M. Brateau qui se soient préoccupés de mériter absolument, dans certaines de leurs productions, le titre de créateur.

Mais si la verve créatrice ne peut pas être considérée comme une des caractéristiques de l'orfèvrerie contemporaine, l'habileté prodigieuse de l'exécution, la finesse et la perfection de la main-d'œuvre suffiront à assigner à notre époque une place tout à fait à part dans l'histoire des arts

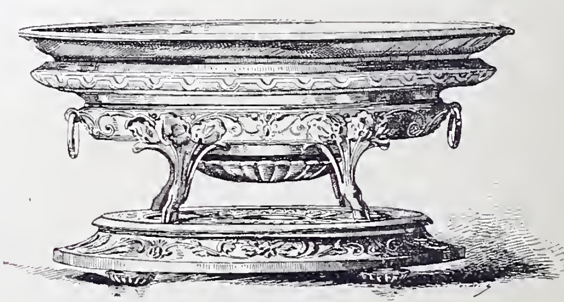


Fig. 874. — Plat à réchaud en bronze ciselé et argenté ayant fait partie du service de Napoléon III (modèle de M. Gilbert).

industriels. Il n'est, en effet, aucune pièce ancienne que nos fondeurs et nos ciseleurs ne soient en état de contrefaire, aucun chef-d'œuvre, de quelque époque qu'il puisse être, qu'ils ne soient capables de recommencer. Sous ce



Saint-Elme Gautier del.

Maison Quantin, imp.-éd.

ORFÈVRERIE

PLAT MONTÉ SUR SON RÉCHAUD

Service de Napoléon III, exécuté par M. Gilbert.

rapport, les Expositions de 1878 et de 1889 ont été particulièrement édifiantes. L'abus qui se fait de cette habileté dans le commerce de la curiosité, pour l'être beaucoup moins, est également fort instructif.

Orfévresse, *s. f.* — Femme d'orfèvre. Nom, au surplus, peu employé, si ce n'est par les auteurs légers et par quelques poètes. Nous lisons dans la *Muze historique* de Loret, à la date du 25 octobre 1659 :

> Cette chétive créature
> N'étoit que de naissance obscure,
> Orfévresse de son métier
> Et peu connuë en son quartier.

Orfraizer, *v. a.;* **Orfraser,** *v. a.;* **Orfroiser,** *v. a.* — Garnir une étoffe de broderies appelées orfrois. (Voir ce mot.) Le *Compte de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long,* dressé en 1316, porte un payement de 6 livres « pour IV orfrois de pelles, pris celui jour par ledit Toutain pour orfraser ladite robe ». Il est question également, dans un *Compte de Robert de Seris, argentier du roi* (1332-1344), d'un angelot « à torche orfraisée d'orfrois ». La *Dépense du mariage de Blanche de Bourbon avec le roi de Castille* (1352) renferme les deux articles suivants, — les plus complets que nous ayons rencontrés, relativement à ce genre de travail. — Le premier est ainsi conçu : « A Pierre Guillaume, pour VII aunes de velluau : c'est assavoir V aunes d'azuré et II aunes d'autre fin velluau vermeil en grainne, VI escus et II tiers l'aune, XLVI escus et II tiers, et pour III pièces de cendaulx azuréz des petiz, V escus la pièce ; tout baillié à Nicholas Waquier, armeurier du Roy, pour faire II paires d'orfrois, uns grans et uns petis, ouvréz de broudeure bien et richement aux armes de Castelle et de Bourbon, pour orfroisier ladicte chapelle (c'est-à-dire la tenture de chapelle que Blanche emportait en Espagne), pour tout LXI escuz et II tiers. » Le second n'est pas moins intéressant. Il relate le payement de 158 liv. 10 sols « audit



Fig. 875. — Milieu de surtout, exécuté par la maison Christofle pour le duc de Santonia.

Nicholas », c'est-à-dire à « Nicholas Waquier, armeurier du Roy », « pour sa peine de faire en grant haste, jour et nuit, et ouvré de broudeure aus dictes armes, les II paires d'orfrois, dont les grans contiennent LV coupons, et les petits orfrois contiennent CLXX couppons touz semblablement ouvréz et armoiéz, baillés audit Pierre Marie pour orfroisier les garnemens de ladicte chapelle, pour or, argent de Chippre, soye et façon d'un parement à cheval, que ledit Nicholas fist de drap pour ladicte Dame, lequel drap est pris dessus, ou chapitre de drap de laine pour ycelle Dame ». Enfin, dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), on note : « Une tunique dalmatique de camocas blanc, orfroisiéz d'or trait et parement à ymages, etc. »

Orfroi, *s. m.;* **Offroi**, *s. m.;* **Orfrai**, *s. m.;* **Orfrei**, *s. m.;* **Orfroy**, *s. m.;* **Orphroy**, *s. m.* — M. de Laborde, dans son *Glossaire français du Moyen Age* (p. 417), suppose que l'orfroi était une « broderie employée en bordure, l'équivalent de nos galons. De là, continue-t-il, orfroisier, broder. Il y avait des orfrois d'or de Chypre représentant des rait dans l'étymologie ; et encore le sens exact des mots : *aurifrigia, aurifrisia, aurifrisum, aurifrasus, auriphrigium,* usités dans la basse latinité, est-il sujet à des interprétations très diverses.

Le plus sage est donc, à notre avis, de se rallier à la vieille définition donnée par Richelet : « Ce sont, dit-il, les ornemens de devant des chapes, qui sont d'ordinaire seméz de broderie ; c'est le milieu des chasubles qui, dans les beaux ornemens, est le plus souvent embelli de broderies. » Ce texte est, en effet, préférable à tous égards, à condition, toutefois, d'observer que les orfrois dont, au XVIIe siècle, on n'ornait plus guère que les vêtements sacerdotaux étaient en usage au XVe et au XVIe siècle pour les vêtements civils, et pour une foule d'objets mobiliers. Ainsi, on peut admettre, sans grande chance d'erreur, que le nom d'orfrois fut donné, dans le principe, à toutes les broderies dans la confection desquelles il entrait de l'*or de Phrygie,* qu'on appela plus tard OR DE CHYPRE. (Voir ce mot.)

Les exemples qui suivent suffiront, croyons-nous, à

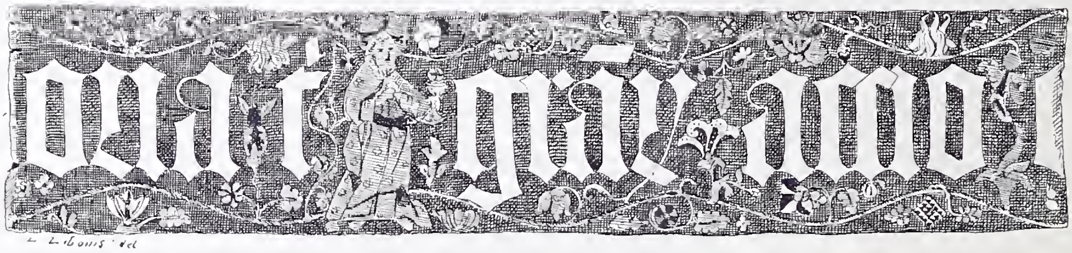


Fig. 876. — Orfroi (XVe siècle). — Musée d'art et d'industrie de Lyon.

sujets compliqués et larges de vingt à cinquante centimètres ; des orfrois de perles, c'est-à-dire brodés de perles ; enfin, les bordures ciselées sur les images en métal s'appelaient des orfrois. » Dans le *Glossaire index* qui accompagne leur édition des *Métiers et corporations de la ville de Paris* (Paris, Imprimerie nationale, 1879), MM. de Lespinasse et F. Bonnardot définissent « ORFREIS, ORFROIS, dentelle d'or ou d'argent en point d'Espagne qui servait à border les chapeaux ». Nous croyons ces deux définitions inexactes.

Sans insister outre mesure sur ce que la seconde de ces explications a d'étroit et de limité, nous ferons remarquer que si Étienne Boileau n'écrit qu'une seule fois le mot orfroi dans son vaste ouvrage, et cela à propos du titre XCV, concernant le « mestier de fesseresse de chappeaux d'or et d'œuvres à IIII pertuis », on rencontre nombre de documents où les orfrois sont mentionnés comme s'appliquant à d'autres objets qu'aux chapeaux. Témoin le passage suivant de la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoît où, parlant de la présentation faite au parlement du duc Richard, il est dit :

> La amenèrent le meschin,
> Si beau, si coloré, si freis;
> D'un drap or seignés d'orfreis
> Eut robe chère et bien séante,
> Et à son corps moult avenante.

En second lieu et relativement à ce que dit M. de Laborde, tout en reconnaissant que des broderies de cinquante centimètres constituent des galons d'une largeur assurément peu commune, encore faut-il constater que les figures compliquées dont sont ornés certains orfrois ne s'accommodent guère du rôle par trop modeste que l'érudit auteur du *Glossaire* assigne à cet ornement. La seule raison sérieuse qu'on puisse invoquer en faveur de cette limitation réside-

établir l'exactitude de cette façon de comprendre le mot orfroi.

On lit dans le *Roman de la Rose :*

> Portraites y furent d'orfroys
> Histoires d'empereurs et roys.

Ce qui s'applique bien à une broderie et conviendrait fort mal à un galon ou à une bordure. Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée,* écrit que Charlemagne rapporta d'Espagne :

> ..... Samis, cendaus, orfrois,
> Rubis, esmeraudes, safirs...

Parlant de la fondation d'Aix-la-Chapelle, il nous apprend que le grand Empereur gratifia la basilique

> ..... De kalisses et de crois,
> Et de viestemens à orfrois,
> Et de klokes et de bons livres.

Et aussi bien dans la première citation qui vise les broderies moresques, alors justement célèbres, que dans la seconde, concernant les vêtements sacerdotaux, l'explication de Richelet paraît la meilleure. De même, pour le passage suivant, emprunté au roman de *Floire et Blanceflor :*

> La covreture de la sele
> Est d'un brun paile de Castele,
> Toute florée à flors d'orfrois,
> Tel la voloit avoir li rois.

Le *Compte de la dépense du mariage de Blanche de Bourbon avec Pierre le Cruel* (1352), que nous citons au mot ORFRAIZER, parle d'orfrois comprenant « LV coupons » et d'autres orfrois contenant « CLXX coupons », qui peuvent bien représenter les compartiments d'une broderie, mais ne sauraient s'appliquer à un galon. Dans l'*Inventaire de*

Charles V (1380), nous trouvons : « Une chappelle de satanin blanc, brodé à fleurettes », dont les orfroiz « sont à apostres sur champ d'or », ce qui provoque une réflexion identique. Il en est encore de même pour « un grant chef de Saint-Ursin mitré, d'argent doré, où il y a plusieurs esmaux autour, l'entablement aux armes de Monseigneur, et environ le col a un orfroy, où sont plusieurs demi-ymages esmaillés, saphirs, grenats, esmeraudes et perles de petite valeur ». (*Invent. de la Sainte-Chapelle de Bourges,* 1405.) Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (1407), nous apprend qu'en l'hôtel de Jacques Duchié, on admirait, de son temps, des « tables engigneusement entailliés et parés de riches draps et tapis à orfrais ». Le premier *Compte de Guilbert de Ruple, conseiller et argentier du duc de Bourgogne* (1468), mentionne un payement de 360 livres, fait à Jehan Marchant, brodeur de Bruxelles, à compte sur « la façon de sept orfrois, que icelui Seigneur luy a ordonné faire, pour donner à l'église Saint-Lambert de Liège... et sur iceulx orfrois faire tout à long la vie de saint Lambert ». Comme meubles et tentures, on peut encore citer : « Une chapelle de demy satin semé d'or sur champ verd, faict à feulaiges, doublé de bougran bleu, les orfraiz de drap d'or cramoisy », et surtout : « Une autre chappelle de drap d'or cramoisi, doublé de bougran bleu, les orphrais à grans ymaiges armoyée des armes de Bretagne ». L'une et l'autre figurent dans l'*Inventaire d'Anne de Bretagne,* dressé en 1499. Nous lisons, en outre, dans l'*Ordre observé à l'enterrement* de cette princesse (1513) : « Les ornemens de la salle de deuil et le parement de la chappelle feurent faicts de couleur dolante et mal plaisante à la veüe des assistans. Car ce feut de velours noir enrichy d'orfreiz, armoyéz et remplis aux armes de ladicte Dame, et des cordelières à sa devise. » (Godefroy, *Cérémonial françois;* Paris, 1619, p. 100.) Enfin, nous terminerons en mentionnant « une entretailleure d'orfeurois », comprise dans l'*État des meubles du château de Pau, transportés à Paris par ordre de Henri IV* (1602-1603), et : « Trois parements ou offroys de satin rouge en broderie d'or marqués aux armes, très usés. — Un parement ou offroy de satin rouge en broderie... — Un parement ou offroy de velours noir brodé d'un galon d'argent. » (*Inventaire du trésor de l'Église de Lyon,* 1724.) En achevant de bien fixer la nature de ce qu'il faut entendre par orfroi, ces deux textes nous donnent deux orthographes nouvelles du mot, objet de cette monographie.

Aujourd'hui, le mot orfroi n'est plus guère employé que d'une façon archaïque.

Orgagis, *s. m.* — Toile blanche de coton de la famille des Bafetas. (Voir ce mot.) On la tirait, au siècle dernier, des Indes orientales.

Organcin, *s. m.* — Voir Organsin.

Organdi, *s. m.* — Sorte de mousseline des Indes. On appelle également de ce nom certaines toiles de coton très fines, peu usitées, du reste, dans l'ameublement.

Organier, *s. m;* **Organiste**, *s. m.* — Nom donné aux facteurs qui fabriquent plus spécialement les orgues et aux artistes qui jouent de cet instrument. (Voir Orgue.)

Organisé, *part. p.* du verbe Organiser. — Désigne les instruments à clavier, auxquels on a réuni un petit orgue, dont on peut jouer en appuyant sur les mêmes touches. On dit, dans ce sens, un « clavecin organisé », une « vielle organisée ». A la *Vente de feu M. le marquis de Marigny, place des Victoires* (13 avril 1782), figurait un « bel orgue ou forté-piano organisé ».

Organsin, *s. m.;* **Organcin**, *s. m.;* **Orgensin**, *s. m.* — « L'organcin n'est autre chose que deux ou trois et quelquefois quatre brins de soye tordus chacun en particulier sur un moulin, et retordus après tous ensemble sur un autre moulin. L'organcin est toujours employé pour faire la chaîne de l'étoffe. C'est l'espèce de soye la plus chère. » Ainsi s'exprime le *Mercure galant* d'août 1775. L'organsin, en effet, est une sorte de soie ouvrée, préparée pour faire la chaîne des tissus. Il est composé de plusieurs brins de soie grège, qui ont été d'abord filés et moulinés séparément, et qui, étant une seconde fois remis au moulinage tous ensemble, ne composent plus qu'un seul fil. Au siècle dernier, on tirait d'Italie presque tout l'organsin dont on se servait dans nos manufactures. « Le plus bel organsin vient de Turin », écrit l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux.* (Paris, 1768.) Savary n'est pas de cet avis. « Les organsins, dit-il, empruntent ordinairement leur nom des pays et villes où on les apprête et d'où on les tire. Tels sont les organsins de Milan, de Bologne, de Bergame, de Reggio, du Piémont et de Bresse. Ceux de Messine, ville du royaume de Sicile, se nomment organsins de Sainte-Lucie. Ils sont, avec ceux de Bologne, les plus estimés. » Ajoutons que, dès le milieu du XVIIe siècle, des tentatives furent faites à Lyon et dans les environs de cette ville pour établir des manufactures d'organsin, afin de nous délivrer du tribut que nous payions à l'Italie. Les *Archives communales de Lyon* (série BB, reg. 211) contiennent notamment, à l'année 1656, la copie de « *Lettres patentes* du Roy » accordant à Claude Dechavannes un privilège de vingt années pour l'introduction dans la ville de sa fabrique d'organsin « à la bolonoise ». On trouve en outre, dans ces mêmes *Archives,* deux documents de 1680 et 1690 (série BB, reg. 237 et 248) relatifs à une fabrique d'organsin « à la bolonoise », établie par Sébastien Bricitto à Neuville-sur-Saône.

Organsiner, *v. a.* — Mouliner et tordre la soie grège pour en faire de l'Organsin. (Voir ce mot.) Les *Annonces, affiches et avis divers* du 22 janvier 1778 indiquent comme étant « à vendre en totalité ou en partie », la « Manufacture Royale à organsiner les soies, à Aix en Provence, à

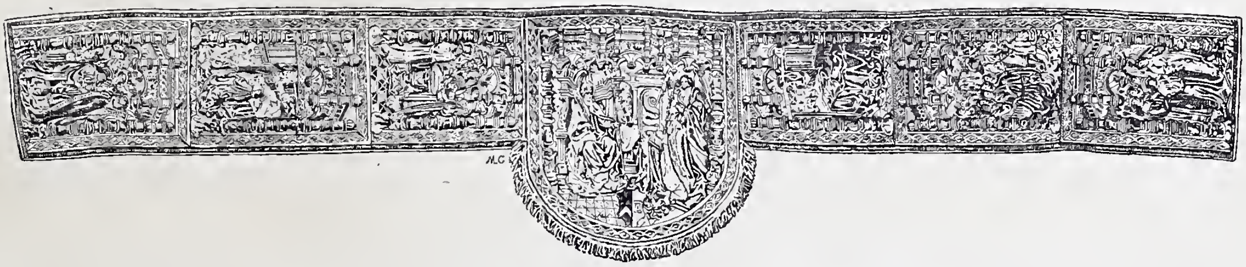


Fig. 877. — Orfroi bordant une chasuble (premières années du XVIe siècle).

l'entrée du Cours Saint-Louis, avec ustensiles, bâtimens, jardin, etc. — On s'adressera à Aix, dit l'annonce en question, à M. Bérage, secrétaire du Roy, et à MM. Grégoire père et fils, propriétaires. » Le célèbre Vaucanson inventa un moulin à organsiner.



Fig. 878. — Organier montant un orgue, d'après un dessin du *Tableau de la civilisation* (xve siècle).

Orge (Grain d'), *s. m.* — Nom donné à certains tissus, et notamment à des toiles damassées dont l'armure forme un jeu de fond représentant un semis de grains d'orge. Les « mantils (linge de table) à grain d'orge » sont mentionnés dans le *Tarif de la douane de Lyon,* dressé en 1632. Les menuisiers appellent aussi de ce nom un assemblage.

Orgensin, *s. m.* — Voir Organsin.

Orglez, *s. m.* — Locution bretonne. Orgue. (Voir l'article suivant.)

Orgue, *s. m.* — L'orgue est un des instruments de musique les plus puissants et les plus anciens. Son histoire est intimement liée à celle des cérémonies du culte catholique. Dans la vie civile du Moyen Age et de la Renaissance, son rôle fut également important. A tous ces titres, il a donc droit à une rapide étude.

Les musicographes sont généralement d'accord pour chercher l'origine de l'orgue dans la *syrinx* ou flûte de Pan. Ainsi que le remarque M. Georges Kastner, le plus ancien des orgues connues, c'est-à-dire celui dont la représentation remonte à l'époque la plus reculée, l'orgue qui figure sur l'obélisque élevé, à Constantinople, à Théodose le Grand, ressemble assez à une énorme flûte de Pan, montée sur un sommier et mise en vibration par un soufflet. Ajoutons que, selon M. Danjou, ce genre d'orgue un peu primitif aurait été, à ce moment, d'une antiquité fort respectable, car un passage de Pindare semble indiquer qu'un instrument presque identique existait déjà de son temps.

Quoi qu'il en soit, c'est seulement au VIIIe siècle que l'orgue pénétra en Occident. Le premier de ces instruments dont il soit fait mention dans notre histoire nationale fut envoyé à Pépin le Bref, en 757, par l'empereur Constantin Copronyme et installé à Compiègne, dans l'église de Sainte-Corneille. Le second, construit par un Arabe du nom de Giafar, fut offert par le calife de Bagdad à Charlemagne. Tous deux servirent de types aux musiciens occidentaux, et en 826, un prêtre vénitien, nommé Grégoire, fut chargé, par Louis le Débonnaire, de confectionner un de ces instruments pour l'église d'Aix-la-Chapelle. En ces temps lointains, toutefois, leur mécanisme, encore très primitif, était considéré comme une chose tellement compliquée, qu'il fallut patienter jusqu'à la fin du xe siècle pour que les orgues se répandissent dans les chapelles des couvents et surtout dans les églises. A partir de cette date, on en exécuta un grand nombre, soit à demeure dans les lieux consacrés, soit portatives. Mais il ne paraît pas qu'avant la seconde moitié du XIVe siècle, on ait introduit dans leur facture de grandes améliorations. Ce fut seulement aux environs de 1350 qu'un artiste italien, Francesco Landino, réalisa des progrès considérables qui donnèrent à l'orgue un son à la fois plus franc et moins strident, et il fallut encore attendre un siècle, pour qu'un organiste de Venise, Bernard Murède (*alias* Muréda), inventât les pédales qui allaient assurer au jeu de l'instrument la souplesse et la variété indispensables.

Les grandes orgues bâties à demeure furent presque toujours placées dans des églises, dans des chapelles de couvent. Elles faisaient, par conséquent, partie du mobilier religieux et sortent, par ce fait, du cadre de nos études. Les orgues civiles, si l'on peut employer ce mot, ou si l'on aime mieux, les orgues d'appartement étaient ordinairement des orgues portatives. Ces dernières, durant tout le XIVe et le XVe siècle, consistèrent en boîtes facilement maniables et décorées avec beaucoup de goût. Ces boîtes, à leur partie supérieure, étaient munies d'un jeu de tuyaux, où pénétrait l'air préalablement emmagasiné dans des cavités intérieures, alimentées par un gros soufflet. L'introduction de l'air était réglée par un clavier. Quand on voulait jouer de ces orgues, on les posait généralement sur un meuble de bois, table ou coffre, chargé d'augmenter leur sonorité. Ensuite, deux personnes étaient nécessaires : l'une touchait le clavier, pendant que l'autre faisait mouvoir les soufflets. Ces orgues-là étaient les plus distinguées, les plus complètes, en un mot, les orgues perfectionnées de ce temps. Concurremment avec ces instruments de prix, on en fabriquait d'autres plus petits, plus modestes, plus facilement maniables et dont une personne seule pouvait jouer. Ces orgues étaient munies d'un clavier assez étroit pour que l'artiste, en le plaçant de biais, pût appliquer une de ses mains sur le clavier alors que l'autre mettait le soufflet en mouvement. Il va sans dire que ces derniers instruments fournissaient un jeu infiniment moins brillant que les premiers. D'abord, n'ayant qu'une main sur le clavier, on ne pouvait exécuter que le chant, sans aucune espèce d'accompagnement, ou bien, si l'on accompagnait un chanteur, on ne pouvait que soutenir sa voix, sans chercher des accords brillants. En outre, la disposition même du double mécanisme obligeait l'artiste à jouer de sa main gauche, ce qui augmentait encore la difficulté qu'on avait à se servir de cet instrument très primitif. Trois de nos figures (n°s 879 à 881) montrent ces deux sortes d'orgues en action. La première, empruntée à la suite des *Tapisseries de la Licorne,* que possède le musée de Cluny, ainsi que la seconde, provenant également d'une tapisserie ancienne, représentent l'orgue perfectionné, du XVe siècle, sur le double clavier duquel une gracieuse châtelaine promène ses doigts fuselés, pendant que sa suivante ou le page fait marcher les soufflets. La troisième, simple cul-de-lampe de l'église de Saint-Chamas, nous initie à la façon dont les gens de moindre condition jouaient des orgues vulgaires et primitives. Ces orgues portatives, qui portaient le nom

de *régales,* parce qu'elles étaient exclusivement servies par un jeu d'anches, possédaient, malgré leurs dimensions réduites, un son assez volumineux et relativement dur. Le savant Fétis a étudié avec un soin tout spécial un petit orgue, conservé au couvent de Berlaimont, à Bruxelles. Cet instrument est orné de peintures indiquant que sa construction remonte aux dernières années du XIVe siècle ou aux premières années du siècle suivant. La largeur de la boîte qui contient le mécanisme des soupapes, le clavier et les tuyaux en cuivre, ne dépasse pas 8 à 9 pouces, et la hauteur est de 5 pouces environ. Deux soufflets qui s'adaptent à de petits porte-vent, saillants, se transforment en enveloppes pour transporter l'instrument d'un lieu à un autre. Enfin, les tuyaux, dont le plus long mesure environ 4 pouces et demi de longueur sur un diamètre de 8 lignes, sont placés horizontalement. Ajoutons que ce ne sont pas ces tuyaux qui chantent lorsqu'on joue de cet orgue minuscule, mais bien des anches de cuivre, placées à l'intérieur, qui battent sur les parois de leur bec, ce qui donne au son une grande intensité avec un caractère rauque assez désagréable.

Malgré ces inconvénients, les orgues portatives ne laissèrent pas que d'être fort appréciées au Moyen Age. On les gratifia de décorations charmantes. Elles trouvèrent place dans les plus illustres demeures, et les plus nobles personnages leur accordèrent une protection spéciale et une particulière bienveillance. Le roi Jean aimait tant leur douce musique que, prisonnier en Angleterre, il se faisait suivre par son organiste dans les différentes résidences qui lui étaient assignées comme lieu de captivité. C'est ainsi que sous la conduite de Clément, son « clerc de la chapelle », les orgues furent portées de Londres à Hertford, d'Hertford à Somerton, et de là à Londres. Pendant le séjour à Somerton, un accident arriva à ces orgues, et l'on fit venir de Londres un organier pour les remettre en état. La dépense qu'occasionna le déplacement de cet artiste figure dans le *Journal de la dépense du roi Jean* (1359-1360).

Maistre Jehan, l'organier, qui vint du commandement du Roy, de Londres à Sommertone pour appareiller les orgues du Roy, pour despence faicte par li à cause des dictes orgues : Primo, pour peaux de megis et autres choses nécessaires à la reparacion des dictes orgues, III s. IV d. Pour 1 homme qui souffla par III jours, XVIII d. Pour pourter les dictes orgues de Sommertone à Anneby, X d. despens faiz par III semainnes à Anneby où il demora en rappareillant les dictes orgues, XIII s. IV d. Pour les despens de li et de II varlez qui asportèrent les orgues de Sommertone à Londres par X jours, chascun jour II s. VI d. valent XXV s. Pour le salaire des diz varlez, II nobles, valent XIII s. IV d. Pour tout, LVIII s.

Si nous en croyons M. Luce, le duc Jean de Berry eut également pour les orgues un goût marqué. Il en possédait plusieurs, et ses *Comptes* font souvent mention de dépenses de montage et de réparations qui indiquent un usage des plus fréquents. Toutefois, il y a quelque imprudence à l'indiquer comme l'introducteur, en France, des orgues à pédales, car celles-ci ne furent inventées par Bernard Murède que cinquante ans après la mort de ce prince, survenue, comme chacun sait, en 1416. Un autre protecteur de l'orgue, en ce même siècle, fut le duc de Bourbon. Les archives du Nord possèdent (série B, t. Ier, p. 447) une quittance de l'année 1450, constatant que Jean Grosbois, « valet de sommiers » du seigneur de Beaujeu, reçut 4 livres 16 sols « pour avoir, par le commandement dudit seigneur (le sire de Beaujeu), porté et conduict unes petites orgues de la ville de Bruges, en la ville de Paris, devers monseigneur de Bourbon ». Ce document a une grande importance, car il nous apprend que déjà, à cette époque, les Flamands étaient réputés comme facteurs d'instruments.

L'adaptation des pédales n'est pas la seule invention dont le XVe siècle ait gratifié l'orgue. L'usage du chant à plusieurs parties, qui s'était généralisé dans l'Église, amena nécessairement des perfectionnements dans la construction de l'appareil chargé de soutenir et d'accompagner les voix des chantres. Dès lors, on se préoccupa d'accorder les jeux à l'octave, à la quinte, à la tierce, de façon que chaque touche fît entendre un accord complet. Puis on rendit les divers registres indépendants les uns des autres, et l'on commença à leur approprier les accents de certains instruments, en adaptant des jeux de hautbois, de cromorne, de trompette et, enfin, en imitant la voix humaine. Si bien qu'au XVIe siècle, l'orgue se trouva à peu près aussi complet que de nos jours, et muni de presque tous les organes qu'il possède actuellement. Il fut pourvu d'une quantité de tuyaux, les uns en étain, d'autres faits en un mélange d'étain et de plomb, d'autres en bois, les uns à bouche ouverte, comme les flûtes à bec, les autres portant des hanches à leur embouchure. Ces tuyaux, établis d'après les mesures de 32, de 16, de 8 ou de 4 pieds, furent placés debout du côté de leur embouchure, dans des ouvertures pratiquées à la partie supérieure des caisses de bois, nommées sommiers. A chaque rangée de tuyaux, on fit correspondre une réglette percée de trous, répondant à ceux du sommier et appelée registre, par le maniement de laquelle on put fermer ou ouvrir les tuyaux et livrer passage au vent fourni par les soufflets. Enfin, on disposa le clavier de façon que l'organiste, en posant le doigt sur chaque touche, fait ouvrir une soupape qui laisse entrer le vent dans un tuyau correspondant, et celui-ci rend de la sorte le son qui lui est propre.

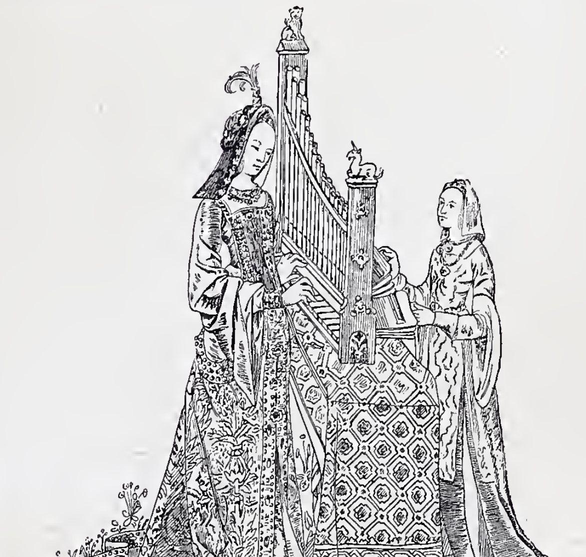


Fig. 879. — Orgue portatif,
d'après la tapisserie de la *Dame à la licorne*.
Musée de Cluny.

Ces nombreux perfectionnements qui allaient permettre de construire, dans les églises, des orgues monumentales et superbes, dont le son *dévotieux,* pour nous servir de l'expression pittoresque de Montaigne, emplissait les plus grandes nefs, se seraient sans doute traduits par des amé-

liorations analogues dans les orgues d'appartement, si celles-ci, vers la même époque, n'avaient perdu une partie de leur faveur. On continua d'en rencontrer, toutefois, même dans les plus illustres demeures, car un *Inventaire*



Fig. 880. — Dame jouant de l'orgue, d'après une tapisserie de la cathédrale d'Angers.

du château de Pau (1519) mentionne « ungs petiz orgues » ; mais dès les premières années du XVIe siècle, l'orgue trouva dans l'épinette une concurrente redoutable. En 1532, Charles de Bourdigné, dans sa *Légende joyeuse de Pierre Faifeu,* n'hésitait pas à mettre ces deux instruments sur la même ligne.

Que maintenant, combien que tousjours j'oye
La résonnance et dulcifluant son
Des instrumens et céleste chanson;
Car nous avons espinettes et orgues...

En outre, si nous consultons les *États des officiers* des rois et des princes de ce temps, nous remarquons de nombreux joueurs d'épinette et de luth engagés à leur service. Les joueurs d'orgue, par contre, y sont si rares que nous n'en avons découvert qu'un seul, Anthoine Delahaye, qui partageait avec Jacques Colombeau, Gabriel Delaistre et Jehan Maignet, le titre de « chantre de la chambre du Roy » et qui joignait à ce titre celui d'organiste et joueur d'épinette de François Ier.

Au XVIIe siècle, dans les récits qui nous ont été conservés des fastes de la Cour et de la Ville, il n'est pour ainsi dire pas fait mention d'orgues d'appartement. Celles dont il est question dans les divers textes en prose ou en vers parvenus jusqu'à nous sont toutes, ou presque toutes, des orgues d'églises ou tout au moins de chapelles. Parlant de la cérémonie qui eut lieu à la Conception, à propos de la fête de saint François d'Assise, Loret écrit (6 octobre 1657) :

Airs sacréz et non pas profanes,
Et lesquels avoient pour organes,
Non des flûtes, ny les haut-bois,
Mais quantité de belles voix,
Orgues, luts, clavessins, violes,
Qui (sans dire ici d'hiperboles)
Tant par leurs sons que par leurs chants,
Firent des efets fort touchans.

Plus tard (12 janvier 1658), notre poète nous entretient d'un baptême célébré dans la chapelle de la reine,

Qui de gens étoit presque pleine;
Le frère de Sa Majesté,
Prince d'admirable bonté,
Et dont par-tout le renom brille,
Tint, l'autre jour, le fils ou fille
Du sieur Richard, qui, de ses doigts,
Charme les princes et les rois;
Et dont la parfaite excellence
Dans la muzicale science,
Et pour toucher divinement
L'orgue et le clavessin charmant,
Ne voit personne qui l'égale.

Le Richard dont il est parlé dans ces vers était l'organiste de Saint-Jacques de la Boucherie et jouissait d'une réputation tout à fait exceptionnelle. Organiste à l'église, il devenait à la ville un claveciniste également distingué, car le clavecin avait déjà détrôné l'épinette.

Heureusement que, pour parer au silence des chroniqueurs, quelques documents d'un autre ordre se chargent de démontrer que l'orgue d'appartement ne fut pas aussi délaissé à cette époque qu'on pourrait le croire. En premier lieu, il nous faut mentionner une charmante miniature, conservée au musée de Bourges, qui nous présente une dame du XVIIe siècle jouant de notre instrument. En outre, les *Comptes des bâtiments* sont pleins de révélations qui ne peuvent être passées sous silence. Ils nous apprennent, en effet, qu'à Versailles il existait un cabinet d'orgues dans l'antichambre du roi (les violons de la chambre se réunissaient pour jouer dans cette pièce). Le cabinet du roi et l'appartement de la reine étaient également pourvus d'un de ces instruments. On en installa un dans la grotte de Versailles, et les châteaux des Tuileries et de Saint-Germain possédaient chacun un orgue de grande dimension. Par ces *Comptes* nous savons, en outre, que Louis XIV remit, en 1687, aux ambassadeurs du roi de Siam « deux grands cabinets d'orgue » en marqueterie, exécutés par Domenico Cucci et garnis par le facteur Louis Denis. Ces deux instruments devaient être offerts comme cadeau au roi de Siam.

Leur présence dans les différentes résidences royales et dans les principales pièces du Grand Appartement du roi et dans celui de la reine disent assez la faveur dont jouissaient les orgues à cette époque. Cette faveur est encore attestée par la magnifique toilette dont elles étaient gratifiées. Les *Comptes des bâtiments* portent, en effet, que les cabinets dans lesquels elles étaient enfermées étaient « de bois de raport, garni d'ornemens de bronze », sortant des ateliers de l'illustre Boulle, ou de ceux du non moins célèbre Domenico Cucci. Ce dernier reçut 14,899 liv. 13 s. 4 d. « pour les ouvrages de menuiserie, marquetterie et bronze qu'il a faits sur deux cabinets d'orgues... livrés par ledit Cucci et mis au palais des Thuilleries », et 8,000 livres « pour un cabinet d'orgues qu'il a fait pour le roy » et qui était vraisemblablement destiné à Versailles. Ces chiffres se passent de commentaires. Enfin nous connaissons encore par ces précieux documents les noms de quelques facteurs d'orgue de ce temps. Il nous faut citer dans le nombre : Pampes (*alias* Pampet) (1671), Desnots (1673), Hénoc (*alias* Énocq) (1678), Thierry (1684), Louis Denis et Mme Rastoin (1687), qui tous travaillèrent pour le roi.

Malgré l'importance toujours croissante prise par le clavecin et par l'épinette, l'orgue continua, au XVIII[e] siècle, d'avoir un certain nombre d'adeptes fidèles, et ce fait mérite d'autant plus d'être signalé, que les musicographes l'ont presque tous passé sous silence. Cependant la preuve de cette persistance de l'orgue d'appartement nous est fournie par un certain nombre d'*Inventaires*, de *Ventes* et d'*Annonces*, provenant de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Quelques-uns de ces documents sont même assez instructifs pour que nous les transcrivions à cette place.

C'est ainsi que nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 13 octobre 1766 l'information suivante : « A vendre, après le décès de M. ***, rue de Vendôme, au Marais, un très beau buffet d'orgue en forme de bureau, fait par Micault, de Lyon. » Le 23 février de l'année 1767, cette même feuille nous fournit une annonce également bonne à retenir : « Vente d'effets précieux, chez M. Lenormand, rue du Sentier. Buffet d'orgue complet, qui se touche à l'ordinaire, et qui joue seul quand on veut, par le moyen d'un cylindre ; prix, au juste, 3,000 livres. Il en a coûté 6,000. » On lit, toujours dans le même recueil, à la date du 26 novembre 1778 : « A vendre chez le sieur Bébert, facteur d'orgues, rue du Temple, vis-à-vis la rue Portefoin : 1° un orgue avec 6 cylindres, jouant des menuets et des contredanses, chaque cylindre formant 12 airs ; 2° un petit orgue en table avec son clavier à ravalement. » Le 1[er] mars 1781, on trouvait à vendre : « Très bon buffet d'orgues de chambre à double clavier, grand ravalement, et clavier de pédale ou tirasse ; composé d'un jeu de flûte, bourdon, prestant sur les deux claviers, tierce, nazard, cromorne, basson, hautbois et clarinette ; enrichi de sculptures dorées en or de couleur et d'une montre du plus bel étain d'Angleterre. Il est fait par le sieur Dallery, rue Neuve-Saint-Laurent, à qui l'on peut s'adresser pour l'acquérir. — Un autre à trois claviers, joliment décoré, ayant 3 pieds de haut sur 4 et demi de large, où il y a un grand orgue, trompette, clairon, flûte traversière, prestant et bourdon et au positif flûte, bourdon, nazard, tierce, doublette, cromorne, voix humaine, tremblant doux et tremblant fort ; rue Platrière, à l'hôtel de Bullion. » Puis, à la date du 24 novembre 1783, nous relevons ce nouvel avis : « A vendre, chez M. Vieilh de Varennes, rue Beauregard, beau buffet d'orgues très harmonieux, composé de 6 jeux, et orné de peintures qui représentent des Chinois en or de couleur sur un fond imitant le jaspe. » Enfin, nous notons encore dans le *Journal général de France* du 2 décembre 1785, à la *Vente de meubles et effets curieux de M. C***, vieille rue du Temple,* un « orgue avec clavier de grandeur ordinaire, renfermé dans un livre de 10 pouces sur 18, couvert de maroquin rouge », et dans ce même journal, au 20 décembre 1787, l'offre d'un « petit orgue, en forme de secrétaire, à 2 claviers et à grand ravalement, composé de 4 jeux ».

Indépendamment des orgues de salon ou d'appartement, on associa, au XVIII[e] siècle, un grand nombre de ces instruments de musique à des horloges ou à des pendules qui, munies d'un mécanisme spécial, jouaient des airs variés aux heures, aux demies et aux quarts. Nous transcrivons ici quelques documents, où il est question de ces sortes d'orgues. « Baromètre et thermomètre très curieux, surmonté d'une pendule et d'un orgue jouant différens airs à chaque heure et changement de temps. » (*Vente des meubles et effets de feu M. Lange de Bourbon, machiniste ordinaire du roi, rue Saint-Antoine;* Paris, 4 septembre 1769.) « A vendre, pendule à orgue et carillon, jouant plusieurs airs, ornée de figures en porcelaine. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 28 juillet 1779.) « A vendre, belle pendule de sallon, bien dorée, avec jeu d'orgue exécutant 13 airs, ornée de 18 figures et de 6 groupes de porcelaine de Saxe. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 11 janvier 1780.) « Orgue en cascade, formant surtout de table. » (*Vente du comte de Jumilhac,* 18 février 1782. »

Notre siècle, moins amateur de la musique enfantine que son prédécesseur, a banni les orgues des horloges et des pièces d'orfèvrerie. Par contre, grâce à des perfectionnements nombreux, que les anciens organiers n'avaient pas soupçonnés, cet instrument a reconquis, dans nos demeures, l'importance qu'il avait au XIV[e] et au XV[e] siècle. C'est à un facteur, dont le nom a été rendu immortel par la qualité extraordinaire de ses harpes et de ses pianos, qu'on doit cette rénovation. Sébastien Érard méditait depuis bien des années de créer un mécanisme qui pût rendre l'orgue expressif, c'est-à-dire lui procurer l'augmentation et la diminution de son dont il était privé ; quand, dans un de ses voyages à Londres, il fut mis en rapport avec un constructeur d'une habileté rare, qui consentit à venir sur le continent pour poursuivre avec lui la solution du problème posé. L'audition et l'examen de l'orgue confectionné par John Abbey, sur les indications d'Érard, produisit chez tous les connaisseurs autant d'admiration que de surprise. Plus tard, un facteur habile, M. Alexandre, se chargea de simplifier l'orgue expressif et de le démocratiser, en rendant sa possession accessible aux bourses modestes. Sous les noms plus sonores de *melodiums* et d'*harmoniums,* on fabrique aujourd'hui des instruments d'une qualité satisfaisante, qui offrent à l'exécutant une infinité de ressources que les orgues anciennes étaient loin de comporter, et qui, en outre, sont relativement d'un bon marché extrême.

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer cette rapide monographie qu'en reproduisant un article publié par le *Journal de Paris* du 30 janvier 1790. Cet article signale une nouvelle sorte d'orgue qui n'eut pas tout le succès qu'en attendaient ses auteurs, mais dont le curieux mécanisme mérite d'être signalé aux facteurs d'orgues en quête d'adaptations intéressantes :

AUX AUTEURS DU JOURNAL.

Paris, ce 12 janvier 1790.

Permettez-moi, Messieurs, de vous entretenir d'une découverte aussi intéressante pour les sciences que pour les arts : c'est un instrument de musique d'une invention toute nouvelle, une espèce de clavecin à vent que l'air seul fait parler, c'est lui qui ébranle et fait vibrer les cordes tendues sur le corps sonore, c'est par cet agent si simple que

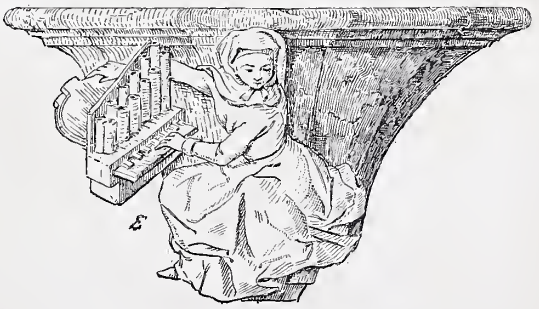


Fig. 881. — Orgue portatif, d'après une console de l'église de Saint-Chamas (XV[e] siècle).

l'artiste a su produire un son qu'on n'a jamais entendu sur aucun instrument et qui approche le plus de la voix humaine. Égal à l'orgue par la force d'intensité des sons, et supérieur par la possibilité de les nuancer, de les graduer, ce clavecin, qu'on pourrait nommer aéroclavicorde, l'emporte de beaucoup sur l'harmonica pour sa douceur. La

musique religieuse lui appartient par excellence ; il réalise ce que l'on imagine de cette mélodie aérienne, céleste et ravissante qu'ont voulu retracer les compositeurs les plus célèbres dans les cantiques sacrés ; la romance plaintive et mélancolique, le tendre adagio y verront leurs chants exprimés avec autant de grâce que de vérité ; l'andante s'y fera entendre plus plein, plus majestueux, plus sonore ; ces avantages réunis compenseront l'inaptitude qu'on pourrait reprocher à l'instrument à se prêter aux airs vifs et sautillants, quoiqu'une certaine prestesse de jeu puisse lui être acquise par la perfection de son mécanisme dont les inventeurs s'occupent journellement avec autant de zèle que de succès. Je n'entrerai dans aucun détail sur les moyens mécaniques qui exigeraient des explications aussi longues qu'inutiles à qui n'aurait pas l'instrument sous les yeux. Les auteurs de ce superbe instrument, MM. Schnell et Tchirski, se proposent de le faire entendre incessamment au public qu'ils préviendront par une annonce particulière.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Edelman.

Orgue a cylindre. — C'est le nom technique des orgues mécaniques qu'on désigne plus communément sous le nom d'*Orgues de Barbarie.* Ces orgues sont munies, à l'intérieur, d'un cylindre sur lequel on note, à l'aide de pointes de cuivre, un certain nombre de morceaux de musique. Lorsque l'on tourne la manivelle, le cylindre, mis en mouvement, frappe avec ses pointes sur un clavier approprié, dont les touches répondent aux tuyaux par lesquels le son est émis. Pour changer l'air, il suffit de faire avancer ou reculer le cylindre, de façon qu'un autre jeu de pointes se trouve en contact avec le clavier. Les orgues qui agrémentaient, au siècle dernier, les horloges et pendules, et dont nous parlons plus haut, étaient construites d'après ce système.

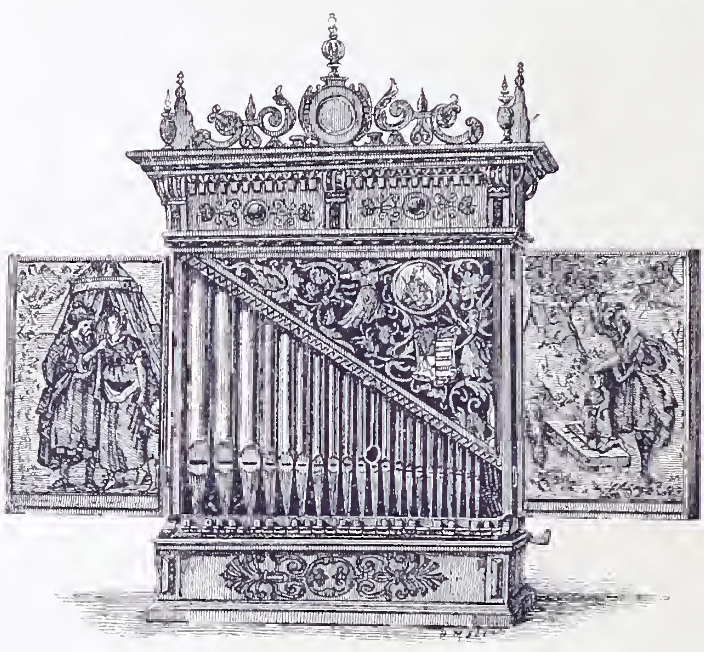


Fig. 882. — Petit orgue décoré de peintures (xvie siècle).

Enfin, on a fabriqué, dans ces dernières années, des instruments de ce genre très perfectionnés, qui, aux tuyaux ordinaires, joignent des flûtes, des trombones, des trompettes, des cornets à pistons, etc., et exécutent de véritables symphonies avec une perfection relative. Ces orgues, qui coûtaient des sommes souvent considérables et dans lesquelles on était parvenu à réunir les éléments d'un orchestre, ont été remplacées par l'Orchestrion. (Voir ce mot.)

Oribus, *s. m.* — Locution normande. Chandelle de résine. Dans les patois bas-normands, on désigne aussi sous ce nom et par moquerie les chandelles de suif.

Orichalque, *s. m. ;* **Aurichalque**, *s. m.* — Nom donné, au Moyen Age, à un alliage de cuivre, d'étain et de zinc, analogue au laiton. (Voir Archal.)

Oriel, *s. m.* — « Oratoire de très petite dimension, puisqu'il est pratiqué dans l'épaisseur d'un mur. » (Bosc, *Dictionnaire d'architecture.*) (Voir Oriol.)

Orient, *s. m.* — Terme de joaillier et de lapidaire. Nom donné au reflet brillant des perles.

Orifice, *s. m.* — Ouverture qui sert d'issue à un objet creux, quel qu'il soit. On dit l'orifice d'un souterrain, d'une cave, d'une conduite, d'un tuyau, pour signifier l'entrée ou la sortie de ce tuyau, de cette conduite, de ce souterrain, de cette cave.

Original, *s. m.* et *adj.* — Pris substantivement, le mot original, dans le langage des arts, désigne une œuvre primitive, directement créée, et qui n'est pas copiée sur une autre ou inspirée par elle. On dira, par exemple, d'une statue que l'original est à Rome, à Florence, au Louvre, pour indiquer que c'est là que se trouve l'œuvre type, dont les autres ne sont que des imitations. « Ces statues — dit Buffon en parlant des chefs-d'œuvre de l'Antiquité — qui n'étoient que des copies de l'homme, sont devenues des originaux. » Longtemps avant lui, Bernard Palissy avait écrit : « Une pourtraiture qui aura esté contrefaite à l'exemple d'une autre pourtraiture, la contrefacture ou pourtraiture qui aura esté faite ne sera jamais tant estimée comme l'original. »

Par extension, on a donné, dans le langage du mobilier, le nom d'original à des objets dont il n'existe qu'un unique exemplaire : « Ce salon était en soieries couleur *massaca* et or..., là tout surprenait par la perfection de la chose unique ; les modèles étant brisés, les formes, les figurines, les sculptures étaient toutes originales. C'est le dernier mot du luxe aujourd'hui, posséder des choses qui ne soient pas vulgarisées par deux mille bourgeois opulents qui se croient luxueux quand ils étalent les richesses dont sont encombrés les magasins ». (Balzac, la *Cousine Bette,* p. 333, 334.)

Pris adjectivement, dans le langage des arts, le mot original donne aux substantifs qu'il qualifie la même qualité et la même signification.

Orignal, *s. m. ;* **Orinal**, *s. m. ;* **Urinal**, *s. m.* — Vase généralement de verre, parfois de faïence ou de terre vernissée, plus rarement de métal, affectant la forme d'une bouteille, et dont on se servait en guise de « vase de nuit ». L'orignal ou urinal se distinguait du pot de chambre proprement dit, en ce que la personne couchée pouvait se soulager sans se lever, ce qui était d'une grande commodité en un temps où l'on avait coutume de dormir presque enseveli dans le creux d'un gigantesque lit de plume. Les orignaux de verre furent surtout en usage à cause de la facilité qu'ils offraient de constater, à la transparence, l'état des urines. Pendant tout le Moyen Age, en effet, l'uroscopie fut fort en honneur, et l'on possède un certain nombre de représentations graphiques, montrant des médecins en train de contempler des orignaux et leur contenu. Nous en donnons deux avec cet article. Une troisième figure au tome II (fig. 439). Quant aux textes écrits, ils sont encore plus nombreux. Parmi les plus anciens, nous citerons le passage suivant, emprunté au *Roman de Godefroid de Bouillon,* publié par le baron de Reiffenberg (t. III, p. 298). Il est relatif à l'empoisonnement de Godefroid.

La nuit ly prist ly maus qui forment l'encombra.
Son mire (médecin) Luscion ly roys euappiella :
« Maistre, ce dist ly roys, ne say comment me va.
Hier, à l'eure de nonne, le vin on m'aporta,
Je bue plaine le couppe, car ly caus me hapa :
Oncques puis n'os santé, ains uns maus m'appressa
Qui me grieve moult fort, ne say qu'en avenra.
— Sire, dist Luscions, veoir me convenra
L'orine du matin, et puis on vous dira
Comment au gré de Dieu garir ou vous pora. »
En ce point ly boins roys toute nuit demora
Quant ce vint au matin que ly jours fu levés,
L'orine Luscions regarda (bien) assés.

Dans le curieux *Livre des mestiers,* écrit vers la fin du XIVe siècle, il est dit :

Maximiiens le médicins
Regarde les orines
Et sceit bien à dire
Se les gens sont deshaitiés.

Nous relevons dans la *Farce d'un amoureux,* remontant au XVe siècle, le fragment de dialogue suivant :

L'HOMME.

Mon Dieu, que vous avez cauquier !
Ne vous sçaurois-je en rien ayder?

LA FEMME.

Rien n'y povez remedier,
Ce ne faictes que je diray,
Ceste bouteille vous prendré,
Où j'ay laissé de mon excloy ;
Puis porterez à maistre Éloy,
Qui est médecin bien appert,
Affin qu'il vous diz en espert,
Dont se grand mal icy me vient.

Dans les *Tromperies* de Pierre de Larivey, nous lisons (acte III, scène II) :

LE MÉDECIN.

Je l'aimeray de tout mon cœur, tant que ces mains tasteront le pouls et que ces yeux regarderont les urines.

Enfin citons encore : 1° les *Ditz de Maistre Aliboron :*

Pour médecin, pour congnoistre une orine,
Il n'est que moy ; si bien en détermine ;
Je la cognois dedens une penthouffle ;

2° le *Bourgeois poli,* où le *médecin* s'exprime de la façon suivante : « Madame, prenez courage, vous n'en aurez que le mal. Y a-t-il moien d'avoir un peu de papier, que j'envoie une ordonnance à l'apotiquaire ? Que je voie un peu de son urine » ; et 3° les *Œuvres de Tabarin,* où le maître, expliquant comment il reconnaît la nature d'une maladie, s'écrie : « Nous le cognoissons quand nous l'allons visiter ; nous luy tastons le poux, nous luy demandons en quelle partie du corps il se trouve mal, nous jugeons à sa couleur, nous le voyons à son urine. »

On comprend mieux, après ces citations, le rôle important que l'orignal jouait dans l'existence de nos ancêtres.

Au XIVe et au XVe siècle, les princesses partant en voyage emportaient précieusement avec elles ce récipient d'une incontestable utilité. De peur d'accident, on l'enveloppait dans un étui que, par crainte de profanation, on fermait soigneusement à clef. Les *Comptes de l'argenterie d'Isabeau de Bavière* (1387) portent un versement de 32 sols parisis « à Jacquet aux Connins, pour un estuy de cuir bouilly double, à mettre et porter les orinaulx de la Royne ; icelluy (l'étui) poinçonné et armoié des armes de ladicte Dame et fermant à clef ». Isabeau de Bavière ne fut pas la seule reine qui se fit accompagner de ce vase indispensable. Les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1496) mentionnent un payement de 70 sols tournois à « François Durant, gueynier, demourant à Lyon, pour trois estuiz d'orinaulx, et un aultre estuy à mectre et estuier la couppe de ladicte Dame ». Le luxe, à cette époque, n'avait pas de répugnances. Aussi certains de ces objets étaient-ils montés en métal précieux. Par l'*Inventaire du duc de Berry* (1416), nous savons que ce prince possédait « un petit orinal de voirre, garni et pendant à quatre chaiennes d'or ». Mais si les princes appréciaient ces enjolivements dans les ustensiles exclusivement réservés à leur usage personnel, par contre, ils se montraient plus modestes, quand il s'agissait du service de leur maison. L'entourage du duc Jean de Berry faisait usage de simples vases en terre vernissée, comme le prouve l'extrait suivant d'un *Compte de l'hôtel* de ce prince, daté de 1398 : « A Johanne la potière, pour poz de terre cuite, coton et orineaulx, V sols tournois. » Louis XI, prince assez peu sédentaire, s'en remettait à un de ses fourriers du soin d'approvisionner de ces sortes de vases les *lieux* où il séjournait : « A Jehan de Puysieulx, dit Monseigneur, varlet de Fourrière — pour avoir fourny par chacun jour d'orignaulx et deux livres et demye d'estouppes de lin, par tous les lieux où ledit Seigneur (le roi) a esté durant le moys de février audit an, pour servir en ses chambres et retraict, XI liv. XVI s. IX d. tournois. » (*Comptes de la chambre du roi Louis XI,* 1478-1481.) Un chiffre, du reste, fera juger du peu de soin de nos ancêtres et de la consommation qu'ils faisaient de ces récipients d'une utilité si journalière. Humbert, dauphin de Vienne, ayant abandonné, en 1338, au nommé Guionnet une partie de la forêt de Chamborant pour y établir une verrerie, mit pour condition à cet abandon que ledit Guionnet lui fournirait chaque année, entre autres objets, « trente-six douzaines d'orineaux, destinés au service de sa maison ». (A. Sauzay, *la Verrerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ;* Paris, Hachette, 1868.) Ce texte se passe de commentaires.



Fig. 883.
Orignal contemplé par un médecin, d'après une gravure de la *Mer des hystoires.*

Orillier, *s. m.* — Orthographe défectueuse et ancienne du substantif OREILLER. (Voir ce mot.) C'est surtout au XVe et au XVIe siècle que l'on rencontre cette orthographe. Nous lisons dans les *Cent Nouvelles* (nouvelle XXXII) : « Sainct Jehan ! dirent les aultres vieilles, nous composons, par traitié fait avecques eulx, la disme que devons en toille, en draps, en coussins, en bancquiers, en orilliers et en autres telles bagues ; et ce par leur conseil et leur advertissement, car nous aymerions mieulx la payer comme les autres. » On note également dans l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514) : « Deux grands orilliers de lict, blancs et cinq petits, etc. » On trouve encore, au XVIIe siècle, cette orthographe dans plusieurs documents, notamment dans certains *Inventaires des meubles de la Couronne.*

Orillon, *s. m.* — Petite oreille d'écuelle ou de tout autre vase. (Voir le mot OREILLON.)

Orin, *adj.* — Qui est en or. On lit dans les *Amours* de Ronsard (*Œuvres complètes,* t. Ier, p. 115) :

> Lorsque voici dix beaux doigts yvoirins
> Qui, ramassant ses blonds filets orins
> Pris en leurs rets, esclave le lièrent.

Orinal, *s. m.* — Voir Orignal.

Oriol, *s. m.;* **Oriel**, *s. m.;* **Horieul**, *s. m.* — Portique, galerie, passage couvert ; c'est du moins le sens qui semble résulter pour D. Carpentier (*Suppl.* au *Glossaire* de Du Cange, t. III, col. 99) d'une charte, datée de 1338 et dont il cite ce passage : « Nous avons donné congié et licence à Massieu Jehan Bourgos, de la ville de Harefleu, de faire un oriol en ladite ville, entre le manoir dudit Massieu, ouquel il demeure à présent,... et le manoir qui est audit Massieu et qui est à l'opposite d'ycellui manoir. » Dans un *Compte des travaux exécutés « pour fère un colombeis en la cohue de Beaumont »* (1336), nous relevons l'article suivant, qui assigne au mot oriol une signification analogue : « *Item,* un oriol sus le degré de XXIII piés de tref, et XXXV piés de post, tout clos et coulombé à fenestrage... et fermera ledit oriol à huis et seront les degrés de la tour hostés et fés dedans l'ostel pour aller partout. » On remarquera que ces deux citations sont empruntées à des textes normands. En Picardie, on trouve, au XVe siècle, les formes oriel et horieul. Nous notons dans les *Comptes de la ville d'Amiens,* à l'année 1401, les deux articles qui suivent : « A Villiam Allevé,... pour ij clefs pour le buffet de lorieul de ladicte maison. — A lui, pour avoir rapointé j ploutre à j grand huchel dudit horieul, etc. »

Oripeau, *s. m.* — Lame de laiton battue, brillante et polie, qui, de loin, a l'aspect de l'or. Les orfèvres et les joailliers en faisaient autrefois usage pour relever l'éclat des pierres factices. On s'en servait aussi dans la décoration des cartonnages délicats. Pour ce dernier emploi, les oripeaux étaient souvent colorés en bleu ou en rouge. Aujourd'hui, on ne les emploie plus guère, et le nom d'oripeau n'est plus usité que par extension, et pour désigner des broderies en faux or, ou dont l'or est passé.

Orle, *s. m.* — Terme d'architecture. Filet placé sous l'ove du chapiteau. (Voir Ourlet.)

Orlet, *s. m.* — Terme d'architecture. Petite moulure plate, qui forme le couronnement de la cymaise.

Orloge, *s. m.* et *f.;* **Orloige**, *s. f.;* **Orologe**, *s. m.* et *f.* — Orthographe défectueuse et ancienne du mot Horloge. « *Item,* ung grant orloge de mer, à deux grans fiolles plains de sablon. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « *Item,* ung petit orloge sonnant, dans un étui de sappin. » (*Invent. du duc de Bourbonnoys;* Aigueperse, 1507.) « Une sallière d'or, ayant par dedens une orloige. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.) « Un orloge avec l'estuy de voirre, XL livres. » (*Vente des meubles de Jean Nagerel, archidiacre;* Rouen, 1570.) « Orloges de sable sont comprises dans articles de mercerie. » (*Tarif général des entrées et sorties du royaume,* 1664.) Ces divers exemples montrent que cette orthographe incorrecte eut cours pendant près de quatre siècles.

Orme, *s. m.;* **Ormel**, *s. m.* — Bois indigène employé dans la menuiserie. Il est ferme, liant, plein, facile à travailler ; mais il est sujet à se tourmenter et se pique facilement. On s'en sert surtout dans la fabrication des meubles de cuisine. Autrefois, on écrivait ormel. Le *Compte de Guillaume de Poupet, conseiller et receveur général des finances de Philippe le Bon,* relatif au banquet durant lequel fut prononcé le « vœu du faisan » (17 février 1454), mentionne un payement de 37 liv. 10 sols à Carpentier, « hucier demourant à Lille », pour « vint aisselles d'ormel qu'il a livrées à plusieurs paintres, pour sur icelles paindre plusieurs entremets faits pour ledit banquet ».



Fig. 884. — Médecin regardant le contenu d'un orignal, d'après *la Femme hydropique* de Gérard Dow. — Musée du Louvre.

Ormèle, *s. f.;* **Ormère**, *s. f.;* **Ormoire**, *s. f.* — Locutions picardes. Armoire. (Voir ce mot.) A Paris aussi, on s'est servi et on se sert encore improprement de la dernière forme de ce substantif. « Presque tout le petit peuple de Paris, écrit Richelet, et même quelques honnêtes gens disent *ormoire,* mais ils disent mal. L'usage de ceux qui écrivent et qui parlent bien est pour armoire. »

Ormier, *s. m.* — Or pur employé en lingot ou en fil, mais non roulé autour d'un fil de soie, comme l'or de Chypre. Un grand nombre de documents anciens parlent de l'ormier. On lit dans l'*Ordene de chevalerie* (v. 366) les vers suivants :

> Car en mon trésor seront pris
> Les treze mil besans d'ormier.

L'auteur du roman de *Godefroid de Bouillon,* racontant l'arrivée de Dodequin, neveu du Soudan, au camp des croisés, lui fait dire, à la vue de la tente qui abrite Godefroid (v. 24,898) :

> A ! Pavelon, dist-il, boin furent ly ouvrier
> Qui pour le roy Soudan, vous volrent avancier.
> Mon oncle en a payet l'argent et l'ormier ;
> Et ly roys Godefroys, que g'y vois herbegier,
> Oncques jour en paya ne maille ne denier.

Du Cange, d'autre part, relève, dans le *Roman de Garin,* les deux vers qui suivent :

> Grant fu l'offrande del Baron chevalier,
> Girbert offrit quatre besans d'ormier.

Enfin, pour ne pas multiplier ces citations, terminons par les vers suivants, empruntés à une description de Babylone contenue dans *Floire et Blancefor* (p. 65) :

> Li torpins est dessus d'ormier,
> Longe est soissante piès l'aguille,
> Del millor or qui soit en Puille;
> Et el torpin qui est desus
> A bien cent mars d'or fin ou plus.

Cet emploi si fréquent du mot ormier offre un intérêt particulier. Il semble indiquer, en effet, qu'à cette époque on rencoutrait déjà beaucoup d'or faux ; d'où la nécessité de bien spécifier la qualité de l'or pur appliqué à certains ouvrages. En outre, Du Cange cite un texte latin duquel il paraît résulter qu'ormier serait la racine du substantif *lormier,* parce que le lormier ou l'*ormier,* comme on trouve dans certains documents anciens, aurait dû n'employer que de l'or fin dans les dorures qu'il exécutait.

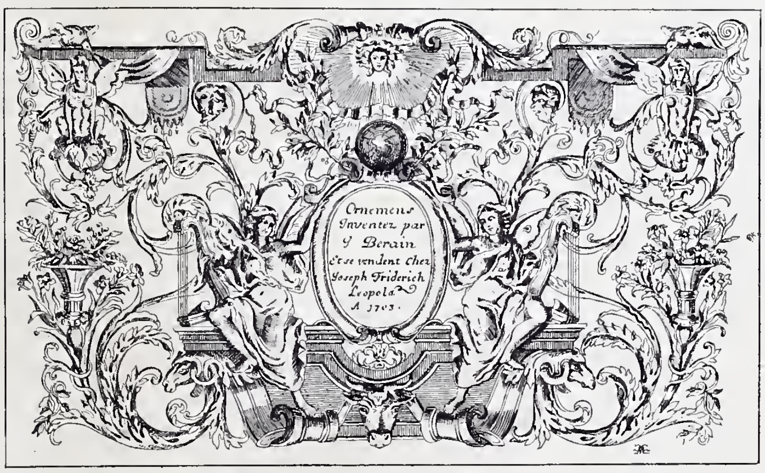


Fig. 885. — Titre du livre d'*Ornemens* de J. Bérain. Paris, 1703.

Ornature, *s. f.* — Ornementation, parure, ajustement. Terme vieilli, peu fréquemment employé à partir du XVIe siècle. « ORNATURE, dit Olivier de la Haye, dans le *Glossaire* par lequel il compléta, en 1425, son poème sur la *Grande Peste de 1348,* ORNATURE, c'est bel appareil. »

Orné, *part. passé* du verbe ORNER. — (Voir ce mot.)

Ornemaniste, *s. m.;* **Ornementiste,** *s. m.* — On donne ces deux noms aux dessinateurs qui, dans les travaux d'architecture, s'occupent plus spécialement de la combinaison des ornements, de leur disposition, de leur détail, et aux sculpteurs qui sont chargés, dans ces mêmes travaux, de tout ce qui concerne la partie ornementale. M. Charles Normand a publié le *Guide de l'ornemaniste,* M. Guilmard *les Maîtres ornemanistes,* M. Schmidt le *Manuel du décorateur ornementiste.* Ce dernier terme, toutefois, est beaucoup moins usité que le premier. Ornemaniste est presque seul en usage.

MAÎTRES ORNEMANISTES. — On donne ce nom à un certain nombre de peintres et de dessinateurs dont l'œuvre consiste principalement en modèles et recueils d'ornements. Les plus illustres en notre pays sont, au XVIe siècle : Noël Garnier, mort dans les premières années de ce siècle ; Jean Cousin (1501-1580); Geoffroi Torry (1526); Androuet du Cerceau (1515-1585), Gourmont (1546), Étienne Delaune (1518-1595), René Boivin (1530-1590?) et Pierre Woëiriot (1532?); au XVIIe siècle, on cite : Abraham Bosse (1605-1676), Jacques Hurtu (1614), J. Toutin (1619), P. Nolin (1619), Antoine Jacquard (1624), Christollien (1625), Pierre Collot (1630), J. Barbet (1632), Jean Cotelle (1640), Charmeton (1619-1674), Jean Le Pautre (1618-1682), Jean Marot (1619-1679), Charles Le Brun (1619-1690), Sébastien Leclerc (1637-1714), Jean-Louis Durant (1650-1678), Daniel Marot (1650-1712), Jean Vauquier (1650), Paul Androuet du Cerceau (1660-1710), Jean et Claude Bérain (1674-1711), Pierre Le Pautre (1716), Claude Gillot (1673-1722), Jean Bourguet (1702-1723), Bernard Picard (1727), L. Fordrin (1730), Gille-Marie Oppenord (1672-1742), Nicolas Pineau (1754), J. de la Joue (1687-1761), Meissonnier (1693-1750), F. Boucher (1703-1770), J.-F. Blondel (1705-1774), Briseux (1680-1754), Pierre Germain (1748), Cuvilliers père (1698-1768), J. Pillement (1719-1808), Choffart (1729-1809), Jean-Charles de la Fosse (1721-1790?), G.-P. Cauvet (1731-1788). Citons encore, parmi les ornemanistes du XVIIIe siècle, Jean Mondon le fils, Ch. Eisen, Babel, F. Boucher fils, P. Marillier, J. Forty, Queverdo, Lalonde, Salembier, Ranson, L.-D. Dubourg, Prieur, Percier, Fontaine, etc.

Ornement, *s. m.;* **Adornement,** *s. m.;* **Aournement,** *s. m.* — Sous ce nom, on entend, d'une façon générale, tout ce qui orne, embellit, enrichit un objet et lui sert de parure. Dans le gros mobilier, les ornements consistent en sculptures, marqueteries, mosaïques de bois ou de pierre, incrustation de métal, adjonction de bronzes, etc. Dans l'orfèvrerie, ce sont les rinceaux ciselés ou gravés, les guirlandes, les mascarons, les vignettes, les feuillages et, d'autre part, les nielles et les émaux. Les pierres précieuses constituent l'élément primordial de l'ornementation dans la joaillerie ; et, dans la serrurerie, ce rôle est rempli par les pièces de rapport, telles que la console, la volute, le rinceau, l'anse de panier. Enfin, dans l'architecture, les principaux ornements sont les profils ou moulures, les feuillages, les festons, les guirlandes, les fleurons, les rosaces, les palmettes, les cartouches, les trophées, les modillons, les consoles, les denticules, les volutes, les rinceaux, les enroulements, les vases, les bas-reliefs, les statues, les groupes, etc.

Plus spécialement, en langage de décorateur, on donne le nom d'ornements aux parties décoratives accessoires. Ainsi, dans une galerie, les cadres, rinceaux, cartouches, grotesques et autres motifs secondaires, qui servent d'encadrement ou d'accompagnement à une peinture murale, sans cependant en faire partie, prennent particulièrement ce nom, et de là vient qu'on peut dire d'un peintre qu'il réussit les figures, les paysages, la nature morte, mais qu'il n'entend rien aux ornements. Dans une tapisserie, la bordure, et pour une statue, les guirlandes, cartouches, chutes, etc., qui décorent le piédestal, sont qualifiés d'ornements. C'est dans ce sens, au surplus, qu'il faut entendre les textes suivants : « A Ambroise Perret, maistre tailleur en marbre, la somme de CL livres pour faire et parfaire... un ornement de marbre gris de la haulteur d'un pied ou environ, enrichy d'une petite moullure. » (*Compte de la sépulture de François Ier,* 1558.) « 4 juin 1665. A Tuby et Guffier (sans doute Caffieri), sculpteurs, pour douze scabellons de bois de chesnes, y compris les ornemens, IX^c livres. » (*Comptes des Bâtiments du Roy,* col. 22.)

Autrefois, on écrivait ADORNEMENT (voir ce mot) ou encore aournement.

La composition, la distribution, l'exécution des ornements sont généralement confiées à des artistes spéciaux, qui prennent le nom de peintres et sculpteurs d'ornements ou plus particulièrement d'ornemanistes. Ces artistes, avant de pratiquer l'art auquel ils se destinent, ont dû apprendre à fond le dessin d'ornement.

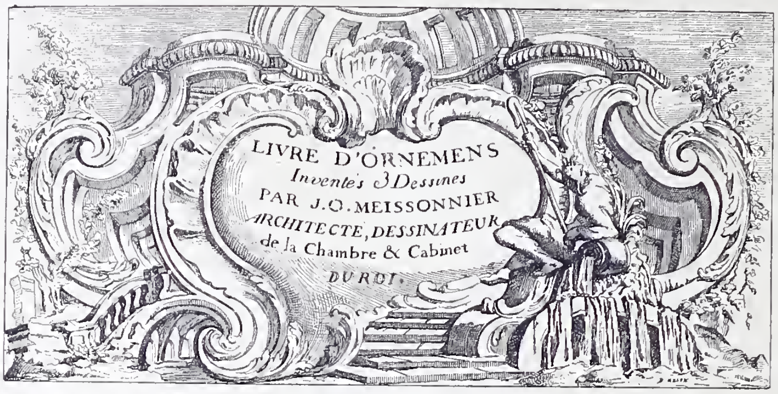


Fig. 886. — Titre du livre d'*Ornemens* de Juste-Aurelle Meissonnier (XVIIIe siècle).

Les ornements employés dans la décoration varient naturellement suivant les nations et les temps, et quelques-uns sont, à certains moments, employés avec une fréquence telle qu'ils deviennent caractéristiques d'une époque ou d'un pays. Chaque contrée et chaque siècle a professé ainsi, pour un certain nombre d'ornements, une préférence assez marquée pour servir de guide à l'archéologue, et pour lui permettre de fixer ses attributions d'une façon à peu près certaine. Essayer d'indiquer les ornements caractéristiques de chaque peuple et de chaque période serait vouloir écrire une histoire universelle de l'Art et sortirait, par conséquent, de notre cadre. La réunion, le groupement, l'adaptation des ornements constituent, au surplus, ce qu'on appelle, d'une façon plus générale, la DÉCORATION. Nous prions le lecteur de vouloir bien se reporter à ce mot, où il trouvera quelques explications complémentaires.

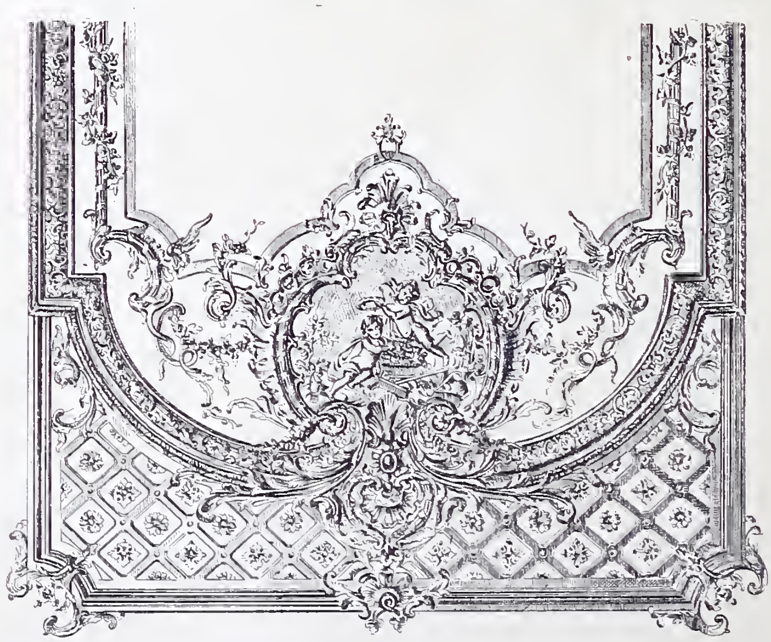


Fig. 887. — Ornements dorés bordant un panneau. Palais de Versailles.

ORNEMENT. — Dans l'ameublement, on a donné encore ce nom à l'ensemble des meubles qui servent à orner ou à décorer une pièce ou une partie de pièce. Ainsi les candélabres, les croix, les ciboires, les monstrances constituent les ornements d'une chapelle. Jean Chartier, dans sa *Chronique de Charles VII* (t. Ier, p. 95), dit, à propos de la chapelle expiatoire qui fut fondée à Montereau, en commémoration du meurtre de Jean sans Peur, que le roi devait entretenir « laditte chappelle de galices, livres, casubles, nappes, touailles et aultres aournemens, qui à laditte chappelle appartiennent ». Et plus loin (*Ibid.*, p. 210), notre auteur énumère « les aournemens d'une chappelle, contenant cinq chappes, thunicque, dalmaticque, estolles, fanons, la couverture d'une chayère cathédralle, tous de soye perse, ouvrés de broderies garnies de perles et de pierres moult richement. » De nos jours, la pendule, les candélabres, les chandeliers, les coupes, etc., sont les ornements d'une cheminée. Nous lisons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 16 mai 1786 : « A vendre, rue des Saints-Pères, vis-à-vis la rue de Verneuil, feux, bras, bouquets de lys et autres ornemens de cheminée, ciselés par *Gouttière* dans des vases de porcelaine de Sève, etc. »

Ornementation, *s. f.* — Ensemble des ornements décorant un édifice, une pièce ou un objet quelconque. (Voir ORNEMENT.)

Orner, *v. a.*; **Aorner**, *v. a.*; **Aourner**, *v. a.* — Embellir, parer, décorer d'ornements ; autrefois, on écrivait aorner et aourner (du latin *adornare*). On lit dans la *Complaincte de la damoyselle* :

> Ma chambre estoit de tapis aournée.
> Or est d'yraignes ma chambre avironée...

Citons encore le passage suivant emprunté à la *Deffianche du roy de Franche* : « A l'heure dessusdict, veint la très sacrée Ma[jesté] Im[périale] en la grande salle, accompaignié de plusieurs évesques, prélatz, grandz chevaliers qui alors estoient en sa court. Et sa Ma[jesté] Im[périale] s'en veint asseoir en une chayre richement aornée, comme il appertenoit à sa personne, et au bout d'icelle salle estoient lesdictz hérauls avec leurs costes d'armes pendans sur leurs bras sénestres et ainsi allans vers Sa Ma[jesté] Im[périale] luy faisans la révérence par trois fois jusques à la terre. »

Ornicle, *s. m.*; **Ornis**, *s. m.* — Toile de coton très fine, se rapprochant de la mousseline, et disposée en bandes alternant de coton et d'argent ou d'or. On l'importait des Indes.

Orpeau, *s. m.* — *La subvention du vingtième sur les marchandises entrant en France* (1641) porte l'article suivant : « Orpeaux et tous autres petits cuirs chargéz d'or, le cent pesant estimé trente livres. » C'est la seule fois que nous ayons

rencontré ce mot dont l'étymologie est facile à reconstituer.

Orphaivrerie, *s. f.* — Orthographe arbitraire d'orfèvrerie, usitée au XVe et au XVIe siècle. « Premièrement,



Fig. 888. — Table-orphée.

alloient les archiers du Roy revestus de jacquettes de couleurs vermeille, blanche et verte, semées d'orphaivrerie. » (*Entrée solennelle de Charles VII à Rouen.*) (Voir ORFÈVRERIE.)

Orphée (Table-), *s. f.* — Petite table à ouvrage triangulaire, munie, à sa tablette supérieure, de trois abattants, et généralement couverte en étoffe. Ce meuble, de conception et d'exécution absolument contemporaines, semble destiné à une existence tout à fait éphémère.

Orphéon, *s. m.* — Nom donné, au siècle dernier, à un instrument de musique, à cordes de boyaux, que l'on faisait chanter au moyen d'une roue et d'un clavier. La disposition extérieure de l'orphéon se rapprochait de celle du clavecin. Sa construction intérieure en faisait une sorte de grande vielle. Nous donnons une représentation de cet instrument, dont le succès dura peu, et qui fut remplacé avec avantage par le clavecin d'abord, et finalement par le piano.

Orphéoron, *s. m.* — Instrument à cordes, du même genre que la pandore, mais plus petit.

Orpiment, *s. m.;* **Orpin,** *s. m.* — Minéral composé d'arsenic et de soufre. Il est d'un beau jaune orangé, insoluble dans l'eau, mais soluble dans les alcalis. On l'emploie comme couleur dans la peinture sous le nom de jaune d'orpin. Parlant de la place du Carrousel qui, à cette époque, était encore entourée des estrades ayant servi à la solennité, d'où cette place tira son nom, Claude Le Petit écrit dans sa *Chronique scandaleuse :*

> Cirque de bois à cinq croizées,
> Barbouillé d'azur et d'orpin,
> Amphithéâtre de sapin,
> Fantôme entre les Colizées.

Orseille, *s. f.* — Drogue de teinturier. Pâte d'un rouge violet, dont on se sert dans la teinture, et qui est préparée avec le *lichen parellus,* qu'on trouve dans les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, et avec un *lichen* du genre *rocella,* qu'on récolte dans les îles Canaries et au Cap-Vert.

Os, *s. m.;* **Oz,** *s. m.* — Les os sont employés dans l'ameublement à la confection d'un certain nombre d'objets et d'ustensiles, tels que manches de couteau, viroles, étuis, pièces d'échiquier, poignées, etc., et remplacent assez fréquemment l'ivoire, dans les usages pour lesquels celui-ci est trop coûteux. Les os les plus gros sont naturellement les plus recherchés. Ceux de la cuisse du cheval, du bœuf et du mouton sont préférés, parce qu'ils sont assez épais pour pouvoir être refendus en parallélogrammes. Avant de les mettre en œuvre, on commence par les débarrasser des matières grasses qui les souillent. Pour cela, on les dégraisse et on les blanchit, c'est-à-dire qu'on les trempe pendant vingt-quatre heures dans l'essence de térébenthine rectifiée, et ensuite on les passe dans un lait de chaux. Ainsi préparés, les os présentent une blancheur qui l'emporte souvent sur celle de l'ivoire ; mais leur structure fibreuse et sèche, sans souplesse, les rend de beaucoup inférieurs à cette matière précieuse à tous égards. Quoique moins difficile à travailler que la nacre, l'os est cependant dur et raboteux et l'on n'exécute jamais avec lui d'ouvrages bien remarquables. On le teint, ainsi que l'ivoire, de différentes couleurs. L'os est employé, depuis le Moyen Age, à l'ornementation des meubles et surtout des coffrets. Comme exemple, nous emprunterons à l'*Inventaire de la Bastille Saint-Anthoine,* dressé en 1418, la description d'un « coffre carré, hault, d'oz noir et blanc, à la façon de quoy on fait les selles pour les chevaulx ».

Osier, *s. m.;* **Ozier,** *s. m.* — Nom donné à plusieurs espèces de saules cultivés en buisson, et dont les branches, longues et flexibles, servent à fabriquer la plupart des ouvrages de vannerie. On fait en osier des paniers, des corbeilles, des claies, des berceaux, des sièges rustiques.

> Pour la cage et l'oiseau, je veux mettre un pannier
> Gentement enlacé de vergettes d'ozier,

écrit Ronsard dans sa troisième *Églogue.* Dès le Moyen Age, on en fabriquait aussi des étuis de toutes sortes. L'*Inventaire du château de Vincennes* (1418) mentionne : « Un gobelet et une coppe de voirre blanc, garny d'argent

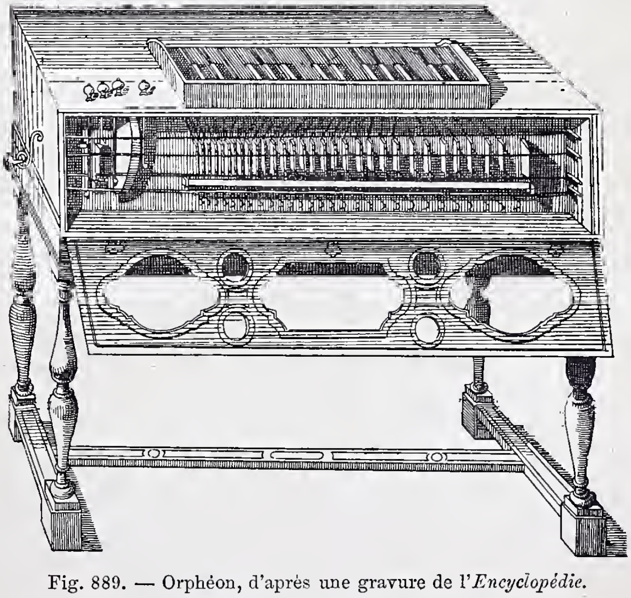


Fig. 889. — Orphéon, d'après une gravure de l'*Encyclopédie.*

doré en deux estuis d'ozier. » Une *Lettre d'attestation,* datée de 1424 et qui figure aux archives du Nord (série B, n° 1932), parle de « deux coffres d'osière, couvers de cuir, pour sur ung cheval porter partie des robes de Monsei-

gneur (le duc de Bourgogne) ». Dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), nous remarquons : « Ung grand bassin d'ozier, une médaille au meilleu. » Enfin, le *Journal de France* du 12 février 1785 indique, comme étant à vendre, une « malle d'osier de 5 pieds de long et 2 de haut, couverte de cuir ». On voit qu'indépendamment des ouvrages de vannerie pure, l'osier a tenu une certaine place dans l'ameublement de nos aïeux. Ajoutons qu'on l'employait également à la fabrication des écrans. On lit dans les *Comptes de l'hostel de Charles VI* (1380) : « A Noël l'escrannier pour II escrans d'ozier achetés de lui, pour les chambres du Roy, XVI sols parisis », et plus loin : « A Noël le tourneur pour IIII escrans d'ozier neufs, achetés de lui, pour la chambre du Roy, XXXII sols parisis. » L'usage des écrans d'osier est, par conséquent, fort ancien. Il persista en France jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Nous trouvons, en effet, dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) : « Un escran d'ozier avec son pied de fer », et dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (1694) : « Un écran d'osier fin, posé sur son pied de fer poli. » Dans les vieux documents, l'osier est très souvent désigné sous le nom d'Éclisse ou Esclisse. (Voir t. II, col. 308.)



Fig. 890. — Panier et cruche enveloppée d'osier, d'après le *Tableau de la civilisation* (XVe siècle).

Ossature, *s. f.* — Terme d'architecture. Par analogie avec le corps humain, on donne ce nom à la carcasse d'un édifice ou à l'armature qui soutient certaines voûtes, surtout dans les édifices de style ogival.

Osseret, *s. m.* — Espèce de couperet, dont les bouchers se servent pour trancher, sur le billot, les parties osseuses de la viande.

Ossette, *s. f.;* **Orsette**, *s. f.* — Étoffe dont il est parlé dans le tarif de Hollande de 1725, et qui fut employée dans l'ameublement, mais sur laquelle on manque de renseignements certains.

Ost, *s. m.;* **Ostal**, *s. m.;* **Ostau**, *s. m.;* **Ousteau**, *s. m.* — Maison, demeure, logis. « Et plus dissoren los medis executors que eds aben trobat en la granda sala de l'ostau, où l'avendeit testayre demorava, en lo temps que bive, las causas que se enseguen. — Et de plus, disent lesdits exécuteurs, qu'ils ont trouvé dans la grande salle de la maison où le susdit testateur demeurait, en le temps qu'il vivait, les choses qui s'ensuivent. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) D. Carpentier (*Glossar. nov.*, sous Hospitisia) cite une *Lettre de rémission* de l'année 1465, ainsi conçue : « Le suppliant, estant en ceste ville de Paris, retourna environ six heures au soir en son logeiz, en l'ost de nostre cousin le conte de Charolois. » Dans certaines provinces et notamment dans le Poiton, au XVIe siècle, on écrivait Ousteau. Nous lisons dans les *Nouelz nouveaulx de Lucas Le Moigne, curé du diocesze de Poytou* (Paris, 1520), le couplet suivant :

Il faut que nous avançion
Courir droit jusqu'à l'ousteau;
Révérence lui feron.
Nau chanton.

Cette forme est encore usitée dans le patois limousin. (Voir, pour plus de détails, les substantifs Host et Hotel, qui sont les analogues dans les idiomes du Nord.)

Ostade, *s. f.;* **Ostande**, *s. f.* — « Étoffe toute de laine, écrit Savary, dont l'usage est entièrement perdu. » On s'en servait pour les vêtements, car nous trouvons dans l'*Inventaire des meubles de l'église de Saint-Samson* (Dol de Bretagne, 1575) : « Ungne estolle d'ostade, semée d'estoilles. — *Item,* troys chaznbles d'ostade, dont ij unis et ung semé d'estoilles. » On en faisait aussi des rideaux de lit. Loret, en effet, parlant de l'Hôtel-Dieu, célèbre

..... Cette pieuze maizon,
Où l'on void en toute saizon,
Dans des lits de drap ou d'ostades,
Quatorze ou quinze cents malades.

(*Muze historique,* janvier 1655.)

Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les ostades demeurèrent d'une vente très courante. L'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607), comporte toute une suite d'*Ostandes,* qui ne sont vraisemblablement que des ostades de qualités diverses, cotées à des prix variés. Nous citerons dans le nombre : « Deulx pièces d'ostandes, à vingt-trois livres cinq soulz [la] pièce. — Plus vingt aulnes d'ostandes, à raison de quarante-deux soulz l'aulne. — Plus dix-neuf aulnes demy ostandes, à raison de vingt soulz aulne. » S'il était besoin d'autres documents pour prouver l'importance des transactions auxquelles donnait lieu ce tissu, nous rappellerions qu'il se trouve mentionné par les Statuts des Merciers et par ceux des Tissutiers-Rubaniers, dont l'article 34 portait le privilège de faire « toutes sortes de camelots, ostades, demi-ostades, etc. » Ce privilège leur fut conservé jusqu'au jour où les Tissutiers-Rubaniers furent réduits à ne plus se servir que de la petite navette. Enfin, le *Tarif de la Doüane de Lyon,* de 1664, comprend les ostades et demi-ostades parmi les articles d'importation courante.

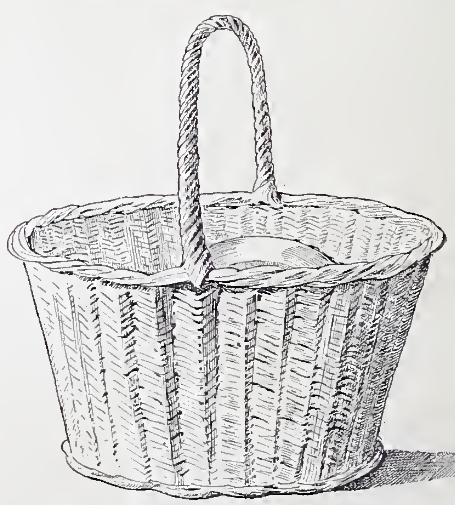


Fig. 891. — Panier en osier (XVIe siècle), d'après le tableau de Mostaert, intitulé le *Miracle du tamis.* Musée de Bruxelles.

Osteau, *s. m.;* **Otiau**, *s. m.* — Qu'il ne faut pas confondre avec Ost, Ostal, Ostau, signifiant maison, hôtel ou logis, désigne en architecture le cercle placé dans la partie supérieure d'une fenêtre, et quand il est appliqué à l'orfèvrerie, il veut dire rosace ou médaillon. C'est dans ce

dernier sens qu'il faut comprendre les citations suivantes : « Une coupe sanz aiguière dorée et esmaillée, et en osteaux a gens qui jeuent au périer et à plusieurs autres jeux, et, entre les ostiaux a une diapreure à plusieurs oysiaux volanz. — Une quarte et aiguière à biberon, doré et esmaillé, à otiaux, et ou milieu d'iceux otiaux a plusieurs hommes et femmes, les uns armez et les autres non armez de plusieurs contenances. — Une quarte dorée et esmaillée par otiaux, es quelz otiaux a hommes et femmes vestuz de l'ancienne guise, etc. » (*Invent. de Louis Ier, duc d'Anjou,* 1360.) L'*Inventaire de Charles V* (1380) n'est pas moins bien fourni en pièces à osteaux. Nous y relevons : « Deux chandeliers d'or, à façon de deux osteaulx, chacun troys piéz, pesant quatre onces. — Ung reliquiaire à piè, à façon d'un osteau ouvré à jour, où il a relicques et entour à aucunes couronnes, pesant ung marc troys onces quinze estellins. — Une basse couppe d'argent dorée, golderonnée, sans couvercle et à ung esmail ront au fons et à six osteaulx rons à testes de diverses bestes, etc. » Dans l'*Inventaire de Charles VI* (1399), nous notons encore : « Uns tableaux d'or faiz d'enleveure... et ou milieu a sept osteaux à mettre reliques. — Un bassin d'argent, à un osteau esmaillé de France. » L'*Inventaire des joyaux de la Couronne conservés au château de Vincennes* (1418) décrit : « *Item,* une pomme d'ambre garnie d'or, percée à osteaulx, garnie de trois balesseaulx, trois saphirs et six perles, pesant cinq onces quinze esterlins. » Enfin, dans l'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol,* dressé en 1420, on lit la phrase suivante : « En la fruiterie. — Premièrement. Du nombre de quatre chandelliers appelez mestiers, armoyéz à trois osteaux d'azur à trois fleurs de liz, qui par le précédent inventoire pesoient ensemble XXIIII marcs, en a esté trouvé seulement trois de la devise dessus dicte. »

Ostevent, *s. m.* — Voir Otevent.

Ostil, *s. m.;* **Ostieux,** *s. m.* — Forme primitive du mot outil. « Cele prode feme qui a X pières precioses, s'ele en perdeit une, que n'alumast sa chandele et que ne remuast ses ostilz de sa maison, e ne la quesit tant qu'ele l'ognist trovée. » (*Sermon de Maurice de Sully, évêque de Paris;* manuscrit du XIIIe siècle, à la bibliothèque de Poitiers.) « Se aucuns du mestier devant dit (maçon), a cui le mestier soit deffenduz de par le mestre, ovre puis la déffence le mestre, le mestre li puet oster ses ostiz, et tenir le tant que il soit paié de s'amende. — Et en puet prendre le mestre les ostieuz à celui qui seroit reprins pour l'amende. » (*Livre des mestiers,* titre XLVIII, art. 10 et 20.) Au XVIe siècle, on disait encore Util et aussi Oultil.

Ote, *s. f.* — Orthographe défectueuse de hotte. Sorte de panier à bretelles que l'on porte sur le dos. « Et disoit le Roy à ses ouvriers pour leur donner couraige : — J'ay maintes fois porté la ote pour gaigner le pardon. » (*Mém. de Joinville,* t. II, p. 86.)

Otevent, *s. m.;* **Ostevent,** *s. m.;* **Ostevan,** *s. m.* — « Vieux mot, écrit Furetière, au lieu duquel on dit maintenant *au vent;* assemblage de cinq ou six rangs de planches qu'on met au-dessus des boutiques pour les garantir du vent, du soleil et de la pluye. » De son côté, Félibien cite un document (*Preuves et pièces justificatives,* t. Ier, p. 680), où on lit : « Toits postiches posez au-dessus des boutiques et estalages anciennement dits oste-vents. » Il est à croire, cependant, que ces auvents n'étaient pas employés uniquement pour protéger les marchandises et garantir les boutiques contre le vent et la pluie, car les *Comptes de la chambre du roi Louis XI* nous apprennent que, dans tous les logis où ce prince séjournait, il avait soin de faire lambrisser sa chambre (de la faire *chambriller de bois*) et garnir d'ôtevents. C'est ainsi qu'en janvier 1431, ayant pris résidence à Poitiers, dans l'hôtel de Me François Bourdin, Jehan Mynière, son valet de fourrière, fut chargé par lui de faire faire les « chaslitz, doulciers, cloisons de boys, ostevans et chambrillier de boys la chambre dudict Seigneur ». L'année précédente, lors de l'aménagement de son « logeiz à la Curée en Gastinois », le roi avait fait payer à Guillaume Chalourit, « varlet de fourrière », la somme de 166 livres 1 sol 11 deniers tournois, pour avoir fourni « IIIIc L ais à faire plancher et chambriller les chambres, huis, fenestres, IIIIxx [ais] d'autre boys à faire des ostevens au-dessus des fenestres, etc. » Ces ôtevents du roi Louis XI se trouvent même mêlés à une aventure tragique de son règne, l'arrestation et le jugement du comte de Saint-Pol. Comines, racontant la façon dont ce prince s'amusa à faire jaser imprudemment l'envoyé du connétable devant celui du duc de Bourgogne, écrit : « Le Roy fit mettre ledit seigneur de Contay dedans un grand et vieil ostevent, qui estoit dedans sa chambre et moy avec luy, afin qu'il entendist et peust faire raport à son maistre des paroles dont ledit connestable et ses gens usoient dudit duc, et le Roy se vint seoir sur un escabeau rasibus du dit ostevent, afin que nous peussions mieux entendre les paroles que diroit Louis de Créville, et avec le dit seigneur n'y avoit que le sieur du Bouchage. » Et plus loin, quand cette curieuse scène eut pris fin : « Le seigneur de Contay et moy, ajoute Comines, partismes de cet ostevent, quand les autres s'en furent allez ; le Roy rioit et faisoit bien bonne chère. » (*Mém. de Philippe de Comines,* livre IV, chap. VIII, p. 285 et 287.) On est amené, par ce récit, à croire que ces ôtevents étaient aussi des espèces de paravents, de doubles portes, car il est peu croyable que Comines et son compagnon se soient cachés en dehors d'une fenêtre. Peut-être était-ce simplement des portières. Cette explication se trouve confirmée, au surplus, par un article emprunté aux *Comptes de l'hôtel du roi René* (18 janvier 1449) : « A Nicolas Chaussetier, serviteur de Trophème Bernard, VIII florins... C'est assavoir : Pour troys cannes de gros [drap] gris et blanc, pour faire quatre ostevens de drap, pour mectre à quatre portes de la chambre du dit Seigneur et de celle des chambellans, à raison de I florin III gros la canne, pour ce, IIII florins. — A lui pour une canne et demie de noir, pour my partir les dits ostevens à la devise dudit Seigneur (les couleurs du roi René étaient noir, gris et blanc), à raison de II florins la canne, pour ce, III florins. Pour la façon des dits ostevents, I florin, qui est ladite somme de VIII florins. » Citons encore le passage suivant des *Comptes des dépenses pour les obsèques et funérailles du roy Louis XII* (1515) : « Le mercredy trois janvier, fut descendu le corps de ladite chambre où il estoit trespassé aux Tournelles en une grande salle par bas ; les parties de menuiserie, un grand ostevent à l'entrée pour empêcher la presse, etc. » Ainsi ôtevent avait une double signification et désignait non seulement les contrevents intérieurs ou extérieurs, qui empêchaient l'air de passer par les fenêtres, mais aussi les porches de chambre, les portes doublées de drap, et sans doute de simples portières, en un mot un certain nombre d'appareils qui empêchaient les courants d'air ou rendaient des services analogues.

Otiau, *s. m.* — Cercle, médaillon, rosace. « Une aiguière dorée et esmaillée, à otiaux adzuréz et vers... — Une lanterne d'argent dorée, laquelle est quarrée à VI costés, dont il y en a II qui sont cizelés à ymages, les aultres à fenestrages et à otiaux,... etc. » (*Invent. du duc d'Anjou,* 1360.) (Voir Osteau.)

Ottomane, *s. f.* — C'est un de ces sièges particulièrement confortables, dont le XVIIIe siècle a enrichi notre mobilier ; son nom fut emprunté à l'Orient par une société voluptueuse, qui mit fort à contribution, pour son ameublement, un pays dont les mœurs relâchées devaient être pleines d'attraits pour elle. Les sophas, les divans, les paphoses, etc., sont là pour attester cette communion de goûts. L'ottomane dériva d'abord du lit de repos. La première mention que nous rencontrons de son nom figure dans un *Inventaire général des meubles de la Couronne,* dressé en 1729. Elle est ainsi conçue : « Un grand lit de repos en ottomane, de dix pieds de long sur trois pieds de profondeur, la couchette en deux parties à roulettes, sanglée et garnie avec un matelas couvert d'un côté et sur les bords, deux traversins et six carreaux et housses, pour le tout de taffetas blanc doublés de toile, le bois sculpté doré. » L'ottomane, toutefois, ne tarda pas à abdiquer ces proportions majestueuses. Le tapissier Bimont, dans son excellent manuel (*Principes de l'art du tapissier;* Paris, 1774, p. 67 et 127), la réduit, en moyenne, à six pieds et demi, et prend soin de nous expliquer la forme même de ce meuble qui, déjà de son temps, embellissait tous les boudoirs. « C'est, nous dit-il, la même chose que le canapé, à l'exception qu'il n'y a point de joues ; mais, à leur défaut, les deux extrémités du dossier forment demi-cercle... On pose deux oreillers aux deux bouts de l'ottomane. Ils ont chacun vingt-six à vingt-huit pouces carrés. On les borde d'une crête double, etc. »

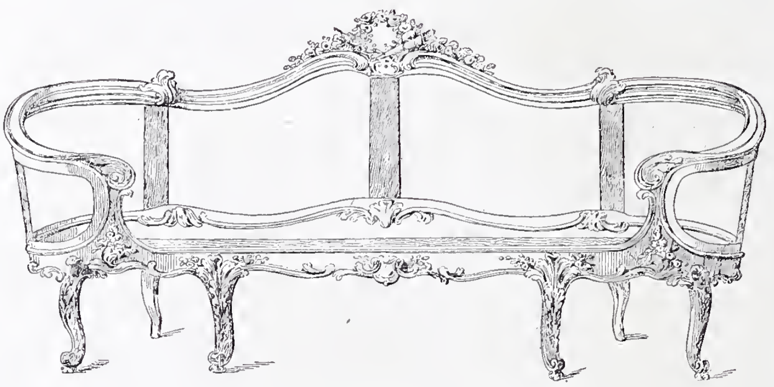


Fig. 892. — Bois d'ottomane. — Dessin de Roubo fils (XVIIIe siècle).

Ces sièges confortables, étant donné surtout le galant usage qui leur était assigné, ne pouvaient manquer d'être somptueusement vêtus. A la *Vente de l'hôtel d'Humières* (rue de Bourbon, le 21 juillet 1759), nous voyons figurer : « Une ottomane couverte de velours cramoisi et d'un brocard d'or. » A la *Vente de Mme de Nerville* (24 janvier 1765), on adjugea une « ottomane de damas vert, avec housse, ciel et rideaux de damas et de taffetas vert ». Cette armature compliquée semblerait indiquer que cette dame aimait à s'isoler, et à se garantir des regards indiscrets, quand elle reposait sur ce meuble de prédilection. Citons encore une « ottomane d'étoffe brochée d'or » (*Vente de la marquise de Crillon,* 30 avril 1770) ; une « ottomane de velours ciselé fond or, à broderies et cartouches d'or et d'argent » (*Vente de la baronne d'Oppède,* 9 août 1779) ; une « ottomane de velours cramoisi, galonné d'or » (*Vente de la comtesse d'Harcourt,* 15 juin 1780) ; une « ottomane étoffe d'or et d'argent » (*Vente du marquis de Ménars,* 13 mars 1782) ; une « ottomane de damas bleu » (*Vente de Mme de Bastard,* 6 juillet 1782) ; « deux ottomanes en dormeuse de velours ciselé » (*Vente du baron de Beaumanoir,* 2 février 1783) ; une « ottomane de damas cramoisi » (*Vente du marquis de Bourgade,* 10 octobre 1784) ; « deux ottomanes de lampasse cramoisi et blanc » (*Vente de la marquise de la Roche-Saint-André,* 18 décembre 1784). Enfin, dans l'appartement de Mme de Lamballe, à Versailles, nous remarquons : « Une ottomane en gondolle, avec son carreau en crin, 2 oreillers en plumes avec glands, le tout couvert de damas cramoisi, cloué de clous dorés touchants, le bois peint en blanc » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1785) ; tandis que dans l'*Inventaire du mobilier de Versailles pendant la Terreur,* nous notons « un grand canapé en ottomane, à matelas de lampas bleu et blanc ». Ces exemples nombreux montrent combien, à cette époque, ce genre de siège était à la mode.

Nous parlions à l'instant du rôle plus que galant assigné à ce meuble coquet, dans les intérieurs du siècle dernier. Ce rôle est suffisamment connu pour que nous n'ayons pas à nous appesantir sur ce sujet. Qu'il nous suffise de rappeler la boutade de Mercier (*Tableau de Paris,* t. III, p. 98) : « Une jolie femme qui a des vapeurs ne fait plus autre chose que de se traîner de sa baignoire à sa toilette, et de sa toilette à son ottomane », et ce passage bien autrement croustilleux du *Chevalier de Faublas :* « Déjà le marquis étoit entré dans son appartement et s'y promenoit d'un air effaré. Je tremblois qu'il ne m'aperçût dans le boudoir ; il n'y avoit pas moyen d'en sortir : comment faire ? Je me jetai sous l'ottomane et, dans une situation très incommode j'entendis une conversation très singulière qui eut un dénouement plus singulier encore... » Aujourd'hui, l'ottomane a adopté des allures plus honnêtes. Elle a l'aspect et la taille d'un canapé de moyenne grandeur, et sa place dans le salon, auprès de la cheminée, bannit toute pensée indiscrète et toute supposition malveillante.

En terminant, il nous faut remarquer que Littré définit l'ottomane : « Grand siège sans dossier où l'on se repose à la manière des Orientaux. » Cette définition n'est rien moins qu'exacte ; Littré confond l'ottomane et le divan. Les illustrations qui accompagnent cet article, le passage de Bimont cité plus haut, les nombreuses descriptions qu'on vient de lire, ne laissent aucun doute sur la forme de ce meuble. C'était un siège à dossier et à bois apparent, souvent à bois doré. S'il fallait une preuve nouvelle de son analogie avec le canapé, nous la trouverions dans une réclame de Sallandrouze de la Mornaix, insérée aux *Annonces, affiches et avis divers* du 16 juin 1777, et qui offre, en tapisserie d'Aubusson, des « fauteuils, cabriolets, canapés, ottomanes et bergères, depuis 20 jusqu'à 120 livres ».

Ouate, *s. f. ;* **Ouatte**, *s. f. ;* **Houatte**, *s. f.* — Sorte de coton très fin et très soyeux, que l'on carde, dont on fait une espèce de tapis moelleux, et qu'on met entre deux étoffes pour rendre celles-ci très chaudes, sans en augmenter beaucoup le poids. Avec de l'ouate, on fait surtout des couvre-pieds, des couvertures, etc. On ouate également les rideaux, soit pour augmenter leur épaisseur et les rendre plus imperméables aux courants d'air, soit pour empêcher qu'ils ne soient traversés par la lumière.

Nous relevons dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) : « Un petit lict de campagne complet, dont la couverture est douatte. » C'est le premier texte de ce genre

que nous ayons rencontré. Après cela il faut arriver au 19 février 1704, où nous lisons dans le *Journal de la santé du roi Louis XIV :* « S. M. ayant bien voulu se couvrir dans son lit avec sa couverture d'ouate, elle sua en dormant, et quoique le roi cût mis les bras hors du lit le matin pour éviter la nécessité de changer de linge, il fut néanmoins tellement soulagé qu'il ne sentit presque plus de douleurs. » Puis dans l'*Inventaire du château de Versailles* (1708) (lit de Mme de Maintenon), nous remarquons : « Une couverture d'ouatte, de satin blanc d'un côté et de taffetas blanc de l'autre. » Au XVIIe siècle, quand le coton n'était point encore abondant en France, on fabriquait de l'ouate avec « le premier vestement ou la première soye qui se trouve sur la coque du ver à soie » (FURETIÈRE). C'est de ce genre d'ouate qu'il est question dans l'article suivant : « Matelas d'ouate de soye, couverts de satin à bouquets. » (*Vente de meubles et d'effets, rue de Seine, S. G., 11 août 1777.*) On en faisait également avec du chanvre et même avec du castor. Ces dernières ouates, qui ne sont mentionnées dans aucun recueil spécial, furent inventées, en 1766, par un nommé Hilaire Bérard, marchand cotonnier, rue Saint-Jacques, qui s'efforça de faire un certain tapage autour de sa découverte. Des annonces, insérées dans l'*Année littéraire* (années 1767, t. VI, p. 143, et 1768, t. VI, p. 287), vantèrent les vertus de ces ouates de poils de castor, « d'une finesse et d'une légèreté surprenantes », et annoncèrent au public qu'elles avaient été approuvées par l'Académie royale des sciences et par la Faculté de médecine de Paris (l'approbation est du 5 décembre 1767). Une autre réclame, relevée dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 13 janvier 1768, est plus complète encore. Nous croyons bien faire en la reproduisant ici : « Le sieur Bérard, marchand cotonnier à Paris, rue Saint-Jacques, a inventé des *Ouattes de castor,* supérieures à celles de coton et de soie. Les propriétés particulières de ces nouvelles ouattes sont d'être beaucoup plus légères que toutes les autres, d'entretenir une chaleur douce et très saine, sans appesantir, le moins du monde, les hardes auxquelles on les applique, de n'avoir aucune sorte d'odeur, d'être encore plus analogues à la chaleur naturelle, attendu que c'est une substance animale, de remplir l'objet des molletons, des espagnolettes, et même des peaux qu'on emploie contre les rhumatismes ou contre le froid, sans en avoir ni l'embarras, ni aucun autre inconvénient, enfin, de pouvoir servir aux mêmes usages qu'un très grand nombre de fourrures avec une diminution considérable de prix. L'*Ouatte de castor* coûte 30 sols l'once. »

L'abondance des arrivages de coton ne permit pas à cette innovation de prendre l'essor que souhaitait son inventeur.

Au XVIIe siècle, on désigna, parfois, sous le nom d'ouate des couvertures ouatées. C'est ainsi que nous trouvons, dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) : « Une ouatte de thoille d'argent à fonds rouge. — Plus une grande ouate de chine à fleurs. — Plus trois couvertures d'ouate, une de satin rayé de taffetas blanc, l'autre couleur de chair et l'autre doublée de taffetas couleur citron. » On employait aussi, comme de nos jours, le nom de couverture piquée. « *Item,* dans ladicte harmoire s'est trouvé une couverture de houatte picquée, de taffetas rayé, doublée de taffetas rouge ; prisée XXIIJ livres. » (*Invent. de Jehan Lesaige, conseiller au Châtelet ;* Paris, 1670.)

Ouaté, *adj.* — Garni d'une couche d'ouate.

Oubliette, *s. f.* — Cachot profond dans lequel on descendait les gens condamnés à une prison perpétuelle, et qui n'avait, le plus souvent, de communications avec l'extérieur que par une ouverture pratiquée au sommet de la voûte. Au moment où l'archéologie, à ses débuts, essaya de restituer les habitations de nos ancêtres du Moyen Age, l'imagination des écrivains et des artistes en verve de romantisme voulut voir autre chose, dans l'oubliette, qu'un cachot dans lequel on *oubliait* le malheureux incarcéré. M. Viollet-le-Duc définit les oubliettes : « Fosse profonde creusée sous le plancher ou la voûte d'une salle et dans laquelle on précipitait les gens que l'on tenait à faire disparaître. » Considérées à ce point de vue tout romanesque, les oubliettes auraient constitué un raffinement de cruauté qu'on ne s'explique guère. Précipiter un homme dans un puits ou dans une « fosse profonde », c'est le tuer certainement. Or, dans l'histoire de ce temps, il n'y a pas d'exemple, croyons-nous, qu'on ait tué des gens en les jetant dans des oubliettes. Les divers textes que nous citons plus loin montrent, au contraire, que les infortunés déposés en ces réduits secrets y étaient le plus souvent enfermés, parce qu'ayant mérité la mort, on était — pour des motifs spéciaux — disposé à ne pas la leur donner.

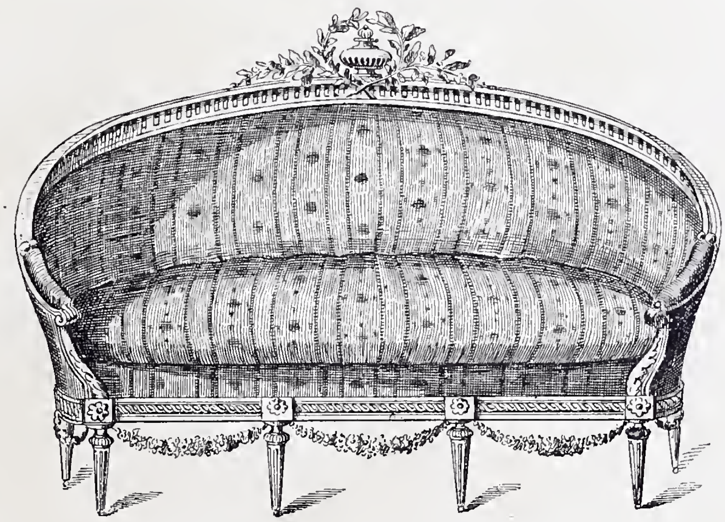


Fig. 893. — Ottomane couverte en taffetas broché. Modèle dessiné par Lalonde.

Mérimée avait donc grandement raison lorsque, dans ses *Instructions du comité historique des arts et monuments,* il mettait en garde l'imagination des archéologues inexpérimentés contre les récits atroces dont sont bourrées les traditions locales, et qui s'attachent aux souterrains de presque tous les donjons. « Combien de celliers et de magasins de bois, écrit-il, n'ont pas été pris pour d'affreux cachots ! Combien d'os, débris de cuisine, n'ont pas été regardés comme les restes de victimes de la tyrannie féodale ! C'est avec la même réserve qu'il faut examiner les cachots désignés sous le nom d'oubliettes, espèces de puits où l'on descendait des prisonniers destinés à périr de faim, ou bien qu'on tuait en les y précipitant d'un lieu élevé, dont le plancher se dérobait sous leurs pieds. Sans révoquer absolument en doute l'existence des oubliettes, on doit cependant les considérer comme fort rares et ne les admettre que lorsqu'une semblable destination est bien

démontrée. » De son côté, M. Viollet-le-Duc écrit : « Nous avons vu dans beaucoup de châteaux, d'abbayes et d'officialités, des cachots, des *vade in pace;* mais nous ne connaissons que trois oubliettes, considérées comme telles avec quelque raison. Les unes se trouvaient au château de Chinon, les secondes à la Bastille, et les troisièmes dans celui de Pierrefonds. Il faut constater aussi que les romans et les chroniques du Moyen Age parlent souvent de *chartres,* de cachots ; mais d'oubliettes, il n'en est pas question. »

Ici, M. Viollet-le-Duc va trop loin. Les textes suivants prouvent : 1° que le mot oubliette était parfaitement en usage au XIVe et au XVe siècle ; 2° que les chartres et les oubliettes étaient une seule et même chose ; 3° et enfin que les *vade in pace,* dont le célèbre architecte révéla la présence dans un certain nombre d'abbayes et d'officialités, se confondaient précisément avec ces fameuses oubliettes dont il révoque en doute l'existence. Pour ramener la question à ses proportions exactes, il n'était besoin que de consulter Du Cange et son continuateur, ou encore d'interroger Furetière.

Du Cange écrit, sous *Oblivium :* « Quæ quidem vox in memoriam revocat carceris episcopi parisiensis nomenclaturam sat insolentem, qui vulgari idiomate *oubliette* dicebatur, quod qui in eum conjicerentur delinquentes clerici, quasi *obliti* in eo diutius detinerentur. » Ainsi, suivant Du Cange, les oubliettes constituaient un cachot spécial, dont disposait l'évêque de Paris pour détenir ses clercs. Or les quatre textes suivants viennent confirmer le dire de Du Cange. Les trois premiers sont relatifs à Henri de Malestroit, qui fut pris, en 1344, par Charles de Blois, en même temps que la ville de Quimper-Corentin. Arrêté comme traître — il avait été maître des requêtes de Philippe de Valois — il fut ramené à Paris, pour y être jugé solennellement. « Et Henriz de Malattrait, dit, à ce propos, la *Chronique normande du* XIVe *siècle* (p. 62), fu menéz sur un benel parmy les quarfours de Paris, et puiz fu rendus au vesque comme clers et morut en le chartre que on dist oubliette. » Relativement au même personnage, la *Chronique de Tournai* (*Corpus chronicorum Flandriæ,* t. III, p. 163) s'exprime presque dans les mêmes termes : « Et Henry de Malatrait fu menés sur un benniel, par les quarfours de Paris, et puis fu rendus, comme clers, à l'évesque, et moru en la chartre nommée oubliette. » Enfin nous lisons, toujours à propos de ce même maître des requêtes, dans les *Grandes Chroniques de France* (t. V, p. 434) : « Coment Henry de Malestroit, cler du roy, fu mis en l'eschielle au parvis devant Nostre-Dame, et puis mourut en l'oubliette. » Un quatrième texte, emprunté au *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII* (p. 174) et relatif à l'année 1437, est ainsi conçu : « *Item,* la sepmaine peneuse, le mercredy XXVIe jour de mars de l'an M CCCC XXXVII, furent descolléz trois hommes, l'ung advocat en Parlement, nommé maistre Jacques de Lunay, et ung autre de la chambre des Comptes, nommé maistre Jacques Rousseau, et un varlet de boucher qui estoit devenu poursuivant, qui portoit aux ennemys anciens de France tous les secrets qu'on faisoit à Paris, et lui envoioient les deux devant diz, et ung autre nommé maistre Jehan le Cler, lequel fut mené en ung tomberel, à voire la journée que les dessus diz furent descolléz, et après condampné perpétuellement en oubliette, pour ce que clerc estoit. »

Ainsi, sur ce premier point, aucun doute ne saurait exister. Le mot oubliette a bien été usité au Moyen Age : et Du Cange a raison : l'évêque de Paris possédait des oubliettes. Un texte produit par D. Carpentier (*Gloss. novum,* t. III, col. 60), et daté de 1380, nous apprend qu'au XIVe siècle l'évêque de Bayeux jouissait du même privilège. « Les aucuns d'iceulx malfaicteurs furent depuis pris et penduz à Baieux, et les autres mis en oubliete, en la court de l'évesque dudit lieu de Baieux, là où ilz moururent pour leurs démérites. » S'il était besoin de nouvelles citations pour bien établir l'existence des oubliettes à cette époque, nous pourrions invoquer une *Lettre de rémission* de 1389, où on lit : « Icellui Thibault avoit esté mis en oubliète, où il n'a aucune clarté et où on met larrons » ; et un autre document de même nature de 1418, portant ces mots : « Lesquelz ont esté condamnéz en chartre perpétuelle nommée obliète. » Enfin nous avons dit que, sans remonter aussi loin et sans pousser ses investigations aussi profondément, on pouvait consulter utilement Furetière. Cet auteur, en effet, définit oubliette : « Lieu qu'on dit estre eu quelques prisons, où on met ceux qui sont condamnéz à une prison perpétuelle, qu'on a tout à fait oubliéz. » Bonfons, dans les *Antiquitéz de Paris,* rapporte la condamnation de Hugues Aubert, « prévost de Paris, qui fut condamné à estre dans l'oubliette au pain et à l'eau ». Ces différents textes ne laissent, croyons-nous, subsister aucune incertitude sur la présence des oubliettes dans certaines prisons, et sur le genre de services que ces locaux étaient appelés à rendre.

Ouillette, *s. f.* — Locution charentaise. Entonnoir. Ce mot n'est plus guère usité, de nos jours, que pour désigner les entonnoirs de basse-cour servant à *ouiller les oies,* c'est-à-dire à les gaver. « Deux petites ouilhettes de fert blanc. » (*Invent. de Pierre Jouve, archer;* Angoulême, 1623.)

Oula, *s. f.;* **Oule,** *s. f.;* **Oulle,** *s. f.;* **Oulo,** *s. f.;* **Houlle,** *s. f.* — En provençal, on dit oulo ; dans le Forez, oula ; dans le Bordelais, la Gascogne et le Lyonnais, oulle, et cette même forme était en usage dans les provinces du nord, puisque nous lisons dans une nouvelle de Bonaventure Desperriers : « Le curé luy manda qu'il seroit le bienvenu, et incontinent s'en va achepter force courées de veau et de mouton, et les mit toutes cuire dedans une grande oulle, délibéré d'en festoyer son évêque. » (*Nouvelles récréations,* nouvelle XXXIVe.)

L'oulle était une marmite généralement de terre ou de fonte. « Plus six oulles grandes. — Plus deux douzaines d'oulles moïennes. » (*Note des fournitures de Me Pellegrin, potier de vaysseaux de terre à l'hospital Saint-Jacques;* Toulouse, 13 juillet 1611.) « Une oule de fer avec sa couvercelle, pour trente-six solz six deniers. — Plus une autre oule de fer un peu plus grande, avec ses crémaillères, pour quarante-quatre sols. » (*Vente des biens d'Antoine Brunel;* Bollène, 1668.) « Trois oules fer, deux grandes et une petite, une des quelles graudes est de peu de valleur. » (*Invent. de la D^e Louise de Paulmier, épouse de N^{ble} Sr de Sourras;* Bédarrides, 1704.) « Une houlle en terre. » (*Invent. de la succession de Nicolas Gratterin;* Angoulême, 1750.) On en faisait aussi de cuivre ou de laiton, comme le prouvent les citations qu'on va lire : « *Item,* un quintal d'éteing, couvro, oulles, paieront à l'entra II gros. » (*Tarif des droits perçus sur les marchandises entrant à Lyon,* 1295.) « Plus une grande oulle ou pot de letton, avecq ses pieds et ance, avecq sa couverture de léton, lequel pot a ung petit du bord hault romppu. » (*Invent. des meubles de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand;* Bordeaux, 1591.)

Aujourd'hui encore, le mot oule est usité dans tout le midi de la France. A Avignon, il existe une porte nommée Porte de l'Oule, en souvenir du marché aux marmites établi dans le voisinage. Dans le Forez, un village, appelé

Saint-Bonnet-les-Oules, doit son nom aux vases de poterie que fabriquaient jadis ses habitants. Dans l'Angoumois, l'houlle de terre a été, jusqu'en ces dernières années, un grand vase servant de saloir. Quant à nos provinces du nord, si, à la fin du XVIe siècle, on cessa de s'y servir de ce mot, sa disparition ne fut que momentanée. Il ne subit, en quelque sorte, qu'une éclipse. Oubliée au commencement du XVIIe siècle, l'oule reparut, cinquante ans plus tard, sous le nom d'OILLE et de POT A OILLE. (Voir ces deux mots.)

Oultil, *s. m.* — Forme ancienne d'OUTIL. Roger de Collerye (éd. Jeannet, 1885, p. 193) écrit :

> Je suis gay, gaillard et souplet,
> Et d'oultilz assez-bien fourny
> Pour faire l'ouvrage infiny.

Au XIIIe et au XIVe siècle, on disait OSTIL. (Voir ce mot.)

Ourcel, *s. m.* — Bénitier. « Un ourcel d'argent doré... avec son aspersoir doré. » (*Invent. de la Sainte-Chapelle de Paris,* 1376.) (Voir ORCEL.)

Ourdir, *v. a.;* **Ourdissage**, *s. m.;* **Ourdissoir**, *s. m.* — L'ourdissage est l'opération à laquelle procède le tisseur quand il veut préparer la chaîne d'une étoffe. Pour ourdir, le tisseur se sert d'un appareil nommé ourdissoir, qui se compose de poteaux verticaux, réunis par des traverses. « A ces poteaux sont fixées plusieurs rangées verticales de chevilles saillantes, sur lesquelles l'ouvrier promène l'espèce de ruban formé par les fils de la chaîne, de manière à produire l'entre-croisure nécessaire pour le passage de la trame. » (*Dict. universel des sciences.*) Le verbe ourdir est fort ancien dans notre langue. On lit dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau : « Nules mestreses du mestier ne pueent ne doivent ourdir fil aveques soie, ne flourin aveeques soie, por ce que l'uevre est fause et mauvèse. » La *chambrière à louer,* vantant ses propres mérites, dit :

> Je sçay servir en un besoin
> De matrosne et de sage-femme,
> Traitter l'enfant, dresser la trame
> Pour ourdir toilles et coustils,
> Deffaire et reffaire les licts,
> Les tourner, remuer la plume.

Ce qui montre qu'au XVe et au XVIe siècle l'ourdissage rentrait dans les travaux courants du ménage.

Ourinau, *s. m.* — Locution limousine. Forme du mot URINAL. (Voir ORINAL, ORIGNAL, etc.)

Ourler, *v. a.* — Terme de lingère et de tapissier. C'est redoubler le bord d'une étoffe quelconque et le coudre, de peur qu'il ne s'effile. Ourler est un des premiers travaux d'aiguille qu'on apprend aux femmes. C'est un des plus faciles et des moins recherchés. Au XVIe siècle, les jeunes filles de la haute bourgeoisie ne dédaignaient pas ces modestes occupations, et c'est ainsi que Guy de Tours pouvait écrire dans ses *Souspirs amoureux* (liv. II) :

> Ceste beauté pour laquelle je porte
> Les pleurs aux yeux, le soucy sur le front,
> Hier au soir, ourreloit d'un doigt prompt
> De la Hollande, estant size à sa porte.

Au XVIIe siècle, on abandonna généralement ces sortes d'ouvrages aux femmes de chambre, aux couturières, aux lingères, aux femmes de journée. « Il n'y a plus que les couturières et les demi-bourgeoises, écrit un auteur du siècle dernier (*Dict. critique, pittoresque,* etc. ; Lyon, 1768), qui s'avisent de faire des ourlets, à moins que l'amour des pauvres n'engage à ce travail quelques femmes de qualité. Alors on voit, jusque dans les plus superbes palais, des dames vertueuses et délicates s'appliquer à coudre et à ourler. »

Ourlet, *s. m.* — Terme de couture. Repli que l'on fait subir au bord des tissus, et qu'on coud avec soin, de peur que ceux-ci ne s'effilent. On fait des ourlets grands, petits, ronds, plats, larges.

Les coffretiers, les malletiers, les bourreliers, etc., nomment ourlet la bande de cuir mince, longue, étroite, avec laquelle ils bordent le gros cuir de certains de leurs ouvrages. D'après leurs statuts, les ourlets des malles, étuis, coffres que font les malletiers, devaient être « de cuir de veau ou de mouton, cousus à deux chefs de bonne ficelle bien poissée ». Les plombiers nomment ourlets les rebords de deux feuilles de zinc ou de plomb, repliés l'un dans l'autre, et les verriers donnaient autrefois ce même nom : 1° au tour du plat du verre qui, dans la vieille fabrication, est plus épais que le reste ; 2° au petit rebord, qui apparaît sur l'aile du plomb, dans les vitraux anciens.

Ours (peau d'), *s. f.* — A été toujours fort recherchée dans l'ameublement pour en faire des descentes de lit, des tapis et même des couvre-pieds. Au XVIIIe siècle, on en a confectionné des chancelières. Quatre siècles plus tôt, quand les ours abondaient encore dans les forêts d'Allemagne, on tannait leurs peaux et on en fabriquait des escarcelles, des bourses, des sacs pour serrer les joyaux. L'extrême solidité de ce cuir le faisait préférer pour ces divers usages. Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée,* écrit :

> Ni à celui ne face bourse
> Soit de cierf, u de vace, u d'ourse...

Ourture, *s. f.* — Terme ancien, dérivé du verbe OURDIR ou OURTIR, signifiant préparer la chaîne d'une étoffe. « *Item,* il est ordené que nul ne doit mettre fil en ourture de braiel, qu'il ne soit fil retuers. » (*Livre des mestiers,* titre XXXIX, art. 9.) « *Item,* que nul ouvrier dudit mestier ne puist ouvrer de cy en avant à une ourture, à mainz de XVIII^c de soye retorse et de XIX^c de soye sengle, se ce n'est en draps à deus ourtures, et que l'en giete souffisant titure selone les ourtures. » (*Ibid.,* titre XL, art. 3.)

Ourville (toiles d'). — On donnait, au siècle dernier, ce nom à une sorte de toiles brunes, fabriquées dans la généralité de Rouen. Ces toiles étaient employées comme doublures.

Ousteau, *s. m.* — Maison, hôtel, logis, domicile. (Voir OST et OSTEAU.)

Outil, *s. m.;* **Oustil**, *s. m.;* **Houstil**, *s. m.;* **Ostiex**, *s. m.* — Nom générique sous lequel on désigne les instruments dont les artisans et les ouvriers se servent pour exécuter les ouvrages de leur profession.

> Méchant ouvrier bon outil blâme,

écrit J.-A. de Baïf dans ses *Mimes* (1597). Les principaux outils employés par les ouvriers menuisiers sont l'établi, le serre-joints, la servante, les scies à débiter, à refendre, à chantourner, à découper et passe-partout, le compas, l'équerre, le marteau, le rabot, la varlope, le guillaume, le trusquin, le ciseau, la guimbarde, etc.

Les serruriers font usage de cinq sortes d'outils, qui sont ceux de la forge, ceux de l'établi, les outils fixes, les outils de bâtiment et ceux de ville. Les outils importants de la forge sont la forge elle-même avec ses soufflets, l'enclume, l'étau à chaud, la servante, les tenailles, les marteaux à devant et à main, le tas, les étampes, les chasses, les tranches et tranchets, les tisonniers, les pelles, le goupillon, les mandrins, les poinçons, le ciseau à chaud, le dégorgeoir, les pointeaux, la fraise, le baquet à charbon, l'auge, etc. Les outils de l'établi sont : l'étau, la tenaille à chanfrein, l'étau à vis, les mordaches, les burins, mandrins, mattoirs

et langues-de-carpe, les filières et leurs tarauds, l'arçon, ses forets et sa conscience, les limes de toute espèce, le rivoir, les becs-d'âne, les pointeaux, les poinçons, la fraise à froid, la règle, les compas d'épaisseur et autres, etc. Les outils

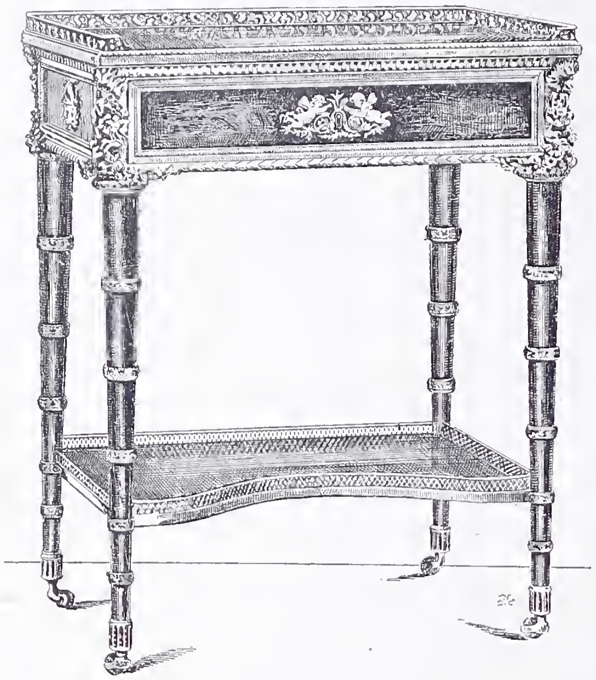


Fig. 894. — Petite table à ouvrage (XVIIIe siècle). Mobilier national.

de ville, renfermés dans le sac, sont surtout ceux du ferreur ; ils comprennent : les ciseaux à bois, les tenailles, l'arçon et ses accessoires, la fraise pour apprêter sur place, le vilebrequin et ses mèches, des limes, un grand rivoir et un petit, des vrilles, etc. Les outils fixes sont : les cisailles, les poinçonneuses, le marteau-pilon, les machines à raboter, à percer, les tours, les meules, etc. Ce sont, à proprement parler, autant de machines-outils. Enfin les outils de bâtiment sont ceux qui se transportent, de façon à établir un atelier provisoire dans la construction même. Ils se composent des forges mobiles et des accessoires nécessaires pour forger, de tréteaux pour ferrer, d'établis transportables, etc., auxquels il faut ajouter les outils du poseur de sonnettes, qui consistent en grandes mèches, ciseaux, pinces, etc.

Chaque profession possède ainsi un certain nombre d'outils spéciaux. Les outils, se manœuvrant presque tous avec la main, donnèrent naissance au dicton que Rabelais consigne au livre IV de *Pantagruel* (nouveau prologue) :

> S'il est ainsi que coingnée sans manche,
> Ne sert de rien, ne houstil sans poingnée.

Au XIIIe et au XIVe siècle, on écrivait ostil, houstil, et au pluriel ostiex ou ostieux. Étienne Boileau dit dans son *Livre des mestiers,* au titre LVI : « Il est ordené oudit mestier que nus du mestier, soit mestres ou vallés, ne puet ne ne doibt prenre les ostiex à son voisin... » On lit dans le *Sermon de Maurice de Sully, évêque de Paris* (ms. du XIIIe siècle, bibl. de Poitiers) : « E qui est hore, fist N. S., cele prode feme qui a X pères precioses, s'ele en perdeit une que n'alumast sa chandele, e que ne remuast ses ostilz de sa maison, e ne la quesist tant qu'ele l'ognist trovée ? » Jusqu'à la fin du XVIe siècle, on prononça oustil. L'*Inventaire des joyaux et pierreries du cabinet du roy de Navarre* (Navarrens, 1583) mentionne : « Ung estuy d'or, garni de ung petit oustilz de curedent et euroreille d'argent. »

Outre, *s. f.* — Peau de bouc, préparée pour contenir des liquides.

Outremer, *s. m.* ; **Oultremer**, *s. m.* — Nom donné à la couleur bleue qu'on obtient avec la lazulite ou pierre d'azur, et qu'on appelle ainsi, soit « à cause que le premier qu'on a vû en France y est venu des Indes ou de Perse, par la voye de Smirne ou d'autres lieux au delà de la mer », soit « parce que son bleu est plus fort que celui de la mer ». (Savary, *Dict. de commerce.*) Le bleu d'outremer fut, pendant tout le Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, réputé avec raison le plus beau et le plus précieux. Dans nombre de comptes de peintures, il est stipulé que la personne pour qui sont exécutés les travaux fournira elle-même l'outremer. Au siècle dernier, si nous en croyons Savary, il y avait encore de l'outremer qui valait « jusqu'à 50 écus l'once, et d'autres coûtant seulement dix à douze livres ».

Outremer. — On donnait également ce nom, au Moyen Age, à nombre d'objets importés de l'Orient. C'est ainsi que nous relevons : « Deux taies à oreilliés et plusieurs choses de l'euvre d'outremer. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Des diz joyaulx du Temple : pour II grans draps d'or trait d'oultremer, à faire l'encourtinement du sacre des Roys, bailliez au dit Estienne senz pris. » (*Invent. du Garde-Meuble de l'argenterie,* 1353.) « Un pot de pinte d'argent doré, faict outre mer, taillé à escussons plains et à vignette. » (*Invent. du duc de Normandie,* 1363.) « Une chappelle de camocas blanc d'oultremer, brodée à papegaux et à fleurettes, appelée la chappelle de Vendosme. — Une chappelle d'un drap vert d'oultremer, à oisellés d'or. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Une petite croix d'argent double, en fasson d'outremer, qui est de fust dedans et semé de pierreries, etc. » (*Invent. de Charles VI,* 1399.) On pourrait multiplier les exemples.

Ouverture, *s. f.* — En architecture, on donne plus spécialement ce nom aux baies qui livrent un passage ou une communication ou encore qui permettent l'entrée de l'air ou de la lumière. Le nombre des ouvertures a une grande importance, non seulement au point de vue de l'hygiène et de la commodité de l'habitation, mais encore à cause du caractère que donne à la fois aux façades et aux intérieurs leur chiffre plus ou moins considérable. L'abondance des ouvertures communique, en effet, aux édifices une apparence de gaieté, qui se change en sévérité et en tristesse, dès que celles-ci deviennent rares. De là l'obligation où se trouvent les architectes, pour ajouter à l'aspect hospitalier de nos demeures, de décorer, aussi bien les appartements que les façades, de fausses ouvertures.

Ouverture sert encore à désigner l'écartement des pieds-droits d'une baie, le diamètre d'un arc, etc. Parlant de l'arc de triomple qui fut élevé pour l'Entrée de Charles IX à Paris (1572), le *Bref et sommaire recueil* dit : « La haulteur du quel du rez de terre iusques à la sommité et sode estoit de six toises ou environ, son ouverture dans œuvre de quatorze pieds, sous vingt deux et demy sous clefs. »

Ouvrage, *s. m.* — Ce mot a été employé, de tout temps, avec des significations diverses, que nous allons essayer de déterminer. Tout d'abord, pris dans son acception la plus générale, il signifie l'action de faire une œuvre. Dans ce sens, on dit qu'un ouvrier a de l'ouvrage ou n'a pas d'ouvrage, qu'il se met à l'ouvrage, etc. Le 8 février 1546, François Ier écrivait à Michel-Ange : « Pour ce que j'ay grant désir d'avoir quelques besongnes de vr̃e ouvraige, j'ay donné charge à labbé de Saint-Martin de Troyes pñt porteur que jenvoye par delà, den recouvrer..., etc. »

(*Archives de l'art français,* documents inédits, t. IX, p. 39.)

En second lieu, il désigne les travaux exécutés. On distingue en maçonnerie les *gros ouvrages,* qui sont ceux de pierres, de briques, de moellons, les murs, les voûtes, etc., et les *ouvrages légers,* qui sont faits en lattes, en plâtras, hourdis, etc., comme les plafonds, les carrelages, les enduits, etc. Dans le même sens, on dit un ouvrage d'architecture, de peinture, de sculpture, de tapisserie, d'orfèvrerie, etc. « Y avoit un arc triumphal... aorné de toutes les beautez artificielles qui se pourroient imaginer pour un tel ouvraige. » (*Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris,* 1572.)

Un houbelon rampant à bras longs et retors,
De ce creux gobelet passemente les bors
Et court en se pliant à l'entour de l'ouvrage.
(Ronsard, *Églogue* I.)

On lit dans les *Comptes des Bâtiments,* à l'année 1666, (col. 157) : « A Gérard Debonnaire, à compte des grands ouvrages d'argenterie qu'il fait pour le roy, 6,808 livres » ; et à la date 14 mars 1670 (col. 443) : « A Cousinet, orfèvre, à compte des grands ouvrages d'argenterie qu'il fait pour le Roy, 24,000 livres. » Etc. Les travaux d'aiguille de femmes portent ce même nom. C'est ainsi qu'on dit une table à ouvrage. (Voir la fin de l'article.)

En troisième lieu, quand il s'agit d'objets mobiliers, le mot ouvrage est synonyme de façon. Exemple : « Un bacin d'argent tout blanc et tout plain, sans aucun ouvrage. » (*Invent. du duc d'Anjou,* 1368.) « Un petit fermillet, de très grand ouvraige, et a, ou milieu, une dame et deux cerfs sur une terasse, et sur ladicte terasse un chastel de maçonnerie. » (*Invent. de Charles VI,* 1399.)

Suivi d'un nom de pays, le mot ouvrage indique encore, en vieux français, le lieu de provenance. « Un flascon de voirre, ouvré d'azur, de l'ouvrage de Damas. » (*Invent. de Louis d'Anjou,* 1368.) « Six plateléz de bois, l'un dedans l'autre, pains à ouvrage de Damas. — Sept tableaux esquels a pluseurs ymages d'ouvrage de Grèce, et sont garnis d'argent doré dudit ouvrage, et pendent chacun à un petit annel. » (*Invent. du duc Jean de Berry,* 1416.) « Une grant croix d'argent à ouvrage d'oultre-mer, sans cruxefilz. » (*Invent. de l'hostel Saint-Pol,* 1418.) « Une chaize de bois d'ouvraige de Naples. » (*Invent. du château d'Aigueperse,* 1507.) « A Pierre Lemoyne, marchand demourant à Portugal, la somme de deux cens quatre-vingts sept livres tournois, pour son payement d'un chalict marqueté à feuillages de nacle de perle, faict à l'ouvrage d'Yndie. » (*Dépenses secrètes de François I*er, 1529.) Enfin Rabelais, décrivant la fameuse *Fontaine phantasticque* (*Pantagruel,* liv. V, chap. XLII), trace la phrase suivante : « Les bases des columnes, les chapiteaux, les architraves, zoophores et cornices estoyent à ouvraige phrygien. » Et autre part, parlant du Temple de la Bouteille, il écrit : « Un pourtail de fin iaspe tout compassé et basty à ouvraige et forme doricque. » Dans le même sens, on employait aussi le mot ŒUVRE.

TABLE A OUVRAGE. — On donne ce nom à de petites tables, qui servent aux dames pour la confection de leurs menus travaux de tapisserie, de broderie, etc. Nous n'avons pas rencontré de tables à ouvrage avant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le règne de Louis XVI, par contre, en produisit de charmantes. Nous en donnons ici deux échantillons. (Voir fig. 894 et 895.)

Ouvragé, *adj.* ; **Ouvraigé,** *adj.* — Se dit de tout objet qui a reçu des façons délicates ou compliquées. On dit d'un meuble, d'un coffret, d'une statuette, d'un bijou, qu'ils sont très ouvragés, quand ils ont nécessité un grand travail et occasionné, par conséquent, beaucoup d'ouvrage. « Ung petit panier rond faict de canetille d'or et d'argent, ouvraigé de reliques. » (*Invent. des meubles du château de Nérac,* 1555.) « Deux lits jumeaux de différentes étoffes, ouvragés de rubans et découpures barocques. (*Invent. du château de Bien-Assis,* 1766.)

Ouvrant, *s. m.* et *adj.* — Pris adjectivement, ce mot sert à désigner les parties d'une porte ou d'un châssis de fenêtre, qui ouvrent, par opposition aux parties fixes, qui sont dites dormantes. Ainsi, quand une porte a deux vantaux, celui qui est fixé au chambranle par des verrous est appelé vantail dormant ; celui qui, retenu seulement par la serrure, livre passage aux personnes entrant ou sortant, est dit, au contraire, vantail ouvrant. Employé substantivement, le mot devient synonyme de porte ou de volet. « Ung petit tableau d'or en forme de table d'autel, fermant à deux ouvrans, au milieu duquel est en esmaillure de basse taille le crucifiement. En l'ung des ouvrans, la descente de nostre Seigneur de la Croix, et à l'autre la Résurrection, et au dehors, sur lesdits ouvrans, est la flagellation et coronation de mesmes, et à l'autre costé est comment Notre Seigneur porte sa croix en ouvrage eslevé. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.) Ajoutons que ce substantif, aujourd'hui oublié est resté cependant, en usage dans le Midi jusqu'à la fin du siècle dernier. « Une armoire rouge à deux ouvrans, composée de layettes vuides. » (*Invent. des meubles du citoyen Jaillot, commandant d'escadron du premier régiment d'artillerie légère ;* Toulouse, 1793.) « Un buffet à trois ouvrants vide. » (*Saisie des biens du sieur Daldeguier, prêtre émigré ;* Toulouse, 1793.)

Ouvreau, *s. m.* — Terme de verrerie. Bouche ou ouverture du four surbaissé ou carcaise, où l'on fait fondre la matière vitrifiable et recuire les glaces.

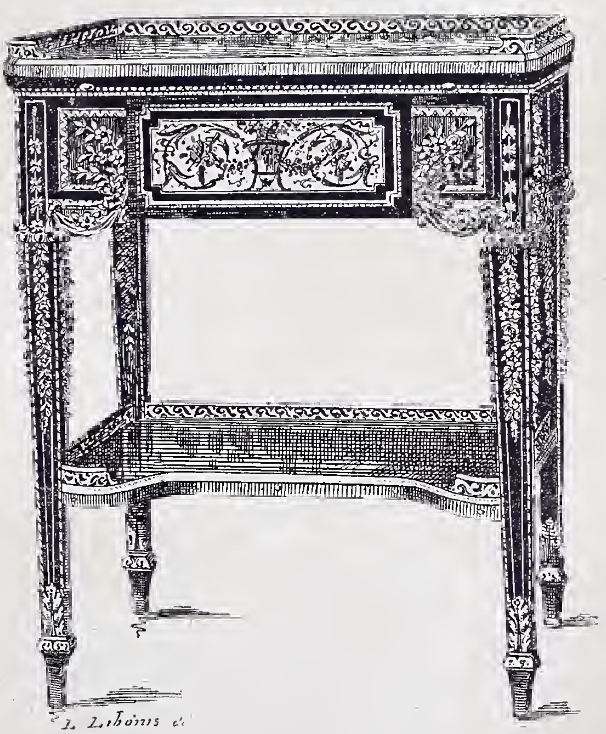


Fig. 895. — Petite table à ouvrage (XVIIIe siècle). Mobilier national.

Ouvrer, *v. a.* ; **Ovrer,** *v. a.* — Travailler, façonner un objet, le mettre en état d'être employé. Guillebert de

Metz, dans sa *Description de Paris* (1422), cite un certain « Andry qui ouvroit le laiton et le cuivre doré et argenté ». Plus loin, à propos de l'hôtel de Jacques Duchié, il nous apprend que ce personnage avait à son service plusieurs « serviteurs bien morigénés et instruits entre lesquelx estoit un maître charpentier qui, continuellement, ouvroit à l'ostel ». Citons entre autres textes, où cette locution se rencontre : « Ledit Édouart, pour IV livres de soie de plusieurs couleurs, baillées audit Thomas pour poindre et ouvrer ladicte chambre, VIII escus par livre, valent XXXII escus. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine,* 1352.) « Sept doubliéz ouvréz que l'on dit avoir esté achaptéz à Rouen. » (*Invent. du cardinal d'Amboise,* 1550.) « ... La chambre estoit tapissée de riches tapisseries à grands personnages, relevéz de fils d'or et d'argent de la parure du dict lit, le parterre de laquelle fut de tapis Turqui (*sic*) excellentement ouvréz. » (*Trépas et obsèques de Henri II.*) Enfin le *Loyal serviteur* qui composa *la Joyeuse histoire des faits, gestes et prouesses du bon chevalier sans peur et sans reproche* (publiée en 1527), dit, en parlant de son héros : « Ainsi qu'il sortoit de sa chambre, les deux belles filles du logis descendirent et lui feyrent chascune un présent, qu'elles avoient ouvré durant sa maladie. »

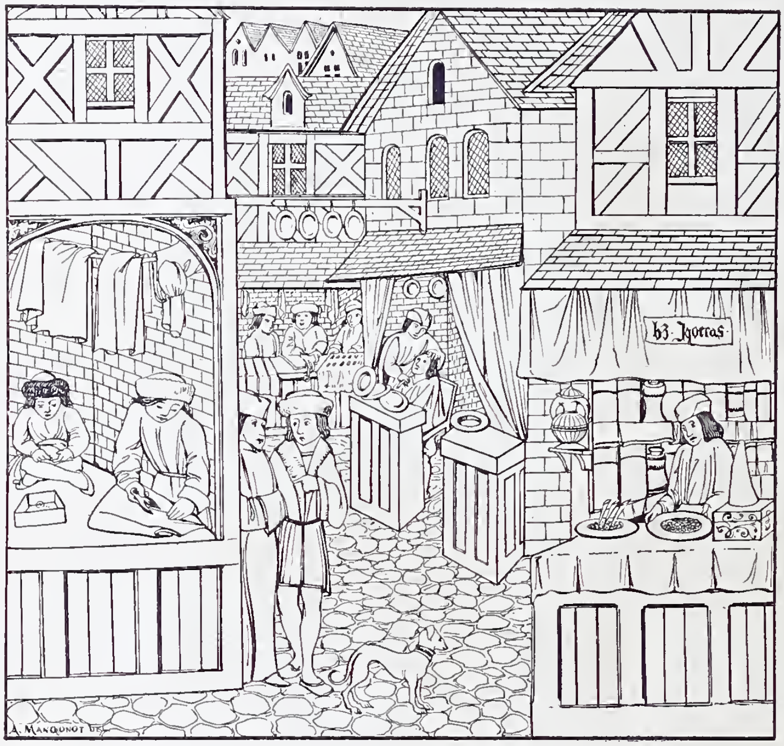


Fig. 896. — Ouvroirs, d'après une miniature du *Gouvernement des princes.* (Manuscrit du XV[e] siècle. — Bibliothèque de l'Arsenal.)

Ce terme, au surplus, n'a pas complètement cessé d'être en usage. Il y a à Paris, à l'heure actuelle, une chambre syndicale des « bois ouvrés » en opposition à la chambre syndicale des « bois à brûler ». Dès le XIII[e] siècle, nous trouvons des distinctions semblables, consignées dans le *Tarif des droits perçus sur les marchandises entrant à Lyon* (1295). Ainsi, le « fer à ouvra » était taxé par quintal, un demi-gros ; le « quintal de fer ouvra » payait un gros, et le « quintal de fer ou d'acier ouvra en armes » payait six gros. Employé au participe passé, ce verbe était autrefois le synonyme d'ouvragé. C'est ainsi qu'il faut comprendre le passage suivant de la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoît :

Li dux esgarde le vaissel
De ses oilz n'eut veu si bel
Ne meuz ovré mais en sa vie.

Le *Roman de Floire et Blanceflor* s'exprime dans des termes presque analogues :

Là ot feste joieuse et grant
Bien i servirent li serjant
En boins hanas ovrés d'or fin
Aportent claré et blanc vin.

L'*Inventaire de Louis I*[er] *d'Anjou* (1368) mentionne « un flascon de voirre ouvré d'azur ». Nous lisons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) la description d'un « petit bacin à biberon parfond, lequel est de cuivre ouvré d'œuvre de damas », et celle d' « ung pannier d'or à couvescle ouvré à jour, tout fait de perles et de grenaz ». Dans la *Chronique de Duguesclin* (1383), il est question de « beaux draps ouvréz de main sarrazinois ». En l'année 1449, Marcelis de Milloin, joaillier de Bruges, recevait 74 écus d'or, pour avoir livré au duc de Bourgogne : « Ung gobelet d'argent hault à couvercle, tout ouvré à branches de vignes dorées et les roisins, esmailliéz d'azur et d'autres couleurs. » Enfin, l'*Inventaire des meubles de Jeanne Lacaze* (1573) décrit : « Une chaire de noyer menuisée et une escabelle ouvrée au tour. »

De nos jours, du reste, on appelle encore *linge ouvré* le linge damassé, par opposition au linge uni. Cette façon de parler est, au surplus, fort ancienne ; car nous trouvons dans l'*Inventaire de l'hôtel de Quatremares* (1334) la mention de « XXX doubliers ou nappes ouvrées, et y en a de bonnes, et de telle qui sont vieillez ».

Ouvreur, *s. m.* — Terme de verrerie. Nom donné à l'artisan qui ouvre la bosse, quand elle vient d'être soufflée. On le nomme aussi bossetier. On trouve en outre ce substantif au XV[e] et au XVI[e] siècle, avec la signification d'OUVROIR. (Voir ce mot.) C'est ainsi qu'on lit dans le *Plaisant boute-hors d'oysiveté :*

Il a requis et deprié de soy
Se transporter au logis et ouvreur,
C'est à sçavoir du plus prochain brodeur.

Ouvrir, *v. a.* — Terme de verrerie. C'est présenter le verre soufflé en bosse au feu du grand ouvreau, jusqu'à ce que cette bosse s'étende d'elle-même et achève de s'ouvrir.

Ouvroir, *s. m.;* **Ouvrouer,** *s. m.* — Atelier, salle où l'on travaille en commun. On trouve également ce mot pris dans le sens de boutique. Joinville, en ses *Mémoires* (t. I[er], p. 73), nous apprend que les croisés maîtres de Damiette entretenaient « débonnairement les marchans et gens suyvans l'ost (l'armée) avecques leurs denrées et marchandises et leur louoient et affermoient les estaux et ouvrouers, pour vendre leurs marchandises aussi chiers comme ilz le povoient faire ». Le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, à son titre XLV, interdit aux lampiers « que nul ne voise ouvrer hors des ouvrouers dudit mestier, si ce n'est sus aucuns bourgois pour sa nécessité ». Une *Lettre de rémission,* accordée en 1418 à un tisserand

de Toulouse, porte : « Et il soit ainsi que dès le mois de juing mil cccc et seize ou environ, iceulx mariéz estans en bonne paix et concorde, soit advenu un jour de relevée par avant vespres, que ledit Bernard ouvrant et faisant son mestier de tisserant en son teillier ou ouvrouer avecques un de ses varlés, et aussi faisant ouvrer deux autres de ses varlés en un autre teillier oudit ouvrouer. Pour lesquelz ouvrans sadicte femme faisoit des canels ou trames... » La *Chronique de Tournai* (t. III, p. 380) parle, à l'année 1423, d'un certain Jehan de Blehaires, « parmentier », qui tenait dans cette ville « grand ouvroir de son mestier ». Rabelais écrit au livre III de *Pantagruel* (ch. XXXVII) : « A Paris, en la roustisserye du petit Chastelet, au deuant de l'ouuroir dung roustisseur, ung facquin mangeoyt son pain

d'arracher lesdites affiches, sous peine de prison... » A cette même époque, si nous en croyons Savary, on appelait aussi de ce nom, « dans les manufactures de lainage, le lieu où sont montés les mestiers et où les ouvriers travaillent ». On disait : « Cette manufacture a vingt ouvroirs et vingt mestiers battans dans chaque ouvroir. » Enfin, ouvroir désignait encore « ces légères boutiques mobiles faites de bois qu'ont les maistres savetiers de Paris, presque à tous les coins des rues, et derrière lesquelles ils étalent leurs marchandises ».

Aujourd'hui, on ne donne plus guère ce nom qu'à des ateliers de charité pour les femmes pauvres, et à des espèces d'asiles où les petites filles reçoivent quelques éléments d'éducation.

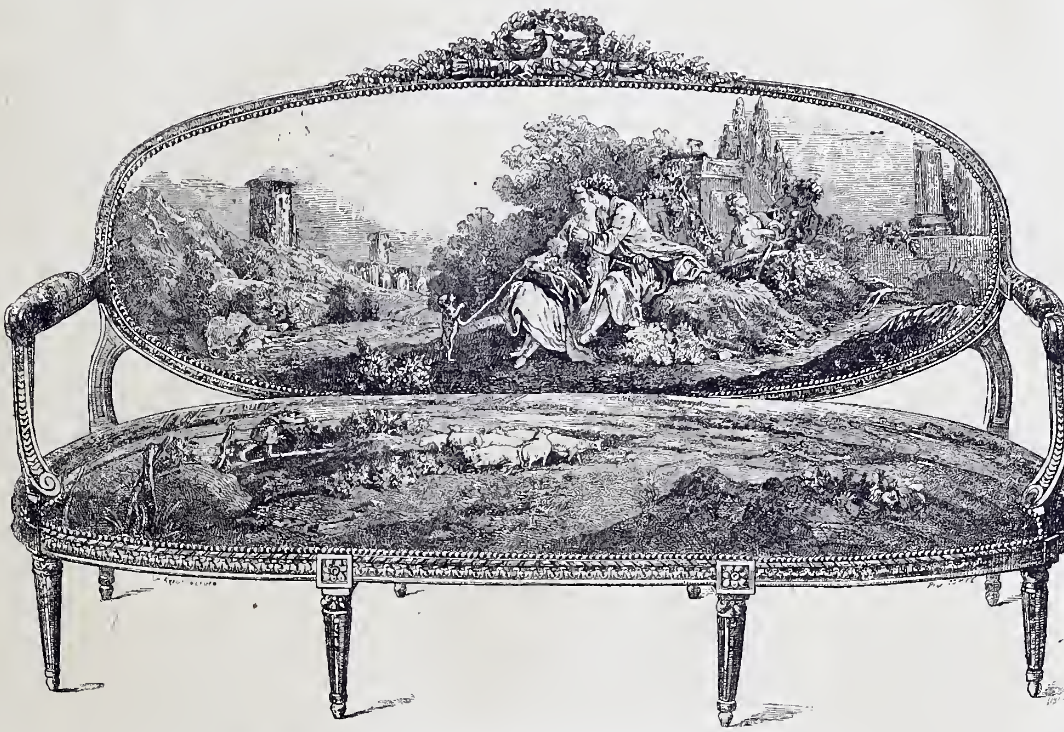


Fig. 897. — Canapé à dossier ovale couvert en tapisserie de Beauvais (XVIIIe siècle).

à la fumée du roust, et le trouuoyt, ainsi perfumé, grandement sauoureux. » Nous lisons dans l'*Ordre qui a esté tenu à la nouvelle et joyeuse entrée du roi Henri II à Paris* (16 juin 1549, p. 27) : « Le Roy trouva les rues tendues de riches tapisseries, les ouvrouers des maisons couvers de grans et beaux tappiz velus, et remplis d'un nombre incroyable de dames, damoiselles, bourgeoises, gentilshommes, officiers et gens d'estoffe et apparence. » Une *Ordonnance* du 26 juin 1554 défend aux marchands de mettre « aucunes selles et pilles, taudis, cofrets, bancs, chevallets, escarbelles et autres avances sur rues et hors de leurs ouvroirs et boutiques ». (Félibien, *Pièces justificatives*, t. Ier, p. 647.) Relatant l'entrée du Parlement de Tours à Paris (14 avril 1594), Pierre de l'Estoile écrit (*Journal*, t. VI, p. 205) : « Le peuple estoit espandu par les rues, comme si c'eust esté une entrée du roy, les dames et damoiselles aux fenestres, les fenestres tapissées, les bancs et ouvroirs plains de tables. » Un *Arrêt du Conseil d'État* du 26 février 1777, relatif à des coalitions d'ouvriers papetiers, porte : « L'exécution du présent arrêt, lequel sera lu, publié partout où besoin sera et affiché dans les différents ouvroirs de chaque papeterie, avec défense aux ouvriers

Ouye, *s. f.* — Voir Oie.

Ovale, *adj.* et *s. m.*; **Ovalle**, *adj.* et *s. m.*; **Ouvale**, *adj.* et *s. m.* — Se dit des objets dont la forme se rapproche de celle que présenterait un œuf coupé en deux dans le sens de sa longueur, et par extension de toutes les surfaces de forme elliptique. Au XVIe siècle, on commence à voir apparaître dans l'orfèvrerie des pièces et des objets qualifiés ovales. « Une assiette d'argent en ovalle, façon de cadenat, poisant 1 marc 3 onces 3 gros. — Ung mirouer de cristal en ovalle d'or. » (*Vente de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand escuyer de France,* 1572.) « Un bassin en ovalle creux, d'argent doré plain, poisant six marcz six onces et demie, prisé sept escuz et demy le marc, qui est pour tout LI escus V sols VII deniers parisis. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) Au XVIIe siècle, ce sont les meubles qui prennent cette forme. « Une table en ouvalle, avec son siège et une liette, le tout bois noyer, estimé sept livres. » (*Invent. de Benoîte Gillet;* Villefranche, 1654.) « Une table en ovalle, boys noyer, sur son siège. » (*Invent. de Guillaume Deschamps;* Lyon, 1663.) « Huit tabourets de forme ovalle, couverts de brocatelle, les bois peints de vert avec fillets d'or et les fausses housses de taffetas vert. »

(*Invent. du château du Val,* 1690.) Mentionnons encore : « Un vase de jade d'Orient vert, ovale, à quatre godrons par dedans. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1701.) « Un vaze couvert de forme ovalle d'agathe d'Orient blanche. » (*Même État.*) « Un pot à l'eau et sa jatte ovale, de porcelaine de Vincennes », vendus, par Lazare Duvaux, 112 livres au duc de Villeroy. (29 octobre 1753.) « Une salière triangulaire, une salière ovale, six salières rondes. » (*Vente du duc Charles de Lorraine et de Bar,* 1781.) Et enfin : « Un plateau ovale, à pied d'argent doré, dont la partie du milieu est enfoncée et émaillée. » (*Invent. de la collection de Marie-Antoinette,* 1789.)

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, on fit également un grand nombre de sièges dont le dossier était en ovale. Comme exemple, nous citerons les deux extraits suivants des *Annonces, affiches et avis divers :* « A VENDRE, chez le sieur Vaconcin, tapissier, rue Phélippeaux : un meuble des Gobelins, sçavoir 8 fauteuils ovales, réchampis et dorés... » (N° du 15 décembre 1777.) « A VENDRE, chez le sieur Créquillon : 6 fauteuils en cabriolet, ovales, de velours cramoisi de Hollande, dessin à la mode. » (N° du 17 décembre 1778.) Au château du Val dont nous parlons plus haut, se trouvait aussi un cabinet ovale. Cette disposition gracieuse, assez répandue au XVIIe et au XVIIIe siècle, persista jusqu'à la Révolution. « Le roy, écrit Dangeau, de Fontainebleau, le 15 septembre 1691 (voir *Journal,* t. III, p. 398), a couru le cerf en calèche avec les dames et puis revint dîner dans son grand cabinet en ovale, avec Monsieur, Madame, les princesses et les dames qui avoient été de la chasse. Après dîner, le roy alla tirer. » Parlant du château de Bagnolet, propriété du duc d'Orléans (le Régent), Piganiol de la Force dit : « Pour voir les appartemens, on commence par entrer dans la salle des gardes. Elle conduit à un grand sallon sur la gauche, qui est de forme ovale, assez mal éclairé et décoré par une boiserie très bien sculptée. » (*Description de Paris,* t. IX, p. 34.) A Louveciennes, la salle à manger de Mme Dubarry était ovale, et l'on peut encore admirer le joli salon ovale de l'hôtel Soubise, un des plus élégants qui ait jamais existé.

Enfin, le mot ovale a été employé substantivement. En premier lieu, pour désigner des cartouches, des médaillons. « A Estienne Carnoy et Martin Le Fort, sculpteurs, la somme de III^c XXVI livres,... pour avoir taillé en pierre de Saint-Leu autour de quatre ovalles de marbre, à chacune un meufle de lion et deux festons de chesne pendant dudit meufle, lesdites ovalles estant entre les collonnes du second estage... » (*Travaux exécutés aux bâtimens du Louvre;* Paris, 1565.) On peut encore citer les textes suivants où notre mot se rencontre, pris dans ce même sens.

On lit dans la troisième *Églogue* de Ronsard, relative à la fameuse *Grotte de Meudon,* construite par le cardinal Charles de Lorraine (1560) :

> Ils furent esbahis...
> De voir que l'artifice avoit portrait les murs
> De grotesque si belle, en des rochers si durs;
> De voir les cabinets, les chambres et les salles,
> Les terrasses, festons, gillochis et ovalles...

La description du palais féerique que Guy de Tours destinait aux nymphes de sa ville natale (voir le *Paradis d'amour,* p. 3) porte :

> Les frises, guillochis, ovales et corniches
> Seront de diamans et d'émeraudes riches, etc.

En second lieu, on s'est servi du substantif ovale, soit pour indiquer un bijou de cette forme : « La roine, à Mme l'ambassadeuse, avoit fait présent d'une ovale enrichie de pierreries, en un costé de laquelle estoit son portraict » (Pierre de l'Estoile, *Journal,* t. X, p. 39) ; soit encore pour désigner des cadres de tableaux : « A la femme Salmon, cinq petites ovalles pour la somme de VIJ sols. » (*Vente après décès de Nicolas Le Mérotel;* Saint-Malo, 1638.) On remarquera que, dans ces diverses acceptions, ovale était féminin.

Dans la broderie et l'orfèvrerie, il en était de même quand ce mot s'appliquait à des cartouches oblongs. « Une couverture de mousseline figurée d'ovalles et fleurons de fil par bandes... — Ledit lit composé de trois pantes, quatre cantonnières et trois soubassements de satin brodé d'or, avec ovalles d'histoires... » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 20 février 1673.) « Un vase cizellé par le hault et par le bas du corps de godrons, et par le milieu de quatre grandes ovalles dans lesquelles sont Jupiter, Mars, Diane et Vénus. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 20 mars 1684.) « Le même jour, 30 septembre, on a perdu, à la Comédie-Italienne ou au Palais-Royal, une boëte d'or de couleur formant une ovale alongée avec médaillon sur le couvercle... » (*Journal général de France,* 6 octobre 1779.)

Ovant, *s. m.* — Orthographe irrégulière et défectueuse d'AUVENT. (Voir ce mot.) On rencontre cette façon d'écrire dans quelques documents du XVIe siècle. « Et contre les ovants des boucheries de la porte de Paris, où il n'y avoit que frire, sinon quelques pièces de vieilles vaches et graisses de chevaux, asnes et chats qu'on y voyoit estalés au lieu des moutons, veaux et bœufs, on trouva ce mesme jour (16 août 1590), escrit en grosses lettres ce qui s'ensuit :

> *Hæc sunt munera pro iis qui vitam pro*
> *Philippo profuderunt.*
> (Pierre de l'Estoile, *Journal,* t. V, p. 43.)

Ove, *s. m.* — Objet en forme d'œuf. Les balustrades sont souvent formées par des oves. « Un vaze d'agathe d'Orient... sur un pied à balustre composé de plusieurs pièces d'agathe en forme d'ove. » (*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673.) « Un secrétaire en bureau de divers bois des Indes, à placcages et abattant à cylindre, fermant tous les tiroirs, le dessus en platte-forme orné d'une balustrade à oves de bois d'amarante et filets blancs et noirs. » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1760.) — L'ove est aussi un ornement saillant, dont les anciens ont fait un usage considérable. Il est ordinairement employé avec répétition, c'est-à-dire formant des lignes décoratives, composées par la juxtaposition d'un grand nombre d'unités réunies. Généralement, les oves sont enveloppés de nervures plus ou moins simples et séparés par des *dards.* On donne également, en architecture, le nom d'ove à un profil ou moulure convexe et à l'échine du chapiteau. Nous relevons dans les *Comptes des bâtimens de Fontainebleau* (1639-1642) la dépense suivante : « A esté payé au sieur d'Hoey, peintre, la somme de quarante-cinq livres tournois, pour avoir faict travailler et conduit les ouvriers cy-dessus, faict les desseings et patrons des oves, et eu soin de faire venir de Paris les estoffes, or et coulleurs dessus déclarées, et vacqué pour ce faire quinze journées entières, qui est, à raison de soixante solz par jour, la somme de XLV livres. »

Ovicule, *s. m.* — Petit ove. « On donne aussi ce nom à la moulure ronde des chapiteaux ioniques et composites, laquelle est ordinairement sculptée. »

Ovier, *s. m.;* **Ouvier,** *s. m.;* **Oefvier,** *s. m.* — Sorte de corbeille ou de petit coffret de table, dans lequel on servait les œufs à la coque. « Ung ovier d'argent doré, à couvercle

et à une langue de serpent sur le fruitelet, et troys escussons de France sur la pate, pesant deux marcs. — *Item,* ung ovyer d'or à six fonceaulx, pesant troys marcs cinq onces. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Un ovier d'or, aux armes de la Royne, et ou couvescle [a] une langue blanche de serpent. » (*Invent. des ducs de Bourgogne,* 1403.) « Ung ouvier aussi doré, pesant cinq onces douze estrelins huit grains. » (*Décharge donnée à Pierre de Corteville, garde des joyaux de l'Empereur,* 1538.)

M. de Laborde fait d'ovier le synonyme de coquetier; c'est une erreur contre laquelle proteste le poids des divers ustensiles dont nous venons de donner la description. On n'imagine pas un coquetier pesant de 500 à 800 grammes. Nous croyons, avec plus de raison, que les oviers avaient une grande analogie avec les « petits creusequins d'or, fermans en manière d'une boette pour tenir œufs à mangier », dont il est question chez Du Cange.

Ovoïde, *adj.* — Qui a la forme d'un œuf.

Ovoir, *s. m.* — Outil de ciseleur. Ciselet pour faire sur les métaux des reliefs en forme d'Ove. (Voir ce mot.)

Ovrer, *v. a.* — Orthographe ancienne d'ouvrer. On lit dans le *Roman de Gérard de Rossillon :*

> Vestent-li un hauberc fort e entier,
> Que Karles aporta de Mont-Disdier;
> Il fu ovré d'argent e d'or cuit mier;

et dans le *Roman de la guerre de Troye :*

> En une chambre à or ovrée
> Portendue de pailles chiers.

Oxydation, *s. f.* — Altération produite sur certains métaux par l'action de l'oxygène. L'oxydation joue un grand rôle dans le traitement artistique des métaux et dans l'aspect des œuvres de la statuaire. La plupart des Patines (voir ce mot) sont le produit d'une oxydation. On oxyde l'argent pour lui donner l'apparence ancienne. D'autres métaux, au contraire, sont spécialement recherchés parce qu'ils sont rebelles à toute oxydation.

Oye, *s. f.* — Voir Oie.

Oyseau, *s. m.;* **Oyselet,** *s. m.* — « *Item,* une potence d'argent verée à pendre une cagecte à mectre oyseaulx de Cypre. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) (Voir les articles Chypre et Oiseau.)

Ozier. — Saule cultivé en buisson, et employé pour les ouvrages de vannerie. (Voir Osier.)

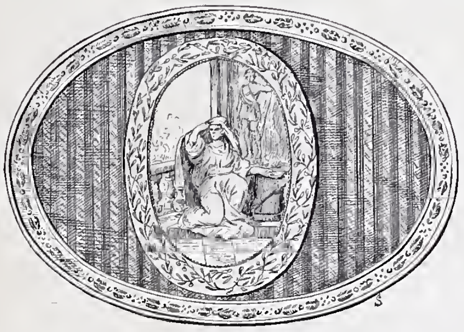


Fig. 898. — Boîte ovale en or émaillé.
Musée du Louvre.

TABLE

POUR LE PLACEMENT DES PLANCHES HORS TEXTE

Paris. — MAY & MOTTEROZ, Lib.-Imp. réunies
7, rue Saint-Benoît.